DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

39 Elizabeth II

VOLUME X, 1990

COMPRENANT LA PÉRIODE DU QUINZIÈME JOUR DE JUIN 1990
AU QUINZIÈME JOUR D'OCTOBRE 1990, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 juin 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR DANS LE YUKON

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et portant application de certains décrets, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, le projet de loi C-68, présenté en deuxième lecture aujourd'hui, vise à faire en sorte que le gouvernement du Canada continue de gérer les terres publiques dans le Yukon.

Dans une récente décision, la Cour d'appel fédérale a statué que les décrets d'aliénation prévus à l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales n'interdisaient pas la localisation de concessions minières dans le Yukon. Cette décision empêche le gouvernement de réserver, comme par le passé, des terres qu'il veut utiliser plus tard ou dont on n'a pas encore établi l'utilisation future.

• (1010)

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement et des gouvernements précédents ont retiré des terres: Réservation de trois emplacements pouvant servir à construire une piste d'atterrissage, en attendant les résultats des évaluations de ces emplacements qui détermineront si elles conviennent à cet usage, réservation de terres qui ont été désignées, pendant les négociations sur les revendications territoriales, pour être choisies par la Première nation du Yukon en vertu d'une entente définitive, et réservation de terres pour un droit de passage.

Toutes ces raisons d'empêcher la création de nouveaux intérêts de tiers sur des terres sont essentielles à la saine gestion des terres publiques. Le gouvernement s'inquiétait donc vivement qu'un tribunal déclare certaines terres ouvertes à la localisation de concessions en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. C'est pourquoi l'honorable Pierre Cadieux a dit à la Chambre le 13 février dernier que le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de loi rétroactif à cette date afin que les terres soustraites en vertu de la Loi sur les terres territoriales ne soient pas disponibles pour la localisation de claims telle que définie dans la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui résulte de la promesse du gouvernement. Il modifie la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, dont les articles 17 et 98 sont visés par ces modifications.

L'article 1 du projet de loi modifie l'alinéa 17(2)*e*) afin qu'il ne soit pas en contradiction avec l'article 98. L'article 2 modifie le paragraphe 98(1) en substituant les mots «peut être» au mot «est» dans la première phrase, ce qui habilite le gouverneur en conseil à interdire l'accès à plusieurs parcelles de terre quand une seule suffit, comme par exemple divers choix en vue de l'emplacement d'un aéroport. On ne peut pas prédire quel sera l'emplacement choisi tant que les études ne soit pas terminées.

Ce changement au libellé du paragraphe 98(1) donne au gouvernement toute la latitude voulue pour la saine gestion de ces terres. Il dissipera toute confusion et protégera les terres contre les réclamations d'un tiers jusqu'à ce que le choix définitif soit fait.

L'autre modification au paragraphe 98(1) y ajoute les mots «ou pour le règlement des revendications territoriales des autochtones», une raison pour laquelle le gouverneur en conseil peut y interdire l'accès. De plus, on remplace l'expression «fin d'utilité publique» par «fin d'intérêt public» pour être certain que le pouvoir du gouvernement est assez vaste. Par exemple, une entreprise privée comme une pépinière ou un établissement de

pisciculture pourrait être considérée comme étant d'intérêt public.

L'article 2 propose également de modifier le paragraphe 98(2) pour que ses dispositions tiennent compte des changements envisagés au paragraphe 98(1) du projet de loi. Comme je l'ai expliqué plus tôt, ces modifications donnent plus de souplesse à la loi et assurent une meilleure gestion des terres.

L'article 3 du projet de loi modifie la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon en ajoutant un nouvel article 14.1 qui a le même effet que les articles 17 et 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon dans sa version modifiée. En fait, ces dernières dispositions permettraient au gouvernement de soustraire certaines terres à l'aliénation par décret.

Les deux prochains articles, les articles 4 et 5, sont des amendements très importants. Ils favorisent une saine gestion des terres territoriales en validant tous les décrets de retrait actuellement en vigueur dans le cadre de la Loi sur les terres territoriales et de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.

Le dernier article du projet de loi stipule que les articles 1 à 3 inclusivement, ont force de loi depuis le 13 février 1990, comme l'a annoncé mon collègue, le solliciteur général. Si cette mesure est approuvée par le Parlement, l'autorité déléguée au gouverneur en conseil ne sera pas plus grande que celle que les gouvernements du Canada croyaient exercer de bonne foi naguère.

Il ne faut pas oublier cet aspect de la question car avant la décision Halferdahl, la Couronne croyait avoir bien protégé ces terres. Il faut en réserver certaines pour pouvoir décider plus tard ce que nous en ferons. Le gouvernement négocie depuis plusieurs années la question des revendications territoriales avec les autochtones du Yukon. Les négociateurs du gouvernement ont promis au Premières nations du Yukon de réserver ces terres puisque les Premières nations les avaient désignées pour leurs prochaines revendications territoriales. Le gouvernement les a donc réservées de bonne foi. Cependant, l'efficacité de ces mesures a été contestée, aux termes de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Les négociations de revendications territoriales durent depuis de nombreuses années au Yukon. Nous sommes maintenant à la veille d'un règlement et le gouvernement doit protéger certaines terres pour que les négociations n'achoppent pas. Le gouvernement demande maintenant au Parlement de lui accorder les pouvoirs nécessaires pour respecter la promesse qu'il a faite au Conseil des Indiens du Yukon.

La question de la rétroactivité a été soigneusement étudiée avant la rédaction du projet de loi. Le gouvernement a décidé que le ministre des Affaires indiennes et du Nord ferait une annonce à la Chambre et qu'un projet de loi serait présenté avec effet rétroactif à la date de l'annonce. Une question se pose: Si les négociateurs du gouvernement avaient promis au Conseil des Indiens du Yukon que certaines terres seraient soustraites à l'aliénation dans le but de les protéger, pourquoi ne pas tenir cette promesse? La réponse c'est que nous tiendrons notre promesse dans la mesure où la loi le permet. En outre, je demande maintenant au Parlement d'adopter une nouvelle loi prévoyant une saine gestion des terres du Yukon, mais protégeant les droits juridiques des tiers.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner le soutien que m'a donné l'industrie minière du Yukon après l'annonce faite par le ministre Cadieux. Les représentants de l'industrie appuient le règlement des revendications territoriales du Yukon et ont écrit pour manifester leur appui à certaines modifications précises des lois de sorte que l'échec du projet de loi à l'étude ne serait pas une raison de ne pas mener à terme les négociations des revendications territoriales au Yukon.

En terminant, j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi qui assure une meilleure gestion foncière du Yukon et nous permet de respecter nos engagements envers la Première nation du Yukon, ce qui sera à l'avantage de tous les Yukonnais.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, Je suis content de pouvoir parler du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et portant application de certains décrets. C'est un titre bien long pour un projet de loi plutôt simple.

Cette mesure éclaircit la situation en ce qui concerne les terres réservées en attendant que soient réglées les revendications territoriales des autochtones au Yukon. Elle met ces terres à l'abri d'empiétement par d'autres intérêts. Selon le communiqué du gouvernement, les changements établiront solidement le pouvoir de la Couronne d'interdire l'octroi de droits miniers sur les terres du Yukon qui sont nécessaires à des fins que le gouvernement juge d'intérêt public. Font expressément partie de cette catégorie les terres que les Indiens du Yukon réser-

vent en attendant le règlement de leurs revendications territoriales.

Le gouvernement croyait que ces terres étaient protégées. Un procès intenté aux termes de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon l'a convaincu du contraire.

La pratique du gouvernement depuis un certain temps déjà est de retirer du domaine public les terres que les peuples autochtones revendiquent pendant les négociations en vue d'un règlement. L'autorité nécessaire lui est conférée par divers articles de certaines lois. Par exemple, l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales permet au gouverneur en conseil de déclarer inaliénables des parcelles territoriales, s'il en donne les raisons. Les terres territoriales sont définies comme les terres du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest qui sont dévolues à la Couronne ou que le gouvernement fédéral peut légalement aliéner.

En vertu de l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, le gouverneur en conseil peut interdire d'aller sur des terrains aux fins de localiser un claim ou de prospecter pour découvrir de l'or ou d'autres minéraux précieux, sauf selon les conditions qu'il peut fixer dans le décret. La Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne renferme pas de disposition, comme l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, qui réserve des terrains ou interdise de faire de l'extraction dans certains terrains. L'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon prévoit cependant des exceptions aux droits généraux d'acquisition de droits miniers.

• (1020)

La position du gouvernement veut qu'un décret déclarant les terres inaliénables en vertu de l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales soit considéré comme une exception aux termes de l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Cette position du gouvernement à l'égard de l'applicabilité des dispositions d'inaliénation de la Loi sur les terres territoriales à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon a été mise en doute. Un prospecteur a jalonné 265 concessions minières dans une région déclarée inaliénable en vue du règlement des revendications territoriales du conseil de bande kluane. La Cour fédérale a été saisie de l'affaire le 12 juillet 1988. Le 12 février de cette année, un jugement favorable à cette personne a été rendu. La décision était fondée sur la disposition établie dans le paragraphe 3(3) de la Loi sur les terres territoriales, qui stipule:

> La présente loi n'a pas pour effet de limiter l'application de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, de la Loi sur les forces hydrauliques du Canada ou de la Loi sur les parcs nationaux.

Le juge a donc décidé qu'aucun décret établissant l'inaliénation de terres pris conformément à la Loi sur les terres territoriales ne peut influer sur l'application de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Autrement dit, le jalonnement de concessions fait en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon n'est pas touché par l'inaliénation décrétée en vertu de la Loi sur les terres territoriales.

Le juge a ordonné au conservateur des registres miniers d'accepter les concessions. Le jour ayant suivi la décision de la cour, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, le député de Vaudreuil, a fait une déclaration à la Chambre des communes. Il a annoncé que le gouvernement présenterait une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon. Il a dit également que cette mesure s'appliquerait rétroactivement à ce jour-là, le 13 février 1990.

Le gouvernement devait agir rapidement pour prévenir toute contestation ultérieure sur l'enregistrement de concessions minières. Le 9 mars, le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté la mesure promise, le projet de loi C-68 à l'étude. Cette mesure modifie deux lois: la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, aux articles 17 et 98, et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, à l'article 14.

Ces modifications ont pour objet de faire en sorte que les terrains réservés pour le règlement des revendications territoriales des autochtones entrent clairement dans le cadre de la définition des terres inaliénables.

La modification apportée à l'article 17 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon transforme l'expression «prospecter pour découvrir des minéraux» en «prospecter pour découvrir de l'or ou d'autres minéraux précieux ou des pierres précieuses». Ce nouveau libellé clarifie la définition des gisements placériens. Le nouveau libellé est déjà utilisé à l'article 98 de la loi. En tant que tel, il s'agit essentiellement d'une modification d'ordre administratif à seule fin de clarification.

La modification à l'article 98 est plus substantielle. Elle fait entrer précisément les terrains qui peuvent être nécessaires pour le règlement des revendications territoriales des autochtones dans la définition des terrains sur lesquels il peut être interdit de faire de la prospection ou de localiser un claim.

De nouveaux paragraphes sont ajoutés à l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Les nouveaux alinéas assurent qu'il n'y a pas de droit absolu à l'acquisition de concessions minières. Le paragraphe

14.1(2) énumère les genres de terrains sur lesquels le gouverneur en conseil peut interdire d'aller, et les terrains nécessaires pour le règlement des revendications territoriales des autochtones en font partie. Le libellé est essentiellement le même que celui de l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.

Au fond, la mesure à l'étude élimine une échappatoire dont le gouvernement ignorait l'existence. Il empêchera que l'on n'empiète sur les terres des autochtones en attendant que les négociations permettent d'en arriver à un règlement définitif. Il rendra les choses plus claires pour l'industrie minière et éliminera les doutes.

C'est pourquoi nous, de l'opposition officielle, appuyons ce projet de loi, bien que nous émettions certaines réserves. Nous reconnaissons le besoin de traiter rapidement cette mesure législative puisque, en fait, nous approuvons rétroactivement les interdictions imposées aux termes des lois que le projet de loi C-68 modifie en date du 13 février. Nous avons consulté les parties intéressées au sujet de cette mesure législative.

Je désire ajouter que nous regrettons profondément que le conseil tribal de Kluane ait été victime de cette échappatoire et que le gouvernement n'ait pas été assez prévoyant pour prévenir cette situation malheureuse.

En 1973, le Conseil des Indiens du Yukon a présenté au gouvernement fédéral un document intitulé *Together Today for our Children Tomorrow*. Le Conseil y exprimait les droits des autochtones indiens du Yukon sur le territoire du Yukon.

En 1973, le gouvernement fédéral a accepté ce document aux fins de négociations, et on tient depuis des pourparlers en vue d'en arriver à un règlement. Le 1er avril 1990, on a ratifié une entente-cadre finale. Le gouvernement négocie avec les 14 bandes indiennes du Yukon des ententes individuelles.

À l'heure actuelle, il est interdit, pour diverses raisons, de jalonner des claims miniers dans 17,9 p. 100 du territoire du Yukon. Le règlement des revendications territoriales représente 8,6 p. 100 de ces 17,9 p. 100.

Le cahier de documentation sur ce projet de loi que nous a remis le cabinet du ministre renferme une fiche de renseignements sur la revendication territoriale globale du Conseil des Indiens du Yukon. Je conteste le principe sous-jacent de ce document d'information qui énonce la politique gouvernementale de négociation des revendications.

Le document précise qu'on négocie des revendications globales avec des groupes autochtones qui continuent d'exploiter et d'occuper des terres ancestrales et dont le titre n'a pas été conféré par traité ni annulé par une loi. Les peuples autochtones contestent depuis longtemps la présomption du gouvernement qu'il peut supprimer leurs droits en adoptant des lois qui ont pour effet d'en interdire l'exercice.

La reconnaissance et l'affirmation en 1982 dans la Constitution canadienne des droits ancestraux ou issus de traités qui ont été reconnus renforcent notre position. La Cour suprême du Canada a récemment confirmé que les droits reconnus à l'article 35 de la Constitution revêtent une signification importante de nos jours.

Je ne suis pas avocat, madame la Présidente, mais même un profane peut voir que la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Sparrow, il y a deux semaines, représente une victoire importante pour les autochtones. Ce jugement donnait également des avertissements sérieux au gouvernement fédéral.

La Cour suprême a statué que l'article 35 devait être interprété de façon libérale. Elle a affirmé que les lois touchant l'exercice des droits ancestraux ne sont valides que si cette ingérence peut être justifiée.

Cela met en cause, à mon avis, toutes les lois susceptibles d'influer sur les droits des autochtones, y compris celles que modifie le projet de loi C-68.

Le gouvernement doit jouer un rôle de fiduciaire envers les autochtones, ce qui comporte une restriction dans l'exercice des pouvoirs fédéraux. Il faut concilier les pouvoirs du fédéral et les obligations du fédéral. C'est la Cour suprême du Canada qui le dit.

La Cour suprême a également soutenu que le meilleur moyen d'y arriver consistait à demander au gouvernement de justifier tout règlement qui porte atteinte aux droits des autochtones ou dénie ces droits.

D'après la Cour suprême, le test de la justification exige qu'un objectif législatif soit atteint de façon à préserver l'honneur de la Couronne et qu'il soit conforme aux rapports contemporains particuliers qui existent entre la Couronne et les peuples autochtones du Canada.

Permettez-moi de puiser les quelques prochaines phrases directement dans le jugement de la Cour suprême.

On peut soumettre à un examen l'ampleur des répercussions qu'a une loi ou un règlement sur un droit dont jouissent actuellement les autochtones pour s'assurer que ce droit est reconnu et confirmé. Le paragraphe 35(1) ne garantit pas l'immunité contre la réglementation gouvernementale dans la aociété moderne, mais contraint néanmoins la Couronne à tenir sa promesse formelle. Le fardeau de justifier le bien-fondé de toute mesure législative qui porte atteinte à n'importe quel droit des autochtones protégé en vertu du paragraphe 35(1) repose sur le gouvernement.

Le message que les juges de la plus haute instance du pays adressent à chacun des députés de cette Chambre est on ne peut plus clair. Nous avons tous la responsabilité d'examiner tous les projets de loi dont la Chambre est saisie pour veiller à ce qu'ils n'empiètent pas sur les droits des autochtones ou qu'ils ne privent pas ceux-ci de leurs droits d'une manière qui ne puisse se justifier.

• (1030)

Certains d'entre nous font ce genre d'examen tout naturellement, par conviction ou intérêt. Mais j'estime qu'il incombe à tous les députés de le faire et, à plus forte raison, aux membres du gouvernement.

La première question qu'on doit se poser est de savoir si le projet de loi à l'étude a pour effet d'empiéter sur un droit autochtone. Si oui, il faut se poser d'autres questions. La Cour suprême a déterminé quelles devraient être ces questions. La limite est-elle raisonnable? Le projet de loi cause-t-il des préjudices indus? Le projet de loi prive-t-il les titulaires de droits de l'exercice de ceux-ci?

Si le projet de loi empiète sur un droit autochtone, il faut que cela soit justifié. Il faut d'abord se demander si l'objectif de la loi est valable. Ensuite, il faut déterminer si la Couronne respecte la parole donnée aux autochtones. La relation de confiance spéciale qui unit le gouvernement et les autochtones et la responsabilité du gouvernement à l'égard de ceux-ci devraient être les deux premiers facteurs à examiner pour déterminer si le projet de loi est justifié.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui rectifiera un oubli, une négligence de la part du gouvernement, qui avait pour effet d'empiéter clairement sur les droits des autochtones représentés par par le Conseil tribal Kluane.

Nous, de l'opposition officielle, appuyons les mesures correctives contenues dans le projet de loi C-68 afin que les droits des autres autochtones du Yukon ne soient pas lésés.

Mais nous avertissons le gouvernement de prendre ses responsabilités à l'égard des autochtones beaucoup plus au sérieux qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Qu'il s'agisse de réexaminer les lois passées, les propositions actuelles ou les initiatives futures ou de mener les négociations en cours en ce qui concerne les revendications territoriales, le gouvernement fédéral est averti. L'article 35 de la Constitution canadienne a pour objet d'affirmer les droits des autochtones. Il doit être interprété de façon utile. Le gouvernement va se rendre coupable d'abus de confiance s'il ne protège pas les droits des autochtones contre des attaques injustifiées.

Il est plutôt significatif que la Cour suprême ait trouvé le critère de «l'intérêt public» trop vague pour vraiment servir de guide et trop générale pour servir à justifier la restriction de droits constitutionnels.

On pourrait fort bien juger inconstitutionnelles la plupart des activités actuelles et proposées de mise en valeur des terres des autochtones qui n'ont pas l'appui des autochtones intéressés et qui portent atteinte à leurs droits en tant qu'autochtones.

Je tiens à exhorter ici le gouvernement à respecter les lignes directrices établies par la Cour suprême. La reconnaissance et l'affirmation dans notre Constitution des droits des autochtones imposent une obligation au gouvernement. Comme l'a dit la Cour suprême, «la reconnaissance et l'affirmation de ces droits exigent du gouvernement, des tribunaux et, en fait, de tous les Canadiens, qu'ils soit sensibles aux droits des autochtones et qu'ils les respectent.»

Je tiens à attirer l'attention du gouvernement et de la Chambre sur un message que j'ai reçu ce matin à mon bureau du Conseil des Indiens du Yukon. Il contient des recommandations à notre intention que j'appuie. Les voici:

1. La loi doit être rétroactive au 30 septembre 1987, quand les parties aux négociations sur les revendications territoriales ont conclu la première entente provisoire de protection des territoires du Yukon.

2. Des territoires désignés pour la sélection et pour la protection provisoire sont aliénés faute d'être suffisamment protégés par le ministre. Ces transactions doivent être justifiées et on doit prévoir une réparation équitable dans chaque cas.

3. La loi doit tenir pleinement compte du jugement que la Cour suprême a rendu récemment, le 31 mai 1990, dans l'affaire R. contre Sparrow, en ce qui concerne précisément la responsabilité fiduciaire du ministre.

4. Le projet de loi C-68 doit être étudié en profondeur au comité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux, aujourd'hui, d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-68 à cette étape très importante. Je dois dire que les résultats qui se sont produits récemment au Yukon ont peut-être rendu son adoption moins urgente qu'il y a quelques mois.

Pour commencer, le projet de loi C-68 modifie la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et il est rétroactif au 13 février 1990.

Nous comprenons facilement les raisons de cette rétroactivité. Normalement, les projets de loi rétroactifs nous inquiètent, mais je vais prendre une minute ou deux pour expliquer pourquoi celui-ci doit l'être.

Auparavant, je veux simplement dire que les modifications que nous étudierons concernant ces deux lois minières visent à assurer que la localisation de nouveaux claims miniers sera interdite dans les terres déclarées inaliénables, y compris celles désignées comme ayant de l'intérêt pour les Indiens du Yukon. Les modifications proposées confirmeront le droit de la Couronne d'interdire l'aliénation des droits miniers sur les terrains du Yukon qui pourraient, selon le gouvernement, servir à une fin d'intérêt public. Je tiens encore à souligner qu'il s'agit aussi de terrains faisant l'objet de revendications territoriales de la part des autochtones.

Notre première préoccupation était de savoir si cette mesure législative a une portée si vaste qu'elle devrait inquiéter les mineurs du Yukon. Mon chef, qui représente le Yukon, a énormément consulté les mineurs en général, et les exploitations de placers en particulier, au sujet de ce projet de loi.

Je dois avouer qu'ils sont surtout rassurés, puisqu'ils sauront maintenant, quand ils demanderont un claim, lesquels des terrains sont exclus et lesquels sont disponibles. Les exploitants des placers et tous les mineurs sont reconnaissants de cette précision. Quand tout le monde comprend les lois, il suffit alors de les appliquer et de les respecter.

Dans le premier communiqué qu'a diffusé le ministre à ce sujet, il précisait qu'il voulait apporter ces changements afin que l'industrie minière sache clairement quels terrains pouvaient être jalonnés et exploités et qu'il recommandait à ceux qui avaient l'intention de jalonner un claim au Yukon de communiquer d'abord avec le bureau de l'ingénieur des mines afin de vérifier si les terrains convoités sont aliénables ou non.

Encore une fois, je ne crois pas me tromper en disant que cette initiative précise davantage le processus, ce qu'apprécient les mineurs en général.

Au cours de nos consultations, le gouvernement territorial du Yukon nous a déclaré qu'il appuyait, lui aussi, ce projet de loi pour les raisons que je viens de mentionner, ainsi que pour d'autres motifs. Quant au Conseil des Indiens du Yukon, bien qu'il appuie en général le projet de loi, il a certaines réserves. Nous savons qu'il a recommandé au moins trois amendements précis au projet de loi, qu'il faudrait prendre en considération. Nous les examinerons en comité.

Je tiens à dire que, bien que l'on se soit demandé s'il fallait examiner ce projet de loi avec célérité et lui faire franchir les trois étapes en une seule journée, nous sommes arrivés à la conclusion que cela ne serait pas une bonne chose et ce, pour deux raisons. D'abord, les Indiens du Yukon nous ont fait connaître les préoccupations que soulève chez eux ce projet de loi. Il est évident qu'elles doivent être examinées de près.

Deuxièmement, ce projet de loi, à notre avis, devrait être renvoyé à un comité législatif, comme l'a laissé entendre le député de Skeena.

• (1040)

En juin 1984, nous avons d'adopté promptement toute une série d'amendements au projet de loi, ce que nous avons accepté de faire, les fonctionnaires nous ayant assurés que tout était en règle, que le projet de loi avait été examiné sous tous les aspects et que tout était clair et net.

Eh bien, nous nous souvenons tous du cauchemar qu'a vécu John Turner. Je ne parle pas du chef du Parti libéral, mais d'un autre John Turner qui s'est fait jouer un vilain tour avec un autre projet de loi visant à modifier une loi sur les mines, puisque le gouvernement avait, cette fois-là aussi, assuré le député de Skeena, au moment du vote, qu'il n'existait aucune revendication qui n'était pas encore réglée.

Pour éviter qu'une telle situation se répète, nous demandons que le projet de loi soit soumis à un comité législatif, non pas en vue de faire l'objet d'audiences exhaustives mais pour permettre aux personnes intéressées d'exposer leurs vues sur la question. Je présume que

les représentants des Indiens du Yukon voudront prendre part au processus.

Les modifications proposées à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et à la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon découlent en grande partie d'un procès qui a permis de signaler aux députés qu'il était clair que les terres territoriales pouvaient, en vertu de l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales, être déclarées inaliénables à des fins publiques, y compris aux fins de règlement des revendications territoriales. Afin de réserver certaines parcelles de terre au Yukon à des fins publiques précises, y compris le règlement des revendications territoriales des autochtones, et d'empêcher que des tiers acquièrent des droits sur elles, le gouvernement les a déclarées inaliénables aux termes de l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales. En ce qui concerne l'extraction minière, des décrets d'interdiction aux termes de l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon ont également été pris.

Même si la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne contient aucune disposition permettant de déclarer certaines terres inaliénables ou d'y interdire l'extraction minière, comme c'est le cas dans la Loi sur l'extraction de l'or au Yukon, le gouvernement a toujours considéré que la déclaration d'inaliénabilité aux termes de l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales était assimilable à une exception au sens de l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. L'article 14 prévoit des exceptions au droit général d'acquisition des droits miniers en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Cela semble assez simple. Je crois que l'hypothèse qui a servi de base au processus est facile à comprendre.

Cependant, la position du gouvernement relativement à l'applicabilité à la Loi sur l'extraction du quartz au Yukon des décrets d'inaliénabilité pris en vertu de la Loi sur les terres territoriales a été contestée devant les tribunaux par M. L.B. Halferdahl, qui a jalonné 265 claims miniers dans une zone déclarée inaliénable en prévision du règlement de la revendication de conseil de tribu Kluane. Nous sommes tous au courant de ce procès. Les claims de M. Halferdahl ont été refusés par le registraire minier. C'était assez simple. Nous comprenons que ces claims ont été refusés par le registraire minier, mais tout n'est peut-être pas clair pour ce qui est de laquelle de ces lois a primé.

Toutefois, la question a été portée devant la Cour fédérale et, le 12 juillet 1988, celle-ci se prononçait en faveur de M. Halferdahl. Le juge basait sa décision principalement sur le paragraphe 3(3) de la Loi sur les terres territoriales qui dit que «la présente loi n'a pas pour effet de limiter l'application de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon» et que, en conséquence, les décrets d'inaliénabilité pris en application de la Loi sur les terres territoriales ne peuvent s'appliquer à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon.

Autrement dit, si quelqu'un délimite un claim en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, un décret pris en vertu de la Loi sur les terres territoriales ne peut l'en empêcher. Le juge Collier a donc ordonné au registraire minier d'accepter les claims de M. Halferdahl.

Cette décision a vraiment surpris tout le monde. Je me rappelle du jour où elle a été rendue. Il y avait beaucoup de commentaires à la Chambre des communes et tout le monde estimait qu'il fallait faire quelque chose.

Pour protéger de tout nouveau claim les régions du Yukon qui sont réservées, qui représentent je pense presque 70 p. 100 des terres, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien de l'époque, l'hon. Pierre Cadieux, annonçait à la Chambre, le 13 février 1990, son intention de présenter une mesure législative pour rectifier la situation. Cette mesure, si elle est adoptée, serait rétroactive à la date de la déclaration publique.

Nous savons que le Conseil des Indiens du Yukon estime que la rétroactivité devrait aller plus loin, pour protéger ses intérêts dans le cas de certaines revendications particulières. Parce que je sais que ceux qui écoutent nos délibérations s'intéressent à la situation au Yukon, je veux qu'il soit bien clair que le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture ne concernerait que les articles 17 et 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. On propose également de renforcer la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon pour faire en sorte que les terres nécessaires pour le règlement des revendications territoriales des autochtones puissent être considérées comme des terres nécessaires pour des raisons d'intérêt public.

De même, on propose d'élargir l'équivalent de l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon—et je voudrais insister sur ce point—en ajoutant des dispositions d'interdiction équivalentes à celles contenues dans l'article 98 modifié de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon. On propose d'apporter de nouvelles modifications à ces deux lois sur l'extraction des minerais afin d'entériner à compter du 13 février 1990 tous les retraits effectués aux termes de la Loi sur les terres territoriales et les interdictions imposées aux termes de l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, ainsi que

tout décret adopté entre le 13 février 1990 et, naturellement, la date où ces modifications entreront en vigueur.

Il est de la plus haute importance qu'on applique cette rétroactivité, sinon les Lois existantes sur l'extraction du quartz dans le Yukon et sur l'extraction de l'or dans le Yukon auraient la préséance sur ces terres qui, pour diverses raisons, devraient être exclues dans l'intérêt supérieur du public. Dans la plupart des cas au Yukon, il s'agit de revendications territoriales des autochtones.

Cela dit, je voudrais parler en détail de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon sous leur forme actuelle et de certains des changements que nous recommanderions. Cependant, pour gagner du temps je tiens simplement à dire que nous soulèverons ces questions au comité, car selon moi, les précisions en question pourront mieux être discutées au comité, plutôt que dans le cadre du débat sur le principe du projet de loi dans lequel nous sommes engagés à l'heure actuelle, à l'étape de la deuxième lecture.

En terminant, permettez-moi simplement de préciser que nous souscrivons à l'objectif principal de ce projet de loi. Cette législation vient à point nommé. Il est vrai que dans les circonstances, il n'est pas nécessaire d'examiner ce projet de loi aussi à fond qu'on le ferait normalement, mais nous jugeons bon de le renvoyer maintenant au comité législatif pertinent, d'entendre les témoins voulus et d'adopter rapidement cette mesure à toutes les étapes, avant de la renvoyer au Sénat aux fins de ratification. Cela mettra ainsi les choses au point dans la loi, en ce qui a trait aux possibilités qui s'offrent aux mineurs du Yukon et de garantir que les droits et intérêts de la population en général sont bien protégés.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je serai bref. Je voudrais formuler une observation au sujet de ce projet de loi.

Fondamentalement, il s'agit d'une mesure sur l'utilisation de terrains. Je sais que l'utilisation des terrains dans toutes les provinces est considérée comme une question de compétence provinciale, mais dans le cas des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, dans une certaine mesure, il s'agit encore d'une question de compétence fédérale. Cela montre parfaitement qu'en l'absence des règlements et des contrôles voulus, l'exploitation de terres risque de ne servir que les intérêts de personnes qui pensent pouvoir s'enrichir plutôt que le bien commun.

• (1050)

Dans bien des cas, surtout au Yukon depuis qu'on a découvert de l'or, on a accordé beaucoup plus d'importance à l'exploitation et à l'extraction de l'or qu'à toute autre chose dans le développement du Yukon.

On assiste au même genre de situation à l'heure actuelle dans les forêts tropicales humides du Brésil, alors que d'immenses étendues de forêts tropicales sont détruites pour permettre l'extraction de l'or. C'est ce qui se passe en l'absence des règlements et des contrôles nécessaires pour que les terres soient exploitées pour le bien de toute la collectivité.

Je sais que nous sommes saisis de ce projet de loi essentiellement à cause des préoccupations au sujet des revendications territoriales des autochtones du Yukon. Il s'agit en soi, d'une question importante, je suppose, qu'on doit bien comprendre relativement aux droits des autochtones et de leur définition.

Il traite aussi de façon précise de l'utilisation des terres. Si j'ai estimé nécessaire de prendre la parole ne serait-ce que pendant quelques minutes, c'est afin de signaler à la Chambre et à la population de notre pays que nous, Canadiens, devons examiner la réglementation avec beaucoup plus de soin. Nous ne devons pas penser que la déréglementation de tous les secteurs pour ce qui est de l'utilisation des terres est acceptable. Nous devons reconnaître que nous devrions disposer d'une loi qui nous permette de nous assurer que le développement se fait d'une façon à protéger les droits et les meilleurs intérêts de tous les Canadiens.

Si j'insiste sur cet aspect maintenant, c'est que nous reconnaissons que depuis un demi-siècle au Canada, nous n'avons pas adopté de réglementation qui protège l'environnement, la terre et notre niveau de vie, celui que, selon nous, nous devrions avoir au Canada. Faute d'avoir adopté la réglementation pertinente, nous éprouvons maintenant des difficultés et nous devons apporter des changements qui s'avèrent beaucoup plus coûteux que si la réglementation avait été appliquée.

Sauf erreur, un comité législatif doit être saisi de ce projet de loi. J'espère qu'on tiendra compte des préoccupations des gens du Yukon à ce sujet et qu'on les étudiera au comité.

Mme le vice-président: Questions ou commentaires. Le député de Labrador.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Je sais que le temps presse, madame la Présidente, mais je tiens à dire

que ce projet de loi constitue certes un pas dans la bonne voie, mais sans aller toutefois assez loin.

J'appuie les recommandations du Conseil des Indiens du Yukon, plus précisément sa troisième recommandation portant que le projet de loi devrait tenir pleinement compte de la décision récente que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Sparrow en Colombie-Britannique.

À l'instar des représentants des Premières Nations, j'estime que cette décision aura des ramifications partout au Canada. J'attire tout particulièrement l'attention du gouvernement sur la situation qui existe dans ma circonscription, non du point de vue de l'exploitation de gisements miniers, mais du point de vue des pêches.

Le gouvernement a limité à trois semaines le temps alloué à ceux qui, pour se nourrir, pêchent la truite dans le lac Melville alors que les gens de cette région, qui appartiennent pour la plupart à l'Association des métis du Labrador, devraient pouvoir pratiquer la pêche pour se nourrir toute la saison durant, ainsi qu'ils en ont le droit historique de le faire, à mon avis.

Deuxièmement, un règlement établi récemment par le gouvernement a restreint les quotas de saumon sur la côte du Labrador, les réduisant de 43 p. 100. Je dois dire que la pêche à la morue était en pleine crise à l'époque et qu'il y avait alors un embâcle sur cette côte. Il me semble que cette décision de la cour a également des répercussions sur la situation.

J'attire l'attention du gouvernement sur le fait que, même s'il progresse dans la bonne direction, il doit tenir compte de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Sparrow, dans la formulation de tous les règlements et lois à venir, comme l'a précisé le Conseil des Indiens du Yukon.

Les autochtones ont des droits dans ce pays, non seulement pour protéger leurs terres pendant et après le processus de revendication territoriale, mais aussi à l'égard de la pêche de subsistance.

Il me semble que le gouvernement devrait réviser les règlements qu'il a établis au cours de cette année. Il devrait tenir compte de la décision rendue dans l'affaire Sparrow pour toutes ses lois et tous les règlements ayant une incidence sur les autochtones.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je vois qu'il ne reste que quelques minutes avant de passer à d'autres travaux. Je suis impatiente d'exposer à la Chambre, après la période des questions, la position du gouvernement sur le C-72.

Je suis rentrée hier soir d'Iqaluit où je suis restée quelques jours. Pour la première fois, j'ai pu vraiment apprécier le Nord. En s'abstenant de visiter les régions septentrionales, un grand nombre de Canadiens se coupent d'une partie importante de leur patrimoine.

Mon collègue de l'opposition était avec nous hier à la rencontre où les Innus et les gens du Nord nous ont entretenus de leurs préoccupations concernant l'Arctique, des merveilleuses pespectives que nous ouvre cette région, des problèmes d'environnement et de la pollution qui guettent l'Arctique.

Notre gouvernement a pris des mesures pour donner suite à l'initiative finlandaise et à d'autres afin de protéger l'environnement dans le Nord.

Le C-72, un projet de loi qui constitue la Commission canadienne des affaires polaires dont nous entreprenons l'étude, ouvrira aux gens du Nord encore plus de possibilités et nous donnera les moyens de pousser plus loin les initiatives internationales dans la région. L'Arctique est

Article 31 du Règlement

une région importante de notre pays qui subit toutefois les contrecoups de l'activité d'autres pays de l'hémisphère nord.

Les travaux que les huit pays poursuivent ensemble sur les possibilités de l'Arctique sont cruciales pour notre avenir mais aussi pour celui de ces pays. Quand le débat reprendra après la période des questions, je me ferai un plaisir d'informer la Chambre sur le projet de loi C-72 et l'établissement d'une commission canadienne des affaires polaires.

• (1100)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, malgré tout le respect que je voue à la Cour suprême du Canada et à sa jurisprudence éclairée, je dois exprimer la déception que m'inspire son jugement sur l'article 195.1 du Code criminel au sujet du racolage.

À mon avis, l'avis minoritaire de M^mes^ les juges Wilson et L'Heureux-Dubé reflète plus parfaitement la valeur que nous accordons à la liberté d'expression et l'existence d'autres solutions à l'important objectif de libérer les quartiers du fléau de l'exploitation commerciale du sexe. Je recommande, par exemple, l'étude effectuée par Paul Fraser de Vancouver.

Le comité de la Chambre qui étudie l'impact de cet article 195.1 du Code criminel a reçu beaucoup de témoignages selon lesquels cette disposition de la loi n'a pas donné de résultats suffisants pour justifier son existence.

Les tribunaux imposent des peines légères inefficaces, car ils estiment, avec raison à mon avis, que la vaste majorité des prostitués qu'ils condamnent sont davantage des victimes que des criminels. Il faut libérer les quartiers du fléau du racolage, mais nous avons besoin d'une meilleure solution.

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, la négligence des conservateurs dont sont victimes les gens de Laurier—Sainte-Marie dépasse la simple absence de représentation dans cette Chambre. Le chômage dans la circonscription est de plus de 20 p. 100. Ce gouvernement essaie en fait d'augmenter encore le chômage grâce à sa politique de taux d'intérêt élevés et à sa négligence vis-à-vis de l'est de Montréal.

La moitié des familles dans Laurier—Sainte-Marie sont des familles monoparentales, dont 8 sur 10 ont des femmes comme chef. Ces personnes ont souffert avec ce gouvernement, elles ont souffert des réductions dans les programmes d'habitation coopérative, elles ont souffert des réductions imposées aux centres de femmes, elles ont souffert aussi du manque de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

L'été sera long et chaud pour les conservateurs dans Laurier—Sainte-Marie, madame la Présidente. Les électeurs et les électrices de Laurier—Sainte-Marie vont juger ce gouvernement et, encore une fois, ce gouvernement conservateur craindra avec raison de «perdre son dépôt».

Du côté des libéraux, Jean Chrétien, le prochain chef du parti libéral, risque de terminer sa campagne à la chefferie par l'élection du deuxième député néo-démocrate du Québec, M^me^ Louise O'Neil, le 13 août prochain.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, à mesure que la population canadienne vieillit, il devient de plus en plus important que le gouvernement fédéral prenne des mesures et joue un rôle actif pour fournir aux personnes âgées un logement convenable et à prix abordable.

Voilà pourquoi je serai heureux de représenter le ministre d'État chargé de l'Habitation dans ma circonscription lors de l'inauguration le 16 juin de la nouvelle résidence maçonnique pour personnes âgées à Woodstock.

Le gouvernement fédéral versera une contribution annuelle d'environ 50 000 $ durant 35 ans. Cette contri-

bution directe s'ajoute au prêt garanti de 600 000 $ fourni par la SCHL et qui était nécessaire pour la construction de la résidence.

Cette initiative constitue une autre preuve tangible de l'engagement de notre gouvernement à aider les aînés de notre société à conserver un niveau de vie convenable. Je félicite le ministre chargé de l'Habitation de l'appui qu'il a accordé à la réalisation de ce projet.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, à quelques jours du 23 juin 1990, date qui devrait confirmer l'Accord du lac Meech et qui coïncide avec une étape importante pour l'avenir de ma formation politique, je tenais à féliciter tous ceux et celles qui ont dit franchement oui au Québec et à son retour probable à la table constitutionnelle.

L'appui des trois partis de cette Chambre et l'appui indéfectible de sept premiers ministres du Canada anglais, dont ceux qui comme Peterson, Vander Zalm et Getty représentent les provinces les plus peuplées, est très significatif, et je ne peux que m'en réjouir.

L'évolution d'un peuple n'est possible que par la détermination de ses dirigeants à vouloir qu'il en soit ainsi et j'ose espérer que l'avenir des discussions constitutionnelles permettra d'appliquer les grands principes d'honnêteté, d'intégrité et de franchise, au nom de l'unité de notre pays.

* * *

[*Traduction*]

LES PRIX CANADIENS AUX BÉNÉVOLES DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, j'ai profité de l'inauguration du congrès annuel de la Canadian Library Association, hier, pour annoncer la création des Prix canadiens aux bénévoles de l'alphabétisation.

Ce programme de prix et distinctions sera mis en oeuvre en collaboration avec la Canadian Library Association, la Canadian Association of Public Libraries, la Canadian Library Trustees Association, l'Association for the Advancement of Science and Technique of Documentation, le Secrétariat national à l'alphabétisation et les députés du Parlement.

Les Prix canadiens aux bénévoles de l'alphabétisation récompenseront les particuliers et les organismes de nos collectivités qui ont contribué de façon exceptionnelle à la promotion de l'alphabétisation. Nous encourageons un plus grand nombre de Canadiens à participer à la lutte contre l'analphabétisme.

Au nom du Secrétariat d'État, je tiens à remercier les organismes qui ont contribué à la création du programme de leur collaboration et de leur engagement à promouvoir l'alphabétisation au Canada.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, lorsque l'économie était en plein essor en 1984, le gouvernement conservateur avait réponse à tout et s'attribuait tout le mérite. Maintenant que l'économie est sur la pente descendante, il s'en lave les mains et blâme les autres.

Hier, le ministère des Consommateurs et des Sociétés a signalé une hausse de 34 p. 100 du nombre de faillites depuis l'an dernier, ainsi qu'une augmentation de 21 p. 100 du nombre de sociétés en faillite.

Vendredi dernier, Statistique Canada rapportait que le taux de chômage était passé de 7,2 à 7,6 p. 100 en mai, que plus d'un million de Canadiens étaient sans travail et que le secteur manufacturier avait perdu 165 000 emplois en un an.

Quand le gouvernement va-t-il se réveiller et rajuster le tir de sa politique économique? Les taux d'intérêt élevés ne sont pas la solution à l'heure actuelle, et le gouvernement devrait prendre des mesures modératrices.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Madame la Présidente, le ministre des Anciens combattants avait une heureuse nouvelle à annoncer aux anciens combattants de la Colombie-Britannique vendredi dernier. En effet, il avait signé avec le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique un accord prévoyant que leurs soient réservés 200 lits dans des unités de soins prolongés.

En vertu de cet accord, une somme pouvant atteindre 35 millions de dollars permettra d'absorber au cours des cinq prochaines années ce qu'il en coûtera d'assurer aux anciens combattants des places prioritaires dans des unités de soins un peu partout dans la province. La répartition de ces places sera établie de concert avec les autori-

Article 31 du Règlement

tés provinciales. Grâce à l'accord, les anciens combattants qui ne sont plus en mesure de vivre dans leur domicile pourront au moins continuer d'habiter dans les environs.

Aux termes de l'accord conclu, le gouvernement fédéral assumera les deux tiers du coût en capital des nouvelles places créées et le ministère des Anciens combattants versera à la province une quote-part quotidienne pour chaque lit attribué à un ancien combattant.

Je voudrais citer M. Jansen, qui a déclaré ceci: «Cet accord constitue une amélioration notable du niveau de service offert aux anciens combattants [. . .]et prouve la volonté de collaborer des gouvernements provincial et fédéral en ce qui concerne les anciens combattants.»

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le temps est venu pour le gouvernement de se montrer à la hauteur de son mandat et de faire preuve d'autorité dans la prestation des soins de santé au Canada.

Maintenant que les services hospitaliers sont en crise dans tout le pays, que des personnes meurent de maladies cardiaques dans des grands centres à cause du manque de lits pour malades aigus et d'une pénurie d'infirmières ou de techniciens, que des enfants souffrant de maladies graves ne sont pas admis dans des hôpitaux pour enfants à cause d'une réduction du nombre de lits pour malades aigus, le gouvernement conservateur doit repenser ses responsabilités et priorités financières.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait se demander si le temps est bien choisi pour plafonner l'aide fédérale aux soins de santé. Au nom de tous les Canadiens qui ont confiance en lui et qui comptent sur lui, il devrait ensuite faire comprendre au ministre des Finances que les compressions budgétaires fédérales affaiblissent la présence fédérale dans le secteur des soins de santé et menacent le système universel prévu dans la Loi canadienne sur la santé.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, le 10 juin 1990 a marqué le début de la troisième semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Cette semaine, nous avons souligné les réalisations des personnes handicapées et travaillé à l'élimination des derniers obstacles qui les empêchent de s'intégrer pleinement à la vie sociale et économique.

Tous les ordres de gouvernement ont mis en oeuvre des programmes et des services destinés aux personnes handicapées. Bon nombre de ceux-ci sont liés à des besoins qui ont été mis en relief cette semaine; il s'agit des transports, du logement, de l'emploi, des loisirs et de l'éducation. Il en résulte que nous avons tendance à ne penser qu'aux initiatives du gouvernement. Cependant, ces cinq jours ont permis d'attirer l'attention sur d'autres aspects de l'intégration des personnes handicapées.

• (1110)

J'espère que la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées nous aura donné à tous l'occasion de nous informer sur les activités qui existent dans nos localités. En participant à ces activités, nous prendrons davantage conscience des problèmes des personnes handicapées et apprendrons d'autres façons de les aider à relever les défis auxquels elles sont confrontées.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, dans deux semaines, le 1er juillet, nous célébrerons le 123e anniversaire du Canada. Pour un pays si jeune, nous avons de quoi être fiers.

Nous sommes très chanceux d'être Canadiens. Le Canada est l'un des meilleurs endroits au monde pour travailler et pour vivre. Les autres pays le considèrent comme un chef de file de la coopération et du développement mondiaux. Ceux d'entre nous qui ont voyagé à l'étranger peuvent se rendre compte de leur chance.

[*Français*]

C'est maintenant le temps de se rassembler pour célébrer tout ce que nous partageons en tant que peuple. Nos ressources naturelles, nos droits fondamentaux, nos cultures diversifiées et notre tolérance sont ce qui font du Canada un pays apprécié mondialement.

[*Traduction*]

Au cours des 123 dernières années, les Canadiens ont travaillé ensemble pour faire de notre pays ce qu'il est actuellement. J'ai confiance que nous entreprendrons la prochaine décennie et le prochain siècle dans le même esprit de collaboration. Notre pays est une terre de compassion qui offre d'innombrables possibilités d'avancement.

Au nom des gens d'Ottawa-Centre, Bonne fête du Canada.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, durant la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les efforts que fait la SCHL pour rendre les logements plus accessibles.

Dans le cadre des programmes de logement social et des coopératives d'habitation, les promoteurs immobiliers doivent prévoir dans chaque ensemble des aires communes accessibles s'ils veulent être admissibles à l'assurance-hypothèque de la SCHL et aux subventions du gouvernement fédéral.

De plus, au moins 5 p. 100 des logements doivent être adaptables, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir être facilement équipés pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées. Enfin, les promoteurs peuvent obtenir des subventions couvrant complètement le coût de l'adaptation de ces logements aux besoins de clients particuliers.

La SCHL a aussi aidé plus de 9 000 ménages à adapter leurs maisons aux besoins de leurs membres handicapés, grâce au programme d'aide à la remise en état des logements. Nous pouvons être fiers du rôle proactif de la SCHL qui fait sien le slogan de la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées: «L'autonomie, c'est la vie.»

* * *

LES TRAINS DE VOYAGEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le gouvernement fédéral ne cesse de répéter que les Canadiens ont renoncé au service de trains de voyageurs et que ce mode de transport est chose du passé.

Nous savons tous que cela n'est pas le cas. Les pays industrialisés, nos concurrrents à l'échelle internationale, se dotent de systèmes ferroviaires modernes.

Au Canada, le train vient d'être choisi par un de nos plus importants groupes d'innovation, de créativité et de culture. Je parle, bien sûr, de MuchMusic. Au mois de juin, les animateurs de MuchMusic se sont déplacés en train, au Canada, avec les derniers vidéos en main, en vue de promouvoir le lancement du premier prix de musique vidéo au Canada.

Article 31 du Règlement

Au nom des partisans de VIA Rail au Canada, je tiens à féliciter Muchmusic pour avoir choisi un mode de transport efficace et non polluant.

Si je puis me permettre de faire une suggestion, je propose que le gouvernement écoute les vues exprimées par la population et rétablisse le service de trains de voyageurs qu'il a bêtement réduit en janvier.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, cette semaine, les organisations nationales, provinciales et locales, en collaboration avec le Secrétariat d'État, marquent la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Cela donne à tous les Canadiens l'occasion d'essayer, ensemble, de répondre à la question: Que pouvons-nous faire pour faciliter l'intégration des personnes handicapées à la vie communautaire?

Comme me l'écrivait un de mes électeurs cette semaine:

> Je voudrais simplement faire remarquer que pour quelqu'un qui a de la difficulté à monter des marches, deux petites volées de marches c'est encore trop. S'il y a des marches, même quelques-unes seulement, c'est un problème. Quelle est la solution?

Sur le traversier on dit aux personnes handicapées de rester dans leur voiture, bien qu'il y ait un écriteau qui dit que les passagers ne peuvent rester dans leur voiture. Alors, si l'on est handicapé, que fait-on? Est-ce qu'on évite les traversiers? Est-ce qu'on reste dans sa voiture?

Cette semaine de l'intégration, des choses comme celle-là ne devraient pas arriver à des Canadiens handicapés. J'espère qu'après cette semaine les gens auront une meilleure idée des difficultés des personnes handicapées.

* * *

LE SÉNAT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, je veux féliciter le premier ministre d'avoir nommé au Sénat le candidat choisi par les Albertains, M. Stan Waters. Je félicite aussi M. Waters de sa nomination.

Le processus de réforme du Sénat est en cours.

Don Getty a fait preuve de courage et de leadership en tenant des élections sénatoriales et en amenant le pays à accorder la plus haute priorité à la question de la réforme du Sénat.

Les sénateurs libéraux de l'Alberta devraient sentir le vent de la démocratie qui souffle sur notre pays. La première tâche de Stan Waters sera d'encourager les autres sénateurs à ne pas empêcher la réforme démocratique du Sénat. Les Albertains voudraient qu'au moins sept nouveaux sénateurs de leur province soient élus dans cinq ans pour faire partie d'un Sénat nouvellement reconstitué.

Certaines personnes et certains partis parlent beaucoup de la réforme du Sénat. Notre gouvernement ne fait pas qu'en parler; il est passé à l'action.

Encore une fois, félicitations au premier ministre Mulroney, au premier ministre Getty et aux autres premiers ministres des provinces pour leurs réalisations extraordinaires.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Au cours des derniers jours, les autochtones du Canada ont exprimé leurs vives inquiétudes, et même en fait un sentiment profond d'injustice, à l'égard du dénouement, en fin de semaine dernière, de la conférence des premiers ministres.

J'ai appris que la ministre de la Justice et d'autres ministres ont rencontré les leaders des groupes autochtones hier, à Ottawa. J'aimerais que le vice-premier ministre nous parle de l'issue de cette rencontre. Les leaders autochtones en sont-ils sortis satisfaits? Si non, qu'est-ce que le gouvernement du Canada a l'intention de faire pour apaiser leurs vives inquiétudes et leur faire oublier le profond sentiment d'injustice qu'ils ressentent à la suite de la conférence constitutionnelle tenue la semaine dernière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, premièrement, je suis sûr que l'honorable chef de l'opposition reconnaîtra que l'Accord du lac Meech et le document signé la semaine dernière contiennent de très importantes dispositions visant le peuple autochtone.

Par conséquent, il est sûrement dans notre intérêt à tous que l'Accord du lac Meech et les documents signés par les premiers ministres soient ratifiés dès que possible.

En ce qui concerne la rencontre d'hier, je peux vous dire que les autochtones ont discuté non seulement avec le sénateur Murray, mais aussi avec la ministre de la Justice et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère amicale et détendue. Les dirigeants autochtones ont très clairement exposé leurs points de vue. Les ministres les ont écoutés et ont pris connaissance de leurs inquiétudes. Ils ont entrepris de les étudier individuellement et très attentivement.

Je peux signaler à mon collègue que les discussions sur les points qui ont été soulevés hier se poursuivent à l'heure actuelle.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire pour le vice-premier ministre.

Le premier ministre de Terre-Neuve a invité tous les premiers ministres provinciaux, ainsi que le premier ministre du Canada, à venir s'adresser à l'Assemblée législative de Terre-Neuve au sujet de l'amendement constitutionnel de 1987.

Je pose donc la question suivante: Le premier ministre lui-même va-t-il se rendre à Terre-Neuve pour y prendre la parole et, dans l'affirmative, quand fera-t-il ce voyage?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le premier ministre du Canada et celui de Terre-Neuve ont été en contact presque chaque jour pour discuter de cette importante question.

Comme l'a indiqué le premier ministre en réponse à une question posée plus tôt cette semaine, si des signes permettaient de croire que sa présence faciliterait la ratification de l'Accord du lac Meech, il est évident qu'il serait prêt à se rendre à Terre-Neuve. Je crois que cette possibilité n'a pas été écartée.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser au vice-premier ministre.

Au Manitoba, les législateurs ont déclaré qu'à leur avis, la modification constitutionnelle de 1987 n'aura pas été ratifiée par leur assemblée législative le 23 juin. Voici

ma question au vice-premier ministre: Le gouvernement croit-il qu'il existe un moyen de prolonger le délai si cela est nécessaire et qu'entend faire le gouvernement fédéral devant la situation au Manitoba?

• (1120)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, à l'article 1 du document signé la semaine dernière, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve se sont engagés clairement à faire tous les efforts possibles pour arriver à une décision avant le 23 juin 1990.

Nous sommes toujours d'avis que cet objectif est réalisable et nous croyons aussi que les trois assemblées législatives s'efforcent sérieusement de l'atteindre. Nous prévoyons que chaque assemblée législative, en l'occurrence celle du Manitoba, trouvera le moyen de régler les questions de procédure. À l'issue des réunions d'hier, le gouvernement fédéral a offert son aide sous toute forme utile, notamment par des discussions avec les autochtones. Des discussions se poursuivent afin de déterminer si nous pouvons contribuer à sortir l'assemblée législative de l'impasse.

Mme le vice-président: Le très honorable député de Vancouver Quadra.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au vice-premier ministre.

Il semblerait que le Manitoba ne ratifiera pas l'Accord du lac Meech dans les délais prescrits. Il y a quelques minutes, l'Assemblée législative manitobaine a ajourné ses travaux jusqu'à lundi, et les députés sont de plus en plus pessimistes à ce sujet.

Que personne ne blâme Elijah Harper ou les autochtones du Canada. Le blâme revient à un seul homme, celui qui, de son propre aveu, a choisi le jour où il lancerait les dés. En reportant la conférence des premiers ministres à une date ultérieure, il a mis en jeu l'avenir du pays.

Voici ma question au vice-premier ministre: va-t-il se rendre immédiatement chez son chef, le premier ministre du pays, et lui dire en termes non équivoques que lui seul est responsable de la crise constitutionnelle actuelle?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, j'assure au très honorable député que nous ne blâmons personne, surtout pas Elijah Harper.

Dans un régime démocratique, un député a le droit d'invoquer les règles de procédure et de se prévaloir de ses privilèges. Je trouve plutôt étrange qu'à cette heure tardive le très honorable député parle de crise et fasse une déclaration strictement politique. Je m'abstiens de commenter la dernière partie de sa question.

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador et le premier ministre du Manitoba ont tous deux prévenu le premier ministre à plusieurs reprises ces derniers mois qu'il ne restait plus beaucoup de temps pour l'adoption de l'Accord du lac Meech. Le chef de l'opposition a fait de même. Pourtant, le premier ministre a refusé de tenir compte des avertissements de ses deux homologues. Il a laissé le temps filer et la pression monter.

Je reprends ma question. Le vice-premier ministre fera-t-il comprendre à son chef que les conséquences de son geste sont graves et que la responsabilité de régler un problème qui s'est beaucoup aggravé incombe au premier ministre du Canada, qui nous a entraînés dans ce gâchis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je ne veux pas ergoter, mais le très honorable député se rappellera sûrement que les premiers efforts pour dénouer l'impasse ont été faits par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui a avancé l'idée d'une résolution parallèle. Le gouvernement fédéral a alors agi immédiatement en créant le comité Charest.

C'est un fait. C'est ce qui s'est passé et, bien honnêtement, quoi qu'en pense le député, tous les premiers ministres se sont engagés à déployer tous les efforts

possibles pour adopter l'Accord du lac Mecch avant le 23 juin. Nous croyons que cet engagement est sérieux et qu'ils feront tout en leur pouvoir pour que cet accord soit ratifié.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La Société du port de Montréal, une société d'État fédérale, et son directeur général, M. Dominic Taddeo, semblent faire la noce aux frais des contribuables canadiens.

Voici un exemplaire d'une note de 1 725 $ facturée à M. Taddeo, à la Société du port de Montréal, pour l'achat de billets de saison de l'équipe de hockey des Canadiens de Montréal, et une autre facture indiquant que la Société du port de Montréal a invité, à ses frais, dix personnes à assister à un gala pour la modique somme de, tenez-vous bien, 500 $ par personne. On a facturé également à la Société du port de Montréal 4 428 $ pour l'achat de billets de saison des Expos.

Le ministre peut-il confirmer que la Société du port de Montréal a payé effectivement ces factures et, dans l'affirmative, trouve-t-il que c'est une bonne façon de dépenser l'argent des contribuables?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je prends bonne note de la question de ma collègue. Je me renseigne de mon mieux en prévision de la période des questions, mais aucune séance d'information ministérielle ne fait le tour de toutes les factures des sociétés d'État ou des autorités portuaires. C'est tout simplement impossible. Nous nous présentons ici pour tenter de répondre aux questions. La députée pourrait s'adresser à une autre tribune pour trouver la réponse à ce genre de questions. Si elle tient à obtenir ces réponses, qu'elle fasse inscrire ses questions au *Feuilleton*.

Autrement, je suis à la Chambre pour tâcher de répondre, dans la mesure du possible aux questions qui me sont posées, et je vais certes examiner celle que la députée a soulevée.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, La Société du port de Montréal a acheté également des terrains près de Contrecoeur en utilisant comme intermédiaire un conservateur fédéral, Maurice Mayer, qui est collecteur de fonds. Ce dernier, semble-t-il, devait toucher une très bonne commission. J'ai une facture d'août de l'année dernière montrant qu'il avait demandé 186 637 $ pour ses services.

Le ministre peut-il nous dire combien d'argent au total M. Mayer a touché pour cette transaction et pourquoi le port lui-même ou les Travaux publics ne se sont pas chargés de cette transaction comme ils sont en mesure de le faire?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, manifestement dans le cours normal des affaires le port de Montréal achète des terrains. Cela ne surprend aucun député ni le public.

Je voudrais vraiment demander à ma collègue si elle détient la preuve d'irrégularités commises dans ces transactions auxquelles elle fait allusion, ou s'il s'agit seulement d'une autre allégation lancée dans le seul but de calomnier des personnes innocentes.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, le ministre sait très bien que c'est le devoir de la Chambre de faire en sorte qu'on rende compte des deniers publics et qu'on les dépense à bon escient.

[*Français*]

Étant donné qu'il y a beaucoup de questions d'éthique qui se posent au sujet de l'achat des terres à Contrecoeur et au sujet des dépenses excessives des membres du conseil d'administration du Port de Montréal, est-ce que le ministre va ordonner une enquête?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, puisque la Chambre est saisie d'une question et que j'ai dit que j'étudierai les sujets d'inquiétude soulevés par ma collègue, manifestement c'est ce que je vais faire. Nous ne nous lançons pas dans des enquêtes avant de nous être renseignés et de nous être demandé s'il y a une réponse à l'allégation de ma collègue. Si vous voulez faire une campagne de calomnie, je ne vous laisserai pas faire aussi facilement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais poser au vice-premier ministre une question concernant les chiffres sur le commerce publiés par Statistique Canada aujourd'hui.

Le vice-premier ministre reconnaîtra qu'une fois de plus, nous avons assisté à une baisse importante de plus de 1 milliard de dollars de nos échanges commerciaux. Chose encore plus grave, nos échanges commerciaux avec les États-Unis ont baissé de 750 millions de dollars. Je tiens à lui rappeler qu'en 1984, nous avions un excédent de 20 milliards de dollars dans nos échanges avec les États-Unis.

• (1130)

Comment le gouvernement peut-il continuer à défendre sa politique, qui consiste à maintenir les taux d'intérêt et le cours du dollar élevés, et à soutenir encore un accord commercial qui, fondamentalement, conduit à la

désagrégation et à la destruction de la capacité industrielle et commerciale de notre pays?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, selon moi, mon collègue sait pertinemment que nous continuons d'avoir un excédent. La baisse de ce dernier est attribuable aux importations, surtout de machines et de produits de haute technologie, qui sont nécessaires pour rendre notre économie extrêmement compétitive dans le cadre du libre-échange.

Les importations de nouvelles machines et de biens d'équipement ont atteint des niveaux records—ce qui est le signe d'une énorme confiance dans l'économie canadienne—dans les secteurs de la fabrication et des services, et ces importations tendent à nous rendre extrêmement compétitifs au cours de la décennie qui s'ouvre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, cette chute de nos échanges commerciaux découle de la politique économique du gouvernement.

Étant donné que le ministre répond maintenant aux questions touchant le commerce, comment explique-t-il le fait que dans le secteur automobile, le secteur industriel le plus important au Canada, nous avons maintenant un déficit de 131 millions de dollars? C'est la première fois depuis des années que le secteur automobile connaît une chute marquée.

Lorsqu'on ajoute à cela la suppression de 165 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis la signature de l'Accord de libre-échange, il y a un an, ne comprend-il pas et ne reconnaît-il pas que nous faisons face à la désindustrialisation du pays?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, on entend parler de cette théorie de la désindustrialisation depuis cinq ou six ans dans cette enceinte.

La vérité, c'est que dans le secteur automobile, près d'un quart de toutes les automobiles fabriquées sur le continent nord-américain, viennent du Canada. Notre compétitivité dans le secteur automobile est bien supérieure à celles des États-Unis. Les cycles changent, il y a des fluctuations, mais dans l'ensemble, nous sommes dans une bien meilleure position que les États-Unis pour ce qui est de notre part du marché automobile en Amérique du Nord.

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Au cours des cinq premiers mois de cette année, le gouvernement, avec sa politique des taux d'intérêt élevés, a réduit à la faillite 4 424 entreprises et 15 050 particuliers canadiens.

Combien d'autres Canadiens devront perdre leur foyer, leur exploitation agricole, leur entreprise commerciale ou leur emploi avant que le gouvernement ne revienne à la raison.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous partageons le souci que causent au député toutes ces faillites. Je tiens néanmoins à lui rappeler qu'elles sont bien moins nombreuses qu'elles ne l'étaient à l'époque du gouvernement libéral.

Par ailleurs, il devrait savoir, et il le sait sûrement, que nous arrivons à la fin d'un cycle sans précédent au cours de laquelle l'économie a connu une croissance très vigoureuse. L'économie fonctionne en effet à surcapacité depuis un certain temps et nous avons besoin d'atténuer certaines pressions et certains bouleversements.

Le député a parlé des taux d'intérêt élevés, mais ce ne qui sont que des symptômes; la maladie, c'est l'inflation. Tant que des pressions inflationnistes s'exerceront, nous serons contraints de maintenir notre politique monétaire.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, considérons un instant les effets de la politique monétaire du gouvernement. Les faillites sont à la hausse, la création d'emplois est à la baisse, et les mainmises étrangères se multiplient. La recherche et le développement sont en perte de vitesse. En avril, notre excédent commercial a baissé de 88 p. 100. Depuis janvier de l'année dernière, notre secteur de la fabrication a enregistré la perte de 172 000 emplois.

Le ministre pourrait-il intervenir maintenant pour arrêter cette chute libre de l'économie ou, comme Candide, persiste-t-il malgré tout à penser que nous vivons toujours dans le meilleur des mondes?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): De mai 1989 à mai 1990, madame la Présidente, on a créé au Canada 124 000 emplois. Ce n'est pas tout à fait une chute libre de l'économie.

Le député a parlé du nombre des faillites. Il importe que nous comprenions ceux qui font face à des faillites et que nous compatissions à leur malheur. En fait, 4 400 entreprises commerciales ont fait faillite. Mais il faut situer ce chiffre dans le contexte de tous les emplois créés depuis un an dans le secteur des petites entreprises. Depuis seulement un an, plus de 200 000 petites entre-

prises non constituées en sociétés se sont lancées en affaires, et 138 000 petites entreprises constituées en sociétés l'ont fait. Le nombre des faillites représente donc un peu plus de 1 p. 100 de toutes les nouvelles petites entreprises au Canada.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre a laissé entendre qu'on avait créé tous ces emplois. En fait, le taux de chômage au Canada a augmenté, ainsi que le nombre de faillites personnelles. Par ailleurs, le taux d'inflation est à son niveau le plus bas depuis 1987. Bref, la justification des taux d'intérêt élevés disparaît et le tort que ces taux d'intérêt élevés infligent aux gens croît de façon spectaculaire.

Le gouvernement reconnaît-il qu'il doit maintenant, enfin, réduire les taux d'intérêt pour protéger les Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la diminution de l'IPC est vraiment une bonne nouvelle. Il faut toutefois en examiner les causes. Deux facteurs, essentiellement, l'expliquent. Par exemple, l'augmentation des taxes fédérales et provinciales survenue au printemps a été plus ou moins digérée. En outre, les bénéfices des sociétés sont à leur plus bas niveau depuis sept ans et cette situation ne peut pas durer.

La conjoncture actuelle est très artificelle. Cependant, les pressions continuent de s'exercer, notamment en ce qui concerne le prix unitaire de la main-d'oeuvre. Les pressions sont très réelles et nous ne pouvons en aucun cas relâcher nos efforts pour les contrer parce qu'elles constituent la vraie menace pour les travailleurs canadiens.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, c'est typique du gouvernement de blâmer les travailleurs pour ses erreurs.

Le fait est que les gains hebdomadaires moyens ont fléchi de 2,9 p. 100 depuis 1984, année où les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Le fait est, aussi, qu'à ce stade du cycle, on voit ralentir le production et, naturellement, croître le coût unitaire de la main-d'oeuvre. Cela n'a pas valeur d'indicateur. Ce n'est qu'une donnée statistique.

Le ministre va-t-il reconnaître que c'est sa politique de cherté de l'argent qui ralentit la production et qui fait grimper le coût unitaire de la main-d'oeuvre qu'il dit combattre? Bref, va-t-il abaisser les taux d'intérêt partout pour se sortir du cercle vicieux où il est enfermé?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'aimerais que les choses soient aussi faciles. Notre politique a reçu l'aval de toutes les organisations, de l'OCDE et d'autres.

Pour ce qui est du coût unitaire de la main-d'oeuvre, nous ne blâmons pas la main-d'oeuvre, nous constatons simplement les faits. Nos entreprises, nos industries ne peuvent se développer si elles ne sont pas compétitives. Notre compétitivité se détériore de plus en plus depuis quelques mois. C'est le problème auquel il faut s'attaquer, au risque de ne plus jamais soutenir la concurrence et de perdre un plus grand nombre d'emplois. Ce n'est sûrement pas ce que nous voulons.

* * *

LES INONDATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AIDE D'URGENCE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Les pluies importantes qui ont touché la Colombie-Britannique, et particulièrement ma circonscription, Okanagan-Centre, ont causé de graves dégâts et un décès dans des circonstances tragiques.

Le ministre responsable pourrait-il rassurer les habitants de la Colombie-Britannique en leur garantissant que le gouvernement fédéral viendra en aide à cette province, en vertu des dispositions du programme d'aide financière en cas de catastrophe?

• (1140)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de confirmer au député que le gouvernement fédéral offrira effectivement de l'aide financière à la Colombie-Britannique conformément au directives du programme d'aide financière en cas de catastrophe, et qu'un responsable de Protection civile Canada sera chargé immédiatement de la collaboration avec les autorités de la Colombie-Britannique, en vue de coordonner l'intervention fédérale.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je vais adresser ma question au vice-premier ministre. La famille Siu de Toronto est frappée d'une ordon-

nance d'expulsion parce que ses membres ont conservé la nationalité chinoise. Les parents et leurs enfants seront persécutés en Chine parce que l'État leur refuse la permission d'avoir des enfants.

Le gouvernement abandonnera-t-il sa politique d'expulsion des ressortissants chinois qui veulent avoir des enfants et en protéger la vie?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la député de Halifax, qui est une avocate chevronnée, devrait savoir qu'en vertu du processus, les décisions sont prises par les arbitres de l'immigration et ensuite par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, deux instances indépendantes.

Quant à l'expulsion vers la Chine, la députée devrait savoir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a suspendu toutes les expulsions et que cette suspension demeure en vigueur jusqu'à maintenant.

Mme Mary Clancy (Halifax): C'est très réconfortant, madame la Présidente, mais il n'est pas très réconfortant pour la famille Siu de se faire dire qu'il lui faudra rentrer dans son pays une fois que leur enfant sera né. Nous savons qu'on refuse la nourriture et les médicaments en Chine aux enfants qui ne sont pas enregistrés. Un peu de compassion peut faire beaucoup, peut-être autant que l'expérience.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

[*Français*]

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il à la famille Siu le droit fondamental de donner naissance à leur enfant en toute sécurité? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour mettre l'avenir de cet enfant et de ses parents en danger?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, l'honorable députée, avec l'expérience qu'elle possède en tant qu'avocate, comme je le disais plus tôt, devrait savoir que tous les cas, lorsque la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, par exemple, ordonne une déportation,

[*Traduction*]

. . .sont examinés à la lumière de considérations humanitaires. Ce cas sera examiné comme tous les autres.

* * *

[*Français*]

LES CONSOMMATEURS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et elle a trait à la nomination de Nicolas Murray, président du conseil d'administration de l'Association des consommateurs du Canada, au poste de président du Bureau d'information du gouvernement concernant la TPS.

Pourquoi le ministre a-t-il miné la crédibilité de l'agence de protection des consommateurs en offrant un poste de patronage à M. Murray derrière le dos—et je le répète—derrière le dos de l'exécutif de l'Association des consommateurs du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je rejette, bien sûr, les accusations contenues dans la question du député, mais je dois l'informer, ainsi que la Chambre, que l'Association des consommateurs du Canada a tenu hier soir une réunion de tout son conseil d'administration, réunion au cours de laquelle M. Murray a donné sa démission, dans l'intérêt de tous les consommateurs du canada. L'Association a accepté avec regret sa démission. Dans le communiqué que l'Association des consommateurs a diffusé ce matin, on pouvait lire:

> M. Murray pourra ainsi se consacrer entièrement à son nouveau poste de président du Bureau d'information des consommateurs. L'ACC est heureuse de la nomination [. . .]de M. Murray à ce poste où il pourra exercer ses talents exceptionnels de communicateur en matière d'information des consommateurs. L'ACC estime qu'il est important que l'organisme de M. Murray fasse rapport directement au public, par l'entremise du Parlement.

Ce sera évidemment le cas.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je reçois à l'instant le même communiqué. Il y a une phrase que le ministre a laissée de côté, soit:

> Le conseil d'administration de l'Association des consommateurs du Canada a accepté la démission de M. Nickolas Murray du poste de président de l'ACC.

Ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés, l'actuel ministre qui n'est pas au courant ou qui ne veut pas nous mettre au courant. Tout ce que je

peux déduire des déclarations peu éclairantes du ministre, c'est qu'environ trois des 19 millions de dollars dont disposera le Bureau d'information du gouvernement concernant la TPS serviront à payer le personnel et le loyer.

Combien des 16 autres millions iront à la progagande gouvernementale au sujet de la TPS?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député parle de manque d'information ou de mauvaise information. Je crois qu'aucun des députés qui ont pris la parole à la Chambre à ce sujet n'est moins bien informé que le député qui vient de poser la question.

Le fait est que le gouvernement a fait un excellent choix dans la personne de M. Murray, qui défend depuis des années les intérêts des consommateurs. Celui-ci a décidé de donner hier soir sa démission dans l'intérêt des consommateurs.

Je me suis entretenu avec lui ce matin et voici ce qu'il m'a dit: «Ce qui m'importe le plus, c'est de servir les consommateurs au meilleur de mes capacités, en tant que directeur du Bureau d'information des consommateurs, et c'est exactement ce que je vais faire.»

Il n'y a pas de propagande. Il n'y a aucune autre mauvaise information. Ceci vise à appuyer . . .

M. Bellemare: Vous devriez travailler pour Barnum and Bailey.

M. Jelinek: Si vous vous la fermiez et que vous écoutiez, vous apprendriez quelque chose.

Mme le vice-président: Le ministre voudra bien conclure en s'adressant à la présidence.

M. Jelinek: Madame la Présidente, le député tient des propos diffamatoires à l'endroit de M. Murray. Le gouvernement fédéral veut s'assurer que toute baisse des prix à la consommation profitera aux consommateurs de tout le pays, et c'est pour cela qu'il leur fournit les renseignements dont ils ont besoin et qu'ils demandent.

* * *

L'EMPLOI

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable des petites entreprises. Elle porte sur la fermeture de l'usine de Fruehauf Canada Limited, qui a été annoncée cette semaine et qui entraînera la perte de 334 emplois. Ce matin, la société Solaray, de Brantford, a annoncé qu'elle fermait ses portes de façon permanente, forçant au chômage 125 autres travailleurs.

Dans les deux cas, on prétend que la fermeture est due à une conjonction de facteurs, à savoir le niveau élevé des taux d'intérêt, la déréglementation dans le secteur du camionnage et l'Accord de libre-échange. Le président de la société Fruehauf Canada a blâmé publiquement l'Accord de libre-échange. Il a déclaré que les règles du jeu n'étaient pas les mêmes pour tous, que les fabricants canadiens étaient désavantagés par rapport à leurs concurrents américains.

Le ministre sait fort bien qu'un pays qui ne fabrique rien ne peut pas survivre. Que fera donc ce gouvernement pour faire cesser ce ridicule déclin de l'industrie manufacturière du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, en ce qui concerne les mesures immédiates qu'entend prendre le gouvernement, il existe une foule de programmes que nous mettrons à la disposition des travailleurs touchés. Fait plus important encore dans un contexte plus global, la société Fruehauf procédera à une consolidation de son exploitation. Cette consolidation aura lieu au Canada, et pas ailleurs.

C'est une diminution des commandes qui est la cause première des difficultés. La direction a clairement fait savoir que les difficultés étaient principalement attribuables à la diminution des commandes et non au libre-échange.

En outre, madame la Présidente, il ne faut pas oublier que le sud de l'Ontatio, d'où vient le député, a connu une suite ininterrompue d'ouvertures d'entreprises. Chrysler a procédé à un agrandissement de 400 millions de dollars. Stelco s'est payé un agrandissement de plusieurs millions de dollars. Freightliner s'est aussi payé un agrandissement de plus de 100 millions de dollars. CAMI a créé 1 000 emplois tout près de Brantford.

Les affaires marchent donc très bien dans le sud de l'Ontario grâce à l'Accord de libre-échange et à la nouvelle compétitivité de notre économie.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, les propos du ministre sont extrêmement trompeurs. L'industrie canadienne du camionnage appartenait à des Canadiens dans une proportion d'environ 80 p. 100 il y a un an et demi. À la fin de cette année, elle appartiendra à des Américains dans une proportion de 65 à 70 p. 100 à cause de l'Accord de libre-échange, et cela comprend la fabrication des camions à remorques.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. En parlant avec des membres du Congrès amé-

ricain cette semaine à Washington, j'ai appris qu'ils craignaient fort qu'un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique n'entraîne la perte d'emplois américains au profit du Mexique. C'est ce que nous disions il y a deux ans à propos du transfert d'emplois canadiens aux États-Unis.

Le vice-premier ministre peut-il assurer à la Chambre et à la nation que le Canada ne conclura pas d'accord de libre-échange avec le Mexique au risque de perdre les emplois qui nous restent dans le secteur manufacturier.

• (1150)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, l'affaire Fruehauf comporte d'autres détails que la Chambre devrait connaître. Nous avons, dans le passé, éprouvé le besoin de modifier l'entente concernant les licences de camionnage qui avait été conclue avec le gouvernement de l'Ontario. Le GATT s'y est opposé. Cela n'a rien à voir avec l'ALE. C'est le GATT qui est en cause, ce qui a eu des répercussions sur le potentiel global de cette société. La consolidation va quand même se faire au Canada, à Ingersoll.

Chose plus importante, le député devrait savoir que ce sont des sociétés comme Fruehauf qui vont largement bénéficier dans les années à venir de l'annulation de la taxe la plus inéquitable pour cette industrie, soit la taxe sur les ventes des fabricants.

Une fois que le Sénat aura compris le bien-fondé de ce changement, à compter du 1er janvier prochain, les entreprises industrielles du sud de l'Ontario, particulièrement de la région de Brantford, en tireront d'énormes avantages.

* * *

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le mois dernier, le Canada a perdu sa cause devant le groupe spécial du libre-échange, qui a rendu une décision cruciale dans l'affaire du homard. Les États-Unis ont l'intention d'augmenter de nouveau la taille mininale des homards en 1991 et en 1992, toujours sous le prétexte de préserver les stocks.

Le ministre va-t-il nous dire ce qu'il compte faire pour minimiser l'incidence de ces deux prochaines augmentations pour les pêcheurs ainsi que les pertes qu'ils subiront par suite de cette décision?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, cette question ressemble beaucoup à celles que la Chambre a entendues au cours des deux ou trois dernières semaines, à une différence près: le député veut savoir ce que nous faisons de plus. Le gouvernement du Canada a adopté deux mesures principales que le député devrait connaître. La première est la campagne de publicité touchant les gros homards, en fait, les petits homards aussi, car ce que les États-Unis appellent gros est petit dans l'ensemble.

Ce qui s'est produit, c'est que nos stocks se sont très bien écoulés, leur valeur passant d'environ 20 millions de dollars à quelque 2,4 millions de dollars. La campagne publicitaire donne d'excellents résultats. Nous voulons en outre chercher, de concert avec l'industrie, les syndicats et d'autres organismes, de nouveaux moyens qui permettront au secteur de la petite entreprise d'exportation de homards de surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. Il est possible de faire face à ces difficultés, grâce à la publicité et à la collaboration avec le secteur industriel.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, je suis sûr que les pêcheurs de l'est du Canada seront très reconnaissants de ces nouvelles initiatives lorsqu'ils vendront le homard à perte.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celui-ci sait sans aucun doute que certains États des États-Unis ont des lois qui mettent obstacle à l'importation de homard transformé. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui ce qu'il fera pour garantir aux producteurs canadiens de homard transformé l'accès au marché américain?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, naturellement, le député réclame toujours des garanties à toute épreuve, mais voici ce que je peux lui dire pour l'instant. Les discussions que nous avons avec l'industrie portent sur cette question. Dans les circonstances actuelles, je m'attends à ce que de nouvelles propositions innovatrices émergent de ces conversations. D'ailleurs, nous en avons déjà vu quelques-unes. Nous espérons que ces nouvelles idées ainsi que la campagne de publicité nous aideront à régler les problèmes qui préoccupent le député.

* * *

ROUTE CANADA

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je suis sûr qu'il sait, comme tous les députés de son côté, que la vente de CN Route aux Fingold et à Manfred Ruhland était vraiment une mauvaise affaire. De notre côté nous savons tous, comme les employés présents et passés du CN, que c'était une abominable transaction. Le

ministre devrait savoir qu'il ne pourra pas éternellement nous cacher les faits sur cette affaire.

Le ministre est-il prêt à déposer, aujourd'hui, tous les accords d'achat et de vente, tous les arrangements financiers et tous les consentements qui ont été donnés pour conclure cette affaire, ainsi que les états vérifiés établis juste avant la vente?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je rejette totalement les prémisses de la question du député. Mon collègue sait très bien que cette société perdait 30 à 40 millions de dollars par an. C'est une bonne pratique commerciale pour les libéraux, mais pas pour d'autres. La seule autre solution était d'abolir la société. Nous l'avons vendue et donné ainsi une deuxième chance aux employés. Dans ces circonstances, c'était une transaction commerciale normale de la part du CN qui se départissait d'une de ses filiales. Les renseignements appartiennent au CN et non au gouvernement.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je le remercie de sa réponse. Je crois sincèrement que les employés n'ont rien eu à voir avec les succès ou les déboires qu'a connus la compagnie, une fois vendue. Ces derniers étaient attribuables aux pratiques de mauvaise gestion des Fingold et de Manfred Ruhland.

Pour confirmer ce que le ministre vient de dire, il nous faut les livres et les registres de la compagnie. Tout ce que nous lui demandons de faire, c'est de nous fournir ces registres pour que nous puissions voir par nous-mêmes s'il s'agissait d'une bonne ou d'une mauvaise affaire.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait que ces livres ont été remis au registraire en matière de faillite puisque la compagnie a fait faillite. C'est lui qui les a. C'est comme cela que l'on procède d'habitude. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons une Loi sur la faillite.

Il y a deux semaines, je me suis rendu à Thunder Bay où les manutentionnaires de céréales avaient organisé une manifestation pour exprimer leurs inquiétudes au sujet de la quantité de grain qui était acheminée via Thunder Bay. Or le député, lui, ne pose jamais de questions au sujet d'événements qui se passent dans sa circonscription. Je crois qu'il devrait s'occuper un peu plus de ses électeurs.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui sait certainement que trois entreprises canadiennes font des offres pour vendre jusqu'à 12 millions de tonnes d'eau à la ville de Santa Barbara, en Californie. Il s'agit de la première d'une série d'offres.

Hier, en réponse à une question que je lui posais, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement s'opposait à l'exportation de grandes quantités d'eau par transferts entre bassins. Cela inclut-il les transferts par canaux, par pipe-lines et par navires-citernes géants.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, pour répondre en détail à la question de mon collègue, il est préférable de consulter la Loi sur l'eau de 1987. Cette loi exige que toute proposition en matière d'exportation de l'eau soit conforme à la politique fédérale sur l'eau de 1987. Cette politique dit clairement que le gouvernement s'oppose à l'exportation de grandes quantités d'eau par transferts entre bassins. L'Accord de libre-échange n'oblige pas le Canada à exporter de l'eau aux États-Unis. Le député le sait.

Dans le cas de Santa Barbara, la situation est très différente. Trois sociétés canadiennes figurent sur la liste restreinte de soumissionnaires de la ville et ces trois entreprises devront évidemment répondre aux exigences de la province pour obtenir un permis. Cependant, il n'est pas question de transferts entre bassins.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, il n'y a pas très longtemps, la revue *Fortune* rapportait les paroles suivantes du premier ministre:

> Si quelqu'un veut acheter un peu de notre pétrole, un peu de notre eau [. . .]nous sommes prêts à en vendre.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comme le premier ministre a dit qu'il était prêt à vendre notre eau aux États-Unis, cela veut-il dire que le gouvernement est prêt à accepter la vente de quantités massives d'eau transportées par navires-citernes aux États-Unis?

Le gouvernement devrait savoir que, une fois que le Canada aura ouvert le robinet pour que les États-Unis puissent se servir, il ne sera jamais capable de le refermer.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député nage vraiment dans l'erreur en parlant de la vente de quantités massives d'eau.

Nous avons tous lu l'Accord de libre-échange, qui ne pourrait pas être plus clair. Deux choses sont permises: la vente d'eau en bouteille, ce qui est probablement très avantageux pour les embouteilleurs d'eau, et la vente d'eau dans des conteneurs-citernes. L'Accord de libre-échange ne permet rien d'autre que cela.

J'invite encore une fois le député à lire la Loi de 1987 sur l'eau.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Il y a actuellement 5 000 familles à faible revenu sur la liste d'attente des coopératives d'habitation de Toronto. Selon le *Star* de Toronto, un des logements d'un projet coopératif d'habitation subventionné est occupé par le député néo-démocrate de Trinity—Spadina qui gagne 80 000 $ par année.

Qu'est-ce que le ministre compte faire à ce sujet?

• (1200)

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, je rappelle à la députée que les coopératives d'habitation ont pour principe notamment de réunir des gens de revenus différents dans un même projet. Mais je lui rappelle aussi que le gouvernement a pour politique, depuis 1985, de s'assurer que ses subventions profitent aux gagne-petit et aux gens qui ont un revenu modeste.

Le programme de coopératives d'habitation fait l'objet d'une révision par le gouvernement fédéral cette année et des cas comme celui que la députée a signalé ne font rien pour améliorer la situation.

Mme le vice-président: Je vais permettre deux questions sans question supplémentaire. Je donne la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell et ensuite, au député de Burin—Saint-Georges.

LE TOURISME

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Elle concerne le contrat de publicité accordé à l'entreprise Camp et associés pour promouvoir le tourisme.

Comme le ministre le sait, en réponse à ma demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, son gouvernement a refusé de rendre publiques les cotes de chaque soumissionnaire. Comme, par hasard, Camp et associés a obtenu le contrat.

Je voudrais demander au ministre ce que le gouvernement a à cacher au juste.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'ai deux importantes révélations à faire au député ce matin. Tout d'abord, il faut lui rappeler que ce sont les lignes directrices du Conseil du Trésor qui dictent le choix du publicitaire pour le gouvernement du Canada. Conformément à ces lignes directrices, on réunit un groupe de fonctionnaires chargé de prendre une décision et, comme le député le sait, dans le cas qui nous intéresse, six entreprises avaient été invitées à soumissionner.

M. Boudria: Vous avez effacé le texte.

M. Hockin: Une autre révélation, qui est tellement importante. Depuis que Camp s'occupe de la publicité pour Tourisme Canada, notre pays jouit d'une très bonne cote aux États-Unis. Il est très important que nous fassions de la publicité dans ce pays.

En 1984, à notre arrivée au pouvoir, sur neuf attraits touristiques, les États-Unis se classaient au premier rang pour sept d'entre eux et le Canada, au premier rang pour deux. Selon les résultats que j'ai reçus le mois dernier, le Canada se classe maintenant au premier rang pour sept de ces attraits et les États-Unis, au premier rang pour deux seulement.

* * *

LE BUREAU DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, j'adresse ma question au ministre intérimaire des Consommateurs et des Sociétés. Il sait peut-être que le directeur du Bureau de la politique de concurrence s'est plaint publiquement d'être le dernier informé des fusions et que les entreprises qui fusionnent lui disent une fois le fait accompli.

Il s'agit d'une situation que nous dénonçons depuis environ un an. Le directeur a déclaré qu'il ne la tolérerait plus. Je demande au ministre quelle mesure le gouvernement entend prendre pour mettre fin à cette pratique et empêcher que le rôle du Bureau de la concurrence soit réduit à celui d'un organisme qui ne fait qu'approuver les yeux fermés les décisions des grandes entreprises.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, comme le député le sait, la dernière partie de sa question est totalement fausse. Le Bureau de la concurrence ne fait pas qu'approuver automatiquement les décisions de l'industrie. Il ne l'a jamais fait et il ne le fera jamais.

Le ministre des Consommateurs et des Sociétés a dû s'absenter de la Chambre aujourd'hui pour des fonctions officielles. Il sera de retour la semaine prochaine. Je prends note de la question et je suis convaincu que le ministre y répondra.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

RENVOI AUX COMITÉS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents compétents dont une liste est jointe en annexe.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal).

Mme le vice-président: La députée est-elle autorisée à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Greene: Après mûre réflexion et de longues consultations, madame la Présidente, je propose un projet de loi qui contribuera à dissiper les inquiétudes des usagers au sujet de la Loi actuelle sur le droit d'auteur, tout en protégeant les initiatives du gouvernement visant à promouvoir l'établissement d'associations de gestion collective et à protéger les droits des créateurs.

Le projet de loi encourage les créateurs à se joindre à des associations de gestion collective et à rendre leurs oeuvres accessibles aux usagers. En même temps, il établit un juste équilibre entre les droits des usagers—enseignants, bibliothécaires, parlementaires et autres communicateurs—et ceux de la société en général.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-317 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (délimitation de la région de la Capitale nationale)».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

—Le projet de loi que je propose à la Chambre repousse la limite est de la région de la capitale nationale jusqu'à un point près de Plantagenet, en Ontario.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce projet de loi aurait pour but d'agrandir le territoire de la Capitale nationale dans la direction est, pour une distance semblable au territoire actuel dans la direction ouest de la ville d'Ottawa.

Ce projet de loi, madame la Présidente, jouit de l'appui de toutes les municipalités concernées.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR L'INDUSTRIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le projet de loi C-318, Loi prévoyant le versement de prestations aux établissements canadiens qui mettent des employés à pied.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, le projet de loi que je présente vise à créer un bureau d'examen chargé de désigner les secteurs et les régions touchés par d'importantes mises à pied du fait de changements commerciaux ou autres. Cet organisme pourrait alors utiliser ses pouvoirs pour offrir différents avantages aux travailleurs dans le cadre du programme actuel, quitte ensuite à fournir les moyens de les organiser. Ce projet constitue à mon avis un remède aux changements industriels majeurs qui se produisent au Canada à l'heure actuelle.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Le 3 avril 1989, soit il y a un peu plus d'un an, madame la Présidente, le député de Kamloops a donné avis de son intention de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur le Parlement du Canada (budget des dépenses).

Depuis avril 1989, je le confesse, j'attends impatiemment que le député de Kamloops s'exécute. À mon avis, la teneur de son projet de loi devrait être fort intéressante, car il songe vraisemblablement à modifier la présentation à la Chambre du budget des dépenses. Comme je connais son goût pour la procédure et la forme, pourrait-il nous dire quand il entend présenter son projet de loi?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): À la première occasion, madame la Présidente.

* * *

• (1210)

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par de nombreux Canadiens au sujet d'une question qui leur tient beaucoup à coeur.

La Société canadienne des postes n'a pas de règlements très stricts régissant la distribution des publications qui sont considérées par bien des gens comme offensantes. Ceux qui s'efforcent d'élever leurs enfants comme il faut en leur inculquant de bons principes moraux, devraient pouvoir le faire sans encombre.

Selon les pétitionnaires, une modification des normes pertinentes des Postes canadiennes pourrait empêcher que la distribution de certaines publications n'entraîne à nouveau un tollé général et des plaintes. Ils demandent en grand nombre au Parlement de modifier le Code criminel en conséquence.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai deux séries de pétitions; dans le premier cas, plus de 2 000 pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services sur les livres, les journaux et les magazi-

nes. Ils demandent à la Chambre de rejeter le projet de loi pertinent, lorsqu'elle en sera à nouveau saisie.

J'ai également une autre série de pétitions venant de gens opposés à la TPS.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions qui ont été tirées au sort aujourd'hui.

La première a été signée par plus de 700 personnes habitant principalement la ville de Winnipeg qui protestent contre les réductions importantes apportées par le gouvernement dans le dernier budget aux avantages dont jouissent les anciens combattants. Les pétitionnaires demandent qu'on rétablisse ces avantages intégralement étant donné les grands services que les anciens combattants ont rendus à notre pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, la deuxième série de pétitions a été signée par plus de 1 700 habitants de Winnipeg et concerne la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires demandent une fois de plus au gouvernement de reconsidérer sa décisoisn très grave d'imposer cette taxe aux consommateurs.

L'AVORTEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui des pétitions émanant de 2 240 Canadiens de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de ma province de Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires déclarent que, étant donné que la question d'avoir ou non des enfants est un choix personnel et non un délit sanctionné par le Code criminel, que l'Association médicale canadienne a déjà en place des lignes directrices et des règlements concernant l'avortement et que les sanctions pénales ne font rien pour remédier aux raisons pour lesquelles les femmes se font avorter ni pour réduire le nombre des grossesses imprévues, ils demandent au gouvernement de rejeter le projet de loi C-43.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir au nom de plusieurs Ontariens qui habitent Kapuskasing, Moonbeam et Toronto de présenter des pétitions qui demandent au gouvernement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services, taxe qui transfère le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires, et d'effectuer une réforme fiscale qui soit beaucoup plus juste envers tous les Canadiens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer encore une autre pétition signée par des habitants de la province de Terre-Neuve qui s'opposent à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

Ces pétitions ont été recueillies, encore une fois, à la demande de mon collègue distingué, le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui les a apportées à Ottawa pour les présenter au nom des intéressés. Ces personnes s'opposent aussi aux 31 augmentations de taxe et d'impôt que ce gouvernement dépensier leur a déjà imposées. Elles s'opposent à l'imposition de cette nouvelle taxe et elles demandent au Parlement de la rejeter.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter à nouveau une pétition réunissant plusieurs centaines de signatures recueillies dans ma circonscription et ailleurs auprès de citoyens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Je constate d'après les adresses que 90 p. 100 des pétitionnaires sont des personnes âgées qui craignent que leur revenu déjà limité ne soit réduit encore davantage par l'imposition de cette taxe. Les pétitionnaires rappellent à la Chambre que les libéraux, au nom des Canadiens, s'opposent énergiquement à cette nouvelle taxe sur les produits et services et ils espèrent que le Parlement ne l'adoptera pas.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'interviens moi aussi en conformité de l'article 36 du Règlement pour présenter, au nom de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, une pétition de la part d'habitants de Terre-Neuve.

Ils demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services, car elle constituera un fardeau fiscal inéquitable pour les gens de Terre-Neuve tout comme pour les contribuables d'autres régions du Canada.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à vous présenter aujourd'hui. L'une vient d'un certain nombre d'employés du CN et de CP Rail, à Kamloops, qui s'inquiètent des compressions de service imposées à VIA Rail par le gouvernement.

Il n'arrivent pas à croire que le gouvernement du pays qui se place au deuxième rang dans le monde par sa superficie empêche ce pays de posséder un réseau ferroviaire non polluant offrant un service convenable de trains de voyageurs. Ils demandent au gouvernement

d'investir dans un service de trains de voyageurs de première classe au Canada, au lieu d'imposer des compressions à certaines parties de ce service.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Kamloops et d'autres parties du centre de la Colombie-Britannique qui soulignent que la taxe de 7 p. 100 imposée sur les produits et services aura des effets néfastes sur l'industrie du tourisme et celle de l'accueil en général, et qu'elle nuira injustement au Canada dans la concurrence qu'il livre aux États-Unis.

Les signataires de cette pétition croient que des milliers de touristes américains resteront chez eux au lieu de visiter le Canada, et que des milliers de touristes canadiens iront aux États-Unis pour éviter la taxe de 7 p. 100 sur les produits et les services associés au tourisme.

C'est sans parler de la taxe sur les imprimés que nous sommes le seul pays au monde à imposer. Naturellement, les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir à la raison et de rejeter cette taxe. S'ils étaient présents, ils demanderaient aux libéraux du Sénat de rejeter également le projet de loi.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'IMMIGRATION—MAHMOOD HASSAN RANDEREE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, avant que nous passions aux initiatives ministérielles, je veux signaler la décision du gouvernement d'accepter la demande de statut de réfugié présentée par Mahmood Hassan Randeree. Cette affaire a donné lieu à d'importantes discussions à la Chambre des communes au cours des deux dernières semaines.

Je tiens à exprimer ma satisfaction à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a écouté nos demandes et reconnu que le gouvernement avait fait une erreur, et qui a été assez sage pour corriger cette erreur.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'aimerais remercier le député, lui dire que nous apprécions son attitude et lui affirmer que le message sera transmis à la ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Siddon: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je poursuis ma présentation du projet de loi C-72 sur la Commission canadienne des affaires polaires dont le premier ministre a annoncé l'établissement à Leningrad en novembre de l'année dernière. C'est par un hasard particulièrement heureux que cette promesse se réalise au lendemain de la visite de M. Gorbatchev à Ottawa.

Le premier ministre n'a jamais perdu de vue l'engagement qu'il avait pris de renforcer le rôle du Canada sur la scène internationale. L'établissement de la Commission canadienne des affaires polaires est le point culminant de ses initiatives qui visent à donner au Canada plus de place dans les affaires circumpolaires et scientifiques.

J'ai eu la chance dernièrement de passer quelque temps dans le Nord. J'ai déjà mentionné que je suis rentrée hier à Ottawa d'un voyage à Yellowknife et à Iqaluit où j'ai pris part aux consultations sur la stratégie environnementale de l'Arctique, une initiative capitale de notre gouvernement.

Bien peu de Canadiens ont eu l'occasion de voyager dans le Nord. Je puis assurer aux députés que, depuis que je suis ministre d'État chargée des Affaires indiennes et

du Nord Canadien, mon estime pour le Nord, et ses habitants en particulier, a décuplé.

À la fin du mois dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Siddon) a entrepris sa tournée la plus intéressante jusqu'ici. Il a signé l'entente historique sur les revendications territoriales dans l'est de l'Arctique, mais il a en outre passé une nuit dans un igloo et vécu une expérence polaire sur place en visitant l'Igloolik Research Centre.

• (1220)

Beaucoup des particularités de la vie dans le Nord m'ébahissent, l'environnement par-dessus tout et, dans un contexte plus large, la connaissance du Nord et l'art de vivre dans le Nord.

La science polaire et les recherches en cours dans ce domaine au Canada profiteront non seulement aux Canadiens, mais aussi à tous ceux qui vivent en milieu polaire. De plus, elles favorisent une plus grande compréhension de ce qu'est le Nord et contribuent à accroître le respect que l'on porte à cette région, le respect que tous les Canadiens devraient avoir.

Des progrès énormes ont été accomplis récemment dans le Nord. En effet, le Conseil des Indiens du Yukon et les Dénés Métis en sont arrivés à l'étape de l'entente définitive, tandis que la TFN a signé une entente de principe. Je suis certain que tout le monde se rend compte que le climat de stabilité et de confiance politique instauré grâce à ces ententes augure bien pour la poursuite du développement économique et politique de tout le Nord.

L'essor que connaît cette région n'est toutefois pas le fait du hasard. Il a été orchestré avec soin par notre gouvernement, qui est résolu à y mettre en oeuvre une politique et un plan directeur robustes, comme en fait foi le Cadre politique et économique pour le Nord, qu'il a adopté en 1987.

Ce cadre pour le Nord guidera nos efforts pour développer le Nord de façon judicieuse et durable. Je crois que la vision pénétrante que nous transmettra la Commission canadienne des affaires polaires sera vraiment bénéfique en cela.

Comme je l'ai signalé plus tôt, le premier ministre appuie de tout coeur la création de cette commission et il est loin d'être le seul. Les auteurs de deux longues études commandées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ont recommandé la création. Mais il n'y a pas que mon ministère qui reconnaisse la nécesssité de créer une commission des affaires polaires. Beaucoup de monde l'a reconnu au fil des années, y compris les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones, les entreprises privées, les instituts de recherches et les universités. Et ce projet de loi satisfait parfaitement à ce besoin.

Cette commission va jouer un rôle important au Canada et, finalement, auprès des pays circumpolaires. La Commission des affaires polaires va promouvoir et disséminer des connaissances dans les régions polaires et leurs environs, non seulement au Canada mais partout où l'on s'intéresse aux affaires du Nord.

La principale activité de la commission consistera à surveiller la recherche et à compiler des renseignements sur les régions polaires dans le monde entier. De plus, elle va promouvoir et enrichir ces connaissances de concert avec des organisations, des institutions et des associations, publiques et privées, nationales autant qu'internationales.

Dans les milieux scientifiques, il est absolument essentiel que les professionnels et les praticiens soient tenus au courant de l'évolution et de la nature de notre science des affaires polaires. La Commission canadienne des affaires polaires va combler ce besoin.

La commission travaillera également à l'élaboration d'un réseau global d'information sur les affaires polaires. De plus, en acquérant davantage de connaissances sur les régions polaires, le Canada jouera, conformément à sa politique étrangère, un plus grand rôle sur la scène internationale en tant que pays circumpolaire. Il fera la promotion de la collaboration internationale, attirera l'attention des autres pays sur les régions polaires du Canada, s'intéressera à des questions comme l'exploitation des ressources, les problèmes environnementaux et juridiques, les problèmes de sécurité et les problèmes écologiques mondiaux, comme l'effet de serre, le rétrécissement de la couche d'ozone ainsi que les contaminants de l'eau et de l'air.

Ayant assisté aux audiences sur le Plan vert et la stratégie environnementale dans l'Arctique à Yellowknife et à Iqaluit, je sais que ces questions préoccupent beaucoup les habitants du Nord, les Inuit, les Dénés-Métis, etc. Cette commission répondra à des besoins qui ont été soulevés à ces audiences.

La commission organisera et parrainera des conférences, des colloques et des réunions. Elle offrira son appui à la publication d'études sur les régions polaires et soulignera les réalisations et les contributions en cette matière. Ainsi, elle attirera l'attention sur la recherche scienti-

fique et ses applications dans les régions polaires du Canada.

Puisque nous vivons à une époque où nous devons prendre nos responsabilités financières, il est évident qu'on ne peut affecter des fonds illimités à la recherche scientifique. Toutefois, la commission assurera la liaison entre les chercheurs canadiens qui s'intéressent aux affaires polaires et coordonnera les efforts de recherche de façon plus efficace.

La Commission des affaires polaires recevra au cours du présent exercice un financement de base d'environ un million de dollars. On l'encouragera toutefois à faire également appel au secteur privé pour financer ses travaux.

La conduite des activités de la commission sera assurée par un conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs, dont le président et deux vice-présidents. Ils seront nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La durée de leur mandat sera de trois ans.

Les administrateurs devront posséder la formation propre à aider la commission à remplir sa mission. La composition du conseil tiendra compte de la diversité ethnique, linguistique et régionale des régions polaires du Canada.

Même si l'administration centrale de la commission sera située dans la région de la capitale nationale, il y aura des bureaux régionaux, dont un au nord du 60e parallèle. La commission fera sentir sa présence dans le Nord, où auront lieu au moins la moitié de ses réunions. Cela devrait l'inciter à établir des priorités qui l'aideront à bâtir sa renommée au Canada comme à l'étranger.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et moi-même voulons voir à ce que la présence dans le Nord soit une présence efficace, une présence qui demande l'avis des habitants de cette région, particulièrement de ceux qui sont nommés pour faire partie de la commission et de ceux qui s'intéressent à ses programmes. Nous déposerons chaque année, à la Chambre des communes, un rapport sur les activités de la commission.

La création d'une commission des affaires polaires contribuera à assurer le rôle de chef de file que le Canada est appelé à jouer parmi les nations circumpolaires. Elle renforce l'engagement pris par le premier ministre à Leningrad en novembre dernier. Cette commission nous permettra de répondre à un certain nombre de questions et de priorités. Par conséquent, je demande la collaboration de tous les députés pour que ce projet de loi soit adopté rapidement à la Chambre.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je veux féliciter la ministre, avec qui je suis revenu d'Iqaluit hier, pour sa bonne compréhension du Nord. J'invite tous les ministres et tous les députés à venir dans le Nord. S'ils sont de l'autre parti, je ne dirai même pas que c'est moi qui les ai invités.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-72 sur la Commission canadienne des affaires polaires. L'opposition officielle appuie en principe ce projet de loi parce que c'est une bonne initiative qui était attendue depuis longtemps. Pendant trop longtemps, la connaissance du Nord a été au bas de la liste des priorités du gouvernement.

Je veux vous dire, madame la Présidente, comment nous percevons le fait qu'on a effectué beaucoup de recherche sans qu'il y ait de coordination. Beaucoup de gens sont venus faire de la recherche dans le Nord. En fait, à la fin des années 60 et au milieu des années 70, on disait pour plaisanter que chaque famille inuit se composait d'un père, d'une mère, de quelques enfants et d'un anthropologue, parce que beaucoup d'anthropologues eux venaient dans le Nord. La plupart du temps, nous ne savions pas ce qu'ils faisaient. Nous savions qu'ils étudiaient, mais nous ne savions pas quoi. La situation en est venue au point où nous avons dit holà et que nous comprenions que les gens devaient venir dans le Nord pour faire des études, mais qu'il y avait intrusion dans notre privée. C'était vrai dans certains cas. Toutefois, je crois qu'une bonne coordination au niveau de la recherche scientifique effectuée dans le Nord réglera le problème. La recherche polaire a connu des hauts et des bas selon le niveau d'intérêt qu'y accordait le sud du Canada.

• (1230)

La période de gestation de cette commission des affaires polaires a été exceptionnellement longue. En effet, voilà maintenant près de cinq ans que le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien mettait sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité et la

possibilité d'établir un institut canadien d'études polaires au Canada. Cela se passait en septembre 1985.

Ce groupe de travail a diffusé un rapport, intitulé *Le Canada et la science polaire*, au mois de mars 1987. Un de ses successeurs a demandé la rédaction d'un autre rapport, qui a été publié, celui-là, au mois de mai 1988 sous le titre *Le bouclier d'Achille: Rapport d'étude sur la création d'une commission canadienne de la recherche polaire*.

Ces deux rapports confirmaient l'existence de graves problèmes dans le domaine de la recherche polaire au Canada. Ils signalaient le besoin d'un réseau intégré et mieux coordonné pour la recherche, les travaux scientifiques et les informations.

Je le répète, des recherches sont effectuées à l'heure actuelle, mais elles sont menées par un certain nombre d'organisations très différentes soutenues par divers groupes d'intérêts et à des fins différentes. De plus, tous ces intervenants ne s'échangent pas suffisamment d'informations. Je dois avouer que, au cours de la réunion à laquelle j'assistais en compagnie de la ministre hier, certains participants ont signalé que même les travaux des ministères n'étaient pas suffisamment coordonnés. D'un ministère à l'autre, on ne connaît pas les recherches effectuées ailleurs dans la fonction publique et on ne s'échange pas de renseignements. On était d'accord pour dire qu'il fallait coordonner les efforts et avoir un groupe de travail composé de représentants de plusieurs ministères afin que chaque ministère sache ce que les autres font qui le concerne.

Comme les spécialistes des recherches polaires ne sont pas assez appuyés, le Canada est loin derrière les autres pays circumpolaires en matière de recherche et de développement.

Il vaut la peine de citer des extraits du rapport de la Commission canadienne d'études polaires publié en 1988:

> La grande diversité et la dispersion dans toutes les directions des personnes engagées dans la recherche sur les régions polaires du Canada ont ralenti la croissance d'une communauté canadienne forte et efficace spécialisée dans la recherche polaire.
>
> Les nombreux problèmes [. . .]sont accentués par le manque évident d'information quant aux activités qui se poursuivent dans plusieurs domaines de la recherche polaire, par le sens aigu d'isolement que ressentent les membres de cette communauté, et par l'absence affligeante d'un soutien avisé à la recherche polaire de la part des institutions publiques et privées du Canada. En outre, bon nombre d'observateurs sérieux sont de plus en plus préoccupés, voire inquiets, au sujet de la participation sporadique et désorganisée du Canada dans la recherche polaire internationale. La science polaire et la politique publique sur le Nord sont malheureusement éloignées l'une de l'autre dans un trop grand nombre de cas. Et peut-être plus inquiétant encore est ce sentiment d'éloignement et d'aliénation que ressentent les Canadiens du Nord à l'égard de la recherche polaire canadienne et, en fait, des affaires nationales en général.

J'aborderai cet aspect de l'aliénation du Nord dans quelques instants, mais je veux d'abord attirer l'attention de la Chambre sur un récent rapport du Conseil des sciences du Canada. Ce rapport sur l'application de la science et de la technologie aux régions froides a été publié en décembre dernier. Il est très sévère pour le gouvernement. Le rapport du Conseil des sciences révélait que plus de 30 ministères et agences du fédéral, plus de 30 universités canadiennes, de nombreuses sociétés privées et organisations industrielles, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des sociétés autochtones de développement et des organismes privés, dans le nord et le sud du Canada, participent au développement ou à l'application des connaissances relatives à la technologie des climats froids.

Toutefois, les compétences sont très disséminées et cette collectivité est généralement mécontente de la portée et de la concentration des sciences et des techniques relatives au Nord.

Le conseil n'était pas tendre à l'égard du manque d'engagement durable du gouvernement pour la recherche polaire: «Le Canada n'a pas réussi à s'adapter au changement des besoins du Nord en matière de science et de technologie. Il n'a pas d'objectifs scientifiques et techniques nationaux et il ne semble pas avoir de leadership national.»

Le Conseil des sciences indique ensuite que, contrairement au Canada, de nombreuses autres nations, comme les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, la Norvège, le Royaume-Uni, la France, le Japon et la Suède augmentent leur participation à la technologie des climats froids.

Les problèmes du monde circumpolaire exigent une collaboration internationale. Le Canada a signé de nombreux accords bilatéraux ou multilatéraux qui prévoient une collaboration dans le domaine des sciences et de la technologie polaires, ainsi que l'échange de renseignements. Il est certain que la commission des affaires polaires que l'on propose pourrait être l'outil qui servira à promouvoir la coopération scientifique dans ce domaine. Selon le Conseil des sciences, si le Canada ne se fixe pas des priorités il est menacé de tout perdre.

Le rapport intitulé *Le Canada et la science polaire*, publié en 1987, explique de façon assez détaillée comment les habitants du Nord envisagent la science et la recherche comme des mots à double tranchant. Ces activités peuvent avoir des avantages mais aussi des inconvénients. Souvent, les connaissances traditionnelles des autochtones et les données scientifiques des chercheurs non autochtones ne concordent pas. Les habitants du Nord s'opposent à toute activité scientifique organisée par des chercheurs du Sud qui ne tient pas compte de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Ils s'opposent au fait que les activités scientifiques soient toutes contrôlées depuis le sud du Canada.

J'aimerais vous donner quelques exemples pour illustrer mon point de vue. Il y a quelques années, des biologistes ont découvert, dans le cadre d'une étude réalisée dans la région de Keewatin dans ma circonscription de Nunatsiaq, que le nombre de caribous avait enregistré une baisse. De 450 000 qu'ils étaient, il n'en restait plus qu'environ 150 000. À ce moment-là, les chasseurs inuit de Keewatin ont dit que cela n'était pas le cas. C'était impossible et ils le savaient. Ils ont affirmé que certains caribous avaient migré, qu'il arrivait certaines années que le mouvement migratoire des caribous change, qu'ils passent directement, dans ce cas-ci, par le chenal Rankin, mais parfois en plus petit nombre. Les chasseurs inuit connaissent très bien le mouvement migratoire des caribous, parce qu'ils les ont chassés depuis je ne sais combien d'années dans la région de Keewatin, pendant environ 4000 ans. Les biologistes ont mené leur enquête et décidé qu'il ne restait plus que 150 000 caribous.

• (1240)

Ils voulaient commencer à imposer des quotas. Les habitants du Sud qui étaient autorisés à capturer cinq caribous par année ont appris soudainement qu'ils ne pouvaient plus en chasser qu'un seul par année. Ils en voulaient plus. Mais ce sont les Inuit qui ont le plus souffert de la situation, car ils chassaient le caribou pour la nourriture et la peau.

Je ne sais pas si c'était les mêmes biologistes ou pas, mais ces derniers ont fini par découvrir, une ou deux années plus tard, que le mouvement migratoire des caribous avait encore changé. Tout à coup, ils se sont rendu compte qu'ils avaient fait une erreur, qu'il y avait encore 450 000 caribous. Voilà qui illustre bien à quel point les connaissances des Inuit, des autorités et des biologistes à l'époque étaient contradictoires.

Il est vrai que les rapports entre les biologistes et les Inuit se sont quelque peu améliorés au cours des dernières années. Mais il est un autre domaine où ces rapports sont demeurés ce qu'ils étaient. Les biologistes se rendent compte qu'ils ont absolument besoin des connaissances des Inuit pour effectuer leurs recherches. Nous l'avons toujours su d'ailleurs parce que nous avons une connaissance très intime de cette terre avec laquelle nous entretenons des liens étroits.

Voici un autre exemple qui le démontre. Cette affaire est tellement récente qu'elle n'est toujours pas réglée. Les localités de Lake Harbour, de Pangnirtung et d'Iqaluit chassent les bélugas depuis qu'elles existent, ce qui ne date pas d'hier. Elles ont toujours pratiqué cette chasse, mais au début de l'année, le ministère des Pêches et des Océans a déclaré qu'il ne restait plus suffisamment de bélugas. Il voulait en interdire totalement la chasse pour les 10 prochaines années.

L'association des chasseurs et des trappeurs de ces trois localités a répondu que c'était impossible. Elle a rappelé au ministère qu'il ne savait pas tout sur ces cétacés. Qu'il ne suffisait pas de faire des observations sporadiques pour en déterminer le nombre. J'ignore quel était le chiffre avancé par le biologiste du ministère, mais il a parlé de quelques centaines. Je répète que le ministère voulait interdire cette chasse pour les dix prochaines années.

La nouvelle commission de planification des Inuit est intervenue pour suggérer un quota de cinq bélugas par localité. C'était une bonne idée jusqu'à ce que chasseurs et trappeurs lui déclarent: «Et nous alors? Notre point de vue n'a pas d'importance? Nous ne comptons pas? C'est nous qui chassons les bélugas. Nous savons où ils vont. Nous connaissons leurs habitudes. Nous connaissons cette terre parce que nous chassons autour de Lake Harbour, d'Iqaluit et de Pangnirtung.»

Cette question est toujours en suspens, mais dans cette affaire également, on n'a pas tenu compte des connaissances des gens du milieu avant d'imposer certaines restrictions à la chasse aux bélugas.

Depuis ce temps-là, je pense qu'il y a eu d'autres discussions à ce sujet. Espérons que la question sera résolue à la satisfaction des chasseurs locaux plutôt qu'à celle d'autres groupes.

Je répète que les chasseurs ne tuent pas pour le plaisir de tuer. Ils ne l'ont jamais fait. Les chasseurs de ces localités tuent pour se nourrir et s'imposent eux-mêmes des restrictions. Certains ont même des quotas. Nous avons un système de quotas pour l'ours polaire et nous exerçons un certain controle de la chasse d'espèces pour lesquelles il n'y a pas de quotas. Je tenais à le signaler.

Les connaissances traditionnelles et scientifiques sont en conflit en l'occurence. J'en ai donné deux exemples. Malheureusement, il semble que les gens du sud du Canada se préoccupent de l'Arctique seulement quand il est question de souveraineté, de défence nationale ou de développement économique. Jusqu'ici, très peu des ini-

tiatives prises dans le Nord ont été à l'avantage des gens qui y vivent.

Ces temps-ci, l'inquiétude au sujet de l'écologie donne lieu à des regains de vigueur dans le domaine de la recherche et de la science nordiques. Des matières toxiques de l'extérieur du Canada ont contaminé la chaîne alimentaire du Nord.

Le pays a besoin d'une commission des affaires polaires. De plus en plus de gens en conviennent, et un nombre croissant de Canadiens du Sud se rendent compte de choses que nous, Inuit, avons toujours sues. Le Canada est un pays arctique: 75 p. 100 de sa superficie couvre des régions arctiques ou subarctiques. La frontière nord du Canada constitue le plus long littoral océanique au monde. Le Canada est un pays circumpolaire. Nous sommes bien placés pour faire comprendre au reste du monde l'importance de notre environnement.

Nous avons discuté de ce projet de loi avec les groupes intéressés, et tous sont en faveur de l'établissement d'une commission des affaires polaires. Mais, entre autres points faibles, je note que la mission de la commission devrait être définie en termes plus fermes. Il faudrait que la commission puisse participer à l'établissement des objectifs et des priorités. On ne lui donne pas assez de pouvoirs.

En plus de renseigner le public sur l'évolution des connaissances, la commission devrait conseiller le gouvernement sur les priorités, les buts et les objectifs nationaux. Elle devrait orienter les travaux et avoir toute latitude pour conseiller en tout temps le gouvernement sur toute question relative aux régions polaires.

Je suis heureux qu'on utilise dans ce projet de loi le terme «connaissances» plutôt que «sciences». Il semble que, ce faisant, le gouvernement renvoie également aux connaissances des autochtones. Peut-être pourrait-il le préciser. En outre, le gouvernement voudra peut-être préciser clairement que la commission s'occupe des sciences sociales, au même titre que les sciences physiques.

Plus tôt, la ministre a dit où se trouverait l'administration centrale de cette commission. Nous avons certaines réserves à cet égard. Le gouvernement propose de l'établir à Ottawa, avec des bureaux régionaux dans le Nord. Or, nous proposons que l'administration centrale soit située dans le Nord et que les bureaux régionaux se trouvent dans le Sud.

Nous avons aussi des réserves au sujet du budget de la commission. Nous voulons nous assurer qu'elle recevra les ressources financières nécessaires pour accomplir un travail valable. La ministre a également dit plus tôt qu'il y aurait environ douze administrateurs, dont un président. À mon avis, il faudrait qu'au moins la majorité des commissaires proviennent du Nord et possèdent une bonne connaissance, et j'insiste sur ce point, du Nord. Je crois qu'il est très important que lors de ses délibérations, la commission sache exactement de quoi elle parle et qui elle devrait convoquer, que ce soit pour parler des animaux, du climat ou de la géographie. Qui mieux que les habitants du Nord connaît ces questions?

• (1250)

Tous ces aspects seront discutés plus en détail devant le comité. Pour le moment, je le répète, nous donnons notre accord de principe.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les deux orateurs précédents et j'ai apprécié leurs commentaires. Je suis ravi d'avoir l'occasion d'ajouter quelques remarques à celles qui ont déjà été faites.

Le projet de loi en question visant à créer une commisison de l'Arctique se fait attendre depuis longtemps. Si ma mémoire est fidèle, nous sommes, je crois, le seul pays ayant des territoires polaires qui n'a pas établi de commission. Je dois dire que les néo-démocrates à la Chambre, sont heureux de cette initiative découlant de l'étude publiée à la fin de mai 1988, et de voir que nous prenons maintenant des mesures à propos de ce projet de loi.

Je voudrais dire pour commencer qu'étant nous-mêmes un pays nordique, en fait, on considère le Canada d'une manière générale, je pense, comme un pays du Nord. Le fait que l'écrasante majorité de notre territoire se trouve dans les régions arctiques ou subarctiques souligne la nécessaité d'une telle commission. Le fait que notre littoral arctique est, de loin, notre plus long littoral nous montre qu'il y a beaucoup à faire.

Je me rappelle, il n'y a pas longtemps, avoir fait partie de la délégation parlementaire qui a visité l'U.R.S.S et a rencontré les membres de l'Institut arctique de ce pays. Ces derniers nous ont parlé de toute les recherches menées dans l'Arctique et le Subarctique, non seulement dans les sciences mais aussi dans les sciences sociales et tous les aspects de l'environnement du Nord, aussi bien du point de vue physique que du point de vue humain et culturel. Ils nous en ont parlé en détail et nous ont expliqué le rôle de leur commission polaire et les recher-

ches qui étaient en cours, et plus important peut-être, les recherches qui étaient coordonnées par leur commission.

Ils nous ont ensuite demandé ce que le Canada avait du même genre. Cela a été assez gênant parce qu'il a fallu réfléchir très vite à ce que nous avions d'analogue et nous n'avons pu rien citer en dehors du fait que nous avions plusieurs instituts dans tout le pays. Je pense particulièrement au Canadian Institute of America, basé à l'Université de Calgary et au Boreal Institute de l'Université de l'Alberta, à Edmonton. Il y en a d'autres dans tout le pays, où on mène des activités spécialisées très sérieuses de recherche sur le Nord et les questions touchant le Nord canadien.

Permettez-moi de commencer par parler du projet de loi C-78, tendant à établir une commission canadienne des affaires polaires; je tiens à dire que nous souscrivons en principe à ce projet de loi. Cependant, nous avons bien des craintes sur lesquelles nous voudrions qu'on se penche, afin de nous assurer que la commission est un organisme efficace et non pas simplement une façon pour le gouvernement de donner l'impression qu'il se préoccupe du nord du pays et, aussi des questions touchant le Nord dans son ensemble.

En principe, nous souscrivons au projet de loi. À cette étape, celle de la deuxième lecture, alors que nous discutons du principe du projet de loi, il importe de dire dès le départ que nous souscrivons à ce principe.

Le gouvernement a annoncé pour la première fois la création d'une commission en août 1988, en réponse à l'excellente étude effectuée par le professeur Thomas Simons, de l'Université Trent et intitulée *Le bouclier d'Achille*.

Lorsque les députés ont lu cet excellent rapport, dans lequel on précisait qu'il fallait créer une commission de ce genre, nous avons été extrêmement motivés et encouragés par l'annonce faite par le gouvernement selon laquelle il entendait donner suite à ce rapport. Cela fait bien longtemps, mais, enfin, il se décide à le faire, et je suppose que nous devrions nous estimer heureux. On n'a pas fait grand-chose.

Lors de sa visite à Leningrad, en novembre dernier, le premier ministre a annoncé la création de la Commission canadienne des affaires polaires. C'est l'une des nouvelles que le premier ministre a annoncées en Union soviétique, suite à l'expérience assez embarassante que certains d'entre nous avait faite peu avant son arrivée. Quoi qu'il en soit, le gouvernement conservateur a annoncé encore une fois son intention de créer la Commission canadienne des affaires polaires et il a publié au printemps son Plan Vert.

Malheureusement, la plupart des initiatives concernant l'Arctique qui figuraient dans le Plan Vert étaient assez éculées. Voilà porquoi nous tenons à nous assurer que l'établissement de cette commission donnera des résultats réels.

À notre avis, le Canada devrait figurer parmi les chefs de file dans le domaine de la coopération des pays à vocation polaire dans toute une variété de domaines scientifiques, sociaux, historiques, environnementaux, ainsi que dans ceux des droits de la personne et des droits des autochtones. Nous estimons donc que l'établissement de cette commission est un pas dans la bonne direction. Toutefois, je le répète, nous éprouvons maintes appréhensions.

Pour dire vrai, les pays du monde s'attendent à ce que le Canada, en tant que pays industrialisé, doté d'excellentes maisons d'enseignement et d'excellents centres de recherche, fasse oeuvre de pionnier sur certains fronts de recherche polaires. Bien que dans certains domaines, nos institutions et nos ministères aient fait des progrès incroyables, ils ne se sont guère préoccupés de collaboration et la situation pourrait certes s'améliorer.

Bien que dotée d'un mandat très large, la commission devrait s'occuper d'établir l'ordre des priorités du gouvernement et de lui rappeler sans cesse qu'il doit prendre des mesures pour s'attaquer aux problèmes réels du Nord, au lieu simplement de se contenter de doctes dissertations destinées à échouer sur des rayons de bibliothèque et à rester lettre morte.

Je dois dire non sans regret que c'est là le sort qui a été réservé à une étude effectuée en 1987 à l'île Broughton qui avait révélé la présence de très forte concentration de BPC dans la chaîne alimentaire et dans les prélèvements sanguins des populations locales. Bien que cette étude ait révélé chez les deux tiers des enfants des niveaux anormalement élevés de BPC, elle n'a donné lieu à aucune intervention. Nous espérons que l'établissement de cette commission des affaires polaires stimulera l'étude des problèmes et incitera à prendre des mesures pour les régler.

Nous devrions nous assurer que la commission coordonne le travail effectué par divers ministères et organismes gouvernementaux et qu'elle ne refait pas simplement ce qui a déjà été fait dans le domaine de l'Arctique.

Il faudrait signaler que lors de l'étude qui a abouti à la création de la commission, il s'est dégagé un très vaste consensus parmi les Canadiens de toutes les couches sociales du pays; ils se sont entendus pour dire que la création d'une telle commission s'imposait d'urgence.

Les chercheurs actuels dans le domaine d'études polaires, les universitaires, les industriels, les chefs autochtones, les politiciens, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les différents organismes de recherche, les conseils de financement et beaucoup de Canadiens intéressés nous ont fait savoir qu'ils voulaient qu'on crée une commission canadienne de recherche sur les affaires polaires le plus tôt possible. Je pense qu'il est dans notre intérêt d'étudier ce projet de loi le plus rapidement possible, d'une manière prudente mais expéditive, et je suis sûr que nous pourrons une fois amorcée cette étape du processus législatif.

Le nombre de chercheurs qui s'intéressent aux régions polaires du Canada n'augmente pas aussi rapidement que par le passé et ils sont moins dispersés qu'avant, ce qui nuit d'une certaine façon au développement de la recherche polaire au Canada et à son efficacité. La recherche qui se fait est mal organisée et sporadique et je dois dire que les chercheurs dans le domaine des études polaires et les décideurs politiques ont très peu à faire les uns avec les autres. Le besoin de coordination est immense. Nous espérons bien que la commission fournira l'infrastructure nécessaire pour coordonner ces efforts.

• (1300)

Il importe que la commission n'entreprenne pas d'initiatives qui fassent double emploi avec les responsabilités ou les travaux d'autres organismes. Elle ne devrait pas prendre à sa charge des activités là où le travail peut être fait par d'autres, peut-être plus efficacement ou à meilleur compte. Elle devrait au contraire bâtir sur le travail des nombreux et divers organismes, institutions et programmes canadiens existants qui sont consacrés au développement des connaissances relatives aux régions polaires, et en compléter et appuyer le travail.

La commission devrait non seulement s'en garder, elle devrait s'assurer aussi qu'elle ne fait tout simplement pas double emploi avec le travail, excellent dois-je dire, qui se fait actuellement au Canada.

Nous devrions recommander dans les termes les plus énergiques que la Commission canadienne des affaires polaires se préoccupe de tout le spectre des connaissances sur les régions polaires, sans se limiter au sens contemporain et restreint du terme «sciences» ni même définir formellement les notions de recherche telles qu'on peut les comprendre dans les universités ou dans la recherche industrielle et les projets de développement.

Je songe aux questions patrimoniales et culturelles. Les connaissances des autochtones du Nord, les innovations technologiques à grande et petite échelles appropriées au développement du Nord et toute la gamme des sciences humaines et des sciences sociales forment ensemble des éléments importants des connaissances relatives aux régions polaires. La commission doit travailler à l'avancement de ces facettes des connaissances relatives aux régions polaires avec le même enthousiasme qu'elle manifeste pour l'avancement des connaissances en sciences naturelles et appliquées.

Je pense qu'on verra pendant les audiences du comité que lorsque nous songeons à la recherche relative aux régions polaires ou septentrionales, nous pensons en termes de sciences pures. On lancera un appel pour élargir le plus possible le champ de travail de la commission.

Lors de la rédaction du rapport intitulé *Le bouclier d'Achille*, les personnes à qui on avait demandé leur opinion ont manifesté leur appréciation et leur reconnaissance du fait que l'on donnait aux termes «recherches» et «sciences» un sens très large.

Il importe également, puisque nous qualifions la commission d'arctique, que nous soyons conscients des diverses significations que diverses personnes donnent au mot «nord». Selon les personnes et les domaines dans lesquelles elles travaillent, la définition de ce qui constitue le nord du Canada varie d'une personne à l'autre, d'un établissement à l'autre ou d'une source à l'autre.

Je crois que le mandat de la Commission canadienne d'études polaires devrait interpréter le mot «nord» dans son sens le plus large. Je conviens que, puisqu'il n'existe pas actuellement de ligne de démarcation entre le nord du Canada et le reste du pays, nous devrions tous utiliser la notion de nordicité élaborée par M. Hamelin, de l'Université Laval à Québec, je crois, qui constitue probablement le meilleur guide et correspond le mieux à la conception qu'ont la plupart des Canadiens de ce qui est et de ce qui n'est pas le nord.

Pour guider les travaux de la commission, nous devrions inclure dans notre définition du nord les recherches faites au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les mers arctiques, au Nouveau-Québec, au Labra-

dor et dans certaines parties septentrionales de nos provinces, ainsi que les recherches faites sur ces régions.

Je désire mentionner brièvement ce que devrait être le mandat de la commission. Les principales fonctions de la commission devraient être d'exercer une surveillance constante sur le développement, au Canada et ailleurs au monde, des connaissances sur les régions polaires et d'en faire rapport régulièrement et publiquement. Il est important de voir que le travail de la commission dépassera le simple cadre de la recherche sur les questions canadiennes.

La commission devrait également avoir pour mandat de promouvoir et d'encourager le développement des connaissances sur les régions polaires au Canada, ainsi que d'encourager les établissements et les organismes nationaux, publics et privés à appuyer le développement et la diffusion de telles connaissances.

En outre, la commission devrait conseiller le gouvernement du Canada, sur demande, sur les questions liées aux régions polaires et peut-être, ajouterais-je, le conseiller de temps à autre sur des questions sur lesquelles il ne lui a pas nécessairement demandé son avis.

La commission devrait aussi avoir le mandat d'agir auprès des Canadiens et des institutions canadiennes comme source d'information sur les questions de recherches polaires, de susciter les rapports et la coopération entre les chercheurs canadiens, d'une part, et entre les chercheurs canadiens et étrangers, d'autre part.

Vu le grand nombre de pays qui forment la communauté polaire, on ne saurait trop insister sur la nécessité de cette coopération entre eux. C'est probablement aussi important que le travail que nous accomplissons à l'intérieur de notre propre pays.

De toute évidence, le rôle de la commission dans la recherche internationale devrait l'encourager à consacrer une partie convenable de son temps et de ses ressources à surveiller la participation du Canada aux recherches internationales, à encourager cette participation et à faire rapport des résultats. L'intérêt croissant pour la coopération circumpolaire et l'importance, en général, des affaires internationales concernant l'Arctique exigent que le Canada établisse un centre où convergeront les connaissances sur l'Articque. Je crois que la commission pourra être ce point de convergence.

On recommande que la commission soit formée de 12 administrateurs. Je suppose que c'est discutable. Mais je suppose aussi que le nombre est acceptable, si les 12 accomplissent quelque chose. D'autres députés ont aussi parlé de notre conviction que la plupart des administrateurs doivent non seulement être versés dans les affaires du Nord, mais aussi habiter dans le Nord.

Je ne crois pas que l'on remette en question la pertinence de nommer membres de la commission des personnes qui ont vécu ou travaillé dans le Nord toute leur vie, ou une grande partie de leur vie, parce que nous envisageons ces commissaires non comme les membres d'un conseil d'administration classique, mais comme des membres actifs.

En conclusion, il importe que la commission relève du Parlement. S'il y a une chose à laquelle s'intéresse le Parlement du Canada, et à laquelle il devrait peut-être s'intéresser encore plus, c'est bien la situation des régions septentrionales. Il est donc normal que la commission relève directement d'un ministre, et du Parlement par l'intermédiaire de ce ministre. De cette façon, tous les rapports de la commission, y compris un rapport annuel sur l'état de la recherche polaire au Canada et ailleurs, devraient être rendus publics, déposés au Parlement et transmis aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres personnes ou organismes intéressés.

La commission doit bénéficier d'un budget suffisant. Je sais qu'on nous a remis le budget de base, précisant la façon dont il devait être réparti, mais je dois dire qu'au premier abord, ce budget m'a semblé extrêmement modeste. Le travail que devra accomplir cette commission au cours de ses premiers mois d'existence sera absolument critique, particulièrement si elle veut établir sa crédibilité aux yeux non seulement du monde scientifique, mais aussi des Canadiens en général. Je ne vais pas préciser les domaines du budget qui devraient bénéficier d'un plus gros financement, ni les deux ou trois domaines dont le budget pourrait être réduit, mais je dis qu'il conviendrait d'assurer un financement beaucoup plus substantiel à la commission. Je ne discuterai cependant pas de ce point avant que le projet soit étudié au comité.

Nous donnons notre accord de principe à ce projet de loi. Nous croyons que la commission devra avoir un mandat très précis et très clair. Nous croyons qu'elle ne doit pas faire double emploi avec les travaux déjà en cours et ne doit pas s'engager dans des travaux qui pourraient avantageusement être réalisés par d'autres.

Nous avons hâte que le comité législatif commence à siéger et nous permette d'entendre, d'une part, des témoins appropriés choisis parmi la population autochtone et divers organismes de recherche et, d'autre part, des gens intéressés par le développement du Nord, tel que nous le concevons, pour permettre que cette commission soit non seulement une organisation efficace, mais aussi la meilleure commission qu'on ait connue dans le domaine des affaires polaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Larrivée): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Larrivée): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.)

Le président suppléant (M. Larrivée): Puis-je dire qu'il est déjà deux heures et passer aux Affaires émanant des députés?

Des voix: D'accord.

• (1310)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) propose: Que le projet de loi C-300, modifiant le Code criminel (obscénité), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, dans une déclaration que j'ai faite ici le 8 février, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur la livraison du catalogue d'un fabricant de lingerie aux habitants de trois bases militaires ontariennes.

Le catalogue contenant des photos obscènes a été livré sans emballage. Dans bien des foyers, les enfants ont été les premiers à le feuilleter, ce qui a mécontenté les parents, qui estiment qu'on a ainsi porté atteinte à leur droit fondamental de décider ce qui est acceptable ou pas. Je ne saurais mieux décrire la situation qu'on ne l'a déjà fait dans un article de journal, dont voici un extrait:

> On a exigé des changements après qu'une brochure en couleurs contenant des photos de femmes à demi nues a été envoyée, à la fin de l'année dernière, aux habitants de trois bases militaires de l'Ontario.
>
> M^me^ Porrier, qui a été choquée de trouver le catalogue de 30 pages dans sa boîte aux lettres, était furieuse qu'il ne soit pas enveloppé de façon que les enfants ne puissent pas le feuilleter.

À l'instar d'autres personnes, elle a porté plainte.

C'est pour cette raison que je présente ce projet de loi. Je vais en citer ici le premier paragraphe qui en établit vraiment l'objet. Voici:

> 1. Le Code criminel est modifié par adjonction, après l'article 168, de ce qui suit:
>
> «168.1 (1) Commet une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque se sert de la poste aux fins de transmettre ou de livrer quelque article visuellement obscène qui n'a pas été sollicité.

Le projet de loi a donc pour objet de renforcer les dispositions du Code criminel concernant l'envoi par la poste de matériel obscène.

On a eu tort, et c'est en soi une erreur de jugement, d'avoir pris les bases militaires pour cible. Cela donne à entendre que le producteur voulait exploiter un marché déjà acquis, ce qui était insultant pour ces gens-là. Abstraction faite de la nature de l'envoi, ce fait a provoqué à lui seul la colère des personnes qui ont reçu le catalogue.

Voici ce que disait une des résidentes de la base dans la lettre qu'elle m'a fait parvenir:

> Ma faculté de décider ce qui peut entrer ou non chez moi a été bafouée [. . .]On s'est ingéré dans ma vie privée. On m'a ravi le droit de choisir. On m'a imposé la présence d'une chose dont je ne voulais pas.

Dans l'espoir d'obtenir des éclaircissements, j'ai écrit à la Société canadienne des postes. J'ai demandé comment fonctionnait le système d'examen des envois. Permettez-moi de vous lire un paragraphe de cette lettre:

> Je crois comprendre que, d'après vos avis juridiques, la distribution de ce catalogue n'enfreint aucune loi canadienne. Je voudrais mieux comprendre la position de la Société canadienne des postes à ce sujet. Quels critères régissent la distribution de publications que certains pourraient juger obscènes? Quel mécanisme d'examen applique-t-on aux envois de tous genres? Qu'est-ce qui régit la distribution proprement dite?

La Société canadienne des postes m'a répondu. Voici ce qu'elle me dit, entre autres choses:

> La Société est tenue d'acheminer le courrier qui lui est remis, dans la mesure où celui-ci n'enfreint pas les dispositions [. . .]du Code criminel et de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses [...]
>
> Dans votre lettre, vous nous demandez quel mécanisme d'examen s'applique à la distribution d'envois publicitaires sans adresse et qu'est-ce qui régit la distribution proprement dite. Les normes applicables sont celles qui sont prescrites par le Code criminel [. . .]Pour ce qui est du processus d'examen, l'employé de la Société canadienne des postes qui juge qu'un envoi pourrait être considéré comme obscène peut s'en référer à ses supérieurs. Ceux-ci peuvent alors demander une opinion juridique au contentieux. Grâce à nos centres régionaux et nationaux de gestion du courrier, il est possible de remplir ces formalités très rapidement, généralement en quelques heures.

Les raisons que j'avais de présenter le projet de loi sont les suivantes. J'en ai déjà mentionné quelques-unes. Tout d'abord, les dispositions du Code criminel portant sur ce genre d'envois manquent de clarté; cela ne fait aucun doute.

Je présente ce projet de loi pour renforcer les dispositions du Code criminel en offrant des lignes directrices plus précises pour Postes Canada. Grâce à ce projet de loi, il sera possible de respecter le droit des gens de choisir et ce qu'ils considèrent comme leur code de moralité.

Il est entendu que cet envoi a suscité des opinions variées. Il y a beaucoup de gens que cela n'a pas dérangé, alors que d'autres ont été extrêmement contrariés.

Je propose donc de donner, par voie de législation, une raison à Postes Canada d'améliorer les normes d'emballage de ces articles, ce qui forcerait les producteurs à réexaminer leurs méthodes d'emballage et de mise à la poste. Ce faisant, nous protégerions le droit de choisir et nous respecterions les critères de moralité des gens.

Le catalogue en question, arrivé sans emballage, contenait des photos qui frôlaient l'obscénité ou la pornographie. Dans de nombreux cas, les enfants de la famille ont été les premiers à le voir. Vous pouvez donc comprendre, monsieur le Président, pourquoi certains parents étaient en colère, et à juste titre.

Le Comité d'étude Fraser de la pornographie et de la prostitution au Canada a recommandé de préciser les définitions du terme obscénité et de tenir davantage compte du contexte. Malheureusement, ces amendements législatifs n'ont pas été adoptés. C'est la raison pour laquelle je présente le projet de loi C-300.

Il vise à renforcer le Code criminel en offrant des lignes directrices plus précises pour Postes Canada. Il permet de respecter le droit des gens de choisir.

À l'heure actuelle, Postes Canada ne fait que suivre les lignes directrices qu'on lui donne et elle continuera de le faire. Elle prétend qu'il ne lui appartient pas de surveiller le courrier. Il est probable qu'elle se contente de réagir aux plaintes du public, bien que certains articles portés à son attention soient discutables. Il existe toutefois une vaste zone grise entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Par ce projet de loi, j'essaie d'apporter une clarification dans le Code criminel quant à la définition du terme obscénité et de renforcer les directives de Postes Canada en modifiant le Code criminel en conséquence. Je serais des plus reconnaissants à la Chambre de bien vouloir étudier sérieusement cette question. Le fait que le producteur de ce catalogue ait adressé celui-ci uniquement à trois bases militaires canadiennes montre qu'il n'a aucun respect pour les habitants de ces bases et qu'il manque de jugement. Ce n'est pas juste, à mon avis. Le Code criminel devrait protéger les gens contre ce genre de publication s'ils n'en veulent pas. Cela ne peut se faire que par voie de modification des lignes directrices de Postes Canada.

• (1320)

Je remercie les députés pour leur attention.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-300, qui aurait pour effet de modifier le Code criminel par l'ajout d'une disposition relative à l'envoi postal d'articles obscènes.

Le traitement de la pornographie et de l'obscénité préoccupe les Canadiens depuis fort longtemps. Il est lié au problème des agressions sexuelles et de la place des femmes et des enfants dans la société.

Le rapport du comité spécial sur la pornographie et la prostitution, la Commission Fraser, auquel a fait allusion le député qui a présenté ce projet de loi, conclut que la pornographie cause deux types de dommages. Le premier a trait à l'offense faite au grand public qui y est involontairement exposé. Le second concerne l'atteinte plus globale aux valeurs d'égalité, qui figurent à l'article 15 de

la Charte des droits et libertés. Je sais que le député a voté en faveur de l'inclusion de la Charte des droits et libertés dans la Constitution.

Nous ne sommes pas les seuls à essayer de nous attaquer à cette question. Récemment, une commission sur la pornographie, créée par le procureur général des États-Unis, appuyait une offensive contre la pornographie. Dans son rapport final elle concluait que, à certains égards, le problème empirait.

Au Canada, le Code criminel contient des dispositions concernant la vente et la distribution d'articles obscènes depuis pas mal de temps. Il y a aussi d'autres dispositions fédérales qui traitent de cela. Par exemple, le Tarif des douanes interdit l'importation d'articles de caractère immoral ou indécent. Les législateurs provinciaux ont adopté des lois sur la censure et créé des organismes pour les faire appliquer, tandis que des municipalités réglementent la vente et l'affichage de publications obscènes.

Toutefois, la situation juridique a changé depuis l'entrée en vigueur de la Charte en 1982, puisque l'alinéa 2*b*) accorde la «liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication».

Récemment, le juge en chef Dickson écrivait que la liberté d'expression était dans la Constitution «pour que chacun puisse exprimer ses pensées, ses opinions, ses croyances, en fait toutes les expressions du coeur et de l'esprit, même si elles sont impopulaires, déplaisantes ou contraires à la norme».

Lorsque l'on étudie la question de la pornographie, comme beaucoup d'autres questions de la vie canadienne, il faut se souvenir que la Charte a créé un certain nombre de situations qui nous forcent à comparer les valeurs les unes aux autres et à concevoir une politique qui réponde à nos inquiétudes au sujet d'un problème social, tout en respectant les libertés fondamentales d'autrui. Ce processus de comparaison doit prendre en considération non seulement la situation de la personne qui essaie de vendre de la pornographie dure, mais aussi les mérites artistiques ou littéraires et les besoins de documentation technique, qui pourrait être jugée obscène dans d'autres contextes, des milieux scientifiques et médicaux.

Ce projet de loi interdirait, par exemple, l'envoi par la poste d'un livre contenant des reproductions de certaines de nos plus grandes oeuvres d'art. Les législateurs doivent essayer de concilier les valeurs et les intérêts.

Le problème avec ce projet de loi, c'est qu'il s'attaque à une question très difficile. C'est pourquoi aussi je félicite le député de l'avoir présenté. Je crois cependant qu'il s'agit d'un rapiéçage.

Nous devons tenir compte de cette liberté fondamentale importante et nous devons être prudents quand nous essayons de la limiter. Ce projet de loi est prématuré parce qu'il ne tient pas suffisamment compte de considérations comme la valeur artistique et d'autres valeurs communautaires dont j'ai parlé. Avant de légiférer, je suggère fortement à la ministre de la Justice d'examiner cette question à fond et en détail dans le cadre d'une mesure globale.

Je demanderais à la ministre de la Justice de nous présenter une mesure globale.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-300 présenté par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Je comprends aussi l'incident qui a porté le député à écrire sa lettre et à présenter son projet de loi et je réalise que les gens qui ont reçu ces publications ne les avaient certainement pas sollicitées.

La définition de l'obscénité proposée par le député dans son projet de loi me semble cependant accessoire au but qu'il vise qui est la dénonciation du fait que les articles distribués n'étaient pas sollicités. J'ai de la difficulté à accepter la définition proposée.

La question de l'obscénité préoccupe les gens et les législateurs depuis bien longtemps, parce qu'ils cherchent à trouver un équilibre entre, d'une part, ce qui est acceptable et permettrait aux artistes et à d'autres personnes de s'exprimer librement et, d'autre part, ce que la société condamne et ne voudrait pas que ses enfants et d'autres personnes voient.

C'est évidemment une question de censure. Jusqu'où pouvons-nous aller? C'est un débat qui dure depuis des années et qui continuera. C'est une question sur laquelle nous nous pencherons. Pendant la dernière législature, on a essayé de régler certains aspects du problème.

L'article 168 du Code criminel prévoit ce qui suit:

168. Commet une infraction quiconque se sert de la poste aux fins de transmettre ou de livrer quelque chose d'obscène, indécent, immoral ou injurieux et grossier. Le présent article ne s'applique pas à une per-

sonne qui se sert de la poste afin de transmettre ou de livrer une chose que mentionne le paragraphe 166(4).

Sont énumérées au paragraphe 166(4) les exceptions à l'infraction décrite à l'article que je viens de lire, exceptions qui concernent la publication de divers rapports liés à des procédures judiciaires. Si un procureur de la Couronne ou n'importe qui d'autre avait besoin d'articles obscènes liés à des procédures judiciaires, il pourrait les recevoir par la poste, sans enfreindre l'article 168. C'est la seule exception qui s'applique à cet article. Cela veut dire que le Code criminel renferme déjà des dispositions à cet égard.

Dans son projet de loi, le député propose qu'on ajoute un paragraphe à l'article que j'ai cité pour régler la question des articles obscènes qui n'ont pas été sollicités.

M. Hopkins: Il est question d'articles visuellement obscènes. Vous ne parlez pas du même sujet.

M. Atkinson: Il s'agit bien d'articles visuellement obscènes. C'est ce qui est prévu dans le projet de loi proposé. Comme je l'ai mentionné, commet une infraction quiconque envoie par la poste des articles obscènes, indécents, immoraux ou grossiers. Il est évident que les articles tomberaient sous le coup de cette disposition s'ils correspondaient aux articles qui y sont décrits.

• (1330)

Qu'est ce qu'on entend par «obscène»? Aux termes de la loi, est obscène toute publication qui met l'accent sur l'exploitation indue des choses sexuelles, ou des choses sexuelles et de la violence.

La nature exacte des images et des écrits jugés inacceptables n'est pas définie dans le Code criminel. Elle a plutôt été interprétée par les tribunaux, qui se sont basés sur ce qu'on appelle la norme de tolérance de la collectivité.

En ce qui concerne le critère utilisé, le jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1984 dans l'affaire Towne Cinema Theatres Ltd. peut nous servir de guide:

> Ce qui importe, ce n'est pas ce que les Canadiens jugent être en droit de voir, mais plutôt ce que les Canadiens ne supporteraient pas que d'autres voient parce que ce serait contraire à la norme de tolérance de l'époque que de leur permettre de voir de telles choses.

Il s'agit là d'une norme objective qui est définie par les membres de la collectivité, représentés par le jury, et c'est la norme que l'on applique à tout article jugé visuellement ou autrement obscène.

C'est une bonne façon de régler le problème parce que ce sont les membres de la collectivité qui décide de ce qui peut être toléré au sein de la collectivité en question.

La norme de tolérance change également au fil du temps et c'est pourquoi les termes «obscène» et «visuellement obscène» n'ont jamais été définis jusqu'à maintenant dans le Code criminel. Je crois que nous reconnaissons tous que, au fil des ans, cette norme change avec l'évolution de la collectivité.

Voilà pourquoi on a utilisé l'interprétation judiciaire pour arriver à cette définition particulière de l'obscénité, définition qui s'est avérée pratique et qui peut s'appliquer différemment dans chacune des localités.

Si nous prenons quelques instants pour étudier le contenu du projet de loi C-300 que présente le député, nous voyons qu'il s'agit d'une modification, comme je l'ai déjà mentionné, qui sera insérée après l'article 168. La modification imposera certaines restrictions à l'utilisation de la poste aux fins de transmettre des articles visuellement obscènes qui n'ont pas été sollicités.

Aux termes du projet de loi, ««article visuellement obscène» s'entend de toute chose dans laquelle ou sur laquelle est représentée a) soit une personne nue; b) soit une personne du sexe féminin qui n'est pas nue mais dont les seins ne sont pas entièrement couverts par quelque chose de non transparent; c) soit une personne qui n'est pas nue mais dont: (i) les organes génitaux ne sont pas entièrement couverts par quelque chose de non transparent, (ii) les fesses ne sont pas entièrement couvertes par quelque chose de non transparent.»

Le projet de loi aborde donc deux questions: premièrement, l'utilisation de la poste aux fins de livrer des articles sur lesquels on aperçoit des personnes nues ou encore une partie des fesses, des organes génitaux ou des seins de ces personnes, et deuxièmement, l'utilisation de la poste aux fins de transmettre de tels articles quand ils ne sont pas sollicités.

D'après mon interprétation de la mesure législative et les commentaires que le député a formulés au sujet de l'incident qui l'a incité à proposer la mesure législative, celle-ci semble aborder davantage le problème de la non-sollicitation de ce genre d'articles.

Nous devons songer un instant à la grande portée qu'une telle modification pourrait avoir. Je vous donne un exemple qui, à mon avis, soulèvera certaines préoccupations chez les députés.

Si une personne a reçu un abonnement à la revue *Sports Illustrated* et que, à un moment donné, le numéro spécial sur les maillots de bain arrive à son domicile, cet article serait considéré comme un envoi non sollicité. J'oserais dire que, d'après la définition qui figure dans ce projet de loi et que je viens de vous lire, ce numéro particulier de la revue *Sports Illustrated* serait jugé obscène. On y représente à tout le moins une partie d'un sein de femme, et peut-être aussi des fesses nues. Mais on range habituellement cette revue parmi les publications les plus inoffensives offertes sur le marché.

Si cette publication tombe sous le coup de la loi, on peut voir quelles difficultés s'ensuivront. Il est très difficile de définir l'obscénité. Mon collègue a tenté de le faire, mais j'estime que, lorsqu'on a essayé de définir ce que l'on entendait par article visuellement obscène, les critères ont été trop serrés. Il appartient à chaque localité de prendre une telle décision, comme le prévoit déjà le Code criminel.

J'ai également d'autres préoccupations à l'égard de ce projet de loi. À mon avis, une disposition de ce genre est irrégulière. En effet, elle crée une définition juridique spéciale du mot «obscène» réservée à l'usage d'envois par la poste de matériel visuel non sollicité. Cette définition serait différente de celle qui existe dans d'autres articles du Code criminel. On ferait une distinction entre ce type de matériel et d'autres.

En s'efforçant de traiter en bloc obscénité et pornographie, ce projet de loi soulèverait de nombreuses difficultés. Comme l'a indiqué mon collègue de Mississauga-Ouest, il est probalement trop tôt pour envisager une telle mesure. Le député mérite des félicitations pour avoir tenté de cerner la question des documents obscènes non sollicités. Mais je crois qu'en définissant l'«obscénité» dans ce projet de loi, il se heurterait aux difficultés dont j'ai fait état.

Entre 1977 et 1988, on a présenté 43 projets de loi au Parlement, dont six projets de loi publics, pour modifier les lois régissant la pornographie. Le dernier en lice était le projet de loi C-54 qui est resté en plan au *Feuilleton* le 1er octobre 1988 lorsque les chambres ont été dissoutes. Ce projet de loi proposait de rendre illégale la représentation de comportement sexuel explicite dont on donnait ensuite une définition détaillée. Le monde des arts, de la littérature, des musées et des médias, de même que le Comité national d'action sur le statut de la femme ont considéré que la définition de «pornographie» était trop vaste en incluant tout ce qui est sexuellement explicite.

Nous sommes à nouveau en train de parler, dans le cadre du projet de loi C-300, d'une définition qui ne fait même pas référence à des actes sexuels précis. Le projet de loi C-54 a suscité énormément de controverses à l'époque, non seulement parce qu'il transférait à l'inculpé le fardeau de la preuve, mais, comme je l'ai déjà expliqué, parce que divers groupes trouvaient que la définition du terme pornographie était tellement large que les membres du conseil d'administration de la bibliothèque, dont je faisais partie, et les employés de cette bibliothèque craignaient de devoir rendre compte du moindre livre qu'ils avaient sur leurs rayons. Un tel projet de loi est source d'inquiétudes.

Cette mesure législative est importante et un aspect qu'il faudrait examiner, c'est celui de la représentation d'actes de violence sexuelle contre les femmes. Tous les députés sont dégoûtés par les actes sexuels impliquant des enfants. Il faudrait s'occuper de cela. Nous devrons nous efforcer de trouver une définition et travailler à régler la question.

Il est intéressant qu'en 1987, un sondage Angus Reid révélait que seulement 37 p. 100 des Canadiens croyaient que la définition de pornographie devrait inclure la représentation de rapports sexuels entre adultes consentants. On pourrait donc en conclure que la majorité des Canadiens estiment que la représentation de la nudité ou de la nudité partielle est acceptable.

• (1340)

Honnêtement, si l'on utilise les normes de la collectivité dont je parlais tout à l'heure, je doute que la plupart des Canadiens feraient preuve d'intolérance devant un voisin qui expédie ou reçoit un abonnement à un magazine ou à un catalogue comme celui mentionné. Le député veut s'attaquer aux cas où ces publications ne sont pas sollicitées.

Mais avec la définition proposée, je ne crois pas que nous pouvons appuyer le projet de loi. Je crois qu'il n'y a pas lieu pour le moment de modifier les dispositions du Code criminel concernant la pornographie et l'obscénité.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-300 visant à modifier la Code criminel pour rendre illégal l'envoi par la poste d'articles dits visuellement obscènes qui n'ont pas été sollicités. Mon objection, monsieur le Président, n'est évidemment pas fondée sur une croyance qu'il faut encourager une telle pratique, mais plutôt sur le fait qu'un tel amendement n'est pas utile. Son contenu est remarquablement vague et impré-

cis. Il est au contraire, monsieur le Président, d'un esprit de tolérance qui incite la majorité de nos concitoyens à permettre l'expression d'idées, ou la libre distribution de matériel photographique, audiovisuel ou autre.

Le Code criminel prévoit que l'utilisation de la poste pour acheminer du matériel obscène, indécent, immoral ou injurieux et grossier constitue un crime.

Monsieur le Président, l'amendement proposé au code vise à élargir la notion d'obscénité, mais seulement lorsque la poste est utilisée, puisque les autres articles du Code qui traitent de l'utilisation de matériel obscène ne sont pas touchés par les amendements.

Je conçois très bien que certaines personnes trouvent désagréable et déplacé de recevoir dans le courrier des lettres ou des paquets contenant des images ou des photographies de personnes nues, ou dont certaines parties du corps ne sont pas convenablement couvertes. Heureusement, madame la Présidente, le Code criminel sanctionne une telle pratique lorsque le contenu des envois est obscène ou indécent.

Cependant, l'amendement proposé m'apparaît comme étant beaucoup trop large. Un tel article au Code criminel permettrait de poursuivre sous ce même Code criminel quelqu'un qui utiliserait, à des fins commerciales ou autres, des oeuvres d'art ou des personnes nues, ou à moitié nues, qui y seraient représentées.

À la rigueur, madame la Présidente, le texte proposé rendrait criminel l'envoi par la poste des photographies du plafond de la chapelle Sixtine, simplement parce qu'une personne de sexe féminin n'est pas entièrement couverte. Essayez d'imaginer une chose semblable!

M. Bellemare: Et aussi de sexe masculin!

M. Jourdenais: Et aussi de sexe masculin, mon collègue a raison, Adam justement!

Donc, madame la Présidente, étant donné la portée de mes commentaires, il n'est probablement pas nécessaire que je souligne les difficultés d'interprétation et—on le sait, des interprétations sont différentes sur un même sujet, et beaucoup même donnent des arguments et des discours de 20 minutes à la Chambre—et partant, l'incertitude que créerait le projet de loi s'il devait être adopté.

Qu'il suffise de souligner l'impossibilité de déterminer de façon claire en quoi consistent les mots «entièrement couvert», qui sont utilisés à deux reprises dans la Loi ou l'amendement que propose mon cher collègue. Je vous le demande: Qu'en serait-il de la photo envoyée par la poste, de cette affiche publicitaire où un enfant voit une partie, excusez l'utilisation du mot à la Chambre, de ses fesses découverte? Un jeune bébé... et on dirait que c'est obscène? Peut-on prétendre raisonnablement que telle photo est obscène? Pourtant, le projet de loi C-300, dont nous discutons aujourd'hui, criminalise l'envoi par la poste de telles photos. Qui n'aime pas, qui n'approuve pas justement ce genre de photos? Je crois que mon collègue veut pousser l'obscénité à fond de train.

On pourrait évidemment multiplier les exemples, mais je suis confiant que mes collègues ici présents, et on n'a pas le droit de dire ceux qui sont absents, madame la Présidente, ils ont toujours raison. . . Toutefois, je suis convaincu qu'ils seraient du même avis que moi devant le texte qui nous est soumis et qui pèche par son imprécision.

Madame la Présidente, les Canadiens ne veulent pas de mesure rétrograde qui ferait de notre pays la risée du reste du monde. Les Canadiens ont fait preuve et continuent de faire preuve de tolérance à l'endroit des autres. En matière d'obscénité, cette tolérance est particulièrement importante et souhaitable, vu la très grande diversité d'opinions dans notre société sur ce qui doit être considéré comme obscène.

Cette tolérance s'est exprimée à de très nombreuses reprises et le gouvernement doit chercher à favoriser cette tolérance, madame la Présidente, par des législations appropriées aux circonstances.

Pour paraphraser l'ancien juge de la Cour suprême des États-Unis, le juge Potter Stewart, il est très difficile de définir l'obscénité. Mais, madame la Présidente, une chose est certaine, l'on sait la reconnaître lorsqu'on la rencontre.

Madame la Présidente, comment pourrait-on prétendre reconnaître l'obscénité dans une photo du plafond de la chapelle Sixtine ou du David de Michel-Ange. Pourtant, c'est ce que l'amendement proposé par mon collègue force comme conclusion en donnant une définition de l'obscénité qui, j'en suis convaincu, ne correspond aucunement aux critères modernes de la société canadienne.

Encore une fois, madame la Présidente, si vous me le permettez, je n'entends pas prétendre que tous les Canadiens et Canadiennes doivent trouver de bon goût de recevoir par la poste des images qui peuvent être parfois scabreuses. Mon propos est plutôt de faire remarquer que la loi prévoit déjà qu'une telle utilisation de la poste est illégale lorsque les standards de tolérance de notre société ont été dépassés.

La question n'est pas tellement de savoir ce que chacun peut considérer sur une base individuelle comme étant de bon goût, mais bien plutôt quel est le niveau de tolérance de nos concitoyens et concitoyennes et dans quelle mesure il a été dépassé dans les circonstances particulières de chaque espèce.

Madame la Présidente, avec égards, ce que le projet de loi C-300 fait n'est rien d'autre que d'imposer une vision du monde qui ne correspond plus aux standards actuels maintenus par la société canadienne. Le projet de loi de mon collègue d'en face rend illégal ce qu'une vaste majorité de Canadiens et Canadiennes ne considèrent pas comme obscène.

Dans le cas où, madame la Présidente, véritablement il y a obscénité, le Code criminel prévoit qu'il s'agit d'une infraction. Et je ne vois aucune raison de nous écarter de ce que la loi prévoit déjà. Nous, Canadiens et Canadiennes, sommes fiers de la variété d'opinions et de vues qui sont exprimées dans notre société et qui nous permettent d'atteindre un équilibre dans le respect des autres.

Madame la Présidente, on ne doit pas porter atteinte à cette tolérance qui fait notre force comme peuple en adoptant des mesures législatives dont les effets sont considérables et dépassent largement la portée du consensus social qui se dégage au sujet de la difficile question de l'obscénité.

Mon collègue d'en face—depuis six ans je le vois agir, je le vois réagir et je le vois parler—est un homme très respecté, d'une intégrité extraordinaire. Avant de rédiger ce que je viens de vous décrire, j'ai beaucoup réfléchi, mais il m'est impossible d'accepter le projet de loi C-300 pour toutes les raisons que je viens d'énumérer.

Donc, mon collègue d'en face, je suis contre votre projet de loi.

• (1350)

[*Traduction*]

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député d'avoir proposé cette motion et je pense que c'est assurément une mesure digne d'être prise en considération.

J'ose croire que la ministre rendra compte au Comité de la justice de cette question importante dans un délai raisonnable. Moi aussi je pense qu'il faudrait la considérer dans le cadre d'un ensemble plus vaste.

J'éprouve aussi des craintes précises au sujet de la motion proposée. Assurément, à mon avis, le genre de pornographie contre laquelle je voudrais qu'on prenne des sanctions est bien plus précis. Il ne s'agit pas simplement de la nudité. Personnellement le corps des femmes ne me dérange pas. J'estime que cela ne constitue pas de la pornographie. Ce que je trouve répréhensible et ce qui, à mon avis, inquiète vraiment les gens, c'est quand le corps des femmes, des hommes et des enfants est représenté d'une manière qui le dégrade et le déshumanise. Ou c'est quand on le représente d'une manière qui, d'une façon ou d'une autre, le rend bestial et le transforme, comme c'est fréquememnt le cas en un message de haine.

À mon avis, un projet de loi comme celui-ci est trop simpliste pour vraiment résoudre le problème et il est trop général. Il parle du corps des femmes en général, en le dépeignant comme quelque chose qui est, en fait, mauvais et haïssable. Il faudra je pense, lui apporter un bon nombre d'amendements.

Le genre de projet de loi que j'aimerais voir ne peut vraiment que s'attaquer aux pires formes de pornographie dans notre société. Nous pouvons tous nous mettre d'accord, je pense, sur ce qui est généralement choquant, ce qui combine la violence à la nudité et ce qui exploite sexuellement les enfants. Nous ne pouvons vraiment nous attaquer aux pires formes de pornographie dans notre société qu'au moyen d'une mesure législative. Pourtant j'estime personnellement que ce n'est qu'une modeste solution à ce problème dans notre société qui exige des mesures globales.

Étant donné que j'enseigne des cours d'études médiatiques, c'est l'une des choses contre lesquelles avec mes collègues nous essayons de lutter. La loi ne peut jamais s'attaquer aux influences qui s'exercent sur les jeunes de notre société et à l'énorme quantité de pornographie «populaire». Certes, c'est d'autant plus insidieux parce que beaucoup de personnes ne se rendent même pas compte qu'elles voient des choses qui déshumanisent d'autres êtres humains.

Par exemple, si l'on examine des revues féminines populaires du genre qu'on trouve dans un supermarché ou un kiosque de journaux, on y trouve des images et des produits qui incitent au viol des femmes. On y trouve des images de femmes qui prennent du plaisir à souffrir et à être violées. On y voit des images qui traitent des femmes comme des objets de sexe, des images de domination et de violence contre les femmes de notre société. On fait penser aux gens que c'est attrayant du point de vue sexuel.

Pensez aux noms de certains produits qu'on trouve dans notre société et qui laissent entendre que les femmes sont là pour être violées. Pensez aux questions qui se posent au sujet de produits comme Impulse, qui laisse entendre que les femmes sont toujours prêtes. En outre, des produits comme le parfum Poison et les annonces de Calvin Klein pour les jeans Obsession, où l'on trouve souvent une femme dans la publicité. Dans une nouvelle annonce qui vient de paraître, une jeune femme est entourée de jeunes hommes. Dans certaines annonces, la photographie est floue, ce qui fait croire que les sujets sont nus. L'image utilisée pour vendre du parfum Calvin Klein ou des jeans Calvin Klein, etc., présentait ce qui

était en effet un viol auquel participait un groupe d'adolescents.

Ce genre d'images pénètre la conscience de nos jeunes. Il leur semble que c'est amusant. Cependant, pour les victimes du viol, ce n'est pas amusant du tout.

Dans une unité de mon programme d'études médiatiques, j'ai présenté une pièce de théâtre et on a discuté de la situation où une femme est violée par l'homme avec qui elle sort. Cette pièce a fait ressortir beaucoup de mythes au sujet de jeunes femmes et de rencontres amoureuses entre hommes et femmes, ainsi que certaines idées fausses que les jeunes hommes ont au sujet des femmes. Ainsi, si une jeune femme porte une robe sexy, il se trouvera des jeunes gens pour penser qu'elle cherche plus qu'un compagnon pour sortir. Lors de discussions avec des étudiants, trois jeunes femmes se sont évanouies et ont subi un choc traumatique au souvenir d'une expérience qu'elles avaient faite. En tant que professeurs, nous étions préparés à l'avance et prêts à leur venir en aide. Nous les avons transportées à l'extérieur et nous leur avons parlé. Il s'agissait de jeunes filles bien ordinaires qui étaient sorties avec l'espoir de rencontrer un garçon pour passer une bonne soirée, pour aller au cinéma, et qui avaient été violées. Il s'agissait de trois filles sur une centaine.

En fait, dans des cas semblables, certains jeunes gens diront parfois que «c'était ce qu'elle cherchait.» Où vont-ils chercher l'idée que lorsqu'une jeune fille porte une robe seyante, elle désire bien autre chose que ce que nous appelons du bon temps? À mon avis, c'est à cause des images que les jeunes conservent dans leur esprit sans cesse envahi par les médias. C'est tout à fait inévitable. Quand on voyage en métro, et même quand on se promène en ville en voiture, on voit sans cesse des images de jeunes femmes violentées qui semblent y trouver du plaisir.

Je songe à un autre encart publicitaire annonçant des chaussures. En fait, je songe à plusieurs de ces encarts publicitaires. Dans l'un reproduit par *Vogue*, la tête de la femme semble avoir reçu un coup de pied. Évidemment, elle avait la figure dépourvue d'expressions, les yeux vitreux, et sa bouche aux lèvres très charnues était grande ouverte. Encore une fois, une figure à la fois très belle et très attirante dans un cadre de violence. Dans leur subconscient, les gens s'imaginent très fréquemment que la douleur et la sexualité sont captivantes.

À mon avis, cette attaque insidieuse contre notre société a vraiment de quoi effrayer. Voilà pourquoi, en Ontario, l'étude des médias est une matière obligatoire du programme scolaire. C'est également l'une des raisons pour lesquelles je m'inquiète vivement au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur. De nombreux annonceurs s'opposent à ce que les professeurs examinent leur publicité et l'analysent avec les étudiants. Sans doute, voudront-ils s'attaquer aux professeurs qui examinent ces documents dans leurs classes, qui les copient, qui en font des diapositives pour que leurs étudiants puissent voir ce qui se passe et comment ils sont manipulés.

Celui qui s'asseoit devant le téléviseur pour regarder par exemple des annonces de rock and roll s'étonne de voir défiler devant ses yeux des exemples de pornographie «populaire» qui sont vraiment très dommageables. Presque toujours, on montre des chanteurs rock dominant des femmes. Ces dernières sont représentées comme des objets. On leur fait fréquemment porter ce qui ressemble à des uniformes. Elles ne font rien, mais sont juste là pour leur beauté. Elles jouent rarement d'un instrument. Ce sont simplement des objets sexuels. Je suis persuadée que les producteurs de ces vidéoclips rock les mettent là, afin de passer un message sur la connotation sexuelle.

• (1400)

Les jeunes hommes sont placés presque toujours plus haut sur la scène que les femmes dont le seul rôle est de paraître sexy. Les vidéoclips rock n'ont pas simplement une connotation sexuelle; ils font bien d'autres choses insidieuses. Ils dépeignent l'autorité de façon fort négative. Ainsi, cela ne se limite pas simplement aux femmes.

L'éducation est probablement la meilleure réponse aux problèmes de pornographie dans toute notre société. Une population bien informée va s'apercevoir qu'elle est manipulée et va contrer l'incidence insidieuse de notre société.

J'ai également toujours pensé que nous devrions récompenser le mérite, agir de façon constructive, plutôt que de tout simplement toujours légiférer. Nous pourrions offrir des prix aux annonceurs et aux médias qui véhiculent des valeurs positives. Il y a de nombreux exemples d'annonces publicitaires qui exercent une influence très positive sur notre société. C'est très efficace. Si les annonceurs défendaient des valeurs positives plutôt que de se préoccuper constamment de valeurs négatives, ils vendraient probablement le meilleur produit et la société ne s'en porterait que mieux.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi d'intervenir au sujet de ce projet de loi parrainé par un député qui siège

dans cette enceinte depuis fort longtemps, mon collègue de l'opposition officielle.

La période réservée aux initiatives parlementaires est ce qu'il y a de mieux dans notre régime parlementaire. Cette période a évolué depuis que nous siégeons ensemble dans cette enceinte, même s'il est ici depuis bien plus longtemps que moi, bien entendu. Dans le passé, les mesures d'initiative parlementaire étaient étouffées et se retrouvaient au bas de la liste. Elles n'avaient pratiquement aucune chance d'être un jour au premier plan.

À l'heure actuelle, la période réservée aux initiatives parlementaires a beaucoup plus d'importance. En fait, cela ne signifie en rien qu'un projet de loi va nécessairement être adopté la première fois, la deuxième fois, voire la troisième fois, mais étant donné qu'un certain nombre de projets de loi sont choisis et doivent faire l'objet d'un vote, le gouvernement et, chose certaine, la bureaucratie, doivent réfléchir bien davantage à ces mesures. Je félicite mon collègue d'avoir pris le temps d'élaborer un projet de loi dont il nous saisit maintenant. Cela permet aux gens de mieux voir ce que nous faisons.

L'objectif visé est certes légitime. Il n'y a absolument aucun doute qu'on viole de façon importante les dispositions du Code criminel portant sur l'obscénité. Nous pouvons tous constater les infractions en question dans l'obscénité extrême. Nous sommes tous d'accord sur l'existence d'abus, et en fait, le Code criminel permet, dans une large mesure, d'y remédier.

Le problème qui se pose à nous en tant que législateurs, bien entendu, réside dans les cas limites, lorsque nous tentons d'établir où s'arrête la liberté artistique et de parvenir à un certain équilibre dans ce qui est acceptable ou non pour la société. Lorsque certains dépassent les bornes, nous devrions utiliser tout le poids de la société—en ayant recours aux forces policières, au système judiciaire, et en infligeant des peines de prison plus ou moins longues aux contrevenants. Depuis que je suis député, j'hésite de plus en plus à substituer mon opinion à celle des autres. Je suppose que c'est une réaction normale aux pressions que nous subissons.

• (1405)

Cela dit, il ne fait aucun doute qu'il incombe au Parlement de prendre une décision une fois qu'il aura suffisamment débattu la question et examiné différents projets de loi. Notre distingué collègue a fait sa proposition.

Dans une certaine mesure, tout dépend de la région dont on est originaire. Chose certaine, les gens de ma circonscription ont une opinion beaucoup plus traditionnelle sur l'obscénité. Plus que dans certaines autres circonscriptions, ils s'opposent fermement à des photos qu'on trouve dans des livres. Cela reflète le fait que je représente une circonscription de petites villes et de petits villages où vivent beaucoup d'agriculteurs et de groupes religieux que l'obscénité choque profondément.

Pourtant, dans Lethbridge, petite ville de 60 000 âmes, il y a un groupe de gens qui ne sont pas aussi offusqués. Ils ne seraient pas d'accord sur la définition de mon collègue. D'après lui, même une photo d'une personne nue est obscène et ne devrait pas être expédiée par la poste. Ils seraient tout à fait honnêtes d'exprimer leur désaccord, car ce genre de choses ne les blesse pas. Ils sont d'avis que la longue histoire de l'évolution humaine nous donne une certaine licence artistique qui nous permet de nous exprimer de cette façon.

Si jamais le projet de loi est renvoyé à un comité, je demanderai à mon collègue si sa définition comprend même les ouvrages sur la médecine dans lesquels le corps nu est illustré à des fins médicales. Je sais qu'il répondra non, mais je me demande si sa définition ne s'étendrait pas à ces ouvrages. Peut-être pas. Si nous pouvions voter sur ce projet de loi, il serait renvoyé à un comité qui pourrait demander à des avocats, des groupes religieux, des artistes et des citoyens ordinaires ce qu'ils en pensent.

Comme je l'ai dit, le fait qu'une personne vit dans une grande ville, dans un petit village ou dans une région donnée peut faire un peu de différence. De plus, le Canada est de plus en plus étroitement lié à la collectivité mondiale. Chose certaine, les jeunes Canadiens qui ont pratiquement grandi devant leur téléviseur ont l'impression que le monde rapetisse et qu'il leur appartient plus qu'à nous qui sommes un peu plus âgés. Cela signifie évidemment qu'étant donné l'accroissement du commerce et des voyages, il faut tenir compte de la norme mondiale.

À un plus haut niveau de généralisation, nous savons que cela signifie qu'il peut y avoir plus d'actes de perversion et de choses étranges. Mais le Canada, surtout depuis 1982, lorsque nous avons inclus la liberté d'association, la liberté de parole et la liberté de religion dans notre loi fondamentale, est entré dans une nouvelle ère. Il est exact que cela a eu lieu il y a huit ans. Huit ans ce n'est rien dans la vie d'une nation, mais en huit ans, les idées changent.

Il y a cinquante ans, certains numéros actuels de *Playboy* auraient probablement fait emprisonner l'éditeur. Il y a cent ans, ils lui auraient mérité la peine capitale. Nous le savons tous, dans le cadre du droit criminel, nous sommes passés au Canada de plus de 700 délits qui étaient punissables de mort jusqu'à ne plus avoir de délit du côté civil pour lequel l'État puisse imposer la peine de mort et un seul du côté militaire où la peine de mort s'applique en temps de guerre.

Toute notre conception, globalement, change énormément. Chaque fois que le Parlement fixe des limites, il est presque immédiatement déphasé par rapport à l'infinie variété des relations et des attitudes qu'entretiennent les gens à mesure que nous passons d'une société rurale à une société industrielle. Notre société prend une forme encore plus complexe qu'on désigne généralement comme la société d'information. Elle est hautement technologique.

Il faut donc faire vigilance. Je loue hautement l'initiative de mon ami. Je suis sûr qu'il ne relâchera pas ses efforts pour faire avancer ce projet de loi, qu'il va le réinscrire sur la liste et dans une des sessions à venir, le projet de loi sera probablement sélectionné. Les députés devront alors faire un sérieux travail intérieur. Nous devrons écouter les témoins qui viendront exposer leur point de vue sur le projet de loi. Nous devrons consulter nos associations de circonscription et les gens de nos circonscriptions. Il faudra ensuite prendre position. C'est ainsi que le système fonctionne.

Madame la Présidente, je vois que mon temps de parole est expiré. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Mme le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

À ce moment-ci, j'aimerais rappeler aux honorables députés que M. Nelson Mandela, vice-président du Congrès national africain, prononcera un discours le lundi 18 juin 1990, à 11 heures, devant les membres de la Chambre des communes et du Sénat dans l'enceinte de la Chambre des communes, conformément à l'ordre du mercredi 13 juin 1990.

[*Traduction*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 13 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 juin 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) propose: Que le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (loteries), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

--Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir gagné la loterie qui me permet de saisir la Chambre de ce projet de loi. Je ne sais pas combien de Canadiens savent que l'ordre de présentation des projets de loi se décide par un tirage au sort. Il est donc quelque peu ironique que l'objet de ce projet de loi, dont j'ai le plaisir de parler maintenant, soit les loteries. Il ne s'agit pas du tirage au sort des projets de loi, mais plutôt de toutes ces loteries qui coûtent un dollar ou deux, qui gagnent en popularité et où les chances de remporter le gros lot sont très minces.

Je ne prends pas la parole pour m'opposer au principe des loteries, même si je suis contre. Toutes les études montrent que les pauvres consacrent une plus grande proportion de leur revenu aux loteries que les mieux nantis.

J'ai pris récemment connaissance d'études intéressantes qui montrent que, de tous les jeux de hasard, dont les machines à sous et les courses de chevaux, c'est dans les loteries que les chances de gagner sont les plus minces et que les lots sont les plus bas. Ces études montrent de plus que les provinces canadiennes et les États américains, d'où viennent bon nombre de ces données, recueillent une part de plus en plus grande du produit des ventes de billets, soit 49 ou 50 p. 100 en moyenne, et que les frais d'administration s'élèvent à 35 p. 100.

Je ne demande pas qu'on interdise les loteries. Ce projet de loi ne vise qu'à interdire la publicité sur celles-ci. J'espère pouvoir convaincre la Chambre dans les minutes qui suivent que, grâce à cette solution de rechange, nous pourrons limiter, comme il se doit, la popularité des loteries et des jeux de hasard dans notre société.

Il n'y a pas de meilleure façon d'aborder le problème que de parler de sa propre expérience. Ainsi, quand j'ai été élu député pour la première fois, toutes les formes de loteries étaient interdites.

[*Français*]

C'était durant les années 1970, et durant ce temps-là, il y avait deux formes de pari dans la société au moment où les loteries étaient illégales. On avait le *Irish Sweepstakes* qui avait beaucoup d'allure et on avait un réseau de personnes, au moins dans chaque communauté, qui vendaient des billets, envoyaient l'argent en Irlande, et on avait un pourcentage de gagnants. Et tout le monde notait, à l'époque, que l'État d'Irlande utilisait les fonds pour le financement des hôpitaux en Irlande.

[*Traduction*]

C'était l'un des principaux types de jeux de hasard qui existaient en ce temps-là, avant la légalisation des loteries. L'autre était le racket du jeu des nombres, qui occupe aujourd'hui une place infime dans la société canadienne, s'il en a même une. À l'époque où je travaillais dans le domaine du maintien de l'ordre, je m'intéressais de très près à l'évolution de ce racket au Canada. J'ai appris que, dans le milieu du crime organisé, il n'était plus considéré comme une source importante de revenus. C'est donc dire que la loterie produisait un effet très bénéfique sur deux des maux que j'ai voulu supprimer en tant que législateur lorsque j'ai été persuadé d'adhérer à l'idée d'une loterie canadienne administrée par l'État.

• (1320)

Premièrement, pourquoi le Canada devait-il laisser filer l'argent qui allait servir à construire des hôpitaux à l'étranger, quand cet argent pourrait servir à répondre à ses propres besoins sociaux?

Deuxièmement, conscients de cette faiblesse de la nature humaine qui pousse certaines personnes à jouer, pourquoi les forcer à la clandestinité, laissant la pègre en profiter et favorisant un comportement criminel chez toutes les personnes qui s'adonnaient à de tels jeux illégaux?

La Chambre des communes fut donc saisie d'un projet de loi qui avait mon appui. Les arguments moraux pour et contre le jeu étaient nombreux. Il s'est cependant révélé que la plupart des habitants de Toronto, la ville d'où je viens et qui est à prédominance catholique, considèrent le jeu comme une activité répréhensible. Cette vue ne fait cependant pas l'unanimité, même chez les chrétiens.

Depuis que mon intérêt pour cette question est connu, j'ai eu des discussions avec des théologiens catholiques qui soutiennent, si je les ai bien compris et je les invite à faire valoir eux-mêmes leur point de vue, que la moralité du jeu est fonction de ce à quoi servent les recettes. Si les fins d'utilisation sont morales, alors le jeu est moral, et vice versa.

Pour moi, la question est plus vaste. Il y a dans les moeurs de la ville de Toronto un principe, et je le respecte d'ailleurs, selon lequel il faut travailler pour gagner son argent. Les sociétés qui souscrivent à ce principe en bénéficient. Dans une société où le jeu est une façon tout à fait accessible de gagner de l'argent, on voit de plus en plus de jeunes qui, lorsqu'on leur demande comment on devient riche de nos jours, n'ont que deux choses à répondre: gagner à la loterie ou devenir chanteur populaire. C'est un phénomène que j'ai pu moi-même constater dans ma ville.

Cela est attribuable en partie à l'énorme publicité dont bénéficient les loteries dans la société canadienne d'aujourd'hui. Je tiens à signaler qu'il y a trop de publicité dans ce domaine et j'invite la Chambre, qui autorise les provinces à avoir des loteries publiques, à changer la loi afin qu'elles ne puissent plus faire de publicité sur leurs loteries.

Je ne crois pas qu'il incombe à l'État d'empêcher les gens de dépenser bêtement leur argent. Nous sommes dans un pays libre. Si les gens veulent gaspiller leur argent, s'ils veulent jouer à des jeux de hasard, c'est à eux de décider. Cependant, je ne crois pas que l'État devrait encourager les gens à dépenser bêtement leur argent.

Je veux parler de certains genres de publicité que j'ai vus. Lorsqu'on voit l'État encourager les gens à exploiter une faiblesse de caractère, à jouer à la loterie sans savoir à quel point leurs chances de gagner sont minces, car on ne le dit généralement pas aux gens qui achètent des billets, on ne peut faire autrement que conclure qu'un petit investissement pour quelqu'un qui peut se le permettre n'est pas un grave problème. Toutefois, lorsqu'on voit qui sont les gens qui jouent à la loterie, la rapidité avec laquelle le nombre de joueurs s'accroît, les sommes énormes qui sont misées et ce qu'elles représentent en pourcentage de certains des revenus les moins élevés au Canada, je crois vraiment qu'il nous incombe non pas d'empêcher les gens de dépenser bêtement leur argent, mais au moins, comme je l'ai dit, de ne pas les encourager à le faire.

La publicité qui m'a amené à présenter ce projet de loi est une publicité de l'Ontario, ma province. C'est une publicité dans laquelle on demande aux gens de toujours miser sur le même numéro. On leur dit de choisir leur numéro chanceux et de miser sur ce numéro. Je me suis renseigné auprès des responsables, et il semble qu'on veuille encourager les gens à toujours choisir le même numéro chanceux, jour après jour, semaine après semaine, et à miser sur ce numéro en leur disant qu'ils ont de meilleures chances de gagner que s'ils misent chaque fois sur un numéro différent.

Un mathématicien vous dirait que les chances qu'un numéro sorte sont exactement les mêmes, que ce soit le numéro sur lequel vous avez parié hier ou un nouveau numéro. C'est donc, dans une certaine mesure, de la publicité trompeuse que de dire directement ou indirectement aux gens qu'ils ont de meilleures chances de gagner en choisissant chaque jour le même numéro.

Toujours faire parier les gens sur le même numéro a quelque chose d'insidieux, puisque cela les amène à parier à chaque tirage. À l'étape suivante de la campagne publicitaire, on mettait les gens en garde: maintenant que vous avez un numéro, n'oubliez pas d'acheter un billet à chaque tirage, car sinon, votre numéro pourrait bien sortir la fois où vous n'avez pas acheté. Si les gens pariaient sur un numéro différent chaque fois on ne pourrait avancer cet argument. C'est un argument frap-

pant, auquel succombent de plus en plus de gens, bien qu'il soit complètement illogique.

L'été dernier, on a vu en Ontario une série d'annonces qui m'a incité à préparer ce projet de loi. On rappelait aux gens que les tirages se poursuivaient même quand ils se rendaient à leur maison de campagne. On leur disait: même à la maison de campagne, n'oubliez pas d'acheter votre billet à chaque tirage, sinon, votre numéro chanceux pourrait sortir et vous vous en mordriez les doigts.

Quand j'ai vu cette annonce, je me suis dit que les choses étaient allées trop loin et qu'il fallait sûrement que l'organisme ayant conçu ces loteries, c'est-à-dire cette Chambre, étudie la situation et analyse l'utilisation croissante des loteries. J'aimerais aussi qu'on examine les sommes consacrées à la publicité, le pourcentage des profits versé aux bonnes oeuvres comparativement à celui réservé à la publicité et l'augmentation continue des frais de publicité. Je recommande à la Chambre d'adopter ce projet de loi.

Comme les gens d'en face me font signe que oui, j'en conclus qu'ils seraient disposés à procéder aux trois lectures et à adopter le projet de loi dès aujourd'hui. Mais je serais satisfait s'il était simplement renvoyé à un comité, ce qui serait souhaitable, puisque ce projet de loi, en entrant en vigueur, imposera une sanction qui ne s'appliquera qu'aux gouvernements provinciaux. Comme seules les provinces peuvent organiser les loteries pour lesquelles je propose de restreindre la publicité, il serait approprié que le projet de loi soit étudié en comité.

Nous devrions aviser les gouvernements provinciaux et leurs sociétés de loteries de nos préoccupations. Il faudrait pouvoir compter sur des chercheurs qui étudieraient la situation au Canada, notamment la popularité toujours croissante des jeux d'argent et le fait que la publicité constitue une part de plus en plus importante des frais d'exploitation des sociétés de loteries.

Je crois qu'il serait également utile d'étudier les répercussions que peut avoir l'achat de billets de loterie sur les familles et les particuliers qui s'en procurent.

[*Français*]

Donc, madame la Présidente, dans l'espoir que ce projet de loi puisse au moins être déféré à un comité parlementaire, je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je ne sais trop que penser de ce projet de loi. Je suis largement d'accord avec ce que le député vient de dire au sujet des loteries, mais j'ai de la difficulté à appuyer sa motion. Ce qui m'embête, c'est que le député faisait partie du gouvernement qui a créé Loto Canada dont il veut maintenant limiter la publicité. Je trouve cette attitude un peu contradictoire surtout parce que le député qui propose cette mesure a été solliciteur général pendant environ quatre ans, entre 1980 et 1984, et il a eu amplement l'occasion, à cette époque, de proposer la mesure dont il parle maintenant. Il aurait pu la défendre au Cabinet, à ce moment-là. Peut-être a-t-il essayé, mais sans succès, je ne sais pas.

• (1330)

Je me souviens de la publicité qui a entouré la création de Loto Canada. Quant à nous, nous pensions que le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler des loteries. Je me rappelle aussi qu'il fallait être étroitement lié au Parti libéral pour obtenir une franchise pour vendre des billets de Loto Canada. Je me rappelle surtout qu'on a proposé à la femme de l'un de mes collègues d'être un agent de Loto Canada. À cause d'une erreur de communication au Parti libéral, quelqu'un pensait qu'elle travaillait au bureau d'un député libéral, mais après lui avoir offert la franchise, il a été très déçu d'apprendre qu'il s'était trompé de personne. Elle a répondu: «Ça ne fait rien. Je n'en ai pas vraiment besoin. J'ai rendez-vous avec le *Globe and Mail*, de toute façon.» Du coup, la franchise était à nouveau disponible. C'est la première chose que je me rappelle au sujet de Loto Canada. La deuxième, c'est la fois où il manquait des boîtes de billets de loterie.

Quand nous avons formé le gouvernement, en 1979, nous étions convaincus que le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler des loteries. Nous nous en sommes débarrassés sous la direction du Très honorable Joe Clark. Nous en sommes sortis parce que cela ne relevait pas de notre compétence. Nous en avons confié la responsabilité aux provinces, pour qu'elles puissent les administrer et les rentabiliser.

Je ne tiens pas à ce que le gouvernement intervienne dans ce domaine. Mais j'aimerais que le député, qui faisait partie, à l'époque, du gouvernement qui a introduit les loteries au Canada, nous dise comment il s'attendait à ce qu'on fasse de la publicité à ce sujet, de bouche à oreille? Comme par exemple: «Excuse-moi, voudrais-tu acheter un billet de loterie?» Non, non. Il faut diffuser

des annonces publicitaires, et de la publicité il y en a eu. Si vous vous souvenez bien, il y avait à l'époque beaucoup d'annonces à la télévision au sujet des billets de Loto Canada. Rien n'interdisait au gouvernement fédéral d'instituer des loteries. Or aujourd'hui, les loteries relèvent de la compétence des provinces.

C'est ce qui m'inquiète le plus au sujet de cette motion, à savoir qu'à un moment donné, les loteries relevaient de la compétence fédérale et qu'il n'y avait aucune disposition dans la loi qui interdisait la publicité entourant les loteries. Maintenant que les loteries relèvent des provinces, nous sommes censés interdire toute publicité dans ce domaine. Il est vrai que ce type de publicité est néfaste et qu'il peut créer chez certaines personnes de faux espoirs, ce qui est mauvais. Le député vient de nous dire pourquoi il a déposé ce projet de loi, soit à cause des annonces diffusées par le gouvernement de l'Ontario, et il aurait très bien pu s'agir d'une autre province. Est-ce que le député s'est entretenu à ce sujet avec le gouvernement de l'Ontario, qui est de la même couleur que lui? A-t-il discuté avec lui des effets de sa campagne de publicité, en vue d'éviter qu'elle crée une maladie, une obsession?

Dès que quelqu'un autorise des jeux comme les loteries—je préférerais qu'elles n'existent pas—puis qu'il déclare aux provinces: «Voici ce qui est cependant défendu», on assiste à une sorte de paternalisme. Je ne crois pas que les provinces vont apprécier recevoir des ordres du gouvernement fédéral sur la façon dont elles font de la publicité au sujet d'un jeu qu'elles sont déjà autorisées à promouvoir.

Je ne crois pas que les provinces connaissent si peu les règles d'éthique et de moralité qu'elles aient beoin des bons conseils du gouvernement fédéral sur la façon dont elles doivent orienter la publicité entourant cette industrie.

Le député souligne également que les personnes à faible revenu ont tendance à utiliser leur revenu disponible pourtant limité, pour acheter des billets de loterie, ce qu'elles n'ont peut-être pas les moyens de se permettre. Cette situation leur cause du tort. Si telle est la tendance, je conviens que cette situation leur est préjudiciable. Laisse-t-il donc également entendre que, par exemple, si le pourcentage de tabagisme est plus élevé chez les personnes à faible revenu, on devrait réduire la publicité à cet égard ou encore, percevoir moins de recettes fiscales auprès d'elles? Devrions-nous augmenter les impôts pour accommoder ces personnes?

Lorsqu'on se met à créer des groupes socio-économiques, à mon avis, on s'expose à des difficultés. Je m'interroge au sujet des actions cotées en cents. S'il y a un domaine où l'on peut s'adonner au jeu, c'est bien celui-là. Peut-être devrait-on également en tenir compte. Le plus grand problème que je vois dans ce projet de loi, c'est qu'il risque sérieusement de contrarier les provinces. Or, j'estime que nous pouvons fort bien nous passer d'un affrontement de ce genre entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Maintenant que nous avons une industrie que je n'appuie pas et qui, à mon avis, n'est pas bonne, mais qui relève exclusivement de la compétence des provinces, nous devrions laisser ces dernières agir à leur guise et ne pas tenter d'adopter un projet de loi qui leur dit d'une façon un peu paternaliste comment mener leurs affaires.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, personne à la Chambre ou ailleurs dans notre pays ne veut appuyer un vice qui contribue à la pauvreté ou à la dépendance, pas même à une dépendance envers le jeu.

Comme nous le savons tous, le jeu risque fort de mener à des problèmes personnels et sociaux. Ce projet de loi est un peu trop extrême. En légiférant contre la publicité à l'égard des loteries exploitées par des provinces, nous ne nous attaquons pas aux préoccupations réelles qui, j'en suis certain, sous-tendent ce projet de loi. Les Canadiens permettent l'existence d'une situation plutôt paradoxale étant donné le statut juridique du jeu.

Comme le député de York-Centre l'a souligné plus tôt, la plupart des Canadiens considèrent le jeu comme moralement inacceptable. Par ailleurs, ils sont disposés à le tolérer si les recettes qui en découlent servent à des fins socialement acceptables.

L'approche générale face au jeu au Canada a été d'interdire toutes les formes de jeu, conformément au Code criminel, sauf ceux qui sont expressément autorisés en vertu du Code. Par contre, il existe plusieurs formes de jeux permis au Canada. Nous connaissons pratiquement tous les paris qui sont permis lors de foires et d'expositions dans tout le pays, que ce soit sous la forme de jeux de hasard ou de roues chanceuses.

Au cours des prochains mois—je suppose que nous allons partir en vacances et dans ce cas, la plupart d'entre nous se rendront à ces foires et expositions—nous serons témoins de jeux de hasard. Nous aurons notre propre opinion quant à la moralité de ces jeux. Cependant, il

n'en demeure pas moins qu'ils font partie intégrante de la plupart de nos foires, au Canada, durant l'été.

La plupart d'entre nous savent également que les paris privés entre diverses personnes pour lesquelles ce n'est là qu'un divertissement, sont généralement permis. Ainsi, je vous parie que la plupart des députés ont fait des paris sur le hockey lors des dernières séries éliminatoires de la Coupe Stanley. Certains d'entre nous savent également qu'on accepte également les paris mutuels organisés par des associations sur les courses de chevaux.

Cette dernière exception, comme tous les députés le savent, est visée par la réglementation appliquée par le ministre fédéral de l'Agriculture. Cependant, malgré toutes les exceptions en question, depuis quelques années, la forme la plus connue de jeux légaux au Canada réside dans les loteries.

• (1340)

Le Code criminel permet les loteries lorsque ces dernières sont directement administrées par une province. Comme beaucoup d'entre nous s'en rappellent sûrement, en 1985, le Parlement a modifié le Code, afin de supprimer l'exception prévue à l'époque qui permettait au gouvernement fédéral d'organiser une loterie.

Le Parlement a également promulgué, dans le Code criminel, une exception à l'interdiction touchant les loteries, qui permet à une province d'accorder à un organisme de bienfaisance ou religieux, aux organisateurs d'une foire ou d'une exposition annuelle, ou à l'exploitant d'une concession louée par les organisateurs d'une foire ou d'une exposition, un permis donnant le droit aux intéressés d'organiser certaines formes de loteries. Il s'agit notamment de bingos, de certains types de jeux de casino et de ce que nous appelons normalement une loterie ou un tirage. Dans des circonstances bien particulières, on peut permettre une loterie, lorsqu'une province accorde un permis à cette fin à une personne. Le coût d'un billet d'une loterie privée ne doit pas dépasser 2 $ et la valeur de chacun des prix ne doit pas être supérieure à 500 $.

Ce ne sont que les loteries administrées directement par une province qui seraient assujetties aux limites en matière de publicité prévues dans le projet de loi C-255. Si le Parlement l'adoptait, ce projet de loi n'aurait aucune incidence sur les annonces invitant les gens à participer à une loterie exploitée par quelqu'un à qui une province aurait délivré un permis. Si, je le répète, le Parlement donnait à ce projet force de loi, je crains fort de voir se déclencher sur-le-champ une bataille rangée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ainsi, toute personne qui diffuse à la radio, à la télévision ou dans une publication, ou qui affiche une annonce qui invite à participer à une loterie exploitée directement par une province commettrait un crime, sauf si cette personne affichait une annonce à l'intérieur d'un établissement de vente au détail.

Le projet de loi C-255 s'appliquerait également à toute personne qui fait diffuser ou afficher une annonce de ce genre. Le crime aurait un caractère hybride. Ainsi, la Couronne pourrait décider de poursuivre le contrevenant pour avoir commis un acte criminel grave, ou une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

On songe immédiatement que ce sont les propriétaires de stations de télévision, de stations de radio, et les propriétaires de revues et de journaux qui sont visés. À y regarder de près, on songe que les fonctionnaires des gouvernements provinciaux, voire même, en fin de compte, les chefs élus des gouvernements provinciaux, pourraient être visés également.

Étant donné que la tenue de loteries, en tant qu'exception autorisée à l'interdiction des jeux de hasard en vertu du Code criminel, est le résultat de consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces, on peut s'attendre que les provinces voient dans ce projet de loi une attaque directe et injurieuse. Il n'est pas non plus inconcevable que les citoyens qui participent à des loteries provinciales soient troublés par cette attitude paternaliste qui voudrait les priver de l'accès à l'information concernant les loteries et les prix offerts. Nombreux sont ceux qui considéreraient ce projet de loi comme une atteinte à la liberté d'expression difficilement justifiable en tant que limite raisonnable imposée par la loi aux termes de l'article 1 de la Charte des droits et libertés.

J'aime à penser que ce projet de loi ne constitue pas une tentative mesquine pour entraver les efforts que déploient les provinces pour accroître leurs recettes. Je rappelle à tous que les recettes provenant des loteries provinciales servent souvent à financer les activités d'organismes communautaires et d'associations sportives. Peut-être ce projet de loi est-il motivé par le désir de venir en aide aux particuliers devenus joueurs invétérés qui éprouvent des difficultés au niveau personnel, familial et professionnel, et qui vont même jusqu'à commettre des crimes pour financer leur passion du jeu. Je ne reste pas indifférent à ces difficultés. Cependant, si c'est l'objectif que vise ce projet de loi, il existe, à mon avis, de meilleures façons de s'attaquer à ces problèmes sans pour autant recourir aux mesures les plus rigoureuses de la société, soit le recours à des sanctions pénales pour punir les auteurs de publicité concernant les loteries provinciales. Les remèdes que j'envisage feraient nécessairement appel aux provinces, aux universitaires et aux thérapeutes dans le traitement des joueurs invétérés.

Si on éprouve le besoin de s'attaquer à la passion du jeu, on devrait au préalable s'appuyer sur des recherches statistiques et thérapeutiques, et élaborer des stratégies de concert avec les provinces et les organismes intéressés. De grands efforts de persuasion seront peut-être nécessaires pour en convaincre les gouvernements provinciaux. Cependant, il ne faudrait pas prendre de sanctions pénales contre les auteurs de la publicité faite pour les loteries administrées par les provinces afin de lutter contre la passion du jeu. Si je ne me trompe et si l'objet de ce projet de loi est de priver les provinces d'une grosse part des recettes qu'elles tirent des loteries, le seul objectif imaginable serait de forcer les provinces à chercher d'autres moyens de se procurer des recettes pour compenser celles provenant des loteries ainsi perdues.

Aux termes du projet de loi C-255, les provinces pourraient augmenter leurs recettes grâce aux loteries. Cependant, ces recettes seraient réduites parce que les provinces ne pourraient pas faire de publicité. On dirait aux membres élus des gouvernements provinciaux que, dans le propre intérêt des provinces, le Parlement a décidé que celles-ci devraient préférer d'autres moyens que les lotteries pour se procurer des recettes. Sans me lancer dans un débat sur la moralité des loteries administrées par les provinces, je constate simplement que dans une société qui ne partage pas les mêmes valeurs, il est impossible de faire l'unanimité ni même de trouver une majorité pour reconnaître que faire de la publicité pour les loteries gérées par les provinces est moralement condamnable ou porte atteinte à la société ou à l'individu au point de nécessiter l'application de sanctions pénales contre les auteurs de cette publicité.

Assurément, on pourrait actuellement qualifier d'enthousiaste la participation du public aux loteries administrées par les provinces. Cet enthousiasme n'est pas nouveau et il n'est pas non plus un phénomène caractéristique du Canada car les loteries gouvernementales existent et prospèrent depuis des siècles dans certains pays européens.

Contrairement à de nombreux arguments contre les casinos, la critique de l'exploitation de ce que l'on appelle traditionnellement des tirages ou des loteries porte sur des débats concernant les recettes et principalement sur l'origine de celles-ci. Ce domaine s'enlise dans des débats où l'on porte des jugements de valeur au sujet des loteries qui plaisent aux personnes à faibles revenus. Certains considèrent que le revenu des participants est une raison de limiter les loteries. D'autre prétendent que les personnes à faibles revenus devraient être libres de se livrer à ce passe-temps. Ces questions morales mènent à un débat philosophique sur la liberté individuelle de participer à des loteries et l'encouragement des gouvernements à la consommation sous forme de loteries qu'ils administrent. Je doute fort que la société canadienne puisse réaliser un consensus dans ce débat.

Je ne pense pas que le projet de loi C-255 devrait être approuvé. Il aborde une difficile question morale et philosophique visant à trouver un fondement pour une sanction pénale contre la publicité faite pour les loteries gérées par les provinces. Au lieu de cela, les sanctions pénales ne devraient punir que des conduites qui entraînent une culpabilité morale ou des actes répréhensibles, parce que cela risque de causer du tort ou parce qu'il est nécessaire d'exprimer la condamnation morale d'une conduite par la société.

Je partage les inquiétudes au sujet de la passion du jeu exprimées par le député de York-Centre et par le député de Surrey—White Rock, mais je ne peux pas accepter que l'on impose des restrictions légales à la publicité faite par les provinces.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, il me fait plaisir de me lever et de pouvoir, pendant quelques minutes, discuter ou présenter un point de vue concernant le projet de loi C-255 qui vise à modifier la partie du Code criminel traitant des loteries.

Je pense que ce projet de loi—et ceci est dit avec égard—ne doit pas être soutenu. Je ne doute pas des excellentes intentions qui le sous-tendent. Cependant, sa portée, par rapport à ce que notre droit criminel prévoit, rend cet amendement dangereux en ce qu'il rendrait pour ainsi dire inopérant ce qui a été permis. C'est tout comme enlever d'une main ce qui a été donné par l'autre.

Le projet de loi C-255 vise à empêcher toute forme de publicité, sauf à l'intérieur d'un établissement de vente au détail, pour toutes sortes de loteries qui sont par ailleurs permises. Il m'apparaît utile, madame la Présidente, de rappeler aux membres de cette Chambre ce que prévoit le paragraphe 207(1)A) du Code criminel duquel il est question au projet de loi. Ce paragraphe se lit de la façon suivante:

> «207. (1) Par dérogation aux autres dispositions de la présente partie en matière de jeux et de paris, les règles qui suivent s'appliquent aux personnes et organismes mentionnés ci-après:
>
> A) le gouvernement d'une province, seul ou de concert avec celui d'une autre province, peut mettre sur pied et exploiter une loterie dans la province, ou dans celle-ci et l'autre province, en conformité avec la législation de la province;»

C'est donc dire que la prohibition de faire de la publicité s'attache aux loteries autorisées qui sont exploitées par une ou des provinces. Madame la Présidente, il est difficile de concevoir pourquoi uniquement les loteries exploitées par les provinces sont visées par cet amendement. Pourquoi ne pas permettre la publicité lorsque ce sera à une foire ou à une kermesse que la loterie sera exploitée? Quelle est la différence entre les deux? Est-ce que l'organisme de charité ou l'organisme religieux qui exploite un tel système est dans une situation tellement différente d'une province qu'il faille permettre la publicité à l'une et non pas à l'autre? Madame la Présidente, je ne le crois pas. Il faut plutôt permettre aux deux d'attirer la clientèle qu'une telle activité peut intéresser.

• (1350)

Dans les deux cas, le Parlement a voulu permettre aux provinces et à ces organismes de recueillir des fonds qui sont éventuellement consacrés et utilisés pour le bien public. Les loteries provinciales permettent aux provinces de financer d'autres programmes pour le bien de la population locale, tout en permettant à ceux qui y participent de s'amuser.

Sans parler de ce que certains avaient appelé il y a déjà plus de 15 ans «une taxe volontaire», les systèmes de loteries autorisées n'en permettent pas moins aux provinces de recueillir des sommes sans que d'autres moyens de perception moins agréables ne doivent être utilisés. Le client reçoit au moins à ce moment-là quelque chose de retour de sa contribution.

La publicité qui est faite de ces jeux vise évidemment à faire connaître l'existence même de ces jeux. Cependant, la fin ultime recherchée me semble souhaitable: permettre une plus grande participation populaire afin de recueillir plus de fonds pour l'État.

Madame la Présidente, l'on comprend mal pourquoi il faille s'en prendre aux provinces qui ne cherchent qu'à utiliser un moyen mis à leur disposition pour alléger le fardeau fiscal de nos concitoyens. À ce que je sache, l'utilisation de loteries par les provinces n'a pas encore soulevé un véritable tollé dans la population qui fasse en sorte que le Parlement doive intervenir par l'utilisation de son pouvoir en matière de droit criminel.

Au contraire, ce que l'on entend, les échos que je peux en avoir, nous disent plutôt que nos concitoyens sont heureux des arrangements mis en place, ne les considérant pas comme étant de la vente sous pression. C'est donc dire, madame la Présidente, que l'immense majorité de nos concitoyens se verrait privée d'un moyen de prendre connaissance de l'existence de jeux, ou de nouveaux jeux, ce qui aurait pour effet de priver en retour les gouvernements de sommes dont ils ont besoin pour financer et pour gérer des programmes sociaux dans leur province.

Il faut être, et nous sommes évidemment conscients des bonnes intentions de ceux qui favorisent tel projet de loi: ils doivent, il n'y a aucun doute, vouloir enrayer ce qu'ils croient être des flambées, si vous me passez l'expression, de *gambling*. C'est du moins ce que j'espère être le but de cet amendement.

Malheureusement, madame la Présidente, et vous le savez très bien, je doute fort qu'un tel amendement puisse avoir un effet tel qu'il empêche celui ou celle qui est atteint de ce besoin, qui a ce besoin, qui vit cette ou ces impulsions, de continuer son comportement sous d'autres formes, peut-être plus sournoises, peut-être plus nocives.

Il est bien connu que les personnes qui en sont atteintes prendront les moyens pour satisfaire leur besoin de loteries, du jeu. L'absence de publicité télévisée ou autre n'empêchera personne qui est piquée, si l'on peut dire, de connaître l'existence de ces jeux et de dépenser des sommes qui ne devraient pas être utilisées à cette fin, aux yeux des autres.

Nos concitoyens qui actualisent un besoin ne seront certainement pas guéris par la défense de faire de la publicité pour des loteries opérées par des gouvernements provinciaux. Dans ces cas, même la prohibition totale des loteries n'aurait pas cet effet.

Non, ce qui doit être fait dans le cas de personnes atteintes ou qui ont besoin de satisfaire un certain nombre d'impulsions, du besoin qui s'appelle le jeu, c'est davantage de pallier à cette impulsion, et c'est de mettre en place des programmes pour supporter l'individu qui veut s'en sortir. Comme pour ceux qui, par exemple, souffrent d'alcoolisme et qui peuvent, à travers un certain nombre de programmes, reprendre sur eux-mêmes ce type de besoin et le contrôler davantage.

Pour reprendre l'analogie avec l'alcoolisme, madame la Présidente, ce que le projet de loi propose, ce serait de permettre la vente d'alcool et sa publicité dans des magasins de détail, mais d'interdire, sous peine de sanction criminelle, d'en faire la publicité ailleurs, espérant que les alcooliques s'en trouveront guéris. Nous savons très bien que cette fin ne pourrait être atteinte.

Lorsque l'on ajoute à cette difficile question que les provinces se trouvent à perdre des revenus dans le seul espoir d'enrayer ce qui est perçu par certains comme un fléau, comme le pari, l'on voit clairement que les chances de succès sont pratiquement nulles alors que les risques de perte financière pour les provinces sont loin d'être négligeables.

Donc, madame la Présidente, à ce jour, on peut voir que le pari, lorsqu'il est géré adéquatement comme il l'est actuellement, permet sur un plan économique de satisfaire à des besoins réels provenant des provinces ou de la part des provinces et en même temps permet aux provinces de redistribuer une partie de ces sommes pour le mieux-être de leur population.

Article 31 du Règlement

Madame la Présidente, le projet de loi C-255 est un exemple d'une mesure présentée de bonne foi mais qui, malheureusement, rate la cible visée et en même temps semble causer plus de difficultés que de bien.

Il me semble que la balance et la somme des inconvénients vont clairement à l'encontre de l'adoption de cette mesure. Personne ne peut être contre la vertu, et une mesure visant à enrayer le pari ne peut certainement pas être décriée parce qu'elle favorise la vertu.

Cependant, cette mesure pèche du fait qu'elle n'atteint pas son but. Au contraire, cette mesure nuit à un programme qui est éminemment souhaitable, à savoir permettre aux provinces de toucher certaines sommes qui sont utilisées aux fins jugées appropriées pour les besoins locaux, comme je le mentionnais plus tôt.

À tout prendre, madame la Présidente, il faut donc rejeter le projet de loi C-255 tout en souhaitant que les programmes appropriés et nécessaires pour ceux atteints de ce besoin du pari soient mis en place et que ceux qui veulent s'en sortir puissent, par le fait même, s'en prévaloir.

En fait, la psychologie, madame la Présidente, a étudié la notion de risque et cette notion est une immense question qui n'a pas trouvé sa réponse. Mais, la psychologie sait aussi qu'on devra satisfaire au besoin de l'individu d'une manière ou d'une autre, et la publicité n'enrayera pas les impulsions. C'est à travers des programmes de soutien et des programmes qui permettent à la personnalité de s'assumer davantage que l'on peut régler de tels problèmes, s'il en est.

Comme c'est toujours le cas pour ceux qui, comme nous dans cette Chambre, sont appelés à décider entre des mesures qui sont dessinées pour le bien public, il faut choisir entre des options qui visent le bien dans son entier mais qui ont aussi un aspect plus négatif.

Dans le cas du projet de loi C-255, les aspects négatifs nous apparaissent souvent beaucoup plus grands que les aspects positifs qui sont désirés par le projet de loi. C'est pourquoi le projet de loi ne réussira pas ce pour quoi il est mis de l'avant, il n'atteindra pas la fin désirée et, madame la Présidente, à ce titre, le projet de loi ne devrait pas être adopté.

[*Traduction*]

M. Dave Worthy (Cariboo--Chilcotin): Madame la Présidente, je vois que je ne dispose pas de beaucoup de temps; j'essaierai donc de faire valoir mes arguments aussi rapidement que possible.

Le projet de loi m'inquiète à plusieurs égards. Principalement, je suis très profondément et très sincèrement convaincu qu'on ne devrait adopter des mesures législatives que lorsqu'elles sont absolument nécessaires. Bon nombre de Canadiens croient que les lois visent à transformer les gens en ce qu'ils ne sont pas. Je crois fermement qu'on ne devrait adopter de mesures législatives que lorsqu'elles répondent à un besoin profond.

L'esprit du projet de loi C-55 est de limiter la publicité sur les. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée d'interrompre le député, mais l'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragaphe 96(1) du Règlement, l'ordre du jour est retiré du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

VILLE-DE-LAVAL

M. Guy Ricard (Laval): Madame la Présidente, Laval célèbre cette année son 25e anniversaire d'existence. En effet, le 6 août 1965, les 14 municipalités de l'Île Jésus se fusionnaient pour former la ville de Laval.

Depuis ce temps, Ville-de-Laval a grandi économiquement et a vu sa population passer de 196 000 habitants en 1965 à près de 300 000 habitants en 1990.

C'est grâce au travail acharné de son fondateur, Me Jean-Noël Lavoie, premier maire de Laval, et de ses successeurs, M. Jacques Tétreault, actuel député de Laval-Centre, MM. Lucien Paiement, Claude Lefebvre, ainsi que le maire actuel, M. Gilles Vaillancourt, que Laval a pu se développer et s'épanouir à ce point.

Merci à son fondateur, à ses dirigeants! Puisse ce 25e anniversaire être la pierre angulaire de prospérité pour les prochaines années!

En terminant, madame la Présidente, mes collègues, Jacques Tétreault et Vincent Della Noce, se joignent à

moi pour souhaiter à tous les citoyens et citoyennes de Laval un très joyeux 25e anniversaire.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, des rumeurs circulant depuis plusieurs mois ont été confirmées aujourd'hui par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a annoncé que le budget du Programme national de recherche et de développement en matière de santé serait réduit de 4 millions de dollars.

Ce programme est la seule source de financement de la recherche en santé publique, en médecine préventive et en promotion de la santé et en sensibilisation aux bonnes habitudes de vie et en services de santé.

J'ai reçu des copies de lettres adressées au ministre par des chercheurs qui n'arrivent pas à en croire leurs oreilles. L'une de ces personnes travaille dans le domaine de la santé environnementale et se spécialise dans l'étude des risques de cancer que posent les produits chimiques existant dans l'environnement.

Ces chercheurs affirment qu'une telle réduction aura un effet désastreux sur leur travail. Certaines équipes de recherche seront dissoutes et des projets seront tués dans l'oeuf.

Nous entendons tous les jours parler de la nécessité de contrôler le coût des soins des personnes du troisième âge. La réduction du financement des activités de recherche et de médecine préventive dans le domaine de la santé publique ne fera rien pour faciliter les choses. C'est de la folie pure. J'espère que le gouvernement reconsidérera cette décision erronée, qui aura un effet contraire à celui qui est recherché.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, le sort de la Constitution canadienne sera décidé cette semaine. Tous les Canadiens raisonnables partagent les aspirations et les préoccupations de ceux qui veulent faire garantir leurs droits et libertés dans notre Constitution, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de francophones ou d'anglophones, d'autochtones ou de membres d'autres ethnies.

À mon avis, ce n'est pas en s'opposant à l'accord qu'ils vont atteindre ces objectifs. Au contraire, sa ratification est essentielle à l'avancement de toute réforme constitutionnelle au Canada, à ce moment-ci de notre histoire.

Article 31 du Règlement

Nous devons tous reconnaître que, depuis le rapatriement de notre Constitution en 1982, le processus d'amendement est pratiquement paralysé sans la participation du Québec.

L'Accord du lac Meech vise à guérir cette paralysie et à nous permettre de passer à d'autres questions.

La façon de bâtir notre nation qui soit la plus avantageuse pour chacun des groupes intéressés est de ratifier l'Accord du lac Meech dès maintenant. La pire solution serait d'y faire obstacle.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, comme le reste du monde, le Canada est menacé par des catastrophes écologiques d'une ampleur dépassant tout ce que nous avons connu.

Vingt mille espèces disparaîtront cette année. Si les ravages causés par l'industrie se maintiennent au même rythme, nous assisterons, d'ici à cinquante ans, à l'extinction de la moitié de toutes les espèces terrestres.

Deux acres de forêts tropicales sont décimés par des coupes à blanc ou par le feu toutes les secondes. Au Canada, un acre de forêt est sacrifié à cause de coupes à blanc ou d'incendies toutes les cinq secondes, toutes les minutes, toutes les heures, tous les jours de l'année.

Les océans sont menacés. Ces derniers jours, victimes de radiations, des baleines, des phoques, des poissons, voire des millions d'étoiles de mer se sont échoués sur le rivage de la mer Blanche au nord de Moscou. Le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique et du Canada s'agrandit. Le réchauffement de la planète se poursuit malgré les avertissements des scientifiques du monde entier.

Aujourd'hui, on doit présenter le projet de loi sur le processus d'évaluation environnementale. Ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Les consultations ont duré un an en 1987. Le 20 octobre 1988, Tom McMillan a déclaré que le gouvernement était prêt à soumettre tout projet fédéral ou tout projet sur les terres fédérales à une étude d'impact environnemental approfondie. Lucien Bouchard a promis la même chose.

Depuis 1974, le processus d'évaluation environnementale est fondé uniquement sur une politique du Cabinet, sur des décrets.

Malgré une décision très ferme de la Cour fédérale sur le barrage Rafferty-Alameda et la décision unanime de la Cour d'appel fédérale sur le barrage de la rivière Oldman, les travaux se poursuivent aux deux chantiers sans qu'une étude d'impact ait été réalisée.

Article 31 du Règlement

Les projets, les politiques intérieures, la politique extérieure, les projets à l'étranger, tout doit être soumis à des évaluations.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré la semaine dernière avec sarcasme et arrogance que l'exagération ne tenait pas lieu d'arguments. Il faisait allusion aux demandes dont le pressait l'opposition en vue d'annuler le protocole d'entente concernant l'industrie du bois d'oeuvre au Canada.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que ses politiques sont en train de faire mourir une industrie jadis prospère?

Le protocole d'entente, qui impose une taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre, ainsi que les taux d'intérêt élevés et le dollar surévalué ont occasionné la fermeture de scieries partout en Ontario. Dans une circonscription comme celle que je représente, où l'industrie du bois est un gros employeur, les pertes d'emplois qui en découlent sont désastreuses.

Je somme le gouvernement d'agir sans tarder, avant que d'autres scieries ne ferment leurs portes et que d'autres travailleurs ne soient acculés au chômage à cause de cette politique insensée que le gouvernement a adoptée.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est faite ici, en cette Semaine canadienne de l'hygiène et de la sécurité au travail, de signaler le rôle que joue Santé et Bien-être social Canada dans le maintien et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail des employés du gouvernement fédéral.

Le ministère assume d'abord et avant tout ses responsabilités dans le cadre du Programme de santé des fonctionnaires fédéraux, qui offre à sa clientèle des services complets et de choix en médecine du travail et en hygiène de l'environnement. Ces services consistent en activités de protection et de promotion de la santé visant à assurer et à améliorer le bien-être physique, mental et social des clients.

À l'heure actuelle, les priorités du Programme de santé des fonctionnaires fédéraux comprennent des mesures visant à accroître la capacité de réagir à une névrose post-traumatique résultant d'accidents graves ou d'incidents survenus au travail, à poursuivre le programme de vaccination contre l'hépatite B pour les groupes à risques et à continuer d'examiner les plaintes concernant la qualité de l'air ambiant.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'ai étudié en détail le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et je suis très inquiet.

Il parle beaucoup des consultations et des discussions qui se poursuivent au sujet des pourparlers diplomatiques sur la surpêche, de l'aide qui sera offerte aux individus et aux localités et des fonds qui seront investis dans des projets de diversification. Cependant, il ne garantit pas clairement l'avenir à long terme des pêches et ne contient aucune mesure expresse d'aide aux individus et aux localités.

Beaucoup de mes collègues et moi, nous nous inquiétons de l'état lamentable et de l'improductivité de la pêche côtière, en particulier à Terre-Neuve, ce printemps. Les pêcheurs les plus expérimentés n'ont jamais connu une telle saison.

Le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique ne tient pas compte de ces pêcheurs, des employés des usines qui vivent de la pêche côtière et de leurs villages. Ils sont vraiment à bout, c'est compréhensible, et le gouvernement ne fait rien pour améliorer leur situation. Ils veulent que le ministre des Pêches et des Océans s'occupe dès maintenant de leur problème.

* * *

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Jean Chrétien, quelle est votre position sur l'Accord du lac Meech?

La semaine dernière, M. Chrétien a émis un communiqué dans lequel il affirmait qu'il ne ferait aucune autre déclaration à ce sujet pour l'instant.

Un porte-parole de l'équipe de M^me^ Copps a déclaré que cette position est une insulte à l'intelligence des délégués libéraux. Je suis entièrement d'accord avec lui. Cette semaine, le Canada se trouve à un tournant. Or l'homme qui veut être premier ministre garde le silence à ce sujet. Ceux qui veulent jouer un rôle de chef de file sur

le plan politique doivent exprimer leurs vues sur les questions de l'heure.

Monsieur Chrétien, quelle est votre position sur l'Accord du lac Meech? Oui ou non, monsieur Chrétien? Oui ou non?

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le secteur touristique au Canada se plaint du fait que la taxe sur les produits et services l'empêchera de rivaliser avec le secteur touristique américain.

Qu'en est-il des exploitants américains qui possèdent des centres de villégiature ici-même au Canada? Les exploitants canadiens dont les installations côtoient des centres qui appartiennent à des intérêts américains devront payer la TPS de 7 p. 100 alors que leurs voisins américains, eux, en seront exemptés.

Permettez-moi de vous donner un exemple. De nombreux lieux de pêche et centres de loisirs sur la côte ouest du Canada appartiennent à des intérêts américains qui offrent aux touristes américains des forfaits dont le prix est acquitté aux États-Unis. Ils font même venir par avion leurs approvisionnements. Parce que le client verse l'argent pour le voyage à l'agence située aux États-Unis, il ne paie pas la TPS que l'exploitant canadien, lui, doit débourser. Les centres de villégiature canadiens sont donc défavorisés parce qu'ils doivent payer la taxe de 7 p. 100, ce qui vient contredire l'engagement donné par les conservateurs que les règles du jeu seraient équitables. Tout comme le libre-échange, la TPS va étouffer l'esprit d'initiative et nuire à l'industrie touristique du Canada.

* * *

• (1410)

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, l'homme qui a l'intention de devenir, en fin de semaine, le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, garde le silence total sur l'Accord du lac Meech, la plus grande question d'intérêt national à être débattue au cours des dernières années.

Monsieur Chrétien, quelle est votre position? Il n'y aura pas de place dans l'histoire pour ceux qui, en temps de crise, cherchent à préserver leur neutralité. Votre rival dans la course à la direction du parti, le député de LaSalle-Émard, prétend que 26 millions de Canadiens se sont fait une opinion sur cet accord et sont prêts à l'exprimer. M. Chrétien semble être l'exception à la règle. Monsieur Chrétien, sortez de votre mutisme. Appuyez-vous, oui ou non, l'Accord du lac Meech?

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter l'Association des consommateurs du Canada de s'être dissociée de la flagrante ingérence du gouvernement en acceptant prestement la démission de M. Nickolas Murray de sa présidence.

En nommant M. Murray à la tête de son nouveau bureau d'information des consommateurs concernant la TPS, sans lui demander préalablement de quitter son poste, le gouvernement créait une situation de conflit d'intérêts en s'immisçant sournoisement dans les affaires d'un organisme indépendant.

[*Traduction*]

Non seulement le gouvernement a tenté de miner la réputation de l'Association des consommateurs du Canada, mais il a aussi réussi à se mettre dans une situation embarrassante, en créant une fois encore un organisme public légalement impotent. Le gouvernement conservateur a de nouveau trompé les consommateurs canadiens en cherchant à les apaiser au lieu de défendre leurs intérêts.

* * *

[*Français*]

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, depuis hier, à Montebello, se tient l'assemblée annuelle de l'Association minière du Québec sur le thème: «Les mines du Québec dans leur monde et dans le monde.»

Trois orientations majeures ont été définies pour l'avenir de l'industrie minière du Québec pour les prochaines années.

La mise au point de nouvelles techniques d'exploitation et d'extraction dans les mines d'or; la priorité première sera le développement de la technique d'exploitation des gisements filoniens.

Le renouvellement des réserves de métaux communs; les principales ressources actuelles seront épuisées dans les trois à cinq prochaines années et les efforts d'exploration doivent être déployés immédiatement.

Des améliorations importantes doivent être apportées dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Quoique l'industrie minière québécoise fasse beaucoup d'effort dans ces secteurs, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup à faire.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, le gouvernement conservateur est déterminé à fermer le Canada rural. Les Canadiens des régions rurales sont traités comme des citoyens de deuxième ordre par Postes Canada et par le gouvernement conservateur. Nous sommes maintenant au courant de leur programme caché.

Le village de Newbury, en Ontario, comme bien d'autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada, a demandé le droit d'assurer lui-même le service postal puisque Postes Canada ferme le bureau de poste local.

Postes Canada veut que ces localités achètent les immeubles qui abritaient les bureaux de poste, mais ne leur permet pas de faire une offre prioritaire pour qu'elles puissent elles-mêmes continuer d'offrir des services postaux de qualité. Pourquoi? Parce que Postes Canada craint que, lorsque que les municipalités offiront des services postaux de grande qualité aux Canadiens des régions rurales, ceux-ci ne lui demandent, avec raison, pourquoi elle a été incapable de le faire.

Je prie instamment le gouvernement de changer cette politique injuste et d'offrir à tous les Canadiens des services postaux équitables. Je demande au ministre aujourd'hui de permettre aux municipalités comme Newbury d'offrir des services postaux à leurs habitants si elles le veulent, au lieu de privatiser.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, les Nations Unies parrainent un congrès international sur de saines politiques forestières, politiques que les pays membres devront poursuivre d'ici l'automne 1991.

Il faut reconnaître la nécessité d'adopter des pratiques forestières qui prévoient une bonne exploitation des ressources et la préservation des aires exceptionnelles. Au Canada, nous pouvons élaborer une politique de ce genre si nous signons des accords sur le développement forestier, de concert avec les provinces, afin d'avoir une industrie forestière vraiment durable.

Je demande au gouvernement du Canada d'annoncer son intention de participer à l'élaboration de ces politiques et de tenir des audiences publiques complètes pour que nous ayons une industrie forestière réellement durable.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai été heureux et honoré d'assister à une cérémonie au cours de laquelle la responsabilité des services pour familles et enfants autochtones de la Nouvelle-Écosse a été transférée de la province à la Micmac Family and Children's Services Organization.

C'est la première fois que la responsabilité des services pour familles et enfants est transférée à des autochtones. Il s'agit là d'un autre pas important vers l'autonomie politique de ces derniers. Non seulement les adultes autochtones pourront désormais appliquer leurs normes et leur culture aux services destinés aux familles et aux enfants, mais ce qui est encore plus important, les enfants pourront considérer comme des modèles de comportement les adultes qui gèrent le programme. Ces enfants apprendront ainsi très tôt que leur avenir est entre les mains des leurs.

Je tiens à féliciter Joan Gloade, le chef Lawrence Paul et le personnel du bureau régional des Affaires indiennes, à Amherst, et tous les autres intervenants dans ce progrès stimulant réalisé par les autochtones.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Je crois comprendre que ce matin, le sénateur Murray, le ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, et des hauts fonctionnaires du gouvernement, ont rencontré les dirigeants de l'Assemblée des chefs du Manitoba, à Winnipeg.

Il semblerait que le sénateur Murray et les hauts fonctionnaires en question aient présenté une nouvelle série de propositions aux dirigeants autochtones, afin de sortir de l'impasse relative à la modification constitutionnelle de 1987, qui existe à l'heure actuelle à l'assemblée législative du Manitoba.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous préciser exactement ce que renfermaient ces propositions ainsi que la réponse des dirigeants autochtones à ces dernières?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur le Président. Si on me permet une certaine

liberté d'action à la Chambre, je pourrais préciser six points qui ont été soulevés lors de la rencontre qui a eu lieu ce matin, avec le consentement de la Chambre, je serais disposé à déposer la lettre en question.

Fondamentalement, le gouvernement fédéral voulait s'assurer de l'établissement d'un processus de discussions entre le gouvernement fédéral et les autochtones, d'un calendrier de conférences des premiers ministres, et faire en sorte qu'on accélère la tenue de la conférence des premiers ministres sur les affaires autochtones, dont il est question dans le document du 9 juin.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral s'est engagé à reconnaître pleinement dans la Constitution les autochtones en tant que caractéristique fondamentale du Canada.

Troisièmement, il s'est engagé à ce que des représentants des autochtones participent à toute future conférence des premiers ministres sur ce qu'on appelle maintenant la clause Canada.

Quatrièmement, le premier ministre invite les autochtones à participer à toutes les futures conférences des premiers ministres au cours desquelles on discutera de questions les touchant directement.

Cinquièmement, il est question de définir conjointement les droits conférés par traités et, enfin, le gouvernement fédéral a proposé d'établir une commission royale des affaires autochtones dont le mandat serait très large et qui se pencherait sur les diverses questions touchant les autochtones.

Sauf erreur, à la suite de cette rencontre, les chefs se sont rencontrés, afin de discuter des propositions en question. Je crois comprendre qu'ils tiennent une conférence de presse au moment où nous nous parlons. Tout semble indiquer qu'ils rejettent ces propositions tendant à sortir de l'impasse constitutionnelle et ne sont pas intéressés à poursuivre davantage les discussions en question.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): À la lumière de cette réponse possible des chefs autochtones, je demande au vice-premier ministre quelle sera la prochaine étape du gouvernement, parce que c'est une situation très sérieuse, qui a été créée par le gouvernement, et la population canadienne demande une réponse concrète.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si j'étais le chef de l'opposition, je ne me presserais pas tant à faire des reproches.

Un processus est en cours. L'engagement pris et signé par les premiers ministres le 9 juin indiquait qu'ils feraient tout leur possible pour adopter l'Accord du lac Meech pour le 23 juin 1990. Je devrais rappeler au chef de l'opposition que c'est vraiment une question qui doit être étudiée par l'assemblée législative du Manitoba.

• (1420)

Il y a actuellement un problème de procédure et nous espérons que l'assemblée législative du Manitoba s'efforcera de respecter l'engagement qui a été signé par le premier ministre de cette province. Je pense que tout ce que nous pouvons faire, c'est aider l'assemblée législative de cette province. C'est précisément ce que nous faisons.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le peuple canadien s'attend à une réponse plus précise et plus significative sur ce que fera le gouvernement s'il arrivait que les préoccupations de l'Assemblée des chefs du Manitoba ne puissent être dissipées d'ici le 23 juin. Il est temps que le gouvernement se montre plus clair sur ce qu'il entend faire.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, lorsqu'un député commence sa question par un «si», il pose des hypothèses.

En toute justice, je crois que, compte tenu du caractère délicat de cette question, il serait très inopportun de spéculer sur ce qui pourrait arriver ou ne pas arriver. Les premiers ministres se sont tous engagés à faire de leur mieux pour que l'Accord du lac Meech soit adopté d'ici la date limite. Nous ne pouvons que présumer que cet engagement tient encore fermement. Nous avons tout lieu de croire que c'est le cas et que les choses seront menées à bien.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Suite à la visite historique de M. Nelson Mandela en cette Chambre, j'aimerais que le gouvernement nous explique s'il a l'intention de répondre positivement aux demandes de M. Mandela, à savoir que des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud doivent demeurer, et, deuxièmement, est-ce que le gouvernement peut nous expliquer pourquoi, malgré ses paroles au sujet des sanctions économiques, dans nos relations avec l'Afrique du Sud, le niveau de relations commerciales demeure encore très élevé?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déjà fait clairement savoir que le gouvernement du Canada entendait continuer à appliquer les sanctions économiques actuelles jusqu'à ce qu'il soit clairement évident que le régime de l'apartheid en Afrique du Sud est disparu.

Je ne crois pas que notre politique à cet égard laisse subsister le moindre doute. Quant aux échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud, ils sont minimes, sauf pour certains matériaux indispensables qui sont importés pour l'usage de certaines de nos industries canadiennes. Nos échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud n'ont certainement pas augmenté.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je ne suis pas d'accord avec le ministre, monsieur le Président, car, selon les données dont nous disposons, les échanges semblent effectivement augmenter, malgré toutes les assurances du contraire que peut nous donner le gouvernement. Il y a donc une contradiction entre ce que dit le gouvernement et ce qui se passe réellement.

En guise de question supplémentaire, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il est disposé à demander à son gouvernement de reconsidérer son refus d'accorder des subventions directement à l'ANC.

Le gouvernement a au contraire recommandé la création d'un fonds de solidarité. Sous les auspices du sénateur Graham, nous, de ce côté-ci de la Chambre, collaborerons avec d'autres au Canada à lever des fonds pour soutenir le travail démocratique qui se fera en Afrique du Sud. Ces fonds serviront plus particulièrement à appuyer les aspirations politiques de l'ANC.

Le gouvernement est-il disposé à égaler les contributions que les citoyens canadiens pourraient verser à l'ANC?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'un des principes constants de notre politique étrangère nous interdit de fournir de l'aide financière à quelque organisation politique que ce soit à l'étranger. C'est un principe auquel ont souscrit les trois partis politiques canadiens et qui a été approuvé à un certain nombre d'occasions lors de débats parlementaires sur la politique étrangère, de sorte que nous ne pouvons pas fournir de fonds pour le travail politique du Congrès national africain.

Nous avons accordé une aide humanitaire à l'éducation aux membres de l'ANC par le truchement d'ONG ici au Canada, et des organismes internationaux ont travaillé activement à encourager un échange de financement entre L'ANC et d'autres organismes en Afrique du Sud. Nous sommes prêts à leur offrir des conseils et de l'aide en matière constitutionnelle et à les épauler au moment où ils s'engagent dans des négociations cruciales. Nous avons encouragé des initiatives privées de levée de fonds organisées par le Fonds Nelson Mandela, qui bénéficie également de l'appui des trois partis politiques du Canada.

Je le répète, le principe est clair et a été accepté jusqu'à maintenant par les trois partis politiques: nous ne fournissons aucune aide financière à quelque organisation politique que ce soit à l'étranger.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui nous a dit un peu plus tôt, en réponse à une question du chef de l'opposition, que le Manitoba est aux prises avec un problème de procédure.

Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président. Je crois qu'il existe un problème qui dure depuis très longtemps et qui tient au manque de respect et de considération pour les problèmes des autochtones au Canada, et les difficultés de l'Accord du lac Meech en sont la manifestation la plus éclatante.

Le gouvernement avait déclaré dans son discours du Trône, et le premier ministre a repris ces propos la semaine dernière, que les premières victime, en 1981-1982, n'ont pas été les Québécois, mais les autochtones.

Le gouvernement a jusqu'à maintenant parlé des préoccupations des autochtones avec beaucoup d'éloquence, mais il a pris peu d'initiatives, à part la décision

de réduire le financement accordé aux autochtones dans le domaine des communications.

Considérant les préoccupations exprimées par les autochtones et le peu d'attention que leur ont accordé les gouvernements successifs, le vice-premier ministre s'engagera-t-il immédiatement à rétablir les programmes destinés aux autochtones touchés par les réductions, pour démontrer sa bonne foi aux autochtones du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable des démarches constitutionnelles ayant trait aux autochtones, je signale à la députée que, dans l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement ainsi que dans les propositions qu'il a présentées pas plus tard que cette semaine aux chefs de bande du Manitoba, le gouvernement du Canada a pris les devants dans l'effort pour s'attaquer aux causes des difficultés des autochtones du Canada et aborder la question du gouvernement autonome des autochtones.

Il importe que la députée reconnaisse que l'échec du lac Meech constituerait un sérieux revers dans l'étude des questions constitutionnelles qui concernent les autochtones. Elle devrait appuyer la ratification de l'Accord du lac Meech et de la résolution d'accompagnement, comme étant la solution la plus prometteuse en vue du règlement à long terme des enjeux importants des autochtones du Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose aussi ma question supplémentaire au vice-premier ministre.

Peut-il expliquer aux Canadiens et aux autochtones comment la suppression de la totalité du financement de base des organismes autochtones les aidera à participer au processus constitutionnel?

Comment la suppression du financement des journaux autochtones peut-elle faciliter leur participation au processus constitutionnel? Comme preuve de bonne foi, le vice-premier ministre promet-il de rétablir le financement des organismes politiques et des communications autochtones?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont été appelés dans le processus budgétaire à assumer une partie du défi qu'est la réduction du déficit.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Ménagez donc votre salive, là-bas, ou vos genoux.

Pour ce qui est de la participation des autochtones au processus constitutionnel, j'ai déjà promis des fonds aux groupes autochtones pour les étapes qui conduiront aux négociations constitutionnelles les concernant. Ils ont déjà reçu cet engagement du gouvernement.

À une rencontre récente jeudi soir dernier et à une précédente, le 28 mai, cet engagement a été confirmé par moi et par le ministre chargé des relations fédérales-provinciales.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement ne veut manifestement pas faire preuve de bonne volonté à l'égard des peuples autochtones en rétablissant le financement.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je rappelle au gouvernement que la totalité du financement de base pour l'Assemblée des premières nations et 29 autres organisations indiennes, y compris la *First Nations Confederacy of Manitoba*, ont subi des compressions.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante. Nous savons qu'il ne reste que cinq jours avant la date d'échéance du 23 juin. Au Manitoba, le projet de loi n'a pas encore été présenté à l'Assemblée législative et la liste d'attente des personnes qui souhaitent comparaître aux audiences publiques compte deux milliers de noms.

Le premier ministre a précisé lundi dernier qu'il avait un plan directeur. C'est ce plan directeur qui a mené aux événements de la Conférence des premiers ministres.

Maintenant que le plan directeur se réalise et que le premier ministre est obligé d'admettre qu'il lui faut négocier avec les gens qui ont été traités injustement dans cette affaire, le vice-premier ministre peut-il nous dire quel est le plan du gouvernement en ce qui a trait à la Constitution?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'espère que la députée aura l'occasion de lire la lettre que le premier ministre a adressée au Chef Fontaine, car il y fait nettement ressortir deux choses, la première étant que nous nous sommes engagés à résoudre les problèmes des peuples autochtones et que nous sommes déterminés à le faire.

Mme McLaughlin: Qu'avez-vous fait l'an dernier, l'année d'avant et il y a trois ans?

M. Mazankowski: La députée demande ce que nous avons fait l'an dernier. Figurent ici notre engagement et le suivi de la négociation d'une entente de principe concernant les revendications foncières globales des Dénés et des Métis, de même que des Indiens du Yukon et du Conseil tribal nishga, les revendications foncières globales du Conseil des Indiens du Yukon et des négociations qui ont abouti à des ententes de principe concernant les revendications foncières globales des Inuit des Territoires du Nord-Ouest.

C'est la première fois en 50 ans que tant de progrès sont accomplis.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les efforts déployés par le premier ministre et notre gouvernement en vue de l'établissement d'un gouvernement autonome ont suscité de nombreuses conférences des premiers ministres. Il était très difficile de réaliser quoi que ce soit sans le Québec. Cet engagement est réaffirmé dans la lettre au Chef Fontaine.

Je suis persuadé que lorsque madame le chef du Nouveau Parti démocratique aura lu la lettre en question, elle conviendra que des progrès énormes ont été accomplis. Des progrès sont réalisés à l'heure actuelle et un engagement existe pour l'avenir.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne l'administration du port de Montréal.

Comme le gouvernement a eu la fin de semaine pour examiner la question soulevée à la Chambre vendredi dernier, le ministre peut-il nous dire par quelle coïncidence étrange, mais heureuse, un collecteur de fonds conservateur et ami du premier ministre, M. Maurice Mayer, a obtenu, sans présenter de soumission, un contrat de 225 000 $ en vue d'acheter des terrains pour l'autorité portuaire?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais qu'on parle de l'expansion du port de Montréal depuis des années, que le conseil d'administration a arrêté son choix, après avoir dressé une liste restreinte de onze emplacements, et qu'il a ensuite décidé de désigner un agent pour s'occuper du regroupement des terrains. Mon ami peut sûrement comprendre que cela ne s'annonce pas en première page des journaux. Il faut engager une personne capable de négocier. Maurice Mayer était cette personne. Il s'est acquitté de son mandat à la satisfaction du conseil d'administration qui a fait appel à ses services.

Je signale à mon ami que toutes les transactions étaient dans les limites des estimations du ministère des Travaux publics et que toutes les lignes directrices du Conseil du Trésor ont été suivies.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, n'est-ce pas important d'avoir des amis?

[*Français*]

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre des Transports ou son collègue, le ministre des Travaux publics, sont-ils capables de nous dire pourquoi les fonctionnaires de Travaux publics n'étaient pas capables de faire ce travail-là eux-mêmes? Et, est-ce que le gouvernement est prêt à demander au Vérificateur général du Canada de faire enquête dans toute cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais dévoiler un secret à mon ami à propos de la consolidation des terrains. Les gros propriétaires ne négocient pas eux-mêmes leurs achats, car cela inciterait les vendeurs à gonfler leurs prix.

Mon ami devrait se renseigner auprès de certains membres de sa famille. Ils auraient beaucoup à lui apprendre sur le regroupement des terrains—et ils pourraient lui dire comment s'y prendre.

* * *

LE PROJET DE LOI C-69

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question à la ministre de la Justice.

Le ministre des Finances et la ministre de la Justice connaissent sans doute la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, qui a jugé que le gouvernement du Canada n'avait pas le pouvoir de plafonner ses obligations dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, comme il est proposé dans le projet de loi C-69.

Le gouvernement fera-t-il ce qui s'impose et retirera-t-il à l'autre endroit l'étude de ce projet de loi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Oui, monsieur le Président, j'ai entendu parler de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada va d'ailleurs en appeler de cette décision.

Il importe de mentionner que le projet de loi C-69 ne renferme pas seulement des dispositions visant à limiter les versements du gouvernement fédéral aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En effet, il prévoit aussi d'importantes compressions de dépenses, comme le gel des paiements fédéraux aux termes du financement des programmes établis. À elles seules, ces compressions représenteront, pour le gouvernement fédéral, des économies de 900 millions de dollars cette année et de 1,5 milliard de dollars l'an prochain.

Nous allons donc demander à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur les mesures liées au RAPC. Entre-temps, toutefois, nous avons l'intention de respecter la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, tout en veillant à ce que les autres dispositions du projet de loi C-69 entrent en vigueur le plus rapidement possible.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le juge Lambert de la Cour d'appel a déclaré ceci: «Au Canada, le régime fiscal repose sur l'autocotisation honnête de contribuables honnêtes. Le fondement de cette forme d'imposition ne tiendrait pas si les Canadiens n'avaient pas confiance que leur gouvernement puisse faire honneur à ses engagements. Je penserais que, dans l'ensemble, les Canadiens estiment qu'il faut pouvoir croire le gouvernement sur parole.»

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de suivre l'exemple des contribuables honnêtes en s'acquittant de ses obligations, et de retirer ce projet de loi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, sauf votre respect, le gouvernement du Canada n'accepte pas la décision rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Nous nous y plierons cependant d'ici à ce que la Cour suprême du Canada puisse l'étudier.

J'ai dit très clairement que le gouvernement du Canada a toujours respecté les déclarations. Après tout, cette décision n'est rien de plus qu'une déclaration. Elle n'abolit aucune loi et n'a pas d'autres conséquences graves. Nous allons respecter l'esprit du jugement de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique d'ici à ce que la Cour suprême du Canada entende notre appel.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre concernant le Régime d'assistance publique du Canada.

Si, comme la ministre de la Justice l'a dit, le gouvernement a l'intention de respecter le jugement des tribunaux de la Colombie-Britannique jusqu'à ce qu'il puisse faire appel, cela signifie-t-il qu'il ne s'estime pas lié par les obligations que lui impose la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne pense pas que la Chambre soit l'endroit indiqué pour plaider de nouveau la cause que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a longuement entendue.

Avec toute la déférence qui s'impose, le gouvernement du Canada n'est pas d'accord avec l'opinion majoritaire de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et il juge la question suffisamment importante pour la soumettre à la Cour suprême du Canada.

Nous avons déjà dit que nous respecterons l'esprit de ce jugement en attendant sa révision par la Cour suprême.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'espère que la ministre n'essaie pas de dire que nous ne pouvons pas discuter de cette question parce qu'elle va être de nouveau soumise aux tribunaux.

• (1440)

Je sais que la réponse varie selon la personne qui la donne, mais je voudrais poser la question suivante à la ministre ou à la personne qui décidera de répondre: Le gouvernement a-t-il, par la procédure de renvoi, demandé l'avis de la Cour suprême avant de présenter le projet de loi C-69? Quel avis a-t-il obtenu avant de le présenter et de semer la confusion et le désordre dans le pays en imposant aux provinces une réduction du Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement a étudié les aspects juridiques de sa décision et il a jugé qu'elle ne violait aucune loi.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la légalité de cette mesure, mais les députés qui sont juristes pourraient expliquer à ma collègue que certaines questions soulevées par la Colombie-Britannique dans son renvoi à la Cour d'appel sont nouvelles et sans précédent. C'est la première fois qu'on applique le principe des attentes légitimes à l'activité du gouvernement. À ce sujet, nous

différons respectueusement d'opinions avec la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Il sait certainement que les employés d'Air Canada se sont joints aux milliers de travailleurs syndiqués de ce pays qui se sont protégés contre la taxe sur les produits et services.

De plus, on sait maintenant que les prévisions du ministre des Finances selon lesquelles les travailleurs canadiens resteraient tranquilles et ne chercheraient pas à combattre cette atteinte à leur pouvoir d'achat ne se réalisent pas.

Est-ce que le gouvernement reconnaît maintenant que cette inflation dont il est responsable continue à perturber l'économie, alors que le gouverneur Crow poursuit sa politique des taux d'intérêt élevés? Ne voit-il pas que cette demande de modération en matière de prix et de salaires ne sera pas suivie et que la taxe sur les produits et services devrait être retirée?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la réponse, en bref, est non.

La convention provisoire signée par Air Canada et ses employés n'est rien d'autre qu'une clause d'indemnité de vie chère. Il y a des années que de telles clauses existent, ce n'est rien de nouveau.

Bob White leur donne un nouveau nom, il mérite un E en matière de relations publiques, mais cela non plus ce n'est pas nouveau.

Nous sommes toujours convaincus, et nous avons l'appui à cet égard de trois organismes indépendants, que l'effet de la TPS sur l'inflation sera de l'ordre de 1 à 1,25 p. 100, mais il ne se produira qu'une fois. Le gouvernement a admis cela dès le début, ce n'est donc pas nouveau.

Non, nous n'allons pas la retirer. Nous allons mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services, car elle signifie plus d'emplois et une productivité accrue. C'est important pour le Canada.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre pour avoir des précisions parce qu'il vient de soulever un point important. Je veux m'assurer que les travailleurs canadiens comprennent bien ce que dit le ministre.

Le ministre est-il en train de dire que le gouvernement comprend que les travailleurs canadiens doivent continuer de demander des rajustements salariaux de ce genre pour se protéger contre les effets inflationnistes de la taxe sur les produits et services? Est-ce bien ce que le gouvernement recommande?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le gouvernement recommande à tous les employés syndiqués et non syndiqués de modérer leurs revendications salariales parce qu'il s'agit-là de l'un des facteurs qui contribuent à faire augmenter le taux d'inflation. Le ministre des Finances et moi-même l'avons répété à maintes reprises à la Chambre, tout comme l'ont fait des économistes. Récemment, ces derniers ont affirmé dans les journaux que les revendications salariales élevées font augmenter l'inflation et que si nous voulons enrayer celle-ci et rabaisser les taux d'intérêt en permanence, nous devrons modérer nos exigences. Voilà l'objectif que nous devons viser.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands--Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la personne qui va répondre au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Cette année, au mois de janvier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'elle avait désigné deux régions de ma circonscription aux fins du Programme de développement des collectivités. Aujourd'hui, cinq mois plus tard, on n'a pas encore décidé qui siégerait aux comités de développement des collectivités.

Tant que ces comités ne sont pas formés, le programme ne peut aller de l'avant. Cette situation se répète d'ailleurs un peu partout au Canada atlantique, dans les régions durement touchées par la conjoncture économique.

Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas mis sur pied ces comités afin que des emplois puissent être créés dans les collectivités ravagées par la fermeture d'usines de transformation du poisson?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, puis-je répondre à la question? La ministre a dû s'absenter aujourd'hui pour des raisons personnelles.

Naturellement, le développement du Canada atlantique a toujours énormément préoccupé la ministre. Pour les députés de l'opposition qui s'inquiètent du Programme de développement des collectivités et des fonds réservés à la formation des travailleurs du Canada atlantique, le mieux, c'est de recommander à leurs collègues de l'autre endroit d'adopter le projet de loi C-21.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands--Canso): Monsieur le Président, le programme a été annoncé en janvier, au début de l'année. La ministre et son ministère disposaient certainement à ce moment-là des ressources nécessaires pour financer le projet. S'ils n'avaient pas les ressources, pourquoi alors avoir annoncé le programme?

Le gouvernement sait qu'il existe une procédure qui permettrait de résoudre l'impasse dans laquelle se trouve le projet de loi C-21. Il sait aussi comment l'utiliser.

Quand le gouvernement cessera-t-il de lier le sort des Canadiens de l'Atlantique à celui du projet de loi C-21 et d'oublier ses promesses?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, s'il m'est permis de le faire, je poserais la question d'une autre façon. Quand l'autre endroit cessera-t-il de jouer avec le sort du Canada atlantique et de bloquer le projet de loi C-21? C'est ici que les gens sont élus démocratiquement, pas à l'autre endroit.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Lorne Nystrom (Yorkton--Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Puisque le vice-premier ministre a déclaré que l'Assemblée des chefs manitobains avait rejeté, semble-t-il, l'offre qui lui a été faite, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement compte faire maintenant?

Le secret qui a entouré les pourparlers et la démarche constitutionnels d'il y a deux semaines a suscité bien des inquiétudes au Canada. Pour apaiser les Canadiens qui se demandent sur quelle voie le gouvernement s'engage, le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que son gouvernement compte faire maintenant que l'Assemblée des chefs manitobains a rejeté cette proposition?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai pas écouté les déclarations que le chef Fontaine et d'autres porte-parole ont faites, au nom de l'Assemblée des Premières nations, au cours de cette conférence de presse. Je ne saurais dire, pour l'instant, si la poursuite d'autres discussions est à exclure. Peut-être que tout espoir n'est pas perdu.

Le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales, et les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent là-bas, ne demandent pas mieux que d'engager la discussion avec les intéressés et avec le gouvernement du Manitoba pour tâcher de dénouer cette impasse.

Je suis sûr que le député se rend compte que nous franchissons une étape fort délicate des délibérations constitutionnelles. Je sais que nous pouvons compter sur sa collaboration et sur son appui indéfectible.

Le député et ses collègues peuvent être assurés que je ne manquerai certes pas de leur faire part de tout fait nouveau qui pourrait survenir.

M. Lorne Nystrom (Yorkton--Melville): Monsieur le Président, à ce propos, le vice-premier ministre pourrait-il nous promettre aujourd'hui que le premier ministre viendra à la Chambre plus tard, aujourd'hui ou demain, faire une déclaration en règle pour nous informer sur ce qu'il projette de faire pour dénouer l'impasse qui semble exister actuellement.

Il est très important, à mon avis, que le premier ministre fasse preuve de la plus grande ouverture d'esprit possible à cette étape délicate des négociations.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait bien que le premier

ministre est pris par la visite de M. Mandela avec qui il passera le plus gros de la journée.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour obliger les députés en déposant la lettre qui renferme toutes les conditions et les propositions offertes dans le cadre de ces délibérations.

Le premier ministre a toujours cherché à profiter de la moindre occasion pour venir expliquer sur quoi portaient les délibérations. Je suis sûr qu'il ne manquera pas à son habitude maintenant.

Je peux promettre au député que le premier ministre viendra, en temps opportun, expliquer aux députés sur quoi portent exactement les discussions et ce qu'on pourrait proposer pour plus tard.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le gouvernement fédéral a fermé la base militaire de Senneterre, et le maire de Sennetere, M. Gérard Lafontaine, a demandé au gouvernement d'installer un centre administratif régional dans les locaux de cette base vu que le gouvernement va économiser 600 000 $ aux Canadiens et Canadiennes en installant ce bureau à Senneterre. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre et le gouvernement sont prêts à considérer sérieusement l'offre gratuite de la ville de Senneterre?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national m'a dit qu'il avait déjà discuté de cette affaire avec le député.

Au nom du ministre, je peux dire au député d'Abitibi que le ministère du Revenu national continue d'examiner la question, à la lumière des instances du député et du maire de Senneterre. Il espère avoir une réponse dans un avenir rapproché.

ROUTE CANADA

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Vendredi dernier, monsieur le Président, le ministre des Transports a dit que les livres de CN Route ont été remis au registraire en matière de faillite. Après la période des questions, je suis allé voir le registraire à Toronto où l'on m'a dit qu'ils n'avaient pas tous les livres que je voulais qu'on dépose à la Chambre.

Ayant passé au moins trois heures avec le registraire, je suis encore plus convaincu que les employées de CN Route n'ont eu aucune chance. Leur sort a été scellé le jour même où la vente a été conclue.

Comment se fait-il que le gouvernement, qui devait signer et approuver toute transaction concernant la vente de CN Route, n'a pas défendu les intérêts des employés?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, voici la situation dans laquelle se trouvait CN Route, comme en font foi le hansard et les deux lettres que j'ai déposées: la société perdait de 40 à 50 millions de dollars par année. Tôt ou tard, elle allait manquer de fonds.

Le CN avait une décision à prendre: fermer la société et renvoyer tous les employés, ou la vendre à une entreprise florissante comme celle des frères Fingold afin d'aider les employés à garder leur emploi. C'est la décision que la direction du CN a prise. À mon avis, elle a agi de bonne foi au nom des employés qui ont pu conserver leur emploi.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il y a peu de temps, nous avons discuté à la Chambre des primes versées à tous les cadres de direction du CN. Je me demande si ces cadres, qui dirigeaient une société accusant des pertes de 40 et 50 millions de dollars par année, ont reçu des primes pour leur grande efficacité.

La question supplémentaire que je veux poser est celle-ci: Comment le gouvernement a-t-il permis que les biens immobiliers et le matérial, c'est-à-dire les éléments d'actif les plus précieux de CN Route, soient protégés contre la faillite, de sorte que les employés n'avaient aucune chance de toucher leur indemnité de départ, leur rémunération de congés annuels et leurs prestations de pension?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait que la société a hypothéqué son actif pour tenter d'obtenir un peu de liquidités afin de payer pour l'entreprise. C'est là une forme d'abri.

Si le député sait où il peut se procurer 29 millions de dollars sans offrir une garantie de ce genre, à mon avis, beaucoup de gens voudraient bien en être informés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai en main un article du *Leader Post* de Regina, dans lequel on dit: «Un ancien ministre du Parti conservateur dénonce les travaux de Rafferty.»

Pourquoi la construction du barrage Rafferty-Alameda se poursuit-elle, bien que les tribunaux en aient révoqué le permis de construction? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral est disposé à faire pour interrompre les travaux jusqu'à ce que nous ayons obtenu les résultats de l'évaluation des incidences environnementales du projet?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, un comité procède à cette évaluation. Nous avons dit très clairement que nous n'envisagerions la construction de ce barrage que pour des raisons de sécurité. Nous nous entretenons avec tous ceux qui participent à ce projet pour nous assurer que tous les travaux effectués pour l'instant sont liés à des raisons de sécurité. Nous attendons le rapport du comité.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

N'y a-t-il pas un grand danger que les travaux entrepris soient tellement avancés que le gouvernement provincial ignorera les résultats de l'évaluation environnementale fédérale? Et dans ce cas, que fera le gouvernement fédéral pour s'assurer que les recommandations soient respectées et que fera-t-il s'ils ne tiennent pas compte de ces recommandations?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor et ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur le Président, le processus de révision environnementale est bien engagé. Ce processus se poursuit et on attend le rapport. On a indiqué clairement que les seuls travaux qui devaient être entrepris sont des travaux ayant trait à la sécurité.

Je pense que mon honorable collègue va comprendre que dans un projet comme celui-là, il faut quand même que certains travaux pour fins de sécurité soient entrepris et complétés.

Donc, nous maintenons nos positions, nous attendons le rapport et à ce moment-là, je pourrai répondre à mon collègue et lui faire connaître les mesures que le gouvernement fédéral entend prendre.

* * *

[*Traduction*]

LE PONT DE LA RIVIÈRE SALMON

M. Bill Casey (Cumberland--Colchester): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre des Transports au sujet du pont de la rivière Salmon.

Depuis un an et demi, le comté de Colchester, la province de la Nouvelle-Écosse et votre serviteur tentent de convaincre le CN de remplacer un pont délabré et dangereux situé près de Truro, en Nouvelle-Écosse.

Pendant toute cette période, le CN a fait fi des ordres de l'Office national des transports, il a jonglé avec les chiffres pour réduire sa part des coûts de reconstruction, il a temporisé et a créé des délais pour se soustraire à ses engagements et à ses obligations en ce qui a trait à ce pont.

Le ministre des Transports interviendra-t-il et exercera-t-il les pressions nécessaires pour que le pont soit reconstruit et pour mettre fin à cette comédie qui dure depuis quatre ans?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, avant même la demande formulée aujourd'hui par mon collègue, j'ai demandé au CN de respecter ses obligations le plus rapidement possible pour que ce pont soit réparé dans les plus brefs délais.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert--Churchill River): Le ministre des Finances étant absent, monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Le ministre sait probablement, du moins je l'espère, que le mouvement coopératif, qui compte au Canada 12 millions de sociétaires, a été informé que ses membres devraient verser la TPS sur leur capital social. Or, comme le ministre le sait, les autres entreprises ne seront pas tenues de payer la TPS sur leur capital social. Dans ces

conditions, le mouvement coopératif se trouve énormement désavantagé sur le plan de la concurrence.

Le ministre a-t-il réfléchi aux graves suites d'une décision aussi injuste et discriminatoire? S'il y a réfléchi, qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je me réjouis de faire savoir à la Chambre que des fonctionnaires du ministère des Finances ont rencontré les représentants du mouvement coopératif, sauf erreur, le 6 juin.

À ce moment-là, nous avons écouté leurs doléances et avons demandé aux représentants de coucher sur papier leurs appréhensions. Ils ont accepté de le faire. Nous n'avons pas encore reçu le document en question.

Je puis donner au député l'assurance que nous étudierons ce document avec minutie dès que nous le recevrons. Nous sommes prêts à coopérer—si je puis utiliser ce terme—avec les coopératives dans l'espoir d'apaiser leurs appréhensions au sujet de la taxe sur les produits et services.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je pose ma question supplémentaire.

Le ministre de l'Agriculture sait sans doute que les entreprises coopératives jouent un rôle très important en milieu rural, lequel se ressent durement des contraintes économiques actuelles.

Le ministre pourrait-il nous donner aujourd'hui l'assurance que le capital social des coopératives ne sera pas traité de la même façon qu'une inscription dans un club de golf? Autrement dit, le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que la TPS ne s'appliquera pas au capital social des coopératives?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Non seulement le mouvement coopératif est-il très important pour le secteur agricole, monsieur le Président, mais la TPS l'est aussi. J'espère que le député va enfin s'associer au gouvernement et appuyer cette taxe qui va représenter pour les agriculteurs des économies d'un quart de milliard de dollars par an. Pourquoi donc ne défend-il pas les intérêts des agriculteurs, pour changer?

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable des Postes canadiennes.

On lance à l'heure actuelle un appel d'offres, afin d'octroyer à contrat la distribution du courrier à 681 maisons de la région de Renfrew—Dacre. Cette énorme route rurale est longue de près de 400 kilomètres et elle est le fruit du regroupement de cinq routes rurales actuelles. Étant donné la distance à parcourir et le nombre de clients à desservir, l'initiative des Postes canadiennes est tout à fait absurde.

• (1500)

Qu'attendent donc les Postes canadiennes de l'entrepreneur postal concerné? Va-t-il se servir d'un CF-18, afin de s'assurer que tout le courrier est distribué le même jour? Les Postes canadiennes veulent-elles vraiment offrir un bon service aux localités rurales ou vont-elles simplement continuer de se moquer des gens?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les Postes canadiennes administrent leur entreprise de manière à s'assurer que la qualité du service continue de s'améliorer, que l'augmentation du prix des timbres est inférieure à l'inflation—ce qui est le cas—ainsi que de verser aux contribuables du pays des dividendes, que j'annoncerai sous peu.

La réalité, c'est que le type d'ingérence politique dont parle le député était omniprésente sous le gouvernement libéral. À cette époque-là, les Postes canadiennes recevaient des contribuables canadiens une subvention pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars par an. Or, elles versent maintenant à ces mêmes contribuables des dividendes, parce que nous leur laissons les coudées franches.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, les Canadiens sont très conscients du genre d'ingérence politique que le gouvernement exerce sur les facteurs ruraux de notre pays.

Postes Canada a annoncé la fermeture de plus de 5 000 bureaux de poste ruraux dans tout le Canada. Des associations comme la Fédération canadienne des municipalités et d'autres groupes qui s'inquiètent de l'avenir des services postaux au Canada lui ont fortement déconseillé d'agir ainsi.

Comme les fermetures se poursuivent, pourquoi le gouvernement reste-il indifférent à l'égard des Canadiens qui sont touchés par cette mesure imposée d'en haut par un de ses ministères et par Postes Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le nombre de comptoirs postaux de Postes Canada va passer de 12 000 à 18 000. La société ne les ferme pas. Elle réorganise son système de distribution pour améliorer le service.

Le service s'est amélioré. Les sondages effectués au sujet de ces changements postaux montrent qu'ils sont acceptés. Les électeurs du député ou les conducteurs qui estiment ne pas pouvoir couvrir cette distance tous les jours n'ont pas à demander le droit de faire cette tournée, mais des gens en feront la demande.

Le service continuera à s'améliorer. Nous ne suivrons pas le conseil du député et nous n'interviendrons pas dans la gestion de Postes Canada.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

VOEUX DE BON ANNIVERSAIRE À L'HON. STANLEY KNOWLES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour souhaiter un très heureux 82e anniversaire à Stanley Knowles qui a été élu député il y a 48 ans et qui siège depuis plus de cinq ans à la Chambre à titre de fonctionnaire permanent de la Chambre.

Au nom de mon parti et, j'en suis persuadée, de tous les députés, je voudrais souhaiter à M. Knowles de rester encore longtemps parmi nous.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au nom du gouvernement et du Parti progressiste conservateur, je voudrais me joindre au chef du Nouveau Parti démocratique pour offrir nos meilleurs voeux les plus sincères et nos félicitations à l'honorable Stanley Knowles.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je voudrais m'unir aux voeux de bon anniversaire adressés à Stanley Knowles.

Il a été durant de nombreuses années une sommité à la Chambre. Nous sommes très heureux de le voir continuer à servir la Chambre et le Canada en qualité de greffier honoraire au bureau. Nous lui souhaitons de rester encore longtemps parmi nous à titre de greffier honoraire.

Des voix: Bravo!

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si la Chambre y consent à l'unanimité, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, la lettre du premier ministre à M. Phil Lafontaine, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui expose un grand nombre des propositions dont j'ai cité des extraits dans mes réponses aux questions qui m'ont été adressées plus tôt aujourd'hui.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DÉPÔT DU PLAN D'ENTREPRISE, DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 32 du Règlement et aux termes de l'article 125 de la Loi sur la gestion des finances publiques, je voudrais déposer deux exemplaires du sommaire du plan d'entreprise de la Société canadienne des postes pour les années 1990-1991 à 1994-1995, le budget d'investissement de 1990-1991 et deux exemplaires du rapport annuel de 1989-1990.

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le second rapport annuel global sur la Loi sur l'accès à l'information et sur la Loi sur la protection des renseignements personnels.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais déposer le rapport comptable que m'a soumis le contrôleur général sur les vols d'affaires assu-

rés par le ministère de la Défense nationale. Le rapport est déposé dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 107 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES – DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui les rapports de deux comités permanents.

Le premier est celui du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Le second rapport est présenté dans les deux langues officielles, sous le titre *S'entendre pour agir: l'intégration économique des handicapés*. Il sera suivi d'une étude ultérieure plus détaillée.

Conformément à l'article 109 du Règlement, je transmets au gouvernement la demande du comité qu'une réponse globale à ce rapport soit déposée dans un délai de 150 jours.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE – PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de déposer, au nom du président du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, et au nom du député de Medicine Hat, le premier rapport de ce comité, faisant suite à une étude sur le réseau national des services de santé au Canada.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR – QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, intitulé *Rapport sur la visite du comité en Union soviétique et dans les deux Allemagnes*, du 20 avril au 5 mai 1990.

[*Français*]

J'ai aussi l'honneur, monsieur le Président, de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur intitulé: «L'avenir du monde et les intérêts du Canada dans le dossier de l'endettement du Tiers monde».

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES – PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, qui est aussi le troisième rapport du Sous-comité des droits de la personne au niveau international qui a étudié la position officielle du Canada en ce qui a trait aux droits de la personne vis-à-vis des institutions financières internationales et le commerce extérieur incluant la vente d'armement militaire.

Conformément à l'article 109 du Règlement, votre comité prie le gouvernement de déposer, dans les 150 jours, une réponse globale à ce rapport.

[*Traduction*]

CONSOMMATION CORPORATIONS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE – TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, intitulé *La TPS—Au jour le jour*.

Il s'agit d'un examen des effets qu'aura la TPS sur les prix à la consommation et de la pertinence des réactions du gouvernement.

Le comité a constaté qu'une bonne information constituait pour les consommateurs la meilleure protection possible contre les abus du marché. Ce rapport traite des

moyens que le gouvernement pourrait prendre pour informer les consommateurs.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1510)

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) demande la permission de présenter le projet de loi C-78 intitulé «Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale».

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que ce projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois. À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands--Canso) demande à présenter le projet de loi C-319, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes (état financier).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui le projet de loi portant modification de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Ce projet de loi vise à renforcer la réglementation des lobbyistes au niveau fédéral. Il exigerait des lobbyistes de première catégorie qu'ils communiquent tous les ans au registraire leurs nom, adresse, employeur, objet et états financiers vérifiés, y compris les frais, dépenses et détails connexes.

J'espère que les députés appuieront ce projet de loi qui fournira un cadre plus rigide aux activités de ces puissants groupes de pression qui, depuis l'élection du gouvernement conservateur, ont acquis une grande influence sans rendre guère compte de leurs activités à la ,population.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit lu pour la première fois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 287)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon--Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker

Affaires courantes

Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Boudria
Butland	Clancy
Comuzzi	de Jong
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Fontana	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Kristiansen	Langan (Mission--Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands--Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Manley	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Ouellet
Parker	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Simmons	Stewart
Stupich	Taylor
Walker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches--Woodbine)--58

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Champagne (Champlain)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure--Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McKnight	Monteith
Nowlan	Oberle
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton--Wentworth)	Shields
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton--Peel)
Van de Walle	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current--Maple Creek--Assiniboia)	
Winegard	Worthy--108

• (1550)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont--Dundas): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Stormont--Dundas (M. Kilger) fait un rappel au Règlement.

M. Kilger: Madame la Présidente, j'ai accusé un retard, et je voudrais simplement vous informer que si j'avais été à ma place, j'aurais voté avec mon parti en faveur du projet de loi.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'AVORTEMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plus de 1 300 personnes qui exhortent le Parlement, d'une part, à reconnaître que l'avortement est une décision d'ordre médical qu'une femme doit prendre en consultation avec son médecin et qui ne doit pas être sanctionnée par le Code criminel et, d'autre part, à s'assurer que les femmes ont accès à ce service de santé dans chacune des provinces.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista--Trinity--Conception): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signé par 90 de mes électeurs de Gambo, de New Chelsea et de Trinity Bay, qui sont très contrariés par la taxe sur les produits et services. Ils s'inquiètent des 31 impôts prélevés depuis six ans, de l'effet que cette taxe de 7 p. 100 aura sur eux et du fardeau qu'elle représentera pour la petite entreprise. Ils craignent que la taxe, compte tenu du chômage et de la crise des pêcheries, ne porte un coup fatal à leur économie.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

LES PRESTATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Russell MacLellan (Cape Breton--The Sydneys): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par les membres de la section 8 de la Légion royale canadienne à Sydney Mines et du Army,

Navy and Airforce Club de Bras d'Or ainsi que par leurs amis. La pétition porte quelque 150 signatures.

Les pétitionnaires se plaignent notamment du fait que le gouvernement du Canada ait proposé des modifications législatives qui auront pour effet de réduire les services d'entretien ménager offerts aux anciens combattants et d'accroître considérablement le coût des soins de longue durée. Comme les anciens combattants ne devraient pas être la cible de telles mesures parce qu'ils ont combattu pour leur pays, les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les anciens combattants de services adéquats et aggravent leurs difficultés financières.

Le ministre des Anciens combattants a reculé un peu sur cette position absolument draconienne, mais pas suffisamment encore. De l'avis des pétitionnaires, ces mesures sont d'une injustice criante pour le pays.

Mme le vice-président: Je signale que le député ne lit plus la pétition. Il est en train d'amorcer un débat.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer une pétition aujourd'hui au nom d'un nombre d'électeurs canadiens qui s'opposent à la taxe sur les biens et les services. Malgré les explications du gouvernement, ces gens trouvent cette taxe injuste, inacceptable et particulièrement mauvaise pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

LES PRESTATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui des pétitions provenant de légionnaires de ma circonscription. Ces hommes et ces femmes de Kemptville, Brockville, Gananoque, Prescott, Cardinal, Spencerville, Lyndhurst, Westport et d'autres localités s'opposent tous au projet du gouvernement de réduire l'aide offerte aux anciens combattants, surtout en ce qui concerne les frais d'entretien ménager, et les frais supplémentaires imposés à l'égard des soins de longue durée.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je veux présenter des pétitions concernant la réduction des allocations aux anciens combattants. J'ai trois pétitions signées par quelques 1 042 habitants de Cloverdale, de White Rock, de Surrey et d'autres localités de la vallée du Fraser qui ont une section de la Légion royale canadienne. J'ai aussi deux pétitions de la ville de Yorkton, en Saskatchewan, dont une est signée par le député de cette circonscription. En outre, j'ai presque 1 000 signatures d'habitants d'Ottawa et des environs.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de maintenir à leur niveau actuel les services offerts aux anciens combattants dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de voir à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des frais de logement et de repas que doivent payer les anciens combattants dans les établissements de soins de longue durée.

Madame la Présidente, une des choses qu'il ne faut vraiment pas faire, c'est réduire les allocations aux anciens combattants.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition suit de près un vote par lequel le gouvernement a refusé de reconnaître l'importance de l'assurance-chômage pour les Canadiens de l'Est en rejetant les normes variables d'admissibilité proposées dans ce projet de loi. Nous regrettons la position du gouvernement. Les pétitionnaires disent à la Chambre des communes et au Parlement que, attendu que le régime d'assurance-chômage est essentiel au bien-être des Canadiens puisqu'il assure une protection temporaire aux travailleurs canadiens sans emploi, attendu que le gouvernement du Canada propose de réduire considérablement les prestations d'assurance-chômage en rendant les conditions d'admissibilité plus sévères et en réduisant le nombre de semaines de prestations, et attendu que le gouvernement du Canada retire sa contribution de 2,9 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage et laisse aux travailleurs et aux employeurs le soin de financer le régime, ils rejettent ces coupes dans le régime d'assurance-chômage et proposent des réformes plus utiles fondées sur une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, accompagnée d'une politique de plein emploi et d'une politique efficace de développement régional.

• (1600)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, comme mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Terre-Neuve qui s'opposent à la proposition du gouvernement de réduire les prestations prévues par la Loi sur l'assurance-chômage. Le régime a été mis sur pied par les gouvernements libéraux et je suis sûr, madame la Présidente, que les pétitionnaires seraient horrifiés de voir le vote que nous venons de tenir, par lequel ce gouvernement sans pitié

rejetait les efforts du Sénat pour corriger une situation désastreuse pour eux, comme le dit la pétition. . .

Mme le vice-président: Le député sait qu'il digresse, désire-t-il conclure?

M. Milliken: Comme je le disais, madame la Présidente, la pétition demande au Parlement de rejeter les réductions au régime d'assurance-chômage et les pétitionnaires appuient les amendements proposés par le Sénat au projet de loi C-21.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de la Colombie-Britannique, et en particulier de ma circonscription de Burnaby—Kingsway, qui continuent d'exprimer leur colère contre le gouvernement qui cherche à faire avancer son projet de taxe sur les produits et services.

Selon les pétitionnaires, le gouvernement ne s'est pas attaqué à l'injustice du régime fiscal actuel qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de payer peu ou pas d'impôt fédéral tout en obligeant les contribuables à revenu faible ou moyen à assumer une plus grande partie du fardeau fiscal du pays.

Par conséquent, madame la Présidente, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et au gouvernement d'abandonner son projet de refiler le fardeau fiscal aux simples citoyens canadiens en imposant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale. J'imagine évidemment qu'en s'adressant au Parlement, ils demandent aussi au Sénat de couler le projet de taxe sur les produits et services.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens de la circonscription de Hamilton Mountain, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires s'opposent résolument à cette taxe. Elle équivaut d'après eux à une ponction fiscale sans précédent, qui fera non seulement augmenter les impôts mais également le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer trois pétitions. La première est rédigée en chinois et en anglais et porte la signature de nombreux habitants du quartier chinois de Vancouver-Est, soit des commerçants et aussi certains de leurs clients.

La pétition dit que la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services nuira aux petites entreprises, entraînera une hausse des coûts et une réduction des revenus, et qu'elle constituera un véritable cauchemar comptable. La taxe touchera les consommateurs puisqu'elle fera augmenter le prix de milliers d'articles et de services.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement du Canada de retirer la taxe sur les produits et services.

Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition beaucoup plus longue que je vais résumer.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement, y compris le Sénat, rejette le projet actuel de taxe sur les produits et services, réforme le régime fiscal pour que les particuliers et les sociétés riches paient un impôt minimal et s'assure que, si le public s'entend sur une mesure de taxe de vente, le gouvernement ne profitera pas de cette réforme pour faire une razzia fiscale et cesser de. . .

Mme le vice-président: Je pensais que la députée voulait résumer la pétition.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, c'en n'était que la moitié. La dernière pétition que j'ai en main porte sur un autre sujet.

LES PÊCHES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, la dernière pétition demande au gouvernement d'employer tous les moyens possibles pour empêcher l'utilisation de filets dérivants en eau profonde dans le Pacifique Nord, en imposant notamment des sanctions économiques aux pays récalcitrants et des tarifs douaniers et des droits prohibitifs sur les importations en provenance de ces pays. Cette pétition est signée elle aussi par un très grand nombre de gens de Vancouver-Est et du district de Vancouver.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions concernant la taxe sur les produits et services, différentes l'une de l'autre, mais toutes deux approuvées en vertu de l'article 36 du Règlement.

La première exhorte le gouvernement à renoncer à la taxe sur les produits et services, à adapter la taxe sur les ventes des fabricants et à procéder à une véritable réfor-

me du système de taxation pour instaurer un climat sain pour les petites entreprises du Canada.

Dans la deuxième, les pétitionnaires affirment que tous les contribuables et tous les consommateurs demandent au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services parce qu'il s'agit d'une forme régressive de taxation et ils exhortent le gouvernement à mettre sur pied une commission nous garantissant une véritable réforme de la taxation.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition sur la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires se disent préoccupés par cette taxe. Ils exhortent le Parlement à renoncer à cette taxe, ce qui inclut également le Sénat où ils craignent que les libéraux adoptent la taxe de toute manière.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Conformément à l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au nom de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, seul amiral retraité de ce côté-ci de la Chambre. Ses électeurs demandent humblement que le gouvernement revienne sur sa décision d'imposer des compressions au régime d'assurance-chômage.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai en main une pétition signée par plusieurs Canadiens qui est conforme à l'article 36 du Règlement.

Je vais tenter de résumer très brièvement et en français le contenu de la pétition. Ces gens sont contre l'idée de voir plus de 31 fois la taxation augmenter à divers endroits. Ils ont vu la taxe manufacturière augmenter de 9 p. 100 à 13,5 p. 100. Cette nouvelle taxe de 7 p. 100, c'est-à-dire la TPS, qui est présentement proposée, est une taxe qui, d'après eux, est cachée. Et ceci aura un sérieux effet négatif sur les acheteurs et donnera un dur coup à la petite entreprise.

Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter cette pétition.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter ces pétitions conformes au Règlement de la Chambre.

[*Traduction*]

Les signataires de la première pétition rejettent la réduction de 2,9 milliards de dollars du régime d'assurance-chômage et demandent une réforme en profondeur visant à élaborer une stratégie globale de mise en valeur de la main-d'oeuvre et une politique de plein emploi.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai aussi une pétition contre l'infâme taxe sur les produits et services, la trente-deuxième augmentation de taxes des conservateurs.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai une autre pétition contre les compressions budgétaires brutales et insensées imposées à nos anciens combattants.

AIR INDIA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour présenter à la Chambre 38 pétitions distinctes contenant quelque 2 500 signatures recueillies par les bons soins du député de York-Sud—Weston.

Les pétitionnaires constatent que le 23 juin prochain sera le cinquième anniversaire de la catastrophe du vol 182 d'Air India où 329 personnes ont trouvé la mort. Bien qu'ils reconnaissent que l'enquête se poursuit, on n'a pas encore révélé aux parents des victimes et à tous les Canadiens tous les faits et les causes de la tragédie. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'établir une commission royale d'enquête pour faire connaître ces faits et clore le dernier chapitre de cet événement si affligeant dans l'histoire du Canada.

• (1610)

LES COMMUNICATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un grand nombre de pages signée par des centaines de pétitionnaires de Dawson City, Whitehorse, Sioux Lookout, Dryden, Kamloops et Prince George, qui rappellent à la Chambre que le gouvernement a supprimé les crédits destinés au Programme des communications sociales des autochtones, ce qui a entraîné la disparition de 11 journaux autochtones, de deux magazines et de la National Aboriginal Communications Society. On a également retiré les crédits affectés à l'entretien de l'équipement radio des stations de radio communautaires autochtones, et supprimé un système de radio communications à haute fréquence utilisé par les trappeurs autochtones, afin de rester en liaison avec les collectivités locales. Le gouvernement a également sabré dans le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion.

Les pétitionnaires signalent toutes les compressions ou réductions dont ont été victimes les programmes destinés aux autochtones et ils exhortent le Parlement à envisager l'opportunité de rétablir complètement les crédits destinés au Programme des communications sociales des autochtones et au Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion.

En outre, ils prient humblement le secrétariat d'État de consulter les groupes financés en vertu des programmes en question, afin d'élaborer des plans pour l'avenir permettant de répondre aux besoins du ministère ainsi qu'à ceux des autochtones relativement à leurs programmes reliés aux médias notamment.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans un autre ordre d'idées, madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services du gouvernement.

Ils signalent que cette taxe est extrêmement régressive, qu'elle est injuste et cruelle. Ils prient le gouvernement de renoncer le plus tôt possible à cette taxe et d'entreprendre sur-le-champ une véritable réforme fiscale qui soit juste.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 278.

Mme le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

[*Texte*]

L'INFESTATION DE LA DREISSÉNIE DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS

Question nº 278—**M. Comuzzi:**

En 1990-1991, les ministères *a*) des Transports, *b*) de l'Environnement, *c*) des Pêches et des Océans ou *d*) de l'Agriculture ont-ils affecté des fonds publics à la lutte contre l'invasion de la dreissénie dans le bassin des Grands Lacs, et dans l'affirmative, à combien se sont élevés ces fonds en termes (i) de dollars (ii) d'années-personnes (iii) de pourcentage du total consacré à la recherche (iv) de pourcentage du total consacré à la prévention d'une nouvelle prolifération, et (v) de pourcentage du total consacré au nettoyage?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

a) Aucun pour le ministère des Transports.

b) (i) Le ministère de l'Environnement a réservé 100 000 $ pour l'exercice de 1990-1991, dans le Plan d'action pour les Grands Lacs, afin d'appuyer les études d'impact biologique de Pêches et Océans.

(ii) Aucune année-personne n'a été affectée.

(iii) Des crédits de 100 000 $ (100 p. 100) ont été adoptés pour la recherche.

(iv) Pourcentage du total consacré à la prévention contre d'autres introductions d'espèces exotiques 0 p. 100.

(v) Le Plan d'action pour les Grands Lacs traitera des propositions de lutte contre la dressena polymorphe, susceptibles d'être admissibles au Fonds pour la dépollution des Grands Lacs.

c) (i) Pour le ministère des Pêches et des Océans, les sommes totales consacrées à la dreissénie, y compris les traitements, les dépenses de fonctionnement et les frais accessoires pour l'année financière 1990-1991 sont de 230 000 $. Ceci inclut 100 000 $ d'un transfert de fonds du MDE (voir partie b (i)) affectés au Plan d'action pour les Grands Lacs et 20 000 $ en traitements du MPO, PPED (Pêches dans le Pacifique et en eaux douces), Administration centrale.

(ii) Total années-personnes 1,75 (1,55 Sciences, 0,2 PPED, Administration centrale).

(iii) Pourcentage du total consacré à la recherche 91 p. 100 (administration 9 p. 100).

iv) Pourcentage du total consacré au contrôle de la prolifération de la dreissénie 0 p. 100.

(v) Pourcentage du total consacré au nettoyage (à l'élimination de la dreissénie) 0 p. 100.

d) Aucun pour le ministère de l'Agriculture.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 274 marquée d'un astérisque?

Vu la longueur de cette réponse, madame la Présidente, si la question pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question no 274 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES AU SERVICE DE L'ÉTAT

Question nº 274—**M. Fulton:**

1. Pour chaque exercice financier, de 1984 à ce jour, *a*) quel a été le nombre total de vols aériens effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du Canada par tous les représentants et employés du gouvernement *b*) le nombre total de vols pour chaque ministère et organisme et pour la Chambre des communes, *c*) quel était le coût de tous les billets, *d*) quels étaient (i) le nombre total de «points de gratification» accumulés avec ces vols (ii) la politique régissant l'utilisation des points par le personnel ou les ministères, *e*) quelle distance de vol totale les «points de gratification» permettraient-ils d'effectuer s'ils étaient accumulés en vue d'être réutilisés pour des activités publiques plutôt que privées?

2. Pour chaque exercice financier, de 1984 à ce jour *a*) quel est le montant total (i) des dépenses de déplacement en autobus et en train à l'intérieur et à l'extérieur du Canada (ii) de ces dépenses pour chaque ministère et organisme, *b*) quel est (i) le nombre de «bons de taxi» fournis aux ministères et organismes (ii) le coût des courses en taxi par ministère, *c*) quel est le coût total (i) d'hébergement et des repas (ii) des allocations journalières pour chaque ministère et organisme.

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE—PRISE EN CONSIDÉRATION DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

La Chambre passe à l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, aujourd'hui en présentant leurs pétitions, plusieurs de mes collègues d'en face se sont précipités dans les bras du Sénat. Je n'ai rien contre le Sénat, qui est une Chambre ayant sans doute sa raison d'être, mais j'espère que dans l'avenir, nous pourrons lui trouver une meilleure raison d'être. Mais en attendant, le Sénat demeure une Chambre non élue et il était très étonnant que dans une Chambre qui représente la démocratie comme la nôtre, nous voyions de nos collègues se tourner vers le Sénat pour tenter de modifier des décisions qui ont été prises conformément aux règles qui sont respectées dans ce pays depuis plus d'un siècle.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je voudrais aborder aujourd'hui deux choses importantes à propos de la décision du Sénat de renvoyer le projet de loi C-28 à la Chambre. Je voudrais tout d'abord parler du rôle du Sénat pour ce qui est de proposer des amendements aux mesures fiscales. Deuxièmement, je voudrais profiter de l'occasion pour parler des amendements eux-mêmes.

[*Français*]

J'aimerais, madame la Présidente, faire quelques observations sur le rôle du Sénat dans la proposition de modifications aux projets de loi concernant l'impôt sur le revenu.

L'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867, une de nos lois fondamentales, prévoit que les projets de loi visant la création de taxes ou d'impôts doivent émaner de la Chambre des communes.

Je crois pouvoir dire, madame la Présidente, que cette règle repose sur un raisonnement juste. La législation fiscale représente en effet l'outil fondamental dont dispose le gouvernement pour régler l'économie et pour financer ses activités. Donc, nous avons ici un outil fondamental dont dispose ce gouvernement pour régler l'économie et financer ses activités et tous les gouvernements successifs en ont dépendu. Alors, le contrôle que le gouvernement exerce sur le contenu des projets de loi à caractère fiscal en raison de sa majorité à la Chambre des communes représente l'expression la plus pure du mandat que le gouvernement a obtenu par voie démocratique.

Par conséquent, madame la Présidente, toute tentative de modifier les dispositions d'un projet de loi à caractère fiscal, adopté par cette Chambre, en vue de diminuer les sommes que le gouvernement s'attend à réunir grâce à ce

projet, toute tentative du Sénat de modifier ses dispositions vient saper la portée de ce mandat, vient en miner la portée.

Dans sa décision du 31 mai 1990, donc une décision très récente, sur la modification concernant l'indexation, Son Honneur le Président du Sénat, votre collègue, madame la Présidente, déclare en fait que le Sénat peut modifier un projet de loi fiscal tant que la modification n'accroît ni le montant, ni la portée d'une charge.

Je soutiens, toutefois, que même si le Sénat a le pouvoir de proposer des modifications aux projets de loi fiscaux, il serait plus conforme à l'esprit des articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, notre loi fondamentale, si le Sénat refusait de l'exercer. Le Sénat peut en effet signaler les points qui, de l'avis des sénateurs, sont susceptibles d'amélioration—auquel cas le gouvernement a l'option de faire suite ou non aux recommandations en déposant un projet de loi modificatif—mais le fait de revendiquer le pouvoir d'apporter ses propres modifications constitue une grave transgression des prérogatives financières du gouvernement.

[*Traduction*]

J'en arrive maintenant à la substance des amendements proposés par le Sénat. Comme vous le savez, le projet de loi C-28 met en oeuvre les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu que le ministre des Finances avait annoncées dans son budget d'avril 1989. Ce budget s'était donné pour principal objectif de réduire le déficit. Il faut donc considérer les mesures proposées dans le projet de loi à la lumière de cet objectif et en tenant compte du fait que, en présentant son budget, le ministre des Finances avait souligné la nécessité de reprendre en main la dette de plus en plus énorme du Canada. Voilà donc le contexte dans lequel le projet de loi a été présenté. Le projet de loi C-28 devrait contribuer de façon importante à réaliser cet objectif.

Je tiens à souligner que freiner la croissance de la dette ne constitue pas une croisade abstraite sans aucune signification réelle pour les Canadiens ordinaires. C'est plutôt un effort essentiel si, comme nation, nous voulons maintenir les programmes sociaux, réaliser une croissance économique durable, créer des emplois et soutenir la concurrence internationale.

Je rappelle aux députés la gravité de l'énorme et croissante dette publique. Le déficit était nul il y a à peine une vingtaine d'années. Les paiements en intérêts n'absorbaient que 12c. de chaque dollar des recettes fiscales. Le total de la dette publique accumulée était de 18 milliards de dollars. Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1984, cette dette atteignait 200 milliards de dollars. Le déficit annuel était de 38 milliards, et 32c. de chaque dollar de l'argent des impôts allaient au service de la dette. Il nous était impossible de commencer à remettre la dette parce que nous avions aussi un déficit courant, c'est-à-dire que pour payer nos comptes courants nous devions emprunter 16 milliards de plus.

• (1620)

Après quelques années d'efforts, nous avons atteint notre objectif qui était d'abaisser les dépenses publiques de 25 milliards, avec le résultat que nous pouvons appliquer à la dette l'excédent du compte courant.

M. Milliken: Sottises!

M. Loiselle: Les faits vous dérangent. Il s'est produit un redressement de 25 milliards de dollars, à partir d'un déficit courant de 16 milliards. Le député ne comprend évidemment pas ces choses-là. On comprend comment son parti a pu nous placer dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Quand notre parti a été élu, le déficit courant, distinct de la dette, était de 16 milliards. Nous ne pouvions pas commencer à remettre la dette. Il fallait combler le déficit. Maintenant que nous avons un excédent de 10 milliards, nous pouvons commencer à rembourser, à nous remettre à flot, et nous apercevons une lueur d'espoir.

[*Français*]

De toute évidence, madame la Présidente, cette situation de déficit ne pouvait durer. Le gouvernement a donc agi pour y mettre fin, ce qui l'a obligé à faire des choix difficiles à l'égard des dépenses et de l'impôt. Certains programmes ont été supprimés. Le gaspillage et l'inefficacité ont été réduits. Les échappatoires du régime fiscal—beaucoup d'échappatoires, un très grand nombre même—ont été éliminées.

Ces mesures ont permis de réduire sensiblement le déficit, mais ce n'est pas suffisant. Le projet de loi C-28 contribue de façon importante à la poursuite de ces efforts. Ce projet de loi comporte de nombreux changements à la fiscalité des particuliers et des entreprises. Toutefois, le recouvrement des transferts sociaux, à savoir les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse, est celui qui a retenu le plus l'attention.

Je tiens à préciser que cette mesure est conforme au rôle du régime d'impôt sur le revenu des particuliers pour ce qui est de veiller à l'orientation adéquate de l'aide gouvernementale. Les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse sont déjà imposables et leur recouvrement ne fait qu'étendre la pratique en vigueur.

Madame la Présidente, le Sénat a formulé deux recommandations dont j'aimerais traiter brièvement. Les sénateurs suggèrent d'assurer la pleine indexation du seuil en fonction du coût de la vie et ensuite, d'amputer de 75 $ le remboursement au titre de la sécurité de la vieillesse pour une période de 10 ans.

En ce qui a trait à l'indexation du seuil, le ministre des Finances a précisé que la décision fera l'objet d'un suivi et sera modifiée au besoin. Cette approche souple a déjà été utilisée en d'autres circonstances—et je vais y revenir—au profit des particuliers et des ménages.

Ainsi, lorsque le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente a été instauré, le seuil ouvrant droit aux prestations maximales était de 15 000 $. Il a été relevé deux fois depuis, à 16 000 $ en 1988, puis à 19 000 $ en 1990. Si le seuil avait été pleinement indexé comme le demande le Sénat, il ne serait que d'environ 17 800 $ en 1990, au lieu de 19 000 $. Donc, ce gouvernement a fait mieux que la pleine indexation en ajustant ces transferts.

De même, bien qu'il soit indexé selon l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100, le crédit d'impôt remboursable pour enfants a été majoré de façon périodique et s'établit aujourd'hui à 575 $ par enfant, comparativement à 474 $ s'il avait été pleinement indexé, donc c'est près de 100 $ de plus que ce gouvernement a accordés à ces crédits plutôt que l'indexation. Il est donc évident qu'une approche souple est plus avantageuse que l'indexation automatique proposée par le Sénat.

[*Traduction*]

Les données sur les revenus des personnes âgées semblent révéler qu'il y a peu à craindre du fait que le seuil n'est que partiellement indexé. Un peu plus de 4 p. 100 à peine des personnes âgées ont un revenu supérieur à 50 000 $. Cependant, près de 90 p. 100 d'entre elles ont des revenus de moins de 30 000 $. Par conséquent, même si la souplesse de la formule permettait que le seuil ne soit pas augmenté, il faudrait des années avant que la grande majorité des personnes âgées soient assujetties à la récupération.

Les personnes qui s'inquiètent des conséquences d'une indexation partielle peuvent donc considérer qu'il existe deux garanties. D'abord, les antécédents du gouvernement, que je viens d'illustrer—encore des faits. Deuxièmement, le fait que le seuil a été fixé à un niveau permettant de ne viser, maintenant et probablement dans un avenir prévisible, qu'un très petit nombre de personnes âgées.

La seconde recommandation faite par le Sénat est que le montant de sécurité de la vieillesse à récupérer devrait être réduit de 75 $. C'est là ce que les sénateurs proposent. Ainsi, disent-ils, on reconnaîtrait que les Canadiens ont participé à la Caisse de la sécurité de la vieillesse entre 1952 et 1972. Eh bien, voyons ce qui en est.

Il est vrai que cette caisse a existé et que des impôts ont été versés spécialement à cette fin. Cependant, de 1952 à 1972, les prestations de la sécurité de la vieillesse ont été augmentées de façon considérable, alors que le montant des impôts destinés à cette caisse n'a pas été accru pour compenser ces prestations plus élevées. Par conséquent, la caisse a connu chaque année un déficit, si bien que, lorsqu'elle a été liquidée, en 1976, le déficit accumulé était de 121 millions de dollars. Durant cette période, donc, la sécurité de vieillesse n'a pas fonctionné comme un régime d'assurance, où les prestations sont proportionnelles aux cotisations des assurés.

En fait, d'après les débats tenus à la Chambre lorsque la proposition de créer une caisse a été présentée, il est clair que l'intention était simplement de montrer clairement aux contribuables combien coûtait la sécurité de vieillesse, et non d'instaurer un programme d'assurance semblable au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec.

En résumé, la stratégie souple d'indexation a déjà permis d'accroître les prestations davantage que si l'on avait appliqué une formule d'indexation automatique.

J'affirmerais donc que les antécédents du gouvernement constituent une garantie suffisante du fait que le seuil de 50 000 $ ne s'abaissera pas avec le temps.

En outre, l'argument voulant que l'existence d'une caisse, à un moment donné, impose l'obligation morale d'en tenir compte dans la conception du recouvrement de la sécurité de vieillesse se fonde sur une prémisse fausse. Cette prémisse est que la caisse était gérée comme un régime d'assurance. Il serait très coûteux pour ces personnes d'avoir à rembourser ces 121 millions de dollars. En fait, cela ne s'est pas produit.

Enfin, je voudrais faire connaître l'une des conséquences possibles de l'amendement apporté à l'article 48, en raison de la façon dont il est rédigé. C'est un facteur qui a son importance.

La version du Sénat aurait pour effet de diviser le contenu actuel du paragraphe 180.2(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, tel qu'il figure dans le projet de loi C-28, en deux nouveaux paragraphes, soit le paragraphe 180.2(1), qui prévoierait un impôt visant le remboursement des allocations familiales fédérales, et le paragraphe 100.2(2), qui prévoierait un impôt visant le remboursement des prestations de sécurité de la vieillesse. Par conséquent, en vertu des amendements proposés par le Sénat, l'évaluation de l'état des revenus serait appliquée de façon distincte pour les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Par contre, dans le cas de la version originale du projet de loi C-28, l'évaluation de l'état des revenus n'est faite qu'une fois pour déterminer le remboursement des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse. Les amendements

proposés par le Sénat pourraient donc entraîner une augmentation de l'impôt à payer pour les personnes admissibles à la fois aux allocations familiales et à la sécurité de la vieillesse.

• (1630)

Pensons par exemple à une personne ayant reçu 300 $ d'allocations familiales et 600 $ de pension de vieillesse en 1989, et dont le revenu net est de 53 000 $. En vertu des dispositions actuelles du projet de loi C-28, l'impôt total à payer en remboursement des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse serait de 150 $. En vertu des dispositions proposées par le Sénat, le total à payer totaliserait 175 $. Cet exemple démontre donc que les propositions du Sénat pourraient réellement faire augmenter la somme récupérée. C'est pourquoi ils devraient être jugés irrecevables, selon les critères établis par le Président du Sénat, dans sa décision du 31 mai 1990.

Selon les critères portant la signature du Président du Sénat, tels qu'établis dans sa décision, ces amendements devraient être considérés comme irrecevables. D'après ses propres critères, ils sont irrecevables.

Une voix: Je croyais qu'ils étaient recevables.

M. Loiselle: D'après ses propres critères, ils sont irrecevables.

Une voix: Il a dit qu'ils l'étaient.

M. Loiselle: Ce n'est pas ce qu'il a dit. Il n'a pas dit ça. Il a rendu une décision selon d'autres critères. Ses critères interdisent ce scénario. Il y a une certaine confusion à cet égard. Si vous examinez ces amendements, monsieur le Président, il est indéniables qu'ils sont inacceptables.

[*Français*]

En conclusion, madame la Présidente, les modifications proposées sont inappropriées en regard de l'autorité législative du Sénat de proposer des modifications aux projets de loi fiscaux. Par conséquent, j'estime, madame la Présidente, qu'il n'y a pas lieu que cette Chambre accepte une telle tentative d'exercice de pouvoir législatif par le Sénat.

[*Traduction*]

Je propose donc:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre rejette les amendements numéros 1 et 2 apportés par le Sénat au projet de loi C-28 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. La Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, parce que les amendements contreviennent au rôle législatif traditionnel de la Chambre des communes dans l'exécution de ses obligations résultant des articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, parce que les amendements s'opposent aux principes de ce projet de loi en diminuant les recettes qu'il est censé réunir, et parce que l'amendement numéro 2 dans certains cas augmente le fardeau.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le discours prononcé par l'honorable ministre d'État (Finances) est simplement incroyable. Je crois que, en préparation pour aujourd'hui, il a cherché son vieux discours concernant le Budget 1989, et il a prononcé presque le même discours, avec des modifications concernant les amendements proposés par le Sénat.

Je me dois donc de faire quelques commentaires, sur son discours en particulier et sur les amendements proposés par le Sénat par la suite.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le projet de loi C-28, le gouvernement a utilisé à maintes reprises diverses tactiques. Il a eu de la difficulté avec cette mesure législative à la Chambre. Je pourrais faire l'historique de l'étude de ce projet de loi, que les députés connaissent bien. C'est une mesure qui a toujours été dénoncée par l'opposition.

Le gouvernement l'a fait adopter à toute vapeur. Il a été débattu à l'étape de la deuxième lecture les 11, 17 et 18 octobre; puis, le 20 novembre, le gouvernement a imposé la clôture et forcé le passage de la deuxième lecture à l'étude en comité. Le projet de loi a ensuite été renvoyé à la Chambre et débattu à l'étape du rapport le 15 décembre. Trois jours plus tard, le gouvernement a présenté une motion d'attribution de temps prévoyant une journée supplémentaire pour le débat à l'étape du rapport et une journée pour la troisième lecture. Le débat à l'étape du rapport a pris fin le 19 décembre, la troisième lecture a eu lieu le 20 décembre et le projet de loi a été envoyé au Sénat.

Il y a eu un débat très restreint à la Chambre sur ce projet de loi, qui comptait parmi les principales mesures du budget de 1989. Nous en parlons encore aujourd'hui. Je sais que sa popularité n'a pas augmenté ici ou n'importe où ailleurs dans notre pays.

Les groupes de personnes âgées de tout le Canada sont outrés par cette récupération. J'ai présenté à la Chambre des centaines— peut-être pas des centaines mais sûrement des douzaines—de pétitions contre cette récupéra-

tion dénoncée par de nombreux groupes d'aînés de tout le Canada.

Les travailleurs sociaux estiment que cette mesure menace les programmes sociaux universels dont jouit le Canada grâce aux efforts déployés au fil des ans par des administrations éclairées qui, soit dit en passant, étaient libérales.

Le ministre et le gouvernement sont en train de détruire l'universalité de ces programmes sociaux par des moyens détournés. Les documents budgétaires déposés en 1989 ne parlent pas d'une taxe, mais bien de transferts aux particuliers, sous la rubrique «Le remboursement des transferts sociaux», pour décrire cette récupération. Les documents budgétaires contournent la question en parlant de remboursement des transferts sociaux, même si tous les Canadiens savent que cette mesure n'est rien d'autre qu'une nouvelle taxe injuste que le gouvernement devrait avoir honte d'appuyer à la Chambre.

Le débat n'est pas nouveau. La Chambre a déjà traité de cette question. Heureusement que nous avons aujourd'hui la possibilité d'y revenir, car le Sénat, que le Nouveau Parti démocratique a, je le sais, décidé de soutenir, a renvoyé ce projet de loi avec de modestes amendements. Je regrette qu'ils ne soient pas plus ambitieux, mais ce sont ces amendements modestes que nous devons étudier.

Quand je prends la part du Sénat aujourd'hui, je ne le fais pas tant par fierté que parce que je suis heureux qu'il y ait quelqu'un au Canada qui défende, comme nous avons cherché à le faire mais avons été mis en minorité, les personnes âgées dont le gouvernement conservateur et ses politiques restreignent progressivement les droits.

Revenons au début du discours du ministre, parce que c'était vraiment un discours incroyable. Le ministre a parlé de la situation de la dette publique en 1984, lorsque son gouvernement a pris le pouvoir, et cité le chiffre de 280 milliards. Qu'il me corrige, si je me trompe. Je crois l'avoir entendu dire que la dette publique s'élevait alors à 280 milliards de dollars. Ce chiffre n'est pas exact, et le ministre le sait. Ce chiffre remonte au 31 mars 1985, suite aux ravages de six mois de règne conservateur. Le ministre sait aussi bien que moi que le gouvernement a dépensé des sommes considérables durant ces six mois.

Parvenu au pouvoir pour la première fois depuis l'épisode Clark, qui a duré neuf mois, le Parti conservateur a décidé qu'il n'avait rien de mieux à faire que de dépenser l'argent des contribuables avec ce qu'il convient d'appeler une joyeuse insouciance. Tout l'argent est passé à donner sans compter à droite et à gauche. Tant et si bien que, à la fin de l'année, il avait fait grimper à 280 milliards la dette publique qui était de 252 milliards en septembre. Mon ami, le député d'Ottawa-Sud, est plus fort en chiffres que moi, mais je crois bien que telle était la situation lorsque le Parti conservateur est arrivé au pouvoir.

M. Manley: L'écart était de 100 milliards.

M. Milliken: Je m'excuse, mais il était de 180 milliards. Il manquait en fait 180 ou 150 milliards, car le montant s'élève maintenant à près de 300 milliards.

• (1640)

Le ministre d'État chargé des Finances ne faisait peut-être pas partie du Cabinet au début de cette période—je ne m'en souviens pas—mais il appuie de toute manière ces dépenses somptuaires. Le gouvernement essaie de faire porter le blâme du déficit de 38 milliards de dollars qui s'est accumulé au cours de cette année-là sur les méchants libéraux qui étaient au pouvoir avant. Les libéraux n'ont pas été au pouvoir pendant six mois cette année-là, et c'est durant les six derniers mois qu'on s'est mis à dépenser sans compter. Le ministre d'État chargé des Finances le sait parfaitement bien. Il sait que son collègue, le ministre des Finances, est entièrement responsable de cette véritable orgie de dépenses publiques qui a précipité les élections de 1988.

Le ministre d'État chargé des Finances a beau rire, mais c'est la vérité et il le sait.

La motion qu'il a proposée aujourd'hui à la Chambre concerne les amendements du Sénat. Je suis préoccupé par ce qu'il dit dans cette motion, à savoir que l'une des raisons pour lesquelles la Chambre devrait rejeter les amendements du Sénat, c'est que ceux-ci «s'opposent aux principes»—et je fais remarquer que ce mot est au pluriel—«du projet de loi en diminuant les recettes qu'il est censé réunir».

Quiconque a étudié la procédure parlementaire sait qu'un projet de loi ne repose pas sur des principes, mais sur un seul principe. Et voici ce que prévoit le commentaire 659 de la sixième édition de la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne:

> C'est la deuxième lecture qui constitue l'étape la plus importante qu'un bill ait à franchir. C'est à cette occasion, en effet, que le principe même. . .

«Principe» au singulier.

> . . .en est mis en discussion, consacré ou repoussé par un vote de la Chambre.

Il est inutile que je cite le commentaire en entier, mais Votre Honneur verra que tous les commentaires touchant aux projets de loi et à la procédure les concernant à la Chambre des communes parlent du et non des principes d'un projet de loi.

Et pourtant, le gouvernement s'imagine que toute politique qu'il énonce dans un projet de loi devient d'une façon ou d'une autre l'un des multiples principes de chacun de ses projets de loi. Voici qu'on affirme absurdement dans la motion proposée aujourd'hui que cet amendement s'oppose aux principes du projet de loi. Le gouvernement ne sait manifestement pas quel est le principe de ce projet de loi. Il croit qu'il en a plusieurs. Il n'en a pas plusieurs. Il ne peut en avoir qu'un seul conformément au Règlement. S'il en avait eu plus qu'un, il aurait fallu le scinder en plusieurs projets de loi.

Le ministre d'État chargé des Finances n'a jamais offert que je sache de diviser ce projet de loi en plusieurs catégories. Ce projet de loi n'a donc qu'un principe et ces amendements ne le violent pas. Ces amendements visent seulement à modifier les taxes scandaleuses que le gouvernement essaie d'imposer. Le ministre d'État aux Finances trouve drôle de taxer les Canadiens, mais je lui garantis qu'ils ne sont pas du même avis. Mon collègue du Nouveau Parti démocratique est certainement d'accord là-dessus.

M. Butland: Quel collègue?

M. Milliken: Mon collègue sait, comme moi, que son parti nous appuiera dans notre opposition à ce projet de loi. Il l'a toujours fait jusqu'à maintenant et je suis sûr que les députés de ce parti appuieront le Sénat quand il rejettera ce projet de loi d'initiative ministérielle, comme ils le font presque chaque fois, maintenant. Je me réjouis de leur changement d'attitude et je suis heureux de savoir que nous aurons leur appui au moment du vote, cet après-midi, s'il a lieu aujourd'hui.

L'autre point du discours du ministre dont je veux parler concerne la valeur des assurances données par le gouvernement. En parlant de la façon dont les personnes âgées devraient envisager la situation, le ministre a dit: «Connaissant le gouvernement, elles devraient avoir confiance qu'il ajustera les montants de base pour le calcul de la récupération.»

Autrement dit, le gouvernement augmentera la limite de 50 000 dollars au rythme de l'inflation. Quel culot! Pas une personne âgée au Canada ne confierait son argent à ce gouvernement. N'est-ce pas le même gouvernement qui a proposé de désindexer leurs pensions?

M. Kempling: Je suis une personne âgée. Je le sais.

M. Milliken: Le député doit avoir eu honte de la façon dont son Cabinet a agi. Évidemment, il a retiré son projet après que le ministre a été traité de noms antiparlementaires à l'extérieur de cette enceinte. Mais il a quand même conçu ce projet, il avait quand même l'intention de le réaliser. Comme si ce n'était pas suffisant, il a désindexé toutes les déductions prévues par la Loi de l'impôt, imposant ainsi une taxe sournoise et cachée à tous les Canadiens.

M. Kempling: Les personnes âgées au Canada sont dans une meilleure situation que n'importe qui au monde.

M. Milliken: Le député de Burlington pense que les personnes âgées sont mieux traitées par son gouvernement et les règles qu'il impose. Ce n'est pas le cas. Leurs taxes ont augmenté à 31 reprises. Le gouvernement s'y est pris de façon sournoise en désindexant leurs déductions et aujourd'hui en présentant le projet de loi C-28 qui récupérera leurs pensions de sécurité de la vieillesse.

Le député de Burlington devrait avoir honte d'appuyer le gouvernement, tout comme le député de Macleod que je vois sourire à l'arrière. Je continuerai. . .

M. Kempling: Je fais partie des personnes âgées. Je connais donc la situation.

M. Milliken: Le député de Burlington proteste en prétendant que, comme personne âgée, il connaît la situation. Je lui signalerais qu'il n'a pas encore commencé à payer cette taxe, parce que le projet de loi n'est pas adopté. Quand il la paiera, il verra la différence.

Je voulais soulever un autre point. Le ministre affirme que nous devrions nous fier au gouvernement, puisque ses actions passées sont tellement éloquentes. Si les déclarations et les faits que je viens de présenter ne suffisent pas à convaincre la population de ne pas se fier au gouvernement, je ne sais quelle autre preuve je pourrais lui fournir.

À la lumière des arguments avancés, je ne vois pas comment le contribuable canadien peut avoir confiance dans le gouvernement. Je voudrais examiner les documents budgétaires présentés le 27 avril 1989. Il s'agit du fameux budget qui a fait l'objet d'une fuite, vous vous en souvenez.

Voici ce que le ministre a écrit à la page 9, ou si l'un de ses collaborateurs l'a écrit pour lui, c'est le ministre qui en a assumé la responsabilité quand le budget a été divulgué. Je cite:

> Pour 1990 et les années d'imposition suivantes, le seuil de revenu de 50 000 $ sera indexé de la même façon que les autres tranches et seuils de revenu imposable dans le régime fiscal.

Ce qui correspond au taux d'inflation moins 3 p. 100.

> Le seuil sera révisé périodiquement et rajusté au besoin.

En proposant l'un de ses deux amendements, le Sénat veut signaler au ministre et à la population canadienne qu'on devrait rajuster automatiquement ces seuils selon le taux d'inflation.

Si le ministre veut rajuster périodiquement, pourquoi n'accepte-t-il pas cet amendement qui est si raisonnable? Tout ce que le Sénat propose, c'est que ce chiffre de 50 000 $ soit pleinement indexé sur le taux d'inflation. Il ne propose pas cette razzia fiscale supplémentaire de 3 p. 100 de la part du gouvernement. Je suis certain que le ministre ne cherche pas à enlever aux personnes âgées 3 p. 100 de plus de leur argent chaque année; pourtant, on dirait que c'est ce qu'il veut faire d'après la façon dont ce projet de loi est formulé.

Le Sénat a dit qu'il préférerait changer cela. Il a proposé un amendement très raisonnable à cet égard, et j'invite le ministre à le lire encore une fois pour voir s'il voudrait peut-être changer sa motion et accepter cet amendement très raisonnable. J'insiste sur le mot «raisonnable». Cet amendement ne représente pas un changement radical. Il n'enlèvera pas beaucoup de recettes au ministre; en fait, il n'aura pratiquement aucune incidence sur les recettes. Il n'y a aucune raison pour que le ministre n'offre pas aux personnes âgées la pleine indexation, ce qui serait juste envers eux.

En fait, comme le Sénat l'a signalé dans son rapport, le gouvernement lui-même ne semblait pas appuyer l'idée d'une surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse. Je veux citer un extrait du rapport du comité:

> En janvier 1985, le gouvernement a publié *Prestations aux enfants et aux personnes âgées: Document d'étude*, document dans lequel il concluait que l'imposition d'une surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse. . . bouleverserait profondément notre système de revenu de retraite et pénaliserait indûment les plus démunis en imputant un revenu découlant d'années d'économies. Ainsi, la disposition de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse prévue dans le projet de loi C-28 constitue non seulement un changement à la politique des gouvernements précédents, mais prend exactement le contre-pied de la position préalable du gouvernement actuel.

Le ministre parle de confiance, il dit que les personnes âgées devraient faire confiance au gouvernement et pourtant, après avoir dit en 1985 qu'une surtaxe spéciale sur les revenus des personnes âgées bouleverserait leurs revenus et pénaliserait indûment les moins bien nantis, c'est-à-dire ceux-là mêmes qu'il faudrait épargner, le gouvernement revient là-dessus avec le projet de loi C-28.

Lorsque l'autre endroit propose quelques amendements pour essayer d'atténuer les conséquences épouvantables de ce projet de loi, le ministre se lève et dit que le Sénat ne peut pas le faire, que les amendements violent les traditions constitutionnelles et qu'il ne saurait les accepter.

Le ministre a certainement l'obligation de considérer ces amendements très raisonnables que propose le Sénat. Il ne peut certainement pas espérer que les Canadiens croient les pieuses idioties qu'il a proférées en disant que les actions passées du gouvernement étaient assez éloquentes pour qu'on lui fasse confiance. Ce qu'a fait le gouvernement, c'est tout le contraire.

• (1650)

Il contredit le document d'étude publié en janvier 1985, son document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, en forçant l'adoption de ce projet de loi à la Chambre des communes, et maintenant en essayant de forcer le Sénat à l'adopter en faisant rejeter par la Chambre ses propositions d'amendement. C'est une indication de mauvaise foi à l'égard des personnes âgées de ce pays et, franchement, à l'égard des parents qui reçoivent des allocations familiales.

L'autre aspect dont je voulais parler, ce sont les augmentations de taxes, injustes et secrètes, que le gouvernement a déjà imposées par le biais de la désindexation des déductions, comme je l'ai dit plus tôt. Le gouvernement prétend qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts et de taxes cette année. D'ailleurs, c'est le ministre des Finances qui l'a dit dans son discours du budget, plus tôt cette année. Je pourrais citer immédiatement deux façons dont le gouvernement a augmenté les taxes cette année. Il y en a une qui est incluse dans le budget de 1989, et c'est cette même disposition de récupération dont il est ici question.

Comme le Président le sait, cette disposition prévoit que le tiers des paiements sera récupéré la première

année, qui était l'année dernière, le deuxième tiers cette année, et le troisième tiers l'année prochaine. Si cela ne correspond pas à une hausse d'impôt, je ne sais plus quoi penser. Or, le ministre des Finances a eu l'audace de dire à la Chambre pendant son discours budgétaire qu'il n'y aura aucune hausse d'impôt cette année. Eh bien, en voilà une. Ces personnes seront privées d'un troisième tiers de leurs paiements en raison de ce projet de loi.

Évidemment, le gouvernement a introduit une deuxième taxe sournoise et cachée, car il n'a pas indexé les déductions prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Alors que les budgets déposés par le député de Vancouver Quadra, notre ancien chef, prévoyaient l'indexation de ces déductions pour éviter que les Canadiens ne se trouvent confrontés, chaque année, à des hausses d'impôt par suite de la montée du taux d'inflation, ce gouvernement fait le contraire. Il propose de priver de ce droit les personnes qui sont visées par cette disposition de récupération, par cet impôt spécial touchant leur revenu de pension.

Cette mesure est déraisonnable. Le gouvernement devrait indexer le seuil de récupération, sinon la personne visée par cette disposition va subir de nouvelles hausses d'impôt tous les ans. Bien que cet impôt ne soit pas évident et que le taux d'imposition restera inchangé, le contribuable, du fait que son revenu va augmenter, devra payer un impôt additionnel puisque le seuil ne sera pas indexé.

Le ministre le sait, mais il prêche le contraire. Je l'invite donc à bien se renseigner, ce qui le convaincra peut-être de changer d'attitude en soutenant au moins l'amendement qui indexe cette partie du projet de loi. Ces gens paient déjà assez d'impôts supplémentaires, selon moi, puisque leurs déductions de base ne suivront pas la hausse de l'inflation et il serait superflu de revenir sur l'impôt supplémentaire que le gouvernement a décrété en n'indexant pas le seuil de 50 000 $.

En terminant son discours, le ministre s'est dit surpris de voir cet amendement à la Chambre. Il a semblé laisser entendre que le Président du Sénat aurait dû le déclarer irrecevable. Je me demande s'il était de bon ton de la part du ministre de dire une chose aussi enfantine à la Chambre.

Le Président du Sénat s'est donné des critères. Il avait bien averti qu'il le ferait. Il a déclaré l'un des amendements irrecevable, mais il a accepté l'autre. C'est franchement ridicule de la part du ministre de venir dire qu'il aurait dû rejeter les deux.

Vous savez que le Président du Sénat est nommé par le gouvernement, monsieur le Président. Ce président n'est pas élu comme c'est le cas à la Chambre des communes. Il est nommé par le gouvernement. C'est lui qui l'a choisi. Sa décision n'a pas été contestée comme elle aurait pu l'être si la majorité libérale l'avait rejetée. Le Président du Sénat a pris une bonne décision dans les circonstances, à mon avis, une décision fondée sur des critères qu'il s'était donnés lorsqu'il a déclaré cet amendement recevable.

Nous en sommes saisis maintenant à la Chambre. Le ministre a proposé une motion qui laisse entendre que cet amendement était inacceptable. Ce qui est inacceptable, à mon avis, c'est le refus du gouvernement d'envisager toute modification à ce projet de loi qui le rendrait plus juste et plus équitable envers les contribuables canadiens qui devront supporter ces charges fiscales additionnelles à cause de cette politique gouvernementale de courte vue. J'ai cité le rapport du comité sénatorial où était cité le document de consultation du gouvernement rendu public en janvier 1985. Je pourrais citer d'autres extraits du rapport, mais étant donné ce qu'a dit le Sénat, je crois qu'il convient de nous arrêter à la dernière partie de ce rapport. Je cite la page 2089 des débats du Sénat de la semaine dernière.

Madame la Présidente, ce rapport est annexé aux débats du Sénat. Je le précise car je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que je suis en train de lire un discours. Voici:

> En principe, le comité est contre la récupération, mais il y souscrit--bien qu'à contre-coeur--eu égard à la situation financière très grave du gouvernement. Cela dit, le comité estime essentiel de corriger les nombreux défauts de conception de cette disposition. Il croit que les amendements recommandés dans son rapport redressent les injustices du projet de loi sans accroître outre mesure le déficit budgétaire du gouvernement.

À mon avis, le comité a raison.

Mon collègue de Sault Ste. Marie s'obstine à interrompre pour dire qu'il n'est pas d'accord avec cette partie du rapport. Je le déplore. Le Sénat aurait pu, peut-être même dû, faire plus, mais j'hésite un peu à le dire. J'aurais aimé que les sénateurs aillent plus loin. Je crois que le Sénat a adopté une attitude très responsable devant la question et j'invite mon collègue de Sault Ste. Marie à s'en inspirer.

Il s'agit d'une mesure législative à caractère financier et il sait comme moi que dans le cas de tels projets de loi, les pouvoirs du Sénat sont limités par la Constitution. Ces limites ne sont pas explicitement énoncées dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou la Loi constitutionnelle, mais existent bel et bien en vertu de notre pratique juridique et constitutionnelle.

En reconnaissance de ce fait, le Sénat a déclaré qu'il devait approuver le principe du projet de loi. Il s'agit d'un important projet de loi de la Chambre des communes et il doit être examiné comme tel. Le Sénat avait le droit de le modifier pour l'améliorer et je crois que c'est ce qu'il a fait. Je félicite les sénateurs de leur travail.

Comme le député, j'aurais préféré que le projet de loi n'ait pas été présenté du tout à la Chambre des communes. J'aurais préféré qu'il soit rejeté au moment du vote. Nos deux partis ont voté contre et je suis heureux que le Nouveau Parti démocratique ait été du même côté que nous au moment du vote. Il ne laisse pas entendre, je l'espère, qu'il faudrait reprocher au Sénat de ne pas avoir fait davantage dans les circonstances, étant donné la nature du projet de loi.

Le point que nous devons examiner ici est l'autre amendement proposé par le Sénat. À mon avis, il porte sur la notion même de confiance. Il y a quelque temps, le ministre a parlé de l'importance de la confiance, du fait que les personnes âgées pouvaient faire confiance au gouvernement et que les résultats obtenus par celui-ci témoignaient de cette confiance. Jetons encore un coup d'oeil sur ces résultats.

Voilà que le gouvernement se prépare à prélever un impôt spécial auprès des personnes qui ont cotisé à la caisse de sécurité de la vieillesse, bon nombre d'entre elles pendant 20 ans, de 1952 à 1972. Un impôt spécial était perçu à l'époque dans le cadre de l'impôt sur le revenu, ce qu'on appelait l'«impôt de sécurité de la vieillesse». Je me souviens de l'avoir vu dans les déclarations d'impôt. Cela peut peut-être sembler étrange. Si vous ne vous en souvenez pas, madame la Présidente, c'est en raison de votre âge, j'en suis sûr, car cet impôt a été aboli bien avant que vous ayez à en payer.

J'ai peut-être produit une déclaration d'impôt avant 1972, mais je n'en suis pas sûr. Le fait est que je me souviens de l'existence de cet impôt. C'était un impôt spécial prélevé auprès de tous les contribuables. L'argent était versé dans la caisse de sécurité de la vieillesse. Le ministre se rappelle certainement cette caisse. L'argent était versé dans la caisse et les pensions de sécurité de la vieillesse étaient prélevées sur cette caisse.

Si la caisse ne renfermait pas suffisamment de fonds, le gouvernement la remplissait en puisant dans le Trésor. Si ce n'était pas assez, le gouvernement payait toutes les pensions. Il voulait ainsi que les Canadiens aient l'impression de payer pour leurs pensions. C'est pourquoi cet impôt existait. Le gouvernement voulait que les Canadiens prennent conscience du coût des pensions.

En 1972, le gouvernement a supprimé cet impôt, disant qu'il percevrait les fonds et verserait les pensions à même le Trésor. C'est ce qu'il a fait et les Canadiens ont perdu l'impression qu'ils payaient pour leurs pensions, car elles étaient toutes prélevées sur les recettes fiscales générales. Fort bien.

Or, voilà maintenant que le gouvernement dit aux intéressés que quelle que soit leur contribution à la caisse en question durant toutes ces années, qu'ils aient cotisé pendant 20 ans ou non, ils devront maintenant rembourser l'argent en question s'ils font plus de 50 000 $ par an. Voilà ce que dit le gouvernement.

Mme le vice-président: Je suis désolée d'interrompre le député, mais il serait le premier à dire que je n'ai pas fait ce que je me devais de faire avant 17 heures.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Lambton—Middlesex—Le commerce extérieur; le député de York-Centre—La justice; et le député de Burnaby—Kingsway—L'Accord du lac Meech.

Je demande pardon au député, mais je me dois de respecter le Règlement.

• (1700)

M. Milliken: Madame la Présidente, je me rend parfaitement compte que Votre Honneur doit interrompre le débat à cette fin, mais je suis désolé que cela ait interrompu le flot de mes idées. Je sais que le ministre d'État aux Finances buvait littéralement mes paroles.

Pour en revenir à ma notion de confiance dont je parlais, le gouvernement a recueilli tout cet argent dans la caisse de sécurité de la vieillesse et il s'en est servi pour verser des pensions aux Canadiens. Or, il dit maintenant aux Canadiens qu'ils devront rembourser cet argent, lorsqu'ils le toucheront.

L'un des deux amendements du Sénat tendait à dire qu'il fallait tenir compte du fait que les Canadiens avaient versé cet argent croyant qu'ils pouvaient faire confiance au gouvernement pour leur verser leurs pensions et leur laisser cet argent.

Le gouvernement parle de confiance et il affirme que les personnes âgées du pays savent qu'elles peuvent lui

faire confiance. D'un autre côté, il prétend maintenant que les personnes âgées qui ont cotisé à la caisse durant toutes ces années devront maintenant rembourser l'argent qui leur est versé. C'est vraiment un cas d'abus de confiance. Tout autre gouvernement aurait honte de présenter un projet de loi comme celui-ci. On vient prendre de l'argent à des gens qui ont payé pour le privilège de toucher une pension.

Le Sénat a proposé un amendement spécial devant toucher ceux qui avaient contribué à la caisse avant 1972, et tendant à leur permettre de recevoir une exemption supplémentaire de 75 $. Je prétends que c'est tout à fait équitable et raisonnable et il s'agit en l'occurrence de reconnaître que les intéressés ont cotisé à la caisse, parce qu'ils étaient persuadés que cela leur permettrait de toucher une pension.

Je voudrais parler du plus récent exemple d'abus de confiance de la part du gouvernement, à savoir le projet de loi C-69 que nous avons étudié l'autre jour et au sujet duquel la Cour suprême de la Colombie-Britannique a déclaré, la semaine dernière, que le gouvernement avait violé ses obligations à l'égard des provinces. Les provinces signent des ententes que le gouvernement fédéral dénonce unilatéralement.

Pouvez-vous imaginer qu'un citoyen canadien se comporte de cette façon? Le député de Sault Ste. Marie n'irait pas déchirer un contrat qu'il a signé en déclarant qu'il refuse de l'honorer. Ni le député d'Ottawa-Sud ni le député de York-Centre n'agiraient ainsi. À mon avis, la ministre associée de la Défense nationale, à titre de citoyenne, ne songerait même pas à agir ainsi. Pourtant, une fois devenus ministres de la Couronne, ces gens-là s'imaginent pouvoir à leur guise dénoncer des ententes, comme s'ils disaient: «Dorénavant, nous n'allons plus assumer nos obligations. En tant que ministres, nous ne sommes pas tenus de le faire. Nous sommes en quelque sorte au-dessus de la loi. Nous ne sommes tenus à rien. Que cela plaise ou non, nous pouvons tout simplement déchirer ces ententes, les jeter aux quatre vents et faire fi de nos obligations contractuelles.»

En l'occurrence, à mon avis, le Sénat a demandé au gouvernement de rendre des comptes. Il a déclaré qu'il n'allait pas laisser le gouvernement se dérober, comme il songe à le faire, à ses obligations envers les Canadiens âgés. Il ne va pas laisser le gouvernement décliner toute obligation à leur égard. Le gouvernement devra rembourser l'argent investi dans le fonds. Il devra permettre aux gens âgés de recouvrer l'argent qu'ils y ont versé. Ceux-ci ont droit de recevoir et de garder les pensions, et non pas de s'en voir déposséder par la volonté capricieuse d'un gouvernement qui ne se soucie guère de l'opinion des Canadiens.

Lorsqu'il a examiné ces questions, le ministre d'État chargé des Finances a invité la Chambre à rejeter l'amendement du Sénat à cause de son caractère technique, étroit et hautement procédural. Il n'a pas présenté des arguments de fond pour prouver que ces amendements sont injustes et diminuent de quelque façon la valeur de ce projet de loi. Selon moi, ces amendements visent à améliorer la situation des Canadiens âgés qui sont contraints de payer cette taxe injuste et régressive. On pourrait rendre cette mesure plus équitable et moins rétrograde, on pourrait en indexer pleinement le seuil et on pourrait tenir compte de ceux qui ont contribué au régime de la sécurité de la vieillesse pendant 20 ans au maximum.

Ce sont les amendements que le Sénat, l'autre endroit que le gouvernement accuse constamment d'être si peu démocratique et si arbitraire, a proposés à ce projet de loi. Assurément, le gouvernement devrait examiner les amendements du Sénat et dire que cette institution a vraiment du mérite, qu'elle fait vraiment quelque chose pour les Canadiens, pour les contribuables qui sont traités injustement au Canada. Au lieu de cela, le gouvernement propose cette motion selon laquelle le Sénat viole le rôle législatif traditionnel revendiqué par la Chambre dans l'exécution de ses obligations aux termes de la Loi constitutionnelle, et parce que ces amendements contredisent les principes de ce projet de loi—et celui-ci n'en contient qu'un, qui est de taxer. Ces amendements ne violent pas ce principe, ils allègent le fardeau fiscal et, comme l'a dit le ministre, dans certains cas ils l'alourdissent.

Le ministre prétend qu'ils dépensent de l'argent qu'ils n'ont pas le droit de dépenser. Il devrait relire ce projet de loi parce qu'on n'envisage aucune dépense dans ce projet de loi. Il s'agit simplement de réduire les impôts et d'apporter ces amendements. Le projet de loi lui-même n'autorise aucune dépense. Il s'empare de l'argent des Canadiens d'une manière injuste et inéquitable et, à mon avis, il aurait dû être rejeté quand il était à la Chambre. Comme le Nouveau Parti démocratique, nous espérons que le Sénat puisse rejeter ce genre de projet de loi mais, malheureusement, je ne suis pas certain que ce soit un sujet dans lequel il doive être impliqué, du moins à ce point.

Comme je l'ai dit, nous, dans notre parti, appuyons les amendements très logiques que le Sénat a apporté à ce projet de loi. Nous pensons que le gouvernement a tort

lorqu'il prétend qu'il a agi équitablement et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous ne croyons pas le ministre quand il dit que le gouvernement a bien géré les finances du pays. Nous ne le croyons pas quand il dit que le gouvernement va apporter les rajustements nécessaires à ce seuil, que les Canadiens peuvent compter sur lui. Les Canadiens ne peuvent pas compter qu'il le fera et nous ne le croyons pas non plus.

Les actes passés du gouvernement, qui a proposé de réduire ou supprimer l'indexation des pensions, qui propose cette taxe et s'oppose aux amendements, qui a désindexé les déductions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et de nombreux autres exemples de mesures fiscales injustes, tout cela montre qu'on ne peut se fier à ce que dit le gouvernement, qu'on ne peut attendre de lui justice et équité pour les contribuables.

Je pourrais citer des chiffres en abondance, mais je suis sûr que certains de mes collègues s'en chargeront. Le gouvernement a accru les impôts personnels à une allure vertigineuse. Ses discours sur l'équité du régime fiscal sont ridicules. Il est mal placé pour parler d'équité. Il a haussé les impôts 32 fois depuis qu'il est au pouvoir. Certaines majorations sont exorbitantes, pour ne citer que la taxe sur les produits et services, l'exemple parfait de ce que nous dénonçons, à la Chambre, régulièrement.

Par exemple, et le chiffre intéressera peut-être le député de Burlington, les impôts personnels, les taxes de vente et les taxes d'accise ont représenté 67 p. 100 des recettes du gouvernement en 1987 et 1988, tandis que les impôts sur le revenu des sociétés n'ont compté que pour 11 p. 100 de ces mêmes recettes. Nous avons là un aperçu de la direction que le gouvernement a prise. Il allège la charge des sociétés et alourdit celle des Canadiens ordinaires. Cette mesure régressive de récupération, cette façon de traiter les pensions comme un revenu spécial, susceptible d'une plus forte imposition, prouve combien les mesures fiscales que le gouvernement propose sont injustes.

Je prétends que les amendements du Sénat sont justes et raisonnables. Ils ne coûtent pas cher au gouvernement. J'invite le ministre d'État aux Finances à les appuyer, à voter contre la motion qu'il propose afin que la Chambre puisse adopter les amendements du Sénat et le projet de loi dans sa version modifiée.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Kingston et les Îles. Je pense que nous sommes d'accord, probablement à 90 p. 100, avec ce qu'il a dit. Dans la mesure où les projets de lois ont un ou des principes, il a soutenu qu'un projet de loi ne peut avoir qu'un principe. Je soutiens que les principes du projet de loi, tout comme le projet de loi lui-même, sont immoraux.

C'est un grand honneur pour moi d'intervenir à la Chambre aujourd'hui, non à cause du projet de loi C-28, mais à cause de la visite de M. Mandela. Ce fut une expérience émouvante pour chacun de nous. C'était un privilège d'être ici pour entendre un homme remarquable au service d'une très noble cause.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, croyons que la liberté devrait être universelle. Nous croyons également que les pensions de vieillesse et les allocations familiales devraient respecter elles aussi le principe d'universalité. Je suis entré par hasard dans une librairie hier soir, et j'y ai trouvé un livre écrit par Susan Mann Trofimenkoff au sujet de Stanley Knowles.

• (1710)

J'étais loin de me douter, hier soir, que ce serait aujourd'hui le quatre-vingt-deuxième anniversaire de Stanley Knowles. Je ne pouvais m'arrêter de lire hier soir. Je recommande le livre au gouvernement et à l'opposition officielle, car il fait la chronique du parti et des personnes, notamment M. Woodsworth et M. Knowles, qui, au fil des années, se sont fait les champions des pensions de sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et de la hausse des pensions. On luttait à l'époque pour les faire hausser. Il fallait les hausser. Elles n'étaient pas indexées, mais haussées au taux de 2 p. 100 par année. Ce livre procure une excellente lecture. Les députés ici présents voudront bien m'écouter durant les 15 à 17 minutes qu'il me reste, car le livre démontre sans l'ombre d'un doute que notre parti, dans une situation de gouvernement minoritaire pendant les années 20, s'était engagé à appuyer le parti qui instituerait un régime de pensions pour les Canadiens. Ce sont les libéraux qui ont fini par l'instaurer, mais sans cesser de protester. Le croirez-vous, en 1926, la Chambre des communes a adopté un projet de loi sur les pensions, et ce projet de loi a été rejeté par le Sénat. Je me demande pourquoi, s'il pouvait rejeter des projets de loi en 1926, le Sénat n'oppose pas son veto à des projets de loi en 1990.

M. Knowles dit dans son livre que le Sénat devrait être aboli, et nous sommes certainement d'accord. Notre parti

a des problèmes certains avec le Sénat, ce monstre tricéphale dont nous ne savons que faire. Il ne fait aucun doute que nous ne nous entendons guère sur ce qu'il faut appuyer on ne pas appuyer.

Cette fois-ci, le Sénat nous a rendu la tâche facile grâce à ses propositions d'amendement. Le député de Kingston et les Îles a déclaré que ces propositions n'étaient pas vraiment draconniennes, qu'elles étaient presque inoffensives. Il a dit qu'il aurait souhaité que le Sénat aille un peu plus loin. Nous aussi, nous l'aurions souhaité, parce que cela prouve sans l'ombre d'un doute que le Nouveau Parti démocratique est le seul parti qui défende l'universalité des programmes sociaux. Le Sénat a joué ses cartes. Si ce projet de loi est adopté, Dieu nous en garde, les conservateurs élimineront le principe de l'universalité, avec la complicité des libéraux et l'accord du Sénat.

Je suis surpris que le député de Kingston et les Îles ait dit qu'il avait espéré que le Sénat aille plus loin. On m'a dit que les députés libéraux avaient eu une rencontre de stratégie avec les sénateurs et qu'ils auraient dit: «Que devrait-on faire exactement»? Nous savons ce qu'ils ont fait. Ils ont dit: «Présentons des propositions d'amendement inoffensives, des propositions pas trop draconniennes», tout en sachant pertinemment que le gouvernement ne les acceptera pas de toute façon. Ils auraient dû employer une tactique brutale avec leurs amis et dire: «Regardez bien, nous allons maintenant rejeter ce projet de loi». C'était sûrement la moindre des choses qu'ils auraient dû faire.

Pauvre M. Knowles, c'est justement son quatre-vingt-deuxième anniversaire. Il lui a fallu 25 ans pour obtenir une réforme du régime de pension au Canada et maintenant, en 1990, le gouvernement annule cette réforme. Le ministre d'État aux Finances vient de lancer une nouvelle expression: la flexibilité. La flexibilité c'est sans doute avoir le bras plus long: ce que l'on met dans une poche, on peut le sortir par l'autre. Je crois que c'est la seule façon de décrire ce qu'est réellement la flexibilité.

Nous avons eu du mal, au sein de notre parti, à définir l'universalité, parce que les membres du gouvernement ne parlent jamais d'universalité. J'ai entendu trois ou quatre fois le ministre d'État aux Finances s'adresser à la Chambre, et il parle très rarement de ce qu'est l'universalité. J'ai décidé de m'en remettre au dictionnaire des synonymes. «Universalité» est associé à cosmique, planétaire, infini, répandu, général. De toute évidence, ce que l'on donne d'une main et qu'on reprend de l'autre n'est pas universel.

Les libéraux ont également fait fi de la définition de l'universalité. Ils prétendaient que certains de leurs amendements visaient à défendre cette universalité. Je peux citer les paroles mêmes des libéraux à la Chambre, pour leur rappeler la position qu'ils ont prise.

Le député de Halifax a déclaré: «La récupération, c'est toujours la récupération.» Nous sommes tombés d'accord. Ces amendements font en sorte qu'il s'agit toujours de récupération.

Le député de Winnipeg-Nord a déclaré: «J'en appelle à la conscience du gouvernement, je lui demande de retirer le projet de loi dans l'intérêt de tous, des familles et des personnes âgées du Canada». Il aurait dû demander la même chose au Sénat.

Mon bon ami, le député d'Ottawa-Sud, a affirmé: «Il n'y a qu'une chose à faire avec ce projet de loi, c'est d'éliminer la taxe discriminatoire». Nous sommes entièrement d'accord. Il faut éliminer la taxe de récupération.

Que disent les sénateurs? Le sénateur Kirby a déclaré: «Cela me gêne un peu de voir le nombre d'organisations qui brandissent le terme «universalité» comme un mot code pour provoquer une réaction émotive. Je ne suis pas en faveur de la récupération, mais je suis troublé par l'argumentation employée. Bien que je sois tout à fait opposé à la récupération, j'ai du mal à admettre qu'elle revienne, réellement, à détruire l'universalité». Par ailleurs, les sénateurs libéraux n'arrivent pas à définir le terme «universalité».

Or, on voit très bien ce qu'il signifie. Il est évident que le projet de loi C-28 met fin au principe de l'universalité, dont les Canadiens jouissent depuis si longtemps et qu'ils ont obtenu au prix de tant d'efforts. Nous les privons de ce droit.

Notre parti croit que tous les Canadiens y ont droit. Cela reviendrait à examiner les ressources des gens et à leur dire: «Vous ne méritez pas cela parce que votre revenu est trop élevé». C'est un exercice insultant pour tout Canadien, quel que soit son revenu.

Un sénateur a répondu à Jean Woodsworth, qui disait que, en tant que Canadiens, nous devrions avoir honte de la récupération. Nous sommes d'accord.

Le président du comité sénatorial a affirmé ceci: «Le gouvernement déclare avoir besoin d'argent. En déposant le projet de loi C-28, le gouvernement récupère presque 500 millions de dollars des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, une fois le programme entièrement opérationnel». C'est beaucoup d'argent, un demi-milliard de dollars. La plus grande partie est récupérée aux dépens de nos personnes âgées, ce qui fait partie du problème. Nous sommes d'accord sur

ce point, mais nous refusons que la réduction du déficit se fasse aux dépens des familles et des personnes âgées.

Cette somme est dérisoire. On pourrait très facilement l'augmenter en relevant le seuil supérieur de l'impôt sur le revenu de 29 à 32 p. 100. Cela fournirait plus de 500 millions de dollars au lieu de recourir à cette taxe dicriminatoire qui frappe les personnes âgées et les familles.

Voici la justification décisive pour les amendements du Sénat: «Bien que le comité ne soit pas partisan du principe de la disposition de récupération, il est disposé à accepter à contrecoeur cette disposition étant donné la grave situation financière dans laquelle se trouve le gouvernement.» Le Sénat a déclaré au gouvernement: «Nous sommes de votre avis, vous avez vraiment un problème de déficit.»

En principe, cette disposition de récupération ne nous plaît pas mais je pense que nous allons devoir accepter un grand nombre des mesures contenues dans le projet de loi C-28. On pourrait dire qu'on fait peut-être preuve de duplicité, mais je me refuse à le croire. Je m'y refuse vraiment.

On prête à un sénateur la remarque suivante: «J'ai fait circuler un exemplaire des amendements aux actionnaires, aux administrateurs—pardon, je veux dire aux sénateurs.» Assurément, à ce stade, un Sénat qui dépense 40 millions de dollars par an aurait pu faire un peu mieux. Il aurait pu proposer des amendements bien plus énergiques et sévères à ce projet de loi sur la disposition de récupération et nous aurions pu facilement les approuver.

• (1720)

Nous sommes le seul parti qui défende encore le principe de l'universalité intégrale. Il est inutile d'ajouter cet adjectif, il va de soi, mais nous sommes le seul parti qui le défende.

Je reviens peut-être en arrière parce que le député de Kingston et les Îles en a déjà parlé, mais le déroulement des événements a été une horrible expérience pour un jeune député et elle en serait une pour un député expérimenté. Je ne vous ennuierai pas avec les détails et je me contenterai de dire qu'on n'a entendu aucun témoin. Il était très important d'adopter le projet de loi C-28 avant Noël. On a entendu 5 témoins sur les 22 qui auraient pu venir déposer. On a eu recours à l'attribution de temps à l'étape du comité et dans cette enceinte.

Pour ma part, au nom des néo-démocrates, j'ai proposé neuf amendements, dont six étaient recevables—je suis fier de le dire—mais le gouvernement n'en a accepté aucun. Il a lui-même présenté 125 amendements à son propre projet de loi. Cela ne s'était jamais vu; je n'ai pu trouver un autre précédent du même type. Le gouvernement a déclaré qu'il présenterait un autre projet de loi au cours de la nouvelle année et s'occuperait de ces amendements.

M. Manley: Étaient-ils recevables?

M. Butland: Non, ils ont été déclarés irrecevables. Mon collègue, le député de Ottawa-Sud, demande s'ils étaient recevables. Non, les amendements du gouvernement ont été rejetés. Cela montre que le projet de loi comportait des lacunes au départ et que cela demeure. Je ne sais pas ce qu'on a fait de ces amendements et j'ai bien l'impression que le gouvernement l'ignore également.

Cela vient détruire l'image du Canada, la vision d'un Canada compatissant et généreux comme nous le souhaitons de ce côté-ci. C'est pratiquement devenu un lieu commun à l'heure actuelle, mais il s'agit en l'occurrence d'un changement fondamental de la politique sociale du Canada. Cela fait suite au projet de loi sur l'assurance-chômage et nous avons bien des craintes au sujet des mesures dont nous serons saisis à l'avenir. Selon nous, les grandes entreprises dictent leurs conditions et veulent s'en prendre aux programmes sociaux du pays, afin d'être plus compétitives et sur le même pied que les Américains. Aux dépens de qui? Aux dépens des personnes âgées et des jeunes familles.

On prétend toujours que cela ne touchera que 4 p. 100 des intéressés, mais on n'a jamais essayé de prévoir ce qui allait se produire à l'avenir. D'ici à l'an 2000, nous prétendons que 25 p. 100 des personnes âgées seront touchées. Il ne s'agit pas simplement des gens de 65 ans, mais également des Canadiens de 55 ans, 45 ans et le reste; nous parlons en l'occurrence de tous les Canadiens qui seront touchés par cette récupération.

Sauf erreur, j'ai fait part de la position de notre parti à ce sujet. En conclusion, je tiens à dire que nous sommes fort déçus par le Sénat qui a le pouvoir, selon nous, d'adresser un message beaucoup plus fort. Nous ne souscrivons pas à l'existence du Sénat. Les sénateurs ne sont pas des nôtres, car aucun de nous n'est représenté au Sénat. Mais puisqu'il existe, il vaudrait aussi bien qu'il prenne des mesures concrètes, qu'il fasse accepter ses principes et sa volonté. Le Sénat savait fort bien qu'il ne faisait que retarder l'adoption du projet de loi et que le

gouvernement n'accepterait aucun amendement, qu'il soit important ou pas.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, j'aimerais simplement demander au député qui a exhorté vivement et avec succès le Sénat à prendre des mesures encore plus rigoureuses à l'égard du projet de loi dont nous sommes saisis, s'il ne pense pas que son parti qui a toujours prôné l'abolition du Sénat ne manque pas un peu d'esprit de suite en exhortant ce même Sénat à prendre des mesures encore plus vigoureuses. Sa thèse en faveur de l'abolition du Sénat s'appuie sûrement sur le caractère non électif de cet organisme. Par conséquent, lui-même ferait preuve de beaucoup plus de logique s'il déclarait que, s'il n'est pas aboli, le Sénat devrait bien prendre garde de ne pas faire obstacle à un projet de loi provenant de la Chambre des communes.

À son avis, ne manque-t-il pas lui-même d'esprit de suite en recommandant à un organisme non élu et, partant, non représentatif, de prendre des mesures extrêmement rigoureuses et de reprocher à ses membres de ne pas avoir su bloquer le projet de loi définitivement, se contentant de proposer des moyens de l'améliorer.

M. Butland: Même si j'avais prévu cette question, madame la Présidente, je ne trouve pas plus simple ou plus facile d'y répondre. Vous avez certes raison de dire, comme j'aurais pu le faire moi-même au cours de mon exposé, que nous ne savons pas très bien comment prendre ce monstre tricéphale. Quoi qu'il en soit, nous disons: «Puisque vous êtes là, bonté divine, exercez à fond vos pouvoirs et prenez position, au lieu simplement de présenter des amendements sans force et sans vigueur.» Je vous dirai que nous n'avons pas changé de politique et que je conviens avec M. Knowles, qui pense sûrement aujourd'hui ce qu'il pensait il y a 40 ans—vous avez raison, je n'aurais pas dû—que le Sénat n'a pas de raison d'être.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, c'est un plaisir de participer encore une fois à un débat au sujet du projet de loi C-28. Je crois que cela fait au moins deux fois que je prends la parole à ce sujet. J'ai participé au débat en troisième lecture, ainsi qu'au comité législatif chargé de l'étude de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je trouve plutôt amusant, c'est le moins qu'on puisse dire, d'entendre les néo-démocrates déployer tant d'éloquence à propos du rôle progressiste que le Sénat devrait jouer, selon eux, dans l'examen des mesures législatives de ce genre. Je dois admettre que je ne pourrais pas être moins d'accord avec le député de Sault Ste. Marie.

À vrai dire, je crois que le Sénat a montré clairement, dans l'examen qu'il a fait de ce projet de loi, quel rôle il devrait jouer, c'est-à-dire un rôle de réflexion utile, sans ingérence cependant dans les attributions ni les projets du gouvernement.

Le comité législatif du Sénat a pu entendre des témoignages très divers, que le comité de la Chambre des communes n'a pas pu entendre à cause des pressions exercées par des ministériels qui ne le sont plus parce qu'ils ont quitté le parti ministériel pour d'autres raisons. Les Canadiens ont fait part aux sénateurs de préoccupations qu'ils auraient dû pouvoir exprimer aux députés, si le gouvernement ne s'y était pas opposé.

Le Sénat a ensuite proposé deux amendements fort raisonnables concernant deux des plus gros problèmes que pose le projet de loi. Je suis d'accord avec le député de Sault Ste. Marie lorsqu'il dit que ces amendements ne règlent pas le problème de l'injustice fondamentale que constitue l'élimination du principe de l'universalité par des moyens extrêmement sournois et détournés.

Il s'agit tout simplement d'établir s'il y a lieu de donner aux Canadiens l'occasion de débattre à fond de ce fondement de notre politique sociale qu'est l'universalité, pour que nous puissions prendre une décision éclairée qui repose sur un examen sérieux à la Chambre des communes et sur les opinions exprimées par nos concitoyens, quand le moment sera venu de décider du genre de pays que doit être le Canada, non seulement pour la décennie qui vient, mais aussi pour les suivantes.

Cette mesure de récupération est, en somme, une modification fondamentale de la politique sociale présentée sous le couvert d'une mesure fiscale. Qu'il suffise de mentionner, pour prouver la sournoiserie extrême du gouvernement conservateur, qu'il y a trois semaines à peine, le ministre des Finances s'est plaint devant le comité des Finances du fait que le Sénat prenait du temps à examiner le projet de loi. «Voyez ce qu'ils font, disait-il, ils retardent la levée d'un impôt sur les grandes sociétés.» Le ministre des Finances a eu le toupet de dire qu'il était prêt à associer la fin de l'universalité des programmes sociaux, ce qui constitue un changement radical de la politique sociale du pays, à l'augmentation des recettes grâce à la perception d'un impôt sur les grandes sociétés, tout en déclarant que le premier élément passait au second plan à cause des efforts nécessités par le second.

• (1730)

Je crois que c'est une honte que le Canada soit rendu au point où des choses pourtant considérées comme sacrées par un homme qui aspirait au poste de premier ministre du pays soient liées à des mesures comme l'impôt sur les grandes sociétés et transformées en simples dispositions fiscales.

Le ministre d'État a, dans ses remarques, admis que cette mesure n'avait rien à voir avec l'équité et la justice. Elle ne visait que la réduction du déficit.

Réduire le déficit, tel est l'objectif de la politique du gouvernement. C'est cela qui le guide dans sa politique en sciences et en technologie. C'est son unique guide dans tous les domaines. Il passe à côté de l'essentiel, il ne soucie pas de ce que sera le Canada de demain.

Quand il s'agit de faire de la propagande ou de trouver des goûteurs de plats pour le premier ministre, les fonds ne manquent pas. Mais quand il est question des personnes âgées, il n'y en a plus.

Comme je l'ai dit, le débat sur l'universalité devrait porter essentiellement sur la question suivante. Si on estime que le principe de l'universalité des pensions ne devrait pas s'appliquer aux personnes âgées mieux nanties, la solution est simple. Elle serait très facilement débattue ici à la Chambre de même qu'ailleurs dans le reste du pays. Si c'est cela que nous voulons, pourquoi ne pas le dire et proposer une politique sociale pour les besoins des années 90 et suivantes?

On impose plutôt une taxe qui se veut autre chose qu'elle ne l'est. On dit qu'elle ne change rien au principe de l'universalité. C'est le ministre d'État lui-même qui l'affirme. On donne l'argent à tout le monde et tout le monde peut le garder, jusqu'à ce qu'on le leur reprenne, bien sûr. Est-ce cela l'universalité? Non, ceci est une mesure fiscale intéressant uniquement les personnes âgées.

À part les personnes âgées, qui, au Canada, paie une taxe supplémentaire sur les pensions de sécurité de la vieillesse? Personne. Personne d'autre n'a à la payer, car c'est une taxe fondée uniquement sur l'âge.

De la même manière, la mesure de récupération des allocations familiales est une taxe fondée sur la taille et non sur le revenu des familles. Si elle était fondée sur le revenu, elle serait assujettie aux taux marginaux d'imposition habituels. Non, ce sont là des mesures fiscales qui intéressent uniquement les familles et les personnes âgées. Elles n'ont pas été débattues en fonction de la politique sociale qui les inspire.

Le député de Sault Ste. Marie dit que j'ai préconisé que cette mesure soit supprimée et il a raison. Elle devrait être rayée du projet de loi C-28. Si le gouvernement tient à appliquer une telle politique, qu'il en fasse l'objet d'un nouveau projet de loi que présenterait probablement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans le cadre de toutes les dispositions canadiennes de sécurité du revenu, et débattons-en en tant que question de politique sociale.

Je rappelle au gouvernement que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait présenté, en 1985, un document de travail dans lequel il qualifiait d'inacceptable toute mesure de récupération—il ne s'exprimait pas dans ces mots-là, bien sûr—des pensions de vieillesse. Pourquoi? Parce que les personnes âgées comptent dessus. Elles s'attendent à les recevoir. Ce ne serait donc pas juste.

Que proposent les sénateurs? Deux petites choses. Ils ne suppriment pas la mesure de récupération. Ils auraient peut-être dû le faire, mais ils ne l'ont pas fait. Ils proposent d'en atténuer quelque peu les effets au moyen de deux mesures. La première vise à indexer le seuil à partir duquel s'applique la mesure de récupération. C'est sans aucun doute le moins qu'on puisse faire.

Le gouvernement nous dit deux choses. Il déclare premièrement: «Fiez-vous à nous. Nous avons toujours augmenté les seuils. Qui peut prétendre que nous ne le ferons plus?» Mais s'il augmente de nouveau les seuils, pourquoi ne pas les indexer? C'est aussi simple que cela.

Le gouvernement ajoute ensuite: «Cela ne touche que 4 p. 100 des personnes âgées.» Pourtant, il invoque la lutte contre le déficit pour se justifier. Si cela ne touche que 4 p. 100 des personnes agées, alors, quelles conséquences l'indexation pourrait-elle avoir sur le déficit? Sûrement pas beaucoup. Et pourtant l'indexation rendrait le régime un peu plus équitable et vaudrait bien les coûts modestes que cela nécessiterait.

Et que dire du petit montant de crédit d'impôt que les sénateurs proposent pour les personnes qui ont, du moins à leur avis, cotisé l'équivalent intégral de leurs pensions de vieillesse? Selon la proposition du Sénat, les personnes admissibles, soit les personnes actuellement âgées de 65 ans ou qui atteindront cet âge d'ici l'année 2006, auront droit à un petit crédit d'impôt qu'elles pourront déduire du montant devant être récupéré. On tiendrait ainsi compte du fait que, pendant de nombreuses années, ces personnes étaient persuadées que, en payant l'impôt

de sécurité de la vieillesse, elles toucheraient un jour une pension de vieillesse. Leur impôt servait à cela.

J'ai entre les mains un exemplaire du Guide d'impôt général T-1 pour 1971. À la page 17, à la rubrique «Impôt de sécurité de la vieillesse», on dit que tous les contribuables dont le revenu imposable est supérieur à 500 $ doivent payer l'impôt de sécurité de la vieillesse, correspondant à 4 p. 100 du revenu imposable jusqu'à concurrence de 240 dollars.

Cet impôt existe depuis 1952. On avait à l'époque de très bonnes raisons de l'appliquer. On voulait convaincre la population que les prestations de sécurité de la vieillesse que proposait le gouvernement n'étaient pas simplement des dons ou des cadeaux qu'on faisait aux personnes âgées vivant dans la pauvreté. Il ne s'agissait pas d'une sorte d'aumôme. L'impôt avait pour but de convaincre les gens que toutes les personnes âgées avaient droit aux prestations de vieillesse en tant que citoyens du Canada, que ce droit découlait de leur citoyenneté. Même aujourd'hui, il est nécessaire d'être citoyen pour recevoir une pension de vieillesse au Canada. C'était un trait propre au Canada, une tradition qui contribuait à nous unir en tant que Canadiens.

Le gouvernement veut supprimer l'universalité de cette mesure. Il a tort, à notre avis. Dans ses propositions d'amendement, le Sénat demande simplement que le gouvernement fasse preuve d'un minimum d'équité et qu'il reconnaisse que les personnes âgées ont payé depuis des années pour cette pension. C'est ce qu'elles ont toujours cru. Elles ont confié leur argent au gouvernement en pensant contribuer ainsi à la pension qu'elles allaient recevoir. Pourquoi ne pas introduire cette mesure temporaire? Comme nous le disent les juristes, elle comporte une mesure de temporarisation. Elle ne durera pas éternellement. Elle ne concerne qu'un petit nombre de personnes, celles qui ont payé l'impôt pour la pension de la sécurité de la vieillesse. Celles parmi ces personnes à qui s'applique la mesure de récupération recevraient quelque chose en retour de leur contribution à cette pension.

Ces propositions du Sénat ne sont pas déraisonnables. Elles ne vont peut-être pas aussi loin que certains d'entre nous l'auraient souhaité. Mais je crois que c'est ce que le Sénat pouvait faire de mieux en ayant la prudence de ne pas abuser de ses pouvoirs constitutionnels. C'est une façon de dire au gouvernement: «Nous savons que vous vous opposerez énergiquement à ce que nous retardions la récupération. Nous ne l'aimons pas, mais nous proposons ces mesures modestes et raisonnables par souci de justice, pour que les personnes âgées aient confiance que le seuil ne sera pas complètement érodé par l'inflation et pour dire à ceux qui ont payé autrefois que nous reconnaissons qu'ils pensaient avoir droit à une pension pour laquelle ils ont payé. Nous les dédommagerons de ce qu'ils ont perdu grâce à un système de crédit d'impôt. Ce ne sont pas des montants importants, mais ce qui est important, c'est de maintenir l'intégrité du système sur lequel le Canada s'est construit.

• (1740)

Il me semble qu'à une période de notre histoire où le tissu social est déjà bien tendu, ce n'est pas le moment de se tourner vers les personnes âgées et de leur dire: «Quoi que vous dise le gouvernement, n'y comptez pas. N'y comptez pas, car nous attendons de vous, comme de tout le monde éventuellement, que vous payez plus que votre part. Ne comptez pas sur nos promesses. Ne comptez pas sur les dépôts sacrés. Ne comptez pas sur les premiers ministres qui sont prêts à faire monter leur mère sur l'estrade lors des campagnes électorales pour obtenir la confiance des personnes âgées. Vous ne pouvez rien croire de tout cela.»

Est-ce le message que le gouvernement veut communiquer? Si oui, il fait vraiment un bon travail. Il a convaincu les Canadiens qu'on ne pouvait pas lui faire confiance. C'est pourtant le moment où il faudrait établir une confiance nationale. Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qu'ils puissent croire.

Ce que je suggère, c'est que le gouvernement reconsidère la motion qu'il vient de proposer. Il devrait la reconsidérer à la lumière de ce que le Sénat aurait pu faire, de ce qu'il était justifié de faire, vu que le gouvernement nous a proposé le changement de politique sociale le plus radical en une génération par le biais d'un projet de loi fiscal. Le Sénat a laissé le gouvernement le faire, à contrecoeur, mais en ajoutant quelques amendements mineurs justifiables pour rendre le système un tout petit peu plus juste.

Au lieu de présenter sa motion, le gouvernement devrait songer à accepter ces modestes amendements et dire que la Chambre de second examen objectif a examiné la situation et a trouvé une façon raisonnable pour le gouvernement de regagner une partie de la confiance que les personnes âgées du Canada devraient avoir en lui. Par conséquent, dans l'intérêt de la confiance et dans l'intérêt de la collaboration au Canada, le gouvernement devrait accepter ces changements modérés.

C'est ce que je conseille au gouvernement. C'est le moment ou jamais. Qu'il retire cette motion. Nous pouvons terminer l'étude du projet de loi C-28 cet après-midi si le gouvernement accepte les amendements mineurs qui ont été proposés.

Le président suppléant (M. Richardson): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Sault Ste. Marie a la parole.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, encore une fois, je suis d'accord avec mon collègue à 90 p. 100. Il a critiqué les néo-démocrates pour leur manque de constance à l'égard du Sénat.

Il a lui-même dit que le Sénat, et je vais employer ses propres mots, est une assemblée non démocratique. Je me demande seulement ce que nous devons faire avec ces amendements proposés par le Sénat. S'il reconnaît que le Sénat est non démocratique, devons-nous accepter un amendement mais pas l'autre? Je ne suis pas certain.

Logiquement, si les libéraux défendent les actions du Sénat, cela nous amène à nous demander s'ils appuient l'augmentation de 153 $ par jour que les sénateurs viennent de se donner.

M. Manley: Comme toujours, monsieur le Président, les néo-démocrates parlent beaucoup mais réfléchissent peu.

Tout cela me paraît très simple. Le Sénat nous a envoyé une proposition. La voici. Elle vient d'une assemblée non élue. Par conséquent, je reconnais que ce n'est pas démocratique.

Comme mon collègue le sait, nous avons aussi reçu des propositions de divers groupes et de diverses organisations du Canada lorsque nous avons étudié le projet de loi en comité. Ces groupes ne sont pas démocratiques; ils représentent des intérêts particuliers.

Tous les députés peuvent lire les propositions, en évaluer le bien-fondé et nous dire si elles sont bonnes ou mauvaises. Ça m'est égal que les sénateurs aient fait récemment ou dans le passé des choses avec lesquelles j'étais d'accord ou pas.

La question que j'ai posée au député de Sault Ste. Marie s'inspirait de l'observation qu'il avait formulée, à savoir que le Sénat devrait être aboli. Si c'est le cas, pourquoi l'encourage-t-il à prendre des mesures plus sévères qu'il ne l'a fait?

Ce que je demande à tous les députés, c'est de reconnaître que, oui, nous avons un Sénat. Il a proposé quelque chose que je suis en mesure de lire et de saisir. Je sais que le député de Sault Ste. Marie en est capable lui aussi. Si la proposition est valable, il suffit de l'appliquer. Il n'y a rien de plus simple.

Il est inutile de laisser entendre que, parce que cette proposition émane d'une assemblée qui représente un parti plus qu'un autre, elle est imbue d'esprit de parti. Nous devrions être prêts à dire, dans cette Chambre: «Jetons un coup d'oeil aux points forts et aux points faibles de la proposition.»

Le Conseil national du bien-être a soumis des recommandations dont certaines, à mon avis, sont très valables. Je ne sais même pas à quel parti politique, s'il en est, est affilié cet organisme.

Il semble que le moins que cette Chambre puisse faire, c'est d'user de son intelligence et d'évaluer les propositions qu'on lui soumet. Il s'agit là d'un défi que non seulement je dois relever au nom du NPD, mais que doit aussi relever, en cette période difficile, le gouvernement. S'il se donnait au moins la peine de les lire, il les trouverait peut-être moins offensantes.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue pour les observations très éloquentes qu'il a faites aujourd'hui. Il est extrêmement rare que nous entendions des paroles aussi éloquentes à la Chambre. Il est très évident que notre éminent et distingué collègue connaît fort bien le sujet.

Je veux l'interroger sur l'impôt de sécurité de la vieillesse dont il a parlé avec tant de savoir et d'éloquence, ainsi que sur l'application de cet impôt ces dernières années.

Notre autre collègue, tout aussi éloquent, de Kingston et les Îles, a parlé aujourd'hui, pendant la période de questions, d'un tribunal qui avait statué, dans le cas d'un autre projet de loi, que la confiance dans un gouvernement est si indispensable à notre régime parlementaire que si les Canadiens ne croient pas pouvoir faire confiance en leurs gouvernements lorsque ceux-ci ont pris des engagements, alors, comment pouvons-nous demander aux Canadiens de payer volontairement leurs impôts en leur faisant confiance?

À mon avis, il y a certainement une analogie ou un parallèle à établir ici. Dans certains cas, les contribuables d'aujourd'hui sont les mêmes auprès de qui, il y a un certain nombre d'années, nous avons prélevé des fonds à ce titre. À cette époque, nous leur avions promis certaines prestations en vertu de l'impôt de sécurité de la vieillesse.

Je voudrais demander à mon collègue qui est si versé dans le droit s'il ne convient pas avec moi qu'il y a quelque chose de foncièrement mal, du point de vue de la justice, et de tout autre point de vue, dans le fait qu'un gouvernement fasse des promesses et ne les tienne pas.

Je demande à notre collègue, le ministre de la Santé, qui prend avec soin des notes sur tous les propos que nous tenons, d'écouter très attentivement la réponse de mon collègue d'Ottawa-Sud.

M. Manley: Je doute avoir l'éloquence qu'on me prête.

À mon sens, tout repose sur le principe de l'observation volontaire sur lequel est fondé notre régime d'impôt sur le revenu. Au Canada, nous avons toujours encouragé les citoyens à respecter les règles fiscales, si complexes qu'elles aient été à l'occasion. Les gens sont disposés à payer leurs impôts.

Cette année, toutefois, nous avons une mesure qui demande aux Canadiens non seulement d'observer volontairement des lois, mais d'observer volontairement des lois qui ne sont même pas en vigueur.

On nous a dit que ces mesures de récupération vont être rétroactives à 1989, peu importe quand la loi sera sanctionnée.

• (1750)

Les contribuables devaient présenter leur déclaration d'impôt le plus tard le 30 avril dernier. Nous n'étions pas légalement obligés de payer le montant de la récupération, mais le gouvernement va finir par essayer de nous le soutirer. J'ignore combien de gens savent que c'est ce qui va arriver, à cause de la disposition rétroactive contenue dans le projet de loi.

Voilà que le gouvernement dit: «Vous avez payé d'avance pour vos prestations de sécurité de la vieillesse, mais nous n'avons pas l'intention de vous les verser.» Ajoutez la TPS à cela et le contribuable va perdre patience et dire: «Ça suffit, je ne joue plus. S'ils me prennent, tant pis. Jusqu'à nouvel ordre, je garde mon argent.» Le fait est que le gouvernement encourage les gens à ne plus respecter les règles du jeu.

Le président suppléant (M. Richardson): Le député de Kingston et les Îles invoque-t-il le Règlement?

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): En effet, monsieur le Président.

J'ai discuté de la question que je veux soulever avec les autres partis. J'étais tellement emballé en préparant mon discours que j'ai oublié de donner préavis que j'intervendrais pendant le débat d'ajournement à une date ultérieure à propos d'une question que j'ai posée aujourd'hui pendant la période des questions.

Je me demande si la Chambre accepterait ma demande maintenant. Je présente mes plus humbles excuses à la Chambre pour avoir oublié cette formalité importante. Je crois qu'un discours de sept minutes sur les questions juridiques pourrait l'intéresser à un moment donné.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons été un peu étonnés d'apprendre qu'il s'agissait d'un discours préparé à l'avance et qu'on invoquerait ce prétexte pour intervenir.

Mais si notre collègue d'en face veut bien admettre que son discours était préparé à l'avance, le moins que nous puissions faire est d'accepter sa requête à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Richardson): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Richardson): La députée de Mission—Coquitlam a la parole pour la reprise du débat.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, après la présentation des mesures de récupération à la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances, un jour pendant la période des questions, si les Canadiens avaient l'assurance que ces mesures ne leur seraient pas préjudiciables car avec la hausse du coût de la vie, elles risquaient de faire baisser le montant de leur pension.

Le ministre des Finances a déclaré, non pas seulement à moi, mais à tous les Canadiens: «Faites-nous confiance.»

Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement en ce qui concerne le libre-échange. Voyez ce qui leur est arrivé. Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement à propos de l'assurance-chômage. Voyez ce qui leur est arrivé. Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement au sujet des garderies. Ils attendent toujours.

Le premier ministre nous a dit que sa mère était fière de lui, qu'elle n'était pas inquiète parce qu'elle lui faisait confiance. Je tiens à dire aux députés et au premier ministre qui lira peut-être un jour le hansard, qu'il y a énormément de mères et de pères au Canada qui ne croient pas le premier ministre et son gouvernement. Il ne croient plus que ce gouvernement défend leurs intérêts.

Les mesures législatives qui nous ont été présentées à la Chambre des communes les unes après les autres faisaient appel à cette confiance. En fait, le gouverne-

ment ne s'est jamais soucié de garder la confiance des Canadiens. Les mesures qu'il a prises étaient dirigées contre ces Canadiens qui non seulement lui faisaient confiance, mais qui avaient voté pour lui en lui donnant le mandat de protéger leurs intérêts.

Lorsque le projet de loi C-28 a été examiné à la Chambre avant d'être renvoyé au Sénat, les libéraux ont parlé en termes très forts du caractère sacré de l'universalité. Ils en parlaient avec passion.

Le député de Winnipeg St. James a été très éloquent en affirmant: «Il s'agit d'une attaque contre les personnes âgées.» Il a ajouté: «Le gouvernement trahit les personnes âgées du Canada. Elles ne méritent pas d'être ainsi traitées. Elles méritent notre respect. Elles ont gagné leur droit à cette pension».

La députée de Halifax a déclaré: «Une disposition de récupération est une disposition de récupération».

Le député de Hillsborough a déclaré: «Les parents et les retraités ont apporté une contribution inestimable à notre société, tant dans le passé que maintenant et elles continueront dans l'avenir. La récupération signifie que cette contribution est négligeable et que certains valent moins que d'autres.»

Le député de Stormont—Dundas a dit: «J'exhorte le gouvernement à abroger la disposition du projet de loi C-28 concernant la récupération des prestations.»

Le député de Kenora—Rainy River a soutenu: «Les Canadiens ne sont pas favorables à la récupération et ne l'accepteront jamais.»

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré: «En tant que libéral, ce genre de raisonnement me paraît mauvais. Il n'est pas question que les personnes âgées s'excusent auprès des députés d'en face et quémandent de l'argent du gouvernement actuel.»

Je suis absolument étonnée d'entendre des députés libéraux tenir ces propos, car un Sénat à majorité libérale renvoie à la Chambre le projet de loi C-28 avec des amendements mineurs, mais le projet continue en fait à battre en brèche le principe d'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Il est important d'examiner certaines des choses qu'ont dites les sénateurs en étudiant le projet de loi au comité. Le sénateur Grafstein a dit: «Le comité et le Sénat ont le devoir de veiller à ce que la Charte soit respectée.» Cela en parlant du projet de loi C-28. Il poursuivait: «Si cette récupération va à l'encontre des dispositions de la Charte parce qu'il s'agit de discrimination fondée sur l'âge, nous devrions y voir de très près. Nous sommes obligés de veiller à ce que les lois qui sont adoptées au Sénat respectent les principes de la Charte.»

Le sénateur Kirby a dit: «Je voudrais commencer par dire que c'est un excellent mémoire.» Il parlait d'un mémoire présenté à une audience du comité sénatorial. Il poursuivait: «Vous avez résumé les objections à cet aspect du projet de loi C-28 plus clairement et plus brièvement que tous les autres qui ont comparu devant nous, et je vous en félicite.» Il s'agissait du témoignage et du mémoire de l'organisme La Voix qui condamnait catégoriquement les dispositions de récupération.

Je pourrais continuer. J'ai toute une liste de députés d'opposition et de sénateurs libéraux qui ont parlé très éloquemment du caractère sacré de l'universalité des programmes sociaux au Canada.

Nous sommes actuellement saisis de deux amendements proposés par le Sénat. Certains membres du gouvernement se lèvent pour prononcer un discours éloquent vantant l'équité de ce projet de loi, tant pour les personnes âgées que pour les parents. Ils citent des chiffres et nous abreuvent de belles paroles: «Ça ne fera mal qu'un tout petit peu. Plus vous êtes riches, moins vous aurez mal.»

Si nous examinions très attentivement les statistiques après l'application des dispositions de récupération, au fil des années nous constaterions qu'une mère qui a 20 ans aujourd'hui et qui gagne 20 000 $ verrait sa pension touchée par les dispositions de récupération au moment de sa retraite, toutes choses égales par ailleurs, si elle garde le même emploi. Le ministre est-il d'accord avec moi?

Non, il ne l'est pas. Nous devrions peut-être comparer vos statistiques et les miennes, monsieur le ministre, pour voir si l'on peut trouver qui fait vraiment état des faits dans le cas présent. Nous pourrions peut-être confier l'affaire au Sénat, qui pourrait essayer d'y voir clair.

Cette récupération est une mesure discriminatoire contre les familles à un seul revenu. C'est injuste et illogique. Un couple ayant un seul revenu de 56 000 $ devra rembourser la totalité de ses allocations familiales.

Mme Dobbie: Êtes-vous en train de nous dire que nous faisons de la discrimination à l'endroit des couples mariés?

Mme Langan: La députée d'en face pourra parler quand son tour viendra. Elle pourra certainement se lever et réfuter ce que j'ai dit tant qu'elle en aura envie quand j'aurai fini de parler.

Un couple ayant un seul revenu de 56 000 $ devra rembourser la totalité de ses allocations familiales. Les couples ayant deux revenus et gagnant 80 000 $, soit 24 000 $ de plus que la famille à revenu unique dont je parlais, réussit à conserver plus de la moitié de ses allocations familiales. Je demanderais aux députés de l'autre camp comment on peut considérer comme équitable ce que le gouvernement présente. Le problème subsiste, malgré les propositions d'amendement du Sénat. Les députés assemblés croient-ils que c'est équitable? Non seulement nous abandonnons le principe d'universalité, mais nous créons encore des inéquités.

• (1800)

La récupération rendra encore plus complexe le régime des allocations familiales. Une fois en application, la récupération divisera en quatre types les familles qui reçoivent des allocations. Le premier groupe se composera des familles qui conserveront le plein montant des allocations parce qu'elles sont trop pauvres pour payer de l'impôt. Le second comprendra celles qui en conserveront une partie parce qu'elles paient l'impôt normal sur leurs prestations. Les familles du troisième groupe conserveront une partie de leurs allocations parce qu'elles paient l'impôt normal et, en plus, verront la récupération s'appliquer à leurs prestations. Le quatrième regroupera les familles qui rembourseront tout le montant de leurs allocations à cause de la récupération.

Appliquons les principes de la justice et de l'équité. Comme le savent les députés du gouvernement, la récupération n'enlèvera pas les prestations aux riches pour les donner aux pauvres. C'est pourtant sur ce principe que le gouvernement se fonde pour essayer de faire adopter ce projet de loi. On dit aux Canadiens: «Nous enlèverons cet argent aux riches qui gagnent 50 000 $ et plus par an et nous le donnerons aux pauvres.»

Je n'ai jamais cru que le gouvernement conservateur puisse être comparé à Robin des Bois, prenant aux riches pour donner aux pauvres, et je suis certaine que personne à la Chambre ne le croit non plus. Jamais au grand jamais ce gouvernement a-t-il pris aux riches pour donner aux pauvres.

La récupération des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse permettra au gouvernement d'économiser environ 500 millions de dollars par an, lorsqu'elle sera pleinement en vigueur. Lorsque j'aurai terminé, j'aimerais que le député qui a parlé tout à l'heure nous dise comment ces 500 millions par an seront donnés aux pauvres de notre pays. Je le mets au défi de se lever pour dire que les 500 millions iront aux pauvres.

Le gouvernement fédéral doit renoncer aux dispositions de récupération du projet de loi C-28. Il n'y a aucun doute que ces récupérations mettront un terme à l'universalité tant des pensions que des allocations familiales.

Le Conseil national du bien-être social, organisme consultatif des citoyens nommé par le Cabinet pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les questions de politique sociale, est d'avis que cette mesure signe l'arrêt de mort de l'universalité des programmes sociaux.

L'autre point est le choc total qu'on reçoît quand on regarde comment le gouvernement présente sa politique sociale. Il ne la présente pas par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou par d'autres. Comment alors? Il l'enfouit dans le budget, au milieu des chiffres, pour que personne ne se rende compte de la gravité de ces modifications.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'intervient pas pour dire que le gouvernement va mettre le grappin sur une partie des pensions ou des allocations familiales. Le ministre chargé du régime de pension ne s'empresse pas de dire que le gouvernement va récupérer une partie de la pension. Jamais de la vie. Le gouvernement apporte ce changement dans le budget, sous le couvert de chiffres que même les plus malins des médias et de la Chambre, avec leurs conseillers, prennent des jours et des semaines à comprendre.

Le gouvernement compte que les Canadiens moyens, ordinaires, découvrent le traitement de choc. N'en croyez rien, monsieur le Président. Le Canadien moyen ne pourrait jamais s'y retrouver dans ces documents budgétaires. Je trouve absolument scandaleux que le gouvernement camoufle ses pires méfaits à l'intérieur d'énormes documents budgétaires.

Lorsque le Canada a appliqué le principe de l'universalité aux allocations familiales, à l'assurance-maladie, aux pensions de vieillesse, aux programmes qui font des Canadiens une société humanitaire. Personne n'aurait imaginé que nous nous retrouverions avec un gouvernement qui invoque la nécessité d'équilibrer ses budgets en prétendant vouloir rendre les règles du jeu plus équitables. Il continue pourtant de dépenser tout en amputant les programmes sociaux. Cela ne l'empêche pas d'accor-

der des allégements fiscaux à ses amis du milieu des affaires. Personne n'aurait jamais cru. . .

Une voix: Et nos partenaires coopératifs?

Mme Langan: Parlons-en. Vous pourrez me poser des questions à ce sujet quand j'aurai terminé mes remarques, monsieur le Ministre.

Je n'ai pas à présenter des excuses parce que j'expose les principes fondamentaux des néo-démocrates, et je n'en ferai pas non plus. J'aurais des questions à poser aux députés à propos de leurs principes fondamentaux, mais je ne crois pas que le moment soit opportun.

Nous devrions par contre nous demander comment nous en sommes arrivés à être saisis d'un projet de loi émanant d'un gouvernement conservateur qui est censé reprendre aux riches aujourd'hui.

Une voix: C'est ça. Aujourd'hui.

Mme Langan: Je le répète. Si vous avez 30 ans et que vous gagnez 30 000 $ aujourd'hui, votre pension aura été récupérée lorsque vous prendrez votre retraite. Si vous avez 40 ans et que vous gagnez 40 000 $ aujourd'hui, votre pension aura été récupérée lorsque vous prendrez votre retraite. N'allez donc pas me dire que cet argent est récupéré auprès des riches. Il s'agit des gens à l'aise. Ceux qui touchent 50 000 $ de nos jours ne sont pas riches. Ces sont les gens à l'aise d'aujourd'hui et les pauvres de demain. N'essayez donc pas de leurrer les Canadiens.

Une voix: C'est à eux qu'ils s'en prennent.

Mme Langan: N'essayez pas de dire aux Canadiens que vous allez prendre cet argent chez les riches. Aujourd'hui, vous vous en prenez aux Canadiens à revenu moyen et demain, vous vous en prendrez aux pauvres.

Il est absolument essentiel que les Canadiens se rendent compte que le présent gouvernement conservateur a encore essayé de leur faire accroire qu'il leur rend service en prenant aux riches, alors qu'il se propose, en fait, de prendre aux Canadiens à revenu moyen et aux pauvres. Pendant ce temps-là, le Sénat libéral, qui proteste dans les termes les plus condescendants de son attachement au principe de l'universalité, propose deux misérables petits amendements alors qu'il a effectivement le pouvoir de bloquer le projet de loi.

On nous accuse, nous, les néo-démocrates, de courtiser tout à coup le Sénat. Ce n'est pas vrai. Ce que nous disons, en fait, c'est que tant qu'à avoir un Sénat, autant s'arranger pour qu'il défende les intérêts des Canadiens. Si le gouvernement a le moindrement de coeur, s'il peut se reprendre en main--car il semble avoir un peu de mal à même décider ce que la Chambre va faire d'un jour à l'autre--je le supplie de ne pas compter sur le Sénat pour retirer ce projet de loi, mais d'avoir assez de courage et de respect à l'égard des Canadiens, des gens qui font ce pays, des gens qui ont effectivement édifié notre pays au nom de nos retraités, pour retirer ce projet de loi.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je félicite la députée pour son excellent discours.

Les Canadiens ne se fatiguent sans doute pas d'entendre combien odieux sont vraiment les gens d'en face. Quand on parle de loi injuste, inique et obscène, on pense à la disposition que vous avez mentionnée et selon laquelle un couple marié gagnant ensemble 98 000 $, soit 49 000 $ chacun, ne serait pas touché par la récupération des allocations familiales, alors qu'un parent seul gagnant 50 001 $ le serait. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas modifier cette loi, qui est manifestement injuste? En outre, pourquoi le Sénat ne propose-t-il pas d'amendement pertinent?

Mme Langan: Madame la Présidente, je remercie le député de poser cette question.

D'abord, pourquoi le gouvernement présente-t-il un projet de loi si injuste? Dieu seul sait pourquoi. Ce gouvernement devient infâme. Il sera connu dans l'histoire comme le gouvernement ayant présenté à maintes reprises des projets de loi injustes, iniques et monstrueux.

• (1810)

Pourquoi le Sénat n'a-t-il rien fait pour remédier à la situation? Je ne puis parler au nom des sénateurs, mais je suis fort surprise qu'ils n'aient pas proposé de solution à ce problème dans leurs amendements. Ce que je trouve de plus déplorable, toutefois, c'est que, après avoir proposé l'adoption de cette motion sur le rejet des amendements du Sénat et avoir entendu tous les plaidoyers sur l'inéquité et l'injustice des mesures que renferme ce projet de loi, le gouvernement et le ministre n'aient pas supprimé ces inéquités. J'espère que, lorsque j'aurai terminé, le ministre nous dira que telle est son intention.

Une voix: C'est ce qu'il fera.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je voudrais dire que les gens dont parlait le député seraient exposés à un risque beaucoup plus grand si nous ne nous acquittions pas de la difficile responsabilité qui nous incombe de réduire le déficit et la dette publique. Ce serait notre capacité même d'administrer nos programmes et d'assurer leur soutien financier qui serait compromise.

C'est bien beau de vivre dans un monde où ces problèmes ne se posent pas, quand on a tout l'argent qu'on veut. La situation qui nous occupe est bien précise. Les Canadiens versent des contributions considérables à nos programmes. Ils veulent, comme tous les députés, j'en suis sûr, que nous gérions de façon responsable les finances du pays, et c'est ce que nous faisons. Nous réduisons les dépenses et essayons de limiter les dépenses que nous faisons.

Bien sûr, les dépenses gouvernementales se font toujours dans des secteurs d'une grande importance. Je reconnais que tout n'est pas parfait. Nous nous efforçons de gérer les finances convenablement et de maintenir la capacité financière du gouvernement. Autrement, ce n'est pas ce que le député a qualifié de mesure de récupération qu'il faudra imposer d'ici longtemps, mais l'abandon pur et simple des programmes. L'argent ne pousse pas dans les arbres. Nous devons prendre nos responsabilités et faire en sorte que ces programmes continuent d'exister parce qu'ils sont importants.

Mme Langan: Madame la Présidente, je veux remercier le ministre d'avoir pris la parole pour faire quelques observations. Je tiens à lui rappeler que ce n'est pas moi qui ai donné à cette mesure le nom de «récupération», mais bien le ministre des Finances.

Le député dit qu'il incombe au gouvernement de réduire le déficit pour que nous puissions continuer d'avoir des programmes sociaux. Si le gouvernement est vraiment sérieux au sujet de la réduction du déficit, pourquoi le fait-il aux frais des personnes âgées, des parents et des enfants de notre pays? Qu'on ne me dise pas que c'est pour protéger l'avenir de nos enfants. Que fait-on du présent? Faites-moi mourir de faim aujourd'hui pour que je puisse mieux vivre demain? Allons, madame la Présidente, ce n'est pas sérieux!

Ce que le gouvernement doit faire, c'est songer à faire payer aux sociétés canadiennes leur juste part d'impôt. Si tout l'impôt reporté était versé dans les coffres du gouvernement, nous n'aurons pas besoin de taxer les enfants et les retraités, comme le gouvernement propose de le faire. Ne pourrait-on pas aussi faire quelque chose au sujet du dollar canadien artificiellement élevé ou même des taux d'intérêt? Si nous arrivions à amener le ministre des Finances à faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt, nous aurions ce milliard de dollars que la récupération rapportera au gouvernement.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je veux parler aujourd'hui de ce projet de loi et de la question de la justice. On a beaucoup discuté des dispositions de ce projet de loi et de la mesure de récupération en particulier et on s'est beaucoup demandé si le gouvernement était Robin des Bois ou le shériff de Nottingham.

Nous devons nous demander strictement si les gouvernements sont censés ou non être justes envers les gens qu'ils gouvernent. En ce qui concerne ce projet de loi et avec tout le respect que je dois au ministre, la réponse est non, le gouvernement n'est pas juste.

En lisant ce projet de loi, nous voyons que les pensions de vieillesse et les allocations familiales des familles qui gagnent plus de 50 000 $ par année seront récupérées.

Pour commencer, je suis abasourdie que certains députés d'en face prétendent que 50 000 $, ça fait riche. Avec un pareil revenu de pension, une famille de quatre ou cinq personnes et même deux personnes âgées ne sont certainement pas riches. J'admets qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui entrent dans cette catégorie dans la région d'où je viens, la plus pauvre du pays. Même moi, qui suis de la région de l'Atlantique, je sais que 50 000 $ partagés entre les membres d'une famille canadienne moyenne, ce n'est pas beaucoup d'argent.

Beaucoup de gens dont la pension sera récupérée ne la reçoivent pas comme un cadeau gratuit. Ils y ont contribué au début et au milieu de leur vie active parce que cette pension était une pension contributive. Par conséquent, quand ils ont planifié leur retraite, comme la plupart des personnes âgées le font, ils ont inclus, au moins approximativement, la pension de vieillesse dans les fonds qu'ils pensaient avoir à ce moment-là et ils ont planifié leurs dépenses en conséquence. Le gouvernement les a trahis et ils ont perdu des revenus auxquels ils estimaient avoir droit.

On peut en dire autant des familles qui reçoivent des allocations familiales. Ces allocations sont déjà raisonnablement imposées. Les gens dont le revenu dépasse un certain niveau perdront une partie de leurs allocations. C'est juste, c'est ce à quoi nous attendions, c'est conforme aux objectifs du programme.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires du député qui parlait de déficit et qui alléguait que, si nous ne tentons pas de résorber le déficit dès maintenant, nous n'aurons plus d'argent pour financer à l'avenir les programmes sociaux. Il a peut-être raison, mais il a déjà reçu quelques suggestions de la part de mes collègues, le député de Kingston et les Îles, le député d'Ottawa-Sud, la députée de Mission—Coquitlam et d'autres députés de l'opposition, qui lui ont signalé plusieurs façons de réduire le déficit sans s'attaquer directement aux personnes âgées et aux enfants.

Je me souviens d'un congrès à l'investiture du Parti libéral tenu il y a plusieurs années, où certains partisans malavisés avaient présenté une résolution visant à établir un examen des ressources en vue du versement des allocations familiales. Je suis heureuse de vous dire que, au cours d'un atelier sur la politique sociale, cette résolution, mise aux voix, a été rejetée par 370 voix contre 3, si je me souviens bien, parce que le Parti libéral ne préconise pas d'examen des ressources dans le cadre des programmes sociaux. Nous prônons l'universalité qui bénéficie à tous, du moins quelque peu.

Je me rappelle qu'un très distingué sénateur, associé pendant de nombreuses années au gouvernement de ce pays, avait prononcé un discours très intense au cours de cet atelier, faisant allusion aux jours sombres de la dépression, quand les libéraux ont repris le pouvoir en 1935 et ont, même si la situation au pays semblait désespérée, créé des programmes sociaux. Nous ne les avons pas abandonnés, nous les avons créés sur une base universelle.

C'est ce à quoi il faut s'attendre d'un gouvernement juste, qui se préoccupe du bien-être de sa population. Il ne fait pas volte-face pour dire aux personnes âgées: «Même si vous avez planifié votre retraite, nous allons soudainement récupérer votre pension de vieillesse.» Je voudrais demander aux députés d'en face s'ils pensent que c'est facile pour un salarié qui gagne 50 100 $ par an, ou quelque chose d'approchant, de nourrir une famille de deux, trois ou quatre enfants, de planifier leur avenir, leur éducation et d'essayer de leur procurer quelques petits plaisirs? On parle d'enlever aux riches, mais nous avons déjà établi que ce n'était pas un niveau de salaire auquel vous êtes riches. Je pense que la plupart des députés peuvent en témoigner. Y a-t-il une logique dans la folie du gouvernement, pense-t-il qu'à ce niveau de revenu vous êtes riche ou bien qu'il doit pénaliser ceux qui ont des enfants? Car c'est ce qu'il fait.

• (1820)

Un aspect de la question des allocations familiales est souvent négligé par les députés de la majorité, et dans une certaine mesure même par des députés de notre côté. Ce sont les femmes qui reçoivent les allocations familiales. L'argent va aux femmes. Or, si la femme reste à la maison et n'a pas de salaire, l'imposition des allocations familiales est prise sur le salaire du mari.

Je pense que toutes les femmes ici—et certainement beaucoup dans l'ensemble du pays—savent que dans chacune de nos villes, chacun de nos villages, il y a des femmes en difficulté, dans des situations intenables, où l'on abuse d'elles, et qui économisent ces allocations familiales, mois après mois, année après année, jusqu'à ce qu'elles aient assez d'argent pour échapper à cette situation. J'en ai connues. Je suis sûre que la plupart d'entre nous en ont connues.

On entretient le mythe que cette récupération ne créera pas de difficultés. Elle en créera. Nous savons que les situations d'abus, de violence familiale, ne sont pas limitées aux familles pauvres. Elles ne sont pas limitées à certaines régions. Nous savons que le spectre de la violence se trouve dans toutes les couches socio-économiques. Nous le savons.

Tous les travailleurs sociaux, les avocats ou tous ceux qui, dans le cadre de leur travail social, sont appelés à être tous les jours en contact avec des gens, vous diront que les femmes utilisent cet argent comme porte de sortie. Pour bon nombre des femmes qui se trouvent dans cette situation, il est déjà très difficile de garder cet argent, car malgré le revenu que touche leur époux, la réponse qui leur est réservée est la suivante: «Je dois payer de l'impôt sur ce montant. C'est mon argent. Donne-le moi.» Beaucoup de femmes sont obligées d'endosser ces chèques.

J'ai été témoin de situations, madame la Présidente, où des femmes se faisaient dire: «Signe-le et donne-le moi, sinon gare aux conséquences.» Les femmes ont déjà assez de mal à garder ce qui leur appartient. Si un mari violent devait être imposé à un taux supérieur, faut-il encore enlever à sa femme ses chances de pouvoir garder cet argent?

Cette situation, je le répète, se produit dans toutes les régions du Canada. Elle touche les femmes qui habitent dans des appartements, ou encore dans des maisons luxueuses. Elle touche les femmes d'un bout à l'autre du Canada. Et ce n'est pas quelque chose que nous devrions tout simplement écarter du revers de la main ou prendre à la légère. Il s'agit-là d'un aspect important et dangereux du projet de loi, qui ne peut qu'aggraver la situation désespérée dans laquelle se trouvent déjà certaines femmes.

Je sais que le ministre est un homme compatissant. J'ai eu l'occasion de l'entendre à maintes reprises. Je sais que ces questions le touchent de près, mais je suis d'avis que le gouvernement, dans sa planification, n'a pas songé à cet aspect, aux conséquences de ce projet de loi.

J'abonde dans le même sens que le député de Kingston et les Îles. J'aurais aimé que le Sénat propose des amendements encore plus sévères. Les amendements qu'il propose sont assez raisonnables Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement s'y oppose. Si je puis me permettre de l'interpréter, je dirais que le Sénat indexe cette mesure de récupération pour que le seuil de revenu indiqué ne tombe pas à 35 000 $, en dollars d'aujourd'hui, dans dix ans d'ici. Soit dit en passant, je suis bien contente de voir que mes collègues du Nouveau Parti démocratique sont revenus à de meilleurs sentiments envers l'autre endroit. À cause de ce projet de loi, de plus en plus de gens perdront du terrain, de plus en plus de gens se retrouveront en sérieuses difficultés.

Les députés qui ont grandi à notre époque des allocations familiales ont tous des histoires à raconter à propos de l'usage que l'on faisait de cet argent à la maison. Je me souviens moi-même que ma mère, qui était veuve, se servait de mon allocation pour payer les assurances.

Je me souviens aussi d'autres amis dont les parents, avant la venue de l'assurance-maladie, utilisaient souvent les allocations familiales pour payer les verres correcteurs et les chaussures. Ce revenu assuré, même à l'époque où les allocations n'étaient que de 6 ou 8 $ par mois, faisait toute la différence pour les familles qui n'étaient pas, à proprement parler, sous le seuil de la pauvreté. C'étaient des familles canadiennes ordinaires de la classe moyenne, comme celles qui gagnent 50 000 $ en 1990.

En l'an 2 000, quel sera le seuil de la pauvreté si ce projet de loi est adopté, madame la Présidente? Je crois qu'il sera plus près de 35 000 $ que de ce 50 000 $.

On parle souvent des raisons à l'origine des programmes sociaux. En fait, ces programmes cadrent bien avec la mentalité canadienne, avec la raison d'être de notre pays.

La plupart d'entre nous, à l'exception peut-être de mes collègues de Nunatsiaq et de Western Arctic et de mon collègue de l'Alberta qui n'est pas ici présentement, sont les descendants de gens qui sont venus au Canada pour améliorer leur sort. C'est pour cette raison qu'ils ont quitté l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest, la France et les îles britanniques. Nos ancêtres sont venus au Canada parce qu'ils voulaient un gouvernement qui respecte la justice, l'égalité et la démocratie.

Nous savions également que, malgré les possibilités offertes par le Canada, ce n'est pas tout le monde qui peut en tirer pleinement parti. Il y a des gens si empêtrés dans le cycle de la pauvreté qu'ils ne peuvent s'en sortir sans une aide massive. Il y a des gens qui, à cause d'autres difficultés socio-économiques, ne peuvent pas donner leur pleine mesure.

Par conséquent, c'est pour cette raison que, pendant la Grande Dépression, le gouvernement a déclaré que nous avions besoin de programmes d'aide sociale. Nous devions nous assurer que les personnes âgées et les familles avaient de quoi survivre.

Ce ne devait pas être, et ce ne l'a pas été depuis ma naissance, une mesure temporaire à écarter à cause d'impératifs économiques dans d'autres secteurs où le gouvernement assurait des services. Malheureusement, c'est la façon dont il traite actuellement les programmes sociaux.

Le premier ministre a dit que le principe de l'universalité était un dépôt sacré. C'est un triste jour pour le Canada si l'expression «dépôt sacré" a désormais perdu tout son sens.

Les Canadiens devraient pouvoir croire que les choses pour lesquelles ils ont aidé à lutter, auxquelles ils ont contribué au moyen de leurs impôts et de leur participation à l'édification de notre pays seront là pour eux et pour leurs enfants. Ce dépôt, sacré ou autre, n'était que du vent.

Lors des dernières élections, un certain nombre de collègues du Parti libéral et moi-même avons été accusés d'avoir agi comme des prophètes de malheur, surtout lorsque nous parlions de leurs pensions aux personnes âgées.

Si nous avons été des prophètes de malheur, nos prophéties ne se sont-elles pas réalisées? Je me suis entretenue avec des personnes âgées de Halifax qui s'inquiétaient au sujet de leurs pensions de vieillesse pendant la campagne électorale de 1988. Je n'ai pas demandé à toutes les personnes âgées à qui j'ai parlé dans les 22 foyers de la circonscription de Halifax ou dans les maisons et les immeubles d'habitation que j'ai visités quelles étaient leurs revenus de toutes sources, et je ne leur ai pas dit que, si elles étaient dans telle catégorie, elles pourraient perdre des prestations. Presque toutes ces personnes âgées ont contribué au régime de sécurité de la vieillesse. Considérant qu'elles ont investi leur argent pour elles-mêmes et pour leur pays, elles sont en colère et déçues de constater que le gouvernement change les règles au beau milieu de la partie et qu'elles vont perdre cet argent.

• (1830)

J'ai commencé mes remarques en parlant de justice. Presque tous les députés qui ont participé au débat de ce côté-ci de la Chambre l'ont signalé, mais je tiens à le répéter: où est la justice quand un couple dont les revenus de pension sont supérieurs à 50 000 $—soit 26 000 $ chacun—est exempté de cette mesure, alors que le couple touchant un seul revenu équivalent à cette somme est obligé de rembourser une partie de ses prestations? Où est la justice pour la famille qui ne reçoit qu'un salaire supérieur à 50 000 $ et qui doit faire un remboursement, alors que n'est pas touchée la famille de deux salariés gagnant cette somme à eux deux.

Madame la Présidente, on en vient à un point où c'est plus une question de bon sens qu'une question de justice. Chaque député de l'autre côté de la Chambre en a des exemples dans sa circonscription. Chacun d'eux a des électeurs qui vont être bouleversés et mécontents à ce sujet. Ce n'est pas ce que j'appelle de la justice, ni même une bonne politique. J'imagine qu'à long terme, c'est un peu comme l'annonce publicitaire qui dit: «On ne peut pas tromper mère Nature.» Mère Nature sera un peu indisposée au moment des élections.

Cependant, je crois qu'il y a tant de raisons d'être indisposé en ce moment qu'il se pourrait très bien que le gouvernement ait simplement conclu qu'il n'avait rien à perdre. J'ouvre une parenthèse pour souligner que j'ai été heureuse d'apprendre que dans ma province, la Nouvelle-Écosse—et je le dis pour que les députés d'en face se sentent un peu mieux—les conservateurs fédéraux, avec 14 p. 100 des intentions de vote, s'en tirent un peu mieux que les conservateurs provinciaux qui n'ont que 13 p. 100.

M. Duhamel: Où sont les libéraux, à 68 p. 100?

Mme Clancy: Je crois que c'était 68 p. 100, mais ce pourrait être 70 p. 100.

Nous parlons d'équité, nous parlons de famille. J'ai écouté les députés d'en face qui ont parfois l'air de s'inquiéter devant certains mouvements historiques contemporains, notamment lorsqu'ils ont trait à la condition féminine. Je ne peux que dire au gouvernement qui affirme avoir un penchant pour la famille que si c'est ainsi qu'il traite ses amis, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il en ait si peu.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je remercie la députée de Halifax pour son intervention. Elle a parlé de 1935, année où le gouvernement libéral a introduit les programmes universels. Sait-elle qu'en fait, c'est sous les pressions de A.A. Heaps, J.S. Woodsworth, Agnes MacPhail et d'autres du Ginger Group, du CCF, qui détenait alors la balance du pouvoir, que le gouvernement libéral a été contraint de présenter la mesure législative à cette fin?

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie la députée de Mission—Coquitlam. Le libéralisme remonte à bien des générations dans ma famille et nous n'avons jamais répugné à utiliser les bonnes idées des autres. Nous n'avons jamais été opposés à ces idées si elles pouvaient profiter à tous les Canadiens. Nous n'y avons jamais été opposés parce que notre parti étant porté au pouvoir assez régulièrement, il est heureux que quelqu'un puisse les mettre en pratique.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de ses commentaires pénétrants. Je tiens à formuler trois remarques.

Vous vous souvenez sans doute que le gouvernement avait voulu abolir l'indexation des pensions. Bien des gens déclarent que la récupération et la désindexation

aboutissent au même résultat. J'aimerais formuler un bref commentaire là-dessus.

Un certain nombre de gens âgés de ma circonscription ont déclaré que s'ils avaient consenti à cotiser au Régime de pension de sécurité de la vieillesse, c'est qu'ils y avaient vu en quelque sorte un investissement, et que si une entreprise privée était en cause au lieu du gouvernement, ils poursuivraient cette entreprise privée si celle-ci cherchait à imposer cette récupération. Est-ce une possibilité? Qui plus est, cette récupération touche davantage de femmes que d'hommes, étant donné que les femmes constituent la majorité des gens âgés à l'heure actuelle.

Une dernière remarque au sujet du projet de loi sur l'assurance-chômage. Vous vous souvenez sans doute qu'au cours de la dernière campagne électorale, un certain ministre, absent pour le moment de la Chambre, s'était renseigné auprès du premier ministre pour voir si celui-ci envisageait quelques changements susceptibles de nuire aux travailleurs de notre pays. Le député se souvient-il de cette conversation?

Compte tenu de l'engagement pris au cours de la campagne électorale, ce projet de loi ne vise-t-il pas à berner les gens?

Mme Clancy: Madame le Président, je remercie le député de Saint-Boniface. Tout d'abord, il est indubitable que les gens âgés ont encore une fois l'impression d'avoir été trahis. Lorsque le gouvernement a tenté une manoeuvre analogue en 1988, il a échoué parce que les gens âgés s'y sont opposés en bloc. Cette fois-ci cependant, le gouvernement a utilisé un procédé détourné et quitte à y mettre le temps, il va arriver à ses fins, à moins que nous ne parvenions à l'arrêter. Les gens âgés sont déçus et en colère. Ils savent maintenant ce que l'expression «dépôt sacré» signifie.

Quand à la question au sujet de l'investissement, imaginons que la banque à charte où vous avez souscrit un REER vous dise: «Nous regrettons, mais nous avons décidé de ne vous payer qu'un intérêt de 2 p. 100 seulement, même si nous vous avions promis de vous payer un intérêt de 11 p. 100». À mon avis, vous savez d'ores et déjà quelles mesures vous prendriez, mesures que le ministre des Transports ne désavouerait sûrement pas.

En troisième lieu, le député a parlé de confiance. Le fait qu'un ministre se soit renseigné auprès du premier ministre pour savoir si le projet de loi sur l'assurance-chômage comporterait des changements propres à modifier le caractère universel de nos programmes sociaux. En guise de réponse, je lui dirai que les Canadiens sont pris d'une sainte horreur et se demandent: «Comment pourrions-nous mettre notre confiance dans des gens qui disent une chose et en font une autre»?

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés!

(La motion, mise aux voix, est adoptée)

(Vote No 288)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blais
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon--Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure--Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)

Mazankowski	McCreath
McKnight	Merrithew
Monteith	Oberle
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vien	Vincent
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—102

CONTRE

Députés

Anawak	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Benjamin	Blackburn (Brant)
Boudria	Butland
Caccia	Clancy
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Foster	Funk
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Hopkins
Jordan	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Lee
Mifflin	Milliken
Mitchell	Nault
Nystrom	Parker
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Stupich
Taylor	Whittaker
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—46

• (1920)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Cooper: Madame la Présidente, puis-je déclarer qu'il est 22 heures?

M. Gauthier: Madame la Présidente, nous aimerions que le gouvernement nous dise ce qu'il a l'intention de mettre en discussion demain matin à 11 heures quand la Chambre se réunira.

M. Cooper: Madame la Présidente, nous avons l'intention demain d'étudier les projets de loi C-54 et C-55 à l'étape du rapport et, espérons-le, de la troisième lecture.

Mme le vice-président: Puis-je déclarer qu'il est 22 heures?

Des voix: D'accord.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité du paragraphe 38(1) du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, le 23 avril, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question sur le dumping de l'huile de soja subventionnée du Marché commun européen sur le marché canadien.

À ce moment-là, il a été confirmé qu'une grande raffinerie d'huile végétale dont le centre d'opérations est Toronto a acheté à l'Espagne 10 millions de livres d'huile de soja subventionnée. L'Espagne importe du soja du Brésil et des États-Unis pour le presser et exporter l'huile à un prix subventionné pour protéger ses producteurs d'huile d'olive. En même temps, ce pays utilise un tourteau de soja comme aliment concentré azoté pour nourrir son bétail et ses volailles.

Bien que le problème semble résolu, je suis déçu de constater que le ministre n'est pas là, mais il y aura sûrement quelqu'un ici pour répondre en détail aux questions que j'ai soulevées ce jour-là.

Pour commencer, je voudrais faire remarquer que, bien qu'on ne recommencera peut-être pas l'importation en question à cause de la promesse qu'en a faite la société concernée, le gouvernement n'a fourni encore aucune garantie qu'une autre société ne procédera pas elle aussi à une telle importation. À cette fin, j'ai hâte de voir ce que le ministre va proposer comme solution et ce que son enquête sur la question a révélé.

Je devrais faire remarquer qu'il n'y avait pas de pénurie d'huile de soja au Canada au moment où on a fait cette importation. Il s'agissait manifestement d'une importation subventionnée. Il peut arriver pour d'autres produits qu'une grande société importe un produit dont on n'a pas vraiment besoin uniquement pour faire baisser les prix.

J'ai également remarqué au départ que le gouvernement ne s'était pas engagé à réduire les droits sur les importations d'huile de soja qui sont à l'heure actuelle, de 7,5 p. 100, et qui sont ainsi inférieurs de 15 p. 100 à ceux pratiqués aux États-Unis. Le chiffre en question est bien entendu ironique, étant donné que l'huile de soja en question provient de graines exportées par les Américains en Espagne, peut-être même en vertu d'un pro-

gramme de subventions, puis transformées en Espagne et exportées à nouveau en vertu d'un autre programme de subventions.

Dans le cadre du Programme de subventions aux exportations, qui constitue le principal, mais non le seul, programme de stimulation des exportations des États-Unis, on a financé les exportations de produits agricoles américains au rythme de 1,5 milliard de dollars en 1988, 0,7 milliard de dollars en 1989 et 566 millions de dollars cette année. En plus de tout cet argent, les États-Unis se proposent de consacrer plus de 900 millions de dollars à ce programme en 1991.

Le ministre a déclaré dans le passé qu'il aurait peut-être recours au chapitre 19 de l'Accord de libre-échange, afin de remettre en question le programme américain de subventions aux exportations. Je me demande si la déclaration du gouvernement aujourd'hui est le signe qu'il entend utiliser la voie en question, étant donné son enquête sur le dumping de ce produit sur le marché canadien. Sous le gouvernement actuel, le marché canadien est devenu un terrain très propice au dumping de produits agricoles subventionnés.

Ainsi, selon des sources de l'industrie, un million de livres par semaine de boeuf non classé ont été importées au Canada des États-Unis l'année dernière et on s'attend à ce que ce chiffre passe à deux millions de livres par semaine en 1990. Il s'agit là d'un boeuf de mauvaise qualité qui, étant donné le refus du gouvernement de modifier nos règlements quant à l'importation, vient concurrencer directement notre boeuf de haute qualité au Canada. On n'établit pas la qualité de cette viande lorsqu'elle quitte les États-Unis, et il est inacceptable qu'on nous force à le faire dans le cas de nos exportations de viande.

Ce boeuf vient s'ajouter au dumping de boeuf nicaraguayen sur le marché canadien à l'heure actuelle. Bien entendu, cela a des répercussions négatives sur tout notre secteur de la viande de boeuf au Canada. Selon les statistiques publiées par Statistique Canada, en 1984, le Canada a exporté 230 millions de livres de boeuf habillé. Or, en 1988, le Canada n'a exporté que 180 millions de livres de boeuf habillé, soit une diminution de 21 p. 100. Pendant ce temps, en 1984, 254 millions de livres de boeuf ont été importés au Canada alors qu'en 1988, ce chiffre avait augmenté de façon marquée, passant à 345 millions de livres, soit une augmentation de 35 p. 100.

En outre, en 1985, les exportations de boeuf représentaient 34 p. 100 de toutes les exportations de viande rouge et une valeur de 218 millions de dollars; en 1986, la proportion était de 20 p. 100, et cela représentait 198,8 millions de dollars; en 1987, la proportion était de 25 p. 100 et la valeur totale, de 198 millions de dollars; et en 1988, la dernière année pour laquelle nous avons des données complètes selon le ministère fédéral de l'Agriculture, les exportations de boeuf ne représentaient que 18 p. 100 des exportations de viande rouge pour une valeur totale de 173 millions de dollars.

En fait, le nombre de bestiaux dans les exploitations pendant la période de 1987 à 1989 est inférieur à la moyenne de n'importe quelle période quinquennale depuis 1970 et s'élève à 632 000 têtes de moins qu'au début des années 80.

C'est le résultat du dumping dans un seul secteur agricole. L'effet global de cette apathie gouvernementale est dramatique.

En 1984, le prix initial du blé de printemps fixé par la Commission canadienne du blé était de 170 $ la tonne. Le prix initial que le gouvernement a annoncé récemment pour 1990, en dollars équivalents, n'est que 126,73 $, soit une baisse réelle de 43,27 $ la tonne, ce qui laisse présager que les revenus réels en 1990 seront bien pires.

En Ontario les producteurs de maïs, la culture la plus importante de cette province, ont dit que les céréaliculteurs de l'Ouest ne sont pas les seuls à être assiégés. Le revenu des producteurs de maïs de l'Ontario n'est que 28 p. 100 de ce qu'il était avant 1985.

Les programmes du gouvernement, ou plutôt le manque de programmes, ont eu pour effet de faire baisser le revenu net moyen des agriculteurs; celui-ci est passé de 15 461 $ en 1984 à 13 224 $ en 1988, après ajustement pour l'inflation. En moyenne, le revenu réel des producteurs a baissé de 15 p. 100 depuis 1984.

Agriculture Canada prévoit avec optimisme que le revenu agricole passera de 4,33 milliards de dollars l'année dernière à 2,77 milliards cette année, soit une baisse de 37 p. 100 dans un an.

Malgré cette baisse incroyable, je dis «avec optimisme» parce qu'un analyste agricole américain cité dans le *Financial Post* de ce matin prévoit que le revenu net réel des agriculteurs au Canada ne sera que de 1,85 milliard de dollars, soit une baisse de 58 p. 100 et un minimum record pour des 20 dernières années.

Selon l'étude, la moitié de la baisse est imputable aux prix bas des produits agricoles. L'analyste prétend que l'autre moitié est directement attribuable aux mesures prises par le gouvernement, c'est-à-dire la suppression à grande échelle des programmes de soutien de l'agriculture. C'est ce que le programme agricole de ce gouvernement nous a légué. Le gouvernement admet même ouvertement qu'il projette de réduire à 3,2 milliards cette année les dépenses en agriculture qui étaient de 5,6 milliards l'an dernier et de 6,1 milliards en 1988, ce qui représente une baisse de 50 p. 100 en deux ans.

• (1930)

Je rappelle aux Canadiens combien de programmes de soutien de l'agriculture le gouvernement a supprimés dans un simple budget, en 1989: l'assurance-récolte, 200 millions; le programme de remise en état des embranchements, 48 millions; les paiements anticipés pour le grain, 54 millions; les exportations de produits laitiers, 12 millions; les prêts basés sur les prix, 15 millions; la Commission canadienne du lait, 10 millions; le grain et la farine, le projet de loi C-26 sur le tarif de l'Est pour le grain et la farine 60 millions, pour un total de 399 millions. Depuis que le parti ministériel est au pouvoir, depuis septembre 1984, la ferme familiale est assiégée.

Nous avons les producteurs les plus efficaces du monde, mais ils ne peuvent pas, à eux seuls, faire concurrence aux trésors des pays étrangers, spécialement si le gouvernement permet à d'autres pays d'écouler à bas prix sur le marché canadien des produits fortement subventionnés, comme l'huile de soya. Le prix des produits comme l'huile de soya est si bas qu'ils peuvent traverser l'océan deux fois et être encore moins chers que les produits fabriqués ici.

Il est temps que le gouvernement présente des plans concrets pour régler ce problème. Je demanderais plus particulièrement au ministre de prendre des mesures, pas seulement contre le dumping d'huile de soya, mais aussi contre le dumping de tout produit sur notre marché alors que nous devons concurrencer leur marché d'exportation financé par leur programme de subventions aux exportations.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, étant donné le temps dont je dispose, il est presque impossible de répondre aux nombreuses questions que le député a soulevées. Nous étions censés parler uniquement d'huile de soya et de l'importation d'huile de soya.

Le député a abordé au moins quatre ou cinq sujets différents, dont le prix canadien du blé, le prix initial du blé et du boeuf, et ainsi de suite. J'avoue que ce sont tous des sujets qui nous préoccupent.

Mais il a également parlé de la réduction des montants consacrés à l'agriculture. Je ne dirais pas que c'est vrai. Il y a eu un redéploiement des dépenses agricoles, et il nous faut examiner les montants que notre gouvernement a consacrés au soutien de l'agriculture depuis quelques années, le Programme spécial pour les grains, l'aide aux victimes de sécheresse et, pas plus tard que l'année dernière, le programme spécial de 500 millions de dollars que nous connaissons tous très bien.

Il n'est pas juste de dire que nous avons abandonné les agriculteurs. Au contraire, nous les appuyons totalement. J'aurais bien voulu disposer d'une demi-heure pour répondre aux questions du député, car nous aurions pu avoir une bonne discussion à ce sujet.

La question que le député à soulevée au sujet des pratiques commerciales de la Communauté économique européenne est un exemple de problème qui préoccupe beaucoup le gouvernement et les agriculteurs canadiens. Cela ne fait aucun doute.

Plus que n'importe quelle autre nation commerçante, la CEE a recours à ses subventions à l'exportation dans le but de vendre ses produits agricoles. Même si la vente récente de cette huile de soja espagnole à une société canadienne, dont le député a parlé, n'est pas si importante dans le contexte du marché canadien, elle suscite des inquiétudes dans l'industrie canadienne des oléagineux.

Un autre facteur important est la barrière tarifaire de 8 p. 100 imposée par les États membres de la CEE, qui viendra à expiration le 1er janvier 1991. L'Espagne pourra donc plus facilement écouler son surplus d'huile de soja sur le marché européen.

Madame la Présidente, le gouvernement est prêt à venir en aide aux producteurs canadiens d'oléagineux. L'industrie a cessé d'imposer des droits compensateurs une fois que l'importateur d'huile espagnole eut déclaré publiquement qu'il ne connaissait pas l'existence de cette subvention et qu'il eut promis de ne plus acheter d'huile subventionnée.

Entre-temps, nos missions en Europe ont porté nos préoccupations à l'attention de la CEE et des autorités espagnoles.

En terminant, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'emploi de pesticides dans les produits de soja importés. Tout d'abord, le seuil de tolérance en résidus est fixé sous le régime de la Loi des aliments et drogues du Canada. Je voudrais que tout le monde comprenne bien que les mêmes normes s'appliquent aux produits importés comme aux produits nationaux. La santé et la sécurité des Canadiens sont protégées à la fois par les dispositions de la Loi sur les aliments et drogues régissant le seuil de tolérance et par la surveillance qu'exercent les ministères de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-Être social du Canada.

Je tiens à répéter que le gouvernement est bien déterminé à soutenir l'agriculture et qu'il fournira toute l'aide qu'il pourra, où et quand elle sera nécessaire.

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, jeudi dernier, madame le chef de mon parti et députée du Yukon, le député de Yorkton—Melville et moi-même avons tous trois exhorté le gouvernement fédéral à assurer la participation pleine et entière des peuples autochtones à la Conférence des premiers ministres, en décembre, lors du débat sur la prétendue clause Canada.

J'ai alors dit:

> [. . .] comme la reconnaissance des peuples autochtones, en tant que sociétés distinctes ayant des cultures et des langues distinctes au Canada, constitue un élément essentiel de la clause Canada, il est absolument inacceptable que les premiers ministres se réunissent pour discuter de cette question sans la participation des peuples autochtones.

J'ai invité le vice-premier ministre à s'assurer que les peuples autochtones participent effectivement à la Conférence des premiers ministres en décembre. Le vice-premier ministre a répondu que cela bouleverserait tout le processus. Le vice-premier ministre a loué l'autorité dont le premier ministre du Canada avait fait preuve au cours du processus de modification de la Constitution.

Le même premier ministre a affiché une arrogance stupéfiante lorsqu'il s'est vanté d'avoir manipulé tout le processus. Il a déclaré: «Je les ai informés de la date de la réunion. Je leur ai signalé, il y a un mois, quand les rencontres débuteraient. C'est comme une campagne électorale. Il faut commencer par la fin. On choisit d'abord une date, puis on planifie les événements. Je leur ai dit: C'est le jour où je vais jeter les dés. C'est la seule façon de procéder.» Madame la Présidente, c'est cette méthode que le député conservateur d'Annapolis Valley—Hants a qualifié de «bluff, insolence et chantage».

Quand le premier ministre a jeté les dés, quand il a joué l'avenir de notre pays d'un coup de dés constitutionnel, il a oublié un élément important, un groupe qui a toujours été oublié et trahi au pays, les autochtones du Canada. Dans son marchandage cynique avec les premiers ministres au centre de conférences, le premier ministre a abaissé et humilié les autochtones en les réduisant au statut d'observateurs, comme s'ils suivaient les délibérations par la fenêtre du centre.

Ce n'est que quatre jours après le début de la conférence, devant l'insistance du chef du Nouveau Parti démocratique, que des fonctionnaires fédéraux ont informé les autochtones sur ce qui se passait au centre de conférences. Ce n'est pas tellement étonnant quand on considère l'attitude consternante du gouvernement à l'égard des autochtones du Canada.

Le Nord canadien subit actuellement l'assaut massif des projets de production d'hydroélectricité et d'exploitation pétrolière et gazière sans compter ceux des militaires. Je pense en particulier au sort qu'on fait subir aux Innus du Labrador. Par-dessus tout, ce sont les sociétés forestières qui souffrent. Les subventions pour les services postaux dans le Nord ont été réduites, de même que l'aide à l'éducation pour les étudiants autochtones. Cela se produit à une époque où les jeunes autochtones ont plus de chances d'aller en prison qu'à l'université.

Par ailleurs, les fonds affectés aux communications des autochtones ont été réduits; le financement de base accordé à l'Assemblée des premières nations a été supprimé; les fonds versés aux Cris de la baie James, aux Nishgas de la Colombie-Britannique, aux Gitskan Wet'suwet'en et à d'autres groupes qui ont critiqué ouvertement le gouvernement ont été supprimés; l'enquête sur la justice autochtone au Manitoba, l'enquête sur l'affaire Marshall et l'enquête du même genre en Alberta ont montré que le système de justice est imprégné de racisme.

En fait, comme l'Assemblée des premières nations le disait dans un mémoire qu'elle a présenté: «Toutes les institutions de notre culture sont attaquées. Nos langues disparaissent à mesure que meurent nos aînés. Nos religions disparaissent à mesure que se propagent des religions venant d'autres parties du monde. Notre mode de vie basé sur la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette disparaît avec le massacre des animaux, la pollution, la coupe à blanc des forêts, l'empiètement sur les régions sauvages et les mégaprojets, tout cela au nom du progrès et du développement».

Cela dit, il n'est pas surprenant que les autochtones se sentent trahis par ce processus de changement constitutionnel. Il les laisse à l'écart et, comme moi, ils saluent le courage, la dignité et l'éloquence avec lesquels le député néo-démocrate cri du Manitoba, Elijah Harper, a con-

traint le gouvernement du Canada, en fait tous les gouvernements, à porter attention aux demandes de justice et de respect constitutionnels qu'expriment les autochtones.

Pendant la fin de semaine, le conseil de Colombie-Britannique du parti néo-démocrate a adopté une motion appuyant le leader autochtone et député provincial néo-démocrate, Elijah Harper, qui cherche à faire en sorte que les autochtones soient reconnus dans la Constitution. L'Assemblée des chefs du Manitoba a déclaré au comité Charest: «L'Accord du lac Meech fausse la réalité historique canadienne en n'affirmant pas que les peuples autochtones sont des sociétés distinctes qui, elles aussi, constituent une caractéristique fondamentale du Canada».

• (1940)

Nous n'avons pas écouté les autochtones quand ils ont comparu devant notre comité. Par exemple, Gary Gold du Conseil des autochtones du Nouveau-Brunswick a déclaré: «Nous sommes tenus totalement à l'écart des consultations. Il y a à peine trois mois, le gouvernement fédéral nous avait promis que nous serions consultés sur toute la ligne».

Ron George de la Colombie-Britannique a affirmé: «Nous avons fait preuve de bonne foi en préconisant une résolution d'accompagnement. On ne doit pas encore une fois nous exclure du processus.» C'est exactement ce qui est arrivé. Les gens du Nord ont été trahis. Il y a beaucoup d'autochtones qui vivent dans le Nord. Encore une fois, ils ont été exclus du processus d'évolution constitutionnelle.

Nous aurions pu agir correctement. Nous aurions pu dire oui aux Québécois et oui aux autochtones. En fait, ces derniers ont dit très clairement qu'ils veulent que le Québec fasse partie de la Confédération. Dans une lettre ouverte adressée au premier ministre du Québec, l'Assemblée des chefs du Manitoba déclarait :

> Historiquement, les autochtones du Canada et les francophones ont toujours eu des liens étroits.
>
> Nous voulons qu'il soit bien clair que nous avons décidé de nous opposer à l'Accord non pas pour protester contre votre volonté d'être reconnus comme société distincte, mais pour défendre nos droits et pour protester contre le peu de reconnaissance dont jouissent les Premières nations du Canada.

En terminant, je cite brièvement George Erasmus, chef national de l'Assemblée des Premières nations:

> Nous en avons assez d'expliquer à nos enfants pourquoi nous devons continuer d'attendre une nouvelle ère dans les relations entre Blancs et Indiens pour être traités avec dignité et respect sur nos propres terres. Nous ne voulons pas attendre «notre tour». Lorsque nous le faisons, ce n'est jamais notre tour.

Il est temps que le gouvernement fédéral et tous les autres gouvernements reconnaissent qu'on a laissé tomber les autochtones au cours de cette démarche constitutionnelle, qu'il faut les écouter et les faire participer, non pas dans un avenir plus ou moins lointain, mais dès maintenant. Si le délai est repoussé, il faudra les faire participer aux nouvelles démarches constitutionnelles pour s'assurer qu'ils sont présents pour faire entendre leur point de vue. Il faut s'assurer qu'ils seront à la table des négociations à la prochaine conférence des premiers ministres, en décembre, comme nous l'avons demandé, mon chef et moi, la semaine dernière.

La justice exige que nous écoutions Elijah Harper et tous les peuples autochtones, que nous nous gardions de les trahir encore une fois en amorçant le processus du changement constitutionnel.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, malgré les belles paroles politiques que nous entendons si souvent à la Chambre, je suis sûre que le député partage l'intérêt de tous les Canadiens: garder notre pays uni pour que nous puissions, ensemble, nous attaquer aux préoccupations des autochtones et de toute la population.

C'est dans cet esprit que le premier ministre a écrit aujourd'hui au chef Fontaine, dirigeant de l'Assemblée des chefs du Manitoba, pour répondre aux préoccupations qu'il avait soulevées au sujet de l'Accord du lac Meech et de la Modification constitutionnelle, la modification d'accompagnement.

Dans sa lettre, le premier ministre a pris six engagements. Premièrement, il a déclaré qu'il comptait inviter les représentants des Premières nations du Canada à participer à toute conférence des premiers ministres où l'on débattra de la reconnaissance des autochtones, ce que l'on a appelé la clause de reconnaissance.

Qui plus est, le gouvernement du Canada s'est engagé à reconnaître dans la Constitution que les peuples autochtones font partie intégrante du Canada. La résolution d'accompagnement que les premiers ministres ont adoptée à leur réunion du 9 juin rappelle que les conférences des premiers ministres pourront étudier les ques-

questions qui intéressent les peuples autochtones de notre pays.

Ces conférences, auxquelles les peuples autochtones participeraient de plein droit, seraient consacrées entièrement à l'étude des questions constitutionnelles intéressant les autochtones. Elles auraient lieu tous les trois ans.

En outre, le premier ministre a fait savoir au chef Fontaine qu'une fois l'Accord du lac Meech proclamé, le gouvernement serait prêt sur-le-champ à établir avec les représentants des peuples autochtones l'ordre du jour de ces conférences.

Le gouvernement du Canada est prêt en outre à devancer la date de la première conférence qui aurait lieu l'année prochaine, en 1991.

Le premier ministre a également déclaré qu'en plus des conférences des premiers ministres sur les questions autochtones, il entendait inviter les représentants des autochtones à participer à toutes les conférences des premiers ministres où on discute de questions qui les touchent directement. Il s'agit notamment de questions comme la possibilité pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces. Cela représente un engagement extrêmement important pour ce qui est de se pencher sur les préoccupations constitutionnelles des autochtones au Canada, en permettant leur pleine participation.

Sachant que les autochtones ont également d'autres préoccupations sérieuses, le premier ministre a également déclaré aujourd'hui que le gouvernement fédéral était disposé à créer une importante commission royale des affaires autochtones—et c'est là une chose que réclament les autochtones. Cette commission entreprendrait une étude approfondie et fondamentale des relations entre les peuples autochtones et les autres composantes de la société canadienne. Le mandat de cette commission serait établi en consultation avec les autochtones. Le gouvernement du Canada serait prêt à envisager une participation effective des autochtones à cet organisme de même que la nomination d'un président qui serait acceptable pour les deux parties en cause.

Le premier ministre du Canada a dit que le gouvernement s'attendait à ce que les répercussions d'une telle commission seraient aussi bénéfiques et d'une portée aussi considérable que celles de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Madame la Présidente, nul doute que les députés savent que des changements constitutionnels majeurs se sont produits en 1981-1982, dont la reconnaissance des droits existants, ancestraux ou issus de traité des autochtones énoncée à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et qu'ils revêtent une importance capitale. Ces changements ont d'ailleurs entraîné les jugements d'une grande portée qu'a récemment rendus la Cour suprême du Canada. Les initiatives du gouvernement du Canada en ont été fortement influencées, sur des questions aussi diverses que la réglementation des pêches, la nomination de la commission responsable de ce traité en Saskatchewan et la conception de nos modes d'imposition. La gestion future des terres et des ressources du Canada s'en trouvera ainsi modifiée.

Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les droits conférés en vertu des traités et il est prêt à se joindre aux représentants des peuples autochtones pour tenter de définir ces droits.

Une fois l'Accord du lac Meech ratifié, le gouvernement du Canada sera en mesure d'agir et de fournir les ressources financières nécessaires à la réalisation de ces six engagements, et il est prêt à le faire.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 48.)

ANNEXE

DISCOURS

de

M. NELSON MANDELA

VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL AFRICAIN

aux

deux Chambres du Parlement

dans la

CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA

le

lundi 18 juin 1990

ANNEXE

DISCOURS

de

M. NELSON MANDELA

VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS NATIONAL AFRICAIN

aux

deux Chambres du Parlement

dans la

CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA

le

lundi 18 juin 1990

*M. et M^me^* Nelson Mandela sont accueillis par le très hon. *Brian Mulroney, premier ministre du Canada, et remerciés par l'hon. Guy Charbonneau, président du Sénat, et l'hon. John A. Fraser, président de la Chambre des communes.*

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (Président de la Chambre des communes): À l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mesdames et messieurs, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour souligner la visite historique au Canada de Nelson Mandela. Nous savons, monsieur Mandela, que de nombreux défis vous attendent en Afrique du Sud et nous sommes flattés de l'honneur que vous nous faites en venant parler, dans cette enceinte où siège un parlement libre, de la lutte héroïque que mènent les Sud-Africains désireux d'instaurer chez eux une société démocratique.

Pendant 27 ans, l'Afrique du Sud n'a pu profiter pleinement de votre leadership et de celui de beaucoup de vos collègues tels que Walter Sisulu et Govan Mbeki. Mais vos compatriotes Oliver Tambo, Thabo Mbeki, l'archevêque Desmond Tutu, le révérend Boesak et tant d'autres ont poursuivi la lutte. Et vos amis du monde entier ont gardé foi en vos idéaux, comme vous avez gardé foi en eux.

Votre courage à toute épreuve a nourri et renforcé leur résolution à tous. Tous ceux qui chérissent la liberté ont vécu un moment inoubliable de joie et d'espoir en février dernier quand ils vous ont vu sortir de votre prison.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: ...car, la libération de Nelson Mandela ne tarderait sûrement pas à mener à celle de toute l'Afrique du Sud. Mais la célébration de votre remise en liberté a aussi été teintée de regrets, regrets que tant de choses restent à corriger, regrets pour le précieux temps perdu et pour les vies ruinées ou gaspillées, regrets aussi que vos enfants aient atteint l'âge adulte sans la présence rassurante et les sages conseils d'un père aimant. Personne ne pourra jamais réparer le tort qui vous a été fait.

Être privé de l'affection et du réconfort de sa propre famille jour après jour, année après année, est un autre des aspects inhumains de l'apartheid, peut-être le plus brutal de tous. Madame Winnie Mandela, qui était alors une jeune épouse et mère, a su lutter, souvent seule, avec un courage hors du commun, dans un des régimes les plus déshumanisants, pour s'acquitter de ses obligations familiales et faire avancer sa cause. Au nom de tous les Canadiens, je tiens à lui souhaiter une bienvenue toute spéciale aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Votre présence ici aujourd'hui, monsieur Mandela, est un témoignage de l'esprit indomptable de l'être humain, et tous les Canadiens se joignent à moi pour vous souhaiter une cordiale bienvenue au Canada et dans cette Chambre qui symbolise mieux que tout la liberté dont nous jouissons.

[*Français*]

La participation du Canada à la lutte contre l'apartheid est loin de se limiter aux efforts qu'y consacrent le gouvernement et le Parlement. Depuis longtemps déjà, une multitude de Canadiens apportent leur aide à des gens qui en ont besoin en Afrique du Sud, soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'organismes religieux, de mouvements syndicaux, d'établissements d'enseignement ou d'organisations non gouvernementales.

Pour tous les Canadiens, votre visite est la preuve très gratifiante qu'ils ont eu raison de lutter contre l'apartheid, qu'ils ont choisi la bonne façon de le faire, que leurs efforts, si modestes en comparaison des vôtres et de ceux de vos collègues, n'ont toutefois pas été vains.

La lutte contre l'apartheid est depuis longtemps un élément central de la politique étrangère du Canada, en raison du caractère péremptoire de cette cause, et parce que nous croyons qu'il s'agit là d'un des domaines où le Canada est en mesure d'exercer une influence constructive.

[*Traduction*]

Je me rappelle avec fierté, monsieur Mandela, la position prise par le premier ministre canadien John Diefenbaker à la conférence du Commonwealth de 1961, position qui avait mené au retrait de l'Afrique du Sud de cette organisation. Le premier ministre Diefenbaker a amené le Commonwealth à déclarer de façon non équivoque que la discrimination raciale allait totalement à l'encontre de ses principes fondamentaux et que si l'Afrique du Sud ne changeait pas d'attitude, disait M. Diefenbaker, elle devrait partir. M. Diefenbaker a pris cette initiative

en dépit d'une opposition considérable, mais avec la ferme conviction qu'il avait raison d'agir ainsi.

C'est à partir de ce moment qu'ont commencé à s'exercer des pressions sur le régime d'apartheid, pressions qui ont ensuite été soutenues et intensifiées par les gouvernements des premiers ministres Pearson, Trudeau, Clark et Turner, ce qui est tout à leur honneur.

Si je puis me permettre une digression strictement canadienne, il n'y a pas, à mon avis, ailleurs qu'en Afrique du Sud beaucoup d'hommes d'État qui se sont dévoués de façon aussi constante et aussi concrète à la cause d'un changement fondamental et bénéfique dans ce pays que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du gouvernement du Canada, le très honorable Joe Clark.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Près d'un quart de siècle après l'intervention de M: Diefenbaker, M. Clark et moi-même avons eu le privilège d'occuper les sièges du Canada à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Nassau en 1985 et à la séance de suivi qui a eu lieu à Londres en 1987.

Là encore, le Commonwealth s'est montré déterminé à appuyer de son leadership et de son autorité morale la campagne internationale contre l'apartheid. Nous avons chargé un groupe de personnalités éminentes, dont faisait partie l'archevêque canadien Ted Scott, de déterminer si Pretoria envisageait sérieusement de procéder à des changements fondamentaux. Quand les propositions exhaustives et mûrement réfléchies du groupe ont été rejetées de façon quand même cavalière par le gouvernement d'Afrique du Sud, tous les pays du Commonwealth, sauf un, ont convenu d'appliquer un programme commun de sanctions économiques et autres.

Ce geste a été plus tard imité par la Communauté européenne, les États-Unis et d'autres pays et la pression sur Pretoria s'est resserrée plus que jamais. Cette politique a été reconfirmée et renforcée aux réunions subséquentes des leaders du Commonwealth à Vancouver et à Kuala Lumpur ainsi qu'aux réunions des ministres des Affaires étrangères tenues sous la présidence de M. Clark à Lusaka, Toronto, Harare, Canberra et Abidjan.

[*Traduction*]

Les changements politiques que ces sanctions visaient à susciter ont commencé à se produire. Une farouche résistance intérieure, renforcée par les pressions internationales, a fini par convaincre la population blanche de la nécessité d'entreprendre des négociations en vue d'établir un nouveau régime démocratique en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud peut désormais entretenir les plus grands espoirs. Le Congrès national africain et d'autres organisations politiques y ont maintenant droit de cité. Il y a moins de deux semaines, le président de Klerk a mis fin à l'état d'urgence qui, depuis quatre ans, était imposé partout en Afrique du Sud, sauf dans la province du Natal. On s'attend aussi à ce que le Separate Amenities Act soit abrogé en octobre. Et tous les Sud-Africains ont savouré une victoire, monsieur Mandela,, lorsque votre rencontre avec le président de Klerk, au début du mois dernier, a débouché sur un engagement mutuel à lancer un processus de négociation pacifique.

Monsieur Mandela, il est fort heureux qu'une personne aussi extraordinairement douée que vous soit à la tête du mouvement pour l'égalité en Afrique du Sud à ce stade crucial de l'histoire de votre pays. Sortir de prison après tant d'années de détention et conserver, comme vous l'avez fait, une compréhension des raisons qui motivent les actions de vos geôliers est quelque chose de vraiment extraordinaire. Le fait que vous ayez repris votre vie et la direction de votre mouvement sans la moindre amertume ni la moindre animosité en dit long sur votre force de caractère et témoigne éloquemment de la solidité de vos valeurs.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je pense qu'il est évident que le président de Klerk a lui aussi fait preuve de leadership et de courage en reconnaissant la nécessité d'aborder de front la question cruciale de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

[*Français*]

Il s'est certes produit de très importants changements ces derniers mois, mais il ne faut pas perdre de vue les réalités quotidiennes et les difficultés qui restent quand même à être surmontées.

L'apartheid dans toute son horreur a encore force de loi en Afrique du Sud. Et les actes de violence commis par certains groupes des communautés blanche et noire menacent d'enrayer les progrès vers un règlement pacifique.

Personne ne devra sous-estimer les difficultés qu'il faudra surmonter. Le temps viendra sans doute, plus tôt que tard nous l'espérons, où un changement évident et, espérons-le, irréversible se produira, qui permettra de relâcher un peu la pression qui a aidé à le provoquer.

[*Traduction*]

Mais, à ce stade crucial, le gouvernement du Canada et certainement tous les députés estiment que le meilleur moyen de faire avancer la démocratie en Afrique du Sud est de maintenir les sanctions existantes, qui ont contribué notablement au progrès vers la justice sociale dans ce pays.

Des voix: Bravo!

• (1130)

M. Mulroney: L'objectif ultime est la tenue de négociations qui mèneraient au démantèlement de l'apartheid et à l'établissement d'une démocratie pluraliste où le racisme n'aurait pas sa place. Personne ne sait mieux que les Canadiens qu'il est compliqué de rédiger une constitution et que cela exige énormément de créativité, de tolérance et de confiance. Nous vous souhaitons la meilleure des chances devant le défi que représente votre propre entreprise constitutionnelle.

Le vent de démocratie qui souffle présentement sur l'Europe de l'Est et l'Amérique latine est en train de gagner d'autres régions totalitaires du monde. La démocratie pluraliste est une des pierres d'assise de la prospérité économique. On ne peut avoir l'une sans l'autre. Les droits et libertés fondamentales de la personne, y compris le droit de vivre dans une économie libre, sont des concepts universels qui s'appliquent avec une égale valeur à tous les continents et à toutes les cultures. L'Afrique du Sud ne fait pas exception à la règle.

C'est pourquoi, monsieur Mandela, nous considérons votre présence parmi nous comme un présage de la liberté et de la démocratie qui fleuriront bientôt dans votre magnifique pays et assureront des jours meilleurs à tous les enfants d'Afrique du Sud. Une Afrique du Sud libre et démocratique pourra compter sur le Canada, et sur tous les députés, comme sur un ami fidèle et un allié sûr, qui recherchera avant tout la paix et le bien-être pour tous vos concitoyens, quelles que soient leur couleur ou leurs croyances.

Monsieur Mandela, en tant que premier ministre du Canada, c'est avec une joie particulière que je vous invite maintenant à vous adresser au Parlement et au peuple canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nelson Mandela (Vice-président du Congrès national africain): Messieurs les Présidents, honorable premier ministre, distingués chefs des partis d'opposition, représentants du peuple canadien, mesdames et messieurs, nous vous remercions sincèrement de nous avoir accordé l'honneur et le privilège de prononcer un discours à la Chambre des communes du Canada qui constitue un excellent exemple du genre de régime démocratique auquel notre peuple aspire.

Qu'il ne nous ait pas encore été donné de faire la même chose dans notre propre pays, même à titre d'invité, démontre bien l'iniquité du système d'apartheid que nous sommes tous déterminés à abolir sans délai.

Des voix: Bravo!

M. Mandela: Comme tous les jeunes du monde, nous qui avons grandi en Afrique du Sud, sommes partis avec enthousiasme à la découverte du monde. Nous étions motivés par un ardent désir de connaître la vérité sur les gens, sur la société, sur la nature et toujours, notre recherche visait à savoir s'il y avait quelque chose dans la nature humaine et dans la société, s'il y avait quelque chose dans l'ordre universel des choses qui prédestinait les Noirs et les Africains à la place qu'ils occupent au sein de la société. Instinctivement, nous nous sommes lancés dans cette quête parce que nous avions le sentiment que dans notre société, il y avait quelque chose de mauvais, d'injuste et d'inacceptable.

Après tout, nous avions écouté tous ces sermons passionnés où l'on proclamait que Dieu avait créé l'homme à son image et nous avions répondu avec ardeur. À l'école, nous avions écouté les professeurs nous enseigner que tous les hommes avaient été créés égaux et nous en avions été émus. Nous avons réfléchi, comme transportés, lorsque nous avons appris l'histoire de tous ces hommes et de toutes ces femmes de race blanche qui ont lutté contre la tyrannie pour fonder des sociétés reposant sur les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Notre propre vie et celle de tous nos voisins noirs, et même au-delà des frontières de notre pays, nous montraient que ces préceptes et ces principes ne s'appliquaient pas aux hommes et aux femmes de couleur. Peu importe quel était le dessein de Dieu, il semblait clair que la race blanche avait décrété que seuls ses membres possédaient les qualités nécessaires pour se dire à l'image du Créateur. La liberté, l'égalité et la fraternité n'étaient que des liens qui unissaient les Blancs dans leur but commun qui était de nier à la majorité noire les privilèges qu'ils se réservaient.

Ces réflexions de jeunesse sur l'essence de la réalité sociale ont aussi été pour beaucoup des nôtres l'étincelle qui a allumé le feu de la rébellion. Et la vie, grand brasier dans lequel tout se fond, a uni les rebelles comme s'ils avaient été fondus en un grand poing d'acier. Lorsqu'il a fallu prêter serment, c'était pour dire simplement que sans repos, chacun risquerait sa vie jusqu'à ce que le peuple ait retrouvé la liberté, l'égalité et la fraternité. Beaucoup sont déjà morts pour avoir respecté leur serment.

Depuis plus de trois siècles et demi, chaque génération de notre peuple verse son tribut de martyrs. Tout un peuple a appris à ne pas pleurer la mort de ses héros et de ses héroïnes, mais à toujours se tenir prêt à de nouvelles batailles. Tout un peuple a appris à vivre avec la défaite, mais en refusant toujours de se rendre. Vint un jour où même les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de la puberté ont appris qu'eux aussi avaient leur place dans les rangs de ceux qui s'élèvent contre l'hypocrisie d'un système dégénéré qui se réclame de la civilisation occidentale alors que son existence même est la négation de toutes les valeurs que véhicule la notion de civilisation.

• (1140)

Aujourd'hui, le bruit court, parmi nos concitoyens que les gens de notre pays qui se considéraient supérieurs aux autres se sont rendu compte de leur erreur. Ils espèrent que, peut-être, ils ont enfin compris que l'injustice ne triomphera pas. Ils espèrent que, peut-être, ils ont enfin compris que la tyrannie ne peut qu'engendrer sa propre destruction. Ils espèrent que, peut-être, ceux qui ne voulaient pas reconnaître l'humanité des autres ont enfin compris que cette attitude leur fait perdre leur propre humanité.

Si ce sont les résultats que nous avons atteints, saluons ceux qui, au nom de l'humanité, ont combattu pour s'assurer que les nobles principes de liberté, d'égalité et de fraternité s'adressent à tous et n'excluent personne pour quelque raison que ce soit—race, couleur, croyances ou sexe. Par conséquent, monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants de l'honneur inestimable que vous nous avez rendus car nous ne sommes que les simples représentants d'un peuple qu'on peut vraiment décrire comme étant héroïque. Nous sommes un peuple qui, n'ayant pas accepté d'être traité comme s'il n'était pas humain, a racheté la dignité de l'humanité tout entière.

Des voix: Bravo!

M. Mandela: Nous représentons d'innombrables martyrs qui ont affronté sans fléchir des rafales de balles, non pas qu'ils cherchaient à mourir, mais parce qu'ils voulaient que des millions de leurs compatriotes vivent. Nous avons été incarcérés avec d'illustres patriotes africains et de nobles représentants de la race humaine qui ont subi la torture sans broncher, qui sont montés sur l'échafaud en chantant la liberté et qui ont accepté leur destin comme un apprentissage dont ils sortiraient encore plus convaincus, plus déterminés et plus prêts à se sacrifier.

Nous sommes profondément émus de l'honneur que vous rendez aujourd'hui à tous ces nobles descendants de nos ancêtres en nous permettant à nous, parias hier encore, de vivre l'expérience, pendant un bref instant, de prendre la parole dans une enceinte dont l'existence même repose sur la reconnaissance du droit de tous les citoyens de décider de leur avenir et dont le but est de s'assurer que ce droit est garanti à perpétuité. Nous sommes de meilleurs êtres humains parce que vous nous avez tendu la main au-delà des mers pour nous dire que nous aussi—rebelles, fugitifs, prisonniers que nous étions—nous méritons d'être écoutés.

Notre message, qui a causé d'énormes souffrances à tant de gens, est très simple: l'Afrique du Sud devrait être transformée en pays uni, démocratique et libre de toute discrimination. Nous souhaitons que chaque adulte sud-africain ait le droit de vote et soit éligible à toutes les institutions gouvernementales, sans discrimination à cause de sa race, de sa couleur ou de son sexe. Il faut mettre fin à la balkanisation du pays en Bantustan, les prétendues régions et sous-régions. Mûris par une expérience amère du déchaînement des passions et de la répression, nous sommes fermement décidés à faire de notre pays une démocratie en marche au sein de laquelle les droits individuels seront inviolables et tous les citoyens seront égaux devant la loi.

Aussi, nous devrons consacrer, dans une constitution démocratique, une déclaration des droits justiciable et protégée par l'exercice d'un pouvoir judiciaire indépendant.

Comme en témoigne notre document historique, la charte des libertés, nous nous sommes engagés à assurer à tous nos concitoyens des droits égaux en matière de langue, de culture et de liberté de culte. Cet engagement devrait apaiser notamment la prétendue «peur» des Blancs tout en comblant les aspirations de l'ensemble du peuple sud-africain.

Nous voulons également en arriver à un arrangement constitutionnel qui permettrait de déléguer les pouvoirs aux instances gouvernementales régionales et locales afin d'assurer la plus grande participation populaire possible à l'exercice du gouvernement.

De même, nous sommes contre la politique de certains qui souhaitent l'établissement d'un État fédéral. D'une part, nous n'avons rien dans notre pays qui justifie l'instauration d'un système fédératif. D'autre part, nous ne saurions accepter la fragmentation de notre pays comme un fait inéluctable sur lequel nous devrions bâtir une nouvelle réalité.

Toute tentative pour réaliser cette fragmentation ne ferait que perpétuer les divisions raciales et ethniques dont l'éradication constitue l'essence même de notre action. On ne saurait supprimer l'apartheid en maquillant les structures qui le nourrissent.

Nous savons que vous venez tout juste de compléter une série de négociations éprouvantes dans le but d'engager une réforme constitutionnelle au Canada. Vous êtes une inspiration pour nous car vous avez réussi à arrêter les compromis sans lesquels toute entente est impossible. Nous devons donc nous aussi nous inspirer de votre démarche pour en venir à une entente le plus rapidement possible dans l'intérêt de toute la population de notre pays.

Nous sommes convaincus qu'une telle démarche, en Afrique du Sud, consisterait en partie à élire une assem-

blée constituante qui serait chargée de jeter les bases de la nouvelle constitution comme ce fut le cas en Namibie. Nous utiliserions ainsi des moyens démocratiques pour réaliser la démocratie. Et nous légitimerions de telles négociations aux yeux de notre peuple dans la mesure où il aurait choisi les représentants de cette assemblée dont la mission serait de rédiger les lois fondamentales du pays. Nous sommes aussi résolus à ce que la liberté politique dont nous parlons aille de pair avec la disparition des fléaux que sont la faim, la pauvreté et la souffrance.

• (1150)

Il est donc essentiel que nous restructurions l'économie sud-africaine de manière à ce que tous, blancs et noirs, se partagent sa richesse et à ce que le niveau de vie de tout le monde soit convenable et en voie d'amélioration.

Nous ne voulons appauvrir personne ni redistribuer la pauvreté. Mais il est évident que la nouvelle société démocratique devra trouver de toute urgence une solution au dénuement de millions de nos concitoyens.

Il est aussi clair que les questions ne peuvent s'aborder convenablement que dans un contexte où l'économie est en expansion et produit plus de richesse plus rapidement que ne s'accroît la population. Il est important de signaler, à cet égard, qu'une fois opérée la transformation démocratique, nous aurons besoin de votre aide pour atteindre les résultats économiques.

Nous croyons que nous pouvons et devons renforcer les liens d'amitié et de solidarité que nous avons formés, qui semblent être à la source de la lutte constante contre l'apartheid, afin de constituer une association pour la reconstruction tant de notre pays que de notre région dévastés par le régime d'apartheid.

L'Afrique du Sud possède les ressources humaines et matérielles qui se combineront pour donner un bel avenir à des millions de personnes et rendront profitable et utile pour le reste du monde un régime de coopération mutuellement avantageux.

Pendant de nombreuses décennies, l'ANC a cherché une solution pacifique aux problèmes qui assaillent notre pays. Depuis 1986, nous redoublons d'efforts afin de convaincre le gouvernement sud-africain d'engager des négociations avec nous. Nous considérons comme une victoire pour tous les Sud-Africains la rencontre que nous avons eue avec le gouvernement à Cape Town au début du mois dernier. Comme vous le savez, nous avons consenti à supprimer les obstacles aux négociations que l'ANC avait déterminés. Nous sommes décidés à voir cet accord mis en oeuvre et nous croyons que le gouvernement est dans les mêmes dispositions.

Il n'est que juste de signaler à cette auguste assemblée que le président de Klerk et ses collègues à la direction du Parti national nous apparaissent comme des hommes et des femmes intègres. Nous estimons être honnêtement engagés à prendre part à ce processus pacifique qui devrait aboutir à une profonde transformation politique de notre pays.

Le fait que nous avons accepté d'écarter les obstacles aux négociations a aussi eu pour effet de démontrer la bonne foi de la direction de Klerk. Les progrès accomplis, y compris la levée de l'interdit qui frappait l'ANC et d'autres organismes, la libération de quelques prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence dans la plus grande partie du pays, ne doivent toutefois pas nous amener à conclure que le régime d'apatheid est révolu. Ils ne doivent pas nous porter à croire qu'il s'est produit un changement fondamental et irréversible qui conduira à l'émancipation de notre peuple.

En fait, le régime de l'apartheid reste en place. Les instruments de répression de l'État, les forces policières en particulier, continuent de tuer et de mutiler les opposants au régime. Pour défendre l'ordre public dans le régime d'apartheid, bon nombre de nos concitoyens blancs sont armés et se forment en groupes de commando dont le but avoué est de liquider physiquement les dirigeants et les membres de l'ANC. Ils se font aider de groupes de justiciers noirs, également armés, qui sont prêts et empressés à servir les blancs dont ils sont à la solde. Il y a donc encore un combat qui nous attend.

La situation exige que vous et nous ne relâchions pas notre vigilance. Dans ce combat à poursuivre, nous devons veiller à ce que le mouvement vers l'abolition définitive de l'apartheid continue sans interruption. C'est dans

ce contexte que nous avons rappelé avec insistance qu'il était important de maintenir les sanctions.

Les sanctions ont été imposées pour nous aider à mettre fin au régime de l'apartheid. Étant donné ce que nous avons réussi à obtenir, il n'est que logique de continuer à appliquer cette forme de pression contre l'apartheid. Toute initiative à cette étape-ci en vue d'abandonner ou d'atténuer les pressions internationales créerait une situation où l'Afrique du Sud blanche s'estimerait satisfaite des changements minimes qui se sont produits, et régresserait encore une fois dans son opposition de l'époque où elle estimait que les pressions éventuelles n'avaient pas atteint la rigueur suffisante pour l'obliger à prendre des mesures progressistes.

Des voix: Bravo!

M. Mandela: Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage au grand peuple canadien que vous représentez et avec lequel nous croyons que vous êtes entièrement d'accord sur la question de l'Afrique du Sud. Les Canadiens se sont révélés non seulement des amis loyaux de notre peuple en lutte, mais aussi de grands défenseurs des droits de l'homme et de l'idée même de démocratie. Ils sont pour nous comme des frères et des soeurs dont nous ne voudrons jamais quitter la chaleureuse étreinte.

Nous leur rendons hommage à tous: les partis politiques, le mouvement anti-apartheid, les syndicats, les Églises, les autochtones de ce pays, les organismes non gouvernementaux, les étudiants et les intellectuels, les représentants élus qui siègent dans ce Parlement et ailleurs, la presse, les enfants et beaucoup d'autres qui ont hissé l'étendard de la solidarité parce qu'ils savaient que l'absence de liberté pour nous-mêmes réduisait leur propre liberté également.

Dans ce contexte, je voudrais également rendre un hommage spécial au premier ministre du Canada, Brian Mulroney, qui a poursuivi dans la voie tracée par le premier ministre Diefenbaker qui avait réagi contre l'apartheid, persuadé qu'un homme de conscience ne saurait se taire tandis que se commet un crime contre l'humanité.

Des voix: Bravo!

• (1200)

M. Mandela: Monsieur le premier ministre, notre peuple et notre organisation ont pour vous le respect et l'admiration que l'on accorde à un ami. Votre engagement personnel dans la lutte contre la tyrannie de l'apartheid et le rôle de meneur que vous avez joué au sein des Nations Unies, du Commonwealth, du Groupe des Sept et des sommets de la francophonie ont grandement renforcé notre détermination. Nous sommes certains que vous et le reste du peuple canadien resterez avec nous jusqu'au bout, non seulement dans notre combat pour mettre fin au régime de l'apartheid, mais aussi dans nos efforts pour bâtir un avenir heureux, pacifique et prospère pour tous les habitants de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe.

Messieurs les Présidents, l'avenir est devant nous. À l'heure actuelle, nous devons continuer de lutter afin de garantir la réalisation de nos espoirs communs. Nous vous demandons de nous appuyer en continuant les pressions internationales que votre pays et d'autres pays du monde ont exercées. Nous vous demandons de convenir que le Canada et le reste de la communauté internationale devraient rester fidèles aux principes contenus dans les déclarations de Harare et des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, notamment pour faire en sorte que l'Afrique du Sud soit vraiment démocratique, non raciste et unie.

Par suite de l'accord que nous avons conclu avec le gouvernement, au début du mois dernier, nous vous demandons aussi de nous aider à rapatrier et à réinstaller ceux de nos compatriotes que le régime de l'apartheid avait obligé à s'exiler. Nous avons besoin de votre aide matérielle pour réaliser un travail politique approfondi auprès des 38 millions d'habitants de notre pays. Ce travail crucial constitue le pivot du processus visant à entraîner ces millions de personnes dans un effort commun pour en arriver à une résolution juste, permanente et négociée du problème de l'Afrique du Sud.

Nous croyons que, entre autres, vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour encourager les Canadiens à contribuer au fonds de solidarité créé sous la direction de Son Excellence l'archevêque Ted Scott, qui est un grand ami de notre peuple et un homme que je suis fier de connaître.

Messieurs les Présidents, distingués représentants du peuple canadien, l'occasion nous est donnée d'assister au combat final contre le fléau de l'apartheid et d'y participer. Nous sommes à l'aube d'un moment historique. Bientôt, nous, le peuple sud-africain, nous lèverons pour proclamer que l'apartheid, cette source de racisme dans le monde, n'est plus et que le pouvoir politique est passé aux mains du peuple tout entier. Ce peuple doit exercer ce pouvoir avec tout le doigté que réclame notre situation, et il le fera.

Dans un tel contexte, certaines questions deviennent claires comme le jour. On devra interdire à tout jamais, où que ce soit dans notre pays, que réapparaisse le visage hideux du racisme. Les Sud-Africains, noirs et blancs, doivent se donner un sens national commun qui exclue toute idée de vengeance et de châtiment.

Notre pays doit, par ses actes, prendre sa place de champion de la paix, de défenseur de la liberté et de la démocratie et d'ennemi de la pauvreté et de la dégradation humaine, au sein des nations de la terre.

Vous avez toujours été à nos côtés, et vous l'êtes encore, dans la lutte contre la domination de la minorité blanche. Je vous demande de nous accompagner, en tant que futur partenaire commercial, sur le dernier bout de chemin, non par charité, mais parce que nous partageons le même esprit humanitaire. Votre société se distinguera ainsi par sa tolérance à l'égard de tous les points de vue et son respect de la vie et de la dignité de chaque être humain, jeune ou vieux.

Je vous remercie d'avoir fait tous les efforts possibles pour obtenir ma libération. Vous m'avez donné la possibilité, et c'est un présent inestimable pour moi, de retrouver mon peuple, le vôtre et le reste de l'humanité, pour travailler à l'instauration, dans mon pays et ma région, des changements que tous réclament, et tout de suite, jusqu'aux pierres, silencieuses mais tachées par le sang des tueries.

Je vous serai toujours reconnaissant pour votre aide ainsi que pour m'avoir invité à passer ce moment inoubliable avec vous et vous parler de mes rêves, contribuant ainsi un peu à cette amitié qui a toujours uni les Canadiens et les Sud-Africains.

Notre victoire commune, celle de la démocratie et de la fin du racisme, est à notre portée. La liberté, l'égalité et la fraternité seront à l'honneur dans notre pays également. Merci.

Des voix: Bravo!

• (1210)

L'hon. Guy Charbonneau (président du Sénat): Monsieur Mandela, Madame, monsieur le Président, monsieur le premier ministre, distingués invités.

[*Français*]

Au nom de mes collègues du Sénat du Canada, je vous remercie, monsieur Mandela, d'avoir bien voulu, en dépit d'un calendrier chargé, nous honorer de votre présence et prendre la parole devant cette assemblée conjointe.

[*Traduction*]

Vous êtes un constant sujet d'étonnement pour le monde. À peine aviez-vous goûté aux joies de la liberté que vous repreniez la lutte pour obtenir que soient pleinement respectés les droits de vos compatriotes victimes d'une politique injuste.

Entendre les paroles d'un chef comme vous dont les convictions ont subi l'épreuve du feu est une expérience extraordinaire et, en fait, une leçon d'humilité.

Votre message nous touche profondément car, lorsque nous vous écoutons, nous entendons la voix d'un pèlerin de la liberté, d'un évangéliste inspiré qu'on a physiquement emprisonné et moralement interdit.

C'est au nom de la justice et de la moralité que vous avez entrepris votre campagne contre le fléau de l'apartheid, un combat qui nous semble d'autant plus ardu et courageux qu'il a d'abord été contre le fanatisme qui se réclamait d'essence divine.

[*Français*]

Pour combattre la doctrine de la ségrégation raciale, il vous a fallu être moralement et intellectuellement enraciné dans la réalité. Quand vos détracteurs débitaient leurs dogmes, vous réagissiez en dévoilant la vérité. Quand on tentait de vous bâillonner, l'écho de la vérité que vous proclamiez résonnait dans le monde entier.

[*Traduction*]

Nous avons suivi avec angoisse la lutte implacable pour la justice, la vérité et l'humanité que vous avez menée avec beaucoup de courage, de patience et d'abnégation. Comme vous l'avez fait remarquer, c'est une lutte qu'il faut gagner. Ceux qui voudraient nous faire croire à une pollution biologique doivent finir par comprendre que la biologie est une science et non une obsession quant à la race ou à la couleur de la peau.

Votre persévérance s'est révélée le plus efficace des exorcismes. La victoire imminente de la cause que d'autres et vous défendez avec tant d'acharnement et depuis si longtemps rendra justice à vos convictions et à votre détermination et tous les amants de la liberté s'en réjouiront.

Dans votre sagesse, vous allez vous assurer que ce qui aura été gagné de si haute lutte soit affermi et puisse fructifier. Les signes de progrès sont encourageants. La raison semble vouloir enfin jouer un rôle dans la politique de votre pays.

Vous êtes l'un des porte-étendard du monde libre et surtout de l'Afrique du Sud qui est en train de naître.

Nous vous appuyons dans votre oeuvre d'espoir et d'accomplissement pour votre peuple. Nous vous remercions pour les paroles vivifiantes que vous avez prononcées aujourd'hui.

[*Français*]

Au nom du Sénat, je tiens à vous remercier pour votre visite.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président Fraser: Monsieur Mandela, Madame, députés et sénateurs. . .

[*Français*]

. . .invités très distingués.

Monsieur Mandela, au nom de mes collègues de la Chambre des communes et des distingués invités présents, j'aimerais vous remercier pour votre allocution et vous offrir nos meilleurs voeux, à vous et à vos compatriotes.

C'est pour nous un grand honneur de recevoir chez nous un homme dont le courage et le dévouement ont su mériter l'admiration et le respect du monde entier.

[*Traduction*]

Cela fait des années que les parlementaires canadiens et les gens que nous représentons manifestent leur vive opposition au régime d'apartheid en Afrique du Sud et aux souffrances atroces qu'il entraîne.

Les Canadiens et bien d'autres ont fait pression pour que vous soyez libéré. Nous nous réjouissons de votre présence parmi nous aujourd'hui. C'est la preuve tangible que les choses ont évolué dans la bonne direction en Afrique du Sud et le signe que nous pouvons espérer plus que jamais qu'une transformation pacifique de la société sud-africaine vienne garantir l'égalité des races et la justice pour tous les habitants de ce pays. Ce changement est crucial pour beaucoup d'entre nous car s'il n'y a pas de justice pour tous, il n'y a de justice pour personne.

À une époque où le monde entier est de plus en plus conscient de la fragilité de l'environnement de notre planète et de l'obligation que nous avons de coopérer pour assurer notre survie, tous les hommes et toutes les femmes doués d'intelligence et de bonne volonté devraient comprendre qu'il faut résoudre nos divergences sans effusion de sang et veiller au respect des droits fondamentaux universels.

Nous avons vu l'idéal démocratique se raffermir plus que jamais, même dans des régions où, jusqu'à récemment, il semblait avoir peu de chances de se réaliser de notre vivant. C'est pourquoi nous approchons de la fin du XX^{e} siècle avec un certain optimisme qui, il n'y a pas si longtemps, aurait paru déplacé.

Cela ne veut pas dire que tous les problèmes se régleront dans la facilité, et nous avons écouté avec attention, monsieur, vos remarques en ce sens. Nous ne sommes pas naïfs. Nous suivons vos démarches depuis de nombreuses années et nous savons que votre combat est bien loin d'être terminé.

Il reste beaucoup à faire pour abolir l'apartheid et assurer l'égalité de tous les gens de votre pays.

Les négociations devant mener à la création d'une démocratie non raciale seront complexes et ardues, mais nous trouvons encourageants les progrès qu'ont permis d'accomplir les pourparlers que le gouvernement et le Congrès national africain ont engagés pour supprimer les obstacles à des négociations officielles.

[*Français*]

Nous sommes convaincus que votre contribution à ces négociations sera à la hauteur du rôle que vous avez jusqu'ici tenu dans la marche de l'Afrique du Sud vers une société non raciale, libre et démocratique.

Soyez assuré que nous suivrons le déroulement des négociations avec le plus vif intérêt et que nous prierons pour une heureuse issue qui transformera l'Afrique du Sud et annihilera l'apartheid.

[*Traduction*]

Au moment où vous amorcez l'étape la plus importante de votre illustre vie, monsieur, nous vous offrons nos meilleurs voeux de succès dans votre mission et nous tenons à vous dire encore une fois combien nous admirons votre courage et votre dévouement.

Nos prières vous accompagnent. Que Dieu vous bénisse.

Des voix: Bravo!

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 juin 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CHAMBRE DES COMMUNES—LA PRIÈRE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, pour des raisons que j'exposerai brièvement, je conteste la clause du Règlement qui prévoit la lecture de la prière à la Chambre des communes.

Pendant le grand débat sur l'Accord du lac Meech, les détracteurs de cette percée constitutionnelle prétendaient que la clause de la société distincte priverait les Canadiens de la protection de la Charte canadienne des droits et libertés. La charte doit l'emporter sur tout dans toutes les circonstances. C'est la loi suprême, une sorte de vache sacrée juridique qui prend la place du créateur.

Cette assemblée législative a enchâssé la Charte canadienne des droits et libertés dans notre législation. Comme d'autres, j'ai voté en faveur, mais non sans appréhension. La charte est une lame à deux tranchants. Pour protéger la société, on permet aux coupables d'échapper à leur punition et aux subversifs de circuler librement.

La charte avait pour objet de rehausser notre législation, non pas de la rendre stérile. Je crois que, grâce à la clause de la société distincte, la Charte pourra être appliquée de façon raisonnable et constructive de manière que la société québécoise puisse conserver sa spécificité et ne pas régresser sous le coup de lois restrictives.

C'est pourquoi je conteste le droit ou l'obligation de lire des prières à la Chambre des communes. Si la charte proclamait que le Canada est une société qui reconnaît le Tout-Puissant, les tribunaux n'auraient pas jugé illégal l'usage de dire des prières dans les écoles. Voici la réalité juridique telle que l'a exposée le juge en chef du Canada:

> [. . .] Lorsqu'on croyait à la responsabilité de la communauté envers une divinité, le gouvernement pouvait peut-être à bon droit assurer la conformité religieuse, mais depuis la charte, ce n'est plus possible. La charte accorde à tous les Canadiens la liberté de conscience et de religion et l'État n'a pas à leur dire comment l'exercer. . .

• (1110)

Après avoir adopté la charte, une loi constitutionnelle qui dénie aux écoliers le droit de demander l'intervention et l'aide du Tout-Puissant, comment pouvons-nous justifier la lecture de prières à la Chambre des communes, l'assemblée la plus ouverte et la plus démocratique du pays?

Je crois en Dieu. J'admets le pouvoir de la prière et je cherche à obtenir l'intervention divine, mais je ne peux pas me prévaloir d'un droit que j'ai dénié aux écoliers en contribuant à l'adoption d'une loi qui prétend améliorer la société canadienne en en excluant le Tout-Puissant.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, d'arrêter que le paragraphe 30(1) du Règlement et la lecture de prières à la Chambre des communes, notamment le Notre-Père, violent les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. Les Canadiens pourront mieux juger de la loi qui nous régit tous.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le député soulève une question que de toute évidence il estime importante et je ne conteste pas la sincérité de ses convictions. Toutefois, je ne crois pas que le Président doive unilatéralement abroger l'une des clauses du Règlement.

Si le député estime qu'une des clauses du Règlement n'est pas de mise, il pourrait, en soulevant la question de privilège, demander que l'affaire soit déférée au comité permanent responsable.

De la même façon, Monsieur le Président, si, lorsque nous réformerons le Règlement, le député estime que

cette clause est mauvaise, il pourrait encore là recommander au même comité d'envisager son abrogation.

Je crois pour ma part, nonobstant la Charte, que cette clause du Règlement doit être maintenue, mais ce n'est là qu'une opinion personnelle. Mais la question n'est pas là. La question, c'est de savoir si le Président a le pouvoir d'abroger une clause du Règlement ou s'il devrait, même sans en avoir le pouvoir, décider unilatéralement de l'abroger.

J'oserais dire que je ne crois pas que le Président voudrait agir de la sorte.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais réagir à ce que le député vient de dire. La question qu'il soulève est valable. Beaucoup de députés ont contesté la validité de l'article 31 du Règlement.

Il me semble, Monsieur le Président, qu'il y a plusieurs façons de procéder. On pourrait tout simplement, comme le propose le député, laisser tomber le pararaphe 30(1) du Règlement. On pourrait aussi, bien entendu, le conserver. Il y a peut-être, cependant, un moyen terme, à savoir qu'on pourrait en début de journée faire lecture de quelque autre déclaration appropriée. Nous admettons les bienfaits d'une déclaration, d'une prière ou de quelque autre texte qui donne le ton et imprime une orientation aux travaux et au comportement de la Chambre.

Il ne convient pas toutefois de vous demander de laisser tomber ce paragraphe. Les leaders de la Chambre se réunissent en ce moment pour évaluer diverses clauses du Règlement. Ils examinent l'opportunité de les modifier en fonction de l'évolution des circonstances. Peut-être mon ami pourrait-il leur signaler ses préoccupations concernant le paragraphe 30(1) du Règlement pour qu'ils déterminent s'il faut l'abandonner, le conserver ou le remplacer par autre chose.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne veux pas m'attarder sur ce recours au Règlement. Je conviens que le député qui l'a fait a des préoccupations légitimes.

Toutefois, il faut tenir compte de quelques facteurs. D'abord, les Américains ont une charte des droits dont les répercussions sociales sont semblables à la nôtre. Pourtant, au Congrès américain, il y a un aumônier qui tous les jours dit des prières. Ce n'est donc pas incompatible avec une charte des droits. Je pense qu'il en va de même dans notre propre Parlement.

L'autre observation que je veux faire, et qu'on a déjà faite, je crois, c'est que cette décision appartient plutôt à la Chambre. Cette décision n'appartient pas, je crois, à la présidence et la présidence ne doit pas être priée de prendre une décision quant à la validité ou la non-validité d'une clause du Règlement.

Il y a longtemps que c'est une tradition au Parlement fédéral. Cette tradition a été remise en question à plusieurs reprises par le passé, notamment tout au long des audiences du groupe de travail McGrath. Je me souviens que nous avons consacré pas mal de temps à discuter de cette question.

Chaque fois, nous avons décidé de revenir à la pratique actuelle, et j'encouragerais le Président à permettre qu'on perpétue la tradition, car, à mon avis, il serait passablement mal venu de décider arbitrairement qu'un article donné du Règlement contrevient à la Charte.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a soulevé un point concernant l'article 30(1) suivant du Règlement:

> L'Orateur donne lecture de la prière, chaque jour de séance, avant que la Chambre entame ses travaux.

Il s'agit évidemment d'un article du Règlement qui me lie en tant que Président. Il s'agit également d'un article qui existe, non pas depuis peu, mais depuis des générations. Le député demande que je prenne une décision sur la question de savoir si cet article porte atteinte aux dispositions de la Charte des droits ou leur est contraire.

Premièrement, il ne m'appartient pas, en tant que Président, de faire ce genre de déclaration, car ma compétence ne me permet ni ne me demande de prendre des décisions concernant les lois de notre pays. En tant que Président, je suis habilité à prendre des décisions au sujet des règles de procédure que cette Chambre a adoptées et auxquelles elle est assujettie.

Je me vois donc obligé de dire au député que quelles que soient ses préoccupations et peut-être aussi celles d'autres personnes, je ne puis faire des observations sur la question de savoir si la règle qui nous impose de faire une prière chaque jour de séance contrevient ou non aux dispositions de la Charte des droits.

Ce que j'en pense personnellement importe très peu, à ce moment-ci, car ce que vous me demandez tous, c'est d'interpréter le Règlement de cette Chambre, et non de vous faire part de mes points de vue personnels sur l'à-propos de faire une prière. Je dois m'abstenir de me prononcer, que je sois tenté ou non de faire des commentaires à ce propos.

Toutefois, si les députés veulent modifier la forme de la prière ou s'ils me demandent, à cette fin, de décréter qu'il n'y aura plus de prière, je vous signale que ce n'est pas à moi de le faire. C'est aux députés qu'incombe cette tâche. Je suis d'ailleurs sûr que si la question était éventuellement débattue, les membres de cette Chambre tiendraient compte des sensibilités et des sentiments de la grande majorité des Canadiens.

C'est probablement sur cela qu'à mon avis, nous devrions mettre un terme à cette discussion, sauf que je signalerais aux députés, dont un bon nombre m'ont accompagné lors de cérémonies officielles ou à des occasions moins officielles, à des dîners, par exemple: Ils se souviendront que je leur ai toujours demandé de se joindre à moi pour le bénédicité. Ils se rappelleront aussi que, bien qu'étant de foi chrétienne, j'ai toujours manifesté beaucoup de respect pour les opinions des autres et que j'ai toujours commencé le bénédicité de la même façon, c'est-à-dire de manière à ce que la grande majorité d'entre nous puissent se joindre à moi, avec respect et gratitude. Je dis toujours: «Seigneur, dont nous sommes tous les enfants. . .». Cela me semble une formule susceptible de convenir à tous. Je vous le signale pour que vous y réfléchissiez.

AFFAIRES COURANTES

• (1120)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 65 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation officielle de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui a représenté le Canada lors de la visite officielle à Westminster, du 9 au 25 mai 1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

AFFAIRES AUTOCHTONES

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones. Ce rapport traite des Inuit qui ont été relogés à Grise Fiord et à Resolute Bay.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA LANGUE COMMUNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-320, projet de loi favorisant l'emploi de la langue commune dans les lois, règlements et textes réglementaires fédéraux.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Des explications.

M. le Président: Je signale aux députés et au public qui assiste aux débats que le député est autorisé à faire une brève déclaration. Je doute qu'un député puisse, tout en faisant une brève déclaration, expliquer de quelle manière nous allons favoriser l'emploi de la langue commune dans les lois fédérales, mais il pourrait toujours s'y essayer.

M. Waddell: Avec l'aide de Dieu et des autres, on peut peut-être y arriver.

Monsieur le Président, ce projet de loi constitue une tentative en vue d'exiger l'emploi de la langue commune dans toutes les lois, règlements et textes réglementaires fédéraux, et son objet est bien simple. Les Canadiens devraient pouvoir saisir facilement et pleinement l'intention des mesures gouvernementales et, j'irais même jusqu'à dire, sans faire appel à une dizaine d'avocats. Je ne voudrais pas faire preuve de mesquinerie à l'endroit de notre profession commune, Monsieur le Président, mais j'aimerais, si vous me le permettez, vous citer une parole de Napoléon. Les constitutions et les lois de la France, avait-il dit, devraient être libellées de manière à ce que tous les paysans de tous les villages de France puissent les lire et comprendre ce qu'elles veulent dire.

C'est ce que j'ai essayé de faire en proposant l'adoption d'un projet de loi dont l'objectif est de faire en sorte que les lois canadiennes soient rédigées dans une langue claire, simple, non ambiguë et compréhensible par tous les Canadiens et non pas uniquement par les avocats.

M. le Président: Je rappelle au député ce que disait Shakespeare au sujet des avocats: «La première chose à faire, ce sera de pendre les avocats.»

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CONCERNANT LE RÉEXAMEN DU SERVICE ET DES TARIFS POSTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-321, Loi concernant le réexamen du service et des tarifs postaux et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, le but du projet de loi est de s'assurer que le public ait la possibilité de jouer un rôle dans l'établissement des tarifs postaux et la fourniture du service postal au Canada. Il créerait également un Office de réexamen du service postal, semblable à celui que le ministre des Finances a supprimé dans son dernier budget.

Ce projet de loi enlèverait à la Société canadienne des Postes le droit de fermer des bureaux de poste à tort et à travers, comme elle le fait actuellement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

ADOPTION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose l'adoption du neuvième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, présenté à la Chambre le vendredi 29 décembre 1989.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer l'adoption du neuvième rapport de l'actuel Comité permanent des privilèges et des élections dont l'appellation était autrefois plus longue. Ce comité a considérablement travaillé l'automne dernier pour préparer un rapport sur la télédiffusion des délibérations de la Chambre. Les membres du comité se sont rendus à Washington l'été dernier pour examiner les arrangements pris en matière de télédiffusion au Congrès des États-Unis. Ils ont rencontré divers représentants des médias au Canada. Ils ont rencontré des députés et ont tenu des audiences assez approfondies sur la question avant de présenter ce neuvième rapport.

Depuis le dépôt du rapport en décembre dernier, très peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les recommandations qui semblent ne pas avoir été entendues à la Chambre. Je propose aujourd'hui l'adoption de ce rapport pour que nous puissions attirer l'attention des députés sur les recommandations du comité, afin que ces dernières soient adoptées à la Chambre.

La première recommandation vise le contrôle de la chaîne parlementaire canadienne. Elle recommande qu'un consortium composé de représentants de l'industrie de la câblodiffusion et de la Société Radio-Canada, en fait un partenariat entre ces deux entités, soit constitué et qu'il soit autorisé à exploiter cette chaîne pour la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre des communes. La Chambre a déjà adopté cette recommandation particulière, actuellement présentée au CRTC. Ce dernier tiendra des audiences et autorisera ou non un tel partenariat.

Il est clair que cette recommandation sera adoptée et que la Chambre n'a pas à s'occuper de quoi que ce soit, à l'exception du comité de surveillance. Le Comité des privilèges et des élections recommande la création du

comité de surveillance afin d'aider le consortium dans ses fonctions.

Je ne crois que ce rapport ait été présenté à la Chambre, ou, s'il l'a été, il n'a pas encore été adopté. Je suis convaincu qu'il le sera sous peu.

• (1130)

Toutefois, à mon avis, les autres éléments essentiels de ce rapport revêtent une grande importance pour la Chambre et les Canadiens. C'est donc à eux que j'adresse mes commentaires aujourd'hui, comme s'il s'agissait d'un groupe de députés.

Le rapport repose essentiellement sur deux recommandations principales. La première, la plus révélatrice à mon avis, concerne la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre des communes.

J'aimerais d'ailleurs lire la recommandation du comité parce que le libellé me semble très pertinent. Elle se lit comme suit: «Les comités de la Chambre des communes décideront s'il convient, à Ottawa comme ailleurs au Canada, d'admettre les médias électroniques à leurs réunions, chaque président pouvant imposer les conditions qu'il juge nécessaires pour maintenir le décorum.»

Le comité voulait ainsi permettre à chaque comité de décider lui-même d'admettre la radio et la télédiffusion de ses travaux. Selon moi, il s'agissait là d'une décision raisonnable. De fait, depuis le dépôt de ce rapport, en décembre dernier, nous avons pu assister, dans cette Chambre et sur nos écrans de télévision, aux délibérations de certains comités maintenant télédiffusées dans tout le pays. Je pense tout particulièrement au Comité permanent des finances qui a tenu un grand nombre d'audiences l'an dernier. Un autre comité, qui a aussi parcouru le pays, a ainsi eu droit à une bonne couverture nationale.

D'après moi, la télédiffusion des travaux de ces comités a bien servi l'intérêt public. En présentant son rapport, le Comité permanent des privilèges et élections voulait souligner le fait que les Canadiens désirent voir les autres activités du Parlement. Celui-ci est constitué de la Chambre, mais il comprend également une série de comités. Lorsque je parle du Parlement, je fais référence uniquement à la Chambre des communes. Je n'ai pas du tout l'intention d'exclure le Sénat, mais ce rapport concerne la Chambre des communes et la télédiffusion des travaux de celle-ci.

Les comités sont un élément important de la Chambre; de fait, de nombreuses personnes affirment même, et je suis d'accord avec elles, que la plupart des progrès importants sont réalisés en comité. Le fait que ce rapport ait été préparé par un comité formé de députés de tous les partis représentés à la Chambre des communes indique bien l'importance des comités. Je signale, aux fins du compte rendu, que les recommandations du comité ont été faites à l'unanimité par tous les partis, exception faite d'un cas particulier qui concerne les dispositions financières sur la CPaC mais je ne parlerai pas de cette question aujourd'hui.

Autrement dit, les députés de chacun des trois partis représentés à la Chambre des communes se sont rencontrés, ont discuté, ont soigneusement examiné la question, ont entendu des témoins et ont formulé cette recommandation unanime, à savoir que les comités doivent être maîtres de leurs propres procédures en ce qui concerne la télédiffusion de leurs travaux.

D'après nous, les médias électroniques seraient ainsi tenus de demander aux différents comités la permission de télédiffuser leurs délibérations lorsqu'ils jugent approprié de les diffuser. Les comités pourraient alors décider d'accepter ou de refuser que leurs travaux soient télédiffusés. Le président aurait ensuite le dernier mot quant à la façon dont les caméras de télévision pourraient être utilisées dans la salle du comité. Il pourrait par exemple déterminer, sous réserve de l'approbation des membres du comité, si les caméras peuvent balayer la salle ou si elles doivent montrer des plans fixes, et la façon dont les prises doivent être présentées compte tenu des différentes méthodes utilisées pour télédiffuser les délibérations, tout particulièrement lorsque le comité tient des audiences à l'extérieur d'Ottawa.

Évidemment, les salles disponibles dans d'autres régions du Canada pourraient ne pas être semblables aux salles d'Ottawa; il pourrait alors s'avérer nécessaire de prendre des dispositions différentes. Le président du comité est évidemment libre de prendre les dispositions qu'il juge nécessaires avec les médias locaux pour assurer la couverture des délibérations. Les membres du Comité permanent des privilèges et élections voulaient que cette

recommandation permette de télédiffuser les travaux des comités sur la chaîne parlementaire.

Il avait été convenu avec la CPaC que, dans le cas d'une télédiffusion officielle des travaux de n'importe quel comité de la Chambre des communes, celle-ci aurait lieu sur la chaîne parlementaire après les délibérations de la Chambre. Les Canadiens pourraient ainsi regarder les comités à l'oeuvre. Nous pensions que cela intéresserait tout particulièrement les localités dont le maire ou d'autres représentants comparaissent devant un comité, à Ottawa. Les délibérations de ce comité seraient particulièrement intéressantes pour les citoyens de la collectivité d'où provient le témoin. Selon nous, ce n'était que justice que ces délibérations soient télédiffusées et même radiodiffusées dans certaines localités. En ce qui concerne certaines grandes questions nationales, nous étions d'avis que le travail qui se fait en comité est important. Les témoins viennent de toutes les régions du Canada pour témoigner sur ces grandes questions. Nous pensons que les Canadiens devraient pouvoir observer ce qui se passe pendant ces audiences.

Lorsqu'ils regardent les débats de la Chambre des communes, les Canadiens peuvent voir les députés de toutes les régions du Canada qui discutent de diverses questions. Pendant les audiences des comités, il y a plus que les députés du Parlement: il y a des Canadiens de diverses collectivités et des experts dans tous les domaines. Les Canadiens pourraient entendre leurs témoignages et les nombreux arguments qui nous aident à nous faire une opinion en tant que députés.

Les membres du comité ont donc estimé que c'était extrêmement important et que, par conséquent, en télédiffusant les séances des comités, on télédiffusait la moitié du travail de la Chambre. J'exhorte les députés à se rappeler de cela. Le gouvernement aura peut-être des réserves. En fait, tous les députés de tous les partis en auront peut-être.

Je désire aborder brièvement cette question des réserves possibles. Il y a quelques années, lorsque j'observais tout cela de l'extérieur et que la télévision est entrée au Parlement, je doutais également de son efficacité. Je craignais qu'elle n'anéantisse l'esprit de collaboration qui règne à la Chambre et qu'elle ne rende plus difficile les rapports entre les partis.

Peut-être cela s'est-il produit. Je n'en sais rien. Certains députés le pensent. D'autres ne sont pas de cet avis. De toute manière, le changement qui s'est produit, et c'est un changement fondamental, c'est que le Parlement est entré dans le salon de tous les Canadiens. Je suis toujours étonné de constater le grand nombre de personnes qui regardent les débats du Parlement dans la circonscription de Kingston et les Îles. Les gens m'en parlent souvent lorsqu'ils viennent me voir ici, ou lorsque je les rencontre dans ma circonscription.

Une voix: Qui regardent-ils?

M. Milliken: Ces personnes me regardent, mais elles regardent également tous les autres députés. Je suis certain qu'on regarde beaucoup le député de Sault Ste. Marie. Un orateur éloquent. Je suis convaincu que ses électeurs ne se lassent pas d'entendre ses discours. C'est d'ailleurs le cas de certains d'entre nous ici. Le député de Sault Ste. Marie faisait partie du comité. Ses arguments sont bien étayés et c'est peut-être la raison pour laquelle il est si loquace ce matin. Je sais qu'il fera un discours bientôt.

Je pense que l'important, c'est que la télévision ait amené la Chambre des communes aux Canadiens comme cela n'a jamais été fait auparavant. Dans l'ensemble, je pense que c'est mieux pour le Parlement. Cela a rapproché les Canadiens de cette institution. Ils ont ainsi la chance de mieux comprendre son fonctionnement. J'en suis donc fort heureux. Je sais que cela a peut être changé la façon dont nous nous abordons à la Chambre. L'esprit de parti est peut-être plus manifeste. C'est regrettable. Toutefois, je ne suis pas certain que cela ne se serait pas produit sans la télévision. Elle a été introduite à la Chambre, et le comité reconnaît qu'elle y demeurera. Dans l'ensemble, nous estimons que le prolongement logique de ce type de publicité pour le Parlement consiste à télédiffuser les débats des comités.

Bien que cela puisse donner l'occasion aux députés d'agir de manière plus partisane et d'être moins objectifs dans l'étude qu'ils font de diverses questions en comité, à notre avis, étant donné qu'il y a déjà beaucoup de télédiffusion à la Chambre et que l'étude de certaines questions ne donne pas lieu à une manifestation d'esprit de parti, la façon de procéder des comités ne changera pas. Lorsque les députés veulent manifester leur esprit de parti en comité, à cause d'une lutte sincère au sujet du principe qui sous-tend une mesure législative présenté par le gouvernement, ils le font, que la télévision soit présente ou pas.

À mon avis, les caméras de télévision ne changeront pas grand-chose à la façon dont nous procédons en comité. C'était du moins l'avis des membres du comité. S'il y a changement, à notre avis, c'est que la publicité qu'apportera la télévision aux comités fera plus que compenser les désavantages. En d'autres mots, l'avantage pour les Canadiens de voir ce qui se passe sera beaucoup plus important que la crainte que nous avons de voir

les comités agir différemment. Je ne pense pas que cela changera beaucoup notre façon de faire.

J'exhorte la Chambre à adopter cette recommandation. Les comités n'ont pas changé lorsque la télévision y était. À mon avis, ils ont travaillé de façon très satisfaisante. Je n'ai aucune raison de croire que la télédiffusion de toutes les séances des comités, si c'est ce que veulent les médias, changera cela.

J'appuie fortement la recommandation. Les comités détermineront eux-mêmes leur façon de procéder. Si un comité ne veut pas que la télévision soit présente, elle ne le sera pas. Chaque comité sera libre de prendre cette décision. Je pense que c'est un aspect important de la recommandation.

La deuxième recommandation importante du comité était la nomination d'un directeur de la programmation. Je vais lire la recommandation n° 3. On y dit que le directeur de la programmation devrait être responsable de la production et de la réalisation de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes sous le contrôle général du Comité de surveillance de la Chambre des communes. Le Comité des privilèges, et des élections a recommandé que lui soit confiée, du moins pour l'instant, la responsabilité de surveillance.

• (1140)

Cette recommandation est importante du fait qu'elle change les lignes directrices qui contrôlent actuellement la présence et l'activité des caméras de télévision à la Chambre, de façon à donner une idée plus générale et juste de ce qui se passe à la Chambre.

Les gens qui nous regardent maintenant voient que je suis ici à ma place mais ne voient rien d'autre dans la Chambre. Je pense qu'il est dommage qu'ils ne puissent voir les autres députés. Je regrette qu'ils ne puissent voir certains des sièges vides.

L'absence de députés aujourd'hui n'est en rien différente de celle de n'importe quel autre jour. Je n'estime certainement pas qu'elle est inhabituelle et je ne suis pas surpris qu'un grand nombre de députés ne soient pas présents. Il y a des séances de comité ce matin. Il y a d'autres réunions et affaires auxquelles les députés doivent participer, et je pense que les Canadiens ne devraient pas être surpris de voir qu'il y a beaucoup de sièges vides à la Chambre. Je pense que c'est là une réalité normale de la vie parlementaire. Si c'est la raison pour laquelle on ne veut pas que la caméra qui me fait face donne une vue d'ensemble, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne raison et nous ne devrions pas en tenir compte.

La proposition faite se fondait sur l'expérience de l'Assemblée législative de l'Ontario. J'invite fortement les députés à écouter les délibérations de cette assemblée et à regarder comment celles-ci sont retransmises parce que, du point de vue du Comité, la radiodiffusion de ces délibérations est plus intéressante que la nôtre. Ce n'est pas parce que les discours prononcés sont nécessairement meilleurs, bien que l'Assemblée législative de l'Ontario compte de nombreux orateurs impressionnants, notamment au sein du gouvernement. Je ne voudrais aucunement laisser entendre que le fait de regarder les travaux de l'Assemblée législative puisse être moins intéressant que de regarder nos délibérations. Sauf tout le respect dû aux députés de cette assemblée, ils font du meilleur travail sur le plan de la télévision en rendant plus évidente la présence d'un orateur à l'Assemblée. Normalement, la caméra donne une vue panoramique, de l'avant ou de l'arrière du député qui se lève, et montre de quelle façon celui-ci se tient, à quel endroit il se trouve, et où il se situe par rapport au Président.

Mme Clancy: Ou elle.

M. Milliken: Ou elle. Je m'excuse, j'essaie seulement d'être bref pour des raisons de temps. La députée de Halifax a tout à fait raison, mais j'utilise le pronom «il» dans son sens général, en incluant les deux sexes.

Une fois qu'un député commence à parler, la caméra se rapproche de celui-ci et le suit de près.

Je ne dis pas que nous devrions avoir des gros plans des réactions. L'Assemblée législative de l'Ontario éprouve des difficultés avec cette question, ainsi que nous l'a déclaré le directeur de la programmation là-bas. Je pourrais être le premier à prendre la parole et adresser directement mes remarques au secrétaire parlementaire assis en face. À l'Assemblée provinciale de l'Ontario, les caméras hésitent à montrer le secrétaire parlementaire, au cas où celui-ci serait en discussion avec le whip en chef et pourrait être en train de rire pendant que je fais un commentaire sérieux. Le fait de le montrer dans cette situation ne serait pas convenable, ni pour le secrétaire parlementaire, ni pour moi pendant que je formule mes observations.

Je devine que la députée de Halifax est encore contrarié.

Mme Clancy: Halifax–Ouest.

M. Milliken: Halifax–Ouest. Je suis désolé.

Une voix: Il n'a aucune chance.

M. Milliken: Le député d'Ottawa–Sud dit qu'il n'a aucune chance.

Quoi qu'il en soit, je disais qu'il n'est pas toujours facile de montrer les réactions parce que les députés sont souvent en discussion concernant d'autres questions qui n'ont rien à voir avec la personne qui parle. Par conséquent, de telles prises de vue sont très difficiles à réaliser.

Les députés semblent nerveux à l'idée que l'on montre ces réactions. Je pense qu'il n'y en aura que très peu. Le directeur de la programmation ne pourra pas recourir à cette technique très souvent, en raison des risques qu'elle comporte. La restriction en vertu de laquelle les travaux à la tribune ne doivent pas être filmés continuerait de s'appliquer. Il ne s'agit pas de montrer le désordre qui peut parfois régner dans les tribunes. Ce genre de chose ne ferait pas partie de la programmation et n'est d'ailleurs pas montré dans le cadre de la radiodiffusion des délibérations de l'Assemblée législative à Toronto.

Je pense que le comité est revenu de Toronto avec l'impression que les caméras de télévision là–bas font de l'excellent travail en vertu de lignes directrices beaucoup plus souples. Par ailleurs, il y a un directeur de la programmation qui prend les décisions pertinentes et il existe une procédure à laquelle peuvent recourir les députés pour se plaindre s'ils s'estiment lésés par ce qui a été montré à la télévision. Il n'y a eu aucune plainte depuis les deux ou trois années où ce système est en place. Si celui–ci peut fonctionner là–bas, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas fonctionner ici à Ottawa.

Nous devons examiner cette question: nous devons assouplir nos lignes directrices et confier cette responsabilité à quelqu'un d'autre, sous réserve d'une procédure d'examen, de façon à ce que le Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés se voit confier l'audition des plaintes formulées par les députés en cas de problèmes, et prenne des mesures afin que les erreurs commises, si c'est le cas, puissent être corrigées et ne se reproduisent plus. Nous ne pensons pas qu'il y aura beaucoup de problèmes. À notre avis, les députés, de tous les partis seront enchantés des résultats de ce changement. À cet égard, nos suggestions sont assorties de petits exemples dans le rapport que, encore une fois, j'invite les députés à lire. Il s'agit–là des deux recommandations fondamentales du rapport.

L'autre recommandation qui, selon moi, doit être gardée présente à l'esprit, est celle qui dit que si le rapport est adopté, tout le système devrait faire l'objet d'un examen obligatoire deux ans après sa mise en place. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'une mesure permanente ou immuable. Il s'agit d'un nouveau système pour les comités et d'un système légèrement modifié pour la Chambre qui, à notre avis, améliorera la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et rendra celle–ci plus intéressante pour les Canadiens.

Je ne dis pas que la Chaîne parlementaire n'est pas intéressante à regarder, mais elle le serait encore plus et les Canadiens en retireraient une plus grande satisfaction parce qu'ils auraient une meilleure idée de ce qui se passe à la Chambre, qu'ils verraient mieux les réactions des députés à certaines occasions, et qu'ils sauraient aussi à quel endroit se trouvent ceux qui prennent la parole. En d'autres mots, ils auraient une idée de l'ambiance qui règne ce qui, selon moi, n'est pas le cas lorsque la caméra montre uniquement la personne qui prend la parole.

Nous avons aussi pensé que certaines occasions spéciales pourraient être mieux retransmises en présentant, là encore, des prises de vue plus générales de la Chambre. Des caméras installées à divers endroits pourraient, par exemple, montrer Son Honneur, tout en montrant à peu près la moitié de la Chambre, de façon que le Président puisse être situé par rapport à toute la Chambre. Nous pensons qu'il s'agit–là d'une excellente recommandation. Selon nous, tout le rapport mérite un examen sérieux par la Chambre et j'espère que les députés auront aujourd'hui l'occasion d'en discuter afin que nous puissions ensuite l'adopter et mettre intégralement en oeuvre les recommandations qu'il renferme, à compter de l'automne.

Mme le vice–président: Le député de Calgary–Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'étais retenu ailleurs au cours des affaires courantes et je devais être en Chambre au cours de la même période pour déposer le 46e rapport du comité de sélection.

Sauf erreur, selon le Règlement, les deux comités peuvent tenir des séances d'organisation cet après-midi et je crois savoir que c'est tout ce qu'ils ont l'intention de faire pour le moment-ci.

Je me demandais si je pourrais obtenir un consentement unanime afin de revenir aux affaires courantes, de façon à pouvoir déposer le 46e rapport.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion faite par le député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU QUARANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quarante-sixième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

—La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Milliken.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, c'est avec un vif intérêt que j'ai écouté les commentaires de mon ami d'en face, relativement à la radiodiffusion des séances de comité. J'aimerais lui faire part d'une perspective quelque peu différente.

Avant le grand changement entraîné par la création des comités tous les projets de loi, sans aucune exception, étaient déposés au Parlement. Cette façon de procéder ne fonctionnait pas parce que les députés ne pouvaient jamais s'entendre quant au temps qu'il convenait d'accorder à l'étude des projets de loi. Ailleurs, soit en Grande-Bretagne, en France et dans les États unitaires, un corps législatif détient toute la compétence législative, c'est-à-dire toute celle que détient ici le fédéral et, en plus, celle des provinces.

Or, ces États en sont venus à la conclusion que la seule façon de pouvoir fonctionner est d'obtenir un consensus. Même les principaux projets de loi peuvent être débattus par seulement trois ou quatre personnes au stade de la deuxième lecture, avant d'être confiés au comité plénier. J'aime ce modèle parce que je pense qu'il valoriserait beaucoup notre rôle fondamental de parlementaire, ce qui n'a pas été le cas. Lorsque la télévision a fait son apparition à la Chambre, personne ne pouvait être vu à l'écran en train de faire des compromis; par conséquent, nous avons dû créer des comités. Les compromis sont maintenant faits au niveau de ces comités parce que la télévision n'est pas présente et parce que le public ne voit pas ces compromis. Je crains que, si nous autorisons la télédiffusion des séances de comités, aucun compromis ne soit plus possible; il faudra alors tout renvoyer aux comités de direction où le pouvoir s'exercera, à huis clos encore une fois.

• (1150)

J'aimerais entendre ce qu'en pense mon ami, car l'alternative serait de braquer de nouveau les feux complètement sur cette Chambre. Comme nous le savons tous, sauf lorsque nous nous levons pour ratifier une décision par une mise aux voix, cette Chambre est totalement hors du coup. Nous n'y sommes jamais. Nous ne lisons même plus le *hansard* parce que ce n'est pas ici que le pouvoir s'exerce. Les changements d'opinion ne s'opèrent pas dans cette Chambre; ce n'est que l'endroit où la mise aux voix finale se fait.

C'est au niveau des comités que s'opèrent les changements d'avis. Je préférerais que cela se fasse ici. Je sais que c'est une proposition radicale, mais j'aimerais connaître l'avis de mon ami là-dessus. Si les partis pouvaient s'unir et s'entendre pour limiter les débats dans cette Chambre nous pourrions, comme il se doit, en faire le pôle d'attraction, un lieu excitant et y faire renaître le jeu dynamique de la politique.

M. Milliken: Madame la Présidente, l'honorable secrétaire parlementaire a soulevé plusieurs points intéressants; je ne sais par où commencer, car je ne suis pas d'accord avec lui à plusieurs sujets.

Pour commencer, l'idée de confier plus de choses aux comités était d'enlever à la Chambre, au comité plénier, l'étude des projets de loi à l'étape du comité. C'était, je le pense franchement, une très sage décision.

Le comité plénier n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre et ce n'était pas pratique pour entendre des témoins. Je crois que le travail des comités sur les projets de loi met actuellement l'accent sur l'audition de témoins; cela permet maintenant d'examiner beaucoup plus de projets de loi que le comité plénier n'aurait pu le

faire auparavant. Je crois que ce changement, extrêmement sensé, a été tout à fait bénéfique à la fois pour le gouvernement et pour l'opposition.

Les comités législatifs auxquels j'ai participé, et je reconnais que mon expérience est très restreinte, on fait de l'excellent travail. Des amendements ont été apportés en comité sans partisanerie aucune, de longs travaux ont abouti à une entente, des témoins ont été entendus, et divers groupes désireux de comparaître ont été invités à le faire. L'expérience que j'ai eue des comités législatifs a été très positive. J'avais le sentiment que nous avions réellement amélioré le projet de loi. Dans certains cas, il n'y a pas eu de modifications, mais au moins le public a pu se faire entendre, ce qui n'aurait jamais été possible au comité plénier de cette Chambre.

Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point et, bien qu'il soit agréable de penser que l'attention serait de nouveau braquée sur cette Chambre si les projets de loi y franchissaient toutes les étapes, je ne crois pas que ce serait le cas. Dans l'ensemble, les députés qui s'intéressent à un projet de loi s'arrangent pour participer au débat.

À mon sens, il est faux de prétendre qu'il n'y a personne ici. J'y suis heure après heure, jour après jour, et j'adore me retrouver ici. Je suis désolé que plus de députés n'y trouvent pas le même plaisir. Pour moi, ma présence ici fait partie de mes fonctions et je m'y plais.

Je suis conscient que certains députés ont d'autres engagements. Moi aussi, mais j'y consacre plus volontiers mes soirées de façon à pouvoir passer mes journées ici. Je trouve que c'est formidable. Je prends plaisir à engager le débat avec n'importe quel député, notamment le whip du gouvernement et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Je suis toujours heureux de discuter avec eux.

Le ministre des Transports est toujours très divertissant. Ses discours sont truffés de blagues et je suis heureux d'être ici pour les entendre.

Une voix: Cela amène-t-il quiconque a changé d'opinion?

M. Milliken: Le député me demande si cela amène quiconque à changer d'opinion. D'accord. Les opinions ne changent peut-être pas de façon visible à la Chambre, mais je crois qu'elles changent de façon intangible. Je crois que les discours prononcés ici influencent les ministres, que l'idée d'avoir un débat prolongé sur un article peu populaire force le gouvernement à envisager des changements.

Personne ne va se lever pour dire que, à la suite de l'intervention du député de Mount Royal, d'Ottawa—Vanier ou de Kingston et les Îles, il change d'avis. Personne ne fera de telles déclarations, mais nous avons le sentiment que ce que nous faisons influe sur les opinions. Je crois d'ailleurs que si le député examinait la liste des projets de loi qui ont été examinés par cette Chambre au cours des deux derniers mois, il constatera un niveau élevé de coopération entre le parti ministériel et les partis de l'opposition pour s'entendre sur le temps consacré à chaque projet de loi afin d'assurer le déroulement ordonné des travaux.

Je crois que le niveau de coopération a été excellent. La clôture n'a pas été invoquée une seule fois. Au cours des deux derniers mois, il n'y a eu aucune attribution de temps. C'est avant tout, je pense, parce que nous avons travaillé ensemble pour faire avancer de façon ordonnée le travail du gouvernement dans cette Chambre.

Nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce qui est présenté, mais nous reconnaissons que le gouvernement dispose d'une majorité et pourra de toute manière arriver à ses fins, et nous avons travaillé ensemble dans ce sens.

Je ne vois pas pourquoi, que les séances de comités soient télévisées ou pas, cette même coopération ne pourrait pas se poursuivre. Cela n'a certainement rien changé aux comités dont les séances ont été télévisées depuis un an. À mon avis, cette expérience a très bien fonctionné et donné aux Canadiens une excellente occasion de voir cet aspect des travaux du Parlement. J'espère qu'il est très positif à l'égard de ce rapport.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la présidente, j'aurais un commentaire et une question.

Je siège à la Chambre depuis 11 ans et j'ai peut-être, puisque j'étais critique en matière d'énergie, participé à plus de comités législatifs chargés d'étudier plus de projets de loi. J'ai fait le tour du Programme national de l'énergie dans le contexte de plusieurs projets de loi. Je suis maintenant chargé des communications. Je fais probablement partie des parlementaires qui ont, des comités, plus d'expérience que bien d'autres députés.

Les comités sont parfois bien ennuyeux, mais ils peuvent aussi être très excitants. Bien des députés qu'on ne voit jamais en Chambre à la Période des questions font de l'excellent travail en comité. Je crois que les Canadiens seront agréablement surpris lorsqu'ils verront les séances de comité.

Ma question est toutefois la suivante: comment le choix des comités se fera-t-il? Il y a, à tout moment donné, 10 ou 15 comités qui siègent simultanément. Va-t-on décider d'écouter le Comité de l'environnement traiter des nouvelles règles d'évaluation? Ou préfèrera-t-on entendre le Comité législatif sur le nouveau projet de loi en matière de radio-télédiffusion dont on fait partie depuis un bon moment? Je crois que les Canadiens sont intéressés. À en juger par ce qui passe à la télévision, les gens veulent de l'information.

Les gens obtiendront plus d'information des comités que des discours prononcés à la Chambre. Il serait possible de leur envoyer de la documentation pour leur permettre de suivre un projet de loi article par article. Il est étonnant de voir ce que les moyens de communication modernes, la télévision en particulier, rendent possible. Le NPD croit qu'il faut ouvrir le processus à tout le monde. Je me demande toutefois comment se fera le choix du comité. Comment voyez-vous la chose?

M. Milliken: Madame la présidente, la question du député de Port Moody—Coquitlam est excellente. C'est un sujet sur lequel le comité a buté, car il faut reconnaître que, lorsqu'une vingtaine de comités siègent en même temps, il est difficile de savoir lequel diffuser.

Selon nous, il faudrait aménager des salles de comité sur la Colline, de sorte que les séances des comités qui y siègeraient seraient automatiquement télévisées. La question demeure de savoir quels comités siègeraient dans ces salles? Une sélection s'impose. À Toronto, le comité qui siège dans la seule salle de comité actuellement équipée pour la télédiffusion—une deuxième est en cours d'aménagement—est automatiquement diffusé.

Je crois que nous avons recommandé l'aménagement de quatre salles au total. Les séances de comité qui se tiendraient dans ces quatre salles seraient automatiquement télévisées à différents moments. Nous avons pensé que les présidents de comité pourraient décider entre eux de la répartition de ces salles. Il nous a semblé que dans presque tous les cas les présidents de comité pourraient s'entendre soit pour décaler les séances, soit pour dire: «Votre comité présente manifestement un plus grand intérêt national que le nôtre. Il serait donc normal qu'il soit télédiffusé.»

Si les présidents de comité n'arrivent pas à s'entendre, le président des présidents du comité de comités qui regroupe tous les présidents de comité ou du «comité de liaison» comme on l'appelle—nous nous plaisons à le désigner par des termes plus grandioses—prendrait la décision. Autrement dit, une décision se prendrait à ce niveau.

Les travaux de tous les autres comités pourraient être diffusés. Les comités qui siègeraient dans ces quatre salles seraient automatiquement télédiffusés par le personnel de la Chambre, mais les caméras de télévision pourraient pénétrer dans les autres salles de comité si les réseaux souhaitaient en retransmettre les travaux. Une station de télévision de Vancouver, par exemple, pourrait engager quelqu'un à Ottawa pour filmer les travaux d'un comité où siège le député de Port Moody—Coquitlam parce que la population de Vancouver s'intéresse au sujet abordé un jour donné.

Les travaux du comité seraient enregistrés sur bande et diffusés à Vancouver par la suite. L'ouverture des comités, tant que le comité lui-même permet la télédiffusion de ses travaux, rendrait ce genre de chose possible. Nous n'arrêtons pas. . .

Mme le vice-président: Je me vois dans l'obligation d'interrompre le député. Le temps prévu pour les questions et observations est maintenant terminé.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la présidente, en tant que membre du Comité des privilèges et élections, il me fait plaisir de prendre la parole pour répondre à certaines des questions.

J'aimerais d'abord faire remarquer que, lorsque nous avons amorcé cette étude, les répercussions que cela aurait sur le rôle d'un député et la collégialité des comités suscitaient beaucoup d'appréhension. Les travaux de la Chambre s'en trouveraient-ils dénaturés? Les Canadiens se feraient-ils une idée fausse de ce que nous faisons? Nous avions nous-mêmes beaucoup d'appréhension.

• (1200)

Le Comité a été mandaté en vertu d'un ordre de renvoi daté du 8 juin 1989. Ses membres ont tenu quelques séances préliminaires avant de se rendre à Washington pour se familiariser avec le réseau de télévision C-SPAN. Ce réseau assure la télédiffusion des travaux du Congrès. La chaîne C-SPAN 1 télédiffuse les travaux du Congrès lui-même, et la chaîne C-SPAN 2, ceux du Sénat.

Quand nous sommes arrivés là-bas, nous avions beaucoup d'appréhensions. Nous nous sommes entretenus avec des Démocrates et des Républicains qui sont membres du Congrès, avec des représentants de divers groupes d'intérêts et avec de nombreux intervenants et lobbyistes. Nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient de la chaîne de télévision C-SPAN, s'ils la considéraient objective ou si elle posait quelque problème que ce soit.

Tous ceux à qui nous avons parlé nous ont dit que la chaîne était tout à fait impartiale et très objective.

Aux États-Unis, la politique est un peu plus polarisée qu'au Canada. On nous a dit que les représentants des partis de gauche et ceux des partis de droite avaient autant de temps d'antenne, que le traitement réservé aux diverses questions était équitable et qu'en définitive, tout fonctionnait très bien. Certains représentants du Congrès nous ont dit qu'ils avaient des craintes au départ. Les Républicains disaient que c'était une initiative démocrate, et ainsi de suite.

Nous leur avons demandé si, à l'heure actuelle, ils estimaient que la chaîne en place depuis plusieurs années faisait montre d'un certain parti pris. Ils ont répondu par la négative. Nous leur avons demandé si les représentants du Congrès y étaient dépeints sous un mauvais jour et, là encore, leur réponse a été négative. En revanche, quand nous leur avons demandé si la chaîne était utile au débat sur la gestion des affaires publiques aux États-Unis, ils ont répondu par l'affirmative.

Nous croyons que la Chambre des Communes devrait s'inspirer de la chaîne C-SPAN. Dans la grille horaire de base, on pourrait prévoir la télédiffusion des travaux de la Chambre durant le jour, puis une récapitulation. L'émission de récapitulation traiterait, entre autres choses, des conférences de presse, des travaux des assemblées législatives provinciales lorsque celles-ci se penchent sur des questions d'intérêt national, des congrès de partis, de diverses conférences et des travaux des comités. Comme les séances seraient télédiffusées du début à la fin, il n'y aurait aucun montage fait par les réalisateurs. Les cérémonies spéciales seraient également couvertes.

Le tout fonctionne à merveille aux États-Unis. Lorsque le Congrès suspend ses travaux en soirée, vers 18 heures ou 18 h 30, on rediffuse, ou on présente en différé, des séances de comités ou des conférences de presse. On peut les présenter deux ou trois fois. On peut retenir en vue de la diffuser une conférence de presse particulièrement importante. La télédiffusion d'un événement le lundi pourra être reprise une ou deux fois durant le week-end. On a rendu le processus plus accessible et les Américains peuvent y prendre part; ils peuvent être témoins de la gestion des affaires publiques aux États-Unis et comprendre le processus.

Lorsque nous avons rencontré les responsables de la chaîne C-SPAN, nous voulions d'abord et avant tout leur demander à qui il appartenait de décider ce qui allait être diffusé. Qui détermine quelle séance de comité sera présentée en ondes? À notre avis, cette personne risquait d'avoir énormément de pouvoir et d'influence. Nous avons demandé d'assister à une réunion où sont prises des décisions de cet ordre.

Nous avons donc assisté à une rencontre où les participants ont convenu de la programmation et des heures de diffusion. Il y avait six ou sept journalistes dans la salle, ou du moins des gens ayant des antécédents professionnels journalistiques. Certains avaient été assistants, d'autres avaient travaillé à différents titres pour des groupes d'intérêts ou des organismes de la Fonction publique.

Chaque matin, ces gens se réunissent et examinent le menu de la journée. En gros, ils doivent déterminer ce qui intéressera le plus leur auditoire. Qu'est-ce qui constitue un sujet d'actualité? Qui va prendre la parole? Dans quelle mesure le sujet abordé est-il important? Voilà autant de questions auxquelles ils doivent répondre. Ils en discutait et s'entendait sur l'heure de diffusion d'une émission. Ils y parviennent très facilement, sans qu'il y ait de marchandage indû ou de grandes mises en scène.

J'ai été étonné, qu'après tout ce qui s'est dit et ce qui s'est fait à ce sujet, les représentants du Congrès et la population américaine acceptent de regarder ce que six ou sept très jeunes gens décident de faire diffuser et estiment que la programmation est juste, c'est-à-dire que les émissions choisies n'avantagent ni les Démocrates ni les Républicains. C'est très important.

J'aurais souhaité que le secrétaire parlementaire, le leader du gouvernement à la Chambre et les députés hésitants aient pu nous accompagner parce que ce que nous avons appris a assurément beaucoup dissipé les craintes des membres de notre comité.

La télédiffusion des travaux de la Chambre a soulevé des inquiétudes. En 1977, l'année où la télédiffusion a commencé, le débat sur la question a été long et acharné. Au début, les angles de prises de vue étaient un peu plus grands et les lignes directrices un peu plus souples qu'aujourd'hui. Les plaintes formulées peu à peu par les députés nous ont incité à établir une forme de *Hansard* électronique.

L'horaire des travaux de la Chambre a été modifié pour éliminer les séances de soirée et faire diffuser les travaux durant la journée, entre 11 heures et 18 heures. Mais, il y avait beaucoup d'heures pendant lesquelles rien n'était diffusé. Pendant 12 ans, Radio-Canada n'a pas réussi à diffuser d'émissions d'intérêt public à cause des craintes des députés de la Chambre des communes, entre autres.

Enfin, l'an dernier, comme mesure provisoire, nous avons décidé de retransmettre en différé les travaux de la Chambre. Des députés ont prétendu que le temps d'antenne était réservé au parti ministériel, d'autres à l'opposition, ou qu'un côté de la Chambre était favorisé par rapport à l'autre.

À mon avis, et d'après la plupart des Canadiens qui suivent les travaux de la Chambre, si l'on exclut la période des questions, la diffusion des travaux de la Chambre

ne fait essentiellement que rendre compte de l'humeur du moment des députés.

L'an dernier, notre comité a eu beaucoup de mal à produire un rapport et à le faire adopter. J'aimerais remercier tous les députés de la Chambre qui l'ont fait adopter. Ainsi, nous avons pu faire retransmettre en différé les travaux de la Chambre des communes et c'est très important.

Nous avons un canal où rien n'est diffusé pendant que des activités importantes se passent et nous aimerions que la population canadienne puisse les suivre.

Depuis la mise en oeuvre des réformes proposées dans le rapport McGrath, beaucoup de travaux importants sont accomplis par les comités, à l'extérieur de la Chambre des communes. Les comités produisent des rapports qui influencent considérablement la politique du gouvernement. Nous aimerions que les Canadiens puissent suivre ces délibérations et ces discussions. Les Canadiens ne peuvent profiter de l'une des réformes les plus importantes et les plus démocratiques adoptées par la Chambres des communes depuis des années. Nous devons ouvrir l'accès à la Chambre des communes pour que la population du pays puisse être témoin de ce qui s'y passe.

Les présidents de comité ont demandé à la Chambre de télédiffuser les travaux de leur comité. Le président du Comité des finances l'a fait plusieurs fois, mais sa demande n'a pas toujours été entendue. Le président du Comité des communications et de la culture et d'autres l'ont fait eux aussi. La pression monte. Nous demandons dans notre rapport d'établir un système pour être juste envers tout le monde.

J'aimerais aussi souligner que, selon le rapport McGrath, les comités sont maîtres de leur propre destinée. Pourquoi les comités devraient-ils alors demander à la Chambre des communes la permission de faire diffuser leurs travaux pour l'intérêt des Canadiens? C'est très injuste et il est temps que nous, députés de la Chambre des communes, adoptions ce rapport et permettions aux comités d'être maîtres de leur propre destinée. Nous devons favoriser l'autonomie et la collaboration des comités qui essaient d'influencer la politique officielle et d'offrir aux Canadiens la possibilité de constater comment les comités réussissent maintenant à l'influencer; et peut-être que les Canadiens décideront de partager leurs idées et leurs préoccupations avec eux.

Les journalistes de la presse écrite peuvent actuellement assister aux travaux des comités. Il est très injuste que les médias électroniques n'y aient pas accès. Avec le système que nous proposons, les médias électroniques n'en seraient pas exclus. Les réseaux pourraient s'y rendre avec l'autorisation du président et du comité lui-même et faire quelques enregistrements qui, je l'espère, seront assez longs, et ils les télédiffuseront s'ils le désirent. Cela est très important.

• (1210)

En demandant votre consentement, nous estimons que nous autres de la Chambre des communes exerçons un certain droit de regard sur ce qui devrait être diffusé. Il existe quelques recommandations d'importance, dont une a déjà été acceptée, ainsi que deux ou trois autres qui sont très importantes et que j'aimerais vous exposer.

Une de ces recommandations veut qu'un directeur à la programmation soit chargé de la réalisation et de la direction des services de la radio-télédiffusion de la Chambre de communes, sous la direction générale du comité de surveillance de la Chambre des communes.

Ce que nous avions indiqué dans ce rapport en notre qualité de comité, c'est que le Président contrôle la radio-télédiffusion de la Chambre des communes, mais il ne lui est aucunement donné de prendre des décisions sur le plan éditorial ou de s'occuper des plaintes. Ces pouvoirs devraient être confiés au Comité des privilèges et élections lequel s'occupe ordinairement des plaintes, révise les règlements et surveille le fonctionnement des comités.

Le comité de surveillance serait en mesure de collaborer avec la chaine CPaC et d'élaborer des politiques globales ainsi que des lignes directrices touchant la programmation qui serait satisfaisante pour tout le monde. Les députés de la Chambre pourraient facilement entrer en communication avec le Comité des privilèges et élections. Un directeur de la programmation, qui relèverait du comité de surveillance, prendrait, au jour le jour, les décisions éditoriales, comme par exemple la question de savoir ce qui peut être diffusé et quand, en collaboration avec le comité de liaison lorsqu'il s'agit de télédiffuser les délibérations des comités. Je présume que ce directeur de la programmation rencontrerait un certain nombre de programmeurs, car la tâche serait beaucoup trop ardue pour une seule personne.

Chaque comité de la Chambre des communes déterminera s'il y a lieu d'ouvrir une réunion ou des réunions aux médias électroniques. J'ai déjà abordé cette question et,

comme je l'ai dit, les comités devraient être maîtres de leur propre destinée.

Selon la recommandation nº 5, la Chambre des communes devrait équiper deux salles de comité. Nous estimons que cela est très important. Nous assistons à la télédiffusion faite à l'improviste des délibérations des comités avec des câbles qui traînent partout dans la salle. Ceci dérange parfois les délibérations du comité. Nous recommandons à la Chambre des communes que deux salles de comité soient réservées à cette fin et soient dotées des câbles nécessaires et que ces travaux soient entrepris selon un calendrier bien établi et dans des salles spécialement réservées à cette fin de manière à ce que les caméras de télévision soient positionnées de façon très discrète. Les présidents des comités pourraient alors choisir de se réunir dans ces salles. Par exemple, le comité Charest ou le Comité des finances pourraient tenir leur réunion dans cette salle, alors qu'ils entreprennent des travaux d'importance comme ce fut le cas des audiences sur la TPS.

La première recommandation du comité veut que la proposition relative au canal parlementaire canadien telle que présentée par Radio-Canada et par l'industrie canadienne de télédiffusion par câbles devrait être acceptée et approuvée telle que proposée, à condition que quatre membres du conseil d'administration soient nommés pour représenter l'intérêt public.

En adoptant ce rapport, nous envoyons un signal au CRTC que nous acceptons cette proposition et que nous désirons que le CRTC l'accepte à son tour, mais que nous voulons, malgré tout conserver un certain droit de regard sur la question. Nous désirons aussi avoir notre mot à dire. Nous croyons qu'il est important de désigner quatre personnes qui n'appartiennent ni à la Société Radio-Canada ni à l'industrie du câble pour représenter l'intérêt public, c'est-à-dire quatre Canadiens bien connus, aux pensées nobles et dont les idéaux correspondent à ce que nous désirons réaliser à l'aide de ce canal. Cette chaîne pourrait contribuer grandement à l'unité canadienne. Elle pourrait transmettre d'un bout à l'autre du pays des débats politiques publics et donner à tous les Canadiens une idée de ce qui se passe au Québec, à Terre-Neuve ou ailleurs.

Je dois rappeler à la Chambre que la CPaC canadienne sera un organisme à but non lucratif et que ses dirigeants, en l'occurence le conseil d'administration, le consortium, se sont engagés à ce que les revenus de la chaîne ne dépassent pas ses dépenses, à retarder toute nouvelle augmentation en fonction de l'inflation ou à utiliser cet argent pour améliorer le service. Il importe de rappeler qu'il s'agira d'un organisme à but non lucratif.

Bref, je crois que nous, à la Chambre, devrions approuver ce rapport. C'est un simple rapport, qui ne demande rien de radical, sinon d'assouplir un peu les modalités pour permettre au comité de formuler leurs propres recommandations, d'utiliser les installations actuellement en place, comme la chaîne et le temps d'antenne par satellite, qui est inutilisé, pour télédiffuser des conférences de presse, des réunions de comités spéciaux ou de la Chambre, ou des congrès, qu'il s'agisse de congrès politiques ou d'une importante allocution prononcée à l'occasion du congrès de l'Association médicale canadienne.

J'exhorte les députés de la Chambre des communes à prendre en considération ce rapport et à en soutenir l'adoption.

Mme le vice-président: J'invite le député de Kingston et les Iles à formuler ses questions ou observations.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, une question m'a été soumise à laquelle je n'ai pu répondre complètement. Je sais que le député d'Edmonton—Strathcona est un membre très influent de ce comité et qu'il pourra sans doute m'aider à cette fin.

Le député de Port Moody—Coquitlam se demande comment il se fait que le comité a recommandé qu'il soit décidé des séances de comité à télédiffuser alors qu'il y a tant de séances. Je n'ai pu lui expliquer qu'à moitié. Je n'ai pas parlé des comités qui ne siègent pas dans les quatre salles. Je me demande si le député ne pourrait pas compléter ma réponse, étant donné qu'il est aussi au courant que moi de la situation.

M. Thorkelson: C'est là une question très importante et je remercie le député de la soulever.

Conformément à cette proposition, il y aura deux ou peut-être quatre salles de comité équipées de caméras de télévision. Les comités pourront réserver ces salles et il incombera au comité de liaison ou aux présidents de comités de décider à partir de quel moment les séances de comités seront mises en ondes ou si elles seront reprises à l'antenne.

La CPaC a également indiqué qu'elle allait avoir trois ou quatre équipes de caméramen, de sorte qu'elle pourra enregistrer jusqu'à huit séances de comité à la fois. Toutes ces séances pourront être télédiffusées, sous réserve de l'approbation du comité de liaison ou des présidents de comités. Disons par exemple qu'un mercredi, il y a 15 séances de comité, dont huit, sept ou six revêtent une grande importance et doivent être télévisées. Quatre d'entre elles pourront se tenir dans les salles de comité équipées de caméras de télévision et la CPaC affectera ses équipes volantes aux deux ou trois autres séances. Le comité de liaison et les présidents s'entendront alors avec le directeur de production pour décider de la répartition des comités dans les différentes salles.

L'autre avantage de cette chaîne de télévision réside dans le fait qu'elle permettra de raccorder deux ou trois séances de comité les unes à la suite des autres, de façon que les téléspectateurs puissent suivre la progression des témoignages sur une question en particulier, à moins que les séances n'aient lieu le dimanche matin ou le dimanche après-midi, auquel cas les enregistrements pourront être gardés en réserve, tels quels, et présentés les uns à la suite des autres, de façon que les téléspectateurs puissent assister à l'ensemble du débat d'un seul coup et soient ainsi mieux en mesure de comprendre le travail qui se fait à la Chambre des communes.

• (1220)

J'ai approuvé ce rapport, mais je pensais que c'est le consortium lui-même qui devrait avoir le pouvoir de prendre des décisions, lesquelles feraient l'objet d'un examen du comité de surveillance ou du Comité des privilèges et des élections, car, à mon avis, ce sont les professionnels non partisans qui sont les mieux placés pour choisir entre une conférence de presse ou un comité de la Chambre, ce qui est d'actualité, ce qui est le sujet de l'heure, ce à quoi les Canadiens attachent un grand intérêt. En tant que comité, nous estimions avoir besoin d'un peu plus de contrôle à mesure que les choses s'organisaient, et que cette décision appartenait aux présidents des comités.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai suivi avec attention la discussion et le débat. Je voudrais soulever une question et j'aimerais une confirmation ou un démenti. Je crois que l'on confirmera ce qui suit.

Je crois comprendre que l'essentiel, dans cette affaire, c'est de rapprocher le Parlement des gens. Nous essayons d'aider les Canadiens à comprendre, peut-être mieux qu'à l'heure actuelle, comment est gouvernée la nation et de quelle façon sont prises les décisions. Nous voulons aider les citoyens à comprendre le gouvernement, à comprendre ce qu'il fait et comment il le fait, peut-être mieux qu'ils ne le comprennent maintenant, pour qu'ensemble nous contribuions à construire une nation. Nous pouvons améliorer le gouvernement et les prises de décisions en général.

Est-ce là une description raisonnablement exacte de ce qui est peut-être notre premier objectif à atteindre dans ce domaine?

M. Thorkelson: Je dirais que c'est exact. Nous aimerions aider les Canadiens à comprendre le gouvernement. Lorsque les Canadiens allument leur téléviseur et regardent cette chaîne, ils ne voient que le tiers ou le quart de ce qui se passe sur la colline du Parlement et à Ottawa.

Beaucoup de décisions importantes sont prises en comité. Nous pouvons voir évoluer la situation et la façon de penser des membres des comités au fur et à mesure qu'ils entendent des témoins, qu'ils sont influencés par eux, et au fur et à mesure qu'ils obtiennent de l'information. Les Canadiens devraient avoir accès à cette information.

Il y a des conférences de presse dont les gens ne voient qu'une prise de 20 secondes ou de cinq secondes le soir sur les chaînes nationales de télévision. Mais s'ils pouvaient voir ne serait-ce que 15 minutes d'une conférence de presse d'une heure et entendre les questions qui sont posées et la façon dont les journalistes s'y prennent pour obtenir ces renseignements, ils comprendraient beaucoup plus la question et le processus.

Par processus j'entends non seulement les comités et la Chambre, mais également les congrès politiques, les conférences, les groupes d'intérêt qui essaient d'exercer des pressions sur le gouvernement. Je serais entièrement d'accord pour dire que nous voulons que les Canadiens d'un océan à l'autre comprennent mieux la façon dont ce pays est gouverné et qu'ils aient une meilleure appréciation du Canada en tant que nation. Je crois que ce serait un formidable instrument d'unité nationale.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du rapport du Comité des élections et des privilèges, intitulé «Pleins feux sur les travaux de la Chambre». Je suis sûr que certains Canadiens se poseraient des questions sur le titre de ce rapport.

Pour que nous ne nous fassions pas trop d'illusions quant au nombre de personnes qui nous regardent, un sondage d'Environics de 1986, c'est vrai que cela date un peu, montre que 86 p. 100 des gens sont favorables à une télévision parlementaire; 13 p. 100 seulement s'y opposent.

Ce sondage nous dit également que 3 p. 100 de la population regardent notre chaîne tous les jours, sans faute. Je pense qu'on pourrait les appeler les mordus de la politique au Canada. Dix p. 100 la regardent une fois par semaine et 37 p. 100 la regardent à l'occasion. De sorte qu'environ 50 p. 100 des gens ne la regardent jamais. Il faut donc se rendre à l'évidence que nous ne ferons pas concurrence au *Cosby show*, à *Rosanne Barr*, ou à l'un ou l'autre des téléromans.

Néanmoins, il semblerait, d'après tous les rapports des députés, que la vaste majorité veut qu'elle soit maintenue. De nombreuses personnes avaient des réserves quant à l'assouplissement des règles sur l'utilisation des caméras à la Chambre. Il y en a très peu qui pensent qu'il faille les enlever tout à fait, mais, tout de même, certains députés ont dit qu'il ne devrait pas y avoir de caméras du tout à la Chambre. À mon avis, les Canadiens n'accepteraient pas ce genre de décision. La télédiffusion des délibérations de la Chambre existe depuis 12 ans. Les Canadiens y sont habitués. Si nous faisions un pas en

arrière, je suis persuadé que les citoyens nous accuseraient de tout faire en cachette.

La grande majorité des Canadiens qui ont écrit au comité, et il y en a eu plusieurs centaines, a indiqué effectivement qu'elle voulait que la télédiffusion des délibérations de la Chambre soit plus décontractée et soit améliorée. Le coût était également une préoccupation de la grande majorité. On ne veut pas assumer de frais supplémentaires pour la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes ou des comités.

Je pense que la télédiffusion des travaux des comités présentera aux Canadiens une perspective différente. Nombre d'entre eux ne regardent que la période de questions et ce qu'ils voient pendant 45 minutes ne réflète pas la réalité. On abat beaucoup de travail en comité et c'est là que se fait probablement la majorité du travail. Nous n'arrêtons pas de le répéter mais je pense que les Canadiens doivent le constater par eux-mêmes.

Ils pourraient également constater qu'il existe une certaine camaraderie parmi les membres des comités et qu'on y prend des décisions impartiales. Je dois avouer que l'on peut même se faire quelques amis au sein des comités. Même avec leur esprit politique tordu, on peut quand même s'y faire quelques amis. On est donc assuré qu'un certain travail se fera, alors qu'à la Chambre, particulièrement pendant la période de questions, l'atmosphère est plutôt à l'affrontement.

En ce qui concerne l'association entre Cableco et la Société Radio-Canada, lorsque j'ai demandé au représentant de la société de distribution par câble pour quelle raison elle voulait participer à une telle entreprise—simplement pour le bien des Canadiens? Il a répondu: «Oui, nos motifs sont purement altruistes». Je ne veux pas être cynique mais j'ai un peu de difficulté à le croire.

Mon collègue de Port Moody—Coquitlam me dit que de 1984 à 1988, le prix de l'abonnement au câble a augmenté de 6 p. 100, ce qui est presque acceptable. Cependant, en 18 mois, soit de 1988 à 1989, il a augmenté de 29 p. 100, ce qui n'est pas acceptable. Les Canadiens se sont plaints d'obtenir des émissions dont ils ne voulaient pas mais pour lesquelles ils devaient quand même payer. Je suis sûr qu'ils ont les mêmes réserves à propos du travail de la Chambre et des comités.

Nous préférerions de beaucoup que la SRC fasse cavalier seul, restructure ses priorités mais en réalité ce n'est pas son intention. M. Veilleux et M. Watson ont comparu devant notre comité et ont dit que cette association était très prometteuse. Je suis porté à croire que l'amélioration de la télédiffusion des travaux parlementaires sera impossible si nous n'approuvons pas cette association.

J'ai indiqué dans un rapport minoritaire présenté au nom de notre parti une autre réserve que nous avions à ce sujet. La station de télévision C-SPAN que nous avons visitée à Washington fonctionne extrêmement bien. Cependant, je m'empresse de souligner que des professionnels qui travaillent pour le réseau C-SPAN aux côtés de professionnels des réseaux CBS, NBC et ABC, ne touchent qu'un demi-salaire. À notre avis, il est injuste que des professionnels qui travaillent côte à côte aient des échelles salariales différentes. Nous estimons que ceux qui travaillent pour ce consortium doivent recevoir un salaire égal à celui des employés de la Société Radio-Canada et que les employés de la Société Radio-Canada ne voient pas leurs postes menacés.

J'estime qu'à l'heure actuelle la télédiffusion des délibérations de la Chambre est relativement aride. Ennuyeuse serait peut-être un adjectif plus approprié. Ce matin j'ai visionné les bandes vidéos de la visite de M. Mandela hier. Je voulais voir comment cette visite serait télédiffusée. Elle a été diffusée de la façon habituelle, c'est-à-dire aride. Si M. Mandela n'avait pas agité les bras devant le Président, nous n'aurions même pas su qu'il était là. Cela est extrêmement déplorable. On n'a pas réussi à transmettre l'émotion qui régnait hier à la Chambre. Pour ma part, j'ai été profondément ému. Le public canadien n'a pas pu partager avec nous ce moment émouvant. Il est vrai que nous vénérons le Président de la Chambre, mais ce pauvre Président doit être en tout temps vigilant parce que c'est lui qui occupe le fauteuil en face duquel la personne parle, qu'il s'agisse du premier ministre ou de M. Mandela. Cette amélioration de la couverture permettrait de montrer les sénateurs de l'allée du centre à la télévision—et tout le monde veut voir les sénateurs, j'en suis certain—et l'ensemble des sièges de la Chambre tous pratiquement occupés, en l'une des rares occasions où ils sont tous occupés.

• (1230)

Je voudrais maintenant dire au public canadien que ce qu'il voit actuellement ne représente pas la réalité. Il s'attend probablement à ce que beaucoup de personnes soient en train de m'écouter. Je suis heureux de constater que vous souriez au moins, madame la Présidente, ce qui doit démontrer que vous écoutez dans une certaine mesure. Le député de Mackenzie écoute. Je suis certain que le député de Port Moody—Coquitlam écoute aussi, au moins avec son oreille droite. Il y a cependant de nombreuses personnes qui ne m'écoutent pas.

C'est là le résultat du travail en comité. Nous avons réalisé beaucoup de travaux en comité et nous avons l'occasion de dire aux Canadiens ce que nous avons réellement fait à ce niveau.

Lorsque nous étions à Washington, un évènement a réellement démontré aux Américains les lacunes de leur système de télédiffusion. Ils ont au Congrès ce que nous pourrions probablement appeler un débat sur la motion d'ajournement. Celui-ci a lieu une heure après que le Congrès a levé la séance. Vous vous inscrivez et vous attendez en ligne afin de pouvoir faire un discours d'une heure sur tout sujet qui vous intéresse. Tout le monde suivait les règles et le tout allait très bien jusqu'à ce qu'un représentant du Congrès décide un soir de réellement faire un bon spectacle, d'épater la galerie.

Il était seul en Chambre, mais il décida de s'attaquer directement au Président des États-Unis en déclarant: «Vous, monsieur le Président, devrez répondre à cela». Il parlait à un certain nombre de personnes comme si elles étaient présentes au Congrès alors qu'il n'y avait en fait personne d'autre que lui sur place.

En voyant cela, Tip O'Neill, le Président de la Chambre à l'époque, déclara: «Que fait-il? Je veux qu'on arrête cela immédiatement.» Il donna ordre aux cadreurs de faire un panoramique afin de montrer qu'il n'y avait réellement personne de présent. Les téléspectateurs purent bien sûr se rendre compte de la situation réelle.

Nous n'avons pas de raison d'être craintifs. Montrons la situation telle qu'elle est. Il y a des gens qui parlent d'autres choses, même si certains Canadiens peuvent peut-être penser que cela est important. Personnellement, je pense vraiment que cela est important. Montrons-leur la vraie Chambre.

Au moment où je parle, je crois comprendre qu'il y a probablement 50 députés qui travaillent en comité. Les députés travaillent donc puisqu'il y a 25 députés en Chambre.

Si nous permettons une meilleure couverture de la Chambre, je suis d'avis qu'un plus grand nombre de députés souhaiteront probablement y être présents. Ils désireront être vus davantage à la télévision. Lorsque vous êtes présent ici en Chambre, vous pouvez poser des questions au cours de la période prévue à cette fin et après que quelqu'un a parlé. Vous pouvez obtenir une certaine publicité, si c'est ce que vous recherchez. De plus, si l'on permet aux caméras de faire des panoramiques, il est alors probable que ce n'est pas tout le monde qui lira son journal ou qui fera quoi que ce soit d'autre. Tout cela les obligera presque à porter une certaine attention à ce qui se déroule à la Chambre.

Il y en a certains qui sont très inquiets, mais je ne crois pas que ces craintes soient fondées. Nous pourrons pour ainsi dire surveiller nous-mêmes la situation. Certaines personnes peuvent avoir de la difficulté à accepter que d'autres les surveillent. Je crois que nous avancerons lentement sur cette voie. Cette façon de procéder serait beaucoup moins conservatrice—avec un petit c—et constituerait une mesure audacieuse.

J'ai examiné attentivement les noms des personnes qui ont exprimé des craintes. Il me semble que la majorité de ces gens proviennent du parti au pouvoir. Ils déclarent qu'on assisterait à un plus grand nombre de spectacles pour la galerie. Ils semblent être d'avis que les députés de l'Opposition ne bénéficieraient que d'une autre tribune pour obtenir plus de publicité, et que cela nous permettrait de dénoncer les politiques gouvernementales. À titre de membre de l'opposition, je peux comprendre ces préoccupations. L'amélioration de la programmation, les émissions-téléphone et les autres options donneraient encore plus de possibilité aux simples députés du parti au pouvoir.

En ce qui concerne les prises de vue qui captent la réaction des intervenants, je crois que lorsque quelqu'un interroge une autre personne sur un ton empreint d'acrimonie et d'indignation, et que la caméra se porte ensuite sur celui ou celle qui répond, il convient que l'auteur de la question évite de faire un sourire narquois ou de rire. Il s'agit ici d'une mesure de discipline que les députés appliqueront d'eux-mêmes.

En conclusion, je pense que cette règle fonctionne très bien aux États-Unis. Elle fonctionne également très très bien en Ontario. Notre plus grande préoccupation concerne la question du coût. Nous ne croyons pas que les Canadiens devraient avoir à payer pour voir fonctionner leur démocratie, pour voir leurs représentants élus au travail. Les membres du public peuvent assister en personne, gratuitement, aux travaux des députés. Les tribunes se remplissent chaque jour. Nous ne croyons pas que les Canadiens devraient avoir à payer. Je dis cela, sachant très bien que cette mesure n'ira pas de l'avant sans qu'il en coûte quelque chose.

J'ai proposé dans le rapport minoritaire, sans savoir si nous avions l'autorité voulue, d'imposer un plafond. Je crois qu'il en coûte actuellement 8 cents, et ce sera 10 cents dans cinq ans. Nous suggérons 5 cents, avec un plafond à 15 cents, puisque cette activité est censée être à but non lucratif et que les câblodistributeurs vont réinjec-

ter les recettes excédentaires dans la programmation améliorée pour le Parlement.

Je ne veux pas être trop cynique, mais nous faisons preuve d'un certain cynisme au sujet de cette question. C'est la seule préoccupation que nous ayons au sujet de tout le rapport; autrement, nous sommes évidemment en faveur d'une télédiffusion améliorée des travaux du Parlement canadien.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, je n'ai pas siégé à ce comité. Mon ami de l'autre côté semble être beaucoup mieux informé que moi sur la question.

Je me demande s'il ne pourrait pas nous donner des précisions au sujet du coût. Il semble vouloir que le service soit fourni sans que les gens n'aient à payer plus de 8, 10 ou 15 cents. Il s'agit ici de voir si ce sont les utilisateurs qui vont payer pour ce service ou les contribuables en général. Il semble vouloir que les contribuables, plutôt que les usagers, subventionnent ce service.

J'aimerais qu'il explicite. Pour ma part, j'estime qu'il appartient aux utilisateurs de payer, au lieu d'imposer le coût aux personnes âgées et aux démunis qui ne le regarderont pas et qui se trouveraient à subventionner un auditoire restreint.

M. Butland: Madame la Présidente, c'est une bonne question. Nous avons essayé de résoudre ce problème. Les Canadiens qui ont écrit ont dit qu'ils étaient prêts à payer 8 à 10 cents par mois.

Les câblodistributeurs affichent des recettes intéressantes. Ces derniers temps, ils ont imposé coup sur coup des canaux comme Much Music, des canaux d'émissions sportives, sans laisser le choix au public. Ils nous ont également infligé Newsworld, à 50 cents par mois. Ils l'ont fait avec une grand régularité. Comme je vous l'ai déjà souligné, les profits encaissés sont importants.

Il est probablement irréaliste d'attendre des câblodistributeurs qu'ils diffusent gratuitement. Nous croyons que la Société Radio-Canada pourrait revoir ses priorités car ce média a négligé la télédiffusion des travaux de la Chambre des communes depuis la création de ce service il y a douze ans. Elle n'a pas comblé ce besoin.

Des recommandations peu coûteuses ont déjà été faites, mais personne n'a réagi et elles sont depuis longtemps en veilleuse.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, si je me rappelle bien les commentaires de mon honorable collègue, il a dit que la majorité des députés semblent préoccupés par les possibilités qu'aurait l'opposition de condamner les initiatives gouvernementales.

Je lui pose la question suivante. Si ces initiatives sont des mesures éclairées, ne représentent-elles pas par conséquent un risque minimal? En fait, est-ce que la démocratie telle que nous la connaissons, telle qu'elle a évolué, ne tend pas vers une plus grande accessibilité?

• (1240)

M. Butland: Certainement, madame la Présidente, je suis d'accord. Cela ne représente qu'un risque minime pour le gouvernement. Il craint que nous le critiquions et que nous condamnions la plupart de ses politiques, dont la plupart sont en effet condamnables, même si ce n'est ni le moment ni l'endroit de le dire. Je doute que le gouvernement risque grand-chose.

Le reportage amélioré lui donnera d'autres possibilités. Le dernier commentaire du député était bel et bien la clé. Je pense que la population canadienne souhaite une plus grande accessibilité. Certes, beaucoup prétendent que l'Accord du lac Meech pose le même problème. Le processus n'est pas suffisamment accessible.

Certes, je suis un enseignant de longue date mais je ne suis arrivé que récemment sur la scène politique. À mon avis, il est extrêmement important de renseigner la population canadienne. Je crois que la population veut être mieux au courant et savoir ce qui se passe vraiment ici, ce projet lui conviendra mieux que des extraits non représentatifs.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, tout d'abord pour sa contribution inestimable aux travaux du comité et, deuxièmement, pour son analyse que je considère excellente.

L'honorable député de Lethbridge a demandé à mon collègue si les utilisateurs allaient devoir assumer les frais. À mon avis, ce sont tous les contribuables qui devraient les assumer parce que le service sera accessible à tous. C'est comme l'assurance-maladie. Vous y avez recours si vous en avez besoin. Vous pouvez vous mettre à l'écoute si vous le désirez. Il s'agit du Parlement du Canada et non pas de Much Music ou d'un feuilleton télévisé. L'accès devrait être universel.

Les câblodistributeurs ont les moyens de diffuser les délibérations. Leur taux de rendement s'élève à 28 p. 100, soit le double de celui des compagnies de téléphone.

Radio-Canada obtient des fonds du Parlement et ne devrait donc pas réclamer de frais. C'est ce que le Nouveau Parti démocratique et le député de Sault Ste. Marie ont déclaré dans un rapport minoritaire.

Je ne cherche pas à créer de controverse. J'aimerais vous relater une anecdote. Il y a deux ou trois ans, alors que j'étais en vacances en Californie, j'ai loué une auto et j'ai roulé sur l'autoroute qui mène de San Francisco à Los Angeles. Je me suis arrêté à Big Sur, collectivité plutôt éloignée. Il y avait là une petite taverne et j'avais envie de prendre une bière. Deux vieux hippies, de mon âge probablement, se tenaient debout au bar.

Je me suis assis entre eux et j'ai siroté ma bière. J'avais remarqué une antenne parabolique à l'extérieur. L'un des clients m'a demandé d'où je venais et je lui ai répondu: «Je suis Canadien.» Il répliqua: «Canada, Canada. J'ai vu la Chambres des. . ..» J'ai dû terminer sa phrase en disant: «La Chambre des communes. Le Parlement.» «Le Parlement», a-t-il dit, «Ouais, je regarde les débats à la télé. Ils sont vraiment bizarres ces mecs, vraiment bizarres.» Je n'ai pas eu le courage de lui dire que j'étais moi-même membre de cette institution.

Comme l'a dit mon collègue, cette institution devrait être accessible à tous. Peut-être sont-ils des mordus, comme les a surnommés l'honorable député. Mais je pense que beaucoup de ces personnes qui suivent les débats nous accostent dans la rue.

Le fait est que tous devraient avoir la possibilité de suivre les débats. Et le NPD préconise que le service devrait être gratuit. Les dépenses devraient être imputées aux taxes générales et les câblodistributeurs ne devraient pas demander plus d'argent à la population alors que leurs profits sont déjà élevés. Ce service devrait être offert gracieusement.

La Chambre des communes aurait dû instruire le CRTC en ce sens. J'espère qu'on demandera au CRTC, qui régit les réseaux de télévision et les tarifs d'abonnement au câble de fournir ce service gratuitement.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat. Je dois admettre d'emblée que, tout comme la majorité d'entre nous, je ne faisais pas partie du comité qui s'est penché sur la question. Je voudrais donc féliciter les députés qui ont examiné cette question et qui ont produit le rapport dont nous débattons aujourd'hui dans le cadre d'une motion d'adoption.

J'ai fait une présentation écrite à ce comité et je dois dire qu'il n'a pas accepté mon point de vue. Cependant, si je parle contre le rapport, c'est sans aucune intention malveillante, car je respecte le processus parlementaire qui permet à des individus de se réunir en comité pour examiner différentes questions. Le public est d'ailleurs invité à formuler ses commentaires. Les membres du comité ont invité les députés à leur faire part de leurs observations, ce que nous avons tous fait.

Ils ont ensuite procédé à des négociations et des discussions pour finalement produire le rapport dont nous débattons aujourd'hui. Le fait que je sois en désaccord avec le comité n'enlève rien au respect que j'ai envers ses membres et à la reconnaissance que je leur dois pour avoir accompli du bon travail.

J'imagine que notre divergence est affaire de perspective. Je suis d'avis que nous devrions redonner à cette Chambre une place plus importante dans le vie du Parlement.

Je veux dire par là que nos débats devraient pouvoir nous amener à changer d'avis, comme cela se produisait auparavant. Aujourd'hui, personne ne change d'avis ou d'opinion après avoir participé à un débat à la Chambre.

C'est au niveau des comités que les individus changent d'avis. Depuis que la télévision est entrée à la Chambre des communes, plus personne ne veut sembler faire de compromis, au risque d'avoir toutes sortes de problèmes avec des commettants qui ne comprennent pas la nature du Canada et la nature du Parlement. Le Parlement est un lieu où nous nous rassemblons pour négocier en quelque sorte les intérêts honnêtes et légitimes des populations très différentes de ce vaste pays, que ce soit à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, en Alberta ou au Québec. Le Parlement a pour rôle de concilier les divergences et de trouver des compromis.

Les compromis ne satisfont jamais les besoins des groupes extrêmes, de ceux qui tiennent très fort à leurs opinions. Mais dans la vie, si l'on veut survivre, il faut faire des compromis. D'ailleurs, aucun d'entre nous ne connaît parfaitement toutes les questions et n'est aussi intelligent qu'il le croit.

Je me revois prononçant mon premier discours à la Chambre, il y a environ 11 ans. Je faisais valoir avec vigueur le point de vue des habitants du sud de l'Alberta relativement à certaines questions. Ensuite, j'ai écouté d'autres députés et me suis rendu compte qu'ils étaient beaucoup plus brillants que moi. Eux aussi faisaient valoir

avec honnêteté et ferveur leur point de vue, qui représentait l'opinion de leurs électeurs.

Mais depuis que les caméras de télévision ont fait leur entrée à la Chambre, le pouvoir a pris le chemin des comités; ce sont les comités qui débattent des questions et font des compromis avant de faire rapport à la Chambre.

J'aimerais également souligner qu'au Parlement du Royaume-Uni, de la France, et dans beaucoup d'autres parlements, y compris celui des États-Unis, le gros de toutes les fonctions législatives est assumé en un seul lieu. En Grande-Bretagne et en France, toutes les fonctions législatives de cette Chambre des communes et des parlements provinciaux sont assumées par le parlement principal.

Cela veut dire que ces pays ont dû instaurer des procédures qui rendent leur parlement beaucoup plus efficace. En Grande-Bretagne, les projets de loi importants comme ceux que nous avons étudiés ici concernant le programme énergétique national, le libre-échange ou l'Accord du lac Meech, font l'objet de quatre discours qui durent peut-être deux heures en tout. Ensuite, ils sont renvoyés à un comité législatif qui les examine et qui fait ensuite rapport à la Chambre.

Ce que je veux dire, c'est que les députés peuvent changer d'avis pendant ces grands débats, parce qu'ils savent que chaque discours compte. Madame la présidente, vous n'êtes pas sans savoir qu'ici, peu importe qui fait partie du gouvernement et qui est dans l'opposition, la vérité est que lorsque l'on fait partie de l'opposition, et nous avons fait exactement la même chose lorsque nous étions dans l'opposition, on essaie d'accaparer le plus de temps possible.

Pourtant, après le premier discours, tout est répétition. Voilà pourquoi cette Chambre a perdu de son poids. La grande majorité des intervenants ne font que répéter ce qu'a dit le premier membre de leur parti, qu'il s'agisse du parti au pouvoir ou des deux partis de l'opposition. C'est une perte de temps énorme qui n'amène personne à changer d'avis.

• (1250)

Je fais valoir le point de vue de quelqu'un qui siège ici depuis quelque 11 ans. J'ai siégé tantôt comme député de l'arrière-ban dans l'opposition, tantôt comme critique d'un ministère précis dans l'opposition et tantôt comme simple député du côté du gouvernement. J'ai présidé des comités permanents et spéciaux. J'ai été secrétaire parlementaire et tout ce que cette fonction suppose au niveau des comités. Le fait est que la tâche la plus motivante d'un parlementaire, c'est le travail au sein d'un comité.

Ce qui motive peut-être les membres d'un comité, est que cela les rend plus visibles dans leurs circonscriptions, ces nombreuses heures qu'ils siègent tous aux comités où ils contribuent vraiment beaucoup à la vie publique du Canada. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je le crois ardemment.

Je connais toutes sortes d'occasions où les membres des trois partis d'un comité ont apporté des changements importants à des projets de loi. À des comités permanents, ils ont introduit la politique qui s'est retrouvée plus tard dans une mesure législative. Le problème c'est qu'on ne nous en attribue pas le mérite. Mais pourquoi devrions-nous attendre à ce qu'on le fasse? Nous sommes élus. Nous exerçons nos fonctions pendant toute une législature. Nous avons une obligation. Nous sommes très bien payés à 80 000 $ par an dont 20 000 $ sont déductibles d'impôt. Nous sommes tenus de siéger et de travailler fort et c'est ce que font la majorité des députés.

Si j'avais le choix, je préférerais siéger comme indépendant. Les députés indépendants n'ont aucune responsabilité. Ils n'ont pas à assister aux séances de comités. Ils n'ont même pas à faire de compromis. Ils peuvent siéger dans toute leur pureté virginale et ne jamais faire de compromis. Mais ils n'ont absolument aucun pouvoir. Ils ne changent jamais rien dans cette Chambre. Si vous voulez vous retrouver ici, toucher un très bon salaire et ne rien faire, alors traversez la Chambre et siégez comme indépendant. C'est une merveilleuse vie de liberté qui ne comporte aucune responsabilité. Le fait est que les membres du gouvernement et ceux de l'opposition ont bel et bien une responsabilité. Je crois qu'elle se situe à l'étape des comités.

Je me souviens de mon expérience de secrétaire parlementaire pour le comité législatif qui a étudié tous les projets de loi de déréglementation du transport. Ce Comité a examiné la Loi nationale sur les transports, le cabotage et d'autres mesures législatives. En tant que secrétaire parlementaire, j'étais en mesure de constater la logique de dizaines d'amendements émanant des membres du gouvernement et des deux partis de l'opposition. Si je me rappelle bien, nous avons accepté quelque 118 amendements.

Lorsque j'étais convaincu qu'il s'agissait d'un bon amendement, je rencontrais, à titre de secrétaire parlementaire, le ministre de l'époque M. Crosbie pour lui dire: «Écoutez, monsieur le ministre, si nous pouvons obtenir ces amendements je crois que je suis en mesure de négocier un marché avec l'opposition pour que le

projet de loi franchisse dans un délai raisonnable les étapes du rapport et de la troisième lecture.» C'est exactement comme cela que les choses se passent.

Ce que je veux dire c'est que si les travaux des comités étaient télédiffusés, je ne crois pas que les députés de l'opposition pourraient faire ces compromis. On considérerait qu'ils collaborent avec le gouvernement. Je le répète, il s'agit de mon opinion que je sois ou non dans l'opposition. Si j'étais dans l'opposition, je subirais la même pression à titre individuel.

Si nous télédiffusions les travaux des comités, il faudrait alors que le pouvoir passe à un comité de direction. Cela veut dire que nous finirions par passer beaucoup plus de temps aux comités de direction où nous ferions ces compromis. Je préférerais qu'il n'en soit pas ainsi. J'aimerais mieux une orientation tout à fait nouvelle qui redonnerait plus d'influence et de pouvoirs à cette Chambre, même si la télévision est présente. Je crois que nous pourrions nous affranchir un peu de l'esprit de parti si nous nous entendions sur des heures fixes pour les débats. On pourrait continuer à confier les projets de loi à un comité législatif où les changements techniques pourraient être apportés à partir des témoignages de témoins experts. Ils pourraient revenir ici pour les débats sur la politique. Si le gouvernement disposait d'un ordre du jour fixe, il pourrait plus facilement accepter les amendements des partis de l'opposition.

C'est mon point de vue. Je ne prétends pas être un spécialiste de la question, mais je tiens fermement à mon point de vue.

Je veux répondre au point soulevé par les députés du NPD qui estiment que cette chaîne devrait être gratuite. Le NPD veut depuis belle lurette que tout soit gratuit.

Les Canadiens savent que rien n'est gratuit. Au nom du principe de la gratuité, ce pays a contracté une dette nationale qui se chiffre maintenant à plus de 400 milliards de dollars. Lorsque mon parti est arrivé au pouvoir, le déficit atteignait 38 milliards de dollars dont 22 milliards représentaient l'intérêt sur la dette nationale et 16 milliards les dépenses au titre des programmes en excédent par rapport aux impôts des contribuables. Cette gratuité des programmes, nous la devons aux emprunts de 16 milliards de dollars que nous avons contractés.

Toutefois, les jeunes du pays en particulier se rendent certainement compte que rien aujourd'hui n'est gratuit et qu'en fait, ce que nous avons réussi à faire, c'est de leur refiler cette énorme dette nationale qu'ils devront rembourser soit directement, sous forme d'impôt, soit indirectement, sous forme de perte de revenu et de qualité de vie.

Madame la Présidente, quelle serait notre réaction, à vous et à moi, aujourd'hui, si nos grands-parents nous avaient fait ce que nous avons fait à nos enfants et à nos petits-enfants en tout juste 20 ans? Le fait est que ce pays, de 1867 à 1968, a connu deux guerres mondiales, s'est sorti d'une très grave dépression économique, a acheté l'Ouest, développé le Nord, construit des routes pour atteindre des ressources, s'est en fait développé, sans que sa dette nationale dépasse 18 milliards de dollars. Peut-être 6 cents seulement de chaque dollar d'impôt étaient affectés au service de la dette.

Par contre, au cours des 20 dernières années, nous avons offert à la population toute une gamme de programmes qui sont tous fort intéressants et que nous sommes fiers d'avoir. Simultanément, nous avons maintenu les impôts à un bas niveau afin d'avoir de l'argent dans nos poches. Pour ce faire, nous avons payé le gros prix pour des terres, si nous étions agriculteurs, pour des entreprises, si nous étions des gens d'affaires, et pour des maisons. Collectivement, nous avions comme recette d'emprunter des riches qui avaient beaucoup d'argent et qui n'avaient rien d'autre à faire que de le prêter au gouvernement. Nous avons emprunté d'étrangers et nous avons accumulé cette dette. Comme je l'ai dit, au début, le service de cette dette ne nous coûtait que 6 cents. En 1968, il avait grimpé à 12 cents. Puis, il est passé à 15, à 20, à 25 et à 30 cents. Maintenant, 35 cents de chaque dollar d'impôt sont affectés au service de la dette.

Comme je le disais, certains prétendent que nous méritons de bien vivre, de sorte que la dette importe peu. Or, elle importe car ceux qui disposent de beaucoup d'argent, plutôt que de l'investir dans des usines et dans de l'équipement et de prendre des risques, se bornent à le prêter au gouvernement. Ils ont ainsi un taux de rendement garanti. De la sorte, cet argent est détourné des programmes sociaux ou de nouvelles entreprises minières qui permettraient à nos jeunes de se trouver de bons emplois comme ingénieurs et techniciens. L'argent n'est tout simplement pas là.

Si nos grands-parents nous avaient fait ça, Madame la Présidente, nous n'aurions pas le niveau de vie élevé dont nous jouissons aujourd'hui. C'est très mal, à mon avis, d'agir comme nous le faisons à l'égard de nos enfants et de nos petits-enfants. Je soutiens donc que, lorsque le NPD continue de préconiser la gratuité des programmes, il perd sûrement toute crédibilité. En fait, je crois que personne ne croit à cette gratuité car on remarque, dans les sondages tenus entre les élections, que les électeurs

Article 31 du Règlement

aiment bien le NPD mais que, lorsque vient le temps de voter, seule une personne sur cinq se prononce pour la philosophie socialiste.

Je suis privilégié de pouvoir me prononcer sur cette question. J'aimerais revenir à la conclusion C, selon laquelle la diffusion des délibérations des comités permettrait de détourner un peu l'attention actuellement consacrée à la période de questions et permettrait à la population de mieux comprendre le rôle que jouent les députés.

Je ne crois pas qu'il existe une solution à la période des questions. Cette période importe beaucoup dans notre société, en ce sens qu'elle permet d'exiger des comptes du Cabinet. Je sais qu'il s'agit d'une période fort agitée. Comme il ne s'agit pas d'une tribune du Congrès, nous ne disposons pas de véritables journalistes chevronnés qui connaissent bien leur matière et peuvent faire de vraies enquêtes. Nous n'en avons pas. La Tribune de la presse parlementaire canadienne n'est pas vraiment de niveau professionnel. . .

M. Dick: C'est une farce.

M. Thacker: Comme le dit mon collègue, c'est une vraie farce. C'est en fait une tragédie nationale qui, je suppose, ne s'améliorera qu'avec le temps, qu'avec une meilleure éducation.

Entre-temps, nous avons besoin d'une période de questions. Nécessairement, il y aura des partis pris, puisque la politique est une quête du pouvoir. Quiconque en dispose s'y accroche. Quiconque ne l'a pas cherche à l'obtenir.

Je ne m'excuse pas auprès de mes commettants lorsqu'ils qualifient la période de questions de puérile et de tapageuse. Je me borne à leur expliquer que, oui, on s'y querelle pour pouvoir «faire» les nouvelles du soir, que c'est dommage, mais qu'en tant que citoyen, on a aussi la responsabilité de pouvoir en juger. Cette période de questions ne représente que 45 minutes de la journée du député. En tant que citoyen, il faut savoir la situer dans son contexte et ne pas en surestimer la valeur. Lorsqu'une question stupide est posée, suivie d'une réponse tout aussi stupide, les gens devraient se rendre compte qu'effectivement il s'agit d'une question et d'une réponse stupides.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE L'ABITIBI

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Fédération cycliste de l'Union soviétique délègue une équipe junior au Tour cycliste international de l'Abitibi, du 24 au 29 juillet prochain. Le 22e tour de l'Abitibi, dont toutes les étapes débuteront et se termineront à Amos, se déroulera sous la présidence honoraire du journaliste Léandre Normand.

Le Comité organisateur de la ville d'Amos est prêt à recevoir les équipes de la France, de la Tchécoslovaquie, des États-Unis, du Canada, du Québec, et plusieurs formations provinciales.

Monsieur le Président, cette compétition aura Mme Marie-Claude Audet comme présidente d'honneur.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, Amnistie Internationale vient de publier un rapport bouleversant montrant que les autorités brésiliennes sont impliquées dans la torture et le meurtre d'enfants des rues au Brésil.

L'organisme déclare dans un communiqué de presse qu'au Brésil, des agents de police torturent et tuent des suspects en détention ou non, dont des jeunes, assurés de l'impunité. Quand ils ne sont pas en service, des agents de police prennent la tête de nombreux escadrons de la mort, de groupes de justiciers agissant comme juges, jurys et bourreaux, dont bon nombre des victimes sont des enfants de la rue, indigents et vulnérables. Les meurtres commis par des escadrons de la mort, qui sont de plus en plus nombreux, comptent en effet pour le tiers des morts violentes d'enfants.

Les autorités brésiliennes ferment les yeux sur ces violations flagrantes en ne punissant pas ceux qui commettent ces atrocités. Elles mènent peu d'enquêtes efficaces suivies de poursuites dans des cas d'abus graves comme la torture et les exécutions extrajudiciaires. Le Canada doit exhorter les autorités brésiliennes à mettre fin à ces violations flagrantes des droits de l'homme.

La situation au Brésil ne fait qu'illustrer encore davantage la nécessité urgente de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Cette convention constituera la norme d'après laquelle tous les pays seront jugés.

J'exhorte le gouvernement à faire des pressions pour qu'on ratifie rapidement la convention, tant au Canada qu'à l'étranger, afin que nous puissions ensuite presser légitimement d'autres gouvernements, comme celui du Brésil, de s'engager à assurer la survie, la protection et l'épanouissement des enfants du monde.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a déposé, hier, son rapport annuel de même que son plan quinquennal. Ces deux documents scandaliseraient même les plus cyniques.

La Société canadienne des postes jubile à l'idée d'avoir réalisé récemment 149 millions de dollars de bénéfices. Ce n'est pas des bénéfices, mais plutôt le sang des bureaux de poste ruraux qui ont subi le couperet de la Société. C'est le résultat du harcèlement cruel et des actes d'intimidation dont ont été victimes les employés en congé de maladie, de la suppression du service de distribution à domicile, de la réduction des services offerts aux Canadiens dans toutes les régions. Il n'est dit nulle part dans le mandat de la Société que le service postal national doit remettre au gouvernement des bénéfices réalisés au moyen de réductions de services. Nulle part.

Mais notre nouvelle société des postes a décidé de se faire attrayante pour le secteur privé en réalisant des bénéfices, en réduisant des activités coûteuses comme le service rural ou la traditionnelle distribution du courrier à domicile dans les villes ou encore en appliquant à ses employés un régime de travail inhumain.

Toutefois, le coupable, ce n'est pas la Société canadienne des postes, mais plutôt le gouvernement qui, dans sa lâcheté, n'a pas su tenir tête à cette société d'État, n'a pas été en mesure de défendre les Canadiens habitant les campagnes, les banlieues et les grandes villes, les employés des postes et l'avenir de notre service postal national.

Le gouvernement devrait avoir honte, monsieur le Président.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Jean Chrétien où êtes vous?

Au début du mois, M. Chrétien a dit, dans un discours prononcé en français, que des clarifications semblaient avoir été apportées à l'Accord du lac Meech, et qu'il espérait l'adoption de celui-ci.

Article 31 du Règlement

La semaine dernière, il déclarait en anglais qu'il refusait de se prononcer sur l'attitude que devraient adopter les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve.

M. Chrétien devrait dire la même chose dans les deux langues, quand il s'adresse aux Canadiens.

Pense-t-il que l'Accord du lac Meech devrait être adopté cette semaine, ou non?

Oui ou non, M. Chrétien? Oui ou non?

* * *

L'ÉNERGIE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre qu'il existe un carburant de rechange qui est renouvelable et dont la production, pourrait non seulement aider à réduire le réchauffement de la planète, mais aussi contribuer à diminuer la quantité de carbone dans l'atmosphère.

Grâce à ce carburant, on pourrait réduire l'ozone urbain et les autres émissions polluantes. Il ne nécessiterait pas de nouvelle découverte technologique et aiderait à garantir à nos agriculteurs de meilleurs revenus. Ce carburant a été utilisé pour la première fois en 1930.

Il s'agit de l'éthanol, un carburant dont on a étudié les possibilités d'utilisation maintes et maintes fois.

Dans un récent rapport commandé par le ministère des Céréales et Oléagineux, on a demandé au gouvernement d'établir une politique sur l'utilisation de l'éthanol comme carburant. On avait déjà, en 1986, demandé au gouvernement d'encourager l'utilisation de l'éthanol dans un rapport du comité de l'énergie, *Mélanges alcool-essence*.

Pendant que notre gouvernement hésite, d'autres pays prennent une avance considérable dans l'utilisation de l'éthanol. On vend aux États-Unis autant de litres de carburant mélangé à de l'éthanol que l'on vend d'essence à moteur dans tout le Canada. Les États-Unis versent près de 400 millions de dollars par an en encouragement à leur industrie de l'éthanol, ce qui, d'après le General Accounting Office leur permet d'épargner 25 millions de dollars nets par an.

Il est temps que notre gouvernement prenne des mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement de la planète. Il ne suffit plus de parler du problème. Il faut maintenant appliquer des solutions qui crèvent les yeux.

* * *

[*Français*]

LES BÉNÉVOLES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, depuis quelques années déjà, une coutume fort positive s'est établie dans la municipalité de L'Ancienne-Lorette.

Article 31 du Règlement

En effet, monsieur le Président, les dirigeants de cette ville ont mis sur pied une soirée de reconnaissance annuelle pour remercier à juste titre les nombreux bénévoles qui oeuvrent au fil des jours à faciliter la vie de leurs concitoyens et concitoyennes de tout âge.

Ces personnes qui font don de leur temps et de leurs connaissances et qui, soulignons-le, demeurent constamment dans l'ombre ont droit ce soir-là à une soirée d'envergure qui leur permet à la fois de s'amuser, d'échanger entre elles et d'être reconnues publiquement pour leur dévouement.

Je crois que cette initiative mérite d'être mentionnée et surtout imitée afin de rendre à César ce qui est à César.

* * *

[*Traduction*]

LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, l'homme qui veut être nommé chef du Parti libéral fédéral pendant la fin de semaine qui vient n'ose pas se prononcer sur la grande question nationale de l'heure.

Un de ses adversaires, le député de LaSalle—Émard, a déclaré: «On ne peut trouver de meilleure manifestation de son manque total d'ascendant.» Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. Il a raté l'occasion de montrer ses qualités de chef. Il n'a rien à envier à ses collègues libéraux de Terre-Neuve et du Manitoba.

M. Chrétien, si vous êtes un vrai chef, c'est le temps de le montrer. Êtes-vous en faveur de l'Accord du lac Meech? Oui ou non?

* * *

LES TRANSPORTS

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, vous vous rappellerez sans doute que le ministre des Transports a commandé, il y a quelques mois, une étude sur les effets d'un service de traversier qui serait assuré à l'année à Argentia.

Depuis que l'étude a été diffusée en mars, le ministre examine ses options. Dans l'intervalle, des expéditeurs privés de presque toutes les municipalités du sud-ouest de Terre-Neuve, dont Port-aux-Basques, Stephenville et Corner Brook, ont dénoncé les démarches entreprises pour offrir un service de traversier à l'année et ce, à juste titre.

La plupart des Terre-Neuviens estiment que le moindre changement perturberait le système actuel et entraînerait de graves problèmes de transport. Ils croient que l'idée d'un service de traversier qui serait assuré toute l'année devrait être carrément abandonnée.

• (1410)

J'invite le ministre à nous communiquer sa décision et à ne pas se dérober à son obligation, aux termes de la Confédération, de faire de Port-aux-Basques le principal point d'entrée.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la voix agricole de la radio de Radio-Canada a pris sa retraite.

Au nom des milliers d'agriculteurs qui sont les fidèles auditeurs de l'émission agricole de Radio-Canada, je tiens à remercier George Price pour le précieux service qu'il a assuré pendant tant d'années. On regrettera ses reportages et ses interviews instructifs et concis, aussi bien que sa participation aux conférences agricoles nationales et régionales où il faisait figure autant de célébrité que d'institution.

Je souhaite une bonne retraite à George Price et j'exhorte la radio de Radio-Canada à lui nommer un successeur à plein temps. En tant que société d'État, Radio-Canada doit surveiller aussi soigneusement ses dépenses que les ministères fédéraux, mais l'information que communiquait George Price est trop importante pour que son poste demeure vacant. Les agriculteurs canadiens ont besoin des reportages agricoles que George Price leur diffusait scrupuleusement tous les jours.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre des Finances rejette la responsabilité de l'inflation sur les travailleurs canadiens et il s'en prend plus particulièrement aux femmes depuis quelque temps. Il a notamment pris pour cibles les domaines de l'enseignement, des soins infirmiers et du travail social, où les emplois sont traditionnellement occupés par des femmes. Pourtant, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, le salaire réel des travailleurs et des travailleuses a baissé de presque 4 p. 100, tandis que les grosses légumes des sociétés d'État canadiennes ont eu droit à des augmentations de salaire absolument déraisonnables.

L'an dernier, le gouvernement a autorisé des augmentations de salaire allant de 40 000 $ à 84 000 $ pour les grands manitous du CN. C'est plus que le salaire de toute une année d'un travailleur moyen au Canada. Comment le ministre peut-il s'acharner sur des ententes salariales raisonnables pour les travailleurs ordinaires et passer sous silence les sommes faramineuses que le gouvernement accorde à ses hauts fonctionnaires? Pourquoi

n'ouvre-t-il pas les yeux? Le ministre devrait arrêter de blâmer les autres et commencer à chercher dans ses propres politiques financières la cause des tribulations économiques du Canada.

* * *

[*Français*]

LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le silence dans lequel s'est enfermé l'aspirant nº 1 à la direction du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, depuis dimanche est une grave insulte à l'intelligence des Canadiens et un mépris du processus démocratique.

Celui qui est responsable de la crise du lac Meech se réfugie dans son chalet.

Depuis deux ans, c'est lui qui soulevait les Wells, Carstairs, Doers et Filmon contre le Québec.

Les libéraux du Canada s'apprêtent à choisir celui qui bafoue le Québec.

Les Québécois ont la fierté dans l'âme et dans les tripes: ils ne pardonnent pas à Jean Chrétien son rôle durant la campagne référendaire, le mépris qu'il affiche envers ma province, l'humiliation qu'il a imposée aux Québécois en novembre 1981 lorsque le Québec s'est retrouvé isolé du reste du Canada à son instigation.

Le 24 juin, lors de la Fête nationale des Québécois, ceux-ci et celles-ci mettront en pratique leur devise «Je me souviens».

Jean Chrétien a maintes fois démontré qu'il était, à l'endroit du Québec, un traître.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUIPE CHAMPIONNE REACH FOR THE TOP

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, une fois de plus les gens du Cap-Breton ont démontré qu'ils pouvaient se mesurer aux meilleurs et les vaincre.

La fin de semaine dernière, l'équipe *Reach for the Top* de l'école secondaire Memorial de Sydney Mines, a gagné les championnats nord-américains à Houston, au Texas. Elle a remporté cet honneur extraordinaire en battant

l'équipe championne des États-Unis qui venait de Richmond, en Virginie.

Les membres de l'équipe, Jay Boutlier, Patrick Sutton, Anthony Serroul, Jennifer Morawiecki, Robert MacDonald et Karl White ont fait preuve d'une agilité mentale remarquable sous pression. Je sais que tous les Canadiens, et cela comprend les membres de cette Chambre, souhaitent comme moi les féliciter de cette victoire.

À ce groupe de jeunes savants et à leurs entraîneurs, je dis bravo, c'est du beau travail. Et je leur souhaite de bonnes vacances pour se remettre en forme!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, si le rapport du Comité de l'environnement sur les dangers que présentent les CFC et les halons ne fait rien d'autre que lancer un appel au secours, il aura quand même été très utile.

Je suis convaincu que ni le Canadien moyen ni le législateur moyen ne comprend vraiment les graves dangers que présente la pollution atmosphérique pour notre planète.

En ce qui me concerne, jusqu'à ce que j'entende les avis des experts qui ont témoigné devant notre comité, les problèmes graves tels que l'érosion de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète me semblaient très loin, dans un autre monde. Je n'étais pas vraiment conscient des problèmes ni des causes. Je veux citer ici un court extrait du rapport sur les CFC:

> Le Comité en est arrivé à la conclusion unanime et certaine que l'érosion de la couche d'ozone menace la survie de l'humanité.
>
> Nous devons littéralement déclarer la guerre à tous les éléments qui causent cette menace.

Le rapport sur les CFC vaut vraiment la peine d'être lu.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, d'innombrables députés conservateurs ont pris la parole pour condamner le blocage du projet de loi C-21.

Pas plus tard qu'hier, ils se sont levés sans exception pour rejeter une motion visant le rétablissement des normes variables d'admissibilité. Ils ont tenté de détourner notre attention en manigançant un semblant de

dispute avec le Sénat. Entre-temps, ce sont les Canadiens qui en souffrent et notre très efficace régime d'assurance-chômage qui en sort perdant.

Les programmes de formation prévus à l'article 26 ont déjà été suspendus en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Alberta, et le seront bientôt en Ontario et dans d'autres provinces. Les députés conservateurs de l'arrière-ban continuent d'applaudir à l'engagement qu'a pris la ministre de l'Emploi à l'égard de la formation, bien qu'elle refuse carrément de débloquer d'autres crédits à cette fin.

Les néo-démocrates ont toujours demandé au gouvernement de rétablir les normes variables d'admissibilité afin que les travailleurs des régions économiquement faibles ou ceux occupant des emplois saisonniers puissent plus facilement être admissibles aux prestations. On n'a pas tenu compte de leur requête.

Encore une fois, les néo-démocrates demandent au gouvernement de retirer son projet de loi C-21, de rétablir les normes variables d'admissibilité et d'accorder des subventions supplémentaires pour les programmes de formation prévus à l'article 26 qui sont si nécessaires.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre.

Il est évident que les derniers efforts faits par le premier ministre pour débloquer l'impasse du lac Meech au Manitoba ont échoué. Il est clair que l'envoyé au Manitoba n'a pas saisi toute l'importance des déclarations des chefs manitobains.

Compte tenu de la nature exceptionnelle du problème dont il doit accepter la responsabilité, le premier ministre s'engagera-t-il à rencontrer personnellement les chefs autochtones du Manitoba pour régler les questions fondamentales qui se retrouvent au coeur de cette grave crise pour le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 9 juin, dans le communiqué final émis à l'issue des discussions sur l'Accord du lac Meech, l'engagement suivant a été pris:

> Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la *Modification constitutionnelle de 1987* à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.

C'était il y a 10 jours et le premier ministre du Manitoba a accepté de mettre tout en oeuvre pour qu'une décision soit prise avant le 23 juin.

Comme tout le monde le sait, ce premier ministre est à la tête d'un gouvernement minoritaire, donc, les déclarations faites le même jour par les chefs des partis d'opposition ont aussi leur importance. Je crois que le député en conviendra.

M^me^ Carstairs, chef du Parti libéral, a déclaré: «Nous sommes prêts à nous réunir tous les jours et toutes les nuits, la fin de semaine s'il le faut, pour arriver au but et nous croyons que nous pourrons l'atteindre.»

Pour sa part, M. Doer, chef du NPD, a déclaré:

> Nous croyons que c'était la meilleure solution et que nous devrions lancer notre propre processus constitutionnel pour pouvoir nous occuper des véritables problèmes des Manitobains et des Canadiens et soumettre la proposition à l'assemblée législative. . .

Il est évident qu'il incombe aux signataires de cette entente de tout mettre en oeuvre pour que l'Accord soit adopté avant le 23 juin parce que l'unité du Canada dépend très étroitement de leur détermination à respecter l'engagement pris.

Quant aux chefs, je crois que les gens sont en général prêts à reconnaître que le sénateur Murray a dirigé une importante délégation à Winnipeg.

Nous avons présenté ce que la presse qualifiait aujourd'hui d'offre la plus généreuse faite aux autochtones par le gouvernement du Canada. Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des chefs, a déclaré que le peuple autochtone ne serait pas détourné de sa stratégie, je le cite, «consistant à faire tout en notre pouvoir pour tuer l'Accord et sa résolution d'accompagnement». Je veux dire au premier ministre du Manitoba, aux chefs des deux partis d'opposition de cette province, à Phil Fontaine et à tous les chefs avec qui nous voulons travailler pour faire infiniment plus au nom de la justice autochtone au Canada. N'adoptez pas comme position qu'il est temps de tuer l'Accord du lac Meech. Travaillez plutôt à le faire adopter parce qu'il s'agit d'un instrument qui permettra d'assurer la justice autochtone aux Premières nations du Canada.

• (1420)

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, quoi qu'il en soit, le fait est que les envoyés du premier ministre n'ont pas tenu compte du cri du coeur des dirigeants autochtones.

Lors des rencontres qui ont eu lieu à Ottawa, le premier ministre du Manitoba a signalé au premier ministre que le temps allait manquer pour permettre au processus démocratique de se dérouler normalement, mais le premier ministre a quand même décidé de courir le risque. Nous demandons donc maintenant au premier ministre s'il va assumer ses responsabilités solennelles, en tant que premier ministre du Canada, et rencontrer directement les chefs autochtones du Manitoba, afin de leur soumettre non pas des promesses, mais bien des propositions concrètes répondant à leurs préoccupations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue une chose qui lui a peut–être échappé. Dans une déclaration faite le 18 juin, la Manitoba Métis Federation représentant, sauf erreur, 80 000 personnes, a demandé qu'on permette un débat sur l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement, à l'assemblée législative du Manitoba.

Yvon Dumont, président de la Fédération, a exhorté aujourd'hui le député Elijah Harper à mettre un terme à son obstruction. Voilà donc un éminent dirigeant autochtone qui déclare qu'il faut laisser les gens décider, qu'il faut laisser les élus prendre connaissance des propositions qui ont été faites.

M. Simmons: Répondez à la question.

Une voix: Vous rejetez le blâme sur les autres.

M. Mulroney: Monsieur le Président, les libéraux affirment que je rejette le blâme sur certains. Je ne fais que citer un très éminent dirigeant autochtone et je ne m'en prends à personne en particulier.

J'ai pris la liberté d'appeler Phil Fontaine directement. Malgré sa déclaration fort négative de samedi, selon laquelle les autochtones souhaitaient empêcher l'adoption de l'Accord du lac Meech quoi qu'on dise ou quoi qu'on fasse, je l'ai appelé et je lui ai demandé, étant donné la grande importance de cet accord pour le Canada, et étant donné le fait qu'il s'agit là d'un instrument essentiel au lancement d'un autre processus tendant à rendre justice aux autochtones, s'il était prêt à rencontrer une délégation de représentants du gouvernement fédéral dirigés par le sénateur Murray. Le sénateur Murray s'est rendu là–bas et a soumis aux intéressés un ensemble de propositions conformément à la conversation que j'avais eue avec le chef Fontaine, et dans le numéro de ce matin du journal *The Gazette* de Montréal, on dit ce qui suit de ces propositions:

> Même dans leurs propres termes, les leaders autochtones du pays ont probablement commis une grave erreur en n'acceptant pas l'énorme rameau d'olivier que le premier ministre Mulroney voulait leur offrir en échange de l'adoption de l'Accord du lac Meech.

On ajoute:

> On offrait, en effet, aux autochtones autant que ce que l'Accord du lac Meech apporte au Québec. Et tout comme l'Accord du lac Meech est la meilleure offre que le Québec sera probablement disposé à soumettre au reste du pays pour de nombreuses années à venir, les autochtones pourraient bien s'apercevoir qu'après avoir rejeté la chance qui s'offrait à eux, ils risquent fort de ne pas en avoir d'autres aussi bonnes pendant bien longtemps.

Nous souhaitons rendre justice aux autochtones. C'est ce que j'ai dit au chef Fontaine. C'est ce que je lui répète aujourd'hui dans cette enceinte.

Je sais que mon collègue souhaite qu'on rende justice aux autochtones. Or, cela ne peut être fait que grâce à l'adoption de l'Accord du lac Meech. Je demande donc à mon collègue de Winnipeg d'appeler ses amis au Manitoba et de leur demander de faire en sorte que l'Accord du lac Meech soit adopté, afin que les autochtones du pays puissent enfin être traités équitablement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je le dis très simplement, je ne comprends pas pourquoi le premier ministre fuit la responsabilité qu'il a dans cette affaire. Qu'il cite autant d'éditoriaux et de personnes qu'il voudra, il n'empêche que c'est lui qui a créé la situation et qu'il doit en assumer la responsabilité.

M. le Président: Si le député veut bien poser sa question.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Pourquoi ne rencontrez–vous pas face à face les chefs autochtones pour leur soumettre des propositions concrètes qui répondent à leurs préoccupations et pour dénouer l'impasse? Le pouvoir est entre vos mains, monsieur le premier ministre, pourquoi ne vous en servez–vous pas?

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. J'ignore si cette série de questions va se poursuivre, mais je préviens les deux côtés de la Chambre que je ne tolérerai pas de débordements sur ce sujet.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député me demande pourquoi je refuse d'aller trouver moi–même les chefs. J'ai demandé au sénateur Murray de diriger une délégation formée de Paul Tellier, secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Norman Spector, secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales–provinciales, et Stanley Hartt, mon chef de cabinet. Tout cela, soit dit en passant, a été

approuvé par le chef Fontaine et par son avocat de Winnipeg.

Ils sont allés présenter la proposition que les médias diffusent aujourd'hui, la plus généreuse probablement jamais soumise par un gouvernement du Canada. Avant de me demander de faire davantage, mon ami doit comprendre ce qui a été rejeté.

Mon gouvernement s'est d'abord dit disposé à agir sans délai et à fournir des fonds concernant chacune des propositions suivantes, dès ratification de l'Accord du lac Meech:

1) un processus constitutionnel fédéral-autochtone pour établir l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres sur les questions qui intéressent les autochtones, et la tenue de la première conférence à une date plus rapprochée;

2) l'engagement par le gouvernement du Canada à faire de la pleine reconnaissance des peuples autochtones une caractéristique fondamentale du Canada;

3) la participation des représentants des peuples autochtones à toutes les conférences des premiers ministres où il serait question de la clause des reconnaissances constitutionnelles;

4) une invitation à participer à toutes les conférences des premiers ministres où sont débattues des questions qui touchent directement les peuples autochtones;

5) la définition conjointe des droits découlant des traités, ce que les peuples autochtones réclament depuis longtemps, et;

6) la mise sur pied d'une commission royale d'enquête historique sur les affaires autochtones qui aurait autant d'ampleur et d'autorité que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et qui pourrait entraîner des changements d'une grande portée dont les peuples autochtones pourront bénéficier assez loin dans le XXI^{e} siècle.

C'est l'offre qui a été faite. Après en avoir pris connaissance, le leader des peuples autochtones, Phil Fontaine, a exprimé l'intention des autochtones de tout faire pour tuer l'accord et la résolution d'accompagnement. Par son attitude, le chef Fontaine rejette une occasion formidable qu'ont les peuples autochtones de marquer des progrès rapides et sûrs sur la voie de la justice, ce que souhaitent le gouvernement et tous les députés.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Plusieurs observateurs de la scène constitutionnelle croient qu'il sera extrêmement difficile de trouver une solution à l'impasse constitutionnelle d'ici le 23 juin.

Quelles sont les alternatives, les possibilités que le gouvernement étudie à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a un document solennel qui a été signé par le premier ministre du Manitoba et les autres premiers ministres. En vertu de ce document, le premier ministre du Manitoba, appuyé par les deux chefs de l'opposition, s'est engagé à fournir—entre guillemets dans le texte anglais—:

—to use every possible effort to achieve decision prior to June 23, 1990.

Dix jours plus tard, avec un geste dilatoire d'un député, on n'a même pas eu la possibilité de faire entendre des témoins, encore moins d'en discuter et puis de le voter!

Lorsqu'on dit: «Nous allons fournir les *best efforts*», il y a une implication de leadership, que l'on prend ses responsabilités et qu'on exerce le leadership. Mon ami de Winnipeg, qui connaît fort bien la situation, sera très intéressé par la déclaration de la *Manitoba Metis Federation*, où on retrouve la citation suivante:

• (1430)

[*Traduction*]

«Toute mesure prise au nom des peuples autochtones concerne également les Métis» dit M. Dumont. «Nous avons étudié la dernière initiative du premier ministre et nous croyons qu'il est maintenant dans notre intérêt, plus que jamais par le passé, de profiter des dispositions qui nous sont soumises et qui pourront se réaliser après la ratification de l'accord.»

Le message que j'adresse au premier ministre du Manitoba, à M^{me} Carstairs et à M. Doer, c'est de se rendre aux voeux des Métis du Manitoba, d'adopter l'Accord du lac Meech et d'assurer ensuite un traitement équitable aux peuples autochtones.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En dépit de ce qu'il a déjà dit, il n'est pas nécessaire d'être bien brillant pour conclure que l'Assemblée législative du Manitoba ne pourra pas ratifier l'Accord du lac Meech d'ici à samedi, date limite. Les députés doivent

s'en tenir aux règles de la procédure et environ 3 000 Manitobains ont manifesté leur intention de témoigner publiquement.

Qu'est-ce que le premier ministre entend faire? Après tout, c'est sa responsabilité et c'est lui qui nous a placés dans ce pétrin. Il s'est même vanté d'avoir roulé les dés, avec le résultat que nous sommes dans une situation intenable. Que compte faire le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pour la gouverne de mon collègue de Winnipeg, monsieur le Président, voici un passage de l'engagement formel:

> Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la *Modification constitutionnelle de 1987* à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.

Cela date de dix jours et, malgré cet engagement formel sur une question des plus importante pour le Canada puisqu'elle a trait à l'unité et à l'avenir de la nation, le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba n'en n'ont même pas encore pris connaissance de façon officielle de façon à donner aux députés l'occasion d'exprimer leurs vues et de se prononcer.

À mon avis, la question de leadership est importante au Manitoba. Le député libéral me demande quelle est ma position sur l'Accord du lac Meech. Elle est très bien connue: je n'ai pas changé de position depuis trois ans. Je ne saurais en dire autant de certaines personnes qui aspirent à diriger des partis politiques.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il a bien dit que dans le document signé le 9 juin 1990, les gouvernements de Terre-Neuve, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick s'engageaient «à tout mettre en oeuvre pour qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990». Malgré cet engagement, le gouvernement entend exercer d'autres pressions auprès de ces provinces en présentant une motion à la Chambre.

Le premier ministre ne fait-il pas confiance aux premiers ministres de ces provinces? Qu'essaie-t-il de faire en présentant cette motion? C'est le premier ministre lui-même qui a fixé cet échéancier irréaliste en dépit des mises en garde qui lui ont été servies. Quel but poursuit-il en tentant d'exercer d'autres pressions sur les gens du Manitoba et de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en demandant au gouvernement de présenter cette résolution, j'invite la Chambre à faire ce qu'elle a déjà fait en pareille circonstance.

Mme McLaughlin: La Chambre des communes?

M. Mulroney: Avant que la députée ne vienne ici, la Chambre des communes a débattu d'une motion au sujet du Manitoba. Elle a été appuyée dans un discours très éloquent du député de Fort Garry à une époque où certains problèmes s'étaient posés au Manitoba. On voulait que les gens se prononcent pour avoir la certitude qu'une fois signés, les documents en question seraient respectés et c'est ce que nous voulons faire nous aussi maintenant.

La même question s'est posée jadis concernant certains dossiers importants au Manitoba. Nous avons un dossier important à régler maintenant. Tout ce que les Canadiens veulent, c'est que les parlementaires concernés se prononcent pour que cette résolution puisse être adoptée au Manitoba et que nous puissions ainsi nous attaquer au magnifique travail qui nous attend tous.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire.

Le premier ministre est-il en train de nous dire qu'il voudrait que la Chambre réussisse là où il a évidemment échoué lors de ses propres négociations? Il a jeté les dés, comme il l'a dit, et fixé une échéance impossible à respecter. Il voudrait maintenant que la Chambre adopte une autre motion à quatre jours de l'échéance du 23 juin.

Ainsi que je l'ai déjà fait à maintes reprises à la Chambre, je demande encore une fois au premier ministre comment il entend aborder les présentes négociations constitutionnelles. Nous savons comment il entendait les aborder et comment il a échoué jusqu'à maintenant. Qu'entend-il faire maintenant? Vous avez le devoir de le dire aux Canadiens.

M. le Président: J'ai fait savoir à la Chambre que je serais très circonspect en l'occurrence pour ce qui est d'accorder certaines libertés. Je prie le chef du Nouveau parti démocratique de collaborer avec la Présidence.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je signalais à mon honorable collègue qu'à deux occasions, 48 heures environ après mon arrivée à la Chambre en 1983, le premier ministre Trudeau, avec l'appui de ses collègues libéraux, avait présenté à juste titre une résolution invitant la Chambre à appuyer le gouvernement du Manitoba dans ses efforts pour respecter un engagement qu'il avait pris. Sauf erreur, la Cham-

bre s'était prononcée presqu'à l'unanimité en faveur de cette résolution. Pour plus de certitude, je devrais vérifier le compte rendu.

Quelque temps après, vraisemblablement en février 1984, le premier ministre Trudeau a communiqué de nouveau avec moi, et vraisemblablement aussi avec M. Broadbent, et il a invité la Chambre à débattre de nouveau une résolution invitant le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à honorer les engagements qu'ils avaient pris à l'égard de la minorité francophone de cette province.

Les deux fois, je me suis levé et, non sans quelque difficulté, je me suis prononcé en faveur de cette résolution. Comme je le disais à mon honorable collègue, il importe que tous les Canadiens sachent ce que pensent les chefs et tous ceux qui aspirent à être chefs de ces questions d'envergure nationale. C'est l'objectif que vise cette résolution.

Le 1er juin, on a posé au chef du NPD la question suivante: «Le premier ministre vous a-t-il montré les résultats de sondages ou vous a-t-il communiqué quelque renseignement que ce soit pour vous convaincre bon gré mal gré de faire front commun afin de prévenir la désintégration de notre pays?»

Le chef du NPD a répondu: «Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une menace. Non, le premier ministre ne nous a pas montré le résultat de sondages. Nous lisons tous les journaux. Nous avons tous des contacts avec les différentes provinces et les différents territoires. Nous sommes tous parfaitement au courant du sentiment des Canadiens et des objectifs que poursuit chacune région du Canada. Le premier ministre n'a pas eu à évoquer la possibilité d'une crise, car je sais qu'une crise existe bel et bien au Canada.»

Voilà ce qu'a déclaré le chef du NPD il y a trois semaines. Nous nous efforçons de faire face à cette crise et je lui demande de collaborer avec nous à ce sujet.

Des voix: Bravo.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ni le Nouveau Parti démocratique ni personne dans ce caucus n'a besoin de s'engager dans un débat sur l'importance de l'unité de notre pays. Ce qui intéresse le Nouveau Parti démocratique, c'est l'unité du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: C'est pour cette raison, monsieur le Président, que je pose la question qui suit au premier ministre. Il a dit publiquement aux Canadiens, la semaine dernière, après la conférence des premiers ministres, qu'il avait un plan. Nous savons maintenant que ce plan n'a pas fonctionné. Nous ne pouvons plus nous permettre d'autres plans secrets.

Le premier ministre dira-t-il aujourd'hui à la Chambre, devant la population canadienne, quel est son plan—pas l'historique d'autres débats, pas ce qui s'est produit en 1984, mais ce qui va se produire en 1990 au sujet de l'unité du pays, ce qu'il va faire et quel plan il présente aux Canadiens?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a trois ans, en juin 1987, nous sommes parvenus à obtenir un accord unanime, signé par dix premiers ministres et le gouvernement fédéral. Cet accord a ensuite été adopté à deux reprises à la Chambre des communes. C'était un processus par lequel on accueillait de nouveau le Québec dans la Confédération.

Pendant les trois ans qui se sont écoulés depuis, c'est-à-dire pendant le délai prévu au paragraphe 39(2) de la Loi constitutionnelle de 1982, il y a eu trois changements de gouvernement. Deux gouvernements n'ont pas donné suite à l'accord et l'autre a retiré son consentement. J'ai dû alors oeuvrer avec mes homologues et beaucoup d'entre vous pour les réunir tous à nouveau, ce que nous avons fait la semaine dernière. Encore une fois, nous avons obtenu, apparemment, le consentement, sinon l'engagement ferme des dix provinces, en plus de celui du gouvernement du Canada.

Au moment où nous nous parlons, huit assemblées législatives représentant 94 p. 100 de la population canadienne ont déjà ratifié l'Accord du lac Meech. Terre-Neuve va tenir un vote à cet égard et le Manitoba n'en a même pas encore pris connaissance officiellement, malgré l'engagement signé par le premier ministre du Manitoba et ses homologues.

Voilà ce qu'il en est. Je ne sais pas pourquoi la députée. . .

Des voix: Quel est le plan?

M. Mulroney: Le NPD demande: «Quel est le plan?» Le chef du NPD a dit que son parti s'intéressait à l'unité du Canada, et je ne conteste pas cette déclaration. Si tel est le cas, elle pourrait peut-être s'entretenir avec le député néo-démocrate du Manitoba pour lui demander d'entériner l'Accord du lac Meech.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada.

Elle concerne le dépôt hier du rapport annuel de cette société à l'occasion duquel les Canadiens ont découvert que le gouvernement a vendu pour 110 millions de dollars d'actif de Postes Canada afin de réaliser le soi-disant profit que recherche le gouvernement.

Le ministre annoncera-t-il qu'il va arrêter immédiatement la fermeture des bureaux de poste ruraux au Canada, la vente des meubles de Postes Canada et annuler la prochaine augmentation des tarifs d'affranchissement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est dommage que le député ne puisse pas se joindre au reste des Canadiens pour féliciter la direction de Postes Canada de son remarquable succès. Il semblerait que le député préférait le temps où cette société recevait des contribuables une subvention de 500 millions de dollars.

Les bénéfices réalisés par cette société ont augmenté de 107 millions de dollars l'année dernière. Ils étaient supérieurs à l'année précédente, ce qui est une magnifique réalisation. Le député parle de recouvrements provenant de la vente de certains éléments d'actif. Il oublie de mentionnner que Postes Canada a autofinancé un programme d'investissement de 470 millions de dollars en capitaux immobilisés, en autres systèmes de gestion et en développement de produits.

S'il veut parler des sommes perçues pour les ventes effectuées dans ce contexte, il devrait aussi reconnaître les dépenses en immobilisations et surtout les excellents résultats obtenus par Postes Canada.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il n'y a rien de remarquable dans la fermeture des bureaux de poste destinés aux Canadiens moyens.

[*Français*]

Dans son dernier budget, le gouvernement conservateur a annulé le Comité de réexamen des services postaux, le soi-disant chien de garde des consommateurs au Canada. Le ministre est-il maintenant prêt au moins à rétablir le Comité pour protéger les consommateurs des ravages causés par le gouvernement d'en face?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député oublie de dire que Postes Canada a aussi renoncé à une augmentation prévue de 1c.

Il oublie de reconnaître que les augmentations des tarifs d'affranchissement depuis 1984 ont été inférieures à l'inflation, et ont donc diminué. Il oublie de reconnaître que le nombre de comptoirs postaux est passé de 12 000 à 18 000. Il oublie de reconnaître que partout, y compris dans les régions rurales du Canada, les gens déclarent dans les sondages d'opinion que le service s'est amélioré. Il oublie de reconnaître qu'à tous les points de vue la situation s'est améliorée. C'est dur à supporter, je pense, pour un libéral.

* * *

LA JUSTICE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. La Loi sur le Parlement du Canada interdit aux sénateurs de faire affaire avec le gouvernement fédéral. Étant donné que la police, dans des déclarations sous serment, a prétendu que le sénateur Cogger aurait commis des infractions civiles et criminelles, la ministre nous dira-t-elle quelles mesures elle entend présenter pour empêcher à l'avenir jusqu'à l'apparence de telles activités?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis un peu perplexe à l'égard de la question de la députée qui semble porter sur une question sur laquelle la police fait enquête. Je ne comprends pas bien sa question. Pourrait-elle la reformuler?

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis heureuse de répéter la question, en français ou en anglais.

[*Français*]

Mais, je le répète, ces abus de confiance sont intolérables! Je le répète, monsieur le Président, et je demande à la ministre: Quelles mesures prendra-t-elle afin de prévenir un autre scandale semblable?

[*Traduction*]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'enquête n'a pas encore abouti ni dans une langue officielle ni dans l'autre. La question de la députée est donc totalement inopportune et présomptueuse.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, à titre de ministre de l'Environnement. Le ministre a déposé hier le projet de loi C-78, qui établit le processus fédéral d'évaluation de l'environnement. Comme le ministre le sait fort bien, ce projet de loi ne prévoit malheureusement pas un examen adéquat de la politique environnementale et exclut délibérément toute référence aux

lois en vigueur actuellement, telle la Loi sur les pêcheries.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi, après deux ans de préparation ayant suivi une année de consultation publique, le Cabinet a choisi de ne pas faire figurer dans l'article sur la réglementation les mécanismes de déclenchement, les diverses dispositions environnementales qui sont nécessaires à la mise en oeuvre de la législation, notamment de la Loi sur les pêcheries?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon collègue a posé deux questions, une portant sur la politique, et l'autre sur la Loi sur les pêcheries. Pour ce qui est de la politique, j'ai déposé hier, en même temps que le projet de loi, une déclaration assez détaillée sur la façon dont la politique gouvernementale serait évaluée en ce qui a trait à l'environnement. Les évaluations qui en découleront constitueront le fondement d'une déclaration, au moment de l'annonce de la politique gouvernementale. Elles seront transmises au Comité permanent de l'environnement afin qu'elles soient rendues publiques, si le comité en décide ainsi. Je crois que c'est une façon très franche et très juste de procéder, qui donnera aux Canadiens intéressés l'occasion de se faire entendre.

Pour ce qui est de la Loi sur les pêcheries, comme pour toute autre loi, il est clairement précisé dans le projet de loi que les règlements détermineront leur mode d'application. Mon collègue demande pourquoi il en est ainsi. Il y une très bonne raison. La loi proposée est dynamique. Elle changera avec le temps, et nous voulons avoir la possibilité de l'enrichir au lieu de la laisser s'appauvrir. Si nous la coulons dans le béton dès le début, elle deviendra restrictive, et nous sommes fermement convaincus que l'environnement est trop important pour être soumis à une loi restrictive. Nous voulons une loi plus large.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La loi est tellement dynamique qu'elle fait penser à une automobile en panne sèche. Je pense que quelqu'un à la Chambre a connu ce genre de situation.

Tout le monde, depuis les écologistes jusqu'aux industriels, espérait que la loi procurerait un certain élément de certitude, mais en vain. Le ministre tient cependant aujourd'hui l'occasion de donner ici à la Chambre l'assurance que les lignes directrices adoptées par le Cabinet en 1984 et sur la base desquelles la Cour fédérale a rendu un jugement sur le projet de barrage Rafferty—Alameda et la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement unanime sur le projet de barrage de la rivière Oldman, resteront en vigueur et que ni ses collaborateurs ni le Cabinet n'y toucheront d'ici à ce que le projet de loi C-78 soit adopté.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'engagement du gouvernement me paraît très clair. Si mon collègue d'en face se donnait la peine de lire le projet de loi C-78, il verrait qu'il va plus loin que ce que nous avons aujourd'hui en matière de protection de l'environnement.

Tous les grands projets subiront une évaluation obligatoire. Les évaluations obligatoires tiendront notamment compte pour la première fois des effets cumulatifs. Des registres publics seront tenus pour tous les projets évalués. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

• (1450)

On peut comparer le projet de loi C-78 aux lois existantes dans les pays évolués, comme nous le sommes dans ce domaine. Nous avons fait cette comparaison pour douze des éléments principaux du projet de loi et constaté que le Canada se classait au premier rang dans le monde.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires a déclaré hier que le règlement salarial conclu par les employés d'Air Canada, et qui les protège contre l'inflation découlant de la taxe sur les produits et services jusqu'à concurrence de 2,5 p. 100, n'a rien de nouveau. Hier, le ministre des Finances a également déclaré que l'augmentation des salaires, notamment ceux des femmes, du personnel infirmier, des enseignants et des travailleurs sociaux, était l'une des principales causes de la hausse de l'inflation.

Compte tenu des augmentations et des primes énormes accordées au gouverneur de la Banque du Canada, aux dirigeants de sociétés et aux cadres supérieurs, le ministre des Finances croit-il réellement que les travailleurs canadiens, et plus particulièreent les femmes, vont se croiser les bras et ne pas protéger leurs familles contre les conséquences de la taxe sur les produits et services qui entrera en vigueur l'an prochain?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je mets le député au défi de montrer où j'ai prononcé les paroles qu'il prétend citer. Il devra me le montrer de façon précise, car ces propos ne sont pas de moi.

Ce que j'ai dit, c'est qu'à l'échelle provinciale, certaines conventions ont influencé le secteur privé et ont été supérieures au taux d'inflation. C'est justement de là que viennent les pressions que subissent d'autres parties de l'économie auxquelles mon collègue a fait mention à d'autres occasions à la Chambre, c'est-à-dire le secteur des ressources et celui de la fabrication.

Si ces pressions au niveau provincial nuisent à la compétitivité des secteurs des ressources et de la fabrication et causent la perte d'emplois, c'est nous tous qui en souffrons.

Voilà exactement l'argument que je veux faire valoir. C'est là précisément ce que les Canadiens devraient prendre en compte lorsqu'ils s'engagent dans des négociations salariales ou lorsqu'ils fixent des prix, puisque nous devons exercer un contrôle sur les coûts dans notre économie si nous voulons avoir un bel avenir.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je vais certainement communiquer cette information au ministre. Elle est tirée d'articles de journaux sur le discours qu'il a prononcé hier à St. Andrews.

M. McDermid: Lisez le discours. Vous pourriez apprendre quelque chose.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Privatisation a appris quelque chose hier en répondant à mes questions.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le sous-ministre adjoint des Finances, David Dodge, a critiqué publiquement les mesures législatives du gouvernement conservateur, particulièrement le projet de loi C-52 sur la réforme des pensions. Il a qualifié ce projet de loi de fort regrettable.

Le ministre des Finances a-t-il l'intention de retenir les services de David Dodge pour qu'il puisse critiquer les décisions du ministre et les mesures législatives du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je cherche encore la citation que le député m'a attribuée. Je sais très bien ce que j'ai dit hier et je n'ai jamais fait une déclaration pareille.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre économie est en perte de vitesse et qu'elle subit actuellement certaines pressions. Avant de prendre des décisions, tous les Canadiens doivent se rappeler que, si nous en demandons plus à notre économie qu'elle ne peut nous en donner, nous en souffrirons tous, car cela provoquera une hausse des taux d'intérêt et du chômage.

C'est pourquoi j'exhorte les Canadiens à faire appel à leur bon sens, lorsqu'ils doivent prendre des décisions, pour ne pas nuire à la compétitivité de notre économie.

* * *

ROUTE CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La procédure de faillite révèle que la société Route Canada devait au gouvernement fédéral 1,7 million de dollars en impôts et retenues pour les employés. Cette somme a été mystérieusement ramenée à seulement 500 000 $, ce qui représente une réduction de 1,2 million de dollars. Le ministre nous a assuré la semaine dernière que la majeure partie des sommes dues au gouvernement fédéral avaient été recouvrées.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre et aux anciens employés de la société Route Canada pourquoi la dette de cette société a été réduite de 1,2 million de dollars? Où est allé l'argent?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière au collègue libéral du député, si les libéraux se donnaient la peine de se renseigner—et tout cela est du domaine public—ils verraient que la dette de Route Canada à l'endroit du gouvernement fédéral a effectivement été réglée. Elle a été recouvrée pour sa plus grande partie. Les quelque 200 000 $ qui en restent sont garantis et ont été confiés à l'agent de la Banque Royale.

En outre, c'est avec plaisir que je répète à mon collègue que tous les salaires dus aux employés ont été payés en consultation avec l'agent. Pour avoir suivi très attentivement cette affaire depuis le début, je puis lui assurer que Revenu Canada a tout mis en oeuvre pour faire valoir les avantages, les salaires et les voeux des employés de Route Canada, qui ont été respectés.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la procédure de faillite révèle que le gouvernement a déposé un document qui ramenait la somme due de 1,7 million de dollars à 500 000 $. Cela ne peut avantager que les directeurs de la société, Ruhland et les Fingold, et les autres créanciers garantis comme la Banque Royale, qui vont épargner, en fait, 1,2 million de dollars, les seuls perdants étant les contribuables canadiens et les travailleurs.

Pourquoi le gouvernement ferait-il un cadeau à ses amis aux dépens des travailleurs?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus; toutes les pensions et tous les salaires des employés ont été respectés. Ni notre gouvernement, ni Revenu Canada ni aucun autre ministère n'ont fait de cadeau aux actionnaires principaux de Route Canada.

En fait et comme le sait le député, il reste encore une partie des 200 000 $. Cette somme est garantie par l'agent. Au bout du compte, nous pourrons et nous allons, s'il y a lieu, évaluer les administrateurs conformément aux dispositions relatives à la responsabilité des administrateurs. Nous ne croyons pas que cela soit nécessaire pour le moment.

* * *

L'INDUSTRIE, LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Ainsi que le député le sait, le CNRC a annoncé aujourd'hui une importante restructuration, soit la création de cinq nouveaux instituts de recherche.

M. Gerhard Herzberg, seul lauréat du prix Nobel du CNRC, a dit qu'il ne sait pas de quoi il retourne. Nous, nous le savons. En raison de compressions budgétaires, il faut se débrouiller avec des ressources limitées, comme le gouvernement ne cesse de nous le répéter.

Combien de projets de recherche, dans le domaine de la technique médicale notamment, devront être abandonnés? Combien d'autres scientifiques seront mis à pied et combien d'éminents et importants chercheurs quitteront le pays après avoir perdu leur emploi en raison des compressions imposées au CNRC?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne suis pas aussi pessimiste que le député, mais je dois dire que c'est un comportement auquel nous ont habitués les gens d'en face.

Ces instituts, dont la création a été annoncée aujourd'hui, concernent les sciences des microstructures, les normes nationales de métrologie, la chimie et l'environnement, les sciences moléculaires et la technologie de l'information. Tous ces instituts renforceront notre capacité de faire de la recherche. Cette restructuration est l'aboutissement d'un difficile processus d'évaluation auquel ont participé le personnel et des experts de l'industrie et des milieux scientifiques.

J'estime que c'est une bonne décision de la part du CNRC. Elle consolidera le secteur de la recherche fondamentale, qu'a toujours critiqué le député. Je répète que c'est une bonne décision tant pour le CNRC que pour le Canada.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, tout cela est bien beau. Ces changements ont peut-être du bon, mais ce que je demandais au ministre, c'est le nombre de sicentifiques qui vont perdre leur emploi et qui vont quitter le pays.

Je sais qu'on est en train d'élaborer un plan quinquennal au CNRC. Quand pourrons-nous prendre connaissance de ce plan? Le ministre permettra-t-il au Comité de l'industrie, de la science et de technologie d'avoir son mot à dire dans l'évaluation de ce plan quinquennal avant que le gouvernement ne le mette en pièces et ne licencie encore plus de scientifiques?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, d'abord, la question des emplois ou des réductions de personnel concernant la restructuration annoncée par le Conseil national de recherches: Il n'en est absolument pas question! Il n'y a pas de réduction de personnel reliée à l'exercice.

Deuxièmement, quant au plan quinquennal du Conseil national de recherches, je pense que le plan va être déposé au moment où le ministre des Sciences va juger opportun de le faire. Les consultations, monsieur le Président, qui auront dû être faites le seront en fonction de la nécessité dont le ministre jugera qu'il sera important de les faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Un des négociateurs canadiens de l'Accord de libre-échange canado-américain, M. Michael Hart, a récemment prédit que le Canada conclura éventuellement un accord de libre-échange trilatéral avec les États-Unis et le Mexique. Il a d'ailleurs produit un rapport positif hier là-dessus. Il soutient aussi que sans accord trilatéral, les avantages que le Canada retire de son accord de libre-échange avec les États-Unis s'effriteront à mesure que les Américains se tourneront vers le Sud.

Est-ce que le ministre peut assurer cette Chambre et les industriels canadiens que le Canada participera à ces négociations afin qu'il puisse s'ajuster à une nouvelle concurrence possible?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'a pas encore décidé s'il souhaitait ou non participer aux discussions ou aux négociations entre les États-Unis et le Mexique au sujet d'une éventuelle entente de libre-échange.

Comme je l'ai expliqué hier au Comité permanent des affaires étrangères, nous voulons consulter les provinces, le secteur commercial, les syndicats et les députés avant de prendre une décision. Nous ne savons évidemment pas si les États-Unis et le Mexique concluront une telle entente. Selon toute probabilité, aucune décision ne sera prise à ce sujet d'ici à décembre. Chose certaine, nous avons au moins jusqu'à la fin de septembre, selon moi, pour prendre une décision concernant notre participation à de telles négociations.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la vacance de siège dans la circonscription de York-Nord, vacance créée par une décision rendue par la Cour suprême de l'Ontario le 28 mai 1990.

Le premier ministre a déjà annoncé des élections complémentaires dans deux circonscriptions, soit dans celle d'Oshawa et dans celle de Laurier—Sainte-Marie, à Montréal. Ces élections complémentaires auront lieu le 13 août 1990. Je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre aujourd'hui si les habitants de York-Nord auront la chance d'élire tôt un représentant à la Chambre des communes. Annoncera-t-il des élections dans York-Nord pour le 13 août? Il a jusqu'au 25 juin pour annoncer une élection complémentaire dans cette circonscription. Le fera-t-il avant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses remarques, mais je n'ai pas encore eu le temps de réfléchir à la question. Je vais y penser et l'informerai de ma décision. Si j'étais certain que cela intéresse le futur chef du Parti libéral, j'aimerais bien le voir à la Chambre le plus tôt possible.

M. le Président: Le député de Kamloops a la parole pour un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE RETOUR AUX AFFAIRES COURANTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur deux points différents. Plus tôt dans la journée, le whip du gouvernement a demandé le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux affaires courantes afin de faire quelque chose au nom du gouvernement, et il l'a évidemment obtenu. En raison du déroulement des travaux de la Chambre ce matin, nous avons sauté l'étape de la présentation des pétitions. Je me demande si la Chambre consentirait unanimement à ce que nous revenions aux pétitions afin de permettre aux députés de présenter leurs pétitions avant que nous ne passions à l'ordre du jour.

M. le Président: Le député de Kamloops demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation de pétitions. La Chambre est-elle d'accord? Le député de Calgary-Ouest a la parole sur le même sujet.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, en tant que whip du parti ministériel, j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre ce matin pour déposer un rapport de comité. Je veux des éclaircissements concernant la demande du député. S'agit-il d'une seule pétition ou de toute une série de pétitions qui prendra une heure ou deux de notre temps? Quelle est la nature exacte de la demande?

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas de compte exact, mais je pense qu'il pourrait y avoir une demi-douzaine de députés qui ont des pétitions à présenter, et comme nous n'avons pas eu le temps plus tôt, nous voudrons peut-être les présenter de la manière habituelle, s'il y a consentement unanime.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions venant de toute la Colombie-Britannique, regroupant quelque 12 500 signatures, qui sont certifiées conformes en vertu de l'article 36 du Règlement. Elles ont été coordonnées par Greenpeace et l'Alliance contre les vols à basse altitude.

Les pétitionnaires se joignent aux organisations représentant des centaines de milliers d'habitants de Colombie-Britannique— Premières nations, syndicats,

églises, groupes pour la paix et pour le désarmement—pour demander au gouvernement du Canada d'annuler les vols militaires à basse altitude en Colombie-Britannique, car ces vols stimulent la course aux armements et causent de la pollution par les bruits et des accidents, ce qui est dangereux pour les gens, les animaux et l'environnement.

En raison de la grande inquiétude du public de Colombie-Britannique au sujet du couloir aérien I.R. 910, le ministre de la Défense nationale devrait obtenir une évaluation environnementale complète. Le ministre n'a vraiment jamais donné par écrit de bonnes raisons pour refuser de soumettre le couloir I.R. 910 à une telle évaluation et il est certain que les décisions de la Cour fédérale concernant les barrages Rafferty-Alameda et Oldman, en plus de l'inquiétude que j'ai mentionnée, justifient une évaluation environnementale.

Mme le vice-président: Le député entamait un débat et n'en était plus à la simple présentation de pétitions.

LES COMMUNICATIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions de Coquitlam, Port Coquitlam, Port Moody et d'autres endroits des basses terres de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires disent que les câblodiffuseurs ont fait en moyenne 32 p. 100 de bénéfices sur leurs immobilisations en 1988, soit deux fois plus que les compagnies de téléphone. L'explication est simple: les compagnies de téléphone sont réglementées et les câblodiffuseurs ne le sont pas.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 que j'ai présenté et qui vise à réglementer le taux de rendement de l'industrie du câble. Autrement dit, la réglementation du taux de rendement de l'industrie du câble permettra de réduire le coût de l'abonnement à la télévision par câble.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, la lutte contre la taxe sur les produits et services se poursuit d'un océan à l'autre. Les Canadiens ne veulent pas de cette taxe et ils demandent à plusieurs d'entre nous de continuer à présenter des pétitions priant le gouvernement de se montrer raisonnable, d'arrêter cette taxe et de la remplacer par une taxe juste pour tous les Canadiens.

LA PÊCHE AU PÉTONCLE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu par le greffier et signée par des représentants de l'industrie de la pêche hauturière au pétoncle. Créée il y a environ 30 ans, cette industrie demeure la plus rentable sur la côte est.

Les pétitionnaires réclament qu'aucun changement ne soit apporté. Pourquoi modifier ce qui fonctionne bien. Ils demandent que la durée maximale d'un voyage de pêche, actuellement de douze jours, ne soit pas prolongée, qu'aucun permis ne soit délivré à des navires-usines congélateurs et qu'on ne laisse pas les chalutiers-usines dévaster nos bancs de pêche comme ils ont dévasté les bancs de la Norvège.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter aujourd'hui. Il y a, premièrement, des centaines de pétitions signées encore une fois par des habitants de la région de la capitale nationale qui demandent au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services. Cette taxe continue d'inquiéter énormément la population.

VIA RAIL

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, 350 autres pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir au Canada le service des trains de voyageurs de VIA Rail.

LE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE RIDEAU

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je voudrais aussi présenter une pétition très importante provenant d'habitants de cette région. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de s'associer à part égale avec la province et les municipalités afin de mettre sur pied un plan d'action visant à nettoyer et à entretenir la rivière Rideau, l'une des plus importantes voies navigables historiques du Canada.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, j'aimerais déposer environ 6000 pétitions signées par des Canadiens de toutes les régions, qui s'opposent encore une fois au projet de récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales, question dont la Chambre est toujours saisie.

• (1510)

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36 du Règlement, je voudrais déposer trois pétitions qui demandent au Parlement de rejeter le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les pétitions sont signées par des habitants des villes de Nakina, Geraldton, Terrace Bay et Manitouwadge, qui se trouvent toutes dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur.

Au nom des 303 pétitionnaires qui comptent sur cette indemnité, je tiens à souligner de nouveau l'importance que revêt cette déduction fiscale pour les collectivités du Nord. En moyenne, le prix des aliments et de l'essence est de 25 p. 100 supérieur au prix payé dans les centres fortement peuplés du Canada.

Cet avantage fiscal est la seule compensation qu'ont ces personnes. Elle ne devrait pas être supprimée. Le gouvernement examine actuellement le rapport et il est essentiel qu'il rejette ses recommandations.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter deux pétitions signées par des citoyens de la province de Terre-Neuve.

La première a trait aux coupes que le gouvernement veut pratiquer dans le régime d'assurance-chômage. Elle fait état des promesses que le gouvernement a faites pendant la dernière campagne électorale quand il a assuré aux Canadiens qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux, en particulier l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter tout changement à ce programme et de proposer des réformes plus pertinentes visant à rétablir la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le programme de plein emploi ainsi que la politique de developpement régional que le gouvernement a abandonnés dans ses propositions contenues dans le projet de loi C-21. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions.

Je suis certain que si les pétitionnaires avaient pu mettre leur pétition à jour, ils nous auraient demandé d'adopter le projet de loi S-17 que ce gouvernement insensible a défait hier.

Recours au Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, la deuxième pétition traite de la taxe sur les produits et services.

Les pétionnaires demandent au Parlement de rejeter cette mesure qui représente la trente-deuxième augmentation injuste de taxes que le gouvernement a imposée depuis son accession au pouvoir en 1984. C'est un véritable pillage fiscal des contribuables canadiens.

Les contribuables en ont assez de ces impôts conservateurs et ils prient instamment le Parlement de rejeter ce projet de loi.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement.

La première est signée par plusieurs centaines de gens de Halifax qui demandent que l'on modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale.

LES DROITS DE LA FEMME

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, l'autre pétition porte la signature de plus de 4 000 femmes de toutes les régions du Canada qui demandent au Parlement d'abolir les contraintes juridiques inutiles qui privent les femmes de leurs droits en matière de reproduction et les encouragent à faire fi de la loi.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RECEVABILITÉ D'UNE MOTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour vous inviter à statuer sur la recevabilité d'une motion inscrite au Feuilleton des avis d'aujourd'hui au nom du ministre de la Justice.

Plus précisément, monsieur le Président, je vous prie d'examiner si la motion qui exhorte d'autres organismes législatifs à adopter certaines mesures est recevable, selon la convention parlementaire qui interdit à la Chambre de débattre des affaires dont l'autre endroit est saisi.

La Chambre respecte une tradition et un principe que le Parlement britannique a mis des siècles à élaborer. Le Parlement du Canada en a hérité une certaine sagesse qui l'incite à faire preuve de modération à l'égard d'affaires dont la Chambre ne devrait pas discuter. Ainsi, nous nous abstenons de ressasser sans cesse des affaires déjà tranchées, de nous lancer dans des attaques personnelles

les uns contre les autres, de tenir des propos malveillants à l'égard de la conduite des juges et de faire allusion à des propos tenus à l'autre endroit.

Nous avons d'excellentes raisons pour faire preuve de discrétion à l'égard des propos tenus à l'autre endroit. En effet, si nous refusons de discuter des débats des sénateurs, c'est que nous comprenons que les décisions de l'une des Chambres ne doivent pas faire obstacle à celles de l'autre.

Ainsi, à la page 375 de la vingt et unième édition, Erskine May signale:

> La Présidence interdit aux députés de commenter les délibérations de la Chambre des Lords.
>
> La règle qui interdit les allusions aux débats à l'autre endroit pendant la session en cours prévient les discussions futiles entre les membres des deux Chambres distinctes qui ne peuvent se donner la réplique et empêche toute récrimination ou tout langage offensant en l'absence de la partie visée.

Le commentaire 314 de la cinquième édition de Beauchesne fait écho à cette règle importante:

> La règle qui interdit toute allusion aux débats dans l'autre Chambre évite des discussions inutiles entre les membres de deux institutions distinctes privées du droit de réplique, et de ce fait les récriminations et l'utilisation d'expressions offensantes en l'absence des personnes mises en cause.

Nous avons hérité la règle en question d'un pays qui n'a que deux chambres parlementaires. N'étant pas un État fédéral, la Grande-Bretagne n'a pas d'assemblée législative indépendante ayant chacune compétence sur une région bien déterminée, contrairement à ce qui se passe au Canada. Ainsi, dans l'application de la tradition parlementaire, il est important de ne pas simplement appliquer la lettre de la convention, mais également d'agir de façon logique. Quelle forme cette logique prend-elle dans un pays comptant 14 assemblées législatives? Si nous souhaitons, comme on le dit dans Erskine May, éviter des discussions inutiles entre les membres de deux institutions distinctes privées du droit de réplique et empêcher «les récriminations et l'utilisation d'expressions offensantes en l'absence des personnes mises en cause», n'est-il pas sensé de soutenir que les restrictions qui s'appliquent aux débats au Sénat, s'appliquent également aux débats qui ont eu lieu dans d'autres assemblées législatives indépendantes?

Je vous le demande, monsieur le Président, n'est-il pas inadmissible que la Chambre se prononce sur une question qui ne relève pas de la compétence administrative du gouvernement ni du pouvoir législatif de la Chambre? Si cette motion est recevable, et si on permet à la Chambre de débattre le processus de prise de décisions indépendantes des assemblées législatives de Terre-Neuve et du Manitoba, nous aurons alors détruit une convention parlementaire utile et importante. Nous outrepasserons nos droits législatifs et nous empiéterons sur les droits des membres des assemblées législatives provinciales. Fondamentalement, nous serons alors coupables de menaces contre les assemblées législatives, d'attaque par voie de motion et je vous demande de conserver intactes les relations entre les diverses assemblées législatives du pays.

Selon moi, il importe de tenir compte des observations du premier ministre du Manitoba qui, hier soir, a précisé clairement, qu'à son avis, il ne convenait pas que le Parlement fédéral dise à son gouvernement, à son assemblée législative et aux Manitobains ce qu'ils devaient faire face à cette situation très grave. Je suppose que si d'autres députés participent à ce débat, ils se reporteront peut-être à la décision d'octobre 1983, lorsque la Chambre a décidé d'adopter une motion au sujet des droits linguistiques au Manitoba. Il ne s'agit pas, selon moi, d'un précédent raisonnable, car à l'époque, la motion a été présentée et adoptée en fonction du consentement unanime, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Nous savons également que la décision en question a provoqué de l'animosité et un certain ressentiment au Manitoba au sujet de l'ingérence du gouvernement fédéral et de la Chambre des communes dans les affaires provinciales et dans les travaux de l'assemblée législative de la province.

Monsieur le Président, je vous exhorte à examiner sérieusement cette question et à déclarer cette motion irrecevable.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis intrigué par l'affirmation du député dans son rappel au Règlement selon laquelle la motion inscrite au *Feuilleton* est irrecevable.

Je trouve son argument très intéressant dans la mesure où il invoque le fait qu'il serait antiréglementaire pour la Chambre de faire des remarques ou de prendre des décisions sur des travaux effectués à l'autre endroit ou dans d'autres assemblées législatives. Pourtant, presque tous les jours à la Chambre, le député et ses collègues posent des questions au gouvernement à propos d'affaires dont sont saisies d'autres assemblées législatives et qui font l'objet de débats ou d'inquiétudes à l'autre Chambre du Parlement. En fait, on nous pose souvent des questions qui concernent des affaires qui sont devant les tribunaux. En outre, j'estime qu'il existe suffisam-

ment de précédents pour cette motion. Le député fait allusion à un cas en particulier, à savoir le débat au Manitoba concernant les lois sur les langues. Selon lui, parce qu'on avait jugé que la motion avait été adoptée à l'unanimité par la Chambre sans débat, cela en faisait par conséquent d'une façon ou d'une autre un cas exceptionnel.

Monsieur le Président, l'absence de débat ne change en rien le fait que la Chambre aurait arrêté la motion. La Chambre a été saisie de la motion, elle l'a trouvé recevable et l'a adoptée à l'unanimité, même sans débat. Néanmoins, la motion a été considérée comme recevable.

De même, il y a un autre cas, si je me souviens bien et, le député voudra probablement à la réflexion retirer son rappel au Règlement. Il me semble qu'à une autre occasion à la Chambre, le Parlement a pris une décision concernant le parc de l'Île Moresby, dans la province de Colombie-Britannique. Si ma mémoire est fidèle, non seulement la Chambre a été saisie d'une telle motion encourageant l'assemblée de cette province à prendre une décision ou du moins à appuyer cette question, je pense qu'elle aussi reçu l'appui unanime. Plus important encore, si je me souviens bien, je crois qu'elle a été appuyée par le député de Kamloops qui vient de présenter cet argument. En fait, si nous considèrons les précédents, notamment un où il a participé activement—nous l'avons tous félicité pour ses efforts à ce moment-là—ses propres précédents réfutent son argument.

• (1520)

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le recours au Règlement soulevé par le député de Kamloops et je devrais y ajouter ceci, c'est que l'avis tel qu'il a été présenté ne se borne pas seulement à demander la ratification comme telle d'une entente par une autre assemblée législative mais elle suggère aussi un deuxième débat constitutionnel sur lequel cette Chambre ne s'est pas prononcée d'aucune façon encore. Et je remarque entre autres, afin de «débloquer le processus de son évolution constitutionnelle» pour «aborder les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques». On pourrait parler de la Clause Canada et de tous ces autres amendements majeurs à l'Accord du lac Meech. Alors, je pense qu'on ne peut pas demander à une autre assemblée législative de s'engager dans une telle voie et de dénaturer, en somme, tout le débat et tous les débats qui ont eu lieu dans les huit autres assemblées législatives du Canada.

[*Traduction*]

M. Riis: En guise de conclusion, monsieur le Président, je signale à mon collègue que la motion sur la partie sud de l'île Moresby dont la Chambre avait été saisie différait sur deux points.

D'abord, nous demandions au gouvernement de faire quelque chose. Autrement dit, il pouvait agir comme bon lui semblait. Nous ne demandions pas à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique de prendre une mesure. Il y a toute une différence entre demander à un gouvernement de faire quelque chose et exiger qu'une assemblée législation agisse.

Ensuite, nous demandions la tenue de négociations fédérales-provinciales pour créer le parc.

Soit dit en passant, nous nous rappelons ce qui est arrivé quand les Communes se sont mêlées du problème linguistique au Manitoba, alors que le premier ministre de la province avait dit clairement qu'il ne voulait pas que le gouvernement fédéral intervienne dans cette affaire très délicate. Vexée, la province ne voulait pas que le gouvernement central se mêle de ce qu'elle considérait comme une question qui relevait de sa compétence.

Non seulement est-ce dangereux d'intervenir à la dernière minute dans une affaire critique que nous ne devrions pas commenter parce que notre position est déjà bien connue, c'est aussi contraire aux usages parlementaires.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Kamloops a soulevé une question intéressante.

Afin que les députés comprennent bien l'affaire dont la présidence est saisie, je les renvoie au *Feuilleton* où le gouvernement a donné avis d'une motion concernant une résolution sur laquelle le débat n'a pas commencé, mais qui traite de l'accord constitutionnel et des résultats des discussions tenues il y a environ une semaine.

Je ne lirai pas le préambule, mais je vais citer le passage essentiel qui est à l'origine de la plainte du député de Kamloops. Le voici:

[. . .] la Chambre. . .

C'est-à-dire la Chambre des communes.

> . . .presse les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la *Modification constitutionnelle*,

Le député prétend qu'il faut déclarer la motion irrecevable parce qu'elle empiète en quelque sorte sur le champ, le domaine de compétence d'une autre assemblée législative de la Confédération canadienne, à l'intérieur du régime fédéral.

Il a tout d'abord soumis à la présidence un texte d'Erskine May et un commentaire, je crois, de la cinquième édition de Beauchesne, si ma mémoire est bonne.

Je signale avant toute chose que les commentaires d'Erskine May ou de Beauchesne sur la procédure britannique ne peuvent que juger s'il convient que la Chambre des communes britannique débatte une question à l'étude à la Chambre des Lords.

Ce que le gouvernement demande ici, quoiqu'il pourrait prétendre que ce n'est même pas une demande, mais il ne m'appartient pas de le préciser, c'est que la Chambre presse les assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve d'agir.

La question est de savoir s'il s'agit d'une intrusion dans le champ de compétence d'une autre assemblée législative.

Ce n'est pas la première fois que le cas se présente, et je signale à la Chambre la motion de 1984 que les députés, si ma mémoire est fidèle, pressaient le gouvernement d'adopter. Elle portait sur une question qui divisait le pays et la province du Manitoba, mais je vais citer le texte de la motion.

Il est vrai, comme le député l'a signalé, que cela s'est fait avec le consentement unanime. Le détail a son importance, mais je ne crois pas qu'il change quoi que ce soit au précédent. La motion dit: «La Chambre presse le gouvernement du Manitoba de persister dans ses efforts pour satisfaire aux obligations constitutionnelles de la province et pour protéger efficacement les droits de la minorité francophone.»

Elle dit aussi: «La Chambre presse l'Assemblée législative du Manitoba de considérer d'urgence la résolution et la législation pertinentes de manière à assurer leur prompte adoption.»

Nous ne sommes pas un État unitaire comme le Royaume-Uni. Nous sommes un État fédéral. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a défini notre position constitutionnelle en 1867 a fait relever de la compétence des provinces un certain nombre de questions comme la propriété et les droits civils, et en a laissé d'autres sous l'autorité des Communes et du Parlement du Canada.

Il est parfaitement vrai, comme le député l'a fait remarquer, que les assemblées législatives provinciales partout au Canada débattent d'un certain nombre de questions relevant de leur compétence exclusive, et qu'il faut évidemment respecter ce fait.

La question qui se pose en l'occurrence est de savoir si une motion comme celle-ci est une intrusion dans les débats d'une autre assemblée législative. La motion a trait à quelque chose d'absolument fondamental pour le pays tout entier et qui est tout aussi important au niveau provincial qu'au niveau fédéral, car cela concerne la modification de la Constitution de notre pays. Ce n'est pas une chose qui relève exclusivement de la compétence d'un gouvernement provincial.

Même si c'était le cas, et je souligne cette distinction, ce que la motion demande à la Chambre fédérale de faire en l'occurrence, c'est ni plus ni moins de s'exprimer sur une affaire d'un grand intérêt national, en ces termes:

> Que la Chambre presse les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la Modification constitutionnelle.

• (1530)

Il ne m'appartient pas de dire quelle pourrait être la réaction dans la province de Terre-Neuve et du Labrador et dans la province du Manitoba si la Chambre décidait de le faire. Mais je dois dire qu'au plan de la procédure, il est très difficile de se persuader qu'il s'agit d'un empiétement sur les compétences d'une assemblée législative provinciale.

Je le répète, il s'agit d'une question d'intérêt national. Si la Chambre des communes décide de s'exprimer sur une question de grande importance nationale, elle peut le faire comme elle l'a déjà fait, et je pense qu'il serait inopportun de ma part de juger qu'elle ne peut pas le faire.

Je tiens également à attirer l'attention des députés sur le débat de 1987 auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion. La Chambre était saisie d'une motion du Nouveau Parti démocratique à débattre un jour réservé à

l'opposition et qui s'énonçait ainsi: «Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby, des îles de la Reine-Charlotte», et ainsi de suite.

Cette motion a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Les députés s'en rappelleront, elle suscitait une telle unanimité à la Chambre que longtemps avant la fin de la séance qui avait été réservée à ce débat, à la suggestion du député de Winnipeg—Bird's Hill de l'époque et avec le consentement du ministre fédéral de l'Environnement de l'époque, la motion a été mise aux voix et adoptée. Le débat s'est ensuite poursuivi normalement. Mais ce fut un jour unique et exceptionnel, cela ne fait aucun doute.

Je dois dire que la motion a eu des répercussions hors de la Chambre. Cela a eu des effets en Colombie-Britannique, province dont je suis originaire. Bien sûr que cela a eu des effets.

Ce que la Chambre avait fait était de demander au gouvernement de la Colombie-Britannique de «collaborer à la transformation». On pourrait arguer du fait que cette demande ne s'adressait pas à l'Assemblée législative. Peut-être que non, mais cela constitue en fait une demande très directe de la Chambre à l'assemblée législative d'une autre province pour que celle-ci prenne des mesures.

Je crois que je dois adopter l'opinion qu'il ne s'agit pas d'une ingérence dans les compétences d'une autre assemblée législative. Il y a là une différence qui distingue probablement ce cas de ceux mentionnés par Beauchesne et Erskine May, puisque nous sommes dans un État fédéral et non dans un État unitaire.

Troisièmement, il est clair que cela a déjà été fait, non seulement de temps à autre, mais assez souvent. Les députés qui sont ici depuis quelque temps se souviendront qu'il est arrivé couramment et fréquemment que des députés se lèvent en Chambre pour demander au gouvernement en place, de quelque allégeance qu'il soit, de faire une déclaration publique sur des questions de grande importance nationale, et pour inviter le gouvernement en place à présenter des motions à la Chambre en vue de faire de telles déclarations.

Le député de Kamploops soulève un point qui m'inquiète, c'est que ce processus, si on en abuse, pourrait bien occasionner des problèmes et du ressentiment à certains endroits. C'est bien sûr une question politique et non une question de procédure, et il ne m'appartient pas de prendre de décision à cet égard, mais j'ai écouté attentivement l'argument.

Je désire également remercier le député de Kamloops d'avoir prévenu la présidence que ce point serait soulevé. J'ai ainsi eu quelques minutes pour réfléchir, ce qui m'est toujours utile et est aussi toujours utile à la Chambre.

Je saisis bien le point de vue du député. Il y a peut-être des considérations politiques dont on devrait tenir compte. On me conseille toujours de ne pas me mêler de politique, ce n'est donc pas à moi d'en décider, mais, sur le plan de la procédure, j'estime qu'il n'y a pas lieu de juger la motion irrecevable.

[*Français*]

Nous avons également une intervention importante de l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead. Il a pris position en appuyant l'argument soulevé par l'honorable député de Kamloops. Je comprends la position de l'honorable député, mais je crois qu'il y a une distinction entre les précédents dans *Beauchesne* et *Erskine May* et la situation qui est devant nous aujourd'hui. Mais je tiens à remercier l'honorable député pour son intervention qui, naturellement, est toujours une aide pour la Présidence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Jelinek propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je veux faire brièvement quelques observations supplémentaires au sujet du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, qui profitera à nombre d'entreprises canadiennes, particulièrement dans le secteur de l'importation.

Actuellement, les droits de douane appliqués à certains biens importés sont réduits rétroactivement. Par conséquent, il est tout à fait juste que les importateurs de ces biens reçoivent un remboursement des droits payés en trop, pendant la période de rétroactivité.

Outre ces remboursements, les importateurs devraient recevoir de l'intérêt sur ces sommes, puisque leurs ressources financières ont ainsi été mobilisées pendant un certain temps sans qu'ils y soient pour rien.

Le projet établit des droits d'appel pour les cas où une décision ministérielle serait rendue au détriment d'un importateur.

J'estime que ces mêmes dispositions devraient s'appliquer uniformément dans tous les cas. Au nom de l'équité et de la justice, les dispositions sur les appels devraient également s'appliquer dans ces circonstances. En fait, ce projet de loi confère au ministère du Revenu national, Douanes et Accise le pouvoir d'accorder le plein montant des remboursements de droits pour des marchandises visées par des décrets pris par le gouverneur en conseil. Si ce projet de loi n'est pas adopté, les importateurs n'auront pas droit à un traitement juste et équitable.

Nous avons débattu cette question à la Chambre au cours des deux ou trois dernières semaines et des représentants de tous les partis, dont moi, ont participé aux discussions. Le projet de loi a été par la suite renvoyé à un comité permanent, qui l'a étudié. Il est maintenant revenu à la Chambre pour la troisième et dernière lecture.

Comme ce n'est pas une mesure législative contestée et qu'il sera bénéfique pour un très important secteur de notre économie, j'espère qu'il sera rapidement adopté.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, il y a quelques années, le gouvernement a adopté un système utilisé dans le monde entier qui a pour nom le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Ce système a occasionné une révision du classement tarifaire des marchandises importées. En raison de cette reclassification, des importateurs ou des fabricants qui importent des marchandises ont subi des pertes. Il y a quelques années, le gouvernement actuel a demandé au Parlement, à la Chambre des communes, de lui accorder le pouvoir d'indemniser ces importateurs pour les pertes occasionnées par ce changement.

• (1540)

Le projet de loi précédent accordait au gouvernement le pouvoir de verser une indemnité pendant une certaine période. Le projet de loi à l'étude a pour effet, si je ne m'abuse, de prolonger jusqu'en juillet 1992 la période pendant laquelle le gouvernement pourra modifier le classement tarifaire pour venir en aide aux fabricants et aux importateurs qui auraient subi des pertes en raison de la reclassification tarifaire.

Au moment de la deuxième lecture du projet de loi, nous avons précisé que nous étions en faveur des objectifs de celui-ci, que nous étions en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce international et que ce système harmonisé de la tarification avait pour effet de libéraliser davantage le commerce. Nous appuyons donc le projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation), dont le Comité législatif a fait rapport avec un amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a trois motions au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation), soit deux motions inscrites au nom du député Burnaby—Kingsway et une inscrite au nom du député de York-Centre. Ces motions sont toutes recevables. Chacune d'elles sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-54, à l'article 1, en retranchant la ligne 4, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«1. L'article 230 du Code criminel est».

—Madame la Présidente, cet amendement vise à élargir la portée de l'article 1 proposé, ce qui aurait pour effet d'abroger tout l'article 230 du Code criminel.

Le motif de l'amendement, c'est que les cours d'appel de quatre provinces canadiennes, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba, ont déclaré l'alinéa 230*a*) inconstitutionnel.

Dans l'affaire Vaillancourt, la Cour suprême du Canada a non seulement invalidé l'alinéa 230*d*) en le jugeant inconstitutionnel, mais elle a critiqué le reste de l'article 230. Elle n'a pas rejeté les autres dispositions, mais elle les a certainement critiquées.

En bref, l'article 230 traite de ce qu'on appelle le meurtre imputé. Cela signifie que le simple fait de tuer une autre personne en commettant l'infraction, même si le meurtrier n'avait pas l'intention de tuer ou de blesser, exposerait ce dernier à une accusation de meurtre et à une peine obligatoire d'emprisonnement à vie. C'est ce qu'on appelle la règle du meurtre commis dans la perpétration d'une infraction majeure.

La Commission de réforme du droit a soulevé des objections très sérieuses à l'égard de cette disposition. Elle a même recommandé, dans son témoignage devant le comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi, que l'article 230 du Code criminel soit abrogé en entier. C'est ce que fait l'amendement proposé.

Étant donné que quatre cours d'appel canadiennes ont invalidé cette disposition ainsi que le reste de l'article 230 et que la Cour suprême du Canada en a sérieusement mis en doute la validité, j'aurais espéré que nous fassions preuve d'un peu de leadership en abrogeant tout l'article 230 au lieu de n'abroger que l'alinéa *b*), qui a d'ailleurs été invalidé par la Cour suprême dans l'affaire Vaillancourt.

Cette mesure permettra, sans affaiblir le droit criminel, de minimiser le risque qu'une injustice soit commise.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, le gouvernement s'oppose à cette motion pour le moment, parce qu'elle aurait pour effet de devancer l'examen de la constitutionnalité de l'alinéa 230*a*) que doit faire la Cour suprême du Canada dans des causes qu'elle entend actuellement.

Nous préférerions n'aborder cet aspect très technique que lorsque nous connaîtrons bien la position de la Cour suprême du Canada. Si la Cour suprême statue que l'alinéa 230*a*) ou que l'article 230 en entier est inconstitutionnel, alors le gouvernement s'empressera d'abroger l'alinéa.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 1 de M. Robinson est rejetée.)

Mme le vice-président: Nous allons passer maintenant à la motion nº 2.

M. Milliken (au nom de M. Kaplan) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-54, dans la version française, à l'article 2, en retranchant les lignes 13 et 14, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) le chef d'accusation visant l'acte criminel autre que le meurtre découle de la même affaire qu'un chef d'accusation de meurtre;».

—À l'heure actuelle, madame la Présidente, conformément aux articles 591 et 589 du Code criminel, une personne peut subir un procès pour divers meurtres ou pour diverses infractions autres que le meurtre, mais pas pour les deux types d'infraction en même temps.

Comme on l'a signalé au comité et comme le prévoit la version anglaise de l'article 2, ce projet de loi a pour principal objectif de modifier l'article 589 de sorte que, lorsqu'une personne subit un procès pour un ou plusieurs meurtres, elle réponde en même temps d'autres chefs d'accusation découlant de la même affaire.

Malheureusement, à notre avis et comme le rapporte le comité, la version française de l'article 2 ne rend pas bien tout le sens exprimé dans la version anglaise de cet article. C'est pourquoi mon collègue, le député de York-Centre, propose cet amendement. Comme il ne peut malheureusement pas être ici pour le proposer, c'est avec plaisir que je le propose en son nom et que je dis quelques mots à ce sujet.

Cet amendement aurait pour effet de conformer la version française à la version anglaise de façon à bien refléter l'intention qu'a le Parlement en adoptant le projet de loi.

La version anglaise prévoit ceci:

> No count that charges an indictable offence other than murder shall be joined in an indictment to a count that charges murder unless
>
> a) the count that charges the offence other than murder arises out of the same transaction as a count that charges murder;

La traduction française actuelle est la suivante:

• (1550)

[*Français*]

Le nouvel article 589:

> 589. Aucun chef d'accusation visant un acte criminel, autre que le meurtre, ne peut être joint dans un acte d'accusation à un chef d'accusation de meurtre, sauf dans les cas suivants:
>
> *a*) les deux chefs d'accusation découlent de la même affaire;

L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a proposé l'amendement suivant, à l'alinéa *a*), seulement aux termes de l'alinéa *a*):

> *a*) le chef d'accusation visant l'acte criminel autre que le meurtre découle de la même affaire qu'un chef d'accusation de meurtre;

Madame la Présidente, les mots français sont presque les mêmes que les mots anglais maintenant. Ils ne sont pas comme cela dans le projet de loi que le gouvernement a déposé et j'invite le secrétaire parlementaire à appuyer la motion proposée par l'honorable député de York-Centre que j'ai l'honneur de représenter devant la Chambre cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je reconnais qu'il s'agit d'un amendement inoffensif portant sur la traduction et non la substance et qu'il ne propose aucun changement au contenu du paragraphe. Il vise à substituer à la version française actuelle du paragraphe une traduction mot à mot de l'anglais.

La formulation de la motion actuelle a été soigneusement étudiée par les rédacteurs législatifs. Après mûre réflexion, ils jugent encore préférable la version française du projet de loi telle qu'adoptée au comité.

J'ajouterais que lorsqu'on a affaire à des traductions, chaque version et chaque élément de chaque version doivent être lus dans leur contexte complet, conformément aux règles qui s'appliquent normalement dans chaque langue. Le texte français et le texte anglais doivent être lus verticalement et il est essentiel de ne pas comparer horizontalement des éléments comme des paragraphes parce que la logique et la structure grammaticale peuvent être différentes d'une version à l'autre.

Dans le cas présent, le mot «les» dans la version française ne renvoie pas à tous les chefs d'accusation qui peuvent se trouver dans l'acte d'accusation, mais à ceux qui sont expressément mentionnés dans l'introduction de l'article 589 proposé. Hors de leurs contextes respectifs, l'alinéa (a) anglais et l'alinéa a) français n'ont peut-être pas le même contenu, mais leur signification ne découle pas d'une comparaison directe entre eux, elle se dégage plutôt à la lecture de l'article complet. Nous considérons donc cet amendement comme superflu.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 2 de M. Kaplan est rejetée.)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose:

Motion nº 3

> Qu'on modifie le projet de loi C-54, à l'article 2, en retranchant la ligne 14, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «de la même affaire et le chef d'accusation supplémentaire est l'homicide involontaire coupable, la tentative de meurtre ou le fait d'avoir causé la mort par négligence criminelle;».

—Madame la Présidente, cet amendement aurait pour effet de supprimer l'alinéa *a*) de l'article 589 proposé. Cela voudrait dire que l'article dirait désormais ceci: «Aucun chef d'accusation visant un acte criminel autre que le meurtre ne peut être joint, dans un acte d'accu-

sation, à un chef d'accusation de meurtre, sauf lorsque l'accusé consent à la réunion des chefs d'accusation.»

Cela supprimerait toute possibilité de préjudice important au moment du procès si la modification proposée par le gouvernement était adoptée.

Je veux profiter de l'occasion pour rendre hommage au travail qui a été fait par la *Criminal Lawyers Association* sur cette question, et en particulier par un avocat très distingué, M. John Rosen. Ce dernier a signalé au comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi et à la Chambre certaines des conséquences très graves que pourrait avoir l'adoption de la modification proposée.

On a dit que, dans des poursuites criminelles, l'accusé peut toujours demander des procès séparés, mais c'est évidemment à lui qu'il incombe d'en faire la demande. À mon avis, cela peut lui causer de sérieuses difficultés.

Il convient, pour plusieurs raisons, d'appuyer cet amendement qui aurait pour effet de voir à ce que la personne qui est accusée de meurtre ne subisse pas en même temps un procès pour d'autres infractions. Il y a trois ou quatre raisons.

Premièrement, le jury pourrait perdre de vue l'essentiel en raison des nombreux autres chefs d'accusation qui seraient inclus dans l'acte d'accusation, et ainsi négliger de saisir l'importance fondamentale de tout ce qui est en jeu dans le cas d'une accusation de meurtre.

Deuxièmement, l'accusé qui fait face à de nombreux chefs d'accusation, en commençant par une accusation de meurtre, sera perçu par le jury comme une personne de mauvaise réputation en raison de toutes les autres infractions qu'il aurait pu commettre, et ce, avant même que les preuves ne soient présentées.

De plus, la règle de l'admissibilité en preuve de faits similaires pourrait être contournée par le ministère public ce qui, encore une fois, pourrait porter préjudice à l'accusé.

Enfin, les autres actes criminels qui pourraient être admis en preuve dans le cadre de l'exposé des faits dans une affaire d'homicide pourront maintenant servir à reconnaître l'accusé coupable d'infractions précises plutôt que de permettre au jury de considérer les preuves et leur force probante, s'il en est, seulement pour déterminer la responsabilité de la commission du meurtre.

Le projet de loi pourrait aussi avoir un impact négatif sérieux sur les enquêtes policières. La plupart des forces policières au Canada ont une brigade des homicides, ou du moins une brigade chargée d'enquête sur des crimes majeurs. Il arrive très souvent que les policiers disent aux témoins, aux personnes dont ils veulent obtenir la collaboration dans une affaire de meurtre, qu'aucune poursuite ne sera intentée contre eux pour d'autres crimes qu'ils auraient pu commettre. C'est ce qui encourage, en fait, les personnes à collaborer avec la police. Ce projet de loi, s'il est adopté, pourrait compromettre cette collaboration.

Certains, comme la Commission de réforme du droit, ont allégué que ce ne serait pas si grave de réunir désormais les chefs d'accusation, puisque nous avons aboli la peine de mort. Pourtant, le meurtre est considéré dans le Code criminel comme une infraction très grave. C'est la seule infraction appelant une peine d'emprisonnement à vie, avec possibilité de libération conditionnelle seulement après 25 ans. Le droit pénal reconnaît la gravité de cette infraction. Je crois que la procédure pénale devrait faire de même en interdisant la réunion des chefs d'accusation.

La vérité, c'est que le principal objectif de ce projet de loi est probablement de veiller à ce qu'une personne accusée ou susceptible d'être accusée d'une infraction résultant en un homicide soit reconnue coupable d'une infraction grave, surtout à la lumière de la décision que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Vaillancourt.

Je recommande que nous adoptions l'amendement que j'ai proposé, et qui éliminerait, en fait, la possibilité de réunir les chefs d'accusation, et que le Parlement tente de définir plus clairement l'homicide involontaire.

Voilà ce que j'avais à dire à propos de cet amendement. J'espère que la Chambre l'approuvera.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, permettez-moi de mettre à profit mon excellente formation en droit pour signaler au député que le juge du fond peut séparer les chefs d'accusation afin d'éliminer tout préjugé à l'endroit de l'accusé. Le député peut comprendre cela.

L'amendement vise à restreindre le nombre de chefs d'accusation pouvant être joints à un chef d'accusation de meurtre.

Comme l'a signalé le député, la Commission de réforme du droit appuyait, à l'origine, la position préconisée par le député de Burnaby—Kingsway et qui correspond à la recommandation 13 publiée dans le document de travail 55 de la Commission, intitulée *le document d'inculpation*. Mais comme l'ont mentionné les porte-parole de la Commission devant le comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi, ils ont eu l'occasion de réviser leur position et ils sont maintenant en faveur de l'augmentation du nombre de chefs d'accusation pouvant être joints à un chef d'accusation de meurtre. Ils ont affirmé au

comité que leur position ressemblait désormais à celle exprimée dans le projet de loi.

À la lumière des consultations qu'il a tenues, le gouvernement estime que le paragraphe approuvé en comité correspond à la vaste majorité des opinions exprimées à ce sujet.

• (1600)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 3 de M. Robinson est rejetée.)

Mme le vice-président: Avant de mettre aux voix la motion d'acceptation, je dois, en conformité de l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Saskatoon—Clark's Crossing—L'enseignement postsecondaire; le député de Burin—Saint-Georges—Les pêches; et le député de Glengarry—Prescott—Russell—La publicité du gouvernement.

M. Robinson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que nous en sommes au stade de l'adoption. Y a-t-il un ministre à la Chambre?

M. Friesen: Les ministres sont à une réunion du Cabinet, mais il y en aura un ici sous peu.

M. Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il serait peut-être préférable de suspendre la séance pendant quelques minutes, s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: La séance est suspendue jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 16 h 03.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 05.

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance?

Des voix: D'accord.

M. Dorin: Je pense que vous constaterez, madame la Présidente, qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures, pour les initiatives parlementaires.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. Gérin: Non.

Mme le vice-président: S'il n'y a pas consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures, puis-je dire qu'il est 17 heures?

[*Français*]

M. Gérin: Non.

Mme le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead a la parole.

M. Gérin: Je vous remercie, madame la Présidente. Je n'ai pas été consulté d'aucune façon, et pourtant je suis présent. J'ai quitté ma circonscription pour venir siéger à la Chambre des communes, et je m'aperçois que le gouvernement n'a aucun projet de loi à nous présenter, et on me demanderait, à moi qui n'ai pas été consulté ici, de rester, j'imagine, dans les corridors à attendre la bonne volonté du gouvernement?. . . Alors, je pense que je suis

ici pour siéger. Donc, que le gouvernement siège, ou que l'on ajourne nos travaux à la session d'automne!

[*Traduction*]

Mme le vice-président: je suis à la disposition de la Chambre. Le gouvernement peut appeler un projet de loi quelconque, faute de quoi la Chambre ajournera.

M. Friesen: Madame la Présidente, je pense qu'il y a un accord général pour suspendre la séance jusqu'aux initiatives parlementaires, à 17 heures.

M. Angus: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les trois partis à la Chambre—le parti au pouvoir, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique—et il était effectivement entendu que l'on suspendrait la séance jusqu'à 17 heures. Cependant, d'après le Règlement, si un député s'y oppose, la Chambre n'a pas le choix, elle doit continuer à travailler ou ajourner.

• (1610)

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Vous savez, madame la Présidente, moi, je suis toujours prêt, et mes collègues le savent, à des arrangements de cette nature.

Il y a maintenant sept députés indépendants à la Chambre des communes, et dans les prochains jours, on prévoit que plusieurs autres, évidemment, joindront nos rangs. Il va donc falloir que le gouvernement s'habitue à consulter les députés indépendants s'il veut avoir le consentement unanime.

Toutefois, je n'ai pas été consulté; je suis ici pour travailler. Il y a des motions qui pourraient être présentées autrement, mais qu'on me le dise, qu'on vienne en discuter, qu'on m'explique, à moi, les travaux futurs du gouvernement pour les prochains jours, et je pourrais consentir à ces questions-là. Jusqu'à ce moment-là, je n'y consentirai pas.

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, est-ce que je peux demander que l'on suspende les travaux pour environ cinq minutes et revenir par la suite?

Mme le vice-président: Suite à ce que nous a déclaré l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead, il y aurait peut-être consentement unanime à ce que nous suspendions les travaux pendant quelque temps pour que ces consultations, qu'il souhaite, puissent avoir lieu et ensuite, la Chambre pourrait continuer ses travaux.

La Présidence demeurera à la disposition de la Chambre, ainsi qu'il se doit. L'honorable député a la parole.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Oui, je pense que cinq minutes suffiraient, madame la Présidente. Je ne voudrais pas que l'on se serve de cet argument pour faire indirectement ce que je n'ai pas voulu qu'on fasse directement.

Si on veut avoir des discussions, cela pourrait même se faire pendant que vous occupez le fauteuil, pendant deux ou trois minutes. Mais qu'on m'explique à moi les travaux futurs de cette Chambre et d'ici deux ou trois minutes, nous pourrions recommencer nos travaux.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead. On est à la Chambre aujourd'hui pour discuter de projets de loi et avoir des débats, et tout à coup, il semble y avoir un hiatus, lequel serait causé par l'absence de députés du côté du gouvernement et aussi un manque, dirait-on, d'organisation ou de présentation de travaux à faire.

Donc, depuis quelques minutes, on est en train de niaiser au lieu de faire du «parlementariat».

[*Traduction*]

M. Angus: Madame la Présidente, pour faire suite à la réponse du député à la proposition que nous suspendions la séance pendant cinq minutes, un des problèmes qui se posent actuellement, c'est que les leaders des trois partis à la Chambre discutent actuellement, sauf erreur, de l'ordre des travaux à suivre pendant le temps où nous continuerons de siéger ici, à Ottawa.

Je ne sais pas au juste si, dans cinq minutes, le député pourra obtenir la réponse que nous attendons tous, à mon avis, au sujet des projets généraux du gouvernement pour les deux, trois ou dix prochains jours.

M. MacKay: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député qui vient de prendre la parole. Il me semble que la situation soit un peu paradoxale. Les députés ont débattu des projets de loi et des questions avec promptitude afin de tout déblayer en prévision de certains événements qui auront lieu à Calgary et de se préparer pour la fin de la session.

À mon avis, le fait qu'il semble y avoir un hiatus dans nos travaux, comme on l'a dit, est un signe de collaboration et rien d'autre. La présidence pourrait peut-être envisager de faire une courte pause pour consulter les leaders de la Chambre et voir où nous en sommes.

Beaucoup d'événements se produisent à l'heure actuelle, dont certains revêtent une importance cruciale. La Chambre a traité des questions avec la promptitude que beaucoup d'entre nous. . .

M. Friesen: Désiraient ardemment.

M. MacKay: . . .désiraient ardemment, comme dit mon collègue. Je demande donc à la présidence de prendre tout le temps qu'il faudra pour tirer cette situation au clair.

M. Cooper: Madame la Présidente, les leaders à la Chambre sont bel et bien en train de discuter des travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et de ce qui pourrait survenir ensuite.

Je regrette d'avoir manqué l'intervention du député.

Normalement, après avoir terminé l'étude des projets de loi, et lorsque chacun a eu l'occasion d'intervenir en sachant que l'étude des initiatives parlementaires commencerait à 17 heures, nous demandons à la Chambre de suspendre la séance à l'unanimité jusqu'à 17 heures. Connaissant son attachement à la Chambre et son expérience parlementaire, je suis sûr que le député ne trouvera rien à redire de cette façon de procéder.

M. Robinson: Madame la Présidente, je voudrais certes pouvoir aider le gouvernement à soigner cette paralysie dont souffre apparemment la Chambre.

Si j'ai bien compris, l'étude d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu est prévue. Si le ministre de la Justice venait maintenant à la Chambre pour le présenter, nous pourrions l'étudier tout de suite. Les Canadiens attendent cette mesure. Étudions-la maintenant.

[*Français*]

M. Gérin: Madame la Présidente, je voudrais avoir la garantie du gouvernement que l'avis de motion du ministre de la Justice portant sur la question constitutionnelle, et pressant les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de procéder à la ratification de l'Accord du lac Meech, ne sera pas déposé aujourd'hui ni demain.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre met la présidence dans une situation délicate.

Notre Règlement est très clair. Les ordres émanant du gouvernement doivent être débattus jusqu'à 17 heures, heure où la Chambre passe aux initiatives parlementaires.

Si le gouvernement n'inscrit rien à l'ordre du jour, la présidence demande normalement, comme l'a dit le ministre, le consentement des députés pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures. J'ai demandé ce consentement, mais je ne l'ai pas encore obtenu.

Apparemment, il y a eu une entente selon laquelle il y aurait une brève interruption au cours de laquelle les députés pourraient, espère-t-on, s'entendre.

M. Cooper: Madame la Présidente, il y a eu des discussions. Je peux affirmer à la présidence que nous sommes prêts à passer à l'examen du projet de loi C-74, modifiant la Loi sur les pêches.

Nous avons choisi ce projet de loi parce que le ministre est présent. Je peux garantir aux députés que nous n'avons pas l'intention de terminer l'examen en deuxième lecture de ce projet de loi. Nous ne voulons que nous assurer que la Chambre peut accomplir un travail utile d'ici la période des initiatives parlementaires à 17 heures. Les députés de l'opposition peuvent être assurés de notre collaboration pour la poursuite ininterrompue du débat jusqu'à 17 heures.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

—Madame la Présidente, il me semblait que le député de Mégantic—Compton—Stanstead était là pour travailler. Il est déjà parti. . .

Une voix: Il est parti. . .

M. Valcourt: De toute façon, madame la Présidente. . . Ah, il était caché derrière les rideaux.

Mme le vice-président: Je réalise que l'honorable député s'est levé. Mais il aura sûrement remarqué que la Présidence s'était levée, même avant lui, pour tout de suite ramener à l'ordre l'honorable ministre qui a fait une remarque qu'il n'aurait pas dû faire, et il le sait très bien. Je pense que nous pouvons continuer à ce moment-là. L'honorable ministre a la parole.

M. Valcourt: Madame la Présidente. . .

Une voix: Tu peux sortir!

M. Valcourt: Okay, tu peux t'en aller, François!

Une voix: Il est encore parti!

• (1620)

M. Valcourt: Madame la Présidente, comme mes collègues de la Chambre ont pu en être témoins, il y a quelques jours, le gouvernement a déposé dans cette Chambre un projet de loi modifiant la Loi sur les pêches afin d'atteindre certains objectifs, lesquels suivent carrément l'engagement que notre gouvernement avait pris dans la région de l'Atlantique récemment lorsque j'ai eu l'occasion d'y annoncer le programme d'ajustement sur la question des pêches.

Comme vous le savez, madame la Présidente, j'occupe ces fonctions de ministre des Pêches et des Océans depuis seulement un peu plus de trois mois et, à ma nomination, je me suis rendu immédiatement dans la région de l'Atlantique où j'ai entretenu des consultations avec des gens de l'industrie des pêches. J'ai parlé aux pêcheurs, j'ai parlé aux propriétaires d'usines, j'ai parlé aux syndicats qui représentent les travailleurs et les travailleuses d'usines, et j'ai rencontré les différents ministres représentants les gouvernements provinciaux dans toute la région de l'Atlantique. Et partout, il ressortait de la situation des pêches que la Loi actuelle sur les pêches en ce qui a trait à certaines de ses dispositions n'était pas vraiment étalée dans une direction qui allait nous permettre de rencontrer les objectifs que, collectivement, dans la région de l'Atlantique, nous, comme gouvernement, voulions poursuivre.

Lorsque je me suis présenté dans des régions comme...

[*Traduction*]

. . .Lockeport, Canso et toutes les régions de Terre-Neuve, y compris Gaultois, les gens m'ont dit, à moi et à mes collègues, que, si nous voulions vraiment reconstituer les stocks de poisson, il fallait prendre certaines mesures. Il ne suffit pas de consacrer davantage de fonds au renouvellement des stocks et d'intensifier les travaux de recherche scientifique entrepris à cette fin, mais il faut aussi veiller à la conservation des ressources.

Parmi les mesures énumérées par les pêcheurs de la région de l'Atlantique et de la côte du Pacifique, où je suis allé deux jours plus tard, mentionnons la lutte contre la surpêche et le rejet à la mer des prises moins lucratives qui ont eu par le passé un effet préjudiciable sur les stocks.

Ce n'est qu'une minorité, mais beaucoup trop de pêcheurs considèrent que les amendes imposées en vertu de la Loi sur les pêches sont comme la rançon des affaires. Après avoir examiné les dispositions de la Loi sur les pêches, le gouvernement a décidé que les amendes imposées aux contrevenants n'étaient pas des frais d'exploitation. Il a donc proposé d'augmenter le montant des amendes en présentant ce projet de loi. Certains allégueront qu'elles sont très élevées et ils auront raison. Cela montre que le gouvernement tient vraiment à protéger les stocks de poisson. Au moment où les Canadiens de la région de l'Atlantique en particulier dépendent de cette ressource, nous ne pouvons continuer de considérer les amendes imposées aux contrevenants à la Loi sur les pêches comme de simples frais d'exploitation.

Ce projet de loi prévoit de majorer radicalement les amendes pour que les contrevenants n'aient plus les moyens de les considérer comme de simples frais d'exploitation. Du fait justement qu'elles seront très élevées, ces amendes feront en sorte que ce qu'il en coûtera d'enfreindre la loi ne pourra pas entrer dans les frais de l'entreprise. L'échelle des amendes prescrites fera prendre conscience aux tribunaux de l'importance que le Parlement accorde à cette loi. Avec de telles amendes, nous pourrions littéralement mettre sur le pavé ceux qui enfreindront la loi.

L'autre avantage de ces amendes majorées, madame la Présidente. . .

[*Français*]

. . .il y a des gens qui veulent prendre le crédit de certaines initiatives. Surtout en politique, on voit cela souvent. Il y a du monde qui aime «se péter les bretelles» et prendre le crédit pour ce qui se passe. Mon gouvernement, bien sûr, veut prendre le crédit d'avoir introduit les modifications à la Loi sur les pêches, mais ce que je veux dire et ce que je veux souligner c'est que les pêcheurs eux-mêmes sont à l'origine de toutes ces modifications qui sont introduites aujourd'hui devant la Chambre. Ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont demandé à notre ministère, à mes collègues, aux différents députés des deux côtés de la Chambre, d'adopter des mesures sévères pour conserver cette ressource-là. Parce que, voyez-vous, madame la Présidente, je vous avouerai bien franchement que lorsque le premier ministre m'a demandé d'occuper ces fonctions à Pêches et Océans, je dois admettre que le portrait que j'avais de nos pêcheurs, qu'ils soient de la région de l'Atlantique ou du Québec maritime ou de la Côte du Pacifique, je dois vous admettre

franchement que je ne m'étais pas arrêté souvent pour penser au sort et à ce que ces gens-là avaient à vivre le long des côtes.

Bien sûr, dans d'autres fonctions, j'ai eu l'occasion souvent de me promener dans la péninsule acadienne, chez moi, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs en Nouvelle-Écosse, que ce soit dans la région de la baie Sainte-Marie ou dans la région d'Évangéline à l'Île-du-Prince-Edouard ou que ce soit à Terre-Neuve, mais jamais je ne m'étais arrêté pour considérer avec quelle importance ces pêcheurs-là considèrent leur profession. Ceux qui veulent croire que les amendements proposés, c'est-à-dire d'augmenter de façon très importante les amendes, s'ils croient que ce sont les pêcheurs qui vont s'y opposer, eh bien, ils font erreur. Ils font erreur, et c'est ce qui m'a surpris, je l'avoue, mais agréablement surpris lors de ma tournée de la région de l'Atlantique, toutes les communautés que j'ai visitées, tous les pêcheurs, les groupes que j'ai rencontrés, ce qui m'a vraiment frappé c'est la responsabilité que ces gens-là manifestent et qu'ils démontrent. Nos pêcheurs canadiens, de quelque région qu'ils soient, font preuve de responsabilité.

Lorsque, par exemple, on a assisté l'année dernière, vous le savez, à la réduction des quotas pour la question de la morue du Nord, bien sûr que certains politiciens chevronnés de cette Chambre aiment blâmer simplement les étrangers qui surpêchent, disent-ils, en dehors de nos eaux ou même à l'intérieur des eaux canadiennes sous notre juridiction, mais une des réalités aussi c'est que nos pêcheurs également ont fait de la surpêche. Et cette surpêche a, avec celle des étrangers bien sûr, contribué au déclin sérieux des stocks que nous avons dans nos eaux. Une fois que nos pêcheurs reconnaissent que si on veut rebâtir ces stocks-là et conserver ces ressources-là, qu'il faille prendre les mesures pour les conserver, eh bien c'est à cela que je reviens, c'est-à-dire que les pêcheurs ne s'opposeront pas à ce que ceux qui veulent piller nos ressources, ceux qui veulent violer notre loi sur les pêches, à ce que les amendes soient augmentées, parce que ce sont des gens responsables.

• (1630)

Ce sont des gens responsables qui, dans toute la région de l'Atlantique et dans la région du Pacifique, savent qu'à moins que le gouvernement ne prenne des mesures claires pour démontrer son intention de conserver et de rebâtir ces stocks-là, ils n'y seront pas partie.

Pourquoi ces gens-là devraient-ils faire le sacrifice de passer à travers la situation périlleuse des pêches à l'heure actuelle dans la région de l'Atlantique si le gouvernement et si le Parlement ne sont pas là pour épauler leurs efforts? Et la meilleure façon dont on peut épauler les efforts de nos pêcheurs, c'est de prendre des mesures pour moderniser une loi qui n'a pas été modifiée depuis un bon bout de temps.

La question de dire—et là, je suis certain que les gens, vous allez les entendre, madame la Présidente—ils vont vous dire que ces modifications-là à la Loi sur les pêches ne sont pas suffisantes. C'est sûr qu'on aurait pu attendre encore pendant des mois et des années pour essayer de développer un consensus au sein de l'industrie et là, essayer de s'adresser à tous les maux auxquels fait face le secteur des pêches. De toutes les dispositions de la Loi qui devraient être réétudiées et modifiées, on en a une série dans ce projet de loi qui vont être éliminées parce qu'elles ne sont plus d'actualité, tout simplement, dans l'industrie et dans la situation actuelle.

Ce n'est pas parce que la loi elle-même, dans son ensemble, aurait besoin d'étude supplémentaire qu'il faille retarder l'adoption de ces modifications qui constituent un pas important vers la conservation de la ressource.

[*Traduction*]

Il faut voir quel est l'objet réel et quels sont les points saillants du projet de loi à l'étude.

En mai 1989, lorsque le gouvernement s'est rendu compte que les ressources et l'industrie subissaient une grande transformation, il a décidé d'apporter des modifications à la Loi sur les pêches sous la direction de mon prédécesseur, pour répondre aux nombreux besoins de la pêche d'aujourd'hui.

Les changements proposés dans le projet de loi répondent à un besoin pressant. C'est cela que je cherchais à faire comprendre. Le fait que d'autres aspects du projet de loi pourraient aussi faire l'objet d'amendements ne devrait pas nous empêcher de nous prononcer immédiatement sur ces amendements urgents. Ces amendements sont absolument nécessaires. Ils sont conçus spécialement pour dissuader encore plus les gens de commettre des infractions en ce qui concerne la pêche ou l'habitat du poisson et pour rendre la gestion des pêches plus efficace, notamment grâce à la collecte de données statistiques précises.

À propos de la majoration des amendes, sachez que le Canada sera le pays qui punit le plus sévèrement les infractions dans le domaine de la pêche. Voilà qui prouve l'importance que nous accordons à cette question.

Pour citer un exemple d'infraction générale, je prendrai celui que m'ont raconté les chalutiers de Canso, à savoir que des pêcheurs rejettent illégalement du poisson à la mer. Il y a aussi les fausses déclarations concernant les prises. Il arrive que des pêcheurs partent pêcher en mer durant un certain temps et que, au retour, ils ne déclarent pas tout le poisson qu'ils ont pris. Aujourd'hui, avant que ces modifications ne soient adoptées, dans une période où nous savons que le poisson est rare et où nous devons réduire les quotas, si une personne cupide, qui ne veut garder que les poissons qui lui rapporteront le plus,

est prise à rejeter illégalement du poisson à la mer, nous lui ferons payer une amende de 5 000 dollars pour avoir violé la loi, alors qu'elle rapporte une cargaison de poisson qui vaut 50 000 ou 60 000 dollars. C'est une farce. Si la cargaison vaut dix fois plus, qu'est-ce que 5 000 dollars?

J'ai déjà parlé des frais généraux. Si vous n'avez qu'une amende de 5 000 dollars à payer pour rapporter une quantité de poisson qui vous rapporte autant d'argent, alors le jeu en vaut la chandelle, n'est-ce pas? La loi actuelle équivaut presque à encourager le rejet illégal de poisson en mer.

C'est ce que les chalutiers de Canso m'ont dit quand je les ai rencontrés en février et en mars après ma nomination. Les chalutiers de Terre-Neuve m'on parlé de fausses déclaration sur les prises de morue du Nord. Étant donné que nous devons réduire considérablement les quotas pour protéger les pêches futures et que nous n'imposons pas des amendes assez élevées, nous encouragons littéralement les gens à ne déclarer qu'une partie de leurs prises de morue du nord et ils considèrent ces amendes comme faisant partie de leurs frais généraux.

Voilà pourquoi le projet de loi propose que l'amende maximum pour ces infractions soit portée de 5 000 dollars à 100 000 dollars sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et à 500 000 par mise en accusation. C'est une augmentation considérable. Ceux qui choisissent d'enfreindre la Loi sur les pêches et de compromettre l'avenir des pêcheurs du Canada atlantique et de la côte du Pacifique, ceux qui choisissent d'enlever leur gagne-pain aux enfants du Canada atlantique qui deviendront peut-être des pêcheurs un jour—et certains d'entre eux le deviendront certainement—devront payer.

Je crois que la décision de déposer une dénonciation concernant une infraction possible d'une amende maximale de 100 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et de 500 000 $ par voie de mise en accusation est un élément important de notre stratégie visant à renouveler et à conserver nos stocks de poissons.

Le projet de loi offre aussi d'autres possibilités. En cas de récidive, il prévoit une amende et un emprisonnement maximal d'un an sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et de deux ans par voie de mise en accusation, ou l'une de ces peines.

Le gouvernement a pris cette décision parce que les pêcheurs le lui ont demandé. Je ne veux pas prétendre être le grand ministre des Pêches qui a pris seul cette décision. C'est le gouvernement du Canada qui a pris cette décision, par suite d'un processus amorcé par mon prédécesseur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, afin de répondre aux demandes des pêcheurs d'un bout à l'autre du Canada, qui voulaient que les amendes imposées pour les infractions générales à la Loi sur les pêches soient augmentées.

• (1640)

Beaucoup se sont plaints du fait que les agents des pêches ne pouvaient vraiment pas utiliser la loi actuelle, car elle ne prévoyait qu'une amende de 100 $ pour avoir fait entrave à leur travail. Par conséquent, quiconque voulait violer la loi sciemment pouvait empêcher l'agent des pêches de faire son travail, pour le plaisir, puisque cela ne pouvait coûter que 100 $ au maximum. L'amende maximale passe à 100 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et 500 000 $ par mise en accusation. C'est une grosse différence. Je ne sais pas exactement quels seront les conséquences pour les agents des pêches.

Lorsque les gens parlent des pêches, ils ne pensent qu'aux pêcheurs. Je suppose que c'est normal. On ne pense jamais à tout ce qui est derrière et fait fonctionner l'industrie. Tous ceux dont le gagne-pain dépend des approvisionnements en poisson comptent sur de bons agents des pêches. Ces agents ont besoin d'être appuyés et ont besoin de savoir que le travail qu'ils font est utile. Les agents des pêches essaie d'empêcher des violations.

[*Français*]

Ou encore de constater la violation de la loi. Si cette personne-là, madame la Présidente, en se présentant pour faire son travail, fait face à des personnes qui disent: Bof! T'es rien qu'un fonctionnaire des pêches! Même que je te donnerais une claque sur la gueule.. Cela va lui coûter 100 $ d'amende? Voyons donc! Quel appui donne-t-on à nos fonctionnaires? Et là, si nos fonctionnaires savent—et ils vont le faire professionnellement—mettre en application les dispositions prévues dans la loi, je ne pense pas qu'ils prennent avantage de cela pour essayer de nuire au monde. Au contraire, ils vont savoir que lorsqu'ils vont se charger de prendre leurs responsabilités, quand ils vont s'acquitter de leur devoir en vertu de la Loi sur les pêches, quiconque va venir les entraver dans l'exercice de leurs fonctions sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 $, sur conviction sommaire de culpabilité, et de 500 000 $ sur une déclaration de culpabilité par acte d'accusation. Eh bien, ce sont là des mesures qui, je le crois sincèrement, vont améliorer la façon dont on peut mettre en application la Loi sur les pêches.

Maintenant, il y a un autre aspect de cette loi-là qui est devant nous aujourd'hui, madame la Présidente, sur lequel j'aimerais pouvoir quand même discuter un peu. Il s'agit de la question de la protection des habitats du poisson.

[*Traduction*]

Le projet de loi à l'étude prévoit également des dispositions d'amendement visant ceux qui violent la loi en modifiant l'habitat des poissons. Nous savons que des infractions de ce genre ont été commises à certains endroits.

Par exemple, quelqu'un décide de construire une route ou de jeter un pont sur un ruisseau situé près d'une rivière pour avoir accès à son chalet ou à un lot boisé afin d'y couper du bois; ou encore, une grosse société fait de même pour accéder à son pavillon de chasse. Pourquoi se soucier de ce petit ruisseau près de la rivière? On construit une route ou un pont pour enjamber la rivière et non seulement on modifie l'habitat des poissons, on le détruit littéralement.

Comment la Loi sur les pêches traite-t-elle quelqu'un qui viole l'article concernant l'habitat des poissons? La peine maximale actuelle est de 5 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et de 10 000 $ pour une deuxième infraction ou plus.

Sauf le respect que je dois à mes collègues de la Chambre, j'estime que c'est ridicule. Au Parlement, nous sommes une génération de Canadiens qui voyons tous les jours des gens, jeunes et moins jeunes, préoccupés par notre environnement. De nos jours, tous se présentent comme des partisans de la protection de l'environnement.

Nous pouvons constater que partis politiques et gouvernements de toutes les régions du Canada s'occupent de ce problème, qui est grave. L'environnement fragile dans lequel nous vivons est important pour nous, pour nos enfants et pour les générations à venir qui en profiteront. Nous devons le protéger.

En vertu des articles de la Loi sur les pêches, ceux qui violent la loi et détruisent l'habitat du poisson sont passibles d'une amende de 5 000 $ actuellement.

Nous proposons, dans ce projet de loi de porter cette amende à 300 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et à 1 million de dollars sur déclaration de culpabilité par mise en accusation. Ceux qui s'imaginent pouvoir détruire impunément l'habitat de notre poisson verront qu'ils risquent bien plus que la perte de leur entreprise.

C'est dire que les gens qui jettent un pont au-dessus d'une rivière pour se rendre à leur camp ou à une concession forestière feraient bien de ne pas détruire l'habitat du poisson parce qu'il leur en coûtera 300 000 $ d'amende sur déclaration sommaire de culpabilité et 1 million de dollars par voie de mise en accusation.

Certains trouveront que ces peines sont trop lourdes.

[*Français*]

. . .c'est beaucoup trop! Non, ce n'est pas trop. Si tu ne veux pas te conformer—on peut tous en parler de protéger notre environnement—et bien sûr, en arrière de la tête, je vous dis cela, quand je parle de protéger les habitats de poissons, je pense bien sûr à mon environnement de façon générale, mais je pense aussi aux pêcheurs et je pense à ceux qui doivent dépendre de ces ressources-là. Quand je parle de ceux qui construisent des chemins à travers la rivière ou qui construisent des ponts sur des ruisseaux, je peux également parler de ceux qui pêchent en haute mer, eux autres lancent littéralement des substances délétères dans l'eau.

Il faudrait qu'il y ait des gens qui regardent sérieusement la façon dont ils vont agir à l'avenir concernant l'habitat du poisson, parce que ceux qui vont décider de ne pas porter attention, ceux qui vont décider de s'en ficher tout simplement, eh bien, ils vont être assujettis à des possibilités d'amendes très sérieuses: 300,000 $ et 1 million de dollars, c'est de l'argent, même Saint-Quentin! C'est de l'argent un peu partout.

Les tribunaux: une fois que ce Parlement—et je l'espère, avec le concours de tous les partis—aura endossé ces modifications à la Loi sur les pêches, va justement envoyer le message aux tribunaux, à notre système et aux gens que le Parlement canadien est sérieux avec la question de vouloir protéger les habitats de nos poissons.

[*Traduction*]

Nous savons également que des gens déversent des produits chimiques dangereux pour le poisson. C'est déjà arrivé naguère et cela s'est reproduit encore dernièrement. C'était un peu plus grave. L'amendement est de 50 000 $ actuellement pour déversement de produits chimiques dangereux pour le poisson. Une amende de 100 000 $ est imposée pour la deuxième infraction et les infractions subséquentes, mais aucune procédure par voie de mise en accusation n'est prévue. Les gens doivent bien comprendre la différence qui existe entre ces deux procédures judicaires car tout le monde n'est pas juriste. Quand on parle d'une infraction passible d'une amende sur déclaration sommaire de culpabilité, les conséquences sont moins graves. Mais ces conséquences seront plus sérieuses maintenant à cause de l'importance de l'amende ou de la peine d'emprisonnement prévue. En règle générale, les infractions passibles d'amende sur déclaration sommaire de culpabilité sont moins graves.

• (1650)

Celles qui donnent lieu à la procédure de mise en accusation le sont davantage à cause de la nature de l'infraction et parce que le Parlement a décidé que cette infraction serait plus grave dorénavant. C'est pour cela que l'amende prévue pour ceux qui déversent des produits chimiques dangereux pour le poisson peut aller jusqu'à 300 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité comme le propose ce projet de loi, ce qui veut dire qu'elle ne sera plus de 50 000 $ comme c'était le cas jusqu'ici. Je le répète, l'amende pour une infraction sur déclaration de culpabilité par mise en accusation passe de 100 000 $ à 1 million de dollars. De plus, les tribunaux peuvent maintenant imposer dans ce cas des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le fait de ne pas fournir les renseignements demandés, qui peut actuellement entraîner une amende de 5 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire,

avec un maximum de 10 000 $ en cas de récidive, entraînera avec le projet de loi une amende maximale de 200 000 $ et, en cas de récidive, une amende de 200 000 $ et six mois d'emprisonnement, ou l'une de ces peines.

Compte tenu des infractions sur lesquelles se penchent les tribunaux, nos amendements donnent aux tribunaux davantage de souplesse pour émettre des ordonnances contre les coupables, notamment pour leur faire payer les coûts de nettoyage. Comme nous nous soucions de la protection de l'environnement, les tribunaux pourront faire payer les opérations de nettoyage aux personnes ou aux entreprises coupables d'avoir déversé des produits polluants.

Tous les délits passibles d'une contravention, ceux où l'absence de marquage entraîne une contravention—par exemple, prenons une espèce qui est chère aux habitants du Canada atlantique, le saumon—si celui-ci n'est pas marqué, l'amende maximum est actuellement de 100 $. Le gouvernement propose dans ce projet de loi que ces amendes maximum proposées soient portées à 1 000 $ et qu'elles entraînent la confiscation automatique du poisson et des engins de pêche en mer. Encore une fois, c'est le message que nous transmettons. Le gouvernement et le Parlement du Canada sont prêts à assumer leur responsabilité à l'égard des pêcheries, mais ils doivent aussi prendre des mesures pour faire, comme certains disent...

[*Français*]

. . .entre parenthèses, mettre notre argent où notre gueule est.

[*Traduction*]

. . .c'est ce que nous faisons avec ces sanctions accrues.

Un autre aspect important de ce projet de loi concerne la gestion des pêcheries au Canada, en ce moment, et en particulier quand on lit le rapport de la Commission Harris. C'est la commission d'éminents Canadiens, comptant un Américain et un Anglais—et ces deux messieurs ont été très utiles pour l'établissement de ce rapport. Beaucoup de choses ont été dites.

Nous devons faire une distinction: d'une part, il y a le rapport de la commission Harris, pour ceux qui ont pris la peine de le lire, et d'autre part, ce que les médias en disent. Bien des gens semblent penser que la commission Harris a sévèrement blâmé les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans. Les médias ont accusé les scientifiques d'avoir échoué lamentablement. Ils ont tort. Cette conclusion a été attribuée à la commission Harris. Je l'ai lu dans les journaux, mais M. Harris n'a jamais rien dit de tel.

Ceux qui veulent se donner la peine de lire le rapport de la commission Harris verront que celui-ci confirme ce qu'ont dit les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans, mais qu'il dénonce l'absence de données solides. Le rapport faisait état d'une insuffisance de données solides et irréfutables qui permettraient aux scientifiques de faire leur travail avec une plus grande exactitude.

Pour que nos scientifiques soient dignes de foi, nous devons leur fournir des renseignements justes et appropriés sur la quantité de poisson, le taux de prises et les débarquements. Certaines données sont indispensables. C'est pourquoi l'article 61 a été reformulé en ce qui concerne les renseignements à fournir. Cet article précise qui doit fournir des renseignements et tenir des registres, quels renseignements il faut fournir, en quoi consiste la responsabilité de tenir les registres que prévoient les règlements ou les permis et comment on peut obtenir des renseignements.

En outre, les agents du ministère des Pêches et des Océans pourront examiner les registres et les documents comptables pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole achève.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra terminer à 17 heures.

M. Valcourt: C'est l'article 61. Il est en voie d'être reformulé pour préciser qui sera tenu de fournir ces renseignements, lesquels devraient permettre aux scientifiques de mieux gérer la situation des stocks en question. Les renseignements que recevront nos scientifiques aux fins d'analyse seront ainsi plus fiables, et ces derniers seront mieux placés pour informer le gouvernement de la situation.

Il est un autre aspect des modifications proposées à la Loi sur les pêches que je juge important. Il a trait à l'application de la loi et à la gestion. En effet, le projet de loi contient des dispositions qui auront pour effet d'accroître la responsabilité des contrevenants. D'après les modifications proposées, les titulaires de permis pourront être inculpés et s'il s'agit d'une personne morale, ce sera ses dirigeants et ses administrateurs qui seront inculpés.

Un dénommé Pat Fougère, un chalutier à Canso, me disait que les pêcheurs à bord de certains bateaux—que je ne nommerai pas—recevaient du siège de la société l'ordre de commettre des actes qui étaient contraires à la loi. Dorénavant, les administrateurs des sociétés titulaires de permis pourront également être inculpés. Sous le régime de la loi actuelle, nous ne pouvons rien contre ces personnes. Bien qu'elles ordonnent la perpétration d'une infraction à la loi, il nous est impossible, aux termes de l'actuelle Loi sur les pêches, de les poursuivre en justice. Grâce aux modifications proposées, les dirigeants et administrateurs des personnes morales pourront être tenus responsables de leurs actes.

J'espère avoir l'occasion de poursuivre mon intervention quand la Chambre sera de nouveau saisie de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé au ministre est écoulé.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Kempling (Burlington) propose: Que le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour demander à la Chambre de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-260, quitte ensuite à en confier l'étude à un comité.

Comme j'ai mis plus de trois ans à préparer ce projet de loi, j'éprouve vraiment beaucoup de satisfaction à voir enfin la Chambre des communes en entreprendre l'examen.

Le projet de loi C-260 vise à modifier le Régime de pensions du Canada. Etabli en 1966, le Régime de pensions du Canada devait constituer une source de revenus pour les Canadiens à la retraite. Depuis 1966, le Régime de pensions du Canada a été amélioré à plusieurs reprises. La loi prévoyant le partage des crédits est entrée en vigueur le 1er janvier 1978.

Cette loi relative au partage des crédits visait à reconnaître que les crédits de pension accumulés par l'un des conjoints ou les deux au cours du mariage constituaient un bien commun. Elle reconnaissait qu'au cours de leur mariage, l'un et l'autre conjoints contribuaient à accumuler des crédits du fait que tous les deux avaient versé directement des primes, ou que l'un d'entre eux y avait contribué par son travail au foyer.

Nous reconnaissons que le travail au foyer contribue au revenu familial et, partant, permet au conjoint qui fait partie de la population active d'accumuler des crédits au titre du Régime de pensions du Canada. En autorisant le partage de ces crédits, l'amendement adopté en 1978 permet à chaque conjoint d'avoir accès à une part équitable des biens auxquels ils ont tous les deux contribué.

Pendant cinq ans, on a estimé que le partage des crédits de pensions échappait à la compétence des tribunaux. Les désistements inscrits dans les accords de séparation ou autres décrets similaires par lesquels une partie renonçait à toute revendication future n'avaient aucune incidence sur le Régime de pensions du Canada, étant donné qu'ils demeuraient sans effet sur le partage des crédits de pensions. Cette interprétation a été modifiée par suite de l'appel interjeté auprès de la Commission d'appel des pensions dans la cause *Preece contre Preece*.

La Commission d'appel des pensions constitue le troisième et dernier palier de la procédure d'appel. L'alinéa 86(d) de la loi précise que, sauf disposition contraire, la décision de la Commission est définitive et exécutoire.

Le 30 juin 1983, dans la cause *Preece*, la Commission d'appel des pensions a statué que le partage des crédits de pensions est assujetti à toute une entente intervenue entre les anciens conjoints.

Dans un rapport de février 1990 sur la réforme des pensions présenté par le Conseil national du Bien-être, on précise qu'en septembre 1989, à peine 21 267 demandes de partage en vertu du Régime de pensions du Canada avaient été approuvées depuis que cette possibilité a été offerte pour la première fois en 1978. Durant les années en question, il y a eu environ un demi-million de divorces qui auraient dû conduire au partage en question. Selon des prévisions officieuses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au moins 15 000 conjoints pourraient profiter du projet de loi C-260.

Sauf erreur, depuis la décision rendue dans l'affaire *Preece contre Preece*, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cherche une solution, afin de redonner à la législation son objectif initial avant la décision de la Commission d'appel des pensions.

Au cours de la dernière législature, le gouvernement a présenté le projet de loi C-116, Loi tendant à modifier le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la Cour fédérale, qui a pris effet le 1er janvier 1987. L'adoption du projet de loi C-116 a rétabli le partage des gains ouvrant droit à pension en tant que droit incessible, à moins qu'une loi provinciale ne permette une renonciation.

Malheureusement pour les rédacteurs du projet de loi C-116, les conjoints qui avaient signé une entente de séparation entre le 1er janvier 1978 et le 4 juin 1986, ont été laissés de côté. On a jugé à l'époque que les renseignements fournis aux intéressés étaient exacts. En 1978, lorsque le projet de loi initial concernant le partage des crédits a été adopté, je me rappelle avoir écrit à tous les avocats de ma circonscription pour les en informer. En fait, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui du Revenu national ont continué à dire aux gens que le partage des crédits était automatique et

incessible pendant au moins deux ans après le jugement rendu dans l'affaire Preece c. Preece. Le projet de loi C-260 corrigera cette erreur.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'apprend que son ministère passe ses dossiers un par un et qu'il invoque dans certaines circonstances les dispositions du Régime de pensions du Canada relatives aux avis erronés pour rétablir les droits à un partage des crédits ouvrant droit à une pension. Cependant, les crédits ne sont pas partagés, il sont accordés au conjoint auquel ils avaient été refusés, ce qui crée un fardeau financier additionnel pour le Régime de pensions du Canada. Le projet de loi C-260 donnerait au ministre le pouvoir de partager les crédits ouvrant droit aux pensions au bénéfice de ceux à qui ce partage avait été refusé entre 1978 et 1986.

La présidente du Conseil national du bien-être social a écrit, au nom du conseil, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour lui faire part de son appui au projet de loi C-260.

Je me rappelle, monsieur le Président, l'émotion que la présentation du projet de loi concernant le partage des crédits avait suscitée en 1978. Il s'agissait vraiment d'un progrès pour la femme. À titre de député de la 30e législature qui avait présenté la disposition concernant le partage des droits, je me rappelle que la législature avait l'intention de faire du partage des crédits aux fins du Régime de pensions du Canada un droit incessible. La mesure d'initiative parlementaire à l'étude, le projet de loi C-260, réaffirme l'intention initiale du législateur.

J'ai pris conscience de toute cette affaire il y a plusieurs années à la suite d'un cas dont mon bureau avait été saisi. J'ai eu connaissance de plusieurs tragédies personnelles qui résultaient d'une décision de renoncer au partage des crédits aux fins du Régime de pensions du Canada après le jugement rendu dans l'affaire Preece c. Preece. À mon grand étonnement, quand les groupes de femmes ont su que je travaillais à ce dossier, j'ai été inondé de lettres de femmes qui se trouvaient dans la même situation. C'est-à-dire qu'elles s'étaient vu refuser le droit qu'elles avaient à la moitié de la pension de leur conjoint. J'ai donc commencé à recueillir de l'information et à discuter avec les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est alors que nous avons découvert une erreur dans le texte du projet de loi C-116.

Nous avons étudié la question et avons eu de longues consultations avec les fonctionnaires de Santé nationale et Bien-être social. Je remercie le ministre, son personnel et plusieurs personnes du ministère de leur aide et de leur collaboration. Ils ont travaillé de près avec le personnel de mon bureau et ont même aidé à la rédaction de ce projet de loi.

• (1710)

Je tiens aussi à remercier les critiques du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique de leur concours. Dès que j'ai mentionné l'affaire Preece c. Preece, j'ai vu qu'ils saisissaient le but du projet de loi C-260. Le Conseil national du bien-être social s'est tout de suite déclaré en faveur du projet de loi et il a écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour en recommander l'adoption.

J'ai relu dernièrement une étude qui a été faite sur la pauvreté en 1988. On y range nettement parmi les plus pauvres du Canada la plupart des femmes seules et vieilles, ce qui ne veut pas dire toutes les personnes âgées, car on peut être âgé sans être vieux. L'adoption du C-260 aidera un grand nombre de ces femmes qui tombent malheureusement dans cette catégorie.

Je suis encouragé, car tous ceux à qui j'ai parlé du projet de loi se rendaient compte qu'il y a eu injustice. C'est la conséquence d'une malheureuse erreur dans la rédaction d'un projet de loi. J'espère que ce nouveau projet de loi rendra justice aux femmes qui en ont souffert.

Je tiens à remercier les députés qui m'ont parlé du projet de loi et qui m'ont dit qu'ils l'appuyaient. J'ai l'appui du ministre et de son personnel.

Je crois que le programme d'aujourd'hui prévoit qu'un député de l'opposition officielle et un député du Nouveau Parti démocratique prendront la parole, après quoi je crois que la Chambre renverra le projet de loi à un comité législatif. Espérons qu'il franchira toutes les étapes et que la loi sera ainsi modifiée. Si tout se passe bien ce sera l'un des premiers projets de loi d'initiative parlementaire à entraîner la modification d'une loi d'initiative ministérielle. Nous avons hâte que cela se réalise. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté aussi attentivement.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Sanction royale

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 19 juin 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 19 juin 1990, à 17 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire politique
du Gouverneur général,
Anthony Smyth

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kempling: Que le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour donner mon appui au projet de loi de mon collègue, le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada. Je veux féliciter mon collègue de Burlington, et le remercier au nom d'un grand nombre de femmes qui profiteront de la modification de la loi qu'il propose.

Le député de Burlington a fait valoir que, parmi les plus démunis de la société canadienne, on trouve beaucoup de femmes âgées seules, qui vivent souvent sous le seuil de la pauvreté. Comme il le disait, la loi originale visait à faire en sorte que la division des fonds de pension ne puisse être l'objet d'aucune entente ou règlement entre conjoints.

Il a rappelé aujourd'hui qu'un demi-million de divorces ont eu lieu depuis que cette loi est entrée en vigueur, et que 15 000 conjoints ont pu être touchés par cette loi. Nous ne parlons donc pas de cas isolés, ni de quelques femmes âgées vivant dans la pauvreté, au Canada.

Je crois que nous souhaitons tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tenter d'aider les femmes dans le besoin. Il est fort regrettable que l'affaire Preece c. Preece ait créé ce type de problème dans notre société. Nous sommes reconnaissants envers les députés de la Chambre qui ont eu connaissance de l'affaire d'avoir travaillé efficacement en vue de tenter de corriger cette erreur qui remonte à cinq ans.

Lorsque ce projet de loi reviendra du comité législatif et que nous l'adopterons à la Chambre, ceux qui auront perdu leurs droits nous en seront reconnaissants. Nous devons tous donner notre appui au projet de loi C-260, présenté par mon collègue de la circonscription de Burlington.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au nom du groupe parlementaire néo-démocrate pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire. Le projet de loi C-260 aurait pour effet de résoudre l'un des problèmes de l'application du Régime de pensions du Canada aux femmes. Le Nouveau Parti démocratique prône le partage obligatoire et automatique des crédits de pension. Nous souhaiterions que les pensions subissent une réforme encore plus grande que celle présentée dans ce projet de loi, mais c'est un bon début, et cela redresse une injustice.

En 1978, les lois sur les pensions ont été modifiées de façon à ce que les crédits du Régime de pensions du Canada soient partagés entre les époux en cas de divorce ou d'annulation du mariage. En 1983, la Commission d'appel des pensions a déclaré, dans une de ses décisions, que le partage des crédits était assujetti aux ententes et aux règlements de séparation. Il semblerait que certaines femmes aient renoncé à leurs droits aux crédits de pension sans s'en rendre compte parce que les crédits du Régime de pensions du Canada étaient présumés faire partie des autres biens non énumérés. Cela a eu pour effet de léser les conjoints qui ont signé des ententes de séparation entre 1978 et 1983 et ceux qui ont reçu leur jugement de divorce entre 1983 et 1987. Les mesures législatives présentées jusqu'à présent pour résoudre ce problème ne s'appliquaient qu'aux personnes qui ont divorcé après 1986.

Le projet de loi dont nous sommes saisis permet le partage des crédits de pension à l'égard des personnes à qui la Commission d'appel des pensions avait retiré ce droit par suite de la cause Preece c. Preece. On estime à 15 000 le nombre des personnes qui pourront profiter de l'adoption de ce projet de loi. Lors d'un divorce, les crédits de pension des deux conjoints sont additionnés, divisés et partagés également entre les conjoints.

Les deux conjoints contribuent au mariage. Cependant, si la femme reste au foyer pour élever les enfants, seul le mari accumule des crédits du Régime de pensions du Canada. Le partage des crédits de pension atteste de l'importance du travail de la femme au foyer et de la valeur du travail fourni pour l'éducation des enfants.

À la suite de l'affaire Preece, les femmes pouvaient échanger un revenu de pension d'environ 10 000 $ pour quelques meubles.

Les statistiques sur la pauvreté des femmes plus âgées, que le député de Kempling a citées, sont effarantes. La moitié des femmes de plus de 65 ans qui sont célibataires, divorcées ou veuves vivent actuellement au-dessous du seuil de la pauvreté ici même au Canada. La situation est particulièrement alarmante pour les femmes qui ont consacré une grande partie de leur vie à élever des enfants, ce qui, à mon avis, est le travail le plus important qui se fait dans notre pays.

Il est peu probable que cette situation s'améliore considérablement, même si les femmes passent désormais la plus grande partie de leur vie sur le marché du travail car celles qui occupent un emploi permanent à temps plein ne gagnent en moyenne que 65 p. 100 de ce que touchent les hommes. Loin de s'améliorer, la situation empire depuis quelques années. D'après le Conseil national du bien-être social, le travailleur moyen a une chance raisonnable d'avoir droit à la pension maximale du RPC au moment de sa retraite. Par contre, la travailleuse moyenne pourra, avec de la chance, obtenir 60 ou 70 p. 100 du maximum actuel.

• (1720)

Les femmes sont désavantagées par le régime des pensions au Canada, qu'elles occupent un emploi rémunérateur ou non. Beaucoup de femmes, qui ont pris leur retraite ces dernières années, touchent de modestes prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec. Les régimes de retraite professionnels ne protègent que 37 p. 100 des travailleuses, comparativement à 52 p. 100 des travailleurs. Les femmes ont un revenu moyen beaucoup moins élevé que les hommes et la plupart d'entre elles n'ont pas les moyens de contribuer à un REER.

Les chèques insuffisants de sécurité de la vieillesse sont souvent la seule ou la principale source de revenu des femmes. C'est ce qui explique que tant de femmes âgées sont pauvres. Après avoir contribué toute leur vie à la société en élevant des enfants et en accomplissant un travail rémunéré ou non, beaucoup sont condamnées à la pauvreté dans leurs vieux jours.

Notre régime de pensions est injuste pour les femmes et le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous débattons aujourd'hui n'est qu'un des nombreux changements qu'il faudrait y apporter. Même une fois que ce projet de loi aura été adopté, le Régime de pensions du Canada posera encore de nombreux problèmes en ce qui concerne les femmes.

Le gouvernement prétend qu'un partage obligatoire et automatique des droits du RPC est déjà en place, mais ce n'est pas vraiment le cas. Les conjoints doivent présenter une demande à cet égard au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a tellement peu de femmes qui savent qu'il leur faut présenter une telle demande que 4 p. 100 seulement des personnes admissibles le font. On peut difficilement qualifier cela d'automatique.

Dans son plus récent rapport sur les pensions, le Conseil national du bien-être social révèle que, depuis que cette option a été offerte pour la première fois, en 1978, jusqu'en juin 1989, seulement 20 482 demandes de partage des droits ont été présentées et approuvées. Au cours de la même période, il y a eu quelque 500 000 divorces au Canada.

Une solution consisterait à ce que le ministère de la Justice améliore sa collecte de statistiques et de renseignements sur le divorce de façon à disposer de suffisamment d'information pour assurer un partage vraiment automatique et obligatoire des droits au moment du divorce. De cette manière, un conjoint divorcé n'aurait pas à en faire la demande.

Il est plus compliqué d'assurer un partage obligatoire et automatique des droits entre les conjoints de fait, étant donné que leurs relations ne sont peut-être pas documentées. Le délai prescrit pour présenter une demande pourrait être supprimé, toutefois, de sorte que les femmes qui entendent parler du partage des droits plusieurs années après la fin de leur union de fait puissent demander à partager les droits acquis au cours de cette union.

Les couples divorcés ne se voient pas imposer de délai pour présenter une demande de partage des droits, mais les conjoints de fait qui se séparent n'ont que quatre ans pour le faire. Ce délai écoulé, ils se trouvent à renoncer pour toujours à leurs droits à la pension.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre la députée, mais je m'empresse de signaler qu'elle pourra conclure ses observations lorsque la Chambre reprendra ses travaux. J'espère que j'ai interrompu la députée à un moment opportun et qu'elle ne perdra pas le fil de ses observations. Je la remercie de sa collaboration.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1740)

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Loi concernant la protection des obtentions végétales (Projet de loi C-15, chapitre 20, 1990).

Loi concernant, d'une part, les maladies et substances toxiques pouvant affecter les animaux ou transmissibles par ceux-ci aux personnes, d'autre part, la protection des animaux (Projet de loi C-66, chapitre 21, 1990).

Loi visant à empêcher l'importation, l'exportation et la propagation des ennemis des végétaux et prévoyant d'une part, les moyens de lutte et d'élimination à cet égard et, d'autre part, la délivrance de certificats à l'égard de plantes et d'autres choses (Projet de loi C-67, chapitre 22, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Brampton—Malton (Projet de loi C-294, chapitre nº 23, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Montmorency—Orléans (Projet de loi C-296, chapitre 24, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale d'Elgin (Projet de loi (C-298, chapitre 25, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Selkirk (Projet de loi C-308, chapitre 26, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Surrey—White Rock (Projet de loi C-309, chapitre 27, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Laval (Projet de loi C-310, chapitre 28, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Laval-des-Rapides (Projet de loi C-311, chapitre 29, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Gloucester (Projet de loi C-305, chapitre 30, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Langelier (Projet de loi C-307, chapitre 31, 1990).

Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Duvernay (Projet de loi C-312, chapitre 32, 1990).

Loi modifiant la loi constitutive de The Canadian Institute of Mining and Metallurgy (Projet de loi S-16).

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991 (Projet de loi C-75, chapitre 33, 1990).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kempling: Que le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste quatre minutes à la députée de New Westminster—Burnaby.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je n'avais pas saisi la signification des coups frappés à la porte de la Chambre. Je m'excuse de ne pas avoir interrompu mon discours au moment où j'aurais dû le faire.

Je poursuivrai donc maintenant. En 1988, la Saskatchewan a adopté une loi visant à abolir le partage obligatoire des droits. Les droits de pension des femmes en Saskatchewan sont assujettis aux conventions de séparation, ce qui prouve bien à quel point une nouvelle réforme des pensions s'impose. Nous savons qu'il faut se pencher plus sérieusement sur l'idée d'accorder une pension à la personne au foyer. Le Comité national d'action sur la situation de la femme, qui préconise l'octroi d'une telle pension, a organisé une rencontre spéciale avec quelques députés sur cette question. J'ai eu le plaisir d'être du nombre.

Les néo-démocrates prennent fait et cause pour une réforme des pensions qui garantira à tous les Canadiens une pension suffisante. Cela fait plus de 50 ans que nous travaillons activement dans ce domaine. En 1926, la pension de vieillesse a vu le jour grâce à l'insistance, auprès d'un gouvernement minoritaire, de J.S. Woodsworth, le premier chef de la Fédération du commonwealth fédératif, parti dont est issu le Nouveau Parti démocratique. Ce sont aussi les néo-démocrates qui, en 1966, ont pressé un autre gouvernement d'adopter le Régime de pensions du Canada. En 1973, les néo-démocrates ont arraché à un gouvernement minoritaire l'indexation complète du Régime de pensions du Canada pour aider les retraités à suivre l'inflation.

Le gouvernement conservateur a tenté de supprimer cette mesure en 1985. Je voudrais bien qu'il s'engage à vraiment réformer les pensions. Les personnes âgées

réclament des pensions convenables après avoir passé leur vie à travailler pour la société et au lieu de les leur donner, le gouvernement récupère les pensions de vieillesse et les sommes versées au titre de la sécurité du revenu. Je suis heureuse d'appuyer ce projet de loi et le caucus néo-démocrate aussi. Il fera disparaître l'une des inégalités auxquelles les femmes font face dans notre société. Il nous faut, cependant, une vraie réforme complète des pensions.

Je tiens à féliciter le député de Burlington pour le travail qu'il a fait sur cette question au cours des trois dernières années. Il dit avoir été surpris du nombre de femmes qui ont communiqué avec lui pour lui dire qu'elles se trouvaient dans la même situation que la première qui lui a parlé. Il s'est dit surpris aussi du lobbying des organisations de femmes qui ont communiqué avec lui dès qu'elles ont su qu'il travaillait à cette question. Cela montre le pouvoir, la détermination et l'énergie que les Canadiennes peuvent avoir quand elles savent que quelqu'un s'occupe d'une question qui leur tient à coeur.

J'offre mes félicitations au député de Burlington. Je suis heureuse, comme il l'a dit, que le gouvernement ait l'intention d'appuyer ce projet de loi et il a l'appui des trois partis de la Chambre.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je voulais seulement voir si un autre député désirait prendre la parole. Je ne veux pas utiliser tout le temps dont nous disposons. Je suis prêt à laisser un autre député partager le temps qu'il reste dans ce...

Le président suppléant (M. Paproski): Pourquoi ne divisez-vous pas le temps qu'il reste? Vous avez 15 minutes.

[*Français*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Nord-Est s'est levé le premier. Alors, j'aimerais bien qu'il commence à parler. Je prendrai ce qui reste du temps.

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur le Président, je veux simplement dire au député qui a dit qu'il prendrait la parole plus tard que nous nous sommes entendus avec les autres partis pour renvoyer ce projet de loi à un comité. J'espère qu'il n'a pas l'intention de l'étouffer.

[*Français*]

M. Kindy: Le député de Burlington ne devrait pas être inquiet, car j'appuie l'initiative privée émanant du député. Je pense que c'est une bonne initiative, et je ne bloquerai certainement pas son projet de loi. Je pense que c'est un bon projet de loi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, peut-être que je pourrais faire une petite suggestion à la Chambre qui, je pense, va résoudre le problème. Peut-être que l'on pourrait entendre le député de Calgary-Nord-Est et, quand il aura terminé ses remarques dans quelques minutes, on pourra entendre le dernier député du côté conservateur.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Dans ce cas, je donne la parole à l'honorable député de Calgary-Nord-Est.

M. Kindy: Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais d'abord féliciter le député de Burlington d'avoir présenté ce projet de loi qui va certainement aider les femmes qui sont en détresse. Comme il a été dit de façon très éloquente par ceux qui m'ont précédé, il y a beaucoup d'épouses, de femmes qui sont divorcées. Il y a apparemment un demi-million de divorces au Canada. Alors, il y a plusieurs femmes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Pour cette raison, je pense que ce projet de loi va aider de façon plus équitable ceux qui doivent partager les pensions.

J'aimerais bien que l'on améliore le sort des gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est essentiel! Alors, le gouvernement, je le pense bien, a un projet de loi qui va régler ce problème des pensions. J'espère que ce projet de loi sera généralement efficace et qu'il va aider les gens qui en ont le besoin monétaire.

Comme le député de Burlington était président du comité lorsque j'ai présenté mon projet de loi sur le référendum, il n'a pas eu la courtoisie, comme moi je l'ai eue, de l'appuyer. À ce moment-là, il avait dit: Ce projet de loi, au Canada, on n'a pas besoin de référendum. J'aimerais lui rappeler qu'actuellement si on avait un référendum au Canada, on pourrait résoudre les problèmes auxquels le Canada fait face au point de vue constitutionnel.

• (1750)

Pour cette raison, j'espère qu'il aura aussi la courtoisie d'appuyer ma motion sur le référendum quand elle sera à l'étude à la Chambre. Alors je le félicite encore une fois. Je pense que le projet de loi C-260 est excellent et je l'appuie de tout coeur.

[*Traduction*]

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je veux dire dès le départ que, après quelques brèves remarques, j'ai l'intention de permettre

que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif qui pourra en faire un examen plus approfondi.

Comme les députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé de la nécessité de ce projet de loi et de son historique, je pourrais donner quelques renseignements supplémentaires sur un aspect dont il n'a pas été question jusqu'à maintenant, soit la décision du tribunal.

C'est un aspect que le comité législatif devrait examiner très attentivement. En principe, ce que nous cherchons à faire à la Chambre, c'est réparer une injustice. Les orateurs qui m'ont précédé ont réussi à montrer que certaines circonstances n'ont pas été prévues lorsque le projet de loi initial a été présenté, ni lorsque le projet de loi modificatif C-16 a été présenté plus tard. Résultat: certaines personnes qui croyaient être admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada ont découvert qu'elles ne l'étaient pas.

Il nous faudra être prudents lorsque nous tenterons de redresser la situation afin de ne pas, d'une façon ou d'une autre, créer de précédent en interdisant à certains de signer des contrats qu'ils seraient prêts, en toute connaissance de cause, à conclure.

Selon toute vraisemblance, on voulait préciser dans le projet de loi original que le droit aux prestations du Régime de pensions du Canada n'étaient pas un droit cessible. Autrement dit, on ne pouvait renoncer au droit de les toucher.

Il faut alors se demander, lorsqu'une personne comprend bien la situation, a consulté un avocat et décide de signer un contrat, dans quelles circonstances la Chambre et le Parlement devraient lui interdire de conclure librement ce genre d'accord.

C'est donc dans cet esprit que le tribunal saisi de cette affaire a déclaré: «Les faits indiquent que les ex-conjoints ont conclu, à trois reprises, un règlement à l'amiable, ou constat de règlement, par lequel ils renonçaient réciproquement à réclamer tout autre bien. À la quatrième reprise, le tribunal a rendu, du consentement des parties, une ordonnance conditionnelle approuvant le partage des biens et l'octroi d'une pension alimentaire.

La décision de la ministre passe outre ou ignore ce genre de règlement ou d'ordonnance. Les faits prouvent que les parties au règlement étaient entièrement compétentes.

Toutes les parties étaient représentées par avocat au cours des négociations qui ont abouti à un règlement à l'amiable ou à un jugement consensuel. On peut donc présumer qu'elles ont reçu de leurs avocats des conseils et des renseignements judicieux sur l'objet et l'incidence de l'accord qu'elles ont conclu.

Il n'y a pas eu d'allégations de fraude ou de contrainte. Essentiellement, nous considérons si un accord convenablement conclu entre parties entièrement compétentes peut être modifié par les dispositions d'une loi. Nous parlons de la question du divorce et, dans les circonstances ordinaires d'un divorce, il est clair qu'une demande en vertu de l'article 2 de la Loi sur le divorce peut amener à modifier les termes d'un jugement conditionnel et les règlements à l'amiable mais il s'agit-là d'une disposition légale d'application stricte et, à notre avis, elle ne s'applique pas en l'espèce.»

Le tribunal discute ensuite de l'affaire, mais je ne vais pas en parler davantage, car je voudrais que cette question soit renvoyée au comité législatif approprié pour qu'on en discute. Cependant, j'invite le comité législatif a étudier soigneusement la décision du tribunal, car je pense qu'elle contient une chose que l'on a toujours considérée légitime en *common law*, et c'est le droit des parties à signer des contrats. Il faut prendre garde que rien de ce que proposera la Chambre n'anéantisse ce principe fondamental que nous suivons depuis de nombreuses années.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C–74 qui propose des amendements à la Loi sur les pêches. Je dois dire que je suis surpris d'avoir à prendre la parole aujourd'hui parce que je croyais qu'on allait plutôt passer à cette étape plus tard, au cours de la semaine prochaine. Toujours est–il que nous avons entamé le débat, le ministre nous a proposé son projet et nous sommes prêts à le débattre, à en discuter.

Comme le ministre l'a expliqué, ce projet de loi propose des changements aux différentes amendes auxquelles les gens, les pêcheurs qui enfreignent la loi ont à faire face. Un premier amendement vise à augmenter les amendes pour les infractions générales en matière de pêcheries, c'est–à–dire qu'actuellement, dans certains cas, l'amende est de 5 000 $ ou une peine d'emprisonnement de douze mois. Dans le nouveau projet de loi, dans ce cas–ci, on parle d'aller jusqu'à 100 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et dans le cas de mise en accusation, jusqu'à 500 000 $.

Je dois dire, monsieur le Président, que beaucoup d'intervenants du secteur des pêches avaient demandé ces changements, lesquels sont attendus depuis un bon bout de temps. Et lorsque, justement, le ministre a proposé les amendements la semaine dernière, il nous disait qu'il fallait que ce soit fait avec grand empressement, que les gens, les intervenants dans le domaine de la pêche attendaient depuis un bout de temps. C'est vrai qu'ils attendaient.

Alors, ma question au ministre est tout simplement celle–ci: Comment se fait–il qu'on ait attendu aussi longtemps? Car ce n'est pas la première fois qu'on parle de faire ces changements–là. D'autres changements sont proposés aussi—le ministre me le mentionnait—pour quiconque entraverait le travail d'un agent des pêches. Maintenant une personne trouvée coupable peut être mise à l'amende pour un montant allant jusqu'à 100 $ ou six mois de travaux forcés sur déclaration sommaire de culpabilité. Maintenant, l'amende pourra aller jusqu'à un maximum de 100 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et 500 000 $ sur mise en accusation.

Bien sûr, monsieur le Président, il faut accorder à nos agents des pêches une certaine protection; il faut également leur donner une certaine autorité et leur donner aussi les moyens de s'acquitter de leurs tâches. Bien sûr, ces gens ont besoin de protection et je pense que tous les intervenants dans les pêches, soit les pêcheurs, les travailleurs, les travailleuses d'usines, les pêcheurs de chalutiers sont bien d'accord pour que les agents reçoivent cette protection, parce que ces agents en fait travaillent pour la protection des pêches, donc pour la protection de cette ressource qui amène autant de revenu à toutes les communautés des pêches de l'Atlantique.

• (1800)

On parle aussi de pollution de l'habitat du poisson. Là aussi on propose une augmentation, soit de passer de 50 000 $ à 300 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité, et jusqu'à un million sur mise en accusation. Eh bien, tous ceux qui sont préoccupés par l'environnement, et ici je parle de tous les pêcheurs, de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses d'usines de ma circonscription, de l'Atlantique, de la Côte Ouest, ils sont très préoccupés parce que tout dépôt de substances nocives dans les océans, dans les cours d'eau, bien sûr, menace la ressource dont ils dépendent justement pour gagner leur vie pour amener le pain sur la table. Alors, je suis d'accord que des mesures telles que proposées doivent être prises.

On parle aussi de certaines autres amendes, on parle aussi de dispositions en matière de statistique. Comme je le disais au début, monsieur le Président, on s'attendait à débattre ce projet de loi plus tard dans les semaines qui devaient suivre, et nous n'avons pas eu le temps d'en faire une étude complète et exhaustive.

Lorsque je regarde la disposition en matière de statistique qui dit que l'on recommande certains changements, on pourra exiger de fournir des informations, de tenir des registres à jour, et on pourra spécifier le type d'informations requises, la responsabilité de tenir des registres selon des prescriptions et des règlements du permis, la façon de recueillir les informations. Ici, j'aurais peut–être certaines réserves, monsieur le Président, en ce que cela pourrait devenir un fardeau très lourd pour les petites entreprises et pour certains pêcheurs qui ont de petites embarcations et qui mènent en fait de petites entreprises. Alors, il s'agirait de savoir.

[*Traduction*]

La comptabilité qu'exigera le projet de loi C–74 est extrêmement stricte. Par exemple, le paragraphe 61(2) dit que les pêcheurs et les acheteurs doivent tenir des registres sur le nombre, la taille, le poids, l'espèce, la forme du produit, le sexe ou les autres caractéristiques du poisson pêché. Parmi les autres renseignements requis citons la date et le lieu de débarquement, le type d'engin de pêche, les bâtiments et l'équipement utilisés en aquaculture.

[*Français*]

Maintenant, bien sûr, monsieur le Président, lorsqu'on en vient à déterminer l'état de nos stocks, le nombre de poissons qui nagent dans les océans, qui font partie des différents stocks, nous avons besoin d'autant d'informations qu'il est possible d'obtenir. Mais j'ai peur que ces exigences soient un fardeau lourd, très lourd à porter pour certaines entreprises, et nous nous réservons le droit d'y revenir et de proposer certains amendements en temps et lieu propices.

Maintenant, comme je le disais, de façon générale, ce projet de loi répond à un certain besoin. Ce projet de loi

fera le bonheur de certaines personnes, de certains intervenants et intervenantes dans le domaine des pêches. Il n'est certainement pas parfait, et nous essaierons, bien sûr, lorsque nous en ferons l'étude, de le perfectionner afin qu'il soit mieux adapté aux besoins soit de la Côte de l'Atlantique ou de la Côte du Pacifique.

Lorsqu'on parle des amendes, lorsqu'on parle de surveillance, il faut avoir les effectifs en place pour justement exercer cette surveillance. C'est bien là, je crois, que dans l'Atlantique, et même sur la Côte Ouest, que nous faisons défaut.

On a parlé beaucoup de surveillance ces derniers temps, surtout depuis qu'on a parlé de la crise dans le poisson de fond et surtout la morue du Nord en ce que la surveillance était nettement inadéquate. Elle était inadéquate parce qu'on n'avait tout simplement pas sur les lieux soit les bateaux ou les navires pour s'assurer que les lois canadiennes étaient respectées lorsqu'on parlait de prises, de contingents. On n'était certainement pas sur les lieux pour empêcher les flottes étrangères de venir piller, et c'est le cas de le dire, monsieur le Président, de venir piller nos stocks de poissons. Alors ces gens-là se promenaient à leur guise le long de la limite des 200 milles, entraient et sortaient et nous n'avions tout simplement pas les effectifs, les personnes, les navires pour les en empêcher.

On en a parlé d'ailleurs dans le rapport Harris, et le rapport Harris que le ministre mentionnait tantôt fait certaines recommandations. Pour revenir à la surveillance, le ministre, lorsqu'il a été questionné ici à la Chambre, à plusieurs reprises, faisait allusion à un contrat qu'on a dernièrement accordé à une entreprise privée qui allait faire la surveillance jusqu'à la limite des 200 milles et qui remplacerait tous les avions qui faisaient cette surveillance auparavant, soit les *trackers* de Summerside.

Maintenant, monsieur le Président, je suis certain que vous savez que le contrat de 28 millions qu'on a accordé, même si on dit que cela va plus que remplacer l'effort de surveillance que les *trackers* donnaient à la pêche, ne le fait tout simplement pas. Et vous n'êtes pas sans savoir non plus que lorsqu'on a accordé ce contrat, qu'on l'a fait d'une façon plus ou moins ouverte en ce que la demande de soumission était faite d'une certaine façon à ce qu'il n'y avait qu'une seule entreprise qui disposait de l'équipement demandé et qui pouvait en fait fournir ces services-là au gouvernement. Bien sûr, monsieur le Président, on a accordé ce contrat de 28 millions, on nous dit, à des amis du gouvernement qui sont maintenant en train de nous donner cette surveillance. Mais, le rapport Harris en faisait mention dans sa recommandation nº 22, je crois, qui disait: «que le gouvernement du Canada fournisse des patrouilleurs supplémentaires pour la surveillance hauturière afin de pouvoir prendre des mesures immédiates sur les lieux où sont commises les infractions rapportées par les avions ou par les observateurs, et que les hélicoptères soient employés conjointement avec les plus petits patrouilleurs chargés de la surveillance côtière».

Eh bien, monsieur le Président, on a beau avoir des avions qui vont survoler les bancs de pêche à la limite des 200 milles et qui peuvent voir ce qui se passe, constater ce qui ne devrait pas se faire dans ce coin-là, mais malheureusement, ces avions-là n'ont pas la facilité de pouvoir descendre et de mettre en arrestation les gens qui sont en train de commettre ces infractions. Alors cela nous prend des patrouilleurs sur place pour qu'ils puissent répondre à ce qu'en fait les gens qui sont dans l'avion constatent. C'est exactement ce que la recommandation 22 du rapport Harris fait état, que l'on manque en fait de patrouilleurs, et il recommande qu'on en ait un peu plus. Alors, même si, d'une part, le ministre augmente les amendes à ceux qui seront coupables d'infractions, encore faut-il que les agents de pêche et que le ministère des Pêches et des Océans puisse prendre ces personnes sur les lieux. On a beau constater, mais si on n'a pas les facilités pour aller arrêter ces gens et les amener à part, eh bien, c'est bien peine perdue. On peut arriver à terre et dire: «Bon, on s'aperçoit qu'il y a des infractions qui sont commises, mais on ne peut rien y faire.» C'est bien ce qui se passe, malheureusement, dans le cas de la morue du Nord et dans le cas de la pêche d'autres espèces.

• (1810)

Lorsque le ministre nous a parlé, plus tôt, il nous a parlé bien sûr du rapport Harris mais il nous a également mentionné l'effort des scientifiques. Dans les journaux, dans différents rapports, on aurait blâmé les scientifiques pour la mauvaise information qu'on avait fournie en fait aux différents comités qui doivent établir le total des prises admissibles. Ces comités ont besoin de beaucoup d'informations, bien sûr, à savoir l'état de santé des stocks de poissons et ce n'est pas chose facile.

Ce que le ministre voulait dire, évidemment, c'est qu'il ne fallait pas blâmer les scientifiques et je suis d'accord qu'il ne faut pas les blâmer, même si l'information qu'ils ont fournie n'était pas tout à fait juste. Ces gens se devaient de travailler avec les moyens dont ils disposaient. Et c'est là le problème, car dans les dernières années, le ministère des Pêches et Océans n'a pas mis les fonds nécessaires dans cet effort scientifique. Les gens ont dû travailler avec des moyens réduits, ce qui ne pouvait que produire des résultats qui pouvaient avoir une certaine variation avec la réalité. Et c'est bien ce qui s'est produit; on s'est retrouvé devant une situation où l'information dont nous disposions avait une très grande variation avec les prises, avec la réalité. C'est là qu'on s'est aperçu que nos stocks de morues du Nord étaient en très mauvais état et qu'on devait réduire l'effort de pêche dans les plus brefs délais.

Je tenais à faire ce point, monsieur le Président, pour ne pas qu'on s'en prenne aux scientifiques. Ces gens ont fait le mieux qu'ils ont pu faire avec les moyens dont ils disposaient.

Le ministre nous a également dit, lorsqu'il nous a parlé de son projet de loi, qu'il avait déposé ce projet de loi qui faisait partie du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, lorsqu'on a déposé ce programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, eh bien, on l'a fait avec beaucoup d'éloges pour en venir à nous dire que bien sûr, c'était la solution à beaucoup de problèmes. On a parlé de 130 millions de dollars, de 426 millions de dollars, et il a également été question d'un programme de 150 millions de dollars qui étaient compris bien sûr dans les 426 millions pour le rétablissement des stocks de poissons. On a parlé également de 130 millions de dollars pour l'adaptation au contexte actuel et on a parlé de 146 millions de dollars pour la diversification économique.

Il y a beaucoup de chiffres dont on s'est servi à deux reprises, monsieur le Président. On les a annoncés et annoncés de nouveau et cela paraît gros. Les gens bien sûr croient qu'on va arriver et qu'on va régler la majorité des problèmes. Eh bien, ce n'est pas le cas. Je dois vous dire, monsieur le Président, qu'actuellement, en relation avec le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, il n'y a pas grand-chose qui se passe!

Lors de l'annonce, on faisait mention de certaines communautés; on parlait de millions de dollars que nous allions ou que le gouvernement allait mettre à la disposition des gens de St. John's, c'est-à-dire les travailleurs et travailleuses d'usines, les gens de Grand Bank, de Trepasse et on a mentionné aussi d'autres communautés en Nouvelle-Écosse, soit Canso, North Sydney et Lockeport. Mais, monsieur le Président, vous savez que dans l'Atlantique il y a beaucoup plus que ces communautés qui sont pris avec le problème grave des pêches. Et on demandait au ministre comment se fait-il qu'autant de communautés avaient été oubliées? Dans certains cas les pêcheurs n'ont pas pu encore sortir en mer. Ils sont retenus au port par les glaces. Et je me rappelle très bien des questions de mes collègues de Terre-Neuve, mes collègues de la Nouvelle-Écosse qui demandaient au ministre: Qu'est-ce que vous allez faire pour ces communautés qui ne sont pas nommées spécifiquement dans le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique? Monsieur le Président, vous l'avez entendu vous-même, on nous disait: La solution réside dans le projet de loi C-21, le projet de loi qui propose des changements très majeurs au programme d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, il est vraiment dommage que le ministre des Pêches et des Océans choisit de se cacher derrière cet argument, ce faux argument que le projet de loi C-21, s'il devait passer, répondrait aux problèmes de ces gens. Je crois que c'est plutôt l'inverse, que le projet de loi C-21 ne va faire que compliquer la vie des gens de l'Atlantique. Pourquoi? Parce que c'est une région à haut taux de chômage. On n'a certainement pas connu autant de développement que certaines autres régions du Canada. Sans en vouloir à ces autres régions, nous aimerions avoir notre juste part. Mais avant même qu'on mette en place des mécanismes pour nous aider à rattraper en fait les autres régions, on décide de nous couper les vivres. Et c'est bien ce que le projet de loi C-21 va faire. Cela va diminuer les montants d'argent qui sont distribués sous le Programme d'assurance-chômage aux différentes personnes de l'Atlantique. Je dois dire, monsieur le Président, que chez nous, dans ma circonscription de Beauséjour, cela va faire mal. Cela va faire très mal.

Pourquoi cela va faire mal? Parce qu'actuellement, les gens sont pris dans une allée, dans un chemin qui n'a aucune issue. Vous savez que chez nous, dans l'Atlantique, c'est difficile, dans certains cas, c'est même impossible de se trouver plus de 10 semaines d'emploi. Les gens font tous les efforts mais les emplois ne sont tout simplement pas là. Ils n'existent pas.

Justement, en fin de semaine dernière, j'ai reçu plusieurs appels de gens qui se demandaient ce qui allait se passer avec l'assurance-chômage.

M. Plourde: Demandez aux sénateurs!

M. Robichaud: Non, les sénateurs viennent tout simplement justement de nous proposer le projet de loi S-17, sur lequel on a voté hier, qui aurait permis aux gens de l'Atlantique de pouvoir se qualifier avec 10 semaines d'emploi, ce qui était la norme dans les années passées. Et pourquoi on ne se qualifie plus avec 10 semaines? Eh bien, le gouvernement a refusé à plusieurs reprises de renouveler un projet de loi, le projet de loi qu'on appelait la norme variable d'admissibilité, qui était renouvelé à tous les ans. C'était la coutume que tous les ans, ici, avant la fin de l'année, on renouvelait ce projet de loi qui faisait en ce que les gens dans les régions où le taux de chômage était élevé pouvaient se qualifier avec 10 semaines d'emploi. Ce qui est le cas chez nous. Parce que si vous travaillez dans l'industrie du homard, les saisons sont limitées à 10 semaines. Il n'est pas question de sortir en pêche et dire: Bon, cette année, parce qu'on en a besoin, il faut se qualifier pour l'assurance-chômage, on va aller pêcher pour 15 ou 16 semaines. C'est impossible. La saison est limitée à 10 semaines et pour plusieurs raisons; c'est que la ressource ne pourrait pas supporter un plus grand effort.

• (1820)

Même si les usines de chez nous transforment le homard qui est pris dans d'autres régions, parce que les saisons ne sont quand même pas toutes en même temps, on réussit à peine à faire 12 semaines. Mais le gouvernement semble complètement insensible à cette situation que les gens vivent. Et je vous dis, monsieur le Président, que ce n'est pas leur choix que de rester à la maison.

C'est parce qu'il n'y a rien d'autre à faire. Si on empêche ces gens-là de se qualifier pour l'assurance-chômage, tous les députés ici savent bien que maintenant dans les familles ça prend les salaires des deux personnes soit du père, de la mère, du conjoint et de la conjointe. Et même à cela, on a beaucoup de difficulté à rencontrer les deux bouts. Alors, imaginez-vous ce qui arrive aux personnes qui m'ont appelé en fin de semaine, qui travaillaient dans des serres. Elles ont travaillé 14 semaines. Elles étaient parmi les chanceuses qui avaient pu se mériter 14 semaines d'emploi.

Ils appellent au Centre de main-d'oeuvre, à l'assurance-chômage, et vont faire leur demande. On leur dit: Vous ne vous qualifiez pas. Ça vous prend 20 semaines. Alors, on m'appelle et on me dit: Bon, qu'est-ce que je fais avec cela? Je n'ai plus d'emploi, je ne me qualifie plus pour l'assurance-chômage, j'appelle partout, et je ne peux pas me trouver d'emploi. Je sais que les gens appellent parce qu'ils appellent aussi à mon bureau pour savoir où s'adresser. Mais il n'y en a pas d'emploi. Ces femmes me disaient: Qu'est-ce qu'on va faire, nous autres? On va rester à la maison? Oui, mais qui va apporter le pain sur la table? Comment va-t-on faire pour habiller les enfants, pour faire rouler le ménage? On ne peut plus travailler, on ne se qualifie plus pour l'assurance-chômage. Alors, ce qu'il leur reste à faire, c'est d'attendre, en fait, que le taux de chômage dans la région augmente au-dessus de 11,5 p. 100. À ce moment-là, ils pourront peut-être se qualifier avec 14 semaines.

Mais si le gouvernement avait accepté à chaque fois qu'on leur a présenté le projet de loi sur la norme variable d'admissibilité et qu'on avait passé ce projet de loi comme on le faisait dans les autres années, ces gens-là maintenant ne se trouveraient pas dans la situation intenable dans laquelle ils se trouvent. Il faut parler à ces gens. Il faut jaser un peu avec eux autres pour comprendre ce qu'ils vivent. Je ne voudrais certainement pas voir personne ici dans cette situation. Lorsque l'on parle d'assurance-chômage, monsieur le Président, ce n'est pas les gros chars! Parce que si vous travaillez, disons, mettons-les à 6 $ l'heure, 40 heures par semaine, cela fait 240 $ par semaine. Vous travaillez 10 semaines, cela vous fait, en gros, 2 400 $. Eh bien, 2 400 $, ce n'est pas les gros chars! Vous allez demander pour l'assurance-chômage, et si vous êtes assez chanceux... mais actuellement, avec 10 semaines, vous ne vous qualifiez pas. Cela veut dire qu'avec cet argent, vous devez tant bien que mal essayer de coller les deux bouts. Et dans bien des cas, ça n'arrive tout simplement pas.

Monsieur le Président, juste pour porter à votre attention cette insensibilité du gouvernement qui, hier encore, a refusé d'appuyer le projet de loi S-17, qui visait justement à faire ce que les gens de notre coin attendaient, que l'on change, que l'on applique un nouveau règlement pour la norme variable d'admissibilité. C'est bien dommage! C'était peine perdue.

Je parlais du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique où on avait, à plusieurs reprises, mis le gouvernement en garde de la crise qui était à l'horizon. On la voyait venir.

On leur demandait, en fait, d'étudier à fond la situation, ce dont le gouvernement nous assurait qu'il était en consultation avec tous les intervenants. Mais lorsqu'on regarde le programme qui a été annoncé, on s'aperçoit qu'il y a de graves lacunes. Le programme oublie complètement l'industrie du homard. Tous les gens savent que l'industrie du homard traverse une période extrêmement difficile. Ce printemps, lorsque la saison s'est ouverte, soit le 1er mai, dans la péninsule acadienne, dans quelques endroits sur l'île-du-Prince-Édouard, on a dû aller mettre à l'eau les cages pour, quelques jours plus tard, revenir à port avec du homard, du homard qu'on devait vendre à 1.25 $ la livre. Monsieur le Président, il n'y a absolument aucun pêcheur qui peut gagner sa vie à vendre du homard à 1.25 $ la livre. Il ferait mieux de le laisser au fond. Mais ils n'ont pas le choix. Il faut qu'ils le remontent à la surface et que, malgré ces bas prix, qu'ils le vendent à 1.25 $ la livre.

Ça ne paye même pas les dépenses! Les coûts de carburant ont augmenté, et je dois dire encore ici que le gouvernement n'a pas aidé parce que, à plusieurs occasions, ils ont augmenté la taxe d'accise sur le carburant. Les bateaux, bien sûr, on ne peut plus les avoir au même prix qu'on les avait dans le passé, cela aussi a augmenté. Les agrès de pêche où on pouvait dans le passé faire une cage à homards pour 5 $, ce n'est plus 5 $. Maintenant, c'est 40 $ et 50 $. Où dans le passé on pouvait acheter l'appât, ce qu'on appelle chez nous de la bouette, qui était normalement du poisson de qualité inférieure que l'on payait quasiment rien, eh bien, maintenant, on est quand même rendu à 30c. la livre. Et combien on en a besoin par jour? En moyenne, ça peut varier de 200 à 300 livres, dépendant, bien sûr, des prises, dépendant de la température si les cages se font brasser sur le fond. Et toutes ces dépenses font que le pêcheur ne peut absolument pas survivre à 1.25 $ la livre.

Là aussi on avait mis le gouvernement en garde contre les bas prix que l'on voyait aussi arriver à l'horizon. Pourquoi? Parce qu'il y avait plusieurs facteurs qui nous laissaient voir ces bas prix. On entendait parler que les Américains allaient nous arriver avec une mesure qui limiterait l'importation aux États-Unis de homard de moins de 3 1/4 pouces. On en a parlé ici à la Chambre l'automne dernier, en septembre. Nous avons porté cette situation à l'attention du premier ministre qui devait justement rencontrer le président américain. Vous vous rappellez de cette réunion à Kennebunkport. Le premier ministre, ici à la Chambre, nous avait assurés qu'il en parlerait au président américain et qu'il verrait à ce que

cette mesure ne soit pas appliquée, ne soit pas mise en force. Eh bien, ça n'a pas été une surprise parce qu'on a raison, dans bien des cas, de douter des efforts que le premier ministre fait. Son affaire n'a pas marché.

• (1830)

Le ministre du Commerce extérieur lui aussi nous assure que cette mesure n'irait pas plus loin. C'était peine perdue. Cela n'a tout simplement pas marché. Ce qui fait que maintenant, le homard que nous pouvions exporter vers les États-Unis, qui était un peu moins de trois pouces et quart, qui allait sur le marché vivant, on se trouve maintenant avec toutes ces prises, tout ce homard dans nos mains, et qu'on doit transformer soit en produits congelés ou dans des boîtes. Ce qui a pour cause d'augmenter les inventaires que les empaqueteurs ont sur les bras. Et bien sûr, les distributeurs américains voyaient bien ce qui allait arriver si on devait passer cette mesure. Ces gens-là attendaient et ne voulaient pas acheter. C'est seulement récemment que les inventaires ont commencé à diminuer. Le prix a commencé à augmenter. Ce qu'on aurait voulu que le gouvernement fasse c'est d'intervenir, non pas d'arriver comme le ministre dit, cela sert à rien de garrocher de l'argent. Je suis d'accord que cela ne sert à rien de garrocher de l'argent.

Mais dans ce cas-ci, le gouvernement aurait pu intervenir avec la Commission de stabilisation des produits de la pêche, s'assurer que le homard ne se vende pas sur le marché à moins d'être à un certain prix. Cela n'aurait pas coûté des centaines de millions. Les inventaires n'étaient pas aussi considérables. Le gouvernement aurait pu intervenir. Ce qui aurait eu pour effet de stabiliser immédiatement le marché. On aurait pu ensuite augmenter les prix et le pêcheur aurait pu recevoir plus de 1.25 $ la livre.

Imaginez-vous, monsieur le Président, si vous étiez pêcheur et que cet été, parce que dans mon coin, la pêche commence le 10 août et se poursuit jusqu'au 10 octobre, et que vous voyez que vous allez être obligés de sortir en pêche. . . et c'est travailler fort faire la pêche. On se lève avec le soleil pour être là tôt le matin. Et de sortir, de voir qu'ils seront obligés de sortir en pêche et de vendre leur homard 1.40 $, 1.50 $ la livre. . . Je dois vous dire, monsieur le Président, que ce n'est pas encourageant.

Pas plus non plus que ce ne l'est pour les travailleurs et les travailleuses d'usine qui devront retourner, qui actuellement sont de retour sur le marché du travail et qui se voient dans l'impossibilité de travailler pour plus que 12 à 13 semaines, et d'autant plus que même après avoir travaillé dans ces usines, se voir refuser l'admissibilité à l'assurance-chômage. Alors imaginez-vous comment vous vous sentiriez si vous deviez vivre dans une telle situation. Ce n'est pas rose. L'avenir n'est pas trop prometteur. Il n'empêche que ce sont là des situations auxquelles les gens, les pêcheurs, les travailleurs, les travailleuses d'usine dans l'industrie du poisson ont à faire face. Et j'espère, monsieur le Président, que le gouvernement sera sensible aux besoins de ces gens et entreprendra les démarches nécessaires pour voir à ce que, d'une part, le projet de loi sur l'assurance-chômage ne punisse pas les gens de ces régions.

• (1835)

En terminant, monsieur le Président, pour revenir au projet de loi C-74, nous allons certainement continuer à en discuter, et comme je vous le disais, même si le projet de loi fera dans certains cas le bonheur de certaines personnes, de certains intervenants, nous nous réservons le droit de l'étudier à fond et de faire les amendements et les corrections qui s'imposeront.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisi, comme le ministre l'a signalé, vise à accroître les amendes infligées à l'égard de toute infraction aux règlements sur les pêches, objectif qui recueille l'appui de tous dans l'ensemble. À ma connaissance, personne au ministère ne s'est opposé à cette mesure. La seule chose qui me préoccupe, c'est que ces amendes, dans le passé, n'ont pratiquement jamais été appliquées.

J'ai déjà abordé le sujet avec le ministre à la Période de questions, et ce dernier m'a répondu que c'était la faute des juges. Il y a donc lieu de se demander si le fait de doubler les amendes, ou même de les multiplier par dix, contribuera vraiment à changer les choses, à moins que les juges, d'une manière ou d'une autre, finissent par comprendre qu'il est important de tenir au moins compte des amendes prévues dans la loi lorsqu'il s'agit d'imposer une amende aux contrevenants.

Le ministre a également dit que les pêcheurs appuient les règlements et les mesures de conservation proposées. C'était en tout cas l'impression que j'avais à l'époque où j'étais le porte-parole néo-démocrate pour les questions relatives aux pêches. Les pêcheurs en général veulent que des mesures soient prises pour préserver les stocks de poisson. Ils ne veulent pas voir cette ressource disparaître. Je crois que toutes nos industries basées sur les ressources naturelles partagent cet avis. Les travailleurs de ces industries savent à quel point il est important de protéger les ressources, que ce soit dans le domaine agricole, forestier ou des pêches. Ils en sont conscients.

Évidemment, il y en a toujours qui vont essayer de tirer profit de la situation dans un but purement intéressé, parce qu'ils sont désespérés ou je ne sais quoi. Il y en a qui vont dépasser les limites. Nous devons prévoir des amendes ou une loi qui donnera aux autorités le pouvoir de s'attaquer à la situation. Si les tribunaux ne font pas leur part—et cela ne s'applique pas uniquement au secteur des pêches—le fait d'accroître les amendes ne changera pas grand-chose à la situation. Malheureusement, c'est ce qu'on a constaté jusqu'ici.

Lorsque j'ai abordé ce sujet un jour, encore une fois pendant la période des questions, j'ai cité plusieurs cas où des agents des pêches eux-mêmes faisaient fi du Règlement. Ils n'imposent pas d'amendes. Dans certains cas, des agents des pêches tolèrent, voire encouragent le rejet du poisson pour éviter de dépasser le contingent d'une espèce en particulier. Selon des sources en provenance de la côte est, des observateurs font semblant de ne pas voir ce qui se passe. J'en dirai beaucoup plus là-dessus un peu plus tard au cours de mes observations.

Comme le ministre l'a dit, il occupe son poste depuis à peine plus de trois mois. Autant que je sache, une des premières choses qu'il a faites, c'est de m'inviter à le rencontrer à Vancouver. C'était quelques jours, sinon quelques heures après sa nomination à titre de ministre des Pêches. C'était peut-être même avant que j'apprenne sa nomination.

J'ai reçu son invitation, mais malheureusement, je n'ai pas pu le rencontrer. Je lui ai dit que je lui savais gré de m'avoir invité à le rencontrer dans l'Ouest, sur mon propre terrain, pour ainsi dire, où je pourrais me faire une idée de lui et de son attitude envers les pêches sur la côte ouest.

Plus récemment, lorsque ce projet de loi a été déposé, son bureau m'a fait parvenir une invitation à assister à une séance d'information sur les modifications proposées à la Loi sur les pêches et à son règlement d'application. J'ai pu accepter cette invitation et assister à cette séance, tenue à son bureau. Je sais gré au ministre de son invitation.

Il nous a dit que, depuis sa nomination à ce poste, il avait cherché à connaître les gens de l'industrie de la pêche. Je me suis entretenu avec des pêcheurs et des représentants de l'industrie de la transformation du poisson sur les deux côtes, et je puis vous dire qu'il a tenu parole. D'après ce que j'ai vu et les rapports que j'ai reçus, je sais qu'il l'a fait. Reste à savoir s'il écoute réellement les pêcheurs qu'il rencontre. Nous ne pouvons que l'espérer.

• (1840)

Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas uniquement de régler ce problème à coup d'argent. Il faut reconstituer les stocks notamment et je crois que ce problème est plus grave sur la côte est que sur la côte ouest. Certaines espèces sont menacées sur la côte ouest, mais ce problème n'a rien de comparable au sort tragique qu'a connu la morue du Nord. C'est une bien triste histoire que cette destruction formidable des stocks de morue, surtout au large de Terre-Neuve.

Le ministre a prétendu qu'il ne suffisait pas de débloquer de l'argent, que nous devions reconstituer nos stocks de poisson. Le seul moyen de le faire, selon nous, c'est de réduire les pressions actuelles, qui ne viennent pas que de la pêche. Ce ne sont pas uniquement les pêcheurs qui menacent les stocks, mais la technologie utilisée. Chaque fois que je me rends à Terre-Neuve, j'entends les pêcheurs et les représentants de l'industrie de la pêche se plaindre que c'est la technologie et le nouveau matériel qui détruisent les stocks de poisson.

M. Harris en parle un peu dans son rapport. Lorsque nous étions à Terre-Neuve, des gens sont venus nous voir et l'un d'entre eux, qui représentait l'industrie des pêches, nous a dit qu'à cause de la nouvelle technologie, il ne resterait plus rien d'ici cinq ans, et que sans une intervention énergique du gouvernement, il ne resterait plus une seule morue sur les Grands bancs de Terre-Neuve. Selon cette personne, la morue se rassemble dans cette zone et on possède tout le matériel nécessaire pour la repérer et la capturer en masse, et il n'en restera plus une seule bien vite au train où vont les choses.

La plupart des scientifiques nous recommandent de réduire nos quotas de façon radicale. Le gouvernement conservateur actuel et son prédécesseur libéral ont préféré ne pas réduire les quotas aux niveaux recommandés par nos propres scientifiques parce qu'ils ne voulaient pas placer les propriétaires d'usines de transformation dans une situation économique précaire, ni menacer le gagne-pain des pêcheurs et des gens qui travaillent dans les usines.

Comme c'est une décision difficile à prendre du point de vue politique et économique, ils n'ont rien fait en espérant que le poisson revienne. Ils n'ont pas voulu réduire les quotas comme les scientifiques le recommandaient, se disant que ceux-ci se trompaient parce qu'ils

n'avaient pas toutes les données en main. Les gouvernements espéraient que les stocks de poisson grossiraient.

Le ministre a raison, il faut reconstituer les stocks. Mais cela ne se produira pas à moins que le gouvernement prenne les mesures draconiennes préconisées par M. Harris, par tous ceux qui connaissent la situation et par les pêcheurs eux-mêmes. Ils m'ont dit que la seule façon de réduire la pression est d'interdire la pêche dans certaines régions. La question est sérieuse, au point qu'il est déjà trop tard pour interdire la pêche dans certaines régions tout simplement parce qu'il n'y a plus de poisson.

Quand je suis allé visiter des collectivités le long de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, j'ai vu des bateaux rentrer au port. J'ai vu trois bateaux prendre la mer avec 12 000 hameçons et revenir bredouilles. Dans des régions où ils avaient l'habitude de gagner leur vie en pêchant la morue, ils ont mis 12 000 hameçons à l'eau et n'ont pris que deux barbottes et une très petite morue qui ne valait même pas la peine d'être rapportée.

Il faut donc prendre des mesures draconiennes, car ce n'est pas seulement la surpêche mais la technologie qui sont à l'origine du problème. Les super-chalutiers semblent capables de tout prendre et ce qu'ils ne veulent pas, ils le laissent là, mort. Ils détruisent tout, pas parce que c'est ainsi que travaillent les pêcheurs, mais parce que la réglementation du gouvernement le permet, voire parce qu'elle l'encourage. Si vous en laissez faire un, vous devez laisser faire les autres aussi. Vous ne pouvez pas appliquer différemment la réglementation à différents navires ou à différents pêcheurs.

Nous avons entendu dénoncer les Portugais et les Espagnols qui se livreraient à la surpêche. Je ne doute pas un instant qu'ils soient partout sur les Grands Bancs. Cependant, je suis allé en Europe avec le comité des pêches et lorsque nous avons dit aux Européens ce qu'ils étaient en train de faire, ils ont tout de suite répliqué que nous excédions aussi les quotas fixés par nos propres scientifiques, ceux-là mêmes qui fixaient les quotas de la NAFO et exhortaient les Espagnols et les Portugais à faire ce que nos scientifiques nous demandaient de faire. Nous pratiquons la surpêche, ils pratiquent la surpêche, tout le monde surpêche et les stocks diminuent dans toutes les régions.

Tant que nous n'agirons pas logiquement—et je sais que nous nous y efforçons, mais pas assez vite ni avec assez d'application—il nous sera très difficile de dire à un autre pays : «Nous voulons vous arrêter de pratiquer la surpêche. Nous voulons continuer nous-mêmes de prendre les mêmes quantités de poisson, mais vous en prendrez moins pour que nous puissions en prendre plus.» Cela ne suffit pas et ne permet pas de restaurer les stocks comme le disait le ministre.

• (1845)

C'est la même chose pour la conservation. Nous devons conserver les stocks. Le risque d'épuisement des stocks est très réel. C'est ce que je soutiens, c'est ce que me disent les Terre-Neuviens et ceux qui connaissent bien la pêche.

J'ai parlé de l'écrémage des prises, du fait que souvent, le poisson mort est jeté par-dessus bord. Il y a des observateurs sur les navires, mais cela peut se faire pendant qu'ils dorment. Qui sait, un observateur peut tout simplement avoir l'impression qu'il est plus sage de fermer les yeux pour ne pas être lui-même jeté par-dessus bord pendant la nuit. Parfois, en mer, la situation semble désespérée. Ce sont là des craintes dont on m'a parlé. Je n'invente rien, monsieur le Président. Ces craintes m'ont été communiquées à Terre-Neuve. Certains observateurs n'osent pas avoir une attitude trop intransigeante à bord des bateaux sur lesquels ils travaillent.

Le ministre n'en a pas parlé aujourd'hui, mais en certaines occasions j'ai entendu parler des espèces moins pêchées et du fait que nous devrions les utiliser davantage. Je l'ai déjà dit à la Chambre, et je le répéterai, une des espèces les moins pêchées, dont le nombre a triplé depuis sept ou huit ans, est le phoque. Personne ne sait exactement combien de poissons il dévore. Cependant, on sait qu'il mange la même nourriture que la morue, donc il concurrence certainement la morue sur le plan de la nourriture. On sait également qu'il mange une partie de la morue, au moins son bon flanc mou et la morue ne semble pas pouvoir très bien vivre sans cette partie de son anatomie, aussi il ferait aussi bien de manger la morue tout entière.

Les représentants de cette industrie à Terre-Neuve sont venus à Ottawa pour encourager le gouvernement. Le prix du cuir de phoque est si bas actuellement qu'ils ont besoin d'une certaine aide financière pour encourager cette industrie. Nous devrions utiliser cette ressource de la même manière que nous le faisons pour le poisson. Économisons les stocks de poisson en supprimant une

partie de la concurrence faite en particulier par les phoques.

Les problèmes sont différents sur la côte ouest. De la même manière que les problèmes de la côte est ont été créés par la répugnance du gouvernement à établir des quotas qui remédieraient à la situation, sur la côte ouest c'est d'une manière différente les initiatives ou le manque d'initiative du gouvernement.

Les Américains nous ont attaqué dans le cadre du GATT pour certaines des mesures prises par notre industrie de transformation du poisson qui achète du saumon aux pêcheurs américains dans les eaux de l'Alaska et parce que nous appliquons des règlements nous obligeant à débarquer notre saumon et notre hareng en Colombie-Britannique avant qu'on puisse les expédier ailleurs. Ils ont obtenu gain de cause auprès du GATT.

Il y avait une façon de s'en sortir. L'industrie, le syndicat, les gens qui gagnent leur vie dans le secteur de la pêche à tous les niveaux ont exhorté le gouvernement à imposer une taxe à l'exportation. Cette taxe aurait été tout à fait possible en vertu du GATT. Nous souscrivons au GATT, mais cela n'irait pas à l'encontre du GATT. Les ministériels auraient pu imposer une taxe à l'exportation. La seule raison pour laquelle, selon moi, le gouvernement a décidé de n'en rien faire, c'est qu'il attendait l'entrée en vigueur de l'Accord du libre-échange, car il pourrait ensuite se présenter devant le groupe binational et montrer à tout le monde les bienfaits de l'Accord de libre-échange pour le Canada.

Que ce soit là ce qu'il avait prévu ou non, c'est bien la voie que nous avons suivie en définitive. Nous avons déclaré que nous en avions besoin à des fins de conservation et de gestion de la ressource, sans parler du maintien des emplois dans le secteur concerné. Plusieurs ministres passés et présents, ont garanti qu'il n'y aurait aucune suppression d'emplois dans les secteurs de la transformation du poisson et de la pêche en Colombie-Britannique, à la suite de la décision du GATT et de la remise en question de nos règlements quant au débarquement du poisson en Colombie-Britannique, dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Que valaient les garanties en question—eh bien je me rappelle qu'Alex MacDonald, de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, a déclaré qu'une promesse verbale valait le papier sur lequel elle était écrite—et en l'occurrence, ces promesses de la part de ministres ne valaient pas plus que cela. On n'est parvenu à rien. Les promesses en question étaient tout à fait vides de sens. On ne peut qu'espérer que les intéressés ont agi de bonne foi, lorsqu'ils ont pris les engagements en question, mais les choses ne se sont certes pas passé comme prévu.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes présentés devant le groupe binational de règlement des différends qui a déclaré que peut-être, si nous nous faisions débarquer 80 p. 100 des prises et permettions à 20 p. 100 d'être exportées, ce serait acceptable. Eh bien, les Américains n'étaient, bien entendu, pas disposés à accepter cela. En définitive, on s'était entendu sur 20 p. 100 pour la première année, puis 25 p. 100 pour les trois années suivantes et les Américains verront ensuite ce qui se passe. Il est manifeste que Carla Hills a précisé très clairement, au nom des Américains, que ces derniers souhaitent un accès totalement libre à tout le saumon et le hareng pris dans les eaux de la Colombie-Britannique.

• (1850)

J'ai soulevé cette question auprès du ministre durant la période des questions également. Il m'a répondu alors que les pêcheurs de la Colombie-Britannique n'avaient pas à vendre leurs prises aux usines de transformation américaines ni aux bateaux américains. C'est vrai, monsieur le Président.

Je suis intervenu lors de la réunion du syndicat des pêcheurs de la Colombie-Britannique et j'ai déclaré que si nous voulions mettre un terme aux exportations de saumon et de hareng entier vers le marché américain, il fallait absolument que les pêcheurs eux-mêmes cessent de vendre leurs produits. Ils vont devoir contrôler leurs propres membres et les gens qui n'appartiennent pas à leur association, si on veut avoir la haute main sur les exportations de saumon et de hareng entier de la Colombie-Britannique aux États-Unis. Les intéressés le souhaitent et ils vont parvenir à leurs fins. Le gouvernement va, pour sa part, rester les bras croisés comme il l'a fait à plusieurs reprises au cours des 18 derniers mois.

Il entend laisser faire. Il ne s'en soucie pas vraiment. Il est prêt à tout abandonner. C'est du moins l'impression qu'il a créée lorsqu'il a négocié l'Accord. C'est l'une des raisons que nous avons invoquées au cours de la campagne électorale et qui ont convaincu les électeurs de la Colombie-Britannique d'élire à la Chambre 19 députés néo-démocrates, soit près de deux fois plus qu'auparavant. Ils étaient plein d'appréhensions à propos du sort que nous réservait l'Accord de libre-échange. Ils savent maintenant qu'ils avaient raison de s'inquiéter. C'est indubitable.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise surtout à hausser les amendes, ce que nous pouvons accepter. Je n'ai entendu personne qui y trouvait à redire. Nous sommes d'accord pour qu'une fois franchie l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi soit renvoyé à un comité.

Le secteur des pêches éprouve tant de difficultés liées non seulement aux amendes, mais également aux infractions qui seront passibles d'amendes que nous tenons à ce que le comité législatif saisi du projet de loi se rende sur la côte de l'Atlantique et sur celle du Pacifique pour écouter ce qu'ont à dire les gens qui gagnent leur vie dans ce secteur.

Le ministre a déclaré qu'il a déjà reçu des commentaires. Je n'en doute pas. Moi qui siège au sein du Comité des pêches, je tiens à ce que ce projet de loi soit renvoyé un jour au comité, une fois qu'il aura franchi l'étape de la deuxième lecture. Si le Comité des pêches doit se rendre sur la côte de l'Atlantique et sur celle du Pacifique, il devra prêter l'oreille aux propos de tous les intéressés, les pêcheurs, ceux qui travaillent dans le secteur de la transformation, et ceux qui, sans être syndiqués, sont groupés à l'intérieur d'associations.

Il importe que ce projet de loi, si jamais il est adopté, obtienne l'appui de tous ceux qui oeuvrent à l'intérieur du secteur, sans quoi il sera voué à l'échec. Même ce projet de loi dépend dans une large mesure de la volonté des gens qu'il touche de respecter le règlement. Ce qui serait préférable, c'est que nous n'ayons jamais à percevoir d'amendes parce que personne n'enfreindrait jamais les règlements. Par le passé, nous avions l'habitude de déclarer les gens coupables et de leur imposer une amende symbolique, ce qui, de l'avis du ministre lui-même, constituait en quelque sorte une invitation à récidiver.

Quant à moi, je dis que la meilleure solution serait d'encourager les gens à accepter les règlements. Nous devons les convaincre que tous les respectent. Si les pêcheurs eux-mêmes en sont convaincus, ils les respecteront. Ils sont comme cela. Mais s'ils savent qu'il y a d'autres pêcheurs qui s'en tirent, ils seront tentés de les imiter. Mieux vaudrait que nous ne percevions jamais un cent, mais s'il se commettait une infraction, nous devrions percevoir un montant qui serve véritablement de leçon à celui qui aurait enfreint les règlements. Non seulement cela lui servirait de leçon, mais cela convaincrait aussi les autres qu'on prend au sérieux la loi et les amendes.

En vertu des dispositions de la Loi sur la protection des pêches côtières, des amendes ont été imposées contre des navires étrangers qui avaient enfreint le règlement. Lorsque cette loi était à l'étude à la Chambre en 1985-1986, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de pêche, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles, Jim Manly, avait soulevé les points suivants au cours du débat. Ce qu'il a dit s'est malheureusement révélé très prophétique.

Il a dit qu'il ne suffisait pas de hausser le montant de l'amende maximale, il fallait trouver le moyen de faire comprendre aux tribunaux qu'ils devaient hausser le montant des amendes qu'ils imposent, car, dans certains coins de l'est du pays, les tribunaux imposent de très faibles amendes comparées au maximum actuel. Si nous désirons hausser ce maximum, nous devons signifier à nos tribunaux que les infractions en matière de pêche internationale sont suffisamment graves pour qu'ils estiment pouvoir imposer les amendes maximales dans un certain nombre de ces cas.

• (1855)

Il y a une certaine latitude entre le minimum et le maximum. On a fixé un maximum afin que le tribunal puisse imposer des amendes maximales, s'il est persuadé que c'est dans l'intérêt de la conservation de cette ressource. Ils ne peuvent pas dépasser ce maximum, mais ils peuvent l'appliquer. Autant que je sache, cela n'a pas été fait. Mais il y a sûrement des cas où on pourrait au moins prendre la chose en considération.

Il y a plus que cela. M. Les Harris, dans son rapport final sur la morue du Nord, publié il y a quatre mois à peine, en février 1990, a dit que le gouvernement actuel n'avait pas écouté l'avertissement donné par Jim Manly. La Loi sur la protection des pêches côtières prévoit des peines sévères.

Voici, à cet égard, un extrait du rapport Harris: «En pratique, toutefois, les peines n'approchent même pas ces niveaux. On ne peut s'empêcher d'avoir l'impression que les violations des dispositions en matière de pêche ne sont considérées que comme des peccadilles, comme si tout le processus d'application de la loi n'était qu'un jeu.»

Je voudrais parler d'un autre point concernant les amendes et la situation actuelle. Le 7 mai 1989, soit il y a quelque 13 mois, le gouvernement fédéral a rendu public son plan tant attendu d'aide aux pêcheurs de la région de l'Atlantique aux prises avec la crise que l'on sait. Dans ce plan, il est mentionné que le ministère des Pêches et des Océans a l'intention d'accroître ses efforts de surveillance et de faire respecter la loi davantage.

À ce moment-là, en ma qualité de membre du Comité des pêches, j'ai fait allusion au rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans et j'ai fait remarquer que celui-ci ne pouvait même pas se charger des activités de surveillance qu'on lui demande maintenant d'assurer, encore moins de les augmenter. Il ne dispose ni des navires ni des équipages nécessaires et est même assujetti à des compressions. D'autres réductions seront imposées cette année, comme le prévoit le budget.

Le ministre nous dit qu'il va davantage faire respecter la loi. Il dit qu'il va disposer des fonds nécessaires. Mais il

ne peut pas nous dire d'où viendront ces fonds. Est-ce en comprimant d'autres services du ministère? Recevra-t-il des fonds supplémentaires du gouvernement? J'en doute beaucoup. Jusqu'à maintenant, tout indique que le gouvernement ne va renoncer à aucune de ces réductions. Il semble donc qu'il n'y aura pas de fonds supplémentaires.

Il semble de plus très peu probable qu'il n'obtiendra pas cet argent en grattant les fonds de tiroirs du ministère et en faisant d'autres économies au sein de celui-ci. Par conséquent, je crains fort que le ministre ne puisse augmenter les efforts de surveillance et d'application de la loi même si c'est son intention. On a beau augmenter les amendes et les sanctions, cela ne donnera pas grand-chose parce qu'il n'y aura personne pour assurer la surveillance et faire respecter les règlements.

En avril, il a annoncé un budget de 28,5 millions de dollars pour la surveillance aérienne. Depuis ce temps-là, malheureusement, on a dit que le service serait privatisé. Nous assurions la surveillance aérienne à partir de la base de Summerside, mais ce n'est qu'une question de temps avant que ce service soit privatisé.

À l'avenir, le secteur privé sera chargé de toute la surveillance aérienne, ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi. Toutefois, le ministre lui-même a dit qu'il va pouvoir embaucher des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans à titre d'observateurs. Cela laisse entendre qu'ils vont faire du meilleur travail que les gens du secteur privé embauchés à temps partiel pour faire respecter les règlements.

Il nous a dit au comité des pêches qu'il serait préférable d'avoir des agents bien formés, des gens dévoués à la tâche et qui sont prêts à faire respecter les règlements pour aider l'industrie et les travailleurs visés.

Je me reporte à un document intitulé «Vision 2000» du groupe consultatif sur le Pacifique. Malheureusement, le ministre actuel n'occupait pas ce poste quand on a rédigé cette publication. J'espère qu'elle ne sera pas le reflet de sa politique, car les auteurs prédisent que le ministère des Pêches et des Océans va réduire son champ d'activités.

En voici un extrait:

> Le coût de la gestion des pêches du Pacifique correspondra à 70 p. 100 de celui qui prévalait au milieu des années 1980 et, d'ici l'an 2010, on le récupérera totalement au moyen de hausses de frais et de redevances imposées à l'industrie.

On propose un régime de redevances pour la côte est. Le ministre en a parlé.

• (1900)

J'aimerais également savoir ce qu'il en pense. Il a dit: «Si cela doit aider les pêcheurs et l'industrie, alors pourquoi ne devraient-ils pas assumer au moins une partie du coût, voire le coût total?» Or, ce n'est pas le moment de demander à l'industrie et aux pêcheurs de la côte est de déposer plus d'argent dans la cagnotte. Ils sont mis à pied. Dans certains cas, on leur dit que leur usine ne rouvrira jamais plus ses portes.

On réduit les contingents tous les ans et il n'y a jamais assez d'argent pour s'attaquer vraiment au problème. D'autres compressions suivront. Comment le gouvernement peut-il demander à des gens qui essayent de vivre avec des revenus aussi dérisoires, alors que les modifications apportées à l'assurance-chômage sont bloquées de l'autre côté du couloir—qui sait ce qui va se passer là—de payer davantage? Nous ne pouvons pas attendre qu'ils soient prêts à payer pour entamer le genre de travail que nous devons faire pour les pêcheries de la côte est, et encore moins pour la côte ouest.

J'ai parlé du programme des observateurs. Le projet de loi C-74 parle de renforcer ce programme. Dans son rapport définitif, M. Harris a découvert que: «Même en ce qui concerne les navires ayant des observateurs à bord, nous avons été informés par des sources qui semblaient sûres qu'il n'est pas du tout inhabituel de communiquer des chiffres de 25 p. 100 inférieurs à la réalité.» C'est ce qui se passe quand nous avons des observateurs. Lorsqu'il n'y en a pas, alors qui peut savoir? Assurément, la situation ne serait pas meilleure. Encore une fois, ce sont de mauvais éléments qui donnent le mauvais exemple. Mais les gens vont y être encouragés quand il sauront que d'autres le font impunément. On va se le dire de bouche à oreille.

Lorsqu'ils ont témoigné devant le Comité sénatorial des pêches en mai, les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont reconnu que les observateurs qui étaient chargés de surveiller les activités des bateaux de pêche des grosses sociétés et de faire rapport à ce sujet, étaient payés par ces dernières. Je l'ai découvert, lorsque je me suis rendu à Terre-Neuve. Ce sont des employés des usines de transformation de poisson, les gens mêmes qui vont profiter de la violation des règlements. L'employeur va être le principal bénéficiaire si les employés ne surveillent pas comme il se doit l'utilisation que l'on fait des ressources.

Les employés sont à la solde de leur maître. Que peut-on attendre d'eux. S'ils ne se plient pas aux exigences de l'employeur, ils savent qu'ils seront licenciés. Comment peut-on s'attendre à la surveillance et à la gestion voulues des ressources, dans ce cas-là?

Toujours en mai, des représentants des pêcheurs au chalut de Canso ont témoigné devant le Comité sénatorial des pêches et ils ont parlé de l'échec du programme de surveillance. Ils ont estimé que 40 p. 100 seulement des observateurs étaient «honnêtes, sincères, travailleurs et dévoués». Le ministre entend rendre son programme plus rigoureux. Entend-il y arriver en doublant, triplant, voire quatruplant le nombre des observateurs, ou a-t-il l'intention d'apporter d'autres changements?

C'est à ce moment-là que le ministre a fait sa proposition. Le ministère va nommer des fonctionnaires qui, à son avis, rempliront le rôle d'observateurs beaucoup mieux que par le passé. En outre, il espère faire appel à une technologie beaucoup plus poussée. C'est une excellente idée.

Le gouvernement fédéral entend mettre en oeuvre un programme complet de surveillance au moyen de transpondeurs qui permettra au ministère de surveiller constamment les déplacements des navires. Le 19 mars 1990, de hauts fonctionnaires du ministère ont déclaré que dans le cadre d'un projet pilote, dix navires de haute mer seraient munis de ces dispositifs.

Toutefois, d'après le directeur des opérations de pêche de l'Atlantique, avant que ce programme ne soit mis en oeuvre sur une plus grande échelle, «il faudra tenir des consultations exhaustives avec l'industrie». L'adoption du projet de loi C-74 aura pour effet de donner à un projet pilote un cadre légal permanent, et il faudra s'y adapter, qu'il y ait des consultations ou non. Nous ne savons pas ce qui nous attend.

En 1981, le Conseil économique du Canada a préparé une étude sur la réglementation de la pêche commerciale où la technologie jouait un rôle limité. «Nous sommes conscients de l'importance que revêt l'observation volontaire dans tout programme, y compris les programmes actuels, si nous voulons qu'il soit un succès.» J'ai déjà soulevé ce point plus tôt. Cela dépend de l'observation volontaire et de la certitude que le règlement donne des résultats, qu'il est observé et qu'il est assorti d'amendes suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du système.

• (1905)

Même en disposant de moyens fournis par la technologie nouvelle comme les journaux de bord automatisés et les transpondeurs électromagnétiques, il est plus difficile de surveiller l'application du règlement en haute mer que partout ailleurs. Compte tenu de cette situation, nous préconisons que les modalités de contrôle incitent à l'observation volontaire du règlement et prévoient des mesures incitant à le faire respecter par les tiers.

Quand le ministre a parlé de l'habitat des poissons, il a fait allusion a un petit cours d'eau. Il y a de petits cours d'eau, bien sûr, et il arrive certainement qu'on les bloque; les gens construisent des petits ponts et des petits chemins. Ce n'est pas là le genre d'habitat qui préoccupe vraiment les gens. L'habitat de la côte ouest est perturbé par l'industrie.

Vous vous souviendrez que le ministre de la Santé et l'ancien ministre des Pêches ont annoncé à la Chambre qu'il fallait limiter la pêche aux moules et aux huîtres dans huit différents endroits de la côte de la Colombie-Britannique parce qu'on craignait que la pollution causée par les papeteries risque de les rendre impropres à la consommation humaine.

J'ai alors voulu savoir quelle était la gravité de la situation. Pouvait-on consommer sans risques les mollusques qui se trouvaient déjà dans les épiceries et les maisons? Le ministre de la Santé n'a malheureusement pas pu donner une réponse satisfaisante. Il a dit qu'il n'en donnerait pas à manger à ses petits-enfants parce qu'il n'en avait pas. Ce n'est pas d'un très grand réconfort pour les gens de la côte ouest qui se demanderaient s'ils peuvent, sans risque, en donner à manger à leurs enfants. Je n'ai malheureusement pas pu obtenir une réponse convenable du gouvernement jusqu'ici.

La pollution est un grave problème sur la côte ouest. Nous ne savons pas dans quelle mesure. Nous savons que l'on impose un règlement pour obliger les gens et les industries à corriger la situation. Mais les industries ne sont pas les seules en faute, il y a aussi la ville de Victoria, par exemple, qui déverse des eaux d'égout brutes dans le détroit de Georgie. Encore à notre époque, la capitale de la Colombie-Britannique déverse des eaux-vannes provenant non seulement de la ville, mais de toute l'agglomération urbaine de Victoria. Il faut faire quelque chose pour mettre un terme à ce genre de pollution et aussi pour surveiller l'industrie de plus près.

Il ne suffit pas simplement de parler de petits ponts ou de petites routes. Il faut avoir une vue d'ensemble. M. Harris mentionnait que, tandis que la plupart de nos pêcheurs, et plus particulièrement nos pêcheurs hauturiers, pratiquent leur métier surtout pendant la saison du

frai, d'autres pays interdisent à leurs pêcheurs toute activité pendant cette saison en fonction des renseignements disponibles sur leur industrie. On m'a informé que l'industrie de la pêche à la morue du Canada atlantique connaissait le même problème. Le poisson est pêché pendant la saison du frai dans les zones de frai.

En Colombie-Britannique nous sommes plus rusés que cela. Pour le saumon, dans la mesure où nous pouvons intervenir, nous ne laissons pas les gens prendre le saumon dans les ruisseaux où il fraie à la saison. Mais apparemment, la morue, ça n'a pas d'importance parce qu'il y en a plein. Vous la trouvez, vous la prenez. Peu importe qu'elle soit en période de frai. Cela ne semble pas avoir d'importance.

Est-ce que la protection des habitats s'appliquera à ce genre de situation? Actuellement, nous ne connaissons pas la gravité du problème. Nous ne savons pas quels sont les effets réels sur les populations de morue. Nous le découvrirons peut-être demain. Le fait est que nous ne le savons pas maintenant, que la mesure législative ne prévoit rien et que le règlement n'est pas assez souple pour que l'on puisse l'appliquer à cette nouvelle situation. Si jamais nous obtenons de nouveaux renseignements, j'espère que l'on pourra adapter le règlement à la nouvelle situation.

Nous appuierons la mesure législative. Nous espérons que les juges prendront en ligne de compte le fait que le Parlement a jugé important d'accroître substantiellement les amendes et les droits et que, en conséquence, ils imposeront de fortes amendes. Nous espérons que le programme d'observateurs sera efficace. Nous en surveillerons l'application. Nous souhaitons que le gouvernement fasse quelque chose au sujet du règlement sur les débarquements en Colombie-Britannique, mais il faudra sans aucun doute attendre un changement de gouvernement.

Néanmoins, nous appuyons le projet de loi et nous sommes prêts le renvoyer à un comité qui écoutera les personnes touchées, ceux et celles qui savent ce qui se passe dans le secteur de la pêche et qui peuvent contribuer à assurer le succès des mesures. Ensuite, le projet de loi pourra passer par toutes les autres étapes.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 22 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 09.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 juin 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis heureux de rendre hommage à l'Union des producteurs agricoles à l'occasion de son 60e anniversaire de fondation. Depuis longtemps déjà, l'UPA s'est fait le porte-étendard de l'agriculture dans la région de Nicolet—Drummond—Bois-Francs et elle peut être fière de ses réalisations.

Avec ses 225 dirigeants qui oeuvrent dans 14 syndicats sectoriels et 14 syndicats spécialisés, tels le lait, les bovins, les oeufs, etc., l'UPA a comme véritable défi la défense des intérêts socio-économiques de ses quelque 5 000 commettants. La Fédération de l'UPA de Nicolet, c'est également de nombreux services que les producteurs se sont donnés au fil des ans.

Monsieur le Président, ces résultats sont le fruit de la ténacité et du dynamisme de producteurs et productrices agricoles qui consacrent une partie de leur précieux temps à la défense de leurs semblables, et je tiens à les féliciter pour leur dévouement et leur louable travail.

* * *

LE CAMP MILITAIRE DE TRACADIE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la Commission chargée d'examiner les conséquences de l'agrandissement du Camp militaire de Tracadie a reçu cette semaine le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement préparé par la Défense nationale.

Après cinq ans d'attente, les citoyens et citoyennes de la région de Tracadie et d'Allardville—Saint-Sauveur sont très inquiets face aux nombreuses questions qui restent sans réponses dans ce dossier.

Nous connaissons tous les désavantages de la présence d'un champ de tir qui permettrait à des avions de la Défense nationale de s'entraîner à basse altitude près de régions habitées.

Le gouvernement fédéral doit immédiatement identifier de façon précise et concrète tous les éléments d'un programme de développement économique pour la région directement affectée par ce projet.

Je suis prêt à écouter tous les intervenants, mais je tiens à répéter mon engagement envers les résidants de ma circonscription: Je serai la personne la plus difficile à convaincre du bien-fondé de l'agrandissement du Camp militaire de Tracadie.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour vous signaler un article paru dans le numéro du 14 juin du *Financial Post* concernant le chômage au Canada. L'auteur y compare la participation du Canada à celle d'autres pays industrialisés pour ce qui est de la formation en apprentissage.

Le Canada se situe à cet égard derrière l'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne et l'Italie, pour ne nommer que quelques pays. À mon avis, si, comme il le prétend, le Sénat agissait pour le bien des Canadiens, il adopterait le projet de loi C-21, de façon que le gouvernement puisse faire davantage en ce qui concerne la formation en apprentissage. Évidemment, ce n'est là qu'une des nombreuses mesures que le Sénat bloque à l'heure actuelle.

Je continue de recevoir des appels de femmes qui sont sur le point d'accoucher et qui espéraient se prévaloir du congé de maternité prolongé prévu dans le projet de loi C-21. Si elles en veulent à ce point au Sénat de bloquer ce projet de loi, c'est qu'il perturbe leur vie et celle de leurs enfants à naître.

L'attitude partisane du Sénat ne sert certes pas les meilleurs intérêts de ces futures mères.

* * *

LES CLASSES DE LANGUES PATRIMONIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, de nombreux députés ont reçu des lettres et

Article 31 du Règlement

des pétitions de Canadiens qui s'inquiètent des réductions apportées au financement des classes de langues patrimoniales.

J'ai ici des centaines de lettres de mes électeurs où on peut lire que le budget total du secrétariat d'État n'a été réduit que de 5 p. 100, mais que les écoles patrimoniales ont été victimes d'une réduction de 100 p. 100 qui s'élève à un total de 4,1 millions de dollars. Il y a 129 000 étudiants d'un bout à l'autre du pays qui sont inscrits dans des écoles patrimoniales pour y suivre des cours dans 60 langues.

En supprimant le financement des écoles patrimoniales, le gouvernement anéantit le programme le plus rentable jamais offert pour assurer une formation linguistique efficace.

À Vancouver-Est plus de 138 000 $ ont été retirés aux écoles patrimoniales, dont un grand nombre devront fermer ou demander des frais de scolarité plus élevés, ce qui en interdira l'accès aux enfants des familles à faible revenu.

Je demande au gouvernement de rétablir immédiatement le plein financement des classes de langues patrimoniales.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE FESTIVAL FOLKLORIQUE DES ENFANTS DU MONDE

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la ville de Beauport sera l'hôte, du 23 juin au 1er juillet prochain, de la 4e édition du Festival folklorique des enfants du monde, un événement majeur de l'été dans la région de Québec.

Près de 100,000 spectateurs sont attendus à cette grande fête populaire qui mettra en vedette dix troupes de jeunes folkloristes provenant de huit pays, dont la France, le Mexique, la Hongrie, la Colombie et l'Union soviétique.

Je voudrais rendre hommage aujourd'hui aux organisateurs de ce festival, notamment au président, M. Marc-André Touzin, et aux centaines de bénévoles de l'ensemble de la circonscription de Montmorency—Orléans qui hébergeront chez eux les 400 jeunes danseurs et chanteurs qui se produiront dans un feu roulant de rythmes et de couleurs jusqu'au 1er juillet.

Monsieur le Président, j'invite les gens de Montmorency—Orléans et de toute la région de Québec à se joindre à cette grande fête des enfants du monde.

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a donné un spectacle pathétique dans cette enceinte.

Il a tenté de rejeter le blâme sur tout le monde, à part lui, pour l'impasse du lac Meech. Il ne s'en tirera pas impunément, les Canadiens s'en asssureront.

Qui a décidé d'attendre à la dernière minute, lorsqu'il était trop tard, pour convoquer une Conférence des premiers ministres? Est-ce le premier ministre du Manitoba? Non. Sharon Carstairs? Non. Le chef du NPD au Manitoba? Non. Est-ce Brian Mulroney? Bien sûr que oui.

En fait, il a reconnu lui-même que c'était de façon délibérée qu'il avait attendu à la dernière minute. Il s'est vanté même d'avoir couru le risque en question. Nous connaissons maintenant le résultat. Le premier ministre a complètement échoué. Il a fait de l'Accord du lac Meech un gâchis complet.

Il est temps qu'il cesse de se chercher des boucs émissaires. Il devrait maintenant accepter d'assumer la responsabilité de ses propres actes. Les Canadiens méritent beaucoup mieux de la part de leur premier ministre.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le premier finaliste pour le titre de société parasite de la semaine est la société Consolidated HCI Holdings. En 1988, elle a réalisé des profits de 20 millions de dollars sans verser aucun impôt.

Le deuxième finaliste est la société Cairn Capital Inc., qui a réalisé des profits de 17 millions de dollars en 1988 et qui a, en outre, bénéficié d'un crédit d'impôt de 243 000 $.

Le troisième finaliste est la société BMO NT Financial qui, toujours en 1988, n'a payé aucun impôt sur des profits de 8 million de dollars.

L'enveloppe, s'il vous plaît.

Et le gagnant est: De toutes ces sociétés financières spécialistes en escroqueries, le gagnant est la société BMO NT Financial, car les lettres «NT» veulent dire «no tax» ou «pas d'impôt» si vous préférez. Cette société est donc l'entreprise parasite de la semaine.

LES PRESTATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le ministre des anciens combattants a annoncé hier que l'aide maximale pour les frais de funérailles des anciens combattants admissibles passait de 2 000 $ à 2 940 $, soit une hausse de 50 p. 100.

Cette mesure représente encore une autre nouvelle encourageante. Les députés s'en rappelleront, le ministère des Affaires des anciens combattants a conclu la semaine dernière avec la Colombie-Britannique une entente de financement à long terme de 200 lits pour les vétérans, entente dont la valeur pourrait atteindre 35 millions de dollars.

Il y aura en outre une protection accrue du revenu pour les conjoints d'anciens combattants qui sont dans des établissements de soins à long terme, une fiducie spéciale à l'intention des anciens combattants nécessiteux qui sera alimentée par les fonds non réclamés à la mort d'un vétéran, le paiement d'une allocation pour soins aux veuves durant un an après la mort d'un vétéran, et les intérêts sur les fonds seront gérés par le ministère des Affaires des anciens combattants en faveur des vétérans.

Ces améliorations constantes montrent bien toute l'estime que notre gouvernement porte aux anciens combattants et à leur famille.

* * *

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le mois de juin et les autres mois d'été réservent du bon temps aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Aux nombreux festivals et événements qui se tiendront un peu partout dans la province, on célébrera le patrimoine et les traditions de l'île.

Anne de la maison aux pignons verts, huîtres de Malpèque, homards frais et pommes de terre, l'île a tant à offrir.

Les visiteurs reviennent encore et encore parce que la qualité et la richesse de la vie dans l'île n'ont guère d'égale.

Les habitants de l'île sont très hospitaliers. Les plages et les paysages de toute beauté font que l'on ne peut partir qu'à regret.

Article 31 du Règlement

L'année 1990-1991 est une année touristique spéciale, car nous célébrons notre riche patrimoine celte et nous fêtons tout spécialement les Irlandais. Cette célébration a pour thème: We're Akin to Ireland.

Je profite de l'occasion pour inviter mes collègues de tous les partis à venir se récréer dans l'une des plus belles îles du monde, l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Français*]

LA VILLE D'AMOS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, le maire de la ville d'Amos, M. Jean-Paul Veilleux, les membres du conseil et le directeur général, M. Réal Bordeleau, essaient d'obtenir justice contre le CN concernant le renouvellement d'un bail de location d'un stationnement communautaire.

La ville d'Amos n'est pas d'accord avec les augmentations de loyer proposées par les dirigeants du CN, considérant que celles-ci sont exagérées et abusives. La ville d'Amos est prête à accepter une augmentation normale du coût de loyer basée sur l'augmentation du coût de la vie, surtout que la ville ne retire aucun revenu de ce stationnement communautaire.

Encore une fois, les dirigeants du CN-Immeubles à Montréal se fichent éperdument de la population d'Amos en voulant obtenir un prix exorbitant pour ce stationnement communautaire.

Monsieur le Président, je demande aux dirigeants du CN-Immeubles de considérer la demande de la ville d'Amos pour le bien-être de la population d'Amos et des environs.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'ÉTUDES EN POLITIQUE COMPARÉE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je veux rendre hommage à M^me^ Helen Graves, organisatrice du programme d'études en politique comparée de 1990, et aux 26 étudiants universitaires provenant du Michigan, qui ont travaillé avec nous au Parlement depuis le 9 mai, en tant que stagiaires.

Les stagiaires qui ont participé, Nawal Amori, Jennifer Bednar, Paul Berg, Kristen Brown, Lee Columbino, Renu Daga, Darrell Donakowski, Jeremy Efroymson, Élizabeth Gnegy, Jodi Goldman, James Green, Donald Kennedy, Denise Legault, Kimberlyn McNally, Michael

Morris, Anthony Nitsos, Gerrald Ottenbreit, Brian Parillo, Jennifer Perlove, Kenneth Ross, Judy Samp, Dennis Santillan, Ona Sostakas, Laura Van Havermaat, Julie Zazula et enfin Stephen Pancratz, qui m'a été d'une aide précieuse.

Nous souhaitons beaucoup de succès à M^me^ Graves et à tous les stagiaires dans leurs entreprises futures, et nous les remercions de tout ce qu'ils nous ont apporté.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, à mesure que nos problèmes constitutionnels évoluent, les Canadiens se demandent, à juste titre, comment nous avons pu nous retrouver dans un tel gâchis. Comme tous les autres Canadiens, les gens de ma circonscription ne comprennent pas ce qui se passe. Moi non plus, d'ailleurs. C'est pourquoi je suis exaspéré et en colère. Je veux qu'on me rende mon pays. Je veux que les extrémistes, que les régionalistes et que les groupes d'intérêts spéciaux me rendent mon pays; je crois que tous les Canadiens veulent aussi qu'on leur rende maintenant leur pays.

Le premier ministre Peterson a déclaré ce matin à Terre-Neuve que ce qui nous unit, c'est notre aptitude à régler les problèmes et non à en créer.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est évident, c'est le sens commun, il est maintenant temps pour tous les Canadiens de dire: Vive le Québec! Vive le Canada! Notre patrie avant tout!

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, à mesure que nous avançons sur la voie périlleuse tracée par le premier ministre pour résoudre l'impasse constitutionnelle, je voudrais qu'il nous informe de l'évolution de la situation à Terre-Neuve et au Manitoba.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, selon les dernières nouvelles qu'on m'a communiquées, le premier ministre Peterson a accepté l'invitation du premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador et s'est adressé à l'Assemblée législative de cette province ce matin.

J'estime qu'il a prononcé l'un des discours les plus éloquents qu'il m'ait été donné d'entendre sur l'unité nationale et la nécessité de ratifier l'Accord du lac Meech.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce fut un discours des plus pertinents auquel souscrit d'ailleurs le député de Willowdale.

Ce fut une allocution des plus brillantes. M. Peterson, qui a participé à l'élaboration de l'Accord du lac Meech de 1987 ainsi qu'à l'entente de 1990, a parlé de l'unité nationale ainsi que de l'urgence de ratifier cet accord, de sorte que le pays puisse passer à d'autres questions importantes, comme les revendications des autochtones qu'il faut étudier avec empressement dans leurs moindres détails. Je crois comprendre que le premier ministre McKenna s'adresse actuellement à l'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador.

• (1420)

Le premier ministre McKenna, on le sait, a été le premier à formuler des réserves sur l'Accord du lac Meech, mais ses demandes ont toutes été agréées lors des entretiens à Ottawa il y a dix jours. Dès son retour dans sa province, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a ratifié l'accord. Il y a donc maintenant huit provinces comptant 94 p. 100 de la population du pays qui ont ratifié l'Accord du lac Meech, ce qui est une excellente et encourageante nouvelle, à mon avis.

En ce qui concerne le Manitoba, l'Assemblée législative de la province siège en ce moment ou s'apprête à le faire. La situation du Manitoba est particulière en raison des difficultés liées au gouvernement minoritaire. C'est la seule province à être dans cette situation. Nous sommes conscients des difficultés du premier ministre Filmon, qui doit satisfaire M^me^ Carstairs et M. Doer. Je leur demande, au nom de tous les Canadiens, de faire preuve du même esprit de générosité qu'a montré le premier ministre Peterson ce matin devant l'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador et de faire des efforts supplémentaires pour que l'Accord du lac Meech soit ratifié.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, compte tenu des problèmes réels avec l'échéancier au Manitoba, j'aimerais demander au premier ministre s'il a étudié des moyens qui ont été suggérés un peu partout pour étendre le temps limite pour la ratification de l'Accord et s'il voit dans les multiples suggestions des solutions possibles?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation sans adresser de reproches à qui que ce soit et sans récriminer. Je pense qu'il serait juste de dire que le problème qui est survenu il y a onze jours est attribuable à un vice de forme dans la présentation de la motion initiale. C'est ce qui a contribué à retarder de dix ou onze jours l'examen de cette question importante à l'assemblée législative du Manitoba.

L'erreur est humaine. Des erreurs, il s'en commet partout, au sein du Parlement canadien comme dans tous les Parlements élus. Nous croyons néanmoins que ce vice de forme peut être corrigé. C'est ce que souhaitent faire, je crois, le premier ministre du Manitoba et les deux autres chefs de parti. Le Règlement de l'Assemblée législative du Manitoba permettrait de corriger la situation et d'amener l'assemblée à s'acquitter, d'ici la date d'échéance du 23 juin, de la responsabilité dévolue à toute assemblée par ses électeurs, c'est-à-dire celle de débattre d'un problème et de se prononcer par un vote positif ou négatif.

À mon avis, si la question est mise aux voix, comme les trois chefs se sont engagés à le faire, l'Assemblée législative du Manitoba donnera son appui formel à l'Accord du lac Meech et à sa résolution d'accompagnement, parce que c'est dans l'intérêt de l'unité canadienne et de la justice vis-à-vis des autochtones au Canada.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, certes, personne ici ne nie qu'il importe de résoudre le problème. Devons-nous déduire de la réponse du premier ministre qu'après avoir examiné les divers moyens proposés pour reporter la date d'échéance, le gouvernement est incapable d'en trouver un qui soit efficace?

Le premier ministre peut-il me dire, en outre, s'il est prêt à rencontrer les chefs autochtones pour voir s'il peut s'assurer de leur collaboration dans la résolution de l'impasse constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue parle de reporter la date d'échéance. Je viens d'essayer de lui faire comprendre que ce n'est pas nécessaire. Si nous faisons abstraction du fait que l'Assemblée législative du Manitoba a déjà perdu onze jours à cause de ce qui semble être un vice de procédure qui a fait que la résolution n'a été présentée que le 11 juin après la cérémonie de signature, nous sommes d'avis que, conformément au Règlement de l'Assemblée législative du Manitoba, si les chefs des trois partis et les trois partis sont d'accord et même s'il reste peu de temps, la chose est possible. On doit se rappeler que les députés et le peuple manitobains ont eu amplement le temps d'examiner au comité pendant des mois avant aujourd'hui les répercussions de l'Accord du lac Meech. De très nombreuses audiences publiques ont déjà été tenues sur l'Accord du lac Meech. On nous informe que, conformément au Règlement de l'Assemblée législative du Manitoba, l'Accord du lac Meech peut encore être adopté avant le 23 et qu'on aura tout le temps d'entendre en audiences publiques tous les Manitobains, si nécessaire, sur les répercussions de la résolution d'accompagnement.

Il ne faut surtout pas oublier que des audiences approfondies ont déjà été tenues sur l'Accord du lac Meech. On nous dit que cet accord peut être adopté dans les délais prévus. On aura amplement le temps d'entendre la population au sujet de la résolution d'accompagnement et l'unité canadienne s'en trouvera préservée et renforcée. Pour sa part, le gouvernement manitobain aura assumé ses responsabilités à l'endroit de ses administrés en s'assurant qu'ils soient de nouveau entendus en ce qui concerne tous les aspects de la résolution d'accompagnement.

* * *

LE JOUR DU CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Je veux lui demander si, pour obtenir une subvention pouvant les aider à célébrer le Jour du Canada, les maires ou autres dirigeants locaux doivent se faire photographier avec leur député conservateur. À ce propos, le maire Steve Olynik de Greenfield Park, au Québec, s'est-il plaint auprès du ministre du fait que le député de Saint-Hubert avait posé cette condition pour remettre un chèque à l'occasion du Jour du Canada? Le ministre croit-il que ce genre d'attitude est compatible avec l'esprit du Jour du Canada?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, un remarquable comité du Jour du Canada, présidé par M^me^ Géraldine Doucet, a approuvé quelque 270 projets.

Le comité a travaillé très fort et présenté d'excellentes propositions qui ont toutes été approuvées et qui feront valoir notre capacité de célébrer ensemble un Jour du Canada très important.

Je crois comprendre que, dans de très rares cas, les députés peuvent remettre certains gros chèques. Je ne connais pas très bien la procédure suivie en pareil cas et je ne sais pas exactement ce qui s'est passé entre le maire et le député. Je n'ai pas parlé personnellement avec le maire, qui ne m'a pas appelé à ce sujet.

Je vais certainement examiner ce dossier et faire rapport au député dès que je le pourrai.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire quand son ministère et lui-même ont décidé de faire remettre ces chèques par les députés conservateurs locaux au lieu de les envoyer par la poste et pourquoi il donne un caractère sectaire aux subventions accordées pour la célébration de la Fête du Canada? Comment explique-t-il cette politique répugnante?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le comité a travaillé de façon très honorable et a examiné tous les projets qui ont été présentés. Ces projets ont tous été approuvés par ce comité impartial et indépendant. Je crois comprendre qu'ils seront exécutés avec beaucoup d'enthousiasme et nous aideront à célébrer la Fête du Canada cette année.

* * *

• (1430)

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a reconnu la semaine dernière qu'il avait compté à rebours, jeté les dés, convaincu d'abord le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, suivi de Terre-Neuve. Son plan a échoué, évidemment. Je demande donc au premier ministre: Quand fera-t-il preuve de leadership? Que va-t-il faire ensuite? Quel est son plan aujourd'hui? Le Canada mérite une réponse concrète aujourd'hui!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, par inadvertance, la députée déforme mes paroles parce qu'elle refuse de continuer dans le même dossier où j'ai dit que nous n'avions nullement l'intention d'isoler qui que ce soit, que nous procédions ainsi parce que cela nous paraissait une formule raisonnable de le faire, et en le faisant, que nous poursuivions les buts fondamentaux de l'unité du Canada. Il faut avoir une idée d'où on s'en va lorsqu'on embarque dans une négociation complexe et nous avions suivi certains principes quand même importants, qui ont été salués non seulement par la députée mais par les membres de sa formation politique suite au succès du 9 juin dernier.

Maintenant, la députée me demande nos projets pour l'avenir. J'aimerais dire au chef du Nouveau parti démocratique que nous conservons la confiance que les députés à Terre-Neuve et au Manitoba, qui disposent toujours du temps voulu, vont accepter de voter en faveur de l'Accord du lac Meech. Il y aura un vote jeudi soir ou vendredi matin à Terre-Neuve. En vertu du règlement manitobain, ils ont toujours le temps voulu pour procéder à un vote qui s'impose. Alors je fais confiance aux leaders des trois formations politiques au Manitoba et au premier ministre et au chef de l'opposition à Terre-Neuve et au Labrador de faire en sorte que ces votes aient lieu de façon à ce que le Canada puisse conserver et renforcer son unité d'ici le 23 au soir.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Il dit être confiant que les autres assemblées législatives vont faire le nécessaire pour activer le processus constitutionnel. S'il est si confiant, je me demande pourquoi son gouvernement propose une résolution pour faire pression sur ces assemblées législatives.

Le premier ministre parle de ce que le Manitoba peut faire. Je lui rappelle que, sous la signature qu'il a apposée à l'entente le 9 juin, le premier ministre du Manitoba a indiqué qu'il signait «sous réserve du processus d'audien-

ces publiques». Je signale aussi au premier ministre un article du Règlement du Manitoba:

> (2) Avant le sixième jour de débat sur une telle motion, elle sera renvoyée à un comité permanent ou spécial de la Chambre qui recueillera les témoignages du public et présentera un rapport à la Chambre.

Manifestement, le premier ministre demande aux Manitobains de ne pas tenir compte du Règlement de leur assemblée législative.

Étant donné ses remarques et la résolution dont il veut saisir la Chambre, le premier ministre souhaite-t-il que le Manitoba ne respecte pas son Règlement et l'entente que son homologue provincial a signée le 9 juin dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne souhaite pas que le Manitoba ou qui que ce soit ne respecte pas des règles établies. Plus tôt, j'ai dit au député de Toronto que, d'après le gouvernement du Canada, en dépit du fait qu'une lacune de procédure lui avait déjà fait perdre 11 jours avant la présentation de la résolution originale, l'Assemblée législatve du Manitoba pouvait encore ratifier l'Accord du lac Meech avant le 23 juin, tout en respectant son Règlement.

Le gouvernement n'est pas seul à partager cette opinion. Le 11 juin, le leader à la Chambre du NPD a déclaré au *Winnipeg Free Press*,et je cite:

> Steve Ashton, leader néo-démocrate à la Chambre, a dit que les règles concernant les modifications constitutionnelles sont très claires et que le consentement unanime n'est pas requis pour le vote. . .
>
> Il a dit qu'un vote à la majorité simple suffit pour que l'Assemblée législative puisse se former en comité. . .

L'Assemblée législative du Manitoba est paralysée, mais pas à cause d'observations que ma collègue ou qu'un député de cette enceinte a faites. Je lui demande de relire les déclarations du leader NPD à la Chambre qui, le 11 juin, a affirmé qu'il ne faut rien de plus que la majorité. Autrement dit, une seule personne ne devrait pas pouvoir bloquer une question d'intérêt national aussi importante et aussi vitale.

Ma collègue demande pourquoi la Chambre sera saisie de la question cet après-midi. Le 6 octobre 1983, le premier ministre de l'époque a présenté une résolution à la Chambre, dont une disposition portait que la Chambre invite le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et protéger efficacement les droits de la minorité francophone de cette province.

Le 24 février 1984, le même gouvernement a présenté une autre résolution. En voici la conclusion: «la Chambre presse le gouvernement du Manitoba de persister dans ses efforts pour satisfaire aux obligations constitutionnelles de la province et pour protéger efficacement les droits de la minorité [. . .].»

La résolution dont nous sommes saisis ne constitue pas une ingérence dans les affaires d'une autre assemblée législative. S'inspirant de nombreux précédents, le Parlement du Canada dit simplement à la nation—et respectueusement aux législateurs manitobains—que le pays fait face à une crise constitutionnelle, qu'ils ont le pouvoir de régler l'affaire avant la date limite du 23 et qu'ils devraient s'efforcer de le faire dans l'intérêt de l'unité canadienne.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le premier ministre tient à citer des textes de 1983, je peux, pour ma part, citer un livre de 1983 intitulé *Telle est ma position*, écrit par le premier ministre et dans lequel il se dit préoccupé par le processus constitutionnel et affirme que le débat devrait être ouvert à la population en tout temps. On lit en effet dans ce livre:

> Il n'y aurait aucune session à huis clos.

Le premier ministre affirmait également:

> L'épreuve par laquelle on reconnaît un grand chef consiste à réconcilier des vues divergentes dans l'élaboration d'un objectif national clair et articulé.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je comprends que les ministériels applaudissent, nous applaudissons tous une aussi belle déclaration. Mais j'aimerais savoir ce que prévoit le premier ministre pour être à la hauteur de sa déclaration? Nous ne sommes qu'à deux jours de la date limite. Les Canadiens ont le droit de savoir ce que le premier ministre du pays prévoit pour débloquer le débat constitutionnel.

M. Gauthier: Vous avez déjà répondu à cela.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami, le député de Vanier, dit que j'ai répondu à la question et il a parfaitement raison, mais je serai heureux de tenter d'y répondre à nouveau.

Je remercie la députée de sa citation. C'est l'un des plus beaux passages du livre.

Que la députée sache que M. Trudeau et ses collègues, appuyés par le député de Winnipeg-Sud-Centre, alors Winnipeg—Fort Garry, ont mené le débat sur ces deux importantes résolutions.

• (1440)

J'ai appuyé ces deux résolutions parce que je croyais important que le Parlement du Canada dise, respectueusement, à l'assemblée législative du Manitoba qu'il était temps, dans l'intérêt national, de protéger les droits des minorités et de contribuer à renforcer l'unité canadienne.

Je crois qu'il est fort à-propos que ce soit fait par le Parlement du Canada. Nous sommes ici pour défendre le Canada et il est maintenant temps que tous les Canadiens prennent la défense de leur pays.

À mon avis, la députée pourrait—et je fais cette suggestion avec tout le respect que je lui dois—téléphoner au député manitobain qui est membre du même parti qu'elle et qui accomplit un excellent travail, M. Doer, et parler aussi aux autres qui ont peut-être des doutes, pour leur demander, dans l'intérêt national, d'appuyer l'Accord du lac Meech pour que nous puissions passer à l'examen des questions de justice pour les autochtones.

* * *

LE PORT DE MONTRÉAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre, mais elle concerne l'administration du port de Montréal.

Le premier ministre est certainement au courant que selon des articles de presse la société d'assurances Charbonneau Dulude, à titre d'expert-conseil pour la Société du port de Montréal, a recommandé l'attribution d'un contrat à Pratte-Morrissette, une société dont le président est un des associés de la société-conseil qui a recommandé l'attribution du contrat.

Le premier ministre a-t-il vérifié ces allégations? Est-il convaincu que la Loi sur le Parlement du Canada et l'esprit des directives sur les conflits d'intérêts ont été respectés?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai lu ce même article dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et, franchement, je n'y trouve rien qui m'indique qu'il y ait eu un conflit d'intérêts ou que les contrats d'assurance aient été accordés à une société autre que celle qui a soumis l'offre la plus basse en 1984, année où, comme mon collègue le sait, il y a eu une administration libérale jusqu'au 4 septembre. Ces contrats ont été attribués avant cette date. Je ne vois pas de raison d'enquêter sur le gouvernement de l'époque.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Transports ou au vice-premier ministre la question supplémentaire suivante sur le même sujet.

[*Français*]

C'est la troisième fois en moins d'une semaine que la Société du port de Montréal est la source de controverses concernant l'attribution de contrats, la politique d'achat et un peu plus tôt la semaine dernière, le gaspillage de fonds publics.

J'aimerais demander au gouvernement d'en face si on est prêt à demander au vérificateur général du Canada d'enquêter sur la politique d'octroi et d'administration de la Société du port de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue devrait se douter que nous savions qu'il y aurait trois articles. Nous savions aussi que s'ils avaient contenu quelque chose d'important la question aurait été soulevée la semaine dernière. Il y a naturellement une progression, mais la question a été soulevée un jour et pas le lendemain.

Mon collègue doit savoir que la comptabilité de Ports Canada et de la Société du port de Montréal est vérifiée par des vérificateurs professionnels, qui feraient rapport de toute irrégularité au comité de la vérification. Ils n'en ont pas trouvées.

Nous ne voyons pas de raison de nous lancer dans une chasse aux sorcières et, dans les circonstances, nous sommes entièrement satisfaits.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Dans le rapport qu'il a déposé lundi, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale de la Chambre des communes, dominé par les députés conservateurs, dénonce le Bureau d'information du gouvernement sur la TPS, estimant qu'il aurait à assumer des fonctions impossibles, fastidieuses et coûteuses.

Le ministre respectera-t-il les consommateurs du Canada et acceptera-t-il d'annuler tout simplement cette campagne de relations publiques ridicule et excessivement coûteuse que même les députés de son propre parti désapprouvent et qui manque clairement de crédibilité?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un petit peu surpris du commentaire de mon collègue. J'ai ici le rapport qui a été déposé par le Comité permanent et je voudrais simplement en citer le sommaire, monsieur le Président, où on dit: «Le Comité est d'avis que la concurrence et l'information des consommateurs sont les meilleurs gages de protection contre les abus des commerçants en matière de TPS». C'est exactement ce que le gouvernement a fait.

Un peu plus loin, on y dit ceci: «Le gouvernement devrait subventionner un organisme indépendant doté de pleins pouvoirs en vue d'éduquer les consommateurs au sujet des effets de la TPS sur les prix de l'élimination des taxes de vente fédérales existantes. Cet organisme serait composé de représentants des milieux d'affaires et des groupes de consommateurs; d'ampleur limitée, il entrerait en activité pour une courte période et devrait être rentable».

Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo!

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

M. Nickolas Murray, en acceptant son poste, se plaçait clairement en conflit d'intérêts. Compte tenu de son manque de jugement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bellemare: . . .et donc de crédibilité, le gouvernement ne devrait-il pas maintenant au moins retirer sa nomination de président du Bureau d'information du gouvernement sur la TPS?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je trouve tout à fait déplacé qu'un député de cette Chambre accuse, ici en cette Chambre, le président qui vient de démissionner de l'Association canadienne des consommateurs.

M. Boudria: Pourquoi a-t-il démissionné?

M. Gauthier: Pourquoi a-t-il démissionné? Dites-le donc, pourquoi?

M. Blais: Il a travaillé dans l'intérêt des consommateurs, monsieur le Président. . .

M. Boudria: Il s'est fait mettre à la porte!

M. Blais: . . .pendant quatorze ans. Et mon collègue devrait surtout regarder le travail qui a été fait par M. Murray pendant quatorze ans. Si le gouvernement l'a nommé comme président du Bureau d'information, c'est qu'il croyait qu'il était en mesure de défendre les intérêts des consommateurs, pour l'année et demie qui s'en vient, comme il l'avait fait au cours des quatorze dernières années, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Al. Adair, ministre des Transports et des Services publics de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le budget qu'il a présenté en février dernier, son gouvernement a lancé une autre attaque vicieuse et idéologique contre les autochtones en sabrant brutalement dans les programmes qu'il destine aux autochtones de notre pays.

Comment le premier ministre peut-il aujourd'hui blâmer les chefs autochtones de vouloir bloquer l'approbation de l'Accord constitutionnel? Ne comprend-il pas que leur position découle directement des mesures qu'il a imposées dans le budget de février.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue voudra sûrement corriger son allégation qui contient une grave inexactitude. Je n'ai jamais blâmé les autochtones pour quoi que ce soit. J'ai toujours cru, au contraire, que les autochtones sont victimes, depuis le tout début de notre histoire, d'une grave injustice que notre pays doit chercher à redresser.

Par conséquent, mon collègue admettra que, cette année, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pourra compter sur un budget de plus de 3,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de près de 200 millions de dollars par rapport à l'an dernier, et que les subventions versées par l'ensemble des ministères aux autochtones totaliseront plus de 4 milliards de dollars, la plus importante somme jamais consacrée aux autochtones par un gouvernement du Canada, et nous envisageons de toujours en faire un peu plus chaque année pour les autochtones de notre pays.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le premier ministre dit que les autochtones au Canada sont devenus des victimes depuis très longtemps. Comment espère-t-il redresser cet état de choses alors que le gouvernment a réduit, cette année, le budget consacré aux programmes de communications des autochtones? Comment espère-t-il redresser cet état de choses en réduisant les subventions de leurs programmes d'apprentissage des langues et de leurs organismes culturels? Comment espère-t-il redresser cet état de choses en réduisant les fonds consacrés aux organismes représentatifs, qui se chargent entre autres d'aider les autochtones à participer aux débats constitutionnels?

Hier, il a condamné l'attitude de Phil Fontaine, du Conseil des chefs du Manitoba.

Lorsqu'il lançait les dés, le premier ministre s'attendait-il à ce que les autochtones payent la note?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au contraire. Le député continue de déformer les faits en laissant entendre que j'ai condamné l'attitude du chef Phil Fontaine. C'est faux. Il suffit de consulter le compte rendu. J'ai également dit que la Fédération des Métis du Manitoba, qui représente environ 80 000 autochtones de la province, a, le 18 juin, encouragé fortement l'Assemblée législative du Manitoba à mettre fin aux tactiques visant à bloquer l'adoption de la résolution. Je cite les propos de M. Dumas, qui a dit: «Nous avons examiné la dernière offre du premier ministre et nous estimons qu'il est dans notre intérêt, plus que jamais, de saisir les propositions mises en avant qui seront appliquées une fois l'Accord approuvé.»

• (1450)

La Fédération des Métis du Manitoba demande à l'Assemblée législative manitobaine d'adopter l'Accord sans plus tarder en raison des avantages incalculables qui découleront de ces propositions.

M. Skelly (Comox—Alberni): Et qu'en est-il des organisations autochtones de ce pays? Qu'en est-il des réductions décrétées?

M. McKnight: Et qu'en est-il de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan? Il faut vérifier auprès d'elle.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que le gouvernement du Canada consacre déjà plus de 4 milliards de dollars par année au ministère, soit 200 millions de plus par rapport à l'année dernière.

Le député fait allusion aux programmes de communications. J'aimerais lui parler des négociations qui ont abouti à la conclusion d'accords avec les Dénés et les Métis concernant leurs revendications territoriales globales et autres revendications dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Le gouvernement du Canada a conclu tous ces accords. . .

M. Skelly (Comox—Alberni): Et qu'en est-il de l'argent versé aux organismes représentatifs?

M. Mulroney: J'aimerais que le député tende l'oreille. Le règlement des revendications territoriales dans l'Arctique aura pour effet de placer, d'une manière irrévocable, une superficie de 575 000 kilomètres carrés entre les mains des Indiens et des Inuit, et de transférer 1,3 milliard de dollars aux autochtones du Canada, de sorte que les autochtones seront les plus grands propriétaires terriens en Amérique du Nord. C'est ce qu'ils voulaient, et c'est ce qu'on leur a refusé pendant des décennies.

Comme l'édition d'aujourd'hui du *Devoir* le mentionne, et le député devrait bien écouter. . .

[*Français*]

«En disant non à Brian Mulroney, les chefs du Manitoba ont repoussé la seule main qui leur ait été sérieusement tendue depuis six ans. Les conservateurs ont beau passer pour des affairistes sans envergure, c'est sous leur administration qu'on a commencé à réparer les torts historiques infligés aux autochtones. C'est Brian Mulroney, «l'avocat de compagnie», qui a redonné aux peuples du Nord ces terres que M. Trudeau, «le père de la Charte», réservait aux compagnies pétrolières.»

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

ROUTE CANADA

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des transports et elle porte sur un problème qui n'est pas encore réglé, la vente de Route Canada.

Les registres montrent que la société doit plus de 9 millions de dollars à ses employés. Le ministre offrira-t-il une aide à tous ces travailleurs et à leurs familles qui sont privés de leur gagne-pain à cause de la faillite de cette société?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas que le problème n'est pas encore réglé, mais que le député ne cesse de répéter la même question. Il n'y a rien de nouveau dans la question qu'il pose.

Le syndic de faillite est en mesure de s'occuper des intérêts des employés, mais le gouvernement ne peut pas en faire autant pour toutes les sociétés. En fait, nous n'avons aucune raison de croire que le syndic de faillite ne s'occupe pas des intérêts des employés en ce qui concerne les salaires, les congés payés et les pensions.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai rencontré le syndic de faillite, à l'invitation du ministre, et les registres indiquent que Revenu Canada a récupéré presque toute sa créance, comme le ministre du Revenu national l'a dit hier. De plus, le Trust Royal a reçu plus de 38 millions, la Banque Royale plus de 15 millions et Triathlon Leasing plusieurs millions. Enfin, les avocats, les syndics et les séquestres semblent avoir reçu leurs honoraires, mais les travailleurs attendent toujours leurs 9 millions.

La question est très simple, monsieur le Président. Le gouvernement, qui est censé se soucier des travailleurs du Canada et leur témoigner de la compassion, se souciera-t-il des employés de Route Canada, fera-t-il preuve de compassion à leur égard et leur remboursera-t-il les salaires, l'ancienneté et les pensions qu'ils ont perdus?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada respectera ses obligations légales, comme le député s'y attend. Il ne changera pas la loi rétroactivement pour s'occuper d'une société ou d'une autre pour satisfaire le député.

Avant la faillite, les employés ont reçu tous les salaires et les congés payés qui leur étaient dus conformément aux normes du Code du travail. La société leur devait le congé payé tenant lieu d'avis de licenciement et l'indemnité de cessation d'emploi prévus au Code du travail ainsi qu'un congé payé supplémentaire.

Travail Canada a avisé le syndic de faillitte au sujet des sommes que la société devait aux employés selon le régime du Code du travail et les employés sont représentés par leurs syndicats dans les procédures de faillite.

Autrement dit, le gouvernement du Canada respecte ses obligations, comme il se doit, et il attend que les procédures de faillite soient terminées pour voir si tout a été acquitté.

* * *

LE COMITÉ NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences. Cette semaine, le Conseil national de recherches du Canada a annoncé des changements organisationnels radicaux, alors que son plan quinquennal n'a pas encore été rendu public.

Nous savons que le ministre a ce plan en main depuis maintenant plus d'un mois. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il retarde la communication du plan quinquennal du CNRC et pourquoi on a annoncé une importante réorganisation du conseil alors qu'un plan à long terme n'est pas en vigueur?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, les changements organisationnels apportés au Conseil national de recherches du Canada visent à accroître la capacité du conseil d'effectuer de la recherche dirigée à long terme, ce que le député souhaite réellement, il me semble.

En ce qui a trait au plan quinquennal, j'ai effectivement ce plan en ma possession. J'ai demandé qu'on y apporte quelques changements très mineurs. J'espère que le conseil les approuvera sous peu.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire concernant le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada qui, par son excellence, est peut-être la parfaite illustration de l'aide publique à la recherche dans le secteur privé. Étant donné que

le gouvernement a décidé, à l'occasion du Budget, de transformer les subventions aux entreprises en prêts, le ministre peut-il assurer la Chambre que cette décision ne visera pas le PARI, et que le gouvernement continuera de confier au CNRC le soin d'administrer ce programme?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le PARI se poursuivra au sein du Conseil national de recherches.

M. Manley: S'agira-t-il toujours de subventions?

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vu qu'il a été question des revendications territoriales dans le Nord et dans d'autres régions du Canada au cours de la période des questions aujourd'hui, je me demande si le premier ministre pourrait faire le point sur certaines revendications à l'étude dernièrement car nous voudrions savoir comment les choses se présentent actuellement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons conclu avec les autochtones un nombre record d'ententes. Il y a eu un accord de principe avec le Conseil des Indiens du Yukon sur leur revendication générale en mars 1989, puis une entente finale en mars 1989. En avril 1990, nous avons conclu un accord de principe avec les Inuit des Territoires du Nord-Ouest.

Les revendications territoriales ont toujours représenté l'essentiel des sujets de doléance des autochtones du Canada dans l'histoire de notre pays. En guise d'exemple, rappelons que le règlement des revendications dans l'Articque a transféré, irrévocablement et incontestablement, aux Indiens et aux Inuit la propriété de 575 000 kilomètres carrés de territoire et un fonds de 1,3 milliard de dollars aux localités autochtones. Cette aliénation de ces territoires en faveur des Indiens et des Inuit représente plus que l'ensemble du territoire des quatre provinces de l'Atlantique réunies et fera des autochtones du Nord les plus grands propriétaires fonciers en Amérique du Nord.

Et je ne parle pas des dispositions de ces trois ententes qui garantissent aux autochtones un droit de parole dans la gestion de certaines ressources situées à l'extérieur de leurs territoires.

Enfin, je tiens à signaler deux derniers points. Dans la proposition que nous avons faite aux autochtones cette semaine, nous avons réglé un grief historique fondamental en établissant avec eux une définition commune de ce qui constitue des droits de traité et en instituant une commission royale des affaires autochtones qui aura et la taille et l'importance de la Commision royale sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Cette commission pourrait être un jalon historique pour les autochtones. En effet, elle sera composée d'un nombre égal de représentants autochtones et de représentants du gouvernement canadien. On cherche actuellement un Canadien éminent pour en assurer la présidence, ma préférence allant à quelqu'un qui a une longue expérience de ces questions, mais qui est pris ailleurs actuellement. J'espère pouvoir le persuader d'accepter la présidence de cette commission historique qui sera chargée d'examiner les affaires autochtones. J'ai nommé l'honorable Ed Broadbent.

* * *

• (1500)

LA CONSTITUTION

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, selon moi, la meilleure chose que le premier ministre pourrait faire à ce stade-ci, afin de remédier en partie à la situation, serait de commencer à reconnaître publiquement qu'il est en partie la cause du problème et qu'il ne contribue pas à sa solution.

Je voudrais demander au premier ministre s'il se rappelle que les motions de 1983 et 1984 dont il a parlé aujourd'hui et que le Parlement a été appelé à adopter relativement au Manitoba n'ont pas eu l'effet désiré, bien au contraire. Le premier ministre n'en dit rien. Il oublie de préciser que ce qu'il tente de faire aujourd'hui n'a rien donné dans le passé.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quand il va cesser de dénaturer les faits entourant ce type de motions et de donner une fausse idée de la situation au Manitoba en oubliant de préciser que les dirigeants au Manitoba ont signé le document en question ici, à Ottawa, il y a une semaine environ, sous réserve d'audiences publiques? Cela est précisé très clairement dans le document, et pourtant le premier ministre donne l'impression qu'il n'en est rien.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai très bien représenté les faits au sujet des motions de 1983 ou 1984. J'ai précisé qu'elles avaient été présentées par le premier ministre Trudeau. Elles ont été appuyées, sauf erreur, par tous les partis et c'est tout ce que j'ai dit. J'ai signalé qu'elles tendaient à encourager l'assemblée législative du Manitoba à tenir compte d'un problème extrêmement important et à

adopter la mesure en question conformément à l'engagement qui avait été pris.

Je me rappelle très bien mes discussions avec le premier ministre Pawley à ce moment-là. J'étais le nouveau chef de l'opposition. J'ai eu des entretiens avec le premier ministre Trudeau, avec M. Broadbent et avec le premier ministre Pawley. Ce dernier jugeait extrêmement important et utile que le Parlement fédéral se prononce sur cette question à ce moment-là et c'est pourquoi j'ai eu l'honneur d'intervenir, en tant que nouveau chef de l'opposition, afin de souscrire au nom de toute l'opposition conservatrice à la proposition présentée par le premier ministre Trudeau.

Nous cherchons à être utiles et non à exacerber les problèmes qui peuvent se poser. Je pense, cependant, que le Parlement fédéral devrait avoir la possibilité de faire connaître sa position, non pas en usant de paroles malveillantes et désagréables, mais tout simplement dans le but d'encourager nos concitoyens à comprendre que la question est très grave et qu'une occasion unique s'offre à nous d'ici à samedi d'unifier le Canada d'une façon ferme et sans équivoque qui rendra tous les Manitobains et tous les Canadiens fiers de notre citoyenneté.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le fait est que le premier ministre n'a pas tout dit au sujet de 1983 et 1984.

S'il veut vraiment être utile. . .

Une voix: Que faisiez-vous Bill?

M. Blaikie: Je n'ai de leçon à recevoir de personne au sujet de la défense des intérêts du Canada. Ce n'est pas moi qui ai vendu le pays à rabais dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Je ne suis pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Monsieur le Président, je veux demander au premier ministre pourquoi, au lieu de ne relater qu'une partie des faits, d'être aussi vantard et imbu de lui-même, il ne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Papineau—Saint-Michel a la parole.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre. Aujourd'hui, plusieurs pays ont décidé de boycotter la cérémonie d'intronisation du nouveau président roumain, M. Ion Iliescu. Alors qu'il est maintenant évident que les élections en Roumanie ont été marquées par de nombreuses irrégularités et que ce nouveau gouvernement risque d'être aussi dictatorial que le précédent, comment le premier ministre peut-il expliquer la décision du Canada de sanctionner ce régime sanguinaire par sa présence aux cérémonies d'aujourd'hui? Et est-ce que le gouvernement continuera son programme concernant le CANDU, à la suite de la visite des deux députés canadiens dans ce pays qui ont démontré clairement les lacunes très grandes quant à la mise en oeuvre de ce programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme mon ami de Papineau—Saint-Michel le sait fort bien, le gouvernement canadien, par le truchement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il y a maintenant au-delà d'un an, un an et demi, a été parmi les plus vigoureux critiques de l'ancienne administration en Roumanie. Et le Canada a été parmi les chefs de file, à l'occasion de la Conférence sur la sécurité en Europe, avec une intervention des plus vigoureuses et des plus directes à l'encontre de l'ancien régime. On a collaboré avec le processus démocratique et nous sommes également inquiets devant certains développements. La situation démocratique demeure embryonnaire, à tout le moins dans ce pays, et on prend tous les moyens pour s'assurer que les prises de position que le Parlement défend sont respectées par l'administration à Bucarest.

Alors, je prends bonne note de l'intervention de mon ami, et je peux lui assurer que nous allons consulter activement les partis d'opposition sur cette question importante, et soyez assuré que, en tout temps, nous allons respecter les principes de base qui ont toujours gouverné le comportement du Canada au niveau international en pareil domaine.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRET DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, un décret annonçant une nomination faite récemment par le gouvernement, en accord avec l'article 110(1) du Règlement.

Ce décret est réputé avoir été renvoyé au comité permanent indiqué en annexe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des communes le 15e rapport du Comité permanent des privilèges et élections.

Ce rapport demande à la Chambre des communes d'apporter un changement au Règlement pour désigner le Comité des privilèges et élections comme le comité chargé de surveiller les émissions de la Chambre des communes.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA LOI SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (INSTITUTIONS FINANCIÈRES)

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona) demande à présenter le projet de loi C-322, Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement international (institutions financières).

M. Le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est simplement d'assurer que les représentants canadiens dans des organisations de développement multilatéral comme le FMI et la Banque mondiale ne puissent voter en faveur d'aucun projet à moins qu'on ait fait une étude d'impact écologique de ce projet et que cette évaluation ait été communiquée au public.

On s'est inspiré pour préparer cette législation d'un projet de loi similaire présenté à la chambre américaine des représentants, le projet de loi Pelosi, et il a pour objet d'assurer une certaine responsabilité et un bon jugement de la part de ces représentants canadiens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement émanant de plusieurs habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement de l'intention manifestée par le gouvernement d'adopter la taxe proposée sur les produits et services, bien que 80 p. 100 des Canadiens s'y opposent. Ils font remarquer qu'on élève diverses objections à cette taxe et ils demandent qu'on y renonce ou que les libéraux au Sénat votent contre cette taxe cet après midi et la rejette de cette manière.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, les signataires de l'autre pétition s'inquiètent des réduc-

tions de service que le gouvernement impose à VIA Rail et demandent à la Chambre de mettre en oeuvre un service voyageurs complet.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans cette autre pétition, monsieur le Président, les résidents de Westwold, en Colombie-Britannique, signalent que leur localité existe depuis plus d'un siècle et que le gouvernement a choisi de fermer un autre bureau de poste alors même que Postes Canada a enregistré l'année dernière pour 149 millions de dollars de bénéfices. Ils estiment qu'il a eu tort d'agir ainsi, que ces bénéfices ont été réalisés sur le dos de localités comme Westwold, en Colombie-Britannique, et que cette décision enfin est tout à fait antidémocratique et, à dire le vrai, tout à fait contraire aux intérêts des Canadiens de l'Ouest.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une pétition ici qui vient de quelques centaines de travailleurs, la plupart venant de la ville de Hearst dans la province d'Ontario et cette pétition, comme beaucoup d'autres, est contre la TPS.

Les gens qui ont signé cette pétition ont dit que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est une forme injuste de taxation car elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables de payer les impôts.

Je présente cette pétition et j'espère que le gouvernement l'entendra.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de prendre de nouveau la parole pour présenter une pétition en conformité de l'article 36 du Règlement.

Mes électeurs, qui m'ont demandé de présenter cette pétition à l'encontre de la taxe sur les produits et services, signalent qu'ils sont parfaitement conscients du caractère injuste de la fiscalité de notre pays et ils demandent au gouvernement, au Parlement du Canada, aussi bien à la Chambre des communes qu'au Sénat, de mettre ce projet de loi au rancart, quitte à élaborer ensuite une fiscalité qui respecte tous les Canadiens et n'avantage pas seulement les favoris du gouvernement.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 235 personnes, en fait cinq pétitions pour être précis, que le greffier des pétitions a jugées recevables quant au fond et à la forme. Environ 45 des pétitionnaires viennent de la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, 150 des provinces de l'Ontario et du Québec et une quarantaine d'autres d'Edmonton, en Alberta.

Ils demandent au Parlement, dont le Sénat fait bien sûr partie, de rejeter le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement. Ils recommandent de réformer au contraire le régime fiscal de sorte que les riches particuliers et sociétés aient à payer un véritable impôt minimum. Ils demandent au Parlement de veiller à exonérer de la taxe certains produits et services comme les coupes de cheveux, les repas-minute, les leçons de piano, les leçons de patinage et autres produits qui ne sont pas de luxe, et d'amener le gouvernement à renoncer à son projet de taxer aussi bien les couches que les cercueils, de taxer les Canadiens du berceau au tombeau.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition venant de Robson, en Colombie-Britannique, qui est une localité de ma circonscription, Kootenay-Ouest—Revelstoke. Elle est signée par quelque 340 personnes, ce qui représente virtuellement tous les foyers de Robson.

Ces pétitionnaires font valoir que le bureau de poste actuel de Robson comble tous les besoins de la collectivité en matière de services postaux, tandis que les autres types de services qui ont été proposés n'offrent qu'un service réduit, qui n'est pas apprécié. C'est donc le maintien du service postal actuel ou de services équivalents qui servirait le mieux les intérêts de la collectivité.

Les citoyens de Robson réclament donc du Parlement du Canada qu'il demande le maintien des services postaux essentiels à Robson, au moins jusqu'à ce qu'un pont soit construit en remplacement du service de traversier sur le fleuve Columbia, service qui a été abandonné.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai sept pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui, qui contiennent, selon le compte le plus exact que j'aie pu faire, quelque 1 500 nouvelles signatures. Ces pétitions portent à 337 le total des pétitions que j'ai présentées au nom de citoyens d'Okanagan—Shuswap contre la taxe sur les produits et services, pour un total de 16 900 signatures ou environ 32 p. 100 des électeurs inscrits de la circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services comme une mesure fiscale injuste et draconienne. Ils lui demandent d'assurer un processus de réforme fiscale juste qui établi-

ra un climat sain pour la future croissance économique au Canada.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une fois de plus le plaisir de présenter une pétition contre la taxe sur les produits et services.

Un assez grand nombre de citoyens de Kapuskasing, en Ontario, ont signé cette pétition. J'ajoute leurs signatures aux milliers d'autres que j'ai soumises à la Chambre. Les gens ne désespèrent pas que le gouvernement entende raison, qu'il laisse tomber la taxe sur les produits et services et en propose une autre qui soit plus juste pour tous les Canadiens.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition jugée correcte à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires estiment que la taxe sur les produits et services que propose le ministre des Finances constitue une forme d'imposition inéquitable parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Le gouvernement n'a pas résolu le problème du régime fiscal inéquitable actuellement en place, régime qui permet aux riches particuliers et sociétés de ne payer que peu ou pas d'impôt fédéral mais contraint les contribuables à revenus faibles ou moyens à assumer une plus grande part du fardeau fiscal du pays. Le gouvernement essaie maintenant d'imposer une taxe sur les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le fuel domestique. Sur ce, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services dont il est saisi.

M. Jessie Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai également le devoir et l'honneur de présenter des pétitions venant de Hill View, à Terre-Neuve, et d'autres parties du pays.

Les pétitionnaires s'opposent énergiquement à la TPS proposée. Ils soutiennent qu'il s'agit d'un moyen sans précédent d'aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables et qu'à cause de cette mesure, ils pâtiront de taux d'imposition, d'intérêts, de chômage et d'inflation plus élevés. On constate déjà que les syndicats, dans leurs négociations, s'efforcent de se protéger contre la TPS de 7 p. 100.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des gens de nombreuses régions de l'Ontario, qui estiment que la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement est injuste, car elle ne changera pas le régime fiscal inéquitable en vigueur, qui permet aux sociétés et aux particuliers riches de payer peu ou pas d'impôts tout en forçant les contribuables à faible revenu ou à revenu moyen de supporter une plus grande part du fardeau fiscal national.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de réformer le régime fiscal, d'instaurer un impôt minimum efficace sur les sociétés et les particuliers riches, de s'assurer que le projet de la taxe de vente destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants jouit de l'appui général et de faire en sorte que le gouvernement ne profite pas de cette réforme pour saigner les contribuables à blanc. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à cette taxe régressive à la consommation qui obligera les Canadiens ordinaires à supporter le fardeau fiscal.

• (1520)

LES COMMUNICATIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Vancouver, en Colombie-Britannique. Il est intéressant de noter qu'elle a été signée avant la crise constitutionnelle qui sévit actuellement au Manitoba.

Étant donné que le gouvernement ne financera plus, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État du Canada, le Programme des communications sociales des autochtones, provoquant ainsi la disparition de onze journaux autochtones, de deux revues et de la National Aboriginal Communications Society, et que le Secrétariat d'État a réduit de 16 p. 100 le financement du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, limitant ainsi la capacité des organes de radio et de télédiffusion autochtones de rejoindre leur public.

Les pétitionnaires demandent que soit rétabli le plein financement du Programme des communications sociales des autochtones et du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion et prient pour que le Secrétariat d'État mène des consultations auprès des groupes subventionnés dans le cadre du programme afin d'élaborer pour l'avenir des plans qui sauront répondre à la fois aux besoins du ministère et à ceux des autochtones et de leurs médias.

J'ai le plaisir de déposer cette pétition. J'espère que le premier ministre écoutait.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plusieurs centaines d'habitants de diverses localités de

toute la région d'Algoma-Manitoulin, dont Gore Bay, Chelmsford, Manitowaning, Richard's Landing et Blind River, qui font une démarche auprès du gouvernement au sujet de la réduction proposée des services d'aide à domicile pour les anciens combattants et de la hausse considérable du coût des soins à long terme. Les pétitionnaires signalent que les anciens combattants ont déjà servi leur patrie et demandent que la Chambre des communes rejettent ces mesures budgétaires.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, les personnes qui ont signé cette pétition auraient été consternées de voir avec quel cynisme le gouvernement a traité le projet de loi S-17 qui se voulait une tentative du Sénat pour résoudre le problème de l'assurance-chômage au sujet duquel ils ont présenté une pétition au Parlement. Les députés ministériels l'ont rejeté l'autre jour dès l'étape de la première lecture.

Les pétitionnaires craignent les réductions du programme canadien de l'assurance-chômage et demandent au Parlement de les rejeter. Ils exhortent le gouvernement à proposer des réformes plus significatives et à se concentrer sur des stratégies d'expansion de la main-d'oeuvre et sur une politique de plein emploi prévoyant des mesures efficaces de développement régional.

J'estime que les pétitionnaires, qui sont tous de Terre-Neuve, présentent un grief légitime au Parlement. C'est pourquoi je demande au gouvernement d'approuver les amendements que le Sénat propose d'apporter au projet de loi C-21 et d'adopter celui-ci sans tarder.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 16 du Règlement, de présenter un certain nombre de pétitions, venant de mes électeurs, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

[*Français*]

Ils s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services, parce qu'elle constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Elle a été signée par environ 50 personnes de toutes les parties du Canada. Je suppose qu'il est logique de supposer, étant donné le sujet de la pétition, qu'elles étaient à bord d'un train de VIA Rail.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le réseau national de VIA Rail et d'améliorer la société en achetant du nouveau matériel roulant. Ils veulent une loi sur le service ferroviaire de voyageurs qui donne à VIA un véritable mandat législatif et des ententes révisées avec les compagnies ferroviaires en ce qui concerne les redevances. Ils se joignent à Transport 2000 et Dignité rurale du Canada pour demander justice et la satisfaction de leurs demandes légitimes.

Je soupçonne que les passagers du train Much Music de VIA Rail nous enverrons aussi ces pétitions.

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

La première demande au gouvernement de reconnaître les injustices commises envers les Canadiens d'origine ukrainienne durant la Première Guerre mondiale et après.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, la deuxième concerne M. Yih-Sheh Leo et sa situation à Taïwan et elle demande au gouvernement du Canada de prendre plusieurs mesures.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 293, 299, 301, 303, 306 et 312.

Affaires courantes

[*Texte*]

LES DÉPENSES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE DÉMONSTRATION PORTANT SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Question nº 293—**Mme Callbeck:**

Au cours de chaque année depuis 1984, le gouvernement a-t-il consacré de l'argent, que ce soit directement ou sous forme de traitement fiscal préférentiel, *a*) à la recherche, *b*) à l'exploration, *c*) à l'exploitation, *d*) à chacun des autres aspects du secteur énergétique et aux autres formes d'énergie, *e*) à l'amélioration du rendement énergétique et aux économies d'énergie et, dans l'affirmative, combien a-t-il dépensé, et, dans chaque cas, quelles ont été les retombées économiques (emplois créés, etc.) des dépenses effectuées et comment l'ensemble de ces dépenses se comparent-elles aux dépenses effectuées (i) en Europe, (ii) au Japon, (iii) aux États-Unis?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): *a*) à *e*) Voir les tableaux ci-joints.

Le principal avantage des dépenses faites par le gouvernement en matière de recherche, de développement et de démonstration (RDD) portant sur l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement a été de permettre d'économiser les combustibles classiques. À titre d'exemple, l'on estime que notre pays a épargné environ neuf milliards de dollars par année en combustible classique parce que les consommateurs ont réagi à la hausse du prix de l'énergie et aux programmes de rehaussement du rendement énergétique et d'adoption des formes d'énergie de remplacement, depuis 1973. Il s'agit de 20 à 25 p. 100 de la facture totale de combustible du pays, chaque année. Les dépenses de RDD du gouvernement ont fait un apport considérable à cette réalisation en facilitant le développement de produits et technologies plus attrayantes des points de vue technique et commercial. De plus, ces dépenses ont aidé à diversifier les sources d'énergie du Canada, en partie en permettant une réduction du recours au pétrole et à ses dérivés et aussi l'exploitation viable des énergies qui remplacent ces produits. À titre d'exemple, l'énergie renouvelable, exception faite des grandes centrales hydro-électriques, comptait pour 7 p. 100 de l'énergie primaire du Canada en 1986, comparativement à 4 p. 100 en 1975. En pétrole, cette énergie aurait une valeur annuelle de deux milliards de dollars.

La principale retombée des dépenses touchant l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement a été la stimulation de l'activité économique. En moins de dix ans, le Canada s'est doté d'un ensemble impressionnant d'entreprises diversifiées dans le domaine de la gestion énergétique et des énergies renouvelables. C'est une industrie qui compte à peu près 4 500 sociétés, emploi 77 000 Canadiens et enregistre chaque année des ventes d'environ 7,5 milliards de dollars. Bien que plusieurs de ces sociétés soient de petite taille, les emplois et ventes sont bien répartis partout au Canada. En général, cette industrie fait fortement appel à la main-d'oeuvre. D'après une étude faite par une société de conseil en 1987, un investissement d'environ 38 200 $ de 1984, dans l'industrie de la gestion énergétique, génère une année-personne d'emploi. De 1978 à 1984, les investissements dans la gestion de l'énergie, dans les sept domaines étudiés, ont donné naissance à 142 200 années-personnes d'emploi.

Tableau 1

Dépenses de RDD énergétique[1]

(en millions de dollars US)

Région	1984	1985	1986	1987	1988
Canada[2]	550	447	432	348	328
Comm. européenne	447	603	574	446	so
États-Unis	2 587	2 586	2 308	2 038	2 043
Japon	2 823	2 968	3 039	2 635	2 159

[1] Source : analyse la plus récente de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) «Politiques et programmes énergétiques des pays de l'AIE – Rapport de 1988»

[2] Au plan des dépenses par habitant, le Canada est à peu près au quatrième rang, parmi les pays de l'AIE, généralement immédiatement après le Japon, la Suisse et l'Italie seulement.

Tableau 2

Dépenses directes du gouvernement en matière de rendement énergétique, d'Énergie de remplacement et d'exploration

(En millions de dollars nominaux)

Région	1984	1985	1986	1987	1988
Efficacité et énergies de remplacement[1]	372	200	38	32	51
Exploration[2]	1 703	1 534	1 332	380	335

[1] Par année financière. Les dépenses de 1985 pour les autres pays, en millions, d'après les données les plus récentes, sont : Japon – 242 $, États-Unis, 869 $, Royaume-Uni, 235 $, Suède, 485 $, République fédérale allemande, 942 $.

[2] Y compris dépenses de l'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier (AMESP) pour les années civiles 1984 à 1987, ces dépenses consistent surtout en subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP) applicables aux frais admissibles d'acquisition de biens, de développement et d'exploration. Sont également incluses les dépenses du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur (PCEEMV), pour 1987 et 1988.

LA PRÉPARATION DE LA LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES EN APPLICATION DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Question nº 299—**Mme Gaffney:**

1. Le gouvernement a-t-il adjugé un contrat à l'*American Chemical Society* de Colombus (Ohio), relativement à l'établissement de la liste intérieure des substances qui est requise aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la valeur de ce contrat, *b*) des entreprises canadiennes ont-elles soumissionné pour ce contrat et, dans l'affirmative, lesquelles, *c*) l'*American Chemical Society* a-t-elle été le soumissionnaire le plus bas et, dans l'affirmative, quelle était (i) la teneur de sa soumission, (ii) la teneur de chacune des autres soumissions, *d*) y a-t-il eu un appel d'offres et, dans l'affirmative, (i) où a-t-il été annoncé, (ii) à quel moment?

2. À la connaissance du gouvernement, l'*American Chemical Society* a-t-elle, relativement à la liste canadienne des substances, des compétences ou des connaissances particulières que les entreprises canadiennes ne possèdent pas et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Robert R. de Cotret (ministre de l'Environnement): 1. Oui.

a) Environnement Canada a accordé un contrat de 1,8 million $, offert à une seule entreprise, pour la préparation de la Liste intérieure des substances (LIS) en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Ce contrat a été adjugé au *Chemical Abstracts Service* (CAS) de l'*American Chemical Society* en raison d'exigences très spéciales.

b) Non

c) S/O

d) Non

2. Le recours au *Chemical Abstracts Services* (CAS) répond à la recommandation du Comité consultatif sur les modifications à la *Loi sur les contaminants de l'environnement* que la Liste intérieure des substances (LIS) soit établie à partir des numéros de registre CAS et suivant la nomenclature des *Chemical Abstracts*. C'est un point sur lequel l'industrie a beaucoup insisté. Les fabricants et les importateurs de produits chimiques opèrent aujourd'hui sur un marché mondial; il est donc important que, dans la réglementation canadienne, les substances soient identifiées comme chez nos principaux partenaires commerciaux, en particulier les Américains et les Européens. Le CAS a été chargé de valider le nom et le numéro de registre de toutes les substances devant être inscrites sur la LIS. Comme il est le créateur et le propriétaire du système de registre, le CAS est le seul à pouvoir confirmer les noms et numéros de registre des substances en question et, au besoin, créer de nouveaux numéros.

Le CAS n'a pas été chargé de fournir de l'information sur l'importation, la fabrication, l'utilisation, la distribution ou la disponibilité des substances au Canada.

Renseignements complémentaires

Environnement Canada est à établir la Liste intérieure des substances (LIS) qui est requise en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Les dispositions de la Loi concernant la notification qui visent les substances nouvelles ne peuvent être mises en oeuvre tant que la préparation de cette liste n'est pas terminée.

Pour l'établissement de la Liste, le Ministère s'est efforcé de suivre le plus possible les recommandations du Comité consultatif sur les modifications à la *Loi sur les contaminants de l'environnement*, groupe multipartite formé de représentants du gouvernement fédéral, des provinces, de syndicats, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales intéressées à l'environnement. L'industrie canadienne a soumis les noms des substances considérées et Environnement Canada les étudie pour déterminer si les critères administratifs et les exigences de la loi pour l'inscription des substances sur la Liste sont respectés. Ainsi, l'industrie et le Ministère auront déterminé conjointement le contenu de la Liste.

Environnement Canada a demandé l'aide du *Chemical Abstract Service* (CAS) de Columbus (Ohio), afin que la Liste puisse être établie le plus rapidement possible.

Environnement Canada doit structurer la Liste en fonction des numéros de registre CAS et des noms formés suivant les règles de nomenclature des *Chemical Abstracts*. Comme le CAS est le créateur de ces numéros, il serait impossible de se passer de sa collaboration.

Le CAS a conseillé Environnement Canada sur les moyens de procéder pour l'obtention et la compilation des données. Il aide également à mettre au point les procédures pour la publication de la Liste.

Cinq contrats (d'une valeur totale de 3,8 millions $) ont été offerts de façon exclusive et adjugés au CAS.

Le CAS possède une expérience unique dans le domaine des inventaires de substances chimiques, ayant participé, en tant que principal entrepreneur, aux deux principaux inventaires réalisés dans le monde jusqu'à maintenant, soit celui de l'*Environmental Protection Agency* aux États-Unis et celui de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles.

Ceux-ci ont indiqué à Environnement Canada que la participation du CAS à l'inventaire canadien doit être considérée comme essentielle tant pour le succès de l'effort que pour le crédit qui sera donné au résultat.

L'Australie a essayé de préparer une liste similaire sans recourir à des experts étrangers. L'effort se poursuit depuis quatre ans et est loin d'avoir le succès escompté. À notre connaissance, les compétences et l'aide très spécialisée dont nous avons besoin pour préparer la Liste ne peuvent être obtenues d'autres sources, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Le processus d'évaluation approfondie des nouvelles substances importées ou fabriquées au Canada, qui est prévu dans la LCPE, ne peut être mis en oeuvre tant que la prépartion de cette liste n'est pas terminée.

Le CAS appartient à l'*American Chemical Society*. Ses activités sont sans but lucratif.

L'ÉTUDE SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 301—**M. Nault:**

1. Le gouvernement peut-il fournir des précisions sur le processus de consultations qui sera amorcé relativement au Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. Le gouvernement peut-il indiquer combien a coûté le rapport dans son ensemble, y compris *a*) les salaires et les déplacements des fonctionnaires de tous les ministères concernés, *b*) la traduction, la conception et l'impression, *c*) la distribution et, dans l'affirmative, à combien ces coûts se sont-ils élevés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1) En février 1990, le ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, Mme Kim Campbell, a fait parvenir le Rapport du groupe d'étude sur le maintien de l'ordre dans les réserves aux chefs et aux conseillers des bandes indiennes du Canada et leur a signalé qu'une autre ronde de consultations avec les organismes pressentis et d'autres parties intéressées aurait lieu. La ministre d'État les a également invités à exprimer leurs points de vue. Par la suite, le sous-ministre adjoint des Services aux Indiens a adressé une lettre aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport. Parmi elles, on compte les conseils tribaux, les organismes indiens et provinciaux; les commissions de police; les chefs des services policiers indiens; les commandants de la GRC affectés à différents détachements au Canada; les solliciteurs généraux et les autres ministères provinciaux dont le mandat touche les Indiens ou les services policiers. Dans sa lettre, le sous-ministre adjoint a indiqué qu'on entreprendrait au printemps les consultations sur les fondements et les conséquences du rapport.

Le gouvernement a tenu les premières consultations à Halifax (le 9 mai) avec les chefs des quatre provinces maritimes et à Toronto (le 10 mai) avec les représentants de la province de l'Ontario et ceux des organismes des Premières Nations de l'Ontario.

Les bureaux régionaux des Affaires indiennes coordonnent le processus de consultations à l'échelle des provinces et des territoires. Le calendrier n'est pas tout à fait terminé, mais le gouvernement se réunira d'un bout à l'autre du pays avec les représentants indiens, provinciaux et fédéraux qui ont participé à l'élaboration du rapport ainsi qu'avec d'autres parties concernées. Jusqu'à présent, le MAINC a reçu trois lettres de réactions au rapport.

2) Le coût approximatif du rapport se résume comme suit:

23 100 $—Déplacements du représentant du Solliciteur général, de celui de la GRC et de celui de la Justice ainsi que les déplacements de 2 ou 3 représentants du MAINC aux fins des consultations à la grandeur du pays.*

51 900 $—Marché de services aux fins de la rédaction du rapport préliminaire.

43 825,15 $—Traduction, conception et impression du rapport.

2 371,88 $—Distribution.

* Siéger à un groupe d'étude fait partie des tâches d'un fonctionnaire. Par conséquent, la réalisation du rapport n'a pas entraîné de coût supplémentaire au chapitre des salaires.

LES FONDS, LES SUBVENTIONS OU LES CONTRIBUTIONS AUX «MANITOBANS FOR MEECH LAKE»

Question nº 303—**Mlle Grey (Beaver River):**

Le gouvernement a-t-il versé, directement ou indirectement par l'entremise d'une société d'État, des fonds ou des subventions ou contributions à un organisme appelé «*Manitobans for Meech Lake*», dirigé par M. Patrick Riley, de Winnipeg (Manitoba)?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesses), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Au meilleur de la connaissance du gouvernement: Non.

L'AMBASSADE CANADIENNE À WASHINGTON

Question nº 306—**Mme Gaffney:**

1. A-t-on rénové et redécoré l'ambassade canadienne à Washington (D.C.) depuis la nomination de M. Derek H. Burney au poste d'ambassadeur et, dans l'affirmative, *a*) quels travaux ont été faits, *b*) combien chacun d'eux a-t-il coûté?

2. Y a-t-il, à l'ambassade canadienne à Washington (D.C.), des oeuvres d'art offertes par *Imperial Oil* et, dans l'affirmative, *a*) à combien en estime-t-on la valeur, *b*) à quel endroit sont-elles exposées, *c*) qui peut les voir?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): M. Burney a été nommé ambassadeur en janvier 1989. La nouvelle ambassade n'était pas encore ouverte à cette époque. Les premiers employés ont emménagé dans les nouveaux locaux en février 1989 et l'inauguration officielle a eu lieu en mai. Un grand nombre de travaux restaient encore à faire même après l'occupation initiale des locaux. Ces travaux ont été effectués conformément aux spécifications du projet. De janvier 1989 jusqu'à présent, le total des coûts a été de 1 350 940 $.

L'ambassade du Canada à Washington a bénéficié de prêts et de dons d'oeuvres d'art canadien de la part de la compagnie Imperial Oil ainsi que de 15 autres sources canadiennes—corporations ou particuliers. En outre, des corporations canadiennes parrainent la présentation d'expositions d'art et d'artisanat canadiens dans la Galerie de l'ambassade (et le Salon du Canada), ainsi que de spectacles d'artistes canadiens dans le théâtre.

Les oeuvres d'art, de même que celles commandées/achetées par le gouvernement, se trouvent réparties dans toute l'ambassade. La collection de la compagnie Imperial Oil se trouve dans la salle à manger, au sixième étage, où les invités peuvent la voir au petit-déjeuner, au déjeuner, au dîner et aux réceptions. Étant donné qu'il s'agit d'un prêt au gouvernement, nous en ignorons la valeur.

LES PENSIONS

Question nº 312—**M. Harvard:**

À la page 9 du document budgétaire de 1985 intitulé «Pour assurer le renouveau économique—Pensions améliorées pour les Canadiens», où il est question des prestations de survivant, il est disposé que «ces prestations devront être au moins égales à 60 pour cent de la pension qui était versée;. . .»; la prestation actuelle est-elle effectivement de 60 p. 100 et, dans la négative, *a*) à quel pourcentage équivaut-elle, *b*) si elle correspond à moins de 60 p. 100 de la pension versée antérieurement, y a-t-il des raisons particulières expliquant le phénomène et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des finances): La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension en vigueur depuis le 1er janvier 1987 impose de nouvelles normes minimales aux régimes de retraite assujettis à la réglementation fédérale. Ces régimes doivent notamment offrir une prestation au survivant. Ainsi, depuis le 1er janvier 1987, la prestation de retraite versée à un participant actuel ou ancien ayant un conjoint au moment où commence le versement de cette prestation doit être réversible. Les régimes peuvent prévoir la réduction de la prestation au décès de l'un des conjoints, mais le montant révisé ne peut être inférieur à 60 p. 100 de la somme payable lorsque les deux conjoints vivaient. En outre, le répondant du régime peut réduire le montant de la prestation initiale payable si la valeur actuarielle actualisée de la prestation réversible est au moins égale à celle de la prestation initiale normale prévue par le régime. Évidemment, le régime peut comporter des dispositions plus généreuses (par ex., aucune réduction de la prestation au décès du premier conjoint ni ajustement mathématique de la prestation réversible).

Un participant actuel ou ancien peut choisir de recevoir sa prestation de retraite comme s'il n'avait pas de conjoint. Toutefois, si ce choix avait pour effet de réduire à son décès le montant de la prestation à moins de 60 p. 100 du montant qui aurait été payable si les deux conjoints vivaient encore, le conjoint du participant doit renoncer par écrit à une prestation réversible et déposer cette renonciation auprès de l'administrateur du régime.

En cas de séparation ou de divorce, un régime peut prévoir le versement de la prestation réversible comme s'il s'agissait de deux paiements séparés. La valeur actuarielle actualisée des deux paiements doit alors être au moins égale à celle de la prestation réversible.

Si un participant actuel ou ancien décède avant d'être admissible à la préretraite, le conjoint survivant peut réclamer la portion des droits à pension à laquelle le participant aurait été admissible le jour de son décès (calculée comme s'il y avait eu cessation d'emploi et non décès) pour sa participation au régime après le 31 décembre 1986. Un régime peut également prévoir une prestation de pension immédiate au moins égale à la portion des droits susmentionnée. Si un participant actuel ou ancien décède entre le moment où il devient admissible à la retraite et celui où débute le versement de la prestation, il est réputé avoir pris sa retraite pour l'application

des prestations au survivant et avoir été admissible à la prestation réversible.

Si, au décès du participant, son conjoint survivant a droit à une indemnité en vertu d'un régime d'assurance-vie collective, la prestation de retraite payable peut être amputée d'un montant égal à la partie de cette indemnité que l'employeur est réputé avoir payé, sous réserve de deux conditions. Premièrement, la valeur actuarielle actualisée de la réduction ne peut être supérieure au montant de l'indemnité à laquelle le conjoint survivant a droit. Deuxièmement, dans le cas d'un régime de retraite cotisable, la réduction ne peut avoir pour effet de ramener la prestation payable au conjoint survivant à un montant inférieur aux cotisations exigibles du participant, majorées de l'intérêt.

Lorsque la Loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1987, les répondants des régimes de retraite qui se sont engagés à appliquer les changements à compter de cette date ont bénéficié d'une période de grâce pour revoir le libellé des régimes. Les nouvelles dispositions de la Loi sont donc en place.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion nº 16 portant production de documents.

LES VOYAGES AU SERVICE DE L'ÉTAT

Motion nº 16—M. Milliken

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les reçus délivrés pour les services de vols administratifs du ministère de la Défense nationale utilisés par des ministres au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1988, ainsi que de toute la correspondance concernant ces vols, la date, l'heure, le coût et la durée de chacun de ces vols, ses points de départ et de destination, le nom de toutes les personnes se trouvant à bord, et la raison de l'utilisation de l'appareil du gouvernement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le président du Conseil du Trésor l'a dit à la Chambre le 24 octobre 1989, la pratique actuelle relative à la déclaration des frais de déplacement des ministres a été établie par une décision du Cabinet en 1963, et c'est une pratique que tous les gouvernements ont suivie depuis ce temps.

Aux termes des nouvelles lignes directrices annoncées par le président du Conseil du Trésor à la Chambre des communes le 24 octobre 1989, le contrôleur général du Canada doit divulguer périodiquement les renseignements suivants: a) les frais de déplacement de chaque ministre, b) le nombre de déplacements que chaque ministre a effectués dans un avion de l'État, c) la date, l'itinéraire et le nom de tous les passagers de chaque vol d'un avion de l'État, d) la raison pour laquelle on a utilisé un avion de l'État, e) le coût de l'utilisation de cet avion.

Le système est entré en vigueur le 1er avril 1990. Le premier rapport trimestriel sera rendu public, dès qu'il sera prêt, par l'intermédiaire du bureau du contrôleur général.

Pour ce qui est de l'utilisation des avions de l'État entre novembre 1988 et août 1989, 220 vols ont été effectués, totalisant 1 413,2 heures de vol.

Le premier rapport à cet égard a été déposé le 18 juin 1990, si je ne m'abuse. Par conséquent, je demande au député de retirer sa motion ou de la reporter pour débat ultérieur.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans cet avis de motion portant production de documents, nous demandons les mêmes documents que réclamait le vérificateur général pour pouvoir préparer le rapport qu'il devait remettre au Parlement.

Je ne vois rien de déraisonnable dans cette demande. Comme le gouvernement refuse de divulguer ces renseignements très importants, je n'ai d'autres choix que de demander que la motion soit reportée pour débat ultérieur. Fini le temps des réponses évasives.

M. le Président: La motion est reportée pour débat ultérieur, conformément au paragraphe 97(1) du Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, j'aimerais invoquer le Règlement. Avant que nous en terminions avec les Affaires courantes, les représentants des trois partis ainsi que les députés indépendants à la Chambre ont tenu des discussions et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour l'application ce soir, après l'ajournement de la Chambre à la fin des délibérations, de la motion suivante:

Je lis:

Que, à la fin des travaux d'aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à nouvelle convocation du Président;

Que, lorsque la séance reprendra conformément au présent ordre, la Chambre aborde de nouveau, si le gouvernement le demande, l'étude des affaires courantes ordinaires et, sinon, examine les ordres émanant du gouvernement;

Que, si à tout moment pendant la suspension de la séance, le gouvernement le demande, le greffier publiera un Feuilleton des Avis spéciaux et, nonobstant tout article du Règlement, au plus tard 12 heures après qu'un avis aura été donné, le gouvernement sera réputé être autorisé à y donner suite; et

Que, si à 23 h 59, le lundi 25 juin 1990, la séance n'a pas repris conformément au présent ordre, la Chambre sera réputée s'être ajournée jusqu'à 11 heures le mardi 26 juin 1990.

M. Angus: Monsieur le Président, je veux simplement signaler que nous avons été consultés. Le personnel du caucus néo-démocrate m'informe que nous devrions approuver cette motion, parce qu'il aimerait bien qu'on le laisse respirer pendant quelque temps.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est un peu grâce à moi que cette motion a abouti à la Chambre. Je tiens à remercier le gouvernement et les députés néo-démocrates qui nous ont obligés en permettant au caucus libéral d'assister à ce très important congrès qui a lieu à Calgary pour choisir le prochain premier ministre du Canada. Je leur en sais gré de tout coeur.

M. Nowlan: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a fait allusion aux discussions qui ont eu lieu entre les leaders parlementaires et d'autres. Je crois qu'il a parlé des indépendants. Je ne suis pas sûr des termes qu'il a employés au juste et c'est pour cela que je dis d'«autres». Je suis content également que le gouvernement ait présenté cette motion par respect pour la convention qui existe à la Chambre depuis la Deuxième Guerre mondiale, une convention qui tient compte de la tenue des congrès nationaux, quel que soit le parti en cause, le Parti libéral, le NPD ou le Parti conservateur.

• (1530)

J'étais un peu irrité de lire certaines déclarations de mon leader à la Chambre qui expliquait pourquoi nous allions siéger le restant de la semaine alors que nous ne pouvons absolument rien faire pour régler certains problèmes qui perturbent le pays.

Je me réjouis de voir que le bon sens a prévalu, en l'occurrence, et je suis certes d'avis que cette motion devrait être adoptée même assortie de toutes les conditions imposées par le secrétaire parlementaire.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. J'aimerais avoir certains éclaircissements, même si je suis d'accord avec le préavis de 12 heures.

Je me demande, cependant, ce qu'on peut faire pour ceux d'entre nous qui ne pourraient pas revenir à Ottawa en 12 heures si jamais une urgence survenait.

M. Cooper: Monsieur le Président, étant un de ceux qui habitent plus loin de cette auguste institution que la députée, je suis au courant des problèmes dont elle parle.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour aider les députés si la Chambre est rappelée pour quelque raison que ce soit. Je peux également assurer aux députés que nous ferons tout notre possible pour qu'un préavis suffisant soit donné.

Vu les circonstances, nous estimons important de disposer de cette période de temps pour que la Chambre ait la possibilité de traiter d'importantes questions de l'heure.

M. le Président: La Chambre a entendu les propositions qu'on a qualifiées à la fois de modestes et de pleines de bon sens.

Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

Initiatives ministérielles

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROCÉDURE SUIVIE AU COURS DU DÉBAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, avant que nous entamions les ordres du jour, je voudrais dire que les partis se sont consultés et se sont entendus pour que, si un parti le désire, il partage ses discours de 20 minutes et les périodes de questions et d'observations de 10 minutes entre ses députés.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je peux confirmer que ces discussions ont eu lieu. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que tout parti partage son temps de parole.

Toutefois, je voudrais préciser que, du moins au début, le gouvernement utilisera tout le temps attribué à chaque orateur.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire appuyer cette proposition.

Bien sûr, je souhaiterais que tous les députés de mon caucus soient présents pour pouvoir dire la même chose, c'est-à-dire que nous voudrions partager notre temps de parole, mais nous prendrons les 20 minutes prévues en plus des 10 minutes réservées aux questions après le premier tour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987

LA RATIFICATION PAR LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DU MANITOBA ET DE TERRE-NEUVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que, attendu:

que le Premier ministre du Canada et les dix premiers ministres des provinces ont conclu au lac Meech, le 30 avril 1987, un accord de principe;

que les onze premiers ministres du Canada ont signé, le 3 juin 1987, l'Accord constitutionnel de 1987;

que la Chambre des communes a adopté à deux reprises la *Modification constitutionnelle de 1987*;

qu'en date du 3 juin 1990, sept assemblées législatives représentant 91 p. 100 de la population du Canada avaient également autorisé la proclamation de la *Modification constitutionnelle de 1987*;

que le débat qui dure depuis trois ans au pays, les audiences publiques du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, les audiences tenues à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba de même que les audiences du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech proposée par le Nouveau-Brunswick ont permis de connaître les préoccupations des Canadiens;

que les premiers ministres se sont réunis le 3 juin 1990 pour examiner les préoccupations des Canadiens et déterminer les moyens d'assurer la ratification de la *Modification constitutionnelle de 1987*;

que les premiers ministres se sont entendus, le 9 juin 1990, sur l'Entente constitutionnelle de 1990, par laquelle les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la *Modification constitutionnelle de 1987* à l'examen législatif ou public approprié, et à mettre tout en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a autorisé, à l'unanimité, la *Modification constitutionnelle de 1987* le 15 juin 1990;

que huit assemblées législatives représentant 94 p. 100 de la population du Canada ont maintenant autorisé la proclamation de la *Modification constitutionnelle de 1987*;

que les Assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve n'ont pas encore autorisé la *Modification constitutionnelle de 1987*; et

qu'il est important que les membres élus des Assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve exercent le rôle que leur attribue la Partie V de la *Loi constitutionnelle de 1982* et se prononcent sur la *Modification constitutionnelle de 1987*,

la Chambre presse les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la *Modification constitutionnelle de 1987* avant le 23 juin 1990 de façon à ce que les Canadiens puissent franchir une étape importante de l'édification de leur pays et débloquer le processus de son évolution constitutionnelle afin de pouvoir, entre autres, aborder les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada.

—Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour exhorter les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve à déployer tous les efforts possibles pour que l'Accord du lac Meech soit pleinenment ratifié d'ici au 23 juin 1990.

De cette façon, comme le dit la résolution, les Canadiens pourront franchir une étape importante de l'édification de leur pays et débloquer le processus de son évolution constitutionnelle afin de pouvoir, entre autres, aborder les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus

d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada.

En ma qualité de ministre de la Justice, j'ai eu maintes fois le plaisir et l'honneur de parler aux Canadiens de l'Accord du lac Meech; cependant, la première fois que je l'ai fait, je l'ai déjà dit à la Chambre, c'était en ma qualité de députée de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. En juin 1987, lorsque le texte final de l'Accord a été paraphé, j'étais députée à l'Assemblée législative de ma province. J'ai accueilli cet accord avec empressement et, depuis trois ans, je n'ai cessé d'y souscrire et de l'appuyer. Je persiste à croire qu'il est important pour ma province, les provinces de l'ouest du Canada et le Canada tout entier.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Dans l'esprit des Canadiens, monsieur le Président, cet accord est perçu en quelque sorte comme un mythe. Chaque fois que je l'ai pu, j'ai tenté de dissiper le mystère qui l'entoure. Tout comme maintenant, je croyais en 1987 que l'Accord du lac Meech était bon pour tout le Canada et, en ma qualité de citoyenne de la Colombie-Britannique, je crois également qu'il est bon pour toutes les provinces de l'Ouest.

[*Français*]

L'Accord du lac Meech réintègre le Québec dans la famille canadienne dans des conditions très raisonnables. Il met fin à l'amertume et à l'ostracisme qu'a connus le Québec depuis le rapatriement de la Constitution en 1982 et fait du Québec une province canadienne à part entière.

L'Accord du lac Meech pave la voie à un Canada plus fort où le gouvernement fédéral travaillera de concert avec les provinces plus fortes, et non contre elles, et où toutes les provinces seront traitées sur un pied d'égalité.

L'Accord du lac Meech reconnaît le caractère distinct de la société québécoise au sein du Canada. Il donne aux provinces voix au chapitre des institutions fédérales telles que la Cour suprême. Il confirme le pouvoir du gouvernement canadien d'instituer de nouveaux programmes de partage des frais dans des domaines de compétence provinciale exclusive et le droit des provinces de se retirer de tels programmes moyennant une indemnité raisonnable pourvu qu'elles offrent leurs propres programmes de façon compatible aux programmes nationaux.

[*Traduction*]

L'Accord du lac Meech reconnaît la nécessité de passer à la prochaine phase de notre réforme constitutionnelle, d'en finir avec le programme des années 1980 pour pouvoir entamer celui des années 1990.

Je crois passionnément et profondément à l'importance de cet accord qui nous permettra de continuer le genre de processus qui a créé le pays le plus extraordinaire du monde de nos jours.

L'accord nous permettra de résoudre le genre de problèmes et de questions qu'une société dynamique comme celle du Canada rencontre constamment avec chaque nouvelle génération.

Je crois également que l'échec de l'accord nuirait considérablement à l'avenir de notre pays. Cela ne veut pas dire que cet accord soit parfait et ne puisse pas être amélioré.

En effet, à la récente réunion des premiers ministres, l'Accord du lac Meech a été amélioré à la suite des propositions faites par le Manitoba, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ainsi que par les négociations de tous les premiers ministres.

Les habitants de Terre-Neuve et du Manitoba ont tout lieu d'être fiers de la contribution qu'ils ont apportée à ce processus.

En tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, je suis profondément consciente de l'importance vitale de la réforme du Sénat pour l'ouest du Canada. Elle est manifestement aussi d'une grande importance pour de nombreux Canadiens du Canada atlantique. L'Accord du lac Meech garantit que la réforme du Sénat sera à l'ordre du jour des conférernces annuelles sur la Constitution.

Conformément à l'entente constitutionnelle de 1990, la réforme du Sénat fondée sur des objectifs convenus va constituer maintenant la principale priorité constitutionnelle. Le processus va être accéléré et la commission intergouvernementale tiendra des audiences fondées sur les objectifs convenus par tous les premiers ministres, ce qui conduira à une conférence des premiers ministres sur la réforme du Sénat d'ici la fin de l'année.

Si la réforme du Sénat n'est pas réalisée pour le 1er juin 1995, la représentation au Sénat de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve passera automatiquement de six à huit.

Comme l'a fait remarquer le premier ministre Filmon, cela constitue un engagement de procéder à une réforme du Sénat aussi solide que celui qui avait été initialement

fait au Québec pour l'actuelle série de négociations constitutionnelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, une autre importante question débattue lors de la rencontre des premiers ministres est l'incorporation dans la Constitution d'une clause générale énonçant les caractéristiques fondamentales du Canada.

Les premiers ministres ont étudié cette question à fond et ont tenu compte des nombreuses tentatives infructueuses des vingt dernières années de rédiger une telle clause qui satisfasse tous les intéressés.

Enfin, ils ont convenu de renvoyer, à des fins d'audiences publiques, à un comité spécial composé de représentants de tous les partis des versions rédigées par les gouvernements du Canada, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

• (1540)

[*Traduction*]

Le premier ministre Filmon a déclaré qu'il s'agissait d'un grand pas en avant et il a fait remarquer que désormais le processus permettant aux Canadiens de participer activement à la définition de leur identité nationale était débloqué.

Sur les instances du Manitoba et de Terre-Neuve, les premiers ministres ont également réexaminé l'article sur la société distincte, et en particulier, son lien avec la Charte canadienne des droits et libertés et ses répercussions sur la répartition des pouvoirs.

Le gouvernement fédéral et la grande majorité des experts en droit ont toujours prétendu que l'inclusion de cette clause dans l'Accord ne menaçait pas les droits conférés par la Charte ni ne modifiait la répartition des pouvoirs, contrairement à ce que certains prétendent.

Six éminents juristes ont garanti à nouveau que les droits conférés par la Charte ne seraient violés en rien par la clause sur la société distincte, sur la dualité linguistique et que cette clause ne donnait aucun nouveau pouvoir législatif au Parlement ou à n'importe quelle assemblée législative provinciale.

L'Accord de 1990 améliore aussi les possibilités de trouver une solution aux préoccupations des autochtones. En tant que ministre responsable des questions constitutionnelles autochtones, je tiens à répéter que le gouvernement entend bien terminer les travaux entrepris dans ce domaine. Comme nous l'avons précisé dans le dernier discours du Trône, les questions autochtones seront parmi les priorités constitutionnelles du gouvernement à la suite de la ratification de l'Accord.

[*Français*]

Si tous les gouvernements s'asseoient à la même table et dénouent l'impasse constitutionnelle, l'Accord permettra de réaliser des progrès en vue d'apporter les modifications nécessaires à la Constitution pour répondre aux préoccupations des autochtones.

De plus, en conséquence de l'entente conclue en 1990, il sera possible d'établir un processus constitutionnel distinct concernant les peuples autochtones; une conférence constitutionnelle des premiers ministres aura lieu tous les trois ans, la première dans l'année suivant la proclamation de l'Accord.

De toute évidence, la solution aux questions touchant les autochtones est intimement liée au passage de l'Accord du lac Meech.

[*Traduction*]

C'est l'échec de l'Accord qui menace en réalité tout progrès sur les questions autochtones ainsi que sur d'autres questions constitutionnelles importantes, car l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons ne serait pas dénouée et le climat ne serait absolument pas propice, pour des années à venir, à des pourparlers constitutionnels.

Il ne s'agit pas d'exagérer les conséquences de l'échec de l'Accord du lac Meech, mais il ne faut pas non plus les méconnaître.

Je crains vivement que bien des Canadiens, dans tout le pays, sous-estiment les répercussions du rejet de l'Accord. Trois fois en dix ans—lors du référendum, dans le cadre de l'Accord du lac Meech et plus récemment, lors de la rencontre des premiers ministres, les Québécois ont dit oui au Canada.

[*Français*]

En 1980, les Québécois ont voté avec ferveur pour le Canada. Imaginez leur déception lorsqu'un accord a été négocié en 1982 sans leur signature, sans la province qui est le principal foyer de l'un des deux peuples fondateurs du pays.

Les propositions constitutionnelles du Québec sont les plus modestes jamais mises de l'avant depuis les temps modernes.

Deux provinces doivent encore ratifier l'Accord du lac Meech et le délai est presque écoulé. Nous en sommes à un point tournant dans la vie de notre nation et les enjeux sont élevés, très élevés.

Nous sommes à une période critique de notre histoire. Sans l'Accord, notre existence en tant que pays uni et notre volonté de continuer à vivre ensemble seront remises en question.

Nous ne voulons pas laisser ce problème en héritage à la future génération de Canadiens; nous n'en avons pas le droit.

[*Traduction*]

Ne compromettons pas les gains faits dans l'Accord du lac Meech et dans l'entente constitutionnelle de 1990. Plus important encore, ne compromettons pas la viabilité future de notre pays.

Au cours du débat public sur l'Accord du lac Meech, j'ai été frappée de constater que, comme pays, nous en sommes à nos premières armes en matière de modification constitutionnelle. Ce n'est que depuis le rapatriement de la Constitution en 1981 que les Canadiens ont eu l'occasion de s'engager sérieusement dans ce processus et que la décision finale sur les modifications repose entre les mains de nos propres gouvernements.

La formule prévue dans la Constitution rapatriée de 1982 exige que les modifications constitutionnelles soient mises en vigueur au moyen d'un processus de ratification dans les assemblées législatives du pays. Le processus qui a mené à l'Accord du lac Meech constitue peut-être la première utilisation sérieuse, à l'échelle nationale, du processus que nous a donné le rapatriement de la Constitution de 1981.

Nous avons constaté que le processus présentait des difficultés. Au cours de la négociation de l'Accord du lac Meech et du processus qui a suivi et qui a mené à la négociation, tout récemment, de la résolution d'accompagnement, certains ont reproché au processus de n'être pas assez ouvert et ont critiqué les réunions des premiers ministres qui cherchaient à résoudre nos problèmes constitutionnels.

Nous faisons face à un défi en tâchant de concilier, d'une part, le désir des Canadiens de participer largement au processus constitutionnel et, d'autre part, les exigences de la Constitution voulant qu'on finisse par en arriver à un consensus qui soit ratifié au moyen du processus législatif au Parlement du pays et dans les assemblées législatives provinciales.

Cela exige que, au cours du processus, les chefs politiques responsables finissent par assumer la responsabilité de formuler l'opinion des Canadiens sous forme de résolutions dont ils saisiront leurs assemblées législatives respectives.

Pour que les modifications constitutionnelles entrent en vigueur, il est clair que ces résolutions doivent être libellées en termes similaires dans toutes les assemblées législatives du pays. Il faut donc que les premiers ministres en soient arrivés à un consensus sur les résolutions dont ils saisiront leur assemblées législatives.

Nous avons beaucoup appris du processus qui a mené à l'Accord du lac Meech et à la résolution d'accompagnement. Tenter de concilier ces deux vastes ambitions d'une part, pouvoir appliquer efficacement le processus de modification établi dans la Constitution de 1981, pouvoir faire évoluer le dossier constitutionnel en faisant ratifier des modifications par nos assemblées législatives et, d'autre part, faire participer un grand nombre de Canadiens, voilà un défi qui ne disparaîtra pas demain.

Ce que j'ai le plus de difficulté à comprendre du processus depuis la ratification de l'Accord du lac Meech, c'est la volonté de certains Canadiens d'aborder immédiatement tous les aspects de la réforme constitutionnelle que nous avons à régler comme pays.

Nous n'avons pas d'expérience dans ce domaine. Nous sommes, à bien des égards, des novices en matière de développement constitutionnel. Nous ne sommes pas maîtres de notre Constitution depuis très longtemps, contrairement à un grand nombre de pays voisins et associés. Il nous faut donc apprendre qu'il existe des moyens d'établir un ordre du jour, de dresser une liste des priorités, de régler les questions une à la fois et graduellement, au fil des ans, de former un corpus d'éléments constitutionnels décidés ici même, au Canada.

Je crains qu'un grand nombre de Canadiens n'aient perdu de vue le but précis que visait l'Accord du lac Meech. Il est à bien des points de vue un petit chapitre du développement constitutionnel canadien. Il vise à régler un problème bien précis, l'exclusion du Québec du processus constitutionnel en 1981.

Ma propre province a pris une part très active aux négociations qui ont conduit au rapatriement de notre Constitution. En fait, ma province et d'autres provinces de l'Ouest s'inquiétaient fortement des conséquences qu'aurait une Constitution rapatriée sur la capacité des gouvernements provinciaux de continuer à exercer leur pouvoir.

Au début des années 1980, on redoutait les effets de la Charte des droits, par exemple, et plus particulièrement de l'empiètement de la Charte des droits sur des prérogatives qui, dans notre régime de suprématie parlementai-

re, ont été si importantes pour les assemblées législatives, des provinces.

Au moment du rapatriement de la Constitution, il y avait donc également une impasse. Ma province, la Colombie-Britannique, a contribué de façon très significative à nous faire sortir de cette impasse en amenant à Ottawa un contitutionnaliste qui a conçu le compromis que fut à l'époque la clause de dérogation.

Pour ma province comme pour bien d'autres, la clause de dérogation fut l'élément clé qui les a assuré que le rapatriement de la Constitution et la Charte des droits n'empièteraient pas sur leurs prérogatives en matière législative.

Monsieur le Président, quelle que soit l'opinion que l'on a aujourd'hui sur la clause de dérogation, cette clause fut accueillie au début des années 1980 par bon nombre de personnes comme un grand compromis typique du Canada, en dépit du fait qu'elle permettait aux assemblées législatives des provinces et au gouvernement du Canada d'aller à l'encontre des droits inscrits à la Charte.

Je crois qu'à cette époque, parce qu'elle rendait possible le rapatriement de la Constitution et permettait d'amorcer un processus qui nous a fait mûrir sous bien des aspects, qui nous a posé d'énormes défis sur le plan juridique, qui a imposé de grandes exigences à tous les gouvernements, les obligeant à travailler et à fonctionner en respectant les principes de la Charte, la clause a constitué une contribution positive. Mais je suis la première à reconnaître que cette contribution, les Canadiens pourraient souhaiter la repenser.

• (1550)

Ce qui importe, c'est que le gouvernement fédéral et les gouvernements de la plupart des provinces étaient alors prêts à faire des concessions, des compromis, afin de garantir le rapatriement de la Constitution.

Les problèmes qu'on nous a demandé de traiter, dans l'Accord du lac Meech, sont infiniment plus modestes que ceux auxquels nous étions confrontés dans le cadre du rapatriement de la Constitution. On nous demande de reconnaître les aspirations du Québec afin de garantir qu'il puisse défendre et protéger son identité culturelle propre.

Le processus qui a mené à la conclusion de l'Accord du lac Meech a donc été entrepris à la demande des neuf autres premiers ministres provinciaux, qui voulaient mettre le point final à une affaire qui n'était pas terminée. Je suis très troublée par les critiques que certains formulent maintenant à l'égard de l'Accord du lac Meech, parce que celui-ci n'a été conçu que pour traiter de points précis. À l'époque, les premiers ministres s'étaient entendus sur ces points précis de l'Accord du lac Meech, qui revêtaient pour eux une importance fondamentale parce qu'une fois réglés, il devenait possible de discuter des enjeux sérieux, essentiels et plus vastes de la société canadienne. Ils devaient être la clef d'un avenir brillant, constructif et fructueux, en matière de développement constitutionnel au Canada.

Je crois qu'il importe maintenant de rappeler aux Canadiens que l'Accord du lac Meech n'est qu'une étape dans une longue démarche qui se poursuivra, à condition que nous restions une société dynamique et capable d'adaptation, de croissance et de développement.

Monsieur le Président, nous ne devrions donc pas mettre en danger les gains réalisés au moyen de l'Accord du lac Meech et de l'accord constitutionnel de 1990. Il importe encore plus de ne pas mettre en danger la viabilité future de notre pays.

[*Français*]

Comme le disait le premier ministre Wells dans ses remarques finales après la réunion des premiers ministres, nous devons penser au Canada d'abord, tenir compte des intérêts du pays en premier et de nos régions individuelles en deuxième.

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour prendre position en faveur du Canada, non en tant que gens de l'Ouest ou gens de l'Est, ni comme résidants de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, mais en tant que Canadiens.

[*Traduction*]

Il est maintenant temps que les Canadiens se rassemblent. Il est temps que tous les Canadiens entreprennent de jeter des ponts et de construire leur pays. Il est temps de nous mettre d'accord en ce pays, non pour le salut du lac Meech, mais pour le salut du Canada.

Monsieur le Président, je demande instamment aux assemblées législatives de Terre-Neuve et du Manitoba de donner la priorité au Canada et de ratifier l'Accord du lac Meech.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord revenir sur ce que la ministre a dit en terminant son discours. Je conviens qu'il est temps de collaborer à l'adoption de l'Accord du lac Meech pour sortir de cette impasse constitutionnelle. J'interviens pour appuyer cette résolution, qui exhorte les deux provinces qui n'ont pas encore ratifié l'accord à le faire.

La ministre a mentionné qu'elle était députée provinciale lorsque l'Accord du lac Meech a été présenté pour la première fois il y a trois ans. Pour ma part, je siégeais ici à la Chambre. Avec mon collègue, le député de Papineau—Saint-Henri, je faisais partie du comité qui a étudié l'accord pendant l'été 1987. J'ai aussi siégé au comité de la Chambre des communes, le Comité Charest, qui a examiné la résolution présentée par le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick et qui a formulé des recommandations que la Chambre a appuyées à l'unanimité. À l'instar de la ministre, j'ai été associé à tout ce processus ces trois dernières années.

Je voudrais souscrire à la position de la ministre, lorsqu'elle affirme que les problèmes, qu'elle reconnaît pleinement, la crise dont elle a fait état à plusieurs reprises dans son discours, découlent du fait que nous faisons nos premières armes dans le processus d'amendement constitutionnel, que nous n'avons jamais eu à modifier notre Constitution suivant les règles actuelles avant 1982.

Je vois toutefois le problème sous un angle très différent. Si j'appuie la résolution présentée à la Chambre, qui, d'après certains, blâme deux provinces, je tiens à préciser que le problème n'est pas attribuable à ces deux provinces ni à notre inexpérience, comme la ministre l'a laissé entendre.

Le problème—et il est si grave que même les ministériels parlent d'une situation critique ayant des conséquences graves pour les marchés financiers et pour l'avenir de notre pays—, c'est l'approche que le gouvernement du Canada, sous la direction de Brian Mulroney, a adoptée depuis la signature de l'Accord du lac Meech pour qu'il soit intégré à la Constitution canadienne.

Étant donné la vive réaction qu'a provoquée chez moi comme chez tant d'autres Canadiens la façon dont on a mené ce dossier au cours des trois dernières années, il serait bon que je relate mon expérience personnelle et que je fasse quelques observations sur cette bien triste histoire.

Nous savions tous, lorsque la Constitution a été rapatriée en 1982, qu'il serait indispensable que le Québec, en tant qu'élément de la fédération, entérine cette mesure ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés. Cela s'imposait, non pour des raisons d'ordre juridique ou constitutionnel, mais parce que nous savions qu'il restait beaucoup de travail à faire dans le dossier constitutionnel et que la participation du Québec était essentielle.

J'ai donc accueilli avec joie le programme du gouvernement du Québec après l'élection de l'équipe Bourrassa. Un programme en cinq points présidant à l'instauration de ce qu'il conviendrait d'appeler, dans le contexte du débat, un fédéralisme renouvelé. Cela faisait déjà un certain temps que je siégais ici. Malgré tout, ces cinq points m'ont paru parfaitement raisonnables. Il s'agissait d'un programme raisonnable qui avait des chances de succès dans un régime fédéral, contrairement à ceux qui avaient été présentés jusque-là. Je l'ai donc appuyé, y voyant un bon point de départ pour des négociations. Une fois l'Accord du lac Meech conclu, je me suis réjoui à l'idée que le comité allait s'efforcer de faire en sorte que l'accord suscite un genre de consensus dans l'opinion publique canadienne, comme dans le cas du rapatriement de la Constitution, et plus encore à l'idée que l'accord allait donner lieu à une loi qui unifierait le pays entier. Or, le gouvernement dirigé par M. Mulroney a adopté la stratégie inverse.

La ministre a essayé de répliquer aux détracteurs de l'idée selon laquelle le processus d'amendement peut être confié à un petit groupe d'hommes réunis à huis clos. Je n'ai rien contre cette idée. Je suis d'accord jusqu'à un certain point. Il est impossible de s'entendre sur une formule de modification de la Constitution sans négociations ni compromis visant à produire une résolution qui ait des chances d'être acceptée par toutes les Assemblées législatives provinciales et le Parlement du Canada. On doit donc recourir au fédéralisme dit exécutif.

C'est arrivé en 1981 lors de la fameuse réunion de «cuisine» à laquelle des représentants de trois gouvernements en sont venus à un compromis qui a rendu possible le rapatriement de la Constitution et l'adoption de la Charte des droits. Nous avons besoin de ce type de négociations. Je ne suis pas contre le fait que l'Accord du lac Meech ait vu le jour à cause de réunions comme celles-là. Mais il est faux de dire que le processus se limite à cela. Il est évident que la population doit participer vraiment, dans une société démocratique comme la

nôtre, au processus de modification de la Constitution du pays. Dès l'instant où la Charte des droits et libertés a été intégrée à la Constitution du pays, les Canadiens ont eu, peut-être pour la première fois, le sentiment que la Constitution leur appartenait à eux aussi, qu'elle n'était pas un instrument à la merci des gouvernements, qu'ils avaient eux aussi leur mot à dire.

• (1600)

Il est évident que certains compromis ne peuvent se faire en public, mais en privé seulement. Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille que toutes les négociations se fassent à huis clos.

Vous croyez peut-être, monsieur le Président, vous qui me regardez d'un air quelque peu méfiant, que c'est en faisant un examen rétrospectif que j'en suis arrivé à ces conclusions. Je tiens à dire que, lorsque mon collègue libéral et moi avons siégé au comité du lac Meech, nous avons tout de suite vu, comme la plupart des Canadiens, je crois, que l'Accord du lac Meech pouvait être amélioré.

Comme la ministre l'a dit tout à l'heure, dans leur semaine de discussions, les premiers ministres ont considérablement amélioré l'Accord du lac Meech.

Eh bien, savez-vous une chose, monsieur le Président? En août 1987, le caucus libéral avait recommandé une série d'améliorations qui comprenait toutes celles que la ministre dit avoir été apportées il y a quelques semaines par les premiers ministres lorsqu'ils se sont réunis pour voir ce qu'ils pourraient faire pour améliorer l'Accord du lac Meech.

Nous avions demandé la participation de la population. Nous avions reconnu quelque chose de tellement important qu'il vaut la peine de le mentionner officiellement. On peut dire que les problèmes du Québec, le fédéralisme renouvelé qu'exige le Québec, le programme du Québec doivent avoir la priorité, mais c'est une erreur de qualifier une série de discussions constitutionnelles de ronde du Québec.

Je vais vous dire pourquoi. Dans un pays qui, comme le nôtre, compte tellement de régions, toute ronde se doit d'être la ronde du Canada. On ne peut pas dire aux gens qu'on va d'abord examiner les priorités du Québec et qu'on examinera ensuite les leurs.

La plupart des Canadiens—et je le dis avec tout le respect que je dois à mes compatriotes—s'intéressent à la question sur le tard. Ils ne savent peut-être pas que, en août 1986, les premiers ministres de leurs provinces respectives ont convenu de régler d'abord les problèmes du Québec, puis de s'occuper de ceux du Manitoba, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador ou de toute autre province. Ils arrivent un peu tard et constatent que la seule question au programme, ce sont les problèmes du Québec.

Nous, du caucus libéral, savions cela et nous avons recommandé dans notre rapport minoritaire, que le gouvernement ne nous a même pas permis d'inclure dans le rapport majoritaire un ordre du jour plus large qui ne retrancherait rien à la liste du Québec. Nous voulions que cette liste y figure et vous pouvez le voir dans le rapport. Nous voulions aussi que toutes les régions du Canada aient leurs propres raisons d'appuyer l'Accord du lac Meech.

Nous avons exhorté le gouvernement à élargir l'ordre du jour et à assurer la participation du public. Les gens peuvent lire notre rapport. C'est un rapport court rédigé en 1987 qui montre que si le gouvernement n'avait pas adopté la tactique que l'on sait—et si la ministre a raison de dire que l'Accord a été beaucoup amélioré il y a une semaine—, nous aurions obtenu ces améliorations il y a deux ans et demi. Nous aurions eu une plus grande participation du public et un accord dans lequel toutes les régions du Canada auraient réalisé certaines de leurs priorités. Ces négociations auraient été vraiment la sonde du Canada.

J'ai été heureux d'entendre la ministre dire—mais je ne suis pas sûr de la portée qu'elle voulait donner à ses remarques—que nous devrions reconsidérer la clause de dérogation et nous demander si elle a encore sa place maintenant que la Constitution a été canadianisée.

C'est justement ce que nous recommandions dans le rapport libéral minoritaire de 1987. Cet article aurait dû figurer à l'ordre du jour de la dernière conférence et non de la prochaine.

Je sais qu'on ne peut pas réformer la Constitution d'un seul coup. Je le sais. C'est impossible. On ne peut pas discuter un millier de points différents en détail. Le but des négociations aurait été, comme nous le recommandions, de donner à tous les Canadiens et à toutes les régions du Canada une raison de vouloir que l'Accord du lac Meech réussisse. C'est ce qui s'est produit en 1981.

Une fois lancée l'idée du fédéralisme exécutif, nous avons eu droit à de vraies audiences publiques, des audiences différentes de celles qu'a tenues le gouvernement sur l'Accord du lac Meech, où seules les erreurs flagrantes pouvaient être dénoncées.

En 1981, un comité responsable a siégé. Les députés de l'opposition, les particuliers et d'autres groupes ont proposé des modifications, qui ont été prises en considération en vue de donner aux gens qui les avaient soumises l'impression qu'ils participaient vraiment à l'élaboration de leur Constitution.

Je voudrais maintenant en venir au comité Charest. Ce dernier, formé en majorité de députés conservateurs, a fait allusion dans son rapport aux rencontres qui ont eu lieu en 1987. Je voudrais vous citer un passage tiré de la page 7: «Les premiers ministres signataires de l'Accord en 1987 étaient d'avis qu'à moins d'une erreur flagrante, celui-ci devrait être adopté sans modification. Les témoignages qu'a reçus le Comité»—soit le comité Charest—«indiquent que la plupart des Canadiens y perçoivent au moins une lacune de cet ordre, à savoir la non-participation du Yukon et du Territoires du Nord-Ouest au processus de sélection.»

Eh bien, nous savons, tout comme l'ensemble des Canadiens, que de nombreuses autres erreurs flagrantes ont été commises. Or, le fait qu'un comité, formé en majorité de députés conservateurs, publie un rapport reconnaissant l'existence de même une seule erreur flagrante corrobore, dans une certaine mesure, la théorie que j'ai avancée, à savoir que le problème tient au leadership dont a fait preuve le gouvernement depuis la conclusion de l'Accord du lac Meech.

Je voudrais vous parler du travail du comité Charest et terminer mon discours aussi vite que possible. S'il est une conclusion que nous avons tirée des audiences publiques que nous avons tenues à toute vapeur à l'échelle du Canada, alors que nous avons siégé tard dans la nuit lorsque les témoins étaient disposés à comparaître à 20 heures ou 21 heures, c'est que le Canada se porte très bien. Ils nous ont dit qu'ils étaient fiers de leur pays, qu'ils ne voulaient pas qu'il éclate, qu'ils n'étaient pas las de s'accommoder de régions ayant des idées différentes, des valeurs différentes et une langue différente. Bien au contraire, ils ne comprenaient pas que nous soyons devant tant de problèmes alors que le désir d'unité nationale était si fort.

Ils nous ont donné, en un sens, la raison pour laquelle j'appuie, aujourd'hui, cette résolution. Ils voulaient que les leaders politiques résolvent ces problèmes. Ils ne savaient pas bien si le 23 juin était une date réelle ou quelque date arbitraire, imposée peut-être par le Québec. Nous avons expliqué dans notre rapport l'importance de cette date et dit pourquoi il fallait résoudre l'impasse constitutionnelle avant le 23 juin. La population désire que les leaders de ce pays maintiennent son intégrité, plutôt que de susciter de nouvelles divisions.

Je me rappelle trop bien les arguments que le gouvernement a utilisés pour essayer de manipuler l'appui à l'Accord du lac Meech qu'exigeait le processus constitutionnel. Je me rappelle que le gouvernement accusait les opposants d'être contre le Québec. Je me rappelle qu'il les a accusés d'être antifrançais. Je me rappelle, et je suis heureux que la ministre ait évité aujourd'hui d'insister sur le scénario d'une catastrophe éventuelle, d'une catastrophe terrible qui surviendrait si nous ne soutenions pas l'Accord et si nous ne l'acceptions pas. Tous les arguments étaient bons, en un sens, pour obtenir l'appui à l'Accord et sortir de l'impasse constitutionnelle.

La raison pour laquelle il a fallu utiliser ces moyens extrêmes, c'est que le gouvernement a refusé de suivre un processus plus démocratique, d'ouvrir le processus au public et de laisser place à des améliorations. L'entente a été conclue un samedi soir, dans un climat de tension, car certains premiers ministres ont dit qu'ils avaient l'impression d'avoir un revolver sur la tempe. Le premier ministre a admis plus tard que c'était là son plan. J'ai lu le *Globe and Mail* aujourd'hui et j'ai bien vu que le compte à rebours était commencé. L'idée était d'exercer la plus grande pression possible sur les participants pour que l'accord soit accepté.

• (1610)

J'appuie cette résolution. J'espère que le Canada réussira à se sortir de l'impasse constitutionnelle dans laquelle il se trouve. Par ailleurs, je ne peux pas croire que les Canadiens oublieront jamais comment nous en sommes arrivés là. Je crois que le gouvernement sera tenu responsable de la situation.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le savez, monsieur le Président, selon le Règlement, le premier orateur du gouvernement et le

premier orateur de l'opposition officielle peuvent faire des discours d'une durée illimitée. Le chef du Nouveau Parti démocratique n'a cependant pas cette possibilité.

Il y a eu des discussions entre les partis, et je me demande si la Chambre consentirait unanimement à ce que la période dont la députée du Yukon dispose pour faire son discours soit illimitée. Je peux vous assurer que, si cette permission est accordée, il n'y aura aucun abus.

M. Epp: Monsieur le Président, je veux dire, au nom du gouvernement, que non seulement nous sommes en faveur de cette proposition, mais que nous attendons avec impatience les remarques du chef du Nouveau Parti démocratique.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour débattre de la motion dont nous sommes saisis. Avant tout, je voudrais bien préciser l'objet de la motion. Il ne s'agit pas d'un débat sur l'Accord du lac Meech. Cet accord a été adopté à la Chambre en 1987. Il ne s'agit pas non plus d'un débat sur l'entente que les premiers ministres ont signée le 9 juin 1990.

De toute évidence, la motion demande à la Chambre de presser les assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la Modification constitutionnelle de 1987.

Tout d'abord, il me semble très important de signaler aux spectateurs et aux députés que nous ne discutons pas de la substance de l'Accord du lac Meech. Ce débat a déjà eu lieu à la Chambre des communes. Par conséquent, je tiens à dire que j'ai la forte impression que le gouvernement présente cette résolution à ce moment-ci simplement pour manipuler le processus au lieu de faire preuve de leadership dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Par conséquent, monsieur le Président, je veux exprimer mon opposition à cette motion. Je ne m'oppose ni au contenu de l'Accord du lac Meech, ni aux résolutions d'accompagnement, ni à l'accord conclu le 9 juin. La motion ne vise pas ces choses-là. Mais je m'oppose à cette motion que le gouvernement présente à ce moment-ci simplement pour manipuler le processus, au lieu de faire preuve de leadership.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement essaie de faire porter le blâme par quelqu'un d'autre. C'est clair. C'est cynique et cela va échouer.

La population canadienne a assisté au déroulement du processus constitutionnel. Pendant trois ans, les Canadiennes et les Canadiens ont observé de l'extérieur. Ils ont voulu participé. Mais le gouvernement ne voulait pas.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont exprimé des préoccupations légitimes. Ils ont proposé des solutions originales, mais le gouvernement leur a dit qu'ils causaient des problèmes et l'importunaient. Les Canadiens ont été exclus du processus constitutionnel et ils savent qui en est responsable. Ils savent qui a amené le Canada au bord du gouffre. Le gouvernement peut essayer de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre, mais les Canadiens savent que c'est le premier ministre qui est responsable de cette crise. Il doit accepter cette responsabilité.

Au lieu de faire perdre le temps de la Chambre avec encore d'autres manoeuvres, il devrait peut-être chercher des solutions et faire preuve d'initiative, travailler à unir et non à diviser le pays.

La ministre de la Justice a parlé de jeter des ponts. Eh bien, je lui dis que le premier ministre ne jette pas des ponts, il en fait sauter.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a voté en faveur de l'Accord du lac Meech en 1987. Il l'a fait tout en sachant que cet accord n'était pas parfait. Mon parti a voté oui, même s'il n'a pu faire adopter les amendements qu'il avait proposés, et il croit toujours aujourd'hui que ces amendements allaient améliorer l'Accord. Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a voté en faveur du lac Meech, parce qu'il appuie les cinq conditions du Québec, y compris la société distincte.

Nous n'avons pas changé de position au cours des trois dernières années, monsieur le Président. En 1989, lors de son congrès, le NPD a affirmé son appui aux conditions du Québec. En même temps, nous avons reconnu qu'il était nécessaire de traiter d'autres questions dans l'Accord du lac Meech pour que la population canadienne appuie cet accord. Nous avons fait des propositions solides.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en 1987, nous avons formulé des recommandations précises, pas une longue liste, mais trois simples recommandations portant sur des modifications. Si celles-ci avaient été adoptées à ce moment-là, nous ne serions pas dans cette situation à l'heure actuelle.

Ces modifications portent sur trois questions fondamentales: la capacité du Nord de devenir une province avec la consultation du gouvernement fédéral lorsque les habitants du Nord estiment le moment opportun, ensuite, la reconnaissance du patrimoine multiracial et multiculturel de notre pays et l'étude des questions touchant les autochtones et, enfin, le maintien des droits des minorités et de l'égalité des sexes.

Notre critique de l'accord a toujours porté sur le processus. Il y a trois ans, onze hommes ont signé une entente qui aurait des ramifications incroyables pour l'avenir du Canada. Nous croyions que ce devait être la ronde du Québec. Nous voulions que le Québec fasse partie de la Constitution canadienne parce que nous croyons dans un Canada uni dont le Québec est membre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Mais les onze signataires de l'amendement constitutionnel de 1987 ne comprenaient pas exactement ce qui inciterait les Canadiens à s'interroger par la suite. Fait à signaler, l'Accord a été signé par onze hommes privilégiés d'un pays où les femmes constituent la moitié de la population, où le multiculturalisme est florissant et où les autochtones sont arrivés longtemps avant nous tous.

Les onze hommes autour de la table ne pouvaient pas vraiment comprendre comment l'Accord du lac Meech affecterait ces Canadiens-là. Ils auraient dû leur demander leur opinion, mais ce ne fut pas le cas. Non, le premier ministre et ses homologues provinciaux ont mis fin à leur réunion en disant: «Nous avons un tissu sans couture. Nous ne discuterons que des erreurs flagrantes.» La première erreur flagrante fut que personne n'y comprenait rien. Il me semble que les hommes politiques devraient au moins parler en termes que tous les gens peuvent comprendre.

Les autochtones, les femmes, les gens du Nord et la population multiculturelle et multiraciale du Canada ont été exclus du processus.

• (1620)

Des audiences publiques ont eu lieu en 1987. Il y a eu des audiences pendant un mois en août à Ottawa. Si on avait voulu faire en sorte que le moins de gens possible y participent, on n'aurait pas pu faire mieux. Non seulement un vaste éventail de gens de toutes les régions du Canada ont-ils été exclus de ces audiences restreintes, mais plus tard, au cours des budgets successifs de 1988, 1989 et 1990, le gouvernement actuel s'est organisé pour en faire les victimes de ses méchancetés budgétaires.

Les groupes féminins ont vu le gouvernement sabrer les fonds qui leur étaient alloués. Le budget des programmes de communications sociales des autochtones a subi le même sort. Le financement de base de l'Assemblée des Premières nations a été complètement supprimé, comme celui de 29 autres organismes autochtones d'ailleurs. Quelle conclusion les autochtones doivent-ils alors tirer des propos du gouvernement qui prétend vouloir les inclure dans le cadre des négociations s'il décime les organismes qui les représenteraient à ces négociations?

Le gouvernement actuel a fait taire systématiquement les femmes et les autochtones tout en leur disant de lui faire confiance, qu'il veillait sur eux. Les Canadiens ne font pas confiance à ce gouvernement, cela saute aux yeux. Je crois que si le cadre des discussions constitutionnelles avait été ouvert au public et à tous les Canadiens, nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous nous retrouvons maintenant.

Je crois que le Québec et le Canada se seraient mieux compris. À cause de l'étendue et de la diversité de notre pays, nous ne nous connaissons pas très bien. C'est vrai pour toutes les provinces et les territoires. C'est le peuple canadien qui doit rédiger la Constitution.

[*Français*]

Après les propositions du NPD et celles de M. McKenna, le gouvernement conservateur a décidé de mettre sur pied un comité constitutionnel. Le Comité Charest, malgré le peu de temps qu'il avait, a fait un travail remarquable. Il a écouté des témoins et leur a répondu. Le rapport Charest comprend plusieurs propositions importantes.

C'était vraiment encourageant pour notre caucus, monsieur le Président. Mais on s'est vite rendu compte que le premier ministre n'avait pas l'intention de prendre au sérieux les recommandations du rapport Charest.

[*Traduction*]

Pendant la rédaction du rapport Charest, le Nouveau Parti démocratique s'est efforcé de faire en sorte que le comité puisse produire un rapport unanime et il a tenté de répondre aux préoccupations exprimées par les témoins entendus. Nous avons été aussi conciliants que possible parce que nous croyions qu'il était important pour l'ensemble du Canada que les trois partis disent un «oui» unanime au Québec et règlent en même temps d'autres questions en suspens.

Le NPD était d'avis que la tâche n'était pas impossible et pouvait être accomplie. Nous n'avions pas une longue liste, mais nous tenions à quelques points essentiels.

Une réunion publique des premiers ministres aurait dû faire immédiatement suite au rapport Charest. À maintes reprises, à la Chambre, j'ai exhorté le ministre à convoquer une telle réunion. Chaque fois, le premier ministre a répondu que le temps n'était pas venu et qu'il n'y avait pas un consensus assez large parmi les premiers ministres provinciaux.

Nous savons maintenant que le premier ministre n'avait pas l'intention de convoquer de réunion avant l'émergence d'une véritable crise. Il n'avait pas l'intention de tenir des réunions publiques où les Canadiens auraient pu voir ce qui se passait. Je crois que nous avons commis une grave erreur en croyant que les défauts du processus se limitent à ceux qui ont été observés ces deux dernières semaines. Ces défauts remontent à 1987. L'erreur a été de ne pas commencer à régler les questions, à écouter ce que les Canadiens disaient au Québec, dans les provinces atlantiques, dans l'Ouest, dans le Nord. L'erreur a été de ne pas tenir des voix des Canadiens et de continuer à dire qu'on ne peut pas modifier l'Accord sans le détruire complètement.

Pendant trois ans, nous avons eu amplement le temps de tenir des audiences publiques de sorte que nous ne connaîtrions pas la situation qui existe maintenant au Manitoba où il n'y a apparemment pas assez de temps pour terminer le processus en respectant la procédure manitobaine.

Lorsque le premier ministre a finalement convoqué ses homologues provinciaux au début du mois, nous avons vu se commettre les mêmes erreurs: huis clos, sessions interminables et isolement des premiers ministres.

L'environnement et la méthode choisie n'étaient certes pas propices à doter un pays démocratique d'une constitution, comme l'ont bien démontré les événements subséquents. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne servira à rien. Nous n'avons pas le pouvoir voulu pour dicter leur conduite au Manitoba et à Terre-Neuve. A la Chambre des communes, nous avons dit ce que nous pensions, individuellement et collectivement, de l'Accord du lac Meech. Au moyen de cette motion, envisageons-nous de dicter leur conduite aux citoyens du Manitoba et aux dirigeants qu'ils ont choisis, de même qu'aux citoyens de Terre-Neuve et à leur premier ministre? En tant que représentante d'une région située ailleurs qu'au centre du Canada, je puis vous dire que si vous cherchiez le moyen d'indisposer les habitants des régions en leur disant quoi faire, sous prétexte que vous ne pouvez tout simplement pas faire confiance à leur premier ministre qui a signé l'Accord, cette motion est le moyen tout trouvé.

Si le gouvernement avait présenté une motion qui mette en évidence les bons côtés de la démarche constitutionnelle, nous aurions pu l'appuyer. Par contre, nous ne pouvons pas l'appuyer alors qu'il présente une motion propre à susciter une vive animosité dans les deux provinces en question.

[*Français*]

Encore une fois, monsieur le Président, on a imposé une entente à la population canadienne. Même si cette entente représente un progrès par rapport à l'accord initial, on ne pouvait pas s'attendre à ce que la population l'appuie sans réserve. Beaucoup de Canadiennes et de Canadiens qui ont été exclus sont sceptiques quant aux résultats. Ils auraient voulu avoir la chance d'examiner ces changements.

Plus que tout autre, les autochtones sont sceptiques, monsieur le Président. Ils savent mieux que personne ce que cela veut dire d'être exclu du processus décisionnel. Ils comprennent les conséquences de cette exclusion. Ils les ont senties.

[*Traduction*]

Depuis des années, les peuples autochtones du Canada tentent de jouer un rôle dans la démarche constitutionnelle. Faisant preuve d'indifférence, le gouvernement fédéral a choisi de ne pas se rendre à leur voeu. À maintes et maintes reprises, le premier ministre du Canada a été prévenu par le gouvernement du Manitoba que celui-ci aurait besoin de temps suffisant pour tenir des

audiences publiques. Tout comme il a fait la sourde oreille aux habitants des régions septentrionales, aux autochtones et aux femmes du Canada, il a fait la sourde oreille aux Manitobains.

Si le Manitoba ne devait pas respecter le délai imparti, ce dont nous ne nous réjouirions nullement, ce serait uniquement la faute du premier ministre. Si, en tant que représentant des autochtones, Elijah Harper intervient, il le fait en tant que député élu démocratiquement de l'Assemblée législative du Manitoba.

M. Harper appartient à une collectivité dont on ne se soucie guère depuis beaucoup trop longtemps. En tant que Canadiens, nous ne saurions blâmer les peuples autochtones de ce qui arrive. Il ne s'agit pas uniquement de la constitution ou de l'Accord du lac Meech. La situation actuelle résulte de décennies, voire d'un siècle d'indifférence, d'usurpation de territoires, d'arrogance—il n'y a jamais eu de guerre et les autochtones n'ont jamais été conquis—et de mépris de la part des gouvernements les uns après les autres. La faute n'en revient pas uniquement au premier ministre actuel, mais également à tous les premiers ministres qui l'ont précédé. La situation actuelle résulte de la façon dont ils ont traité les peuples autochtones.

Le gouvernement a adopté une démarche constitutionnelle tout à fait odieuse qui n'a pas échappé aux Canadiens. Voici maintenant que le gouvernement présente une motion qui restera lettre morte, qui s'avérera tout à fait inutile, si ce n'est qu'elle pointe un doigt accusateur en direction du Manitoba et de Terre-Neuve. A mon avis, si le gouvernement souhaite blâmer quelqu'un, qu'il se regarde dans le miroir.

Dans sa sagesse, la semaine dernière, le premier ministre s'est vanté de son talent de négociateur.

Une voix: C'est une honte!

• (1630)

Mme McLaughlin: Lorsqu'il a parlé de tout jouer sur un coup de dés, c'est un peu comme s'il comparaît la Constitution, la recherche d'une constitution équitable, à un jeu de hasard.

C'est le moment de tenter d'aller de l'avant, de faire preuve d'initiative et de trouver des solutions. Selon moi, en tant que pays, nous en sommes capables, mais à mon avis, et cette opinion est partagée par de plus en plus de Canadiens, le premier ministre a démontré qu'il ne pouvait diriger notre pays.

[*Français*]

C'est pourquoi, monsieur le Président, je suis découragée par cette résolution. Elle est destructive. Elle est vindicative.

Le gouvernement impose une constitution à Terre-Neuve et au Manitoba. Pour qu'une constitution soit valable, elle ne doit pas être imposée; la population doit l'appuyer.

Nous devons, ensemble, trouver un moyen pour que toutes les Canadiennes et les Canadiens appuient notre Constitution.

[*Traduction*]

Nous devons trouver ensemble une façon de répondre de façon concrète aux préoccupations des autochtones, de tenir compte de l'importance de l'adhésion complète du Québec à la Constitution et de reconnaître le caractère distinct du Québec. Il faut cesser de s'en tenir à des promesses vides de sens. Nous devons trouver un moyen de nous assurer de respecter les cinq conditions posées par le Québec et d'unifier le pays.

Malgré toutes ses lacunes et toutes ses injustices, le Canada n'en demeure pas moins un merveilleux pays où diverses cultures se rencontrent et où les gens sont unis par des liens étroits, bien qu'ils soient séparés par d'énormes distances. Nous devons travailler ensemble, dans un but commun. Il faut assurer la survie du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Pour sauver notre pays, pour poursuivre sur notre lancée et bâtir une autre société, il faut trouver une solution à la crise actuelle. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas une solution à la crise, mais une autre façon cynique de procéder, une autre manoeuvre. Or, le temps n'est plus aux manoeuvres; le gouvernement doit faire preuve d'initiative.

J'exhorte une fois de plus le premier ministre a déployer immédiatement des efforts constructifs, afin de trouver la solution qui s'impose. Il l'a entre les mains. Je peux lui garantir que s'il prend les mesures voulues, il aura l'appui inconditionnel de mon parti.

Nous devons envisager une nouvelle démarche constitutionnelle très utile. Je voudrais faire une proposition car il est vrai qu'il est facile de critiquer. Je n'y ai pas participé en 1987, 1988, 1989 ou 1990. Il faut en trouver une nouvelle, car celle-ci ne donne pas les résultats voulus. Je voudrais faire une recommandation parce que, à notre dernier congrès, le Nouveau Parti démocratique a

demandé la création d'un Comité permanent sur la Constitution qui s'occuperait de questions comme l'éducation du public, le financement des conférences pour réunir un échantillonnage de la population pour discuter de la Constitution et l'obligation de tenir des audiences et d'encourager la participation du public pour former la Constitution de notre pays.

Élaborer une Constitution ce n'est pas entreprendre une démarche improvisée pour répondre à une crise. Je pense que c'est une proposition constructive. Je voudrais dire qu'il y a plus de 43 ans, F. R. Scott et David Lewis ont proposé, dans leur livre intitulé *Make This Year Canada*, le principe d'une assemblée constituante pour établir une Constitution juste et équitable.

Je dirais à la Chambre que c'est un principe qui mérite d'être étudié. Le fédéralisme exécutif est un échec. Nous le constatons maintenant. Nous le voyons depuis trois ans.

Je rappelle à la Chambre que c'est un système auquel la France a eu recours en 1958. Quand j'ai rencontré Nelson Mandela cette semaine, il a indiqué, chose intéressante, que c'était ce qu'il proposait à son pays, à savoir qu'il y ait une assemblée constituante élue pour établir la constitution de leur pays, une constitution qui refléterait l'opinion des divers groupes de leur pays.

C'est une question et une proposition qui, à mon avis, demandent à être étudiées et c'est pourquoi je propose à nouveau que la Chambre envisage la création de ce comité permanent et étudie cette proposition parce qu'il est clair que nous avons besoin d'un nouveau système. Certes, le système existant est carrément rédhibitoire, mais j'estime que j'ai une responsabilité en tant que chef du Nouveau Parti démocratique. J'estime de mon devoir de faire preuve de leadership, même si le dirigeant du pays n'est pas prêt à en faire autant.

C'est pourquoi je soutiens que nous devons maintenant chercher à établir un nouveau processus qui assurera la participation de tous les Canadiens. Que l'Accord du lac Meech et les modifications d'accompagnement soient adoptés ou pas, les pourparlers constitutionnels vont se poursuivre. Je soutiens, monsieur le Président, qu'il vaut la peine d'étudier comment nous allons procéder à l'avenir.

Pour résumer, je ne puis appuyer la motion à l'étude parce qu'on l'a présentée avec cynisme, non pour promouvoir une cause, non pour faire progresser les discussions constitutionnelles ni, je présume, pour discuter des mérites ou de l'absence de mérites de l'Accord du lac Meech. Nous nous sommes déjà prononcés là-dessus à la Chambre. C'est pourquoi je ne puis appuyer la motion.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui saisis d'une motion d'encouragement, une motion par laquelle les députés à la Chambre des communes pressent les députés des assemblées législatives de ma province, le Manitoba, et de la province de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la Modification constitutionnelle de 1987 avant le 23 juin 1990. Mais la motion ne s'arrête pas là.

Elle ajoute que cette ratification est nécessaire pour que les Canadiens puissent franchir une étape importante de l'édification de leur pays et débloquer le processus de son évolution constitutionnelle afin de pouvoir, entre autres, aborder les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada. C'est de la teneur de cette motion que je veux parler cet après-midi.

Certains diront que cette motion est inopportune. Je rappelle à mes collègues qu'au moment où je parle, la même question est débattue à la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve, à l'Assemblée législative du Manitoba, par les dirigeants et représentants élus de ces deux provinces.

Je viens d'entendre le premier ministre de ma province, M. Filmon, parler dans son allocution à l'Assemblée législative des progrès accomplis concernant l'Accord du lac Meech et de la nécessité de réparer les accrocs à l'unité nationale. Il a aussi souligné la nécessité d'adopter l'accord parce que les questions mêmes qui ont été débattues à Ottawa il y a deux semaines et qui ont débouché sur la résolution d'accompagnement valent en elles-mêmes qu'il recommande aux membres de l'Assemblée manitobaine d'approuver la résolution du lac Meech.

Je sais aussi que le chef de l'opposition et chef du Parti libéral du Manitoba rappelle en ce moment à l'Assemblée législative que nous sommes plus que les représentants de provinces ou territoires particuliers, que nous sommes Canadiens avant toute chose.

Je les remercie tous les deux du ton qu'ils donnent au débat. Je sais que les députés voudront se placer exactement au même niveau. Je crois important aussi de signaler que nous sommes les membres élus du Parlement. Dans cette Chambre, nous n'avons pas seulement le droit, mais aussi le devoir de parler au nom de nos électeurs, du pays tout entier, et d'aborder les questions courantes selon l'esprit, la vision et l'expérience qui découlent du fait que nous siégeons dans une assemblée nationale et que, tous les jours, sur les grandes questions

de l'heure, nous devons tenir compte, dans nos délibérations, dans nos entretiens et dans nos rapports, des aspirations des Canadiens des différentes régions.

• (1640)

Il est toujours plus facile de fixer son idée et de s'y tenir. Je me suis rendu compte, durant les quelque 18 ans que j'ai passés ici, qu'il est toujours plus difficile, mais qu'il est aussi extrêmement nécessaire, de fonder nos opinions sur ce que nous entendons nos collègues dire et sur ce que nous vivons dans notre vaste et merveilleux pays.

Ce n'est pas que le Parlement du Canada dise quoi faire aux législateurs du Manitoba ou aux membres de l'Assemblée législative de Terre-Neuve. C'est plutôt que le Parlement parle au nom de tous les Canadiens. Je ne crois pas qu'on puisse se faire élire tout simplement pour être élu. Nous devons nous prononcer sur les grandes questions de l'heure, car c'est une des exigences du travail des élus.

En 1981, j'ai eu l'occasion, à titre de porte-parole de l'opposition officielle de l'époque, de diriger notre comité dans le cadre du long débat sur le rapatriement de la Constitution, tant aux audiences spéciales de la Chambre des communes et du Sénat qu'à la Chambre.

À cette époque, nous étions confrontés à trois problèmes. L'un d'eux était le rapatriement de la Constitution. La Constitution devait-elle être au Canada et devions-nous, comme Canadiens et citoyens d'un pays qui a atteint sa pleine maturité, avoir la possibilité de discuter de notre Constitution, d'en débattre et d'y apporter des modifications?

J'étais alors chaudement partisan du rapatriement, même si je doutais du processus et que, bien sûr, je le critiquais. Nous avons également dit que si nous avions notre Constitution au Canada, nous devrions avoir aussi une méthode, une formule, nous permettant de la modifier.

Mes collègues se souviendront qu'il y avait aussi à cette époque une proposition généralement connue sous le nom de proposition de Victoria qui a également fait partie des propositions de 1980-1981. Au cours du processus, la formule de modification a été changée. J'ai eu l'honneur, en comité, de présenter la formule 7/50 qui, aujourd'hui, est le pivôt du débat, car nous constatons aujourd'hui les problèmes que pose l'unanimité lorsqu'il s'agit de modifier la Constitution.

La troisième question portait sur la Charte des droits et libertés. Comment avons-nous fait pour concilier avec la suprématie du Parlement une charte, la protection réelle qu'elle assure et, plus encore, sa valeur de symbole pour les Canadiens qui n'ont pas hérité de ce patrimoine qu'est le régime parlementaire britannique?

À cette époque, j'avais des différends avec certains de mes collègues conservateurs des provinces. C'est pour une raison bien précise que je prends la peine de raconter cela et de prendre un moment pour rappeler cette démarche historique: après avoir franchi toutes les étapes du processus, après avoir entendu en Cour suprême où, comme les députés se le rappelleront, il avait été discuté de l'importance de l'appui dont devait jouir un gouvernement pour pouvoir modifier la Constitution et la ramener d'Angleterre, nous devions prendre une décision.

Nous avions dû en venir à la conclusion qu'une fois le processus complété, malgré les critiques, quelles qu'elles soient, chaque député à la Chambre devait s'en tenir à une seule décision, soit celle de savoir si ces modifications à la Constitution étaient souhaitables pour le Canada.

Je me souviens du débat qui a eu lieu au sein du caucus. Les députés savent que nous ne pouvons pas dévoiler le contenu de ces débats ici, mais je leur rappelle que la décision avait alors été prise par le parti d'opposition d'appuyer le rapatriement, la modification proposée et la Charte des droits et libertés. L'enjeu à l'époque était de déterminer, en notre âme et conscience, ce que nous croyions souhaitable pour le Canada.

Certains députés qui s'y opposaient alors sont encore députés aujourd'hui. L'une des raisons qui amenait certains d'entre eux à s'y opposer était le fait que l'entente était incomplète. Essentiellement, il restait deux grands points non réglés en 1981. Je ne dis pas cela pour critiquer, parce que je crois sincèrement que les constitutions ne peuvent qu'évoluer et se développer au sein du système parlementaire britannique. On ne détient jamais le document parfait.

Il y avait donc deux points qui nous inquiétaient. L'un d'eux était le fait que la province de Québec n'était pas signataire de la Constitution. Il y en a parmi nous, surtout chez mes vis-à-vis, qui m'avaient alors convaincu qu'il fallait donner suite à cette démarche puisque le gouvernement de l'époque, à Québec, n'allait jamais signer la Constitution. Vous devez vous souvenir que cela se passait tout juste un an après la tenue d'un référendum, à la

suite duquel nous avions tous pris l'engagement solennel de chercher à savoir ce que désirait le Québec et ce qui l'amènerait à se joindre à la Constitution. C'est ce qui a donné lieu à l'Accord du lac Meech.

Le deuxième point était la question des droits des autochtones et les moyens à prendre pour intégrer ces peuples à la Constitution. Je rappelle à mes collègues qu'un certain samedi matin, pendant une séance du comité spécial, l'un de nos députés autochtones a fait une proposition qui est devenue l'article 35 de la Constitution. On reconnaissait, pour la première fois, l'égalité des autochtones dans la Constitution, exception faite du paragraphe 91(24) qui traite des Indiens et des terres qui leur sont réservées. Je me souviens d'avoir demandé aux chefs à ce moment-là: «Est-ce bien ce que vous voulez? Que nous, en tant que députés élus, appuyions cette proposition?» Ils ont répondu oui en ajoutant qu'elle n'allait pas assez loin et qu'il faudrait un jour répondre à un plus grand nombre de leurs préoccupations et les intégrer à la Constitution.

Si l'on examine l'article 35 à la lumière de la décision concernant les droits ancestraux que la Cour suprême a rendue récemment, on pourrait avancer qu'il donne peut-être plus de droits dans le cadre de la Constitution que ne l'avaient envisagé ceux d'entre nous qui l'ont rédigé ce samedi matin.

Il y avait ces deux questions à régler, ce qui me ramène à l'Accord du lac Meech. Ce que je trouve intéressant, c'est que tous ceux qui se sont penchés sur cet accord, à quelques exceptions près, souscrivent à ses cinq principes. Ce n'est pas, semble-t-il, le principal problème. Lorsque je parle avec mes amis du Manitoba et des autres provinces, c'est généralement la position qu'ils adoptent.

Il y a ensuite l'argument concernant le processus et celui voulant que ce soit là l'occasion de régler les questions en suspens. Je fais partie du gouvernement depuis 1984, mais, avant cette date, j'avais toujours été dans l'opposition, sauf pour une période de neuf mois en 1979. Mon parti, qui est au pouvoir depuis 1984, compte un grand nombre de députés québécois. C'est une expérience nouvelle et unique pour la plupart d'entre nous qui font partie du gouvernement conservateur depuis quelques années. J'ai découvert qu'ils tenaient au Canada, leur pays, et à leur province tout comme je tiens à la mienne. Ils le disent certes dans l'autre langue officielle plus souvent que moi. Mais, il reste que pour eux et les autres Canadiens, l'Accord du lac Meech n'était que la reconnaissance de la réalité du pays ainsi que de la nécessité de panser de vieilles blessures.

• (1650)

Je crois que la politique, la vie publique, le débat public, et je sais que notre régime politique est fondé sur la confrontation, mettent trop souvent l'accent sur les aspects négatifs. Ils mettent trop l'accent sur les conflits, ce qui constitue l'élément principal des nouvelles. Ce n'est pas une critique. C'est ainsi que nous devons fonctionner.

J'estime que la valeur d'un politique ne se juge pas d'après le nombre de controverses auxquelles il a participé, mais à sa capacité de prendre une décision pour le bien du pays quand ça compte vraiment, comme maintenant. Ce moment-là est arrivé pour le Manitoba, comme pour Terre-Neuve et le Canada tout entier.

Ce qui ressort des discussions sur l'Accord du lac Meech, ce n'est pas une mésentente sur le fond, mais sur le processus de modification. Je dirai quelques mots là-dessus, pour commencer.

Le premier ministre du pays et les dix premiers ministres provinciaux ainsi que les chefs des territoires ont clairement déclaré qu'il fallait en finir avec ce processus franchement ridicule auquel nous avons dû recourir pour modifier la Constitution. Je vous rappelle que nous n'en sommes encore qu'au début du processus de modification de notre Constitution. Autrefois, c'est en Angleterre que cela se jouait en fin de compte. Je trouve donc réconfortant de lire dans le communiqué au sujet de la résolution d'accompagnement que ce processus sera aboli à tout jamais. C'est d'ailleurs pour cette raison que je recommande l'adoption de l'Accord du lac Meech non seulement à la Chambre des communes, mais aussi à mes concitoyens et à mes homologues du Manitoba.

Mon deuxième point est le suivant: la question des peuples autochtones. J'ai eu l'honneur d'être ministre des Affaires indiennes et du Nord pendant neuf mois. Ceux d'entre nous qui sont un tant soit peu au courant de la situation des autochtones au Canada savent que, si nous voulons avoir notre mot à dire dans les tribunes internationales sur les droits de la personne, sur la digni-

té humaine ou sur l'égalité des chances, nous devons régler la question de nos peuples autochtones.

Beaucoup a déjà été accompli. Je me permettrai de rappeler aux députés que nous avons passé très près de régler cette question en 1987. Au fond de mon coeur, je crois fermement que, si seulement le Québec avait été présent à la table de négociations en 1987, nous aurions été assez nombreux pour faire adopter les amendements constitutionnels relatifs aux peuples autochtones, comme le souhaitaient le premier ministre et d'autres premiers ministres.

De plus, comme je vous l'ai dit plus tôt, monsieur le Président, je suis un fervent adepte du perfectionnement des constitutions. Je citerai un exemple personnel, si vous me le permettez. En 1979, j'ai voulu modifier la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et celle sur le Yukon. Ce n'est un secret pour personne que notre gouvernement n'est pas resté au pouvoir bien longtemps. J'ai néanmoins eu l'occasion d'écrire au commissaire du Yukon et au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, en ma qualité de ministre des Affaires indiennes. Dans ma lettre, j'ai dit aux commissaires que je m'attendais à ce que le conseil exécutif soit composé de députés élus et à ce qu'il soit consulté en tant qu'organisme dont les membres ont la responsabilité d'administrer les Territoires. Le principe d'un gouvernement responsable, quoi!

Dans les années 80 sont venus des gouvernements libéraux. Ils n'ont pas non plus modifié la lettre. Pourquoi? D'abord, je crois sincèrement qu'ils avaient foi dans cette démarche. Ensuite, lorsqu'on a permis à un peuple de devenir responsable, on le voit se développer, évoluer et croître. Il suffit aujourd'hui de regarder comment ces deux territoires ont été représentés par leurs porte-parole, leurs premiers ministres ou leurs chefs à la conférence des premiers ministres. La résolution d'accompagnement codifie et garantie non seulement leur participation, mais le développement futur des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et plus particulièrement des peuples autochtones.

Ces derniers mois, des ententes ont été conclues au nord du 60^{e} parallèle avec les Dénés, les Inuit Tapirisat et le Conseil des Indiens du Yukon. Des progrès ont été accomplis. Il fallait passer par une longue période de discussions et de négociations, mais je ne veux pas que ces peuples et nous, en tant que Canadiens, perdions ce que nous avons réalisé sur le plan des possibilités, des progrès et de l'évolution.

Le premier ministre a proposé aux leaders autochtones du Manitoba, de faire avancer le calendrier des affaires autochtones. Il a proposé un processus fédéral-autochtones pour arrêter l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres sur les questions autochtones et l'avancement de la date de la première conférence; il s'est engagé au nom du gouvernement du Canada a reconnaître dans la Constitution les peuples autochtones comme un élément fondamental du Canada, ce que l'on appelle la «clause Canada»; il a accepté la participation des représentants des autochtones à toute conférence des premiers ministres qui se tiendrait pour adopter une clause de «reconnaissance»; il les invitera à participer à toute conférence des premiers ministres où les questions discutées toucheraient directement les autochtones; il a offert de procéder à une définition conjointe des droits conférés par les traités—ce que demandent les Indiens depuis longtemps—et de mettre sur pied une commission royale sur les affaires autochtones.

Que nos amis autochtones sachent que le premier ministre leur fait librement cette proposition non seulement pour résoudre l'impasse du lac Meech, mais aussi pour régler avec honneur et dignité les questions qui les intéressent, comme il a essayé de le faire en 1987 et comme il essaie de le faire depuis ce temps.

J'ai un troisième point à soulever. Il concerne la réforme du Sénat. Selon les objectifs sur lesquels les premiers ministres se sont entendus, la réforme du Sénat occupera maintenant le premier rang dans l'ordre de priorité des questions constitutionnelles. Je signale aux députés que, en 1986, les premiers ministres ont dit à Edmonton que nous devions ramener le Québec dans le giron constitutionnel. Je crois sincèrement l'ancien chef libéral lorsqu'il disait: «Nous devons toujours tenir le Canada en éveil.» C'est juste. Cependant, comme les premiers ministres en 1986, nous croyions tous sincèrement que nous devions mettre un terme à l'isolement constitutionnel du Québec.

Deuxièmement, nous croyions que nous aurions une réforme du Sénat, particulièrement nous qui habitons l'ouest du pays. La réforme du Sénat revêt, pour nous, beaucoup d'importance parce qu'elle équivaut à une reconnaissance, par les autres régions du Canada, du fait que les choses ne peuvent plus rester comme elles l'étaient au début de la Confédération.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de vous parler des doléances ayant trait à la propriété des ressources natu-

relles. Tous ceux qui ont grandi dans l'Ouest canadien pourraient entretenir la Chambre pendant des heures durant sur certaines des injustices perçues ou réelles qui ont été commises dans ce domaine. Telle n'est pas mon intention.

Mon message aujourd'hui est très simple. D'abord, il y a deux assemblées législatives qui, en ce moment, tentent péniblement de faire adopter l'Accord du lac Meech. Je leur souhaite bonne chance. Je suis convaincu que, à la veille du 23 juin, les assemblées législatives, alors qu'elles font face aux mêmes responsabilités que nous à la Chambre, entérineront l'Accord du lac Meech et ce, avec honneur.

• (1700)

Deuxièmement, l'adoption de l'Accord ouvrira la voie à la réforme du Sénat. Elle permettra d'envisager le processus par lequel les territoires accéderont au statut de province en vue de joindre la grande famille constitutionnelle du Canada.

Elle permettra d'examiner la «clause Canada», de mieux définir le caractère du Canada, de même que le patrimoine multiculturel de notre pays. Évidemment, compte tenu de cela, j'espère que cette clause sera incluse dans l'Accord au moment indiqué.

En conclusion, il n'y a, en dernière analyse, qu'une seule question à laquelle il faut répondre. Les Canadiens regardent agir leurs voisins du sud et reculent devant la façon dont ils expriment leur nationalisme. Je pense qu'il est bon, monsieur le Président, que nous parlions de temps en temps du Canada, pas des provinces ou des régions dont nous venons, mais du fait que nous partageons un patrimoine, une citoyenneté qui fait l'envie du monde.

Je ne suis pas ici aujourd'hui pour vous parler des terribles conséquences économiques qui pourraient découler, à mon avis, de l'échec de l'Accord du lac Meech. Je sais une chose, cependant. Les pays sont comme les familles, les divisions les affaiblissent. Même quand on résoud les différends, leur souvenir demeure.

Le Parlement et les assemblées législatives ont la responsabilité de rappeler aux Canadiens que notre citoyenneté canadienne est basée sur la tolérance, les valeurs démocratiques et une obligation internationale. Cette obligation internationale, c'est tout simplement ceci. C'est de faire savoir au monde que nous sommes des gens qui ont appris à grandir ensemble, qui célèbrent leurs différences, mais qui se rappellent toujours qu'ils ne vivent pas dans une confédération cimentée par des intérêts pécuniaires où chaque région compare jalousement ce qu'elle a reçu et ce que les autres ont obtenu. Au contraire, nous faisons tous notre part pour le pays et nous retirons de cette collaboration des avantages qui font l'envie du monde.

Monsieur le Président, je recommande l'Accord du lac Meech aux assemblées législatives des deux provinces qui se débattent avec cette question; je leur demande aussi de profiter de l'occasion pour régler certains des problèmes qui ont été exposés et surtout d'agir comme les bâtisseurs de pays qu'elles veulent être.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Je le remercie de ses commentaires très profonds. Je tiens à lui dire que je l'admire depuis longtemps à la Chambre, même si je ne partage pas son avis sur l'Accord du lac Meech.

Il appuie une résolution demandant aux assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve d'adopter l'Accord du lac Meech essentiellement parce que les premiers ministres l'ont approuvé. Ensuite, il ajoute que nous devons mettre fin à ce processus, c'est-à-dire au processus qui nous a donné l'Accord du lac Meech. Il a reconnu les lacunes du processus qualifié de fédéralisme exécutif. Dans le cadre de ce processus, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada se réunissent et prennent des décisions auxquelles ne sont pas parties le Parlement du Canada, selon certains critiques, ni les députés des assemblées législatives.

Je voudrais donc poser au ministre la question suivante. L'Accord du lac Meech ne prévoit-il pas le maintien de ce processus? On y prévoit, par exemple, la tenue chaque année d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres.

J'ai l'impression que nous assisterons au cours de ces conférences à l'érosion continue des pouvoirs du gouvernement fédéral. Je prédis que la prochaine rencontre portera sur les télécommunications, les suivantes abordant le thème de l'environnement et d'autres questions. Les provinces y participeront pour réclamer certains pouvoirs et une modification à la Constitution. Le gouvernement fédéral acceptera ou rejettera ces demandes, mais il reste que ces requêtes exerceront une certaine pression qui mèneront à l'érosion des pouvoirs fédéraux.

Aujourd'hui, le chef du Nouveau Parti démocratique a proposé un processus différent. Elle a cité M. Nelson Mandela et parlé de recommandations faites dans le passé par MM. Frank Scott et David Lewis. Ces derniers proposaient des assemblées constituantes auxquelles participerait la population. La députée a proposé un concept moderne, c'est-à-dire un comité permanent de la Chambre qui continuerait de sensibiliser la population pour

qu'elle puisse comprendre ces processus constitutionnels et y participer.

Comme il l'a dit, le ministre a beaucoup d'expérience de l'élaboration de constitutions à la Chambre. Ne pense-t-il pas que ce processus ne sera réellement jamais modifié tant que nous aurons un modèle de fédéralisme exécutif comparable à celui qui a présidé aux pourparlers sur l'Accord du lac Meech, où les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada s'occupent de la majeure partie des questions constitutionnelles du pays aux dépens de la Chambre des communes qui, aujourd'hui, n'a pratiquement rien à voir dans le débat constitutionnel?

M. Epp: Monsieur le Président, je sais que l'expression «fédéralisme exécutif» a trouvé un nouveau sens au Canada, particulièrement depuis le débat à huis clos d'une semaine.

À mon avis, il importe dans un État fédéral que les premiers ministres se rencontrent régulièrement pour discuter des sujets d'actualité. Le député le sait, nous avons tenu régulièrement des conférences, notamment sur l'économie. Je crois qu'il est très important que de telles conférences aient lieu.

Je crois aussi que les premiers ministres doivent discuter d'affaires constitutionnelles. Je ne crois pas que cela soit contesté.

Je crois que la question est de savoir si nous élargirons le processus pour permettre que les Canadiens participent aux discussions avant la prise de décision plutôt qu'après.

Si nous examinons les discussions du lac Meech de 1987 et, par exemple, les travaux du comité Charest, beaucoup de gens pourraient soutenir qu'il s'agissait plus de processus de ratification que de processus d'élaboration de la Constitution, même si les gens qui y ont participé étaient très sincères et croyaient au travail qu'ils faisaient.

Je crois que tous les premiers ministres, y compris le premier ministre du Canada, ont suivi un processus qui les a amenés à reconnaître qu'ils doivent changer le processus, ce dont témoigne leur communiqué final. Je ne peux pour le moment pas dire s'il s'agira d'une assemblée constituante. Mais je sais que, dans son communiqué de lundi dernier, dans la partie sur les droits des autochtones, par exemple, le premier ministre a assuré directement les autochtones d'une participation légitime aux discussions.

Que le processus puisse être élargi ou pas devra, à mon avis, être discuté. Je n'y suis pas opposé, mais je crois qu'il faudra conclure une entente sur la question.

Nous ne voulons pas nous méprendre une autre fois dans une telle démarche. Que mon collègue examine le système américain, et qu'il se rappelle le congrès continental tenu à Philadelphie en 1790. Il sait que cela avait pris beaucoup de temps. Ce n'était pas un processus public, mais des représentants élus y étaient quand même mêlés. Il en est résulté une constitution que les gens étaient prêts à respecter et, au besoin, à changer. Les Américains ont une façon de modifier leur constitution et, depuis une dizaine d'années, nous mettons au point notre procédure d'amendement.

Je dis à mon collègue que nous ne devrions rejeter aucune option. À mon sens, nous ne devrions pas nous opposer à l'Accord et au retour du Québec au sein de la Constitution, à la participation des autochtones aux discussions constitutionnelles afin de trouver une solution, ou à la réforme du Sénat sous prétexte que le processus que nous avons suivi a parfois laissé à désirer.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et de commentaires est expirée. Le député de Papineau—Saint-Michel a la parole pour poursuivre le débat.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, au début de mes remarques, on m'informe que le premier ministre viendra peut-être en cette Chambre d'ici quelques minutes. Je me ferai un plaisir d'interrompre mon intervention dès son entrée, avec l'espoir que vous me redonnerez la parole plus tard dans ce débat pour terminer mes remarques après que lui et le chef de l'opposition auront prononcé leurs discours.

Je veux. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député. Je crois qu'il y a consentement unanime pour qu'il poursuive ses remarques.

Des voix: D'accord.

M. Kindy: Non.

Des voix: Quelle honte!

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai dit non, il n'y a pas consentement unanime.

• (1710)

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais, dès le début, dire que j'appuierai cette motion parce que je pense qu'elle est importante et utile à ce moment-ci de cette grande démarche constitutionnelle entreprise non seulement par les élus fédéraux, mais aussi par les représentants des différents gouvernements provinciaux. Je pense que cette résolution n'est absolument pas injuste à l'endroit de la législature du Manitoba ou de Terre-Neuve. Et, au contraire de mes collègues du Nouveau

parti démocratique, je pense que le Parlement canadien peut très bien exprimer ses voeux et espérer que deux législatures provinciales appuient une démarche constitutionnelle approuvée non seulement par le premier ministre du Canada mais par les dix premiers ministres provinciaux.

Ceci étant dit, je rappellerai quand même que l'impasse constitutionnelle que nous vivons date déjà de plusieurs mois, je dirais même de quelques années. Car, en effet, dès l'élection d'un nouveau gouvernement au Nouveau-Brunswick, on a compris qu'il serait difficile d'obtenir à cette législature l'accord qui avait été donné antérieurement par l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick. Or, je ne peux que regretter que l'on ait tant tarder de tenter de trouver des compromis appropriés pour répondre, d'abord aux questions du premier ministre McKenna, ensuite aux objections qui ont été formulées par la législature du Manitoba à la suite des élections qui ont élu un gouvernement minoritaire avec le premier ministre Filmon, et finalement, à l'occasion des élections qui ont amené un nouveau gouvernement à Terre-Neuve. À tout événement, je veux dire dès le début que j'ai voté en faveur de l'Accord du lac Meech. Je pense que je l'ai fait parce qu'à mon avis, les cinq demandes du Québec étaient et demeurent toujours raisonnables, modérées et capables de servir de fondement à des arrangements profitables à tous les Canadiens.

Elles ont servi de base pour négocier une entente constitutionnelle qui, à l'époque, faisait l'unanimité des premiers ministres du Canada et des provinces. Si les propositions du gouvernement du Québec étaient raisonnables et sont encore raisonnables, comme je crois qu'elles le sont, pourquoi alors le texte actuel de l'Accord du lac Meech a-t-il causé des débats si agressifs, des dissensions, de la suspicion, de la méfiance? Pourquoi ce projet d'accord a-t-il provoqué plus d'inquiétude envers l'avenir de notre pays que n'importe quel autre événement ou initiative au cours des dernières années? Eh bien, j'ai suivi de près le débat sur l'Accord du lac Meech et je suis persuadé que les difficultés ne proviennent pas des cinq demandes du Québec, mais de la façon dont on a entrepris de satisfaire à ces demandes. Le premier ministre, en agissant sans doute avec la meilleure des volontés, a pensé qu'en donnant aux autres provinces la même chose qu'il accordait au Québec, il pourrait régler ce problème constitutionnel. Malheureusement pour lui, si plusieurs veulent bien accepter un Québec fort, il y en a beaucoup au Canada qui ne veulent pas pour autant un Canada faible. Personnellement, en tant que Québécois et Canadien, je considère très important d'obtenir la pleine adhésion du gouvernement du Québec à la Loi constitutionnelle de 1982, ce qui était et demeure l'objectif visé par tous.

Malheureusement pour plusieurs, le premier ministre canadien a abdiqué son rôle de défenseur des intérêts du gouvernement du Canada pour obtenir à n'importe quel prix, semble-t-il, un accord constitutionnel. Je me suis réjoui de la démarche du premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick qui, le 21 mars dernier, a fait une proposition pour essayer de régler cette impasse constitutionnelle.

Cette suggestion qui venait, à mon avis, bien tard, à la onzième heure, comme on dit, était quand même une initiative louable qui aurait dû venir, non pas d'un premier ministre provincial, mais du premier ministre du Canada lui-même, il y a déjà belle lurette.

Or, le gouvernement du Canada, à la suite de cette proposition d'accompagnement proposée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a créé un comité parlementaire, celui que l'on appelle communément le Comité Charest, qui a tenu des audiences publiques à travers tout le pays, qui a entendu des centaines de témoignages, qui a reçu quelques milliers de représentations écrites et qui a fait une série de suggestions, non pas pour défaire l'Accord du lac Meech, mais pour renouveler l'appui que le Parlement du Canada avait donné antérieurement, par la voix des trois chefs de partis politiques en cette Chambre. Il y avait appui à l'Accord du lac Meech, mais en recommandant au gouvernement certains ajouts, certaines bonifications, un peu dans la ligne de celles proposées par le premier ministre McKenna, afin de régler cette impasse constitutionnelle et de permettre la ratification de l'Accord du lac Meech.

Or, je suis heureux de dire que tout au long de ce processus politique, le Parti libéral du Canada a pleinement, par-delà les considérations politiques, coopéré avec le gouvernement dans sa démarche. Dès le début, le chef du Parti libéral, le très honorable John Turner, a appuyé le gouvernement dans sa démarche au sujet de l'Accord du lac Meech. Par la suite, une très grande majorité de députés libéraux en cette Chambre ont voté pour cet Accord ici même lorsque le débat sur l'Accord du lac Meech a été tenu. Et tout récemment, lors de la composition du Comité Charest, les quatre membres du Parti libéral du Canada ont unanimement signé la proposition du Comité Charest et ont joint leurs forces à celles du gouvernement et du Nouveau parti démocratique en vue d'aider à trouver une solution à cette impasse constitutionnelle.

Or, il y a eu ces séances marathons qui ont duré presque une semaine entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces pour tenter de trouver un compromis qui permettrait, justement, aux différentes législatures qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord du lac Meech de le faire.

Je dois dire qu'un certain nombre des suggestions faites par les députés membres du Comité Charest ont été retenues et c'est là d'ailleurs, je pense, un des éléments importants qui a permis, justement, au premier ministre du Canada d'obtenir la coopération de tous les premiers ministres présents au cours de cette longue semaine de négociations. Et si à la fin il y a eu une entente, c'est parce que, justement, on a retenu un certain nombre des propositions qui avaient unanimement été acceptées par tous les députés qui siégeaient au comité parlementaire présidé par notre collègue, Jean Charest.

Mais je dois dire que j'ai pressenti, dès les heures qui ont suivi cette entente, qui ont suivi cette longue semaine de négociations entre les premiers ministres. . . Je le dis, parce que je voyais dans le journal du lendemain de l'entente que certains représentants étaient très déçus de ce qui s'était passé. Et je cite un article du journal *The Globe and Mail* qui disait:

• (1720)

[*Traduction*]

Les femmes et les autochtones sont insatisfaits de l'entente. Voici ce que dit cet article:

> Mais Judy Rebick, présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme s'est dite «dégouté» de cette façon de procéder. «Les autochtones, les groupes multiculturels et les femmes ont été exclus des discussions. Ce sont toujours les mêmes Blancs de la classe moyenne qui prennent les décisions à Ottawa».

Et plus loin:

> On n'a pas pu obtenir de commentaires de la part de l'Assemblée des Premières nations qui représente les groupes autochtones. Mais Ethel Blondin, députée libérale et l'un des principaux porte-parole des autochtones avait le sentiment d'avoir été trahie par M. Mulroney.

[*Français*]

Il est évident que ce qui se passe maintenant à la législature du Manitoba est une réaction tout à fait dans la même ligne que des réactions spontanées de notre collègue, M^me^ Blondin, qui trouvait anormal qu'à la fin de cette longue discussion qui a duré presque une semaine, le premier ministre ait invité les représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à venir parler et à venir aussi donner, publiquement devant la nation, leur consentement à ce procédé qui venait d'être accepté par les premiers ministres canadiens. Mais les grands absents de cette joyeuse soirée du samedi étaient évidemment les représentants des peuples autochtones. Et je me demande pourquoi le premier ministre du Canada n'a pas eu la bonne inspiration d'essayer d'amener ces gens aussi à participer dans les derniers instants de cette longue discussion qui a duré presque une semaine, à accepter eux aussi ce compromis dans l'intérêt du Canada.

Parce que, je dois le dire, les recommandations du rapport Charest, les recommandations 9, 10 et 18 en particulier, n'ont pas été retenues ni par le premier ministre du Canada, ni, probablement, par les autres premiers ministres des provinces. Si on avait porté une attention plus sérieuse, plus soutenue à ces recommandations du rapport Charest, on n'aurait pas ces objections qui se présentent actuellement, je pense, devant la législature du Manitoba. À tout événement, je ne peux faire autrement que regretter ce qui se passe.

Sincèrement, je souhaite que la législature du Manitoba et la législature de Terre-Neuve approuvent ce compromis qui a été agréé par le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces. Je pense qu'il en va de cet intérêt que nous avons tous pour notre pays pour permettre à tous et chacun de vivre en harmonie. Et les objectifs premiers visés par la démarche constitutionnelle de 1987 doivent être réalisés. Je pense que si le premier ministre se fait un point d'honneur de dire que la ronde de 1982 était incomplète, il faudra qu'il reconnaisse lui aussi que la ronde de 1987-1990 est aussi incomplète.

La résolution que nous avons nous laisse très clairement voir que si, d'une part, nous souhaitons la ratification de la modification constitutionnelle de 1987, avant le 23 juin 1990, nous devons nous rappeler d'autre part, que la résolution parle aussi d'une étape importante qui devra être franchie subséquemment dans le processus d'évolution constitutionnelle future afin d'aborder, la résolution le dit, les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des Territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada.

Voilà un programme fort chargé, monsieur le Président, qui me permet de conclure que cet effort du gouvernement actuel, du premier ministre, d'essayer de bonifier, de terminer l'oeuvre constitutionnelle de 1982, n'est pas parfait, n'est pas complet, qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. J'espère que nous pourrons le faire, que nous pourrons franchir cette étape et que nous aborderons avec enthousiasme et honneur les prochaines étapes aussi, parce que, malheureusement, les incidents

des dernières semaines sont, pour nous, infiniment regrettables, et j'espère que le 23 juin, en soirée, tous les Canadiens pourront applaudir la passation de cette étape constitutionnelle que je juge très importante.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me suis efforcé d'assister le plus longtemps possible au discours du député et je l'ai trouvé très intéressant.

Il a parlé, en terminant, de certaines difficultés que connaissait le pays actuellement, difficultés attribuables aux modalités qui ont entouré la réforme constitutionnelle, selon lui. Ce qui veut dire, par conséquent, que bien des gens se sont fait une idée personnelle de ce que devaient être les discussions, ce qui est tout naturel. Et je le dis sans aucune arrière-pensée. Les gens ont tous des préoccupations personnelles qu'ils voudraient faire inscrire dans la Consitution. On a l'impression qu'ils croient que si nous réalisons tout ce que nous avons entrepris, nous limiterons en quelque sorte nos possibilités constitutionnelles à l'avenir.

Je me demande ce qu'en pense le député, s'il ne croit pas que nous pouvons construire le pays en partant du principe que cet accord n'est que la première étape de beaucoup d'autres démarches que nous devons engager en matière de réforme constitutionnelle.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je répondrai très brièvement à la question parce que je pense que mon temps de parole est presque écoulé et je sais que les députés de cette Chambre veulent entendre le premier ministre.

Je crois que l'honorable député a tout à fait raison: Il est bien difficile d'envisager de futures rondes de discussions, autant sur la question de la réforme du Sénat, que sur les droits des peuples autochtones, que sur les droits des minorités linguistiques, multiculturelles, que sur la participation des Territoires aux affaires de la fédération, si cet exercice constitutionnel n'est pas mené à terme le 23 juin prochain.

Il m'apparaît essentiel, et je partage les vues de l'honorable député, à cette étape-ci de nos discussions constitutionnelles au Canada, de terminer cette ronde constitutionnelle. Il est évident, on le constate, que cette ronde n'est pas parfaite, mais elle est essentielle si l'on veut faire autre chose dans les prochains mois et dans les prochaines années.

• (1730)

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sors d'une rencontre avec les dirigeants agricoles du Canada en préparation du sommet de Houston. On m'a informé du geste très aimable que le député de Papineau—Saint-Michel a eu afin de faciliter mon intervention d'aujourd'hui. Je tiens à l'en remercier personnellement.

Je me rappelle avec émotion que, il y a une trentaine d'années, le député de Papineau—Saint-Michel et moi, qui étions collègues à l'Université Laval de Québec, discutions longuement de certains des mêmes problèmes constitutionnels dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Je me souviens qu'il participait activement à ces débats. Certaines de ces questions harcèlent le Canada depuis. Certaines des solutions que lui et d'autres députés ont proposées ont été intégrées dans une plus large perspective dont nous attendons tous plus d'unité et d'harmonie pour le Canada.

[*Français*]

Je voulais remercier de façon personnelle le député de Papineau—Saint-Michel, ancien ministre dans le gouvernement libéral, pour sa gentillesse à mon égard de m'offrir sa place dans ce débat aujourd'hui.

[*Traduction*]

Rarement les Canadiens auront-ils senti autant que cette semaine le poids de leur histoire. Après un long cheminement, qui a parfois été difficile, nous ne sommes plus qu'à trois jours du 23 juin. Aujourd'hui, le passé dont nous sommes tous si fiers et l'avenir auquel nous aspirons si ardemment sont mis en balance.

En avril 1987, dans les collines de la Gatineau, nous avons entrepris un voyage qui nous a menés, jusqu'ici, à la ratification de l'Accord du lac Meech par huit provinces représentant 94 p. 100 de la population du pays et par le Parlement du Canada. Notre route nous a menés jusqu'aux portes des assemblées législatives de Terre-Neuve et du Manitoba, devant lesquelles un pays inquiet attend.

Quand mes homologues provinciaux et moi nous sommes réunis le 3 juin dernier, notre objectif était de trouver un moyen de répondre aux préoccupations soulevées durant les trois années écoulées depuis la première signature de l'Accord du lac Meech. Pendant sept longues journées, nous avons débattu, analysé et discuté ces questions de long en large. Nous avons échangé des propositions et sommes finalement parvenus à une entente. Cette entente est énoncée dans le communiqué final daté du 9 juin 1990, et y sont jointes les conditions

posées par le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador et par le premier ministre du Manitoba.

Dans celle-ci, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à «soumettre la modification constitutionnelle de 1987—l'Accord du lac Meech—à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990».

Depuis, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick l'a adopté a l'unanimité, ainsi que deux résolutions d'accompagnement.

Par cette motion, monsieur le Président, nous exhortons aujourd'hui avec simplicité et respect les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve à ratifier intégralement l'Accord du lac Meech.

Le Parlement du Canada ne tente aucunement d'empiéter sur la compétence de qui que ce soit. Mais le Parlement national, se fondant sur le précédent des dernières décennies et des dernières années, a de temps à autre à la fois l'occasion et l'obligation de se prononcer et de presser respectueusement d'autres assemblées législatives de prendre connaissance de questions importantes, et celle qui nous occupe est cruciale pour l'avenir du pays.

Nous sommes conscients de la lourde responsabilité qui pèse actuellement sur les épaules des législateurs des provinces qui doivent achever le processus de ratification. Bien que nous ayons le plus grand respect pour les règlements de leurs législatures et pour les procédures auxquelles ils ont choisi de soumettre leurs décisions, l'intérêt national commande, monsieur le Président, qu'un vote soit pris sur l'Accord du lac Meech avant le 23 juin.

Comme tous les parlementaires le savent par expérience, la volonté politique peut toujours venir à bout des obstacles de procédure.

J'ai appris du premier ministre Wells que le vote libre qu'il propose de tenir a l'Assemblée législative de Terre-Neuve aura lieu tard dans la soirée de jeudi ou tôt le lendemain matin. Je le félicite d'avoir choisi cette méthode qui donne aux députés la chance de consulter leurs électeurs avant de voter sur l'accord et la résolution d'accompagnement. Fidèle à sa signature, il a demandé à ses collègues de l'Assemblée législative d'exprimer leurs opinions et de voter sur cette question cruciale avant l'échéance du 23 juin.

Le premier ministre Wells m'a invité, moi et les autres premiers ministres qui ont signé le communiqué, à m'adresser à l'assemblée sur le sujet de l'Accord du lac Meech.

Plus tôt dans la journée, j'ai pu écouter une partie de l'admirable discours que le premier ministre de l'Ontario a adressé à l'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador, une déclaration convaincante et éloquente sur l'unité nationale, un vibrant appel à ratifier l'Accord du lac Meech pour le plus grand bien du Canada. Je crois savoir que le premier ministre McKenna était à Terre-Neuve cet après-midi.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que j'ai accepté l'aimable invitation du premier ministre Wells et que je m'adresserai à l'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador demain.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La situation n'est pas si claire au Manitoba. L'assemblée législative de la province, et les trois chefs de parti en particulier, ont un choix difficile à faire. Il n'y a rien de plus délicat en politique que la situation d'un gouvernement minoritaire. C'est pourtant dans ces circonstances que le premier ministre Filmon a dû relever le défi que lui posait l'adoption d'une disposition constitutionnelle extrêmement importante. Je sais que tous les Canadiens lui souhaitent de réussir dans cette entreprise redoutable.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: M^me^ Carstairs et M. Doer ont tous deux joué un rôle important et utile à la conférence d'Ottawa et vont sans aucun doute mettre tout en oeuvre pour faire adopter l'Accord du lac Meech.

S'ils reconnaissent, comme moi, que l'adoption de l'Accord du lac Meech est essentielle pour l'unité future de notre pays, ils voudront peser soigneusement la signification des mots «tout mettre en oeuvre» et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre aux députés de leur province d'exprimer leurs vues sur notre avenir constitutionnel avant le 23 juin. Comme beaucoup d'entre nous, j'en suis sûr, voudront une fois de plus se demander sérieusement pourquoi il est si important que l'Accord du lac Meech soit ratifié.

Ce qu'il faut se rappeler maintenant, monsieur le Président, c'est que pendant la campagne référendaire de 1980, les Québécois se sont fait promettre un renouveau

du fédéralisme. Ils ont voté pour un nouveau Canada, fier de son passé et confiant en son avenir, un Canada où tous pourraient, par leurs propres valeurs, convictions et aspirations, contribuer à bâtir un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Pourtant, en 1982, le Québec, qui seulement deux ans auparavant avait décidé de continuer à lier sa destinée à celle du Canada, n'était pas au nombre des signataires de la Constitution rapatriée. Au fond de leur coeur, les Canadiens savent qu'on ne peut pas bâtir solidement un pays sur des fondations aussi instables. Manisfestement, il fallait que tous ceux qui aiment le Canada fassent un nouvel effort afin de réunir la nation.

C'est exactement ce qui est arrivé au lac Meech, monsieur le Président: les dix premiers ministres, qui représentaient quatre partis politiques différents de Terre-Neuve et Labrador à la Colombie-Britannique, et les trois chefs à la Chambre des communes ont dit qu'ils avaient fait un nouvel effort pour réunir le Canada.

Des voix: Bravo!

• (1740)

M. Mulroney: Les premiers ministres provinciaux le savaient très bien en août 1986, à Edmonton, quand ils ont publié leur déclaration unanime destinée à refaire du Québec un partenaire actif et à part entière de la Fédération canadienne.

[*Français*]

La décision unanime des premiers ministres provinciaux réunis à Edmonton de favoriser le retour du Québec dans la famille canadienne était la réponse lucide et généreuse aux conditions légitimes énoncées par le gouvernement de l'honorable Robert Bourassa.

[*Traduction*]

En 1985, avec un gouvernement fédéraliste à Québec qui avait énoncé cinq principes pour la solution de ce problème, rien ne nous empêchait plus de continuer à bâtir notre destinée commune. Le succès de la rencontre du lac Meech en 1987 a été avant tout un gain pour le Canada, pour tout le Canada, pour la force et l'unité du Canada. C'est pourquoi la Modification constitutionnelle de 1987 a été adoptée à deux reprises par cette Chambre.

L'Accord du lac Meech consacre le principe de l'égalité des provinces. Il clarifie et confirme le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes dans des domaines de compétence exclusivement provinciale. Il renforce la position de la Cour suprême du Canada, qu'il confirme dans son statut de plus haut tribunal du pays, et donne aux provinces voix au chapitre dans la nomination des sénateurs. Cependant, dans tous les cas, c'est au gouvernement du Canada que revient la décision finale concernant les nominations à la Cour suprême du Canada et au Sénat.

[*Français*]

Je suis, comme beaucoup de mes collègues dans cette Chambre, et comme beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, très conscient du fait que cette entente, si nécessaire qu'elle soit à notre avenir comme pays, ne pourra jamais répondre à toutes les aspirations, ni apaiser toutes les craintes de certains groupes ou individus.

Monsieur le Président, ce n'était d'ailleurs pas son objectif. Et pas plus qu'un Parlement ne se définit par les pierres qui ont servi à le construire, aucun texte constitutionnel ne peut contenir toute l'âme d'un peuple. Ma conviction profonde, c'est qu'on peut juger de l'efficacité d'une constitution par le respect pour les institutions et l'affection pour les êtres humains qu'elle peut susciter.

Et j'ai senti, comme des milliers de mes concitoyens, le souffle de l'esprit du lac Meech ce samedi soir du 9 juin 1990 quand, à tour de rôle, les premiers ministres de toutes les provinces canadiennes et les leaders des Territoires et du Yukon, devant les caméras de télévision, ont exprimé dans les termes les plus éloquents leur fierté d'avoir pu contribuer à l'unité du pays, un pays que nous aimons tous, le Canada.

À travers les voix des premiers ministres, nous avons entendu un même message et le message était fort limpide: Le Canada est un pays magnifique et nous avons, devant les générations futures, la responsabilité de le préserver et de le faire grandir. Et c'est précisément cela que nous faisons avec l'Accord du lac Meech!

[*Traduction*]

Maintenant que notre processus constitutionnel sera débloqué grâce au retour du Québec à la table de négociations, nous pourrons nous tourner vers l'avenir et régler des questions telles que la réforme du Sénat et les questions constitutionnelles qui intéressent les autochtones.

Comme l'a dit le Premier ministre Penikett du Yukon le 9 juin:

> Après trois années de débats et de discussions, il nous apparaît clairement que l'évolution constitutionnelle n'est pas une série d'étapes distinctes, mais un processus continu. Nous nous réunirons de nouveau, comme par le passé, et j'espère que nous parviendrons ensemble à écrire une constitution que tous les Canadiens, autochtones et autres, français et anglais de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, reconnaîtront comme la somme de ce pays.

Si en dépit de l'entente conclue au Centre de conférences d'Ottawa, on n'obtenait pas les ratifications encore en suspens, personne ici ou ailleurs ne pourrait dire avec certitude ce que serait l'avenir du Canada. Je suis incapable, pour ma part, de dire à la Chambre si nous aurions une autre occasion d'apporter les changements qui sont si importants pour tant de Canadiens: la réforme du Sénat, les droits à l'égalité des sexes et, en fait les droits des autochtones.

Le Québec, dans la confiance et la maturité, a proposé de rentrer dans la famille constitutionnelle canadienne. Si nous ne répondions pas maintenant à ce geste, qui peut dire s'il se répéterait, et le cas échéant, quand et à quelles conditions?

Et l'incertitude causée par notre impuissance à résoudre nos problèmes consitutionnels nuirait à nos chances de relancer l'extraordinaire croissance de l'économie et de l'emploi que nous avons connue ces derniers temps et que nous sommes en mesure de poursuivre au cours des prochaines années.

Je suis très heureux de voir que les législateurs du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador débattent actuellement cet accord historique. J'exprime le fervent espoir des députés de tous les partis représentés dans cette Chambre qu'ils l'adopteront dans le délai prévu.

J'invite aussi les autres législatures à ratifier la résolution d'accompagnement adoptée à Ottawa, parce qu'elle nous rapproche des objectifs de la réforme du Sénat, de la protection des droits à l'égalité des sexes, d'un meilleur traitement des territoires et des minorités linguistiques, et qu'elle permet des gains importants dans les dossiers consitutionnels qui intéressent les autochtones.

Elle garantit aux peuples autochtones un processus constitutionnel consacré expressément aux questions qui les intéressent, ce qui suppose leur participation aux conférences des premiers ministres tous les trois ans.

Lundi dernier, nous avons présenté à un groupe de représentants de l'Assemblée des chefs du Manitoba une proposition qui comportait une démarche conjointe du gouvernement fédéral et des peuples autochtones en vue d'établir l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres sur les questions qui intéressent les autochtones et la tenue dans le plus bref délai de cette première conférence.

Deuxièmement, un engagement du gouvernement du Canada à faire de la pleine reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones une caractéristique fondamentale du Canada.

Troisièmement, la participation de représentants des peuples autochtones du Canada à toute conférence future des premiers ministres où il serait question de la clause des reconnaissances constitutionnelles.

Quatrièmement, une invitation à participer à toutes les conférences des premiers ministres où sont abordées des questions qui touchent directement les peuples autochtones.

Cinquièmement, question historique de la plus haute importance pour les peuples autochtones, la définition conjointe des droits découlant des traités.

Sixièmement, la création d'une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones qui aurait un mandat aussi large et déterminant que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme qui a été à l'origine de changements si bénéfiques il y a 25 ans. Cette nouvelle commission d'enquête pourrait faire au moins autant pour la cause de la justice autochtone au Canada, maintenant et dans l'avenir.

Cette proposition en six points est généreuse et répond entièrement aux exigences bien légitimes des peuples autochtones. Elle fait aussi ressortir les conséquences que nous aurons tous à subir si nous ne parvenons pas à réunir en entier la famille canadienne à la table de négociations.

Je l'ai déjà dit à la Chambre, et d'autres y ont aussi fait allusion, en tant que premier ministre du Canada, la Loi constitutionnelle de 1982 exigeait que je préside une conférence des premiers ministres visant à modifier la Constitution pour rendre justice aux autochtones. Je croyais alors, et j'en suis toujours convaincu, que cette modification capitale pour le bien-être des peuples autochtones du Canada aurait pu être adoptée si le Québec avait été présent à la table des négociations parce que le gouvernement du Québec avait clairement fait savoir qu'il appuierait toute initiative visant à rendre justice aux autochtones.

Donc, l'exclusion ou l'absence du Québec, déjà à cette époque, a eu des conséquences néfastes sur un projet qui nous tenait tous à coeur, à savoir la promotion d'une meilleure justice, d'une plus grande équité et d'une plus grande égalité pour les peuples autochtones.

Nous sommes aujourd'hui dans la situation où, en dépit de la nature globale de la proposition que nous avons présentée au nom de tous les parlementaires pour assurer une plus grande justice aux autochtones, rien ne pourra être fait tant que le Québec n'aura pas réintégré notre famille constitutionnelle parce que le Québec est un allié des autochtones et il est dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt des autochtones que le Québec revienne en toute sécurité à la table des négociations constitution-

nelles avant de parvenir à assurer une plus grande justice et une plus grande dignité aux peuples autochtones eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

• (1750)

M. Mulroney: Donc, monsieur le Président, nous avons le choix de profiter des avantages de l'évolution constitutionnelle ou de contempler avec amertume tout ce que nous avons laissé filer entre nos doigts.

J'exhorte respectueusement les dirigeants politiques du Manitoba et de Terre-Neuve à respecter l'engagement solennel que leurs premiers ministres ont pris en apposant leur signature sur le Communiqué final du 9 juin 1990, l'engagement de mettre tout en oeuvre afin qu'une décision sur l'Accord du lac Meech soit prise avant le 23 juin 1990.

Afin que nous puissions dans dix jours d'ici, le 1er juillet, célébrer ensemble le début d'une nouvelle ère pour un Canada plus uni et plus sûr de lui, le genre de Canada porteur d'une plus grande justice sociale, d'une plus grande égalité des chances, d'une plus grande prospérité pour nos enfants, d'une plus grande dignité pour chacun de ses citoyens, et d'une citoyenneté canadienne qui sera une source de fierté partout dans le monde.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Grey (chef de l'opposition): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je suis obligé de constater, à mon grand regret, et cela en dépit de ses propos et des applaudissements de ses partisans, que c'est parce que le premier ministre n'a pas été à la hauteur de la situation que notre pays connaît des difficultés aussi graves maintenant.

Il aurait pu en être autrement. Il y a trois ans, nous de l'opposition officielle lui avons proposé un certain nombre d'amendements à l'accord constitutionnel de 1987 qui auraient pu apaiser les craintes de nombreux Canadiens s'ils avaient été adoptés.

Ces amendements respectaient les cinq exigences du Québec que les partis à la Chambre ont trouvées généralement acceptables.

Le premier ministre et son gouvernement ont refusé obstinément de les examiner. Ils ont rejeté ces amendements libéraux du revers de la main. Il y a fort à parier que l'impasse constitutionnelle qui inquiète les Canadiens depuis plusieurs mois déjà ne serait pas survenue si le premier ministre et son gouvernement les avaient acceptés. Je répète donc que c'est parce que le premier ministre et son gouvernement n'ont pas été à la hauteur de la situation que nous nous retrouvons maintenant dans ce climat de crise et cette impasse constitutionnelle.

Nous croyons que le premier ministre n'a pas déployé les qualités de chef nécessaires en attendant, pour dénouer l'impasse constitutionnelle, que le premier ministre McKenna propose une résolution d'accompagnement. Il sautait aux yeux lorsque le premier ministre McKenna a présenté cette proposition, et même auparavant, que seule la dynamique engagée par la présence du premier ministre et de tous les premiers ministres provinciaux autour d'une même table pouvait donner lieu à un consensus et dénouer l'impasse constitutionnelle.

Nous ne savons que trop bien que le premier ministre a absolument refusé de convoquer une réunion des premiers ministres même si nous, de l'opposition officielle, réclamions une rencontre de ce genre depuis des mois, pour la raison que je viens de donner.

Monsieur le Président, le premier ministre nous a toujours donné essentiellement le même argument pour rejeter nos requêtes au sujet d'une réunion de ce genre. Il a déclaré qu'il serait prématuré de convoquer les premiers ministres et que le sénateur Murray tentait toujours de chercher un terrain d'entente entre les divers intéressés.

Nous savons tous maintenant, à l'instar des Canadiens, que ce n'était pas là la raison pour laquelle le premier ministre retardait la convocation de la conférence en question ou refusait d'organiser une rencontre des premiers ministres. Ce n'est pas du tout la raison, monsieur le Président.

Le lundi 11 juin, le lendemain de la signature du communiqué relatif à la résolution d'accompagnement, après une semaine de discussions au Centre des conférences auxquelles il participait en compagnie des premiers ministres provinciaux, le premier ministre a accordé une entrevue au journal *The Globe and Mail* de Toronto; il a déclaré alors qu'il avait eu avec ses conseillers une rencontre tendant à élaborer la stratégie et il a précisé ce qui suit au sujet de cette rencontre:

> Ainsi, j'ai décidé après avoir consulté mes collègues, notamment le sénateur (Lowell) Murray, Paul Tellier, Normal Spector, et d'autres personnes du genre, que. . . Je me rappelle très bien ce que je leur ai dit; je les ai convoqués ici, et je leur ai dit à quel moment cela allait se passer. Je leur ai dit il y a un mois quand nous allions commencer les rencontres: c'est un peu comme une campagne électorale, il faut travailler à rebours. Il s'agit de choisir sa date et de travailler à partir de là. Et c'est. . . et j'ai dit que c'était alors le jour où j'allais tout jouer sur un coup de dés. C'est la seule façon de procéder.
>
> Q: Et cela se passait il y a un mois?
>
> R: Il y a un mois environ.
>
> Q: Vous avez décidé de façon délibérée de tout jouer sur un coup de dés?

R: C'est la seule façon de procéder.

Monsieur le Président, cela a de quoi choquer. Est-ce là la façon d'administrer un pays ou encore de parvenir à une décision sur la Constitution? Manifestement, aux yeux des Canadiens, ce n'est pas là la façon d'administrer un pays ou d'établir une constitution. Ce n'est même pas la façon de jouer aux dés.

La date choisie pour la rencontre des premiers ministres n'avait rien à voir avec la nécessité de trouver un terrain d'entente entre les premiers ministres. Comme le premier ministre l'a reconnu lui-même, il s'agissait plutôt de créer une atmosphère de crise, ce qui fonctionne parfois dans le cadre de négociations patronales-syndicales.

Mais, je l'ai déjà dit à la Chambre, des négociations constitutionnelles ne sont pas des négociations collectives. Elles portent sur des questions beaucoup plus importantes et beaucoup plus délicates. Elles ne devraient pas, ainsi que le premier ministre l'a voulu de propos délibéré, être laissées à la dernière minute. Qui plus est, le premier ministre n'avait pas le droit de jouer l'avenir du Canada sur un coup de dés. On ne s'en remet pas au hasard quand on décide de l'avenir du Canada.

Le premier ministre savait pertinemment que le délai expirait le 23 juin. Il savait également, ou il aurait dû savoir, qu'avant de décider quoi que ce soit en matière constitutionnelle, l'Assemblée législative du Manitoba, de par son règlement, devait procéder à des audiences publiques et avoir un débat pour examiner les propositions constitutionnelles.

Qui plus est, le premier ministre savait, ou il aurait dû savoir, que tout organisme législatif est à la merci de difficultés ou d'obstacles d'ordre procédural. Dans le cas du Manitoba, qui doit par exemple tenir des audiences publiques, le délai imparti était beaucoup trop restreint, étant donné que les difficultés d'ordre procédural et les discussions publiques feraient perdre un temps précieux.

Pourtant, en attendant de propos délibéré à la dernière minute, le premier ministre s'est attiré en quelque sorte les difficultés dont il a entretenu la Chambre il y a quelques minutes. Il se les est effectivement attirées. J'irais même jusqu'à dire qu'il les a créées de toutes pièces à force de tergiversations et de manipulations sournoises des discussions constitutionnelles.

En l'occurrence, il a négligé de s'assurer si l'Assemblée législative du Manitoba aurait indubitablement le temps suffisant d'aplanir tout obstacle constitutionnel qui pourrait surgir ou de tenir des audiences publiques qui justifiait l'intérêt manifesté par les Manitobains ou qu'exigeait son propre Règlement. Si la démarche constitutionnelle s'est enlisée, monsieur le Président, c'est le premier ministre et le premier ministre seul qui en est responsable. Il ne saurait en imputer la faute à quelqu'un d'autre. Il devrait se regarder dans le miroir et reconnaître que c'est lui qui est responsable de l'impasse constitutionnelle actuelle.

• (1800)

Ainsi qu'il l'avouait à l'occasion d'une entrevue qu'il accordait au *Globe and Mail*, il est lui-même à l'origine de cette situation difficile. Il a même ajouté qu'il ne songait pas à s'excuser de l'initiative qu'il a prise en secret, sans la participation des Canadiens, dans une atmosphère de crise et à la toute dernière minute. Il ne s'en est pas du tout excusé, comme il l'a dit au *Globe and Mail*.

Il doit assurément des excuses aux Canadiens pour avoir ainsi laissé s'enliser la démarche constitutionnelle. Il leur doit plus que les efforts qu'il a déployés jusqu'à présent pour essayer d'y remédier.

Je me réjouis, comme mes collègues, de la nouvelle qu'il nous a annoncée, à savoir qu'il allait s'adresser à l'assemblée législative de Terre-Neuve. Un des principaux sujets d'inquiétude est la question des autochtones du Canada. Le premier ministre a envoyé le sénateur Murray pour s'entretenir avec les chefs autochtones au Manitoba, mais ils n'ont pas été satisfaits de ce que le sénateur Murray leur a dit. Pourtant, le premier ministre refuse depuis plusieurs jours de prendre les mesures supplémentaires que nous avions recommandées, à savoir aller s'entretenir lui-même avec les chefs autochtones du Manitoba.

Aujourd'hui, dans son discours, le premier ministre a parlé des mesures généreuses qui ont été offertes à la dernière minute aux chefs autochtones. Mais le premier ministre n'a pas expliqué pourquoi ces mesures généreuses n'ont pas été soumises aux premiers ministres provinciaux ni aux chefs autochtones pendant la semaine de discussions au Centre des conférences ici à Ottawa. Si cela avait été fait, nous nous trouverions peut-être aujourd'hui dans une situation différente quand il s'agit de savoir si on sortira ou non de l'impasse et si l'accord sera adopté et proclamé le 23 juin.

S'il va se rendre à l'assemblée législative de Terre-Neuve et y faire un discours, le moins qu'il puisse faire c'est de rencontrer aussi les chefs autochtones du Canada

et de leur parler de leurs problèmes et de ce que lui et le gouvernement ont l'intention de faire pour y remédier d'une manière constructive. Cela fait partie de ses fonctions de chef, et s'il s'attend à être considéré comme le chef de notre pays, il doit prendre des mesures plus constructives que ce qu'il a fait pour remédier à cette situation difficile. Pourtant, nous voyons qu'il ne s'est gardé que très peu de temps pour intervenir.

[*Français*]

Comme je l'ai dit le 11 juin lorsque j'ai pris la parole dans cette Chambre en réponse à la déclaration du premier ministre quand il a fait rapport sur les discussions qui ont eu lieu entre lui et les premiers ministres provinciaux:

> Nous comprenons l'importance de l'amendement constitutionnel de 1987 dont l'objectif était de faire du Québec un membre à part entière de la famille constitutionnelle. Cette réintégration va nous permettre de discuter pleinement tous les changements constitutionnels que réclament groupes et régions à travers notre pays.

[*Traduction*]

Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour avoir une Constitution qui réponde aux besoins et aux problèmes de nos autochtones, des femmes, des groupes linguistiques minoritaires, des groupes multiculturels, des territoires et de ceux qui veulent réformer le Sénat. Comme je l'ai dit à la Chambre lundi dernier, si nous restons un pays uni, alors tout est possible en matière de modifications constitutionnelles constructives et pour trouver une solution qui nous permette de mieux vivre ensemble d'une manière plus sûre et plus constructive. Si nous ne restons pas ensemble pour former un pays, alors plus rien n'est possible, et toutes nos préoccupations sur la façon dont nous pouvons vivre ensemble perdent leur signification et leur pertinence. Nous devons donc lutter pour maintenir l'unité de notre pays, en dépit de ce que le premier ministre et le gouvernement ont fait pour affaiblir cette unité et des tensions auxquelles ils l'ont soumise.

Lorsqu'il est entré en fonction, le premier ministre s'est engagé à donner une dimension nouvelle à la réconciliation nationale. En dépit de cela, spécialement durant les trois dernières années de son mandat de premier ministre, il y a eu une forte et une troublante augmentation des divisions et des tensions entre les régions et les groupes de notre pays, ainsi que dans l'expression de la désunion entre certains de ses habitants. Il est maintenant clair que le premier ministre doit assumer le blâme et la responsabilité à l'égard de ces divisions, de ces tensions et de cette désunion. Il est maintenant clair qu'il en a favorisé l'éclosion par la maladresse avec laquelle il a traité cette situation, en retardant les choses et en se livrant à des manoeuvres et à des manipulations.

Nous devons tous travailler afin de préserver le Canada et de le rendre plus fort, en dépit du premier ministre et du gouvernement actuels. Nous devons travailler afin de garantir que le pays demeure uni jusqu'à ce que les Canadiens puissent exercer leur jugement et voter pour obtenir les changements dont ils expriment déjà clairement le désir, et longtemps encore après cela, afin de rendre le Canada meilleur et plus uni, et voir à ce que tous ses habitants et toutes ses régions y trouvent leur place.

Le 11 juin, j'ai dit à la Chambre que je croyais que le communiqué final de l'accord de 1990, signé par les premiers ministres des provinces et du pays durant leur conférence d'une semaine, pouvait servir d'assise à la résolution de l'impasse constitutionnelle. J'ai dit également que j'espérais que les assemblées législatives du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve accepteraient cette entente, l'accord de 1990, et approuveraient par conséquent la modification constitutionnelle de 1987 avant le 23 juin. Le Nouveau-Brunswick l'a fait. L'Assemblée législative de Terre-Neuve tiendra un vote demain ou vendredi. Mais la question est toujours en suspens à l'Assemblée législative du Manitoba.

En ce qui me concerne, je veux préciser que la motion qui nous occupe vise à demander aux assemblées législatives de Terre-Neuve et du Manitoba de prendre rapidement une décision sur l'accord constitutionnel de 1987. Cette motion ne vise pas à demander à la Chambre de se prononcer de nouveau sur l'accord constitutionnel de 1987, cela a déjà été fait. De même, cette motion, cette résolution, ne demande pas à la Chambre de faire des beaux discours ou de dicter leur conduite aux députés de Terre-Neuve et du Manitoba. La motion ne donne ni instruction ni conseil sur la procédure qu'ils devraient suivre.

Je ne crois pas que les députés de Terre-Neuve et du Manitoba aient besoin des sermons du premier ministre du Canada ou de ses ministres. Comme je l'ai dit le 11 juin, je sais bien que les députés des Assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve sont très conscients de leurs responsabilités en ce qui a trait à l'avenir du Canada, et je suis sûr qu'ils les prennent très au sérieux.

Sur ce point, je veux rappeler à la Chambre les mots que Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve, a prononcés devant l'Assemblée législative de sa province, au matin du 11 juin. Il a dit: «Je suis sûr que les députés de cette honorable Chambre et, bien sûr, tous les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador, exprimeront leur point de vue sur la foi de leurs convictions sincères, en gardant à l'esprit que l'avenir du Canada est en jeu.»

• (1810)

Je n'ai pas changé d'avis depuis le 11 juin. Je soutiens toujours que le premier ministre de Terre-Neuve a bien fait d'exhorter les Terre-Neuviens et tous les Canadiens à penser avant tout à l'avenir du Canada et à avoir toujours à coeur l'avenir de notre pays. Ce sont en effet de sages paroles. Elles devraient être une source d'inspiration pour nous tous.

À mon avis, il serait extrêmement bénéfique pour notre pays et pour son avenir que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons se dénoue avant le 23 juin. Il vaudrait mieux que l'incertitude qui règne à cause du manque de sagacité du premier ministre du Canada dans cette affaire soit, sinon dissipée, à tout le moins apaisée, pour qu'elle ne subsiste pas après cette date, si cela est possible.

C'est donc pour ces raisons que j'appuie la motion à l'étude. Mon appui n'est pas dicté par la nécessité constitutionnelle ou juridique d'une telle motion pour dénouer l'impasse actuelle, mais par le désir que nous avons, chez les libéraux, de faire savoir clairement que le Canada vaut la peine d'être préservé, qu'il faut absolument préserver l'unité canadienne. Nous devrions tous mettre au premier plan la préservation de notre pays, dans l'intérêt de tous ses habitants, de toutes ses régions, de nos enfants et des générations futures.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de mettre mes notes de côté, contrairement à ce que je prévoyais faire. J'y suis contraint à cause des commentaires que vient de formuler le leader parlementaire de l'opposition, qui a tenu des propos un tant soit peu incroyables, si je puis dire, compte tenu des circonstances.

Je trouve mal à propos qu'il rejette sur le premier ministre du Canada toute la responsabilité des difficultés que nous aurions pu éprouver dans le présent débat constitutionnel, tandis que le futur chef du Parti libéral du Canada choisit de ne pas se prononcer. Il est assez exceptionnel, en effet, que le leader parlementaire du Parti libéral se déclare aujourd'hui en faveur de la résolution à l'étude à la Chambre, alors que le futur chef de son parti, qui se trouve actuellement à Calgary, n'est même pas capable de dire aux Canadiens quelle est sa position sur la question la plus importante de l'heure.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Cela nous place dans une situation incroyable. Tous les Canadiens seront appelés à poser un jugement.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, plusieurs mois même, nous vivons au Canada une importante crise constitutionnelle. Ce n'est pas la première fois dans notre histoire que notre jeune pays vit une telle crise. En fait, il y a 25 ans, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Commission Laurendeau-Dunton, rendait public un rapport intérimaire et, à l'intérieur de ce rapport, affirmait que le Canada faisait face à ce moment-là, il y a 25 ans, à la plus grave crise de son histoire. Eh bien, nous voilà 25 ans plus tard, fidèles au rendez-vous, pour vivre à nouveau une des plus graves crises de notre histoire.

Entre 1965 et 1990, le peuple canadien aura discuté plusieurs fois les questions constitutionnelles. En 1967, l'année de notre centenaire, le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, convoquait une conférence pour discuter justement de l'avenir de la fédération canadienne. En 1968, le premier ministre Pearson, plus précisément en février 1968, convoquait une conférence constitutionnelle pour discuter les conclusions du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et, à ce moment-là, on discutait, bien sûr, de la formule d'amendement de notre Constitution, on discutait aussi de la Cour suprême du Canada, et, en 1968, déjà, on parlait de la possibilité de faire participer les provinces à la nomination des juges à la Cour suprême du Canada, ce qu'on retrouve effectivement à l'intérieur de l'Accord du lac Meech que nous voulons faire ratifier en 1990. A la même conférence, on discutait de droits linguistiques et aussi de disparités régionales, des questions qui sont toujours aussi importantes.

En 1971 eut lieu la célèbre conférence constitutionnelle de Victoria, qui reprenait essentiellement les sujets discutés à la conférence de 1968 et à laquelle on convenait d'un consensus, consensus conditionnel, à ce que les premiers ministres retournent dans leurs législatures dans un délai de douze jours pour revenir avec l'avis de leurs parlements respectifs.

Nous connaissons aujourd'hui le sort de cette conférence constitutionnelle, alors que M. Bourassa revenait et prenait une décision importante en déclarant qu'il n'était pas satisfait de ce qu'on lui proposait à ce moment-là. Il déclarait ceci au nom du peuple québécois.

L'échec de 1971 est toujours présent à notre esprit aujourd'hui alors que nous étudions l'Accord du lac Meech. En 1976, M. Trudeau proposait à nouveau une

initiative dans le domaine constitutionnel, mais cette fois, centrée sur le rapatriement de notre Constitution. D'ailleurs, M. Trudeau a toujours été fidèle à lui-même: après 1976, chaque initiative constitutionnelle qu'il mettait de l'avant avait surtout comme objectif de faire en sorte que notre Constitution pourrait éventuellement être rapatriée.

Il proposait à ce moment-là un rapatriement selon trois options possibles, mais les provinces—et à cette époque, M. Lougheed de l'Alberta qui répondait pour elles—lui donnaient la réponse suivante: «Il n'y aura pas de rapatriement de notre Constitution tant que nous n'aurons pas l'occasion de discuter d'abord des rôles et des juridictions de nos provinces, des rôles et des pouvoirs. Il faut d'abord avoir la discussion de fond avant de pouvoir passer à la forme». Et le premier ministre de l'Alberta à ce moment-là—c'est intéressant de le noter aujourd'hui parce qu'on parle, après tout, de choses qui ont été dites et écrites en 1976—déclarait que les provinces voulaient, désiraient avoir plus de pouvoirs, monsieur le Président, dans le domaine de l'immigration. Imaginez, le domaine de l'immigration!

Qu'est-ce que fait l'Accord du lac Meech si ce n'est pas justement de respecter le voeu exprimé par la grande majorité des provinces en 1976. À ce moment-là, au nom des provinces également, il disait au premier ministre du Canada qu'il voulait discuter de droits linguistiques et d'autres pouvoirs, mais entre autres, il souhaitait qu'on inclue dans notre Constitution une obligation de faire des conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie.

Imaginez-vous, monsieur le Président, il s'agit de 1976; on ne parle pas de 1987. Cela ne s'est pas passé au lac Meech, il y a trois ans. Cela s'est produit en 1976, un voeu exprimé par le premier ministre Lougheed de l'Alberta au nom de ses collègues, premiers ministres des autres provinces.

En 1976, ce fut aussi l'année de l'élection du Parti québécois, monsieur le Président. Et cette élection venait modifier radicalement les données sur le plan constitutionnel au Canada. En 1977, M. Trudeau répétait à nouveau son intention de rapatrier la Constitution et, de plus, formait une commission royale, la Commission Pepin-Robarts. On a connu en 1965 le premier rapport intérimaire de la Commission Laurendeau-Dunton; en 1977, on revient à la charge, cette fois avec la Commission Pepin-Robarts.

En 1978, on dépose un livre blanc cette fois. Le Livre blanc prévoit, monsieur le Président, de faire en sorte que le Sénat canadien soit remplacé—c'est en 1978—soit changé avant le 1er juillet 1979! Dans un délai d'un an, le gouvernement fédéral prévoyait changer le Sénat. Et qu'est-ce qu'on prévoyait? On prévoyait une Chambre de la fédération où la moitié des sénateurs serait nommée par les provinces et où l'autre moitié serait nommée par le gouvernement fédéral.

Je vous mentionne cela, monsieur le Président, et je le mentionne pour tous ceux et celles qui se scandalisent du fait que dans l'Accord du lac Meech, on prévoit un rôle pour les provinces dans la nomination des sénateurs. Imaginez-vous, il y a des endroits au Canada où on se scandalise parce que les provinces pourront mettre de l'avant des candidatures et que le gouvernement fédéral, comme le disait le premier ministre, aura le dernier mot. Alors que M. Trudeau lui-même, en 1978, prévoyait accorder la moitié des sièges à un nouveau Sénat, la nomination de la moitié des sénateurs aux provinces.

• (1820)

Rien de nouveau, monsieur le Président, tout cela pour vous dire qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau dans les accords du lac Meech. Et là, je suis juste en 1978. En plus, en 1978, on revenait à la charge, comme on l'avait fait en 1968—on y va aux 10 ans dans ce domaine-là—pour la Cour suprême du Canada; en 1978, M. Trudeau proposait aussi un rôle pour les provinces dans la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Ce n'est pas très surprenant, lorsqu'on vit dans une fédération et que le dernier tribunal du pays décide, est l'arbitre des juridictions entre les provinces et le gouvernement fédéral, ce n'est peut-être pas surprenant qu'on puisse prévoir que les deux niveaux de gouvernement puissent avoir un mot à dire dans la nomination de ces arbitres-là. Vous ne pensez pas que cela rejoint le gros bon sens? En tout cas, moi, je le pense. M. Trudeau le pensait en 1978, M. Pearson le pensait en 1968, et je pense que M. Mulroney partage le même avis en 1990 qu'en 1987-1988.

En 1980, monsieur le Président, a eu lieu le référendum au Québec. Je n'ai pas l'intention de m'éterniser à ce sujet-là. Il suffit de dire qu'un engagement a été pris, un engagement pour un fédéralisme renouvelé, un engagement clair, en tout cas, assez clair pour que la très grande majorité des Québécois et Québécoises le comprennent comme tel. Et plusieurs hommes politiques importants du pays sont venus faire campagne au Québec, incluant notre collègue de la Chambre des communes, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui est ici aujourd'hui. Il était parmi ceux et celles qui sont venus au Québec se joindre au premier ministre du Canada pour faire cet engagement envers les Québécois. Mais, malheureusement, la suite des événements n'a pas tout à fait respecté l'engagement de 1980, pour toutes sortes de raisons.

Je ne veux pas entrer là-dedans, mais il suffira de dire ceci: il est arrivé deux choses en 1981-1982. D'abord, pour la première fois de son histoire, les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec ont été réduits sans son consentement. C'est cela la réalité de 1981. On aura beau

l'interpréter de la façon dont on voudra, on aura beau essayer de camper les fautes à une place ou à une autre, c'est la réalité objective, on ne peut pas le nier. Le deuxième événement important de 1981, c'est que cette réduction des pouvoirs s'est faite sans le consentement du Québec et sans celui de l'Assemblée nationale du Québec où il y a eu une résolution bipartisane à laquelle ont participé les députés du Parti québécois et les députés du Parti libéral du Québec pour dénoncer ce geste de la part du gouvernement fédéral. C'est cela l'histoire, c'est ce que l'histoire retiendra des événements de 1981-1982.

En 1984, on assiste à l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral et en 1985, à l'élection d'un nouveau gouvernement au niveau provincial. M. Bourassa arrivait au pouvoir et prenait une décision qui était très importante, une décision exprimée dans un discours qu'a fait son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Rémillard, prononcé au printemps 1986 et dans lequel le gouvernement du Québec exprimait sa volonté de pouvoir intégrer à nouveau la famille constitutionnelle, sentant bien sûr qu'une invitation était faite en ce sens-là de la part du gouvernement fédéral. Et, à ce moment-là, le gouvernement du Québec exprimait les cinq conditions, les cinq propositions qu'il souhaitait mettre sur la table: la reconnaissance du Québec comme société distincte; plus de pouvoirs dans le domaine de l'immigration, comme on en avait parlé en 1976; la constitutionnalisation des trois postes de juge à la Cour suprême qu'a actuellement le Québec, comme on en avait discuté en 1968 et 1978; un encadrement pour le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral; également un veto pour le Québec.

Au mois d'août 1986, les premiers ministres des provinces, sans le gouvernement fédéral, agréaient à cette demande et faisaient en sorte que le premier objectif, la première priorité dans le domaine constitutionnel, c'était d'abord la réintégration du Québec basée sur les cinq conditions que le Québec mettait de l'avant. Il n'y avait pas de grande surprise là-dedans. Et par la suite, monsieur le Président, on a vu la négociation de l'Accord du lac Meech en 1987, la négociation de l'Accord Langevin le 3 juin 1987 également, un peu plus d'un mois plus tard, la ratification le 23 juin 1987 à l'Assemblée nationale du Québec de l'Accord du lac Meech, ce qui nous mène sur le plan constitutionnel au 23 juin 1990, parce qu'il faut le dire, le délai de trois ans, ce n'est pas un délai choisi par Brian Mulroney ou par quelqu'un d'autre, ce sont les règles prévues dans la Constitution de 1982 qui font en sorte que lorsqu'une législature adopte des accords constitutionnels, cela nous reporte trois ans plus tard. Alors, il n'y a pas de discrétion là-dedans.

L'Accord, depuis ce temps-là, a été ratifié deux fois; pas une fois, mais deux fois par la Chambre des communes. Une fois, ce n'est pas assez apparemment, il faut le répéter, il faut le faire deux fois! Il y a plus que cela, monsieur le Président, ces accords-là ont été largement débattus au Canada depuis ce temps-là.

Il y a eu, depuis 1987, non pas une commission parlementaire, pas deux commissions parlementaires, est-ce qu'il y en a eu trois? Non. Est-ce qu'il y en a eu quatre? Vous pensez que c'est quatre, monsieur le Président? Vous n'êtes pas sûr? Je vais vous le dire, moi. Doublez donc le chiffre. Il y en a eu huit, huit commissions! En Colombie-Britannique, ils ont débattu l'Accord du lac Meech et ils l'ont adopté. En Alberta, ils l'ont débattu et ils l'ont adopté. En Saskatchewan, ils l'ont débattu et ils l'ont adopté. En Ontario, ils ont eu une commission parlementaire, ils l'ont débattu et ils l'ont adopté. Au Nouveau-Brunswick, ils ont eu un très, très long débat à l'intérieur d'un comité parlementaire. Ils ont adopté l'Accord du lac Meech cette semaine; ils ont eu un débat dans leur législature. En Nouvelle-Écosse, ils ont eu un débat, ils l'ont adopté. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a eu une commission parlementaire, ils l'ont adopté. À Québec, il y a eu une commission parlementaire et ils l'ont adopté. À Terre-Neuve, monsieur le Président, on l'a adopté—je pense qu'il y a eu une commission parlementaire, mais je n'en suis pas certain—on l'a adopté à l'unanimité et ensuite, on l'a désapprouvé. . . presque! On l'a désapprouvé récemment, et maintenant, on refait le débat pour la troisième fois.

C'est là où on se trouve en matière de débats sur l'Accord du lac Meech. Et au Manitoba, monsieur le Président, on a eu un débat parlementaire; un comité, un *task force* a été formé, le *Manitoba Task Force on Meech Lake*—j'ai le document en main ici. Ce qu'ils ont entendu—et il vaut la peine de le dire—c'est à la page 2 de la version anglaise qui dit ceci:

[*Traduction*]

C'est au Manitoba qu'on a tenu le plus grand nombre d'audiences. Plus de 300 Manitobains ont présenté des exposés au groupe de travail. Plus de 40 personnes et organismes de cette province qui n'ont pas comparu devant le groupe de travail ont soumis des mémoires. Tous les exposés et les mémoires figurent sur la liste.

L'Accord du lac Meech, la résolution d'accompagnement, tout ce qui entoure ce débat constitutionnel a été débattu en long et en large au cours des trois dernières

années. En fait, si l'on suit les événements qui se sont déroulés depuis 1968 et que je viens d'énumérer, on s'aperçoit que la plupart des questions traitées aujourd'hui dans l'Accord du lac Meech sont débattues dans notre pays depuis près de 30 ans.

Je soutiens, monsieur le Président, que l'accord n'aborde aucune question nouvelle pour les Canadiens. Tous les enjeux ont été discutés à fond, notamment par le comité dont j'étais président et qui a entendu plus de 160 témoins. Nous avons reçu près de 900 mémoires, nous sommes allés à Yellowknife, à Whitehorse, à Vancouver, nous avons passé trois jours et demi à Winnipeg, au Manitoba, plusieurs jours dans la région de la capitale nationale, et deux jours et demi à St. John's, à Terre-Neuve.

Ces accords et tout ce qu'ils contiennent ont été débattus en long et en large.

Il importe, à mon avis, de se souvenir de ce qui s'est dit lors de ces débats. La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est extrêmement importante. La Chambre des communes exhorte les Assemblées législatives de Terre-Neuve et du Manitoba à se prononcer sur cette question.

Cela est de la plus haute importance pour notre pays. C'est de plus conforme à l'engagement pris par le premier ministre du Manitoba, M. Filmon, le 9 juin, lorsqu'il a signé l'entente, à l'instar des autres premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada. C'est ce que demande aujourd'hui la Chambre des communes à ces deux Assemblées provinciales pour qu'on en finisse enfin avec ce débat.

L'une des questions qui ont été soulevées plus récemment concerne la prorogation du délai. Je vous assure, monsieur le Président, que cette question a aussi été longuement discutée et que le comité que j'ai présidé l'a étudiée de très près.

La première recommandation de notre rapport publié le 17 mai dit très clairement, et ce n'est pas par hasard que c'était la première recommandation, que le comité était d'avis que le 23 juin 1990 était une réalité politique.

Ce n'est pas sans raison, monsieur le Président. Ce débat a déjà duré assez longtemps. Huit comités parlementaires ont été formés. Les questions discutées au cours de la présente ronde ont été débattues pendant près de trente ans. Le moment de vérité est arrivé. Les assemblées provinciales doivent en prendre conscience et ratifier l'accord.

Cela dit, monsieur le Président, je crois qu'il y a des leçons à tirer du débat actuel.

[*Français*]

Il y a des conclusions qu'il faut tirer du débat actuel, monsieur le Président.

• (1830)

Et moi-même, en tout cas, j'aurai tiré mes conclusions personnelles, cela n'engage personne. Mais après avoir présidé un comité qui aura produit des recommandations, qui auront été reçues, remarquez bien, avec beaucoup d'émotivité, je peux vous dire que j'ai eu la chance de réfléchir. Mais il y a une chose que j'ai constatée, c'est que la formule d'amendement que nous avons utilisée cette fois a été testée pour la première fois, parce que c'est une formule d'amendement qui n'a que huit ans, aux dépens de l'Accord du lac Meech. C'est malheureux, mais c'est la réalité. L'Accord du lac Meech aura payé les frais d'un premier essai d'une formule d'amendement dont nous ne connaissions pas toutes les dimensions. Et c'est le prix. Cela veut dire que la prochaine fois les accords constitutionnels vont se négocier différemment, cela ne se fera pas de la même façon.

La deuxième chose que j'ai constatée, c'est que les Canadiens et les Canadiennes, partout, veulent participer activement à l'élaboration et aux modifications de leur Constitution. Et cela ressort très clairement de l'expérience que nous venons de vivre. Cela a ressorti clairement des audiences que nous avons faites.

La troisième chose que j'ai constatée, et cela vaut la peine de le dire, cela va peut-être vous paraître évident mais il faut le dire à certains Canadiens qui ne l'ont pas encore réalisé, c'est que le Canada est un pays de régions, un pays immense où les gens vivent différemment d'un endroit à l'autre. Nous ne partageons pas toujours les mêmes expériences. Nous ne percevons pas toujours les choses, les événements et même les documents de la même façon. Cela veut donc dire que le pays, le Canada, est aussi un pays qui est fait sur mesure pour le fédéralisme.

Monsieur le Président, voici la quatrième chose: Même si la réconciliation du Québec n'a pas lieu sur le plan constitutionnel, ce que je ne souhaite pas, elle aura eu lieu ailleurs. Elle aura eu lieu à l'intérieur de la classe politique au Canada. Et cela, c'est le témoignage, la preuve de cela, c'est l'expérience que le gouvernement du Québec vient de vivre avec le gouvernement fédéral qui a été un allié indéfectible du Québec dans cette initiative constitutionnelle, du début à la fin. Mais non seulement le gouvernement fédéral avec Brian Mulroney a été un allié indéfectible du Québec, mais aussi la Colombie-Britannique, le premier ministre Vander Zalm, qui, lui, est près d'élections provinciales et pour qui cela aurait peut-être été facile politiquement de dire:

Je suis opposé à l'Accord du lac Meech. Aussi le premier ministre de l'Ablerta, M. Getty, qui, il y a quelques mois, avait, lui, une convention de son propre parti, et on le sait, il y avait des pressions pour qu'il se prononce contre l'Accord du lac Meech. Mais il s'est tenu debout pour le Canada, il s'est aussi tenu debout pour le Québec. Et cela, il faut le dire.

M. Devine de la Saskatchewan, qui sera également en élections dans quelques mois, s'est tenu debout pour le Québec et le Canada, du début à la fin, monsieur le Président, pas juste la veille, pas juste le 9 juin, mais aussi le 3 juin 1987 à l'Édifice Langevin. M. Peterson, en Ontario, il faut le dire, je ne suis pas un libéral, mais il faut le reconnaître, mais pas seulement M. Peterson, en Ontario, M. Rae, du Nouveau parti démocratique, M. Harris des conservateurs, pour qui cela aurait peut-être été facile de s'opposer à tout cela. . . Mais non, monsieur le Président, ils ont été des alliés indéfectibles du Québec, du début à la fin. M. Buchanan, en Nouvelle-Écosse; M. Ghiz à l'Île-du-Prince-Édouard, un premier ministre articulé, qui, et je le sais, je l'ai entendu témoigner devant notre comité, a défendu le Québec avec beaucoup de passion. Et cela, il faut le dire. C'est regrettable qu'on ne puisse pas le souligner assez aux Québécois, qui n'ont pas toujours été témoins de ces moments de passion et d'engagement envers le Canada et le Québec.

Monsieur le Président, il faut aussi dire, et c'est une des conclusions que j'ai tirées, que notre pays est un des rares pays au monde, peut-être un des rares pays, je ne les connais pas tous, où les liens d'appartenance entre l'individu et son pays ne sont pas les mêmes d'un endroit à l'autre. Je m'explique, monsieur le Président. Il faut reconnaître qu'un Québécois ne se sentira canadien que dans la mesure où nous pouvons d'abord. . . ou dans la mesure où ils pourront d'abord se reconnaître dans leur pays, c'est-à-dire être des Québécois, les francophones dans certains cas et aussi les anglophones du Québec.

Un autre exemple, monsieur le Président, de liens d'appartenance qui diffèrent d'individu en individu, de groupe en groupe dans notre pays envers le Canada, ce sont les autochtones. Je pense qu'on a compris depuis les derniers jours qu'un autochtone ne pourra être un Canadien que dans la mesure où il pourra d'abord se reconnaître pour ce qu'il est à l'intérieur de la Constitution.

Je vous vois, monsieur le Président, me faire signe et je termine. Mais je tenais à le dire, parce qu'au Canada, contrairement aux Américains qui, semble-t-il, ont un seul lien d'appartenance avec leur pays, leur drapeau, leur hymne national, pour nous, au Canada, c'est différent. Mais on commence tout juste à les réaliser ces grands changements-là, ces choses-là qui nous rendent différents.

Monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, vous vous rappellerez, comme d'autres députés sans doute, que j'ai participé au débat de 1983 qui s'est terminé par l'adoption à l'unanimité par la Chambre d'une résolution pressant l'Assemblée du Manitoba d'adopter des modifications constitutionnelles visant à garantir des services en français à la minorité francophone de la province.

Présentées à deux reprises, ces motions ont été adoptées à l'unanimité par la Chambre. Le tout s'est fait à l'abri de tout sectarisme politique et avec l'appui de tous les partis. Nous avons procédé ainsi parce que nous estimions qu'il fallait protéger les droits de la minorité francophone du Manitoba.

Ce n'était pas une mince affaire pour nombre d'entre nous, Manitobains. Il était absolument évident à l'époque que la résolution présentée par le gouvernement Pawley n'avait pas la faveur de la majorité au Manitoba.

La Chambre des communes a décidé d'intervenir et a adopté les résolutions dont j'ai parlé. Nous n'aurions pas pu faire pire. Non seulement cela n'a pas amené les députés conservateurs provinciaux du Manitoba à changer d'idée—car ils ont continué à faire entendre la sonnerie et à bloquer l'adoption de ce projet de loi—mais il est devenu très difficile pour ceux d'entre nous qui défendaient la prestation de services en français dans la province du Manitoba d'expliquer notre position dans notre propre province.

J'ai pris la parole après l'actuel premier ministre et après l'actuel député de Winnipeg-Sud-Centre, alors député de Winnipeg Fort Garry. Je croyais que nous faisions ce qu'il fallait à l'époque, mais je puis vous dire que les deux motions alors adoptées par la Chambre des communes n'ont pas eu l'effet escompté.

Après avoir passé une semaine dans ma circonscription, je puis vous dire que si cette motion était mise aux voix ce soir, elle aurait exactement le même effet au Manitoba cette semaine. Il se trouve des gens dans notre province pour appuyer l'Accord du lac Meech. Il y en a d'autres qui nourrissent de sérieuses réserves à l'égard de cet accord, mais qui sont disposés à l'approuver parce qu'ils croient qu'il le faut pour l'unité et la force de notre

pays. Mais il y a une chose qu'ils ne toléreront pas et c'est l'ingérence du premier ministre fédéral.

Je ne le dis pas dans un esprit partisan. J'ai écouté les chefs des trois partis représentés à l'Assemblée législative du Manitoba lorsqu'ils ont pris la parole à la télévision nationale plus tôt aujourd'hui et ils disaient exactement la même chose.

Pour une raison ou pour une autre, les Manitobains estiment avoir été manipulés en ce qui a trait à l'Accord du lac Meech. Le député conservateur qui a parlé juste avant moi a dit que nous avons déjà eu des audiences publiques au Manitoba. C'est vrai. Cependant, le premier ministre et la Chambre savaient que les trois chefs provinciaux du Manitoba avaient promis qu'il y aurait d'autres audiences après la conférence des premiers ministres qui a eu lieu, il y a deux semaines. Ils le savaient. Ce n'était pas une surprise. Ils le savaient avant que ces gens se réunissent pendant une semaine au centre de conférences. C'était prévu dans l'entente écrite signée par le premier ministre du Manitoba et ces trois personnes l'ont répété quand elles ont quitté Ottawa pour promouvoir l'Accord du lac Meech et le texte d'accompagnement au Manitoba.

• (1840)

L'erreur de procédure du procureur général du Manitoba qui a entraîné des retards de plus en plus longs dans cette province ne donne à aucun des trois partis le droit d'annuler les audiences publiques prévues au Manitoba. Aucune tentative de réécrire l'histoire d'avance ou de trouver d'avance des boucs émissaires ne sera acceptable pour le Manitoba.

Quand j'ai parlé en 1983 de la question des services en langue française, je l'ai fait avec émotion. J'ai dit que les Manitobains n'étaient pas des fanatiques. Évidemment, certains peuvent avoir des opinions que nous jugeons inacceptables. Notre pays est ainsi fait que les gens ont des opinions différentes et parfois inacceptables.

La grande majorité des Canadiens veulent que le Québec reste dans la Confédération. La grande majorité de ces gens feraient des compromis s'ils voyaient cela arriver, mais on ne peut pas les manipuler constamment et s'attendre à ce que, par suite de la motion à l'étude aujourd'hui 20 juin, ils adoptent d'importantes modifications constitutionnelles d'ici trois jours. On ne peut pas s'attendre à ce qu'ils manquent à leur parole en ce qui concerne les audiences publiques.

Le premier ministre s'est trompé dans ses calculs lorsqu'il a planifié les événements qui mèneraient à la ratification de l'Accord le 23 juin. Il a commis une erreur, et les tactiques d'intimidation de la Chambre des communes ne feront rien pour changer le climat qui règne actuellement au Manitoba.

Comme je l'ai dit, j'ai défendu les droits linguistiques des francophones au Manitoba en 1963. Ce n'était pas une position populaire. J'ai voté en faveur de l'Accord du lac Meech en 1987. J'ai parlé en faveur de l'Accord du lac Meech durant la campagne électorale de 1988. Ce n'était pas des positions populaires. Je continue de croire que l'Accord du lac Meech est le fondement d'un véritable accommodement pour intégrer le Québec dans notre société. Je crois que c'est un accommodement acceptable pour les Canadiens, même s'il suscite de vives réactions émotives chez beaucoup d'entre eux.

Certains s'inquiètent de l'érosion des pouvoirs centraux. Ils estiment que le gouvernement fédéral a cédé aux provinces une trop grande part de son rôle de décideur, particulièrement dans le domaine des programmes sociaux. D'autres croient que l'Accord du lac Meech affaiblit la Charte des droits. Ce sont des opinions valables, même si je ne les partage pas.

Les Canadiens de culture et d'origine ethnique différentes se sentent exclus. On n'a pas tenu compte d'eux dans l'Accord du lac Meech ni au cours des trois années qui se sont écoulées depuis le 23 juin 1987.

Cependant, comme on a pu le constater au cours de la dernière semaine et demie, ce sont les autochtones du Canada qui, plus que les autres, ont senti qu'ils avaient été laissés pour compte. Personne ici, à la Chambre, n'oserait nier qu'ils forment une société distincte. Ils constituent notre première société distincte et on aurait dû le reconnaître. On aurait dû, au cours de ces trois dernières années, tenter de répondre à leurs aspirations. La lettre que le premier ministre a envoyée, il y a deux jours, aux chefs du Manitoba n'était pas acceptable.

Pendant ces trois ans, les autochtones du Canada se sont sentis menacés par le gouvernement. Pendant la période des questions, aujourd'hui, le gouvernement a parlé de ce qu'il avait accompli au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des députés de la majorité ont parlé d'autres réalisations, mais ils n'ont pas parlé des

sentiments des autochtones à l'égard du gouvernement. Ils n'ont pas parlé de ce qui se passe là-bas en ce moment.

Laissez-moi vous donner un exemple. C'est un exemple personnel, mais il illustre bien ce que je veux faire ressortir. Hier soir, à Thompson, au Manitoba, je parlais à un groupe d'étudiants du programme Accès et d'un autre programme qui cesseront tous les deux d'être financés cet automne. Ce dernier existe sous une forme ou une autre depuis dix ans. Il a permis d'aider à former des enseignants, des infirmières, des travailleurs sociaux autochtones. L'an dernier, ce programme fédéral-provincial a été démantelé par le gouvernement fédéral. Son financement a été prolongé d'un an. Certains des étudiants ne savent pas d'où leur viendra l'argent après le 1er août, c'est-à-dire dans un mois. En raison des compressions budgétaites du gouvernement, il n'y aura pas de nouveaux étudiants cet automne.

Nous avons une pénurie d'autochtones dans l'enseignement, les soins et le domaine social. Nous avons besoin d'ingénieurs et de techniciens autochtones. Comment pouvons-nous espérer que ces gens vont faire le grand saut et accepter la ratification de l'Accord du lac Meech sur la foi de la bonne volonté future du premier ministre, alors que dès cet automne on leur refusera la possibilité de faire des études? Le gouvernement a fait beaucoup d'autres coupes qui ont durci la volonté des autochtones de ce pays.

Elijah Harper est un des députés provinciaux de ma circonscription et je suis fier de la position qu'il a prise la semaine dernière. Nous avons déjà discuté ensemble de la nécessité d'être accomodant avec le Québec. Nous avons discuté de la nécessité de protéger les droits des autochtones. Nous avons dit qu'il s'agissait là de questions d'intérêt commun qui devaient être réglées avec la collaboration de tous. Elijah Harper, soit dit en passant, s'est prononcé en faveur de la constitutionnalisation des services en français et ce, dans une circonscription qui est formée à 90 p. 100 de Saulteux et de Cris. Il a parlé de la nécessité de défendre la minorité francophone, et a fait en sorte que ce message soit transmis au Québec.

De nombreux autochtones se sont dits prêts, au cours des trois dernières années, à accepter l'Accord du lac Meech. Ils espéraient que le premier ministre et d'autres profiteraient de cette occasion pour faire preuve de bonne volonté à leur égard, ce qui n'a pas été le cas.

En raison de la manipulation dont a été victime le Manitoba et de la façon dont les autochtones ont été traités ces trois dernières années, il sera très difficile de faire ratifier l'Accord du lac Meech par cette province au cours des trois prochains jours. Je ne crois pas qu'il sera ratifié.

Ce sera un triste jour pour le Canada. J'ai beaucoup d'inquiétudes au sujet de ce qui va se passer après le 23 juin. Il est essentiel que nous fassions preuve de bonne volonté, de bonne foi. Nous devons montrer que nous souhaitons garder ce pays uni. Mais, malheureusement, monsieur le Président, les trois dernières années ont été gaspillées.

De nombreuses personnes ont exprimé leur vues sur le sujet. De nombreuses personnes ont mis de côté leurs craintes. Mais le gouvernement du Canada n'a pas suffisamment fait preuve de bonne volonté, n'a pas suffisamment fait d'efforts, n'a pas été suffisamment honnête, et c'est lui qui devra supporter la responsabilité de l'échec.

• (1850)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en reprenant les paroles qu'a prononcées mon collègue de Churchill en guise de conclusion. Le député connaît tout le respect que je lui voue. Il a affirmé que le travail des trois dernières années était gaspillé. Cela correspond, à mon avis, à l'objet précis du débat de ce soir, à savoir si le travail des trois dernières années est gaspillé ou non. Les députés semblent croire sincèrement que ce serait non seulement une honte, mais une véritable tragédie, si cela se produisait.

À ma grande surprise, il a été question ce soir de mesures d'intimidation et de blâme. Ayant personnellement participé aux discussions et aux négociations, je ne suis pas sans reproche, mais je suis certainement en mesure de vous dire que, s'il fallait désigner des coupables, je pourrais vous en dresser une liste aussi volumineuse que l'annuaire téléphonique de Toronto.

Mais cela n'est sûrement pas le but que nous visons, puisqu'il ne nous mènerait strictement à rien. Nous cherchons, dans les dernières heures de ce débat, une façon de rapprocher les Canadiens non pas pour arriver à une fin, mais pour entreprendre, premièrement, un renouveau constitutionnel, puis, plus tard, pour aborder une question beaucoup plus large, celle d'un renouveau national, puisque tous ceux qui ont vécu les événements des derniers mois ne sont pas sans savoir que notre pays est

aux prises avec de graves problèmes qui transcendent les différends susceptibles d'être soulevés quand les premiers ministres négocient.

Nous en sommes donc aux dernières heures de ce débat, et nous abordons une question qui revêt une importance fondamentale pour notre pays. À cause de la tournure des événements, le dernier débat aura lieu non pas dans ce Parlement, mais dans les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador. Je ne prends certainement pas place dans cette enceinte pour sermonner les députés élus de ces deux assemblées législatives. Je suis plus avisé que cela. J'ai tendance à partager un peu l'opinion de mon collègue de Churchill, qui estime néfaste pour une assemblée législative de tenter d'en sermonner une autre. Pareille attitude n'est pas plus utile en politique que dans d'autres aspects de la vie.

Mais, monsieur le Président, sur cette question si fondamentale pour notre pays, il est légitime, à mon avis, d'exprimer nos vues au cours de ces dernières heures, dans l'espoir qu'elles seront peut-être utiles aux députés des assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador, qui doivent rendre cette décision définitive.

Permettez-moi d'énoncer d'abord quatre propositions qui vous donneront une idée de ma perception de la crise qui règne dans notre pays. Premièrement, j'estime que nous sommes les gens les plus chanceux au monde, car nous vivons dans le meilleur pays du monde. Nous sommes en partie responsables de cette bonne fortune. Les autres responsables sont Dieu et ceux qui sont venus avant nous, et ils s'attendent certainement à ce que nous respections cet héritage et en prenions bien soin.

Deuxièmement, d'aussi loin que je me souvienne, la colère et l'agitation qui existent au Canada n'ont jamais été aussi répandues. La haine, Monsieur, n'est pas un terme trop fort pour décrire certaines émotions dont j'ai été témoin. De toute évidence, une colère aussi puissante témoigne d'un mécontentement profond et personnel. Nous devons tous nous demander sérieusement pourquoi des gens sont si en colère et ce que nous devons faire pour rétablir les sentiments de bonne volonté dont toute communauté a besoin pour demeurer unie. Nous ne pouvons pas réprimer la colère en blâmant autrui; or, si nous ne la réprimons pas, elle grandira et fera éclater le pays.

Troisièmement, l'Accord du lac Meech est devenu bien plus qu'un document signé par des premiers ministres. C'est un symbole. Pour être plus précis, il représente plusieurs symboles. Pour les Canadiens qui s'y opposent, c'est le symbole de quelque chose qu'ils n'aiment pas—un processus, un gouvernement, une injustice perçue, pour certains, malheureusement, un peuple.

Pour le reste du monde, c'est le symbole de la stabilité du Canada qui révèle si nous sommes un pays sur lequel il peut compter ou bien si nous représentons un risque. Pour de nombreux Québécois le symbole est direct et il est personnel. L'adoption ou le rejet de l'Accord du lac Meech signifie l'acceptation ou le rejet du Québec; pas du Québec auteur des cinq conditions, ni comme participant à une démarche visant à modifier la Constitution, mais comme partenaire de notre pays.

J'ai entendu des adversaires de l'Accord du lac Meech me dire que si celui-ci est rejeté les Québécois seraient en colère pendant un certain temps, puis qu'ils oublieraient. Eh bien, monsieur le Président, je ne le crois pas. Naturellement je peux me tromper, comme nous tous. Mais j'ai passé trois décennies dans les affaires nationales à essayer de comprendre ce qui permet à nos différentes collectivités de collaborer. Toute cette expérience me dit que si on rejetait le Québec comme partenaire du Canada on causerait un préjudice permanent à notre pays.

Je n'ai pas le droit de décider pour les autres, mais je prie pour que les Canadiens dont les décisions peuvent influer sur l'Accord du lac Meech tiennent compte de mon point de vue et envisagent les conséquences, s'il se trouve que j'ai raison.

La quatrième proposition concerne les droits des autochtones qui semble être la question qui poussait les gens à exhorter Elijah Harper à bloquer la réforme constitutionnelle. J'ai un certain passé en ce qui concerne la question des droits des autochtones.

En 1973, Flora MacDonald, Frank Howard et moi-même avons proposé une motion qui a eu pour effet de faire accepter pour la première fois par un comité parlementaire le principe de la légitimité du titre d'autochtone. Je me suis toujours occupé des autochtones depuis que je fais de la politique. Je n'arrive pas à comprendre la logique du raisonnement selon lequel il faut torpiller l'Accord du lac Meech pour promouvoir les droits des autochtones. Torpiller l'Accord du lac Meech aura l'effet contraire. Il sera plus difficile d'agir pour promouvoir les droits des autochtones.

Les intérêts autochtones sont, par définition, des intérêts constitutionnels. En cas d'impasse constitutionnelle, rien ne sera fait au sujet des droits des autochtones. Ce n'est pas là une théorie, mais la réalité depuis quelques années. C'est ce qui s'est produit lorsque nous avons tenté de nous pencher sur les droits des autochtones en 1985 et n'avons pu obtenir les voix nécessaires, car le Québec, qui aurait voté en faveur de changements, n'adhérait pas à la Constitution.

La seule façon de réaliser des progrès sur les droits des autochtones, sur la réforme du Sénat et sur les autres questions prioritaires sur lesquelles les 11 premiers ministres se sont entendus, consiste à commencer par ce que nous avons. Rejeter l'Accord du lac Meech revient à rejeter tout progrès quant aux droits des autochtones. Quiconque prend une décision en ce sens, devrait être pleinement conscient des conséquences.

Monsieur le Président, je peux parfaitement comprendre que la National Citizen Coalition agisse à l'encontre des intérêts des autochtones, mais je ne peux comprendre que les dirigeants Indiens eux-mêmes le fassent.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'heure est grave, très grave. Il reste très peu de temps, c'est vrai. Mais il en reste encore assez pour réussir, si on a la volonté de réussir. Meech peut encore être ratifié par le Manitoba et par Terre-Neuve et le Labrador. Ce n'est pas encore fini.

On a souvent prédit, au cours des trois dernières années, l'échec de Meech. Pourtant, l'Accord a survécu jusqu'à ce jour. Peut-être Meech est-il encore capable de nous surprendre agréablement. . . une dernière fois! Je l'espère de tout mon coeur pour notre plus grand bien et pour celui de notre pays à tous, le Canada.

• (1900)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous avons tous suivi les pourparlers qui ont duré sept jours et sept nuits et certains d'entre nous y ont même participé. En cette journée du 9 juin, le moment le plus poignant a été la signature de l'Accord par les premiers ministres provinciaux qui, au départ, avaient remis en question l'Accord du lac Meech. Ces premiers ministres, MM. McKenna, Filmon et Wells ont signé l'entente en définitive, et ce faisant, ils ont fait montre de qualités bien canadiennes.

Ils étaient venus de loin, ils avaient des points de vue bien déterminés, des principes bien établis et de vives préoccupations. Cependant, dans l'intérêt de l'unité nationale, et je suis persuadé que c'est là l'intérêt suprême de tous les députés, ils ont accepté de faire des compromis et, en fait, tous les premiers ministres en ont fait. Ils ont promis de soumettre l'Accord du lac Meech aux représentants de la population de leur province et de laisser la démocratie suivre son cours.

D'autres sociétés et d'autres pays agissent différemment. Ils nient la légitimité de la notion de compromis. Ces pays n'acceptent pas que divers éléments de leurs sociétés aient des points de vue différents. Ils préfèrent régler ces différends par décret ou par la force. Ce n'est pas la voie que le Canada a choisie. Il ne s'agit pas là de la seule chose extraordinaire qu'on admire dans le monde entier sans réserve. Nous n'avons jamais procédé ainsi, et nous ne pourrons jamais le faire, si nous voulons que le Canada demeure ce qu'il est.

Il y a onze jours, les onze premiers ministres ont contracté un engagement solennel les uns envers les autres, ainsi qu'envers les Canadiens actuels et futurs. Les trois premiers ministres provinciaux qui avaient dû parcourir le plus long bout de chemin ont promis de tout mettre en oeuvre pour laisser leurs concitoyens respectifs se prononcer à l'égard de la constitution. C'était il y a onze jours. Dans trois jours, l'Accord du lac Meech entrera dans l'histoire. Il pourra entrer dans l'histoire, soit parce que le Canada se sera mis d'accord avec lui-même et aura décidé d'aller de l'avant, tout en reconnaissant évidemment que si tout ne va pas pour le mieux, la recherche de la perfection ne sera possible que si l'unité du Canada est de nouveau réalisée. Au contraire, il pourrait entrer dans l'histoire comme un échec monumental de notre pays.

Comme on l'a dit au cours du débat d'aujourd'hui, et comme, sauf erreur, le premier ministre Wells l'a lui-même annoncé, l'Assemblée législative de Terre-Neuve sera appelée à se prononcer à ce sujet demain ou vendredi. Par ailleurs, comme chacun sait, l'Assemblée législative du Manitoba a maintenant amorcé le débat que des difficultés d'ordre procédural ont retardé plus longtemps que prévu. Ce retard d'ordre procédural tout à fait imprévu a créé une situation tout à fait spéciale. Les premiers ministres provinciaux s'étaient engagés, après force compromis et discussions dans la meilleure tradition canadienne, à faire en sorte que leur assemblée législative respective étudie l'accord intervenu. De toute évidence, le Canada compte là-dessus.

De même que des obstacles d'ordre procédural ont pu retarder le débat au Manitoba, il doit sûrement exister des moyens d'ordre procédural permettant d'accélérer le débat de façon que les trois chefs de parti du Manitoba puissent respecter leur engagement et permettre ainsi au Canada d'examiner d'autres affaires, fussent-elles de caractère constitutionnel.

Peu avant l'issue de la dernière conférence constitutionnelle à Ottawa, j'ai fait un séjour de deux jours en Europe où j'ai participé à des réunions d'abord avec les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, puis avec ceux des pays signataires de l'Accord d'Helsinki. Evidemment, chaque fois que j'ai tenté d'énoncer la politique étrangère du Canada, je me suis fait interroger au sujet des difficultés qu'éprouve le Canada chez lui. Les ministres représentants de la Hongrie, de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie n'en revenaient toujours pas. Ils ne pouvaient croire qu'un pays aussi envié et respecté que le Canada accepte de courir un risque pareil, et tout particulièrement que nous mettions l'existence de notre pays en péril en nous interrogeant sur la façon dont nous abordons nos différentes cultures, car c'est là la marque distinctive du

Canada, ce qui fait son succès partout dans le monde et que les gouvernements de la Tchécoslovaquie, de l'Allemagne unifiée et de la nouvelle Afrique du sud voudront imiter.

Nelson Mandela a quitté le Canada ce matin. J'ai eu l'honneur de lui souhaiter bon voyage. Il a fait part à la Chambre et au peuple canadien des espoirs qu'il entretient à l'égard de son peuple. Il a parlé d'un pays qui découvrirait la tolérance et l'esprit de compromis, qui apprendrait à vivre dans l'unité, qui serait de nouveau consacré comme nation parmi les principales démocraties du monde. Il a parlé de l'amertume, de l'intolérance, de la haine et des préjugés qui ont gouverné l'Afrique du Sud. Il a dit de la société canadienne qu'elle est digne d'admiration et que son principe lui est une source d'inspiration, face aux énormes défis qu'il devra relever.

Nelson Mandela a raison. Nous avons réalisé ici ce qui n'a jamais été réalisé ailleurs sur notre terre. Notre société se compose de nombreuses cultures, de nombreuses régions et de nombreuses races. Notre société a toujours accepté le compromis et refusé l'intolérance. Notre société a toujours affirmé que les différentes cultures, les différentes régions et les différentes races peuvent faire plus que coexister. Elles peuvent s'épanouir et prospérer en commun, dans la diversité.

L'histoire de ce remarquable pays s'est faite grâce à une indéfectible détermination. Nous devons toujours nous rappeler que l'existence de ce pays n'allait pas de soi, qu'il a dû être bâti en dépit de très grandes contraintes tant géographiques qu'économiques et démographiques, et qu'il convient de traiter la communauté qu'il constitue avec grand soin. Quelle ironie et quel gaspillage ce serait, si alors que le reste du monde marche vers un idéal, le peuple de notre pays décidait de tourner le dos à ce qui fait notre force et notre avenir.

Le Parlement du Canada s'est prononcé. Les parlements de huit provinces du Canada se sont prononcés. Les premiers ministres de toutes les provinces se sont engagés à laisser leurs peuples parler. Que le processus s'accomplisse. Laissons l'histoire juger des résultats. Prions tous pour le Canada. Ensuite, nous devrons ensemble définir de nouveaux objectifs communs pour le Canada, qui correspondent aux nouvelles réalités de ce monde neuf dans lequel nous vivons.

Partout dans le monde, on assiste à de grands changements qui secouent les conceptions anciennes et qui éveillent de nouveaux espoirs. Les peuples de partout veulent devenir semblables à nous. C'est la réalité.

Il existe de sérieux différends au Canada. Nous avons des questions sérieuses à régler. Nous devons trouver un moyen de définir ce pays qui convienne à tous ceux qui l'habitent. Nous n'y sommes pas encore parvenus. C'est ce que les tensions des derniers mois ont fait ressortir. Si nous y parvenons, nous pourrons préserver l'une des nations les plus respectées du monde. C'est l'enjeu dont nous sommes saisis maintenant.

C'est le défi que nous devons relever, auquel font face les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador, qui ont entre leurs mains la décision finale, l'avenir de cet accord, de ce processus et peut-être, de bien des façons, du pays. La prochaine étape leur appartient. Pourtant, le travail n'est pas terminé pour nous—je parle simplement en député qui a accumulé une certaine expérience. Pour nous tous, le défi est de reconnaître que ce pays n'est pas aussi uni qu'il devrait l'être, que les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas aussi actuels qu'ils devraient l'être, que la définition du pays n'a pas autant de sens qu'il le faudrait pour les gens qui habitent les différentes régions du pays.

La situation ne devrait pas nous amener à jeter le blâme sur certains ou à chercher vengeance. Nous devrions tous avoir à coeur de parvenir à redéfinir ce pays extraordinaire, mais je crains fort que, si nous échouons dans la démarche en cours actuellement, nous n'ayons jamais l'occasion d'aborder cette autre étape.

• (1910)

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je comprends le point de vue exprimé par mon collègue. J'ai constaté beaucoup des mêmes choses que lui.

J'aimerais cependant obtenir des précisions sur certaines expressions qu'il a employées pour décrire la colère et l'intolérance qu'il observe d'un bout à l'autre du pays, ce que je n'ai pas manqué d'observer moi-même dans la province d'où je viens, à savoir l'Alberta.

Il a parlé d'amertume et d'intolérance en relatant son entretien avec Nelson Mandela. Il a mentionné que nous, Canadiens, savions dire oui au compromis et non à l'intolérance et que nous devrons être fiers de notre commu-

nauté d'intérêts dans la diversité. Que voulait-il dire par là?

Je voudrais que mon collègue me dise, lui qui entretient des rapports avec des gens qui connaissent la souffrance dans ces pays où une réforme est en train de s'opérer, ce qui caratérise le Canada comme pays démocratique aux yeux de Nelson Mandela en Affrique du Sud et des gens d'Europe de l'Est, par exemple. Force est de constater l'échec de la communauté dans la diversité chez les conservateurs, quand des gens qui se sentent le devoir de représenter leurs électeurs sont expulsés de leur caucus en moins de 12 ou 14 heures. Que pensent ces gens aussi du geste célèbre que le premier ministre a posé lorsqu'il a jeté les dés?

Lorsque les premiers ministres provinciaux ont été convoqués à Ottawa, ils étaient littéralement terrassés par la fatigue. Après sept jours et sept nuits de pourparlers, le public canadien, c'est-à-dire nous tous qui n'avons pas été autorisés à assister à leurs séances de travail, a pu voir à la télévision des hommes si épuisés qu'ils auraient volontiers dit n'importe quoi pour qu'on les laisse rentrer chez eux et dormir. Que pense-t-on à l'étranger quand on voit se produire pareille chose dans notre pays?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai une ou deux observations à faire en réponse à cette question.

D'abord, la députée conviendra qu'elle exagère et que, sans le vouloir peut-être, elle se trouve à insulter et à diminuer les premiers ministres provinciaux. Ils ont été élus à la tête de leurs provinces respectives. Ils ont l'habitude de fonctionner sous pression; si la députée reste assez longtemps ici, elle apprendra elle aussi à fonctionner sous pression. Ils ont l'habitude de fonctionner sous pression et de prendre des décisions sous pression. C'est ce qu'ils ont fait. Leur vie n'est pas une sinécure. Et le fait de prendre des décisions à des conférences fédérales-provinciales qui se tiennent à huis clos n'est pas non plus une nouvelle façon de procéder. Elle prévaut en fait depuis fort longtemps.

Ensuite, je voudrais répondre directement à la question de la députée. Je ne peux pas répondre à la place de Nelson Mandela, mais permettez-moi de citer un éminent Canadien, Paul Desmarais, qui fait des affaires non seulement au Canada mais dans le monde entier. Je n'approuve pas toujours ce qu'il dit, mais il a souhaité l'autre jour que les Canadiens respectent leur pays autant que les étrangers le respectent.

Oui, il est vrai que notre pays n'est pas parfait. Il est vrai qu'il y a des lacunes dans la façon dont fonctionne la Chambre des communes. Il est vrai que notre régime démocratique n'est pas infaillible. Il est vrai que des changements s'imposent. Il est également vrai que notre système s'est amélioré. Il n'est pas encore parfait, mais il est meilleur qu'il ne l'était. Il est vrai que notre pays est aux prises avec un grave problème, qu'une volonté nationale d'unité y fait sérieusement défaut. Cela vient en partie du fait que les Canadiens définissent de façon trop restrictive les intérêts qu'ils choisissent de défendre et en partie du fait que chacune des régions prêche pour sa paroisse plutôt que de promouvoir la cause de tout le pays. Cela est attribuable, en partie, au fait que nous nous attachons trop d'importance à des intérêts étroits et pas assez à des intérêts plus larges.

Ma région du pays et la sienne ne serait pas aussi dynamique qu'elle souhaite l'être, si elle était exclue du reste du pays. Les intérêts défendus par les groupes de pression qui, trop souvent, définissent la portée du débat au Canada ne seraient pas préservés autant qu'ils doivent l'être, sans la croissance et la tolérance de tout notre pays. Ce sont là certaines des questions qui sont en jeu. Elle et moi sommes en désaccord sur certains moyens de parvenir à nos fins. Cependant, nous sommes d'accord sur le fait qu'il existe au Canada un malaise sur lequel on doit se pencher. J'espère qu'elle essaiera, tout comme moi, de mettre de côté tout sectarisme, les engagements politiques qui nous lient, selon nous, afin de penser au pays dans son ensemble. C'est ce que je demande de faire ce soir aux députés de l'assemblée législative de Terre-Neuve et de Labrador ainsi que du Manitoba.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je voudrais tout simplement dire au très honorable ministre que son expérience et sa réputation ne sont évidemment pas à faire en matière d'unité nationale. Je voudrais dire à la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été celui qui a le plus longtemps entendu et compris la volonté des groupes minoritaires de langues officielles. Il est celui qui a établi, en 1979, le comité émanant de la Chambre. Je voudrais l'en remercier et lui dire comment ce comité a été utile pour faire avancer la cause des minorités linguistiques. Je voudrais également lui dire que son discours m'a beaucoup touché parce que je pense que, à propos de l'exercice que nous terminons ou que nous terminerons d'ici quelques jours, c'est pour nous Canadiens la première fois que nous faisons ensemble l'exercice d'amender notre Constitution. C'est la première fois, depuis le rapatriement en 1982, que les Canadiens

sont appelés à amender substantivement la Constitution du pays. Comme lui, je regrette beaucoup qu'en 1982, le processus ait été imparfait et que le Québec ne se soit pas senti bienvenu.

Aujourd'hui, nous avons une disposition qui invite le Québec à se joindre à la famille canadienne en signant cette résolution ou cet amendement constitutionnel. Je voudrais demander au ministre, car cela m'inquiète beaucoup parce que je suis, comme lui, d'opinion que nous vivons peut-être les dernières heures d'un processus très important et mal compris, c'est aussi pour moi l'occasion de lui demander en Chambre comment il voit le Canada de demain. Je sais que cela n'est pas facile, mais voit-il un Canada uni les 24 et 25 juin? Voit-il un Canada solidaire, un Canada respectueux des groupes minoritaires, un Canada qui n'a pas de hargne ni de haine envers qui que ce soit? Peut-il voir, si nous faillissons devant le défi de Meech, un Canada qui pourrait dire le 24 ou le 25 juin: Bon, c'est ainsi que cela s'est passé, que voulez-vous! Ou bien est-il, comme moi, préoccupé par le sérieux de la cause et fait-il son possible, et je sais qu'il le fait, pour faire comprendre à tous les Canadiens que nous vivons une période critique au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Merci, monsieur le président, j'apprécie beaucoup le ton et le contenu des remarques de mon ami. La réponse dépend des résultats des votes à Terre-Neuve, au Labrador et au Manitoba. J'espère que cela sera un succès, je compte sur un succès. Ce n'est cependant pas la fin des choses. Je crois que ce que nous avons vécu pendant les derniers mois, parmi les choses que nous avons découvertes, qu'il y avait, premièrement, le fait que certaines de nos réussites ne sont pas partagées avec assez de force à travers le pays. Nous devons, je crois, et je ne parle pas comme ministre mais en mon nom personnel, réexaminer nos propres hypothèses en ce qui concerne le pays. Je crois que nous devons le faire dans un sens vraiment ouvert. C'est le temps pour nous de parler encore des objectifs nationaux pour le Canada, des objectifs qui peuvent rassembler tous les citoyens, mais nous devons le faire dans le contexte des changements profonds vis-à-vis de notre situation et de celle du monde.

• (1920)

[*Traduction*]

Si vous me permettez un souvenir partisan, je me rappelle une époque dans l'histoire du parti pour lequel j'ai travaillé toute ma vie où, juste après le débat sur le drapeau, nous étions profondément divisés et risquions de devenir prisonniers du passé. Les dirigeants du parti à ce moment-là ont eu l'intelligence de rassembler nos membres, afin de mettre toutes nos énergies sur ce que nous avons appelé alors une conférence nationale sur les objectifs canadiens, afin de parler de l'avenir qui s'offrait à nous et non du passé.

Le parti de la députée a connu une expérience semblable à Kingston, après les élections de 1958. C'est à ce moment même où les gens ont tant de mépris pour nos partis politiques, que tout le pays peut tirer des leçons de leur expérience. Il est peut-être temps pour nous maintenant, ensemble, sans programme établi à l'avance, sans trop d'hypothèses de base, d'essayer de définir nos objectifs nationaux, alors que nous entrons dans un nouveau siècle.

Comme la députée le sait pertinemment, malgré les doutes que certains peuvent avoir au Canada au sujet de la chance que nous avons, ces doutes ne sont pas partagés ailleurs dans le monde. Nos imperfections sont bien connues, et dans le cas contraire, mon collègue de Spadina les soulignera à la Chambre des communes, à l'instar d'autres députés, ce qui est tout a fait normal en régime démocratique. On connait nos défauts, nos faiblesses, et chose certaine, il nous incombe de donner l'exemple dans le monde et nous avons une chance extraordinaire de démontrer ce que des gens différents et des gens de génie peuvent bâtir ensemble.

Selon moi, c'est là un objectif tout à fait digne des Canadiens du prochain siècle. À mon avis, il s'agit là d'un objectif que les députés de tous les partis dans cette enceinte voudront atteindre. Je ne crois pas que le débat sur l'Accord du lac Meech soit la fin de tout. Il ne s'agit pas, selon moi, en fait, d'une question constitutionnelle. Cela concerne plutôt les objectifs et la nature de notre pays.

Ces derniers mois ont été terriblement difficiles pour chacun d'entre nous, mais ils nous ont peut-être amenés à faire face à la réalité plus rapidement que nous l'aurions fait normalement et à nous remettre en question, à tenter de définir le type de pays que nous souhaitons en définitive.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ce soir presse les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve, et je cite la motion. Elle presse ces assemblées législative de:

> . . . s'employer à compléter la ratification de la *Modification constitutionnelle de 1987*. . .

C'est l'Accord du lac Meech.

> . . . avant le 23 juin 1990. . .»

Dans cette motion nous ne discutons pas une fois de plus de la valeur de l'Accord du lac Meech. Nous ne voterons pas pour l'adoption ou le rejet de l'Accord du lac Meech, et nous ne discuterons pas non plus de la valeur de ce nouvel accord conclu le 9 juin après une longue semaine de discussions par les premiers ministres de notre pays. Non, nous ne discutons pas non plus de ces nouveaux accords.

Nous discutons ici aujourd'hui d'un appel que la Chambre fait aux assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve pour que celles-ci adoptent aussi rapidement que possible l'Accord du lac Meech.

Pourquoi faut-il que la Chambre soit saisie d'une telle motion? Le gouvernement doute-t-il des bonnes intentions des chefs politiques du Manitoba et de Terre-Neuve? Pourquoi cette motion est-elle nécessaire?

Monsieur le Président, pour bien comprendre cette motion, il faut la considérer, je pense, dans le contexte, premièrement, de l'expédition du sénateur Murray lundi au Manitoba quand il allait prêcher aux chefs autochtones de cette province et aux législateurs de son assemblée législative.

Il faut considérer cette motion dans le contexte des réponses que le premier ministre a faites aux questions posées à la Chambre hier quand il a également rendu responsables de la situation dans laquelle se trouve le pays les chefs politiques du Manitoba. À mon sens, cette motion est la preuve que le premier ministre essaie de rétablir sa crédibilité, étant donné le merdier dans lequel nous nous trouvons et dont il est en partie responsable et de jeter le blâme sur d'autres.

Si nous sommes aux prises aujourd'hui avec une crise constitutionnelle, et j'estime que c'est le cas, cela est dû principalement aux tactiques cyniques et aux manigances du premier ministre.

Dans l'entrevue qu'il a accordée au *Globe and Mail* le 11 juin, il a admis avoir délibérément retardé la convocation d'une conférence des premiers ministres dans le but prémédité de faire monter la pression. Sa stratégie a certes porté fruits, dans la mesure où il a pu obtenir une entente de principe pendant la nuit du 9 juin, que tous les premiers ministres ont signée, mais à certaines conditions pour quelques-uns d'entre eux. Nous constatons maintenant que cette entente est bien fragile, car elle doit franchir diverses étapes prévues par les assemblées législatives provinciales.

Le premier ministre a attendu au tout dernier moment pour convoquer une conférence des premiers ministres, et cela, en dépit des appels répétés des membres des deux partis de l'opposition à la Chambre et des premiers ministres de diverses provinces, dont le Manitoba et Terre-Neuve, qui ont dit au premier ministre qu'ils avaient besoin de temps pour discuter à leur assemblée de correctifs ou d'ajouts. Mais non, le premier ministre a préféré opter pour une stratégie risquée. Il a dit de ne pas s'en faire, que les Assemblées de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ratifieraient l'accord tel quel, qu'aucun changement n'était nécessaire, qu'il ne fallait pas convoquer une conférence des premiers ministres. On sait maintenant qu'il avait tort.

J'espère que l'accord sera quand même ratifié, mais nous aurions pu nous passer de la crise actuelle. Si le premier ministre avait convoqué les premiers ministres des provinces l'année dernière quand nous connaissions déjà bon nombre de ces problèmes, ou au plus tard en janvier, février ou mars de cette année plutôt que le 3 juin, nous aurions eu le temps de surmonter les difficultés actuelles en ce qui concerne les autochtones, les femmes et la Charte des droits.

Jusqu'à ce que le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick présente ses propositions en mars, le premier ministre du Canada était tout à fait inflexible et arrogant. Pis encore, nous savons maintenant qu'il a délibérément retardé la réunion des premiers ministres en voulant jeter les dés le jour opportun, comme il l'a déclaré dans une entrevue publiée dans le *Globe and Mail* du 11 juin.

Mentionnons aussi l'attitude du sénateur Murray, du premier ministre et de certains autres membres du gouvernement pour qui les parlements et les législateurs ne comptent pas vraiment. Ce qui compte pour eux, c'est le pouvoir exécutif du gouvernement. Autrement dit, il suffit que le premier ministre provincial signe. Pas besoin de prévoir des délais pour qu'on puisse en discuter de façon satisfaisante ni d'assujettir les régimes parlementaires à des règles qu'on peut toujours suspendre au besoin. Nous savons que ce gouvernement est probablement le pire de toute l'histoire du Canada pour ce genre de choses. D'après mes dossiers, il a imposé la clôture 34 fois depuis 1984, soit plus que n'importe quel autre gouvernement depuis la Confédération.

En outre, il suspend les règles jour après jour. S'il ne veut pas entendre les pétitions des députés, il propose que nous passions à autre chose. Le sénateur Murray, siège à l'autre endroit, mais il prêchait aux gens du Manitoba l'autre jour. Pour eux, la procédure, les règles, les traditions, les parlements et les assemblées législati-

ves n'ont pas vraiment d'importance. Les règles et la procédure visent à protéger les libertés des députés, particulièrement celles des députés des partis de l'opposition et des députés indépendants. Ces règles ont leur raison d'être, et on ne peut pas les suspendre sans raison.

• (1930)

Si nous retournons au début, nous constatons que après son élection au Québec, le premier ministre Bourassa a présenté cinq propositions, cinq conditions qui, selon lui, étaient nécessaires pour que sa province signe la Constitution de 1982, et tous les partis à la Chambre ont accepté ces cinq propositions. Je les ai acceptées, mon parti les a acceptées, nous les avons tous acceptées. Elles ont bien sûr été acceptées ensuite à la première conférence du lac Meech par tous les premiers ministres des provinces, qui ont signé un document à cet effet.

Ce n'est que lorsque ces cinq propositions ont été rédigées en langage juridique qu'on a commencé à soulever des objections. Les gens ont soulevé des objections parce que, même s'ils acceptaient les cinq propositions, ils ont vu que le document aurait des effets imprévus sur d'autres aspects de la vie canadienne et sur d'autres Canadiens, et ils ne voulaient pas cela. Même s'ils acceptaient les cinq propositions, ils ne voulaient pas que d'autres droits ou d'autres traditions soient affaiblis.

D'autres objections découlaient du fait que de nombreux Canadiens, particulièrement les autochtones, estimaient que certains éléments qui auraient dû être inclus dans l'Accord avaient été laissés de côté. Les Canadiens qui sont venus de pays autres que la Grande-Bretagne ou la France estimaient qu'ils auraient dû être reconnus d'une façon ou d'une autre. On s'est opposé à la façon dont l'Accord du lac Meech a été rédigé, à son impact sur d'autres choses et au fait que certains éléments ont été laissés de côté.

C'est le côté triste de ce débat: des particuliers, des parlementaires et des législateurs s'opposaient de temps à autre à l'Accord du lac Meech, mais cela ne voulait jamais dire qu'ils étaient contre le Québec, contre ses aspirations légitimes ou contre sa spéficité. Non, ils appuyaient les demandes du Québec, mais ils voulaient que leurs propres droits, leurs propres qualités et leurs propres expressions soient aussi protégées dans la Constitution.

Durant le débat de 1987, le Parti libéral a proposé neuf amendements à l'accord. Ils ont tous été rejetés par le gouvernement qui ne les a même pas écoutés sérieusement. Après leur rejet à la Chambre, le Sénat les a proposés encore une fois et ils ont été rejetés de nouveau. Pour la plupart d'entre nous du Parti libéral—et c'était aussi notre position officielle—malgré ses faiblesses et ses insuffisances, il était préférable de voter pour l'Accord du lac Meech pour le plus grand bien et pour l'unité de notre pays et j'étais l'un de ceux qui ont voté en faveur. Je pense avoir pris la bonne décision à l'époque et je la maintiens, mais je trouve toujours l'accord imparfait.

Quand le débat a été terminé à la Chambre et que l'Accord a été approuvé par huit des dix assemblées législatives provinciales, la discussion a continué. Elle s'est poursuivie au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et dans tout le Canada où beaucoup de Canadiens insatisfaits de l'Accord ont continué de faire campagne contre sa ratification et de réclamer des amendements.

Même si les députés ont posé des questions à la Chambre et demandé au premier ministre et aux autres ministres de faire quelque chose pour briser l'impasse qui durait au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et plus tard à Terre-Neuve—parce que cette province a annulé son appui à l'Accord—même s'ils leur ont continuellement demandé de se réunir, d'intervenir, d'envisager des amendements, de se montrer flexibles et de faire des changements susceptibles de satisfaire les aspirations et les exigences des autres collectivités du Canada, ils n'ont rien fait.

Les mois ont passé, jusqu'à ce que le premier ministre McKenna, en mars de cette année, dépose une résolution d'accompagnement à l'Accord devant l'assemblée législative de sa province. Il proposait que l'Accord du lac Meech soit ratifié dans sa forme actuelle, mais qu'on lui joigne un autre accord comprenant des dispositions supplémentaires qui viseraient à satisfaire les inquiétudes formulées par certaines personnes.

À la suite de cela, le premier ministre a constitué le comité Charest, qui a examiné les propositions de M. McKenna et d'autres solutions de rechange. On a assisté à un déblocage de la situation et tout le monde était content. Ceux qui voulaient que le pays reste uni étaient

très heureux de voir qu'un pas en avant avait soudainement été fait pour sauver l'accord, sauver le pays, et répondre aux attentes des Canadiens insatisfaits de l'Accord.

Ce qui semble faire plaisir à bien des députés de notre parti, c'est que les recommandations du comité Charest reprennent un grand nombre des propositions qui figuraient dans les modifications que nous avions proposées en 1987. Bon nombre des propositions que nous avions jugées essentielles en 1987 étaient maintenant reconnues, en avril 1990, comme indispensables à la ratification de l'Accord du lac Meech.

Nous connaissons le reste de l'histoire. Le premier ministre a convié les premiers ministres provinciaux à un dîner le 3 juin. Ils ont siégé à huis clos, sous pression, pendant une semaine, alors que la plupart des Canadiens n'étaient même pas au courant des propositions et contre-propositions qui étaient mises sur la table. Le 9 juin, ils ont proposé deux accords d'accompagnement.

Le Parti libéral a senti encore une fois qu'on venait de lui donner raison dans une certaine mesure, car bon nombre des dispositions de ces deux accords étaient identiques à celles qu'il avait formulées en 1987.

Encore une fois, ceux d'entre nous qui aiment le Canada et qui tiennent à son unité étaient très satisfaits des résultats. Nous n'aimions pas le processus. Nous n'aimions pas la façon dont les négociations s'étaient déroulées, mais nous étions contents de voir que tous les premiers ministres provinciaux et le gouvernement du Canada s'étaient entendus sur une façon de dénouer l'impasse.

Je le répète, c'est maintenant la procédure à l'assemblée législative du Manitoba qui nous donne du fil à retordre. Il ne reste plus que trois jours avant l'échéance. Le premier ministre exerce des pressions et semble rejeter la responsabilité sur les dirigeants politiques du Manitoba et de Terre-Neuve. À mon avis, il a tort.

En réalité, on a eu un an, deux ans, deux ans et demi même, pour tenter de régler les différends et entendre les requêtes de nombreux Canadiens au sujet de l'Accord, mais pourtant rien n'a été fait. Nous avons malheureusement attendu jusqu'à la dernière minute. Je crois que le premier ministre et son gouvernement devraient accepter leurs responsabilités dans cette affaire. Si le premier ministre ne s'était pas montré aussi intransigeant, les initiatives qui ont mené à la création du comité Charest et aux accords d'accompagnement conclus le 9 juin auraient pu commencer plus tôt.

Nous devons maintenant négocier avec nos autochtones. Comme je l'ai déjà mentionné, le sénateur Murray s'est précipité, l'autre jour, au Manitoba pour présenter un programme à six volets. En tant qu'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord, j'ai examiné le programme. Il me paraît très acceptable. Il est cependant tout à fait déraisonnable de présenter à nos autochtones six propositions le matin et de s'attendre à obtenir une réponse en fin de journée ou même le lendemain.

Les autochtones ont été trahis tellement souvent par les gouvernements, fédéral et provinciaux, du Canada! Même après avoir signé des traités ou d'autres documents, nous avons parfois fait tout le contraire des engagements que nous avions pris. On peut donc facilement comprendre pourquoi nos autochtones ont pu comparer les six propositions que leur a présentées le sénateur Murray lundi dernier au cheval de Troie.

Leur expérience les a amenés à croire qu'ils ne peuvent pas nous faire confiance. Ils mettent en doute toutes les propositions que nous leur présentons. Même si elles ont l'air aussi bonnes qu'un cheval de Troie, ils ne veulent pas les accepter immédiatement. Ils veulent en faire un examen approfondi. Ils veulent en discuter avec leur peuple. Ils veulent savoir quel effet elles auront vraiment sur eux. Pourquoi ces propositions, aussi bonnes soient-elles, sont-elles présentées aux autochtones du Canada à la dernière minute?

Même dans les accords d'accompagnement du 9 juin, les autochtones n'ont obtenu rien d'autre que le droit d'avoir d'autres conférences des premiers ministres sur les questions qui les intéressent. Le 9 juin, les autochtones n'ont obtenu que la promesse qu'il y aurait d'autres conférences constitutionnelles. Le 18 juin, ont leur présente un programme à six volets, mais on ne leur donne pas le temps de l'examiner comme ils devraient pouvoir le faire. Nous ne devons pas oublier que la plupart des associations et des conseils de tribu au Canada ne disposent pas des ressources dont dispose le gouvernement du Canada; ils n'ont pas les avocats, les comptables et les spécialistes que le gouvernement a pour examiner ce genre de propositions. Lorsqu'ils ont affaire au gouvernement du Canada, les autochtones réagissent avec méfiance.

• (1940)

Il y a un autre domaine où le premier ministre a une part de responsabilité relativement à la situation dans laquelle nous sommes, et c'est la façon dont il s'est fait prophète de malheur dans tout le pays en ce qui concerne l'Accord du lac Meech.

Combien de fois l'ai-je entendu demander à ceux qui, en toute bonne foi, ont présenté ou même seulement suggéré des amendements à l'Accord pourquoi ils étaient contre la province de Québec. On a prétendu qu'en rejetant cet accord tel que formulé, on se trouve à rejeter le Québec hors de la Confédération ou quelque chose d'équivalent.

C'est l'accord tel quel ou la crise constitutionnelle. C'est donc préférable de se faire à l'idée qu'aucun changement constitutionnel n'est possible. En répétant de tels propos à satiété, et certains ministre ne s'en sont pas privés, on a fait croire aux Québécois que l'Accord du lac Meech était absolument essentiel pour eux, que sans cet accord leur province courait à sa perte. Que le rejeter serait une insulte pour leur province.

J'ai parlé à de nombreux Québécois. Ils n'ont pas lu cet accord qui est pourtant devenu, à leurs yeux, un symbole bien plus grand que les dispositions qu'il renferme. Cet accord est comme un drapeau. Si vous êtes en faveur, vous êtes pour le Québec, et si vous êtes contre, vous êtes contre le Québec. On ne se rend pas compte que la plupart des dispositions de cet accord s'appliquent aussi à toutes les provinces.

Le premier ministre est allé si loin dans les propos qu'il a tenus pendant trois ans pour tenter de rallier l'appui des provinces et des particuliers qu'il a créé de toutes pièces ce scénario désastreux. Nous courons au désastre maintenant parce que cet accord n'est pas approuvé comme le premier ministre le voudrait et comme je le voudrais moi-même.

Le premier ministre a menacé les récalcitrants. Il a accusé ceux qui mettaient en doute l'accord, ou qui voulaient le modifier, de rejeter le Québec.

Que l'on me comprenne bien: de nombreuses personnes qui ont accepté les cinq exigences du premier ministre Bourassa, dont la clause sur la société distincte, ne demandaient pas mieux que d'accepter la plupart des dispositions de l'Accord du Lac Meech, mais ils souhaitaient simplement certains changements qui auraient tenu compte de leur place spéciale au Canada.

En tant qu'anglophone du Québec, si je peux me qualifier ainsi, je n'ai jamais rien eu contre la notion de société distincte. J'admets d'emblée que le Québec est une société distincte et la seule compétence de toute l'Amérique du Nord dont la majorité est francophone. Nous avons le droit civil. Nous percevons notre propre impôt sur le revenu. Nous ne recourons pas à la GRC, pas plus que l'Ontario, car nous possédons notre propre force policière. Il y a également beaucoup d'autres caractéristiques qui distinguent le Québec des autres provinces. Cela remonte à l'adoption de l'Acte du Québec en 1774, année où la Grande-Bretagne a reconnu le Québec de façon très distincte par rapport aux autres colonies de son empire.

On reconnaît depuis longtemps les traits distinctifs du Québec. Certains Canadiens disent que d'autres provinces ont également leurs traits distinctifs. C'est exact, mais certains ne sont pas impatients de faire reconnaître leur caractère distinctif et d'autres ne sont pas impatients de...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, la motion à l'étude porte sur rien de moins que le sort de notre pays. Personne ne devrait sous-estimer la gravité et l'urgence de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

En voyageant un peu partout dans le pays, j'ai entendu tous les Canadiens que j'ai rencontrés déclarer clairement et sans équivoque qu'il était extrêmement important que le Canada demeure uni et entier. Ils ont ajouté qu'ils se sentaient immensément fiers et respectueux de ce que leur pays était devenu un pays où régnaient la liberté et les chances de réussir.

Monsieur le Président, tout au long de cette période très difficile que beaucoup d'entre nous ont vécue, une chose était très claire. Il fallait s'attaquer de toute urgence à la situation. Le moment de panser les blessures était bien arrivé. Nous devions réellement commencer à nous unir à nouveau. Ce n'est pas le moment d'atermoyer, mais bien de prendre des décisions. Les Pères de la Confédération ont relevé le même défi il y a 123 ans, lorsqu'on a mis à l'épreuve la notion même d'un Canada.

[*Français*]

Différents chefs, différents partis, différentes provinces, mais ils ont tous compris que la grande nation qu'ils cherchaient ne pouvait exister sans la volonté d'un compromis.

[*Traduction*]

Nous avons remporté nos plus grands succès lorsque, dans notre coeur, nous avons accordé la préséance au Canada. Nous ne saurions avoir de plus haute obligation que celle de servir le Canada, cette terre privilégiée où l'énergie abonde et où tous les espoirs sont permis.

À son arrivée au Canada, ma famille s'est installée à Montréal. Elle m'a enseigné à apprécier mon patrimoine, à profiter des chances qu'offre le Canada et à chérir le Québec. Je suis Québécois anglophone. J'ai vécu toute ma vie au Québec. J'ai été témoin de tous les changements qui y sont survenus et j'ai vu s'imposer un Québec nouveau. J'ai également été témoin de moments de tension et de crise. Je ne puis oublier la présence de militaires dans les rues il y a vingt ans. Ce souvenir est ancré pour toujours dans ma mémoire. Je ne saurais parler pour tous les Québécois, mais si vous me demandez si le Québec doit être considéré comme étant une société distincte, je ne puis répondre que oui. Le Québec est bel et bien une société distincte. Comme en fait foi l'Accord du lac Meech, le Québécois anglophone fait partie intégrante de cette société distincte.

Ma circonscription de Pierrefonds—Dollard constitue en quelque sorte un microcosme du Canada. Mes voisins, qui proviennent d'un peu toutes les parties du monde, me demandent, les uns en anglais et les autres en français, d'adresser un message aux législateurs et aux citoyens du Manitoba, de Terre-Neuve et du Labrador. Ils leur demandent de songer avant tout au Canada, de protéger et de défendre ce pays extraordinaire et magnifique qui est le nôtre.

[*Français*]

Partout les Canadiens expriment le même message. Ils ne cessent de dire: Ensemble, on ira loin!

Monsieur le Président, l'unité ne se réalise pas seulement avec des discours constitutionnels, mais avec la confiance des gens.

Les Québécois ont recherché notre confiance lorsqu'ils ont dit non à l'indépendance et oui à un fédéralisme renouvelé. Avec l'Accord du lac Meech, nous avons voulu leur rendre cette confiance, pour honorer le Québec, pour honorer son peuple, pour leur redonner leur dignité et leur place.

Mais cette promesse n'a pas encore été remplie et l'heure est grave.

[*Traduction*]

Maintenant plus qu'à n'importe quel autre moment de notre histoire, nous devons avoir foi les uns dans les autres. Alors pourrons-nous nous associer pour construire le Canada nouveau, enthousiaste et dynamique du XXI^{e} siècle. Le monde nous regarde. Il est témoin de notre évolution en tant que pays définitivement voué à la défense de la justice, de l'équité et de la liberté. À l'instar de Nelson Mandela, nous devrions tous apprécier cette réalité. Nous ne saurions faire table rase de ce que nous avons construit et de ce que nous pouvons être. Nous ne devons pas renoncer à notre idéal. Nous ne devons pas déchoir en recherchant autre chose que l'excellence que seul un Canada uni et fort saurait atteindre. Sur tous les continents et autour du monde souffle un vent de liberté. Les vieilles murailles, les vieux obstacles et les vieux préjugés s'effondrent sous l'action non pas de puissants guerriers dictateurs, mais sous celle de gens ordinaires qui ont noms Lech Walesa, Vaclav Havel et Nelson Mandela. À l'aube de cette ère nouvelle, l'espoir renaît. Aujourd'hui, la civilisation réclame, non plus un point de vue étroit et restreint, mais une vision faite de générosité, de compréhension et de vérité.

• (1950)

Nous voici arrivés à un carrefour. L'une des voies, si nous faisons preuve d'une certaine élévation d'esprit, conduit à l'unité, à la prospérité et à la grandeur. L'autre, si nous agissons avec un esprit mesquin, nous conduirait, nous et nos enfants, à la division, à l'intolérance et au désespoir. La voie royale nous fait signe: comment refuser son invitation?

Nous avons tant à nous offrir les uns aux autres. Ensemble, nous pourrons élaborer une structure solide, faite de courage et d'espoir pour tous les Canadiens. Nous pouvons continuer à libérer notre société des chaînes du fanatisme et du racisme, et faire progresser la noble cause de l'égalité. Aurions-nous oublié tout ce qui nous unit? Aurions-nous oublié ce qui nous rend exceptionnels parmi toutes les nations du monde, nos deux langues officielles, notre patrimoine autochtone, notre société multiculturelle, notre attachement à la paix et aux droits de la personne et nos traditions d'humanité et de tolérance. Ce sont là quelques-unes des réalisations dont nous sommes le plus fiers, des réalisations qui nous distinguent et peuvent nous conduire à l'excellence. Ce sont les raisons pour lesquelles la citoyenneté canadienne est l'une des plus recherchées du monde.

Il y a quelques jours, le premier ministre a dit à la Chambre ce qui est en jeu lorsqu'il a déclaré: «Il y a tout un nouveau monde à conquérir. Le Canada doit clore une fois pour toute ce chapitre controversé[. . .], un chapitre qui fut long et parfois éprouvant[. . .] nous devons retrouver l'esprit de tolérance et de solidarité qui a toujours fait la force de notre pays».

Pour moi, notre plus grand devoir, en tant que Canadiens, est maintenant de nous connaître vraiment et de nous accepter davantage les uns les autres. Où que nous vivions, d'où que nous venions, nous sommes tous Canadiens. Nous avons travaillé à bâtir une maison de liberté et de compassion dont l'assise est suffisamment solide pour accueillir les gens qui nous arrivent de partout au monde. Notre maison est ouverte à toutes les cultures et à tous les peuples. Nous nous y promettons tous l'égalité et la justice. Il n'est pas conforme à l'esprit canadien d'ériger des barrières d'ignorance et de peur. Nous préférons jeter des ponts de vérité et de compréhension. Nous

avons pour tradition de guérir les blessures, de redresser les injustices et les torts.

Il n'y a qu'une façon de dissiper les craintes et les méprises dans une société démocratique. Il suffit de tendre la main aux Canadiens de bonne foi. Il suffit d'assumer ses responsabilités, non de céder aux moindres obstacles. Le Canada, c'est plus que des terres, des montagnes et des pierres. Le Canada, c'est un état d'esprit, une qualité de vie.

[*Français*]

Monsieur le Président, la motion qui est aujourd'hui devant cette Chambre propose avec vigueur que deux législatures gardent confiance en l'unité canadienne.

[*Traduction*]

Nous respectons ces assemblées législatives et les populations qu'elles représentent. Nous reconnaissons que leurs préoccupations et leurs aspirations sont légitimes. Nous nous sommes engagés à trouver des solutions équitables rapidement. Fidèles à la tradition canadienne, nous leur demandons de nous faire confiance comme nous leur faisons confiance.

Il y a un siècle, sir Wilfrid Laurier en appelait aux Canadiens, dans le même esprit. Prenant la parole à Québec, il a déclaré:

> Ce dont ce pays a surtout besoin, c'est de paix, d'entente et d'harmonie entre tous les éléments qui composent sa population. Nous allons montrer au monde que, si nous vénérons le passé, nous nous tournons aussi vers le futur. Nous allons montrer au monde qu'unité n'est pas synonyme d'assimilation et qu'autonomie n'est pas synonyme d'antagonisme[. . .] Dans toutes les vicissitudes de notre situation, souvenons-nous toujours que l'amour est préférable à la haine et que la foi est préférable au doute. Que l'espoir en nos destinées futures soit la flamme qui nous guide dans notre cheminement.

Restons fidèles à cette mission dans leurs heures à venir. C'est la réponse que nous pouvons offrir, le seul choix que nous puissions faire.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la question dont nous discutons aujourd'hui compte parmi les plus difficiles que les Canadiens ou les parlementaires aient jamais eu à régler. C'est une question qui doit échapper à l'esprit de parti parce qu'elle est un ferment de discorde, qu'elle divise des familles. C'est une question qui ne fait pas l'unanimité parmi les Canadiens.

La Constitution est sans doute la plus grande des difficultés que nous ayons eu à surmonter dans toute l'histoire du Canada. De fait, elle était un sujet de controverse avant la Confédération et elle le sera pendant de nombreuses années encore.

Arrêtons-nous, toutefois, à l'histoire récente, à la dernière décennie. À l'instar d'une foule de députés de cette Chambre, j'étais au Québec au moment du référendum de 1980. J'y étais allé pour faire campagne en faveur du maintien du Québec dans la Confédération. Ceux qui étaient contre la séparation du Québec, pour le maintien de l'unité canadienne, ont promis notamment aux Québécois de renouveler le fédéralisme. En témoignent l'entente constitutionnelle, qu'un premier ministre séparatiste du Québec a refusé de signer, l'Accord du lac Meech, que les onze premiers ministres ont signé, et les résolutions d'accompagnement, qui viennent tout juste d'être adoptées.

Ces résolutions d'accompagnement apportent des modifications à l'Accord du lac Meech, qui visent à régler certains problèmes inhérents à celui-ci. Les Canadiens ont formulé de nombreuses préoccupations au sujet de l'Accord du lac Meech. Les premiers ministres se sont rencontrés pour discuter de ces préoccupations et en venir à une entente qui satisfasse M^me^ Carstairs, M. Doer et M. McKenna, lesquels s'étaient auparavant opposés au lac Meech.

Nous sommes conscients, des deux côtés de la Chambre, que cette entente n'est pas parfaite, qu'elle n'apporte pas de solution à tous nos problèmes constitutionnels et qu'elle n'est qu'une étape du processus de réforme constitutionnelle.

Le débat a sans doute eu comme point de mire la clause de la société distincte exigée par le Québec. Par cette clause, on ne fait que reconnaître les problèmes propres au Québec, en tant que province canadienne où habitent le plus grand nombre de francophones, ce groupe qui est toujours minoritaire au Canada. On reconnaît leur différence culturelle et institutionnelle, garantie par la Constitution depuis plus de 123 ans.

• (2000)

Or, cette clause a suscité beaucoup d'angoisse. J'estime que la résolution d'accompagnement offre une solution réfléchie. On y a annexé l'opinion de certains des plus éminents jurisconsultes au Canada, qui s'entendent

pour dire que la clause de la société distincte n'a pas préséance sur les droits individuels garantis dans la Charte.

On m'accusera peut-être de parti pris, monsieur le Président, mais le discours que le premier ministre de l'Ontario a prononcé ce matin à Terre-Neuve m'a vraiment impressionné.

Il a fait savoir que, dans l'éventualité où les juristes se seraient trompés et où quelqu'un chercherait à empiéter sur certains droits individuels en s'appuyant sur cette opinion juridique, cela ne serait possible que dans la province de Québec. En effet, seule la législation du Québec pourrait peut-être un jour primer certains des droits garantis par la Charte, afin de protéger le statut particulier et distinct de la province.

Québec veut être une société distincte. Cette position bénéficie également de l'appui du principal groupe de femmes au Québec. Même s'il se révélait que l'opinion juridique que nous avons obtenue était erronée, qui sommes-nous donc pour dire que le Québec ne devrait pas être habilité à fixer certains droits afin de protéger le caractère distinct de sa communauté francophone?

Les sujets de récrimination à l'endroit du Québec ne manquent pas. Le reste du Canada n'a pas beaucoup prisé la Loi 178 ni l'invocation de la clause de dérogation. Il semble que certains Canadiens veuillent se venger. Même le premier ministre du Manitoba a changé d'idée sur l'Accord du lac Meech après l'adoption de la Loi 178.

Nous pouvons sans doute critiquer le Québec, mais il faut voir les messages que nous lui transmettons lorsque des gens piétinent le fleurdelisé à Brockville et que des municipalités ontariennes adoptent des arrêtés proclamant l'anglais comme seule langue officielle. Quels messages ces gestes communiquent-ils à un peuple qui est canadien, à nos frères et à nos soeurs?

Le Québec a dit oui au Canada trois fois depuis dix ans: au moment du référendum, en adoptant l'Accord du lac Meech et en approuvant la résolution d'accompagnement. Combien de fois va-t-il dire oui au Canada si le Canada lui dit non?

La réalité politique, c'est que si M. Parizeau était élu, le Québec quitterait le Canada. Comme il l'a lui-même avoué, son objectif n'est pas de préserver l'unité du Canada mais de le morceler.

L'Accord du lac Meech est entouré d'une mythologie symbolique qui n'a rien à voir avec sa signification. Il est devenu le symbole de notre volonté de préserver l'intégrité du Canada, de dire oui au Québec après qu'il a dit oui au Canada trois fois en dix ans.

Savons-nous avec certitude si les électeurs du Québec rejetteront l'option séparatiste ou si cette province retournera à la table des négociations? Pouvons-nous, en tant que nation, repartir à zéro? N'est-il pas temps de passer à autre chose que les résolutions d'accompagnement et autres améliorations de notre processus constitutionnel et de relever les importants défis économiques auxquels nous sommes confrontés?

Nous avons tant à faire. On a dit par le passé que l'unité canadienne était fondée sur le chemin de fer qui s'étend d'un océan à l'autre. Nous avons peut-être accordé trop d'importance à ce lien matériel et pas assez à notre grand esprit de partage et à l'attachement que nous éprouvons pour le Canada. L'union fait la force.

Il serait trop dangereux de ne pas défendre cet accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Parti libéral a divisé les 20 dernières minutes. Les députés de Willowdale et de Glengarry—Prescott—Russell ont pris chacun dix minutes.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec un certain émoi que je prends la parole devant cette Chambre ce soir. Jusqu'à maintenant, je suis le seul francophone hors Québec à avoir eu l'occasion de s'exprimer dans ce débat.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours de certains de mes collègues, celui du premier ministre, celui du chef de l'opposition et, bien sûr, celui du secrétaire d'État, lequel, comme d'habitude, a enrichi cette Chambre de son éloquence. Je dois dire que je partage avec lui plusieurs des sentiments qu'il a évoqués ce soir. C'est peut-être peu ordinaire dans cette Chambre, monsieur le Président, de dire ceci des collègues d'en face, mais c'est de mise aujourd'hui, je crois.

Monsieur le Président, depuis ma tendre enfance, j'entends dire et j'entends parler de l'unité nationale de notre pays et de la menace à cette unité nationale. Je me souviens fort bien de la crise d'octobre de 1970, de l'élection du Parti québécois en 1976, des craintes subséquentes, du référendum sur l'avenir du Québec et de tout le Canada en 1980—et n'oublions pas cette composante du référendum—le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982, que j'ai souhaité et sur lequel j'étais d'accord, la défaite, finalement, du Parti québécois au

Québec et ce renouveau et ce regain d'intérêt envers l'unité nationale manifestés, non seulement par le Québec, mais par tout le Canada.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas les premiers ici à discuter de notre Constitution. Le Canada compte 24 documents, décrets, lois du Parlement britannique et lois du Parlement canadien concernant la Constitution. Je tiens à m'attarder un instant à décrire peut-être une composante de l'une de ces lois, soit le Statut de Westminster qui, après tout, a consacré en 1931 l'indépendance de notre pays et son autonomie sur le chapitre des affaires étrangères.

C'est alors que le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie se sont vu accorder leur indépendance. Nous, Canadiens, ne pouvions évidemment pas tirer profit de tout ce qui nous était offert et de tout ce que nous avions gagné jusque là. Nous ne le pouvions pas parce que nous n'avions pas encore résolu un problème qui nous était propre, à savoir comment nous allions amender notre Constitution à l'avenir et comment nous réglerions le problème des modifications constitutionnelles. Notre Constitution est donc demeurée en Grande-Bretagne.

Selon un compromis et, parfois, un retard typiquement canadiens, je suppose, elle a finalement été rapatriée 51 ans plus tard. Le 17 avril 1982 fut une journée véritablement historique. Je venais d'être élu à l'Assemblée législative de l'Ontario à l'époque et, à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, j'ai eu le privilège d'assister à ce grand événement historique. Bien sûr, beaucoup d'entre nous ont dit à ce moment-là que ce n'était pas fini, et ça ne l'était certainement pas. Nous nous sommes remis presque immédiatement à parler de questions constitutionnelles.

• (2010)

Le 30 avril 1987, les premiers ministres de notre pays, le premier ministre et ses homologues provinciaux, ont signé l'Accord du lac Meech. Je regardais la télévision ce soir-là quand j'ai appris la signature de l'accord. Je me plaisais vraiment à penser que nous verrions enfin un terme à certains des désaccords que nous avions eus. J'étais tellement optimiste et tellement heureux non seulement pour moi, mais pour ma famille, pour mes enfants et pour mon pays.

Quelques jours après, les choses avaient l'air de tourner mal encore une fois, mais tout s'est arrangé, finalement, et, le 3 juin, les premiers ministres signaient le document Langevin, si tel est le nom qu'on lui donne. Appelons-le comme ça pour les fins du débat.

Je suis alors redevenu très optimiste, comme l'étaient tous les Canadiens, je pense, à propos du processus et de la possibilité de régler enfin cette question de l'unité nationale et de travailler à réaliser le grand potentiel que possède notre pays.

Après beaucoup de discussion et quelque difficulté au sein de mon propre parti politique comme au sein de tous les partis politiques—je ne pense pas que nous ayons été les seuls à avoir des difficultés—nous avons adopté cet accord à la Chambre. Il a été adopté à l'autre endroit et puis il a dû finir par être adopté de nouveau par la Chambre. Il a été adopté par toutes les assemblées législatives du pays, sauf deux. Une assemblée a par la suite annulé sa ratification. Nous en sommes ensuite arrivés à un point dont je pourrais dire qu'il était très près d'être la onzième heure. L'inquiétude grandissait.

Mes électeurs de Glengarry—Prescott—Russell se posaient il y a quelques semaines de très sérieuses questions en se demandant où nous en étions au juste et où nous allions.

[*Français*]

Et mes électeurs, monsieur le Président, et je sais que j'ai l'honneur de représenter une circonscription assez spéciale, presque entourée par le Québec, une circonscription ontarienne, bien sûr, majoritairement francophone, ils s'inquiétaient de leur avenir, de l'avenir du Québec et de l'avenir du Canada entier.

[*Traduction*]

Les électeurs que je représente comprenaient très bien une chose. Nous ne la comprenons peut-être pas tous ici à la Chambre et dans les autres assemblées législatives ou peut-être même certains Canadiens ne la comprennent-ils pas. Dieu veuille que notre pays ne devienne jamais divisé par le retrait d'une des provinces, à savoir le Québec. Il faudrait déplorer non seulement que le Québec se retire du reste du pays, mais que le pays perde un gros morceau. Ça ne fait aucun doute. Le Canada ne ferait plus partie du Groupe des Sept, privé du quart de sa population, d'une grande proportion de ses richesses et de tout le reste qui serait disparu si cela devait se produire.

Ce n'est pas une seule partie du pays qui y perdrait, monsieur le Président. Tout le pays se trouverait perdant si cela devait se produire. C'est vous et moi et tous ceux qui écoutent les débats de la Chambre des communes ce soir, tous les Canadiens. Certaines régions du pays en souffriraient peut-être davantage que d'autres financiè-

rement. Je ne sais pas. Mais très peu, s'il en est, y gagneraient un jour à ce genre de situation et de désunion.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, je ne veux pas prétendre non plus que si cet accord n'est pas adopté, c'est la fin de tout. Ce serait irresponsable de le dire. Ce que nous devons faire, c'est notre possible pour ratifier et encourager les autres à ratifier l'Accord du lac Meech. Dans notre cas, dans cette Chambre, c'est fait. Ce soir, on ne nous demande pas de ratifier l'Accord, on nous demande simplement d'encourager les autres à le faire tel que cela a été suggéré dans le passé par les ententes entre les différents dirigeants de gouvernement.

Monsieur le Président, si les Canadiens, ce soir, font tous et toutes cette réflexion sur notre avenir, je suis sûr que comme moi, ils ne conviendront, pas que l'entente est parfaite, elle ne l'est probablement pas. D'ailleurs, la dernière non plus ne l'était pas, ni celle avant cela. Si nous avons amendé notre Constitution tellement de fois, si nous avons dû participer dans ce genre de débat dans le passé, nous le ferons certes à l'avenir.

[*Traduction*]

Donc en conclusion, rappelons-nous que cet accord ne marque pas la fin du débat constitutionnel, il est simplement un élément d'un processus permanent. Nous avons déjà eu des discussions.

Adoptons donc cet accord. J'espère qu'il sera adopté. S'il ne l'est pas, je ne veux pas prétendre que ce sera la fin du monde. Ce serait irresponsable. Nous aurons tous à travailler ensemble après le 23 juin, ramasser les morceaux et tâcher de reconstruire. Je suis persuadé que nous le ferions. J'en suis convaincu. Mais pourquoi vouloir courir le risque à ce moment-ci? Ce n'est pas le moment de jouer à la roulette russe avec l'avenir de notre pays.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer la profonde inquiétude que j'éprouve dans mon coeur au sujet de l'avenir de mon pays, le Canada. Certains disent que ceux qui éprouvent ce sentiment veulent semer la panique. Je ne peux pas croire que ceux d'entre nous ici à la Chambre et au Canada qui éprouvent cette inquiétude veuillent semer la panique parce qu'ils ont amplement raison de s'inquiéter.

Ceux qui disent qu'exprimer cette crainte ne peut que nuire au processus se cachent la tête dans le sable et ne comprennent pas l'amertume du Québec et la gravité de la situation à laquelle nous faisons face. En disant que nous voulons semer la panique lorsque nous exprimons notre inquiétude, ils ne rendent pas service au pays.

Je crois que le Canada est actuellement à un carrefour. Ou bien les Canadiens peuvent ouvrir leurs esprits et leurs coeurs et embrasser généreusement leur avenir comme un seul pays, un pays uni, un pays riche de sa diversité, mais lié par une commune détermination de survivre à des difficultés parfois incroyables ou bien ils peuvent poursuivre un débat qui ne les mènera qu'à une fin mesquine et amère, indigne du pays que le Canada a été et que nous espérons qu'il sera à l'avenir.

Durant les récentes discussions au centre de conférences à Ottawa, une sage personne dans la foule a écrit ces simples mots sur un panneau: «Neuf plus un égale dix. Dix moins un égale zéro.» Il n'y a rien à ajouter parce que je crois de tout mon coeur que c'est la vérité. En perdant une vaste et importante région géographique, le Canada ne serait plus le Canada.

Au Manitoba d'où je viens, le ciel est clair, vaste et bleu et il symbolise pour moi l'esprit des Manitobains. Je sais que les Manitobains sont chaleureux et généreux. Je les ai vus, au cours des années, embrasser de nouvelles idées et d'autres cultures avec plaisir et joie. je sais aussi que les Manitobains aiment profondément leur pays et qu'ils veulent, plus que n'importe quoi d'autre, qu'il reste uni. Je pense que les gens de Terre-Neuve sont pareils, qu'ils sont tout aussi chaleureux et généreux de coeur et d'esprit.

• (2020)

Alors, qu'allons-nous faire devant la situation dans laquelle nous sommes? Comment allons-nous résoudre le dilemme dans lequel nous nous trouvons? Je ne pense pas que la solution soit de chercher des coupables. L'histoire s'en chargera, s'il y a quelqu'un à blâmer.

Non, nous devons au contraire chercher des réponses, des solutions qui assureront l'unité du pays. C'est notre travail en tant que leaders et nous ne pouvons pas laisser le processus se substituer à cette responsabilité.

Nous devons exercer les pouvoirs qui nous ont été confiés par la population canadienne, tant au niveau

fédéral que provincial ou autre. Même si nous ne nous sommes vu confier que la direction d'un groupe ou d'une société, nous devons exercer notre pouvoir pour trouver une issue à cette situation.

Il vient un temps où les fortunes personnelles et politiques et les rêves personnels et politiques perdent leur importance face à une chose comme celle-ci. Il vient un temps également où le manteau du pouvoir doit être porté bravement ou abandonné à quelqu'un d'autre.

L'Accord du lac Meech n'est qu'un simple document. Il n'a rien de particulièrement complexe. C'est un document qui affirme quelque chose, un document positif. Il dit oui pratiquement à chaque ligne. Il dit oui, tout d'abord, à sept millions de Canadiens. Il dit oui au gouvernement fédéral en matière de pouvoir de dépenser. Il dit oui aux provinces et il respecte notre diversité et nos différences. Il dit oui aux provinces sur la question de l'immigration. Il dit oui aux provinces en ce qui concerne le droit de veto et la nomination des juges et des sénateurs.

En fait, je ne vois aucune disposition dans cet accord qui dise non à qui que ce soit au pays. L'Accord dit même oui à certaines choses qui ne sont pas encore mentionnées dans la Constitution. Il dit oui à ceux qui caressent pour l'avenir certains espoirs en matière constitutionnelle, puisque ce n'est qu'en complétant le processus inachevé de 1982, en accueillant de nouveau le Québec au sein de la Confédération, que nous pourrons procéder à d'autres réformes qui permettront au Canada de dire oui à ceux qui nourrissent des espoirs constitutionnels.

C'est simple à comprendre: nous ne pouvons entreprendre d'autres réformes constitutionnelles avant que le Québec ne soit ramené au sein de la Confédération canadienne.

Nous ne pouvons nous pencher sur les préoccupations des autochtones qui veulent être reconnus dans la Constitution, tant que l'Accord n'est pas ratifié. Il en est de même pour toutes les requêtes qui peuvent nous être présentées. Nous ne pouvons pas procéder à la réforme du Sénat, si nous décidons naturellement de suivre cette voie, tant que le Québec n'adhère pas à la Constitution.

Alors, pourquoi ne pas réaliser tout ce qui est humainement possible de faire pour atteindre cet objectif tout simple, pour réunifier notre pays, pour en faire une grande famille de dix provinces, avec deux territoires qui attendent dans les coulisses, pour rêver ensemble à ce que l'avenir réserve à un Canada uni et complet? Pourquoi ne pas faire l'impossible pour atteindre un jour cet objectif?

Si l'Accord nous offre vraiment une solution, comme je le crois, alors pourquoi voudrions-nous le rejeter? Pourquoi ne voudrions-nous pas dire oui immédiatement, ouvertement, librement, et saisir l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui?

Je ne peux pas croire que nous soyons aussi bornés, que ayons l'esprit aussi tordu, que nous soyons empreints d'un tel égoisme—peut-être avons-nous la panse trop pleine, peut-être sommes-nous trop riches, ou avons-nous trop de chance. Mais je ne peux pas croire que nous soyons bornés au point d'être incapables de ratifier un document qui, j'en suis profondément convaincue, confirme tout ce qui est cher aux Canadiens. Ce document confirme toutes les qualités que nous croyons être nôtres: soit celles d'un peuple ouvert, généreux, chaleureux, bienveillant et tolérant. Les Canadiens s'enorgueillissent d'être toutes ces choses, et moi aussi. Mais si c'est vrai, si nous avons vraiment toutes ces qualités et que c'est l'image que nous avons de nous-mêmes, si notre identité est telle, comment pouvons-nous laisser passer l'occasion qui nous est donnée d'embrasser les simples aspirations du Québec et de continuer ensuite à diriger le pays?

Je crois sincèrement que nous sommes toutes ces choses. C'est donc avec stupéfaction que j'ai suivi le débat qui s'est déroulé au cours des 16 derniers mois et qui portait sur quelque chose d'aussi généreux que l'attribution de la notion de société distincte à la province qui, de par son existence même, a contribué à façonner le portrait type du Canadien que je viens de décrire. C'est grâce au Québec et parce que le Canada a dû apprendre à vivre avec les différences qui le caractérisaient depuis le début de sa création que nous avons la prétention d'être tolérants, ouverts, généreux et bienveillants.

Curieusement, personne d'autre ne semble contester le fait que le Québec est une société distincte. En fait, j'ai entendu les premiers ministres provinciaux dire, l'un après l'autre, que le Québec est une société distincte et qu'ils sont d'accord avec ce principe. Et cela comprend des premiers ministres qui éprouvent actuellement certaines difficultés.

Ce qui nous ennuit, c'est que quelqu'un veut que cette notion soit écrite noir sur blanc. Nous voulons écrire les mots «société distincte» et cela semble inquiéter profon-

dément les Canadiens anglais que nous sommes, car nous craignons que cela ne nous nuise.

C'est peut-être compréhensible. Pendant les semaines que j'ai passé à voyager d'un bout à l'autre du pays avec le comité Charest, j'en suis venue à comprendre quelque chose que je ne comprenais pas auparavant au sujet du Canada. Le débat sur les deux Canada, les deux solitudes, les deux nations n'est pas fondé seulement sur la langue, même si on dit souvent que c'est la langue qui est à l'origine du problème, mais il est fondé aussi sur le fait que nous avons deux façons très distinctes de faire les choses dans nos provinces, deux façons très distinctes de rédiger les lois et les règles.

Le Canada anglais a adopté le régime de la common law, de la loi tacite, de la règle du sous-entendu. Nous avons la conviction profonde que ce qui n'est pas écrit a souvent une plus grande signification que ce qui l'est.

Le Canada français a adopté le régime du droit civil, de la loi explicite, régime qui exige que les choses soient écrites sans quoi elles n'ont aucune signification juridique. Ces gens sont très profondément enracinés dans cette conviction à caractère culturel.

À mon avis, ces deux idées sont au centre du débat sur la société distincte et elles sont constamment en conflit.

Je crois que c'est ce qui a poussé les premiers ministres de l'Ouest, en 1982, à insister sur l'inclusion de la clause de dérogation tant critiquée. Il me semble que M. Lyon et M. Lougheed étaient aussi très profondément enracinés dans leur conviction en ce qui concerne la loi tacite et qu'ils craignaient d'être bridés par la Charte des droits.

Les mots «société distincte» présentent-ils un danger quelconque? Je crois sincèrement qu'il n'y a rien à craindre.

En fait, aujourd'hui même, si la Cour suprême devait examiner une affaire constitutionnelle, elle tiendrait compte du fait que le Québec est une société distincte en rendant sa décision. C'est d'ailleurs ce qu'elle a fait lorsqu'elle a rendu sa décision au sujet de la loi sur l'affichage au Québec. Elle a inséré l'expression «société distincte» dans sa décision pour signifier que, si les deux langues devaient paraître sur les affiches, le français pouvait avoir la préséance et l'anglais pouvait figurer en caractères plus petits.

Les gens semblent également craindre que la notion de «société distincte» n'accorde un avantage au Québec par rapport aux autres provinces. Ce n'est tout simplement pas vrai.

• (2030)

Cette expression précise un fait: le Québec est distinct. Dans les lois du Québec, c'est un fait très important. Bien des groupes de femmes ont dit que l'expression «société distincte» nuirait à leurs droits prévus dans la Charte. Je ne sais pas comment elle le pourrait, car la clause de la «société distincte» ne concerne que la population québécoise. Les Québécoises ne s'inquiètent pas de l'insertion de cette clause.

Franchement, je ne vois pas d'où viennent ces craintes. À mon avis, nous devons les écarter et finir par comprendre que l'expression «société distincte» ne fait absolument rien pour nuire à tout autre Canadien, pour le léser ou le discréditer. Cette expression énonce un fait et les Québécois en ont besoin pour interpréter leurs lois.

À mon avis, si, dans quelques coins du pays, on ne sait toujours pas s'il faut adopter l'Accord du lac Meech, il n'y a qu'une seule question à poser, celle-ci: Y a-t-il quelque chose dans l'Accord du lac Meech qui nuise à quiconque au Canada? Je dois dire non, il n'y a rien, pas un mot qui nuise à qui que ce soit au Canada.

C'est la question que doivent se poser les habitants et les chefs de Terre-Neuve et du Labrador. Y a-t-il quelque chose dans l'Accord du lac Meech qui cause du tort aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador? La réponse est non. Il n'y a rien dans l'Accord du lac Meech qui cause du tort aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Les habitants du Manitoba doivent se demander: Y a-t-il quelque chose dans l'Accord du lac Meech qui nuise aux Manitobains? La réponse est non. Il n'y a rien dans l'Accord du lac Meech qui nuit à la population du Manitoba.

Il y a bien quelque chose qui peut faire du tort aux habitants du Labrador, du Manitoba, de Terre-Neuve et de tout le Canada: la léthargie, l'absence d'une volonté bien arrêtée, l'incapacité de saisir l'occasion qui se présente et de prendre la responsabilité d'adopter l'Accord du lac Meech en engageant une action décisive et en surmontant les difficultés de procédure et les problèmes ou les obstacles qui semblent se dresser sur notre route.

L'incapacité d'agir pourrait avoir des répercussions profondes sur nous tous.

Je rappelle, en terminant, que les dirigeants de Terre-Neuve et le Labrador et du Manitoba en sont tout aussi conscients que moi. Je comprends fort bien le drame et le dilemne qu'ils vivent actuellement. Même au moment où je vous parle, je sais qu'ils sont conscients de la gravité de ces questions, qu'ils ont le sentiment d'avoir l'avenir du pays entre leurs mains.

Je crois, de tout mon coeur, qu'ils trouveront les bonnes réponses, les solutions que nous cherchons tous. Ce n'est pas a eux que je fais appel ce soir. C'est au peuple du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador à qui je demande de soutenir leur premier ministre provincial et leurs représentants en leur permettant d'adopter l'Accord du lac Meech pour que nous puissions ensuite bâtir ce magnifique pays.

Je lance cet appel aux gens chaleureux, généreux et tolérants de ces deux provinces et de tout le Canada en leur demandant de soutenir leurs dirigeants provinciaux dans leurs démarches, en les priant de dire «oui» au Québec et «oui» au Canada.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses commentaires.

Elle a terminé en disant qu'elle en appelle à la population du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador. Malheureusement, ces gens sont ceux qui ont été laissés pour compte par la méthode maladroite et autoritaire choisie. Il appartient maintenant aux politiques de décider de la suite des événements. Nous voyons clairement que le plus grand défaut de l'Accord du lac Meech est que les simples citoyens ont eu très peu à dire dans tout le processus.

Dans son discours, la députée a également posé la grande question: Y a-t-il dans l'Accord du lac Meech quelque chose qui nuit au Manitoba ou à Terre-Neuve et au Labrador? Peut-être, au point où nous en sommes, n'y aurait-il plus aucun intérêt à répondre non, il n'y a rien de répréhensible dans l'Accord car puisqu'il ramène le Québec au sein de la famille constitutionnelle, tout ira pour le mieux.

Étant d'une province de l'Ouest membre de la famille constitutionnelle canadienne, je pourrais soutenir que le Québec fait partie de cette famille et qu'il en fait clairement partie, légalement et constitutionnellement, depuis 1867.

Peut-être rien ne fera-t-il de tort au Manitoba ou à Terre-Neuve et au Labrador. J'aimerais poser une simple question à ceux qui ont avancé que l'Accord disait oui à tout et à tout le monde. J'aimerais simplement que la députée réponde brièvement à la question suivante: Si l'Accord n'est pas ratifié, y a-t-il quelque chose qui risque de frapper ces deux provinces?

Oui, la réforme du Sénat. Cela est-il possible compte tenu du texte actuel de la disposition sur l'unanimité? Disons-nous oui à une personne comme Elijah Harper qui exerce son droit constitutionnel de faire ce qu'il fait en ce moment parce qu'il y croit, que nous soyons d'accord avec lui ou pas? Disons-nous oui au droit constitutionnel d'Elijah Harper? Avec les droits de véto, disons-nous oui à tous les groupes linguistiques du Canada dont nous devrions être fiers plutôt que de dire oui seulement aux deux principaux groupes linguistiques?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Je sais qu'elle souhaite comprendre l'Accord. À mon avis, ses questions étaient tout à fait pertinentes et rigoureuses.

Je ne voudrais pas que mes réponses paraissent répétitives, mais la réponse à votre question est oui. En fait, l'Accord du lac Meech et sa ratification nous permettent de procéder à une réforme du Sénat. Cette ratification nous donne également la possibilité de satisfaire les besoins et les aspirations constitutionelles des autochtones ainsi que les aspirations constitutionnelles d'autres groupes minoritaires au Canada qui voudraient être inclus dans la Constitution à l'avenir.

Or, tant que le Québec n'aura pas ratifier la Constitution, nous ne pouvons procéder à aucune des réformes en question. Ainsi, dans l'intérêt du pays et dans celui de tous les gens qu'elle représente si bien, je sais que ma collègue voudra lancer avec nous un appel aux Canadiens ainsi qu'aux habitants du Manitoba, de Terre-Neuve et du Labrador, afin qu'ils aident leurs dirigeants à trouver des réponses, des solutions et disent oui au Québec et au

Canada, ce qui nous permettra ainsi de nous pencher sur les autres préoccupations du pays.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie tous les députés qui ont participé à ce débat de leur contribution extrêmement constructive et progressiste. Je tiens également à dire que les députés en question ont fait part à la Chambre et aux Canadiens des sentiments qui les animent, en toute sincérité et honnêteté.

J'ai toujours été partisan de l'Accord du lac Meech, à l'instar de nombreux députés de mon parti, mais j'ai toujours eu un certain nombre de réserves au sujet du processus et des dispositions de l'Accord.

Selon moi, aucun document constitutionnel, dans aucun pays du monde—même au Canada—ne saurait répondre complètement aux aspirations des Canadiens. On reconnaît généralement qu'il s'agit de documents imparfaits, mais essentiels, qui peuvent toujours être corrigés et améliorés.

La démarche au Canada est toujours un peu difficile, mais je pense que notre histoire est le récit de la recherche de la protection des droits et que de plus en plus, la Constitution reflètera les aspirations des Canadiens.

• (2040)

Je suis également pleinement conscient de l'importance de l'adhésion du Québec à la Constitution, afin qu'il participe pleinement aux futures discussions constitutionnelles et à l'évolution du pays. C'est extrêmement important pour notre pays. Comment pouvons-nous, en effet, prétendre être un état national lorsque 25 p. 100 de notre population ne souscrit pas à la législation fondamentale du pays? Cela n'a aucun sens. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que le Québec adhère à la Constitution et devienne membre à part entière de la fédération canadienne.

J'ai également prétendu, depuis la signature de l'Accord il y a de cela bien des mois, qu'aucune disposition de l'Accord ne va à l'encontre de la tradition constitutionnelle canadienne qui remonte, non seulement au Traité de Paris de 1763 ou à la Proclamation de 1763, mais également aux édits du gouvernement militaire qui a dirigé le Québec après 1759. Pour maintenir la sécurité du Québec et de l'Amérique du Nord, ces gouvernements militaires ont reconnu qu'ils devaient assurer aux Québécois qu'ils pourraient pratiquer leur religion, appliquer leur droit civil et parler leur propre langue; même les successeurs du général Wolfe ont reconnu le caractère distinctif de la société québécoise et l'importance de cette société pour la survie de l'Amérique du Nord britannique.

À mon avis, une difficulté a surgi dont quelqu'un est responsable. Une fois que le Parlement du Canada et les huit provinces eurent adhéré à l'Accord du lac Meech, le gouvernement fédéral, celui-là même qui prend place en face de nous, aurait dû parcourir le Canada et expliquer aux Canadiens en quoi consistait cet accord. En l'occurence, il n'a pas su montrer la voie.

En ma qualité de représentant de la Colombie-Britannique, la province la plus orientale de notre pays, je trouve que les représentants du gouvernement dans cette province n'ont pas su expliquer aux gens ce qu'était exactement l'Accord du lac Meech, quel avantage il présentait pour le Canada, quel avantage il y avait à reconnaître, dans le cadre de cet accord, le caractère distinct de la société québécoise, ainsi que la nécessité, non seulement pour toutes les assemblées législatives et le Parlement du Canada, mais également pour tous les Canadiens de considérer avec fierté et sans crainte ce document et cette constitution comme les leurs.

Si le premier ministre du Canada a manqué à sa tâche de chef, c'est en ne parcourant pas toutes les régions du Canada pour expliquer aux Canadiens la nature de ce document, les avantages qu'il comporte pour le Canada, l'avantage notamment de ramener le Québec dans le giron constitutionnel et une fois adopté cet amendement constitutionnel dans les délais impartis, d'aborder d'autres problèmens constitutionnels.

Il a ainsi permis aux extrémistes de l'Ouest de s'emparer du débat, des gens comme l'APEC qui se sont immiscés dans le débat, en ont pris la direction, quitte à transformer ce document, dans les provinces de l'Ouest tout au moins, en un objet de crainte et d'horreur dont tous les citoyens souhaitaient la ruine.

De même, je songe aux gens qui avaient les pires intentions, qui voulaient attaquer les francophones de notre pays, qui étaient intolérants et voulaient utiliser cette intolérance, qui grandissait au Canada à ce moment-là, pour rejeter l'Accord du lac Meech et la

modification constitutionnelle; je pense que pour ce détournement du débat sur l'Accord du lac Meech par des extrémistes, à la fois à propos de la question de la langue et du désir de rejeter le Québec du Canada, on peut clairement en rendre responsable le premier ministre de notre pays.

Comme l'a dit un des députés libéraux, les Canadiens n'ont pas apprécié qu'il fasse le tour du pays et qu'il dise qu'il fallait accepter cet accord car tout refus témoignerait de sentiments hostiles au Québec.

J'ai découvert, quand j'ai expliqué ce document aux habitants de ma circonscription, qu'un grand nombre d'entre eux ne l'avaient ni lu, ni même vu. Un grand nombre de ceux qui l'avaient parcouru ne le comprenaient pas et avaient besoin d'explications et de spécialistes qu'ils puissent consulter et sur lesquels ils puissent compter pour leur expliquer le document.

Qui avaient-ils? Ils avaient Preston Manning, du Parti réformiste, l'APEC et toutes sortes de gens qui voulaient utiliser ce document à leurs propres fins, que ce soit pour des objectifs politiques ou pour augmenter l'intolérance entre les groupes de notre pays. À mon avis, c'est une honte qu'on ait laissé ces gens-là détourner ainsi le débat parce que le premier ministre de notre pays n'a pas su faire preuve d'autorité.

Monsieur le Président, il y a d'autres facteurs qui ont contribué à la désunion du Canada. C'est le parti et le gouvernement conservateur d'en face qui en sont nettement responsables.

Ma famille vivait dans notre pays avant même que le Canada ne devienne un pays. Elle est venue d'Irlande en 1819 s'établir dans l'est du Canada. Ses membres ne se considèrent pas comme des Canadiens-anglais, car l'irlandais est la langue qui leur a été enlevée par les Anglais en Irlande, et ils ne se considèrent pas comme des Canadiens-anglais. Ils se considèrent néanmoins comme Canadiens.

Ils sont ici depuis 1819. Ils ont fait partie des forces militaires lors de la Rébellion de 1837, du côté du Canada. Ils ont combattu en temps de guerre tant dans l'ouest du Canada qu'en Europe, du côté du Canada. Depuis cinq générations qu'elle est ici, ma famille s'est engagée du côté du Canada et nous espérons pouvoir continuer de le faire à l'avenir. Tel est certes mon engagement et, je le sais, celui d'un autre Skelly siégeant à la Chambre.

Nous nous préoccupons de ce qu'il advient de notre pays, car ce pays a été constitué en dépit de tous les principes qui, selon les experts, doivent guider l'édification d'un pays. Les géographes nous ont dit que les échanges commerciaux se faisaient naturellement dans le sens nord-sud avec les diverses régions des États-Unis, et qu'on ne pouvait pas réunir un pays aussi vaste, aussi divers et aussi long d'un océan à l'autre, que le Canada. Et pourtant, les Canadiens et leurs gouvernements ont réussi au fil des années, grâce à l'intervention active de l'État, à transformer notre territoire en un pays dont tous prédisaient qu'il ne pourrait pas exister et finirait par tomber dans la gueule des États-Unis.

Mais les pères et les mères de la Confédération ont vraiment créé notre pays, et c'est toujours un problème que de garder notre pays uni. C'est un problème auquel ceux d'entre nous qui entrent dans la vie publique, que ce soit au niveau provincial, municipal ou fédéral, doivent toujours s'attaquer. Si nous négligeons le pays à un moment donné ou si nous négligeons d'entretenir l'armature et le ciment qui gardent le pays uni, nous savons qu'il va éclater. Il faut prendre grand soin de l'armature et du ciment qui gardent le pays uni.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les Canadiens étaient parmi les plus privilégiés du monde. Dans une certaine mesure, c'est vrai pour certains d'entre nous, mais pas pour tous.

Je crois que certaines des politiques du gouvernement ont dangereusement contribué, au cours des dernières années, à désunir notre pays, de telle façon que le Canada est maintenant si divisé qu'il ne veut plus accepter l'Accord du lac Meech.

Je pense aux mesures prises par le gouvernement pour détruire le réseau ferroviaire VIA, un chemin de fer qui avait lié ensemble les diverses parties du pays, d'un océan à l'autre, et dont les Canadiens étaient fiers. Ce chemin de fer desservait à peu près toutes les régions du pays. Le gouvernement aurait pu le maintenir au lieu de le sacrifier et de le détruire. Ce chemin de fer était perçu comme

un symbole important du Canada qui rapprochait les gens les uns des autres comme citoyens d'un même pays.

Le gouvernement s'en est aussi pris aux personnes âgées par le programme de récupération. S'il y avait un principe que le gouvernement et le pays défendaient, c'était bien celui voulant que les pensions soient les mêmes, que l'on vive en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou sur la côte de la Colombie-Britannique. L'universalité des programmes dans notre pays avait pour effet de maintenir une certaine qualité de programmes sociaux dans toutes les régions du pays. En sapant l'universalité de ces programmes, le gouvernement s'est encore attaqué à ce qui unit notre pays et nous fait nous sentir Canadiens. Certains en ont souffert, d'autres non.

• (2050)

Il y a autre chose que ce gouvernement a fait. Prenons par exemple la loi sur l'assurance-chômage: certains citoyens canadiens devront subir les conséquences de cette loi; certains seront plus durement touchés que d'autres. On ne peut pas avoir un pays où tout le monde travaille à l'unisson, où tout le monde se considère chanceux, où tout le monde apporte sa contribution et a des projets d'avenir comparables, si certains doivent payer un prix plus fort que d'autres, en tant que Canadiens. C'est là un grave problème, qui résulte des modifications qu'a apportées ce gouvernement aux politiques établies.

Si le gouvernement avait été plus sensible à la nécessité de maintenir les programmes existants au Canada, de maintenir les symboles mêmes de ce qu'est notre pays, je pense que l'appui manifesté tant à ce gouvernement qu'à l'Accord du lac Meech, ainsi que la volonté de maintenir l'unité du pays, en auraient été plus forts. Je ne pense pas que nous en serions là, à la Chambre, à tenter par des discours de dernière heure d'amener deux assemblées législatives à approuver un document qui leur semble aller contre leurs intérêts, d'une part, et qu'ils se sentent forcés de signer pour garder le pays uni, d'autre part.

Je crois que ce premier ministre et son gouvernement ont grandement contribué, durant les deux dernières années, à désunir le pays. En conséquence, l'Accord du lac Meech semble mal accueilli, surtout dans le cas des Canadiens qui doivent payer un prix plus fort que d'autres en raison des lois injustes imposées par ce gouvernement.

Je crois que ces lois ont particulièrement touché la population autochtone du pays. Dans le budget de février, ces groupes étaient les plus durement touchés par les réductions. Pourquoi le gouvernement s'en est-il pris surtout à eux? Le gouvernement a coupé le financement de la presse écrite autochtone. Ainsi les journaux des organisations autochtones et des conseils de bande sont forcés d'interrompre leur publication. Parmi ces journaux, on trouve le *Micmac News*, le premier à avoir signalé à la Chambre des communes et à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse que les services judiciaires de cette province avaient traité injustement Donald Marshall; ces journaux facilitent l'alphabétisation et assurent le maintien des langues autochtones, dans le nord et dans l'ouest du Canada. Ils ont été totalement éliminés, puisque leur budget a été réduit de 100 p. 100. Un grand nombre d'entre eux seront disparus avant la fin de l'été. Pourquoi les peuples autochtones ont-ils été ainsi touchés par ce gouvernement, au moyen des mesures budgétaires cruelles, tenant du thatcherisme, qui leur ont été imposées?

On a réduit de 15 p. 100 le budget du programme de radiotélédiffusion pour les autochtones. Parce qu'ils ont une tradition orale, les autochtones comptaient beaucoup sur ce moyen de communication pour préserver leurs traditions et leurs langues. Et voilà que le gouvernement sabre leur programme. Par conséquent, les autochtones estiment que ni le gouvernement ni les mesures qu'il propose ne répondent à leurs aspirations. Ils ont l'impression d'être la cible d'une attaque du Canada. Après cela, comment le Canada peut-il aller croire que les peuples autochtones prendront partie pour la constitution d'un pays qui ne cesse, dans leur optique, de les rejeter et de les marginaliser sur les plans économique et social? Et maintenant le gouvernement veut que les autochtones adoptent leur Constitution?

Je crois que le gouvernement ferait preuve de bonne foi s'il revenait sur sa décision. Il devrait admettre qu'il était malavisé d'imposer de telles réductions et que cela portait atteinte aux peuples autochtones. Ce choix s'impose de toute évidence pour gagner l'appui des autochtones qui, pour l'instant, ont le sentiment d'être le groupe le plus lésé de notre société.

Le premier ministre du Canada a envoyé son émissaire, le sénateur Lowell Murray, s'entretenir avec les autochtones et avec le député provincial Elijah Harper au Manitoba et leur faire en son nom tout un ensemble d'offres relatives à leur participation aux travaux des premiers ministres. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il

pas joué cette carte plus tôt? Quand il est allé au Manitoba, il a offert de créer une commission royale d'enquête sur les questions concernant les autochtones, soit l'équivalent de celle qui a été constituée il y a un an pour le bilinguisme et le biculturalisme.

Les autochtones ont demandé expressément qu'il n'y ait pas de commission d'enquête. Le premier ministre a fait plusieurs propositions. Les autochtones n'ont pas oublié les promesses que ce même premier ministre leur a faites à l'issue des conférences des premiers ministres, des promesses qu'il n'a tout simplement pas tenues.

Voici ce que le premier ministre affirmait en 1985 dans un communiqué. Il avait alors promis, au lendemain d'une conférence des premiers ministres:

> Ma politique et celle de mon gouvernement reposent sur certains principes:
>
> —les liens spéciaux qui existent entre le Canada et les peuples autochtones devraient être renforcés;

Comment? En réduisant leurs budgets? En les empêchant d'exploiter leurs propres médias et des organisations qui les représentent? Est-ce ainsi que le premier ministre va renforcer les liens qui unissent les peuples autochtones et le gouvernement fédéral? En fait, cette promesse n'a pas été tenue et les autochtones du Canada craignent que le premier ministre ne tienne aucune des promesses qu'il leur a faites.

Les droits des autochtones, et notamment le droit à l'autonomie politique, devraient être constitutionnalisés. Dans le règlement des revendications territoriales, dont le premier ministre a justement parlé aujourd'hui à la Chambre, le droit à l'autonomie politique n'était pas expressément constitutionnalisé.

Le financement actuel des programmes visant à corriger les graves injustices qui sont faites aux peuples et aux collectivités autochtones va demeurer inchangé. En fait, ces injustices se sont aggravées à partir du moment où le Secrétariat d'État a réduit les fonds destinés aux autochtones. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien prétend que le financement des affaires indiennes a été accru. En fait, il a plafonné dans le cas de certains programmes crées à l'intention des autochtones.

Au fur et à mesure que la population autochtone augmente, les fonds consentis aux autochtones du Canada diminuent par habitant. Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les autochtones du Canada aient confiance en lui alors qu'il—je ne peux pas dire qu'il leur a menti—n'a certes jamais tenu les promesses qu'il leur a faites dans une foule de documents. Ils en ont assez de se faire promettre des choses en l'air.

Pour que l'Accord du lac Meech soit adopté et soit approuvé par les Canadiens, il faudra que le gouvernement change sa façon d'agir. Il faudra qu'il cesse de proposer à la Chambre des mesures qui protègent des Canadiens aux dépens d'autres Canadiens en espérant que ces derniers mettent l'épaule à la roue pour sauver l'unité nationale lorsqu'elle est menacée.

Pour que l'Accord du lac Meech soit adopté et soit approuvé par les Canadiens, il faudra que le gouvernement adopte une politique qui soit de nature à unifier le pays et à sauvegarder cette unité et qu'il ne traite pas une partie de la population aussi mal qu'il l'a fait jusqu'à présent.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je dois vous dire, au tout début, que ce n'est pas avec une grande gaieté de coeur que je prends la parole ce soir à la 11e heure d'un grand débat constitutionnel pour discuter de la motion qui est devant nous, motion qui fait appel aux Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de ratifier la modification constitutionnelle de 1987. Mais, je le fais tout de même avec optimisme et avec la conviction que l'accord qui a été négocié sera ratifié à l'intérieur des délais prévus.

Monsieur le Président, on discute aujourd'hui, comme on l'a fait d'ailleurs depuis trois ans, d'un document constitutionnel, mais on discute, ici aujourd'hui, de l'avenir de notre pays. Comme Québécois, je veux être membre à part entière du Canada. Et comme Canadien, je veux un pays entier d'un océan à l'autre.

Monsieur le Président, dans la vie politique, comme vous le savez, on doit se fixer certains objectifs. Et la question qu'on peut se poser souvent est la suivante: qu'est-ce qu'on veut léguer comme dirigeants d'un pays aux générations qui vont suivre, à nos enfants, à nos petits-enfants? Je peux vous dire que j'ai une liste assez simple et je pense qu'elle est partagée par tous les députés de cette Chambre. On veut léguer un pays uni, un pays fort. On veut léguer un pays qui est prospère; on veut léguer un pays qui est juste sur le plan humain; on veut léguer un pays où tout citoyen, toute citoyenne, peut y retrouver le respect. Et on veut léguer un pays qui offre à tous ses citoyens la possibilité de réaliser leur potentiel.

• (2100)

Monsieur le Président, le Canada, je crois, affiche à ces cinq chapitres, une feuille de route assez impressionnante, mais qui est encore incomplète, une feuille de route que l'accord constitutionnel dont on discute aujourd'hui pourrait nous permettre d'améliorer, d'une façon importante, et nous permettre de réaliser d'une façon plus concrète les objectifs qu'on s'est fixés. Il faut le faire évidemment en réintégrant le Québec dans la grande famille constitutionnelle qu'est le Canada et nous permettre d'aller de l'avant pour réaliser certains des objectifs qu'on s'est fixés et qui demandent encore un peu de perfectionnement.

Je vous parle aujourd'hui, monsieur le Président, évidemment à titre de député, non pas à titre de ministre. Je vous parle en tant que citoyen et Franco-Ontarien de souche québécoise. De plus, monsieur le Président, dans ce contexte, j'ai eu plusieurs occasions dans ma vie, plusieurs choix à faire. La première occasion, quand j'étais tout jeune, a été d'apprendre les deux langues de notre pays. J'ai eu le choix, j'ai fait le choix. Et je vous dis que je ne peux le regretter aujourd'hui.

J'ai eu aussi l'occasion et le choix d'étudier en Ontario et au Québec; j'ai accepté le choix, je l'ai fait et c'est une richesse pour moi aujourd'hui. J'ai eu le choix et l'occasion, monsieur le Président, de terminer mes études aux États-Unis et ce choix-là ou cette occasion-là m'a été donnée par la coopération de deux institutions: d'une part, Hydro-Québec et de l'autre, le Conseil des arts. Alors, les deux paliers de gouvernement qui ont aidé un jeune étudiant en lui donnant le choix de s'épanouir et de réaliser ses objectifs.

J'ai eu le choix aussi, monsieur le Président, suite à ces études aux États-Unis, de demeurer aux États-Unis ou de revenir au Québec et au Canada. J'ai fait le choix à ce moment-là; j'ai fait le choix de revenir au Québec, de revenir au Canada parce que je trouvais que dans nos valeurs, des valeurs établies ici au Québec et au Canada, on pouvait retrouver une tolérance, une générosité d'esprit, une volonté d'avenir, une volonté de bâtir, une volonté de s'affirmer et une possibilité qui n'existaient pas ailleurs. Donc, je l'ai fait de bon coeur, monsieur le Président, j'ai exercé ce choix, j'ai choisi et j'ai dit oui au Canada.

On en est rendu au point où on discute un accord constitutionnel, lequel s'inscrit dans une foulée d'autres accords constitutionnels. Il ne s'agit pas du premier et c'est loin d'être le dernier, monsieur le Président. Une constitution, il faut le réaliser, c'est un instrument dynamique, c'est un instrument qui a une vie, c'est un instrument qui doit refléter notre société.

Aujourd'hui, on discute d'un document qui a été entériné par tous les premiers ministres du pays, un document qui nous permet d'aller de l'avant, qui nous permet d'aller vers une prochaine évolution constitutionnelle. Les demandes dans le document—je ne vous en ferai pas lecture, vous les connaissez tous—sont des demandes qui étaient minimums pour un peuple, une partie de notre pays qui avait été exclue de l'entente constitutionnelle de 1982. En ratifiant l'Accord, on permet une nouvelle ère de révision constitutionnelle.

Alors la question qu'on doit se poser, je crois, comme Canadiens, et c'est certainement la question que beaucoup de gens même à l'extérieur du Canada se posent, qu'est-ce qui arrive si l'Accord est ratifié et qu'est-ce qui arrive si l'Accord n'est pas ratifié? Où se dirige-t-on après la ratification de l'Accord? Comment un seul document peut-il être aussi vital pour l'avenir de notre pays?

Monsieur le Président, nous tous, Canadiens et Canadiennes, avons accompli d'immenses progrès afin de remettre le pays sur une bonne voie économique en traitant de nombreux problèmes, de rendre le Canada plus concurrentiel. Nous avons gagné plus de confiance en nos capacités et plus de respect sur la scène internationale en tant que membre du Groupe des nations G-7, les grandes nations industrialisées du monde. Monsieur le Président, un nouvel esprit d'entrepreneurship fait jour au Canada, une nouvelle vitalité dans l'économie, appuyé et encouragé par tous les paliers de gouvernement qui représentent la clé d'une nation forte, une nation dynamique et compétitive. Il ne faut pas oublier qu'une bonne performance de l'économie demeure garante des programmes sociaux généreux et équitables pour le pays. Le Canada que nous bâtissons pour cette décennie, pour le prochain siècle, va devoir répondre aux demandes de la société d'un niveau de vie plus élevé, de la protection de l'environnement, de meilleurs soins de santé, d'un meilleur système d'éducation.

Comment pouvons-nous soutenir notre élan et atteindre ces objectifs qui permettront au Canada de jouer un rôle important dans l'économie mondiale? La réponse est évidente. Nous devons demeurer un pays uni. La justice sociale ne peut pas exister sans renouveau économique. Le renouveau économique ne peut pas exister sans la réconciliation nationale. On pourra atteindre le dernier objectif par la ratification de l'Accord du lac Meech qui va assurer au Canada qu'il soit reconnu pour sa paix sociale, sa prospérité économique. Non seulement l'Accord permettra-t-il au Québec de retrouver sa place dans la famille constitutionnelle, mais il va solidifier le Canada entier. Un gouvernement fédéral fort travaillant avec des provinces fortes est essentiel pour le succès du pays. L'Accord donne à toutes les provinces sans exception une voix égale aux modifications d'institutions nationales, des institutions importantes telles que le Sénat, la Cour suprême. Ainsi se définit un fédéralisme nouveau. On croit que c'est la seule façon pour un pays aussi grand et aussi diversifié que le Canada de se trouver une place dans un marché mondial, dans une société globale.

L'Accord va réunir la famille canadienne tout en permettant de passer à la prochaine étape de notre développement constitutionnel et économique. Nous pourrons tourner la page sur les années 1980 et ouvrir un nouveau chapitre sur les années 1990. L'Accord nous donnera la stabilité économique requise et essentielle afin d'attirer les investissements étrangers et de préparer le Canada aux défis internationaux des années à venir.

Maintenant, monsieur le Président, il faut se poser la question: Si Meech échoue, si l'Accord n'est pas ratifié, et je pense qu'on est à l'heure, à la 11e heure, où on doit faire face, comme dirigeants politiques d'un pays, à la possibilité que l'Accord du lac Meech ne soit pas ratifié d'ici le 23 juin, on doit se demander sérieusement ce qu'il va advenir du Canada après le 23 juin.

Maintenant, personne ne peut vraiment prévoir les conséquences d'une telle situation et je vais vous avouer que je ne possède pas plus que n'importe qui d'autre une petite boule de cristal pour prédire l'avenir. Il n'y a aucun doute que le soleil va se lever quand même le matin du 24 juin. Mais, monsieur le Président, nous avons entendu plusieurs scénarios possibles, la plupart qui ne sont pas très optimistes. Et je vais vous dire que si l'accord n'est pas ratifié, je dois admettre, malheureusement, que je suis parmi ceux qui partagent une opinion assez lugubre de l'avenir. La signature de l'Accord du lac Meech représente une réalisation unique qui avait échappé antérieurement à plusieurs premiers ministres. C'est le résultat d'efforts de bonne volonté, d'esprit de compromis, de justice, qui a toujours fait partie de l'évolution de notre pays. Et il me fait peine de dire que c'est précisément cet esprit qui sera la première victime si l'Accord devait échouer.

L'Accord prit jour lorsque le premier ministre Bourassa a déposé ses cinq conditions de base à la table constitutionnelle et que les neuf autres premiers ministres provinciaux ont accepté de réintégrer le Québec dans la famille constitutionnelle. Il a été répété à maintes reprises que les cinq conditions sont des plus raisonnables jamais demandées par un premier ministre du Québec. Au sujet de l'esprit de compromis démontré par le Québec dans ses conditions et l'enjeu d'un échec, Jack Pickersgill a dit, et je le cite: «Si le Québec est repoussé, si cet accord devient un désaccord et si une telle occasion d'avoir l'approbation des autorités constitutionnelles au Québec est perdu, il est de mon opinion qu'une telle occasion ne se représentera certainement pas avant une autre génération et plus jamais en termes si raisonnables». Comme je le disais donc, cet esprit de compromis sera la première victime de l'échec de l'Accord. Et le message qui émanera du Canada si cet Accord échoue, après trois ans de discussion et après avoir été signé par les 11 premiers ministres, sera des plus déroutants pour le reste du monde qui nous observe. Comment la communauté internationale réagira-t-elle? Des effets économiques se font déjà sentir. Il y a plusieurs projets d'investisseurs étrangers qui sont mis de côté ou tout au moins mis sur la tablette.

• (2110)

Monsieur le Président, je crois que la deuxième victime, si l'accord échoue, sera la confiance des autres pays qui font affaire avec le Canada. On ne peut en ce moment prévoir la force de l'impact, mais il y a une force importante qui est en jeu. Je peux vous assurer qu'il y aura des répercussions autant au pays que sur la scène internationale. L'incertitude politique et le désaccord n'encouragent aucunement les investissements étrangers. Ce fardeau sera de plus alourdi par notre situation constitutionnelle. Le progrès que nous avons accompli face à la réforme du Sénat, face aux propositions vis-à-vis la reconnaissance des autochtones, de la reconnaissance des femmes, le désir des Canadiens de voir un Sénat réformé et les attentes constitutionnelles soulevées dans les autres groupes, sans l'accord, ce sont des débuts de parcours qui vont rester inachevés. Il sera difficile sinon impossible de procéder à une réforme constitutionnelle subséquente en l'absence du Québec à la table constitutionnelle.

Monsieur le Président, j'ai énuméré trois victimes importantes de l'échec possible de l'Accord. Cependant, je crois sincèrement que la victime la plus dévastatrice d'un tel échec sera notre fierté, la fierté en nous-mêmes en tant que population qui a toujours fait preuve de compréhension, de compassion, de justice et de tolérance, de fierté envers notre pays, cette terre immense, magnifique, qui fait l'envie et l'admiration de plusieurs autres nations et d'autres peuples. Ceux qui auront fait échouer l'Accord pour quelque raison que ce soit, et je ne pointe pas le doigt à personne, auront bien de la difficulté à faire comprendre aux Québécois le 24 juin que le Canada leur a dit non une fois de plus. Ils trouveront difficile d'expliquer aux Canadiens de l'Ouest du pays, de l'Atlantique, que la réforme du Sénat n'est pas possible. Ils vont trouver difficile d'expliquer à nos partenaires commerciaux qu'à l'heure où les murs tombent partout à travers le monde, que les nations visent un marché global, que les Canadiens, de notre côté, nous, on a réussi à bâtir des barrières, nuire à notre compétitivité. Ils trouveront difficile d'expliquer à leurs enfants comment ils ont pu laisser s'effriter le Canada.

En conclusion, monsieur le Président, j'ai parlé de choix, d'occasion, plus tôt ce soir. Nous avons, dans les jours à venir, le choix et l'occasion de dire oui au Québec; plus important, aussi important, de dire oui au Canada. Et, monsieur le Président, comme Canadien et comme Québécois, sans m'ingérer dans aucune juridiction provinciale, j'aimerais simplement appuyer la motion que l'on discute ce soir et encourager tous les Canadiens d'un océan à l'autre à faire le pas, à dire le oui et passer à la

prochaine étape, celle de continuer à bâtir un grand et magnifique pays.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, l'Accord du lac Meech était boiteux dès le départ. Il l'était tant du point de vue de la forme que du fond. Il a déchiré le pays comme jamais auparavant en raison même de ses imperfections et du penchant du premier ministre qui consiste à diviser pour régner.

Il ne fait aucun doute que le Québec devrait être rapatrié dans le giron constitutionnel, mais j'estime que ce document ne marchera pas à cause de toutes ses lacunes. C'est pourquoi je dois m'y opposer.

Cette discorde est née dans un climat d'ignorance et de peur. Rien ne milite en faveur de l'adoption de cet accord. Plus encore, il ne tient pas compte des premières nations du Canada et engendre la colère, la peur, la discrimination et le désespoir. Il est un parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière de réforme constitutionnelle. Il a été conçu dans le plus grand secret, dans une atmosphère dominée par le doute, la confusion, les soupçons et la désinformation.

Pendant trois ans, le premier ministre a répété tant et plus que le document devait être accepté tel quel, qu'il ne fallait pas en changer un iota. Puis vint ce marathon d'une semaine à Ottawa au cours duquel le premier ministre a joué le tout pour le tout. Quelle façon cynique d'élaborer un document si fondamental pour l'avenir du pays et de gagner le respect de ses collègues. Non content d'avoir joué l'avenir du pays sur un coup de dés, il s'est vanté de l'avoir fait de propos délibéré et d'avoir ainsi envenimé le débat au point lamentable où nous en sommes aujourd'hui.

La Constitution d'un pays, c'est l'affaire de tout le monde et non seulement des premiers ministres. Elle doit refléter les points de vue, les aspirations, les espoirs et la volonté de toute la population. Elle ne peut être conçue dans le noir, dans le plus grand secret, dans un climat de désespoir fabriqué de toutes pièces.

La Constitution doit tenir compte de toute la population du pays, et des autochtones en particulier. En toute justice, ils auraient dû être les premiers consultés et on aurait dû réparer les injustices commises à leur égard d'une façon juste et généreuse.

J'ai deux mots à dire au sujet de ce bobard selon lequel le Québec aurait été isolé durant la première ronde des négociations. C'est tout simplement faux, monsieur le Président. C'est vrai que le Québec n'a pas signé, mais c'est parce que le gouvernement Lévesque en a décidé ainsi pour des raisons qui lui étaient propres.

Nous devons avoir une constitution complète, adéquate et fonctionnelle, mais elle doit répondre aux besoins de tous, être conçue au grand jour et être approuvée par tous. Je ne puis appuyer ni accepter rien de moins. Une constitution valide appartient au peuple, non au gouvernement.

Monsieur le Président, nous venons au monde et nous oublions parfois que nous sommes des êtres limités, mais nous le sommes. Cependant, notre pays durera probablement bien des générations après que nous aurons été tous oubliés. Ce que nous disons ici, le monde ne le remarquera peut-être pas beaucoup et il ne s'en souviendra peut-être pas longtemps, mais ce que nous faisons ici, nos descendants s'en souviendront longtemps. Ne les décevons pas.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Miramichi pour m'avoir permis d'utiliser le reste du temps qui est alloué au parti libéral pour participer à cet important débat. Je pense qu'il est bon de situer le débat dans le contexte d'une motion que le gouvernement propose et qui presse les assemblées législatives du Manitoba et de Terre-Neuve de compléter la ratification de la modification constitutionnelle de 1987 avant le 23 juin 1990, samedi de cette semaine, de façon à ce que les Canadiens puissent franchir une étape importante de l'édification de leur pays et débloquer le processus de son évolution constitutionnelle afin de pouvoir entre autres aborder l'importante question de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des Territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada.

• (2120)

Monsieur le Président, c'est à peu près ce que la motion propose de faire et nous, de ce côté, espérons que les deux provinces hésitantes entendront le message des députés de cette Chambre et approuveront d'ici la date limite du 23 juin les propositions constitutionnelles que l'on connaît comme étant celles de l'Accord du lac Meech. Cette motion me rappelle des moments de 1986 et 1987 lorsque l'Accord du lac Meech a été discuté à la Chambre et par le Parti libéral réuni en congrès, ici

même à Ottawa, lorsque nous avons adopté, au Congrès national du Parti libéral, en novembre 1986, une proposition qui ressemblait presque entièrement au libellé de la motion devant la Chambre aujourd'hui. Je voudrais rappeler aux députés de cette Chambre que c'est nous, du Parti libéral, qui avions proposé des amendements à l'Accord du lac Meech afin de renforcer justement cet accord et lui donner une pertinence nationale. Voici, en gros, ce que disait la résolution de novembre 1986, du Parti libéral. On proposait de rajouter un préambule à la Constitution pour maintenir et renforcer la dualité linguistique; on proposait de reconnaître le caractère distinct du Québec; on reconnaissait le caractère multiculturel de la société canadienne et on proposait de reconnaître la contribution des peuples autochtones, l'avantage de développer également l'union économique canadienne.

C'est ainsi que nous avions apporté quelque neuf amendements à la proposition constitutionnelle, à la Chambre. Tous ces amendements ont été défaits par le gouvernement. Chacun a été défait. Or, voici que, trois ans plus tard, le gouvernement nous revient avec une motion qui ressemble presque à ce que nous proposions il y a trois ans.

[*Traduction*]

L'histoire dira que le Parti libéral actuel a proposé, il y a trois ans, des amendements importants pour renforcer la modification constitutionnelle. Nous n'avions pas la prétention de tout savoir au sujet du processus et de proposer des solutions parfaites. Je ne suis pas si naïf. C'est la première fois depuis 1982, depuis que nous avons canadianisé la Constitution, que les Canadiens essaient le processus de modification de la Constitution. C'est un processus long, compliqué et défectueux qui, à mon avis et de l'avis de beaucoup de Canadiens, après cette expérience, a besoin d'être changé.

Ces dernières années, en essayant d'expliquer l'Accord aux gens de ma circonscription, à l'université d'Ottawa et dans des rencontres avec des électeurs et même des fonctionnaires, il n'y a pas très longtemps, je leur demandais tout simplement: «Qu'est-ce que Meech signifie pour vous et pour le Canada?» Que signifie l'Accord du lac Meech? Qu'englobe-t-il?

J'ai parié que si quelqu'un dans la salle était capable de me nommer les cinq conditions de la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel, j'inviterais cette personne à dîner au restaurant du Parlement.

Je n'ai jamais perdu le pari, pas une seule fois, et j'ai lancé ce défi à maintes reprises à l'Université d'Ottawa. Personne n'était capable d'énumérer les cinq conditions. Or on s'interroge aujourd'hui sur le pourquoi de cette réaction. Eh bien, je suis aussi coupable que n'importe quel autre député dans cette Chambre. Nous n'avons pas été en mesure de faire comprendre le message aux Canadiens. Nous n'avons pas réussi à leur faire comprendre que nous n'essayons pas de faire du Québec une province supérieure aux autres ou encore une province plus forte ou plus puissante que les autres, mais tout simplement de reconnaître son caractère distinct.

[*Français*]

Monsieur le Président, au Québec, la majorité parle français. C'est la seule province où la majorité parle français. On y a un code civil différent, un code qui s'applique depuis Napoléon. Cela n'existe pas dans les autres provinces. Il y a des traditions culturelles, sociales—on n'a qu'à écouter la musique, on n'a qu'à lire la poésie—c'est une société distincte dans le contexte canadien. Ce n'est peut-être pas la seule, mais c'en est une réelle; je le reconnais et mon parti l'a reconnu.

Deuxièmement, on disait que le Québec aurait le droit de regard sur l'immigration. L'entente Cullen-Couture qui existe depuis 1976, 1977 je pense. . . On a dit: On va donner à toutes les provinces, par l'Entente du lac Meech, les mêmes droits de regard sur l'immigration. Cela ne me paraît pas être les gros chars, cette affaire-là! Les pouvoirs existaient déjà en vertu d'un statut, on veut le constitutionnaliser pour toutes les provinces, si elles le veulent bien. Cela me paraissait assez clair.

Troisièmement, on parlait, monsieur le Président, d'un droit de veto du Québec en matière d'amendement constitutionnel. On parlait également du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans des juridictions provinciales; on voulait restreindre cela. Ce n'est pas nouveau, on en a parlé à Victoria en 1970, on en a parlé en 1976, ici en Chambre. Ce n'est pas nouveau. On a parlé de modifier le Sénat, de donner aux provinces également le droit de proposer des candidats et on a dit qu'au Québec, étant donné qu'il y a un code civil différent, on permettrait dorénavant au Québec de nommer trois juges à la Cour suprême.

En gros, c'est cela Meech, pas plus. Alors que bien des Canadiens comprennent mal encore. . . J'ai entendu aujourd'hui des discours très éloquents qui disaient que cela a tellement été mal expliqué, qu'il y a une hargne, monsieur le Président, qu'il y a de la haine qui existe dans ce pays, et c'est vrai. C'est vrai, parce qu'on ne comprend

pas. Et cela me peine, parce que ce n'est pas, à mon avis, une chose qui est totalement difficile à comprendre lorsqu'on se la fait expliquer.

[*Traduction*]

En consacrant le rôle constitutionnel des législateurs élus de cette fédération qu'est la nôtre, de même que leur droit de prendre des décisions, ce que nous faisons dans le cadre du processus actuel, tout ce que fait cette motion, c'est de presser le Manitoba et Terre-Neuve à s'employer à compléter la ratification de l'Accord constitutionnel de 1987.

Nous avons confirmé l'engagement profond que nous avons pris envers le Canada. Nous aimerions reconfirmer que des modifications constitutionnelles peuvent être apportées dans un esprit caractérisé par la sollicitude, la compréhension et la générosité.

• (2130)

Je pense que les gens ont vu dans l'Accord du lac Meech beaucoup plus qu'il ne contient. Certains députés de la majorité disaient aujourd'hui qu'ils envisageaient avec appréhension et angoisse les lendemains du 23 juin, mais je préfère me ranger du côté de certains de mes collègues ici. Je pense que si Meech ne passe pas, ce n'est pas forcément la fin du Canada. J'espère et je prie que ce ne la sera pas, monsieur le Président, mais ce sera un Canada bien différent, je vous le garantis. Je le pense très sincèrement.

Sera-t-il plus généreux, plus compréhensif à l'égard des autochtones et de leurs droits, à l'égard des minorités et de leurs droits? Est-ce que la majorité des Canadiens, les anglophones, comprendront mieux les minorités si l'Accord n'est pas adopté? J'en doute.

Seront-ils plus généreux, plus compatissants? Je ne pense pas. Si l'Accord du lac Meech est défait, je ne pense pas que cela rendra la majorité plus compréhensive à l'égard des attentes, des rêves ou même des droits des minorités.

Une constitution est faite pour les minorités car, en un sens, nous sommes tous membres d'une minorité quelconque. Dieu sait que notre Constitution contient des droits pour les minorités. Ils ne sont pas toujours appliqués, j'en conviens. Je pourrais faire un long discours sur les droits des minorités dans ce pays.

C'est moi qui me suis levé, le lendemain de l'annonce par le premier ministre de l'Accord du lac Meech, l'Accord Langevin-Meech, pour lui poser une question sur la promotion des droits des minorités dans l'ensemble du pays. Cela me paraissait normal, protéger, oui, mais aussi promouvoir, car la protection c'est le statu quo, tandis que la promotion c'est le progrès. On m'a répondu d'être patient, que cela viendrait à la deuxième ronde de négociations. J'ai été très déçu.

Depuis lors, j'ai demandé plusieurs fois au premier ministres d'organiser une conférence fédérale-provinciale et d'essayer de résoudre l'impasse constitutionnelle. On me disait: «Attendez, le moment n'est pas venu. Mon envoyé spécial, le sénateur Murray, confère avec les provinces.» Je comprends cela.

Toutefois, nous en sommes maintenant à la onzième heure. Je dis au premier ministre, si cet accord n'est pas adopté, si le Manitoba et Terre-Neuve n'entendent pas notre appel, je ne blâmerai qu'une seule personne, le premier ministre lui-même.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'ai trouvé les observations du député intéressantes et je dois reconnaître avec lui que nous sommes à la onzième heure. J'ai même demandé l'année dernière, le 27 juin, ce qui se faisait, à un an de l'échéance. On m'a répondu d'attendre, qu'on avait la situation en main. Nous voyons que les choses n'ont pas si bien tourné.

C'est tellement irritant pour tous ceux qui viennent à Ottawa, qui sont devant leur écran de télévision ce soir, qui attendent de savoir ce qui va se passer au Manitoba, à Terre-Neuve et au Labrador. Le mécontentement est général dans le pays.

J'entends constamment critiquer l'Accord du lac Meech. On s'insurge, tout d'abord, contre la façon dont l'accord a été élaboré, contre toute cette démarche du haut vers le bas que j'ai dénoncée tant de fois à la Chambre. On s'insurge ensuite contre la priorité absolue que l'Accord du lac Meech donne aux demandes constitutionnelles du Québec sans s'occuper de celles d'autres groupes. Je viens d'entendre mon ami dire que tout le monde parle des droits des minorités. Il faut dire que c'est important. Il y a, enfin, cette formule de modification rigide dont j'ai parlé tant de fois à la Chambre également.

Je demande à mon ami si, le 24 ou le 25 juin, les membres du Parlement fédéral du Canada pourront dire que le Canada est plus grand que l'Accord du lac Meech. Ou l'accord prédomine-t-il tellement qu'il n'y ait absolument plus rien à faire? Selon lui, l'accord résoudra-t-il tous les problèmes du Canada?

• (2135)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne crois pas que la réponse puisse être autre chose, mais cela ne permettra pas de résoudre tous nos problèmes et on n'a jamais eu cette prétention de toutes façons.

À l'instar des documents reliés au rapatriement de la Constitution de 1981 et de la Charte canadienne des droits et libertés, l'Accord du lac Meech n'a jamais été sensé répondre à toutes les attentes des Canadiens, à tous nos espoirs et nos rêves, même si, selon moi, il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Je dois reconnaitre que je suis d'accord avec mon collègue lorsqu'il affirme que le processus s'est révélé extrêmement difficile et qu'il comporte peut-être des lacunes. J'ai en main une citation faite par le premier ministre à la Chambre, le 11 juin dernier; et il a déclaré alors: «Ce processus [. . .]s'est révélé de plus en plus insatisfaisant à plusieurs égards et doit être changé. Il faudrait, d'abord et avant tout, prévoir que la population puisse amplement y participer.»

Si ce processus comporte des lacunes, modifions-le. Pour ma part, le 25, nous devons être unis au Canada, aller de l'avant et continuer à bâtir, notre pays afin qu'il soit généreux, ouvert, libre et tout à fait démocratique, pour le bien de nos enfants. Or, je ne crois pas que nous puissions y parvenir d'un seul coup.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui se lit comme suit:

> Que la Chambre presse les Assemblées du Manitoba et de Terre-Neuve de s'employer à compléter la ratification de la *Modification constitutionnelle de 1987* avant le 23 juin 1990 de façon à ce que les Canadiens puissent franchir une étape importante de l'édification de leur pays et débloquer le processus de son évolution constitutionnelle afin de pouvoir, entre autres, aborder les importantes questions de la réforme du Sénat, des droits des peuples autochtones, des droits linguistiques, de la participation des territoires aux affaires de la fédération et de la mise en place d'un processus d'examen permanent du fonctionnement de la Constitution du Canada.

Je voudrais intervenir, afin d'appuyer cette motion. Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis probablement le député le moins partisan dans cette enceinte, et je crois que tous mes collègues le reconnaissent. Or, lorsqu'il s'agit de l'avenir du pays je ne peux voir la question d'un point de vue partisan. De ce fait, je ne veux rejeter le blâme sur personne, qu'il s'agisse du premier ministre ou des provinces. Ce que je veux tenter de faire, c'est d'expliquer pourquoi je recommande aux assemblées législatives du Manitoba, de Terre-Neuve et du Labrador d'appuyer et d'adopter l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement du 9 juin.

Si j'agis ainsi, c'est parce que je me rappelle fort bien ce qui s'est passé il y a trois ans. Je n'ai rien oublié de la réunion à l'immeuble Langevin et du week-end en question. Je n'aime pas parier, mais j'étais prêt à le faire, car j'étais persuadé que le premier ministre n'avait aucune chance ou presque d'obtenir alors un accord quelconque. Je m'en rappelle comme si c'était hier.

Je n'ai pas oublié à quel point j'ai été surpris, et, en fait, je pense parler au nom de tous les députés dans cette enceinte lorsque j'affirme que nous avons été sidérés de voir qu'on était parvenu à un accord unanime. En fait, le lundi matin, à la suite des résultats obtenus, tout le monde s'est levé dans cette enceinte et a applaudi à tout rompre le premier ministre. C'est ce que j'ai fait à l'instar de mes collègues néo-démocrates. En effet, nous reconnaissions tous que le Québec allait enfin participer aux négociations constitutionnelles et à la construction de l'avenir de notre pays.

• (2140)

C'était un élément important dans tout le processus de développement constitutionnel. Nous étions tous ravis. Le document portait les signatures des dix premiers ministres provinciaux, et celle du premier ministre fédéral. Dix plus une; onze signatures.

J'ai parlé avec beaucoup de jeunes. Ils sont désemparés et se demandent si une signature vaut encore quelque chose. La personne qui donne sa parole ou appose sa signature ne prend-elle pas un engagement? C'est ce que me demandent les jeunes.

Un jeune homme me disait l'autre jour: «Les premiers ministres ont signé, qu'ils respectent leur signature et s'emploient à changer ce qui ne leur plaît pas.» Et toutes ces bêtises au sujet du processus! Chaque Canadien a le sien, qui est probablement bien meilleur que celui qui a été suivi. Mais c'est celui dont nous avons hérité. Et celui de 1982? Ce texte n'a même pas été soumis aux assemblées législatives.

On examine aujourd'hui, après coup, le document que l'ancien premier ministre Trudeau a donné au pays, et on trouve à redire à la clause de dérogation. Y a-t-il jamais eu une constitution parfaite? Nommez-en une. Nommez une loi qui soit parfaite.

J'ai vu un cas où une mesure législative d'une page et de deux articles a été adoptée par la Chambre en 15 minutes. Elle a été envoyée au Sénat où l'on a découvert qu'une virgule mal placée changeait tout le sens de la disposition. Le texte est revenu à la Chambre qui a répété le processus en 15 autres minutes. Personne ne prétend que l'accord est parfait.

Bien sûr qu'il ne l'est pas. Je n'accepte pas qu'il ait été décidé par une élite de onze personnes privilégiées. Évidemment pas. Ils sont élus. Le premier ministre de l'Ontario n'est pas du même parti que moi, mais, que cela me plaise ou non, il a été élu par la majorité des citoyens de l'Ontario. Il représente donc la population de l'Ontario. Le principe est sauf, parce qu'il est élu. Nous vivons dans un pays démocratique. Ces personnes n'ont pas eu de privilège. Elles ont été élues.

Ces onze personnes ont donc signé le document, et huit assemblées législatives l'ont ratifié. Deux ne l'ont pas fait: le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

Il y a eu un changement de gouvernement à Terre-Neuve et le nouveau gouvernement a annulé la ratification. Quelle bonne manière d'élaborer une constitution! C'est à ne pas y croire. Qui pourrait revenir négocier en pensant que ce groupe est intègre et qu'il s'en tiendra à l'entente établie? L'encre est à peine sèche sur le document que déjà la moitié des gouvernements ont changé. Ils ont une nouvelle façon de voir les choses, de nouvelles motivations, de nouvelles orientations, et le document ne leur plaît plus. On s'en débarrasse! Quelle belle façon de diriger un pays!

J'ai parlé à des gens qui ne sont pas Canadiens. Ils sont absolument stupéfaits de voir que nous risquons l'intégrité du pays tel qu'il existe aujourd'hui pour une discorde au sujet du nombre d'anges qui peuvent danser sur une tête d'épingle.

Lorsque l'une des provinces s'est jointe à la Confédération, il était écrit dans la Constitution qu'il fallait ajouter de la couleur dans la margarine. Croyez-le ou non.

Je dis qu'il incombe aux signataires du document d'en obtenir la ratification. Ils en sont responsables. Je ne crois pas qu'il soit déplacé de notre part, en tant que Parlement fédéral regroupant des députés élus, de conserver une vision globale du Canada. Je représente la circonscription de Nickel Belt, mais je suis d'abord au service du Canada parce que je siège dans un Parlement national. Par conséquent, je ne pense pas qu'il soit impossible pour le Parlement fédéral de demander à deux de ses partenaires dans la Confédération, soit le Manitoba et Terre-neuve et le Labrador, d'adopter l'Accord du lac Meech. Cela fait partie de nos responsabilités. Je n'ai donc aucun scrupule à demander à ces deux provinces de le ratifier.

• (2145)

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le processus de l'Accord du lac Meech avait pour but de ramener le Québec dans la famille constitutionnelle comme le prouve la déclaration d'Edmonton dans laquelle les neuf premiers ministres des provinces—le premier ministre du Canada n'était pas présent—ont dit que les prochaines discussions constitutionnelles viseraient à ramener le Québec dans la famille constitutionnelle. Tel était le but. Si nous ne l'atteignons pas, nous risquons de ne plus jamais pouvoir modifier la Constitution de notre pays.

Franchement, monsieur le Président, l'offre qui a été faite aux autochtones est juste. Je leur demande, par l'intermédiaire de la télévision, de revenir sur leur décision. Cette offre est juste.

Meech a été signé et la ratification était censé suivre mais elle n'a pas eu lieu. C'est alors que la danse a commencé. J'aurais beaucoup à redire sur la façon dont le premier ministre a dirigé le processus, mais là n'est pas la question. Il a réuni les premiers ministres dans le but de trouver un consensus pour faire adopter l'accord. Le bien de notre pays était en jeu. Tel était la principale préoccupation. Je ne peux pas reprocher au premier ministre d'essayer de profiter de toutes les occasions pour amener les premiers ministres à reconnaître leurs responsabilités.

Il y a des gens qui m'ont beaucoup impressionné au cours de ce processus, dont le premier ministre de l'Alberta, qui est resté sur ses positions lors d'un des congrès qu'il a tenus dans la province, qui a continué d'appuyer l'Accord du lac Meech, et qui a gagné. S'il y a quelqu'un qui tenait à la réforme du Sénat, c'était bien Don Getty. Il s'est engagé dans les négociations sur l'Accord du lac Meech avec l'idée de faire accepter le principe du Sénat des trois E, mais il en est sorti les mains vides. Je suppose

qu'il s'est rendu compte qu'il était plus important de ramener le Québec dans le giron constitutionnel.

Je crois que les gens pratiquent la politique de l'autruche s'ils ne se rendent pas compte de l'atmosphère qui règne de l'autre côté de la rivière. Ce n'est pas une atmosphère de frénésie, mais de certitude sereine.

Je me souviens très bien du débat référendaire. Je ne suis pas intervenu directement mais j'ai vu les municipalités de toutes les régions du Canada préparer et envoyer des motions à Québec. Ma municipalité en a envoyé une qui disait: «Québec, nous t'aimons. Dis non et tout finira par s'arranger.» C'est ce que je dis aux jeunes femmes. Il suffit de demander: «M'aimeras-tu demain autant qu'aujourd'hui?» C'est ce qui s'est produit. Le même scénario est en train de se dérouler sous mes yeux. Nous envoyons le message suivant: «Nous t'aimons.» Eh bien, je ne crois pas que cela va marcher cette fois-ci. Chat échaudé craint l'eau froide. Nous avons une responsabilité à assumer en tant que parlementaires fédéraux. Et cette responsabilité est de voir à ce que le Canada reste uni.

• (2150)

Meech n'est pas la fin, mais le début. Le document d'accompagnement précise que nous allons examiner le processus et le corriger. C'est très bien. C'est ce que nous allons faire. Mais je crois que notre première priorité, et nous devons cela à la future génération de Canadiens, devrait être de lui léguer le pays tel que nous le connaissons aujourd'hui pour qu'elle puisse l'améliorer et en faire un meilleur pays.

C'est pourquoi je suis en faveur de cette motion. Elle devrait être adoptée, et j'espère qu'elle le sera.

Des voix: Bravo!

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires, puis poser une question au député de Nickel Belt.

Je partage son point de vue. Je suis absolument en faveur de l'Accord du lac Meech et je suis convaincu que non seulement c'est une bonne décision mais que c'est aussi la meilleure pour notre pays à ce stade.

Moi aussi, je le recommande à tous les Canadiens, en particulier aux habitants de Terre-Neuve et du Manitoba ce soir et à tous nos citoyens autochtones de tout le pays, parce que nous considérons que les vrais avantages constructifs de l'Accord du lac Meech apporteront une direction commune à notre pays engagé enfin à faire progresser la démarche constitutionnelle qui aboutira à un nouveau Sénat, une réforme pour établir les droits des autochtones, et nous donnera une fierté dans une vision commune de notre pays, une identité commune, une stabilité économique et une nouvelle prospérité, une force et une influence renouvelées à l'échelle internationale et le temps et l'énergie pour réaliser d'autres objectifs, de relever d'autres défis, comme celui de l'environnement et de l'économie.

Je voudrais féliciter tous les Canadiens, comme le député de Nickel Belt, qui ont participé à ce débat sur l'Accord du lac Meech au cours des trois dernières années et qui l'ont défendu si farouchement.

En particulier ce soir, je voudrais faire l'éloge de ces législateurs de Terre-Neuve et du Manitoba qui se débattent avec cette question en ce moment même. Je suis vraiment confiant qu'ils s'acquitteront de leur tâche dans l'intérêt supérieur, non seulement de leur province, mais de tout le Canada.

En dernière analyse, quand on parle de certitude, on ne peut avoir de certitude que si on a confiance. Assurément, nous savons maintenant que ce n'est que dans la confiance qu'un grand pays comme le Canada peut réaliser tout son vrai potentiel et sa destinée.

En ces derniers jours, nous faisons vraiment confiance à nos concitoyens du Manitoba et de Terre-Neuve. Je ne pense pas qu'ils vont nous décevoir.

Je crois que les affaires constitutionnelles du Canada ont été frappées de paralysie depuis la canadianisation de la Constitution. Je voudrais demander au député de Nickel Belt s'il pense que cette paralysie constitutionnelle qui nous a affligés disparaîtra maintenant avec l'adoption de l'Accord du lac Meech et la présence à une seule table constitutionnelle de toutes les provinces du gouvernement fédéral du Canada.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je veux y répondre convenablement, parce que lorsque la Constitution de 1982 a été négociée, dans la cuisine d'une chambre du Château Laurier, il semblerait que René n'était pas dans la cuisine avec Dinah et n'ait pas participé aux discussions.

René Lévesque n'était pas là, et tous les autres premiers ministres présents en sont arrivés à un accord. Ils n'ont pas hésité à dire que Lévesque était très en colère et qu'il était parti. Tant pis.

Le Québec s'est retrouvé exclu et n'a pas participé par la suite aux autres conférences constitutionnelles. En fait, celles dont le premier ministre a fait mention, concernant les peuples autochtones, ont été des échecs. Cinq

provinces et le gouvernement fédéral ont voté pour, et le Québec était absent.

• (2155)

Lorsqu'un des principaux participants représente 6 millions de gens, comment peut-on l'exclure de la table des négociations? Si ces 6 millions de personnes sont absentes de la table des négociations, la famille n'est pas au grand complet. Quelqu'un manque.

Je crois que l'Accord du lac Meech a rattaché le Québec au reste du pays. Après la signature de l'Accord du lac Meech, c'était certainement une nouveauté que d'entendre le premier ministre du Québec parler de «notre pays» de «notre Canada». Il parlait de notre Canada. Je crois que l'Accord du lac Meech nous donne maintenant la possibilité d'apporter d'autres changements à la Constitution et au document d'accompagnement. Maintenant, on peut aller de l'avant. Je crois qu'il est très important que l'Accord du lac Meech soit approuvé.

Des voix: Bravo!

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Nickel Belt d'appuyer la motion.

Je tiens à le remercier surtout de nous avoir rappelé à tous le véritable objet de l'Accord du lac Meech et cela, avec beaucoup d'éloquence et de noblesse. Je voudrais lui poser une question. Ne trouve-t-il pas surprenant que nos collègues libéraux, en face, hésitent à appuyer l'Accord du lac Meech parce que, ne cessent-ils de dire, cet accord n'insiste pas suffisamment sur la promotion des droits des minorités, des droits des peuples autochtones et ainsi de suite?

Eux qui ont été au pouvoir pendant 44 des 50 dernières années, pourquoi n'ont-ils rien fait à cet égard?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je répondrai à cela que j'ai commencé mes observations en disant que s'il y avait une chose que je ne pouvais pas faire, c'était colorer mon opinion de l'Accord du lac Meech et du Canada dans son ensemble d'une teinte partisane. Je refuse de dire qui des libéraux ou des conservateurs ont le plus fait. Ce serait tomber dans un piège.

Ce que je m'efforce de dire aux Canadiens, c'est qu'en ce qui concerne cette affaire en particulier—pour des milliards d'autres choses, tels les hausses d'impôt et les programmes sociaux, je suis le député le plus partial de la Chambre. En tant que groupe, les conservateurs n'ont pas de personnalité particulière à mes yeux. Pris individuellement, certains ne sont pas trop mauvais. La même chose vaut pour les libéraux. En ce qui concerne le Canada et l'Accord du lac Meech, je ne peux pas m'abaisser devant les Canadiens à faire de la politique partiale et à condamner les libéraux ou les conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est expirée. Le débat reprend.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, même s'il ne reste que quelques minutes, je me sens très privilégié de pouvoir clore ce débat.

Le dernier intervenant a repris les propos de Churchill en nous rappelant que nous étions tout près de la fin, mais au début d'un commencement car le Canada est un pays encore très jeune. Nous ne somme encore qu'à l'aube de notre évolution constitutionnelle.

Il reste trois jours et deux provinces sont engagées dans les débats ultimes sur la ratificaton de l'Accord du lac Meech. J'ai toujours gardé la foi en cet accord. On continue parfois de croire contre toute logique. Le destin ultime de l'Accord du lac Meech se joue actuellement au Manitoba et à Terre-Neuve. Si nous envisageons le pire, nous avons de quoi nous inquiéter. Je préfère, quant à moi, envisager le meilleur dans l'intérêt de mon pays.

Ces grandes questions font ressortir ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Il est évident que l'interprétation de cet accord, sujet par sujet, article par article et mot après mot, a suscité des difficultés au Manitoba, à Terre-Neuve et dans toutes les provinces. Il saute aux yeux que l'Accord du lac Meech est une bonne chose pour le Canada. Et s'il est une bonne chose pour le Canada, il est forcément une bonne chose pour toutes les provinces et pour tous les Canadiens.

Étant donné que nous sommes toujours en lutte pour parvenir à nous entendre sur une vision collective de notre identité nationale au Canada, il nous arrive parfois de perdre de vue les traits distinctifs qui font de notre pays un grand pays. Le Canada signifie beaucoup de choses différentes pour beaucoup de gens différents. Mais ce qui le distingue entre tous les pays, c'est cette capacité de promouvoir ces différences tout en demeurant fidèle à son idéal d'unité.

Profitons des quelques jours au cours desquels cette question essentielle à l'avenir du Canada doit être résolue pour réaffirmer notre volonté collective de bâtir ce pays dans la tolérance et le respect mutuels. J'ai la conviction, une conviction que vous partagez sans aucun doute, monsieur le Président, que c'est cela et bien cela qui constitue la véritable réalité canadienne.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 22 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 juin 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en tant que député, en tant que Québécois, je n'ai jamais été placé de toute ma vie devant une décision aussi cruciale. Mais comme Québécois, nous sommes à l'heure des choix et le mien ne peut être en définitive que celui du Québec.

L'ambiguïté dans laquelle nous sommes placés en tant que peuple ne date pas d'hier. Depuis nos premières cohabitations avec l'élément anglophone, on nous a traités en vaincus tout en soulignant notre appartenance à ce grand pays.

Le premier gouverneur anglais, James Murray, ne disait-il pas, en 1763, de nos ancêtres que s'il avait fallu qu'ils partent, cela aurait été une grande perte pour l'empire britannique? Mais qu'a-t-on fait depuis pour nous inviter à participer pleinement à ce grand empire?

Dès la proclamation royale de 1763, le but avoué des nouveaux conquérants était de nous assimiler. Par peur des Américains et pour nous amadouer, on nous reconnaissait pourtant comme une société distincte quelques années plus tard par l'Acte de Québec. Lorsque nous avons finalement accédé, après maintes revendications, au tournant du XVIIIe siècle, à notre propre assemblée législative, ce fut sans obtenir parallèlement les pouvoirs qui allaient de pair. Quel simulacre de démocratie et de magnanisme!

Ce pays, nous l'avons bâti par nos sueurs et notre sang. Et toujours, on nous a remerciés en nous humiliant, en nous traitant de peuple sans histoire et sans littérature. Jamais en tant que peuple fondateur de ce pays nous n'oublierons les nombreuses humiliations que nous avons subies au sein de ce grand pays que l'on croyait nôtre: l'humiliation de la Conquête, l'humiliation des patriotes, l'humiliation de l'Acte d'union, l'humiliation de Louis Riel, l'humiliation des deux conscriptions, l'humiliation des mesures de guerre, l'humiliation de 1982 par le rapatriement de la Constitution sans le Québec, l'humiliation de l'échec de l'Accord du lac Meech.

L'histoire me semble aujourd'hui d'une actualité brûlante. J'en veux pour preuve cette mémorable motion présentée devant l'Assemblée législative du Québec en 1917 par le député Francoeur. Il rappelait que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croyait qu'elle était un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada.

Je n'ai jamais cru que l'on pourrait, un jour, nous considérer comme un obstacle au progrès et au développement du Canada et ce, malgré «la nuit des longs couteaux» de 1982. Ce beau risque, j'y croyais vraiment. C'est ce qui m'a amené en politique en 1984 pour défendre, comme la plupart de mes collègues du caucus du Québec, les intérêts du Québec. Cette coupe, monsieur le Président, je m'étais engagé à la boire jusqu'à la lie, et je l'ai fait.

J'ai cru aussi, monsieur le Président, au respect des accords du lac Meech par les premiers ministres des autres provinces canadiennes. J'ai cru que tous ces hommes politiques n'avaient qu'une parole et respecteraient leur signature. . . pire, qu'ils ne se laisseraient jamais facilement manipuler en coulisse par le clan Chrétien-Trudeau. On ne bâtit pas un pays avec des faibles, et le peuple québécois n'acceptera plus de se laisser imposer une vision du Canada désuète, dépassée et médiévale.

Depuis des semaines, je suis littéralement déchiré entre ma loyauté envers le premier ministre et mon désir de répondre à l'appel des intérêts supérieurs du Québec. Si le Québec n'a pu réintégrer la Confédération canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme, monsieur le Président, on ne peut sûrement pas blâmer le premier ministre Mulroney. S'il y a un premier ministre dans l'histoire du Québec qui, depuis 1867, a tout tenté pour donner au Québec la place qui lui revient, c'est bien lui!

Et je veux l'en remercier publiquement. Mais on ne refait pas l'histoire.

• (1110)

J'ai trop de respect, monsieur le Président, pour mes compatriotes pour tenter de les berner et leur masquer la nouvelle réalité qui se dessine aujourd'hui. Pas question de faire de nouvelles professions de foi envers le Canada! Pas question d'un nouveau compromis plus humiliant que les autres! Ma dignité et ma fierté ont besoin d'un nouveau souffle et c'est pour le Québec uniquement que j'ai désormais envie de me battre. Les Québécois traversent une ère de solidarité exceptionnelle et je le regretterais toute ma vie si je ratais ce nouveau rendez–vous avec l'histoire.

Je siégerai désormais dans cette Chambre, monsieur le Président, comme indépendant au sein d'un bloc québécois où je continuerai de servir les intérêts de mes concitoyens et concitoyennes de la circonscription de Richelieu, tout en desservant de concert ceux du Québec. Je n'oublierai jamais la confiance et l'encouragement que m'ont témoignés les gens de Richelieu au cours des dernières semaines. Je les en remercie et les assure que je défendrai avec la même énergie tous les dossiers de ma circonscription.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais remercier le premier ministre et mes collègues députés québécois pour la satisfaction que j'ai eue à travailler avec eux. Toute bonne chose a une fin et le rideau se lève sur la tragi–comédie fédérale. Monsieur le Président, la mémoire est essentielle pour toute opération de la raison. Je me souviens, je veux que notre descendance se souvienne, je ne serai jamais un hériter de Lord Durham. Je veux surtout que les Québécois et Québécoises se tournent vers l'avenir avec fierté, dignité, détermination et sans limite dans leurs aspirations.

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense qu'il faut, aujourd'hui, tirer les conclusions des événements des dernières semaines au Canada.

De toute évidence, des efforts maximums ont été déployés pour faire accepter à l'ensemble du pays ce qui est toujours apparu comme un strict minimum à l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Je tiens à dire que je n'adresse aucun reproche à M. Mulroney, il conserve toute mon estime pour sa ténacité et les efforts qu'il a démontrés pour réintégrer le Québec à la Constitution dans l'honneur, alors que l'enthousiasme était disparu déjà depuis plusieurs semaines.

Il est très clair aussi que M. Bourassa a maintenu jusqu'à l'extrême limite son ouverture à l'égard des démarches entreprises. Il faut constater que nous avons tous vécu un échec. Il nous a été impossible de réparer le gâchis constitutionnel que nous ont légué Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien. Nous devons reprendre sur d'autres bases la réforme en profondeur des institutions politiques de ce pays si nous voulons qu'elles correspondent à l'idée que s'en font les sociétés distinctes qui le composent.

La plupart des Québécois et des Québécoises qui ont adhéré au Parti progressiste conservateur ou l'ont appuyé l'ont fait dans le cadre d'une démarche que M. René Lévesque avait qualifiée de beau risque. Je pense que nous avons eu raison et j'ose croire que tous les efforts que nous avons déployés n'ont pas été complètement inutiles. Plusieurs premiers ministres provinciaux semblent mieux comprendre les aspirations du Québec, et c'est un acquis. Ils en auront d'ailleurs bien besoin au cours des prochains mois pour expliquer à leurs concitoyens et à leurs concitoyennes les conséquences de l'échec de l'Accord du lac Meech! Désormais, les Québécois et les Québéboises entreprennent une autre démarche avec réalisme, dignité et détermination.

Je suis maintenant comme eux convaincu qu'au–delà de la politique partisane nous allons nous donner un pays qui nous rassemble. Ce sera un pays, j'en suis convaincu, ouvert sur le monde, prêt à collaborer avec ses voisins et avec tous les peuples qui veulent léguer à leurs enfants un pays qui leur ressemble.

À l'heure de la mondialisation des échanges, une telle démarche peut paraître inappropriée à première vue. Pourtant, que d'énergie et de temps gaspillés à rapiécer une constitution qui nous divise! Pour être aux premières loges du développement économique, un large consensus politique et social est aussi prioritaire que l'abondance de capitaux et de technologies. Pour relever les défis qui nous confrontent, nous devons nous donner rapidement des institutions politiques qui fondent et qui harnachent nos volontés collectives.

C'est avec cette conviction profonde, largement partagée par mes électeurs de Rosemont, que j'ai décidé de m'associer pleinement à la démarche non partisane amorcée par le député de Lac–Saint–Jean (M. Bouchard).

J'annonce donc ma démission en tant que secrétaire parlementaire et ma décision de siéger, dorénavant, comme député indépendant.

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 222 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) demande à présenter le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-80 intitulé Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter un projet de loi C-323, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (appareils de climatisation).

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire, qui prévoit de déduire de l'impôt sur le revenu le coût des appareils de climatisation nécessaires pour des raisons de santé, par exemple dans le cas des gens qui souffrent de sclérose en plaques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1120)

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement.

J'ai l'honneur de présenter, au nom de mes électeurs de Bonavista, Catalina, Amherst Cove, Keels, Port Rexton, Port Union et d'autres localités de la péninsule de Bonavista, une pétition concernant le projet de loi C-21. Il est inutile de rappeler à la Chambre où en est maintenant ce projet de loi.

Mes électeurs demeurent préoccupés par le fait que le gouvernement va se retirer du programme de l'assurance-chômage. Ils craignent que cela ne coûte, aux dernières nouvelles, 2 500 $ au Terre-Neuvien moyen. Ils craignent beaucoup de devoir désormais accumuler 14 semaines d'admissibilité alors même que l'économie de Terre-Neuve se trouve vraisemblablement dans une très mauvaise situation, surtout en ce qui concerne l'avenir des pêches.

Les pétitionnaires sont très inquiets. Ils demandent humblement au Parlement de retirer ce projet de loi de sorte qu'ils puissent compter sur l'assurance-chômage, cette aide sociale qu'elle se voulait être lorsqu'elle a été présentée en 1940.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui une pétition signée par des anciens combattants de ma circonscription, qui s'inquiètent des mesures prises par le gouvernement.

Les pétitionnaires s'opposent à ce que le gouvernement du Canada prenne des mesures qui auront pour effet de réduire les services d'entretien ménager offerts aux anciens combattants et de faire grimper le coût des soins de longue durée. Ils ne veulent pas que nos anciens combattants soient la cible de telles mesures parce qu'ils ont combattu pour notre pays. Ces gens prient le Parlement de rejeter les mesures budgétaires qui privent tous les anciens combattants de services adéquats et aggravent leurs difficultés financières.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions. Elle a été signée par des centaines de Canadiens qui habitent la circonscription de Hamilton-Ouest. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter les mesures budgétaires qui privent les anciens combattants canadiens de services adéquats et qui aggravent leurs difficultés financières.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une seconde pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions. Elle a été signée par des centaines et des centaines de Canadiens qui s'opposent vivement au projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires estiment que cette taxe constitue un raid fiscal sans précédent dans les poches des Canadiens, qui seront non seulement plus taxés mais également confrontés à des taux d'inflation, d'intérêt et de chômage à la hausse. Ils prient donc le Parlement de rejeter le projet de TPS.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions provenant d'environ 80 de mes électeurs, qui demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer deux pétitions aujourd'hui. La première provient d'un certain nombre de Canadiens, qui s'inquiètent toujours, six mois plus tard, de la destruction de VIA Rail. Ces pétitionnaires pressent le gouvernement non seulement de rétablir le financement de la société ferroviaire, mais aussi d'augmenter son budget, afin qu'elle puisse moderniser son matériel et maintenir son service voyageurs dans tout le pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter qui provient de centaines d'habitants du nord-ouest de l'Ontario, notamment des localités de Thunder Bay, d'Atikokan, de Kenora, de Dryden et de Sioux Lookout. Ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et exhortent le gouvernement à la rejeter.

LA LITUANIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions, en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom de Canadiens de diverses parties du Québec et de l'Ontario. Les pétitionnaires déclarent que la population lituanienne a besoin de l'aide des gouvernements du monde entier pour défendre ses aspirations de liberté et d'indépendance.

Ils demandent au Parlement de donner suite à la résolution du 12 mars 1990, appuyée par les trois partis, et de reconnaître et soutenir le droit du peuple lituanien à déclarer l'indépendance de la République de Lituanie.

* * *

[*Français*]

L'AVORTEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je présente, au nom de mes commettants et commettantes, une pétition au sujet de l'avortement, conformément au Règlement de la Chambre.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une demande au nom de pétionnaires de la région d'Ottawa qui font remarquer à la Chambre que, depuis la Confédération, sans exception, le gouvernement du Canada a eu pour politique de ne pas imposer de taxe sur les revues, livres et journaux, mais que maintenant le gouvernement propose de les inclure dans la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires

demandent à la Chambre de ne pas imposer de taxe sur ce genre de produits afin de respecter, dans les mesures législatives proposées à la Chambre, le principe historique de la franchise fiscale des imprimés.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition demandant au Parlement de rejeter le projet de loi qui imposerait une nouvelle taxe de vente sur les produits et services que les Canadiens consommeront après le 1er janvier 1991.

Les pétitionnaires, environ 125 dans ce cas-ci, soutiennent que cette nouvelle taxe sur les produits et services équivaut à une ponction fiscale sans précédent, qui fera non seulement augmenter les impôts, mais également le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Monsieur le Président, je reviens tout juste de Calgary, et je puis vous affirmer que les habitants de Calgary sont également furieux contre cette taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 265, 309 et 311.

[*Texte*]

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Question no 265—**M. Young (Gloucester):**

Le gouvernement prévoit-il, au cours des dix prochaines années, effectuer des paiements en espèce à chacune des provinces et territoires au titre du financement des programmes établis et, dans l'affirmative, quels montants?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): On ne peut établir de prévisions détaillées concernant ces paiements pour une période de plus de cinq ans en raison de certains facteurs difficiles à prévoir, tels que le produit national brut, l'impôt fédéral de base et la population.

Le Tableau 1 fait état des projections des droits au titre du FPE, y compris les transferts en espèces et de points d'impôt, pour les années de programme allant de 1990-1991 à 1994-1995. Tous ces chiffres ont été établis en fonction du budget de février 1990. Il faut aussi tenir compte dans le cas de ces projections de la difficulté d'estimer les transferts futurs selon des variables économiques et démographiques.

TABLEAU 1

TRANSFERTS PRÉVUS AU TITRE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS 1990-1991 À 1994-1995 (FONDÉS SUR LES MESURES ANNONCÉES DANS LE BUDGET DE FÉVRIER 1990)

	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	TOTAL
						(en millions de $)							
1990-1991													
Espèces	225	50	350	285	1 585	3 110	430	400	985	1 270	20	10	8 720
Impôt	205	50	320	260	3 495	4 220	395	365	880	1 080	20	10	11 300
Total	430	100	670	545	5 080	7 330	825	765	1 865	2 350	40	20	20 020
1991-1992													
Espèces	210	50	330	265	1 335	2 865	405	375	940	1 220	20	10	8 025
Impôt	220	50	345	280	3 775	4 575	425	395	950	1 170	20	10	12 215
Total	430	100	675	545	5 110	7 440	830	770	1 890	2 390	40	20	20 240
1992-1993													
Espèces	200	45	320	260	1 155	2 720	390	360	925	1 210	20	10	7 615
Impôt	240	55	375	305	4 100	5 005	460	425	1,040	1 280	25	10	13 320
Total	440	100	695	565	5 255	7 725	850	785	1 965	2 490	45	20	20 935
1993-1994													
Espèces	195	45	305	245	950	2 540	375	345	905	1 195	15	10	7 125
Impôt	260	60	410	330	4 455	5 470	500	465	1 135	1 395	25	10	14 515
Total	455	105	715	575	5 405	8 010	875	810	2 040	2 590	40	20	21 640

Affaires courantes

	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	TOTAL
						(en millions de $)							
1994-1995													
Espèces	185	45	295	240	770	2 405	365	335	900	1 190	15	10	6 755
Impôt	275	65	440	355	4 815	5 930	540	500	1 230	1 510	30	15	15 705
Total	460	110	735	595	5 585	8 335	905	835	2 130	2 700	45	25	22 460

N.B. Pour chaque nouvelle année, une marge d'erreur plus grande s'applique aux prévisions des droits.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Question nº 309—**M. Young (Gloucester):**

1. Le gouvernement est-il disposé à rendre public le coût de la dernière campagne publicitaire relative à la taxe projetée sur les produits et services (TPS) et, dans l'affirmative, quel est-il?

2. Le gouvernement a-t-il lancé une campagne nationale de radiodiffusion avertissant les Canadiens de l'arrivée imminente, par courrier, d'un exemplaire du dépliant «Des réponses à vos questions au sujet de la TPS» et, dans l'affirmative, à quel coût?

3. Ce dépliant a-t-il été produit et distribué *a*) en version bilingue, *b*) en anglais, *c*) en français et, dans l'affirmative, pour chaque version (i) combien d'exemplaires ont été produits, (ii) combien d'exemplaires ont été distribués dans chaque province?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): 1. La récente campagne de publicité à la radio et dans les journaux (du 7 mai au 17 juin) a coûté près de 3,415 millions de dollars.

2. La campagne de publicité à la radio à l'échelle nationale (du 7 au 14 mai 1990), informant les Canadiens qu'ils recevraient une copie de la brochure «Des réponses à vos questions au sujet de la taxe sur les produits et services» a coûté près de 301 000 $. Ce montant est inclus dans le coût figurant à la question nº 1.

3. Voici la répartition de la distribution, par province et territoire, du guide d'information sur la TPS, «Des réponses à vos questions au sujet de la taxe sur les produits et services».

Province / Territoire	Anglais	Français	Bilingue
Yukon	11 433		
T.N.-O.	11 501		
Colombie-Britannique	1 221 555		
Alberta	924 775		
Saskatchewan	398 221		
Manitoba	395 842		28 441
Ontario	3 285 015		369 861
Québec		1 966 686	779 168
Nouveau-Brunswick	197 735		52 397
Nouvelle-Écosse	328 672		
Î.P.É.	45 015		
Terre-Neuve	173 884		
TOTAL	6 993 648	1 966 686	1 229 867

Le plan de distribution fut élaboré à partir de données subdivisées par code postal, fournis par Statistique Canada.

M. ALLAN GOTLIEB

Question nº 311—**M. Harvard:**

1. Combien de jours M. Allan Gotlieb a-t-il travaillé au Conseil des arts contre rémunération depuis sa nomination à la présidence du Conseil?

2. Pour toucher une pleine journée de rémunération lorsqu'il travaille pour le Conseil, M. Gotlieb doit-il satisfaire à des critères objectifs, et *a*) dans l'affirmative, lesquels, *b*) dans le cas contraire, si M. Gotlieb réclame une pleine journée, le croit-on sur parole?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

1. Depuis qu'il a été nommé président du Conseil des Arts le 1er février 1989, M. Allan Gotlieb a consacré 44 jours au Conseil et reçu une rémunération pour ce nombre de jours.

2. Les règles du Conseil ont prévu le paiement d'une rémunération d'un jour complet aux président, vice-président et membres du Conseil pour toutes activités admissibles à une rémunération. Cette règle tient compte du fait que les membres doivent se déplacer pour assister aux réunions du Conseil et qu'aucune rémunération n'est payée pour le temps consacré aux déplacements, aux consultations téléphoniques, à la lecture de documents, aux séances d'information et à la préparation des réunions.

Tous les membres, y compris le président, soumettent des déclarations de frais et se conforment aux règles du Conseil qui sont elles-mêmes fondées sur les règles du Conseil du Trésor concernant le remboursement des dépenses.

La totalité des 44 jours pour lesquels M. Gotlieb a reçu une rémunération concernaient sa participation à des réunions telles que celles du Conseil des Arts du Canada, des comités parlementaires, du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada (duquel il est membre, comme le requiert ses fonctions de Président du Conseil des Arts du Canada), les cérémonies officielles de remise de prix du Conseil, etc. D'autre part, M. Gotlieb a consacré un grand nombre d'heures supplémentaires au Conseil pour lesquelles il n'a reçu aucune rémunération.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre de l'Environnement) propose que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement qui participe à Londres à une conférence extrêmement importante sur la couche d'ozone où j'espère que lui et les autres ministres du monde réussiront à renforcer considérablement le protocole, j'éprouve une grande satisfaction à commencer le débat en deuxième lecture sur l'une des plus importantes mesures législatives soumises à la Chambre depuis des années.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale incarne l'engagement du gouvernement à prendre l'environnement en considération pendant la prise de décisions. Elle influera sur les décisions que nous prendrons à l'avenir en modifiant notre façon de les prendre. Il permettra au gouvernement de vraiment concrétiser le concept de développement économique durable sur le plan de l'environnement.

En appliquant les dispositions de ce projet de loi, nous verrons à ce que l'environnement et l'économie se fondent dans un concept intégral qui nous permettra de laisser à nos petits-enfants un environnement capable de satisfaire à leurs besoins.

Au cours des deux dernières décennies, les Canadiens sont devenus de plus en plus conscients de l'importance d'une économie forte et d'un environnement sain. Pour nous aider à atteindre ces buts, les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi des processus d'évaluation environnementale. L'évaluation environnementale est une méthode systématique permettant de déterminer les conséquences environnementales d'un projet et leur effet sur la population. En déterminant à l'avance les conséquences néfastes qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement, on peut modifier les plans afin de réduire ces conséquences au minimum ou, idéalement, de les éliminer. Dans certains cas, on doit carrément abandonner le projet si les conséquences néfastes sont inacceptables et ne peuvent pas être atténuées.

• (1130)

Le gouvernement du Canada se sert de l'évaluation environnementale en tant qu'outil de planification depuis 1974. Il s'en sert pour prédire les effets environnementaux possibles des projets devant être approuvés par le gouvernement fédéral. Le processus a été mis à jour en 1977 et renforcé en 1984 lorsque les lignes directrices relatives au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ont été publiées par décret.

Ce processus n'avait jamais vraiment été mis en application parce que les gouvernements qui s'étaient succédé ne leur avaient pas donné un fondement législatif. Jusqu'en 1984, le processus n'était rien de plus qu'une directive du Cabinet; il n'était pas financé adéquatement par le gouvernement et n'était pas vraiment respecté par les ministères. Après 1984, c'était encore très difficile, même pour un gouvernement soucieux de l'environne-

ment, de mettre en application ces lignes directrices mal conçues et ambiguës que le gouvernement de l'époque s'était empressé de publier pour essayer, en vain, de regagner de la popularité.

En 1987, le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement de consulter le public sur la nécessité de réformer le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et sur la façon de le faire. Le ministre a publié un livre vert qui a servi de base à ces consultations.

Pendant six mois, des réunions publiques ont été tenues dans les grands centres d'un bout à l'autre du Canada. Ces réunions ont été suivies d'un atelier national de consultation en mars 1988. De vastes consultations ont été tenues avec des Canadiens de tous les milieux, y compris des représentants des gouvernements et du secteur privé, des autochtones, des groupes écologiques et autres groupes d'intérêts spéciaux, des avocats et des experts en évaluation environnementale.

Les parties aux consultations ont demandé que l'on mette sur pied un processus justifiable et facile à administrer qui est consacré dans la loi, et qui est aussi efficace, efficient, juste et ouvert.

Le gouvernement a répondu clairement et fermement aux besoins du pays et de la population. À la lumière des consultations qui ont eu lieu et de la promesse faite lors de la dernière campagne électorale et ensuite dans le discours du Trône, nous sommes fiers de présenter un train de mesures importantes qui auront pour effet de modifier le processus d'évaluation environnementale, processus qui, comme l'a indiqué le ministre de l'Evironnement la semaine dernière lors du dépôt du projet de loi, sera considéré comme le plus complet et le plus efficace au monde.

L'élément principal des mesures dont il est question aujourd'hui est le projet de loi lui-même, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale où, pour la première fois, le gouvernement s'engage, dans un cadre législatif, à prendre des décisions éclairées en la matière. Même si le débat portera essentiellement sur le projet de loi que la Chambre est invitée à examiner, je tiens à signaler aux députés que le gouvernement a l'intention de faire encore plus pour satisfaire les besoins des Canadiens, que ces efforts ne s'arrêteront pas au projet de loi C-78.

En effet, désormais, les facteurs environnementaux devront être intégrés dans toutes les grandes décisions du gouvernement. Il s'agit là d'une mesure sans précédent et je ne saurais trop insister sur son importance. La politique gouvernementale est souvent un facteur décisif dans la conception et la mise en oeuvre des projets de développement économique à l'échelle nationale. Si cette politique ne tient pas compte de l'environnement, il est plus difficile alors de s'assurer que nos projets le feront, même si nous disposons d'un projet de loi prévoyant des évaluations environnementales très rigoureuses comme celui dont nous sommes saisis.

C'est pour cela que nous devrons évaluer scrupuleusement les effets potentiels de toutes les décisions gouvernementales. Pour que le public ait l'assurance que ces évaluations sont faites systématiquement et correctement, le ministre compétent devra faire une déclaration en règle chaque fois qu'il annonce une nouvelle initiative politique. De même, par souci de cohérence et pour bien faire connaître au public les règles régissant l'action gouvernementale, on a demandé au ministre de l'Environnement d'arrêter une série de lignes directrices précises en la matière à l'intention de tous les ministères et au cabinet du Conseil privé de modifier les manuels de procédure en conséquence.

Le Comité permanent de l'environnement des Communes est un autre moyen qui permettra au public d'examiner attentivement les mesures gouvernementales puisqu'il peut convoquer les ministres pour leur demander d'expliquer les conséquences des nouvelles initiatives et des nouveaux programmes gouvernementaux. Le gouvernement encourage cette façon de rendre des comptes au public.

Cette mesure est un grand pas. Il n'existe pratiquement rien de comparable dans le monde et encore moins au Canada. Nous ne cachons pas que ni le Canada ni aucun autre pays du monde dispose de toutes les techniques nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux dans ses politiques économiques. Mais nous ferons de notre mieux pour parfaire ces techniques en cours de route. Avoir de l'initiative, c'est sortir des sentiers battus. Nous avons la force et la détermination nécessaires pour réussir.

Deuxième élément majeur de notre réforme, une aide financière généreuse et prévisible à ceux qui veulent participer aux évaluations publiques prévues dans le pro-

jet de loi C–78 et, à vrai dire, à toutes les évaluations publiques qui pourraient être entreprises sous le régime actuel jusqu'à l'entrée en vigueur du projet de loi C–78. Cette aide sera disponible dès que le Conseil du Trésor aura approuvé les crédits. Nous avons appris avec le temps que lorsque les participants aux évaluations reçoivent une aide financière, les questions sont débattues avec beaucoup plus de rigueur et les résultats sont beaucoup plus satisfaisants pour toutes les parties.

En règle générale, les fonds devraient être accordés selon un ordre de priorité où les personnes et les collectivités les plus directement touchées par un projet donné viennent en premier. Cela leur permet d'étudier et de comprendre les questions à fond et de présenter des mémoires fouillés aux commissions d'évaluation. Cela réduit au minimum les échanges purement antagonistes et favorise un dialogue éclairé.

Lors de chaque évaluation, les fonds seront attribués selon des critères stricts et en fonction des demandes présentées. Les décisions seront prises par un comité constitué spécialement pour une évaluation donnée et composé de personnes crédibles, en majorité du milieu non gouvernemental pour assurer l'indépendance du comité. Encore une fois, nous faisons oeuvre de pionniers. D'après ce que je sais, les Pays–Bas sont le seul autre pays à verser des fonds aux personnes participant aux évaluations publiques. Ce système aide à instaurer un esprit de partenariat entre ceux qui prennent les décisions et ceux qui sont touchés par ces décisions.

Le troisième point que je veux soulever avant d'entrer dans les détails du projet de loi a trait à l'initiative internationale que le gouvernement va prendre très bientôt pour sensibiliser les divers pays du monde à l'urgence de régler les questions environnementales.

Comme d'autres nations industrialisées, le Canada subventionne et encourage l'exportation des biens et services. Conscient de ses politiques nationales, le Canada doit aussi considérer les répercussions environnementales qu'auront ses mesures à l'étranger. Il le fait officiellement en ce qui concerne les mesures d'aide bilatérales et il continuera de le faire. S'il prenait unilatéralement des mesures en ce sens dans son aide à l'exportation, le pays bénéficiaire ne serait sûrement pas incité à mieux traiter les questions environnementales. En fait, les exportateurs canadiens pourraient ne plus être concurrentiels. Pis encore, ils ne seront probablement pas invités à soumissionner s'ils sont seuls à imposer des contraintes environnementales.

Une autre solution qui produirait des retombées environnementales positives sans fermer les marchés internationaux aux marchandises canadiennes consisterait à signer un accord dans ce domaine avec les autres pays qui concurrencent le Canada sur les mêmes marchés d'exportation.

Ce pourrait être très important du point de vue international. Nous ne pouvons pas imposer de date limite à ce sujet, car cela compromettrait les négociations, mais le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de rendre compte au Cabinet des progrès accomplis d'ici trois ans. On s'attend que les affaires iront bon train.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, même si nous savons que le projet de loi C–78 constitue une mesure rigoureuse et complète d'évaluation environnementale, nous n'en restons pas là. Les initiatives supplémentaires que j'ai décrites ce matin montrent clairement à la population canadienne que le gouvernement s'est engagé fermement et irrévocablement à appuyer toutes ses décisions sur des critères respectueux de l'environnement et à s'assurer que le public concerné a une occasion raisonnable et le moyen d'influer sur ces décisions.

Je voudrais maintenant retourner au projet de loi proprement dit et en décrire les principales caractéristiques, afin de donner aux députés une bonne idée des progrès impressionnants qu'il propose dans le domaine de l'évaluation environnementale. Au cours de ce débat, d'autres ministériels décriront certainement plus en détail les mécanismes prévus dans le projet de loi. Mon intention est d'en aborder les points saillants.

L'objet déclaré du projet de loi C–78 est de permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux en se fondant sur un jugement éclairé quant à ces effets, d'inciter les autorités responsables à favoriser la santé de l'économie et la salubrité de l'environnement dans la mise en oeuvre du projet et de faire en sorte que les éventuels effets environnementaux graves des projets réalisés dans les limites du Canada ne débordent pas ces limites.

Comme on le dit dans le projet de loi, on veut ainsi que l'évaluation environnementale constitue «un outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon que la satisfaction des besoins actuels ne compromette pas celle des besoins des générations futures». C'est la notion de développement durable qui est la force d'impulsion de ce projet de loi.

• (1140)

Le projet de loi prévoit que les ministères et les organismes gouvernementaux accordent aux projets au sujet desquels ils sont responsables de prendre des décisions le niveau d'évaluation justifié dans les circonstances. S'ils décident que des projets n'auront aucune incidence sur le plan environnemental, ils seront exclus. Il importe cependant de noter que le projet de loi est conçu pour être appliqué très largement. Toute exclusion de projets exige des décisions précises, fondées sur des critères étroits, pour éviter les abus.

Tous les projets décrits dans une liste, distribuée par voie de règlement, qui risquent d'avoir une importance sur le plan environnemental, devront obligatoirement faire l'objet d'une étude environnementale et d'un rapport. Le ministre de l'Environnement décidera ensuite s'il est nécessaire de procéder à un examen public officiel. Toutes les études environnementales obligatoires en question prévoieront des consultations avec la population et un examen de la part des organismes gouvernementaux ayant les compétences voulues en matière d'environnement. On s'attend à ce que les dispositions en question aient des répercussions profondes sur la façon dont les promoteurs de projets traitent ceux qui pourraient être touchés par ces projets. Ils devront discuter, aux premiers stades des projets, avec les personnes concernées, afin de trouver des solutions aux problèmes dénombrés, qui soient acceptables aux deux parties. Les promoteurs feront tout en leur pouvoir pour soumettre au ministre un rapport d'impact écologique obligatoire, dans lequel il est question de solutions et pas simplement de problèmes. Grâce à un dialogue de ce genre, on pourra faire naître une certaine confiance et trouver de meilleures solutions.

Pour les autres projets, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas visés, on devra procéder à un examen préalable qui pourra conduire à un examen public ou à la poursuite du projet sous réserve des mesures d'atténuation voulues.

Si un examen public est nécessaire, le ministre de l'Environnement pourra choisir entre une médiation et un examen public par une commission. Dans certains cas, les deux peuvent être nécessaires.

On créera une nouvelle agence chargée de faire appliquer la législation et de conseiller le ministre de l'Environnement sur la mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale. Cette agence, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, sera tout à fait indépendante du ministère de l'Environnement contrairement à l'actuel Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Ce projet de loi renferme de nouvelles dispositions tendant à protéger l'environnement d'une région contre les mesures prises par une autre région. Grâce à ces dispositions, si les répercussions environnementales possibles hors frontières sont sérieuses et les parties sont incapables de parvenir à une entente sur la façon de l'évaluer, le ministre fédéral de l'Environnement pourra exiger un examen fédéral et forcer l'arrêt des travaux en question tant qu'il ne sera pas persuadé que les répercussions écologiques hors frontières sont acceptables. Il s'agit là de dispositions pouvant revêtir une énorme importance, non seulement du fait des garanties quant aux effets hors frontières, mais également parce qu'elles permettent de protéger certaines terres qui intéressent les Indiens qui ne se trouvent pas nécessairement sur des réserves.

Je voudrais maintenant vous résumer les progrès importants réalisés dans le projet de loi C-78 en matière d'évaluation environnementale au Canada.

Tout d'abord, dans le cadre du processus, le ministre de l'Environnement prend les décisions clés au sujet de la nécessité de procéder à un examen public. À l'heure actuelle, la décision est prise par le ministre responsable du projet, ce qui amène certains à dire que cela revient à enfermer le loup dans la bergerie. Le projet de loi C-78 donne les responsabilités en question au ministre qui doit les avoir.

En outre, tous les projets importants doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation ce qui comporte nécessairement des consultations avec le public. À l'heure actuelle, cela est laissé à la discrétion des autorités compétentes.

Troisièmement, l'évaluation des projets importants doit comprendre l'étude de leurs effets environnementaux cumulatifs ayant trait à d'autres projets influant sur le même environnement, d'autres moyens de les réaliser, des raisons de les proposer, de leurs conséquences sur la durabilité pour les générations futures de toutes les ressources renouvelables sur lesquelles le projet pourrait influer.

On considérerait chacune de ses exigences prises individuellement comme de très importantes améliorations. Prises ensemble, les progrès, à mon avis, sont vraiment impressionnants.

En outre, on établira et on tiendra des registres publics pour tous les projets évalués, qui se trouveront normalement à proximité du projet de manière que ceux qui

risquent d'en subir les répercusisons puissent le comprendre et le modifier.

De plus, les commissions d'examen publiques seront complètement indépendantes du gouvernement. Actuellement, bien que la plupart des membres des commissions ne fassent pas partie du gouvernement, leur président est un fonctionnaire. A l'avenir, le président ne fera pas non plus partie du gouvernement.

Les commissions d'examen publiques disposeront de pouvoirs d'assignation applicables par la cour fédérale. Actuellement, il est nécessaire de compter sur la bonne volonté des participants et, de temps en temps, on ne peut pas se procurer tous les renseignements utiles.

On va adopter une nouvelle disposition visant à permettre la nomination d'un médiateur pour résoudre les différends en matière d'environnement quand les circonstances s'y prêtent et quand toutes les parties qui prennent les décissions clés veulent trouver une solution.

Dorénavant, tous les grands projets nécessiteront l'élaboration de plans de contrôle et de surveillance. L'absence de plans de ce genre a constitué jusqu'à maintenant l'une des plus graves carences du processus d'évaluation environnementale mis en oeuvre partout dans le monde. Sauf erreur, deux autres pays seulement prévoient un suivi. Je crois savoir que ce sont les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique.

Le projet de loi fournira l'occasion d'évaluer les conséquences de certains projets sur des terres à l'extérieur des réserves dans lesquelles les autochtones ont des intérêts. Cela ne s'est jamais fait auparavant.

La capacité de protéger les intérêts environnementaux d'une juridiction contre les initiatives d'une autre constitue un véritable progrès qui contribuera certes à assurer des relations harmonieuses entre les juridictions, ne serait-ce qu'en écartant les possibilités d'interventions du gouvernement fédéral. Je suis sûr que de nombreux gouvernements provinciaux s'en réjouiront.

Le projet de loi offre également maintes occasions de collaborer avec les provinces par le biais d'examens publics et d'ententes administratives propres à éviter le double emploi et la confusion.

Des méthodes spéciales seront adoptées dans le cas des sociétés d'État pour assurer que celles-ci sont assujetties à la loi. À l'heure actuelle, elles ne le sont que sur une base facultative. Un nouvel organisme, distinct d'Environnement Canada, sera établi pour gérer ce processus.

Je n'ai vraisemblablement pas besoin de répéter qu'il s'agit là d'un train de réformes très impressionnant. Quiconque suit l'évolution du processus d'évaluation environnementale depuis 15 ans ne contestera pas le progrès que constitue le projet de loi C-78. Il s'agit en l'occurrence d'une initiative hardie, puisque certaines des exigences que prévoient le projet de loi et certaines autres parties de la réforme nécessiteront la mise en oeuvre de techniques scientifiques pas encore éprouvées.

Cependant, nous estimons que l'objectif, soit la survie de la planète, revêt tant d'importance que nous devons pousser nos connaissances et nos moyens à leur limite. C'est cet objectif que vise le projet de loi. Le gouvernement est fier de l'avoir présenté. Je suis donc convaincu que les députés de l'opposition voudront s'associer à nous au sein du comité législatif afin d'assurer l'adoption de ce projet de loi dans les plus brefs délais.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous aussi de ce côté-ci de la Chambre accueillons favorablement ce projet de loi. Nous pensons que c'est enfin un pas dans la bonne direction et très souhaitable d'ailleurs, étant donné certains événements récents qui ne sont pas à l'honneur de l'avant-dernier ministre de l'Environnement et d'autres ministres qui ont participé à deux grands projets qui ont énormément contribué à la présentation de ce projet de loi à la Chambre par le gouvernement.

Il s'agit, monsieur le Président, du projet Rafferty-Alameda, que vous connaissez sans doute, et du projet du barrage de la rivière Oldman, que vous connaissez mieux parce qu'il se trouve dans votre région.

Malheureusement, le secrétaire parlementaire a décidé de donner un caractère politique et partisan à son intervention en parlant d'opportunisme politique. Nous l'analyserons après avoir mis ce projet de loi dans le contexte approprié.

Ce projet de loi n'est pas présenté de but en blanc. Il est l'aboutissement d'une démarche qui remonte à plusieurs années, notamment l'étape importante franchie en 1983 qui a servi de base à deux décisions importantes de la Cour fédérale. Il s'agit de l'ordonnance concernant les lignes directrices relatives au processus d'examen environnemental promulguée à l'été de 1983.

• (1150)

Il est intéressant de constater que c'est pendant la campagne électorale de 1984 que le Parti progressiste conservateur a promis d'instaurer un processus d'évaluation environnementale. Cependant, cette promesse a été vite oubliée. D'après moi, elle le serait encore comme tant d'autres promesses non tenues si ce n'était des projets Rafferty-Alameda et du barrage de la rivière Oldman.

Il est donc important, pour prouver mon affirmation, de mentionner une partie de la décision de la Cour fédérale du 10 avril 1989 dans l'affaire opposant la Fédération canadienne de la faune et le ministre de l'Environnement et la Saskatchewan Water Corporation. Le juge a conclu ce jour-là que, à son avis, le ministre fédéral de l'Environnement était tenu, avant d'accorder un permis en vertu de certaines lois, de se conformer au décret régissant l'évaluation environnementale.

Le juge a ajouté qu'en ne respectant pas les dispositions du décret, le ministre avait manqué à un devoir prévu par la loi—imaginez un magistrat qui déclare un ministre de la Couronne coupable d'infraction—qu'il avait outrepassé sa compétence et que les demandeurs, la Fédération canadienne de la faune, avaient donc droit à leur décret.

Le juge a dit encore que le décret sur l'évaluation environnementale exige que soient appliquées certaines procédures, soit la préparation d'une évaluation et d'un examen, quand un projet peut avoir des conséquences environnementales dans un domaine de compétence fédérale. C'était le cas, et le ministre, étant un participant du fait qu'il avait émis un permis, avait manqué à son devoir, de l'avis du juge, en ne se conformant pas à l'ordonnance. Les demandeurs avaient donc droit au décret et aux frais après impôts. Cette décision a été rendue par le juge Cullen.

Le ministre de l'Environnement en question est celui qui n'a pas été réélu en 1988.

Il faut aussi rappeler une autre décision de la Cour fédérale du Canada qui a été rendue le 24 janvier dernier. Le demandeur alors n'était pas la Fédération canadienne de la faune, mais la Friends of the Oldman River Society. Les défendeurs étaient deux ministres fédéraux, celui des Transports et celui des Pêches et des Océans. Au niveau provincial, c'était le ministre des Travaux publics, des Approvisionnements et Services de l'Alberta.

À la page 19 de la décision, le juge conclut que le décret, celui qu'avait prise le gouvernement précédent, soit le gouvernement libéral, liait le ministre dans l'exercice de ses devoirs et de ses fonctions. Elle créait un devoir qui se superposait à l'exercice de tout autre pouvoir dont il est investi par la loi.

Le juge a ajouté que le pouvoir et le devoir du ministre de s'occuper des questions environnementales dans les domaines de compétence fédérale ne découlent pas de la loi mais du décret. Le juge a conclu que le ministre avait l'obligation absolue de s'y conformer.

C'est dans ce contexte que, six ans plus tard, nous nous engageons aujourd'hui dans ce débat de deuxième lecture. Quand le secrétaire parlementaire parle de commodité politique, il serait peut-être non seulement souhaitable mais charitable de sa part de faire son examen de conscience avant de s'en prendre aux autres.

En examinant le projet de loi, et nous aurons amplement l'occasion de le faire en comité, nous avons buté sur certains passages que je voudrais mettre en lumière afin d'exprimer, du moins pour le moment, certaines réserves qui pourraient faciliter plus tard des discussions qui soient d'une certaine importance. Je vous signalerai tout d'abord, monsieur le Président, un passage du préambule: «Le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.»

L'équilibre dont parle le préambule représente l'opinion qui prévalait longtemps avant le rapport Brundtland. C'est une opinion dangereuse si le gouvernement, comme le secrétaire parlementaire l'a proclamé il y a quelques minutes, est résolu à travailler au développement durable. Cette résolution—et j'aimerais que le secrétaire parlementaire puisse trouver le temps d'écouter—entre en contradiction avec le préambule dans lequel cet équilibre est décrit. Si on cherche à établir un équilibre entre l'économie et l'environnement, on ne cherche pas vraiment à établir un développement durable. On cherche plutôt à établir un équilibre entre deux facteurs que les auteurs du préambule perçoivent comme contradictoires l'un avec l'autre, ce qu'ils ne devraient pas être.

Je dirai au secrétaire parlementaire que le préambule devrait refléter la politique du gouvernement actuel, comme il se doit. Je me réjouis dans un certain sens que, dans son intervention, le secrétaire parlementaire ait fait allusion au développement durable qui ne figure pas en tant que principe dans le projet de loi. Nous ne pouvons pas le trouver dans le préambule. Nous ne pouvons pas le trouver non plus dans l'article 4, énonçant l'objet de la loi.

Au lieu, cette mention d'un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement traduit un recul. J'affirme que l'économie et l'environnement ne sont pas deux éléments distincts. Ce ne sont pas des objectifs entre lesquels il faut maintenir un équilibre. L'un est la prémisse de l'autre et, par conséquent, il serait souhaitable que l'économie soit adaptée à l'environnement et qu'elle aille de pair avec lui, au lieu qu'elle soit en équilibre avec l'environnement. On ne réalisera pas de développement durable en les considérant comme deux éléments distincts, contrairement à ce qui est clairement indiqué dans la première partie du préambule.

Je dois reconnaître que la deuxième partie du préambule est fort bien rédigée. Elle est tirée presque mot pour mot du rapport Brundtland.

Cependant, la troisième partie du préambule traduit ce vice de conception, si je puis l'appeler ainsi, qui consiste à considérer l'environnement et l'économie comme des éléments distincts. Il se lit comme suit:

> Le gouvernement fédéral s'engage à jouer un rôle moteur tant au plan national qu'au plan international dans la prévention de la dégradation de l'environnement tout en veillant à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement;

Non seulement cette partie est-elle vague, mais en plus, la suite de la seconde phrase aurait gagné à se lire: «adaptées aux exigences en matière d'environnement». Ce principe aurait permis au gouvernement de brosser un tableau clair, pour les futurs ministres et les tribunaux, de ce qu'il entend réaliser grâce à ce projet de loi.

• (1200)

Ce concept d'équilibre établi dans le préambule constitue un mauvais départ pour le gouvernement. C'est malheureux. Nous allons le faire disparaître au comité, et j'espère que nous pourrons ensemble rectifier ce mauvais préambule.

C'est vraiment à l'article 4 que se trouvent l'ensemble des points importants à examiner. D'abord, cet article ne comporte aucune allusion au développement durable. Encore une fois, le secrétaire parlementaire en a pourtant fait mention dans son discours. Je suis heureux qu'il l'ait fait. J'espère que son discours d'aujourd'hui offrira la motivation politique nécessaire à la modification de l'article 4, afin que le développement durable figure parmi les objectifs de la loi.

Deuxièmement, l'article établissant, sous la rubique «Objet» la nécessité que les effets environnementaux fassent l'objet d'un «jugement éclairé» devrait selon moi se lire ainsi: «[. . .] en se fondant sur une évaluation complète des effets environnementaux, afin qu'ils soient bien compris». Cela garantirait une meilleure protection que l'idée de «jugement éclairé», parce que celle-ci peut être appliquée à n'importe quoi. On pourrait même ne pas en tenir compte. Une fois le processus achevé et les motions adoptées, le projet aurait déjà fait l'objet d'un jugement éclairé. Ce qui importe réellement, c'est de garantir que le projet sera évalué en détail et qu'il sera bien compris.

Le deuxième point, au paragraphe *b*), est très bien ainsi, de même que le troisième. Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire au sujet du paragraphe *c*), parce qu'il engage vraiment le Canada face au monde entier. Pour reprendre les mots du secrétaire parlementaire, les Pays-Bas ou un autre pays auraient pu agir ainsi, mais non les États-Unis—à ma connaissance, du moins, qu'on me corrige si j'ai tort.

Une fois cet article promulgué—il s'agit du passage qui engage le Canada à adopter des normes strictes sur le plan de l'environnement, à l'égard de ses voisins, j'exhorte le gouvernement à en faire la promotion aux tribunes internationales, non seulmeent à l'ONU mais aussi à l'OCDE, de même que chaque fois que nous voudrons obtenir d'un pays étranger, comme les États-Unis, le Mexique ou tout pays industrialisé, la réciprocité en matière législative.

J'ajouterai qu'il y a un principe auquel le gouvernement du Canada a souscrit il y a quelques semaines seulement à la conférence de Bergen. Il s'agit du principe de précaution que les 34 ministres de l'Environnement ont convenu de respecter. Ce principe est absent. Je presse le secrétaire parlementaire d'utiliser ses entrées au sein du gouvernement pour veiller à ce que ce principe soit intégré à la loi. Il ne figure pas dans la loi, mais il changerait grandement les choses s'il était adopté comme objectif et ligne directrice de celle-ci.

Il est aussi intéressant de mentionner à ce sujet qu'en dépit de ses courageux efforts, le député d'Ottawa-Sud n'a pas réussi, il y a tout juste un an, à faire adopter un amendement visant à intégrer à la loi le principe du développement durable, lors du vote qui s'est tenu sur le projet de loi pour la création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Nous avons été fort étonnés, même à ce moment-là, de voir le ministre de l'Environnement voter contre un amendement aussi sensé et conforme aux politiques que le gouvernement a défendues tant au Canada qu'à l'étranger.

Le député d'Ottawa–Sud s'est fait dire lors du débat que seul Environnement Canada pouvait faire la promotion du développement durable et qu'il ne devrait pas se préoccuper des autres ministères. Le gouvernement nous donne donc la preuve qu'il ne comprend pas vraiment ce que suppose son engagement envers les principes et les objectifs du développement durable.

La volonté politique du gouvernement a été sérieusement mise à l'épreuve dans l'affaire Rafferty–Alameda et dans celle du barrage sur la rivière Oldman. Je voudrais également signaler que les tribunaux ont fait savoir au gouvernement qu'il n'avait pas le choix, qu'il devait respecter les lignes directrices et qu'il ne pouvait pas s'y soustraire.

La construction du barrage sur la rivière Oldman, en Alberta, se poursuit. Autant que je sache, à l'heure actuelle, le gouvernement de la Saskatchewan reçoit un million de dollars par mois pour suspendre les travaux. Pourtant, la construction du barrage sur la rivière Oldman continue, malgré une ordonnance de la cour. Voilà qui nous porte à douter de la sincérité de la proposition dont nous discutons aujourd'hui.

Je désire également signaler au secrétaire parlementaire que l'alinéa 6*a*), dans sa forme actuelle, comporte de graves lacunes en ce qui concerne les projets visés et les détails des exclusions. Le comité essaiera certainement d'y remédier.

Je porte également à son attention le libellé actuel de l'alinéa 5*d*) qui laisse à désirer. Cette disposition serait beaucoup plus efficace si elle ne faisait pas allusion à l'alinéa 55(1)*g*), ce qui affaiblit considérablement l'impact de l'évaluation.

• (1210)

Il est à remarquer qu'il faudra examiner non seulement la loi qui conférera les pouvoirs nécessaires, mais aussi le règlement d'accompagnement qui, j'en suis sûr, sera traité de façon très efficace par mon collègue, le député de Skeena, car il en a parlé avec beaucoup d'éloquence le jour où la loi a été présentée, et je lui en sais gré.

Ce qu'on découvre à l'alinéa 55(1)*g*), c'est que les dispositions législatives donnant lieu à la mise en oeuvre d'une évaluation environnementale n'ont pas encore été précisées. Cela donne à penser qu'il y a soit de l'indécision ou des divergences de vues au sein du Cabinet. On voudra peut–être s'assurer que ces dispositions législatives que peut invoquer un gouvernement soient assujetties à ce processus dit d'évaluation environnementale.

Il se révèle que Énergie atomique du Canada, Limitée n'est pas visée par cette mesure législative pour l'instant et qu'elle ne le sera peut–être jamais. La Société canadienne des postes, la Société de développement du Cap–Breton et la Société pour l'expansion des exportations sont exclues du champ d'application de cette mesure législative. Il semblerait bien que la Banque fédérale de développement, Harbourfront Corporation, la Commission de la capitale nationale ainsi que la Commission d'énergie du Nord canadien le soient également. De plus, l'Administration de la voie maritime du Saint–Laurent, VIA Rail, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la Société du port de Montréal et Petro–Canada y échappent aussi, semble–t–il. De tels organismes devraient pourtant être assujettis aux dispositions de cette mesure législative, pour peu qu'on veuille vraiment qu'elle ait du muscle et qu'elle consacre le dynamisme, la volonté et l'engagement politiques dont le secrétaire parlementaire parlait tout à l'heure.

Permettez–moi de répéter, au sujet de l'alinéa 55(1)*j*) aussi que les personnes morales mentionnées à l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques, dont j'ai tiré quelques exemples il y a un instant, ne sont pas assujetties à cette mesure législative. Pas un seul des 75 articles qu'elle comporte ne s'applique à ces personnes morales.

Nous ne saurons pas à quel moment les dispositions réglementaires seront rédigées, n'en connaîtrons pas la teneur ni ne saurons si la partie applicable à ces personnes morales a été édictée. On nous demande de croire, dans un élan de foi, que cette volonté bienveillante sera faite. Nous exhortons le ministre, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, de nous dire exactement, lorsqu'il comparaîtra devant le comité, comment il va s'y prendre pour que les lois régissant les autres organismes mentionnés à l'annexe III tombent sous le coup de cette nouvelle mesure législative.

Je crois comprendre que sont ainsi visées la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les pêches, la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, la Loi sur les

ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur les chemins de fer et la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer. Nous invitons le secrétaire parlementaire à s'assurer que, à l'étape de l'étude en comité, nous sachions bien quelles lois sont assujetties à cette mesure législative, car on ne l'a pas encore précisé.

La question qu'il faut aussi se poser en ce qui concerne cet article, c'est de savoir si le gouvernement fédéral aura un rôle à jouer. La loi ne le garantit pas et nous aimerions en avoir l'assurance lorsque nous entreprendrons l'étude du projet de loi au comité.

Je veux aussi parler très brièvement du paragraphe 55(2), qui n'est pas très clair, pour ne pas dire plus. Il s'agit de l'exclusion des activités matérielles; il est dit, en effet, que le ministre peut, par règlement, exclure certaines activités matérielles. La question est de savoir ce qui sera considéré comme inopportun à cet égard. Ce paragraphe peut prêter à tellement d'interprétations différentes qu'il y a de quoi s'inquiéter des échappatoires qu'il offre.

Je trouve aussi important d'attirer votre attention, monsieur le Président, sur la valeur que l'article 20 accorde à la décision du ministre. Des mots qui ne figuraient pas dans la version non numérotée du projet de loi ont été ajoutés à l'alinéa 20*a*), édulcorant ainsi la version originale. Il s'agit de l'expression «qui ne peuvent être atténués», qui affaiblit toute la portée de l'article, car le mot «atténués» peut être interprété de bien des façons.

Nous aimerions aussi que ce projet de loi donne au ministre en exercice, au minimum, le pouvoir de recommander le refus au Cabinet. Le pouvoir de refus, au tout début, est très important, car il est alors beaucoup plus facile d'arrêter un projet que d'attendre jusqu'à ce qu'il soit très avancé.

Par conséquent, le ministre devrait avoir ce pouvoir, peut-être en vertu de l'article 20, pour que le projet soit renvoyé au bureau d'étude. Je pourrais fournir au secrétaire parlementaire un libellé disant que le ministre en exercice a le pouvoir de recommander le refus au Cabinet. Cette loi aurait alors la force nécessaire pour attirer l'attention de tout le gouvernement sur l'importance de la mise en place d'un processus d'évaluation environnementale, ce qu'ont fait les deux décisions du juge Cullen, qui me semblent non seulement très lucides, mais aussi très claires au sujet du rôle du ministre de l'Environnement dans le processus d'évaluation environnementale.

• (1220)

Je voudrais aussi renvoyer le secrétaire parlementaire à l'article 25 qui traite de la médiation ou de l'examen par une commission. Il est rédigé d'une façon qui semble exclure tous ceux qui ne sont pas directement touchés. Par conséquent la question est celle-ci: si l'alinéa 25 *a*)i), où figure l'expression «directement touchées», était adopté, cela signifie-t-il qu'avant, pendant ou après la médiation, dans le cas du projet Rafferty-Alameda par exemple, la Fédération canadienne de la faune n'aurait pas qualité pour intervenir dans le procès?

Aurait-elle été exclue? Est-ce que les amis de la rivière Oldman auraient été exclus de la phase de médiation ou d'examen par une commission si cet article avait été en vigueur?

Il faut dire aussi qu'on ne voudrait pas préjuger de la médiation. Le libellé de l'alinéa 25*a*)*i* laisse entendre que le ministre pourrait préjuger du résultat de la médiation sans que celle-ci ait lieu. Je suppose qu'on se fonde ici sur les négociations syndicales, et je tiens à dire au secrétaire parlementaire que, dans ce secteur, un jugement a priori n'a pas toujours donné les meilleurs résultats possibles.

Ce projet de loi nous donne une base à partir de laquelle nous pourrons discuter, ce dont nous avions vraiment besoin. Nous sommes donc heureux que cette mesure législative ait été enfin présentée, six ans après la promesse faite par le Parti progressiste conservateur durant la campagne électorale de 1984.

La crédibilité de ce projet de loi serait considérablement accrue si la notion de développement durable était mentionnée dans le préambule et dans l'objet. Elle le serait encore davantage si cette mention d'un juste équilibre entre l'économie et l'environnement était remplacée par une formulation plus appropriée que nous pourrions élaborer en comité, particulièrement si le gouvernement conservateur finissait par comprendre qu'on ne peut pas avoir une économie forte et durable si elle n'est pas fondée sur un environnement bien protégé et bien géré, qu'il n'y a pas de dichotomie ni de conflit à long terme entre les deux. Je suppose que c'est au moment de l'étude article par article en comité que la volonté politique du gouvernement sera vraiment mise à l'épreuve.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler du projet de loi C-78.

Ce projet de loi est malheureusement défectueux à bien des égards. Je prendrai les prochaines minutes pour raconter comment nous sommes arrivés là où nous sommes et pour dire pourquoi il devra être considérablement modifié pour être largement accepté par le public canadien, comme le gouvernement le souhaite.

Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été mis sur pied en réponse à la décision prise par le Cabinet en décembre 1973 d'examiner les projets qui relèvent du gouvernement fédéral et qui ont des effets importants sur l'environnement. Comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, c'était durant une période où le gouvernement était minoritaire. De bons projets de loi ont vu le jour à cette époque.

Le Cabinet a approuvé les grandes lignes du processus en avril 1974. Il les a légèrement modifiées par une directive en 1977. Sous sa forme initiale, le processus était entièrement administratif. Des modifications apportées à la Loi sur l'organisation du gouvernement lui ont donné pour la première fois un fondement législatif en autorisant le ministre de l'Environnement à établir et à mettre en oeuvre un processus d'évaluation environnementale.

Depuis 1979, les fonctions du ministre de l'Environnement incluent les responsabilités suivantes:

> . . .faire en sorte que les nouveaux projets, programmes et activités fédéraux soient, dès les premières étapes de planifications, évalués en fonction de leurs risques pour la qualité de l'environnement naturel, et que ceux d'entre eux dont on aura estimé qu'ils présentent probablement des risques graves fassent l'objet d'un réexamen. . .

En 1983, après 10 ans d'expérience avec le processus, le Cabinet fédéral a ordonné qu'il soit officiellement évalué. Cette évaluation a entraîné la proclamation d'un décret, le 22 juin 1984, conformément à la Loi sur l'organisation du gouvernement. Ce décret remplaçait les directives précédentes du Cabinet qui avaient établi le processus.

C'est d'ailleurs sur ce décret de 1984 concernant les lignes directrices du Cabinet que se fondaient la décision rendue dans l'affaire du barrage Rafferty-Alameda ainsi que la décision unanime de la Cour d'appel fédérale en ce qui a trait au barrage Oldman.

Le décret sur les lignes directrices du PEEE s'applique à toutes les propositions:

> *a)* qu'entend réaliser un ministère;
>
> *b)* qui pourraient avoir des répercussions environnementales sur une question de compétence fédérale;
>
> *c)* qui exigeraient un engagement financier de la part du gouvernement fédéral ou
>
> *d)* qui devraient être réalisées sur des terres administrées par le gouvernement fédéral, y compris la haute mer.

C'est également au sujet de ce décret de 1984 que de nombreux Canadiens exigent des garanties, eux qui veulent que le gouvernement du Canada leur promette, avant l'ajournement du Parlement, de ne pas altérer le décret.

Étant donné que la Chambre a été saisie d'une mesure législative, nommément le projet de loi C-78, ils ont bon espoir, et j'espère que le secrétaire parlementaire ou un autre membre du Cabinet pourra le leur garantir, que le décret ne sera pas altéré pendant que nous attendons l'adoption et la proclamation du projet de loi C-78, mesure qui nécessite, je le repète, d'assez profondes modifications. Permettez-moi de m'étendre sur ce sujet.

L'orateur précédent a mentionné que le Parti conservateur a promis il y a maintenant six ans, soit au cours de la campagne électorale de 1984, qu'un projet de loi concernant le PEEE serait bientôt présenté. Cela fait maintenant six ans.

Permettez-moi de rappeler brièvement les événements des deux dernières années. Après un an d'audiences publiques tenues en 1987, similaires, à mon avis, aux audiences sur le Plan vert qui se poursuivent actuellement, combien de Canadiens s'attendent à ce que ce processus nous donne vraiment, d'une façon ou d'une autre, une loi environnementale utile et efficace ainsi qu'un cadre financier?

Cela montre bien que le gouvernement actuel trouve toujours une façon de tergiverser. Donc, après un an d'audiences sur le PEEE en 1987, le gouvernement fédéral annonçait, le 20 octobre 1988, qu'il légiférerait dans ce domaine et qu'il renforcerait le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, appelé le PEEE, qui n'était consacré que par un décret.

Dans le communiqué qu'il diffusait le 20 octobre 1988, le ministre de l'Environnement de l'époque, Tom McMillan, déclarait: «Nous sommes disposés à soumettre toutes les initiatives du gouvernement fédéral et toutes les initiatives devant être réalisées sur le territoire domanial à une étude exhaustive d'impact sur l'environnement.»

Cela faisait suite aux consultations que le gouvernement a tenues pendant toute une année, dans toutes les régions du pays, auprès de l'industrie, des universités, des administrations locales, des groupes environnementaux et des autres groupes d'intérêts que j'ai mentionnés.

Un an plus tard, il n'y avait toujours pas de processus efficace d'évaluation et d'examen en matière d'environnement en place, de sorte que Tom McMillan et son successeur, Lucien Bouchard, ont tous deux été critiqués par les Canadiens pour avoir autorisé la mise en chantier du projet Rafferty—Alameda sans que le processus d'examen promis n'ait été institué.

En fait, le 29 juin 1989, Lucien Bouchard a dit à la Chambre qu'il déposerait un projet de loi «très très important» à l'automne. Il entendait l'automne de l'année dernière. Toutefois, au début de cette année, nous n'avions toujours que les directives, bien qu'elles aient été renforcées dans une certaine mesure par le jugement rendu par la Cour fédérale dans l'affaire Rafferty–Alameda, lequel précisait que les directives étaient impératives et qu'elles avaient force obligatoire.

Un autre pas en avant a été fait le 13 mars 1990 alors que la Cour fédérale du Canada a décidé à l'unanimité, par suite d'un appel, que le ministère des Transports et celui des Pêches et des Océans avaient négligé d'effectuer une évaluation environnementale du projet du barrage Oldman. Comme nous l'avons appris plus tôt, les travaux de construction des deux projets se poursuivent toujours, bien que, dans le cas du projet Rafferty–Alameda, le gouvernement fédéral ait décidé de verser environ un million de dollars par mois à la Saskatchewan pour qu'elle suspende les travaux. Or les travaux des projets Rafferty–Alameda et Oldman se poursuivent toujours, apparemment pour réaliser seulement les exigences de sécurité. Évidemment, la définition de «exigences de sécurité» semble bien coincider avec la notion de parachèvement des travaux. Tous les travaux semblent en voie d'être parachevés pour des exigences de sécurité et ce, dans tous les domaines.

• (1230)

Nous avons besoin d'être assurés que les directives ne seront pas affaiblies ou modifiées avant l'adoption du projet de loi C–78. Aucun député conservateur ne semble contredire ce fait. Tant que je ne reçois pas d'indication contraire au cours du débat, je présume que le gouvernement maintiendra cette position jusqu'à l'adoption du projet de loi C–78.

Je vous cite quelques déclarations faites le 19 juin, lorsque le nouveau ministre de l'Environnement, le président du Conseil du Trésor, a présenté le projet de loi. «Il s'agit d'un projet de loi plein d'espaces blancs.» Cette déclaration a été faite par Elizabeth May, avocate et porte–parole du Sierra Club. «On a trop laissé tomber d'éléments» déclarait Stephen Hazel, avocat et porte–parole du Canadian Arctic Resources Committee. Il ajoutait: «Dans sa forme actuelle, le projet de loi marque une régression par rapport à la situation présente.»

Ray Robinson, chef du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, organisme s'occupant actuellement des évaluations environnementales, déclarait: «Il serait juste de dire que la portée de la loi ne peut pas être déterminée par le document présenté.» M. Robinson est probablement l'un des experts canadiens comprenant le mieux l'histoire des commissions d'évaluation environnementale actuellement au travail au Canada et de celles qui ont déjà tenu des audiences au Canada.

Évidemment, nous en sommes à la quinzième mouture du projet de loi. Il a été présenté, dilué, présenté à nouveau, dilué à nouveau et encore jusqu'à n'être plus que ce genre de fromage criblé de trous que prisent tout particulièrement les conservateurs, mais qui donne l'impression d'être une mesure législative efficace qui permettrait d'évaluer l'incidence de projets nucléaires, de déversements de pétrole, la qualité de l'eau et les méga–projets.

En fait, en lisant le projet de loi—ce que tous les Canadiens devraient faire—on constate que chaque disposition constructive vous donnant apparemment un accès légitime à un processus est suivie de listes d'exclusions ou de dispositions donnant au ministre le pouvoir de dresser d'autres listes ou donnant au gouvernement fédéral la possibilité de se retirer d'un processus pour le confier à une province ou un territoire. La loi crée toujours beaucoup d'espoir mais, comme dans un jeu géant de serpents et d'échelles, lorsque vous arrivez au haut de l'échelle où vous espérez trouver une bonne démarche démocratique et équitable, vous êtes forcé de glisser dans un tube énorme au bout duquel vous constatez que tous les pouvoirs sont remis au hommes politiques qui, en règle générale, agissent au nom de l'industrie et du gouvernement.

En vertu des règles existantes—le décret de 1984 sur les lignes directrices—confirmées par des décisions de la Cour fédérale, tout projet qui peut avoir une incidence écologique sur un domaine de compétence fédérale doit être examiné. C'est dire que nous avons fait marche arrière. Nous aurions pu avancer en proposant une mesure législative plus générale. En fait, j'ai l'impression que

le Cabinet a forcé les auteurs du projet de loi à revenir en arrière et à supprimer les dispositions légales concernant l'article 55 et d'autres que je commenterai brièvement.

Aux termes du projet de loi C-78, on peut revoir tout projet financé par le gouvernement fédéral ou situé dans les limites du territoire domanial. Il existe toute une différence entre ce que la Cour fédérale a dit à propos du décret sur les lignes directrices et les dispositions de la loi.

Il n'y a pas de liste de lois fédérales auxquelles celle-ci s'applique. Mon collègue de Davenport vient de signaler que certaines lois sont mentionnées dans les documents rendus publics le 19 juin. Selon le ministre de l'Environnement, la Loi sur les pêches sera éventuellement subordonnée au projet de loi C-78.

Dans un des documents du Cabinet que j'ai ici, on indique que, jusqu'à décembre dernier, il y a de cela six mois, le gouvernement avait dépensé 14 millions de dollars pour les consultations et les études relatives au projet de loi. Après avoir dépensé 14 millions de dollars, les bureaucrates n'ont pas été capables de produire la liste des lois fédérales qui se répercutent sur l'environnement dans des domaines de compétence fédérale ou qui se rapportent aux permis qui devraient être émis dans le cas de projets exécutés au Canada.

On prétend que la Loi sur l'Office nationale de l'énergie, la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eaux internationaux, la Loi sur les pêches, la Loi sur les parcs nationaux et la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada sont les seules que le Cabinet songerait à inclure dans cette mesure. Je crois qu'il lui faudra inclure également des renvois juridiques à plusieurs douzaines d'autres lois, et j'espère que le gouvernement nous présentera une liste complète et intégrale de ces lois avant de renvoyer cette mesure au comité.

Une autre question préoccupe profondément les Canadiens en matière de politique gouvernementale car le pilier peut-être le plus important en matière d'évaluations environnementales semble avoir été exclu délibéremment de cette mesure. On fera des évaluations environnementales, mais exclusivement à l'interne, et la seule chose dont le public pourra prendre connaissance sera une conclusion d'une ligne ou deux sur les résultats de ces évaluations. Il n'y a pas de quoi encourager sa participation.

On aura fait mieux d'adopter la démarche du gouvernement de la Nouvelle-Zélande en nommant un commissaire à l'environnement ou encore, comme je l'ai suggéré, un vérificateur en matière d'environnement indépendant du gouvernement qui aurait été à peu près l'équivalent du vérificateur général car il aurait pu intervenir pour vérifier lui-même la pertinence de ces évaluations environnementales.

Voici un exemple pour illustrer mon propos. Le ministre de l'Énergie veut débloquer des milliards de dollars pour lancer des projets d'exploitation des combustibles fossiles, après avoir sabré les fonds destinés aux énergies renouvelables et à la conservation pour égaliser les chances, paraît-il. Ces fonds ont été ramenés à seulement 200 millions de dollars sur cinq ans, mais on se propose de consacrer des milliards de dollars à des projets de mise en valeur de combustibles fossiles qui n'ont jamais fait l'objet de la moindre évaluation environnementale.

Nous sommes en présence de ce que nous appelons des «pots cassés». Dans le cas de ceux que MM. McMillan et Bouchard ont eu du mal à réparer, les projets Rafferty-Alameda et Oldman, ils ne savaient pas ce qu'ils étaient censés faire en premier lieu et, même lorsque les tribunaux leur ont ordonné quoi faire, ils ne le savaient toujours pas. Maintenant, on dit aux députés et aux Canadiens de faire confiance au gouvernement, car il vérifiera convenablement les effets environnementaux de sa politique.

La rédaction de cette partie du projet de loi est si mauvaise et si déficiente que, à mon avis, aucun Canadien ne la jugera pas acceptable tant que nous n'aurons pas une évaluation interne accessible au public ou, du moins, une évaluation indépendante effectuée par une commission environnementale, un commissaire ou un vérificateur de l'environnement. Rien de moins ne sera acceptable.

Comme le disait plus tôt mon collègue, ce projet de loi ne donne même pas foi ni ne rend hommage à la Commission Brundtland, à sa définition de «développement soutenable». L'ancien secrétaire général, M. Jim McNeill, travaille tout juste de l'autre côté de la rue. On aurait très bien pu lui donner un coup de fil et lui demander où, au début de ce projet de loi, nous devrions insérer des articles portant sur l'objet et l'interprétation de cette mesure législative, afin qu'on y traite de l'incidence et de la signification réelles du développement durable.

Un autre point invoqué par mon collègue de Davenport concernait le principe de précaution qui est absolument essentiel et est reconnu dans le monde entier par les ministres et les organismes de premier plan s'occupant de l'environnement. Les gens en général voudraient qu'on l'inclut dans un projet de loi comme celui-ci pour donner le pouvoir au ministre, au minimum, d'arrêter immédiatement des projets, y compris ceux qui ont déjà été commencé.

Ce projet de loi exclut les cafouillages industriels comme les projets de Rafferty-Alemeda et de Oldman. Il exclut toute ce programme qui entre maintenant en vigueur, les projets fossiles et tous les autres qui sont absolument dingues, pris dans le contexte du développement durable. Nous avons supprimé tout cela du projet de loi. Et maintenant, en ce qui concerne l'établissement d'un projet de loi sur l'environnement qui soit vraiment visionnaire et progressiste et qui s'occuperait de la politique pour qu'elle soit en fait saine, cela est exclu. Il donne l'occasion de dresser des listes de projets exclus.

• (1240)

J'entends déjà les conversations dans les divers clubs industriels d'un bout à l'autre du pays: «Oh, la Chambre est saisie de ce projet de loi sur le PEEE. Avez-vous réussi à vous faire inscrire sur la liste des 55(2)?» Ce sera merveilleux. Tout le monde dans les salles de conseil d'administration appellera son avocat pour lui demander s'il l'a fait inscrire sur la liste des 55(2), la liste des projets obligatoirement exclus comme les projets pétroliers, nucléaires et tous les autres. Ce sera le club des 55(2) et on n'aura même pas besoin de Roch LaSalle pour en faire partie. On ne devra pas payer cinq mille dollars pour assiter à un dîner. On devra simplement faire une contribution à l'association conservatrice locale s'élevant à cinq mille, dix mille, quinze mille dollars, pour profiter des dipositions du paragraphe 55(2). Vous n'aurez jamais à vous inquiéter. La société Daishowa souhaitera, dès aujourd'hui profiter des dispositions du paragraphe 55(2) pour l'Alberta, AL-PAC et toutes les sociétés minières, les sociétés extractrices d'uranium, les sociétés de pâtes et papiers qui sont la source de 40 p. 100 de la pollution principale au Canada, voudront être visées par le paragraphe 55(2).

Selon moi, après une 14e ou une 15e version, cela est revenu devant le Cabinet, car M. McMillan avait été exclu sommairement du Cabinet avec une proposition de ce genre, et de la Chambre des communes également. Par la suite, M. Bouchard avait été exclu du Cabinet lui aussi. Le jour de sa démission, très peu d'écologistes avaient jamais entendu parler de ceci. Sa démission, qui a eu lieu au moment où les marchés étaient encore ouverts, a coûté plus d'un milliard de dollars. Ce sont-là les répercussions sur la devise canadienne. Ce sont-là les sommes que la Banque du Canada a dû verser pour renflouer notre devise parce que M. Bouchard a décidé de démissionner alors que les marchés étaient encore ouverts. On a gaspillé des montants supérieurs au budget annuel complet du ministère de l'Environnement à cause de la décision; un ministre qui prétendait se soucier du pays, du Québec et de l'environnement. Selon moi, il a nui aux trois en faisant ce qu'il a fait au moment où il l'a fait.

Revenons-en au projet de loi où se trouvent toutes ces lacunes incroyables. Beaucoup ont dit du projet de loi C-78 qu'il s'agissait d'un recul en réalité. Voici ce qu'on disait dans *The Financial Post*: «Ray Robinson, président exécutif du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, a déclaré qu'en vertu de la nouvelle loi, le processus d'évaluation environnementale devenait un processus consultatif. Le gouvernement n'a pas à accepter les recommandations des commissions. Le gouvernement espère adopter la loi d'ici à l'automne de 1991.»

Ainsi, nous avons maintenant une meilleure idée des véritables desseins du gouvernement. Tout ce processus a commencé en 1983. En 1984, le gouvernement a promis de mettre en oeuvre la législation pertinente. Après trois années au pouvoir, il a tenu des auditions pendant un an et fait ensuite des promesses pendant deux autres années. En définitive, il a présenté ce semblant de projet de loi qui n'est pas censé entrer en vigueur avant une autre année et demie. On peut seulement se demander comment il est possible qu'une chose, mise à part la fonte d'un glacier, puisse progresser si lentement.

Le jour même où le gouvernement a présenté ce projet de loi, le *Sun* d'Ottawa a rapporté les propos de mon collègue le député de Davenport selon lesquels le projet de loi était un pas dans la bonne direction. Un pas bien mal assuré, monsieur le Président. Selon la *Gazette* de Montréal, le même député aurait déclaré: «Ce projet de loi mérite une étude approfondie et rapide de façon à s'appliquer à tout le territoire.»

Ce projet de loi va certes nécessiter une étude approfondie, car il laisse à désirer sur presque toute la ligne. Il permet en effet au gouvernement de ne pas suivre la procédure légale dans le cas de presque tout projet, quelle que soit son ampleur.

Sous sa forme actuelle, ce projet de loi ne s'appliquerait pas au projet Baie James II, le plus grand projet industriel jamais envisagé de l'histoire de l'Amérique du Nord. Ce projet de loi ne s'appliquera pas à cette entreprise. La décision est laissée à la discrétion du ministre. Le projet de loi ne s'appliquera pas à ce projet industriel d'envergure qui risque d'inonder 5 000 kilomètres carrés du territoire de la province de Québec, de libérer dans l'atmosphère d'énormes quantités de méthane, de faire disparaître de la surface du globe le dernier peuplement de phoques d'eau douce, de nuire aux populations de baleines de la baie James, de renverser le flot de nombreux cours d'eau et de nécessiter l'abattage de milliers de milles carrés de forêt. Un article publié dans le numéro de mars de la revue *Science Magazine* indentifiait la forêt boréale septentrionale comme le plus vaste dépotoir de carbone de la terre. On croyait naguère que c'était les océans. Maintenant, grâce aux progrès scientifiques, nous savons que ce sont les forêts.

Quand Amory Lovins a comparu devant le Comité permanent du Parlement, nos médias n'ont même pas rapporté le fait qu'ayant procédé à une étude des États de la bande septentrionale, il en était venu à la conclusion qu'on pourrait épargner plus d'énergie que pourra en produire le projet Baie James II simplement en utilisant de nouveaux moteurs et en mettant en application les nouvelles méthodes de conservation, ainsi qu'en modernisant les édifices, les usines et les foyers de la seule île de Montréal. En fait, il en résulterait un excédent d'énergie qui pourrait être vendu aux États de la bande septentrionale à un tarif inférieur à celui auquel l'énergie provenant du projet Baie James I est disponible après une décennie et demie environ d'amortissement.

Le Canada est à la merci d'une bande d'hommes d'affaires que, du point de vue de l'environnement, l'on ne saurait qualifier que de cinglés. Leur comptabilité ne tient absolument pas compte des effets sur l'environnement. Les compagnies de pâtes et papiers produisent 40 p. 100 de la pollution maritime au Canada. Ils considèrent les rivières, les lacs et les océans du Canada comme des égouts à ciel ouvert qui sont à leur disposition.

L'atmosphère de la planète Terre est considérée comme un immense dépotoir pour ceux qui sont responsables des pluies acides. Les matières toxiques ou dangereuses qui ne peuvent être jetées dans une décharge sont envoyées dans l'atmosphère, et elles retombent dans un autre pays, dans l'océan ou dans les campagnes.

On envoie du gaz carbonique et des CFC dans l'atmosphère. Le ministre de l'Environnement est à Londres. On a déjà eu vent de ce qui se passe là-bas: il semble que la position canadienne soit beaucoup moins radicale que l'accord conclu unanimement par tous les partis sur la réduction des CFC et du halon. Les trois partis s'entendent à la Chambre. Le ministre de l'Environnement part donc pour Londres, où il adopte une position moins radicale.

Qui veut-il protéger? Est-ce Dupont? Est-ce Allied Chemicals? Pourquoi un ministre ne peut-il pas adopter une position qu'on pourrait qualifier de plus petit dénominateur commun? Ce rapport ne constitue certainement pas le plus haut taux de réduction des CFC et du halon que nous puissions atteindre. Mais ce n'est pas le but visé.

Il faut savoir lire entre les lignes. La loi a été si habilement conçue que, lorsque de puissants intérêts sont en cause, le pouvoir passe au niveau politique. Ainsi, quand un projet particulier revêt une certaine importance sur le plan politique, comme le barrage Rafferty—Alameda, même s'il est mauvais, même s'il est contraire à la loi, même s'il contrevient à une ordonnance de la cour, il peut toujours être mis en oeuvre. On ferme les yeux ou on se fait complice, vous comprenez ce que je veux dire. Le premier ministre appelle M. Devine et lui dit: «Allo Grant, je ne te mettrai pas de bâtons dans les roues. Ne t'inquiète pas. Je sais que tu as ta dose d'ennuis politiques.» Je peux aller de l'avant avec le projet. «Ah! Monsieur Getty, à propos du projet de barrage sur la Oldman, vous pouvez aller de l'avant, vous n'avez qu'à le construire pour plus de sûreté. Vous m'entendez bien. Construisez-le jusqu'au bout, mais avant d'y mettre le dernier grain de sable, arrêtez les travaux, et nous évaluerons le projet pour voir si son impact sera bon, mauvais ou anodin.»

C'est de la folie. Nous en savons trop sur l'environnement maintenant. Nous pourrions bien tous périr de notre propre vivant à cause de certains des crimes que nous commettons contre l'écologie de la planète.

Quarante mille enfants de moins de douze ans mourront aujourd'hui de faim et de maladies évitables. Y a-t-il quelqu'un qui y fasse quoi que ce soit?

La caricature publiée récemment dans le *Regina Leader Post* dépeignait bien la situation. On y voyait un enfant affamé, tout ratatiné, qui lisait quelque chose à propos de la Journée de la Terre et qui disait: «Eh bien, s'ils se soucient autant de nous que de l'environnement, allons-nous tous survivre?»

En effet, avec 40 000 enfants qui meurent de faim chaque jour, j'ai tendance à douter de la parole de ces génies du côté ministériel qui disent: «Nous ne pouvons pas vraiment nous soumettre à tous ces processus d'examen. Nous avons vraiment besoin de pouvoir garder nos matières radioactives, dont 100 millions de tonnes métriques à Elliott Lake, de façon peu sûre. Nous avons

vraiment besoin de pouvoir déverser tous les effluents de nos usines de pâte à papier dans les cours d'eau.»

C'est sous-estimer gravement ce que les Canadiens attendent maintenant de leur gouvernement que de ne pas avoir encore mis en place dans l'histoire du monde, sans parler de celle du Canada, une loi satisfaisante sur l'évaluation environnementale.

Le directeur du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, M. Robinson, en est arrivé à dire lors d'une entrevue avec le *Toronto Star*, le 19 juin 1990, que les ministères du gouvernement sont incapables de s'entendre sur la question de savoir si les évaluations toucheraient leurs champs d'activité. Il a dit: «Bien sûr, tout le monde a sa chasse gardée.» Voilà pourquoi on a omis à dessein les dispositions juridiques nécessaires pour déclencher l'application de la mesure à l'étude. Le ministre de l'Environnement déclare qu'elles seront ajoutées au fur et à mesure afin de rendre le projet de loi dynamique. Le ministre devrait peut-être consulter un dictionnaire pour trouver l'antonyme de dynamique, parce que c'est ainsi qu'il faut qualifier ce projet de loi s'il est dépourvu de ces dispositions.

• (1250)

Je crois avoir suffisamment parlé de Rafferty et de la rivière Oldman. Mais les gens du Nord s'inquiètent de problèmes comme les effets que peuvent avoir les organochlorés, les furannes et les dioxines qui remontent la rivière de la Paix et l'Athabasca et nuisent particulièrement à la vie aquatique, aux poissons et aux oiseaux.

Que prévoit cette mesure législative à cet égard? Prévoit-elle qu'on mette en marche le processus d'évaluation à l'égard d'une seule usine de pâte à papier en Alberta, dans une autre province ou dans un territoire? La réponse est non.

Mettra-t-on en marche le processus d'évaluation à l'égard de l'effet conjugué de 5, 10, 15 ou 20 usines de pâte de papier dans les mêmes réseaux hydro graphiques? La réponse est non.

Mettra-t-on en marche le processus parce qu'un tiers de l'Alberta, 220 000 kilomètres carrés, est déboisé au nez même des Albertains? Le projet de loi prévoit-il quelque chose à cet égard, compte tenu de la réduction possible de la capacité de fixer efficacement le gaz carbonique dans un pays comme le Canada? Non.

Mais qu'est donc, en fait, cette mesure législative? C'est une initiative de relations publiques, et elle devrait être considérée comme tel.

Qu'en est-il de la circulation des pétroliers sur la côte ouest? Nous avons eu le déversement du Nestucca. Nous avons eu celui de l'Exxon Valdez. Nous avons eu des déversements en plein centre-ville de Vancouver, dans le port. Déclenchera-t-on le processus d'évaluation pour cela? Non.

Pourrait-on même demander aux tribunaux de faire un examen judiciaire? Un coup d'oeil au projet de loi suffit pour constater que seulement dans des cas extrêmement particuliers pourra-t-on jamais accomplir ce que les groupes d'intérêt public réussissent par rapport au projet de la rivière Oldman ou du barrage Rafferty-Alameda. Nous savons pourquoi et j'y reviendrai dans un instant, quand je citerai la fameuse note de Bill Oppen sur ce que les provinces voulaient exclure de toute loi qui serait soumise à la Chambre ou adoptée par elle.

Cette mesure donne-t-elle les moyens d'agir contre le réchauffement de la planète? Non. Contre l'amincissement de la couche d'ozone? Non. Contre les pluies acides? Non. Pour la qualité de l'eau des Grands Lacs? Non. Contre la pollution dans l'Arctique? Non. Contre l'empoisonnement des bélugas dans le Saint-Laurent? Non. Contre la perte d'un acre de forêts au Canada toutes les cinq secondes? Non.

Que devient la norme des 20 p. 100? À une conférence internationale à Toronto, en 1988, le Canada et d'autres pays ont convenu de réduire de 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère d'ici l'an 2005. C'était trop. Le ministre de l'Énergie, n'était pas content. Quand l'ancien ministre de l'Environnement est allé dire à Bergen que le Canada bloquerait le niveau des émissions de dioxydes de carbone jusqu'en l'an 2000, le Cabinet du premier ministre l'aurait vite appelé pour lui dire de ravaler ses paroles.

Il a démissionné peu après. C'était, encore une fois, le plus petit commun dénominateur. Si nous ne maintenons même pas le niveau des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre, la vie, humaine du moins, ne résistera pas.

Personne n'aime parler de pareille réalité scientifique généralement acceptée. Il faut lire l'ouvrage du Groupe intergouvernemental d'évolution du climat. Un millier des savants climatologues les plus connus dans le monde s'accordent pour dire qu'il faut réduire de 60 à 80 p. 100 toutes les familles de gaz à effet de serre afin de stabiliser l'atmosphère.

Que fait le gouvernement conservateur? Les émissions de gaz provoquant l'effet de serre, dont les CFC, ont augmenté d'heure en heure, de jour en jour, de mois en

mois et d'année en année depuis son arrivée au pouvoir. Et il ose prétendre se soucier de l'environnement!

Voyons un peu ce que disait la fameuse note de service de M. Oppen, de l'Alberta, parce qu'il a obtenu à peu près tout ce qu'il demandait. Un certain nombre de fonctionnaires provinciaux, agissant au nom de leurs ministres, je suppose, se sont réunis à Vancouver. Voici le genre de choses qu'ils demandaient.

> Il doit être possible pour le Canada, en vertu d'ententes administratives, de reconnaître la validité d'un processus provincial.

C'est ça, remettons-nous en aux provinces.

> La Loi, ou les règlements, doivent comporter une disposition d'exclusion ou d'antériorité à l'égard des propjets qui sont en cours ou qui ont déjà été soumis à une évaluation.

C'est ce qu'ils voulaient, et ils l'ont obtenu.

> [. . .] L'évaluation doit être effectuée dans des délais raisonnables. [. . .]Cette mesure ne sera applicable qu'aux projets relevant exclusivement du fédéral. [. . .]Les listes d'exclusion et d'examen obligatoire doivent être dressées de concert avec les provinces.

Cela a donné lieu à la partie six et à la liste d'exclusion prévue par le paragraphe 55(2), qui sera bientôt célèbre. Tous les clochards conservateurs du pays vont faire la queue pour demander: «Combien ça coûte une inscription sur la 55(2)»? Ils vont attendre en file pour se faire inscrire sur cette liste. Les provinces étaient de toute évidence très favorables à cette mesure.

> Pour ce qui est des mesures provisoires, les gouvernements provinciaux vont exiger que soit modifié le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Eh bien, les gouvernements provinciaux ont certes obtenu cela.

> Le gouvernement albertain a demandé en outre que la question de la délégation de l'administration des articles de la Loi sur les pêches ayant trait à la protection de l'habitat des poissons et à la prévention de la pollution soit examinée en tant que question connexe dans le cadre de ces consultations.

Il se trouve donc des gouvernements provinciaux pour demander même que le pouvoir législatif du fédéral leur soit entièrement transféré. Non contents d'avoir une loi affaiblie et sans mordant, ils veulent en fait que tous les pouvoirs légaux et constitutionnels du Canada leur soient cédés.

Que manque-t-il? Permettez-moi de vous en dresser rapidement une liste, monsieur le Président. Je sais qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps et c'est bien dommage, car on pourrait en dire long sur un projet de loi aussi intéressant, surtout compte tenu de ses lacunes. Mais permettez-moi seulement de présenter ici quelques propositions qui ont été faites par le directeur exécutif de la *West Coast Environmental Law Association*, M. Bill Andrews, au sujet d'un avant-projet antérieur, mais qui s'appliquent certes au présent projet de loi.

Je recommande que les points suivants figurent ou soient davantage développés dans le document.

Premièrement, que le projet de loi prévoie un mécanisme d'évaluation environnementale des projets, politiques et programmes existants. Cela n'y figure pas.

Deuxièmement, que les critères d'évaluation environnementale des politiques et programmes soient fixés par règlement après consultation de la population. Rien ne semble autoriser cela.

Troisièmement, que le ministre de l'Environnement soit autorisé à délivrer le permis requis pour la poursuite d'une activité assujettie au processus d'évaluation environnementale.

Quatrièmement, qu'il soit obligatoire d'inclure un programme de suivi dans l'évaluation environnementale initiale ou le rapport d'évaluation.

Cinquièmement, qu'on prévoie la vérification du suivi effectué selon les évaluations environnementales.

Sixièmement, qu'un commissaire parlementaire à l'environnement soit chargé de suivre la mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale.

Septièmement, que la loi exige que les sociétés d'État satisfassent aux normes d'évaluation environnementale applicables aux autres entités fédérales et ne leur permette pas d'opter pour un processus d'évaluation provincial.

Huitièmement, que la décision de soumettre une activité à un examen public soit prise en premier lieu par l'Agence d'évaluation environnementale et qu'on puisse en appeler au ministre de l'Environnement.

Neuvièmement, que la loi permette au public d'avoir son mot à dire au sujet des ententes provisoires conclues avec les provinces et d'autres instances en ce qui concerne les procédures et les normes d'évaluation environnementale avant la conclusion définitive de ces ententes.

Dixièmement, que le pouvoir d'une commission de faire payer des frais à l'auteur d'une demande englobe les dépenses des participants du secteur privé ainsi que celles financées par l'Agence d'évaluation environnementale.

Onzièmement, que les dépenses engagées par le gouvernement fédéral à l'appui des exportations soient assujetties à une évaluation environnementale.

Douzièmement, que la décision du ministère parrain d'effectuer ou non une évaluation environnementale initiale puisse faire l'objet d'un appel auprès de l'Agence d'évaluation environnementale, puis du ministre de l'Environnement.

Cela me semble être douze recommandations fort logiques qui devront figurer dans le projet de loi C-78.

On voit donc, monsieur le Président, malgré la brièveté des commentaires que je viens de faire et qui vous ont sans doute captivé, qu'il reste beaucoup de travail à faire simplement pour sortir le projet de loi C-78 de l'impasse créée par le Cabinet.

M. Robinson et les autres qui ont travaillé là-dessus ont probablement élaboré une stratégie relativement bonne et un projet de loi qui se tient. Ils ont dépensé 14 millions de dollars pour mettre au point un processus d'évaluation environnementale valable.

Malheureusement, c'est là, comme je l'ai dit, qu'est intervenu et qu'a dit le Cabinet: «Excluons donc ces lois». Après avoir exclu la Loi sur les pêches et tout le reste, il a déclaré: «Eh bien, les provinces ne veulent pas que se répètent la décision relative au projet Rafferty-Alameda ni celle liée au barrage sur la rivière Oldman, retirons donc l'accès aux recours judiciaires dans ces cas-là. Maintenant que nous avons une liste d'exclusions, il n'y a pas de meilleur moyen de se gagner l'appui des papetières et des autres que de les inscrire sur cette liste. Il nous en coûtera certes quelques dollars pour les y inscrire, mais gardons cette possibilité». Ce que nous devons faire, c'est éliminer ces possibilités.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'indéfectible loyauté de l'honorable Brian Mulroney pour le Québec. Il s'agit du seul premier ministre du Canada, de toute l'histoire du Québec, à avoir défendu avec autant de ténacité et d'efforts les intérêts du Québec dans le giron constitutionnel.

Article 31 du Règlement

Meech est mort. On ne doit plus regarder en arrière mais se tourner vers l'avenir. Nous avons encore beaucoup à faire.

Un incroyable consensus se dégage des leaders politiques et de la population au Québec. Nous devons démontrer notre solidarité et faire front commun pour défendre et travailler pour les intérêts du Québec et pour l'avenir du Canada.

Hier, le Québec célébrait sa fête nationale avec dignité. Une foule innombrable, joyeuse, fière manifestait une solidarité jamais vue. Tous étaient heureux d'arborer haut et fort leur fierté d'être Québécois. Il y avait, monsieur le Président, plus de gens sur l'île Sainte-Hélène que sur l'Île-du-Prince-Édouard et plus de monde encore tout le long de la rue Sherbrooke à Montréal que toute la population de Terre-Neuve.

Ce n'est certes pas avec un Jean Chrétien que le Québec sera reconnu à sa juste valeur, que le Québec sera reconnu comme une société distincte.

* * *

HOMMAGE À JEAN CHRÉTIEN

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Samedi soir, environ 5 000 militants libéraux, au Saddledome de Calgary, ont élu au premier tour de scrutin l'honorable Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada.

Il n'y a pas longtemps, en 1986, le premier ministre du Canada a dit dans cette Chambre à propos de Jean Chrétien, et je cite: «Il aime le Québec, croit très sincèrement dans le Canada et possède une façon bien à lui d'exprimer ses sentiments».

Pour ceux comme moi qui croyons dans ce beau pays, le Canada, il nous donne de l'espoir. Merci et félicitations à Jean Chrétien!

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, jeudi dernier, un rapport concernant la sécurité sur les traversiers de la Colombie-Britannique a été rendu public. Chaque année, les traversiers de la Colombie-Britannique transportent plus de 19 millions de passagers.

Le rapport a été rédigé par un comité dont les membres ont été désignés par le syndicat et par la société. Dans leur rapport, les membres du comité condamnent à l'unanimité la Garde côtière pour son incapacité à faire respecter les mesures de sécurité sur les traversiers de la Colombie-Britannique.

Article 31 du Règlement

On mentionne notamment dans le rapport le non-respect du règlement sur le transport des marchandises dangereuses, le nombre trop élevé de passagers qui ne disposent pas ainsi d'équipement de sécurité suffisant, et l'absence de programmes de formation adéquats.

Il incombe à Transports Canada et à la Garde côtière de veiller à la protection des passagers et des membres d'équipage à bord des traversiers de la Colombie-Britannique. Un représentant de la Garde côtière, un dénommé Peter Booker, a premièrement déclaré qu'il n'avait pas lu le rapport, deuxièmement, affirmé que le rapport était erroné, et troisièmement, critiqué le président du syndicat des travailleurs des traversiers de la Colombie-Britannique pour les commentaires qu'il avait formulés.

Par conséquent, je demande au gouvernement d'étudier attentivement ce rapport et de prendre les mesures nécessaires pour protéger la population de la Colombie-Britannique.

* * *

LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ AGRICOLE

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour attirer l'attention sur la dix-huitième semaine de la sécurité agricole, patronnée par le Conseil canadien de la sécurité, qui aura lieu du 25 au 31 juillet 1990.

L'honorable Don Mazankowski a le plaisir d'approuver cette campagne qui, cette année, porte notamment sur la machinerie agricole—son utilisation, son transport et son entretien—et sur des habitudes de travail sécuritaires.

Chaque année, il y a dans les exploitations agricoles des décès et des blessures graves qui pourraient être évités, notamment avec les tracteurs qui sont responsables de 70 p. 100 des accidents faisant des morts ou des blessés.

Nous félicitons le Conseil canadien de la sécurité des efforts qu'il déploie pour minimiser les accidents graves et distribuer de la documentation sur la sécurité dans les localités agricoles ou les entreprises qui servent l'agriculture.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour saluer les agriculteurs et les féliciter de leur travail et de leur contribution vitale au bien-être du Canada.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de blâmer le premier ministre Wells pour l'échec de l'Accord du lac Meech plutôt que d'en assumer la responsabilité. Le fait est que le gouvernement a refusé, entre 1987 et le moment présent, de tenir compte de chacune des recommandations qui avaient été formulées en vue d'améliorer l'accord. À cause de son indifférence, les autochtones ont été exclus de la Constitution canadienne. Imaginez! Et ce n'est pas tout. Des millions d'autres Canadiens ont été exclus de la Constitution.

Pourquoi blâmer M. Wells? Parce que le premier ministre a désespérément besoin d'un bouc émissaire. À qui la faute si, vendredi dernier, le sénateur Murray n'a pas rappelé M. Wells au téléphone? Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié sa position quant à l'immuabilité du délai?

Le gouvernement refuse de reconnaître que l'Accord du lac Meech est mort à l'assemblée législative du Manitoba, où un homme courageux, Elija Harper, a dit non, au nom des premiers habitants du Canada et de tous ceux qui croient que les autochtones devraient être inclus dans la Constitution du Canada.

* * *

LA SENSIBILISATION À L'OUVRIER QUALIFIÉ

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, pour soutenir efficacement la concurrence sur le marché mondial, le Canada a besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée, flexible et instruite.

Pour répondre à ce besoin, il est essentiel de mettre fin à la pénurie croissante d'ouvriers qualifiés. Dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, le comité de formation industrielle de Lambton a relevé ce défi. Il a récemment lancé une campagne de sensibilisation bien organisée et stimulante appelée «Vive les métiers», qui comprend, entre autres, ce très joli T-shirt qui en fait la promotion, pour amener les jeunes à considérer la situation d'ouvrier qualifié comme un objectif désirable. . . et le député de Kent pourrait probablement en bénéficier. «Vive les métiers» vise à montrer qu'on ne devrait pas devenir ouvrier qualifié seulement parce qu'on n'a pas pu se lancer dans une autre carrière considérée comme meilleure. Au contraire, les carrières de l'ouvrier qualifié ne sont pas ouvertes à n'importe qui. Ce sont des carrières importantes et valables dont dépend la croissance économique et la compétitivité future de notre pays.

Je félicite le comité de formation industrielle de Lambton pour cette initiative et j'invite d'autres organismes à l'imiter.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous avons vu récemment ce que les pressions internationales peuvent faire dans un pays comme le Salvador lorsque le président Cristiani a annulé sa décision de privatiser l'université.

Ce que nous voudrions voir maintenant, c'est le même genre de pressions internationales en ce qui concerne les élections parlementaires qui doivent avoir lieu au Salvador en 1991. Par suite des réunions que j'ai eues avec le MNR ici, au Canada, et avec le mouvement syndical du Salvador, je veux exhorter le gouvernement à consacrer toutes les ressources nécessaires pour voir à ce que nous ayons au Salvador des élections aussi libres et aussi justes que celles qui ont eu lieu au Nicaragua.

Je sais bien que le gouvernement du Salvador n'est pas très attiré par la notion d'élections libres et justes. Cependant, la communauté internationale, et particulièrement le Canada, doit faire preuve de leadership et fournir les ressources nécessaires pour l'important travail qui doit se faire avant et pendant le vote afin d'assurer des élections libres et justes au Salvador.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

Mme Beth Phinney (Hamilon Mountain): Monsieur le Président, samedi dernier, les libéraux du Canada ont fait un choix non équivoque en élisant l'honorable Jean Chrétien chef du Parti libéral.

Sa victoire au premier tour de scrutin montre que ce parti souscrit à la vision du Canada. Son expérience parlementaire, son patriotisme canadien et ses qualités de chef sont tous bien vus des Canadiens. Sous la direction de l'honorable Jean Chrétien, le Parti libéral se donnera la force, l'unité et la vision nécessaires pour rassembler la famille canadienne.

Les libéraux forment un parti politique ouvert qui représente toutes les couches de la société. Nous favorisons la tenue d'échanges et de débats vigoureux entre nous, mais notre but demeure toujours un Canada fort et uni qui sait défendre la cause de nos enfants et des générations futures. Je crois que l'honorable Jean Chrétien, le nouveau chef du Parti libéral du Canada, peut maintenant nous aider à attteindre ce but.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Monsieur le Président, je désire féliciter personnellement M. Chrétien pour sa victoire lors du congrès au leadership libéral.

* * *

TERRE-NEUVE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre libéral de Terre-Neuve, M. Clyde Wells. Je lui demande: Pourquoi avez-vous trahi votre signature du 9 juin 1990 sur l'Accord du lac Meech?

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS EN CROATIE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune de trois membres du Cabinet de la république de Croatie. Le nouveau Cabinet a été assermenté le 30 mai 1990, à la suite des premières élections libres dans l'histoire d'après-guerre de cette république. À cette occasion, six députés représentant les trois partis de la Chambre se sont rendus en Croatie pour y observer les élections.

Se trouvent aujourd'hui à la tribune MM. Manolic, membre de la présidence, M. Babic, vice-président et G. Susak, ministre de l'Immigration.

Au nom de la Chambre, monsieur le Président, nous leur souhaitons la bienvenue au Canada et offrons nos meilleurs voeux à la république de Croatie.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 vise bien des choses, dont la moindre n'est pas de permettre aux mères et aux pères de demeurer auprès de leurs nouveau-nés pendant une période allant jusqu'à 30 semaines.

Pourquoi le Sénat n'adopte-t-il pas ce projet de loi? Y voit-il un inconvénient? Les sénateurs ne sont-ils pas sensibles à ce problème parce qu'ils sont maintenant incapables d'avoir des enfants? Ne croient-ils pas en l'importance de la famille et, essentiellement, en l'importance pour un enfant de pouvoir nouer des liens étroits avec ses parents pendant les premiers mois de sa vie? Je présume qu'on doive répondre non à toutes ces questions

Article 31 du Règlement

et que le Sénat dit non à tous les nouveaux parents au Canada. Les parents éventuels déplorent cette inaction insensible et, personnellement, je la trouve méprisable.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en fin de semaine, à Calgary, les libéraux de toutes les régions de notre grand pays ont fait de Jean Chrétien leur nouveau chef au cours du congrès qui a marqué la fin de la course à la direction du parti.

Voici ce qu'un Canadien bien connu a dit de Jean Chrétien: «. . .un grand Québécois et un grand Canadien, député courageux et dévoué, cet homme sympathique et combien attachant a créé une impression inoubliable auprès de tous les Canadiens. Il aime le Québec, croit très sincèrement dans le Canada et possède une façon bien à lui d'exprimer ses sentiments.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Boudria: C'est le député de Charlevoix, le très honorable premier ministre, qui a dit cela.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, les circonstances ont voulu qu'au lendemain de l'échec de Meech, le peuple québécois descende dans la rue pour célébrer sa fête nationale.

Cette incroyable manifestation d'hier, cette marche vers son destin et son avenir, avec ou sans partenaires canadiens, était aussi un message des Québécois et des Québécoises à l'endroit de leurs chefs politiques.

Au premier ministre du Canada, on a dit merci pour avoir, jusqu'au dernier moment et de toutes ses forces, défendu les aspirations du Québec dans l'honneur et la dignité.

À Jean Chrétien et à son mentor, Pierre Elliott Trudeau, à ses acolytes, Carstairs et Wells, le Québec sert l'avertissement suivant: Il se souviendra longtemps et *ad vitam eaternam* qu'ils ont été les véritables fossoyeurs de Meech.

[*Traduction*]

Et comme le nouveau chef du Parti libéral a eu raison de dire: «Nous avons beaucoup de travail à faire.»

* * *

LA GUERRE DE CORÉE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Dimanche, monsieur le Président, des centaines de Canadiens se sont rassemblés au Monument aux morts et aux cénotaphes d'un bout à l'autre du Canada pour marquer le 40e anniversaire de la déclaration du conflit armé en Corée, ce qu'on a déjà appelé la guerre oubliée. Le gouvernement s'est souvenu tangiblement des anciens combattants de la guerre de Corée, comme il le fait dans le cas de ceux qui ont servi au cours des deux guerres mondiales.

Je rappelle la bonne nouvelle annoncée au début du mois par le ministre des Anciens combattants, soit l'entente au sujet de 200 lits d'hôpital pour malades chroniques en Colombie-Britannique, de services d'un an en vertu du programme pour l'autonomie des anciens combattants à l'intention des veuves d'anciens combattants décédés, de protection accrue de revenu pour les conjointes d'anciens combattants hospitalisés dans des établissements de soins à long terme, du paiement, pour la première fois, d'intérêt sur les fonds en fidéicommis administrés par le ministère des Anciens combattants, de fonds spéciaux pour les anciens combattants dans le besoin, du paiement d'allocations pendant un an aux aides de conjointes de certains anciens combattants et, enfin, de la hausse du plafonnement de l'aide financière pour les funérailles. Les Canadiens et les Canadiennes qui ont servi dans la guerre de Corée méritent des programmes et des allocations sans pareils dans le monde, et le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE DU CANADA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dimanche prochain, nous célébrons notre 123e anniversaire comme pays. Prenons le temps d'apprécier ce que nous étions, ce que nous sommes, ce que nous pouvons devenir.

[*Traduction*]

Il existe des pays plus vieux que le nôtre qui commencent à peine à goûter certains des droits et libertés fondamentaux que nous avons ici. Par exemple, avec la démolition du mur entre les deux Allemagnes, l'Allemagne de l'Est fait son apprentissage de la démocratie. La libération de Nelson Mandela représente un geste important pour le respect des droits de la personne et l'égalité des races.

Le Canada est à un tournant décisif de son histoire, mais célébrons notre héritage national commun, notre peuple, nos riches ressources, nos droits et libertés fondamentaux, nos cultures diverses, notre réputation de tolérance tant ici qu'à l'étranger, notre capacité d'améliorer ce que nous avons construit ensemble jusqu'à maintenant. Célébrons ce que nous sommes et ce que nous pouvons être.

[*Français*]

Fêtons tous ensemble!

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur les efforts d'un groupe de citoyens de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin. Ce groupe de citoyens ordinaires de Quesnel, Colombie-Britannique, a créé une association appelée MEND, dont le nom complet se traduit par Mouvement pour mettre fin à la désunion nationale, dans le but de promouvoir l'amitié entre tous les Canadiens.

Le groupe a déjà organisé une conférence téléphonique entre des écoles primaires de chacune de nos provinces et chacun de nos territoires et plus de 3 000 élèves y ont participé. On a fait signer des pétitions. Des lettres d'amitié ont été écrites par des groupes d'écoliers, des groupes religieux et des groupes du milieu des affaires et envoyées à des groupes semblables au Québec.

Seul, ce groupe ne peut pas régler le problème de l'unité nationale, mais l'amour des gens qui le composent pour leur pays et tous leurs concitoyens nous rappelle que ce sont des Canadiens ordinaires qui ont édifié notre pays et que ce sont les Canadiens ordinaires qui demeurent son plus grand atout.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET HIBERNIA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je remercie mes collègues pour leurs applaudissements, mais je leur demande de se reporter à la déclaration faite par le whip adjoint confirmant les résultats du congrès à la direction du parti la semaine dernière et les bonnes paroles prononcées par le premier ministre au sujet de notre nouveau chef, il y a quelques années.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre. Dans son discours télévisé à la nation, samedi dernier, au sujet de l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987, le premier ministre a déclaré qu'il était temps de concilier nos différends, de panser nos plaies et de tendre la main à nos concitoyens. C'est ce qu'il a dit sur les ondes du réseau national de télévision samedi dernier.

Cependant, ce matin, le gouvernement a informé le leader parlementaire du Parti libéral qu'il n'entendait pas mettre en discussion aujourd'hui, la législation sur le projet Hibernia à l'étape du rapport et de la troisième et dernière lecture ni durant la semaine, même si la Chambre va s'ajourner vendredi jusqu'au mois de septembre.

Comment le premier ministre peut-il concilier son désir de panser les plaies, de concilier nos différends et de tendre la main à nos concitoyens, avec la décision de retarder un important projet économique ayant d'importantes répercussions industrielles pour Terre-Neuve, le Québec et tout le pays?

Le gouvernement entend-il mettre en discussion ce projet de loi à l'étape de la troisième et dernière lecture aujourd'hui? S'il le fait, je peux garantir au gouvernement qu'il aura la collaboration de l'opposition officielle pour adopter immédiatement ce projet de loi dans l'intérêt de Terre-Neuve, du Québec et de tout le Canada. Le gouvernement va-t-il prendre cette initiative tendant à bâtir notre nation aujourd'hui?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous en sommes rendus à la dernière semaine avant l'ajournement de l'été, et tous les députés, de tous les côtés, souhaitent, ce qui est tout à fait compréhensible, retourner dans leur circonscription le plus tôt possible. Naturellement j'ai consulté mes collègues, afin de déterminer les mesures qu'on souhaitait adopter avant l'ajournement de l'été.

• (1420)

Le ministre de l'Énergie, des mines et des Ressources m'a informé que, en fait, les discussions et négociations concernant le projet Hibernia ne dépendent en rien de l'adoption du projet de loi pertinent à toutes les étapes.

Le projet de loi sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dont nous avons entrepris l'étude aujourd'hui est fort important. Les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada le sont également. Si nous pouvons adopter ces deux mesures, nous pourrons alors faire ce que le leader parlementaire de l'opposition et ses collègues libéraux, nos députés et les députés néo-démocrates attendent avec impatience, à savoir ajourner pour l'été.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au gouvernement que l'opposition officielle est tout à fait prête à rester pour permettre

l'adoption de ce projet de loi qu'elle considère d'une importance capitale pour l'édification de Terre-Neuve, du Québec et du Canada tout entier. Nous regrettons que, selon le ministre de l'Énergie, ce projet de loi ne figure pas parmi ceux que le gouvernement tient pour importants.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la semaine dernière, dans un effort pour sauver l'Accord de 1987, le premier ministre a chargé le sénateur Murray d'une mission auprès des leaders autochtones du Manitoba, représentant un programme en six points pour répondre à leurs inquiétudes.

Je demande au premier ministre s'il entend poursuivre le processus de cicatrisation en tendant la main aux autochtones et en mettant en oeuvre les points dans le programme en question pour lesquels les négociations et les modifications constitutionnelles ne sont pas nécessaires.

N'est-il pas important d'agir ainsi pour mettre fin aux discordes, pour cicatriser les blessures et pour tendre la main à ce groupe très important de nos concitoyens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien qu'avant et durant les négociations de l'Accord du lac Meech, il y a eu de nombreuses rencontres avec les peuples autochtones sur une base bilatérale, entre le gouvernement du Canada et les représentants de ces peuples, et je tiens à assurer la Chambre et le pays qu'il y en aura bien d'autres. Nous avons des problèmes bilatéraux à régler et nous allons tout faire pour voir, dans la mesure du possible, à ce qu'un règlement juste et équitable intervienne en faveur des peuples autochtones.

Il est très profondément malheureux que le processus constitutionnel prévu dans l'Accord du lac Meech en faveur des peuples autochtones soit devenu caduc avec la décision d'une des provinces de ne pas procéder au vote sur l'Accord du lac Meech la semaine dernière. Mais ceci ne nous empêche pas du tout de rencontrer, sur une base régulière et féconde, les dirigeants des peuples autochtones afin de favoriser une plus grande justice sociale en leur faveur.

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition a commencé par rappeler certains propos bienveillants que j'avais tenus il y a quelques années à l'endroit de M. Chrétien. Il n'aurait pas dû chercher si loin. Dimanche, j'ai écrit à M. Chrétien pour le féliciter sincèrement d'avoir été élu chef du parti libéral du Canada.

«J'aimerais transmettre mes sincères félicitations à l'honorable Jean Chrétien, qui vient d'être élu à la direction du Parti libéral du Canada.

J'offre mon entière collaboration à M. Chrétien dans l'exercice des fonctions importantes qu'il assume à partir d'aujourd'hui dans la vie démocratique du Canada.

Mila se joint à moi pour exprimer à M. et M^me^ Chrétien et leur famille nos meilleurs voeux de bonheur et de santé.»

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET HIBERNIA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il va sans dire que nous accueillons fort chaleureusement les propos du premier ministre.

Le premier ministre s'il ne permet pas à la Chambre, sinon aujourd'hui, du moins d'ici la fin de la semaine, de prendre une décision définitive relativement au projet de loi concernant le projet Hibernia, au moins s'engagera-t-il à mettre en oeuvre les six postes du programme qu'il a offerts aux chefs autochtones du Manitoba et qui ne nécessitent pas d'amendement constitutionnel? Sinon, comment les Canadiens pourraient-ils prendre le premier ministre au sérieux quand il prétend vouloir panser les blessures, mettre fin aux conflits et tendre la main aux Canadiens? Compte tenu de son attitude, de nombreux Canadiens n'ont-ils pas raison de dire que le premier ministre, ayant perdu l'autorité morale de gouverner, devrait agir en conséquence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que certains Canadiens, y compris mon honorable collègue, ont formulé les commentaires élégants qu'il vient de répéter.

Il appartiendra aux Canadiens. . .

[*Français*]

. . .cela serait pour la population du Québec et la population canadienne de juger à un moment opportun. . .

[*Traduction*]

. . .de décider le moment venu qui a le mieux défendu les intérêts du Québec et ceux d'un Canada uni.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Déclenchez des élections!

M. Mulroney: Le député de Toronto m'invite à déclencher des élections. La dernière fois qu'il l'a fait, c'était en août 1988, et vous connaissez les résultats.

La difficulté avec ce que propose mon honorable collègue, c'est qu'à Terre-Neuve, le vote n'est pas permis dans certains domaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je dirai au chef de l'opposition qu'il ne fera l'objet d'aucune critique de ma part. Il lui suffira d'écouter les commentaires du député de LaSalle—Émard et des autres membres de son caucus relativement au refus de certains de se prononcer la semaine dernière

au sujet de l'Accord du lac Meech. Les Canadiens savent qu'à tort ou à raison, je n'ai pas craint de me prononcer. Je ne suis pas allé me tapir sous une table de billard dans une quelconque salle de jeu.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET HIBERNIA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le premier ministre dit que c'est au peuple canadien de décider. Nous sommes d'accord. Plus vite il annoncera des élections, mieux ce sera.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, voici ce que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), le député de St. John's-Ouest, a dit à la Chambre le 7 juin pour inciter les députés à adopter rapidement le projet de loi sur Hibernia.

Il a dit:

> Si le Parlement n'édicte pas cette loi avant que la Chambre ne suspende ses travaux, en juin, pour ne les reprendre qu'en septembre, on risque fort de perdre une année dans l'étude du dossier Hibernia, ce qui compromettrait la réalisation du projet proprement dit.

Je pose au premier ministre une question directe. La mesure concernant le projet Hibernia est inscrite aux initiatives ministérielles et nous sommes prêts à l'étudier en troisième lecture. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de saisir le Parlement du Canada de ce projet de loi, aujourd'hui, le 26 juin?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle au député ce que j'ai dit au cours de l'examen du projet de loi C-44 par un comité législatif. Le député d'Edmonton-Est, et je ne crois pas me tromper de circonscription, m'a demandé très précisément si le gouvernement avait besoin du C-44, loi d'autorisation concernant Hibernia, pour compléter les négociations et aussi débloquer les crédits conformément aux ententes.

J'ai dit à ce moment-là, bien avant la fin de semaine dernière, que la réponse directe était que la loi n'était pas nécessaire.

J'ai dit aussi, et j'ai ici le compte rendu des séances du comité, qu'une voie avait évidemment la préférence, mais que j'avais à m'occuper, à propos d'Hibernia, des avantages industriels, du partage des risques par les prêteurs, de la conclusion des ententes entre les consortiums et les deux gouvernements, et que la mesure législative était la dernière étape dans les préparatifs.

Je dis au député que le mandat est très clair. Nous poursuivons les réunions sur Hibernia. Nous continuons de nous occuper des questions pendantes. Il est évident que nous négocions depuis le début dans le but de maximiser les retombées.

Je rappelle également au député que c'est à cause de l'Accord de l'Atlantique que notre gouvernement a signé, et qu'avait proposé le premier ministre de Terre-Neuve, à titre d'avocat, que les ressources extra-côtières n'appartiennent pas aux provinces. C'est ce qui, en premier lieu, rend le projet Hibernia possible.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, nous, de notre parti, n'allons pas nous engager dans une discussion mesquine.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je tiens à rappeler au premier ministre qui, je le sais, est attentif aux exclamations, qu'il s'agit d'un mégaprojet qui intéresse l'ensemble du Canada. Le gros des retombées du projet ira à l'extérieur de Terre-Neuve. Le participant le plus important à ce projet est le Québec, et je ne le conteste pas ni ne trouve à y redire. Le temps est à la réconciliation. Mais on ne peut faire de réconciliation nationale avec une mesure comme celle-là pouvant semer la discorde.

Le gouvernement reconsidérera-t-il cette motion destinée à retirer le projet de loi concernant le projet Hibernia, le fera-t-il au contraire adopter et entamera-t-il le processus de réconciliation?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui a trait au projet de loi sur Hibernia et plus particulièrement à ses retombées industrielles, je rappellerai au député que, lorsque la déclaration de principe a été signée en juillet 1988, il y avait des retombées à négocier pour Terre-Neuve et il devait y avoir des retombées pour d'autres parties du Canada, non seulement le Québec, mais aussi les chantiers maritimes de l'Est en général. Le député devrait le savoir. À ce moment-là, la déclaration de principes parlait de 500 000 heures d'emploi comme du résultat des «meilleurs efforts».

J'ai deux choses à dire au député. Tout d'abord, dans nos négociations jusqu'à présent, nous avons rétabli les heures pour Terre-Neuve. Deuxièmement, nous avons accru sensiblement les heures pour d'autres parties du Canada. Voilà qui est beaucoup plus utile que les paroles d'un premier ministre provincial selon qui ça n'équivaut qu'à environ deux usines de transformation de poisson.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On dit que l'accord sur l'immigration entre le gouvernement fédéral et le Québec sera signé peut-être dans quelques jours. Est-ce que le ministre peut nous dire ce que contient cet accord et les autres accords que le gouvernement du Québec voudrait négocier directement avec Ottawa?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'accord dont il est question entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec suit le processus développé depuis maintenant, je pense, dix-neuf ans—depuis Cullen-Couture et même avant cela—d'ententes entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec, et d'autres provinces, six autres provinces, dans le domaine de l'immigration.

Alors, aujourd'hui, nous allons maintenir cette tradition de négociations bilatérales qui a résulté, comme je le dis, depuis maintenant environ vingt ans, en une série d'ententes qui impliquent six ou sept provinces et qui touchent à la fois les questions de l'immigration et l'intégration des immigrants dans un nouveau milieu, et j'en passe.

Ce serait dans cet esprit que nous avons entamé les négociations depuis maintenant belle lurette avec le gouvernement du Québec!

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, dans l'esprit des négociations bilatérales auxquelles le premier ministre fait allusion, le gouvernement fédéral a, le 18 juin, fait aux autochtones une offre en six points. Par cette offre, le premier ministre a en fait reconnu que les doléances des autochtones sont fondées.

Puisqu'il a accepté la légitimité de leurs plaintes, le premier ministre se mettra-t-il immédiatement au travail en vue de traiter les questions en suspens au sujet des droits issus des traités, et peut-il nous dire quels sont ses plans en matière de pourparlers avec les autochtones?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée devrait savoir quels sont nos plans en ce qui concerne les autochtones. Notre gouvernement est celui qui a signé les plus importants règlements avec les autochtones relativement à leurs revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, en fait, les règlements les plus importants et les plus généreux de toute notre histoire.

Nous avons également porté à plus de 4 milliards de dollars par année, je crois, les dépenses en faveur des peuples autochtones. Cela représente pour cette année une augmentation de 200 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

J'ai expliqué à de nombreuses occasions que, n'eût été l'absence du Québec aux négociations constitutionnelles de 1985, nous aurions obtenu cette modification constitutionnelle si cruciale pour la justice à l'égard des peuples autochtones. C'est aussi, je crois, l'une des raisons pour lesquelles la non adoption de l'Accord du lac Meech nous a tous tant attristés, puisqu'il offrait un espoir et une promesse extraordinaires pour les peuples autochtones du Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la première chose que le premier ministre et son gouvernement devraient faire pour montrer leur bonne foi aux peuples autochtones est de rétablir le financement qui leur a été retiré dans le dernier budget.

J'ai une autre question à l'intention du premier ministre. Après les négociations du 9 juin, tous les premiers ministres ont déclaré: «Nous ne voulons plus jamais reprendre ce processus. Nous ne croyons pas que ce soit une façon constructive de faire les choses.» Les événements ont montré depuis que ce processus aboutissait à l'échec.

Le premier ministre ne croit-il pas que l'un des moyens d'assurer la poursuite du développement constitutionnel dans un climat favorable serait d'établir immédiatement un comité permanent de la Chambre des communes chargé de la Constitution? Le premier ministre est-il prêt à prendre une telle mesure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'examinerai avec plaisir toute les propositions constructives que la députée voudra bien me faire sur la façon de faire progresser cette cause.

Je crois néanmoins qu'il est difficile d'améliorer un document consitutionnel signé par les onze premiers ministres du Canada, que les premiers ministres provinciaux devaient faire adopter au moyen d'une résolution avant le 23 juin.

Un premier ministre a officiellement apposé sa signature sur un document, mais il ne l'a pas honorée. C'est très regrettable et cela en dit long sur les défis relevés par le Canada dans le passé.

• (1440)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque le premier ministre et les négociateurs fédéraux ont rencontré les représentants des Premières nations, au Manitoba, ils ont fait une proposition en six points, dont deux n'étaient pas du domaine constitutionnel.

L'un portait sur la définition des droits résultants des traités, que les autochtones réclament depuis des années, et l'autre sur la création d'une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones.

Le premier ministre a-t-il retiré ces deux points?

M. Clark (Yellowhead): Demandez à Clyde Wells.

Mme Blondin: C'est quoi votre problème? Vous n'aimez pas les autochtones?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue soulève un point très important. La question qu'elle posait était: «Vous n'aimez pas les autochtones»? La réponse est beaucoup. Il faut demander à Clyde Wells parce que beaucoup de choses ont échoué en raison du rejet de l'accord.

M. Allmand: C'est absolument stupide.

M. Masse: C'est la vérité. Vous avez poignardé le Canada dans le dos.

M. Allmand: Jetez donc encore les dés.

M. le Président: Je rappelle aux députés que la députée de Western Arctic a posé une question. Le très hon. premier ministre s'était levé pour répondre. Il a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je fais remarquer à ma collègue que. . .

Mme Finestone: Pourquoi ne faites-vous pas répondre par Lowell Murray?

M. le Président: La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, la question de ma collègue est très importante pour les autochtones, et c'est pourquoi nous leur avions fait cette offre.

Elle disait, en bref, que mon gouvernement était prêt à agir rapidement sur les six points que nous mentionnions, dès que l'Accord du lac Meech serait ratifié. Nous aurions également fourni l'argent nécessaire.

Comme je le disais en réponse à des questions à la Chambre, je pense que les 80 000 membres de la Fédération des Métis du Manitoba considéraient cette offre comme la plus généreuse et la plus complète en matière de droit des autochtones jamais faite par un gouvernement du Canada. Malheureusement, l'Accord du lac Meech n'ayant pas été ratifié, nous ne pouvons pas procéder à l'adoption des six points.

Je sais que ma collègue mentionnais deux points qui ne sont pas du domaine constitutionnel et qui pourraient être résolus sur une base bilatérale. Je prends note de sa suggestion que j'étudierai avec mes adjoints et je lui ferai part de nos conclusions.

Mme Ethel Bondlin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les autochtones du Canada s'attendent à ce que le gouvernement réagisse brutalement à la position moralement juste qu'ils ont adoptée afin de protéger et de faire valoir leurs droits.

Étant donné que le premier ministre a l'obligation de traiter avec tous les Canadiens et qu'il a, en particulier, une responsabilité de fiduciaire à l'égard des autochtones, peut-il garantir aux Canadiens qu'aucune mesure de représailles ne sera prise contre les premières nations? Le Canada veut savoir.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que ma collègue veut encore pérorer. . .

Mme Blondin: Exprimer des inquiétudes, pas pérorer.

M. Mulroney: Étant donné les réalisations de notre gouvernement, je crois que la députée reconnaîtra que nous n'avons pas de leçon à recevoir du Parti libéral en ce qui concerne la protection des droits des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le 18 juin dernier, le président de la Fédération des Métis. . .

Mme Blondin: Assez de cette histoire!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: La députée croit peut-être que l'opinion de 80 000 Métis du Manitoba ne compte pas, mais je me préoccupe de la situation de tous les autochtones, je veux la justice pour tous les autochtones, y compris les Métis du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme mon amie, le chef du NPD, l'a mentionné tout à l'heure. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: . . .des reportages récents dans les médias laissent supposer. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Les animaux sont agités aujourd'hui, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de York-Ouest devrait savoir qu'il faut parfois formuler son préambule avec prudence.

M. Marchi: Monsieur le Président, notre congrès est à peine achevé que ces messieurs tremblent déjà.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Contrairement au premier ministre, nous avons été chanceux aux dés en fin de semaine, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: D'après les médias, le premier ministre canadien se serait récemment entretenu avec son homologue québécois de la cession possible de pouvoirs et de fonds au Québec pour les services d'établissement des immigrants qui représentent quelque 30 p. 100 du budget consacré à l'immigration.

Le premier ministre peut-il révéler à la Chambre les détails de l'entente conclue et nous dire s'il s'agit essentiellement des concessions en matière d'immigration qui étaient prévues dans l'amendement constitutionnel qui a échoué?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si les députés de ce côté-ci de la Chambre tremblent, c'est parce qu'ils se tordent de rire à la pensée de la nouvelle association entre le député et le NPD.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Les discussions sur l'entente concernant l'immigration ont été entamées il y a environ trois ans. Je ne suis pas en mesure de donner des détails à la Chambre à ce moment-ci. L'accord est dans la tradition de l'entente Cullen—Couture que nous avions signée avec le Québec. Nous sommes à négocier des ententes dans le secteur de l'immigration avec d'autres provinces qui peuvent aussi se prévaloir de cette option. Je me ferai un plaisir de donner de plus amples renseignements à la Chambre dès que je les aurai.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je crois que le ministre a déjà touché un mot là-dessus.

• (1450)

Étant donné que des provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique accueillent plus de 70 p. 100 des immigrants et des réfugiés, le premier ministre est-il prêt à conclure des ententes semblables avec d'autres provinces? Ces ententes comprennent-elles aussi des questions comme l'établissement des niveaux d'immigration et des seuils pour les déplacements des réfugiés?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, un des problèmes dans le domaine de l'immigration, c'est qu'avec environ 25 p. 100 de la population, le Québec ne reçoit qu'à peu près 15 p. 100 ou 16 p. 100 des immigrants. Et une partie importante des immigrants qui arrivent au Québec quittent pour des provinces de langue anglaise par la suite. Donc, la dimension démographique du Canada, des francophones et des anglophones, risque d'être minée. C'est pour cela que la ministre de l'Immigration porte une attention particulière aux problèmes du Québec ces jours-ci. Mais cela ne nous empêche pas du tout de conclure des ententes comme nous l'avons fait, et d'autres gouvernements avant nous l'ont fait aussi, avec d'autres provinces parce que l'immigration est un instrument important pour tout le Canada vers un épanouissement culturel et économique.

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme le premier ministre le sait, le Canada a une responsabilité spéciale à l'égard des Premières nations, des au-

tochtones, qui diffère complètement de celle qu'il a en ce qui concerne les provinces et les territoires.

Ma question est fort simple. Il connaît les six points et il va les étudier. Je voudrais que le premier ministre nous dise s'il est prêt à faire des efforts particuliers en ce qui a trait à certaines revendications ou à l'ensemble de celles-ci. Il faut rendre justice aux autochtones. Ils attendent depuis trop longtemps déjà.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord reconnaître que le gouvernement et le Parlement du Canada ont une responsabilité très spéciale et capitale envers les peuples autochtones du pays. C'est une responsabilité que nous avons respectée par le passé et que nous respecterons toujours, au nom de toute la population du Canada.

Quant aux revendications territoriales, j'estime que les derniers règlements ont été les plus généreux de l'histoire. Ils portent en effet sur 575 000 kilomètres carrés, soit un territoire plus grand que les quatre provinces atlantiques réunies.

Nous avons versé 1,3 milliard de dollars. Si je ne m'abuse, les chefs ont alors précisé que c'étaient là le montant le plus élevé jamais accordé et les négociations les plus fructueuses jamais entreprises par un gouvernement canadien. J'en suis particulièrement fier.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne aussi ces deux points et s'adresse au premier ministre.

Celui-ci n'ignore certes pas que, en dépit de négociations qui durent depuis plus d'une décennie, le Conseil tribal nishga, en Colombie-Britannique, n'a pas réussi à obtenir quoi que ce soit des gouvernements fédéral et provincial. Plusieurs centaines de revendications particulières ne sont pas encore réglées. Certaines attendent un règlement négocié depuis plus d'un siècle.

Le premier ministre va-t-il s'engager cet été à mettre en place un mécanisme fédéral qui fasse avancer les revendications globales et particulières dans toutes les provinces et dans les deux territoires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve fort trompeuse la déclaration de mon collègue. Celui-ci semble dire, je crois, que le gouvernement fédéral n'a fait aucun progrès en ce qui concerne les revendications territoriales globales du Conseil tribal nishga, en Colombie-Britannique. C'est bien ce qu'il a dit, je crois. Et pourtant, ce sont les négociations entreprises par mon gouvernement qui ont abouti, en juillet 1989, à l'accord cadre sur les revendications territoriales globales du Conseil tribal nishga.

Nous avons accompli des progrès vraiment remarquables et nous avons bien l'intention d'en accomplir encore.

Je crois que nous pouvons faire tout cela et améliorer considérablement le bilan du gouvernement et du peuple canadiens sur le chapitre de l'obligation que nous avons tous à l'égard des peuples autochtones du Canada.

* * *

[*Français*]

LE CN-IMMEUBLES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Encore une fois, les dirigeants de CN-Immeubles à Montréal se fichent de la population de la ville d'Amos en voulant augmenter la location annuelle d'un terrain de stationnement communautaire de 1 000 $ à 22 000 $ par année. Est-ce que le ministre est prêt à dire aux dirigeants du CN que cette augmentation de 2 000 p. 100 est exagérée et abusive et à leur demander de refaire leurs devoirs cette semaine afin de reconsidérer la demande de la ville d'Amos pour une augmentation normale du coût de location?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN a pour politique d'exiger la valeur marchande pour la location de toutes ses propriétés dans la ville d'Amos et ailleurs. La compagnie poursuit toujours ses discussions avec les représentants de la ville d'Amos.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à lui rappeler que le comité Charest a étudié et rejeté à l'unanimité jusqu'au dernier argument invoqué pour reporter l'échéance du 23 juin dans l'espoir qu'une entente constitutionnelle puisse être conclue.

Si le premier ministre du pays avait une idée en réserve, s'il connaissait un moyen de prolonger les pourparlers en vue de faire ratifier l'entente, pourquoi n'a-t-il pas agi en homme d'honneur et informé ses homologues provin-

ciaux, réunis à Ottawa avec lui durant une semaine, qu'il y avait un moyen de prolonger le délai de ratification?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami n'a peut-être pas pris connaissance du communiqué final, dont l'article premier porte que:

> Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la *Modification constitutionnelle de 1987* à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.

Ce document porte la signature de M. Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit à ses homologues provinciaux qu'il connaissait une astuce pour leur donner plus de temps? Si le Manitoba avait pu disposer de plus de temps en vertu de ce nouvel argument juridique, comment se fait-il qu'il n'en ait pas été de même pour Terre-Neuve et le Labrador?

S'il pensait possible, jeudi dernier, de repousser l'échéance au 23 septembre en ce qui concerne la Saskatchewan, pourquoi ne pas demander, même aujourd'hui, à la Cour suprême du Canada d'autoriser cette prolongation de délai?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque mon ami dit que Terre-Neuve et le Labrador auraient pu avoir besoin de plus de temps, cela me laisse perplexe.

S'il se donne la peine de lire le compte rendu de nos travaux, il se rendra compte que le premier ministre Peterson, de l'Ontario, le premier ministre Devine, de la Saskatchewan, le premier ministre McKenna, du Nouveau-Brunswick, et moi-même, en ma qualité de premier ministre du Canada, sommes allés prendre la parole devant l'assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador parce que le premier ministre de cette province nous avait fait la promesse formelle qu'un vote aurait lieu jeudi soir ou vendredi matin, mais il n'en a rien été.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a déclaré, il y a quelques semaines, que les taux d'intérêt élevés au pays résultaient, en partie, de l'impasse constitutionnelle.

J'aimerais maintenant poser la question suivante au ministre: Est-ce qu'il peut nous dire si son gouvernement a l'intention de poursuivre sa politique monétaire, de taux d'intérêt et de dollars canadiens trop élevés, situation qui crée un grand danger à l'économie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit il y a deux ou trois semaines qu'il y avait une prime de risque dans les taux d'intérêt à cause de l'incertitude entourant l'Accord du lac Meech. C'était un fait à ce moment-là. Cette incertitude existe toujours. Je suppose qu'il y a encore une prime de risque dans les taux d'intérêt aujourd'hui.

J'ai dit à plusieurs reprises que les taux d'intérêt élevés que nous avons aujourd'hui sont surtout attribuables aux pressions inflationnistes qui existent dans notre économie. Tant que ces pressions inflationnistes existeront, nous devrons continuer d'endurer des taux d'intérêt élevés.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Compte tenu de la réponse du ministre et compte tenu du fait que le budget de février prévoyait un taux d'intérêt annuel moyen d'environ 11 p. 100 pour 1990 et que les taux d'intérêt sont actuellement à près de 14 p. 100, le ministre des Finances ne croit-il pas que le temps est venu, dans le contexte économique et constitutionnel actuel, de présenter un budget révisé ou un nouveau budget fondé sur la réalité?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à plusieurs reprises à la Chambre. Dans certain cas, c'était le député lui-même qui l'avait posée.

J'ai dit qu'il y avait des facteurs compensateurs. En 1989-1990, nos recettes ont été plus élevées que prévues.

Le gouvernement du Canada entreprend donc l'exercice 1990–1991 avec un niveau supérieur de recettes. Cela compense les coûts accrus découlant des taux d'intérêt plus élevés.

Nous surveillons constamment la situation. Nous sommes prêts à faire des rajustements en cours de route s'il y a lieu.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le 29 mai, je lui ai demandé de fournir une aide financière aux fruiticulteurs de la Colombie-Britanique, qui risquent de faire faillite en raison des fruits bon marché qui sont importés des États-Unis. Le ministre a dit qu'il était disposé à utiliser une partie des fonds réservés pour l'aide à l'agriculture en attendant le dépôt du rapport de la commission chargée de faire enquête sur l'industrie des fruits.

Maintenant que la commission a déposé son rapport, le ministre est-il disposé à utiliser les fonds en question pour venir en aide aux fruiticulteurs de la Colombie-Britanique? A-t-il l'intention de rencontrer son homologue provincial et de mettre au point, avec lui, un programme d'aide adéquat? Est-il en mesure de dire aux fruiticulteurs de la Colombie-Britannique qu'ils recevront l'aide financière dont leur industrie a grandement besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est vrai que le rapport a été rendu public. Nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner de près, mais je crois comprendre que le rapport met l'accent sur le fait que l'industrie pourrait être plus compétitive si elle faisait l'objet d'une déréglementation, si elle était décentralisée et davantage axée sur les marchés. Le rapport dit aussi qu'il est temps que l'on procède à une restructuration de l'industrie au lieu de tout simplement compter sur l'intervention ponctuelle du gouvernement.

J'ai appris que les autorités de la province, après la publication du rapport, ont commencé à consulter des agriculteurs sur les recommandations qui ont été formulées. Nous allons, en temps utile, nous asseoir avec nos homologues provinciaux pour discuter de la question. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous sommes disposés à rencontrer nos homologues provinciaux. Nous le ferons dès que ce processus sera terminé. Nous attendons tout simplement qu'ils nous fassent signe.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, plutôt que de donner suite à la demande du ministre, le rapport d'enquête recommande de réduire les programmes de soutien à l'industrie. Si le gouvernement provincial suit ces recommandations, les fruiticulteurs seront laissés à eux-mêmes.

Le ministre garantira-t-il aux fruiticulteurs de la Colombie-Britannique que même si le gouvernement Vander Zalm est prêt à les abandonner, le gouvernement fédéral interviendra et leur donnera le soutien financier dont ils ont absolument besoin pour survivre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de critiquer les conclusions que la commission a tirées après avoir étudié et discuté en profondeur la situation de l'industrie fruitière. Il faut du temps pour effectuer une telle enquête.

Je pensais que le député suggérait que le gouvernement fédéral coopère avec le gouvernement provincial pour venir à l'aide de l'industrie fruitière. Il propose maintenant que le gouvernement fédéral agisse seul. C'est contradictoire, monsieur le Président.

Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, nous sommes prêts à discuter avec la province pour mettre sur pied un programme qui sera utile et qui facilitera les changements structuraux et les adaptations à long terme qui s'imposent dans cette industrie. Je peux lui assurer la pleine et entière coopération du gouvernement fédéral à cet égard.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE LONGUEUIL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je me suis engagé en politique fédérale pour la première fois en 1984 et j'ai renouvelé mon engagement en 1988.

Je l'ai fait d'abord et avant tout pour travailler activement à la réalisation d'un des plus importants projets de l'histoire du Québec. Je l'ai fait dans le but de participer à une entreprise noble. Je l'ai fait parce que je croyais sincèrement qu'il était possible de réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne, dans l'honneur et l'enthousiasme.

Chambre des communes

Comme beaucoup d'autres Québécois, j'étais convaincu que l'Accord Meech–Langevin représentait un premier pas important, un premier pas avec lequel je composais malgré certaines inquiétudes. J'étais convaincu qu'il s'agissait d'une étape, mais d'une étape dans la recherche d'une formule constitutionnelle souple et flexible, et que, dans cette nouvelle formule, le Québec pourrait évoluer et s'épanouir.

Or, comme les événements récents l'ont démontré clairement, ce projet ne s'est pas réalisé. Pourtant, nous y avons tous mis notre foi, nos énergies et notre coeur. Honnêtement et sincèrement.

Sur ce plan, nous savons tous que le premier ministre a fait preuve d'un courage et d'une énergie hors du commun. Nous lui devons le respect et l'admiration, et nous le savons tous.

Seuls ceux qui, dans une période aussi critique de notre histoire, se complaisent dans la mesquinerie partisane refusent de le reconnaître. À ceux–là et à ceux qui envisagent de gouverner un jour le Canada à partir d'une vision dépassée de la réalité, j'aimerais dire ceci: la devise du Québec est «Je me souviens».

Aujourd'hui, il m'apparaît évident que la voie tracée lors de l'entente de 1987 ne peut donner, à l'avenir, de résultats satisfaisants ni pour le Québec, ni pour le Canada. Le cadre politique et constitutionnel actuel, dont nous avons hérité, ne le permet tout simplement pas.

Nous devons chercher une autre voie.

Or, en tant que Québécois, je suis convaincu qu'elle doit être définie d'abord et avant tout par les Québécois et les Québécoises et en fonction des intérêts des Québécois et des Québécoises.

C'est dans cette perspective seulement qu'il m'apparaît possible d'envisager une nouvelle forme de participation à la fédération canadienne. Mais encore, cette fédération, pour être viable et satisfaisante, devra être différente. Elle devra reposer sur une participation d'ensembles reflétant les multiples réalités du Québec et des régions du Canada.

C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de démissionner du caucus du Parti progressiste conservateur et de siéger dorénavant comme député indépendant. À ce titre, je serai davantage en mesure d'être cohérent face à mon engagement initial et de défendre les intérêts des Québécois à Ottawa.

J'aimerais ici remercier le premier ministre et le féliciter pour son courage et sa ténacité. J'aimerais lui dire que j'ai été fier d'avoir fait partie de son équipe et d'avoir travaillé à ce beau et noble projet.

J'aimerais également l'assurer de mon appui dans ses démarches et ses efforts visant à répondre aux besoins et aux aspirations du Québec.

À mes collègues, je tiens à dire: J'ai apprécié l'occasion de travailler avec vous et je vais continuer à le faire, si vous le désirez, afin de promouvoir les intérêts du Québec à Ottawa.

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE SHEFFORD

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, depuis plus de dix années que j'ai l'honneur et le privilège de représenter la population de Shefford dans cette Chambre, jamais je n'ai eu à qualifier ou à remettre en question ma loyauté envers le Québec ou envers le Canada. Depuis dix ans, je n'ai jamais eu non plus à remettre en question ma loyauté envers le Parti libéral du Canada. Pourtant, aujourd'hui, comme Québécois, je suis à la croisée des chemins. Comme libéral, je suis aussi à la croisée des chemins. Pendant toutes ces années depuis le référendum québécois, j'ai cru en la possibilité de renouveler le fédéralisme dans le cadre actuel.

• (1510)

Pendant toutes ces années aussi, monsieur le Président, j'ai cru que le Parti libéral du Canada était le pont naturel entre les deux communautés linguistiques de ce pays.

Monsieur le Président, ma motivation et mon engagement, je le retiens du discours de Pierre Elliott Trudeau le 15 mai 1980 au Centre Paul Sauvé. Je me suis senti lié par son engagement solennel envers les Québécois et j'aimerais vous répéter cette citation si importante dans ma carrière et dans le destin québécois.

Le 15 mai 1980, M. Trudeau disait: «Nous n'arrêterons pas avant que ce ne soit fait.» Il parlait du renouvellement de la Constitution. «Si c'est un non, nous avons tous dit que ce sera interprété comme un mandat de changer la Constitution et de renouveler le fédéralisme». «Ce n'est pas moi seul qui le dis», disait–il, «ce sont 74 députés fédéraux à Ottawa», dont j'étais, «et les premiers ministres des neuf autres provinces. Nous dirons aux Canadiens des autres provinces que nous n'accepterons pas que ce non soit interprété comme une indication que tout va bien et que cela peut rester comme avant. Nous

voulons un changement, et nous mettons nos sièges en jeu pour avoir ce changement».

Monsieur le Président, non seulement j'ai mis mon siège en jeu, j'ai mis ma jeunesse, mon énergie et le talent que le bon Dieu a bien voulu me donner, au renouvellement de la fédération et à ce rêve qui a été corroboré par bien des Québécois.

En 1981–1982, j'ai été fort actif, au moment du rapatriement de la Constitution, en croyant que cela était les premiers pas vers un véritable fédéralisme renouvelé. J'ai bien vite constaté que c'était une oeuvre inachevée, puisque le Québec avait été laissé pour compte.

Monsieur le Président, en 1985, au moment de l'élection de Robert Bourassa, un premier ministre fédéraliste, au même moment où le premier ministre d'en face était au pouvoir depuis quelques années, l'axe Québec–Ottawa était enfin libre, était enfin ouvert. Et je veux aujourd'hui, monsieur le Président, reconnaître le premier ministre comme un allié du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: Non seulement, en 1987, ce constat d'échec de 1981–1982 et la bonne foi de tous les participants nous ont donné l'Accord du lac Meech, mais je veux aussi reconnaître le mérite intrinsèque de notre chef d'alors, le très honorable John Turner qui, lui aussi, a su dépasser les bornes partisanes pour finalement comprendre que le Québec avait droit à sa place dans le pays.

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: Monsieur le Président, malheureusement, le champagne que nous buvions ce soir-là comme Québécois fiers d'être Canadiens est rapidement tourné au vinaigre. Trêve d'illusions!

Depuis 1987, les cinq demandes minimales du Québec, c'était trop. Depuis 1987, certains spectres du passé sont venus hanter la scène politique canadienne, associés à ceux que j'appelle «le gouvernement en exil» qui a beaucoup de légitimité au Sénat. Et finalement, monsieur le Président, ils ont réussi à faire dérailler ce processus pour lequel tous les politiciens fédéraux du Canada s'étaient engagés solennellement devant les Québécois en 1980.

Monsieur le Président, je vais vraiment dépasser les bornes partisanes—et pourtant, ce n'était pas mon habitude, mais il va falloir que je m'y habitue—et dire au premier ministre qu'ils ont posé des mines sur tout le parcours jusqu'à l'explosion finale en fin de semaine dernière. Je veux que vous sachiez que les Québécois ne considèrent pas ce drame comme l'échec d'un homme, mais beaucoup plus comme l'échec du système et le triomphe de la mauvaise foi.

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: Monsieur le Président, aujourd'hui je suis déçu, humilié et trahi.

[*Traduction*]

J'ai bien dit déçu, humilié et trahi. À ceux qui trouvaient que l'Accord du lac Meech était trop demander, je dis que cet accord ne suffira pas dorénavant.

[*Français*]

Je veux, monsieur le Président, à partir d'aujourd'hui et désormais être solidaire de la démarche québécoise, contribuer au nouveau rapport de force qui devra, automatiquement, suivre l'enterrement de l'Accord du lac Meech. Je veux participer, avec mes concitoyens et concitoyennes, à la définition d'un projet collectif global entre nous.

Monsieur le Président, je ne veux pas qu'on fasse sauter les barricades, je ne veux pas qu'on détruise le pays, mais je veux m'assurer qu'à partir d'aujourd'hui, on puisse définir ensemble un nouveau contrat politique en ce pays.

[*Traduction*]

Nous nous sommes fait avoir. Nous devons maintenant discuter sur une nouvelle base, non plus un parmi onze, mais à deux. Nous devrons arrêter un nouveau contrat politique entre nous.

[*Français*]

Monsieur le Président, contrairement à certains de mes collègues, je suis un Québécois d'abord et pour l'avenir québécois et français de mes enfants, Jean-Michel et Marianne, je me vois dans l'obligation, au nom de la liberté d'expression, de siéger désormais comme député indépendant de Shefford.

[*Traduction*]

M. Danis: Monsieur le Président, je demande à la Chambre de me permettre, à l'unanimité, de revenir au dépôt de documents.

M. le Président: Le ministre demande la permission de revenir au dépôt de documents. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE LOI C-44

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai donné préavis de la question de privilège plus tôt aujourd'hui.

M. le Président: J'entendrai le député, mais je lui rappelle que je l'ai attendu passablement longtemps. Je ne savais pas au juste quelles étaient ses intentions.

M. Tobin: Je m'en excuse, monsieur le Président. Je n'ai pas contacté la présidence.

Monsieur le Président, je soulève la question de privilège aujourd'hui parce que je crois que le gouvernement du Canada a porté atteinte à mes privilèges par une mesure qu'il a prise.

Monsieur le Président, puis-je dire qu'en tant que député de Humber—Sainte Barbe—Baie Verte, dans la province de Terre-Neuve, pour ceux qui ne le sauraient pas, que je suis fier d'intervenir à la Chambre pour parler de mes privilèges de citoyen canadien car je suis Canadien avant tout.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, le 7 juin, à la Chambre des communes, j'ai participé, avec plusieurs députés, mais surtout avec le député de St. John's-Ouest et avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à un débat sur le projet de loi C-44 qui traite du projet Hibernia.

Monsieur le Président, d'autres députés et moi avons prié instamment les députés néo-démocrates, qui étaient en train d'examiner des amendements, d'assurer l'adoption rapide. . .

Une voix: Règlement!

M. Tobin: Permettez-moi de m'expliquer. J'ai le droit d'être entendu. Vous avez peut-être mis un terme au projet Hibernia, mais vous ne m'empêcherez pas de parler.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, ce jour-là nous avons encouragé tous les députés, ceux du gouvernement comme de l'opposition officielle, à examiner un projet de loi précis. Monsieur le Président, 19 jours plus tard, le projet de loi est retiré du *Feuilleton* sans explications. Il a été rayé et aujourd'hui, le gouvernement a déclaré encore une fois qu'il ne serait pas rappelé.

• (1520)

En vertu de la cinquième édition de *Jurisprudence parlementaire*, de Beauchesne, les règles existent pour que tous respectent les privilèges des députés. Il y a notamment des articles interdisant d'influencer indûment, de menacer et de corrompre un député.

Monsieur le Président, à mon avis—et c'est mon argument—les commentaires 67, 68, 69, 70, etc. portent que lorsqu'il est évident que le gouvernement du Canada, comme il l'a fait aujourd'hui pendant la période des questions, donne effrontément en réponse aux questions. . .

M. le Président: Je me demande si le député peut comprendre les problèmes que son intervention crée à la présidence.

Le député soulève la question de privilège. Comme il le sait, la question de privilège doit porter sur un geste qui a pour effet d'empêcher indûment un député de s'acquitter de son devoir ou, à tout le moins, qui lui complique beaucoup la tâche.

Le député a peut-être un motif de grief. Certaines questions posées à la Chambre aujourd'hui portaient sur ce point précis, mais le député conviendra peut-être avec moi que la question est maintenant un sujet de débat.

Il arrive tout le temps que le gouvernement retire des sujets du *Feuilleton*. Cela est souvent abordé pendant la période des questions et influe souvent sur les négociations qui ont cours ici, mais il est très difficile pour la présidence d'admettre que le cas soumis aujourd'hui justifie une question de privilège.

Je prie le député d'arriver rapidement au but. Que le député sache que pour le moment, j'estime que rien ne motive la question de privilège.

M. Tobin: Monsieur le Président, il est très clair que, depuis aujourd'hui, il est impossible pour un député de représenter ses électeurs, ainsi que leurs opinions et leurs intérêts. Si on ne parle pas ou on ne vote pas comme il faut, si une province ou une assemblée législative provinciale n'agit pas comme il se doit, le chantage est. . .

Une voix: Asseyez-vous.

M. Tobin: Vous n'êtes rien qu'un phoque savant, un menteur et un tricheur. Seul un lâche demeure silencieux face à la dictature. . .

Une voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement!

M. le Président: Le député a exprimé une plainte. Il ne s'agit pas d'une question de privilège. Les députés connaissent certainement les circonstances qui ont incité le député à soulever cette question, mais il s'agit d'une plainte et non d'une question de privilège.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, mis à part le premier point dont vous venez de disposer, à mon avis, le député sait pertinemment qu'il a utilisé un langage antiparlementaire, et suffisamment de députés l'ont entendu. Les termes «menteur» et «tricheur» sont antiparlementaires et le député est à la Chambre depuis assez longtemps pour le savoir. Bien qu'il veuille peut-être faire valoir certains points, je demande qu'il retire ces paroles.

M. Tobin: Monsieur le Président, je désire retirer ces paroles, car, même si nous avons été émasculés, je tiens à demeurer à la Chambre pour participer au débat. Je ne laisserai pas le gouvernement débiter ces stupidités sans les contester, alors je me rétracte.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi, aujourd'hui, de vous parler au sujet de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale à l'étape de la deuxième lecture.

[*Traduction*]

Cet après-midi, je veux poursuivre le débat sur le projet de loi C-78. Les critiques de l'opposition n'ont pas perdu de temps avant de signaler des lacunes quand le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 18 juin dernier.

Le porte-parole du NDP en matière d'environnement a eu l'audace de dire que le projet de loi a autant de trous que du fromage suisse.

Au lieu de dire que le député a fait preuve de mauvais goût, je préfère le remercier de cette analogie. Après tout, monsieur le Président, le fromage suisse a une renommée mondiale, et le projet de loi C-78 sur l'évaluation environnementale sera louangé dans le monde entier.

J'aimerais limiter mes remarques sur la portée du projet de loi afin de dissiper les inquiétudes de ceux qui disent que cette mesure législative est moins sévère que les normes actuelles. C'est on ne peut plus faux.

Le projet de loi du gouvernement est conçu de façon que chaque ministre appelé à prendre une décision devra agir comme s'il était chargé de l'environnement, en plus de ses autres responsabilités.

Dans de telles circonstances, un gouvernement un tant soit peu indifférent envers les questions écologiques aurait pu chercher à limiter la portée du projet de loi afin de ne pas entraver indûment les prises de décisions. Ce n'est certainement pas le cas du projet de loi C-78: il vise à étendre plutôt qu'à restreindre la portée du processus actuel d'évaluation environnementale.

Le gouvernement sait que les Canadiens s'intéressent vivement à l'environnement. Il s'est engagé à protéger et à maintenir la qualité de l'environnement partout au Canada. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale s'appliquera a presque tous les projets où le gouvernement fédéral a son mot à dire. Il fera en sorte que les répercussions écologiques de tous les projets fédéraux soient parfaitemnt comprises avant qu'on décide finalement si on va entreprendre ceux-ci et comment on va procéder.

La portée très large de ce projet de loi montre très clairement que le gouvernement n'épargnera aucun effort pour prendre toutes ses décisions et toutes ses initiatives dans le plus grand respect d'un code de conduite écologique.

La portée du projet de loi C-78 est établie dès le début avec les définitions de «l'environnement», des «effets environnementaux» et des «projets».

Le projet de loi C-78 définit l'environnement comme l'ensemble de tous les éléments de la terre, notamment le sol, l'eau et l'air ainsi que toutes les couches de l'atmosphère, toutes les matières organiques et inorganiques et les êtres vivants, et les systèmes naturels en

interaction que l'on appelle communément les écosystèmes.

Cette définition de l'environnement donne non seulement toute liberté d'action pour procéder à une évaluation environnementale, mais elle reconnaît aussi que tous les systèmes naturels sont intimement liés, pavant ainsi la voie au principe du développemnt durable qui est évident dans tout le projet de loi.

La deuxième définition d'une importance critique pour la portée de cette mesure est celle des effets environnementaux. Le projet de loi C–78 définit les effets environnementaux comme tout changement que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement. Mais la définition ne s'en tient pas là. Elle ajoute pour qu'il soit bien clair que la prise en considération de ces effets ne se limite pas à ceux qui peuvent se produire au Canada, mais qu'elle comprend aussi ceux qui peuvent se produire à l'étranger.

Bien plus, les effets environnementaux ne se limitent pas à l'environnement, mais comprennent les répercussions de ces changements ou de ces préjudices en matière d'environnement sur les conditions sanitaires et socio–économiques. Cela veut dire les répercussions sur les gens. Encore une fois, on peut voir que ce projet de loi est conçu pour avoir vraiment une portée très large.

La troisième et plus importante définition concernant la portée de l'évaluation en matière d'environnement est celle du projet. Le projet de loi C–78 définit un projet comme tout ouvrage ou exercice d'une activité concrète que propose d'accomplir un promoteur.

• (1530)

Cette définition comprend la réalisation, y compris l'entretien, la modification, la désaffectation et la fermeture d'ouvrages physiques, comme des usines, des barrages ou des usines de pâtes et papiers ou l'exercice d'activités concrètes comme des vols militaires à basse altitude. Manifestement, la portée du projet de loi est impressionnante et même nos vis–à–vis devraient s'en rendre compte.

Les définitions constituent un élément important de n'importe quelle mesure législative, il est vrai, mais c'est dans le corps de la législation elle–même qu'on peut constater le mieux toute la portée de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. À l'article 5, on précise les cas où un projet devra faire l'objet d'une évaluation environnementale. Je voudrais pendant un instant décrire les types de projets auxquels la législation s'appliquera, car il est important que la Chambre comprenne bien toute la portée de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La loi s'appliquera à tout projet dont le gouvernement fédéral est un promoteur. Il s'agira de projets comme la liaison fixe entre l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick, le Système d'alerte du Nord, dans le Grand Nord, et l'agrandissement possible de l'Aéroport international Pearson, à Toronto.

La loi visera également tout projet pour lequel le gouvernement fédéral accorde à un promoteur un financement, une garantie d'emprunt où toute autre forme d'aide financière, sauf si cette aide prend la forme de mesures fiscales. Parmi ces projets, il y aura d'importants travaux de mise en valeur du pétrole et du gaz au large des côtes, des projets financés par le biais de programmes de développement régional offerts par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et dans le cadre des programmes de diversification de l'économie de l'Ouest, ainsi que des projets étrangers parrainés et appuyés par l'Agence canadienne de développement international.

La loi s'appliquera à tous les projets pour lesquels le gouvernement fédéral administre le territoire domanial et en autorise la cession, notamment par vente ou cession à bail. Ces projets comprendront ceux qui sont menés à bien au large de nos côtes, sur les terres territoriales dans le Nord, dans des parcs nationaux ou sur des réserves militaires.

Enfin, la loi visera l'émission de permis et de licences et la délivrance d'autorisations en vertu de diverses lois fédérales et règlements fédéraux permettant de s'attaquer de façon efficace aux répercussions environnementales de divers projets. Ces lois et règlements seront énumérés dans un Règlement établi conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le ministre de l'Environnement a déjà fait savoir que cette liste comprendrait les dispositions pertinentes par exemple de la Loi sur l'Office national de l'énergie, de la Loi sur les chemins de fer, de la Loi sur le déplacement et sur les croisements de chemin de fer, de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, de la Loi sur les pêcheries, de la Loi sur les parcs nationaux et de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Déjà, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales procède à une étude approfondie de toutes les mesures législatives fédérales ayant une incidence environnementale aux fins de proposer une liste plus complète au moment où le comité législatif entreprendra l'étude de chacun des articles de ce projet de loi. En outre, le gouvernement a l'intention d'allonger régulièrement cette liste au fur et à mesure que la Chambre

procédera à sa mise à jour des lois. C'est pour cette raison qu'il entend établir cette liste au moyen d'un règlement plutôt que d'une annexe au projet de loi.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, bien rare sera le projet relevant du gouvernement fédéral qui échappera à une évaluation environnementale très approfondie avant que le gouvernement fédéral ne prenne sa décision définitive.

Jusqu'à maintenant, je me suis attardé aux définitions et aux genres de projets qui seront assujettis à la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Même si j'ai pu donner ainsi une idée forte impressionnante de l'ampleur de ce projet de loi, j'aimerais dire quelques mots du processus d'évaluation environnementale lui-même. À cet égard, j'aimerais insister tout particulièrement sur les améliorations très considérables par rapport aux directives actuelles que le projet de loi entend remplacer.

À l'heure actuelle, le processus d'évaluation environnementale porte uniquement sur les répercussions écologiques des projets, sur leurs conséquences sociales directes et sur les appréhensions de la population. Dans certains cas particuliers, lorsque le ministre de l'Environnement et le ministre à l'origine du projet l'estiment souhaitables, une évaluation environnementale pourra porter également sur l'examen des incidences socio-économiques en général des projets et leur raison d'être.

À des fins de comparaison, permettez-moi de dire un mot du processus d'évaluation environnementale du projet de loi proposé. Quand j'en aurai terminé, je mets au défi qui que ce soit, y compris les députés d'en face, de me dire que le projet de loi C-78 constitue un recul par rapport à la situation actuelle. Je les mets au contraire au défi d'ouvrir leurs esprits, de reconnaître les faits et d'admettre que ce projet de loi constitue une amélioration considérable par rapport à ce qui se passe actuellement.

L'article 11 du projet de loi C-78 décrit les éléments à considérer dans l'évaluation environnementale d'un projet. Ils se divisent en deux groupes: les éléments à considérer dans toute évaluation de projet, et les éléments à considérer dans le cas de projets soumis à une étude environnementale obligatoire, à l'examen par une commission ou à une médiation.

L'évaluation environnementale d'un projet doit porter à tout le moins sur quatre éléments cruciaux. Le premier d'entre eux a trait aux effets environnementaux du projet. Mais cet élément ne s'en tient pas qu'à cela comme c'est le cas en vertu du décret relatif aux lignes directrices actuelles. En vertu de la nouvelle loi, l'examen des effets environnementaux d'un projet devra porter sur les effets des accidents ou des défaillances pouvant en résulter. Il devra porter également sur les effets cumulatifs que pourrait avoir sa réalisation, combinée à l'existence d'autres ouvrages ou à la réalisation actuelle ou éventuelle d'autres projets dans les environs.

Cet élément représente à lui seul une énorme amélioration et un important élargissement de la portée de l'évaluation environnementale par rapport à la situation actuelle. Pour la première fois, on reconnaît explicitement le fait que les projets sont exposés à des défaillances mécaniques et à des erreurs humaines. Les promoteurs de projet seront tenus de faire entrer de telles considérations dans leurs plans de manière à anticiper les accidents et les défaillances pouvant en résulter et empêcher que les effets s'en fassent sentir dans l'environnement.

Ce sera également la première fois qu'on reconnaîtra explicitement que les projets ne sont pas des phénomènes isolés dans l'environnement, mais qu'ils peuvent contribuer de façon cumulative à une réduction globale de la qualité de l'environnement. Les responsables d'un projet devront en examiner les effets sur l'environnement, pour ce projet particulier et relativement aux autres projets, prévus ou en cours, dans la région. De cette façon, il deviendra possible, pour la première fois, de garantir que des objectifs utiles pourront être atteints en matière de qualité de l'environnement.

Le deuxième des quatre facteurs de base est l'importance des éventuels effets environnementaux découlant d'un certain projet. Le degré d'importance de ces effets sera déterminé, ce qui permettra aux responsables du projet et aux autorité fédérales de porter leur attention sur les effets qui représentent le plus grand danger pour l'environnement et sur les mesures qui peuvent le plus efficacement réduire ou éliminer ces effets. De cette façon, l'évaluation des impacts environnementaux cesse-

ra d'être aléatoire et deviendra une science objective et aux applications rentables.

Le troisième des quatre facteurs de base en évaluation des impacts, en vertu de la nouvelle loi, a trait aux préoccupations exprimées par le public. Même si ce facteur est semblable au contenu des lignes directrices actuelles, la façon dont il sera mis en oeuvre en vertu de la nouvelle loi est une amélioration considérable. Le projet de loi C-78 offre des moyens beaucoup plus nombreux et mieux structurés aux personnes qui désirent recevoir de l'information sur l'évaluation des impacts ou participer à l'évaluation de certains projets soumis à cette loi. Bref, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale établira un processus qui facilitera les choses aux intéressés.

Les mesures d'atténuation sont le dernier des quatre facteurs de base à examiner dans toute évaluation des impacts. Il serait illogique de prévoir les effets d'un projet sur l'environnement s'il n'existait, parallèlement, l'exigence de prendre les mesures nécessaires pour contrôler ou éliminer ces effets. La nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale garantira que les mesures d'atténuation pertinentes sont étudiées à l'étape de la conception des projets et que des mesures efficaces sont prises dès le départ. Ainsi, les projets seront sans danger dès le moment où ils sont entrepris.

Bref, le gouvernement s'emploie à prévoir et à prévenir les dommages environnementaux plutôt qu'à réagir après coup et à réparer, ou à essayer de réparer, les pots cassés. C'est sur ce principe que se fonde la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et cela est plein de bon sens, tant sur le plan de l'économie que sur celui de l'environnement.

Ce sont là les quatre facteurs qui, aux termes de la loi proposée, doivent être examinés au cours de l'évaluation environnementale de tout projet. Mais, bien qu'ils soient impressionnants, ces facteurs ne suffisent pas à garantir un développement durable. Par conséquent, dans le cas des projets qui nécessiteront un examen obligatoire, un examen en comité ou une médiation, on examinera quatre facteurs supplémentaires.

• (1540)

Le premier facteur est le but du projet. Il sera important, dans l'étude des répercussions environnementales, d'évaluer avec précision les besoins auxquels le projet répond et les avantages qu'on peut en tirer.

Le second facteur relatif aux projets importants est l'examen d'autres moyens de réaliser ceux-ci. Il est souvent vrai que la façon la plus économique de réaliser un projet peut être très polluante et que la façon la moins polluante peut être très coûteuse. Il importe donc d'étudier des moyens de rechange.

Les programmes de suivi constituent le troisième facteur supplémentaire dans l'examen environnemental des grands projets. On mettra plus particulièrement l'accent sur la vérification de la justesse de l'évaluation environnementale et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Le dernier facteur, et non le moindre, dont on doit tenir compte, est l'examen de la capacité, à court terme ou à long terme, de régénération des ressources renouvelables qui pourraient être touchées de façon significative par un projet.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme vous le savez, ce gouvernement a, depuis longtemps, entrepris de réaliser son engagement envers le développement durable tel que proposé au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987, intitulé *La Commission Brundtland*.

Avec la promulgation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, cet engagement adoptera une signification qui favorisera la portée de son application à tous les projets majeurs auxquels le gouvernement s'est impliqué.

De cette façon, monsieur le Président, nous incitons à la réalisation de notre engagement de faire du Canada le pays de la planète le plus soucieux de l'environnement d'ici l'an 2000.

[*Traduction*]

J'ajouterai, en terminant, que certaines déclarations attribuées à des activistes et à des porte-parole de l'opposition en matière d'environnement qui sont censés être informés, qu'il m'a été donné d'entendre depuis le dépôt du projet de loi C-78, le 18 juin, m'ont tout simplement consterné. Ces gens n'ont pas perdu un instant pour

commenter la portée de cette mesure législative et laisser entendre que celle-ci était très rétrograde par rapport aux lignes directrices actuelles. Il n'y a rien de plus faux.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est une initiative audacieuse qui mettra le Canada à l'avant-garde de la gestion responsable de l'environnement. Il s'agit d'un instrument beaucoup plus complet et beaucoup meilleur que le décret actuel qui fournit des lignes directrices, et j'espère que mon intervention sur la portée du nouveau processus saura rassurer ceux qui s'en inquiétaient.

Le projet de loi C-78 est une mesure législative extrêmement importante, qui procurera aux Canadiens des avantages sur le plan environnemental et économique pour les années à venir et qui permettra au Canada de faire figure de proue parmi les pays qui ont des préoccupations d'ordre économique d'ici l'an 2000.

[*Français*]

Merci, monsieur le Président, pour votre intérêt et votre attention au sujet de ce projet de loi qui est si important pour notre pays.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon ami du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Je voudrais remercier le député pour son merveilleux discours sur Environnement Canada. J'ai toutefois quelques questions précises à lui poser au sujet du projet de loi lui-même.

Je sais que le député appuie le principe du financement privé, mais on ne le trouve pas dans le projet de loi C-78. Je me demande s'il va maintenant, à l'étape de la deuxième lecture, montrer qu'il appuie ce principe dont il dit tant de bien.

Ma deuxième question concerne ce qu'on appelle les listes d'exclusion et les listes d'étude obligatoire. Ces listes ne figurent pas dans le projet de loi. Je suis convaincu que le député, qui a de l'expérience en gestion des ressources, sait qu'il faut être précis, qu'il faut savoir et que tout cela figure à l'article 55, mais que, malheureusement, la plupart des mesures seront prises par le gouverneur en conseil. Le député conviendra sûrement qu'il faut inscrire sur ces listes les projets qui s'y rapportent.

Le député conviendra aussi qu'il faut faire une liste des lois auxquelles s'appliquera ce projet de loi. Le ministre lui-même a dit que la Loi sur les pêches figurera sur cette liste. On suggère d'en inscrire une douzaine d'autres. Nous savons que des douzaines de lois devraient figurer sur la liste. Le ministre ne croit-il pas qu'il faut les inscrire dès maintenant? Ne convient-il pas de prévoir le financement privé dans le projet de loi? Ne convient-il pas, pour l'information du public, d'inscrire sur les listes appropriées les projets auxquels la loi s'appliquera obligatoirement et ceux qui en seront exclus? Ne convient-il pas d'inscrire sur une liste les lois auxquelles s'appliquera ce projet de loi, qu'il s'agisse de secteurs ou d'organismes régis par le gouvernement fédéral?

M. Bird: Monsieur le Président, en ce qui concerne le financement privé, le ministre a déjà précisé dans les déclarations qu'il a faites au sujet de ce nouveau projet de loi que des fonds publics et privés seront disponibles. On estime à 100 millions de dollars le financement additionnel nécessaire pour appliquer à fond toutes les dispositions de cette loi et pour en respecter toute la portée.

Je veux seulement énumérer ici certaines des conditions qui vont présider à la distribution des fonds aux candidats.

Les candidats doivent être directement touchés par le projet ou prouver qu'ils sont nettement associés à ceux qui le sont.

Les candidats aux besoins les plus grands seront favorisés. Ils devront aussi consacrer leur temps et leurs ressources.

Les candidats en mesure de présenter un exposé exceptionnel et original auront la priorité.

Les candidats présentant des exposés communs auront la priorité.

Les candidats devront présenter un plan d'action clair qui soit conforme à l'objet du processus.

Les candidats de tous les camps recevront le même traitement.

Les intentions du gouvernement à cet égard sont claires et avouées. Il me semble que, compte tenu de la rapidité avec laquelle varie la situation de l'environnement—nous convenons tous qu'il existe aujourd'hui des problèmes environnementaux que nous n'avons pas vraiment cernés l'an dernier—il est très important que le gouvernement fédéral ait toute latitude pour agir promptement afin de résoudre ces problèmes et ne soit pas bloqué par une loi trop restrictive ou dont la portée serait insuffisante. Il faut donc que la liste des lois visées par ce

projet de loi et les autres critères que le député voudrait y voir préciser fassent plutôt l'objet d'un règlement.

En ce qui concerne les exemptions à la loi, les genres de projets qu'on envisage d'exclure ont déjà été proposés par le ministre. Il s'agit notamment de projets exécutés en cas d'urgence, de projets qui n'ont pas de conséquences pour l'environnement, de projets auxquels le gouvernement fédéral contribue à peine, de projets qui revêtent une importance cruciale pour la sécurité nationale, d'activités physiques mais pas de travaux matériels pour lesquels une évaluation environnementale serait inappropriée et d'activités physiques qui ne peuvent être considérées comme des projets suivant la définition figurant dans le projet de loi.

Il me semble que les éclaircissements apportés par le ministre et d'autres orateurs qui ont présenté le projet de loi et par des fonctionnaires du ministère répondent aux questions du député et que la souplesse du règlement sur l'évaluation environnementale lui permet d'être beaucoup plus efficace dans ce cas-ci que ne le seraient des principes rigides dans le projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, mon collègue pourrait-il nous renseigner au sujet du financement? Le ministre des Finances et le ministre de l'environnement nous ont dit à la Chambre que l'argent nécessaire pour mettre en oeuvre le Plan vert qui est censé être présenté en octobre ou en novembre sera disponible et qu'il est déjà prévu au budget. On nous dit maintenant qu'il y a 100 millions de plus. Le député pourrait-il nous dire d'où vient cet argent? Est-il dans le budget actuel ou devrons-nous attendre encore une fois jusqu'à l'an prochain pour donner suite à ce projet de loi?

M. Bird: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à cette question avec certitude. J'en prends note et je vais trouver une réponse précise. Le budget de 1990 prévoit sans doute des fonds pour l'établissement de la nouvelle agence. La présentation de ce projet de loi est certainement prévue depuis longtemps.

Je suis membre du comité avec la députée qui a étudié le budget des dépenses. Je ne l'ai pas avec moi et je ne peux donc pas répondre, car la mémoire me manque dans ce cas. Il faudra peut-être un budget des dépenses supplémentaire pour faire face aux problèmes très importants et même explosifs de l'environnement avec tout ce qu'ils comportent. Je vais noter cette question et obtenir une réponse plus précise pour la députée.

• (1550)

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, étant donné que nous venons de vivre un processus constitutionnel auquel on a surtout reproché son manque de transparence—les gens ne savaient pas ce qui se passait et les hommes politiques prenaient trop de décisions à huis clos—étant donné aussi que le gouvernement a promis durant la campagne électorale que ses décisions seraient soumises à un examen environnemental complet et détaillé, comment le député peut-il expliquer le fait que les décisions du Cabinet ne seront pas soumises au processus d'examen et qu'on demandera, en somme, aux Canadiens de faire confiance au Cabinet en ce qui concerne les répercussions de ses décisions sur l'environnement?

M. Bird: Monsieur le Président, à mon avis, il n'y a pas de plus transparent que le processus décisionnel du Cabinet. Il me semble clair que les résultats de nos évaluations environnementales seront communiqués au public, qui pourra les examiner.

En fait, dans ce projet de loi, le gouvernement s'engage à faire participer pleinement le public. C'est un des principaux critères de cette mesure législative. Je suis en faveur du principe démocratique d'un gouvernement responsable. À mon avis, le processus décisionnel du Cabinet, celui qu'il applique quotidiennement dans l'exercice de ses fonctions, est le processus le plus responsable et le plus transparent qui soit.

Comme quelqu'un l'a dit précédemment, la démocratie ne semble pas bien fonctionner tout le temps, mais c'est certainement le meilleur système que nous ayons.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler aujourd'hui du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Le ministre de l'Environnement a certainement produit, avec les meilleures intentions, un document qui a nécessité beaucoup d'efforts, mais qui, j'ai bien peur, ne répond pas aux attentes de la plupart des Canadiens qui réclament depuis déjà un certain temps une mesure législative efficace en matière d'évaluation environnementale.

Le ministre de l'Environnement prend les Canadiens pour des naïfs s'il pense qu'il va nous faire taire en nous présentant encore une mesure législative générale. Après trois ans d'étude et 15 ébauches, le ministre nous donne un projet de loi faible et squelettique, et non ce dont nous avons besoin à ce moment crucial pour la santé environnementale de notre pays.

Les Canadiens attendent depuis longtemps une nouvelle mesure législative environnementale qui remplacerait les lignes directrices que nous suivons futilement depuis 1984. Celles-ci ont laissé au cabinet conservateur toute latitude pour tisser tout un réseau de directives mal utilisées et pas respectées.

Une fois de plus, le gouvernement s'en est adroitement sorti sans prendre de décision véritable, simplement en remettant à plus tard la rédaction de l'essentiel de la mesure législative. Il faudra peut-être attendre deux ans. C'est un temps que nous n'avons pas si nous voulons prévenir la destruction environnementale de notre pays.

En lisant le projet de loi C-78, j'ai noté qu'il pourrait resserrer les directives qui autorisent les études d'impact environnemental pour des projets comme des barrages, des papeteries, des eaux navigables ou des centrales nucléaires. J'espérais que l'on mettrait de l'avant l'idée de développement durable, une idée qui prendrait en considération l'épuisement des ressources renouvelables et les effets cumulatifs des concentrations d'industries.

Malheureusement, il y a plusieurs faiblesses inhérentes au projet de loi sur l'évaluation environnementale et de nombreuses questions auxquelles on ne répond pas vraiment. Ce projet de loi a été fait à dessein pour ne pas donner au public les détails les plus importants et critiques sur la façon dont le gouvernement entend contrôler un projet. La portée et l'essence du projet de loi ont été perdues, car il n'y a pas de réglementation claire.

Nous nous retrouvons, encore une fois, avec un cadre général et des règlements devant être élaborés par des technocrates plus tard au cours du processus. Ne serait-il pas logique de bien préciser, dès le départ, les règlements qui seront appliqués? À quoi le gouvernement joue-t-il dans le domaine de l'environnement quand il accepte de soumettre les projets ultérieurs ou en développement à des règlements à définir? Les règles seront faites en chemin et ce n'est pas juste envers les Canadiens.

L'honorable ministre de l'Environnement affirme que ce projet de loi a de grandes répercussions sur la prise de décisions. J'en doute fort. Le projet de loi ne vaudra rien si le Cabinet n'adopte pas de règlements précisant tous les domaines de compétence fédérale auxquels il s'appliquera. On ne peut certainement pas s'attendre à ce que la population du Canada fasse aveuglément confiance au Cabinet pour définir des pouvoirs qui ne seront rendus publics qu'une fois la loi adoptée à la Chambre des communes, soit environ d'ici deux ans ou plus.

Le processus prévu dans la mesure législative ne donne pas assez de pouvoirs à l'Agence d'évaluation environnementale. Si, après analyse d'une étude menée sur un projet particulier, l'agence estime que le projet comporte certains risques, elle peut conseiller au ministre de l'Environnement de mettre sur pied une commission formée de spécialistes externes et chargée d'évaluer le projet.

Le processus part du bon pied, mais s'affaiblit par la suite. La commission ne peut faire que des recommandations. Elle ne peut mettre un terme à un projet. Outre la série de règlements à appliquer, la commision doit faire ses recommandations, non pas au ministre de l'Environnement ou au Cabinet, mais bien au ministre qui voulait à l'origine lancer ce projet. À mon avis, on perd-là un temps précieux pour la recherche. Ce processus semble aller à l'encontre de son but initial.

Un des fonctionnaires qui a collaboré à la rédaction de ce projet de loi admet franchement qu'il comporte une lacune, puisque le ministre responsable peut passer outre aux recommandations de la commission et mettre son projet à exécution. Seul le ministre de l'Environnement peut éviter cela, en en appelant au Cabinet.

Le Plan vert a fait l'objet d'un processus similaire au cours des quinze derniers mois. Qu'a-t-on obtenu après que l'ex-ministre de l'Environnement eut fait appel? Rien, si ce n'est un processus de concertation dérisoire. Le Plan vert manque de rigueur, tout comme le projet de loi C-78.

Le projet de loi n'est pas suffisamment précis. Il ne fait aucune mention de l'ampleur de l'évaluation effectuée par le Cabinet, des normes de protection environnementales qui doivent être appliquées, ou des parties de l'évaluation du Cabinet qui doivent être rendues publiques. Les Canadiens doivent se méfier de l'existence d'intérêts puissants qui cherchent à affaiblir les directives pour

empêcher les tribunaux d'intervenir dans des projets fédéraux.

Le projet de loi ne prévoit pas de mécanismes suffisamment sévères permettant de faire en sorte que les règles régissant la qualité de l'évaluation environnementale d'un projet, qui sont établies par le gouvernement, sont respectées. Pour déterminer si une politique est efficace, il faut qu'un tel mécanisme soit inclus dans le processus d'évaluation environnementale d'un projet dans la loi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le gouvernement pourrait peut-être envisager de nommer un commissaire à l'environnement, qui aurait les mêmes pouvoirs que le commissaire aux langues officielles et le président de la commission des droits de la personne. Ce commissaire à l'environnement pourrait être autonome et relever directement du Parlement, tout en étant indépendant du gouvernement.

Nous pourrions adopter une loi en vue de créer une telle commission qui serait chargée de contrôler l'évaluation environnementale des politiques et des projets, ce qui ferait oeuvre de pionnier dans le domaine environnemental. Le projet de loi C-78 prévoit que les règlements décrits à l'article 55 sont adoptés à la discrétion du gouverneur en conseil.

• (1600)

En ce qui concerne les alinéas 55*b*) et *d*), il est très important, à mon avis, d'établir une liste de projets qui ne feront pas l'objet d'une évaluation environnementale, et une liste des projets qui feront obligatoirement l'objet d'une telle évaluation en vertu de la loi sur l'évaluation environnementale qui est proposée.

Les listes devraient être annexées au projet de loi le plus tôt possible et avant que ce dernier ne soit adopté pour empêcher que les règles ne soient modifiées par le Cabinet. En effet, les règlements risquent de ne pas être définis comme il se doit si leur adoption est laissée à la discrétion du gouverneur en conseil.

Le ministre devrait être plus franc et plus ouvert avec la population canadienne et prévoir dans ce projet de loi une troisième liste qui a trait à l'alinéa 55*g*): celles des lois fédérales.

Je suis content de voir que le ministre a inclus huit lois conservatrices dont les dispositions peuvent être assujetties à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. J'ai bien dit peuvent et non pas doivent. Ces dispositions ont la valeur d'une suggestion car elles ne seront pas définies dans le cadre d'une réglementation en bonne et due forme.

Il faut établir clairement les domaines de compétence fédérale qui feront l'objet d'une évaluation environnementale et les réglementer en conséquence.

Je suis sûr, monsieur le Président, que ces listes feront l'objet de débats houleux au sein des différents ministères et, par conséquent, elles doivent être clairement établies au départ dans le projet de loi C-78 si tant il est vrai que nous voulons protéger l'environnement canadien.

En effet, plusieurs gouvernements provinciaux commencent à légiférer dans le domaine de l'environnement pour contrer le pouvoir et l'autorité fédérale qu'ils perçoivent peut-être comme une menace à leurs propres intérêts.

Le ministre de l'Environnement du Québec a déclaré notamment que sa province sera forcée de mettre en oeuvre sa propre législation qu'elle garde en réserve actuellement. Il estime devoir agir promptement en adoptant certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement avant que le gouvernement fédéral n'intervienne.

Dès lors, cette proposition fédérale en matière d'évaluation environnementale, qui permettra d'examiner les répecussions écologiques des projets industriels, forcera les provinces à occuper leur propre champ de compétence. Le Québec perçoit cette mesure comme une menace à l'avenir de ses propres projets, notamment dans le domaine de l'exportation hydroélectrique.

Avec l'adoption de cette mesure, nous allons voir les provinces adopter au pas de charge des mesures législatives en matière d'évaluation environnementale pour pouvoir régir elles-mêmes de grands projets comme les alumineries, les usines de pâtes et papiers et les barrages hydroélectriques.

La portée de ces mesures d'évaluation environnementale provinciales pourrait nous priver des avantages d'une législation fédérale en la matière. Les provinces estiment qu'il est urgent de protéger leur propre expansion industrielle et n'hésiteront pas à affirmer leur mainmise sur leurs intérêts.

D'autres provinces ont jalousement condamné la perte de compétence en prenant soin d'avoir une loi sur l'évaluation environnementale qui soit comparable à celle du gouvernement fédéral. Ce dernier perdra la forte position qu'il détenait grâce aux décisions des tribunaux.

Par conséquent, dans le projet de loi C-78, il n'y a pas de mécanisme qui en garantira le respect.

Cette question épineuse de compétence fédérale-provinciale a été évitée en grande partie dans ce projet de loi. Le député promet que la compétence sera énoncée à nouveau dans le Règlement qui n'a pas encore été proclamé. Le ministre nous fait des promesses dont les conséquences risquent d'être vastes et négatives.

À titre d'exemple, mentionnons le barrage et la dérivation D'Arcy McKeough, qui se trouvent dans la circonscription du député de Lambton—Middlesex et qu'il connaît bien. Ce projet était censé sauver Wallaceburg de la crue des eaux.

Les politiciens et les bureaucrates ont décidé d'exproprier les terres nécessaires sans tenir dûment compte des propriétaires. Or, personne ne se réjouit à l'idée que ses biens seront expropriés, mais on peut y consentir si le dédommagement est raisonnable et si c'est pour aider ses voisins.

Le gouvernement n'a pas fait preuve de bon sens, car il voulait les terres sans rien donner en échange. Les personnes touchées par cette expropriation ont donc formé un comité appelé SOS, c'est-à-dire Save our Sydenham. La bataille commençait. Au cours de l'interrogatoire préalable, après plusieurs jours d'audition des témoins, le juge s'est prononcé en faveur du comité SOS. Pour résumer l'histoire, sachez que le projet qui devait à l'origine coûter environ 7,3 millions de dollars a finalement coûté plus de 40 millions de dollars aux gouvernements provincial et fédéral.

À cette époque, je faisais partie et du comité SOS et de l'office de protection de la nature de la région du lac Sainte-Claire. Vous comprendrez à quel point je rageais qu'en raison d'un conflit d'intérêt il m'ait été impossible de participer aux discussions sur le barrage et le canal de dérivation des eaux quand je voyais des millions gaspillés chaque année. Finalement, le barrage et le canal de dérivation ont été construits. Les propriétaires ont été décemment indemnisés et, depuis ce temps, la ville de Wallaceburg échappe aux inondations printanières. Parce qu'il ne possédait pas de lignes directrices, le gouvernement a gaspillé plus de 30 millions de dollars, et il ne s'agissait que d'un petit projet.

Dans le projet de loi C-78, il est également important d'attirer l'attention sur le fait que l'aide canadienne à l'étranger, les sociétés d'État et l'appui accordé aux exportations canadiennes à l'étranger seront soumis à des règles spéciales qui restent encore à déterminer. Encore une fois, il est important pour l'idée maîtresse de ce projet de loi que les mesures ayant des répercussions internationales fassent partie de la loi immédiate.

Pour conclure, je voudrais signaler une dernière lacune du projet de loi C-78. Je doute que celui-ci fournisse le moyen le plus rentable et le plus efficace d'utiliser les 100 millions de dollars de financement supplémentaire accordé par le gouvernement. Celui-ci a atteint le stade où il doit vraiment renverser la situation en ce qui concerne ses efforts à l'égard de l'environnement. Ce projet de loi sur l'évaluation environnementale pourrait devenir la pierre angulaire du Canada si seulement le gouvernement prenait quelques mesures supplémentaires pour créer un projet de loi plus dynamique.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Prince-Albert—Churchill River (M. Funk)—La taxe sur les produits et services; l'honorable député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich)—Les pêches; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M.Simmons)—Les pêches.

[*Traduction*]

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-78, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je tiens à dire que je suis quelque peu surpris par l'ordre d'intervention, car, en fait, je croyais que ma collègue d'en face parlerait la première. J'attendais avec impatience d'entendre ce qu'elle avait à dire.

Les préoccupations des Canadiens pour l'environnement ont été très évidentes l'année dernière, lorsque nous sommes revenus à la Chambre après notre élection et avons alors mis sur pied de nouveaux comités. J'ai remarqué que tous les comités se penchaient sur des questions écologiques touchant leurs intérêts particuliers. C'est parce que je me préoccupais de ces questions que je me suis intéressé à la réforme parlementaire et aux changements climatiques de la planète. Cela m'a montré que tous les gens, dans toutes les facettes de leur vie, s'intéressent de plus en plus à la question, et je suis très heureux que le gouvernement montre l'importance qu'il y attache en présentant le projet de loi C-78.

Ce projet de loi établit une procédure légale et des règles de base et prévoit une façon efficace et équilibrée d'aborder le processus d'évaluation environnementale. En outre, il garantit à la population qu'elle pourra participer au processus et influencer les décisions prises par le gouvernement. Cette mesure législative offre ainsi le processus d'évaluation environnementale le plus équitable et le plus ouvert au Canada, voire au monde. Le gouvernement donne suite aux préoccupations des Canadiens et aux recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Com-

mission Brundtland. La commission mondiale a donné un élan nouveau à la réforme des processus d'évaluation environnementale et a canalisé la demande croissante du public à l'égard de cette réforme. Dans son rapport, *Notre avenir à tous*, la commission en est arrivé à la conclusion qu'on accroîtrait l'efficacité des processus d'évaluation environnementale en les rendant obligatoires et en les intégrant aux mesures législatives. C'est ce que nous avons fait.

• (1610)

La réforme proposée garantira que toutes les décisions du gouvernement fédéral tiennent pleinement compte des facteurs environnementaux, lorsqu'ils ont de l'importance pour la protection de la nature et du patrimoine des générations à venir. Nous croyons et même, nous savons, que nombre des problèmes environnementaux avec lesquels nous devons composer auraient pu être évités si nous avions simplement amélioré notre planification, par le passé. Nous ferons une meilleure planification à l'avenir. Avant de donner le feu vert à un projet, il est tout aussi important de savoir s'il est sain pour l'environnement que de savoir quelles sont les ressources financières et humaines qui permettront d'en assurer la rentabilité sur le plan économique.

Le gouvernement n'a nullement l'intention d'utiliser cette loi pour faire échec à des projets, mais plutôt pour s'assurer que les impacts environnementaux d'un projet sont étudiés avant qu'il soit mis en oeuvre. C'est la seule chose à faire qui soit juste et sensée, en vue de protéger le droit des futures générations de Canadiens à un environnement qui soit dans le même état ou meilleur que celui que nous ont légué nos parents. Notre gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour faire en sorte que la mesure à l'étude soit le plus équitable possible.

Je vais commencer par montrer à la Chambre à quel point tout le processus que nous avons établi est équitable. Par exemple, il ne serait pas équitable pour le contribuable canadien d'effectuer des évaluations environnementales dans le cas de projets dont nous savons qu'ils ne causeront pas de tort à l'environnement. C'est pourquoi nous avons proposé une liste d'exclusion à établir après consultation publique. La liste inclura des projets dont nous savons qu'ils ne présentent aucun risque de dommage pour l'environnement ou dont les effets environnementaux sont négligeables. C'est ainsi que de simples rénovations, des activités courantes, l'achat de fournitures ou des constructions peu importantes, seraient exemptés de cette évaluation. Cependant, nous croyons également qu'il serait inéquitable de ne pas effectuer d'évaluation dans le cas de projets dont nous savons qu'ils auront des effets sur l'environnement, de sorte que nous avons proposé une liste de projets dont l'étude environnementale sera obligatoire. Cette liste inclura notamment les projets de grande envergure qui suscitent souvent de profondes inquiétudes dans le public, comme les grands projets d'exploitation pétrolière et gazière, les mines d'uranium, les grands projets d'exploitation hydro-électrique et les grandes installations industrielles.

Je pourrais ajouter ici que j'ai été étonné d'apprendre récemment que les barrages, dont nous avions toujours cru par le passé que l'exploitation pour la production d'électricité n'était pas nocive, étaient particulièrement difficiles à exploiter du point de vue de la contamination de l'eau par le mercure quelques années après leur entrée en activité. Un autre effet de la construction d'un barrage auquel je n'avais jamais songé auparavant, c'est la production de méthane et la contribution de ce gaz au mouvement de réchauffement. Il apparaît de nouvelles données qui jettent un éclairage différent sur ce que nous jugions jusque là inoffensif. Pour que les listes soient acceptables au plus grand nombre de Canadiens possible, nous proposons de donner à tous ceux que cela intéresse une chance égale et juste de prendre part à la préparation des listes d'exclusion et des listes obligatoires.

Il ne serait pas juste non plus d'exiger de l'industrie, des groupes environnementaux et des collectivités qu'ils consacrent du temps et de l'argent à participer aux évaluations environnementales de projets semblables à ceux dont l'impact environnemental a déjà été évalué. Pour cette raison, nous avons proposé un classement des projets de même nature à évaluer. Nous avons proposé qu'ils soient classés selon qu'ils sont courants, répétitifs ou reconnus pour ne pas provoquer d'effets majeurs ou irréparables. Ces projets pourraient comprendre les travaux de dragage, l'entretien des routes et la reconstruction des installations au même endroit. Il serait également injuste de demander aux Canadiens de tolérer des retards inutiles à cause des évaluations environnementales. Nous reconnaissons que de nombreux projets doivent être approuvés non seulement par le gouvernement fédéral mais par d'autres intéressés dont les provinces, les États étrangers ou d'autres autorités fédérales suivant des processus d'évaluation similaires. Nous croyons que toutes les instances en cause doivent coopérer pour s'assurer que le processus d'évaluation environnementale est efficace, limite les cas de double emploi et se traduit par des économies pour tous les intéressés.

Le projet de loi prévoit certains mécanismes destinés à surmonter le problème des cas de double emploi et à accroître la collaboration et la coordination entre les différents responsables du projet.

Il permet à une autorité responsable de collaborer à la préparation des évaluations environnementales avec une autre partie ou instance dans le cas d'un examen préalable ou d'une étude obligatoire. Il oblige cette autorité responsable à exercer un contrôle de la qualité adapté aux évaluations effectuées. Le projet de loi ne permet toutefois pas à l'autorité responsable de déléguer ses pouvoirs décisionnels.

Ainsi, les autorités fédérales pourront travailler en étroite collaboration avec d'autres parties et instances pour limiter les cas de double emploi et la confusion sans pour autant sacrifier les valeurs environnementales. Non seulement le processus est-il juste mais les possibilités de participation sont meilleures qu'avant. Le gouvernement du Canada croit que la participation du public est essentielle à l'intégration du développement économique et de la protection de l'environnement.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donnera au public la possibilité de participer davantage à toutes les étapes du processus d'évaluation. Elle favorise cette participation de différentes façons.

Par exemple en donnant des préavis. Les autorités responsables devront informer le public, dans un registre public ou dans les journaux, des principaux projets proposés au début du processus d'évaluation et l'inviter à présenter ses observations. C'est l'agence qui fixera les délais pour la réception des observations et des renseignements.

En second lieu, un registre public sera établi pour chaque projet. Ce registre contiendra les rapports et les documents liés à l'évaluation ainsi que les renseignements utilisés dans l'évaluation des projets et la décision prise au terme du processus d'évaluation. Le public aura pleinement accès aux registres. La Loi sur l'accès à l'information s'appliquera en ce qui touche tout renseignement à caractère confidentiel.

La médiation favorisera également la participation du public. On fera appel à des représentants de groupes directement touchés par un projet ou qui y ont un intérêt direct.

La médiation est juste pour deux raisons. D'abord, elle donne amplement l'occasion aux parties intéressées, qu'elles soient pour ou contre les projets, de participer à l'évaluation environnementale. Ensuite, elle permet de gagner du temps et d'épargner de l'argent dans les cas où il semble que tous les intéressés sont prêts à collaborer et où l'entente paraît possible.

Pour que le processus soit neutre, c'est le ministre de l'Environnement, et non le promoteur du projet ou l'autorité responsable, qui nomme le médiateur. Celui-ci a pour mission d'aider et de conseiller les participants, non de prendre des décisions à leur place.

Les commissions d'évaluation environnementale donneront également à tous la possibilité de participer à l'élaboration de recommandations se rapportant aux projets. Ces commissions seront indépendantes du gouvernement. Elles devront tenir des audiences publiques de façon à offrir aux gens la possibilité de faire valoir leur point de vue et de présenter des recommandations.

Pour susciter la participation du public, l'ensemble des réformes prévoient un programme de financement des intéressés pour veiller à ce que ceux-ci aient l'occasion de participer pleinement au processus et de jouer un rôle actif dans les commissions et la médiation.

L'objectif du programme d'aide financière est d'accroître l'équité et l'efficacité des commissions en facilitant la participation. Cela favorisera l'équilibre et l'objectivité dans la prise de décisions, puisque les décideurs pourront disposer de renseignements éclairés qui ne leur auraient peut-être pas été présentés sans cette aide financière.

De plus, les Canadiens pourront avoir leur mot à dire au sujet de chacune des lois régies par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le gouvernement aurait pu incorporer dans le projet de loi une liste des lois visées. En pareil cas, les Canadiens n'auraient eu qu'une occasion d'exprimer leur avis sur l'inclusion de ces lois. Nous avons donc opté pour une méthode qui leur donne la chance de le faire à l'égard de chacune de ces lois. De plus, le gouvernement dispose ainsi d'une plus grande marge de manoeuvre pour élargir au besoin le champ d'application du projet de loi que s'il avait fallu les préciser toutes maintenant.

Enfin, le gouvernement estime qu'il n'est que justice de prêcher par l'exemple. Aussi allons-nous commencer immédiatement à étudier les effets environnementaux de tous les projets de politique, pendant que se poursuit le

débat sur le projet de loi et que les Canadiens font valoir leur point de vue au comité législatif à son sujet.

• (1620)

Les conclusions de l'évaluation environnementale des politiques seront intégrées dans les analyses à l'appui des projets de politique et dans les mémoires au Cabinet.

Dorénavant, tous les projets de politique fédérale soumis au Cabinet devront avoir subi une évaluation environnementale. C'est un élément extrêmement important de l'ensemble des réformes qui accompagnent le projet de loi C-78.

En résumé, le projet de loi à l'étude est de ceux dont tous les députés peuvent être fiers. Je suis certain qu'il sera l'un des piliers de la politique canadienne en matière d'environnement pour les années et les générations à venir.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait répondre à une préoccupation très profonde que suscite dans tout le Canada le décret sur les lignes directrices émis par le Cabinet en 1984.

Comme le sait le député, les travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, vont bon train même si le gouvernement fédéral verse un million de dollars par mois au gouvernement de la Saskatchewan pour qu'ils cessent. On prétend que les travaux en cours ont rapport à la sécurité. Personne ne contesterait, je crois, l'importance de travaux ayant trait à la sécurité dans la réalisation de tout projet d'envergure relevant de compétences aussi multiples que le barrage Rafferty-Alameda, ni que ces travaux dussent être complétés.

On ne semble pas faire la distinction entre travaux ayant trait à la sécurité et travaux de construction. La même chose vaut pour le projet de la rivière Oldman, en Alberta, où les travaux se poursuivent en dépit d'une décision unanime de la Cour d'appel fédérale voulant qu'ils soient interrompus tant que ne serait pas réalisée une évaluation environnementale des questions de transport en rapport avec la Loi sur la protection des eaux navigables aussi bien qu'en rapport avec le ministère des Pêches et des Océans.

Le député peut-il me dire comment les Canadiens peuvent avoir confiance dans un projet de loi qui n'englobe ni les lois, ni la liste des exemptions ni bien d'autres choses que le gouvernement promet d'y inclure à un moment donné, tel le financement privé, alors que les travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda vont bon train en dépit de la décision d'un tribunal fédéral et que ceux du projet de la rivière Oldman se poursuivent en dépit d'un jugement unanime de la Cour d'appel fédérale?

Que faudrait-il faire dans ces deux cas? Les autres lois ne devraient-elles pas être prévues dans ce projet de loi?

M. Brightwell: Monsieur le Président, je ne peux évidemment pas répondre à toutes les questions du député. Je m'intéresse aux questions environnementales depuis moins longtemps que lui. En fait, il connaît bien l'historique des projets sur lesquels il m'interroge.

Il me semble que, conformément à cette loi, qui prévoit l'évaluation des projets avant même leur mise en oeuvre, on éviterait tous les problèmes que posent comme il le dit le barrage sur la rivière Oldman et l'autre barrage de l'Ouest.

Il devrait féliciter le gouvernement d'avoir présenté ici aujourd'hui un projet de loi qui permettrait d'éviter que de pareils problèmes ne se répètent à l'avenir.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je trouve regrettable qu'un député prononce un discours sur un sujet avec lequel il n'est pas aussi familier qu'il le devrait. Il saurait que la réponse qu'il vient de donner à la Chambre ne reflète pas vraiment la réalité.

Les tribunaux ont dit très clairement que la loi actuelle donnait au gouvernement le pouvoir et lui imposait même l'obligation d'effectuer une évaluation environnementale dans tout domaine de compétence fédérale. Obligation que cette loi affaiblit au lieu de renforcer, comme je le montrerai bientôt.

Avec ce projet de loi, le gouvernement nous demande de lui faire confiance à bien des égards. Le député pourrait-il nous dire si le gouvernement entend mériter cette confiance en se conformant aux ordonnances du tribunal concernant le barrage de la rivière Oldman et si le ministre des Transports et le ministre des Pêches ordonneront une évaluation environnementale, conformément à la décision du tribunal, pour s'assurer que les travaux ne se poursuivront pas dans l'illégalité totale, comme actuellement et sans le permis du gouvernement du Canada exigé par la Loi sur la protection des eaux navigables?

M. Brightwell: Monsieur le Président, je ne sais pas si je devrais me fâcher un peu, beaucoup devant l'élitisme du député. Quelle prétention! Ce n'est pas parce qu'elle a l'expérience des processus environnementaux que la députée peut croire que je ne devrais pas avoir le droit de commenter le projet de loi à l'étude du moment que je suis novice dans ce domaine, même si je m'y intéresse et si je m'inquiète beaucoup pour ma famille et mes petits-enfants. Son attitude est inopportune et absolument injuste. En fait, je découvre progressivement le processus

et je pense que je devrais pouvoir exercer librement mon droit et mon privilège de parler à la Chambre.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, la question de l'environnement est très importante et en tant que député de la région où le barrage Rafferty–Alameda doit être construit, l'une des choses qui m'inquiète le plus, c'est que beaucoup de gens expriment leurs commentaires et se forment une opinion avant de comprendre le projet.

Pour que notre démarche soit bonne en ce qui concerne l'environnement, et c'est ce que nous souhaitons tous, je crois que tous les députés, tant du côté de l'opposition que du côté du gouvernement, devront assumer leurs responsabilité et s'efforcer de savoir de quoi ils parlent.

Je vais vous donner un exemple. Une des personnes qui a le plus critiqué ce projet a dit qu'il y avait 2 400 acres de forêts dans la vallée. Il n'y a en réalité qu'un petit bosquet. Les gens font donc des remarques sans même avoir vu l'endroit.

Je crois qu'on peut dire sans se tromper qu'au moins 90 p. 100 des habitants de cette région, qu'ils soient libéraux, néo–démocrates ou conservateurs, disent qu'ils ont besoin d'eau. Ce problème fait l'objet d'études depuis 1905, et la démarche que nous voyons ne fait rien pour aider à régler les questions environnementales.

Si nous voulons un environnement durable, nous devons avoir une démarche équilibrée et nous devons savoir de quoi nous parlons lorsqu'il est question de projets particuliers.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je veux d'abord dire à quel point je suis heureuse de voir ce projet de loi à l'étude à la Chambre. Nous l'attendions impatiemment depuis longtemps. D'autres députés qui sont à la Chambre depuis plus longtemps que moi l'attendaient bien avant moi. Je suis donc effectivement très heureuse que ce projet de loi ait enfin été présenté et puisse être renvoyé à un comité qui pourra en faire une étude approfondie et, j'espère, le renforcer et l'améliorer.

À mon avis, le projet de loi marque en réalité un recul par rapport à ce que nous avons actuellement. Les tribunaux ont été très clairs quant à la force des lignes directrices en vigueur depuis 1984.

Ils ont dit très clairement que ces lignes directrices donnent au gouvernement et à ses mandataires, particulièrement à chaque ministre, non pas la possibilité mais bien la responsabilité de faire une évaluation environnementale complète de tout projet qui touche le secteur de compétence de ce ministre.

Les tribunaux ont clairement laissé entendre que les décrets sur les lignes directrices doivent être de portée vaste et d'application générale. Il est donc décevant d'avoir devant nous ce projet de loi tant attendu qui exclut plus de choses qu'il n'en inclut, un projet de loi qui établit un cadre à l'intérieur duquel le gouvernement sera porté à faire le moins possible au lieu du plus possible.

Nous avons une situation où l'utilité de ce projet de loi, son efficacité à protéger l'environnement, dépend de la façon dont le gouvernement choisit de l'appliquer. Je crois que les décrets sur les lignes directrices montrent que le gouvernement a choisi, dans la plupart des cas, de faire le minimum plutôt que le maximum. C'est décevant. On remarque, surtout à une époque où le public se rend bien compte qu'il faut une approche nouvelle à l'égard de l'environnement et qu'il ne suffit pas de ne pas polluer l'eau et l'air, que le projet de loi ne traite pas de la question du développement durable. En fait, il ne tient pas compte des facteurs, des questions importantes comme le gaspillage inutile des ressources, surtout les ressources non renouvelables, alors que si nous cherchons à protéger l'environnement pour les générations futures et à changer nos comportements et nos habitudes, c'est précisément dans le but d'atteindre cet objectif. Il ne s'agit pas de s'arrêter sur les dommages temporaires que nous avons causés à notre environnement, mais de se demander plutôt si nous aurons suffisamment de ressources à notre disposition pour nous permettre de survivre et de prospérer.

• (1630)

Une autre grande question qui, à mon avis, ne figure pas dans ce projet de loi, et qui pourrait y être ajoutée sous forme d'amendements au moment de l'étude en comité, est la question des droits des autochtones. J'estime que c'est une honte qu'un petit pays comme la Nouvelle–Zélande, à ce stade de son histoire, garantisse la protection des traditions et de la culture de ses autochtones dans une loi sur l'environnement, alors qu'un pays comme le Canada n'a pas cru bon d'ajouter ce facteur dans les évaluations environnementales. J'espère que les députés, notamment ceux de la majorité, seront prêts à

recevoir favorablement les amendements qui seront sans nul doute présentés pour que les traditions et la culture autochtones figurent dans toute évaluation environnementale d'un projet.

Un troisième point important qui devra recevoir beaucoup plus d'attention lorsque le comité étudiera ce projet de loi en détail, est l'aspect international, car le projet de loi exclut nommément la Société pour l'expansion des exportations. Cette société est responsable de l'évaluation des projets que le Canada financera pour favoriser les exportations, notamment vers les pays en développement. Il est illogique d'inclure l'ACDI et ses projets à l'étranger, mais de ne pas inclure la Société pour l'expansion des exportations qui favorise l'exportation de biens et de services vers les pays en développement.

Le Comité de l'environnement, pendant toutes les audiences, s'est rendu de plus en plus compte de l'importance de ce que nous faisons au niveau international, au point où, si l'inquiétude que nous manifestons à l'égard du globe—son air, son eau, ses terres et ses zones naturelles—est réelle, nous devons envisager très sérieusement ce que nous voulons investir au Canada et ce que nous voulons investir ailleurs dans le monde pour protéger l'environnement.

C'est absolument illogique de réduire l'application dans notre propre pays de technologies nuisibles à l'environnement tout en continuant de financer, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations et son système d'évaluation des projets, l'exportation de projets dans les pays en développement, et dans d'autres régions du monde, sans tenir compte des effets environnementaux que pourraient avoir les exportations que nous choisissons de subventionner ou de financer. C'est devenu un truisme de dire que les contaminants rejetés dans l'atmosphère en Chine, en Inde ou en Indonésie retombent à Ottawa, Toronto, Vancouver ou Rimouski.

Je veux parler maintenant d'évaluation de la politique du Cabinet. Je comprends très bien la tradition qui vise à protéger le caractère secret et confidentiel des travaux du Cabinet et les raisons pour lesquelles les documents transmis au Cabinet ne peuvent être rendus publics. Toutefois, étant donné les déclarations du gouvernement et les préoccupations de la population, je suis bouleversée de voir qu'il n'y a pas, sur les documents du Cabinet, une partie consacrée à l'analyse environnementale de toutes les questions soumises au Cabinet. Je suis surprise que cette rubrique ne soit pas déjà une chose obligatoire sur tous les documents communiqués au Cabinet. C'est, à mon avis, une très grave lacune du projet de loi, puisque le cabinet approuve des dépenses totalisant des milliards de dollars. Il approuve l'octroi de sommes considérables à des projets d'immobilisations comportant d'énormes risques pour notre environnement. Il établit des politiques énergétiques qui peuvent grandement contribuer soit à protéger, soit à endommager notre environnement.

À mon avis, la population a le droit de savoir pour quels motifs ces décisions ont été prises, quels pourraient être leurs effets sur l'environnement et si elles constituent de bonnes politiques du point de vue écologique. Le projet de loi ne donne à la population aucune garantie dans ce domaine. On peut très aisément respecter le caractère secret du Cabinet tout en respectant le droit du public de savoir, en garantissant simplement dans le projet de loi que chaque politique, une fois déterminée par le Cabinet, sera assujettie à une évaluation environnementale, comme tout autre projet de toute autre personne du secteur privé, et que les résultats de cette évaluation seront communiqués au public, qui aura la possibilité de donner son opinion et de faire des observations.

Je voudrais parler de quelques-unes des lacunes que je vois dans ce projet de loi. J'espère que nous pourrons les combler lorsque nous étudierons le projet de loi et en ferons rapport au Parlement.

Nous parlons d'abord des projets sur le territoire domanial. Toutefois, nous excluons les terres que le gouvernement fédéral avait déjà vendues ou toute vente de terres fédérales, à moins qu'un projet précis n'y soit mis en oeuvre. Il me semble que, en tant que propriétaire public de terres, le gouvernement devrait présumer qu'il a une responsabilité de fiduciaire public à assumer et que, lorsqu'il en dispose, pour quelque raison que ce soit, ou qu'il les loue, elles devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. La vente proprement dite constitue un projet ou une activité du gouvernement qui devrait être assujetti à une telle évaluation.

Je suis préoccupée par des expressions faibles comme «portent notamment sur» et des «mesures d'atténuation» sans définition et par le fait que la portée des éléments à prendre en considération par toute autorité responsable, dont un ministre, doit être déterminée par cette autorité. Autrement dit, si je suis ministre et je veux mettre un grand projet en oeuvre, j'ai le droit, selon ce projet de loi, de décider des conditions de l'étude des répercussions environnementales de ce projet. De toute évidence, il faut resserrer ces dispositions.

On parle d'utilisation ayant des effets environnementaux importants ou graves sans donner aucune définition de ces notions. Un ministre pourrait toujours dire que même si un projet comporte certaines répercussions environnementales, ces répercussions ne sont ni graves ni importantes à son avis. C'est évidemment une chose qu'il faudra tirer au clair.

Par comparaison au décret sur les lignes directrices en vigueur actuellement, je constate que ce projet de loi ne tient pas suffisamment compte des préoccupations du public. En vertu de ce décret, tout projet, dont l'incidence écologique inquiète le public, doit faire l'objet d'une évaluation. Cette disposition ne figure plus dans ce projet de loi. J'ai du mal à croire le député qui a dit tout à l'heure que ce projet de loi était un pas dans la bonne direction, qu'il laissait tomber des lignes directrices inefficaces et insuffisantes pour les remplacer par quelque chose de mieux. Je constate, après avoir lu cette mesure, que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, faute de ne pouvoir renforcer ce projet de loi, nous ferions mieux de nous en tenir au décret sur les lignes directrices et à l'inteprétention qu'en ont donnée maintenant les tribunaux parce que ces lignes directrices sont globales, et beaucoup plus vastes, généralement parlant, dans leur application à des projets qui nécessitent une évaluation environnementale.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement s'est donné énormément de pouvoirs pour soustraire pratiquement tous les projets à une évaluation environnementale. Ce n'est pas acceptable. Cette question est beaucoup trop importante, non pas uniquement pour l'avenir de notre pays et l'héritage que nous voulons léguer à nos enfants, mais pour l'avenir de la planète. Nous sommes à la veille de détruire la couche d'ozone qui protège la vie terrestre des rayons ultra-violets. Nous sommes à la veille d'un changement radical de climat si nous ne faisons rien et pourtant on nous présente une mesure législative insipide qui représente un recul par rapport à la situation actuelle.

• (1640)

À la page 33, il y a une longue liste de tout ce que le gouvernement peut faire pour exempter des projets, des ministères ou des agences gouvernementales des dispositions de la loi. Si le gouvernement était sérieux, il présenterait maintenant une liste de lois, règlements, ministères et agences assujettis au projet de loi. Il dresserait une liste exhaustive et accepterait de l'allonger par réglementation, mais seul le Parlement pourrait rayer de cette liste. C'est tout ce qui nous permettrait de soumettre l'administration de la loi par le gouvernement à un examen public.

Avec tous les pouvoirs qu'il se donne, le gouvernement nous demande de nous fier à lui, de croire qu'il fera ce qu'il dit qu'il fera. Je pense que depuis les six dernières années, et surtout depuis novembre 1988, nous avons de bonnes raisons de ne plus nous fier à ce gouvernement.

Qu'il me suffise de rappeler à la population et aux députés tous les dépôts sacrés violés, toutes les déclarations d'un ministre terre-neuvien qui promettait que le gouvernement ne toucherait jamais l'assurance-chômage quand il n'a fallu que quelques mois pour voir apparaître un projet de loi rétrograde dans ce domaine. Le premier ministre lui-même a fait des déclarations où il jurait sa loyauté à sa mère et promettait de ne pas toucher les pensions de vieillesse. Nous avons pourtant été saisis de projets de loi qui portaient atteinte aux régimes de pension.

On nous demande de nous fier à un gouvernement qui a fait passer de 500 à 50 millions de dollars ses investissements dans des programmes de recherche sur les énergies de remplacement au moment même où il se rend dans des conférences internationales parler de l'importance de ces sources d'énergie et de la nécessité de mettre fin à notre dépendance face aux carburants fossiles non renouvelables. Ses gestes sont plus éloquents que ses paroles.

Cette année est la première année où le ministère de l'Environnement se remet des réductions massives de budgets subies depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

En dépit d'une décision unanime d'un tribunal, le ministre des Transports permettra, pour des motifs de sécurité, la construction du barrage sur la rivière Oldman sans le permis nécessaire. Si le ministre était de bonne foi, il émettrait un nouveau permis précisant exactement quels travaux peuvent être exécutés et précisant aussi qu'il ne peut s'agir que de travaux liés à la sécurité. Ses collègues et lui ont clairement démontré qu'ils ne se soucient guère de l'ordonnance du tribunal et qu'ils n'ont cure de faire effectuer une évaluation environnementale. Lui-même a renoncé à exercer sur ce projet non pas le contrôle qu'il peut, mais le contrôle qu'il doit en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Et c'est ce gouvernement qui nous demande de lui faire confiance.

J'ai passé le plus clair de la journée d'hier et de celle d'aujourd'hui à des consultations au sujet du Plan vert. Dans une salle où s'étaient surtout réunis des gens d'affaires et des représentants d'associations commerciales, non pas des groupes de défense de l'environnement, j'ai entendu maints propos empreints de scepticisme. Les participants s'interrogeaient encore sur les intentions du

gouvernement, car il s'agit encore du gouvernement qui nous invite à lui faire confiance. Déjà en février dernier, il était prêt à mettre en oeuvre une stratégie en ce domaine.

En notre qualité de membres du comité de l'environnement, nous nous étions donné bien du mal pour convaincre le gouvernement de débloquer des crédits afin de favoriser la mise en oeuvre de cette stratégie verte. C'était en février dernier. Maintenant, l'été venu, nous sommes mis en présence d'un document de travail amorphe et sans consistance qui ne propose aucun choix, n'indique aucune dépense, ne présente aucune analyse des considérations pour et contre aux milliers de Canadiens qui ont participé à ces consultations, analyse qui leur permettrait de fournir des avis éclairés et rationnels au gouvernement. C'est ce genre de frustration que j'ai entendu exprimer ce matin et toute la journée d'hier.

Comme toujours, les gens d'affaires ont dit que le gouvernement devait préciser l'environnement dans lequel ils devaient exercer leur activité. Ils veulent que le gouvernement leur fasse connaître les règlements et la règle du jeu, avec l'assurance qu'il ne va pas les changer en cours de route, voire d'une année financière à l'autre. Ce projet de loi n'est absolument pas de nature à les rassurer quant à la protection de l'environnement. Les associations non gouvernementales et les groupes de défense de l'environnement ne sont pas les seuls à s'en faire. Ils veulent faire leur part pour le protéger, mais comment le pourraient-ils? En effet, comment le pourraient-ils, alors que le gouvernement pourra établir la liste des projets et des catégories de projets pour lesquels aucune évaluation ne sera nécessaire, qu'il pourra constituer n'importe qui comme étant ou n'étant pas une autorité fédérale? Comment les Canadiens pourraient-ils savoir ce qu'ils peuvent attendre de ce gouvernement si celui-ci refuse de l'inscrire dans la loi? Comment nos provinces pourraient-elles savoir à quoi s'attendre et les conditions qu'elles devront remplir si la loi est imprécise, sujette aux changements et à la merci de la fantaisie politique ou autre du gouvernement?

Nous avons déjà constaté de quel oeil le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie voit l'environnement, l'environnement qui fournit des biens qui ne sont pas d'une valeur immédiatement tangible, mais qui se situent sur un plan plus élevé, comme par exemple la poésie ou la musique, comme si nous pouvions nous passer du soin de protéger l'environnement. Nous savons que ce projet de loi a été affaibli, qu'il l'a été par un cabinet sans volonté et incapable d'agir selon les voeux des Canadiens. Alors que la Chambre s'apprête à en saisir le comité, je mets au défi les députés ministériels de le simplifier, de le préciser et de le renforcer.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la députée d'Ottawa-Ouest a analysé de façon très approfondie et intéressante le projet de loi dont nous sommes saisis. Elle nous a également fait part d'un point de vue intéressant au sujet des droits des autochtones et des répercussions internationales de ce projet de loi. Elle s'est penchée, en outre, sur le bilan du gouvernement en ce qui a trait au barrage de la rivière Oldman. Nous savons que la députée d'Ottawa-Ouest est fort active à la Chambre relativement au projet Rafferty-Alameda. Étant donné l'intervention faite il y a un instant par le député de Souris—Moose Mountain, je serais très heureux de savoir ce que pense la députée d'Ottawa-Ouest du bilan du gouvernement en ce qui a trait au projet Rafferty-Alameda.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'ai vraiment rien à dire à ce sujet, car les tribunaux ont dit très clairement que le gouvernement n'avait absolument pas exercé les responsabilités qui lui incombent en vertu des lignes directrices actuelles et qu'il n'avait pas agi depuis comme il aurait dû le faire.

Les tribunaux ont précisé très clairement que dans le cadre de n'importe quel projet de compétence fédérale, et non pas seulement dans le cas des projets menés à bien sur des terres fédérales ou financées par le gouvernement fédéral, le gouvernement fédéral et le ministre fédéral responsable et compétent peuvent et doivent faire en sorte qu'on procède à une évaluation environnementale, afin de protéger les intérêts de la population et le patrimoine naturel du Canada.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et plus particulièrement, à la suite de ce qu'a déclaré la députée qui m'a précédé, il est bon de pouvoir mettre les choses au point. On est tenté de reprendre une à une les observations formulées par ma collègue et de revenir sur certains des propos verbaux que nous avons entendus. Le gouvernement n'a pas de leçon à recevoir du gouvernement libéral précédent. J'ai siégé à l'assemblée législative de l'Ontario pendant un certain nombre d'années, et je sais donc que l'Ontario peut compter sur une législation sur les évaluations environnementales depuis, sauf erreur, 1977 ou 1978. Or de 1977 ou 1978 à 1984, c'est un gouvernement libéral qui a été au pouvoir la plupart du temps, au niveau fédéral. Ce gouvernement

libéral a-t-il présenté un projet de loi sur l'évaluation environnementale? Manifestement, la réponse est non.

• (1650)

Il s'est contenté en 1984, juste avant les élections fédérales, de présenter certaines lignes directrices qu'on s'est empressé de réunir dans un décret, mais qui n'étaient que des lignes directrices. Elles n'ont jamais été prévues pour être examinées par les tribunaux. Manifestement, quand certains des députés ont déclaré que ce projet de loi ne constitue pas un progrès, je pense que les faits indiquent le contraire. Je crois vraiment qu'il représente un grand progrès. Un projet de loi que le public a étudié pendant un certain temps a été élaborée à la suite de cette étude du public et je suis très heureux d'avoir l'occasion d'en parler.

C'est l'opinion du gouvernement et certainement la mienne que la Loi sur l'évaluation environnementale constitue un grand progrès dans la campagne menée par notre pays pour préserver et améliorer notre environnement. La loi joue un rôle déterminant pour promouvoir l'objectif général du Plan vert du gouvernement de faire du Canada le pays industriel le plus écologique du monde pour l'an 2000.

Assurément, cette loi étant donné son incidence sur le pouvoir décisionnel est la plus importante mesure d'évaluation environnementale adoptée dans le monde. La loi va, pour la première fois, sanctionner l'obligation du gouvernement fédéral d'intégrer des préoccupations environnementales dans la planification et la mise en application de ses projets.

Étant donné l'énorme importance de ce projet de loi, je voudrais brièvement exposer les quatre principes fondamentaux sur lesquels est fondée la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Premièrement, le gouvernement voulait une méthode d'évaluation environnementale qui soit claire, logique et efficace. Il ne doit planer aucune incertitude.

Deuxièmement, elle devrait être efficace et équitable. Tous les projets devraient bénéficier du temps et du genre d'évaluation dont ils ont besoin.

Troisièmement, le gouvernement voulait que le projet de loi prévoit et évite les problèmes au lieu d'adopter la méthode moins efficace et plus onéreuse qui consiste à intervenir après coup et à apporter un remède.

Quatrièmement, la loi doit favoriser la transparence dans le processus de décision et donner au public la possibilité de jouer un rôle dans la décision finale.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur ce dernier point de la transparence et de la participation accrue du public. La participation du public à l'évaluation environnementale est, selon moi, centrale, voire essentielle, au développement d'une économie forte et d'un environnement sain.

Je suis content que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donne à tous les Canadiens de plus nombreuses occasions de participer à toutes les étapes de l'évaluation environnementale de projets individuels. La loi renforce en outre la participation du public à l'évaluation de projets majeurs. Elle énonce plusieurs façons dont la participation publique sera améliorée. Elle exige que le public soit informé de tous les grands projets proposés, dès les premières étapes de l'évaluation.

Les Canadiens seront alors invités à faire connaître leurs vues sur les projets proposés. La loi exige aussi que le public soit informé quand le ministre de l'Environnement reçoit un rapport d'évaluation.

Pour la première fois, on tiendra des registres publics de tous les projets évalués. Y seront versés les rapports et les documents ayant servi à l'évaluation du projet. Les décisions prises concernant des projets proposés, y compris les mesures d'atténuation et les programmes de suivi exigés, devront aussi être versés aux registres publics.

C'est important de bien le souligner. Tous les exposés, tout ce qui se rapporte à un projet, se trouvera dans ce dossier public. On pourra prendre connaissance de la correspondance et des documents concernant un projet qui seront à la disposition du public et on pourra les utiliser pour se former une idée ou soumettre soi-même un exposé sur ces projets, si on le désire. C'est un des plus grands progrès, qui s'applique à tous les projets.

L'établissement de registres publics est une amélioration considérable du processus canadien d'évaluation environnementale. Des registres existent en ce moment

pour certains projets. Ils sont toutefois tenus sur une base volontaire et ponctuelle.

Les Canadiens auront aussi de nombreuses occasions de prendre part directement à l'évaluation lors de l'examen public des grands projets. Les grands projets qui présentent des risques importants pour l'environnement et au sujet desquels le public s'inquiète feront généralement l'objet d'examens publics.

La loi offre un nouveau moyen d'examen public, la médiation. La médiation sera réalisée par des représentants de groupes publics qui sont directement intéressés par un projet proposé ou qui sont directement touchés par ce projet. Par ce moyen, les représentants essaieront de s'entendre sur les effets environnementaux possibles du projet et sur les mesures permettant de les atténuer.

La médiation est la solution la plus appropriée lorsque toutes les parties intéressées consentent à participer et qu'on estime possible d'en arriver à un consensus. L'un des grands avantages de la médiation est que les Canadiens qui sont les plus touchés et les plus préoccupés par un projet peuvent communiquer directement les uns avec les autres.

Les grands projets auxquels on ne peut pas appliquer la médiation feront l'objet d'audiences publiques menées par des commissions d'évaluation environnementale. Dans le cadre de ces audiences, tous les Canadiens pourront présenter leurs points de vue et leurs recommandations.

Il importe de prendre note que, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, c'est le ministre de l'Environnement qui statuera sur la nécessité d'effectuer un examen public. Aux termes du décret actuel sur les lignes directrices, seul le ministre responsable du projet a le pouvoir d'ordonner un examen public.

Ce pouvoir sera désormais dévolu exclusivement au ministre de l'Environnement, et non plus aux divers ministres responsables des projets, comme c'était le cas auparavant.

Je suis heureux de rappeler à la Chambre que le gouvernement a créé un programme officiel d'aide financière aux participants afin de garantir à toutes les parties intéressées l'occasion de participer aux médiations et aux audiences publiques.

Ce programme d'aide financière, qui possède un budget de plusieurs millions de dollars, permettra à des Canadiens qui n'auraient pas eu autrement les ressources financières nécessaires de participer aux examens publics.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera au député dix minutes pour compléter son intervention dans le débat, plus dix minutes réservées aux questions et observations, si l'étude du projet de loi était remise demain à l'ordre du jour.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Français*]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

MODIFICATION AU MODE DE VERSEMENT DES PRESTATIONS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le règlement établi en vertu de la Loi sur les allocations familiales pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versées, pour tout enfant admissible, après le premier mais avant le seizième jour de septembre, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui au nom de tous les Canadiens et Canadiennes afin que les allocations familiales pour le mois de septembre de chaque année leur soient versées au début du mois de septembre, afin de les aider financièrement lors de la rentrée scolaire.

Il est utile de rappeler que le principal objectif du programme fédéral d'allocations familiales est de fournir une aide financière aux parents ayant des enfants à charge et ce, afin de les aider à assumer tous les coûts reliés à l'éducation des enfants. Ce programme vise à compléter le revenu des familles canadiennes et prévoit des prestations mensuelles à l'égard des enfants de moins de 18 ans.

À la fin de l'année 1988, M^me^ Claire Lecault d'Amos m'a demandé d'intervenir auprès du gouvernement canadien pour que le versement des allocations familiales soit effectué au début du mois de septembre de chaque année, avant la rentrée scolaire.

D'autres personnes de ma circonscription sont venues me rencontrer à plusieurs reprises pour discuter de ce projet, au début de l'année 1989. J'ai d'ailleurs reçu une pétition signée par des personnes de Senneterre, Val-d'Or, Hull, Ottawa, Saint-Jérôme, Gatineau et Obaska,

demandant que le gouvernement fédéral verse les allocations familiales au début du mois de septembre de chaque année pour la rentrée scolaire au Canada, ceci dans le but d'aider les familles qui ont un ou plusieurs enfants qui sont aux études.

J'ai déposé cette pétition portant le numéro 342–0007 dans cette Chambre le 4 avril 1989 et j'ai reçu la réponse suivante du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, l'honorable Perrin Beatty: «La Loi sur les allocations familiales établit que des prestations mensuelles doivent être versées pour tout enfant admissible. Les règlements (article 8) exigent que les allocations soient payées après le neuvième, mais avant le vingt–cinquième jour de chaque mois.»

La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu traite approximativement 9 millions de chèques par mois, et elle est responsable de l'administration des allocations familiales (article 3,6), des prestations de la sécurité de la vieillesse (soit l'article 3,0) et des prestations du Régime de pensions du Canada (l'article 2,4). Les systèmes informatisés actuels ne sont pas flexibles. Des changements en profondeur sont actuellement en cours pour le système des allocations familiales et celui de la sécurité de la vieillesse.

Le changement du jour d'émission, pour le chèque d'allocations familiales du mois de septembre, au premier ou au deuxième jour du mois, nécessiterait un changement aux règlements. Cela nécessiterait aussi un changement aux dates d'expiration et raccourcirait la période de temps au cours de laquelle des changements peuvent être apportés à un compte. Par exemple, il y aurait moins de temps pour effectuer un changement d'adresse sur un chèque, entre août et septembre.

Les adresses des allocations familiales de septembre sont utilisées par le Revenu national pour l'attribution anticipée du crédit d'impôt–enfant. Avancer la date du mois de septembre aurait pour conséquence qu'il y aurait davantage d'adresses périmées qui seraient fournies au Revenu national».

Le ministre m'écrit, suite à ma pétition: «La suggestion n'est pas déraisonnable en elle–même et les fonctionnaires du ministère en feront une étude attentive au cours de la révision des systèmes informatisés. Toutefois, considérant l'importance des changements nécessités et l'interdépendance de ces programmes, le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social ne peut promettre que cette suggestion sera mise en oeuvre».

Le 20 juin 1989, je déposais la motion suivante, c'est–à–dire la motion d'aujourd'hui portant le numéro M–502:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le règlement établi en vertu de la Loi sur les allocations familiales pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versées, pour tout enfant admissible, après le premier mais avant le seizième jour de septembre, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire.

Monsieur le Président, dans la correspondance que j'ai échangée avec le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, début 1989, au sujet du versement des allocations familiales, j'aimerais souligner la phrase suivante dans la réponse du ministre: «Néanmoins, je suis toujours intéressé à connaître les suggestions de nos bénéficiaires car elles contribuent généralement à apporter des modifications importantes à nos lois.» Et j'ai reçu cette suggestion des commettantes de ma circonscription d'Abitibi disant de changer la date, que ce soit au début de septembre.

Et, une autre lettre. J'ai écrit au ministre le 8 février 1990 pour lui demander les résultats d'une étude concernant la faisabilité de devancer le paiement des allocations familiales. Il m'a répondu le 2 mai 1990 que la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu de son ministère était en train d'effectuer un remaniement complet du système informatisé des allocations familiales, en plus de mettre sur pied un service de virement direct de fonds qui devrait entrer en vigueur cette année. Il précisait également: «Bien que votre proposition soit intéressante, il faudrait encore plusieurs années avant que le gouvernement puisse lui accorder tout l'intérêt qu'elle mérite, c'est–à–dire le temps nécessaire pour compléter le projet de remaniement des allocations familiales.

Entre–temps, votre suggestion a fait l'objet d'une analyse préliminaire. Cette analyse révèle que le fait de devancer la date de paiement des allocations familiales pour le mois de septembre pourrait donner lieu à certaines difficultés administratives et opérationnelles relatives à un système conçu pour distribuer régulièrement quelque 3,7 millions de prestations pour 6,6 millions d'enfants. Le temps nécessaire pour émettre les chèques du mois d'août et de septembre ainsi que pour effecteur les changements d'adresses et de bénéficiaires pour ces mois serait réduit de moitié. Il faudrait également prévenir à l'avance les bénéficiaires du changement de la date de paiement des allocations familiales afin d'éviter que les chèques ne demeurent dans les boîtes aux lettres pendant plusieurs jours.

Enfin, votre suggestion implique certains coûts. En effet, le fait de verser des prestations de l'ordre de 220 millions de dollars deux semaines à l'avance pourrait coûter aux contribuables canadiens environ un demi–million de dollars uniquement en frais d'intérêt.

Malgré ces problèmes»—et c'est le ministre qui me le dit dans sa lettre—«malgré ces problèmes, l'idée de devancer la date du paiement des allocations familiales pour le mois de septembre demeure néanmoins intéressante et mérite d'être explorée davantage dans le cadre du projet de remaniement des allocations familiales.»

Monsieur le Président, je suis persuadé qu'il serait très facile de récupérer ces frais d'intérêt dans d'autres secteurs gouvernementaux.

Parmi tous les députés de cette Chambre, il y en a sûrement quelques-uns qui vont suggérer au gouvernement les moyens à prendre pour compenser de tels frais.

J'aimerais faire remarquer, monsieur le Président, quand on parle d'allocations familiales, on parle d'un enfant qui reçoit durant un mois 21.31 $, un deuxième enfant reçoit 53.08 $, le troisième enfant reçoit à peu près 133.08 $ et le quatrième 213.08 $. Et pour des familles à faible revenu, nous savons qu'en moyenne, lors de la rentrée scolaire, il en coûte un minimum d'à peu près 70 $ chaque enfant pour qu'il aille à l'école, pour qu'il s'achète soit des livres, un habit, ainsi de suite.

Comme me l'indiquait le ministre, des changements en profondeur sont actuellement en cours pour le système des allocations familiales et celui de la Sécurité de la vieillesse. Monsieur le Président, c'est donc le moment opportun pour apporter les changements que m'ont réclamés des familles canadiennes à faible revenu.

Monsieur le Président, je demande à tous les députés et ministres de cette Chambre d'appuyer cette motion pour qu'un changement soit effectué aux règlements cet été, dans le but que le chèque d'allocations familiales du mois de septembre soit émis au premier ou au deuxième jour du mois de septembre, et ce, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire de leurs enfants.

• (1710)

En terminant, monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup d'avoir appuyé cette motion.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'intervenir en faveur de la motion qui s'énonce ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le règlement établi en vertu de la Loi sur les allocations familiales pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versées, pour tout enfant admissible, après le premier mais avant le seizième jour de septembre, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire.

Je félicite le député d'Abitibi d'avoir présenté cette motion très bien pensée.

Les parents doivent faire beaucoup de dépenses au début de l'année scolaire, en septembre. Il faut acheter de nouveaux vêtements, de nouvelles fournitures scolaires et des cartes d'abonnement d'autobus. Pour certaines écoles, il faut acheter l'uniforme de l'école et payer des frais de scolarité.

Pour ces raisons et d'autres encore, il est nécessaire que nous, législateurs, fassions ce que nous pouvons pour alléger le fardeau financier que les parents ont à porter à cette époque de l'année.

C'est pourquoi j'appuie entièrement la motion qui aurait pour effet de permettre aux parents de toucher plus rapidement les allocations familiales pour le mois de septembre de chaque année. Le fait de recevoir le chèque au tout début du mois ferait une grosse différence pour les familles dont les économies sont à leur plus bas à cette époque de l'année. Les familles qui ont peut-être déjà dû emprunter pour faire face à ces dépenses auront des rentrées supplémentaires au moment où elles en ont le plus besoin, et non deux semaines plus tard.

Je crois que cela fera toute la différence pour les familles nécessiteuses, pour ces familles de plusieurs enfants qui vivent dans la pauvreté. Ce sont précisément ces familles à qui cette mesure progressive profitera le plus. En tant que parlementaires, nous leur devons de faire quelque chose.

La motion présentée a selon moi un bon rapport coût-avantages. Des milliers de familles à faible revenu souffriront moins des contraintes budgétaires en septembre, et les dépenses associées à l'éducation cesseront d'être un motif d'interruption des études.

Nous avons grandement besoin, aujourd'hui, au Canada, d'une politique familiale complète qui rendrait la vie plus facile aux familles qui ont du mal à joindre les deux bouts. Une telle politique porterait sur les besoins sociaux et financiers des familles canadiennes et viserait à réduire et, éventuellement, à éliminer le fléau de la pauvreté dont souffrent les enfants, qui est un problème très réel au Canada, malgré la richesse du pays. La motion dont nous sommes saisis, ajoutée à d'autres mesures visant à alléger le fardeau des moins privilégiés, renforcera le tissu social du Canada.

Je félicite donc le député d'avoir proposé cette motion fort bien conçue. Pour ces familles dans le besoin et pour que leurs enfants aient de meilleures chances de poursuivre leurs études, je prie vivement tous mes collègues, particulièrement ceux du parti gouvernemental qui constituent la majorité, de faciliter l'adoption rapide de cette initiative parlementaire afin d'aider les familles canadiennes à entreprendre la prochaine année scolaire du bon pied.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur la motion du député d'Abitibi qui demande au gouvernement de songer à modifier la Loi sur les allocations familiales pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versées entre le premier et le seizième jour de septembre. Le gouvernement partage les préoccupations du député et convient qu'il faut aider les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire. À l'heure actuelle, de janvier à novembre, les chèques d'allocations familiales sont distribués au plus tard le vingtième jour de chaque mois. La seule exception est le mois de décembre, où les chèques sont distribués au plus tard le quinzième jour du mois pour aider les parents à l'occasion des Fêtes.

Le régime universel d'allocations familiales existe depuis plus de 40 ans au Canada. Le gouvernement reconnaît que l'objectif du programme des allocations familiales est d'aider les familles à faire face aux frais qu'il faut engager pour élever des enfants. Nos enfants sont notre plus précieuse ressource, ils sont notre avenir. Ainsi, les allocations familiales profitent à tout le monde puisqu'elles sont un investissement dans l'avenir du pays.

Au fil des ans, des modifications et des améliorations ont été apportées au régime jusqu'à l'adoption de la Loi sur les allocations familiales, qui est entrée en vigueur en 1974. Aujourd'hui, des allocations familiales sont versées à tous les parents ayant des enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Les allocations mensuelles s'élèvent maintenant à 33,33 $ par enfant à charge. En Alberta et au Québec, le montant n'est pas le même, car ces provinces ont choisi de le faire varier en fonction du nombre d'enfants par famille et de leur âge. Tous les mois, le gouvernement distribue dans tout le Canada 3,7 millions de chèques à l'égard de 6,6 millions d'enfants environ.

Compte tenu des changements socio-économiques actuels, le gouvernement estime qu'il faut revoir périodiquement le régime d'allocations familiales pour s'assurer qu'il répond aux besoins des familles canadiennes et de leurs enfants. En 1984, le gouvernement a commencé à restructurer le régime des prestations pour les enfants, de sorte que les prestations les plus importantes aillent aux familles à faible ou moyen revenu. À compter de janvier 1986, les allocations familiales ont été partiellement désindexées, puisqu'elles sont maintenant corrigées de l'augmentation du coût de la vie diminuée de 3 points de pourcentage.

Pour compenser la désindexation partielle des prestations pour les familles à faible ou moyen revenu, le gouvernement a notablement augmenté le crédit d'impôt pour enfants. En 1990, celui-ci se monte à un maximum de 575 dollars par enfant. Le crédit est payable aux prestataires d'allocations familiales à faible ou moyen revenu qui ont des enfants à charge de moins de 19 ans. À compter de 1988, le crédit a été accordé pour l'année fiscale où l'enfant atteint 18 ans. Avant la réforme fiscale, c'était l'année où l'enfant avait ses 17 ans.

Dans le cadre de sa stratégie concernant la garde des enfants, le gouvernement a augmenté le crédit d'impôt pour enfants pour les parents à faible ou moyen revenu qui s'occupent de leurs enfants à la maison et peuvent avoir des frais de garderie non enregistrés. Le supplément, payable pour les enfants de 6 ans ou moins, était de 203 dollars en 1989. Ce nouveau supplément représente une augmentation de près de 40 p. 100 de la valeur du crédit d'impôt pour ces enfants.

En novembre 1986, le gouvernement fédéral a commencé à faire un paiement annuel anticipé du crédit d'impôt pour enfants pour les familles à faible revenu, de façon à les aider dans leurs dépenses d'hiver et à éviter qu'ils n'aillent chez des escompteurs d'impôt. En novembre 1990, le paiement anticipé de 383 dollars ou le crédit de base de 153 dollars pour le supplément seront envoyés automatiquement aux personnes dont le revenu familial net pour l'année fiscale 1989 était inférieur ou égal à 16 513 dollars. Dans le budget de 1990, le gouvernement propose d'étendre le paiement anticipé aux familles comptant trois enfants ou plus pourvu que leurs revenus ne dépasse pas 24 769 dollars en 1990. Cette mesure toucherait 70 000 familles comptant 236 000 enfants.

• (1720)

Considérés globalement, les changements apportés aux prestations pour enfants ont eu pour effet de réduire les prestations reçues par les familles à revenus élevés et d'augmenter considérablement celles reçues par les familles à faibles revenus. Le gouvernement atteint donc son objectif qui consiste à offrir une aide accrue aux familles à faibles revenus grâce aux prestations pour enfants.

En plus d'améliorer le régime des prestations pour enfants, le gouvernement juge nécessaire de réviser la façon de remettre ces prestations aux familles, de l'adapter à la nouvelle technologie et aux besoins changeants des bénéficiaires.

C'est pourquoi, il a entrepris en 1989, le projet de remaniement du service des programmes de la sécurité du revenu. Dans le cadre d'un projet plus vaste, le service remanie le traitement des allocations familiales pour utiliser la nouvelle technologie et pour améliorer les services offerts aux bénéficiaires des prestations. Le système d'allocations familiales remanié est censé être appliqué cet été dans tout le pays.

Je suis heureux de dire au député d'Abitibi que sa motion sera examinée dans le contexte de ce projet de remaniement.

Plusieurs facteurs importants devront cependant être examinés attentivement avant que le gouvernement puisse donner suite à la motion du député. Premièrement, les chèques d'août et d'octobre seraient livrés le 20, comme d'habitude. Mais en août et en septembre, les bénéficiaires des allocations familiales recevraient deux chèques d'allocations familiales à trois semaines d'intervalle et ils devraient ensuite attendre environ six semaines pour recevoir le chèque d'octobre. Il est possible que le long intervalle entre les chèques de septembre et octobre cause des difficultés financières à certaines familles. Pour cette raison, entre autres, et à cause des changements administratifs et opérationnels que cette mesure entraînerait, le gouvernement étudiera la motion en profondeur.

Comme j'ai l'attention des députés, je voudrais les informer que le gouvernement profite des technologies de pointe pour satisfaire aux désirs d'un grand nombre de Canadiens en offrant un service de virement automatique à tous les bénéficiaires de prestations du gouvernement fédéral. En 1990, les personnes qui reçoivent du gouvernement fédéral des prestations de la sécurité du revenu, comme les prestations de la sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pensions du Canada et les allocations familiales, peuvent avoir recours au service de virement automatique. Comme certains Canadiens préfèrent recevoir leur chèque à la maison, ce service est facultatif. Ceux qui veulent s'en prévaloir peuvent faire déposer leurs allocations familiales à l'établissement financier de leur choix.

Le service de virement automatique offre de nombreux avantages directs et indirects. Nous savons tous qu'il est parfois difficile de nous rendre à notre établissement financier pour encaisser ou déposer un chèque. Le service de virement automatique élimine ces désagréments.

Par exemple, le chèque d'allocation familiale est déposé à la date prévue directement dans le compte du bénéficiaire, qui n'a donc pas à se déplacer. Autre facteur important: l'argent ainsi déposé commence immédiatement à rapporter des intérêts. Avec une carte bancaire, le bénéficiaire peut effectuer des retraits au moment qui lui convient.

Grâce au service de virement automatique, les chèques d'allocations familiales ne sont plus perdus, volés ou égarés, et peuvent même être déposés quand le bénéficiaire est malade. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je dois interrompre le député, son temps est écoulé.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, j'appuie les efforts déployés par le député en vue de faire modifier le règlement établi en vertu de la Loi sur les allocations familiales.

Je voudrais lire attentivement l'objet de la motion, car je crois qu'elle devrait permettre d'attirer l'attention de nombreux députés sur les profondes préoccupations que suscitent chez les Canadiens les politiques d'intérêt public du gouvernement.

La deuxième partie de la motion se lit comme suit:

> [. . .]pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versée, pour tout enfant admissible, après le premier mais avant le seizième jour de septembre, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire.

Je crois que la plupart des députés appuyeraient toute mesure qui viserait à aider, de façon notable, les familles à s'occuper de leurs enfants et à leur fournir les choses essentielles à la vie. Nous devons nous demander quelles sont les préoccupations profondes que suscitent chez les députés de ce côté-ci de la Chambre, et chez les députés conservateurs, certaines des politiques d'intérêt public

adoptées par le gouvernement ou même l'absence de politiques d'intérêt public efficaces.

J'aimerais vous parler d'une politique en particulier au sujet duquel je suis le porte-parole de l'opposition, à savoir la politique relative à la garde d'enfants. Le gouvernement, à maintes et maintes reprises dans les discours du Trône prononcés en 1984 et en 1988, le premier ministre lui-même, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans des déclarations subséquentes et presque tous les mandataires possibles et imaginables du gouvernement du Canada nous ont dit que la question de la garde d'enfants revêt pour eux beaucoup d'importance. Or leurs paroles n'ont pas été suivies de gestes concrets.

En fait, les préoccupations concernant la garde d'enfants ont été mises de côté. Ainsi, de nombreuses familles canadiennes n'ont pas accès à des services de garde appropriés et de haute qualité pour leurs enfants.

Le fond de la motion proposée par le député d'Abitibi devrait être clair pour nous tous. Oui, nous pouvons modifier le Règlement. Ce serait certainement utile pour ces personnes. En outre, nous devons attirer l'attention des Canadiens, notamment des ministres qui nous font face, sur le fait que, en plus de modifier un règlement précis, il faut répondre à des préoccupations étendues et importantes.

Il convient de noter que le nombre de familles monoparentales a augmenté considérablement ces 25 dernières années. La majorité ont à leur tête des femmes de plus en plus jeunes. Les familles monoparentales deviendront de plus en plus nombreuses au Canada. D'ici 1991, près de 15 p. 100 des familles n'auront qu'un seul parent à leur tête. Dans 80 p. 100 des cas, ce seront des femmes.

Plus d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, ce qui représente une augmentation de 120 000 depuis 1980, et plus de 60 p. 100 de ces enfants vivent dans des familles monoparentales, la plupart dirigées par des femmes.

Il faudrait noter que cette motion vise à modifier un règlement pour que les allocations familiales soient versées au début de l'année scolaire. Je n'y vois aucun inconvénient. Mais ne serait-il pas mieux et plus avantageux pour les familles canadiennes si le gouvernement dont le député fait partie cessait immédiatement de prélever constamment des impôts auprès des familles? Monsieur le Président, vous allez dire: «Eh bien, vous savez qu'on ne peut pas supprimer tous les impôts». Rappelons-nous que c'est ce gouvernement-ci qui a prôné la responsabilité financière et qui, jusqu'ici, a instauré au moins 37 hausses d'impôts, dont bon nombre ont eu des conséquences extrêmement négatives sur les Canadiens à revenu faible ou moyen.

• (1730)

J'attire l'attention de la Chambre, comme cela a été fait précédemment, surtout par mon collègue du Nouveau-Brunswick, qui a fourni des données empiriques au ministre des Finances, sur le fait que le projet de taxe sur les produits et services, qui doit entrer en vigueur en 1991, aura des conséquences désastreuses sur les familles canadiennes.

Les députés d'en face auront tôt fait de se lever de leur siège pour dire: «D'accord, mais il existe des crédits d'impôt pour quelques-unes des familles pauvres» et ainsi de suite. La vérité, c'est que la taxe sur les produits et services est une mesure mesquine et discriminatoire qui nuira profondément aux familles canadiennes, aux familles monoparentales. Je sais que vous êtes d'accord avec moi sur le bien-fondé de ce règlement, monsieur le Président, car vous avez démontré maintes fois à la Chambre que vous aviez un solide jugement, de bons principes économiques et beaucoup d'objectivité.

Je suis donc en faveur de ce règlement, car il est bon. Les députés d'en face devraient prendre leurs responsabilités au sérieux, et poser des questions au premier ministre et aux membres de son cabinet sur l'une des politiques les plus discriminatoires envers les familles canadiennes que l'on ait jamais vues dans toute l'histoire de notre pays.

Ils ont le devoir d'intervenir en faveur de ce règlement comme le fait le député d'Abitibi. De même, je les invite à se joindre à moi pour rappeler au gouvernement que certaines des mesures économiques qu'il a prises sont inacceptables pour les familles canadiennes.

La Loi sur le financement des programmes établis.

Mme Dobbie: Parlez-nous en donc.

M. Dingwall: J'en parlerai à la députée si c'est ce qu'elle souhaite. Je réussirai peut-être à éclairer sa lanterne et elle pourra ensuite contribuer un peu au débat sur la politique publique qui a cours au pays, notamment au débat actuel.

La députée touche des émoluments de 62 000 $ par année, et 18 000 $ ou 20 000 $ d'allocation non imposable, comme moi d'ailleurs, et elle a le culot de faire la morale à de pauvres gens qui vivent dans les provinces les

plus pauvres, victimes elles aussi de la réduction des paiements de transfert.

Mais peut-être ma vis-à-vis ne se soucie-t-elle pas du ou de la pauvre concierge qui travaille dans un hôpital, qui doit élever ses enfants seul et doit leur acheter des chaussures et des médicaments. Les gens dans cette situation ne préoccupent pas du tout le gouvernement conservateur.

Par conséquent, lorsqu'il frappe la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan ou Terre-Neuve en limitant les paiements de transfert, les députés ministériels ne s'inquiètent de rien. Sachez, monsieur le Président, que le Canadien qui reçoit toujours moins en raison des mesures adoptées par les conservateurs et qui continuera de recevoir moins en raison de la multiplication des taxes et des compressions imposées par le gouvernement, ce Canadien-là, s'inquiète.

Il existe de nombreux exemples de cas où le gouvernement s'en est pris directement aux familles monoparentales, aux jeunes familles et aux Canadiens à faible et à moyen revenu. Ces mesures ont créé une perspective économique et sociale très sombre pour tous ceux et celles qui ont été touchés.

J'appuie en substance les déclarations du député, mais j'aimerais qu'il tienne davantage compte des attaques incessantes lancées par le premier ministre et son gouvernement contre les familles canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué au député est terminé.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque le député a posé une question, il y aura peut-être consentement unanime pour me permettre de répondre.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très surpris des remarques faites par le dernier député qui vient de parler.

Je suis ici depuis 1980. Je ne sais pas depuis combien de temps il est ici, mais je sais qu'il y était et qu'il a siégé comme ministériel. Il est très facile aujourd'hui de critiquer les initiatives du gouvernement, mais au moins nous prenons des mesures et nous faisons quelque chose pour fournir des programmes aux habitants de ce grand pays, aux enfants de tous les âges y compris nos personnes âgées. Tous les aspects des moyens d'existence sont aidés dans notre pays. Ce député a siégé comme ministériel, et je ne me rappelle pas que son parti ait adopté une seule mesure pour aider les jeunes ou les personnes âgées pendant la période où j'étais ici, de 1980 à 1984. Je suis donc surpris de l'entendre critiquer le gouvernement.

Je voudrais revenir à l'amendement que mon collègue a proposé aujourd'hui. Je voudrais le féliciter pour ce qu'il a déjà fait, offrir une possibilité de discussion et examiner les chèques et les services à la famille fournis aux jeunes et aux parents qui pourraient les aider quand ils sont dans le besoin.

Dans le contexte de cette proposition intéressante et sérieuse, je voudrais parler de certaines des initiatives actuelles du gouvernement fédéral dans le domaine des améliorations et de la fourniture des prestations sociales aux Canadiens.

Comme les députés le savent, les allocations familiales sont administrées par la Direction des programmes de sécurité du revenu de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette direction, qui s'occupe aussi du programme de la sécurité de la vieillesse et du Régime des pensions du Canada, est le principal organisme gouvernemental qui envoie des chèques de prestations à des millions de Canadiens tous les ans.

En effet, il y a peu de Canadiens dont la vie n'est pas influencée d'une manière ou d'une autre par le PSR. Il y a, bien entendu, les mères qui touchent des allocations familiales pour leurs enfants, les travailleurs et les employeurs qui contribuent régulièrement au Régime de pensions du Canada, les personnes âgées qui reçoivent une pension de retraite au titre du Régime de pensions du Canada, ainsi que des prestations de sécurité de la vieillesse, les pensionnés à faible revenu qui touchent des paiements en vertu du supplément de revenu garanti et des programmes d'allocations au conjoint, les conjoints qui reçoivent des prestations de survivant au titre du Régime de pensions du Canada et les handicapés qui touchent une pension d'invalidité au titre de ce régime.

Ce que la plupart des Canadiens connaissent moins bien ce sont les initiatives entreprises actuellement par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu, afin de repenser complètement la prestation de services aux clients. Ces initiatives ont été lancées, afin de simplifier et de moderniser complètement les activités globales de la Direction générale. Selon moi, il n'est pas question pour nous de céder le pas à qui que ce soit ou à

n'importe quel pays du monde en ce qui a trait à ces programmes.

Le projet de modification des programmes de sécurité du revenu tend à offrir aux clients le meilleur service possible pour ce qui est de la distribution régulière et sans retard des prestations.

Ce projet a été entrepris conjointement par les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Approvisionnements et des Services de concert avec Revenu Canada—Impôt, le ministère des Anciens combattants et le Conseil du Trésor. Voyez simplement les modifications apportées, monsieur le Président. Nous en reparlerons un jour quand nous étudierons les programmes destinés aux anciens combattants.

Le Conseil du Trésor a maintenant débloqué des crédits de 7,9 millions de dollars pour des ressources destinées à élaborer une stratégie d'entreprise globale en ce qui a trait à la modification complète des méthodes d'exécution des programmes de sécurité du revenu.

Le projet en question est maintenant bien avancé. À la suite d'une évaluation rigoureuse, le gouvernement fédéral a choisi la société Peat Marwick, afin d'élaborer plusieurs éléments clés de la nouvelle stratégie d'entreprise des Programmes de la sécurité du revenu. Il y a notamment un document portant sur la façon d'administrer les programmes de sécurité du revenu à l'avenir, un autre concernant les moyens de parvenir à l'avenir en question et à quel coût, et il faut ajouter à cela les documents commerciaux et les évaluations environnementales connexes.

En plus de la stratégie d'entreprise, on a affecté les ressources voulues à l'élaboration d'une stratégie globale de communications qui préparera directement la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu à l'évolution future et qui permettra d'évaluer les résultats de la stratégie d'entreprise et d'offrir un soutien accru au besoin. La phase d'élaboration de la stratégie doit s'achever d'ici mars 1991, soit d'ici la fin de l'année financière courante. Une phase de conception générale suivra, parallèlement à la préparation de la présentation au Conseil du Trésor. Il s'agira de définir les détails de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre.

• (1740)

Pour établir l'orientation générale de la redéfinition des services de sécurité du revenu et l'esprit dans lequel elle se fera, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a préparé un document qui propose une vue d'ensemble des programmes de sécurité du revenu. Il a été rédigé en consultation et en collaboration avec d'autres ministères fédéraux touchés par cette politique qui touche toutes les formes de sécurité du revenu s'adressant aux Canadiens.

Ce document guidera tous les travaux ultérieurs. Il définit explicitement les solutions qui s'offrent à l'organisation et les éventuels plans de modification. Ceux-ci s'appuieront sur des facteurs précis comme l'organisation des ressources humaines, les méthodes de travail et les attributions, le processus de gestion, les systèmes de soutien technique, les installations elles-mêmes et, bien sûr, la loi, la politique et les règles en vigueur. Des exemplaires de ce document sont à la disposition des députés, pour étude.

Certains députés pourraient demander: «Ce processus d'envergure peut-il engendrer des progrès réels et des améliorations concrètes qui sont directement utiles aux citoyens ordinaires de tous les milieux?»

Dans le document préparé par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu, on insiste sur le fait qu'au sein de l'ensemble du réseau des programmes sociaux du Canada, le mandat de la direction comporte un rôle dirigeant majeur dans l'évolution et l'application des politiques touchant l'ensemble du pays en matière de sécurité sociale, et reflète l'esprit de la démocratie dans ce qu'elle a de plus vigoureux et de plus salutaire. La direction des programmes de sécurité du revenu verse des prestations directement aux Canadiens. Ce faisant, elle montre que le Canada respecte le droit qu'ont les personnes de disposer de ce revenu comme elles le jugent le plus approprié pour rendre leur vie ou celle des autres plus agréable.

Vous verrez que le document reconnaît dans une large mesure que les programmes de sécurité du revenu n'existent que pour servir les bénéficiaires. L'administration des programmes doit toujours être accessible, sensée, efficace et respectueuse aux yeux des bénéficiaires. Le versement des prestations doit répondre aux attentes des bénéficiaires.

En somme, j'assure au député d'Abitibi que sa motion en faveur du versement anticipé des allocations familiales, au mois de septembre, intéresse vivement le gouvernement. Nous étudierons avec joie sa proposition dans le cadre plus large des programmes de sécurité du revenu et des initiatives de révision.

Comme je l'ai dit, le gouvernement reconnaît pleinement son engagement envers la population du Canada, qui consiste à garantir le versement en temps voulu des prestations ainsi qu'une gestion compréhensive et efficace non seulement des allocations familiales, mais aussi de tous les régimes de sécurité du revenu qui jouent un rôle primordial dans le bien-être économique de tous les Canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations que certains de nos collègues ont présentées aujourd'hui et je tiens tout d'abord à féliciter le député d'Abitibi d'avoir proposé cette motion. Je m'en voudrais, bien sûr, de ne pas signaler aussi les excellentes observations que mon collègue, le député du Cap-Breton, a présentées tout à l'heure.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le dernier intervenant. Je l'ai écouté énumérer les acronymes des divers services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui administre ce programme.

Il nous a dit comment le ministère l'administre, l'excellent travail qu'accomplissent les fonctionnaires du ministère, le ministère qui s'occupe des pensions de sécurité de la vieillesse ainsi que des allocations familiales et des autres programmes du genre. Après l'avoir écouté pendant les dix minutes qui lui étaient allouées, je ne sais toujours pas s'il approuve l'idée ou non. Après tout, nous avons pour la plupart écouté les sages paroles du député afin de savoir s'il favorise ou non la proposition de notre collègue.

Voyons un peu ce que veut au juste notre collègue. Voici ce que prévoit sa motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le règlement établi en vertu de la Loi sur les allocations familiales pour permettre que les prestations mensuelles, pour le mois de septembre de chaque année, soient versées, pour tout enfant admissible, après le premier mais avant le seizième jour de septembre, afin d'aider financièrement les familles canadiennes lors de la rentrée scolaire.

Le montant des allocations familiales n'est peut être pas très important pour certaines personnes. Le chèque n'est pas très gros. Mais, pour nombre de mes électeurs, il compte beaucoup. Il compte tout particulièrement en septembre, lorsque les parents en général et les chefs de famille monoparentales en particulier ont du mal à joindre les deux bouts lorsque survient la rentrée scolaire.

Je suis persuadé que cela ferait une énorme différence s'ils recevaient ce chèque plus tôt en décembre.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a un précédent dans tout cela également. On sait, bien sûr, que dans le cas par exemple du mois de décembre, la coutume veut que les chèques d'allocations familiales parviennent aux familles plus tôt. Bien sûr, la raison est d'aider les parents, les mères de famille principalement puisque le chèque est généralement adressé à la mère du foyer, pour que les femmes puissent prendre ce chèque et aller acheter ce dont on a besoin dans le temps des Fêtes.

La même chose s'applique au mois de septembre avec la rentrée scolaire. Je pense par exemple à mes commettants qui sont moins bien nantis que certains autres et pour qui cela ferait une différence absolument incroyable de recevoir ce chèque-là au tout début de septembre. Cela leur permettrait d'aller chercher la nouvelle paire d'espadrilles et tout le reste, enfin ce qui est nécessaire pour la rentrée scolaire, comme le sac d'école si c'est le temps d'en acheter un neuf, et ainsi de suite.

Alors, je félicite mon collègue, du moins de ma part, pour son initiative. Je pourrais moi aussi parler un peu de la politique et de l'orientation du gouvernement en ce qui a trait aux allocations familiales et le fait que la désindexation de ces allocations est, bien sûr, la réalité à laquelle nous devons faire face dans le moment.

Toutefois, je ne prendrai pas ce temps-là aujourd'hui pour deux raisons: premièrement, parce que je ne voudrais rien enlever à la bonne suggestion de notre collègue d'en face, et dans un deuxième temps, vous comprendrez qu'avec le rhume que j'ai en ce moment, je ne veux pas parler trop longtemps non plus. C'est peut-être en partie la raison pour laquelle je vais tenter de mettre un frein au reste des commentaires.

Me suffirait-il de dire, monsieur le Président, que j'appuie cette motion et je puis vous dire que pour les commettants de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, particulièrement dans les régions de haut taux de chômage—dans ma circonscription naturellement on souffre d'un taux de chômage très élevé, particulièrement dans l'est du comté comme ailleurs également—que cette initiative ferait une grande différence aux familles.

J'invite donc mes collègues à réfléchir et je les invite également à appuyer cette motion. Tout ce qu'on veut, bien sûr, c'est l'adopter. La motion ne lie aucunement le gouvernement et les fonctionnaires du ministère qui vont conseiller le ministre au sujet de ces allocations familiales pourront saisir les bonnes idées qui ont été énoncées par notre collègue et par la Chambre entière. Et si le ministre le souhaite, on pourrait même faire une étude, par le biais d'un comité parlementaire, de ce dossier, mais je ne pense même pas que cela soit nécessaire.

C'est tellement simple à accomplir; en fait, cela se fait déjà, comme je le disais plus tôt, dans le mois de décembre. Alors, faisons-le également pour le mois de septembre. Aidons les jeunes, aidons les mères et les familles monoparentales pendant le mois de septembre.

D'ailleurs, monsieur le Président, en adoptant cette initiative dès aujourd'hui, les gens chargés de ces

fonctions-là étant déjà avertis, on pourrait même avoir ce système-là en place pour le mois de septembre qui vient.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1750)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question concerne l'interdiction de pêcher les crustacés près d'un certain nombre d'usines de pâte à papier sur la côte ouest à cause du niveau de matières toxiques présent dans certains animaux marins.

La pollution n'est pas une nouvelle préoccupation, mais la perception que les gens ont de la pollution est relativement nouvelle.

Je siégeais à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique lorsqu'on a présenté la première loi visant à lutter contre la pollution dans cette province. À ce moment-là, un de mes collègues, le député néo-démocrate de Mackenzie, Tony Gargrave, a demandé pourquoi cette loi ne portait pas aussi sur la pollution de l'air en plus de la pollution de l'eau.

Évidemment, les ministériels ont ri de lui. C'était une idée ridicule que de se préoccuper de la pollution atmosphérique. Premièrement, ce n'était pas important. Deuxièmement, on ne pouvait rien y faire. Cela se passait il y a quelque 25 ans seulement. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis ce temps-là.

La choronologie des événements dont je veux parler cet après-midi commence par la fermeture de deux usines de pâte à papier sur la côte ouest, soit celle de la baie Howe et celle de Prince-Rupert. La pêche aux crevettes a été interdite à cause du niveau de dioxines et de furanes présent dans ces crustacés.

Les usines de pâte ne furent pas inquiétées. Elles continuèrent à vomir dans l'océan des milliers de gallons d'effluents contenant Dieu sait quels produits chimiques.

Même à cette époque, on croyait que l'océan avait la capacité inépuisable d'absorber presque tous les déchets d'origine industrielle, naturelle ou humaine, quels qu'ils soient. On croyait pouvoir déverser des déchets humains ou autres et les oublier. Il n'y avait pas à s'inquiéter. Il n'y avait pas de problème.

En 1988, nous avons découvert que nous pouvions nous faire du tort—sans compter celui que nous pouvions faire à la vie marine—en continuant de consommer des langoustines et des crevettes qui vivaient trop près des usines de pâte qui causaient des dommages à l'environnement.

À cette époque et peut-être même aujourd'hui, nous ne savions pas à quel point ces produits chimiques pouvaient être nocifs. On a avancé certaines hypothèses, on a même démontré que certains produits chimiques sont extrêmement dangereux, mais je ne crois pas que les recherches dans ce domaine aient été vraiment concluantes.

Toutefois, nous tentons de mettre de l'ordre dans tout cela. Nous voulons en particulier obliger les usines de pâte à papier à nettoyer les eaux qu'elles déversent dans le détroit de Géorgie. Mais nous voulons aussi évaluer les dommages causés par ces effluents et trouver des moyens de les contrôler et de les réduire autrement qu'en fermant totalement les usines.

Dans le rapport d'Environnement Canada, daté du mois de juillet 1988, qui n'a été rendu public que lorsque Greenpeace a réussi à mettre la main sur un exemplaire, on signale que 83 des 122 usines de pâte à papier au Canada déversent dans l'océan et les voies navigables du Canada plus de déchets toxiques que ne le permettent les normes fédérales.

Encore une fois, nous aurions dû nous rendre compte que nous devions faire quelque chose avec ces normes fédérales, que nous devions voir si ces normes étaient réalistes, si elles devaient être observées et si elles étaient dangereuses. Nous aurions dû obliger les usines de pâtes à papier qui étaient coupables de faire quelque chose à ce sujet.

J'ai soulevé cette question à la Chambre le 24 novembre 1989. À ce moment-là, le ministre a dit «qu'un règlement très rigoureux sera pris cette année et que des lettres seront adressées aux entreprises de tout le pays pour leur annoncer» l'adoption de ce règlement.

C'était en 1989. Autant que je sache, si ce nouveau règlement a été adopté, eh bien, je ne l'ai pas vu. Ce nouveau règlement rigoureux n'a pas encore été adopté. Néanmoins, certaines mesures ont été prises pour renforcer les procédures.

Le 5 décembre 1989, une note de service du ministère des Pêches et des Océans a été rendue publique par les employés mêmes du ministère. Cette note disait, entre autres, que le ministère fermait l'oeil sur les violations flagrantes des règlements qui étaient commises. Elle disait et je cite: «Nous avons établi que les entreprises qui sont en bons termes avec le minsitère des Pêches et des Océans sont détentrices de permis provinciaux et qu'elles ne seront pas, tout comme l'organisme de la Colombie-Britannique qui a délivré ces permis qui étaient à l'origine des infractions, assujetties à la Loi sur les pêches.»

Monsieur le Président, il reste encore beaucoup de terrain à couvrir. En ce qui concerne les discussions actuelles entourant le Plan vert, on déplore le fait que les règlements n'ont pas encore été déposés et que le Plan vert ne prévoit pas vraiment de mesures pour l'avenir. Le 7 juin 1990, c'est-à-dire ce mois-ci, on nous a dit, et c'est après deux ans de travail, que 14 des 23 papeteries de Colombie-Britannique polluent davantage que ne l'autorisent les normes provinciales. Comme je l'ai dit, nous ne connaissons pas la gravité de la situation.

Au Nouvel an, je mange des crabes, c'est la tradition à Nanaïmo. Les dockers se réunissent et pêchent ces crabes juste à la sortie de l'effluent de la papeterie, où ils sont particulièrement gros. Mais peut-on les consommer en toute sécurité? Personne ne nous l'a dit. Lorsque la récolte des crustacés a été interdite sur la côte ouest, personne ne nous a informé du danger que présentait cette nourriture. On ne nous a pas dit si nous pouvions continuer à consommer ce qui était sur les rayons des épiciers ou dans notre cuisine. Pas de renseignements du tout, on interdisait la pêche, c'est tout. Qu'est-ce qu'on fait avec ce qui est déjà pêché?

Nous avons beaucoup de choses à apprendre au sujet de ces produits, de leurs effets et de leurs dangers. Ceci dit, lorsque nous soupçonnons un problème, il nous appartient de préparer un règlement et de le faire appliquer. Comme je l'ai dit, sans vouloir fermer toute une industrie—je sais qu'elle consacre actuellement 1 milliard à réduire la pollution—continuons à faire des pressions pour nous protéger et protéger tous ceux qui dépendent de nous pour leur protection.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Dernièrement, monsieur le Président, Environnement Canada a complété des consultations avec les intéressés de toutes les régions du Canada au sujet du projet de réglementation des dioxines et des furannes. Elle vise surtout l'élimination presque totale des dioxines et des furannes des effluents des usines de pâtes et papiers.

La réglementation proposée se répercute non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la chaîne alimentaire puisque les espèces marines comme les fruits de mer peuvent avaler et accumuler des matières contaminantes comme les dioxines et les furannes, d'où le danger pour la santé publique.

En fait, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a émis à l'occasion des mises en garde au sujet des concentrations de dioxines et de furannes dans les fruits de mer de certaines zones du Canada, particulièrement en Colombie-Britannique. Vu la réglementation proposée, les gens devraient en savoir plus sur ces substances afin de comprendre les répercussions potentielles des règlements proposés par Environnement Canada.

Par exemple, le mot «dioxine» ne s'applique pas à une seule substance, mais bien à une famille de 75 composés chimiques de même nature. Ces 75 composés sont souvent associés à une autre famille de composés organochlorés appelés furannes. Cette famille comprend 135 autres composés de même nature, mais différents.

Les dioxines et les furannes ont entraîné divers effets nocifs, dont le cancer et les malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Les conséquences varient énormément d'une espèce à l'autre. Chez les humains exposés accidentellement à ces composés, on n'a décelé régulièrement qu'un seul effet secondaire, soit une maladie de la peau appelée chloracné. Cette affection, qui ressemble à l'acné, disparaît habituellement peu après que la personne cesse d'être en contact avec le contaminant.

Malgré l'absence de preuves que les dioxines et les furannes ont des effets néfastes pour la santé de l'homme, il n'en demeure pas moins qu'il faut étudier davantage ces substances indésirables et tenter de les limiter. Notre objectif est de réduire le potentiel d'exposition au plus bas niveau possible. Le projet de règlement d'Environnement Canada, qui consiste à réduire la présence de dioxines et de furannes à des quantités non mesurables dans les effluents terminaux, ajoutera certainement de la rigueur à cet objectif. Nous veillerons donc à ce que le nouveau règlement soit appliqué rigoureusement. En fait, le ministre de l'Environnement a annoncé la semai-

ne dernière, à Edmonton, que 50 millions de dollars et 200 années-personnes viendraient s'ajouter au programme de coercition de son ministère.

En guise de genèse, on peut se demander comment les scientifiques ont évalué les risques pour la santé qui peuvent être liés à l'exposition à ces composés. On pourrait peut-être utiliser l'exemple de l'apport alimentaire pour illustrer ce processus.

• (1800)

La première étape consiste à déterminer la quantité de produits chimiques que peut absorber quotidiennement un être humain pendant toute sa vie avec la certitude raisonnable que sa santé n'est pas menacée. Cette quantité, appelée dose journalière admissible ou DJA, est fondée sur des études effectuées sur des animaux de laboratoire, sur les données concernant l'exposition accidentelle d'humains à ces produits et tient compte des facteurs de sécurité appropriés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé au secrétaire parlementaire est expiré. Le député de Prince-Albert—Churchill River.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir reparler de la question que j'ai soulevée le lundi 18 juin. Cette question portait sur le traitement général réservé aux coopératives dans le cadre de la TPS.

Il devient de plus en plus évident, aux yeux des Canadiens, que la TPS n'est rien d'autre qu'une boîte de Pandore dont s'échappent toutes sortes de maux malgré les efforts du gouvernement pour la colmater. Le dernier en lice est l'application de la TPS au capital social des coopératives canadiennes. Les coopératives seront-elles dorénavant désavantagées face à la concurrence des autres entreprises ou pourront-elles les affronter sur un pied d'égalité?

Douze millions de Canadiens sont membres d'environ 60 000 coopératives un peu partout au Canada. Elles varient en importance et en nature et elles fournissent des services différents. Il y a des coopératives de consommateurs, des coopératives d'habitation, des coopératives agricoles, des coopératives de mise en marché, des coopératives de travailleurs, des coopératives de santé et des coopératives dans beaucoup de secteurs économiques. Elles ont beaucoup contribué au développement de certaines régions désavantagées du pays et elles sont souvent les dernièrs entreprises qui restent dans ces collectivités.

Les coopératives ont deux points en commun: premièrement, chaque membre a le droit de vote et elles sont contrôlées par leurs membres; deuxièmement, ce sont les membres qui investissent l'argent qui permet aux coopératives de fonctionner. Autrement dit, ce sont des gens ordinaires qui mettent leurs ressources en commun pour s'entraider; même le conservateur le plus endurci devrait y être favorable.

Pour ce qui est de la TPS, les coopératives ont les mêmes préoccupations que toute autre entreprise commerciale. Cette taxe sera difficile à appliquer, on ne sait pas ce qui y sera assujetti et les problèmes comptables seront énormes. Cependant, on vient d'apprendre que le ministère des Finances songe à traiter l'avoir-propre des coopératives, c'est-à-dire l'investissement de leurs membres, comme une cotisation, comme l'équivalent des frais d'adhésion d'un club de golf, d'un club de santé ou de tout autre club. Le ministère traiterait leur mise de fonds comme des frais d'adhésion, ce qui serait beaucoup plus grave pour les coopératives.

Cela crée un très grave inconvénient pour les coopératives parce qu'on ne taxe l'avoir-propre d'aucune entreprise de cette façon.

Ces investissements prennent des formes très diverses. Ils vont des investissements initiaux que les gens font dans leurs coopératives. Dans certaines, l'investissement initial peut aller de 5 $ à des dizaines de milliers de dollars dans les coopératives de travailleurs où un groupe d'entre eux s'associent pour monter une affaire qu'ils géreront eux-mêmes.

Il y a des investissements permanents de plusieurs dollars par mois qui sont directement imputés aux coopératives et qui accroissent peu à peu la mise de fonds. Puis il y a toute la question des dividendes que les gens percoivent sur les bénéfices de leurs coopératives et qui sont réinvestis en capital-actions dans ces coopératives. Cela peut représenter des sommes énormes. Même dans mon propre cas, il ne s'agissait pas d'une somme énorme, mais ma famille a été heureuse de toucher 600 $ de dividendes de notre coopérative. Étant donné les projets du gouvernement, ces 600 $ seraient maintenant assujettis à la TPS. Si nous investissions cette somme dans n'importe quelle autre affaire, elle ne serait pas imposée.

Cela place manifestement les coopératives à un désavantage de 7 p. 100 par rapport à leur concurrents.

À l'échelle nationale, les chiffres sont vraiment stupéfiants. Le système de coopérative engendre environ 1 milliard de dollars de dividendes par an en investissement direct de capitaux, ce qui voudrait dire qu'il y aurait une perte de 70 millions de dollars avec la TPS.

Les représentants des secteurs des coopératives ont rencontré à plusieurs reprises des fonctionnaires du ministère des Finances et du gouvernement et ont invoqué principalement trois arguments. Tout d'abord, les dividendes sont imposés comme s'ils étaient des investissements, ils ne le sont pas comme frais d'adhésions. Il n'y a pas vraiment de taxe sur les frais d'adhésion, mais les dividendes sont imposés comme des investissements.

Ensuite, conformément aux méthodes de comptabilité normales, ils figurent comme un investissement sur les états financiers des coopératives. Ensuite, la Loi sur les associations coopératives de crédit assimilent l'achat du capital-actions à celui de n'importe quelle autre action. La loi est on ne peut plus précise à ce sujet. Il semble que les fonctionnaires du gouvernement qui sont chargés de définir ces aspects ne s'en soient pas encore aperçus.

Il existe plusieurs autres difficultés. De toute évidence, les fonctionnaires n'ont pas compris non plus que les coopératives constituent en quelque sorte des pyramides inversées. La Coopérative de l'Atlantique, qui m'a saisi de cette affaire, m'a dit que ses problèmes de structure lui coûteraient 640 000 $. Compte tenu de ses autres difficultés, elle risque de perdre 1,6 million de dollars, soit 40 p. 100 de sa part acquise.

Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème sur-le-champ, car toute hésitation à le faire signifierait l'une de deux choses. Ou bien qu'il ne comprend pas comment fonctionnent les coopératives, ou bien qu'il s'applique à décourager la formation de coopératives et qu'il s'agit là d'une politique des pouvoirs publics. L'une ou l'autre hypothèse serait inacceptable. Les coopératives demandent que les chances soient les mêmes pour tous; le gouvernement doit réagir rapidement, de façon que les coopératives puissent faire face aux autres problèmes engendrés par la TPS.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les coopératives canadiennes soutiennent que leurs membres sont une source de capital social et, à ce titre, ne devraient pas être soumis à la TPS.

Comme vous le savez, mon collègue, l'honorable ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) a déclaré à la Chambre le 18 juin dernier que le ministère des Finances discuterait de l'application de la TPS aux membres de coopératives, dès réception de mémoires exposant leur position. Or, ce n'est que depuis environ une semaine que des mémoires écrits sont parvenus au ministère des Finances. D'ailleurs, l'un des mémoires clés, celui de la Coopérative de l'Atlantique, n'est arrivé qu'hier.

Les fonctionnaires du ministère—et je suis convaincu que mon collègue d'en face sera heureux de le savoir—ont entrepris l'étude de ces différents documents et ils continueront de fait les discussions avec les coopératives dans un avenir très rapproché.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'interviens une fois de plus. Sauf erreur, à 40, 50 et probablement 60 autres reprises, j'ai soulevé cette même question. Il s'agit là d'une question que j'ai posée durant la période des questions à des dizaines de reprises, dont j'ai parlé lors de débats d'ajournement comme celui dans lequel nous sommes engagés à l'heure actuelle, aux comités et à la Chambre seulement 40 ou 50 fois. Vous savez ce dont il s'agit, monsieur le Président. Il est question de poisson ou, plus exactement, des terribles difficultés que le manque de poisson crée dans le secteur de la pêche côtière, le long de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, dans la baie de Fortune et dans la péninsule de Port-au-Port, dans la région de la baie Saint-Georges et dans une certaine mesure, dans la baie de Plaisance, pour ce qui est de ma circonscription. C'est là où les difficultés sont les plus grandes et les gens souffrent le plus.

Pourquoi? Parce que les intéressés sont trop paresseux pour se lever le matin et aller pêcher? Pas du tout. Tous

les jours, durant la saison hivernale de la pêche et durant la saison estivale, ces gens font ce que leurs ancêtres ont fait avant eux, littéralement depuis cinq siècles.

La nuit précédente, ils préparent leur matériel et tôt le matin, alors que nous sommes pour la plupart au beau milieu de notre nuit de sommeil, à 3 heures du matin, ils sortent du lit et s'en vont pêcher. Dans bien des cas, les hommes sont accompagnés de leurs épouses ou il s'agit de deux frères ou deux voisins ou de trois ou quatre personnes. De une à trois ou quatre personnes embarquent à bord de ces petites chaloupes ouvertes. Les pêcheurs s'éloignent de la côte de deux à dix, 12 ou 15 milles. Pendant plusieurs heures, ils prennent du poisson, ou du moins c'est ce qu'ils avaient l'habitude de faire. À l'heure actuelle, malgré leurs appâts, ils ne prennent aucun poisson, car il n'y en a pas. Il est impossible de pêcher deux fois le même poisson. Si les Français, par exemple, dans la région 3PS, dans la région de la baie de Fortune, près des Îles de Saint-Pierre-et-Miquelon ont déjà pris le poisson, puisqu'ils pratiquent la surpêche, avec l'accord tacite du gouvernement, depuis cinq ou six ans, ce poisson ne peut être pris une deuxième fois.

• (1810)

Ce n'est qu'un aspect du problème. Le long d'une partie de la côte, le problème réside dans la surpêche étrangère. Ailleurs, les problèmes sont différents. Mais je veux vous exposer, monsieur le Président, le résultat de ces problèmes. Je vais vous parler des ravages causés par la pénurie de poisson, un problème, je le répète, qui n'est pas causé par les pêcheurs eux-mêmes. Avec une bonne intention, avec un effort délibéré et un grand sacrifice, ils sortent encore en mer le matin, appâtent encore leurs engins et dépensent encore leurs maigres ressources pour acheter de l'essence et des appâts. En effet, ils dépensent maintenant davantage pour se préparer pour la pêche qu'ils ne touchent d'argent pour les poissons qu'ils attrapent.

Je vous ai déjà donné un exemple, monsieur le Président. C'est un exemple entre cent que je pourrais citer, car celui-là est tellement éloquent et se présente en termes si simples qu'il fait tout de suite comprendre l'ampleur du problème.

La localité de Rose Blanche, sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, compte 147 détenteurs de permis de pêche côtière à la ligne et hameçon. Pour la pêche d'hiver, c'est-à-dire la période de janvier, février et mars, ces pêcheurs ont débarqué quatre millions de livres de poisson en 1987. Cette année, pendant la même période, le même nombre de pêcheurs en a débarqué moins de 200 livres. Pas assez pour payer leurs dépenses, encore moins pour payer l'hypothèque, l'emprunt pour le bateau, acheter les provisions chez l'épicier et pourvoir aux autres besoins de la famille.

Ce n'est pas un cas isolé. La même chose se voit à La Poile, Grand Bruit, Petites, Isle aux Morts, Burnt Islands, Fox Roost et Margaree. Je pourrais bel et bien nommer des douzaines d'autres localités des environs de la vallée de Codroy, de la Baie Saint-Georges, en descendant le long de la côte, de Burgeo-est à la Baie de l'Hermitage, à la Baie de Fortune, à la Baie de Plaisance. La situation est partout la même.

Depuis des mois, nous demandons au gouvernement de répondre à ce besoin précis. De peur de créer la confusion, le gouvernement a répondu à une autre question, celle de la pêche hauturière, qui touche des endroits comme Gaultois et Grand Bank, dans ma circonscription, et Trépassés, dans la circonscription du ministre du Commerce extérieur.

Il y a un autre besoin qui a été totalement négligé et au sujet duquel rien n'a été fait. Les gens n'ont pas de revenus. Ils ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, et ils n'y sont plus admissibles. Ils souffrent, là-bas, je le dis au ministre, ils souffrent, et ils ne peuvent pas payer leurs épiceries avec leur souffrance et leur douleur. S'ils le pouvaient, leurs garde-manger, leurs cuisines, leurs réfrigérateurs et leurs placards seraient pleins.

Jusqu'à présent, le ministre a fait la sourde oreille. S'il n'en tenait qu'à la ministre responsable de l'assurance-chômage, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je crois bien que toutes les petites localités seraient fermées et que tous leurs habitants seraient réinstallés à Toronto. Mais ces habitants veulent autre chose. Ils ont besoin de l'aide de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du ministre des Pêches pour tenir le coup en attendant que les eaux se repeuplent.

Ces gens participent et contribuent à un mode de vie qui existe depuis bon nombre d'années, à une culture qui leur est propre. Aidez-les à la conserver. Aidez-les à subsister. Aidez-les à garder leurs familles unies. Aidez-les à rester dans leurs localités jusqu'à ce que les stocks de poissons se reconstituent et, s'il faut en croire le ministre des pêches, jusqu'à ce que de meilleurs jours reviennent. Aidez-les à combler leurs manques. C'est tout ce que nous demandons au ministre des Pêches. Pas de faire des miracles. De faire ce que son gouvernement a déjà fait à multiples reprises pour les agriculteurs de l'Ouest, pour les pêcheurs de haute mer, pour les pêcheurs au chalut et les ouvriers des usines de la pêche hauturière, d'offrir un programme de ce genre ou au moins de prolonger les prestations d'assurance-chômage, d'aider par une mesure spéciale ou une autre ces gens à doubler le cap. Croyez-moi c'est un cap difficile à passer, comme vous pourriez le constater, monsieur le Président, si vous étiez sur place.

Les gens souffrent. Ils sont déchirés. Ils implorent le gouvernement de prouver qu'il a du coeur, de la compassion. Je supplie le ministre de plaider une fois de plus auprès du Cabinet la cause des gens de Rose Blanche et des autres collectivités de ma circonscription que je pourrais nommer. Ces personnes n'ont rien fait pour mériter cela, mais elles souffrent, comme les gens de ma circonscription me l'écrivent, me le disent au téléphone et dans des rencontres presque chaque jour de la semaine.

M. Murray Cardiff, (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire simplement que le gouvernement du Canada partage l'inquiétude des diverses collectivités qui ont subi récemment une fermeture d'usine de traitement du poisson. Le député a précisé que ces usines ont fermé parce qu'il manque de poisson.

Nous savons également que le marché est cyclique pour nombre d'industries primaires du pays. Le prix de leur produit fluctue. Nous savons que, entre septembre et décembre 1989, un grand nombre de travailleurs ont également été mis à pied dans les industries minières, forestières et pétrolières du Canada.

Nous savons que l'industrie de la pêche est aussi sujette à des cycles, ainsi qu'à des fluctuations du marché. C'est une industrie imprévisible, parce que la nature de la ressource elle-même est en soi imprévisible. Les entreprises exploitant les produits du poisson peuvent compenser un peu cette instabilité en misant sur la diversification des espèces exploitées.

Dans les périodes de grave pénurie, ces entreprises doivent fermer des usines afin de pouvoir survivre, et c'est grand dommage. Lorsqu'une usine de transformation du poisson décide de fermer ses portes, cette décision a des répercussions particulièrement pénibles parce que l'économie de nombreuses collectivités côtières de la région de l'Atlantique n'est pas assez diversifiée.

Nous savons que les fermetures d'usine permettent parfois aux sociétés de réduire leurs frais d'exploitation, car celles-ci peuvent alors transférer les activités de production à une autre de leurs usines dans la région, où elles paient des coûts fixes pour l'électricité, l'entretien, les assurances et ainsi de suite, quel que soit le volume de poisson reçu.

Si toutes les usines restaient ouvertes, beaucoup de gens de la région verraient baisser leur niveau de vie et l'industrie ne pourrait pas assumer son autonomie.

En conclusion, monsieur le Président, pour toutes ces raisons, dont celles que le député nous a signalées à maintes reprises, le gouvernement a récemment annoncé un programme d'aide aux pêcheries de l'Atlantique qui s'élève à 584 millions de dollars. Il comprend notamment un programme d'adaptation qui arrondira les prestations versées aux travailleurs d'usine et aux chalutiers qui ont perdu leur emploi.

En outre, 146 millions de dollars serviront à stimuler la diversification économique dans le secteur des pêches et à promouvoir des emplois de rechange dans les régions touchées par les réductions de quotas et l'épuisement des stocks.

Comme le député l'a affirmé, nous espérons pouvoir aider les pêcheurs comme nous l'avons souvent fait pour les agriculteurs.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 17.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 juin 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le sénateur conservateur, M. Martial Asselin, a été nommé hier lieutenant-gouverneur du Québec par le premier ministre Brian Mulroney.

M. Asselin est originaire de La Malbaie. Avocat de formation, il a fait ses études à l'Université Laval. Il a été élu député de Charlevoix à la Chambre des communes aux élections générales de 1958, 1965 et 1968, puis nommé au Sénat en 1972.

Il a représenté le Canada à différentes conférences internationales. Il a été élu en 1988 président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Il a été ministre des Forêts sous John Diefenbaker en 1963 et nommé ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international et de la Francophonie, en 1979. Il a été maire de la ville de La Malbaie de 1957 à 1963.

Monsieur le Président, nous sommes tous fiers de cette nomination. Durant les années où il a été député de la circonscription de Charlevoix, M. Martial Asselin a défendu avec beaucoup de succès les intérêts de ses concitoyens et concitoyennes et les revendications du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ENQUÊTE DUBIN

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, l'ancien ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a dit en avril 1989 que seul le gouvernement fédéral décidera si Ben Johnson portera encore les couleurs du Canada. Pourtant, voici la recommandation nº 7 du rapport du juge Dubin: «C'est aux organisations qui réglementent les sports qu'il appartient de décider qui peut participer aux compétitions. Le gouvernement fédéral peut et doit se réserver le droit de déterminer quels sportifs ou quelles organisations recevront son aide financière, mais il ne convient pas que le gouvernement du Canada désigne les sportifs qui prendront part aux compétitions nationales ou internationales.»

[*Français*]

J'espère que le ministre responsable acceptera la recommandation de l'honorable Charles Dubin à l'effet que les décisions relatives à l'admissibilité aux épreuves sportives continuent d'être prises par les organismes chargés de régir le sport. Si le gouvernement fédéral peut et doit se réserver le droit de désigner les personnes et les organisations qui recevront des subventions fédérales, il n'a pas à décider qui peut ou non participer à une compétition nationale ou internationale.

[*Traduction*]

Nos sportifs et les organisations qui les représentent attendent de voir si le nouveau ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur va donner suite aux recommandations du juge Dubin.

* * *

LE PROJET DE HIBERNIA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, j'ai soulevé des questions à l'égard du projet de loi concernant Hibernia. Plus tard, lorsque j'ai quitté la Chambre, j'ai fait, dans le hall, des observations qui, à la réflexion, étaient totalement inutiles et inacceptables. Je désire les retirer entièrement.

J'ai parlé de ministériels et, plus précisément, du premier ministre et j'ai fait référence à d'autres époques et à d'autres politiques dans l'histoire du monde auxquelles il

Article 31 du Règlement

ne convient d'associer aucun député de la Chambre. J'ai utilisé précisément le terme «nazi» et d'autres termes analogues.

L'émotion que je ressens à l'égard de la question soulevée hier est réelle, mais aucun degré d'émotion ne saurait justifier de telles paroles. Je désire les retirer totalement et m'excuser entièrement, absolument et sans réserve auprès du premier ministre ou de toute autre personne qui s'est sentie offensée par ces propos.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre de la Justice qui nous a présenté hier un train de mesures pour resserrer le contrôle des armes à feu au Canada.

En vertu de cette nouvelle législation, il sera plus difficile dorénavant d'obtenir un permis de possession d'arme à feu et la sélection des gens qui pourront en posséder sera plus rigoureuse. Les demandeurs devront également réussir un examen de compétence sur le maniement des armes à feu.

On ne pourra plus posséder ni importer des armes automatiques transformées en armes semi-automatiques et les contrevenants seront passibles d'une peine maximum de cinq ans d'emprisonnement.

Des peines plus lourdes doivent être imposées pour réduire le nombre d'aggressions et de meurtres perpétrés par des criminels, car les sentences imposées jusqu'ici ont été beaucoup trop douces.

Les consultations se poursuivent toujours dans ce dossier. Un comité du Parlement se réunira cet été pour entendre les parties intéressées qui souhaitent présenter des recommandations pour améliorer ce projet de loi.

Je convoquerai une rencontre à la mairie cet été pour entendre les vues des résidents de Markham et de Whitchurch—Stouffville car nous voulons instaurer un meilleur équilibre entre les droits légitimes des propriétaires d'armes à feu responsables et la nécessité d'intervenir plus fermement contre les criminels, les trafiquants d'armes et tous ceux qui utilisent des armes à feu non autorisées ou en font le commerce illégal.

* * *

• (1410)

L'HABITATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, des déclarations trompeuses des médias qui ont été corroborées par le ministre d'État chargé de l'Habitation, qui devrait mieux connaître ses dossiers, ont donné à croire que les coopératives étaient le seul type de logement subventionné par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas vrai.

Ces 20 dernières années, la grande majorité des mises en chantier subventionnées ont été des maisons occupées par leurs propriétaires ou des appartements à but lucratif.

Depuis 1969, les propriétaires sont exemptés de l'impôt sur les gains en capital lorsqu'ils vendent leur résidence principale, ce qui coûte au gouvernement quatre fois plus en un an que tous les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les coopératives d'habitation et les logements privés.

Les promoteurs qui ont construit des centaines de milliers d'appartements de luxe ont reçu un total de 4 ou 5 milliards de dollars en subventions. Pour un immeuble de la rue Bay, Cadillac a reçu une subvention de plus de 4 millions de dollars; pour un autre immeuble, Tridel a reçu un prêt sans intérêt de plus de 7 millions de dollars remboursable en 15 ans.

Comparés à cela, les 62 500 logements coopératifs construits au Canada sont des immeubles modestes qui offrent des logements abordables à des Canadiens de toutes les classes sociales dans un milieu amical.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, malgré que la mort des accords du lac Meech me laisse un goût d'amertume, c'est avec beaucoup d'émotion que je me lève dans cette Chambre pour réaffirmer mon appui indéfectible à mon premier ministre qui, depuis 1984, n'a jamais cessé de travailler pour les intérêts du Québec et du pays. Cet infatigable artisan de la réconciliation a gagné le respect et l'admiration de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.

Plus que jamais, les députés nationalistes québécois ont leur place dans ce gouvernement qui est tolérant, qui est ouvert au Québec, et sont nécessaires afin de veiller aux intérêts supérieurs du Québec et d'expliquer le Québec aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais annoncer aujourd'hui une nouvelle gagnante du prix décerné à la société parasite de la semaine.

Cette semaine, on remet une médaille spéciale à Edgar et Peter Bronfmann et à leurs nombreuses sociétés de portefeuille. Monsieur le Président, vous avez entendu parler des gens qui prennent souvent l'avion. Eh bien, les Bronfmann ont l'honneur insigne de remporter souvent la palme des sociétés parasites.

Non seulement ont-ils failli gagner avec Trizec et Bramalea, mais ils ont aussi remporté le premier prix avec Brascan et Edpar Limited.

Aujourd'hui, nous ajoutons à ce palmarès leur société soeur, Brascade Limited, qui a réalisé pour 64 millions de bénéfices en 1988 et, comme ses sociétés soeurs, n'a pas payé un sou d'impôt.

Manifestons notre admiration aux Bronfmann pour remporter si souvent le prix de la société parasite de la semaine.

Des voix: Bravo!

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, à moins d'imprévus, nous, parlementaires, pourrions commencer nos vacances d'été dans quelques heures.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter la ministre de la Justice à se pencher sur le cas de David Milgaard. Cet homme est en prison depuis 21 ans pour un meurtre qu'il n'a peut-être jamais commis. Pendant 21 ans, il a refusé de reconnaître sa culpabilité et on lui a ainsi refusé toute libération conditionnelle.

Il y a 18 mois environ, l'avocat de la famille Milgaard a demandé au ministère de la Justice de rouvrir l'affaire, et depuis, la ministre de la Justice n'a rien fait ou presque. Pendant ce temps, les principaux témoins de la Couronne ont changé leur version des faits et deux importants rapports médico-légaux ont mis en doute les seules preuves physiques qui permettaient d'affirmer que M. Milgaar était présent sur les lieux du crime.

J'exhorte la ministre de la Justice à prendre des mesures dès maintenant. Assez de tergiversations! Ne mettez pas notre patience à l'épreuve encore davantage. Des mesures s'imposent et ce, immédiatement.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): «N'allons pas nous cantonner ou nous enliser dans un provincialisme étriqué; favorisons le bon fonctionnement du fédéralisme et sachons reprendre confiance en participant à notre gouvernement commun. Prêchons plus par l'exemple que par nos paroles.»

Monsieur le Président, tels sont les propos patriotiques que tenait il y a près d'un siècle l'illustre champion du fédéralisme qu'était Henri Bourassa.

Aujourd'hui, que l'on sache que les libéraux entendent construire un Canada uni et qu'ils se sont engagés dans cette voie en choisissant pour chef Jean Chrétien.

En tant que fédéraliste, M. Chrétien incarne la vision d'autres chefs libéraux qui ont su regrouper nos peuples fondateurs en comprenant et en harmonisant leurs aspirations mutuelles et en réalisant l'équilibre entre les intérêts des particuliers et ceux de la société, ceux des régions et ceux du pays tout entier.

Le moment est venu pour les députés d'envisager l'avenir et la perspective d'un Canada uni où nos enfants pourront grandir en sachant que leurs dirigeants ont à coeur les meilleurs intérêts de la nation.

Au premier ministre je dirai que la critique est aisée mais que l'art d'être chef c'est de trouver des solutions.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, malgré le taux de chômage élevé dans la circonscription de Timiskaming, la population de Kirkland Lake s'est vu donner une deuxième chance. Le ministre des Affaires des anciens combattants a annoncé cette année que le bureau régional de l'Ontario serait transféré à Kirkland Lake, créant ainsi 180 emplois qui à leur tour en créeront bien d'autres, et ils sont bienvenus dans la région.

On a récemment annoncé d'autres initiatives pour aider les anciens combattants partout au Canada: une entente prévoyant 200 nouveaux lits d'hôpital pour soins à long terme en Colombie-Britannique; des services accordés pendant un an, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, aux conjoints d'anciens combattants décédés; une meilleure protection du revenu des conjoints d'anciens combattants qui se trouvent dans des établissements de soins à long terme; le paiement d'intérêt pour la première fois sur les fonds en fiducie gérés par le ministère; un fonds en fiducie spécial pour les anciens combattants dans le besoin; le paiement d'une allocation de garde pour un an aux conjoints de certains anciens combattants; et finalement, l'augmentation de la limite de l'allocation pour les frais funéraires.

Article 31 du Règlement

Notre gouvernement reconnaît les sacrifices des anciens combattants et considère comme prioritaire l'amélioration des programmes qui leur sont destinés, pour qu'ils continuent à bénéficier d'avantages que nous reconnaissons tous comme sans pareils au monde.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Depuis douze mois, monsieur le Président, l'industrie minière a perdu 1 500 emplois dans plusieurs localités du nord-est de l'Ontario. Au cours des douze prochains mois, Elliot Lake risque de perdre plus de 2 400 emplois à cause de la fermeture des mines Quirke et Panel et des réductions d'effectifs à la Denison Mines.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral mette en place un nouveau système d'encouragements pour promouvoir la prospection minière et assurer la viabilité future de l'industrie minière dans le nord-est de l'Ontario.

Plus important encore, il est absolument impérieux que le gouvernement fédéral mette en place un programme global d'action pour venir en aide à la ville d'Elliot Lake et aux localités de la rive nord afin d'atténuer les répercussions qu'auront les licenciements massifs qui doivent commencer dans un mois.

Il faut accélérer l'approbation du budget de 15 millions de dollars du Comité d'aide au développement des collectivités, budget nécessaire pour l'aide à l'adaptation industrielle et communautaire, le recyclage, la mobilité de la main-d'oeuvre et l'aide à la recherche d'emplois. Nous avons besoin d'un programme global pour créer des emplois dans le secteur privé et il faut décentraliser des ministères et des organismes gouvernementaux vers la région d'Elliot Lake.

Il est urgent que le gouvernement fédéral s'engage immédiatement à aider la ville d'Elliott Lake en ce moment où le besoin s'en fait désespérément sentir.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, chaque semaine, de plus en plus de Canadiens reconnaissent que la TPS est une réforme importante pour le Canada.

Chaque jour, à mesure que les propriétaires de petites entreprises s'inscrivent, ils découvrent les avantages que la TPS leur rapportera et admettent que l'application de cette taxe ne sera pas aussi compliquée qu'ils l'ont d'abord cru. La nouvelle méthode de calcul rapide de la taxe, annoncée récemment, a d'ailleurs été fort appréciée. Malheureusement, le seuil de 200 000 $ laisse bien des entreprises incapables d'en profiter, parce que leur chiffre d'affaires est trop élevé.

Beaucoup de gens d'affaires qui appuient la TPS se demandent s'ils parviendront à respecter les exigences à cet égard d'ici janvier 1991. Je propose au gouvernement d'envisager de hausser le seuil d'accessibilité à la méthode rapide au chiffre de un million de dollars pour l'année 1991, chiffre qui pourrait être réduit progressivement sur trois ans, la limite de 200 000 $ pouvant alors être rétablie.

Cette modification offrirait la souplesse nécessaire pour que bien des entreprises puissent se conformer à temps, et sans difficulté excessive, à la loi.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, malgré l'échec de l'Accord du lac Meech, le Parlement du Canada et l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, d'après notre formule d'amendement, peut amender la Constitution du Canada et enchâsser dans notre Constitution l'égalité des communautés francophones et anglophones dans cette province.

Le communiqué des premiers ministres du 9 juin contenait une entente en vue d'un amendement constitutionnel pour le Nouveau-Brunswick, une entente selon laquelle au Nouveau-Brunswick, les communautés francophones et anglophones ont un statut et des droits et privilèges égaux.

En plus, monsieur le Président, cette entente affirme le rôle de l'Assemblée législative et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et promouvoir ces droits et privilèges.

Monsieur le Président, j'invite donc le premier ministre du Canada à contacter le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick en vue de fixer, le plus tôt possible, une date pour modifier ainsi la Constitution, puisque d'après notre Constitution, le Parlement du Canada et l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick seuls ne sont pas requis pour le faire.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'ignore pas que la surévaluation artificielle du dollar canadien nuit gravement à nos secteurs de la fabrication et des ressources primaires. Les représentants des secteurs des forêts, de l'agriculture, de la fabrication, des mines et des exportations ne cessent de répéter au gouvernement que la valeur élevée du dollar cause un tort considérable et peut-être irréversible à leurs industries.

Le ministre des Finances ne croit-il pas que le temps est venu d'écouter les plaintes des dirigeants d'entreprise, de concentrer l'attention sur l'économie et de voir s'il y a moyen d'arrêter l'hémorragie d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources primaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'écoute très attentivement ce que me disent les représentants des secteurs des ressources et de la fabrication au sujet des divers éléments de la politique gouvernementale. Je conseille à mon ami de les écouter lui aussi. Il apprendra alors que la suppression de la taxe de vente fédérale actuellement en vigueur et son remplacement par la taxe sur les produits et services leur apparaît comme l'un des principaux éléments de la politique gouvernementale qui peuvent améliorer leur compétitivité. Ce changement entraînera une baisse de leurs coûts de production, une amélioration de leur position concurrentielle, l'accroissement de leur capacité de s'implanter dans d'autres pays et de créer des emplois ici au Canada.

Mon collègue ne peut que souhaiter pareils résultats et inciter ses amis du Sénat à adopter cette mesure afin que ces industries puissent progresser et améliorer leur situation concurrentielle dans le monde.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous suggère d'écouter les personnes qui interviennent dans ce dossier. Je voudrais lui signaler que M. Laurent Beaudoin de la Bombardier a critiqué sévèrement la politique monétaire du gouvernement conservateur justement hier en disant que les taux d'intérêt étaient trop élevés et que la valeur du dollar canadien était artificiellement trop élevée aussi, ce qui désavantageait les compagnies exportatrices telles que la Bombardier.

Donc, monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Finances s'il reconnaît qu'il doit écouter les gens... Peut-être qu'il voudra écouter le porte-parole du Mouvement Desjardins qui nous dit que l'économie québécoise est près de la récession.

Est-ce que le ministre des Finances reconnaît maintenant que le temps est venu, au Canada, de s'adresser aux problèmes auxquels fait face l'économie du pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, c'est exactement ce que nous faisons. Si le député veut bien examiner les comptes nationaux que nous avons publiés la semaine dernière, il verra que la structure des coûts sur laquelle repose l'économie, dont la meilleure mesure est le coût unitaire de la main-d'oeuvre, a augmenté à un taux de 6,4 p. 100 durant le premier trimestre de cette année.

Si cette pression à la hausse continue de s'exercer sur les coûts unitaires de la main-d'oeuvre, et elle continuera si nous assouplissons prématurément la politique monétaire, le pays sera alors vraiment dans le pétrin. Nous nous rendrons compte que nous perdons davantage d'entreprises et d'emplois, et je suis convaincu que le député convient avec moi qu'il faut éviter cela. Nous devrions plutôt prendre des mesures qui favorisent la création d'emplois.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, il importe, à mon sens, de tenir compte de l'avis du ministre et de se mettre à l'écoute de la population.

Je voudrais faire remarquer au ministre que l'Association canadienne d'exportation, l'Association des manufacturiers canadiens, le National Council on Business Issues et le Congrès du travail du Canada ont tous fait savoir avec force au ministre des Finances et au gouvernement conservateur que la situation actuelle nous fait perdre des milliers d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire.

Combien perdrons-nous de ces emplois bien rémunérés dans les secteurs primaire et manufacturier? La lutte que vous livrez à l'inflation fait du tort aux secteurs de l'économie où se créent les meilleurs emplois au Canada. Quand le gouvernement va-t-il finir par se rendre compte que sa politique monétaire fait fausse route et qu'elle

causera des dommages irréparables à l'économie du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends parfaitement bien le message des représentants de l'industrie et des syndicats. Ils veulent que baissent la valeur du dollar et les taux d'intérêt.

J'ai dit à maintes reprises à la Chambre que le gouvernement a pour tâche de prévenir les difficultés. Si nous ne maîtrisons pas l'escalade des coûts, nous nous exposons à de très graves problèmes dans l'avenir. Nous perdrons beaucoup plus d'emplois que nous en perdons maintenant.

C'est pourquoi il est important de maintenir notre politique de lutte contre l'inflation. Dès que l'inflation sera jugulée, nous pourrons abaisser les taux d'intérêt. Or, nous n'en sommes pas encore là.

* * *

HIBERNIA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre pourrait-il me dire où en est, aux dernières nouvelles, le projet d'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia? Dans l'affirmative, aurait-il l'obligeance de le faire aujourd'hui?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. Comme il le sait, le projet de loi a fait l'objet d'un certain débat ces derniers jours.

Le député se rappellera que, au comité législatif, auquel il a collaboré de façon très utile, j'ai signalé que si le cas du projet de loi n'était pas réglé avant le congé d'été, j'avais tout lieu de croire que nous terminerions notre travail sur Hibernia au cours de l'été 1990, soit cet été.

Je dirai en outre au député que se tiennent aujourd'hui à Calgary des réunions où le gouvernement terre-neuvien est représenté par son premier ministre et auxquelles participent des hauts fonctionnaires fédéraux.

Juste avant de me présenter à la Chambre pour la période des questions, j'ai reçu des nouvelles du déroulement de ces réunions. Je crois que les choses vont bon train et que nous pouvons donc nous en tenir au calendrier déjà annoncé.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je demande des éclaircissements parce que, si je ne m'abuse, le ministre a signalé au comité législatif qu'il préférait faire adopter la loi habilitante avant d'engager des sommes d'argent.

D'après les nouvelles d'hier, il aurait dit que, sans le projet de loi, il se pourrait qu'un accord soit signé cet été entre le consortium et le gouvernement de Terre-Neuve et que les travaux de construction commencent cet automne. Or, je viens d'apprendre par les agences de presse que M. Crosbie a déclaré que, si l'accord n'était pas signé d'ici le mois d'août, le projet de loi pourrait être retardé d'un an, ce qui me prend complètement par surprise.

Le ministre peut-il nous donner une date afin que les Canadiens sachent quand ils pourront enfin profiter de ce mégaprojet?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai dit au comité et j'ai réitéré à la Chambre hier que je préférais que le projet de loi soit adopté.

Je crois que nous sommes tous en mesure de reconnaître qu'il est préférable de procéder comme je l'ai mentionné dans ma première réponse.

Cela dit, nous savons également—comme je l'ai dit au comité—qu'il y aurait un certain décalage après le 30 juin en ce qui concerne la répartition des risques entre les prêteurs, ainsi que certaines questions liées aux avantages et au financement. Il me semble que nous avons fait des progrès en ce sens ce matin.

Tous les intéressés qui se sont rencontrés ce matin comprennent, à mon avis, que les questions en suspens, dont la rédaction du projet de loi, devraient être réglées cet été, et c'est ce que nous essayons de faire.

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai aussi une question pour le ministre des Finances.

Pendant longtemps, le ministre des Finances a parlé de notre taux d'intérêt qui était trop élevé et s'il l'était, c'était à cause de la crise constitutionnelle d'une part, et d'autre part, à cause du taux d'inflation dans ce pays qui était trop élevé.

Mais maintenant monsieur le Président, malgré les événements de la semaine dernière, nous avons un dollar canadien qui est stable et de l'autre côté, le taux d'inflation est descendu à 4,2 p. 100. Maintenant, le ministre des Finances n'a plus d'excuses.

Est-ce qu'il va dire maintenant, monsieur le Président, s'il va s'engager à réduire les taux d'intérêt, maintenant et dès aujourd'hui, pour tous les Canadiens?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir tout dit ce que j'avais à dire en répondant à la question du député de Gloucester.

À propos de ce que vient de dire le député, lorsqu'il a affirmé que le taux d'inflation, ou plutôt l'indice des prix à la consommation, était de 4,5 p. 100, je tiens à attirer son attention sur le fait que le coût unitaire de la main-d'oeuvre a augmenté de 6,4 p. 100 au cours du premier trimestre.

Si cette augmentation ne s'est pas répercutée sur l'indice des prix à la consommation, c'est parce que les bénéfices des sociétés sont aujourd'hui au niveau le plus bas, par rapport aux ventes, qu'ils aient atteint depuis 1983 et que le cours du dollar canadien a été plus élevé cette année que l'an dernier.

Voilà pourquoi les prix de détail n'ont pas suivi l'augmentation des coûts des entreprises. Il faut absolument mettre un frein à l'augmentation de ces coûts, sans quoi ils seront très bientôt refilés aux consommateurs. De là notre inquiétude.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que nos coûts unitaires pour la main-d'oeuvre sont plus élevés car les exportations nettes sont en baisse et parce que notre dollar est élevé.

Je voudrais lui demander, à la lumière de la possibilité d'un budget plus tard cette année, comme il l'a laissé entendre aux Canadiens hier, s'il peut garantir à la Chambre qu'il n'y aura pas de nouvelles augmentations de taxes et d'impôts? Au cours des cinq dernières années nous avons vu une avalanche de taxes, dont la TPS, et une politique de taux d'intérêt élevés qui fait que le taux réel est actuellement à son plus haut niveau dans toute l'histoire du Canada.

Considérant tout cela, et si nous avons un budget à l'automne, pourrait-il garantir au pays que les Canadiens moyens ne seront pas victimes de nouvelles augmentations de taxes conservatrices?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot sur ce que vient de déclarer le député au sujet de la possibilité d'un budget à l'automne. C'est une nouvelle qui a été montée en épingle et qui résulte de remarques que j'ai faites hier soir à l'extérieur de la Chambre en réponse aux questions des journalistes.

On me questionnait au sujet de la réponse que j'avais donnée au député de Gloucester, dans laquelle je mentionnais la possibilité de rajustements si nécessaire. J'ai dit que l'on surveillait constamment la situation et que l'on était prêt à faire des rajustements s'il y avait lieu. Ces rajustements peuvent être internes ou externes. En 1986, nous avons fait des rajustements externes lorsque nous avons constaté que nous étions un peu à côté de nos prévisions budgétaires.

La principale caractéristique de la gestion financière de notre gouvernement, c'est la prise en charge lorsqu'elle s'impose. Nous surveillons très assidûment l'évolution de la situation et c'est justement pour cela que quatre années de suite nous avons eu un déficit inférieur aux prévisions.

Nous ne savons pas encore si nous devrons procéder à un rajustement à l'automne, mais s'il en faut un, c'est alors que nous l'annoncerons.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a pas dit ce qui va se produire à l'automne lorsqu'il procédera à un rajustement.

L'économie se trouverait peut-être en bien meilleure posture si le gouvernement ne l'avait pas prise en charge.

La question que je désire poser directement au ministre est la suivante: s'il envisage de procéder à un rajustement à l'automne, comme il le laisse entendre, peut-il confirmer au pays, à la Chambre, qu'il n'imposera pas des hausses massives de taxes et d'impôts qui nuiront à l'éco-

nomie, tout comme le fait actuellement sa politique de taux d'intérêt élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à bien me faire comprendre. Je faisais allusion à la prise en charge par le gouvernement de la gestion de ses affaires.

Le député estime que nous ne devrions pas intervenir directement, que nous devrions tout simplement fixer la ligne de conduite à suivre au début de l'année et ensuite laisser les choses suivre leur cours. Ce n'est pas la façon dont fonctionne ce gouvernement. Si nous avons été en mesure de maîtriser notre budget, de maîtriser les dépenses du gouvernement, c'est parce que nous avons décidé de prendre en charge la gestion des affaires du pays, chose que nous avons l'intention de continuer de faire.

Le député se demande ce qui va se produire à l'automne. Le député peut-il me dire ce qui va se produire si l'on finit par trouver des lutins sur la lune? Nous verrons ce qui va se passer à l'automne, alors que les choses seront beaucoup plus claires qu'elles ne le sont actuellement.

* * *

LES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Hier, j'ai demandé au premier ministre de garantir aux Canadiens que les autochtones ne seraient pas punis pour avoir exercé leurs droits démocratiques. Comme d'habitude, le premier ministre a contourné la question et nous a fourni une pseudo-réponse. Pourtant, la situation est grave.

J'aimerais aujourd'hui que le vice-premier ministre se montre plus explicite et promette aux députés que les autochtones du Canada ne subiront aucun châtiment pour avoir exercé leurs droits légitimes à l'assemblée législative du Manitoba. Nous avons besoin de savoir.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement est fermement convaincu que la ratification de l'Accord du lac Meech aurait grandement fait avancer la cause des autochtones, étant donné que tous les gouvernements du Canada se seraient engagés à participer à ce processus.

Toutefois, le gouvernement tient toujours à améliorer la situation des autochtones au Canada. Il veut notamment poursuivre les négociations relatives aux revendications territoriales, encourager le développement économique des localités autochtones, promouvoir l'autonomie administrative des autochtones et les aider à se perfectionner afin qu'ils puissent gérer leurs propres affaires à l'intérieur de leurs réserves conformément à leurs traités, et régler certaines questions liées aux traités, comme le mandat du commissaire aux traités en Saskatchewan. Nous avons fait des progrès dans tous ces domaines, la députée l'admettra, et nous continuerons nos efforts en ce sens.

Je le répète, je crois, tout comme le gouvernement, que nous avons raté une occasion en or de faire avancer la cause des autochtones, en raison des conditions qui ont été énoncées et qui auraient fait partie intégrante de l'Accord du lac Meech. Voilà pourquoi nous regrettons sincèrement l'échec de l'Accord du lac Meech.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, il n'y aurait pas eu cette réaction de la part de la communauté autochtone si le gouvernement était disposé à permettre aux autochtones de participer de façon équitable. Les gens comme Elijah Harper ont été forcés de faire de l'obstruction et de passer à l'histoire en tant qu'obstructionnistes parce que le gouvernement ne leur a pas permis de participer.

M. Kempling: Quelle est votre question?

Mme Blondin: Ma question est la suivante. Hier, le premier ministre a essayé en vain de semer la zizanie chez les autochtones en se servant des 80 000 Métis du Manitoba, mais nous savons bien que nous ne serons jamais divisés. Il ne réussira pas.

Je demande aujourd'hui au vice-premier ministre de faire le premier pas, de tendre la main aux premières nations de ce pays et d'assurer au Canada qu'elles ne seront pas victimes de mesures punitives de la part du gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis certain que ma collègue reconnaît que nous avons raté une chance unique de faire avancer la cause de l'autonomie administrative dans le processus constitutionnel, principalement parce que le Québec n'était pas à la table des négociations à ce moment-là. Je suis certain que ma collègue est d'accord avec moi là-dessus.

Les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada ont donc décidé unanimement que l'Accord du lac Meech était fondamental pour ramener le Québec dans la Constitution afin de faire avancer ce processus.

Je ne veux pas me disputer avec la députée, mais il me semble que certains leaders autochtones n'avaient qu'un seul but, et c'était de tuer l'Accord du lac Meech. À mon avis, c'est très malheureux. Comme Phil Fontaine l'a dit au réseau anglais de Radio-Canada: «La stratégie consiste à tuer l'Accord du lac Meech. Nous sommes prêts à en subir les conséquences.» Je pourrais aussi citer les paroles de M. Erasmus. Il a dit: «Si cela veut dire que la Constitution ne sera pas modifiée avant un certain temps, nous nous accommoderons de ce qui existe actuellement.» On doit vraiment s'interroger sur la sincérité de certains de ces leaders parce que je crois sincèrement qu'ils ont nui aux autochtones du Canada.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Hier, le premier ministre a refusé d'expliquer la tactique légale trouvée la semaine passée au dernier moment pour étendre la date limite pour la ratification de l'Accord constitutionnel, mais qu'il a dit applicable seulement au Manitoba. Hier, dans l'autre Chambre, le sénateur Murray a dit, et je cite:

[*Traduction*]

«Selon le ministère fédéral de la Justice, notre demande se justifiait fort bien».

[*Français*]

Alors, je demande à la ministre responsable pour cette opinion, si le cas est aussi fort que son ministère le prétend, pourquoi ne pas aller maintenant devant les tribunaux pour gagner plus de temps pour les deux provinces qui en ont besoin?

[*Traduction*]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de me pencher sur cette question.

Si le député voulait bien se reporter aux circonstances du vendredi en question, il saurait qu'on s'attendait à ce que l'assemblée législative de Terre-Neuve vote, mais pour des raisons de procédure et non faute d'engagement de la part des chefs de parti au Manitoba, cette dernière province n'a pu ratifier l'entente dans les délais prévus, même si elle le souhaitait.

Ainsi, toutes les provinces allaient, en un sens, ratifier l'entente, mais pas dans les délais prévus dans les dispositions de la Constitution selon lesquelles—je vais les paraphraser en l'occurrence, mais je pense que cela se rapproche pas mal des termes exacts—«toute proclamation ne peut être prise que dans les trois ans suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification».

Ainsi, certains ont proposé que nous trouvions des façons de contourner l'exigence en question et je sais que le comité Charest a examiné la possibilité en question. On se demandait si, au cas où toutes les provinces exprimaient clairement leur désir de ratifier l'entente, il serait possible de répéter la résolution à l'origine de la procédure de modification, afin de respecter les termes de la formule d'amendement. J'ignore si la Cour aurait accepté ou non, mais seul le gouvernement fédéral a le droit de s'adresser directement à la Cour suprême du Canada, pour lui demander de trancher une question.

Le gouvernement a précisé à ce moment-là que si la volonté voulue était là, si Terre-Neuve ratifiait l'entente et si le Manitoba se disait prêt à le faire et le faisait en dehors des délais prévus, nous étions plus que disposés à soumettre la question à la Cour suprême du Canada, afin de déterminer si cela serait constitutionnel quand même.

Il est parfaitement clair que selon le ministère de la Justice, en s'appuyant sur un engagement précis de la part des dix gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, on aurait eu de solides arguments pour défendre la question devant la Cour suprême du Canada.

Personne ne peut prévoir quelle décision la Cour aurait rendue, mais si tous les gouvernements concernés souhaitaient ratifier l'Accord du lac Meech, il me semblait tout à fait réfléchi—et, en fait, nous n'aurions pas autrement assumé nos responsabilités—de prendre toutes les mesures possibles pour parvenir à réaliser l'objectif en question. En définitive, cela n'a plus eu aucune importance.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme la ministre l'a dit, le comité Charest a

examiné cet argument, mais elle n'a pas expliqué, et j'insiste pour qu'elle le fasse, si l'interprétation du paragraphe 39(2) permettait de reporter le délai de ratification en le faisant courir à partir de la deuxième date, quelle différence cela fait si une, deux ou plusieurs provinces n'ont pas ratifié l'accord.

Il est important, cet argument juridique sur lequel le gouvernement comptait et qu'il a honteusement caché aux premiers ministres réunis en conférence à Ottawa.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il ne faut pas être professeur de droit pour penser qu'il vaudrait la peine de présenter cet argument aux tribunaux.

Je rappelle au député que la question est à la fois juridique et politique. À ce moment-là, le *Winnipeg Free Press* du vendredi 22 juin disait ceci: «Le premier ministre Gary Filmon a ouvert la porte à la poursuite du débat sur le lac Meech au Manitoba au-delà de la date limite de demain, mais il a tenu à préciser que c'était Ottawa qui devait faire le prochain pas.» L'article s'intitulait: «C'est au tour du premier ministre d'agir, dit Filmon».

Le gouvernement du Manitoba nous demandait de l'aider. Pour que ce scénario fonctionne, il fallait prendre un autre point de départ du délai prévu dans la formule de modification. Il aurait fallu que la résolution initiale adoptée par l'assemblée nationale du Québec soit adoptée de nouveau.

Je ne crois pas qu'il soit politiquement irréaliste de dire que la province de Québec, étant donné la grande importance qu'elle attache au lac Meech et la position qu'elle a prise à ce sujet, n'aurait probablement pas accepté de présenter de nouveau sa résolution de ratification--ce qui est très important au point de vue juridique--à moins que toutes les provinces ne se soient engagées à ratifier l'accord.

C'était une idée extraordinaire que de demander à tout hasard au Québec de tenter cela.

Puisque la volonté d'accepter l'idée n'existait pas, ce serait inutile de la tenter. Mais si les provinces disent qu'elles sont maintenant disposées à ratifier l'accord, la question du député devient très intéressante.

LES AUTOCHTONES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Apparemment, le gouvernement a deux façons de panser les blessures du pays. À quoi bon essayer de minimiser les répercussions de l'échec de l'Accord du lac Meech la semaine dernière et, en même temps, de chercher des coupables?

Nous voulons une réponse claire du vice-premier ministre. Le gouvernement entend-il respecter sa promesse aux autochtones et annoncer aujourd'hui qu'il va proposer une définition conjointe des droits issus de traités et nommer une commission royale des affaires autochtones?

Va-t-il respecter sa promesse et commencer à réparer les pots brisés en faisant cette annonce à la Chambre dès maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, sauf erreur, le député était à la Chambre hier quand son chef a posé une question semblable au premier ministre. Ce dernier a répondu qu'il examinerait les suggestions du chef du NPD.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si le premier ministre estimait que la création d'une commission royale d'enquête sur les questions autochtones était une bonne idée il y a une semaine, c'est certainement toujours une bonne idée et il est temps d'entamer le processus de guérison.

Plus tôt pendant la période des questions, le vice-premier ministre a accusé divers dirigeants autochtones. Il devrait se rendre compte que, dans le nord du Manitoba, des autochtones ne pourront pas fréquenter l'université cet automne, parce que le gouvernement fédéral a supprimé les fonds destinés à des programmes fédéraux-provinciaux, c'est-à-dire le BUNTEP et le programme ACCES.

Comment peut-il s'attendre que ces autochtones fassent confiance au gouvernement alors qu'ils ne pourront pas fréquenter l'université dans deux mois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour répondre à la dernière partie de la question du député, permettez-moi de lui dire simplement que, proportionnellement, les dépenses engagées au profit des autochtones ont augmenté de 38 p.100 depuis 1985-1986.

En ce qui a trait à la question concernant le processus de guérison, je me contenterai de citer les propos que le premier ministre a tenus à Baie-Saint-Paul, au Québec, le 24 juin: «Comme l'Accord du lac Meech n'a pas pu être ratifié, tout ce qu'il contenait est tombé à l'eau, entre autres, toutes les réunions qui avaient été prévues. Et celles que je regrette particulièrement sont celles auxquelles devaient participer les autochtones car, comme je l'ai dit aujourd'hui, nous sommes venus très près de nous entendre par le passé. J'étais absolument et profondément convaincu que si le Québec était revenu à la table des négociations, nous aurions pu conclure l'entente qui aurait permis de rendre justice aux autochtones. Cette occasion manquée représente une grande tragédie pour les autochtones et pour le Canada, mais nous déploierons tous les efforts possibles pour corriger la situation.»

C'est l'engagement qu'a pris le premier ministre au nom du gouvernement du Canada.

* * *

[*Français*]

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre.

Au moment où une grande majorité de Québécois et de Québécoises favorisent la souveraineté du Québec et où même le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré qu'elle s'arrangerait bien et trouverait inéluctable d'ailleurs la souveraineté du Québec, il est surprenant que le Canada n'ait pas encore rompu ses liens coloniaux avec l'Angleterre et la reine, démontrant ainsi une totale incompréhension d'un Canada moderne et libre.

Si le Canada anglais ne peut se débarrasser de ses vieux liens coloniaux et devenir lui-même un État indépendant, est-il toujours de la politique du gouvernement de reconnaître le droit du peuple du Québec à l'autodétermination, à sa pleine souveraineté et à sa propre liberté?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Si le député veut avoir des éclaircissements sur la position du Nouveau Parti démocratique, il ferait mieux de s'adresser au chef de ce parti.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, peut-être que le vice-premier ministre pourrait porter attention et comprendre qu'il s'agit bien d'une question extrêmement importante pour les Québécois et les Québécoises.

Est-ce qu'il est toujours de la politique du gouvernement de reconnaître le droit du peuple du Québec à l'autodétermination, à sa pleine souveraineté et à sa liberté? Et j'ajouterai, ce qui devait être ma question supplémentaire, si jamais la réponse du gouvernement était oui, est-ce que le gouvernement reconnaît que ce droit à l'autodétermination pourra se faire par référendum du Québec ou par vote à l'Assemblée nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député me demande si je suis fédéraliste et si je crois au Canada, ma réponse est oui.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Hier, le gouvernement a présenté le projet de loi C-80 qui apporte des modifications à la législation concernant le contrôle des armes à feu. Il y a au moins deux lacunes graves au point de vue de la sécurité dans ce projet de loi. Premièrement, il ne contient absolument rien de nouveau au sujet des cours de maniement sécuritaire par rapport aux dispositions de 1978 qui n'ont toujours pas été promulguées. Deuxièmement, une disposition sur les droits acquis permettra encore l'acquisition d'armes automatiques converties jusqu'au 30 juin 1991.

Pourquoi la ministre ne s'est-elle pas occupée de ces deux éléments importants du contrôle des armes et pourquoi permet-elle encore pendant un an l'acquisition de ces armes automatiques transformées en armes semi-automatiques?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question du député. En dépit de ses critiques, je le remercie de ses commentaires constructifs d'hier, tout comme je remercie les néo-démocrates des leurs.

Je commencerai par la deuxième partie de sa question qui a trait à la disposition sur les droits acquis des propriétaires d'armes automatiques transformées en armes semi-automatiques. Ces armes ne pourront pas être acquises jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la mesure

législative, car, comme le député l'a entendu dire hier, l'importation de ces armes est déjà restreinte par Douanes Canada.

La décision de protéger les droits acquis est une décision politique. Le comité législatif voudra sans doute en discuter et faire des recommandations.

Nous suivons la pratique de 1978 où une disposition sur les droits acquis de détenteurs d'armes interdites avait donné de bons résultats. Pour être dans la légalité, ceux qui se prévaudront de la clause de droits acquis devront enregistrer leur arme. Cela donne aux forces policières une bien meilleure idée de l'endroit où se trouvent ces armes à feu et de qui les possède, et cela est beaucoup plus efficace pour en favoriser la diminution graduelle du nombre qu'une mesure d'interdiction pure et simple assortie d'une période d'amnistie où l'on espère que tous les propriétaires de telles armes les rendront. C'est une bien meilleure façon d'exercer un contrôle, mais je suis intéressée à toute suggestion que pourrait faire le comité législatif à ce sujet.

Quant à la question sur les cours de maniement, je tiens à ce que le député sache que les dispositions du Code criminel. . .

M. Milliken: Allez, ce n'est pas une réponse, c'est de l'obstruction.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Je réponds à la question du député. Les dispositions du Code criminel ne précisent pas les propositions de cours. Comme je l'ai déclaré, je compte former un conseil consultatif sur les armes à feu. Son mandat original sera d'élaborer un plan de mise en oeuvre des propositions qui, je l'espère, seront en vigueur au début de la prochaine année financière.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour la ministre de la Justice. Il est manifeste que nous devons encore étudier le projet de loi en question. Nous, dans l'opposition, sommes prêts à envisager d'accélérer l'étude de ce projet de loi afin de pouvoir organiser une vraie consultation des particuliers et des groupes dignes de confiance qui utilisent des armes à feu.

La ministre est-elle prête à accepter de faire franchir rapidement à ce projet de loi l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer à un comité législatif pour que le Parlement puisse recevoir sans tarder des conclusions et procéder à des consultations afin d'améliorer réellement ce projet de loi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je remercie le député. Oui, je suis prête à le faire et je lui suis reconnaissante de sa collaboration. C'est précisément, je pense, la façon dont nous allons procéder et j'espère que nous pourrons peut-être obtenir l'accord des leaders à la Chambre pour le faire aujourd'hui. J'estime que c'est une excellente suggestion et j'apprécie la bonne volonté et l'esprit de coopération du député.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il a rencontré il y a plus d'un mois à Windsor les représentants de l'industrie ontarienne et canadienne du camionnage auxquels il a promis de s'attaquer à leurs problèmes et de rendre leurs conditions d'exploitation plus équitables par rapport à celles de leurs collègues américains.

Lors d'une réunion tenue ce matin avec les représentants de l'industrie, le ministre a adopté la tactique habituelle du gouvernement actuel en promettant de former encore un autre groupe de travail qui ne se mettra même pas à l'oeuvre avant la mi-août.

Quand le gouvernement va-t-il faire quelque chose de concret pour venir en aide à l'industrie canadienne du camionnage?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis plutôt étonné que mon honorable collègue me suggère de rejeter la suggestion de la Conférence canadienne des teamsters, de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, et du Syndicat international des transports et des communications, qui représentent environ 150 000 Canadiens, qui m'ont demandé de former un groupe de travail composé de représentants des syndicats de camionneurs, de l'industrie et du gouvernement aux paliers fédéral et provincial. Cela m'a paru une bonne suggestion, et je l'ai acceptée. Nous nous sommes entendus sur une date qui convenait à tout le monde, soit la semaine du 13 août pour la première réunion. Si mon honorable collègue me suggère de rejeter cette suggestion, quelle autre solution recommanderait-il?

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je rappelle au ministre qu'il a fait une promesse semblable à ces personnes il y a 34 jours et qu'il

n'a pas levé le petit doigt avant que des pressions soient exercées sur lui ce matin, à cet égard.

Le ministre sait également qu'il a 24 heures pour poser un geste en vue d'éviter que les camionneurs ne mettent leur menace à exécution, c'est-à-dire jusqu'à 23 h 59 demain soir, heure où ils doivent fermer les frontières et les autoroutes du pays si le gouvernement n'a encore rien fait de concret.

Je pose de nouveau la question au ministre: qu'est-ce que le gouvernement compte faire maintenant pour répondre aux besoins de l'industrie du camionnage, sur des questions comme les taux d'intérêt, la taxe d'accise sur l'essence et la déduction pour amortissement? Sur tous ces points, ils sont désavantagés face à leurs concurrents américains. Que comptez-vous faire maintenant, d'ici demain, à minuit?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député parle des engagements que j'ai pris envers les camionneurs indépendants, à Windsor, il y a environ cinq semaines. Je me suis engagé à chercher des moyens de mieux faire respecter les dispositions interdisant le cabotage et ce fut fait. Je me suis engagé à trouver des éléments de preuve supplémentaires sur les pratiques déloyales. Les camionneurs indépendants ne nous ont fourni aucune preuve de ces faits, depuis cinq semaines. Je me suis engagé à expliquer la situation au sujet de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Ils ont été satisfaits des explications fournies. J'ai rempli tous les engagements que j'ai pris à Windsor, et ils vous le confirmeront.

J'ai aussi déclaré à l'organisation des camionneurs, regroupant quelque 150 000 Canadiens qui ne veulent pas fermer les routes, qui veulent respecter la loi, que je les rencontrerais en août.

Je propose au député d'éviter de leur conseiller d'enfreindre la loi, comme il le fait maintenant.

* * *

LE RAPPORT DUBIN

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Le rapport Dubin a été rendu public hier. Il s'agit d'un rapport excellent et bien équilibré qui constitue un argument de poids en faveur d'une refonte complète du système sportif au Canada.

Par l'entremise du comité permanent, la Chambre a créé un sous-comité de la condition physique et du sport amateur. Le ministre peut-il confirmer officiellement à la Chambre son intention de renvoyer le rapport Dubin au sous-comité de la condition physique et du sport amateur?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je profite de la question du député pour remercier, au nom de tous les députés de la Chambre, M. le juge Dubin et son personnel de l'excellent travail qu'ils ont fait dans ce rapport.

Des voix: Bravo!

M. Danis: Pour ce qui est du processus, le gouvernement a l'intention de tenir des consultations. En fait, nous demanderons au sous-comité, dont le député de Victoria fait partie, de nous donner son avis sur le rapport. Nous avons l'intention de prendre une décision au sujet des personnes nommées dans la recommandation de M. le juge Dubin, d'ici à la fin de l'été. Dans un deuxième temps, le gouvernement entend en arriver à une réponse globale d'ici l'automne.

• (1500)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre a dit notamment hier qu'il accepte le message central du rapport. Ce document décrit une situation mondiale honteuse dans le domaine des sports et la conduite immorale d'organismes dont certains sont financés par le gouvernement.

Le ministre donne-t-il à la Chambre l'assurance que, avec son examen des politiques en matière de sports, jamais plus nous ne verrons l'État financer des activités immorales dans notre pays?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Je répète, monsieur le Président, que le gouvernement donnera une réponse complète au rapport à l'automne.

Je ne demanderais pas mieux que de répondre maintenant à toutes les questions sur le rapport. Mon collègue comprend sûrement que la façon ordonnée et méthodique de procéder est celle que j'ai proposée il y a un instant.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Après bien des discussions, je

suis heureux d'apprendre qu'il va visiter l'aéroport de Buttonville.

Dans son récent examen des propositions ayant trait au transport aérien dans la région de Toronto, la commission d'évaluation environnementale reconnaît l'importance des aéroports régionaux comme celui de Buttonville. La conclusion du rapport dit ceci: «S'il est possible de comprendre ces aéroports dans la stratégie à long terme concernant le transport aérien dans le sud de l'Ontario, la commission recommande à Transports Canada de préserver les différentes options qui s'offriront à lui dans l'avenir.»

Le ministre est-il disposé à examiner toutes les possibilités qu'offre cette excellente installation, qui pourrait soulager l'encombrement à l'aéroport Pearson, surtout en ce qui concerne les petits avions d'affaires?

Des voix: Oui!

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis tenté de dire oui, comme le veulent mes amis d'en face.

Je voudrais informer mon collègue que nous sommes en train d'étudier toute la question des aéroports du sud de l'Ontario. L'aéroport Pearson, ceux de Hamilton, de Buttonville et d'Oshawa font partie de nos projets. Nous sommes censés visiter Buttonville dans le courant de l'été.

[*Français*]

M. le Président: Il y a une question de privilège de l'honorable député de Richmond--Wolfe (M. Côté).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

AFFIRMATION DE L'ALLÉGEANCE POLITIQUE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, suite à une certaine rumeur qui a circulé cet avant-midi, à savoir que j'allais me désister du gouvernement comme député conservateur de Richmond--Wolfe, je tiens, monsieur le Président, à démentir catégoriquement ce qui a été dit dans les médias.

Des voix: Bravo!

M. Côté: J'ajoute, monsieur le Président, que cette décision n'en est pas une de ce jour, mais qu'elle avait déjà été annoncée et confirmée dans ma propre circonscription et ma région dès lundi matin. Je suis désolé que ma population ait été confondue par une telle rumeur.

Et j'ajoute, monsieur le Président, en terminant, que je ne vois pas d'autres défenseurs que le premier ministre du Canada, Brian Mulroney et le gouvernement conservateur pour défendre, non seulement le bien-être du Québec en général, mais le bien et les intérêts de ma circonscription. Qu'aurions-nous à faire, monsieur le Président, en dehors de son gouvernement, si ce n'était Jean Chrétien, par exemple. . . Jean Chrétien, c'est la porte ouverte au sabotage et tout simplement à la destruction. . .

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. J'y suis autorisé comme je n'ai pas l'intention de quitter mon groupe parlementaire moi non plus.

Dans sa réponse à ma question supplémentaire, le ministre des Transports a fait une accusation très grave, que je ne saurais prendre à la blague. Il m'a accusé d'avoir incité un groupe de gens à commettre un acte illégal.

Je puis assurer à la Chambre que je n'ai rien fait de tel. Je ne faisais que signaler au ministre qu'un grave problème risquait de se poser, pour qu'il puisse s'en occuper, comme il a le devoir de le faire.

Je somme le ministre de se rétracter.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue a fait, dans le préambule de sa question, plusieurs allégations sur ce que j'aurais ou n'aurais pas fait. Je trouve offensant qu'il laisse entendre que je n'ai pas rempli mes engagements, parce que ce n'est pas vrai. Mon collègue sait pertinemment que nous avons rempli nos engagements.

Je m'appuie sur les témoignages de 150 000 travailleurs syndiqués qui ont accepté de contribuer aux travaux de ce groupe de travail que nous avons constitué à leur demande. Je suis heureux qu'ils aient accepté.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Je serais heureux de connaître ce que mes collègues d'en face ont à proposer. S'ils souhaitent faire partie du groupe de travail, ils seront les bienvenus.

Si, par inadvertance, j'ai donné à penser que mon collègue conseillait aux camionneurs artisans d'enfreindre la loi en menaçant la population canadienne de débrayer à minuit demain et si, par mégarde, j'ai laissé entendre qu'il était illégal de leur recommander d'ériger un barrage routier, ce qu'il serait fort malvenu de recommander, alors je me rétracte.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

DÉPÔT DU RAPPORT DUBIN

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, les copies du rapport Dubin.

* * *

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse exhaustive au rapport dans les 150 jours.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DU QUARANTE-SEPTIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-septième rapport du Comité de sélection.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce rapport traite de la composition des comités législatifs. Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ces rapports sont réputés avoir été adoptés au moment de leur dépôt à la Chambre.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-324, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (dispositifs de compression).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi d'initiative parlementaire intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (dispositifs de compression)».

Ce projet de loi vise à exempter les dispositifs de compression de la taxe de vente fédérale. Ces dispositifs servent à réduire la tuméfaction causée par le lymphoedème.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1510)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que la députée présente un second projet de loi?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-325, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (prothèses mammaires).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, c'est encore avec plaisir que je présente un projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (prothèses mammaires)».

Ce projet de loi vise à assurer une protection contre les prothèses mammaires dangereuses et celles qui présentent des risques de danger.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-326, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, d'après les dispositions actuelles du Code criminel, la propagande haineuse dirigée contre les femmes, les lesbiennes ou les homosexuels n'est pas illégale.

Ce projet de loi vise à modifier les dispositions du Code de manière à les rendre conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle.

Il y a de plus en plus de propagande sur le marché qui vise à promouvoir la haine contre les lesbiennes, les homosexuels et les femmes au Canada. Nous voulons que le Parlement, malgré les néandertaliens qui se trouvent dans les rangs du Parti conservateur, fasse savoir avec ce projet de loi que la propagande haineuse ne sera pas tolérée au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Thunder Bay—Atikokan a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter deux projets de loi?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-327, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, très brièvement, les modifications à la Loi électorale du Canada sont conçues pour régler un certain nombre de questions administratives concernant l'organisation des scrutins, en tenant compte de l'endroit où les gens vivent et comment ils peuvent voter, et également la question des dépenses électorales.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI NATIONALE DE 1987 SUR LES TRANSPORTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-328, Loi modifiant la Loi nationale de 1987 sur les transports et le Code criminel (surréservation).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, ce projet est conçu pour répondre à la colère des passagers qui se rendent à l'aéroport pour s'apercevoir que leur siège a été vendu à quelqu'un d'autre. Il interdirait de surréserver mais, en contrepartie, il exigerait des passagers qu'ils donnent avis de leur annulation.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

INDUSTRIE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

RENVOI DU RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai trois motions nécessitant le consentement unanime de la Chambre à présenter. La première est la suivante:

[*Français*]

Que, nonobstant tout ordre ou pratique de la Chambre, le rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien intitulé: *Rapport de l'administration du pétrole et du gaz des terres du Canada pour l'année 1989*, qui a été réputé déféré au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, soit réputé déféré aussi au Comité permanent de l'industrie, de la science, de la technologie, du développement régional et du Nord canadien.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

RENVOI DU PROJET DE LOI À UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la deuxième motion, qui demande le consentement unanime, est la suivante:

> Que, nonobstant l'article 73(2) du Règlement, le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, ne soit pas renvoyé lors de l'adoption du projet de loi en deuxième lecture à un Comité législatif, mais soit renvoyé au Comité spécial chargé d'examiner la Loi sur le Parlement du Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a bien eu des consultations et nous sommes d'accord à l'unanimité.

Le ministre pourrait-il nous assurer que le comité ne se réunira ni en juillet ni en août et qu'il ne tiendra qu'une courte séance en septembre pour arrêter le programme de ses travaux? On veut établir ce comité maintenant pour faire savoir aux gens qu'il peut recevoir les mémoires et qu'il sera aussi en quête d'informations.

Deuxièmement, le ministre peut-il nous assurer que les lignes directices du Cabinet concernant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ne seront pas modifiées tant que le ministre de l'Environnement n'aura pas rencontré le comité?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne la motion, je peux confirmer que le ministre devra consulter le comité avant de modifier les règlements de 1984.

Nous n'avons pas l'intention de faire siéger ce comité pendant les mois de juillet et d'août. Je tiens à le confirmer.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, au sujet de la motion dont la Chambre est saisie et qui a trait à la Loi sur le Parlement du Canada, le leader suppléant à la Chambre nous dirait-il si le gouvernement a l'intention de mettre ce projet de loi en délibération cet après-midi et le cas échéant, quand compte-t-il le faire?

M. Danis: Nous avons l'intention de faire l'appel de ce projet de loi plus tard cet après-midi. Si le député veut bien me permettre de présenter ma troisième motion, je pourrai ensuite répondre aux questions.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT POUR L'ÉTÉ

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Voici le texte de ma troisième motion:

> Que, lorsque la Chambre aura disposé aujourd'hui de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-79 et de l'avis de motion émanant du gouvernement, en date du 26 juin 1990, concernant le projet de loi C-78, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 24 septembre 1990, sous réserve que:
>
> (1) l'article 28(3) du Règlement concernant le rappel de la Chambre soit considéré comme étant en vigueur pendant la période d'ajournement; et
>
> (2) si, à quelque moment suivant l'adoption de cet ordre jusqu'au vendredi 21 septembre 1990, la Chambre ne siège pas et qu'un ou plusieurs projets de loi sont prêts pour recevoir la sanction royale, le Président pourra, après consultation avec le gouvernement, fixer les dates et heures auxquelles la Chambre se réunira à cette seule fin, pour s'ajourner ensuite de nouveau conformément au présent ordre.

M. Angus: Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir soulevé une question au mauvais moment. Il y avait probablement deux numéros de projets de loi l'un à côté de l'autre.

Le gouvernement sait qu'on a exprimé de graves inquiétudes au sujet du paragraphe 52.8(1) de la Loi sur le Parlement du Canada. Des députés ont dit clairement qu'ils s'attendent à un amendement à ce paragraphe. Le

gouvernement est-il disposé à amender ou même à supprimer ce paragraphe au cours des délibérations du comité?

M. Danis: Monsieur le Président, je voudrais faire ces remarques à titre de président du comité, si mon collègue n'a pas d'objection.

Les députés de Thunder Bay—Atikokan et de Churchill sont membres du comité. Nous avons présenté un rapport unanime à la Chambre.

J'ai lu le projet de loi très attentivement, tout comme le député de Thunder Bay—Atikokan et les députés de l'opposition officielle. Je comprends et je partage leurs inquiétudes au sujet du paragraphe 52.8(1) du projet de loi.

C'est pourquoi j'espère que le gouvernement se penchera sur la question au cours de l'été, à condition que tous les députés y consentent. En tant que président du comité, j'accepterais volontiers d'étudier ce paragraphe.

• (1520)

Je partage pleinement les préoccupations des députés du Nouveau Parti démocratique, des députés de l'opposition officielle et des députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet de cette disposition du projet de loi.

À ma connaissance, c'est la seule disposition du projet de loi qui a inspiré de sérieuses réserves aux députés. En ma qualité de président du comité, je peux assurer aux députés que nous étudierons cette question.

Si les membres du comité m'appuient, je suis prêt à écrire aux députés pour leur demander leur avis là-dessus. J'adresserais à chacun d'entre eux une copie de la disposition en cause et je leur demanderais leur avis. Les députés de chaque parti politique pourraient ensuite faire valoir leur point de vue.

Je proposerais également d'inviter des témoins à se prononcer sur cette disposition. Les députés savent sans doute que le comité étudie ce projet de loi depuis maintenant plus de six mois.

Le projet de loi renferme environ 50 articles. Pourtant, un seul d'entre eux fait problème. C'est pourquoi j'espère que nous nous mettrons d'accord cet après-midi pour franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture et étudier attentivement la disposition mentionnée par le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

En tant que membre du comité spécial de la Chambre qui s'est penché sur la clause Canada, je tiens à dire au nom de mon caucus et, en particulier, au nom de mon collègue, le député de Saint-Denis, que nous nous attendons à ce que des audiences soient tenues plus tard dans le courant de l'été. Devraient y être entendus des témoins provenant de groupes de défense des libertés civiles et des forces policières, de sorte qu'on ait le point de vue de tout le monde sur le paragraphe 52.8(1).

Je puis assurer à la Chambre que nous avons aussi des réserves à l'égard de la clause elle-même, mais que nous voudrions tenir des discussions publiques là-dessus de sorte que les Canadiens sachent bien ce que nous nous efforçons de faire ici.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous avons eu des discussions au caucus au sujet de la clause en question.

Je tiens à bien préciser que le problème, c'est que le projet de loi sera lu pour la deuxième fois plus tard cet après-midi. Nous ne pouvons absolument pas accepter le principe de cette clause. Nous ne voulons pas qu'on présume de ce qui aura lieu ici cet après-midi.

Nous ne voulons pas que la Chambre des communes lise le projet de loi pour la deuxième fois et que le gouvernement dise ensuite que nous avons approuvé le principe de cette clause en lisant le projet de loi pour la deuxième fois.

Nous tenons à préciser officiellement ici au nom de notre caucus que lorsque le projet de loi sera débattu plus tard cet après-midi, nous ne pourrons pas accepter cette clause. S'il est adopté à la Chambre plus tard aujourd'hui, nous avons certes l'intention de faire supprimer cette clause et de nous assurer qu'elle ne figure pas dans la version définitive qu'aura le projet de loi une fois que le comité l'aura étudié cet été.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'apprécie l'engagement pris par le leader adjoint du gouvernement au sujet de ce projet de loi. Je m'inquiète, cependant, parce qu'il a parlé du rapport du comité.

Le rapport du comité en question a été adopté un vendredi après-midi, mais il n'a pas encore été étudié par la Chambre. Je ne voudrais pas que l'appui que nous

donnons à cette procédure soit interprété comme un appui à un projet de loi qui reflète le rapport du comité dans ce domaine.

En effet, la possibilité qu'il y ait un mécanisme de filtrage et que la loi soit différente pour les Canadiens et les parlementaires suscite de profondes inquiétudes. C'est cela qui nous préoccupe. Le leader parlementaire adjoint s'en rend sans doute compte.

J'espère que c'est clair. Mon collègue de Churchill parlera de ce projet de loi en deuxième lecture. Nous pourrons alors clarifier la situation, mais j'espère que vous comprendrez que nous nous opposerons à ce projet de loi en deuxième lecture.

Légiférer pour obliger la police du Canada à obtenir l'autorisation du Bureau de la régie interne ou de tout autre organisme avant de perquisitionner ou de mettre une ligne sur écoute même si elle a un mandat pour le faire serait fondamentalement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TPS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai ici plusieurs pétitions concernant la nouvelle taxe qui va entrer en vigueur le 1er janvier 1991.

Plusieurs centaines de personnes de ma circonscription et de la région de Montréal, monsieur le Président, y ont apposé leurs signatures pour démontrer qu'ils s'opposent à cette taxe qui est discriminatoire et qui va imposer un fardeau supplémentaire aux familles canadiennes. Ils nous demandent à nous, les libéraux, et à tous les Canadiens qui s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage, tous ces gens demandent au gouvernement de retirer cette taxe affreuse.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des sympathisants et des anciens combattants concernant une décision du gouvernement.

[*Traduction*]

La pétition a trait au fait que le gouvernement du Canada a institué des frais qui réduiront les services d'aide domestique aux anciens combattants et accroîtront sensiblement le coût des soins à long terme.

Nos vétérans ont déjà rendu des services à notre pays et ne devraient pas être visés par ces mesures.

J'invite donc le Parlement à rejeter ces mesures qui privent les vétérans de services satisfaisants et aggravent leurs difficultés financières.

La pétition a été signée par plus de 300 anciens combattants et leurs amis.

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un bon nombre d'habitants de la région de Labrador City et de Wabush à propos de la crise qui frappe l'industrie de la pêche de notre province.

Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien d'amener le gouvernement du Canada à étendre immédiatement la compétence du Canada jusqu'au bord de notre plateau continental, comme cela est compatible avec le droit international, de sorte que le Canada puisse protéger et réglementer les stocks de poisson qui sont si essentiels pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique et pour tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre aujourd'hui la parole pour présenter une pétition portant plus de 300 signatures qui s'ajoutent aux milliers d'autres inscrites sur les pétitions que j'ai déjà déposées à la Chambre. Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et demandent au Parlement de la rejeter.

LE SERVICE VOYAGEURS FERROVIAIRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition contre les réductions du service voyageurs de VIA. Ces quelques dizaines de pétitionnaires s'ajoutent aux milliers d'autres qui ont déjà déposé une pétition à la Chambre à ce sujet.

Affaires courantes

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieurs le Président, je suis heureux de présenter une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Cette pétition a été signée par 252 habitants de Hamilton. C'est mon collègue de Hamilton Mountain qui a eu la bienveillance de recueillir leur signature.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement de rejeter cette taxe qu'ils jugent inéquitable après les nombreuses augmentations fiscales imposées par les conservateurs.

M. Harvey (Edmonton-Est): Les libéraux aiment la TPS.

M. Milliken: Je remercie le député d'Edmonton-Est pour ses remarques. Je sais qu'il appuie le Sénat et je suis heureux de l'apprendre.

Cette pétition s'adresse aux deux composantes du Parlement et exhorte la Chambre à rejeter la taxe sur les produits et services.

Je sais que le député d'Edmonton-Est voudra se faire nommer au Sénat pour pouvoir y faire valoir ses idées et ses préoccupations.

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de déposer une pétition à la Chambre.

Les pétitionnaires soutiennent que des milliers d'Européens de l'Est ont agi de bonne foi lorsqu'ils sont entrés au Canada et qu'ils ont ensuite présenté une demande d'immigration en tant qu'exilés volontaires. Ils font observer qu'il n'y a en Europe de l'Est aucun bureau d'immigration offrant une gamme complète de services et que, dans bien des cas, le traitement des demandes de cette catégorie prend jusqu'à deux ans et parfois plus longtemps encore. Étant donné que ces exilés volontaires sont bien établis au Canada, comme l'exige le règlement les concernant, les pétitionnaires prient le Parlement de demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire preuve d'autant de bonne foi qu'eux en prolongeant la période de validité de leurs visas canadiens jusqu'à la fin du processus d'examen de leurs demandes.

• (1530)

En toute justice, je dois ajouter que la ministre et son sous-ministre ont déjà pris certaines dispositions en vue de régler ce problème et je les remercie d'avoir ainsi donné suite à mes démarches antérieures.

L'ALLEMAGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens ont signé cette deuxième pétition qui traite de l'unification de l'Allemagne et de ses répercussions possibles sur la sécurité de la frontière polonaise. Les pétitionnaires demande au Parlement de reconnaître la frontière actuelle entre la Pologne et la République démocratique d'Allemagne comme étant la frontière définitive et inviolable entre la Pologne et tout futur État germanique unifié. Ils prient le Parlement de soutenir les exigences du gouvernement polonais qui veut participer activement aux assemblées et aux délibérations appelées à trancher la question des intérêts polonais.

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions signées par des personnes de ma circonscription de York-Ouest contre la nouvelle TPS.

Les signataires disent que le gouvernement fédéral conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt.

Monsieur le Président, l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens par tout le pays. Alors, je demande, de la part de tous ces gens, que le gouvernement retire cette nouvelle taxe sur les produits et services tout de suite.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 juin, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais signaler aux députés que le Président voudrait les accueillir au salon 16, à 16 h 45, aujourd'hui.

Reprenons le débat. Il reste au député de Durham dix minutes pour terminer son discours, plus dix minutes pour les questions et observations. La parole est au député de Durham.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, vous vous rappelez sûrement qu'hier, alors que j'ai appuyé le projet de loi gouvernemental, le projet de loi C-78, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale proposée, je me suis surtout attardé sur l'ouverture du processus et les mesures importantes qui ont été prises dans ce projet de loi, afin que le public y participe tout au long. Alors que je finissais mon intervention hier, je venais de mentionner que le projet de loi renferme une clause dans laquelle on crée un programme officiel d'aide financière aux participants, tendant à s'assurer que tous les intéressés aient l'occasion de participer au processus de médiation et aux audiences publiques découlant de ce projet de loi.

Ce programme d'aide financière de plusieurs millions de dollars permettra à des Canadiens qui n'auraient pas eu autrement les ressources financières nécessaires, de participer aux examens publics.

Ainsi, les partisans et les adversaires d'un projet auront tous des chances égales de profiter d'une aide financière.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit même que les observations formulées par la population dans le cadre du processus d'évaluation environnementale doivent être examinées avant qu'une décision ne soit prise au sujet d'un projet important. En outre, les rapports obligatoires d'étude, de médiation et de commission doivent tenir compte des préoccupations du public.

La loi crée également l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui sera tout à fait indépendante de tous les ministères, notamment le ministère de l'Environnement, et qui aura pour mandat de se pencher sur le processus d'évaluation environnementale et de faire rapport sur sa mise en oeuvre à tous les niveaux administratifs. Chaque année, l'agence devra déposer à la Chambre un rapport annuel sur ce sujet qui sera soumis à l'examen du public.

Le public a aussi d'autres possibilités d'intervenir dans l'établissement des listes d'exclusion et d'étude obligatoire ainsi que d'autres règlements aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Celle-ci stipule que la liste d'exclusion pour tout le gouvernement doit être établie en collaboration avec le public. Cette liste comprendra des projets qui ne présentent aucun danger pour l'environnement ou qui n'ont que des répercussions négligeables sur celui-ci. Ces projets pourraient comprendre de simples rénovations, des activités courantes, de petits travaux de construction et des études scientifiques dirigées. Les projets figurant sur la liste d'exclusion n'auront pas besoin d'être évalués.

On établira une liste d'étude obligatoire pour les projets qui présentent un risque potentiellement grave pour l'environnement. En général, ces projets auront tendance à être à grande échelle et à souvent susciter des craintes chez le public. Par exemple, les grands projets d'exploitation du pétrole et du gaz, les mines d'uranium, les grandes centrales hydro-électriques et les vastes installations industrielles pourraient être soumis à une étude obligatoire. Il y aura aussi de nombreuses possibilités de consulter le public dans la détermination d'autres lois et règlements qui devraient déclencher une évalua-

tion environnementale aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La loi donne le pouvoir au gouverneur en conseil de décider quelles dispositions des autres lois fédérales entreront dans cette catégorie. Un examen préliminaire des lois réglementaires fédérales montre que certaines dispositions de la Loi sur les pêcheries, de la Loi sur l'Office national de l'énergie et de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique pourraient être envisagées par le projet de loi proposé.

L'identification de ces actes réglementaires dans le règlement, et non dans la loi elle-même, permettra de consulter largement le public. Cela permettra aussi à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de rester dynamique.

Monsieur le Président, j'ai parlé aujourd'hui de la possibilité d'une participation accrue et plus transparente dans l'évaluation environnementale des projets. Cependant, le gouvernement actuel a pris également une autre initiative importante propre à favoriser la participation de la population à l'évaluation des programmes. Pour la première fois, un gouvernement met en oeuvre un processus d'évaluation environnementale de tous les nouveaux programmes. Ce processus d'évaluation est à peu près unique au monde. Dans le cadre de cette nouvelle démarche, les ministres ont convenu qu'avant de prendre quelque décision que ce soit, ils devraient tenir compte des incidences environnementales de tout nouveau programme.

Le gouvernement a décidé qu'au moment d'annoncer une nouvelle politique ou un nouveau programme, il devra en faire connaître les répercussions écologiques. Les Canadiens seront alors invités à examiner de près ces énoncés. Ils auront une autre occasion d'y regarder de près. En effet, le comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes pourra demander à tout ministre de venir expliquer l'impact écologique de toute nouvelle politique ou de tout nouveau programme.

• (1540)

Je tiens à rappeler aux députés que ce projet de loi lui-même est l'aboutissement de maintes consultations avec la population. Le gouvernement a élaboré la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale en s'appuyant sur les idées et les recommandations des Canadiens qu'il recueille depuis deux ans dans le cadre de consultations d'un océan à l'autre.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a prêté l'oreille à un vaste éventail de Canadiens, y compris des gouvernements, le secteur privé, les autochtones, les groupes de défense de l'environnement et d'autres groupes d'intérêts spéciaux, le Barreau, et les professionnels de l'évaluation environnementale.

J'exhorte vivement tous ces Canadiens et d'autres à venir présenter leurs points de vue au comité de la Chambre des communes lorsque celui-ci étudiera plus tard cette année la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, après avoir écouté l'intervention du député de Durham hier en particulier et aujourd'hui, je voudrais lui poser une question. Étant donné qu'il n'était pas encore né politiquement en 1984, et qu'il se permettait de parler avec tant d'autorité de ce qui s'est fait d'après lui à la hâte en 1984, il faudrait peut-être lui faire savoir que les lignes directrices produites en 1984 résultaient d'un vaste travail de réflexion et n'ont pas été établies à la hâte comme il le prétend d'après ce que rapporte le hansard à la page 13141.

Les lignes directrices visaient bien sûr à obliger tous les ministères fédéraux à s'y conformer après 1984. Il ne faut donc pas s'en prendre aux lignes directrices, mais au gouvernement qui n'a pas respecté les lignes directrices en vigueur depuis lors.

Je voudrais donc demander au député de Durham s'il pourrait nous expliquer pourquoi, en dépit des lignes directrices et par la suite en dépit de deux ordonnances judiciaires, le gouvernement actuel permet encore aujourd'hui qu'on poursuive les travaux de construction aux projets de barrage Rafferty-Alameda et de la rivière Oldman?

M. Stevenson: Comme je l'ai dit hier, monsieur le Président, et je m'attendais évidemment à une certaine réaction, car je sais que le député est très sensible sur ce point, certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario, s'étaient déjà dotées d'une loi sur les évaluations environnementales; je dois avouer que je n'ai pas vérifié l'année exacte depuis hier, mais je sais qu'en Ontario la Loi sur les évaluations environnementales a été adoptée en 1977 ou 1978.

Il s'agit d'une loi très générale dont les dispositions sont très détaillées. Durant la plus grande partie de cette période, de 1977 à 1984, le Parti libéral était au pouvoir au niveau fédéral, et le député a fait partie du Cabinet durant une partie de cette période. Les libéraux ont certainement eu amplement l'occasion de présenter une loi sur les évaluations environnementales.

Quoi qu'en dise le député, si on considère le moment où les lignes directrices ont été mises en place en 1984, on voit qu'elles ont en fait été instituées juste avant les élections fédérales, et je maintiens donc ce que j'ai dit hier.

Le député parle avec beaucoup d'éloquence de l'état des diverses questions environnementales et des deux barrages. Le gouvernement a énoncé sa position. Il a pris en considération les décisions des tribunaux. L'informa-

tion est du domaine public, et je crois que je m'en tiendrai là.

Je ne pourrais pas ajouter grand-chose aux arguments qu'ont présentés hier, sur ces projets, des députés des deux côtés de la Chambre.

M. Caccia: Monsieur le Président, dois-je conclure de la non-réponse du député de Durham qu'il ne peut justifier le comportement de son gouvernement au sujet du barrage Rafferty-Alameda et de la rivière Oldman?

Autrement dit, il ne peut expliquer le comportement du gouvernement qui a fait fi, jusqu'ici, de deux ordonnances des tribunaux.

M. Stevenson: Monsieur le Président, les lignes directrices ont été présentées comme telles; l'intention n'a jamais été qu'elles résistent à un examen minutieux des tribunaux.

Je félicite le ministre et le gouvernement d'avoir proposé cette mesure législative primordiale, dont on peut dire à juste titre qu'elle est l'une des plus avant-gardistes du monde en matière d'évaluation environnementale, afin qu'une loi convenable soit en place au Canada, que les projets soient examinés à fond et que l'on ne se méprenne pas sur le partage des responsabilités entre les diverses instances. Ce projet de loi me semble un progrès énorme. C'est dommage qu'il n'ait pas été en vigueur il y a quelques années.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question sera très courte. Le député semble très au fait du projet de loi C-78. Pourrait-il nous faire part, pour mémoire, de son point de vue sur ce qu'il a décrit, il y a quelques instants, comme de grands projets hydro-électriques, nucléaires, pétroliers et gaziers, et des projets de pareille ampleur?

Selon l'interprétation que le député donne à la mesure législative et selon sa compréhension de la politique du gouvernement, la mesure législative signifie-t-elle, à son avis, que ces mégaprojets feraient l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen complets? Est-ce ainsi qu'il comprend la mesure législative?

M. Stevenson: Monsieur le Président, le projet de loi comprend une disposition qui prescrit la tenue obligatoire d'audiences. Je n'ai pas maintenant cette disposition sous les yeux, mais, d'après ce que je comprends, on n'y définit pas exactement quels projets cette disposition visera. Cela sera défini dans des discussions ultérieures. Je suis certain que cela se fera durant les audiences publiques.

Comme député de la Chambre des communes, cela ne me dérange pas que ces types de projets ne soient pas nommés un par un dans le projet de loi. J'aimerais par contre, encore comme député de la Chambre des communes, pouvoir voir, avant l'adoption du projet de loi, une liste relativement complète des types de projets qui serait insérée dans la réglementation immédiatement après l'adoption du projet de loi.

Il est important que le projet de loi soit souple et dynamique. Je ne doute pas que, au cours des années, on doive ajouter des éléments à la liste des types de projets nécessitant des audiences publiques. En fait, je serais déçu si on n'ajoutait rien à cette liste. Les futurs gouvernements qui essaieraient de soustraire un type important de projets de la liste seraient, je crois, traités sévèrement par le peuple canadien. Rien de plus normal.

De la façon dont je comprends le projet de loi, on établira une liste des types de projets qui nécessiteront des consultations publiques. De ce côté-là, ça va. J'aimerais bien voir une liste relativement complète, clairement établie par le gouvernement, avant l'adoption du projet de loi.

M. Fretz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour interrompre brièvement les travaux. La Chambre s'ajournera bientôt; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera certainement cette semaine, du moins nous l'espérons.

Je veux rendre hommage aux pages qui ont travaillé fort pour nous, députés, pendant toute l'année. Nous avons une équipe de pages énergiques, enthousiastes, intelligents et sympathiques, qui nous ont très bien servis à la Chambre. C'est l'un des rares moments où nous nous unissons, en oubliant tout esprit de parti, pour remercier les pages qui sont à notre service. Nous voulons dire merci à chacun d'eux. Nous souhaitons bonne chance à tous, ceux qui reprennent leurs études, ceux qui retournent chez eux pour les vacances, et les autres. Je voudrais que l'ensemble de la Chambre se joigne à moi pour les remercier des loyaux services qu'ils nous ont donnés l'année durant.

• (1550)

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence approuve.

Mme Lynn Hunter (Saanich--les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-78, cette mesure législative tant attendue qui doit régir le processus fédéral d'évaluation environnementale.

Je dois toutefois avouer que le projet de loi m'a déçue. Je ne vous cache pas que mon parti a l'intention de voter contre à l'étape de la deuxième lecture. Pourquoi?

Parce que le Nouveau Parti démocratique est bien connu comme chef de file dans le dossier de l'environnement. Les téléspectateurs se demandent probablement pourquoi alors nous nous opposons à un projet de loi visant à faciliter le processus de protection de l'environnement. La raison en est bien simple. Le projet de loi est tout à fait inadéquat. Nous avons attendu des mois, depuis les dernières élections en fait, que le gouvernement propose quelque chose dans le domaine de l'environnement, car il avait promis d'en faire son cheval de bataille. Le projet de loi à l'étude déçoit par sa médiocrité. Il a une portée beaucoup moindre que les lignes directrices en vigueur, qui ont été énoncées en 1984.

Hier, mon collègue le député de Skeena a fait l'historique du projet de loi, et je recommande la lecture de son discours aux députés parce qu'il situe les événements de façon très concise. Or, la déception qu'inspire le projet de loi n'en est que plus grande.

Ce projet de loi ne s'applique pas à certaines lois fédérales, dont la Loi sur les pêches et d'autres lois concernant l'environnement. Il prévoit des exclusions, sans cependant qu'elles ne soient précisées. Il prévoit également des études environnementales obligatoires sans donner plus de détails.

En conférence de presse, le ministre de l'Environnement a offert de subventionner les intervenants, mais le projet de loi ne prévoit rien de tel. L'évaluation était juste du point de vue de la politique, mais elle ne se traduit par rien de concret dans le projet de loi. En fait, le projet de loi a l'allure d'un gruyère tant il a de trous. Il se révèle très différent de ce qu'il devait être. Il n'a rien de l'intervention gouvernementale qu'on attendait dans le domaine de l'environnement. C'est pour cela que le NPD votera contre son adoption en deuxième lecture.

Bien que le gouvernement nous ait promis un processus efficace d'évaluation environnementale ayant force de loi, il nous présente une mesure législative moins rigoureuse que les règles actuellement en vigueur. Le projet de loi ne s'applique pas aux décisions du Cabinet. Le gouvernement a promis de joindre une évaluation environnementale à tous les documents du Cabinet, mais seul un résumé de ces évaluations sera rendu public. Cela est insatisfaisant.

Nous avons beaucoup entendu parler ces deux dernières semaines de processus et du premier devoir de la Chambre. Le gouvernement devrait savoir que le processus prévu dans ce projet de loi est insatisfaisant. Rien ne nous garantit que le Cabinet tient dûment compte des considérations environnementales dans ses décisions.

Le gouvernement prétend que l'opinion publique le forcera à en tenir compte. Est-ce que les gens qui s'opposent à la TPS l'ont fait changer d'avis? Non. Nous avons déjà découvert que, dans le cas de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, l'opinion publique ne constitue pas une force coercitive efficace. Cette mesure législative est discrétionnaire. Elle marque un recul par rapport aux lignes directrices actuelles qui ont été jugées impératives dans la décision concernant le projet Rafferty-Alameda.

Des dispositions importantes de ce projet de loi dépendent de règlements qui n'ont pas encore été rédigés. On ne sait même pas exactement quelles mesures législatives fédérales seront touchées par cette nouvelle loi ni quels genres de projets seront exclus. Le projet de loi laisse d'importantes questions sans réponse. En voici quelques-unes: Quels projets seront assujettis à cette loi? Quels projets seront exemptés? Quels critères utilisera-t-on pour examiner les décisions du Cabinet? Quelles mesures législatives fédérales seront touchées par cette loi? Le développement et l'aide à l'étranger y seront-ils assujettis? Quel impact cette loi aura-t-elle sur les sociétés de la Couronne?

On s'attendait à tant de choses de ce projet de loi, pourtant il ne répond même pas à ces questions cruciales. La nouvelle Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'ACEE, n'est en fait rien d'autre que l'ancien Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, le BFEEE, qu'on a étoffé un peu. En tant qu'environnementalistes, les néo-démocrates ont réclamé une agence indépendante qui rendrait des comptes au Parlement, mais cette agence, comme le BFEEE, rend des comptes seulement au ministre de l'Environnement. Nous avons eu un certain nombre de rapports, y compris le rapport intitulé *Towards a Sustainable Environnement* rédigé par un groupe de travail du NPD dont j'ai eu l'honneur de faire partie.

M. Fulton: Un excellent rapport.

Mme Hunter: Il a été publié à l'échelle du Canada. Un autre rapport intitulé *Greenprint for Canada* recommandait la création d'un vérificateur environnemental chargé de faire un examen indépendant des activités du gouvernement. Cela était prévu dans les premières ébauches de ce projet de loi, mais on a supprimé cette disposition dans

la version définitive. Lorsqu'on voit ce que le Cabinet a fait à cette mesure législative, on comprend facilement pourquoi je n'ai pas beaucoup confiance en lui.

M. Fulton: C'est honteux, ce sabotage des conservateurs!

Mme Hunter: Il est évident que la version originale de la mesure législative a été considérablement diluée. De l'aveu même du gouvernement, elle ne correspond plus qu'à un processus de consultation. Le projet de loi n'apporte aucune précision en ce qui concerne les projets de construction des barrages Rafferty–Alameda et de la rivière Oldman. Le gouvernement a admis qu'il est actuellement impossible d'évaluer la portée globale du projet de loi. Pour reprendre les paroles de Jim Fulton, notre critique en matière d'environnement: «Le projet de loi est un véritable fromage suisse, il est criblé de trous.» Voilà pourquoi nous nous opposons à cette mesure législative à l'étape de la deuxième lecture.

Je voudrais maintenant parler du projet de loi lui-même et du préambule qui l'accompagne. Cela illustre bien, à mon avis, à quel point le gouvernement aborde mal la question de l'environnement. Dans le préambule du projet de loi, on dit:

> Attendu que le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Cet extrait du préambule expose le raisonnement fautif du gouvernement.

Ce qui aurait été utile de préciser dans le projet de loi, c'est que rien ne sert de chercher un certain équilibre entre l'économie et l'environnement, puisqu'ils sont étroitement liés. Il nous faudrait trouver plutôt une méthode pour comptabiliser tous les coûts.

Je siège au comité de l'environnement et j'ai écouté attentivement le témoignage très intéressant de David Runnals, de l'Institut de recherches politiques. Il a analysé notre système de comptabilité, et vous verrez pourquoi je parle d'une méthode de comptabilité de tous les coûts. Notre système actuel tient compte essentiellement du flux des ressources, et non des stocks de ressources. Par conséquent, nous faisons face à des situations passablement absurdes, comme dans le cas du déversement du pétrole de l'*Exxon Valdez*, où les frais de nettoyage, considérés comme un bien, s'ajoutent au produit national brut des États–Unis, tandis que les coûts associés à la destruction des ressources naturelles dans la baie de Prince–William n'apparaissent nulle part. En fait, le produit national brut de l'État de l'Alaska a notablement augmenté à cause de cette marée noire. C'est vraiment absurde. De l'avis d'un économiste de la Banque mondiale, Herman Daly, on gère le monde un peu comme s'il s'agissait d'une société qu'on est en train de liquider. C'est là où le gouvernement pouvait réellement agir en liant l'économie et l'environnement, mais il a loupé l'occasion.

• (1600)

Ce devrait être dans le projet de loi. Ce devrait au moins être dans le préambule. Si nous ne réussissons pas à défaire ce projet de loi en deuxième lecture, j'espère que le comité qui l'étudiera fera des changements radicaux depuis le tout début.

Je voudrais passer maintenant à la section sur l'aide à l'étranger et la Société pour l'expansion des exportations. L'article 4 en traite. Il ne dit pas, comme je le mentionnais plus tôt, si le projet de loi s'y applique. Il s'agit des trous dans le gruyère dont parlait mon collègue.

Ce que fait ce projet de loi, c'est susciter des attentes. Avec sa façon imagée d'expliquer une situation, mon collègue disait hier que c'était comme un jeu de serpents et échelles; vous montez à l'échelle et vous espérez qu'il y aura quelque chose en haut, mais vous retombez parce qu'il n'y a rien.

Au comité de l'environnement, nous avons eu l'occasion de parler à des représentants de la Société pour l'expansion des exportations. Ils nous ont exposé clairement que leur mandat était de faciliter et d'encourager les exportations, en fournissant des assurances, des garanties, des prêts et d'autres services financiers, et en favorisant la compétitivité internationale du Canada. Cela paraît merveilleux, mais la société doit agir en respectant les principes et les règles du commerce que suit le secteur bancaire privé.

Il y a de l'argent des contribuables qui sert à aider les exportations canadiennes, souvent à destination des pays en développement, et celles–ci ne sont pas soumises à des évaluations environnementales. Comment notre pays, qui jouit d'une réputation internationale parfois exagérée, peut–il agir de la sorte? Nous sommes un pays riche. Bien sûr, nous avons un déficit énorme, mais lorsqu'on le compare à celui des autres pays, nous nous rendons compte que nous devons faire mieux que les autres pays en matière d'environnement et ce, en raison de notre richesse. Or ce n'est pas en exemptant la Société pour l'expansion des exportations des dispositions de la loi sur l'environnement que nous y parviendrons.

Nous ne savons pas bien où se situe l'ACDI dans ce projet de loi. Je suis le porte–parole de mon parti pour les questions relatives à l'ACDI et je dois rendre honneur à l'agence. Elle effectue souvent une évaluation en profondeur de ses projets et le fait qu'elle soit de plus en plus sensibilisée à l'environnement me fait grandement plaisir. Elle accomplit de l'excellent travail et je l'en félicite. J'espère que la Société pour l'expansion des exportations

mettra ses principes économiques de côté et qu'elle procédera à une évaluation environnementale de ses projets de la même façon que l'ACDI.

L'environnement ne fait aucune distinction entre l'aide étrangère et les crédits à l'exportation. Il est primordial de bien préciser que l'évaluation environnementale doit respecter les normes canadiennes si on utilise l'argent des contribuables. De toute évidence, nous sommes responsables de projets réalisés au Canada, mais nous sommes également responsables de ceux qui sont mis en oeuvre à l'étranger. Nous ne pouvons tout simplement pas nous contenter d'expédients dans ce domaine.

Ce projet de loi permet également au gouvernement d'appliquer la recommandation de la Commission Bruntland, c'est-à-dire d'instaurer le nouveau programme pour s'attaquer aux causes des problèmes de l'environnement plutôt qu'à leurs effets. C'est ce dont je parle lorsque je dis que ce projet de loi a une portée trop étroite. Il nous déçoit énormément.

Je sais qu'il ne me reste que quelques minutes, mais je tiens à souligner, comme mon collègue de Skeena l'a fait hier, qu'il s'agit d'un document sans substance; il prétend être quelque chose, alors qu'il n'est rien.

J'ai en main un document secret daté de décembre 1989. Il s'agit d'un synopsis de communication. Voici ce qu'on dit de l'objet de ce projet de loi: «Faire en sorte que le gouvernement obtienne une reconnaissance et du mérite à l'échelle nationale et internationale pour son utilisation du processus d'évaluation environnementale dans le but de favoriser le développement durable.»

De toute évidence, ce qu'on dit dans ce document, c'est que nous voulons que l'on sache que nous faisons quelque chose, pour nous en attribuer le mérite sur les plans national et international. On y mentionne ensuite les gros titres que pourrait susciter ce projet de loi. Le titre positif pourrait être: «Les réformes gouvernementales favorisent le développement durable», alors que le titre négatif pourrait être: «Le fédéral manque à ses promesses sur l'environnement.»

Monsieur le Président, pour mieux vous faire comprendre ce qui s'est vraiment passé et quelles ont été les manchettes à ce propos, voici un fichier des coupures de presse relatant la séquence des événements au moment de la divulgation de ce document. On déclare dans le *Sun* d'Ottawa: «Divulgation de la loi verte—Le NPD parle d'un projet de loi sans substance». Je me demande si c'était une manchette positive ou négative. J'imagine que c'est une question d'allégeance à la politique du NPD.

Voici en manchette dans le *Citizen* d'Ottawa du 19 juin 1990: «Les écologistes dénoncent une législation en blanc». Je crois que cette expression est d'Elizabeth May, une éminente écologiste que beaucoup à la Chambre ont le privilège de connaître. Voilà qui entre tout à fait dans la catégorie des manchettes négatives.

La prochaine manchette est la suivante: «Le projet de loi sur la protection de l'environnement ne comporte pas les dispositions attendues.» Les écologistes et le Nouveau Parti démocratique sont très déçus de cette initiative. Nous allons débattre de cette mesure en long et en large, je le sais, mais je veux que l'on sache que nous sommes contre. Le gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses beaux discours. Il a raté cette belle occasion, mais nous espérons pouvoir établir un nouveau programme écologique pour le Canada et le reste du monde si nous réussissons à faire modifier ce projet de loi et à faire accepter notre point de vue à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Nunatsiaq a la parole pour la reprise du débat.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député dit quelques mots en inuktituk.*]

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-78, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Depuis le temps que le gouvernement fait des promesses à ce sujet, il a finalement présenté son projet de loi la semaine dernière. En principe, nous sommes d'accord, mais certaines dispositions nous causent de graves inquiétudes. C'est comme si nous construisions une maison sans permis ou sans avoir acheté le terrain. C'est beau de loin, mais vous n'y avez pas accès.

Voici le texte du paragraphe 55(2), problème central du projet de loi:

> Sur recommandation du ministre, le gouverneur en conseil peut, par règlement, exclure certaines activités matérielles ou certaines catégories d'activités de l'évaluation environnementale s'il est d'avis qu'il ne serait pas indiqué de les y soumettre.

Nous pourrions avoir toutes sortes d'objections mais, en vertu de ce paragraphe, une société qui préfère ne pas se soumettre au processus d'évaluation n'a qu'à rendre visite à son ami, le gouverneur en conseil, et lui demander d'en être exclue. Le projet de loi autorise le Cabinet à exclure, par règlement, toute catégorie de projets de son choix. Je viens de faire allusion à cela.

• (1610)

Le projet de loi ne dit pas quelle loi existante déclencherait automatiquement une évaluation environnementale.

De plus, le projet de loi ne s'applique pas aux activités des sociétés d'État. Le projet de loi n'oblige pas le Cabinet à donner suite aux recommandations de la commission d'examen.

Le public n'a pas réagi favorablement à cette mesure législative. Les observateurs, les médias et les écologistes ont signalé que le gouvernement ne s'est pas fermement engagé à présenter des politiques et des programmes pour protéger l'environnement. Soit dit en passant, au cours de la conférence internationale de 1988, le gouvernement avait préconisé une résolution visant à réduire les émissions de 20 p. 100 avant l'an 2005. Par la suite, le gouvernement canadien n'était pas d'accord. Est-ce là sa façon de défendre la cause écologique? Nous doutons de la sincérité du gouvernement quand il parle de l'environnement.

Le Plan vert a été remis à plus tard pendant que le gouvernement cherche à gagner du temps en tenant des audiences publiques. Le gouvernement considère que les règlements fédéraux actuels sur l'environnement ne lui imposent aucune obligation et qu'ils constituent une nuisance à éviter à tout prix. Il a fallu que les tribunaux lui rappellent que ce sont des règlements obligatoires. Cependant, pour des raisons de sécurité, les travaux de construction se poursuivent toujours sur le barrage Rafferty-Alameda et celui de la rivière Oldman.

Les nouvelles propositions du gouvernement incluent le projet de loi et bien des promesses traduisant ses bonnes intentions. Les ministres devront inclure les évaluations environnementales dans tous leurs projets de programmes. Toutefois, ces évaluations ne seront pas rendues publiques. Seuls des résumés le seront. Nous ne savons pas non plus avec quelle rigueur les évaluations ministérielles seront faites, ni quelles normes de protection de l'environnement devront être respectées.

Le projet de loi propose des évaluations environnementales avant le début des travaux, mais quels genres de projets devront faire l'objet d'évaluations? Quelles lois fédérales enclenchent automatiquement une évaluation environnementale? Quels projets sont exemptés? Quelles règles s'appliquent aux projets d'aide?

Les réponses à ces questions seront données dans le règlement d'application et non pas dans le projet de loi lui-même. Les règlements peuvent être modifiés facilement et fréquemment. Nous sommes conscients que d'importants aspects de la question seront déterminés par voie de réglementation et non pas dans la loi. Il y a notamment des dispositions particulières pour l'aide canadienne à l'étranger, les sociétés d'État et les terres autochtones.

La liste des différentes lois fédérales auxquelles la nouvelle loi s'appliquera sera incluse dans un règlement, elle ne figure pas dans le projet de loi. Le projet de loi ne contient pas non plus la liste des genres de projets qui échapperont automatiquement à la portée de la loi. Elle figurera dans le règlement qui n'a pas encore été rédigé.

Ceux qui s'occupent d'environnement ont allégué que le projet de loi sera sans aucun effet si le Cabinet n'adopte pas de règlement énumérant tous les organismes et toutes les lois du gouvernement fédéral assujettis à la loi ou si le Cabinet modifie ce règlement.

Elizabeth May, porte-parole du Sierra Club, a déclaré que le projet de loi est rempli de blancs.

Stephen Hazel, du Canadian Arctic Resources Committee, a déclaré que trop d'éléments avaient été laissés de côté, que le projet de loi dans sa forme actuelle marquait un recul par rapport à la situation présente.

Le gouvernement n'est pas tenu de suivre les recommandations des groupes d'évaluation environnementale. Leur rôle demeure purement consultatif.

La nouvelle mesure législative ne s'applique pas rétroactivement aux projets fédéraux déjà soumis à une forme ou une autre d'évaluation. Aucun projet provincial ou projet privé d'expansion commerciale n'est visé par le projet de loi s'il ne suppose pas des fonds fédéraux ou s'il

n'a aucune incidence sur la compétence du gouvernement fédéral.

Ce projet de loi vise à remplacer les lignes directrices de 1984 portant sur l'environnement. En attendant son entrée en vigueur, que compte faire le gouvernement au sujet des lignes directrices existantes? Celles-ci doivent demeurer en vigueur pour combler le vide en attendant l'adoption de la nouvelle loi. Il semble que certains ministres et certaines provinces exercent de fortes pressions pour qu'on assouplisse les lignes directrices, de sorte que les tribunaux ne puissent plus intervenir dans les projets fédéraux. Le gouvernement doit résister à de telles pressions.

Comme je l'ai souligné plus tôt, cette nouvelle mesure législative est imparfaite, et certains ont dit que sa portée est plus étroite que celle du règlement actuel. Nous voulons des réponses à plusieurs questions et nous tenterons de renforcer ce projet de loi.

Le gouvernement fédéral semble avoir reconnu que beaucoup de projets qui nécessitent une décision de sa part exigent également des décisions d'autres intéressés, dont des provinces, des pays étrangers et des organismes établis en vertu des mesures législatives sur les revendications territoriales ou sur l'autonomie politique des Indiens.

Dans la préparation des évaluations environnementales, le projet de loi permet à une autorité responsable de collaborer avec une autre partie ou instance pour ce qui est d'un examen préalable ou d'une étude environnementale obligatoire. L'autorité responsable doit prendre les mesures appropriées de contrôle de la qualité de toute évaluation qui a été entreprise. Toutefois, elle ne peut déléguer aucun de ses pouvoirs de décision. Le gouvernement croit que cette disposition permettra à l'administration fédérale de collaborer étroitement avec d'autres parties et d'autres instances pour réduire au minimum les répétitions et le désordre sans sacrifier pour autant les principes écologiques.

Lorsqu'un autre parti ou une autre instance est chargée d'entreprendre l'examen écologique public d'un projet, la loi donne au ministre de l'Environnement le pouvoir d'établir un comité mixte d'étude.

L'autre partie pourrait être un gouvernement provincial, le gouvernement d'un État étranger, un organisme établi aux termes du règlement d'une revendication foncière globale ou un organisme de réglementation fédérale. Le gouvernement reconnaît ici, je pense, la partie concernant l'environnement des règlements de revendication foncière des Inuvialuit et de la baie James.

En ce qui concerne l'examen des projets par des comités, le ministre de l'Environnement peut approuver la substitution d'un autre organisme fédéral ou autochtone à un comité d'étude dans certaines circonstances. Le ministre peut également fixer des critères pour ces substitutions.

La loi permet aussi au ministre d'établir un comité d'examen public pour évaluer les graves répercussions frontalières et environnementales connexes d'un projet sur les terres fédérales, provinciales, autochtones ou d'un pays étranger. Ces projets comprennent ceux qui doivent être réalisés dans une province et risquent de nuire gravement à l'environnement dans une autre province, sur des terres fédérales ou autochtones ou à l'étranger. Ces projets comprennent également ceux qui doivent être entrepris dans des réserves, ou sur d'autres terres indiennes qui risquent ailleurs de nuire gravement à l'environnement.

Le gouvernement a déclaré que tous ces projets feront l'objet d'une évaluation environnementale conformément à l'objet fixé de la loi proposée. En raison de circonstances particulières, cependant, ils seront soumis à des règlements de procédure spéciaux. Le gouvernement a présenté une liste des principes régissant l'établissement de ces règlements de procédure spéciaux sur les terres indiennes. J'espère que la définition du gouvernement comprend également les terres des Inuit.

Comme le règlement doit respecter le principe de la délégation de pouvoirs aux Premières Nations, la responsabilité en vertu de celui-ci devra correspondre à celle que décrit le document relatif à cette délégation. Le règlement évitera ainsi que le processus fasse double emploi avec celui d'autres instances.

Nous entendons examiner avec minutie les principes proposés et leur incidence. Nous entendons également solliciter les commentaires et les réactions des autochtones et de leurs associations.

Je me propose d'examiner ce projet de loi en tenant compte du fait que les droits des autochtones comprennent le droit de conserver leur mode de vie traditionnel et de participer à une économie fondée sur la chasse, la pêche et le piégeage sur les terres autochtones.

• (1620)

Je me propose d'étudier les projets de scieries qui, en Alberta, risquent d'empoisonner les rivières des Territoires du Nord-Ouest. J'entends examiner également le projet de mine Kiggavik, près de Baker Lake, à l'égard duquel bien des gens de Keewatin éprouvent de vives appréhensions quant aux risques de radiations.

Le paragraphe 55(2) du projet de loi constitue en quelque sorte une clause dérogatoire pour le gouvernement et le secteur industriel. Cet article permet en effet au gouvernement de dresser la liste des activités et des catégories d'activités qui pourraient échapper à l'évaluation environnementale. Il constitue en quelque sorte une énorme lézarde dans le mur de protection environnementale.

Ainsi que je l'ai dit dans mon introduction, cet article trahit le principe dont s'inspire le projet de loi du fait qu'il permettra à n'importe qui de s'adresser au gouverneur en conseil et de lui demander, sous un prétexte quelconque, de ne pas être assujetti à ce projet de loi.

À mon avis, il faudrait supprimer cet article, de façon à assurer que tout projet susceptible de contaminer l'environnement fasse l'objet de l'évaluation environnementale appropriée.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Sauf erreur, monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à ce que je présente les motions que voici:

La première motion se lit comme il suit:

Que le débat sur la motion visant la deuxième lecture du projet de loi C-78 s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Cooper: Monsieur le Président, il y a eu d'importantes consultations entre tous les partis et, sauf erreur, vous vous apercevrez que la Chambre souscrit à l'unanimité à la motion suivante qui figure à la page IV du *Feuilleton et Feuilleton des avis* d'aujourd'hui et qui se lit comme suit:

Qu'un Comité spécial de la Chambre des communes soit constitué et se réunisse, comme il lui convient, pour effectuer l'étude préliminaire du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, et que ledit comité tienne sa séance d'organisation en juin 1990, convoque des témoins comme il lui convient, et agisse comme le Comité législatif auquel le projet de loi sera renvoyé après la deuxième lecture;

Que le comité soit autorisé à se réunir pendant que la Chambre ne siège pas ou est ajournée;

Que, nonobstant tout article du Règlement, ledit comité spécial soit constitué des membres désignés par le Comité de sélection dans un rapport devant être déposé avant que la Chambre ne s'ajourne le jour de l'adoption du présent ordre, et que ce rapport soit réputé avoir été adopté dès sa présentation; et

Que les changements dans la liste des membres du comité, si nécessaire, soient autorisés selon les règles applicables aux comités législatifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu l'énoncé de la motion.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, pour la gouverne du public, et je suis persuadé que c'est là ce que le député entend et ce que le leader parlementaire adjoint du gouvernement voulait dire lorsqu'il a parlé tout à l'heure, je tiens à préciser que ce comité est créé de façon à permettre aux groupes de pression, aux entreprises, aux gouvernements territoriaux, aux gouvernements provinciaux et à tous ceux que la législation sur l'évaluation environnementale intéresse d'avoir l'occasion de l'examiner et de faire connaître leur point de vue à ce comité durant cette période d'étude préliminaire.

La population ne devrait pas s'attendre à ce que ce comité parcoure le pays. On pourrait affirmer, du moins pour le moment, qu'il fera plutôt office de boîte postale et qu'on s'en servira pour transmettre des renseignements et en recevoir.

Je veux simplement que les gens comprennent bien comment les choses vont se passer.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avant que le secrétaire parlementaire ne réponde, je voudrais renchérir sur l'intervention de mon collègue de Skeena. Étant donné la complexité du projet de loi, son importance pour les organismes et les groupes intéressés et le temps dont ils auront besoin pour l'étudier avec soin afin de pouvoir présenter un exposé valable et constructif au comité, nous croyons qu'il convient de prévoir des services postaux pour pouvoir transmettre aux intéressés des renseignements sur le projet de loi et recevoir leurs commentaires, que nous pourrions examiner soigneusement dès septembre.

M. Cooper: Monsieur le Président, c'est effectivement ce que le gouvernement propose avec l'appui des deux partis d'opposition.

Si ma mémoire est bonne, le groupe d'étude McGrath a recommandé dans le cadre de ses réformes que, lorsque nous traitons de questions qui revêtent une importance particulière pour le pays à un moment donné, nous permettions, dans la mesure du possible, au public de participer au processus et de se faire entendre avant que la Chambre n'appuie le projet de loi en principe à l'étape de la deuxième lecture. Cette solution lui donnerait cette occasion.

Je remercie le ministre de l'Environnement d'avoir accepté cette solution originale, ainsi que les porte-parole et les membres des deux partis d'opposition pour

leur consentement. J'espère que cette formule inédite réussira, car c'est le genre de stratégie que nous devrions envisager pour d'autres projets de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est adoptée.)

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande à revenir, avec le consentement unanime, à la présentation de rapports de comités afin de présenter le rapport du comité de sélection concernant la motion que la Chambre vient d'adopter.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU QUARANTE-HUITIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-huitième rapport du comité de sélection.

Ce rapport porte sur la composition d'un comité spécial et, conformément à l'article 105 du Règlement, ces rapports sont adoptés d'office dès leur présentation.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (pour le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité spécial.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Churchill a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé plus tôt, le Nouveau Parti démocratique tenait à ce que l'un de ses députés prenne la parole à cette étape. Nous y tenons à cause de la disposition concernant le renvoi au Bureau de régie interne.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous n'avons pas d'objection à ce que la GRC, la Sûreté du Québec, la Police provinciale de l'Ontario et d'autres enquêteurs se fassent expliquer par le Bureau de régie interne quelles sont les pratiques acceptables aux termes du Règlement de la Chambre.

Des incidents survenus par le passé prouvent que ces précautions sont nécessaires. On comprend, par exemple, qu'il est tout à fait convenable qu'un député garde dans la mémoire de son ordinateur la liste des personnes à qui il envoie des cartes de Noël. Que les personnes figurant sur cette liste se trouvent être membres du même parti politique que lui n'est pas considéré comme un outrage à la Chambre des communes ou une infraction à quelque article du Règlement que ce soit. Il y aura donc des occasions où une précision s'imposera.

La proposition telle qu'elle est rédigée nous pose un problème parce qu'elle exige que tous les corps policiers s'adressent au Bureau de régie interne avant de demander un mandat de perquisition ou l'autorisation d'intercepter une communication privée, ou d'engager un autre acte de procédure pénale. Nous ne croyons pas qu'il soit logique que la GRC ou tout autre organisme d'application de la loi s'adresse au Bureau de régie interne.

Nous préférerions que la demande d'information particulière soit faite avant que des poursuites criminelles soient intentées. Nous croyons qu'il s'agit de deux situations très différentes. Il est normal que la GRC et les autres organismes analogues fassent leur travail, qu'ils fassent une enquête lorsqu'une plainte est déposée. Par contre, il ne faut pas que le public puisse avoir l'impression que les députés ont plus de droits que les simples citoyens.

• (1630)

Le rôle du Bureau de régie interne, en vertu de la proposition jugée acceptable par le NPD, serait de définir les règles de la Chambre, de façon que les organismes policiers et les cours de justice aient une connaissance précise des pratiques acceptables.

Mis à part cette disposition que nous avons dit désapprouver, et sur laquelle nous exprimerons notre dissidence cet après-midi, nous croyons que le projet de loi, en soi, recouvre un grand nombre des questions dont la Chambre des communes doit s'occuper. Il confie au Bureau de régie interne le mandat d'établir des règlements à l'intention des députés, afin qu'ils puissent savoir ce qui est acceptable. Il permet également aux députés de

demander au Bureau de régie interne de déterminer si certaines pratiques sont acceptables ou non.

Nous croyons que le Bureau de régie interne jouerait ainsi un rôle très utile. Ainsi, les députés voulant faire quelque chose qui risque d'être contestable sauraient à qui s'adresser et n'auraient qu'à suivre le processus pour connaître l'attitude qu'ils doivent adopter au sujet de certaines de leurs entreprises.

Considérant ces faits et sachant que le comité étudiera aussi le projet de loi, nous consentons assez volontiers à ce que le projet soit renvoyé au comité. Le président du comité a précisé un peu plus tôt qu'il écrirait aux députés pour les informer au sujet de l'étude du projet.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Le projet de loi est donc renvoyé à un comité spécial chargé de la révision de la Loi sur le Parlement du Canda.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité spécial.)

M. Cooper: Monsieur le Président, nous avons quelques questions d'ordre administratif à régler. Tout d'abord, je me demande si la Chambre consentirait à retirer la motion d'ajournement du *Feuilleton*, où elle est inscrite comme motion nº 14, compte tenu du fait qu'elle est maintenant inutile en raison de la motion que nous avons adoptée plus tôt. J'aimerais obtenir le consentement de la Chambre pour que la motion de la page 24 du *Feuilleton* d'aujourd'hui soit retirée.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, je m'interroge. J'ai dû m'absenter durant les quelques dernières minutes.

Oui, monsieur le Président, il y a approbation générale.

M. Cooper: Monsieur le Président, je dois dire à tous les députés de la Chambre que la session de printemps a été longue, intéressante et parfois ardue.

Au nom du gouvernement, je souhaite à tous les députés de la Chambre, de quelque parti qu'ils soient, un été des plus heureux et des plus reposants. Peut-être pourront-ils enfin partager un peu de temps avec leur famille et leurs amis, ainsi que réaliser le travail que nous devons tous faire dans nos circonscriptions.

En outre, monsieur le Président, je crois savoir que la sanction royale sera probablement donnée à 17 heures. Nous pourrions peut-être convenir de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous suspendrons la séance jusqu'à l'appel de la présidence. La sanction royale devrait être donnée vers 17 h 45. Le gouvernement. . . Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, appelez-moi comme vous voulez, il me suffit que vous épeliez mon nom correctement.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire à tous ceux qui nous ont écoutés depuis plusieurs mois, que cela a été une session productive. Mais toujours avec la coopération de l'opposition, les choses en Chambre se passent bien.

[*Traduction*]

Si les choses se déroulent comme cela a été le cas ces deux derniers mois, c'est surtout grâce à la collaboration dont a fait preuve le député de Kingston et les Îles, mon collègue de la nouvelle promotion de 88, qui est animé d'une grande compréhension de la Chambre qu'il aime tant. Il a négocié à l'occasion au nom de l'opposition avec la députée de Peace River, avec qui ce fut aussi un plaisir de travailler.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, il mérite bien les applaudissements qu'il reçoit de ses collègues en raison de sa compréhension, de sa gentillesse et des observations constructives qu'il formule la plupart du temps. J'ai dit la plupart du temps.

Je désire tout simplement souhaiter à tous mes amis et collègues à la Chambre de passer un été agréable avec leur famille, et de bien s'amuser.

M. Angus: Monsieur le Président, comme nous le savons tous, la Chambre ne fonctionne bien que lorsque nous y mettons tous du nôtre. Nous sommes partiaux—c'est ce qui nous amène tous ici d'ailleurs—car chacun d'entre nous a sa propre vision du Canada idéal et de la façon de la réaliser.

Il faut reconnaître, je crois, que le bon fonctionnement de la Chambre est assuré par des éléments clés de notre assemblée, tels les leaders parlementaires et leurs adjoints, les whips et leurs adjoints, le personnel qui nous

aide à collaborer avec vous, monsieur le Président, et vos collègues à la présidence, et les membres du service du greffier qui nous aident à faire fonctionner la Chambre des communes, le tribunal du peuple, si vous voulez, à régler les affaires de notre pays.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux autorités du parti au pouvoir et de l'opposition officielle et à mes collègues pour la collaboration qu'ils m'ont accordée au cours des six derniers mois, à moi qui suis le whip le plus récent du Nouveau Parti démocratique, et pour celle qu'ils ont aussi accordée à mes prédécesseurs. Je tiens aussi à profiter de l'occasion qui m'est ici faite pour remercier les jeunes gens et les jeunes filles qui nous ont si bien servis cette année. C'est aujourd'hui leur dernière journée à la Chambre; ils avaient cru en terminer la semaine dernière, mais ils ont tenu bon avec nous jusqu'à la toute fin. En notre nom à tous, je me permets de les remercier encore et de leur souhaiter beaucoup de succès dans les années à venir. Espérons qu'il s'en trouvera quand même quelques-uns parmi eux pour choisir de faire carrière sur la scène politique.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues pour former les mêmes voeux à tous et vous assurer qu'à la rentrée parlementaire du 24 septembre, nous serons non seulement plus nombreux comme indépendants, mais aussi plus organisés et ainsi nous pourrons mieux favoriser l'accession du Québec à la souveraineté et collaborer aux travaux de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger la discussion, mais je voulais remercier le député d'Ottawa—Vanier pour les bonnes choses qu'il a dites à mon sujet.

Je suggère aussi que, lorsque la séance reprendra pour la sanction royale, s'il y a un rapport du comité de sélection à déposer, la Chambre permette par consentement unanime que nous revenions à la présentation des rapports des comités pour que ce rapport puisse être déposé à ce moment-là. Le consentement est automatique dans ce cas-là.

Je voulais aussi remercier les services du greffier de la Chambre pour l'aide qu'ils nous ont accordée au cours de la session parce que tous les députés savent qu'ils ont été particulièrement utiles et, aux gentilles paroles du député d'Erie, je tiens à ajouter que nous remercions les pages pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, pour poursuivre dans le même esprit que le député de Richmond—Wolfe, je voulais dire que le bruit courait à Edmonton aujourd'hui qu'on m'avait convaincu de quitter mon parti et de siéger comme membre d'un parti dont le nom commençait par «r». C'était soit réforme, rhino ou régressif, monsieur le Président. Je veux seulement dire que ces rumeurs sont absolument fausses. À la reprise de la session, j'ai l'intention de continuer à siéger avec mes collègues qui servent les intérêts des Canadiens ordinaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais seulement rappeler aux députés que le Président voudrait les rencontrer au salon 16. Puisque c'est le dernier jour de séance aujourd'hui, j'espère que tous les députés lui présenteront leurs hommages.

Au nom de la présidence et de tous les députés, je tiens, moi aussi, à remercier tous les gentils pages et j'espère qu'ils choisiront une autre profession que la politique après leur départ. Je leur souhaite bonne chance. Ils nous ont bien servis.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): La séance est suspendue à l'appel de la présidence jusqu'à la sanction royale. Si vous voulez vous joindre à nous, elle aura lieu à 17 h 45.

(La séance est suspendue à 16 h 39.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 46.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendements, les projets de loi suivants: le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes; le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes; et le projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 27 juin 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 27 juin 1990, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire politique auprès
du Gouverneur général,
Anthony Smyth.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Sanction royale

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes (Projet de loi C-52, chapitre 35, 1990)

Loi modifiant la Loi sur les douanes (Projet de loi C-55, chapitre 36, 1990)

Loi visant à protéger les topographies de circuits intégrés et à modifier certaines lois en conséquence (Projet de loi C-57, chapitre 37, 1990)

Comme il est 19 heures, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 24 septembre 1990 à 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 septembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PUBLICATION D'UN FEUILLETON SPÉCIAL

M. le Président : Je désire informer la Chambre que, en conformité des instances faites par le gouvernement, aux termes de l'article 55(1) du Règlement, la Présidence a fait publier un *Feuilleton spécial* donnant avis de deux motions émanant du gouvernement.

[*Traduction*]

L'une porte sur l'invasion du Koweït par l'Irak, et l'autre concerne la situation qui existe actuellement à Oka et à Châteauguay.

Je dépose maintenant une lettre du leader du gouvernement à la Chambre, en date du 21 septembre 1990, concernant ces deux motions.

[*Français*]

Mme le vice-président : Conformément à l'article 30(6), du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJET DE LOI

[*Traduction*]

LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHE DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) propose que le projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, en 1967, à l'époque où je fréquentais l'université à Ottawa, j'étais parmi les nombreux Canadiens qui ont regardé le premier ministre Lester Pearson allumer la flamme du centenaire ici, sur la colline du Parlement, à la fontaine construite pour célébrer la Confédération canadienne.

Depuis ce temps, la flamme du centenaire en est venue à symboliser beaucoup de choses. La flamme elle-même continue de brûler, entourée des armoiries des provinces et territoires de notre pays et de l'eau qui coule. Comme dans de nombreuses fontaines partout dans le monde, les gens jettent des pièces de monnaie dans l'eau en signe d'espoir ou comme geste symbolique ayant une autre signification.

Vingt ans après ce jour où la flamme a été allumée pour la première fois, je marchais sur la colline du Parlement et j'ai vu deux employés du ministère des Travaux publics retirer de l'eau les pièces de monnaie qu'on y avait jetées. J'ai demandé ce qu'on faisait de ces pièces de monnaie.

N'oubliant pas que j'avais promis, entre autres choses, à mes électeurs d'Etobicoke—Lakeshore de me faire le porte-parole des minorités, j'ai pensé qu'il était nécessaire de faire connaître, de toutes les façons possibles, les besoins et le rôle des personnes handicapées. C'est à ce moment-là qu'est née l'idée de ce projet de loi C-258 dont nous sommes maintenant saisis, et je suis très heureux qu'il ait été mis de nouveau en discussion aujourd'hui.

Je remercie les nombreux députés qui m'ont dit qu'ils appuyaient ce projet de loi.

Cette mesure législative vise à créer une bourse qui sera connue sous le nom de bourse de recherches de la flamme du centenaire. L'objectif est de mettre de l'argent à la disposition de personnes handicapées pour leur permettre de faire de la recherche et de rédiger un rapport sur la contribution de personnes handicapées à la vie publique canadienne ou sur les activités d'une ou de plusieurs personnes handicapées au Parlement. Tout citoyen canadien qui est une personne handicapée aura le droit de recevoir la bourse et pourra en faire la demande auprès du Comité permanent des personnes handicapées. La bourse sera accordée pour une année. Les demandes de bourse seraient faites au comité, qui les étudierait de concert avec le Président de la Chambre.

Les bourses seraient constituées des sommes recueillies près de la flamme du centenaire sur la colline du Parlement ici, à Ottawa, au cours de l'exercice précédant leur octroi. Dès que possible après la fin de l'année où la bourse a été accordée et à la fin de ses recherches, le bénéficiaire de la bourse dépose son rapport au Parlement et ce rapport peut prendre la forme qui lui convient. Le projet de loi prévoit également que le bénéficiaire de la bourse qui a présenté le rapport à ce moment-là pourrait témoigner devant le comité parlementaire.

• (1310)

À l'instar de son bureau, le Président lui-même, l'honorable John Fraser, souscrit à tout ceci et cherche des façons de mettre en oeuvre et de promouvoir la mesure en question; on envisage notamment d'installer des plaques adjacentes à la flamme du centenaire, sur les réverbères, afin d'attirer l'attention de la population sur les fins auxquelles servira l'argent déposé près de la flamme.

Il est extrêmement important de tenir compte de tout ce qui entoure cette question. En 1983, les Nations Unies ont adopté le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Dans le cadre de ce programme, sous la rubrique «Information et éducation du public», on recommande notamment que les États membres encouragent la mise sur pied d'un programme d'information du public sur la contribution des personnes handicapées, lequel rejoindrait toutes les personnes intéressées et la population en général. À cet égard, on ajoute qu'il faut accorder une attention spéciale à un changement d'attitude.

Par la suite, le premier ministre Mulroney a signé la déclaration proclamant que la décennie de 1983 à 1992 serait celle des handicapés, tant au Canada que dans d'autres pays, et que, durant cette période, les objectifs du programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, seraient mis en oeuvre conformément aux principes établis dans la déclaration. Cette dernière est perçue par les Canadiens souffrant d'un handicap comme une forme de déclaration des droits.

Le 11e des principes en question précise que des mesures doivent être prises pour éduquer la population dans le but d'obvier aux attitudes sociales découlant de l'ignorance, de l'indifférence et de la crainte, qui empêchent la participation pleine et entière des personnes handicapées. Ainsi, le projet de loi C-258, qui respecte l'esprit du plan d'action mondial des Nations Unies et de la déclaration de principes faite au Canada, joue un rôle modeste, mais, à mon avis, important dans tout le processus global.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'aimerais vous parler un petit peu de la Décennie internationale des personnes handicapées. La Décennie internationale des personnes handicapées, promue avec enthousiasme par le Canada au moment de son lancement, prendra fin en 1992. On peut facilement résumer ses résultats dans la société canadienne dans son ensemble.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une prise de conscience nouvelle et constaté l'existence d'une bonne volonté sincère, bien que parfois empreinte de paternalisme. En dépit de quelques résultats remarquables, les progrès dans l'ensemble sont restés modestes.

Du côté des personnes handicapées, la décennie a été marquée par maintes évolutions positives, notamment une volonté d'indépendance et une confiance en soi nouvelles. Toutefois, ce qui domine, c'est l'émergence d'attentes qui engendrent, lorsqu'elles se heurtent aux réalités persistantes, un regain d'amertume et de frustration.

Nous intéressons-nous vraiment au sort des personnes vivant avec des déficiences? Ou bien cherchons-nous surtout à nous sentir bien avec nous-mêmes et à tirer des déclarations de bonnes intentions que nous pouvons faire le plaisir et l'autosatisfaction qui les accompagnent? La vraie réponse à cette question est peut-être quelque peu dérangeante.

[*Traduction*]

Ici, la Charte canadienne des droits et des libertés adoptée en 1981 assure un nouveau cadre et une nouvelle assise juridique à nos compatriotes handicapés. De qui s'agit-il, madame la Présidente? De 3 300 000 Canadiens qui souffrent de handicaps physiques ou mentaux. Cela représente 13,2 p. 100 de la population de notre pays. L'article 15 de la Charte constitue une autre garantie de leur égalité devant la loi.

Cet article prévoit que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur les déficiences mentales ou physiques. Cette disposition de la Charte, alliée à l'énorme travail que les députés ont accompli au cours des neuf dernières années, a contribué de façon importante à conscientiser notre société au rôle important que tous les Canadiens, quelles que soient leurs capacités, peuvent et doivent jouer en tant que citoyens à part entière.

Le comité sur la situation des personnes handicapées qu'a présidé le député David Smith et qui a produit le rapport intitulé *Obstacles* a accompli un important travail de débroussaillage à cet égard. Dès 1985, on avait donné suite à nombre de ses recommandations, mais beaucoup d'autres, y compris celles concernant les autochtones handicapés, n'ont pas vraiment eu d'écho ni donné lieu à une réaction positive.

C'est en tant que président du comité parlementaire sur les droits à l'égalité que j'ai pu déposer en 1985 le rapport intitulé *Égalité pour tous*. Il est venu confirmer toutes les recommandations du rapport intitulé *Obstacles* et qui en a présenté 25 autres, le comité recommandant notamment qu'un comité permanent de la Chambre soit chargé d'examiner les questions d'égalité. Heureusement, un tel comité a été créé et c'est le député d'Oxford qui en assure aujourd'hui la présidence, comme j'ai pu le faire moi-même un certain temps. Il importe beaucoup que le travail continue.

Le comité estime qu'il revient au Parlement de mettre d'abord de l'ordre dans ses propres affaires. C'était au moment du dépôt du rapport sur la colline du Parlement, des installations du gouvernement fédéral, des emplois et de l'accessibilité.

Le président de la Chambre à l'époque, l'honorable John Fraser, a constaté qu'il ne pouvait pas répondre au questionnaire du comité dans lequel on lui demandait de décrire les mesures prises sur la colline pour favoriser l'accessibilité et l'emploi, pour aller au devant des besoins et pour communiquer plus efficacement avec les gens, mais il a mis en place un programme très dynamique en vue d'offrir et d'étendre ces services et aujourd'hui, grâce à des mesures comme l'ouverture d'emplois pour handicapés, la mise en service d'une navette, la présentation multimédia des rapports des comités et beaucoup d'autres encore, nous redressons progressivement la situation, conscients que la meilleure façon de montrer ce qui peut et doit être fait est de donner l'exemple.

• (1320)

Dans cet esprit, j'espère que les députés appuieront le projet de loi que je soumets maintenant à la Chambre : il vise à convertir le geste symbolique par lequel les Canadiens de toutes les régions et de toutes les classes sociales ainsi que les touristes étrangers lancent des pièces de monnaie autour de la flamme du centenaire en un autre geste conforme à l'esprit qui doit animer tous nos actes à la Chambre—sans égard à notre parti, notre région d'origine ou notre affiliation—et qui permet aux députés d'accomplir leur devoir d'assurer aux 3 300 000 Canadians handicapés la reconnaissance à laquelle ils ont droit.

J'espère qu'il sera dorénavant possible de reconnaître et de faire connaître ce que font nombre de ces personnes pour le Parlement du Canada et pour les affaires publiques de notre pays, dont la réussite est fortement tributaire de telles contributions.

En terminant, je remercie les députés de m'avoir prêté une oreille attentive et je les remercie également d'appuyer le projet de loi. Quelles que soient nos divergences de vues sur d'autres points, nous pouvons tous nous rallier autour de cette cause parce qu'il est important de donner à ceux qui n'ont pas de porte-parole la chance de s'exprimer dans cette enceinte où de nombreuses voix se font entendre, bruyamment d'ailleurs. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain) : Madame la Présidente, en ma qualité de porte-parole de l'opposition pour les personnes handicapées, je tiens à féliciter le député d'Etobicoke—Lakeshore pour son initiative.

Cette question transcende les barrières qui séparent habituellement les partis à la Chambre, et je suis certaine que, peu importe notre affiliation, nous voulons tous que les personnes handicapées aient une vie plus riche et plus productive.

De prime abord, on voit que le projet de loi C-258 donne la possibilité aux parlementaires de prendre conseil auprès des personnes handicapées sur la façon dont ces dernières fonctionnent dans la société et sur les moyens que nous pouvons prendre non seulement pour leur venir en aide, mais pour améliorer leur qualité de vie. Nul n'est mieux placé pour parler de quelque chose que ceux qui en ont une connaissance intime. Vous ne confieriez pas la construction de votre maison à un mécanicien et, inversement, vous ne feriez pas réparer votre voiture par un menuisier.

Comme je le disais, l'objectif du projet de loi C-258 semble fort louable à première vue. Il se révèle toutefois, à l'examen, qu'il faudra l'amender considérablement pour que cet objectif soit atteint.

Le projet de loi prévoit que le comité étudie les demandes de bourse, choisisse les bénéficiaires et s'occupe des questions se rapportant à la situation des personnes handicapées. On doit maintenant se poser plusieurs questions. Le député d'Etobicoke–Lakeshore laisse–t–il entendre que l'actuel comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées ne remplit pas le mandat qui lui a été confié conformément à l'alinéa 108(3)*c*) du Règlement? Le comité qui nous occupe doit–il se substituer ou agir parallèlement au comité actuel, ou est–il censé être le comité actuel? S'il doit agir parallèlement au comité actuel, quel doit être son mandat au juste?

Le paragraphe 4 dit que le bénéficiaire recevra une bourse. À combien s'élèvera–t–elle? Le ministre des Travaux publics a répondu à une question du député d'Etobicoke–Lakeshore dans le *Feuilleton* que la somme annuelle moyenne recueillie n'est que de 1 000 $. Devons–nous considérer que c'est le montant de la bourse? Qui doit le fixer? Qu'arrivera–t–il si les fonds recueillis n'atteignent pas ce montant dans une année donnée? La bourse sera–t–elle alors réduite ou faudra–t–il la subventionner? S'il doit y avoir subvention, où la puisera–t–on? Auprès du ministère des Travaux publics, qui ramasse l'argent; dans le budget du comité, en présumant que le Bureau de régie interne lui en accordera un; auprès du Président, qui gère le fond; auprès du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social, qui est responsable en dernier ressort des personnes aux prises avec des difficultés physiques? Qu'arrivera–t–il si l'argent ramassé dépasse le montant fixé? L'excédent sera–t–il versé aux recettes générales, remis au bénéficiaire en prime ou ajouté à la bourse de l'année suivante?

Après avoir répondu à toutes ces questions, il faudra s'interroger sur les dates. Le projet de loi définit le terme «exercice» comme étant la période du 1er avril au 31 mars, puis le paragraphe 6.1 prévoit que la bourse sera constituée de l'argent ramassé au cours de l'exercice qui précède la remise de la bourse. Il faut donc supposer que la bourse serait accordée chaque année au début d'avril.

Le paragraphe 7(1) dit que le président du comité doit faire déposer à la Chambre, dès que possible après la fin de chaque exercice, un rapport annuel sur l'application de la loi et contenant le rapport du bénéficiaire. Madame la Présidente, si l'argent est ramassé pendant toute l'année 1990 et accordé en avril 1991, le rapport ne sera présenté qu'en avril 1992, ce qui ne répond pas aux objectifs de ce projet de loi. L'information est déjà vieille d'un an lorsque le Parlement en a connaissance.

Parmi les autres amendements possibles, citons la période d'application et la souplesse d'application, afin de permettre des projets collectifs ou conjoints. Actuellement, comme on peut le constater au paragraphe 5(1), seuls des particuliers peuvent postuler. Par ailleurs, le comité doit être mixte et comprendre les présidents de la Chambre et du Sénat, puisque le Parlement est constitué des deux Chambres.

Comme je le disais dans mon préambule, je suis tout à fait en faveur des efforts faits pour aider les différents handicapés à mener une vie plus satisfaisante, mais ce projet de loi ne leur apporte pas un gain tangible. Accorder une bourse à une personne sur 3,3 millions ce n'est pas le genre d'initiative que les parlementaires devraient prendre, c'est tout simplement insuffisant.

Une personne handicapée recevrait 1000 $ pour rédiger un rapport. Est–il réaliste d'espérer qu'une personne consacre beaucoup de temps et d'effort à produire un rapport qui ne lui rapportera qu'un malheureux millier de dollars? J'invite les députés à embaucher un attaché de recherche et à voir ce qu'ils obtiendront pour ce montant.

Le coût de l'administration de la bourse proposée dans le projet de loi C–258 dépasse de loin ses avantages, et je ne compte pas le coût du débat d'aujourd'hui.

On n'aurait jamais dû décider que cette mesure devait faire l'objet d'un vote, à mon avis. C'est ce que je vois dans l'article 92 du Règlement. Dans les dispositions de la version annotée du Règlement qui régissent l'étude d'une motion ou d'un projet de loi, on dit :

> Le projet de loi ou la motion ne devrait pas exiger de modification évidente parce qu'il reprend, en substance, la loi déjà en vigueur, n'atteint pas l'objectif qu'il poursuit, a une signification obscure ou est autrement défectueux dans sa rédaction.

Or, il existe actuellement un comité qui est chargé d'administrer ces fonds et il s'acquitte fort bien de sa tâche. Il comprend un représentant du secrétariat d'État, le directeur du protocole, le gentilhomme huissier de la verge noire, un sergeant d'armes et un haut fonctionnaire des Travaux publics. Ce comité demande au ministère de la Santé nationale et du Bien–être social de lui remettre un liste des bénéficiaires proposés. Ainsi, des sommes ont été versées jusqu'ici à des gens de l'INCA, ainsi qu'à des personnes souffrant de sclérose en plaques et de fibrose kystique.

J'estime que ce projet de loi doit être réexaminé et que le député, dont le parti est au pouvoir, devrait demander à son caucus d'approuver des mesures et des programmes susceptibles d'aider les Canadiens aux prises avec des difficultés physiques.

Je me permets également de rappeler à tous les députés de contribuer à la campagne de Centraide que l'on vient de lancer à Ottawa.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) : Madame la Présidente, je veux d'abord féliciter le député d'Etobicoke—Lakeshore d'avoir présenté ce projet de loi, nous donnant ainsi encore une fois l'occasion de discuter des enjeux touchant les personnes handicapées au Canada, occasion qui se présente plutôt rarement à la Chambre.

Cela dit, je tiens à rappeler à la Chambre que lorsque nous parlons de Canadiens souffrant de handicaps, nous parlons d'environ 20 p. 100 de la population et encore, il s'agit là d'un chiffre prudent.

Je suis particulièrement heureux que le député ait présenté ce projet de loi parce que cela donnera la possibilité à d'autres députés de se regrouper en comité et d'examiner plus à fond le but de ce projet de loi. Je crois en effet que nous ne pouvons pas nous limiter à l'argent recueilli autour de la flamme du centenaire, même si c'est une idée valable. En effet, la somme d'argent que l'on pourrait verser à un regroupement canadien de personnes handicapées, bien qu'elle soit actuellement supérieure à 3 000 $, ne serait que de 1 000 $ une fois que l'on aurait réglé la facture d'alimentation en gaz naturel de la flamme du centenaire.

Voilà la question, et le député d'Etobicoke—Lakeshore sait de quoi je parle, puisqu'il est un ancien membre du comité chargé des personnes handicapées, soit le Comité spécial concernant les invalides et les handicapés.

• (1330)

Il faut que le Parlement, mais plus particulièrement le gouvernement, s'occupe de la pauvreté extrême dans laquelle se trouvent les personnes handicapées au Canada.

Ces quelque douze derniers mois, le comité de la Chambre des communes chargé des questions concernant les handicapés a bien mis en lumière la situation des personnes handicapées. Ce comité permanent a présenté un rapport fouillé sur la question en juin dernier, juste avant que la Chambre s'ajourne pour l'été.

Il ressort clairement du rapport que pour régler le problème très grave de la pauvreté chez les personnes handicapées, il faudra un effort concerté et il faudra aussi que se manifeste une volonté politique, qui a fait défaut jusqu'à maintenant.

La première tâche du gouvernement consistera à trouver le moyen d'accomplir l'intégration économique des personnes handicapées aux grands courants de la société canadienne.

Pour ce faire, il devra d'abord se pencher sur le chômage chez les personnes handicapées. Par exemple, chez les Canadiens aveugles—il y a un fort pourcentage de Canadiens dans cette situation—le taux de chômage excède les 90 p. 100.

Qu'il s'agisse des personnes ayant subi une lésion de la colonne vertébrale, qui sont immobilisées et qui vivent normalement une vie productive—beaucoup y réussissent—même si leur état les confine chez elles, ou d'autres groupes, on constate que le taux de chômage chez tous les groupes étudiés est tout à fait inacceptable.

Il faut au premier chef s'efforcer de régler les questions de chômage. Le moyen d'y parvenir serait peut-être d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures coercitives d'équité dans l'emploi. À l'heure actuelle, notre loi sur l'équité en matière d'emploi est, pour dire le moins et sans exagération, l'une des mesures législatives les plus faibles de notre pays. Elle compte uniquement sur le concours volontaire du secteur privé et aussi du secteur public.

Pour vous montrer à quel point cette loi est faible, je vous dirai que le gouvernement fédéral—qui en est l'auteur—s'est soustrait à son application. La loi sur l'équité en matière d'emploi ne s'applique même pas au gouvernement fédéral, même si l'on s'attend à ce qu'elle s'applique, quoique sur une base volontaire, au secteur privé.

Voilà qui me paraît, et je crois pouvoir m'exprimer au nom de tout le Comité permanent de la Chambre des communes sur la condition des personnes handicapées, absolument insuffisant. Notre comité s'est rendu à Washington cette année pour étudier la loi concernant les Américains handicapés.

Aux États-Unis, cette loi a été présentée par le gouvernement actuel pour combattre vraiment le chômage chez les handicapés. Elle a trouvé non seulement l'appui des handicapés des États-Unis, mais un appui général chez les employeurs, pas seulement les gros employeurs, mais aussi les moyens et petits employeurs.

Si les législateurs américains peuvent adopter une mesure législative capable d'interdire toute forme de discrimination, subtile ou autre, contre les handicapés d'ici trois ans, pourquoi les législateurs canadiens ne peuvent-ils pas faire la même chose? Pourquoi les Canadiens ne peuvent-ils pas être aussi bons, sinon meilleurs, que les Américains, comme le premier ministre se plaît tant à le leur dire?

Il suffit que le gouvernement en ait la volonté politique pour que tous les Canadiens handicapés puissent partager la vie du reste de la société canadienne avec un peu d'aide. Je ne crois pas que ce soit trop demander.

C'est la perspective de graves pénuries de main-d'oeuvre dans les 20 à 25 prochaines années qui aurait rendu cette mesure législative nécessaire aux États-Unis. À ce qu'on nous a dit, les entreprises américaines voulaient être en mesure de recruter au sein de ce groupe considérable de chômeurs. Elles étaient prêtes à prendre en considération plus que la question de l'emploi, ce qui ne peut se faire isolément, mais aussi les autres obstacles à la participation des Américains handicapés à la population active. Cela voulait dire prendre en considération l'accès à l'enseignement, aux transports, aux établissements de loisir, enfin tous les problèmes auxquels se heurtent les handicapés, non pas seulement aux États-Unis, mais aussi au Canada.

Je répète que j'appuie le projet de loi, quand ce ne serait que parce qu'il nous donne, ailleurs qu'au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, une occasion d'étudier les questions qui touchent les personnes handicapées du Canada. C'est pourquoi j'y suis favorable. Je crois qu'il faut le renvoyer à un comité. Comme l'a dit le député d'Etobicoke—Lakeshore, il n'exige pas des débats interminables.

Il y a eu des études en masse, en fait plus qu'il en fallait. Depuis mon arrivée, en 1980, il n'y a eu pas moins de 15 études sur les problèmes propres aux handicapés. Le Parlement sait quels sont les problèmes et quelles sont les solutions. Les handicapés nous l'ont dit.

Le comité permanent des Communes n'en peut plus de faire le tour des solutions. Les mettre en oeuvre n'exigerait pas énormément d'argent. Notre comité a même calculé à un moment donné que des mesures concrètes coûteraient environ 1 p. 100 du budget global de Santé et Bien-être Canada. Pour cette raison, je presse la Chambre d'adopter cette mesure législative et de la renvoyer au comité, pour que nous puissions nous mettre à l'oeuvre.

M. Bruce Halliday (Oxford) : Madame la Présidente, je suis heureux de me joindre aux autres députés dans le cadre du débat sur le projet de loi C-258, que mon collègue d'Etobicoke—Lakeshore a présenté. Je rappelle à la Chambre que celui-ci a, de 1984 à 1988, présidé avec brio le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. C'est dans l'exercice de cette fonction qu'il a acquis une très grande connaissance des besoins des personnes handicapées, et il a été reconnu dans tout le pays, et plus particulièrement dans sa circonscription, pour le travail acharné qu'il a accompli en vue de faire avancer la cause des personnes handicapées. Nous sommes aujourd'hui témoins d'un autre de ses efforts pour mettre en relief l'importance des personnes handicapées tout en tenant compte du fait que ces personnes doivent s'intégrer à la vie sociale du Canada, de même qu'à la vie économique du pays, comme l'ont dit les deux personnes qui ont pris la parole avant moi.

Madame la Présidente, j'ai lu le projet de loi et je l'ai trouvé relativement simple. Je souhaite la bienvenue au porte-parole du Parti libéral, la députée d'Hamilton Mountain, au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Elle siégera je crois à ce comité étant donné qu'elle est désormais le porte-parole de son parti chargé de ce dossier. J'apprécie le fait qu'elle ait pris la peine de s'adresser à la Chambre au sujet de ce projet de loi. Elle a soulevé quelques questions. Elle se demandait, entre autres, quel comité serait chargé de son application. Je crois qu'il est stipulé dans le projet de loi qu'il s'agit du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, c'est-à-dire le comité au sein duquel elle siégera.

Le montant dont on disposera est, je crois, constitué de la somme d'argent déposée près de la flamme du centenaire durant l'exercice précédent.

La députée d'Hamilton Mountain a peut-être soulevé d'autres points. Il s'agit de questions techniques et je crois qu'elle a peut-être des préoccupations valables. Les questions de ce genre pourraient fort bien être traitées à l'étape des audiences du comité sur le projet de loi.

• (1340)

Je pense être équitable en disant aussi que la députée de Hamilton Mountain ne s'est pas élevée contre le principe du projet de loi. Elle estime également, je pense, que probablement dans un certain sens c'est un projet de loi symbolique. Il n'accorde pas d'énormes sommes d'argent, mais il dénote une préoccupation de notre part, nous les parlementaires, du fait que nous sommes prêts à offrir cette bourse et en même temps à étudier les demandes présentées en vue de l'obtenir, ce qui est un peu inhabituel pour un comité permanent.

J'ai été très intéressé d'entendre l'opinion de mon collègue de Beaches—Woodbine parce que ce député est à la Chambre, dit-il, depuis 1980. Nous avons été ensemble, lui et moi, membres du Comité spécial initial concernant les invalides et les handicapés et cela a été un plaisir pour moi de travailler avec lui et avec d'autres collègues ces dix dernières années. Il serait le premier, j'en suis sûr, à le faire remarquer au comité où nous avons fait ensemble de l'excellent travail. Nous ne faisons fondamentalement pas preuve d'esprit de parti au sens que nous voyons si souvent à la Chambre. J'ai été très impressionné par la façon dont les députés des trois partis politiques ont pu travailler ensemble.

J'apprécie ce que le député a dit cet après-midi au sujet des lacunes qui existent encore en ce qui concerne les personnes invalides et handicapées. Le député de Beaches—Woodbine a très justement signalé certaines faiblesses dans le programme du gouvernement. J'espère, et j'aimerais penser que j'ai des raisons de croire, que nous en verrons certaines corrigées au cours des deux ou trois prochaines années. Le député a tout à fait raison de dire que ces problèmes ont été signalés dans de nombreux rapports, mais je pense en toute justice qu'on a tendance à apporter certaines modifications qui vont dans le sens qu'espérait le comité quand il a présenté le rapport intitulé «Obstacles».

Nous avons quelques réalisations à notre actif. Depuis quelques années, les Nations Unies mettent la main à la pâte, comme mon collègue d'Etobicoke—Lakeshore l'a signalé. Il y a eu d'abord l'Année internationale des personnes handicapées, et la Décennie des personnes handicapées prendra fin en 1992. Les Nations Unies ont abordé un certain nombre de problèmes en ce domaine, et nous appuyons leur action.

Je voudrais aussi dire un mot sur le soutien que ce genre de proposition recueille au Canada. J'aime à penser que le député d'Etobicoke—Lakeshore a manifesté un esprit d'initiative capable d'inspirer les autres parlementaires, afin que ceux-ci manifestent leur volonté d'encourager des initiatives analogues parmi les Canadiens handicapés, qui ont le droit de se mettre au service de leurs concitoyens et de voir cette contribution reconnue. Le projet à l'étude vise à souligner l'excellence chez les personnes handicapées. Le député de Beaches—Woodbine me fait signe qu'il est d'accord. Je connais bien son sentiment là-dessus. Il importe de souligner ce genre d'activité.

Les sondages révèlent que les personnes handicapées jouissent d'un grand soutien auprès de leurs concitoyens. Nous en sommes conscients. Comme parlementaires, nous faisons un bon choix en prenant ce genre d'initiative. Si modeste soit-elle, elle marque un progrès vers la reconnaissance du rôle important que les Canadiens handicapés peuvent jouer dans notre pays. Comme le député de Beaches—Woodbine l'a fait remarquer, les entreprises américaines commencent à prendre conscience, tout comme nous le faisons chez nous, que nous avons besoin de ces personnes. Nous en avons besoin dans notre population active comme employés spécialisés, quel que soit leur domaine de compétence. C'est dans cette direction-là que se fait notre évolution.

Le rapport intitulé *Obstacles*, publié par un comité spécial, énonce trois principes. Le premier souligne l'importance de la participation. Ce sera là une façon de permettre la participation non seulement des députés, mais également des personnes handicapées qui demanderont à bénéficier de cette bourse. Il faut également tenir compte de la notion ou du principe de la responsabilité. Les Canadiens, en tant que collectivité, doivent être conscients de leurs responsabilités à l'égard des personnes handicapées. Enfin, nous reconnaissons que les handicapés veulent faire leur part pour s'en sortir. Nous allons de plus en plus nous pencher sur cela dans le cadre des travaux du comité permanent.

Je voudrais appuyer ce que mes collègues d'en face ont dit lorsqu'ils ont déclaré que le récent rapport du comité permanent intitulé *S'entendre pour agir—L'intégration économique des personnes handicapées* souligne, sauf erreur, l'importance que les Canadiens attachent à la nécessité de venir en aide aux personnes handicapées au Canada.

Le projet de loi C-258 nous permet, en tant que parlementaires, de reconnaître l'importance de la notion en question et d'aller de l'avant maintenant, comme cela s'impose, afin d'intégrer davantage les personnes handicapées sur le plan socio-économique.

Mon temps de parole est presque écoulé. Je voudrais simplement rassurer la Chambre et mes collègues et leur dire que je suis très heureux de souscrire à ce projet de loi. Il va, selon moi, dans le sens de la position du comité permanent. On souhaite que le Parlement s'occupe davantage des questions touchant les handicapés. Nous voulons que les Canadiens en général jouent un rôle plus actif à ce chapitre, car c'est ce qu'ils souhaitent, sauf erreur, selon les sondages. Ainsi, j'exhorte tous mes collègues à accepter ce projet de loi en principe, à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il soit renvoyé à un comité où on pourra, le cas échéant, corriger quelques-unes de ses petites lacunes ou remédier à ses éventuels points faibles, avant qu'il nous soit renvoyé pour que nous l'approuvions.

Je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi, ainsi que mes deux vis-à-vis membres du comité permanent pour l'appui qu'ils accordent à la notion en question, bien qu'ils nous aient également mis au défi d'améliorer ce projet de loi quelque peu et qu'ils aient aussi invité les ministériels à faire davantage pour les personnes handicapées au Canada.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) : Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer à ce débat et de dire que j'appuie sans réserve le projet de loi C-258.

C'est la rentrée parlementaire, et nous avons du pain sur la planche. La reprise des travaux me rappelle d'ailleurs celle de janvier 1990, alors que le premier article alors à l'ordre du jour était une motion que j'avais présentée et qui visait à sauvegarder la vallée de la rivière Rouge en en faisant un parc. Si ma mémoire est bonne, cette motion avait reçu un appui unanime de la Chambre. J'en avais été fort heureuse.

Je suis aussi heureuse que la première question à l'ordre du jour, cette session-ci, concerne les personnes handicapées. Nul doute que le député d'Etobicoke—Lakeshore se réjouit également qu'on inaugure la session en traitant en premier lieu de cette question.

Le député d'Etobicoke—Lakeshore a longtemps été l'âme dirigeante de la campagne visant à faire connaître aux Canadiens les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées. Il a fait un travail gigantesque, et je l'en félicite. Il accomplit toujours le même travail, et je suis heureuse de souscrire à ce qu'il a proposé.

Ce projet de loi nous donne à nous, députés, l'honneur et l'occasion unique de reconnaître la participation et la contribution des Canadiens qui souffrent d'un handicap. Ce projet de loi, dont nous sommes saisis aujourd'hui, représente notre contribution et nous devrions en être fiers.

Comme le disait Neil Armstrong en foulant le sol de la lune à l'été 1969 : «C'est un petit pas pour l'homme, mais un pas de géant pour l'humanité.» Ce projet de loi constitue un petit pas en avant, mais il reflète un grand pas qui a été accompli au cours des dix dernières années, à savoir la reconnaissance de ce que les personnes handicapées contribuent et participent à l'édification de notre magnifique pays.

Il y a dix ans, en 1980, le Canada commençait à peine à planifier l'Année internationale des personnes handicapées. Nous n'avions alors pas les garanties que nous confère aujourd'hui la Charte des droits et des libertés et en particulier l'article 15 de celle-ci—le député d'Etobicoke—Lakeshore a accompli un travail exceptionnel en tant que président d'un comité parlementaire chargé d'examiner l'article 15—la Loi sur l'équité en matière d'emploi n'existait pas et les Canadiens handicapés ne pouvaient pas participer autant qu'aujourd'hui à la vie de notre société.

• (1350)

Avec l'Année internationale des personnes handicapées, notre pays a pris conscience de choses que nous étions nombreux à savoir depuis toujours, soit que tous les Canadiens ont un rôle à jouer et contribuent chacun de façon unique et spéciale à la vie de la société canadienne.

Le présent projet de loi reconnaît l'excellente participation des Canadiens handicapés à la vie publique de notre pays. Il n'est pas une affaire d'argent car, comme le prouvent manifestement les faits, les sommes recueillies jusqu'à maintenant grâce à la flamme du centenaire ne sont pas énormes. Personne ne va s'enrichir avec une subvention à la recherche accordée en vertu de ce projet de loi. Mais ce qui est important, c'est que le Parlement canadien reconnaisse l'excellent travail qu'a accompli un comité parlementaire.

Imaginons un instant le tableau suivant : nous sommes dehors, aux portes de la Chambre, dans l'escalier dominé par la tour de la Paix. Devant nous, la flamme du centenaire brille de mille feux, comme elle n'a cessé de faire depuis 23 ans, pour symboliser l'espérance de paix et de prospérité.

La flamme du centenaire témoigne du bon sens des Canadiens. Contrairement à la flamme qui marque l'emplacement de la tombe de soldats inconnus, au flambeau olympique et aux flammes éternelles qui brûlent dans des lieux saints, la flamme du centenaire nous rappelle la responsabilité que nous avons, en tant qu'humains, de tendre la main à tous les membres de notre société.

En terminant, madame la Présidente, je tiens à souligner la très grande importance que j'accorde à ce projet de loi qui nous donne l'occasion d'unir nos efforts, en tant que Canadiens et Canadiennes représentant des Cana-

diens et des Canadiennes, pour récompenser l'excellence de nos compatriotes handicapés et leur participation aux affaires publiques canadiennes.

Je sais que bien d'autres députés souhaitent prendre la parole au sujet de cette très heureuse initiative de notre collègue, le député d'Etobicoke—Lakeshore. J'exhorte tous les députés présents à soumettre le projet de loi à un examen exhaustif pour qu'il soit adopté par les deux Chambres du Parlement.

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce) : Madame la Présidente, c'est avec intérêt que je prends la parole aujourd'hui pour quelques minutes afin d'appuyer le projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire.

D'abord, parce que nul ne saurait mettre en doute le bien-fondé de cette initiative, qui vise à créer la bourse de recherches de la flamme du centenaire. Comme vous le savez, cette bourse est destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

Ensuite, parce que ce n'est pas tous les jours qu'un député doit débattre d'une idée aussi originale que celle d'un projet de loi dont l'objectif est de mettre au service des personnes qui ont une limitation fonctionnelle et qui oeuvrent dans le domaine des affaires publiques l'argent lancé dans la fontaine qui entoure la flamme du centenaire sur notre colline.

Si ce projet de loi m'intéresse, madame la Présidente, c'est bien sûr pour la noblesse des intentions qui le motivent, mais aussi précisément parce qu'il met en cause la fontaine de la flamme du centenaire. Je crois en effet qu'il s'agit d'un important symbole, qui mérite qu'on s'y attarde un instant, le temps de réfléchir sur les principes qui ont mené à sa création.

Reportons-nous en cette nuit du 31 décembre 1966, où le premier ministre de l'époque, Lester B. Pearson, alluma la flamme du centenaire. Ainsi s'amorçait l'année 1967 qui serait marquée par la célébration enthousiaste du 100e anniversaire de la Confédération.

À la cérémonie, aux côtés du premier ministre, se trouvaient également Judy Lamarsh, secrétaire d'État, et John Diefenbaker, chef de l'opposition, ainsi que des milliers d'autres, qui n'ont pas hésité à braver le froid pour applaudir le début d'une année mémorable. C'était l'aube d'une série d'événements spéciaux qui serviraient à faire prendre conscience aux Canadiens et Canadiennes de la valeur de leur pays et des idées qui lui ont permis de connaître une si formidable évolution au cours des ans.

Vous vous souviendrez comment l'année 1967 a été marquée par son intense activité. Le train du Centenaire, par exemple, qui illustrait graphiquement l'histoire du pays et l'apport des nombreuses cultures qui le composent, fut visité, madame la Présidente, par plus de dix millions de personnes.

On s'intéressa davantage à l'histoire locale et régionale et de nombreux lieux historiques furent restaurés. Les arts ont connu un essor particulier et, dans leur désir de laisser un souvenir concret, les gouvernements ont financé des projets de construction dont le plus somptueux, vous vous souviendrez, fut le Centre national des arts, ici même à Ottawa.

À mesure que l'année 1967 s'écoulait, les Canadiens prirent plus que jamais conscience à quel point le Canada était entré de plain-pied dans la modernité. L'événement le plus spectaculaire entre tous, Expo 67, compta évidemment pour beaucoup dans ce renouveau de notre fierté canadienne.

C'est ainsi que le 31 décembre suivant, quand l'année du Centenaire prit fin comme elle avait débuté, c'est-à-dire sur la Colline parlementaire, le public demanda de garder allumée la flamme du Centenaire. Il importait que le Canada se dote d'un symbole de l'esprit qui ralliait ses habitants d'un bout à l'autre du pays et celui-là était tout indiqué.

Depuis ce temps, la flamme du Centenaire est restée un témoignage tangible d'une année importante dans notre histoire collective, car elle nous a permis de prendre conscience de la diversité de la mosaïque canadienne et de son unicité dans le monde.

Presque 25 ans plus tard, madame le Président, la flamme du Centenaire brûle toujours ici, vivant souvenir de cette année qui a servi à célébrer ce que nous, Canadiens et Canadiennes, sommes d'un océan à l'autre avec nos similitudes et nos différences. Je souhaite que ce projet de loi, mettant en cause la flamme du Centenaire, nous permette de nous arrêter un instant et de raviver en nous l'enthousiasme et le dynamisme qui ont marqué ces années.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (South Shore) : Madame la Présidente, je vois qu'il ne reste presque plus de temps, mais je suis très heureux de pouvoir me joindre aux autres députés pour appuyer la mesure proposée par le député d'Etobicoke-Lakeshore. Il s'agit, à mon avis, d'un projet de loi très important et d'une excellente idée, et je félicite le député de l'avoir proposé.

Les Canadiens admirent la flamme du centenaire depuis des années. Ils considèrent le feu comme une source de lumière, et la flamme du centenaire, en particulier, comme un moyen de renforcer leur unité. Ils devraient aller plus loin et la considérer comme une lumière spécialement destinée à éclairer la voie d'un groupe de Canadiens dont nous oublions parfois de tenir compte dans nos décisions. Mon collègue l'a déclaré en présen-

tant ce projet de loi : il voulait, entre autres, donner une voix à ceux qui n'en ont pas, comme il l'a si bien dit.

L'idée d'utiliser les dons lancés par les Canadiens et les étrangers dans la fontaine qui entoure la flamme pour attirer l'attention sur les besoins de nos concitoyens handicapés me paraît excellente. Je l'appuie sans réserve.

Nous avons fait beaucoup de progrès, ces dernières années, au Canada, pour répondre aux besoins particuliers des Canadiens handicapés. Nous avons trop souvent tendance à ne voir en eux que le «handicap». Ils sont d'abord des personnes, des Canadiens et leurs handicaps, quels qu'ils soient, n'ont qu'une importance secondaire. Ce qui importe, c'est que ce sont des personnes, des citoyens et des Canadiens comme nous. Ce qui compte, c'est qu'ils aient la possibilité de participer autant que les autres à tous les aspects de la vie au Canada.

Nous devons continuer à attirer l'attention des Canadiens et des étrangers sur leurs besoins et nous assurer qu'ils ont la possibilité de participer et de participer pleinement.

[*Français*]

Mme le vice-président : La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant terminée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

* * *

• (1400)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président : Je voudrais demander votre attention un petit moment, afin de souhaiter la bienvenue aux 42 nouveaux pages qui commencent leur travail aujourd'hui.

Des voix : Bravo!

M. le Président : J'ai participé à la cérémonie de prestation de serment, vendredi, et je peux vous dire que les députés seront impressionnés par le calibre de ces jeunes Canadiens et Canadiennes et leur enthousiasme pour ces nouvelles fonctions.

[*Français*]

Je suis assuré aussi que tous les députés voudront bien se joindre à moi pour remercier les guides parlementaires qui ont accueilli les visiteurs sur la Colline du Parlement tout au long de l'été.

De mai à septembre, les guides ont fait connaître notre système parlementaire et décrit la beauté de notre édifice à plus de 300 000 visiteurs en provenance du Canada et des quatre coins du monde.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de reprendre le travail.

Cela dit, je voudrais faire une déclaration sur la liaison terrestre avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien que le groupe d'examen environnemental n'ait pas appuyé le projet de liaison terrestre proposé, il a conclu à la nécessité d'améliorer les transports de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je voudrais réaffirmer mon vigoureux appui à ce projet de liaison terrestre et mon optimisme. Je crois que c'est la seule solution viable.

L'augmentation prévue des prix du pétrole va rendre ce projet de plus en plus rentable, car elle va augmenter encore les frais du service de traversiers. Le groupe d'examen environnemental a mentionné certains domaines qui posent des problèmes, mais il est probable qu'on pourra y remédier avec le temps.

Les avantages d'une liaison terrestre sont nombreux, mais il y a en particulier l'emploi de 2 000 personnes pendant la construction, l'augmentation du tourisme et l'amélioration des possibilités commerciales dans la région atlantique.

Vu les circonstances qui contribuent à l'augmentation du coût du service de traversiers et tous les avantages, j'invite le ministère des Travaux publics et tous les autres

intéressés à résoudre les problèmes et à procéder à la réalisation de ce projet.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Christine Stewart (Northumberland) : Monsieur le Président, hier soir, des vigiles aux chandelles ont eu lieu dans le monde entier pour souligner la richesse la plus importante de notre société : nos enfants.

Avec les États-Unis, le Canada se classe au dernier rang des pays développés pour la façon dont il s'occupe de ses enfants. Dans notre pays, un enfant sur 6 est pauvre, c'est pire qu'en 1984. Toujours au Canada, les statistiques révèlent que la mortalité infantile est deux fois plus élevée chez les pauvres que chez les riches.

Dans les rues de Toronto, 90 p. 100 des 5 000 jeunes filles sans abri ont été victimes d'agressions sexuelles lorsqu'elles vivaient dans leur foyer. La situation des enfants autochtones du Canada n'est guère meilleure que celle des enfants des pays du tiers monde.

Aux quatre coins de la planète, des dizaines de milliers d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladies facilement évitables. Beaucoup d'autres sont exploités comme main-d'oeuvre bon marché ou enrôlés de force dans l'armée.

S'il existe une volonté politique, on peut renverser ces statistiques honteuses. La ratification, par le Canada, de la Convention sur les droits de l'enfant doit représenter un début. Que les générations à venir, c'est-à-dire les enfants d'aujourd'hui, n'aient pas à nous blâmer de n'avoir rien fait pour résoudre les problèmes qui assaillent actuellement nos enfants.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière) : Monsieur le Président, à nouveau, en tant que francophone, je tiens à dénoncer la situation qui prévaut dans le domaine de l'information au Canada.

Rappelez-vous les derniers événements qui ont entouré l'échec de Meech, la crise d'Oka et celle du golfe Persique où les Canadiens anglais de notre pays avaient le privilège de visionner en direct le déroulement des événements via le canal d'informations *CBC Newsworld*. Les Canadiens anglais ont le privilège d'avoir un canal d'information, alors que du côté francophone, nous sommes toujours en attente.

Monsieur le Président, deux choses. Quand Radio-Canada va-t-elle se pencher sérieusement pour offrir ce service aux francophones? Deuxièmement, quand le CRTC va-t-il mettre de l'ordre dans la tarification du service pour le canal d'information anglais? Il en coûte 10c. pour obtenir ce service si vous demeurez à Hull, Montréal ou Sherbrooke, alors que si vous demeurez au Saguenay, vous devez être abonné à la télé payante et il vous en coûte 19,08 $.

Monsieur le Président, les francophones du pays sont en droit de s'attendre à plus d'équité et de considération.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) : Monsieur le Président, 16 000 métallurgistes sont actuellement sans emploi au pays. Leur conflit de travail dure depuis près de deux mois et ils souffrent maintenant des conséquences de la conjoncture.

L'Association canadienne des producteurs d'acier nous dit de ne pas nous inquiéter. Nous pouvons nous en remettre au Groupe binational de règlement des différends, qui a été établi dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Maintenant, après deux autres décisions défavorables aux producteurs d'acier canadiens, les producteurs évitent de se compromettre. Les dirigeants d'Alcoma Steels disent avoir perdu confiance dans le processus d'appel prévu par l'Accord de libre-échange. M. Romanko, directeur général de l'Association canadienne des producteurs d'acier, affirme que le gouvernement préfère les enjeux des négociations commerciales multilatérales à ceux prévus dans l'Accord de libre-échange.

Les négociations commerciales ne se gagnent pas sur un coup de dés. Nous avons misé sur l'Accord libre-échange et nous avons perdu.

Monsieur le Président, j'ai lu et relu les deux décisions prononcées récemment contre les producteurs d'acier du Canada et je peux vous assurer que nous n'avons aucune chance d'obtenir de règlement en notre faveur en invoquant le harcèlement de la part des producteurs d'acier américains.

Notre gouvernement doit modifier sa méthode passive; il doit se montrer beaucoup plus dynamique face aux intérêts politiques américains, il doit faire plus de pressions et exprimer son mécontentement à l'égard de ces décisions.

Autrement, la seule solution honorable qu'il lui reste est de se retirer de cet accord avant qu'il soit trop tard.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana) : Monsieur le Président, j'ai récemment aidé des agriculteurs de ma circonscription à rentrer leur récolte de cette année, qui est la meilleure qu'on ait jamais vue.

Comme tous les parlementaires le savent, la sécheresse des deux dernières années a fait place cette année à d'abondantes récoltes de céréales. Malheureusement, en raison de nombreux facteurs, dont les disputes internationales sur les questions de subventions accordées aux céréaliculteurs et les réserves excédentaires ne sont pas les moindres, l'encaisse des agriculteurs de l'ouest du pays demeure un grave problème.

Je suis sûr qu'en dépit de notre propre problème de liquidités, le gouvernement du Canada continuera de reconnaître la contribution apportée à la stabilité des petites entreprises et à l'ensemble de l'économie canadienne par un secteur de l'agriculture financièrement sain.

J'ai confiance que le gouvernement du Canada saura combler encore une fois ce besoin.

* * *

LE SÉNAT

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence) : Monsieur le Président, par ses actes et par ses déclarations à la presse, l'une des personnes nommées par le premier ministre au Sénat a remis en question le jugement dont le premier ministre a fait preuve et elle s'est pratiquement déclarée elle-même incapable d'assumer cette fonction.

Le nouveau sénateur, Pat Carney, par ce manque notoire de jugement, son insensibilité aux réalités démographiques canadiennes et sa condescendance méprisante envers les pratiques parlementaires et les principes fondamentaux de tolérance qui ont cours au Canada en ce qui concerne le caractère pluraliste et multiculturel de notre société, a prouvé qu'elle n'avait ni la trempe ni les aptitudes nécessaires pour exercer cette charge publique.

Si elle n'éprouve pas de respect envers les autres personnes que le premier ministre a choisies, comment les Canadiens pourraient-ils respecter ces personnes ou la respecter? Elle a porté atteinte à la réputation de ses futurs collègues et du Sénat dans son ensemble. Sa nomination, comme celle de John Buchanan, discrédite le Sénat et les modalités de nomination des sénateurs.

Le premier ministre devrait trouver un moyen honorable de revenir sur cette nomination avant qu'elle soit contestée devant les tribunaux. Les Canadiens l'approuveraient comme ils réprouveraient son entêtement, son acquiescement obstiné du mépris que M^me^ Carney éprouve envers nos principes fondamentaux.

* * *

LE DÉCÈS D'ALLAN MCKINNON

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka) : Monsieur le Président, je sais que les députés se joindront à moi pour pleurer le départ de notre regretté collègue et ami très cher, l'honorable Allan McKinnon.

Allan McKinnon a été député fédéral de Victoria de 1972 à 1988 et il a été élu à quatre reprises. En 1979 et en 1980, il a chapeauté les ministères de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants sous le gouvernement du très honorable Joe Clark.

Allan McKinnon est né en Saskatchewan, où il a passé son enfance, et il était fier d'être Canadien. Il a été décoré de la Croix militaire pour bravoure en Italie, en 1943, alors qu'il était officier de l'infanterie légère du Régiment Princess Pat.

Au nom de la Chambre, j'offre mes plus sincères condoléances à sa femme, Elizabeth et à ses deux fils, Ian et Peter.

Monsieur le Président, vous et moi avons été élus en même temps que lui. J'occupe le siège que l'honorable Allan McKinnon occupait avant de quitter le Parlement en 1988.

* * *

• (1410)

LA PRESSE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) : Monsieur le Président, l'un des faits les plus troublants de la crise d'Oka, est l'interruption, par l'armée canadienne et la Sûreté du Québec, des services de téléphone cellulaire et des moyens de communication essentiels aux journalistes sous prétexte de motifs juridiques et autres qui apparaissent douteux.

Pourquoi est-ce si grave et révoltant? La liberté de presse est un droit fondamental dans une société démocratique. C'est bien souvent le premier droit à être éliminé dans un État qui se dirige vers la tyrannie.

Je demande aux Canadiens de réfléchir un moment. Nous sommes devant une crise où non seulement les mots, mais les gestes posés ont aussi leur importance. Nous subissons un véritable test. La ministre de la Justice et son gouvernement semblent avoir oublié la Charte des droits et libertés.

Il n'appartient ni au gouvernement, ni à l'armée, ni à la *Warrior Society* de décider ce qui doit être imprimé dans les journaux et montré à la télé. Cette décision appartient à la presse libre. C'est un droit fondamental au Canada.

Des voix : Bravo!

M. Waddell : Nous exhortons le gouvernement à respecter ce droit et nous exhortons la Chambre des communes à déléguer immédiatement un groupe de députés à Oka pour négocier une issue honorable à la crise et réaffirmer le principe fondamental de la liberté de la presse dans la société canadienne.

* * *

LE SÉNAT

M. Peter L. McCreath (South Shore) : Monsieur le Président, je trouve étonnant que, pendant les 20 années qu'ont duré les gouvernements Pearson et Trudeau, chaque fois qu'un libéral bien connu était nommé au Sénat, on en parlait comme d'une éminente Canadienne ou d'un éminent Canadien.

Maintenant que nous avons un gouvernement conservateur, on semble insinuer qu'il y a quelque chose de sordide à ce qu'un gouvernement conservateur nomme des sénateurs qui appartiennent au Parti conservateur.

Bien au contraire, je félicite le premier ministre pour avoir nommé récemment au Sénat 15 éminents Canadiens qui se trouvent à être des conservateurs.

Aucune nomination n'est plus appropriée que celle d'un homme qui a consacré 23 ans de sa vie aux affaires publiques de sa province, dont 12 en tant que premier ministre provincial, qui a contribué considérablement à réaliser l'unité nationale de notre pays et qui, à la grande horreur de tous les habitants impartiaux de la Nouvelle-Écosse, a été victime l'été dernier d'une campagne de diffamation menée par un ancien fonctionnaire mécontent et vindicatif. On ne devrait faire de discrimination contre aucun Canadien simplement sur la base d'allégations non confirmées.

John Buchanan fera un excellent sénateur, et je félicite le premier ministre de l'avoir nommé.

* * *

LE SÉNAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) : Monsieur le Président, en ce premier jour de reprise de la session du Parlement, rappelons-nous ce qu'un Canadien éminent a dit à propos du patronage.

Article 31 du Règlement

Le 25 juin 1984, il a dit : «Mon gouvernement réduirait les nominations politiques à caractère partisan.»

Des voix : Qui a dit ça?

M. Boudria : Le 9 juillet 1984, il a dit : «Je m'engage à établir des critères qui impressionneront les Canadiens.»

Le 16 juillet, il a dit : «Les nominations politiques antérieures ont été une fumisterie et une imposture.»

Le 16 juillet 1984, il a dit : «Les conservateurs nommeront les gens les plus éminents.»

Des voix : Qui a dit ça?

M. Boudria : «Qui a dit ça?», demandent mes collègues. Mais c'est le premier ministre actuel.

Aussi regrettable et déplorable que puisse être la nomination de John Buchanan au Sénat, ça aurait pu être pire. Le premier ministre aurait pu se nommer lui-même.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Al Johnson (Calgary-Nord) : La semaine dernière, monsieur le Président, le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources s'est rendu en Alberta et en Saskatchewan pour entendre des témoignages sur le rôle des sables bitumineux pour l'avenir de nos approvisionnements énergétiques.

On nous a dit clairement et de façon constante que l'exploitation des sables bitumineux est essentielle pour assurer notre avenir énergétique et que le gouvernement doit agir dès maintenant pour faire en sorte que les installations d'exploitation des sables bitumineux soient prêtes à temps pour répondre aux besoins urgents de notre pays.

Ce qu'il faut, à mon avis, c'est une politique bien claire qui encourage une telle exploitation de même qu'une indispensable conservation.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances doivent collaborer pour mettre au point des mesures fiscales qui favorisent également l'exploitation des ressources énergétiques nécessaires et une conservation rentable.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) : Monsieur le Président, les habitants de Meadowood Manor, dans ma circonscription, m'ont chargé de transmettre le message suivant au gouvernement du Canada :

Nous, soussignés, protestons contre l'augmentation proposée de un cent du tarif postal par Postes Canada et contre l'application d'une taxe sur les produits et services de trois cents qui porteront à 43 c. les frais d'envoi d'une lettre ordinaire.

Nous savons tous que pour les personnes âgées, la poste est un important moyen de communication avec leurs familles et leurs amis. Ces personnes sont mécontentes de cette hausse excessive du tarif postal.

J'invite tous les Canadiens à rejeter cette taxe sur les produits et services ainsi que la hausse du tarif postal. Nous devons accorder notre appui à nos aînés afin d'améliorer leur qualité de vie. Voici une occasion de le faire.

* * *

LES NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. le Président : J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Mike Breaugh dans la circonscription électorale d'Oshawa.

[*Français*]

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection de M. Gilles Duceppe, député de la circonscription électorale de Laurier—Sainte-Marie.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. Michael Breaugh, député de la circonscription électorale d'Oshawa, est présenté par M^me^ Audrey McLaughlin et M. Stephen Langdon.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe, député de la circonscription de Laurier—Sainte-Marie, est présenté par les honorables Lucien Bouchard et Jean Lapierre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition) : Monsieur le Président. . .

Des voix : Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest) : Monsieur le Président, je m'abstiens de tout commentaire, mais cette manifestation de solidarité m'encourage, car mes collègues s'attendent sans doute à ce que je pose ma première question au premier ministre.

C'est dans l'étonnement et le désarroi que les Canadiens ont vu avec quelle négligence et quelle ineptie le premier ministre et son gouvernement laissaient pourrir la crise d'Oka-Kanesatake pendant 75 jours sans qu'on parvienne à une solution juste et raisonnable.

Le premier ministre est-il disposé à admettre enfin que la Constitution canadienne lui confie de manière non équivoque, à lui et à son gouvernement, la responsabilité des affaires autochtones? Le premier ministre va-t-il enfin prendre l'initiative afin de trouver une issue juste, raisonnable et honorable à cette crise, en commençant par remplacer son ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien par quelqu'un qui comprenne mieux cette attribution constitutionnelle fondamentale?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, je félicite mon collègue de son maintien en poste.

Je puis lui dire que le gouvernement n'a jamais remis en cause les importantes obligations que lui confie la Constitution au sujet des autochtones. Les divers gouvernements qui se sont succédé, y compris le mien, ont beaucoup fait pour protéger et faire valoir les droits des autochtones et leurs réalisations, mais il reste encore beaucoup à faire.

Quant au problème d'Oka qui préoccupe le député, nous avons pris des mesures qui feront l'objet d'un débat à la Chambre demain. Nous avons acheté les terrains et nous sommes prêts à les céder aux autochtones, aux dirigeants autochtones d'Oka, dès qu'on aura déposé les armes, et dès que ceux qui ont pris en otage une paisible localité reconnaîtront que l'ordre public doit régner partout au Canada.

Dès cette étape franchie, le gouvernement du Canada s'empressera de collaborer avec les dirigeants d'Oka et d'autres endroits pour garantir une plus grande mesure de justice sociale aux autochtones, à Oka et ailleurs.

LA PRESSE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition) : Monsieur le Président, la Constitution canadienne garantit aussi la liberté d'association, la liberté de mouvement et la liberté de la presse et des autres moyens de communication. Pourtant, ces jours derniers, nous avons vu beaucoup trop de violations de ces droits et libertés à Oka–Kanesatake.

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante : accepte–t–il ces violations des droits fondamentaux de la personne, notamment de la liberté de la presse? Si ce n'est pas le cas, prendra–t–il des mesures pour voir à ce que ces droits et libertés soient protégés? Comment peut–on entreprendre un dialogue en vue de trouver la solution juste et pacifique dont il parle si les Mohawks d'Oka ne peuvent même pas faire un appel téléphonique et si on empêche la presse de dire aux Canadiens ce qui se passe réellement là–bas?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) : Monsieur le Président, je crois que le député devrait tenir compte de la situation actuelle à Oka. Il n'y a pas que des journalistes dans le centre de désintoxication, mais aussi des personnes soupçonnées d'avoir enfreint le Code criminel du Canada. Les services de l'ordre tentent d'amener ces personnes devant les autorités compétentes. Celles–ci verront s'il y a lieu de porter des accusations. La justice doit suivre son cours.

Je crois qu'un examen des dispositions de la loi sur la liberté de parole et sur la liberté de la presse au Canada révélerait que la loi, comme les tribunaux l'ont expliqué, permet de limiter, dans certaines circonstances, l'accès des journalistes à l'information.

Je voudrais simplement signaler, monsieur le Président, un principe selon lequel la couverture journalistique des activités criminelles, comme les prises d'otages, doit être assurée de façon à ne pas consciemment mettre des vies en danger, entraver les efforts des autorités en vue de régler l'affaire, rassurer ni aider les auteurs du crime ni leur donner des renseignements vitaux. Cette déclaration est tirée du code de déontologie de l'association canadienne des directeurs de l'information en radio–télévision.

Une voix: Il nous faut un nouveau ministre de la Justice.

Une voix: Démissionnez. C'est honteux.

M. Gray (Windsor–Ouest) : Monsieur le Président, les Canadiens reconnaîtront que c'est là une réponse honteuse de la part de quelqu'un qui est censé être le ministre de la Justice de notre pays. Les journalistes qui sont à Oka ne sont soupçonnés d'activités criminelles par personne, sauf peut–être par le gouvernement. Ils essaient simplement de faire leur travail.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition) : Monsieur le Président, quand le gouvernement accordera–t–il aux journalistes et aux autres à Oka leurs droits protégés par notre Constitution? De plus, est–ce que le premier ministre créera dès maintenant une enquête parlementaire dans la situation à Oka, et est–ce que le gouvernement créera dès maintenant une commission royale sur les questions autochtones afin de trouver des solutions plus rapides et meilleures, comme l'a suggéré ma collègue la députée de Western Arctic?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien que la ministre de la Justice n'a jamais suggéré une violation des lois du Canada de la part des journalistes. Elle a suggéré quand même la violation de certaines lois par d'autres—et on les connaît quand même—des *warriors* qui se sont emparé d'une situation difficile et l'ont rendue encore beaucoup plus difficile au courant de l'été. Vous aviez une solution en ce qui concerne ces *warriors*, qui est rapportée dans *Le Journal de Montréal* le 6 septembre, la solution de Jean Chrétien : «Laissez fuir les *warriors* quitte à les arrêter plus tard». Je peux vous dire que cela n'est pas la position du gouvernement canadien. Les *warriors* sont assujettis à la loi du Canada, comme tout le monde.

Des voix : Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic) : En tant que représentante des premiers habitants du Canada, monsieur le Président, je suis navrée de voir ce qui se passe dans notre pays. Je suis vivement peinée de ce que le gouvernement s'attaque ainsi à mon peuple. Il ne saurait continuer ainsi à nous demander de choisir, car en notre qualité d'autochtones nous nous y refusons.

Ce matin, les chefs autochtones de Kanesatake et de Kahnawake ont rencontré les membres du caucus libéral.

Ces négociateurs nous ont présenté leur proposition en vue d'un désengagement honorable et pacifique des Forces armées et des gens retranchés au centre de désintoxication.

Le premier ministre pourrait-il nous dire ce que lui-même et son gouvernement trouvent de répugnant à une solution pacifique? Pourquoi a-t-il opté pour les chars, les barbelés et les gaz lacrymogènes au lieu d'un règlement politique négocié avec les Mohawks? Ne devrait-il pas fournir au Canada l'orientation énergique dont celui-ci a tant besoin?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Au cours des prochains jours, monsieur le Président. . .

Une voix : Oh, oh!

M. Siddon : . . . tous les députés seront appelés à participer à un débat sérieux et important sur nos peuples autochtones.

Des voix : Oh, oh!

Des voix : Règlement!

M. Siddon : Sauf erreur, monsieur le Président, les députés souhaitent participer à un débat objectif sur d'importantes questions intéressant les peuples autochtones de notre pays. Tous les Canadiens éprouvent un sentiment d'angoisse devant les événements tragiques survenus au cours des dernières semaines à Oka et à Kahnawake et ils souhaitent vivement que nous collaborions afin de trouver une solution pacifique à ce grave problème. Pour en arriver à cette solution pacifique, le gouvernement fédéral a fait preuve de beaucoup de prudence et de modération. . .

Des voix : Oh, oh!

M. le Président : Nous faisons du sur-place. Si la députée de Western Arctic voulait bien poser une brève question.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic) : Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je pose ma question supplémentaire.

Monsieur le premier ministre, cessez donc de vous servir des Canadiens comme d'un paravent!

Des voix : Bravo!

M. le Président : La députée sait pertinemment que ce n'est pas là une question. Aurait-elle l'obligeance de s'exécuter?

Mme Blondin : Monsieur le Président, je demande au premier ministre pourquoi son gouvernement et lui ont abdiqué la responsabilité fiduciaire à l'égard des autochtones que leur confère la Constitution du Canada? Pourquoi adoptez-vous une position hostile? Vous devriez être un. . .

Une voix : Règlement!

M. le Président : La députée n'ignore pas qu'elle doit poser sa question par l'entremise du Président. La parole est au très honorable premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, je donne à ma collègue l'assurance que, contrairement à ce qu'elle dit, non seulement je reconnais l'importance du rôle fiduciaire dont le gouvernement du Canada doit s'acquitter envers les peuples autochtones, mais je le respecte pleinement. C'est exactement ce que nous voulons faire.

La députée doit admettre que lorsqu'un petit groupe de personnes, pour la plupart d'un autre pays, prennent les armes pour résister à l'application raisonnable des lois canadiennes. . .

Mme Blondin : Vous auriez dû invoquer la Loi sur les mesures d'urgence.

• (1430)

M. Mulroney : Ma collègue conviendra que cela pose quelque difficulté et que le gouvernement du Canada s'est efforcé de trouver une solution pacifique pour qu'il n'y ait pas de perte de vie.

Tout imbue de ses convictions qu'elle soit, la députée voudra sûrement, avec la Chambre, féliciter les membres des Forces armées du Canada de leur patience dans une situation par ailleurs très difficile.

Il me tarde, avec ma collègue et tous les députés de tous les partis, non seulement d'engager sous peu le débat, mais de prendre aussi des mesures qui garantiront beaucoup plus de justice aux autochtones du Canada.

Ma collègue m'a invité dans son entrée en matière à cesser de me cacher des citoyens canadiens. Puis-je lui faire respectueusement observer que c'est un conseil qu'elle devrait donner à son propre chef?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant que le gouvernement continuait à agir avec son cynisme habituel en évitant de consulter les Canadiens et le Parlement, le pays a connu une véritable période de crise cet été. Des troupes canadiennes ont été envoyées sur un théâtre possible de combats au Moyen-Orient tandis que, chez nous, nous avons assisté au spectacle tragique de citoyens canadiens se battant avec la police et l'armée dans la rue. La télévision nous a montré comment on arrêtait des livraisons de produits

alimentaires destinés à des citoyens canadiens et nous sommes maintenant témoins de la censure imposée à la presse canadienne.

Étant donné la gravité des crises que nous avons connues cet été, étant donné que le premier ministre a déjà rappelé le Parlement dans le passé dans des circonstances beaucoup moins graves, je voudrais lui demander pourquoi il n'a pas rappelé le Parlement du Canada cet été pour débattre ces questions avant d'agir?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, nous avions décidé en juin d'ajourner jusqu'au 24 septembre, avec le consentement unanime de la Chambre et celui des députés du Nouveau Parti démocratique. Durant les événements qui se sont produits cet été, nous avons bien sûr eu connaissance de demandes de rappel de la Chambre, mais elles n'étaient jamais accompagnées de précisions sur l'objet d'un tel rappel.

Si le chef du Nouveau Parti démocratique a des propositions précises concernant des projets de loi à présenter à la Chambre au sujet de ces événements, nous sommes impatients d'en prendre connaissance et nous les traiterons avec tout le respect qu'elles méritent.

Mme McLaughlin : J'ai bel et bien des propositions concrètes à faire au gouvernement. J'invite le gouvernement fédéral à prendre au sérieux ses responsabilités à l'égard des autochtones et des Canadiens et, une fois pour toutes, à prendre des mesures concrètes et à tenir un débat ouvert, afin d'entendre ce que les Canadiens ont à dire.

* * *

AFFAIRES INDIENNES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre.

Le premier ministre n'est pas sans savoir que la situation à Kanesatake et à Kahnawake est loin d'être réglée. Je peux vous dire ce que je ferais. Comme je l'ai fait le mois dernier, je réclame à nouveau la formation d'une délégation parlementaire tripartite chargée de se rendre à Kahnawake et à Kanesatake pour faire enquête sur place. Pour ma part, je me suis rendue à Oka à trois reprises. J'exhorte le premier ministre à faciliter la mise sur pied d'une délégation parlementaire de ce genre, car il est temps que la classe politique assume ses responsabilités plutôt que de s'en décharger sur l'armée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, ma collègue a bel et bien formulé une proposition extrêmement utile au cours de l'été dernier sur la façon de régler, par exemple, certaines des revendications territoriales en question. Manifestement, selon moi, tous les Canadiens reconnaissent qu'un problème grave se pose en ce qui a trait à la façon dont les gouvernements canadiens qui se sont succédé jusqu'à maintenant ont traité ces revendications. J'attends avec impatience qu'elle nous fasse part d'autres conseils et observations au cours du débat qui, sauf erreur, aura lieu demain.

Cela étant dit, ma collègue reconnaît, j'en suis persuadé, que la revendication territoriale en question à Oka était, en fait, sur le point d'être réglée. Le gouvernement fédéral avait fait l'acquisition du terrain en question, mais, à ce moment-là, les demandes formulées n'avaient absolument plus rien à voir avec une revendication territoriale. En effet, quelques individus, qui venaient pour la plupart des États-Unis, avaient pris en otage une collectivité qui avait été jusque-là tout à fait pacifique. Le gouvernement fédéral a alors donné suite à une demande tout à fait légitime présentée en vertu de la Loi sur la défense nationale par le gouvernement du Québec, qui souhaitait confier à l'armée canadienne le soin d'assurer le maintien de la paix, ce qu'elle fait de fort belle façon.

La notion de port d'armes au Canada, dans les circonstances en cause, est tout à fait contraire au fondement même de notre citoyenneté. Ce n'est que lorsque ces armes auront été déposées de façon pacifique et que l'ordre aura été rétabli que le gouvernement fédéral entreprendra le type de négociations productives qui permettront de rendre justice aux intéressés, comme ma collègue le réclame.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre qu'on a déjà soumis des propositions tendant à mettre fin au conflit dès maintenant, mais que le gouvernement refuse de négocier. Je doute donc de la sincérité de ses propos.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes se demandent pourquoi la crise de Kahnawake et de Kanesatake a eu lieu et pourquoi elle se poursuit. Toutes ces questions sont sans réponse : le rôle du premier ministre, le rôle du premier ministre du Québec, le rôle

de l'armée, le rôle de la Sûreté du Québec, le rôle des Mohawks et les armes illégales, de même que le contrôle des journalistes.

Monsieur le Président, il est nécessaire maintenant de tenir une enquête publique, mais est-ce que le premier ministre va maintenant ordonner une telle enquête sur cette situation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, mon amie mentionne la tenue d'une enquête publique. Elle a peut-être raison qu'en temps opportun il y aura lieu d'envisager la possibilité d'une enquête quelconque en ce qui concerne les événements. Mais d'abord et avant tout, il faut que l'ordre soit rétabli dans cette région, non loin de Montréal. La loi s'applique à tout le monde : les autochtones, les Blancs, tout le monde au Canada. On doit suivre les prescriptions des mêmes lois et lorsque cela sera réglé, le gouvernement se fera un devoir et un plaisir de passer à l'action qu'envisage mon amie.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) : Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Le gouvernement fédéral a non seulement cédé ses responsabilités en matière d'affaires indiennes au gouvernement québécois, mais il a aussi abandonné son autorité à l'armée et à la Sûreté du Québec pour d'importantes décisions touchant les autochtones, décisions qui relèvent du pouvoir politique.

La semaine dernière, à Toronto, la Confédération iroquoise et John Ciaccia en sont venus à une entente qui aurait permis de dénouer l'impasse au centre de désintoxication à Oka. Mais la responsabilité en cette matière a été laissée à l'armée et à la police, et non pas au pouvoir politique.

Ma question est la suivante : quand le ministre assumera-t-il ses responsabilités et donnera-t-il suite à cette importante entente qui est intervenue à Toronto, une entente qui pourrait dénouer l'impasse qui dure depuis un bon moment? Quand va-t-il se décider à agir?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, en sa qualité de conseiller privé, le député connaît la Constitution du Canada.

Des voix : Oh, oh!

M. Siddon : Monsieur le Président, le député attend sans doute une réponse, à l'instar de plusieurs de ses collègues.

Le gouvernement du Canada tente depuis trois ans de régler les revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake. En outre, le 6 mai, je me suis engagé à faire l'acquisition des terres qui faisaient l'objet de ces revendications.

Un certain nombre de propositions ont été présentées, et les parties en cause en ont discuté. À chaque occasion, les pourparlers ont échoué parce que les Warriors ont placé les questions constitutionnelles et les revendications territoriales au-dessus des lois du Canada. Les tout derniers pourparlers ont échoué parce que les Warriors retranchés au centre de désintoxication de Kanesatake veulent la souveraineté et ne veulent pas être régis par les lois canadiennes. Aucun député d'en face n'accepterait pareille proposition.

• (1440)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) : Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question.

Voici qu'un ministre du Québec conclut un accord avec la Confédération iroquoise pour régler l'impasse qui perdure au centre de désintoxication et que le représentant de la Confédération ne peut même pas en discuter avec les gens du centre de désintoxication parce que l'armée ne veut pas le laisser passer, parce que vous n'avez pas donné à l'armée les instructions qui s'imposaient.

Monsieur le Président, il s'agit d'une affaire politique. Pourquoi le ministre ne tient-il pas compte de cet accord conclu à Toronto, un accord qui pourrait permettre de résoudre enfin l'impasse, au lieu de brouiller les pistes. Il est temps de passer aux choses sérieuses!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, la réponse à cette question est très simple. Au Canada, la loi est la même pour tous.

Des voix : Oh, oh!

M. Siddon : Les Canadiens que j'ai entendus ces dernières semaines estiment que des revendications territoriales complexes ne se discutent pas à la pointe du fusil. Le gouvernement fédéral s'est engagé à s'occuper à nouveau du règlement de la question territoriale à Kanesatake seulement lorsqu'on y aura déposé les armes et que l'ordre y sera rétabli.

M. Jim Peterson (Willowdale) : Monsieur le Président, c'est le ministre qui a conclu une entente avec un guerrier masqué qui vous parle.

Le 11 août 1987, le gouvernement conservateur a convoqué le Parlement pour traiter du cas des 174 réfugiés arrivés au Canada en bateau. Les peuples autochtones du Canada et la situation à Oka sont-ils moins importants aux yeux du ministre? Pourquoi ne pas avoir convoqué le Parlement pour régler cette question?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, ce que je peux dire au député, c'est que des efforts soutenus ont été déployés durant l'été en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit. Je peux lui assurer que la plupart des dirigeants autochtones que j'ai rencontrés au cours des dernières semaines ne préconisent pas la violence ni le recours aux armes comme moyen de parvenir à leurs fins. Ils appuient la ligne de conduite que le gouvernement a adoptée et qui consiste à chercher à rétablir l'ordre et à passer ensuite aux revendications territoriales.

M. Jim Peterson (Willowdale) : Au mépris du droit légitime qu'ont tous les Canadiens d'entendre le Parlement du Canada!

Une voix : Exactement.

M. Peterson : Monsieur le Président, le premier ministre vient d'assurer à la Chambre qu'il souhaite un règlement pacifique et juste des revendications des autochtones et de la situation à Oka.

Le premier ministre aurait-il l'amabilité de nous faire connaître le nom des dirigeants autochtones qu'il a rencontrés à cette fin?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Je peux me faire le porte-parole du gouvernement et de plusieurs ministres qui, comme moi, sont allés rencontrer des représentants autochtones d'un bout à l'autre du pays tout le long de l'été. Je me suis entretenu avec les assemblées nationales des chefs, à Winnipeg. Il y a à peine deux semaines, j'ai rencontré à Ottawa les assemblées provinciales des chefs. Les dirigeants des peuples autochtones canadiens, qui ont le sens des responsabilités, n'appuient ni ne tolèrent l'illégalité et le recours aux armes contre la société.

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni) : Monsieur le Président, chaque fois qu'on a avancé une proposition raisonnable de règlement pacifique à Oka, y compris la proposition en neuf points présentée par la Confédération des Iroquois ou l'entente conclue il y a quelques jours avec le ministre des Affaires autochtones du Québec, le premier ministre libéral du Québec a refusé obstinément d'accepter tout règlement à moins d'une reddition inconditionnelle des Mohawks d'Oka.

Le ministre des Affaires indiennes peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'est pas intervenu pour faire valoir la compétence exclusive du Canada sur les questions indiennes et, conformément à sa responsabilité de fiduciaire à l'égard des autochtones, pour négocier un règlement pacifique et honorable de la situation?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, pour la même raison que d'autres ministres et moi-même avons donnée, non seulement aujourd'hui, mais tout au long de l'été.

Si le député fouillait dans son bureau, il trouverait 31 communications transmises par mon cabinet, qui expliquent pourquoi nous ne négocions pas des questions territoriales délicates sous la menace d'une arme. . .

Des voix : Vous l'avez fait.

M. Siddon : . . . brandie par des individus qui n'ont cure des lois du Canada, mais qui proclament leur souveraineté et qui veulent des enclaves souveraines non assujetties à l'application des lois du Canada.

Des voix : Bravo!

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni) : Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au même ministre.

Le ministre a interprété strictement les incidents d'Oka et de Kanawake pour en faire des affaires criminelles, afin de justifier l'abandon de la compétence fédérale sur les autochtones québécois au gouvernement du Québec. En effet, il craint que, si le Canada exerce sa compétence et toute sa souveraineté et sa responsabilité de fiduciaire à l'égard des autochtones du Québec, les souverainistes de son propre caucus qui appuient le premier ministre Bourassa n'aillent rejoindre les rangs du parti d'en face.

Le ministre n'admettra-t-il pas que les souverainistes de son caucus lui ont mis le couteau sur la gorge?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, le fait est que des dirigeants autochtones raisonnables du Canada ne tolèrent pas le recours aux armes.

Je pourrais citer, par exemple, Konrad Sioui, vice-chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec. M. Sioui a dit : «Depuis le tout début du différend actuel, nous nous sommes prononcés contre l'utilisation d'armes. Nous avons toujours voulu la paix.»

Nous voulons d'abord la paix. Puis, nous réglerons les questions territoriales dans lesquelles nous nous sommes engagés et pour lesquelles nous cherchons des solutions à long terme depuis de nombreuses années.

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président : Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du très hon. Bernard Weatherill, président de la Chambre des communes britannique.

Des voix : Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq) : Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien.

Le ministre vient de nous dire qu'il ne négociera pas à la pointe du fusil. Pourtant, comme l'a fait remarquer plus tôt mon collègue, nous avons vu le ministre, à la télévision nationale, signer une entente à Oka.

Le 17 août de cette année, le ministre a envoyé une lettre au bureau de l'équipe de négociation des Mohawks de Kanesatake, précisant l'entente conclue à propos du terrain en cause. Il dit, et je cite : «Conformément à l'accord conclu avec la municipalité, cette entente entrera en vigueur dix jours après le retrait des barricades.» Il y a déjà quelque temps qu'elles sont tombées. Quand le ministre a-t-il l'intention d'honorer l'entente qu'il a conclue avec le bureau de l'équipe de négociation de Kanesatake?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir porté ce point très important à l'attention de la Chambre.

Nous avons mis l'entente à exécution le 14 septembre, en pleine conformité avec nos engagements.

• (1450)

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq) : Monsieur le Président, vu la façon dont le gouvernement s'est comporté cet été et la déclaration du ministre, qui annonçait qu'il y aurait un débat sur les questions autochtones au cours des prochains jours, on a l'impression que le gouvernement ne reconnaît pas les droits des autochtones.

Comment être sûr que le ministre donnera suite aux programmes qu'il annoncera, en supposant qu'il en annonce les prochains jours? Comment être sûr qu'ils ne resteront pas lettre morte?

M. le Président : Du point de vue de la procédure, c'est peut-être une question un peu hypothétique, mais le ministre peut y répondre s'il le veut.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'excuses à faire au sujet des progrès qu'il a réalisés en matière de questions autochtones.

Des voix : Oh, oh!

M. Siddon : Monsieur le Président, la preuve. . .

M. le Président : Le ministre devrait se contenter de répondre à la question.

M. Siddon : Monsieur le Président, la preuve de notre volonté de résoudre les questions relatives aux revendications territoriales, c'est que nous avons conclu des ententes historiques dans tout le nord du Canada, avec les Dénés et les Métis, avec la Fédération Tungavik de Nunavut et avec le Conseil des Indiens du Yukon.

J'ai personnellement assisté, avec le député de Nunatsiaq, à la signature de l'entente de principe avec les Inuit, le 30 avril à Igloolik.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard) : Monsieur le Président, comme vous le savez, le gouvernement du Québec a mis en oeuvre un plan de compensation pour les populations d'Oka et de Châteauguay. Ma question est la suivante.

Premièrement, est-ce que le gouvernement fédéral a l'intention de partager le fardeau fiscal avec le gouvernement du Québec? Deuxièmement, est-ce que le gouvernement fédéral a l'intention de compenser pleinement les populations de la Rive-Sud, du sud-ouest de Montréal, Lachine, Lasalle, Émard, Kahnesatake et Kahnawake?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, cette question illustre le côté tragique de ce genre de situation où les gens prennent les armes contre l'ordre qui doit nécessairement régner dans la société et que nous devrions tous appuyer à la Chambre.

Nous recevons des demandes des autochtones et des non-autochtones des environs d'Oka et nous examinons les propositions des deux parties. Je dois cependant rappeler, monsieur le Président, que nous avons promis par

écrit, il y a bien des semaines, que nous continuerions à régler les questions territoriales en suspens à Kanesatake et que nous inclurions dans le règlement de toutes ces questions un important élément économique et social.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard) : Ce sont des balivernes, monsieur le Président. Le gouvernement du Québec dédommage déjà les victimes. Pour que nous puissions commencer à réconcilier les diverses populations, il est essentiel que nous ne fassions pas subir aux gens qui ont souffert les conséquences de l'inaction du gouvernement.

Voici ma question : allez-vous dédommager les populations de la rive sud. . .

Des voix : Oh, oh!

Des voix : Bravo!

M. le Président : Le député sait que les questions doivent passer par la présidence.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, quand nous recevrons les propositions du gouvernement du Québec et que nous aurons la chance de les examiner, nous tiendrons compte de tous ces éléments.

Mes collègues de la région d'Oka nous ont déjà fait des recommandations et nous nous en occupons.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) : Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Il y a deux ans, quand le gouvernement conservateur a envoyé des troupes pour maintenir de la paix au Moyen-Orient, le ministre de la Défense de l'époque a déclaré : «Quand nous devons prendre une initiative d'une telle envergure, j'ai l'obligation morale de me présenter devant les représentants du peuple pour obtenir leur appui.»

Pourquoi le premier ministre a-t-il renoncé à cette obligation morale que mentionnait le ministre de la Défense et décidé d'envoyer des troupes canadiennes dans le golfe Persique et de ne pas rappeler le Parlement au cours des six semaines qui ont suivi sa décision? Pourquoi ce mépris à l'égard du Parlement?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) : Monsieur le Président, le 10 août dernier, le premier ministre a annoncé le déploiement de troupes canadiennes qui doivent se joindre. . .

Des voix : Nous savons tout cela!

M. McKnight : Les néo-démocrates disent qu'ils le savent déjà. Ils comprennent aussi probablement que, selon la tradition et l'usage, un débat doit avoir lieu dans les dix jours suivant le décret.

Je signalerais aux députés, par votre entremise, monsieur le Président, que plusieurs faits nouveaux qui se sont produits sous les auspices des Nations Unies et par des voies diplomatiques, et qui sont appuyés par le Canada, font que le débat sera éclairé. Nous tiendrons alors un bien meilleur débat que ce que proposait tout à l'heure le député.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) : Monsieur le Président, nous réclamions alors un débat parce que les Canadiens veulent que notre pays participe à une opération de maintien de la paix qui soit clairement sous la direction des Nations Unies. Ils ne veulent pas d'un premier ministre qui exaucent les moindres voeux de George Bush.

Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Le premier ministre ordonnera-t-il à nos troupes de ne pas aller plus loin que le golfe d'Oman pour faire appliquer la résolution 665 des Nations Unies et annulera-t-il l'envoi des CF-18? Le Canada profitera-t-il de son siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour exiger que toutes les troupes se trouvant dans le golfe soient placées sous le commandement non pas des États-Unis, mais bien des Nations Unies? Acceptera-t-il de jouer ce rôle important pour le maintien de la paix?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) : Monsieur le Président, le député a fait quelques suggestions qu'il pourra réitérer plus tard. Je lui rappellerai que, historiquement, le Canada et ses gouvernements successifs représentant la population canadienne ont pris des mesures pour décourager l'agression, pour montrer au reste du monde que la force ne peut pas brimer la justice.

Quand il parle de cas d'intervention sous l'égide des Nations Unies, le député n'a pas tout à fait tort, mais je lui rappelle les deux guerres mondiales et la guerre de Corée, où des Canadiens et des Canadiennes ont payé chèrement pour décourager l'agression.

Le député semble proposer que nous n'accordions pas aux hommes et aux femmes à bord de nos navires dans le golfe Persique la couverture aérienne d'un avion défensif, comme le CF-18, la meilleure protection que nous puissions donner à ceux qui accomplissent leur travail au nom du peuple canadien.

Questions orales

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest) : Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur à propos du projet de négociations sur le libre-échange entre les États-Unis et le Mexique.

Le ministre peut-il nous dire si le Cabinet a décidé de participer à ces négociations, et à quel titre il le fera, le cas échéant? À vrai dire, pourrait-il nous faire part des demandes qui ont été faites en ce sens et des réponses jusqu'ici?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) : Monsieur le Président, le gouvernement a décidé d'engager, avec les États-Unis et le Mexique, des discussions trilatérales qui pourraient aboutir à l'établissement d'une zone nord-américaine de libre-échange.

Il est probable, pour l'instant, que le président des États-Unis enverra aujourd'hui, ou très prochainement, un message au Congrès pour lui demander l'autorisation d'ouvrir des négociations bilatérales avec le Mexique. Il doit présenter une telle requête pour pouvoir amorcer des discussions bilatérales avec un autre pays ou pour traiter de questions commerciales. Il fera part au Congrès de notre intention de discuter, avec les deux parties, d'une entente trilatérale que recommandent la plupart des groupes canadiens qui se sont penchés sur cette question ou qui y ont réfléchi.

Nous conclurons. . .

M. Barrett : Que faut-il protéger?

M. Crosbie : C'est incroyable! Les chahuteurs du NPD nous empêchent de répondre aux questions, monsieur le Président.

M. le Président : Le ministre voudra sans doute faire de son mieux pour répondre.

M. Crosbie : Monsieur le Président, nous amorcerons le processus de consultation avec les représentants du Mexique et des États-Unis au cours des prochains mois, et nous examinerons la portée, les points et les modalités de ces discussions qui serviront d'assises aux pourparlers subséquents si tout se déroule à notre satisfaction.

• (1500)

M. le Président : La Chambre ne sait sans doute pas que la période des questions sera prolongée de quelques minutes à cause des premières interventions.

[*Français*]

L'honorable député de Lac-Saint-Jean a la parole pour une seule question. Une unique question, s'il vous plaît.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean) : Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre sait sûrement que les producteurs agricoles du Québec sont extrêmement inquiets du sort que leur réservent les positions que le gouvernement fédéral adoptera dans la négociation du GATT présentement en cours à Genève. Les producteurs agricoles savent très bien que le gouvernement, malgré les engagements très stricts qu'il avait contractés à leur endroit, a accepté de négocier dans un cadre de référence qui, si on l'accepte, va démanteler le programme de maintien de régime de l'offre de même que les mesures de stabilisation.

Je voudrais demander au ministre, monsieur le Président, de donner aux producteurs québécois, aujourd'hui, la garantie formelle qu'il défendra et maintiendra intacte la totalité du régime de gestion de l'offre de même que l'intégrité des mesures de stabilisation et de financement qui l'accompagnent.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)) : Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Il devrait savoir qu'au cours de l'été, je me suis personnellement rendu à Genève pour rencontrer les Australiens, toutes les délégations, la délégation américaine, la délégation européenne, les Japonais, pour expliquer la position canadienne.

Nous avons toujours convenu que nous défendrions comme la prunelle de nos yeux l'intérêt des agriculteurs canadiens et québécois et c'est ce que nous avons fait. Je dirais tout simplement en terminant que nous avons rencontré la semaine dernière l'équipe de négociations, le président de l'UPA, le président de la Coopérative fédérée du Québec, qui se sont dit, dans une lettre au premier ministre envoyée mardi, très satisfaits et encouragés par la position prise par le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord) : Monsieur le Président, le ministre vient de faire une déclaration im-

portante au sujet de la décision du gouvernement de participer aux pourparlers sur les échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Pourtant, c'est ce même ministre. . .

M. le Président : Je sais que le député est disposé à collaborer. On arrive à la fin de la période des questions. Veuillez poser votre question.

M. MacLaren : Quand le ministre présentera-t-il toutes les raisons qui ont amené le gouvernement à prendre cette décision, et expliquera-t-il aux Canadiens les objectifs visés par le Canada dans le cadre de ces pourparlers?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur) : Monsieur le Président, je félicite le député pour sa nomination à titre de porte-parole de l'opposition officiele en matière de commerce.

Il semble montrer des aptitudes prometteuses, comparativement au titulaire précédent. En ce qui a trait à sa question, disons que j'ai suivi les conseils des députés de Broadview—Greenwood et de LaSalle—Émard ainsi que du chef du caucus ontarien, qui m'ont tous recommandé cette façon de faire.

Quand j'ai vu que certains membres du caucus libéral étaient revenus à la raison, j'ai pensé que c'était le moment d'agir.

[*Français*]

M. le Président : Je pense que tous les députés de la Chambre seront disposés à entendre une déclaration de l'honorable ministre.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS D'ALLAN MCKINNON

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) : Monsieur le Président, les députés savent probablement déjà que l'honorable Allan McKinnon, député à la Chambre pendant 16 ans, ancien ministre de la Défense nationale, ancien ministre des Affaires des anciens combattants et très bon ami de beaucoup de députés de tous les partis et de beaucoup d'employés du Parlement est décédé mercredi dernier.

Allan McKinnon a servi dans l'armée canadienne de 1939 à 1965, il a été enseignant puis membre du conseil scolaire de la région de Victoria avant d'en devenir le président, puis de servir comme député à la Chambre des communes.

Hommages

Il y a près de 50 ans, pendant la campagne d'Italie, sa bravoure lui a valu la Croix militaire et, plus tard, il a reçu d'autres décorations et a occupé d'autres fonctions. Les autres venaient tout naturellement chercher conseil auprès de cet homme.

Allan McKinnon a siégé au sein des conseils et des commissions les plus importants au Canada et, lors de réunions de l'OTAN, il a pris directement part à certaines discussions délicates pouvant amener la paix ou conduire à la guerre. Il y était très efficace et inspirait le respect. Mais ce qu'il appréciait le plus de ses fonctions de député était la possibilité d'aider les citoyens ordinaires oubliés par le «système» ou qui en étaient les victimes. Dans la vie publique, il est facile de perdre ses objectifs de vue, d'oublier pourquoi nous sommes ici et qui nous servons; Allan McKinnon ne l'a jamais oublié. Il a toujours servi ses électeurs de Victoria.

Il est né en Saskatchewan et y a grandi. Adlai Stevenson a déclaré un jour que dans les Prairies, vous pouvez voir au loin dans toutes les directions. Les habitants de cette région aiment à croire qu'en raison de la géographie de leur région, ils sont, leurs meilleurs jours, perspicaces, généreux et justes. Allan McKinnon possédait ces qualités. Il m'a servi et a servi notre pays avec une combinaison de sagesse, d'humour et d'ironie, à la fois rare et inestimable. Que ce soit comme officier, enseignant, directeur, parlementaire ou en tant qu'homme, il a toujours été motivé par le sens du devoir, devoir qu'il a accompli avec cohérence et compassion.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa femme Elizabeth, à ses fils Peter et Ian et à leurs familles, ainsi qu'à tous ses parents, amis et admirateurs et nous voulons qu'ils sachent que nous nous estimons privilégiés d'avoir connu un homme aussi sage et aimable dont la compassion, la force de caractère et le sens de l'humour ont enrichi nos vies.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) : Monsieur le Président, au nom du Parti libéral, je tiens à dire que c'est avec un très vif regret que nous avons appris le décès de l'honorable Allan Bruce McKinnon, ancien député de Victoria et ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants, qui a servi le public avec dévouement.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de dire. Il avait raison de dire qu'Allan McKinnon savait découvrir de nouveaux horizons et voir plus loin que l'immédiat, qu'il aimait son travail de député et considérait le portefeuille

de la Défense nationale comme un objectif dominant à atteindre dans sa carrière.

Nous exprimons toute notre sympathie et nos plus sincères condoléances à sa merveilleuse épouse, Elizabeth, à laquelle Allan a toujours été très dévoué, et à ses deux fils, Ian et Peter. Dans les conversations d'ordre personnel que nous avons eues pendant les années qu'il a passées à la Chambre, il parlait souvent de sa femme et de sa famille, et il convient de dire un mot de l'autre partenaire dans la vie publique. Aux yeux de bon nombre d'entre nous, Elizabeth était une partenaire de vie idéale pour quelqu'un qui avait à faire face aux décisions, aux problèmes et à la charge générale de travail d'une personne consacrée à la vie publique de son pays. Sa conversation avait toujours le don de vous remonter le moral.

Étant né en Saskatchewan et ayant été enseignant, il parlait toujours des Prairies et d'éducation. Après une carrière remarquable dans les Forces armées canadiennes, il a siégé à la commission scolaire du Grand Victoria et à d'autres organismes importants. Mon collègue, le député de Saint-Denis, a toujours dit qu'Allan McKinnon était un des membres les plus consciencieux du Comité permanent des affaires étrangères et de la défense nationale, pendant les années où il a présidé ce comité. Allan y a en effet siégé durant de nombreuses années. Les nombreuses fois où en tant que membre de délégations du Parlement du Canada il s'est rendu dans d'autres pays de l'OTAN, il s'est toujours comporté comme un Canadien d'abord. Il estimait que toute délégation canadienne composée de membres de tous les partis représentant les deux Chambres du Parlement devait présenter à l'étranger un front commun.

Au cours des 16 années qu'il a passées à la Chambre des communes, il avait su établir de nombreuses et solides amitiés et avait pris son rôle très au sérieux. Sa vie de député fut tout à fait exemplaire et pourrait servir de modèle aux générations futures. Nous devons toujours nous souvenir que la réputation que nous nous serons acquise à la Chambre nous suivra dans la tombe. Celle qu'Allan McKinnon s'est acquise survivra au passage du temps.

• (1510)

Nous tenons à faire savoir à sa femme Elizabeth, à ses deux fils et à la foule de ses amis que tous les députés de la Chambre des communes du Canada conserveront d'Allan McKinnon un souvenir impérissable.

M. John Brewin (Victoria) : Au nom du caucus néo-démocrate et de mes concitoyens de la circonscription de Victoria, monsieur le Président, je tiens à m'associer aux expressions de regrets jointes aux témoignages de respect et d'admiration à l'égard d'Allan McKinnon.

Mises à part toutes les choses admirables qu'on a dites de lui, Allan était un homme que tous les gens de Victoria aimaient vraiment et respectaient. Il se dévouait sans compter à son rôle de député. Ce qu'il aimait le plus, c'était collaborer avec ses électeurs et les aider à résoudre leurs problèmes. Il en tirait infiniment de satisfaction. Les gens de Victoria savaient le payer de retour, non seulement en lui accordant chaque fois des majorités écrasantes, mais en lui témoignant ouvertement leur amitié et leur affection. Chacun pouvait le constater à tout instant et je sais que les gens de notre collectivité le regretteront.

Allan McKinnon a servi le Canada non seulement dans sa circonscription. C'était un homme véritablement courageux. Je conviens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que sous des dehors tranquilles et affables se cachaient une force de caractère et une volonté qu'il tenait vraisemblablement non seulement de ses ancêtres écossais ou du fait d'avoir grandi dans les Prairies, mais de son expérience lors de la Seconde Guerre mondiale pendant laquelle il a servi dans les forces actives en Italie, en Belgique et en Hollande. Jamais il n'a oublié cette expérience. Jamais il n'a oublié non plus les anciens combattants et il les a très bien servis en tant que député et ministre.

Allan McKinnon aimait le Parlement. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec lui lorsque je lui ai succédé en tant que député de Victoria peu après qu'il eut pris sa retraite. Il m'avait dit que ce qu'il aimait le plus, outre l'occasion de servir ses électeurs, c'était d'avoir voix au chapitre et il n'aurait pas aimé manquer à l'appel aujourd'hui et bien d'autres jours de cette législature, car il aimait vraiment cet aspect de sa vie de député.

Il avait à coeur les intérêts des citoyens âgés, même lorsqu'il estimait que son gouvernement s'écartait parfois de la voie qu'il devait suivre. Par ailleurs, il avait su obtenir que le gouvernement fédéral vienne en aide financièrement à la circonscription de Victoria en la dotant notamment d'un centre de conférences. L'une des grandes réussites d'Allan McKinnon qui se dressera dorénavant comme un monument à sa mémoire au centre de Victoria. J'espère que le conseil municipal de Victoria saura reconnaître d'une façon officielle la contribution d'Allan McKinnon à la réalisation de ce centre de conférences.

À l'instar des autres députés, je tiens à offrir à sa femme Elizabeth et aux autres membres de sa famille mes bien sincères condoléances.

M. le Président : Je prie tous les députés de bien vouloir se lever et garder une minute de silence à la mémoire d'Allan McKinnon.

[*Note de l'éditeur : La Chambre observe un moment de silence.*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, je désire invoquer brièvement le Règlement à propos de la question posée par le député de Burnaby—Kingsway. À mon avis, cette question enfreint le Règlement pour deux raisons : premièrement, elle devance un ordre du jour et, deuxièmement, elle contient une insulte personnelle injustifiée à l'égard du premier ministre.

Je reconnais que la question a été posée. Je désire cependant formuler une objection parce que lorsqu'un usage n'est pas contesté, il devient normal et s'intègre à nos traditions. Je ne voudrais pas que cela se produise dans ce cas-ci.

M. le Président : Je puis assurer au leader du gouvernement à la Chambre, ainsi qu'à tous les députés, que le président examine avec sérieux les plaintes de cette nature. J'espère que nous ne recevrons qu'un minimum de plaintes de ce genre et, lorsqu'elles sont graves, il conviendrait, dans l'intérêt de la Chambre, de les examiner dans l'esprit dans lequel elles sont formulées.

Le député de Beauséjour, sur une question personnelle de privilège.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE BEAUSÉJOUR

M. Fernand Robichaud (Beauséjour) : Monsieur le Président, il y a six ans déjà que les gens des circonscriptions de Westmorland et de Kent me confiaient le mandat de les représenter à la Chambre des communes. Je me suis toujours senti très honoré et très privilégié de cette confiance et c'est toujours avec la plus grande fierté que j'ai essayé de bien représenter mes commettants.

Depuis six ans, bien des choses ont changé, ce qui fait qu'actuellement je me trouve dans une situation très spéciale qui me porte à prendre une décision importante. Cette décision, j'y suis arrivé de concert avec le conseil d'administration de l'Association libérale de Beauséjour, et je souligne que cette décision a été prise à l'unanimité. Nous avons donc décidé d'offrir au chef du Parti libéral du Canada l'occasion de se présenter devant les électeurs

et les électrices de Beauséjour et de les représenter à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je suis convaincu que cette décision est dans le meilleur intérêt des gens de Beauséjour et que le chef du Parti libéral saura leur offrir une représentation forte et dynamique à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, pour faire place au chef de mon parti, je vous remets donc ma démission en tant que député de Beauséjour.

Avant de m'asseoir, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier sincèrement les gens de Beauséjour pour la confiance qu'ils m'ont témoignée ces six dernières années. Monsieur le Président, vous pouvez être sûr que je leur serai toujours reconnaissant.

[*Traduction*]

Je désire également assurer à la population de Beauséjour que, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions, il leur sera toujours possible de faire appel à moi et que je prendrai toujours leurs intérêts à coeur.

Je désire aussi exprimer ma plus profonde gratitude à tous les députés, et plus particulièrement à mes collègues du caucus qui ont tous contribué à faire de ces six dernières années les plus mémorables de ma vie.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous et tous ceux et celles qui ont occupé le siège de la présidence ont fait en sorte que je me suis toujours senti à l'aise de participer aux délibérations de cette Chambre, et je vous en remercie sincèrement.

En terminant, je souhaite que le premier ministre déclenche une élection partielle dans les plus brefs délais afin d'assurer aux gens de Beauséjour une représentation à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je ne suis pas encore parti que j'ai déjà hâte de revenir, aussi bien tout vous dire! J'ai bien l'intention de revenir lors des prochaines élections générales.

Des voix : Bravo!

• (1520)

M. le Président : Peut-être que je pourrais avoir l'attention de la Chambre pour le moment. Nous avons cet après-midi plusieurs avis de questions de privilège. Le premier avis : le député de Mégantic—Compton—Stanstead.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PLAN DE LA CHAMBRE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead) : Monsieur le Président, depuis juin dernier, mes collègues et moi-même maintenant réunis sous la bannière du Bloc québécois avons fait l'objet d'attaques répétées de la part de parlementaires de cette Chambre concernant la légitimité de notre action à la Chambre des communes.

J'ai espéré pendant longtemps, monsieur le Président, que les résultats dans Laurier—Sainte-Marie feraient taire ces questions, résultats de 67,8 p. 100. Je vois que ça ne parle pas fort de l'autre côté avec leurs 3,9 p. 100.

Encore ce matin, le député de Kamloops et leader parlementaire du NPD déclarait que les membres du Bloc québécois étaient des députés. . .

M. le Président : L'honorable député sait bien que c'est nécessaire, avec une question de privilège, de rétablir certaines circonstances, certains faits, qui présentent un danger dans le travail ordinaire d'un député. Encore une fois, il m'est difficile ici d'y voir une question de privilège. Peut-être un commentaire, oui, certainement. Mais je demanderais à l'honorable député de guider la Présidence afin d'établir sa question de privilège.

M. Gérin : Je comprends bien votre réaction, monsieur le Président. D'ailleurs, j'invoque comme précédent le traitement que vous avez alors donné aux propos du député de York-Sud—Weston, qui avaient été tenus en mars dernier ici alors qu'il traitait les séparatistes ou les souverainistes de traîtres, de bigots et de racistes. À ce moment-là, vous aviez laissé le député parler en cette Chambre pendant un long moment.

Et voici qu'il recommence encore à nous traiter de traîtres. Monsieur le Président, des propos qui sont prononcés en cette Chambre causent un tort immense à un député dans ses privilèges de tous les jours. J'ai reçu plus de 100 lettres, de partout au Canada, qui prétendent que je n'ai aucun droit de siéger en cette Chambre. Ceci affecte mes privilèges. Et lorsque vous-même, comme Président, refusez que nous soyons assis ensemble, avec mes amis souverainistes du Québec, vous jouez ce jeu, et vous n'avez aucun droit de faire cela. Et je pense que cette question de privilège doit être vidée une fois pour toutes.

Et je vous rappelle que, en mars dernier, vous-même aviez laissé le député de York-Sud—Weston parler pendant très longtemps et d'autres députés intervenir sur le sujet. Si on n'est pas capable de régler ce débat complètement aujourd'hui, je vois mal comment les travaux de cette Chambre vont pouvoir aller bon train.

Alors, monsieur le Président, ce que je vous demande, c'est de me laisser établir cette question de privilège, établir les difficultés que me causent ces déclarations intempestives, faites sur un réseau national de télévision, à *Canada A.M.* ce matin, et publiquement en cette Chambre par d'autres députés. Si vous avez intérêt à ce que les travaux de la Chambre des communes continuent, si vous avez intérêt à ce que les travaux puissent aller bon train. .

M. le Président : Sans aucun doute, l'honorable député a un grief. Il est clair qu'il s'agit ici d'un grief. Mais, comme le député le comprendra certainement, la Présidence doit conduire les travaux de la Chambre selon le Règlement de la Chambre. Bien sûr, lorsque nécessaire, je peux considérer un avis concernant une question de privilège et prendre en compte toutes les circonstances. Mais, clairement, comme tous les autres députés dans cette Chambre, je dirais que quelquefois il y a beaucoup d'angoisse, si je peux m'exprimer ainsi, concernant des remarques faites à l'extérieur de la Chambre par un honorable député. Mais c'est certainement partiellement le monde de la politique. L'honorable député a peut-être un grief. Si l'honorable député veut voir un changement dans le Règlement de cette Chambre, naturellement, je l'invite et ses collègues aussi à avoir une discussion avec moi. Certainement, il y a le processus pour présenter une motion, une demande concernant le Règlement de cette Chambre, mais la question de privilège est très rare en fait et il est nécessaire de soumettre à la Chambre, devant le Président, les circonstances qui font que ce n'est pas possible pour l'honorable député de continuer d'assumer ses obligations comme député à la Chambre des communes du Canada.

Clairement, l'honorable député a peut-être un grief, mais ce n'est pas une question de privilège. De plus, c'est très important pour tous les députés de bien comprendre que j'ai comme votre Président une certaine discrétion concernant les droits de chaque personne dans cette Chambre qui est en minorité. Nous avons, je pense, une grande tradition de protéger les droits des minorités, et je peux assurer l'honorable député que, dans une approche juste et égale pour tous les autres députés, les droits des minorités seront protégés par le Président.

Et je lui demanderais sa coopération, sa collaboration, comme je reconnais bien que la collaboration et la coopération de tous les députés doivent être à l'appui du Président, mais je dois interrompre l'honorable député parce que ce n'est pas une question de privilège. L'honorable député a peut-être une référence concernant une autre matière dans cette Chambre il y a quelques mois. Je me souviens bien de la situation. Il m'a été nécessaire encore d'appliquer également et aussi dans un sens de

justice le Règlement de cette Chambre. Je regrette, mais l'honorable député peut peut-être avoir une conversation avec le Président, avec d'autres députés de cette Chambre, mais ce n'est pas à moi de permettre de continuer en argumentant une question de privilège quand clairement c'est peut-être un grief mais pas une question de privilège.

Cela conclut les remarques de l'honorable député.

Est-ce que l'honorable député a une autre remarque pour la Présidence? Soyez très bref!

M. Gérin : Oui, monsieur le Président. Ceci concerne la demande qui vous a été présentée, la demande que nous vous avons présentée de s'asseoir ensemble. Et cette fois-ci, monsieur le Président, elle concernait vos prérogatives, et je comprends que vous avez refusé. Et je crois qu'il s'agit d'un de mes privilèges de député de pouvoir m'asseoir, lorsque je fais partie d'un groupe, avec ce groupe. Et ce groupe, vous le connaissez, monsieur le Président, ce sont les membres du Bloc québécois qui ont décidé d'oeuvrer pour la souveraineté du Québec, qui ont oeuvré pour dire à la Chambre des communes qu'il y aurait avantage pour la souveraineté du Québec. Et je me demande, monsieur le Président, qui a pris cette décision. Est-ce que c'est vous ou est-ce que c'est le whip du gouvernement?

M. le Président : Je peux aider l'honorable député. Encore, ce n'est pas une question de privilège. Mais pour être juste, j'essaierai de donner une réponse. Habituellement, selon la tradition, ici, pendant plusieurs années, l'arrangement pour chaque député de prendre son siège, c'est, premièrement, un accord entre tous les partis qui sont reconnus, s'ils sont ici selon la loi du Canada. Et après cela, s'il est impossible d'en arriver à une entente, la Présidence prendra une décision, si nécessaire. Mais c'est toujours un compromis.

• (1530)

Peut-être qu'il serait également approprié pour le Président de vous faire remarquer que les députés, ses collègues, sont dans la Chambre. Toutefois, si l'honorable député et ses collègues désirent avoir une autre discussion au sujet des sièges, j'inviterais le député ou le leader de son groupe à venir en discuter avec moi dans mon bureau.

Mais une décision doit être rendue et finalement, cette décision revient au Président, après maintes discussions avec tous les autres collègues. Peut-être qu'il serait approprié maintenant d'entendre la prochaine question de privilège. Je désire souligner à l'honorable député qu'il peut venir parler au Président dans son bureau.

Je donnerai maintenant la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

LE DROIT DE S'EXPRIMER À LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) : Monsieur le Président, le 20 septembre dernier, je vous écrivais une lettre vous demandant de m'entendre sur une question de privilège ayant trait au droit de tous les députés de se faire entendre en cette Chambre, de se faire entendre librement, d'exercer leur mandat électif, de représenter leurs commettants en cette Chambre et de discuter des problèmes qui touchent le pays, tant au niveau national qu'au niveau international.

Je m'appuie, monsieur le Président, sur *Beauchesne*, aux commentaires 16 et 55. Le commentaire 16 traite du privilège parlementaire.

Monsieur le Président, je suis de ceux qui croient qu'après avoir écrit des lettres au gouvernement, et il ne s'agit pas seulement du député d'Ottawa—Vanier, mais de plusieurs députés de mon caucus libéral qui ont demandé au gouvernement incessamment durant l'été de convoquer les Chambres pour discuter du problème national, la situation des autochtones, et également de la question de l'Irak et du Koweït, le gouvernement a refusé systématiquement, il a refusé de reconnaître le droit à chaque député d'exprimer son opinion dans cette Chambre.

M. le Président : Une fois encore, je regrette de devoir vous interrompre. Il y a peut-être une crise très grave dans le monde politique, mais ce n'est pas une question de privilège.

[*Traduction*]

J'espère que si d'autres députés prennent la parole sur cette question ils tiendront d'avance compte de mon opinion.

LE RAPPEL DU PARLEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour vous signaler ce que j'estime être un outrage au Parlement et une tentative de contourner les pouvoirs statutaires et conventionnels de la Chambre et de ses membres. Je veux parler, monsieur le Président, de la mobilisation de l'arme canadienne contre des citoyens canadiens et du fait que cette mobilisation ait eu lieu sans que le Parlement soit rappelé ni consulté, sans un débat ouvert et démocratique. Il n'y a rien d'extravagant, monsieur le Président, à réclamer ce débat qu'exigent les conventions et les règles du Parlement.

Je me demande si, pour le gouvernement, un rappel anticipé n'est à envisager que s'il lui est politiquement avantageux et. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président : Je suis désolé de devoir interrompre encore une fois la députée, le chef du Nouveau Parti démocratique. Je la remercie de m'avoir donné avis de la question, comme l'a fait le député d'Ottawa—Vanier. Strictement parlant, la question est un peu différente mais c'est la même question, en principe. On se plaint que le gouvernement n'ait pas rappelé la Chambre pendant l'été pour une raison ou une autre. Les députés auraient voulu que le gouvernement rappelle la Chambre pour qu'elle débatte de certaines questions ou légifère sur ces questions. La décision est toutefois d'ordre politique et elle n'a rien à voir avec un privilège ou l'autre des députés ni même, je dirais, du chef du Nouveau Parti démocratique. Elle n'a rien à voir avec l'outrage à la Chambre.

C'est indéniablement un sujet sérieux à débattre aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur, comme on l'a fait auparavant et aujourd'hui. Je dois cependant dire aux députés qu'il n'y a pas matière à question de privilège.

Le député d'Edmonton–Sud–Est soulève la question de privilège. Il m'a remis un résumé de plusieurs pages, mais je suis sûr que sont bien présentes à sa mémoire les observations que j'ai faites cet après–midi.

LA SALLE DE LECTURE DU PARLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est) : Monsieur le Président, il ne s'agissait que de deux pages, je ferais remarquer, d'une et demie en fait. C'est une question qui nous concerne tous. Je fais allusion naturellement à la fermeture de la salle de lecture qui se trouvait là à ma connaissance depuis des temps immémoriaux.

Combien en–a–t–il coûté aux députés que l'on déménage la salle de lecture au sous–sol dans la salle 134N? Je crois comprendre que 475 hebdomadaires ainsi que 88 publications, plusieurs journaux étrangers et environ 200 ouvrages documentaires ne sont plus reçus par le Parlement et mis à la disposition des députés.

D'aucuns diront qu'on reçoit toujours les abonnements, mais, monsieur le Président, je ferai remarquer qu'à ma connaissance tous ces hebdomadaires qui sont si utiles sont jetés à la poubelle et que les abonnements ne seront pas renouvelés lorsqu'ils arriveront à échéance. C'est ce que j'ai appris.

M. le Président : J'ai une suggestion à faire au député avant de devoir me prononcer dans un sens ou dans un autre.

Le Règlement prévoit, comme le sait le député qui est très expérimenté, de poser une question au membre approprié du Bureau de régie interne d'où émane cette décision. En outre, s'il y a des faits concernant cette décision dont le bureau a besoin pour quelque raison que ce soit, le député pourrait peut–être aider la présidence à cet égard.

En attendant, jusqu'à ce que le député en discute avec le membre approprié du bureau et qu'il ait l'occasion de lui poser une question, il vaudrait mieux, je pense, qu'il remette à plus tard cette question de privilège parce que pour le moment la présidence n'est pas disposée à l'accepter dans ces conditions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉPLOIEMENT DES TROUPES CANADIENNES

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer le décret du Conseil C.P. 1990–1995 daté du 15 septembre 1990, prévoyant le déploiement des troupes canadiennes par suite de l'agression irakienne.

* * *

LES FORÊTS ET LES PÊCHES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU COMITÉ PERMANENT

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans) : Monsieur le Président, au nom du ministre des Pêches et des Océans, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent des forêts et des pêches intitulé *L'aquiculture au Canada*.

• (1540)

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI DE NOMINATIONS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets concernant des nominations faites par le gouvernement.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés être renvoyés aux comités permanents compétents, selon la liste jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 385 pétitions.

[*Note de l'éditeur : Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, je vais également profiter de l'occasion pour déposer dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, le rapport annuel 1989 de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée.

M. le Président : Y a-t'il d'autres documents à déposer?

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE EN BULGARIE

M. Gaby Larrivée (Joliette) : Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui a observé la tenue des élections générales en Bulgarie du 6 au 13 juin 1990.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

DÉPÔT DES DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME RAPPORTS

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés) : Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les dix-septième et dix-huitième rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE EN ROUMANIE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi) : Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui a observé la tenue d'élections en Roumanie le 20 mai 1990.

[*Note de l'éditeur : Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité spécial de la Chambre sur la refonte de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité intitulé : *Une période de transition mais non de crise.*

Conformément au Règlement, nous demandons que le gouvernement nous fournisse une réponse complète dans les 150 jours. Comme il s'agit d'un comité législatif spécial, je tiens à en nommer les membres, dont la majorité en sont à leur premier mandat à la Chambre des communes, et à dire à quel point ils ont travaillé ces 15 derniers mois pour effectuer cette refonte très importante pour nous tous à la Chambre et je veux parler du vice-président et député de Lotbinière, et des députés de St. Catharines, Victoria, Scarborough—Rouge River, Wetaskiwin, Moncton et Laval-des-Rapides. Ils ont ac-

compli un travail vraiment exceptionnel, et je suis très fier d'avoir présidé ce comité dont les recommandations seront bien accueillies par les députés, je crois.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Hicks (Scarborough–Est) demande à présenter le projet de loi C–329, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau).

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à interdire, en vertu du Code criminel, de brûler, de dégrader, de souiller, de modifier, de piétiner ou de profaner sciemment de quelque autre façon le drapeau canadien.

Je songe à la question depuis six ou huit mois et j'ai suivi de très près les événements qui sont survenus aux États–Unis. J'estime que le drapeau canadien est un symbole du Canada et que quiconque le profane sciemment devrait en répondre devant les tribunaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE MARIAGE (DEGRÉS PROHIBÉS)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rob Nicholson (Niagara Falls) propose que le projet de loi S–14, Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, soit lu pour la première fois.

M. le Président : Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Robert E. Skelly (Comox–Alberni) : Monsieur le Président, je prends la parole à l'étape de la présentation des motions dans le cadre des affaires courantes pour vous demander de voir s'il y a consentement unanime pour la présentation de la motion suivante :

Qu'un comité de la Chambre formé de tous les partis se rende au centre de désintoxication d'Oka pour négocier un désarmement honorable.

M. le Président : La Chambre accorde–t–elle son consentement unanime à la présentation de la motion?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

M. le Président : Le député voudra peut–être présenter sa motion une autre fois. Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) : Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des citoyens du Canada qui viennent de régions diverses, mais surtout de l'Ontario.

Les signataires protestent contre les réductions gouvernementales qui visent les services aux anciens combattants, en particulier les services d'entretien ménager, et contre la hausse des frais des soins de longue durée pour les anciens combattants en institution.

Ils demandent au Parlement de voter contre les mesures présentées dans le dernier budget en vue d'effectuer ces réductions, de telle sorte que le gouvernement ne puisse mettre en application ces dispositions budgétaires rigoureuses et oppressives.

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park) : Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens habitant la circonscription de Parkdale–High Park que je représente ainsi que d'autres circonscriptions de la région métropolitaine de Toronto.

Les centaines de signataires de cette pétition sont furieux de la politique gouvernementale qui consiste à annuler la catégorie d'exilés volontaires dans le cas de milliers d'Européens de l'Est qui avaient agi de bonne foi à leur entrée au Canada et qui y sont maintenant bien établis, comme l'exige le règlement concernant les exilés volontaires.

Les pétitionnaires, dont bon nombre cautionnent personnellement ces exilés volontaires, demandent à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'autoriser tous les cas d'exilés volontaires de bonne foi, qui ont été examinés avant le 4 septembre 1990, date d'échéance qu'a fixée la ministre sans demander l'opinion des Canadiens.

L'ENVIRONNEMENT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood) : Conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre quelques pétitions signées par les habitants de Broadview—Greenwood.

Ils demandent au gouvernement du Canada de débloquer l'argent qu'il a promis en 1988 pour commencer la dépollution des Grands Lacs, et en particulier de la rivière Don, qui est la rivière la plus polluée du Canada.

Ils demandent humblement au gouvernement de bien vouloir débloquer ces crédits pour qu'on puisse commencer ce nettoyage.

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) : Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition à présenter émanant d'habitants du district fédéral de Cap-Breton—Richmond-Est, qui comprend notamment les localités de Glace Bay, de Waterford, de Sydney et de Marion Bridge, ainsi que d'autres parties rurales de cette circonscription.

Étant donné la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui fixe une norme de protection et de soins pour les enfants bien supérieure à tout ce que nous connaissons et expérimentons au Canada et dans le monde entier, nous demandons au gouvernement du Canada de revoir ses lois et ses programmes pour qu'ils soient conformes à cette convention.

J'exhorte le premier ministre et le gouvernement à prendre des mesures sur-le-champ.

• (1550)

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges) : Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition est signée par plusieurs centaines de personnes de Toronto, Mississauga, Brampton, Burlington, Newmarket, Scarborough et d'autres localités du sud de l'Ontario, dont beaucoup sont d'anciens Terre-Neuviens qui se préoccupent tout particulièrement de la surpêche et du tort qu'elle cause aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine habitant le long du littoral de Terre-Neuve.

Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour éliminer la surpêche de sorte que les gens qui habitent tout près des ressources naturelles puissent en bénéficier pleinement.

J'appuie de tout coeur la prière des pétitionnaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre) : Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 279, 292, 294, 300, 310, 315, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 330, 331 et 334.

[*Texte*]

LES DÉDUCTIONS POUR LES HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Question no 279—**M. Gardiner :**

En *a*) 1988, *b*) 1989, en Colombie-Britannique, y a-t-il eu des demandes de renseignements complémentaires au sujet de la déduction pour les habitants de régions éloignées et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national) : Sur les 59 521 déductions pour les habitants de régions éloignées demandées par les résidents de la Colombie-Britannique et du Yukon en 1987, 1 881 demandes furent examinées et des redressements furent effectués sur 355 d'entre elles. Sur les 54 009 déductions demandées pour l'année 1988, 2 213 demandes furent examinées et des redressements furent effectués sur 2 071. Les statistiques sur les déductions pour 1989 ne sont pas encore disponibles.

LES PERMIS DE PÊCHE CÔTIÈRE POUR LA CREVETTE

Question no 292—**M. Rompkey :**

Pour le territoire relevant de la région du Golfe du ministère des Pêches et des Océans, de nouveaux permis de pêche côtière pour la crevette ont-ils été délivrés *a*) en 1990, *b*) en 1989, *c*) en 1988, et *d*) en 1987 à des résidents (i) du Québec, (ii) du Labrador, (iii) de Terre-Neuve, (iv) du Nouveau-Brunswick, (v) de la Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans) : Le 10 février 1986, le ministre des Pêches et des Océans annonçait la délivrance de 19 permis de pêche à la crevette additionnels pour le chenal Esquiman. Ces permis additionnels ont été répartis comme suit :

a) en 1986,

(i) 6 permis à des pêcheurs de l'ouest de Terre-Neuve

(ii) 3 permis de pêche d'exploration à des pêcheurs du Québec

b) en 1987, 6 permis à des pêcheurs de l'ouest de Terre-Neuve

c) en 1989,

(i) 4 permis à des pêcheurs du Québec

(ii) les 3 permis de pêche d'exploration délivrés en 1986 à des pêcheurs du Québec sont devenus permanents.

Aucun autre permis additionnel pour la pêche à la crevette du Golfe n'a été délivré entre 1987 et 1990.

LES ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ

Question No. 294—**Mme Callbeck :**

Le gouvernement a-t-il estimé le nombre de kilowattheures qui pourraient être économisées d'une manière rentable, mais qui ne le sont pas en raison des lacunes du marché, et dans l'affirmative, *a*) quel est le résultat de cette estimation, *b*) de combien faudrait-il accroître la capacité des centrales électriques fonctionnant à l'énergie nucléaire ou à l'aide de combustibles fossiles pour obtenir une production équivalente, *c*) de combien réduirait-on les émissions de dioxyde de carbone si ces mesures d'économie d'énergie étaient mises en oeuvre, *d*) ces mesures permettraient-elles d'épargner de l'argent et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) : *a*) à *d*) Selon des estimations du potentiel économique jusqu'à 300 pétajoules d'électricité destinée à l'utilisation finale, ou l'équivalent de 83 340 gigawattsheures (GWh), pourraient être économisée d'ici l'an 2000. Toutefois, selon des estimations préliminaires, la quantité d'électricité qui n'est pas économisée en raison de l'imperfection du marché est un peu moindre, équivalant probablement à quelque 200 à 250 pétajoules.

La différence principale qui existe entre ces deux estimations tient au fait que les mesures qui présentent un intérêt sur le plan économique (c.-à-d. pour la société) ne présentent pas nécessairement un intérêt pour les investisseurs. Une partie des 200 à 250 pétajoules d'électricité qui ne sont pas économisés en raison de l'imperfection du marché, est aussi attribuable aux prix actuels du marché de l'électricité, généralement fondés sur des coûts historiques parfois inférieurs aux coûts économiques nécessaires à une répartition des ressources efficace sur le plan économique. Cependant, ces décisions relatives aux prix sont de compétence provinciale. Ainsi, la quantité d'électricité qui pourrait faire l'objet d'un ensemble d'initiatives dynamiques de la part du gouvernement fédéral serait de beaucoup inférieure aux 200 à 250 pétajoules évalués, si les autorités provinciales et les services publics refusaient de prendre part à ces initiatives.

Sur le plan de la capacité, la quantité d'électricité qui pourrait être économisée à l'utilisation finale, compte tenu de l'imperfection du marché, pourrait varier selon qu'elle s'appliquerait à la charge de base ou à la charge de pointe. Si 200 pétajoules d'électricité pouvaient être économisés annuellement et utilisés comme capacité différée, on obtiendrait quelque 6 300 mégawatts (MW) d'électricité en l'an 2000. Pour ce qui est de l'accroissement de la capacité des installations alimentées aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) et à l'énergie nucléaire, cette estimation est d'environ 8 300 MW d'ici l'an 2000. L'accroissement ainsi prévu de la capacité d'électricité excède donc la capacité qui équivaut à 200 pétajoules d'électricité économisée à l'utilisation finale.

Chaque année, les émissions de CO_2 pourraient être réduites de 18 mégatonnes si 200 pétajoules d'électricité pouvaient être économisés annuellement d'ici l'an 2000. (À des fins de comparaison, on prévoit que le Canada émettra quelque 490 mégatonnes de CO_2 en 1990). L'estimation de la réduction d'émissions de CO_2 suppose que l'électricité économisée en l'an 2000 sera produite à partir de l'ensemble régional moyen des combustibles prévus pour l'an 2000. Les estimations réelles de la réduction des émissions différeront dans la mesure où un service particulier utilisera d'autres sources que l'ensemble moyen des combustibles pour produire son électricité.

À l'heure actuelle, on ne connaît pas le montant d'argent qui pourrait être épargné en réduisant la consommation d'électricité d'utilisation finale grâce à l'élimination de l'imperfection du marché. Les économies nettes dépendront de la portée des mesures prises pour économiser l'électricité, du moment où elles seront prises, de la quantité d'électricité touchant la charge de base et la charge de pointe, de la mesure dans laquelle ces éléments influeront sur l'accroissement de la capacité, des dépenses qui seront nécessaires pour compenser l'imperfection actuelle du marché, ainsi que des transactions et autres frais (souvent impossibles à déterminer) qui seront à la charge des consommateurs.

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

Question nº 300—**M. Boudria :**

1. A-t-on produit pour le gouvernement des trousses sur la Semaine nationale de la citoyennenté et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) à quel coût?

2. A-t-on inclus dans la trousse *a*) des autocollants, *b*) une épingle de revers, *c*) un drapeau, *d*) un signet, *e*) un calendrier, *f*) une affiche et, dans l'affirmative, (i) qui a conçu chacun de ces articles, (ii) à quel coût, (iii) qui était le fournisseur de chacun d'eux, (iv) ces articles ont-ils été achetés à la suite d'un appel d'offres et, sinon, pour quelles raisons?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) : 1. Oui.

a) 60 000 trousses

b) 1,68 $ par trousse

2. *a*) Oui.

b) Non. Cependant, un macaron de la Semaine nationale de la citoyenneté a été produit pour la trousse.

c) Oui.

d) Oui.

e) Oui.

f) Oui. La trousse comprenait également un dépliant et un message du Ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté).

(i) et (ii) Les étiquettes, les macarons, les signets, les calendriers, les affiches et les dépliants ont été conçus par Banfield-Seguin au coût de 32 200,73 $. Le message du Ministre a été rédigé à l'interne.

(iii) Les étiquettes ont été fournies par HAS Novelties de Toronto. Les macarons ont été fournis par la Maison Basilières de Montréal. Les drapeaux ont été fournis par Flags Unlimited de Thornton (Ontario). Les signets, les calendriers, les affiches et les dépliants ont été fournis par Ashton-Potter Ltd. de Toronto. Le message du Ministre a été imprimé par Commercial Printers d'Ottawa.

(iv) Les fournisseurs ont été engagés par Approvisionnements et Services Canada à la suite d'un appel d'offres. Le message du Ministre a été demandé par l'entremise d'un bon de commande en raison des brefs délais pour l'impression.

LE COMBUSTIBLE IRRADIÉ DES RÉACTEURS CANDU

Question nº 310—**M. Heap :**

1. Pour tous les réacteurs CANDU mis en service au Canada, y a-t-il eu accumulation de combutible irradié et, dans l'affirmative, jusqu'en 1990 *a*) combien de kilogrammes, *b*) (i) quels sont les éléments composants de ces déchets, (ii) leur masse, (iii) leur toxicité à l'ingestion (volume d'eau requis pour diluer les éléments toxiques selon les normes de potabilité de l'eau de boisson), (iv) la durée estimative de cette toxicité, en années?

2. Le Canada a-t-il une quelconque obligation à l'égard du combustible irradié provenant de réacteurs CANDU qu'il a vendus à l'étranger et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) : D'après Énergie atomique du Canada limitée :

1. *a*) Le combustible irradié en provenance des réacteurs nucléaires CANDU situés au Canada est actuellement emmagasiné en sécurité dans des contenants aux emplacements des divers réacteurs. La méthode de stockage la plus répandue est celle des bassins remplis d'eau, mais on fait également appel au stockage à sec dans des caissons de béton comme méthode d'appoint. De nombreuses années d'expérience, au Canada et ailleurs dans le monde, ont montré que ces deux méthodes sont sans danger. À la fin de 1989, environ 14 000 tonnes (14 000 000 kg) de combustible irradié étaient ainsi emmagasinées aux emplacements des réacteurs canadiens. Cette quantité de matière remplirait une seule piscine de dimensions olympiques.

1. *b*)(i) Le combustible destiné aux réacteurs CANDU est fabriqué sous forme de faisceaux composés de tubes en alliage de zirconium remplis de pastilles denses de dioxyde d'uranium (UO_2). Ces faisceaux mesurent généralement 50 cm de long, ont un diamètre de 10 cm et pèsent environ 22 kg. La forme physique et le poids de ces faisceaux demeurent essentiellement inchangés une fois qu'ils ont été irradiés dans un réacteur CANDU. Plus de 98 p. 100 du dioxyde d'uranium est inchangé à la sortie du réacteur, seulement 1,3 p. 100 environ de l'uranium se transforme en nouveaux éléments chimiques, dont la moitié seulement sont radioactifs. Tous les nouveaux éléments se trouvent à l'intérieur des tubes d'alliage de zirconium, à 99 p. 100 sous forme de composantes solides des pastilles de dioxyde d'uranium.

(ii) Le faisceau de combustible CANDU pèse environ 22 kg et demeure essentiellement inchangé après utilisation en réacteur.

(iii) Toxicité à l'ingestion (volume d'eau nécessaire pour diluer les déchets jusqu'au minimum de potabilité de l'eau de boisson)

Le combustible nucléaire irradié est une matière solide hautement indissoluble dans l'eau, de sorte qu'il est impossible de diluer ces déchets jusqu'au minimum de potabilité de l'eau de boisson. Le combustible irradié emmagasiné aux centrales nucléaires ne montre aucun signe de dilution après plus de trente ans.

D'après des recherches ayant porté sur un gisement naturel de minerais d'uranium de 1 300 millions d'années à Cigar Lake, en Saskatchewan, l'eau présente à quelques mètres du gisement accusait une très faible concentration d'uranium, ce qui est normal puisque l'oxyde d'uranium se dissout très difficilement dans l'eau souterraine.

Si le combustible irradié était enfoui dans une voûte sous les couches géologiques, comme le propose EACL, le contenu total d'une telle voûte (roche et combustible irradié), après trois cents ou même mille ans, ne serait pas plus nocif que les minerais d'uranium, de mercure ou de plomb présents dans la nature.

(iv) Durée estimative de la toxicité des déchets

Contrairement aux autres genres de déchets toxiques, les combustibles nucléaires irradiés deviennent rapidement de moins en moins dangereux à la longue à cause de la désintégration radioactive.

Dix ans après avoir été retirés du réacteur, les faisceaux de combustible sont environ 2 000 fois moins radioactifs qu'au départ, ils perdent à peu près 99,95 p. 100 de leur radioactivité après vingt-cinq ans et après 500 ans, le plus clair de la radiation pénétrante est disparu.

Le concept d'élimination permanente des combustibles nucléaires irradiés qui a été proposé ferait en sorte que les personnes les plus exposées habitant à proximité d'une voûte de stockage subiraient une exposition ne dépassant pas 0,05 millisievert par année pour les dix mille premières années, dose qui représente une petite fraction du fond naturel de rayonnement auquel nous sommes tous exposés. La méthode d'emmagasinage proposée fait actuellement l'objet d'une étude de la part

d'une commission d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

2. Non, le Canada n'a aucune responsabilité à l'égard du combustible irradié des réacteurs CANDU vendus à l'étranger.

LES SUBVENTIONS À L'ÉGARD DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC

Question nº 315—**M. Wappel :**

Le gouvernement a-t-il, directement ou indirectement, contribué aux subventions qu'accorde le gouvernement du Québec à l'égard des enfants nés dans cette province et, dans l'affirmative, pour chaque année depuis la mise en oeuvre du programme a) quelle a été sa contribution totale, b) connaît-il le pourcentage de la somme totale versée par le gouvernement du Québec que représente ce montant et, dans l'affirmative, quel est-il?

L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) : Il s'agit là d'un programme universel qui ne saurait rencontrer les exigences du financement fédéral prévu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ou de quelqu'autre programme à frais partagés. Il est donc certain que le gouvernement fédéral ne contribue pas directement aux subventions accordées par la province dans ces circonstances.

Quant à des contributions indirectes, on peut difficilement prétendre qu'il n'y en aurait aucune si l'on considère les différentes formes de subventions globales ou de paiements de transfert qui sont effectuées au Québec, telles que le financement des programmes établis (FPE), la péréquation, etc. Aucune de ces contributions ne sauraient toutefois être rattachées explicitement à ces subventions à la naissance.

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Question nº 323—**M. Waddell :**

Un programme de recherche sur l'évacuation des déchets radioactifs de haute activité a-t-il été établi en 1978 et, dans l'affirmative, depuis le début du programme, EACL a-t-elle investi depuis dans la recherche sur le retraitement du combustible irradié et, dans l'affirmative, combien d'argent?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) : Selon Énergie atomique du Canada limitée :

Le Programme canadien de gestion des déchets de combustible nucléaire a été mis sur pied par suite d'une annonce faite conjointement par les ministres de l'Énergie du Canada et de l'Ontario en juin 1978.

Les recherches sur le retraitement, dans le cadre du Programme des cycles de combustibles avancés, ont été réalisées à l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell d'EACL, situé à Pinawa (Manitoba), de 1977-1978 à 1985-1986. Au cours des exercices 1978-1979 et 1979-1980, le Programme de gestion des déchets de combustible nucléaire a versé environ 3,3 millions de dollars pour ces recherches, en vue de l'acquisition de connaissances sur les types de déchets de combustible nucléaire que pourrait engendrer toute activité éventuelle de retraitement des combustibles CANDU. Dans le cadre du Programme de gestion de déchets de combustible, on a aussi mis à l'essai une méthode permettant d'immobiliser des déchets hautement radioactifs simulés et de les convertir en solides susceptibles d'être éliminés.

De 1977-1978 à 1985-1986, un total de 19,2 millions de dollars a été consacré au Programme des cycles de combustibles avancés, y compris les 3,3 millions de dollars dont il est question précédemment. Depuis 1985-1986, le Programme des cycles de combustibles avancés CANDU s'est déroulé principalement aux laboratoires nucléaires de Chalk River et a porté surtout sur les cycles à passage unique intéressant l'uranium faiblement enrichi. Ces cycles de combustibles sont plus économiques dans la conjoncture actuelle du marché et ne nécessitent pas le retraitement du combustible CANDU irradié.

Les sommes indiquées précédemment sont en dollars de l'année au cours de laquelle les dépenses ont été engagées et comprennent les frais généraux.

LES CYCLES DE COMBUSTIBLE AVANCÉS

Question nº 324—**M. Waddell :**

EACL a-t-elle une position sur la nécessité d'avoir des cycles de combustible avancés dans une industrie nucléaire en expansion et, dans l'affirmative, *a*) quelle est-elle, *b*) dans quelle mesure et en quoi ressemble-t-elle ou diffère-t-elle de la position exposée dans la présentation nº 4 relative à la «Proposition de programmes de combustible recyclé de l'EACL», à l'occasion du colloque de l'EACL sur le «Projet de programme canadien sur le cycle du combustible», tenu le 28 février 1977?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) : Selon Énergie atomique du Canada limitée : *a*) La position d'EACL sur le besoin de cycles de combustible avancés est la suivante :

—à court terme, il n'est pas justifié, sur le plan économique, de réaliser au Canada des travaux de R-D sur le retraitement du combustible en vue de rehausser l'utilisation de l'uranium, car le prix de l'uranium et de son enrichissement sont bas et parce que les réserves sûres d'uranium sont jugées adéquates;

—à long terme, les cycles de combustible avancés qui comportent le recyclage de la matière fissile présente dans les combustibles irradiés seront nécessaires pour que la matière fissile et la matière fertile mondiales servent, dans une plus grande mesure, à satisfaire les besoins énergétiques mondiaux;

—comme il est conçu pour absorber très peu de neutrons, le réacteur CANDU peut et doit jouer un rôle important dans l'exploitation des cycles de combustible avancés, dans l'intérêt du Canada et du reste du monde.

b) La position d'EACL sur l'importance stratégique des cycles de combustible avancés ne diffère pas fondamentalement de celle qui était énoncée dans la «Proposition des programmes de combustible recyclé de l'EACL», présentation nº 4 du colloque de l'EACL sur le «Projet de programme canadien sur le cycle du combustible», tenu le 28 février 1977. Ce qui a changé, dans l'intervalle, c'est l'opinion d'EACL au sujet du moment d'entreprendre les programmes de R–D dont fait état sa proposition. Le fait que le prix de l'uranium soit bas et que les réserves sûres d'uranium augmentent a eu pour effet d'atténuer la nécessité immédiate d'exploiter les cycles de combustible avancés utilisant le thorium ou le plutonium. Par conséquent, il n'y a actuellement au Canada aucun programme de R–D portant sur le retraitement du combustible irradié des réacteurs de puissance. L'effort porte plutôt sur le cycle à passage unique d'uranium faiblement enrichi dans le réacteur CANDU, manifestement plus économique dans les conditions actuelles du marché que le cycle à passage unique fondé sur l'uranium naturel. Le combustible servant au cycle fondé sur l'uranium faiblement enrichi pourrait consister en uranium enrichi acheté sur le marché mondial, ou en uranium recyclé provenant du retraitement du combustible des réacteurs à eau naturelle, ce que font les propriétaires de ce type de réacteur dans plusieurs pays.

En même temps que ces travaux de R–D, on termine un programmme permettant de faire la démonstration de l'élimination sécuritaire et permanente du combustible usé provenant des cycles à passage unique.

LA STABILISATION DES ÉMISSIONS TOTALES DE GAZ CARBONIQUE

Question nº 325—**M. Caccia :**

Le gouvernement s'est–il officiellement engagé à stabiliser les émissions totales de gaz carbonique aux niveaux de 1988 d'ici l'an 2000?

L'hon. Robert R. de Cotret (ministre de l'Environnement) : Le 16 mai 1990, le Canada s'est associé à la Déclaration de Bergen laquelle stipule, en partie :

Nous prions instamment tous les pays membres de la CEE de prendre des mesures dès maintenant, et nous convenons de nous engager à établir des stratégies, des objectifs et des programmes nationaux après le rapport du GIEC et au plus tard au début de la négociation d'une convention–cadre sur les changements climatiques, en vue de limiter ou de réduire le plus possible les émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre et de stabiliser ces émissions. De l'avis de la plupart des pays membres de la CEE; [ce qui inclut le Canada], cette stabilisation au plus tard d'ici à l'an 2000 et aux niveaux actuels doit être la première étape.

LA BFC DE SUMMERSIDE

Question nº 326—**Mme Callbeck :**

1. Un comité de gestion intérimaire pour la BFC de Summerside a–t–il été constitué et, dans l'affirmative, *a*) qui en fait partie, *b*) à qui le comité doit–il rendre compte, *c*) un montant de 900 000 $ a–t–il été allouée à ce comité le 27 mars 1990 et, dans l'affirmative, (i) l'utilisation de cet argent est–elle régie par des lignes directrices et, dans l'affirmative, quelles sont–elles, (ii) une partie de cette somme a–t–elle été utilisée jusqu'ici, (iii) qui doit répondre directement de l'utilisation de cette somme, *d*) quel pouvoir a le comité de gestion intérimaire?

2. Si le comité n'a pas encore été constitué, quand le sera–t–il?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) : 1. Emploi et Immigration Canada a annoncé le 5 juillet 1990 l'engagement de Rambri Management pour assurer la gestion intérimaire de la BFC de Summerside. Un nouveau comité consultatif de la collectivité collaborera avec Rambri Management.

a) Le Comité consultatif de la collectivité est formé de représentants de la collectivité et de membres de la direction provisoire, comme suit :

Président : M. David Loggie

Vice–président : M. Donald J. McDougall

Autres membres : M. Denton Clark
M^me^ Margaret MacFarlane
M. Derek Key
M. Richard Noonan
M. Rick Ozon
M. Mike Schurman

Cinq membres d'office seront nommés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration représentant :

Emploi et Immigration Canada (EIC)
Ministère de la Défense nationale (MDN)
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
Travaux publics Canada (TPC)
P.E.I. Development Agency

b) Les membres du Comité consultatif de la collectivité et Rambri Management rendent compte à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

c) La somme de 400 000 $ a été allouée à Rambri Management pour 1990–1991 et celle de 500 000 $ devrait l'être pour 1991–1992.

(i) Les conditions suivantes s'appliquent :

—L'entrepreneur ne touchera des honoraires que pour les services rendus et il ne pourra acquérir de droit de propriété dans la Société de développement de la base de Summerside ni profiter de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, des baux négociés, ni acquérir d'actions des sociétés qu'il a recrutées lui-même.

—L'entrepreneur fera rapport à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

—Des objectifs de rendement clairs seront établis, y compris une analyse de cheminement pour l'établissement d'une société et un calendrier de signature des baux, appuyé par les dispositions de retenues de garantie adéquates.

—Travaux Publics Canada doit approuver toutes les modalités des baux négociés par l'entrepreneur.

—Une clause d'annulation liée directement à l'atteinte des objectifs de rendement prévus dans le marché sera prévue.

—L'entrepreneur fournira ses services à tout locataire éventuel, y compris les locataires recrutés par d'autres parties ou par leur entremise, et l'entrepreneur sera rémunéré pour ces services uniquement par l'entremise du marché conclu avec EIC.

(ii) Rien n'a encore été dépensé.

1. *c*) (iii) La Société de développement de la base de Summerside, qui sera gérée par Rambri Management Inc., doit répondre directement pour cette somme.

d) Pouvoir de la direction provisoire :

La direction provisoire négociera avec les locataires éventuels de la Société de développement de la base de Summerside au nom du gouvernement fédéral, assurera la transition entre les activités du ministère de la Défense nationale (MDN) et celles de la société de développement en tenant compte des besoins du secteur privé, recrutera le personnel permanent chargé de la gestion à long terme de la Société et en recommendera la nomination aux représentants du gouvernement.

La direction provisoire négociera avec les locataires éventuels en suivant les directives de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du ministre des Travaux publics.

La direction provisoire est chargée, entre autres, de :

—Déterminer les locataires clés et autres locataires possibles pour la base.

—Négocier avec les locataires clés et autres locataires éventuels au nom du gouvernement fédéral.

—Recommander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre des Travaux publics des locataires clés et autres locataires éventuels désirant s'établir sur les lieux de la base, ainsi que les conditions que doivent remplir les locataires pour s'y établir.

—Les avantages offerts aux locataires éventuels se limitent aux ressources dont dispose la Société de développement de la base de Summerside et à celles offertes par l'entremise de la PEI Development Agency, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, d'Emploi et d'Immigration Canada et d'autres ministères fédéraux ou provinciaux. Il appartient à ces organismes et ministères de décider des avantages à offrir aux locataires.

—La direction provisoire collabore avec la MDN pour que les biens de la base soient transférés du MDN à la Société de développement de la base de Summerside et ce, de façon satisfaisante. En cas de conflits entre la direction provisoire et le MDN, la direction provisoire en fait rapport à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre des Travaux publics.

—La direction provisoire est chargée d'élaborer un dossier de publicité en vue de faire connaître la Société de développement de la base de Summerside et de recruter des locataires.

—La direction provisoire doit consulter le comité consultatif au sujet de l'avancement des négociations et prendre en considération les opinions du comité consultatif concernant les locataires éventuels.

—La direction provisoire aménagera sur les lieux de la base un bureau ouvert en permanence ou au moins deux employés travailleront à temps plein.

—La direction provisoire ne gérera pas en permanence la société de développement.

La direction provisoire présentera des rapports mensuels sur les travaux réalisés au cours du mois dans le cadre de ses attributions. Ces rapports seront présentés par écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre des Travaux publics.

À la conclusion des négociations avec les locataires clés éventuels, la direction provisoire présentera un rapport détaillé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et

au ministre des Travaux publics sur les conditions que doivent remplir les commerçants éventuels, pour s'établir sur les lieux de la base de Summerside.

La direction provisoire présentera également des rapports détaillés sur la structure et l'incorporation de la Société de développement de la base de Summerside et sur d'autres locataires désirant s'établir à Summerside.

2. Le Comité consultatif de la collectivité a été constitué.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTION À L'INTENTION DES EMPLOYEURS, ADMINISTRÉS PAR LES CENTRES D'EMPLOI ET D'IMMIGRATION DU CANADA

Question nº 328—**M. Gardiner :**

Le gouvernement a-t-il évalué dans quelle mesure les programmes de subvention à l'intention des employeurs, administrés par les centres d'emploi et d'immigration du Canada, ont permis la création d'emplois permanents chez les employeurs qui en ont bénéficié?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) : Emploi et Immigration Canada (EIC) a mené continuellement des enquêtes de relance avec les clients de la planification de l'emploi afin de connaître leur expérience de travail après la formation. Une des questions posée consiste à savoir si les employés sont toujours avec la même compagnie lors de l'enquête.

De plus, EIC effectue des évaluations périodiques des programmes de la planification de l'emploi telles qu'une évaluation du programme de développement de l'emploi publiée au mois d'août 1989 et une évaluation du programme Intégration professionnelle publiée au mois de juillet 1989. Dans ces évaluations, EIC demande aux participants si leur employeur est celui qui leur a donné la formation.

Les résultats des évaluations et des enquêtes de relance des clients de la planification de l'emploi sont retrouvés dans le budget des dépenses principal intitulé *Emploi et Immigration Canada, budget des dépenses 1990-1991, Partie III, Plan de dépenses.*

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES—RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DE LA PETITE ENTREPRISE

Question nº 329—**M. Nystrom :**

1. Le gouvernement a-t-il consacré des fonds à une publication intitulée *Taxe sur les produits et services—Renseignements à l'intention de la petite entreprise*, publiée plus tôt cette année par le ministère des Finances et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) comment le gouvernement a-t-il utilisé l'argent relativement à (i) la préparation, (ii) l'impression, (iii) la publicité, (iv) la distribution, (v) l'affranchissement postal de la publication?

2. Le gouvernement a-t-il détruit des exemplaires de cette publication et, *a*) dans l'affirmative, combien, *b*) sinon, le gouvernement a-t-il l'intention de le faire?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances) : 1.*a*) Le gouvernement a dépensé 1 288 857 $ pour la publication d'une brochure intitulée : *La TPS : renseignements à l'intention de la petite entreprise*. Ce n'est pas le ministère des Finances qui a récemment publié la brochure intitulée : *TPS, Guide à l'intention des petites entreprises*, mais Revenu Canada.

b) Le montant ci-dessus est ventilé de la façon suivante :

(i) 42 632 $ pour l'élaboration de la brochure;

(ii) 616 702 $ pour l'impression de 2 232 050 exemplaires;

(iii) Aucune dépense de publicité n'a été engagée pour la brochure intitulée : *La TPS : renseignements à l'intention de la petite entreprise*.

(iv) 629 523 $ pour la distribution d'environ 1,9 million exemplaires (incluant le coût de la préparation de la distribution, des frais postaux et des enveloppes);

(v) 432 536 $ pour les seules frais postaux (inclus dans le montant de l'alinéa (iv) ci-dessus).

2. Le gouvernement n'a pas fait détruire d'exemplaires de cette publication, et n'a aucune intention de le faire.

LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET DE BRISE-GLACE POLAR 8

Question nº 330—**M. Waddell :**

Le gouvernement a-t-il engagé des dépenses en prévision de l'approbation du projet de brise-glace Polar 8 et, dans l'affirmative, combien, y compris les plans et les consultations entourant la conception de ce navire?

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (ministre des Transports) : Aucune dépense non autorisée n'a été engagée et aucune ressource n'a été dépensée pour la phase de mise en oeuvre (construction) du projet de brise-glace Polar 8. L'approbation préliminaire de projet du Conseil du Trésor pour l'étape de définition du contrat pour le brise-glace a été accordée en juillet 1987. Les immobilisations autorisées en vertu de cette approbation étaient directement liées à l'obtention de plans, d'une proposition et d'une offre en vue de la construction. On estime le coût final du projet à 15,3 millions de dollars. En plus des immobilisations susmentionnées, environ 807 000 $ ont été dépensés par l'équipe de planification des opérations chargée du soutien opérationnel et de l'équipement et du matériel fournis par le gouvernement.

Affaires courantes

L'UTILISATION D'ANNÉES-PERSONNES SE RATTACHANT AU PROJET DE BRISE-GLACE POLAR 8

Question nº 331—**M. Waddell :**

Le gouvernement et ses représentants ont-ils utilisé des années-personnes en prévision de l'approbation du projet de brise-glace Polar 8 et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (ministre des Transports) : Aucune ressource humaine non autorisée n'a été engagée et aucune année-personne n'a été utilisée pour la phase de mise en oeuvre (construction) du projet de brise-glace Polar 8. L'approbation préliminaire de projet du Conseil du Trésor pour l'étape de définition du contrat pour le brise-glace a été accordée en juillet 1987. Les années-personnes (nomination pour une période déterminée) autorisées en vertu de cette approbation étaient directement liées à l'obtention de plans, d'une proposition et d'une offre en vue de la construction. On estime à 41,7 années-personnes (période déterminée) l'utilisation d'années-personnes pour le projet final. En plus des années-personnes (période déterminée) susmentionnées, environ 10,1 années-personnes ont été utilisées par l'équipe de planification des opérations chargée du soutien opérationnel et de l'équipement et du matériel fournis par le gouvernement.

LA CONTRIBUTION DE SECOURS DU GOUVERNEMENT CANADIEN AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN IRAN

Question nº 334—**M. Kaplan :**

Le gouvernement limite-t-il à l'heure actuelle à 300 000 $ le montant de sa contribution de secours aux victimes du tremblement de terre en Iran et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de verser d'autres sommes et, dans l'affirmative, à quel moment?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) : Le 26 juin 1990 le gouvernement a annoncé une contribution supplémentaire de 800 000 $ pour les victimes du tremblement de terre en Iran. La contribution globale s'élève à 1,1 million de dollars.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 316 et 333 marquées d'un astérisque.

En raison de la longueur des réponses, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si on les avait lues.

[*Texte*]

L'INSUFFISANCE D'EMPLOI DANS LA RÉGION GASPÉSIENNE

*Question nº 316—**M. Langdon (Essex-Windsor) :**

1. Le gouvernement est-il au courant qu'une insuffisance d'emploi dans la région gaspésienne oblige un grand nombre de travailleurs et de travailleuses à quitter la région et, dans l'affirmative, est-il prêt à offrir à cette région *a*) des programmes spéciaux de création d'emploi, *b*) des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre?

2. Le gouvernement estime-t-il que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration et le non report de la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage au début de janvier 1990 provoque un impact négatif sur la situation financière des résidents de la Gaspésie et, dans l'affirmative, compte-t-il mettre en place des instruments économiques qui permettront à cette région de reprendre son dynamisme économique et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (troisième âge)) : 1. *a*) Étant donné que nous sommes au courant, à Emploi et Immigration Canada, des difficultés économiques que connaît la péninsule gaspésienne, nous assurons déjà des programmes et des services auprès de cette région dans le cadre de la Planification de l'emploi. Le 20 juillet 1990, la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration a annoncé que les fonds destinés à la région gaspésienne dans le cadre de la Planification de l'emploi augmenteraient de 2,5 millions de dollars. Ces fonds seront utilisés pour aider les travailleurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à améliorer leurs perspectives d'emploi sur les marchés du travail de leur région. En outre, la région complète de la Gaspésie a été choisie pour bénéficier de subventions au titre du programme Développement des collectivités.

b) Pour ce qui est des programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, EIC a conclu deux accords d'aide à l'adaptation de l'industrie avec cette région.

2. Le projet de loi C-21 n'aura pas d'incidence négative sur les résidents de la Gaspésie. De fait, si les dispositions du projet de loi C-21 étaient en vigueur, les Canadiens de toutes les régions, dont les résidents de la Gaspésie, pourraient déjà profiter des avantages qu'il sous-tend, que l'on pense aux possibilités accrues de formation, au congé parental prolongé, aux options améliorées en matière de prestations d'assurance-chômage ou à la nouvelle norme variable d'admissibilité.

Il importe de signaler que la norme variable d'admissibilité qui est prévue dans le projet de loi C-21 a été conçue pour ne pas affecter les régions touchées par un taux de chômage élevé. Étant donné que la région gaspésienne affiche depuis longtemps un taux de chômage supérieur à 15 p. 100, les travailleurs de cette région n'auront normalement besoin que de 10 semaines de travail pour devenir admissibles au Régime d'assurance-chômage. N'eut été des retards causés par l'opposition, à la Chambre, la norme de 10 semaines serait déjà en vigueur.

La norme d'admissibilité fixe de 14 semaines qui est actuellement en vigueur date du 6 janvier 1990. Il est donc trop tôt pour que nous puissions tirer des conclusions sur ses effets. Cependant, d'après les premières données dont nous disposons, bon nombre de prestataires sont capables de réunir les quelques semaines de travail supplémentaires dont ils ont besoin pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Il ne faut pas oublier que le projet de loi C-21 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) et que la principale visée de cette stratégie est de favoriser une utilisation plus active des fonds de l'Assurance-chômage, de manière à améliorer l'aptitude à l'emploi des prestataires de l'Assurance-chômage. À cet égard, les mesures qui présentent un intérêt particulier pour la péninsule de Gaspé sont les suivantes : l'élargissement de la composante Développement des collectivités de la Planification de l'emploi et les mesures supplémentaires de formation et de réemploi.

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

*Question nº 333—**M. Saint-Julien :**

1. Le gouvernement a-t-il consacré des sommes d'argent à des entreprises ou des particuliers dans le cadre du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique (CIRS) et, dans l'affirmative, quel est, *a*) par province, le montant dépensé, *b*) par projet, (i) le nom du projet, (ii) le montant accordé, (iii) le nom des bénéficiaires, (iv) le lieu, (v) le nom des firmes d'avocats, comptables et courtiers qui ont représenté ces promoteurs?

2. Des entreprises et des particuliers ont-ils reçu des déductions sans effectuer de recherches?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national) 1. Le Gouvernement a permis à des compagnies et à des particuliers d'acquérir et de réclamer des crédits d'impôts sous le programme du Crédit d'impôt à la recherche scientifique (CIRS).

a) L'information disponible à ce jour indique, par province ou région, le montant total en dollar ainsi que le nombre de désignations du CIRS suivants :

Province ou Région	Désignations	Montants Désignés (000's)
Provinces Atlantiques	49	101 295 $
Québec	222	648 101
Ontario	829	3 207 753
Manitoba	46	80 386
saskatchewan et Alberta	264	1 086 692
Colombie-Britannique	489	1 996 072
	1899	7 120 299 $

Article 52 du Règlement

Pour les investisseurs particuliers, le taux du crédit d'impôt était de 34 p. 100 du montant investi et de 50 p. 100 pour les investisseurs corporatifs. Les montants du crédit d'impôt alloués ne sont présentement disponibles, mais seraient évalués entre 34 p. 100 et 50 p. 100 des montants désignés.

b) Les mesures de confidentialité de la Loi de l'impôt sur le revenu ne permettent pas de dévoiler cette information.

2. L'entreprise pouvait transférer les crédits d'impôt à des investisseurs en désignant une somme—généralement la totalité de la contrepartie reçue—à l'égard du placement fait par l'investisseur dans l'entreprise. Les désignations étaient faites en vertu des dispositions de la partie VIII de la Loi de l'impôt sur le revenu. Une entreprise de recherche qui faisait une telle désignation se retrouvait avec une dette fiscale égale à la moitié du montant désigné. Cet impôt était remboursable, par Revenu Canada, à un taux de 1 00 $ pour chaque 2 00 $ de dépenses en recherche scientifique admissible effectuée.

Il existe des cas où des compagnies n'ont pas rempli leurs engagements de recherche et n'ont pas payé l'impôt sous la partie VIII. Dans ces cas, des investisseurs auraient bénéficié de crédits d'impôt sans que des dépenses compensatoires en recherche scientifique aient été effectuées.

[*Traduction*]

M. Cooper : Je demande également que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président : Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix : D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES AFFAIRES INDIENNES

M. le Président : Je voudrais informer la Chambre que j'ai reçu une série de demandes d'ajournement de la Chambre pour un débat d'urgence. Or, compte tenu de ce qui a paru au *Feuilleton*, les députés pourraient ne pas souhaiter trop insister sur ces demandes aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je les écouterai.

Je tiens cependant à rappeler que la coutume, dans ce cas, est de faire un bref exposé, je dis bien bref. La raison, bien sûr, c'est qu'aucun autre député ne peut répondre et qu'un long exposé peut amener certains à vouloir présenter eux-mêmes des arguments sur la question. De toute

Article 52 du Règlement

évidence, la présidence ne peut pas le permettre dans le cas d'une demande de débat d'urgence.

Je donne d'abord la parole au député de Kenora—Rainy River.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River) : Monsieur le Président, le 22 août dernier, je vous ai écrit, conformément au paragraphe 52(1) du Règlement, pour demander un débat d'urgence dès la reprise des travaux à la Chambre. À ce moment-là, j'avais également écrit au leader parlementaire du gouvernement pour lui demander d'user de ses pouvoirs afin de permettre à la Chambre de revenir plus tôt pour s'occuper de cette motion proposant un débat d'urgence.

Le sujet en cause, c'est la politique du gouvernement au sujet des revendications territoriales.

J'ai bien compris ce que vous avez dit lorsque vous avez parlé des travaux prévus par le gouvernement et de la motion qui est au *Feuilleton*. Je vous demande cependant d'examiner soigneusement ma demande avant de décider s'il y a lieu que la Chambre tienne un débat d'urgence dès aujourd'hui ou s'il faut donner la priorité aux travaux prévus par le gouvernement.

Ce que le gouvernement propose, c'est une motion qui, à mon avis, n'a rien à voir avec le problème précis de la politique du gouvernement à l'égard des revendications territoriales des autochtones du pays. La motion est très détaillée et très directe et j'en félicite le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien.

Cependant, le problème va beaucoup plus loin. La motion traite particulièrement d'Oka et des Mohawks, mais ma demande porte sur un sujet bien plus vaste, celui de la politique relative aux revendications territoriales et de son importance pour tous les Canadiens. Lorsqu'on considère ce qui s'est produit l'été dernier, monsieur le Président. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président : Le député de Kenora—Rainy River ne se trompe pas. Sa demande porte sur une question plus générale que le sujet de la motion proposée par le gouvernement. De toute évidence, c'est une affaire grave qui touche tous les députés et tout le pays, mais il existe probablement d'autres moyens dont le député peut user pour porter la question à l'attention de la Chambre.

Entre-temps, je voudrais dire, pour sa gouverne et celle du public, que le député aura la parole pendant le débat sur la motion du gouvernement. Il aura sûrement alors toute la latitude voulue pour parler de questions plus générales que l'objet précis de la motion. Je sais d'ailleurs que le député a tout le talent voulu pour le faire.

Quoi qu'il en soit, compte tenu des circonstances, je ne suis pas disposé aujourd'hui à autoriser un débat d'urgence, bien que je comprenne la distinction établie par le député. Bien sûr, il se peut qu'à l'avenir, je sois disposé à en entendre davantage à ce sujet.

L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas entraver le cours des travaux. Si le premier ministre était resté dans les parages pour m'écouter, ne serait-ce qu'une minute, je lui aurais prêté une oreille attentive durant 35 ou 40 minutes.

Je suis parfaitement conscient de la gravité de la situation à Oka et au Moyen-Orient, mais je demande néanmoins, en vertu de l'article 52 du Règlement, l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à la lettre que je vous ai fait parvenir le 5 septembre et à l'avis que je vous ai soumis à 11 heures ce matin. Je vous prie instamment de tenir un débat d'urgence sur la crise que traverse l'industrie de l'acier au Canada.

L'industrie de l'acier, l'une des pierres d'assise de notre pays, est en péril en ce moment même.

Voici en quoi cette situation constitue une urgence : 16 000 métallurgistes sont en lock-out depuis près de deux mois. À cause des taux d'intérêt élevés et du gonflement de la valeur du dollar canadien qui en résulte, l'exportation de l'acier est extrêmement difficile.

Par suite de l'élimination des droits antidumping qui étaient imposés à 20 pays, en vertu de décisions récentes du Tribunal canadien du commerce extérieur, le marché national risque d'être inondé d'acier de moindre qualité.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président : Il me coûte d'interrompre le député pendant l'exposé d'une question aussi importante, mais je crois qu'il a peut-être débordé le cadre de la simple déclaration et entamé le débat. Je dois cependant dire que ses commentaires, dont il suit très fidèlement le texte et dont j'ai reçu copie, me sont d'une grande aide.

Dans l'état actuel des choses, je crois qu'il vaudrait probablement mieux ne pas chercher à lancer un débat d'urgence pour le moment. Le député pourra bien sûr

saisir la présidence de la question à un moment plus opportun.

Je remercie le député d'avoir présenté une demande aussi explicite. Comme je le disais plus tôt, il s'agit d'une question grave, dont la gravité est certes reconnue.

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi réclamer la tenue d'un débat d'urgence au sujet de la détérioration des relations entre les autochtones du Canada et les non-autochtones.

Comme vous l'avez signalé tout à l'heure, je sais que le gouvernement a déposé une motion qui permettra à la Chambre d'examiner certains des événements de cet été à Kahnawake et à Kanesatake et d'en débattre. Les membres de mon caucus et moi-même entendons bien participer à ce débat.

Cependant, je crois fermement que la portée de la motion nº 17 est insuffisante pour examiner toute la question, car nous devrons nous en tenir aux événements des derniers mois à Kahnawake et à Kanesatake et nous ne pourrons nous pencher sur leurs racines, les griefs de longue date des autochtones du pays.

[*Français*]

Nous devons, monsieur le Président, réétablir la confiance dans le processus politique légitime afin de répondre aux doléances des autochtones. Autrement, on pourra craindre les conséquences les pires.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je vous invite à envisager la tenue d'un débat d'urgence sur cette question. Selon moi, il importe de tenir sans plus attendre, un débat sur cette question, afin de démontrer qu'on a raison de croire au processus politique. Ainsi, je demande, en toute déférence, l'ajournement de la Chambre pour tenir un débat d'urgence sur cette question.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président : La députée du Yukon a, à l'instar du député qui l'a précédée, signalé les différences qui existent entre la demande d'un débat général sur la situation de nos concitoyens d'origine autochtone et, peut-être, l'ordre qui a été présenté au nom du gouvernement et dont nous sommes saisis.

Article 52 du Règlement

Cependant, étant donné l'ordre émanant du gouvernement, je pense préférable de ne pas envisager de débat d'urgence, au moins tant que nous ne connaîtrons pas le résultat du débat qui doit suivre.

Je tiens à garantir à la députée que je fais parfaitement la distinction. Il se peut qu'elle veuille à nouveau soulever cette question.

LES DROITS DE L'ENFANT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) : Monsieur le Président, j'ai présenté une demande pour un débat d'urgence sur la question des droits des enfants. Le premier ministre participera au sommet mondial ce week-end, samedi et dimanche prochains. Il s'agit probablement de la plus importante assemblée internationale à laquelle notre pays a participé au cours des 30 ou 40 dernières années.

• (1600)

Nous avons vu hier soir des milliers de gens de tout le Canada participer à une veillée aux chandelles pour exprimer leur attachement à cette cause. Dans ma propre circonscription, des élèves du secondaire ont écrit des compositions et rédigé leurs propres chartes. Ce sommet a suscité une forte prise de conscience de la façon dont nous—c'est-à-dire notre pays surtout—définissons les droits des enfants et des mesures que nous devons prendre pour faire face à la tragique situation des enfants dans le monde, mais aussi du Canada.

Lorsque le premier ministre parlera aux Nations Unies, ce week-end, ne trouvez-vous pas très important, monsieur le Président, qu'il présente les opinions des Canadiens après avoir entendu le Parlement en discuter, ce qui nous permettrait de témoigner de ce qu'on nous a dit ces dernières semaines dans nos circonscriptions sur cette question très importante. Rien n'est prévu au *Feuilleton* à ce sujet, mais un débat me semble s'imposer. Tant que le gouvernement ne sera pas prêt à en proposer un, il me semble que ma demande de débat d'urgence devrait être acceptée.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président : Le député soulève encore une fois une question très importante. Il est préférable que la présidence prenne une journée ou même deux ou plus pour examiner toutes les circonstances. Dans ce cas, il ne me paraît pas approprié d'ajourner les autres travaux prévus pour la journée pour faire droit à la demande du député. Évidemment, cela ne l'empêche pas de présenter

sa demande une autre fois ou d'utiliser d'autres moyens pour promouvoir cette cause que tous les députés considèrent certainement comme très importante.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose :

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) : Monsieur le Président, le 2 août dernier, l'Irak a envahi le Koweït, sans avertissement et sans avoir reçu la moindre provocation. Ayant occupé ce petit État voisin, Saddam Hussein a déclaré que celui-ci faisait désormais partie de l'Irak. Il a dit ne pas nourrir d'autres ambitions territoriales, mais on a déjà entendu des assurances de ce genre. Il y a 52 ans ce mois-ci étaient signés les accords de Munich, dont l'échec a donné au monde une dure leçon sur le danger de faire des concessions à l'agresseur.

Le monde a peut-être été surpris par l'invasion du Koweït par l'Irak, mais personne n'a cru aux motifs invoqués pour la justifier. Cet acte a été considéré avec raison comme une agression brutale, une violation flagrante du droit international et une grave atteinte aux principes de l'ordre international dont dépend la paix mondiale. Cela nous a fait réaliser à quel point cet ordre est important, car la tyrannie continue malheureusement à se manifester dans le monde. Cette agression nous a aussi montré à quel point le monde a changé ces derniers temps.

Quelques heures seulement après l'invasion du Koweït, de sévères condamnations ont commencé à affluer de Moscou et de Washington, du Caire et de Tel-Aviv, d'Ottawa et d'Ankara et de tous les pays outrés par cette agression.

Pendant ces premiers jours du mois d'août, nous avons tous redécouvert la valeur d'une idée longtemps ensevelie sous les neiges de la guerre froide. Cette idée, qui a jailli des ruines de la Seconde Guerre mondiale, était de préserver la paix en unissant nos forces contre ceux qui la menacent. C'était l'idée qu'une communauté mondiale civilisée, vivant selon un code de conduite commun, aurait la volonté de résister à la tyrannie et de se donner les moyens d'y faire échec. Cette idée, elle s'est matérialisée sous la forme de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU s'est imposée dans cette crise du Golfe avec une vigueur nouvelle, une vigueur résultant de la fin de la guerre froide et de la détermination manifestée par de nombreux pays, y compris d'anciens belligérants, d'appliquer concrètement l'idée de la sécurité collective. Au cours des sept semaines qui ont suivi l'invasion du Koweït par l'Irak, nous avons vu les Nations Unies fonctionner de la façon dont l'avaient envisagé ses fondateurs. Le Conseil de sécurité a condamné cet acte d'agression. Il a adopté sept résolutions, la dernière à la suite de l'irruption armée de soldats irakiens dans les résidences diplomatiques du Canada et d'autres pays au Koweït et de la détention de nos représentants par la force.

[*Français*]

Il a adopté en partie sur les instances du Canada, une approche prudente, résolue et progressive, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et a décrété un embargo strict contre l'envahisseur. Il n'y a eu ni veto, ni confrontation entre superpuissances, ni débat interminable pour masquer une situation d'impuissance ou de désaccord. Le Conseil de sécurité a fait clairement comprendre à l'Irak que son annexion du Koweït est vivement réprouvée par l'ensemble de la communauté mondiale et qu'elle doit cesser. C'était la position de toutes les nations civilisées, y compris le Canada, au mois d'août, et c'est notre position aujourd'hui.

[*Traduction*]

Au mépris flagrant de l'Irak pour le droit international, les membres des Nations Unies ont opposé une résolution ferme et inébranlable à lui tenir tête. Saddam Hussein n'est pas confronté à une série de voeux pieux et de résolutions inopérantes, comme cela aurait pu être le cas il n'y a pas si longtemps. Il se heurte plutôt à un consensus international, peut-être le plus vaste de l'ère moderne, qui se manifeste par l'appui de plus de 150 pays à l'embargo décrété contre l'Irak. L'agresseur voit se lever contre lui des pays arabes et l'Union soviétique, qui se joignent aux États-Unis et à des pays comme le Canada

et l'Australie. Tous sont voués à la défense d'un principe fondamental, vital : il faut que les pays civilisés résistent à l'agression sous peine de voir disparaître la démocratie et la liberté.

Le Canada est conscient du rôle crucial que le président Bush des États-Unis a joué dans la création de ce consensus international, et il s'en félicite. Le monde peut s'estimer heureux qu'ils aient à la fois la capacité militaire et la volonté politique de poser ce geste.

On prétend dans certains milieux que le recours à la force armée pour faire respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies est, en quelque sorte, contraire à l'esprit du multilatéralisme et aux traditions canadiennes. Il n'y a rien de plus faux. La volonté de l'ONU d'autoriser l'usage de moyens militaires pour faire respecter les résolutions qu'elle a adoptées pourrait bien être le prélude d'une importante nouvelle ère du multilatéralisme, un objectif auquel ont travaillé des générations de Canadiens.

Même si le leader irakien a tenté désespérément de faire croire au monde qu'il s'agit d'un conflit opposant les États-Unis à l'Irak et au monde arabe, ses concitoyens et lui doivent savoir qu'il s'agit en réalité d'un conflit entre Saddam Hussein et le reste du monde civilisé. Dans un affrontement comme celui-là, M. Hussein ne peut que perdre.

Saddam Hussein se heurte aux forces militaires de plus de 25 nations. L'Égypte et la Syrie ont décidé de jouer un rôle important dans la défense collective de l'Arabie saoudite. C'est tout à fait remarquable, bien sûr mais c'est également une évolution fort encourageante non seulement pour le problème de l'heure, mais aussi pour l'avenir du Moyen Orient.

Tout au long de cette crise, le Canada ne s'est pas croisé les bras. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a joué son rôle avec détermination et efficacité pour représenter notre pays. Il est sans doute juste de dire que nos activités se sont réparties sur trois fronts. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures donnera beaucoup plus de détails, mais disons que nous avons agi d'abord sur le plan diplomatique en aidant à orchestrer l'embargo des Nations Unies et en aidant les Canadiens qui se trouvent dans la région. Deuxièmement, le front économique. Nous avons nous-mêmes respecté l'embargo, ce qui nous a coûté très cher. Je crois que la première perte que l'embargo nous ait fait subir a été l'immobilisation, dans le port de Vancouver, de 60 000 tonnes de blé canadien destinées à l'Irak. C'est là une lourde perte pour nos agriculteurs, mais tous les Canadiens ont respecté l'embargo, et cela est de la plus haute importance.

• (1610)

Sur le plan économique, donc, nous avons nous-mêmes respecté l'embargo et nous sommes venus en aide aux personnes et aux pays qui subissent le plus lourdement les conséquences de l'agression. Enfin, sur le front militaire, nous avons dépêché des militaires, des navires et des avions dans le Golfe.

[*Français*]

Puisque nous siégeons au Conseil de sécurité, nous avons participé activement à tous les débats sur cette crise. Nous avons «initié» certaines des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et nous avons participé à la rédaction de quelques autres. Nous avons préconisé l'adoption d'une position à la fois ferme et équilibrée.

Et, au nom de tous les membres de cette Chambre, je veux féliciter sincèrement l'ambassadeur Yves Fortier et son équipe pour un travail aux Nations Unies tout à fait exemplaire.

Des voix : Bravo!

M. Mulroney : Quand, par exemple, Saddam Hussein a prétendu que l'embargo privait les enfants irakiens de nourriture, le Canada a proposé immédiatement que des aliments leur soient distribués sous la surveillance d'un organisme international comme la Croix-Rouge, proposition que l'ONU a effectivement adoptée.

Nos ambassades ont travaillé sans relâche auprès des autorités irakiennes pour aider les Canadiens à sortir du pays. Nous avons gardé notre ambassade au Koweït ouverte en dépit des dangers et des problèmes considérables que cela représentait pour notre personnel, combien courageux. Et d'ailleurs, monsieur le Président, j'aimerais, à nouveau, si vous me le permettez, ouvrir une parenthèse et transmettre au nom de tous les membres de cette Chambre les félicitations les plus sincères pour notre personnel des Affaires extérieures, combien courageux, tant à Bagdad qu'au Koweït, qui ont représenté les citoyens du Canada avec tant de courage et de dignité.

Des voix : Bravo!

M. Mulroney : Sur le front économique, nous avons plaidé vigoureusement en faveur d'un embargo strict et avons appuyé le recours à des mesures efficaces pour garantir qu'il ne sera pas déjoué. Nous l'avons nous-mêmes respecté de façon tout à fait scrupuleuse. Je viens de vous donner, monsieur le Président, un exemple coûteux pour le Canada. Nous avons également appuyé les

initiatives internationales visant à soulager la misère humaine que la crise a provoquée.

Par la façon dont il a traité des étrangers qui menaient une vie pacifique et productive au Koweït et en Iraq, Saddam Hussein a exhibé à la face du monde la banqueroute morale de son régime. Sans le moindre égard pour leur sécurité ou leur survie, le gouvernement irakien a forcé des milliers de travailleurs étrangers à fuir à travers les déserts, sous la chaleur mortelle du mois d'août, pour se réfugier en Jordanie. Le Canada a été l'un des premiers pays à mettre des fonds à la disposition d'organisations internationales afin de les aider à faire face aux problèmes complexes que pose cet exode massif de réfugiés, particulièrement en Jordanie.

Nous avons plus tard annoncé une augmentation très considérable de cette aide et approuvé une série de mesures suplémentaires, ce qui représente en tout des déboursés de l'ordre de quelque 75 millions de dollars qui visent essentiellement le bien-être des réfugiés. Nous allons, par exemple, assurer le transport aérien de personnes déplacées qui retournent dans leur pays d'origine et fournir une aide spéciale à certains des pays les moins en mesure d'absorber d'un seul coup des milliers de leurs propres ressortissants. Nous allons aussi venir en aide aux pays de la région qui subissent durement les contrecoups de la crise et des sanctions prises contre l'Iraq, notamment la Jordanie, la Turquie et, par exemple, l'Égypte.

[*Traduction*]

Sur le plan militaire, nous n'avions d'autre choix que de réagir promptement.

Au mois d'août, alors que les Irakiens étaient massés à la frontière de l'Arabie saoudite, la situation exigeait une décision d'engagement immédiat et le Canada n'a pas hésité à la prendre.

La réaction du Canada à la crise du Golfe a été rapide, claire et sans équivoque. Quand nous avons envoyé nos trois navires avec des effectifs de 1 000 militaires, nous avons décidé de ne pas donner à leurs équipages leur ordre de mission précis parce que nous voulions d'abord suivre l'évolution de la situation sur la scène internationale, compte tenu du temps qu'il faudrait à ces navires pour atteindre le Golfe. Les résolutions subséquentes de l'ONU, en particulier la résolution 665, ont prouvé, je crois, que nous avons eu raison d'agir de la sorte et ont aidé le Canada à définir la mission actuelle des navires, à la satisfaction des conseillers militaires de notre gouvernement.

Le 15 septembre, au moment où nos troupes entraient dans la zone d'opérations, le gouverneur général a signé le décret qui les mettaient en service actif pour cette mission particulière. Ce décret a été déposé plus tôt cet après-midi par le ministre de la Défense nationale, conformément aux traditions parlementaires. Les députés auront l'occasion de débattre amplement cette question avant l'arrivée des navires, qui est prévue pour le 2 octobre.

Lorsqu'il est devenu évident, il y a dix jours, qu'une contribution additionelle sous la forme d'un appui aérien serait utile, non seulement pour nos propres navires et nos propres militaires, mais aussi pour ceux de nations amies, le gouvernement du Canada a décidé de déployer dans le Golfe une escadrille d'avions de combat CF-18 détachée de Lahr en Allemagne de l'Ouest pour protéger les Canadiens là-bas. Elle arrivera dans la région sous peu et sera appuyée d'un effectif de 450 autres militaires. Nous mettons aussi des avions civils canadiens à la disposition d'autres pays pour les aider à transporter leurs troupes en Arabie Saoudite.

Certains ont soutenu que le Canada n'aurait pas dû envoyer des navires et des avions, que le fait d'assumer un pareil rôle militaire est incompatible avec nos traditions de maintien de la paix. Les arguments de ce genre trahissent une interprétation fautive de notre histoire. Le Canada ne s'est jamais dérobé à ses responsabilités lorsqu'il a été appelé, dans le passé, à faire sa part dans des efforts collectifs pour contrer des agressions et défendre la liberté.

Les sacrifices que des jeunes Canadiens et Canadiennes ont consentis au cours de deux guerres mondiales constituent un important chapitre de notre histoire nationale, dont nous avons tout lieu d'être fiers. Ils comprenaient alors, comme nous aujourd'hui, que la défense du Canada, de nos idéaux et de nos valeurs ne consiste pas simplement à protéger nos propres côtes, mais aussi à préserver l'ordre international. C'est précisément pour défendre ces idéaux et ces valeurs que nous contribuons des troupes à l'OTAN depuis 1951. C'était pour défendre ces idéaux et ces valeurs que plus de 25 000 de nos soldats ont combattu dans le camp de l'ONU en Corée. Encore une fois aujourd'hui, de jeunes Canadiens et Canadiennes sont appelés à défendre ces idéaux et ces valeurs, cette fois dans le golfe Persique.

[*Français*]

Notre réponse militaire à l'agression irakienne est tout à fait compatible avec notre rôle traditionnel dans le maintien de la paix internationale. Le Canada a été l'un des pays les plus engagés dans les efforts multilatéraux de maintien de la paix au cours des 45 dernières années. Les Canadiens ont participé à plus d'une vingtaine d'opérations de maintien de la paix, depuis le Congo, depuis l'Indochine jusque dans la région de l'Afrique du Sud, dans les pays situés aux alentours de l'Afrique du Sud. Et c'est une tradition qui fait notre fierté à tous.

[*Traduction*]

Notre rôle de maintien de la paix, un rôle dont nous avons raison d'être fiers parce qu'il a distingué le Canada comme ayant contribué énormément à la paix mondiale pendant des décennies, ne nous dispense pas et ne nous empêche pas de répondre à l'appel en cas d'agression. Ces rôles sont complémentaires puisqu'ils répondent tous les deux à la nécessité politique supérieure de préserver l'ordre international, et le Canada a tout intérêt à les tenir tous les deux.

• (1620)

Il n'y a aucun honneur à proclamer la neutralité quand le droit international est bafoué de façon aussi flagrante. Les Canadiens n'aiment pas avoir recours à la force et nous n'avons jamais, dans toute notre histoire, choisi d'emblée ce moyen pour régler nos différends. Mais nous n'avons jamais non plus hésité à l'employer quand tous les autres recours étaient épuisés, pas plus que nous n'avons laissé la dure besogne à d'autres quand il s'est agi de défendre des causes qui nous tenaient à coeur. Les Canadiens n'ont jamais voulu être à la remorque des autres, et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer.

Des voix : Bravo!

M. Mulroney : Les sacrifices que nous avons consentis pour défendre la liberté et nous opposer à l'agression constituent des chapitres de notre histoire qui nous font honneur.

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada se préoccupe au plus haut point de la protection des Canadiens mis en danger par les actions de Saddam Hussein. Nous avons évacué autant de citoyens canadiens que possible et nous sommes demeurés en contact avec ceux qui sont encore là afin de les faire bénéficier de tout soutien matériel, logistique et moral que nous pouvons leur procurer. Je sais que beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent pour la sécurité de proches parents qui sont restés pris là-bas. Je sais que tous les députés se joignent à moi pour prier que les Canadiens retenus en Irak et au Koweït contre leur gré ne courent aucun danger. Nous sympathisons avec ces familles. Je leur donne personnellement, au nom de tous les députés, l'assurance que nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour leur ramener ces être chers.

Des voix : Bravo!

M. Mulroney : Comme tous les autres pays civilisés, nous tiendrons Saddam Hussein personnellement responsable du bien-être de nos citoyens.

Quand je pense aux événements qui se sont bousculés au cours des cinquante derniers jours, je me rends compte que le peuple canadien a de nombreux motifs de fierté : la bravoure de nos marins, de nos pilotes et de nos soldats partis pour le Golfe; la diligence des débardeurs et des spécialistes qui, à Halifax, ont effectué en quelques semaines un travail nécessitant normalement des mois pour que les navires soient prêts à temps; le dévouement de nos agents du service extérieur, et j'ai eu l'occasion de parler il y a quelques instants de certains d'entre eux qui ont risqué leur propre sécurité et travaillé sans relâche pour aider nos concitoyens en détresse ou en détention; et le courage des familles dont les proches ont été aspirés dans ce tourbillon au Koweït et en Irak.

Je sais que les Canadiennes et les Canadiens ne veulent pas de guerre dans le Golfe.

[*Français*]

Nous espérons tous que les forces déployées pour y ramener la paix suffiront à empêcher toute nouvelle agression et à convaincre l'Irak de se retirer pacifiquement du Koweït. Je veux donner à tous l'assurance que nous faisons et que nous allons continuer de faire tout en notre pouvoir pour que cette crise connaisse un dénouement pacifique.

Mais je peux aussi leur garantir que nous n'allons pas faire la paix au prix du déshonneur ni nous décharger de notre part de responsabilité dans la préservation de l'ordre international.

[*Traduction*]

Les milliers de nos concitoyens, monsieur le Président, qui ont participé, avec beaucoup de courage et d'honneur, au maintien de la paix en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde comprennent pourquoi il doit en être ainsi. Et tous ceux qui ont combattu à la crête de Vimy et à Dieppe, sur les plages de Normandie et les collines de la Corée n'auraient sûrement pas voulu qu'il en soit autrement.

Des voix : Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Nord–Centre) : Madame la Présidente, je pense que je peux dire sans réserve, au nom de la plupart des Canadiens, qu'il est temps que le Parlement ait enfin l'occasion de commencer à s'occuper d'une des questions les plus importantes de ce pays depuis une décennie.

Les Canadiens attendent depuis sept semaines que le Parlement puisse s'exprimer, soulever leurs questions et trouver des moyens permettant au pays de jouer un rôle efficace, un rôle convenable, un rôle accru dans cette situation.

Je dois dire tout d'abord que notre parti se joint, sans la moindre réserve, aux autres partis, aux autres Canadiens, à toutes les personnes civilisées du monde, pour condamner l'agression de l'Irak et l'invasion du Koweït. Nous avons tous été horrifiés par la brutalité de cette agression et le mépris dont M. Hussein et le gouvernement irakien font preuve à l'égard de leurs responsabilités et de leurs obligations à titre de membre des Nations Unies.

[*Français*]

Le Parti libéral du Canada appuie sans réserve le large consensus international sur la condamnation de l'invasion du Koweït par l'Irak. Tous les États membres des Nations Unies doivent respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et le Droit international.

La prise d'un territoire souverain par la force est un manquement manifeste à ces obligations.

[*Traduction*]

En outre, madame la Présidente, je voudrais me joindre au premier ministre afin de rendre hommage aux diplomates canadiens pour leurs efforts en vue de représenter les intérêts du Canada dans l'État occupé, pour la compétence avec laquelle les diplomates aux Nations Unies ont exercé leurs fonctions ainsi que pour le professionnalisme qui a caractérisé le service extérieur.

Je voudrais également, au nom de mon parti, commenter le caractère exceptionnel de cette réaction internationale. Nous nous réjouissons que les événements aient permis aux Nations Unies de retrouver encore une fois le rôle dont elles avaient été privées pendant tant d'années à cause de la guerre froide. Nous pouvons maintenant espérer que seront réintroduites les sept responsabilités en matière de sécurité collective prévues dans la charte originale.

[*Français*]

Nous sommes encouragés par le rôle joué par les Nations Unies dans l'élaboration d'une réponse internationale efficace à l'invasion irakienne. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a déployé des efforts particulièrement importants et l'unanimité de ses 15 membres est à la fois remarquable et agréable.

[*Traduction*]

En faisant valoir ces trois points, je voudrais souligner certains propos que le premier ministre a tenus dans ses observations. Sauf erreur, il a dit que nous en étions à un moment réellement important dans les événements mondiaux et dans l'histoire du pays. Si tel est le cas, si le moment était si important et si crucial, pourquoi le Parlement a–t–il donc été condamné au silence pendant sept semaines? Pourquoi avoir refusé aux Canadiens la possibilité d'examiner cette crise ensemble? Si le premier ministre lui–même la trouvait si grave, pourquoi ne pas avoir convoqué le Parlement? C'est fondamental.

• (1630)

En ne permettant pas au Parlement de se faire entendre, de représenter la population, de lui poser la question, c'est le gouvernement du Canada qui a manqué à son devoir et non pas les troupes puisqu'il s'agissait de violation d'obligations internationales, de guerre et de paix et d'envoi de contingents outre–mer. Cette façon d'agir est l'un des problèmes qui affligent le pays actuellement. En fait, il aggrave le malaise actuel, à savoir le scepticisme profond, pour ne pas dire le cynisme, qu'inspire un système politique qu'on ne fait pas intervenir en période cruciale pour employer les mots historiques du premier ministre.

Je me souviens encore du coup de téléphone que j'ai reçu il n'y a pas si longtemps du whip à mon chalet au bord du lac Winnipeg. Il m'a dit : «Vous êtes convoqué au Parlement, car c'est un cas d'urgence nationale.» «Quelle urgence nationale»? ai–je répondu. «La guerre est déclarée? Les missiles s'en viennent?» Il m'a répondu : «Non, 56 Tamouls sont débarqués en Nouvelle–Écosse et le gouvernement pense que l'intégrité du pays est menacée, que nous devons rappeler les Chambres.»

Imaginez, 56 Tamouls. Les pauvres réfugiés. Des sans–abri et des abandonnés qui ont lutté pour atteindre nos côtes, et pour s'occuper de ce problème, on a mobilisé toutes les ressources du gouvernement et du Parlement du Canada pendant des mois. Soit dit en passant, il a fallu presque un an pour adoper le projet de loi. Et nous nous

retrouvons maintenant, bien sûr, avec un retard de 300 000 demandes de statut de réfugiés sur les bras et des dépenses de 285 millions de dollars. C'est dire combien cette question pouvait être pressante!

Je demande au premier ministre comment il peut ne pas voir l'énorme paradoxe qu'il soulève : il a qualifié d'urgence nationale l'arrivée de 56 réfugiés sur les côtes du Canada, mais il a autorisé l'envoi de 1 500 membres des Forces canadiennes dans une zone de combat où ils courent un risque important, en reconnaissant que le Canada s'acquitte ainsi d'obligations dans un contexte international historique, sans avoir jugé bon de consulter la population à ce sujet par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Le Parlement britannique a réussi à le faire. Madame Thatcher a été critiquée dans bien des milieux pour ses méthodes peu démocratiques. Elle a pourtant réuni le Parlement. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette façon de faire, c'est que grâce à cette assemblée parlementaire, un consensus a pu être établi au pays. Ce fut un processus bipartite, une tentative d'obtenir l'accord de tous les partis.

M. Kinnock s'est fermement prononcé, au nom de l'opposition officielle de ce Parlement, en faveur de l'intervention. Il a soulevé des questions importantes au sujet du rôle que devraient jouer les Nations Unies et, je crois, a grandement collaboré à la définition de l'attitude que devrait prendre le pays. Je ne dis pas que le résultat soit parfait, mais cela a permis de clore le débat. C'est la raison d'être du Parlement.

Le Parlement n'est pas qu'une manufacture d'élaboration et d'adoption en série de projets de loi. Le débat est un élément essentiel au maintien de la démocratie. Sans lui, la démocratie s'étiole et finit par mourir. C'est ce à quoi l'on a assisté cet été.

Madame la Présidente, je fais savoir au premier ministre, par votre intermédiaire, que nous ne sommes pas ici simplement pour répéter l'histoire. Il doit comprendre qu'il a fait une erreur et que, si sa résolution réclame un appui sans équivoque, les Canadiens se demandent comment on peut être aussi ferme alors que le système démocratique a été relégué aux oubliettes. Comment peut-on approuver de façon aussi ferme une intervention qui sera à ce point dangereuse au maintien de l'esprit de la démocratie dans notre pays?

[*Français*]

Madame la Présidente, la consultation publique doit également constituer une pièce maîtresse de la politique gouvernementale lorsque le gouvernement envisage de déployer des forces militaires. Il faut avoir un débat dans cette Chambre pour discuter de toutes les questions, examiner tous les problèmes pour maintenir un sens à l'esprit de démocratie au Canada. C'est essentiel!

[*Traduction*]

Mais nous avons manqué cette chance.

Je veux également poser une question importante au premier ministre sur un aspect qu'il n'a pas abordé dans son discours. Je parle au nom de beaucoup de Canadiens. Je crois qu'il est important que le premier ministre ou ses ministres abordent cet aspect de la question au cours du débat qui s'amorce.

Dans les résolutions des Nations Unies, il est question d'un embargo économique contre l'Irak. C'est l'arme que le Conseil de sécurité a choisie pour forcer l'Irak à se retirer du Koweït. Le recours à la force militaire doit servir à faire respecter cet embargo. Aucun mandat des Nations Unies ne permet le recours à la force à d'autres fins; il s'agit là de décisions unilatérales.

La grande question que beaucoup de Canadiens se posent, c'est de savoir si nous allons nous conformer strictement aux résolutions des Nations Unies ou si nous n'avons pas déjà commencé à déborder du cadre de ces résolutions. Il est évident que l'envoi de navires était conforme à la résolution 665. Cela ne fait aucun doute. Par contre, l'envoi des CF-18 est une tout autre affaire parce que les militaires eux-mêmes ont déclaré qu'en plus d'assurer la protection des trois navires dépêchés dans le Golfe, les avions seront intégrés à un dispositif de défense aérien qui pourrait servir dans des missions de dissuasion pour prévenir toute nouvelle attaque.

Il s'agit là d'une distinction majeure. Les résolutions des Nations Unies ne prévoient pas de missions de dissuasion. Je reviens à l'importance du passage de la déclaration du premier ministre où il affirme que l'ONU a la possibilité de se renforcer, d'assumer un rôle d'un nouveau genre, d'affirmer davantage sa responsabilité première dans les décisions permettant de résoudre les conflits pour assurer la sécurité collective.

Par conséquent, nous devons prendre bien garde de ne pas nous impliquer dans une action qui aurait pour effet de pervertir ce rôle en le modifiant ou en le remettant en question. Alors, si nous commençons tout-à-coup à déployer des troupes et à leur donner des règles d'engage-

ment ou un mandat qui excèdent la définition claire donnée par l'ONU, nous risquons également d'enlever à cet organisme l'occasion de montrer que c'est là que doivent se prendre les décisions.

J'ai remarqué avec intérêt les observations du secrétaire d'État lors de sa visite à Washington, vendredi, je crois. Il a affirmé que nous pourrions envisager l'utilisation d'autres troupes, des troupes terrestres je présume, ou d'autres troupes aériennes. Est-ce que cela correspondrait au mandat de l'ONU? Peut-être cette question découle-t-elle de celle que je viens de poser, ne serait-il pas plus important pour le Canada, puisqu'il occupe un siège au Conseil de sécurité, de commencer à s'assurer que ces résolutions correspondent effectivement au mandat de l'ONU, qu'on ne décide pas unilatéralement de guerre ou de paix, de mesures de dissuasion ou d'invasion, ou de toute autre sorte de mesure militaire qui peut être prise?

C'est la raison pour laquelle les députés de notre parti et d'autres personnes de notre pays qui connaissent à fond cette question disent que nous devrions, comme pays, jouer notre rôle et occuper ce siège de façon à garantir que le mandat des Nations Unies est respecté. Il ne s'agit pas d'une lutte entre superpuissances ni de rien d'autre du genre, mais il est évident qu'un principe est en cause. Est-ce qu'une nation, quelle que soit sa taille, a le droit de décider quand elle peut faire usage de la force à des fins d'invasion? Que ce soit à Grenade, au Salvador, en Afghanistan ou en Irak, ou que ce soit en réaction à autre chose, cette décision ne devrait pas être unilatérale. Assurément, un pays comme le Canada, une moyenne puissance, comme on l'a souvent qualifié, ou du même ordre, qui a si bien su faire entendre la voix des pays qui ne sont pas de grandes puissances depuis l'affaire de Suez, a intérêt à établir une règle de droit et un processus afférent.

Je conviens avec le premier ministre que nous l'avons fait jusqu'à un certain point, mais nous parlons de ce qui va se passer à partir de maintenant. On est en train de monter un énorme arsenal en Arabie Saoudite : 250 000 troupes massées aux frontières, de lourds chars d'assaut et tout le reste. Dans quel but? Est-ce pour prévenir d'autres invasions, en Arabie Saoudite ou ailleurs? Voilà qui est bien. Mais est-ce aussi, comme on le laisse entendre, pour servir peut-être de solution militaire au problème? Si l'embargo ne donne pas les résultats attendus ou pas assez vite, ou si certains s'impatientent, quelqu'un prendra-t-il soudain la décision de recourir à la force pour obliger Hussein à battre en retraite ou pour essayer de renverser le tyran qu'il est? Qui prendra cette décision? Serons-nous entraînés automatiquement dans cette entreprise parce que nous faisons partie d'un commandement intégré ou avons participé aux entretiens de Bahrein ou à quelque autre arrangement que l'on aura pris?

• (1640)

Je le dis bien franchement au premier ministre, c'est là une question très importante, cruciale. Les Canadiens ont condamné le recours à la force par les Irakiens, mais ils ne sont pas prêts à donner carte blanche au recours à la force simplement pour se débarrasser d'eux. Ils veulent que cela se fasse après un débat approprié ici au Parlement et aux Nations Unies. S'il faut y recourir, que cela se fasse de façon multilatérale, en tant qu'action internationaliste ce qui diffère beaucoup d'un pur multilatéralisme. Une telle action permettrait d'accumuler une sorte de corpus de lois, de règles de procédure et de précédents pour garantir que nous nous engageons clairement à ne pas reconnaître d'action unilatérale et le recours à la force. Je saurais évidemment gré au premier minitre de dissiper cette ambiguïté.

Je n'ai pas le texte de sa déclaration, mais il a dit que les Canadiens n'auraient pas peur d'utiliser la force au besoin, ou quelque chose en ce sens. Mais dans quel contexte? Sur la décision de qui? Sur une décision prise par nous-mêmes ou par quelqu'un d'autre? Une décision des Nations Unies? C'est une question absolument cruciale.

J'espère que demain lorsqu'on poursuivra ce débat, ou quelle que soit la durée de celui-ci, le gouvernement répondra à cette question. Est-il prêt à s'engager à ce qu'il n'y ait pas de déploiement supplémentaire de troupes et à ce qu'on n'ait pas recours à la force sans un nouveau mandat clair des Nations Unies de le faire. Cela signifie que nous devrons manifestement avoir un débat avec le Conseil de sécurité pour déterminer si les sanctions ont été ou non efficaces, puis pour décider si dans l'intérêt de la paix et de l'ordre international il conviendra de recourir à d'autres méthodes. Je ne le veux certes pas monsieur le premier ministre. Madame la Présidente, personne à la Chambre ne l'envisagerait parce que nous savons quelle épouvantable tragédie cela déclencherait.

En conséquence, nous voulons aussi poser quelques questions corollaires qui découlent de l'utilisation de la force. Je demanderais au secrétaire d'État quelles initiatives, quelles mesures envisageons-nous en tant que membre du Conseil de sécurité pour trouver une solution pacifique. De quel soutien bénéficions-nous? Qu'avons-nous déclaré? Par exemple, quelle est notre position à propos de la proposition soviétique d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient? Quelle est la position du gouvernement au sujet de la proposition qu'ont faite les Américains, entre autres, sur la sécurité collecti-

ve régionale? Ce sont des questions capitales. Quel est notre rôle?

Je dirai ceci. Il est important, et personne ne le sait mieux que le secrétaire d'État avec son expérience, que le Canada joue un rôle positif en faisant des propositions et en apportant sa contribution plutôt qu'en se contentant de réagir aux événements au fur et à mesure qu'ils se produisent. Assurément, c'est conforme à notre tradition.

Je reviens à l'initiative Pearson de 1956 qui consistait à trouver un moyen de résoudre le conflit après une invasion.

J'espère que c'est une base sur laquelle on peut construire. J'ignore si le secrétaire d'État brigue un prix Nobel de la paix. Cela a assurément aidé l'ancien ministre à devenir premier ministre. Qui sait, la foudre peut tomber deux fois au même endroit.

Le fait est que cela fait partie des attentes des Canadiens. Cela fait maintenant partie de notre identité. Je sais qu'il y a bien des cyniques et des sceptiques qui affirment que nous attachons beaucoup trop d'importance à notre rôle dans le maintien de la paix. Par contre, pour de nombreux Canadiens, cela fait partie intégrante de ce que nous sommes, de nos traditions fondamentales en tant que pays. Nous ne devrions pas nous contenter de belles paroles, mais également participer activement à la recherche de solutions aux conflits, chose beaucoup plus difficile et complexe.

Dieu sait que nous avons lu les déclarations de Saddam Hussein et d'autres. Cependant, des initiatives sont en cours. Des nations arabes prennent des initiatives, les Soviétiques y participent. Des mouvements sont engagés.

Chose certaine, notre rôle comme Canadiens est de convaincre les Nations Unies de soutenir ces initiatives, et nous devons en même temps poser de sérieuses questions sur l'après-conflit. Le Moyen-Orient ne sera jamais plus le même. Les vieilles règles n'existent plus. Il va falloir commencer, comme pays, à nous poser de sérieuses questions sur le genre d'initiatives que nous voulons prendre.

À mon sens, Saddam Hussein recueille des appuis dans certaines parties du Moyen-Orient à cause, entre autres véritables raisons, des conditions économiques misérables, du fait qu'il n'y a pas de planification économique ou de développement dans cette région depuis longtemps.

Des efforts sont faits pour recueillir des fonds, et j'applaudis à la contribution de 75 millions de dollars, mais la hausse des cours pétroliers aura dans les pays comme la Jordanie, la Turquie et mêmes les pays du tiers monde un impact économique catastrophique qui va exiger une réorganisation économique majeure au plan international. Je me serais attendu à ce que les premières propositions résultent de la réunion du Groupe des Sept à Washington. Je n'ai rien entendu du Groupe des Sept à ce sujet, il a en partie évité la question. C'est inacceptable. Comme membre du Groupe des Sept, nous devons prendre la cause en main.

Je voudrais également poser une question extrêmement importante au secrétaire d'État au sujet de la position que nous allons prendre, en tant que pays, face à l'embargo sur les armes. Une des grandes tragédies de toute cette situation réside dans le nombre important de pays industrialisés, dont beaucoup de nos alliés les plus proches, qui se sont empressés de vendre des armements, des armes chimiques et des pièces d'équipement destinées à des installations nucléaires à l'Irak, quelques semaines avant l'invasion.

Le secrétaire d'État n'est pas sans savoir que, dans le passé, j'ai réclamé à bien des reprises dans cette enceinte des règles plus strictes, tant au Canada que sur le plan international, au sujet de la vente d'armes par les marchands de canons, comme on les appelle couramment dans le jargon journalistique. La nécessité d'adopter une position extrêmement ferme à cet égard n'a jamais été aussi évidente.

L'un des véritables rôles possibles pour le Canada, dans le cadre de cette crise, consiste à réclamer sans équivoque l'interruption immédiate de toutes les ventes d'armes chimiques ou d'éléments d'armes nucléaires ou d'armements à des gens comme Saddam Hussein et d'autres dictateurs militaires. Ce devrait être l'une des façons pour nous de dire au monde qu'il ne faut pas simplement s'en tenir à un simple appel aux armes, mais se demander également ce qui va se produire par la suite. Nous devons commencer à dire aux gens du Moyen-Orient et d'ailleurs que nous ne tolérerons plus ce genre de situation une fois la crise réglée et qu'il faut adopter un régime différent et des règles distinctes à l'égard des pays de ce genre.

M. Prud'homme : Sans exception.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) : Pour tous ces pays, en effet. Je tiens à dire à mon collègue, qui s'inté-

resse depuis longtemps à la situation au Moyen-Orient, que c'est tout à fait vrai, que tous les pays vont devoir examiner leur politique à cet égard, afin de parvenir à des solutions pacifiques. J'estime que le Canada pourrait faire oeuvre utile en haussant le ton, en proposant des modalités et en faisant ce genre de proposition.

Dans sa déclaration, le premier ministre n'a répondu à aucune de ces questions. Il n'a pas dit quelle était la mission de nos troupes. Il n'a pas répondu à la question de savoir si nous sommes prêts à marcher au combat même si les Nations Unies n'ont pas confié ce mandat à nos troupes. Sommes-nous prêts à appuyer nos troupes dans des opérations offensives au Moyen-Orient?

Dans quelles conditions? Sous l'autorité de qui? De quelle façon? En vertu de quelles règles? Le Parlement sera-t-il consulté? Autant de questions auxquelles le gouvernement aurait dû répondre il y a longtemps. Ces réponses, nous les voulons maintenant.

Nous attendons avec impatience que les députés des banquettes ministérielles et les autres membres du gouvernement répondent enfin à ces questions, parce que ce sont des questions qui ont été soulevées par des Canadiens, non pas d'une façon simpliste ou naïve ni simplement pour embêter les Américains, mais bien parce qu'ils sont très préoccupés. Ils savent que, pour un gouvernement, il n'y a pas de décisions plus importantes que celles concernant la guerre et la paix. Il revient à chaque État de prendre ces décisions.

Ils veulent s'assurer que ces décisions seront prises par tous les Canadiens et que cette tribune, le Parlement du Canada, sera respectée, consultée lorsque pareille décision devra être prise, si jamais il le fallait. Mais plus important encore, nous allons faire de notre mieux et tout notre possible pour nous assurer que les décisions de ce genre se prennent à l'ONU, qui est la gardienne de l'ordre international, et non dans les parlements des divers États. Il est absolument essentiel que nous y arrivions.

• (1650)

Je dirai donc aux députés ministériels que nous approuvons certes la condamnation prévue dans la résolution ainsi que la volonté d'appuyer les décisions des Nations Unies, mais nous estimons que l'esprit de la résolution proposée n'est pas de nature à favoriser une optique bipartite que nous puissions tous appuyer.

J'aurais souhaité qu'il en soit autrement. J'aurais souhaité qu'on nous consulte sur la façon de mettre au point une résolution commune aux trois partis représentés à la Chambre de sorte que nous puissions tous l'appuyer et que nous puissions dire que nous parlons au nom de tous les Canadiens. Mais ce n'est pas le cas. En fait, le gouvernement emploie une formulation qu'il savait discutable pour l'opposition compte tenu tout simplement de nos préoccupations au sujet de ce qui a été fait ou non dans le passé et de ce qui est fait ou non à l'heure actuelle et des questions que nous posons.

Dans cet esprit, je voudrais proposer de modifier la résolution de façon qu'elle reflète le point de vue des deux partis et je m'attends à ce que mes collègues néo-démocrates en fassent autant, car il ne s'agit pas ici de marquer des points ni de jouer un jeu parlementaire. Nous sommes conscients de l'importance que cela revêt pour l'avenir de notre pays et du monde entier.

Si vous le permettez, madame la Présidente, je voudrais donc proposer :

> Que la motion soit modifiée de façon à ce qu'on lise ceci après les mots «Forces canadiennes» :
>
> appliquent ces résolutions des Nations Unies;
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Nous estimons que cette résolution modifiée a beaucoup plus de chances d'être appuyée par tous les Canadiens, quel que soit leur parti ou leur position, et de faire que notre pays soit uni sur cette question absolument fondamentale.

Mme le vice-président : La Chambre a entendu le libellé de la motion. Le débat reprend, et la député du Yukon a la parole.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) : Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, prendre la parole au sujet de la motion nº 16 que le gouvernement a présentée pour déclarer que le Nouveau Parti démocratique condamne catégoriquement l'invasion du Koweït. De plus, le Nouveau Parti démocratique exige le retrait inconditionnel

des forces irakiennes du Koweït, comme le prévoit cette motion.

Comme le disait la personne qui a pris la parole avant moi, madame la Présidente, je crois qu'il faut situer la motion dans le contexte des bases que nous voulons jeter pour l'avenir et examiner un certain nombre de questions pertinentes.

[*Français*]

Madame la Présidente, il me fait plaisir de voir que la Chambre a enfin la chance de discuter de l'invasion du Koweït par l'Irak, survenue il y a un peu plus de sept semaines.

Je voudrais toutefois être claire : le gouvernement a fait preuve d'un non-respect flagrant de la démocratie parlementaire et des traditions parlementaires canadiennes parce qu'il n'a pas convoqué le Parlement.

Madama la Présidente, je ne peux accepter, ni mon parti du reste, qu'on utilise le Parlement que pour la forme. Les Canadiens ont élu leurs représentants pour que ces derniers pensent, réfléchissent, critiquent et même donnent des conseils. Et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire que j'ai condamné, de même que mon parti, l'invasion du Koweït par l'Irak.

Nous pensons que la communauté internationale doit démontrer son aversion devant l'évincement du gouvernement koweïtien et de ses citoyens.

Nous condamnons les violations de la Convention de Vienne sur les droits des diplomates.

Nous demandons le retrait inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït.

Nous appuyons fermement les cinq résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptées le 2 août 1990, y compris la résolution 665.

Nous devons faire tout ce qui est possible pour que le blocus économique réussisse.

[*Traduction*]

Nous sommes en faveur de l'envoi d'une force multinationale dans le Golfe à l'appui de la résolution 665 des Nations Unies. Nous approuvons toutes les mesures visant à garantir le succès de l'embargo économique et la résolution pacifique de cette crise.

À mon avis, les Nations Unies nous fournissent sans contredit le mécanisme le plus approprié pour résoudre la crise, et cela pour trois raisons. Tout d'abord, la guerre froide étant terminée, les États-Unis et l'URSS ont tous deux condamné l'invasion de l'Irak. Ensuite, la plupart des États arabes ont également condamné ce geste. Enfin, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été unanime dans sa prise de position contre l'invasion de l'Irak.

Je soutiens cependant, madame la Présidente, que le gouvernement du Canada a commis une erreur fondamentale lorsqu'il a pris des mesures hâtives dépassant le cadre de l'embargo prescrit par les Nations Unies.

Je crois fermement que le gouvernement a eu tort d'imiter les États-Unis au lieu de contribuer à donner le ton dans l'application des mesures des Nations Unies.

Des voix : Bravo!

Mme McLaughlin : C'est la première fois depuis la fin de la guerre froide qu'une crise met à l'épreuve la capacité de la communauté internationale de prendre des mesures multinationales conséquentes et conformes à la fois à la Charte des Nations Unies et aux principes de la sécurité commune.

Comme nous, les néo-démocrates, l'avons si souvent affirmé, il est illusoire de prétendre qu'on peut assurer notre propre sécurité en soutenant l'insécurité d'autres pays. Et c'est pourquoi les Nations Unies jouent un rôle pour s'assurer qu'il y a, sous sa direction, une sécurité commune, des actions communes et multilatérales.

La résolution nº 665 des Nations Unies a été adoptée le 25 août, 15 jours après que le gouvernement eut envoyé nos forces armées dans le Golfe et 19 jours après que le premier ministre eut rencontré le président des États-Unis.

Le gouvernement rate une occasion de respecter l'intention de la Conférence de San Francisco de 1945, c'est-à-dire d'agir efficacement lorsque de grandes puissances sont en accord. Je vous rappelle, madame la Présidente, que dans le cas qui nous occupe, les grandes puissances s'entendent. Il est déplorable, à notre avis, que le président des États-Unis ait décidé d'aller au-delà du consensus international et de tenir les Nations Unies à l'écart. Il est également malheureux que le premier ministre ait réagi trop rapidement aux exigences du président en question.

Selon nous, non seulement le premier ministre du Canada a mal réagi, mais en suivant le plan américain, le gouvernement a fourni à Saddam Hussein un motif facile pour sa propagande.

• (1700)

C'est pour cette raison, et je suis d'accord avec l'orateur du Parti libéral, que nous aurions voulu voir adopter une résolution réunissant les opinions, l'horreur que tous les Canadiens partagent au sujet des actes de Saddam Hussein, de l'invasion d'un autre pays, mais qui nous aurait également permis de tenir un débat afin d'examiner la façon de réagir.

Dans ses observations préliminaires, le premier ministre a dit que le Canada aurait le courage de ses opinions, que nous ferions notre devoir, que le moment était historique et important. Je conviens que c'est un geste historique et important que le premier ministre a fait unilatéralement sans consulter la Chambre, mais il y a d'autres moyens d'avoir le courage de ses opinions. Pourquoi devrions-nous croire que la seule solution est celle que le premier ministre a choisie et qu'il n'y avait rien d'autre à faire que d'envoyer trois navires et ensuite des CF-18?

Il y a sûrement une autre solution. Nous pouvons certainement utiliser le siège que nous avons obtenu de haute lutte au Conseil de sécurité de façon à donner aux Nations Unies une base qui leur permettrait de résoudre pacifiquement ce conflit comme elles l'ont fait pour d'autres.

Le gouvernement a plutôt tendance à utiliser les Nations Unies comme il utilise le Parlement, pour entériner ses décisions. Cette stratégie est mauvaise pour le Canada et pour la diplomatie mondiale. Cette résolution traite les Nations Unies comme une machine à acquiescer. Elle affaiblit ses pouvoirs et limite le rôle que le Canada pourrait jouer maintenant qu'il siège au Conseil de sécurité.

Notre gouvernement ne tient pas à se donner une politique indépendante et originale, c'est évident. Ne s'est-il pas empressé de se joindre à l'Organisation des États américains où sa première initiative a été d'approuver l'invasion du Panama par les États-Unis? Et après avoir enfin obtenu un siège au Conseil de sécurité, sa première intervention importante n'a-t-elle pas été d'appuyer les États-Unis quand ils ont pris unilatéralement des mesures contraires à une décision des Nations Unies?

Voyons ce qu'il a fait avant le début de la crise. Il a envoyé trois navires canadiens dans le Golfe le 10 août et cela, sans l'approbation du Parlement et sans débat. Les forces armées n'ont même pas été mises en service actif parce que cela aurait exigé le rappel du Parlement. Le plus drôle, c'est que nos navires ont même dû ralentir pour éviter d'être en service actif. Nos CF-18 sont à la veille de partir, mais leur mission reste extrêmement vague. Aucune autre contribution du Canada à un effort multilatéral ne semble avoir été envisagée.

Aujourd'hui, on ne sait plus très bien. Aucun ordre clair n'a été donné, le rôle de nos forces armées n'a jamais été clairement défini et de nombreuses questions adressées au gouvernement restent encore sans réponse. Premièrement, sur quoi a-t-on fondé la décision d'envoyer trois navires de guerre? Deuxièmement, quelle est la nature exacte de la demande que le président des États-Unis a adressée à notre premier ministre? Qu'a promis le premier ministre au président des États-Unis en ce qui concerne notre intervention au Moyen-Orient? Le premier ministre ne le précise pas dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Le premier ministre s'est-il engagé à envoyer en fin de compte notre armée de terre? La déclaration du premier ministre ne le précise pas non plus. Quel est l'objectif militaire de nos navires de guerre? Quel est celui des CF-18? Et la grande question que nous nous posons : Qui donne les ordres? Jusqu'où le Canada est-il prêt à aller? Nous avons pu voir ce qui se passe, observer l'appui croissant que Saddam Hussein trouve au Moyen-Orient. Nous sommes conscients de la possibilité d'un conflit entre les États-Unis et les Arabes, et non plus simplement Saddam Hussein. Quel rôle jouera le Canada? Envisageons-nous un rôle offensif, un rôle défensif, un rôle de simple observateur? Quel est notre rôle? Il n'a jamais été clair, même pas au cours de la séance d'information organisée la semaine dernière par le chef des forces armées et le premier ministre lui-même.

Je crois que mon parti et moi-même aurions agi différemment si nous en avions eu la chance. Nous aurions premièrement tenu un grand débat parlementaire. . .

Des voix : Bravo!

Mme McLaughlin : . . .car nous estimons que pour une question aussi importante, une question qui pourrait conduire à la guerre, nous devons avoir l'opinion de tous, la solution de chacun, non pas de façon partisane, mais d'une manière qui garantirait que le Canada, à titre de puissance moyenne, agit pour la paix et utilise ses ressources pour y parvenir.

Le premier ministre a parlé de notre rôle de maintien de la paix et déclaré que les gestes de son gouvernement n'y portaient pas atteinte, mais je dis que si nous ne nous étions pas tant pressés, nous aurions peut-être trouvé un rôle plus conforme à la vocation traditionnelle du Cana-

da, un rôle de protecteur de la paix, de voix de la raison et de la diplomatie. Comme nous le savons, ce n'est pas ce que l'on a choisi de faire et les troupes canadiennes sont maintenant au Moyen-Orient. La question, maintenant, est de savoir ce que l'on va faire? Comment préservons-nous la réputation internationale du Canada en matière de maintien de la paix et comment démontrons-nous que nous sommes prêts à travailler avec l'Organisation des Nations Unies et non simplement à suivre les décisions d'un autre pays?

Madame la Présidente, je propose que le Canada adopte la politique suivante : vu les ressources militaires limitées que nous avons dans le golfe Persique, le Canada devrait se tenir prêt à assurer un rôle éventuel de maintien de la paix et, en attendant, je recommande, comme mon collègue lors de la période des questions, que nos troupes restent dans le golfe d'Oman, comme le prévoyait leur ordre de mission initial, et que le Canada commence à se faire la voix du calme et de la raison dans ce climat de tension. J'ajouterais que si nos troupes restaient dans le golfe d'Oman nous pourrions participer à l'application de la résolution 665 de l'ONU concernant le blocus.

Deuxièmement, je propose de faire davantage pour aider les réfugiés de cette région et de nous servir de notre siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour multiplier les pressions auprès de Saddam Hussein. Les Canadiens doivent se demander à quoi peut bien nous avoir servi jusqu'ici de détenir une voix au Conseil de sécurité. Tout le monde sait que le Canada s'est mis à la remorque des États-Unis avant même qu'ils aient décidé d'arrêter un plan quelconque ou proposé quoi que ce soit pour amener plus tard les Nations Unies à s'engager de façon plus concrète.

Nous pourrions également nous efforcer de mettre au point une solution politique à cette crise, car il n'y pas que la solution militaire. Nous recommandons de rétablir le comité du personnel militaire des Nations Unies qui était chargé d'assurer la coordination des efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Il ne fait pas de doute que la crise en Irak et au Koweït démontre l'importance de mobiliser les Nations Unies pour traiter ce genre de situation et arrêter une politique qui permette de régler les problèmes avant qu'ils surviennent, un domaine où le Canada a un rôle à jouer, à mon avis, car nous pouvons nous servir de notre voix au Conseil de sécurité pour faire en sorte que les Nations Unies puissent utiliser leur autorité de façon utile et positive.

Nous ne pouvons nous limiter au seul problème de l'invasion du Koweït, même si c'est le plus grave pour l'instant. Nous devons chercher une solution à long terme à la situation qui prévaut au Moyen-Orient en général. Mon collègue, le député du Parti libéral, a parlé également des livraisons d'armes à l'Irak. Nous ne faisons que récolter maintenant ce que nous avons semé comme l'avaient prédit beaucoup de gens, dont de nombreux députés néo-démocrates et moi-même lorsque nous avons dit que la vente continuelle d'armes au Moyen-Orient aurait des conséquences graves, et nous voyons maintenant quelles en sont les conséquences. Un embargo sur les armes s'impose au Moyen-Orient.

• (1710)

Des voix : Bravo!

Mme McLaughlin : Je voudrais ajouter, madame la Présidente, qu'il n'est pas question pour le Canada d'y échapper. Nous savons que nous y avons participé et que nous devons prendre nos responsabilités au lieu de nous contenter de pointer du doigt d'autres pays. Nous devons également faire en sorte de mettre un terme à l'utilisation des armes nucléaires et chimiques.

Il faut, troisièmement, encourager la tenue d'une conférence internationale tendant à régler la question palestinienne, car il s'agit là d'un problème de longue date. N'oublions pas que depuis bien longtemps, dans le domaine des relations internationales, le Canada agit sur le plan diplomatique, en plus d'offrir une force de maintien de la paix, en cas de conflit; c'est là son rôle. Or, en participant au déploiement militaire actuel qui n'est pas sanctionné par les Nations Unies, le Canada risque de ne plus être en mesure, à l'avenir, de jouer un rôle de maintien de la paix. Il y a une meilleure façon de procéder, et je tiens à dire aujourd'hui que nous devons entreprendre la tâche en question.

Je voudrais formuler deux autres observations et prendre le temps d'adresser mes prières et celles des membres de mon parti aux Canadiens qui sont encore bloqués en Irak et au Koweït. Je tiens également à féliciter le personnel de l'ambassade dans ces deux pays pour les énormes efforts qu'ils ont déployés dans des conditions extrêmement difficiles. J'ai moi-même eu l'occasion de m'entretenir à deux reprises avec les intéressés en Irak plus particulièrement et je suis donc consciente des énormes difficultés auxquelles ils étaient confrontés et de la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Je voudrais, en outre, exprimer toute mon admiration pour les Canadiens, hommes et femmes, qui ont été envoyés dans le Golfe; mes prières les accompagnent. Ce sont des Canadiens courageux qui ont déjà consenti à faire de nombreux sacrifices, afin que nous puissions

vivre dans un monde où règne la paix. Espérons tous qu'aucun d'entre eux ne devra faire le sacrifice ultime. Assumons aujourd'hui nos responsabilités en nous engageant, en tant que politiques, à agir de façon réfléchie, afin de nous assurer qu'ils n'aient pas à le faire.

Madame la Présidente, je voudrais soulever brièvement trois autres points, car je souhaite proposer un amendement à la motion du gouvernement. Comme nous le savons, l'Irak était le principal acheteur de blé canadien, et je souhaiterais que le gouvernement indemnise comme il se doit les agriculteurs canadiens touchés durement par l'embargo sur le blé à destination de l'Irak, car c'est fort important, si nous voulons parler d'une seule voix au sujet de cette question extrêmement grave.

Je le répète, nous souscrivons sans réserve à la première partie de la motion nº 16 présentée par le gouvernement et nous condamnons nous aussi l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous réclamons également le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement du gouvernement légitime de ce pays. Cependant, je tiens à dire qu'il est tout à fait inacceptable qu'on nous demande simplement d'approuver sans discussion les initiatives du gouvernement. Je m'offusque vivement de voir que les ministériels ont présenté une motion qui, ils le savent pertinemment, n'obtiendra pas le consentement unanime, car ils ont tout simplement ajouté le paragraphe en question, afin de faire approuver sans discussion leurs actions et d'éviter ainsi toute condamnation du gouvernement. C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire à la motion dont la Chambre est saisie, dans sa forme actuelle.

Le gouvernement utilise les Nations Unies, comme il se sert de son propre Parlement, pour obtenir une approbation après coup.

Ainsi, je propose, avec l'appui du député de Burnaby—Kingsway :

L'amendement de M^me^ McLaughlin

> Que la motion soit modifiée par l'ajout, immédiatement après le mot «résolutions», de ce qui suit :
>
> «et qu'en outre, le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité».

[*Français*]

Mme le vice-président : Considérant l'amendement déjà déposé par l'intervenant précédent, on me permettra d'en vérifier la concordance avant de proposer ce sous-amendement à la Chambre.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir : l'honorable député de New Westminster—Burnaby—Le Régime d'assistance publique; l'honorable député de Nunatsiaq—Les droits des autochtones; l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—L'enseignement postsecondaire.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford) : J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le vice-président : L'honorable député de Shefford fait un rappel au Règlement.

M. Lapierre : Madame le Président, je demande maintenant que le député de Lac-Saint-Jean soit entendu.

Mme le vice-président : Je pense qu'il aurait fallu quand même attendre que la Présidence reconnaisse un autre député ou quoi que ce soit. Maintenant, on a entendu la motion présentée par l'honorable député. . .

M. Prud'homme : J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le vice-président : L'honorable député de Saint-Denis fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme : Je pense que tout ce que nous sommes en train de faire est tout à fait irrégulier. Parce que, si j'ai bonne mémoire d'un grand débat sur le drapeau du Canada, il faudrait d'abord qu'il y ait deux députés qui soient debout en même temps. Il faudrait d'abord que la Présidence en reconnaisse un des deux. Puis il faudrait que celui qui n'est pas satisfait se lève et dise : En conséquence, je recommande donc que M. ou M^me^ X soit reconnu plutôt que M. ou M^me^ Y.

Actuellement, je ne vois personne debout. Alors, ne me tentez pas, c'est peut-être moi qui va prendre la parole.

[*Traduction*]

M. Boudria : Madame la Présidente, à mon avis, il importe de noter qu'en examinant cette question, en dépit des bons arguments de mon collègue que j'approuve, il faut aussi que nous soyons à une étape de l'examen du projet de loi où nous pouvons nous prononcer. En ce moment, et pendant les dix prochaines minutes, nous en sommes aux questions et observations. Après cette période, un autre député se lève pour demander la parole et la présidence la lui accorde, même si un autre député se lève en même temps. Pourquoi la présidence devrait-elle avoir à décider à qui, de deux députés, accorder la parole puisqu'un seul député, à savoir le ministre, a demandé la parole?

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président : L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) s'est levé et a fait un rappel au Règlement demandant qu'un autre député soit reconnu. Malheureusement, je dois dire à l'honorable député que le député de Lac-Saint-Jean ne s'était pas levé en même temps, alors que lui a fait un rappel au Règlement. Alors je me dois donc de reconnaître la première personne qui s'est levée, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense que la question est tout à fait réglée. L'honorable député de Shefford?

L'hon. Jean Lapierre (Shefford) : À ce moment-ci, vous avez vu le député de Lac-Saint-Jean qui était debout et qui voulait parler. Par conséquent, comme l'a recommandé notre collègue de Saint-Denis, je propose maintenant :

Que le député de Lac-Saint-Jean soit entendu.

[*Traduction*]

M. Boudria : Madame la Présidente, je suis d'accord avec la décision de la présidence. Pour le bénéfice des autres députés, je lirai le texte sur lequel portait cette décision que j'approuve. L'article 62 du Règlement est très clair :

Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés «soit maintenant entendu» ou qu'il «ait maintenant la parole», laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

• (1720)

[*Français*]

Alors, il est clair, madame la Présidente, que vous avez, en ce qui me concerne, en tout cas, et de l'avis d'autres députés, bien tranché la question et que celle-ci ne doit être posée que dans des situations où deux ou plus que deux parlementaires se lèvent simultanément et dans des circonstances semblables, lorsque la Présidence en a reconnu un et que l'autre est insatisfait. Étant donné que telle situation ne s'est pas posée, je suis tout à fait d'accord avec la Présidence sur la façon dont la question a été tranchée.

M. Lapierre : Étant donné qu'on ne perd rien pour attendre, madame le Président, je vais me soumettre à votre décision.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) : Madame la Présidente, lorsque la décision a été prise d'envoyer une force canadienne dans le Golfe joindre celles d'autres nations, il a été promis d'en débattre au Parlement à la première occasion. La Chambre a repris ses travaux aujourd'hui et la résolution a été présentée immédiatement.

Je m'arrête maintenant à certaines allégations de mes vis-à-vis. Les parlementaires ne se sont pas vu nier la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la question. Ils ont cette possibilité en ce moment même. Cela est tout à fait conforme aux traditions et aux pratiques suivies par notre régime parlementaire dans toutes les situations semblables à celle que nous vivons en ce moment.

Ce qui tranche par rapport à la tradition, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que le député de Winnipeg-Sud-Centre, par son amendement, essaie de transformer le débat sur cette importante question en simple affrontement entre partis. Je voulais évidemment préciser, au nom du gouvernement, que nous n'avons pas l'intention d'appuyer cet amendement qui aurait pour effet d'amoindrir l'importance d'un débat très très important.

Ce qui fait la qualité d'un débat, c'est le fait que toutes les parties expriment leur opinion et le fait de savoir que tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui seront jugés en fonction des propos qu'ils ont tenus.

Mon collègue de Winnipeg a soulevé des questions fondamentales très importantes, et j'espère pouvoir y revenir plus tard. J'ai toujours pensé qu'il désirait occuper le poste de porte-parole de son parti pour les affaires extérieures et, pendant un certain temps aujourd'hui, j'ai cru qu'il voulait devenir leader parlementaire du Parti libéral, parce que la plupart de ses arguments avaient trait à la procédure. Ce n'était cependant pas le cas pour certains d'entre eux, dont je traiterai plus tard.

Quant au chef du Nouveau Parti démocratique, l'une de ses propositions voulait, si j'ai bien compris, que la décision prise relativement au déploiement de nos navires dans le Golfe, décision prise par le chef d'état-major de la Défense, devrait pouvoir être modifiée par le porte-parole de son parti pour les affaires extérieures. Je ne suis pas sûr que le reste du pays accepte que le député de Burnaby—Kingsway impose ses vues au chef d'état-major de la Défense. De toute manière, ce n'est certes pas notre cas.

L'amendement qu'elle a proposé m'a intéressé. Je pense qu'il vaut la peine de lui poser la question étant donné qu'elle s'est opposée au libellé de la résolution dont la Chambre est actuellement saisie. Elle s'est opposée à ce que l'on réaffirme notre appui à l'égard du rôle du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'appui du pays à toutes les résolutions pertinentes adoptées depuis le 2 août par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Dois-je en conclure que le Nouveau Parti démocratique s'oppose au rôle du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies? Dois-je comprendre que le Nouveau Parti démocratique s'oppose à tout appui aux résolutions adoptées à cet égard depuis le

2 août par le Conseil de sécurité des Nations Unies? Il me semble que ce serait adopter une attitude bien étrange.

[*Français*]

Madame la Présidente, le 2 août, l'Irak lançait une attaque générale et envahissait l'État souverain du Koweït. Il s'agissait là d'une transgression évidente des principes les plus élémentaires du droit international. C'était une invasion menée sans provocation plausible et en violation de l'engagement qu'avait pris l'Irak en tant que membre des Nations Unies de chercher un règlement pacifique aux conflits.

Alors que la concentration des troupes qui avait précédé la violation de la souveraineté du Koweït n'était pas passée inaperçue, le monde fut néanmoins secoué par la facilité avec laquelle l'Irak a eu recours à la force.

Quelques jours seulement avant l'invasion, Saddam Hussein donnait sa promesse au président Moubarak que le Koweït ne serait pas envahi. Le petit pays fut rapidement occupé, et son gouvernement remplacé par un régime fantoche dont la facture était évidente. Voyant que ce régime fantoche n'obtenait aucun appui de la Communauté internationale, l'Irak décidait tout simplement, le 8 août, d'absorber le Koweït et déclara que ce pays formait désormais ses provinces du sud. Toutes ces mesures étaient en violation du droit international et faisaient nettement craindre que l'agression ne se poursuive en Arabie Saoudite.

Depuis lors, l'Iraq a renforcé sa présence militaire, imposé un régime d'occupation sévère à une population qui résiste, et se livre maintenant au pillage des avoirs publics et privés du Koweït.

Des centaines de milliers de travailleurs expatriés ont fui le Koweït et les pays voisins, surtout la Jordanie, ont à faire face aux conséquences : des foules de travailleurs déplacés et sans argent, une désorganisation de l'économie et l'accroissement des tensions.

Le Canada a réagi en demandant immédiatement que l'on prenne des mesures collectives en vue de condamner et de stopper l'agression. Le 4 septembre, le Canada a officiellement interrompu tout échange commercial avec l'Iraq et le Koweït occupé, a gelé les avoirs des deux gouvernements et a mis fin aux dispositions spéciales prises avec l'Iraq en matière de promotion commerciale, ainsi qu'à d'autres échanges.

[*Traduction*]

Lorsque l'Irak a envahi le Koweït, madame la Présidente, des mesures durent être prises pour freiner son action, afin de donner aux rouages de la communauté internationale le temps de se mettre en marche. Une manifestation sans équivoque d'appui à l'Arabie Saoudite et aux États du Golfe était nécessaire pour s'opposer à la volonté manifeste de l'Irak de porter atteinte à la souveraineté de l'Arabie Saoudite. Cette réaction immédiate a permis aux Nations Unies de préparer une riposte dont l'unanimité et l'efficacité sont sans précédent.

Mon collègue le député de Winnipeg a soulevé des questions à propos du mandat des Nations Unies. Je tiens à lui donner, ainsi qu'à la Chambre, l'assurance que le gouvernement du Canada s'est dépensé sans compter au sein de cet organisme pour assurer le parfait respect de ce mandat.

Tant à nos alliés les plus chers qu'aux autres, nous avons multiplié les encouragements; profitant de notre influence et de notre position au sein du conseil de sécurité, nous nous sommes assurés que les mesures qui seront prises seront conformes au mandat des Nations Unies et que ce mandat s'adaptera aux événements qui pourront survenir dans la région. Nous nous dépensons sans compter pour assurer le respect des auspices des Nations Unies.

Le député, celui-là même qui m'a interrogé au sujet des observations que j'ai formulées vendredi dernier en réponse à des journalistes à Washington, m'a demandé si nous avions exclu d'autres mesures. Nous n'en avons exclu aucune. Nous pourrions les appliquer selon les voeux des Nations Unies. Le cas échéant, nous avons l'intention de les prendre dans le même esprit dans lequel nous avons agi jusqu'à présent.

Rappelez-vous de quoi il est question, madame la Présidente. Nous traitons ici d'une situation dans laquelle il faut faire monter la pression mondiale et la maintenir à un niveau élevé si nous voulons que la diplomatie soit de quelque secours, et cela signifie que les pays comme le nôtre, qui disposent de toute une gamme de mesure applicables, doivent être en mesure de les appliquer selon les circonstances. À notre avis, selon la tradition canadienne, selon nos actions précédentes dans cette

crise, nous agirons conformément au mandat des Nations Unies et nous encouragerons les autres pays à respecter le mandat de cet organisme.

Permettez-moi de dire cependant qu'on ne peut pas toujours attendre que les assemblées délibérantes délibèrent et décident. Saddam Hussein, lui, n'a pas attendu. J'ai été très surpris d'entendre le chef du Nouveau Parti démocratique suggérer, si j'ai bien compris, que, d'une certaine façon, le Canada réagi trop vite. Croit-elle que l'Égypte, que l'Europe et que l'Union soviétique, qui ont réagi en même temps que le Canada, ont réagi trop vite? Croit-elle qu'il n'y aurait pas lieu. . .

M. Clark (Yellowhead) : Il n'y a pas de troupes soviétiques. L'Union soviétique a envoyé des vaisseaux et elle a été très active au sein du Conseil de sécurité. Ce que je veux dire, c'est que nous ne pouvons pas toujours espérer ce que les événements mondiaux attendent les décisions des assemblées délibérantes. Nous pouvons faire notre possible pour que ces assemblées agissent très rapidement. Je pose certaines questions; peut-être le député de York Centre propose-t-il une nouvelle position, différente de celle présentée par son collègue de Winnipeg.

• (1730)

Laissez-moi examiner la proposition de la députée du Yukon selon laquelle, d'après ce que je comprends, nous aurions dû attendre avant de manifester notre volonté d'envoyer des troupes, avant de bloquer les actifs koweitiens au Canada de façon à ce que l'Irak ne puisse pas en profiter.

Une voix : Elle n'a jamais parlé de cela.

M. Clark (Yellowhead) : Je ne veux pas mal interpréter ses paroles. Permettez-moi de m'attarder à la question des troupes. Si la députée prétend, et son porte-parole approuve d'un signe de tête, que le Canada aurait dû attendre une intervention des Nations Unies avant de manifester son intention de se joindre à d'autres pays dans le Golfe, il faut se poser bien des questions.

Par exemple, combien de temps le Canada aurait-il dû attendre? Autre question : que se serait-il passé pendant que le Canada restait là à attendre? Pendant que l'Égypte faisait de même? Pendant que l'Europe restait dans l'expectative? Saddam Hussein aurait-il attendu, lui? Ce ne sont pas là des questions oratoires pour les fins du débat. Ce sont des questions que doivent peser des parlementaires sérieux et conscients que le Canada ne doit pas se contenter d'adopter des résolutions, mais qu'il doit exercer son influence en déployant toutes ses ressources : secours humanitaires, diplomatiques et militaires.

Pour que nous, c'est-à-dire le Canada et d'autres pays, puissions donner à l'ONU le moyen de faire son travail, pour que nous puissions stopper Saddam Hussein au Koweït et le dissuader d'envahir l'Arabie Saoudite, il fallait, de la part d'un certain nombre de pays, une réaction non équivoque montrant que le monde ne tolérerait pas d'autres agressions de Saddam Hussein.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies avait besoin d'un certain temps pour se réunir et donner ce message, mais ce message devait néanmoins passer. Je ne présenterai certainement pas d'excuses parce que le Canada a contribué à envoyer un signal qui a freiné Saddam Hussein et qui a permis à la diplomatie et au Conseil de sécurité des Nations Unies de se mettre à l'oeuvre.

Pour en revenir au point central, je puis assurer à la Chambre que nous avons agi de façon à renforcer le rôle des Nations Unies dans cette crise et que nous continuerons de le faire. La réaction prompte du Canada, y compris la décision de déployer nos forces, a contribué à empêcher l'Irak de poursuivre son agression. Au même moment où nous envoyions ce signal, nous jouions un rôle très actif dans l'élaboration des positions du Conseil de sécurité. Les succès spectaculaires et historiques des Nations Unies dans les semaines qui ont suivi nous ont prouvé que nous avions raison de croire que la communauté internationale était capable de prendre des mesures concertées contre les actions du gouvernement irakien et d'adopter des politiques compatibles avec nos valeurs et nos précédents en matière de politique extérieure.

La résolution 661 adoptée le 6 août par le Conseil de sécurité a joué un rôle très important puisqu'elle définissait les sanctions devant être imposées à l'Irak. Cette mesure visait à rompre les relations commerciales avec ce pays. Toutes les activités commerciales ordinaires devaient être suspendues immédiatement. La résolution 664, adoptée 12 jours plus tard, soit le 18 août, a été aussi d'une importance capitale pour le Canada et, en fait, pour tous les pays dont certains citoyens sont actuellement aux mains des Irakiens. Saddam Hussein a décidé de retenir tous les hommes de 18 ans et plus venant d'un certain groupe de pays, surtout des pays occidentaux, dont le Canada. Il a également refusé aux travailleuses de ces pays le droit de partir librement.

Les Nations Unies ont donné aux forces déployées dans le Golfe l'autorisation d'user de la force nécessaire pour arrêter les navires marchands et inspecter leur cargaison afin de s'assurer que les sanctions sont respectées. La résolution 665 a été adoptée le 25 août, avec deux abstentions. Elle a joué un rôle capital en définissant le cadre des activités des forces navales dans la région, y compris les nôtres. En réponse aux manipulations de Saddam Hussein relativement à la question du ravitaillement, le Conseil de sécurité a dû définir de façon précise les conditions dans lesquelles les vivres pouvaient être acheminés aux civils en détresse en Irak et au Koweït.

Dans la résolution 666 du 13 septembre, on s'attaquait à cette question de façon tout à fait ferme et sans ambiguïté. Il s'agissait pour les Nations Unies et tout organisme compétent de veiller à la distribution des vivres en question à la population civile. D'autres mesures sont en cours de préparation. Il faut continuellement définir et renforcer les sanctions. On doit s'assurer qu'elles sont respectées. Mon collègue de Windsor, qui s'est penché avec moi sur les questions touchant l'Afrique du Sud, sait à quel point il est important de veiller à l'application des embargos et des sanctions pertinentes. Ce doit être le cas en l'occurrence. On présentera une autre résolution concernant un embargo aérien lors de la réunion de demain du Conseil de sécurité; il s'agira d'une séance extraordinaire au niveau des ministres des Affaires étrangères tendant, notamment, à démontrer la très grande importance que le monde entier attache à la réponse en question.

Si l'attaque irakienne constituait une violation extraordinaire du droit international, la réaction du monde constituait elle aussi un exemple extraordinaire d'action commune. Toute la communauté internationale s'est unie pour condamner l'Irak. Les navires dans le Golfe viennent de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis, de l'Union soviétique, du Canada, de l'Australie et de l'Argentine. Les troupes sur le terrain viennent de certains de ces pays ainsi que de l'Égypte, de la Syrie, du Maroc et du Bangladesh. Avec un courage remarquable, la majorité des pays du monde arabe ont exigé que l'Irak quitte le Koweït. Il ne s'agit pas d'une lutte de l'Est contre l'Ouest, ni des riches contre des pauvres, ni des Arabes contre des non-Arabes. Nous voyons les pays du monde s'unir pour stopper l'agression. Naturellement, le Canada a joué pleinement son rôle. Nous nous faisons les défenseurs de l'ordre international. Nous cherchons à le défendre quand il est violé et nous cherchons à l'étendre quand nous le pouvons. L'ironie de la situation, c'est que cette agression irakienne a peut-être créé les conditions grâce auxquelles l'action commune des pays du monde peut devenir davantage la règle et moins l'exception. Le Canada se propose évidemment de chercher à étendre ce nouvel accord général au sein des Nations Unies.

Les embargos sur les armes ont soulevé des interrogations. Il va sans dire que la question a pris une importance considérable, étant mise en relief par les sources d'approvisionnement des armes en cause dans ce conflit. En fait, le Canada a une bonne fiche à cet égard, en raison de ses politiques, ce qui n'est pas le cas d'autres pays dans le monde. Il est inutile que nous soyons efficaces si les autres ne le sont pas. Nous avons l'occasion d'agir maintenant, non pas en montrant le chemin, car on ne réalise pas nécessairement des choses en indiquant la voie à suivre, mais en discutant avec les autres et en les incitant à prendre des mesures comme nous.

Nous avons déjà donné l'exemple sur le plan moral. C'est une bonne chose, madame la Présidente. C'est même une chose très importante, surtout pour célébrer de vaines victoires. Mais quand on veut vraiment modifier le cours de événements dans le monde, il faut, en plus de donner l'exemple sur le plan moral, une perception très nette de ce qu'il faut faire et c'est ainsi que nous avons agi. Je crois, et c'est la position que défendra le Canada au Conseil de sécurité et ailleurs, que nous pouvons désormais adopter une politique à l'égard des exportations d'armes qui soit plus sûre et plus exhaustive pour permettre du coup d'intensifier les discussions sur les armes chimiques.

Encore une fois, nous possédons une certaine expérience en ce domaine. La réputation du Canada, qui lui vient de son engagement face à ces questions, a permis d'étendre l'embargo sur les armes tel qu'il s'appliquait dans le passé à l'Afrique du Sud. Dans ces circonstances, je crois que nous pourrons faire preuve de la même volonté et jouer encore un rôle de chef de file en favorisant l'imposition d'embargos sur les armes dans le but d'aider à prévenir les crises de ce genre à l'avenir.

On me demande si nous songeons à des solutions possibles. C'est bien la question, je crois. On veut savoir si nous étudions des moyens d'inciter les forces irakiennes à se retirer. Bien sûr que nous le faisons! J'aimerais souligner trois choses à ce sujet, si vous me le permettez. Premièrement, notre approche est délibérément prudente, de crainte de ne compliquer le processus de règlement en soulevant d'autres questions qui ont elles-mêmes été extrêmement difficiles à régler. Je connais la pensée de Saddam Hussein sur l'interdépendance de toutes les questions touchant cette région. Je crois qu'il est justifié de chercher à mettre un terme à cette agression dès maintenant. Le député a parfaitement raison de dire que des changements profonds et irréversibles se sont opérés dans la région. Il s'agit maintenant pour nous de nous

adapter aux nouvelles circonstances et de décider si nous sommes prêts à laisser d'autres questions compromettre nos chances de faire reculer Saddam Hussein, étant donné que le moment n'est peut-être pas bien choisi pour régler de telles questions, même si elles doivent être réglées.

Deuxièmement, nous mènerons bien sûr des consultations auprès du gouvernement du Koweït sur toute question pouvant avoir des répercussions sur les habitants, le gouvernement ou la souveraineté du Koweït.

• (1740)

Troisièmement, les autorités canadiennes compétentes, comme celles d'autres pays, ont reçu l'ordre de trouver de toute urgence des solutions ingénieuses qui pourraient provoquer un revirement de la crise.

Le député a soulevé une question générale. J'ai essayé, dans ma réponse, de faire ressortir que nous nous efforçons, en déployant des trésors d'imagination, de trouver des moyens permettant au Canada soit de formuler des éléments de réponse efficaces, soit de parfaire ceux qui ont déjà été formulés.

Il conviendrait de souligner une chose. Je me rends compte qu'il ne me reste presque plus de temps. Le conflit en question constitue une menace extrêmement grave pour le monde. L'action gouvernementale mondiale en subira les contrecoups pendant des années et des années. Le défi sera de maintenir constamment la même pression pour que les solutions diplomatiques puissent réussir, mais il faut que la Chambre et la population en général sachent qu'il n'y a pas de certitude quant à un règlement rapide de la question.

Nous vivons à une époque très périlleuse. Nous avons à soutenir notre réputation de gardien de la paix, par les voies diplomatique et militaire. Nous avons l'obligation de déployer toutes nos ressources d'une manière qui soit conforme à nos traditions et à nos intérêts. C'est ce que nous avons tenté de faire.

Oui, nous devons être innovateurs. M. Pearson l'a été quand il a fait face à ceux qui s'opposaient à tout recours aux forces armées dans des missions de maintien de la paix. Nous sommes prêts à faire preuve de créativité dans ces circonstances, mais nous estimons que le Canada doit déployer toutes ses ressources, qu'elles soient militaires, diplomatiques ou humanitaires, afin que nous puissions contribuer, dans la meilleure tradition canadienne, a règlement de cette crise, qui s'avère être la plus grave que nous ayons connue depuis des décennies.

Mme le vice-président : Y-a-t-il des questions ou des observations sur la proposition de modification de la modification proposée par le député qui a pris la parole précédemment?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) : Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion de parler et je laisserai la chance à d'autres. Je voudrais seulement poser une question au gouvernement. Le secrétaire d'État a bien voulu répondre à quelques questions, mais il a oublié celle-ci, et elle est fondamentale.

Dans l'état actuel des choses, nous sommes dans une situation qui pourrait durer des mois dans le Golfe. Nous sommes témoins d'une escalade militaire de grande envergure par les forces multinationales en Arabie Saoudite. Le risque de combats est très réel.

Nous voudrions avoir l'assurance de la part du gouvernement qu'aucune manoeuvre offensive ne sera entreprise sans le consentement du Parlement et le mandat des Nations Unies. Pouvez-vous nous donner cette assurance?

M. Clark (Yellowhead) : Madame la Présidente, nous ne prévoyons aucune action offensive. Nous ne pouvons pas prévoir ce que fera Saddam Hussein. Nous ne pouvons pas prévoir les menaces qui risquent de planer sur des Canadiens, et je crois que la députée voudra que nous réagissions correctement à de telles menaces.

Je ne vois pas ce qui pourrait arriver qui nous fasse changer d'idée. Je vous garantis que si la Chambre siège, s'il s'agit d'un jour habituel de séance, nous nous adresserons au Parlement dans l'éventualité peu probable que la situation change. Autrement, nous nous arrangerons pour consulter les porte-parole des autres partis.

J'ajouterai que nous exhortons les autres pays à respecter le mandat fixé par les Nations Unies et à s'y tenir. Notre succès dans cette affaire dépendra en partie de ce que le mandat fixé par les Nations Unies demeure suffisamment large et constamment adapté à la situation changeante dans le Golfe pour que d'autres pays soient le moins possible tentés de ne pas le respecter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) : Madame la Présidente, je voudrais revenir sur le dernier point soulevé par le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Évidemment, le mandat actuellement

fixé par le Conseil de sécurité est très précis en ce qui concerne l'utilisation de la force dans cette région, et il s'agit du mandat établi dans la résolution 665. Il vise strictement à appliquer la résolution 661. Il n'existe aucun autre mandat du Conseil de sécurité à l'heure actuelle, comme le sait pertinemment le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je tiens à faire remarquer au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures que, en fait, et je suis persuadé que ce n'était pas intentionnel de sa part, il a malheureusement mal interprété la position que le chef de mon parti a prise dans sa contribution très éloquente au présent débat. Notre parti a bien précisé que nous contestons la partie de la motion principale qui suit les mots «le 2 août», soit la partie concernant l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational.

Nous condamnons l'invasion. Nous exhortons l'Irak à reconnaître sa responsabilité et à se retirer sans condition du Koweït. Nous appuyons vraiment le rôle que le Canada joue aujourd'hui au Conseil de sécurité. J'espère que c'est clair, et toute affirmation contraire est absolument sans fondement.

Permettez-moi d'ajouter, madame la Présidente, à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a demandé pourquoi notre pays n'aurait pas dû agir plus rapidement, que le Conseil de sécurité s'est réuni avant le 25 août et qu'il aurait été prudent et même souhaitable que le Canada attende qu'il se prononce comme il l'a finalement fait dans la résolution 665 avant d'envoyer des troupes dans cette région.

J'ajouterais aussi qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans la façon dont bien des pays ont réagi aux événements dans cette région. Le 31 juillet, deux jours avant l'invasion, le gouvernement américain a refusé de prendre des sanctions commerciales contre l'Irak, comme un certain nombre de membres du Congrès américain le lui demandaient.

En novembre dernier, le gouvernement conservateur brassait toutes sortes d'affaires pour le Canada à la foire commerciale de Bagdad alors que le gouvernement irakien avait utilisé des armes chimiques contre 4 000 Kurdes en mars 1988.

Cela dit, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il convient que le Canada s'assure aux Nations Unies qu'aucun pays, y compris les États-Unis, ne prenne de mesures militaires offensives contre l'Irak hors du cadre des Nations Unies et plus précisément du Conseil de sécurité.

Il est essentiel qu'il donne cette assurance au Parlement sinon la vie des nombreux soldats que nous avons envoyés dans cette région sera directement menacée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à donner cette assurance et l'assurance que le Canada cherchera à faire en sorte que les troupes envoyées au Moyen-Orient soient placées sous le commandement des Nations Unies?

M. Clark (Yellowhead) : Madame la Présidente, le député a posé plusieurs questions et fait quelques observations. Il a également fait une confusion, que je devrais peut-être dissiper, à savoir entre une politique qui empêcherait l'exportation d'armes, ce que nous faisons en ce qui a trait à l'Irak et à bien d'autres pays, et une politique par laquelle nous cesserions de faire quelque affaire que ce soit avec un pays comme l'Irak, s'il adopte une conduite répréhensible à nos yeux.

Je crois que c'est cette dernière proposition que le porte-parole du Nouveau Parti démocratique a avancée. À mon avis, il importe de faire cette distinction, car il serait malheureux de détourner l'attention de la question extrêmement importante qu'est un embargo efficace sur les armements, où nous devons obtenir l'appui international si nous voulons réaliser quelque progrès que ce soit. Si nous proposions une ligne de conduite beaucoup plus générale, c'est-à-dire que personne ne doit faire affaire avec des pays qui se conduisent de façons que nous jugeons répréhensibles, je peux dire au député que nos chances de succès seraient nulles.

Si j'ai mal interprété l'amendement, que je n'ai entendu qu'oralement de la bouche de son chef, je m'en excuse. Je crois cependant que, ce qu'elle dit, c'est que le Canada n'aurait pas dû envoyer de message, n'aurait pas dû se joindre à l'Égypte, à la plupart des pays d'Europe et à l'Australie pour envoyer un message qui empêcherait Saddam Hussein de poursuivre ses actes d'agression. Comme le premier ministre l'a dit, nous ne pensons pas qu'il conviendrait que le Canada abdique sa responsabilité.

• (1750)

Pour répondre à la question précise du député, nous faisons tous les efforts pour nous assurer—et le terme «assurer» est difficile—que nous usons de toute notre influence pour encourager tous les membres de la communauté internationale à agir dans le cadre des Nations Unies. Je l'ai dit maintes fois à la Chambre au cours de ce

débat : c'est clairement ce que nous faisons et c'est la politique que nous entendons suivre. Je répète au député que, pour que nous poursuivions efficacement cette politique, il faut que le reste de la communauté internationale sache clairement que nous sommes prêts non seulement à parlementer, mais également à déployer toutes nos ressources appropriées : militaires, diplomatiques et humaines.

L'hon. Walter McLean (Waterloo) : Madame la Présidente, je voudrais moi aussi souligner la gravité de ce que mentionnait le ministre dans son discours et faire l'observation suivante : le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans ses remarques, disait que nous courons peut-être le risque de guerre le plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Le secrétaire d'État parlait d'options imaginatives. Je voudrais l'encourager à poursuivre ses travaux dans cette direction et souligner que c'est essentiellement, pour les deux parties, une question de sauver la face; ce qui fait que, à cet égard, le Canada est dans une situation privilégiée vu ses relations avec le président Bush et aussi avec Hussein.

Deuxièmement, le secrétaire d'État parlait d'aide humanitaire et de contribution du Canada. L'ancien président Julius Nyerere disait aujourd'hui que la conséquence de la situation dans le Golfe serait une facture supplémentaire de 18 à 26 milliards de dollars pour des économies déjà fragiles. Lorsqu'il rencontrera ses collègues du Conseil de sécurité, le secrétaire d'État pourrait-il attirer leur attention sur ce point afin de voir ce que la communauté internationale peut faire pour remédier aux difficultés que cela créera.

Troisièmement, le secrétaire d'État a parlé de saisir l'occasion. Pendant des années, à l'époque de la confrontation Est-Ouest, on a parlé de forces permanentes de l'ONU. Il y a eu des plans et des modèles mais, à cause de la confrontation Est-Ouest, nous n'avons pas pu y donner suite. Est-ce que le Canada, et le secrétaire d'État dans son discours aux Nations Unies, ne pourraient pas annoncer que nous allons chercher un moyen de mettre en place une force permanente de l'ONU pour le maintien de la paix qui serait prête, des bataillons de réserve étant maintenus en attente dans les pays membres, à intervenir dans des situations comme celle-ci sans que nous ayons à être subordonnés à une superpuissance et sans risquer d'être accusés de ne pas avoir l'appui du monde entier?

M. Clark (Yellowhead) : Madame la Présidente, très brièvement, je répondrai qu'il ne fait aucun doute que nous connaissons une crise qui touche particulièrement les pays en développement. Dans certains cas, cette crise n'est pas simplement attribuable à l'augmentation du prix du pétrole, mais aussi au retour de ressortissants qui touchaient un revenu dans le Golfe et qui ne sont plus en mesure de gagner leur vie. Leur retour aggrave le problème déjà ardu que posent le sous-emploi et l'insuffisance des ressources dans leur propre pays.

Ces questions ont déjà fait l'objet de discussions préliminaires. Le député de Winnipeg se demandait si elles avaient été abordées au cours de la réunion du Groupe des Sept; oui, elles l'ont été. Par ailleurs, samedi dernier, à Washington, je présidais une réunion de la Banque interaméricaine de développement, et il en a également été question. Sans vouloir minimiser l'importance de cette question, je préciserais que certains de ces pays en développement produisent du pétrole; les conséquences de cette crise ne sont donc pas uniquement négatives, bien que, en général, la situation dans les pays en développement en soit aggravée.

En ce qui a trait aux troupes de maintien de la paix des Nations Unies et aux forces permanentes, il m'est impossible aujourd'hui de faire des commentaires précis à ce sujet. Étant donné l'intérêt accru pour l'action des Nations Unies, je crois qu'il serait bon de revoir quelques-unes des anciennes propositions sensées qui n'avaient pas semblé recevoir beaucoup d'appui dans le passé. Nous réclamons, et naturellement le monde entier et les pays membres des Nations Unies réclament l'intervention de l'ONU, si possible dans le Golfe, et certainement au Cambodge, et nous devons profiter de l'occasion pour tenter de communiquer à d'autres l'enthousiasme engendré par cette crise.

M. Waddell : Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné l'importance de cette question et le fait que le secrétaire d'État semble disposé à participer à ce débat à titre de parlementaire, même si je ne partage pas ses opinions, je demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger encore de dix minutes la période réservée aux questions et aux réponses.

[*Français*]

Mme le vice-président : Je n'ai pas le consentement unanime. Reprise du débat. L'honorable député de Labrador a la parole.

M. Lapierre : J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le vice-président : L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford) : Madame la Présidente, je propose maintenant :

Que le député de Lac-Saint-Jean soit entendu.

Mme le vice-président : La motion telle que proposée est recevable. Plaît-il à la Chambre. . .

Est-ce que je peux avoir un secondeur à la motion?

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix : Non.

Mme le vice-président : Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

Mme le vice-président : Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix : Non.

Mme le vice-président : À mon avis, les non l'emportent. Le ministre a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Lewis : J'invoque le Règlement. Je crois que comme cette motion a déjà été présentée une fois au cours de cette séance, elle ne peut l'être de nouveau. Ai-je raison?

Mme le vice-président : Non, ce n'est pas le cas, parce que ce serait évidemment un autre député qui aurait eu la parole.

Je dois reprendre le vote, parce que j'ai perdu le compte.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

Mme le vice-président : Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix : Non.

Mme le vice-président : À mon avis, les non l'emportent.

Rejet de la motion de M. Lapierre

L'hon. William Rompkey (Labrador) : Madame la Présidente, deux grandes questions ont touché les Canadiens au cours de l'été qui vient de s'écouler. La première était bien sûr la crise mondiale, qui est peut-être la crise la plus grave qu'on ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale, et certainement la plus grave depuis la guerre de Corée.

La première question était donc la crise mondiale et la menace qu'elle représentait, et le Canada y a répondu d'une façon qui n'a pas plu à tout le monde, d'après ce qu'on a pu entendre dans ce débat.

La deuxième question qui a bouleversé le pays était un message clair de la part de la population soucieuse d'être consultée sur ce qui se passe au pays et sur la façon dont le pays est gouverné. Tous les parlementaires seraient tenus responsables de ce qui se produit, où qu'ils siègent.

J'affirme qu'il y a eu deux crises : une menace de guerre croissante, et un risque croissant pour la démocratie. En s'occupant de la première question, la menace de guerre croissante, le gouvernement n'a pas tenu compte de la deuxième, le risque pour la démocratie. Le gouvernement a envoyé l'armée canadienne dans le Golfe sans consulter le Parlement ni les Canadiens. Il y a eu des consultations avec les États-Unis. En fait, le gouvernement a donné suite à une demande des États-Unis.

C'est le 6 août, le jour même de l'adoption de la deuxième résolution du Conseil de sécurité, que le premier ministre s'est rendu à Washington consulter le président Bush et qu'il a appuyé le blocus de l'Irak. Il est évident que le Canada a agi à la demande expresse des États-Unis. Le Canada n'a jamais agi après consultation du Parlement ou de la population du Canada. Ce n'est pas ce qui s'est produit dans tous les autres pays avec qui nous sommes maintenant associés ou avec qui nous l'avons autrefois été. Comme mon collègue de Winnipeg l'a mentionné, contrairement à ce qui s'est passé ici, le Parlement a été consulté en Grande-Bretagne. En France, les choses ont été différentes. Elles l'ont été aussi aux États-Unis parce que le président George Bush, même lorsqu'il était sur le terrain de golf, consultait constamment le peuple américain et le tenait au courant ce qui se passait. Il a aussi consulté les dirigeants du Congrès. Les États-Unis ont un système présidentiel alors que le nôtre est une démocratie parlementaire. Donc, contrairement à d'autres démocraties parlementaires avec qui nous sommes associés et avec qui nous l'avons été dans le passé, le gouvernement du Canada n'a pas consulté le Parlement et, par son intermédiaire, le peuple canadien.

• (1800)

Le gouvernement a laissé entendre, en tout cas, que cette crise n'était pas suffisamment grave pour que l'on consulte le Parlement. Elle n'était pas aussi grave, par exemple, que le projet de loi sur les libérations conditionnelles pour lequel on a convoqué les chambres il y quelques années. Moins grave également que l'arrivée des Tamouls sur les rives de la Nouvelle-Écosse à l'origine de la convocation du Parlement en 1987, si je ne

m'abuse. Le ministre de l'Immigration, à l'époque, avait dit que c'était l'une des crises les plus graves auxquelles le Canada avait eu à faire face et on a rappelé le Parlement. Mais on n'a pas pris la peine de le faire pour cette crise qui est vraiment l'une des plus graves que nous ayons connues depuis la guerre de Corée, voire depuis la Seconde Guerre mondiale.

Voilà qui jure avec la pratique que nous avons toujours observée jusqu'ici, avec notre participation à la guerre de Corée notamment. Le Parlement siégeait à l'époque, lorsque le Canada a parlé de participation, mais il avait été prorogé et le gouvernement l'a reconvoqué pendant l'été pour débattre de l'entrée du Canada dans cette guerre. Le Parlement a été rappelé en session d'urgence à l'époque.

Ce que nous avons fait cet été contraste avec la pratique que nous avons observée jadis. Nous soutenons que le gouvernement s'en est tenu à la lettre de la Loi sur la Défense nationale, mais non pas à l'esprit de cette loi, car elle dit explicitement que le Parlement doit être rappelé lorsque les Forces canadiennes sont mises en service actif et envoyées sur le théatre des opérations. En agissant ainsi, nous soutenons qu'on a porté atteinte à la dignité et peut-être à l'intégrité des Forces canadiennes parce qu'elles ont dû modifier leurs plans pour tenir compte de l'incurie du gouvernement du Canada.

Nous aurions peut-être intérêt à passer en revue certaines coupures de presse d'alors qui décrivent comment les Forces canadiennes ont dû changer leur plan d'action à cause de ce que le gouvernement a fait et surtout, à cause de ce qu'il n'a pas fait. Voici ce que rapportait le *Globe and Mail* dans son numéro du 11 septembre :

> Des sources au sein des Forces canadiennes révèlent que l'engagement que le gouvernement a pris dans la crise du Golfe a été constamment tempéré par sa répugnance à rappeler le Parlement, et les porte-parole du ministère de la Défense reconnaissent que l'arrivée des navires à destination devrait coincider avec la date de la reprise de la session parlementaire.
>
> Au lieu de naviguer directement vers le canal de Suez et d'entrer dans la mer Rouge au début de la semaine, les navires ont cherché ce que les porte-parole du ministère ont appelé «d'autres occasions d'entraînement. . .». Les navires se trouvent présentement dans le port sicilien d'Augusta.
>
> À la question de savoir si les navires auraient eu le temps d'atteindre la mer Rouge avant aujourd'hui, le porte-parole de la marine Jeffrey Agnew a déclaré hier : «Ils pourraient y être maintenant, effectivement.»
>
> Toutefois, la Marine a «prévu toute une série d'activités» destinées à faire en sorte que les navires n'y parviennent pas avant le 14 septembre. «Tout le calendrier a été établi en fonction de la date du 24 septembre», a-t-il dit.
>
> Un deuxième fonctionnaire du Ministère, qui ne veut pas être identifié, a dit hier que la flotte canadienne «ne se déplace vraiment pas aussi rapidement que possible».
>
> À la question de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas ordonné aux navires d'attendre plus tôt la mer Rouge et n'a pas rappelé le Parlement pour y autoriser leur statut, le commandant Agnew a répondu : «C'est une question politique, il ne m'appartient pas d'en parler.»

Il est clair que les Forces armées canadiennes ont dû modifier leurs plans pour se conformer à ce que faisait le gouvernement ou, plus grave, ne faisait pas. Voici ce que dit l'article paru le même jour dans les journaux de Southam News.

> La décision du premier ministre Mulroney de ne pas rappeler le Parlement pour débattre la crise du golfe Persique a temporairement laissé en rade un convoi de trois navires de guerre canadiens en Sicile.
>
> Selon le calendrier initial, les trois navires ne seraient arrivés à destination que bien après le 14 septembre.
>
> Mais ces plans se sont effondrés pendant la fin de semaine. Samedi, le colonel P.G. Boutet, juge-avocat en chef du ministère de la Défense, a donné une interprétation juridique selon laquelle le théâtre d'opération incluait également la mer Rouge.
>
> Après qu'on leur eut dit que le Cabinet ne signerait pas le décret avant le 15 septembre, les officiers militaires supérieurs ont décidé de retarder les navires qui devaient initialement entrer dans la mer Rouge le 13 septembre ou même avant.

Il est donc très clair que la façon dont le gouvernement du Canada a traité cette affaire a obligé les Forces armées canadiennes à modifier leurs plans. Qu'est-ce que cela révèle à propos du sérieux de notre engagement? Quel message cela adresse-t-il à nos alliés? Quel message cela adresse-t-il aux Canadiens? Aux habitants de Halifax? Et aux conjoints des membres des Forces canadiennes qui sont allés sur les embarcadères et ont noué des rubans jaunes en souvenir de ces militaires qui se rendaient outre-mer? Il y a des personnes à la Chambre aujourd'hui qui les ont acccompagnés sur les embarcadères et qui ont compris la gravité de ce qu'ils faisaient, que c'était naturel et une question de devoir pour tous les membres des Forces canadiennes et qui l'ont fait de bon coeur et avec sérieux et avec un grand sentiment de solidarité, avec beaucoup de compassion et de tristesse, pour découvrir ensuite que ces navires ont été déroutés

pendant deux jours et ont fait des manoeuvres inutiles à cause de la manière dont le gouvernement du Canada a agi dans cette situation.

C'est le genre de choses que les Canadiens ne peuvent pas tolérer ni comprendre. Le gouvernement du Canada a peut-être respecté la lettre de la loi qui stipule que, si on met les Forces canadiennes en service actif, il faut rappeler le Parlement dans les dix jours. Mais il est clair, selon l'esprit de la loi, que le Parlement doit être consulté.

Je maintiens que si nous avons appris quelque chose l'été dernier, c'est que les Canadiens non seulement veulent cette consultation, mais qu'ils l'exigent. S'il y a quelque chose de très clair après cet été, c'est que les Canadiens veulent savoir ce que fait le gouvernement. Bien plus, ils veulent prendre part à ce qu'il fait et à ce qui se passe dans le pays. C'est ce que le gouvernement n'a pas reconnu. Il s'est conformé à la lettre de la Loi sur la défense nationale, mais pas à son esprit.

Que va faire le gouvernement? Cette question a été soulevée par mon collègue de Winnipeg il y a quelques instants. Je ne suis pas certain que nous ayons obtenu une réponse absolument claire à cette question. Nous savons ce que celui-ci a fait et comment il a opéré jusqu'à présent. Il n'a pas consulté le Parlement ni les Canadiens.

Nos forces navales sont dans le Golfe. Elles sont sous l'égide de l'ONU à cause des résolutions qui ont été adoptées. Mais il y a d'autres forces dans le Golfe, des forces terrestres, qui ne sont pas sous l'égide des Nations Unies. Que se passera-t-il s'il y a une déclaration de guerre, si les États-Unis déclarent la guerre? Quelle sera alors la position du gouvernement du Canada et que fera-t-il? Je pense que les Canadiens veulent avoir une réponse claire à cette question. Je ne suis pas certain que nous en avons reçu une cet après-midi du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Alors que les Canadiens sont en faveur d'endiguer l'agression et d'établir la paix, ils ne sont pas d'accord pour que le Canada se contente de rester dans l'ombre des États-Unis. Ils veulent que notre pays prenne une position indépendante. Nous sommes toujours un pays indépendant et les Canadiens veulent que nous adoptions une position indépendante et que nous ne nous contentions pas d'entériner les décisions du gouvernement des États-Unis. Le gouvernement doit donner une réponse très claire à cette question. Le gouvernement doit donner une réponse très nette à cette question.

• (1810)

Il doit aussi dire clairement, ce que je n'ai pas entendu cet après-midi, quelles initiatives prend le Conseil de sécurité afin de promouvoir une solution pacifique. Le Canada s'est distingué sur ce plan par le passé, mais je vous le demande, où trouver un Lester Pearson aujourd'hui?

Pendant la crise de Suez, un Canadien s'est distingué non seulement parce qu'il a trouvé une solution importante à un problème mondial, mais aussi parce qu'on a su qu'il le faisait. Où trouver aujourd'hui un tel Canadien? Où trouver un tel chef de file? Si le Canada donne effectivement ce type d'exemple au sein du Conseil de sécurité, nous n'en savons rien. Rien ne le laisse soupçonner. La population canadienne ne le sait pas, le Parlement non plus. Qu'a fait le Canada et que fait-il au juste au sein du Conseil de sécurité pour apporter un règlement pacifique au conflit? C'est le moment de donner plus de force aux Nations Unies. L'occasion s'offre à nous.

Comme le secrétaire d'État le disait il y a un instant, la crise pourrait avoir pour résultat de renforcer les Nations Unies. Nous l'espérons tous, mais cela ne se fera pas sans effort. On ne peut compter sur le hasard. Il faut travailler à cette fin. Posons une fois de plus la question : quel est le rôle du gouvernement canadien là-dedans?

Pour terminer, les Canadiens sont rassurés de voir le rôle que les Nations Unies ont joué, et il faut maintenant saisir l'occasion d'affirmer la primauté de cette organisation. Deuxièmement, les Canadiens sont indignés des actes de l'Irak, ils les déplorent. Il faut insister là-dessus, mais notre parti, la population canadienne et même la Chambre, je crois, déplorent les événements dans le golfe Persique, l'agression de l'Irak. La réaction est de souhaiter que nous ne nous mettions pas à la remorque des États-Unis, mais que nous définissions une politique nationale claire.

Enfin, par-dessus toute chose, les Canadiens veulent savoir quels sont les plans du gouvernement. Ils veulent être consultés au sujet de ces plans et participer à leur

élaboration. Cela ne s'est pas encore produit. Cela doit se faire, à partir de maintenant.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports) : Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion d'écouter mon honorable collègue.

[*Français*]

Mais à ce moment-ci, j'ai une question à poser, non pas sur le sujet du débat, mais en ce qui a trait au commentaire relatif à savoir si tous les Libéraux auraient été d'accord pour que l'on rappelle la Chambre avant aujourd'hui.

[*Traduction*]

Au cours des dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs de ses collègues qui m'ont avoué n'être guère empressés de rentrer. En fait, l'un d'eux m'a même déclaré : «N'allez pas croire ce que dit notre chef. Nous n'avons pas l'intention de rentrer plus tôt que prévu.» J'aimerais bien que mon honorable collègue me dise quelles mesures ont été prises pour sonder exactement les députés de son parti. . .

La présidente suppléante (Mme Greene) : Le député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme : Le ministre sait pertinemment qu'il ne saurait citer des députés sans les nommer. C'est comme s'il disait : «Des amis anonymes m'ont appelé», ce qui constitue une conversation de caractère privé. À mon avis, le ministre ne devrait pas utiliser de tels propos.

La présidente suppléante (Mme Greene) : Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Le ministre des Transports.

M. Lewis : Madame la Présidente, pour me porter à la rescousse de mes honorables vis-à-vis, je m'empresse de dire que les députés en question sont tous absents aujourd'hui, ce qui est peut-être révélateur de ce qu'ils pensent.

J'aimerais bien connaître les résultats du sondage que votre parti a fait effectuer? Seriez-vous prêt à publier les résultats de ce sondage auquel vos députés se sont prêtés? Le député ne pourrait-il pas reconnaître que ses collègues de l'Ontario ont participé à une campagne électorale. . .

M. Rompkey : L'autre côté de la Chambre n'a pas non plus obtenu de résultats dont il puisse se vanter.

Mme Clancy : Déclenchez des élections!

M. Lewis : . . .campagne électorale au demeurant prématurée qui s'est soldée par un échec. Faute de présenter ces résultats, le député ne pourrait-il pas admettre que les libéraux n'étaient pas sérieux quand ils disaient qu'ils étaient pressés de rentrer.

M. Rompkey : Ma réponse sera toute simple. De ce côté-ci de la Chambre, contrairement à l'autre côté, nous savons où nous allons. Notre chef, celui-là même qui décide de notre action, a décidé que nous devions rentrer. Quand notre chef parle, nous obéissons, ce qui n'est pas le cas de nos honorables vis-à-vis.

Des voix : Bravo!

M. Ron MacDonald (Dartmouth) : Madame la Présidente, j'ai une observation à faire. J'ai écouté attentivement le débat et j'ai peut-être dans cette question un léger intérêt personnel que les autres députés n'ont pas.

Mme Clancy : Un instant. J'ai aussi cet intérêt.

M. MacDonald (Dartmouth) : La moitié, et peut-être un peu plus, des hommes et des femmes qui sont partis sur les trois navires que le premier ministre a envoyé outre-mer viennent de ma circonscription. Comme nous nous engageons tous dans une discussion stérile pour savoir si ceci ou cela a été fait au moment opportun, j'aimerais donc que le gouvernement comprenne clairement qu'il ne s'agit pas simplement de pions sur un échiquier. Le gouvernement mobilise des hommes et des femmes qui ont été formés pour servir dans l'armée canadienne. En outre, point encore plus important, le gouvernement influe sur la vie des familles de ces hommes et de ces femmes qui, par amour pour leur patrie, ont choisi d'y faire carrière.

Je dois dire au Président de la Chambre que j'ai été non seulement ennuyé, mais aussi fort insulté de la façon dont le gouvernement a traité ces familles. Ce que le gouvernement a fait est insensé et sans précédent. Il a envoyé des navires canadiens dans la région du golfe Persique. Ce fait pourrait en lui-même être discuté. Je suis en fait d'avis que le Canada a un rôle à jouer.

J'ai écouté attentivement le premier ministre, tout à l'heure. Il a déclaré que le gouvernement avait réagi contre une violation flagrante du droit international. Manifestement, il parlait de l'Irak. Il a dit que c'est pour cette raison que l'armée canadienne a été envoyée là-bas. Je ne discuterai pas ce point. Allons un peu plus loin.

Le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que d'autres ont expliqué en long et en large pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait.

Mais c'est une arme à double tranchant. Les Canadiens, eux, veulent parler de ce que le gouvernement n'a pas fait, c'est-à-dire les informer de la manière qui s'imposait, à la Chambre des communes. Il n'a pas informé les hommes et les femmes des forces armées, ceux qu'il a envoyés outre-mer, leurs familles, leurs proches, leurs voisins. Pour savoir ce qui se passait, mes électeurs devaient écouter le journal télévisé à la chaîne CNN tous les soirs. Ils voyaient George Bush sur le terrain de golf en train de bavarder entre les cris des autres joueurs. Mes électeurs et les gens des Forces canadiennes n'oublieront pas cela de sitôt.

Madame la Présidente, je constate que mon temps de parole tire à sa fin, mais ce point est important. Je me fais l'interprète de bien des personnes dont les proches risquent d'être les premières victimes si le Moyen-Orient s'embrase, et ils veulent que les Communes débattent la question. Ils veulent que le gouvernement s'explique : pourquoi n'a-t-il pas informé les Canadiens en rappelant le Parlement? Il y a plus grave encore. Le jour où nos navires ont pris la mer, mon collègue de Halifax et moi étions là à regarder partir ces trois bâtiments. Nous avons vu passer les hélicoptères Sea King. Nous avons vu ces hommes et ces femmes faire au revoir, et nombre d'entre eux se demandaient sûrement s'ils reviendraient un jour.

Ce n'est pas normal que, un jour comme celui-là, même s'il s'agissait d'un engagement sans précédent de navires canadiens, le premier ministre du Canada ne soit pas là pour saluer ces hommes et ces femmes qu'il envoie dans une région où la guerre risque d'éclater. C'est là un point que je veux traiter en détail, si nous n'avons pas l'occasion d'en parler ce soir. Je voudrais revenir très brièvement sur ce que mon collègue du Labrador a dit.

• (1820)

Il a dit que la Chambre aurait dû être informée davantage et plus tôt. Nous n'aurions pas dû tant attendre. Nous aurions dû tenir le débat de ce soir beaucoup plus tôt. Nous comprenons tous la gravité de la situation au Moyen-Orient. Nous comprenons tous notre rôle au sein des Nations Unies ou, du moins, nous aurions dû le comprendre. Nous savons tous quelles conséquences désastreuses peuvent avoir les activités qui se déroulent actuellement ou qui se sont déjà déroulées au Moyen-Orient. Mais nous devrions également comprendre que le gouvernement a fait preuve d'une négligenge déplorable et qu'il n'a pas assumé ses responsabilités envers le public canadien.

M. Robinson : Madame la Présidente, je voudrais poser au député de Labrador qui vient de parler une question au sujet du règlement de ce conflit extrêmement difficile. Bien sûr, nous nous associons à l'appel lancé en vue d'un retrait inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït. J'espère que, sous la bannière des Nations Unies, nous arriverons, grâce aux sanctions et à leur stricte application, à persuader les Irakiens de se retirer.

Je voudrais poser au député de Labrador une question portant sur l'avenir. Quelle est la position de son parti sur l'une des questions les plus graves auxquelles nous devrons faire face à long terme dans cette région? De fait, même le secrétaire d'État américain, James Baker, a reconnu devant le Congrès, le mois dernier, qu'il était nécessaire de s'occuper de cette question. Je parle, bien entendu, de la situation tragique des Palestiniens et de l'hypocrisie des Américains. Ils disent d'une part qu'il est indispensable d'appliquer les résolutions des Nations Unies lorsqu'elles leur conviennent, mais, de l'autre, ils refusent d'insister pour que Israël respecte la résolution 242.

Je veux donc demander au député de Labrador s'il convient que la solution à long terme de ce conflit tragique repose en grande partie sur l'organisation d'une conférence internationale, où les parties directement touchées, entre autres les Palestiniens et leurs représentants, l'Organisation de libération de la Palestine, participeront et reconnaîtront le droit des Palestiniens de disposer d'eux-mêmes, leur droit à un État et, évidemment, le droit pour Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Son parti appuie-t-il cette position très importante?

Madame le vice-président : Un bref commentaire du député de Labrador.

M. Rompkey : Madame la Présidente, même si la question est pertinente et qu'elle se rapporte au débat, j'avoue que je ne sais pas si nous pouvons l'étudier en profondeur. Si oui, je crains que nous ne nous écartions tout à fait de notre sujet de discussion.

Je dirai simplement que notre parti est parfaitement disposé à en discuter au moment opportun et où il convient de le faire. La solution à ce problème dépendra davantage de la force et de la vigueur des Nations Unies. Si cette crise entraîne un renforcement de la position des Nations Unies, nous nous trouverons évidemment mieux

en mesure de traiter efficacement ce problème ainsi que toute autre question susceptible de surgir.

Je ne crois pas que nous devrions nous engager ici dans une discussion approfondie et détaillée sur cette question particulière.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) : Madame la Présidente, je dois dire que j'étais à la Chambre et que j'ai observé, sans y participer, le débat qui s'est tenu jusqu'à maintenant sur la motion dont nous sommes saisis. Je dois de nouveau dire que je suis heureux de pouvoir parler de cette motion portant sur l'invasion du Koweït par l'Irak.

Je voudrais parler brièvement de la réponse du Canada et, en particulier, de la décision de dépêcher des troupes dans la région du golfe Persique. Je pense qu'il est juste de dire que c'est là un engagement sérieux qu'a pris le gouvernement au nom du Canada. À l'instar d'autres pays, le Canada a pris position sur cette brutale agression contre le Koweït.

Je voudrais, en quelques mots, expliquer le but visé par le décret que j'ai déposé plus tôt aujourd'hui. Le gouvernement est d'avis qu'il importe de respecter la vieille tradition du régime parlementaire qui veut que tout envoi de troupes à l'étranger soit débattu au préalable à la Chambre des communes. Profondément enracinée dans notre histoire et vieille de presque 90 ans, cette tradition remonte à l'envoi de troupes à l'occasion de la guerre des Boers. Nous avons, de temps à autre, discuté de l'envoi de troupes canadiennes à l'étranger et l'avons approuvé. C'est en 1950 qu'a eu lieu le dernier envoi de troupes de cette importance; il s'agissait alors de participer à la force de maintien de la paix des Nations Unies en Corée.

Une fois de plus, le monde est témoin d'une agression flagrante, de la violation du droit international, des valeurs du monde civilisé. C'est pourquoi le Canada doit prendre position et se ranger parmi les pays civilisés qui s'opposent à cet acte barbare. Il doit réagir et prendre position—ce n'est pas une position facile à prendre, mais le Canada n'a jamais été du genre à choisir la voie de la facilité. Depuis toujours, les Canadiens, les hommes et les femmes qui servent notre pays, ont à prendre des décisions difficiles dans des endroits difficiles pour défendre leurs valeurs et faire valoir que l'agression ne saurait être tolérée.

Comme l'a dit le premier ministre le 10 août dernier, les leçons de l'histoire sont claires : tolérer une agression ne fait qu'en encourager d'autres. Aucun pays civilisé ne peut négliger la responsabilité qu'il a envers la communauté internationale de protéger la paix et l'ordre mondiaux. Si un avertissement clair n'est pas servi immédiatement à l'Irak, ce pays ne sera que plus encouragé à frapper de nouveau.

Dès le départ, le déploiement de troupes canadiennes constitue un engagement sérieux de la part du gouvernement. Le Parlement a un rôle important à jouer. Les parlementaires, les hommes et les femmes qui sont rassemblés ici et qui représentent toutes les circonscriptions du Canada, peuvent faire beaucoup. En étant uni, le Parlement peut envoyer au gouvernement irakien le message clair qu'il ne tolère pas l'agression. J'estime que si la Chambre est unie à cet égard, comme l'a proposé le député de Halifax qui s'inquiète du sort de ses électeurs qui font partie des membres des Forces canadiennes envoyés dans le Golfe, ce sera un appui clair pour ces hommes et ces femmes qui servent notre pays à l'étranger.

J'invite tous les députés à appuyer les décisions qui ont été prises. Nous leur demandons d'appuyer un engagement ferme du Canada, de ne pas se contenter de mots, de ne pas rester à l'arrière, mais de prendre position comme le Canada l'a toujours fait et comme les Canadiens ont toujours estimé important qu'il le fasse.

Nous appuyons, je crois, des principes internationaux fondamentaux. Je demande à mes collègues députés de considérer la gravité du geste posé par l'Irak. Je leur demande de songer à ce qui arriverait si on proposait que nous ne fassions rien et que le message envoyé serait le suivant : le Canada refuse de participer à un effort militaire multinational pour appliquer les sanctions prévues par les Nations Unies. Il serait très bien de nourrir ces sentiments, mais de ne pas agir. Il serait très bien de parler avec véhémence et de ne pas agir, mais ce serait certes contraire à la tradition canadienne, à la tradition que suivent les hommes et les femmes qui servent actuellement leur pays et qui l'ont servi dans le passé.

À mon sens, il y a de la place pour des mesures diplomatiques, et on s'emploie activement à les poursuivre. Nous avons entendu à la Chambre des collègues qui ont précisé les mesures prises par l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies pour présenter les résolutions

661 à 665, qui ont imposé l'embargo et qui ont autorisé des pays dotés d'une force navale dans la région à appliquer cet embargo.

• (1830)

Au cours des dernières semaines, des changements se sont produits. En fait, avant que l'Irak n'attaque le Koweït, le gouvernement irakien a assuré à ses voisins arabes, et notamment au président Moubarak d'Égypte, qu'il n'attaquerait pas son voisin plus petit, qu'il ne s'intéressait qu'à un règlement pacifique. Mais il a rapidement rompu les pourparlers et annexé le petit pays qu'est le Koweït.

Cet acte a été commis par un pays qui possède, à mon avis, plus de puissance militaire qu'il n'en a besoin pour la défense de ses propres frontières, par un pays qui a livré pendant huit ans une guerre contre son voisin. C'est l'oeuvre d'un pays qui tout en prétendant négocier, tout en poursuivant des négociations pour la frime avec un pays plus petit et plus faible militairement, a massé à la frontière entre l'Irak et le Koweït 150 000 hommes, 1 200 chars d'assaut et 1 000 véhicules blindés de transport de troupes.

Nous avons actuellement dans le golfe Persique des Forces canadiennes qui doivent prendre leurs positions vers le 1er ou le 2 octobre. À la fin, nous devons saluer les mesures prises par le gouvernement et par les hommes et les femmes des Forces canadiennes pour se préparer à participer à ce genre d'activités.

Nous avons envoyé des forces militaires dans la région du golfe Persique pour appuyer une initiative internationale visant à dissuader l'Irak de poursuivre son agression et à faire appliquer les sanctions prises par les Nations Unies.

Le Canada croit et continuera de croire que ce conflit doit être résolu pacifiquement, si possible. Mes collègues de la Chambre devraient comprendre que les mesures qui ont été prises immédiatement après l'invasion du Koweït ont mis fin à l'agression de l'Irak qui a dû se contenter d'avaler un seul petit pays et qui n'a pu mettre la main sur ses autres voisins de la région du golfe Persique.

L'inviolabilité des États existants, de leurs frontières et de leurs citoyens doivent être respectés. Voilà, en partie, en quoi consiste la mission des Forces canadiennes et de 25 autres pays du monde.

Certains ont prétendu que le Canada n'avait agi que pour emboîter le pas à d'autres pays. Au contraire, le Canada a pris cette décision parce que les Canadiens étaient scandalisés de ce qui se passait. C'était contraire à la réalité d'aujourd'hui, et ce n'est pas là seulement l'opinion du Canada, mais aussi celle de l'URSS, de l'Égypte, de l'Australie. C'est celle de l'Afghanistan que mes collègues devraient comprendre. C'est celle du Bangladesh, du Pakistan. Tous se sont engagés à mettre un terme à l'agression et à faire appliquer les sanctions des Nations Unies.

Ce n'est pas quelque chose de courant aux Nations Unies. Nous aurions souvent voulu, dans le passé, qu'elles agissent plus résolument, mais elles avaient été incapables de le faire en dépit, très fréquemment, de l'action, de la coopération et du leadership du Canada. L'Organisation des Nations Unies s'est renforcée et a mis en place des sanctions que nous jugeons importantes, que nous pensons capables de ramener l'Irak dans ses frontières d'avant l'attaque, de lui faire libérer les ressortissants étrangers qu'il détient et de lui faire renoncer à toute autre agression. Il y a une ou deux choses que Saddam Hussein a faites. Je ne suis pas sûr que ce soient des réalisations que nous puissions applaudir, mais pour l'instant il a concentré ses troupes à la frontière saoudienne, menaçant non seulement l'Arabie Saoudite, mais aussi les États du Golfe : Bahrein, Qatar et les Émirats arabes unis. Il a, comme je le disais tout à l'heure, empêché les ressortissants étrangers de quitter le pays et menacé de les utiliser comme bouclier, une initiative qui témoigne de sa tyrannie, mais aussi de sa lâcheté.

Le monde entier compte sur les effets de l'embargo et de la détermination du Canada et des autres pays qui y participent. On a dit que le Canada et les militaires qu'il a envoyés n'avaient pas de mission précise. Je pense qu'il importe de définir à nouveau ce qu'est cette mission.

La mission est la suivante : le Canada s'est joint à d'autres pays, environ 25, pour décourager toute autre agression et pour appliquer les sanctions imposées par les Nations Unies. Pour atteindre cet objectif, nous avons dépêché trois navires, l'*Athabaskan*, le *Terra Nova* et le *Protecteur*, avec près de 1 000 Canadiens et Canadiennes à leur bord. Les préparatifs en vue de cette mission se sont faits très rapidement. Je tiens à féliciter les hommes et les femmes, militaires et civils, qui ont réussi ce tour de force qualifié à un certain moment d'exploit héroïque. Leur travail et leur dévouement ont grandement contri-

bué à notre réussite, il ne faudrait pas l'oublier. Mais nous avions un travail à accomplir et nous l'avons fait.

Nous avons doté nos navires de nouveaux systèmes, notamment de missiles antiaériens Javelin, d'un système de défense rapprochée Phalanx ainsi que de canons, antiaériens de calibre 50 et 40 millimètres. Nous avons pu déployer nos forces le 24 août, les navires ont atteint la mer Rouge le 16 septembre dernier et devraient franchir le détroit d'Ormuz d'ici 24 heures.

Nous avons également décidé d'envoyer une escadrille d'avions de combat CF-18 détachée de la base des Forces canadiennes de Baden. Nous discutons actuellement avec certains pays de la région pour déterminer où seront postées nos forces aériennes, et nous devrions régler cette question très prochainement. À elle seule, cette opération nécessite le déploiement de plus de 450 militaires canadiens. Nos navires tenteront de remplir leur mission, qui est d'appliquer les sanctions imposées à l'Irak, en procédant à des opérations de surveillance et de contrôle et en interceptant, si nécessaire, des navires afin de vérifier leur cargaison et leur destination.

Conformément à la résolution 665 du Conseil de sécurité, nos forces navales sont autorisées à prendre les mesures nécessaires pour interdire l'entrée et la sortie de navires, dans le but de faire respecter les sanctions imposées. Les CF-18 offriront une couverture aérienne de longue portée dans la zone d'opération du groupe canadien et feront partie d'un réseau multinational intégré de défense aérienne dans la région du Golfe. Avec les forces militaires d'autres pays, nos CF-18 cherchent les avions et des navires non identifiés ou hostiles susceptibles d'attaquer les navires canadiens ou les navires de pays alliés. Ils vérifieront aussi tout objet non identifié détecté par les radars et prendront les mesures qui s'imposent pour protéger les hommes et les femmes à bord des navires canadiens.

Les 9 et 10 septembre, le Canada a pris part à une conférence navale à Bahrein pour discuter de la coopération entre les différentes nations présentes.

• (1840)

Cette réunion visait à assigner aux différents pays des zones opérationnelles dans la mer Rouge, dans le golfe d'Oman et dans le golfe Persique.

Que mon collègue du NPD sache qu'un certain nombre de raisons, d'ordre militaire, ont motivé ces décisions. Celles-ci ont été prises par des dirigeants militaires pour garantir la sécurité des militaires canadiens. Il a été décidé qu'ils pouvaient le mieux remplir leur mission dans le golfe Persique, qu'ils y travailleraient en coopération avec d'autres pays et qu'ils y bénéficieraient de l'appui non seulement du Canada, mais de nos alliés qui forment dans cette région une force unifiée.

Le député du Nouveau Parti démocratique a demandé : «Qui commande?» Les forces déployées sont en tout temps sous commandement canadien et elles le demeureront en tout temps.

J'ignore si le député comprend ce que cela signifie, mais il y a longtemps que les Canadiens ne laissent plus à un autre pays le droit de commander et de contrôler les hommes et les femmes déployés au nom du peuple canadien lors d'un conflit, peu importe où dans le monde.

Madame la Présidente, la question de risque se pose et il s'agit là d'une question importante. Il y a des risques dans toute opération militaire. En fait, il y a probablement plus de risques aujourd'hui dans le Golfe qu'il y en a eu depuis la guerre de Corée. Les risques sont calculés. Ce ne sont pas les politiques qui les ont évalués, mais les dirigeants militaires. Les risques ont été jugés acceptables.

Je vais tenter de donner au député une petite idée du cheminement qui a conduit à cette décision. Oui, l'Irak possède une force permanente comptant quelque 5 000 chars de combat principaux, mais ces forces terrestres ne représentent pas un risque important dans le cadre des opérations aériennes et navales des Forces canadiennes, dans la région. L'aviation irakienne possède environ 500 avions de combat. La force navale, par contre, se limite à un petit nombre de frégates et de navires de patrouille côtière. Tant la marine que l'aviation irakiennes sont dotées de missiles antinavires.

Je voudrais prendre une minute pour traiter de la question de notre capacité défensive. Outre le système de défense active dont le groupe opérationnel a été doté avant son départ d'Halifax, nos navires sont équipés de nouveaux moyens de défense passive, dont des sonars antimines, des lance-paillettes et des radars de surveillance aérienne. Le *Terra Nova* a été équipé de missiles mer-mer Harpoon. Ces dispositifs assurent une défense à nos navires contre la menace éventuelle de missiles et leur permettent donc d'assumer leur rôle dans le golfe Persique.

Les canons et les missiles antiaériens Phalanx ajoutés aux systèmes de défense passive devraient assurer une protection efficace contre toute menace représentée par les missiles antinavires de l'Irak.

L'escadron de CF-18 qui a été déployé veillera également à la défense de nos navires. Les pilotes et le personnel au sol, dont la plus grande partie vient d'Europe, ont une bonne formation et beaucoup d'expérience. Ils ont une expérience pertinente aux opérations multinationales de défense aérienne et même, certains se sont déjà entraînés avec le groupe au moment où il s'engageait dans la région du Golfe.

Je crois que l'arme contre laquelle il est le plus difficile de lutter, et c'en est une que les Canadiens connaissent mal, est l'arme chimique.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le commentaire venant de l'un des membres du Nouveau Parti démocratique, mais je sais qu'ils auront la possibilité de s'exprimer plus tard.

Je tiens à assurer aux Canadiens et à faire savoir aux familles des hommes et des femmes qui sont en service dans le Golfe que même si les Irakiens ont été impitoyables dans l'usage qu'ils ont fait de l'arme chimique—ils l'ont utilisée contre leur propre population, contre la minorité kurde de leur pays; ils l'ont utilisée en Iran. Nous avons tenu compte de cette menace et pris des dispositions pour la neutraliser.

Le système d'arrosage fait partie des mesures que nous avons prises. On peut rincer le navire, en sceller et pressurer des compartiments, sans compter que tous les membres d'équipage ont reçu des vêtements protecteurs et un masque à gaz. Les CF-18 possèdent également les dispositifs nécessaires pour se protéger d'une attaque chimique.

Je vois que vous me faites signe que mon temps achève, madame la Présidente, mais il est important de parler, en terminant, de la capacité défensive de notre force militaire. Cette force sera renforcée par la présence d'autres contingents dans cette région et par la coopération avec d'autres groupes. Certaines forces navales possèdent des moyens de détection et des systèmes antiaériens et antimissiles de plus longue portée que ceux des navires canadiens.

Mis en ensemble, tous ces facteurs rendent les risques acceptables. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut prendre les prendre à la légère, les rejeter du revers de la main. Cependant, je crois que grâce à la coopération des forces navales et aériennes alliées dépêchées dans cette région dans le cadre de cet effort multinational, nous pourrons assurer à nos effectifs masculins et féminins la meilleure chance possible de mener à bien leur mission qui est, je le répète, d'appliquer les sanctions imposées par les Nations Unies et de décourager toute autre agression.

Le Canada fait partie des Nations Unies depuis longtemps et on ne s'attend pas à ce que nous nous contentions de jouer un rôle mineur dans l'exécution d'une mission importante qui a été dûment conçue et débattue.

En guise de conclusion, je signale que, sous le commandement et le contrôle canadiens, nos efforts de coopération multinationale nous permettent de contribuer à atteindre les grands objectifs de la politique étrangère canadienne. Nous appuyons fermement les Nations Unies; nous croyons qu'il est conforme aux traditions du Canada que nous prenions des décisions difficiles, que nos militaires fassent preuve de vaillance et que nous ne tolérions pas l'agression.

Mme le vice-président : Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre) : Madame la Présidente, je sais que tous les députés jugent le débat très important. C'est pourquoi j'ai consulté mes collègues à plusieurs reprises pour voir si nous ne pourrions pas nous entendre afin de prolonger les heures de séance pour permettre à plus de députés des deux côtés de la Chambre de participer au débat.

J'aimerais demander une fois de plus, publiquement, s'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante :

> Que la Chambre continue de siéger après 19 heures afin de poursuivre ses travaux, pourvu que le débat soit ajourné lorsqu'aucun député ne se lèvera pour prendre la parole, et pourvu que la présidence ajourne la Chambre à 11 heures demain;
>
> Et pourvu aussi que la présidence n'accepte ni motions dilatoires, ni demandes de quorum.

Mme le vice-président : La Chambre a entendu la motion du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime.

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

Mme le vice-président : Il n'y a pas consentement unanime.

(La motion est rejetée.)

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) : Madame le Président, je pense bien que ce n'est pas un mystère pour mes collègues de dire que j'ai, sans prétention, une certaine connaissance de cette partie du monde et je ne veux pas minimiser non plus cette connaissance mais je ne veux pas l'exagérer. Elle est très compliquée. Je parlerai certainement au cours du débat qui aura lieu dans quelque temps.

• (1850)

Mais il me vient quelques idées que j'aimerais quand même, dès maintenant, présenter à mes collègues pour réflexion.

J'ai eu l'honneur, entre autres, dans ma longue carrière, d'aller dans presque tous ces pays-là, et pour éteindre bien des incendies, je vous dirai que j'ai toujours bien pris soin, je ne sais pas pourquoi, ce ne sont pas des concessions, je n'ai pas l'habitude d'en faire, je n'ai pas connu encore la Lybie et l'Arabie Saoudite. C'est à peu près les seuls que je ne connaisse pas.

J'ai parlé dans le Parlement du Koweït lorsqu'il y en avait un, avant que l'émir le renvoie, ce qui est en effet assez inhabituel pour un parlementaire nord-américain de parler dans ce parlement-là.

J'ai appris une chose, par contre, c'est qu'on sait bien quand et comment on y entre au Moyen-Orient. Mais je veux vous rappeler dès aujourd'hui qu'il y a un proverbe qui dit aussi qu'on ne sait pas quand et comment on en sortira du Moyen-Orient. Ça c'est pour votre réflexion avant que nous discutions de ce débat.

Ce qui m'a choqué depuis le début du débat, surtout avec nos amis voisins les États-Unis, ce sont toutes ces nouvelles épellations, ces épouvantails que soudainement... Hussein et Adolf Hitler. Je n'ai pas l'intention de défendre M. Saddam Hussein. Je l'ai connu, mais je n'ai pas l'intention de le défendre. Mais ce qui me surprend, c'est que ce soit soudainement que l'on découvre qui il est, que ce soit soudainement que l'on s'aperçoive qu'il est muni des instruments de destruction les plus dévastateurs au monde et que bientôt, s'il y avait une guerre—il n'a pas les armes nucléaires que l'État d'Israël a en sa possession, je le reconnais—mais les armes chimiques et bactériologiques, ça fait des désastres. Et faudrait-il que, lorsqu'on discutera de ce sujet-là qu'on se rappelle que nous aurons bientôt bien des jeunes gens qui risqueraient de recevoir contre eux-mêmes des armes que leurs pays auront vendues, que ce soit la France et les autres.

Ce que je voudrais demander au ministre, c'est qu'il y a une nouvelle logique de guerre. C'est M. Mitterrand, le président de la France, qui parle toujours que nous sommes maintenant en voie d'entrer dans une logique de guerre. Et mon estimé collègue et ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), notre nouveau critique aux Affaires étrangères de mon pays, pour mon parti, connaît ces sujets-là, c'est un homme brillant, il connaît ces sujets-là. Et il sait que lorsque l'on parle de logique de guerre on semble, et je m'adresse au ministre de la Défense nationale, oublier qu'il devrait aussi y avoir une logique de paix. Et c'est évident, le ministre a dit : Nous ferons notre effort. Le premier ministre a dit des choses, comme d'habitude toujours au superlatif. Je pense que l'effort du Canada, c'est l'effort diplomatique.

Donc ma question au ministre est précise. Y a-t-il actuellement, en dehors de cette logique de guerre, qui semble animer toutes les nations du monde, nous dit-on, une logique de paix où le Canada pourrait mieux s'y insérer? Je pense, je vais faire une suggestion, la première. Des pays, comme le Canada, l'Algérie, le Sénégal, l'Inde, y a-t-il, et je m'adresse au ministre de la Défense nationale, à l'intérieur de votre ministère et du ministère des Affairers étrangères, un comité qui actuellement étudie le meilleur apport que pourrait faire le Canada dans ce débat?

[*Traduction*]

M. McKnight : Monsieur le Président, mon collègue pose une question importante. Je comprends quel est son dilemme et celui d'autres députés.

Il a posé une question précise : un groupe ou du personnel au ministère de la Défense nationale et des Affaires extérieures a-t-il été chargé d'envisager d'autres initiatives que le Canada pourrait prendre pour favoriser un règlement pacifique?

Pour commencer, oui, monsieur le Président, le Canada, par l'entremise de son ambassadeur, par sa présence au Conseil de sécurité, se concentre sur la participation des Nations Unies, pas celle d'un pays mais des Nations Unies, et nous poursuivons nos travaux en ce sens. Le voeu de nos deux ministères, le but de leurs efforts et de leurs instances auprès des Nations Unies est qu'elles mettent toutes les opérations multinationales sous le drapeau bleu. C'est ce que le Canada souhaite. Mais, monsieur le Président, nous ne pouvons pas attendre que les Nations Unies prennent la décision car, comme le passé nous l'enseigne, il leur est arrivé de ne pas pouvoir prendre une décision. Si le député s'informe des efforts,

les deux ministères, l'ensemble du gouvernement, appellent cette initiative de leurs voeux et y tendent à l'intérieur des Nations Unies. Espérons que nous réussirons.

M. John Brewin (Victoria) : Tout d'abord, monsieur le Président, le ministre et la Chambre devraient savoir que nous appuyons entièrement nos troupes et les hommes et les femmes qui sont là-bas. Nous avons cependant du mal à comprendre clairement la politique du gouvernement dans ce domaine, et je voudrais simplement demander au ministre de prendre certains engagements très précis et très clairs envers la Chambre.

Il a dit que les troupes sont sous commandement canadien, et il l'a affirmé très catégoriquement. Je voudrais savoir quels ordres le gouvernement a donnés aux officiers commandants dans le golfe Persique à l'égard des limites extérieures de leur mandat.

Le contre-amiral américain à la retraite Eugene Carl a donné un aperçu saisissant de la position du gouvernement américain qui serait engagé dans un rassemblement offensif au Moyen-Orient. Beaucoup d'autres analystes militaires ont dit que les Américains se préparent à une attaque offensive contre l'Irak, qui n'a jusqu'ici absolument pas l'aval des Nations Unies. Le chef d'état-major de l'aviation américaine, le général Michael Duggan a été relevé de ses fonctions parce qu'il avait déclaré publiquement que les Américains rassemblaient une force offensive dans le Golfe.

Or, la résolution 665 des Nations Unies, sur laquelle le gouvernement s'est appuyé pour dépêcher nos troupes dans la région, demande très précisément aux États membres de prendre les mesures nécessaires d'intervention pour «arrêter tous les navires marchands qui arrivent ou qui partent afin d'inspecter leur cargaison et s'assurer de leur destination et de faire appliquer strictement les dispositions de la résolution 661 relatives aux transports maritimes».

Je voudrais donc demander tout particulièrement au ministre d'assurer à la Chambre et au pays que le gouvernement a clairement donné pour instructions aux officiers commandants du contingent canadien dans le Golfe qu'ils ne doivent y participer à aucune opération offensive et que leur mandat d'intervention militaire ne doit pas dépasser le mandat donné par la résolution 661.

M. McKnight : Si je peux être bref, monsieur le Président. Nous n'avons pas donné de directives définitives, comme le député le demande, pour déterminer si les termes de leur mandat ne dépasseront pas ceux de la résolution 661.

M. Brewin : 665.

M. McKnight : Eh bien, alors, 665. C'est différent.

Nous avons aussi dit et redit que nous sommes également là pour prévenir toute nouvelle agression. Cela fait partie de la mission qui a été confiée aux Canadiens qui servent leur pays. On leur en donne la capacité et leurs règles d'engagement ne les empêcheront pas de pouvoir se défendre. C'est l'assurance que je peux donner au député, à savoir, que leur capacité d'autodéfense n'est pas neutralisée par les règles d'engagement qu'ils ont reçues.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) : Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en ce premier jour d'ouverture de la session parce que j'ai été extrêmement mécontente de la réponse que le gouvernement m'a donnée durant la période des questions.

Dans la réponse qu'elle m'a donnée, la ministre responsable de la situation de la femme a déclaré que la lutte contre la violence subie par les femmes était sa priorité absolue. Pourtant elle et le gouvernement ont imposé un plafond aux dépenses du Régime d'assistance publique du Canada, le mécanisme de financement fédéral-provincial pour les refuges destinés aux femmes battues.

Trois provinces ont été choisies pour ce plafond. Ma propre province de la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu à ma question sur le Régime d'assistance publique du Canada en déclarant qu'on a imposé ce plafond qu'aux seules provinces riches.

Eh bien, j'ai dit, Monsieur le Président, que les femmes battues de la Colombie-Britannique sont tout aussi battues et aussi meurtries que les autres femmes maltraitées de notre pays. Leur douleur est réelle. Il leur importe peu, lorsqu'elles sont battues, d'habiter dans une province dite nantie.

Actuellement, le gouvernement affirme qu'il consacre une fortune, des masses de dollars, au problème des femmes battues. En fait, les chiffres qu'il montre au public semblent représenter une forte somme, jusqu'à ce qu'on se rende compte que ces chiffres s'échelonnent sur plus de quatre ans et qu'une grande partie de l'argent sert à la recherche et non à des refuges.

Le montant versé par le gouvernement s'élève à 10 $ par femme battue par année. De toutes les femmes qui cherchent un refuge pour femmes battues, une sur deux ne pourra être accueillie pour cause de manque de places. Ces femmes ont souvent de jeunes enfants et le refuge est leur dernier recours. Elles n'ont pas d'autre solution, sinon de vivre dans la rue ou de retourner chez celui qui les bat.

Lorsqu'une femme et ses enfants arrivent dans un refuge, c'est généralement parce qu'ils n'ont plus d'autre choix. Cette femme a déjà essayé d'obtenir de l'aide auprès de sa famille et de ses amis. Elle n'a pas les moyens de payer une chambre d'hôtel ou un appartement. Et le gouvernement se félicite et se vante du beau travail qu'il accomplit pour les femmes battues.

La mesure législative qui impose des limites aux dépenses effectuées dans le cadre du RAPC a été adoptée par la Chambre et est maintenant rendue devant le Sénat. Le premier ministre est en train d'essayer de bourrer le Sénat de nouveaux sénateurs conservateurs de façon à ce que la mesure législative sur le RAPC et d'autres mesures législatives soient adoptées rapidement.

Nous sommes en fait témoins, dans ce pays, d'un degré de népotisme jamais vu au Canada. Les Canadiens sont dégoûtés du spectacle qu'offre le premier ministre conservateur. Le Canada a connu un été vibrant de mécontentement, un été difficile pour tous les Canadiens, et le premier minisre a refusé de rappeler le Parlement afin de discuter de ces questions.

Voilà maintenant que le premier ministre voudrait suspendre les travaux du Parlement et mettre un terme à la présente session dans les plus brefs délais, de façon que son gouvernement et lui puissent se dérober à leur responsabilité à l'égard du Parlement et des Canadiens, responsabilité en ce qui concerne la crise d'Oka, responsabilité en ce qui concerne la crise du golfe Persique dont nous avons débattu aujourd'hui, responsabilité concernant la TPS et toutes les autres initiatives conservatrices que les Canadiens rejettent.

Si mes électeurs de New Westminster et de Burnaby m'ont choisie comme députée, c'est pour que je les représente au moment d'examiner les questions importantes qui les touchent, ainsi que tous leurs concitoyens de la Colombie-Britannique et du reste du Canada. Le premier ministre entrave la démocratie en s'efforçant de museler les députés et en faisant la sourde oreille aux doléances des Canadiens. Toute cette affaire démontre que le premier ministre et son gouvernement, non seulement ne se soucient guère des pauvres, des enfants et des femmes battues au Canada, mais qu'ils ne se préoccupent pas le moindrement de réformer le Sénat.

Les néo-démocrates qui ont été invités à siéger à l'autre endroit ont toujours refusé. La raison, c'est qu'ils n'ont pas foi en une assemblée dont les membres sont rémunérés à même les deniers publics sans être pour autant tenus de rendre des comptes à la population.

Si le parti néo-démocrate exerçait le pouvoir, il ne s'en prendrait pas ainsi aux habitants de la Colombie-Britannique pour les punir. Il n'imposerait pas ainsi un plafond au Régime d'assistance publique du Canada de façon à éliminer l'aide sociale, les garderies et les centres d'accueil pour femmes battues.

Selon un rapport récent du Conseil national du bien-être social, 60 p. 100 des pauvres au Canada sont des femmes. En Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial collaborent afin d'affamer ces femmes et leurs enfants.

• (1905)

Un petit Canadien sur cinq est pauvre. Les néo-démocrates ont élaboré des moyens d'atténuer cette pauvreté en vue de l'éliminer progressivement.

Ma circonscription compte deux banques alimentaires. La pauvreté est une honte nationale qui touche les citoyens âgés, les familles monoparentales, les enfants, les handicapés et les travailleurs économiquement faibles.

Les enfants constituent les clients les plus nombreux de nos banques alimentaires. Dans un pays aussi riche que le Canada, ce devrait être un crime que d'abolir les programmes d'aide sociale, de garderies, et ceux qui visent à aider les femmes victimes de violence.

Nous avons besoin de programmes propres à aider les gens à se reprendre en main, non pas de programmes insuffisants qui distribuent des aumônes de temps à autre. L'alphabétisation, l'apprentissage d'un métier et l'orientation sont tous nécessaires afin d'aider les gens à devenir autonomes.

Les refuges pour femmes battues ne constituent pas seulement un abri pour ces victimes de la violence, bien que ce soit très important. Ils permettent aux femmes de trouver un emploi, un logement, une école ou une garderie pour leurs enfants. Ils disposent de conseillers qui disent aux femmes ce qu'elles ont le plus besoin d'entendre, soit qu'elles représentent une valeur en tant qu'êtres humains et qu'elles ne méritent pas d'être battues ainsi. Elles ont besoin de savoir que l'aide leur est accessible et que d'autres membres de notre société se préoccupent de leur sort.

Ces centres orientent les femmes vers les médecins ou les avocats dont elles peuvent avoir besoin. Ils constituent des groupes de soutien où elles peuvent prendre un nouveau départ. Voilà les programmes que le gouvernement actuel voudrait abolir. D'autres programmes financés à même le Régime d'assistance publique du Canada

n'auront même pas la chance de prendre l'expansion de ce programme.

Tous les régimes d'assistance publique devraient viser à aider les gens à retrouver leur autonomie, à rompre une fois pour toute le cycle de la pauvreté au lieu de le consolider.

J'exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi et à ne pas imposer de plafond au Régime d'assistance publique du Canada.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cela peut vous paraître curieux, mais je voudrais remercier la députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black) qui me donne l'opportunité de répondre sur ce que fait le gouvernement quant à la priorité que l'on accorde à la question sur la lutte contre la violence familiale.

La députée sait très bien que depuis le 14 mai 1990, lorsqu'elle a posé cette question, il s'est passé, au Canada, des événements sans précédent, dont entre autres, monsieur le Président—et malheureusement, elle a raison—les événements d'Oka dans ma circonscription et à Châteauguay qui ont fait en sorte qu'on n'a pas mis en lumière les meurtres de femmes et d'enfants qui ont eu lieu en l'espace de cinq semaines. C'est incroyable, monsieur le Président, comme la violence familiale prend des proportions alarmantes.

Elle dit que le Budget proposé ferait en sorte qu'on limiterait à 5 p. 100 l'augmentation des paiements versés à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Elle a parlé également de mesures impopulaires que notre gouvernement doit prendre. Je pense qu'elle a peut-être raison; oui, on prend des mesures impopulaires parce que c'est nécessaire pour mettre le garrot sur le déficit afin qu'on puisse garder les programmes essentiels comme ceux relatifs à la violence familiale.

Elle doit savoir que nous estimons à plus de 1 milliard de dollars réels—je dis bien réels—les paiements qui seront versés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada au cours du présent exercice, uniquement pour les programmes provinciaux destinés aux victimes de la violence.

Il y a un programme qui est très important et qui s'appelle «Opération refuge» dans le cadre duquel 22 millions de dollars sont affectés, sur une période de quatre ans, à l'ensemble du pays, pour la création de nouvelles places pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Dans ma circonscription, la Maison Citadelle à Lachute, a participé à ce programme-là et nous y avons affecté quelque 200 000 $ pour la construction de nouveaux lits.

Monsieur le Président, je souhaiterais que ce programme n'existe pas. S'il n'existait pas, ce programme, c'est qu'il n'y aurait pas de femmes ni d'enfants victimes de violence. Mais malheureusement, la situation, la réalité canadienne est tout autre.

Je peux vous dire que le programme du ministère relativement aux centres d'hébergement a connu un franc succès. Nul doute que ce n'est pas suffisant; on aurait besoin de 44 millions de dollars, mais avec son aide et avec l'aide de tous les députés de la Chambre, faisons en sorte de parler contre la violence et d'essayer d'aider, autant les hommes qui sont violents, que les femmes qui sont victimes de cette violence.

• (1910)

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, en mars dernier, j'ai interrogé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos du dernier rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne. En 1988, cet organisme a parlé de la situation des autochtones au Canada comme d'un drame national. L'an dernier, il a dit que rien ne lui permettait de réviser son jugement.

En mars, j'ai demandé au ministre quelles mesures le gouvernement était disposé à prendre sur-le-champ pour régler ce problème. Le ministre m'a fait la réponse habituelle en expliquant que le gouvernement dépensait beaucoup d'argent et en parlant de certains domaines où il a quelques activités. Il a néanmoins admis qu'il fallait améliorer davantage la condition des autochtones.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis pour améliorer la condition des autochtones? Nous n'avons vu absolument aucune amélioration. En réalité, le gouvernement a réussi à empirer les choses, comme les événements d'Oka l'ont prouvé cet été.

Dans son rapport annuel de 1989, la Commission des droits de la personne réclamait une nouvelle entente pour les autochtones du Canada en se fondant sur l'engagement pris par les Canadiens non autochtones. En effet, ceux-ci se disaient prêts à donner aux autochtones une véritable autonomie politique et culturelle et une plus grande autosuffisance économique. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas donné suite à cet engagement, malgré les nombreux conseils qu'il a reçus sur l'orientation qu'il devrait prendre.

En 1983, le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens donnait au gouvernement, dans son rapport, une orientation claire sur cette question. En 1985, le groupe de travail sur la politique des revendications globales proposait au gouvernement plusieurs nouvelles orientations afin de favoriser le règlement juste et équitable des revendications territoriales. On n'a pas tenu compte des principales recommandations contenues dans ces rapports.

Les dirigeants autochtones essaient depuis des années d'attirer l'attention du gouvernement sur les questions autochtones. À je ne sais combien de reprises, on a averti le gouvernement que la situation actuelle était intolérable et qu'on devait y remédier, car les autochtones commençaient à être à bout de patience. Or, le gouvernement ne cesse de faire la sourde oreille. Il refuse de faire de la terrible situation socio-économique des autochtones une priorité dans le cadre de son programme national. On permet qu'une situation tout à fait inadmissible persiste dans un pays industrialisé aussi riche que le nôtre.

Étant donné que le Sommet mondial en faveur des enfants se tiendra ce week-end, il convient de rappeler à la Chambre à quel point le gouvernement ne répond pas aux besoins des enfants autochtones du pays. Les autochtones constituent la couche la plus défavorisée au Canada. Leur pauvreté entraîne des problèmes de santé et une espérance de vie moindre.

L'année dernière, l'Institut canadien de la santé infantile a publié un rapport au sujet des enfants au Canada. Dans ce rapport, on a parlé une fois de plus des inégalités qui existent au Canada entre les autochtones et les non-autochtones. L'espérance de vie d'un Canadien en général est de 76 ans. Par contre, pour les autochtones elle n'est que de 68 ans. Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Le taux de suicide chez les autochtones est bien des fois supérieur à la moyenne nationale.

Selon le rapport de l'institut, les problèmes de santé des enfants autochtones du Canada s'apparentent à ceux des enfants du tiers monde.

Le premier ministre sera coprésident du Sommet mondial en faveur des enfants, et je prétends que ni le gouvernement ni le Canada ne peuvent accepter les disparités actuelles et persistantes entre les autochtones et les non-autochtones. En plus de ne prendre aucune action concertée en vue de résoudre les problèmes socio-économiques auxquels sont confrontés les autochtones, le gouvernement a refusé fermement de se pencher sur les questions politiques fondamentales qui sont à la base des relations entre le Canada et les autochtones.

• (1915)

Les autochtones ont été à maintes reprises victimes de déni de justice. Ils n'ont jamais eu gain de cause sur le chapitre des revendications territoriales, même si des négociations ont eu lieu. On permet que la coupe de bois et d'autres activités liées aux ressources naturelles se poursuivent sur des terres non cédées par les autochtones. Partout au pays, les autochtones continuent d'être victimes de harcèlement, et ne peuvent exercer leurs droits de chasse et de piégeage en dépit des décisions des tribunaux et de la Constitution du Canada.

Sous ce gouvernement, l'aide à l'enseignement postsecondaire a été plafonnée et nombre d'étudiants autochtones n'ont pu entreprendre d'études supérieures. Ce gouvernement a mis fin aux négociations constitutionnelles avec les autochtones. Compte tenu de sa négligence chronique, le gouvernement ne devrait pas se surprendre de ce que les autochtones et nombre de Canadiens soient d'avis qu'il a échoué.

En conclusion, le gouvernement manquera à ses obligations envers les autochtones tant qu'il maintiendra sa position actuelle. Des changements fondamentaux sont nécessaires. Les peuples autochtones veulent que le gouvernement leur rendre justice, qu'il prenne des mesures concrètes, et non qu'il débite des platitudes.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) : Monsieur le Président, je conviens avec mon collègue que la situation des Indiens et des autochtones laisse beaucoup à désirer au Canada, mais, en fait, notre gouvernement est déterminé à changer les choses, et je crois que nous devrions mettre la question en perspective et parler un peu des progrès qui ont été accomplis au cours des 18 dernières années ou à peu près.

Nous sommes résolus à améliorer les choses dans tous les secteurs que le député a mentionnés. Des progrès ont déjà été accomplis et d'autres le seront avec la collaboration des Indiens et des Inuit eux-mêmes. En fait, M. Yalden signale dans son rapport que les choses se sont nettement améliorées ces dernières années.

Notre gouvernement tient absolument à renforcer la capacité des Indiens à s'autogouverner et à mettre en place des systèmes qui soient assez souples pour satisfaire les besoins des collectivités intéressées, des programmes qui satisfassent vraiment les besoins individuels des Indiens et des Inuit qui y participent au lieu d'être purement bureaucratiques, comme cela a peut-être été le cas dans le passé.

Des progrès marqués ont été accomplis, je le répète, en confiant aux Indiens la gestion des dépenses des programmes au cours des 18 dernières années. En 1971, par exemple, les Indiens ne géraient que 20 p. 100 des fonds qui leur étaient alloués. En 1990-1991, ils vont gérer plus de 72 p. 100 de ces fonds, ce qui représente plus de un milliard de dollars alloués à la prestation de services aux Indiens et Inuit de tout le pays.

On fait également des progrès notables dans d'autres domaines. Ainsi, dans l'enseignement, il n'y avait, en 1975, que 53 écoles administrées par un conseil de bande, alors qu'il y en avait presque cinq fois plus, 280, en 1989. Le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire a augmenté de 35 p. 100 entre 1985 et 1989. Contrairement aux interprétations qu'en donne le rapport, les budgets de l'enseignement postsecondaire ont augmenté de 149 millions.

Dans le domaine de l'aide à l'enfance, il est certain qu'il y a des progrès à faire, et nous l'avons reconnu. Ainsi, avec la collaboration des dirigeants indiens, le gouvernement fédéral a conclu des accords en vertu desquels des organismes d'aide à l'enfance et aux familles gérés par les Indiens eux-mêmes assurent des services familiaux et d'aide à l'enfance dans nombre de communautés indiennes.

L'autosuffisance chez les autochtones est une priorité pour le gouvernement, comme en témoigne la création de la stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones ou SCDEA. C'est une excellente initiative destinée à aider les Indiens et les Inuits à se doter de leurs propres structures économiques.

On envisage, en collaboration avec les Indiens, d'apporter des modifications à la loi qui les concerne. L'examen du secteur des terres, des revenus et de la fiducie est l'occasion d'une collaboration qui amènera des changements qui reconnaîtront aux Indiens la propriété de leurs terres et de leur argent et leur droit de les administrer.

• (1920)

Une autre priorité est la mise sur pied de l'autonomie administrative. Cette initiative vise à favoriser le contrôle de l'administration et la prise des décisions par les collectivités et à tenir compte des besoins et des traditions diverses qui existent. Huit projets concernant 30 bandes sont en cours de négociation, 15 autres touchant 29 bandes sont presque rendues à l'étape de l'accord-cadre et plus de 100 bandes en sont à l'étape initiale, qui consiste à définir ce que le développement et l'administration communautaires signifient pour elles.

Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire pour régler les problèmes que le député a mentionnés, mais notre gouvernement s'est engagé à atteindre ces buts, et avec de la coopération et de la collaboration il y parviendra.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, tous les Canadiens devraient avoir droit à l'enseignement, sous tous ses aspects. L'enseignement postsecondaire est de plus en plus une nécessité dans le monde actuel, qui évolue à un rythme effréné. En raison de cela, il est indispensable, pour le bien des Canadiens et de notre pays, de faire en sorte que les Canadiens de toutes les couches sociales aient la possibilité de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire s'ils sont aptes à le faire et s'ils le désirent. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Notre régime d'enseignement doit être comme le Canada : une mosaïque de gens différents, ayant des origines et des cultures différentes. Il faut faire davantage pour englober les personnes à faible revenu, les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les francophones hors-Québec. Non seulement ces groupes sont actuellement sous-représentés dans nos établissements d'enseignement postsecondaire, mais ce sont également eux qui souffrent le plus lorsque les fonds du gouvernement sont réduits et que les frais de scolarité augmentent.

Bien que des progrès aient été accomplis ces 25 dernières années, la vaste majorité des étudiants potentiels au Canada ne fréquentent toujours pas un établissement d'enseignement postsecondaire. Des études révèlent qu'un nombre disproportionné d'étudiants de niveau universitaire sont issus des classes socio-économiquement favorisées. Une grande partie du talent potentiel reste sous-développé dans d'autres groupes socio-économiques. Des frais de scolarité plus élevés, de même que des frais de subsistance croissants et des compressions dans les programmes d'aide entraînent tous des

dettes plus lourdes qui nuisent encore davantage à l'accessibilité de l'étudiant s'il décide, en fait, de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

Les études contribuent à l'épanouissement personnel et intellectuel. Elles donnent aux étudiants les outils de base et leur permet d'acquérir la capacité de s'adapter, d'innover et de prendre des décisions responsables. Ce n'est pas seulement l'étudiant, mais bien toute la société qui en profite. Les étudiants rendent à la société les avantages qu'ils ont reçus en devenant des membres actifs de leur collectivité. De plus en plus, les Canadiens estiment que, pour pouvoir contribuer à la société, il faut avoir fait des études postsecondaires. Sans cela, ils craignent d'être laissés de côté.

Bien que le gouvernement fédéral investisse dans ce domaine des sommes considérables, il ne faut pas oublier qu'il en retirera plus tard des avantages tout aussi considérables. Si l'enseignement postsecondaire devient plus accessible, plus d'étudiants auront l'occasion de contribuer au bien-être de la société à la fin de leurs études. Un diplôme d'études postsecondaires offre à son titulaire des perspectives plus alléchantes et lui permet de postuler des emplois plus rémunérateurs et plus intéressants, sans oublier que, à long terme, les efforts pour garder l'enseignement postsecondaire accessible, grâce à la baisse des frais de scolarité et à l'augmentation des subventions, contribuent grandement à l'économie.

Avec l'aide fédérale, on peut rendre l'éducation égale pour tous les étudiants en leur permettant d'avancer à leur propre rythme. Mais en réduisant le soutien fédéral et en augmentant les frais de scolarité, moins d'étudiants pourront fréquenter les établissements d'enseignement postsecondaire. Nous ne pouvons permettre que la politique crée un corps étudiant composé presque exclusivement de gens qui considèrent l'instruction uniquement comme un investissement dans leur propre avenir ou qui devront vivre plus tard avec un taux d'endettement astronomique équivalent aux gains de plusieurs années d'emploi.

Naguère, on considérait les niveaux élevés de scolarité comme un facteur de croissance économique et de démocratisation de l'enseignement nécessaire à l'instauration d'une plus grande égalité sociale et politique entre les citoyens. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont donné la priorité à l'éducation. Le grand public s'est rallié à cette idée et nous avons assisté alors à un accroissement de la demande pour une plus large diffusion de l'enseignement supérieur et pour un soutien général de ce secteur de la part des gouvernements. Même aujourd'hui, 88 p. 100 des Canadiens ne veulent pas des compressions à l'enseignement postsecondaire proposées par le gouvernement dans le projet de loi C-69.

Les nouveaux objectifs étaient de donner de l'expansion aux institutions et de les diversifier en encourageant les gens à faire des études supérieures et en accordant une aide financière aux plus défavorisés. Afin d'atteindre ces objectifs, un certain nombre de programmes ont été mis en oeuvre et le nombre de places disponibles dans les universités a été accru, de nouvelles universités ont été fondées, l'enseignement postsecondaire non universitaire est apparu comme une voie parallèle attrayante à l'enseignement universitaire et un réseau complet de collèges communautaires et de cégeps a été mis sur pied.

Dans les années 1970, les deux ordres de gouvernement ont aussi adopté des programmes d'aide aux étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaires ont fait leur part. On a assoupli les critères d'admission, offert des cours intensifs et des cours du soir, et établi des campus satellites et des programmes d'enseignement à distance.

Avec le début des années 1980, le financement de l'enseignement postsecondaire a souffert des compressions budgétaires et des contraintes financières. Un profil de la clientèle des établissements de niveau postsecondaire préparé en 1987 a révélé que les gains initiaux ont été perdus et que les secteurs qui avaient besoin d'amélioration n'ont jamais reçu d'attention.

• (1925)

On trouve toujours une représentation excessive de Canadiens fortunés, et le contraire est encore vrai en ce qui concerne les groupes dont la représentation était insuffisante autrefois, soit les autochtones, les femmes, les minorités visibles, ainsi de suite. On a également constaté que les étudiants venant de milieux plus modestes choisissaient d'étudier dans un collège communautaire de préférence à l'université et ce, plus souvent que ceux qui viennent des couches de la société au revenu plus élevé.

Un grand nombre envisagent les études comme une possibilité de rechange, face à un marché du travail plus fermé. Nombreux sont ceux qui en arrivent ainsi à s'inscrire pour la première fois dans des institutions d'enseignement postsecondaire.

Les frais de scolarité ont été haussés de façon à compter pour une plus grande part du financement. Au cours des années 1980, la part du budget d'une université provenant des frais de scolarité a grimpé de 10,6 p. 100 à 14,5 p. 100. Actuellement, en plus d'assumer divers autres coûts, les étudiants doivent contribuer plus de 25 p. 100 du coût de fonctionnement de l'université. Certains demandent la déréglementation des frais de scolarité et la privatisation du système d'enseignement postsecondaire. Mais naturellement, en ce faisant, le gouvernement fédéral se déroberait à sa responsabilité à l'égard de nos enfants, de leur avenir et de celui du Canada.

Il a l'obligation de veiller aux intérêts nationaux et à la prospérité du Canada, ce qui est une trop grande respon-

sabilité pour la confier seulement aux provinces parce que les conséquences à court et à long terme ont des répercussions sur le pays dans son ensemble.

Les normes d'enseignement doivent être garanties d'un bout à l'autre du Canada, et il est honteux que le gouvernement n'ait aucun remord à diminuer les crédits qu'il verse aux provinces défavorisées aussi bien qu'aux provinces riches. Cette décision conduit à un système à deux volets, sinon plus, qui permettra aux riches d'avoir un meilleur système d'enseignement que les plus défavorisés.

Le gouvernement ne remédie pas à la crise de l'enseignement. Il dissimule le problème, en espérant sans doute qu'il se résoudra tout seul. Il le fait sans s'attaquer au problème plus profond et sans se soucier du tort causé à la conscience nationale et culturelle du Canada de même qu'à la stabilité économique des futures générations de Canadiens.

Le gouvernement peut et doit faire davantage. Les Canadiens ont besoin d'un meilleur soutien pour leur système d'enseignement postsecondaire et le méritent. Sans cela, l'avenir du Canada est menacé. Il est temps que le gouvernement se rende compte que les paroles ne suffisent pas à résoudre le problème. Les actes doivent être plus éloquents que les paroles.

M. Dave Worthy (Secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et du ministre d'État (Finances)) : Monsieur le Président, le député de Saskatoon–Clark's Crossing fait valoir un certain nombre de points avec lesquels je ne puis faire autrement qu'être d'accord parce qu'il parle des gens qui sont l'avenir de notre pays.

Bien sûr, nous sommes tous conscients que l'avenir réel de notre pays dépendra tant de ceux qui fréquentent les établissements postsecondaires en 1990, 1991 et 1992 que de ceux qui vont les fréquenteront durant les décennies a venir.

Si nous voulons travailler comme il se doit à leur avenir et à l'avenir du Canada, nous devons de toute évidence reconnaître que le problème le plus important auquel nous sommes confrontés au Canada est celui du déficit annuel.

Je suis fier de dire que le gouvernement s'est attaqué aux dépenses. Il a tenté, plus que tout autre gouvernement de notre histoire, d'appliquer des programmes d'austérité.

Quand nous avons pris le pouvoir, le gouvernement fédéral dépensait, pour les programmes, 16 milliards de dollars de plus qu'il ne percevait de recettes. Nos dépenses pour les programmes sont aujourd'hui inférieures de 9 milliards aux recettes. C'est une volte–face qui représente 25 millards par an au cours d'un programme d'austérité de cinq ans.

Dans une proportion de 70 p. 100, cette amélioration résulte de la compression des dépenses. Pour y arriver, nous avons réduit les dépenses pour les programmes en tant que pourcentage de l'économie à leur niveau le plus bas depuis presque vingt ans.

Des progrès sensibles ont été obtenus dans la réduction du déficit dont le gouvernement actuel a hérité. Il faut cependant faire davantage à cause des déficits énormes accumulés avant 1984.

Les transferts fédéraux aux provinces sont tout simplement trop considérables pour ne pas nous en soucier. Ils ont augmenté ces cinq dernières années de 6,5 p. 100 par année. Nos dépenses n'augmentent que de 3,6 p. 100. À eux seuls, les paiements de transfert aux provinces représentent 24 p. 100 de toutes nos dépenses liées aux programmes.

On se propose donc dans le budget actuel de bloquer les paiements de transfert par habitant pour les deux prochaines années financières. Ils n'ont pas été réduits, mais plafonnés. Cela fait partie du travail d'un gouvernement responsable d'assurer un avenir solide et sain aux jeunes Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski) : La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 19 h 31.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 septembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PUBLICATION DU HANSARD

M. le Président: Puis-je avoir l'attention de la Chambre pour un instant?

Je désire informer la Chambre que la distribution du hansard est retardée aujourd'hui. On prévoit qu'elle aura lieu vers 12 h 30 cet après-midi.

[*Français*]

Ce retard est dû à des délais de production et à des difficultés d'ordre technique.

[*Traduction*]

Toutefois, un nombre limité d'exemplaires préliminaires sera remis sous peu au bureau. Je m'excuse auprès de la Chambre pour ce contretemps. Nous tentons de régler le problème le plus rapidement possible.

* * *

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUSÉJOUR

M. le Président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que j'ai adressé au Directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un nouveau bref d'élection pour la circonscription électorale de Beauséjour à la suite de la démission hier de M. Fernand Robichaud, député de cette circonscription.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, j'ai l'honneur, ce matin, de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par l'intention du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services à la population canadienne. Ils demandent aux libéraux du Sénat non seulement de se préparer à voter contre, mais si besoin est, de faire de l'obstruction contre cette mesure législative pour que cette taxe horrible ne devienne jamais réalité au Canada.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement, au nom de 65 de mes électeurs de la circonscription de Port of Grave, Harbour Grace et Trinity—Baie Verte.

Ces gens s'inquiètent beaucoup au sujet du projet de loi C-21. Étant donné le taux de chômage élevé et la rareté des emplois, ils craignent que le gouvernement ne leur fasse du tort en se retirant de l'assurance-chômage, comme il a l'intention de le faire dans ce projet de loi. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter les restrictions prévues dans le régime d'assurance-chômage et de proposer une solution plus adéquate.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition signée par mes électeurs de Broadview—Greenwood, à Toronto et ailleurs.

Ces électeurs demandent humblement au gouvernement qui a promis une réforme complète de la fiscalité de rejeter la TPS, de remettre son ouvrage sur le métier et

d'examiner l'idée de la taxe unique qui constitue une solution de remplacement largement supérieure à la solution Mulroney-Wilson.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions provenant d'électeurs de ma circonscription de Mission—Coquitlam, ainsi que de gens de Langley et de l'intérieur qui s'opposent à la taxe sur les produits et services que le gouvernement projette, ou plutôt a déjà présentée et fait adopter et se propose d'imposer aux Canadiens. Le gouvernement prévoit imposer cette taxe aux Canadiens qui s'y opposent parce que c'est une forme injuste de taxation, vu qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable.

• (1110)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je désire présenter deux pétitions. La première vient d'habitants de ma circonscription de Moose Jaw—Lake Centre qui s'opposent à la TPS et demandent au gouvernement de réformer le régime fiscal pour que les riches particuliers et les sociétés rentables paient un impôt minimum réel et pour que la taxe de vente à la fabrication ne soit remplacée que lorsqu'il y aura un large consensus public sur les mesures de remplacement. Les pétitionnaires ajoutent que ce ne doit pas être une occasion pour le gouvernement de procéder à une ponction massive comme il veut le faire avec sa TPS.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai également une pétition signée par un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à modifier immédiatement la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin que l'avoine relève de la compétence de la Commission canadienne du blé, de façon à ce que l'avoine et l'orge puissent jouir de la même protection que la Loi sur la Commission canadienne du blé accorde actuellement au blé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la Chambre deux pétitions signées par des habitants de ma circonscription de Kent. L'imposition de la TPS créera un énorme fardeau pour les entreprises.

Au nom des Canadiens, je m'oppose fortement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue un raid fiscal sans précédent dans les poches des Canadiens, qui seront non seulement plus taxés, mais également confrontés à des taux d'inflation, d'intérêt et de chômage à la hausse.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 319 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 319 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

NOUVEAUX HORIZONS—BURNABY-KINGSWAY

Question nº 319—**M. Robinson:**

Des sommes ont-elles été affectées aux programmes Nouveaux Horizons en Colombie-Britannique en *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987, *e*) 1988, *f*) 1989, *g*) depuis le début de 1990 et, dans l'affirmative, *a*) quels montants, *b*) la circonscription de Burnaby—Kingsway a-t-elle reçu des fonds et, dans l'affirmative, (i) quels montants, (ii) quels sont les organismes bénéficiaires et, dans chaque cas, combien ont-ils reçu?

[*Note de l'éditeur: voir document parlementaire nº* 342-Q-319]

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 332 marquée d'un astérisque? Étant donné la longueur de la réponse, je demande que la question soit transformée en ordre de dépôt de document et ce document sera déposé immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 332 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

PROGRAMME D'ACQUISITION DE VÉHICULES ACCESSIBLES

Question nº 332—**M. Arseneault:**

Depuis 1984, a-t-on versé des subventions de mise de fonds dans le cadre du Programme d'acquisition de véhicules accessibles et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom des bénéficiaires, *b*) dans quelle cir-

conscription fédérale habitaient-ils, *c*) qui était le député des circonscriptions où ces subventions ont été versées?

[*Note de l'éditeur: voir document parlementaire nº* 342-Q-332.]

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CONFLIT À OKA ET À CHÂTEAUGUAY

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permament de la justice et du Solliciteur général.

—Madame la Présidente, je prends la parole à propos de cette motion qui traite d'un sujet certes très grave pour les autochtones du Canada, mais aussi pour tous les Canadiens car il touche au fondement même de l'idée que nous nous faisons de notre pays. C'est un pays qui croit en la justice et aux tentatives sincères pour trouver une solution aux injustices dont les autochtones sont victimes depuis longtemps.

C'est une conviction que partagent les dirigeants indiens partout au Canada. Le 26 août de cette année, Phil Lafontaine, chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a déclaré à propos des autochtones: «En améliorant notre vie personnelle et celle de notre peuple, nous améliorons notre pays».

Le 13 septembre, un des chefs de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, avec qui nous avons collaboré si étroitement pour résoudre des questions relatives aux traités, a déclaré ce qui suit: «C'est maintenant plus que jamais que nous entrevoyons le bout du tunnel car nous sommes tous animés du désir sincère de réussir.»

Ces déclarations viennent de dirigeants indiens que j'ai rencontrés à maintes reprises depuis plusieurs mois. Ils souhaitent, comme le gouvernement, nous guider à travers ce tunnel pour que nous commencions à engager vraiment et sincèrement les changements politiques nécessaires en apportant aux questions autochtones les améliorations et les solutions qui se font attendre depuis si longtemps.

Nous devons nous faire plus sensibles aux aspirations des chefs autochtones qui attendent des mesures pour que leurs enfants et les générations futures puissent vivre dans la dignité, l'honneur et le respect. C'est ce que nous souhaitons pour tous les Canadiens. Je crois fermement être en mesure de jouer un rôle constructif pour que cela devienne réalité. C'est maintenant qu'il faut commencer à travailler vers cet objectif.

Nous savons tous quel bien peut découler de la coopération pour la recherche d'un consensus dans un esprit d'ouverture et d'honnêteté. Nous savons tous que notre projet d'importance historique a été rendu extrêmement difficile par les événements des dernières semaines, mais ces événements ont fait de ce projet un impératif capital au Canada.

Les événements de Kanesatake et de Kahnawake menacent notre capacité d'atteindre nos buts et nos objectifs. L'objet de notre débat n'est pas l'existence depuis déjà longtemps d'aspirations légitimes chez les autochtones du Canada; ce débat ne concerne pas la grande majorité des autochtones qui s'efforcent de réaliser leurs aspirations par des moyens pacifiques et dans le respect des lois. L'objet véritable du débat, c'est le respect fondamental que tous les Canadiens doivent témoigner pour les règles de droit, c'est la menace que font peser sur notre société ceux qui rejettent ces règles et ce sont les efforts de ceux qui les appuient.

Le texte de la motion est le suivant:

Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Plusieurs questions se rattachent à cette motion et je tiens aujourd'hui à les aborder à la Chambre.

Je veux commencer par le rôle, qui s'achève, et le comportement des forces armées canadiennes. Je parlerai aussi de la question territoriale à Oka et des efforts que nous avons faits pour la régler. Je m'arrêterai aux règles de droit et à leur juste application sur tout le territoire canadien. Il ne saurait y avoir en territoire canadien d'enclaves où les lois du pays ne s'appliquent pas. Je parlerai aussi du dépôt de leurs armes par les Warriors, seul moyen de trouver une solution pacifique et honorable à la crise d'Oka. Cela permettrait à notre système de justice, le plus impartial du monde, de fonctionner efficacement et de garantir que les innocents ne soient en rien pénalisés et que les coupables d'actes criminels reçoivent leur juste châtiment.

• (1120)

Je tiens à dire que, dès que cela se produira, nous commencerons à discuter des revendications territoriales et des aspirations de la population mohawk à Kanesatake.

En guise de conclusion, je rappelle brièvement les problèmes plus généraux auxquels les autochtones canadiens font face et l'engagement du gouvernement d'essayer de trouver une solution à leurs griefs. Nous aurons l'occasion de débattre pleinement ces questions connexes au cours des jours et des mois prochains.

Compte tenu de la situation qui prévaut à Oka et Châteauguay ainsi que de la tension qu'elle engendre depuis plusieurs semaines, le premier volet de la motion d'aujourd'hui vise à rendre hommage aux Forces canadiennes pour leur comportement exemplaire depuis que le gouvernement du Québec leur a demandé d'intervenir. Il importe que tous les Canadiens comprennent bien ce qui a rendu leur intervention nécessaire.

Le Chef d'état-major de la Défense a répondu à la demande du procureur général du Québec le 8 août. Aux termes des dispositions de la partie XI de la Loi sur la défense nationale concernant l'aide au pouvoir civil, le général John de Chastelain a mis au point un plan visant l'enlèvement des barricades et le règlement pacifique de troubles persistants. C'est la mission que le général John de Chastelain a entreprise le 8 août et il l'a menée à bien sans répandre de sang.

Les militaires chargés d'exécuter cet ordre ont fait leur devoir de façon ordonnée, logique et prudente. Au cours de leur mission, ils ont essayé de trouver un règlement pacifique à cette situation.

Dans le cas de Châteauguay—ou Kahnawake, comme disent les Mohawks—il fallait avant tout enlever les barricades à l'entrée du pont Mercier. Les tensions produites dans la communauté, tant chez les Indiens que chez les Blancs, en raison du blocage d'une grande artère de communication avec la ville de Montréal ont nécessité l'intervention des forces armées, en vue du retrait des barricades dans un effort de collaboration, à l'issue de négociations pacifiques. Tous les Canadiens étaient fiers ce jour-là de voir les soldats en train de démonter ces barricades, avec l'aide de Mohawks qui avaient mis bas leurs masques.

Tous les Canadiens ont reconnu que c'est grâce à la compétence des officiers militaires qu'une première étape importante a été franchie, dans le processus de restauration de la loi et de l'ordre à Châteauguay. Les forces armées ont également aidé la Sûreté du Québec dans la saisie d'armes illégales, armes que tous les citoyens avaient pu voir dans les reportages télévisés.

À Oka, nous avons pu suivre la mise en oeuvre d'un plan militaire précis qui a assuré, en une seule fin de semaine, le démantèlement pacifique des barricades qui bloquaient plusieurs routes de la région. N'eut été de l'intransigeance d'un petit groupe qui a jusqu'à maintenant refusé de se soumettre à la loi, la mission des Forces canadiennes serait déjà terminée depuis plusieurs semaines.

À mesure que la distance séparant les deux camps se rétrécissait, nous avons vu des soldats confrontés de près à des guerriers masqués et lourdement armés. Au nom de tous les députés et de tous les Canadiens, je tiens à faire l'éloge à la Chambre de ces jeunes militaires qui ont fait preuve de bravoure en se montrant fermes et résolus, au péril de leur vie, devant les attaques verbales et les menaces de leurs adversaires.

[*Français*]

Leur courage, leur dévouement et leur engagement à n'utiliser que la force minimale nécessaire pour accomplir leur mission témoignent de l'efficacité de leur formation et de la qualité de leurs commandants.

Comme l'indique cette motion, cette Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et à Châteauguay dans ces circonstances difficiles.

Madame la Présidente, tous les députés devraient féliciter ces hommes et ces femmes qui ont agi avec honneur et distinction tout au long de ce conflit.

[*Traduction*]

L'enlèvement des barricades n'est pas suffisant, madame la Présidente. Il faut maintenant en revenir à une situation normale, rétablir la paix et élaborer un processus de règlement du conflit dans un climat de bonne volonté et de compréhension. Il faut constituer une table de négociation appropriée.

Cependant, le rôle des Forces canadiennes tire à sa fin. La situation au centre de désintoxication passera progressivement sous la juridiction de la police provinciale. L'armée continuera de fournir un soutien pendant que les enquêtes se dérouleront et jusqu'à ce que la situation revienne à la normale dans la localité d'Oka; avec la sécurité retrouvée, en sachant que leur collectivité n'abrite plus aucun groupe militant de guerriers armés, les habitants pourront reprendre leurs activités, les enfants, retourner à l'école et les voisins, autochtones et non-autochtones, vivre ensemble, et ainsi les blessures pourront-elles se cicatriser. Les Forces canadiennes auront donc eu pour rôle de rétablir la règle du droit.

Le conflit à Oka a débuté par un litige à propos d'un terrain appartenant à la municipalité et revendiqué par les Mohawks de Kanesatake. Mais soudain, le litige s'est étendu à des questions de souveraineté, d'autonomie administrative et d'immunité contre les lois que tous les Canadiens doivent respecter. C'est par un dialogue sincère et raisonnable, et non avec des armes d'assaut et des Warriors masqués, qu'on règlera ces questions.

La règle du droit doit s'appliquer également et équitablement à tous les Canadiens et à tous les gens se trouvant à l'intérieur des frontières canadiennes qui sont venus au Canada comme visiteurs. En venant occuper mon siège à la Chambre, j'ai juré de défendre la règle du droit. Telle est l'obligation que nous partageons tous à la Chambre aujourd'hui: défendre les lois canadiennes.

Notre gouvernement a examiné attentivement, et continuera de le faire, les questions territoriales et d'autonomie administrative dans les forums appropriés pour discuter de ces questions. Je crois fermement que personne au Canada, sauf un agent de la paix, ne devrait prendre une arme ou menacer de recourir à la violence pour parvenir à ses fins. En fait, personne ne devrait le faire. Je sais que tous les Canadiens le croient et je suppose que tous les députés reconnaissent également qu'un échange de paroles est infiniment préférable à un échange de coups de feu.

Nous avons été témoins, cet été, madame la Présidente, de nombreux drames, dont la mort tragique du caporal Marcel Lemay n'est pas le moindre. Les députés voudront sûrement tous se joindre à moi pour exprimer à sa veuve et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Notre sympathie la plus profonde va aussi vers tous ceux, Mohawks ou non-Mohawks, qui ont été marqués par ces malheureux événements et en garderont les cicatrices.

Nous avons vu se commettre des actes de racisme et d'intolérance déplorables, inacceptables dans ce pays, mon pays, le nôtre. Nous avons vu des hommes et des femmes se faire lancer des pierres, se faire bousculer par d'autres qui ne pouvaient contenir leur haine. Sentiment de haine attisé par des éléments de leur collectivité dissimulés derrière des masques et munis d'armes illégales. Haine qui n'est pour aucun d'entre nous un sujet de fierté. Nous devons tous avoir honte de la conduite tant des autochtones que des non-autochtones qui ont pu se livrer à ces actes d'hostilité les uns envers les autres. J'en ai été profondément attristé, madame la Présidente, comme tous les Canadiens.

Tout au long de l'été, les Canadiens se sont demandés comment on avait pu en arriver à une situation aussi tragique. Je tiens à signaler que le gouvernement du Canada, par l'intermédaire de mon ministère, s'occupait depuis quelque temps avec diligence de la question territoriale d'Oka. En dépit de jugements des tribunaux, de décisions de gouvernements antérieurs et de la confirmation, une fois de plus en 1987, que la revendication précise du peuple mohawk à Oka ne pouvait faire l'objet de négociation, malgré tout cela, notre gouvernement a tenté d'aider les gens de Kanesatake à se délimiter un territoire et à former une collectivité reconnue.

• (1130)

C'est l'actuel ministre de la Défense nationale qui avait engagé un processus menant à des négociations et c'est l'actuel solliciteur général qui avait nommé un médiateur en août 1989 pour tenter de résoudre et de rectifier le désaccord territorial entre la municipalité d'Oka et les Mohawks de Kanesatake. Ce processus a commencé il y a plus d'un an et les parties ont conclu une entente de principe en septembre 1989, qui aurait assuré que la terre serait réservée à l'usage et au profit des Mohawks de Kanesatake.

Cette entente devait être ratifiée par la collectivité en mars 1990, mais on n'a pas demandé ou autorisé celle-ci à se prononcer sur cette entente. Au lieu de cela, les Mohawks ont choisi un nouveau chef qui a suspendu indéfiniment les négociations au début du mois de mars de cette année.

La municipalité a alors décidé de mettre à exécution les projets visant à agrandir un terrain de golf sur des terres qui lui appartenaient par option. Cela a, par conséquent, poussé le peuple mohawk et les warriors en particulier à dresser une barricade sur la route 344 vers le 12 mars de cette année. La municipalité a donc demandé une injonction de la Cour supérieure du Québec pour qu'on retire les barricades.

Pendant les mois de mai et juin, j'ai rencontré séparément le ministre John Ciaccia du Québec et des représentants de la municipalité d'Oka, de la paroisse d'Oka, du Conseil de la bande de Kanesatake et du groupe Longhouse pour essayer de ramener les parties à la table de négociations. En mai, j'ai entrepris de poursuivre les négociations et l'achat des terrains qui faisaient l'objet du différend. J'ai demandé, lors de ma rencontre fin juin avec les chefs mohawks des villages et des collectivités environnantes, que les Mohawks consignent par écrit les inquiétudes et les solutions proposées afin d'améliorer la situation. Je n'ai jamais reçu de réponse à cette demande.

Le 28 juin, j'ai écrit au chef George Martin, grand chef de la communauté mohawk de Kanesatake et au maire Jean Ouellette pour leur demander d'oublier leurs divergences d'opinion afin de réduire les tensions entre leurs collectivités et, quelle que soit l'issue de la demande d'injonction, de revenir à la table des négociations avec notre négociateur fédéral pour essayer de trouver une solution pacifique.

Cela se passait deux semaines avant le matin tragique du 11 juillet. Ce matin-là, la Sûreté du Québec est intervenue pour enlever les barricades, conformément à une injonction délivrée par les tribunaux du Québec. Une fusillade éclata, causant le décès tragique du caporal Lemay. À partir de ce moment, il ne s'agissait plus d'une question de terres, mais bien d'une question de sécurité et de maintien de l'ordre, question qui relève clairement des provinces, en l'occurrence le Québec, comme le stipule la Constitution du Canada, que tous les députés respectent et défendent.

J'ai néanmoins travaillé avec diligence durant tout ce conflit; j'ai d'ailleurs communiqué brièvement ce jour-là avec le ministre québécois John Ciaccia. J'ai eu par la suite de nombreuses rencontres et des conversations téléphoniques quasi quotidiennes avec le ministre Ciaccia et Sam Elkis, le ministre chargé de la sécurité publique, ainsi que des discussions approfondies directement avec le cabinet du premier ministre à Québec. Durant ces communications constantes, le gouvernement fédéral s'est engagé à poursuivre le processus visant la résolution de la question territoriale et à acheter les terres faisant l'objet du problème, à Oka, afin que nous puissions tous en arriver à une résolution pacifique de ce conflit. Durant toute cette crise, le gouvernement fédéral a été raisonnable, prudent et extrêmement vigilant afin de garantir que les intérêts du peuple mohawk des localités de Kanesatake et Kahnawake, où des sympathisants avaient érigé une barricade sur le pont Mercier, étaient pleinement pris en compte par le gouvernement fédéral.

Le 27 juillet, j'ai annoncé que mon ministère avait pris des mesures en vue de faire l'acquisition de 30 acres de terrain à Oka et avait entrepris des discussions avec la ville d'Oka en vue d'acheter encore d'autres terrains. Cela était conforme avec ce que nous tentions d'accomplir depuis plusieurs années, et la ville d'Oka nous avait accordé de bon gré sa collaboration relativement à l'achat de ces terrains.

Le 8 août, la municipalité a accepté une entente en vertu de laquelle elle céderait au gouvernement fédéral 67 acres de terrain dans les dix jours qui suivraient le retrait des barricades et une fois les choses revenues à la normale. Auparavant, nous nous étions portés acquéreurs de terres appartenant à un certain M. Rousseau et à sa famille, terres adjacentes au parc sur lesquelles le village d'Oka détenait une option. Nous avons conclu définitivement cette transaction avec le village d'Oka le 14 septembre, de sorte que nous détenons les pleins titres de propriété sur ces terres qui constitueront indubitablement un important élément de solution au litige d'Oka, une fois que les Mohawks auront déposé les armes. Si j'énumère toutes ces étapes, c'est afin de rappeler toutes les mesures que le gouvernement fédéral a prises, non seulement depuis le 11 juillet, mais depuis des mois et des

années, afin de dissiper la menace qu'un lotissement mal avisé pouvait faire planer sur la réserve mohawk de Kanesatake. Par conséquent, le règlement immédiat du litige d'Oka passe par la réalisation des promesses et des engagements que nous avons formulés bien avant le 11 juillet et que nous avons confirmés par écrit à maintes reprises depuis lors.

Le moment est venu pour les Warriors de déposer les armes. Depuis le début de cette démarche, j'ai répété à maintes reprises que le gouvernement du Canada s'en tiendrait à un principe très important auquel il ne déroge-rait jamais et en vertu duquel il refuserait toujours de négocier, sous la menace, de délicats litiges territoriaux mettant en jeu les intérêts de bien des gens. Agir autrement équivaudrait à abdiquer nos responsabilités constitutionnelles devant les forces de la tyrannie. À Oka, à Kahnawake et à Akwesasne, nous nous trouvons en présence de groupes de hors-la-loi fortement armés qui proviennent de différentes parties du Canada et des États-Unis, qui se livrent à des activités qu'aucun citoyen canadien respectueux des lois ne saurait tolérer, qui ont en leur possession des armes prohibées et qui s'enrichissent en faisant de la contrebande et en exploitant des maisons de jeu. Tous ceux qui enfreignent les lois de notre pays, qu'ils soient autochtones ou pas, doivent être traduits devant les tribunaux, et c'est là le principe fondamental dont nous débattons aujourd'hui. La règle du droit se fonde sur un ensemble de principes moraux communément acceptés; si certains sont fort anciens, les autres sont plus modernes. Faute de faire respecter les principes fondamentaux de la règle du droit, nous mettrions en péril les droits de tous les Canadiens et nous compromettrions l'ordre public que nous cherchons à maintenir dans la société démocratique qui est la nôtre au nom de tous les Canadiens, de nos enfants, qu'ils soient autochtones ou pas. Sans le respect fondamental de la règle du droit, il ne serait plus question de justice pour qui que ce soit dans notre pays.

Les efforts du gouvernement ont toujours visé le rétablissement de la sécurité à Kanesatake et à Kahnawake. Il est impossible, du point de vue constitutionnel et juridique, qu'un groupe échappe à la règle de l'ordre public. Si nous le tolérions, ce serait encourager la création d'enclaves dominées par les Warriors et où des activités répréhensibles et illégales peuvent se dérouler.

• (1140)

Comme nous l'avons vu à Akwesasne, personne, les députés encore bien moins, ne peut encourager pareille chose. Il n'y a pas bien longtemps, en mai, nous avons vu à quel drame cela peut nous mener, car c'est presque une guerre civile qui a éclaté là-bas, toujours à cause des Warriors. Il est inacceptable de céder aux exigences des Warriors dans les négociations à ce sujet. La violence armée dont nous avons vu les manifestations récemment ne saurait être tolérée. Nous devons tous chercher à rétablir l'ordre et à faire respecter la règle du droit.

Depuis huit ou neuf mois que j'occupe mon ministère, j'ai rencontré un certain nombre de fois les dirigeants autochtones au Canada, notamment les dirigeants légitimes des Mohawks à Kanesatake. En fait, j'ai reçu la visite des dirigeants locaux de Kanesatake, de Kahnawake et d'Akwesasne, qui ont tous déploré que la démocratie soit bafouée chez eux, que les Warriors aient pris le dessus, qu'ils aient pris leurs communautés comme otages. Ces dirigeants ont exprimé le voeu que la question territoriale se règle et que des relations marquées au coin de la collaboration et du respect se maintiennent entre les autochtones et les collectivités environnantes.

Le retranchement des Warriors au centre de désintoxication et les événements qui ont précédé ont miné ce respect mutuel entre autochtones et non-autochtones dans les régions d'Oka et de Kahnawake. Nous devrons tous travailler d'arrache-pied dans les mois à venir pour restaurer un climat de confiance mutuelle.

Ce que les Warriors doivent comprendre, c'est qu'ils font du tort à leur peuple, qui demande la justice. Ils veulent la sécurité. Ils veulent vivre dans une société démocratique. Après que les armes auront été déposées, ils veulent avoir voix au chapitre en ce qui concerne leur territoire et les besoins futurs de leurs communautés.

Ainsi, le respect entre Canadiens autochtones et non autochtones a beaucoup diminué ces dernières semaines à cause d'un groupe de gens armés qui, à mon avis, ne cherchent qu'à défendre leurs propres intérêts et à imposer, par les armes, leur volonté aux autres membres de leur société et à tous les Canadiens. Pour ce faire, ils ont posé des actes qu'aucun Canadien respectueux des lois ne peut accepter.

La motion à l'étude lie le règlement de la situation qui existe au centre de désintoxication d'Oka à d'importantes discussions entre les gouvernements et les Mohawks au

sujet des revendications territoriales et d'autres questions. Nous ne pouvons cependant pas entamer ces importantes discussions sur ces questions plus générales avant que les armes aient été déposées et que la paix ait été rétablie dans les endroits touchés par la crise.

Comme je l'ai déjà dit, les Warriors doivent accepter l'autorité de la loi. Nous verrons alors à répondre de façon honorable, juste et généreuse aux besoins des Mohawks et de tous les autres peuples autochtones, mais pas sous la menace d'un conflit armé.

Voilà la position du gouvernement du Canada, qui devrait aussi être celle de tous les députés de la Chambre. C'est pour cette raison que la motion à l'étude mérite le respect et l'appui de tous les députés. La question que nous devons tous nous poser est la suivante: devons-nous permettre à n'importe quel groupe au sein de la société canadienne de prendre les armes et de proclamer des enclaves souveraines où il ne serait pas assujetti aux lois du Canada que nous devons tous respecter? Notre réponse et la réponse de tous les Canadiens, du moins celle de ceux à qui j'ai parlé ces dernières semaines, est un non retentissant et net.

Le gouvernement reconnaît les préoccupations des Mohawks de Kanesatake. Jusqu'à l'intervention illégale des Warriors, ils avaient de bonnes relations avec le reste de la communauté, malgré leurs nombreuses préoccupations de longue date au sujet des terres. Le gouvernement s'est engagé à discuter pleinement cette question dès que les armes auront été déposées. En même temps, la justice doit suivre son cours en ce qui concerne les Warriors qui se trouvent encore dans le centre de désintoxication. Un négociateur fédéral a été nommé en août pour mener ces discussions. Il est prêt à commencer son travail dès que les armes auront été déposées. L'impasse actuelle nous empêche d'agir. Nous ne pouvons tenir des négociations tant que des Warriors armés chercheront à imposer leur volonté par la force ou sous la menace de la violence.

De toute évidence, monsieur le Président, toute honorable qu'elle soit, la fin ne justifie pas les moyens utilisés. Tant que notre gouvernement sera au pouvoir, nous ne tolérerons pas, nous ne tolérerons jamais les menaces de violence.

Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls de cet avis, comme en témoignent les déclarations que les chefs autochtones ont faites ces dernières semaines. Récemment, Elijah Harper, dont les propos étaient rapportés par le *Star* de Toronto, a déclaré: «Nous appuyons tous la non-violence. Le public aussi l'appuie. Il est essentiel que les Canadiens appuient la non-violence.»

Le chef Phil Fontaine, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a dit le 26 août: «Nous rejetons la violence sous toutes ses formes et quels qu'en soient les auteurs. Nous préférons la négociation, qui est conforme à nos traditions et aux enseignements de nos anciens.»

Après une pleine semaine de discussions à huis clos avec les chefs autochtones nationaux du Canada, le grand chef de l'Assemblée des premières nations a déclaré le 15 septembre: «Quiconque prend les armes, dans ce pays, pour défendre une cause politique compromet sa cause.»

Tom Porter, chef du Conseil de la nation mohawk d'Akwesasne, qui a été le théâtre d'événements si tragiques ces derniers mois, a dit le 20 août: «Je ne pourrais jamais approuver quelqu'un qui prend les armes. Nous appliquons les principes anciens d'honnêteté, de franchise et de bonté, parce qu'ils constituent l'essence du mode de vie des Indiens.»

C'est la négociation—pas la violence ni la menace de violence—qui permet de résoudre les problèmes. Le gouvernement du Canada est d'avis, tout comme ces dirigeants autochtones et une foule d'autres à qui j'ai parlé, que les problèmes doivent être réglés par des moyens pacifiques et démocratiques.

Un éminent chef autochtone du Nord canadien m'a dit la semaine dernière: «Quiconque prend les armes contre le gouvernement du Canada prend les armes contre toute la population du pays.»

En ce qui touche les questions plus globales, comme les revendications territoriales, les revendications particulières, les droits issus des traités et les progrès socio-économiques nécessaires, nous voulons tous aider les nations autochtones à les régler. Mais ce sera long. Il y a d'ailleurs fort longtemps que le processus est amorcé, 120 ans peut-être, depuis la Confédération à tout le moins. Le système n'a pas été favorable aux peuples autochtones du Canada. C'est un système qui a été élaboré par les membres du parti d'en face pendant des décennies depuis le début du siècle, un système fondé sur la dépendance que nous avons déjà modifié d'une façon marquée et qui doit subir encore des transformations majeures dans les années à venir, car le présent gouvernement a à coeur le sort des autochtones, il veut leur venir en aide, conformément à leurs désirs et à leurs aspirations légitimes au sein du Canada.

Le gouvernement travaille depuis des mois à la mise au point d'un plan d'action. Il a fait appel aux porte-parole autochtones et continuera de le faire, tout en transformant leurs propositions en politiques. L'apport des représentants autochtones, leurs points de vue, leurs idées et leur sagesse sont non seulement nécessaires, mais indispensables.

Depuis huit mois, j'ai essayé de rencontrer le plus souvent possible, en ma qualité de ministre, des représentants autochtones de toutes les régions du pays, que ce soit en petits groupes ou lors de grandes assemblées. Comme nombre d'entre vous, j'ai entendu des autochtones exprimer leur mécontentement et leur méfiance. J'ai senti leur frustration et leur colère, j'ai entendu l'appel sincère et pressant des chefs, des conseillers et des anciens pour que l'on change les politiques et les actions du gouvernement en ce qui touche leurs revendications, pour que l'on respecte nos obligations sur le plan des traités et pour que l'on réponde aux besoins sociaux et collectifs des peuples autochtones.

• (1150)

Je reconnais, comme je l'ai déclaré à l'Assemblée des chefs des premières nations il y a deux semaines, que beaucoup d'autochtones ne font pas confiance aux ministres. Certains ont même fait observer que je ne suis pas le premier dont ils se méfient; ce serait plutôt la règle générale en ce qui a trait aux ministres des Affaires indiennes. Il est important, selon moi, que tous les autochtones aient confiance dans le Parlement du Canada, ainsi que dans sa Constitution et dans ses lois, et qu'ils respectent notre façon de veiller à l'application équitable de ces lois dans leur intérêt, en garantissant la paix et la sécurité qu'eux comme nous souhaitent voir régner dans nos collectivités.

La situation tragique à Oka ne me détournera pas de mon but. Je veux gagner la confiance des dirigeants autochtones. Je sais très bien qu'un fossé s'est creusé entre les autochtones et les ministres. Je suis conscient de la nécessité de renforcer notre respect mutuel et d'instaurer un climat de confiance propice à l'écoute et à la compréhension des problèmes que nous partageons, de leur nature et de leur portée.

La tâche qui m'a été confiée est ardue et pleine de défis. Elle consiste à mettre en oeuvre, avec la participation et l'appui des autochtones, un train de mesures qui, je l'espère, contribueront considérablement à l'établissement d'une relation plus confiante, généreuse et honorable entre le gouvernement et les autochtones. Pour ce faire, j'aimerais pouvoir compter sur l'appui de tous les députés, car j'en aurai besoin.

En parlant avec les dirigeants des premières nations, j'ai mieux saisi la fierté et le sens de l'honneur des autochtones du Canada. Le caractère pacifique des moyens qu'ils ont employés pour régler nombre de problèmes dans leurs collectivités m'inspire le respect.

Le gouvernement peut et doit persévérer dans ses efforts, faisant fond sur les progrès accomplis jusqu'ici tout en cherchant à relever le défi de taille qui l'attend encore. Et il le fera. Nous ne pénaliserons pas la vaste majorité pacifique des autochtones en retardant le progrès sur ces questions parce qu'un petit groupe d'extrémistes violent la loi pour en arriver à leurs fins.

Les extrémistes sont partout dans notre société. Nous devons combattre leur attitude lorsqu'elle menace l'ordre et la sécurité, mais, en même temps, nous devons nous acquitter d'obligations beaucoup plus grandes. Ces gens qui se trouvent au centre de désintoxication doivent se rendre compte que leurs actions contribuent à retarder la solution du problème et nuisent à la cause des autres autochtones partout au Canada.

J'invite tous les députés de la Chambre à se lever et à voter unanimement pour amener les Warriors à déposer leurs armes et à accepter la garde que leur offre l'armée et l'application dans l'honneur de notre système de justice qui est reconnu mondialement comme le plus digne et le plus équitable qui soit. Ce faisant, ils se seront comportés honorablement et auront accepté que la loi s'applique à tous les habitants du Canada.

J'espère que tous les députés appuieront cette motion, car je crois qu'elle est la solution qui permettra de dénouer l'impasse avec les quelques Warriors qui se trouvent toujours au centre de désintoxication à Oka.

Des voix: Bravo!

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je voudrais citer tout d'abord le grand libéral et le grand démocrate qu'était John F. Kennedy. Celui-ci disait: «En rendant impossibles les solutions pacifiques, on rend inévitable le recours à la violence.» Cela ne veut absolument pas dire que j'approuve les solutions violentes.

Je tiens à dire que j'ai écouté très attentivement les propos du ministre. Il a stimulé mon sens humanitaire, mon bon sens et il m'a un peu fâchée, car j'estime que des propositions raisonnables ont été faites au cours de l'été, la dernière pas plus tard que jeudi dernier. Une proposition est passée sous silence et n'a pas été négociée.

J'ai moi-même écrit au premier ministre, au ministre lui-même et au premier ministre du Québec pour leur proposer de déléguer un groupe multipartite auprès des

gens de Kanesatake en vue d'en arriver à une solution pacifique et honorable.

Le ministre a répondu à ma lettre. Permettez-moi de citer ici un extrait de sa réponse. J'ai signalé que les députés et sénateurs autochtones se rendraient sur place, afin de faciliter une solution pacifique au conflit. Voici ce que le ministre m'a répondu:

> Je ne suis pas persuadé qu'une initiative de ce genre permettrait d'en arriver plus facilement au résultat que nous souhaitons tous atteindre—c'est-à-dire, une solution pacifique respectant la loi.

Il a ajouté:

> En définitive, les Warriors ne sont absolument pas décidés à se soumettre à la loi canadienne et ils insistent parallèlement sur la reconnaissance d'un État mohawk. Étant donné que les demandes en question sont tout à fait inacceptables pour le Canada, la visite d'un groupe de parlementaires, même si elle est faite dans les meilleures intentions du monde, ne pourrait qu'inciter les Warriors à continuer d'afficher le plus grand mépris à l'égard de la Constitution que vous et moi avons juré de faire respecter.

Permettez-moi de vous dire que j'ai reçu un avis juridique selon lequel, en vertu de la Constitution, le ministre est fiduciaire des intéressés; voici ce qu'on dit exactement:

> 1. Les droits ancestraux ou issus de traités demeureront valables dans le cadre du droit constitutionnel, peu importe la façon dont ils ont été réglementés dans le passé.
>
> 2. Les droits ancestraux ou issus de traités des autochtones ne peuvent plus être éteints par le gouvernement fédéral ou les provinces.
>
> 3. À l'heure actuelle, ce n'est que par modification constitutionnelle et, peut-être, du consentement des autochtones, qu'on peut éteindre les droits ancestraux ou issus de traités des autochtones.
>
> 4. Le gouvernement fédéral joue un rôle de fiduciaire à l'égard de tous les peuples autochtones.

Le ministre aurait donc dû accepter mon invitation. Je crois qu'on aurait pu ainsi faire appel aux sentiments humains des intéressés qui sont également des êtres humains.

> 5. En tant que fiduciaire, le gouvernement fédéral doit consulter les peuples autochtones avant de réglementer leurs droits de quelque façon que ce soit et il ne peut le faire qu'en faisant passer les intérêts des autochtones avant ceux de tous les autres Canadiens (bien qu'il puisse accorder la priorité à la protection de l'environnement, étant donné que cela profite aux autochtones également).
>
> 6. Ce sont les tribunaux, en accordant des indemnités et en déclarant certaines lois inapplicables aux autochtones, qui s'assureront que le gouvernement fédéral respecte ses obligations à titre de fiduciaire.
>
> 7. Le gouvernement fédéral doit modifier sa façon d'élaborer des politiques et des lois, afin que les peuples autochtones puissent avoir leur mot à dire et approuver ou rejeter ces nouvelles politiques ou lois.

Voici la conclusion du conseiller juridique Brad Morse, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et conseiller autochtone auprès du Conseil des autochtones du Canada et d'autres premières nations autochtones:

> En exigeant que les droits ancestraux ou issus de traités soient éteints, le gouvernement fédéral contrevient à cette obligation de fiduciaire; il faut intervenir.

Le ministre nous a dit ce matin qu'il refuse de négocier avec ceux qui sont armés. Je vous dis, madame la Présidente, que mes concitoyens, les Dénés et les Métis, ne sont pas armés. Ils veulent négocier de bonne foi des revendications territoriales globales qui ne les forceront pas à perdre leurs droits. Mais le gouvernement refuse de revoir une politique en matière de revendications. Cette situation divise les gens; le gouvernement divise la communauté autochtone, ce qui est tout à fait inacceptable.

• (1200)

Je voudrais maintenant passer à la responsabilité de fiduciaire du gouvernement. Ce dernier est chargé de rassembler les communautés autochtones et d'y instaurer la confiance, au lieu de les déchirer et de dresser les autochtones les uns contre les autres. J'ai dit hier à la Chambre que les populations autochtones ne peuvent pas se permettre d'être divisées, car elles ne sont pas très nombreuses. Notre collectivité se doit de croire en une vieille idéologie: que le Canada devrait être un pays bâti sur la force et l'unité. Mais ce n'est pas le cas.

Le pays est divisé à cause d'un gouvernement dont la politique, l'idéologie et la perception sont en lambeaux. Le pays se trouve dans un marasme constitutionnel. Le problème ne concerne pas que les autochtones, mais également les anglophones et les francophones, l'Est et l'Ouest, les autochtones et les non-autochtones, les riches et les pauvres. À mon avis, il ne s'agit pas d'une question de sectarisme, mais bien de droits de la personne.

Je crois que les Canadiens veulent appartenir à un pays, travailler ensemble, être un peuple fier de son pays, mais ce n'est pas le cas. Notre pays est dans un marasme constitutionnel et se dirige vers une récession.

Pourquoi étudions-nous une motion aussi insensée, qui vise à féliciter de leur conduite exemplaire les hommes et les femmes des forces armées? Le gouvernement s'est servi de ces gens comme des pions pour contourner

le processus démocratique. Il s'est engagé dans un processus contestable. Qu'aurait-il fallu faire?

J'ai en main un discours que le premier ministre a prononcé le 18 août, je crois, et où il a parlé d'insurrection armée. S'il s'agit d'une insurrection armée, c'est la Loi des mesures de guerre que le gouvernement aurait dû invoquer, ce qui l'aurait obligé à convoquer la Chambre après sept jours. Pourquoi voudrait-il, en toute logique, assumer seul la responsabilité de ce gâchis? Pourquoi ne l'aurait-il pas partagée avec les autres partis? C'est ridicule; ça frise le sublime.

Le 20 septembre, j'ai écrit au premier ministre pour réclamer une enquête, mais pour toute réponse le gouvernement présente cette motion ridicule. Il n'est absolument pas question que je blâme ou critique publiquement des gens qu'on manipule. Le gouvernement se cache derrière la Loi de la défense nationale pour contourner le processus parlementaire. Je ne me ridiculiserai pas ainsi et les autres députés non plus, madame la Présidente.

Pourquoi le gouvernement a-t-il manqué une occasion en or d'aborder les vrais problèmes? Pourquoi persiste-t-il à présenter ces motions ridicules qui lui font perdre une occasion de s'attaquer aux vraies questions à débattre, comme la responsabilité fiduciaire du gouvernement? Cette responsabilité devrait être celle d'un défenseur, non d'un ennemi. Le gouvernement devrait travailler pour ces gens et les soutenir, madame la Présidente, et non s'opposer à eux. Il devrait promouvoir la fraternité et non la division.

La réponse que le gouvernement m'a donnée en présentant cette motion passe à côté des questions fondamentales que nous devrions discuter. Le gouvernement a certaines obligations morales et légales dont nous devrions parler. Je vais essayer d'en aborder quelques-unes, comme je l'ai fait pour la responsabilité fiduciaire du gouvernement prévue dans la Constitution.

Durant le débat sur l'Accord du lac Meech, le gouvernement s'appuyait largement sur un grand nombre d'avis juridiques pour décider de l'orientation constitutionnelle du Canada. Il y a des groupes de juristes qui disent et j'ai ici une note intitulée «Nouvelles de Queen's». Elle dit: «Les juristes de Queen's annoncent une proposition en vue de mettre fin à l'impasse à Kanesatake.»

Madame la Présidente, ces 20 juristes de la faculté de droit de l'université Queen's qui se sont donné la peine de présenter cette proposition ne sont peut-être pas les seuls experts en la matière, madame la Présidente. Je vais néanmoins la laisser ici pour que le ministre puisse l'examiner.

Ils remettent certaines choses en question mais écoutons plutôt ce que dit John White, doyen de la faculté. Il dit ceci:

«Le Canada et les Mohawks sont à la recherche d'un processus qui rende possible la remise des armes et le retrait de l'armée. Cette initiative constitue une façon responsable d'éviter d'autres pertes de vie.»

Selon les 22 universitaires qui ont signé la lettre, le droit criminel habituel ne sera peut-être pas suffisant dans ce contexte. Les lois que nous appliquons doivent reconnaître le droit international, le droit des traités, les droits des autochtones et les règles usuelles de la procédure criminelle.»

L'enquête qui aura lieu à Kanesatake suscite de nombreuses préoccupations. Qui dirigera l'enquête? La Sûreté du Québec? Hier, j'ai demandé au solliciteur général, comme je l'avais déjà fait dans une lettre que je lui ai envoyée, si la GRC pouvait se charger de cette enquête. Je lui rappelais la responsabilité fiduciaire du gouvernement. Le ministre a déclaré: «Si le Québec le désire et l'accepte, nous pouvons entreprendre des négociations à ce sujet.» J'ai pourtant reçu ce matin des avis juridiques selon lesquels le solliciteur général peut outrepasser cette condition, étant donné la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des autochtones que lui confère la Constitution. En fait, le gouvernement peut prendre des dispositions et des arrangements et négocier. Il devrait au moins négocier pour prouver sa volonté de collaboration et pour créer le climat de confiance auquel faisait allusion le ministre.

Revenons, si vous le voulez bien, madame la Présidente, à la lettre que j'ai fait parvenir au premier ministre le 20 septembre et dans laquelle j'affirmais: Il est essentiel de tenir une enquête parlementaire sur l'ensemble de la situation à Oka et les événements qui en ont découlé à Kahnawake et à Kanesatake. La population canadienne a le droit de savoir pourquoi le Parlement n'a pas été rappelé pour se pencher sur une question qui a pris une

dimension nationale. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il décidé de négliger ses responsabilités envers les autochtones? C'est là une question des plus fondamentales.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de négocier? Pourquoi a-t-on ordonné à l'armée d'envoyer 3 000 militaires pour régler des revendications territoriales? Pourquoi l'armée a-t-elle utilisé la force et des gaz lacrymogènes contre des femmes et des enfants non armés? Pourquoi les communications ont-elles été coupées entre les autochtones vivant en état de siège à Kanesatake et la population canadienne? Pourquoi s'oppose-t-on à la liberté de la presse? Pourquoi une fonctionnaire autochtone a-t-elle été congédiée? Comment le gouvernement peut-il justifier l'emploi constant de l'intrusion et de la violence contre un groupe de Canadiens qui ne bénéficient pas de la protection accordée aux autres citoyens? Les questions sont innombrables et les conséquences du refus de rechercher les réponses au moyen d'une enquête parlementaire trop vastes si le gouvernement veut sérieusement s'attaquer aux problèmes des autochtones de ce pays. Monsieur le Président, les questions sont innombrables et les inquiétudes fort grandes.

Le 11 août, le député libéral de Kenora—Rainy River a écrit au Président pour demander en vertu du paragraphe 52(1) du Règlement un débat d'urgence sur la situation. Il importe de procéder à une grande enquête pour établir avec précision tous les faits entourant cette crise nationale.

Je voudrais revenir sur l'incident qui a fait dégénérer la situation en crise. Voyons l'effet cumulatif des arrêts rendus dans les causes Calder—Gérin—Sioui. Dans l'arrêt Sparrow, la Cour suprême du Canada se déclare prête à faire preuve de souplesse pour recevoir les preuves des revendications des autochtones. Elle est prête également à interpréter les articles de la constitution qui traitent des autochtones, de façon à donner un sens au principe des droits des autochtones. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 a influé sur les trois dernières causes.

Madame la Présidente, il est clair que l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 a une grande valeur, notamment en ce qui concerne l'évolution des droits des peuples autochtones. L'article 35 a été ajouté à la constitution pendant que Jean Chrétien était ministre de la Justice. Si le gouvernement conservateur avait adapté ses politiques et ses programmes aux décisions de la Cour suprême, la crise d'Oka n'aurait peut-être pas eu lieu.

• (1210)

Pendant tout l'été, les demandes visant à faire intervenir le ministre des Affaires indiennes sont restées sans réponses, car on cherchait à laisser la responsabilité de tout cela au gouvernement du Québec. La politique d'abolition, le renvoi des responsabilités à un autre niveau de compétence et le ballon politique avec les questions autochtones et la responsabilité fiduciaire ne fonctionneront plus.

Nous avons besoin d'un changement radical. Tout gouvernement devra faire des changements fondamentaux. Nous devons entre autres examiner la perception que nous avons de la fonction de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourquoi une nomination à ce poste est-elle considérée comme une rétrogradation? Une telle nomination est considérée comme une punition pour ne pas avoir bien fait son travail ailleurs. Pourquoi? C'est ridicule. C'est perçu ainsi et si cette impression est juste, c'est alors au gouvernement à rétablir les faits, à dire que c'est une charge bien vue car les affaires autochtones ont l'oreille du cabinet restreint parce que c'est une fonction axée sur les besoins des autochtones et qu'on doit l'exercer dans un esprit de consultation et non pas d'affrontement. Cette charge n'est pas une épreuve de force, mais un exercice de collaboration avec les gens que ce ministère doit desservir.

Avant l'intervention de l'armée à Oka, il y a eu violations de la Charte des droits et libertés. On a coupé les services d'électricité et de téléphone et interdit l'entrée aux équipes de réparation. La Sûreté du Québec prenait des mesures pour empêcher les livraisons de vivres et de médicaments aux Indiens. On a bloqué également l'accès des lieux aux médias.

Dans sa motion, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien tente de masquer son incompétence en faisant valoir la compétence de l'armée. C'est une façon d'esquiver les problèmes soulevés au lieu de les traiter. L'armée a fait preuve de modération et de discipline. Nous le reconnaissons. Pourquoi faudrait-il en parler? Le gouvernement fédéral a acculé bien des autochtones au mur, je vous le jure. Il y a belle lurette qu'on aurait dû régler ce problème.

J'ai averti le ministre que le feu couvait sous la braise à Oka, mais on n'a rien fait que je sache. Quand on a violé les droits de la personne, le ministre n'a rien fait à part condamner les divers groupes et factions au lieu de traiter des questions soulevées. Ce n'est pas ainsi qu'on

gouverne. On s'occupe des questions qui doivent être réglées au cours d'une crise, on ne les évite pas.

L'intervention de l'armée a été réclamée par le gouvernement du Québec. Les forces n'ont pas été envoyées par le gouvernement fédéral. Ce gouvernement, ce ministre et ce premier ministre se sont tourné les pouces et sont restés invisibles, en refusant de jouer un rôle actif dans le règlement de ce conflit. D'après moi, ils ont négligé leurs responsabilités constitutionnelles. Dans tout le Canada, on cherche à savoir pourquoi. Les gens en viennent à poser des questions ridicules comme celle de savoir si l'on a cherché à punir les autochtones parce qu'ils ont empêché l'adoption de l'Accord du lac Meech. C'est une question que l'on entend parfois. Elle n'est pas de moi. C'est une question que les gens posent parce qu'ils ont perdu confiance en leur gouvernement et ne croient plus en sa valeur.

Le Parti libéral avait demandé que l'on rappelle les parlementaires dès le début de la crise, mais le premier ministre a refusé de le faire. Le premier ministre fait des déclarations ronflantes, en termes emphatiques et flagorneurs, au sujet du processus démocratique. Il a pourtant refusé de garder le Parlement au courant de ce qui se passait. Il est curieux qu'il ait jugé bon de convoquer le Parlement lorsqu'un groupe de pauvres régugiés a débarqué au Canada. Il avait alors proclamé l'état d'urgence nationale. L'utilisation qu'il avait faite du Parlement à ce moment-là n'avait servi qu'à fomenter le racisme au Canada. C'est ce que j'en pense.

Je veux maintenant aborder toute la question des droits de la personne. J'ai ici un article qui m'a été envoyé par M. Lawanahara-Ross Maracle, un ecclésiastique de la réserve Tyendinaga, à Desoronto. Il déclare dans cet article:

> Ici-même, au pays, l'autochtone canadien est une espèce en voie de disparition vivant dans un environnement de plus en plus menacé. Le 20 septembre, il précisait: «Les médias ont rapporté que, selon le premier ministre, la violence n'entraînait que détresse, tristesse et déperdition.»
>
> Ya a-t-il lieu de s'étonner, se demande M. Maracle. Nous avons toujours vécu dans la détresse et la tristesse. Nous avons pu voir à la télévision Mgr Desmond Tutu visitant un village du Nord où les cabanes n'étaient pas reliées aux services d'électricité et d' approvisionnement en eau. Oui, nous devons constamment craindre l'épidémie, nous avons le taux de mortalité infantile le plus élevé du pasy et nos enfants souffrent de maladies causées par la présence d'égouts à ciel ouvert. Notre espérance de vie est très inférieure à celle des autres Canadiens. Nous savons ce que c'est que la mort. Nos bébés meurent de gastro-entérite, nos enfants meurent en inhalant des vapeurs toxiques, nos jeunes se suicident en nombre croissant. Et alors, quoi de neuf, dit M. Maracle? Nous n'avons pas besoin de gaz lacrymogènes pour pleurer!
>
> Vous ne pourrez jamais mesurer l'intensité de mes émotions lorsque, en ma qualité de pasteur mohawk et accompagné du révérend Greg Shisheesh, un Cri, j'ai tenté de livrer à Kanesatake de la nourriture qui avait été achetée avec de l'argent provenant de la réserve de Red Sucker Lake, au Manitoba, à laquelle appartient Elijah Harper.
>
> Comment exprimer mes sentiments! À la vue des barbelés tranchants! Des projecteurs! Des hélicoptères! Des chars d'assaut! Des mitraillettes et des bayonnettes! Et maintenant des chiens et des tours! Au Canada! Espérons que cela ne marque pas le retour des fantômes de Dachau et d'Auschwitz sortant d'un abîme d'intolérance raciale.

Voilà à quoi cela lui fait penser. Il écrit:

> Donnez-nous des Martin Luther King et des Desmond Tutu qui n'ont pas peur de s'identifier à ceux qui sont méprisés et qui panseront, comme de bons Samaritains, les blessures émotives et spirituelles de nos gens. Où sont ceux qui représentent Jésus Christ qui versait du baume sur les plaies en les pansant, sans vérifier la couleur du blessé ni s'enquérir de ses croyances?

Eh bien, je puis dire que nous, Canadiens, devons nous rappeler qu'il n'existe que deux races, les hommes et les femmes, et que le reste n'est que couleur.

Nous devons nous efforcer de vivre dans la paix et l'harmonie, au lieu de semer la discorde, de créer des mesures qui divisent les gens. C'est totalement inacceptable. À titre d'autochtone et de parlementaire canadienne, je puis vous dire que mon objectif est d'être juste, de m'élever au dessus de l'esprit de parti, d'être humaine et de partager mon humanité avec mes collègues parlementaires et mes concitoyens canadiens qui m'ont élue ici pour les représenter.

J'ai pour objectif de vous montrer que lorsque vous regardez mes semblables dans les yeux, vous verrez des gens bons, aimables, tolérants, pas des criminels. Vous ne verrez pas l'intolérance ni la violence dont on a parlé parce qu'on y trouve de la bonté qui doit être partagée. Nous sommes un peuple, et comme l'a dit un de mes aînés: «Un peuple qui n'a pas de principes, pas de croyance et pas de vision, n'a pas d'avenir; c'est un peuple qui est condamné à l'échec.» Eh bien, je considère que ce n'est pas le cas du peuple autochtone ni du peuple canadien.

Il y a eu d'autres sujets d'inquiétude. M. Sam Stevens, membre de l'Association du barreau canadien, a écrit un article dans un journal intitulé *The National*. L'Association du barreau canadien compte 35 000 membres. Cela représente une multitude d'interprétations juridiques. M. Stevens a déclaré dans ses remarques:

> Des représentants de la nouvelle Section du droit des autochtones du Barreau canadien se sont entretenus avec le ministre des Affaires indiennes en août 1988 pour discuter de leurs propositions et l'exhorter à intervenir rapidement. Le ministre n'a adopté aucune des recommandations. Pendant le conflit d'Oka, l'ABC a à nouveau envoyé une copie de son rapport au ministre.
>
> Nous, Canadiens, nous sommes maintenant confrontés à une situation qui ne nous permet plus de faire fi de la résolution de ces nombreuses questions ni de la retarder, mais il a fallu une confrontation

armée pour nous obliger à commencer à traiter les premiers habitants de notre pays d'une manière juste et équitable.

• (1220)

L'Association du barreau canadien, dans son rapport spécial intitulé «Aboriginal Rights in Canada: An Agenda for Action (1989)», en a fait la clé permettant de résoudre les questions concernant les autochtones, mais elle se rend compte également qu'il doit y avoir plusieurs autres mécanismes pour résoudre les centaines de revendications en suspens. Voici ses recommandations: la reprise du processus constitutionnel, la création d'une commission royale pour examiner et étudier les questions concernant les traités et en faire rapport, l'ouverture d'une enquête parlementaire pour examiner le sort des Inuit, des Métis et des Indiens non inscrits et faire des recommandations, l'établissement d'un tribunal spécial pour les revendications et d'une commission sur les droits des autochtones pour enquêter sur les droits, les problèmes et les revendications des autochtones et publier ensuite des rapports recommandant des solutions.

Ce sont des recommandations qui ne sont pas faites par des gens qui griffonnent des messages sur des serviettes en papier. Ce sont des groupes de professionnels qui se réunissent pour réfléchir et, étant parvenus à un consensus, ils établissent un programme pour aider le gouvernement à adopter la bonne stratégie.

M. Stevens dit:

Il faudra beaucoup de temps pour que s'estompe à Oka et dans tout le pays l'amertume suscitée par cette crise et pour que les autochtones des Premières nations, les gouvernements et les Canadiens moyens puissent éprouver de bons sentiments les uns envers les autres.

C'est un prix élevé à payer pour une situation qui aurait pu être totalement évitée. Les solutions étaient là, mais il manquait la volonté de résoudre les problèmes.

Sam Stevens est l'administrateur du programme des juges de paix du Tribunal territorial, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je terminerai en disant que le pays et le gouvernement n'arriveront à rien sans un changement fondamental. Nous devons souscrire à un programme d'affaires autochtones à effets multiples, qui mette au premier plan les affaires autochtones au sein du gouvernement et le rôle du ministre qui en est chargé. Vous devez prendre connaissance de ce qui se passe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pour donner un pouvoir au peuple, il faut accélérer la délégation et s'assurer que les autochtones reçoivent effectivement les ressources, l'argent, qui leur sont destinées.

Il faut également adopter des méthodes adéquates pour traiter cette crise, l'une des nombreuses crises qui pourraient se produire, et faire effectuer une enquête parlementaire. En fait, nous devons accueillir favorablement les recommandations quant à une commission royale d'enquête, mais le gouvernement ne devrait pas se servir d'une telle commission comme excuse pour ne pas résoudre les questions actuelles.

Je demande instamment au gouvernement de ne pas adopter de mesures qui sèment la discorde pour traiter les revendications territoriales. Vous divisez notre peuple alors qu'il nous faudrait tous travailler de concert. Je représente 15 000 aborigènes. Je ne peux les laisser se diviser à cause de mesures qui les opposent, les séparent et les obligent à se distinguer les uns des autres.

Nous devons également songer à confier la question des revendications territoriales à une commission législative et nous devons régler les questions de souveraineté. Il faut étudier la question de l'autodétermination ou autonomie politique et, en particulier, toute celle de la politique désuète qui s'applique aux revendications.

Depuis le jour où j'ai été élue j'ai fait pression au comité auprès des ministres qui se sont succédé concernant l'autonomie politique et la disposition d'extinction des droits parce que je prévoyais les difficultés que poseraient les vastes revendications.

Le but ultime que j'ai poursuivi auprès des deux ministres précédents, MM. McKnight et Pierre Cadieux et du ministre actuel, M. Siddon, a été le règlement des revendications lequel met cependant en jeu des considérations majeures pour ceux que je représente. Que sont-ils prêts à perdre? Quelle sera la monnaie d'échange? Ce sont les questions que le gouvernement détermine dans les mesures qu'il présente.

Je le dis encore une fois au Canada, madame la Présidente, rendez-vous compte que les autochtones ne sont pas l'ennemi. Ils habitent ce pays depuis des milliers d'années, ils y ont perpétué une tradition.

Winandaga, le grand pacificateur, Huron de naissance et Mohawk d'adoption, a dit ce qui suit: «C'est dans l'unité que nous trouverons notre force. Nos outils seront la raison, la droiture et la paix.» Que pensez-vous que les premiers blancs ont vu lorsqu'ils sont arrivés? Ils ont vu un peuple assez civilisé pour se gouverner lui-même dans

la paix. Ils ont dû trouver fort agréable de pouvoir puiser chez ce peuple des principes démocratiques qu'ils ont pu appliquer à leur propre constitution.

Les autochtones ont de nombreuses préoccupations d'ordre constitutionnel, politique, social, scolaire et économique, préoccupations dont on a généralement tendance à minimiser l'importance. Pourtant, c'est un problème qui ne disparaîtra pas. Le gouvernement devra comprendre la situation et avoir la volonté politique d'apporter des changements, ou rien ne changera. Il est bien évident que, actuellement, rien ne change.

Je peux vous dire que nous sommes prêts à essayer de trouver une solution, mais nous ne pouvons pas y arriver seuls. Il nous faut travailler ensemble. Je suis ici en tant que parlementaire. Je suis prête à travailler avec le gouvernement sur cette question.

M. Angus: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme Blondin: Madame la Présidente, j'allais proposer un amendement à la motion.

Mme le vice-président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme Blondin: Je le regrette, madame la Présidente, c'est un débat très passionné, un débat qui porte sur des questions que nous ressentons très profondément. Parce que nous considérons que la motion proposée a pour but de nous piéger et que nous la trouvons inacceptable dans sa forme actuelle, je propose, appuyée par le député de Broadview—Greenwood:

> Que la motion soit modifiée par suppression de tous les mots suivants «Châteauguay» et leur remplacement par ce qui suit:
>
> Et que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir complètement omis d'examiner et de chercher à régler les problèmes qui ont mené au déploiement des forces armées; et,
>
> Qu'une fois la motion adoptée, elle soit réputée renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

Nous demandons que la question soit renvoyée au Comité des affaires autochtones parce que ce serait l'endroit le plus indiqué pour faire comparaître le solliciteur général et les responsables du ministère de la Justice pour fins de consultation.

Mme le vice-président: La présidence ne se prononcera pas tout de suite sur la recevabilité de cet amendement. Une décision sera prise dans quelques minutes.

Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Madame la Présidente, comme les députés le savent, les deux premiers orateurs, représentant le gouvernement et l'opposition officielle, n'ont pas de limite de temps dans le cas d'une motion comme celle-ci. Malheureusement, le Règlement n'offre pas la même possibilité au chef du Nouveau Parti démocratique. Cependant, si vous voulez bien le demander à la Chambre, je crois qu'elle donnerait le consentement unanime pour que la députée du Yukon dispose de quelques minutes supplémentaires lorsqu'elle prendra la parole.

M. Cooper: Madame la Présidente, du côté du gouvernement, nous sommes très heureux de donner notre consentement à cette proposition.

M. Milliken: Madame la Présidente, nous acceptons aussi cet arrangement. Je crois également comprendre que les discours, quels que soit leur longueur, seront suivis de la période habituelle de questions et de commentaires.

• (1230)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je tiens pour commencer à féliciter la députée de Western Arctic du discours enflammé et très convaincant qu'elle nous a livré comme représentante autochtone aux Communes. Il me tarde d'entendre les allocutions d'autres députés autochtones, car ils peuvent, mieux que quiconque, parler du fond du coeur, comme l'a fait la députée de Western Arctic, et nous expliquer les problèmes.

Cela dit, je tiens moi aussi à participer au débat sur la motion nº 17 proposée par le ministre des Affaires indiennes. Dès le départ, je tiens à dire combien cette motion me déçoit, car elle laisse complètement de côté les ramifications nationales et internationales des événements qui se sont déroulés cet été et encore aujourd'hui à Kanesatake et à Kahnawake. Elle ne traite pas non plus des causes des problèmes qui nous ont menés là. À mon sens, ce n'est guère qu'une tentative cynique du gouvernement pour se défaire de la responsabilité des mesures qui ont été prises.

Si le gouvernement avait accepté cette responsabilité, ce qu'il n'a pas fait, il aurait rappelé le Parlement. Le gouvernement du Canada était obligé, dans une situation aussi grave que celle-là, de rappeler le Parlement pour entendre les solutions et les idées proposées par tous les députés et tous les partis à la Chambre et pour débattre la question. Le gouvernement n'a pas seulement échoué dans cette affaire, mais il a aussi déçu les autochtones et l'ensemble des Canadiens. Parce que les divers gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays se sont comportés comme ils l'ont fait, j'ai vu les autochtones, au fil des ans, céder de plus en plus à la tentation d'une rébellion du désespoir. Ils n'avaient aucune autre issue.

En prenant la parole aujourd'hui au sujet de cette motion, je tiens à souligner qu'il nous revient, en tant que politiques, de tourner cette rébellion du désespoir en une révolution de l'espoir; c'est notre responsabilité, c'est celle que nous recherchons.

Depuis que la crise a éclaté à Kahnawake et à Kanesatake, elle se caractérise davantage par la volonté du gouvernement de sauver la face plutôt que de sauver des vies. Cette préoccupation doit toujours être primordiale pour tout gouvernement. Nous n'avons pas simplement vécu un été de mécontentement, mais bien de colère et de mépris. Les images dont nous avons été témoins cet été laissent sûrement leur marque dans l'âme de chaque Canadien, adulte ou enfant, qui regardait ce que notre pays était en train de devenir. Nous avons vu des Canadiens se battre dans la rue avec d'autres Canadiens. Nous avons vu des Canadiens lancer des pierres à d'autres Canadiens qui passaient, des vieillards et des enfants. Nous avons vu des citoyens masqués affronter des soldats et des policiers munis de casques et de boucliers. Je crois avoir été surtout frappée par un article que je lisais l'autre jour. Le journaliste, qui se trouvait derrière les barricades, rapportait qu'il se trouvait au centre de désintoxication quand un enfant est entré. À cet enfant de sept ans qui lui demandait un bonbon ou autre chose, il a dit de s'en aller et qu'il lui parlerait plus tard. Dans son article, il décrivait le regard rempli de haine que l'enfant lui a jeté en repartant, à lui l'homme blanc; ce regard en disait très long. Est-ce l'avenir que nous aura légué cet été? J'espère vraiment que non.

Nous, politiques avons une responsabilité non seulement à l'égard des événements actuels mais aussi des événements à venir, que ce soit demain, plus tard dans la décennie ou en l'an 2000. Le ministre a souvent parlé du respect de la loi dans ses commentaires.

On a fait appel aux forces armées en vertu de la Loi sur la défense nationale, et celles-ci ont fait leur apparition à Kahnawake et à Kanesatake. Je dis au gouvernement: Parlons de la suprématie de la loi. Pourquoi n'a-t-il pas eu recours à la Loi sur les mesures d'urgence?

À mon avis, madame la Présidente, le gouvernement et le premier ministre n'ont pas invoqué cette loi parce qu'ils auraient été forcés de convoquer la Chambre et de justifier leurs actions, car cette même loi les y oblige.

Voici un extrait du préambule de la loi: «[. . .] pour assurer la sécurité en une telle situation, le gouverneur en conseil devrait être habilité, sous le contrôle du Parlement, à prendre à titre temporaire des mesures extraordinaires peut-être injustifiables en temps normal.»

En ne recourant pas à cette loi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le premier ministre veulent-ils nous faire comprendre que la situation est tout à fait normale, que les événements de cet été ont été tout à fait normaux? J'espère que non et je vous assure que mon parti et moi allons continuer de travailler fort pour veiller à ce que cette situation ne soit pas considérée comme normale.

Il est clair que c'était une situation exceptionnelle qui exigeait l'application des mesures prévues dans cette loi.

Je souligne le passage de la loi qui dit: «[. . .] sous le contrôle du Parlement [. . .]» C'est on ne peut plus clair.

À la place de cette loi, le gouvernement du Canada, celui du Québec et le premier ministre de cette province ont choisi plutôt d'invoquer l'article 281 de la Loi sur la défense nationale.

Nous avons enfin l'occasion de débattre cette question. Or, cette motion ne commence sûrement pas à faire avancer les choses d'une façon significative.

[*Français*]

Et nous sommes finalement ici. Et s'il y a un fait qui vient illustrer l'échec des politiques du gouvernement ou le manque de politiques, c'est que la crise persiste encore des mois après qu'elle a commencé. Personne dans cette Chambre ne sera en désaccord avec moi si j'affirme que cet été fut l'un des plus tristes qu'a connus le Canada. Ce fut un été d'hostilité, un été de violence, un été de confrontation. Et je pense qu'il a changé complètement notre conception du Canada.

Je parlais récemment avec un ami qui est allé en Europe cet été. Il m'a affirmé que c'était la première fois de toute sa vie qu'au retour dans son pays il n'avait pas ressenti une fierté nationale. Pour la première fois, il s'est demandé si notre pays était vraiment un endroit plus humain, un meilleur endroit pour vivre et élever des enfants.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, les Canadiens s'interrogent sur la nature même de leur pays et ils sont parfois très troublés par ce qu'ils découvrent.

La crise qui a éclaté à Kanesatake et à Kahnawake est l'aboutissement d'une longue série d'injustices qui sont d'autant plus faciles à oublier pour nombre d'entre nous qu'elles ont été tues.

Cette crise est affaire de justice, comme le dit le ministre des Affaires indiennes. Les autochtones réclament un traitement juste. Ils ont besoin de reprendre espoir, de retrouver leur dignité et de faire respecter leurs droits humains fondamentaux.

Les premières nations du Canada se sont vu refuser une reconnaissance constitutionnelle et ont vu les gouvernements trahir les ententes qu'ils avaient conclues avec eux.

Je rappelle au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que les ententes ont aussi force de loi. Cette entente nous oblige vis-à-vis les Canadiens.

Une voix: Exactement.

Mme McLaughlin: Mais les ententes sont trahies. Les promesses ne sont pas tenues. Comment les autochtones pourraient-ils avoir confiance dans le système politique, alors que, au cours du débat sur l'Accord du lac Meech, le premier ministre du Canada leur a promis un programme qui réglerait leurs problèmes pour ne plus en souffler mot une fois l'accord rejeté.

Un programme s'imposait un jour pour régler les injustices faites aux autochtones et, deux semaines plus tard, il n'en était plus question. Comment les autochtones pourraient-ils avoir confiance dans le système politique?

• (1240)

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Pendant des siècles, les autochtones se sont fait prendre leurs ressources et leurs terres, ont vu leur eau et leur air pollués par les autres, et leur santé et leur mode de vie menacés.

La Proclamation royale de 1763 parlait de traités qui dureraient tant que la terre tournerait et que les fleuves se jetteraient dans la mer. Eh bien, madame la Présidente, je rappelle au ministre des Affaires indiennes que les traités sont des lois qui, en tant que telles, doivent être respectées.

Quelque 120 ans après la Proclamation royale, le chef cri Piapot décrivait ainsi la situation, et je cite: «Pour être les seuls maîtres de nos terres, ils nous ont relégués dans des réserves pas plus grandes que la main et nous ont fait des promesses longues comme le bras. Mais l'année suivante, les promesses n'étaient plus aussi longues et elles l'ont été de moins en moins chaque année jusqu'à n'être pas plus longues que le doigt.»

Voilà comment on respecte la loi au Canada.

[*Français*]

Quand nous écoutons les belles paroles du gouvernement, il ne faut jamais oublier que c'est ce même gouvernement qui a effectué des coupures de 100 p. 100 dans le domaine du financement des journaux autochtones. La voix des autochtones a été coupée par ce gouvernement.

Ce même gouvernement a aussi coupé le financement des services de radiodiffusion des autochtones. Ce gouvernement s'est en fait attaqué aux moyens de communication qui permettent aux aborigènes de préserver leur langue et leur culture. Ce même gouvernement a aussi considérablement réduit les sommes d'argent allouées aux organisations qui représentent les autochtones. Ce même gouvernement a aussi imposé un plafond au financement de l'éducation collégiale et universitaire pour les autochtones. Ce geste est incompréhensible si l'on considère l'importance de l'éducation pour l'individu, la communauté et la société dans son ensemble.

[*Traduction*]

Enfin, madame la Présidente, c'est ce gouvernement, ainsi que les gouvernements conservateurs et libéraux et les gouvernements provinciaux qui se sont succédé, qui ont empêché les premières nations de participer au processus de réforme de la Constitution. Elles ont été écartées, à l'instar du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest où les autochtones représentent un pourcentage important de la population.

Ainsi, on a souvent fait fi des préoccupations et des droits des autochtones ou décidé tout simplement de reporter l'examen de ces questions à plus tard.

Elijah Harper et les représentants des premières nations du pays ont décidé que cela était dorénavant tout à fait inacceptable. Il n'était plus question de se contenter de promesses vides. Des engagements réels s'imposaient. Il fallait prendre immédiatement des mesures concrètes au sujet des questions autochtones.

Je tiens à préciser que M. Harper a également déclaré que les peuples autochtones se faisaient mieux entendre lorsqu'ils réclamaient de façon pacifique qu'on leur rende justice.

Selon moi, très peu de députés, sinon aucun, souscrivent au recours à la violence. Cependant, je crois également que si les droits des peuples autochtones continuent d'être bafoués, nos droits collectifs en tant que nation en seront d'autant diminués et notre pays ne pourra former un tout. Il est temps de reconnaître que l'avenir du Canada est lié à celui des premières nations du pays.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, la crise de cet été, dont parle cette motion, découle de l'exaspération des premières nations du pays qui voient leurs initiatives et leurs objectifs politiques et constitutionnels tournés en dérision et qui tentent de négocier avec des gouvernements qui ne sont pas disposés à le faire. Le rôle qu'ont joué la Sûreté du Québec et le gouvernement du Québec n'a fait qu'aggraver le problème. Cela est tout à fait regrettable, car les Québécois, qui ont eux-mêmes été victimes d'oppression, notamment sur le plan linguistique, et qui ont très souvent été exploités par des gens d'une autre culture, devraient être les premiers à comprendre que les aspirations des autochtones sont tout simplement les mêmes que les leurs, puisqu'ils réclament une certaine autonomie dans la gestion de leurs affaires et le droit de préserver leur langue et leur culture.

C'est là une situation que tous les Canadiens déplorent, à mon avis. Bien des événements ont eu lieu cet été et ils sont trop nombreux pour qu'on y revienne, mais je crois que ce sera là également l'une des cicatrices que portera l'âme de notre nation. Je déclare souvent qu'il y a trois choses qui distinguent de bien des façons le Canada des autres pays. Ce sont d'abord nos vastes terres septentrionales, c'est-à-dire les territoires et le nord des provinces, ensuite, l'histoire des premiers habitants du Canada, les autochtones et, enfin, le Québec, doté d'une culture, d'une langue et d'une histoire riches, dont nous bénéficions tous. Si nous regardons notre histoire et, en fait, notre développement constitutionnel, c'est précisément dans ces trois domaines que nous échouons constamment. Or, nous avons une occasion de ne pas échouer.

Aujourd'hui, nous débattons une motion superficielle, qui ne touche pas aux racines de l'une de ces trois caractéristiques principales qui font de nous des Canadiens. Ne laissons pas passer cette occasion. Saisissons-la et décidons de faire quelque chose de noble et de juste dès maintenant.

De nombreux événements se sont déroulés cet été et cet automne. . .

[*Français*]

Plusieurs événements se sont déroulés depuis lors, et je n'ai nullement l'intention de les relater en détail.

Toutefois, nous avons vu une police provinciale interdire que les Mohawks de Kahnesatake reçoivent de la nourriture, de l'eau et des articles médicaux.

Il y a eu d'horribles confrontations entre quelques gens de Châteauguay et les Mohawks au pont Mercier. L'Armée canadienne a été envoyée sur les lieux. On a vu des face à face entre les soldats et les *warriors* mohawks. Il y a eu des armes dans les deux camps. Il y a eu interruption des négociations. Trois mille soldats ont avancé et ont démantelé les barricades. Il y a eu de violentes confrontations entre l'armée et les Mohawks la semaine dernière à Kahnawake au cours desquelles on a utilisé des gaz lacrymogènes.

[*Traduction*]

On empêche encore les Mohawks, hommes, femmes et enfants derrière les barricades de recevoir des ravitaillements. Il me semble qu'en fournissant à des gens les nécessités de la vie, nous ne disons pas nécessairement que nous tolérons le recours aux armes. Où sont les sentiments humanitaires dans tout cela? Au Canada, nous pouvons certainement engager des négociations. Nous n'avons pas à accepter le recours aux armes et à la violence, mais par ailleurs, les gouvernements doivent donner l'exemple en montrant que leurs idéaux sont plus élevés, qu'ils ne privent pas les gens de nourriture et qu'ils continueront de négocier.

Dans toute cette affaire, la question fondamentale que se posent tous les Canadiens est celle-ci: Qui dirige et que fait le gouvernement fédéral? Malheureusement, il me semble que personne ne dirige.

Au lieu de prendre l'initiative pour tenter de trouver une solution au problème, au lieu de reconnaître la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral à l'égard des questions autochtones et des forces armées, le premier ministre n'a rien fait. Je pense que les Canadiens ont été très surpris d'apprendre qu'en vertu de la Loi sur la défense nationale, un premier ministre provincial pouvait demander aux forces armées d'intervenir contre des citoyens canadiens sans l'accord du Parlement et même, apparemment, sans l'accord du premier ministre du Canada, d'autant plus surpris qu'après cela les deux premiers ministres pouvaient se laver les mains de la situation et dire: «Toutes les décisions relèvent

maintenant de l'armée.» Nous élisons des politiciens, pas l'armée.

• (1250)

Le ministre a également parlé, aujourd'hui, des négociations. Il y a de nombreuses propositions sur la table, des propositions qui ne contournent pas la loi canadienne, et le ministre le sait très bien. Le ministre québécois Ciaccia a travaillé, et je dirais travaillé honorablement, à la recherche d'une entente. Il semblait parfois, parce qu'il croit sincèrement à un compromis, qu'il ne travaillait pas nécessairement sous la direction du premier ministre de la province. Voilà quelqu'un qui, de toute évidence, veut trouver une solution, veut que les négociations aboutissent et a fait une proposition que ce gouvernement refuse.

Ceux qui écoutent ce débat doivent comprendre que sa proposition ne dit pas, et ne laisse pas sous-entendre, que les personnes retranchées dans le centre de désintoxication, des personnes qui possèdent des armes prohibées, sont au-dessus des lois. Sa proposition ne dit pas cela. Pourtant, le gouvernement refuse de négocier.

Ayant été moi-même à Oka à plusieurs reprises, ayant rencontré les chefs indiens de tout le Canada, j'ai essayé également de faire quelques propositions concrètes, comme bien d'autres personnes, juristes ou constitutionnalistes. L'évêque Tutu est venu, et hier c'était le tour de Jesse Jackson. Naturellement, il venait à titre de journaliste, et à lui aussi on a refusé la liberté de presse et il est reparti sans avoir fait son travail, tout comme les journalistes canadiens. Beaucoup de gens ont fait des propositions de bonne foi, sans sectarisme, pour essayer de résoudre la crise.

Cet été, j'ai fait un certain nombre de propositions concrètes afin de relancer les négociations, de créer un certain rapprochement entre les premières nations et nos engagements qui serait fondé sur la dignité et le respect, et non sur le désir d'humilier un peuple qui estime qu'il se doit, en tant que premières nations du Canada, de défendre son territoire. J'ai proposé, entre autres, la création d'une commission des revendications territoriales autochtones, qu'il faudra, de toute évidence, envisager à long terme. Cette commission ne relèverait plus des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, serait prévue par une loi fédérale et devrait répondre devant le Parlement. Les événements survenus cet été nous auront appris au moins que le Parlement, et non simplement un seul ministère, doit s'intéresser à ce genre de questions.

Nous devons trouver une solution au problème que posent les revendications territoriales. J'ajouterais que les revendications territoriales, comme on l'a constaté dans certains autres accords, englobe la question de l'autonomie politique et peuvent servir à créer un mécanisme de collaboration et de consultation pour remplacer les conflits et la violence. Nous pouvons y arriver.

J'ai d'autres recommandations que je voudrais mentionner très brièvement. J'ai demandé au premier ministre d'ordonner immédiatement à l'armée de rétablir l'approvisionnement en vivres et en biens essentiels, des gens retranchés au centre de désintoxication de rétablir les communications avec les journalistes se trouvant sur les lieux et de poursuivre les négociations.

Deuxièmement, j'ai demandé qu'un comité représentant tous les partis politiques soit dépêché à Kanesatake et à Kahnawake pour étudier la situation et pour montrer que les politiciens s'intéressent à la question. Je suis sûre que les Canadiens doivent se demander si les politiciens s'intéressent à la crise. Ils doivent sûrement trouver très curieux que nos dirigeants s'en remettent entièrement à l'armée. Nous devons assumer nos responsabilités.

Troisièmement, j'ai demandé qu'une commission d'enquête, pas une enquête judiciaire, mais bien une commission d'enquête soit immédiatement créée et chargée d'examiner l'origine et la gestion de cette crise.

Enfin, je crois que le gouvernement pourrait faire preuve de bonne foi en restaurant le financement des programmes destinés aux autochtones, qui a été réduit dans le dernier budget. Il est probablement très ironique pour ces organisations que nous ayons probablement dépensé 10 fois plus d'argent pour l'armée et la police que ce qu'il nous aurait fallu pour restaurer ce financement.

Le processus politique doit répondre aux besoins et aux aspirations des autochtones du Canada, sinon ils le rejetteront. Nous devons leur donner des raisons valables d'espérer un changement pacifique. Nous devons effectuer des changements réels pour obtenir la paix et rallumer l'espoir.

Je tiens à conclure aujourd'hui en rappelant à la Chambre que l'année 1992 est celle du 500e anniversaire du contact entre les Européens et les premiers habitants de l'Amérique du Nord. Elle est aussi le 125e anniversaire de la Confédération. Je crois que nous devrions considé-

rer l'année 1992 comme une date cible pour la résolution des conflits entre les premières nations et les gens qui se sont établis ici.

La motion proposée par le gouvernement est cynique. Elle ne s'attaque pas à la racine du problème. Comme vous le savez, madame la Présidente, j'ai seulement le droit d'amender l'amendement proposé par les libéraux, mais j'aurais préféré changer aussi la première partie de la motion.

Le Parti libéral a accepté de témoigner son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et à Châteauguay. Je n'ai rien contre ces militaires, mais ils travaillent sous la direction des politiciens. Je le répète: cette disposition que le Parti libéral a acceptée et que je ne peux pas amender supprime la responsabilité du gouvernement.

Le seul comportement qui m'intéresse dans cette affaire, c'est celui du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec et aucun autre. Cependant, compte tenu de ces restrictions, je propose:

> Que la motion soit modifiée en supprimant les mots «la Chambre condamne le gouvernement pour avoir échoué» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> la Chambre condamne le gouvernement actuel et les gouvernements qui l'ont précédé pour avoir échoué.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Je commence en soumettant à la Chambre l'amendement présenté auparavant par la députée de Western Arctic et le sous-amendement de la députée de Yukon.

Le secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, encore une fois, la Chambre tient un débat majeur, important pour tous les députés.

Nous avons donc eu plusieurs discussions entre les trois partis et avec les autres députés à la Chambre sur la possibilité de prolonger la séance pour permettre au plus grand nombre possible de députés de participer librement au débat d'aujourd'hui.

Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement, indifféremment du Règlement, et qu'elle poursuive l'étude de la question actuellement débattue à condition que, lorsqu'il n'y aura plus de député pour prendre la parole, le Président tienne le débat pour clos, qu'un vote soit demandé, vote qui sera réputé avoir été reporté à 15 heures, le mercredi 26 septembre 1990, et que le Président ajourne dès lors le débat jusqu'à 14 heures demain, en conformité avec le Règlement, et à condition que la présidence n'accepte pas que l'absence de quorum soit signalée et ne reçoive pas les motions dilatoires après ladite heure normale d'ajournement.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, nous sommes heureux d'accepter de prolonger le débat sur la motion à l'étude et j'ajoute qu'il y a bien eu des discussions et que nous acceptons la motion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, nous sommes prêts à adopter la motion et, bien sûr, nous avons compris que le débat de ce soir sera exclusivement axé sur l'amendement présenté par le chef du Nouveau Parti démocratique et que d'autres discussions auront lieu dans les jours qui viennent sur l'amendement libéral et sur la motion principale.

Mme le vice-président: La Chambre est saisie d'une motion, d'un amendement et d'un sous-amendement. Le débat porte sur toutes ces questions.

Après la période des questions orales, il y aura une période consacrée aux questions et commentaires.

L'ordre spécial est-il adopté du consentement unanime des députés? J'ai cru comprendre que oui.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au cours de l'été, il est devenu manifeste que le Sénat libéral ne respectait pas la volonté de la population canadienne telle qu'exprimée lors des élections. Il semble que les sénateurs libéraux cherchent à redéfinir la démocratie au Canada.

Un certain nombre d'initiatives du gouvernement restent bloquées à la Chambre haute. Pour des raisons politiques qui leur sont propres, les libéraux s'amusent avec des projets de loi tels que le C-28 et celui sur la TPS.

L'un des projets de loi les plus sérieux qu'ils aient choisi de bloquer est la réforme de l'assurance-chômage. Cela cause des problèmes à la population de tout le nord de l'Ontario. Que ce soit à Elliot Lake, à Red Lake ou à Kirkland Lake, des hommes et des femmes se voient refuser les avantages de cette réforme.

Trois cent cinquante millions de dollars de fonds destinés au financement de la formation professionnelle de travailleurs ne peuvent être versés. Les sénateurs ont mis en danger divers programmes de perfectionnement et d'emploi, dont les travaux remarquables des groupes oeuvrant dans le cadre du programme Développement des collectivités. Le perfectionnement de la main-d'oeuvre et les modifications aux prestations familiales sont retardés en raison de l'attitude des libéraux.

Il est temps que ces parlementaires non élus, surpayés et égocentriques que sont les sénateurs libéraux cessent de jouer avec la vie des Canadiens dans le besoin et adoptent la réforme de l'assurance-chômage.

* * *

LES ÉLECTIONS AU MANITOBA

M. Robert E. Skelly (Commox—Alberni): Monsieur le Président, mes collègues néo-démocrates du Manitoba méritent des félicitations pour leur performance aux récentes élections provinciales, mais surtout, à mon avis, pour avoir choisi et fait élire quatre excellents députés autochtones à l'assemblée législative manitobaine, soit 20 p. 100 de leur caucus.

Font partie de ces députés, Greg Dewar de la circonscription de Selkirk, un député métis, Oscar Lathlin, qui a été chef pendant de longues années et qui représente maintenant The Pas, le député Georges Hickes qui représente la circonscription de Point Douglas et s'est fait défenseur de la cause des Inuits. Ces gens viennent se joindre au député provincial de Rupertsland, Elijah Harper qui accompagne à la tribune aujourd'hui Chris McCormick du Conseil national des autochtones.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la semaine du Sommet mondial pour les enfants, qui a débuté hier à Winnipeg, se terminera en fin de semaine avec le début de ce sommet à New York. Cette manifestation d'une semaine a pour but d'attirer l'attention des Canadiens sur le sort de tous les enfants pour mieux défendre leurs droits élémentaires à la nourriture, au logement, à la santé et à l'éducation et pour leur permettre de jouer un rôle actif plus tard au sein de la société.

Le *Winnipeg Free Press* donnait en manchette dernièrement l'histoire lamentable de plus d'un demi-million d'enfants canadiens obligés de se tourner vers les banques alimentaires chaque année. On disait qu'«à Winnipeg, le nombre d'affamés qui s'adressent aux banques alimentaires pour se nourrir et nourrir leur famille a augmenté de 30 p. 100 depuis un an.»

Nous n'avons pas le droit de détourner la tête. Nous ne pouvons pas laisser plus longtemps ces enfants affamés à la merci de la maladie, de l'ignorance et des abus.

Le pays paiera le prix de notre inaction si nous ne faisons rien au Parlement maintenant.

C'est pourquoi, je demande instamment au Parlement de donner la priorité à la mise au point de stratégies qui supprimeraient ou réduiraient sensiblement la pauvreté au cours de la présente décennie.

Une guerre à la pauvreté, au nom des enfants du Canada et du monde entier, est une guerre digne de nos efforts.

* * *

LE SÉNAT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, il semble que les rescapés de l'ancien gouvernement à l'autre endroit ont entrepris d'imposer leur volonté au gouvernement dûment élu du Canada.

Nous vivons à une époque où la démocratie est florissante. Le mur de Berlin est tombé et de nouvelles démocraties apparaissent un peu partout dans le monde. Aujourd'hui au Canada, nous risquons de voir cette tendance inversée alors que les parlementaires nommés s'arrogent le pouvoir. Quel autre pays dans le monde tolérerait ce genre de situation?

Il y a près de neuf ans, la Chambre des Lords britannique s'est vu retirer son pouvoir de rejeter les projets de loi financiers du gouvernement. Il est clair que le Canada

Article 31 du Règlement

aurait dû faire la même chose depuis longtemps. Il est temps que le Canada réforme sa Chambre haute.

Jusqu'à ce que cela se fasse, j'invite les membres de l'autre Chambre à respecter les principes depuis longtemps établis de démocratie parlementaire. Qu'ils adoptent la mesure législative qui a été approuvée par les députés démocratiquement élus du Canada.

Sinon, les Canadiens doivent se résigner à être gouvernés par une Chambre nommée, comme ils l'étaient à l'époque d'avant Baldwin, Lafontaine et Joseph Howe.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le Sommet mondial pour les enfants qui doit se tenir à New York la fin de semaine prochaine a été salué par le gouvernement comme un moyen de promouvoir de la cause des enfants partout dans le monde. Il sera présidé par notre premier ministre lui-même et doit attirer l'attention des dirigeants mondiaux sur le sort peu enviable des enfants.

Quelle est donc la solution du gouvernement pour aider les enfants du Canada et du monde? Il va produire, au coût de 72 000 $, un document qui s'intitulera: *Enfants du Canada; enfants du monde*, qui ne renfermera rien d'autre que des chiffres publiés ailleurs, encore plus de belles phrases creuses sur l'amour des enfants et une immense photographie glacée du premier ministre. Ce n'est que l'une des nombreuses dépenses qu'occasionnera le sommet.

Aurait-on pu dépenser cet argent à meilleur escient? Plusieurs organismes qui sont en mesure de juger l'affirment catégoriquement. Par exemple, l'Organisation mondiale de la santé estime que quatre millions d'enfants de moins de cinq ans mourront cette année de gastro-entérite alors qu'une simple portion de sucre et de sel valant 10 cents pourrait les guérir.

Monsieur le Président, les 72 000 $ auraient pu sauver la vie de 720 000 enfants dans le monde. Des maladies contre lesquelles on peut être immunisé par des vaccins tueront cette année 2,8 millions d'autres enfants. Si le gouvernement canadien avait vraiment voulu servir la cause des enfants dans le monde, il aurait pu sauver des vies en dépensant 72 000 $ pour faire vacciner 7 200 enfants.

LE SÉNAT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je n'ai pas la réputation de chérir le Sénat. En fait, on sait que j'ai tenu des propos assez durs à propos de l'autre endroit.

Mon désillusionnement en ce qui concerne le rôle de l'autre endroit est confirmé tous les jours quand je vois des personnes nommées sur la base de leur affiliation politique qui font obstacle à la volonté des représentants démocratiquement élus du peuple canadien. Leurs actions irresponsables motivées par l'esprit de parti qui sont sans précédent dans l'histoire du Canada ne feront rien d'autre que déshonorer davantage l'autre endroit et désillusionner encore plus les Canadiens en ce qui concerne le processus politique.

Leurs actions coûteront des milliards de dollars dans l'avenir et causeront un tort irréparable à la vie politique canadienne. J'implore les sénateurs de faire leur devoir et d'adopter tous les projets de loi vitaux qu'ils bloquent en ce moment.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au cours des semaines précédentes, quelque 2 400 mineurs de charbon du Cap Breton ont subi un arrêt de travail qui a grandement détérioré l'économie locale.

Bien que le syndicat ait connu des difficultés, la partie patronale s'est montrée complètement incapable de prendre ses responsabilités. C'est à elle qu'il incombe de résoudre ce conflit et de mettre en oeuvre de bons principes de relations de travail.

Notre assise économique ne nous permettra pas d'éviter les effets négatifs indirects issus de ce type de conflit de travail. J'espère que nous ne connaîtrons plus une telle situation. Le ministre chargé de la société d'État en cause a promis d'entreprendre une étude qui portera sur les relations de travail à la SDCB.

Je demande au ministre de prendre immédiatement les mesures nécessaires à la réalisation de cette étude. Je lui demande également de donner suite aux demandes que lui ont présentées les Mineurs unis d'Amérique et tous les organismes syndicaux de l'Île du Cap-Breton, c'est-à-dire de nommer des représentants syndicaux au conseil

d'administration de la société d'État, afin que soient mises en oeuvre de saines relations de travail.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le Parlement vit une crise très sérieuse de pouvoir. Le Sénat libéral va à l'encontre des coutumes et traditions en s'objectant à de nombreux projets de loi votés par les élus de cette Chambre. C'est intolérable! Le climat est à l'angoisse et à la gêne.

La majorité libérale du Sénat est lourde à porter et combien dispendieuse. Elle coûte une fortune aux gens du pays. Ils bloquent systématiquement et de très mauvaise foi, monsieur le Président, des projets de loi que nous, les élus de cette Chambre, avons conçus. On sape littéralement, sans aucun respect, les décisions des élus du peuple. Les sénateurs libéraux jouissent entre eux sur le dos des contribuables; ils nous coûtent une fortune. C'est une fumisterie partisane que les gens de la Beauce n'endossent pas. Assez, c'est assez!

Les Libéraux fédéraux se sont toujours moqués du peuple. C'est viscéral chez eux. Il est grandement temps qu'on les rappelle à l'ordre. Les gens de la Beauce et du Québec sont scandalisés de voir des sénateurs libéraux, grassement payés, faire fi de la volonté des élus. Ce Sénat est inefficace.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Si je prends la parole aujourd'hui en conformité de l'article 31 du Règlement, monsieur le Président, c'est pour signaler que le gouvernement du Canada a pris des mesures qui contredisent ses allégations selon lesquelles il participerait à des négociations au sein du GATT afin de renforcer l'article XI en vue de protéger nos producteurs de lait et de volailles.

Au début de juillet, le gouvernement du Canada a favorablement accueilli le document de travail de de-Zeeuw, président du comité de l'agriculture au sein du GATT, et l'a accepté comme cadre général de négociations visant à réformer le commerce mondial des denrées agricoles, alors même que ce document de travail ne mentionne même pas l'article XI.

Article 31 du Règlement

Lorsque le gouvernement actuel s'est rendu à Houston pour rencontrer les autres membres du groupe des sept, il n'a même pas mentionné le renforcement de l'article XI dans l'énoncé de ses principaux objectifs. Par la suite, le gouvernement a avalisé un communiqué qu'il avait lui-même aidé à rédiger et qui ne mentionne nulle part la nécessité de renforcer l'article XI. À la fin du mois d'août, le gouvernement du Canada n'a pas déposé de documents en vue de préciser la position de notre pays. Seuls le Japon et la Suisse ont déposé des documents de ce genre.

Le 1er octobre, le gouvernement aura l'occasion de manifester par son attitude qu'il est déterminé à maintenir et à renforcer l'article XI en n'inscrivant pas notre régime de commercialisation ordonné sur la liste des équivalents tarifaires qu'il doit déposer auprès du GATT, manifestant ainsi qu'il ne tient pas notre régime pour un équivalent tarifaire. Il s'assurera ainsi que notre régime ne figure pas sur la liste qu'il doit déposer le 15 octobre et où figurent les avantages auxquels il est prêt à renoncer.

Le moment est venu pour le gouvernement de témoigner par son attitude, et non plus par de vaines paroles, qu'il est déterminé à renforcer l'article XI de façon que nos producteurs de lait et de volailles puissent compter sur un revenu honnête.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, pendant un été marqué par des questions très complexes qui ont suscité beaucoup d'émotion, les électeurs de ma circonscription, où le taux de chômage est élevé, ont été durement touchés par le blocage du projet de loi C-21 au Sénat.

Les gens avaient déjà réorganisé leur vie et celle de leur famille pour accroître leurs compétences grâce aux avantages offerts par le projet de loi C-21. Malheureusement, ils ont vu leurs espoirs et leurs rêves s'écrouler à la dernière minute parce que les fonds nécessaires n'ont pas été accordés. Je trouve incroyable que mes électeurs qui veulent prendre les mesures nécessaires pour ne plus dépendre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale ne puissent pas le faire à cause des stratagèmes politiques d'un Sénat insensible.

• (1410)

Le projet de loi C-21 traîne au Sénat depuis novembre 1989. Il est grand temps que les sénateurs libéraux cessent de se livrer à des jeux politiques au détriment des chômeurs canadiens.

Article 31 du Règlement

LE SÉNAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est maintenant une tradition au NPD de montrer du doigt les entreprises parasites de notre société. C'est pour cette raison que je voudrais aujourd'hui signaler un autre aspect de cette mentalité de parasite qui démoralise les travailleurs du pays.

À certains moments, surtout lorsqu'il a besoin de nouveaux sénateurs pour aider à faire adopter une taxe qui touchera le plus durement les travailleurs, le gouvernement offre aux membres de l'élite des conseils d'administration une récompense vraiment digne des plus grands parasites, une nomination au Sénat.

Comme récompense de ses efforts en faveur de Brascan, qui a réalisé des bénéfices de 700 millions de dollars en 1988–1989 avec un taux d'imposition effectif de 0,07 p. 100, de Brascate, qui a eu des profits de 221 millions la même année sans payer un cent d'impôt, et d'Edper Corporation, qui a gagné 129 millions en 1988–1989 sans rien payer au fisc, tandis que certaines de ces sociétés versaient des milliers de dollars aux libéraux et aux conservateurs, comme récompense de tout cela, dis–je, Trevor Eyton a été recruté pour aider à taxer à mort les Canadiens ordinaires. Il en est de même de Claude Castonguay, président–directeur général de la Laurentienne, qui a réalisé des bénéfices de 8,1 millions de dollars en 1988–1989 et n'a payé aucun impôt sur le revenu.

* * *

[*Français*]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, permettez–moi, au nom du Bloc québécois, de souligner l'arrivée de ce nouveau groupe à la Chambre des communes.

Plusieurs députés préféreraient sans doute qu'on évite de revenir sur les circonstances douloureuses dans lesquelles est né ce mouvement. J'aimerais leur rappeler, monsieur le Président, que c'est précisément pour ne pas qu'on oublie ce qui s'est passé que nous sommes ici aujourd'hui.

Après trois échecs constitutionnels en moins de vingt ans, on ne saurait reprocher au Québec de reconsidérer son appartenance au Canada. C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'orienter notre engagement politique en fonction des seuls intérêts du Québec.

Contrairement à l'Opposition dite officielle ou aux autres partis d'opposition, nous n'entendons nullement nous opposer de façon systématique à toutes mesures gouvernementales. Notre seul but sera de défendre et de faire valoir les intérêts du Québec à Ottawa en attendant qu'il accède à sa pleine souveraineté.

* * *

[*Traduction*]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, les événements survenus cet été à Kahnawake et à Kanesatake ainsi que le blocage de plusieurs routes et voies ferrées du pays montrent clairement que la politique du gouvernement en matière de revendications territoriales ne donne aucun résultat.

Le ministre des Affaires indiennes promet encore d'accélérer le processus de règlement des revendications territoriales pour que toutes les revendications soient réglées d'ici la fin de la décennie.

Sans vouloir être trop cynique, toutefois, je crains que le ministre continuera de mal paraître tant qu'il ne donnera pas aux représentants autochtones et aux députés des détails sur la façon dont il compte procéder.

C'est avec stupéfaction que la population a appris que le gouvernement avait fait appel à l'armée contre des citoyens canadiens. Des accusations de violation des droits de la personne ont fait la manchette de journaux d'autres pays et ont contribué à ternir notre réputation. Tout cela à cause d'une politique stérile.

J'estime qu'il est temps que le gouvernement crée, en consultation avec les peuples autochtones, une commission indépendante et impartiale qui serait responsable de la négociation et du règlement des revendications territoriales.

À défaut de mesures concrètes et positives de la part du gouvernement, je pense que les événements de cet été pourraient se reproduire.

* * *

LE SÉNAT

M. Lee Richardson (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, prenez garde de condamner trop rapidement les sénateurs libéraux. Ils ne sont peut–être pas les égocentriques intéressés et imbus de l'esprit de parti que l'on pourrait croire. Ce n'est peut–être que ruse et bluff. Pas même les sénateurs libéraux, dépourvus qu'ils sont du sens de la responsabilité fiscale, ne peuvent vraiment être contre le projet de TPS. Quiconque a étudié le projet aussi attentivement qu'ils l'ont fait aux frais des contribuables—cela a coûté plus d'un million de

dollars—doit bien avoir fini par se rendre à l'évidence qu'elle est bénéfique pour le Canada.

Je croirais plutôt que, une fois venu le moment de voter, les libéraux se raviseront après avoir protesté jusqu'à la dernière minute. Ce faisant, ils permettront au pays de disposer de l'assiette fiscale stable dont nous avons besoin pour réduire la dette publique qu'ils ont créée pendant qu'ils étaient au pouvoir.

* * *

LE SÉNAT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, l'histoire enseigne que les idées de grandeur ont préludé au déclin des empires et des empereurs, depuis la Rome antique jusqu'à la Roumanie contemporaine.

Le camp libéral au Sénat du Canada n'échappe pas à ce mouvement. Il est difficile de croire que des sénateurs de la trempe de M. Allan MacEachen et des politicailleurs comme M. Michael Kirby iraient jusqu'à prétendre avoir à coeur le bien-être économique des Canadiens.

Le sénateur MacEachen, lorsqu'il était ministre des Finances, a causé à lui seul, avec ses réformes fiscales de 1981, la chute du gouvernement Trudeau. Le sénateur Kirby, quant à lui, semble avoir imité Machiavel lorsqu'il a élaboré la stratégie des changements constitutionnels proposés par le gouvernement Trudeau et contre lesquels les Canadiens protestent depuis 1982. Et voilà que des politiciens bons à rien prétendent vouloir aider les Canadiens en entravant le processus démocratique de connivence avec leurs collègues du Sénat.

Monsieur le Président, je sais qu'il est contraire aux usages parlementaires de parler d'hypocrisie, mais quel autre terme pourrait-on employer en parlant des sénateurs libéraux?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, je lui ai demandé de créer immédiatement une commission royale sur les questions autochtones, afin de trouver des solutions plus rapides et meilleures

aux nombreuses préoccupations des autochtones dans tout le pays. Le premier ministre n'a absolument pas répondu à la requête en question, même si, dans le passé, il s'est dit en faveur de la création d'une commission royale de ce genre.

Je demande donc une fois de plus au premier ministre s'il va aujourd'hui créer une commission royale chargée de trouver des solutions plus rapides et meilleures aux préoccupations bien réelles des autochtones au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai signalé à mon honorable collègue, hier, que sitôt la crise réglée de façon pacifique à Oka, nous allions annoncer un certain nombre d'initiatives constructives et profitables pour les autochtones. De plus, un débat a été lancé et je me propose d'y participer cet après-midi; nous ferons alors part d'un certain nombre de projets et d'intentions du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les autochtones et les Canadiens en général n'accepteront pas que le premier ministre se serve du prétexte de la situation actuelle à Oka pour justifier son inertie. Les autochtones étaient confrontés à des problèmes bien avant la crise d'Oka et ces problèmes frappent les autochtones partout au Canada, même ceux qui habitent à des milliers de milles d'Oka.

Je voudrais demander ceci au premier ministre. Au cours du week-end, il va être le coprésident du Sommet mondial en faveur des enfants aux Nations Unies. Comment peut-il avoir le culot de se rendre à cette réunion au sommet, alors qu'il accepte que les enfants autochtones sont nettement défavorisés par rapport à tous les autres enfants du pays, tant sur le plan socio-économique que sur le plan de la santé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là une déclaration tout à fait scandaleuse de la part du chef de l'opposition.

Il n'y a absolument aucun lien entre les revendications des autochtones et la situation à Oka. En effet, la tradition pacifique des Mohawks est bien connue de tous les Canadiens et c'est plutôt un petit groupe de Warriors qui profitent de la situation. Beaucoup d'entre eux viennent des États-Unis et tentent d'intimider les Canadiens en ayant recours à des armes. Je tiens à dire au chef de l'opposition, au cas où il ne le saurait pas, que cela ne marchera pas avec le gouvernement fédéral. Nous n'avons pas l'intention de laisser les Warriors s'enfuir maintenant et de tenter de les rattraper plus tard.

La participation du gouvernement fédéral au Sommet mondial en faveur des enfants est importante pour tous les députés de tous les partis et pour tous les Canadiens. Je n'aurais pas pensé que mon honorable collègue puisse se lancer dans une attaque méprisable à ce sujet, à de basses fins politiques.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, si l'on veut parler d'attaques méprisables à de basses fins politiques, le meilleur exemple, et de loin, est celui des efforts que déploie le premier ministre pour tenter de se servir de la crise d'Oka comme prétexte pour faire fi des besoins des enfants autochtones qui vivent à des milliers de milles d'Oka.

Des voix: Bravo!

• (1420)

[*Français*]

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien comment il peut laisser partir le premier ministre pour ce Sommet mondial quand il n'a aucun programme pour répondre aux besoins sérieux de nos enfants autochtones.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, avec toute l'affection et le respect que j'ai pour l'autorité du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ni le chef de l'opposition ni moi–même avons besoin de sa permission pour assister à un congrès important.

Hier, au cours d'un débat, on a connu la participation importante du député de Winnipeg Sud–Centre, où il a fait une intervention remarquée et remarquable; il a parlé en termes élogieux de l'importance du Sommet des Nations Unies le week–end prochain et il a offert, si je ne m'abuse, sa collaboration entière au gouvernement afin de faire mousser et de mettre de l'avant les positions qui vont favoriser les enfants canadiens et les enfants à travers le monde. Et j'ai indiqué clairement que j'avais l'intention de tirer avantage de ce degré de leadership du député de Winnipeg–Sud–Centre et je suis étonné de voir que ce leadership n'est pas partagé par le chef de l'opposition.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous savons tous que nos enfants sont notre bien le plus précieux, notre fierté et notre joie; ils sont le dépôt sacré et l'avenir des collectivités autochtones. Cela étant dit, les députés libéraux ont entendu cet été le témoignage de membres du Fonds de défense d'Oka, selon lesquels les restrictions imposées sur les vivres empêchaient l'entrée libre de formule pour bébés, obligeant les mères à donner de l'eau sucrée à leurs enfants.

Le gouvernement a–t–il pour politique d'acculer des enfants innocents à la famine? A–t–il pour politique de faire payer aux enfants l'incompétence du ministre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, telle n'est certes pas la politique du gouvernement. Nous respectons certes les besoins des enfants, et j'ai communiqué plusieurs fois de vive voix et par écrit avec les ministres compétents du gouvernement québécois pour m'assurer que les vivres étaient acheminées en tout temps derrière les barricades. Et je dirai aux Warriors que s'ils laissaient partir les femmes et les enfants, qui sont absolument libres de le faire, tous les besoins de ceux–ci seraient alors assurés.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je ne peux pas croire qu'un ministre qui défend le principe de la démocratie ne laisse pas les gens libres de faire ce qu'ils veulent.

Si le ministre désapprouve ce qui vient d'être déclaré, comment explique–t–il que la Commission des droits de la personne et l'Institut canadien des droits de la personne lui aient écrit pour insister sur la nécessité d'empêcher qu'on porte atteinte à des droits humains? Le ministre fera–t–il la seule chose qui lui reste à faire, c'est–à–dire démissionner?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la députée parle de liberté de choix. Les enfants et les femmes qui se trouvent d'une certaine façon à servir de bouclier aux Warriors armés sont libres de partir et de bénéficier pleinement des avantages de la citoyenneté canadienne.

Je m'étonne que la députée préconise que des enfants apprennent aux pieds de Warriors armés à nettoyer un revolver.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le cynisme des Canadiens devant sa politique à l'ancienne n'est pas surprenant, ils ont perdu totalement confiance en son gouvernement. Nous avons maintenant le spectacle des sénateurs libéraux et conservateurs, tous amis du gouvernement qui les a nommés, annonçant leur inten-

tion de faire ce que le gouvernement aurait dû faire il a un an, c'est-à-dire tuer la TPS.

Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire maintenant? Va-t-il, au lieu de procéder à une nouvelle vague de nominations partisanes et lucratives, abandonner la TPS?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas les néo-démocrates, c'est peut-être biologique, mais ils sont radicalement opposés aux nominations lucratives tant qu'on ne leur en offre pas une.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suis un peu surprise par la réponse du premier ministre. Je ne savais pas que c'était un monologuiste comique, j'attendais donc sa réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée pourrait peut-être poser sa question.

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au premier ministre sa phrase: «Vous avez le choix». Le choix est simple: Continuer à faire du patronage comme jamais auparavant ou abandonner cette taxe et présenter à cette Chambre une vraie réforme fiscale qui mettrait les intérêts des familles des travailleuses et des travailleurs avant ceux des riches et des puissants.

Ma question est la suivante: Est-ce que le premier ministre va suivre la bonne direction, abandonner cette taxe et donner aux Canadiens et Canadiennes une vraie réforme fiscale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est un fait notoire que les néo-démocrates sont effectivement répugnés par la notion des nominations politiques. Le fait demeure, cependant, qu'il y a un autre principe qui est en cause. Depuis des générations, les néo-démocrates ont toujours insisté sur le fait que le Sénat n'avait aucune espèce d'autorité morale de tuer une initiative législative en provenance de la Chambre des communes où siègent les députés dûment élus par la population canadienne. Que l'on accepte les résultats de la dernière élection ou non, il n'en demeure pas moins vrai que la TPS, le libre-échange et les autres programmes politiques ont été soumis pour considération par les voteurs canadiens, et ils ont choisi à tort ou à raison le gouvernement actuel avec son programme. En vertu de notre système, une fois élu, le gouvernement canadien a le droit de se faire entendre et a le droit de faire respecter son programme une fois que le programme est accepté par les élus du peuple. Peut-être que les néo-démocrates sont répugnés par des nominations politiques; nous, nous sommes répugnés par toute tentative de miner l'autorité morale de la Chambre des élus.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur le Président.

Il n'a pas besoin de consulter les conseils d'administration du pays, il lui suffit de mettre la TPS aux voix. Il peut soit prendre l'initiative de retirer sa taxe, soit choisir la solution honorable, c'est-à-dire celle de déclencher des élections et de laisser la population décider. . .

• (1430)

Des voix: Bravo!

Une voix: Des élections!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, juste pour le repos de l'esprit de ma collègue, je peux lui dire que j'ai appris que le mandat d'un gouvernement majoritaire était de cinq ans et non de trois.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est dommage, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Aujourd'hui, à la réunion de l'Association du Barreau canadien, Roy McMurtry, ex-haut commissaire auprès de la Grande-Bretagne, diplomate et juriste de grande renommée, a déclaré:

> Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est le fait que le rôle que joue le Canada sur la scène internationale est miné par le conflit interne d'Oka. Nous faisons face à une situation désolante. Nous sommes en fait sur le point de ternir l'image que nous projetons au monde entier et il sera très difficile de redorer notre image si nous ne nous reprenons pas en main.

À la lumière de cette importante déclaration de Roy McMurtry et fort de l'appui d'autres membres de l'Association du Barreau canadien, je voudrais poser au premier ministre la question suivante. Comment pouvons-nous continuer de réclamer, sur la scène internationale, la protection des droits civils pour certains individus

quand nous ne respectons même pas les droits fondamentaux de nos autochtones au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans un mois, il y aura vingt ans que le gouvernement dont faisait partie mon collègue invoquait la Loi des mesures de guerre et faisait incarcérer près de 600 citoyens du Québec sans procès. Mon collègue semble l'avoir oublié et. . .

M. Marchi: Quelle était votre position à l'époque?

Des voix: À l'ordre.

M. le Président: Les députés savent que le temps réservé à la Chambre pour les questions est âprement disputé. J'aimerais qu'ils ne l'oublient pas. Le très honorable premier ministre peut compléter sa réponse.

M. Mulroney: Mon collègue appuyait à l'époque ce gouvernement et certains renseignements au sujet de cette décision devaient être fournis à la Chambre des communes. Ils ne l'ont jamais été et pourtant le gouvernement du Canada à l'époque et les gouvernements ultérieurs ont agi de façon à ce que la réputation du Canada sur la scène internationale n'en soit pas ternie.

De temps à autre, les gouvernements font face à des situations difficiles, comme c'est le cas aujourd'hui. À Oka, après les incidents survenus au mois de mai, pour des raisons étroitement liées à la régie interne des localités et allant du trafic illégal d'armes et de cigarettes aux jeux d'argent illégaux, deux meurtres ont été commis, à la fin du printemps, sur la réserve d'Akwesasne. Par la suite, il y a eu l'assassinat d'un jeune membre de la Sûreté du Québec.

Mme Blondin: L'assassinat?

M. Mulroney: Des incidents extrêmement regrettables que tous déplorent. . .

Mme Blondin: Êtes-vous juge dans cette affaire?

M. Tobin: Juge et juré à la fois.

M. Mulroney: Et bien, l'un des membres de la Sûreté du Québec a été tué dans l'exercice de ses fonctions. Le gouvernement du Canada a la responsabilité de régler ce genre de questions. Nous avons tenté de le faire en respectant toujours l'autorité de la loi, même si cela signifie que notre réputation au niveau mondial doit parfois en souffrir. Nous n'accepterons jamais que des gens s'emparent du pouvoir sous la menace d'armes à feu, puisque cela va à l'encontre de tous les principes des Canadiens.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je n'utiliserai pas la question supplémentaire pour débattre tous les points à l'étude, mais je rappelle au premier ministre que certains de ses collègues, dont le député qui siège à ses côtés, ont également voté en faveur de cette même loi en 1970.

Il importe peut-être de faire respecter la loi et l'ordre, mais il est tout aussi important de reconnaître les droits fondamentaux de la personne et les libertés civiles fondamentales. Les gens confinés dans le centre de désintoxication de la réserve sont privés de ces droits et libertés, et le gouvernement ne s'est pas encore attaqué aux problèmes qui suscitent un si grand sentiment de mécontentement et d'injustice chez les autochtones.

Aujourd'hui, nous demandons au Parlement: Pourquoi ne pas constituer une commission parlementaire ou une commission royale d'enquête? Pourquoi ne pas montrer aux autochtones que nous sommes disposés à traiter équitablement avec eux? Ils vous écouteront alors.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue ne devrait pas s'énerver à ce point.

À l'instar du ministre, j'ai déjà dit que nous avions l'intention de nous joindre à lui et aux autres députés de toutes allégeances pour concevoir et appliquer des programmes et des politiques qui apporteront beaucoup plus de justice sociale et d'équité aux autochtones de tout le Canada.

Une voix: Et plus de consultation.

M. Mulroney: Bien sûr, plus de consultation.

Mon collègue a parfaitement raison: il y aura plus de consultation. Mais le député de Winnipeg admettra sûrement qu'avant de commencer, il serait très important que ceux qui se sont emparés d'un groupe par ailleurs très pacifique d'autochtones de la région de Montréal déposent leurs armes et respectent la loi canadienne. Ensuite, nous pourrons négocier.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a refusé de donner les noms des chefs autochtones canadiens qu'il a rencontrés pour résoudre le problème d'Oka.

Quand le premier ministre et le gouvernement cesseront-ils de se cacher derrière une bande de guerriers armés pour ne pas prendre leurs responsabilités à

l'égard des autochtones canadiens? Quand le premier ministre commencera-t-il à rencontrer les dirigeants autochtones canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député se trompe complètement.

Ce sont les guerriers armés qui se cachent derrière les barbelés pour échapper au système judiciaire canadien que tous les Canadiens doivent respecter.

Je continuerai de rencontrer les chefs autochtones, le grand chef George Erasmus et les chefs des premières nations de toutes les provinces du Canada comme je le fais depuis des mois pour tenter de répondre aux besoins sociaux et économiques considérables des autochtones.

M. Peterson: Monsieur le Président, le ministre n'a pas eu beaucoup de succès jusqu'à maintenant.

Nous voulons que le premier ministre intervienne. Il faudrait que ce soit le chef du gouvernement.

[*Français*]

Le ministre sait que parmi nos enfants autochtones, la pauvreté, l'alphabétisation, la malnutrition, la maladie et la mort sont beaucoup plus élevées que parmi nos autres enfants.

Étant donné cette situation déplorable, comment peut-il justifier, devant les Canadiens et même au Sommet des Nations Unies concernant les enfants, d'avoir coupé complètement le programme de 60 millions de dollars pour les enfants autochtones?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si le député veut vérifier le budget, je lui fournirai une autre copie de l'information essentielle que j'ai distribuée à tous les députés en juin.

Je lui prouverai que nous faisons de plus en plus d'efforts pour répondre aux besoins des enfants autochtones. Nous sommes évidemment conscients de leurs problèmes sociaux particuliers et de la gravité inacceptable des difficultés concernant, entre autres, leur bien-être et les violences sexuelles dont ils sont victimes. Nous travaillons en collaboration avec les provinces à un nouveau train d'initiatives pour résoudre ces problèmes.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, hier, à la Chambre des communes, le premier ministre a déclaré:

> Le gouvernement fédéral a alors donné suite à une demande [...] présentée en vertu de la Loi sur la défense nationale par le gouvernement du Québec, qui souhaitait confier à l'armée canadienne le soin d'assurer le maintien de la paix [. . .]

Mais au cours d'une conférence de presse, le 8 août, lorsqu'il a annoncé sa décision, le premier ministre avait contredit son ami, le premier ministre libéral du Québec quand il a dit qu'il serait inexact et trompeur de parler de maintien de la paix pour décrire le rôle de l'armée à Oka. Le premier ministre pourrait-il nous dire à quel moment il disait la vérité?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, au lieu de jouer sur les mots, le NPD devrait comprendre qu'on a réquisitionné les services de l'armée canadienne pour venir en aide au pouvoir civil en vertu de la Loi sur la défense nationale. C'est une disposition dont peuvent se prévaloir toutes les provinces qui auraient besoin d'aide parce que les autorités policières municipales et provinciales ou, dans le cas qui nous intéresse, la GRC, ne peuvent pas faire respecter le droit civil et assurer la paix et la sécurité des habitants.

On a fait appel aux Forces canadiennes qui se sont acquittées le mieux possible de leurs responsabilités en faisant preuve de diligence, de patience et de compréhension; je crois que même le député en conviendra.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, étant donné que l'armée a été accusée de provoquer les hostilités, d'intercepter les approvisionnements en nourriture, d'enfreindre les droits de la personne et d'entraver la liberté de la presse, pourquoi le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes continuent-ils de se cacher derrière elle et pourquoi le premier ministre n'assume-t-il pas ses responsabilités en s'engageant à trouver une solution politique à ce conflit déjà vieux de trois mois?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé il y a déjà au moins trois ans à trouver une solution politique aux questions en litige. Compte tenu de l'importance de la question, j'aimerais, si la Chambre me le permet, lire un court paragraphe extrait d'une lettre que j'écrivais au grand chef George

Martin et au maire Jean Ouellet le 28 juin dernier, soit plus de deux semaines avant la tragédie d'Oka.

Voici:

La semaine dernière, je vous ai rencontré tous les deux, ainsi que vos conseils, pour discuter de la situation actuelle à Oka et des besoins à long terme de chacune de vos collectivités.

Pour ce qui est de la situation actuelle, j'ai cru comprendre que la demande d'injonction du village d'Oka visant à enlever la barricade du chemin du Mille sera entendue le vendredi 29 juin 1990. Quelle que soit la décision du tribunal, je vous exhorte tous les deux à vous rencontrer, dès que le tribunal aura rendu sa décision, pour discuter des moyens de réduire les tensions qui existent et de rétablir un climat d'harmonie jusqu'à ce que des solutions à long terme puissent être trouvées.

Je suis prêt à déléguer M. Yves Désilets pour vous aider à mener vos discussions. Je suis confiant. . .

M. le Président: Je crois que le député a lu le passage important.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, dans une lettre adressée à John Ralston Saul, le président du groupe d'écrivains PEN International, le ministère de la Défense affirmait, et je cite: «que l'équipement et les films appartenant aux journalistes pourraient passer les barricades militaires et qu'on permettrait aussi aux journalistes de s'approvisionner en nourriture.» Le ministre refuse d'honorer ses engagements.

Voici donc ma question qui s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Pourquoi refuse-t-il de reconnaître que ces droits sont absolument fondamentaux dans une société démocratique?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que la députée doit comprendre qu'il existe certains droits fondamentaux dans une société démocratique. Le premier droit est celui de voir appliquer la loi et des personnes soupçonnées d'avoir contrevenu à la loi se trouvent actuellement au centre de désintoxication. Les Forces canadiennes agissent en l'occurrence en tant que pacificateurs et gardiens de la paix. En ce qui a trait à la nourriture, permettez-moi de dire à la députée que l'on croit que 53 personnes sont actuellement retranchées au centre de désintoxication. Nous fournissons des vivres pour 60 personnes. L'autre jour, nous leur avons donné quatre oeufs par personne, soit quelque 240 oeufs. On y était tellement à court de nourriture que les Warriors les ont lancés à la tête des militaires.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Maintenant, si la députée croit toujours qu'il existe une pénurie de nourriture au sein de ce groupe, elle fait mieux de réexaminer la situation.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre puisse nous dire quelles lois ont été transgressées par les journalistes.

Ensuite, j'aimerais que le ministre nous dise s'il croit ou non que le fait de tenir la population au courant de ce qui se passe vraiment à Oka, Kahnesatake et au centre de désintoxication est un droit fondamental dans notre société.

Le ministre n'est-il pas d'accord pour dire que le fait d'empêcher les journalistes de se procurer des pellicules, des films et des bandes d'enregistrement et de les empêcher de transmettre leurs reportages est réellement une atteinte fondamentale aux droits, au sein de notre démocratie, que c'est de la censure?

Une voix: C'est de la censure.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée devrait reconnaître que des personnes soupçonnées d'avoir enfreint la loi se trouvent dans le centre de désintoxication.

M. Gauthier: Des journalistes?

M. McKnight: Si la députée reconnaît ce fait, je crois qu'elle approuvera alors les mesures prises par les Forces canadiennes pour limiter l'entrée de biens ou de personnes. Si des journalistes veulent quitter les lieux, la porte est ouverte. La porte est ouverte à qui veut partir.

Je demande à la députée de bien vouloir comprendre qu'il ne s'agit pas d'un événement d'ordre public. Des gens soupçonnés d'avoir enfreint la loi ont posé certains actes. Les Forces canadiennes agissent à titre d'agents de la paix, en vertu de la législation du Canada. La députée comprendra qu'ils ne peuvent pas être considérés au même titre. Un groupe fait appliquer la loi tandis que l'autre tente de l'enfreindre. Nous faisons tous les efforts possibles pour que ce conflit se règle pacifiquement.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le ministre des Finances nous dit que le ralentissement économique au pays va être salutaire pour les Canadiens, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous dire combien de faillites, combien de pertes d'emplois il faudra avant que le gouvernement et le premier ministre décident de nous amener un budget révisé qui reflète la réalité économique au Canada.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter l'honorable député d'Acadie—Bathurst de sa confirmation comme critique des finances.

Je veux lui rappeler aussi que dans notre dernier budget, nous avions indiqué qu'après sept ans de croissance record, des pressions s'étaient développées dans l'économie et qu'il fallait un ralentissement pour permettre à celle-ci de s'ajuster. Bien entendu, nous sommes dans cette période de transition et il y a un nombre de faillites, et c'est préoccupant, bien entendu, mais je ferais remarquer à l'honorable député qu'il y a une diminution des affaires par rapport à un sommet jamais atteint au Canada.

Et si on regarde un certain nombre de chiffres, il y a eu au cours des dix dernières années la création d'à peu près 150 000 nouveaux emplois par année. Et si on regarde 1982, qui était une époque où nous avions un gouvernement libéral, une période difficile, j'en conviens, nous avons moins de faillites aujourd'hui alors qu'il y avait à peu près 800 000 entreprises, et nous en avons 1 600 000 pour le même nombre de faillites. Donc, c'est une situation difficile, nécessaire, que nous suivons justement à cause de notre politique d'essayer d'éviter l'inflation.

[*Traduction*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je pose la question au premier ministre parce que les taux d'intérêt élevés que nous subissons n'avaient pas été prévus par le ministre des Finances. Le déficit que ce dernier a prédit ne correspond pas du tout au montant qu'il va atteindre. L'inflation que la TPS va alimenter et qui a été confirmée par le FMI, par exemple, constitue un indice important qui devrait amener n'importe quel être doué de raison à reconnaître qu'il nous faut un budget révisé qui reflète les réalités économiques.

Je le demande au premier ministre: n'est-il pas temps de reconnaître le tort que votre gouvernement cause à l'économie et de demander à votre ministre des Finances de présenter un budget qui reflète les réalités économiques au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que nous sommes fermement engagés à réduire le déficit. Il n'a qu'à examiner la situation de l'an dernier alors que les taux d'intérêt étaient élevés: nous avons réussi à atteindre un montant inférieur d'un milliard de dollars à nos projections.

Comparons cela aux résultats des libéraux pour l'année 1982–1983: ils avaient prédit un déficit de dix milliards qui s'est en réalité chiffré à 27,8 milliards, soit un écart d'environ 17 milliards.

* * *

• (1450)

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse.

Nos céréaliculteurs manquent sérieusement d'argent liquide. Ils ont des céréales en masse, mais ils sont incapables de les écouler à n'importe quel prix. Pour diverses raisons, notamment l'embargo imposé à l'Irak, les prix ont baissé et les acheminements de grain sont paralysés, de sorte que les céréaliculteurs sont à peu près privés de revenu.

Le gouvernement pourrait-il venir en aide immédiatement aux céréaliculteurs de notre pays en leur accordant des avances sans intérêt sur leurs récoltes de cette année.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je puis donner au député et à la Chambre toute entière l'assurance que je suis parfaitement au fait des graves difficultés qu'éprouvent les agriculteurs faute de rentrées de fonds.

J'ajouterai à l'intention du député que, contrairement à ce qu'il a donné à entendre, les livraisons effectuées au cours des six premières semaines de la présente année-récolte sont quelque peu supérieures à celles de la période correspondante de l'année dernière. Cela dit, nous savons tous qu'en raison de la récolte exceptionnelle, de la baisse considérable du chiffre des ventes et de la chute des prix, la situation est appelée à se détériorer bien davantage.

Nous envisageons quelques options. Soit dit en passant, les sous-ministres de l'Agriculture sont présentement réunis à Toronto. Le député conviendra sûrement avec moi que dans l'intérêt de l'agriculture, nous devons offrir à nos céréaliculteurs un filet de sécurité à long terme sous la forme d'un programme amélioré de stabilisation des prix.

Nous nous y employons activement et j'espère pouvoir compter sur l'appui du député dans la poursuite de cet objectif.

M. Stan J. Hobdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire.

Étant donné que les céréaliculteurs éprouvent dès maintenant de graves problèmes de rentrées de fonds, quand peuvent-ils espérer recevoir du gouvernement quelque argent, qu'il s'agisse de paiements garantis pour leurs céréales ensilées ou de versements d'appoint pour les céréales qu'ils vendront à la Commission canadienne du blé? Quand peuvent-ils espérer disposer de liquidités?

Je sais que les élections en Saskatchewan sont différées. Est-ce que cela. . .

M. le Président: Selon moi, le député a posé sa question. Le ministre souhaite-t-il y répondre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, le député le sait, a débloqué des crédits d'urgence de quelque 500 millions de dollars qu'on est en train de distribuer, de sorte que les céréaliculteurs touchent présentement des fonds.

J'ajouterai seulement que si les provinces avaient consenti une participation égale, les céréaliculteurs de l'ouest du Canada seraient en bien meilleure posture pour faire face à la situation actuelle.

Je tiens à ce que le député sache que je connais parfaitement cette situation. Nous nous employons activement à la rectifier. Je m'engage à tenir le député au courant du résultat des discussions en cours.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le ministre des Finances a quasiment admis que le Canada est encore au bord d'une récession. J'aimerais lui poser la question suivante. Sachant que, selon le Conseil économique du Canada, la TPS va ajouter au soi-disant ralentissement ou à la récession, comme on peut le constater maintenant au Canada, est-ce que le premier ministre est prêt à ajouter sa voix à celles du Sénat du Canada qui demandent la mort de la TPS au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'honorable députée oublie de dire que la TPS, et son parti s'est bien gardé de le dire, a des avantages extrêmement positifs, notamment au niveau de la relance des exportations, et va contribuer à injecter dans l'économie canadienne au cours d'une année 9 milliards de dollars d'activités additionnelles. Alors, c'est une chose qui ne doit pas être oubliée.

Entre-temps, je ferai remarquer que notre politique fonctionne dans la mesure où, au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous avons vu une diminution contrôlée des taux d'intérêt, et nous nous en réjouissons.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre n'est peut-être pas au courant, mais le Conseil économique du Canada prévoit que la TPS fera grimper l'inflation de 2 p. 100. Dans une proportion de 80 p. 100, les Canadiens savent que les sénateurs libéraux ont raison de vouloir tuer le projet de TPS.

Le premier ministre exorcisera-t-il le ministre des Finances de son obsession concernant la TPS ou donnera-t-il raison aux Canadiens en admettant que c'est en se rendant aux voeux des Canadiens que l'on respecte le Parlement, et fera-t-il preuve de leadership en torpillant la TPS?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue soulève des questions très importantes sur les problèmes structurels de l'économie canadienne.

Je voudrais lui citer la déclaration suivante: «Les graves problèmes structurels qu'on décèle dans la taxe sur les ventes des fabricants m'inquiètent. Pour n'en citer que quelques-uns, dans certains cas, la charge pèse moins lourdement sur les produits importés que sur les produits canadiens. Elle ne frappe pas également des produits qui se font concurrence et qui sont vendus à différents niveaux du marché. Elle ne se prête pas en ce moment à un régime d'appel valable. Ces difficultés d'ordre juridique ne pourront être tolérées indéfiniment. Avant longtemps, je devrai évaluer les mérites de tous les points de vue et décider de la meilleure marche à suivre pour le gouvernement.»

Cette déclaration a été faite par le ministre des Finances, Jean Chrétien, le 22 novembre 1977.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question d'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans ma circonscription, des centaines de personnes ont réorganisé leur vie et perturbé leur famille pour se perfectionner grâce aux nouveaux programmes de formation offerts en vertu du projet de loi C-21. Jusqu'à présent, leurs espoirs et leurs rêves ont été anéantis en raison du refus de l'autre endroit d'adopter le projet de loi. Les sénateurs ont peut-être amusé la galerie, mais pendant ce temps, mes électeurs écoppent.

Ma question est la suivante: que peuvent faire les gens ordinaires pour avoir accès à ces programmes dont ils ont tant besoin et quand peut-on s'attendre à ce que l'autre endroit se rende compte de l'ampleur de la douleur réelle et de la désillusion subies par mes électeurs, et qu'il adopte le projet de loi C-21?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse de voir que quelqu'un s'intéresse à un sujet qui préoccupe vivement non seulement la population de la circonscription du député, mais aussi tous les Canadiens.

Les personnes qui ne satisfont pas aux exigences d'admission actuelles font face à des difficultés considérables, comme c'est notamment le cas des jeunes parents qui commencent leur famille sans pouvoir bénéficier des nouvelles prestations destinées aux parents et des travailleurs sans emploi qui désirent obtenir une formation. Le ministre des Services sociaux de Terre-Neuve a lui-même affirmé publiquement qu'il souhaitait que le Sénat adopte le projet de loi C-21.

J'ai reçu du président du Saskatchewan Indian Training Assessment Group une lettre dans laquelle il demande au Sénat d'adopter le projet de loi C-21 de façon à ce que les électeurs de la circonscription du député et bon nombre d'autres Canadiens reçoivent de l'aide.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean. Une seule question, s'il vous plaît.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne l'accord que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral devait conclure dans ce domaine.

Des rapports de la presse écrite avaient donné à entendre durant l'été qu'il y avait imminence de conclusion d'un tel accord qui transférerait la plupart des pouvoirs et des responsabilités fédérales en matière d'immigration au gouvernement du Québec.

Mais voilà que dans un article récent, paru dans le journal *Le Devoir*, nous apprenions que les négociations ont abouti à un échec. Ma question est la suivante.

Où en est cette négociation? Est-elle bloquée? Si oui, pourquoi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les négociations concernant l'immigration et les provinces étaient une partie de l'Accord du lac Meech. Il existe, bien sûr, l'entente Cullen-Couture depuis 1976, et il existe également d'autres ententes avec les autres provinces. S'il y a un changement dans cette situation entre le Canada et le Québec ou les autres provinces, je vais en informer la Chambre immédiatement.

* * *

• (1500)

L'ÉNERGIE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle a trait aux fortes hausses récentes du prix du pétrole à la pompe dans presque toutes les villes du Canada.

Le ministre sait bien qu'il n'y a pas de vrai marché pour régler ces prix. Il sait aussi que le pétrole au prix plus élevé, dû à la situation dans le Golfe, n'est pas encore arrivé au Canada. Étant donné ces faits, est-ce que le ministre estime que ces hausses sont justifiées ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui concerne les prix à la pompe actuellement, je rappelle au député qu'au dernier trimestre de 1988 et au premier trimestre de 1989, le prix du baril de pétrole WTI était de 15 $ en moyenne.

Bien avant l'invasion du Koweït par l'Irak, le prix moyen du pétrole au Canada, comme dans le monde entier, pour le pétrole WTI était d'environ 20 $. Avant le 2 août, le prix de référence se situait aux alentours de 21 à 23 $.

Le gouvernement du Canada a abandonné le Programme énergétique national qui n'empêchait pas les prix d'augmenter et il s'est orienté vers un prix fixé par le marché. Si le député regarde le prix à la pompe, il verra l'augmentation de ce prix causé par le coût accru de l'énergie à partir du premier trimestre de 1989 jusqu'à la période antérieure au 2 août.

Recours au Règlement

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Mykhailo Horyn, député du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UNE LETTRE

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, pendant la période des questions, j'ai lu des extraits d'une lettre que j'avais écrite le 28 juin 1990 au grand chef et au conseil des Mohawks de Kanesatake ainsi qu'au maire et au conseil municipal du village d'Oka.

Je voudrais déposer cette lettre, si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, pour qu'elle figure au compte rendu du hansard.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Port Moody–Coquitlam): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je vois la ministre de la Justice à la Chambre et je l'invite, si cela lui est possible, à prêter attention à mon rappel au Règlement.

Pendant la période des questions, le premier ministre a parlé dans une de ses réponses de l'assassinat d'un agent de la Sûreté du Québec. Après un peu de chahut, il a précisé sa pensée en disant que l'agent avait perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions, puis il a ajouté que nous devions respecter la règle du droit. Or, la règle du droit suppose que chacun puisse obtenir un procès juste. Selon moi, ce genre de réflexion risque de rendre impossible la tenue de procès équitables après les incidents d'Oka.

Il est extrêmement dangereux que le premier ministre emploie des termes comme ceux-là, et cela va à l'encontre du Règlement, à mon avis. Il aurait dû tirer des leçons de l'affaire Douglas Small. Qui plus est, il risque d'aggraver les tensions à Oka, ce dont nous pouvons vraiment nous passer.

Je demande à la présidence de se prononcer sur la question et d'avertir le premier ministre et les autres députés que nous ne pouvons employer des termes semblables, sachant qu'il y aura probablement des procès après ces incidents.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, au sujet du même rappel au Règlement, je voudrais signaler que le premier ministre, parlant du décès de l'agent de police, l'a qualifié d'assassinat, laissant donc entendre qu'il s'agissait d'un acte délibéré contraire au Code criminel du Canada.

Venant du premier ministre du Canada, cette affirmation est déplacée. . .

M. Marchi: Vous prenez-vous pour le bon Dieu?

M. Nunziata: . . .et pourrait être considérée comme une obstruction de la justice, puisque les faits n'ont pas encore été établis.

Je voudrais vous demander, madame la Présidente, d'ordonner au premier ministre de dévoiler les éléments de preuve qu'il détient pour pouvoir affirmer qu'un acte criminel a été commis. S'il ne détient pas de tels éléments, alors il y a eu violation de. . .

Mme le vice-président: Je crois que les deux députés sont en train d'engager un débat. Ils voudront peut_être attendre que le premier ministre se trouve à la Chambre pour lui poser des questions. Comme il n'est pas ici pour le moment, je ne vois pas comment il pourrait s'agir là d'un rappel au Règlement, bien que le député ait probablement des arguments valides.

Il ne m'appartient pas de juger, mais ce n'est certainement pas un rappel au Règlement.

Le député de York-Sud—Weston invoque le Règlement sur un sujet différent.

M. Nunziata: Madame la Présidente, la ministre de la Justice est actuellement à la Chambre. Elle est responsable de l'administration de la justice dans ce cas particulier.

Je voudrais que la ministre dise au Parlement du Canada où en est. . .

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Il s'agit, en fait, du même rappel au Règlement, mais présenté d'une façon différente. C'est certes là une question qui pourrait être posée à la ministre de la Justice lors de la prochaine période des questions.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne vais pas reprendre l'argument en question, mais je pense que nous avons droit à une décision de votre part. Il s'agit de savoir si notre rappel au Règlement est fondé ou pas. Si le vice-président désire ne pas se prononcer pour le moment sur cette question, je n'ai aucune objection à cela, mais je voudrais que le Président de la Chambre nous dise. . .

M. Andre: Règlement!

Mme le vice-président: Le vice-président ne souhaite pas s'abstenir de rendre une décision à ce sujet. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je ne vois pas sur quel article du règlement le député s'appuie pour justi-

fier son rappel au Règlement. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, et je ne peux donc l'accepter.

Le député de York-Sud—Weston souhaite soulever la question de privilège.

M. Nunziata: Vous avez décidé qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement, et j'accepte votre décision. Je vais donc soulever la question de privilège à ce sujet et si la présidence n'est pas en mesure de se prononcer aujourd'hui, pour reporter la décision à plus tard, il faut. . .

Une voix: Venez-en au fait.

M. Nunziata: Eh bien, si vous pouviez vous taire un instant et m'écouter. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: À l'ordre! La présidence ne peut entendre ce que le député a à dire et je serais très reconnaissante à tous les députés de faire en sorte que cela cesse. Il me sera alors beaucoup plus facile de rendre une décision. La parole est au député.

M. Nunziata: Je prétends que les observations du premier ministre ont porté atteinte à mes privilèges et à ceux de tous les députés.

Tout à l'heure, durant la période des questions, le premier ministre, alors qu'il se reportait à la mort d'un agent de police plus tôt cet été, a parlé d'assassinat. . .

M. Andre: Taisez-vous; c'est le bouquet!

M. Nunziata: La notion d'assassinat est clairement définie dans le Code criminel.

M. Andre: Enfin, après cinq minutes.

Une voix: Fermez-la, Harvie.

M. Nunziata: En parlant d'assassinat, le premier ministre a, en fait, préjugé du résultat de l'enquête criminelle sur cette mort. Des accusations pourraient fort bien être portées en l'occurrence.

Or, voilà que le premier ministre du Canada conclut déjà qu'il y a eu en fait infraction au Code criminel, puisqu'un assassinat a été commis. Je soulève donc la question de privilège—voudriez-vous écouter?

Une voix: Non.

M. Nunziata: Madame la Présidente, nous sommes des représentants élus dans cette enceinte. L'un des principes fondamentaux de notre système de justice pénale réside dans le fait que les gens sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

En outre, l'un des principes fondamentaux qui régissent l'administration de la justice dans un régime démocratique veut que les hommes politiques, notamment le premier ministre du Canada, ne nuisent en aucune façon à la tenue d'un procès équitable. . .

• (1510)

Mme le vice-président: Le député de York-Sud—Weston a maintenant changé ce qu'il croyait être un rappel au Règlement en une question de privilège. Même s'il y a vraiment motif à grief, je ne vois pas comment cela enfreint les privilèges du député. Ce n'est pas une question de privilège, et je dois décider qu'elle n'est pas recevable à ce moment-ci.

Le député a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Waddell: Madame la Présidente, je voulais soulever la question de privilège au sujet de la présomption d'innocence qui nous touche tous ici, mais vous avez pris une décision, et je n'en ai par conséquent pas le droit.

Cependant, j'invoque le Règlement, car je m'oppose fermement à ce que le leader parlementaire du gouvernement ne demande même pas la parole, mais se permette de crier à la présidence et semble lui dicter sa conduite. Ce n'est pas ainsi que devrait fonctionner la Chambre et la présidence ne devrait pas le tolérer. Si le député veut prendre la parole, qu'il fasse comme nous et respecte la procédure.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Le député se rend sûrement compte qu'il y a tellement de bruit en ce moment à la Chambre que la seule personne que je puisse entendre est celle qui parle au microphone. Outre la personne qui a la parole, je n'entends que beaucoup de bruit.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Madame la Présidente, il est très clair, à mon avis, qu'un rappel au Règlement ou une question de privilège ne doivent pas être utilisés pour amorcer un débat. Or, il y a maintenant plus de douze minutes qu'on

parle de rappels au Règlement ou de questions de privilège qui ne sont rien d'autre que des débats très mal déguisés. C'est l'évidence même.

Le chef du NPD a terminé son discours à 13 heures, et il devait y avoir, à ma connaissance, une période de questions et d'observations. Nous tenons tous à cette période de dix minutes. Pourquoi n'y passons-nous pas?

Mme le vice-président: Le député a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'estime que j'ai le droit de répondre à ce rappel au Règlement. Le premier ministre a parlé de l'assassinat d'un policier qui est. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme le vice-président: Comme il se doit, la présidence a écouté attentivement les points soulevés par le député, le député de York-Sud—Weston et le secrétaire parlementaire. Je crois qu'il faut maintenant passer aux travaux de la Chambre.

Le député de York-Sud—Weston a la parole pour une question de privilège.

M. Nunziata: Madame la Présidente, vous venez de me faire très respectueusement remarquer que j'ai eu l'occasion de présenter mon point de vue; c'est le leader parlementaire du gouvernement qui a continué à faire du chahut et qui vous a obligée à intervenir. Je n'avais pas fini de soulever la question de privilège. Vous avez commencé à rendre votre jugement avant que j'aie terminé et sans entendre les autres députés qui pourraient vouloir soulever la même question de privilège.

Il importe de soulever la question de privilège lorsque le premier ministre du Canada qualifie un geste de criminel. On aurait pu croire que le premier ministre avait eu sa leçon après avoir qualifié de criminels les gestes de Doug Small. Il est important pour l'administration de la justice au Canada que le premier ministre avoue qu'il n'aurait pas dû parler de meurtre. C'est à un tribunal, à une cour de droit pénal qu'il revient de juger si. . .

Mme le vice-président: Je puis assurer au député que rien de ce que pourrait dire le leader parlementaire du gouvernement ne me ferait intervenir ni n'empêcherait l'un ou l'autre des députés d'exprimer son point de vue. Le député a fait valoir son point de vue d'abord dans un rappel du Règlement qui n'était pas fondé, puis en soulevant la question de privilège qui n'est pas justifiée non plus. C'est pour cette seule raison que j'ai dû interrompre le député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CONFLIT À OKA ET À CHÂTEAUGUAY

La Chambre reprend en considération la motion de M. Siddon (p. 13271).

Mme le vice-président: À la levée de la séance, à 13 heures, la députée du Yukon avait terminé son discours. Les députés disposent maintenant d'une période pour poser des questions et faire des observations. La députée de Winnipeg-Sud a la parole.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, revenons à la question qui retient une grande attention aujourd'hui. Juste avant la suspension, nous avons entendu le chef du NPD faire une intervention d'une grande importance, je crois. Son message m'a beaucoup intéressée.

Je sais que la députée se préoccuppe vraiment des autochtones, Indiens et Inuit, dont bon nombre habitent dans la circonscription qu'elle représente; je sais également qu'elle s'inquiète sincèrement des conditions de vie de ces gens. Elle avait beaucoup à dire en parlant de la justice et de l'intégrité au Canada, et c'est avec beaucoup de sympathie que je l'ai écoutée, tout comme bien d'autres Canadiens, j'en suis certaine.

La députée a décrit l'image qu'avaient les Canadiens d'eux-mêmes, cette perception très spéciale que nous avons de nous. Nous nous voyons comme des gens tolérants, intelligents et équitables qui ont un sens de la justice sociale, qui veulent faire plus pour aider leurs voisins, pour s'entraider et, c'est sûr, pour redresser les nombreuses injustices commises à l'égard des autochtones depuis des siècles y compris au cours des quelque 120 dernières années de la Confédération.

La députée a aussi souligné que les Canadiens se voient comme des gens pacifiques. Or, ce que j'ai entendu est quelque peu paradoxal. Comment peut-on à la fois se dire pacifique et donner à penser que la force prime le droit, que le fait dè porter un fusil confère une espèce de droit moral d'exiger une attention spéciale? Je crois pourtant avoir entendu la députée dire qu'elle est d'avis que quiconque allie arme et cause juste détient le pouvoir spécial d'obtenir l'attention qui serait normalement refu-

sée à n'importe quel membre de notre société qui prendrait les armes contre un autre élément de cette société.

La députée serait-elle en train de nous dire que les personnes armées méritent un traitement de faveur? Faut-il comprendre qu'il suffit à toutes les personnes qui croient leur cause juste de prendre les armes pour avoir droit à un traitement de faveur? Dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement, faut-il négocier le règlement du problème un fusil sous le nez? Si c'est bien ce qu'elle dit, je m'explique mal l'autre idée qu'elle a avancée au sujet de la société juste, de l'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes et de celle qu'ils projettent à l'échelle internationale.

J'ai l'impression que beaucoup de Mohawks et d'autres Indiens pacifiques et respectueux des lois n'approuvent pas l'emploi de fusils. En fait, les préoccupations parfaitement légitimes des autres Indiens du Canada servent de paravent aux guerriers Mohawks.

La députée peut-elle m'expliquer comment elle justifie le recours à la force et l'emploi de fusils? Estime-t-elle qu'il faut donner de la nourriture aux gens qui braquent un fusil dans telle ou telle direction? Je voudrais savoir si elle sanctionne le recours aux fusils.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, non, je n'ai jamais approuvé l'utilisation des armes. C'est pour cela que je n'ai pas approuvé non plus l'intervention violente de la Sûreté du Québec, qui a coûté la vie à un jeune Canadien.

Je voudrais dire à ma collègue d'en face qui parle de ces gens, lorsqu'elle veut dire les autochtones, que «ces gens» sont des Canadiens, ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Non seulement cela, mais ceux qu'elle appelle «ces gens» sont les premiers habitants de ce pays. Beaucoup de traités n'ont jamais été respectés.

Non, je n'approuve pas le recours à la violence, mais je suis d'accord avec Elijah Harper lorsqu'il dit que les peuples autochtones parlent surtout fort lorsqu'ils parlent pacifiquement. Non, je n'approuve pas les gestes de ceux qui ont choisi la violence contre les autochtones, et je n'approuve pas les autochtones qui font de même. On ne peut pas éviter de parler des racines de cette situation simplement en dénonçant le recours aux armes.

• (1520)

Nous ne faisons qu'éviter la question fondamentale que sont les droits ancestraux et la reconnaissance de ces droits dans notre pays lorsque nous dénonçons uniquement le recours aux armes. Il faut se pencher sur les obligations historiques du Canada et sur les droits ancestraux qui découlent de notre histoire et qui sont inscrits dans notre Constitution. Il faut également tenir compte des droits à l'autonomie politique qui ont été préconisés dans des rapports commandés par la Chambre.

Je ne tolère pas le recours à la violence, que ce soit par des habitants de Châteauguay, par les Mohawks, par la police ou par l'armée. Mais n'est-il pas temps de procéder autrement? Et la députée d'en face est mieux placée que quiconque pour le savoir. Pourquoi devons-nous toujours recourir à la vieille méthode, oserais-je dire, macho? Il est peut-être temps que nous commencions à négocier et à nous attaquer comme il se doit à certaines de ces questions.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, la question que je désire poser au chef du Nouveau Parti démocratique ne concerne pas seulement cette question, mais elle englobe une question plus large dont elle est un microcosme, celle du manque de respect pour le processus politique dont nous avons été témoins cet été.

Nous avons assisté à l'abdication de la responsabilité politique aux paliers fédéral et provincial. En tant que chef d'un grand parti politique canadien, comment voit-elle cette tragédie?

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe pose une excellente question. Ce n'est pas le temps de blâmer qui que ce soit, mais de nous demander ce que nous allons faire ensemble à la Chambre, en nous servant de notre bon sens, pour ne plus avoir à tenir un tel débat. N'est-ce pas ce que nous devrions faire?

Si le gouvernement avait eu du respect pour les députés, il aurait rappelé la Chambre cet été pour discuter de la situation. La situation est extraordinaire. Elle ne comporte rien d'agréable pour les Québécois, les Canadiens et les autochtones. Personne ne l'a voulue, mais elle offrait certainement au gouvernement l'occasion de faire preuve d'initiative et de rappeler le Parlement pour que tout le monde à la Chambre puisse offrir sa solution à la crise.

Notre pays a besoin de dirigeants qui écoutent toutes les solutions. Nous ne pouvons plus nous permettre de voir les choses d'un seul point de vue. Si nous avons appris quelque chose cet été, c'est certainement qu'il est nécessaire d'écouter toutes les voix au Canada, que le Québec a des inquiétudes très légitimes après l'échec de l'Accord du lac Meech, que les autochtones en ont aussi, de même que les gens qui ont soulevé des questions au sujet de notre rôle au Moyen-Orient, comme nous l'avons fait dans le débat d'hier.

Il est temps de montrer qu'on sait vraiment gouverner, de réunir les gens pour débattre et discuter ces questions parce que, pour gouverner, il faut une volonté collective, un vrai leadership et un gouvernement qui se préoccupe suffisamment des Canadiens.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, les citoyens et les citoyennes d'une partie de ma circonscription, en particulier ceux de Oka-Kanesatake, Saint-Placide et Saint-Benoit ont vécu un été épouvantable et dans la terreur. Les nuits cauchemardesques des femmes et des enfants sortis de leurs maisons à la pointe du fusil le 11 juillet 1990 par des *warriors* masqués est une image qui a marqué à jamais la vie de ces paisibles citoyens et citoyennes.

C'est pourquoi je remercie la Chambre de me permettre de dire ce que j'ai vécu depuis 1984 et de mettre en relief des choses que les députés et les Canadiens sont en droit de savoir.

En 1984, durant la campagne électorale, je me suis fait dire que les Indiens ne votaient pas. Et les chefs de l'époque m'avaient priée de sortir de Kanesatake. J'étais surprise parce que je croyais que les Indiens étaient des Canadiens comme les autres et qu'ils devaient exercer leurs droits de vote.

Après l'élection, j'ai eu de nombreuses rencontres avec les personnes de cette communauté mohawk qui contestaient le système d'élection des chefs et du grand chef par les mères de clan. Il s'en est suivi la compilation de pétitions dûment signées et représentant 85 p. 100 des membres de Kanesatake demandant au gouvernement d'intervenir.

Nous avons, en 1987, demandé la tenue d'un référendum et cette cause a été portée devant les tribunaux par le chef de l'époque, Alex Montour. Cette cause est toujours pendante et doit être entendue sous peu.

Il est impossible, madame la Présidente, pour quiconque a de la bonne volonté, que ce soit des conservateurs, des libéraux ou des néo-démocrates, de négocier actuellement avec la communauté mohawk de Kanesatake. Je dirais ici qu'«il y a trop de chefs et pas assez d'Indiens».

Six chefs ont été placés au pouvoir depuis 1984. Il n'y a que les avocats, grassement payés qui ont intérêt à ce que le système demeure en place. Les Mohawks doivent changer cette pratique; leur avenir à Oka en dépend. Les Mohawks modérés veulent élire leurs chefs—je parle au nom de 85 p. 100 de la population de Kanesatake—pour une période d'au moins trois ans, établir donc une stabilité politique qui résultera, nous en sommes convaincus, à une stabilité économique. Je suis d'accord avec eux et je les supporte à 100 p. 100.

Le gouvernement me trouvera sur son chemin s'il veut négocier l'après-crise et la réclamation territoriale avec le système actuel et avec le chef George Martin, qui a laissé son peuple dans la noirceur en quittant la réserve durant les hostilités. Il ne représente plus la majorité. Et au risque de déplaire à certains et à certaines, je l'affirme, et je lui demande de démissionner.

Je demande aux mères de clan de ne pas faire l'affront à leur peuple de renommer un chef; la prochaine ou le prochain chef doit être élu par la majorité de la bande et là seulement se donneront-ils une voix forte qui permettra au gouvernement de régler et d'apporter la prospérité à laquelle ils ont droit et qu'ils méritent à Kanesatake.

La crise incroyable que nous vivons aurait pu, à mon avis, être évitée. Les tensions ont monté de plusieurs crans depuis l'affaire du centre de traitement où sont actuellement retranchés les Warriors. Ce centre, je l'espère, ne sera pas saccagé comme les maisons des Blancs; j'espère qu'il leur reste un peu d'honneur pour remettre cet édifice dans l'état où il était afin de permettre aux

Indiens qui souffrent d'alcoolisme de se faire traiter. Ce centre avait été contesté et nous avons dû recourir à toutes sortes de manoeuvres pour en permettre la réalisation.

Ensuite, Jean-Roch Simon, un Indien de Kanesatake qui vit dans le village a décidé que, nonobstant les règlements municipaux, il construirait un édifice de huit logements sur son terrain fédéral. Voilà un des problèmes à Oka. C'est comme un damier—il y a une terre blanche et une terre indienne—rendant très vulnérables, madame la Présidente, les relations entre les deux communautés. Et bien sûr, la désormais célèbre affaire du terrain de golf. Cette cause justifie-t-elle qu'une poignée de *warriors* armés prennent en otage toute une population?

Je dis ceci en aparté: que les femmes et les enfants victimes de violence pourraient justifier amplement d'appeler des marginaux armés pour venir les protéger contre des conjoints violents qui les relancent dans des maisons d'hébergement. On fait rire de nous et la comédie a assez duré! Nous devons prendre des moyens, draconiens s'il le faut, pour que la quinzaine de *warriors* soient sortis du centre et aillent faire face aux lois canadiennes.

Madame la Présidente, après les événements de Akwesasne en mai dernier, j'ai personnellement avisé les autorités et mon caucus que la crise qui sévissait là-bas n'était rien comparativement à ce qui se préparait à Oka. Depuis avril dernier que des armes s'amoncellent à Oka. Deux à trois *warriors* intimidaient les citoyens à la pointe du fusil et il y a eu des manques, et je veux en parler. D'abord, les déclarations un peu à la sauvette de M. Ciaccia à l'époque au tout début, qui ont été contestées par les autorités municipales, nonobstant l'affaire du golf, et ce n'est pas à moi de juger si la municipalité avait tort ou raison. Le maire Jean Ouellet n'a fait que faire exécuter une injonction obtenue par la Cour supérieure pour sortir ces *warriors* d'un chemin public.

• (1530)

Le ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, a dit, à cette époque, qu'il n'enverrait pas la Sûreté du Québec jouer aux cowboys à Oka. Eh bien, il a envoyé «sa sûreté» jouer au «Rambo», le 11 juillet 1990, avec les conséquences tragiques que nous avons vécues.

Un négociateur du fédéral, nommé Yves Désilets, qui devait négocier la reddition des armes. . . le processus de négociation entamé par M. Désilets à l'époque n'était pas correct. Cet homme, et je le dis en toute objectivité, était arrogant et incompétent. Je veux comprendre qu'il était peut-être fatigué, mais cela ne justifie pas qu'il ait été incapable, et il aurait dû dès le début démissionner et demander au ministère de le remplacer. Une enquête démontrera hors de tout doute le rôle de déclencheur qu'il a joué puisque les citoyens d'Oka se sont formés en rassemblement pour faire valoir leurs droits. Il faut dire également que les citoyens mohawks de Kanesatake ne trouvaient pas en M. Désilets un négociateur valable.

La Direction générale du ministère des Affaires indiennes du Québec doit être remaniée et faire place à du sang neuf pour régler l'après-crise. Comment pouvons-nous, madame la Présidente, compatir avec nos compatriotes dont les maisons ont été saccagées, pillées, souillées d'excréments humains, et dont les personnes âgées en ont énormément souffert? De plus, les déclarations des dirigeants des associations de défense des droits de la personne ont omis de parler de la tragédie vécue par les Blancs et par les Mohawks modérés derrière les barricades. Et pour des médias, on en avait que pour les *warriors*! Je dénonce la mésinformation. Est-ce que cela a été dit? Il faut que cela se sache que durant la crise, il y avait des journalistes qui se baignaient dans la piscine d'un des citoyens évacués. C'est intolérable, madame la Présidente! Le droit de propriété a été gravement atteint. Comment croyez-vous que les gens de ma région réagissent à ces *warriors*? Ils les traitent de sauvages! Ces gens ont discrédité le peuple mohawk. Ils doivent être maudits! Le Canada et le monde ont pleuré le massacre de la Polytechnique. Un homme avec une arme seulement, semi-automatique, a semé la terreur. On a laissé pourrir, on a toléré des *warriors* avec un arsenal d'armes à faire frémir d'horreur. Oui, l'Armée a fait un excellent travail. Et d'ailleurs, l'Armée aurait dû être appelée dès le début. Cela aurait permis d'économiser des millions de dollars qui auraient pu être affectés à une meilleure qualité de vie pour les Mohawks de Kanesatake et les Blancs de la région.

Mes émotions, madame la Présidente, font en sorte que j'ai eu honte quand les ministres ont signé derrière un *warrior* armé. J'ai été humiliée quand les Blancs ont tiré des cailloux sur des Mohawks qui sortaient de la réserve de Kanhawake et quand des Mohawks ont fait la même chose à des soldats qui avaient ordre de ne pas répliquer. Je suis fière du sens du devoir des soldats de l'Armée canadienne, de leur sang-froid et j'ai admiré leur façon d'agir et d'être. Cette crise nous a au moins permis de mieux connaître l'Armée canadienne.

Après la crise, madame la Présidente, la leader du Nouveau parti démocratique parlait tantôt d'un jeune homme, d'un jeune Mohawk de sept ans regarder avec haine un journaliste blanc. Je voudrais lui dire que j'ai vu la même chose dans les yeux des enfants blancs par rapport aux Mohawks. Et c'est injuste!

Je n'ai aucune objection à la demande d'une commission parlementaire par les deux partis d'opposition pour regarder les événements d'Oka et de Kanetasake afin que plus jamais cela ne se reproduise et que, madame la Présidente, les têtes qui doivent tomber tombent. Je veux rappeler qu'une commission royale d'enquête serait nécessaire pour faire la lumière sur toutes les demandes des Indiens du Canada, afin de voir si elles sont réalistes et si elles pourraient s'appliquer.

En terminant, je veux rassurer la population de ma circonscription que nous ferons tout ce qui est nécessaire pour réinstaurer la confiance à Oka-Kahnesatake. Pour ce faire, il faudra que tout le monde mette de l'eau dans son vin. Je veux dire à la cinquantaine de personnes qui ne veulent plus réintégrer leurs maisons qu'ils recevront toute l'attention et la compassion que nous leur devons. L'image doit être faite dans toute la région par un programme spécial que la MRC de Deux-Montagnes a déjà proposé et que, j'en suis certaine, le nouveau leadership de Kahnesatake endossera.

Les travailleurs et les travailleuses qui n'ont pu être admissibles à l'assurance-chômage pour cet hiver, parce qu'ils n'ont simplement pas été capables de travailler, doivent recevoir une attention spéciale du gouvernement.

Il faut que les Mohawks se redéfinissent par rapport à cette société des *Warriors*. Il faut que les Mohawks se donnent du leadership et mettent fin à des discussions stériles. Il faut que les Blancs négocient avec eux, une fois pour toutes, du territoire qu'ils doivent occuper afin que l'harmonie reprenne sa place. Qu'on cesse de faire peur et que ce soit clair: une réserve ou pas de réserve! Les discussions doivent être publiques. Les Blancs et les Mohawks doivent discuter ensemble, et ouvertement, de leur avenir parce qu'à Oka-Kahnesatake, c'est différent parce que ce n'est pas une réserve et que ces deux communautés ont vécu, vivent et devront vivre ensemble.

Il faut que la lumière soit faite sur la présence et le rôle des journalistes qui, au lieu d'informer, souvent, ont, à mon avis, contribué à augmenter les tensions. Il faut une enquête sur la prolifération des armes dans les réserves et savoir pourquoi le Service canadien du renseignement de sécurité n'a pas été capable d'aviser à temps les autorités de cet amoncellement d'armes à Akwesasne, Kanawake et Kanesatake. Il faut que le ministère du Québec et du Canada des Affaires indiennes trouve des mécanismes pour devenir un ou pour s'entendre afin d'éviter des dédoublements et de la confusion dans toutes les affaires autochtones du Québec.

Malgré qu'il ait signé à Oka, sans doute a-t-il été piégé, madame le Président, en présence de *Warriors* armés, je voudrais féliciter le ministre Tom Siddon qui, malgré tout, pour un ministre des Affaires indiennes, dans une période extrêmement difficile, inhabituelle, s'est tenu debout devant les leaders autochtones en dénonçant la violence et l'utilisation des armes.

Il faut finalement, madame le Président, beaucoup d'amour et d'amitié des deux côtés pour réinstaurer la confiance et le respect que les deux peuples ont toujours eu à Oka-Kahnesatake. Il faut faire en sorte que plus jamais le Canada ne vive une autre crise comme celle qu'a vécue les Mohawks modérés, et j'insiste, madame le Président, parce que, à Kahnesatake, il y a un grave problème de leadership. Nous n'avons pas été capables depuis les six dernières années de négocier ce qu'ils étaient en droit d'obtenir, c'est-à-dire un territoire plus homogène et plus unifié. À chaque fois que nous venions près d'une entente, on nous changeait de chef. Les Mohawks auraient raison de dire que de ce côté-ci on a changé également de ministre des Affaires indiennes, et c'est de bon aloi.

Il n'en demeure pas moins que c'est absolument et extrêmement difficile, parce que la communauté Mohawk de Kahnesatake actuellement ne reconnaît plus les leaders en place, et elle veut absolument, madame le Président, qu'il y ait un référendum sur le processus électoral. Et c'est seulement après la tenue de ce référendum et après une élection en bonne et due forme qu'ils veulent, ce n'est pas moi qui le veut, mais ce sont eux qui le demandent, et moi je dis qu'on devrait faire en sorte que cette demande reçoive toute l'attention méritée parce que jamais nous ne pourrons négocier toute forme d'entente ou toute forme de règlement qui va ramener la paix à Oka-Kahnesatake sans que les Mohawks et les Blancs puissent se parler et signer des ententes qui vont durer, madame le Président.

On a vu encore, en fin de semaine, le chef, M. Martin, qui était à l'extérieur, et ce sont des Mohawks modérés qui ont signé une entente avec la Sûreté du Québec pour qu'il y ait des autochtones qui agissent à titre d'agents de la sécurité. Le lendemain, cette entente-là était défaite par d'autres Indiens, lors d'un vote, je pense, de 42 contre 45.

Alors, madame le Président, c'est une communauté divisée. Il est extrêmement difficile, voire même impossible, d'en arriver à des ententes avec eux. C'est pourquoi j'insiste auprès des autorités du gouvernement, auprès de mon premier ministre et du ministre des Affaires indiennes, de même qu'auprès du premier ministre du Québec, du ministre des Affaires autochtones, M. Caccia, et du ministre de la Sécurité publique pour que dès que la reddition arrivera à Oka, en présence des *Warriors*, la paix soit réinstaurée, et il faut absolument qu'un référendum soit tenu avant même que l'on entame des négociations qui vont faire en sorte qu'à l'avenir, les peuple mohawks et blancs vont continuer à vivre une vie plus équitable.

• (1540)

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je remercie tous les députés qui expriment leur point de vue sur cette question très complexe et très délicate.

J'aimerais que la députée dise ce qu'elle pense de l'avis en trois points exprimé par un groupe de 20 universitaires de l'université Queen's, présidé par M. Richard Spaulding et le doyen de la faculté de droit, John Whyte. Voici:

«(1) Il existe des arguments juridiques en faveur des Mohawks qui soutiennent que leurs droits ancestraux et leurs droits en vertu de traités leur permettent de revendiquer le pouvoir exclusif de maintien de l'ordre au sein du peuple mohawk.

Le traité de Fort Albany de 1664 dans lequel les Mohawks confirment pour la première fois leurs rapports avec la couronne britannique contient des engagements spécifiques en ce sens.

(2) Les gestes posés par les gouvernements fédéral et provinciaux ou leurs représentants sont inconstitutionnels s'ils entrent en conflit avec les droits ancestraux et les droits accordés en vertu des traités et ne peuvent se justifier ni par les objectifs poursuivis, ni par les méthodes employées. (Voir la *Reine c. Sparrow*.)

(3) Il appartient au gouvernement de démontrer que les gestes qui vont à l'encontre des droits ancestraus ou des droits en vertu de traités sont justifiés. Du point de vue juridique, il ne suffit pas d'affirmer que les règles de droit doivent être appliquées ou qu'il n'existe qu'un seul ensemble de lois pour tous les «Canadiens» pour justifier des actes qui enfreignent les droits des autochtones et les droits en vertu de traités».

Ces commentaires émanent de l'Université Queen's. J'aimerais aussi savoir, puisqu'ils ne votent pas, comment elle perçoit sa fonction de représentante de ces gens qui s'estiment souverains et pensent qu'ils devraient négocier de nation à nation?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je pense que la question de mon honorable collègue relèverait, à mon avis, d'une commission royale d'enquête pour établir une fois pour toutes comment la communauté autochtone canadienne devra vivre avec une nouvelle situation en rapport avec la réclamation territoriale. Je pense que 20 universitaires... elle mentionne 20 juristes de l'Université Queen's. Peut-être que 20 juristes de l'Université de Montréal auraient une opinion différente. C'est là le problème et je suis certaine que c'est au moyen d'une commission royale d'enquête que ces questions devront être traitées et je suis persuadé que c'est ce qu'elle veut également.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, j'ai écouté les remarques de la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) qui de surcroît est secrétaire parlementaire, et je peux vous dire qu'il est très inquiétant pour un député qui écoute son collègue, qui est sensible à sa région, de devoir faire devant cette Chambre un aveu d'échec.

J'ai entendu au cours des dernières semaines la députée faire des entrevues à la radio et, en fait, donner des cris d'alarme à son propre gouvernement par la voix des médias, étant donné que cette Chambre de siégeait pas. Et, aujourd'hui, entendre une députée du côté gouvernemental dire: l'Armée aurait dû être là dès le début, dire qu'elle a eu honte de ses ministres, dire que les têtes doivent tomber, dire qu'on ne comprend pas ce qui s'est passé là-bas, quand on sait que la députée, depuis très longtemps avait soulevé ces inquiétudes auprès de son propre gouvernement, cela m'inquiète, madame la Présidente. De voir cette députée obligée de se lever aujourd'hui à la Chambre pour excuser presque le fait que son gouvernement ait laissé pourrir une situation qu'elle avait certainement soumise auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—je l'ai entendu dans

une entrevue dire jusqu'à quel point elle avait été, jour après jour, harceler le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'aviser qu'il y aurait une crise dans cette région-là. Et c'est l'essence même de ce Parlement. Aujourd'hui, on voit une députée qui n'a pas pu, par la conviction et par ses arguments, réveiller le gouvernement et qui, aujourd'hui, est obligée venir nous faire un aveu d'échec.

Madame la Présidente, je pense que le débat d'aujourd'hui prouve justement son acuité. Je veux dire à la députée qu'on l'a entendue cet été et on sait que lorsqu'elle disait qu'il faudra beaucoup d'amour et d'amitié, je suis certain qu'elle a passé toutes ses vacances, justement, sur ce dossier-là. Je veux lui dire que si son gouvernement était aussi sensible qu'elle, la crise n'aurait jamais existé.

Dans ce sens-là, autant je veux lui rendre hommage, autant je veux dire au gouvernement que c'est une disgrâce que le député local doive venir aujourd'hui devant nous faire cet aveu d'échec.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, il est évident que, comme tous les Canadiens et toutes les Canadiennes—et en cela, je ne fais que répéter ce que j'ai entendu dans ma circonscription tout l'été—tout le monde a eu honte que des ministres et un juge de la Cour supérieure du Québec signent une entente avec une personne masquée et armée. C'est une image qui est restée marquée dans l'esprit de mes commettants, et j'en suis certaine, de tous les Canadiens.

Madame le Président, j'ai dit cela, mais j'ai dit par contre que je crois avoir dit également que le ministre des Affaires indiennes m'a amplement consulté durant tout l'été. J'ai été constamment au téléphone avec lui; il n'a jamais cru, comme d'ailleurs jamais personne n'aurait pu croire qu'un jour, une quinzaine de personnes allaient, à la pointe de M-16, faire frémir toute une population et faire en sorte que même la Sûreté du Québec et même l'armée ne soient jamais capables d'en venir à bout.

Ce que j'ai dit, c'est que dès le début d'avril, quand deux ou trois *Warriors* seulement étaient là avec des armes, c'est là qu'il aurait fallu agir, dès ce moment, pour empêcher que cette situation ne dégénère en conflit national et international comme nous l'avons connu pour une question de terrain de golf. C'est absolument incroyable!

Je veux par contre rassurer le député en disant que le gouvernement a toujours pensé que les Indiens étaient des gens pacifiques et nous le croyons toujours. Mais le gouvernement n'a jamais pensé que parmi les Indiens... et d'ailleurs, parmi la population canadienne, on a déjà vu des *Hell's Angels* avec des fusils aussi, n'est-ce pas, il ne faut pas se le cacher; les Blancs, on n'est pas sans tache!

Une voix: Mais on les a arrêtés!

Mme Bourgault: Oui, on les a arrêtés. Alors, le ministre n'a jamais cru et le gouvernement non plus, madame le Président, que ces *Warriors* continueraient et que les leaders autochtones continueraient à les encourager presque à utiliser les armes.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je veux poser une question à la députée du gouvernement.

Moi aussi, je suis choqué de voir qu'on utilise des armes pour résoudre des problèmes, mais que doivent faire les jeunes autochtones aux prises avec un taux de chômage de 60 à 70 p. 100 et qui ne sont même pas reconnus comme peuples fondateurs dans la Constitution? Il n'est pas étonnant que certains aient recouru à la violence. Ce qui est étonnant, c'est qu'ils ne l'aient pas fait plus tôt.

La députée qui représente cette région pourrait-elle me dire à quoi elle pensait lorsque le ministre a choisi de nouveaux ministres. Au cours des six dernières années, quatre ministres se sont succédé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui représente les autochtones partout au Canada. Détenir un pareille majorité et changer de ministre quatre fois en cinq ans nous donne une idée du genre de priorités que s'est données le gouvernement. La députée s'est-elle insurgée contre cet état de choses et a-t-elle proposé le choix d'une plus forte représentation des autochtones?

[*Français*]

Mme le vice-président: Un court commentaire de l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je dirais d'emblée que ce doit être extrêmement facile, lors d'une situation aussi complexe et aussi incroyable que

celle que nous avons vécue, d'être assis sur les banquettes de l'opposition.

Madame la Présidente, je voudrais dire que les *Mohawks* et les autres peuples aborigènes au Canada peuvent certainement prendre d'autres moyens pour faire des pressions sur le gouvernement que celui d'appeler la société des *Warriors* avec des armes. Il y a toutes sortes d'autres moyens paisibles qui sont tout aussi efficaces.

D'ailleurs, en cela, je dois féliciter le député, malgré que je sois contre son action d'avoir tué l'Accord du lac Meech car il aurait permis aux premiers ministres des provinces enfin d'avoir une conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones. Il a tué l'entente du lac Meech et en cela, je ne le lui pardonnerai jamais; mais d'un autre côté, je dois dire qu'il a été le premier à dire que l'utilisation de la violence n'est pas bonne pour les peuples autochtones et que cela devrait être condamné.

Alors, il y a toutes sortes d'autres moyens pour faire des pressions que l'utilisation des armes.

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Nunatsiaq.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je ne ferai qu'un bref commentaire. Sauf erreur, je viens d'entendre la députée dire qu'elle ne pardonnera jamais à. . . Je ne sais pas de qui elle parlait quand elle a dit qu'elle ne pardonnerait jamais à quelqu'un d'être la cause de l'échec du lac Meech. Faisait-elle allusion aux autochtones?

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de poursuivre mes remarques. C'est avec énormément de tristesse et de déception que je prends la parole au sujet de la motion gouvernementale sur la crise d'Oka. Comment le ministre peut-il parrainer une motion pour féliciter les Forces armées alors que l'affrontement dure encore, alors que le Parlement ne connaît pas tous les faits et que des incidents peuvent encore survenir? N'est-ce pas un peu comme si nous sautions dans le vide?

J'aimerais aussi commenter certaines observations de députés ministériels qui ont affirmé que les Mohawks sont armés jusqu'aux dents. Je tiens à préciser que jamais nous n'avons dit être en faveur de la violence. Je signale simplement que des ministériels ont insisté sur le fait que le camp mohawk possède des armes, un arsenal et des pièces d'artillerie.

Peut-être est-ce vrai, mais cela ne justifie pas le fait que l'armée soit intervenue avec des blindés, des mitrailleuses et quoi d'autre encore. Forts de 3 000 à 4 000 hommes, je pense, les militaires se sont opposés à un groupe d'une cinquantaine de Mohawks, y compris quelques *Warriors*. C'est un peu fort, à mon avis. C'est comme si les trois frégates que nous avons envoyées dans le golfe Persique s'en prenaient à un canot ou un kayak.

Il faut que tous les intervenants dans ce débat fassent abstraction du comportement de certains individus et se penchent sur les grands problèmes à l'origine de la tragédie de cet été. Nous risquons de passer à côté de la question si nous ne nous en tenons pas aux principes.

Cette crise a provoqué chez les Canadiens toute une gamme d'émotions: stupéfaction, horreur, incrédulité, sympathie, compassion, colère, confusion, crainte, tristesse, frustration, impuissance et ainsi de suite. Je pense plus particulièrement aux enfants, victimes physiques et émotionelles depuis le début de ce conflit, mais il ne faut pas oublier les autres enfants canadiens qui ont été témoins des événements ou qui en ont entendu parler. Quel héritage cette crise leur laissera-t-elle? Quels souvenirs de peur, de chagrin et d'horreur leur avons-nous donnés? Quelles blessures psychologiques devront-ils traîner pour le reste de leur vie? L'histoire se répète encore et les enfants font de nouveau les frais des fautes de leurs pères. Tandis que le monde d'innocence dans lequel évoluaient ces enfants était ébranlé, l'ensemble de la population canadienne perdait également sa candeur. Les Canadiens ont été témoins d'épisodes de racisme et de haine. Ils ont découvert une facette de ce pays qu'ils auraient préféré ne jamais voir et ils ne seront plus jamais les mêmes.

La situation est complexe et unique en son genre. Tout n'est pas noir ou blanc. Il y a beaucop de zones grises, et la plupart des Canadiens le sentent intuitivement, je pense.

On peut dénoncer certains moyens et certaines méthodes, mais on ne peut nier que la cause soit juste.

C'est pourquoi j'ai de la difficulté à approuver cette résolution du gouvernement. Les Canadiens ont souffert pendant toute la durée de cette affaire. Ils ont été blessés. Ils se sentent trahis par leur gouvernement et savent qu'ils méritent mieux que cela.

La motion du gouvernement montre bien que ces sentiments restent incompris, que le gouvernement ne comprend pas les problèmes auxquels il fait face, ni les gens auxquels il a affaire. La méthode employée par ce gouvernement est simpliste et partiale. Elle est propre à induire en erreur et ne favorise pas un règlement favorable et juste des problèmes actuels.

Nous voulons tous que cette crise soit résolue paisiblement et avec bonne volonté. Les forces armées à Kanesatake et à Kahnawake ne devraient pas être là. Les familles de ces soldats ne devraient pas être dans la situation où elles se trouvent maintenant, elles ne devraient pas s'inquiéter pour leurs maris, leurs pères, leurs fils et leurs frères ou leurs soeurs. Les habitants de Kahnawake, de Kanesatake et d'Oka ne devraient pas être dans la situation où ils se trouvent maintenant, ils ne devraient pas s'inquiéter pour la sécurité de tous les intéressés et prier pour qu'il n'y ait pas de mort.

On l'a déjà dit souvent cet été mais il faut le répéter—on n'aurait jamais dû en arriver là. Cette crise n'aurait jamais dû se produire.

Je voudrais exprimer mes sincères condoléances ainsi que, j'en suis certain, celles de mes collègues de la Chambre des communes pour la mort du caporal Lemay. Tous les Canadiens et tous les autochtones déplorent cette mort inutile. À certains moments, cette crise a semblé irréelle, un cauchemar. Combien de fois les Canadiens se sont-ils demandé si cela arrivait vraiment, si c'était bien le Canada, ce qui nous était arrivé et ce qui avait mal tourné?

Ce sont les questions que nous poserons pendant longtemps. On n'arrivera pas facilement à leur trouver des réponses. Il va falloir nous livrer à une introspection et ne pas avoir peur de ce que nous trouverons dans notre passé comme dans notre présent. Nous devons le faire si nous voulons que dans l'avenir une telle situation ne se reproduise plus jamais.

Les ministres du gouvernement fédéral ont beaucoup insisté ces dernières semaines sur la nécessité que la règle de droit s'applique et dans sa résolution d'aujourd'hui le gouvernement déclare que les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien. Alors qu'en apparence tout cela est très bien, le gouvernement définit et interprète la loi d'une manière très sélective.

Les libertés fondamentales de notre pays—la liberté d'association, de communication, de parole et de la presse—sont violées à Kanesatake en ce moment mais le gouvernement ne fait rien pour y remédier. Il est, par conséquent, vraiment hypocrite pour les hommes politiques d'accuser les autochtones de choisir sélectivemenet quelles lois s'appliquent à eux. Ces hommes politiques sont de vrais pharisiens.

Non seulement le gouvernement autorise ces violations de la Charte canadienne des droits et des libertés, mais il ne dit pas aux Canadiens les obligations qu'il a à l'égard des autochtones et qu'il néglige. Il ne leur dit pas que cela viole ses propres lois d'un bout à l'autre du pays quand il s'agit des autochtones. La motion du gouvernement ne dit pas aux Canadiens que les terres indiennes ont déjà un statut spécial au Canada.

• (1600)

Les lois provinciales ne s'appliquent pas aux terres indiennes au Canada et il existe des arrangements en vertu desquels certaines lois fédérales ne s'appliquent pas à certaines terres indiennes. De récents jugements des tribunaux ont en outre mis en doute l'application aux Indiens de certaines autres lois fédérales comme les lois fédérales concernant la pêche et le chasse.

La Constitution du Canada, la loi suprême de notre pays, reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones. Ce n'est pas une affirmation gratuite. La semaine dernière, la plus haute instance, soit la Cour suprême du Canada, a confirmé dans une affaire récente, l'affaire Sparrow, que les traités ancestraux et issus de traités des autochtones ont une signification considérable et contemporaine.

Le tribunal a également adressé au gouvernement un ensemble de lignes directrices concernant la conduite qu'il devrait observer dans ses relations avec les autochtones. Le tribunal a confirmé que le gouvernement fédéral avait avec les autochtones un rapport fiduciaire—une relation de fidéicommis. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, a l'obligation constitutionnelle de protéger les droits et les intérêts des autochtones, et le tribunal a ajouté que le gouvernement était obligé de justifier tout règlement, toute loi ou mesure qui empiète sur les droits des autochtones et refuse de les reconnaître.

L'honneur de la Couronne est en jeu, a dit le tribunal, dans tous ses rapports avec les autochtones. Le gouvernement doit tenir compte avant tout de ses relations spéciales de fiduciaire et de ses responsabilités envers les autochtones en évaluant les mesures qu'il prend.

La Cour suprême a signifié au gouvernement fédéral qu'il commet un abus de confiance s'il ne protège pas les droits des autochtones contre une ingérence ou un empiètement injustifiés.

Je soutiens que le gouvernement a abusé de cette confiance et n'a pas respecté les critères fixés par la Cour suprême, à maintes occasions depuis qu'il est arrivé au pouvoir. La tragédie d'Oka est tout simplement l'exemple le plus récent et le plus éclatant d'incapacité de la part du gouvernement.

Nulle part au Canada, on n'a tenu compte des droits des autochtones et on continue de le faire. La justice a été sans cesse différée, donc refusée. Le gouvernement continue à aliéner des terres faisant l'objet de revendications territoriales par les autochtones alors même que des négociations se poursuivent. Les droits de prospection et de mise en valeur ont été décernés par le gouvernement à des entreprises privées sur les terres ancestrales des autochtones sans que jamais aucun règlement ne soit intervenu. L'abattage, l'exploitation minière et d'autres formes de mise en valeur des ressources sont tolérés sur des territoires qui appartiennent toujours aux autochtones.

De grandes et petites villes sont construites sur des terres qui n'ont jamais été concédées par les autochtones. De nombreuses bandes indiennes des Prairies n'ont pas encore reçu les terres qui leur avaient été promises il y a cent ans dans les traités qu'elles ont signés. Elles attendent depuis cent ans de rentrer en possession d'un bien qui leur appartient, qui leur a été promis et sur lequel la loi leur reconnaît un droit de propriété.

Dans tout le Canada, les autochtones sont encore harcelés, dans l'exercice de leurs droits de chasse, de pêche et de piégeage, en dépit de jugements que les tribunaux ont rendus en leur faveur et de la reconnaissance de ces droits dans la Constitution du Canada.

Après l'échec de la conférence constitutionnelle de 1987 sur les droits des autochtones, le gouvernement fédéral a refusé de reprendre les négociations constitutionnelles avec les autochtones. Le premier ministre a même clos la conférence de 1987 plusieurs heures avant le moment prévu. Après le geste de désespoir qu'il a eu et son départ de la table de conférence, son gouvernement a cessé de financer les organismes autochtones au sujet des questions constitutionnelles.

C'est le gouvernement actuel qui a aussi réduit le financement de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones et empêché les étudiants autochtones de faire des études supérieures en plafonnant le budget.

C'est le gouvernement actuel qui a mis fin au financement des sociétés de communications des autochtones et de leurs organisations politiques. C'est le gouvernement actuel qui a décidé de majorer le tarif marchandises applicable aux denrées alimentaires expédiées vers les localités septentrionales et éloignées, de sorte que les habitants de ces régions sont maintenant contraints de payer le lait près de 6 $ le litre.

Tout cela s'est produit sous l'égide du premier ministre qui, au cours d'un exposé public en avril 1985, avait pourtant déclaré qu'il entendait renforcer le lien spécial qui unit le Canada à ses peuples autochtones. Il avait ajouté qu'il fallait faire en sorte que la Constitution protège le droit des autochtones, notamment leur droit à l'autonomie.

Le premier ministre était même allé jusqu'à affirmer qu'il fallait maintenir à leur niveau courant les crédits alloués en vue d'atténuer les graves injustices auxquelles les autochtones et leurs localités doivent faire face. Il avait ensuite ajouté que les programmes concernant les autochtones seraient élaborés dans le cadre de consultations ouvertes et publiques, tout particulièrement au niveau de la base.

Y a-t-il lieu de s'étonner si les autochtones éprouvent de la frustration et de la colère? Ils ont été témoins de l'aliénation de leurs terres et de leurs ressources ancestrales qui ont été bradées à leur insu et, le plus souvent, sans présenter pour eux d'avantages financiers. Quand il y en a, ces avantages financiers sont le plus souvent minimes, accordés à contrecoeur, et seulement parce que les autochtones sont prêts à se battre pour les obtenir.

La démarche visant à faire droit aux revendications territoriales des autochtones ne donne guère de résultat. Selon la politique actuelle, cette démarche oblige les autochtones à renoncer définitivement à leurs droits. Cette politique ne favorise pas leur droit à l'autonomie. Comment le gouvernement actuel peut-il justifier sa politique qui oblige les autochtones à renoncer à des droits que la Constitution du Canada leur reconnaît depuis 1982?

Le gouvernement n'a rien fait pour modifier sa politique dans le sens de la Constitution. Il n'est pas prêt à reconnaître que l'autonomie politique est un droit inhérent et que ce droit, les autochtones ne le détiennent ni du gouvernement fédéral, ni d'aucun autre gouvernement non autochtone. C'est un droit inhérent aux peuples autochtones qui ne demande qu'à être reconnu par le gouvernement fédéral.

Ce sont là des questions qui inquiètent beaucoup les peuples autochtones. Le gouvernement sait que si elles ne sont pas réglées à la satisfaction des parties, à la satisfaction des peuples autochtones, il pourrait bien ne pas avoir de règlement définitif dans le Nord.

En plus du nombre limité de revendications que le gouvernement négocie atuellement, il y a des centaines de revendications qui n'ont pas encore été résolues et de nombreuses revendications globales, qui viennent pour la plupart de Colombie-Britannique, ne se sont même pas rendues jusqu'à la table de négociation parce que le gouvernement refuse de traiter plus de six revendications à la fois.

Dans de nombreux cas, le mot «revendication» me dérange. Je rejette l'idée que ce mot suggère, c'est-à-dire que les peuples autochtones réclament à grands cris quelque chose que le gouvernement peut, par un effet de sa grande générosité, leur accorder. Nous ne réclamons rien au Canada. Nous défendons ce qui est à nous de droit, qui nous appartient et à quoi nous avons droit.

Le gouvernement doit comprendre qu'il ne nous fait pas de faveur en négociant avec nous. C'est nous qui faisons une faveur au gouvernement en acceptant de discuter avec lui et de déterminer comment nous partagerons notre pays et nos ressources avec le Canada.

La plupart des gens, dans ce pays, ne comprennent pas le processus des revendications territoriales. Dans ces négociations, le gouvernement essaie de conserver le plus qu'il peut et de donner le moins possible. Et, la plupart du temps, il tenait le gros bout du bâton.

Dans bon nombre de négociations de revendications territoriales, on a fait planer la menace d'une mise en valeur imminente des ressources. On en est parfois arrivé à un règlement bon nombre d'années après que cette mise en valeur ait été effectuée et que ce pourquoi le peuple s'est battu ait déjà été largement donné à quelqu'un d'autre.

Le gouvernement a parfois coupé le financement ou menacé de le faire lorsque les négociations n'allaient pas comme il le voulait. Il a aussi menacé de cesser complètement de négocier. Dans la négociation des revendications territoriales, les autochtones ont toujours eu à faire face aux menaces, aux tentatives d'intimidation et aux manoeuvres politiques du gouvernement fédéral.

Les autochtones en ont assez. Nous sommes déterminés à défendre nos droits, qui sont prévus dans la Constitution du Canada et que la Cour suprême a confirmés. La loi est de notre côté, et le gouvernement du Canada est assujetti à cette loi. Qui a déterminé que l'Arctique était un territoire canadien? Les Inuit ont-ils été consultés? Qui a accordé au roi de France le droit de donner aux Sulpiciens les terres des Mohawks? C'est là le genre de questions que les Canadiens doivent se poser. Comment vous sentiriez-vous si on vendait à d'autres, sans votre consentement, la terre où vous vivez et où vous avez bâti votre maison? Comment vous sentiriez-vous si on vous confinait dans un territoire de plus en plus petit?

• (1610)

Ce genre d'expropriation sans indemnisation existe au Canada depuis l'arrivée des premiers Européens. En mars dernier, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord une question à la Chambre des communes au sujet des rapports de la Commission canadienne des droits de la personne.

En 1988, la Commission a qualifié de tragédie nationale la situation des autochtones dans notre pays. En 1989, elle a affirmé n'avoir aucune raison de modifier ce jugement. J'avais alors demandé au ministre quelles mesures le gouvernement était disposé à prendre immédiatement pour mettre un terme à cette tragédie.

Le ministre m'a donné la réponse que le gouvernement donne habituellement. Il a parlé de l'importance des sommes dépensées, mais a convenu avec le président de la Commission des droits de la personne que la situation des peuples autochtones du Canada nécessitait d'importantes améliorations.

Qu'a fait le gouvernement pour améliorer la situation depuis que j'ai posé la question? Rien. Absolument rien. Il n'a fait qu'envoyer l'armée, 3 000 ou 4 000 hommes de troupe pour combattre une cinquantaine de Warriors ou moins.

Depuis le début de la crise d'Oka, le gouvernement a cherché à rester à l'écart. Il a essayé de nier toute culpabilité et de se décharger de toute responsabilité. Un conflit initial concernant un terrain de golf, un cimetière et une terre sacrée a dégénéré en confrontation militaire d'un genre que nous n'avons jamais connu au Canada et que, je l'espère, nous ne connaîtrons jamais plus.

L'incompétence dont le gouvernement a fait preuve lors de la crise d'Oka a resserré les liens entre les peuples autochtones d'une manière sans précédent.

En conclusion, je dois dire que nous ressentons tous de la honte par suite des événements de cet été tragique. Mais j'espère que cette amère expérience nous aura appris quelque chose. La force et la violence ne règlent rien. Elles ne font qu'engendrer plus de force et de violence.

Le gouvernement devrait immédiatement établir une commission d'enquête indépendante pour examiner les événements d'Oka, de Kanesatake et de Kahnawake. Sa

structure et son mandat devraient être définis de concert avec les peuples autochtones.

Dans son discours de ce matin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait la déclaration la plus étonnante qui soit au sujet du système canadien d'administration de la justice. Il a dit que ce système est le plus juste et le plus honorable qui soit au monde. Je voudrais bien savoir si le ministre a demandé à Donald Marshall son avis sur cette question.

Le ministre n'a-t-il pas lu le rapport d'enquête qui dit que notre système judiciaire a privé Donald Marshall de ses droits à toutes les occasions? Le ministre se rend-il compte que le système judiciaire dont il s'est tant vanté ce matin a condamné un homme à 11 ans de prison pour un crime qu'il n'avait pas commis, tout simplement parce qu'il était Indien? Si c'est là la norme juridique à laquelle le ministre voudrait que les peuples autochtones se soumettent, alors nous lui répondons: «Non, merci».

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Madame la Présidente, j'ai écouté le député de Nunatsiaq avec beaucoup d'intérêt parce qu'il nous est arrivé souvent d'avoir des échanges à la Chambre sur nos sujets de préoccupation communs touchant les autochtones qui vivent dans ce vaste pays qui est le nôtre.

Je l'ai entendu demander, au sujet de l'Arctique et des revendications territoriales s'y rapportant: «Qui a autorisé l'exploitation de cette terre?» J'aimerais savoir ce qu'il pense de la situation qui est le sujet de nos débats? Il est un fait que plusieurs peuples cohabitent au Canada et que des traités ont été conclus à l'égard de nombreuses régions du pays.

Je crois que le député faisait allusion à des revendications générales plutôt qu'à des revendications territoriales particulières se rapportant à des questions très précises relatives à des traités et à des terres en particulier. Comment conçoit-il tout cela personnellement? Comment concilier les divergences d'opinions quant à la propriété de terres déjà visées par des traités et où vivent déjà des gens?

Le député pourrait peut-être nous faire profiter de ses conseils extrêmement judicieux sur ce point.

M. Anawak: Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu toute la question.

Une chose que je voudrais répéter, car je l'ai mentionnée dans mon discours et la députée y a fait allusion, c'est qu'il n'y a jamais eu de traités dans le Nord, absolument aucun. Aucune terre n'a été concédée à des Européens ou à d'autres groupes, sauf à des groupes d'Inuit. En ce qui nous concerne, nous Inuit, nous vivons sur ces terres, nous les connaissons et elles nous appartiennent. Si le gouvernement veut négocier il doit le faire, au minimum, en partant du principe que les terres ne sont à personne. Il ne doit pas venir nous dire qu'il a un million et demi de milles carrés de terres et qu'il voudrait nous en donner une partie.

Ce que je veux dire, c'est que l'on part du principe que ces terres sont à quelqu'un et que nous devrions les réclamer.

En ce qui concerne les traités et les droits qui en sont issus, il faut se souvenir que les Européens sont venus, à partir de 1492, je pense—je lui rappellerai également que si elle peut mesurer son histoire au Canada en centaines d'années, nous pouvons mesurer la nôtre en milliers et dizaines de milliers d'années.

Lorsque les Européens sont venus, donc, ils estimaient qu'ils pouvaient s'approprier ces terres. Les peuples d'Amérique du Nord qui ne connaissaient pas la notion de propriété et qui avaient toujours partagé la terre, étaient prêts à la partager aussi avec les nouveaux venus. Il n'est donc pas question ici de justice, puisque ceux qui ont rédigé ces traités étaient dans une situation privilégiée. J'ai entendu parler de traités signés d'une croix. Alors, où est la justice si les traités ont été signés par des gens qui ne comprenaient pas leur signification?

Par ailleurs, certains de ces traités n'ont jamais été respectés. Je pense que la députée ferait bien de parler aux dirigeants autochtones et de leur demander ce que l'on peut faire pour corriger la situation, ce que l'on peut faire pour remédier aux injustices qu'on a commises à l'égard des autochtones?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Nunatsiaq. Je crois qu'il est bon que la Chambre entende ce qu'a à dire quelqu'un qui connaît, pour les avoir vécues, les difficultés des autochtones canadiens, les premiers habitants de notre pays, nos premières nations.

Le député a fait allusion à la déclaration qu'a faite un peu plus tôt aujourd'hui le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de notre système judiciaire.

Je viens de la Nouvelle-Écosse, et quiconque a vécu en Nouvelle-Écosse, ou quiconque lit les journaux publiés un peu partout au pays, et même dans le monde entier, a appris avec horreur les conclusions qu'a tirées la commission d'enquête Marshall à propos de l'administration de la justice en Nouvelle-Écosse. Madame la Présidente, je ne sais pas si vous ou d'autres députés avez lu ce document, mais je vous incite à le faire, si vous ne l'avez pas déjà fait. Ce document constitue une mise en accusation cuisante du système judiciaire en vigueur en Nouvelle-Écosse, il constitue en fait une mise en accusation cuisante du racisme inhérent au système judiciaire partout au pays.

Je sais qu'il est parfois difficile de séparer le problème d'Oka de l'ensemble des questions des autochtones, de leurs droits fondamentaux, des armes, de l'armée et de bien d'autres choses. Pourtant, une chose est claire. Les gouvernements canadiens successifs ont demandé aux autochtones de respecter nos lois, en leur faisant croire que notre mode de vie était meilleur que le leur. Ce faisant, nous avons détruit leur langue, nous avons contribué à éliminer leur culture et nous avons presque réussi à exterminer complètement les premières nations de notre pays.

• (1620)

Nous utilisons deux poids et deux mesures lorsque nous parlons de justice et de la nécessité pour les autochtones de déposer leurs armes en raison de la suprématie de la loi du pays. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien hoche la tête. Il sait qu'en Nouvelle-Écosse la communauté micmac a intenté un procès au gouvernement de cette province au sujet du traité de 1752. Les droits des autochtones ont ainsi été confirmés par la Cour suprême. Pourtant, la Nouvelle-Écosse, une province du Canada, un gouvernement souverain, refuse toujours d'accorder à la communauté autochtone les droits que la Cour suprême a confirmés conformément au traité de 1752. Nous avons donc deux poids et deux mesures.

Il est très facile de parler de faire respecter la loi. Mais, bien souvent, les gouvernements qui se sont succédé au Canada, libéraux, conservateurs et néo-démocrates, de même que les autorités provinciales, ont utilisé deux poids et deux mesures à l'égard des autochtones et des traités conclus avec eux en n'observant pas des droits que devraient avoir tous les citoyens du pays, autochtones et non-autochtones.

Je voudrais poser au député une question précise au sujet de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le premier ministre s'absentera le week-end qui vient pour participer à la conférence internationale. J'espère qu'il prête une oreille attentive. Un des articles de la charte traite du droit des enfants, partout dans le monde, à un enseignement dans leur langue et dans leur culture. Pourtant, lorsque le sous-comité a voyagé dans le pays, il a constaté que l'une des principales préoccupations de la communauté autochtone, c'est que le gouvernement ne prévoyait pas de ressources pour assurer l'élaboration de programmes d'études dans les langues autochtones du pays.

Le député peut-il faire une observation à ce sujet?

M. Anawak: Madame la Présidente, il est vrai que nous souffrons d'un manque de fonds ou que les fonds destinés aux programmes de langues autochtones dans le système d'éducation sont mal affectés.

Aujourd'hui, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons huit langues officielles dont six sont des langues autochtones. Les autres sont le français et l'anglais. J'espère que le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reconnaîtront la nécessité de prévoir l'enseignement des langues autochtones dans les programmes d'études comme nous le faisons ici pour le français et l'anglais. À mon avis, cette mesure s'impose dans certaines parties de la région. Dans l'est de l'Arctique, on devrait mettre sur pied un programme entièrement en inuktitut. Dans certaines parties de l'ouest de l'Arctique, on devrait choisir d'autres langues.

J'espère que le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reconnaîtront la nécessité d'investir suffisamment d'argent ou de réaffecter les fonds vers les programmes linguistiques.

J'aimerais, en passant, que le gouvernement du Canada reconsidère le financement de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, depuis le mois de juillet, la télévision inonde les foyers canadiens d'images troublantes de barricades et d'hommes masqués brandissant des fusils d'assaut. Un groupe d'individus fortement armés et aux visées idéologiques a récupéré un différend territorial qui avait éclaté à Oka et s'en est servi pour tenter de protéger, entre autres choses, des activités commerciales illégales. Leurs tactiques ont été celles de terroristes. Les *warriors* ont prétendu agir en représentants légitimes des Indiens, mais se sont complètement discrédités en brandissant des armes de grande puissance, en proférant des

menaces contre les autorités, en se livrant à la contrebande, en intimidant des Mohawks respectueux de la loi, en bloquant des voies de transport et en saccageant des propriétés privées.

Ce qui se passe à Oka n'est pas de la désobéissance civile: il s'y passe des activités violentes qu'aucune collectivité ne peut accepter de quelque façon que ce soit de tolérer. Le différend territorial qui a servi de prétexte au conflit d'Oka, et je ne veux pas du tout, madame la Présidente, minimiser les revendications territoriales importantes et historiques des peuples autochtones, et j'ai l'intention d'y revenir, mais le différend territorial en question qui a servi de prétexte au conflit d'Oka est réglé effectivement depuis longtemps, soit depuis que le gouvernement fédéral a fait l'acquisition du terrain en litige en juillet, avant que n'éclatent les incidents, en vue de le remettre aux Mohawks en cause. Cette mesure, soit dit en passant, est conforme à l'entente-cadre conclue il y a un an ce mois-ci entre les Mohawks de Kanesatake, la municipalité d'Oka et les gouvernements fédéral et provincial, mais que, malheureusement, certains dirigeants mohawks ont reniée formellement en mars dernier.

[*Traduction*]

Ce n'est donc pas ce terrain qui est l'enjeu des événements des dernières semaines. Mais c'est le fait que sur l'avis de conseillers juridiques étrangers, les Warriors retranchés derrière les barricades d'Oka tentent de faire reconnaître que leurs communautés sont indépendantes, que les lois canadiennes ne s'appliquent pas à leurs activités, qui comprennent la contrebande et les jeux d'argent. Ils ont tenté par divers moyens de contourner le système judiciaire canadien.

Leurs exigences ne sont pas simplement des choses sur lesquelles des gens raisonnables peuvent ne pas s'entendre, et décider de s'en tenir à cela. Elles remettent en question l'essence même du Canada.

Bref, ils ont tenté d'étendre le sens d'autonomie gouvernementale des autochtones à celui d'indépendance nationale. Je veux être bien clair sur ce point: l'octroi de l'autonomie gouvernemenale peut apporter un sentiment d'honneur et d'accomplissement aux autochtones, et une plus grande justice, mais cela ne signifie pas et ne signifiera jamais indépendance ou souveraineté nationale. Les terres des Mohawaks font partie du territoire canadien et les lois canadiennes s'y appliquent et doivent y être respectées. Tout le monde au Canada, les députés aussi bien que les Warriors, est tenu de se conformer au Code criminel. Si des exceptions au Code criminel étaient prévues pour des motifs liés à la couleur de la peau, à la race ou aux croyances religieuses, où pourrait-on arrêter ces distinctions dans un pays aussi diversifié que le Canada? Que pourrait-il y avoir de plus répugnant dans une démocratie qu'un système juridique basé sur les attributs des gens à leur naissance plutôt que sur l'égalité?

Il existe dans ce pays de nombreux moyens non violents, des moyens politiques et judiciaires, auxquels les gens peuvent recourir pour provoquer des changements. D'ailleurs, les autochtones ont fait preuve, traditionnellement, d'une attitude pacifique et noble au cours des années et cela, malgré les dures pressions et les exactions personnelles. Tout étudiant en histoire aurait pensé, j'en suis sûr, à la tolérance et à la générosité traditionnelles des peuples autochtones pour des raisons dont je parlerai dans quelques instants. Mais les Warriors ont préféré les armes et la violence, des moyens qui nous sont fondamentalement étrangers et qui sont contraires aux intérêts de tous les peuples autochtones.

• (1630)

[*Français*]

Deux Mohawks ont été tués le printemps dernier dans la réserve d'Akwesasne, à la suite d'une querelle liée aux jeux d'argent. Le caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec a aussi été tué en juillet dernier, lors de l'assaut de la police du Québec contre les barricades. C'est ce qui arrive quand des gens décident que la loi ne s'applique pas à eux.

Attribuer aux réclamations des *warriors* la même légitimité qu'aux doléances des autochtones nuit considérablement à la cause de ces derniers. Et c'est faire un tort énorme à la démocratie que de glorifier la violence et de minimiser la gravité des gestes que posent ceux qui y recourent. Les masques et les fusils font des images saisissantes, et augmentent les cotes d'écoute et les tirages, mais cela ne rend pas pour autant plus nobles ceux qui se servent de ces méthodes.

Les Forces armées du Canada ont démantelé les barricades et transfèrent graduellement leurs responsabilités à la Sûreté du Québec. Au moment où s'amorce ce désengagement graduel, je pense que tous mes collègues de la Chambre conviendront avec moi que le comportement de l'armée du Canada est peut-être l'aspect le plus édifiant de tout cet épisode tragique.

Les Forces armées canadiennes, depuis le général de Chastelain jusqu'au lieutenant-général Foster et au brigadier- général Roy, méritent nos éloges pour le haut degré de professionnalisme dont elles ont fait preuve pendant toute la durée de leurs opérations.

M. Lapierre: Mais ce n'est pas fini!

M. Mulroney: Non, ce n'est pas fini, le député a raison. Mais les Canadiens quand même leur doivent respect et gratitude pour la façon admirable dont ils se sont acquittés de leur difficile mission.

Le lieutenant-colonel, Robin Gagnon, le major Alain Tremblay, le jeune soldat, Patrick Cloutier, qui a tenu bon, calmement, devant des gestes très menaçants, et les autres membres de la 5e brigade ont fait preuve d'un grand courage dans des conditions de très grande provocation et nous ont montré qu'ils avaient une maîtrise presque surhumaine de leurs émotions.

Aucune attaque du centre de désintoxication bien sûr n'est prévue. Personne n'y est retenu, et surtout pas les enfants innocents qui devraient maintenant être à l'école. Ils peuvent quand même quitter quand ils le voudront.

[*Traduction*]

Les individus armés qui se terrent derrière les barbelés peuvent déposer les armes et accepter d'être placés sous garde préventive, ce qu'ils devraient—ce qu'ils doivent—faire. S'ils s'obstinent à rester où ils sont, qu'ils laissent partir les enfants. Les enfants devraient être libérés, ils devraient être à l'école.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Sinon, ils peuvent se confiner indéfiniment au centre de désintoxication. Dans l'un ou l'autre cas, le résultat sera le même. Comme tous les Canadiens, ils devront se soumettre à l'appareil judiciaire canadien. Les députés ont aujourd'hui la possibilité de s'exprimer d'une voix unique en demandant aux Warriors de déposer les armes et de s'en remettre à l'un des meilleurs systèmes de justice du monde, le système judiciaire canadien.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Une fois que les armes auront été déposées. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Sauf pour les autochtones.

M. Mulroney: Mon collègue a parfaitement raison. Il y a eu de très malheureuses exceptions à mon affirmation et je serai heureux. . .

Une voix: Sauf pour les autochtones.

M. Mulroney: Oui, bien sûr, et je serai très très heureux de m'en occuper parce que le fait que nous ayons un excellent système judiciaire qui se compare avantageusement aux autres systèmes judiciaires du monde ne veut pas dire qu'il ne s'est pas commis de graves erreurs et de graves abus. Ces erreurs et ces injustices qui ont récemment frappé tout particulièrement les autochtones constituent une tragédie particulière et tous les députés à la Chambre souhaitent remédier à la situation.

Une fois que les armes seront déposées, nous serons en mesure de remettre le terrain en litige aux citoyens de Kanesatake. Nous serons libres aussi d'envisager de nouveaux moyens de régler leurs revendications territoriales historiques. Entre-temps, il y a beaucoup à faire, et beaucoup de doléances légitimes à considérer, dans cette région et ailleurs au Canada.

Au cours de la dernière année, nous avons calmement mis au point avec les leaders autochtones un plan d'action visant à régler un certain nombre de questions touchant l'ensemble des peuples autochtones du Canada. Le temps est venu de commencer à mettre ce plan en oeuvre. Les peuples autochtones du Canada, en tant que premiers occupants du territoire, méritent qu'on leur accorde une place particulière dans ce pays en conformité des drois ancestraux et issus de traités que leur reconnaît la Constitution. Ces faits ont souvent été négligés, au cours des siècles, au Canada, et il est temps que l'on entreprenne de réparer cette injustice.

Notre programme sera ancré dans la réalité. Ce n'est un secret pour personne qu'ils ont trop souvent été traités avec indifférence, injustement et parfois même illégalement, depuis le jour où les premiers Européens ont mis le pied sur ce continent. L'histoire du Canada nous rappelle que la dignité des Indiens s'est trop souvent heurtée au cynisme et que leur générosité ne leur a trop souvent apporté que de l'exploitation.

Les cultures des peuples autochtones du Canada sont restées méconnues et peu appréciées. Beaucoup de gens se rappellent encore que des petits Indiens se faisaient punir à l'école parce qu'ils parlaient leur propre langue.

Les premiers Canadiens n'avaient pas la liberté de parole dans leur propre pays.

À partir de 1876, en vertu de la Loi sur les Indiens, ces peuples qui n'avaient jamais connu de frontières nationales ont dû obtenir un laissez-passer pour pouvoir sortir de leurs réserves, des réserves médiocres et pitoyables. En fait, ce n'est qu'en 1960—c'est dire combien la tragédie fut énorme et prolongée—que les Indiens canadiens ont été complètement affranchis. Et je pourrais ajouter, parce que je dévoilerai demain une statue à la mémoire du très honorable Lester B. Pearson, que cette mesure a été prise alors qu'il siégeait à la Chambre et que le très honorable John Diefenbaker était premier ministre du

Canada, et qu'elle fut appuyée fermement par tous les partis politiques.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il est extrêmement ironique de constater que les premiers Canadiens ont été les derniers admis au suffrage et il faut se rendre compte aussi que les Canadiens d'aujourd'hui n'ont pas besoin de fouiller dans leurs livres d'histoire pour trouver des exemples du racisme, du paternalisme et de la dépendance qui ont tant nui au bien-être et à la dignité des peuples autochtones.

Il est bien évident que les choses sont encore loin d'être parfaites. Qu'on songe par exemple au cas le plus récent, soit l'injustice faite au Micmac Donald Marshall junior, de la Nouvelle-Écosse. De toutes les tragédies des dernières années, je pense que celle-là se distingue vraiment par son caractère. Il est tout à l'honneur de M. Marshall et, indirectement je suppose, de tous les Canadiens qu'on ait fini par corriger cette injustice même s'il a fallu beaucoup de temps pour ce faire. J'espère, en tant que premier ministre du Canada, que d'autres Indiens n'auront jamais à subir pareil tort.

Des bavures commes celles-là souillent notre réputation et entachent notre histoire. Mais si le progrès exige de reconnaître les réalités du passé, il nous commande de tenir compte des réalités contemporaines. L'une d'elles est que les autochtones du Canada trouvent leur compte, comme tous les Canadiens, à faire partie d'une société progressiste et prospère.

Ils jouissent des mêmes droits que la Constitution confère à tous les Canadiens, même si on peut vraiment se demander parfois si l'on en comprend bien l'application, et ils sont censés jouir de droits spéciaux qui ne sont conférés qu'à eux seuls, bien que, là aussi, les faits les mettent parfois gravement en péril. Les peuples autochtones du Canada ont fait des progrès ces dernières années. Écoutez par exemple ce qu'a écrit M. Georges Erasmus, chef national de l'Assemblée des premières nations, dans son rapport annuel à ses pairs réunis à Whitehorse en mai dernier. Je cite:

> Au cours des 20 dernières années, le paysage a beaucoup changé pour les Premières Nations.
>
> Je peux résumer ces changements en disant que nous avons davantage pris en main nos propres vies et nos propres affaires.
>
> Jetez tout simplement un regard en arrière: en 1970, tout le financement était essentiellement sous le contrôle du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère des Affaires indiennes (MAINC); à présent, 20 ans après, nous gérons le gros de nos finances.
>
> Dans le domaine de l'éducation, un grand nombre d'écoles sont à présent sous notre propre contrôle; il y a 20 ans, le MAINC ou les églises en avaient la charge entière.
>
> En 1970, nous avions à peine 1 000 étudiants au niveau postsecondaire; à présent, nous en avons près de 17 000!

• (1640)

D'après nos statistiques, il y en aurait en fait 18 500.

> La question du logement dans les réserves demeure une préoccupation sérieuse, mais même là, nous devons accuser une certaine amélioration au cours de ces derniers 20 ans.

Le chef Erasmus a raison quand il dit que certains progrès sont réalisés malgré la pauvreté qui règne dans trop de réserves. Plus de 30 p. 100 des logements actuels des Indiens ont été construits depuis 1984 et encore 35 p. 100 de ces logements ont subi des rénovations majeures depuis cette date.

Il y a eu des progrès dans d'autres domaines aussi. Par exemple, en 1960, l'espérance de vie chez les Indiens inscrits était de 60 ans; elle est maintenant passée à 70 ans.

En 1960, le taux de mortalité infantile était de 82 pour 1 000 naissances vivantes; il est maintenant passé à 13 pour 1 000. On peut tenir ces statistiques soit pour encourageantes, soit pour décevantes, selon le point de vue où on les envisage. Quoi qu'il en soit, je crois que si l'on se place dans le contexte des propos de Georges Erasmus, tout progrès, si difficile qu'il soit à réaliser, est cumulatif. Je suis d'accord avec le chef Erasmus lorsqu'il dit que, dès l'instant où les Canadiens de bonne volonté conjuguent leurs activités avec celles des autochtones, des progrès solides et tangibles peuvent s'accomplir et s'accomplissent chez nous. Je suis optimiste quand je songe à l'avenir des autochtones, à la condition que nous puissions maintenir un certain niveau de collaboration et je sais que les députés de tous les partis à la Chambre des communes sont déterminés à atteindre cet objectif.

Il est encourageant aussi de constater qu'il existe maintenant plus de 5 000 entreprises indiennes dans les réserves, alors qu'il n'y en avait très peu en 1960.

Les peuples autochtones du Canada ont aussi fait de grand progrès en amenant les tribunaux à reconnaître leurs droits ancestraux sur le territoire. En 1973, après leur rejet du Livre blanc du gouvernement de l'époque, la décision de la Cour suprême dans l'affaire Calder a entraîné un réexamen de la politique concernant les revendications territoriales. Il s'est accompli d'importants progrès depuis dans le règlement des revendications territoriales globales.

Je fais allusion aux diverses ententes conclues, notamment avec le Conseil Attikamek-Montagnais, en juin 1988, avec le Conseil tribal nishga, en juillet 1989, avec le Conseil des Indiens du Yukon, en mars de cette année,

avec les Dénés et les Métis en avril (quoique certains membres de la nation Déné ont cherché par la suite à la faire modifier) et avec les Inuit de l'est de l'Arctique en avril dernier également.

Par exemple, la seule entente sur les revendications territoriales des Indiens et des Inuit de l'Arctique, si elle est ratifiée par toutes les parties concernées, les rendra irrévocablement propriétaires d'un territoire de 575 000 kilomètres carrés, en plus de leur accorder des indemnités financières de plus de 1,3 milliard de dollars. La surface combinée de ces terres qui seront transférées aux Indiens et aux Inuit sera aussi grande que celle des quatre provinces de l'Atlantique et fera des autochtones du Nord canadien les plus importants propriétaires fonciers de l'Amérique du Nord. Ce n'est pas un miracle, ce sont plutôt des progrès solides qui montrent de quoi le Canada est capable quand toutes les parties et nous tous travaillons ensemble.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Donc, des progrès sont accomplis en travaillant dans les limites de la loi. Au plan constitutionnel, on l'a constaté, les progrès sur les questions autochtones, comme sur toute autre question d'ailleurs, sont plus difficiles. Ni les propositions faites par le gouvernement fédéral sur l'autonomie gouvernementale, ni d'autres faites par les gouvernements provinciaux et des groupes autochtones ne sont parvenues à recueillir suffisamment d'appuis pour qu'une modification soit apportée à la constitution canadienne. Et cet été, le projet de tenir une série de conférences des premiers ministres consacrées exclusivement aux questions intéressant les peuples autochtones s'est évanoui avec l'échec de l'Accord du lac Meech. Malgré ces reculs, il demeure que la Constitution et la jurisprudence de plus en plus impressionnante qui s'en inspire ont renforcé les droits des autochtones canadiens.

Néanmoins, personne ne doute qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

[*Traduction*]

Je voudrais énoncer très brièvement, en résumé, les grandes lignes du programme de mon gouvernement qui vise à préserver la place spéciale qui revient dans notre société aux premiers occupants du territoire, en tenant compte des droits ancestraux ou de droits issus de traités que leur reconnaît la Constitution.

Ce programme qu'il faut entreprendre, à mon avis, aura quatre grands volets: les revendication territoriales; les conditions économiques et sociales dans les réserves; les rapports entre les peuples autochtones et les gouvernements; et les préoccupations des peuples autochtones dans la société canadienne contemporaine.

La consultation des peuples autochtones et le respect des responsabilités fiduciaires de la Couronne à leur égard feront partie intégrante du processus dès le début. Mais nous avons l'intention de rompre radicalement avec le statu quo. Il n'y a pas de question plus urgente que celle des revendications territoriales. Nous nous proposons de prendre trois initiatives parallèles.

Tout d'abord, nous accélérerons le règlement des revendications particulières, c'est-à-dire celles qui résultent de l'incurie ou des méfaits du gouvernement, par le passé, relativement à des traités existants et à la Loi sur les Indiens. Nous sommes conscients qu'il est essentiel, pour mener cette tâche à bien, d'accroître les ressources qui y sont consacrées, et ce sera fait.

La deuxième initiative que nous allons prendre sera de nous assurer que les obligations juridiques contractées il y a parfois plus d'un siècle concernant le transfert de droits fonciers aux Indiens visés par des traités soient enfin respectées. Nous nous sommes déjà entendus avec le gouvernement de la Saskatchewan et la Fédération des nation indiennes de Saskatchewan pour entreprendre des négociations. Et nous souhaitons vivement amorcer le même processus en Alberta et au Manitoba. Ce processus, une fois lancé, appliqué avec détermination par le gouvernement fédéral et appuyé par tous les partis représentés au Parlement fédéral, procurera des avantages considérables aux autochtones du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Troisièmement, nous voulons accélérer les négociations sur les nouveaux traités, soit les revendications globales dont le nombre était jusqu'ici limité à six à la fois.

On parle de revendications globales dans les cas où il n'y a jamais eu cession juridique de droits ancestraux à la Couronne, ce qui crée une incertitude quant à la propriété des terres en litige, tant pour les autochtones que pour les non-autochtones.

Jusqu'à maintenant, c'est en Colombie-Britannique qu'il y a le plus de revendications non encore réglées. En juillet, le premier ministre Vander Zalm a rompu avec la politique de cette province, maintenue pendant des dizaines d'années par les gouvernements néo-démocrates et créditistes, de ne pas participer aux négociations sur ce genre de revendications. Je tiens à féliciter le premier ministre Vander Zalm d'avoir renoncé à cette regrettable politique qui aurait dû être modifiée il y a longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Afin d'accélérer le règlement des revendications, le gouvernement abandonnera sa politique qui consistait à limiter à six le nombre de négociations pou-

vant être menées à un même moment. Et nous allons envisager d'autres innovations comme la conduite de négociations à l'échelle régionale ou provinciale.

• (1650)

Le deuxième objectif du plan d'action du gouvernement sera d'améliorer les conditions de vie sur les réserves indiennes. Nous sommes prêts à coopérer avec les dirigeants indiens et les gouvernements provinciaux, afin d'apporter une série d'améliorations aux programmes et services communautaires de base, comme l'eau courante et les égouts dont l'installation s'impose d'urgence dans de nombreuses régions du pays.

Cependant, nous attendrons des communautés autochtones qui en ont les moyens qu'elles assument une part de responsabilité de plus en plus importante dans le financement de leur développement économique et des services supplémentaires dont elles ont besoin.

Faire en sorte que tous nos concitoyens autochtones aient des possibilités comparables à celles des autres Canadiens de participer à la croissance d'un pays aussi vaste que le nôtre n'est pas une tâche facile.

Les gouvernements fédéral et provinciaux—et je sais que certains mettent en doute cette affirmation, mais c'est pourtant un fait—consacrent beaucoup plus d'argent au financement de programmes destinés aux autochtones que tout autre pays du monde. À elles seules, les dépenses fédérales à ce titre excèdent les quatre milliards de dollars par année et, pourtant, malgré ces énormes dépenses, de terribles problèmes persistent.

On dépense beaucoup d'argent à cette fin. Dieu sait que nous avons les bureaucrates pour le prouver. Certains d'entre eux sont excellents et accomplissent un travail remarquable, mais le fait est que les programmes laissent, pour leur part, beaucoup à désirer. On continue de mettre en oeuvre des programmes sociaux inacceptables pour s'attaquer à des problèmes allant du chômage à l'abus des drogues et de l'alcool. Ces problèmes ne peuvent pas être réglés du jour au lendemain.

Une voix: Et l'éducation?

M. Mulroney: Pour ce qui est de l'éducation, je sais qu'on ne peut régler complètement la question à coup de dollars seulement, mais, chose certaine, tous les Canadiens reconnaissent que nous faisons beaucoup mieux à l'heure actuelle que dans le passé sur ce chapitre.

[*Français*]

Il faut plus que de l'argent pour réaliser des progrès. Il n'y aura de progrès que si l'on redéfinit complètement la relation juridique dégradante, anachronique et excessivement coûteuse qui existe entre les peuples indiens et le gouvernement.

La Loi sur les Indiens n'a subi que très peu de modifications depuis l'époque victorienne. Elle favorise le maintien des Indiens en situation de dépendance envers l'État, les brime dans leurs aspirations tout à fait légitimes et les blesse dans leur dignité. Elle abaisse les Indiens aussi bien que les non-Indiens.

Lors de la nouvelle année, nous allons annoncer les premières d'une série de modifications qui seront apportées à la Loi sur les Indiens à la suite du travail que nous accomplissons présentement avec leurs dirigeants. Le but visé au départ est d'intégrer dans l'ensemble du processus le mécanisme de consultation et de respect des responsabilités fiduciaires de la Couronne envers tous les peuples autochtones.

Mais nous avons l'intention d'aller bien au-delà du *statu quo*. Et l'objectif ultime est d'étendre la capacité des autochtones d'assumer leur autonomie dans le cadre de la Constitution canadienne. La Constitution canadienne, même si elle n'est pas parfaite, est suffisamment souple pour laisser aux peuples autochtones amplement de latitude pour se charger du développement de leurs collectivités, améliorer leurs régimes sociaux et leurs systèmes d'éducation, se doter d'infrastructures économiques, bref pour mener leur vie en accord avec leur propre culture. Par exemple, le gouvernement veut trouver des moyens pratiques par lesquels les communautés autochtones pourront exercer effectivement un plus grand contrôle sur l'administration de la justice.

Mais l'autonomie gouvernementale peut se traduire en une meilleure relation entre Canadiens autochtones et non autochtones, une relation fondée sur la confiance, le respect et la dignité humaine.

[*Traduction*]

L'établissement d'une telle relation exige la compréhension et l'appui de tous les Canadiens. C'est pourquoi nous avons l'intention, plus tard cet automne, dans le cadre d'une vaste initiative en faveur de l'unité canadienne, de lancer une étude approfondie sur la place fondamentale et le rôle des peuples autochtones dans la société canadienne d'aujourd'hui.

Le plan d'action que je viens d'exposer est très vaste. Son objectif est de créer une nouvelle relation entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Nous ne sommes pas certains de réussir et nous avons bien des exemples d'échecs au cours des décennies pour nous montrer à tous combien il sera difficile de réaliser nos objectifs et pour nous faire comprendre l'importance de la responsabilité que nous acceptons, en nous lançant dans le projet en question. Il faudra de l'imagination et de la persévérance.

Il faudra avoir le courage de regarder la réalité en face, l'honnêteté de voir les choses telles qu'elles sont et la détermination de corriger la situation pour les générations futures. Il faudra surtout que les autorités gouver-

nementales et les peuples autochtones se montrent capables d'un leadership ferme et soutenu. Mais nous pouvons y parvenir, pourvu que les autochtones et les non-autochtones et tous les députés travaillent ensemble à cette dimension essentielle de notre vie nationale. Je donne au peuple canadien l'assurance que le gouvernement du Canada va faire tous les efforts possibles pour y arriver.

Des voix: Bravo!

Mme Blondin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Serait-il possible de poser quelques questions au premier ministre? Il est le principal porte-parole du gouvernement et le principal fiduciaire à l'égard des peuples autochtones. J'espère pouvoir démontrer qu'on peut parvenir à nos fins par la coopération, en l'absence de toute confrontation, chose qu'il niera, j'en suis persuadée.

Mme le vice-président: Le Règlement ne prévoit pas une période de questions et d'observations lorsque le temps de parole de l'orateur est illimité. Bien entendu, je suis au service de la Chambre et je vais donc demander le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je remercie le premier ministre d'avoir saisi l'occasion de traiter de cette question très importante.

Nous avons tous trouvé l'été difficile et, à certains moments, les choses ont plutôt bardé. Je comprends cependant que le traitement des problèmes particuliers auxquels sont confrontés à l'heure actuelle les autochtones et le gouvernement constitue un lourd fardeau.

Je fais appel au premier ministre en posant la question suivante: pourquoi le projet de loi C-269, Loi constituant la Fondation des langues autochtones, qui aurait contribué dans une certaine mesure à garantir des droits linguistiques et culturels aux autochtones, pourquoi ce projet de loi a-t-il été rejeté suite à une série de manoeuvres au cours des six derniers mois? J'avais besoin du consentement unanime. Le NPD était d'accord, mais pas le gouvernement.

Je demande également pour quelle raison n'aurions nous pas pu examiner les suggestions du comité Charest dans le cadre du débat constitutionnel des six derniers mois? Pourquoi n'avons-nous pas pu obtenir que la Constitution contienne l'énoncé expres de deux phrases que les autochtones souhaitaient y faire intégrer pour être reconnus comme une caractéristique fondamentale du pays? Pourquoi les programmes destinés aux autochtones, comme le programme de communications, ont-ils été gravement comprimés?

Si je dis cela au premier ministre, c'est qu'il existe un élément de méfiance réel. Je lui dis en toute sincérité que le manque de confiance semble être le problème en l'occurence. La communauté autochtone n'a pas l'impression que la confiance règne et ne croit pas que tous les moyens possibles de négocier honnêtement, et sincèrement un désengagement pacifique et honorable ont été épuisés.

Le premier ministre peut-il assurer aux peuples autochtones du Canada, y compris à tous les Mohawks, que ce qui s'est passé ne constitue pas une tentative pour humilier la communauté autochtone de l'échec de l'accord du lac Meech ou pour d'autres raisons?

• (1700)

M. Mulroney: Normalement, je m'abstiendrai de répondre à cette dernière question parce que mon collègue sait très bien, je pense, que nous cherchions avec conclu l'Accord du lac Meech à établir un programme particulier. Il a échoué, malgré l'appui très solide qu'il a reçu à la Chambre du Parti libéral, du NPD et des conservateurs. Seule l'histoire décidera, en temps opportun, si c'était une bonne tentative pour apporter un peu d'harmonie et d'unité au Canada.

Je voudrais montrer au député pourquoi je pensais que c'était important. Un des devoirs qui m'incombait quand je suis devenu premier ministre c'était de présider des réunions dans le cadre de l'accord constitutionnel de 1982, pour essayer de proposer un amendement à la constitution concernant l'autonomie politique des autochtones au Canada. je crois que j'ai présidé deux de ces réunions.

Il s'en est fallu de très peu que l'on adopte un amendement constitutionnel historique qui aurait apporté la justice fondamentale et un changement très bénéfique aux collectivités autochtones dans tout le Canada. Je ne sais pas où cela nous aurait conduit mais je suis convaincu, et c'était aussi l'opinion des chefs autochtones, qu'il présentait toutes les chances d'apporter à la longue une différence fondamentale dans la vie des autochtones.

Cet amendement constitutionnel n'a pas été adopté en 1985 ni en 1986, parce que, quand le moment est venu de compter les partenaires à la table des négociations, il en manquait un et c'était le Québec. Cette province n'y participait pas à ce moment-là parce que, estimait-elle, en 1982 ces propres conditions n'était pas remplies pour des raisons dont nous ne parlerons pas aujourd'hui. Ainsi, pour réussir à vraiment faire justice aux autochtones, il était essentiel, à mon avis, de ramener le Québec de son plein gré dans le giron constitutionnel afin qu'il puisse voter en faveur de la justice autochtone.

Un de mes plus grands regrets en ce qui concerne le lac Meech—et, comme je l'ai dit, nous laisserons les historiens analyser cet événement pour nous tous—c'est que je croyais fermement que le fait de ramener le Québec à la table des négociations constitutionnelles contribuerait à assurer une plus grande justice aux autochtones du Canada en raison de la position du gouvernement du Québec à cet égard.

Je veux dire à ma collègue, en réponse à la remarque qu'elle a faite, que, bien que personne ne puisse obtenir tout ce qu'il veut, ce que je voudrais avant tout au Canada, c'est l'égalité et la justice pour les autochtones. Chaque jour, les autochtones se voient refuser ces droits fondamentaux.

C'est un problème qui surgit fréquemment, par exemple, dans un système de débat contradictoire comme celui que nous avons ici, à la Chambre des communes. Il a été question de réductions. C'est vrai. Cependant, ce qu'on n'a pas dit, c'est que, pendant la même période, les autochtones du Canada ont bénéficié de 200 millions de dollars de plus dans des secteurs comme l'éducation et la santé et le bien-être social. Le gouvernement, avec la collaboration d'autres groupes, a décidé qu'il était préférable de retirer 20 millions de dollars d'un secteur donné et de verser 200 millions dans un autre secteur.

Une voix: C'était une erreur.

M. Mulroney: Mon collègue dit que c'était une erreur.

Mme Finestone: J'ai dit qu'il s'agissait de réductions dans le secteur des communications.

M. Mulroney: La députée de Mount Royal a raison. Nous avons retiré cette somme du secteur des communications et nous l'avons décuplée pour la verser ensuite dans le secteur de la santé et du bien-être social. Je crois que c'était là une bonne décision pour les autochtones.

Des voix: Bravo!

Permettez-moi simplement de conclure par une observation sur la façon dont moi, premier ministre du Canada, je considère nos premières obligations. Il y a le fait que nous avons conclu des ententes, et j'étais dans les Territoires du Nord-Ouest tout comme le ministre de l'époque; nous avons conclu un grand nombre de nouveaux accords relatifs à des revendications territoriales. Je ne dis pas qu'ils sont parfaits.

Mme Blondin: Les gens sont divisés.

M. Mulroney: Je m'en suis bien rendu compte et je m'en rends compte aujourd'hui. Je suis conscient qu'a posteriori, les opinions divergent lorsqu'il s'agit de décider si ce traité particulier est bon. Cela se produit plus souvent que l'on pense. Mais il reste que nous sommes arrivés à un règlement extraordinaire des revendications territoriales avec les peuples autochtones des territoires. Une si grande étendue de terres, un investissement financier tellement considérable qu'à mon avis, il y a là des éléments capables de rassembler les autochtones et de leur fournir ce qu'ils ont toujours voulu, je crois, c'est-à-dire des terres, un certain contrôle et de l'argent, de sorte qu'ils deviendront autosuffisants, et l'autosuffisance, pour les autochtones, c'est la dignité.

Ce que les autochtones du Canada recherchent avant tout, et je me suis engagé à les aider, c'est la dignité.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Je crois que nous avons épuisé la période de dix minutes prévue pour les questions et réponses.

La députée de Vancouver-Est a la parole pour un rappel au Règlement.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je me demande si le premier ministre serait d'accord pour dire qu'il ne serait que justice d'accepter aussi une question de ce côté-ci de la Chambre. J'estime que le principe d'équité revêt une grande importance.

Mme le vice-président: Il est passé 17 heures, et nous devrions passer aux initiatives parlementaires. Si, par contre, la Chambre consent unanimement à ce que l'autre parti pose une question supplémentaire, je me plierai à la volonté de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

LA CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ ENTRE LES MAINS D'UNE SOCIÉTÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur la concurrence de façon que le Directeur des enquêtes et recherches détermine, lorsqu'il examine un projet de fusion, dans quelle mesure la concentration de la propriété entre les mains d'une société est conforme à l'intérêt public, évite les conflits d'intérêt entre les opérations commerciales financières et non financières fusionnées et est gage d'une baisse des prix d'innovations, et d'autres avantages d'ordre public.

Mme le vice-président: Les députés auraient-ils l'amabilité d'aller poursuivre leurs conversations dans les coulisses pour que la présidence puisse entendre le député depuis l'autre extrémité de la salle.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, comme la Chambre le sait, la Loi sur la concurrence a été invalidée par suite de la décision que la Cour supérieure du Québec a rendue en avril dernier. À mon avis, cela signifie que le moment est venu de réviser cette loi, ce que la motion M-58 vise précisément à faire. Ce que je propose, c'est d'examiner la Loi sur la concurrence qui est entrée en vigueur en 1986. Nous avons eu trois ans pour l'observer. Il est temps, me semble-t-il, d'examiner l'expérience que nous avons eue à propos de la nouvelle Loi sur la concurrence de 1986.

• (1710)

Bien des choses se sont produites ces quatre dernières années. Nous avons connu trois années records sur le plan des fusions et des acquisitions, puisque chaque année, de 1987 à 1989, les prises de contrôle ont correspondu à près de 30 milliards de dollars.

Il s'agit d'une importante restructuration de la propriété dans ce pays qui, à mon sens, atteint des proportions rarement vues dans l'histoire économique du Canada. Beaucoup d'entre nous sont parfaitement au courant de ces importants changements, de ces prises de contrôle: l'acquisition de Okeefe par Molson, l'achat de Wardair par PWA, l'entente Amaco-Dome, la prise de contrôle de Texaco Canada par Imperial Oil, pour n'en nommer que quelques-unes.

La motion nº 58 vise à régler un aspect de la Loi sur la concurrence qui est un sujet d'inquiétude. Il est possible d'approuver des fusions si des «gains en efficience» semblent en découler. Ce critère est, à mon avis, trop vague, lorsqu'il s'agit d'évaluer la grande restructuration de l'économie canadienne dont nous sommes actuellement témoins. Il me semble que ce critère accorde trop de pouvoir discrétionnaire au directeur des enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence.

La motion que je présente vise à mieux guider le directeur lorsqu'il évalue s'il faudrait approuver un projet de fusion ou non. La motion M-58 permettrait dans le cadre de la Loi sur la concurrence de déterminer si un projet de fusion donnerait lieu à une plus forte concentration de la propriété entre les mains d'une société et si cette plus forte concentration influerait de façon négative sur l'économie canadienne.

Le Canada est l'un des rares pays au monde où les lois sur la concurrence ne tiennent pas compte, pour ce qui est de l'évaluation des fusions, de l'importance de la part du marché, par exemple, dans des économies industrielles comparables dans le monde industrialisé. Les lois allemandes limitent la part du marché à 40 p. 100 dans le cas d'une entreprise dans une industrie donnée et à seulement 25 p. 100 dans le cas d'un conglomérat.

La Grande-Bretagne et les États-Unis ont aussi des critères de taille pour limiter la concentration des sociétés. En tout cas, il est fort peu probable que ces pays permettraient que deux sociétés contrôlent plus de 90 p. 100 du marché de la bière.

En Grande-Bretagne, par exemple, Elders les propriétaires d'O'Keefe ont été empêchés par trois fois d'acquérir une autre brasserie pour éviter une baisse de la concurrence. Notre loi sur la concurrence ne contient aucune disposition qui précise que les projets de fusion doivent garantir les emplois existants ou même en créer de nouveaux Créer des emplois peut certainement être considéré comme un «gain en efficience». La loi devrait le spécifier.

Il faudrait aussi tenir compte de l'innovation. Notre loi sur la concurrence devrait garantir que les entreprises innovatrices et dynamiques ne sont pas étouffées par les grandes entreprises plus soucieuses de faire disparaître la concurrence que de créer de nouveaux produits et de nouvelles technologies. La motion M-58 vise seulement à rendre la définition des «gains en efficience» plus précise dans la Loi sur la concurrence.

Il me semble paradoxal que dans un monde où les sociétés parlent tant du marché et de la concurrence nous devions débattre une mesure législative qui les force à se faire concurrence.

Le principe fondamental de la motion M-58, c'est qu'une société bien pensée vaut mieux que deux sociétés fusionnées mal à propos. C'est un principe qu'il importe de respecter si nous voulons avoir une économie dynamique et concurrentielle.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le député de Nickel Belt a demandé à la Chambre d'examiner une modification à la Loi sur la concurrence de façon que le Directeur des enquêtes et recherches détermine, lorsqu'il examine un projet de fusion, dans quelle mesure la concentration de la propriété entre les mains d'une société est conforme à l'intérêt public et est gage d'une baisse des prix, d'innovations, d'emplois et d'autres avantages d'ordre public. Toutefois, la loi prévoit déjà qu'on examine certaines de ces questions. Il est donc inutile que la Chambre envisage de modifier la loi.

Dans le monde entier, on reconnaît de plus en plus l'avantage qu'il y a à laisser les forces du marché promouvoir la croissance économique et les changements structurels. La preuve en est que de nombreux pays, développés comme en voie de développement, comptent de plus en plus sur les mécanismes du marché. Cette tendance témoigne des nombreux avantages des marchés concurrentiels.

Du point de vue des consommateurs, y compris des moins fortunés d'entre eux, la concurrence est une force qui suscite des épargnes considérables et un accroissement du revenu net. Elle garde les entreprises vigilantes et rentables, caractéristiques qui prennent de plus en plus d'importance dans un environnement commercial plutôt international.

La concurrence restreint l'exercice unilatéral ou arrangé du pouvoir commercial. Elle assure une place aux petites entreprises, permettant la création de nouvelles entreprises et récompensant la créativité. En outre, une libre concurrence préserve en même temps le caractère démocratique des institutions politiques et sociales du Canada. Il est donc évident que la concurrence n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen d'améliorer le bien-être de la société.

Au Canada, la Loi sur la concurrence est la principale loi-cadre qui protège et favorise une saine concurrence. Il s'agit d'une loi générale d'application générale. Dans la mesure où la politique en matière de concurrence est de protéger les forces du marché, les prix se trouvent à mieux refléter la situation de la demande et les coûts de production, ce qui favorise une utilisation vraiment productive des ressources. Ce faisant, la politique en matière de concurrence réduit la nécessité de recourir à des formes plus interventionnistes de contrôle, telles la réglementation et la nationalisation.

En principe, il devrait être suffisant de s'assurer que la structure et le comportement du marché assurent un niveau acceptable de concurrence. La réalisation d'un bon rendement industriel peut alors être laissée aux forces du marché, sans intervention gouvernementale indue. À cette fin, les lois canadiennes en matière de concurrence ont toujours cherché à interdire certaines pratiques commerciales restrictives qui empêchent une utilisation optimale des maigres ressources nationales.

Les objectifs de l'actuelle Loi sur la concurrence sont, comme il est énoncé dans le préambule de la loi, et je cite:

> La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne, d'améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada, d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne, de même que dans le but d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

• (1720)

L'examen des fusions aux termes de la Loi sur la concurrence est régi par cette déclaration. De plus, le fait de garantir aux consommateurs des prix concurrentiels et un choix de produits constitue le fondement de la notion d'examen des fusions. Les fusions qui pourraient vraisemblablement tuer ou réduire la concurrence au Canada, soit celles qui auraient sans doute pour résultat une hausse des prix ou une baisse de la qualité, etc., peuvent faire l'objet d'une ordonnance d'un tribunal, sauf si la fusion est compensée par un gain de productivité. Il ne fait aucun doute que les intérêts des consommateurs dans de meilleurs prix sont protégés par la loi actuelle.

En forçant les prix à se fixer à des niveaux qui reflètent plus fidèlement les coûts et la demande, la politique relative à la concurrence favorise une utilisation plus productive des ressources. Ce qui permet à l'économie canadienne d'employer pleinement sa main-d'oeuvre dans des industries possédant un avantage concurrentiel et de régler du même coup le problème de l'emploi.

La mesure dans laquelle une fusion proposée influera sur la R-D et les activités innovatrices fait partie des éléments à considérer qui sont énoncés dans la loi. L'alinéa 93*g*) autorise le Tribunal de la concurrence et le Directeur des enquêtes et recherches à tenir compte de la nature et de la portée des changements et des innovations sur un marché donné afin de déterminer si la fusion aura vraisemblablement pour effet d'empêcher ou de diminuer sensiblement la concurrence. La modification

que propose le député en ce qui touche l'innovation porte sur un élément qui figure déjà dans la loi actuelle.

Enfin, la loi prévoit que le tribunal peut tenir compte de «[. . .] tout autre facteur pertinent à la concurrence dans un marché qui est ou serait touché par le fusionnement réalisé ou proposé», lorsqu'il détermine si la fusion empêche ou diminue la concurrence de façon marquée. J'ai pleinement confiance au Directeur des enquêtes et recherches qui possède toute la compétence voulue pour étudier les questions de baisse de prix, d'innovations et autres lors de ses enquêtes sur les fusions, comme le prévoit la loi. Par conséquent, j'estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur la concurrence, ainsi que le propose le député.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Sudbury d'avoir signalé cette question à la Chambre. Elle est certes pertinente, comme vous le constaterez dans quelques instants, lorsque je tenterai de vous décrire les effets de la Loi sur la concurrence sur les travailleurs canadiens, effets qui sont le contraire de ce que vient de dire une députée du gouvernement.

Je désire également le féliciter d'avoir été aussi perspicace en 1989 afin que nous puissions étudier cette question aujourd'hui. À mesure que j'avancerai dans mes observations, monsieur le Président, vous constaterez pourquoi cette question est d'actualité.

Nous parlons aujourd'hui de la Loi sur la concurrence, ce qui est un fait intéressant, car cette loi concerne l'économie de notre pays. Bien que nous nous souciions tous d'autres questions de grande importance dont la Chambre est saisie, comme les événements à Oka et au Proche-Orient, nous devons toujours nous rappeler que d'autres Canadiens se préoccupent également de la conjoncture économique, car elle a un effet sur les régions rurales et les petites villes, sur le gagne-pain et le milieu de travail, où on assiste à des mises à pied et à des licenciements. Je suis extrêmement heureux de pouvoir parler aujourd'hui, au nom de ces personnes, des conséquences de la Loi sur la concurrence sur les régions rurales et les petites villes du Canada.

Je devrais peut-être parler du fait que la Loi sur la concurrence a été un échec, mais je dirai plutôt que le Bureau de la politique de concurrence et son directeur n'ont pas su interpréter correctement ce que la loi impose comme obligations. Soyez assuré, monsieur le Président, que je vous donnerai un excellent exemple des conséquences réelles de cette loi. L'interprétation de cette loi sera contestée devant un tribunal autre que le nôtre. Il incombera certes aux directeurs adjoints principaux et aux directeurs adjoints chargés de l'application de la loi, au Bureau d'examen de la concurrence lui-même, et même au ministre des Consommateurs et des Sociétés, de commencer à appliquer cette loi et ses dispositions dans l'intérêt des citoyens canadiens et des travailleurs canadiens.

Les faits que je vais vous relater sont assez simples et se rapportent à cette loi. Il est question de deux très grandes entreprises de l'industrie alimentaire, Beatrice Foods et Palm Dairies. La première fabrique des produits alimentaires et est présente partout au pays. La deuxième produit du lait et est présente surtout dans l'ouest du Canada.

Beatrice Foods demande la permission d'acheter l'entreprise Palm Dairies. Le Bureau d'examen de la concurrence accorde la permission. Quand Beatrice Foods achète Palm Dairies, la vente est approuvée dans tous les centres de l'ouest du pays, y compris Thunder Bay. Que s'est-il passé à Thunder Bay? À l'époque, Thunder Bay ne comptait que deux producteurs de lait, Beatrice Foods et Palm Dairies. Il n'y avait aucun autre producteur de lait dans tout le district.

L'offre d'achat a été transmise au Bureau d'examen de la concurrence et le directeur devait examiner attentivement les conséquences que pourrait avoir l'élimination de la concurrence sur les consommateurs. J'ai cru comprendre, comme tous les Canadiens, et particulièrement les habitants de Thunder Bay, région que je représente, que nous serions protégés par cette loi et les fonctionnaires chargés de l'appliquer.

Le 28 août, toute concurrence dans l'industrie laitière à Thunder Bay a été éliminée. Le directeur qui était chargé de faire une enquête en profondeur sur la vente de Palm à Beatrice a publié une proclamation indiquant que, ayant revu la substance de la transaction, il n'avait

pas de raisons de s'opposer à la vente de Palm Dairies à Beatrice Foods.

Il déclarait dans ses motifs que nous avions la protection de la Loi sur la concurrence. Il disait qu'il ne s'opposerait pas à la vente, car même s'il y avait une réduction notable de la concurrence, il prévoyait surveiller l'effet de la vente pendant les trois prochaines années pour s'assurer que le consommateur était protégé.

Nous savons tous qu'il est impossible de surveiller constamment les situations dans une industrie où il y a de la concurrence. En effet, il y a de la concurrence ou il n'y en a pas.

Lorsque le directeur choisit de ne pas tenir compte d'une réduction notable de la concurrence dans une industrie touchant un produit vraiment de base, le lait, il choisit de ne pas tenir compte des désirs des gens. Selon lui, il n'y avait pas de réduction notable de la concurrence, il n'y avait pas de menace de réduction de la concurrence.

Ce qu'il a fait, en autorisant cette vente, c'est éliminer complètement la concurrence dans une industrie de base, l'industrie laitière, une décision qui touche tout le monde et en particulier les jeunes familles.

Il a procédé à une enquête, dit-il, mais lors de nos conversations sur la façon dont la vente affecterait le marché, il nous a dit que nous faisions notre propre enquête.

Monsieur le Président, je vais vous dire ce que nous avons fait pour qu'il puisse prendre une décision éclairée, à notre avis du moins.

Lorsque nous avons appris que les sociétés Beatrice et Palm étaient sur le point de mettre en commun leurs opérations et que Palm serait éliminé du marché, nous nous sommes rendus sur la place publique ainsi que dans les épiceries indépendantes et chez les marchands indépendants. Nous avons fait signer des pétitions et, en deux jours, nous avions recueilli la signature de plus de 2 000 personnes sur une pétition disant que les gens de Thunder Bay ne voulaient pas que Palm Dairies se fusionne avec Beatrice Foods, parce que cela engendrerait une diminution importante de la concurrence. Cette région compte plus de 200 marchands indépendants qui nous ont fait parvenir plus de 200 pétitions par lesquelles ils s'opposaient à la disparition de la concurrence dans ce secteur par suite de l'achat de Palm Dairies par Beatrice Foods.

• (1730)

La Corporation de la Ville de Thunder Bay, le conseil municipal de Thunder Bay, s'est rendu compte de l'importance de cette décision pour les citoyens. Le conseil a donc adopté une résolution priant le Tribunal de la concurrence de ne pas autoriser la vente de Palm Dairies à Beatrice Foods. De nombreuses autres petites collectivités ont suivi cet exemple: Nipigon, Red Rock, Hurkett, Dorion, Murillo et d'autres petits centres urbains qui ont déclaré être touchés par cette décision, et ont par conséquent demandé au directeur du Tribunal de la concurrence d'empêcher la vente de Palm Dairies à Beatrice Foods.

Sachant tout cela, ils ont quand même décidé de permettre la vente de Palm à Beatrice, dans un milieu où toute concurrence avait été éliminée. Afin de replacer les choses dans leur contexte, parce que je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, je vous lis un communiqué concernant les effets de cette vente qui illustre à quoi se ramène la Loi sur la concurrence pour le consommateur canadien puisque les dispositions n'en sont pas invoquées pour protéger les intérêts des Canadiens. Le communiqué est daté d'aujourd'hui : «Beatrice Foods a annoncé aujourd'hui qu'elle prévoyait rationaliser ses activités à Thunder Bay. Un programme d'expansion des installations d'un million de dollars sera mené au cours des 18 prochains mois afin de moderniser l'usine de transformation de Thunder Bay».

Ce plan de rationalisation prévoit notamment la fermeture de l'usine Palm Dairies de la rue Balmoral, la plus moderne des usines de la région, et le maintien d'une usine plus vieille. Environ 20 travailleurs se verront offrir un emploi à l'usine Beatrice et 35 autres seront mis à pied à compter de demain.

Ce cas tangible illustrant ce dont nous parlons aujourd'hui démontre qu'en raison des gestes que nous posons, la Loi sur la concurrence n'est pas appliquée dans le meilleur intérêt du Canadien moyen. Nous devons changer tout cela.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le député de Nickel Belt a proposé que le gouvernement devrait modifier la Loi sur la concurrence de façon à ce que le Directeur des enquêtes et recherches détermine, lorsqu'il examine un projet de fusion, dans quelle mesure la concentration de la propriété entre les mains d'une société est conforme à l'intérêt public, évite

les conflits d'intérêt entre les opérations commerciales financières et non financières fusionnées et est gage d'une baisse des prix, d'innovations, d'emplois et d'autres avantages d'ordre public.

Monsieur le Président, la concentration des entreprises est un phénomène complexe et n'est pas attribuable à un seul facteur. Elle résulte de différentes décisions des entreprises, par exemple des projets d'expansion en vue d'une efficacité et d'une diversification accrues.

La proposition du député semble être basée sur l'hypothèse que la concentration des entreprises est à la hausse. En effet, depuis 1984, il y a eu une faible régression de la concentration globale ou de la part des biens, des ventes et des profits totaux des entreprises qui revient aux 25 plus grandes sociétés dans l'économie. Le niveau de concentration globale parmi les 1 000 premières entreprises est demeuré stable depuis 1976. Par conséquent, j'incite tous et chacun à faire preuve de prudence dans l'interprétation des données statistiques.

Les chiffres ne sont pas aussi importants que les effets de la concentration des entreprises sur l'économie du Canada. Elle peut avoir des effets positifs tels que la croissance des entreprises canadiennes et l'amélioration de leur position par rapport aux exportations et à la concurrence sur les marchés mondiaux.

Mais, en même temps, monsieur le Président, la concentration des entreprises peut poser certains problèmes. Les outils sont déjà en place pour y remédier, et nous avons démontré que nous étions prêts à les utiliser.

Nous avons démontré que nous étions prêts à les utiliser.

Le gouvernement a adopté la Loi sur la concurrence dont les effets dissuasifs sur les fusionnements anticoncurrentiels ont été prouvés. La Loi autorise le Directeur des enquêtes et recherches à interdire les fusionnements qui empêchent et diminuent sensiblement la concurrence ou qui auront vraisemblablement, monsieur le Président, cet effet. Depuis l'adoption de la Loi en 1986, plus de 600 fusionnements et prises de contrôle ont fait l'objet d'un examen minutieux. De ce nombre, plus de 20 cas ont été modifiés ou carrément abandonnés.

Le gouvernement fédéral examine présentement la Loi sur les sociétés par actions afin d'assurer qu'elle continue de protéger efficacement les droits des actionnaires minoritaires dans un contexte où les offres publiques d'achat deviennent plus importantes et plus complexes.

Investissement Canada examine les prises de contrôle étrangères et autorise uniquement celles dont les Canadiens bénéficient directement.

Il existe également des programmes gouvernementaux, monsieur le Président, pour venir en aide aux travailleurs qui, pour une raison ou une autre, perdent leur emploi: il s'agit notamment des programmes de recyclage et des subventions de mobilité.

Monsieur le Président, la concentration des entreprises cause également des soucis au sujet de la concentration de la richesse au Canada. À mon avis, la question n'est pas de savoir à qui appartient quoi, mais si l'économie canadienne connaît la croissance et la prospérité. Or, monsieur le Président, l'économie canadienne a, dans la réalité, connu un essor de 16 p. 100 depuis 1984. Entre 1984 et 1987, elle s'est accrue à un rythme plus rapide que celle de tout autre important pays membre de l'OCDE.

Monsieur le Président, la concentration des entreprises soulève également, il ne faut pas s'en cacher, des questions qui touchent la viabilité ainsi que la capacité de croissance des petites entreprises dans l'économie moderne du Canada.

Les petites entreprises canadiennes représentent effectivement une partie importante de la création d'emplois, ainsi qu'une partie importante de l'essor commercial, de l'innovation ainsi que de l'esprit d'entreprise. Monsieur le Président, ce secteur a prospéré au cours des cinq dernières années, et les petites entreprises se sont très bien débrouillées contre les entreprises importantes au cours de la dernière décennie.

Notre gouvernement, monsieur le Président, a mis en oeuvre de nombreux programmes de sensibilisation en vue de favoriser l'essor de la petite entreprise. Cela comprend l'adoption de mesures fiscales, comme encourager les responsables des caisses de retraite à investir dans les petites et moyennes entreprises admissibles, ainsi que des politiques d'incitation, comme l'Accès à la petite entreprise, initiative qui vise à aider les petites entreprises à avoir un meilleur accès aux contrats gouvernementaux. Ces programmes, madame la Présidente, permettent aux petites entreprises de profiter, et ce de façon assez efficace, des occasions offertes par un commerce plus libre ainsi que par la mondialisation des marchés.

Madame la Présidente, l'augmentation du nombre de prises de contrôle et de fusionnements dans la plupart des pays, parce que ce n'est pas juste au Canada, c'est dans le plupart des pays, démontre très bien qu'il est nécessaire qu'un plus grand nombre d'entreprises deviennent multinationales, et ce pour être plus concurrentielles sur les marchés mondiaux. Cette situation peut

être facilement à l'avantage des petites entreprises qui sont des fournisseurs, et c'est souhaitable, et dans bien des cas, ils sont partenaires de ces entreprises importantes en étant leurs fournisseurs, car elles auront alors un meilleur accès aux marchés mondiaux ainsi que d'autres occasions d'exercer des activités de recherche ainsi que des activités de développement.

Étant donné la complexité des problèmes soulevés par la concentration des entreprises et ses interactions avec d'autres questions de la politique économique, le gouvernement a décidé d'adopter une approche pluridimensionnelle au lieu de compter uniquement sur un seul instrument législatif, comme le député de Nickel Belt l'a proposé dans sa motion.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, je vous sais gré de me permettre d'intervenir sur cette motion d'initiative parlementaire du député de Nickel Belt.

Je le félicite d'avoir attiré l'attention de la Chambre et surtout des Canadiens, sur une question que les gens perçoivent différemment. Il se peut que nous ayons une notion différente de la gravité de ce problème présentement, mais il n'en demeure pas moins que le degré de concentration de pouvoirs que les divers gouvernements permettent au sein d'une industrie quelconque a toujours été un problème dans tous les pays.

On sait évidemment que les gens ont tendance à abuser de leurs pouvoirs quand ils sont en situation de monopole. Peu importe que ce soit dans leur entreprise privée ou dans leur vie publique ou privée, lorsqu'ils détiennent trop de pouvoirs, les gens ont tendance à abuser de la situation. Le secret, c'est de tenter, en tant que société, de diluer ces pouvoirs pour que personne n'en détienne trop au détriment d'autrui.

J'imagine, par exemple, que dans sa ville de Nickel Belt, Inco est un intervenant très puissant. J'ignore même si la loi actuelle lui aurait permis de devenir aussi grand et aussi puissant au Canada parce que le député n'ignore pas que la Loi sur la concurrence est demeurée inchangée pendant 70 ans. Quand on enquêtait sur les fusions, on devait faire la preuve qu'il y avait eu intention criminelle.

Je crois qu'il y a eu une seule condamnation pendant ces 70 ans, condamnation qui remonte à bien des années. Les gouvernements successifs ont eu l'occasion d'intervenir, y compris le NPD qui aurait pu le faire lorsqu'il dictait pratiquement la ligne de conduite du gouvernement libéral, entre 1972 et 1974. Personne d'entre-nous n'a pris le temps de modifier la loi quand nous détenions le pouvoir, sauf en 1984.

Il y a une quantité d'autres problèmes importants auxquels notre pays aurait dû faire face et qu'il aurait dû résoudre il y a 10, 15 ou 20 ans, qu'il s'agisse de la croissance du gouvernement pour devenir un monopole, du manque de protection de la propriété intellectuelle, des médicaments ou de la protection des obtentions privées ou de la Loi sur les topographies de circuits intégrés. Il y a toutes sortes de choses dont notre pays aurait dû s'occuper depuis 15 ans, mais qu'il a négligées. Le premier ministre lui s'en est occupé.

Le libre-échange a été établi, ainsi que la privatisation de certaines sociétés d'État, bien qu'elles soient encore nombreuses. En règle générale, le gouvernement conservateur reconnaît que les sociétés d'État ont un rôle à jouer dans l'économie mixte du Canada. Nous avons réglé certaines questions, nous en réglerons d'autres.

L'une d'elle était la Loi sur la concurrence. Nous avons abouti à une loi complètement nouvelle en vertu de laquelle on n'a plus à établir de preuve en vertu du code pénal, ce qui empêchait d'obtenir une condamnation, et on en a fait une action civile, l'équilibre des probabilités. Grâce à cette loi, si mes souvenirs sont bons, il y a au moins quatre—je pense qu'il y en a même six—fusions qui ont été absolument interdites. Cela ne constitue qu'un aspect, mais il est important car cela n'était pas arrivé depuis 50 ans.

Ce qui importe vraiment, c'est qu'une quantité de projets de fusion ont été refusés par le directeur moyennant certaines modifications. Par exemple, Safeway a racheté un concurrent et le directeur a exigé que cette société vende certains magasins dans certaines villes. Cela a très bien marché.

C'est, à mon avis, le genre de pouvoir qu'il faut avoir parce que chaque fusion dans chaque industrie doit être évaluée d'un point de vue différent.

Toutes les fusions créent de nouvelles possibilités. Ces sociétés doivent être concurrentielles non seulement au Canada mais à l'échelle planétaire. Je me demande si la société Inco serait devenue ce qu'elle est maintenant et si elle avait pu payer les salaires élevées qu'elle verse maintenant à mon collègue et à ses électeurs, parce que, si elle n'avait pas pu élargir ses activités au monde entier, elle aurait peut-être fait faillite.

Je veux faire remarquer que ce n'est pas simple, mais cela n'enlève rien à l'esprit de la motion que mon collègue de Nickel Belt a présentée à la Chambre.

Je puis l'assurer que cette motion a été examinée très attentivement par les fonctionnaires du ministère chargés d'établir la politique et aussi par ceux de la direction générale, pour voir si certaines dispositions ne pourraient pas êtres ajoutées à la loi. Je tiens donc à lui dire de ne pas faire une croix sur cette motion si elle n'est pas adoptée aujourd'hui. Il pourrait la reprendre et la raffiner un peu après en avoir discuté avec d'autres, après avoir écouté des députés donner des exemples; il pourrait

très bien élaborer pour la prochaine session une motion qui serait beaucoup plus acceptable et qui pourrait même être adoptée, madame la Présidente.

Par ailleurs, ceux d'entre nous qui siègent ici depuis un certain temps le savent, naguère les motions d'initiative parlementaire n'étaient jamais acceptées à la Chambre. Eh bien, depuis que nous formons le gouvernement, le premier ministre et notre gouvernement ont accepté plus de motions d'initiative parlementaire que jamais auparavant dans toute l'histoire du Parlement depuis 1867. Il y a une foule de mesures d'initiative parlementaire. Cela nous a rendu la vie plus satisfaisante comme individus, car nous nous présentons ici en estimant bien sûr avoir des idées qui sont importantes pour le secteur privé ou public.

Je voulais parler brièvement, et de façon un peu plus précise, de ce qu'il faut considérer dans ces critères relatifs aux fusions, car on peut mieux se prononcer sur la question de la concentration des sociétés une fois qu'on a distingué trois aspects différents, soit la concentration du marché, la concentration du pouvoir et la concentration de la propriété. Il faut noter que même si l'une ou l'autre de ces trois formes de concentration peut coexister avec une autre, la présence de l'une n'implique pas nécessairement la présence d'une autre. Par concentration des marchés, on veut parler de la part de la production d'une industrie qui est le fait d'un petit nombre d'entreprises. Typiquement, cette forme de concentration est caractérisée par des fusions horizontales. La concentration du marché influe nécessairement sur la concurrence, et donc peut-être sur les prix, alors que la concentration du pouvoir et de la propriété en elle-même est sans effet.

Comme je l'ai dit, le gouvernement a réagi aux problèmes de l'effet de la concentration du marché sur l'économie canadienne en adoptant la Loi sur la concurrence. Dans l'examen des fusionnements au Canada, on a toujours tenu compte des niveaux existants et possibles de concentration du marché lorsqu'on évaluait la possibilité qu'un fusionnement proposé ait pour effet de prévenir de façon importante un affaiblissement de la concurrence.

La mesure législative stipule que cette évaluation n'est pas effectuée seulement à partir de la part du marché ou des chiffres relatifs à la concentration. On peut aussi traiter certaines autres caractéristiques de la structure de marché, notamment les niveaux de concurrence étrangère, la possibilité de substitution des produits, les entraves à l'entrée des produits et le maintien d'une concurrence efficace et vigoureuse après le fusionnement. La loi prévoit également l'étude de l'efficacité des gains, obtenus grâce à la réduction des coûts, qui découlent de la transaction. La Loi sur la concurrence, parce qu'elle est conçue de façon à maintenir et à encourager la concurrence tout en favorisant l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne, a réglé les problèmes de concentration du marché. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un autre examen législatif.

C'est la position officielle qui a été adoptée, madame la Présidente, mais, une fois encore, j'encourage le député à ne pas oublier sa motion. S'il croit qu'elle est à ce point importante, il lui suffira d'y changer quelques mots pour remporter un grand succès la prochaine fois qu'il la présentera.

On entend par concentration du pouvoir la capacité d'une firme ou d'un groupe de firmes d'influencer les organismes de réglementation, les législateurs ou d'autres institutions. Le gouvernement a pris des mesures afin que les grandes sociétés n'exercent pas une trop grande influence politique. Pour garantir la transparence dans les relations du gouvernement avec le secteur privé, nous avons adopté la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Là encore, madame la Présidente, il s'agit d'une loi qui était réclamée depuis des années, mais qui n'avait jamais été adoptée parce que d'autres gouvernements avaient des priorités différentes.

Cette loi vise à favoriser une plus grande transparence dans l'élaboration des politiques en permettant aux Canadiens de savoir qui fait des démarches auprès du gouvernement et à quelle fin. Ils sont donc à même de voir par eux-mêmes si tel ou tel groupe exerce une influence excessive.

La Loi sur la concurrence nous donne un autre exemple de relations avec le milieu des affaires qui n'ont rien de secret et échappent à tout lien de dépendance. La loi garantit l'indépendance du directeur des enquêtes et recherches par rapport aux responsables gouvernementaux de l'élaboration des politiques; il est donc à l'abri d'ingérences du gouvernement pour tout ce qui se rapporte à la Loi sur la concurrence, y compris l'examen des projets de fusion. En outre, il incombe aux tribunaux et au Tribunal de la concurrence, organisme quasi judiciaire indépendant, de remplir toutes les fonctions d'arbitre prévues par la loi. En créant le Tribunal de la concurrence, le Parlement s'est efforcé d'allier processus judiciaire, élément très important, et expertise dans les domaines des affaires et de l'économie. Ce fut une sage décision, selon moi, même si les tribunaux ont éprouvé quelques difficultés.

• (1750)

Je vois que mon temps de parole est terminé. Comme d'autres députés souhaitent prendre part au débat, je leur cède la place.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par mon collègue de Nickel Belt. La question qu'il soulève est à la fois de la plus haute importance et extrêmement opportune.

Comme la Chambre le sait déjà, une société qui exploite des laiteries à Thunder Bay et dans le nord-ouest de l'Ontario a annoncé aux médias qu'elle fermait une usine qu'elle venait juste d'acquérir, privant de leur emploi 35 travailleurs et touchant durement leur famille. Tout cela résulte de l'absence d'une loi fédérale sur la concurrence tenant compte des besoins des petites et des grandes localités, ainsi que des petites et des grandes entreprises.

Permettez-moi de m'expliquer, madame la Présidente. Au début de cette année, Palm Dairies, société ayant son siège dans l'ouest du Canada et appartenant à Peter Pocklington, a décidé de chercher un acheteur. Ce qui s'est produit est très intéressant. Une coopérative de l'Ouest a été la première à se déclarer intéressée, mais les autorités fédérales l'ont écartée, affirmant qu'en la laissant racheter Palm Dairies, ils affaibliraient la concurrence dans ce secteur. Les autorités ont donc ordonné à Palm Dairies de chercher un autre acheteur.

Palm Dairies s'est alors adressée à Beatrice Foods, très grande entreprise qui avait déjà racheté une laiterie familiale de Thunder Bay, il y a quelques années. La société a accepté d'acquérir l'avoir de Palm Dairies pour éviter un affaiblissement de la concurrence, comme l'avaient décrété les autorités fédérales.

Tout allait très bien jusque là. Je ne veux pas me prononcer sur les conséquences de cette opération sur la concurrence au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Mais une chose était devenue très claire pour nous, à Thunder Bay. Le rachat de Palm Dairies par Beatrice Foods réduirait la concurrence dans le domaine du lait de consommation. De l'avis de certains, même, il n'y aurait plus du tout de concurrence dans ce domaine.

Nous avons déjà des indices de cet affaiblissement de la concurrence. La nouvelle direction a informé les détaillants que la société n'irait plus les réapprovisionner sur place et que, dans un certain temps, elle cesserait de leur fournir gratuitement les congélateurs et les réfrigérateurs qui leur étaient offerts auparavant, dans le cadre d'une stratégie de commercialisation commune de Palm et Beatrice. En fait, les détaillants vont devoir acheter les appareils qu'ils ont déjà ou s'en trouver d'autres. Nous avons alors compris, compte tenu de ce qui se passe ailleurs dans le pays, qu'un monopole s'était établi, un monopole non réglementé qui allait faire monter les prix.

Rappelez-vous la situation de monopole dans laquelle s'est retrouvée la ville de Sault-Ste-Marie, en Ontario, il y a quelques années en ce qui concerne le lait de consommation. En très peu de temps, elle est devenue la ville où le prix de détail du lait était le plus élevé de la province de l'Ontario. Il n'y avait pas de concurrence. Dans les localités environnantes, Wawa notamment, le prix était encore plus élevé.

Le fait que le prix du lait soit maintenant plus bas à Sault-Ste-Marie s'explique uniquement par la présence de la concurrence américaine, le cours élevé du dollar canadien poussant les Canadiens à acheter des produits de consommation comme le lait de l'autre côté de la frontière. C'est la seule raison qui explique que les prix soient plus bas à Sault-Ste-Marie. Par suite de cette fusion et de l'autorisation accordée par le bureau de la politique de concurrence, Thunder Bay et la région comprise entre White River et Upsala seront dans une situation de quasi-monopole.

Qu'a décidé le bureau après avoir pris connaissance des observations et des mémoires de centaines de gens de Thunder Bay, d'Atikokan, de localités situées le long de la côte nord du lac, qui disaient s'inquiéter des répercussions qui aurait la fusion sur eux, en tant que détaillants, consommateurs, producteurs de lait? Le bureau a décidé que cette fusion pouvait avoir lieu et qu'on allait surveiller la situation sur trois ans, comme le prévoit la Loi sur la concurrence.

Je tiens à vous dire, madame la Présidente, qu'il ne sera plus question de trois ans, car lorsque la société Béatrice va fermer les portes de la Palm Dairies, il ne restera plus rien. Les actifs seront tous vendus. Les gens auront quitté la ville et trouvé un autre emploi.

Cela montre bien le peu de sérieux de la loi actuelle qui ne prévoit aucune procédure d'appel et qui permet au bureaucrate responsable dans la région de la capitale nationale de prendre une décision arbitraire fondée sur des renseignements confidentiels qui lui sont fournis par les sociétés en cause et auxquels nous, qui avons soulevé des craintes à ce sujet, n'avons pas accès. Il est le seul à pouvoir prendre la décision. Nous ne pouvons même pas interjeter appel auprès du ministre, puisque en vertu de

la loi, il lui est impossible de renverser la décision qui est prise.

Cela prive donc de tout recours 35 employés qui ont appris aujourd'hui, sauf erreur—ou qui apprendront peut-être demain—qu'ils vont perdre leur emploi et que la société essaiera de leur trouver du travail ailleurs, peut-être à Sault-Ste-Marie ou dans l'Ouest. Cela représente 35 emplois de moins à Thunder Bay et sur les itinéraires desservis. À long terme, cela pourrait occasionner une diminution de la production de lait, car comme nous le savons, l'augmentation du prix d'un produit entraîne une baisse des volumes; il pourrait donc bien y avoir des répercussions directes sur les producteurs de lait dans la région de Thunder Bay.

Des motions comme celle de mon collègue s'imposent. Il faut changer la loi, et plus précisément les modifications apportées par le gouvernement conservateur actuel, ainsi que les bases initiales de la loi. Il s'agit de rétablir le mécanisme d'appel dont j'ai parlé et qui avait été prévu par l'ancien gouvernement, parce qu'il est injuste que des hommes et des femmes perdent leur emploi à cause de la fusion d'entreprises.

Nous avons besoin d'un mécanisme différent et meilleur au Canada. Il faut un gouvernement prêt à adopter des lois et des politiques qui font passer les intérêts des gens avant ceux des sociétés.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Beauport—Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, c'est toujours avec plaisir que j'écoute le député de Nickel Belt qui, par son éloquence et son savoir-faire, sait intéresser ses collègues parlementaires à toutes sortes d'initiatives visant à améliorer le sort des Canadiens.

Mais malheureusement, je crois que l'honorable député de Nickel Belt propose essentiellement que la Loi sur la concurrence, appliquée actuellement par le Bureau de la politique de la concurrence, soit élargie pour en faire une Loi sur l'examen de l'investissement intérieur, qui serait très semblable, par son esprit et ses retentissements, à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger du gouvernement précédent qui était au pouvoir avant 1984.

Je prétends que l'élargissement de la Loi sur la concurrence pour en faire une Loi sur l'examen de l'investissement intérieur est une mesure à la fois inutile et peu sage.

Inutile parce que le gouvernement du Canada a déjà en place les mécanismes nécessaires pour s'occuper des conséquences négatives pouvant découler d'un fusionnement particulier.

Certains fusionnements peuvent soulever des questions touchant à la politique de concurrence et risquent d'avoir une incidence négative sur les prix à la consommation et le choix des consommateurs. La Loi sur la concurrence que le présent gouvernement a modifiée en 1986 s'est révélée un instrument législatif très efficace pour aborder tous les fusionnements d'importances diverses dans tous les secteurs de l'économie.

Depuis que la loi a été adoptée en 1986, plus de 600 fusions et prises de contrôle ont été examinées et dans plus de 20 cas, les transactions ont été abandonnées ou modifiées parce que le directeur des enquêtes et recherches a signalé qu'elles soulevaient des questions sur le plan de la concurrence et de la consommation. Si nous comparons le rendement de cette loi à celui de l'ancienne Loi relative aux enquête sur les coalitions, force nous est de constater que cette dernière n'a pas donné lieu à une seule sentence légale relative à un fusionnement. D'autres articles de la Loi sur la concurrence, tels que ceux portant sur l'abus de position dominante et le refus de vendre, permettent d'aborder les questions de comportement anticoncurrentiel des sociétés plus importantes après qu'un fusionnement a été réalisé.

• (1800)

Les dispositions sur les fusionnements de la Loi sur la concurrence s'appliquent à la fois aux fusionnements à l'étranger mettant en cause des actifs canadiens et aux fusionnements entièrement canadiens. De plus, Investissement Canada a la responsabilité d'examiner les investissements étrangers afin de s'assurer qu'ils contribuent à la croissance économique et à l'accroissement des possibilités d'emploi au Canada.

D'aucuns s'inquiètent de ce que certains fusionnements peuvent occasionner des pertes d'emploi. La capacité concurrentielle accrue des entreprises canadiennes a fait augmenter les possibilités d'emploi. Depuis 1984, le nombre de fusionnements et d'acquisitions a été très élevé au Canada. Durant la même période, le Canada s'est placé au premier rang parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est de la création d'emplois. S'ils ont besoin d'aide, les travailleurs qui perdent leur emploi, peu importe la raison, ont accès à une vaste gamme de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre offrant un appui financier pendant leur recherche d'un autre emploi, une nouvelle formation ou une aide à la réinstallation.

Comme le signale l'honorable député de Nickel Belt, les fusionnements soulèvent également des préoccupations relatives aux conflits d'intérêts, aux liens entre les sociétés financières et les sociétés non financières et au pouvoir des sociétés. Encore une fois, les instruments

nécessaires pour aborder ces questions sont déjà en place. La Loi sur les sociétés par actions a fourni de façon efficace aux actionnaires un mécanisme pour le renforcement de leurs droits à un traitement équitable et à une divulgation adéquate des renseignements financiers. En outre, le gouvernement a récemment adopté la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes afin de promouvoir l'ouverture des rapports entre les lobbyistes et le secteur public. La politique du gouvernement relative aux liens concernant la propriété commerciale est incorporée dans la nouvelle réglementation du secteur financier par la voie d'une législation devant sous peu être présentée au Parlement.

Nous constatons donc d'emblée que le gouvernement dispose déjà d'un certain nombre d'instruments pour traiter toute situation où une transaction particulière soulève ou semble soulever des préoccupations ainsi que toute question relative aux fusionnements en général. C'est pourquoi je suis d'avis que la législation à grande échelle proposée par l'honorable député de Nickel Belt pour l'examen des investissements intérieurs est inutile.

À l'instar de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, dont le présent gouvernement s'est débarrassée et à laquelle il a substitué Investissement Canada, je crois fermement que la transformation du bureau du directeur en une agence d'examen de l'investissement intérieur, qui serait mise sur pied par la modification de la Loi sur la concurrence d'occasions commerciales et d'emplois pour le Canada, aurait pour effet de décourager l'investissement par des Canadiens dans leur propre pays, résultant encore en des pertes substantielles d'investissement.

[*Traduction*]

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, c'est la première fois que je prends la parole de ce côté-ci de la Chambre, même si je suis toujours un député du parti ministériel. Je n'ai fait que changer de place.

M. Peterson: Quelle honte! Revenez!

M. Schneider: J'ai changé de côté et personne n'a fait d'histoire. Je ne comprends vraiment pas. Lorsqu'ils posent un geste semblable, les gens qui ont ma taille, soit à peine cinq pieds huit, passent inaperçus. Je sympathise donc avec mes amis de l'autre côté parce qu'ils ne peuvent rien faire incognito. Nous sommes quelques-uns ici qui poursuivons activement les travaux de la journée, sans grande reconnaissance. Pourtant, à la fin de la journée, quand nous posons notre tête sur l'oreiller, nous savons que nous avons fait notre travail et que nous l'avons bien fait.

Maintenant que je me suis permis ce préambule, madame la Présidente, je peux vous dire, ainsi qu'au député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis ce soir, que moi aussi je veux la concurrence. Si je trouve la concurrence souhaitable, c'est qu'elle produit de nombreux effets bénéfiques sur toute l'économie de la consommation. Il y a eu plusieurs exemples ce soir que je voudrais commenter et qui sont liés d'une façon particulière à l'expérience de la Beatrice Foods et de la Palm Dairies à Thunder Bay.

Dans la ville de Regina, d'où je viens, une situation semblable s'est produite à l'inverse. Les producteurs laitiers ont fait une offre d'achat à la Palm Dairies, mais leur offre ne pouvait tenir en raison des lois de la concurrence ou de la manière dont ces lois sont appliquées dans ce pays. En conséquence, je crois que nous n'avons pas cette situation de monopole qu'on avait anticipée. En fait, il y aura à Regina une concurrence du même genre que celle qu'a apportée la société Beatrice Foods à Thunder Bay.

Je soupçonne en outre que si une telle situation existait vraiment à Thunder Bay, les forces du marché engendreraient une certaine concurrence. Nous n'avons pas besoin d'une réglementation gouvernementale. S'il y a un vide, il se remplira et très rapidement. Je le dis par expérience, l'expérience que j'ai acquise à Regina où s'est produite une situation semblable. Comme on l'a mentionné, Safeways avait racheté plusieurs autres chaînes d'alimentation en Alberta et avait reçu l'ordre de revendre un certain nombre de magasins. À Regina, cette situation a donné l'occasion au secteur des petites entreprises d'acquérir un certain nombre de magasins d'alimentation IGA. Ces petites entreprises ont, dans une certaine mesure, rempli le vide laissé lorsque Safeways a été obligé de vendre quelques magasins.

On pourrait par ailleurs dire que de grands magasins Safeways n'ayant affaire qu'à de petits indépendants ne ressentiraient pas trop les effets de la concurrence. Il aurait pu en être ainsi, sauf que le vide a été vite rempli—et d'une façon très compétente—par le Westfair Foods Superstore, qui a créé le plus grand esprit de concurrence que notre ville ait jamais connu.

Madame la Présidente, tout cela semble poser des problèmes à première vue, mais, en dernière analyse, si une telle situation se présente, le vide est rapidement rempli par ceux qui cherchent à réaliser des bénéfices ou à gagner un revenu suffisant pour payer leur personnel.

Je pense à un autre exemple dans le secteur de la restauration de ma ville.

Mme le vice-président: Je suis malheureusement obligée d'interrompre le député.

[*Français*]

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre reviendra maintenant aux initiatives ministérielles.

Nous reprenons le débat. L'honorable député de La-Salle—Émard.

[*Note de l'éditeur: Voir Cahier B pour la suite des délibérations.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 septembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des délibérations du Cahier A.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION À OKA ET CHÂTEAUGUAY

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Siddon:

Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, nous vivons une crise aujourd'hui, une crise dite amérindienne, mais vraiment une crise de relations entre les diverses populations du Canada. C'est une crise qui trouve sa fondation certainement dans l'histoire du Canada des derniers 400 ans; une crise malheureusement rendue intenable par l'inaction du gouvernement des derniers six ans, une crise rendue incompréhensible par l'inactivité du gouvernement depuis la mi-juillet de cette année.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, les incidents d'Oka ne sont pas l'effet du hasard. Il ne devrait pas être utile de rappeler à la Chambre le drame que vivent ces gens. Les taux de mortalité infantile sont renversants. L'espérance de vie est de dix ans inférieure à celle de l'ensemble des Canadiens. Ceux d'entre vous qui, comme moi, sont allés dans les réserves et y ont passé beaucoup de temps savent qu'il s'agit d'un peuple déraciné, décimé. Peu importe l'aspect de leur vie qu'on examine, le logement, par exemple ou leur économie traditionnelle, il faut conclure que, comme société, nous avons toléré une honteuse misère. Le gouvernement doit maintenant, par des mesures concrètes, montrer qu'il est conscient des injustices dont les autochtones du Canada ont été victimes au cours de notre histoire.

• (1810)

Cet après-midi, le premier ministre a dit qu'il comprenait enfin qu'une nouvelle approche s'imposait. J'irais beaucoup plus loin: le gouvernement doit montrer maintenant qu'il appuie un changement fondamental et profond. Ce n'est plus le temps des demi-mesures. Il faut maintenant du concret. L'époque des voeux pieux et des promesses sans lendemain est révolue.

Que devons-nous faire? La première chose est certainement de reconnaître l'absolue nécessité de consacrer l'autonomie administrative dans la Charte des droits. L'autonomie administrative n'est pas une concession à faire à des gens qui se sont gouvernés eux-mêmes pendant 15 000 ans, avant que les premiers blancs ne débarquent sur le continent. L'autonomie administrative n'a pas besoin d'être définie de façon détaillée, pas plus que la liberté d'association. Cela fait partie de notre système qui consiste à créer des concepts et à les laisser évoluer. L'autonomie administrative représente les aspirations et les espoirs d'un peuple qui veut se faire une vie comparable à celle des gens qui l'entourent, un peuple qui, sur le plan du développement de sa propre culture, veut montrer qu'il peut être aussi fier que n'importe quel autre peuple.

Deuxièmement, nous devons accroître la participation des autochtones à la prise de décision au niveau fédéral. Les gouvernements fédéraux ont constamment violé la relation de confiance qu'ils ont avec les autochtones. On ne peut pas se retrouver constamment devant les tribunaux avec ceux avec qui on a une relation de confiance et s'attendre à ce que cette relation continue d'exister. Par conséquent, je crois que le gouvernement devrait procéder immédiatement à la création d'un comité mixte de ministres et de chefs autochtones. Ce comité serait chargé de surveiller l'élaboration et la mise en oeuvre d'un régime d'autonomie gouvernementale pour les autochtones ainsi que la transition entre le régime actuel, c'est-à-

dire le ministère des Affaires indiennes, et le nouveau régime.

Troisièmement, il y a les revendications territoriales. Le gouvernement devrait nommer un ministre dont l'unique responsabilité serait de voir au règlement des revendications territoriales globales. Il faudrait au préalable consulter les chefs autochtones à ce sujet.

Quatrièmement, le gouvernement devrait établir un tribunal pour les revendications particulières. Il y en a plus de 500 qui ne sont pas réglées, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Elles sont vraiment une source de friction et de mécontentement, et il faut remédier à ce problème.

Cinquièmement, le gouvernement devrait réparer l'injustice causée par le fait que les promesses contenues dans les traités ne sont pas tenues. Il devrait constituer une commission des traités dont le seul but serait de reconnaître explicitement que l'on ne résoud pas les problèmes des traités et de leur interprétation en allant constamment devant les tribunaux. Cette interprétation doit être faite par un organisme qui comprenne le contexte culturel dans lequel ces traités ont été signés et les besoins d'une nation moderne.

Sixièmement, le gouvernement devrait prendre l'initiative de travailler avec les autochtones des centres urbains. Il doit soutenir des institutions politiques, culturelles, sociales et économiques pour que ces autochtones urbains ne soient pas relégués dans quelque secteur de banlieue mal famée.

À Winnipeg il y a quelque 600 000 Canadiens d'origine autochtone. Nous parlons de ville à l'intérieur de la ville et pourtant le gouvernement ne reconnaît toujours pas la nature du problème.

Septièmement, et pour cette dernière recommandation je me joins à l'Association du Barreau canadien, le gouvernement devrait accepter la responsabilité des Métis. Ils ont été renvoyés constamment du provincial au fédéral et inversement depuis la Confédération. Si vous allez dans les villes dont j'ai parlé, pour voir ce que cela a donné, vous verrez que c'est politiquement immoral de la part des gouvernements que de se battre pour savoir qui a compétence, ou plutôt, dans ce cas, qui n'a pas la responsabilité de s'occuper de ces gens.

Mes recommandations ne sont pas tellement stupéfiantes. Mais ce qui est stupéfiant, c'est que les mesures que je recommande n'ont jamais été prises. À la Chambre, nous débattons de toutes sortes de questions importantes. Cependant, ce ne sont pas toutes ces questions qui retiennent l'attention du monde et qui nous permettent d'exercer une influence certaine sur le monde. Mais il y a certains domaines dans la société où nous, à la Chambre, pouvons changer fondamentalement la façon dont le monde perçoit certains aspects de sa politique, et il y en a d'autres où nous seuls pouvons provoquer ce changement.

Les problèmes des Canadiens autochtones concernent le Canada; nous devons les régler à la Chambre. Si pour quelque raison que ce soit nous avons choisi la vie publique dans notre pays, c'est bien pour faire en sorte qu'au cours de la prochaine décennie nous laissions notre marque afin que les Canadiens n'aient plus jamais à être témoins d'affrontements armés sur le territoire canadien. Nous ne devons plus jamais voir des soldats canadiens installer des fils barbelés autour d'un périmètre où sont retranchés d'autres Canadiens qui tiennent des armes à la main. Plus jamais nous ne devrions assister au spectacle horrible de Canadiens se lançant des pierres ou de ponts barricadés. Au cours de cette décennie, les hommes et les femmes qui siègent dans cette Chambre ont une occasion de laisser leur marque dans l'histoire, ce qui n'est pas donné à beaucoup de gens. Ne ratons pas cette occasion.

Je voudrais soulever un dernier point dans le cadre de ce débat.

[*Français*]

Il y a un mois, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de compensation pour la population d'Oka, la population de Châteauguay, qui a souffert à cause de la crise dite amérindienne. Mais vraiment nous sommes en train de parler de quelque chose de juridiction fédérale. Hier, j'ai demandé, et je n'ai pas eu une réponse adéquate, il faut le dire, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien: Est-ce que le gouvernerment fédéral est prêt à partager le fardeau fiscal avec le gouvernerment provincial du Québec? J'ai demandé en même temps: Est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à «compenser» pleinement ceux de la population de la Rive-Sud, de Lasalle, d'Émard, du sud-ouest de Montréal, qui n'ont pas été «compensés»? Je répète encore, parce que je pense que c'est crucial, si nous allons résoudre la crise qui existe maintenant dans ma province:

[*Traduction*]

On ne pourra pas parvenir à la réconciliation si des gens qui n'auraient pas dû supporter le gros des torts que cause cette crise jugent qu'il leur faut en supporter seuls le fardeau financier à cause des injustices qui ont été

faites depuis toujours aux Canadiens autochtones. J'estime qu'il incombe au gouvernement fédéral de contribuer au dédommagement prévu pour les habitants du sud-ouest de Montréal, de la rive sud et, bien sûr, de Kanesatake et de Kahnawake. En tant que Canadiens, nous avons maintenant une occasion de faire quelque chose que très peu de gens avant nous ont eu l'occasion de faire, mais nous ne la saisirons pas si nous nous bornons à tenir à la Chambre des propos vides de sens, à faire d'autres promesses vagues et à faire des discours au lieu de fixer des buts et des objectifs précis. Si, pour la première fois, nous disons qu'il est temps d'agir au lieu de palabrer, alors nous aurons justifié notre raison d'être à la Chambre. Je vous remercie.

• (1820)

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue avec énormément d'intérêt, croyant entendre un écho. Bon nombre des points qu'il a mentionnés ce soir reprenaient ce que le premier ministre a proposé à la Chambre il y a à peine quelques heures.

Si vous me le permettez, madame la Présidente, je répéterai certains points du programme que le premier ministre nous a brièvement décrit cet après-midi. Il a déclaré premièrement que la consultation des peuples autochtones et le respect des responsabilités fiduciaires de la Couronne à leur égard feront partie intégrante du processus de négociation dès le début. La deuxième initiative que nous allons prendre sera de nous assurer que les obligations juridiques contractées il y a plus d'un siècle concernant la cession des terres aux Indiens visés par les traités seront enfin respectées. Troisièmement, le premier ministre a affirmé que nous accélérerons les négociations des nouveaux traités, en d'autres mots des revendications globales, dont le nombre était jusqu'ici limité à six. Pour accélérer le règlement des revendications, le gouvernement ne limitera plus à six le nombre de négociations pouvant être menées à un même moment et envisagera d'autres innovations, comme la conduite de négociations à l'échelle régionale ou provinciale.

Le premier ministre a précisé que le deuxième objectif du plan d'action du gouvernement sera d'améliorer les conditions de vie sur les réserves indiennes.

Je n'entrerai pas dans tous les détails, mais le premier ministre a ajouté par la suite que l'un des grands objectifs du gouvernement est d'étendre la capacité des autochtones d'assumer leur autonomie dans le cadre de la Constitution canadienne.

J'ai entendu mon vis-à-vis qui faisait allusion à un bon nombre de nos objectifs. Comme il faisait partie du gouvernement qui fut au pouvoir pendant tant d'années et qu'il a donc eu l'occasion par le passé d'empêcher que certaines des inégalités qu'il a signalées ne se produisent, je me demande s'il sera maintenant disposé, quand la Chambre sera saisie de ces questions, de voter comme le gouvernement afin de mettre en oeuvre ce programme des plus complets et des plus positifs qui vise à améliorer le sort des autochtones du Canada.

M. Martin: Madame la Présidente, j'ai été ravi d'entendre l'allocution du premier ministre à la Chambre cet après-midi. Si ce que j'ai dit ce soir y ressemble quelque peu, c'est sans dout parce que j'ai résumé l'allocution que j'ai donnée cet été à Yellowknife. J'ai été ravi non pas tant par les concepts sortant de la bouche du premier ministre, mais par la certitude que le premier ministre a lu le discours que je lui ai envoyé.

M. Crawford: Vous vous êtes encore fait avoir, Paul.

M. Martin: C'est bien du plagiat, madame la Présidente.

J'aimerais dire plusieurs choses à la députée, madame la Présidente. Dans mon discours de cet été et aussi dans celui que je viens juste de prononcer, je n'ai pas utilisé les mots «considérer, examiner, réfléchir, penser», mots auxquels notre premier ministre a recours lorsqu'il veut faire un beau discours, sans s'attaquer aux problèmes.

Le premier ministre a parlé d'amélioration du niveau de vie. A-t-il vraiment fallu que des barricades soient installées sur un pont à Montréal pour que le gouvernement en vienne à reconnaître qu'il faut améliorer les conditions de vie dans les réserves? Est-ce seulement au cours des deux dernières semaines que 600 000 citadins autochtones ont déménagé à Winnipeg, pour vivre dans des conditions que personne ne devrait avoir à supporter?

Mme Dobbie: Vous l'avez mal comprise celle-là.

M. Martin: La députée a dit qu'il fallait «étendre le sens accordé au mot autonomie». Le premier ministre a parlé d'étendre cette capacité dans le contexte de la Constitution canadienne. Si la députée avait bien compris

le concept d'autonomie gouvernementale, elle ne parlerait pas d'étendre une notion qui a déjà un sens aussi large. L'autonomie gouvernementale, comme je l'ai mentionné plus tôt, constitue l'aboutissement des espoirs et des aspirations d'un peuple. On ne peut pas accorder à un peuple quelque chose qu'il possédait déjà avant notre arrivée ici.

Je dois dire que les mots sont importants parce qu'ils montrent bien, tant dans les propos du premier ministre que dans ceux de la députée, que l'on ne comprend pas le sujet traité. Par autonomie gouvernementale, on entend donner à un peuple les moyens de se tirer d'affaires. On ne parle pas d'étendre un concept, pas plus qu'on ne parle d'étendre les libertés fondamentales: elles vont de soi dans notre pays. C'est la même chose pour l'autonomie gouvernementale.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député qui vient d'intervenir. Il a parlé plusieurs fois des 600 000 autochtones habitant Winnipeg dans son discours et dans les dernières questions qu'il a posées. Il s'agit, bien sûr, de toute la population de Winnipeg. Je présume qu'il voulait dire 60 000 ou un chiffre plus conforme à la réalité.

Je n'essaie pas de couper les cheveux en quatre. J'aurais pu accepter ce genre d'intervention de la part de la députée de Western Arctic qui n'était probablement pas un battant au sein du Parti libéral il y a dix ans. Je sais que le député qui vient d'intervenir a été un battant au sein du Parti libéral bien avant de venir à la Chambre des communes. Je me souviens des efforts du caucus du NPD pour faire inclure les droits des autochtones dans la Constitution en 1980. Nous avons négocié âprement, pied à pied, menaçant même de retirer notre appui à l'initiative constitutionnelle du premier ministre Trudeau afin de pouvoir faire étudier cette question. Mais voilà qu'à la dernière minute, nous avons été dupés par le gouvernement libéral de l'époque qui a fait inscrire le mot «existant» dans le document final à la toute fin de la Conférence des premiers ministres, et personne ne pouvait plus faire grand chose alors. C'était voter en faveur du document ou risquer de faire s'effondrer tout l'édifice.

J'ai donc bien du mal à digérer les propos du député qui parle si bien d'autonomie gouvernentale et de droits autochtones car je sais fort bien, par expérience personnelle, comment nous nous sommes fait avoir à la dernière minute par ce gouvernement qu'il soutenait et pour lequel il levait des fonds probablement.

M. Martin: Madame la Présidente, bien des années avant que me vienne l'idée de participer à la vie politique, je me suis occupé d'affaires autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, où je travaillais. Il y a dix ou douze ans, j'ai été directeur fondateur du Conseil canadien pour le commerce autochtone, et je ne me mettrai pas au second plan derrière quiconque pour ce qui est de mon engagement et de mon intérêt pour cette question.

M. Blaikie: Admettez tout de même ce qui s'est passé en 1980.

M. Martin: Un instant. La seule chose que j'accepterai de la part du député est la correction relative aux chiffres. Le député a raison. J'ai mis un zéro de trop. De toute évidence, il y a trop longtemps que je ne fais plus partie du monde des affaires.

Je voudrais cependant dire que j'ai énormément de respect pour ce député. Je suis cependant quelque peu consterné de le voir pratiquer une vile politique partisane d'accusation sur ce sujet. C'est une question dont ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial ne peut être fier. Je crois qu'il faut le reconnaître.

J'ai travaillé dans le cadre d'un projet d'habitation au Manitoba alors qu'un gouvernement néo-démocrate était au pouvoir, et j'ai eu beaucoup de difficultés à le confronter au problème. Je connais l'histoire des gouvernements FCC et NPD en Saskatchewan. Pour ce qui est des affaires autochtones, ils ne se sont pas montrés plus éclairés que les autres gouvernements. Je ne dis pas cela pour attaquer qui que ce soit. Je ne le dis certainement pas avec fierté. Aucun gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial et même municipal, n'a lieu d'être fier dans ce domaine. Au lieu de lancer des accusations, je crois qu'il vaudrait mieux essayer de régler le problème.

Mme le vice-président: La parole est au député de Broadview—Greenwood pour poser une question très brève.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, tout d'abord je voudrais remercier mon

collègue de LaSalle—Émard de se montrer si constructif et si direct dans ce débat. C'est, à mon avis, ce que les Canadiens veulent que nous fassions. Ils savent qu'il s'agit d'une question complexe et ils ne veulent pas que nous ayons une attitude suffisante mais que nous abordions le problème d'une façon réaliste. Je pense qu'il a proposé de bonnes idées.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue pour sa nouvelle nomination de critique de l'Environnement pour le Parti libéral du Canada.

Je voudrais lui poser expressément une question très brève. Nous avons parlé il y a un an de certains des plus graves problèmes que connaissent les autochtones dans notre pays—et je cite les Algonquins du lac Barrière dont nous avons parlé il y a un an, les Cris et la deuxième phase de la Baie James ainsi que la situation d'Athabasca et les usines de pâtes et papiers.

Je me demandais si le député pourrait consacrer quelques minutes pour dire combien, entre autres, la préservation des réserves fauniques est importante pour les autochtones. Très souvent cela cause beaucoup de frustration, ce qui conduit au genre de situation que l'on connaît à Oka.

Mme le vice-président: Le député de LaSalle—Émard dispose de très peu de temps pour répondre.

• (1830)

M. Martin (LaSalle—Émard): Je répondrai aussi brièvement que possible, madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais remercier le député de sa question. Notre collègue est extrêmement compétent en matière d'environnement et, vraiment, la question n'aurait pas pu émaner d'une meilleure source.

La réponse la plus concise, je pense, serait de rappeler qu'on demande souvent à propos des autochtones s'ils vont perdre leur culture lorsqu'ils viendront vivre dans les villes, lorsqu'ils vont s'adapter. La vraie réponse à ces questions, je pense, est qu'on assistera, espérons-le, avec le temps à un mélange des cultures et que les Canadiens autochtones ne perdront pas leur culture mais que nous commencerons, en fait, à bénéficier de l'apport qu'il nous feront. Cela se manifestera surtout dans le domaine de l'environnement. Les Canadiens autochtones, plus que quiconque, sont en harmonie avec l'écosystème. Il n'est pas de peuple sur la planète qui comprenne mieux la nécessité de préserver la nature.

Madame la Présidente, je dois m'interrompre. Permettez-moi de dire simplement que je souhaite que, dans le processus d'acculturation, nous, c'est-à-dire notre société et la Chambre des communes, saurons comprendre l'immense contribution de nos autochtones à la protection de l'environnement.

Mme le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée.

Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Rappel au Règlement, madame la Présidente. La présidence et moi avons déjà discuté de la question, mais la présidence continue selon moi à trahir l'esprit de la période des questions et observations en cédant la parole à des représentants du même parti que le député qui a fait le discours, alors que des députés d'autres partis demandent au même moment à intervenir.

Si vous lisez le rapport McGrath, ce que je vous ai invitée à faire à de multiples reprises, vous constaterez que la raison d'être de cette période de questions est de permettre aux députés d'autres partis d'intervenir. S'ils ne demandent pas la parole, alors un député du même parti peut toujours poser une question toute gentille comme celle que nous venons d'entendre. Ce doit être l'occasion de poser de vraies questions et non de tendre des perches comme cela vient de se faire.

Mme le vice-président: Le député de Broadview—Greenwood invoque le Règlement.

M. Mills: Madame la Présidente, je vais essayer d'être précis. Le député a posé une question et notre collègue y a répondu. Rien ne nous empêche de participer à la période de questions au cours de ce débat.

Je réprouve le ton qu'on a employé, car j'estime que ma question était pertinente et se rapportait expressément au débat en cours.

Mme le vice-président: Si quelqu'un doit se sentir offusqué, c'est bien la présidence. Je sais que le député de Winnipeg Transcona a fait la même observation à quelques reprises, et nous en avons discuté en toute amitié. Je lui ferai remarquer que j'ai donné la parole à des députés d'autres partis. Il restait deux minutes, le député a posé une question, et cela m'a paru acceptable.

[*Français*]

Reprise du débat. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le Québec a traversé cet été une période difficile de son histoire. Et, au moment où se déroule ce débat à la Chambre des communes, il est utile de rappeler que cette crise n'est pas encore réglée et que l'Armée canadienne est encore au Québec.

Cet été 1990 a commencé avec l'échec du lac Meech: le rejet par le Canada anglais d'une entente considérée par tous du Québec comme étant le plus strict minimum pour le Québec et par beaucoup comme étant insuffisante. Cet échec a été ressenti très durement comme un rejet du Québec par le Canada anglais.

Précisons qu'Elijah Harper bloqua l'Accord du lac Meech parce que les droits nationaux des autochtones n'y étaient pas reconnus, contrairement au Canada anglais qui était contre Meech parce qu'il refusait de reconnaître la spécificité du Québec.

Suite à ce rejet, à cet échec, le 25 juin dernier les Québécois et les Québécoises se sont retrouvés par milliers dans les rues de Montréal, avec un sentiment de fierté et d'assurance tranquille face à leur avenir. Les Québécois et les Québécoises n'ont jamais considéré les problèmes d'Oka telle une revanche contre les autochtones.

La crise autochtone est venu éclater dans un contexte où une majorité de Québécois et de Québécoises s'expriment en faveur de la souveraineté du Québec. Et j'affirme d'emblée que nous ne pouvons que reconnaître, comme l'a fait l'Assemblée nationale du Québec le 20 mars 1985, l'existence de nations autochtones et que, oui, il faut parler de gouvernement autonome, comme l'a déclaré prêt à le faire, sans attendre le fédéral, Gil Rémillard, ministre de la Justice au gouvernement du Québec.

Des courants d'opinions, que l'on a vu s'exprimer avec une certaine importance au Canada anglais, ont apporté un appui sans nuances tant aux warriors qu'aux autochtones eux-mêmes. À tel point que certains chefs eux-mêmes sont intervenus pour demander que des distinctions soient apportées.

D'autre part, ces mêmes courants d'opinions et d'autres ont fait au Québec, aux Québécois et aux Québécoises un procès totalement injuste dans le dossier des revendications autochtones et il importe ici en cette Chambre de rétablir les faits.

Précisons au départ que les droits inaliénables des nations autochtones ne justifient d'aucune façon les gestes des warriors et que d'autre part les gestes inacceptables des warriors ne doivent pas nous faire oublier les droits historiques et actuels des autochtones.

Rappelons également que le gouvernement du Québec n'a pas attendu la crise actuelle pour agir dans ce dossier. En effet, c'est dès le mois de mars 1985, plus exactement le 20 mars 1985, que le gouvernement du Québec dirigé alors par René Lévesque adoptait la déclaration suivante reconnaissant l'existence de 10 nations autochtones sur son territoire et des mesures concrètes pour faire avancer en pratique la reconnaissance des droits de ces nations. Et je vous donne lecture de cette résolution de l'Assemblée nationale du Québec:

> Que cette Assemblée reconnaisse l'existence au Québec des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, micmaque, mohawk, montagnaise, naskapie et inuit.
>
> Reconnaisse leurs droits ancestraux existants et les droits inscrits dans les conventions de la baie James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois;
>
> Considère que ces conventions, de même que tout autre convention ou entente future de même nature, ont valeur de traités;
>
> Souscrive à la démarche que le gouvernement a engagée avec les autochtones afin de mieux reconnaître et préciser leurs droits, cette démarche s'appuyant à la fois sur la légitimité historique et sur l'importance pour la société québécoise d'établir avec les autochtones des rapports harmonieux fondés sur le respect des droits et la confiance mutuelle;
>
> Presse le gouvernement de poursuivre les négociations avec les nations autochtones en se fondant, sans s'y limiter, sur les quinze principes qu'il a approuvés le 9 février 1983 en réponse aux propositions qui lui ont été transmises le 30 novembre 1982 et à conclure avec les nations qui le désirent ou avec l'une ou l'autre des communautés qui les constituent des ententes leur assurant l'exercice;
>
> *a*) du droit à l'autonomie au sein du Québec;
>
> *b*) du droit à leur culture, leur langue, leurs traditons;
>
> *c*) du droit de posséder et de contôler des terres;
>
> *d*) du droit de chasser, pêcher, piéger, récolter et participer à la gestion des ressources fauniques;
>
> *e*) du droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier, de façon à leur permettre de se développer en tant que nations distinctes ayant leur identité propre et exerçant leurs droits au sein du Québec;
>
> Déclare que les droits des autochtones s'appliquent également aux hommes et aux femmes;
>
> Affirme sa volonté de protéger dans ses lois fondamentales les droits inscrits dans les ententes conclues avec les nations autochtones du Québec; et
>
> Convienne que soit établi un forum parlementaire permanent permettant aux autochtones de faire connaître leurs droits, leurs aspirations et leurs besoins.

De plus, depuis 1986, date à laquelle fut amendé l'énoncé politique de 1973, donc depuis l'instauration de cette politique de revendications territoriales globales, le gouvernement fédéral, selon le bulletin d'inforamtion d'août 1990 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a conclu quatre ententes territoriales avec des groupes autochtones dont trois au Québec et un avec le groupe inuit du Nord-Ouest du Canada.

De plus, je veux rappeler que le gouvernement du Québec a déjà conclu en 1975 la Convention de la baie James avec les Cris et les Inuit du Nord du Québec ainsi qu'une entente avec les Naskapis au Nord de la province en 1978. D'ailleurs, le ministère lui-même dans ce même bulletin se félicite de l'attitude positive et de la collaboration du gouvernement du Québec dans les négociations menées dans le cadre de la loi revisée de 1986.

Il serait intéressant que le ministre informe la Chambre de l'état de la collaboration des autres provinces dans le dossier des négociations territoriales puisque l'on sait que mis à part le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les provinces doivent absolument être partie prenante à la négociation des revendications territoriales si l'on veut que ces négociations puissent aboutir à des solutions négociées et ce, dans des délais raisonnables, ce qui n'est pas le cas actuellement.

• (1840)

Actuellement, d'ailleurs, cinq ententes sont en cours de négociations, dont deux sont rendues à l'étape finale. De plus, toujours selon le même ministère, 19 autres revendications territoriales sont en suspens, dont la plupart se trouvent en Colombie-Britannique.

Est-ce que le ministre pourrait informer cette Chambre des moyens qu'il entend prendre pour accélérer le règlement de ces revendications territoriales pour rendre justice aux légitimes revendications des nations autochtones et ainsi éviter que des situations comme celle d'Oka, lesquelles étaient d'ailleurs connues depuis longtemps, ne dégénèrent en situation de crise, comme celle qui est survenue à Oka cet été?

Tous reconnaissent que la limite de six revendications territoriales que s'est fixé le gouvernement, à cause des ressources dont il dispose pour les traités, est absolument inacceptable et fait que les autochtones devraient attendre pratiquement une centaine d'années pour voir se régler les conventions territoriales actuelles qu'ils veulent voir se résoudre.

Le premier ministre Mulroney a annoncé qu'il améliorerait cela, mais sans le préciser. Il faudrait savoir si on passe de six à sept ou si on passera de 95 ans à 100 ans, ce qui ne règle pas le problème.

Comment, dans de telles circonstances, le gouvernement fédéral actuel peut-il prétendre qu'il a tout fait et de bonne foi pour éviter la situation de crise qui dure toujours à Oka?

Comment, dans ce contexte, ne pas comprendre la frustration légitime des autochtones, frustration accumulée au fil des années et qui explique l'explosion de violence que tous s'entendent pour déplorer, pour condamner, y compris les chefs autochtones eux-mêmes?

Comment, dans ce contexte où le gouvernement et les autres qui l'ont précédé se sont manifestement traîné les pieds sans égard aux conséquences possibles de ce blocage dans les faits des revendications autochtones, comment, madame la Présidente, ce même gouvernement peut-il nous arriver avec une motion aussi simpliste que de demander de féliciter l'armée et se contenter de réaffirmer la primauté de la loi partout au Canada sans dire un seul mot du fond du problème, du fond de la question autochtone?

Je constate de plus que les deux autres partis à la Chambre, ce matin, les libéraux ainsi que les néo-démocrates, dans leurs amendements, ont cru bon de se joindre au gouvernement pour féliciter l'armée de son intervention.

Bien sûr, à Oka, l'armée a joué son rôle et est intervenue à la demande du gouvernement. Et, je le répète, c'est là son rôle et c'était là son rôle. À ce moment-ci, dans une motion de la Chambre, je préfère tout simplement que les députés attendent les résultats d'une enquête publique avant de distribuer blâmes et félicitations. Cette démarche à ce moment-ci me paraît beaucoup plus logique et respectueuse des prérogatives du public, des députés, suite à une information pleine et entière sur la gestion et le déroulement de cette crise.

J'aurais voulu, mais je ne pourrai pas le faire, soit apporter un amendement à la motion du gouvernement qui se serait lu comme il suit:

> De remplacer le premier paragraphe et d'ajouter après «Que la Chambre. . .» ce qui suit:
>
> Que la Chambre reconnaisse les droits fondamentaux des autochtones tels qu'ils furent reconnus par l'Assemblée nationale du Québec dans une résolution datée du 20 mars 1985;
>
> Et que de l'avis de la Chambre, la violence et les armes ne peuvent être considérés comme des moyens acceptables pour régler ce conflit.

Cependant, compte tenu de la procédure, je ne pourrai le faire. Mais j'affirme que dans les circonstances que l'on connaît, à savoir la présence en ce moment des warriors armés face à des soldats de l'Armée canadienne à Oka, près de Montréal, la contribution de cette Chambre aurait été beaucoup plus crédible aux yeux des Québécois et des autochtones eux-mêmes en réaffirmant, premièrement, la reconnaissance des droits nationaux des autochtones au Canada.

Deuxièmement, l'engagement du gouvernement à accélérer le règlement des revendications territoriales des autochtones par l'établissement de mécanismes juridiques et de négociations pour permettre le règlement pacifique de ce contentieux; troisièmement, que les provinces doivent s'associer à ce processus de négociations dans le but d'accélérer le règlement de ces revendications; et quatrièmement, qu'une commission d'enquête publique soit appelée à faire toute la lumière sur la gestion de cette crise et sur les causes qui l'ont provoquée.

Il me semble que le gouvernement en cette Chambre, s'il avait adopté une telle démarche, aurait été plus crédible et aurait contribué davantage à recréer une confiance absolument nécessaire pour arriver à un dépôt des armes, sans amnistie pour les warriors et entreprendre une négociation fructueuse sur le fond du problème.

Les droits des uns ne doivent pas entraîner que les droits des autres soient brimés. Tout en reconnaissant le bien-fondé des revendications autochtones, tout en condamnant la violence armée des warriors, de même que les actes d'agression qui ont été commis par des manifestants dans la région de Châteauguay à l'égard des autochtones, il faut aussi reconnaître que les citoyens et les citoyennes d'Oka et de Châteauguay ont subi et subissent encore des inconvénients majeurs découlant d'une crise dont ils ne sont pas les responsables, mais des otages impuissants. Et que justement, si l'on veut éviter que des manifestations d'intolérance comme celles que nous avons vues ne se reproduisent, si nous voulons et que nous avons vraiment à coeur que se rétablissent des liens de fraternité, de bon voisinage, de respect mutuel entre les communautés blanches, entre les Québécois et Québécoises et les autochtones, il faut absolument que les gouvernements assument leurs responsabilités face aux préjudices subis par des milliers de personnes. Sinon, encore une fois, ce ne serait que de belles paroles, des intentions vertueuses sans moyens concrets, donc, sans résultats. Des résultats pour rétablir les relations entre autochtones et citoyens de la région d'Oka doivent être obtenus à très court terme. En ce sens, je demande au gouvernement de répondre favorablement à la demande du Québec de participer au programme de compensation fiancière et autres mis en place par le gouvernement du Québec, et dans les plus brefs délais.

Le gouvernement doit assumer toutes ses responsabilités envers toutes les parties, autochtones et québécoises.

En terminant, je voudrais rappeler à cette Chambre que suite à l'échec du lac Meech, le peuple québécois s'est engagé sous l'autorité de son Assemblée nationale, et par le biais d'une commission sur son avenir constitutionnel, dans une démarche appuyée par plus de 60 p. 100 des Québécois et Québécoises qui souhaitent d'ailleurs à ce moment-ci, les sondages le prouvent, vouloir aboutir à la souveraineté du Québec.

Le cas de la crise autochtone d'Oka est un autre exemple qui démontre l'importance pour le Québec de récupérer sa pleine souveraineté pour être en mesure, sur son territoire, de mener à bien des décisions de son Assemblée nationale de mars 1985 reconnaissant les nations autochtones et leurs droits. Je suis convaincu que les Québécois et Québécoises sont prêts à faire une place pleine et entière aux autochtones sur leurs territoires et à tisser des rapports harmonieux, de nation à nation.

Mme le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député d'Outremont a la parole.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, je voudrais prendre quelques instants pour poser une question, il va de soi, à notre collègue qui siège de l'autre côté de la Chambre. Je voudrais lui demander s'il serait possible qu'il puisse faire, je dirais, oeuvre utile, lui qui connaît le jeu des négociations à travers son expérience et sa longue tradition professionnelle, s'il ne pourrait pas faire oeuvre utile en utilisant un certain nombre de créneaux, un certain nombre de canaux réguliers connus et, au lieu de présenter à la Chambre un type de blâme et une demande de positionnement tout en devenant nécessairement très théorique, puisqu'il avoue lui-même que s'il avait pu, s'il avait été possible, il met donc du conditionnel, est-ce que d'une part il serait utile d'aider à la Chambre en entier, à tous les partis, de pouvoir faire une démarche qui serait améliorée selon sa position et son *input*. . . Et, d'autre part, comment voudrait-il m'expliquer ou expliquer à la Chambre le fait, madame la Présidente, qu'on fait un exposé où on veut vraiment, je dirais, «dépolitiser» une situation et en même temps, quasiment dans le même souffle, terminer sur un énoncé qui m'apparaît, à moi, du Québec, à moi, Canadien français, un énoncé qui est fortement politisé? Je trouve que d'ici, la situation qui prévaut à Oka et qui peut prévaloir à Châteauguay, mais davantage à Oka, doit être dépolitisée dans cette Chambre. Tout en ayant la possibilité d'exprimer ses opinions, le député devrait tenter de nous expliquer pourquoi il la politise en ouvrant un deuxième front qui n'appartient pas à la question qui est actuellement soulevée et discutée.

M. Duceppe: Madame la Présidente, d'une part, je suis un peu surpris qu'on me demande pourquoi on parle de politiser des questions. Il me semble qu'en cette Chambre, on s'occupe justement de choses politiques; cela me surprend énormément. Une telle questiron me surpend

énormément. Et, «politiques», au bon sens du terme! Je ne parle pas de politicaillerie.

D'autre part, effectivement, j'ai entrepris et j'ai demandé à rencontrer des chefs des nations autochtones du Québec, et cela sera fait d'ici les prochains jours, et j'entends avec ces chefs mieux cerner la question. Et j'ai également pris la décision et j'ai rencontré les représentants et représentantes des centrales syndicales, puisque vous faisiez mention de mon passé, qui sont en train de préparer effectivement des mémoires sur cela. On a d'ailleurs invité à la fois les chefs autochtones et des représentants de Châteauguay et d'Oka.

• (1850)

Donc ces contacts sont entrepris. Je précisais, dans l'énoncé que j'ai fait, que je ne pouvais proposer d'amendement puisque, selon le Règlement de la Chambre, il y a déjà un amendement et un sous-amendement qui ont été déposés. Ce qui n'empêche pas d'avoir des idées, même si on ne peut apporter d'amendement, monsieur le député.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député qui vient de parler.

Son chef a déclaré à la Chambre que, de toute évidence, il faut refuser la souveraineté aux autochtones du Québec. Il a dit qu'il faut avoir la force et le courage d'affirmer qu'il est impossible d'avoir plus d'un groupe souverain dans un seul territoire. Je me demande comment le député peut concilier cela avec ce qu'il a lui-même dit au sujet de la charte récemment adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Est-il possible pour le Québec, pour un Québec souverain tel qu'il le perçoit, d'accorder aux autochtones du Québec la souveraineté qu'ils réclament?

Je voudrais en outre poser une question au député au sujet du comité établi par l'Assemblée nationale québécoise pour examiner l'avenir constitutionnel du Québec. Y a-t-il au sein de ce comité des représentants des autochtones pouvant exprimer leur point de vue?

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, les références que fait le député à l'allocution de Lucien Bouchard, ce qui n'a pas été rapporté de cette allocution, ça été prononcé, je le sais fort bien, parce que j'ai fourni les notes à M. Bouchard, c'est justement. . .

Mme le vice-président: Je vais devoir interrompre l'honorable député. Je sais qu'il en était à son premier discours, et je comprends un peu tout ce qui se passe. Mais simplement pour lui rappeler qu'il devrait faire allusion à son collègue comme étant le député de Lac-Saint-Jean et de s'adresser à la Présidence, de parler à un député qui lui a posé des questions, via la Présidence. Cela faciliterait les choses pour tout le monde. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Duceppe: Donc d'accord, je recommence. En ce sens, je pense que, effectivement, pour répondre à cette question, il faut se rapporter, et c'est ce qui avait été dit à ce moment, à l'énoncé que j'ai fait tantôt, reconnaissant l'ensemble des points. On y parle de gouvernement autonome, et non de souveraineté. Et je ne le cache pas, c'est ce qui se trouve là, et cela n'avait pas été expliqué. Donc, il n'y a pas de contradiction entre les deux choses.

Deuxièmement, quand je regarde les demandes des nations autochtones, et nulle part ailleurs, que je sache, ils n'ont parlé de souveraineté, mais on parlait de gouvernement autonome. Il me semble fort curieux qu'il y ait des gens qui soient plus Indiens que les Indiens. Et il faut se rapporter à ce qu'ils disent. Et c'est leur demande de parler de gouvernement autonome pour des raisons qui relèvent du réalisme économique et politique, alors que la nation québécoise a un autre projet qui est celui de la souveraineté et qui a été plus élaboré en fonction de conditions historiques de développement économique et politique. Et je pense que, ensemble, dans un Québec souverain, il y aura moyen de s'entendre parfaitement, et la preuve en est que nous fûmes la seule province à signer effectivement des ententes.

Sous le gouvernement Barrett également du NPD et maintenant qui siège ici en cette Chambre, aucune entente ne fut signée avec les autochtones alors que c'est justement là que le problème se pose le plus.

Il faut se rappeler ces faits. Et sur la commission créée par le gouvernement du Québec, nous avons exigé, nous du Bloc québécois, la présence d'autochtones, entre autres. Et nous parlions également des minorités culturelles, ethniques et des femmes. Donc, je suis tout à fait d'accord qu'il aurait dû y avoir des autochtones sur cette commission.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais poser une très petite question. D'abord, je tiens à souhaiter au député de Laurier-Sainte Marie la bienvenue au Parlement du Canada. J'espère

qu'avec le temps, le point de vue qu'il a exprimé au cours de la cérémonie tenue dimanche dernier à Hull, et que j'ai écouté très attentivement, va changer et qu'il cessera de se battre en faveur de la souveraineté du Québec. J'espère que chacun d'entre nous ici travaillera pour lui faire changer d'avis.

Ma question est très précise car j'ai essayé très fort de comprendre le point de vue souverainiste. Si j'avais été un Cri élu au Parlement du Canada par la région de la baie James et que je réclamais la souveraineté pour mon peuple dans le nord du Québec, que penserait le député du Bloc québécois de mon action?

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, en premier lieu, je vois que nous serons bien compris quand nous aurons à négocier la souveraineté du Québec avec le Canada anglais.

Deuxièmement, à savoir si effectivement les Cris du Nord québécois. . . Je pense qu'il faut se reporter à ce qu'ils réclament. Ils parlent de gouvernement autonome sur leur territoire et ils ne parlent pas d'avoir autant de pays—ce serait 17 pays au sein même de la Colombie-Britannique—est-ce qu'on va me dire que le Canada anglais est d'accord sur cela? Les autochtones ne demandent pas cela.

Or, quand on me dit qu'on me pose des questions hypothétiques sur ce que pourraient demander les Cris au Québec, alors que ce n'est pas ce qu'ils demandent du tout. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Mais n'êtes-vous pas d'accord?

M. Duceppe: Écoutez, je vais continuer. J'ai vu les négociations au Québec et ce ne sont pas les demandes. Alors, pourquoi se demander s'ils le demandent?

Cela relève du domaine de l'hypothétique. On a vu des leaders indiens québécois qui ont parlé de gouvernement autonome, de contrôler leur territoire et d'avoir même, je pense que c'est à Loretteville, des forces de police en accord avec les lois du Québec. C'est ce genre de demandes qui sont faites et c'est ce genre de demandes qui ont été négociées et je n'ai pas vu, à ce jour, de demandes pour une souveraineté créant des pays à l'intérieur du Québec, pas plus que je n'en ai vu à l'intérieur des autres provinces.

[*Traduction*]

M. Angus: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre tous les partis représentés à la Chambre au sujet de la façon de procéder. Comme les députés le savent, la séance sera prolongée ce soir, et un certain nombre de députés des trois partis ont manifesté le désir de prendre la parole.

Je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour permettre à chaque député de dire s'il veut parler pendant 20 minutes ou partager le temps dont il dispose avec un autre député de son parti. Chacun ferait alors un discours de 10 minutes, suivi d'une période de cinq minutes réservée aux questions.

Je tiens à préciser que, si cette proposition est acceptée, cela ne changera pas la rotation entre les partis. Les députés devront dire dès qu'ils prendront la parole s'ils ont l'intention de parler pendant 20 minutes ou seulement pendant 10 minutes, afin que la présidence et les autres députés sachent à quoi s'attendre.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Je note une voix contre et je voudrais que tout soit bien clair. Le député suggère que les députés qui souhaitent prendre la parole pendant seulement dix minutes puissent le faire. Ceux qui désirent utiliser toute la période de vingt minutes peuvent également le faire, mais il faudrait en aviser la Présidence. Une période de dix minutes utilisée par un député serait donc suivie d'une période de questions de cinq minutes. Y a-t-il consentement unanime?

M. MacDonald (Dartmouth): J'invoque le Règlement. Je voudrais que tout soit clair. Comme nous procédons par rotation, le député veut-il que l'on consente à ce que, selon le voeu du Président, notre parti divise sa période de vingt minutes en deux périodes de dix minutes ou se limite à une période de dix ou de vingt minutes? J'aimerais simplement que l'on clarifie.

M. Angus: Madame la Présidente, l'idée est que la période normale d'une demi-heure dont dispose tour à tour chaque parti soit utilisée au gré de ce dernier.

Les partis peuvent décider d'utiliser une période de vingt minutes, suivie d'une période de questions et réponses de dix minutes, ou de répartir la demi-heure mise à leur disposition pour faire un discours de dix minutes, suivi d'une période de questions et observations de cinq minutes, puis un autre discours de dix minutes, suivi d'une période de questions et observations de cinq minutes.

• (1900)

[*Français*]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, effectivement nous consentons à ceux et celles qui souhaiteraient diviser leur temps de parole. Par contre, étant donné que c'est un débat très important, c'est un sujet très important de traiter du problème de Châteauguay–Oka, est–ce que vous pourriez m'indiquer, madame la Présidente, si le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien sera ici présent dans les prochaines minutes?

Mme le vice–président: L'honorable député de Hull—Aylmer (M. Rocheleau) est dans la vie politique depuis très longtemps. Il a siégé ailleurs qu'à la Chambre des communes et il sait fort bien que faire une remarque quant à l'absence ou à la présence d'un député ou d'un ministre est une chose qu'on ne fait pas à la Chambre des communes. Et je pense que c'est présumer d'une chose pas nécessairement vraie que de penser que quelqu'un qui n'est pas dans la Chambre n'entend pas ou ne suit pas ce qui se passe. Alors, je ne peux pas répondre à la question de l'honorable député, et je souhaiterais que ce ne soit pas le genre de question qui soit posé à la Présidence trop souvent.

M. Mills: Où est Lucien Bouchard?

M. Lapierre: Il n'est plus ministre!

M. Rocheleau: Madame la Présidente, si vous me le permettez, vous avez sûrement raison et je m'excuse, mais je vais vous dire que vous avez raison de dire que j'ai siégé dans d'autres assemblées nationales et, habituellement, le ministre était présent lors des discussions qui touchaient son ministère.

[*Traduction*]

Mme le vice–président: Le débat reprend avec le député de Comox—Alberni.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, indépendamment de ce que je pense de la motion inscrite au *Feuilleton*, je crois qu'il vaut la peine de tenir le présent débat pour voir ce que les divers députés savent, comprennent et pensent de cette affaire extrêmement importante pour le Canada. Il semble que les opinions soient extrêmement partagées en ce qui concerne les revendications des autochtones de notre pays et ce qui en a été dit à la présente assemblée ou aux hommes et femmes politiques au fil des années. Il vaut la peine de tenir un tel débat à la Chambre.

Toutefois, je tiens à dire que je désapprouve complètement la motion présentée par le gouvernement en cette reprise des travaux parlementaires. Je crois qu'elle est une bien piètre excuse pour l'échec du gouvernement à résoudre les problèmes soulevés à Oka et ceux qui ont amené les Mohawks a ériger des barricades et, ultérieurement, les forces policières à attaquer ces barricades, attaque où le caporal Lemay a perdu la vie dans des circonstances tragiques, et qui ont finalement exigé l'intervention de l'armée. C'est le manque de leadership fédéral, l'incompétence du gouvernement conservateur qui sont responsables de la situation qui sévit à l'heure actuelle après quelque 70 jours de siège à Oka et à Kahnawake.

Le gouvernement fédéral a manifestement manqué de leadership tout au long de cette affaire. Le ministre des Affaires indiennes n'a pas su s'impliquer dans toute la mesure de sa compétence, en tant que responsable conformément à la Constitution des «Indiens et des terres réservées aux Indiens». En vertu de proclamations remontant à 1763 et de jugements de tribunaux aussi récents que celui de Sparrow, le ministre a une charge de confiance auprès des autochtones du Canada, où qu'ils vivent. Cette charge de confiance a été trahie, de même que la compétence du ministre à l'égard des Indiens et des terres réservées aux Indiens telle que définie dans la Constitution. Même si cela relevait de sa compétence et même s'il lui incombait de faire preuve d'initiative, puisqu'il a un rôle de fiduciaire à l'égard des autochtones, le gouvernement fédéral, et notamment la ministre de la Justice, a refusé d'assumer ses responsabilités, ce qui est tout à fait honteux de sa part.

Où était donc la ministre de la Justice lorsque les organismes internationaux et canadiens de protection des droits de la personne ont déclaré à la population canadienne qu'on violait des droits humains? La ministre, qui doit faire rapport à la Chambre sur les questions touchant les droits de la personne, est restée tout à fait silencieuse tout au long de la crise. Elle n'a émis aucun commentaire sur les droits de la personne et n'a absolument pas précisé les mesures qu'elle entendait prendre pour remédier aux violations de ces droits.

Où était donc le premier ministre du Canada, lui qui est arrivé à la Chambre en se vantant de ses talents de négociateur. Il était censé être un homme capable de rassembler les gens, de trouver des solutions aux conflits opposant certains groupes. Durant toute cette crise, les gens à qui il incombait de faire preuve d'initiative, notamment sur le plan constitutionnel, ont brillé par leur absence.

C'est pourquoi nous sommes maintenant confrontés à une crise qui dure depuis quelque 70 jours et qui est devenue un sujet d'embarras pour les Canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger. C'est la raison pour laquelle le Parlement est maintenant saisi de cette motion qui n'est rien de plus qu'une tentative tendant à permettre au gouvernement d'échapper à la responsabilité qui lui incombe, à titre de fiduciaire à l'égard des autochtones, de prendre les mesures qui s'imposent sur le plan constitu-

tionnel et moral—de s'attaquer à cette question et de faire tout en son pouvoir pour trouver une solution pacifique.

Ce n'est pas la première fois qu'on assiste à ce type de confrontation au Canada et qu'on a recours à la violence. Au lieu d'examiner toute cette question d'un point de vue très étroit en se penchant seulement sur les revendications territoriales et sur les demandes des parties à Oka, je pense qu'il faut placer tout cela dans un contexte beaucoup plus large et faire un lien avec les autres conflits qui perdurent au Canada depuis 1837.

Il est étrange de constater, lorsqu'on feuillette les livres d'histoire, que les mêmes mots reviennent sans cesse et qu'il est toujours question des mêmes principes.

Vous vous rappelez sans doute, madame la Présidente, de l'époque—vous ne pouvez pas parce que vous étiez trop jeune—de la clique du Château et du Family Compact, ainsi que de la Rébellion de 1837. À l'époque, les gens souhaitaient un gouvernement responsable au Canada et ils voulaient, grâce à l'élection de représentants, exercer un certain contrôle sur les dépenses des deniers publics—soit le type de libertés politiques dont nous profitons à l'heure actuelle. Le gouvernement du Canada de l'époque qualifiait les intéressés de clique du Château et de Family Compact. On a dit qu'ils étaient des terroristes dangereux, des criminels, des gens qui menaçaient l'ordre établi et qui ne tenaient pas compte des lois du Canada qui nous régissent tous et devant lesquelles nous sommes tous traités sur le même pied. On a qualifié ces gens à peu près de la même façon que les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake aujourd'hui. Et c'était en 1837.

Si vous étudiez l'histoire du Canada, madame la Présidente, vous constaterez que l'histoire a été beaucoup plus juste pour les gens qui ont pris les armes contre la clique du Château et le Family Compact pour obtenir des assemblées législatives élues et le gouvernement responsable et pour confier le contrôle des finances publiques au peuple, à des gens comme William Lyon Mackenzie qui a donné son nom à l'un des premiers ministres du Canada et qui est devenu plus tard membre de cette Chambre-ci. L'histoire les a jugés plus favorablement que ceux qui se sont levés dans une chambre comme celle-ci pour dire que les gens qui avaient pris les armes contre le pays étaient des terroristes et des criminels et qu'ils devaient subir les foudres de la justice canadienne. Elle a jugé beaucoup plus favorablement William Lyon Mackenzie que les personnages oubliés qui l'ont traité, lui et ses semblables, de criminels et de terroristes.

Et c'est arrivé plus d'une fois. C'est étonnant de voir le Canada répéter sans cesse les mêmes erreurs. En 1870, il y a eu ce qu'on appelle la Rébellion du Nord-Ouest dirigée par un certain Louis Riel et en 1885, une autre rébellion sur les rives de la rivière Saskatchewan dans les Territoires du Nord-Ouest de l'époque. Riel, les Métis et un certain nombre de groupes d'autochtones se sont unis pour essayer d'obtenir dans ce territoire un gouvernement qui reconnaisse leurs droits et leur rôle dans les Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba de l'époque.

Le gouvernement du Canada était dirigé par le même parti politique—John A. MacDonald était premier ministre à l'époque et puisqu'il n'est plus dans cette chambre, je peux utiliser son nom plutôt que celui de sa circonscription. John A. MacDonald était premier ministre et je me rappelle qu'il a dit—j'étais trop jeune à l'époque, madame la Présidente, mais je me souviens d'avoir lu dans le hansard qu'il avait qualifié Riel et sa cohorte de bande de criminels qui défiaient les lois du Canada et qui étaient prêts à prendre les armes contre le gouvernement du Canada légitimement constitué qui traitait évidemment tous ses citoyens sur le même pied.

Nous savons tous, bien sûr, comment la rébellion du Nord-Ouest et la Rébellion de la rivière Rouge se sont terminées. Louis Riel a été pendu. Mais l'histoire l'a traité beaucoup plus favorablement que certains de ceux qui l'ont pendu.

• (1910)

Louis Riel est considéré désormais comme un des derniers Pères de la Confédération, un des fondateurs du Manitoba et un des chefs des Métis et des autochtones des Prairies qui ont demandé justice au gouvernement central, ici, à Ottawa. Je pense que l'histoire continue de regarder Louis Riel d'un oeil plus favorable que ceux qui ont dit que personne n'a le droit de prendre les armes contre notre pays et qu'il faut obéir aveuglément à la loi même mauvaise.

Personne n'aime voir des Canadiens contraints de prendre les armes contre le gouvernement. Personne à la Chambre ne tolère que quiconque dans notre pays commette de pareils actes. Cependant, je pense que nous comprenons tous ces actes lorsqu'une population est réduite à l'exaspération, qu'on la rabaisse constamment, qu'on la traite continuellement comme une population de deuxième ordre, comme un peuple colonisé. Alors, l'exaspération atteint un point où les membres du groupe qui proposent le recours à la violence ou aux armes obtiennent souvent plus de crédibilité à la suite du refus du gouvernement de négocier leurs griefs et leurs do-

léances en toute bonne foi. À mon avis, c'est ce qui s'est passé à Oka et à Kahnawake.

Je suis contre la Mohawk Warrior Society et je ne respecte pas ses objectifs si elle croit au recours à la violence contre la population canadienne. Ces objectifs ne me plaisent guère, mais je peux comprendre que, si le Canada la conduit à l'exaspération, le message qu'elle transmet aura beaucoup de crédibilité au sein de la population mohawk, parce toutes les autres solutions ont échoué. Le recours à la loi du Canada a échoué. Les démarches auprès des parlementaires ont échoué, tout comme les démarches auprès des médias pour montrer les conditions qu'on leur imposait et dans lesquelles ils vivaient. Les requêtes présentées au gouvernement local pour tenter de l'empêcher d'aménager un terrain de golf sur des terres qu'ils considèrent comme les leurs, ou du moins revendiquent, ont également échoué. Alors, à quoi fallait-il s'attendre de leur part? À ce qu'ils se soumettent tout simplement. Je vous aviserais, madame la Présidente, que certains Mohawks ont affirmé qu'ils n'étaient pas disposés à se soumettre, qu'ils étaient plutôt prêts à s'insurger contre le Canada, et c'est exactement ce qui s'est produit.

Je soutiens que c'est la faute du gouvernement, mais je ne crois pas toutefois qu'il soit le seul responsable. Sont aussi coupables les membres de la Chambre des communes, les gouvernements précédents, nous tous, les non-autochtones, qui n'avons jamais reconnu ce que les autochtones du Canada réclament, ni à quel point leurs revendications sont modérées, légitimes et raisonnables. C'est quand même incroyable que nous n'ayons pas écouté ce que ces gens avaient à dire au fil des ans.

Nous venons tous de milieux différents et ce genre de revendications ont été présentées dans les pays de nos ancêtres. J'avoue, et c'est bien l'une des rares choses que je confesse, que le premier ministre et moi avons quelque chose en commun, le pays de nos ancêtres, l'Irlande.

La Grande-Bretagne a entrepris la conquête de l'Irlande peu après 1066. En fait, les Anglais s'étaient retranchés sur un petit territoire en Irlande, qu'on appelait la Pale, où ils pouvaient vivre en toute quiétude. En dehors de la Pale, le territoire était occupé par des Irlandais sauvages parmi lesquels on trouvait les ancêtres du premier ministre et les miens. Il a fallu attendre le XIV^{e}, le XV^{e} et le XVI^{e} siècles avant que l'Angleterre finisse par conquérir l'Irlande et l'intégrer à son propre territoire. Au moment de la conquête, ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi ces Irlandais ne se considéraient pas britanniques comme n'importe quel Anglais, pourquoi ils ne considéraient pas l'Irlande, pour reprendre les mots du premier ministre, comme une partie intégrante d'un pays qui ne peut souffrir aucune autre souveraineté.

Pourtant, depuis l'époque de la conquête de l'Irlande, toutes les générations d'Irlandais se sont élevées contre le gouvernement, avec leurs rêves et leurs déclarations, ont exigé la souveraineté et l'ont finalement obtenue en 1921. Maintenant, ce qui était considéré comme faisant partie intégrante de la terre britannique, est une république. Ainsi que le disait la chanson, l'Irlande était redevenue une nation et c'est ce que voulaient les Irlandais.

Maintenant, je ne pense pas qu'il existe un pays qui soit plus amical envers la Grande-Bretagne que la République d'Irlande; il reste que les Irlandais voulaient tout simplement avoir le droit de se gouverner eux-mêmes sur ce qu'ils considéraient être leur propre territoire, et de coopérer à égalité avec l'Angleterre et la Grande-Bretagne.

Lorsque les autochtones du Canada parlent de souveraineté, ils parlent de leur existence en tant que nation. Ils veulent être reconnus comme des nations distinctes, légitimes. Après tout, disent-ils, comment la Grande-Bretagne pouvait-elle venir en Amérique du Nord et comment la France pouvait-elle faire de même et conclure des traités avec ces nations? En effet, on ne conclut pas de traités avec ses sujets, mais avec des nations qui ont le droit souverain, en tant que nations, de conclure des traités avec d'autres nations et qui sont considérées comme leurs égales.

Nous parlons de peuples qui ont conclu ce genre de traité avec l'Angleterre et donc le pouvoir qui lui a succédé, le Canada. Ces peuples se considèrent comme des nations souveraines au sein du Canada, et ils ont les documents légaux pour le prouver.

Le monde change rapidement et nous ne pouvons plus dire qu'un pays peut exister sans reconnaître les aspirations de ses peuples fondateurs, c'est absolument impossible.

Lorsque l'on voit ce qui se passe actuellement en Europe et en Union soviétique, c'est exactement la même chose. L'Union soviétique a essayé d'amalgamer des centaines de nationalités, des centaines de pays distincts à l'intérieur de ses frontières et de les administrer de Moscou comme si c'était des Russes. Le système est

en train d'éclater, et le désir de ces peuples, de ces nationalités, est de redevenir des nations.

Le monde entier s'enthousiasme pour le processus d'évolution en Union soviétique. Cet enthousiasme vient de ce que les diverses nationalités, comme on les appelait en Union soviétique, recherchent maintenant leur lberté, exercent leur autonomie et redeviennent des nations, comme l'Irlande en 1923.

Si, comme je le pense, les Canadiens voient ce qui se passe en Europe de l'Est et en Union soviétique comme une bonne chose, une chose qu'il convient d'appuyer, alors, pour être logiques avec eux-mêmes, ils doivent considérer les aspirations des autochtones du Canada et voir qu'eux aussi veulent redevenir nations.

Je crois qu'une occasion formidable s'offre au Canada d'aborder cette nouvelle ère, que laissent présager l'Europe de 1992 et l'évolution des pays de l'Est et de l'Union soviétique, en reconnaissant des peuples souverains à l'intérieur du pays et en élaborant une méthode de négociation pour traiter avec ces peuples et régler leurs revendications et les questions relatives aux traités au lieu d'avoir ce que Lord Durham décrivait en 1839 comme «deux nations se guerroyant au sein d'un seul et même État» et qu'on pourrait rendre aujourd'hui, en ce qui concerne la question autochtone, par de «nombreuses nations se guerroyant au sein d'un seul et même État.» Je crois que le Canada pourrait aujourd'hui devenir un modèle pour le monde entier en démontrant comment un État peut reconnaître les aspirations souverainistes de certains de ses membres tout en devenant plus puissant, voire plus fort et être mieux placé pour donner des leçons au reste du monde qu'il ne peut le faire aujourd'hui. Malheureusement, les événements d'Oka nous ont fait reculer de dix ans, voire de cent ans sur ce chapitre.

• (1920)

J'aurais cru que le premier ministre se serait laissé fléchir quand nous sommes revenus au Parlement pour cette session d'automne et qu'il aurait reconnu, dans la résolution qu'il a présentée, qu'on avait manqué d'esprit d'initiative à Oka cet été, qu'on avait mal interprété les exigences des Mohawks que le premier ministre a qualifiées de bizarres de la même façon que les Britanniques ont qualifié jadis les ambitions nationalistes de ses ancêtres lorsqu'ils se sont révoltés contre la couronne britannique.

J'aurais cru que le premier ministre du Canada aurait profité de la session d'automne pour présenter un mécanisme propre à assurer le désengagement honorable dans le conflit d'Oka, c'est-à-dire une base pour des négociations amicales, ouvertes et productives entre le Canada, le Québec et le peuple mohawk de Kanesatake et de Kahnawake, un mécanisme qui aurait permis de reconnaître certaines de ses aspirations souverainistes et d'arrêter des moyens de réaliser ces aspirations tout en gardant le pays fort et uni.

Je rappelle à la Chambre que le pays dont la famille du premier ministre est originaire est devenu aujourd'hui l'un des plus grands supporteurs et des meilleurs alliés du pays contre lequel il ont pris les armes jadis. Je crois qu'une solution à ce problème est possible, madame la Présidente. Malheureusement, je ne vois rien de tel dans la présente résolution qui ne peut que maintenir, voire creuser davantage le fossé qui existe actuellement.

M. Maurice Foster (Algoma): Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente. La motion du gouvernement dont la Chambre est saisie m'intéresse et me touche particulièrement, en raison des grandes préoccupations exprimées au sein des nombreuses réserves indiennes que compte la circonscription d'Algoma. Je sais que le député de Comox-Alberni, qui vient de prendre la parole, représente des bandes de Colombie-Britannique. Je crois que l'un des traits qui ressort de l'ensemble de la situation qui avait cours pendant l'été, c'est que dans tout le pays, au sein de bandes d'un océan à l'autre, les gens sont très préoccupés par ce qui s'est produit.

Les problèmes découlent principalement du fait que le gouvernement a négligé d'agir et n'a pas réglé les questions relatives aux revendications territoriales au cours du printemps et du début de l'été, et c'est ainsi que la situation a dégénéré en l'une des pires crises que nous ayons jamais connue, à mon avis. Non seulement cela a-t-il nui à notre réputation à l'étranger, mais je crois que nos relations avec les peuples autochtones au sein de notre propre pays s'en ressentiront. J'espère seulement que les efforts de négociation seront accrus et améliorés. Je crois qu'en raison des préoccupations et de la frustration croissantes, les peuples autochtones vont littéralement exploser, et l'ensemble des Canadiens également, si la question n'est pas réglée pacifiquement.

Notre porte-parole à la Chambre a réclamé la formation d'une commission royale chargée d'examiner les problèmes et les difficultés qui se manifestent. Une motion semblable a été adoptée par le conseil municipal de Massey, au cours des derniers mois de ce conflit. En ce qui a trait aux bandes des districts d'Algoma et de Mani-

toulin, plusieurs manifestations ont été organisées le long de l'autoroute 17, à Massey et à Garden River, par les bandes indiennes de Garden River, de Spanish River et de Wikwemikong et toutes se sont déroulées de façon pacifique. Ces manifestations se sont toutes déroulées pacifiquement et avaient pour objet d'exprimer l'inquiétude que leur inspiraient la situation qui était apparue à Oka et la façon dont on l'avait laissée s'envenimer.

Nous avons reçu beaucoup de sages conseils de bandes comme celle des Lubicons qui imploraient de ne pas faire intervenir l'armée contre les Premières Nations. Ils préconisaient le recours à la négociation pour régler les problèmes sous-jacents liés aux revendications des droits ancestraux et issus de traités, et demandaient qu'on tienne la Sûreté du Québec à distance et que l'on cherche des solutions pacifiques aux frustations ressenties.

Comme le député de Comox—Alberni l'a souligné dans son intervention, je pense qu'il s'agit d'une affaire très grave qui exige des négociations et un règlement pacifique de sorte que nous puissions entreprendre de résoudre les problèmes sous-jacents qui ont causé une grande inquiétude et une grande exaspération chez les autochtones de tout le pays, pas seulement à Oka et Kanesatake et chez les Bandes de la région de Montréal, mais d'un bout à l'autre du pays, y compris dans les districts d'Algoma et de Manitoulin, dans ma propre circonscription.

Mme le vice-président: Le député de Comox—Alberni a-t-il un commentaire à faire?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je ne suis pas certain qu'il y ait là une question, mais je vais certainement répondre à cette observation.

Je pense que les différentes nations autochtones envisagent leurs relations avec le gouvernement de façons différentes, mais que ce qui se passe dans la région de Montréal leur cause certes des inquiétudes.

Les Mohawks ont une culture très particulière et très différente. Les incidents qui se sont produits reflètent vraiment cette culture et leurs fermes convictions fondées sur des traités séculaires par lesquels la Couronne britannique reconnaissait leur souveraineté et leur pouvoir de fonctionner comme nation, de faire la guerre et de conclure la paix. Il faut donc reconnaître que ce qui se passe à Montréal est le reflet d'une culture mohawk particulière.

Il existe d'autres cultures partout au Canada et, en fait, bon nombre des nations autochtones de ma province ont préféré une démarche qui ne fait pas appel aux armes, mais à la négociation pour conclure des traités.

Je dois cependant signaler que l'exaspération grandit chez les autochtones de la Colombie-Britannique, car plus le gouvernement tarde à régler les problèmes, plus il sera difficile de négocier des règlements à la table de négociations, et de plus en plus de gens en viendront à voir dans les moyens pris par les Warriors mohawks la bonne façon de procéder.

Je pense que la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui, et je le prends au mot, pourrait contribuer à dénouer l'impasse et offrir certaines possibilités, espérons-le, si le gouvernement tient sa promesse de régler les revendications autochtones contre la Couronne plus rapidement et plus efficacement.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, depuis la reprise des travaux, nous avons passé un certain temps à discuter de la situation à Oka, mais nous n'avons pas pris de mesures concrètes pour trouver une solution pacifique à ce problème.

Comme vous le savez, le Canada est considéré traditionnellement comme un chef de file en ce qui concerne la promotion et la défense des droits de la personne. Nous avons gagné, je crois, une excellente réputation au niveau international, nous ne pouvons donc pas continuer à négliger nos problèmes chez nous. Nous devons remédier au sort de nos autochtones, pas seulement à Oka, mais dans tout le Canada.

Cette question a des conséquences d'une portée considérable. Les Canadiens autochtones aussi bien que les autres ont exprimé leurs inquiétudes, et le monde entier a les yeux fixés sur nous pour voir comment nous allons résoudre cette crise. À une époque où on assiste à l'ouverture d'un grand nombre de pays du monde soit-disant fermés, il est vital que nous rétablissions l'image du Canada comme un pays diplomate et compatissant. Nous devons régler les problèmes de nos autochtones et préférer des solutions justes et réalisables à l'emploi des armes.

• (1930)

Nous sommes traditionnellement un pays pacifique et nous devons prouver, pas seulement au monde, mais à nous-mêmes que nous pouvons mettre de côté nos différends pour négocier.

Madame la Présidente, le gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour régler les questions concernant les autochtones. Nous ne pouvons pas nous permet-

tre de bafouer la justice et de refuser de reconnaître les droits de nos autochtones. Je demande au premier ministre d'intervenir et de trouver une solution pacifique, et je demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures concrètes pour établir cette commission royale que mon collègue a demandée.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'aurais une question à poser à mon collègue, le député de Comox—Alberni.

Mme le vice-président: Je suis sûre que le député aura un entretien avec son collègue de Winnipeg—Transcona. Il arrive qu'un député du même parti pose une question.

M. Angus: Ce fut plus fort que vous, madame la Présidente. Je m'entretiendrai avec mon collègue.

La question que je veux poser à mon collègue de Comox—Alberni porte sur les facteurs sous-jacents aux revendications territoriales. J'ai entendu ce printemps l'allocution qu'il a faite à la réunion du conseil du Nord du NPD, à l'île Manitoulin. Il a alors expliqué l'impact économique sur la région d'une revendication territoriale conclue.

Voudrait-il informer les députés et ceux qui sont à l'écoute des raisons positives pour lesquelles nous devons finalement, comme société, traiter avec nos peuples autochtones et régler les revendications territoriales dont certaines existent depuis aussi longtemps que notre pays et même depuis plus longtemps.

M. Skelly (Comox—Alberni): J'ai trouvé intéressante l'explication que le député de Nunatsiaq a donnée aujourd'hui sur ce qui se passe vraiment lors d'une revendication territoriale. Le premier ministre a dit dans son discours que les terres avaient été données aux Indiens. En réalité, quand une revendication se règle, le Canada, qui a retiré des terres aux Indiens, leur remet une petite partie de ce qui subsiste et les dédommage pour le reste. Le Canada est donc le grand gagnant lors d'un règlement ou de ce que le premier minstre a appelé un traité moderne. Le Canada en tire le plus grand avantage.

Vous apprendrez en lisant les détails de l'entente-cadre du traité du Conseil des Indiens du Yukon que, au cours des dix années où les Indiens ont accepté des compensations, ils ont aussi consenti à perdre graduellement toutes les exemptions fiscales dont ils bénéficiaient en vertu de l'entente qu'ils avaient avec le gouvernement fédéral avant le règlement des revendications territoriales. Le règlement avantage les Canadiens.

Il y a une autre chose qui se produit et qui est très évidente dans le Nord. Auparavant, les sociétés forestières et minières de même que les pétrolières allaient dans le Nord, extrayaient les ressources, réalisaient des profits et ramenaient cet argent à Montréal, à New York ou ailleurs, ne laissant rien dans la région.

En réglant les revendications territoriales, on donne au gens qui habitent ces régions depuis 8 000 ou 13 000 ans et qui sont peu susceptibles d'aller s'installer ailleurs la possibilité de dépenser ce capital dans leur région, ce qui n'était pas le cas selon l'ancien système économique canadien.

Aujourd'hui, nous constatons que les autochtones possèdent des entreprises comme First Air et Air Québec. Ils forment leurs propres entreprises, que ce soit dans le domaine du transport, de l'exploitation minière ou du commerce. Cela profite à tous les Canadiens, tant du point de vue du revenu que du point de vue de l'emploi.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et de commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Châteauguay.

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Madame la Présidente, je vous dirais, avant de commencer, que j'ai l'intention de prendre les vingt minutes qui m'ont été accordées et cela ne suffirait même pas si je voulais aborder toutes les questions et les souffrances que la population de Châteauguay a endurées pendant la longue crise qu'on appelle la crise amérindienne.

Avant de commencer, si vous me le permettez, madame la Présidente, je voudrais bien situer où est la circonscription de Châteauguay. C'est là où se trouve la réserve indienne Mohawk la plus importante et la plus nombreuse au Canada. Vous savez qu'elle se trouve au sud-ouest de la ville de Montréal, juste en sortant du pont Mercier. C'est là qu'ils ont érigé une des barricades les plus importantes. Elle longe bien sûr le fleuve Saint-Laurent, vers l'ouest. C'est un endroit magnifique, très pittoresque et qui contraste bien avec le reste de la circonscription. Bien sûr, ce n'est pas parce que c'est moi qui ai l'honneur de le représenter, mais la circonscription de Châteauguay est parmi les plus belles à travers le pays.

Des voix: Bravo!

M. Lopez: Maintenant, je voudrais entrer un peu plus dans le débat. Ce qui m'a surpris énormément jusqu'à maintenant, c'est la façon dont mes collègues l'ont abordé. À tour de rôle, ils ont présenté de très beaux discours, très bien orchestrés, bien sûr, j'en ai beaucoup à appren-

dre avant de me rendre à ce point-là. Il faut comprendre que peut-être la plupart de ces discours ont été écrits par d'autres, mais quand même, ils étaient beaux.

Tout le monde parle ici des droits, mais on a oublié les devoirs. Et dans notre société, vous savez que nous avons des droits—j'en suis fort content—mais nous avons également des devoirs. Et je pense que cet élément-là, ils l'ont oublié, mais l'un ne va pas sans l'autre. Il est illusoire de prétendre avoir tel ou tel droit si nous n'avons pas et si nous n'assumons pas nos devoirs en même temps.

Parlant aussi de ces droits, certains Indiens ont revendiqué avec force, avec vigueur, la libre circulation; la circulation des biens, la circulation des personnes, etc. Mais, fait assez cocasse, pour ne pas dire bizarre, ces mêmes personnes qui parlaient de libre circulation, elles ont en même temps bloqué des ponts et des routes. Il me semble que ces gestes ne sont pas compatibles avec ce qu'ils disent. Il y a une contradiction assez marquante là-dedans.

Alors, si on veut avoir la libre circulation, il me semble que lorsqu'on va placer des barricades, cela n'aide pas à la libre circulation et la population que j'ai l'honneur de représenter dans Châteauguay et les environs en est bien consciente. Ces gens n'ont pas eu la libre circulation pendant au-delà de deux mois. Donc, il me paraît y avoir deux poids, deux mesures qui ne vont pas vraiment ensemble.

Je voudrais vous dire, madame la Présidente, que je n'ai absolument rien contre les Amérindiens ni contre les Mohawks qui vivent dans ma circonscription. Loin de là! Je suis fier de les représenter et je suis fier également de leur rendre service à l'occasion et même si cela peut paraître contradictoire, j'en reçois dans mon bureau de circonscription plus d'une cinquantaine par semaine qui viennent demander des informations et toutes sortes de services. Et soyez assurés qu'ils sont toujours les bienvenus et qu'ils seront toujours les bienvenus à mon bureau de circonscription.

Mais malheureusement, à l'intérieur de ce groupe même de Mohawks très respectueux de la loi, du moins la plus grande partie d'entre eux, il y a un autre petit groupuscule qui s'est infiltré. Il faudrait dire que peut-être—et même j'en suis certain—que tous ceux-là ne sont même pas des Indiens résidant au Canada. Vous savez que nous avons le malheur d'importer beaucoup de choses, mais ces troubles-là, on aurait probablement pu s'en passer.

J'aurais une autre réflexion à faire. Le précédent intervenant a effleuré un peu la question, à savoir notre réputation internationale, laquelle en a pris un coup, a souffert, elle n'est plus ce qu'elle était, peut-être. Ce serait bien malheureux si tel était le cas.

Je viens d'un pays qui s'appelle l'Espagne, à l'intérieur de l'Europe, mais qui fait partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le Parlement européen. À ce Parlement européen, il y a quelques jours, on a voté une résolution condamnant en quelque sorte le Canada et en le pointant du doigt en disant qu'il ne traitait pas bien ses minorités. De façon non équivoque, madame la Présidente, je pourrais vous dire, et sans hésitation, que le Canada n'a pas de leçon à recevoir de qui que ce soit, même pas de l'Europe.

J'ai parcouru tous les pays de l'Europe, madame la Présidente, et j'ai vécu dans une cinquantaine de pays. • (1940)

Je suis bien placé pour comprendre la situation. Je pourrais vous dire qu'il n'y a pas un pays au monde que l'on puisse comparer à notre Canada, il n'y a pas un pays au monde qui puisse avoir autant de respect et qui accorde autant de privilèges à ses minorités. Il arrive aujourd'hui que chez nous être une minorité, c'est quasiment un chèque certifié dans sa poche parce qu'on a tous des droits. Il suffit d'invoquer la raison de minorité pour qu'à ce moment-là, les autorités aient une certaine crainte d'y faire face de peur de se faire traiter de racistes, même si ce n'est pas le cas.

J'ai entendu dans certains médias certains journalistes invoquer, pendant la crise à Châteauguay, dite la crise indienne. . . mentionner que certains citoyens de Châteauguay, pour ne pas dire tous, étaient des racistes. Mais venons-en au fait. Comment peut-on traiter la population de Châteauguay de raciste quand ella a justement élu un député venant d'une minorité. C'est impossible! Il n'y a aucun racisme à Châteauguay, certains vont vous le dire, ni à Châteauguay, ni dans la région au complet que j'ai l'honneur de représenter, ni dans les environs. Si c'était le cas, je ne serais pas ici pour vous parler. Alors, je ne comprends pas du tout comment on pourrait s'imaginer de quelque façon que ce soit que, à Châteauguay, le monde est raciste.

Un fait marquant dans toute cette histoire qui m'a beaucoup dépassé, même qui m'a déplu à un certain moment, c'est la journée où certains citoyens de Ville LaSalle, près de Châteauguay, ont commis quelques actes un peu malencontreux, malheureux. Il semble qu'ils aient lancé des cailloux à des Indiens qui sortaient de la réserve.

C'est clair, madame la Présidente, que la violence d'où qu'elle vienne, on doit la condamner. Je n'approuve pas du tout les gestes que ces citoyens-là ont posés. Mais il faut quand même être réalistes et comprendre la situation. Pourquoi ces citoyens-là ont-ils posé de tels gestes? Mais c'était un peu en réponse à un autre geste qui avait été posé. Vous savez que c'est très facile de condamner la majorité en la traitant de toutes sortes de choses. Mais, si

on veut être vraiment logique et juste, à ce moment-là, il faudra aussi condamner et demander une enquête de l'autre côté, à savoir du côté des Indiens qui eux aussi ont lancé des cailloux. C'étaient plus que des cailloux, c'étaient des projectiles.

Ils ont causé des dommages irréparables autant à la propriété qu'à des êtres humains, etc. Alors, si on veut être logique, moi je suis d'accord sur le fait qu'il y ait une enquête, bien sûr, et que ces gens qui ont posé ces gestes vraiment disgracieux soient punis, soient jugés. Mais je vois mal comment on pourrait autoriser une telle sévérité à l'égard d'un groupe de gens qui ont posé des gestes bien moins graves que d'autres et que l'on s'attaque seulement à ce groupe-là et qu'on oublie tout le reste.

J'ai beaucoup de difficulté, madame la Présidente, à accepter cette forme de justice parce que cela frôle quasiment l'injustice. C'est malheureux de dire cela, mais qu'est-ce que vous voulez. Les faits sont là quand même.

Quand on commet certains actes tels que ceux qui ont été posés par une partie des Indiens mohawks de Kahnawake, qui ont tenu toute une population en otage, qui ont bloqué des ponts, qui ont bloqué des routes, il ne fallait pas s'attendre, il faut être réalistes, à ce qu'on les reçoivent avec des fleurs. Cela ne se peut pas. Notre population comme toute autre population, puis il faudra dire que c'est vraiment dans le monde entier, s'il y a une population vraiment qui est calme, qui est plus que patiente, qui est tolérante, c'est bien le peuple québécois. Je suis bien placé pour le savoir. Pour m'endurer, il faut avoir de la patience! Pourtant, ils m'ont élu une fois en 1984, ils m'ont réélu en 1988 et ils vont me réélire encore en 1993, et ainsi de suite. Ils vont continuer encore, je l'espère, en tout cas.

Notre population a souffert énormément. J'ai déjà demandé à notre gouvernement d'essayer de lui venir en aide, d'apporter une aide financière pour toutes les pertes ou pour une partie des pertes que nous avons subies. Tout au long de cette crise, il y a eu des fermetures de toutes sortes de commerces, de manufactures. À titre d'exemple, je vais vous citer seulement un restaurant qui s'appelle *Le restaurant rustique* à Châteauguay. Je pense qu'il est connu à travers le Canada, à travers même l'Amérique du Nord. Il y avait 200 employés qui, à un moment donné, ont été réduits à 15. Donc, imaginez-vous, seulement que dans un restaurant, on a perdu 85 emplois. Donc, 85 familles aussi ont souffert de cette même crise-là; des cultivateurs, des transporteurs. . .

Nous avons une population dans la circonscription de Châteauguay, dans la ville de Châteauguay plus particulièrement, et à peu près la moitié de cette population-là va travailler à Montréal. Ces gens voyagent sur le pont Mercier soir et matin; ils ont en grande partie été privés aussi de leur travail. Il y en a qui ont perdu leur emploi. Alors, j'espère que mon gouvernement va porter une oreille attentive à la demande des gens de Châteauguay pour qu'ils bénéficient d'une aide financière dans notre région, que ce soit par le biais de subventions, parce qu'on sait bien que beaucoup de compagnies qui demandent à s'établir demandent en même temps une subvention du gouvernement. Alors, dans ce cas-là, le gouvernement devrait dire: D'accord, nous pouvons considérer votre demande, mais allez vous établir à Châteauguay. Pour compenser, on sait, quand il y a des catastrophes un peu partout, que le gouvernement essaie de venir en aide. Alors, chez nous, je pense qu'on fait partie du même pays et que nous devrions avoir les mêmes considérations.

Vraiment, même si on fait tous les efforts nécessaires pour pouvoir «rétablir» les gens, pour pouvoir les compenser pour tout ce qu'ils ont subi, on n'en fera jamais assez parce qu'ils ont perdu beaucoup et que dans bien des domaines, on ne pourrait même pas le quantifier. Un exemple: dans ce temps-là, il y avait peut-être des promoteurs, des *prospects* qui voulaient acheter des terres pour créer des industries; alors, ce monde-là va regarder ailleurs, probablement qu'on s'est établi ailleurs. C'est un manque de confiance, et cela, on ne peut pas le quantifier. On ne peut pas savoir combien de millions ou combien d'emplois on a perdu à cause de cela. Mais on sait très bien qu'on a perdu beaucoup. Et la population même dans l'après-crise va continuer encore à en souffrir énormément.

Je voudrais glisser quelques mots aux leaders amérindiens. Les chefs indiens ont toujours prôné la paix, la conciliation, le bon exemple. Je voudrais leur demander une chose: Si vraiment, vous voulez maintenir votre crédibilité, pourquoi ne posez-vous pas un geste immédiat en disant aux warriors qui sont retranchés derrière les barricades de rendre leurs armes immédiatement et de faire face à la justice. Il me semble que s'ils posaient ce geste-là, malgré que certains ont peut-être déjà perdu un peu de confiance et de crédibilité, mais ils pourront peut-être la récupérer, au moins en partie, s'ils posaient ce geste-là, mais au moins autant les familles qui sont derrière les barricades avec des femmes, avec des enfants, et tous les autres, ils pourront mettre un terme à la folie, on appelle cela la folie du siècle, dans mon langage; il y a aussi des enfants qui sont là qui pourront retourner à l'école, avoir une vie normale et nous aussi, comme contribuables canadiens, nous allons arrêter de payer pour une chose qui est complètement illogique. Il y en a qui chiffrent cela à des milliards de dollars, les dommages qui sont causés. Nous n'avons pas les moyens, nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela.

J'ai bien apprécié ce que le premier ministre a dit aujourd'hui, savoir qu'il faut qu'ils fassent face à la justice. Je suis bien d'accord sur cela. Dans ce pays, il ne devrait y avoir qu'une justice. Et encore là, il faut l'appli-

quer parce que sinon, c'est une passoire. Je ne crois pas que notre population mérite qu'on se fasse harceler d'une façon aussi injustifiée que celle-là. Quand ils revendiquent des territoires, je suis entièrement d'accord. Mais ils font d'autres revendications, il semblerait, j'en ai entendu parler, ils demandaient aussi de faire une nouvelle réserve à Oka. J'ai beaucoup de réserve, beaucoup de réticence à abonder dans ce sens-là.

• (1950)

Pour moi, des réserves, cela constitue dans bien des cas des ghettos. Dans d'autres cas, cela peut causer certains problèmes, et les preuves sont là. Créer une nouvelle réserve, à mon avis, ce serait créer un nouveau problème, et nous en avons déjà assez. Que les Indiens soient traités justement, je suis entièrement d'accord, la même chose que pour les autres, mais créer des réserves autour des grandes villes, ce n'est qu'une source de problèmes pour l'avenir.

J'espère que le gouvernement ne tombera pas dans cette erreur-là parce que, à mon avis, ce serait une grave erreur. Qu'on les traite de façon équitable, je suis bien d'accord. Mais créer d'autres problèmes pensant en régler d'autres, c'est une erreur, madame la Présidente. On ne réglera pas un problème en en créant un autre. Je vous remercie de votre patience, madame la Présidente, pour m'avoir écouté. J'espère aussi que mon gouvernement pourra tendre un peu l'oreille, m'écouter, et envisager la possibilité, alors que la crise est passée. Il ne faut pas revenir en arrière, mais il est au moins une chose que le gouvernement pourrait faire maintenant, c'est en quelque sorte «compenser» la population qui est une victime, car ces gens ne sont pas les coupables, loin de là!

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député pour son discours de ce soir qui s'appuyait manifestement sur des renseignements de première main et je suis persuadé que la situation a été très difficile à vivre, cet été, tant pour lui que pour ses électeurs.

Je tiens à lui dire que je souscris à bien des choses qu'il a déclarées ce soir. Personne au Canada ne voulait voir une collectivité subir toutes les frustrations et tous les inconvénients en question. Beaucoup de mes électeurs m'appelaient tous les jours, car ils ne pouvaient comprendre ce qui se passait et ils se demandaient la raison des tensions extrêmes qui existaient.

Cela me concernait également, madame la Présidente, et je tiens à vous dire que je me suis rendu à Oka la semaine dernière. Je me suis entretenu avec des Mohawks d'Oka. Comme je vis à Toronto, je voulais savoir comment tout cela avait commencé.

Je me suis donc fait préciser par des Mohawks amicaux, et non des Warriors armés—car je crois au respect de la loi—les raisons, tout d'abord, qui expliquaient les frustrations reliées au terrain de golf. On m'a parlé des 94 acres en question et de la décision de la municipalité d'aller de l'avant, en faisant fi complètement de certains des avertissements qui avaient été lancés par certains autres députés de cette enceinte.

On m'a ensuite expliqué comment ces barricades avaient été dressées près d'Oka et on m'a précisé que ce jour-là, un groupe de mères et d'enfants de la réserve étaient en train de prier lorsque les agents de la Sûreté du Québec sont arrivés sur les lieux. Manifestement, aucun d'entre nous ici ne veut juger pour le moment le comment et le pourquoi de tout ce qui s'est passé, mais quoi qu'il en soit, il y a eu des coups de feu au grand regret de tous les députés et de tous les Canadiens, et un agent de police a trouvé la mort. À ce moment-là, tout le monde a pris peur, tant les autochtones que les habitants de la région, et les gens ont été ainsi dressés les uns contre les autres.

Je n'approuve absolument pas le non-respect de la loi, mais je tiens à vous dire, madame la Présidente, et c'est là où je veux en venir avec ma question, que je me suis rendu là-bas la semaine dernière, afin d'y trouver des réponses, de poser des questions et de savoir ce qui s'est passé au juste.

J'étais invité par deux Mohawks d'Oka à venir dans la localité. Alors que les voitures approchaient de la barricade située près de la trappe d'Oka, bien des gens, notamment des journalistes, franchissaient le barrage en question. Pour ma part, on m'a demandé de m'arrêter, car je ne vivais pas dans la localité.

J'ai été très poli à l'égard de l'agent de police de la Sûreté du Québec et je lui ai dit en toute humilité que j'étais un parlementaire. J'ai précisé que j'avais des centaines d'électeurs qui me demandaient si j'avais posé des questions, afin d'obtenir des réponses et de savoir à quoi m'en tenir. Je tiens à vous dire que j'ai ressenti beaucoup d'animosité et d'exaspération à l'égard des gens qui tenaient ce barrage et je ne parle pas de nos forces armées. J'ai constaté chez les membres des Forces canadiennes une attitude extrêmement positive et conciliante et je souscris donc à cette partie de la motion du premier ministre, mais je me demande pourquoi le premier ministre ne parle pas des autres forces en cause.

J'ai vécu personnellement une expérience extrêmement difficile avec les forces policières. Nous parlons de décence et de respect de la loi. Qu'en est-il des hommes qui occupent ces postes? Le premier ministre a parlé d'hommes masqués et armés aujourd'hui, mais une personne qui est masquée vous dira parfois qu'elle l'est, parce qu'elle a peur et qu'elle ne veut pas être intimidée, prise ou je ne sais quoi.

Savez-vous, madame la Présidente, que j'ai demandé aux agents de la Sûreté du Québec de bien vouloir me donner leur numéro matricule, mais qu'ils ont refusé de le faire? C'est vrai. Je n'essaie pas de me montrer difficile. C'est la pure vérité. Dieu merci, j'avais un appareil photographique et j'ai pu prendre leur photo. La loi doit s'appliquer à tous. Les intéressés ont refusé d'accéder à ma demande. J'ai trouvé leur attitude tout à fait exaspérante.

Ainsi, ma question au député qui a parlé de questions comme le développement, le tourisme et toutes ces choses qui sont importantes pour la santé économique du pays, pour stimuler comme il se doit nos collectivités, est celle-ci: Ne croit-il pas qu'il y a place à l'amélioration dans l'attitude des agents de la Sûreté du Québec face aux gens avec lesquels ils doivent traiter dans cette crise?

[*Français*]

M. Lopez: Monsieur le Président, il y a bien sûr plusieurs volets à la question de mon collègue. Je vais tenter d'y répondre au meilleur de ma connaissance.

Je déplore qu'un parlementaire ne puisse pas avoir accès à ce qui se passe de l'autre côté des barricades alors que bien d'autres gens y sont admis, et que les parlementaires, à mon avis, sont aussi valables que n'importe quel autre chef spirituel ou que les journalistes. Donc, je déplore vraiment qu'il n'ait pu se rendre à l'arrière des barricades pour voir vraiment ce qui s'y passait afin de pouvoir informer ses commettants.

Donc, c'est très déplorable. Mais vous savez, la Sûreté du Québec, il y a eu certains moments où elle a eu un comportement impeccable au cours de cette crise-là, mais à d'autres moments, elle a agi de façon irresponsable. Je fais allusion ici à l'événement qui s'est produit sur le pont Saint-Louis-de-Gonzague quand un groupe de citoyens ont bloqué le pont et que, de façon assez sauvage, les agents les ont matraqués, même je dirais plus que cela, après que les agents eurent donné l'ordre de quitter les lieux et que les gens aient obéi à l'ordre de la police, les agents ont continué encore à les matraquer par l'arrière en endommageant leurs automobiles. J'ai trouvé cet acte barbare et sauvage.

Mais je pourrais vous dire que j'ai découvert au cours de la crise amérindienne—c'est comme cela qu'on l'appelle—donc, pendant ces deux mois et puis dans la majeure partie de son travail, que la Sûreté du Québec a fait un travail quand même impeccable. Et je tiens à la remercier et à lui rendre hommage.

Mais il y a certains agents—vous savez que dans la Sûreté du Québec, comme dans n'importe quel autre corps policier, il y en a des bons et il y en a des moins bons. L'expérience que vous avez vécue vraiment est malheureuse, et puis je la déplore autant que vous, mais il ne faut pas mettre tous les agents de la Sûreté du Québec dans le même paquet.

Je voudrais aussi parler de l'autre corps d'autorité qui était là, à savoir l'armée canadienne. Je lui lève mon chapeau! Je savais que l'armée canadienne était très compétente, très humaine, très disciplinée, mais jamais je ne pensais qu'elle en avait un degré aussi élevé que celui-là. Et je pense qu'autant moi que tous mes citoyens, de même que tous les Canadiens, devront rendre hommage à l'armée canadienne.

• (2000)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Voici, monsieur le Président. J'étais en train de regarder mon honorable collègue à la télévision dans mon bureau, mais certaines choses qu'il a dites m'obligent à venir ici afin de lui poser certaines questions.

Monsieur le Président, ma circonscription est située juste à côté de celle de mon honorable collègue de Châteauguay. Je crois qu'il y a toujours deux côtés à la médaille. La question que j'aimerais lui poser, ça soulève surtout ce que le député vient de dire, que tout le monde a les mains sales dans cette affaire. On s'entend là-dessus, tout le monde, le gouvernement, peut-être tous les partis politiques, je n'en exclus aucun, tous les partis politiques dans un certain sens, on a tous les mains qui ne sont pas tellement propres. Personne n'est parfait. Si je peux peut-être faire comprendre à mon collègue de Châteauguay, c'est vrai, on a accompli un petit progrès, premier point. Deuxième chose, si je lui demandais très vite: N'est-il pas vrai que le député de Châteauguay a dit à un certain moment que la meilleure solution pour les autochtones ce serait de tous les envoyer au Labrador? Et une dernière chose que mon honorable collègue a dite à un certain moment, c'est qu'il était d'accord avec la déclaration de l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) qui a déclaré, en pleine crise amérindienne, que le parti conservateur et les députés n'ont jamais été renseignés par leur propre gouvernement des choses qui se passent? Est-ce qu'il peut répondre à ces questions?

M. Lopez: Avec plaisir, monsieur le Président. Si je disposais de plus de temps, je pourrais élaborer davantage. Mais bien sûr que je vais répondre à ces questions avec plaisir.

À la première question qui dit que tout le monde a les mains sales, je vois les miennes assez propres merci. Je ne pense pas qu'elles soient sales. Je ne sais pas si vous vous regardiez dans le miroir quand vous disiez cela, mais les miennes, en tout cas, je les trouve assez propres.

Quand il fait d'autres allégations, à savoir ce que je pense de certains autres commentaires, je tiens à lui dire que vous placez le tout hors contexte. D'abord, dans mon discours que je viens de prononcer, je n'ai mentionné ni le Labrador ni le député de Duvernay, que je sache. Donc, vous êtes complètement dans la lune, hors contexte, comme d'habitude, et comme la plupart des néo-dé-

mocrates! Vous devriez faire votre examen de conscience et vous recycler parce que absolument rien dans mon discours ne fait allusion ni au Labrador ni au député de Duvernay, pour qui j'ai beaucoup de respect, ni à d'autres choses auxquelles vous faites allusion. Donc, si voulez poser des questions sur ce que j'ai dit, je suis bien content de répondre, mais de grâce ne vous égarez pas. Vous êtes assez perdu d'avance, retrouvez votre chemin, retombez les deux pieds sur terre, et parlez de la réalité comme nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable député de Restigouche—Chaleur (M. Arseneault) a la parole.

[*Traduction*]

Rappel au Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, j'ai été ici toute la journée et j'ai essayé de poser une question et de féliciter mon collègue pour l'allocution qu'il a prononcée, mais voici que mon nom a été mentionné lorsque mon collègue a parlé de Duvernay.

Je ne crois pas que cela faisait partie de l'allocution et c'est tout ce qu'il fallait pour les attirer ici, car aucun néo-démocrate n'a entendu l'allocution de mon collègue qui a souffert tout l'été. Je le félicite d'avoir pris l'initiative. Ce que j'ai dit au cours de cette crise, c'est que je n'étais pas suffisamment informé en tant que député. Je me suis rendu aux barricades et je n'ai eu aucun problème. Je suis allé à Oka et j'ai vu mes gens souffrir tout l'été.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais cela relève du débat. Au sujet du même rappel au Règlement.

M. Edmonston: Monsieur le Président, je dirai en rapport avec cette dernière intervention que je croyais qu'on ne pouvait en aucune circonstance, qu'on soit ici depuis quelques années ou quelques jours seulement, faire allusion à la présence ou à l'absence de députés à la Chambre. Pourriez-vous me dire, monsieur le Président, si cette règle est toujours valable et si elle l'est pour tous les partis?

Le président suppléant (M. Paproski): Cette règle vaut toujours, mais je crois, que le député exprimait des sentiments et cela tenait du débat et non du rappel du Règlement. Je crois que nous devrions poursuivre le débat.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de prendre la parole sur la motion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cette motion incite la Chambre à témoigner son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay.

En outre, la motion indique «Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions.

Je suis heureux de constater que le gouvernement veut débattre de cette question importante. Cependant, je me pose de sérieuses questions relativement au refus du gouvernement de rappeler le Parlement pour en discuter durant l'été. Il est à peu près temps que le gouvernement se réveille.

Monsieur le Président, ce qu'il y a de répréhensible dans toute cette histoire, c'est l'inertie et l'inaction du gouvernement. Il est bien évident que les conservateurs ont complètement bousillé toute cette situation. Ils ont essayé d'ignorer le conflit en espérant qu'il disparaîtrait. Mais, comme nous le savons tous, les problèmes, s'ils sont ignorés, ont tendance à s'aggraver. De toute évidence, le problème du blocus autochtone est très complexe et il nécessite beaucoup d'effort et d'imagination afin qu'il soit résolu dans le meilleur intérêt de toutes les parties.

Comment ne pas comprendre que les autochtones vivent une réalité très douloureuse? On n'a qu'à regarder les statistiques.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, voyons ce que révèlent quelques-unes de ces statistiques: les Indiens vivant dans les réserves ont le revenu personnel moyen le plus faible au Canada; le taux de chômage tourne autour de 70 p. 100 dans les réserves et il atteint jusqu'à 90 p. 100 dans certaines d'entre elles; le taux de mortalité infantile chez les Indiens est deux fois plus élevé que le taux national; 38 p. 100 des maisons situées dans les réserves n'ont pas le chauffage central; l'espérance de vie des autochtones, hommes et femmes, est beaucoup plus faible que celle des autres Canadiens. Ces statistiques nous brossent un bien triste tableau. Comme la députée de Western Arctic nous l'a expliqué ce matin dans sa brillante allocution, les autochtones du Canada n'ont pas besoin de gaz lacrymogène pour pleurer.

Le gouvernement dit vouloir signaler le travail exemplaire des Forces armées canadiennes. Très bien, mais comment savons-nous que c'est le cas puisqu'un autre blocus, dont peu de gens ont parlé aujourd'hui, a été instauré et que c'est ce nouveau blocus—le blocus des nouvelles—qui constitue le problème à l'heure actuelle. Je crois que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui n'aborde pas tous les problèmes et celui-ci est très important.

Quelles sont les répercussions d'un blocus des nouvelles? Dois-je rappeler aux députés et aux téléspectateurs que la liberté de presse est un des piliers de notre société? Ce blocus porte atteinte au droit de la population de savoir ce qui se passe. Comment pouvons-nous espérer bien régler cette situation si nous ne pouvons même pas être informés par les médias de ce qui se passe? La censure sous toutes ses formes est répréhensible. Elle mine la base de la démocratie et, c'est triste à dire, ouvre la voie à la dictature. En fait, les médias ont un rôle à jouer et doivent s'y adonner sans contrainte.

• (2010)

Il est vraiment étonnant, monsieur le Président, de constater que, chaque fois que le premier ministre est confronté à une crise, il cherche à rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Il trouve toujours un coupable quelque part. Vous conviendrez qu'il s'agit là d'une preuve singulière de manque de leadership. Il a même eu l'audace de blâmer notre parti et notre chef. Je veux établir clairement que l'honorable Jean Chrétien a fait nettement plus dans cette situation que le premier ministe ne peut espérer en faire un jour.

Permettez-moi de vous donner des exemples. Le 20 juillet dernier, M. Chrétien est allé à Oka. Il s'est rendu sur les lieux et il a parlé aux Mohawks. Le premier ministre y est-il allé? Non et j'ignore s'il en a l'intention.

Le 25 juillet suivant, l'honorable Jean Chrétien a réuni un comité spécial pour entendre des témoignages, connaître les préoccupations et tenter de trouver des solutions à partir d'un accord général et d'un esprit de compréhension.

Il a également annoncé que le Comité sénatorial des peuples autochtones se réunirait pour entendre des témoins. Encore une fois, le Parti libéral réagissait sans tarder. M. Chrétien a aussi organisé une conférence de presse pancanadienne le 7 août. Tout cela s'est réalisé. Il a agi dans cette affaire.

Tout au long de l'été, le Parti libéral a maintes fois demandé de convoquer le Parlement. De nombreux députés ont écrit au premier ministre à ce sujet.

J'ai rédigé une lettre. J'ai demandé la mise sur pied d'une commission royale et la nomination d'un médiateur. J'ai dit: «En n'agissant pas, le gouvernement a permis à la crise de s'étendre à d'autres parties du pays, et à un climat déjà tendu de se détériorer encore.» C'était le 20 juillet.

Je tiens à rappeler les initiatives de certains de nos députés. Le 29 juillet, l'honorable Herb Gray et notre critique des affaires autochtones, la députée de Western Arctic, se sont rendus à Oka pour voir personnellement ce qui se passait. Est-ce que le premier ministre y est allé? Non.

Il me semble que le premier ministre devrait commencer à assumer certaines responsabilités. Il a tendance à blâmer tout le monde. Il doit sortir de son cocon et cesser de jouer à cache-cache avec les Canadiens sur ces questions. Je suppose que ses conseillers lui ont dit que sa cote de popularité était si basse qu'il ferait mieux de ne pas trop se montrer, de prendre des vacances. C'est ce qu'il a fait cet été, mais il est maintenant temps qu'il assume ses responsabilités.

J'aime bien rendre à César ce qui lui appartient. J'ai été heureux de voir le premier ministre participer au débat. Je suis content qu'il ait fait certaines remarques sur ce que seront les initiatives de son gouvernement. J'espère qu'il aura des solutions plus précises pour les problèmes d'Oka et de Châteauguay.

Je voudrais maintenant parler un peu de ma circonscription. Même si la crise d'Oka a monopolisé l'attention de la presse, ce n'est que le sommet de l'iceberg. En réalité, les autochtones ont manifesté partout au Canada. C'est évidemment le résultat direct de la lenteur avec laquelle le gouvernement s'occupe des revendications territoriales et des demandes d'autonomie des groupes autochtones.

Dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, les Micmacs de la réserve Eel River Bar ont bloqué la route 134 près de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, à la fin de juillet. C'était une manifestation de solidarité et de sympathie à l'égard des Mohawks. C'était pour cela, mais les Micmacs en ont profité pour attirer l'attention sur leurs revendications et leurs griefs qui sont principalement avec le gouvernement provincial. Il y a notamment

la perte de droits de pêche, de droits relatifs à l'eau, ainsi que la question de l'emploi.

Puisque je parle d'emploi, je voudrais mentionner que, vu l'importance du chômage chez les autochtones du Nouveau-Brunswick, une des choses qu'ils aimeraient, c'est plus de souplesse dans les programmes de formation et dans ceux d'Emploi et Immigration. Je suis d'accord avec eux et j'espère que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va en prendre note.

Il y a eu un problème dans ma circonscription. Ils essayaient de faire pression sur le gouvernement provincial. Qu'a fait le gouvernement provincial? Contrairement au gouvernement fédéral, celui du Nouveau-Brunswick est intervenu et a aidé à trouver une solution rapide et pacifique aux barricades. Il a dépêché quatre ministres sur les lieux pour qu'ils rencontrent le conseil de bande de Eel River et les responsables des barricades. Quatre ministres se sont rendus directement sur les lieux et ont réglé la situation. La population autochtone a été satisfaite des engagements pris par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. De toute évidence, le gouvernement fédéral devrait s'en inspirer pour la gestion des crises.

Je voudrais féliciter la GRC, qui s'est brillamment occupée de la situation dans ma région, ainsi que les Micmacs de la réserve de Eel River, le conseil de bande, le chef et la population locale, pour leur patience et leur compréhension et, bien sûr, les ministres de la province qui se sont rendus sur place pour désamorcer le conflit dès que possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, la crise d'Oka ainsi que toutes les autres manifestations tenues par les autochtones à travers le Canada sont un résultat direct de l'échec du gouvernement fédéral relativement aux revendications territoriales ainsi qu'aux demandes d'autonomie faites par les organisations autochtones.

Les Mohawks à Oka ont cherché, sans succès, à faire reconnaître la validité de leurs revendications. Le gouvernement prétend que les Mohawks ne sont pas titulaires depuis des temps immémoriaux des terres qui entourent Oka et que le roi de France a accordé ces terres au séminaire de Saint-Sulpice, éteignant ainsi les droits des Mohawks.

Les Mohawks et leurs avocats-conseils sont d'avis que les récentes décisions rendues par la Cour suprême du Canada dans les affaires Sparrow et Sioui pourraient constituer de nouveaux moyens à l'appui de leurs revendications territoriales. Selon cette jurisprudence, les tribunaux doivent interpréter *lato sensu* l'article 35, paragraphe (1) de la Loi constitutionnelle de 1982 et supprimer l'exclusion dite de sécession juridique sur laquelle ont buté bon nombre de revendications globales.

Le gouvernement fédéral a omis d'adapter sa politique sur les revendications territoriales aux recommandations formulées par son propre groupe d'étude sur les revendications globales, et il a refusé de faire droit aux récentes décisions rendues par les tribunaux sur la question, d'où le conflit d'Oka.

Déjà coupable de ne pas avoir agi, le gouvernement fédéral, par son inaction totale, envenime la situation à Oka et à Châteauguay.

Enfin, contraint d'intervenir, le gouvernement fédéral a racheté les terres en question à Oka et il a déclaré qu'il reprendrait la négociation avec les Mohawks dès qu'ils auraient levé les barricades et déposé les armes. Il a également approuvé la demande d'intervention de l'armée formulée par le Québec, montrant par là qu'il préfère mettre des vies en danger plutôt que négocier.

Les agissements du gouvernement fédéral montrent qu'il est faible et qu'il ne reprendra la négociation que face à la menace d'un affrontement. Il n'adaptera pas ses politiques aux récentes décisions des tribunaux.

[*Traduction*]

Il est très important que le gouvernement se rende compte que nous faisons face à une grave situation. Il importe qu'il réagisse. Il est bien beau de présenter une superbe motion à la Chambre, mais ce n'est qu'une motion. Nous avons besoin d'action. J'espère seulement que dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi, le premier ministre était très sincère et a redonné une certaine confiance non seulement à la population mohawk, mais également à tous les autres Canadiens, car ils sont très préoccupés par la situation.

• (2020)

En terminant, je demande au gouvernement s'il peut constituer encore une commission royale d'enquête sur les questions autochtones afin qu'elle examine une fois pour toutes le problème en entier dans tout le Canada et qu'elle voie si nous pouvons trouver des solutions concrètes et acceptables pour tous.

J'estime également qu'une enquête publique s'impose, car beaucoup de questions demeurent sans réponses. Beaucoup de Canadiens se demandent comment cette situation a pu se produire, ici, au Canada.

Pour prendre immédiatement un pas dans la bonne direction, le premier ministre nommera, je l'espère, un groupe de parlementaires qui se rendront au centre de désintoxication afin d'expliquer à certains les mesures que le gouvernement compte prendre, si tel est le cas, et de discuter avec eux de leurs préoccupations constantes. Il faut envoyer à Oka un groupe de parlementaires de toutes allégeances pour qu'ils visitent le centre de désintoxication et aident à régler ce conflit d'une manière pacifique et acceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Manicouagan peut poser des questions ou faire des observations.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec évidemment beaucoup d'attention les commentaires que vient de faire mon collègue de la circonscription de Restigouche—Chaleur et je voudrais lui dire que, tout comme lui, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la situation d'Oka et de Kahnawake tout au cours de l'été, parce que, comme lui, évidemment, il y a dans ma circonscription des communautés autochtones qui, les leaders et les résidants des communautés autochtones de ma circonscription, suivaient avec beaucoup d'intérêt et aussi avec beaucoup d'appréhension et de crainte à certains moments le déroulement de la crise d'Oka.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises au cours de l'été avec les leaders de ces communautés montagnaises, et je dois vous dire que les leaders élus des communautés montagnaises de ma circonscription vivaient avec beaucoup de difficulté cette situation, parce que ces populations-là des communautés montagnaises de ma circonscription, ce sont des populations pacifiques, travaillantes, qui ont mis sur pied au cours des dernières années toute une série de programmes, toute une série d'organisations qui leur ont permis de prendre en main leur développement domiciliaire, leur développement éducatif, leur développement économique. Les gestes qui ont été posés par certains éléments des communautés de Kanesatake et de Kahnawake les inquiétaient au plus haut point, les inquiétaient en ce sens qu'ils craignaient de perdre la confiance et la crédibilité auprès de leurs concitoyens des autres communautés de la Côte- Nord.

Alors, je suis persuadé que tout comme moi, il a suivi l'évolution de cette situation très difficile avec beaucoup d'intérêt et qu'à un certain moment, on s'est inquiété tous ensemble des résultats que pouvait avoir cette situation.

J'aimerais poser deux questions à mon collègue de Restigouche—Chaleur. Cet après-midi, notre collègue de Western Arctic a parlé du rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'endroit des populations autochtones du Canada. Tout en étant d'accord évidemment sur le fait que le gouvernement fédéral est le fiduciaire des populations des Premières nations du Canada et que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer le bien-être, le développement et la sécurité des populations autochtones, est-ce que, comme moi, il admettrait que ce rôle de fiduciaire ne va pas jusqu'à endosser des gestes comme ceux qui ont été posés par les warriors à Oka cet été? Qu'on vienne dire que le gouvernement fédéral est fiduciaire des communautés autochtones, des aborigènes du Canada, je suis entièrement d'accord sur le fait qu'on travaille à assurer leur sécurité, leur bien-être, leur développement sous toutes ses formes et aussi leur participation pleine et entière à la vie du Canada, je suis entièrement d'accord, mais qu'on associe le rôle de fiduciaire du gouvernement du Canada pour garantir ou endosser des gestes comme ceux qui ont été posés à Oka cette année, j'ai trouvé que la comparaison ou une certaine comparaison qu'on voulait faire était passablement déplacée. Alors, j'aimerais qu'il exprime quelques commentaires à ce sujet-là.

Et la deuxième question que j'adresse à mon collègue de Restigouche—Chaleur, c'est celle-ci: Il a vanté, tout à l'heure, les gestes qui ont été posés par son chef, par le chef du Parti libéral au cours de l'été, mais j'aimerais savoir s'il est d'accord sur la déclaration que son chef a faite, à savoir de laisser partir les warriors, et de les rattraper deux jours plus tard.

Donc, ce sont mes deux questions, monsieur le Président.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Je vous remercie pour cette question, monsieur le Président. Certainement, la responsabilité du gouvernement fédéral en tant que fiduciaire, c'est de travailler pour les intérêts des autochtones. Je puis vous dire qu'il y a des gestes qui ont été posés par les deux parties à Oka et Châteauguay, et que je n'ai pas aimés. Mais ce n'est pas moi qui serai le juge de cela.

L'autre question que vous m'avez posée, c'est la question de notre politique au sujet des vingt warriors qui sont dans le centre de réhabilitation. Il y avait 200 warriors, où sont les autres? Le gouvernement du Québec les a laissés aller; le gouvernement fédéral, votre gouvernement, les a laissés aller. Il n'en reste plus que vingt; où sont les autres?

Donc, vous avez déjà suivi la même politique. C'est votre politique de les laisser aller.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Mount Royal. Le député de Broadview—

Greenwood pourra poser une question et je donnerai ensuite la parole au député de Laval-Ouest.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'allais céder ma place à mon collègue de Broadview—Greenwood, mais je voudrais profiter de cette occasion pour remercier mon collègue de Restigouche—Chaleur d'abord pour avoir prononcé un discours très intéressant et ensuite pour avoir soulevé la question du black-out imposé aux médias.

Rien ne définit mieux une société démocratique moderne dans le monde d'aujourd'hui que la liberté d'association, la liberté de presse et le genre d'institutions qui permet la libre circulation de l'information et je suis très heureuse qu'il l'ait souligné.

Je me demandais comment le député a réagi à la période des questions aujourd'hui quand le ministre de la Défense nationale nous a laissé entendre en un sens que les journalistes qui sont sur les lieux font partie du problème et non des gens qui pourraient permettre une meilleure compréhension de la situation et promouvoir la bonne volonté entre les parties.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je dois remercier ma collègue de sa question et de ses aimables paroles. Comme je l'ai dit auparavant, on a érigé une nouvelle barricade, une barricade contre les informations et c'est certainement un problème. Elle a suscité de la méfiance à Oka. Elle a créé une situation où les gens qui sont derrière les barricades craignent que l'information diffusée à leur sujet ne soit un peu différente de la réalité. Il y a beaucoup de choses, vous savez.

Un jour, j'ai regardé quelques bulletins d'informations où on voyait des journalistes lancer leurs films pour les faire sortir et des gens se bousculer pour les ramasser. Dans l'un de ces bulletins, j'ai même vu quelqu'un se faire enlever un film qu'il tentait de ramasser par une personne qui semblait en uniforme. Alors, je me demande ce que nous pouvons bien avoir à cacher.

Certaines communications entre les forces armées et les Warriors retranchés dans le centre de désintoxication se font d'une façon peu sophistiquée. On utilise des cailloux. On attache une lettre à un caillou et on la lance. La réponse arrive de la même façon. Ce n'est pas une façon acceptable.

Si nous voulons obtenir un règlement pacifique, nous devons créer une atmosphère de confiance et je pense vraiment. . .

[*Français*]

Je pense qu'on devrait envoyer un comité de parlementaires à Oka pour parler aux Mohawks, pour revoir leur situation à Oka, pour voir s'ils sont prêts à un désengagement raisonnable.

• (2030)

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Restigouche-Chaleur.

Dans sa conclusion, il a mentionné l'importance de la confiance dans ce dossier.

Je reçois beaucoup de lettres de mes électeurs. Aujourd'hui, j'en ai reçu une où il était dit que le mode de vie des autochtones était probablement l'archétype d'une société durable. Ceux ici qui se disent défenseurs de l'environnement utilisent un discours bien creux s'ils ne s'attachent pas immédiatement à régler les revendications territoriales des autochtones. Beaucoup de députés ne l'ont peut-être pas relevé, mais lors du débat sur le projet de loi C-39, sur les forêts, le député de Restigouche-Chaleur a obligé les membres du comité législatif à élaborer la première définition de développement durable à être intégrée dans une loi du Parlement du Canada concernant l'environnement. Je l'en félicite.

Ma question porte sur un point très précis. Compte tenu de son vif intérêt pour le développement durable, le député est-il d'accord avec les Canadiens qui soutiennent que la Chambre des communes ne peut pas prétendre être sérieuse lorsqu'elle parle d'environnement à moins de commencer à s'occuper des premiers environnementalistes du Canada? J'aimerais savoir ce qu'il pense de cela.

M. Arseneault: Merci, monsieur le Président, de me donner la possibilité de répondre. Je remercie le député de Broadview-Greenwood pour cette première question et pour ses aimables compliments. Je devrais peut-être l'embaucher comme agent publicitaire.

J'appuie ses propos, mais avec réserve. Je crois que si nous examinons l'état de notre environnement, non seulement ici au Canada, mais dans l'ensemble du monde, nous constaterons qu'il est dans un état précaire. Examinons maintenant la façon dont les peuples autochtones ont traité la nature, nous constaterons combien leur attitude est différente. Les plus grands problèmes environnementaux du monde sont des problèmes d'attitude, non seulement de la part des politiques, mais aussi de simples citoyens, qui ne sont pas disposés à modifier leur mode de vie. Ils ne veulent pas faire de sacrifice. Je crois

ment chez nos autochtones, mais au sein d'autres peuples, dans d'autres pays. Je crois qu'il est très important de profiter de la situation et de l'exploiter tandis qu'il est possible de le faire. Comme je le disais plus tôt, l'environnement est en position précaire.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je vais commencer par une question et poursuivrai avec une autre. Je n'attends qu'une très brève réponse de sa part. Je sais que le dernier à poser une question ne dispose pas de tellement de temps.

Mon collègue vient de mentionner qu'on devrait former un comité responsable de la situation d'Oka, chargé de discuter avec les Mohawks. En fait, j'ai écouté toute la journée les discours de chacun, et tous ont parlé des Indiens et des Mohawks. Je respecte absolument le contenu de ces propos, mais personne n'a cru bon de parler des blancs, des gens qui ont perdu leur foyer et leurs biens. J'ai vu de mes yeux la situation. Je n'ai eu aucune difficulté à franchir les barricades. J'ai des amis là-bas.

M. Mills: Où voulez-vous en venir?

M. Della Noce: J'en viens au fait que, lorsque nous discutons et tentons de résoudre un problème, il se trouve toujours deux catégories de personnes pour le résoudre, selon le parti qu'elles prennent. J'ai vu M^me^ Gabriel prendre la parole à la télévision, affirmant que nous devons respecter leurs droits fondamentaux. Fort bien, mais qu'en est-il des miens? Qu'en est-il de mes semblables qui vivaient dans la région et qui ont tout perdu? Je ne crois pas qu'un tel comité devrait être envoyé à Oka.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, une autre question, il y avait un grand poète, et il est encore là, il s'appelait Félix Leclerc, au Québec, qui disait: «Si vous voulez faire mourir quelqu'un, payez-le à ne rien faire.» Tantôt, on disait que le Canada est fiduciaire de tout, c'est vrai. On donne de l'argent. C'est bien beau de donner de l'argent, mais il arrive un temps où on demande: Est-ce qu'on ne doit pas donner des responsabilités, est-ce qu'on ne doit pas donner une dignité? Alors, si le comité doit se rendre à Oka, si un comité doit régler le problème, j'aimerais bien que l'on respecte les droits fondamentaux des deux côtés de la barricade. C'est bien beau de parler. Moi, je connais des gens à qui j'ai parlé et qui ne veulent plus retourner chez eux. Le problème est créé: on a détruit le plus beau village du Québec. Mais le problème est celui-ci: c'est qu'on essaye toujours de regarder un côté, mais on ne voit pas les autres. Alors, moi, je demande à mon collègue: Est-ce que le gouvernement doit continuer à donner de l'argent, sans donner autre chose que de l'argent, soit de la dignité? Est-ce qu'on doit aussi dire un petit mot pour les autres personnes dont les maisons ont été endommagées? C'est là-dessus que j'aimerais entendre mon honorable collègue.

[*Traduction*]

M. Arseneault: Monsieur le Président, en réponse à la première question qui portait sur le fait qu'il ne faut pas écouter seulement les Mohawks, je pense en effet qu'il importe d'écouter tous les Canadiens. Je crois que c'est ce qui se fait dans chaque circonscription à ce sujet, et j'aimerais que ce comité multipartite puisse également prendre connaissance des préoccupations de l'autre camp, si je puis m'exprimer ainsi.

Le député a dit que personne n'a parlé de cette facette de l'affaire. Je dois signaler que mon collègue et ami, qui représente je crois la circonscription de LaSalle—Émard, a pris la parole ce soir au cours de la période des questions afin de réclamer de l'argent à l'intention des gens qui ont été délogés par la crise. Cet argent devait aller à ceux qui ont été touchés par la situation tant à Châteauguay qu'à Oka, des deux rives du fleuve, dans toute la grande région, autochtones et non-autochtones. Il a très bien traité de cette question et je tiens à l'en féliciter.

[*Français*]

Je veux aussi vous dire que je suis d'accord avec vous. On ne peut pas continuer à donner de l'argent sans responsabilité, mais c'est important qu'on développe des programmes responsables. Il y a différents programmes qu'on essaie ici et là. On a des programmes de formation. J'ai parlé dans mon discours des programmes de formation: plus de programmes de formation, mais peut-être un petit peu plus flexibles pour les autochtones. Ce serait un commencement, certainement.

[*Traduction*]

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis content d'intervenir au sujet d'une motion relative à la situation d'Oka et de Châteauguay. Il y a une cause à ces événements pendant lesquels des vies humaines, parfois des personnes innocentes, ont été menacées de façon sérieuse et désagréable.

Mis à part les sentiments hostiles et négatifs, quel était le but et même qu'avons-nous appris?

Il est facile d'accuser et de critiquer. Il est facile, en rétrospective, de faire des reproches. Il faut, toutefois, à mon avis, se tourner vers l'avenir et se demander ce qu'il faut faire pour revenir à des rapports plus harmonieux. Que pouvons-nous faire pour trouver des solutions positives?

Faisons la rétrospective des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake. Moi qui ai été mêlé directement à la promotion des droits des autochtones, à la recherche d'une solution positive, je comprends le sentiment d'impuissance que mes dirigeants autochtones ont ressenti. C'est néanmoins malheureux et triste qu'on en soit venu à recourir aux armes.

La conclusion encourageante que la collectivité autochtone peut tirer d'un été par ailleurs difficile est que l'unité nationale et l'appui d'une cause commune sont possibles. Imaginez ce que pourrait donner cette énergie si elle était exploitée à des fins positives!

Un autre résultat aussi important des incidents de l'été est que les questions indiennes occupent le devant de la scène nationale. Avant de proposer des recommandations comme d'autres députés l'ont fait, puis-je attirer l'attention de la Chambre sur le Comité permanent des affaires autochtones et son deuxième rapport? Après avoir entendu des témoins, y compris les dirigeants nationaux des Indiens, le comité expose dans ce rapport un plan d'action pour les années 90. Je cite le rapport:

> Le Comité invite tous les Canadiens à prendre conscience de questions qui se posent aux autochtones du Canada, étant donné qu'elles ne leur sont pas exclusives, mais qu'elles intéressent aussi tous leurs concitoyens. Elles ont une incidence sur la force, la prospérité, la justice et la tolérance qui permettent aux Canadiens de se définir.
>
> Le Comité invite également tous les Canadiens à participer, chacun à sa façon, à cette entreprise. Sensibiliser le public aux questions et aux problèmes autochtones est une première étape nécessaire du processus.

• (2040)

Je me suis senti très encouragé par la déclaration que le premier ministre a faite il y a quelques minutes et j'en cite un extrait: «Il est temps de mettre à exécution le programme destiné aux Indiens [. . .]lequel est ancré dans la réalité» et rendra aux autochtones leur dignité dont le premier ministre a parlé dans son discours et d'autres personnes il y a quelques minutes.

Je voudrais brièvement parler de ce qui, à mon avis, est un message très négatif qui a été adressé aux collectivités autochtones. Les reportages des médias, bien qu'il y ait eu de récents commentaires pour les défendre, auraient pu, à mon avis, être meilleurs parce que le message qu'ils transmettaient aux jeunes autochtones dans tout le Canada était de prendre un fusil pour régler un problème. Les jeunes sont maintenant encouragés, s'ils ne sont pas d'accord, à prendre une mitraillette ou à monter sur un char blindé. Ce n'est pas le genre de Canada que je souhaite.

Un autre aspect négatif est le manque de respect pour les dirigeants. Les chefs dans n'importe quelle collectivité ne méritent pas d'être battus chez eux. Quand cela se produit, pour tout le monde y perd parce qu'un tel acte ne résoud pas le problème. D'autre part, il est également répréhensible que des soldats se rendent coupables d'actes de provocation contre des femmes et des enfants non armés, qu'ils soient autochtones ou non, en particulier dans une longue maison traditionnelle.

J'ai soutenu pendant toute cette crise que la violence n'est pas la solution. J'ai exhorté mon peuple, comme je le fais maintenant, à essayer à nouveau de faire preuve de tolérance et de patience. À poursuivre le dialogue. Mes collègues de Western Arctic, de Nunatsiaq et moi-même avons peut-être des possibilités exceptionnelles à la Chambre. Comme l'un de nos chefs les plus respectés l'a écrit, et je le rappelle à la Chambre: «Je suis un chef, mais j'ai perdu mon pouvoir de faire la guerre et la parole est la seule arme qui me reste. Je ne puis plus mener la guerre de mon peuple qu'avec ma langue et des mots.»

Mais qu'en est-il de l'avenir? D'un côté mes propres conseils me disent de me manifester et de faire quelque chose pour Oka. De l'autre les porte-parole des Mohawks me disent: «Non. Tenez-vous à l'écart.» J'ai eu l'occasion de travailler de nombreuses heures avec un comité spécial des ministres, et d'autres électeurs m'ont reproché de consacrer trop de temps aux questions indiennes. À travers tout cela, j'ai rencontré des dirigeants indiens pour leur poser la question suivante: «Nous avons vécu un été ardu, que devons-nous faire maintenant pour réconcilier les deux parties?» J'ai fait part à certains d'entre eux des commentaires et des appels plutôt désagréables que mes employés et moi-même avons reçus à mon bureau. Durant la tournée que j'ai effectuée dans ma circonscription la semaine dernièe, pratiquement tous ceux avec qui j'ai parlé souhaitaient qu'on apporte une solution immédiate et pacifique à la crise d'Oka.

Il est cependant important, monsieur le Président, que l'on reprenne le travail positif qui était et qui est encore en cours dans la communauté indienne. Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire part, à vous et à la Chambre, de quatre recommandations que m'ont suggéré mes propres dirigeants indiens.

Premièrement, réviser immédiatement le processus de négociation des revendications territoriales et étudier la possibilité d'en charger un organisme ou un tribunal indépendant. D'après ce que je comprends c'est la question de revendication territoriale qui a déclenché la crise d'Oka. On a beaucoup critiqué le processus, et il y a eu beaucoup de barricades d'appui à travers le Canada. Cela devrait suffire à nous encourager à apporter des changements. Ce qui est perçu comme un processus unilatéral injuste pourrait être amélioré, et je suis content que le premier ministre ait parlé de cette question cet après-midi.

Deuxièmement, étudier immédiatement la possibilité de tenir une nouvelle série de négociations ou de réunions semblables à la Conférence des premiers ministres. Ce qui est sugéré, en fait, c'est que le gouvernement fédéral rencontre les chefs autochtones du pays afin de tenir des discussions bilatérales sur nos relations futures. Je ne crois pas avoir besoin d'appuyer cette proposition sur les obligations constitutionnelles, légales et autres dont d'autres députés de cette chambre ont déja parlé.

Troisièmement, les dirigeants autochtones demandent au gouvernement, pour la première fois je crois, de remplacer la Loi sur les Indiens. Examinons les différentes possibilités qui s'offrent à nous pour nouer des relations nouvelles et fructueuses. Nous devons redonner aux Indiens leur dignité et leur fierté. Je suis en faveur de l'initiative annoncée par le premier ministre et qui prévoit des changements dans la nouvelle année.

Quatrièmement, certains ont réclamé une commission royale ou une enquête publique. Quel que soit le nom retenu, il nous faut de toute urgence un examen global et exhaustif des affaires indiennes à tous les niveaux, y compris celui de la gestion assurée par les dirigeants autochtones. Selon moi, ce genre d'enquête nous aidera à définir la place qui revient de droit aux autochtones au Canada.

En guise de conclusion, j'invite les deux camps dans la crise d'Oka, et surtout leurs dirigeants, à entamer de nouveaux pourparlers. Il faut, de part et d'autre, oublier, si pénibles soient-elles, les meurtrissures et déposer les armes. Nous avons un beau pays, et la coexistence pacifique est possible dans un grand pays comme le nôtre. Nous pouvons continuer à partager, à vivre ensemble. Nous le devons.

Je rappelle à mes collègues, par votre entremise, monsieur le Président, que ce n'est pas là une question à exploiter à des fins politiques. Il ne s'agit pas de blâmer qui que ce soit, car le temps est venu de travailler tous ensemble. Lorsque les Canadiens font preuve de bonne volonté, comme le premier ministre l'a dit, il leur est possible de s'entendre. Il est possible de travailler ensemble, côte à côte, pour continuer à édifier un Canada plus fort et plus uni. Comme autochtone qui siège à la Chambre, c'est tout ce que je demande.

Des voix: Bravo!

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour féliciter mon collègue qui vient de nous parler avec grande éloquence de l'attitude à adopter face aux questions soulevées à la Chambre ce soir.

Le député a mentionné quatre éléments qui lui semblent être d'excellentes initiatives. D'ailleurs, le premier ministre a parlé de certains d'entre eux cet après-midi. Mon collègue a dit que, selon lui, c'était une très bonne idée de remplacer la Loi sur les Indiens. Je me demande s'il a une formule à proposer pour accomplir cette tâche.

La Loi sur les Indiens n'est pas d'hier. Les tentatives de modification ont été très nombreuses, mais il me semble qu'il y a toujours eu une certaine condescendance dans cette démarche: un blanc qui ne connaît pas nécessairement grand_chose à la vie dans les réserves prend des décisions pour des gens qui doivent s'en accommoder. Le député voudrait peut-être préciser sa pensée.

M. Littlechild: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

C'est un problème que j'ai essayé de résoudre au fil des années, afin d'échapper au piège de ce qu'elle a elle-même qualifié de condescendance. Il est possible de former un comité qui regroupe des représentants des dirigeants autochtones, du ministère de la Justice, du ministère des Affaires indiennes et de collaborer à la rédaction des modifications législatives. Nous pouvons arriver, avec le concours de toutes les parties, à des décisions qui satisfont toutes les parties. Ces travaux peuvent occasionner de très vives discussions, mais ils peuvent aboutir à des propositions que tous peuvent accepter parce que tous ont eu leur mot à dire. Je serais en faveur de cette formule pour élaborer toute proposition de modification législative.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député de Welland—St. Catharines—Thorold. Suivront ensuite, dans l'ordre, le député de Port

Moody—Coquitlam, le député de Scarborough—Agincourt et la députée de Western Arctic.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues de l'autre côté pour féliciter l'orateur précédent, le député de Wetaskiwin. Nous sommes souvent déchirés à la Chambre par des conflits de loyautés, mais, de toute évidence, c'est au Canada que nous devons notre plus grande loyauté. Je sais que le député de Wetaskiwin a dû porter un lourd fardeau cet été, de même que beaucoup d'autres à la Chambre.

• (2050)

La question que je voudrais lui poser est très simple. Ne pense-t-il pas que si nous avions agi avec plus de diligence au début de la crise, que si le gouvernement fédéral et la province avaient pris plus tôt des mesures pour atténuer la crise, nous aurions déjà réglé tous ces problèmes? Aurait-il alors eu besoin de parler de retour à la dignité? N'aurions-nous pas permis aux gens de garder leur dignité tout le long de la crise?

M. Littlechild: Monsieur le Président, il est toujours plus facile d'examiner le passé que de prévoir l'avenir. Rétrospectivement, il est bien sûr possible de dire que oui, il aurait mieux valu agir rapidement. Cependant, personne ne savait alors ce qui allait se passer. Je pense que chacun a, de son côté, proposé des moyens de régler le problème, mais, du moins à ma connaissance, personne ne savait au cours des derniers mois, par exemple, que des gens se préparaient et s'armaient en attendant un tel événement et qu'ils n'attendaient que le bon moment pour intervenir. Avec du recul, bien sûr, je peux dire que nous aurions pu régler le problème beaucoup plus tôt.

Je crois que le Comité permanent des affaires autochtones a même essayé, l'année dernière, de faire connaître des questions de ce genre. Je trouve malheureux et triste que nous ayons eu à aller aussi loin, que les deux parties aient eu recours aux armes. Je ne peux qu'espérer et prier qu'à l'avenir, cela ne se reproduise plus.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais dire, moi aussi, que j'ai trouvé très humain et authentique le discours du député de Wetaskiwin. Je sais qu'il se trouve dans une situation difficile et je suis tout à fait d'accord avec lui, à l'instar de tous les députés, si je ne m'abuse, lorsqu'il affirme que la violence n'est pas une solution.

Je crois comprendre qu'il s'est d'abord opposé au recours à l'armée, et il pourrait peut-être nous préciser sa pensée à ce sujet.

Dans la première partie de la motion du gouvernement, on commence par féliciter l'armée pour sa conduite exemplaire à Oka et à Châteauguay. À la lumière de son discours et de ce qu'il a dit sur certaines des choses qui se sont produites, je crois comprendre que, tout comme nous, il ne souscrit pas tout à fait à la décision du gouvernement d'adopter dans sa motion une attitude basée sur le respect absolu de la loi et de l'ordre plutôt que de faire ce qu'il a proposé dans son discours et de préciser vers quoi nous allons à partir de là, ainsi que les mesures constructives que nous pourrions prendre, comme accélérer, par exemple, le règlement des revendications territoriales. Je voudrais lui demander d'apporter des éclaircissements à ce sujet.

Je voudrais ensuite lui demander s'il est au courant du rapport sur l'autonomie politique des Indiens présenté par le comité Penner en 1983; ce dernier recommande que le gouvernement fédéral établisse une nouvelle relation avec les premières nations indiennes et qu'un élément essentiel de cette relation soit la reconnaissance de l'autonomie politique des Indiens. Il recommande que le droit des peuples indiens à l'autonomie politique soit explicitement prescrit et confirmé par la Constitution canadienne. L'amendement constitutionnel est le meilleur moyen d'apporter des changements permanents et fondamentaux aux relations entre les peuples indiens et le gouvernement fédéral. Leur compétence dûment enchâssée, les gouvernements des premières nations indiennes formeraient un palier distinct de gouvernement au Canada.

Je me demande s'il pourrait nous préciser s'il accepte l'autonomie politique des Indiens—je sais qu'il en a parlé brièvement. Croit-il que cela va de quelque façon que ce soit à l'encontre de ce que le premier ministre a déclaré, lorsqu'il a affirmé que toutes les lois du pays doivent s'appliquer de la même façon à tous?

Je crois, en toute franchise, que le premier ministre n'est pas encore arrivé au point où il est conscient du fait qu'une nouvelle entente s'impose avec les autochtones et que cela pourrait bien nous amener, comme les Américains l'ont fait, à reconnaître une certaine forme de gouvernement autochtone distinct.

M. Littlechild: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question et clarifier ma déclaration sur le rôle de l'armée. Je ne me suis pas opposé à l'intervention de l'armée, car cette demande, selon moi,

visait au départ à lui confier un rôle de médiateur ou de gardien de la paix, compte tenu de l'animosité qui régnait des deux côtés, celui de la police du Québec et celui des Mohawks.

Quand on a demandé conjointement la présence de l'armée, j'étais d'accord. J'ai condamné toutefois des actions précises comme celles qui touchaient des femmes et des enfants non armés et qui se déroulaient dans un lieu de culte, en l'occurrence le longhouse. Voilà ce que je désapprouve. Je doute, monsieur le Président, que vous ou un député puissiez accepter que de telles actions se passent dans un lieu de culte. Je ne pouvais donc donner mon assentiment.

Quant au rapport sur l'autonomie politique, je suis d'avis, si je peux me permettre d'exprimer une opinion très personnelle, qu'il faut reconnaître, peut-être au moyen d'une loi, l'existence d'un gouvernement autochtone. Bien sûr, je comprends qu'il n'y ait qu'une loi qui s'applique au Canada. Le Code criminel ne fait état que d'une seule loi. Mais le peuple autochtone possède aussi son code criminel et son droit pénal, un code qui n'existe pas par écrit. Malheureusement, il n'est pas reconnu non plus. Je ne crois pas que, dans ma société, en vertu des lois en vigueur chez nous, une personne puisse commettre un crime et s'en sortir impunément. Je ne pense pas que ce soit là l'objet d'une demande.

Oui, les autochtones ont un gouvernement. Il reste à le reconnaître. Une modification constitutionnelle permettrait peut-être de franchir un pas.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je félicite le député pour son allocution—et j'approuve l'esprit et la fermeté de sa position.

Lorsque la crise a éclaté, j'étais à l'étranger et je me déplaçais beaucoup. Dès qu'on me parlait, on se rendait compte que j'étais Nord-Américain et on me demandait si j'étais du Canada ou des États-Unis. Lorsque je répondais que j'étais Canadien, on souriait. J'hésitais à ajouter que j'étais député, car je savais qu'on me demanderait alors pourquoi je n'étais pas au Canada à résoudre le problème de nos premiers citoyens.

Le député de Châteauguay a dit que nous avions un devoir et un droit. Je me demande et je vous demande s'il était de notre devoir, en tant que parlementaires, de rappeler immédiatement le Parlement. Avons-nous le devoir de nous occuper des premiers habitants de notre pays? Aurions-nous dû rappeler le Parlement? Son patron, le premier ministre, aurait-il dû agir sans hésiter?

M. Littlechild: Monsieur le Président, j'ai moi aussi été à l'étranger pendant une partie de l'été et de la crise. En fait, je suis allé à l'ONU, à Genève, où se trouvaient certains chefs mohawks avec qui j'ai pu m'entretenir. Ce malheureux incident n'a pas fait la manchette au Canada seulement. On en a parlé ailleurs.

Après coup, je suppose qu'il est facile de dire que le Parlement aurait dû être rappelé. Mais comme on l'a dit au cours de la période des questions en réponse à des questions du même genre, aucune des demandes en ce sens n'était justifiée.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le député de Wetaskiwin, pour son allocution. Les peuples autochtones occupent fort peu de place dans la politique des partis de tous les ordres de gouvernement. Je voudrais poser au député une question très difficile, mais à laquelle il faut pourtant trouver une réponse. Même si nous avons affaire à des hommes armés, la question plus globale à laquelle la Confédération iroquoise veut que le gouvernement réponde concerne la souveraineté et l'autorité sur un territoire donné. Je connais la compétence du député en matière juridique et j'ai beaucoup de respect pour son jugement quand il s'agit de questions de cet ordre. Je voudrais lui demander: Dans quelle mesure pouvons-nous trouver une solution à ce problème lié à la loi et à l'ordre et qui préoccupe tellement le gouvernement et les citoyens canadiens? Comment peut-on régler la question de la souveraineté? Comme il conseille son gouvernement, quel avis lui donnerait-il en ce qui touche la question de la souveraineté que soulève la Confédération iroquoise?

• (2100)

M. Littlechild: Monsieur le Président, comme vient de le dire la députée de Western Arctic, c'est une question difficile à laquelle il n'y a pas de réponse facile. Si je me reporte aux recommandations que m'ont faites mes électeurs, la deuxième proposait la tenue immédiate d'une nouvelle ronde de réunions semblables aux conférences des premiers ministres. Aucun ordre du jour n'a été établi pour ces réunions. Toutefois, d'après des entretiens précédents et subséquents, il est certain que ces réunions auraient pour sujet de discussion la question de la souveraineté et de l'autorité sur un territoire donné, car j'estime qu'il est possible, dans certains secteurs, de délimiter les responsabilités et l'autorité des uns et des autres,

comme nous le faisons maintenant avec les gouvernements fédéral et provinciaux aux termes de l'AANB.

Dans le cadre de ces discussions, il est possible, je dis bien possible, que les parties concluent des ententes de partage de compétence dans certains secteurs. Il est peut-être même possible d'envisager la création d'un troisième ordre de gouvernement. Il est possible d'utiliser le mot souveraineté même s'il est détesté dans un tel contexte.

Il existe une foule d'exemples de petites nations qui existent au sein de nations plus grandes sans renoncer à leur compétence. Si on regarde vers le sud, par exemple, aux États-Unis, certaines îles qui ont leur propre gouvernement possèdent la souveraineté mais utilisent quand même la monnaie, la défense et bien d'autres compétences des États-Unis. Autrement dit, elles partagent certaines compétences, mais elles se considèrent quand même comme souveraines. Le Vatican, par exemple, est souverain en Italie, mais il a sa propre compétence. Par conséquent, je pense qu'il existe ailleurs des modèles que nous pouvons utiliser pour étudier cette possibilité dans une nouvelle ronde de négociations.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Outremont a la parole pour une très courte question.

[*Français*]

M. Hogue: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner cette occasion de poser une question à mon collègue mais en même temps de vous remercier très sincèrement pour avoir eu l'occasion et le privilège d'entendre.

Depuis le début du débat, il y a eu des positions et des déclarations qui ont été, je le mettrai entre guillemets, qui ont été perçues par moi du moins comme étant à quelques reprises «partisanes». Et cet après-midi, après le discours du premier ministre, nous pouvions entendre une collègue de l'autre côté de la Chambre présenter au premier ministre son coeur et présenter des questions qui étaient un cri du coeur. Et je trouvais cela extrêmement touchant. Par contre, un autre député de cette Chambre qui est dans un parti qui n'en est pas un a fait des rapports que je n'ai pas tout à fait appréciés, et j'en viens à ma question, monsieur le Président, mais il me semblait utile de faire cet avant-propos.

Notre collègue a parlé avec son coeur et notre collègue a parlé de son peuple et il n'a pas parlé de façon cérébrale, il a parlé avec ses tripes, avec son intégrité. Est-ce que je pourrais demander à mon collègue, si lui, qui est dans le milieu de la réalité culturelle, il voit, je suppose que sa réponse sera affirmative, mais je ne veux pas en préjuger, est-ce que, lui, mon collègue, prévoit, si on peut, ici dans cette Chambre, remonter notre débat au niveau où on a eu les présentations de nos deux collègues, est-ce qu'il prévoit, lui, que cette Chambre pourra réussir à protéger et à faire grandir cette intégrité culturelle dont le Canada a nécessairement un immense besoin et qui pourrait servir comme réponse à d'autres groupes dont celui auquel j'appartiens?

[*Traduction*]

M. Littlechild: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Mais comme il a dit espérer une réponse affirmative, oui, je considère que la Chambre est capable de protéger les droits de tous les Canadiens.

On a parfois dit de notre pays qu'il n'était pas un creuset mais une salade dont les ingrédients pouvaient rester eux-mêmes, la laitue, par exemple, restant de la laitue. Je pense que tous les Canadiens peuvent être protégés un peu de cette façon.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat de ce soir, moi aussi, et je tiens d'abord à préciser quelques points concernant la motion.

La motion ne porte malheureusement pas sur le problème. Ce problème est devenu très précis pour des raisons difficiles à comprendre quand on examine pour la première fois la situation dont nous discutons.

Pour l'information des députés ici présents, la circonscription que je représente compte 46 collectivités autochtones. Cette question a été discutée intensément durant tout l'été. C'est probablement le pire été que j'aie connu comme homme politique parce que je n'avais aucune réponse à donner aux gens que je représente. On ne cessait de me demander: Qu'est-ce que tout cela signifie? Quand cela finira-t-il? Que devons-nous faire?

J'aimerais discuter de la situation actuelle et peut-être, si le temps le permet, parler un peu de ce que nous devrions faire. J'aimerais faire une analogie qui a probablement souvent été faite à la Chambre au sujet de cette question. Elle touche à la génération perdue des autochtones. Pour ceux qui ne connaissent pas très bien les affaires indiennes, la génération perdue, ce sont les autochtones qui ont été placés dans des internats au cours des années 1940 et 1950, ainsi qu'au début des années 1960, époque de leur suppression. C'est ce que les autochtones appellent la génération perdue. Tout au long de cette période, des gouvernements non autochtones ont tenté d'imposer leur volonté aux autochtones et, ce

faisant, ont essayé de les assimiler et de liquider cette race. Comme vous le savez, cela n'a pas donné les résultats escomptés.

Je reprends cette analogie à propos d'Oka. Tout ce que nous avons réussi à faire à Oka, c'est tenter de détruire l'esprit d'une collectivité entière. Tous ceux qui y vivent aujourd'hui ne l'oublieront jamais. En tant que politiciens nous risquons de l'oublier, si nous nous laissons absorber par d'autres questions d'importance nationale, mais cette collectivité particulière et, je l'espère, les non-autochtones du petit village d'Oka se souviendront de cette crise et de cet épisode bien particuliers. Voilà de quoi il s'agit vraiment, des cicatrices qui demeurent à la suite d'une crise comme celle-ci qui aurait certainement pu être évitée.

• (2110)

Je fais cette analogie, monsieur le Président, car c'est tout ce que nous allons retirer de la crise d'Oka, en définitive. Nous avons marqué une génération complète. Nous ne pourrons jamais apaiser les souffrances des gens à coup de dollars ou en leur cédant des terrains. Ce qui est fait est fait.

Je veux revenir sur ce qui aurait dû se produire et ce à quoi les députés auraient peut-être dû apporter une grande attention. Je suis peut-être naïf en tant que jeune politique qui siège depuis très peu dans cette enceinte, mais je suis très sensible à ce que les gens me disent dans la rue. Lorsque je me rends dans le Nord, j'écoute très attentivement ce que les 46 chefs que je représente, leur conseil de bande, les anciens et les gens de l'endroit me disent.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1988, j'ai décidé de parcourir ma circonscription comme le font, j'en suis persuadé, tous les députés de circonscriptions aussi vastes que la mienne, afin d'écouter ce que les gens avaient à dire. Je suis revenu à la Chambre avec un message et, heureusement ou peut-être malheureusement, selon le point de vue où on se place, le chef de notre parti m'a nommé critique associé pour les affaires autochtones. Ainsi, j'ai siégé à ce titre au Comité permanent des affaires autochtones.

Une des premières choses dont j'ai parlé au comité a été le problème que je pouvais facilement constater et auquel j'étais fort sensible, qui résidait dans le fait que, de l'aveu même des dirigeants autochtones avec lesquels je m'entretenais, il leur était de plus en plus difficile de contrôler leur peuple. Les jeunes radicaux en puissance, un terme qui, je le suppose, est beaucoup utilisé dans les médias à l'heure actuelle, sont des gens qui ne sont plus disposés à attendre 40 ou 50 ans que les gouvernements veulent bien agir. Les chefs, les conseils de bande et les anciens m'ont déclaré carrément qu'il fallait concrètement donner suite aux belles promesses que faisaient les hommes politiques dans toutes les campagnes électorales.

Je suis revenu à la Chambre et je suis allé siéger au comité permanent afin de m'entretenir avec mes collègues conservateurs et néo-démocrates. Bien entendu, Ethel, en tant que membre de ce comité, sait fort bien de quoi je parle. J'ai déclaré qu'il fallait agir très rapidement, car il devenait extrêmement difficile pour les dirigeants des autochtones d'exercer un contrôle sur leur propre peuple.

Bien entendu, monsieur le Président, personne n'a prêté attention à mes avertissements. Ce qui est souvent regrettable dans cette enceinte, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a tendance à ne pas écouter les députés de l'opposition. Pourquoi le ferait-il? Il a la majorité. Quel gaspillage de temps! Ce ne sont que de belles paroles, n'est-ce pas? Cependant, il y a certains députés qui ont peut-être quelque chose à dire, qui sont sensibles à la situation dans notre merveilleux pays. Jusqu'à maintenant, l'attitude en question a fait défaut et c'est pourquoi nous nous retrouvons dans cette situation.

Il aurait été bon de tenir ce débat il y a un an et d'entendre alors les excellentes suggestions qui sont formulées aujourd'hui.

Certains ont de la difficulté à bien définir la question, car ils connaissent mal les autochtones et leur situation. Monsieur le Président, c'est tout à fait acceptable et compréhensible, car les questions autochtones ne constituent pas une priorité pour de nombreux hommes politiques. Il y a ceux qui, et je le déplore, ne sont jamais allés sur une réserve et qu'ils ne sauraient probablement pas où ils sont s'ils se trouvaient sur une réserve un jour. Ils en traversent probablement une en automobile souvent, car il y en a près de 600 réserves au Canada.

Ce qui est déplorable dans tout ce débat, c'est que nous en soyons arrivés à faire appel à l'armée, afin de remédier à une situation qui est devenue un véritable gâchis. Que cela soit acceptable ou non, monsieur le Président, ce n'est pas à nous de trancher ce soir. Comme certains de mes collègues l'ont déclaré, il faut se demander ce que nous allons faire ensuite.

Il faut d'abord que les députés comprennent vraiment ce dont nous parlons ce soir.

Je sais que nous ne sommes pas supposés parler de ce qui se passe au caucus. Je trouve cela fort excitant.

J'écoute ma collègue, la députée de Western Arctic, qui parle très souvent des questions autochtones en caucus. Ces députés hochent constamment la tête pour dire qu'ils comprennent de quoi on parle. Mais savent-ils vraiment de quoi il retourne? Savent-ils à quel point la politique des revendications territoriales particulières et globales est complexe et quelle volonté politique il nous

faudra, en tant que parlementaires, pour régler cette question?

À mon avis, un plus grand nombre de députés devraient cesser de hocher la tête lorsque les autochtones prennent la parole et admettre qu'ils ne comprennent pas.

Je représente une circonscription qui compte 14 000 autochtones et je vous dis bien franchement que beaucoup de mes électeurs non autochtones ne saisissent pas le problème. Ils pensent que la politique des revendications territoriales particulières constitue un moyen pour les autochtones de s'emparer de plus de terres.

Pour parler en termes simples, cette politique vise à corriger une injustice que nous, les non-autochtones, avons commise il y a longtemps. Nous avons adopté la Loi sur les Indiens et placé des agents indiens dans les réserves. Puis, nous leur avons confié toutes sortes de pouvoirs. À l'époque, les communications n'étaient pas aussi bonnes qu'aujourd'hui et le niveau d'instruction de nos premières nations n'était pas aussi exceptionnel qu'il l'est désormais dans certains cas. Ce qui s'est produit, c'est que des parcelles de leurs terres ont été vendues. Dans certains cas, les terres garanties dans les traités ne leur ont jamais été données. Savez-vous qu'il existe 165 revendications territoriales particulières uniquement en Ontario?

Aujourd'hui, j'ai écouté avec une vive attention les propos tenus par le premier ministre. J'avais attendu pendant longtemps à la Chambre pour avoir une idée de ce que mes électeurs autochtones appellent «la confiance et l'honnêteté».

Les autochtones sont très difficiles, en ce sens qu'on ne peut pas les duper facilement. Si vous les regardez dans les yeux ils vous diront immédiatement, à leur façon très sophistiquée, si vous en êtes plein. C'est probablement une des rares expressions parlementaires que je peux utiliser pour décrire ce qu'ils pensent de vous, selon qu'ils vous jugent un simple politicien ou quelqu'un qui comprend vraiment et réellement ce qu'ils vous disent.

J'en ai fait l'expérience et je peux vous dire que ce que je voyais dans leurs yeux, dans le Nord, était très inquiétant. Je me suis dit: «Bob, tu fais mieux de rentrer et d'essayer de décrire à tes collègues, pour la centième fois, la gravité de la situation. Peut-être que cette fois ils écouteront et ils comprendront.»

Comme je le disais dans mes communiqués et dans les lettres que j'ai envoyées au ministre, au Président pour demander un débat d'urgence, et au leader à la Chambre pour qu'il rappelle le Parlement—si nous ne nous attaquons pas à cette question sérieusement, ce que nous avons vu cet été ne correspond qu'au sommet de l'iceberg. Les jeunes dirigeants autochtones ne sont pas prêts à attendre plus longtemps.

Je pense que, lorsque le député de Wetaskiwin demande que l'on fasse preuve de patience et que l'on continue le dialogue, il ne voit pas qu'il est trop tard. Les autochtones discutent avec les blancs depuis si longtemps qu'ils ne savent plus quoi dire. Ils rencontrent le ministre et les députés et ils hochent la tête: «Oui, oui, nous comprenons ce que vous dites.» Les chefs et les conseils retournent chez eux et un an se passe... deux ans se passent... trois ans se passent... et toujours rien.

Je voudrais vous donner un exemple précis. Un exemple qui vient de ma circonscription. Nous avons cinq bandes: Kee-Way-Win, MacDowell Lake, New Slate Falls, Saugeen Nation et Wawakapewin. C'est l'actuel gouvernement qui a donné le statut de bande à ces cinq communautés en 1985. À l'époque, en 1985, lorsqu'il a donné à ces cinq bandes l'espoir d'avoir un jour leur propre communauté, le gouvernement a déclaré: «Très bientôt, nous vous accorderons le statut de réserve». Pour ceux qui l'ignoreraient, le statut de réserve vous donne droit à une assise territoriale, donc un point de départ, l'espoir de créer votre propre communauté et de devenir plus ou moins indépendants. Je sais à quel point tous les Canadiens chérissent leur indépendance.

• (2120)

Cette promesse remonte donc à cinq ans et le rapport que j'ai ici dit bien *Six bandes cinq ans plus tard*, c'est d'ailleurs le titre qu'il porte. Et surprise, ces six localités n'ont pas encore obtenu le statut de réserve.

Une de ces localités est située exactement à un mille d'une ligne à haute tension sans pourtant bénificier de son électricité. Que font les habitants? Tous les hivers, ils se munissent de petits générateurs et se chauffent et s'éclairent au gaz. De quoi avoir honte d'être Canadien. Mais comme la localité est éloignée de tout, les gens d'ici n'auront peut-être jamais l'occasion de la visiter. S'ils le faisaient, ils auraient honte. Ils voudraient déménager.

Comprendre la situation, c'est l'objectif de ce débat. Les gens, et je parle ici des parlementaires et des politiciens, ne peuvent plus se contenter de belles paroles, ils doivent agir. Voilà pourquoi la déclaration qu'a faite le premier ministre aujourd'hui me laisse très sceptique. Dans son discours, il n'a fourni absolument aucun détail

sur les objectifs que nous visons et l'échéancier à respecter. Qu'aurons-nous accompli d'ici cinq ans? Dix ans?

Donnons aux autochtones un objectif à viser, un but à atteindre. Montrons-leur ce que nous entendons par infrastructure améliorée.

Des 46 réserves que je représente, il y en a quatre en tout qui ont des égoûts et des services d'alimentation en eau. Quand le premier ministre parle d'accélérer l'aménagement d'égoûts et de services d'alimentation en eau et la construction de logements, savez-vous que ces 46 localités ont besoin d'au moins 500 logements neufs, et ce chiffre n'est qu'une estimation approximative et plutôt conservatrice, si je peux m'exprimer ainsi. Il y a deux ou trois familles qui partagent un logement ressemblant probablement à votre garage, et nous sommes ici à hocher de la tête. Nous disons comprendre, mais comprenons-nous vraiment?

Nous avons présenté une motion au comité pour lui demander de tenir des audiences publiques partout au pays. Il a été longuement question au Comité permanent des affaires autochtones, tenez-vous bien, monsieur le Président, de permettre, que l'on enregistre sur film le déroulement de nos réunions. On a décidé qu'on ne pouvait procéder ainsi sous prétexte qu'on pourrait révéler des choses embarrassantes pour le gouvernement. C'est déjà fait maintenant. Nous nous sommes déjà mis nous-mêmes dans le pétrin. Voyez ce qui s'est passé.

Nous voulons procéder au grand jour pour informer les non-autochtones qui ne comprennent pas le problème. Je ne dis pas cela pour déprécier qui que ce soit. Quand on ne vit pas au sein de cette culture ou de ces collectivités, on peut ne pas comprendre peut-être, et rien n'est plus normal, mais on ne saura jamais à quoi s'en tenir sur le problème autochtone si les autochtones ne nous en parlent pas. Comme le disait un chef, je suis fatigué de crier dans la forêt. Combien de gens peuvent vous entendre quand vous criez en plein milieu de la forêt, à des milliers de milles de toute âme qui vive? Absolument personne. Et c'est exactement ce qui se passe en l'occurence.

J'ai simplement demandé aux députés, et je parle surtout du gouvernement qui assume une très grande responsabilité actuellemement, d'écouter pour une fois ceux qui pourraient avoir des mesures concrètes à proposer. On a présenté de très nombreuses suggestions à la Chambre, des suggestions provenant de la Commission des revendications territoriales qui permettraient d'aborder, dans une perspective non tendancieuse et non biaisée, le règlement des revendications territoriales qui devra se faire à un rythme phénoménal, avec les ressources voulues, sinon il est à craindre qu'elles ne soient pas toutes réglées de notre vivant.

Je crois également qu'il est grand temps que nous songions à instituer une commission royale. Au début, j'étais contre cette idée, et je vais vous dire pourquoi. Il existe tant de rapports comme celui-là. Il y a des centaines de rapports qui s'empoussièrent sur des bureaux. Le rapport de Keith Penner, en 1983, était très détaillé et avait coûté des millions de dollars au gouvernement. Il nous aurait montré comment nous y prendre dans le traitement des affaires autochtones.

La raison pour laquelle j'étais contre la formation de cette commission royale est la suivante: ce n'était qu'une autre tactique visant à retarder le processus, un autre moyen de repousser ce qui aurait dû démarrer immédiatement, mais nous en arrivons au fondement même de toute la question. Je crois maintenant qu'il serait bon de diffuser tout ce débat dans l'ensemble du pays. Ce faisant, on apprendrait peut-être quelque chose au sujet du traitement des affaires autochtones.

Si je dis cela, c'est que j'ai beaucoup appris de mon collègue qui se trouve assis derrière moi. Quiconque, parmi vous, désire en apprendre plus sur les autochtones n'a qu'à s'adresser à Ethel ou à Jack, et ils vous en parleront. Ou prenez un peu de votre précieux temps pour aller passer quelques fins de semaine, comme Dennis Mills l'a fait, dans une réserve du nord du Québec, et vous découvrirez ce qu'il en est. Si l'on en arrivait là, monsieur le Président, je vous signale que nous, en tant que parlementaires, aurions fait quelque chose de vraiment exceptionnel. D'ici-là, nous ne ferons que tourner en rond et nous faire valoir, et j'espère ne pas avoir à le faire.

Malheureusement, même si je ne suis pas pessimiste, mon expérience me fait présager des moments pénibles, si les gens ici-présents n'écoutent pas.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, je voudrais commenter et poser des questions à mon honorable collègue qui vient de parler avant moi.

Je comprends quelque peu sa déception; c'est vrai, monsieur le Président, que souvent, lorsqu'arrivent des

problèmes, on est porté, dans des caucus ou dans des réunions, à hocher la tête et à dire: «Oui, oui, je comprends.»

Moi, je viens de Beauharnois—Salaberry. Beauharnois—Salaberry, pour ceux qui ne le savent pas, c'est juste après Châteauguay, sur la route qui mène à la réserve d'Akwesasne. La réserve d'Akwesasne est dans ma circoncription et pour vous dire un détail qui peut paraître insignifiant, quand je veux aller sur la réserve d'Akwesasne, j'y vais très souvent pour visiter les résidants de la réserve, je dois passer par les États-Unis et par l'Ontario et revenir par la réserve. C'est un détail, mais un des détails qui montrent jusqu'à quel point, parfois, ils ne sont pas bien traités.

Mais je voudrais dire à mon collègue qui vient d'intervenir qu'au fond, la Chambre des communes est peut-être à l'image de la société. On s'occupe des problèmes véritablement quand ils nous sautent en pleine face. Lorsque, il y a trois ou quatre mois, à la réserve d'Akwesasne, tout allait si mal, on n'a pas eu de grands débats. On se disait: On va essayer de trouver une solution au problème, quelques questions et puis après cela, eh bien, c'est fini. Mais qu'est-ce qui se passait à Akwesasne? A Akwesasne, c'est par là que passait le trafic. Et pour avoir été en contact—parce que mon collègue dit qu'il visite les réserves; moi aussi, je les visite les réserves, ma réserve dans ma circonscription—et pour avoir été en contact avec le chef Mike Mitchell de cette réserve-là, pour qui j'ai le plus grand respect, il m'a dit: «Monsieur Hudon, vous allez vous apercevoir un jour que cela va sauter ailleurs, parce qu'à un moment donné, ce qui va se couper ici comme trafic va avoir des répercussions ailleurs». Et on les a eues au cours de l'été.

Mais on était tous là, à l'image de la société. Il n'y a personne, ni de Châteauguay, ni de Beauharnois—et je leur ai dit aux gens de Beauharnois et de Melocheville durant les séances cet été—il n'y a personne parmi vous qui a été fatigué par ce qui arrivait à Akwesasne. C'était un problème très grave qui se passait là. Il est arrivé des problèmes en Colombie-Britannique; c'était un problème très grave qui se passait là aussi.

Mais comme nous autres, on est là et puis on attend. On se dit qu'on réglera le problème quand il viendra et de façon plus pratique et puis. . . Mais il y a une chose que j'aimerais quand même dire: On est ici depuis deux jours; hier, on a parlé de l'Irak. On a été obligé d'arrêter le débat à 19 heures parce qu'il n'y avait pas le consentement unanime de la Chambre. Une chance qu'on a arrêté à 19 heures parce qu'on aurait peut-être trouvé la solution à la guerre dans le Golfe!

Ce n'est pas ici qu'on trouve les solutions. Il est 21 h 30.

• (2130)

On parle de la crise d'Oka depuis un bon nombre d'heures et on aurait encore un bon nombre d'heures à en parler. On est à l'image de la société. Il n'y a jamais rien de bon sur ce que l'autre vient de dire auparavant. Et mon collègue a parfaitement raison là-dessus. On n'écoute pas. On dit toujours: Il a manqué le point. La résolution n'est pas bonne. Le premier ministre a parlé et ce n'était pas correct. Voulez-vous, on va faire une chose ce soir, on va se mettre à négocier. Vous allez me dire: Cela n'a pas d'allure, ce n'est pas ici que cela va se faire. C'est vrai que ce n'est pas ici que cela va se faire. Le premier ministre du Canada a indiqué sa volonté et sa volonté d'accélérer le processus. Mais, à l'heure où on se parle, ce n'est pas la Chambre des communes qui va trouver la solution. Et pourtant, je crois au processus parlementaire et je crois que tout le monde a le droit de s'exprimer. Mais si on était franc et honnête, peut-être un petit peu meilleur que la société, parfois, dont on se réclame, pas juste voir l'adversaire, on pourrait, tout le monde ensemble, trouver une solution. Mais non, on pense que ce que l'autre a dit avant n'était pas correct!

Et là-dessus, j'abonde avec mon collègue. Par exemple, il y a un autre député qui a dit: On aurait dû envoyer un groupe de parlementaires. Cela règle quelque chose. Envoyer un groupe de parlementaires sur les lieux de l'action, cela aurait réglé l'affaire. Ce n'est pas vous qui l'avez dit, c'est un autre de vos collègues immédiatement avant vous, le député de Restigouche—Chaleur.

Voyons donc! C'est arrivé il y a deux ans sur le pont Mercier. Le pont Mercier a été bloqué parce que la GRC a saisi des cigarettes, qu'elle voulait donner à la Sûreté du Québec; il est arrivé un politicien, cela a tout brassé. Les gens étaient pris avec leurs cigarettes et le système de drogue qu'il y avait, etc. Et cela n'a rien réglé.

Je pense que si on veut s'asseoir sans voir le côté négatif des choses, tout le monde ensemble, sans faire nécessairement. . .

M. Waddell: Question!

M. Hudon: Vous ne voulez pas que je parle?

M. Waddell: Vous faites un discours.

M. Hudon: Non, ce n'est pas un discours. Il est même très intéressant mon discours. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député en arrive à la question.

[*Français*]

M. Hudon: Merci, monsieur le Président, de me rappeler à l'ordre.

Mais il y a une chose que je ne peux pas accepter dans cette même société-là et que la société n'accepte pas, ce sont les *hold-ups*. Si vous pensez que le premier ministre ou que la motion ce soir a véritablement manqué son but, est-ce que cela veut dire que vous ne condamnez pas l'action terroriste des warriors à l'heure actuelle? Dites-le! Dites si vous acceptez ou si vous n'acceptez pas cela. Dites donc si vous acceptez, ce soir, l'action des terroristes et dites devant cette Chambre si les gens qui ont passé au-dessus de la loi peuvent, eux, passer au-dessus de la loi criminelle. Moi, comme Canadien, je ne le crois pas.

Monsieur le Président, je pense que j'ai posé ma question.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois aussi qu'il a posé sa question. Le député de Kenora—Rainy River. J'accorderai ensuite la parole aux députés de Port Moody—Coquitlam, de Dartmouth et de Broadview—Greenwood, et ce sera tout.

M. Nault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de participer au débat. Je ne sais trop que répondre à son intervention.

Tout d'abord, je reviens à ce que j'ai déclaré, c'est-à-dire que la question a une portée beaucoup plus grande que la réserve située dans sa circonscription. Il est effectivement à déplorer que certaines situations qui prévalent dans les réserves aient débouché sur les scènes malheureuses auxquelles nous avons assisté cet été, notamment celle du face à face entre ce jeune militaire et un Mohawk. Mais je ne pourrais jamais prendre à mon compte certaines des déclarations que le député vient de faire au sujet des gens sans un procès impartial où seraient abordés tous les événements survenus. Je n'ai pas voulu prendre directement part au débat sur Oka comme je l'aurais probablement fait si j'étais du coin, mais justement, je ne suis pas de là. Si je me prononçais sur ce que j'ai vu à la télévision cet été, je ne pourrais qu'avoir une vue biaisée de la situation.

Des collègues francophones m'ont dit que les comptes rendus des médias francophones étaient très différents de ceux des médias anglophones. Afin que nous sachions exactement ce qui s'est produit, pourquoi ne demandons-nous pas une enquête officielle? Je n'aime pas que les médias anglophones ou francophones m'imposent un point de vue parce que je ne sais pas au juste quel est leur mandat. Est-ce de vendre des journaux? Est-ce de vendre du temps d'antenne ou est-ce de me faire savoir ce qui se passe vraiment et ce que pensent vraiment les Canadiens?

Une voix: Excellent argument.

M. Nault: Pour cette raison, je ne me suis pas mêlé de la crise d'Oka. Peut-être le député possède-t-il des renseignements privilégiés inacessibles aux autres députés? Je souhaiterais que nous ayons exercé des pressions sur le premier ministre pour tenir le présent débat il y a deux mois. J'aurais aimé venir à la Chambre le premier juin ou au début de juillet et parler de tout cela avant. . .

Mme Blondin: Il y a plus d'un an.

M. Nault: . . .que le ciel nous tombe sur la tête. C'est ce que nous attendions et maintenant, nous devons en subir les conséquences. Si le député possède des renseignements différents de ceux que nous avons, qu'il nous en fasse part parce que nous aimerions tous être au courant. Merci.

Une voix: Bien dit.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Merci. Je voudrais faire une brève observation et poser une question. Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député. Il a parlé d'une commission royale d'enquête; il a commencé par dire qu'il ne pensait pas grand-chose d'une commission royale d'enquête sur les questions autochtones pour finir par dire que ce pourrait être une bonne idée. Je pense moi aussi que ce serait une bonne idée.

Je pense qu'elle pourrait jouer un rôle important pour deux raisons. Tout d'abord, elle permettrait de faire connaître les problèmes à la population, et cela s'est fait rapidement cet été à propos de la crise d'Oka, à propos de questions qui ont été mises en attente malgré l'horrible situation des autochtones au Canada. Elles l'ont toujours été même à la Chambre des communes.

La commission royale d'enquête pourrait, je crois, faire une autre chose: permettre de définir ce que nous cherchons, la solution à un problème. Les Mohawks ont parlé de souveraineté complète. Le gouvernement ne peut accorder cela. Le premier ministre parle de statu quo. Il

n'est pas disposé à céder vraiment quoi que ce soit à ce sujet. Il nous faut en arriver à une position intermédiaire. La commission royale d'enquête doit à mon avis définir ce qu'est l'autonomie administrative et déterminer si c'est une solution moins avantageuse que la souveraineté complète mais préférable au statu quo. Voilà ce que pourrait faire la commission royale d'enquête.

Voici cependant ma question au député. J'hésite à faire preuve d'esprit de parti ici, chose que je ne fais jamais, mais je trouve toujours difficile d'amener les libéraux à préciser leur position. On sait qu'ils sont en quelque sorte en faveur de telle chose et puis ensuite d'autre chose, et il est difficile de les coincer.

Je veux savoir si le Parti libéral était ou non en faveur de l'envoi de l'armée à Oka. Oui ou non? Il semblait, d'après un député, le whip je crois, qu'ils voulaient qu'on y envoie l'armée. Il semble d'après la période des questions d'aujourd'hui que le Parti libéral était contre l'envoi de l'armée. Le député représentait-il la position du Parti libéral, oui ou non?

M. Nault: Merci, monsieur le Président. Je répondrai d'abord à la dernière question par la négative. Qu'une personne sensée laisse entendre que l'on doive envoyer l'armée pour défendre les intérêts d'une collectivité, pour des raisons légales ou non, et que l'on y envoie l'armée en vertu de la loi aux termes de laquelle vous l'avez envoyée, c'est la preuve que l'on n'a plus soi-même la capacité de maintenir l'ordre. Je ne suis pas avocat, mais vous, vous l'êtes; vous devriez donc savoir que dans une telle situation, tous les députés n'étaient d'avis qu'il faille y envoyer l'armée. Ce que j'ai dit dans mon discours, et je crois avoir été très clair, est que si je n'ai jamais parlé de cette situation c'est parce qu'à mon avis, il est futile d'essayer de redresser les torts après coup. Ce qui est fait est fait. Tournons la page et essayons de voir ce qui peut être fait à partir de là.

Je parlerai encore un peu du même sujet dont j'ai déjà parlé. Le député devrait m'écouter attentivement et se taire pendant que je parle. Je vais lui parler un peu au sujet de quelque chose qu'il m'a demandé et qui montre son ignorance des affaires autochtones.

• (2140)

Il a parlé de la commission royale et du fait que celle-ci devrait définir ce qu'est l'autonomie administrative. C'est un concept qui diffère d'une communauté à l'autre du pays. C'est pourquoi cela n'a encore jamais été réalisé. Avez-vous déjà demandé à un chef de vous expliquer sa conception de l'autonomie administrative? Il vous regardera avec un air ébahi parce que c'est une question à laquelle il est très très difficile de répondre. C'est à peu près comme essayer de définir ce qu'est une société distincte. Donnez-moi la définition de la société distincte et je vous donnerai celle de l'autonomie administrative. Je dis que c'est impossible. C'est pourquoi il est très important que le député sache que la raison pour laquelle nous tenons ces discussions c'est pour nous permettre d'apprendre quelque chose. Ce soir, il a appris quelque chose.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Dartmouth puis le député de Broadview—Greenwood posera une brève question. Je pense que vous pourriez tous les deux poser des questions et le député répondra.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le député, mon collègue de Kenora—Rainy River, a apporté un peu de bon sens au débat ce soir et lui a retiré la plus grande partie de son esprit partisan.

C'est vraiment une question que tous les députés de tous les côtés de la Chambre ressentent profondément. Nous parlons d'une injustice qu'on a tolérée beaucoup trop longtemps et qui est la cause de la situation à Oka. Maintenant le gouvernement ne tient absolument pas à parler des problèmes qui ont causé la confrontation à Oka. Les ministériels veulent parler dans un environnement très stérile.

Monsieur le Président, jetons un coup d'oeil à l'histoire du mouvement des droits civils aux États-Unis. Les noirs américains n'ont pas enfreint les lois de leur pays par désobéissance civile parce qu'ils étaient des transgresseurs. Ils ont enfreint ces lois pour essayer d'attirer l'attention des Américains sur les injustices dont ils étaient victimes, sur les droits dont ils ne jouissaient pas et dont bénéficiait la population blanche. C'était une dernière tentative pour dire à la société dans son ensemble «Pour l'amour de Dieu, réveillez-vous. Je suis aussi un être humain». C'est exactement ce qui s'est passé dans la collectivité autochtone de notre pays.

Mme Dobbie: Est-ce que vous faites un discours?

M. MacDonald (Dartmouth): Le premier ministre l'a dit précédemment. . .

Si je veux faire un discours, cela ne tient qu'à moi—si vous ne voulez pas l'entendre, cela ne fait rien. Comme secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, quel esprit profond.

Le premier ministre l'a dit précédemment, et je l'en félicite. Il a dit que les autochtones de notre pays sont un peuple doux. C'est leur histoire. Ce ne sont pas des sauvages, contrairement à ce que la plupart de nos livres de classe racistes nous ont appris. Ce ne sont pas des animaux, ils ont une histoire culturelle longue et riche.

Qu'est-ce qui a poussé une certaine collectivité à renoncer à cette riche tradition pour causer les problèmes que nous voyons à Oka? Ni le gouvernement ni la société ne veulent s'attaquer aux problèmes fondamentaux des autochtones.

J'ai une question à poser au député de Kenora—Rainy River. Tout à l'heure, le premier ministre du Canada a avancé des solutions possibles. Je ne veux pas mettre en doute les intentions du premier ministre, car je crois qu'il souhaite honnêtement faire quelque chose. Il y a pourtant un problème. Les autochtones attendent une manifestation de bonne foi de la part du gouvernement. Voilà ce qu'ils attendent. Et voici ma question. Ne serait-ce pas un moyen de faire évoluer les choses, de regagner une partie de la confiance que le gouvernement a perdue auprès des autochtones que de prendre une mesure toute simple comme de rétablir le financement que le secrétaire d'État a supprimé pour les journaux autochtones au Canada? Une mesure aussi simple ne serait-elle pas utile?

En Nouvelle-Écosse, les Micmacs ont perdu leur seul moyen de communication parce que le secrétaire d'État, à cause des compressions budgétaires et des politiques gouvernementales, a réduit les autochtones au silence. Le gouvernement ne pourrait-il pas de la sorte manifester sa bonne foi et rétablir un certain climat de confiance dans ses négociations avec nos autochtones?

M. Nault: Monsieur le Président, je vais répondre à cette question très simplement. Cet après-midi, j'ai écouté attentivement le premier ministre. Je l'ai fait parce que je cherchais un indice pouvant me montrer si cet élément de confiance, qui s'est tellement affaibli au fil des ans, ne pourrait pas atténuer quelque peu les rancoeurs qui se sont accumulées pendant les années que j'ai passées ici.

Si l'on veut bien lancer le débat, si l'on veut créer une atmosphère susceptible d'apporter un changement dans le domaine des affaires autochtones, l'un des plus grands gestes qu'on puisse faire, un petit geste, en fait, puisqu'il ne coûterait que 4 millions de dollars—le premier ministre n'a pas manqué de nous en dire le prix, car il tient toujours à nous parler de ce que ça coûte—, serait de rétablir les subventions aux sociétés de communications autochtones, que le gouvernement avait supprimées.

J'ai pu voir les effets désastreux de l'une des importantes coupures faites à Wawaté, dans ma circonscription de Kenora—Rainy River, au cours d'une visite que j'ai faite avec un collègue. Les difficultés occasionnées par ces coupures aux gens que desservaient la station de radio et le journal et aux chasseurs qui se servent des radios de brousse sont inimaginables.

Un petit geste comme celui-là montrerait vraiment que nous sommes sur la bonne voie. Si le premier ministre pense vraiment ce qu'il a dit cet après-midi, alors il doit faire ce geste très rapidement. S'il ne le fait pas, cela montrera qu'il n'a vraiment aucun programme et que ce qu'il a dit aujourd'hui n'avait pour seul but que de faire taire temporairement ceux qui le critiquent.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, mon commentaire sera très bref.

Hier, jour de reprise des travaux au Parlement du Canada, la plupart des gens étaient dans l'expectative. Après la période des questions, mon bureau de la Colline a reçu des appels de deux enseignants furieux qui avaient réuni leurs élèves pour écouter la période des questions. Ils ont appelé pour exprimer leur dégoût devant ce qui s'est passé à la Chambre, devant les échanges d'injures entre gens qui ne s'écoutaient pas vraiment les uns les autres.

Le débat d'aujourd'hui a, par contraste, été l'un des plus productifs, des plus positifs et des plus élevés que nous ayons jamais eus. Je tiens en particulier à remercier mon collègue de Kenora—Rainy River qui, à mon avis, a beaucoup fait pour nous amener à travailler ensemble à la solution de problèmes très graves. Je pense que nous devrions tenir beaucoup plus de ce genre de débats à la Chambre, car c'est essentiellement ce que les Canadiens attendent de nous.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, je voudrais rendre compte à mes collègues et, à travers eux, à l'ensemble des Canadiens de la façon dont les militaires ont rempli le mandat qui leur avait été confié par la

province de Québec, à la suite de l'interruption des pourparlers visant à résoudre la crise à Oka et à Kahnawake.

De par le monde, le Canada jouit d'une réputation exceptionnelle dans le domaine du respect des droits de la personne et des opérations de maintien de la paix sur la scène internationale. Mais, depuis que je travaille particulièrement à la Défense, monsieur le Président, je suis à même de constater que la réputation que l'on a à l'extérieur du pays est légèrement différente de celle que l'on a à l'intérieur. C'est pourquoi de nombreux pays avaient les yeux fixés sur nous et se demandaient, parfois avec scepticisme, comment nos Forces armées allaient résoudre un conflit menaçant de dégénérer à une lutte fratricide. Comme dans beaucoup de querelles de famille, il arrive un moment où on perd quelque peu de vue les causes exactes de la dispute.

Permettez-moi donc, monsieur le Président, de rappeler brièvement la genèse de la crise ainsi que les circonstances qui ont conduit le gouvernement du Québec à faire appel aux Forces canadiennees. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral, par le biais du ministère des Affaires indiennes, a travaillé avec la tribu mohawk d'Oka, de Kahnesatake, pour établir formellement une réserve. Des progrès considérables ont été accomplis. Le gouvernement a fait l'acquisition de terres appartenant à des particuliers en vue de les rétrocéder, de les remettre aux autorités autochtones. Début mai, le conseil municipal d'Oka annonçait son intention de se prévaloir de dispositions lui permettant d'acquérir un terrain adjacent au terrain du golf de la ville afin d'agrandir celui-ci. A la suite de cette annonce, la tribu des Mohawks a érigé des barricades interdisant l'accès au terrain en litige. Deux injonctions des tribunaux étant demeurées inopérantes, la Sûreté du Québec reçut l'ordre de démanteler les barricades. Le 11 juillet, les forces de l'ordre se heurtèrent à des opposants puissamment armés, perdirent un homme et subirent divers dégâts matériels. En signe de solidarité avec les Mohawks d'Oka, les Mohawks de Kanesatake paralysèrent, empêchèrent, par leurs barricades, la circulation sur le pont Mercier qui relie la Rive-Sud à l'île de Montréal.

• (2150)

Consécutivement à ces tragiques événements, la province de Québec, en se référant à la Partie XI de la Loi sur la défense nationale, transmit au chef d'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, une demande d'aide au pouvoir civil.

L'aide armée consiste à prêter des membres des Forces canadiennes conformément à une réquisition qui leur est faite d'aider les autorités civiles à faire respecter les lois au Canada. L'aide armée implique donc nécessairement une situation de violence ou de menace de violence.

Dans notre pays, l'aide armée est fondée sur plusieurs notions formant partie intégrante de notre système juridique. La plus fondamentale de toutes ces notions est sans doute que toute forme de loi martiale est inacceptable; l'autorité civile demeure toujours suprême et ne saurait être supplantée. Il en découle que l'on ne peut faire appel aux troupes que pour prêter main-forte à l'autorité civile. L'intervention des Forces canadiennes est un moyen de dernier recours; en effet, l'on n'y fait appel que lorsque la situation est telle, ou jugée telle que les autorités civiles ne sont plus en mesure de maintenir ou de rétablir l'ordre public.

Donc, lorsque l'on songe à demander une aide armée, il faut supposer que les autorités civiles, à tous les niveaux, ont déjà fait tout en leur pouvoir pour rétablir une situation qui s'est détériorée au point de devenir très grave.

Les autorités provinciales, afin de pouvoir disposer d'un corps de troupes en temps utile, ont le droit de réquisitionner des troupes des Forces canadiennes en donnant ici au mot «réquisitionner» le sens d'«exiger» plutôt que celui de «demander». Conformément aux dispositions de la Loi sur la Défense nationale, les réquisitions sont adressées directement à la plus haute instance militaire, le chef de l'état-major de la Défense, plutôt qu'à un ministre du gouvernement fédéral ou à une autorité politique.

Donc, le lendemain, le 12 juillet, après avoir consulté le ministre de la Sécurité publique du Québec, le chef d'état-major de la Défense demanda au commandant de la Force mobile de fournir à la Sûreté du Québec du matériel de soutien, tel que des véhicules blindés et leurs chauffeurs, des gilets pare-balles, des fusils, ainsi que l'équipement permettant de voir la nuit. Les militaires n'étaient pas autorisés à se servir de leurs armes, sauf en cas de légitime défense. Le jour même, 96 soldats—on parle du 12 juillet toujours—étaient déployés à la base de Longue Pointe, dans l'est de Montréal.

Le 6 août, les négociations entre, d'une part, les autochtones et, d'autre part, les délégués des gouvernements fédéral et provincial tournaient court. Alors, conformément aux dispositions de la Loi sur la Défense nationale, la province de Québec a réquisitionné les troupes dans le cadre d'une aide au pouvoir civil afin de rétablir l'ordre à Oka et Kahnawake.

En invoquant la Loi sur la Défense nationale, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a donné aux Forces canadiennes le mandat d'enlever les barricades à Oka et Kahnawake, d'assurer la libre circulation sur les routes et les ponts, de se rendre maître des points

fortifiés et de rétablir les conditions normales, propres au bien-être général et à la sécurité publique.

En confiant au lieutenant-général Foster la mission d'exécuter ce mandat, le général de Chastelain s'était engagé publiquement à faire démanteler les barricades pacifiquement.

Il avait mentionné que les troupes canadiennes n'utiliseraient pas la force à moins d'y être contraintes par les warriors. Faisant écho aux propos tenus par le chef d'état-major de la Défense, le général-commandant de la Force mobile exprimait également son intention de procéder de façon non violente, tout en étant prêt à toute éventualité, face à des warriors dotés d'armes de guerre et retranchés derrière des fortifications qui n'étaient pas l'oeuvre d'amateurs.

Depuis le début de la crise jusqu'à son dénouement, qui semble être imminent, en passant par les vicissitudes les plus récentes de ce conflit qui sont encore trop présentes dans nos mémoires pour qu'il soit nécessaire de les rappeler, nos militaires ont su conserver la force tranquille, insufflée par leur chef, un juste équilibre fait de détermination et de sang-froid. S'il est connu qu'une image vaut mille mots, celle du soldat Patrick Cloutier, lors de son terrible face à face avec un warrior, a fait le tour du monde.

Le démantèlement progressif, et sans effusion de sang, des barricades fortifiées, à Kahnawake d'abord, ensuite à Kahnesatake, témoigne du savoir-faire impressionnant des militaires canadienes dans le domaine des opérations de pacification. Nos soldats ont su allier le sens de la psychologie, le bon jugement et le courage. Ils ont surmonté avec succès plusieurs handicaps: ceux d'avoir des schèmes de pensée, une langue et une culture autres que ceux de leurs vis-à-vis.

Pour beaucoup de nos compatriotes, le rôle-clé joué par les militaires dans la réduction des tensions avec les autochtones, entre les autochtones et les populations voisines des réserves, fut une révélation. Les médias, en particulier ceux du Québec, ont généralement répercuté avec objectivité la contribution positive des forces canadiennes dans ce conflit que j'ai vécu aussi comme député d'une circonscription incluant la région de Châteauguay.

Il y a quelques jours, j'entendais à la radio un sociologue s'interroger sur les séquelles possibles de la crise, sur les effets durables et néfastes de celle-ci dans les rapports entre les Mohawks et leurs voisins. Je crois, monsieur le Président, qu'il faut faire une distinction très nette entre les aspirations les plus légitimes des autochtones et l'attitude intolérable dans une démocratie des warriors: soldats perdus, venus certains et pour plusieurs de l'étranger.

À l'instar de la population canadienne, dont il est le reflet, ou du moins l'émanation, le gouvernement a reconnu le bien de régler rapidement et équitablement les revendications légitimes des Indiens, mais il n'entendait absolument pas le faire sous la menace. La violence, instituée en outil politique comme moyen de pression, était absolument inacceptable dans un système démocratique. L'arbitraire ne peut engendrer que des succès sans lendemain, des victoires à la Pyrrhus. Un système démocratique comme le nôtre garantit un traitement équitable pour tous les citoyens du Canada, à la fois frères et égaux—égaux, y compris devant la loi.

Les menaces de violence proférées par les warriors n'auront servi qu'à retarder les négociations et, par le fait même, la résolution de problèmes tels que le règlement de la revendication territoriale des Mohawks de Kahnesatake et de la question du transfert de 97 acres de terres que le gouvernement fédéral a achetés dans la municipalité d'Oka.

Si le dialogue est de nouveau possible aujourd'hui, monsieur le Président, malgré les souffrances endurées de part et d'autre des barricades, s'il n'y a plus de barricades entre des hommes, des femmes et des enfants appelés à partager un destin commun, à construire ensemble un pays—le nôtre—cela est dû pour une large part à l'action juste, courageuse et sage des Forces canadiennees. La justice, le courage et la sagesse étant, comme chacun d'entre nous le sait, des vertus platoniciennes, permettez-moi de leur adresser nos félicitations et nos remerciements, les félicitations et les remerciements de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Boniface a la parole.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours de mon collègue. De même, si j'ai pu apprécier certaines parties de ce qu'il a dit, je suis quand même préoccupé par certains commentaires. Si j'ai bien saisi, il a parlé de la situation qui avait dégénéré. Puis il a essayé d'expliquer pourquoi.

Il me semble qu'il y a eu quand même un effort assez extraordinaire à nier, ou à éviter peut-être, certaines réalités. Quelles réalités?

• (2200)

[*Traduction*]

N'est-il pas vrai que la situation qui existe à Oka est attribuable en grande partie au fait que, un après l'autre, les gouvernements n'ont pas répondu d'une manière sensible et sensée aux besoins des autochtones? N'est-il pas vrai que tout ce qui s'est passé à Oka découle en réalité des mesures prises par le gouvernement actuel relativement au plafonnement des fonds consacrés à l'éducation, du fait qu'on a pas donné suite aux initiatives des autochtones en vue de répondre à leurs propres besoins en matière d'éducation, des diverses compressions budgétaires dont nous avons souvent parlé à la Chambre, des revendications territoriales non réglées, de notre incapacité collective de répondre au désir d'autonomie administrative des autochtones, de l'espoir que nos frères et soeurs autochtones ont perdu à cause de toutes les promesses qui n'ont pas été tenues, de toutes ces belles paroles auxquelles on ne donne jamais suite?

Je me demande si mon collègue pourrait reconnaître publiquement à la Chambre que la situation qui existe à Oka est attribuable en grande partie à ces échecs. . .

[*Français*]

Êtes-vous prêt à accepter ces réalités? Êtes-vous prêt à dénoncer l'utilisation de l'Armée contre nos propres frères et soeurs, contre d'autres Canadiens et Canadiennes?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que le député réponde à la question, je donnerai la parole au député de Victoria et je demanderai ensuite à la députée de Nepean de poser une courte question ou de faire des observations.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue, parce qu'il s'attend nécessairement à une réponse. Il faut quand même replacer la situation d'Oka telle qu'elle est. Oka n'est pas une réserve, n'était pas une réserve. Donc, quand la municipalité d'Oka a décidé d'agrandir son golf municipal sur des terrains qui appartenaient à un résidant de la France, ne venez pas me faire dire que ce n'était pas une demande légitime. Un conseil municipal peut, dans les limites de ses responsabilités, prendre des initiatives. Effectivement, la cour par deux injonctions a permis au conseil municipal de le faire et d'obliger l'abaissement des barricades. Avant cela, le gouvernement fédéral, dans la dernière année, a acheté plusieurs autres terrains pour véritablement constituer une réserve. Et les choses allaient bien. Et c'est là qu'on s'aperçoit comment on peut, de façon légitime pour une municipalité de vouloir agrandir un bien qu'il a. Cela a été la risée mondiale de dire. . . et j'écoutais les nouvelles sur la télévision française, il y a une grosse chicane au Canada entre les Indiens et les Blancs à cause d'un golf. Je trouve que c'est caricaturer la situation.

Sur l'autre point qu'il a avancé quant au coût sur l'éducation, il ne faudrait pas quand même toujours ramener à une question monétaire. C'est vrai que c'est important. Quand on parle des coupures dans l'éducation, à ce que je sache, et je n'ai pas toutes mes notes avec moi, les coupures qui s'étaient passées l'année dernière, il faudrait que les Canadiens aussi réalisent et que vous réalisiez également que ce qui a été coupé l'année dernière, ce n'est pas l'accès à l'université pour les autochtones.

On dit à quelqu'un. . . on paie ses cours entièrement, la pension, les livres, etc. Je le trouve chanceux et je l'en félicite. . . On dit à quelqu'un: quand tu es admis à l'université pour un cours en droit et que le cours dure quatre ans, cela ne dure pas dix ans, l'université, on te permet quatre ans. Et avec l'autorisation du recteur de l'université qui dit que cela te prend une année préparatoire, on va te la payer. Cela va faire cinq ans. Après cinq ans, c'est fini. Ce n'est pas couper, cela. Cela c'est obliger des gens à respecter certains délais et à rencontrer ce que communément, vous et moi, quand nous avons fait nos études, avons appris à respecter.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire des observations sur le discours du député et sur la situation à Oka. Les événements de cet été sont une véritable tragédie pour le Canada. Alors que j'écoutais cet après-midi le premier ministre, en réponse à une question, tirer avantage de la violence qu'on offre en exemple aux enfants derrière les barricades à Oka et les éclats de rire fusant des banquettes conservatrices à ce propos, il m'est venu à l'esprit que ces réactions étaient vraiment empreintes d'une sorte de racisme ne faisant que refléter nos propres réactions par rapport aux événements d'Oka et à la véritable tragédie qu'ils constituent. En effet, la violence qui se manifeste derrière les barricades n'est que le produit de la violence de notre société et de la terrible violence dont nous avons usé pendant des siècles à l'endroit des peuples autochtones. Les viols que subissent les femmes, les agressions sexuelles contre les enfants, le suicide chez les jeunes Indiens, la douleur et l'angoisse que vivent les nombreux détenus autochtones de nos prisons, tout cela résulte de la violence faite à notre population autochtone. Et le gouvernement trouve encore le moyen de blâmer les

victimes de cette violence. Il est temps que la Chambre comprenne qu'il faut plutôt parler de réconciliation et essayer de bâtir ensemble une société plus juste.

Permettez-moi de dire quelques mots du tort que cette affaire a causé à l'armée. Mon nouveau rôle à la Chambre est celui de critique de mon parti en matière de défense et je vois bien ce qui est arrivé à l'armée. Les soldats en poste là-bas ont fait preuve de beaucoup de courage, mais le gouvernement les a placés dans une situation telle que l'autorité et l'image de l'armée au Canada s'en trouvent lentement minées. Il les a placés dans une situation telle qu'ils commencent déjà à bafouer les libertés civiles des Canadiens, dont la liberté de presse, en bloquant les communications. Les journalistes jouissent de droits plus étendus en Irak qu'à Oka et derrière les barricades.

L'armée est en train d'exercer de plus en plus de pressions sur les gens qui sont là-bas; son image s'en trouve lentement minée et la possibilité qu'elle ait vraiment à recourir à la violence contre les gens qui sont là-bas est une conséquence quotidienne de la négligence du gouvernement. Le député ne conviendra-t-il pas que le temps est venu au Canada de songer à la réconciliation et de régler cette affaire non pas dans la violence, mais dans la paix et la justice?

[*Français*]

M. Hudon: C'est vrai que c'est plat. Mais il y a une façon très simple de commencer la réconciliation. Tant et aussi longtemps qu'il y a des gens qui auront des armes, barricadés quelque part, et qu'ils ne voudront pas sortir de là, cela ne peut pas commencer.

Ce n'est pas comme cela que les négociations vont se faire, parce que si on commence les négociations maintenant, laissez-moi vous dire que la première chose qu'on va négocier, ce ne sera pas les revendications territoriales, on va commencer à revendiquer des sauf-conduits pour ces personnes-là.

On dit que ces gens-là, ce sont des traditionnalistes. Moi, lorsque j'ai dit tout à l'heure que j'avais été à la réserve à Akwesasne, dans ma circonscription, j'ai reçu un livre en cadeau du chef Mike Mitchell parce que j'étais allé inaugurer un projet d'habitations, où on me parlait des valeurs traditionnelles des Mohawks. Je n'ai pas vu là-dedans des Mohawks warriors qui étaient obligés de se faire protéger par des femmes et des enfants et se promener avec une guenille dans la face pour ne pas se faire reconnaître! Je n'ai pas vu cela, moi.

Un vrai Mohawk, c'est quelqu'un qui se tenait debout, face à un ennemi et qui faisait face à l'ennemi. Ce sont ceux qu'on a toujours connus et avec lesquels on a toujours négocié. Ce ne sont pas eux qui sont à Oka à l'heure actuelle. Ce sont ceux qui ont souffert à Châteauguay. Parce que lorsque vous parliez de la souffrance tout à l'heure—et on ne veut pas être racistes et c'est surtout cela qui va empêcher de l'être—quand je regarde à Châteauguay ce qui se passe à l'heure actuelle, avec le comité de solidarité qui a été mis sur pied pour essayer de contrer ces effets-là, parce que les effets du racisme se font sentir sur les deux côtés. . .

Les vrais warriors, c'est la population de Châteauguay et la population autochtone qui respectent certaines valeurs et qui, tout comme vous et moi, ont été pris en otage, tout comme la population de Melocheville ou de Beauharnois. Ce sont là également les valeurs des Canadiens.

• (2210)

Les négociations allaient bien. L'armée, personne n'aime cela. Je l'ai dit dans mon discours. J'ai déjà dit en Haïti, quand j'étais président de la commission parlementaire sur Haïti: Nous autres, des régimes militaires, au Canada, on prend cela à peu près comme de l'urticaire. On n'aime pas cela. Personne n'aime cela. Et le but de mon texte était de démontrer que l'Armée a agi de façon professionnelle. La première série d'appels téléphoniques que j'avais: Que l'Armée vienne et qu'elle les tue tous! Ce n'est pas cela qu'on voulait qu'elle fasse. De Chastelain, Foster, le brigadier général Roy ont pris leurs responsabilités et ils ont fait cela en *gentlemen*. Ils ont fait cela de façon correcte, sans violence. Et s'il y a encore de la violence aujourd'hui, laissez-moi dire qu'elle pourrait se régler très facilement. Je pourrais même appeler les warriors demain matin et leur dire quoi faire: Déposez donc cela et allez faire face à vos responsabilités.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Nepean pour une question ou une observation.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, une observation d'abord et une question ensuite au secrétaire parlementaire.

Le récent affrontement, puis le face-à-face des policiers provinciaux, de l'armée et des Mohawks sont à la fois tragiques et inutiles.

Le gouvernement a refusé de considérer une question qui est pourtant bien la sienne, une question qui aurait pu être résolue dans les premières semaines de la crise.

C'est une catastrophe nationale et tous les députés devraient avoir honte. L'armée canadienne est utilisée comme paravent par un gouvernement incapable d'agir pour mettre un terme aux événements tragiques de Kanesatake. Personne n'approuve l'intervention armée. Personne n'approuve la violence, mais on peut la comprendre un peu. Lorsqu'on est constamment acculé au pied du mur, lorsque nos droits sont constamment piétinés, lorsque l'on voit un gouvernement fédéral faire des tas de concessions pour avoir une société distincte dans la province sans rien prévoir pour les autochtones, lorsque l'on voit un gouvernement fédéral qui ne comprend pas les aspirations nationalistes de ses premiers citoyens, on peut être révolté.

Si l'on jette un regard plus attentif sur la crise et ses conséquences, on peut voir que les garanties fondamentales concernant les droits de la personne ne sont pas respectées.

Amnistie internationale enquête actuellement sur la situation à Oka. Elle reçoit des déclarations sous serment de ceux qui ont été témoins de violations des droits de la personne. Le fait que le gouvernement n'ait rien fait pour limiter les abus contre les droits de la personne dans cette affaire salit notre réputation internationale. On a demandé aux Nations Unies d'intervenir et le Groupe de travail des Nations Unies sur les peuples indigènes a dressé la liste des mémoires qui lui ont été présentés au sujet de la situation que nous étudions aujourd'hui. De toute évidence, si des organisations internationales étudient de près la situation, certains des griefs doivent être légitimes.

Le secrétaire parlementaire pense-t-il que ces revendications devraient être examinées plus à fond? Croit-il qu'elles ne pourront être analysées de façon appropriée que par l'entremise d'une commission royale d'enquête ou au moyen d'une enquête judiciaire?

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais signaler aux députés que la période de questions et de réponses ne devrait pas durer plus de dix minutes, sinon, nous serons ici jusqu'à trois heures du matin. Mais si c'est ce que vous voulez, je suis prêt à rester. Je crois avoir fait preuve d'indulgence, mais essayez de poser des questions brèves et précises.

[*Français*]

M. Hudon: Les droits humains ont été violés. J'aimerais bien savoir par qui? Par l'Armée canadienne? Par le gouvernement canadien? Je ne pense pas. Il y a des droits qui ont été violés effectivement. Vous avez eu la Commission des droits internationaux qui a siégé: à un moment dans les négociations, il y en avait 24. On ne les entend plus parler. Ils ont compris quelque peu la situation.

Et je dois vous dire, madame, que si vous tentez d'exporter le problème, ce qui se passe à Oka, puis à Châteauguay, sur un problème de société distincte, vous devriez venir vivre dans ma circonscription où une petite partie de la population fait exactement cela. J'ai eu trois sortes d'appels téléphoniques comme secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. La première série, jusqu'à ce que l'Armée arrive: rentrez l'Armée et tuez-moi tout cela! La deuxième série, ça été tous les pacifistes. Dès que l'armée est arrivée, c'était effrayant, notre image internationale. Moi aussi, j'avais peur. La troisième série, c'était la série comme la vôtre. Vous refusez aux Indiens la société distincte quand vous autres, la *gang* de séparatistes du Québec, vous avez voulu absolument vous la donner pour les Québécois. Je vous dis, madame, vous allez faire une différence entre deux choses: il y a une jolie différence entre être une société distincte, puis une nation distincte. Quand le Québec passera un référendum et qu'il aura un gouvernement qui voudra faire la séparation, là ils voudront être la société distincte. Je ne suis pas d'accord avec cela, madame. Mais c'est cela la différence entre les deux.

La Loi des mesures que l'on a changée dans cette Chambre était différente de la Loi des mesures de guerre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Le prochain discours, d'une durée de dix minutes, sera suivi d'une période de cinq minutes pour les questions et observations. Je donne la parole au député de Prince-Albert—Churchill River.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est bien ma circonscription et je compte effectivement prendre la parole pendant 10 minutes; je serai suivi du député de Port Moody—Coquitlam.

Je suis très heureux de pouvoir participer enfin à ce long débat tant attendu. Les événements dont nous avons été témoins cet été seront probablement gravés à jamais dans notre mémoire. Des événements choquants: barbelés coupants, chiens policiers, projecteurs, femmes et enfants lapidés dans leur automobile, ravitaillement coupé, des images que nous, Canadiens, n'aurions jamais cru voir dans notre pays pacifique. Nous avons été témoins d'un degré de violence qui nous convient mal et qui, nous le pensions, ne fait aucunement partie de notre identité nationale.

Tout comme le député de Kenora—Rainy River, moi aussi j'ai passé une bonne partie de l'été à visiter les collectivités indiennes de ma circonscription, qui sont au nombre de 13. Il y a quelque 15 000 Indiens assujettis à des traités dans ma circonscription, et mon coeur a saigné à plusieurs reprises lorsque j'ai vu des jeunes, notamment, s'interroger les uns les autres: Sommes-nous prêts à mourir? À devenir comme les gens d'Oka et de Kanesatake? Sommes-nous prêts à mourir pour notre peuple si nous devions en arriver là? Puis, ils passaient à un sentiment de colère. En fait, ils en sont peut-être même venus à songer à tuer et à devenir violents eux aussi.

Je pouvais comprendre la profonde frustration des chefs indiens de ces collectivités ainsi que la tristesse de leurs anciens, témoins des nouvelles attitudes que les jeunes avaient adoptées à la suite de ce qu'ils avaient vu au cours de l'été.

Nous avons également été témoins de l'abdication totale des leaders de notre pays à un niveau qui, à mon avis, est probablement sans précédent dans notre histoire constitutionnelle relative aux Indiens. Notre Constitution est parfaitement claire à propos des obligations fiduciaires du gouvernement fédéral envers les Indiens. Nous avons vu le ministre des Affaires indiennes se cacher. Nous avons vu le premier ministre se dérober.

En même temps, nous nous sommes pratiquement trouvés dans une situation de guerre civile entre les Indiens et nos propres forces armées. Nous avons vécu une situation où les Indiens se sont vu refuser des vivres et des médicaments. Nous avons vu des collectivités indiennes entières se sentir menacées et en fait, tous les Indiens du pays ont eu l'impression qu'il leur fallait se mobiliser pour agir, tandis que le ministre des Affaires indiennes décidait de se cacher derrière l'armée et la police, tout comme le premier ministre.

Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'attendais avec impatience la réponse du gouvernement au Parlement. Or, qu'avons-nous vu? Cela ressemblait à un mauvais western. Nous n'entendons parler ici que de l'ordre public. Il n'est question que de ça. On blâme les Warriors et personne ne leur pardonne ce que certains d'entre eux ont fait. Personne n'approuve la violence c'est évident, mais le gouvernement insulte des milliers de Canadiens en concentrant exclusivement ses attaques sur les Warriors et en justifiant son action de façon aussi étroite. Il insulte les milliers de Canadiens qui ont marché pacifiquement, qui ont participé à des camps de la paix, qui ont tenté de s'engager, qui sont allés à Oka, à Kanesatake, pour essayer de faire quelque chose de constructif et qui ont été repoussés et chassés.

• (2220)

Il insulte les chefs indiens qui ont su garder le contrôle de la situation partout au Canada. Il insulte les Canadiens qui ont fait toutes sortes d'efforts pour s'engager et pour s'informer—dont beaucoup pour la première fois—sur la situation dans laquelle les Indiens se trouvent au Canada, sur cette situation historique que nous avons laissé pourrir et sur la vie des hommes et des femmes des collectivités indiennes du Canada. Il insulte les Canadiens qui ont pris cette question au sérieux en prétendant maintenant que nous n'avions affaire qu'à des fous. Ainsi se résume la réponse du gouvernement.

Ce qui me reste de travers dans le gosier, en plus, ce sont ces déclarations hypocrites sur l'inviolabilité de la loi et sur le fait que les efforts du gouvernement, sa seule motivation, serait de la faire respecter. Si le gouvernement est tellement préoccupé par le respect de la sacro-sainte loi, il devrait se demander pourquoi des groupes comme Amnistie Internationale ou des commissions des droits de la personne, dont une centaine rien qu'au Québec, ont prononcé condamnation sur condamnation après avoir fait enquête sur les lieux. Pourquoi s'est-on servi des vivres comme d'une arme alors que nous condamnons cette façon d'agir ailleurs dans le monde? Pourtant, nous l'avons fait nous-mêmes.

Si le gouvernement tient tant à la règle du droit, pourquoi avoir muselé la presse et coupé les communications? S'il tient tant à la règle du droit, pourquoi a-t-il invoqué la Loi sur la défense nationale, qui ne permet guère de lui demander des comptes, contrairement à la Loi sur les mesures d'urgence qui exige la convocation du Parlement et la tenue d'une enquête publique, une fois les événements connus, et qui oblige ainsi le gouverne-

ment à rendre compte de tous ses actes au public canadien? Si le gouvernement a tellement à coeur la règle du droit, pourquoi n'a-t-il pas utilisé ce mécanisme?

Nous avons ensuite entendu le premier ministre nous dire, cet après-midi, que les Warriors devaient se rendre aux autorités judiciaires car nous avions le meilleur système judiciaire du monde, qu'ils pouvaient éprouver la plus entière confiance dans ce système car il était le même pour tous. Au demeurant, nous avons entendu bien des choses sur cette loi qui est la même pour tous, qui ne souffre pas d'exceptions et ainsi de suite. Le premier ministre se souvient-il de l'affaire Donald Marshall? De l'enquête judiciaire au Manitoba? Se rend-il compte que dans ma propre province de la Saskatchewan, 80 p. 100 des détenus sont de descendance autochtone, même si les autochtones ne représentent que 10 p. 100 de la population?

Le premier ministre ignore-t-il que les Indiens ont le vif sentiment que des lois sont violées depuis 1763, depuis la proclamation royale qui portait qu'ils ne devaient pas être inquiétés dans leurs activités de chasse tant que des traités n'étaient pas signés? Nous continuons d'empêcher les Innus de chasser comme ils veulent sans qu'un traité ait été signé.

Dans ma circonscription, la bande Peter Ballantine attend depuis plus de 100 ans d'obtenir les 240 000 acres de terrains que nous leur devons. C'est la loi. Un traité a force de loi. Il faut leur remettre ces terres. Pourtant, le premier ministre affirme que notre système judiciaire est le meilleur du monde, que les mêmes lois s'appliquent à tout le monde et que les Indiens peuvent se fier entièrement à nos lois.

Cela étant dit, je conclus en affirmant que je reconnais qu'il est temps de panser nos plaies. La situation a trop duré. Nous devons trouver immédiatement le moyen de désamorcer la crise et je pense que la suggestion de former un groupe de parlementaires qui interviendrait immédiatement est très bonne parce qu'elle permettrait à la fois au public de voir la situation de près et permettrait aussi d'avoir confiance dans le fonctionnement du processus politique.

Deuxièmement, je crois qu'il nous faut procéder à une critique honnête. Je ne trouve pas acceptable de la part du ministre des Affaires indiennes d'intervenir à la Chambre pour dire simplement qu'il n'a à s'excuser de rien. Il a de quoi s'excuser. Les gouvernements précédents ont de quoi s'excuser et les Canadiens aussi. Nous devons faire honnêtement notre autocritique si nous voulons que cette crise débouche sur la compréhension et la réconciliation.

Nous devons explorer certaines idées utiles, et je rends hommage au premier ministre qui est intervenu cet après-midi à la Chambre. J'espère qu'il était sincère. Il a lancé certaines idées très utiles, et cela a montré encore une fois pourquoi nous aurions dû tenir ce débat il y a longtemps. Si le premier ministre avait proposé il y a six semaines certaines des idées qu'il a exposées aujourd'hui, il se peut très bien que beaucoup des événements qui se sont produits depuis ne se seraient pas produits.

Dans ce contexte, j'espère également qu'il prend très au sérieux notre suggestion de créer une commission chargée d'étudier les revendications autochtones, car c'est une idée dont la mise en oeuvre se fait attendre depuis longtemps.

Je voudrais dire en terminant que nous devons à mon avis aller au-delà de ce que nous pouvons faire comme législateurs et comme parlementaires pour faire naître un nouveau sentiment de partenariat entre les peuples, un sentiment de fraternité capable de venir à bout du racisme que nous observons dans notre société, de la misère, du sentiment que nos enfants vont grandir en devenant des ennemis mutuels. Il nous faut instaurer la paix, la justice et l'amour, non seulement dans nos paroles et dans nos actions, mais dans la façon dont nous menons notre vie, de sorte que nous puissions, comme notre chef l'a dit avec tant d'éloquence aujourd'hui, transformer une rébellion de désespoir en révolution d'espoir.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue fait un discours très éloquent, bien qu'incendiaire et totalement politique sur toutes sortes de points qui ne mènent nulle part.

Nous parlons d'un sujet très important et la plupart des députés ont essayé ce soir d'éviter la rhétorique politique. Je crois que le ton de la discussion s'en est trouvé grandement rehaussé et que bon nombre de nos auditeurs au pays apprécieront la chose.

Je poserai une question très simple au député. Comment peut-il fermer les yeux sur le fait qu'on a tué une personne pour promouvoir une cause, aussi juste que cette cause puisse sembler à ceux qui la défendent? Croit-il que les Warriors masqués, vêtus de tenue de campagne et portant des armes qu'on ne voit que dans des films sur des guerres en bonne et due forme, favorisent les intérêts du peuple indien dont il parle avec tant d'éloquence?

Les Warriors sont armés. Nous savons qu'ils sont prêts à utiliser leurs armes. Ce que je ne comprends pas, et peut-être le député pourra-t-il m'éclairer à ce sujet, c'est comment ce type d'activité peut contribuer à promouvoir la cause très juste et très légitime que bon nombre d'Indiens doivent défendre au pays. Comment peut-il fermer les yeux sur l'utilisation d'une force armée pour la promotion d'une idée?

M. Funk: Monsieur le Président, pour commencer, la députée semble ne pas avoir du tout compris la raison de mon discours, ce qui pourrait bien être de ma faute. J'essayais d'exprimer une foule d'idées en très peu de temps.

Je ne cautionne pas ces incidents, où il y a eu perte de vie. J'ai toujours prôné la solution non violente aux problèmes, y compris dans la participation aux mouvements de défense des droits civils aux États-Unis et au mouvement contre la guerre du Vietnam où j'ai toujours personnellement préconisé la non-violence. C'est la position que j'ai adoptée dans les collectivités indiennes où je prêche le plus possible les solutions pacifiques aux problèmes. Je n'approuve pas l'escalade de la violence dans le cas qui nous occupe.

J'essaie toutefois, sans esprit partisan, de montrer que c'est hypocrite de dire qu'il n'y a violence que chez un petit groupe, la société des Warriors, à Oka. La violence que nous avons vu éclater a des origines et une expression beaucoup plus étendues. Ce qui est tellement tragique, c'est qu'au lieu de réagir à la situation dès les premiers stades de son développement, qu'avons-nous fait? Dites-moi, sommes-nous stupides au point de laisser éclater une guerre civile parce que quelqu'un veut construire un terrain de golf dans un lieu de sépulture? La tournure des événements a fait découvrir chez les Warriors des méthodes que je n'approuve pas personnellement, mais par ailleurs le gouvernement a durci sa position en affirmant qu'on ne négociait pas sous la menace des armes, en forçant l'affrontement par l'usage de projecteurs et le refus de nourriture à une collectivité jusqu'à ce que le pays tout entier, en proie à une extrême nervosité, se retrouve comme dans une poudrière. Je crois fermement qu'il est possible de résoudre le conflit de manière pacifique, que nous devons en tirer une leçon et faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus.

• (2230)

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée. Le député de Port Moody—Coquitlam a la deuxième moitié de cette période de vingt minutes.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à dire que je souscris de tout coeur aux observations de mon collègue, le député de Prince-Albert—Churchill River, qui est un pacifiste de longue date et qui ne ménage pas ses efforts pour la cause des pacifistes et pour défendre la paix. Je vois que la ministre de la Justice est parmi nous et j'espère qu'elle prendra quelques notes et répondra à certaines de mes observations.

Je tiens à dire au départ, et il faut que ce soit très clair, que les Canadiens s'opposent à la violence, mais qu'ils ont le vif sentiment que le gouvernement est responsable du gâchis actuel. C'est là ce qu'on entend partout. En fait, les Canadiens voudraient que les conservateurs soient flanqués à la porte le plus tôt possible, afin qu'on n'ait plus à souffrir de leur politique dans le golfe Persique ou à Oka. Je voudrais soulever certaines questions juridiques ce soir et, je le répète, je souhaiterais que la ministre de la Justice y réponde.

Je voudrais tout d'abord savoir qui a en main la situation? Est-ce le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, l'armée ou qui? Les Canadiens ont manifestement le droit de le savoir. En outre, comment cela a-t-il pu se produire au Canada? Comment avons-nous pu en arriver à cette situation terrible? Je crois qu'il faut se pencher sur la situation politique au moment où cela s'est produit. Le premier ministre était furieux de l'échec de l'Accord du lac Meech, il pansait encore ses blessures et ignorait ce qu'il devait faire. Il s'est déchargé de ses responsabilités sur un premier ministre provincial, le premier ministre Bourassa, qui tenait les autochtones responsables de l'échec de l'Accord du lac Meech et qui avait une attitude arrogante et malveillante à leur endroit. Selon moi, c'était là la véritable situation politique. Quelqu'un devait le préciser et c'est ce que je viens de faire. À l'époque, le premier ministre a délégué ses pouvoirs au premier ministre Bourassa et l'opération de la Sûreté du Québec a été un véritable gâchis. S'il y a un corps policier qui a un urgent besoin de réforme, c'est bien la Sûreté du Québec, et c'est le gouvernement du Québec, de qui relève la Sûreté sur le plan politique qui est responsable de la crise, de ce gâchis.

Par la suite, le premier ministre du Canada et son gouvernement ont eu recours à la Loi sur la Défense nationale et non à la Loi sur les mesures d'urgence, ce qui était, à mon avis, tout à fait inconstitutionnel et illégal. La Loi sur la Défense nationale n'est pas censée servir à cette fin. On doit y avoir recours en cas d'émeute ou de troubles. Le premier ministre provincial peut alors faire appel à l'armée pour une brève période. Pourquoi, autrement, préciserait-on dans la loi que c'est la province qui doit faire appel à l'armée, mais que c'est le gouvernement fédéral qui paie la note? Le Parlement laisserait-il cela durer indéfiniment? On prévoit qu'on doit faire rapport au secrétaire d'État après sept jours. Où est donc ce rapport? Je demande à la ministre de la Justice de nous le montrer ce soir.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu recours à la Loi sur les mesures d'urgence, qui remplace la Loi sur les mesures de guerre et qui s'applique certes à une insurrection ou à ce qui s'est produit à Oka? Pour quelles raisons le gouvernement ne l'a-t-il pas fait? Parce qu'il aurait dû alors rappeler le Parlement et parce que la loi prévoit la protection de certaines libertés civiles. Ce soir, je mets le ministre au défi de se lever à la Chambre et d'excuser encore une fois le traitement honteux qui est infligé aux journalistes canadiens. C'est un viol manifeste de la Charte des droits ainsi que de la liberté de la presse dans ce pays; c'est aussi l'exemple d'un gouvernement brouillon et du prix qu'il faut payer pour la situation à Oka. Nous devrons en tenir compte lorsque cette motion sera renvoyée au comité. C'est dire qu'il nous faudra considérer la loi qui a été appliquée, les violations des libertés civiles et le reste.

La proposition du gouvernement est mauvaise. Le premier ministre s'accroche à une motion d'ordre public. Évidemment, tout le monde est en faveur de l'ordre public, mais cette crise est plus profonde. Le premier ministre a tort sur un point. Ce qu'il dit, vous le savez, c'est que la loi doit s'appliquer à tous les Canadiens. Évidemment, il existe un principe d'égalité devant la loi. Pourtant, les lois diffèrent selon les Canadiens. Cette variation est dans la loi et le premier ministre ne le saisit pas. Par exemple, le Québec est traité différemment. Les Québécois ont le Code Napoléon, le droit civil, une protection différente en matière linguistique et une protection différente de leurs droits quant à l'instruction. Nos lois comportent de nombreuses distinctions à l'égard des autochtones, qu'il s'agisse des relations fiduciaires avec le gouvernement fédéral, de la chasse, de la pêche et ainsi de suite; de plus, la Cour suprême du Canada leur a reconnu certains droits. Le premier ministre se trompe en agissant selon ce principe et la proposition qui repose sur ce principe est fautive.

Il nous faut une commission royale, une véritable commission royale s'entend, car on doit parvenir à trouver un moyen terme entre, d'une part, la souveraineté totale que veulent les Mohawks, et qu'aucun gouvernement ne peut pas vraiment accorder, et, d'autre part, le statu quo, auquel voudrait s'en tenir le premier ministre. Il nous faut trouver un moyen terme grâce auquel il serait possible de définir l'autonomie gouvernementale. Cette notion figure déjà dans nos lois; elle est possible. Le gouvernement n'arrive pas à le comprendre, et c'est pourquoi c'est une motion trompeuse. Le premier ministre bousille tout, fait marche arrière et s'en remet au premier ministre du Québec qui prend un malin plaisir à envenimer les choses. Le premier ministre canadien ose ensuite se présenter à la Chambre et invoquer la loi et l'ordre comme excuses. C'est dégoûtant. À la première occasion, les électeurs canadiens voteront contre ce gouvernement.

Je voudrais conclure sur ces quelques mots. Mon chef de parti a qualifié cet été «d'été de son déplaisir», et nous sommes tous du même avis. Quand des Blancs ont lancé des pierres aux autochtones et aux personnes âgées qui fuyaient Châteauguay, j'ai eu honte de cette manifestation de racisme. C'est arrivé au Québec, mais la même chose pourrait se produire n'importe où au Canada. Si le pont Lion's Gate était bloqué en Colombie-Britannique, j'ai honte de dire qu'on pourrait être témoins de scènes semblables. Ne lançons pas la pierre à la population du Québec, car le racisme peut se manifester partout au Canada. Il n'en reste pas moins qu'il faut condamner le racisme, sous toutes ses formes.

Le deuxième élément concerne les Warriors. Je parle non seulement pour moi, monsieur le Président, mais aussi au nom d'une foule de gens progressistes au Canada. Ne soyons pas naïfs. Nous sommes contre le recours aux armes, nous nous opposons à ce genre de comportement américain qu'ont adopté les Warriors. Ces derniers constituent, à mon avis, une faction d'extrême-droite, fascisante, qui a pris le contrôle d'une partie de la nation mohawk et qui a été mêlée à des activités pas trop catholiques. Il faut bien le dire. Cela dit, que nous faut-il faire? C'est un peu comme si on disait que c'est une cause juste. C'est une cause que les gens comprennent, mais c'est la mauvaise façon de la défendre. Nous avons le choix; nous pouvons assister à une montée de la violence au Canada ou nous pouvons étudier les revendications légitimes des autochtones.

Le député de Prince-Albert vient de dire que, en Saskatchewan, 80 p. 100 de la population carcérale se compose d'autochtones. Nous devons changer cela et entretenir de nouveaux rapports avec les autochtones du pays. Je demande ce soir à la ministre de la Justice de commencer par mettre un terme à la crise d'Oka. À la télévision, ce soir, j'ai entendu les autochtones réclamer un procureur de la Couronne indépendant. Est-ce réellement trop demander, en plus d'une certaine protection de l'armée lorsqu'ils déposeront leurs armes? Qu'ils déposent leurs armes maintenant. Que le gouvernement

accepte un procureur de la Couronne indépendant et prenne les choses en main; qu'il ne laisse pas simplement M. Bourassa et le gouvernement québécois s'occuper de toute l'affaire. La ministre de la Justice a une responsabilité à assumer. Quoi que vous pensiez de ces gens, vous devez leur donner un peu d'honneur pour qu'ils sortent de leur retranchement, car ils le transmettront cet honneur aux autres autochtones, qui en ont besoin.

Permettez-moi de terminer sur une note positive, et j'espère que la ministre de la Justice répondra à mes observations. Nous nous sommes tous sentis très fiers, n'est-ce pas, lorsque l'armée et les autochtones ont commencé ensemble à démanteler les barricades érigées sur le pont. Nous nous sommes sentis fiers d'être des Canadiens vivant dans un pays pacifique. Or, nous ne pourrons revivre ce moment mémorable que lorsque le premier ministre cessera de jeter de la poudre aux yeux, qu'il s'attaquera de front au problème et que nous établirons de nouveaux rapports avec les autochtones et le gouvernement fédéral. Pour ce faire, la ministre de la Justice doit dès ce soir prendre le contrôle de la situation à Oka et négocier dans l'honneur un règlement de dernière heure.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il me semble que mon collègue ne connaît pas très bien la Loi sur les mesures d'urgence, car s'il la connaissait il saurait qu'il y a trois types d'urgence: les sinistres, l'état d'urgence et l'état de crise internationale. Les deux premiers, qui sont relatifs à des problèmes intérieurs, n'exigent pas le rappel du Parlement. Cela dit, je voudrais revenir sur ses accusations. Il disait que le gouvernement était responsable du gâchis actuel. Il a utilisé le mot «gâchis». Rétrospectivement, et ayant entendu ce que disait un de mes collègues ce soir, je pense que c'est une grave erreur, car le gouvernement n'a pas fait un gâchis de la situation.

• (2240)

D'ailleurs, comment le député peut-il le suggérer alors que les barricades ont été démantelées? Il le disait d'ailleurs lui-même et il faut se rappeler la satisfaction des gens lorsque les barricades sont tombées sans incident et sans perte de vie. Comment peut-il dire que le gouvernement est responsable du gâchis alors qu'une situation très volatile a été désamorcée par une action réfléchie, calme, capable et compétente? Comment peut-il parler de gâchis alors qu'après 77 jours très tendus, personne n'a été tué depuis le début de l'opération? Comment le député peut-il dire que le gouvernement est responsable du gâchis? Le gouvernement a fait preuve du leadership qui était nécessaire pour traverser une situation difficile avec honneur, intégrité et sans perte de vie.

M. Waddell: À bien des égards, c'est l'armée et l'attitude des militaires qui a permis de rétablir l'ordre. Mais cela ne s'est pas fait sans violence. L'attitude des militaires n'a pas été exemplaire, mais elle a permis au gouvernement de traverser la crise. En fait, ce n'est pas encore fini. Nous touchons presque au but, mais nous ne l'avons pas encore atteint. Le gouvernement devrait prendre certaines mesures ce soir-même, comme je l'ai proposé. Non seulement il est responsables de ce gâchis depuis les tout débuts; si vous avez bien écouté mon discours, vous savez que j'ai expliqué comment il s'y était pris au début pour organiser ce gâchis. Je vous invite à questionner tous les citoyens canadiens. Ils vous avoueront qu'ils tiennent le gouvernement responsable de ce gâchis. Le gouvernement est encore pire, encore plus vil. Le premier ministre se présente à la Chambre et invoque comme motif l'ordre public. Je suis convaincu qu'il a consulté Alan Gregg et les résultats des sondages. Oui, bien sûr, les Canadiens recherchent l'ordre public, alors, allons-y pour l'ordre public. On s'en rend compte, on le voit quand il parle. Mais où était-il quand la crise a éclaté? Où se cachait-il? Où était sa ministre? Voilà comment le gouvernement a orchestré tout ce gâchis, on ne le trouvait nulle part au début de la crise, il aurait pu mettre un terme à cette crise beaucoup plus tôt.

En ce qui concerne la Loi sur les mesures d'urgence, je recommande à la députée qu'elle la lise. Je lui ai demandé ce qu'elle pensait de ma proposition. Croit-elle vraiment que le Parlement avait réellement l'intention de confier le règlement d'une telle situation à un premier ministre provincial et de le laisser nous endetter? Parce que, vous savez, nous aurons à payer la note. Je ne sais pas si les Canadiens comprennent bien la situation, mais tout est laissé à la discrétion d'un premier ministre provincial. À un moment donné, il a même avoué qu'il ne savait plus s'il était à la tête des opérations. Je qualifie tout cela de gâchis et d'application de la mauvaise loi. Je crois que le gouvernement devra s'expliquer en comité.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Merci, monsieur le Président. Je suis très heureuse de participer au débat de ce soir. Je ne veux pas parler trop longtemps, mais je voudrais répondre à certains commentaires du député de Port Moodie—Coquitlam qui, à mon avis, sont tout à fait déplacés. Le député est un avocat et qui plus est, un avocat compétent. Il sait. . . il a lu la Constitution. J'ai beaucoup de respect pour lui en tant qu'avocat. C'est en fait un membre distingué du barreau de Colombie-Britannique qui exerce sa profession avec talent. Même si mon père lui a déjà tapé le derrière au tribunal, il est hautement considéré par les avocats Campbell.

Une voix: Oh, oh!

Mme Campbell: Le poignet plutôt. Le député connaît la Constitution lorsqu'il fait allusion à la possibilité qu'a le premier ministre de déléguer cette autorité au premier ministre du Québec. Il sait qui a constitutionnellement les pouvoirs de police. Le gouvernement du Canada n'a pas ménagé ses efforts cet été, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution, pour contenir la situation à Oka et pour s'assurer de la résoudre sans qu'il y ait perte de vies humaines. C'était quelque chose d'angoissant. J'aimerais dire au député que j'accueille avec joie ses commentaires au sujet des Warriors et du genre de personnes qu'ils sont. Mais de tels commentaires ont été plutôt rares au début du conflit et je me souviens que vers la mi-juillet, lorsque le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord a décrit les Warriors sous un jour peu reluisant en les traitant de criminels et de voyous, il a été tancé sévèrement d'un bout à l'autre du Canada.

Fait intéressant, environ une semaine plus tard, on lisait dans un article du *Globe and Mail* que des chefs mohawks dénonçaient le groupe paramilitaire de Warriors en les traitant de bande de criminels. Barbara Barnes, porte-parole du conseil des chefs ne mâchait pas ses mots en parlant de la *Mohawk Warrior Society*. Elle disait: «Je suis entièrement d'accord avec Harry Swayne, les Warriors sont une bande de criminels».

Il reste que cet été, le gouvernement a beaucoup accompli, mais il faisait face à un public très peu informé qui semblait croire que les Warriors étaient des héros et qui ne pouvait pas faire la distinction entre un groupe de warriors armés qui agissait dans son propre intérêt et les aspirations légitimes des peuples autochtones du Canada.

J'ai parlé à des autochtones de partout au Canada qui sont déçus que des gens comme le grand chef George Erasmus soient venus tardivement dire ce qu'ils pensaient vraiment des Warriors car, en fait, il y avait partout beaucoup de confusion quant à savoir qui étaient ces gens et beaucoup d'autochtones ne savaient plus à qui ou à quoi être loyaux devant les événements.

La situation était très complexe, parce qu'on se trouvait confronté à un groupe de personnes très déplaisantes, s'étant prises à des membres de leur propre collectivité. On a fait des vedettes de ces personnes, on les a idéalisées; on en a fait des champions d'une cause qui ne les intéressait même pas, sauf dans la mesure où elle comblait leurs besoins particuliers. Je crois par conséquent qu'il est complètement faux de dire que le gouvernement se désintéressait de l'affaire, qu'il n'était pas engagé, qu'il s'y est mal pris ou qu'il s'est déchargé de ses responsabilités.

Il aurait été très utile que le gouvernement du Canada ait le pouvoir constitutionnel de faire appliquer la loi. Il ne l'a pas au Québec. Il ne l'a pas en Colombie-Britannique. Il ne l'a pas en Ontario, et c'est pourquoi tous les conflits qui se sont produits cet été ont dû être traités par les autorités provinciales.

Encore une fois, lorsque vous parlez de retrait dans la dignité, je vous rappelle que l'armée a fait une offre très juste et très honnête aux Warriors qui sont actuellement retranchés dans le centre de désintoxication. Je crois que toute la question de savoir ce qui serait un dénouement juste et honorable varie beaucoup selon l'idée que l'on se fait des Warriors. Bien des gens ont tout simplement perdu la notion de ce qu'ils sont et de ce qu'ils représentent.

En tant que ministre de la Justice, je ne sais que répondre aux gens de ma propre circonscription et d'autres régions du pays qui viennent me dire que s'ils se présentaient masqués et équipés d'armes AK-47, ils ne seraient pas traités comme l'ont été les Warriors de Kanesatake. En effet, si une bande de jeunes Chinois de Vancouver fomentait des troubles et se présentait ainsi masqué et armé, serait-elle traité avec autant de patience? Qu'arriverait-il s'il s'agissait d'un groupe de jeunes noirs dans le centre-ville de Toronto, ou d'Haïtiens de Montréal?

En ma qualité de ministre de la Justice, il m'est assez difficile de répondre à cette question, mais j'avoue en être troublée. Je crois que nous n'améliorons pas la situation en essayant de définir ici qui sont les Warriors, et j'apprécie les commentaires directs du député. Le reste des propos qu'il a tenus à la Chambre gagneraient cependant à faire l'objet d'une nouvelle analyse et d'un nouvel examen en fonction de ces commentaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur d'intervenir sur la motion de mon honorable collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Cette motion invite la Chambre à féliciter les Forces armées canadiennes pour leur comportement.

Je ne doute pas que tous les députés de cette Chambre reconnaîtront que nos soldats ont fait preuve à la fois de courage et de maîtrise de soi, dans des conditions fort difficiles, ainsi que de professionnalisme et de discipline, dans des moments d'émotions intenses et dans des circonstances éprouvantes.

Leur conduite exemplaire est digne de la meilleure des traditions canadiennes et de ses Forces armées.

[*Traduction*]

La motion d'aujourd'hui demande aux gens retranchés derrière les barricades de déposer les armes et de se soumettre aux processus du système judiciaire du pays. Cette motion parle de certains droits et de certaines libertés qui nous sont particulièrement chers.

Avant d'opter pour le droit, j'ai étudié les sciences politiques et je m'étais spécialisée dans le gouvernement et la politique de l'Union soviétique. Mon directeur de thèse, au *London School of Economics*, était un érudit réputé, le professeur Leonard Shapiro, dont la carrière a été l'envers de la mienne puisqu'il est passé du droit à l'enseignement alors que j'ai fait le contraire. Je crois que sa carrière brillante au Barreau britannique a servi plus tard d'assise philosophique à ses travaux académiques. À sa mort, en 1983, il était reconnu comme l'un des plus grands soviétologues du monde.

La règle du droit était l'un des grands critères sur lequel il se fondait pour juger une société. Malheureusement, on ne pouvait pas dire que cette règle existait en URSS du vivant du professeur Shapiro même si des changements spectaculaires sont survenus dernièrement dans ce pays.

• (2250)

L'étude que j'ai faite sur l'Union soviétique pendant les trois mois que j'ai passés dans ce pays avant l'ère de la glasnost, en 1972, et les voyages que j'ai effectués ailleurs dans le monde m'ont permis de me faire une idée du concept que l'on tient pour acquis au Canada, la notion de la règle du droit. Cette notion est le fondement de toutes les autres valeurs parce qu'elle établit les règles qui nous permettent de concilier les différences d'intérêt, de valeur et d'opinion qui sont inévitables dans toute société humaine. Le défi des sociétés démocratiques est de reconnaître que leurs valeurs sont souvent conflictuelles.

Lorsque j'enseignais la philosophie politique, l'un des domaines les plus fascinants pour mes étudiants était un examen de la façon dont les différents penseurs et les différentes écoles de pensée ont réglé le conflit entre l'égalité et la liberté. Les sociétés ne peuvent maximiser aucune de ces deux valeurs sans que l'autre n'en souffre et un équilibre réalisé dans un domaine peut être inacceptable pour les priorités d'un autre groupe.

Comment règle-t-on les conflits des valeurs et des priorités sans déchirer la société? Nous y parvenons en suivant un processus qui est contenu dans nos lois. Ces institutions et ces lois sont elles-mêmes susceptibles de changer. Le respect des règles du jeu est le fondement de notre civilité.

Si l'on est jamais allé dans un pays qui n'est pas une démocratie, on ne peut peut-être pas apprécier la signification d'une transition de gouvernements ordonnée fondée sur des résultats électoraux. Malgré les beaux discours que l'on entend fréquemment à la Chambre, personne ici ne doute que tous les députés ne respectent ces règles fondamentales, même si à l'occasion il nous arrive de penser que les opinions des enquêteurs devraient remplacer un mandat électoral approprié.

Même avant, mais surtout depuis que la Charte des droits et des libertés fait partie de notre loi, de nos règles du jeu, des tribunaux ont abrogé des lois de la Chambre. Quoi que nous pensions de ces décisions, il est impensable que nous ne les respections pas. Ainsi, même ceux qui ont fait les règles sont astreints à des limites constitutionnelles. Ces limites et ces règles ne sont pas immuables. Nous les trouvons quelquefois dépassées ou mauvaises et nous cherchons à les réviser. Mais c'est en respectant la loi et les institutions démocratiques que nous apportons des changements qui sont considérés comme légitimes

même par ceux auxquels ils déplaisent parce qu'ils ont été apportés conformément aux règles acceptées.

La règle de droit qui lie les gouvernements aussi bien que les citoyens demande qu'on respecte un processus raisonné et équilibré pour légiférer en conformité avec notre Constitution. Le refus d'user arbitrairement de la force et de la violence est à la base de ce processus et de ce principe.

[*Français*]

Nous pouvons revoir la façon dont les chefs des autochtones, des gouvernements et de telle ou telle collectivité locale ont réagi à la confrontation d'Oka et de Châteauguay–Kahnawake.

Nous pouvons débattre de la sagesse d'une politique et des mérites de la position des warriors. Cependant, ce débat doit avoir lieu dans un cadre: celui des principes sur lesquels notre société repose.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a donné un excellent compte rendu des programmes que le gouvernement a mis sur pied de concert avec les dirigeants autochtones pour la défense des intérêts des peuples autochtones.

[*Traduction*]

Nous savons que nous avons un long chemin à parcourir pour assurer aux peuples autochtones de notre pays la place qui leur revient. Nous savons aussi que la condition préalable est l'acceptation, par tous les Canadiens sans exception, de la règle du droit. En dernière analyse, notre principale préoccupation est de veiller à ce que la justice soit respectée. Les Canadiens, autochtones et non-autochtones, l'exigent.

Dans le cas présent, des Warriors se sont armés et résistent à l'application de la loi. Des dirigeants autochtones soutiennent que les gardiens de la paix ne doivent pas procéder à des fouilles dans les territoires des Indiens parce que ces derniers y sont souverains et n'y sont pas soumis aux lois du Canada.

Le gouvernement du Canada condamne le recours à la force par ceux qui n'y sont pas autorisés par les lois canadiennes. Nous rejettons toute affirmation selon laquelle les lois pénales du Canada ne s'appliquent pas d'un océan à l'autre en terrain public et privé, sur les terres indiennes ou sur celles qui sont réservées à l'usage de quelque autre groupe.

La justice doit s'appliquer à ceux qui ont consciemment et volontairement résisté à l'autorité légitime dans l'application de la loi. Il ne faut pas miner le principe selon lequel tous sont soumis à la loi. Il ne faut pas donner à entendre que les lois peuvent être enfreintes au gré des circonstances individuelles.

M. Peterson: Personne n'a prétendu qu'elles devaient l'être.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): La règle du droit est la seule garantie de justice que nous avons pour le simple citoyen afin que la collectivité. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Les traités ont force de loi.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): La règle du droit est le préalable d'une société où nos valeurs peuvent s'épanouir. Elle nous permet de juger de nos actes, d'en mesurer les conséquences et de savoir où ils nous mènent. Nous ne pouvons pas décider, à notre gré, quand la loi s'applique et à quelles lois nous obéirons.

Celui qui commet un crime ou un acte de désobéissance civile le fait en sachant bien qu'il devra en subir les conséquences. Selon le même principe, les Canadiens ont l'assurance que s'ils doivent subir les conséquences légales de leurs actes, chaque Canadien possède la même garantie d'une même procédure équitable, le même droit à un procès équitable et le même droit d'être entendu.

Les Canadiens ont été choqués et profondément émus par les événements qui ont eu lieu à Oka et à Châteauguay—Kanawake. Ils éprouvent une profonde sympathie à l'égard des griefs des peuples autochtones. Mais il importe d'établir une distinction très claire entre les préoccupations légitimes d'un peuple autochtone et la résistance à la règle du droit par les Warriors armés d'Oka.

[*Français*]

Je rejette catégoriquement l'argument voulant que la confrontation d'Oka ne soit rien d'autre que de la désobéissance civile.

Les armes ne sont pas les instruments de la désobéissance civile. La menace de violence et le recours à la violence ne profitent à personne. Elles causent des préjudices à des victimes innocentes et empêchent le dialogue raisonnable.

On ne peut pas l'accepter et on ne l'acceptera pas.

Je n'accepte pas non plus l'argument voulant que les confrontations à Oka résultent d'une question de revendications territoriales. La question des terres revendiquées a été traitée.

Le 27 juillet, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a annoncé que son minis-

tère avait convenu d'acheter 60 lots résidentiels couvrant une superficie totale de 30 acres.

Les terrains en question à Oka ne serviront jamais à faire un golf.

Le gouvernement du Canada les a acquis, et une fois que la menace de violence cessera, il sera disposé à entreprendre les négociations afin d'en transférer les titres aux autorités mohawks appropriées.

Non, monsieur le Président, la question en jeu est celle de la primauté du droit.

Les gens concernés ont eu recours à des armes de grande puissance pour résister aux agents de la paix. Un policier a été tué. De nombreuses victimes innocentes ont reçu des menaces. Certains membres de la communauté mohawk ont été roués de coups.

Il y a eu introduction par effraction dans certaines maisons et elles ont fait l'objet de vandalisme.

Voilà les raisons qui expliquent pourquoi, le 27 août, le premier ministre, M. Robert Bourassa, conformément aux pouvoirs attribués aux provinces par la Loi sur la défense nationale, a demandé aux Forces canadiennes d'enlever les barricades, de rétablir la libre circulation sur les routes et les ponts, de démanteler les points forts de résistance et de rétablir les conditions normales d'ordre public et de sécurité.

[*Traduction*]

Aux termes de la loi canadienne, les forces armées sont tenues d'aider à faire respecter les lois lorsque les organismes de mise en application des lois sont incapables de prévenir, de supprimer ou de juguler des soulèvements, des insurrections ou toute autre perturbation de l'ordre public. Les Forces canadiennes a été appelées à faire leur devoir et elles demeureront à Oka jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli ou que le premier ministre du Québec demande leur retrait.

Je rappelle aux députés que le gouvernement du Canada a consciencieusement évité de compromettre les efforts du gouvernement du Québec dans la négociation d'une solution au conflit d'Oka. En même temps, nous avons fait de notre mieux par aider aux négociations.

Le gouvernement a toujours essayé de trouver une solution pacifique. Nous partageons l'inquiétude de nombreux Canadiens quant à la sécurité des Warriors qui sont maintenant cernés à Oka, mais nous ne saurions décider de leur accorder l'amnistie. Aucun gouvernement ne peut ni ne devrait négocier le respect de la loi. Aucun gouvernement ne peut ni ne devrait négocier sous la menace d'armes ou de violence. Nous ne reconnaissons pas les Warriors comme des représentants légitimes de leur peuple. Les citoyens de Kanesatake et de Kahnawake ne les reconnaissent pas comme tels.

Les Warriors d'Oka recevront toute la protection que leur garantissent les voies normales de la justice car c'est, cela aussi, fondamental pour la règle de droit. Nous n'inciterons pas au manque de respect durable d'un système de justice qui a bien servi les Canadiens et nous éviterons qu'on puisse à l'avenir recourir à la violence contre des Canadiens.

[*Français*]

Si les warriors acceptent l'offre des Forces armées canadiennes de garantir leur sécurité, il faudra décider si des accusations criminelles seront portées.

Les personnes qui ne seront pas accusées seront libérées; celles qui feront face à des accusations auront droit à un procès équitable et elles bénéficieront de toutes les garanties qu'offrent la Charte, la loi et les tribunaux.

Au Canada, la justice et l'équité commencent d'abord et avant tout par l'application de la primauté du droit et, en accord avec ce principe, le gouvernement du Canada continuera les efforts qu'il a entrepris avec les peuples autochtones pour travailler à leurs aspirations légitimes.

[*Traduction*]

Le gouvernement respecte et honore tous les chefs autochtones légitimes qui se présentent avec des intentions pacifiques. Le gouvernement accepte toujours volontiers de discuter avec ces chefs des moyens à mettre en oeuvre pour réformer le système pénal, mais il refuse de traiter avec des guerriers armés. Nous sommes prêts à progresser dans maints domaines. En juin dernier, par exemple, j'ai demandé à notre Commission de la réforme du droit d'examiner de près le Code criminel et les lois connexes pour déterminer les dispositions de ces lois susceptibles d'entraver aux autochtones l'accès à une justice équitable. Je compte recevoir son rapport au cours de l'été 1991.

• (2300)

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux collaborent afin de réformer le régime judiciaire applicable aux affaires autochtones. Lors d'une réunion récente, les ministres de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté, ainsi que le leur proposait mon collègue, le ministre de la Justice du Yukon, de participer en 1991 à une conférence sur les questions de justice autochtones, de façon que les chefs autochtones de toutes les régions puissent discuter avec les gouvernements de leurs aspirations en matière judiciaire.

Qu'ont demandé les collectivités autochtones? Un meilleur contrôle de leur police locale, de nouvelles méthodes de règlement des griefs, des tribunaux de tribu,

et la participation de la collectivité à l'établissement de la peine. Pour la plupart, ces demandes sont raisonnables.

En ce domaine, le gouvernement est prêt à se montrer souple et novateur. Nous sommes disposés à envisager des solutions de remplacement, mais celles-ci doivent respecter l'intégrité constitutionnelle du Canada et l'inviolabilité de la règle du droit.

[*Français*]

Monsieur le Président, tous les députés mettent leur foi en un avenir où les peuples autochtones se sentiront à l'aise dans le système de justice canadien.

Je suis persuadée qu'en travaillant de concert, nous apporterons les changements qui démontreront la souplesse et la compréhension et qui inciteront les autochtones à avoir confiance dans un système de justice qui répond réellement à leurs aspirations légitimes.

Nous devons couvrir passablement de terrain pour répondre aux griefs actuels, mais nous avons déjà fait un bon bout de chemin.

[*Traduction*]

Nous continuerons de travailler avec les autochtones afin d'accélérer la mise en oeuvre des programmes visant à favoriser leur autonomie et à résoudre leurs revendications territoriales. Nous continuerons d'examiner les solutions de remplacement au système pénal. Nous avons su profiter des pénibles leçons que nous ont apprises la Commission d'enquête Marshall en Nouvelle-Écosse, la Commission d'enquête du Manitoba et la Commission d'enquête de l'Alberta.

Si résolus que nous soyons à nous montrer souples et novateurs dans la création de notre système pénal, nous devons renouveler l'engagement que nous avons pris de protéger les droits fondamentaux de tous les Canadiens. Reconnaissons encore une fois que nous devons faire des efforts spéciaux pour nous assurer que certains particuliers et certains groupes vulnérables ont accès à des normes universelles.

[*Français*]

Engageons-nous de nouveau à mettre en place un système de justice qui s'efforce de tenir compte de nos valeurs collectives, en éliminant de nos lois toute forme de partialité et en faisant disparaître, de l'administration des lois, toute forme de discrimination.

Une fois de plus, nous devons nous efforcer de mettre sur pied un système de justice qui continue de mériter la confiance de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. J'accorderai la parole aux députés de Winnipeg-Nord, de Kingston et les Îles et de Port Moody—Coquitlam, puis à la députée de Mount Royal.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser à la ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il proposé cette motion? Pourquoi demander au Parlement de se prononcer sur la conduite de l'armée, comme si c'est cette dernière qu'il faut juger, plutôt que sur les agissements des pouvoirs politiques qui lui ont donné ses ordres? Je crois que cette motion est déplacée et je voudrais savoir ce que la ministre pense à ce sujet.

La motion demande l'avis de la Chambre sur l'application des lois du Canada sur tout le territoire canadien. C'est plutôt inhabituel. Le gouvernement reconnaît-il par là son échec? Reconnaît-il qu'il a manqué de leadership?

La motion demande également à toutes les personnes qui se trouvent actuellement au centre de désintoxication de Kanesatake de déposer leurs armes. Si cette motion est adoptée, mais qu'il n'y a pas de négociations pacifiques dans la région et que les Indiens ne quittent pas le centre, le ministre et son gouvernement considéreront-ils que les Indiens se sont rendus coupables d'un autre délit, celui d'outrage au Parlement? Je crois que ce serait grave. Le gouvernement veut rendre les autochtones coupables d'un autre délit.

Ce serait tout à fait contraire à l'esprit de la loi, car cela reviendrait à créer un délit après coup. Ils sont cernés par l'armée et on veut maintenant les forcer à se rendre et à perdre leur dignité. S'ils ne le font pas, ils peuvent être accusés d'outrage au Parlement.

Monsieur le Président, la ministre a parlé de la règle de droit qui s'oppose à la violence, ce dont je conviens, mais je voudrais qu'elle considère aussi l'éventualité d'un conflit entre la règle de droit et la suprématie de la justice. La ministre sait que la justice est la base même de toute loi. Le président Lincoln refusait de s'occuper de clients très riches qui pouvaient payer largement, esti-

mant que même s'il était légal d'accepter leur argent, cela aurait été injuste. Monsieur le Président, ce sont là mes questions à la ministre.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, je vais essayé d'être brève même si le député a posé plusieurs questions.

Premièrement, le député demande pourquoi on a présenté cette motion en particulier. C'est une motion du gouvernement. Si le député veut présenter une motion différente à la Chambre, il est libre de le faire. Je crois que la motion à l'étude est très générale et nous permet ainsi d'aborder un vaste éventail de questions pendant ce débat. L'essentiel, c'est qu'elle donne aux députés la possibilité d'exprimer leur opinion sur une question d'une importance considérable. Je regrette que le député se sente limité par cette motion. Si c'est le cas, il n'a qu'à en présenter une lui–même. Cette motion constitue simplement une déclaration du Parlement.

On n'a absolument aucune raison de dire que, si les personnes dont il est question dans la motion ne se rendaient pas, elles seraient coupables d'outrage au Parlement. Il arrive souvent que la Chambre demande à des gens de faire certaines choses ou d'appuyer quelque chose, et il est totalement ridicule de penser que quiconque n'acquiescerait pas à cette demande se rendrait coupable d'outrage au Parlement. À mon avis, une telle demande de la part du Parlement est tout à fait convenable.

Le député parle du conflit entre la justice et la loi. Je serais la dernière personne au monde à dire que la loi a toujours raison. J'ai essayé d'expliquer dans mon discours qu'il existe un cadre dans lequel nous essayons de changer ce genre de choses. Je ne dis pas qu'il n'arrivera jamais que des événements dramatiques doivent se produire pour qu'on porte à une question l'attention qu'elle mérite. Cependant, nous avons au Canada beaucoup de moyens auxquels les gens peuvent recourir pour essayer de changer la loi, et cela ne veut pas dire seulement le processus démocratique au Parlement, mais aussi le droit des Canadiens de s'exprimer, de manifester, de voter, de se mobiliser, de s'organiser et de former des associations. Les gens ont énormément de pouvoir pour influencer la formulation des lois.

Ce qui est important, et j'ai essayé de le montrer dans la réponse que j'ai faite au député de Port Moody—Coquitlam, est qu'un élément du problème de cet été est une méprise quant à sa nature véritable. À mon avis, il ne s'agit pas d'un problème où il est extrêmement difficile d'obtenir justice. La question qui a entraîné la mise en place des barricades et le recours aux armes, à des armes qui sont prohibées au Canada, est une question territoriale à propos de laquelle le chef George Martin a rompu les négociations en mars 1990. En août 1989, le gouvernement fédéral avait rencontré le conseil de bande de Kanesatake, les autorités québécoises et les municipalités du village et de la paroisse d'Oka en vue de créer un comité qui rédigerait un accord cadre sur la constitution d'un territoire unifié pour Kanesatake.

Lorsque je suis devenue ministre d'État des Affaires indiennes et du Nord canadien, en janvier 1989, l'une des premières questions dont on m'a informée a été justement celle des terres d'Oka: les terres étaient dispersées, et il fallait constituer un territoire unifié pour de nouveaux logements et pour le développement communautaire. Les efforts déployés pour acheter le terrain ont débuté bien avant les incidents.

Il importe de bien comprendre qu'il ne s'agissait en rien d'une situation où les gens devaient recourir à des moyens extrêmes pour obtenir justice. De temps en temps, même les membres de la communauté mohawk qui ont été passablement intimidés par la présence des Warriors ont dit ce qu'ils pensaient. Il m'a paru très troublant que personne ne les écoute. Qui écoute ceux qui disent ne pas vouloir des Warriors dans leur communauté? Même George Erasmus le dit maintenant. Dans les premiers jours de l'affrontement, on ne l'entendait pas, mais certains, à qui il fallait un grand courage, ont dit ouvertement qu'ils ne voulaient pas des Warriors. Ils se sont adressés à mon collègue, le ministre des Affaires indiennes, et lui ont demandé de faire partir ces gens–là de chez eux. Le chef et son fils ont été battus par les Warriors parce qu'ils essayaient de les empêcher de vandaliser la maison du vétérinaire de l'endroit. Les Warriors ne vont pas travailler au rétablissement des relations entre ce vétérinaire et les autres Indiens. Ils vont filer ailleurs. Ils ne sont même pas de l'endroit.

• (2310)

Si vous avez suivi ce qui s'est passé, vous avez entendu les gens de cet endroit déplorer que leur communauté soit brisée par ces Warriors qui sont arrivés avec leurs armes, qui ont fait régner un climat de violence, qui ont semé les dissensions entre les autochtones et les non–autochtones. Les Warriors ne seront pas là pour rebâtir

les ponts. Ils laisseront cela aux autres. Ce qu'ils ont fait va à l'encontre du droit pénal du Canada et ils doivent en répondre devant la justice pénale.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai sur ma liste les députés de Kingston et les Îles et de Port Moody—Coquitlam, j'espère qu'ils seront brefs. Nous n'avons plus que quatre minutes à partager.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ferai de mon mieux pour être bref. Le député de Macleod me souhaite bonne chance.

Je sais que la ministre a prononcé tout un discours. Je tiens cependant à la féliciter. Je ne l'ai pas vue depuis juin dernier parce que le Parlement n'a pas siégé durant tout ce temps, et je crois savoir que ses talents juridiques ont maintenant été reconnus par son ancien mentor, le premier ministre de la Colombie-Britannique qui l'a élevée au rang d'avocate de la couronne, éminente juriste, et je tenais à la féliciter de cette promotion. C'est une distinction qui est sûrement très méritée, comme pourra le confirmer le député de Port Moody—Coquitlam qui est avocat dans sa province. J'en félicite la ministre.

Quant à son discours, j'ai eu un peu de mal à l'apprécier, car il était certes rempli d'un tas de platitudes—pour m'exprimer poliment—qui m'ont un peu surpris parce que lorsque j'ai appris que la ministre allait intervenir dans le débat, je m'attendais à de véritables trésors de sagesse de sa part.

Elle a fait notamment l'affirmation suivante: «Nous sommes prêts à agir sur plusieurs fronts.» Eh bien lors du discours qu'elle a prononcée aujourd'hui, ma distinguée collègue, la députée de Western Arctic, a parlé d'une proposition qui avait été énoncée par certains professeurs de l'Université Queen's. Je ne sais pas si la ministre a eu l'occasion d'examiner cet ensemble de propositions qui lui ont été adressées. J'en ai moi-même reçu une copie de la part du groupe de 22 professeurs qui ont signé ce document.

Le document soutenait que l'une des difficultés rencontrées dans les deux réserves où l'on déplore aujourd'hui des problèmes tient au fait que la règle du droit au Canada portait davantage que sur le Code criminel, comme la ministre l'a dit tout au long de son intervention. Elle a semblé laisser entendre qu'il y avait eu violation du droit pénal et que, partant, il fallait appliquer rigoureusement la loi, procéder à des arrestations, porter des accusations et ainsi de suite.

Ces professeurs ont donné à entendre que, en fait, le problème portait sur le droit constitutionnel canadien, sur les droits des autochtones, sur les traités qui avaient été signés et sur le droit international.

Étant donné le point de vue de ces professeurs, j'estime qu'il ne s'agit peut-être pas uniquement d'une simple question de droit pénal. J'invite donc la ministre à regarder la situation sous cet angle.

Ne convient-elle pas avec eux que la solution raisonnable et une des mesures qu'elle pourrait envisager serait de nommer la commission juridique qu'ils ont recommandée, laquelle serait composée d'un groupe de juristes distingués, d'autochtones et d'autres personnes qui pourraient examiner la situation et conseiller la ministre sur la façon de régler la question? Il serait entendu que les autochtones retranchés actuellement derrière la barricade pourraient être libérés et qu'on déciderait de leur sort en se fondant sur les conclusions de la commission juridique. Celle-ci pourrait décider des poursuites à engager, le cas échéant. On pourrait déterminer s'ils ont été assujettis à toutes les rigueurs du droit pénal canadien, comme le propose la ministre.

À mon avis, ces personnes ont proposé une solution raisonnable pour éviter d'autres effusions de sang et régler le problème de manière pacifique. Je crois que c'est avec les meilleures intentions et pour aider la ministre à régler le problème actuel que cette proposition a été avancée par ce groupe distingué d'hommes et de femmes qui sont professeurs à la faculté de droit. Pourrait-elle nous dire si elle est disposée à étudier cette requête et à nommer une commission juridique, comme le propose la lettre du 24 septembre?

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont terminées. Ai-je le consentement unanime pour continuer encore quelques minutes?

Des voix: D'accord.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas vu la proposition dont parle le député, je ne peux donc pas faire de commentaire sur la création d'une commission juridique. En tant que ministre de la Justice, j'espère qu'on m'a envoyé la proposition, mais elle n'est pas encore parvenue à mon bureau.

Le député parle de trois domaines du droit qui sont mentionnés par les spécialistes: celui des droits autochtones, le droit des traités et le droit international. Je ne connais aucune loi de ces domaines qui permettrait d'exempter les gens actuellement dans le centre de désintoxication de Kanesatake de poursuites en vertu du code criminel du Canada.

J'ai travaillé pas mal sur la question des droits des autochtones, en commençant par mon séjour comme conseiller politique au cabinet du premier ministre de Colombie-Britannique, et je ne connais pas d'interprétation de la jurisprudence sur les droits des autochtones qui puisse servir à exempter les Indiens de l'application du Code criminel. Je ne connais pas de traité qui le permettrait. On a prétendu que, peut-être, le traité Jay le permettrait. Je prétends que ce n'est pas le cas au Canada. Je ne connais pas non plus de disposition du droit international qui aurait force de loi au Canada ni de convention dont nous serions signataires qui les exempteraient de l'application du Code criminel.

Je regrette, et cela va peut-être faire sourire le député de Port Moody—Coquitlam, mais quelle que soit la direction que l'on explore on se retrouve face à la loi. On ne peut y échapper.

Tout cela est très intéressant, mais nous ramène encore à caractériser ce qui se passe là-bas et ce que les gens sont. Je ne vois pas comment on pourrait empêcher que le Code criminel ne s'applique.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Brièvement, monsieur le Président, l'honorable ministre fait allusion à une cause à laquelle j'ai participé avec son père. Il était procureur de la Couronne, j'étais avocat de la défense et j'avais fort bien plaidé. Il a alors déclaré: «Peu importe l'endroit où se rend mon jeune ami, il monte, il descend, il tourne et il se retrouve toujours face à la loi». Le juge a déclaré mon client coupable. C'est de là que vient cette phrase.

À propos, je ne voudrais pas parler ici de mon expérience au sein du gouvernement Bill Bennett qui ne reconnaissait pas, si je m'en souviens bien, les droits des autochtones. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons tant de problèmes au sujet des questions autochtones au Canada. On ne voulait pas agir dans ce domaine.

Je voudrais demander à la ministre, non pas de faire un récit de son voyage en Union soviétique, ni de faire la lecture de sa dissertation savante sur la question de science politique qu'est la primauté du droit. Elle doit savoir que l'un des agents de la Sûreté du Québec a présenté un affidavit afin d'obtenir une injonction visant à entraver la liberté de la presse. Il était entre autres allégué dans cet affidavit que le pont Lion's Gate qui se trouve dans sa circonscription de Vancouver était bloqué. C'était absurde et pourtant cette injonction a été obtenue et la liberté de la presse a été supprimée un court moment au Canada. Qu'en pense-t-elle? Pense-t-elle être responsable dans ce domaine? Quel rôle joue-t-elle dans cette situation? A-t-elle une part de responsabilité en ce qui concerne la présence de l'armée ou de la police?

Ma dernière question est la suivante. Ne pourrait-elle pas jouer un rôle dans les dernières négociations et permettre à ces gens de sortir de là? Indépendamment de ce que nous pouvons dire des Warriors, il reste que les autochtones de tout le pays observent ce qui se passe et se sentent humiliés. Pourquoi ne pas les laisser sortir de là avec un peu d'honneur et accepter certaines des propositions raisonnables, à savoir, un procès selon la loi canadienne, auquel je souscris, des chefs d'accusation valables, de bons avocats de la défense, un procureur juste et la garantie de la part de l'armée qu'ils bénéficieront d'une certaine sécurité.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, j'ignore de quoi traite exactement le document que les parties étudient à la table de négociation, mais je rappelle de nouveau au député que les poursuites en vertu du Code criminel ne relèvent pas du ministre de la Justice.

J'interviendrais certes pour prendre toutes sortes d'initiatives si c'était le cas. Mais les poursuites ne relèvent pas de ma compétence. Elles sont une prérogative des gouvernements provinciaux aux termes de la Constitution, et je suis sûre que le député n'ignore pas jusqu'à quel point cette prérogative est jalousement gardée car les pouvoirs judiciaires du gouvernement fédéral ont été sérieusement contestés lorsqu'il a tenté de les utiliser dans le cadre d'autres lois fédérales.

J'allais vous répondre à propos de ce que vous m'avez dit concernant les conseils que j'ai donnés au gouvernement de Bill Bennett. On m'avait demandé, à l'époque, d'examiner la question générale des droits et des titres

autochtones mais malheureusement le premier ministre a pris sa retraite et j'ai dû quitter son cabinet avant d'avoir pu lui faire part des idées très certainement confuses et erronées dont j'avais la tête farcie.

Quant à la question concernant les journalistes, et j'ai lu les rapports sur la déclaration assermentée, ce n'est pas à moi de décider si cette allégation est une condition *sine qua non* de la demande d'injonction elle-même. C'est au tribunal d'en décider, et j'aurais tort de commenter cette affaire, à mon avis. Mais il n'en demeure pas moins qu'un recours judiciaire existe. La question est devant les tribunaux maintenant, ce qui veut dire que cette décision est contestée. En guise de commentaire à la Chambre, et il semble que j'ai dérangé beaucoup de gens, je n'ai fait simplement que confirmer la jurisprudence qui existe concernant la liberté de presse telle qu'elle est établie dans les dispositions de la Charte des droits et libertés en rappelant que les tribunaux reconnaissent, de temps à autre, que certaines limites existent parfois à ce genre d'information journalistique.

• (2320)

Mais je répète que nous devons réfléchir au problème qui nous occupe. Nous sommes devant des gens qui ont perpétré certains actes: possession d'armes prohibées, blocage d'autoroutes publiques et destruction de la propriété. La police tente de mettre ces gens en état d'arrestation. Ils se réfugient dans un immeuble ou un sous-sol, et ils sont armés. La police tente donc de trouver comment on peut arrêter ces personnes sans perte de vie, de part et d'autre. C'est exactement ce qui se produit à Kanesatake. Dans les circonstances, je ne connais aucun précédent où la presse aurait eu libre accès aux lieux. Ces événements ne sont jamais non plus devenus des cas d'affaires publiques.

L'armée tente maintenant de mener à bien son opération visant à faire appliquer la loi. Les militaires prennent certaines décisions, comme le ferait tout service de police, sur la façon dont ils vont s'y prendre. Ils exercent des pressions sur le groupe afin qu'il se rende, exactement comme on le ferait dans un cas de prise d'otages dans un sous-sol, ou dans le cas de personnes tentant d'une manière ou d'une autre d'échapper à une arrestation. Dans de telles conditions, on ne leur offre pas les services d'un traiteur et on ne fait pas laver leur linge. Je pense qu'il nous faut garder les circonstances à l'esprit, et c'est vraiment difficile. Aucun de nous ne veut qu'il y ait des blessés, voire des morts parce que, quelles que soient les infractions qui ont pu être commises, personne n'a encore été reconnu coupable et la peine capitale n'existe pas au Canada. Par conséquent, je pense qu'il serait un peu extrémiste de décider de tirer sur des gens, peu importe ce qu'ils ont fait. D'ailleurs, nous ne voulons pas que cela se produise.

Ceux qui font appliquer la loi tentent donc de faire preuve d'autant de patience que possible, pour amener les gens à se rendre. Je pense que c'est dans ce contexte que vous devez envisager la situation. Un recours existe en vertu de la loi, s'il s'avère que l'armée a porté atteinte aux droits des membres de la presse, elle en sera tenue responsable. En tant que civils, chacun des membres des forces armées est responsable de ses actes en vertu du Code criminel du Canada. C'est une situation très facile à évaluer; c'est tout ce qu'il faudrait dire. Mais les gens veulent avoir un recours légal.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la ministre le sait très bien, le débat porte sur le rôle de l'armée et toute une série de questions énumérées au *Feuilleton* qui, à mon avis, constituent en quelque sorte un écran de fumée, ce qui n'est pas son avis à elle.

Certains ont mentionné le grand sentiment de fierté qu'a éveillé l'image de ce jeune militaire si discipliné que nous avons vu dans un face à face avec un Mohawk. Cette seule image nous faisait bien comprendre le genre de rôle que jouait l'armée. Il y a eu des erreurs, mais on sentait tout de même qu'il y avait de la discipline.

Nous avons aussi été quelque peu outrés de voir deux ministres et un juge signer un accord devant un drapeau mohawk, mais sans drapeau du Québec et sans drapeau du Canada. Cette image restera gravée dans bien des mémoires.

Nous savons aussi très bien ce qui s'est passé lorsque l'armée est arrivée; les photographes, les journalistes... Les médias ont eu un rôle constructif à jouer. Ils ont éduqué notre société. Rappelez-vous la magnifique image prise par Shaney Comolanen qui est encore dans le centre de désintoxication. Mais quel crime a-t-elle commis? Pourquoi ne peut-elle pas recevoir de la nourriture et du matériel? Et quel a été le rôle de madame la ministre? Je parle ici de son rôle en vertu de la Charte et devant l'abolition des droits de la personne qu'elle garantit. Peut-être la ministre a-t-elle des choses à dire à la Chambre au sujet de ses responsabilités dans le traitement fait aux représentants des médias, dans l'interruption de leur service téléphonique, dans la limitation de l'accès au matériel vidéo et de leur droit de présenter leurs reportages. Sans vouloir...

Le président suppléant (M. Paproski): La ministre de la Justice a la parole.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, personne n'empêche les journalistes de présenter leurs reportages. Ce que j'ai essayé d'expliquer c'est que si les journalistes se mêlent aux gens dont l'armée essaie d'obtenir la reddition, il devient impossible d'établir une distinction entre les deux groupes. Comment peut–on assurer aux journalistes tout le confort du foyer lorsque l'on essaie de rendre la vie des gens avec qui ils sont assez inconfortable pour les amener à se rendre? Personne n'est retenu contre son gré au centre de désintoxication. N'importe qui peut en sortir. La situation est très déplaisante. Mais la situation est désagréable lorsque quelqu'un pointe un AK–47. . . La situation est désagréable lorsque des gens élèvent des barricades.

Mme Finestone: Les journalistes n'ont pas d'AK–47.

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Les journalistes peuvent quitter le centre quand ils le veulent. Ils ne sont pas traités comme des criminels. Mais ils ne peuvent pas espérer avoir tout le confort qu'ils souhaiteraient sans nuire aux efforts déployés par l'armée pour régler la situation.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Le député de Winnipeg–Sud–Centre pour le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, nous venons d'entendre peut–être l'un des discours les plus effrayants qui ait été prononcé à la Chambre des communes depuis longtemps. C'est particulièrement effrayant lorsqu'il est prononcé par un ministre qui a fait serment de protéger la justice au Canada. Il est visible que la justice ne fait pas partie du vocabulaire de cette ministre.

La description, qu'elle a donnée dans sa longue dissertation, de la règle de droit comme fondement de la société montre qu'elle ne connaît pas très bien les sciences politiques. Il y a d'autres personnes à la Chambre qui ont aussi eu l'occasion de temps en temps d'enseigner les sciences politiques et nous savons qu'une règle de droit n'est pas la base d'une société civilisée, c'est une question de justice, de pouvoir partagé. C'est une question d'avoir un genre de société qui reconnaît les droits individuels et qui à partir de là établit une règle de droit sur ces principes de base. Les dictateurs et les tyrants peuvent utiliser la règle de droit aussi bien que n'importe qui dans une démocratie. Souvent la règle de droit est utilisée par les démocraties pour étouffer les droits des minorités.

Que penseriez–vous, madame la Ministre, où que vous soyez partie, si vous étiez membre d'une minorité qui n'est pas traitée avec justice depuis trois ou quatre cent ans, qui a signé des traités en s'attendant à être traitée honnêtement et équitablement et à qui on a pris les terres et les droits de chasse? Aimeriez–vous faire partie d'une minorité où votre chef au Manitoba a été pendu à cause d'une question de droit et d'ordre, même s'il défendait les droits des Métis de cette province? Nous avons envoyé Louis Riel à la potence sous prétexte que c'était une question de loi et d'ordre.

À Duck Lake, on a encore une fois envoyé l'armée contre les autochtones à qui on a pris leurs terres et leurs droits. Puis ensuite, pour reprendre les termes employés par le premier ministre conservateur d'alors, John A. Macdonald: «Nous viendrons ensuite répondre à vos doléances, une fois que vous aurez déposé les armes.»

Comment, monsieur le Président, je vous le demande, peut–on parler d'avoir confiance en un système de justice et en cette règle de droit que la ministre a si manifestement décrit comme la base de cette justice, quand on a été témoin de l'affaire Donald Marshall récemment ou l'affaire Betty Osborne au Manitoba ou de l'affaire J.J. Harper où clairement l'ordre public n'était pas de votre côté? Comment peut–on y croire et avoir confiance?

Comment pouvez–vous, même dans le cas d'Oka où vous vous trouvez spolié d'un cimetière sacré par un groupe d'hommes politiques d'une municipalité qui veulent construire un terrain de golf et vous vous y opposez et le juge donne une injonction qui permet à la police de venir vous enlever le droit de défendre ce cimetière sacré? Appelez–vous cela un système qui assure l'ordre public? Un système de justice et de traitement équitable? La justice, telle que nous la concevons, doit comporter un élément de miséricorde, de compassion, de discernement, et ne pas devenir une sorte d'instrument rigide entre les mains des tribunaux, de la police ou d'un ministre de la Justice aveugle, pour satisfaire des fins politiques. C'est le fond de la question, car le groupe de personnes en cause sont impuissantes depuis des centaines d'années à obtenir les lois qui les traiteraient avec justice. Elles n'ont pas de pouvoir politique. Le Parlement a légiféré souvent sans penser aux autochtones, sans les consulter et sans favoriser leur participation. Ils ont été tenus dans la dépendance, dans un état d'infériorité. Ils ont été traités comme des citoyens de deuxième ordre. La ministre de la Justice dit que «tout va bien. Oubliez tout cela. La règle du droit est tout ce qui

compte.» Quelle parfaite idiotie! Quelle honte d'entendre la ministre de la Justice tenir pareil langage dans pareilles circonstances.

• (2330)

Pas étonnant que les Canadiens aient pleuré de chagrin cet été en voyant leur pays prendre cette direction. Le pays n'est plus celui que nous avons connu, quand la ministre de la Justice ne manifeste aucune compassion, aucune compréhension, aucune sollicitude ni aucune sensibilité à ces droits fondamentaux des minorités et défend cette position. Que devient le pays qui a un tel ministre de la Justice?

Mme Finestone: C'est en tout cas effrayant.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Effrayant au point de donner des frissons dans le dos, monsieur le Président. Elle parle de rendre visite aux Indiens. Je suis allé en territoire indien cet été comme beaucoup de mes collègues. J'ai navigué en canoë, j'ai suivi la route des «voyageurs» et visité 15 réserves. Je séjournais dans les réserves au moment où l'incident d'Oka s'est produit. Je me suis assis auprès d'un feu de camp avec les membres d'un conseil de bande qui sont partis voir à Oka ce qui se passait dès qu'ils ont été informés des événements. Je puis vous dire quelle a été la réaction au Centre d'amitié autochtone de Le Pas lorsque le premier ministre du Canada est venu parler de loi et d'ordre à la télévision. Je vais vous dire ce qui se lisait dans les yeux des 30 ou 40 autochtones qui se trouvaient là. Ils se sont mis à désespérer de notre pays. Ils se sont rendu compte qu'il n'y avait personne à Ottawa du côté du gouvernement qui se préoccupait de leurs intérêts. Ils capitulaient.

La véritable question qui se pose aujourd'hui dans notre pays porte sur une lutte pour le genre de modération dont ont fait preuve les dirigeants autochtones, les Phil Fontaine et les George Erasmus de ce monde. Combien de temps peuvent–ils assurer une direction modérée alors qu'ils n'ont aucun interlocuteur responsable à qui s'adresser?

Lorsque j'ai visité ces réserves, je me suis rendu compte que des centaines d'Oka couvaient dans notre pays. Je me suis rendu dans la réserve de Le Pas où j'ai entendu les pêcheurs de cette réserve parler de l'époque où le gouvernement de la Saskatchewan a construit un barrage en amont de la Saskatchewan sud sans jamais les indemniser. Leur gagne–pain a disparu et personne ne leur a donné le moindre sou. Il a tout simplement disparu.

Je puis vous dire ce qui s'est passé dans la réserve de Fairford où 800 habitants sont privés de leur droit de vote parce que personne au sein du gouvernement actuel n'a trouvé le moyen de faire approuver un décret pour les faire entrer en possession de nouvelles terres qui leur avaient été données pour les dédommager par suite de la construction d'un nouveau barrage. Ils vivent donc depuis cinq ou six ans dans un no man's land et sont traités comme des non–citoyens.

Je puis vous parler d'un petit village de pêche établi dans le nord du lac Winnipeg qui a vu fermer sa frayère artificielle par le gouvernement provincial et qui a donc vu disparaître du jour au lendemain le gagne–pain de 90 personnes parce qu'un bureaucrate ou un ministre des Finances de l'avenue Broadway à Winnipeg avait jugé qu'il s'agissait d'une question budgétaire. Alors on leur retire leur moyen de subsistance. Depuis deux ans, ils écrivent au ministre des Affaires indiennes pour demander de l'aide, pour qu'on ouvre leur écloserie. On ne leur a pas répondu.

Ce n'est pas tellement différent de la violation de sépulture à Oka. D'une certaine façon, c'est un petit incident qui peut mettre le feu aux poudres. Et la ministre de la Justice nous dit: «Nous les attraperons tous. Nous nous assurerons que tous les méchants seront arrêtés.» Eh bien, je lance un défi au gouvernement: faisons faire une enquête pour connaître la vérité. Découvrons qui est responsable de cette crise, qui l'a incitée, qui était là avec des armes et qui utilisait la force. Allons au fond des choses. Faisons fi de cette manipulation que l'on voit exercée de l'autre côté de la Chambre, cette tentative pour faire ce qu'ils ont fait dans le cas de la TPS et de toutes les autres questions, de travestir la vérité et les faits, de manipuler l'opinion publique, car c'est ce qui se passe.

Bien sûr qu'il y a là–bas des gens armés. Mais le gouvernement savait qu'ils avaient ces armes depuis deux ou trois ans. La nouvelle n'est pas d'hier. Ils sont allés dans la réserve, la GRC y est allée aussi, et ils n'ont rien fait. Si cela les inquiétait tant, que faisaient alors le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour rétablir l'ordre public? Eh bien, le problème était trop gros, et ils ont laissé la situation s'aggraver. Ils ont cherché à éviter le problème. Notre pays souffre d'une effrayant manque de confiance. Il s'agit d'un gouffre qui

nous sépare de la minorité la plus opprimée qu'on puisse trouver dans n'importe quel pays civilisé. Et je le dis avec une honte que devraient partager tous les députés.

J'ai présenté le problème au premier ministre cet après-midi au cours de la période des questions. Comment pouvons-nous avoir l'audace de faire la leçon aux autres pays à propos du règlement pacifique des différends, de la reconnaissance des droits individuels, de toute la question des droits et libertés civils alors que nous savons si bien en faire fi dans notre pays lorsque l'occasion se présente? Le premier ministre, et d'autres avec lui, ont dit qu'ils n'avaient pas le choix; ils ont été appelés et ils ont dû avoir recours à la force.

Les observateurs internationaux qui ont assisté aux négociations initiales ont dit ne pas avoir compris pourquoi ces négociations avaient été rompues. Les discussions allaient bon train, les parties étaient représentées. Les observateurs internationaux n'avaient aucun intérêt à défendre, ils étaient de toutes les allégeances et ils venaient de l'étranger. Des gens qui avaient été témoins de bien d'autres situations semblables, du même genre de problème, disaient que les choses commençaient à bouger. Et voilà soudain que le gouvernement fédéral et le Québec se retirent en disant que les négociations sont terminées parce que les autochtones ne négocient pas de bonne foi. Qui croire? Les négociations n'ont duré que deux ou trois jours. Autrefois, le premier ministre discutait pendant des mois avec des dirigeants syndicaux et il tirait grande fierté de son habileté à trouver des solutions.

Une voix: Paraît-il.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pourquoi ce talent est-il soudain disparu? S'est-il volatilisé, cet incroyable talent pour négocier et arriver à des ententes? L'homme qui a fait campagne sous le thème de la réconciliation nationale s'est rendu compte soudainement cet été que les talents dont il faisait profiter gratuitement les Canadiens depuis si longtemps étaient disparus. Où sont-ils allés?

Nous n'avons pas donné aux négociations la chance de donner des résultats. Je crois que nous avons été poussés par l'opinion publique qui voulait que nous recourions à la force pour régler le problème. Dieu sait que la situation se détériorait rapidement, mais ce n'était pas seulement la faute des autochtones. Je veux que vous examiniez bien la responsabilité du gouvernement du Québec dans cette affaire, parce qu'aucun de ses observateurs parmi les gens qui étaient là lorsque des manifestants ont lancé des pierres à des autochtones n'est intervenu pour les empêcher de poser ce geste qui nous a couvert de honte.

Une voix: C'est exact, Lloyd.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je n'entends personne blâmer les forces de l'ordre dans cette affaire. Je suis prêt à le dire parce que j'ai honte en tant que Canadien d'avoir regardé cela, d'avoir vu mon pays se déformer sous mes yeux. Monsieur le Président, si les députés d'en face ont l'intention de se limiter au fait qu'un groupe de Warriors armés a pris le contrôle des nations indiennes, a pris le contrôle des Mohawks et les a manipulés, qu'ils nous permettent de découvrir la vérité. De quoi ont-ils peur? Faisons une enquête, parlementaire ou indépendante, pour connaître les faits parce que, tant que nous ne saurons pas la vérité, il n'y aura pas moyen de restaurer un climat de confiance au Canada. La vérité est la mère de la confiance et, tant que la vérité sera cachée ou déguisée, la confiance ne pourra régner. Le fait que le premier ministre vienne dire à la Chambre qu'il accélérera la concession de certaines terres ne changera rien. On ne peut plus acheter les autochtones. C'est ce qui est arrivé cet été, et notre pays ne sera plus jamais le même.

M. Della Noce: C'est ce que vous avez fait.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous ne les avons pas achetés. En 1984, nous avons présenté un projet de loi tendant à leur offrir l'autonomie politique, et votre gouvernement a refusé de l'adopter. Vous êtes restés de côté. On avait fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi offrant l'autonomie politique aux autochtones, afin de leur permettre de s'occuper de leurs propres affaires, et votre gouvernement l'a annulé.

M. Caccia: Le projet de loi C-52.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est ce qui s'est passé. Avant de parler, prenez connaissance des faits. Ne laissez pas vos propres opinions semer la confusion dans notre esprit.

M. Della Noce: Vous ne savez même pas où se trouve Oka.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je m'y suis rendu, cher ami, et je vais vous dire quelque chose. Tous les autres Canadiens savent où Oka se trouve, car c'est au coeur même de ce qu'il y a de répréhensible dans le gouvernement, dans la situation actuelle au Canada et dans la façon dont elle est abordée. Mon collègue de Port Moodie—Coquitlam a parlé d'un gâchis total. Or, monsieur le Président, c'était pire que cela. Il s'agissait purement et simplement de malveillance. On s'est lavé les

mains de toute cette affaire. Tout le monde parle d'une grande absence de leadership et cette perception n'est pas l'effet du hasard, car les Canadiens attendaient davantage du Parlement et de n'importe quel gouvernement. Ils s'attendaient à ce qu'on aborde les problèmes avec un semblant d'honnêteté et de franchise, en tenant compte dans une certaine mesure des besoins des gens, mais c'est loin d'être le cas jusqu'à maintenant.

• (2340)

Je peux vous dire que si vous voulez avoir un véritable débat avec les députés de l'opposition, c'est facile à faire. Laissez-nous savoir ce qui s'est vraiment passé. Essayons de ne rien cacher, de ne pas simplement nous livrer à un exercice de relations publiques. Allons au fond de la question, afin de découvrir la vérité. Avez-vous le courage de faire cela? J'en doute. Vous ne l'avez pas fait dans le passé, mais peut-être le ferez-vous à l'avenir. Cette affaire dépasse largement le mandat d'un gouvernement ou la durée d'une législature. Elle tient en fait à certaines caractéristiques fondamentales que nous sommes en train de donner à notre pays.

Mme Dobbie: Elle a commencé avec votre gouvernement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'entends ma bonne amie, la députée de la circonscription voisine de Winnipeg-Sud, dire que cette affaire a commencé avec notre gouvernement. Certes, nous avons notre part de responsabilité là-dedans. Tous les partis ont la leur. Je n'en disconviens pas. Nous sommes tous un peu coupables. Je dirai que, comme la députée le sait peut-être ou devrait le savoir—sinon, qu'elle aille consulter le compte rendu—un projet de loi a été présenté en 1984 par le ministre des Affaires indiennes de l'époque en vue d'assurer un début d'autonomie politique. Notre gouvernement a aussi été le premier à constitutionnaliser les droits des autochtones, qui n'ont absolument pas été respectés par le gouvernement qui a suivi et auquel appartient la députée. Ce sont là des questions extrêmement importantes. Je ne dis pas que nous avons commencé, mais les événements de cet été nous en fournissent peut-être l'occasion. Il se peut que ce soit la façon de leur dire vraiment qu'au lieu de prendre des grands moyens comme ceux qu'a proposés ce soir la ministre de la Justice, nous pourrions commencer par saisir cette occasion pour ouvrir quelques portes. L'une d'elles donnerait accès à la vérité, une autre conduirait non pas aux promesses nébuleuses du premier ministre mais à un échéancier. Si vous voulez utiliser le Parlement pour des affaires sérieuses, c'est parfait. Gens d'en face, la députée de Western Artic en a parlé. Mon cher collègue de Kenora-Rainy River en a parlé. Commençons donc par montrer que nous sommes sérieux.

Quand nous parlons d'une commission indépendante sur les revendications territoriales, nous entendons qu'elle rende compte au Parlement, mais qu'elle ne soit pas soumise aux fantaisies et aux caprices des avocats du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons une Commission des droits de la personne qui est tenue de rendre des comptes au Parlement une fois par année, qui doit présenter des rapports et qui est indépendante. Nous voulons une commission indépendante avec un budget. Nous pourrons ainsi démanteler le ministère des Affaires indiennes et confier ses responsabilités à d'autres. Comment pensez-vous qu'un autochtone puisse discuter avec ce ministère d'une façon responsable quand le sous-ministre a fait claquer le fouet cet été? Le ministère est impossible à restaurer. Des changements fondamentaux et de grande portée devront être faits. Nous, les députés, devons prendre nos responsabilités. Et nous devons le faire en disant que nous créerons une commission responsable devant le Parlement à laquelle les bandes pourront présenter leurs propositions relatives aux territoires et à l'autonomie administrative et avec laquelle ils pourront en discuter. Il y aura un calendrier plus clair, cinq ans, par exemple, pour mettre ces choses au point avec un budget donné. Si nous ne mettons pas cette commission sur pied, ils viendront chaque année nous demander pourquoi devant le Parlement.

Voilà une idée qui a du bon sens. Si le gouvernement veut manifester sa bonne foi, voilà une façon de le faire.

Nous devons nous rendre compte que cet été a permis à tous les Canadiens de saisir une chose qu'ils n'aiment pas. Il a dévoilé en eux un trait de leur caractère et de leur pays qu'ils ne veulent pas voir. Maintenant qu'ils le voient et qu'il a été dévoilé, faisons quelque chose pour nettoyer l'abcès et pour corriger la situation. Attaquons-nous enfin au problème. Faisons de cette session du Parlement qui a débuté à l'automne 1990 la législature des droits des autochtones. Mettons-nous au travail et adoptons divers projets de loi sur la question des revendications territoriales et de la santé. N'attendons pas. Ne remettons pas à demain. Agissons maintenant. Disons-nous au moins que nous avons tiré ces leçons de la situation.

Nous n'avons pas beaucoup de temps. Si nous permettons aux préjugés et aux handicaps du passé de nous paralyser et à l'espèce de méchanceté sous-jacente qui

s'est manifestée d'une façon si désagréable cet été de reparaître, tous les partis seront coupables d'avoir trahi la confiance des autochtones.

Saisissons l'occasion qui se présente. Il y aura une petite ouverture aussi longtemps que nous pourrons garder la confiance des chefs indiens qui ont fait preuve jusqu'ici de beaucoup de retenue et de modération. Si nous n'agissons pas maintenant avec courage et imagination, ces chefs modérés seront remplacés, nous aurons des centaines d'Oka et notre pays ne sera plus jamais le même.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je dois avouer que mon collègue vient de nous donner toute une performance. C'était à mon sens un de ses meilleurs moments. Je l'ai souvent entendu parler avec beaucoup d'éloquence et de passion. Il n'en manquait certes pas ce soir. Je présume qu'il en avait besoin, car ses paroles étaient passablement creuses.

Il me semble que mon collègue parle d'injustices chez les autochtones comme si elles avaient tout juste commencé à se produire. Il admet que ce n'est pas le cas, qu'elles ont commencé il y a bien longtemps et qu'elles se sont multipliées sous les gouvernements libéraux. Je crois que, pendant ces années-là, toutes les revendications particulières dont nous entendons tant parler étaient issues du fait qu'on a trahi la confiance des autochtones, qu'on leur a cédé des terres pour les reprendre ensuite, qu'on leur a fait des promesses puis qu'on les a brisées.

Mon collègue sait tout cela, mais s'attend à ce que nous le croyions lorsqu'il dit: «Nous nous excusons. Nous avons commis une erreur. Nous étions coupables, mais nous avons changé notre façon de faire et, dorénavant, nous allons devenir les champions des droits autochtones et porter la bannière blanche». Je crains d'avoir beaucoup de mal à croire cela.

Une voix: M. Net.

Mme Dobbie: Laissez-moi vous dire une chose. Votre chef actuel, qui se vante d'avoir été ministre des Affaires indiennes pendant six ans, a eu une excellente occasion de réparer certaines injustices commises par des régimes précédents. Qu'a-t-il fait?

Mon collègue dit que son parti était sur le point d'adopter un projet de loi qui nous aurait mis sur la voie de l'autonomie politique. Or, mon gouvernement vient tout simplement de le faire sans tambour ni trompette. Nous avons commencé à établir l'autonomie politique dans tout le pays et des bandes autochtones d'un peu partout bénéficient des politiques de notre gouvernement depuis 1984. Nous n'avons pas fait de promesses. Nous avons fait ce que les libéraux n'avaient jamais pensé à faire avant que nous ne formions le gouvernement et que nous commencions à agir.

Monsieur le Président, vous savez que je suis une personne calme, froide et posée. Je n'avais pas l'intention de me lancer dans une controverse avec mon collègue d'en face, mais il a l'habitude de me hérisser un peu le poil. Je vais en venir à la question, car c'est ce que vous attendez, monsieur le Président.

Ce que je voudrais demander au député est très simple. Je n'ai besoin que d'un oui ou d'un non, si possible, rien que d'un simple oui ou non. Le député est-il en faveur de la contrebande, de la violence et des bastonnades? Je voudrais qu'il nous réponde clairement oui ou non. Oui ou non, appuie-t-il la violence comme moyen de promouvoir de meilleures conditions pour les autochtones de tout le pays. S'il ne le sait pas, qu'il le dise. S'il le sait, qu'il nous le dise et qu'il s'explique.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je vais décevoir la députée. Je ne vais pas répondre par oui ou par non. Je vais d'abord lui dire plusieurs choses avant de lui répondre.

Tout d'abord, lorsque j'ai parlé du passé, je n'ai pas commencé par les régimes libéraux. J'ai commencé par sir John A. Macdonald, le premier à avoir rempli les fonctions de premier ministre dans notre pays et qui, lui aussi, avait envoyé l'armée pour justifier la mainmise sur les terres indiennes. C'est sous son régime que Louis Riel a été pendu parce que le Canada croyait à l'ordre public. Depuis, nous avons appris, avec dépit et honte, jusqu'à quel point ils ont tous eu tort.

• (2350)

Je lui rappelle simplement ces faits, car j'estime que les discours du ministre de la Justice, sir John A. Macdonald, étaient à peu près les mêmes que celui prononcé par la ministre de la Justice ce soir. Je ne veux pas que, dans 120 ans, notre pays essaie encore de comprendre jusqu'à quel point nous avons eu tort.

J'aimerais également lui donner une petite leçon d'histoire: le gouvernement libéral dont je faisais partie a présenté une nouvelle constitution en 1982 qui pour la première fois reconnaissait les autochtones. Nous avons lancé un processus qui leur aurait garanti encore plus de

reconnaissance, mais votre gouvernement ne l'a pas mené à bonne fin.

Nous avons créé la Commission Penner qui a probablement fait les recommandations les plus clairvoyantes, les plus perspicaces et les plus utiles au sujet de la question des revendications territoriales et de l'autonomie politique. Comme suite directe de cette initiative, on a présenté, en 1984, un projet de loi qui établissait le cadre de l'autonomie gouvernementale, non pas une dévolution à la pièce, mais un gouvernement autochtone autonome qui n'existe toujours pas.

Je ne prétends pas que nos états de service sont impeccables, monsieur le Président, mais je vous assure qu'un gouvernement libéral n'aurait pas laissé la situation se dégrader comme à Oka. Nous n'aurions jamais permis la suppression des droits et des libertés civiles dont nous avons été témoins au cours des 75 derniers jours. Ce n'est pas ainsi que nous opérons.

Nous aurions eu un ministre de la Justice qui aurait vraiment compris ce que signifie le mot justice. Nous aurions eu un ministre des Affaires indiennes qui se serait suffisamment intéressé à son ministère pour revenir de vacances dès le premier jour. Nous aurions eu un premier ministre qui n'aurait pas abdiqué ses responsabilités pendant deux mois. Cela aurait fait une grosse différence. Nous aurions convoqué le Parlement afin de faciliter la compréhension du problème à la Chambre et dégager un certain consensus. Voilà ce que nous aurions fait différemment du gouvernement actuel.

Il y a différentes façons de régler une crise. Et différentes façons également de s'attaquer aux problèmes.

La députée me pose toutes sortes de questions à la fois sur la contrebande d'armes que je n'approuve pas, bien sûr. Mais je me demande ce que faisait le gouvernement fédéral pendant tous les mois et toutes les années précédentes alors qu'il savait que cette contrebande se pratiquait. Où était la ministre de la Justice de votre gouvernement alors? Ne croyait-elle pas que cette contrebande existait à l'époque? Vient-elle tout juste de découvrir que cette contrebande se pratiquait? S'en est-elle aperçu seulement en juillet dernier?

Je viens de terminer la lecture du livre d'un spécialiste de cette question qui a consacré un chapitre à ce sujet. Je serais heureux de le faire parvenir à la députée. Ce livre a été imprimé avant les événements d'Oka et il parle de cette contrebande. Et le gouvernement lui-même disposait de rapports à cet effet, mais il n'a absolument rien fait. Ils n'ont pas prévu cette crise. Ils ne s'en sont pas occupés. Ils ont tout simplement fait comme si elle n'existait pas.

Le sous-ministre qui avait si hâte d'aller renseigner les médias savait tout de la crise d'Oka à la mi-juillet. Où était-il?

C'est pourquoi je dis que ni ce sous-ministre ni le ministère n'inspire plus confiance. Quant à la secrétaire parlementaire, la plus grande contribution qu'elle puisse faire à ce débat serait peut-être d'aller renconter le ministre à son bureau et de lui dire: «Voilà, nous devrions amorcer un changement fondamental. Nous devrions conférer de vrais pouvoirs aux bandes et à leurs conseils, parce que le ministère a maintenant perdu toute leur confiance».

C'est le genre de changement qu'il faut instaurer immédiatement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Winnipeg-Sud-Centre et je dois dire que je suis d'accord avec lui sur presque tous les points. Je partage l'indignation qu'il a ressentie comme bien d'autres Canadiens devant les événements de l'été dernier.

Mais je crois qu'en répondant aux questions, il aurait dû garder le ton d'humilité qu'il avait au début en parlant de la culpabilité de toutes les parties et de tous les gouvernements. Je regrette qu'il ait donné comme exemple la Loi constitutionnelle de 1981 parce que je me souviens très bien de toutes les négociations auxquelles le NPD a dû se livrer à l'époque parce que les droits des autochtones n'étaient pas dans le projet libéral original. Je me souviens très clairement avoir dû menacer de retirer l'appui de mon parti au document final pour obtenir l'inclusion des droits des autochtones.

Bref, on sait maintenant que dans le texte final, après le renvoi à la Cour suprême et la dernière conférence des premiers ministres, à l'automne de 1981, alors que nous pensions tous que les droits des autochtones étaient protégés, alors que plus rien ne pouvait être fait, le mot «existant» avait été glissé dans le document. Cela restreignait énormément toute la notion de droits des autochtones.

Je n'ai pas envie de participer à une joute oratoire pour savoir qui a commis quelle injustice contre les autochtones. Je pense que les gouvernements néo-démocrates, les gouvernements provinciaux, nous n'en n'avons pas eu de fédéral, ont aussi participé à tout cela par divers mégaprojets et par des programmes de mise en valeur des ressources. Je voulais être d'accord avec le député quand il a adopté le ton propre au confessionnal. Mais dès qu'il a cité l'accord constitutionnel de 1981, j'ai simplement

voulu lui rappeler comment les événements se sont vraiment passés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Y a-t-il consentemnet unanime pour la prolonger de quelques minutes? Le député de Winnipeg–Sud–Centre voudrait répondre au député de Winnipeg Transcona.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'accepte l'admonestation sous le secret de la confession de mon ami théologien qui est toujours désireux et capable de nous servir les admonestations appropriées et, en l'occurrence je pense, justifiées pour que nous respections le code.

J'ai rendu hommage aux députés du caucus néo–démocrate à l'époque. J'aurais seulement souhaité que M. Blakenay, leur collègue néo–démocrate de la Saskatchewan, eût été tout aussi intéressé parce qu'il faisait partie du groupe des premiers ministres provinciaux qui se sont opposés de façon très inflexible à ce que soient inclues ce genre de mesures. Je pense que nous avons tous à partager un certain aveu au confessionnal en l'occurrence.

Je crois que l'un des événements réels et importants—et je suis intervenu pour le démontrer—qui ont vraiment mené à la crise d'Oka a été la rupture des négociations constitutionnelles avec les autochtones et le genre de rejet de leur position qui s'est produit à cette époque. Le refus de cette reconnaissance a fait naître chez eux un vif sentiment d'exaspération et de déception. Il me semble que c'est encore une autre question qui devrait figurer au programme de la présente législature, non d'une législature à venir, pour qu'elle y remédie très rapidement, car je crois que c'est un des points sur lesquels nous pourrions encore une fois prouver notre bonne foi.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je m'écarterai des confessions réciproques de mes trois collègues de Winnipeg et j'aborderai d'autres questions.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole parce que je crois que ce soir, nous nous sommes enfin engagés sur la voie d'une réconciliation à la suite d'un été décourageant de mécontentement, de désespoir et de désunion.

Je suis d'avis que nous sommes en train de retrouver notre bon sens au Canada, et ce, en partie à cause d'une série d'engagements pris plus tôt aujourd'hui par le premier ministre et de ses remarques sur cette motion. Je crois à ces engagements. Je dis cela tout en reconnaissant les grands efforts accomplis dans le passé, et plus particulièrement récemment. Je crois que ces engagements représentent un changement profond, une perspective et une volonté nouvelles du gouvernement fédéral et du peuple canadien.

Je parle à titre de Canadien fermement engagé à faire régner une meilleure compréhension entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. C'est une des raisons pour lesquelles, lorsque j'ai été élu député, j'ai demandé à être affecté au Comité des affaires autochtones.

J'ai eu l'année dernière le privilège de présider ce comité et j'ai été fier des efforts et des réalisations de chacun de ses membres de quelque côté de la Chambre et de quelque parti qu'ils viennent. Nous avons travaillé avec acharnement et longtemps, et je sais que cela n'a pas toujours été facile parce que la patience et la tolérance de tous les membres ont été mis à l'épreuve. Nous avons été mis à l'épreuve parce que plus nous en apprenions, plus nous entendions de témoignages, et plus nous nous rendions compte de la quantité de travail qui restait à accomplir. À certains moments, et je suis certain qu'il en a été de même pour les autres membres, je sentais que le fardeau du groupe de travail s'alourdissait. L'ampleur de la tâche est atterrante. Je recommande aux députés et aux Canadiens en général de lire le second rapport du Comité permanent des affaires autochtones, publié le printemps dernier et intitulé «Questions en suspens: Programme d'action pour tous les Canadiens dans les années 1990».

• (0000)

Nous avons entrepris cette étude. Dans le cadre de nos consultations avec les dirigeants autochtones de toutes les régions, nous nous sommes aperçus qu'il y a une foule de questions qu'ils aimeraient que notre comité examine. Permettez–moi d'en énumérer quelques–unes pour vous montrer l'ampleur de la tâche à laquelle le Parlement devra s'atteler au cours de la prochaine décennie. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la table des matières.

Voici les éléments qu'on trouve sous la rubrique «L'échéancier de l'autonomie gouvernementale»: les revendications territoriales; les autres questions relatives aux territoires et aux ressources; les questions constitutionnelles; les droits issus des traités et les relations avec les nations signataires de traités; la politique du MAINC à l'égard des négociations de l'autonomie gouvernementale; la portée des activités fédérales aux termes de l'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867; les modifications de la Loi sur les Indiens et le rôle et le mandat du MAINC; l'examen des terres, des revenus et de la fiducie du MAINC; la mise en oeuvre et l'impact de la modification de 1985 de la Loi sur les Indiens; le projet de loi C–31; les systèmes de gouvernement traditionnels et

électifs; la relation fiduciaire; les arrangements fiscaux; l'appareil judiciaire; les traités internationaux touchant les droits des autochtones; le processus d'élaboration de la politique à l'égard des autochtones; et les organisations qui représentent les peuples autochtones. Ce n'est là que la moitié des questions auxquelles nous sommes confrontés. Il y a encore l'éducation; la conservation des langues autochtones; les services de garde d'enfants et la protection de l'enfance; la santé; les droits de la personne; les questions circumpolaires; les questions nordiques; le logement; l'environnement; les femmes autochtones qui vivent hors des réserves; le développement économique; et l'alphabétisme. C'est un domaine extrêmement intéressant, comme vous le diront sans doute les membres du comité qui y travaillent. J'envisage moi-même avec plaisir de continuer à y travailler.

Après avoir terminé ce rapport au printemps dernier, le comité s'est penché sur l'alphabétisme autochtone et sur les changements éventuels à ce chapitre. Nous avons tenu des audiences partout au pays. C'était fort intéressant. Nous comptons pouvoir déposer notre rapport à la Chambre dans les semaines à venir. Je crois que ce sera très instructif pour le gouvernement également. Nous avons hâte de le déposer.

Lorsque nous avons décidé, en mars dernier, de procéder à l'étude sur l'alphabétisme, nous avons déclaré que nous allions examiner les revendications territoriales parce que nous estimions que c'était, après l'alphabétisme, la question la plus importante que puisse étudier un comité de la Chambre. Cette étude, nous l'amorcerons cet automne. Dans le cadre de cette étude, nous examinerons le processus de négociation et de règlement des revendications territoires particulières et globales sans préjudice, bien entendu, des négociations en cours. Nous analyserons aussi les questions d'autonomie gouvernementale par rapport aux revendications globales et nous tiendrons, à compter de l'automne, des audiences publiques sur le processus de négociation des revendications particulières.

Permettez-moi de rappeler quelques-uns des points les plus marquants du programme d'action que le premier ministre a exposé aujourd'hui. Je crois que ce programme, tout bien considéré, montre aux Canadiens la voie à suivre dans ce domaine. Le premier point, c'est que les consultations se déroulent depuis plus d'un an et que le moment est venu de passer à l'action. Nous avons beaucoup entendu parler de consultations dans le cadre de notre étude sur l'éducation postsecondaire, il y a plus d'un an. On estimait qu'elles avaient été insuffisantes.

Le programme que le gouvernement va mettre en oeuvre comporte quatre grands axes qui englobent, à mon avis, les questions qui revêtent le plus d'importance pour les autochtones. Il y a, primo, les revendications territoriales; secundo, les conditions économiques et sociales dans les réserves; tertio, la relation entre les peuples autochtones et les gouvernements; quarto, les responsabilités fiduciaires de la Couronne à l'égard des peuples autochtones. Le premier ministre a noté aujourd'hui, comme l'a fait notre comité au printemps dernier, que la question la plus pressante, ce sont les revendications territoriales. Le gouvernement a l'intention de prendre parallèlement trois initiatives. Premièrement, il veut accélérer le règlement de certaines revendications, et je suis sûr que le comité aura d'importantes observations à lui formuler sur la manière de le faire.

Deuxièmement, il entend s'assurer que les engagements légaux concernant les transferts de territoires aux Indiens régis par traité seront enfin respectés. Troisièmement, il se propose d'accélérer les négociations sur les revendications globales, ou sur les traités modernes, comme on les appelle. La plupart de ces revendications concernent la Colombie-Britannique.

Le gouvernement a pris l'important engagement d'accroître ses ressources dans cette région et d'y augmenter le nombre de dossiers étudiés.

Un deuxième aspect important de cet engagement sera d'améliorer les conditions de vie des Indiens installés sur des réserves, y compris de mettre sur pied des programmes et services communautaires de base, pour l'aménagement de réseaux d'eau et d'égout, par exemple.

Le troisième volet, non moins important, amènera le gouvernement à réviser profondément la Loi sur les Indiens. Le Premier ministre s'est engagé à proposer, à la lumière des consultations actuellement en cours avec les chefs de file indiens et autochtones, des modifications à apporter à la Loi sur les Indiens au cours de la prochaine année.

Les consultations et l'acceptation des responsabilités fiduciaires du gouvernement fédéral sont des éléments essentiels de ce processus.

Le gouvernement est également disposé à aller bien au-delà du statu quo afin de trouver des moyens pratiques de permettre aux collectivités autochtones d'exercer un contrôle accru sur l'administration de la justice. Je crois que c'est là un volet capital de l'autonomie gouvernementale et un important pas en avant.

Nous devons aussi nous interroger sur les rapports qui doivent s'établir entre les Canadiens non autochtones et autochtones. C'est un point sur lequel j'ai longuement réfléchi, particulièrement au cours de l'été, mais aussi avant cela.

Le premier ministre a fait savoir aujourd'hui que cet automne, le gouvernement avait l'intention de proposer un autre projet, encore plus global, sur l'unité canadienne, dans le cadre duquel les peuples autochtones joueraient pleinement leur rôle dans un Canada moderne. Je crois que cela est important. Je ne crois pas que nous puissions dissocier ces questions et prétendre qu'elles ne sont pas liées. À mon avis, le programme que le premier ministre a annoncé aujourd'hui a une portée considérable. Je crois que l'affaire est maintenant bien lancée et j'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer ces initiatives et à contribuer à ce qu'elles ne soient pas bloquées par le manque de volonté politique de certains éléments du gouvernement. J'encourage tous les députés à appuyer cette cause et à s'intéresser activement à ces questions.

Évidemment, il nous faudra faire preuve de créativité, de persévérance et responsabilité, autant que l'ont fait, je crois, les membres du Comité permanent des affaires autochtones; il nous faudra également être aussi engagés et persévérants que l'ont été les chefs de file autochtones modérés et modernes qui, cet été, se sont si ardemment déployés pour sauvegarder ce qu'ils avaient acquis depuis les dernières décennies. Je veux parler ici du degré de sensibilisation que tous les Canadiens ont acquis au sujet des questions et préoccupations autochtones. Je crois que c'est quelque chose dont nous devons tous être fiers.

J'aimerais également faire appel à tous les Canadiens, autochtones comme non autochtones. Nous avons vécu un été très difficile, un été de dissension et de malaise qui, malheureusement, a porté un dur coup aux rapports entre bien des groupes de Canadiens. J'espère donc que la modération et la raison prévaudront à nouveau et je déplore l'intolérance qui s'est manifestée ici et là au cours de l'été ainsi que tous les événements qui ont conduit à une intransigeance qui s'est abattue sur des victimes innocentes.

Je demande à tous les Canadiens de réfléchir aux événements qui sont survenus l'été dernier et qui ont contribué à accroître les tensions entre les autochtones et les non-autochtones partout au Canada. Nous devons, je crois, bien réfléchir à tout cela, nous demander pourquoi nous en sommes arrivés là, quelles ont été les causes de ces bouleversements et quelle leçon nous pouvons en tirer.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a parlé d'espoir et je crois que l'espoir est à nos portes, mais je crois aussi que pour que les espoirs se concrétisent, nous devrons travailler ensemble, quel que soit le parti auquel nous appartenons.

• (0010)

Je pense qu'il nous faut réfléchir à ce que nous avons appris sur nous-mêmes, en tant que Canadiens, au cours de l'été. Nous devons apprendre à mesurer nos paroles et nous engager à recourir, pour régler nos différends, à notre bon sens. À mon avis, il y a eu amélioration à cet égard. Je félicite en particulier les efforts des chefs autochtones modérés qui cherchent des solutions pacifiques et raisonnables.

Je pense que nous devons tous admettre qu'il y a encore fort à faire au Canada pour atteindre un juste équilibre social. Tous les Canadiens doivent travailler ensemble dans ce but.

Des incidents regrettables comme celui qui s'est produit à Châteauguay, lorsque des pierres ont été lancées contre un cortège d'automobiles amenant femmes, enfants et vieillards innocents, sont répugnants, inacceptables et condamnés par tous les Canadiens. Il s'est produit d'autres incidents tout aussi regrettables au Canada pendant l'été. Nous sommes tous des Canadiens qui devons vivre ensemble et nous devons trouver des moyens de vivre en paix. C'est capital, non seulement pour ceux qui vivent actuellement au Canada, mais également pour nos enfants et nos petits-enfants; il est donc essentiel de trouver des solutions à long terme. C'est tout particulièrement important en raison du climat qu'on crée pour les enfants et les petits-enfants de tous les habitants du Canada.

Il nous faut changer le climat. Tâchons d'apprendre quelque chose de cet été de mécontentement. Travaillons ensemble, les Canadiens autochtones, les Canadiens non autochtones, les parlementaires et les autres Canadiens, pour rebâtir un pays qui respecte tous les citoyens pour ce qu'ils sont et le potentiel qu'ils ont à offrir, afin de construire un avenir juste, sûr et prospère pour tous les Canadiens.

On m'a souvent demandé au cours de l'été qui paierait la note? Comment le Canada pourra-t-il payer pour le règlement des revendications territoriales et des autres questions encore en suspens? Ce n'est toutefois pas la question à poser. La question qu'il faut poser est la suivante: Qui paiera si, en tant que nation, nous ne pouvons pas nous entendre? La réponse est malheureusement évidente. Les Canadiens qui paieront parce que nous n'aurons pas réglé ces questions sont ceux qui sont le moins en mesure de le faire: les enfants et les jeunes des collectivités autochtones de tout le Canada, soit la moitié de la population autochtone qui a maintenant moins de 23 ans. Il est difficile d'affirmer que notre pays n'a pas les moyens de chercher à établir une justice sociale.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. La parole est maintenant à la députée de Western Arctic.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je désire remercier de son discours le député, qui est président du Comité permanent des affaires autochtones. Il a fait allusion à la responsabilité fiduciaire du gouvernement envers les autochtones. J'aimerais lui signaler que des conseillers juridiques m'ont dit que le fait de demander aux autochtones de renoncer à leurs droits autochtones au cours du processus de règlement de revendications territoriales constituait un manquement à cette responsabilité fiduciaire.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où je viens, nous avons conclu une entente, à laquelle le premier ministre a d'ailleurs fait allusion, en matière de revendications territoriales; cette entente est maintenant en péril. Il a dit 500 millions de dollars et 70 000 milles carrés. Nous avons une entente qui a été signée, mais qui n'a pas été mise en oeuvre. Nous craignons que cette entente territoriale ne soit en péril parce que la politique en cette matière est désuète.

Ces autochtones veulent aborder deux questions en priorité: négocier leur autonomie et le fait qu'ils devront renoncer à leurs droits autochtones pour obtenir le règlement de leurs revendications territoriales, ce qui ne leur permettrait plus d'exiger du gouvernement qu'il réexamine l'un quelconque de leurs droits après le règlement des revendications en question.

Je demande au député d'en face si ce n'est pas à son avis un manquement à la responsabilité fiduciaire du gouvernement que d'obliger les autochtones à renoncer à leurs droits pour obtenir le règlement de leurs revendications territoriales.

M. Hughes: Monsieur le Président, ma collègue a posé une question tout aussi réfléchie que perspicace. Comme elle le sait, la question de l'obligation fiduciaire en est une qui comporte des ramifications juridiques et autres. La discussion est vive dans les milieux juridiques sur ce que l'obligation fiduciaire entraîne ou signifie.

Je me suis rendu dans la circonscription de l'honorable députée au cours de l'été et y ai visité plusieurs localités; je suis conscient que cette revendication particulière crée encore des doutes. C'est, à mon sens, tout à fait normal. Il incombe aux autochtones de décider ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Au fond, ma collègue cherche à obtenir un avis juridique. Elle sait que je ne suis pas avocat, et j'en remercie le ciel.

Certaines de ces questions seront réglées ailleurs, et pas ici ce soir. Je remercie la députée d'avoir posé une question aussi bien réfléchie et j'espère avoir l'occasion de travailler avec elle à l'avenir pour résoudre ces importantes questions.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai pris plaisir à écouter un exposé aussi mûrement pensé. J'apprends de ma collègue de Western Artic que l'honorable député est président du Comité permanent. Il est heureux que ce poste soit occupé par quelqu'un qui semble manifester de la compassion, de la compréhension et un grand intérêt; grâce aux médias, je crois que l'intérêt de tous les Canadiens a été soulevé. Il n'est peut-être pas faux de dire qu'il y a eu des excès de tous les côtés, y compris de la part des médias. Par contre, les médias nous ont au moins sensibilisés aux énormes besoins qui existent en nous en faisant prendre connaissance.

Je me souviens du travail de révision de la Loi sur les Indiens rendu nécessaire par l'alinéa 12(1)*b*) de la Constitution canadienne afin de reconnaître les droits des Indiennes et de leur redonner leurs droits légitimes. Le projet de loi C-31 a donc permis à beaucoup de femmes et d'enfants d'obtenir, de retrouver ou de se faire redonner, je crois que c'est le terme exact—il ne s'agissait certainement pas de le mériter puisqu'on le leur avait enlevé—leur statut.

L'honorable député a parlé de la nécessité de recréer des rapports empreints de créativité, de persévérance et

de confiance. Il a parlé de bonne volonté et des nombreux problèmes, sur certains desquels il s'est arrêté, à résoudre. Après l'été de désillusion et d'intolérance que nous avons vécu, été pendant lequel je considère que nous avons manqué de leadership, je me demande dans quelle mesure les études approfondies qu'il a entreprise ou qu'il envisage seront accueillies favorablemenmt et recevront du Conseil du Trésor le niveau de financement requis pour faire de ces voeux pieux et de ces réalités des mesures propres, entre autres, à lutter contre l'analphabétisme, à relever le niveau d'instruction et à réduire par conséquent le nombre d'assistés sociaux.

Sur le plan pratique, pour voir si le gouvernement fait réellement preuve de bonne volonté, je crois que l'examen quinquennal prévu par le projet de loi C-31 doit se faire incessamment. J'ai cru comprendre, en discutant avec les groupes de femmes, que les fonds reçus pour le logement, l'éducation et la réinstallation des familles sur les terres tribales n'ont pas atteint les montants promis. L'honorable député pourrait-il nous dire où les choses en sont et si les programmes ont eu un impact réel? Sinon, comment peut-il s'attendre à ce que ces enfants deviennent les adultes productifs de demain au lieu de devenir comme beaucoup d'autres, pas toujours par leur faute, des délinquants?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député a trois minutes pour terminer de répondre. L'honorable député de Macleod.

• (0020)

M. Hughes: Merci, monsieur le Président. Je tiens gré à la députée de l'intérêt qu'elle manifeste, de sa question ainsi que de ses compliments qui me touchent profondément.

En ce qui concerne le projet de loi C-31—je parle en ma qualité de président actuel du comité—nous n'avons pas encore eu l'occasion de passer en revue l'examen quinquennal prévu dans le projet de loi C-31. Je crois que les membres du comité sont très intéressés à le poursuivre et à examiner cette question étant donné qu'ils veulent en connaître les répercussions exactes. Je crois que les études qui ont été entreprises sur l'impact du projet de loi C-31 par l'entremise de groupes autochtones et de groupes de femmes autochtones d'un bout à l'autre du Canada, ont été très instructives. Elles révèlent que beaucoup plus de gens que prévu ont présenté une demande. Compte tenu des témoignages que j'ai entendus jusqu'à maintenant, je crois la remarque est juste. Je crois qu'il est important que nous examinions cette question afin de voir s'il n'y a pas d'autres faiblesses dans la mise en oeuvre du projet de loi C-31 qui nécessiteraient des ressources additionnelles.

Ma collègue sait aussi bien que n'importe qui d'autre dans cette Chambre que je ne peux me faire le porte-parole du Conseil du Trésor. Je suis convaincu que malgré le climat qui règne à l'heure actuelle au pays et le ton qu'a donné aujourd'hui le premier ministre, pour être juste, je crois qu'on s'engage à prendre des nouvelles mesures pour régler ces questions et pour engager à cet égard les ressources nécessaires. De toute évidence, nous nous rattrapons dans bien de domaines. Nous avons accompli beaucoup à l'égard de beaucoup d'entre elles, mais pour nombre d'autres cas, il nous reste encore de la besogne à abattre.

Je ne sais si j'ai besoin de reconnaître du mérite aux médias étant donné qu'ils disposent de leurs propres ressources pour s'attribuer eux-mêmes ce mérite. Je crois que les événements de cet été ont permis d'éclairer et de sensibiliser les Canadiens. En fait, je reprocherais aux médias à bien des égards de ne pas être allés au delà de la situation dramatique et de la bande vidéo instantanée de 7 secondes, de ne pas être allés au fond des choses. Je crois que beaucoup de Canadiens s'interrogent encore sur le fonds de ces questions, le noeud de la situation. Je vois que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette à avoir à interrompre le député, mais il a dépassé le temps qui lui avait été alloué. Je donne maintenant la parole au député de Cape Breton Highlands—Canso.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux de participer au débat de ce soir. J'essayerai d'être bref.

Je crois comprendre que le premier ministre a fait plus tôt aujourd'hui un discours très cordial dans lequel il a promis que le gouvernement ferait de sérieux efforts pour commencer enfin à s'occuper des préoccupations fondamentales des peuples autochtones du Canada, préoccupations qui sous-tendent la crise actuelle. Malheureusement, j'ai manqué le discours, mais je suis impatient de le lire dans le *hansard* et j'espère sincèrement qu'il laisse entrevoir que le gouvernement a changé d'attitude et qu'il prendra des mesures concrètes.

Je m'y connais assez peu en ce qui a trait à l'expérience autochtone au Canada et j'ai observé la plupart des événements qui se sont passés cet été à partir de ma circonscription de Cape Breton—Highlands—Canso où il a fait un temps a été splendide, les défilés ont été colorés, les quadrilles pétulants et l'hospitalité incomparable comme certains députés qui s'y sont rendus ont pu le constater.

Ce qui a assombri le tableau, c'est le déluge quotidien de bulletins de nouvelles en provenance d'Oka, de Kahnawake, de Kanesatake et d'ailleurs au Canada et qui ont montré la détérioration des relations entre les autochtones et les autres Canadiens ainsi que l'escalade de la violence et le climat d'hostilité qui règne dans l'impasse entre les Warriors, les Mohawks et le gouvernement, la Sureté du Québec et plus tard, l'armée canadienne et l'impression que nous avons eue chez nous qu'Ottawa était paralysé, avait perdu tout contrôle et ne pouvait régler la situation. Nous avons assisté avec un désarroi croissant à la manisfestation de plus en plus fréquente du rascisme et de l'intolérance en divers endroits du pays et nous avons l'impression que notre pays et notre société perdent leurs moyens dans cette crise.

Ces gens que j'ai rencontrés en Nouvelle-Écosse ressentaient une frustration et un désespoir de plus en plus profonds face à la tournure que prennent les relations entre les Canadiens autochtones et les autres Canadiens à la suite des événements d'Oka.

Au cours de la crise, j'ai eu l'occasion de passer une soirée avec un membre des autorités mohawks traditionnelles de Kahnawake qui était venu rendre visite à un ami d'une des réserves de ma circonscription. J'ai eu une discussion des plus enrichissante avec cette personne très sage, dont je ne citerai pas le nom. C'était un pascifiste et il était contre les barricades et la violence des Warriors. Il condamnait cependant avec la même énergie la réponse du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, laquelle réponse consistait en fait à ne tenir aucun compte des autorités autochtones traditionnelles et modérées ni de leurs préoccupations et à concentrer toute leur attention sur les Warriors et leurs armes.

Il était lui-même ignoré, même s'il s'était souvent prononcé sur les droits des autochtones de sa réserve et contre cette violence. Il était désespéré par le message qu'on envoyait aux autochtones de tout le pays. On ignorait complètement les autochtones modérés et raisonnables qu'il connaissait et qui, à la façon dont le gouvernement traitait la crise, concluaient eux aussi que la seule façon d'attirer son attention était d'ériger des barricades et de prendre les armes. Le message que les autochtones de notre pays ont reçu au fur et à mesure de l'évolution des événements est très inquiétant. Mon interlocuteur était désespéré de ce qu'il entendait et voyait de ce que cela signifiait pour nos relations et l'aptitude de tous les Canadiens à en venir à un dialogue raisonnable.

Le premier ministre a brillé par son absence tout au long de la crise. Nous ne l'avons vu, que lorsqu'il a brièvement refait surface pour défendre les efforts déployés par son gouvernement pour aider les peuples autochtones du Canada. Il a prétendu que chaque. . . je ne me souviens pas exactement comment il a formulé cela. Pour l'essentiel, il a prétendu que chaque Indien du Canada reçoit quelque chose comme 13 000 dollars par année dans le cadre des programmes gouvernementaux. Évidemment, cette affirmation a conduit à une guerre de statistiques sur la question de savoir si cet argent parvient effectivement aux autochtones ou s'il sert plutôt à payer les fonctionnaires chargés d'assurer les programmes, et toutes sortes d'affirmations contradictoires ont été faites. En fait, 2 000 $ seulement arrivent un jour à destination, tandis que le reste se perd en dépenses administratives dans les ministères.

Ce que cet argument de plus inquiétant, c'est que le premier ministre du Canada tente de justifier la façon dont son gouvernement traite les Autochtones en invoquant les sommes d'argent qui leur sont consacrées. Quelles que soient ces sommes, l'argument fait abstraction d'un point fondamental et trahit jusqu'à un certain point notre incompréhension de la relation que nous avons avec les autochtones de notre pays. Je pense que cette situation est une réflexion tragique de l'espèce de paternalisme qui sous-tend les relations que nous entretenons avec les autochtones aujourd'hui. À mon avis, c'est ce genre de paternalisme qui entraîne une perte totale de dignité et d'estime de soi et qui se traduit par cette vie lamentable que connaissent nos communautés autochtones et qui se manifeste, comme nous le savons tous, par des logements insalubres, un déclin social, des taux de suicide beaucoup plus élevés que dans le reste du Canada, la violence familiale et toute cette série de conditions sociales qui caractérisent nos communautés autochtones.

Ce sont les conditions de vie qui existent à l'heure actuelle dans les réserves de ma circonscription, les réserves de Whycocomagh, Wagmatcook et Afton. Ces conditions sont trop souvent déprimantes et complètement inacceptables selon les normes d'aujourd'hui, particulièrement dans un pays comme le Canada. Dans ces réserves, le taux de chômage officiel se situe entre 75 p. 100 et 85 p. 100. Beaucoup vivent dans des logements insalubres, sans système de plomberie et où les systèmes d'égoûts et d'eau courante sont inadéquats. L'abus d'alcool et de drogue y est trop souvent répandu et la plupart des autochtones passent leur vie soit sur le bien-être, soit à se battre contre l'inertie bureaucratique pour se procurer l'essentiel, c'est-à-dire un emploi, un

logement, de quoi manger ou une éducation. Voilà la situation dans laquelle ils se trouvent trop souvent. À mon avis, tout cela est attribuable fondamentalement à l'attitude paternaliste qui caractérise nos relations avec les autochtones, comme en témoignent les déclarations faites par le premier ministre cet été.

• (0030)

Personne n'admet le recours aux armes ou l'utilisation de la violence à des fins politiques, que ce soit par des guerriers mohawks ou d'autres groupes. Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur la présence de l'armée à Oka, ni sur la meilleure façon de mettre fin à cette confrontation. Ces questions ont été débattues, ce soir, par d'autres personnes plus qualifiées que moi. J'ai toutefois une observation à faire à propos de cette situation; c'est qu'il me semble ironique que le gouvernement insiste pour que les Mohawks et les autres autochtones respectent la loi et l'ordre, ne dressent pas de barricades et que c'est à cette seule condition qu'il acceptera de discuter des questions fondamentales concernant leurs droits, des questions qui se rattachent fondamentalement à toute une série de traité que nous avons violés et à la suite desquels, trop souvent les autochtones se sont retrouvés cantonnés dans des réserves, après avoir perdu leurs moyens de subsistance et avoir été contraints d'accepter des situations intolérables.

Comme je l'ai dit déjà, je commence tout juste à me familiariser avec l'expérience autochtone au Canada mais je crois qu'ils ont beaucoup à nous apprendre. Je crois que notre souci pour l'environnement nous a déjà permis de découvrir la façon dont les liens que les autochtones entretiennent avec l'environnement, la terre et les autres créatures a enrichi, à bien des égards notre compréhension de notre environnement, car ceux d'entre nous qui avons été élevés dans la traditiion judéo-chrétienne ou d'autres traditions n'avions pas, dans un certains sens, compris les liens que les autochtones au Canada et ailleurs dans le monde entretiennent avec la terre et avec les autres créatures qui partagent cette terre avec nous. Je pense que nous avons commencé à tirer un certain enseignement de l'expérience autochtone dans ce domaine.

Un autre domaine avec lequel je commence à me familiariser est la loi et la façon dont nous nous organisons en société. J'étais justement en train de lire à propos de la façon dont les Micmacs ont interprété leurs traités et conçu leurs relations avec les Britanniques arrivés ici il y a deux ou trois siècles.

J'aimerais vous lire certains passages d'un livre intitulé The Micmac Treaty Hanbook. Les Micmacs sont les autochtones qui vivent en Nouvelle-Écosse. Il est fort intéressant de lire ce qu'ils ont à dire à propos des traités et des relations qu'ils ont établis avec les Européens.

Les deux premiers pararaphes sont éloquents: bien avant l'arrivée des Européens, des accords formels représentant ni plus ni moins que des traités avaient été négociés entre peuples souverains d'Amérique du Nord. Le sens et les conséquences de ces arrangements ne se bornaient pas à quelques mots couchés sur papier comme c'est actuellement le cas avec les contracts commerciaux. Ces traités représentaient plutôt la façon dont les relations étaient maintenues et évoluaient entre diverses nations autochtones. Tout comme les membres d'une famille, les représentants des peuples qui avaient passé un traité se rencontraient de temps à autre pour échanger des cadeaux, pour se pardonner l'un l'autre et pour renouveler leur amitié. Nous, les Micmacs, concevions nos relations avec les Européens de la même façon.

Les accords intervenus au XVIIIe siècle entre le peuple micmacs et les Britanniques étaient et demeurent pour nous une forme de fraternité. S'il y avait tort ou menace de conflit, nous nous rencontrions pour nous rassurer mutuellement et pour renouveler nos engagements. C'est pourquoi, au fil de plusieurs décennies une demi-douzaine ou plus de traités apparemment distincts ont été conclues entre les Micmacs et la Couronne britannique. Les documents qui ont survécu sont souvent des résumés incomplets de réunions qui, typiquement, duraient des jours et des jours et se répétaient dès que le besoin s'en faisait sentir. Comme tels, les documents sont fragmentaires. Pris comme un tout, ils composent un accord. En d'autres mots, les documents de traités qui figurent vers la fin du livre devraient être vus non pas comme des traités distincts mais comme les étapes et les renouvellements d'un accord plus général ou d'un pacte passé durant le XVIIIe siècle entre les Micmacs et les Britanniques.»

Un des ces traités est celui de 1752, qui énonce essentiellement les relations entre les Micmacs et les Britanniques de Nouvelle-Écosse. Des gouvernements successifs ont essayé de contourner les obligations établies dans ce traité, d'en nier l'importance et la validité jusqu'à ce que la Cour suprême, dans une décision rendue en 1985, confirme que ce traité particulier jette les bases des relations entre les Micmacs et les Néo-Écossais. Lors d'une réunion avec les chefs des réserves se trouvant dans ma circonscription, samedi dernier, j'ai abordé la question de l'accord qu'ils venaient de signer avec le gouvernement de Nouvelle-Écosse au sujet des droits de chasse. Il y a un lien avec le passage que je viens de lire.

J'ai trouvé fort intéressant de voir que cet accord, qui précise essentiellement le nombre d'orignaux que les Micmacs peuvent chasser, ainsi que le lieu et le moment de cette chasse et toute une gamme de particularités concernant la chasse et la pêche sur les réserves et ailleurs au Cap-Breton, consistait à préciser ce à quoi les Micmacs consentiraient comme obligations en la matière. J'ai trouvé cet accord particulier intéressant car il illustre ce qui est possible si les gouvernements étaient disposés à s'asseoir à la table et à négocier des accords avec les autochtones en tant que partenaires égaux, qu'adultes capables d'assumer leurs propres responsabilités et de gérer leurs affaires, plutôt que de les traiter comme des citoyens de second ordre. Je crois que fondamentalement, du moins de ce que j'en ai appris jusqu'ici, cette attitude devra être à la base de toute nouvelle relation établie avec des peuples autochtones du pays.

D'après ce que j'ai pu lire dans ces deux documents et suite à cette brève expérience, la conclusion d'ententes avec les autochtones nous donne beaucoup moins à craindre que ce ne n'aurait été le cas dans le passé.

• (0040)

Quelle que soit la nature de nos rapports après la crise, qui je l'espère sera réglée dans les plus brefs délais, je pense que les non-autochtones au Canada devront d'abord accepter l'idée qu'ils ont peut-être longtemps erré et qu'il nous faut accepter une certaine différence, voir les choses différemment, et voir la réalité telle qu'elle est, non pas seulement selon notre propre perspective mais aussi du point de vue des autochtones. Je pense que nous devrons définir nos nouveaux rapports sur cette base, que ce soit par l'intermédiaire d'une commission royale ou autrement. En un sens, c'est la leçon que j'ai retirée de la crise et c'est la contribution que j'aimerais faire ici ce soir.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Cap-Breton-Highlands-Canso. Je pense qu'il a été beaucoup plus sensé, qu'il a démontré un plus grand sens pratique et qu'il a tenu des propos beaucoup plus éclairés et je ne serais pas ici ce soir si je n'avais pas entendu parler plus tôt la ministre car l'intervenant précédent, à la différence de la ministre, a tenu des propos sensés. La seule raison pour laquelle je suis ici est que la ministre a pris la parole. Elle a démontré beaucoup de naïveté. Elle nous a fait un traité sur la loi et l'ordre et a simplifié une question très complexe. Il est impensable qu'un ministre du gouvernement parle de la sorte. Je n'en croyais pas mes oreilles.

Je ne suis pas juriste et j'ai peut-être lieu de m'en réjouir. La ministre a démontré dans son discours une naïveté telle que je n'en croyais pas mes oreilles et je suis heureux qu'elle ait fait son discours à une heure aussi tardive car ainsi les Canadiens n'en auront probablement pas eu connaissance. John Wayne, GI Joe et le premier ministre de ce pays sont autant de noms populaires dans les sondages, mais cela n'a rien à voir avec la réalité. Ce genre de personnes font flèche de tout bois pour mousser leur popularité auprès du public canadien, mais ça ne passe pas.

Si ces gens tiennent des propos aussi peu sensés, c'est sans doute parce qu'ils ne comprennent pas la situation. Ils n'ont pas parlé du problème avec ceux de l'autre côté. Ils disent être allés dans telle ou telle réserve, mais je ne pense pas qu'ils aient communiqué avec l'autre partie car leurs propos démentent leurs actions. Leur discours n'est pas sensé.

L'incident d'Oka risque de se répéter de nombreuses fois encore si nous n'avons pas de propositions globales à faire. Le gouvernement a vu venir la situation, mais il l'a laissée s'envenimer. En fait, la situation s'envenime depuis des siècles. Dans le cas présent, les choses ont continué de pourrir au point de provoquer la crise que nous avons connue cet été. Après sept semaines, le

premier ministre se décide enfin à revenir sur terre et il se présente comme le chevalier blanc, celui qui. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que l'honorable député a une question à poser.

M. Butland: Monsieur le Président, ce sont à la fois des questions et des commentaires. J'ai déjà dit à l'intervenant précédent qu'il avait fait un travail magnifique.

En ce qui concerne la motion, nous reconnaissons tous que l'armée a la situation en main et qu'elle a fait preuve d'une conduite exemplaire, mais le noeud de la question—et je terminerai là-dessus, monsieur le Président—est de savoir qui a les choses en main? Est-ce que ce doit être l'armée? Le premier ministre du Québec? Le ministre? Le premier ministre devrait avoir la situation en main, mais où était-il au moment voulu? Nul ne le sait.

C'est une question de leadership, monsieur le Président, et la population le sait. Le chef du pays aurait dû être présent les deux ou trois premiers jours pour prendre les mesures qui s'imposaient. On peut prendre des mesures ou des décisions inadéquates, mais au moins on agit. C'est l'inaction qui ressort de tout cela, monsieur le Président. Parler d'un fouillis est un euphémisme. C'est beaucoup plus que cela.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député veut-il réfuter cette affirmation?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je ne peux réfuter l'affirmation, monsieur le Président, mais j'aimerais remercier le député de ses bons mots au sujet de mes observations. Je m'en servirai peut-être dans mon prochain Bulletin parlementaire.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis moi aussi heureux de pouvoir participer au débat historique de ce soir.

Dans une certaine mesure, j'ai ressenti de façon indirecte les répercussions des conflits d'Oka et de Kahnawake au cours de l'été, car la circonscription que je représente comprend trois réserves indiennes, soit celles de St. Mary's, Kingsclear et Dromocto. Des membres de la nation malécite, qui est installée aux abords du fleuve Saint-Jean depuis des siècles, vivent dans ces réserves. Des Micmacs vivent aussi depuis des siècles de l'autre côté du Nouveau-Brunswick, à proximité du bassin de la Miramichi, sur la côte est de la province.

Je me sens une grande responsabilité à l'égard des habitants de ces réserves. Je les représente tous à Ottawa, même ceux d'entre eux qui ne me considèrent pas comme leur représentant officiel. Comme vous le savez sans doute, de nombreux autochtones du Canada ne se considèrent pas comme des Canadiens au sens de la loi et proclament leur souveraineté. Je dois dire que j'ai fait beaucoup d'efforts pour communiquer avec les habitants de ces réserves et qu'en général j'ai entretenu avec eux d'excellents rapports. J'aimerais parler un peu des événements de l'été car nous avons, à mon avis, une leçon à en tirer.

J'aimerais aussi souligner que bon nombre des soldats présents aux barricades d'Oka et à Kahnawake viennent de la base de Gagetown, qui est située dans ma circonscription. Je suis d'accord avec la partie de la motion qui loue la discipline et la conduite des Forces armées. J'estime que les soldats se sont comportés de façon exemplaire en abordant la situation avec calme et sang-froid.

J'aurais préféré que la motion prévoit la tenue d'une commision d'enquête nationale générale sur les affaires autochtones, mais, je suis très heureux que le premier ministre se soit aujourd'hui engagé à inscrire à l'ordre du jour des discussions quatre principaux éléments, soit les revendications territoriales, les conditions économiques et sociales sur les réserves, les rapports entre les autochtones et le gouvernement ainsi que les rapports des autochtones dans la société canadienne contemporaine.

J'appuie aussi les deux autres volets de la motion. Les lois du Canada doivent en effet s'appliquer sur tout le territoire canadien, y compris Kahnawake et Oka. Il faut aussi demander aux Indiens d'Oka de déposer leurs armes et de créer ainsi un climat propice qui nous permettra de progresser réellement, de relever le défi que constitue le règlement de leurs revendications, de résoudre leurs problèmes et, espérons-le, d'ouvrir de nouveaux horizons dans l'édification de notre société canadienne.

• (0050)

J'ai fait une déclaration publique dans ma propre circonscription. Beaucoup de mes collègues de la Chambre se sont réjouis de voir à la télévision qu'on m'avait tendu la plume pour que je parle du fond du coeur. Ce que j'ai fait d'ailleurs. J'ai été honoré qu'on me tende la plume et j'ai profité de l'occasion pour dire qu'il fallait prier pour ceux qui se trouvaient des deux côtés de la barricade et qu'on pouvait éviter la violence seulement si les autochtones déposaient leurs armes et si ensuite l'armée se retirait.

J'ai déclaré qu'au Canada la démocratie ne se pratiquait pas à la pointe du fusil et je suis toujours de cet avis. J'ai ajouté que le mandat des autochtones, si spectaculairement bien défini par Elijah Harper, risquait d'être discrédité par les événements d'Oka et de Kahnawake.

Au grand plaisir de beaucoup de mes collègues, la plume m'a été enlevée par un des anciens. Mais l'incident a eu une suite. En effet, environ une semaine plus tard, on m'a invité à participer à une soirée de prières organisée par les Indiens dans un grand wigwam installé dans ma circonscription.

Ce soir-là, autour du feu, on m'a retendu la plume. J'ai répété les propos que j'avais tenus la semaine précédente et cette fois, on les a acceptés avec la dignité, la tolérance et la patience qui sont de rigueur chez les Indiens lors d'une occasion pareille.

Je l'ai pris comme une excuse. En fait, je les ai bien fait rire, quand, au moment opportun, je leur ai dit que j'avais retrouvé ma dignité parce que—cela dit en toute bonne foi et avec humour—sans plume, j'avais l'air bien déplumé.

Je dois dire que c'est dans cet état d'esprit que j'ai rencontré les représentants des réserves. En fait, la semaine dernière, j'ai discuté avec l'exécutif de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick à qui j'ai dit qu'à bien des égards, je désapprouvais la position des Indiens, et que je ne pouvais même pas donner mon accord de principe à la majorité de leurs revendications. En effet, selon moi, nous ne pourrons jamais concilier par exemple l'idée d'un pays et d'une société canadienne si les sociétés indiennes veulent se séparer et former un peuple souverain.

Mais, j'ai dit à mes interlocuteurs que, malgré tous ces désaccords, je tenais tout de même à les représenter. Je tenais à ne pas rompre la communication, à poursuivre le dialogue. Je dois dire qu'après un long et dur été à Oka et à Kahnawake, qui a eu de légers rebondissements dans la région de Fredericton, j'étais heureux que la communication reste engagée, que le dialogue se poursuive. J'estime que c'est ainsi, que, dans toutes les circonscriptions du pays, nous pourrons réussir à réparer, en grande partie, les injustices passées et à régler un bon nombre des revendications bien légitimes des Indiens qui méritent assurément d'être résolues.

Au cours de cet été chaud, j'ai aussi essayé de comprendre davantage le point de vue des autochtones. Pour cela, j'ai demandé à un éminent professeur en études autochtones à l'Université St. Thomas, lui-même Malécite, de m'expliquer le contexte de leurs revendications. Après quelques heures de discussion avec lui, je saisissais mieux les aspirations des autochtones et la complexité des revendications territoriales, globales et particulières. J'ai acquis une meilleure idée des profondes racines spirituelles qui caractérisent le mode de vie autochtone pour beaucoup de leurs gens, je dirais même pour la vaste majorité de leur peuple. J'étais particulièrement impressionné par leurs convictions au sujet de la terre, au sujet du concept de la terre nourricière et de ce que ces concepts ne se situent pas réellement au niveau de leur propriété, mais plutôt au niveau de leur foi.

J'exhorterais tous les députés de cette Chambre qui n'ont pas eu l'occasion de le faire d'examiner ce genre de questions avec le peuple autochtone. Nous avons dans cette Chambre le privilège de compter parmi nous trois distingués autochtones qui seraient, j'en suis sûr, tout à fait disposés à éclairer ceux d'entre nous qui ignorent la réalité des affaires indiennes autochtones. Je crois que beaucoup de progrès peuvent être réalisés par ce genre de dialogue, même sur une base quasi-sectaire.

J'aimerais dire que je suis disposé et impatient, et j'aimerais que tous mes commettants qui se trouvent sur les réserves dans ma circonscription en soient informés, que je m'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour faire avancer les questions autochtones tout à fait légitimes auxquelles ils aspirent et qu'ils ont à coeur, mais certainement pas par la pratique ou la menace de la violence. Heureusement, le peuple autochtone du Nouveau-Brunswick respecte le règne du droit et je suis convaincu que nous oeuvrerons fort bien tous ensemble.

Plus tôt cette année, j'avais eu le privilège de faire partie du Comité spécial sur l'accord du lac Meech, en compagnie des députés autochtones de Western Arctic et de Nunatsiaq. Nous avons entendu les doléances provenant de toutes les régions du Canada au sujet des préoccupations et des aspirations autochtones. Cet effort a évidemment abouti à la manifestation des principes démocratiques par Elijah Harper alors qu'il a exercé son jugement, avec courage et dignité, en mettant officielle-

ment fin au processus du lac Meech. Bien que je désapprouve vivement sa façon de penser sur cette question, et je continuerai à le faire, je respecte beaucoup sa façon démocratique et légitime de représenter ses commettants de façon responsable. Je crois que tous les autochtones et tous les Canadiens peuvent, en toute justice, partager le principe de son comportement, même ceux d'entre nous qui ont trouvé sa décision très difficile à accepter. Cette décision, il faudra bien l'accepter et nous chercherons à atteindre de nouveaux horizons que nous trouverons sûrement, pour unifier et bâtir ce pays.

Cependant, à Oka, la situation était différente. Ce fut une situation de violence, une tragédie. Et c'était disgracieux. Ce fut une situation qui ne devrait jamais plus être tolérée. Elle ne devrait jamais plus se répéter dans ce pays.

J'ignore combien de temps il me reste, mais j'aimerais rapidement féliciter le gouvernement, comme mon honorable ami de Macleod nous l'a décrit, pour l'énorme progrès que l'on est en train de réaliser sur le plan du dialogue communautaire dans le sens de l'autonomie gouvernementale. Une fois de plus, je place mes meilleurs efforts à la disposition de mes commettants pour assurer, au mieux de mes possibilités, que ce processus et ce concept aillent de l'avant et aboutissent à un résultat.

Pour terminer, je suppose que j'aimerais tout simplement faire écho à l'appel de mon collègue de Macleod pour envisager l'avenir, tous les Canadiens ensemble, avec l'engagement d'oeuvrer constructivement et de bonne foi pour créer une société dans laquelle chacun trouvera sa place au pays, dans la dignité, la prospérité et la paix.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Winnipeg Transcona et, je crois, l'honorable député de Chambly se partageront les prochaines 20 minutes. Ils auront dix minutes chacun pour faire leurs discours, qui sera suivi d'une période de questions et de commentaires de 5 minutes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le président, l'honorable député de Chambly vient tout juste de m'informer que quelque chose s'est produit à Oka et que les événements ont pu changer soit dans le sens d'un règlement, soit dans le sens d'un élément qui a pu conduire à un changement dans la situation, mais en attendant de recevoir des éclaircissements, je ne crois pas qu'il y aurait intérêt à commenter la situation.

J'aimerais essayer de placer certains des événements survenus cet été dans une certaine perspective historique. J'ai entendu beaucoup de beaux discours ce soir des deux côtés de la Chambre. Toutefois, j'aimerais dire que la motion du gouvernement, en elle-même, contribue et fait partie du problème qui, je crois, a conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons. En disant cela, je veux dire que la violence est souvent une réaction à l'échec du processus politique. Ce que je veux dire, c'est que de l'échec du processus politique naît souvent la violence. La motion présentée par le gouvernement illustre bien cet échec. Au lieu de saisir la Chambre d'une motion à laquelle chacun aurait pu se rallier et qui nous aurait permis d'agir de façon constructive, le gouvernement se comporte aujourd'hui, relativement à la crise d'Oka, comme il s'est comporté hier au sujet de la crise du golfe Persique: il présente une motion dans laquelle il tente de rouler l'opposition et de la mettre en mauvaise posture. À mon avis, c'est ce genre de manège politique qui fait empirer la situation plutôt que de donner lieu à un débat constructif.

• (0100)

J'aimerais revenir en 1977, alors que j'étais tout frais émoulu du séminaire. C'est en effet cette année-là que le rapport de la Commission Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie a été rendu public. Il s'agissait selon moi du point culminant d'un processus qui avait commencé quelques années plus tôt, à savoir au début des années 1970. Ce rapport présentait sous un jour nouveau la situation des autochtones du Canada et la question des revendications territoriales. Il a non seulement fait naître de grands espoirs au chapitre d'un moratoire sur la construction du pipeline de la vallée du Mackenzie mais il nous laissait aussi entrevoir une nouvelle ère où les droits des autochtones seraient reconnus. Beaucoup des leaders qui dirigent actuellement les autochtones du Canada se sont fait connaître à cette époque. Bon nombre d'entre eux étaient alors dans la vingtaine et approchent maintenant de la quarantaine, comme moi.

Pendant une quinzaine d'années, soit jusqu'à tout récemment, ils ont cru que le processus politique, si l'on y consacrait beaucoup d'efforts, pouvait donner de bons résultats, mais force leur a été de constater que tel n'a pas été le cas. Ce qui se produit actuellement, la grande solidarité que les Canadiens, qui me semblent mieux comprendre la situation que le gouvernement, montrent envers les Mohawks d'Oka sont en partie attribuables à cette constatation. Bien que la population en général s'oppose à la prise des armes, elle comprend la frustration que les autochtones ressentent, à bon droit, devant l'échec du processus politique qui, en quinze ans, n'a pas su répondre à leurs attentes. Les gens comprennent cette frustration, ce qui a permis à de nombreux Canadiens—et j'en ai vus beaucoup cet été en raison des élections manitobaines—de replacer dans son contexte leur opposition face à la prise des armes.

Je crois que bon nombre de Canadiens se rendent compte à quel point la situation peut paraître futile aux autochtones lorsque des élus du peuple parlent de règle

de droit en sachant pertinemment que la situation dans laquelle se trouvent tant d'autochtones est attribuable au non-respect de cette même règle. Les traités conclus entre les peuples autochtones et la couronne britannique ou, plus tard, le gouvernement du Canada ont en effet été violés à maintes reprises. Les discours de la ministre de la Justice ou d'autres députés que nous avons entendus ce soir parler de la règle de droit tout en sachant que celle-ci a déjà été violée et que les ententes et traités l'ont été à maintes et maintes reprises doivent sembler tellement vains aux autochtones. C'est dans ce contexte que nous devons étudier ce qui s'est produit à Oka au lieu de nous arrêter uniquement aux détails techniques des mesures législatives. Il va sans dire que nous devons respecter la loi, mais pas seulement lorsque cela fait notre affaire!

L'autre point que j'aimerais aborder dans le peu de temps qui nous est alloué concerne le sentiment de solidarité qu'un grand nombre de Canadiens éprouvent envers les Mohawks d'Oka. Cette solidarité est attribuable au fait que ce conflit, et il ne s'agit pas là d'une coïncidence, met en jeu un terrain de golf, ou plutôt un certain nombre d'arbres. D'ici dix ans, d'ici quelques années même, nous serons témoins de gestes de plus en plus nombreux, peut-être pas violents, peut-être pas des prises d'armes, mais de gestes démontrant une certaine désobéissance civile parce que les gens voudront démontrer qu'ils en ont assez. S'ils n'ont pas l'impression que le processus politique est en mesure de sauver l'environnement, les manifestations de ce genre vont se multiplier à l'égard non seulement des droits des autochtones, mais de l'environnement. Bien entendu, les deux sont liés, car ce sont très souvent les autochtones qui doivent défendre les derniers vestiges du milieu naturel, mais les non-autochtones vont leur emboîter le pas. Il y a donc solidarité entre les non-autochtones qui sont écologistes et les autochtones qui sont écologistes comme ils respirent. Ces manifestations se multiplieront si le gouvernement ne s'attaque pas aux problèmes de fond, non seulement en matière de droits des autochtones, mais d'environnement.

Si des personnes comme David Suzuki ont raison, nous n'avons plus que dix ans pour sauver la planète. De plus en plus de gens vont se dire: «Si nous n'avons plus que 10 ou 15 ou 20 ans pour sauver la planète, peut-être le moment est-il venu de passer à l'acte.» Et ils prendront des mesures pour mettre fin à l'exploitation des forêts ou que sais-je encore? Voilà ce que je voulais vous faire comprendre.

Il y a une autre dimension à la solidarité que ressentent beaucoup de Canadiens avec les autochtones. En effet, ils se rendent compte que, à plusieurs égards, et non pas nécessairement à Oka, mais ailleurs, la raison pour laquelle les Canadiens dénient aux autochtones leurs droits et refusent de les laisser administrer comme ils l'entendent leurs propres ressources et leurs propres territoires, c'est que cela ne fait pas l'affaire des entreprises. Les entreprises ne veulent pas que les autochtones ou quiconque aient le contrôle du pétrole, du gaz, des minéraux, de la terre, de l'eau. Elles veulent bénéficier d'un accès sans entraves à ces ressources pour pouvoir les exploiter à leur profit, pour pouvoir faire ce qu'elles veulent de la planète.

Dans ce sens, il y a solidarité entre les travailleurs de ma circonscription, qui sont victimes de l'influence des entreprises, et les autochtones à qui les gouvernements successifs ont dénié leurs droits parce qu'ils subissent eux aussi cette influence.

Il y a des gens dans ma circonscription qui ont eu du mal à se rendre au travail, comme ceux qui ont dû faire des détours à cause de la fermeture du pont Mercier. Il y en a, peu nombreux, mais tout de même, qui ont perdu leur emploi, qui ont perdu de l'argent parce qu'une barricade à Oka a entraîné l'interruption des services ferroviaires. Il y en a qui n'ont pas pu se rendre à leur chalet parce qu'ils ne pouvaient s'y rendre que par le train.

J'ai reçu très peu de plaintes de ces gens. Ils ont manifesté très peu d'animosité. Ils m'ont téléphoné pour dire que c'était embêtant, mais ils se rendaient compte, je crois, que ce qui est en jeu dans la façon dont le gouvernement traite les autochtones est lié à leur propre avenir et à l'attitude du gouvernement à leur endroit.

Je demande aux non-autochtones qui réfléchissent à tout cela de voir dans cette lutte des autochtones une lutte pour prendre en main leurs destinées. C'est la lutte que nous livrons tous pour prendre en main nos destinées dans un milieu dominé de plus en plus par les intérêts des entreprises non seulement du Canada, mais, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, de l'Amérique du Nord tout entière.

Je me rappelle ce qu'un chef autochtone du Manitoba a déclaré devant le Comité permanent des affaires étrangères lors des audiences qu'il a tenues à Winnipeg sur l'accord. Il a dit: «Le libre-échange va faire des autochto-

nes de nous tous». Si les Canadiens ne parviennent pas à reprendre leurs destinées en main, je crois, sans vouloir verser dans l'exagération, qu'il viendra peut-être un temps où nous voudrons tous soustraire notre pays à la mainmise d'autres pouvoirs et principautés, de ceux qui ont intérêt à ce que personne d'entre nous, autochtone ou pas, ne reprenne en main ses destinées.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprise du débat. Le député de Chambly. Vous vous partagez dix minutes.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis, comme vous l'avez dit, le député de Chambly, et je suis probablement une des seules personnes ce soir qui va prendre la parole et qui habite vraiment sur la Rive-Sud, qui a vécu cette expérience de plusieurs mois, une expérience très blessante. Et quand je parle d'expérience blessante, je parle d'une expérience blessante pour les autochtones, les gens d'Oka, et aussi pour les gens de Châteauguay, et aussi pour les Québécois en tant que collectivité parce que chez nous, au Québec, on a toujours traité les autochtones avec un certain respect, et c'est vrai, comme mon collègue de Laurier—Sainte-Marie l'a dit plus tôt, que, en 1985, le Parti québécois a reconnu l'autonomie, si j'ose le dire aujourd'hui, l'existence d'une société distincte des autochtones. Moi, je suis fier de cela, mais je ne suis pas fier de ce qui est arrivé cet été. Je ne suis pas fier du tout. Je ne suis pas fier du fait que notre premier ministre, suite à l'échec du lac Meech, a tenu pour responsables les autochtones collectivement à travers le Canada.

• (0110)

J'ai vu cela, c'était très clair et je vais vous donner l'exemple que le gouvernement fédéral a offert une proposition juste avant l'échec du lac Meech qui était vraiment une série de propositions que je trouve progressives. C'était une bonne chose. Une fois que l'Accord du lac Meech a échoué, le gouvernement fédéral a dit: Tant pis, vous avez voté contre le lac Meech, donc, c'est dommage, nous retirons notre offre et vous, les autochtones, attendez, un jour on va s'occuper de vos doléances. Je ne veux pas juste blâmer le gouvernement fédéral là-dessus. Même le gouvernement provincial, M. Bourassa, en rencontrant M. Sioui, quelques jours après l'échec du lac Meech, le premier ministre du Québec, a dit dans une conversation avec M. Sioui: J'espère que le peuple québécois va vous comprendre, M. Sioui. Comme si c'était M. Sioui qui était responsable pour Elijah Harper, qui était responsable de l'échec de l'Accord du lac Meech.

Comme journaliste qui connaît l'impact de l'image de la télévision, quand cela s'est passé à la télévision, l'impact pour moi, c'était important parce que j'ai vu un certain esprit.

[*Traduction*]

J'ai cru percevoir une certaine attitude, une attitude déplaisante, une attitude contraire à la mentalité canadienne, une attitude inutile, une attitude provocante, et devant une telle attitude de la part du Québec et une non moins grande mesquinerie de la part du gouvernement fédéral, je me demande comment j'aurais réagi, si j'avais été un Indien, en voyant la Sureté du Québec envahir ce que je considère comme mes terres, armée jusqu'aux dents, lancer des bombes lacrimogènes et essayer de démanteler les barricades pacifiques que nous avions érigées depuis un certain temps. Je vous avouerai franchement que j'ai honte de me rappeler qu'au cours d'un sondage mené avant cette crise, 80 p. 100 des Québécois interrogés s'étaient déclarés en faveur des revendications territoriales des peuples autochtones. Quatre-vingt pour cent. Bon Dieu, c'est presque autant de gens qui, à l'heure où l'on se parle, sont contre la TPS, mais ils étaient en faveur des revendications territoriales, et ils le sont toujours, je crois. Mais le plus dur pour moi dans tout cela, c'est de constater, en observant la manière dont on veut régler cette controverse, que nous avons un gouvernement qui se targue de vouloir faire respecter la loi et l'ordre.

Je suis un ancien militaire. J'ai passé trois ans de ma vie dans l'armée. Je crois en la loi et l'ordre, mais je crois aussi en la justice. Dans le cas qui nous occupe, où les notions de justice et d'équité ne semblent pas exister, une minorité opte pour la provocation, la mesquinerie, pour le seul moyen de défense qu'elle a, les warriors. J'admets avec vous que la solution utilisée par les warriors est pernicieuse, et je m'attarde brièvement là-dessus.

Dans une démocratie, où l'on a le droit de renverser le gouvernement au moyen de son vote ou en exprimant sa dissidence légalement, la lutte armée n'a pas sa place. Je sais de quoi je parle. Étant Américain de naissance, j'ai travaillé avec Martin Luther King. À ce que je sache, Martin Luther King n'a jamais brandi de AK-47. À ce que je sache, il n'a jamais porté de masque. Je comprends comment cette minorité a pu en arriver là, à cause du sentiment de faiblesse et d'impuissance qu'elle éprouvait. Je ne crois pas qu'il soit juste de nous servir de ces faits pour envahir la réserve, tirer à qui mieux mieux sans

faire de prisonniers et pour venir à bout de toute cette situation. Je ne crois pas qu'il faille agir ainsi.

Ce qu'il nous faut faire dès maintenant—ce que le gouvernement n'a pas fait—c'est dire la vérité aux électeurs, à la population canadienne, avouer qu'on a eu tort, qu'on aurait dû présenter une série de propositions aux premières nations, que l'Accord du lac Meech ait été adopté ou non. Ces événements n'avaient rien à voir avec l'Accord du lac Meech à l'origine. On s'en est servi comme monnaie d'échange et nous le savons. Mais c'est ainsi que le gouvernement fonctionne. Notre premier ministre, M. Mulroney, qui aime bien lancer les dés, a décidé de lancer un dé, mais celui-ci était fixe. Ce n'était pas franc. Ce n'était pas honnête. Je crois que ce qui nous incombe, après cette controverse, après ce conflit qui a causé des problèmes à tant de gens, qui a causé des blessures, une perte de vie, c'est de tirer leçon de cette tragédie–je dis bien de la tragédie d'Oka–de nous dire que dans ce défi, la reconnaissance des droits fondamentaux des autochtones doit occuper la première place dans nos priorités.

Si nous parlons de souveraineté pour le Québec, ou de souveraineté-association, le même principe doit aussi être appliqué à nos premières nations. Si nous ratons cette leçon comme nous en avons tant raté par le passé comme parlementaires, si nous ratons cette leçon, eh bien, ce soir à 1 h 20 du matin, nous pourrons nous dire que nous avons raté notre journée, notre session, car nous n'aurons pas su déchiffrer le message que la tragédie d'Oka véhiculait. Il est temps plus que jamais de nous employer une fois pour toutes à régler les problèmes des peuples autochtones du Canada.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, mes collègues de Châteauguay et d'Argenteuil, qui ont passé des moments difficiles cet été et avec qui j'ai été en contact.

J'écoutais mon collègue de Chambly qui, lui aussi, a eu un été probablement aussi occupé. Je ne sais pas si les gens lui ont téléphoné et lui ont fait part de leur mécontentement, mais je suis certain que les gens qui lui téléphonaient ne lui disaient pas tous la même chose qu'il vient de dire.

Monsieur le Président, ce soir, nous avons eu des discours émotionnels. Nous avons tous vécu un été chaud, c'est le cas de le dire. Je connais Oka personnellement car j'y ai beaucoup d'amis; beaucoup de mes électeurs y ont des résidences d'été et beaucoup de plaisanciers vont habituellement à la marina d'Oka, laquelle, cette année, malheureusement, n'a pu fonctionner. Et j'ai dû me rendre sur les lieux pour voir certaines choses de mes propres yeux pour qu'on puisse en parler.

• (0120)

Ce soir, il y a des gens qui nous ont fait des discours selon lesquels ils ont visité des réserves, ils ont fait ci et ça, mais je crois que ce soir, on devrait parler aussi du fait que des cas comme Oka, ou Châteauguay ou Chambly, on ne voit pas cela tous les jours. Cela a été très difficile pour les gens.

Laval, cette année, monsieur le Président, fêtait son 25e anniversaire, 25 ans d'amour et d'amitié. Oka est en train de se détruire et on a détruit, par cette crise, le plus beau village du Québec où j'ai passé mes étés, lorsque j'étais étudiant. Ce furent de très beaux étés. C'est le cas de le dire, c'est une crise «amère indienne».

Si toute vérité n'est pas bonne à dire, monsieur le Président, il faut un jour faire face à la vérité. Et ce que j'ai vu pendant mes vacances avec ma famille alors que j'ai pris quelques jours de congé, plus particulièrement aux États-Unis, ce que j'ai vu, donc, m'a blessé. Lorsque je voyais des autos, à la télévision ou dans le quotidien *USA Today*, un journal qui vend 2,5 millions de copies par jour, la première photo où il y avait une auto de la Sûreté du Québec avec un warrior et en plus, avec une mitraillette dans les mains, on disait: «Au Québec, ça va mal. Les warriors tiennent toute une population en otage. Un policier a été blessé». Ces propos venaient de gens renseignés. Il y en a d'autres qui étaient moins renseignés: dans le journal *Le Monde*, en France, on disait que c'était un Indien qui avait été tué.

M. Jesse Jackson, qui a oublié les belles paroles de Martin Luther King—mon collègue l'a mentionné, on dirait qu'il a lu mon discours, mes notes—Martin Luther King n'a jamais pris de mitraillette. Lui, il les a défendus, les droits. Jesse Jackson arrive ici, un nouveau journaliste—recyclé dans le journalisme de *talk show* américain—et il dit: «Two people have been killed here. Where are they?» Mais il n'a pas de recherchiste, ce gars-là? C'est cela qui a affecté notre moral, ces observateurs internationaux.

Il y a eu aussi Monseigneur Tutu qui voulait venir parler au premier ministre pendant qu'il y avait 450 personnes dans son pays qui se tuaient entre elles, les Zoulous. On en a vu comme ceux-là, ces observateurs internationaux dont mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre parlait plus tôt. Il est parti, mais je voulais lui répondre. Malheureusement, il n'est plus là.

Voilà la vérité. Mon orgueil de Québécois aux États-Unis en a pris tout un coup, je vous le jure. J'ai été humilié; on a humilié les Québécois. Quand on voyait la Sûreté du Québec, l'auto renversée et les warriors avec la mitraillette, que ce soient des lasagnes, des pizzas, peu importe. . . On riait de nous avec des masques et les gens disent: «Vous maltraitez les Amérindiens». Comme c'est dommage!

J'ai une liste ici de tous les biens qu'on leur accorde. Il n'y a pas un pays au monde comme le Canada qui traite aussi bien ses autochtones, je n'en ai pas encore vu un en tout cas en fait de chiffres. On a détruit le village.

Plus tôt, j'ai parlé avec le maire d'Oka, un ami. C'est celui qui a su garder son calme et qui a gardé son peuple dans la légalité. Aucune roche n'a été lancée là. Tout le monde a pris sa petite soupe; tout le monde est parti sans faire de problème.

Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il y a des problèmes à Oka. Il y a une bonne nouvelle ce soir pour Oka: tous les gens sont retournés à Oka; mais il y a aussi une mauvaise nouvelle: il y a des gens qui n'ont plus de maison. Il y a des gens pour qui les lois ne s'appliquent pas. Leurs maisons ont été détruites, leurs biens ont été volés. Demandez pour voir la maison des Lemay, celle des Mongeon, des Imbeau, des Legault, des Dubé; qu'est-ce qui est arrivé à leurs maisons? Il n'y a plus rien. Il reste quatre murs. Où sont-elles, les lois?

Maintenant, tout le monde a cru que le problème que nous vivons présentement, c'était le club de golf. J'espère qu'on n'est pas naïf! Le problème est beaucoup plus que cela. Le petit terrain qu'on cherchait et qui est une *swamp*—je le connais très bien—ce n'était pas cela, le problème.

Le problème existe depuis 14 mois que l'on négocie pour le terrain. On a négocié avant cela quatre ans. Chaque fois qu'il y avait une entente, on changeait de chef. Il y a de gros problèmes. Il n'y a plus d'investissements à Oka. Il y avait un hôtel qui devait être bâti à Oka, un hôtel de 9 millions, un hôtel de plein air, parce que là-bas c'est le sport, c'est le plein air, c'est beau, c'est touristique, il n 'y en a plus. Il y a eu des maisons qui ont été vendues. Les gens sont revenus chercher leur dépôt. Les gens ne veulent plus de ces maisons, et avec raison, ils n'en veulent pas de maisons. . . Je pense que mon collègue tantôt pourra parler. S'il le veut bien, en attendant, je le prierais de faire comme j'ai fait: écouter. Peut-être qu'il va apprendre quelque chose.

Le projet de plein air: 8 millions; le projet de marina à Pointe-aux-Anglais va-t-il continuer? Et d'autres surprises seront à venir, j'en suis certain. Vous savez, monsieur le Président, tout le monde a parlé, et avec raison, des autochtones, des Mohawks. C'est sûr que la proposition qui est sur le table, c'est de cela que l'on doit discuter.

Moi j'aimerais toucher juste un petit peu l'autre côté de l'affaire parce que moi j'ai parlé avec des gens qui sont là. Ce sont les Blancs, les non-Indiens. Vous savez, il y avait un poète qui s'appelait Félix Leclerc, au Québec, et Félix Leclerc disait toujours: «Si vous voulez tuer quelqu'un, payez-le à ne rien faire.» Alors aujourd'hui, comme dans le passé, c'est une continuation du passé, le mal continue. On donne de l'argent, on donne de l'argent, on donne de l'argent, mais l'argent ne trouve pas toujours la solution. On ne donne pas cette dignité que les gens recherchent. On ne donne pas des responsabilités aux gens, on donne de l'argent. Peut-être que les Indiens veulent avoir un peu de dignité. Peut-être qu'ils veulent avoir l'autosuffisance. Quelqu'un tantôt a référé mon collègue au Vatican, et j'ai vu ma collègue qui souriait parce que le Vatican, c'est autonome, c'est vrai. Ce serait beau de voir le Vatican, le même système qu'ils ont d'autonomie du Vatican.

La Constitution canadienne, vous allez me dire qu'elle n'est pas parfaite, je suis d'accord avec vous. Elle ne sera peut-être jamais parfaite. Mais tout ce qu'on demande, tout ce que je souhaite, et tout ce que je leur demande si jamais il y en a un qui m'écoute: baissez les armes. On ne gagne rien avec des armes. S'il y en a qui pensent qu'ils vont gagner avec les armes, je regrette.

J'ai écouté notre premier ministre cet après-midi, j'ai écouté son positif. J'ai retiré quelque chose à son discours:

[*Traduction*]

Laissez les enfants aller à l'école. C'est là qu'ils doivent être maintenant.

[*Français*]

On voit ces warriors, les «Lasagne» et compagnie, qui se mettent près des enfants, des familles, des femmes. Ça paraît bien, ça fait une belle visière. On appelle cela des braves. Moi, quand j'avais quelque chose à régler, je n'amenais jamais mes enfants, jamais. Je faisais face à la personne. On met des enfants en danger. Pourquoi ne baissent-ils par les armes? Pourquoi nos chefs... tantôt il parlait de M. Sioui comme il parlait d'un autre, je ne suis pas satisfait de l'opération des chefs. Je ne suis pas satisfait de grand monde dans cette opération. Je ne suis pas satisfait de voir que l'on payait des gens à ne rien faire en arrière de cela. Tantôt mon collègue de Chambly a parlé de M. Sioui. Je l'ai entendu moi aussi. J'ai peut-être moi aussi pensé que c'était une menace, même. J'ai pensé cela moi aussi. Mais, si mon honorable collègue suit tout le dossier, il faut tout dire. On peut parler de George Erasmus qui dit:

[*Traduction*]

Nous n'avons jamais encouragé personne à prendre les armes afin que le sang coule, mais nous avons défendu nos droits avec vigueur, nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire, paisiblement, pour défendre nos droits.

[*Français*]

Je suis d'accord avec lui, George Erasmus, grand chef—

[*Traduction*]

C'est ce que George Erasmus, grand chef, a déclaré à Newsworld le 12 juillet. Je l'ai vu à la télévision, il a déclaré par la suite. «Les Indiens ne resteront pas sans rien faire pendant que les leurs sont massacrés. Nous élaborons actuellement une stratégie pour mettre ce pays à genoux s'il ne veut pas négocier.»

[*Français*]

Mais cela, pour moi, monsieur le Président, ce sont des menaces.

Hier, j'écoutais George Erasmus, à qui on donne deux millions de dollars de subventions, qui fait un salaire d'à peu près 110 000 $, venir ici devant le Parlement dire: Ça ce n'est pas assez, vous allez en avoir d'autres Kahnawake, vous allez en avoir d'autres Oka. Des menaces... À 110 000 $, il ne paie pas d'impôt. Il demeure dans une réserve. Il dit que le public, il dit que des députés, ici, à 65 000 $, ils gagnent trop cher et en plus, ils doivent payer des impôts, il n'en reste pas gros.

• (0130)

Alors, quand quelqu'un vient mordre la main de celui qui donne à manger, au lieu de trouver une solution, parce qu'il doit y en avoir une solution... Tout le monde a parlé des solutions. Si on en prend une qui est bonne, allons-y avec celle-là! Je ne dis pas que c'est lui qui l'a, la solution, ou elle ou un autre. Mais il doit y en avoir une solution. Non, on vient critiquer, faire des menaces. George Erasmus, Sioui. On ne veut pas respecter les lois, mais on veut avoir les bienfaits de cette loi. Et des bienfaits, on en a dans cette loi.

C'est vrai que le gouvernement fédéral en a mangé un coup. C'est vrai que pour l'opposition, c'est facile de critiquer le pouvoir. C'est facile de critiquer le premier ministre. Il l'a fait, lui, il l'a fait, ils l'ont tous fait. On en mange un coup. C'est comme jouer au hockey, monsieur le Président, et prendre une punition de 10 minutes pour mauvaise conduite et on n'est même pas sur la glace. Le premier ministre a pris une punition de 10 minutes pour mauvaise conduite, les deux ministres de la Justice et des Affaires indiennes et du Nord Canadien ont pris des punitions de 10 minutes et on n'a même pas embarqué sur la glace parce qu'il y avait le gouvernement provincial. Mais il est temps qu'on embarque sur la glace. Mais il y a des lois, il y a des constitutions à respecter. Mon collègue dit non: lui, il connaît cela, le Québec. Probablement qu'il n'est jamais venu au Québec. Bourassa, pour lui, c'est rien. Pour nous, c'est un premier ministre élu démocratiquement, comme lui. Oui. Mais mon collègue, probablement pour lui, ce n'est pas important.

Alors, des mauvaises conduites. Et être dans l'opposition, c'est facile de critiquer! Et pendant qu'eux, ils étaient là: Dieu, sauvez la terre! Vous êtes fins, vous êtes beaux. En 1970, le mois d'octobre, vous l'avez oublié? Vous avez envoyé l'Armée au Québec. Vous êtes fins, vous êtes beaux, vous avez mis les Italiens en prison, les minorités. Pourquoi? Internés, parce qu'on était italiens. Des minorités!

[*Traduction*]

Vous n'avez aucun respect pour les minorités. Tout comme celui du député de Winnipeg-Sud-Centre, c'est un beau grand discours sans substance. C'est un comédien. J'ai de la substance. Je vais vous donner des preuves de ce que vous avez fait, alors ne venez pas nous faire la leçon. Retournez en arrière, 20 à 30 ans, sur ce que vous avez fait. Contrairement à nous, vous n'avez aucun respect pour les minorités.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vois des gens dans cette cause. Une journée, ils agitent les jeunes, l'autre journée, ils disent: *Hold it, hold it, no problem*. Une journée, ils les agitent, et l'autre journée, ils les calment. Quand cela va-t-il arrêter? Les gens à Oka sont retournés chez eux. Ils ont hâte que la paix arrive. Ils ont hâte que tout revienne à la normale. Ils ont perdu un été. Ils ont perdu des investissements. Ils ont perdu des *jobs*. Ils ont perdu des maisons. Ils ont perdu des biens personnels. Et ces gens-là, ils ont le sourire aux yeux, pas à la bouche. Moi, je dis, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

Il est à peu près temps de retrouver la paix car ces gens n'ont pas couru après ce problème. Les non-autochtones de l'endroit souffrent également. Personne ne s'en soucie. Nous avons tout de notre côté, rien de l'autre. Je me fais du souci pour eux. Ce sont, eux aussi, des gens bien.

Mme Blondin: Est-ce à dire que vous votez pour moi?

M. Della Noce: Ce n'est pas un vote. Ils ne votent pas tous pour moi, mais j'ai des amis que je respecte énormément. Nous étions amis avant que j'entre en politique et j'espère que nous le resterons; et vous vous tournez vers vos amis lorsque vous avez des difficultés. Je suis allé leur rendre visite pour sympathiser avec eux et tenter d'expliquer. Savez-vous ce qu'ils m'ont demandé? Ils m'ont demandé: «Que vous arriverait-il si vous sortiez avec une mitraillette? Vous seriez arrêté ou abattu, à vous de choisir. Qu'aimeriez-vous faire?»

Même mes enfants m'ont dit: «Papa, il n'est pas possible que vous ne puissiez rien faire?» J'ai vu Lasagne jouer de la guitare avec une grosse mitraillette M-50 puis tenter de jouer avec une flèche. Est-ce que vous trouvez cela amusant? Croyez-vous que c'est amusant alors que les enfants regardent? Croyez-vous que c'est cela la liberté de la presse? Oui, la pauvre presse souffre horriblement. On nous le montre pratiquement en direct à la télévision. Jouer de la guitare avec une mitraillette au Canada alors que de pauvres contribuables ne peuvent même pas brûler un feu rouge sans finir en prison.

M. Keyes: Liberté de la presse.

M. Della Noce: Oui, liberté de la presse. Une seule loi assortie d'exceptions. Je ne sais pas ce que les Libéraux ont à dire. J'aimerais leur poser des questions mais le temps me manque. Je ne m'en plains pas. J'aimerais savoir si beaucoup d'entre eux pensent, comme M. Chrétien, qu'il faudrait les laisser partir et les rechercher par la suite. Ce n'est pas ce que pensent les gens de ma région.

J'ai rencontré tous ceux qui ont demandé à me voir à ce sujet. Pourquoi agissons-nous ainsi? Pourquoi n'ai-je pas droit à ces prestations? Pourquoi une loi spéciale? Pourquoi? Qu'avons-nous fait de mal? Nous voulons aller travailler. Demandez aux gens de Châteauguay qui doivent faire le détour. Personne ne leur a rien donné gratuitement. Bon, nous leur verserons maintenant une indemnité, mais pas trop, juste dix cents du kilomètre. Il vous en coûte 36 cents du kilomètre, et même 41 cents maintenant, pour circuler en voiture; mes collègues le savent bien. Ce sera un cadeau. Mon collègue de Chambly le comprendra.

Je me suis battu aussi. Je me suis battu toute ma vie pour les consommateurs. Nous avons fait la grève ensemble. Sans armes, nous avons obtenu exactement ce que nous voulions. Il y a même quelqu'un ici, Dieu merci, qui peut en témoigner. Nous avons gagné sans armes. Nous avons tout obtenu. Des paroles peu convenables ont bien sûr circulé. Cela fait partie des négociations. Il se passait des choses, mais Dieu merci nous n'avions pas de mitraillettes. Qu'avions-nous? Nous avions des amis qui, par solidarité, ont travaillé ensemble et cherché à compendre. Lorsque le ministre m'a appelé pour me dire qu'il était prêt à négocier, j'ai dit: «Allons les gars, retournons au travail. Ces types sont sérieux». C'était à l'époque du PQ. Il a été témoin de ce que j'ai fait. Nous avions 7 000 syndiqués sur la route et chacun respectait la loi. Si mes gens n'avaient pas respecté la loi, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

J'aimerais terminer par. . .

Des voix: Bravo!

M. Della Noce: La vérité répugne à ces types; ils n'aiment que critiquer le gouvernement. Mais ils ne proposent aucune solution. La seule solution qu'ils voient c'est de les laisser partir pour les rechercher ensuite. Allez expliquer cela à mes gens.

Ce que j'ai vu à la télévision hier est une véritable honte. Lorsque Jesse Jackson est venu pour tenter de jouer la nouvelle vedette de la télévision, dans le seul but de passer aux nouvelles émissions de variétés aux États-Unis, on ne lui a même pas dit où se trouvait Oka. Il a fallu que quelqu'un l'y conduise car il ne comprenait rien. Remercions le ciel qu'il ne soit pas président des États-Unis, car il jouerait au golf en sens inverse.

J'ai été très surpris et choqué de voir la presse internationale, comme *Le Monde*, tenter de nous faire la leçon. Ces gens ne comprennent rien à la question. Ils ne savent pas du tout ce qui se passe ici. Ils ne savent rien puisqu'ils ont écrit en première page qu'un Indien était mort à Oka.

Ce n'est pas vrai. C'est un Québécois, le caporal Lemay, qui fut tué. C'était un être humain lui aussi. Essayez de l'expliquer à sa femme et à ses enfants. Il n'a même pas eu l'avantage, comme cette personne, de reposer en paix.

[*Français*]

Cela, monsieur le Président, nos respectueux défendeurs de la vertu humaine internationale, c'est comme d'habitude. Le très honorable Joe Clark l'a très bien dit: Ils essaient de faire des commentaires, de trouver des solutions quand ils ne sont au courant de rien. Ils ne sont au courant de rien! J'étais sur les barricades une journée et ces gens de la communauté internationale sont venus là-bas, ils ont regardé l'affaire, ont dit «C'est terrible!» et ils sont partis. Ils n'ont même pas été de l'autre côté des barricades. Et dans ce temps-là, il n'y avait même pas d'armée.

Or, monsieur le Président, en terminant, je veux dire aux gens que je sympathise beaucoup avec eux. Je connais leurs problèmes et j'étais là pour les soulager. J'espère que les deux gouvernements vont faire quelque chose pour les soulager et aussi donner un peu de vitalité économique à la ville d'Oka dont je veux féliciter le maire, un maire extraordinaire qui a fait un travail extraordinaire parce qu'il a su garder la paix. Et tous ces gens ont eu une force extraordinaire. Ils n'ont pas critiqué; ils n'ont pas fait comme Châteauguay, mais peut-être qu'ils auraient dû le faire.

Je vous dis, monsieur le Président, j'ai parlé au maire Ouellet plus tôt, et je lui ai dit que le message, je le transmettrais à cette Chambre. Je le félicite pour le bon travail qu'il a fait et j'espère que le gouvernement va lui donner quelque chose pour sauver cet endroit, le plus beau village du Québec.

• (0140)

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je crains d'être en mauvaise posture étant donné que mon collègue, l'honorable député de Laval-Est, m'a fait monté dans la même galère que lui. Je suis à même de constater, grâce à mon collègue de Laval-Est, que n'importe qui peut devenir député, peu importe ses croyances, sa race ou son aptitude à comprendre un débat.

Je crois que mon collègue a plus ou moins insulté le peuple autochtone, tout en essayant d'excuser le gouvernement. Malheureusement, je ne pense pas qu'il se soit tout à fait blanchi, car il a publiquement déclaré à la presse avant d'entrer en Chambre aujourd'hui—et il m'a promis de reprendre cette affirmation ici même—qu'il était, en tant que député, bouleversé par la façon dont son propre gouvernement a traité la question autochtone, que les membres de son parti n'ont pas été consultés et que la situation le chagrinait beaucoup. Je vois que mon collègue approuve et, en même temps, je vois d'autres membres du caucus conservateur nier le fait. Selon moi, cela prouve qu'ils n'ont pas été capables d'en venir à un consensus par le passé et qu'ils n'en sont pas davantage capables maintenant.

Pour ce qui est de M. Erasmus, je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a dit. Il a, selon moi, tenu des propos tendancieux, mais je conviens que le gouvernement a fait de même, qu'il a été arrogant, qu'il a agi d'une façon provocante et qu'il était dans l'erreur. De dire d'un dirigeant autochtone respecté que nous lui fournissons sa nourriture, moi, je trouve ça dégradant. C'est une remarque qu'on ne peut formuler au Parlement au sujet d'un peuple qui fait partie des premières nations du Canada.

Je suis d'avis que le débat a donné lieu à des excès des deux côtés, et d'affirmer que nous avons oublié l'autre côté, comme l'a dit mon honorable collègue de Laval-Est, n'est selon moi pas exact. J'ai suivi le débat et il est maintenant près de deux heures du matin. J'ai suivi le débat parce que je jugeais que je pourrais faire une intervention plus utile si j'entendais ce que les autres avaient à dire. J'ai entendu à plusieurs reprises les membres de tous les partis représentés à la Chambre dire que nous avons vécu une tragédie collective des deux côtés. Il y a eu des meurtres—pardon, je dois retirer ces paroles—une personne a été tuée, il y a eu des gens d'incommodés, il y en a eu de blessés, mais je ne crois pas que nous puissions blâmer un seul côté; je crois, comme je l'ai déjà dit, que le gouvernement et mon collègue doivent reconnaître qu'il s'agit là d'une tragédie collective dont nous

devons tirer la volonté renouvelée de régler d'une façon sincère les problèmes autochtones de tout le pays.

Il y a une question que je tiens à poser à mon collègue: est-il prêt à maintenir les observations qu'il a faites à l'extérieur de ces murs, à l'extérieur du Parlement, et selon lesquelles le Parti conservateur—je vois que l'un de ses collègues en ce moment même est en train de lui prodiguer des encouragements, encouragements dont il peut vraisemblablement avoir besoin, mais j'aimerais que le député de Laval-Est réponde de lui-même parce qu'il s'en tire toujours très bien—le Parti conservateur, donc, a délaissé ses membres élus et qu'il était tout à fait déphasé par rapport aux autochtones?

M. Della Noce: Monsieur le Président, ce que j'ai fait ce soir, c'est de tenter d'expliquer qu'il y a deux points de vue dans cette affaire. La plupart des députés ont parlé ce soir des Mohawks. C'était leur droit. J'ai décidé de toucher un peu à l'autre point de vue, parce qu'il faut également entendre ces personnes. Il s'agit de gens responsables, de bons Canadiens, des contribuables pour qui j'ai également beaucoup de respect. Je fais moi-même partie d'une minorité. Je ne laisserai personne insulter les minorités dans cette Chambre, même si mon collègue a tenté de le faire deux ou trois fois ce soir.

Le fait que je n'ai pas été informé, je l'ai dit et je ne le cacherai pas—l'information a manqué au début. Bien sûr, personne ne savait au départ ce qu'il en serait. J'ai bel et bien averti mon ministre et nous avons eu quelques entretiens. Je puis vous dire que tout de suite après j'ai été submergé d'information. Il y a eu méprise et certains documents ne me sont pas parvenus. J'accepte cela. Mais je maintiens ce que j'ai dit. Dans la cas d'une question aussi importante, lorsque des gens vous appellent tous les jours, en votre qualité de député qui a un rôle à jouer de part et d'autre—à Oka et à Châteauguay j'ai des gens qui y travaillent également et qui ont perdu leur emploi—c'est normal d'être informé.

J'ai dit que je n'avais pas été bien informé. Je dois préciser qu'après que des recherches ont été effectuées, la situation a été corrigée et que, par la suite, j'ai été submergé d'information. Je dois admettre que je n'ai pas eu le temps de tout lire pendant l'été. Je voulais simplement qu'on m'informe sur notre position.

Mon honorable collègue de Chambly qui m'a posé la question n'a pas du tout parlé dans son intervention de ses commettants de Chambly. J'ai rencontré des gens qui étaient furieux. J'en ai rencontré d'autres que la crise n'arrangeait pas du tout. Ils n'aimaient pas l'idée de faire tous les jours un détour de 10 à 50 kilomètres.

Des gens m'ont appelé de Ville LaSalle, qui n'est peut-être pas exactement au centre de Chambly, mais je crois comprendre que des gens m'ont appelé parce qu'ils me connaissent personnellement. Bien sûr je ne les représente pas au Parlement, mais rien ne m'empêche de parler à ces Canadiens. La situation les ennuyait. Ils n'aimaient pas l'idée. Mais c'était la situation.

Bien sûr qu'ils auraient aimé que les choses changent après leur appel téléphonique. Je ne crois pas que personne ne connaisse ici la solution. J'espère que les gens comprennent que nous essayons de faire de notre mieux. Nous essayons de travailler avec tout ce qui se trouve des deux côtés de la Chambre et des deux côtés des villes. J'ai travaillé avec le maire et avec les gens et je crois que nous avons fait un travail formidable.

Je sais que ma collègue d'Argenteuil—Papineau a passé là-bas de nombreuses journées. Je l'ai vu des deux côtés. La plupart du temps elle se trouvait de l'autre côté de la barricade. Je ne me suis pas rendu beaucoup de l'autre côté. Je n'avais pas vraiment le droit d'y aller. Je suis demeuré de ce côté-ci de la barricade et elle me breffait une fois pas semaine.

Laissez-moi vous dire que la situation n'était pas drôle. Il ne nous est jamais venu à l'idée que cela pourrait durer 70 jours ou plus. Je puis vous dire que les personnes qui dorment chez eux à Oka ce soir ne se sentent pas en sécurité. Je le comprends très bien. Si des personnes ici connaissent Oka, ses montagnes, ses terrains de golf et tous ses arbres. Ils n'aiment pas cela, mais nous les assurons, comme le fait l'armée, que tout ira bien. Je suis très heureux qu'ils soient retournés chez eux ce soir. J'ai appris la nouvelle à 10 heures ce soir.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le président, je me lève aujourd'hui pour parler d'une question très importante et très pressante pour notre pays et, en fait, d'un grand intérêt pour les résidants de Haldimand—Norfolk.

Cet été, le Canada a déployé son armée contre ses propres citoyens. Cet été, des coups de feu ont été tirés et un Canadien a perdu la vie. Les droits fondamentaux de plusieurs centaines de Canadiens ont été bafoués. Nous avons vu à la télévision et entendu à la radio que la police harcelait les Canadiens et que des Canadiens attaquaient la police. Les Canadiens se sont affrontés les uns les autres à coups d'injures, de bâtons et de pierres. Nous sommes maintenant partagés entre la confusion, la colère et la rancoeur. Les Canadiens en tant que nation connaissent maintenant la honte comme ils ne l'ont jamais connue auparavant, et cela parce qu'ils sont inca-

pables de vivre dans la paix et la justice avec les autochtones.

• (0150)

Monsieur le Président, je soutiens qu'à cet égard, le blâme revient en grande partie au gouvernement, qui est demeuré léthargique dans cette crise.

Depuis que je suis député au Parlement, je n'ai jamais vu un manque de confiance et de compréhension aussi complet, et je n'ai jamais été témoin d'une abdication aussi complète. Le gouvernement tente maintenant, toujours avec le même manque d'inspiration et de courage, de faire oublier sa propre incompétence et son immobilisme en détournant l'attention vers une toute autre question.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien préférerait parler de la conduite de nos Forces armées plutôt que d'en venir au véritable problème, c'est-à-dire les très réels besoins de nos autochtones. Les Forces armées ne sont que ce qu'elles sont, c'est-à-dire des forces armées. Elles ont été appelées à Kahnawake et à Kanesatake. Notre société leur a confié une mission, et elles ont agi avec discipline et efficacité. Mais les appeler sur les lieux revenait, pour le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, à avouer leur échec, parce que les autochtones ne prennent les armes que lorsqu'ils estiment que tout le reste a échoué, que leurs gouvernements leur ont fait défaut.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien cherche à condamner les autochtones pour avoir pris les armes. Ils ont effectivement pris les armes, à tort ou à raison, mais ils l'on fait après avoir tenté pendant des décennies de négocier un règlement avec le gouvernement du Canada. Combien de temps le gouvernement fédéral a-t-il attendu avant de dépêcher les Forces armées? Combien de temps le ministre et le premier ministre ont-ils tenté de négocier avant d'envoyer les Forces armées?

Le ministre ne pouvait pas négocier, soucieux qu'il était d'éviter les caméras et de trouver un moyen de dénaturer les faits de manière à pouvoir dire aux Canadiens que lui et son gouvernement n'étaient pas responsables. Je peux lui dire que les Canadiens ne sont pas dupes.

Depuis le tout début de la crise, le gouvernement se borne à dire et à répéter que l'affaire concerne la police, qu'elle ne relève pas du fédéral. Sa conduite est indigne d'un gouvernement. Il a complètement abdiqué sa responsabilité à l'égard des Premières nations.

C'est exactement ce que le chef Bill Montour, du Conseil des Six nations, dit au Premier ministre dans une lettre dont j'ai eu copie. Je voudrais en citer un passage, parce qu'à mon avis, l'affaire est importante. Je cite:

> Les Six nations de la rivière Grand apprennent avec consternation de leurs négociateurs sur le territoire de Kanesatake que les négociateurs des gouvernements fédéral et québécois refusent de négocier ou même de discuter sérieusement de la situation à Oka.

Un peu plus loin, il ajoute:

> Nous sommes d'avis que votre gouvernement a fait preuve d'un manque total de sens des responsabilités et de jugement en faisant passer toute cette affaire pour une opération de la police provinciale du Québec. Votre inaction ne fera que ramener les relations sociales entre ce groupe culturel dissident et les peuples autochtones du Canada à ce qu'elles étaient il y a un siècle.
>
> Les Six nations de la rivière Grand estiment qu'il vous incombe de prendre le contrôle des négociations en éliminant les irritants et en négociant un règlement pacifique avec les Mohawks de Kanesatake. Au lieu de confier aux fonctionnaires la responsabilité de sauvegarder l'honneur de la Couronne, nous exigeons respectivement que vous rappeliez le Parlement pour examiner la question de la transgression de nos droits par la province de Québec.
>
> Puisse le Créateur guider votre réflexion.

Cette lettre a été envoyée au Premier ministre par le chef Bill Montour des Six nations, mais elle est restée sans réponse.

Monsieur le Président, en abdiquant sa responsabilité, j'estime, comme l'a indiqué mon collègue de Rainy River, que ce gouvernement a laissé la porte ouverte à la violence et en abdiquant sa responsabilité à l'égard des autochtones et des politiques concernant les revendications territoriales, ce gouvernement a déclaré aux Canadiens qu'il était le mieux placé pour régler les crises qui nécessitent du leadership.

Or, le message que le gouvernement transmet aux Canadiens, c'est d'oublier le leadership, d'oublier le Parlement, d'oublier les négociations sérieuses parce qu'il peut toujours faire intervenir la police ou l'armée. Puis, ce gouvernement a l'audace d'invoquer devant les autochtones et les Canadiens la magique règle de droit, ce même gouvernement qui est resté là à ne rien faire alors que les Canadiens étaient privés de nourriture et de soins médicaux, ce même gouvernement qui tente maintenant de justifier d'avoir porté atteinte à la liberté de la presse, le même gouvernement qui manipule les juridictions et les lois tout simplement pour contourner la difficulté, le même gouvernement qui, à maintes reprises, a manifesté

un mépris absolu pour la Chambre. Il veut maintenant invoquer la règle de droit.

Penchons-nous sur cette règle quelques instants. Je ne suis pas avocat mais j'ai eu l'occasion de communiquer avec la Bibliothèque du Parlement afin de connaître la définition exacte de la règle de droit. On m'a cité une définition de la règle de droit tirée du *Oxford Companion*. Elle se traduit comme suit:

> La notion de règle de droit suppose la subordination de tous les pouvoirs, législatifs, exécutifs, judiciaires et autres, à certains principes . . .des principes tels que les principes fondamentaux de la justice, les principes moraux, l'équité et la procédure équitable. Elle suppose le respect de la valeur suprême et de la dignité de l'individu. Dans tout système judiciaire, elle signifie des limites au pouvoir législatif, des protections contre l'abus du pouvoir exécutif. . .

Nous savons tous et même le gouvernement l'admettra, que de tout temps, le traitement des autochtones sur ce continent n'a pas été conforme à ces principes fondamentaux de la justice. Le différend territorial qui a donné lieu à l'érection de barricades à Oka provient de l'attribution injuste des terres qui s'est produite lorsque notre société a imposé des notions étrangères de droit de propriété des terres et d'exploitation des terres, notions qui ont été effectivement la source du conflit actuel.

La règle de droit suggère la suprématie des principes moraux et le respect de la valeur suprême et de la dignité de l'individu. Est-il moralement juste de priver des enfants de nourriture et de soins médicaux? Devons-nous accepter la violation de ces droits et libertés fondamentaux?

C'est ce qui s'est produit cet été et ce qui continue à se produire. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? A-t-il fait quoi que ce soit pour régler ces problèmes? Aujourd'hui, les députés d'en face se tiennent devant nous et essaient de se faire passer pour les défenseurs de cette règle de droit. La règle de droit ne prévoit-elle pas une protection contre l'abus du pouvoir exécutif?

Nous qui nous trouvons de ce côté-ci de la Chambre avons demandé au gouvernement et en fait avons exigé du gouvernement qu'il rappelle le Parlement afin que les représentants des Canadiens de partout au pays puissent participer à un débat qui nous permettrait de communiquer au gouvernement la colère et l'indignation de nombreux Canadiens devant l'inertie dont il a fait preuve dans cette situation.

Le gouvernement n'a pas manifesté la volonté politique nécessaire pour favoriser un règlement négocié pacifiquement à cette situation et pour préserver la dignité de toutes les parties concernées. Le gouvernement a refusé de tenir compte de notre requête et ce, malgré qu'il ait rappelé le Parlement pour s'occuper d'événements qui, tout en étant importants, ne l'étaient pas plus que la situation qui nous préoccupe. Les députés d'en face aiment invoquer la règle de droit en sachant qu'ils sont intouchables et que personne n'oserait les contredire.

Permettez-moi de vous faire part du point de vue présenté par Ovide Mercredi, chef adjoint de l'Assemblée des Premières nations du Manitoba. C'est un point de vue que je partage.

• (0200)

Le gouvernement parle d'ordre public, mais ce qu'il ne semble pas comprendre, c'est que l'ordre public est une question de justice. Les gens respectent la loi parce qu'ils estiment que la loi et le système judiciaire sont justes. Lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec la loi, ils misent que le système les protégera et que celle-ci sera modifiée. Nous savons que notre système juriciaire, notre système policier et le gouvernement n'ont pas traité les autochtones de manière juste ou équitable. Pourquoi alors serions-nous en droit de nous attendre à une patience sans limite, au respect sans frein de l'ordre public par un groupe à l'égard duquel nous n'avons pas la conscience claire et qui a fait l'objet de discriminations? Cela dit, la solution n'est pas de se faire justice soi-même.

Il est très clair que l'actuel régime de règlement des revendications territoriales est un échec. Il lui reste peu de légitimité politique et il aurait désespérément besoin d'être repensé. Il est inacceptable que le gouvernement parle à cor et à cri du maintien de l'ordre public. L'autorité de la loi n'est qu'une nouvelle excuse qu'il se donne pour ignorer et rejeter les exigences légitimes des autochtones. Ce gouvernement a en fait violé la loi de presque

toutes les façons imaginables au cours des quelques derniers mois.

Monsieur le Président, je participais dimanche dernier, sous la pluie, à un ralliement tenu à Simcoe par les électeurs de Haldimand—Norfolk. Des centaines de gens s'y trouvaient, même s'il pleuvait à boire debout. Ils ont signé une pétition que j'ai ici et que j'aimerais lire parce que je crois qu'elle est importante. Elle affirme, à l'ntention du premier ministre du Canada, du premier ministre de la province de Québec et de qui de droit:

«Nous, citoyens de la région d'Haldimand—Norfolk, en Ontario, nous sommes rassemblés à Simcoe ce 23 septembre afin de rappeler à nos gouvernements fédéral et provincial l'importance du patrimoine autochtone au Canada, des importants liens que ces autochtones entretiennent avec la terre et la communauté, comme en font foi des symboles comme l'arbre de la paix des Mohawks, de l'oppression et des souffrances que les politiques canadienne et américaine ont continué de leur imposer, de la nécessité pour le Canada de faire preuve aujourd'hui de générosité et d'avenance à l'égard de tous les concitoyens, y compris des autochtones. Nous prions instamment nos gouvernements de s'affairer au plus tôt à régler les nombreuses revendications territoriales en suspens des autochtones du Canada, de reconnaître et de respecter tous les droits issus des traités, d'appuyer les peuples autochtones du pays dans leur quête d'autodétermination, d'accepter le blâme qui leur revient pour la détérioration de la qualité de vie dans de nombreuses réserves et de prendre les mesures qui s'imposent pour y mettre fin. Enfin, nous demandons au gouvernement fédéral d'établir une commission des droits des autochtones qui veillera à ce que ces voeux deviennent réalité. En ce moment d'affrontement à Kanesatake et à Kahnawake, au Québec, nous estimons essentiel que le gouvernement fédéral exerce son pouvoir d'exiger le retrait des forces policières du Québec et par la suite des Forces armées canadiennes et qu'il entame de véritables pourparlers avec les conseils de bande de ces collectivités dans le but de faire la paix avec leurs peuples et de voir à leur bien-être. Pour faire foi de notre sincérité dans ces questions, nous avons réuni fonds et aliments pour venir en aide aux gens de Kanesatake et de Kahnawake et nous signons la présente pétition».

De toute évidence, cette pétition témoigne des sentiments de bon nombre de Canadiens. Je sais qu'il ne me reste plus beaucoup de temps de sorte que, en guise de conclusion, j'aimerais revenir au sujet de l'autorité de la loi. Je crois que ces mots représentent un commentaire fort utile sur la réaction qu'a eue le gouvernement à la crise d'Oka et, plus particulièrement, aux questions autochtones de ce pays. D'après le Oxford Companion, l'autorité de la loi désigne plus que le maintien et le respect de l'ordre public imposés par le gouvernement; l'expression signifie aussi que le gouvernement y est lui aussi assujetti et ne peux s'y soustraire ou la changer à sa convenance.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, vous me prenez au dépourvu car je m'attendais à des questions.

Je participe à ce débat, ce soir, ou plutôt devrais-je dire ce matin, et je m'arrête à la motion débattue aux termes de laquelle cette Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et à Châteauguay. Nous avons vu les reportages à la télévision, en particulier ceux montrant les jeunes soldats dans une situation désagréable, et l'attitude décontractée et patiente qu'ils ont démontrée dans cette crise à laquelle faisait face le Canada.

La seconde partie de la motion stipule:

> Que, de l'avis de cette Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, y compris Kahnawake, et que toutes les personnes qui se trouvent actuellement dans le centre de désintoxication de Kanehsatake devraient déposer leurs armes et se soumettre à la justice canadienne, de manière à favoriser un climat de discussion constructif entre les gouvernements et le peuple Mohawk au sujet des revendications territoriales et d'autres questions.

Je pense qu'il se trouve bien peu de gens au Canada pour ne pas reconnaître que tous doivent obéir aux lois canadiennes.

La dernière partie de la motion stipule:

> Que, une fois adoptée, la présente motion soit réputée renvoyée au Comité permament de la justice et du solliciteur général.

J'aimerais prendre quelques instants pour souligner qu'il manque une certaine dimension au débat actuel. Selon moi, ce débat a dégénéré en un échange de blâmes qui n'aide en rien la Chambre des communes. Il importe au plus haut point que la Chambre examine la situation et essaie de proposer des idées constructives pour résoudre une situation très difficile.

On a constamment négligé, non seulement dans le débat actuel mais aussi dans les médias depuis à peu près un mois, la différence qui existe entre les Warriors, la Société des Warriors et le peuple Mohawk. J'aimerais lire rapidement un article paru le 4 juillet 1990 dans le *Herald Journal* de Syracuse (New York) après une entrevue. L'article est de M.C. Burns, éditorialiste:

> Louis Hall vit dans une roulotte isolée où il a rédigé tout son manifeste sur une vieille machine à écrire. Depuis dix ans, son document a inspiré une relance du militantisme et la discorde au sein de la nation iroquoise et a favorisé une renaissance du mouvement des guerriers, du Canada au Wisconsin.
>
> Lorsque les Mohawks, armés de fusils d'assaut, ont bloqué l'entrée de la réserve St-Régis il y a un an, Louis Hall était derrière eux—pas physiquement, mais avec la force de ses mots.
>
> Ces hommes armés, membres de la société bien armée des Warriors dans la réserve qui chevauche l'État de New York et le Canada, idolâtraient Louis Hall. Aujourd'hui, ils jouent un rôle déterminant dans la situation de violence et de paix fragile qui existe sur le territoire que les Mohawks appellent Akwesasne.

Le manifeste de Halls, dont les doigts agiles faisaient vibrer son *Olympia*, est rédigé dans un style outrageant, véhément et agressif. «Un jour viendra», écrivait-il récemment, «où les Indiens mettront l'homme blanc dans un bateau pour qu'il retourne en Europe d'où il vient, et pour qu'il y reste.»

Le manifeste réinterprète la Paix des Grands Lacs, qui est la constitution des Iroquois, et fournit à certains autochtones américains le prétexte voulu pour porter des armes. Dans son document, Halls demande: «Que peuvent faire les sociétés de guerriers?»

Il répond: Jeter les ponts dans les rivières—qui sont devenues des égouts—jusque vers la mer, bloquer toute circulation; paralyser les centrales énergétiques, les lignes de haute tension, démolir les centrales nucléaires.

Il exhorte les jeunes Iroquois à rejeter les enseignements traditionnels des chefs qui favorisent la paix, notamment les chefs qui siègent au Grand conseil des Six Nations iroquoises.

Il croit que certains chefs traditionnels, y compris tous ceux qui siègent au conseil de la nation Onondaga, ont trahi la Grande Loi et que, pour cette raison, ils devraient être exécutés, par des tueurs de la mafia, si c'est possible.

Hall ne plaisante pas.

Il a déclaré dans une entrevue qu'on devrait exécuter les traîtres, mais qu'il faudrait le faire à la manière de la mafia, c'est-à-dire en agissant en secret et en faisant disparaître la victime à tout jamais. Pas de corps. Pas de poursuite.

Certains Warriors sont d'accord avec lui et ne mettent pas en doute ses enseignements, même lorsqu'il est question d'exécutions.

Francis Boots, chef de guerre de la Société des Warriors d'Akwesasne, estime qu'ils devraient effectivement être exécutés. C'est la loi, selon lui.

Boots garde habituellement un exemplaire du manifeste de Hall à portée de la main.

«C'est sa présence réelle qui nous inspire», de dire Boots. «Il a un message et il sait comment le livrer.»

D'autres faits nous éclairent sur les origines de la Société des Warriors.

• (0210)

Cette société n'a pas l'appui du Conseil mohawk d'Akwesasne. J'aimerais vous citer quelques extraits d'un document que j'ai obtenu du Conseil mohawk. Il s'agit d'une chronologie de la violence. On y traite des infractions mineures jusqu'au crime de plusieurs millions de dollars. C'est un bref historique des événements qui ont mené, en 1990, à la campagne de violence de la Force de sécurité de la nation mohawk (les Warriors) et de ceux qui sont en faveur des casinos.

À Akwesasne, le 1er mai 1990, les simples citoyens vivent dans la peur. Des gangsters armés font la loi. Le jeu, la drogue, la contrebande, les raclées et les armes à feu automatiques font partie du quotidien. La protection policière n'existe que dans certains secteurs et, même à ces endroits, les criminels ont le dessus. Un ghetto dans une ville américaine? La campagne sicilienne? La vie en Colombie? Pas dans ce cas.

La description que je viens de faire est celle d'Akwesasne, une réserve indienne mohawk qui compte environ 9 500 habitants et qui est située à proximité de Cornwall, en Ontario (Canada) et de Massena, dans l'État de New York (É.-U.). Une partie est située au Canada, l'autre, aux États-Unis. Comment une communauté pacifique et respectueuse des lois a-t-elle pu se transformer en une zone de combat qui rappelle Belfast ou Beyrouth?

Ces observations sont celles du Conseil mohawk d'Akwesasne. C'est lui qui a écrit cela. Ce n'est pas moi, Jack Shields, ni le gouvernement. C'est le Conseil mohawk d'Akwesasne qui a rédigé cet article.

Tout commence par la contrebande des cigarettes, entre 1979 et 1980. Ils ont commencé par des infractions mineures. En 1981, c'est la folie des bingos qui débute, à la suite d'un vide concernant l'application des lois. Ce vide est créé du côté américain de la réserve lorsque la population démantèle la force de police tribale qui est accusée d'avoir commis des fraudes et infligé de mauvais traitements. Cela se passe du côté américain, je le rappelle. Un organisateur de bingos qui a misé gros et qui est financé en partie par les contrebandiers et en partie par des sources de l'extérieur obtient le feu vert à condition qu'il respecte les règles dictées par la tribu. Il profite cependant du vide juridique qui existe et du vide concernant l'application des lois pour désobéir au chef élu et passer outre au traité signé avec la tribu.

En 1984, 1985 et 1986, les bars clandestins sont florissants; on introduit les machines à sous. En s'enrichissant, les contrebandiers diversifient leurs activités. Ils vendent de l'alcool après les heures réglementaires et exploitent des machines à sous. La communauté est de plus en plus mécontente, 19 personnes ayant été tuées dans des accidents de voiture liés à l'alcool et causés par des conducteurs qui sortaient de bars clandestins. Plutôt que de continuer leurs études, de nombreux jeunes se laissent tenter par des emplois qui exigent peu de compétences, dans les salles de bingo et les casinos. La colère de la communauté monte de jour en jour. Les protestations et les efforts déployés pour faire cesser les activités illégales se multiplient. Les trois gouvernements mohawks ont tenté sans succès d'y mettre un terme, d'abord individuellement, puis conjointement. Tout cela avec l'appui, non pas des Mohawks dont tout le monde parle, mais, très précisément, de cette Warrior Society qui évoluait dans l'illégalité parmi leurs propres gens, redéfinissant l'orientation de la Warrior Society, c'est-à-dire les préceptes ou le manifeste de Louis Hall.

En 1987, un chef de la longhouse, c'est-à-dire le gouvernement traditionnel du peuple mohawk, est destitué. Il est relevé de son autorité et de son poste pour

avoir refusé de mettre un terme à sa participation dans ce commerce lucratif. Par la suite, il organise des groupes de jeunes, des chômeurs et des garçons qui deviennent des coureurs ou employés payés pour aider à exploiter l'entreprise.

En 1987, les coureurs ou soldats à pied des contrebandiers ont reçu une formation para-militaire, acheté des armes et de l'équipement de communications des plus modernes et ont émergé sous le nom de Warrior Society, pour devenir, par la suite, la Mohawk Sovereignty Security Force, M.S.S.F., c'est-à-dire les Warriors. Ils ont adapté et corrompu une tradition des Warriors qui, pendant des siècles, constituait des sociétés qui assuraient la protection de la nation, entre autres choses. Traditionnellement, ces sociétés étaient comptables envers les chefs traditionnels qui faisaient appel à leurs services en cas de besoin.

En 1987, le M.S.S.F. prétend que son existence était devenue nécessaire étant donné que la nation avait été systématiquement attaquée et rendue pratiquement impuissante malgré les protestations mohawks. En réalité, ils ont émergé pour protéger les intérêts économiques lucratifs sous le couvert de la souveraineté mohawk, et parce que les fonctionnaires canadiens et américains ainsi que le bon peuple mohawk étaient devenus un obstacle à leur entreprise.

Une fois de plus, je le dis et je le souligne; toutes ces affirmations ont été écrites par le Conseil mohawk d'Akwesasne. Ce sont eux-mêmes qui font ces affirmations, et non les membres de cette Chambre.

En 1988, 1989 et 1990, les warriors ont commencé à menacer et à intimider les personnes qui s'opposaient aux machines à sous et aux bingos. La drogue, notamment la cocaïne et le crack, prenait des proportions alarmantes. Plusieurs gens ont affirmé que les Warriors faisaient affaire alors que d'autres, souvent sous l'effet de la drogue, étaient en patrouille manipulant des armes automatiques. Certains warriors ont été arrêtés pour avoir tenté de faire passer des armes en cachette à travers la frontière. La police d'État avait fait une descente dans quelques casinos et avait confisqué des machines à sous, mais les opérateurs se hâtaient de les remplacer et de reprendre les opérations dans les 24 heures. Des warriors commençaient à forcer des voitures hors des routes et à tamponner les véhicules. Au Canada, diriez-vous?

En 1990, la violence des warriors s'est accrue. Les sévices, les menaces et les coups de feu devenaient plus fréquents. La propriété personnelle comme les domiciles et les voitures était endommagée. Pendant des mois, des efforts intensifs étaient déployés, en vain, pour résoudre les litiges au moyen de la négociation. Le peuple, découragé de l'inaction fédérale et de l'État et désireux de mettre un terme à la recrudescence des activités illégales et de les extirper, a fini par bloquer les routes pour arrêter le flot des clients vers les casinos. C'est le peuple mohawk même qui agit de la sorte. La réaction des warriors consistait à tirer sur le peuple mohawk avec des armes automatiques et à détruire les barricades.

Les porte-parole des warriors paraissant à la télévision prétendaient protéger la nation de forces extérieures, en promettant de disposer de toute opposition. Les warriors avaient établi une liste des personnes à abattre sur laquelle figuraient des Mohawks d'Akwesasne qui s'opposaient à eux.

En avril 1990, les warriors déclaraient la guerre à leur propre peuple. Des centaines de Mohawks s'enfuyaient de la réserve pour échapper à l'atmosphère de «guerre civile». Pourquoi n'en a-t-on pas parlé ce soir au cours des débats? Pourquoi n'a-t-on eu droit qu'à une éruption d'émotion courroucée affirmant que les Canadiens ou ce gouvernement ne s'intéressent pas au sort des autochtones et des revendications territoriales.

Le 1er mai 1990, deux jeunes Mohawks furent tués lors d'échanges de coups de feu. La police non mohawk est finalement venue prêter main forte à la police mohawk du côté canadien. Les Mohawks du côté américain voyaient des agents de police sur leur territoire pour la première fois en dix ans. En d'autres termes, la police de l'État de New York se trouvait, pour la première fois en dix ans, sur le territoire de leur réserve.

• (0220)

En juin et juillet 1990, les tensions persistaient au moment où les forces policières du Canada, de l'Ontario, du Québec et du New York sont venues à Akwesasne pour aider la police mohawk à maintenir la paix. Les porte-parole des warriors déclarent publiquement leur intention de prendre en mains toutes les réserves indiennes du nord-est de l'Amérique du Nord par des moyens subversifs.

Il n'y a pas de doute que, depuis l'arrivée de nos ancêtres, les peuples autochtones ont été parqués dans des réserves et que bon nombre de leurs revendications territoriales n'ont pas encore été réglées. Comme d'autres gouvernements, nous avons essayé plusieurs solutions. On a, par exemple, tenté de régler le problème à coups d'argent. On l'a fait pendant 10 ou 15 ans sans résultat. Les Canadiens arrivent mal à concilier ce que veulent les autochtones et ce qu'ils voient.

À mon avis, il faut que les jeunes autochtones reconnaissent qu'il n'y a pas grand avenir dans les réserves parce que la société canadienne tout entière repose sur l'idée que, en travaillant fort, on peut s'enrichir, on peut acheter une maison et on peut léguer quelque chose à ses

enfants. Il n'en est pas ainsi dans les réserves. Les réserves sont des communes: ceux qui y habitent ne sont pas propriétaires de leur maison. Tout appartient à la bande. Le développement économique des réserves, nous en chargeons la bande plutôt que les particuliers. Quant à moi, j'ai toujours soutenu qu'il fallait compter davantage sur les particuliers, qu'il fallait leur dire qu'ils peuvent eux aussi, comme tous les autres Canadiens, s'enrichir, monter leur entreprise, acheter des biens immobiliers et jouir des fruits de leur labeur.

L'autre problème, et je m'en suis rendu compte à maintes reprises, c'est que, lorsque les autochtones s'instruisent, deviennent médecins, avocats ou dentistes, quittent la réserve pour s'installer en ville ou occupent un emploi permanent dans une entreprise d'exploitation des sables bitumineux comme Syncrude et Suncor, dans ma région, les autochtones de la réserve ne tardent pas à les traiter de blancs indiens. Ce nivellement par le bas a lieu parce que toute la philosophie de la réserve repose sur l'égalité de tous, sur le principe que tout le monde possède tout ce qu'il y a sur la réserve. La réserve est dirigée par un chef et un conseil de bande.

Accordez-moi une autre minute, monsieur le Président.

Ce doit être absolument terrible pour un autochtone qui élève sa famille de se trouver sans emploi. Il veut fondamentalement les mêmes choses que nous. Il veut assurer la sécurité de sa famille. Il veut que les membres de sa famille aient une éducation, qu'ils soient en santé et heureux, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Or, il nous revient à nous, du gouvernement, de voir à ce qu'il en soit ainsi. Nous devons oeuvrer davantage, au moyen du mécanisme consultatif, pour rendre le niveau de vie des autochtones égal à celui de tous les Canadiens.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe d'arrêter.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé à l'honorable député est expiré. Le débat reprend, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que, à cette heure avancée de la nuit, je me joins à cet important débat.

Je dis avec une grande tristesse parce que, en dépit des nombreuses propositions constructives exprimées par des députés et par divers particuliers et groupes, dont des groupes autochtones de tout le pays, propositions visant le règlement pacifique de ce long conflit, certains députés s'entêtent à justifier les gestes cruels et irresponsables dont nous avons été témoins tout au cours de l'été. Ils s'entêtent à appuyer cette motion trompeuse, malhonnête et dégradante dont la Chambre est saisie.

Je suis triste non seulement en raison du message qu'une telle motion transmet aux gens de Kanesatake et Kahnawake, ainsi qu'aux autochtones de tout le Canada, mais aussi en raison du message qu'elle transmet aux Canadiens et au sujet des Canadiens.

Au cours de la dernière semaine du mois d'août et de la première semaine de septembre, j'assistais à une conférence internationale à Genève. Jour après jour dans les bulletins d'information, en Suisse et en Allemagne, le Canada était représenté comme une république de troisième ordre qui refuse d'accorder aux autochtones leurs droits les plus fondamentaux et qui utilise l'appareil militaire pour les forcer à se soumettre.

J'ai qualifié la motion dont la Chambre est saisie de malhonnête et de trompeuse. Permettez-moi de préciser ma pensée.

Le texte commence par un éloge du comportement des Forces armées canadiennes. Or, ce qui devrait être en cause ici, c'est la conduite du gouvernement. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu le courage de présenter une motion qui touche la véritable question, c'est-à-dire le comportement du premier ministre et du ministre des Affaires indiennes? C'est en effet ce dont il faudrait débattre. Cette proposition n'est qu'une couverture et, dans ce sens, elle constitue une tromperie. Elle a pour objet de camoufler les gestes irresponsables du gouvernement.

Nul n'ignore, bien sûr, que les Forces armées canadiennes ont une longue expérience en tant que gardiens de la paix. Et nul ne les condamne pour ce qu'elles ont fait sous la direction du gouvernement. Il s'agit d'une force armée professionnelle, qui suit les directions et les lois imposées par le gouvernement. Le problème auquel

nous faisons face est en réalité causé par le gouvernement et, si ce dernier avait eu un peu de jugeote, un peu de coeur au ventre, il aurait saisi la Chambre d'une motion ayant trait à sa conduite. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait, et c'est une honte pour la Chambre et pour le pays tout entier.

Examinons maintenant le deuxième paragraphe de la motion.

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien. . .

Ce que cet alinéa sous-entend, c'est que toutes les lois s'appliquent partout au Canada et que les Mohawks sont des gens tout à fait irresponsables s'ils prétendent qu'il n'en est pas ainsi. Mais qu'est-ce que le gouvernement essaie de dire, en réalité? Ne réalise-t-il pas que la Loi sur les Indiens ne s'applique pas partout au Canada? La Loi sur les Indiens touche un groupe de personnes très distinct, sur des territoires très distincts, les réserves et ainsi de suite.

Le gouvernement, reconnaissant que le peuple indien est différent en différents endroits du pays, a adopté la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, il y a quelques années, et c'est pourquoi ces Indiens de Colombie-Britannique ont obtenu une certaine forme d'autonomie gouvernementale et ont été exemptés de l'application de la Loi sur les Indiens.

• (0230)

Si nous examinons l'accord de la baie James, nous constatons qu'il y a des dispositions pour les gens vivant dans le nord du Québec, dispositions sensiblement différentes de celles de la Loi sur les Indiens.

Il y a de nombreuses lois qui ne sont pas universelles, et certaines parmi celles qui le sont ne devraient pas l'être si elles faisaient l'objet d'un examen plus critique.

Donc, comme je l'ai dit, monsieur le Président, la motion est une vaste fumisterie. Qu'entend le gouvernement lorsqu'il dit que les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien? Il ne parle certainement pas de la Loi sur les Indiens, de la loi concernant la bande sechelte ni des dispositions applicables à la baie James et aux Cris du nord du Québec. C'est peut-être du Code criminel qu'il veut parler. Il veut peut-être sous-entendre que les Mohawks, les Indiens, sont d'avis qu'ils ne devraient pas être visés par le Code criminel.

On pourrait d'ailleurs se demander, monsieur le Président, si le Code criminel a été appliqué d'une façon équitable à Donald Marshall et l'on pourrait examiner le système de justice pénale ainsi que la façon dont il s'applique aux Indiens et aux non-Indiens du pays.

J'ai écouté le député d'Athabaska lire une longue liste d'accusations contre la Société des guerriers. Personne ne prétend que, s'il y a eu des crimes de commis contre des individus ou des crimes dont il faudrait inculper certains individus, cela ne doit pas être fait.

Ce que j'en déduis en écoutant l'honorable député et les interlocuteurs de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'ils sont en train d'appliquer à tous les autochtones et à tous les Mohawks, y compris à ceux qui se trouvent dans le centre de désintoxication, l'étiquette de criminels, de guerriers, de terroristes et ainsi de suite, imitant en cela le sous-ministre des Affaires indiennes qui, au mois d'août, a ni plus ni moins affirmé que ceux qui causaient le conflit étaient des criminels.

De fait, il existe au pays de nombreux exemples de lois spéciales, applicables à des groupes spéciaux selon les circonstances. Depuis des années, les autochtones maintiennent que bon nombre des lois qui les régissent ont été conçues et adoptées sans leur participation, selon une méthode répressive, injuste, paternaliste et colonialiste, et que leurs traditions, leur histoire, leur culture et leurs antécédents n'ont, dans ce processus, jamais été pris en considération.

Le Parlement se doit à l'occasion de reconnaître ce fait. Nous le reconnaissons jusqu'à un certain point dans l'accord de la baie James. Nous le reconnaissons aussi jusqu'à un certain point dans le cas de la bande indienne sechelte. D'aucuns s'inscriront en faux contre la loi qui concerne cette dernière, prétendant que ce ne sont pas là réellement des dispositions qui ont trait à l'autodétermination gouvernementale, mais la bande sechelte les a quand même acceptées. Tout comme le gouvernement, d'ailleurs.

Certaines nations indiennes du pays ont leurs propres tribunaux. Ils ont leurs agents de police, leurs agents de probation et de libération conditionnelle, des gens qui comprennent leur peuple et qui appliquent leurs lois et coutumes en harmonie avec les lois du Canada.

Dès le début, le conflit à Kanesatake et à Kahnawake avait l'allure d'un désastre. Ces événements n'auraient jamais dû se produire. Ils ne se seraient pas produits si le gouvernement avait agi d'une façon responsable et convenant à la situation.

Lorsque j'étais ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'un groupe autochtone revendiquait un territoire, toute transaction concernant ce bien-fonds était gelée jusqu'au règlement total de la revendication. Nous ne permettions pas d'exploitation gazière et pétrolière ni de travaux miniers. Et nous interdisions toute

construction de routes sur les terres faisant l'objet d'une revendication.

Dans ce cas-ci, le maire d'une petite collectivité décide d'étendre le terrain de golf et nous sommes en plein conflit. Si le ministre et le gouvernement avaient fait ce qu'ils devaient faire, s'ils avaient agi comme des administrateurs auprès des autochtones du pays, tel que le prévoient la Loi sur les Indiens et nos lois constitutionnelles et conformément à une récente décision de la Cour suprême, ils seraient immédiatement intervenus et auraient décrété qu'il était irresponsable d'entreprendre la construction d'un club de golf s'il y avait revendication territoriale. S'ils avaient agi ainsi, si le ministre, le premier ministre et le gouvernement n'avaient pas joué à l'autruche, rien de tout cela ne se serait produit.

Nous nous retrouvons toutefois aujourd'hui devant cette Chambre à débattre une proposition de pacotille sur la conduite des Forces armées. Le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes se sont conduits de façon méprisable et ils n'ont même pas le courage de le reconnaître devant la Chambre, comme ils devraient le faire.

Depuis le début de cette crise, le gouvernement refuse constamment d'assumer ses responsabilités. Le ministre et le premier ministre n'ont fait aucune déclaration pendant des semaines après le premier acte de violence qui a eu lieu le 11 juillet dernier. On se demandait d'ailleurs ce qu'il leur était arrivé. Des déclarations ont pourtant été faites par le ministre des Affaires indiennes du Québec, M. Ciaccia, par M. Rémillard, qui fait également partie du gouvernement québécois, et par le premier ministre Bourassa. Le gouvernement fédéral renonçait ainsi à tous ses pouvoirs en matière d'affaires autochtones en faveur du gouvernement québécois. Comme si cela ne suffisait pas, ce même gouvernement a donné aux Forces armées ses responsabilités et les pouvoirs qui lui avaient été conférés au chapitre de la prise de décisions lorsqu'on a demandé à celles-ci d'intervenir. Je vous le démontrerai d'ailleurs dans quelques minutes.

Certaines décisions politiques, qui auraient dû être prises par le gouvernement dans le cadre de négociations et d'interventions, ont été laissées à la discrétion des Forces armées, alors que celles-ci ne peuvent et ne devraient pas prendre des décisions politiques ni des décisions importantes qui auront des répercussions sur l'avenir de deux peuples comme nous l'avons vu à Oka et à Kahnawake.

Dans sa motion, le gouvernement fait mention du dépôt des armes. Il demande que les personnes se trouvant au centre de désintoxication de Kanesatake déposent leurs armes et se soumettent au système judiciaire canadien. Les Mohawks et la Confédération iroquoise ont présenté plusieurs propositions à cet effet, mais celles-ci contenaient également certaines obligations pour l'autre partie. Ni le gouvernement Bourassa, ni le gouvernement Mulroney n'ont toutefois accepté d'examiner sérieusement ces propositions.

Une proposition très complète prévoyait même le dépôt des armes sous la surveillance de l'armée. Si des accusations doivent être portées, eh bien tant pis. Respectons le processus, même si celui-ci est injuste pour le peuple autochtone depuis des années. J'ai déjà fait référence au cas de Donald Marshall; je pourrais en mentionner d'autres.

J'ai appris, la semaine dernière, que John Ciaccia, le ministre des Affaires indiennes du Québec, se trouvait à Toronto et en était arrivé à une entente avec la Confédération iroquoise pour régler les questions litigieuses à court et à long terme, une entente qui, si je ne m'abuse, concernait le dépôt des armes et la société des Warriors. Le député d'Athabasca prétendait probablement que nous avions suggéré de laisser partir les personnes qui avaient commis des actes criminels alors que tel n'est pas du tout le cas—comme ce n'est pas non plus le cas pour l'entente proposée entre la Confédération iroquoise et M. Ciaccia.

Qu'est-il arrivé à cette entente? L'un des représentants de la Confédération devait en discuter avec les personnes se trouvant au centre de désintoxication pour savoir si elles la jugeaient acceptable. Pourtant, lorsqu'il est arrivé à Oka, les Forces armées lui ont refusé l'accès au centre. Cette décision n'aurait pas dû relever des Forces armées. Nous avions en main une solution à cette impasse, au problème qui existe depuis plusieurs mois, et ce représentant n'a même pas pu en discuter avec les personnes en cause.

Le représentant de la Confédération s'est ensuite rendu à Ottawa pour parler à des hauts gradés des Forces armées, mais on lui a alors dit qu'il s'agissait d'une question politique et qu'il devait en discuter avec les autorités politiques. Il est donc allé les rencontrer pour se

faire dire qu'il s'agissait d'une question militaire et qu'il devait retourner voir les Forces armées!

Comment peut-on jouer à l'autruche à ce point pour éviter ses responsabilités? C'est de la conduite du gouvernement que nous devrions débattre aujourd'hui. Il ne revient pas aux Forces armées de prendre d'importantes décisions politiques qui auraient pu, dans ce cas particulier, mener à une entente. Comme je l'ai déjà dit, les Forces armées sont une organisation professionnelle et elles suivent les ordres et les directives du gouvernement; elles doivent respecter la loi dictée par le Parlement. Il ne leur incombe pas de prendre de telles décisions dans le conflit actuel.

• (0240)

Si je ne m'abuse, la proposition présentée aurait permis de régler à court et à long terme les problèmes auxquels nous faisons face. Les problèmes à court terme concernent évidemment l'impasse qui persiste au centre de désintoxication et ceux à long terme, la politique que le gouvernement a adoptée pour régler les revendications qui ont trait à l'autonomie gouvernementale et à la souveraineté.

Nous nous sommes penchés à maintes et maintes reprises sur les problèmes à long terme—et ceux-ci devront être résolus, sinon notre pays n'est pas au bout de ses peines. J'ai été membre du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, connu sous le nom de Comité Penner. Nous avons parcouru le pays pendant près de deux ans et avons rédigé un rapport comportant des recommandations sérieuses pour régler ces questions.

Les auteurs du rapport Coolican recommandaient également de modifier la politique sur les revendications et d'abroger la politique sur la disparition des États ainsi que celle visant à annuler les droits légitimes accordés par règlement. C'est là le problème majeur de la politique sur les revendications. Les Indiens intentent des poursuites devant les tribunaux. Ils se présentent devant des commissions et des organismes pour demander que leurs droits soient reconnus. Les représentants gouvernementaux ne cessent de leur répondre que ces droits ont été abolis en vertu d'une loi adoptée en 1905. Ils ont été abolis aux termes d'une loi entérinée en 1917. Ils ont été annulés par différentes lois. Toutefois, un grand nombre d'entre elles sont injustes et ne devraient pas être invoquées comme excuse.

N'avons-nous pas déjà eu des lois régissant l'esclavage? Il fut même un temps où les femmes n'avaient pas le droit de voter! Nous nous sommes débarrassés de ces lois. Il est maintenant temps d'éliminer de nombreuses autres mesures législatives qui nuisent aux autochtones.

M. Caccia: Ainsi que les lois sur la main-d'oeuvre enfantine.

M. Allmand: Ainsi que les lois sur la main-d'oeuvre enfantine, comme le mentionne mon collègue. Notre passé regorge de lois injustes et inéquitables. Dieu merci, nous nous en sommes débarrassés. Nous ne l'avons toutefois pas fait dans le cas des lois qui touchent les autochtones. Nous citons constamment des précédents juridiques et disons qu'il faut les respecter. Nous faisons constamment référence à des précédents qui remontent à une époque où les gens n'étaient pas aussi compréhensifs qu'aujourd'hui, ou qu'ils devraient l'être aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est presque écoulé.

Je terminerai donc en disant que nos dirigeants devraient se montrer un peu plus humains, un peu plus compatissants et un peu plus compréhensifs. Ils devraient essayer de se mettre dans la peau des autochtones du Canada et tenter de comprendre ce que ceux-ci éprouvent en pareille circonstance.

Je demande au gouvernement d'oublier cette motion ridicule et d'entamer des négociations sérieuses pour en arriver à une entente juste et équitable, et ce, de façon pacifique. Pour l'amour du ciel, monsieur le Président, faisons preuve d'un peu d'initiative!

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur le Président, je pense qu'il est peut-être temps de rétablir les faits en ce qui concerne le territoire d'Oka, parce que les députés d'en face semblent se poser des questions.

Je passerai les faits en revue très brièvement. Il s'agit d'un commentaire qui ne requiert pas vraiment de réponse. Cette question remonte, comme certains députés le savent peut-être, à 1717, lorsque le séminaire de Saint-Sulpice a acheté un lopin de terre du Roi de France pour y établir un ordre religieux. Les religieux ont amené avec eux quelques Indiens de Montréal dont des Mohawks, les ancêtres des autochtones qui s'y trouvent actuellement, des Algonquins et des Indiens Nippissing.

Après un certain temps, le terrain fut subdivisé. Un différend a surgi lorsque l'ordre religieux a décidé de quitter les lieux. Les terres occupées par les Indiens depuis 1717 leur appartenaient-elles?

De nombreuses références aux tribunaux et aux méthodes de règlement du différend ont été faites au fil des ans, mais je ne nommerai que quelques-uns des faits saillants. En 1851, on a créé une réserve à Maniwaki pour tenter de régler ce différend, et bon nombre des Algonquins qui ont quitté Oka se sont installés là, mais les Mohawks sont pour la plupart restés à Oka.

Le différend n'était donc pas tout à fait réglé. En 1881, il y a eu un autre conflit, et les Indiens d'Oka n'ont pas gagné. Enfin, en 1912, le conseil judiciaire du Conseil privé qui était à l'époque le plus haut tribunal du Canada, a rendu une décision à ce sujet; il a statué à ce moment-là que les Indiens d'Oka n'avaient aucun droit sur l'administration de ces terres. Donc, le plus haut tribunal du Canada avait décidé que les Indiens n'avaient pas de droits acquis, mais que les autres personnes qui habitaient là en avaient.

Et les revendications ont continué. Mon honorable collègue a mentionné que, si son parti avait été au pouvoir, il n'aurait pas été possible de faire quoi que ce soit avec un terrain qui faisait encore l'objet de revendications. Mais même si le plus haut tribunal du pays avait rendu une décision finale, les Mohawks ont soumis une autre revendication précise en juin 1977, et cette dernière a finalement été rejetée en 1986. Lorsque le Ministre de l'époque a annoncé aux Indiens que leurs revendications avaient été rejetées, il leur a dit qu'il était prêt à considérer toute proposition permettant de les rétablir dans leurs droits par un autre moyen.

C'est à ce moment-là qu'a été négocié l'accord cadre dont nous avons tous entendu beaucoup parler. Cet accord a été paraphé en septembre 1989. Tout le monde connaît la suite de l'histoire: la direction de la bande a changé, et la question territoriale a été encore une fois remise sur le tapis.

Je pense qu'il est important que les députés reconnaissent qu'il s'agit là d'une affaire tout à fait inhabituelle. Il faut tenir compte de l'ensemble des faits.

M. Allmand: Monsieur le Président, je connais très bien la situation. Cela vient simplement confirmer ce que je voulais dire.

Par exemple, l'honorable députée a parlé de décisions des tribunaux selon lesquelles les revendications n'étaient pas justifiées parce que, en vertu des lois de l'époque, c'était quelqu'un d'autre qui avait des droits sur ces terres. Autrement dit, les lois sont venues remplacer des droits réels, qui existaient depuis longtemps. Il est vrai, certes, que ces gens s'étaient déplacés d'un endroit à un autre. Mais on leur avait fait des promesses et, pour une raison ou pour une autre, le conflit a duré des années, quelque fois de façon plus visible et avec plus d'agressivité, et à d'autres moments, plus calmement.

Si l'on examine bien ce qui s'est passé, et j'ai un document à ce sujet ici devant moi, par ordre chronologique, on s'apercevra que les négociations avançaient assez bien l'été et le printemps derniers, jusqu'à ce que la bande rejette une offre, encore une fois parce que son administration avait changé.

C'est à ce moment-là qu'on a commencé à faire des erreurs. Quand la ville d'Oka a décidé de construire son terrain de golf de toute façon, c'est à ce moment-là, d'après moi, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aurait dû exercer son pouvoir de fiduciaire du peuple indien et dire qu'il était impossible d'aménager un parcours de golf sur ce terrain, parce que ce dernier faisait encore l'objet de revendications. Il aurait dû dire que l'aménagement du terrain de golf ne pouvait pas se faire. C'est cet incident-là, et l'inaction du ministre et du gouvernement, qui a entraîné tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Si le ministre était intervenu à ce moment-là, et s'il avait dit au gouvernement du Québec et au maire d'Oka qu'ils ne pouvaient en aucun cas procéder à l'aménagement du terrain de golf tant que les négociations ne seraient pas terminées, tout cela ne serait pas arrivé. Il est vrai que les négociations avaient été rompues, mais elles auraient fort bien pu être reprises grâce à des médiateurs et à des mécanismes de conciliation. Elles l'ont d'ailleurs été plus tard et elles vont se poursuivre si les deux parties font preuve de bonne foi.

Je blâme donc le gouvernement de n'avoir pas agi à ce moment-là et de s'être esquivé; il a tout laissé entre les mains du gouvernement du Québec, après quoi il a convoqué l'armée, à qui il a laissé l'entière discrétion, alors qu'il aurait dû lui donner plus de directives et qu'il aurait dû prendre lui-même les décisions qu'il a laissé l'armée prendre seule. Je pourrais vous énumérer toute une série de cas où le gouvernement aurait dû agir; il aurait fallu qu'on en discute et que le gouvernement en porte le blâme.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. La question qui nous occupe aujourd'hui inquiète énormément la population canadienne, qui ne sait plus trop bien où s'en va le pays et qui constate une absence totale de générosité envers un peuple qui aurait pourtant bien besoin que le gouvernement fasse preuve de générosité avec lui, qu'il l'encourage et qu'il se soucie de son mode de vie et de la situation difficile dans laquelle il se trouve.

• (0250)

Dans ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, où habitent environ 30 000 à 40 000 personnes d'ascendance autochtone, cette question a soulevé beaucoup d'inquiétude au cours de l'été; c'est le sujet qui m'a valu le plus grand nombre d'appels téléphoniques, de lettres et de demandes de mesures gouvernementales.

Je me demande donc comment il se fait que, dans l'ordre du jour des travaux de la Chambre des communes, une question de cette importance fasse l'objet d'un débat

à 2 h 50 du matin. Je vais vous dire pourquoi. Parce que le gouvernement voudrait bien enterrer la question; il voudrait que le problème disparaisse; il préfère qu'on en discute en pleine nuit pour que les Canadiens ne sachent pas exactement ce qui s'est passé.

Eh bien, je puis dire à tous les députés du gouvernement qui sont ici ce soir que nous n'allons pas laisser la question mourir, et que nous allons continuer à nous battre et à attirer l'attention du public sur la situation; nous allons continuer à demander une enquête publique parce qu'il faut bien aller au fond de la question et qu'il faut arrêter de traiter les peuples autochtones comme des citoyens de seconde classe.

Monsieur le Président, vous avez entendu dire plusieurs fois ce soir que c'est une question de primauté du droit. Le premier ministre a dit en réponse aux questions qui lui ont été posées pendant la période des questions que c'est le droit qui doit primer et qu'il faut maintenir l'ordre. Eh bien, j'étais professeur de sciences politiques avant d'entreprendre la nouvelle tâche qui m'a été confiée et j'ai donc décidé de retourner voir dans les manuels ce que signifiait ce principe de la primauté du droit. Apparemment, le premier ministre a fait la même chose parce que, dans un discours qu'il a prononcé au début de la soirée ou en fin de journée hier, selon la façon dont on compte les jours, il a parlé lui aussi du même auteur, MacGregor Dawson, pour tenter de justifier sa décision de nommer des sénateurs supplémentaires afin d'empêcher les sénateurs libéraux de bloquer la TPS.

Cet auteur, c'est R. MacGregor Dawson, dont l'ouvrage sur le gouvernement canadien constitue un texte fondamental pour la compréhension de ce gouvernement. Je vous assure, monsieur le Président, que les citations que je vais vous lire sont très révélatrices, même si elles sont assez longues, et qu'elles vous intéresseront.

Voici donc ce que M. Dawson a à dire à ce sujet:

> —La règle de la primauté du droit, qui est un principe bien établi dans la Constitution britannique, est un héritage canadien étroitement associé à certains des droits fondamentaux du citoyen. Le sens exact et les implications de ce principe ne sont pas très précis mais, en gros, il vise à restreindre le pouvoir arbitraire du gouvernement et à l'obliger, dans toutes ses décisions, à se fonder sur des lois «raisonnablement précises», telles que les tribunaux les appliquent et les interprètent.

Donc, quand on parle de la primauté du droit, il n'est pas question ici des actions des Mohawks, mais bien de celles du gouvernement.

Toujours selon M. Dawson la disposition que contient la Constitution américaine, établie depuis longtemps,

> —c'est-à-dire que «le gouvernement doit être fondé sur les lois et non sur les hommes» est de toute évidence un voeu pieux, mais il s'agit d'une tentative pour résumer en une seule phrase à peu près la même idée, à savoir la certitude de la procédure juridique, les restrictions imposées au pouvoir exécutif et la protection du citoyen contre une autorité inconnue et imprévisible. La complexité croissante des gouvernements modernes, l'importance de plus en plus grande du bien collectif, par rapport au bien individuel, et la nécessité d'une intervention gouvernementale dans presque tous les champs de l'activité humaine ont entraîné inévitablement l'octroi de pouvoirs discrétionnaires beaucoup plus vastes au pouvoir exécutif et aux administrations publiques, ce qui a eu comme conséquence de restreindre le principe de la primauté du droit. Donc, l'imputabilité des fonctionnaires devant les tribunaux quand la légalité de leurs actes est contestée a diminué quelque peu par suite de l'octroi de pouvoirs juridiques plus vastes et plus généraux, ce qui a jusqu'à un certain point permis aux fonctionnaires d'échapper à l'examen judiciaire. Mais malgré cette modification, la primauté du droit reste un principe essentiel de la Constitution canadienne et un rempart solide contre les abus de pouvoir.

L'essence même du principe de la primauté du droit, ce n'est donc pas ce que fait le citoyen, mais les mécanismes permettant de surveiller l'activité du gouvernement. Et qu'avons-nous vu au cours des derniers mois? Ce concept, qui constitue l'essence même de la démocratie canadienne, s'est retourné contre les Canadiens, que l'on a tenté de culpabiliser pour ce qu'ils faisaient.

Mme Finestone: Envoyez cela à la ministre de la Justice.

M. Walker: Oui, il faudrait l'envoyer au ministre de la Justice. Mais elle ne lit pas aussi attentivement que nous tous.

La deuxième citation que je veux vous lire est tout aussi intéressante. Elle est tirée d'un ouvrage de Richard Van Loon et Michael Whittington. À propos, les députés seront peut-être contents d'apprendre que ces gens ont été des conseillers du gouvernement au sujet des affaires indiennes et d'autres questions connexes; ils parlent également de la primauté du droit. Mais qu'est-ce qu'ils disent de cette règle? Voici ma citation:

> La fonction évidente de toute constitution consiste à définir les relations entre l'État et ses citoyens et, dans la mesure où ces relations peuvent être définies, on peut affirmer que chaque pays possède une constitution, sous une forme ou sous une autre.
>
> Le principe de la primauté du droit, dans la tradition britannique et canadienne, prévoit que toute entrave à la liberté des individus ne peut être imposée que selon un processus juridique et par les autorités qui en ont le pouvoir.Personne n'est exemptée de l'application de la loi, qu'il s'agisse des citoyens, des fonctionnaires ou du gouvernement lui-même, et personne ne peut porter atteinte aux droits des individus, sauf par le processus juridique. Enfin, le principe de la primauté du droit signifie également que tous les membres d'une communauté politique doivent être égaux *aux yeux de la loi*. Mais si l'on reconnaît que la Constitution du Canada repose sur le principe de la primauté du droit, il faut également se demander pourquoi cette règle est tellement importante. Brièvement, cette règle a pour fonction de nous protéger,

> nous citoyens, de toute intervention arbitraire du gouvernement ou de ses fonctionnaires dans notre vie de tous les jours. Les relations entre l'individu et le système politique deviennent, dans une certaine mesure, établies et impartiales.
>
> En revanche, la règle établie par les dictateurs, même les plus bienveillants. . .

Et j'inclus ici le Premier ministre.

> . . .pourrait facilement dégénérer en règle du caprice et du bon vouloir parce que même les dictateurs bienveillants se lèvent parfois du mauvais pied. La loi, en revanche, est censée être impersonnelle, prévisible et froidement rationnelle, et n'est pas sujette aux humeurs ou aux émotions de quiconque.

Cela pourrait bien sûr nous mener à un débat très passionné, mais si l'on réfléchit à la façon dont la situation a été présentée aux Canadiens, on s'aperçoit que le gouvernement a décidé que les gestes qui ont été faits au nom de ces collectivités étaient d'emblée répréhensibles. Et c'est ainsi que le premier ministre, le ministre de la Justice et le ministre des Affaires indiennes ont refusé de négocier. La vérité, c'est qu'ils ont mal interprété délibérément la situation pour promouvoir leurs propres objectifs politiques.

Le deuxième commentaire que je voudrais faire à ce sujet, et qui est important je pense, c'est que toute cette affaire a terni considérablement l'image du Canada dans le monde. Une des scènes qui s'est déroulée en juin dernier à la place Tiananmen, en Chine, constitue pour moi l'une des images les plus mémorables de la démocratie: nous avons vu un homme qui se tenait devant un char d'assaut et qui se déplaçait en même temps que le char, de sorte que personne n'a avancé finalement.

Eh bien, j'aimerais que le gouvernement nous dise quelle différence il fait entre cet affrontement et celui que nous avons pu voir à l'émission «Newsworld» il y a quelques semaines, où l'on voyait s'opposer un guerrier Mohawk et un soldat de l'armée canadienne. Où est la différence? Si vous étiez assis en Chine devant votre téléviseur et que vous pouviez voir une situation qui est exactement l'inverse de ce qui s'est passé là-bas en juin, que penseriez-vous du gouvernement canadien? Que penseriez-vous de cet affrontement?

Les événements m'ont rappelé aussi ma visite en Roumanie au mois de mai, au nom du président de la Chambre. À l'extérieur d'un des grands hôtels du centre-ville de Bucarest, l'Intercontinental, j'ai pu voir une nuit une manifestation pendant laquelle les gens parlaient de la façon dont les choses se dérouleraient dans une société démocratique. Un étudiant a pris la parole sur un balcon, au deuxième étage, ainsi que d'autres membres de la collectivité; la foule se composait de gens de tous âges et de toutes conditions sociales.

Cet été, je me suis rendu à plusieurs reprises au Village de la paix, que les chefs autochtones du Manitoba avait érigé sur les terrains de l'Assemblée législative pour discuter de l'évolution de la démocratie au Canada avec les dirigeants politiques, par exemple les députés, et avec tous ceux qui voulaient bien venir discuter avec eux de leurs revendications. C'était tout à fait paisible. Les dirigeants ont accepté de lever le camp cette semaine, puisque le Parlement a repris ses travaux, parce qu'ils estimaient avoir fait valoir leur point de vue; je suis d'accord avec eux.

Encore une fois, quand les troupes sont arrivées à Bucarest, nous avons tous été horrifiés de voir qu'un gouvernement pouvait se retourner contre sa population, mais personne n'a attaché beaucoup d'importance jusqu'ici à la manifestation pacifique qui a eu lieu à Winnipeg. Quand j'y suis allé, les chefs, qui sont connus dans tout le pays, m'ont demandé si je savais ce que pensait le premier ministre. Ils voulaient savoir ce que le gouvernement comptait faire d'eux, et quelles étaient vraiment ses visées à leur sujet. Je n'ai pu que me taire parce que je ne pouvais pas leur expliquer ce que pensait le gouvernement. Je ne pouvais pas leur expliquer pourquoi on les traitait de cette façon.

Mais cette situation a créé une remarquable unité parmi les Canadiens. Nous commençons peut-être à faire des liens entre diverses questions, par exemple entre les questions d'environnement et ce que nous faisons de notre territoire parce que les peuples autochtones peuvent nous apprendre beaucoup à ce sujet. Ils peuvent nous dire comment ne pas gâcher nos ressources et comment les préserver pour les générations à venir. Il n'y a qu'à penser aux changements apportés au territoire des gens qui vivent dans le nord du Québec. Il faut voir comment les gens du nord du Manitoba ont dû modifier leur mode de vie à cause de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Pensez un peu à tous ces changements et aux gens qui parcouraient ces régions et qui y ont vécu pendant des générations; en deux ou trois générations, nous, Canadiens, avons réussi à gâcher tout cela.

Le mouvement pacifiste, qui allait jusqu'à maintenant chercher ses causes à l'étranger, s'intéresse maintenant à ce qui se passe chez nous parce que nous sommes maintenant aux premières lignes de son combat. Nous ne pouvons plus tenir pour acquises la paix et la sécurité de nos citoyens.

• (0300)

Au Manitoba, les pacifistes se sont installés au Village de la paix pour la raison suivante, comme ils l'ont dit eux-mêmes: «pour appuyer la nation Mohawk et son combat contre le gouvernement fédéral, le gouvernement québécois, l'armée canadienne et la Sûreté du Québec, le peuple autochtone du Manitoba a construit un Village de la paix sur la pelouse de l'Assemblée

législative du Manitoba». En particulier, nous blâmons le Premier ministre, qui est responsable de cette situation, parce qu'il a «ordonné une intervention militaire contre la nation Mohawk. Le Premier ministre a imposé une solution militaire alors que c'est une solution politique qui s'imposait. Il s'agit là d'un dangereux précédent, et la sécurité de tous les Canadiens est menacée. Le peuple Mohawk est toujours assiégé, et ses droits fondamentaux font l'objet de violations quotidiennes».

D'après les informations que nous avons entendues au début de la soirée, ce siège tire à sa fin; il faut l'espérer. «Des enfants ont été privés de nourriture et de médicaments, des femmes ont été agressées et hospitalisées, et l'armée et la Sûreté du Québec ont refusé tout secours pour les assiégés, selon les consignes» du gouvernement du Québec. «Les peuples autochtones du Manitoba n'approuvent pas la violence». Ils demandent notre «soutien continu. . . pour éviter les effusions de sang et pour que justice soit faite en cette période de crise». Tous les Manitobains étaient invités à venir camper au Village de la paix pour manifester leur solidarité. Beaucoup y sont allés avec leur bougie et leur tente, et ont participé chaque jour à des vigiles et à des cérémonies du levée du soleil.

Si j'attire l'attention de la Chambre sur cette question, c'est pour faire comprendre à tous mes collègues que, même si vous pouvons ici débattre de questions précises, les enjeux dépassent de beaucoup le cadre de la Chambre. Il s'agit de la transformation de la Société canadienne. Nous pouvons bien nous asseoir ici et discuter toute la nuit, comme c'est le cas ce soir, en raison de l'intérêt que mon caucus a manifesté pour cette question, ou alors, nous pouvons nous mettre la tête dans le sable et faire comme si de rien n'était ou comme si tous les problèmes allaient se résoudre dès que la crise d'Oka sera réglée, peut-être cette semaine. Mais dans chaque province, dans chaque région, dans chaque ville, dans chaque collectivité, les situations de ce genre vont se répéter jusqu'à ce que les plus grossières injustices soient corrigées.

Il nous appartient donc, membres de tous les partis représentés à la Chambre, de travailler de concert avec les chefs autochtones, avec l'appui du public qui ne veut plus vivre ce cauchemar, qui ne veut plus entendre parler de revendications territoriales en suspens, qui en a assez de la pauvreté dans les villes canadiennes, qui ne veut plus rien savoir de la malnutrition sur les réserves, qui aimerait bien qu'on lui dise que la situation s'est améliorée, grâce à l'engagement pris par les parlementaires d'obliger le gouvernement à reconnaître qu'il doit s'engager lui aussi à améliorer cette situation. Quand cela sera fait, tous les parlementaires pourront être fiers de l'institution à laquelle ils appartiennent. Mais jusque-là, la réputation de cette institution est entachée, tout comme celle de l'ensemble du pays; c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre des mesures et de réenclencher le processus.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il y a environ 10 heures, nous avons entendu le Premier ministre du Canada exprimer un profond repentir devant cette Chambre, quand il nous a annoncé ce qu'il était prêt à faire maintenant. Jusqu'à présent, qu'a-t-il fait? Il a réduit les budgets consacrés aux communications autochtones; il y a eu le fiasco de l'éducation post-secondaire, l'an dernier; il a imposé des restrictions aux centres d'accueil autochtones; il a réduit les subventions aux organisations autochtones; il est revenu sur ses engagements passés, après avoir prouvé au pays que, non pas six mois, un an ou 18 mois après les dernières élections, mais bien deux ans plus tard, le gouvernement n'est toujours pas capable de déposer ne serait-ce qu'une seule mesure législative portant sur les peuples autochtones et après avoir négligé de prendre des mesures à la lumière de ce que le pays a appris, dans l'affaire Donald Marshall, sur l'application de la justice aux autochtones. .

En ce qui concerne la protection de l'environnement, nous n'avons vu depuis les dernières élections, mois après mois, que provocations, injustices et pures sottises. Nous avons entendu parler des Crees de la Baie James qui ont dû venir ici en canöe, manifester devant la Chambre des communes et remonter ensuite le Richelieu jusqu'à New York pour manifester devant les Nations-Unies leur opposition au projet de la deuxième Baie James.

Nous avons également entendu parler au cours de la période des questions, pendant les 20 derniers mois, du barrage de la rivière Oldman et du combat que mène la tribu des Piégans, contre vents et marées, pour ramener la communauté blanche à la raison.

Nous avons entendu parler des Algonquins du lac Barrière et de leurs difficultés à faire accepter à la société blanche des principes sensés de gestion forestière.

Nous avons entendu parler des habitants de la réserve d'Akwasasne qui subissent le contrecoup de la pollution du Saint-Laurent.

Et nous avons souvent entendu des collègues, en Chambre, parler des autochtones de l'île Walpole, dont l'eau est contaminée et qui doivent aller chercher l'eau très loin de chez eux.

Et tout le monde est au courant de la pollution au mercure dans la rivière Wabigoon et de la vie que mènent les autochtones depuis 30 ans.

Nous entreprenons maintenant une autre saga en ce qui concerne le projet ALPAC, dans le nord de l'Alberta, où nous sommes en train de céder les forêts et les terres dont dépendent les peuples autochtones, et où les cours d'eau pourraient être gravement contaminés.

Nous avons tous entendu parler aussi du combat des Indiens du lac Lubicon. En outre, je voudrais vous citer un passage très révélateur écrit par un auteur de Saint-Bruno, au Québec, Marjorie Marc, au sujet des Cris du nord de cette province. Elle dit dans son étude:

[*Français*]

Pour contourner le problème de la contamination au mercure subie par les nations autochtones, notamment les Cris du Grand-Nord québécois, le gouvernement du Québec les incite à changer leurs habitudes alimentaires. Voilà qui est fort bien. Mais il se trouve que leurs habitudes alimentaires sont basées sur un mode de vie séculaire, probablement millénaire, dont les fondements sont la chasse et la pêche. De plus, les revenus restreints des autochtones leur rend difficile l'accès aux produits du Sud, plus chers pour eux que pour nous à cause des grandes distances. Les obliger à se nourrir de conserves, c'est non seulement restreindre et changer leur mode de vie, c'est aussi mettre en danger leur santé morale et physique. Ce n'est pas par hasard que les Amérindiens ont un taux d'alcoolisme élevé et le plus fort taux de suicide au monde.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement pour protéger l'environnement que nos autochtones s'en prennent de plus en plus souvent aux autorités. Il y a eu bien des conflits. Ainsi, un bref article publié dans le *Toronto Star* du 1er septembre illustre bien les difficultés que connaissent les Innus du Labrador qui, selon le journaliste de la Presse canadienne, formaient historiquement un groupe nomade tout à fait paisible et qui, au cours des dernières années, se sont rassemblés à plusieurs reprises à la base des forces armées canadiennes de Goose Bay pour protester contre les vols à basse altitude des avions de l'OTAN au-dessus de leur territoire de chasse traditionnel.

Il faut parler aussi des Micmacs, qui étaient traditionnellement des pêcheurs et des chasseurs et qui ont vu leur vie bouleversée au cours des années 50 par le déplacement des forêts. Au cours de l'automne et de l'hiver 1988, les Micmacs de la Nouvelle-Écosse ont dépassé volontairement les quotas provinciaux de chasse à l'orignal, pour protester contre ces restrictions.

Vous savez sûrement aussi ce qui s'est passé à Timagami où, après avoir contesté pendant plusieurs années le prolongement d'un chemin forestier, les Indiens ont réussi le printemps dernier à se faire entendre au sujet de l'administration d'une partie de la forêt de Timagami.

Il y a aussi les Sarcis de votre région, monsieur le Président, qui ont marché sur la base des forces armées canadiennes de Calgary, à la mi-août, pour réclamer une vaste portion des terrains de la base, affirmant que le gouvernement fédéral les leur avait volée il y a près de 40 ans.

• (0310)

Il y a aussi les Piégans, dont j'ai parlé il y a un instant au sujet du barrage de la rivière Oldman. Et enfin, il y a les Mohawks, qui font l'objet du débat d'aujourd'hui. Il est intéressant de noter comment, dans le *Star* de Toronto, Gerald Utting décrit la situation à Oka, soulignant tout particulièrement le fait suivant, et je cite:

> Les Mohawks disent qu'ils ont finalement perdu patience, car, pendant des années, ils se sont fait voler des terres de façon continue (et indéniable) par les Blancs. Les Mohawks vivaient à Oka avant même que les Britanniques prennent le Canada aux Français en 1759.

Il s'agit là d'une réalité historique qu'on ne peut pas écarter facilement. Et c'est sur cet arrière-plan d'ingérence, de conflit et d'injustice que se situe la proposition du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dont nous discutons aujourd'hui. Cette vision se reflète dans la motion qui fait l'objet du débat de ce soir, et dans laquelle il proposait que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay, que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien incluant Kanawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au centre de désintoxication de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif, et ainsi de suite.

Quelle belle attitude de la part d'un ministre de la Couronne dont le mandat consiste à représenter les peuples autochtones au Cabinet, dans le saint des saints du pouvoir fédéral, et qui adopte une pareille position devant la Chambre, abandonnant ainsi à peu près complètement l'essence même de son mandat politique comme ministre de la Couronne chargé des affaires autochtones.

C'est pour ces raisons, ainsi que pour toutes les raisons plus générales que j'ai tenté de vous énumérer, que les Canadiens se sont demandés pendant tout l'été ce qui se passait tout à coup au Canada et pourquoi nous avions aussi mauvaise presse dans presque tous les pays. Qu'arrive-t-il à notre excellente réputation dans les tribunes internationales, au chapitre des droits de la personne, pour que notre image soit soudain entachée et que nous soyons même considérés comme des hommes de Néanderthal, ce que nous n'aurions jamais cru possible?

Nous, dans l'opposition, avons travaillé tout l'été. Nous avons demandé au gouvernement de rappeler le Parlement dès le mois de juillet. En effet, le chef de l'opposition a écrit une lettre à ce sujet au premier ministre le 17 juillet. Nous avons également organisé une manifestation sur les marches du Parlement pour insister, avec l'aide des médias, sur la nécessité de rappeler le Parlement. Ensuite, le 22 août, le leader parlementaire de l'opposition, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, a envoyé une lettre personnelle au premier ministre, mais sans succès, comme vous le savez sûrement, monsieur le Président.

Malheureusement, ce débat a fini par se polariser parce que, à part les quelques rares exceptions que nous avons pu constater cet après-midi et ce soir, les députés d'arrière-ban du gouvernement se sont faits les champions de la loi et de l'ordre. Voilà qui montre bien à quel point ils sont insensibles aux principes fondamentaux de la justice. C'est donc à l'opposition que revient la tâche beaucoup plus vaste de souligner que, à cause de la réalité historique et du fait que la loi est vide de sens si elle n'est pas fondée sur les principes de justice, cette conception de la loi et de l'ordre ne fait aucun sens, dans le contexte de ce qui s'est passé cet été et compte tenu de la situation qui règne depuis des siècles. Mais le gouvernement, au cours de l'actuelle législature, nous a bien habitués à ce genre de faillite intellectuelle.

En fait, il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour rafraîchir notre mémoire collective. Il suffit de remonter à 1983 et de parcourir le rapport Penner, sur l'autonomie politique des Indiens. Je prendrai seulement une minute pour vous citer les conclusions de ce rapport, parce qu'elles sont toutes aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque.

Pendant la 32e législature, c'est-à-dire il y trois législatures, le comité Penner, composé de membres de tous les partis représentés à la Chambre, concluait, à la page 161 de son rapport:

> Le Comité recommande fortement que les programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant les Indiens soient abolis au fur et à mesure que les administrations des Premières nations indiennes exerceront le contrôle sur leurs propres affaires. Ce processus devrait se terminer d'ici cinq ans. Cette recommandation n'affecte pas le mandat du Ministère concernant le développement du Nord canadien.
>
> Le Comité est de l'avis que la meilleure façon de promouvoir les droits des Indiens est par la voie de l'autonomie politique plutôt que par une représentation spéciale au Parlement. Cependant, l'autonomie politique changerait la situation des Indiens et il se pourrait que la représentation au Parlement présente à l'avenir des avantages qui ne peuvent être définis pour l'instant.

Les membres du comité faisaient également observer:

> Le Comité en est venu à la conclusion que la mise en application de toutes les recommandations du rapport par voie de législation et de changements constitutionnels constitue le meilleur moyen de répondre aux normes internationales qui concernent les Premières nations indiennes.

J'ai bien hâte de savoir ce que le secrétaire parlementaire pourra nous dire, quand j'aurai terminé mon discours, de ce que le gouvernement a retenu de ce rapport préparé en 1983; c'est le document le plus récent qu'ait produit le Parlement et il constitue un effort de réflexion fort intéressant des membres des trois partis sur les mesures qui s'imposaient. Mais il date d'octobre 1983.

Pour conclure, monsieur le Président, j'aimerais également attirer votre attention sur le fait que le projet de loi C-52, qui porte sur l'autonomie politique des nations indiennes, a été déposé en juin 1984. J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire nous dise également ce qui s'est passé depuis novembre 1984 en ce qui concerne le dépôt du projet de loi à la Chambre sur l'autonomie politique des nations indiennes, outre le projet de loi dont vient de parler mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce. Qu'est-il arrivé aux nombreuses propositions législatives qui attendaient le gouvernement conservateur quand il est arrivé au pouvoir à l'automne 1984?

Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, j'aimerais vous citer un paragraphe qui montre bien selon moi

la profondeur d'esprit et la sagesse des peuples autochtones; ce paragraphe est tiré d'un document rendu public il y a cinq jours, le 20 septembre 1990, par la Confédération iroquoise des Six Nations. Il s'agit d'un document assez long, dont je vais vous lire seulement un paragraphe, parce qu'il est tout à fait pertinent à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je cite:

> En limitant les négociations à la demande de reddition absolue formulée par les militaires, le gouvernement manque singulièrement de perspicacité, d'après nous. Nous pensons que notre projet de règlement élaboré avec M. Ciaccia permet vraiment d'espérer une paix plus durable. Puisque M. Bourassa a annoncé son désir de négocier avec la Confédération et que M. Mulroney a dit espérer une solution pacifique, par voie de négociation, nous espérons qu'ils appuieront cette entente et qu'ils se joindront à nous pour assurer la paix, tant pour mettre fin à la crise actuelle que pour le bien des générations à venir.

• (0320)

L'avenir nous dira si ces conseils et cette invitation seront bien reçus.

Je dois dire que le libellé de la motion déposée par le ministre des Affaires indiennes m'a beaucoup inquiété. J'ai l'impression que cette motion élude le véritable problème que nous devons régler. Elle rappelle presque l'époque de Louis Riel, qui était lui aussi considéré comme un hors-la-loi. Elle ignore les principes fondamentaux de la justice et révèle bien que le gouvernement doit se fier à l'Armée parce qu'il ne dispose d'aucun autre outil pour régler un problème social extrêmement complexe qu'il aurait fallu régler il y a déjà bien des décennies, et même des siècles.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, si je prends ainsi la parole aux petites heures du matin, puisqu'il est actuellement 3 heures 22, c'est pour ajouter ma voix à celle de tous mes collègues, des nombreux commettants de ma circonscription de Hamilton-Ouest et, j'ose le dire, des centaines de milliers de Canadiens qui s'accordent à dire que nous avons vécu un été très noir, marqué par l'oppression, l'ingérence politique, l'inaction gouvernementale et l'incapacité du Premier ministre à diriger les affaires de l'État.

Même la motion déposée par le ministre des Affaires indiennes dénote un certain cynisme, ainsi que des vélléités de manipulation politique que tous les Canadiens reconnaissent et déplorent sans aucun doute. Je voudrais tout particulièrement attirer l'attention de la Chambre sur la première phrase de cette motion, qui se lit comme ceci:

> Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka.

Comment puis-je appuyer une telle phrase alors que je ne connais pas exactement le fond de l'histoire et que, en fait, je ne peux me fier qu'à des articles de journaux et à des comptes rendus comme celui qu'a fait un journaliste du *Globe and Mail*, Jeff York, qui est sorti samedi dernier du centre de désintoxication où lui et 11 autres journalistes étaient enfermés par les militaires depuis une semaine lundi. York, en colère, a nié les affirmations de l'armée selon lesquelles ses membres avaient agi de façon disciplinée et professionnelle. Il affirme plutôt que les soldats ont lancé des bombes fumigènes, qu'ils se présentent derrière les barbelés à des moments où ils ne sont pas censés le faire et qu'ils parlent aux Mohawks en leur lancant des roches et en essayant de les inciter à la violence.

Avant d'être élu en novembre 1988, j'ai été journaliste pendant 16 ans; j'ai toujours suivi un code de déontologie implicite, selon lequel il faut dire la vérité, il faut que cette vérité soit vérifiable, il faut présenter les deux aspects de la question et, bien sûr, il ne faut rien dire qui soit diffamatoire. Mais la presse a été baillonnée dans toute cette affaire; c'est en fait une violation de la Charte des droits. Sur le mur de mon bureau, ici à Ottawa et dans ma circonscription, j'ai accroché un parchemin encadré sur lequel est reproduite la Charte des droits. Et sous la rubrique des libertés fondamentales, au numéro 2*b*), on retrouve la liberté de la presse et des autres moyens de communication.

J'ai reçu un appel d'un de mes électeurs, qui m'a dit: Stan, le gouvernement Mulroney y est allé avec des gants blancs pour Saddam Hussein, bien plus que pour les autochtones du Canada. Les journalistes peuvent envoyer des reportages depuis le *HMCS Protecteur*, dans le golfe Persique, mais pas depuis le camp retranché d'Oka.

Ce que le premier ministre craint le plus, monsieur le Président, c'est peut-être l'image que les médias donnent de lui. Cette image peut être très forte. Souvenez-vous par exemple des images de femmes, d'enfants et de vieillards qui quittaient Oka sous les jets de pierres. Et de l'image des autochtones qui donnaient des coups de pieds et des coups de poings aux soldats, et des soldats qui donnaient des coups de pieds et des coups de poings et qui frappaient les autochtones sur la tête avec la crosse de leur fusil.

Le gouvernement dit en fait à la population canadienne qu'il n'a pas confiance dans les journalistes parce que, dans ce cas, il s'est bien rendu compte qu'il ne pouvait pas manipuler les médias. Le gouvernement a qualifié les Mohawks de terroristes et ne leur permettra pas de négocier avant de se rendre. Il considère que les Mohawks sont coupables. Les journalistes ont essayé de leur donner un procès équitable, mais le ministre de la Défense, qui gère à toutes fins pratiques l'information en

empêchant les journalistes de couvrir les événements, ne les a pas laissés faire. Comme le disait un journaliste du *Ottawa Sun* encore hier: «Aucun tribunal n'a encore déclaré que les Mohawks sont des criminels. Ils veulent négocier avec la province et le gouvernement fédéral, mais l'armée ne veut pas les laisser faire.»

En voici la preuve: cette lettre de la Confédération iroquoise des Six Nations, en date du 20 septembre 1990, qui se lit ainsi: «Les représentants du Grand conseil de la Confédération iroquoise en sont arrivés à un projet d'entente avec le ministre québécois des Affaires autochtones John Ciaccia, pour tenter de mettre fin à la crise de Kanesatake et de Kahnawake. M. Ciaccia agissait en son nom personnel et n'avait aucun mandat de son gouvernement, mais nous, de la Confédération iroquoise, estimons que l'entente proposée pourrait vraiment permettre de faire la paix, et ne constitue pas simplement une solution temporaire aux problèmes actuels.»

Cette entente aurait permis de régler les problèmes qu'il faut régler immédiatement, mais les Iroquois se sont rendu compte que les autorités fédérales, provinciales et militaires n'étaient pas intéressées à coopérer. Les gouvernements du Québec et du Canada ont dit tous deux qu'ils avaient confié aux forces armées le mandat de négocier. Or, les autorités militaires affirment que leur mandat se limite à la négociation d'une reddition absolue.

Il ne peut donc qu'y avoir une impasse, monsieur le Président. Encore ce soir, la Confédération iroquoise a affirmé que les Mohawks pourraient rendre leurs armes dans quelques heures si le gouvernement acceptait son offre finale, et notamment s'il accédait à la demande des Mohawks et nommait un procureur de la Couronne indépendant. Nous venons de prendre connaissance de la réponse du gouvernement québécois: il a rejeté cette proposition. Il faut donc se demander qui est aux commandes? Est-ce le gouvernement du Québec? Est-ce l'armée canadienne? Ce ne devrait être ni un ni l'autre. Ce devrait être la Chambre des communes et le gouvernement fédéral.

Toute la situation se résume à deux questions bien précises: la propriété du territoire et le retrait des forces armées. Il n'y a pas beaucoup de Canadiens ni de députés, en cette Chambre, qui comprennent exactement quels sont les liens des peuples autochtones avec la terre.

J'ai eu la chance pour ma part d'assister à de nombreuses séances d'information dans ma circonscription de Hamilton-Ouest et ici, à Ottawa, et j'en suis venu à la conclusion que, pour les autochtones, la terre est sacrée. C'est la grande nourricière, et comme me l'a dit un autochtone: «C'est la terre qui nous donne vie, et c'est à elle que nous allons retourner à notre mort.» Il est donc de plus en plus évident que le conflit d'Oka, issu du projet d'agrandissement d'un terrain de golf, ce qui est à peine croyable, a dégénéré parce que les Mohawks ont finalement décidé de défendre leurs droits et de prendre la parole comme l'ont fait d'autres peuples autochtones du Canada et d'ailleurs qui se sont levés contre l'oppression. Quand cela se passe ailleurs, nous sommes très contents et nous leur envoyons même parfois de l'aide. Par contre, quand ça se passe au Canada, le premier ministre les appelle des terroristes, il les condamne à l'avance et refuse d'agir tant qu'ils ne se sont pas rendus.

• (0330)

Puisque c'est un américanophile, peut-être aimerait-il entendre ce que disait au sujet de la liberté individuelle l'un des grands hommes d'État et fondateur des États-Unis, Thomas Jefferson: «La nation qui tente d'écraser la liberté au nom de la loi et de l'ordre finit inévitablement par perdre le tout: la liberté, la loi et l'ordre.»

Le gouvernement conservateur, et surtout la ministre de la Justice, que nous avons entendu ce soir, se cache derrière ce paravent de la loi et de l'ordre et fait appel à notre armée pour le maintien de la paix. Cette armée dont nous sommes tellement fiers car elle est un facteur d'harmonie et de paix en période de conflits, se trouve aujourd'hui opposée à un peuple qui après l'avoir imploré, exige maintenant d'être compris et traité avec dignité. Face à cela, le gouvernement a réagi avec force, brutalité et arrogance, au lieu d'agir avec leadership. Sa politique est très claire: le droit, c'est la force.

Voilà, monsieur le Président, un pouvoir qu'on ne peut laisser sans contrôle car, comme le déclarait John Stewart Mill dans son traité *Sur la liberté*: «Le peuple peut souhaiter opprimer certains de ses membres et il est aussi nécessaire de se prémunir contre ceux-là que contre tout autre abus de pouvoir. Dans maints essais politiques, la tyrannie de la majorité est aujourd'hui généralement considérée comme l'un des périls contre lesquels la société doit se mettre en garde.»

Si on applique ce principe au conflit d'Oka, le plus ironique est que, s'il est vrai que le gouvernement représente dans ce cas la tyrannie de la majorité, il est évident pour moi que la plupart des Canadiens n'appuient pas le

gouvernement dans cette action et sont en fait mécontents et en colère envers leur «premier sinistre».

Le gouvernement prétend qu'il a fait progresser la cause des autochtones canadiens, mais l'histoire retiendra qu'il a constamment entravé et rejeté les aspirations des populations autochtones. Quand les Canadiens connaîtront les faits, ils comprendront mieux la fureur et le sentiment de frustration de leurs concitoyens autochtones.

J'attire votre attention sur le «Budget des griefs» présenté à l'Assemblée des premières nations le 15 mars 1990. On y apprend que la réduction de 100 millions de dollars des crédits fédéraux, en deux ans, est dissimulée dans le budget principal de 1990–1991 et dans les documents d'accompagnement. L'analyse révèle qu'on a réduit de 26 millions de dollars le budget approuvé des investissements et des services communautaires, de 15 millions de dollars le budget de gestion des bandes, de 7 millions de dollars le budget des services sociaux, et de 2 millions de dollars le budget de développement économique, et ce pendant deux ans de suite.

Avec une économie boîteuse et sans ressources fiscales, comment croit-on que les autochtones réussiront à compenser ces coupures budgétaires? Les Premières nations tentent de le faire mais leur endettement ne cesse d'augmenter, année après année. Pour compenser la réduction des budgets fédéraux depuis 1985, en tenant pleinement compte de l'inflation et d'un taux de croissance démographique extrêmement élevé, il faudrait ajouter 333 millions de dollars au budget de 1990–1991 du programme des Affaires indiennes et inuits.

À cause de cette politique, on peut lire aujourd'hui des statistiques lamentables. En 1989, 70 p. 100 des Indiens des réserves, soit 164 000 d'entre eux, étaient devenus complètement tributaires de l'assistance sociale, et c'était la même chose pour 61 p. 100 des Indiens vivant hors des réserves, soit 120 000 d'entre eux. Ces chiffres représentent une population supérieure à celle des quatre provinces atlantiques. À l'échelle nationale, il existe seulement une entreprise pour 30 Canadiens, mais une seule entreprise autochtone pour 100 autochtones. L'espérance de vie des Indiens des deux sexes sera en 1991 inférieur de plus de huit ans à celle des Canadiens non autochtones. Le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la nation, soit 17,2 contre 7,9 pour 1 000 naissances. Et la liste peut continuer longtemps, monsieur le Président.

Ce que me disent les autochtones, c'est qu'ils en ont assez de l'aumône et qu'ils veulent maintenant simplement un soutien. Les Canadiens connaissent bien la litanie des promesses violées, des cultures opprimées et des économies anémiées. S'il est vrai que nous avons tous une part de responsabilité à l'égard de cette situation tragique, aucun gouvernement n'a fait preuve d'une indifférence aussi flagrante et aussi méprisante à l'égard de ces peuples autochtones.

Je voudrais conclure en évoquant une légende autochtone, monsieur le Président, celle de la tribu affammée qui ne peut même plus chasser les puissants bisons. Deux enfants apportent alors les vêtements des chasseurs, qui sont faits avec des peaux de coyottes, et leur demandent de les revêtir. Certains des chasseurs se mettent à rire, et d'autres se mettent en colère. Toutefois, deux vieux sages de la tribu acceptent de revêtir les peaux de coyotte et ils constatent alors qu'ils ont acquis la vision du coyotte et sont capables de diriger leur peuple vers les bisons. Nous avons tous des leçons importantes à tirer des légendes indiennes, mais cela vaut surtout pour le gouvernement, face à la crise actuelle. Pour vivre en paix et en harmonie, nous devons voir avec les yeux des autres, entendre avec les oreilles des autres et parler avec la langue des autres. J'implore le gouvernement de revêtir les vêtements des autochtones et d'ouvrir les yeux et les oreilles pour finalement comprendre leurs espoirs et leurs rêves.

M. Philip Edmonston (Chambly): Je voudrais d'abord faire quelques commentaires au sujet du discours remarquable et très documenté de mon honorable collègue au sujet des problèmes actuels des autochtones canadiens. Il a réussi à bien nous faire saisir l'origine fondamentale de ces problèmes et à nous faire comprendre pourquoi nous en sommes arrivés à la situation actuelle, surtout à Oka. Je voudrais d'abord faire un commentaire puis poser une question.

Un journaliste de la Presse canadienne m'a appris ce soir, à cette heure très tardive, puisqu'il est presque 4 heures du matin, que les Warriors d'Oka seraient prêts à capituler. Ils sont prêts à quitter sans condition le centre de désintoxication, jeudi ou vendredi prochain. Si cela est vrai, nous en aurons fini avec toute cette crise qui a mobilisé tellement d'efforts pendant tellement longtemps et nous aurons finalement réussi à mettre un terme à un conflit important entre les autochtones du Canada et le gouvernement, ainsi que les citoyens. On nous a souvent expliqué que les citoyens de la région d'Oka et de Châteauguay avaient subi les conséquences

directes de ce conflit. Nous arrivons à la fin, mais ce n'est pas une fin pacifique. Il faut bien reconnaître que nous n'avons atteint ce résultat qu'après beaucoup de malheurs, d'ennuis, voire d'infractions à la loi. Et je me pose cette question: Allons-nous être assez fous, et je parle ici de mes collègues de l'autre côté de la Chambre, pour nous imaginer que tout est fini et que nous n'avons plus aucun effort à faire pour éviter la répétition d'un tel conflit? Allons-nous croire que le conflit est terminé et que nous pouvons maintenant passer à autre chose? J'espère que non.

• (0340)

Si les Mohawks capitulent à Oka, j'espère que le gouvernement mettra vraiment en oeuvre les promesses qu'il a faites, et que nous avons tous entendues, pour traiter sérieusement de tous les facteurs qui sont à l'origine des griefs que les autochtones nous ont présentés de manière aussi éclatante ces dernières semaines. Il faut toutefois comprendre que nous parlons ici de problèmes au sujet desquels le gouvernement a déjà fait d'innombrables promesses, ce qui signifie que nos autochtones peuvent tout à fait légitimement faire preuve à ce sujet d'une forte dose de méfiance.

Pour revenir à mon honorable collègue, que je félicite à nouveau pour son excellent discours, je voudrais lui demander s'il partage mes préoccupations, à la lumière des nouvelles informations que je viens de donner, au sujet de la sécurité des Mohawks et de leurs chances de subir un procès équitable? Finalement, si ce que nous venons d'apprendre est vrai, quelles sont selon lui les responsabilités futures des parlementaires à cet égard? Il nous a dit que la balle est sur notre terrain et qu'elle doit y rester. Quelles sont donc nos responsabilités respectives, à nous parlementaires des deux côtés de la Chambre? Qu'arrivera-t-il dans un avenir immédiat?

M. Keyes: Je remercie le député pour ses félicitations et pour sa question. Évidemment, la crise aurait probablement pu être résolue beaucoup plus tôt si le gouvernement avait agit de manière responsable dès le départ. L'explication est probablement la suivante: la crise d'Oka a tellement porté atteinte à la crédibilité du premier ministre qu'il s'est senti obligé de faire toutes les promesses que nous avons entendues durant la soirée.

En effet, nous avons entendu le premier ministre parler de refonte des politiques autochtones, de refonte des lois sur les Indiens et de résolution plus rapide des revendications territoriales, mais vous comprendrez certainement mon scepticisme si je vous dis que ce n'est pas la première fois que j'entends le très honorable député nous faire d'excellentes promesses qui n'aboutissent jamais.

Laissons cependant le sectarisme politique de côté. Nous avons dit ce que nous avions à dire. L'heure est maintenant venue d'agir ensemble, comme je l'ai expliqué plus tôt, pour tenter de nous mettre à la place de nos autochtones. Nous comprenons bien que c'est peut-être impossible à faire mais nous devons au moins essayer. Nous devons tenter de voir par leurs yeux, d'entendre par leurs oreilles et de parler par leur langue pour mieux comprendre leurs problèmes, leur spécificité et leur attachement à la terre. Nous devons travailler ensemble pour tenter de faire ce qu'il faut pour nos autochtones.

M. Jim Peterson (Willowdale): Merci beaucoup, monsieur le Président, de me donner la parole et de faire preuve d'une patience remarquable dans les fonctions de président que vous exercez ce soir.

Pour ma part, ce débat est fondamental, non seulement pour les autochtones du Canada mais pour l'ensemble de la société canadienne, car ce sont deux systèmes de justice très différents sur lesquels nous sommes invités à porter un jugement. Je parle ici du système de justice représenté par la position du gouvernement dont chacun des membres, de la ministre de la Justice au premier ministre, ne cesse de parler de la loi et de l'ordre. Oui, c'est là un système de justice typique du monde occidental et de nombreuses nations. Le régime de la loi et de l'ordre, du point de vue de la jurisprudence, est généralement décrit comme le régime du positivisme juridique ou du réalisme juridique. Ses représentants les plus éminents sont des gens comme Austin et Kelston, et sa formulation la meilleure est probablement celle du réaliste juridique suédois Lundsted qui déclarait que: «Prétendre que les juristes et les tribunaux doivent être guidés par l'idéal de la justice est complètement inutile».

Autrement dit, ces positivistes affirment que toute loi correctement adoptée doit être purement et simplement appliquée dans toute sa rigueur. Voilà la position du gouvernement. Voilà sa position jurisprudentielle. Il y a cependant une autre école, celle que représentent des hommes comme Platon, Aristote, Herbert Spencer, Lester Ward et W.R. Sorley. Ce sont là des auteurs éminents qui ont tenu à souligner le fait qu'il est nécessaire non

seulement que la loi soit respectée en toutes circonstances, mais aussi qu'elle respecte l'égalité et la liberté.

Parmi les disciples contemporains de cette école, je peux mentionner H.A.L. Hart. Cela nous ramène aux principes jeffersonniens qui ont fondé la Déclaration de l'indépendance, principes selon lesquels la loi n'est pas juste simplement parce que c'est la loi. Il faut que la loi réponde aux critères généraux de la justice qui sont, généralement, des critères d'égalité et/ou de liberté.

Je cite:

> Selon cette école, aucune analyse philosophique et sociologique de la loi qui refuse de prendre en considération la question de la générosité de la loi, en plus de celle de sa validité formelle et de son organisation technique, ne peut nous permettre de comprendre adéquatement la réalité juridique.

Si la ministre de la Justice a déclaré ce soir qu'elle ne reconnaissait aucune autre école juridique, aucune autre forme de jurisprudence que le positivisme juridique, ce n'était pas, à mon avis, parce qu'elle voulait tromper la Chambre. Je crois plutôt qu'elle étalait ainsi son ignorance, l'ignorance même qui nous a amenés à cette crise d'Oka et qui, si nous l'acceptons aveuglément, nous fera tomber dans beaucoup d'autres crises de même nature.

• (0350)

Si la loi ne respecte pas les critères de justice, d'égalité et de liberté, elle débouche inévitablement, comme on l'a vu dans le passé, sur des crises de désobéissance civile auxquelles aucun gouvernement, désigné ou élu, ne peut résister. C'est Ghandi qui invitait ses concitoyens à extraire leur propre sel de la mer pour ne pas capituler devant les monopoles des capitalistes. Avec cet appel, il a fait marcher toute une nation derrière lui, dans la paix.

Nous savons même qu'on considère aujourd'hui, en droit pénal, qu'il est criminel de respecter une loi qui est manifestement injuste. C'est en effet comme cela qu'il faut interpréter le résultat de Nuremberg.

La Cour suprême des États-Unis elle-même a retenu ces nouveaux principes, et non pas ceux du positivisme juridique illogique, dans le cadre de l'arrêt *Brown v. Louisiana* du juge Holmes, portant sur l'acquittement de cinq noirs qui avaient enfreint une loi leur interdisant l'accès à une bibliothèque publique. Bien qu'ils aient désobéi à la loi, la Cour suprême a déclaré que la loi n'avait pas raison.

Il y a d'ailleurs dans notre propre pays des lois plus importantes que celles adoptées par le Parlement. Il y a la Constitution, avec sa Charte des droits et libertés, qui contient une clause de primauté à l'égard de toutes les autres lois.

Nous avons aussi d'autres lois, comme les traités, qui sont des textes législatifs. Nous avons aussi les lois de la raison, de la justice et de l'égalité.

Si on veut bien analyser la crise d'Oka, et j'espère qu'elle est maintenant terminée, monsieur le Président, il nous appartient d'évaluer le rôle joué par tous les participants, c'est-à-dire par les législateurs, les autochtones, la police et l'armée. Comment allons-nous le faire si on ne procède pas à une enquête exhaustive sur tout ce qui a pu mener à cette crise qui a entaché la réputation nationale du Canada et qui a suscité beaucoup d'inquiétude dans les instances internationales?

Je veux que le gouvernement ordonne une enquête pour examiner la situation depuis, disons, janvier dernier. S'il ne le fait pas, nous ne pourrons pas montrer aux Canadiens si justice a été faite ou non. Il ne nous appartient pas d'en juger à l'avance, nous n'avons pas connaissance de tous les faits. À cause de la censure, nous n'avons pas accès aux informations qui pourraient venir de là-bas. Nous ne pouvons même pas pénétrer sur les lieux pour vérifier la situation.

Les autochtones du Canada ne peuvent pas y pénétrer non plus pour proposer des solutions au conflit. Il faut donc entreprendre une enquête immédiatement sur toute cette situation.

Quand nous nous demanderons, plus tard, si nous voulons nous orienter vers le positivisme juridique ou vers une interprétation plus sociale du droit, il sera essentiel de ne pas oublier la misère des autochtones du Canada.

Nous avons au Canada 466 000 Indiens conventionnés, dont 308 000 vivent sur des réserves. Leurs revenus sont pitoyables. Soixante et un p. 100 de tous les Indiens des réserves et hors des réserves sont tributaires de l'assistance sociale. Leurs revenus ne représentent que 50 p. 100 de la moyenne nationale. Leur taux de chômage est de 70 p. 100. Leur taux d'analphabétisme est de 45 p. 100, contre 17 p. 100 pour l'ensemble de la population. Seulement 20 p. 100 des enfants indiens font des études secondaires, alors que la proportion est de 75 p. 100 pour le reste de la population. L'espérance de vie des autochtones est de huit ans moins élevée que pour les autres Canadiens. La mortalité infantile des autochtones est deux fois plus élevée. Le taux de surpeuplement des logements autochtones est de 16 fois plus élevé que dans

tous les foyers canadiens, et 38 p. 100 des foyers autochtones n'ont pas de chauffage central.

Les autochtones représentent 2 p. 100 de notre population mais 10 p. 100 des personnes incarcérées dans des établissements fédéraux. Comme si cela ne suffisait pas, examinons la situation des enfants autochtones. Quatre fois plus d'enfants autochtones sont placés sous la garde de sociétés d'aide à l'enfance, et le nombre de suicides chez les enfants autochtones est sept fois plus élevé que dans le reste de la population.

Aujourd'hui, le ministre des Affaires indiennes nous a parlé d'accroître les budgets des programmes autochtones. Depuis 1985, la population indienne et inuit du Canada a augmenté de près de 34 p. 100, alors que les budgets qui lui sont destinés, en termes réels, ont baissé de 11 p. 100.

Certes, il n'y a pas que l'argent, et j'espère que nous avons tiré des leçons de la crise d'Oka. Il est intolérable que ce gouvernement prenne l'excuse de quelques Indiens dans un centre de désintoxication pour faire fi de toutes ses responsabilités à l'égard des autochtones du pays.

Qu'a fait le gouvernement pour tenter de résoudre la crise plus rapidement? S'il s'agissait simplement de faire respecter la loi et l'ordre, la crise aurait pu être réglée il y a longtemps, car il y a des années déjà que l'on sait que certains de ces autochtones ont des armes. Le gouvernement est-il intervenu pour faire régner la loi et l'ordre? Non, il n'est intervenu que lorsque les barricades ont été érigées.

Ces barricades ont été installées le 11 mars. À en croire le propre communiqué du ministre relatif aux mesures fédérales prises à Oka, les barricades ont été érigées le 11 mars et la première initiative fédérale remonte au 17 juillet. Le ministre Tom Siddon a fait des déclarations pour expliquer les positions du gouvernement fédéral. Il l'a fait six jours après que la Sûreté du Québec soit arrivée sur les barricades, je parle ici de la Sûreté du Québec, et après la mort tragique d'un agent de police. Où était le ministre dans l'intervalle? Où était le gouvernement fédéral?

Le premier ministre a reconnu qu'il n'a rencontré aucun dirigeant autochtone.

Durant l'été de 1985, 174 réfugiés sont arrivés sur nos côtes et le gouvernement a rappelé la Chambre car il considérait que c'était une crise. Cette fois, alors qu'il s'agit de la misère dans laquelle vivent nos propres concitoyens autochtones, ce dont témoigne Oka, le gouvernement n'a pas jugé bon de faire de même.

C'est de négociations que nous avions besoin, pas de force. N'est-il pas étonnant qu'il y ait 3 300 soldats à Oka alors que nous n'en avons envoyé que 2 000 au Moyen-Orient?

J'espère que nous avons tiré une leçon d'Oka. J'espère que nous avons appris qu'il n'y a pas qu'une seule interprétation de la justice et que les facteurs d'égalité et de liberté doivent aussi faire partie intégrante d'un appareil juridique satisfaisant. J'espère que nous aurons tous tiré cette leçon qui sera fondamentale dans nos futures délibérations.

Ce qu'il y a de positif dans la crise d'Oka, c'est qu'elle a montré aux Canadiens dans quelle misère vivent beaucoup de nos autochtones. Nous ne devons pas laisser mourir cette idée. Il faut tenir une enquête sur les événements qui ont produit la crise d'Oka. Il nous faut une commission royale d'enquête sur la misère des autochtones du Canada. Nous devons accélérer la négociation des revendications territoriales. Nous devons faire en sorte que tous les autochtones canadiens puissent jouir des bienfaits de la justice économique et sociale. J'espère que nous avons tous compris que nous avons tous des responsabilités à cet égard.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr qu'il n'y a plus de questions ni de commentaires.

Avant de mettre un terme au débat, je tiens à féliciter tous les députés qui ont su garder les discussions à un très haut niveau, cet après-midi, ce soir et ce matin.

Puisque plus personne ne souhaite intervenir, je déclare, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 septembre 1990, que le débat est clos et que la question sera mise aux voix à 15 heures.

Comme il est 4 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 septembre 1990, la Chambre s'ajourne à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 septembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que l'hon. Harvie Andre, député de la circonscription électorale de Calgary-Centre, et l'hon. Gilles Loiselle, député de la circonscription électorale de Québec, ont été nommés membres du Bureau de régie interne en application de la Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, chapitre 42, 1er supplément des Lois révisées du Canada (1985).

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur une cérémonie spéciale qui se déroulera sur le parterre de la colline du Parlement cet après-midi vers 15 h 30. On dévoilera alors la statue de Lester B. Pearson, notre ancien premier ministre, et député d'Algoma-Est pendant une vingtaine d'années.

J'espère que tous les députés assisteront à cette cérémonie spéciale à la mémoire d'un très grand Canadien qui a été le chef d'un gouvernement doté d'une grande vision, un gouvernement qui nous a donné bon nombre des programmes sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui, comme l'assurance-maladie, le Régime de pensions du Canada et le Régime d'assistance publique du Canada. Il nous a également donné notre drapeau canadien.

Une chorale de l'école publique Central Avenue, d'Elliot Lake, en Ontario, placée sous la direction de Mme Lorraine Liss, chantera au cours de la cérémonie de cet après-midi. Ce choeur est un élément tout indiqué pour cette occasion spéciale, car de son vivant, M. Pearson a été une grande inspiration pour des dizaines de milliers de jeunes Canadiens. En effet, il a représenté les Canadiens en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux Nations Unies, de lauréat du prix Nobel de la paix, de chef de l'opposition et, enfin, de premier ministre du Canada entre 1963 et 1968.

Voilà l'héritage qu'il nous a laissé après ses nombreuses années à servir le Canada, au moment où, plus fort, plus humanitaire et plus uni, notre pays est entré dans son deuxième siècle, en 1968.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, le gouvernement encourage les compagnies pharmaceutiques à trafiquer leurs prix, aux dépens des Canadiens qui souffrent d'arthrite.

La société Lederle Cyanamid offre le même médicament sous deux noms différents, Methotrexate et Rhumetrex. Le Methotrexate est vendu aux hôpitaux à 59c. le comprimé. Le Rhumetrex, qui est le même médicament, est offert aux pharmacies au coût de 2,32 $ le comprimé.

Le gouvernement sait que l'on escroque les consommateurs, mais il ne fait rien. L'Association canadienne des rhumatologues a adopté la semaine dernière une résolution de censure à l'égard de la société Lederle en raison de cette pratique. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés a-t-il réagi à cette mesure? Il est resté mort, monsieur le Président. Le Conseil consultatif de pharmacologie du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec ont tous deux dénoncé cette escroquerie. Je demande au Comité de la consommation et des corporations de convoquer le ministre et un représentant de cette compagnie pharmaceutique afin qu'ils viennent s'expliquer sur cette façon flagrante et répugnante d'appliquer une tarification malhonnête.

* * *

LE SÉNAT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a été réélu en 1988 parce que les Canadiens ont compris qu'il avait un plan de renouveau économique. Nous avons dit aux Canadiens que nous pouvions bâtir l'économie sur les solides assises que nous avions jetées au cours de notre premier mandat. Les Canadiens savaient à quoi s'en tenir sur notre pro-

Article 31 du Règlement

gramme, et il nous ont donné le mandat et la légitimité nécessaires pour poursuivre. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons présenté des réformes à l'assurance-chômage pour améliorer ce régime et économiser 2 milliards de dollars par année. Nous avons proposé un impôt général des sociétés par souci d'équité, et économiser ainsi encore deux milliards de dollars par année. Ces deux projets de loi sont au Sénat depuis 205 jours et 173 jours respectivement. Nous avons présenté la taxe sur les produits et services pour refondre un régime archaïque et décrépit et relancer l'économie canadienne. Nous avons donné suite à nos engagements, mais chaque fois, un Sénat revêche et récalcitrant a bloqué la route à un gouvernement responsable légitimement élu. L'obstructionnisme du Sénat ajoute des milliards au déficit. Le Sénat clame partout qu'il «tuera» la TPS. Un tel mépris pour le gouvernement responsable dûment élu et ses électeurs laisse pantois.

Stephen Lewis a dit: «Ou nous avons une démocratie parlementaire ou nous n'en avons pas.» La raison doit prévaloir. Le peuple canadien et le gouvernement responsable qu'il a élu ne se laisseront pas duper aussi facilement.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, cet après-midi, la statue du très honorable Lester B. Pearson, seul premier ministre du Canada a avoir reçu le prix Nobel de la paix, sera dévoilée lors d'une cérémonie.

Je vous lis un court extrait du deuxième volume de ses mémoires:

> Ma propre expérience me fait éprouver beaucoup de respect pour ceux qui s'acquittent de leurs responsabilités politiques en travaillant pour le parti de leur choix, et surtout pour ceux qui le font en servant ou en tentant de servir au Parlement ou dans un autre corps législatif. Rien ne peut donner plus de fierté que d'être choisi par ses concitoyens pour parler et travailler en leur nom au sein d'une assemblée librement élue.

Ce sont des sentiments que tous les députés à la Chambre partagent, j'en suis certain. Il appartient à chacun de nous de nous efforcer de faire aussi partager ces sentiments à l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, aujourd'hui, nous honorons le très honorable Lester B. Pearson en dévoilant une statue en son honneur. Un Canadien remarquable, M. Pearson s'est distingué par ses initiatives pour la paix et le dialogue entre nations. Il est le seul premier ministre, à ce jour, à avoir reçu le prix Nobel de la paix. Bravo Mike!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, cet été, les Canadiens ont beaucoup entendu parler de barricades.

Pendant tous les mois d'été, dans ma circonscription de Cariboo—Chilcotin, les autochtones ont érigé des barricades comme ce fut le cas dans de nombreuses petites villes du Canada. Tous les députés, j'en suis sûr, conviennent que, bien qu'un grand nombre des revendications des autochtones soient légitimes, ce n'est pas avec des barricades qu'il les feront accepter.

À l'échelle nationale, nous avons vu un petit groupe d'insurgés masqués tenir en échec notre système judiciaire. Ce groupe ne représente pas les préoccupations ou les aspirations légitimes des autochtones.

D'une manière plus insidieuse, au bout du couloir, à deux pas de la Chambre, une barricade d'un autre genre a été érigée par un groupe de sénateurs libéraux fourvoyés et elle tient en échec le système parlementaire démocratique du Canada que nous connaissons et apprécions.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, prenons un instant pour faire la revue des événements de l'été en agriculture.

Un programme d'aide pour renflouer les agriculteurs à la suite de la dégringolade de leurs recettes n'a apporté que des demi-mesures. Il leur fallait un milliard, mais on ne leur a accordé que 500 000 $.

Pour répondre aux besoins immédiats des céréaliculteurs, il faudrait verser 1,25 milliard de plus, parce que les prix initiaux de la Commission canadienne du blé aux élévateurs des Prairies ont baissé de 22 p. 100 le 1er août et que les Européens et les Américains ont accru leur programme de subventions aux exportations. Les Américains en sont maintenant à plus de 55 $US la tonne et ont effectivement fait tomber le cours mondial bien au-dessous des prix initiaux.

Notre gouvernement poursuit des négociations sur l'article XI, au GATT. Reste à savoir si la gestion de l'offre de produits agricoles peut survivre. Le système supprime le gaspillage et la surproduction, et il garantit aux consommateurs un approvisionnement sûr en échange d'un juste rendement pour les producteurs.

Le Cabinet doit enjoindre à nos négociateurs au GATT de rejeter le principe de soutien global selon lequel on considère comme une subvention l'excédent des prix que verse un organisme de commercialisation sur le prétendu prix mondial. Il faut renforcer l'article XI et maintenir la rentabilité de nos exploitations laitières et avicoles.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, Patricia Wong est venue me voir la semaine dernière à mon bureau de Bridgewater. Elle était admissible au Programme de stagiaire payant dans le cadre de la Planification de l'emploi et était acceptée au cours de cosmétologie au collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

Mais Patricia Wong et beaucoup d'autres comme elle ont été déçus et laissés pour compte parce que le financement pour ce programme a été supprimé à cause des manoeuvres de l'autre endroit. Le gouvernement du Canada croit que les Patricia Wong de notre pays méritent une chance équitable et raisonnable.

Je presse les dirigeants libéraux à l'autre endroit d'être justes envers Patricia Wong et d'autres dans son cas et de respecter les principes depuis longtemps établis de la démocratie parrlementaire canadienne et d'adopter le projet de loi C-21.

Ou bien nous sommes en démocratie parlementaire ou bien nous ne le sommes pas.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Mary Clancy (Halifax): La ministre de la Justice sera l'hôte d'une conférence le mois prochain sur l'île de Vancouver. Intitulée *Les femmes à l'aube du millénaire*, celle-ci a pour but, selon la ministre, «d'explorer la situation de la femme dans la société canadienne».

Nous savons que 60 femmes ont été invitées à cette rencontre, mais nous ne savons pas qui elles sont. Nous savons également que ni la porte-parole libérale ni celle du NPD en la matière ne figurent sur la liste des invités.

Article 31 du Règlement

En fait, je me suis rendu compte, en parlant avec des représentantes d'associations féminines du pays, qu'aucune d'elles n'avait été invitée. Ne semble-t-il pas curieux qu'aucune représentante des principaux groupes féminins du Canada ne participe à cette rencontre et qu'aucune députée de ce côté-ci de la Chambre n'ait été invitée?

Je crois qu'il est temps que la ministre mette cartes sur table avec les Canadiennes et qu'elle nous dise quel est le but réel de cette rencontre, qui y est invité et pourquoi tant de personnes qui oeuvrent au sein de leurs organismes nationaux en vue de l'égalité des sexes ne figurent pas sur la liste de la ministre.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, des milliers de concitoyens et de concitoyennes sont en colère, et pour cause. Un groupe de sénateurs libéraux, avec l'appui du chef libéral, Jean Chrétien, les ont trahis en reniant le choix démocratique qu'ils ont fait en élisant un gouvernement démocratique et majoritaire en 1988. Des milliers de femmes ne peuvent profiter des avantages du projet de loi C-21, des congés de maternité, parce que les sénateurs libéraux et Jean Chrétien en ont décidé autrement.

Des milliers de chômeurs ne peuvent espérer un retour au travail parce que les sénateurs libéraux et Jean Chrétien leur refusent le droit à la formation. Des milliers de Canadiens et de Canadiennes ne peuvent espérer que le pays retrouve une situation financière saine et retrouve le chemin de la prospérité par la réduction du déficit parce que Jean Chrétien et les sénateurs en ont décidé autrement.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent savoir que les actions illégitimes du Sénat, des sénateurs libéraux et de Jean Chrétien coûteront et augmenteront le déficit d'environ huit milliards de dollars.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent savoir que ce sont tous ces programmes sociaux et notre avenir économique qui sont mis en péril par les actes illégitimes du Sénat.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le Parlement ne s'est sûrement pas montré à la hauteur pour ce qui est de réagir énergiquement aux crises envi-

Article 31 du Règlement

ronnementales. Il a fait fi des exhortations de ceux qui le mettaient en garde contre la menace que constitue la dreisserra polymorphe et maintenant, les Grands Lacs et leurs rivières tributaires vont maintenant être contaminés.

Il y a quelques jours, des députés norvégiens ont comparu devant notre Comité de l'environnement et l'ont informé de la crise à laquelle la Norvège doit faire face. En raison d'une grave épidémie parasitaire, la Norvège a mis en oeuvre un important programme visant à abolir toute vie dans 70 cours d'eau. En raison également de l'effet destructeur de la pollution génétique résultant des saumons qui s'échappent des exploitations piscicoles, le saumon sauvage et la vie aquatique des rivières de Norvège sont menacés d'extinction.

Permettez-moi de rapporter certains des propos de ces députés norvégiens: «Il s'agit là vraisemblablement du plus important problème écologique que connaisse la Norvège, le plus concret auquel nous ayons à faire face». «Nous ne pouvons continuer de palabrer alors que le saumon est en train de disparaître de nos rivières.» Aussi: «À la fin, les hommes politiques ont cédé, et l'importation a eu lieu en dépit des avis des scientifiques les mieux informés de notre pays.» Enfin: «Certains propriétaires d'exploitations piscicoles sont venus au Canada. Ils ont déclaré qu'ils voulaient de plus grandes exploitations et qu'ils pouvaient agir à leur guise.»

Monsieur le Président, la Norvège a décidé d'abolir toute vie dans 70 cours d'eaux. Tout refus d'agir ici au Canada à compter de maintenant serait un crime. Aucune de nos rivières ne mérite d'être condamnée à mort à cause de la négligence des hommes politiques.

* * *

LE RÉSEAU ENFANTS-RETOUR

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, à l'approche du Sommet mondial de l'enfant, je prends aujourd'hui la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur les souffrances des milliers de familles du Canada dont un enfant a été porté disparu. En tant que représentants des Canadiens, nous avons la responsabilité d'offrir protection et appui aux victimes de ces crimes et à leurs familles.

Nous devons appuyer des organisations comme le réseau Enfants-retour qui travaille sans relâche à la protection de notre jeunesse.

[*Français*]

À cause d'une détermination sans relâche du réseau Enfants-Retour, des douzaines d'enfants ont pu retrouver leurs familles. C'est à nous d'aider des organismes comme ceux-ci à répondre aux besoins de ceux et celles qui dans nos communautés ont vécu la disparition d'un enfant.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin, les journaux nous apprenaient que la Chambre de Commerce du Québec rejette le *statu quo* constitutionnel et exige du gouvernement québécois qu'il réclame vigoureusement du Canada tous les pouvoirs utiles à son évolution politique, sociale et économique.

Pour ce regroupement de 60 000 gens d'affaires, le Québec n'a plus le choix. Il lui faut obtenir l'indépendance dans l'éducation, la culture, les communications, le travail, la main-d'oeuvre, l'assurance-chômage, le développement régional, les institutions financières, la santé, les affaires sociales et urbaines et les loisirs.

M. Jean Lambert, président de l'organisme et ex-président du Comité du non, à Québec, en 1980, a clairement indiqué qu'il s'agit là d'un minimum. Je veux mettre en garde le gouvernement Mulroney contre la nouvelle ligne de conduite qu'il semble s'être donnée envers le Québec suite à des pressions en ce sens, notamment de l'Ontario.

La ligne dure ne donnera rien. Le refus du gouvernement Mulroney de négocier de gouvernement à gouvernement avec le Québec ne fera qu'ancrer les Québécois et les Québécoises dans leur volonté d'en finir avec un fédéralisme qui ne se veut même plus rentable.

L'échec de l'entente administrative sur l'immigration, tout comme l'annonce par M^me^ McDougall de son intention de créer de façon unilatérale une commission nationale de la formation professionnelle, sans tenir compte des revendications du Québec, et en l'absence du renouvellement des ententes. . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais le temps qui lui est alloué est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour inviter

tous les députés à participer à la cérémonie de dévoilement de la statue de Lester B. Pearson cet après-midi.

Tous les députés en conviendront, cet hommage nous offre l'occasion de célébrer un homme d'honneur et de distinction. Le monument nous rappellera les réalisations de M. Pearson et il servira aussi à renforcer notre sens des responsabilités en tant que parlementaires. La conduite de M. Pearson à la Chambre est un modèle pour nous tous. Nous devrions aussi nous inspirer de son respect de la procédure, de la responsabilité et de la tradition parlementaires.

M. Pearson aurait certainement désapprouvé les tactiques employées actuellement par les sénateurs non élus pour empêcher l'adoption des projets de loi du gouvernement. Par conséquent, le dévoilement de ce monument n'est pas seulement une occasion d'évoquer la mémoire d'un grand homme, il est aussi un écho du passé au moment où l'intégrité et les responsabilités du Parlement élu sont bafouées par le Sénat non responsable.

Je sais que tous les Canadiens se joindront à nous pour se souvenir d'un citoyen aussi distingué et d'un homme d'État aussi respecté. L'inspiration, l'émotion et l'énergie artistique exprimées par l'artiste constitueront un hommage approprié au regretté premier ministre Lester B. Pearson et les parlementaires peuvent se joindre à sa famille, à ses amis et à ses collègues pour honorer «Mike» qui a rendu de si grands services au Canada et a si largement contribué à sa stature internationale.

* * *

LE SÉNAT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, cet après-midi, je voudrais que tous les Canadiens se posent trois questions.

Premièrement, les non-élus qui n'ont pas de comptes à rendre à la population doivent-ils exercer un pouvoir absolu sans égard à ceux qui sont élus et qui doivent répondre de leurs actes devant les Canadiens? Deuxièmement, faut-il croire en une action désespérée des vieux amis de Trudeau au Sénat pour ralentir la chute constante de popularité du chef libéral Jean Chrétien, cette marionnette? Troisièmement, pourquoi Jean Chrétien refuse-t-il systématiquement de proposer une solution de rechange à la TPS?

Tous les Canadiens doivent à nouveau réfléchir aux propos tenus par Stephen Lewis qui s'oppose à la TPS mais qui a dit: «Voulons-nous une démocratie parlementaire ou non?» Le moment de choisir est arrivé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui a déclaré hier soir qu'il n'hésiterait pas à nommer huit autres conservateurs au Sénat pour faire adopter de force la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le premier ministre adopte cette position même si des millions de Canadiens ont présenté des instances aux parlementaires, s'opposant à cette taxe injuste, régressive et nuisible. En fait, monsieur le Président, tous les sondages d'opinion révèlent qu'une écrasante majorité de Canadiens rejettent cette taxe.

Au lieu de nommer de nouveaux sénateurs, pourquoi le premier ministre n'écoute-t-il pas les Canadiens, pour une fois, et ne renonce-t-il pas à la TPS?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue dit que l'opinion publique est défavorable à la TPS, mais il sait comme moi que toutes les mesures fiscales sont plutôt impopulaires.

L'opinion publique est invariablement défavorable à toute nouvelle mesure fiscale prise par n'importe quel gouvernement. Mais si on dirige un gouvernement en tenant compte des intérêts du pays dans cinq, dix ou vingt ans d'ici, on ne peut le faire comme s'il s'agissait d'une tribune téléphonique et établir la politique budgétaire en fonction des appels téléphoniques reçus le matin. Nous avons été élus avec un certain mandat et nous espérons avoir la possibilité de le remplir.

Je signale à mon collègue un éditorial paru ce matin même dans un des plus importants journaux du Canada, le *Toronto Star*. Voici:

> En fait, le premier ministre Brian Mulroney a obtenu une majorité parlementaire il y a deux ans en proposant un programme électoral qui englobait la TPS. . .
>
> La majorité libérale qui subsiste encore à la Chambre haute est la photo jaunie de gouvernements libéraux depuis longtemps disparus, mais elle compte encore assez de voix pour faire échec à la taxe. Quelle que soit la valeur intrinsèque de la TPS, quel que soit le sort qui l'attend, une chose est claire: les Canadiens ont besoin d'un seul gouvernement à Ottawa et non deux.

C'est à dire le gouvernement parlementaire. C'est ce que nous avons et c'est ce que. . .

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, si le premier ministre s'intéresse tellement aux articles des journaux, peut–être devrait–il jeter un coup d'oeil au *Wall Street Journal* qui avait la manchette suivante: «Mulroney en tête de liste pour le titre de leader le plus impopulaire du monde occidental».

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services que le gouvernement veut imposer est jugée tellement injuste et nuisible que trois gouvernements provinciaux, dont un conservateur, ont l'intention de contester devant les tribunaux et la taxe et le droit du premier ministre de nommer huit sénateurs de plus.

En 1981, lorsque les provinces ont contesté devant les tribunaux la façon dont le gouvernement d'alors procédait pour modifier et rapatrier la Constitution, ce gouvernement avait suspendu son action jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés.

Pourquoi le premier ministre ne se conformerait–il pas à ce précédent? Pourquoi n'attendrait–il pas que les tribunaux se prononcent sur les contestations judiciaires avant d'essayer d'envoyer au Sénat huit conservateurs de plus pour faire adopter sa TPS?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient malheureusement de révéler à la Chambre un secret embarrassant, celui de mon impopularité. Bien sûr, j'en suis très embarrassé, mais je tire quand même un certain réconfort du fait que jusqu'ici, cette impopularité se limite à la durée de mon mandat et disparaît rapidement quand les élections ont lieu et quand les votes comptent vraiment.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Peut–être le premier ministre voudra–t–il maintenant répondre à la question.

M. Mulroney: Monsieur le Président, la dernière fois qu'ils m'ont demandé de déclencher des élections, je l'ai fait et ils n'ont pas du tout aimé les résultats.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Peut–être devrions–nous essayer encore.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Très bien, monsieur le Président. Je vais essayer encore une fois de répondre à mes amis qui veulent d'autres élections. Nous discutons actuellement de la Constitution. Or, l'une des choses les plus importantes que j'ai apprises en droit constitutionnel, c'est qu'au Canada, le mandat d'un gouvernement est de cinq ans, pas de trois ans.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le premier ministre a dit deux jours d'affilée qu'il ne déclencherait pas d'élections avant la fin de son mandat. Il sait fort bien ce que tous les Canadiens savent, c'est–à–dire que lorsqu'il déclenchera des élections, il ne sera plus là le lendemain du scrutin.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je demande encore une fois au premier ministre pourquoi il n'attend pas les décisions des tribunaux avant de nommer huit autres sénateurs. Pourquoi ne respecte–t–il pas les précédents, comme les autres gouvernements l'ont fait par le passé? C'est la même position prise par le leader de l'opposition en 1981, actuellement son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'attendre les décisions des tribunaux avant de procéder?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quel farceur!

Le chef de l'opposition nous demande de respecter des précédents, alors que sa formation politique au Sénat refuse de respecter le précédent le plus élémentaire, c'est–à–dire que les élus du peuple doivent prévaloir sur les sénateurs non élus.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a une province qui a déjà signifié son intention de contester le droit du gouvernement fédéral d'appliquer les dispositions de l'article 26 de la Constitution. Une personne a déjà donné avis qu'elle contestera une telle mesure, et deux autres provinces feront peut–être de même d'ici une semaine. Ce sont les droits des provinces et les droits des Canadiens qui sont menacés.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le gouvernement ne reconnaît pas nos droits.

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. MacLellan: Monsieur le Président, 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à la TPS. Nous savons que le premier ministre ne reconnaît pas les droits des provinces et il n'accepte manifestement pas non plus l'opinion des Canadiens. . .

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question sans plus tarder.

M. MacLellan: Le premier ministre va-t-il affirmer catégoriquement qu'il attendra que les contestations judiciaires soient réglées avant de nommer d'autres sénateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'entendre l'opinion des tribunaux sur une question aussi importante et aussi impopulaire. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de reconnaître ce droit aux Canadiens et d'attendre que les tribunaux se soient prononcés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que nous avons répondu de façon très directe à ces questions. En fait, je suis très surpris de voir un parlementaire chevronné qui jouit d'une bonne réputation prendre la parole pour laisser entendre que ce sont les droits du Sénat qui priment plutôt que ceux des députés élus.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est merveilleux de voir les conservateurs et les libéraux se faire la lutte au Sénat. Aucun de ces deux groupes n'a rien fait en 125 ans pour nous donner un Sénat légitime.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'essaie d'aider les députés à faire avancer la période des questions. Je demande au député de poser sa question sans plus attendre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nul doute que le premier ministre se rend compte qu'il est sur le point de plonger le pays dans une autre crise constitutionnelle.

Je voudrais lui demander pourquoi il ne voit pas qu'il serait sage de ne pas provoquer une crise constitutionnelle à cause d'une taxe impopulaire. Pourquoi ne renonce-t-il pas à cette taxe impopulaire, ne nous épargne-t-il pas la crise et n'amorce-t-il pas une véritable réforme fiscale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'étonne de voir le député néo-démocrate, d'habitude si réfléchi, formuler un argument aussi spécieux en ce qui touche un rôle du Parlement que son parti a considéré sous un jour tout à fait différent pendant des décennies.

En fait, un journal de sa ville natale, Winnipeg, a fait paraître ce matin un article qui donne matière à réflexion. Il est dit, en effet, dans le *Winnipeg Free Press*: «Le plan de la majorité libérale visant à tuer la TPS n'a pour objet que de travestir le rôle utile [du Sénat]. C'est un dangereux et irresponsable abus de pouvoir qui devrait préoccuper tous les Canadiens, quel que soit leur point de vue sur la TPS.» Je suppose que cela comprend le NPD.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le premier ministre n'obtiendra rien de moi en citant le *Winnipeg Free Press*. Ce journal était en faveur de l'Accord de libre-échange également.

Le premier ministre ne se rend-il donc pas compte que nous avons rapatrié la Constitution en 1982 et que ce qu'il envisage de faire ramènerait le Canada à un statut de quasi-colonie, puisqu'il s'adresserait à la Reine pour résoudre un problème politique canadien que l'on pourrait régler en écoutant simplement les Canadiens et en retirant la TPS.

M. Peterson: Tenez des élections, Brian.

M. Andre: Est-ce le même conseil que vous avez donné à votre frère?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre pourrait peut-être répondre à la question.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que le député de Willowdale se reporte constamment à des élections qui ont eu lieu en Ontario il y a quelques semaines, et même si je l'apprécie vivement, j'ignorais qu'il était masochiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'essaie d'éviter cette question, Jim.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous devrions peut-être passer à la prochaine question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je n'ai jamais obtenu de réponse à ma dernière question, à cause de cet échange oiseux entre deux représentants du gratin des affaires au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le premier ministre pourrait peut-être nous dire pourquoi il veut placer tout le Canada dans l'embarras en allant présenter humblement une requête à la Reine. Du même coup, pourrait-il nous expliquer pourquoi il continue de prétendre qu'il a un certain mandat pour appliquer la TPS, alors que c'est lui-même et ses collègues qui ont fait taire le député de Mississauga-Sud lorsqu'il a parlé de la TPS au cours de la campagne électorale de 1988.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à un certain nombre de reprises, notamment le 17 novembre 1988, le 1er octobre 1988 et tout au cours de la campagne, j'ai expliqué longuement notre position sur la TPS. Nous avons signalé que si nous étions réélus en 1988, si nous recevions un nouveau mandat de la part des Canadiens, nous présenterions la TPS et nous l'adopterions. C'est ce que nous avons fait. C'est là un principe fondamental de la démocratie, et je suis sidéré de voir qu'un socialiste ne veuille pas le reconnaître.

Ensuite, si mon collègue de Willowdale et moi-même sommes traités par le NPD comme des représentants du gratin des affaires qui se livrent à un bavardage oiseux, permettez-moi alors de rappeler qu'un porte-parole des défavorisés et des opprimés, M. Stephen Lewis, a déclaré ceci sur les ondes de la Société Radio-Canada ce matin: «Et je tiens à dire que si Brian Mulroney était forcé de nommer huit sénateurs de plus, je ne pourrais le blâmer. En définitive, nous vivons dans une démocratie parlementaire et les sénateurs se comportent, à mon avis, d'une façon tout à fait inadmissible.»

* * *

[*Français*]

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre n'est pas sans savoir qu'on vient d'annoncer au moins 30 000 faillites au Canada depuis le début de l'année. Les politiques monétaires, surtout en ce qui a trait aux taux d'intérêt trop élevés, sont en train d'étrangler l'économie canadienne. Ma question au ministre des Finances est de savoir si finalement le gouvernement et le ministre des Finances reconnaissent qu'ils doivent changer la politique monétaire, permettre la diminution des taux d'intérêt et réduire la valeur du dollar canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale au député que, bien que le nombre des faillites soit considérable et que cela ne me réjouisse guère, quelque 350 000 entreprises ont été créées en 1989. De sorte que, s'il y a des sociétés qui font faillite, il s'en crée beaucoup plus grâce au dynamisme économique dont nous bénéficions depuis six ans.

Une voix: Où cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande où. Ma foi, s'il voulait se donner la peine de regarder un peu ce qui se passe dans n'importe quelle région du pays, il verrait que plus de un million et demi d'emplois ont été créés au cours de cette période. L'économie canadienne est l'une des plus fortes au monde, et si le député refuse de constater les progrès qui ont été accomplis au Canada au cours des six dernières années, son cas est désespéré.

Je dirai ensuite à mon collègue que, grâce à un allégement de la politique monétaire, ces trois derniers mois, le taux préférentiel a baissé de un p. 100 et les taux des bons du Trésor et de la Banque du Canada ont chuté de 1,5 p. 100. La politique que nous avons adoptée est donc en train de porter fruit. Si le taux d'inflation continue de fléchir et la situation économique de s'améliorer, cette tendance à la baisse des taux d'intérêt se maintiendra.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Les gens d'affaires canadiens ne peuvent pas attendre, monsieur le Président. Des milliers d'entre eux sont sur le point de perdre leur entreprise à cause de la politique des taux d'intérêt élevés. Au sujet de la création d'emplois dont vous parlez, vous devriez vous rendre compte que des emplois se perdent dans le secteur de la fabrication et de l'exportation.

Je me demande si le ministre des Finances est conscient du fait que ce n'est là que la pointe de l'iceberg? S'il était à l'écoute des gens d'affaires, il se rendrait compte que la taxe sur les produits et les services, si vous l'adoptez, achèvera de tuer l'économie canadienne. Allez-vous

enfin ouvrir les yeux et prendre conscience de la situation économique de notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question du député aurait du poids si seulement il avait une solution de rechange à nous proposer. Son collègue d'Ottawa l'a dit. Le Parti libéral du Canada perdrait beaucoup de crédibilité en n'ayant rien d'autre à proposer pour remplacer la TPS si les sénateurs libéraux, représentants non élus, font échouer le projet de TPS.

Si le député s'intéresse tant que ça aux gens d'affaires canadiens, il devrait entendre ce que le milieu des affaires pense des tactiques du Sénat. Les gens d'affaires sont d'avis que le rejet de la TPS, à ce stade-ci, par un Sénat non élu les plongera dans le marasme. Pour empêcher que ce genre de chose ne se produise, le député devrait aller parler aux sénateurs et leur dire qu'ils doivent adopter cette mesure législative, pour le bien des gens dont il se préoccupe.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle se limite à ceci: Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre qu'il a demandé aux entreprises canadiennes de commencer à percevoir la taxe sur les produits et services alors qu'elle n'est toujours pas devenue loi?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): La réponse, monsieur le Président, est non. Si le député est prêt à accepter l'invitation que je lui ai donnée, je serais heureux de lui expliquer ce que sont les règles du C-62.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai déjà écrit au ministre.

À titre de question supplémentaire, Eaton, par exemple, a déjà informé ses clients que, conformément au règlement du ministère du Revenu, elle devra commencer à percevoir la taxe sur les produits et services à compter du 1er septembre. Vu que cette taxe n'a pas encore été adoptée et que le Président a déjà censuré le gouvernement pour avoir fait de la publicité prématurée sur la TPS, est-ce que le ministre, pour être juste et pour montrer son respect pour la loi, ce dont on nous a beaucoup parlé depuis deux jours, va demander à son ministère d'arrêter la perception de cette taxe proposée et s'assurer qu'elle n'est pas perçue avant d'avoir été adoptée par les deux chambres?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me rends compte que le fait d'être critique du revenu depuis si peu de temps est un inconvénient, mais je l'invite a étudier soigneusement la directive dont il parle qui prévoit l'application de la taxe: premièrement, aux produits vendus après le 1er janvier 1991; et, deuxièmement, à condition que la loi soit adoptée, ce qui n'est toujours pas le cas. J'espère qu'il parlera à ses collègues du Sénat qui retiennent cette mesure et que, pour le bien des entreprises et des consommateurs du Canada, il leur fera entendre raison. Au nom de tous les Canadiens, travaillez-y.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans le discours qu'il a prononcé hier à la Chambre des communes, le premier ministre a semblé faire une offre très sincère aux autochtones. Pourtant, hier encore, le premier ministre libéral du Québec a rejeté une proposition modeste à trois volets qui aurait permis un désengagement honorable à Oka au lieu de la défaite humiliante que le premier ministre Bourassa semble vouloir à tout prix.

• (1440)

Le premier ministre est-il prêt aujourd'hui à faciliter un désengagement honorable à Oka et à régler enfin ce conflit en toute bonne foi conformément à l'offre qu'il a faite hier?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur le Président, le premier ministre a en effet prononcé un merveilleux discours à la Chambre hier et a pris un certain nombre d'engagements très positifs à l'égard des autochtones du Canada. Tous les Canadiens peuvent être fiers du bilan de notre gouvernement, bilan que nous continuerons d'améliorer pour les autchtones.

En fait, lorsque les Warriors qui sont retranchés dans le centre de désintoxication déposeront les armes et sortiront, nous pourrons faire d'énormes progrès au nom des autochtones du Canada.

Une voix: Bravo!

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Question supplémentaire. Le premier ministre a promis de revoir la politique de son gouvernement sur les revendications globales, que la plupart des gens considèrent comme l'un des facteurs clés des griefs exprimés par les Mohawks. Le premier ministre suivra-t-il les conseils contenus dans le rapport Coolican et ceux formulés par l'Association du Barreau canadien et reconnaîtra-t-il les droits de propriété des autochtones dans sa nouvelle politique concernant les revendications? Présentera-t-il un projet de loi visant la création d'une commission indépendante sur les revendications des autochtones? Qu'entend-il faire pour prouver qu'il était de bonne foi quand il a présenté ses offres aux autochtones et qu'il ne s'agit pas encore une fois de promesses en l'air?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les faits le prouvent, notre gouvernement s'est montré beaucoup plus généreux envers les peuples autochtones et a beaucoup plus contribué à faire avancer leur cause que n'importe quel autre gouvernement canadien avant lui. Nous remercions tous ceux qui ont participé aux discussions, ainsi qu'au débat d'hier, et les leaders autochtones pour leur collaboration. Nous continuerons de planifier ces programmes en consultant les autochtones.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre du Canada et concerne les déclarations très générales faites hier en vue d'accélérer le processus de règlement des revendications territoriales.

Il n'y a aucun engagement précis indiquant le moindre changement dans la politique périmée de règlement des revendications, dont l'effet est de semer la discorde. On ne considère donc cela que comme une autre promesse sans lendemain. La politique d'extinction des droits dont j'ai parlé viole la responsabilité fiduciaire du gouvernement à l'égard des peuples autochtones.

Je demande au premier ministre: Peut-il s'engager, ici même, à supprimer la clause d'extinction des droits qui se trouve dans la politique de règlement global des revendications territoriales?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais combien la députée s'intéresse à la cause des autochtones et à la nature de la politique de règlement global des revendications. Nous aurons largement le temps de discuter des propositions qui ont été faites au cours des dernières 24 heures, avec les membres des différents caucus. J'examinerai personnellement nombre des excellentes participations à cet important débat.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, comme on n'a pas répondu à ma question, je repose ma question supplémentaire au premier ministre.

S'il refuse de rétablir la dignité et la confiance, dont il a parlé, dans le processus de consultation et de négociation de points comme les revendications territoriales globales, peut-il s'engager immédiatement devant la Chambre et les groupes autochtones à modifier la politique désuète des revendications territoriales en donnant suite aux rapports Penner et Coolican demandant l'abolition de la politique d'extinction des droits? Qu'il réponde par oui ou par non.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): À l'instar de la députée, j'étais présent à la Chambre lorsque le premier ministre a déclaré qu'une de nos priorités les plus importantes consistait à s'occuper des revendications particulières et des revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités qui n'ont pas été réglées, ainsi qu'à modifier la politique des revendications globales, ce qui nous permettrait d'accélérer le processus.

Je demande à la députée d'être confiante que nous pourrons apporter ces modifications, comme le premier ministre les a promises.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Immigration, j'adresse ma question à la ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge).

Les chiffres nous indiquent que le financement fédéral pour les cours de français aux immigrants a baissé de 17 p. 100 par rapport à l'année dernière, alors que le volume d'immigration a augmenté de 12 p. 100 durant la même période.

Certains immigrants, monsieur le Président, doivent attendre jusqu'à cinq mois avant de pouvoir commencer leurs cours de français. La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi le gouvernement ne peut rendre ce programme plus accessible aux immigrants qui ont besoin d'être francisés pour mieux s'intégrer à la société qu'ils ont choisie?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de

cette question qui nous permet de réaffirmer l'importance que nous attachons comme gouvernement à la formation linguistique au niveau de l'immigration.

C'est pour cette raison qu'en l'année 1990-1991, on a consacré plus de 120 millions de dollars à la formation linguistique, soit trois fois plus que dans le Budget de 1984-1985. Je dois toutefois dire à notre collègue d'en face qu'il faut reconnaître que les budgets et les programmes doivent être réévalués année après année. C'est ce que nous faisons en collaboration avec nos homologues provinciaux pour nous assurer que les programmes que nous mettons en place répondent vraiment aux besoins qui sont identifiés.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il y a quelques jours à peine, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, à la recommandation nº 7, a dit: Le Conseil recommande de rendre l'apprentissage de la langue française accessible à tous les immigrants au Québec. Et le ministère de l'Immigration du Québec a confirmé ce matin le chiffre que nous avons appris dans les médias, savoir qu'il y a une réduction de 17 p. 100. Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas son propre conseil consultatif et n'augmente-t-il pas immédiatement le budget pour rendre l'enseignement de la langue française aux immigrants accessible à tout le monde?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux redire l'importance de la collaboration que nous attachons à cette identification des besoins avec mes collègues provinciaux. Je reconnais, au nom de ce gouvernement, l'importance de faire de l'apprentissage et de la formation au niveau des immigrants. Ce que je tiens à répéter, c'est les 120 millions de dollars qui ont été octroyés à l'intérieur de nos budgets. Et c'est ce à quoi nous travaillons: respecter la gestion de nos programmes, et je vous dis que les programmes qui ont été octroyés cette année sont trois fois plus gros que ceux de 1984-1985. Donc, c'est un progrès remarquable.

* * *

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Défense nationale, porte sur la grave crise qui dure toujours dans le Golfe. Elle continue d'inquiéter les Canadiens et des gens du monde entier.

Selon des sources qui font autorité, les États-Unis auraient l'intention de lancer contre l'Irak une offensive qui n'est absolument pas prévue par la résolution des Nations Unies.

Le ministre donnera-t-il ordre au contingent canadien de limiter ses activités strictement à celles qui sont prévues par la résolution des Nations Unies et de ne participer en aucun cas à une offensive précipitée des États-Unis contre l'Irak?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a raison de dire qu'une grave crise internationale sévit dans le Golfe. Il me semble peu prudent, de la part du député, de se fier aux informations qu'il trouve dans les journaux au sujet des mesures que les gouvernements peuvent prendre.

Cela dit, je puis garantir qu'il y aura des consultation avant que ne soit modifiée la mission à laquelle les Forces canadiennes participent en ce moment pour appuyer les sanctions décrétées par les Nations Unies dans la résolution 665, mission qui consiste à dissuader l'agresseur. Il y aura consultation avant toute modification, et la décision sera prise au Canada. Ce ne sont pas les commandants qui sont sur place qui la prendront.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, parmi les sources qui prétendent que la politique américaine est offensive, on compte nul autre que le chef des forces aériennes des États-Unis d'Amérique qui vient d'être limogé. Toutes sortes de commentateurs indépendants sont du même avis.

Je voudrais savoir—et la Chambre aussi—quelles mesures le gouvernement du Canada prend pour persuader les États-Unis de s'en tenir aux sanctions et de donner aux Nations Unies une chance de faire libérer les otages et de faire sortir l'Irak du Koweït.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a répondu lui-même à sa question en ce qui concerne sa source. Il devrait se rendre compte qu'une source qui a été limogée n'est plus fiable.

• (1450)

J'ajouterais que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Fortier, s'efforce depuis le début de convaincre tous les pays concernés de se conformer aux résolutions des Nations Unies. Le Canada s'est lui-même joint à d'autres pays pour présenter plusieurs de ces résolutions.

Depuis l'invasion du Koweït par l'Irak, notre pays a constamment travaillé à la recherche d'une solution pacifique dans le cadre des Nations Unies.

L'application de ces résolutions par un grand nombre de pays et la condamnation universelle de l'agression commise par l'Irak sont la preuve que le Canada et les autres pays, y compris les États-Unis, sont prêts, cette fois-ci, à travailler dans le cadre des Nations Unies.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La Chambre ne devrait pas fermer les yeux sur le triste sort des agriculteurs canadiens.

Le printemps dernier, le gouvernement leur a enlevé les avances de fonds sans intérêt. C'était une effroyable erreur qui leur a causé du tort.

Compte tenu des difficultés actuelles, chute vertigineuse des prix, pertes de marché et taux d'intérêt élevés, ne pourrait-il pas rétablir les avances de fonds sans intérêt?

Je crois que les agriculteurs canadiens méritent qu'on leur réponde maintenant.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à ce que le député sache que nous ne fermons pas les yeux sur les besoins des agriculteurs.

Comme je l'ài dit à la Chambre hier, nous examinons plusieurs options. Nous espérons notamment pouvoir mettre sur pied des mesures de sécurité et de stabilisation à long terme pour les secteurs des grains et des oléagineux.

Je comprends toute la portée de la question du député et je la considérerai certes comme une instance.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, la réponse du ministre manque de précision. Les agriculteurs sont dans une situation désespérée et ont besoin d'une réponse immédiate.

Considérant l'épouvantable erreur qu'il a faite, je suggère au ministre de marcher sur son orgueil et de traiter cette question avec tout le sérieux qu'elle exige. S'il doit pour ce faire tordre le bras du ministre des Finances, je serai très heureux de lui prêter main-forte.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je présume que le député ne propose pas d'avoir recours à la force. Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Harvard: Je ne verrais pas d'objection à donner un coup de main.

Ma question supplémentaire est la suivante. Malheureusement, les avances sans intérêt ne suffisent plus. Les agriculteurs du pays ont besoin d'un train de mesures d'urgence et je veux savoir si le ministre envisage d'établir de telles mesures.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas si je dois interpréter l'offre du député comme une menace ou comme une faveur. Cela dit, il sait très bien que notre gouvernement a prévu 500 millions de dollars en aide d'urgence, et qu'il reste une partie de cette somme à distribuer aux agriculteurs. Je suis certain que cette aide est appréciée.

Je crois qu'il vaut la peine de rappeler que si les provinces avaient été capables de fournir une somme équivalente, nous n'en serions certainement pas là. Pour l'instant nous examinons les possibilités qui s'offrent à nous. Je le répète, j'espère pouvoir compter sur l'appui du député dans la mise au point d'un programme d'aide qui répondra aux besoins futurs à long terme du secteur des céréales et des oléagineux. Je peux lui donner ma parole que nous y travaillons activement.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la santé des enfants dépend dans une large mesure de la quantité d'aliments dont on nourrit leur corps et de la quantité de connaissances dont on nourrit leur esprit. Et des enfants en bonne santé seraient sans doute moins victimes de toutes sortes de mauvais traitements et formes d'exploitation.

Le premier ministre se rendra cette semaine à New York pour présider l'une des rencontres internationales les plus importantes, le Sommet mondial en faveur des enfants. Est-il prêt à déposer en Chambre une stratégie nationale complète qui ouvrirait la voie à une lutte contre

la pauvreté au nom des enfants du Canada afin d'extirper ou de réduire considérablement ce cancer de notre société?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son excellente question. Il fait remarquer avec justesse que le Sommet mondial de l'ONU, dont le premier ministre sera vice-président, représente un grand pas en avant pour tous les enfants du monde. Il s'agira du plus grand rassemblement de leaders mondiaux depuis le Congrès de Vienne, en 1814.

L'un des buts du Sommet sera d'organiser une attaque concertée contre la pauvreté chez les enfants. L'un des engagements du gouvernement est de poursuivre tous ses efforts pour réduire le taux de pauvreté chez les enfants.

Je suis heureux de pouvoir dire au député que depuis 1984, nous avons pu réduire de plus d'un quart de million le nombre des enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté, et nous sommes déterminés à poursuivre notre lutte pour réduire encore davantage leur nombre.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a encore malheureusement au moins un million d'enfants pauvres au Canada dont la vie est menacée. Nous ne pourrons pas laisser l'ignorance, les mauvais traitements et la maladie continuer de nous ravir nos enfants. Si on formait une seule file avec tous les gens qui attendent devant les banques d'alimentation, elle s'étendrait d'Ottawa jusqu'à New York. À Winnipeg seulement, le nombre de gens qui dépendent des banques d'alimentation a augmenté de 30 p. 100.

Comme tous ceux qui sont en faveur de meilleurs services de garde d'enfants, la Manitoba Child Care Association craint, elle aussi, que la santé et la vie de milliers d'enfants ne soit menacée parce que les programmes actuels de garde d'enfants au Canada ne répondent pas aux besoins.

Quand le gouvernement commencera-t-il à offrir aux familles canadiennes le programme universel de garde d'enfants qu'on attend depuis si longtemps?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que nous avons fait beaucoup en vue d'enrayer la pauvreté chez les enfants, mais je crois qu'il y a encore moyen d'améliorer la situation, et c'est ce que nous nous engageons à faire. Nous nous engageons à mettre en place une politique sur les services de garde d'enfants au cours de la présente législature.

Par ailleurs, le député pourrait être très utile à tous ceux qui, comme nous, veulent aider les enfants du Canada. Comme il le sait, un projet de loi prévoyant une augmentation de 500 millions de dollars des prestations parentales dans le cadre de la réforme de l'assurance-chômage est actuellement à l'étude au Sénat. Le député pourrait nous apporter une aide exceptionnelle s'il demandait aux sénateurs libéraux d'adopter cette mesure législative sans plus tarder.

* * *

AIR CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État aux Transports.

Air Canada a confirmé qu'elle prévoyait mettre à pied au moins 2 300 employés. Selon des rumeurs, les licenciements pourraient même s'élever jusqu'à 3 000. Tout indique également que cette société éliminera plusieurs routes dites non rentables.

Quelles mesures le ministre et le gouvernement ont-ils l'intention de prendre pour préserver ces emplois et les services menacés de disparition?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour sa nomination à titre de porte-parole de son parti pour les transports.

En réponse à sa question, je lui rappelle qu'Air Canada est maintenant une entreprise privée qui exerce son activité suivant les lois du marché et qui doit, par conséquent, respecter la demande.

Nous veillerons sûrement à ce que tous les employés mis à pied, en supposant qu'il y ait des licenciements, soient traités comme il se doit.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture.

À l'heure actuelle, les agriculteurs canadiens ne peuvent absolument rien faire de leur excellente récolte de très bonne qualité, en raison des subventions américaines qui dépassent les 55 $ la tonne alors qu'à une certaine époque, ces subventions n'étaient que de 5 $ à 7 $ la tonne.

Selon moi, cela va à l'encontre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis prévoyant que les Américains n'offriraient pas ces subventions à des pays tiers. Je me demande ce que le gouvernement fait au sujet des nouvelles selon lesquelles le Congrès s'apprêterait à modifier la législation commerciale pour étendre

les subventions à l'exportation à la vente de blé américain au Canada.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député soulève une excellente question qui intéresse vivement le gouvernement.

Il a tout à fait raison. La récolte de cette année a été supérieure à la moyenne et elle est de bonne qualité. Nous trouvons tout à fait inacceptable le projet de loi qui a été adopté au Sénat américain il y a une dizaine de jours et qui vise plus précisément les marchés canadiens.

Nous envisageons très sérieusement la possibilité de prendre des mesures en vertu de l'Accord de libre-échange et, lorsque nous aurons reçu les avis juridiques pertinents, nous serons à même de prendre une décision.

Entre-temps, nous défendons avec force notre position auprès du gouvernement américain pour empêcher la promulgation de ce projet de loi, parce que s'il est adopté, cela touchera l'Accord de libre-échange lui-même, et nous n'entendons pas en rester là.

* * *

• (1500)

L'AGRICULTURE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Agriculture. Tous les producteurs laitiers et avicoles craignent pour l'avenir des secteurs soumis à la gestion des approvisonnements et, partant, pour leur avenir.

Le ministre voudrait-il nous donner l'assurance que lorsque la position canadienne sur l'agriculture sera déposée au GATT au plus tard le 15 octobre, les programmes de gestion de l'offre ne seront pas compromis mais renforcés en étant mieux protégés par l'article 11 du GATT et qu'ils ne seront pas non plus menacés par l'approbation, par le Canada, de la formule globale de mesure du soutien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, mon collègue n'est pas sans savoir que la position équilibrée que le Canada adopte aux négociations du GATT est le résultat de vastes consultations avec les gouvernements provinciaux et tous les secteurs de l'agriculture. Je ne crois pas exagérer en disant que la position que nous adoptons a l'approbation générale.

Nous avons proposé de renforcer et clarifier l'article 11 et décrit la façon de le faire. Notre position est aussi de demander à tous les pays participants de réduire les niveaux de soutien qui faussent les échanges dans les trois domaines. Nous estimons que la mesure globale est un outil utile qui permet de surveiller le niveau de soutien. Nous proposons, en réalité, des réductions de ce qui serait considéré comme un soutien gouvernemental direct. Cela supposerait évidemment que les autres pays participants prennent des mesures équivalentes.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du très honorable Roland Michener, ancien Gouverneur général du Canada et ancien Président de la Chambre des Communes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais signaler également aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Franjo Tudjman, président de la République de Croatie et de M. Zarko Domljan, président du Parlement croate.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'INAUGURATION DE LA STATUE DE LESTER B. PEARSON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de l'inauguration de la statue de Lester B. Pearson que l'on va dévoiler cet après-midi. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement sur la motion suivante:

Qu'une fois terminé aujourd'hui le vote différé portant sur l'article nº 17 des Affaires émanant du gouvernement inscrites à l'Ordre du

jour, la séance de la Chambre soit suspendue durant une heure ou jusqu'à ce que la cérémonie du dévoilement de la statue du très honorable Lester B. Pearson soit terminée.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, bien que nous soyons très contents de la proposition, puisqu'elle vient de notre côté, je me demande si le gouvernement ne consentirait pas à faire suspendre la séance, jusqu'à ce que la cérémonie soit terminée, même si elle dure plus d'une heure.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes bien d'accord pour ne reprendre la séance qu'une fois que la cérémonie sera terminée et que le timbre aura sonné pour rappeler les députés à la Chambre. Je devrais également faire remarquer que nous sommes d'accord pour reprendre le temps attribué à cette cérémonie après l'heure prévue à la fin de la séance d'aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Nous avions donné notre accord pour que la séance soit suspendue pour une heure. Toutefois, si on veut accorder une heure de notre temps à l'attention de M. Pearson, je suis d'accord, mais de là à prolonger les travaux après 18h00, nous n'acceptons pas cela.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans le but de permettre aux députés d'assister au dévoilement de la statue, je suggère que nous nous entendions pour suspendre la séance durant une heure ou aussi longtemps que durera la cérémonie, et pour que la séance se termine comme d'habitude à 18 heures.

M. le Président: La parole est au leader du gouvernement à la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Assurément, monsieur le Président, nous voulons nous joindre à l'hommage rendu à cet éminent Canadien qui disait effectivement qu'en fin de compte la volonté de la Chambre des commune devait l'emporter sur le Sénat. Allons donc lui rendre hommage.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois aviser la Chambre que les députés semblent acquiescer à beaucoup de choses sauf pour dire si nous allons siéger une heure de plus.

La parole est au député de Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, notre Règlement contient des dispositions qui pourraient l'autoriser. Nous allons étudier la question.

M. le Président: Conformément à ce qui a été convenu, je crois, la Chambre ajournera à 15 h 30 pour que les députés puissent assister à la cérémonie de dévoilement de la statue. Ce sera immédiatement après le vote qui devrait avoir lieu prochainement.

La parole est au leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Avant de passer au vote, les deux whips ont convenu, je crois, qu'il y aura une courte sonnerie qui ne durera pas les 15 minutes habituelles et que nous procéderons au vote immédiatement.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La parole est au député de Shefford.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, on veut juste savoir le point final. Est-ce qu'on accepte de se retirer pendant une heure pour aller rendre hommage à M. Pearson, on revient et on continue jusqu'à 18 heures comme en temps normal? C'est cela, l'entente?

[*Traduction*]

M. le Président: Non. Ce que nous avons convenu, c'est d'ajourner immédiatement après le vote, pendant une heure ou pour la durée de la cérémonie en l'honneur de l'ancien premier ministre du Canada. Après quoi, il faudra discuter pour savoir si nous pouvons prolonger la séance; c'est une question secondaire. J'essaye d'indiquer très clairement que c'est ce qui est convenu actuellement.

Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 septembre 1990, la Chambre reprend maintenant l'étude de la motion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant la situation à Oka et à Châteauguay.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION À OKA ET À CHÂTEAUGUAY

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 septembre, de la motion de M. Siddon:

Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mokawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permament de la justice et du Solliciteur général.

Et de l'amendement de M^me^ Blondin:

Que la motion soit modifiée par suppression de tous les mots suivant «Châteauguay» et leur remplacement par ce qui suit:

Et que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir complètement omis d'examiner et de chercher à régler les problèmes qui ont mené au déploiement des forces armées; et,

Qu'une fois la motion adoptée, elle soit réputée renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.

Et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin:

Que la motion soit modifiée en supprimant les mots «la Chambre condamne le gouvernement pour avoir échoué» et en les remplaçant par ce qui suit:

la Chambre condamne le gouvernement actuel et les gouvernements qui l'ont précédé pour avoir échoué.

M. le Président: Nous allons procéder maintenant au vote différé. Le vote porte sur le sous-amendement. Convoquez les députés.

(Le sous-amendement est mis aux voix et rejeté.)

(Vote No 289)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Fisher
Gardiner
Grey (Beaver River)
Hunter
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
McCurdy
Murphy
Parker
Riis
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Tremblay (Rosemont)
Whittaker—39

Angus
Black
Blaikie
Brewin
Duceppe
Funk
Gérin
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
Mitchell
Nystrom
Plamondon
Robinson
Rodriguez
Taylor
Waddell

CONTRE

Députés

Andre
Assad
Attewell
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boudria
Boyer
Browes
Cadieux
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Charest
Cole
Comuzzi
Cooper
Corbett
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Dick
Dionne
Domm
Duhamel
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horner
Hughes
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
MacLellan
Malone
Marchi
Marleau
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Milliken
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Parent
Phinney
Plourde
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Rideout
Rompkey
Schneider

Arseneault
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Bellemare
Berger
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Caccia
Callbeck
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clancy
Collins
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dingwall
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hopkins
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Karygiannis
Keyes
Koury
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
Mazankowski
McGuire
McLean
Mifflin
Mills
Monteith
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Reid
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)

Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Simmons
Sobeski	Soetens
Sparrow	Speller
Stevenson	Stewart
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Vanclief
Van de Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Volpe
Walker	Wappel
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy	Wood
	Young (Acadie—Bathurst)—197

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Comme convenu, la séance est suspendue pour environ une heure jusqu'à l'appel du timbre.

La séance est suspendue à 15 h 29.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 35.

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable députée d'Argenteuil—Papineau sur un rappel au Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, hier dans mon discours, dans le hansard, à la page 13307, et en anglais également à la page 13307, il y a un petit problème. C'est que j'ai reçu un appel ce matin et on dit que j'ai parlé du ministère des Affaires indiennes du Québec. Je voudrais rectifier que je voulais dire la Direction régionale du ministère des Affaires indiennes, au Québec. Alors, je voudrais que cela soit rectifié dans ce sens-là.

Deuxièmement, monsieur le Président, il y a aussi un autre problème. C'est que, dans ma réponse à la question du député de Kootenay-Est, il semble que je le rends responsable de l'échec de l'Accord du lac Meech. Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

Évidemment, je voulais parler du député du Manitoba, M. Elijah Harper, qui a utilisé des procédures pour défaire l'Accord du lac Meech. Alors, je voudrais que ce soit recfifié correctement dans les prochains numéros du hansard. Je vous remercie.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il faudra faire attention lorsque les députés veulent apporter des corrections au hansard. Il faudrait que l'on donne la page et le mot que l'on veut changer. Mais si on veut changer le sens d'une intervention, je pense qu'on a un problème. Et à ce moment-là le député devra peut-être débattre de la question à un moment donné. Mais je pense qu'il n'est pas correct, pour nous ici à la Chambre, aujourd'hui d'accepter qu'un changement substantiel, dans le sens du texte, soit modifié, parce que la députée comprendra que c'est impossible de changer le texte d'hier. Alors, son intervention est acceptée pour ce qu'elle vaut aujourd'hui.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, c'était à la page 13311, et ça ne change absolument rien à l'essence du discours. C'est tout simplement, monsieur le Président, pour éviter que le député de Kootenay-Est, que dans les années à venir, les gens qui lisent ces discours-là disent: C'est ce député-là qui a été responsable. Ce n'est pas lui que j'ai voulu dire. Ça ne change pas l'essence de mon discours du tout.

M. le Président: Je remercie l'honorable députée.

• (1640)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au cours de la période consacrée à l'inauguration de la statue, on a eu l'occasion de converser, et si la Chambre était disposée à revenir aux arrangements que le député nous a soumis à propos de l'ajournement de la séance d'aujourd'hui, je pense qu'il y aurait une disposition pour accepter que l'on ajourne à 19h00 ferme, nonobstant les dispositions des articles 26, bien sûr, afin de s'assurer que ce soit bien à 19h00.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si je comprends bien, le député suggère que l'on revienne à la première proposition, présentée à 15 heures, selon laquelle nous ajouterions environ une heure, mais nous avons convenu de terminer à 19 heures. Je crois que tous les députés seront d'accord avec cela, car cela permet deux choses: premièrement, permettre à

la Chambre de dévoiler la statue et, deuxièmement éviter de perdre un temps précieux.

M. le Président: Le député de Thunderbay—Atikokan désire faire une observation. D'accord?

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): D'accord.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous acceptons cet excellent compromis.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AFFILIATION POLITIQUE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question de privilège est en partie reliée à un problème qui est survenu, qui s'est produit hier, au Comité législatif sur le projet de loi C-79 qui est chargé d'examiner la Loi sur le Parlement. Vous avez pu vous en rendre compte car vous avez témoigné à ce Comité.

Je vais résumer les faits brièvement: sur la liste des membres de ce Comité, j'étais alors inscrit comme membre du Parti progressiste-conservateur alors que l'on sait bien que depuis le 18 mai je n'ai plus aucun intérêt direct ou indirect avec ce parti et ne veux pas y être associé.

Mais plus fondamentalement, il semble que malgré le discours que j'ai prononcé en Chambre le 18 mai 1990, mon nom continue à être associé, dans les différents comités, au Parti progressiste-conservateur et je veux, par ma déclaration aujourd'hui, monsieur le Président, que des dispositions soient prises pour que dans tous les comités de la Chambre et sous tous les aspects, je ne sois plus, d'une façon ou d'une autre, associé à ce parti.

D'autre part, malgré le fait que dans Laurier—Sainte-Marie près de 3 p. 100 de la population pourrait différer d'opinion avec moi, 68 p. 100 par contre pourrait l'apprécier.

Monsieur le Président, j'aimerais cependant en venir au point principal qui affecte, je pense, mes privilèges en cette Chambre et qui affecte surtout un droit qui est reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés, soit le principe de la liberté d'association. Je vous lis—pour le bénéfice de ceux qui pourraient me voir à la maison, ce sont les lunettes de mon ami Plamondon—j'en reviens à ma citation: «La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés et ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.»

Chacun a les libertés fondamentales suivantes: évidemment la liberté de conscience et de religion, mais aussi liberté d'association.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il n'est pas nécessaire qu'il lise tout le document. Le point que l'honorable député a soulevé est légitime et je peux l'assurer qu'il ne sera pas difficile d'apporter les corrections nécessaires. J'accepte tout à fait les remarques de l'honorable député.

Est-ce que l'honorable député a terminé son discours?

M. Gérin: Monsieur le Président, ma question de privilège comporte deux volets.

Je comprends que vous ayez réglé le premier qui touche à mon association passée avec le Parti progressiste-conservateur, mais le deuxième volet de ma question de privilège a trait au fait d'être mentionné sur les documents officiels de la Chambre et surtout à la télévision qui diffuse les débats de la Chambre et devant laquelle j'apparais actuellement.

Je demande, en vertu de cette liberté d'association et en vertu de la Charte des droits, qu'on me reconnaisse cette liberté d'association, qu'on reconnaisse ce droit fondamental que j'avais de m'associer avec mes collègues ici présents, tous membres du Bloc québécois, et qu'on mentionne au public canadien, tout comme au public québécois et à celui de ma circonscription de Mégantic—Compton—Stanstead, l'allégeance politique que je me suis donnée, cette association politique que je me suis donnée en vertu de la Charte des droits et conformément aux grands principes démocratiques de notre société.

Je pense, monsieur le Président, que les précédents de la Chambre en cette matière, et qui datent souvent de 200 ou 300 ans, ne peuvent être invoqués alors que la Charte canadienne des droits et libertés a préséance depuis 1981 sur tout autre texte ou tout autre privilège.

La décision que vous aurez à rendre devra être basée totalement sur cette question de la Charte, laissant de côté les précédents de la vieille histoire comme telle.

Cette association, qui a été formée et pour laquelle vous avez été officiellement informé, signée par les neuf membres du groupe du Bloc québécois, doit être reconnue. En fait, qu'est-ce que c'est que de reconnaître le droit d'association, la liberté d'association? C'est de reconnaître le groupe et c'est de dire que ce groupe-là a un nom, qu'il s'appelle de telle façon. Mais on ne peut pas tout simplement dire: Vous, le député de Mégantic—Compton—Stanstead, vous avez le droit de vous affilier

au député de Richelieu—sans que cela ne paraisse nulle part.

On n'a pas le droit, je crois, de jouer à l'autruche en cette matière. La seule chose que je demande, c'est que pour les débats de la Chambre, pour la diffusion des débats de cette Chambre, pour les comités ou à chaque fois que l'on mentionnera mon nom, jusqu'à avis contraire, on puisse mentionner que le député de Mégantic—Compton—Stanstead est membre du Bloc québécois, de la même façon qu'on va mentionner l'association des autres membres de cette Chambre avec d'autres formations qui font leur affaire.

C'est la requête que je vous soumets, monsieur le Président, laquelle est basée sur les textes les plus fondamentaux de notre pays, qui sont reconnus généralement par tous les pays du monde et tous les gouvernements ou les assemblées démocratiques.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'aimerais intervenir sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Je pense que mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead a tout à fait raison et il parle au nom de nous tous parce que dans un mémorandum que je vous adressais le 17 septembre, vous vous souviendrez que tous les députés soussignés demandaient ou vous avisaient formellement de leur décision de siéger dorénavant sous l'égide du Bloc québécois.

Par conséquent, cet avis qui a été signé par l'ensemble de nos collègues fait foi de notre volonté commune de siéger à cette enseigne. Et dans ce sens-là, que ce soit dans les différents comités—et d'ailleurs, il faudra y revenir car j'imagine que le whip en chef du gouvernement aura quelque chose à dire à ce sujet—si les différents comités de la Chambre doivent être représentatifs de la Chambre, c'est évident qu'il faudra une solution à notre participation aux différents comités étant donné le nombre que nous représentons.

Si ces comités-là veulent être de véritables reflets de la composition de cette Chambre-ci, il faut trouver une solution à cela. Je vous demanderais, et plus particulièrement au whip de l'opposition, d'y réfléchir.

Monsieur le Président, non seulement est-ce au niveau de la télévision, des comités, mais il y a aussi tous les éléments dont on vous a fait part pour les différentes procédures de la Chambre et pour les déclarations ministérielles au cours desquelles nous espérons pouvoir prendre la parole, lorsqu'on rendra une décision en ce sens.

J'en profiterais, du fait que je soulève cette question, car je sais qu'aujourd'hui, du moins j'imagine, votre illustre Bureau de régie interne s'est réuni et je ne sais pas si la Chambre pourrait être en mesure de savoir si votre Comité a eu des conclusions. On pourrait peut-être en profiter, car en fait, cela concerne l'ensemble des députés de cette Chambre quant à la reconnaissance qu'on doit avoir comme entité à laquelle on s'est librement associé.

• (1650)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, hier, au Comité de révision de la Loi sur le Parlement du Canada, nous avons eu presque le même argument, peut-être pas le même, mais presque le même.

[*Traduction*]

Il me semble clair, d'après les précédents de la législature en cours, sans même remonter aux législatures antérieures, qu'un député a le droit de renoncer à une désignation qu'il avait à son arrivée à la Chambre. Si les députés se sont présentés sous la bannière d'un certain parti dans les élections tenues conformément à la Loi électorale du Canada, et qu'ils décident ensuite de quitter ce parti, c'est leur affaire. J'ai constaté au cours de conversations, il y a quelques mois, que personne ne pouvait priver un député d'une désignation qu'il a adoptée. C'est une question de choix personnel, et cette notion est bien ancrée dans notre régime de démocratie parlementaire.

La question que le député soulève aujourd'hui est celle du droit de remplacer une étiquette par une autre. Il faudrait que les services du greffier fassent des recherches considérables pour savoir s'il y a des précédents clairs à cet égard et s'il est possible de faire suivre son nom, dans les publications parlementaires, hansard compris, d'une autre désignation.

J'ignore si des députés s'y opposeraient ou auraient des réticences, mais cette question des désignations figurant dans nos documents pourrait être renvoyée au Comité des privilèges et des élections. Ce comité, dans sa sagesse, tiendrait les audiences nécessaires et ferait rapport à la Chambre sur cette question précise.

Pendant les interventions, d'autres questions ont été soulevées. Par exemple, à propos de la composition des comités. Le Comité de sélection ne s'est pas encore réuni pour étudier la lettre qui nous a été remise. Quant aux éléments qui concernent le Bureau de régie interne, celui-ci ne s'est pas réuni depuis que la lettre est arrivée.

Décision de la Présidence

Il serait sans doute prématuré de renvoyer d'autres questions au comité pour le moment.

Si la Chambre est d'accord, si le député et tous ses collègues trouvent cette solution acceptable, nous pourrions simplement renvoyer la question des désignations au Comité des privilèges et des élections, étant entendu que le comité fera rapport avec diligence. Il ne faudrait pas que la question traîne en longueur; les membres du comité devraient s'attaquer au problème et nous donner là-dessus un avis suffisamment clair. Si nous pouvions nous entendre à ce sujet, nous pourrions passer aux travaux d'aujourd'hui ou au reste des Affaires courantes et ensuite à l'ordre du jour.

Je ne vois pas clairement si la Chambre est d'accord ou non sur cette proposition.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous acceptons la recommandation du *whip* du gouvernement à savoir que cette question soit déférée à un comité permanent de la Chambre pour étude et considération avec recommandation d'exercer toute la célérité voulue afin qu'on en vienne à une solution rapide.

Il y a un problème, il y a deux autres sujets qui ont été soulevés dans des commentaires du député de Mégantic—Compton—Stanstead. Il y a la question de l'indication sous le nom de la personne qui parle, à savoir l'affiliation politique de l'individu. En ce moment, si on regarde la télévision, on voit le nom du député et je pense qu'il y a, sauf erreur, une indication du parti politique auquel il appartient. Il y a là, monsieur le Président, il est nécessaire de le dire, un sujet fort important qui concernera évidemment tous les députés de cette Chambre et il faudra peut-être régler cette question à savoir si des groupes indépendants de députés constituent un parti politique en cette Chambre, et si on doit se référer à eux comme membres d'un parti politique, d'une affiliation politique, d'un groupe, d'une coalition ou d'un bloc.

Cela aussi est une question, monsieur le Président, qui nous préoccupe beaucoup, et je veux simplement dire au député indépendant de Mégantic—Compton—Stanstead, qui a pris la parole tantôt, que nous sommes, encore là, d'avis que toute cette question pourrait être déférée à un comité de la Chambre pour discussion. Nous sommes prêts à faire le débat ici sur cette question, mais ce n'est pas une question simple à régler, c'est une question fort complexe. Elle peut paraître un peu banale à quelques observateurs, mais, pour nous, la désignation de parti politique, de bloc, de groupe, de coalition ou de ce que vous voudrez, pour nous, c'est essentiellement une question qui touche l'organisation de cette Chambre. Et dans le contexte actuel, monsieur le Président, dans les traditions britanniques, même la façon dont les sièges sont disposés, le gouvernement à votre droite et l'opposition à votre gauche, sous-entend qu'il y a une longue tradition à savoir qu'il y a un gouvernement et une opposition, qu'elle soit divisée en groupes, qu'elle soit divisée en partis, qu'elle soit divisée en individus qui se disent indépendants, là n'est pas le problème.

Mais il va falloir régler une fois pour toutes si, oui ou non, on doit attribuer le terme «parti politique» à un groupe, à une coalition ou à un bloc. Ayant dit cela, monsieur le Président, je sais que je soulève des problèmes qui préoccupent mes amis indépendants du Québec qui se sont récemment désaffiliés de leurs partis traditionnels. Mais je veux que cette question soit résolue une fois pour toutes et que l'on puisse en discuter librement. Et si un débat s'engageait là-dessus, monsieur le Président, aujourd'hui, demain, ou dans les jours à venir, je serais prêt à y participer. J'ai des notes en quantité. Je pourrais en parler pendant presque deux heures. Mais je ne ne donnerai pas à la Chambre aujourd'hui le bénéfice. . . . Toutes mes pensées là-dessus viennent du fait que peut-être le débat se fera à un certain moment.

M. le Président: J'ai entendu l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead et aussi l'honorable député de Shefford.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref exposé au nom de mon parti. Il s'agit, je crois, d'une question dont nous avons tous été saisis de diverses façons depuis un certain temps déjà. Je pense que la proposition de renvoyer cette question au Comité permanent des privilèges et élections, présentée par le whip en chef du gouvernement, appuyé par le whip de l'opposition officielle. . . Je m'excuse, j'aurais dû dire le leader parlementaire, j'ai oublié votre. . .

Une voix: . . .ma promotion.

M. Angus: . . .votre semi-promotion.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je crois que l'affaire devrait être renvoyée au Comité des privilèges et élections. J'ajouterai que nous avons eu un cas dans le passé où un député du Parti libéral, le représentant de la circonscription de Kenora—Rainy River, M. Reid, se présentait comme travailliste libéral à l'extérieur, mais était considéré comme libéral à la Chambre. C'était là une exigence de notre Règlement.

Il est bien possible que la radiodiffusion des délibérations nécessite d'attribuer une étiquette à chacun. Nous devons reconsidérer cela, comme nous avons reconsidéré l'ensemble de la question des services de télévision à l'extérieur de la Chambre et en comité. Je crois que cela est relié et nous devons en tenir compte également.

Il y a d'autres choses à considérer, mais il vaudrait sans doute mieux laisser le Comité s'en occuper.

M. le Président: J'ai écouté avec attention les arguments présentés. La Chambre semble être disposée à renvoyer cette question au comité compétent. Une certaine prudence s'impose cependant. C'est probablement là la façon la plus logique de procéder.

Toutefois, le député de Mégantic—Compton—Stanstead a soulevé plusieurs points dans sa question de privilège. Si l'affaire est transmise au comité, pour que ce dernier soit en mesure de m'aider dans mes fonctions, il est indispensable que les points soulevés s'inscrivent tous dans son mandat.

Je suis bien sûr le serviteur de la Chambre. Cependant, je doute qu'il y ait vraiment matière à une question de privilège dans ce que le député a dit. J'ai des doutes très sérieux à cet égard, mais on pourrait fort bien considérer qu'il s'agit d'un recours au Règlement. Il serait peut-être avantageux que le député envisage de reporter l'affaire, mettons d'un jour, pour avoir l'occasion de discuter avec les leaders parlementaires des partis. Il pourra ensuite me dire s'il y a eu entente. Cela m'aiderait beaucoup. Nous pourrions ensuite revenir à sa demande, qui resterait en suspens entre-temps. Je serais donc très heureux d'offrir au député l'occasion d'en discuter ce soir. Il pourra ensuite m'informer des résultats de ses entretiens.

• (1700)

[*Français*]

Est-ce qu'une proposition comme celle-là est acceptable?

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Oui, monsieur le Président, je pense que votre suggestion est éminemment acceptable parce que les points sont très importants. Mais il est possible, monsieur le Président, que je ne puisse pas vous revenir pour demain sur cette question. Mais même si ça allait à la semaine prochaine, j'ai l'impression que vous n'auriez pas d'objection. Alors, je comprends que cette question-là est suspendue jusqu'à ce qu'on en reparle.

M. le Président: Je remercie beaucoup l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead de sa coopération. Clairement, il n'est pas nécessaire d'avoir une solution demain.

M. Gauthier: Monsieur le Président, afin de ne pas causer de surprise à personne, et je sais que le député de Mégantic—Compton—Stanstead ne voudrait pas non plus prendre la Chambre par surprise, est-ce qu'on pourrait avoir sa parole sur le fait qu'il donnera un avis au préalable aux députés de cette Chambre lorsqu'il sera en Chambre pour en débattre de cette question-là?

M. Gérin: Bien sûr, s'il veut m'inviter à souper, je peux en parler.

M. le Président: Je pense qu'il y a un certain accord, une certaine disposition à la Chambre. Je remercie tous les honorables députés qui ont pris part au débat. C'est un sujet important.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TOURISME

DÉPÔT DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document intitulé *Le tourisme: Un pas à franchir*. Il s'agit là de la première stratégie du gouvernement fédéral en matière de tourisme, et elle vise les années 1990.

Monsieur le Président, dans ce document, on reconnaît le tourisme non pas comme une industrie de second plan, mais comme une industrie vitale pour notre économie. On y formule des plans stratégiques pour ce secteur et on y reconnaît la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer avec l'industrie afin qu'elle devienne plus forte. Je suis très heureux de déposer ce document dans les deux langues officielles.

Affaires courantes

COMMUNICATIONS ET CULTURE

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le quatrière rapport du Comité permanent des communications et de la culture.

Le rapport du Centre national des arts découle de la motion que le comité a adoptée le 29 mai dernier, et le comité demande que le gouvernement fournisse une réponse détaillée à ce rapport, en conformité des dispositions de l'article 109 du Règlement.

Nos recommandations sont nombreuses et, notamment, nous avons la ferme conviction que l'orchestre du Centre national des arts devrait être installé à demeure et être rebaptisé Orchestre national du Canada.

J'ajouterai seulement que, à notre avis, ce rapport va contribuer à alléger les tensions qui existent au Centre et j'en remercie les membres et le personnel du sous-comité. Ils se sont toujours efforcés de favoriser un dialogue qui aide le Centre, au moment où celui-ci entre dans sa troisième décennie.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT POUR LE HAVRE DE QUÉBEC

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE PROJET DE LOI C-78

LES POUVOIRS DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que la plupart des députés attendent avec impatience que les comités puissent s'acquitter de leurs tâches.

Un problème se pose relativement à l'un de nos comités, et j'ai eu certains entretiens dans l'espoir d'obtenir le consentement nécessaire pour présenter cette motion, car nous voulons que ce comité puisse entreprendre ses travaux.

Il s'agit d'un comité chargé d'étudier une question extrêmement importante, l'environnement. Je me demande si je peux simplement faire lecture de la motion et voir si j'obtiens le consentement voulu:

> Que, nonobstant tout ordre spécial de la Chambre, un comité spécial de la Chambre créé le mercredi 27 juin 1990 afin de procéder à l'étude préliminaire du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, ait tous les pouvoirs conférés aux comités législatifs par l'article 113(5) du Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il la permission de présenter la motion?

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires signalent longuement toutes les raisons qu'ils ont de s'opposer à cette taxe. Ils jugent qu'elle est tout à fait répréhensible, qu'elle vient à un bien mauvais moment et qu'elle ne vise pas les bonnes personnes. Ils demandent aux sénateurs libéraux d'au moins faire une obstruction systématique suffisante pour empêcher la taxe d'entrer en vigueur, car ils ne sont pas persuadés que ces sénateurs voteront vraiment contre cette taxe.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement.

Dûment certifiée par le greffier, cette pétition provient de 62 de mes électeurs de la localité de Bonavista.

Ces pétitionnaires s'inquiètent à propos du projet de loi C-21. Ils s'inquiètent en particulier de ce que le gouvernement du Canada propose de réduire considérablement les prestations d'assurance-chômage en restreignant l'admissibilité et en réduisant le nombre de semaines assurées.

En outre, ils se préoccupent du fait que le gouvernement veut retirer sa contribution à la caisse d'assurance-chômage, qui s'élevait à 2,9 milliards de dollars selon les dernières estimations, laissant le financement de la caisse aux employeurs et aux employés.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ce projet de loi.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 317.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'AIDE DE 500 MILLIONS DE DOLLARS—VOLET DES FOURRURES

Question n° 317—**M. Althouse:**

Le vice-premier ministre a-t-il proposé un programme d'aide de 500 millions de dollars comportant un volet pour les fourrures et, dans l'affirmative, *a*) qui aura droit à cette aide, *b*) quel montant sera versé, *c*) selon quelles modalités, *d*) les provinces sont-elles tenues de verser le montant équivalent ou de participer au financement de ce programme et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quel accord fédéral-provincial à frais partagés s'appliquera?

L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Le lancement du programme spécial d'aide de 500 millions de dollars pour 1990 dépend de la participation des provinces. De cette somme, un total de 50 millions de dollars en fonds fédéraux est alloué à d'autres produits. Les provinces ont accepté d'administrer le programme et jouissent de la latitude nécessaire pour aider les producteurs qui en ont le plus besoins.

Même si l'on a annoncé le versement de l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, les détails du programme concernant d'autres primaires ne sont pas encore définitifs. Les provinces essaient de trouver des moyens de répartir les fonds.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*, monsieur le Président.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'avis de motion n° 27 portant production de documents, inscrit au nom du député de Mission—Coquitlam, est jugé recevable par le gouvernement, à l'exception des documents qui ne peuvent être rendus publics en raison des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Ces documents sont déposés immédiatement.

• (1710)

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la documentation produite relativement à l'évaluation faite par le ministère de la Santé et du Bien-être social du Régime d'assistance publique du Canada et publiée entre août 1989 et mai 1990.

(La motion est adoptée.)

M. Cooper: Auriez-vous l'obligeance de passer aux avis de motion n^{os} P-24 portant production de documents, inscrit au nom de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe et P-26, inscrit au nom du député de Trinity—Spadina.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les documents afférents à la décision d'admettre Francisco Nota Moises au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention sur les réfugiés.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les notes de service et directives et de tous les autres documents mentionnés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration les 7 et 8 mai 1990 (p. 11048 et pp. 11134-5 des Débats de la Chambre des communes) qui expliquent quand et comment doivent être prodi-

gués des soins médicaux, en particulier l'administration de drogues, à des demandeurs du statut de réfugié dont la requête a été rejetée et qui attendent la déportation.

M. Cooper: Monsieur le Président, la motion nº P–24, inscrite au nom de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, n'est pas recevable car les renseignements demandés sont à caractère personnel.

La motion nº P–27, inscrite au nom du député de Trinity—Spadina, est recevable sous toutes réserves. Je demande que la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe demande que cette motion soit portée à l'ordre du jour pour être débattue.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Qu'elle soit portée à l'ordre du jour pour être débattue.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord pour que les motions nºs 26 et 27 soient portées à l'ordre du jour pour être débattues?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont portées à l'ordre du jour pour être débattues.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a trois motions inscrites au *Feuilleton des avis* et qui doivent être étudiées à l'étape du rapport sur le projet de loi C–44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Les motions nºs 1 et 2, inscrites au nom du député de Timiskaming, portent sur des question de forme et visent à corriger des erreurs évidentes dans le projet de loi. Elles sont recevables. Elles seront regroupées ensemble pour les besoins du débat, et le vote portant sur la motion nº 1 vaudra aussi pour la motion nº 2.

La motion nº 3, inscrite au nom du député de Kamloops, est également recevable, mais elle fera l'objet d'un débat et d'un vote distinct. Je saisis maintenant la Chambre des motions nºs 1 et 2.

MESURE MODIFICATIVE

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–44, dans la version française à l'article 2, en retranchant la ligne 21, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de la mer territoriale là où ce rebord se».

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C–44, dans la version française à l'article 3,

a) en retrachant les lignes 1 et 2, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(iii) un montant supplémentaire d'au plus trois cents millions»

b) en retranchant les lignes 36 à 40, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) des dispositions relatives à la participation de Sa Majesté aux bénéfices nets;

d) des engagements relatifs aux retombées industrielles et aux avantages pour l'emploi;»

c) en ajoutant à la suite de la ligne 50, page 4, ce qui suit:

«f) les autres mesures que le ministre juge souhaitables».

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je voudrais faire une ou deux observations sur les deux amendements, soit les motions 1 et 2, qui ont été jumelés pour le débat. Ces amendements de forme visent à changer le libellé, ce qui n'a pas été fait au moment de l'étude en comité. J'en parlerai davantage en troisième lecture.

Ces deux amendements sont très conformes à la tradition et à l'esprit qui caractérisent le projet Hibernia. Comme nous entamons la dernière étape du débat concernant Hibernia, je crois qu'il importe que la Chambre connaisse les faits réels entourant ce projet tant attendu. Permettez-moi de les rappeler.

Au milieu des années 60, le premier ministre d'alors à Terre-Neuve, l'honorable Joey Smallwood, agissant selon ce que je devine être les meilleures traditions en vigueur dans l'univers politique terre-neuvien, a décidé de louer un navire et un équipage pour se rendre aux Grands Bancs, mais cette fois pas dans une embarcation de pêche. Il a chargé des plongeurs sous-marins de déposer sur le fond de l'océan une plaque revendiquant, au nom des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, les ressources qui seraient éventuellement découvertes à cet endroit. Il avait évidemment des idées que d'autres ne partageaient pas nécessairement à ce moment.

Selon moi, la situation rappelle tout à fait celle que nous avons vécue dans les Prairies à notre entrée dans la Confédération, alors qu'on a jugé que nous n'étions pas

dignes ou capables de posséder des ressources. En fait, les trois provinces des Prairies, le Manitoba en 1870 et la Saskatchewan et l'Alberta en 1905, années de leur entrée dans la Confédération, n'ont obtenu la propriété de leurs ressources qu'avec l'adoption à la Chambre, en 1930, de la Loi sur le transfert des ressources naturelles.

Pour ce qui est de Terre-Neuve et du Labrador, je ne ferai pas de long historique aujourd'hui. Des collègues de cette province qui siègent des deux côtés de la Chambre connaissent leur histoire beaucoup mieux que moi, mais, cet été, notamment, j'ai été un peu imprégné de l'histoire et du folklore des habitants de cette province.

Avec l'Accord atlantique, rêve que Joey Smallwood et, j'en suis sûr, beaucoup d'habitants de Terre-Neuve et du Labrador caressaient avant cette époque, on pensait que le reste du Canada considérerait que ces ressources seraient partagées également entre le Canada et la province de Terre-Neuve et du Labrador. C'est à mon avis dans cet esprit que ce projet de loi a été étudié à la Chambre et par ses comités.

Beaucoup d'amendements y ont été proposés par le comité, et les députés des deux côtés de la Chambre ont été très coopératifs, ce dont je tiens à les remercier encore une fois. Ils ont été coopératifs, car au moment où cette mesure habilitante était étudiée à la Chambre et en comité, nous étions également en train de négocier à Toronto, de sorte que j'ai dû y apporter des amendements au cours des négociations. Comme le savent la plupart des députés qui ont de l'expérience, généralement, à la Chambre, il est très difficile de faire adopter une mesure législative ou des amendements tant que tous les points de détail n'ont pas été réglés. C'est dans cet esprit que le comité a travaillé et c'est dans ce même esprit que les deux amendements qui n'ont pas été étudiés ce soir-là sont présentés aujourd'hui.

Au moment de passer à l'étape du rapport de l'étude en comité, il est important de comprendre ce qui s'est passé à Terre-Neuve. Lorsqu'on a enfin annoncé la réalisation du projet Hibernia, les gens de Terre-Neuve et du Labrador se sont réjouis de cette nouvelle. J'avais l'honneur d'être là-bas, avec mes collègues, et je dois ajouter que j'avais invité tous les députés à cette rencontre. J'étais là avec mon collègue le ministre du Commerce extérieur et le député de St. John's-Est. J'ai déjà parlé à mes collègues de l'autre côté de ce qui s'est passé ce jour-là.

• (1720)

Il est important de savoir que pour les gens de Terre-Neuve et du Labrador, même si le projet Hibernia n'anène pas la richesse que certains avaient espérée, c'est plus, comme le disait le premier ministre, qu'un projet ordinaire. C'est plus que des barils de pétrole ou une certaine activité économique. C'est plutôt une question de justice, d'équité et de dignité.

J'espère que cette mesure législative sera vue dans cette optique et que, même si elle profite surtout aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador, comme il se doit, les députés des deux côtés de la chambre reconnaîtront que c'est la dernière étape du processus législatif, celle qui porte fruit.

J'espère aussi que les députés des autres provinces verront en quoi c'est important pour les habitants de Terre-Neuve qui ne veulent pas plus que les autres être les bénéficiaires de la péréquation, mais souhaitent au contraire contribuer au bien économique du Canada. Il faut donc voir que si ce projet de loi présente avant tout des avantages pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, il contribuera également au bien-être des habitants des autres provinces. La plupart des grands projets dont j'ai eu connaissance ne pouvaient pas être isolés de façon à ne profiter qu'à une province ou une région.

Cela me ramène plusieurs années en arrière, alors que j'étais ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1979. Il me semble que c'était il y a déjà bien lontemps. Je me trouvais sur une plate-forme de forage dans la mer de Beaufort. J'y ai rencontré un homme tout ruisselant, pesant au moins 135 livres. Je lui ai demandé d'où il venait et il me dit «de Terre-Neuve». «Que faites-vous ici?», lui ai-je dit, ce à quoi il répondit: «Cela paraît évident, je cherche du pétrole.»

Je repense à ces mots chaque fois que des gens disent que les Terre-Neuviens ne tireraient pas avantage de ce projet vu qu'ils n'ont ni la compétence ni l'expérience nécessaires. Je sais moi qu'ils sont prêts à aller aux quatre coins du monde pour travailler dans des projets comme celui-ci. Je lui ai alors demandé pourquoi il se trouvait là et il m'a répondu: «Pour gagner de l'argent afin de

retourner chez moi, construire une maison et me marier.» À mon avis, cet objectif était tout aussi légitime.

Si je raconte l'histoire de cet homme, monsieur le Président, c'est parce qu'ici, nous sommes très souvent accaparés par toutes sortes d'arguments juridiques et de jeux politiques. N'oublions pas que cette loi est bonne, tout d'abord pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador et aussi pour l'ensemble du Canada.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bonavista—Trinity—Conception, puis ce sera le tour d'un député du NPD; enfin, ce sera le député de Richelieu.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à quel point je suis honoré et privilégié de parler de ces amendements en tant que député de Bonavista—Trinity—Conception, sur la côte est de Terre-Neuve, et en tant que critique suppléant pour l'énergie, les mines et les ressources.

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a dit, il s'agit d'un amendement de pure forme sur lequel je n'ai pas de commentaires détaillés à formuler. Permettez-moi, cependant, de profiter de cette occasion pour faire quelques observations.

Je voudrais d'abord dire que je suis très heureux et même comblé, en tant que Terre-Neuvien, en pensant aux conséquences de ce projet de loi. Comme le ministre l'a dit, cependant, il ne suffit pas de l'adopter. Il restera encore bien des détails à régler. Je tiens cependant à dire qu'il est bon non seulement pour Terre-Neuve mais pour tout le Canada. Une entreprise de cette nature avec les dépenses qu'elle entraînera, les ressources pétrolières qu'elle produira et les recettes qu'elle engendrera sera à l'avantage du Canada en raison de ses retombées économiques, certes, mais aussi parce qu'elle réduira notre dépendance à l'égard du pétrole importé.

Vous comprendrez que j'éprouve une émotion particulière en pensant aux avantages que Terre-Neuve en retirera. Je voudrais revenir à ce que le ministre a dit au sujet de l'honorable J. R. Smallwood, le premier premier ministre de Terre-Neuve. Tous ceux qui ont travaillé au projet Hibernia savent qu'il a vraiment été le premier à s'y intéresser. Il a envoyé un plongeur sur les Grands Bancs parce qu'il croyait en sa province et qu'il savait que pour se développer, elle devrait à long terme diversifier son économie et ne pas se contenter de dire comme John Cabot, en 1497, que le poisson était si abondant qu'on pouvait le prendre avec des paniers. Ce n'est plus tout à fait le cas.

À l'époque où M. Smallwood faisait déposer une plaque au fond des Grands Bancs, j'étais beaucoup plus jeune qu'aujourd'hui, mais je me rappelle que nous chantions des chansons du folklore comme *Lots of fish in Bonavis Harbour*, *Lots of Fishing Around Here*; *Tickle Cove Pond*, *The Trinity Cake*, *A Great Big Sea Hove in Long Beach*. Des chansons joyeuses. Des chansons qui faisaient que, même s'il y avait toujours des moments pénibles à Terre-Neuve, nous pouvions toujours voir au-delà de la situation présente, parce qu'on gardait toujours espoir que quelque chose se produirait l'année suivante. Je me souviens que mon grand-père connaissait des années dures et des bonnes années, dans son métier de pêcheur, et ce fut le cas de son père avant lui. On avait toujours espoir qu'un jour, on arriverait à briser le cycle bonne année-mauvaise année.

Que se passe-t-il maintenant à Terre-Neuve, au moment où l'on s'apprête à relancer Hibernia? La chanson que fredonnent les Terre-Neuviens et qu'ils comprennent bien, si je puis me permettre, a été popularisée par le regretté Stan Rogers, chanteur folk bien connu. C'est une chanson qui soulève beaucoup d'émotions. Je ne vais pas vous la chanter, monsieur le Président, mais j'aimerais vous en donner le refrain. Elle est intitulée *Make and Break Harbour*, et le refrain est on ne peut plus triste, comme vous pourrez le constater:

> Dans le port Make and Break, les bateaux sont si rares;
>
> En trop grand nombre, ils pourrisssent en cale sèche;
>
> La plupart des maisons sont désertées;
>
> Les vieux filets mis à sécher sont emportés par le vent, perdus ou oubliés.

Oubliés, monsieur le Président, en raison de l'état de l'économie, qui dépend de la pêche, seule industrie de la province ou presque. Bien sûr, nous avons aussi les pâtes et papiers, mais la pêche est notre principal soutien.

C'est la situation à Terre-Neuve depuis deux ans; je ne veux pas en faire un débat politique, mais je dois prêcher pour mon clocher et présenter les faits tels qu'ils sont, du moins pour les 100 000 habitants de ma circonscription, Bonavista—Trinity—Conception. On a écopé de la taxe sur les produits et services, des dispositions de récupération, du projet de loi C-21, d'une réduction de la limite admissible des prises et de la surpêche pratiquée par les navires étrangers. Quoi qu'on fasse de notre journée on sait qu'elle est gâchée d'avance.

Hibernia représente donc une chance de quitter le port Make and Break, il pourrait venir secouer ceux pour qui l'espoir est mort, et c'est le cas d'un grand nombre de mes électeurs, selon leurs propres aveux et selon ce que j'ai observé moi-même.

Mises à part les discussions qui se dérouleront ici ce soir, mis à part les amendements d'ordre administratif qui seront apportés, mis à part tout ce qui s'ensuivra, cela aura au moins rapporté une chose à Terre-Neuve, c'est l'espoir, l'espoir au beau milieu de la désespérance, l'espoir qui vient encore une fois de l'océan mais, vu d'un oeil nouveau, sous un jour nouveau.

Monsieur le Président, si vous aviez pu vous trouver à St. John's, Terre-Neuve, le 14 septembre, soit il y a une dizaine de jours—je sais que le ministre y était—vous auriez été plongé dans une ambiance qu'il est très difficile de décrire. Votre appartenance politique n'avait plus d'importance, votre région d'origine n'avait plus d'importance et il importait peu que vous ayez reçu une invitation ou non.

• (1730)

Le spectacle des quelque 1 400 personnes qui ont assisté à la réception donnée dans l'hôtel Newfoundland avait quelque chose de mémorable. Un courant d'espoir a traversé la réception. Nous sommes encore sous le coup de l'émotion à Terre-Neuve. Nous savons que ce projet représente bien plus que ce seul investissement, qu'il aura des retombées non seulement à Terre-Neuve, mais dans le reste du Canada et nous nous en réjouissons. Nous ne sommes pas mesquins à Terre-Neuve. Nous sommes très heureux de pouvoir partager un projet de cette nature.

Je m'en voudrais de ne pas tout dire dans mon introduction puisque la plus grande partie de ce projet, à savoir la construction de l'embase-poids, se fera presque dans le centre de ma circonscription, à environ quatre milles de Sunnyside, à Mosquito Cove, près de Bull Arm, des noms fort évocateurs. Oui, il y a de l'espoir.

Je voudrais ajouter autre chose. Cela ne fait pas longtemps que je suis en politique, mais j'ai déjà participé à l'étude de différentes mesures et je trouve que la politique offre beaucoup d'espoir quand elle permet d'accomplir d'aussi grandes choses à la Chambre, le plus haut tribunal du pays, et également quand elle se prête à la collaboration que nous avons obtenue pour l'adoption de ce projet de loi. Je crois que nous en avons commencé l'étude le 7 novembre l'an dernier. Nous avons eu une autre séance le 9 février à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons franchi l'étape du comité peu après, le 6 ou le 7 juin, si je ne m'abuse. Je me souviens que le ministre et son personnel se sont mis à notre disposition immédiatement. C'était un travail minutieux, difficile. Nous sommes restés sur la brèche toute la nuit et nous avons terminé très rapidement et dans un climat amical.

J'ajouterai que je me rends parfaitement compte, comme mes collègues terre-neuviens et la Chambre également, je l'espère, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mis énormément de temps et d'efforts à la réalisation de ce projet. Je suis convaincu que le ministre du Commerce extérieur et d'autres ont travaillé tout autant. Je sais qu'ils ont été aux premiers rangs des négociations très ardues qui ont eu lieu cet été.

Nous espérions procéder à l'adoption en troisième lecture avant l'ajournement d'été, mais pour des raisons qu'il ne m'est pas nécessaire d'expliquer, il n'a pas été jugé bon de présenter le projet de loi à la Chambre. En dernier ressort, j'ai posé au ministre la question suivante:

> Est-il possible pour le ministre de nous donner une date approximative pour que les Canadiens aient une idée du moment où ils pourront enfin retirer quelques avantages de ce mégaprojet?

Je n'ai pas ici la réponse exacte du ministre, mais il sait qu'il a dit que les négociations se poursuivraient pendant l'été et que les travaux commenceraient cet automne. J'ai fait confiance au ministre. Je savais qu'il travaillerait d'arrache-pied et je suis très heureux de pouvoir dire que les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont remarquables. Par conséquent, je tiens, en mon nom et, je crois, au nom de mes collègues de Terre-Neuve et de tous mes collègues en face, à remercier les deux ministres. Je sais tout le travail que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accompli. Il faut le reconnaître.

Je sais que nous aurons des discussions plus approfondies. J'ai d'autres déclarations plus détaillées à faire et je sais que beaucoup de mes collègues voudront aussi prendre la parole.

Pour le moment, ce que je veux dire, c'est merci pour les progrès accomplis jusqu'à maintenant et espérons que nous pourrons mener le débat de troisième lecture à terme dans un esprit de coopération.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je voudrais exprimer quelques idées sur le projet de loi à l'étude en même temps que les inquiétudes que m'inspire le développement énergétique dans notre pays.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui est important pour les contribuables canadiens. Nous envisageons la dépense de 2,7 milliards de dollars de fonds publics, soit l'argent versé par tous les contribuables canadiens où qu'ils habitent. C'est beaucoup d'argent, monsieur le Président. Plus tard, dans le cours du débat, nous proposerons ou plutôt le leader parlementaire de notre parti proposera un amendement garantissant que des comptes seront rendus au contribuable canadien sous forme de rapports annuels qui seront présentés à la Chambre sur le projet Hibernia et ses retombées sur la province de Terre-Neuve et même sur l'ensemble de la population canadienne.

Nous voulons savoir, par exemple, monsieur le Président, quels seraient les avantages économiques directs et indirects du projet Hibernia dans chacune des provinces.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député que ce sont les amendements 1 et 2 qui sont actuellement à l'étude. Le débat ne porte pas sur le corps du projet de loi. Je voulais simplement attirer l'attention du député de Yorkton—Melville sur ce fait.

M. Nystrom: Je disais, monsieur le Président, que nous allons proposer d'autres amendements parce que la façon dont on dépense l'argent des contribuables nous inquiète, et cela doit sûrement inquiéter aussi un Albertain comme vous.

J'ai vu les résultats de sondages effectués dans la province d'Alberta où votre parti, monsieur le Président, se classe maintenant quatrième. Je suis persuadé que la façon dont les fonds publics sont dépensés vous importe au plus haut point. À propos des amendements à l'étude, je veux dire que la première préoccupation de notre parti est la reddition de comptes, pour assurer que l'argent sera dépensé judicieusement, que ne sera pas gaspillé l'argent des contribuables, qu'ils soient de Yorkton, en Saskatchewan, ou de Cambridge, en Ontario. Il est essentiel d'exercer un contrôle vigilant sur les dépenses.

J'ai également une inquiétude que je veux soulever à l'occasion également de l'étude de ces amendements parce qu'elle me semble très pertinente, concernant l'intention déclarée du gouvernement de privatiser très bientôt Petro-Canada. Je pense que cela aussi se révélera un gaspillage des deniers publics, car cette entreprise a maintenant accumulé des actifs d'environ 5 milliards de dollars au Canada. Je trouve inquiétant de voir les ministériels d'en face se lancer dans une aventure idéologique pour faire plaisir à leurs amis du monde canadien des affaires. Ils veulent privatiser Petro-Canada. Ils veulent s'assurer qu'ils ont fait de très bonnes affaires financières en favorisant par exemple la mise en valeur du champ Hibernia pour certains de leurs riches et puissants amis du monde canadien des affaires. Cela m'inquiète réellement en tant que néo-démocrate, en tant que Canadien et en tant que contribuable canadien. Je suis persuadé que cela inquiète Terre-Neuve également, et cela se fait à des fins idéologiques.

M. Reid: Qu'est-ce que cela a à voir avec Terre-Neuve?

M. Nystrom: Je suis convaincu que le député de Terre-Neuve qui a été si actif dans le débat constitutionnel, et qui est en son for intérieur un conservateur de gauche, n'est pas favorable à la privatisation de Petro-Canada.

Comme il se le rappelle sûrement, cette institution publique avait été créée en 1974-1975 à cause de la crise de l'OPEP dans le monde et de l'escalade des prix pétroliers et parce que le gouvernement était minoritaire au Parlement où le NPD insistait pour doter le pays de cette entreprise publique qui servirait de fenêtre sur l'industrie pétrolière canadienne. Voilà pourquoi nous avons eu Petro-Canada.

Je trouve ironique que le gouvernement veuille privatiser Petro-Canada au moment où survient une autre crise au Moyen-Orient et dans le golfe Persique. Il me paraît très important d'en parler dans le cadre de ce débat sur l'exploitation du champ Hibernia.

La Chambre est saisie d'un certain nombre d'amendements, monsieur le Président. Il est très important que nous en parlions maintenant parce que la population du pays doit se rendre compte des oeillères idéologiques dont le gouvernement s'affuble.

Cette situation ressemble à celle qui s'est présentée en Saskatchewan, il y a un an ou deux, quand le premier ministre a essayé de privatiser la *Saskatchewan Energy Corporation* et que les députés de l'opposition sont sortis de l'Assemblée législative en laissant sonner le timbre. Les citoyens de cette province, de ma province, monsieur le Président, se sont rebellés et ont obligé le gouvernement à retirer le projet de loi prévoyant la privatisation de la société d'énergie de la Saskatchewan.

Monsieur le Président, je souhaite vous avertir d'avance que lorsqu'on déposera d'ici quelques jours, à la Chambre le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada, nous avons l'intention d'entreprendre une lutte dans tout le pays et de montrer à la population ce que le

Parti conservateur a l'intention de faire avec l'argent des contribuables.

Les Canadiens ne sont pas d'accord avec le Parti conservateur du Canada. D'après les derniers sondages et les résultats de la récente élection, cela est évident. La tentative de privatisation de Petro-Canada sera un autre catalyseur, une autre sonnette d'alarme pour le Parti conservateur. Lorsqu'arrivera la campagne électorale de 1992-1993, le Parti conservateur connaîtra une défaite écrasante.

Il ne faut pas voir plus loin que le bout de son nez pour prendre de telles positions. En fait, il faut être complètement borné. Nos ressources commencent à se faire rares. En vertu de l'accord de libre-échange, nous exportons et exporterons de plus en plus de pétrole et de gaz aux États-Unis, et il me semble tout à fait imprudent que l'on prenne des mesures en vue de privatiser Petro-Canada. Je soulève ce point à ce stade dans le débat sur le projet Hibernia parce qu'il ne s'agit que d'une partie de la politique énergétique des conservateurs. À vrai dire en l'occurrence ils ont signé une entente qui va être très favorable surtout à certains de leurs riches amis de l'industrie pétrolière, mais je me demande si elle sera très avantageuse pour les Terre-Neuviens. Combien d'emplois cela va-t-il créer à Terre-Neuve? Combien d'emplois à long terme? Je me le demande. Je suis vraiment curieux de le savoir et je suis certain que vous l'êtes aussi, monsieur le Président.

• (1740)

Je vois un grand nombre de ces mégaprojets qui coûtent des millions de dollars et ne créent qu'un seul bon emploi à long terme. Si cela créait beaucoup d'emplois pour les travailleurs syndiqués, je serais très heureux et très surpris, mais je suis sûr que ce ne sera pas le cas.

Quand nous discuterons de ces amendements, j'espère que les conservateurs d'en face étudieront très sérieusement ceux que nous proposons et qui viseront à exiger plus de responsabilité. J'espère qu'ils reviendront aussi à la raison et qu'ils ne déposeront pas dans quelques jours à la Chambre une proposition visant à privatiser Petro-Canada parce que si c'est le cas, cela ne fera que les pousser davantage vers le précipice.

Vous vous rappelez, j'en suis sûr, monsieur le Président, ajouterai-je avant de me rasseoir, qu'en 1979 Joe Clark, le premier ministre d'alors, a décidé de privatiser Petro-Canada. Cela a été l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens ont battu le Parti conservateur aux élections mémorables du 18 février 1980. Je sais que le ministre d'en face, le ministre de l'Énergie, est d'accord—je le vois d'ici qui hoche la tête en signe d'assentiment—parce qu'il faisait partie de ce gouvernement et qu'il a été battu à cause de l'insensibilité du parti d'en face. Vous rappelez-vous cette augmentation des prix du pétrole de 18c. le baril quand John Crosbie, le ministre des Finances d'alors, a déclaré que ce petit sacrifice s'imposait pour nous assurer un avantage à long terme? Puis il était prévu de privatiser Petro-Canada et de donner de plus en plus d'avantages—cela montre seulement que les libéraux—

Une voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais qu'il y a des moments où nous nous écartons du sujet des motions mais quand vous allez un peu trop loin comme maintenant, je pense que je devrais intervenir. Le temps de parole du député est expiré, je crois, de toute façon. Je vais donner la parole au député de Richelieu.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Il va de soi, monsieur le Président, que le projet Hibernia dont on parle depuis longtemps avait suscité énormément d'intérêt et d'espoir auprès de certaines entreprises canadiennes et, par conséquent, de l'entreprise québécoise. On sait qu'un consortium, dirigé par Marine Industries, avait été formé afin justement d'aller chercher le plus de contenu canadien possible en s'associant à des firmes de Montréal, de Toronto et de provinces de l'Atlantique pour bâtir un consortium avec des entreprises qui sont spécialisées dans les plates-formes, et faire en sorte qu'il y ait plus de retombées pour ce qui est des entreprises canadiennes.

Bien sûr que ce nouveau projet Hibernia pose énormément d'interrogations, surtout pour les travailleurs québécois de Lauzon et de MIL-Tracy. Ces questions sont d'abord le fait que l'on dirige un module, une partie du contrat directement dans une province, sans soumissions et sans avoir la certitude que l'expertise nécessaire existe là-bas pour réaliser ce contrat aux meilleurs prix.

Le deuxième élément qui peut choquer aussi et qui peut surprendre l'ensemble des Canadiens et l'ensemble des Québécois, c'est que l'on se sert de fonds fédéraux qui sont à l'intérieur de ce qu'on appelle le Fonds de développement d'énergies de l'Est du Canada pour bâtir des infrastructures et des compagnies concurrentes de compagnies déjà existantes canadiennes. Cela va complètement à l'encontre des principes de la libre entreprise, complètement à l'encontre des principes d'un parti, comme le parti conservateur, qui préconise toujours le respect de l'entreprise privée, et le moins possible d'inter-

ventions de l'État à l'intérieur, quand on peut se servir d'entreprises privées déjà existantes.

Or, on vient de dépenser des centaines de millions de dollars pour bâtir des entreprises concurrentes de consortiums déjà existants, québécois et canadiens. Cela pose encore des interrogations pour les travailleurs québécois. Pourquoi, dans un mégaprojet comme celui-ci, ne donne-t-on pas la chance à des entreprises canadiennes déjà existantes d'en profiter pour pouvoir se développer et d'exiger que des compagnies comme la Mobil Oil, des multinationales, pour pouvoir aller s'arracher les richesses naturelles d'un pays, qu'elles puissent justement, pour se les arracher, payer le prix et faire développer de l'expérience à nos entreprises canadiennes?

Pourquoi le contenu canadien n'est-il pas plus élevé que ce qu'on retrouve dans le projet actuel? Le pourcentage m'apparaît très limité.

Depuis plusieurs années, principalement au Québec, puisque je suis représentant d'un parti qui sert d'abord les intérêts autant financiers qu'autres du Québec, pourquoi, par exemple, depuis qu'on a parlé de rationalisation pour les chantiers navals, on a fermé un chantier à Montréal, on a fermé un chantier à Tracy pour n'en laisser qu'un à Québec, disant que la même rationalisation s'effectuerait dans le reste des régions du Canada? Cela ne s'est pas fait. Si bien qu'on se retrouve encore avec plusieurs compagnies canadiennes qui attendent des contrats désignés du gouvernement fédéral pour pouvoir survivre. Or, pour l'expertise militaire, par exemple, on sait durant la dernière Guerre mondiale, la majorité des frégates avaient été construites par Marine Industries. Or, ce marché, en développant par exemple et en dirigeant les contrats des frégates en deux, un contrat de six frégates et un autre de six, dernièrement, un par le gouvernement libéral, un par le gouvernement conservateur, a fait en sorte que l'expertise militaire s'est dirigée davantage vers le Nouveau-Brunswick alors que c'était un acquis pour le Québec.

Un autre, le *off-shore*: la seule compagnie canadienne qui avait bâti des plates-formes de forage était la Davie Shipbuilding, à Lauzon. Or, encore là, avec des fonds fédéraux, on déplace des connaissances, une expertise vers une région autre que le Québec pour faire en sorte que dans les autres projets qui pourraient venir comme le projet de la mer de Beaufort, l'expertise étant déjà rendue, étant déjà déménagée vers une autre région du Canada, elle aura encore la priorité au détriment d'institutions et de compagnies qui étaient déjà dans le domaine. Cela pose énormément d'interrogations pour les Québécois. Cela pose énormément d'interrogations aux travailleurs qui s'attendaient à voir des retombées, que ce soit celles de MIL- Tracy ou de MIL-Lauzon.

Je suis extrêmement surpris et j'espère que les députés québécois du parti conservateur et du parti libéral s'objecteront à ce que ce projet-là reste tel quel et demanderont des modifications dans le but d'en augmenter le contenu canadien pour que plus de retombées se fassent sentir au Québec et au Canada nécessairement.

Je pense que le fait de réserver à Terre-Neuve la part du lion là-dedans fait en sorte que ce projet qui devait être un projet pancanadien devient d'abord un projet terre-neuvien avec un montant allant dans les milliards. Nous n'avons pas d'objection, bien sûr, à ce qu'une très grande majorité des travaux soient là. Où nous avons une objection, c'est qu'on finance à l'aide des fonds canadiens des compagnies, qu'on fonde des compagnies qui viendront concurrencer les compagnies déjà existantes dans les autres régions du Canada qui pourraient soumissionner dans ces travaux-là.

Je voudrais vous rappeler également, monsieur le Président, que le consortium Hibernia réserve un module seulement à des compagnies canadiennes et qu'ensuite il va sur le marché international en disant souhaiter que les compagnies canadiennes puissent concurrencer.

On sait que dans les autres pays, surtout ceux qui produisent ces navettes ou ces pétroliers-navettes ou ces navires de soutien qui feront partie du projet, on sait que ces pays-là subventionnent énormément leur industrie. Or, ce n'est pas le cas de l'industrie canadienne. Donc, elle ne sera jamais capable de concurrencer les industries internationales. Il faut donc, pour pouvoir avoir des retombées pour les compagnies canadiennes, il faut absolument que le contenu canadien soit augmenté. Et je ne parle pas ici exclusivement des compagnies québécoises. Mais on sait que les compagnies québécoises ont formé une compagnie, la MIL; Marine Industries a formé un consortium avec des compagnies de Toronto, des compagnies de provinces de l'Est, pour pouvoir accéder à des contrats dans ce projet pancanadien.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en faisant appel à mes confrères québécois pour qu'ils fassent bloc avec nous pour pouvoir faire en sorte que le contenu canadien augmente dans ce projet et qu'on accepte une modification pour qu'il y ait plus de retombées au Québec.

• (1750)

En terminant, monsieur le Président, je voudrais donc proposer l'amendement suivant à la motion nº 2 de M. MacDougall.

> Qu'on modifie la motion numéro 2 en ajoutant, au paragrape *c*) après le mot «souhaitables», ce qui suit: «notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq super modules de la plate-forme soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes.»

Monsieur le Président, je voudrais m'excuser de vous avoir présenté la motion écrite à la main, mais sûrement, avec la compréhension des autres partis, si nous avons un

budget de recherche, nous nous ferons un plaisir de vous les remettre à la machine à écrire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Si vous pouvez vous rendre à mon bureau, je vous prêterai une machine à écrire.

Des voix: Oh, oh!

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais remercier dès le départ certains de mes collègues, notamment le député de Bonavista—Trinity—Conception, le critique des questions d'énergie et député d'Edmonton-Est, et les fonctionnaires qui ont travaillé à l'élaboration de cette mesure législative et ont permis qu'elle arrive aujourd'hui à l'étape où nous en sommes. J'espère que nous parviendrons à l'étape de la troisième lecture à la fin de la semaine.

J'aborderai deux aspects. J'ai travaillé à ce dossier pendant de nombreux mois. J'ai été à Terre-Neuve il y a une dizaine de jours pour me rendre compte sur place à quel point il était important pour les Terre-Neuviens et les Canadiens de l'Est, et je peux dire que ce projet de loi aura probablement été le plus important de ma vie de parlementaire.

Ce sera sans doute un des meilleurs projets de loi jamais présentés. Il favorisera le développement économique non seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le Canada. Je tiens à dire que c'est un grand honneur pour moi que d'avoir participé à son élaboration et je remercie encore une fois mes collègues pour l'excellent travail qu'ils ont fait.

Le député qui a pris la parole avant moi au sujet de cet amendement a parlé du travail et de sa répartition dans tout le Canada. Je suis tout à fait d'accord. Après mon discours, je voudrais faire parvenir à mon collègue une copie de ce communiqué en date du 14 novembre pour qu'il sache exactement de quoi il retourne. Le communiqué s'intitule: «Le Groupe MIL prévoit jouer un rôle clé dans les projets extracôtiers canadiens» et on y lit entre autre:

> Montréal (Québec)—À titre de fabricant le plus expérimenté de structures extracôtières du Canada, le Groupe MIL se réjouit de l'annonce de la mise en oeuvre du projet d'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia à Terre-Neuve et de celui du champ Cohasset/Panuke en Nouvelle-Écosse. Robert Tessier, président et chef de la direction du Groupe MIL, a déclaré: «Le Groupe MIL travaille de très près avec l'industrie extracôtière internationale depuis plus de dix ans. Je suis persuadé qu'il pourra obtenir sa large part des contrats liés aux projets en question».

Le communiqué se poursuit, mais je n'en citerai que des passages parce que j'estime qu'il est important que tous les députés et tous les Canadiens comprennent que c'est un projet qui ne profitera pas seulement à Terre-Neuve. C'est un projet qui profitera à tout le Canada.

Le communiqué conclut:

> Selon les projections du Groupe MIL, les projets Hibernia et Cohasset/Panuke créeront plus de deux millions d'heures-hommes de travail dont pourraient profiter le Groupe MIL et ses associés au cours des prochaines années.

Pour les habitants de la province de Québec qui joueront un rôle clé dans ces projets, les retombées sont évaluées à un milliard de dollars, selon le communiqué.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater d'après ce projet de loi, le gouvernement du Canada, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le consortium ont fait de leur mieux pour garantir que tous les Canadiens puissent profiter pleinement du projet, directement et indirectement.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je suppose que nous en sommes rendus à l'amendement proposé par le député du Bloc québécois, le député de Richelieu, l'un des nouveaux venus.

Je voudrais préciser deux choses. Je n'avais pas l'intention de dire quoi que ce soit au cours de ce débat, mais je peux voir où les députés veulent en venir et les motions qu'ils entendent présenter, afin de retarder l'adoption de ce projet de loi.

Monsieur le Président, vous remarquerez que lors de la présentation de cette motion, le député n'a cessé de parler de travaux à certains endroits dans une province, soit le Québec. Il n'a cessé de parler du Québec et de répéter que cette motion avait pour but de préciser que le Québec ne profitait pas suffisamment de l'entente en question. C'est là le seul objectif de cette motion.

Il y aura bien d'autres motions de ce genre. Nous allons jour après jour être saisis d'une motion présentée par ces députés qui affirment qu'une partie de ce pays. . .

M. Lapierre: Non. Le Canada.

M. Baker: Relisez les mots qu'il a employés, monsieur le Président. Chaque fois qu'il était question d'emploi, on se reportait à une entreprise en particulier ou à une ville donnée. Mettons les choses au point. Terre-Neuve est la province la plus pauvre du pays. Nous avons déjà adopté une loi qui établit les avantages qu'on retirera du projet Hibernia. Et qui va profiter de cette entente, monsieur le Président? Savez-vous, monsieur le Président, qu'en vertu de cet accord, à l'heure actuelle, aucune usine pétro-

chimique ne peut être construite à Terre-Neuve, afin de traiter les ressources pétrolières sous-marines en question, tant que la capacité des industries en question dans trois autres provinces ne sera pas atteinte; tout cela en vertu d'un accord conclu entre Terre-Neuve, sous le gouvernement précédent et non le gouvernement actuel, et le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une législation adoptée par la Chambre.

• (1800)

Imaginez si le gouvernement fédéral avait, au moment de la négociation des projets sur les sables bitumineux, présenté un projet de loi qui aurait précisé que le gouvernement fédéral allait contribuer à ces projets, pourvu que le pétrole en question soit traité dans les raffineries de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec. Cette idée saugrenue et sans précédent aurait tout simplement été écartée par la Chambre. Cependant, c'est pourtant ce que nous avons dû accepter en vertu de l'accord sur le projet Hibernia, pour qu'il soit mené à bien.

Nous devons accepter d'entendre le ministre annoncer la création de 1 100 emplois au moment du lancement du projet. Nous avons dû nous résigner à un accord dans on précisant que les ressources sous-marines en question ne peuvent être raffinées qu'aux installations de Come-by-Chance, si ces dernières tournaient à pleine capacité au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

Imaginez simplement ce que nous devons accepter à Terre-Neuve. Où vont toutes nos ressources énergétiques? Permettez-moi de le préciser à la Chambre. Nous les vendons à Hydro-Québec pour huit millions de dollars et la société les revend pour 800 millions de dollars aux États-Unis. Ainsi, plaçons les choses dans leur contexte. Mettons les choses au point et disons une fois pour toutes que les Terre-Neuviens en ont assez de tout ceci. Ils en ont marre de devoir donner telle ou telle chose et de se faire dire que cela doit aller à telle ou telle province. Et voilà maintenant que cette poignée de députés siégeant dans ce coin-ci—leur chef n'est pas ici aujourd'hui, mais les nouveaux venus sont là—affirment que ce projet est inacceptable pour le Québec. Monsieur le Président, nous prétendons qu'il est loin de satisfaire complètement les Terre-Neuviens, mais nous voulons que ce projet commence et nous n'allons pas accepter l'obstruction que fait ce groupe de députés dans ce coin-là.

M. Ian Waddell (Port Moody-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur cette motion. Je tiens simplement à répondre au député de Terre-Neuve, qui demandait où passaient toutes nos ressources énergétiques. Sous l'ancien gouvernement libéral, ou gouvernement Trudeau, elles allaient toutes au gouvernement fédéral, alors que, sous le gouvernement conservateur, il y a au moins un partage cinquante-cinquante entre les provinces et le fédéral sur le chapitre du contrôle, entre autres. Il devrait au moins reconnaître qu'avec le Parti libéral, la province de Terre-Neuve avait une entente moins favorable à cet égard; en fait, il n'y avait pas d'entente avant le projet Hibernia. Je suis certaine que ce vieux routier reviendra sur la question.

Je veux également lui souligner que le Premier ministre terre-neuvien ne me semble pas manifester un enthousiasme débordant pour cette entente. Il dit: «Écoutez, il n'est pas certain que nous obtiendrons tout ce que nous pensions obtenir»,. . .

Une voix: Ils perdront les paiements de péréquation.

M. Waddell: . . .et comme mon collègue le fait remarquer, Terre-Neuve perdra ses paiements de péréquation en échange. Voyons voir qui bénéficiera vraiment de tout cela.

Je ne voudrais pas m'immiscer dans une dispute entre Terre-Neuve et Québec sur cette question; on ne gagne pas à ce jeu.

Une voix: Oh, oh!

M. Waddell: Non, non. J'allais simplement dire une chose que vous pourriez juger sage. Dans le cas de l'accord entre Hydro-Québec et Terre-Neuve, si nous étions vraiment raisonnables, nous et les représentants québécois-et je blâme surtout le Québec-il faudrait renégocier cet accord. Il n'est pas équitable. C'est ce que j'affirme, et je suis de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas équitable. Cela explique en partie l'animosité entre Terre-Neuve et Québec. Il nous faudra créer un vent favorable et pour cela, retourner en arrière. Une façon de le faire, c'est de renégocier cet accord. Je me permets de dire cela parce que je n'ai rien à voir dans cette affaire, mais je la connais un peu.

[*Français*]

peut-être que je pourrais dire au Bloc québécois ou aux députés indépendants que je suis d'accord sur l'amendement. . .

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Oui, mais un instant! Attendez le restant. À condition que les plates-formes soient réservées aux seules entreprises canadiennes, pas québécoises, mais canadiennes. Si le Québec n'est pas dans la Confédération du Canada: pas de jobs, pas du tout, pas d'entreprises canadiennes au Québec.

[*Traduction*]

Donc, s'ils partent, il n'y a plus d'emplois pour eux. Ils sont partis. Nous parlons d'*entreprises canadiennes*. Certaines se trouvent peut-être au Québec.

[*Français*]

Moi, je veux voir Québec. . .

Une voix: Uni.

M. Waddell: Non, non, mais un Québec dans la Confédération avec le Canada.

[*Traduction*]

. . .une nouvelle forme d'association peut-être, mais ici. Vous savez, si le Québec se sépare, je vous le dis, il n'y aura plus d'emplois. Je le dis clairement au député de Hull, aucun de ses électeurs ne pourra travailler ici, mon ami, alors il devrait peut-être y songer.

Mais laissez-moi vous expliquer, monsieur le Président, le coeur du problème. J'aperçois le ministre de l'Énergie, cela me rappelle qu'i a probablement fait la lumière sur le problème quand il s'est présenté devant le comité. Hibernia, en fait, c'est une énorme subvention accordée à des sociétés pétrolières multinationales. Nous avons cédé nos plus grandes découvertes pétrolières à la société Mobil Oil et à ses amies. C'est incroyable. Nous garantissons des prêts de quoi, 1,7 milliard de dollars, et nous accordons une subvention d'un milliard; c'est donc 2,7 milliards de dollars que nous consentons à des sociétés pétrolières, à celles-là même qui disaient: "Respectons les lois du marché." Un marché intéressant, oui, quand vous êtes subventionnées par le gouvernement canadien qui vous offre en plus des garanties. C'est ce qu'elles appellent un marché libre. C'est pourtant une définition toute nouvelle du marché libre.

Et quand le ministre, M. Epp, a témoigné devant le comité, M. Harvey, député d'Edmonton-Est et membre du NPD, lui a demandé:

> Selon les meilleures estimations du ministère, quel pourcentage de la production d'Hibernia sera expédié à des marchés étrangers sans avoir été acheminé à des raffineries canadiennes?

En d'autres mots, on rafinera le pétrole ici? J'aimerais bien que le ministre réponde à la question en Chambre. En comité, il a déclaré:

> Monsieur le président, il se peut qu'une partie de la production, sur une certaine période, soit entièrement acheminée vers une raffinerie non canadienne. . .

[*Français*]

Mes amis, ce n'est pas le Québec ou Terre-Neuve; c'est New York, New Jersey,

[*Traduction*]

. . . New York, New Jersey, là où sont situées les sociétés mères.

Ensuite, il a ajouté:

> . . .surtout des raffineries du nord-est des États-Unis. En vérité, cela dépend du prix que les raffineries canadiennes seront prêtes à offrir pour ce pétrole brut.

Voilà maintenant que nous devons soumissionner un prix et que nous sommes à la merci de Mobil, d'Exxon et d'autres entreprises du genre. Savez-vous où elles enverront ce pétrole? À leurs propres raffineries, bien sûr. Nous ne nous retrouverons pas par hasard sur leur liste. Il n'y a pas de hasard qui tienne. Elles approvisionneront leur société mère.

Avant Hibernia, jamais les Canadiens n'avaient aussi généreusement bradé leurs ressources naturelles. La raison en est fort simple: l'entreprise Mobil et les sociétés pétrolières assument le contrôle. C'est Petro-Canada, ou une autre société canadienne, qui aurait dû diriger toute cette opération.

Pendant les huit années que j'ai siégé au Comité de l'énergie, où nous avons scruté le Programme énergétique national, j'ai appris une chose quand nous avons étudié la localisation des sources d'approvisionnement. On examinait à l'époque l'ancien projet de loi C-48. Nous avons entendu des témoins provenant de toutes les régions du monde, la Norvège, le Royaume-Uni et d'autres pays ayant des intérêts dans la mer du Nord. Nous avons appris qu'il fallait déterminer nos sources d'approvisionnement, les localiser.

• (1810)

[*Français*]

C'est pourquoi c'est un bon amendement pour les entreprises canadiennes—et je le dis encore une fois.

[*Traduction*]

Par conséquent, nous devrions en obtenir quelques-unes. Nous devons garantir que certaines de ces plateformes seront construites au Québec, que tout le pétrole sera raffiné au Canada et que les retombées seront partagés entre les Maritimes, l'Ontario et le reste du Canada. Ce n'est tout simplement pas le cas parce que Hibernia sera géré par Mobil et les autres sociétés. Le ministre le dit lui-même dans son témoignage. Le gouvernement garanti le projet et prête des sommes considérables. Quelles prodigalité pour un gouvernement qui prétend lutter contre le déficit. De plus, il achète les gens.

Sachant que les Terre-Neuviens sont pauvres et qu'ils ont besoin des emplois et de l'aide du gouvernement fédéral, il leur dit: «Voici un milliard de dollars.» Quelle bêtise! Il fait miroiter de faux espoirs. Au fond, il leur dit qu'ils n'ont pas besoin de diversifier leur économie parce que ce mégaprojet réglera tous leurs problèmes.

Ça peut toujours aller maintenant que le prix du pétrole est à la hausse. Mais s'il diminue, comme je le prévois, sous la barre des 40 dollars canadiens le baril, soit le prix qu'il en coûte pour extraire un baril de pétrole d'Hibernia, qu'arrivera-t-il? Les contribuables auront une dette de plus de 2,7 milliards de dollars sur les bras.

Une voix: Vous parlez comme un conservateur.

M. Waddell: Le député me reproche de parler comme un conservateur. C'est la gestion responsable des finances qui m'intéresse. Nous sommes en Ontario, vous savez.

[*Français*]

Je suis d'accord, j'appuie et je suis en faveur de cet amendement. C'est un bon amendement et c'est l'amendement des nouveaux enfants dans le bloc, le Bloc québécois.

[*Traduction*]

Avant d'applaudir, rappelez-vous que c'est une entreprise canadienne et que les sources d'approvisionnement devraient, par conséquent, être canadiennes. Nous, du NPD, voulons que les sources soient canadiennes et que le contrôle d'Hibernia soit assuré par le Canada et nous ne voulons pas des promesses trompeuses du gouvernement qui garantit des emplois qui n'existeront pas et des retombées dont les Canadiens ne bénéficieront pas.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de participer au débat cet après-midi. Je me propose de parler brièvement.

Je suis le premier à m'être occupé de ce projet il y a 15 ans environ, et depuis, j'ai continué à m'occuper de Hibernia, d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin. Tout au long de l'évolution de ce qui au départ se résumait à des discussions sur l'imposition de règlements par le gouvernement de Terre-Neuve, nous avons vu le projet se transformer en fonction des changements survenus dans les sciences, le monde des affaires, les milieux politiques. Nous avons tous obtenu ce que nous voulions et désirions et nous avons pris part à de grandes batailles économiques. Nous avons connu de terribles luttes politiques à propos du contrôle de ces ressources, des responsabilités et du paiement de la note.

Nous avons eu l'Accord atlantique. Nous avons été témoins de la signature de l'entente de principe. Au début du mois, le lancement du projet a été approuvé. En suivant aujourd'hui ce débat et en écoutant mon cher collègue de Gander—Grand Falls et celui de Colombie-Britannique, je pense à tout ce que nous aimerions avoir.

Oui, nous aimerions que ce projet se réalise sans subventions. Nous aimerions qu'il soit exploité par des sociétés canadiennes uniquement et que les travaux se fassent dans des chantiers navals canadiens ou avec des produits canadiens. Nous aimerions que ce ne soit pas un cadeau pour Terre-Neuve. La province de Terre-Neuve obtiendrait tout ce qu'elle veut, de même que le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick obtiendraient tout ce qu'ils souhaitent. Ce serait formidable. Le seul hic avec cela, c'est qu'il n'y aurait pas de projet.

Une voix: C'est faux.

M. Reid: Il ne serait pas mené à terme. Ne me dites pas cela, alors qu'il a fallu dix ans à deux paliers de gouvernement successifs et à divers grands patrons de sociétés pour en arriver à une entente dont nous estimons tous pouvoir nous accommoder, même si elle n'est pas pleinement satisfaisante. Au moins, nous avons maintenant un projet. Nous avons peut-être du pétrole, mais il ne nous sert absolument à rien s'il reste enfoui dans le sol.

Des voix: Bravo!

M. Reid: Je suis contrarié de devoir écouter nos collègues de la riche Colombie-Britannique nous dire que nous sommes uniquement généreux envers les sociétés pétrolières et la pauvre province de Terre-Neuve. Sachez que les sidérurgistes qui ont construit la ville de New York, qui habitent dans ma circonscription, mais qui doivent quitter Terre-Neuve chaque année ou, s'ils sont chanceux, qui travaillent à Gander pendant quatre mois, en ont marre de votre assurance-chômage et de vos promesses sur ce qu'ils obtiendront ou non. Je l'admets, ce projet n'est pas parfait, mais une foule de gens y ont beaucoup travaillé et risquent gros.

M. Waddell: Mobil Oil.

M. Reid: C'est exact. Les Canadiens disent enfin à tous, et notamment à la population de Terre-Neuve et du Labrador, que leur tour est arrivé. Nous sommes disposés à investir dans votre avenir, car nous ne parlons pas uniquement d'un système d'embase-poids et d'une

plate-forme surmontée de cinq supermodules. Nous parlons d'Hibernia et d'une série de six ou sept autres projets qui sont prêts à être lancés, comme Wild Rose, Ben Nevis et bien d'autres. Nous ne parlons pas que de ciment et d'acier et de l'installation de structures d'acier sur une grosse plate-forme.

Nous parlons d'ingénierie et de la capacité que le développement et le transfert de la technologie nous offriront pour que les gens qui travaillent et habitent à Terre-Neuve et au Labrador puissent acquérir les compétences nécessaires pour participer à ce projet, ce que mes collègues d'en face contestent. C'est à peine croyable. Mes collègues de Terre-Neuve sont horrifiés de cette attitude car, nous, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, possédons les compétences qui ont permis à des villes comme Cambridge et des endroits comme Thompson, dans le nord de l'Ontario, et dans tout l'Ouest, de fonctionner et de prospérer pendant des années. Nous avons maintenant notre chance de construire notre propre foyer où les gens pourront vivre et travailler là où ils ont grandi et où ils veulent habiter. Ils construiront leur avenir pour leur enfants.

Si c'est ce que 2,7 milliards de dollars nous permettent de nous offrir, c'est un sacré bon investissement pour notre pays, maintenant et pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Reid: Et je n'ai même pas regardé mes notes!

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je regrette d'interrompre mon collègue de St. John's-Est qui a admis ne pas avoir regardé ses notes. J'attends de savoir ce qu'il va faire lorsqu'il vérifiera ce qu'il devait dire.

Comme tout représentant de Terre-Neuve, je suis heureux que le projet Hibernia ait reçu le feu vert. Tout d'abord, je voudrais faire ce que j'ai déjà fait publiquement, à savoir féliciter le député de St. John's-Ouest, le ministre du Commerce extérieur, et le ministre de l'Énergie des efforts qu'ils ont déployés. Je sais que mon collègue de St. John's-Est travaillait également en coulisse. Nous sommes fiers de l'acceptation de ce projet.

J'étais dans mon bureau il y a une minute. Franchement, il n'y a pas grand-chose à dire, car mon collègue de Gander—Grand Falls a déjà tout dit admirablement, mais j'ai entendu le député de Richelieu. Il ne faut pas dénigrer la phraséologie des nouveaux, ce sont les nouvelles têtes du bloc.

[*Français*]

. . .qui se dirigent vers la guillotine.

[*Traduction*]

Comme le disait il y a un moment une des têtes du bloc, le député de Richelieu. Il en parlait et mon collègue de St. John's-Est l'a mentionné aussi brièvement. Il disait avec condescendance que nous sommes incapables de le faire. Ces pauvres Terre-neuviens ne peuvent pas visser quelques boulons, poser quelques tuyaux en mer ou couler un peu de ciment. Pareilles sottises. . .

• (1820)

M. Plamondon: Je n'ai jamais dit cela.

M. Simmons: Voyez vous-même la transcription. C'est bien ce que le député de Richelieu a dit.

M. Plamondon: Certainement pas.

M. Simmons: S'il est aussi bien renseigné sur les autres causes qu'il défend que sur celle-ci, bonne chance!

M. Plamondon: Je n'ai jamais dit cela.

M. Simmons: C'est un autre élément de leur stratégie; tout nier

Monsieur le Président, je vous en donne ma parole. C'est un autre élément de leur stratégie: niez tout. J'avertis les nouveaux-venus du Bloc. Je vous avertis tous. Ce projet, tel qu'il a été conçu, sera un franc succès. Il sera réalisé de la façon dont les Terre-Neuviens font toujours les choses, c'est-à-dire avec classe et fierté. Voilà!

Maintenant, que le député de Richelieu ni personne d'autre ne vienne nous reparler de la qualité du projet et de ses possibilités de réalisation. Si cela l'empêchait de dormir, qu'il dorme en paix ce soir!

Je voudrais aussi profiter de la présence de mon bon ami, le ministre de l'Énergie, pour faire une autre mise au point. Il est vrai que nous nous réjouissons de voir ce projet aller de l'avant. Il est aussi vrai que nous trouvons admirable ce qu'ont fait le ministre et le ministre de l'Énergie ainsi que le premier ministre Wells et son ministre de l'Énergie, M. Gibbons. Nous admirons ce qu'ils ont accompli, mais il faut voir quels sont les paramètres qui leur servent de balises. Comprenons bien que ces quatre hommes se sont lancés dans cette aventure les

négocier une entente respectant l'énoncé de principes de 1988 et les paramètres qu'il contient.

Force est d'admettre que le ministre de l'Énergie et le ministre du Commerce extérieur avaient non seulement les mains liées derrière le dos, mais qu'ils avaient eu leur part de responsabilité dans l'affaire il y a quelques années. Le projet ne fait pas bénéficier Terre-Neuve de toutes les largesses qu'on croirait qui lui sont faites, à entendre ce qui s'est dit en cette enceinte depuis une heure ou deux. Terre-Neuve s'est fait rouler magistralement dans cet énoncé de principes, sous le rapport de la péréquation. On prend à gauche pour donner à droite. Ne doutez donc pas un seul instant que nous étions très insatisfaits—et j'ai siégé à l'Assemblée législative de Terre-Neuve à l'époque où le premier ministre Peckford est revenu avec la déclaration de principes—nous étions très insatisfaits alors et nous sommes encore très insatisfaits des paramètres de cet accord.

Cela étant dit et comme le moment n'est vraiment pas à la récrimination ni aux regrets, je tiens à louanger officiellement et sans réserves le ministre de l'Énergie pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion d'un accord et qu'ont aussi joué le député de St. John's-Ouest et, évidemment, mon collègue et ami, le député de St. John's-Est. Je les félicite, car c'est un grand jour pour Terre-Neuve. C'aurait pu être un jour bien meilleur encore pour Terre-Neuve si l'on avait bien fait les choses dès le départ, mais c'est une autre histoire.

Je veux maintenant poser une ou deux questions au ministre tandis qu'il nous reste quelques minutes.

Une voix: Demandez-lui où le pétrole sera raffiné, Roger.

M. Simmons: Les jours comme aujourd'hui, j'aurais besoin d'un bon rédacteur. Je vais m'adresser au député de la Colombie-Britannique. Il a l'habitude de structurer des idées de ce genre et il sait les mettre noir sur blanc et, un de ces jours, je vais recourir aux services, si j'en ai jamais les moyens, de ce brillant juriste de Toronto qui a trouvé un bon poste en Colombie-Britannique et qui est resté là-bas. Revenons maintenant, monsieur le Président, au sujet à l'étude. J'espère que, à un moment donné, peut-être à l'étape de la troisième lecture, le ministre traitera d'un aspect de l'accord qui n'a pas encore vraiment été abordé. Je veux parler des répercussions possibles—et j'ai besoin de toute l'attention du ministre à cet égard, rien qu'un instant. J'espère qu'il songera aux répercussions possibles que cela aurait sur le secteur des pêches si l'impensable survenait.

À cet égard, le ministre n'ignore pas que les syndicats des pêches ont essayé ces dernières semaines d'entamer un dialogue sur ce sujet, et je sais qu'il ne peut pas négocier publiquement, mais j'espère qu'il rendra public le cadre de ces négociations, qu'il nous donnera au moins une idée générale des garanties prévues, car il s'agit d'un secteur industriel qui est là pour 20, 30 ou 40 ans.

Mais nous avons une industrie qui existe depuis 500 ans. Dans ma circonscription seulement, la circonscription de Burin—Saint-Georges, il y a 17 000 hommes et femmes qui gagnent leur vie en pêchant ou en travaillant dans les conserveries de poisson, je dis bien 17 000.

Ces gens ne représentent qu'une partie des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, alors ce serait catastrophique pour eux; leur situation financière, leur culture et tout leur mode de vie s'en trouveraient modifiés. Ce serait une véritable catastrophe, et je voudrais qu'on me précise aujourd'hui à la Chambre, pour que tout le monde le sache, certaines des mesures préventives qui seront prises et les indemnités qui seront versées si jamais l'inconcevable devait se produire, même si aucune somme d'argent ne suffirait alors à indemniser la population. Je veux que le ministre nous explique en détail ce que son ministère et le gouvernement ont prévu si jamais le projet ne se déroule pas aussi bien qu'on l'avait prévu.

Je voudrais aussi aborder une autre question. Je tente de couvrir plusieurs sujets rapidement, parce que je ne serai pas à la Chambre demain. Je me rends dans ma circonscription, et je ne sais pas trop quand le projet de loi sera de nouveau étudié. Si on en traite la semaine prochaine, alors j'aurai d'autres points à soulever, mais je voudrais aujourd'hui aborder une de ces questions. Il y a un autre domaine où j'espère que nous ne nous retrouverons pas les mains liées. J'espère que la signature d'un accord avec les syndicats pour ce projet, ce qui est, en soi, un exploit louable, ne diminuera pas les chances des ouvriers compétents qui demeurent près du site, mais qui n'adhèrent pas à un syndicat particulier. La situation pourrait devenir très difficile et frustrante, si la seule faute de ces travailleurs serait de ne pas faire partie du bon syndicat.

Je pense ici à la situation aux chantiers navals de Marystown où une décision en matière de compétence a été rendue au détriment des travailleurs pendant la période qui a précédé l'accord.

Les travailleurs des chantiers navals de Marystown, dans ma circonscription, fabriqueront certaines pièces pour le projet. Mais, comme c'est souvent le cas avec les grosses pièces, le travail commence à un endroit, puis les pièces sont transportées ailleurs pour être intégrées à un ensemble plus gros. On ne pourra pas tout faire aux chantiers de Marystown. Certaines pièces devront être assemblées à Great Mosquito Cove, où sont les installations à embase-poids.

Comme le ministre le sait probablement, on a dit aux travailleurs que tout le travail pour lequel ils auront reçu un contrat devra être fait à Marystown et, dès que les pièces seront transportées ailleurs, les travailleurs de Marystown n'y toucheront plus.

À mon avis, c'est tout à fait idiot, mais dans l'intérêt des. . . Je vois que mon temps achève, je vais donc me taire. Je plaide pour les gens qui seront directement touchés, soit les travailleurs des chantiers maritimes de Marystown et de Cowhead en particulier. S'il existait un moyen d'adoucir cette exigence, j'implore le ministre de tout mettre en oeuvre pour y recourir. Je reviendrai probablement à cette question plus tard si j'en ai la chance, mais pour le moment, mon temps est écoulé.

• (1830)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement et revenir peut-être sur certains des arguments que les députés d'en face ont exposés. Je veux tout d'abord parler des retombées économiques. J'ai pensé que nous pourrions aborder cet aspect un peu plus tard, mais l'amendement que les députés d'en face ont proposé m'amène à en parler tout de suite.

Il faut comprendre que pour n'importe quel projet qui va donner lieu à d'importantes négociations, on gagnera certains des points qu'on met sur la table, d'autres seront modifiés tandis qu'on perdra certains autres, mais on finit par conclure un contrat, une entente. Nous avons une autre étape à franchir, et cela se passe ici même à la Chambre avec l'adoption du projet de loi.

Le député de Port Moody—Coquitlam dit que d'autres pays procèdent autrement, et je vais relever son défi. Quand on examine un projet, il serait juste de comparer les projets d'exploitation en mer entre eux, au lieu de comparer le projet Hibernia avec le projet Nugrade, par exemple, à Regina, que notre gouvernement a également contribué à subventionner, mais je n'ai jamais entendu les néo-démocrates protester à ce sujet. Je me demande simplement si c'est parce qu'il s'agit d'une coopérative de raffinerie. Ils vont probablement se ressaisir à ce propos.

Deuxièmement, si l'on examine les premiers programmes d'exploitation pétrolière en mer du Nord, les premiers projets de forage sous-marin, sous l'angle de ce qu'on appelle le contenu national, aussi bien pour le Royaume-Uni que pour la Norvège, la proportion de contenu national se chiffrait à 35 p. 100. Je ne sais pas si le député est déjà allé à Stavanger, mais voyons ce qui s'y est passé. La proportion pour les premiers projets y était de 35 p. 100. Dans l'énoncé de principes de juillet 1988, le contenu canadien oscillait autour de 45 et 50 p. 100. Voilà ce que nous avons eu à négocier, presque le double par rapport à certains des premiers projets d'exploitation pétrolière qui ont été mis en oeuvre dans la mer du Nord.

Le député dit que j'ai eu à négocier les mains liées. Pas exactement, car l'entente que nous avons conclue nous donne de 55 à 60 p. 100 de contenu canadien dans le projet Hibernia. Ce n'est pas mal, quand on examine honnêtement les négociations. Ce n'est pas mal du tout.

Je voudrais commenter les observations que mes collègues d'en face ont faites en parlant du Québec. À une époque, ces députés appartenaient à d'autres partis, à l'époque où l'énoncé de principes a été présenté à la Chambre, et ils étaient d'accord. Or à cette époque, il n'était pas question de retombées pour le reste du Canada. C'est curieux comme les choses changent. Ils veulent maintenant participer à ces débats. Il faut faire connaître la vérité. Il a été garanti 2 millions d'heures à Terre-Neuve. Il n'y avait strictement rien pour le reste du Canada dans la fabrication des structures métalliques. Il y en avait 8 millions pour le reste du monde sur lesquelles nous pouvions soumissionner selon l'accord que nous avons signé, et il y eu un changement, ce que les députés reconnaîtront, s'ils veulent être honnêtes. Nous avons dû modifier toute la configuration de la superstructure et passer d'un système à modules multiples à des supermodules, et nous l'avons fait. Nous avons garanti à Terre-Neuve ces 2 millions d'heures, que je ne voulais pas être uniquement des heures employées au coulage du béton. Je voulais aussi des emplois techniques. J'ai négocié au nom du gouvernement du Canada et aussi, je pense, pour les Terre-Neuviens, et nous avons obtenu 2,1 millions d'heures.

• (1835)

M. Waddell: Vous n'êtes pas exigeant, compte tenu du fait que le pétrole nous appartient. . .

M. Epp: Si vous êtes si brillant, l'ami, pourquoi ne financez-vous pas la mise en valeur avec votre argent?

M. Waddell: Vous financez la mise en valeur avec mon argent, les 2,7 milliards.

M. Epp: Et vous savez tout également de LRS. Deuxièment. . .

M. Waddell: Je sais reconnaître une mauvaise affaire.

M. Epp: Monsieur le Président, on se demande si le député a le cerveau aussi délié que la langue.

Deuxièmement, nous avons obtenu pour Terre-Neuve 2,1 millions d'heures au lieu de 2 millions et nous avons fait passer la part du reste du Canada de zéro à 2 millions d'heures. Voilà le contenu dont je parlais, mais à propos de la mer du Nord, je n'entends pas le député mentionner que 350 000 barils du pétrole qu'on y pompe sont importés au Canada chaque jour. Je ne l'entends pas s'en plaindre.

M. Waddell: Nous ne le raffinons pas.

M. Epp: Bien sûr que si. Je dis tout simplement au député qu'il ne peut pas tout avoir. Pour ce qui est du contenu canadien, à mon avis, les chiffres sont éloquents.

Maintenant, je tiens à examiner la situation en ce qui concerne le Québec. L'une des questions était de savoir comment on pouvait l'affirmer avec certitude, puisqu'en ce qui concerne la construction de la plateforme semi-submersible, le travail devrait se faire à Grant Mosquito Cove, près de Bull Arm, à Come-By-Chance et à Marystown—je commence à connaître le nom de ces localités—une grande partie du travail s'effectuerait à Terre-Neuve. Pourquoi? Parce que c'est à Terre-Neuve que le projet se réalise. Je trouve que c'est logique. Voilà pourquoi le travail s'effectue là-bas.

Cependant, quelques heures après l'annonce des clauses de l'accord contractuel définitif le 14 septembre, le consortium a annoncé qu'il venait d'adjuger deux importants contrats. Le premier concernait la plateforme semi-submersible et les ouvrages connexes. Ce contrat était d'une valeur de 1,3 milliard de dollars en devises canadiennes, et des cinq membres du consortium qui ont participé à l'appel d'offres, trois ont obtenu chacun une participation de 29 2/3 p. 100 de ces 1,3 milliard de dollars. Les députés savent que dans le cas des contrats considérables, les sociétés se forment en consortium afin de répartir les risques.

Deux des trois importantes compagnies sont implantées au Québec, de sorte que les compagnies québécoises ont obtenu une participation de 59 1/3 p. 100 du montant de 1,3 milliard de dollars, c'est-à-dire, selon la plupart des estimations, bien plus de 700 millions de dollars. Selon notre estimation, le deuxième contrat portant sur les parties supérieures, la gestion du projet et les travaux de haute technologie devait représenter quelque 230 millions de dollars. Il représente en fait 360 millions de dollars. Il a été adjugé à un groupe dirigé par la société S et C M Anenko. Quatre-vingt-cinq p. 100 du travail s'effectuera au Québec, ce dont je me réjouis. Je me réjouis du fait que c'est une entreprise canadienne. Mes amis parlent d'équité; qu'ils soient équitables à leur tour.

• (1840)

Le président suppléant (M. Dorin): Mieux vaut peut-être que je fasse savoir à la Chambre que deux députés, soit celui de Longueuil et celui de Saint-Léonard, tentent d'attirer mon attention. Nous disposons de suffisamment de temps pour les entendre avant que la Chambre ne s'ajourne. Ils pourront se partager également les dix dernières minutes.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'argument que je veux apporter devant cette Chambre, c'est que mon collègue, le député de Longueuil, cela fait trois fois qu'il se lève, monsieur le Président. Nous sommes 66 p. 100 de notre caucus ici, nous, alors que dans l'ensemble de la Chambre, je ne compte pas beaucoup de députés des autres partis.

Alors, il faudrait y aller également. Et je proposerais, monsieur le Président, que la parole soit accordée à mon collègue, le député de Longueuil. Le député libéral pourrait passer après.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Dorin): Je le répète, si nous ne prolongeons pas indûment ce débat, les deux députés en question pourront formuler des observations.

Le député de Saint-Léonard.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais parler sur l'amendement du député de Richelieu ayant trait au fait que les contrats soient octroyés à des entreprises canadiennes.

Tout d'abord, j'aimerais, monsieur le Président, établir certains faits, à savoir que depuis six ans, les députés libéraux du Québec ont essayé de le faire comprendre au gouvernement conservateur, dont le député de Richelieu était membre jusqu'à il y a quelques mois.

À ce moment-là, monsieur le Président, ce député était d'accord avec le gouvernement. Et si on regarde la politique du gouvernement conservateur concernant l'aide aux chantiers maritimes, on voit déjà qu'ils les ont presque tous détruits à travers le pays.

Il s'agit sûrement de regarder un peu ce qui se fait dans le monde à ce sujet. Tous les pays au monde qui ont des chantiers maritimes, qui ont une industrie navale, donnent des subventions à ces chantiers maritimes pour qu'ils soient concurrents sur les marchés internationaux.

Même nous autres, combien de fois a-t-on demandé au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, dont le député de Rosemont était à ce moment-là le secrétaire parlementaire, monsieur le Président, justement de donner des subventions au groupe Marine Industries pour faire concurrence, pour pouvoir être capable de faire face aux marchés internationaux.

Ici, cet après-midi ou ce soir, devrais-je dire, monsieur le Président, bien sûr ils ont proposé une motion qui semblerait tout à fait normale, soit de protéger les entreprises canadiennes. Mais on oublie un fait, monsieur le Président, à savoir qu'il y a des conventions internationales avec lesquelles on est pris.

Des voix: Oh, oh!

M. Lapierre: Voyons donc!

M. Gagliano: Si les députés indépendants du Québec pourraient écouter, peut-être qu'on pourrait apprendre quelque chose dans ce domaine. Ici, ils sont en train, monsieur le Président, d'essayer de gagner des points politiques au Québec et dire: Nous sommes les seuls représentants du Québec; nous sommes les défenseurs uniques du Québec. Mais monsieur le Président, ils oublient une chose, ces gens-là, qu'il y a des firmes québécoises, des firmes d'ingénierie québécoises très importantes qui subventionnent sur des marchés internationaux.

Si la Chambre aujourd'hui adoptait une telle motion, nos firmes québécoises ne pourraient pas subventionner sur les marchés internationaux et subiraient la même chose. Alors, si on voulait faire des points politiques pour dire: Eh bien, allez-y comme cela, vous allez voir que vous allez faire un grand tort aux entreprises québécoises, monsieur le Président, parce que ces entreprises-là ont des contrats très importants sur les marchés internationaux, comme la firme Lavalin, et plusieurs autres, monsieur le Président.

• (1845)

Mais je ne pense pas que dans ce débat, monsieur le Président, les députés indépendants du Québec ont intérêt à aider les firmes de haute technologie québécoises. Ils veulent seulement se donner la paternité québécoise de dire: nous sommes les vrais défenseurs du Québec, et en faisant cela, ils pénalisent les entreprises québécoises qui veulent soumissionner dans les marchés internationaux. Si les députés indépendants québécois étient vraiment sincères, ils voudraient aider le Québec, ils voudraient aider l'industrie navale au Québec, ils devraient demander à ce gouvernement conservateur qu'il donne des subventions aux industries maritimes afin qu'ils puissent. . .

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je rappelle qu'on vient de m'imputer des motifs en disant que si j'étais sincère. . . on doutait de ma sincérité. C'est un terme qui ne doit pas être entendu dans cette noble Chambre. Je demande au député de retirer ses paroles.

M. Gagliano: Monsieur le Président, ce que je voulais dire c'est que s'il connaissait la situation, il aurait surtout demandé, comme nous le faisons, nous, depuis six ans, de donner des subventions comme tous les pays du monde le font dans ce domaine-là, donner des subventions à des groupes qui sont dans l'industrie navale afin de pouvoir soumissionner.

Et si on veut aider le groupe MIL qui, je pense, devrait avoir des contrats très importants parce que c'est une industrie très importante pour le Québec, ils devraient, justement, soit le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec se mettre ensemble afin d'aller donner des subventions et permettre à ces groupes d'être compétitifs parce que les Japonais, les Coréens, les Italiens, les Français, tous les autres, qui vont soumissionner dans ce domaine-là ont des subventions de la part de leur gouvernement. Et c'est là qu'il faut être, si on veut être positif, c'est regarder comment nos industries puissent compétitionner sur les marchés internationaux parce que c'est un marché international la construction navale, et ce genre de chantiers.

Mais si on veut, bien sûr, faire des points politiques à court terme, mon collègue peut présenter la motion qu'il a proposée qui stipule que tous les contrats soient donnés à des entreprises canadiennes. Bien sûr, il doit donner l'impression qu'il défend les intérêts des Canadiens et des Québécois mais à long terme, c'est justement surtout les entreprises d'ingénierie québécoises qui vont payer le prix en essayant, à ce moment-ci, de gagner des points politiques à court terme.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler sur l'amendement de mon collègue de la circonscription de Richelieu. C'est la première

fois que j'ai l'occasion de parler dans cette Chambre depuis que j'ai démissionné du parti progressiste conservateur et que j'ai adhéré au Bloc Québécois. C'est pour moi une première comme je l'ai dit tantôt, une première car, aujourd'hui, je pourrai enfin parler librement pour les intérêts du Québec, sans contrainte. Je pourrai travailler sans penser que j'ai des votes à perdre à Terre-Neuve ou des votes à gagner à Terre-Neuve ou des votes à perdre en Ontario ou à gagner dans l'Ouest. Je parle librement pour le Québec, sans contrainte. Il faut que vous compreniez très bien cela.

Vous savez, que ce soit au niveau du parti libéral, du parti conservateur, du NPD, je remarque qu'aujourd'hui il y a une connivence entre les trois partis. Ils ont décidé de travailler ensemble pour un projet qui semble être un projet intéressant pour le Canada. Je ne sais pas comment ils en sont arrivés à faire un consensus pour être d'accord sur un projet comme celui-là.

Je peux vous dire que j'ai beaucoup de réticence à accepter ce genre de projet. Premièrement, le Canada est endetté par-dessus la tête, le Canada est quasiment en faillite. On commence à en parler publiquement maintenant. Il faut que les Canadiens soient conscients que le Canada est quasiment en faillite actuellement. On est endetté par-dessus la tête.

• (1850)

Et en même temps on lance un projet. On entend depuis déjà un bon bout de temps plusieurs experts au Canada qui disent que ce projet est non rentable. Je me demande comment on peut l'accepter, avec la preuve qu'il s'agit d'un projet non rentable, en même temps que nous sommes endettés par-dessus la tête au Canada, que les trois partis, de connivence, acceptent, haut la main, d'appuyer ce projet. Moi, j'ai décidé de travailler pour les intérêts du Québec. Je sais que le Québec paie une large part d'impôts et de taxes au gouvernement fédéral, et je suis obligé de parler pour les intérêts du Québec et de dire, au nom des Québécois, ici dans cette Chambre, que c'est un projet non rentable et que l'on doit refuser d'avancer tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas la preuve que ce projet-là est un projet rentable, et c'est dans cet esprit-là. Je ne dis pas qu'il faut bloquer complètement le projet, mais je dis que c'est un projet pour lequel il faut encore prendre le temps de l'étudier en profondeur pour s'assurer qu'on n'envoie pas notre argent à la mer.

M. Lapierre: 2,7 milliards!

M. Leblanc (Longueuil): J'en ai l'impression, et beaucoup de Québécois se rendent compte qu'on est en train de lancer l'argent à la mer, c'est le cas de le dire.

Vous savez, le Québec a eu beaucoup de grands projets, de grands projets hydro-électriques, par exemple, pour lesquels le Canada n'a jamais fourni un cent. On a dépensé des dizaines de milliards de dollars pour développer des expertises au niveau de l'hydro-électricité, et on a assumé, le Québec seul, ces dépenses-là. En même temps, ici à Ottawa, on développait des grands projets atomiques. . .

M. Lapierre: Pour l'Ontario!

M. Leblanc (Longueuil): Le gouvernement canadien a dépensé des dizaines de milliards pour inventer le CANDU qu'on est d'ailleurs incapable de vendre actuellement parce qu'il est trop cher. Cela veut dire que tout l'argent qui a été dépensé par le gouvernement fédéral pour développer l'atomique sert principalement aux autres provinces.

M. Lapierre: En Ontario particulièrement.

M. Leblanc (Longueuil): Principalement en Ontario. L'Ontario actuellement profite justement de taux pour l'électricité à meilleur marché parce que c'est le gouvernement fédéral qui a appuyé cette énergie. Et actuellement nous pourrions, avec Terre-Neuve, développer de l'énergie hydro-électrique, encore une fois, à meilleur compte, et un projet rentable aussi pour le Canada, avec beaucoup moins d'investissements. C'est pour cela que je me pose la question aujourd'hui, et très sérieusement, au nom des Québécois, et même au nom des Canadiens, j'ai l'impression que nous sommes en train de gaspiller notre argent pendant qu'on n'en a pas. Si on continue à investir à tort et à travers comme cela dans ce pays, dans quatre ou cinq ans, nous serons probablement obligés de payer 75 p. 100 de notre paye au gouvernement fédéral, et nous serons peut-être rendus à peu près au même niveau de vie que le Mexique actuellement.

Alors, j'avertis très sérieusement. Je trouve cela épouvantable de voir les trois grands partis ici présents, faire du capital politique et se défendre mutuellement parce qu'ils ont des votes à gagner ou à perdre, je ne sais pas trop où. Mais si on prend le projet froidement, on se rend compte que c'est un projet non rentable.

Alors, nous disons, nous du Bloc québécois, puisque nous sommes assurés que nous ne gagnerons pas de toute façon, parce que nous sommes minoritaires dans cette Chambre, nous disons, au moins si nous sommes en train de perdre beaucoup d'argent dans un projet non rentable: Donnons au moins la chance aux Québécois, aux entreprises québécoises, de pouvoir soumissionnner librement.

M. Lapierre: Même les entreprises canadiennes!

M. Leblanc (Longueuil): Même les entreprises canadiennes! Même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que les profits de cette entreprise, de ce grand projet, iraient principalement aux États-Unis. Le ministre l'a dit lui-même comme on peut le lire dans les journaux ce matin.

• (1855)

Alors, imaginez-vous que le Québec dit: Si les bénéfices vont principalement aux États-Unis, on aimerait au moins que pendant la construction de ce grand projet, les Canadiens reçoivent leur part équitable d'investissements. Au moins on voudrait avoir cela. Et on n'est pas allé jusqu'à dire que le Québec devrait avoir sa part équitable. On est bien conciliant. On est bien raisonnable. On dit: Les Canadiens devront au moins avoir leur part équitable. Parce qu'on sait que les compagnies québécoises sont capables de faire face aux soumissions en question.

Il est un peu dommageable aussi. . . je déplore le fait que le gouvernement canadien va subventionner de nouvelles entreprises terre-neuviennes dans des domaines où le Québec a déjà des expertises, où le Québec a déjà dépensé beaucoup d'argent pour développer des expertises dans ce domaine, alors que le gouvernement fédéral s'apprête à appuyer des entreprises terre-neuviennes qui, très probablement, après avoir acquis ces expériences et ces expertises, devront abandonner.

Alors, j'ai l'impression qu'il y a un gaspillage là-dedans, ce qui est un non-sens. Si on a à investir, on devrait au moins aider les entreprises canadiennes, québécoises et autres, déjà existantes. On devrait d'abord les encourager à soumissionner équitablement. Si on subventionne des entreprises terre-neuviennes, principalement pour ce contrat, c'est inéquitable pour les autres entreprises canadiennes qui ont déjà, elles, des expertises dans ce domaine. Il faudrait faire bien attention: nous sommes déjà un pays quasiment pauvre, nous sommes endettés par-dessus la tête. Il faudrait quand même faire attention pour ne pas subventionner à tort et à travers des projets, d'autant plus qu'ils sont non rentables, et on le sait d'avance.

Monsieur le Président, j'appuie l'amendement de mon ami, le député de Richelieu, et je vous remercie énormément de m'avoir écouté aussi attentivement et j'espère que les Québécois ont bien compris ce message, et j'espère aussi qu'on va retenir le fait qu'il y a avantage d'être dans un bloc comme le nôtre, ici, parce qu'on peut parler librement sans travailler de connivence avec les autres partis.

M. Lapierre: Sans être bâillonné!

M. Leblanc (Longueuil): Et c'est comme cela que le Canada s'en va en faillite parce qu'au lieu de travailler strictement pour les projets précisément, on travaille pour faire de la politique tout simplement. Et quand on fait de la politique sans penser aux intérêts du pays, c'est comme cela qu'on s'en va directement vers la faillite dans ce pays.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir écouté.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Dorin): Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La Chambre s'ajourne à 18 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 septembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du comité permanent des communications et de la culture concernant le financement de la Fondation canadienne des arts autochtones.

* * *

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 1989-1990

Également, monsieur le Président, conformément à l'article 47, Partie III de la Loi sur la radiodiffusion et, en vertu de l'article 32(5) du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année 1989-1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 9 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉCLARATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je désire invoquer le Règlement. Compte tenu de l'évolution de la situation à Oka, spécialement durant les dernières heures, j'espérais que le ministre des Affaires indiennes fasse une déclaration sur ce que le gouvernement entend faire maintenant que la barricade est tombée.

Par votre entremise, monsieur le Président, je demande au leader parlementaire du gouvernement si le ministre fera effectivement une déclaration plus tard aujourd'hui. Si c'est le cas, nous sommes prêts à lui en offrir l'occasion, pour ce qui est des modifications à apporter au Règlement.

M. le Président: Je dois faire remarquer que sous le couvert d'un appel au Règlement il s'agit en fait d'une question. Le leader parlementaire peut y répondre s'il le veut, mais je crois qu'à strictement parler, il n'y est pas obligé dans ce cas-ci.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les huitième et neuvième rapports des activités de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-83, Loi remaniant et modifiant la législa-

tion régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

M. Loiselle: Le présent projet de loi vise à améliorer la structure et le fonctionnement des institutions canadiennes et il modernise les règles qui régissent la propriété et les pouvoirs des sociétés de fiducie et de prêt. . .

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. . .

M. Loiselle: Il permettra au consommateur canadien de bénéficier de l'accroissement de la concurrence et de la variété des services offerts.

• (1110)

[*Traduction*]

Ce projet de loi permettrait aux institutions financières canadiennes d'être plus compétitives au pays et à l'étranger parce qu'il leur offrirait de nouvelles possibilités de croissance.

[*Français*]

M. le Président: J'accepte l'intervention de l'honorable député de Kingston et les Îles. Il a raison.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

J'ai agi par courtoisie envers le député de Kingston et les Îles, car j'ai cru un instant que son intervention était pertinente. Elle l'était, dans une certaine mesure. Le ministre a bien l'option. Peut-être pourrions-nous en discuter.

* * *

LOI PORTANT COMMÉMORATION DU BERCEAU DE LA CONFÉDÉRATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. George Proud (Hillsborough) demande à présenter le projet de loi C-330, Loi portant commémoration du berceau de la Confédération.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi qui demande au Parlement de désigner Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, comme le berceau de la Confédération. C'est un projet que de nombreux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard caressent depuis fort longtemps, et je demande aux représentants de tous les Canadiens de se prononcer en faveur de la première lecture de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lui pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE MOYEN-ORIENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOYAGER

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui dans le cadre des affaires courantes pour prier le Président de demander le consentement unanime de la Chambre des communes pour présenter la motion suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, un comité de députés se rende au Moyen-Orient pour consulter les membres des Forces canadiennes, pour observer tous les aspects de leurs opérations et pour en faire rapport à la Chambre dès que possible.

M. le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Non.

(La motion est rejetée.)

* * *

PÉTITIONS

LA FONCTION PUBLIQUE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions émanant du syndicat des employés d'Emploi et Immigration Canada. Les pétitionnaires demandent à ce qu'on leur accorde le même salaire et les mêmes avantages qu'aux employés travaillant à plein temps.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, Je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions signées par des centaines de personnes de ma circonscription et de toute la Nouvelle-Écosse. Le moment est particulièrement bien choisi de les présenter aujourd'hui.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître enfin ses erreurs et de renoncer à l'arnaque fiscale injuste et rétrograde que représente la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe est non seulement injuste mais qu'elle est sans précédent et ils supplient le gouvernement de faire à cette date tardive ce qu'il convient et de renoncer à cette taxe rétrograde.

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter en cette Chambre une pétition signée par plusieurs électeurs de la ville d'Ottawa qui tous, à l'unanimité, s'opposent à la proposition sur la TPS et font appel à cette Chambre et à l'autre Chambre pour qu'elles rejettent ce projet de loi.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): En conformité de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, je désire saisir la Chambre d'un certain nombre de pétitions en provenance de mes électeurs de Broadview–Greenwood.

Les pétitionnaires ne cessent de demander au gouvernement de débloquer les crédits qu'il a promis à l'automne de 1988 pour entreprendre le nettoyage des rivières les plus polluées du Canada, et tout particulièrement de la rivière Don.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): En conformité de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des distingués électeurs de ma circonscription de Kamloops, en Colombie–Britannique, qui signalent qu'il suffirait d'un seul sénateur libéral déterminé à faire indéfiniment au Sénat de l'obstruction systématique pour bloquer la TPS. Ils prient instamment tout sénateur libéral disposé à faire ainsi de l'obstruction systématique de bien vouloir bloquer la TPS.

LE DROIT À LA VIE

M. John Nunziata (York–Sud–Weston): Monsieur le Président, je demande à présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions portant la signature de plusieurs centaines de personnes qui demandent au Parlement du Canada d'élaborer et d'adopter une loi visant à protéger à compter de la conception aussi bien la vie de la mère que celle de l'enfant.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je présente une pétition contre la TPS, signée par de nombreux Canadiens.

Les pétitionnaires signalent que la TPS s'appliquera aux revues, livres et journaux, qui n'ont jamais été frappés de taxes. Ils estiment que la diffusion sans entraves de l'imprimé est l'un des piliers de la démocratie, de la culture et de l'éducation dans une société instruite et productive. Si nous prêchons l'alphabétisation, pourquoi prélever la TPS sur les revues et autres imprimés?

Les pétitionnaires demandent la suppression de cet élément de la TPS. Autrement dit, ils réclament, dans les dispositions législatives et réglementaires de la TPS, un taux d'imposition nul pour les revues, journaux et livres.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 302, 308 et 322. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Question no 302—**Mme Finestone:**

Compte tenu du jugement rendu par la Cour suprême au sujet de la liberté d'expression, le gouvernement a–t–il l'intention de tenter de faire désavouer, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, la loi 178 adoptée par le Québec, laquelle impose des restrictions linguistiques et, sinon, pour quelles raisons?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le gouvernement du Canada avait clairement manifesté à ce moment–là sa déception face à l'utilisation par l'Assemblée nationale du Québec de la clause dérogatoire visant à restreindre les droits linguistiques. Plus tôt cette année–là, il a pris la même position lors de l'adoption, par les assemblées législatives de la Saskatchewan et de l'Alberta, de lois réduisant les droits linguistiques des minorités de langue officielle de ces provinces. Cependant, le gouvernement n'a pas cru que l'exercice du pouvoir de désaveu constituait une réponse appropriée face à l'emploi de la clause dérogatoire, tout comme il ne l'a pas cru, en 1977, lors de l'adoption de la Loi 101, dont les dispositions relatives à l'affichage étaient encore plus restrictives. Le gouvernement a toujours encouragé les provinces à adopter des dispositions généreuses quant aux droits linguistiques au Canada.

Mme MILA MULRONEY

Question no 308—**M. Vanclief:**

Mme Mila Mulroney occupe–t–elle un bureau dans les édifices du Parlement et, dans l'affirmative, *a*) quelles activités officielles y mène–t–elle pour le compte du gouvernement ou du Parlement, *b*) quel est le

budget de fonctionnement de ce bureau, *c*) combien d'employés compte-t-il, *d*) quel matériel et quel mobilier lui sont-ils fournis, *e*) d'où proviennent les fonds de son budget de fonctionnement?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre et du bureau du Conseil privé): Non.

a) S/O

b) S/O

c) S/O

d) S/O

e) S/O

LES FONDS DES ORGANISMES MULTICULTURELS ET DES ORGANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE

Question nº 322—**M. Robinson:**

1. Pendant les exercices *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, est-ce que des organismes multiculturels ou des organismes de défense des droits des minorités ont demandé des fonds au ministère de la Justice et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) certains ont-ils obtenu des fonds et, dans l'affirmative, combien, (iii) le ministère a-t-il reçu des demandes du Québec et, dans l'affirmative, combien (iv) a-t-il accordé des fonds et, dans l'affirmative, à combien de demandeurs?

2. Pendant les exercices a) 1988-1989, b) 1989-1990, le ministère a-t-il financé des projets touchant aux droits de la personne ou à l'aide juridique (i) au Canada (ii) au Québec et, dans l'affirmative, combien?

3. A-t-il reçu des demandes de financement pour de tels projets et, dans l'affirmative, combien?

4. Est-ce que Justice Canada a pris des mesures précises pour se conformer au paragraphe 3(2) de la Loi sur le multiculturalisme canadien et, dans l'affirmative, lesquelles?

5. Est-ce que le ministère de la Justice a conclu des accords ou des arrangements avec des provinces pour la mise en oeuvre de la politique canadienne du multiculturalisme, conformément au paragraphe 6(2) de la Loi sur le multiculturalisme canadien et, dans l'affirmative, a-t-il conclu des accords ou des arrangements relatifs aux services multiculturels d'aide juridique?

6. Selon le Rapport annuel de 1988-1989 sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien, «le ministère de la Justice a engagé des fonds au texte de quatre grands colloques qui devraient avoir lieu en 1989-1990 et où le multiculturalisme fera partie des sujets à l'ordre du jour», ces colloques ont-ils été prévus ou ont-ils eu lieu et, dans l'affirmative, *a*) sur quoi portaient-ils, *b*) où ont-ils eu lieu?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): 1. La question porte sur les «organismes multiculturels ou les organismes de défense des droits des minorités». Ce terme n'est pas clair et, pour donner une réponse plus complète, nous avons retenue sa définition élargie de manière à inclure tous les organismes qui demandent des fonds en matière de multiculturalisme ou de droits de la personne.

Comme aucune statistique n'est tenue sur le type de renseignements visés par cette question, toutes les données ont été compilées manuellement et sont donc approximatives.

a) En 1988-1989, le ministère de la Justice a reçu 49 demandes de financement, dont neuf du Québec. Vingt et un projets ont été financés, dont quatre du Québec.

b) En 1989-1990, le ministère de la Justice a reçu 33 demandes de financement, dont sept du Québec. Vingt-huit projets ont été financés, dont sept au Québec. Dans de nombreux cas, il a approuvé le financement pour l'exercice financier suivant celui où il a reçu la demande.

2. La définition des droits de la personne a été grandement élargie de sorte qu'on puisse donner une réponse plus claire à cette question ainsi qu'à la suivante.

a) En 1989-1989, le ministère de la Justice a financé 33 projets traitant des droits de la personne ou de l'aide juridique, dont neuf au Québec.

b) En 1989-1990, le ministère de la Justice a financé 37 projets portant sur les droits de la personne ou l'aide juridique, dont 10 au Québec.

3. En 1988-1889, le Ministère a reçu 68 demandes de financement concernant l'aide juridique ou les droits de la personne. En 1989-1990, il en a reçu 42.

4. Oui. Le Ministère a pris des mesures ces dernières années pour atteindre les objectifs de la Loi. Plus précisément, il a lancé des programmes et s'est livré à des activités dans les domaines suivants:

a) Gestion des ressources humaines

—Il a établi un plan de trois ans d'équité en matière d'emploi visant à accroître la représentation des minorités visibles au sein de son personnel.

b) Communications

—Par ses moyens de communications internes, il a davantage sensibilisé ses employés à la Loi ainsi qu'à la diversité multiculturelle et multiraciale du Canada.

—Il a illustré dans ses imprimés la diversité multiculturelle et multiraciale du Canada.

—Conformément à la *Politique du gouvernement en matière de communications*, il a utilisé des langues autres que le français et l'anglais.

Article 52 du Règlement

c) Projets de financement

—Il a financé des centres de recherche et de formation, des ateliers, des conférences et des cours ayant une composante relative au multiculturalisme et à la défense des droits des minorités.

—Il a continué à financer le Centre canadien de la magistrature, les organismes de vulgarisation et d'information juridiques ainsi que l'aide juridique prévue dans les ententes d'aide juridique en matière pénale signées avec les provinces et les territoires.

—Il a organisé un séminaire visant à sensibiliser les agents de financement à la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et aux aspects du financement touchant le multiculturalisme.

d) Recherche

—Il a fait des recherches en vue de faciliter l'accès à la justice aux groupes multiculturels.

e) Service au public

—Il a continué à respecter les *lignes de conduite touchant la représentation des minorités visibles et ethniques et celle des autochtones dans les communications gouvernementales.*

—Conformément à la section 13.2.4 de la *Politique du gouvernement en matière de communications*, il a utilisé des langues autres que le français et l'anglais.

—Il a distribué des imprimés par la poste et/ou assité à des conférences de groupes multiculturels et multiraciaux.

5. Non. Les ententes fédérales-provincials à frais partagés relatives aux services d'aide juridique destinés aux adultes criminels et aux jeunes contrevenants prévoient une application uniforme et *obligatoire* afin d'assurer un traitement égal dans tous les cas, notamment les infractions graves et les infractions susceptibles d'entraîner la perte de la liberté ou du gagne-pain; l'organisme provincial établit les conditions financières qu'il faut remplir pour obtenir de l'aide juridique.

Tous les demandeurs qui sont accusés d'une infraction visée par l'entente et qui remplissent les conditions financières doivent être approuvés quelle que soit leur origine ethnique, et, aux termes de l'entente, les frais de prestation de l'aide juridique sont partagés.

Grâce aux cliniques d'aide juridique solidement établies partout au Canada, y compris dans les régions où prédominent les divers groupes ethniques, les Canadiens ont accès à des services d'aide juridique.

6. En 1989-1990, le ministère de la Justice a financé les colloques qui suivent.

Le coloque intitulé «Realities and Needs for the 90's» a été parrainé par le National Council of Jamaicans et la Supportive Organizations in Canada, Inc. Tenu à Toronto les 19 et 20 mai 1989, il a réuni des organismes de défense des droits de la personne, des associatins de jeunes, des organismes de développement social, des ONG, etc.

Dans le cadre de ce colloque, il s'est tenu des ateliers sur les sujets suivants: l'alphabétisation, le développement économique, la participation institutionnelle, le système de justice canadien et les droits des minorités, la jeunesse, le logement et le viellissement de la population chez les minorités visibles.

Le colloque intitulé «Human Rights in Cross-Cultural Perspectives» s'est tenu du 12 au 14 octobre 1989, au College of Law de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon.

La Conférence nationale sur l'égalité raciale en milieu de travail, parrainée par la faculté des affaires commerciales de l'Université McMaster de concert avec la section de Hamilton et de son district de l'Industrial Relations Research Association, a eu lieu à Hamilton (Ontario) du 2 au 4 mars 1990.

Enfin, le colloque intitulé «The Contemporary Women's Movement in Canada and the United States: A Retrospective and Prospects for the Futur» a eu lieu du 3 au 5 mai 1989, au Centre for American Studies and Centre for Women's Studies and Feminist Research de l'Université Western Ontario, à London (Ontario). Il s'y est tenu une séance importante sur le racisme et le mouvement de la femme.

[*Traduction*]

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1120)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Comme vous le savez, monsieur le Président, même si les médias ont présenté les incidents bouleversants d'hier soir à Kanesatake comme une reddition, il s'agissait en réalité d'un dernier geste de défi.

Les autochtones s'inquiètent maintenant de la sécurité des personnes détenues par l'armée à la prison militaire de Farnham et par la Sûreté du Québec. De nombreux Canadiens craignent que les événements bouleversants d'hier soir n'engendrent une autre vague de désobéissance civile et peut-être même des actes de violence. Les Canadiens tiennent absolument à ce que les gens appréhendés à Oka soient traités en conformité du droit pénal et des lois relatives aux droits de la personne au Canada.

Je suis convaincu que le Président reconnaîtra le caractère urgent de cette affaire et rendra une décision en conséquence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il est indubitable que la question soulevée par le député est très importante et intéresse tous les députés ainsi que les Canadiens dans tout le pays. Je dois signaler cependant que la Chambre a tenu un long débat dans la nuit de mardi dernier. Il conviendrait donc d'attendre et de voir ce qui se produira aujourd'hui.

Le député, je le répète, a soulevé une question d'une grande importance, mais, du moins pour le moment, je ne crois pas opportun d'ordonner la tenue d'un débat d'urgence. Je remercie le député de son intervention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 septembre, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):

> Que la motion soit modifiée de façon à ce qu'on lise ceci après les mots «Forces canadiennes»:
>
> appliquent ces résolutions des Nations Unies;
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle; et
>
> Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

et du sous-amendement de M^me^ McLaughlin:

> Que la motion soit modifiée par l'ajout, immédiatement après le mot «résolutions», de ce qui suit:
>
> «et qu'en outre, le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du conseil de sécurité».

Le président suppléant (M. Paproski): La chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est à la députée de Northumberland.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je prend la parole aujourd'hui pour poursuivre le débat sur la motion concernant l'invasion du Koweït par l'Irak. Je dois dire, pour commencer, que c'est avec beaucoup d'appréhension que je le fais, à titre de députée de Northumberland.

J'ai consacré la plus grande part de ma vie à la promotion de la non-violence et du règlement non violent des crises. Je représente maintenant une circonscription du Canada, pays qui se trouve aujourd'hui au bord d'une guerre ouverte au Moyen-Orient, une guerre qui mettra en danger la vie de nombreux Canadiens et Canadiennes. Pour moi, la vie de chacun d'entre eux est sacrée. Les membres de nos forces armées sont très importants pour moi, car je les considère comme des frères et des soeurs. Par conséquent, c'est avec une grande anxiété que je prends la parole à la Chambre pour présenter mon point de vue sur l'action ou l'inaction du gouvernement et pour exprimer ma préoccupation au sujet de la motion dont nous sommes saisis.

Tout d'abord, je trouve inadmissible que le gouvernement ait envoyé des troupes au Moyen-Orient sans rappeler le Parlement, afin de nous permettre de tenir un débat complet sur la question et de bien comprendre la situation dans cette région. Je trouve également inadmissible le fait que le gouvernement ait envoyé nos forces sur simple demande des États-Unis, deux semaines avant l'adoption par les Nations Unies de résolutions nécessitant leur présence dans la région.

En ce qui concerne la motion elle-même, j'admets volontiers que j'appuie pleinement le premier passage qui dit:

> Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août. . .

Cela, je l'appuie entièrement.

D'entrée de jeu, je dois dire que je tiens en très haute estime les Forces armées canadiennes qui servent en ce moment au Moyen-Orient ou qui ont servi ailleurs dans le monde par le passé, de même que les nombreux Canadiens qui ont péri en servant la cause de la justice et de la liberté en notre nom à tous. Toutefois, je trouve très inquiétant le changement radical que le gouvernement est en train d'opérer dans la mission de nos forces armées par rapport à celle qu'on leur a confiée ces dernières décennies.

Il est paradoxal que nous ayons procédé hier au dévoilement de la statue d'un ancien premier ministre fort respecté, le très honorable Lester B. Pearson, lui qui a gagné le prix Nobel de la paix, qui a assisté à la création de l'Assemblée des Nations Unies, qui ne s'est jamais caché pour dire qu'il voulait que le Canada privilégie le dialogue et à qui le Canada doit son excellente réputation de gardien de la paix. Tout d'un coup, il semble qu'on soit prêt à laisser de côté ce rôle traditionnel du Canada et à adopter plutôt une attitude régressive pour jouer un rôle offensif.

Notre gouvernement n'a pas tout tenté sur le plan de la négociation pour parvenir à un dénouement pacifique de la crise au Moyen-Orient. On est en train de mettre la vie de Canadiens en danger.

Pour préciser ma pensée, je crois qu'il importe que les Canadiens comprennent que deux types d'opérations sont actuellement en cours au Moyen-Orient. Les Américains envisagent deux stratégies différentes pour résoudre la crise et elles font l'objet d'un débat animé aux États-Unis. Je le répète, deux choix s'offrent au Canada. Il peut soit s'en tenir au rôle qu'il a toujours assumé, celui de gardien de la paix, et continuer ainsi à être fort bien placé pour jouer les négociateurs, soit participer activement à l'opération militaire en question et perdre ainsi sa position privilégiée sur le plan de la diplomatie et de la négociation. Il devra alors être prêt à jouer à un rôle offensif.

Pour ce qui est des opérations au Moyen-Orient, j'appuie de tout coeur nos forces armées qui ont toutes les compétences voulues et je suis en faveur de leur présence dans cette région, afin d'assurer le respect des résolutions des Nations Unies. De ce point de vue, je peux souscrire au rôle de nos forces armées et à l'envoi des trois navires et de l'équipement ainsi que des CF-18, qui se trouvent là-bas, dans la mesure où ils ne serviront qu'à faire respecter les résolutions des Nations Unies.

La seconde opération militaire qui se déroule actuellement au Moyen-Orient découle de la requête présentée par l'Arabie Saoudite et le Koweït aux gouvernements du monde entier, en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies; ces deux pays ont demandé aux diverses nations du monde de les aider à résister à d'autres invasions de l'Irak, notamment en Arabie Saoudite. Les États-Unis et plus de 26 autres pays ont amené ces dernières semaines, des troupes et de l'équipement militaire sur place pour prévenir toute agression, mais ils nous ont également placés dans une position extrêmement vulnérable face à une offensive non prévue de la part de n'importe lequel des pays en cause. L'activité des troupes rassemblées à la frontière de l'Arabie Saoudite ne découle pas d'une résolution des Nations Unies, mais elle nous place dans une situation extrêmement délicate où la moindre erreur pourrait mettre en danger la vie de Canadiens. Selon moi, en tant que Canadiens et parlementaires, nous devrions avoir la possibilité de discuter davantage de la stratégie exacte du Canada dans le cadre de cette crise et nous devrions exhorter, comme nous l'avons toujours fait, les pays intéressés à dialoguer et à négocier davantage pour assurer la paix au Moyen-Orient.

• (1130)

Pour ma part, je ne peux souscrire à aucune mesure que pourrait prendre notre gouvernement et qui mettrait la vie de Canadiens en danger. Il est tout aussi difficile d'assurer un rôle de maintien de la paix que de se lancer

dans une offensive militaire. Selon moi, chacun doit décider s'il veut pratiquer la politique de la main tendue ou montrer les poings. Enfin, je crois qu'il faut, dans les deux cas, la même force de conviction, la même détermination et la même habileté. Comme le Canada possède une force militaire dont le savoir-faire ne peut être surpassé, à mon avis, par celui d'aucune autre force armée dans le monde, la position de notre pays consiste depuis toujours à tendre la main dans une option de négociation et de paix et non à montrer les poings. C'est la position que j'appuierai personnellement.

Dans la formulation de sa motion, le gouvernement ne met pas assez l'accent, à mon avis, sur le respect des résolutions de l'ONU et il laisse une porte ouverte à l'engagement de nos troupes dans un conflit qui dépasserait toutes les limites que prévoient ces résolutions pour l'instant.

Des discours qui nous sont venus d'en face, je comprends que les Forces canadiennes se trouvent au Moyen-Orient sous un commandement canadien. Étant donné le risque et l'insécurité de la situation au Moyen-Orient à l'heure actuelle, je crois que l'ONU devrait commander les forces armées qui s'y trouvent. Si cela peut difficilement se faire, nous devrions au moins avoir un commandement conjoint, de manière à coordonner l'effort dans cette région, advienne que pourra. Bien sûr, je prie Dieu que la situation se règle pacifiquement.

J'estime aussi que si l'on tient compte de l'histoire et du passé récent du Moyen-Orient, nous, Canadiens, sommes en parties responsables des événements actuels. Pendant la guerre qui a duré huit ans entre l'Irak et l'Iran, nous savions que Saddam Hussein d'Irak utilisait des armes chimiques. En fait, nous savons qu'il utilisait des armes chimiques contre sa propre population kurde, en Irak.

Je ne pense pas que nous avons fait tout ce qui était possible de faire pour nous ériger contre ces violations de toutes les lois internationales et les condamner. En outre, nous étions au fait de beaucoup d'autres atteintes aux droits de la personne en Irak, de même qu'au Moyen-Orient et dans les environs. Et pourtant, nous avons continué de profiter en tant que pays de la vente d'armes dans cette région.

À ce moment-ci de l'histoire, les précédents sont nombreux. Il y a eu la fin de la guerre froide dont nous nous réjouissons tous et, dans la crise du Moyen-Orient, la création de nouvelles alliances que nous n'aurions jamais cru possibles. Il faut faire tout en notre pouvoir pour appuyer la condamnation par l'ONU des activités de l'Irak et essayer de renchérir sur ce que l'ONU a déjà accompli avec les résolutions qu'elle a adoptées en rapport avec la crise du Moyen-Orient. Nous sommes tous encouragés par ce qui a été accompli jusqu'à maintenant et nous devons faire l'impossible pour défendre et rehausser cette démarche.

Je crois qu'en appuyant des mesures autres que celles prévues dans les résolutions de l'ONU, nous risquerions de réduire à néant ce que l'ONU a pu réaliser jusqu'à maintenant. Les alliances pourraient changer extrêmement vite au Moyen-Orient si le conflit s'envenimait. Nous nous réserverions alors un holocauste inimaginable que je ne pourrais personnellement pas supporter. Toute vie est importante et, en tant que députée canadienne, toute vie canadienne me tient particulièrement à coeur, mais les vies qu'a déjà détruites l'homme qui est à la tête du gouvernement irakien m'importent aussi.

La vie de toutes les personnes impliquées dans un conflit au Moyen-Orient est importante pour moi et il ne faut jamais oublier aucune des personnes qui sont là-bas pour défendre la paix et tous les régimes démocratiques du monde entier. Il nous faut bien comprendre à quel point est importante la vie de ces personnes et leur détermination à maintenir la paix pour nous et ne pas nous engager dans un conflit où nous pourrions commencer à nous demander combien de vies nous serions prêts à sacrifier pour atteindre nos objectifs. C'est possible, mais ce ne sera pas facile, maintenant que nos forces sont là-bas et prêtes à assurer le maintien de la paix. Il importe d'atteindre pacifiquement les mêmes objectifs par le dialogue et la négociation, et je crois que nous avons plus de chances d'y arriver de cette manière que par le conflit armé et la guerre.

Je dirai donc, monsieur le Président, que je souscris entièrement à l'amendement proposé par les libéraux de ce côté-ci de la Chambre voulant que nous appuyions effectivement le rôle du Canada dans l'application des résolutions de l'ONU, mais que nous blâmions le gouvernement de ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion afin qu'il s'acquitte de son devoir légitime de consultation et de débat quant au rôle que le Canada devrait jouer dans la résolution de la présente crise et, sur

adoption de la présente motion, que celle-ci soit renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Northumberland pour les commentaires profonds qu'elle vient d'exprimer. Je partage bon nombre de ses préoccupations.

Je voudrais lui poser une question à propos de l'un des problèmes qu'il faudra aborder à long terme si on veut éliminer le climat de tension au Moyen-Orient. Il va sans dire que la priorité immédiate est d'appliquer les résolutions des Nations Unies exigeant que l'Irak se retire inconditionnellement du Koweït ainsi que la sécurité soit rétablie et maintenue dans cette région.

Par contre, il est évident que la situation très difficile et tragique que vivent les Palestiniens demeure l'une des grandes questions qu'il faudra régler à long terme. Naturellement, les événements qui se sont déroulés au Koweït n'ont fait qu'aggraver leur situation, puisque environ 40 p. 100 des ressources qui sont normalement destinées à subvenir aux besoins de la population de la Cisjordanie et de Gaza ont été coupées. La situation est donc désespérée.

Nous savons tous qu'Israël a malheureusement intensifié la campagne de harcèlement et de violence qu'elle mène dans cette région. À Gaza, des maisons et des boutiques ont été complètement détruites par des bulldozers. On a refusé de rouvrir les universités en Cisjordanie et à Gaza.

J'aimerais que la députée nous donne son opinion sur l'importance à accorder aux facteurs à plus long terme dans le cadre du règlement de cette crise et la recherche d'une solution régionale visant à apaiser le conflit dans cette région. J'aimerais notamment qu'elle nous précise si elle est en faveur de la tenue d'une conférence internationale dans cette région, une conférence internationale qui regrouperait les représentants des Palestiniens, soit l'Organisation de la libération de la Palestine, puisque cet organisme a été reconnu comme étant leur porte-parole, donc une conférence internationale visant à étudier les revendications des Palestiniens qui réclament le droit à l'auto-détermination, ce qui pourrait entraîner la création d'un nouvel État, et à corriger une fois pour toutes les injustices historiques et tragiques dont sont victimes les Palestiniens de cette région. Appuie-t-elle cette proposition qui s'inscrirait dans le cadre d'une solution globale à la situation au Moyen-Orient?

• (1140)

Mme Stewart: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au cours de mes observations, le conflit actuel a suscité des alliances inusitées au sein des pays arabes eux-mêmes. Sur la scène internationale, on assiste aussi à la création d'alliances qu'on n'aurait jamais cru possibles il y a seulement un an.

Je le répète, je crois en outre que si le conflit devait dégénérer en guerre, les alliances actuellement en faveur de la paix dans le monde seraient peut-être compromises, car il y a tant de problèmes non résolus au Moyen-Orient même. Mon collègue soulève notamment la question du sort des Palestiniens au Moyen-Orient.

Oui, je crois que nous devons nous efforcer, en tant que pays, de promouvoir de façon plus convaincante le recours à la négociation et au dialogue pour le règlement des problèmes des Palestiniens et de l'État d'Israël, de même que des nombreux autres problèmes historiques très difficiles du Moyen-Orient.

Avant que n'éclate la crise du Moyen-Orient, le 2 août dernier, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur s'était proposé d'examiner à fond l'état de la situation au Moyen-Orient.

Je crois important que notre comité procède à cette analyse, de sorte que les Canadiens puissent comprendre quels sont au juste les problèmes et la position des différentes parties à tous les conflits qui secouent le Moyen-Orient.

Je crois que le Parlement est impatient de discuter de ces questions et, s'il ne le fait pas ni n'entend de témoins qui puissent lui expliquer les diverses positions en présence, nous ne serons jamais en mesure de vraiment participer à la solution des problèmes du Moyen-Orient.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser.

Je voudrais faire suite aux propos du député de Burnaby—Kingsway. Il a posé une question à la députée qui vient de prendre la parole. Comme elle est porte-parole suppléante du Parti libéral en cette matière, je lui demande de répondre à la question et de prendre position au nom du Parti libéral.

Sauf votre respect, je pense qu'on esquive un peu la question, qui était très précise. Je la repose: La députée est-elle favorable à une conférence. . .

M. Walker: Qu'est-ce que cela a à voir avec le Koweït?

M. le Président: C'est le député de Port Moody—Coquitlam qui a la parole. Nous devrions le laisser poser sa question pour qu'il puisse obtenir une réponse.

M. Waddell: La question est la suivante: La député est-elle favorable à la tenue d'une conférence internationale visant à traiter les questions plus générales au Moyen-Orient, dont la question des Palestiniens qui, malheureusement, semble être reléguée au second plan à cause du problème actuel entre l'Irak et le Koweït?

C'est la question précise que je pose. Quelle est la position du Parti libéral à cet égard? Favorise-t-il la tenue d'une conférence internationale pour traiter des aspects plus généraux, et notamment de la question palestinienne?

Mme Stewart: Pour répondre encore une fois à cette question, je crois que bien des aspects de la crise du Moyen-Orient ont été oubliés à cause de la crise actuelle. Il y a bien des problèmes à examiner à part la cause des Palestiniens.

Pour répondre à votre question, je dirais que je ne serais pas opposée personnellement à une telle conférence, mais je préférerais que notre comité permanent de la Chambre des communes, le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, se penche d'abord sur tous ces problèmes.

Comme je l'ai dit, je crois qu'il existe une profonde ignorance à la Chambre et dans le pays au sujet de ces problèmes. Nous devons essayer de les mieux comprendre avant de réclamer une conférence internationale. Quel serait le but de cette conférence?

Notre gouvernement doit d'abord décider en quoi consisterait une solution juste à la crise du Moyen-Orient.

M. le Président: Je crois que le député de York-Sud—Weston a une question ou un commentaire.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Je n'aime pas le caractère tendancieux de la question précédente adressée à ma collègue.

Des voix: Oh, oh.

M. Nunziata: Ce n'est pas digne du député de la Colombie-Britannique.

M. le Président: Le député de Brant a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la députée de Northumberland pourrait-elle répondre de façon précise à la question?

On ne lui a pas demandé si elle aimerait personnellement qu'il y ait une conférence internationale sur les questions relatives au Moyen-Orient et sur la question palestinienne en particulier. On lui a demandé quelle était la position du Parti libéral sur la tenue d'une conférence internationale pour résoudre les problèmes causés par la question palestinienne en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est et les autres problèmes du Moyen-Orient. Quelle est la position du Parti libéral à ce sujet, voilà la question.

Mme Stewart: Monsieur le Président, à entendre mes collègues du NPD, j'ai l'impression qu'ils ont toutes les réponses. Ce n'est certainement pas le cas. Ils réclament une conférence internationale sans parler du mandat ou du programme d'une telle conférence.

Mon parti et moi, nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de problèmes à régler au Moyen-Orient. Le gouvernement et le Parlement doivent se faire une opinion sur ces problèmes avant de réclamer une conférence internationale.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, après avoir écouté ce débat, j'ai bien l'impression que la position du Parti libéral est conforme à l'honorable tradition établie par l'ancien premier ministre Mackenzie King: «Une conférence si nécessaire, mais pas nécessairement une conférence».

Ce n'est pas ce que je voulais relever dans ce qu'a dit la députée de Northumberland. J'ai écouté son discours et je l'ai trouvé très sincère, mais il y a cependant pas mal de choses que je voudrais relever, notamment au sujet de la perspective historique de notre rôle de maintien de la paix. Je voudrais parler un peu de cela, de notre rôle au sein de la communauté internationale, les Nations Unies.

En suivant l'exemple de la députée, nous pourrions peut-être regarder en arrière et faire un peu d'histori-

que. Je remonterai même plus loin qu'elle. Je lisais très tôt hier matin un passage relatif à un Canadien du nom de Stephen Leacock qui, en 1913, exprimait sa colère. Il était furieux que le Sénat à majorité libérale ait rejeté le projet de loi conservateur sur la marine qui aurait débloqué des fonds pour construire trois cuirassés de type dreadnought, à titre de contribution d'urgence à la marine britannique.

Il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de pièces sur l'échiquier politique canadien et qu'aujourd'hui, comme en 1913, le Sénat à majorité libérale s'apprête à rejeter un projet de loi conservateur. Dans ce cas-ci, il est question aussi de trois navires canadiens qui ont été déployés pour faire face à une situation d'urgence. Dans ce cas-là, il s'agissait de l'argent que nous devions envoyer pour financer la construction de trois navires dans le cadre d'une tentative internationale de maintien de la paix. Il y a beaucoup de parallèles.

En 1913, comme maintenant, le débat avait lieu deux ans après des élections hautement contestées sur la question du libre-échange avec les États-Unis ou, comme on l'appelait à l'époque de la réciprocité. Nous voilà des années plus tard, et on peut se demander si nous avons fait des progrès.

Mais revenons au présent. Hier après-midi, une statue à la mémoire de l'ancien premier ministre Lester Pearson a été dévoilée ici même, sur la colline du Parlement. À travers cet homme, nous pouvons nous rappeller certains progrès majeurs accomplis puisqu'il a été associé de près à la création des Nations Unies et qu'il a mérité le Prix Nobel de la paix pour le grand rôle qu'il a joué au Moyen-Orient lors de la crise du canal de Suez, quand il a contribué à affirmer le nouveau rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Cela nous amène une fois de plus au thème que je tiens à approfondir, soit celui du Canada comme gardien de la paix, que ce soit au Moyen-Orient ou ailleurs, mais, pour m'en tenir au sujet du débat d'aujourd'hui, je parlerai du rôle que le Canada peut jouer dans l'actuelle crise du Golfe.

• (1150)

À la fin de la Première Guerre mondiale, les nations de la terre ont créé la Ligue des nations. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, elles ont fondé les Nations Unies. Et maintenant, à la fin de la Guerre froide, que créerons-nous? Nous sommes indéniablement à un tournant de l'histoire et, à mon avis, nous sommes en train d'instaurer, ou avons le potentiel de le faire, un nouvel ordre mondial permettant de réaliser l'objectif ultime de la Charte des Nations Unies dont les mots et l'esprit ont été occultés pendant la longue période de la Guerre froide.

Pendant mes études de droit international à l'Université de Toronto, puis à l'Académie de droit international de La Haye, j'ai été amené à comprendre que nous ne pourrions pas avoir un véritable droit international tant que nous n'aurions pas les mécanismes pour en faire respecter les règles.

Transposons cette affirmation dans un contexte canadien pour bien la comprendre. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les Canadiens sont des gens pacifiques et en général respectueux des lois. Je me souviens d'une grève de policiers survenue alors que je vivais à Montréal—mais cela aurait pu se passer dans n'importe quelle ville canadienne. En l'absence de forces policières, les grandes artères de Montréal se sont transformées en pistes de course, les feux de circulation ne voulaient plus rien dire, les vitrines des magasins étaient brisées, il y avait du pillage et j'en passe. Cela se passait dans la métropole du Canada.

On a pu y voir une preuve convaincante, encore une fois, que même si au moins 99 p. 100 des Canadiens se conforment régulièrement à la loi, il y en a toujours quelques-uns qui cherchent à dépasser les bornes et à tirer parti du fait que personne n'est là pour faire appliquer les lois, lois pourtant élaborées d'un commun accord et nécessaires au maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au sein du pays.

Je suis convaincu que la même chose s'applique à l'échelle internationale et tant que nous n'aurons pas des forces permanentes de maintien de la paix, ce qui équivaudrait à une force policière internationale, il manquera un élément essentiel au droit international, c'est le moyen de le faire respecter. Un certain travail a déjà été accompli en ce sens.

J'ai parlé un peu plus tôt des travaux du premier ministre Pearson. Sa contribution a été de proposer une notion de maintien de la paix dans l'esprit de la Charte de l'ONU, lorsque les forces militaires de différents pays membres de l'ONU ont été déployées dans la région du canal de Suez, regroupées sous le drapeau bleu de l'ONU, afin d'affirmer la présence d'une force militaire ayant le pouvoir de faire appliquer la loi et l'ordre à l'échelle internationale.

C'est l'un des exemples dont nous pouvons nous inspirer. Encore plus frappant a été le recours à une intervention militaire en Corée. Règle générale, tous les Canadiens sont fiers du fait qu'il ne s'est pas déroulé une seule

opération de maintien de la paix des Nations Unies sans que les Forces armées canadiennes y participent. En clair, nous étions là chaque fois que l'on a fait appel aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme je disais, la Guerre froide est maintenant terminée et un consensus se dessine entre les pays. Nous traversons un moment crucial de notre histoire. Au cours du débat de lundi, le député de Waterloo a fait valoir ce point important:

> Pendant des années, à l'époque de la confrontation Est-Ouest, on a parlé de forces permanentes de l'ONU. Il y a eu des plans et des modèles mais, à cause de la confrontation Est-Ouest, nous n'avons pas pu y donner suite.

Il nous a exhortés à chercher un moyen de mettre en place une force permanente de l'ONU composée de bataillons conservés en attente par les États membres et qui serait prête à intervenir en période de crise comme celle dont nous discutons ou dans n'importe quel conflit régional, de sorte que les Nations Unies, et le Canada en tant que membre de l'ONU, ne soient pas subordonnés à l'une ou l'autre des grandes puissances, autrefois appelées superpuissances, et puissent entrer en action et jouer un rôle prépondérant.

Je crois que l'occasion nous est vraiment offerte actuellement d'examiner de nouvelles possibilités et que le Canada se doit de promouvoir cette idée d'une force permanente de l'ONU chargée de maintenir la paix, tout comme les États membres possèdent à l'intérieur de leurs frontières des forces nationales de maintien de la paix.

Nous observons certes une situation sans précédent dans la crise du Golfe, caractérisée par un véritable effort concerté de Nations Unies. En effet, 158 pays ont approuvé les mesures prises par les Nations Unies.

Il me paraît important, pour mémoire, de rappeler brièvement en quoi consistent ces résolution dont le nombre semble augmenter de jour en jour. Huit résolutions ont jusqu'à maintenant été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'invasion du Koweït par l'Irak.

Le 2 août 1990, la résolution 660 du Conseil de sécurité condamnait l'invasion du Koweït. Le 6 août, la résolution 661 décrétait des sanctions contre l'Irak et le Koweït occupé. Le 9 août, la résolution 662 condamnait l'annexion du Koweït par l'Irak. Le 18 août, la résolution 664 exigeait que l'Irak autorise les ressortissants des États tiers à quitter l'Irak et le Koweït occupé. Le 25 août, la résolution 665 autorisait l'usage d'une force raisonnable pour inspecter les navires et faire respecter les sanctions énoncées dans la résolution 661.

Le 13 septembre, la résolution 666 décrivait les conditions auxquelles des produits alimentaires et des fournitures à usage strictement médical pouvaient être livrées pour des considérations humanitaires à l'Irak et au Koweït occupé. Le 16 septembre, la résolution 667 condamnait les actes aggressifs commis par l'Irak contre des locaux diplomatiques dans le Koweït occupé—et notamment ceux de la mission diplomatique canadienne—et la détention de personnel diplomatique. Le 25 septembre, le Conseil adoptait la résolution 670 limitant le transport aérien à destination de l'Irak et accroissant la rigueur des sanctions.

Jamais en temps de paix un pays ayant violé le droit international comme l'a fait l'Irak n'a été confronté à une série de sanctions aussi considérable. Un grand nombre d'entre nous ont examiné les cas où des sanctions avaient été utilisées dans le passé et ont estimé que cette solution présentait des lacunes car elle était souvent contournée et donc très peu efficace. Certes, dans le cas présent, l'appui des Nations Unies—et je veux parler des quelque 158 pays des Nations Unies qui soutiennent ces huit résolutions du Conseil de sécurité—indique que cette situation très grave est bien maîtrisée et que l'agression qu'on prévoyait s'est limitée jusqu'à présent à l'invasion du Koweït.

Toute suggestion que le Canada a agit dans la crise du Golfe contrairement à notre tradition de gardiens de la paix dénote une opinion qui est démentie par les faits. Il s'agit à la fois de maintenir la paix et d'être des artisans de la paix. C'est là le thème sur lequel je voudrais à nouveau insister alors que nous étudions, dans la période suivant la guerre froide, les nouvelles possiblités de trouver la coopération nécessaire pour réaliser ce qu'on avait rêvé en 1945 que pourraient être les Nations Unies.

• (1200)

Dans le passé, les gardiens de la paix ont traditionnellement été déployés sous le drapeau des Nations Unies entre les parties à un conflit après une trêve. Assurément dans le cas du conflit actuel, le Canada accepterait qu'on place des gardiens de la paix entre l'Iraq et le Koweït, une fois que Bagdad aura évacué le pays envahi.

Cela soulève aussi d'autres questions dont je n'ai pas le temps de parler maintenant, mais il faut envisager ce que serait le Koweït libéré. En parlant, certes, en mon nom, j'espère que nous appuierons des forces démocratiques au Koweït et que nous veillerons à ce que les habitants de

ce pays aient la possibilité à l'avenir d'avoir vraiment un gouvernement démocratique et représentatif.

L'envoi de marins, de navires, d'avions et d'équipages canadiens pour décourager cette agression et pour appliquer les sanctions de l'ONU auxquelles j'ai fait allusion, fait partie du maintien de la paix. C'est une mesure de maintien de la paix au même titre que lorsque les soldats canadiens portent le béret bleu des Nations Unies à Chypre ou n'importe où ailleurs dans le monde où ils sont présents ou où ils sont allés. Nos forces navales et aériennes ainsi que celles de plusieurs autres pays sont placées sous les auspices explicites de l'ONU.

J'ai écouté la députée de Northumberland parler de la chronologie, du moment où les forces ont été déployées et où les résolutions ont été adoptées et je comprends ses points de vue étroits. Elle a aussi demandé si le Parlement a été ou non rappelé assez tôt. Je ne veux pas débattre ce point, je dis simplement qu'en ayant une vue générale du rôle joué par le Canada en tant que gardien et artisan de la paix, il ne faut pas nous attacher aux petits détails mais considérer les événements dans leurs grandes lignes. C'est un moment crucial de l'histoire du monde dans sa quête de paix globale que nous vivons quand tant de pays, non seulement le Canada mais aussi le Bangladesh, mettent leurs forces armées sur un pied de guerre.

Cette résistance fait savoir aux Saddam Husseins du monde que les frontières internationales sont inviolables et que les Nations Unies ne toléreront pas l'invasion et l'occupation armées de pays indépendants.

Notre engagement à maintenir la paix est inébranlable et le restera. En cette période difficile de réflexion sur notre avenir comme Canadiens et sur nos structures constitutionnelles, et avant que nous ayons démêlé tout cela, l'essentiel est de rester fidèles aux valeurs qui font de nous ce que nous sommes et qui nous unissent. L'une de ces valeurs est sans contredit le pacifisme et la tradition, honorable et parfois coûteuse, de maintenir la paix même quand cela exige le déploiement de Canadiens, qui sont fiers de revêtir l'uniforme de l'armée de leur pays.

Tous les moyens par lesquels nous favorisons l'ordre international, tant notre participation aux forces de maintien de la paix des Nations Unies que l'aide extérieure, nos démarches diplomatiques et les nombreux autres rôles que nous assumons, font partie de cette fière tradition qui entre, je crois, dans une nouvelle phase, une ère nouvelle. Personne ne peut dire avec certitude ce qu'elle sera, mais nous pouvons en tout cas préciser vers quels objectifs il faut tendre.

C'est une valeur que les autres pays nous reconnaissent indéniablement. Qu'il s'agisse du conflit actuel dans le golfe, des gouvernements d'Amérique centrale projetant un plan de paix pour lequel ils sollicitent l'appui et l'aide du Canada, de notre association avec le Japon chez qui se développe un nouvel intérêt dans ce domaine, de nos efforts pour faire de la Namibie, la dernière colonie africaine, un nouveau pays entièrement démocratique et un membre des Nations Unies, ou des parties dans le conflit cambodgien qui reconnaissent le mérite des propositions que nous faisons pour surveiller et assurer le maintien de la paix dans leur pays. Le point central est le suivant: comme Canadiens, nous avons à coeur de défendre et de maintenir la paix. L'ordre international, le respect pour les pays souverains et la primauté du droit en dépendent.

J'espère que nous pourrons trouver ici, au Canada, une nouvelle dimension à la définition et à la justification de notre rôle de défenseurs de la paix et faire un nouveau pas en avant à cet égard, comme l'avait fait Lester Pearson durant les années 50 lors de la crise de Suez. Nous avons l'occasion de réaliser cela maintenant alors que nous nous employons à établir une force permanente de maintien de la paix et pour manifester notre détermination constante durant les mois longs et difficiles de cette crise, détermination que nous devons posséder non seulement pendant les périodes de paix mais aussi pendant les périodes sombres et difficiles comme celles durant lesquelles nous devons envoyer des Canadiens ailleurs conformément à l'engagement de notre pays à soutenir les principes et l'esprit des Nations Unies afin de veiller à ce que le droit international règne vraiment.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je souhaite avoir une discussion avec le secrétaire parlementaire et je le remercie d'avoir résumé la position du gouvernement. Peut–être que contrairement au NPD, lui et moi pourrons éviter de nous écarter du sujet. Il a peut–être remarqué que chaque fois que les députés néo–démocrates ne savent pas quoi dire, ils changent de sujet parce qu'il existe certains domaines comme la politique étrangère, dont ils sont incapables de discuter. J'espère que dans quelques années, les membres de ce parti comprendront le monde un peu mieux qu'ils ne l'ont compris par le passé.

Une voix: Nous essayons d'avoir une réponse claire et nette.

M. Walker: Des réponses claires et nettes? Cessez de vous écarter du sujet dans vos questions et vous aurez des réponses claires et nettes. Je suis certain que le nouveau critique de la Colombie–Britannique passera de nombreuses heures à la bibliothèque durant la prochaine

période pour se mettre à jour sur les affaires internationales.

Le secrétaire parlementaire laisse entendre que les questions soulevées dans le discours de la députée de Northumberland contribuaient à nuancer le débat mais n'en constituaient pas le point central. Je crois au contraire qu'elles sont bien le point central du débat. Je crois que le Parlement a un rôle très important à jouer dans la politique étrangère. Nous discutons de politique étrangère depuis longtemps dans cette Chambre, et les Canadiens nous font sentir que nous avons raison de le faire. Que ce soit pour défendre les droits de la personne, appuyer des entreprises de maintien de la paix ou prôner le désarmement nucléaire, la Chambre s'est parfois exprimée comme un seul homme pour s'assurer que le Canada s'engageait dans la bonne voie.

L'absence du Parlement au cours de l'été ne constitue pas à nos yeux un simple hiatus, mais figure au centre des critiques que nous formulons à l'endroit du gouvernement et de la motion.

Peut-être le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas insisté davantage pour que le commandement de cette opération militaire—il s'agit bien d'une opération militaire—soit remis plus directement entre les mains des Nations Unies. En tant que moyenne puissance, le Canada a toujours insisté dans le cadre des associations internationales pour que ce soit des organismes comme les Nations Unies qui assument ce rôle de maintien de la paix. Bien que nous reconnaissions qu'en période de crise, les autorités doivent parfois intervenir rapidement pour limiter les dégâts—personne ne le conteste, non plus que l'enthousiasme avec lequel nous avons toujours appuyé les États-Unis—le fait demeure que les autres pays comptent sur le Canada pour s'assurer que ce sont des organismes comme les Nations Unies qui assument la pleine responsabilité et la direction de ces missions.

Quant à moi, je trouve que le gouvernement aurait pu faire davantage pour s'assurer que les Nations Unies prennent en charge cette opération. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous explique pourquoi le gouvernement n'a pas fait davantage en ce sens et quels efforts il déploiera à l'avenir.

• (1210)

M. Boyer: Je n'ai pas utilisé le terme hiatus à propos du discours de la députée de Northumberland. J'ai dit que j'accordais mon attention à l'orientation globale des mouvements historiques et que je ne me souciais guère d'engager le débat sur l'ordre chronologique de certains événements ou sur le moment où le débat survient au Parlement. Cependant, j'accepte volontiers de répondre à la question du député de Winnipeg avec qui j'ai étudié les relations internationales alors que nous étions tous deux étudiants à l'Université Carleton. Même si j'ai l'impression que cette époque ne remonte pas à si longtemps, c'était en fait au milieu des années 60.

Je tiens à examiner maintenant l'initiative actuelle du Canada relativement aux Nations Unies. Tout d'abord, lorsque le problème a surgi en août dernier, le premier ministre de notre pays, au cours de ses entretiens avec le président des États-Unis, a énormément contribué à convaincre le gouvernement américain qu'il devait résister à la tentation d'intervenir unilatéralement dans cette région, mais qu'il devait au contraire le faire sous l'égide des Nations Unies. Même si la majorité des gens ignorent cette initiative de sa part, c'est un fait qu'il a joué en l'occurrence un rôle majeur, et ceux d'entre nous qui ont étudié la façon dont les États-Unis abordent d'ordinaire les crises internationales savent par expérience qu'ils ont tendance à faire cavalier seul et à agir en tenant compte des intérêts américains.

Le premier ministre de notre pays n'a pas hésité, ce dont je suis fier, à profiter des excellents rapports qu'il entretient avec le président des États-Unis pour le convaincre de s'en remettre en l'occurrence aux Nations Unies.

Je voudrais également attirer l'attention du député de Winnipeg, pour le cas où il aurait été absent lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est adressé à la Chambre le 24 septembre, sur la déclaration suivante, qui figure à la page 13246 du hansard:

> Tant à nos alliés les plus chers qu'aux autres, nous avons multiplié les encouragements; profitant de notre influence et de notre position au sein du Conseil de sécurité, nous nous sommes assurés que les mesures qui seront prises seront conformes au mandat des Nations Unies et que ce mandat s'adaptera aux événements qui pourront survenir dans la région. Nous nous dépensons sans compter pour assurer le respect des auspices des Nations Unies.

Voilà la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite à la Chambre lundi. À cela, notre ministre de la Défense a ajouté, également en réponse au député, et je cite de la page 13261 du hansard:

> Le voeu de nos deux ministères [Défense nationale et Affaires extérieures], le but de leurs efforts et de leurs instances auprès des Nations Unies est qu'elles mettent toutes les opérations multinationales sous le drapeau bleu.

De toute évidence, le Canada veut que ces opérations constituent un effort des Nations Unies et soient perçues comme telles. Cela est conforme à la politique appliquée par les gouvernements précédents et je suis sûr que ce sera également la politique des gouvernements futurs de notre pays. Nous étions présents au moment de la création des Nations Unies. Nous y sommes présents maintenant, en ce moment d'épreuve pour l'organisation. Nous souhaitons que les opérations se poursuivent le plus

complètement et le plus tôt possible sous la direction des Nations Unies.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, mon intervention concerne le dernier point dont le secrétaire parlementaire a parlé. Il nous a en effet assuré que le Canada jouait un rôle actif au sein du conseil de sécurité en vue de mettre cette opération au Moyen-Orient sous la direction des Nations Unies.

Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il priait instamment les États-Unis de ne pas entreprendre d'activités militaires unilatérales dans la région, mais de voir plutôt à ce que toute mesure additionnelle qu'ils pourraient prendre soit sanctionnée par les Nations Unies.

Le sous-amendement proposé par ma collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique, demande à la Chambre d'accepter que le Canada cherche à obtenir du Conseil de sécurité l'assurance que les pays ne mèneront pas d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir à la demande des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité.

J'espère que, étant donné les garanties qu'il nous a données, le secrétaire parlementaire est prêt à dire que ses collègues et lui sont disposés à appuyer cette initiative, puisqu'elle est conforme à la position du gouvernement aux Nations Unies.

Je veux demander au secrétaire parlementaire s'il appuie l'idée exprimée dans ce sous-amendement parce que, comme je l'ai dit, cela voudrait dire que le Canada travaillerait à la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement, je voudrais poser au secrétaire parlementaire la même question que j'ai posée à la députée de Northumberland. Je sais qu'il nous ne nous donnera pas une réponse à la Mackenzie King parce qu'il vient tout juste de formuler des critiques à cet égard. Quelle est la position du gouvernement du Canada relativement à une solution à plus long terme aux problèmes très graves des Palestiniens au Moyen-Orient? Le gouvernement appuie-t-il la tenue d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine? Si c'est le cas, est-il prêt à garantir que le Canada travaillera à la réalisation de cet objectif?

M. Boyer: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Burnaby-Kingsway, de sa récente nomination comme porte-parole de son parti pour les affaires extérieures. Je vais commencer par répondre à la deuxième de ses questions, celle qui porte sur la conférence.

Nous serions en faveur de la tenue d'une conférence dans la région afin de trouver une solution aux problèmes non encore réglés. Il importe selon nous que, dans le choix des participants à cette conférence, on fasse preuve d'équité. L'ordre du jour de la conférence doit être clairement défini à l'avance pour que chacun sache avec assez de précision quelles questions seront abordées et comment elles le seront.

Quand la conférence doit-elle avoir lieu? Nous estimons qu'elle doit se tenir au moment le plus favorable selon le jugement d'un certain nombre de protagonistes dans la région, de quelques autres pays et des Nations Unies. Le gouvernement canadien estime qu'il vaudrait mieux que ce soit le plus tôt possible.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est surtout l'affrontement militaire, mais le Canada n'a jamais joué son rôle de gardien de la paix en s'en tenant à un seul aspect. L'aspect militaire mis à part, nous avons pris des initiatives diplomatiques et nous avons aussi emprunté la voie des programmes d'aide financière et de développement à l'étranger. Sur le plan diplomatique, le Canada est ouvert à toutes les possibilités et il appuierait la tenue d'une conférence. Je crois que c'est là un énoncé clair de la politique du gouvernement.

Quant à la résolution dont la Chambre est saisie et au sous-amendement que le Nouveau Parti démocratique propose, je reconnais avec le porte parole néo-démocrate que l'esprit général de ces textes ne s'écarte pas de ce que je viens de dire. Je reconnais là la nature parfois tortueuse du député lorsqu'il fait intervenir la procédure parlementaire. Tout le monde sait que, lorsque des résolutions sont rédigées et que des modifications y sont proposées, on tente de placer des députés dans une position inconfortable où ils seraient forcés de voter contre le point de vue ou la politique de leur propre parti. C'est ce qu'on appelle des jeux parlementaires. Comme je l'ai dit à la députée de Northumberland, je ne veux pas traiter de la question à ce niveau. Je me dis que le Canada a un rôle de pacificateur et j'essaie de voir dans quelle

mesure notre politique étrangère peut contribuer à régler cette crise.

Enfin, en réponse à la question du député et à celle du député de Winnipeg, j'estime que le rôle du Canada dans cette crise découle directement de la contribution que nous sommes prêts à apporter. Le Canada n'aura voix au chapitre que s'il dépêche des troupes sur place.

Le Canada est respecté dans le monde entier parce que, dans le passé, il a été présent et a eu son mot à dire. Quand les Canadiens ont participé à l'étranger à des missions de maintien de la paix et de respect du droit international, des sacrifices ont été faits et le sang versé par des Canadiens a été le prix à payer pour que notre pays ait maintenant voix au chapitre et soit respecté internationalement.

• (1220)

Ce n'est pas facile, mais c'est la réalité. Je pense que c'est un élément important.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette très importante question et, plus précisément, sur la motion du gouvernement.

[*Français*]

Je veux tout d'abord souligner le fait, monsieur le Président, que le Nouveau parti démocratique appuie sans réserve la condamnation de l'invasion du Koweït par l'Irak et aussi, évidemment, les autres parties de la résolution qui suggère par exemple que, «stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.»

Évidemment, monsieur le Président, nous accordons notre appui aux principes de la résolution et «aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août.»

Monsieur le Président, c'est après cela, c'est après cette portion de la résolution que nous avons des difficultés. La suggestion qu'on appuie sans réserve «l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique», c'est précisément avec cela, monsieur le Président, qui n'est pas restreint à une approche sur les Nations Unies, que nous avons beaucoup de difficulté. Le gouvernement canadien a toujours soutenu que l'action collective par l'intermédiaire des Nations Unies constituant un objectif fondamental de notre politique étrangère est la meilleure garantie d'une paix et d'une sécurité internationale durable.

Mais, monsieur le Président, les décisions récentes du gouvernement conservateur qui sont prises en réponse à la crise du Golfe nous éloignent beaucoup de ce principe traditionnel, principe de la politique extérieure du Canada qui est accepté de la part de beaucoup de Canadiens.

[*Traduction*]

Je le répète, je veux préciser très clairement que nous condamnons également sans réserve l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous souscrivons pleinement à la résolution que les Nations Unies ont adoptée en réaction à cette agression de la part de Saddam Hussein.

En outre, je voudrais faire remarquer que la réaction du Canada n'est pas conforme à la tradition de notre pays. D'abord, le gouvernement n'a pas rappelé le Parlement, pour permettre aux parlementaires de discuter le plus tôt possible de la très importante décision qu'il avait prise d'envoyer des troupes au Moyen-Orient.

J'ai rappelé à la Chambre, à la période des questions lundi dernier, qu'en août 1988, lorsque le gouvernement a envoyé des forces de maintien de la paix à la frontière de l'Iran et de l'Irak, à la suite de la cessation des hostilités sur le front en question, celui qui était ministre de la Défense nationale a déclaré: «Quand nous devons prendre une initiative d'une telle envergure, j'ai l'obligation morale de me présenter devant les représentants du peuple pour obtenir leur appui.»

Or, le gouvernement n'assume absolument pas cette responsabilité morale. On peut certes faire le parallèle, comme d'autres députés l'ont fait, avec la décision de rappeler le Parlement en août 1987, pour s'occuper du sort de 174 réfugiés qui étaient arrivés sur les côtes de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement n'a pas hésité à rappeler le Parlement alors.

En fait, de nombreux autres assemblées législatives et parlements ont été rappelées par leurs gouvernements respectifs, notamment le parlement Britannique, pour se pencher sur cette crise au Moyen-Orient. Nous blâmons le gouvernement pour n'avoir pas rappelé le Parlement le plus tôt possible, afin de nous permettre d'intervenir et de faire connaître notre position avant que la décision définitive ne soit prise d'envoyer des troupes au Moyen-Orient. Nous sommes tout à fait conscients que ce n'est là qu'un exemple de la politique manipulatrice habituelle du gouvernement et des manoeuvres politiques qu'il utilise trop souvent.

C'était là la première occasion pour le Parlement, à la suite de la fin de la guerre froide, de discuter le plus tôt possible de notre position face à cette crise extrêmement grave au Moyen-Orient. Il faut bien reconnaître que le gouvernement a échoué lamentablement sur le plan de la politique étrangère.

Je ferai également remarquer que notre décision de réagir militairement n'a pas découlé d'une requête des Nations Unies et qu'en fait, l'opération n'a pas été commandée par les Nations Unies. On se souviendra que, au lendemain de l'invasion, le secrétaire d'État aux affaires extérieures avait dit que le Canada ne réagirait pas militairement à la crise du Golfe. Deux ou trois jours plus tard, le premier ministre s'entretenait avec le président George Bush et, quatre jours plus tard, avant même que les Nations Unies aient annoncé leur résolution, il annonçait que le Canada enverrait trois navires au Moyen-Orient.

Ce n'est que deux semaines plus tard que l'ONU adoptait la résolution 665 autorisant des mesures dont le but très limité était d'assurer l'application des sanctions convenues par les Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que les présentes résolutions des Nations Unies n'autorisent absolument pas le rassemblement massif de troupes qui s'est produit dans cette région. Il n'y a pas de commandement onusien. Il n'existe pas de coordination globale par l'ONU des activités militaires dans la région.

Le Canada avait le choix. Il pouvait jouer un rôle de chef de file auprès d'autres pays de même politique en s'assurant que cette opération soit bien commandée et coordonnée par l'ONU. L'article 42 de la Charte des Nations Unies, entre autres, prévoit des mécanismes garantissant que l'ONU soit responsable.

Il existe en outre un comité d'état-major des Nations Unies. Cet organisme avoue n'avoir encore jamais siégé, mais il avait là l'occasion de vraiment jouer un rôle important dans la coordination militaire de cette opération.

Il faut signaler en outre—et beaucoup de Canadiens ont exprimé leur inquiétude à ce sujet—l'hypocrisie qui caractérise trop souvent la réaction américaine à pareilles situations. Par exemple, les Américains agitent aujourd'hui le drapeau des Nations Unies. Nous nous réjouissons du rôle des Nations Unies, mais il y a bien peu de temps, le représentant adjoint des Américains aux Nations Unies disait avoir hâte que ces dernières quittent New York et qu'il leur ferait des adieux touchants au moment de leur départ. Nous savons en outre que les États-Unis doivent toujours quelque 750 millions de dollars au titre de leurs contributions aux Nations Unies. Il est curieux de noter ce nouvel appui, et nous en sommes heureux pour les Nations Unies, mais ce n'est certes pas une coïncidence qu'il se manifeste à un moment où il sert également les intérêts des Américains.

J'aurais espéré que les États-Unis demandent l'application des autres résolutions des Nations Unies qui touchent également cette région, dont la résolution 242. Or, ils n'ont pas demandé l'application efficace de cette résolution, qui prévoit le retrait d'Israël des territoires occupés dans cette région. On applique depuis quelque temps deux poids deux mesures.

Pourquoi n'a-t-on pas pris de mesures internationales efficaces lorsque l'Irak a envahi l'Iran en 1980? Pourquoi, à ce moment-là, le reste du monde n'a-t-il pas pris des sanctions et condamné cette invasion? Pourquoi la Grande-Bretagne ou les États-Unis n'ont-ils pas pris des sanctions et des mesures internationales efficaces contre l'Afrique du Sud, qui a occupé la Namibie pendant plus de 40 ans? Pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures internationales efficaces après que l'Irak a gazé et tué des milliers de Kurdes en mars 1988? Pourquoi n'a-t-on pas condamné les actes d'agression des Américains dans des régions comme la Grenade, la Libye et le Panama? Monsieur le Président, on semble avoir utilisé deux poids, deux mesures, et je crois qu'il nous faut souligner cela dans la façon dont le monde réagit à cette crise.

• (1230)

De plus, il est important de signaler que la nature de notre participation aux opérations de maintien de la paix a considérablement changé depuis la tenue du tout premier débat sur cette question. Quand les troupes ont été déployées, le 10 août dernier, le commodore Ken Summers, l'un des commandants militaires, a déclaré que les navires canadiens et les hélicoptères militaires qu'ils transportaient effectueraient leurs manoeuvres hors de portée des missiles et des avions irakiens, dans le golfe d'Oman. À un moment donné, la mission a été modifiée. Désormais, nos navires et nos troupes militaires se dirigent tout droit au centre du golfe Persique et ont donc besoin de couverture aérienne. Voilà pourquoi une escadrille de CF-18 a été dépêchée.

Mais nous devons nous demander pourquoi nos troupes ont été envoyées au-delà du golfe d'Oman, au beau milieu du golfe Persique? Qui a pris cette décision? Pourquoi en a-t-on décidé ainsi et qui aujourd'hui commande vraiment nos troupes dans cette région? Qu'arrivera-t-il si les Américains décident d'attaquer unilatéralement l'Irak ou encore si d'autres États, comme Israël par exemple, décident de lancer une attaque préemptive contre l'Irak, comme l'ont proposé certaines personnes, notamment Henry Kissinger en parlant d'une opération pour crever l'abcès. De telles opérations militaires pourraient avoir des conséquences absolument catastrophiques sur nos troupes. Et pourtant, les Nations Unies n'ont pas encore donné d'ordres précis.

Par ailleurs, je vous ferais remarquer que, malheureusement, les dividendes de la paix, auxquels beaucoup de gens s'attendaient depuis la fin des hostilités de la guerre froide, pourraient être perdus à cause de ce nouveau conflit. Et malheureusement, nous savons que les marchands d'armes sont toujours à la recherche de nouveaux débouchés pour leur marchandise. Ils ont même approvisionné très activement l'Irak durant nombre d'années. Bien sûr, M. Bush a déjà laissé entendre que l'opération Bouclier du désert servira de prétexte pour majorer considérablement son budget militaire et gagner des appuis pour le financement du projet de la Guerre des étoiles et d'autres projets visant à accroître les ressources militaires.

La réputation de pacificateur que le Canada a acquise depuis si longtemps—notamment pour sa participation à la mission du GOMNUII, mission de maintien de la paix des Nations Unies à la frontière de l'Iran et de l'Irak entreprise en 1980 et qui se poursuit—risque d'être ternie par notre intervention militaire dans ce nouveau conflit, puisqu'elle fait suite à une demande des États-Unis et qu'elle n'est pas coordonnée par les Nations Unies. À mon avis, le Canada aurait pu s'y prendre autrement, dès le départ, pour offrir de jouer un rôle de pacificateur au moment opportun.

Il aurait pu offrir d'accroître considérablement le niveau des ressources affectées au rapatriement des réfugiés dans cette région. Nous connaissons le terrible sort des dizaines de milliers de Sri Lankais, de Pakistanais, de Philippins et autres qui fuient maintenant le Koweït. Nous savons quelles répercussions cette crise a sur eux et sur leurs familles dont ils assuraient la subsistance. Nous savons que la situation a des conséquences senties sur les Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza dont 40 p. 100 des revenus provenaient des Palestiniens travaillant au Koweït.

Le Canada a offert une aide financière et je félicite le gouvernement d'avoir débloqué 75 millions de dollars pour aider les États les plus durement frappés, mais nous pourrions et devrions faire beaucoup plus.

Nous devrons notamment évaluer les répercussions de la crise sur les céréaliculteurs de l'Ouest. Il se pourrait très bien qu'il faille leur offrir une indemnisation supplémentaire. Nous devrons envisager sérieusement cette possibilité. Je sais que mon collègue de Humboldt—Lake Centre a déjà abordé cette question et continuera de défendre les agriculteurs de l'Ouest. Dans l'année qui a précédé le 30 juin 1990, l'Irak a été le principal acheteur de blé canadien avec des commandes totalisant 721 000 tonnes.

Comme mon chef l'a déclaré, nous voulons rendre hommage aux troupes qui sont dans la région dans des conditions très dures, au personnel de l'ambassade qui travaille d'arrache pied, lui aussi, dans des conditions encore jamais vues. Nous tenons particulièrement à exprimer notre inquiétude pour les Canadiens encore dans la région et pour leurs familles au Canada qui souffrent évidemment beaucoup de la situation. Que devrions-nous faire maintenant? Que recommandons-nous au gouvernement. Tout d'abord, comme le montre bien notre sous-amendement, nous croyons fermement que le Canada devrait adopter une attitude de chef de file au sein du Conseil de sécurité, pour faire en sorte que cette opération se fasse à la demande des Nations Unies et que cette organisation en assure la coordination, de façon à garantir qu'aucune action militaire ne soit posée unilatéralement par un pays donné, que ce soit les États-Unis ou un autre État.

Notre débat doit également aborder d'autres questions relatives à cette crise. Trop de sociétés pétrolières ont fait des profits fortuits dans cette affaire. Je suggère au gouvernement d'examiner la possibilité d'imposer une taxe sur de tels profits. Pourquoi permettre aux sociétés pétrolières de profiter de la situation? Pourquoi ne pas faire en sorte que ces profits excédentaires soient taxés? Ces revenus pourraient par exemple servir à constituer un fonds à l'intention des réfugiés de cette région. Nous savons que les Américains y ont des intérêts stratégiques. Ils veulent assurer leur approvisionnement en pétrole bon marché. Ils pensent depuis un certain temps à établir une base militaire en Arabie Saoudite.

Parmi les nombreuses questions que nous devons nous poser, je crois qu'il ne faut pas oublier de s'interroger sur l'existence réelle d'éléments propres à justifier la présence américaine en Arabie Saoudite afin de prévenir une attaque éventuelle de ce territoire. Je parle ici d'éléments justifiant réellement cette présence. Quelles preuves avions-nous de l'imminence d'une telle attaque contre l'Arabie Saoudite?

Nous devrions laisser les sanctions faire leur effet. Elles auront des conséquences graves pour le régime Hussein. L'Irak risque de perdre plus de 19 milliards de dollars par année. Il compte sur les importations pour combler 80 p. 100 de ses besoins matériels de base et ses revenus d'exportation proviennent à 95 p. 100 de la vente du pétrole. Nous soutenons que nos navires ne devraient pas aller plus loin, n'auraient pas dû aller plus loin, car je crois qu'ils ont maintenant franchi le détroit d'Ormuz ou sont en voie de le faire. Ils n'auraient pas dû aller plus loin que le golfe d'Oman. Nous aurions dû inviter des observateurs des Nations Unies à bord de nos navires. Nous aurions dû jouer, encore une fois, un rôle-clé et de premier plan en veillant à ce que toutes les forces armées dans la région soient placées sous le véritable commandement des Nations Unies.

Nous devrions faire beaucoup plus pour aider les pays les plus touchés. Nous avons entendu le président du Zimbabwe dire hier que 60 p. 100 du pétrole consommé dans son pays vient du Koweït. Il y a d'autres pays également qui ont collaboré à l'application des sanctions et qui sont durement frappés. Je songe à l'Égypte, à la Jordanie, à la Turquie et d'autres comme la Roumanie qui ont joué un rôle important et efficace pour faire respecter les sanctions. J'espère que le Canada, conjointement avec d'autres pays, pourra contribuer réellement à alléger leurs difficultés.

Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste plus qu'une minute ou deux, et je veux conclure en parlant de l'approche à plus long terme que le Canada pourrait adopter pour résoudre cette crise. Tout d'abord, je le répète, nous avions le choix. Nous pouvions intervenir dans le cadre des Nations Unies, le Parlement aurait pu être rappelé plus tôt, mais on ne l'a pas fait. Dans un trop grand nombre de pays, je le crains, on considère que nous avons répondu à l'appel de George Bush, ou du secrétaire d'État Baker ou de l'OTAN, au lieu d'intervenir dans le cadre d'une initiative relevant clairement et complètement des Nations Unies.

J'espère que le sous-amendement que nous proposons visant à garantir qu'aucun pays n'entreprendra d'opérations militaires offensives contre l'Irak à moins d'agir sur l'ordre des Nations Unies, avec l'autorisation expresse d'une résolution du Conseil de sécurité qui sera adoptée, qu'on apportera un appui accru au rapatriement des réfugiés dans la région aussi bien que dans les pays et les régions qui ont souffert, notamment la rive gauche occupée et Gaza et enfin, qu'il y aura une direction efficace à long terme pour trouver une solution qui mette fin, entre autres, à la possibilité d'une guerre chimique ou nucléaire dans ce secteur. Il faut que cela soit fait.

Nous parlons de tous les États de cette région, notamment de l'Irak naturellement, de la Lybie et d'Israël. Il doit y avoir des garanties internationales concrètes qui contrôlent la circulation des armes conventionnelles. Nous déversons des armes dans cette région depuis des années. Nous devons nous orienter vers une juste répartition des richesses, le respect des droits de la personnes et la démocratie. Un grand nombre de pays dans ce secteur ont été condamnés pour s'être rendus coupables de graves violations des droits de la personne. Nous devons réduire la dépendance de l'Ouest à l'égard des combustibles fossiles et encourager la conservation et l'adoption de sources d'énergie de substitution. Naturellement, nous devons organiser une conférence internationale qui réunira toutes les parties concernées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine, pour faciliter l'accession des Palestiniens à la justice et à l'autodétermination, ce que ces derniers attendent depuis si longtemps.

• (1240)

J'espérerais donc que nous pouvons encore, même s'il est tard, changer notre politique en tant que pays, montrer l'exemple dans le cadre des Nations Unies et rendre tous les Canadiens fiers de l'établissement, ou du rétablissement de notre rôle traditionnellement respecté de chef de file et ne pas être vus hélas une fois de plus comme obéissant aux dirigeants américains au lieu de montrer la voie dans les affaires internationales.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations.

[*Français*]

Monsieur le Président, le député de Burnaby—Kingsway, qui est le critique pour les néo-démocrates, a souligné beaucoup de points dans son discours «compréhensif», et je voudrais mentionner simplement un ou deux points en réponse. Mon premier point concerne la chronologie des événements.

[*Traduction*]

Le député critiquait le Canada, il réclamait un changement de politique parce que, selon lui, nous sommes à la remorque des États-Unis. Le Canada n'est pas à la remorque des États-Unis. Il s'est conformé à la politique que nous avons toujours suivie. Je voudrais rectifier une

affirmation du critique du Nouveau Parti démocratique qui a dit que nous avons agi avant l'adoption de résolutions par les Nations Unies. Je vais répéter les précisions que j'ai données ce matin. C'est dans leur résolution du 2 août que les Nations Unies ont condamné l'invasion du Koweït. Leur résolution du 6 août instituait des sanctions contre l'Irak pour son occupation du Koweït. Celle du 9 août condamnait l'annexation du Koweït par l'Irak. Le 10 août, le premier ministre a annoncé l'intention du gouvernement du Canada d'intervenir en déployant les trois navires *Athabasca*, *Terra Nova* et *Protecteur* dans la région. Il a alors ajouté que la préparation des navires et le voyage prendraient un certain temps et qu'il y aurait un débat sur la question, qui se poursuit depuis lundi.

Il faudrait au moins faire un effort pour s'en tenir aux faits dans les reproches qu'on adresse à notre gouvernement. Celui-ci n'a pas à s'excuser de sa promptitude à réagir à la crise. Le fait est que notre pays s'efforce de collaborer avec les Nations Unies et avec l'ensemble de la collectivité internationale. Bien que le député n'ait pu consacrer que les derniers instants de son exposé aux possibilités pour l'avenir, peut-être pourrait-il dans sa réponse, élaborer par exemple sur l'idée que j'ai avancée que les Nations Unies devraient se doter d'une force permanente de maintien de la paix. En présence d'une question aussi importante pour le Canada et le reste du monde que la crise du Golfe persique, renonçons un instant à gagner des points et considérons plutôt les grandes lignes de ce que pourrait être la politique de notre pays à l'avenir.

J'aimerais bien que le critique du Nouveau parti démocratique me dise ce qu'il pense de certaines des mesures que nous pourrions prendre à l'avenir, car je sais tout l'intérêt qu'il porte à ce domaine, et que, comme nous tous, faisant abstraction pour l'instant de l'attitude des États-Unis, de l'Union soviétique ou de n'importe quel pays de la région, il voudra envisager ce que le Canada, en tant que pays indépendant et signataire de la Charte des Nations Unies, a pu faire, dans des circonstances difficiles, et ce qu'il pourra faire à l'avenir pour assurer le maintien de la paix, si précaire soit-elle.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est volontiers que je réponds à la question du député. C'est sûrement par mégarde que dans l'ordre chronologique des événements, il a omis une circonstance déterminante; en effet, si le Conseil de sécurité a adopté avant le 10 août les résolutions imposant des sanctions, ce n'est que le 25 août que ledit Conseil de sécurité a adopté une résolution autorisant en fait l'usage d'une force minimale pour assurer le respect de ces sanctions.

C'est donc de la rencontre du premier ministre avec le président des États-Unis, George Bush, le 6 août, suivie de la rencontre des pays membres de l'OTAN à Bruxelles, le 10 août, qu'est issue la décision d'envoyer des troupes. Cette décision n'a pas été prise seulement en vertu du mandat des Nations Unies, non plus en fait, à ce moment, qu'en vertu de quelque résolution de l'ONU que ce soit, car les Nations Unies n'ont autorisé l'envoi de troupes que deux semaines plus tard. Heureusement, la plupart des autres pays qui ont des troupes dans la région ont, eux, attendu l'autorisation des Nations Unies. Cette décision a plutôt été prise dans le cadre du second mandat.

On oublie souvent que le gouvernement agit en vertu de deux mandats, l'un venant supposément des Nations Unies—c'est le cas maintenant, mais ça ne l'était pas avant—et le second, un vague mandat visant à dissuader les agressions, qui est totalement distinct de celui des Nations Unies. Je souhaiterais donc que le secrétaire parlementaire reconnaisse ce fait et qu'il reconnaisse également qu'au 10 août, les Nations Unies n'avaient pas encore adopté de résolution autorisant l'utilisation de forces ou de troupes militaires pour l'application des sanctions.

Le député laisse entendre que nous devrions nous tourner vers l'avenir et vers le rôle que les Nations Unies pourraient effectivement jouer. Je suis tout à fait d'accord avec lui et je suis heureux qu'on suggère de créer un contingent chargé d'assurer le maintien de la paix. Je suis d'avis que c'est une suggestion positive et j'espère que le Canada y donne activement suite au sein du Conseil de sécurité.

Mais je rappelle au député, et j'aimerais connaître son avis sur la question, qu'il existe actuellement un organisme dans le cadre des Nations Unies, le Comité d'état-major, qui, en fait, est en mesure d'agir, plus particulièrement en vertu des articles 42 et 43 de la Charte, pour coordonner les opérations militaires entreprises par les Nations Unies. Est-ce que le Canada exploite aussi cette

possibilité dans le cadre des Nations Unies, à l'heure actuelle?

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du député, et je tiens d'abord à le féliciter de sa nomination au poste de porte-parole de son parti pour les affaires extérieures. Je sais qu'on l'a libéré de ses fonctions de critique en matière de justice pour qu'il assume les lourdes responsabilités liées à son nouveau poste. Je dois dire que son discours ressemblait plutôt au discours d'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car c'est très difficile de savoir quelle est la position du parti sur la question, même après avoir écouté le discours.

Les secrétaires d'État aux Affaires extérieures sont réputés pour leur tendance à être plutôt vagues dans leurs déclarations, parce qu'ils ne veulent pas que les mesures qu'ils prennent aient l'air trop dramatiques. Je me souviens même de certains secrétaires d'État libéraux aux Affaires extérieures qui avaient cette réputation. Lorsque l'honorable Paul Martin siégeait à la Chambre, et je ne parle pas ici de l'actuel député de LaSalle—Émard mais bien de l'ancien député d'Essex-Est, il était très réputé pour ses déclarations.

Je me souviens d'une remarque faite par des personnes qui étaient assises à la tribune de la Chambre. Elles venaient des États-Unis et ne connaissaient pas bien les rouages du Parlement canadien. Elles se croyaient dans une église après avoir entendu un discours prononcé par l'ancien député d'Essex-Est. Le député de Port Moody—Coquitlam—est-ce la bonne circonscription? Ce député m'a fait penser à cela lorsqu'il a fait son discours il y a quelques instants.

Des voix: Burnaby-Kingsway.

M. Milliken: Burnaby-Kingsway. Pardon, c'est le député de Burnaby—Kingsway. Je ne voulais pas accuser l'autre député du même parti d'avoir fait un discours aussi pieux.

Ce qui m'a surpris dans son discours, c'est qu'il semblait laisser entendre que le Canada allait participer à des opérations militaires offensives contre l'Irak. Ce n'est pas à mon avis ce qu'on attend des forces déployées là-bas. Elles ont été envoyées afin de mettre fin à l'invasion du Koweït par l'Irak, qui a tant choqué l'opinion publique mondiale. Je simplifie peut-être trop les choses, mais je crois que le député a dit qu'il appuyait la présence de nos troupes dans le Golfe maintenant qu'elles étaient en quelque sorte sous la direction des Nations Unies, et c'est ce que je n'ai pas compris. Il n'appuyait pas leur présence là-bas auparavant, et nous étions d'accord avec lui à cet égard. Il semble dire qu'il ne veut pas que les troupes participent à des opérations offensives, et nous sommes également d'accord avec lui sur ce point. Nous ne voulons pas non plus qu'il y aient des opérations militaires offensives dans cette région.

• (1250)

Qu'est-ce que nos troupes doivent faire? Veut-il dire qu'elles devraient se retirer si des opérations offensives étaient déclenchées? Veut-il dire que, s'il y a des opérations offensives, elles doivent être dirigées par les Nations Unies—c'est ce que je crois qu'il a dit—ou veut-il dire que les États-Unis, qui ont déployé le plus grand nombre de soldats là-bas, devraient diriger toute opération offensive sous les auspices des Nations Unites, ou veut-il dire que les Nations Unies devraient nommer quelqu'un d'autre qui dirigerait, sur un plan strictement défensif, toutes les forces déployées là-bas?

Je ne sais pas exactement ce qu'il veut dire. J'ai trouvé ça très difficile de suivre cette partie de son discours, et je me demande s'il pourrait préciser quel rôle il s'attend à ce que les forces canadiennes jouent là-bas ou s'il voudrait plutôt qu'elles se retirent.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps prévu pour les questions et observations est écoulé. Cependant, la Chambre consentirait peut-être à permettre au député de répondre à la question? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord

Mme Clancy: Et comment!

M. Robinson: Monsieur le Président, si le député m'accuse d'avoir été déconcertant dans mon discours, je dois lui dire que sa question est la plus bizarre, la plus sinueuse et la plus déconcertante qu'on m'ait jamais posée.

Notre position au sujet du recours à des actes militaires offensifs est très claire et je serai très heureux de la répéter pour la gouverne du député. Les troupes canadiennes dépêchées dans la région ne devraient agir que dans le cadre de la résolution 665 des Nations Unies, et seulement dans le but de mettre en vigueur les sanctions.

Elles ne devraient pas aller au-delà du golfe d'Oman. Je crois l'avoir dit clairement dans mon discours. Peut-être le député était-il occupé à examiner un mystérieux point de procédure à ce moment, mais, je répète, nos troupes ne devraient pas aller au-delà du golfe d'Oman

et elles ne devraient rien faire d'autre que de mettre en vigueur les résolutions des Nations Unies.

Nous avons également dit très clairement qu'aucun État ne devrait prendre de mesures militaires offensives dans la région sans le consentement des Nations Unies, c'est-à-dire sans l'approbation du Conseil de sécurité, et que les opérations entreprises devraient être effectivement commandées par les Nations Unies.

C'est là la teneur du sous-amendement que nous avons proposé. Peut-être le député n'a-t-il pas pu trouver un *Feuilleton*. S'il pouvait s'en procurer un, il trouverait un exposé clair de notre position dans le texte du sous-amendement.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter brièvement la motion dont la Chambre est saisie, motion qui condamne l'invasion du Koweït par l'Irak, appuie les activités du Canada aux Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité, et approuve l'envoi de membres des Forces canadiennes dans la région de la péninsule arabique.

Il s'agit là d'une crise extrêmement grave non seulement pour notre pays, mais aussi pour le monde entier. Elle inspire les plus grandes craintes à cause des conséquences qui risquent d'en découler. L'Irak a envahi sans provocation le Koweït, et les forces irakiennes menacent de poursuivre leur avance à l'extérieur du Koweït, en Arabie saoudite et peut-être même dans d'autres pays encore. Qui plus est, la menace d'une horrible guerre chimique n'est pas écartée! Chose certaine, il semble que ce soit un interminable conflit qui s'annonce, un long blocus marin, terrestre et aérien, qui fait partie des sanctions adoptées.

Cela aura de toute évidence de très lourdes conséquences économiques pour des pays du monde entier, notamment ceux de l'Europe de l'Est qui tentent désespérément de se redresser après s'être libérés de leurs liens et s'être affranchis d'un communisme qui semble en voie de disparaître afin de retrouver la démocratie et une économie de marché. Il crève les yeux que ces incidents feront grand tort à ces pays, notamment la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

C'est une grande crise, mais il me semble qu'il y a tout de même quelques motifs d'espoir dans tout cela. En fait, je remarque trois éléments encourageants. Le premier est que des pays du monde entier se sont unis dans un effort pour repousser cette agression sans précédent de l'Irak, qui a agi sans aucune provocation. Il y a maintenant environ 26 pays qui se sont engagés. Voilà qui est extrêmement encourageant. Il n'y a pas qu'un ou deux pays, et ce n'est pas l'affaire des seuls pays d'Amérique du Nord ou des seuls pays de l'OTAN. De très nombreux pays des quatre coins du globe se liguent pour résister à cette agression.

Deuxième élément encourageant, c'est la première fois que les États-Unis et l'URSS se retrouvent dans le même camp. Quant à moi, et c'est sans doute la même chose pour la plupart d'entre nous, je ne me souviens pas que cela soit jamais arrivé. Ils collaborent tous deux dans un esprit visant à promouvoir la paix et l'ordre dans le monde et à s'opposer à toute attaque gratuite.

Troisièmement, en ce qui me concerne, le fait le plus encourageant, c'est que cela se produit sous la direction des Nations Unies, en dépit de ce que laissent entendre les observations de mon collègue et d'autres députés à la Chambre. Il s'agit d'une mesure qui engage les Nations Unies. Elle est approuvée par les Nations Unies et se révèle être une opération des Nations Unies.

À mon avis, cela s'inscrit dans le cadre d'une évolution qui, je l'espère, aboutira à la création d'un certain organisme mondial d'ordre et de discipline capable d'intervenir très rapidement, plus que nous sommes parvenus à le faire dans cette situation où nous avons affaire à l'attaque gratuite et dans des situations semblables à celle qui nous occupe.

Quant aux Nations Unies, je crois qu'il est important pour nous tous de reconnaître qu'elles constituent un organisme très, j'hésite à dire «inutile», inefficace depuis quelques années et même depuis longtemps. Cet organisme est apparu vers la fin de la Seconde Guerre mondiale et son avènement a donné naissance à un grand sentiment d'espoir pour le monde. Comme si soudainement nous allions assister à la formation d'un gouvernement mondial qui nous permettrait en quelque sorte de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi partout. Cet espoir ne s'est pas réalisé.

Si nous considérons notre propre système parlementaire britannique, nous constatons que, comme toutes les institutions, il y a eu une évolution au cours des siècles. J'imagine qu'elle se poursuit toujours. Chaque étape de cette évolution rend plus fort et compliqué le retour en arrière. Dans cette optique, je crois qu'il s'agit d'une mesure extrêmement positive, qui aura un effet bénéfi-

que non seulement pour les Canadiens mais également pour les gens du monde entier.

Je crois que cela aussi cadre avec ce que le Canada a soutenu par le passé. Il est vrai qu'il a parfois préféré jouer un rôle de défenseur de la paix en faisant régner l'ordre le long d'une ligne verte, à Chypre, ou d'une ligne de cessez-le-feu ou de trêve, ou quelque chose du genre. Il est aussi vrai qu'un précédent a été créé lors de la Guerre de Corée, à laquelle le Canada a participé de façon très positive, sous la bannière des Nations Unies.

À mes yeux, ce sont là des stades de l'évolution d'une organisation très efficace. Je crois qu'il y a tout lieu d'être optimiste.

J'ai entendu de nombreux commentaires sur la façon dont on est intervenu dans cette affaire. J'espère avoir encore une minute ou deux pour répliquer.

Tout d'abord, certains disent qu'il y a deux poids, deux mesures, parce que les Nations Unies et d'autres pays du globe n'ont pas réagi de la sorte dans des cas similaires d'attaque gratuite dans le passé. C'est peut-être vrai, mais il faut toujours une première fois. Il n'y a rien de bien terrible à décider maintenant de réagir à un certain genre de situation. Et puis, autrefois, les Nations Unies et l'U.R.S.S. n'agissaient pas de concert. Aujourd'hui, ils le font. Cela aussi fait partie d'un processus d'évolution.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera 13 minutes au ministre quand le débat reprendra, à 15 heures, après la période des questions, pour ceux que cela intéresse.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE GRAND CERCLE D'INFLUENCES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, une légende indienne raconte l'histoire d'une tribu dont les membres mouraient de faim parce qu'ils n'arrivaient pas à dépister les vastes troupeaux de bisons. Deux enfants auraient alors présenté aux chasseurs de la tribu des robes en peau de coyote, les implorant de les porter. L'intervention des enfants auraient amusé certains chasseurs et en auraient mécontenté d'autres.

Mais lorsque deux vieux sages de la tribu acceptèrent la proposition des enfants et endossèrent les robes, ils furent instantanément dotés de la vue perçante du coyote et purent guider leur peuple à l'endroit où se trouvaient les bisons.

Monsieur le Président, la morale de bien des histoires du Grand cercle d'influences est que pour être heureux et vivre en paix, il faut voir avec les yeux des autres, entendre avec les oreilles des autres et parler avec la langue des autres.

Le défi à relever pour tous les députés est désormais de se mettre à la place des premiers habitants du Canada afin de mieux comprendre leur situation.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les producteurs céréaliers des Prairies sont confrontés à un effondrement sans précédent du prix des céréales découlant d'une réduction de la demande mondiale, ainsi que des exportations céréalières fortement subventionnées de la Communauté économique européenne et des États-Unis.

Ainsi, on assiste à un engorgement aux élévateurs et aux terminus céréaliers canadiens et les producteurs ne peuvent donc pas, pour des raisons indépendantes de leur volonté, écouler leurs céréales. Leur source de revenu réside dans les avances qu'ils obtiennent des propriétaires d'élévateurs en fonction des céréales qu'ils ont dans leurs entrepôts. D'une part, les producteurs ne peuvent vendre leurs céréales et, d'autre part, ils sont fortement endettés, car ils ont emprunté au maximum pour acheter des pesticides, du carburant, du matériel et le reste.

Dans les circonstances, j'exhorte le ministre de l'Agriculture à renoncer, pour la campagne agricole 1990-1991, à prélever l'intérêt sur au moins la première tranche de 30 000 $ à 50 000 $ d'avances, pour chaque producteur. Cela permettra d'offrir immédiatement des liquidités aux agriculteurs qui ne peuvent payer davantage d'intérêt à ce stade-ci.

Article 31 du Règlement

LE MULTICULTURALISME

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, une des leçons qu'on a pu tirer de la crise d'Oka, c'est que tous les Canadiens doivent être traités avec respect. Ce que les premières nations ont exigé, c'est ce que souhaitent toutes les collectivités ethniques du pays.

À ce sujet, j'exhorte le Cabinet fédéral à écouter la voix des Canadiens d'origine africaine et à réexaminer la décision que le CRTC a rendue le 8 août en accordant le dernier permis de diffusion en MF à Toronto, à un poste de musique country, plutôt qu'à la société Milestone Communications Limited, une entreprise qui appartient à des Noirs, qui est exploitée par des Noirs et qui cherche à diffuser de la musique noire et à faire valoir les intérêts des Noirs.

Il y a, à Toronto, 400 000 Canadiens d'origine africaine qui souhaitent, à l'instar de milliers d'autres Torontois, pouvoir profiter de tout l'éventail du génie musical africain, notamment le jazz, le gospel, le blues, la soul, le reggae, le rap et la musique classique, sur les ondes canadiennes plutôt qu'américaines. Cependant, comme le commissaire Keith Spicer l'a signalé, la décision du CRTC transmet un message qui va tout à fait à l'encontre de la réalité multiculturelle du Canada. Le Cabinet doit envoyer un signal bien différent. Les Canadiens d'origine africaine et les autres Canadiens sont à l'écoute.

* * *

LE SÉNAT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, comme les sénateurs libéraux nommés qui forment la majorité au Sénat semblent déterminés à rejeter le projet de loi C-62, beaucoup de Canadiens ont déjà commencé à demander ce qu'il allait arriver maintenant.

Le fait de rejeter la TPS ne résoudra pas les problèmes économiques structurels du Canada; pourtant, nos collègues libéraux n'offrent aucune solution de rechange, et nous ne pouvons vraisemblablement plus nous attendre à ce qu'ils le fassent. Après tout, à qui ces sénateurs libéraux doivent-ils rendre des comptes? Certainement pas aux Canadiens. Si c'était le cas, poseraient-ils ce geste qui n'est rien d'autre qu'une manifestation de sectarisme politique? Ne s'inquièteraient-ils pas des coûts et de la responsabilité financière? Le projet de loi C-28, le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage et celui sur la compression des dépenses publiques sont des mesures législatives très importantes adoptées par les députés élus qui siègent à la Chambre des communes. Les sénateurs libéraux retardent l'étude de ces mesures. Si elles ne sont pas adoptées, cela entraînera une augmentation de 8,3 milliards de dollars du déficit fédéral.

L'opportunisme politique doit cesser, et ce sont des sénateurs responsables qui doivent y voir.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, Postes Canada continue d'utilise des méthodes dictatoriales en privant les régions rurales de leurs services postaux.

À compter du 15 octobre prochain, il n'y aura plus de distribution du courrier le samedi dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce qui contredit la position adoptée par Postes Canada en 1982 qui déclarait que l'Île-du-Prince-Édouard était dans une situation particulière.

À partir du 30 octobre, les heures d'ouverture seront radicalement réduites dans nombre de bureaux de poste ruraux. Par exemple, le bureau de poste de Richmond sera fermé de 11 h 30 à 13 h 30, la période la plus occupée de la journée.

La suppression de la distribution du courrier le samedi coûtera à Postes Canada près de 200 000 $ en revenus nets, ce qui va à l'encontre du mandat du gouvernement; forcera les journaux à mettre sur pied leur propre réseau de distribution, ce qui entraînera une forte hausse des frais d'abonnement; réduira de façon générale les services postaux offerts aux habitants des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

La réduction des heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux provoquera une baisse de leur capacité de production de revenus. Il s'ensuit que leur gestion sera moins économique et, donc, que Postes Canada aura une raison toute trouvée pour justifier leur fermeture.

Monsieur le Président, je demande au gouvernement de sommer Postes Canada de comparaître devant le Comité permanent de la consommation et des corporations et le Comité permanent de l'administration gouvernementale pour rendre compte de ses actions.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le 18 janvier 1965, un dénommé Jean Chrétien déclarait que le Sénat devait être aboli, ou réformé de façon draconienne. En plus de 20 ans, monsieur le Président, l'histoire nous démontre que notre grand démocrate libéral n'a pas été foutu d'abolir ni de réformer quoi que ce soit. Le système fonctionnait trop bien pour eux, monsieur le Président.

Le 23 juin dernier, Jean Chrétien, en tuant l'Accord du lac Meech, tuait la première tentative concrète de réformer le Sénat. Aujourd'hui, Jean Chrétien nous dit que c'est pour réformer le Sénat qu'il abuse des pouvoirs du

Sénat en essayant de tuer la TPS: un bel exemple de ce qu'entendent les libéraux, monsieur le Président, en termes de démocratie.

Le 2 avril dernier, Jean Chrétien disait toujours que, pour tuer la TPS, il fallait dire au peuple où on allait prendre les 25 milliards de dollars. Le peuple attend toujours, monsieur le Président.

La question que l'on doit se poser aujourd'hui, face aux actes illégitimes du Sénat, est la suivante: Y a-t-il une démocratie, ou n'y a-t-il pas une démocratie? Et c'est le temps d'y répondre maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, encore une fois, des femmes deviennent victimes du système de justice canadien en plus d'être victimes de violence. Au cours d'un procès pour agression sexuelle, le juge et le ministère public ont permis des retards de deux ans pour qu'un policier qui avait drogué et agressé sexuellement une policière cadette âgée de 19 ans puisse recevoir sa pension. L'agent de police a plaidé coupable après 15 comparutions devant le tribunal et peut maintenant toucher 130 000 $.

Deux procureurs de la Couronne de l'Ontario ont dit que les juges ont un parti pris contre les femmes dans les affaires d'agression sexuelle, car on a vu un juge accorder un sursis à un homme qui avait agressé une adolescente de 13 ans.

Si le gouvernement estime, comme moi, que cette situation est tout à fait inacceptable, il doit négocier avec les provinces pour que les juges reçoivent une formation obligatoire sur la violence contre les femmes et sur le droit des femmes à l'égalité.

Il doit s'assurer que tous les juges canadiens qui entrent en fonctions, ainsi que ceux qui sont déjà en poste, reçoivent cette formation.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens, j'ai suivi avec énormément d'émotion le face à face entre l'armée et les Warriors mohawks à Oka.

Étant donné les tensions et la passion qui ont marqué ce conflit, la présence de tant d'armes d'un côté et de l'autre, les pressions incroyables qu'ont subies tous les

intéressés et l'armée de journalistes qui sont demeurés sur les lieux pendant toute la durée de la crise, je suis à la fois surpris et soulagé que les protagonistes aient pu faire preuve de tant de retenue et qu'ils aient évité d'utiliser leurs armes, ce qui n'aurait entraîné que morts et blessures. À mon avis, devant une situation sans précédent, les militaires ont adopté la meilleure attitude possible dans des circonstances dangereuses.

Je voudrais remercier le chef Lawrence Paul, des premières nations de Millbrook, qui, pendant tout le conflit, m'a aidé à comprendre les préoccupations des peuples autochtones. J'attends avec impatience l'occasion de travailler avec le chef Paul pour régler les questions qui sont demeurées en suspens.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai été consterné de voir, hier soir, la fin chaotique de l'impasse d'Oka. Fallait-il vraiment que les soldats mettent leurs baïonnettes au canon? Devaient-ils absolument forcer les femmes et les enfants à s'allonger par terre? Quel scandale!

Cette crise a attiré l'attention du pays et du monde sur les problèmes des autochtones. Le gouvernement doit maintenant les régler d'une façon rapide, honnête et juste. Le ministre des Affaires indiennes a dit que lorsque les armes seraient déposées, les terres en litige seraient remises aux Mohawks de Kanesatake. Nous nous attendons à ce qu'il le fasse sans délai.

Nous nous attendons aussi à ce que le premier ministre prenne des mesures concrètes pour réaliser son nouveau programme concernant les autochtones. Ce programme promet beaucoup, mais donne peu de précisions.

Les politiques actuelles doivent être modifiées en profondeur. Pour montrer sa bonne volonté, le gouvernement devrait immédiatement annoncer qu'il n'insistera plus sur l'extinction des droits des autochtones dans les négociations concernant les revendications territoriales.

* * *

PROJET DE LOI C-21

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai reçu aujourd'hui, par télécopieur, une lettre de M^me^ Aldea Landry, vice-premier ministre et ministre responsable des affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick. M^me^ Landry s'inquiète des difficultés que rencontrent les travailleurs du Nouveau-Brunswick du fait que le Sénat à majorité libérale n'a pas

Article 31 du Règlement

encore adopté le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage.

• (1410)

M^me^ Landry a vu exactement que le vrai problème est la majorité libérale au Sénat.

J'invite le premier ministre à nous sortir de cette impasse et à nommer les huit sénateurs nécessaires pour faire le travail. Monsieur le Président, le Parti libéral ne respecte plus la démocratie.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, cette fin de semaine le premier ministre se rendra à New York pour présider le Sommet mondial pour les enfants.

Pendant qu'il sera là-bas, on s'attend à ce qu'il réaffirme la volonté du Canada de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, ce qui obligerait le Canada à se conformer à la convention. Malheureusement, la triste vérité c'est que le gouvernement est loin de respecter les normes qui figurent dans les articles de la convention.

Le paragraphe 18(2) exige du gouvernement qu'il fournisse des services et des installations pour les enfants des parents qui travaillent. Quelle est la réponse des conservateurs à ce problème? Après six ans de promesses, le gouvernement n'a toujours rien fait pour créer un programme national de garderies, lequel est pourtant on ne peut plus attendu et nécessaire.

L'article 27 déclare que l'enfant a le droit à un niveau de vie adéquat pour son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Nous voyons dans ce pays un recours de plus en plus grand aux banques alimentaires et on estime que 40 p. 100 des personnes desservies sont des enfants. Des dizaines de milliers d'enfants canadiens dépendent des banques alimentaires en raison des attaques des conservateurs contre l'universalité, de la récupération des allocations familiales et du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Ce ne sont là que deux des nombreux domaines où le gouvernement conservateur n'a rien fait pour les enfants. Avant que le premier ministre n'entre dans l'arène mondiale pour inviter les dirigeants du monde entier à donner la priorité aux enfants, il devrait s'assurer que sa maison est en ordre.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la crise d'Oka a fait des vagues jusque dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur. Trois barricades ont été élevées sur les voies ferrées du CN et du CP, interrompant tout transport de voyageurs et de marchandises.

Je peux dire avec soulagement que les barricades ont été démantelées pacifiquement, mais il reste que je m'inquiète pour les effets néfastes que cela a eu sur l'économie, le secteur industriel, les cheminots et les voyageurs.

Si l'on pense que seulement 42 des 550 revendications territoriales ont été réglées ces 18 dernières années, il faut en conclure que le XXI^e^ siècle sera bien entamé avant que toutes les revendications soient réglées.

En outre, il y a eu trois conférences constitutionnelles où on a négligé de reconnaître officiellement que les peuples autochtones étaient une nation fondatrice du Canada. Pendant le débat sur le l'Accord du lac Meech, le premier ministre a promis de discuter de la question autochtone, mais il ne l'a pas fait. L'histoire nous montrera à quel point il était sérieux lorsqu'il a fait sa déclaration le 25 septembre 1990.

* * *

LES FORÊTS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est l'automne; les députés sont de retour au Parlement et les producteurs d'arbres de Noël de la Nouvelle-Écosse vont commencer pour de bon à récolter le fruit de leur travail.

En fin de semaine, l'association des producteurs d'arbres de Noël de Lunenburg célébrera son 24^e^ anniversaire, à l'occasion de son assemblée annuelle. Nous lui souhaitons longévité et prospérité.

L'industrie de l'arbre de Noël rapporte quelque 70 millions de dollars aux Canadiens et le comté de Lunenburg, la capitale de l'arbre de Noël au Canada, exporte plus d'un million d'arbres par année. Ces exportations sont une source d'emploi pour les Canadiens.

Les signes précurseurs de Noël feront bientôt leur apparition. Je demande instamment à tous les Canadiens, et particulièrement à tous les députés, d'apporter leur appui cette année à l'industrie de l'arbre de Noël en décorant leur foyer d'un arbre naturel.

Les vrais arbres font de magnifiques arbres de Noël, ne causent pas de tort à l'environnement et constituent l'une des grandes ressources renouvelables du Canada.

* * *

LES CONFLITS OUVRIERS

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je signale à la Chambre l'interruption du service de traversier entre Sainte-Barbe, dans la circonscription de mon collègue le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, et Blanc Sablon, dans la circonscription de Manicouagan, à la suite d'une grève qui a duré tout l'été.

Ce traversier est le seul lien entre l'île de Terre-Neuve et le sud du Labrador. L'interruption de ce service au coeur de la saison touristique et en pleine crise de la pêche a été catastrophique pour les entreprises et les particuliers.

Ce conflit ouvrier doit être réglé dès maintenant et il faut empêcher que se produisent à l'avenir de pareilles interruptions d'un service à mon avis essentiel. Mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte se joint à moi pour demander au gouvernement d'amener immédiatement le syndicat et la direction à la table de négociations afin d'apporter une solution au problème.

De même, le gouvernement devrait offrir une aide spéciale aux entreprises des secteurs du tourisme et de la pêche qui ont été paralysés par l'interruption du service.

Enfin, il faut prendre des mesures pour que les conflits de travail se règlent sans entraîner l'interruption de ce qui constitue effectivement un service vital et essentiel.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre, le premier ministre étant absent.

Aujourd'hui, pour la première fois de notre histoire, la reine, agissant sur les conseils du premier ministre et du Cabinet, a créé huit sièges supplémentaires au Sénat.

Pourquoi le premier ministre a-t-il fait cette recommandation à la reine au lieu de conseiller au ministre des Finances de retirer la TPS, la taxe la moins populaire de notre histoire, que propose le gouvernement le moins populaire de notre histoire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition, qui siège à la Chambre depuis longtemps et qui est un observateur vigilant de la démocratie parlementaire, sait parfaitement bien que le gouvernement dûment élu du Canada a l'obligation, en fait le devoir, de réaliser son programme législatif, de faire adopter ses mesures législatives et surtout les mesures budgétaires.

Il reconnaît sûrement que si on laissait le Sénat anéantir ou bloquer des mesures budgétaires comme il le fait et se propose de le faire le processus parlementaire que tous nous respectons et tentons de préserver s'en trouverait littéralement paralysé. C'est pourquoi ces initiatives exceptionnelles sont prises.

Je lui rappelle que le Sénat a retardé, avant celle-ci, trois mesures législatives qui avaient toutes de vastes implications financières: le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage a été retardé de 10 mois, le C-28 sur l'impôt des grandes entreprises de 9 mois et le C-62 de cinq mois. Le Sénat est saisi en ce moment d'une motion qui demande qu'on ne poursuivre pas l'étude du projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le chef du chef de l'opposition a carrément déclaré hors de la Chambre qu'il va anéantir la TPS. Or, aucun projet de loi financier important n'a encore été coulé au Sénat et que c'est la raison pour laquelle cette mesure exceptionelle s'impose.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les paroles du vice-premier ministre semblent plutôt vides de sens lorsqu'il prétend utiliser des moyens démocratiques en nommant des représentants non élus pour sauvegarder la démocratie. C'est du vent.

Lorsque la Constitution a été rapatriée, en 1982, les Canadiens croyaient qu'ils possédaient chez eux une Constitution qui ne serait pas interprétée à l'extérieur du pays sur les conseils de leur premier ministre.

À l'heure actuelle, un tribunal de la Colombie-Britannique est saisi de la question de l'utilisation de cet article de notre Constitution. Pourquoi le gouvernement n'attend-il pas que ce tribunal rende une décision à ce sujet avant de nommer huit autres sénateurs? S'il attache réellement une aussi grande importance à la règle de droit, pourquoi ne porte-il pas lui-même dès aujourd'hui cette question devant la Cour suprême?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait peut-être relire l'article 26 de la Constitution du Canada, selon lequel:

> Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que *quatre* ou *huit* membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à *quatre* ou *huit* personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les *huit* divisions du Canada, les ajouter au Sénat.

• (1420)

C'est très clair. Nos propres conseillers juridiques nous l'ont confirmé, et des conseillers juridiques de l'extérieur étaient du même avis.

Si nous voulons soutenir les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire, nous ne pouvons pas permettre à un organisme non élu de passer outre à la volonté du peuple canadien tel que celui-ci est représenté à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre parle de la démocratie. Ce sont des mots étranges quand il essaye d'utiliser la Constitution pour imposer une mesure à laquelle s'opposent 85 p. 100 des Canadiens. . .

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . .car le gouvernement qui essaye de s'opposer à la volonté de 85 p. 100 des Canadiens jouit du plus faible taux de popularité depuis qu'on a entrepris de sonder l'opinion publique dans notre pays il y a 50 ans.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a cité la Constitution qui dit que le Gouverneur général peut nommer huit sénateurs additionnels. Mais, monsieur le Président, les cours de ce pays n'ont jamais statué sur cette clause!

Je demande au vice-premier ministre pourquoi il ne désire pas aller devant les cours et les laisser décider de cette question au lieu des conseillers juridiques, privés et secrets?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait prendre le temps de s'entretenir avec le chef de son parti et avec son chef à l'autre endroit pour les ramener à la raison et leur exposer la véritable signification de la démocratie parlementaire et le fait qu'ils prennent des mesures sans précédent en bloquant un projet de loi financier qui est fondamental pour l'avenir de notre pays—en fait plusieurs projets de loi financiers. S'il persuadait ces deux chefs, nous ne serions pas obligés de prendre cette mesure sans précédent. Je le mets au défi de le faire, même à ce stade avancé.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Aujourd'hui, monsieur le Président, un spécialiste des questions constitutionnelles de la trempe d'Eugene Forsey a déclaré que le Sénat n'était pas dans une impasse, étant donné qu'il n'y a pas eu vote et que le vice-premier ministre n'était pas justifié de se prévaloir comme il l'a fait des dispositions de l'article 26.

Qui plus est, avant d'invoquer cet article, le Gouverneur général a le devoir constitutionnel de solliciter les avis de maintes personnes, y compris le chef de l'opposition au Sénat et le chef de l'opposition à la Chambre.

Le vice-premier ministre pourrait-il me dire comment son Gouverneur général pourrait. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je comprends que la députée a des idées arrêtées sur le sujet et qu'elle s'est laissée emporter, mais elle n'a aucune raison de mettre en doute l'intégrité ou le rôle du représentant de Sa Majesté au Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Comment le Gouverneur général pourrait-il conseiller en connaissance de cause Sa Majesté au sujet d'une mesure à laquelle aucun gouvernement n'a eu recours de toute l'histoire du Canada, sans avoir procédé à de vastes consultations comme celles auxquelles il est tenu de par ses obligations constitutionnelles.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, M. Forsey a bien dit que l'impasse visait en fait le projet de loi C-21 concernant l'assurance-chômage. Nous n'aurions pas même à invoquer le projet de loi C-62, ou même le projet de loi C-28. Des spécialistes comme M. Hogue, M. Dawson et d'autres juristes de la Couronne nous ont fait savoir que notre interprétation de l'article 26 était tout à fait juste. J'imagine que le Gouverneur général a soumis l'affaire à ses propres conseillers juridiques.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du vice-premier ministre. Peut-il expliquer comment il y a eu impasse au Sénat puisqu'il n'y a pas eu de vote?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les intentions sont très claires. Il a été déclaré. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je suis très étonné, monsieur le Président. Pourquoi la députée ne lit-elle pas la motion dont le Sénat est présentement saisi et selon laquelle le Sénat ne doit pas poursuivre l'étude du projet de loi C-62?

Monsieur Chrétien a dit que le projet de loi devrait être rejeté. Monsieur MacEachen a dit qu'il le sera. Ils ont donné l'impression qu'il y avait obstruction. Nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour nous assurer que nous avons le droit légitime de poursuivre notre programme législatif, et c'est exactement ce que nous faisons, même si le moyen auquel nous recourons n'est pas le plus souhaitable.

La députée pourrait faire sa part en prenant M. Chrétien et M. MacEachen à part et en leur inculquant un peu de bon sens afin de préserver notre démocratie parlementaire.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme tous les Canadiens, je suis soulagée qu'il n'y ait pas eu d'autre effusion de sang dans la crise d'Oka et j'espère que nous pourrons passer à une autre étape dans le règlement des questions autochtones. Je déplore aussi, comme tous les députés et tous les Canadiens, la mort d'un jeune agent de police.

Beaucoup de questions restent sans réponse à propos des événements qui se sont déroulés cet été à Kanesatake et à Kahnawake, des questions sur le rôle du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, de la Sûreté du Québec, de l'armée et des Mohawks. Lundi, j'ai demandé au premier ministre s'il envisagerait de tenir une enquête publique complète sur tous ces événements.! Il m'a répondu, et je reprends ses propos à la page 13208 du hansard:

> . . .le gouvernement se fera un plaisir de passer à l'action qu'envisage mon amie.

Je demande au vice-premier ministre s'il est disposé à s'engager aujourd'hui, au nom du gouvernement, à faire une enquête publique complète sur ce qui s'est passé cet été à Kahnawake et à Kanesatake.

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, tous les Canadiens sont assurément soulagés que les Warriors retranchés au centre de désintoxication aient déposé leurs armes, qu'ils soient sous bonne garde et que nous puissions maintenant essayer de panser les blessures, de répondre aux aspirations légitimes des autochtones et de remplir nos obligations envers eux.

Pour ce qui est de l'avenir, je rappelle au chef du Nouveau Parti démocratique qu'il y a une motion au *Feuilleton*, la motion nº 17, qui porte renvoi de toutes ces questions au Comité de la justice et du solliciteur géné-

ral. Si nous nous prononçons sur cette motion, la députée aura peut-être justement ce qu'elle réclame.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes. Il faudrait manifestement mener une enquête publique pour que tous les aspects de cette affaire puissent être examinés. Je crois comprendre, d'après les remarques du ministre, qu'il ne veut pas d'enquête publique.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans son discours, mardi, le premier ministre s'est engagé à accélérer le processus de négociation des revendications territoriales pour les autochtones. J'en suis ravie, mais les bonnes intentions et les promesses ne suffisent plus: les autochtones en ont trop entendu.

Ma question pour le ministre est la suivante: Quel plan précis à long terme a-t-il en tête pour accélérer ce processus des revendications territoriales à travers le pays?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en réponse aux observations que la députée a faites dans son préambule, je dirai qu'il n'y a pas d'endroit plus public que le Parlement du Canada et ses comités pour examiner ces questions.

En ce qui concerne l'accélération du règlement des revendications, nous avons certainement l'intention de modifier certaines choses, par exemple la limite de six revendications, et de mettre au point des processus régionaux ou provinciaux qui tiendront compte des circonstances particulières d'une province, comme la Colombie-Britannique, où il n'y a pas eu de règlement de revendications, sauf deux traités, depuis l'entrée de cette province dans la Confédération. On donnera plus de détails à ce sujet au cours des prochains jours.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma prochaine question s'adresse au vice-premier ministre. Je trouve intéressant d'entendre le ministre des Affaires indiennes dire qu'il n'y a pas d'endroit plus public que le Parlement. Je suis d'accord avec lui. C'est justement pourquoi nous voulions que le Parlement soit rappelé cet été pour discuter de cette affaire.

Le premier ministre a également dit qu'il promouvrait l'autonomie administrative pour les autochtones dans le contexte de la Constitution canadienne. La question que je veux poser au vice-premier ministre est la suivante: quel genre de processus constitutionnel le gouvernement envisage-t-il? Le gouvernement veut-il que l'autonomie administrative soit prévue dans la Constitution canadienne? Quelles mesures compte-t-il prendre pour faire participer les autochtones à ce processus?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je crois, monsieur le Président, que le premier ministre a dit qu'on donnerait aux autochtones du Canada l'autonomie administrative qu'ils réclament en respectant les limites constitutionnelles qui existent aujourd'hui. Il a ajouté que si, un jour, il nous est possible de modifier d'une façon ou d'une autre ces limites constitutionnelles, nous devrons attendre ce jour-là pour le faire. En attendant, nous essaierons de répondre aux aspirations des autochtones en matière d'autonomie administrative sans sortir du cadre constitutionnel actuel.

* * *

LE SÉNAT

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui n'a pas répondu à la question de mon collègue. Comment peut-il y avoir impasse avant qu'un vote se tienne?

Le Reine est tenue d'accepter l'avis du premier ministre. Elles n'a pas à examiner le fondement de cet avis et, malheureusement, elle ne le fait pas. Le fait est qu'il n'y a pas eu vote sur le projet de loi C-21. Il n'y a pas eu vote sur le projet de loi C-28 et, ce qui est encore plus important, il n'y a pas eu vote à cause de l'obstruction conservatrice au sujet de la TPS.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire pourquoi le premier ministre du Canada a délibérément trompé la Reine du Canada au sujet de la paralysie du Sénat?

M. le Président: Je ne suis pas du tout sûr de pouvoir laisser passer cette affirmation. Le député, je le sais, ne veut sûrement pas dire que le premier ministre ou un autre député a délibérément trompé Sa Majesté la Reine du Canada. Je demande au député de supprimer cette partie de son préambule et de sa question.

M. Tobin: Monsieur le Président, vous savez que je tiens toujours compte de vos conseils. Je répète donc. Pourquoi le premier ministre a-t-il trompé la Reine du Canada?

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: La meute est de retour!

Une voix: Question suivante.

M. le Président: Je suis sûr que le député souhaite que ses collègues de la Chambre comprennent bien ce qu'il dit. Si je ne me trompe pas, le député cherche à exprimer l'idée qu'à son avis, les renseignements transmis à Sa Majesté n'étaient pas aussi complets qu'ils auraient dû l'être. Le député voudra bien confirmer que c'étaient bien là le sens de ses paroles.

M. Tobin: Monsieur le Président, je confirme que ce que je voulais dire, c'est que les renseignements donnés à la Reine étaient de toute évidence incomplets.

M. le Président: Je m'empresse de dire au député, comme Sa Majesté le saurait sans doute, parce qu'elle connaît bien les affaires parlementaires, que cela est bien sûr une question de débats.

Le gouvernement voudra peut-être répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais répondre à la question du député, même si son hypothèse de départ est fondamentalement fausse, car, comme il le sait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a posé une question; cela exige une intervention. Le député a collaboré et le ministre tente maintenant de répondre à sa question. S'il s'agit d'une question importante, et je suis persuadé que c'est le cas, les députés voudront, bien sûr, entendre ce que le ministre a à dire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu, l'hypothèse sur laquelle le député base sa question est fondamentalement fausse. Il devrait savoir que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, a été renvoyé au Sénat à trois reprises. Nous ne pouvons que supposer que des votes ont été tenus.

M. Harvard: Convoquez une conférence.

M. Mazankowski: Le Sénat en est saisi depuis une dizaine de mois. Le projet de loi C-28, une mesure fiscale, traîne au Sénat depuis neuf mois. . .

M. Young (Acadie—Bathurst): Ce sont des propos trompeurs.

M. Mazankowski: Eh bien, peut-être que M. Forsey a induit également les Canadiens en erreur lorsqu'il a affirmé ceci sur les ondes du canal de télévision Newsworld de la Société Radio-Canada, le 17 septembre 1990: «Sans aucun doute, la disposition», c'est-à-dire l'article 26, «a été incluse». . .

M. Nunziata: Soyez honnête!

M. Waddell: Pourquoi ne citez-vous pas ses paroles au sujet de l'Accord du lac Meech.

M. Mazankowski: Permettez-moi de vous faire part de ses propos. «. . .la disposition», soit l'article 26 de la Loi constitutionnelle, «a été incluse pour les cas où les deux Chambres ne pourraient s'entendre, où il y aurait impasse. . .»

Mme Copps: Une impasse!

M. Mazankowski: Un instant, permettez-moi de terminer. Il a ajouté: «Eh bien, nous faisons face à une impasse de ce genre en ce moment.»

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le vice-premier ministre devrait savoir que M. Forsey a déclaré ce matin qu'on ne pouvait parler d'impasse. En outre, monsieur le Président, l'étude du projet de loi C-21 a été reportée à la demande du gouvernement et le vote sur la TPS n'a pu avoir lieu à cause de l'obstruction systématique des sénateurs du parti-ministériel. Permettez-moi de dire ceci au vice-premier ministre: Ne nommez pas vos nouveaux sénateurs, et nous tiendrons un vote sur tous ces projets de loi aujourd'hui.

M. le Président: Je ne sais s'il s'agissait ou non d'une question. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas été posée par l'entremise de la présidence. Le gouvernement peut souhaiter y répondre.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Je veux revenir à la question qui a été posée plus tôt par le chef de l'opposition qui, à mon avis, est absolument importante. J'aimerais que le vice-premier ministre nous dise pourquoi, compte tenu du fait que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique est saisie de cette question entourant les circonstances qui pourraient, je dis bien «qui pourraient» permettre la nomination de sénateurs supplémentaires en vertu de l'article 26 de la Constitution. La coutume et les usages au Canada sont très clairs à cet égard. Le gouvernement doit attendre que la Cour ait statué. Je demande au

vice-premier ministre pourquoi son gouvernement n'est pas prêt à attendre que la Cour ait statué à cet égard avant de demander au Gouverneur général de nommer huit sénateurs supplémentaires.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, permettez-moi simplement de mentionner que nos conseillers juridiques ont fait valoir que la situation à laquelle nous étions confrontés justifie que nous invoquions l'article 26. Le professeur William Dawson de l'université Western Ontario et l'ancien sénateur Eugene Forsey ont également été cités à cet égard. Nos légistes de l'État l'ont signalé et notre collègue devrait le savoir, en lisant l'article 26 de la Constitution canadienne. Il est très évident que rien ne laisse supposer qu'il faille obtenir une opinion juridique pour l'invoquer.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, quoi que le vice-premier ministre dise, il est évident que les avis juridiques et constitutionnels à cet égard sont très partagés.

Pourquoi le vice-premier ministre et son gouvernement tentent-ils d'amener dans l'arène politique la position même du Gouverneur général? Pourquoi veut-il absolument, à ce moment-ci, politiser le rôle du Gouverneur général?

• (1440)

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les députés du Parti libéral tentent simplement de détourner la vraie question, qui est la suprématie de l'assemblée élue de la Chambre des communes.

Le député, qui est membre de la distinguée Chambre des communes, devrait compter parmi les premières personnes à se porter à la défense de cette dernière, et je suis très étonné de l'entendre promouvoir l'idée que le Sénat devrait miner l'intégrité de la volonté du peuple canadien et de la Chambre des communes.

M. Ouellet: Répondez à ma question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je tiens à signaler au vice-premier ministre que ce ne serait pas la première fois que les conseillers juridiques du gouvernement seraient dans l'erreur.

Le premier ministre a une fois encore décidé de jeter les dés. . .

M. Crosbie: L'adjectif «démocratique» n'a pas sa place dans le nom de votre parti.

Une voix: Vous allez exploser, John.

M. le Président: Le député pourrait-il formuler sa question?

M. Blaikie: Monsieur le Président, nous pensions tous que le premier ministre cherchait à obtenir huit, mais j'apprends qu'il a fait neuf et que ce sont neuf sénateurs qui vont prêter serment tout à l'heure.

Le vice-premier ministre ne croit-il pas que le gouvernement dépasse les bornes? La taxe est déjà injuste. Faut-il qu'elle soit illégale en plus? Après tout, l'affaire est encore devant les tribunaux. Cela ne risque-t-il pas d'aggraver encore une situation qu'il dit craindre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): La réponse à cette question est simple, monsieur le Président. C'est non. Le premier ministre citait hier un constitutionnaliste du NPD lorsqu'il a dit:«La taxe le répugne, mais rien n'empêche que tous les éléments sont en place pour que nous connaissions un chaos parlementaire et politique inimaginable». C'est Stephen Lewis qu'il citait.

Aujourd'hui, à l'émission *Canada AM*, le porte-parole du NPD a déclaré, et je cite: «C'est créer un horrible précédent que le reste d'entre nous regretterons amèrement un jour, à cause des sénateurs libéraux qui prétendent avoir le droit d'entraver les activités d'un gouvernement élu». Je partage cet avis.

M. Blaikie: Monsieur le Président, sauf le respect que je dois à mes amis du NPD, je ne savais pas qu'ils étaient constitutionnalistes ou même porte-parole du parti.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Peut-être le député pourrait-il formuler sa question.

M. Blaikie: Ma question s'adresse au vice-premier ministre, lui qui ne voit pas ce qui est en jeu dans cette crise, avec ce qui se passe au Sénat. Il y a toute la question de la légitimité politique qui ressort, à cause du manque

sans précédent de légitimité politique du gouvernement actuel. Il n'y a que le gouvernement conservateur actuel pour faire bien paraître le Sénat.

Le vice-premier ministre va-t-il prendre le seul moyen de ramener la légitimité politique dans notre pays? Va-t-il annoncer la tenue d'élections?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, en écoutant le député, je ne puis m'empêcher de penser à son ancien chef qui, en août 1987, préconisait la même chose et paraissait sur la couverture du *Maclean's*, prêt à faire son entrée rue Sussex. Après les élections, il fut le premier à venir demander au premier ministre de lui trouver un poste.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre voudra peut-être répondre à la question.

Une voix: Rétractez-vous.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on a laissé entendre que je devrais me rétracter. À cela, je réponds, si le chapeau fait. . . portez-le!

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, nous savons maintenant pourquoi ils sont à 15 p. 100 dans les sondages.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre est plutôt sélectif quand il cite des précédents à la situation actuelle. Il devrait savoir, suivant ce que dit le commentaire 338 du *Beauchesne* et les citations faites par l'ex-premier ministre du Canada, le député de Yellowhead, ce qui suit, et je cite: «Quand une question est soulevée par deux organismes publics, l'un deux étant la Cour suprême et l'autre le Parlement, il incombe au premier ministre du Canada de respecter les règles et les coutumes de la Chambre des communes et de la soustraire à tout examen supplémentaire».

Le vice-premier ministre fera-t-il ce qui convient, c'est-à-dire empêcher la Chambre haute d'étudier plus à fond le projet de loi sur la TPS?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que le député est avocat. S'il consultait le bureau, il saurait que, essentiellement, des poursuites au civil n'ont pas pour effet de paralyser cette institution, non plus que le gouvernement du Canada. Je citais des circonstances ayant trait au Code criminel et à des poursuites au criminel, non à des poursuites au civil.

Il devrait savoir que le gouvernement a pleinement le droit de faire avancer son programme législatif. En fait, quiconque croit en la démocratie devrait inciter le Sénat à ne pas faire ce qu'il tente de faire.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour l'édification du leader parlementaire, je le renvoie aux propos qu'a tenus à cet égard, le 26 mars 1981, le très honorable ancien premier ministre et actuel député de Yellowhead.

Aujourd'hui, le chef de mon parti, le leader de l'opposition à la Chambre de même que le chef de l'opposition au Sénat ont écrit au gouverneur général pour lui signaler notamment ceci: D'après d'éminents spécialistes de la Constitution, l'usage veut que le gouverneur général n'accepte la recommandation du premier ministre ni ne nomme ces sénateurs qu'en présence de circonstances extraordinaires. Les circonstances ne sont pas extraordinaires à l'heure actuelle.

Le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi son gouvernement et lui demandent au gouverneur général de se faire le complice d'un scandale politique?

Des voix: Bravo!

Des voix: Dehors!

M. le Président: Je ne crois pas que cela soit acceptable ici. Ce n'est pas nécessaire. Le député va trop loin. Je lui demanderais de retirer cette partie de sa question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'espère que vous ne déduisez pas de mes observations que je doute de l'honnêteté du gouverneur général.

M. le Président: Je demande au député de se rétracter.

M. Dingwall: Je me rétracte, monsieur le Président.

Questions orales

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je dirai que les circonstances sont bel et bien extraordinaires.

Le député et le chef de son parti peuvent certes respecter le système et les coutumes de notre démocratie parlementaire en priant leurs collègues du Sénat de mettre fin à leur obstruction. L'essentiel est ici de préserver notre système de démocratie parlementaire.

M. le Président: J'ai négligé de remercier le député de s'être rétracté. Je tiens à remercier le député.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il sait certainement que la Cour d'appel de Colombie-Britannique va entendre la question de la constitutionnalité de la nomination de huit sénateurs supplémentaires. Il est évident que le gouvernement n'est pas certain que la décision lui sera favorable.

Pourquoi n'attend-il pas la décision de ce tribunal avant d'imposer ce projet de loi impopulaire à la population canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député n'aime pas l'initiative que le gouvernement est forcé de prendre, je lui demande de faire valoir à ses amis libéraux du Sénat qu'ils devraient mettre un terme à leur action et laisser adopter normalement la mesure législative.

Il y a actuellement trois mesures financières devant le Sénat, les projets de loi C-21, C-28 et C-69, plus la TPS, qui fait l'objet du projet de loi C-62. La plupart de ces projets de loi sont retenus depuis presque un an.

Pourquoi ne leur fait-il pas valoir qu'ils devraient continuer à respecter les traditions de notre démocratie parlementaire, comme ils l'ont fait au cours des années.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement aime bien dire aux autochtones, en fait à tous les Canadiens, qu'ils ne sont pas au-dessus des tribunaux de ce pays.

Pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures? Pourquoi le gouvernement ne s'impose-t-il pas la même règle? Pourquoi n'attend-il pas la décision du tribunal avant d'agir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le Sénat pourrait peut-être considérer la même chose, parce que ce qu'il fait est sans précédent.

Ce que devraient faire les députés, c'est cesser de prendre leurs instructions auprès du sénateur qui est leur leader à l'autre endroit. Voilà ce qui ne va pas. Il est en train de corrompre et de déformer.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Retirez cela.

M. le Président: Je ne sais pas si le terme «corrompre» et les autres mots utilisés visaient une conspiration entre le député et quelqu'un à l'autre endroit, mais je suis sûr que le ministre voudra faire en sorte que ce ne soit pas interprété ainsi.

M. Mazankowski: Absolument. Mes observations ne s'adressaient à aucun député, monsieur le Président, je peux vous l'assurer.

M. Tobin: Et au Sénat?

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il vient de parler d'une situation sans précédent. Je voudrais lui poser une question au sujet du précédent de ce qui se prépare.

Il est arrivé deux fois dans l'histoire que le gouvernement a essayé de truffer la chambre haute. La première tentative a été faite au Canada par Alexander Mackenzie au XIX^{e} siècle et la seconde par Lloyd George, en Grande-Bretagne, quand il a essayé de faire adopter une mesure fiscale par la Chambre des lords en demandant au roi de nommer des lords additionnels. Le roi a répondu qu'il n'y avait pas d'urgence et pour résoudre l'impasse, il lui a dit: «Déclenchez une élection et laissez le peuple décider. Si vous êtes réélu, je nommerai de nouveaux lords.»

Puisque le Parti conservateur s'intéresse aux précédents, pourquoi le vice-premier ministre ne suit-il pas ces deux précédents-là et ne laisse-t-il pas le peuple décider? Voilà le précédent.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tout simplement parce que la situation est complètement différente.

Ce que je trouve extraordinaire, c'est que le NPD appuie l'action du Sénat et qu'il approuve de ce fait la subversion de la Chambre des communes. C'est un précédent que je trouve absolument et totalement incroyable.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le président du Comité des finances dit:«Abolissez le Sénat.» Pourquoi n'avez-vous pas aboli le Sénat il y a longtemps? Vous auriez l'appui de notre parti si vous le faisiez maintenant. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

J'ai une question à poser au vice-premier ministre sur la possibilité que la taxe soit illégale. L'article 26 de la Constitution n'a jamais été utilisé et il est actuellement contesté devant les tribunaux de la Colombie-Britannique dont la décision pourrait faire l'objet d'un appel devant la Cour suprême.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire quel plan le gouvernement a prévu en cas d'échec devant les tribunaux? Si ces huit sénateurs étaient jugés illégaux, la taxe le serait-elle aussi? Les contribuables seraient-ils remboursés? Que ferait le gouvernement dans ce cas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette question est tout à fait hypothétique, mais je pense que le député devra prendre une décision au sujet de la relation entre le Sénat et le NPD.

Les néo-démocrates devront décider s'ils veulent l'abolir ou l'utiliser parce que leur incohérence nous laisse perplexe.

LE LOGEMENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État chargé de l'Habitation.

En dépit de baisses récentes, le prix moyen d'une maison dans la région métroplitaine de Toronto dépasse 250 000 $. Une famille de classe moyenne n'a pas les moyens de payer 250 000 $. Il faut pouvoir faire un premier versement de 60 000 $ et avoir un revenu annuel de 90 000 $.

Je voudrais savoir si le gouvernement a en vue des solutions innovatrices au problème. Le ministre à l'Habitation pourrait peut-être tordre le bras au ministre des Finances pour qu'il autorise les Canadiens à utiliser leurs REER pour acquitter le versement initial.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme tous les autres députés, le député sait que le gouvernement fédéral aménage des terrains excédentaires dans la région métropolitaine de Toronto pour remédier à la pénurie de logements abordables, y compris les terrains à Vaughan, à Downsview et ceux de la SCHL.

Nous avons pris une autre initiative, le programme ACT, qui vise à donner au public un choix de logements abordables. Nous avons formé un comité fédéral-provincial-municipal sur la question du logement abordable. Nous tiendrons bientôt, sur le financement de l'habitation, la première conférence où seront examinés les moyens innovateurs de doter la région de Toronto et l'ensemble du pays de logements abordables.

* * *

LE SÉNAT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait fort bien que le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé aux tribunaux de sa province de déterminer si l'utilisation de l'article 26 était constitutionnelle.

Il sait aussi que les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta songent également à contester cette utilisation devant les tribunaux. Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il a songé au chaos qui nous attend si jamais les tribunaux décidaient que l'utilisation de l'article 26 est inconstitutionnelle et illégale.

M. le Président: Il s'agit d'une question purement hypothétique. Le ministre n'a donc pas besoin d'y répondre.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement n'y a pas songé.

Le gouvernement du Canada a consulté le gouverneur général, et celui-ci a consulté la Reine. Le gouvernement prétend détenir des avis juridiques sur lesquels il a fondé sa décision.

Le gouvernement acceptera-t-il de déposer ces avis juridiques ainsi que les conseils qu'il a donnés au gouverneur général?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne peux qu'aviser le député que la procédure à suivre dans de telles circonstances a été respectée. Je peux lui garantir que tout a été fait dans les règles.

* * *

• (1500)

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans l'entente du 14 septembre, qui a été signée à Terre-Neuve, le gouvernement du Canada et le consortium s'engageaient fermement sur des retombées économiques pour la province de Terre-Neuve, tandis que dans le projet Hibernia, pour le Québec et les autres provinces, ils se contentaient tout simplement, et la phrase continue ainsi: «. . .le consortium promet aussi de faire son possible. . .»

En d'autres termes: deux poids, deux mesures. Après avoir donné un cadeau à Clyde Wells de 2,7 milliards de dollars, dont 675 millions viennent des contribuables québécois, comment le ministre peut-il justifier le deux poids, deux mesures?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député m'ait posé cette question, car cela me permet de lui répéter, comme au cours du débat que nous avons tenu là-dessus hier, qu'on a garanti 2,1 millions d'heures de travail pour Terre-Neuve et deux millions pour le reste du Canada.

En fait, le député devrait savoir que, pour le premier des deux contrats qui ont été accordés, et qui s'élève à 1,3 milliard de dollars, 59,33 p. 100 de ce montant va à des sociétés québécoises. En ce qui concerne la gestion des oeuvres de surface et la gestion du projet, le contrat est de 360 millions de dollars, dont 85 p. 100 va à S et C M Anenko du Québec. Il convient de noter que ces contrats, d'environ 1 milliard de dollars, ont été accordés au Québec, et d'autres le sont à Terre-Neuve. Mais ce qui me réjouit davantage, c'est que mes collègues du Québec sont demeurés ici pour lutter efficacement en faveur du Québec. J'aurais souhaité que le député en ait fait autant.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'hon. Akira Ohno, ministre des Transports du Japon.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale également aux députés la présence à notre tribune de M. Vadin V. Bakatin, ministre de l'Intérieur de l'URSS.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aussi aux députés la présence à notre tribune de l'hon. Chuck Furey, ministre du Développement de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur l'article 18 du Règlement où il est question de langage irrévérencieux ou offensant. Voici l'article en question:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

À votre demande, monsieur le Président, j'ai retiré les paroles qui, d'après vous, manquaient de respect envers le gouverneur général. Pourtant, à maintes reprises, y compris aujourd'hui, nous avons entendu le vice-premier

ministre dire que les membres de l'autre Chambre tendaient à la corruption, si je peux ainsi résumer les propos du vice-premier ministre.

Si le vice-premier ministre n'avait pas l'intention de dire de telles choses au sujet de la Chambre haute, j'espère qu'il va retirer ses paroles. Toutefois, si le vice-premier ministre affirme que les membres de la Chambre haute sont corrompus, si c'est bien ce qu'il dit, je pense qu'il devrait dire clairement s'il faisait allusion à Finlay MacDonald, au sénateur Buchanan ou au sénateur Cogger. Nous aimerions le savoir, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'espère que le député me permettra d'aider la Chambre. Je ne suis pas certain de ce que le député a à l'esprit quand il pose cette question. Bien sûr, elle transmet des messages qui se prêtent au débat politique, mais je trouve que le rappel au Règlement ne constitue pas vraiment une allégation précise ni même une requête au ministre de retirer certaines paroles. Le ministre peut répondre s'il le juge à propos.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations. Je tiens à dissiper tout doute dans l'esprit du député, d'autres collègues et des honorables sénateurs: il a pensé que j'ai laissé entendre que les membres de l'autre endroit sont corrompus, mais ce n'était certainement pas mon intention.

Je voulais dire que c'est le processus qui corrompt. Peut-être le mot est-il mal choisi lui aussi. Dans ce cas, que la Chambre me permette de dire que le processus est subversif plutôt que corrompu.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le vice-premier ministre que je sais affable, a donné à entendre, sans le vouloir, je crois, que l'ancien député d'Oshawa avait, d'une manière ou d'une autre, demandé au premier ministre de lui trouver un poste.

J'aimerais que le vice-premier ministre explique. . .

Mme Copps: N'aggravez pas votre cas!

M. Riis: . . .que ce n'était pas le cas, qu'il le confirme, et qu'il rectifie les faits.

M. le Président: Bien sûr, la question s'adresse à l'honorable ministre, mais je ne crois pas qu'il soit tenu d'y répondre. Toutefois, s'il le veut, il peut répondre. À mon avis, cette question pourrait être discutée à un autre endroit.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, je demande. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je crois que le député d'Ottawa—Vanier devra attendre. J'avais fait savoir que le leader parlementaire avait la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement simplement pour exprimer mon inquiétude devant le déroulement de la période des questions.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a déclaré que le gouvernement avait délibérément induit la Reine en erreur. Vous vous êtes levé pour lui demander de retirer ses paroles. Il a retiré le mot «délibérément», mais a affirmé que nous induisions la Reine en erreur. Vous lui avez ensuite demandé de se rétracter à nouveau. Il s'est exécuté.

Il ressort de tout cela que les accusations du député figurent au compte rendu. Selon le Beauchesne, notre guide de procédure, les termes qu'il a utilisés sont interdits. De semblables accusations ne peuvent pas être portées.

Ce stratagème ayant, dans un sens politique, réussi, le député de Cape Breton—Richmond-Est a alors repris en faisant des remarques au sujet du gouverneur général qui, selon lui, pourrait peut-être être impliqué dans quelque activité illicite, ou appelez cela comme vous voulez, avec le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Votre Honneur, a alors à juste titre demandé au député de se rétracter, ce qu'il a fait et Votre honneur l'en a remercié.

L'objet de mon rappel au Règlement est le suivant: les paroles du député ont été dites à la Chambre et elles figurent donc au compte rendu. En fin de compte, cette

manière de procéder tend à légitimer le genre de comportement que je dénonce parce que le député atteint son but, ce que est tout à fait contraire à notre Règlement.

Monsieur le Président, j'ignore quelle solution immédiate pourrait être apportée au problème, mais, à mon sens, en permettant ainsi le désordre à la Chambre—car il faut reconnaître qu'il y a eu beaucoup de cris et du chahut lors de cet incident—nous ne projetons pas une très belle image de la conduite des députés à la Chambre pour ceux qui nous écoutent.

Peut-être, Votre Honneur, pourrais-je suggérer que toute la question soit renvoyée au comité compétent de la Chambre. Nous lui demanderions comment la période des questions pourrait se dérouler, avec votre collaboration, de façon à ne pas ternir l'image de la Chambre des communes».

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je m'oppose fortement à une telle affirmation. Je ne crois pas que nous ayons de leçon à recevoir du ministre. Par ailleurs, monsieur le Président, je ne crois pas non plus que vous ayez à obéir à ses ordres.

Des voix: Bravo!

• (1510)

J'ai deux ou trois observations à faire au sujet de la façon dont on pontifie sur la période des questions. Nous sommes fatigués de voir le ministre prendre la parole pour sermonner la Chambre sur ce qu'il n'est même pas capable de mettre en pratique lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, si vous avez l'intention de permettre dorénavant ce genre d'observation, nous voulons également avoir la possibilité de commenter, à la fin de la période des questions, les propos que nous avons émis au cours de cette période. Étant donné la qualité des réponses que nous obtenons de ce désolant gouvernement, nous ne croyons pas qu'ils soit pertinent de permettre au leader à la Chambre de prendre la parole à la fin de la période des questions pour en commenter le contenu, se valoriser et nous faire la leçon sur comment maintenir l'ordre. C'est le rôle et le devoir du Président de maintenir l'ordre, et je ne crois pas que le ministre ait la moindre chance d'être élu Président de la Chambre des communes par les parlementaires ici réunis.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre qui s'inquiète de ce que certains députés déforment la vérité et que leurs propos sont consignés au compte rendu.

J'ai trouvé plutôt amusant d'entendre aujourd'hui le vice-premier ministre, qui est assis près de lui, faire une déclaration manifestement erronée. Après avoir refusé de se rétracter, il a effectué sa sortie d'un air suffisant. Son allégation était très grave. En affirmant qu'on ne devrait pas faire ce que le vice-premier ministre a fait aujourd'hui, c'est-à-dire, calomnier l'ancien député d'Oshawa, ce que je trouve tout à fait répugnant et mesquin, le leader du gouvernement perd un peu de sa crédibilité.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, comme tous mes collègues, j'ai entendu la période des questions. Je ne veux pas devenir ici protecteur de la reine, mais je suis convaincu qu'on a entendu: «. . .des crimes des lèse-majesté. . .». Pendant toute la période des questions, on a insinué que la reine n'avait pas bien fait d'accepter la recommandation du premier ministre. On a mis en doute la monarchie et la compétence de la reine, et surtout, venant du parti du député de York-Sud—Weston qui est un des grands protecteurs du serment d'allégeance à la reine, je suis très surpris aujourd'hui. Il faudrait, monsieur le Président, vérifier s'il n'y a pas certains députés qui auraient brisé leur serment d'allégeance à la reine aujourd'hui, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député de Shefford qu'il ferait mieux d'écouter attentivement la période des questions. Ce que l'on a mis en doute aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre, c'est l'utilisation du poste du Gouverneur général par le gouvernement à des fins politiques et partisanes. On n'a jamais, à aucun moment, mis en doute le rôle de la reine et sa prérogative de répondre à une demande faite par son conseil des ministres. Ce qui a été mis en doute, c'est la mauvaise utilisation du poste de Gouverneur général par le premier ministre et par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affirmation que le vice-premier ministre a faite plus tôt aujourd'hui, durant la période des questions. Il a déclaré très clairement que le projet de loi C-21 ne peut être adopté à l'autre endroit à cause de l'opposition.

Selon moi, il est inadmissible de dénaturer les faits entourant l'adoption aux diverses étapes d'un projet de loi dans les deux Chambres. Le 10 mai. . .

M. le Président: Je suis désolé. Bien des choses sont dites des deux côtés de la Chambre qui sont contredites, corrigées et parfois modifiées au cours du débat. Nous pourrions y passer l'après-midi, si nous prenions tous ces points au pied de la lettre. Manifestement, le député a

relevé une affirmation qu'il juge inexacte et il y a d'autres façons de favoir valoir le point de vue en question.

Je voudrais revenir là-dessus un instant, si nous pouvons régler cette question qui a été soulevée par l'honorable leader parlementaire. Il existe, bien entendu, une procédure permettant de soumettre les règles en question au comité pertinent. Si, à n'importe quel moment, des députés souhaitent venir à mon bureau pour en discuter, je serai très heureux de le faire.

Dans l'intérêt des gens qui nous regardent, permettez-moi de vous faire part du dilemme que pose la télédiffusion des débats pour la présidence. Certains députés peuvent faire des déclarations déplacées, qui sont immédiatement retransmises dans les foyers canadiens en cette ère des médias électroniques. Bien entendu, le Président peut alors, comme le veut la tradition et en conformité des règles qui régissent notre Chambre, demander à un député de retirer ses paroles et de reformuler son affirmation en des termes plus acceptables. Nous en avons eu plusieurs exemples aujourd'hui, et je tiens à dire que cela s'applique aux députés des deux côtés.

Cependant, il est pratiquement impossible pour la présidence d'empêcher que des observations de ce genre ne soient formulées. Étant donné cette faculté incroyable que j'ai de deviner ce qui s'en vient, je suis capable d'interrompre un député avant même que celui-ci n'ouvre la bouche. Les quelques fois que j'ai agi ainsi, j'ai vu invariablement le député lésé se pointer à mon bureau pour me demander ce que Diable je pensais qu'il allait dire. Lorsque je m'exécute, le député s'insurge parfois que j'aie pu lui imputer une pensées aussi affreuse; ou bien il demeure ébloui de ce que j'ai pu lui attribuer une pensée aussi profonde. Quoi qu'il en soit, vous comprenez la difficulté.

Mais revenons aux affaires sérieuses. Aujourd'hui, par bonheur, nous n'avons pas rencontré cette difficulté, mais j'ai dû signaler il y a quelque temps que les propos intempestifs que certains députés insèrent parfois dans leur préambule peuvent, une fois tenus, causer de graves préjudices à nos concitoyens répartis un peu partout au Canada. Je sais gré à tous les députés de la collaboration dont ils font preuve en s'abstenant de tels commentaires.

Aujourd'hui, certains députés ont retiré des propos qu'ils avaient tenus et que, à mon avis, ils n'auraient pas dû tenir. Je dois rappeler à tous les députés que la bonne marche de la Chambre dépend en dernière analyse de la maîtrise dont chacun d'eux fait preuve, car le président de la Chambre a beau pouvoir apporter une rectification, obliger un député à se rétracter, voire même ordonner son expulsion, il est néanmoins impuissant à rattraper des propos qui ont été tenus, dont les médias électroniques se sont emparés et qui, par la force des choses, ne sont plus la propriété de la Chambre.

J'exhorte vivement tous les députés à faire preuve de circonspection dans leurs propos, surtout lorsqu'il s'agit de questions très importantes. Je sais que je peux compter sur leur collaboration.

Le moment est maintenant venu de nous faire savoir quels seront nos travaux.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est jeudi et c'est le devoir de l'opposition de demander au gouvernement quel est le menu législatif pour la semaine qui vient.

J'aimerais lui demander aussi si le premier ministre a l'intention de procéder prochainement, afin de donner aux Canadiens et aux Canadiennes un représentant démocratique en cette Chambre dans les circonscriptions de Beauséjour et de York-Nord. Est-ce que l'on peut s'attendre à ce que le gouvernement déclenche des élections pour ces circonscriptions d'ici quelques jours?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est le devoir ou la responsabilité du leader de l'opposition à la Chambre de me le demander, mais c'est ce qu'il a fait et je veux certes collaborer avec lui et lui fournir autant de préavis que possible.

Aujourd'hui, nous poursuivrons l'étude de la motion sur l'Irak. J'espère que les discussions pourront être menées, notamment des deux côtés de la Chambre, pour que nous puissions trouver un moyen de conclure ce débat à un certain moment. Si l'on désire prolonger les heures de débat pour permettre à un plus grand nombre de députés d'intervenir, nous nous montrerons coopératifs. Nous voulons donner à tous ceux qui veulent participer au débat la possibilité de le faire mais à un certain moment nous aimerions le conclure et passer au vote.

Demain, je voudrais passer à l'étude du projet de loi C-44 au stade du rapport; peut-être aussi à la deuxième lecture du projet de loi C-73 qui est un projet de loi administratif concernant la Loi sur la dissolution de sociétés d'État, et en l'occurence un facteur temps est en jeu et il serait utile de permettre la dissolution sans heurts de ces sociétés d'État dépassées, si nous pouvions

franchir cette étape. J'espère que je pourrais bénéficier de la collaboration de l'opposition à cet égard.

Lundi, l'ordre du jour dépendra dans une certaine mesure des progrès que nous aurons accomplis aujourd'hui et demain, mais selon toute probabilité je mettrai en délibération le projet de loi C-44 sur les hydrocarbures d'Hibernia pour en terminer, espérons-le. Entre temps, nous tiendrons nos discussions habituelles à propos d'autres travaux.

• (1520)

En ce qui concerne la tenue ou non d'élections partielles à Beauséjour, il y a une chose que je peux dire en toute certitude, c'est que le premier ministre aimerait avoir la possibilité d'avoir *la petite garde du Nouveau-Brunswick* à la Chambre et n'opposera aucune objection.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux poser une question au leader à la Chambre.

Comme il le sait, j'ai proposé au début de la semaine de tenir un débat d'urgence sur la question du Sommet mondial pour les enfants. J'ai également posé la question directement au premier ministre qui, mardi je pense, a répondu à la Chambre de façon positive en disant que ce serait pour les députés une occasion importante d'exprimer les préoccupations de leurs électeurs.

On avait même laissé entendre qu'on pourrait peut-être y consacrer une journée avant que le premier ministre ne parte pour New York. D'après ce que le leader à la Chambre vient de dire, je suppose que ce n'est pas possible.

Dans ces conditions, je me demande si le leader à la Chambre serait disposé à désigner à cette fin une journée de la semaine prochaine après le retour du premier ministre et après que nous ayons au moins pris connaissance des déclarations à ce sujet. Les députés auraient l'occasion d'exposer ce qui constitue chez beaucoup de nos électeurs une très vive et impérieuse préoccupation à l'égard des droits des enfants et de leur traitement sur la scène internationale. Cela répondrait certes aux voeux du premier ministre qui s'est exprimé en ce sens mardi à la Chambre.

M. Andre: Il s'est en effet exprimé en ce sens, monsieur le Président, et nous nous sommes efforcés de répondre à ses voeux. Étant donné la situation dans le cas de la motion concernant l'Irak, et le député était sûrement d'accord pour qu'on en discute à la Chambre, nous avions essayé, si vous vous rappelez, de faire prolonger la séance de lundi, mais nous n'avons pas réussi à obtenir le consentement de l'opposition à cet égard. Il nous fallait bien sûr discuter de la motion concernant Oka et procéder également à l'étude d'autres projets de loi.

Nous avons bien parlé un peu de consacrer à ce sujet un jour réservé à l'opposition, mais, bien franchement, votre leader parlementaire a dit qu'il vous appartenait de déterminer le sujet à discuter lors des jours réservés à l'opposition, et je n'essaierai pas de m'en mêler.

En ce qui a trait à la question générale, nous serions disposés à permettre la tenue d'un débat sur ce point très important pourvu que nous puissions nous entendre pour accélérer l'étude de mesures extrêmement importantes et d'autres travaux. À cette condition, nous serions certes prêts à nous montrer très coopératifs.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la réponse du leader parlementaire et je comprends qu'il est parfois difficile de décider des travaux de la Chambre. Je prétends cependant que rien n'importe davantage, à l'heure actuelle, que nos préoccupations au sujet des enfants.

Nous avons un programme très chargé, comme il le sait, mais nous n'avons repris nos travaux que depuis une semaine et nous avons encore beaucoup de temps devant nous d'ici décembre. Ces questions continueront d'être débattues. J'espère donc que, la semaine prochaine, le gouvernement saisira la Chambre d'une motion à ce sujet.

Le premier ministre assume le rôle de coprésident du sommet et cette question fait l'objet d'un débat très intense dans tout le pays. Ce sera là une occasion en or pour les Canadiens non seulement d'entendre ce que le premier ministre aura à dire à son retour des Nations Unies, mais également de faire connaître leurs points de vue par notre entremise.

J'exhorte vivement le leader parlementaire du gouvernement à prévoir un débat sur cette question et je suis persuadé qu'il pourra compter sur l'entière collaboration des députés de ce côté-ci.

M. Andre: Monsieur le Président, il ne faudrait pas se méprendre sur la priorité que nous accordons à cette question. Le simple fait que le premier ministre du Canada soit le coprésident de cette conférence internationale en faveur des enfants montre bien l'importance que revêt cette question pour le gouvernement.

Ce que je me demande, peut-être ironiquement, c'est si des débats dans cette enceinte sont très sains pour les enfants, surtout sur le plan mental, étant donné ce qui s'est produit plus tôt aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le Président, peut-être que si la Chambre consacrait une journée à un débat sur les droits de l'enfant, nous pourrions leur montrer que ce Parlement, de temps à autre, peut répondre à leurs attentes. Le leader à la Chambre fera sûrement preuve de leadership à cet égard.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je regrette de devoir revenir sur une question soulevée hier, au cours de la période de questions; j'ai d'ailleurs mentionné au ministre des Finances que j'allais le faire.

À la page 13447 du hansard, il fait allusion à moi en se fondant sur un article qui serait paru dans le journal *The Ottawa Citizen*, le 19 septembre dernier. Il m'attribue des déclarations que je n'ai pas faites et parle d'une position que j'aurais adoptée, bien que ce ne soit pas le cas et qu'il ne soit même pas raisonnable de tirer une telle conclusion du texte de cet article.

Sachant qu'il s'agit d'un homme d'honneur, je suis certain qu'il se rend compte maintenant de l'erreur qu'il a commise en m'attribuant cette position et j'espère qu'il est prêt à retirer ses propos et à s'excuser dans les circonstances.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que mon collègue d'en face est trop sensible.

La citation à laquelle il faisait allusion est, si je peux lui rafraîchir la mémoire: «Notre crédibilité—celle du Parti

libéral s'entend—s'effritera si nous ne proposons pas une bonne solution de rechange à la réforme fiscale, qui puisse résister à l'examen».

Le point que j'ai soulevé hier, c'est que les libéraux de l'autre endroit, les sénateurs non élus, disent qu'ils vont tuer le projet de loi sur la TPS. En outre, nous avons vu aujourd'hui à la Chambre qu'ils avaient l'appui total des députés libéraux, dont celui d'Ottawa qui dit: «Nous n'avons pas de solution de rechange à ce projet de loi».

J'ai donc dit au député d'Acadie-Bathurst qu'il était plutôt incroyable que le Parti libéral veuille tuer un projet de loi qui, d'après les gens d'affaires, précipitera le secteur commercial dans le chaos s'il n'est pas adopté, sans pour autant proposer de solution de rechange, comme l'avoue clairement le député. Ce qui m'étonne vraiment, c'est que ce parti dise depuis 1987, soit après le Livre blanc sur la réforme de la taxe de vente et les élections, qu'il est contre la TPS, mais ne propose aucune solution de rechange.

Je leur dis donc de nous faire part de leur solution de rechange, s'ils en ont une, sinon de reconnaître qu'ils n'ont plus aucune crédibilité, qu'ils ne peuvent légitimement soulever ces questions à la Chambre, que le Sénat n'a aucune légitimité pour. . .

M. le Président: Le député d'Ottawa-Sud voudra peut-être répondre.

M. Manley: Monsieur le Président, il semble que je me sois trompé au sujet du ministre, et je le regrette. Il a bien lu le passage pertinent de l'article où j'ai dit que nous perdrons beaucoup de crédibilité si nous n'avons rien de valable à proposer en lieu et place de la réforme fiscale. Le député m'a fait dire que «le Parti libéral du Canada perdrait beaucoup de crédibilité en n'ayant rien d'autre à proposer pour remplacer la TPS si les sénateurs libéraux, représentants non élus»—représentants non élus—«font échouer le projet de TPS». Il est bien évident que ce n'est pas du tout la même chose.

J'ai dit et je continue à dire et le chef de mon parti a dit qu'il nous faudra trouver, avant les prochaines élections, une bonne solution de rechange à la réforme fiscale. Si le ministre est prêt à tenir dès aujourd'hui des élections sur sa TPS, je ferai de mon mieux pour lui trouver tout de suite une solution de rechange. Entre-temps, toutefois, ce qu'il essaie de nous faire croire, c'est que sa TPS est la seule solution à quelque crise bizarre qui secouerait le

Canada. En fait, c'est sa taxe qui va créer le chaos et la solution consiste à abandonner tout bonnement ce projet avant qu'il ne bouleverse complètement notre pays.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai utilisé le terme «chaos» mais bien les gens d'affaires qui affirment que le rejet de ce projet de loi les plongerait dans le chaos, dans le désordre le plus total, et leur ferait perdre d'énormes sommes que devait leur rapporter la TPS.

Le député veut que nous demandions à la population de se prononcer, mais nous l'avons déjà fait. En 1988, nous avons tenu des élections, soit un an ou un an et trois mois, après avoir explicité dans un livre blanc la réforme de la taxe de vente que nous préconisions. Je ne vois pas ce que nous aurions pu faire de plus. La réforme était l'un des enjeux des élections de 1987.

• (1530)

J'ai écouté attentivement l'intervention du député. J'ai relu ce que j'ai dit hier, et il se peut que j'aie interprété ses paroles de façon un peu trop, et j'hésite à utiliser le mot, de façon un peu trop libérale. Mais l'essentiel de l'argument est très clair. Les membres du Parti libéral, que ce soit ici, à la Chambre, ou au Sénat, n'ont pas le droit d'empêcher l'adoption du projet de loi et de plonger les gens d'affaires dans le chaos s'ils n'ont aucune solution de rechange à proposer. Ils n'ont offert aucune autre solution. En fait, ils se font une fierté de déclarer. . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Permettez-moi, tout d'abord, de traiter de l'objection actuellement soulevée. J'ai écouté très attentivement le député d'Ottawa-Sud. J'ai écouté l'échange d'arguments et je consulterai le hansard et déciderai si je dois saisir de nouveau la Chambre de cette question. Cela démontre naturellement combien il faut être prudent quand on semble citer une autre personne. On a peut-être parfois besoin de se le faire rappeler.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, depuis quelques jours, le ministre des Finances ne cesse de faire valoir à la Chambre son mandat moral. Il prétend détenir un mandat moral depuis les dernières élections fédérales. J'ai toujours considéré le ministre des Finances comme un homme intègre. Mais je me rappelle très bien qu'il a induit la population canadienne en erreur au sujet de la TPS au cours de la dernière campagne électorale.

M. Andre: J'invoque le Règlement. Débat.

M. le Président: La députée a bien fait attention pour ne pas dire intentionnellement. Nous nous lançons dans le débat. Je suis sûr que tous les députés s'en rendent compte. Le député de Port-Moody-Coquitlam invoque le Règlement.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Oui, je voudrais faire un rappel au Règlement. Nous pourrions peut-être venir en aide à la Chambre et au Parlement.

Il y a quelques années, Eric Nielsen, Yvon Pinard, Marc Lalonde, Ian Deans, moi-même et l'actuel leader du gouvernement à la Chambre avons pu nous réunir pour régler la question de la sonnerie. Vu que l'incident avait été provoqué par une motion de l'actuel leader du gouvernement à la Chambre, il serait peut-être prêt à me rencontrer, puisque tous les autres sont partis, pour que nous cherchions une solution à la question de la sonnerie au Sénat?

M. le Président: J'hésite à répondre au nom du leader du gouvernement à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Clark (Yellowhead) p. 13232, sur l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) p. 13240 et sur le sous-amendement de M^me^ McLaughlin (p. 13232).

M. le Président: Lorsque la Chambre a ajourné, la parole était au ministre d'État chargé de l'Habitation. Il a encore 13 minutes, plus 10 minutes de questions et d'observations.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, avant la période des questions, j'avais déclaré que j'appuyais la motion présentée à la Chambre, qui condamne l'invasion sans provocation du Koweït par l'Irak. J'ai également dit que j'appuyais les actions du Canada aux Nations Unies, ainsi que l'envoi de forces canadiennes dans la péninsule arabe.

J'avais dit que, malgré tous les nuages noirs à l'horizon et les aspects menaçants de la situation, il y avait quelques lueurs d'espoir. Comme je l'ai dit, la plus vive d'entre elles, du moins à mon point de vue, c'est le rôle que jouent les Nations Unies dans le processus qui s'y déroule, un processus d'évolution que j'ai comparé à l'évolution du régime parlementaire britannique, qui s'est faite sur des centaines d'années et qui se poursuit toujours.

En tant qu'institution, les Nations Unies évoluent actuellement, espérons-le, pour devenir un organe de direction beaucoup plus efficace dans le monde. Beaucoup plus efficace pour sévir contre des actes d'agression sans provocation et pour s'attaquer aux problèmes que nous avons connus et qui continueront de survenir dans le monde. Beaucoup plus efficace qu'il ne l'a été jusqu'ici, car les Canadiens en général et les gens d'autres pays estiment qu'il a été très inefficace jusqu'à maintenant.

J'avais commencé à parler de certaines préoccupations exprimées par des Canadiens et par des députés de la Chambre au sujet des diverses mesures prises par le gouvernement et au sujet de la motion proprement dite.

Une de ces préoccupations porte sur l'autorisation donnée par les Nations Unies pour que des forces canadiennes et autres soient déployées dans le golfe Persique et dans la région de la péninsule arabe. À mon sens, c'est une préoccupation valable.

J'ai fait observer précédemment que cette évolution du rôle des Nations Unies est concevable, mais nous n'en sommes certes pas encore au point où cette institution peut réagir aussi rapidement que nous le souhaiterions. On pourrait dire que, dans le passé, l'ONU n'a pas su réagir du tout, sauf dans de très rares cas, et bien après coup.

Nous étions en présence d'une agression non provoquée de la part de l'Irak et la crainte que les forces irakiennes n'envahissent l'Arabie Saoudite et d'autres régions du Moyen-Orient a rendu nécessaire une réaction immédiate d'autres pays membres des Nations Unies pour mettre fin à cette menace le plus rapidement possible. Voilà pourquoi nous avons demandé l'autorisation après coup.

Nous espérons désormais obtenir une approbation et un mandat des Nations Unies avant qu'on prenne des mesures. Évidemment, il arrivera peut-être des circonstances où les forces canadiennes ou autres devront réagir avant d'obtenir un tel mandat. Nous serons peut-être encore obligés d'obtenir un mandat après coup.

Ce qui compte, au fond, c'est que nous ne devrions pas permettre à un pays ou à un groupe de pays d'agir sans essayer d'obtenir un mandat des Nations Unies.

Comme vous le savez—malheureusement, peu de Canadiens le savent—le Canada joue un rôle important aux Nations Unies parmi les pays qui essaient d'obtenir une autorisation et un mandat concernant les mesures qui ont été prises jusqu'ici. La presse canadienne n'en a pas beaucoup parlé, mais il en a été question dans le *New York Times*.

Dans son édition du 14 août, on pouvait lire à ce sujet un article dont voici un bref extrait:

> Le Canada a déclaré aujourd'hui qu'une nouvelle résolution autorisant l'usage de la force conformément à l'article 42 de la Charte devrait être adoptée pour que les pays aient le droit d'utiliser des navires de guerre pour appliquer les sanctions.

En fait, le Canada a joué un rôle de premier plan aux Nations Unies et dans toutes les autres discussions bilatérales et multilatérales afin de s'assurer qu'il existe un mandat des Nations unies et qu'aucun pays, qu'il s'agisse des États-Unis ou d'un autre, n'agisse de son propre chef. C'est donc, ainsi que nous avons pu le voir, un effort concerté, sanctionné par les Nations unies.

J'espère que nous pouvons élaborer un processus permettant que cela devienne plus automatique. Cela fonctionnera plus rapidement et certainement plus facilement à l'avenir, au moment d'autres crises de ce genre, moins graves, espérons-le, que celle que nous traversons actuellement.

Certains de mes électeurs—pas tous, mais certainement plusieurs d'entre eux, ainsi que des députés—se sont inquiétés du fait que nous envoyons les Forces canadiennes dans la Péninsule arabique, dans le golfe Persique, avant même que le Parlement ait eu la possibilité de siéger et de débattre de cette question.

Dans ce cas-ci, monsieur le Président, nous avons respecté les dispositions de la Loi sur la défense nationa-

le ainsi que les conventions et traditions canadiennes. Nous nous en sommes tenus à ces traditions.

Par ailleurs, on comprend facilement que les Canadiens pensent que c'est une question importante et que le Parlement devait être rappelé afin de la débattre, même si la Loi sur la défense nationale n'oblige pas le Parlement à se prononcer sur cette affaire de quelque façon que ce soit. Le Parlement aurait dû être rappelé dans un tel cas.

• (1540)

J'ai été fortement contrarié de constater que, alors que des Canadiens et des parlementaires exprimaient leur inquiétude, alors que la Chambre avait été saisie de la question lundi et que, ce jour-là, nous aurions pu poursuivre le débat le soir, la nuit et peut-être les jours suivants, l'opposition à la Chambre a refusé son consentement et nous a empêchés de continuer nos délibérations, même si les députés de l'opposition et d'autres Canadiens s'inquiétaient au point de penser qu'une question aussi importante devait être longuement débattue à la Chambre sans plus tarder. Je suis tout à fait désolé que nous n'ayons pas pu poursuivre le débat en cours.

Une autre inquiétude dont on a fait état. . .

M. le Président: Le député de Burnaby—Kingsway a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le député, mais je sais qu'il voudrait rétablir les faits. Il a affirmé que les membres de l'opposition n'étaient pas prêts à poursuivre le débat, lundi. Je suis sûr qu'il voudrait qu'on sache que les députés de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique étaient disposés à poursuivre le débat mais que, semble-t-il, un député indépendant ne l'était pas.

M. Redway: Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention du député mais, qui que ce soit, la personne qui n'était pas prête à le faire siégeait bel et bien sur les bancs de l'opposition à la Chambre.

Une autre chose préoccupe les députés et l'ensemble de la population, c'est le fait que les forces présentes dans le golfe Persique n'oeuvrent pas à l'ombre d'un drapeau des Nations Unies. Les membres de ces forces ne portent pas le béret bleu et les Nations Unies n'ont pas désigné de commandant chargé de superviser l'opération. Je suis l'un de ceux qui espèrent que tout ceci se concrétisera le plus tôt possible.

Monsieur le Président, vous vous souvenez de la guerre de Corée. Je m'en souviens aussi, mais je suis sûr que bien des députés à la Chambre sont trop jeunes pour s'en souvenir. On se rappellera qu'à cette occasion non plus, les opérations n'ont pas été menées dès le début sous l'égide des Nations Unies. L'intervention des Nations Unies avait pris un peu de temps à s'organiser. Espérons que cette fois, elles pourront être mises en place un peu plus rapidement. Il est à souhaiter qu'on puisse créer dans les prochains jours un mécanisme facilitant tout ce processus. Nous sommes cependant en présence d'une situation en pleine évolution, et je pense qu'il ne faut pas l'oublier.

Certains de mes électeurs qui sont des Canadiens de foi musulmane ont également exprimé l'inquiétude que leur inspire toute cette situation par rapport à la situation au Moyen-Orient et à leur position. Ils viennent d'une grande variété de pays arabes du Moyen-Orient et il existe, tout comme au Moyen-Orient même, certaines divergences d'opinions entre ces pays arabes. Ces mêmes divergences d'opinions s'expriment ici également au Canada. Il est important que nous reconnaissions tous qu'il s'agit de Canadiens venant de pays de cette partie du monde, des Canadiens qui éprouvent à l'égard de leur famille et de leurs amis, de leur pays d'origine et de leurs racines, des préoccupations légitimes qui ne correspondent pas toujours à celles de nombreux autres Canadiens. Il est important d'en tenir compte, car nous parlons de préoccupations des Canadiens.

J'ai fait valoir au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il nous faudrait un groupe consultatif, du genre peut-être de celui que nous avions concernant les troubles survenus il y a quelque temps en Chine. Dans ce cas-là, nous avions un groupe consultatif de Canadiens d'origine chinoise qui étaient en mesure de faire connaître les préoccupations de ces Canadiens au gouvernement et au secrétaire d'État. Ils pouvaient ainsi être au courant des raisons d'agir et de la position du gouvernement et servir d'instrument de communication bilatérale

entre les Canadiens d'origine chinoise, dans ce cas-là, et le gouvernement et les Canadiens en général.

Voilà un outil important dont nous devrions nous doter dans ce cas-ci également pour assurer la communication entre les Canadiens d'origine arabe, les Canadiens de foi musulmane et le gouvernement dans une situation comme celle-ci où il existe de fortes divergences d'opinions et de préoccupations, d'idées et d'information, qui doivent êtres communiquées de part et d'autre de sorte que tout le monde comprenne ce qui se passe et pourquoi.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a dit qu'il penche en faveur de ce genre de chose, et je profite de l'occasion pour le presser de procéder aussitôt que possible à la création d'un tel groupe. Je puis lui dire qu'il existe à l'heure actuelle chez les Canadiens de foi musulmane un organisme d'envergure nationale qui a été mis sur pied et qui est encore en plein développement et qui cadrerait parfaitement avec cette idée. Je crois vraiment qu'il serait extrêmement précieux dans cette situation de disposer d'un organisme consultatif de ce genre.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que mon temps de parole est expiré, aussi je voudrais simplement conclure en déclarant une fois de plus que, à mon avis, nous nous trouvons dans une situation évolutive en ce qui concerne les Nations Unies. Nous sommes en bonne voie, à mon avis, de pouvoir lutter collectivement contre l'agression avec un mandat international, mais c'est même encore plus important, je pense, puisque cela crée un précédent vraiment significatif, car chaque fois que l'on fait quelque chose de ce genre il est très difficile la fois suivante d'agir différemment. Aussi, étant donné que nous avons traité cette question d'une manière collective et internationale, il sera plus difficile la prochaine fois où nous trouverons dans une crise semblable de ne pas faire la même chose.

Je veux donc féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vous, monsieur le Président, et déclarer que ce sera quelque chose d'utile pour tous les Canadiens et pour le monde entier.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue et je le remercie ainsi que le Nouveau Parti démocratique pour avoir bien précisé qu'aucun membre de l'opposition officielle à la Chambre n'avait refusé de prolonger le débat lundi soir.

Mais je voudrais dire que je trouve surprenant que mon collègue d'en face semble défendre le gouvernement qui, à mon avis, a agi à la fois contre les précédents et les principes dans sa manière de réagir à la crise du Moyen-Orient; les précédents dans la mesure où il n'a pas rappelé le Parlement quand notre pays était confronté à l'une des plus graves crises de la dernière décennie et les principes de notre pays de toujours essayer de suivre les directives de l'ONU lorsqu'il participe à une opération internationale.

Je demande à mon vis-à-vis s'il juge acceptable que, sans convoquer la Chambre, le gouvernement dépêche des troupes dans la zone du conflit deux semaines avant que ne soit présentée et approuvée une résolution de l'ONU en faveur de pareille intervention?

M. Redway: Monsieur le Président, la députée n'a pas dû écouter ce que je disais car j'ai parlé des deux points qu'elle soulève. Je suis content de pouvoir réitérer ces positions.

Comme je l'ai dit, clairement, en ce qui concerne le rappel du Parlement en pareilles circonstances, les dispositions de la Loi sur la défense nationale, les conventions et usages canadiens ont été respectés et la question a été débattue à la première occasion, au retour de la Chambre, lundi. La députée sait que dès la rentrée, on a eu la possibilité de débattre de tous les aspects de la question.

Les forces canadiennes ne sont pas encore déployées là où elles doivent l'être, et rien n'empêche les députés de l'opposition de réclamer le rappel des troupes au Canada si c'est l'idée que la députée veut faire valoir. J'ai peut-être été distrait, mais pour autant que je sache, je ne crois pas avoir entendu un seul député déclarer qu'à son avis, le gouvernement devrait ordonner le rappel de nos forces.

• (1550)

Ainsi, si les députés souhaitaient que le gouvernement les convoque plutôt que prévu, c'est qu'ils désiraient avoir l'occasion d'examiner la question, ce que nous faisons présentement et que nous continuerons de faire tant que, sauf erreur, la présidence l'estimera opportun. Tant qu'elle estimera que le débat doit se poursuivre, la députée et les autres députés de l'opposition, tout comme les députés ministériels, pourront espérer avoir l'occasion de donner leur avis.

Par contre, si la députée estime vraiment que nos forces ne devraient pas être là et qu'elles devraient rentrer, j'estime important qu'elle-même et les autres

députés qui sont de son avis prennent la parole et nous le disent sans ambages.

Quant à l'autre aspect que la députée a signalé, je croyais vraiment encore une fois avoir vidé la question. Je persiste à le croire, mais je n'ai pas d'objection à reprendre mon explication, à la présenter peut-être d'une façon différente, voire même à la compléter.

En l'occurrence, la députée a posé une question au sujet des mesures qui ont été prises avant même que les Nations Unies n'accordent leur autorisation pleine et entière.

Je réponds encore une fois que ces mesures furent prises alors que, sans provocation, l'Irak venait d'envahir le Koweït et menaçait d'envahir à leur tour l'Arabie Saoudite et d'autres pays du Moyen-Orient. Dans ce contexte, il était urgent selon moi que les gouvernements d'autres pays membres des Nations Unies interviennent sur-le-champ et s'interposent.

Nous aurions préféré que les Nations Unies disposent d'un mécanisme qu'une seule convocation aurait permis de déclencher, de sorte que les moyens de riposte se seraient déployés comme par enchantement. Dans ces conditions, les Nations Unies auraient disposé d'une force de maintien de la paix déjà constituée et elles auraient pu y avoir recours sans délai pour faire face à des situations de ce genre.

Malheureusement, créé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que la député le sait, l'Organisation des Nations Unies constitue une tribune mondiale dont nous attendons tous beaucoup. Même si nous lui avons accordé notre confiance, il ne s'est guère révélé efficace pour faire face aux situations de ce genre. L'une des raisons, c'est que les pays de l'Est et les pays de l'Ouest n'ont cessé de se livrer une lutte acharnée à laquelle ils semblent maintenant vouloir renoncer.

En effet, pour la première fois dans l'histoire, les États-Unis et l'URSS conjuguent leurs efforts pour régler un problème de ce genre. Je crois que nous devrions tous nous réjouir de son évolution. On espère pouvoir en arriver au point où les Nations Unies puissent réagir très rapidement, mais entre-temps, nous devons agir d'abord et obtenir ensuite le plus rapidement possible l'approbation nécessaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je poserai au député une question sur l'argument qu'il a fait valoir relativement à l'emplacement actuel des trois vaisseaux canadiens. À l'origine, comme le ministre le sait sans doute, l'Armée canadienne avait l'intention de placer ces vaisseaux dans le Golfe d'Oman. À un moment donné, on a changé d'avis et on a décidé d'envoyer les navires en plein coeur de la zone possible de conflit, directement dans le golfe Persique, en passant par le détroit d'Ormuz.

Le ministre est-il d'accord avec la suggestion que j'ai présentée et qui, je crois, est également appuyée par l'opposition officielle, selon laquelle les navires pourraient non pas revenir au Canada comme un député l'a dit, mais se retirer dans le golfe d'Oman où ils seraient en mesure d'exécuter la Résolution 665, résolution qui découle de la mise en application des sanctions imposées en vertu de la Résolution 661. Ainsi, ces navires seraient protégés au cas où les États-Unis décideraient de lancer une offensive militaire.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de commandement des Nations Unies. Les États-Unis et les troupes peuvent toujours lancer une première attaque qui mettrait en danger la vie des équipages de l'escadrille des CF-18 et des navires.

Le ministre est-il prêt à recommander à ses collègues du Cabinet de ramener nos navires dans le golfe d'Oman? Ces navires jouent certes un rôle important pour ce qui est de l'exécution de la résolution des Nations Unies, mais il faut éviter qu'une attaque unilatérale des États-Unis, non sanctionnée par les Nations Unies, mette en péril ces Canadiens et ces Canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre a deux minutes pour répondre à cette question.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a exprimé certaines inquiétudes au sujet de la structure de commandement des forces des Nations Unies dans la région du Golfe, et je crois que cela devrait l'amener à conclure qu'il faut qu'il y ait une forme de collaboration ou d'interaction entre les forces, canadiennes et autres, qui sont là-bas. C'est manifestement ce qui se passe et c'est pourquoi il risque d'y avoir des changements dans la façon dont nos forces sont déployées dans la région.

Si le député veut proposer que nous déployions nos forces à un endroit en particulier—je ne suis pas certain si c'est dans la motion ou non—ce sera fort intéressant. Je ne prétends pas être un expert dans le domaine militaire ni quelqu'un qui s'y connaît en stratégie ou en tactique,

mais le bon sens m'amène à croire que, lorsqu'on se trouve dans une région où un conflit risque d'éclater, on doit pouvoir jouir d'une certaine flexibilité, et c'est aux commandants militaires de juger la situation et de prendre des décisions, et non aux politiques. Je crois que, dans la Rome antique, on a essayé de mettre les armées sous le commandement des politiques, mais ça n'a pas été un succès.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je veux simplement signaler que le député a mal interprété mes paroles. Je n'ai jamais dit, ni à la Chambre ni ailleurs, que les Forces armées canadiennes devraient être retirées de la région. Je tiens à ce que ce soit clair.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell—La publicité du gouvernement; et l'honorable député de Saanich—Les îles-du-Golfe—L'environnement.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il y a à peine un mois, plus de 900 jeunes hommes et femmes ont quitté Halifax à bord de trois navires. Ce n'est pas là un événement inhabituel dans l'histoire de Halifax.

Fondée en 1750, c'était une ville de garnison connue, du moins dans les milieux littéraires, sous le nom de «Gardienne du Nord». C'est le port le plus proche de l'Europe, une ville dont les citoyens sont très conscients de leurs responsabilités et du sens du mot «guerre».

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des bateaux ont été coulés à l'entrée du port. En fait, au début de la guerre, la corvette *Clayoquoit* a sombré le jour de Noël à proximité du littoral sous les yeux de nombreuses personnes. Durant la guerre, la population de Halifax a doublé par suite de l'arrivée des soldats et de leur famille. Pour beaucoup de gens en Amérique du Nord, Halifax est la seule ville du continent qui ait vraiment connu la guerre.

Les habitants de Halifax ont maintes et maintes fois vu des navires marchands et des navires de la Marine rentrer au port tant bien que mal après avoir souffert les ravages de la guerre dans l'Atlantique-Nord. Ils se sont habitués à saluer de loin les jeunes gens qui partaient en mer, mais dont beaucoup ne revenaient jamais. Ils connaissent et comprennent bien le prix de la liberté. Comme tous les Canadiens, ils ont toujours été prêts à consentir des sacrifices pour défendre la liberté et arrêter l'agression chez nous et à l'étranger. À Halifax, nous sommes fiers de nos états de service. Nous sommes en particulier fiers de notre Marine. Nous avons une petite Marine, il est vrai, mais pendant plus de 75 ans, elle a toujours navigué fièrement, suscitant l'admiration de nos alliés et l'envie de nos ennemis.

• (1600)

Monsieur le Président, nous sommes également fiers des travailleurs de nos chantiers navals qui ont été appelés, au début de la crise du Golfe, à moderniser trois navires et qui l'ont fait en moins de deux semaines. Une fois de plus, lorsqu'on a fait appel à eux, les habitants de Halifax ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

La dernière guerre à laquelle des Canadiens aient participé en tant que combattants a été celle de Corée. Ce n'était d'ailleurs pas vraiment une «guerre», puisqu'elle était alors qualifiée d'«opération de police». Depuis le début des années 50, les Forces canadiennes sont les gardiens de la paix par excellence dans le village planétaire. Les Canadiens acceptent ce rôle avec fierté; c'est même celui qu'on associe naturellement aux Forces canadiennes. Mais il ne faut pas s'y tromper. Les Canadiens, les citoyens de Halifax en particulier, ont été scandalisés des actes de Saddam Hussein, et ils sont prêts à faire leur part pour maintenir la paix et la sécurité aussi bien au Moyen-Orient qu'ailleurs dans le monde. Je le répète, jamais les Canadiens ne se sont dérobés en des situations semblables.

Le dernier vendredi d'août, par une belle journée ensoleillée, je suis allée au port de Halifax avec quelques autres députés, et j'éprouvais beaucoup de fierté et d'enthousiasme. Je sais que la très grande majorité de mes électeurs et de tous les Canadiens partageaient ces sentiments. Je me sens obligée de mettre les habitants de Halifax un peu à part. À cause de tout ce que j'ai dit, à cause des particularités de notre géographie et étant donné que Halifax est la plus importante base navale au

Canada, les habitants de Halifax et Dartmouth sont peut-être un peu plus conscients, plus sensibilisés à ces questions, dont ils ont une plus grande expérience. Mais je ne veux en rien rabaisser les autres Canadiens qui ont aussi leurs vues bien arrêtées. C'est la simple réalité, une réalité très présente à Halifax-Dartmouth.

En regardant le Protecteur, le Terra Nova et l'Athabaskan quitter le port de Halifax, j'ai formulé trois voeux. D'abord et surtout, que ces jeunes hommes et femmes nous reviennent sains et saufs, et sans être marqués par leur expérience. Deuxièmement, que cette opération soit strictement encadrée par les Nations Unies. Enfin, que les représentants élus des Canadiens aient l'occasion de donner leur point de vue sur l'envoi des navires avant leur départ.

Monsieur le Président, j'ai séjourné brièvement à l'étranger après le début de la crise du Moyen-Orient. J'ai remarqué, à la télévision de CNN, réseau américain d'information, et de Skyline, le réseau européen.

Des voix: Skyway.

Mme Clancy: Skyway. En tout cas, le réseau européen de langue anglaise. J'ai remarqué que, tous les soirs sans exception, les représentants de nos alliés se présentaient à la télévision pour informer les citoyens de ce qui se passait. George Bush parlait aux Américains tous les soirs, qu'il soit sur un terrain de golf ou à bord d'un bateau de pêche. Margaret Thatcher, peu importe où elle se trouvait, s'adressait à la population tous les soirs.

Monsieur le Président, le Parlement de Grande-Bretagne a été rappelé. L'Assemblée nationale de France a été rappelée. Aux États-Unis, le président Bush a beaucoup consulté le Congrès et les sénateurs des deux partis politiques du pays. Dans ces pays, les dirigeants tiennent la population au courant de la situation et de son évolution. Le simple fait de voir leurs dirigeants à la télévision pouvait être rassurant.

Malheureusement, il n'y a eu rien de tout cela au Canada. Notre gouvernement a agi sans la consultation générale préalable à laquelle s'attendaient les Canadiens. Notre premier ministre n'a pas paru à la télévision pour renseigner les gens et les rassurer. Il n'est même pas venu à Halifax voir appareiller les navires qui, par une belle journée ensoleillée, ont emporté nos militaires vers l'Orient. Son absence a été remarquée et ne sera pas oubliée de sitôt.

À Halifax, les parents des militaires sont inquiets. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas faire des sacrifices. Ce n'est pas qu'ils ne savaient pas à quoi s'attendre quand leur fils, leur fille, leur conjoint, leur mère ou leur père se sont enrôlés dans les forces armées. Ils le savaient très bien, mais ils sont néanmoins inquiets.

On n'a jamais su qui au juste était à la tête des opérations. Les réponses aux questions n'ont pas su satisfaire mes électeurs de Halifax.

Les gens de Halifax sont toujours prêts à défendre la liberté et à maintenir la paix, mais, comme tous les Canadiens, ils ont le droit d'être renseignés. Ils doivent être renseignés sur la politique adoptée et pouvoir participer au processus de prise de décisions.

C'est vraiment injuste. Il est déjà bien assez pénible de savoir qu'un membre de sa famille a été détaché dans une région en guerre. Le gouvernement n'aurait pas dû exacerber ces tensions en dissimulant des choses à la population.

En temps de guerre comme en temps de paix, les Canadiens ont toujours fait leur devoir sans sourciller et se sont couverts de gloire. Mais depuis l'époque de Lester B. Pearson, que nous avons eu le plaisir d'honorer hier, l'accent est mis sur les Nations Unies et le maintien de la paix. En fait, suivant l'exemple donné par cet homme admirable, nos pacificateurs ont remporté le prix Nobel il y a quelques années à peine.

Le secrétaire parlementaire a fait allusion plus tôt au sang versé par les Canadiens dans le passé. Je ne doute pas qu'il veut comme moi que tout conflit sanglant soit évité, mais il reste que les Canadiens ne se sont jamais dérobés à leur devoir lorsque celui était clair.

La tragédie, dans ce cas-ci, c'est que nous nous éloignons de pratiques établies de longue date et que, de ce fait, le gouvernement a créé un climat d'incertitude et d'inquiétude dans la population. Ce climat provient en partie du fait que les Canadiens, qui ont toujours fait leur devoir, craignent presque maintenant de dire au grand jour qu'ils sont inquiets. Ils craignent un peu de le faire parce qu'ils ne veulent pas qu'on croie qu'ils n'appuient pas nos troupes qui se dirigent vers le golfe Persique. Je pense que tous les députés appuient nos troupes, mais j'estime aussi qu'il faut rassurer la population du pays en lui disant qu'elles accompliront leur mission sous les auspices des Nations Unies. Il faut que les Nations Unies dirigent ces opérations et que les Canadiens aient pour tâche de maintenir la paix et la stabilité.

Il faut condamner sans appel les actes de l'Irak et de Saddam Hussein à l'occasion de l'invasion du Koweït. Il faut condamner Saddam Hussein de se servir des ressortissants canadiens et d'autres étrangers comme boucliers humains. Nous le condamnons certes avec ses pompes et ses oeuvres, mais nous rappelons au gouvernement, qui en a grand besoin, que le Canada est un pays indépendant lié depuis longtemps aux Nations Unies et qui croit à ses principes. Le Canada n'est pas une colonie des États-Unis. Nous ne sommes pas ici pour sauvegarder le champ de pétrole américain.

• (1610)

Le rappel du Parlement, au cours de l'été 1987, est un événement marquant même pour ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être à la Chambre. Encore une fois, les Haligoniens et les Néo-Écossais s'en souviennent parfaitement. Je crois qu'ils étaient 157 Tamouls trempés, frissonnants et fatigués, qui avaient été littéralement jetés hors d'un navire de charge à Clark's Harbour, dans le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse. Ils arrivaient de peine et de misère pour être accueillis. . .

M. Weiner: C'était des sikhs en Nouvelle-Écosse et des Tamouls à Terre-Neuve.

Mme Clancy: Excusez-moi. Mais qu'importe le nombre ou la nationalité. Je crois que mes collègues du gouvernement et du NPD me comprennent bien. L'important, c'est que ces pauvres réfugiés arrivaient de peine et de misère à Clark's Harbour et que, sur la plage, les habitants du comté de Shelburne les ont accueillis et leur ont distribué des sandwiches au beurre d'arachides car, ne sachant pas d'où provenaient ces gens, et de toute évidence, le député de Halifax n'en était pas certain non plus, ils voulaient s'assurer de ne pas violer leurs préceptes sur les aliments.

Et malgré tout cela, parce que ces gens avaient débarqué sur nos côtes en Nouvelle-Écosse, nous avons dû rappeler le Parlement, alors que nous ne l'avons pas fait quand nous avons envoyé près d'un millier de nos jeunes gens dans une zone de guerre. Cela dépasse l'entendement. Si les habitants de Clark's Harbour, dans le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, ne craignaient pas les réfugiés, je trouve bizarre que le Parlement ait eu à agir, surtout quand on sait, et mes savants collègues me corrigeront si j'ai mal compris, qu'il a fallu bien au-delà d'un an pour adopter le projet de loi qui nous valu le rappel du Parlement. Il semble que nous mettons parfois l'accent à la mauvaise place.

Il est regrettable que nous n'ayons pas usé de notre considérable influence aux Nations unies pour nous assurer qu'il s'agissait bel et bien d'une opération dirigée par l'ONU, avant d'y envoyer nos soldats. Au lieu de cela, souhaitant comme d'habitude suivre les États-Unis, le gouvernement a contourné nos traditions et, plus grave encore, s'est passé de la Chambre des communes, notre institution première, démocratique. Beaucoup de choses ont été dites à propos de la démocratie ces derniers jours. Ce mot a été utilisé d'une façon que bon nombre d'entre nous trouvons déplaisante.

Envoyer de jeunes Canadiens dans une zone de guerre sans que le Parlement n'en débatte et sans son approbation est, à mon sens, une attaque de premier ordre contre la démocratie. Nos soldats feront le travail qu'on leur demande de faire, et le feront bien. Jamais, dans aucun cas, on ne devrait laisser leurs familles et leurs amis penser qu'ils ne bénéficient pas de tout notre appui et qu'ils ne méritent pas notre admiration. Il est attristant, et j'irai plus loin encore, il est tragique de se rendre compte que dans son empressement à défendre la liberté, à obéir aux ordres des États-Unis, dans son attitude qui s'explique, j'en ai peur, moins par les menaces que par les demandes de notre voisin du sud, le gouvernement canadien a évité et dénigré nos propres traditions démocratiques, ainsi que nos représentants démocratiquement élus au Parlement.

J'ai tout d'abord parlé de la ville de Halifax, car bien sûr, pour les habitants de Halifax et de Dartmouth, il s'agit plus d'une histoire personnelle que d'une question nationale. L'après-midi de ce vendredi-là, quelques-uns de mes collègues de la Chambre, d'autres personnes et moi-même regardions les navires appareiller. Nous avons vu trois vieux navires. Nous savons que ces vieux navires et les jeunes soldats qui les occupent feront ce qu'il y aura à faire. Mais nous ne cesserons jamais de nous inquiéter. Nous prierons sans relâche pour que le gouvernement du Canada voie la lumière, respecte à nouveau nos traditions et use de son influence considérable aux Nations Unies même après coup, pour s'assurer que cette opération est dirigée et parrainée par les Nations unies.

C'est ce que les Canadiens méritent et attendent. C'est ce que ces jeunes gens qui se trouvent dans le Golfe méritent et attendent. C'est bien la moindre des choses que nous devrions exiger en tant que parlementaires.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais revenir au rôle de l'ONU. Mais, avant d'aller plus loin, je m'attendais, en écoutant attentivement le discours de ma collègue, qu'elle aurait attaqué la non-

présence du premier ministre. Je ne m'attendais pas à autre chose que cela.

D'ailleurs, elle a mentionné tout à l'heure que le premier ministre n'a pas parlé à la nation. Je pense qu'il a été très clair à plusieurs reprises à cet effet-là, lors de conférences de presse, pour expliquer les raisons et l'enjeu qui étaient en cause. Il n'a jamais refusé de le faire. Mais que vous mentionniez que le premier ministre n'était pas là, je me demande où était son chef? Son chef était en Italie en vacances, il n'est pas rentré de vacances. Pourquoi n'avez-vous pas mentionné que les deux ministres de la Défense nationale étaient là? Absolument pas! Vous vouliez montrer que le premier ministre n'était pas là. Saviez-vous où il était?

L'autre point dont je voudrais parler, c'est à propos des Nations Unies.

M. Duhamel: On veut savoir où il était.

M. Hudon: Vous n'avez qu'à appeler au 992-4211, vous allez le savoir. Au lieu de porter des accusations, informez-vous donc! Demandez en même temps où était Chrétien, il était en vacances en Italie.

Quant aux Nations Unies, monsieur le Président, j'aimerais rappeler ceci, qui a été largement répété dans les journaux, surtout les journaux américains. Évidemment, quand un Canadien fait quelque chose de bien, on n'en parle pas beaucoup dans les journaux canadiens. Mais l'ambassadeur Fortier à New York a fait un travail absolument extraordinaire. Il a fait son *job*, il a rempli sa mission. On siège au Conseil de sécurité et je pense, monsieur le Président, que mon honorable collègue pourrait pointer du doigt davantage le travail de leadership dont on a fait preuve dans ce secteur-là, à la fois en réussissant des consensus qui ont été relativement rapides pour les Nations Unies, quand on sait que par tradition cela prend du temps pour avoir certains consensus à ce niveau-là. Cela a été réussi. Et si vous regardez le *Washington Post* ou le *New York Times*, vous allez voir dans ces journaux combien le travail de l'ambassadeur Fortier, l'ambassadeur canadien aux Nations Unies, a été louangé.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir répondre à mon collègue de Beauharnois—Salaberry.

Il voudrait peut-être que je fasse des appels téléphoniques pour trouver les réponses aux questions. Je peux me dispenser d'en faire certains. Je sais pertinemment que M. Chrétien n'a pas été invité à la cérémonie d'adieu sur le quai, et je sais également que le très hon. premier ministre y a été invité.

Quant à vous dire où se trouvait mon chef à ce moment-là, il était fort bien représenté par les députés de Halifax et de Dartmouth.

J'ai certainement dit que d'autres collègues de la Chambre étaient présents. Si le député désire que je le dise clairement, le ministre de la Défense nationale était là, tout comme son ministre associé. Mais le premier ministre brillait par son absence. Le premier ministre a convoqué une très brève conférence de presse et répondu à bien peu de questions.

J'ai mentionné le président Bush et M^me^ Thatcher. Puis-je ajouter que je n'ai pas l'habitude de parler avec admiration de ces dirigeants politiques, ni à la Chambre ni ailleurs. Toutefois, mon collègue devrait savoir que ces dirigeants ont paru tous les soirs à la télévision, au début de cette crise, pour informer leur population. Où était notre premier ministre, le dirigeant du pays? Où était-il? Si vous le savez, très bien. Je l'ignorais et je doute que beaucoup de Canadiens le savaient. Je doute également qu'un appel téléphonique nous l'aurait appris, car beaucoup de familles de Halifax-Dartmouth auraient été heureuses de dépenser une pièce de vingt-cinq cents pour savoir où il se terrait.

• (1620)

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Halifax pour son excellent discours. Je partage certes les préoccupations qu'elle y a soulevées, et je sais que ses électeurs de Halifax sont nombreux. Son collègue de Darthmouth a aussi exposé ce point de vue avec beaucoup d'éloquence durant le débat de lundi et en tant que représentants de circonscriptions où habitent les familles de ceux qui sont partis, nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont entrepris cette très difficile mission.

La députée d'Halifax pourrait-elle nous dire si elle est d'accord avec moi et avec d'autres quand nous suggérons que ces navires devraient s'en tenir à la première tâche qui leur a été confiée? C'est-à-dire que leur destination initiale qui était le golfe d'Oman, hors d'atteinte des missiles irakiens, constituerait un endroit plus approprié pour exercer leurs fonctions et qu'ils seraient aussi sous les auspices des Nations Unies, c'est-à-dire de la résolution n^o^ 665 des Nations Unies? La députée ne trouve-t-elle pas qu'au lieu de franchir le détroit d'Ormuz et d'entrer dans le golfe Persique et dans la zone de conflit, nos navires devraient être postés dans le golfe d'Oman au moins jusqu'à ce que les forces concentrées dans cette région soient placées sous un commandement unifié des Nations Unies? Je parle de toutes les forces, y compris les forces américaines, comme la députée l'a recommandé

avec beaucoup d'éloquence. Pour éviter de faire courir des risques inutiles aux hommes et aux femmes affectés à ces navires et à l'escadron de CF-18, ne convient-elle pas qu'il serait beaucoup plus approprié de les stationner dans le golfe d'Oman?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Burnaby—Kingsway. Si je peux me permettre une petite remarque, ils sont encore régis par la résolution 665 même s'ils sont entrés dans le détroit d'Ormuz. Ils sont dans une position plus dangereuse, mais ils sont encore régis par la résolution 665. Ce n'est pas strictement une réponse à la question, je sais, mais tant qu'ils restent soumis à la résolution de l'ONU je n'ai pas d'objections. Je veux dire pas d'objections techniques, bien sûr, mais j'ai d'autres objections que j'ai exposées.

Deuxièmement, en tant que députée de Halifax je représente les familles de nombre de ces marins, les enfants de ces parents, et je ne voudrais pas qu'ils soient à portée des missiles irakiens. Mais je suppose que c'est le risque auquel on s'expose lorsqu'on s'engage.

M. Robinson: Monsieur le Président, une brève question supplémentaire.

La députée n'ignore pas que nos troupes ont deux tâches. La première est de faire appliquer la résolution 665 des Nations Unies, mais la deuxième est de s'associer au mandat dirigé par les Américains visant à empêcher toute nouvelle agression. Naturellement, c'est ce second mandat qui entraîne des risques pour nos troupes. Dans le cas d'une offensive unilatérale ou d'une offensive dirigée par les Américains, nos troupes seraient beaucoup plus en danger dans le golfe Persique que dans le golfe d'Oman. Je présume que la députée se rend compte de cela, même si nos troupes sont simplement chargées de faire respecter la résolution 665, c'est le deuxième élément de leur mandat qui crée des risques.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je pense que le député de Burnaby—Kingsway et moi-même sommes du même avis au sujet, malheureusement, de ce qui se cache derrière les théories de notre gouvernement et du gouvernement américain. Les deux partis d'opposition ont demandé que nos troupes soient sous les auspices de l'ONU. La résolution 665 émane de l'ONU. Malheureusement, en ce qui concerne le deuxième volet de leur mandat, on ne peut que conjecturer. Ces conjectures peuvent être logiques, il n'en reste pas moins que ce ne sont rien que des conjectures. Tant qu'il s'agit d'appliquer la résolution 665, je n'ai pas de réserves.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole, pour une minute.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, dans la minute qui m'est accordée, je voudrais apporter des précisions sur une ou deux questions.

Premièrement, comme s'en rend compte la population qui écoute ce débat, les résolutions 665 ou 661 posent certains problèmes, mais le véritable problème, c'est l'endroit où sont postés nos navires. Même si, à titre de député, j'aimerais bien débattre du stationnement de nos navires, j'ai bien peur d'en être incapable, parce que je ne connais pas la situation militaire actuellement au Moyen-Orient. Je ne sais pas ce qui se passe. En tant que planificateur, ex-militaire et ex-amiral, ma première réaction a été de me dire: «Mon Dieu, quelle tactique!», mais je dois admettre, après plus mûre réflexion, et après avoir reçu des renseignements confidentiels, qu'il incombe en fait au commandant militaire qui se trouve sur les lieux de déterminer l'endroit où doivent être stationnées nos forces militaires.

Je crois que leur position est très dangereuse. Même si nous préférions voir nos navires un peu plus à l'écart, ils jouissent quand même d'une certaine protection à l'intérieur du Golfe. Ils collaborent avec d'autres forces militaires. Je ne connais pas la disposition exacte des forces, mais je sais que les forces américains sont sur place, qu'elles se protègent mutuellement et qu'elles jouissent d'une couverture aérienne. Ainsi donc, bien que nos navires ne soient pas hors de portée des missiles Exocet et des avions Mirage, probablement la plus grande menace qui pèse sur nos bâtiments, ils seraient tout autant en danger si ces avions Mirage pouvaient se ravitailler en carburant, ce qu'ils sont en mesure de faire. Par conséquent, j'estime, étant donné les renseignements que je détiens, et bien que je n'aie pu observer les lieux personnellement, que nos forces s'exposent peut-être davantage, mais qu'elles jouissent du soutien de nos alliés. En fait, dans les circonstances actuelles, nos navires sont peut-être autant en sécurité, et même plus en sécurité, dans le golfe Persique.

Le point que je veux faire valoir, c'est qu'il est très dangereux pour nous, politiciens, de discuter de l'endroit où nos forces militaires devraient être stationnées, même

si nous aimions le faire. Cette décision revient au chef d'état-major de la défense et au commandant militaire qui se trouve sur les lieux, soit le commodore Summers.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous avez 30 secondes pour réfuter ces arguments, même si je n'en vois pas la nécessité. La députée de Halifax.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de la province souveraine de Terre-Neuve de ses observations et à lui dire que je suis tout à fait d'accord avec lui.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux de m'adresser à la Chambre sur un sujet de portée nationale et internationale qui inquiète le public. Je prends la parole pour deux raisons: premièrement, j'aimerais expliquer à la Chambre les répercussions que les événements du golfe Persique pourraient avoir dans le domaine énergétique canadien et, deuxièmement, j'aimerais expliquer les mesures que prend le gouvernement canadien.

Le débat montre que les députés se sont vivement intéressés aux répercussions de l'invasion irakienne au Koweït et à la tournure des événements sur les marchés pétroliers internationaux. Je tiens à rassurer la Chambre et tous les Canadiens: le gouvernement suit de très près l'évolution rapide des événements dans le Golfe. La situation au Moyen-Orient est à la fois instable et tout à fait imprévisible. Les cours du pétrole brut ont augmenté et sont instables, c'est vrai, mais il fallait s'y attendre car les marchés sont agités et le prix du baril de pétrole a presque doublé en deux mois.

En dépit de l'incertitude qui prévaut, nos raffineurs n'ont pas de difficulté à obtenir du brut. À cause de l'embargo sur les expéditions pétrolières de l'Irak et du Koweït, le marché international du pétrole perd à peu près 4,1 millions de barils par jour. Pour compenser, heureusement, des pays membres de l'OPEP et d'autres, en particulier l'Arabie saoudite et le Venezuela, ont augmenté leur production. Cet accroissement de la production atteint maintenant des niveaux respectables et, par ailleurs, une partie des approvisionnements perdus est compensée par les réserves commerciales existantes et par une légère diminution de la demande. Cette combinaison de hausse de production dans les régions non touchées, de recours aux réserves et de réduction de la demande devrait suffire à éviter de trop fortes pressions sur les marchés pendant un certain temps. La situation n'échappe pas a tout contrôle.

Je crois que des députés l'on fait remarquer, la situation actuelle reste soumise à certaines variables. Le marché du pétrole est susceptible de subir de fortes pressions cet hiver alors que la demande de pétrole atteindra son pic saisonnier et que la capacité d'augmenter la production diminuera graduellement. La situation pourrait aussi être aggravée par des imprévus comme un hiver plus rigoureux que la normale ou des problèmes frappant le transport ou les installations de raffinage. Il est probable que les prix du pétrole demeureront instables au cours des prochains mois car les marchés devront se rajuster à certains facteurs dont le jeu de l'offre et de la demande, les rumeurs ainsi que les pressions à court terme découlant de la concurrence. Il est donc évident qu'il faut suivre la situation de près.

• (1630)

En dépit de l'incapacité des gouvernements, du secteur pétrolier et de l'Agence internationale de l'énergie, l'AIE, de quantifier avec exactitude l'ampleur des problèmes d'approvisionnements à venir, tous s'entendent généralement à dire que le marché mondial du pétrole va subir des pressions et le marché canadien ne sera pas épargné.

Ainsi, les récentes augmentations du prix de l'essence au Canada démontrent que notre pays n'est pas à l'abri des contrecoups de l'incertitude sur le marché du pétrole. La réaction du Canada à la crise du Golfe s'inscrivait tout à fait dans les grandes lignes de notre politique sur la sécurité d'approvisionnement et sur les situations d'urgence.

De là, le Canada doit laisser le marché de l'énergie s'adapter à la nouvelle configuration de l'offre et de la demande, tant sur la scène internationale que nationale. L'économie du Canada est bel et bien intégrée à ce marché mondial.

Les efforts déployés par les gouvernements précédents pour nous soustraire au marché mondial de l'énergie par la réglementation des prix et du commerce ont tout simplement échoué. Ces efforts n'ont servi qu'à retarder une échéance inévitable et l'économie du Canada a dû se rajuster à des prix plus élevés, ce qui a entraîné d'autres problèmes. Ces efforts n'ont fait qu'empêcher ou dissuader la conversion à des modes d'utilisation de l'énergie plus performants, ce qui aurait dû être la réaction normale à la hausse des prix.

La politique actuelle vise à garantir que les producteurs et les consommateurs canadiens d'énergie soient libres de s'adapter en fonction des pressions et des tendances sur le marché mondial. Nous avons déréglementé le prix du pétrole et du gaz naturel. Nous avons réduit de façon marquée les restrictions imposées au marché du pétrole et du gaz naturel, éliminé une taxe discriminatoire et interventionniste ainsi que des mesures incitatives et enfin, allégé la main-mise du gouvernement sur l'économie du marché pétrolier. Le fait de travailler plus étroitement avec les provinces nous a permis de créer un cadre plus stable pour les investissements industriels. Cette façon de faire a engendré la confiance de l'industrie et permis d'améliorer les relations fédérales-provinciales.

Le gouvernement n'a pas l'intention, dans les circonstances, de resserrer les règles régissant l'industrie. On sait par expérience que ce n'est pas la bonne méthode pour rétablir un marché pétrolier instable.

En temps normal, nos politiques ont pour objet de favoriser à la fois l'expansion d'un secteur de ressource et l'établissement de prix concurrentiels pour le consommateur. Nous sommes essentiellement intervenus pour servir de catalyseur en investissant dans certains grands projets énergétiques devant avoir d'importantes retombées économiques régionales et nationales lorsque le coût et les risques engendrés par le projet étaient trop grands pour que les investisseurs privés puissent les assumer entièrement.

Notre politique devait cependant tenir compte du fait que nous ne vivons pas toujours dans un contexte normal. On a pu voir à la lumière des récents événements que le monde reste vulnérable aux interruptions dans l'approvisionnement en pétrole. Celles-ci peuvent avoir pour cause divers événements politiques et militaires, qui ne sont ni prévisibles, ni contrôlables.

En novembre 1974, à la suite de la crise du pétrole qui venait de se produire, 21 des principaux pays industrialisés du monde ont signé un accord établissant d'une part un plan international de l'énergie et, d'autre part, l'Agence internationale de l'énergie, l'AIE. Le rôle premier de l'AIE est de réduire la demande de pétrole excessive de la part des pays industrialisés et d'instaurer un meilleur équilibre entre les réserves énergétiques et la demande, à court et à long termes. Ces objectifs sont réalisés par la mise en application de programmes de coopération et l'élaboration de solides politiques énergétiques harmonisées.

En cas de crise du pétrole, les pays membres de l'AIE se sont entendus pour mettre en oeuvre des programmes de réduction de la consommation, d'utilisation de réserves de pétrole d'urgence prévues à cette fin et de partage des ressources pétrolières disponibles. L'objectif de ces programmes est d'établir un équilibre entre l'offre et la demande parmi les pays membres. De cette façon, les pénuries sont supportées également par tous et les conséquences économiques néfastes sont réduites au minimum. Aux tous débuts d'une crise du pétrole, le conseil de l'Agence internationale de l'énergie peut mettre en oeuvre des mesures d'urgence concertées prévues pour les situations de crise qui restent en deça du niveau critique d'intervention établi par l'Agence, c'est-à-dire une réduction de 7 p. 100 de l'approvisionnement normal.

Les mesures d'intervention coordonnée d'urgence englobent des initiatives que les États membres peuvent prendre lorsqu'on prévoit une crise. Elles peuvent consister en accroissement de la production, réduction des stocks, changement de combustible et limitation de la demande en pétrole. Dans le cas du Canada, il y a peu de chance qu'on ait à changer de combustible et à accroître la production, et le Canada est exempt de l'obligation faite par l'AIE de conserver des stocks à cause de sa situation d'exportateur net de pétrole. Par conséquent, toute initiative du Canada dans le cadre de ce programme devrait prendre la forme d'une limitation de la demande.

L'imposition du système de partage du pétrole n'a jamais été nécessaire jusqu'ici. On a trouvé d'autres moyens de remédier aux interruptions de l'approvisionnement en pétrole. Si la chose s'avérait nécessaire, le partage du pétrole traduirait notre engagement collectif en matière de sécurité. Il est cependant prématuré de se demander s'il sera effectivement nécessaire de recourir à un tel système.

Le Canada a depuis longtemps mis en place un système efficace de planification d'urgence. En 1974, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie a été institué par la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. La Loi confère à cet Office la tâche de préparer et, au besoin, de mettre en application des plans d'urgence durant une crise pétrolière.

Le gouvernement n'a pas attendu de voir les résultats des événements qui se produisent au Moyen-Orient pour mettre de l'ordre dans sa maison. Nous avons commencé à nous préparer à prendre toutes les mesures nécessaires au cas où la situation de l'approvisionnement se détériorerait. Voici quelques unes des mesures que nous avons prises.

Nous avons passé en revue les mesures que le Canada pourrait prendre pour limiter la demande, et nous avons mis à jour les plans d'urgence arrêtés par l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Si notre pays connaissait une crise pétrolière, le Canada a le pouvoir de répartir le pétrole brut et les produits pétroliers. Il y a aussi une disposition prévoyant le rationnement de la vente au détail d'essence à moteur et de

gas-oil, mais elle ne serait mise en application qu'en cas d'extrême pénurie.

De plus, des fonctionnaires fédéraux ont rencontré leurs homologues des provinces pour les renseigner au sujet de l'Agence internationale de l'énergie et de l'évolution du marché mondial du pétrole, ainsi que pour étudier quelles mesures on pourrait prendre pour réduire la demande d'approvisionnement en pétrole.

Nous rencontrons fréquemment des représentants des associations du secteur et des sociétés pétrolières pour leur faire connaître nos plans et pour faciliter notre surveillance de l'état des marchés des produits pétroliers au pays.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même, à titre de ministre, intensifierons nos efforts au cours de la période qui vient afin de réduire la demande de pétrole et de travailler de concert avec les provinces à des mesures qui toucheront tout le pays. Nous avons déjà tenu une première réunion avec les représentants des provinces afin de discuter d'une initiative de collaboration nationale qui mettrait l'accent sur de plus grandes économies d'énergie et encouragerait une restriction volontaire de la demande énergétique. Ces mesures deviendront encore plus pertinentes à mesure qu'approcheront les mois froids de la fin de l'automne et de l'hiver.

J'ai aussi le plaisir de signaler à la Chambre que nous avons tenu avec les provinces des séances fructueuses où régnait un esprit de collaboration, notamment une rencontre d'une journée et demie au début de septembre, pour informer les représentants des provinces de l'évolution de la situation au sein de l'Agence internationale de l'énergie et des questions relatives aux marchés international et intérieur du pétrole. Comme le reste du monde, les provinces ne savent que trop que le problème actuel de l'énergie touche toute la planète, et non une région seulement. C'est un problème qui transcende les frontières provinciales.

Je signale également à la Chambre que le gouvernement reste constamment en communication avec le secteur, durant cette période d'incertitude du marché pétrolier. Nous entretenons en outre des liens étroits et des échanges d'information avec nos partenaires de l'Agence internationale de l'énergie. Nos lignes de communication, tant à l'intérieur du pays qu'avec le reste du monde, sont toujours ouvertes. Je mentionne, entre parenthèses, que les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie se rencontreront demain, à Paris, pour étudier des mesures qui devront peut-être être adoptées pour résoudre la situation actuelle.

Entre-temps, nous espérons que les sociétés pétrolières canadiennes n'abuseront pas de la situation. Les entreprises coopèrent déjà en fournissant des données sur les approvisionnements et les prix pétroliers. Nous comptons qu'elles feront le nécessaire pour que les approvisionnements ne soient pas interrompus et que le système d'approvisionnement canadien reste intact. Nous attendons aussi, de la part de l'industrie, de saines pratique de commercialisation et d'établissement des prix. Les gens de mon ministère suivront la situation de près, en collaboration avec les provinces.

• (1640)

Il ne faut se le cacher, les prix montent et vont monter encore plus. Voici un exemple. Au cours du premier trimestre de 1989, le prix moyen du pétrole au Canada était de 15 $ pour le West Texas Intermediate ou WTI, avant l'invasion du Koweit. Le prix moyen du West Texas Intermediate est passé, à la fin de 1989, de 15 $ à 20 $US. À des réunions que l'OPEP avait tenues avant le 2 août, jour de l'invasion, il avait fixé le prix du WTI entre 21 $ et 23 $. C'est la majoration du premier trimestre de 1989, d'avant la situation au Moyen-Orient, qui est la cause des majorations des prix énergétiques d'aujourd'hui.

Ceux qui pensent que les événements du 2 août et de la période d'après influent déjà sur les prix d'aujourd'hui analysent mal le marché et les méthodes comptables pour le pétrole qui ne sont pas les mêmes au Canada et aux États-Unis. Il est important que nous, à la Chambre, comprenions ce système comptable.

Il est impossible de prédire avec exactitude comment les prix vont évoluer. À moins d'une crise majeure d'approvisionnement, les fluctuations de prix sont le moyen le plus rationnel et le plus efficace d'équilibrer l'offre et la demande. Il est naturellement capital que les forces de la concurrence puissent s'exercer pleinement et librement sur le marché. Des recours existent aux termes de la Loi sur la concurrence existante dans le cas d'une attitude manifestement anticoncurrentielle.

Monsieur le Président, la situation actuelle n'est pas de nature à exiger des mesures draconiennes ou précipitées. Grâce à nos partenaires internationaux et à notre propre analyse du marché, nous sommes bien informés de l'évolution du marché du pétrole, de la probabilité de pénuries générales ou particulières et du mouvement des prix.

Il est important que les Canadiens se rendent compte qu'on pourrait réduire et rendre le risque d'une crise moins aléatoire si nous utilisions l'énergie avec plus de circonspection au cours des prochains mois. En utilisant l'energie de manière plus rentable, en reportant les utilisations qui ne sont pas nécessaires et en conservant les stocks disponibles, nous pouvons tous faire preuve de

civisme et éviter peut-être plus tard des mesures plus draconiennes.

Le ministère collaborera étroitement avec les provinces et les territoires pour établir des mesures volontaires de limitation de la demande de pétrole, pour établir des plans, particulièrement dans le domaine des transports, et pour montrer l'exemple. Grâce aux réunions régulières du Conseil consultatif interprovincial de l'énergie, nous maintiendrons de bonnes communications entre les deux paliers de gouvernement.

Je voudrais conclure, monsieur le Président, en disant que la situation dans le golfe Persique devrait tous nous rappeler que nous vivons dans un monde où régne d'incertitude. Ce que nous trouvons tout naturel aujourd'hui peut poser demain un grand dilemme.

Le gouvernement du Canada a répondu à ces événements de la seule manière sensée, par une action collective avec nos partenaires internationaux, par une planification d'urgence efficace et en maintenant les programmes généraux sur l'énergie qui favorisent la souplesse et la croissance du secteur énergétique canadien.

Tous les Canadiens se rendent compte et reconnaissent, je pense, que nous sommes confrontés à un problème de grande envergure. L'isolationisme n'est pas la solution dans ce genre de crises pétrolières. En ces jours d'incertitude, le Canada participe à un problème mondial et nous devons apprendre à collaborer et à penser à l'échelle mondiale. Je suis convaincu que nous pouvons le faire, mais nous devons être prêts à accepter des mesures de coopération innovatrices qui permettront d'établir une solidarité exceptionnelle avec la collectivité internationale.

M. le Président: Questions ou commentaires. Le député de Dartmouth.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt et j'ai trouvé fort utile certains des renseignements qu'il nous a fournis, notamment en ce qui concerne notre secteur énergétique.

Pourtant, sans songer uniquement à le blâmer, je lui dirai aujourd'hui qu'il aurait pu nous communiquer ces renseignements un peu plus tôt si, agissant comme il l'aurait dû, le gouvernement s'était empressé de rappeler la Chambre sitôt informée de cette situation de crise.

Nous serons appelés très prochainement à examiner beaucoup plus en profondeur certains aspects que le ministre a soulevés. J'éprouve certaines appréhensions. J'aimerais demander au ministre quels plans précis ses collègues et lui, ainsi que le ministère, ont mis en oeuvre au cas où certaines sociétés pétrolières voudraient vendre leur produit à un prix exorbitant en prétextant la crise qui existe dans le Golfe.

Chacun sait que dans le secteur énergétique international et tout particulièrement dans le secteur pétrolier, il existe plusieurs barèmes de prix. Le prix fixé est en fait un prix composite jugé équitable compte tenu des circonstances du moment.

La plupart des Canadiens ignorent s'ils payent un prix équitable, mais lorsqu'ils sont appelés à payer au détail des prix exorbitants, ils sont portés à croire que quelqu'un est en train de les extorquer.

J'aimerais, s'il en est capable, que le ministre me donne à moi, aux autres députés et à l'ensemble des Canadiens une idée des plans que lui-même et ses collègues des autres ministères, notamment celui des consommateurs et des sociétés, ont mis en oeuvre, pour que nous sachions qu'ils ne se contentent pas seulement de surveiller. Par ailleurs, je tiens à m'assurer qu'ils ont les moyens de le faire. Si, à l'examen, ils constataient que les prix sont injustes, à quel moment déclencheraient-ils leur plan d'action? Quels moyens mettraient-ils en oeuvre pour obliger les sociétés à réduire leur prix? Quelle pression pourraient-ils exercer sur les sociétés nationales et internationales qui oeuvrent dans le secteur pétrolier?

Je songe notamment aux provinces de l'Atlantique qui sont particulièrement vulnérables aux changements de prix au niveau international. Mis à part l'annonce faite l'autre jour et le projet de loi à l'étude à la Chambre, il n'y aucune production prétrolière au Canada atlantique. Dans quelques années, nous en aurons grâce au projet Hibernia, du moins nous l'espérons. Actuellement, nous dépendons de la production pétrolière d'autres pays.

Comme je ne peux prendre la parole qu'une fois, je vais poser une deuxième question au ministre. Je voudrais savoir si la situation actuelle qui menace notre sécurité d'approvisionnement en pétrole porte le ministre à réexaminer du moins la position que son gouvernement semble avoir abandonnée relativement à une politique d'autosuffisance énergétique au Canada.

Je voudrais demander plus précisément au ministre s'il fera tout ce qu'il peut, maintenant que nous savons tous que la situation au Moyen-Orient est très explosive et risque de le demeurer encore pendant des années et que

nous connaissons les effets que cela peut avoir sur nos réserves nationales d'énergie, pour essayer de convaincre son gouvernement d'approuver la proposition faite par le consortium Synfuel, proposition qui consiste à prendre du charbon à haute teneur en soufre du Cap-Breton pour en faire un produit de pétrole synthétique au moyen de certains procédés sûrs qui sont assez uniques. Peut-il nous donner certaines de ces garanties aujourd'hui?

M. Epp: Monsieur le Président, le député a posé un certain nombre de questions, mais je ne veux pas voler du temps aux députés d'en face.

Permettez-moi de donner quelques explications. Premièrement, parlons du prix. Le député a reconnu lui-même que la question du prix pondéré, ou du prix mondial de référence comme on l'appelle, est très difficile à déterminer. J'ai examiné attentivement les fluctuations du prix du pétrole et du prix de l'essence, et je dois dire très franchement que, lorsque les prix baissent, nous l'acceptons d'emblée puisque le marché répond alors à nos besoins tels que nous les percevons en tant que consommateurs.

Par contre, lorsque les prix montent, nous nous empressons de dire qu'ils sont trop élevés. Je crois que cela s'applique également lorsqu'on regarde le prix de l'essence au Canada et aux États-Unis. Lorsqu'on considère la situation actuelle, on constate qu'il existe encore une différence de prix, même en tenant compte des taux de change et des volumes. Cette différence consiste presque complètement en taxes fédérales et provinciales.

• (1650)

Cela étant dit, nous allons continuer à suivre ce qui se passe, pour nous assurer que la concurrence s'exerce bien. Comme le député le sait, cela doit se faire dans le cadre de la Loi sur les enquêtes contre les coalitions et d'une procédure légitime adoptée par la Chambre.

Deuxièmement, en ce qui concerne le Canada atlantique, l'argument du député est très valide. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada n'a pas renoncé à l'autonomie pétrolière et énergétique. Bien au contraire. Toute notre politique énergétique actuelle vise l'autonomie en pétrole et en produits pétroliers.

Au cours du dernier trimestre, le Canada a exporté en moyenne près de 275 000 barils de brut et de produits pétroliers par jour. C'est pour cette raison, comme je l'ai mentionné, qu'à titre d'exportateurs, nous ne sommes pas assujettis aux dispositions de l'Agence internationale de l'énergie concernant les réserves stratégiques de pétrole, auxquelles sont soumis d'autres pays, comme les États-Unis.

Cependant, sur la côte est, nous importons près de 550 000 barils de pétrole par jour, dont 350 000 de la Mer du Nord. Hier, un certain nombre de mes collègues demandaient, par exemple: pourquoi le pétrole d'Hibernia n'irait-il pas aux raffineries canadiennes au lieu d'être entièrement exporté vers les États-Unis?

À première vue, il s'agit d'une question très simple. La réponse va sembler encore plus simple que la question. Le fait est qu'à cause de notre système de distribution de la côte est, qui passe par Portland, au Maine, nous avons besoin de ces 550 000 barils de pétrole venant de l'étranger, comme le député l'a si souvent dit. C'est l'autonomie énergétique que nous visons. Voilà pourquoi nous réalisons le projet d'Hibernia.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre fasse une mise au point. J'ai reçu un certain nombre d'appels et de lettres, comme lui sans doute, au sujet de la hausse des prix à la pompe. Si j'ai bien saisi, il a dit que les fluctuations des prix, ces derniers temps, étaient tout à fait étrangères à la crise du Koweït.

Mes électeurs avec qui je me suis entretenu pensent que les pétrolières n'ont pas encore fini d'écouler les réserves accumulées. Ils ne comprennent pas pourquoi les prix augmentent. Vous pourriez peut-être me donner quelques renseignements pour mes électeurs.

J'ai deux autres questions très brèves. Normalement avant d'entrer dans un conflit comme celui-là—le ministre de la Défense nationale aurait peut-être été mieux placé pour me répondre—les ministres ayant droit à des séances d'information. L'une des questions qu'on doit normalement poser est la suivante: quelle est la probabilité de conflit lorsque nous envoyons un contingent dans un point chaud? On doit certainement avancer des esti-

mations. S'il y a conflit, n'avons-nous pas une petite idée des conséquences sur les prix de la baisse de l'offre?

Le ministre est-il en mesure de répondre à ces questions?

M. Epp: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à la dernière question.

En ce qui concerne les séances d'information, j'en ai offertes aux porte-parole de l'opposition. Certains ont accepté mon offre. Je crois que cela sera fait la semaine prochaine.

Pour répondre de façon précise à la question du député—et je passe ici à ce qu'on appelle la comptabilité du pétrole—j'essaierai d'être aussi bref que possible. J'ai mentionné au député que depuis un peu plus d'un an et demi, la cote du pétrole de référence, le West Texas Intermediate, WTI, a fait l'objet d'une hausse d'environ 15 à 20 $ pour atteindre un niveau légèrement supérieur avant l'invasion du 2 août dernier.

Il s'écoule quelque temps entre la date d'achat du pétrole brut et celle de la vente à la pompe à essence; ce délai varie un peu d'une région à l'autre au Canada, selon la capacité de traitement des raffineries et la capacité d'entreposage. D'une façon générale—je dis bien générale—ce délai se situe entre 60 et 75 jours et varie légèrement d'une région à une autre. Cela dit, le pétrole déjà acheté a franchi toutes les étapes et le prix plus élevé de cette ressource énergétique se fait maintenant sentir à la pompe à essence. Ce que nous n'avons pas encore vu à la pompe à essence, ce sont les hausses possibles dues à la crise dans le golfe Persique.

C'est pourquoi je précisais la date du 2 août comme celle qui servira de prochain point de référence. Si les prix actuels se maintiennent, les consommateurs verront les prix augmenter encore par rapport aux prix actuels.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je crois comprendre que la blague de l'heure, à Washington, au sujet de la crise du Golfe est la suivante: «Que faisons-nous là-bas? C'est une question de principe. Mais non, c'est une question de pétrole.» La crise a effectivement beaucoup des caractéristiques d'un conflit pétrolier.

Je suis heureux que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait pris la parole sur ce point. Je voudrais qu'il sache bien que ce qui inquiète les Canadiens, c'est l'idée que la majoration des prix de l'essence n'était pas attribuable à la crise du Golfe. Sauf à Vancouver, peut-être. Les Canadiens se demandent ce qui se produirait à la suite d'une baisse mondiale du prix du pétrole. Elle prend du temps à se répercuter sur le prix de l'essence. Pourtant, l'effet des majorations, lui, semble se faire sentir presque du jour au lendemain. Nous voudrions que cela soit réglementé.

Le Tribunal de la concurrence n'a pas grand pouvoir. Ce que le gouvernement devrait faire, et je le prie d'y penser sérieusement, c'est concevoir un mécanisme permettant de surveiller l'augmentation des prix pour qu'il n'y ait pas de bénéfices exceptionnels si le prix du pétrole devait augmenter encore par suite de l'aggravation de la situation dans le golfe Persique.

Le ministre devrait y penser. L'autre chose que je voulais demander au ministre, et je serai bref, c'est si le gouvernement conservateur ne devrait pas réorienter sa politique énergétique. A-t-il envisagé cette possibilité? Nous étions bien partis sur la voie de l'autosuffisance et du contrôle canadien. Mais voilà que nous avons vendu notre pétrole et notre gaz aux Américains sur cet immense marché libre créé par l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. La crise du Golfe ne nous fait-elle pas prendre conscience de la précarité de notre situation? Je crois que nous n'avions rien à craindre. Si nous avions exploité nos propres ressources par l'entremise de Petro-Canada et d'autres entreprises canadiennes, et non par celle de Mobil et de Hibernia, ou en ignorant les autres projets, j'estime que nous aurions été à l'abri de cette crise.

Nous disposons de ce genre de ressources énergétiques au Canada. Nous avons du pétrole et du gaz. Pourquoi alors dépendons-nous des pays arabes? Pourquoi nous sommes-nous placés dans cette situation? Sont-ce les politiques du gouvernement qui en sont la cause?

M. Epp: Monsieur le Président, comme j'ai tenté de l'expliquer au député, c'est tout le contraire qui est arrivé. Le Canada est un exportateur net de pétrole. En matière énergétique, nous sommes autosuffisants pour presque toutes les formes d'énergie. En fait, dans nombre de secteurs, nous sommes des chefs de file et des fournisseurs mondiaux. L'un de ces produits est l'uranium, que le député n'aime pas tellement, il est vrai. Nous sommes autosuffisants du point de vue énergétique. En fait, nous avons beaucoup de gaz naturel. C'est au niveau des systèmes de transport que nous avons des problèmes. Nous ne disposons pas de l'infrastructure nécessaire pour mettre ce gaz en marché.

En ce qui touche les produits pétroliers et gaziers, notre position est excédentaire puisque nous exportons aujourd'hui 275 000 barils de plus que nous n'utilisons pour notre production. Par conséquent, la question de l'autosuffisance est différente. Elle est différente par rapport à celle qu'il a soulevée à propos de la canadianisation.

Je voudrais mentionner quelques chiffres et je serai bref. J'ai pris note du prix du pétrole projeté par le

programme énergétique canadien pour cette semaine. Ce prix était de 116,63 $ le baril.

Une voix: Combien?

M. Epp: De 116,63 $. C'est le prix de référence international à Montréal parce que c'est là qu'arrive le pétrole étranger. Nous demandons aux Canadiens de payer 78,73 $ en vertu du plan énergétique national. La différence de 40 $ devait être comblée par des impôts. Pouvez-vous imaginer quel serait le prix du pétrole si leur programme était en vigueur?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires dans l'ordre où elles paraissent au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LE CERTIFICAT D'ACQUISITION D'ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait entreprendre de modifier la partie III du Code criminel (armes à feu) de façon à y disposer:

1) qu'on ne pourra acheter de munitions sans être détenteur d'un «certificat d'acquisition d'armes à feu»;

2) qu'un délai de deux semaines devra obligatoirement s'écouler entre la demande de «certificat d'acquisition d'armes à feu» et la délivrance de ce certificat.

—Monsieur le Président, cette motion s'inscrit dans le cadre d'un processus à deux volets tendant à rendre la législation sur la possession d'armes plus stricte. Elle vise à modifier le Code criminel afin qu'il soit nécessaire d'obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu pour acheter des munitions ainsi qu'une nouvelle arme à feu—et je vais vous expliquer pourquoi tout à l'heure—et elle prévoit également un délai obligatoire de deux semaines entre la présentation d'une demande de certificat d'acquisition d'armes à feu et la délivrance de ce certificat.

J'ai déclaré que cette motion faisait partie d'un processus à deux volets, car j'ai également fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-283, que j'ai présenté le 2 février 1990 et qui prévoit également la nécessité d'obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu pour acheter des munitions, ainsi qu'un délai de deux semaines pour obtenir ce certificat. Cependant, il faut également, en vertu de ce projet de loi, que la demande de certificat d'acquisition d'armes à feu soit signée par deux citoyens canadiens qui attestent que le demandeur est un citoyen responsable et on prévoit faire passer de cinq à deux ans la période de validité du certificat pour que la police ait la possibilité de faire enquête sur le demandeur plus régulièrement.

Je tiens à signaler que, lors de l'horrible massacre de 14 femmes à Montréal, en 1989, le tueur avait en sa possession un certificat d'acquisition d'armes à feu, mais il remontait à plusieurs années et, durant tout ce temps, on n'avait soumis l'intéressé à aucun examen qui aurait permis d'établir qu'il souffrait de troubles psychologiques. J'ai également proposé, même si cela ne figure pas dans cette motion, que des armes comme le fusil semi-automatique qui a servi au massacre de l'École Polytechnique et toutes les armes de ce genre soient placées sur la liste des armes à autorisation restreinte.

Je répète que cette motion et mon projet de loi inscrit au *Feuilleton* ont été présentés à la Chambre des communes à la suite du massacre du 6 décembre 1989 à l'École polytechnique et je m'empresse d'ajouter que je suis depuis longtemps en faveur d'une législation très stricte relativement à la possession d'armes à feu. Depuis plus de 20 ans, je présente des projets de loi et des motions qui font l'objet de débats dans cette enceinte. Lorsque j'étais solliciteur général, j'ai pris des mesures pour renforcer notre législation sur la possession d'armes à feu.

Je tiens à dire que, même si des progrès ont été réalisés à ce moment-là, je n'ai jamais été totalement satisfait et que certains incidents survenus depuis m'ont montré que les craintes que j'avais au sujet du manque de rigueur de la législation étaient fondées. L'incident qui s'est produit à l'Université de Montréal, à l'École Polytechnique, a démontré clairement que notre législation, même si elle est plus stricte que celle en vigueur aux États-Unis, laisse encore à désirer.

Je voudrais vous décrire brièvement le régime actuellement en vigueur au Canada relativement au contrôle des armes à feu. Il existe trois classes d'armes à feu. D'abord et avant tout, il y a les armes prohibées qui ne sont en aucune circonstance accessibles aux citoyens ordinaires. Il s'agit d'armes entièrement automatiques comme les mitrailleuses et les fusils à canon scié dont l'usage ne peut être que criminel. Eh bien, les armes prohibées ne

sont pas en vente publique, mais peuvent seulement être utilisées par les forces armées et les forces policières.

Viennent ensuite les armes à usage restreint. Entrent dans cette catégorie les armes de poing, tels les revolvers, et les armes semi-automatiques. Il y a cinq raisons de posséder une arme à usage restreint. Je ne vais pas énumérer ici ces raisons qui sont prévues par la loi, mais un détective privé, par exemple, peut demander à utiliser une arme à usage restreint comme une arme de poing.

Enfin, il y a ce qu'on appelle les armes réglementées. Il s'agit des armes à long canon comme les carabines et les fusils de chasse qui servent à des fins sportives. La vente en est autorisée à toute personne qui possède une autorisation d'acquisition d'armes à feu et elle n'a fait l'objet d'aucune réglementation pendant longtemps.

En fait, je me souviens d'une célèbre affaire qui s'est produite à l'époque où j'ai été élu ici pour la première fois. Un jeune déséquilibré était entré dans un magasin d'articles de sport de la rue Sparks, y avait acheté un fusil de chasse qu'il avait ensuite utilisé à son école pour abattre plusieurs écoliers et un professeur. Ce jeune homme avait pu acheter ce fusil de chasse sans qu'on lui demande quoi que ce soit, aussi facilement que s'il avait acheté un paquet de gomme.

C'est à la suite de cet incident que nous avons créé le certificat d'acquisition d'armes à feu. Maintenant pour acheter une arme, une carabine ou un fusil de chasse, il faut demander un certificat d'acquisition d'armes à feu et subir une enquête avant d'obtenir ce certificat.

La loi comporte cependant de nombreuses faiblesses et lacunes. Par exemple, même si elle prévoit l'obtention d'un certificat d'acquisition d'armes à feu, elle ne fixe pas de délai obligatoire entre la demande et la délivrance du certificat.

Il y a eu un incident à Montréal où une femme profondément bouleversée parce qu'elle avait découvert que son mari la trompait avec une autre femme est allé acheter un fusil de chasse dans un magasin de sport. On lui a dit qu'elle devait avoir un certificat d'acquisition d'armes à feu, alors elle en a demandé un à la police le matin et elle l'a obtenu l'après-midi.

En effet, la loi actuelle dit que la police doit faire enquête, mais elle ne prévoit aucun délai obligatoire. Elle en a donc demandé un le matin, elle l'a obtenu l'après-midi et elle est allé tuer son mari à son travail. Cet incident montre qu'il est raisonnable de modifier la loi pour prévoir un délai.

Depuis que j'ai déposé la motion et le projet de loi C-283, le gouvernement a présenté le projet de loi C-80. Je le félicite parce que ce projet de loi met en oeuvre certaines propositions que je défends depuis des années. Par exemple, il prévoit un délai obligatoire de 28 jours, ce qui est excellent.

Il contient aussi une autre disposition de mon projet de loi, celle qui exige que ceux qui veulent obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu obtiennent la signature de deux citoyens de leur ville attestant qu'ils sont des gens responsables. Nous exigeons la même chose pour délivrer un passeport. La demande de passeport doit être contresignée par une personne appartenant aux catégories énumérées et certifiant que le demandeur est bien la personne qu'il prétend être.

Le ministre a prévu dans le projet de loi C-80 que toute demande doit être appuyée par deux répondants et être accompagnée d'une photographie qui sera ensuite apposée sur le certificat. Cette exigence n'existe pas actuellement. Elle représente une protection additionnelle.

• (1710)

Monsieur le Président, ce projet de loi ne va pas assez loin. Si nous devons modifier les lois canadiennes relatives aux armes à feu, faisons-le correctement une fois pour toutes. Ainsi, un des principaux inconvénients de l'actuel certificat d'acquisition d'armes à feu est qu'il n'est exigé que pour l'achat d'armes neuves, il ne s'applique pas à toutes les armes qui se trouvent dans les familles depuis des années.

Pour remédier à cette situation, j'ai proposé que le certificat soit nécessaire pour acheter des munitions. Cela ne me paraît pas un problème insurmontable. Si vous avez déjà un certificat d'acquisition d'armes à feu, il vous suffit de le montrer lorsque vous allez acheter des munitions. Cette mesure constituerait un obstacle pour ceux qui, sous le coup d'un grave choc émotif, voudrait se servir d'une arme à feu, une arme peut être empruntée ou peut être dans la famille depuis très longtemps. Cela me paraît une bonne mesure qui ne causerait pas de

problèmes particuliers aux personnes respectueuses de la loi qui désirent aller à la chasse ou pratiquer le tir sportif.

Par ailleurs, ce qu'il faudrait prévoir dans le projet de loi du gouvernement, c'est une période de validité plus courte. Je pense au massacre de l'École Polytechnique. À 18 ans, une personne peut fort bien demander un certificat d'acquisition d'armes à feu et l'obtenir, parce qu'elle a une bonne réputation et n'a jamais eu de démêlés avec la justice. Mais si le certificat est valable cinq ans, beaucoup de choses peuvent se passer pendant ce laps de temps.

Par exemple, nous devons renouveler notre permis de conduire après quelques années et, si notre dossier se détériore considérablement pendant cette période, on refuse de le renouveler. En fait, on peut perdre son permis et accumuler des points de pénalisation même pendant la période où on détient un permis.

Bien que je félicite le gouvernement pour la teneur du projet de loi C-80, j'espère qu'il étudiera les amendements que nous proposerons aujourd'hui au cours de ce débat et qui figurent dans la motion et dans le projet de loi que j'ai présentés à la Chambre.

Pourquoi proposer des lois de ce genre? Au Canada, un important groupe de pression s'oppose à tout type de lois sur les armes à feu. Il a l'impression que nous tentons d'empêcher le citoyen respectueux des lois de posséder des armes qu'il utiliserait à des fins légitimes, comme la chasse et le tir sportif. Or, ce n'est pas du tout le cas. J'ai fait à maintes reprises l'analogie suivante avec d'autres activités de la vie courante.

Personne ne penserait un seul instant que, parce que nous avons exigé des plaques d'immatriculation et des permis de conduire, nous tentons de restreindre l'usage légitime des automobiles. Loin de là. Ce que nous cherchons à faire lorsque nous demandons que les candidats à un permis de conduire subissent un examen, c'est de nous assurer que ceux qui en obtiennent un sont des personnes responsables qui conduisent convenablement leur véhicule, qui connaissent le code de la route.

Nous savons tous qu'une arme est fabriquée pour tuer, que ce soit à la chasse, au cours d'une guerre ou pour assurer la protection des collectivités par la police. Tout comme il existe des permis de conduire et des plaques d'immatriculation dans le cas des automobiles, il devrait en exister également pour les armes. Je crois que notre pays accepte ce principe depuis longtemps. Nous avons adhéré à ce principe et il ne reste qu'à resserrer ou à empêcher les échappatoires pour que la loi soit plus complète. Mais nous ne le faisons pas. Je n'ai jamais eu l'intention de priver les chasseurs et les tireurs sportifs de leurs armes. Le Canada a remporté beaucoup de succès aux Jeux olympiques et aux compétitions internationales dans la discipline du tir sportif. Nous ne voulons pas nous élever contre cela.

Les opposants à des lois plus rigoureuses en matière d'armes disent que si on interdit les armes, ce que, bien sûr, nous ne proposons pas, seuls les criminels en posséderont. On voit ce slogan sur les affichettes de pare-chocs, sur les posters et ailleurs. Je vous ferai remarquer qu'au Canada, deux tiers des homicides sont perpétrés dans des cas d'extrême émotion par des membres de la famille et des connaissances. Au Canada, la plupart des homicides ne sont pas perpétrés par les soit-disant tueurs professionnels. Ceux qui essaient de mettre la main sur des armes à feu dans de graves situations sont des gens qui, en général, n'ont jamais commis un crime de leur vie. C'est eux que visent nos lois sur les armes à feu.

Je sais que nous n'empêcherons jamais tout homicide. Il nous sera très difficile de mettre les armes à feu hors de la portée du criminel professionnel, celui qu'on appelle un gangster. Il trouvera toujours un moyen de trouver des armes à feu. Il reste que deux tiers des meurtres au Canada sont commis non par des gangsters ou des tueurs professionnels, mais par un mari contre sa femme, par un groupe d'amis qui se disputent à propos d'une chose ou d'une autre, après avoir pris habituellement de l'alcool ou des drogues, et ce sont ces gens, il suffit de regarder les statistiques et les dossiers, qui cherchent une arme lorsqu'ils sont extrêmement furieux et dérangés. C'est pour eux que nous formulons ces lois.

Ceux qui s'opposent à ces lois disent qu'il ne faudrait pas y insérer de mesures restrictives qui, pour moi, sont des mesures préventives; mais au moins, faudrait-il prévoir de plus lourdes peines. Tout en sachant que des peines plus lourdes seraient une façon de résoudre le problème, ce n'est pas la meilleurs. En effet, la peine sévère fait suite au meurtre. Ne vaut-il pas mieux empêcher que le crime ne se produise?

Si l'an passé, ce jeune homme n'avait pas pu obtenir d'arme à feu, les 16 jeunes femmes de l'École Polytechnique seraient peut-être encore de ce monde aujourd'hui. L'affaire à laquelle j'ai fait allusion est survenue à Ottawa, il y a plusieurs années. Si ce jeune homme n'avait pu se procurer de fusil ce jour-là, ces meurtres auraient peut-être été évités. Voilà pourquoi le délai obligatoire, mentionné dans ma motion et dans le projet de loi d'initiative ministérielle, est souhaitable. Très souvent, une personne en proie à de très vives émotions aura eu le temps de se calmer au bout d'une semaine, 15 jours ou deux semaines. Bien des choses peuvent se produire et l'aider à se maîtriser. Donc, même si la personne a demandé un certificat d'acquisition d'armes à feu dans l'espoir de se procurer un revolver, premièrement, la

police pourrait rejeter sa demande et, deuxièmement, la situation pourrait avoir eu le temps d'évoluer en 28 jours.

Les gangsters ou les criminels réussiront toujours à se procurer des armes à feu. Au Canada, la plus grande partie des meurtres sont commis au moyen d'armes à feu par des personnes autres que les criminels professionnels. Si nous pouvions réduire ce nombre de meurtres, ne serait-ce que de 50 ou 100 par année, ce serait déjà bien. J'estime que la Chambre pourrait très bien atteindre cet objectif.

J'aimerais signaler que, après que le Parlement eut resserré les lois sur le contrôle des armes à feu en 1978, le nombre de crimes commis au moyen d'armes à feu au pays a chuté considérablement. Les statistiques le prouvent. Dans les pays qui contrôlent sévèrement les armes à feu, le nombre de crimes commis avec des armes à feu est beaucoup plus faible que dans les pays aux lois plus souples.

Nous en avons un exemple flagrant avec les États-Unis, où le contrôle des armes à feu est régi par des lois adoptées par les différents États, puisque dans ce pays, le droit pénal relève de chacun des États, et non pas du pouvoir fédéral. Toutefois, le nombre de crimes commis avec des armes à feu aux États-Unis est considérablement plus élevé qu'au Canada et que dans les pays appliquant des lois sévères dans ce domaine. Selon les plus récentes statistiques, 60 p. 100 des homicides sont commis au moyen d'armes à feu aux États-Unis, comparativement à seulement le tiers au Canada.

Le Président me fait signe qu'il ne me reste qu'une minute. Je mettrai cette minute à profit en commentant une autre rengaine qu'on entend souvent de la part de ceux qui s'opposent à des lois plus strictes sur les armes à feu. Ces personnes disent que ce sont les gens qui tuent, et non les fusils. C'est indéniable, monsieur le Président, que ce sont les gens qui tuent; les fusils n'agissent pas d'eux-mêmes. Il a été démontré que les armes à feu sont cinq fois plus efficaces que toute autre arme, les couteaux par exemple, lorsqu'il s'agit de tuer. C'est une vérité qui semble évidente à tous ceux qui savent ce qu'est un fusil. Les armes à feu sont un outil efficace pour tuer et nous devons évidemment faire quelque chose pour éviter qu'elles tombent dans les mains d'irresponsables, d'alcooliques, de déséquilibrés mentaux, de ceux qui ont un passé de violence familiale et ainsi de suite. Ce sont là les personnes visées par cette loi plus sévère.

• (1720)

Je félicite le gouvernement d'avoir élaboré le projet de loi C-80, mais j'espère que les idées débattues actuellement favoriseront une certaine réflexion pouvant entraîner la modification du projet de loi, quand nous y reviendrons, afin qu'il soit encore plus efficace.

[*Français*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en réponse à la motion de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce qui demande au gouvernement d'apporter les modifications suivantes à la Partie III du Code criminel: en premier, exiger la production de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu au moment de l'achat de munitions; deuxièmement, imposer un délai obligatoire de deux semaines entre la date de présentation de la demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu et celle de la délivrance de l'autorisation.

Avant d'aller plus loin, toutefois, je tiens à féliciter le député pour l'intérêt soutenu qu'il porte à cet aspect du droit. En effet, il convient de rappeler que l'honorable député a joué un rôle de premier plan dans les travaux qui ont donné lieu à l'adoption des dispositions législatives en vigueur actuellement en matière de contrôle des armes à feu.

Selon certaines études, le taux beaucoup plus faible de décès liés à l'usage des armes à feu observé au Canada comparativement aux États-Unis est attribuable aux mesures sévères de contrôle des armes à feu figurant actuellement dans le Code criminel. À titre d'exemple, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article spécial qui a paru, en novembre 1988, dans le *New England Journal of Medicine* concernant l'incidence de la réglementation relative aux «armes de poing» dans deux villes qui présentent des ressemblances considérables, en l'occurrence Seattle et Vancouver.

Monsieur le Président, les Canadiens se doivent de ne jamais oublier le 6 décembre 1989, date à laquelle un certain Marc Lépine, jeune homme au début de la vingtaine, est entré, vers 17h20, à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, muni d'un Ruger Mini-14 semi-automatique de calibre .223, et a tué quatorze jeunes femmes avant de retourner l'arme contre lui-même et de se suicider.

Il s'agissait là de la pire tuerie de l'histoire du Canada. Cet événement a consterné la population du Québec et de l'ensemble du Canada.

On a, par la suite, appris que, dans ce cas particulier, la demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu avait été présentée le 5 septembre 1989 et que l'autorisation demandée avait été délivrée quelques jours plus tard.

Apparemment, rien dans la manière dont les autorités québécoises ont traité la demande ne sortait de l'ordinaire. L'enquête routinière n'a pas révélé l'existence d'un casier judiciaire ou de quelque autre renseignement justifiant le rejet de la demande. Lépine s'est procuré l'arme à feu le 21 novembre 1989, en même temps que 100 balles et deux chargeurs d'occasion.

Monsieur le Président, comme vous le savez, le 26 juin 1990, la ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le tarif des douanes en conséquence.

Ce projet de loi renferme plusieurs dispositions visant à tenir compte de l'inquiétude grandissante du public à l'égard de la violence liée à l'usage des armes à feu. Le dépôt par le gouvernement du projet de loi C-80 m'apparaît une intervention appropriée, à ce moment-ci, en ce qui concerne le problème du contrôle des armes à feu au Canada. Toutefois, je regrette de ne pouvoir appuyer, comme telle, la motion de l'honorable député, quoique j'apprécie les sentiments qui l'animent.

La législation canadienne sur les armes à feu a toujours visé à maintenir l'équilibre entre les droits des utilisateurs sérieux et légitimes et la sécurité du public canadien. Les propositions dont est saisie la Chambre visent également cet objectif.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-80 sont le fruit de consultations poussées avec des associations s'intéressant au sport et aux armes à feu, des services de police, des groupes d'intérêt public et des autorités provinciales.

Les chasseurs, les tireurs sur cible et les collectionneurs peuvent, depuis longtemps, posséder et utiliser des armes à feu et les mesures législatives envisagées n'ont pas pour but de les en empêcher.

Par ailleurs, en ce qui concerne la période d'attente que suggère l'honorable député dans sa motion, vous aurez noté que celle prévue par le projet de loi est deux fois plus longue.

Monsieur le Président, les modifications proposées visent à protéger davantage le public en améliorant les mesures de tamisage des demandes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu. En outre, la ministre de la Justice a fait part de l'intention du gouvernement de proclamer en vigueur la disposition du Code criminel, édictée en 1977, aux termes de laquelle les personnes qui demandent une autorisation d'acquisiton d'armes à feu seraient tenues d'établir qu'elles ont soit terminé un cours, soit réussi un examen sur le maniement et l'usage sécuritaire des armes à feu avant d'obtenir l'autorisation demandée. Le cours et l'examen devront être approuvés par le procureur général de la province concernée. Cette disposition, qui doit être proclamée en vigueur dans chaque province, ne l'a été dans aucune jusqu'ici.

Le programme du cours sera établi de concert avec les autorités provinciales et avec l'aide du Conseil consultatif canadien sur les armes à feu. Le gouvernement collaborera avec les provinces à la mise en place d'un programme de formation national visant à favoriser la manutention et l'usage sécuritaire des armes à feu. De même, la ministre a annoncé la révision de la formule d'autorisation d'acquisition d'armes à feu pour qu'y figure la photo du titulaire.

Le fait d'exiger la production de l'autorisation au moment de l'achat de munitions modifierait de façon importante l'objectif original de celle-ci, qui était de faire en sorte que les personnes qui font l'acquisition d'armes à feu ne constituent pas un risque pour la société. La proposition de l'honorable député aurait pour conséquence, dans une certaine mesure, de faire de l'autorisation d'acquisition une autorisation de possession. J'estime qu'il s'agit là d'un aspect de la question qui pourrait être étudié de manière appropriée au moment de l'examen du projet de loi C-80 par le Comité législatif, après la deuxième lecture.

J'attends avec impatience de pouvoir discuter plus à fond, à l'occasion du débat en deuxième lecture qui ne saurait tarder, les modifications proposées dans le projet de loi.

• (1730)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est un sujet qui est très controversé et je pense que peut-être le secrétaire parlementaire a trouvé une solution: il a parlé en français. Mais si on a la traduction, on doit la suivre.

[*Traduction*]

Je dis simplement que c'est un sujet très controversé. Je félicite mon ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce, pour l'analyse attentive qu'il a faite de la situation, et je transmets mes éloges à mon ami d'Edmonton pour son discours intelligent, entièrement prononcé en français.

Je donne un appui de principe à une loi sur le contrôle des armes à feu raisonnable et applicable. Mon ami de Notre-Dame-de-Grâce a rappelé l'incident tragique survenu à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, le 6 décembre 1989, lorsqu'un dément a massacré seize femmes. Cette affaire nous fait sérieusement réfléchir sur nos règles pour le contrôle des armes à feu au Canada. Je désire rappeler les propos tenus à ce sujet par

ma collègue de Saanich—les Îles-du-Golfe, M^me^ Lynn Hunter. Le 11 décembre, elle a dit à la chambre:

> . . .Monsieur le Président, aujourd'hui, à Montréal, des milliers de personnes pleurent la mort de 14 femmes assassinées par un tireur fou. Cet homme a pu acheter son arme semi-automatique parce qu'il avait répondu à toutes les exigences de la loi.
>
> Samedi dernier, le premier ministre a dit qu'il était grave et inacceptable que Marc Lépine ait pu obtenir aussi facilement l'arme avec laquelle il a commis ces meurtres multiples. Il aurait dit que le gouvernement étudierait le problème si besoin était.
>
> Le fait qu'un homme atteint de graves problèmes psychologiques puisse se procurer légalement une arme puissante et tuer et blesser plus d'une vingtaine de personnes innocentes devrait démonter à l'évidence, même pour le premier ministre, que des mesures s'imposent.

La députée demandait ensuite l'adoption d'une loi et le gouvernement s'est exécuté en présentant le projet de loi C-80, ce à quoi faisait allusion le secrétaire parlementaire.

Je m'arrête à la motion. Comme l'a dit le député, au Canada, la situation actuelle est telle que quiconque veut se procurer une arme à feu non sujette à des restrictions doit avoir un certificat d'acquisition d'armes à feu. Évidemment, cela ne s'appliquait pas avant 1978. Il ne faut pas l'oublier.

Dans le cas des armes qui ne sont sujettes à aucune restriction, les certificats d'acquisition sont très simples à obtenir. Selon votre province de résidence, il suffit de quelques heures, quelques semaines si vous les demandez par la poste. Dans la province, les responsables de l'émission des certificats vérifient si la personne qui le demande a déjà été condamnée pour actes violents et si elle est atteinte d'une maladie mentale provoquant un comportement violent. Il s'agit rarement d'une enquête poussée et le certificat est accordé sans difficultés.

Comme on peut s'y attendre, il est plus difficile de se procurer des armes soumises à certaines restrictions. Je l'ai déjà dit, les personnes qui se sont procuré des armes avant 1978 et n'en ont pas acheté d'autres depuis, n'ont pas à obtenir de certificat.

Voyons d'abord la deuxième partie de la motion. Il est question d'un délai obligatoire de deux semaines entre la présentation de la demande et la délivrance du certificat. Je crois comprendre que cette condition doit servir de période de réflexion pour empêcher que des gens achètent des armes sous le coup d'une impulsion et s'en servent immédiatement, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce l'a illustré par quelques exemples.

J'ai remarqué que le député avait proposé une période de deux semaines dans sa motion. Dans le projet de loi C-80, il est question d'un délai de 28 jours. La motion serait donc moins contraignante que le projet de loi du gouvernement. Il dit que le projet de loi du gouvernement est meilleur. Nous devrons examiner cet aspect lorsque le projet de loi C-80 sera renvoyé au comité.

La première partie de la motion en est l'élément le plus sujet à controverse. Il faudrait qu'une personne détienne un certificat d'acquisition d'armes à feu pour acheter des munitions. Il y aurait plusieurs effets importants. D'un point de vue positif, il serait ainsi plus difficile à ceux qui détiennent une arme illégalement de se procurer des munitions sans certificat. D'un autre côté, avouons-le, cela ne touche pas ceux qui possédaient leur arme avant 1978 et qui ne sont pas tenus d'avoir un certificat d'acquisition. La mesure s'applique donc, en un sens, rétroactivement quoique, si vous voulez, de manière indirecte. Le comité doit examiner la question très soigneusement, car la mesure pourrait viser des centaines de milliers de Canadiens. Je vais traiter de ce point critique.

Je viens d'être nommé porte-parole en matière de justice pour mon parti. J'ai reçu beaucoup de lettres. M. Jarvis de North Vancouver m'écrit qu'il trouve le projet de loi C-80 injuste parce qu'il n'est pas efficace contre ceux qui font un mauvais usage des armes et qu'il frappe les chasseurs et autres citoyens respectueux des lois. C'est une opinion largement répandue dont le député de Notre-Dame-de-Grâce a parlé dans son intervention.

Voici ce que pense une autre personne de ma circonscription, M^lle^ Elizabeth Thunstrom. Elle est d'avis contraire. Elle fait remarquer qu'elle est très en faveur de restrictions plus sévères en matière d'armes à feu. Le public est donc divisé à ce sujet. Pour ma part, je crois que les Canadiens sont en faveur du contrôle des armes à feu, l'acceptent et désirent que ce contrôle soit applicable.

Je crois savoir qu'il existe une différence à cet égard entre les ruraux et les citadins. Par exemple, pour les trappeurs, les guides et les pourvoyeurs, les fusils sont des outils. Si un pourvoyeur en excursion de canotage perd son fusil et ses munitions et doit s'en procurer d'autres, devra-t-il attendre deux semaines, ou 28 jours, ou plus pour passer une autre inspection ou recevoir un

autre certificat d'acquisition d'arme à feu? Pour un groupe de personnes, cette question est importante, et nous devons trouver un moyen de rendre la chose faisable.

Je suis d'avis, personnellement, qu'à long terme, un bon contrôle des armes à feu est dans l'intérêt des personnes qui possèdent légalement de telles armes au Canada, comme les trappeurs, les chasseurs, les collectionneurs de fusils et les personnes qui ont un intérêt légitime pour les armes à feu. Je crois qu'en réfléchissant bien nous pouvons, au comité, résoudre le problème. Nous devrons peut-être mettre au point dans notre pays un système qui accorderait aux municipalités une part du contrôle de façon à ce que, par exemple, il soit très difficile d'obtenir un permis de possession d'arme à feu dans la région métropolitaine de Toronto, alors que cela serait plus facile à Prince Rupert, puisqu'il y a davantage de personnes à Prince Rpert qui vivent du piégeage et de la chasse. Ce n'est qu'une idée et il faudra que le comité l'étudie.

Encore une fois, j'appuie en principe la motion. Je crois que nous pourrons traiter ces questions en détail lorsque la mesure législative arrivera à l'étape de l'étude en comité.

Pour finir, nous pourrions comparer la situation du Canada à celle des États-Unis à cet égard. Les lois canadiennes applicables à l'utilisation des armes à feu ont toujours été plus rigoureuses que les lois américaines, ce qui explique que le niveau de violence au sein de notre société est inférieur à celui des États Unis. De façon générale, chaque fois que nous rendons encore plus rigoureuses nos lois applicables aux armes à feu, nous réussissons à restreindre leur utilisation illégale au Canada, et je crois que la très grande majorité des Canadiens voient ces lois plus rigoureuses d'un bon oeil, surtout quand ils songent à la situation qui prévaut aux États-Unis. Cela ne nous empêche pas pour autant d'assouplir le plus possible notre système à l'intention des habitants des régions rurales qui, comme les trappeurs et les guides, utilisent des armes à feu dans l'exécution de leurs tâches.

Comme l'a démontré la tragédie survenue à l'École Polytechnique, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Ainsi que nous l'avons proposé tant avant qu'après la tragédie, nous devons renforcer nos lois et les rendre plus efficaces. J'ai hâte d'examiner au comité le projet de loi C-80 et de rechercher les moyens de le rendre plus efficace. Comme l'a déclaré le député de Notre-Dame-de-Grâce, nous devons persister dans nos efforts pour accroître encore davantage la sécurité au sein de notre société et pour préciser nos lois applicables aux armes à feu, de façon à nous pencher sur le cas des déséquilibrés, des Lépines de ce monde, qui commettent, le plus souvent dans un cadre familial, les deux tiers des meurtres qui ne sont pas le fait de tueurs professionnels.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Je le regrette, mais le député a épuisé son temps de parole. La députée d'Halifax.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour appuyer cette motion qu'a présentée mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce.

À mon avis, il importe au plus haut point aux Canadiens dans leur ensemble, mais surtout aux Canadiennes, que le gouvernement modifie en ce sens les dispositions pertinentes du Code criminel qui concernent les armes à feu. Je suis tout particulièrement favorable à la recommandation de mon collègue qui voudrait qu'un délai de deux semaines s'écoule obligatoirement entre la demande de certificat d'acquisition d'armes à feu et la délivrance de ce certificat.

À mon avis, personne au Canada n'a oublié la nuit tragique du 6 décembre 1989. Je m'en souviens très bien. C'était en fait une nuit de réjouissance pour notre caucus. Certains de nos membres s'étaient réunis pour fêter d'avance la Noël en prévision de notre retour dans nos circonscriptions. Tard dans la soirée, notre collègue le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte est venu nous rejoindre. Dès son entrée, j'ai compris que quelque chose de terrible venait de se produire. C'est alors qu'il nous a informé du massacre de seize jeunes étudiantes de l'École Polytechnique. Je me souviens de l'observation d'un autre collègue, qui a dit alors: «Ce genre de chose n'arrive pas au Canada.»

Le lendemain encore, je me rappelle, les députés de tous les partis étaient envahis par un même sentiment de tristesse et déploraient la mort de ces jeunes femmes, et nous avions l'impression que des choses comme ça ne pouvaient pas arriver au Canada. C'est bien ce que nous voulions croire autrefois; nous étions certains que ces choses-là ne pouvaient pas se produire chez nous. Hélas, nous ne pouvons plus le prétendre.

Je ne veux en rien banaliser l'horrible drame de l'École Polytechnique, mais la violence est devenue chose courante dans notre pays, surtout dans nos villes. J'ai le regret de le dire, dans ma propre ville, Halifax, où les crimes avec violence n'existaient pour ainsi dire pas dans mon enfance, le nombre des meurtres commis avec des

armes à feu a beaucoup augmenté. Celui des autres décès causés par les armes à feu aussi.

Qu'on en soit conscient ou non, on finit par s'endurcir. En même temps, notre culture évolue, et rapidement. Je songe par exemple aux émissions télévisées et aux films que nous voyons. Progressivement, nous devenons moins sensibles à la question des armes à feu. Nous nous habituons à voir des gens tués ou rendus infirmes par des armes à feu.

Je ne veux pas dire, loin de là, que les Canadiens ne sont pas vivement troublés par cette évolution, par cette transformation profonde de leur propre attitude. Je ne prétends pas que les Canadiens sont tout à fait indifférents à la question de la réglementation des armes et de l'accès aux armes à feu, ni même qu'ils ont franchi le point de non-retour dans l'échelle de l'indifférence, si on me passe l'expression. Je dis simplement que l'indifférence progresse par rapport à il y a moins d'une génération. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes plus avancés que nous l'étions il y a dix ou quinze ans. Comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a dit plus tôt, je tiens à préciser que je n'essaie absolument pas d'enlever aux chasseurs ou aux tireurs sportifs du Canada le droit d'utiliser leurs armes à feu lorsqu'ils ont eu la formation nécessaire et qu'ils respectent les lois.

J'ai parlé à des groupes de pression dans ma propre circonscription, de même qu'à des groupes nationaux. Je n'aime pas particulièrement les armes à feu. À vrai dire, elles me rendent nerveuse. Toutefois, je sais qu'il y a beaucoup de gens au Canada, des hommes et des femmes, qui sont experts dans le maniement des armes à feu et qui ne s'en serviront qu'à bon escient. Ce n'est pas là le genre de situation que nous devons craindre.

Je m'inquiète lorsque je pense à Marc Lépine et à ces jeunes femmes qui ont perdu la vie à Montréal, lorsque je pense que ce soir même, dans toutes les grandes villes canadiennes, un grand nombre de femmes et d'enfants seront menacés par des armes à feu, car cela se produit tous les jours. Je m'inquiète lorsque je pense que la tolérance à la violence, découlant d'une désensibilisation graduelle, devient la norme plutôt que l'exception. Lorsque je me rappelle ces jeunes femmes qui ont perdu la vie et lorsque je pense que, chaque jour, au Canada, des femmes meurent par suite d'actes de violence, je me dis que nous ne pouvons pas nous contenter du minimum. Nous devons aller plus loin et voir à ce que nos lois sur le contrôle des armes à feu soient les meilleures dans le monde, à ce qu'elles offrent aux Canadiens la protection qu'ils méritent.

J'ai souvent entendu ceux qui s'opposent au contrôle des armes à feu dire que ce ne sont pas les armes à feu qui tuent les gens, mais bien les gens qui tuent d'autres gens. C'est une phrase révoltante qui porte à croire que ceux qui sont en faveur du contrôle des armes à feu sont bornés. C'est vrai que ce sont des gens qui tuent d'autres gens, mais on leur rend la tâche beaucoup plus facile en leur mettant une arme à feu dans la main.

M. Boudria: Trop facile.

Mme Clancy: Beaucoup trop facile. C'est un autre exemple des différences entre le Canada et les États-Unis. Leur constitution leur donne le droit de porter des armes, mais c'est leur constitution, pas la nôtre.

Je me rappelle que, lorsque j'enseignais à l'Université de la Colombie-Britannique, il y a une quinzaine d'années, j'avais animé un colloque organisé pour des agents des douanes. Ils m'avaient dit que l'un de leurs plus grands problèmes, c'était les Américains qui traversaient la Colombie-Britannique en voiture à destination de l'Alaska et qui avaient des armes à feu. Nos douaniers ont l'habitude de démonter ces armes. Ils les emballent ensuite d'une certaine manière et posent un sceau. Lorsque les voyageurs atteignent la frontière entre le Canada et l'Alaska, les douaniers canadiens brisent le sceau, remontent les armes et les rendent à leurs propriétaires. Le même processus s'applique sur le chemin du retour.

Un douanier m'avait dit que son pire problème était la colère des citoyens américains qui lui disaient: «Nous avons le droit de porter des armes.» Il leur répondait: «Vous avez peut-être ce droit dans votre pays, mais pas dans le mien.»

M. Boudria: Certainement pas au Canada.

Mme Clancy: Je crois que nous avons toujours été fiers de ce fait au Canada. Nous n'avons pas le droit de porter des armes parce que nous n'avons pas besoin de ce droit.

M. Boudria: Et que nous n'en voulons pas.

Mme Clancy: Et, comme le dit mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, parce que nous n'en voulons pas.

Encore une fois, nous ne parlons pas de chasseurs, ni de ceux qui pratiquent le tir comme sport. Je regrette, c'est la seconde fois aujourd'hui que j'oublie ce sport olympique et cette jeune femme de Colombie-Britannique qui a gagné une médaille d'or.

M. Hughes: Nancy Greene.

Mme Clancy: Non. Nancy Greene, c'était la skieuse. La jeune femme qui tirait aux Jeux olympiques fait maintenant partie du corps professoral de l'Université St. Mary, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Je suis impardonnable d'oublier son nom.

M. le Président: Susan Natras.

Mme Clancy: Susan Natras. Merci beaucoup, monsieur le Président.

De toute façon, notre propos est tout autre. Il s'agit du sujet très très grave des armes de poing, des armes à feu automatiques. Nous parlons de la nécessité de protéger les Canadiens et du besoin de nous maintenir à l'avant-garde dans le monde libre, de sorte que tous les gens diront que c'est comme ça que nous vivons au Canada. Nous formons cette société plus douce et calme à laquelle les autres aspirent, mais que nous, nous avons réalisée. Grâce à M. Bush, nous n'y parviendrons que si nous continuons de ménager un côté humain à ce genre de lois et si nous imposons les restrictions qu'il faut pour édifier le Canada auquel nous voulons appartenir.

• (1750)

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce a proposé que le gouvernement apporte certaines modifications aux dispositions du Code criminel touchant le contrôle des armes à feu. Il veut exiger un certificat d'acquisition d'armes à feu pour l'achat de munitions et il souhaite imposer un délai obligatoire de deux semaines avant la délivrance de ce certificat.

La plupart des députés ne sont pas sans savoir que, depuis la présentation de cette motion par le député, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.

Ce projet de loi renferme d'importantes modifications à la législation sur le contrôle des armes à feu au Canada, auxquelles viennent s'ajouter un certain nombre de mesures non législatives. La législation sur le contrôle des armes à feu au Canada se fonde sur trois éléments fondamentaux: premièrement elle tend à dissuader les gens d'utiliser des armes à feu à de mauvaises fins, par le biais de certaines peines et amendes; deuxièmement elle vise à limiter ou à interdire l'accès à certains types d'armes à feu qui constituent une menace supérieure à la moyenne pour la sécurité du public et troisièmement elle tend à empêcher certaines personnes qui ne respectent pas les critères pertinents d'avoir accès à des armes à feu.

Le certificat d'acquisition d'armes à feu constitue un élément clé de tout le processus. Tous les Canadiens qui souhaitent faire l'acquisition d'une arme à feu, que ce soit dans le cadre d'un achat, d'un prêt, d'un cadeau ou même d'un héritage, doivent tout d'abord répondre aux critères nécessaires à l'obtention d'un certificat d'acquisition d'armes à feu.

Il est illégal pour quiconque de remettre une arme à feu à n'importe quelle personne sans avoir la preuve que cette dernière détient un certificat d'acquisition d'armes à feu valide et il est illégal également pour toute personne de se procurer une arme à feu sans détenir un certificat d'acquisition d'armes à feu valide.

Le programme législatif et réglementaire proposé par la ministre de la Justice vise à améliorer le CAAF de plusieurs façons : 1. Il exigerait que les demandeurs de CAAF suivent un cours ou passent un test sur le maniement sécuritaire des armes à feu. 2. Il exigerait d'eux qu'ils donnent le nom de deux personnes en référence, lesquelles pourraient fournir des renseignements supplémentaires à l'agent chargé des armes à feu. 3. Il exigerait d'eux qu'ils fournissent une photographie récente qui serait apposée sur le CAAF, de manière à rendre impossible tout usage non autorisé. Il exigerait en outre qu'il s'écoule un délai d'au moins 28 jours entre le dépôt de la demande et la délivrance du CAAF. C'est le double du délai proposé par mon collègue.

Comme le sait tout député ayant obtenu récemment un tel certificat, il faut généralement compter au moins deux semaines pour le traitement des demandes. Ce délai n'est pas obligatoire, c'est simplement le temps qu'il faut pour faire les vérifications qui s'imposent et remplir les formules.

Le délai de quatre semaines qui est proposé dans le projet de loi présenté par la ministre réduirait l'attente d'une façon marquée et garantirait une certaine uniformité, puisque toutes les demandes pourraient être traitées comme il se doit en un mois. Il garantirait du même coup qu'aucun CAAF ne serait utilisé avant un mois, même si les formalités étaient remplies en moins de temps.

Aux dires de la ministre de la Justice, cette période d'attente aurait pour but de donner le temps aux préposés aux armes à feu de faire une bonne vérification des références. Ce délai amènerait une réduction des incidents causés par des armes à feu pour une autre raison. Il me semble qu'un délai d'attente d'un mois pourrait avoir un effet dissuasif sur la personne qui veut se procurer une arme à feu pour commettre un crime ou pour se suicider. Dans certains cas, il pourrait inciter les gens à réfléchir

aux conséquences de leur acte et à abandonner leurs projets.

Voilà pourquoi j'appuie le principe qui sous-tend cette partie de la motion. L'idée est bonne et mérite l'appui de la Chambre. Je suis certain que des considérations du même ordre ont motivé la ministre de la Justice, qui propose à peu près la même chose dans son projet de loi. Je ne serais d'ailleurs pas étonné que le député de Notre-Dame-de-Grâce donne son appui à ce projet de loi pour cette raison précise.

Dans sa motion, le député propose aussi que la présentation d'une autorisation d'acquisition soit exigée au moment de l'achat de munitions. Je ne peux pas appuyer cette proposition. Pareille exigence serait source d'innombrables difficultés pour la police et pour les autres intervenants dans le processus d'attribution de l'autorisation. Et puis, elle ne présente, à mon avis, pas le moindre avantage. Je ne vois pas quel avantage elle pourrait procurer sur le chapitre de la diminution de la criminalité, de la réduction du nombre d'accidents et de suicides ou de l'incidence des autres problèmes que causent actuellement les armes à feu au Canada.

Le système actuel d'attribution d'autorisations a au moins l'avantage d'avoir pour point de mire les personnes qui courent les plus grands dangers en tant que propriétaire d'une arme à feu, c'est-à-dire celles qui viennent de se procurer une arme ou qui s'apprêtent à le faire.

L'autorisation n'est vraiment utile qu'au moment de l'achat. Je serais porté à croire que, lorsqu'on possède une arme depuis un certain temps et qu'on n'a commis aucun crime ni eu aucun accident avec cette arme, les risques que cela arrive sont considérablement réduits.

Les personnes qui se procurent un fusil le font souvent dans l'intention de commettre un crime et celles qui en acquièrent un sans s'y connaître beaucoup courent beaucoup plus de risques d'avoir des accidents en l'utilisant.

J'estime que c'est pour cette raison que le système d'autorisation d'acquisition d'armes à feu s'adresse tout particulièrement à ces gens-là. Il concentre les maigres ressources des autorités policières en matière d'armes à feu sur les cas où elles ont le plus de chances d'être efficaces.

Quelle serait alors l'incidence de la proposition de notre collègue? Elle obligerait toute personne qui possède un fusil et qui veut s'en servir à avoir une autorisation d'acquisition d'armes à feu pour acheter des munitions. Il deviendrai probablement criminel pour quiconque de vendre ou même de donner des munitions à quelqu'un qui ne posséderait pas une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Beaucoup de Canadiens qui n'ont pas d'autorisation d'acquisition d'armes à feu possèdent des armes à feu depuis longtemps et sans problème. Ils les possédaient peut-être déjà en 1978 lorsqu'il est devenu obligatoire de par la loi d'avoir une autorisation d'acquisition d'armes à feu ou ils les ont acheté depuis en utilisant une autorisation d'acquisition d'armes à feu qu'ils ont négligé ensuite de renouveler ou de remplacer.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu pour un fusil que l'on possède déjà. Il n'en faut une que pour acheter une arme. La proposition du député viendrait changer cela. Elle obligerait à obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu pour acheter des munitions. Elle exigerait des personnes qui n'ont jamais commis de crime ni eu d'accident avec leur arme qu'elles subissent régulièrement le test pour l'obtention d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Elle les obligerait à subir un test beaucoup plus souvent que ne le prévoit le projet de loi du ministre. Elle obligerait les autorités policières qui s'occupent de ces tests à les leur faire subir encore et encore, ce qui consommerait du temps et des ressources qu'il vaudrait mieux consacrer à bien évaluer les nouveaux propriétaires d'armes qui constituent une menace beaucoup plus grande pour la population et même pour eux-mêmes.

• (1800)

Je crains de ne pouvoir appuyer cette partie de la motion proposée par mon collègue. Je reconnais que le député est animé de bonnes intentions, mais je crains que cela soit inapplicable et potentiellement néfaste pour le système actuel de contrôle des armes. Je ne peux donc pas l'appuyer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat, et j'ose espérer que le gouvernement conservateur pourra une fois pour toutes nous

expliquer pourquoi il insiste à annoncer cette TPS de façon trompeuse.

Monsieur le Président, je voudrais vous citer la question que j'ai posée à la Chambre le 1er juin 1990. En résumé, la question était de savoir pourquoi le gouvernement ne retirait pas les annonces sur la TPS que je qualifiais de trompeuses. Le ministre du Revenu national me disait, et je cite: «Je voudrais tout simplement ajouter pour la gouverne du député et de tous les députés que la TPS n'est pas une nouvelle taxe même dans le secteur des services».

[*Traduction*]

Je continue ma lecture. Ce jour-là, le ministre a répondu à une question posée à propos de la publicité fausse et trompeuse de son gouvernement en ces termes:

> Monsieur le Président, nous avons fait une analyse très approfondie de ces annonces avant de les rendre publiques, en particulier après la décision de la présidence il y a quelques mois à propos d'une autre annonce dont le député est au courant.

En fait, le gouvernement nous disait que les annonces radiophoniques du gouvernement conservateur n'étaient pas fausses et trompeuses. Nous parlons maintenant des annonces radiophoniques.

Ces «messages publicitaires» puisque tel est leur nom, ont été diffusés dans tout le Canada et M. Paul Tuz du Bureau d'éthique commerciale de la région du Grand Toronto s'en était plaint auprès du CRTC.

Vous me connaissez, monsieur le Président, parfois je décide également de m'attaquer à ces défis. J'ai donc résolu d'écrire à la Fondation canadienne de la publicité.

Je me suis dit: «Au cas très improbable où quelqu'un penserait que je ne suis pas parfaitement objectif», ce qui n'est pas le cas, mais à supposer que certains le pensent, me suis-je dit, «je vais laisser un arbitre indépendant en juger.»

«Le Conseil des normes de la publicité de la Fondation canadienne de la publicité me paraît assez objectif, plus en tout cas que le ministère du Revenu national.» Écoutez sa réponse. Elle est datée du 2 août 1990. Elle dit:

> Cher monsieur,
>
> La Fondation canadienne de la publicité a donné suite à votre plainte concernant la publicité du gouvernement du Canada relative à la taxe sur les produits et services.

La lettre disait également ceci:

> La division des normes de la Fondation canadienne de la publicité a écrit au ministre des Finances le 13 juin 1990 pour l'informer des plaintes reçues au sujet de cette publicité et pour informer le ministère que les plaintes et la publicité en question feraient l'objet d'un examen par le Conseil des normes de publicité à sa réunion du 19 juillet 1990.
>
> Ce jour-là, le Conseil des normes de la publicité a effectivement examiné l'annonce pour déterminer si elle était conforme au Code canadien des normes de publicité.

J'invite le secrétaire parlementaire à écouter attentivement la phrase qui suit. En voici le texte:

> Le Conseil a jugé que deux des messages publicitaires intitulés «Avenir» et «Les consommateurs» violaient l'article 1 du Code canadien des normes de la publicité.

Un organisme indépendant a jugé que ma plainte était justifiée et que la réponse que le ministre m'a donnée le 1er juillet était mauvaise.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il pense que la Fondation canadienne des normes de la publicité, le Conseil des normes de la publicité et 85 p. 100 de Canadiens ont tort et que le ministre a raison?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de m'inviter à prendre la parole.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell s'est dit préoccupé par ce qu'il appelle «la campagne publicitaire de 14 millions de dollars pour promouvoir la redoutable TPS». Avant de répondre aux préoccupations du député, je voudrais souligner que la publicité faite au sujet de la TPS en mai et en juin, à la radio et dans les journaux, a coûté environ 3,5 millions de dollars.

• (1805)

Comme l'a dit le député dans sa question, M. Paul Tuz, président du Bureau d'éthique commerciale de la région du grand Toronto, a demandé au CRTC de supprimer des ondes les annonces publicitaires du gouvernement, car on estimait qu'elles renfermaient une phrase trompeuse, et je cite: «Il ne s'agit pas d'une taxe additionnelle.»

Le Bureau d'éthique commerciale soutient que les services ne sont pas actuellement assujettis à une taxe de vente fédérale, mais qu'ils seront taxés sous le régime de la TPS. Le bureau considère donc que la TPS est une taxe additionnelle sur les services et non une taxe de remplacement.

Cet argument semble relativement simple et suffisant, mais il témoigne d'une totale incompréhension du système actuel de taxe de vente fédérale. En ce moment, les services paient indirectement la taxe puisque les intrants d'entreprises sont taxés. De nombreuses industries de services achètent des biens manufacturés, comme des systèmes informatiques, du matériel de bureau, des voitures, des camions, de l'essence et des boissons alcoolisées, et la taxe de vente fédérale est comprise dans le prix de ces articles.

À l'heure actuelle, le secteur tertiaire paie une taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur la plupart des frais de télécommunications. Immanquablement, les entreprises ne paient pas la taxe, mais la refilent plutôt aux consommateurs. Un certain pourcentage des 700 dollars de taxe de vente fédérale que versent chacun des Canadiens tous les ans est prélevé indirectement grâce au secteur tertiaire. Même si, dans le cas de la TPS, le gouvernement élargira l'assiette d'imposition pour rendre le système plus équitable, il s'attend à enregistrer des recettes nettes totalisant environ 18,5 milliards de dollars, soit environ le même montant qu'aurait rapporté l'actuelle taxe de vente fédérale si elle était demeurée en vigueur.

M. Boudria: Elle ne génère aucun nouveau revenu, n'est-ce pas?

M. Reid: Je relirai cela, monsieur le Président. En vue de rendre le système plus équitable, l'assiette de la taxation sera élargie aux fins de la TPS, mais on prévoit que le gouvernement en retirera 18,5 milliards de dollars. Cela représente sensiblement les rentrées que la taxe de vente fédérale actuelle aurait générée si elle avait été maintenue.

C'est donc dire que la TPS n'est pas une taxe supplémentaire, mais une taxe de remplacement.

En mai et juin, la publicité à la radio portait sur les faits et était très claire. Les annonces avaient été pensées de façon à corriger les conceptions erronées du Bureau d'éthique commerciale de Toronto et, si je puis dire, du député.

Le gouvernement a reçu 360 000 appels à son centre d'information téléphonique gratuit.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe de conclure.

La campagne de publicité à la radio a à nouveau attiré l'attention depuis que le député de Glengarry—Prescott—Russell a posé sa question à la Chambre. Le 27 août 1990, nous avons répondu à la Fondation canadienne de la publicité. Je serai heureux de déposer à la Chambre ou de remettre directement au député copie de la déclaration émise alors et de la lettre d'accompagnement.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, récemment nommée critique adjointe de l'environnement de mon parti, responsable des questions sur l'environnement international et membre du sous-comité de l'endettement international du Comité permanent des affaires étrangères qui a déposé le rapport intitulé «L'avenir du monde et les intérêts du Canada dans le dossier de l'endettement du tiers monde», je suis heureuse de revenir à la charge au sujet d'une question que j'ai posée à la Chambre le 8 juin.

Je voudrais en dire plus long sur une contradiction flagrante que j'ai mentionée au cours de la période des questions du 8 juin. Elle se rapporte à la Société pour l'expansion des exportations. Ce qui est contradictoire, c'est que la société administre un budget d'environ un milliard de dollars, l'argent des contribuables, mais qu'elle est exempte de toute évaluation environnementale.

Dans ma question au ministre ce jour-là, j'ai dit clairement que non seulement le gouvernement faisait une distinction marquée entre l'environnement et les priorités économiques, il attachait beaucoup plus d'importance à ces dernières. Qu'on vienne nous dire ensuite que l'économie et l'environnement sont étroitement liés! Que dire de la terminologie holistique du rapport de la Commission Brundtland sur l'environnement et l'économie!

• (1810)

La Société pour l'expansion des exportations est une entreprise de l'État fédéral qui a pour mission de promouvoir les exportations en donnant toutes sortes de subventions aux grandes banques, comme la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion, et à des sociétés, comme Inco et Canadian General Electric. Voici un exemple des projets qu'elle subventionne : en Argentine, la SEE a financé la construction d'un réacteur nucléaire CANDU qui est toujours en panne, chambardant l'économie, menaçant l'environnement et faisant perdre des millions de dollars aux contribuables canadiens.

Au Mexique, la SEE contribuera financièrement à la construction d'un autre réacteur CANDU dont le maître d'oeuvre sera l'Énergie atomique du Canada limitée. La construction de celui-ci n'était pas entamée, et déjà la dette du Mexique s'en est trouvée aggravée; la boucle est bouclée entre la crise de la dette internationale, notre propre déficit et nos problèmes environnementaux. En Colombie, la SEE a contribué au financement du complexe hydroélectrique Guavio, qui est devenu synonyme d'éléphant blanc dans ce pays. Le plus important magazi-

ne d'information du pays, *Semana*, leur équivalent du *Time*, a signalé que le dépassement de coût de ce projet mal conçu équivalait à lui seul à la moitié du budget prévu pour les programmes sociaux du pays.

C'est ce que notre rapport sur l'endettement du tiers monde faisait valoir : nous augmentons la dette des pays du tiers monde en leur offrant ce genre de «cadeaux». Nous ne les aidons pas en leur donnant de l'argent pour des projets de ce genre.

Les Colombiens en ont évidemment souffert, mais non la Générale Électrique du Canada, qui a réalisé les travaux. La SEE y a vu; l'argent de nos impôts également.

Comme nos organismes gouvernementaux jettent l'argent par les fenêtres pour soutenir de tels projets nuisibles à l'environnement, dans le but de promouvoir les exportations, même à perte, faut-il s'étonner que les contribuables canadiens vivent des temps durs ou que l'économie du tiers monde et l'environnement soient dans un état aussi pitoyable? Le fait que la Société pour l'expansion des exportations ne soit pas soumise à un processus d'évaluation environnementale est mauvais pour l'environnement. C'est également mauvais pour les habitants des pays en développement, qu'on parle de leur économie, de leur environnement ou de leurs méthodes de travail. Ce n'est pas bon non plus pour le contribuable canadien.

Le gouvernement pourrait aborder cette question de deux façons. Il peut la traiter par l'intermédiaire du fameux Plan vert, qui arrive à son aboutissement—et j'ai bien hâte de voir s'il a vraiment autant de substance que n'en donne à croire tout le tapage qu'on fait à son sujet. Il peut aussi avoir recours au projet de loi C-78 qui prévoit, le processus d'évaluation environnementale. J'exhorte le gouvernement à donner plus de muscle au projet de loi C-78 en incluant la Société pour l'expansion des exportations dans le processus d'examen en matière d'environnement et à faire de même en ce qui concerne le Plan vert pour veiller à ce que le genre d'investissements que nos contribuables font dans le développement national non seulement bénéficie au Canada, parce que naturellemnt c'est le but recherché—et je ne pense pas qu'aucun de nous s'y oppose—mais aussi que ces investissements servent au reste du monde.

Nous sommes interdépendants, sinon associés à l'échelle planétaire. Les programmes de nos gouvernements devraient le refléter.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui sur un sujet qui est manifestement très important pour ma collègue d'en face et, je pense, pour tous les Canadiens, soit l'environnement. La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe est absolument consternée parce que la SEE peut ne pas être soumise au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Franchement, ma collègue s'inquiète à juste titre. Le processus actuel d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été créé en 1984 par le gouvernement précédent juste avant qu'il soit battu. Ces lignes directrices rendent l'application de l'évaluation en matière d'environnement strictement volontaire pour les sociétés d'État comme la SEE ainsi que pour la Corporation commerciale canadienne. Il est tout à fait compréhensible et raisonnable que ma collègue s'inquiète d'une telle lacune apparente dans le processus d'évaluation en matière d'environnement. C'est à cause d'une multitude de lacunes et de faiblesses de ce genre que le gouvernement entreprend de remplacer les lignes directrices dépassées par une Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

• (1815)

Le projet de loi C-78 dont ma collègue a parlé a été déposé à la Chambre le 18 juin et fait partie d'un ensemble de réformes sur l'évaluation environnementale et vise à supprimer des lignes directrices qui n'ont jamais protégé l'environnement aussi efficacement qu'elles auraient dû. Nous allons instituer à sa place un processus efficace et accessible d'évaluation environnementale axé sur l'objectif du développement durable, un processus qui mettra le Canada à l'avant-garde de la protection de l'environnement et nous y maintiendra durant de nombreuses années.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale fera en sorte que toutes les sociétés d'État figurant à l'Annexe 3 soient assujetties au processus fédéral d'évaluation environnementale grâce à une règlementation spéciale. On a opté pour cette formule pour protéger le caractère concurrentiel de ces sociétés. Il faut reconnaître que les conditions d'exploitation des sociétés d'État sont très différentes de celles des ministères et organismes fédéraux. Leurs conditions spéciales exigent une plus grande autonomie et une plus grande flexibilité administratives. Ce fait a été reconnu dans un régime financier distinct établi pour elles dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques et sera reconnu dans un régime d'évaluation distinct qui sera établi pour elles dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La SEE et la CCC représentent un cas spécial qui est très utile pour illustrer l'engagement de notre gouvernement envers l'économie et envers l'environnement, bref, envers le développement durable.

L'octroi de crédits commerciaux et l'expansion des marchés d'exportation canadiens constituent une activité commerciale internationale très compétitive. Une proportion considérable de l'économie canadienne dépend de notre succès à exporter nos produits et nos services. Mais la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a parfai-

tement raison. Les exportations canadiennes peuvent parfois contribuer à des projets qui à leur tour causent des dommages à l'environnement. Ce n'est qu'un autre exemple de la façon dont un manque de responsabilité en matière environnementale dans un pays peut se répercuter sur ses voisins et ses partenaires.

Cependant, les mesures prises pour faire face à ce problème doivent être appliquées d'une manière efficace au point de vue environnemental et économique. Nous ne devons pas perdre de vue le rôle important joué par les exportateurs canadiens, rôle qui ne peut se maintenir que si les règles sont les mêmes pour tous et si les exportateurs de tous les pays font face à la même compétition.

La politique du Canada est de s'efforcer de réaliser un solide consensus entre les principaux pays exportateurs du monde sur le rôle que l'évaluation environnementale doit jouer dans les décisions en matière d'exportation. Ainsi les règles pourront rester les mêmes pour tous. La souveraineté de chaque pays peut être respectée et l'environnement peut être protégé bien au-delà du territoire du Canada. À partir de ce consensus international, il sera pris un règlement spécial qui appliquera à la Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne le processus d'évaluation environnementale prévu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, le gouvernement est prêt à prendre des mesures efficaces dans les domaines de l'environnement et de l'économie et même à les intégrer afin d'orienter le Canada et le monde entier vers le développement durable. Si seulement nos collègues de l'autre côté de la Chambre pouvaient se préoccuper autant de l'environnement que de l'économie, ou même s'intéresser aux deux.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 septembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour lancer le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-73, Loi sur la dissolution ou la cession de sociétés d'État.

La plupart des députés le savent, le projet de loi fait suite aux engagements pris dans le budget de février dernier dans les termes suivants:

> Nous continuerons de privatiser les sociétés d'État et de nous départir de nos investissements lorsqu'une participation de l'État au capital de ces entités n'est plus nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique publique.
>
> Nous entreprenons également de dissoudre un certain nombre de sociétés d'État et d'autres organismes, dont les fonctions peuvent être assumées efficacement par d'autres entités.
>
> Parmi les organismes qui seront dissous et dont les fonctions seront confiées à d'autres entités figurent la Corporation Place du Havre, la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée et l'Office canadien des provendes.

Voilà ce que disait le budget, et nous voici aujourd'hui en train de concrétiser les engagements du gouvernement. Le budget nommait trois sociétés, et la mesure à l'étude en ajoute trois autres: la Harbourfront Corporation, la Société de construction des musées du Canada et Les Associés Mingan Limitée.

Avant de parler plus en détail de ces six entités, je voudrais décrire clairement les objectifs que le gouvernement s'est fixés pour assurer une meilleure gestion des sociétés d'État.

Nous savons que les sociétés d'État ont joué et continueront de jouer un rôle important dans le développement de la trame économique, sociale et culturelle du Canada. Elles constituent des instruments puissants et efficaces de la politique du secteur public; leur autonomie relative et leur marge de manoeuvre leur permettent de répondre aux besoins des Canadiens et de réagir à l'évolution du milieu externe avec une aisance dont ne disposent pas les ministères.

Ensemble, les sociétés d'État représentent une part importante des actifs et de l'emploi du secteur public fédéral. Les 57 sociétés mères et les 112 filiales en propriété exclusive ont des actifs qui s'élèvent à 54 milliards de dollars, elles fournissent du travail à 140 000 personnes et reçoivent environ 4,9 milliards de dollars par an sous forme de paiements du Trésor fédéral.

[*Français*]

Les sociétés sont souvent tenues d'offrir des biens et des services à des clients que le secteur privé préfère éviter, pour une raison ou une autre, tout en étant financièrement viables et, dans certains cas, elles doivent faire fructifier le capital investi en elles par le Canada.

Présenté en novembre 1984, le programme de renouveau économique vise à relancer l'économie. Il part de deux principes qui se renforcent mutuellement: rétablir la santé, l'intégrité et la discipline dans les finances publiques, et modifier le cadre économique du pays pour que les forces du marché et non les signaux du gouvernement dirigent l'économie.

[*Traduction*]

Bref, nous avons voulu abolir les contraintes qui freinaient le dynamisme économique et, notre mission accomplie, céder la place aux forces du marché et à l'esprit d'entreprise, car nous y voyons le moyen de revitaliser l'économie, de la rendre et de la maintenir concurrentielle au niveau international.

Bien que les résultats financiers aient tenu une place importante dans notre plan d'action, nous continuons d'apporter des changements notables pour améliorer le fonctionnement de l'économie.

• (1010)

Le document de 1984 contenait la première déclaration officielle de l'intention du gouvernement de déterminer si les sociétés d'État permettent encore de réaliser la politique publique. Bien qu'il précisait que chaque société a été créée pour promouvoir une politique qui semblait alors importante, nous avons dû nous demander si c'était encore le cas et s'il fallait dissoudre la société. Il indiquait aussi que certaines sociétés ont une vocation entièrement commerciale et qu'il était normal de considérer si la régie publique était la formule qui servait le mieux les intérêts de la société ou du pays.

Le document exposait l'approche gestionnelle du gouvernement qui était axée sur la discipline et l'efficacité financières. Il indiquait que les sociétés doivent établir de nouvelles règles afin de gérer convenablement les finances et viser des résultats financiers au lieu de se distinguer par leur inefficacité et leur déficit énorme.

Je constate avec plaisir que nous avons fait des progrès notables depuis 1984.

Il s'est opéré une rationalisation manifeste du portefeuille des sociétés d'État. Le nombre des sociétés mères a baissé pendant les six dernières années en raison de la vente totale ou partielle de dix-huit sociétés et la dissolution de huit entités, ce qui représente une cession de plus de 5 milliards de dollars d'actifs au secteur privé.

Le programme de privatisation est une autre mesure heureuse que nous avons prise pour freiner les dépenses publiques, réduire les déficits annuels et maîtriser la croissance de la dette. La situation financière d'Air Canada et de Téléglobe était saine puisqu'elle a attiré les investisseurs privés. La vante de Canadair à Bombardier a permis à la société de profiter de l'expertise de l'un des premiers constructeurs d'avions au monde et d'étendre sa ligne de produits aux avions pour les services régionaux.

Je constate aussi le succès éclatant de quelques-unes de nos mesures, notamment l'amélioration du bilan du CN—la dette à long terme est passée de 3,50 milliards en 1986 à 2 milliards en 1989; l'accroissement de la productivité de la Société canadienne des postes; la Société est devenue rentable en 1988-1989 et déclare un bénéfice d'exploitation de 96 millions en 1988-1989 et de 149 millions en 1989-1990. Comparez ces chiffres, madame la Présidente à une perte d'exploitation de 395 millions en 1984-1985; et on évalue que la SCHL, grâce à son Système compétitif de renouvellement du financement, établi en 1988, épargnera la somme de 54 millions de dollars d'ici 1992 en réduisant au minimum les taux d'intérêt payés par les promoteurs de logements sociaux.

L'effectif global des sociétés a été ramené de 200 000 personnes en 1984 à 140 000 en 1989. Même si plus de la moitié de la réduction est due à la privatisation de sociétés, une partie très importante est imputable à l'accroissement de la productivité des sociétés comprises dans notre portefeuille. La dotation budgétaire des sociétés en 1988-1989 a été inférieure à 5 milliards de dollars et a baissé en termes réels de 9 p. 100 par rapport à 1984-1985 et les dettes des sociétés ont baissé de 12 p. 100 en termes réels pendant la même période.

Nous avons également pris d'autres mesures concrètes. La réduction de la dotation budgétaire de Via Rail est venue tard, mais s'imposait pour offrir aux Canadiens un service ferroviaire abordable avant tout. La dotation budgétaire de Marine Atlantic a été réduite de 36 millions en 1984-1985. Les usines d'eau lourde de Glace Bay et de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) ont été fermées parce qu'Énergie atomique du Canada Limitée fabriquait un produit dont personne ne voulait. Cependant, le gouvernement a conclu récemment un accord de financement conjoint avec des services d'électricité provinciaux pour revitaliser le programme de R-D d'EACL; la société procède à la restructuration de ses activités commerciales pour les rendre viables à long terme. Il est évident que tous les pays misent davantage sur les forces du marché comme le prouvent la croissance spectaculaire des pays récemment industrialisés de la région du Pacifique et l'union commerciale des pays de la Communauté européenne prévue en 1992, de même que les événe-

ments remarquables qui se sont passés dans les États communistes d'Europe.

La reprise de la confiance dans l'économie de marché, les réalités de la mondialisation des économies et les avantages de la discipline du marché témoignent de l'interdépendance économique, sociale et environnementale des nations et des peuples. Ces réalités obligent les secteurs public et privé à s'assouplir pour répondre aux impératifs de demain.

Il faut faire en sorte que s'améliorent les résultats financiers des sociétés qui demeurent dans notre giron. Comme la réduction du déficit demeure le principal souci du gouvernement, nous devons tenter de réduire le fardeau financier des sociétés.

Nous devons chercher les moyens d'alléger la charge imposée par les sociétés au Trésor public, ce qui consistera en grande partie à accroître leur productivité. Nous demanderons aux sociétés rentables de verser plus de dividendes aux actionnaires. Le gouvernement a investi des sommes considérables dans ces sociétés et il s'attend à recevoir davantage en échange de son investissement. Les sociétés établissent actuellement des politiques sur les dividendes pour amener la direction à s'inspirer des pratiques du secteur privé. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années, les mesures concernant les dividendes rapporteront plus de 150 millions de dollars. Les sociétés ont participé à la restructuration de l'économie, comme le souhaitait le gouvernement en 1984, et elles continueront de le faire tant que nous opterons pour l'économie de marché, la souplesse et la concurrence.

Dans ce but, nous continuerons à nous demander si l'État doit céder certaines sociétés pour réaliser sa politique publique ou s'il peut y parvenir plus efficacement par des moyens tels que la privatisation, l'impôt ou la réglementation.

C'est précisément ce genre d'examen qui nous amène à proposer les six mesures visées par le projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Le projet de loi permettrait

1) au ministre des Transports de vendre ou de céder à une autre entité fédérale les actions de la Corporation Place du Havre Canada pour que cette société-mère n'ait plus à diriger le complexe de Vancouver qui comprend un hôtel, une tour de bureau, un centre de conférence et des commerces de détail de la ville;

2) il permettrait en outre au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie de dissoudre la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée et de céder les brevets et les licences aux ministères et organismes d'origine, y compris les universités, qui savent en tirer profit mieux que personne;

3) il permettrait également au ministre de l'Agriculture de dissoudre l'Office canadien des provendes, de céder la responsabilité des programmes sans changement au ministère de l'Agriculture et de réaliser ainsi des économies appréciables;

4) il permettrait aussi au ministre des Travaux publics de faire de la Société de construction des musées du Canada, créée pour construire la Galerie nationale du Canada et le Musée des civilisations, une filiale au lieu d'une société-mère en vue de sa dissolution éventuelle, étant donné que la SCMC a accompli sa mission en construisant les musées;

5) il permettrait également au ministre des Travaux publics de dissoudre la société Harbourfront de Toronto, après règlement avec le gouvernement de l'Ontario, la ville de Toronto et d'autres parties. Le produit de la vente des actifs servira à créer une entité indépendante et contrôlée localement ayant la capacité de continuer l'excellente programmation culturelle qui existe sur les lieux et d'y assurer l'aménagement des parcs et de l'infrastructure;

6) il permettra enfin au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de dissoudre la société inactive Les Associés Mingan Limitée.

• (1020)

En résumé, monsieur le Président, nous abolissons des mandats maintenant sans objet et nous confions des tâches aux personnes les mieux placées pour les assumer sans occasionner de frais additionnels, parce que nous savons qu'il faut fermer l'atelier quand le travail est terminé. Nous proposons des mesures indéniablement logiques méritant l'appui général.

Les Canadiens apprécient l'ampleur du déficit fédéral et la charge de la dette et veulent être certains que le gouvernement gère les deniers publics comme il faut. Même si les mesures proposées aujourd'hui sont, pour certains, de simples mesures d'administration internes, elles sont sensées et méritent votre sanction. Les économies qui en résulteront seront modiques, mais les mesures sont la manifestation concrète d'une auto-évaluation

critique qui sera accueillie favorablement par tous les Canadiens. Nos compatriotes sont plus que jamais désireux de revoir les méthodes de prestation des services publics. Si l'on peut offrir les services de façon plus rationnelle et plus efficace, je suis certain que les Canadiens seront favorables au changement.

Je recommande donc ce projet de loi à la Chambre et j'espère qu'il recevra sous peu votre approbation.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole, au nom de l'opposition, au sujet du projet de loi C-73 que le gouvernement qualifie de mesure essentiellement administrative destinée à dissoudre ou à céder des sociétés d'État.

Je voudrais, avant de passer aux détails du projet de loi, faire quelques observations générales sur le domaine de la privatisation et des affaires réglementaires. Il est admis depuis une dizaine d'années qu'il est nécessaire de réévaluer constamment le rôle et l'intervention de l'État dans une économie mixte. Cette constatation se base sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. Nous observons aujourd'hui, après des années de croissance de l'appareil gouvernemental, que cette réévaluation est vraiment nécessaire.

Le Parlement et le gouvernement la font par deux moyens. D'abord, ils examinent l'empiétement sur le marché et le coût de l'activité de réglementation du gouvernement. Le second domaine à examiner est celui de la croissance, pendant la guerre et l'après-guerre, du secteur des sociétés d'État. Nous nous rendons compte maintenant que cette croissance, cette prolifération ne peut se poursuivre indéfiniment. Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, nous sommes devenus conscients de ce que l'économiste et auteur Peter Drucker appelle les discontinuités, qui nous imposent à tous, dans le monde occidental, de réévaluer le rôle des entreprises d'État dans notre économie mixte. C'est à dessein que j'ai dit «réévaluer».

Une réévaluation ne signifie pas du tout qu'il faut battre en retraite pour laisser le champ libre au capitalisme de Wall Street. Cela veut simplement dire que nous devons constamment réexaminer ce domaine avec beaucoup de soin, en fonction des objectifs à long et à court terme du gouvernement. Je sais que nous n'avons pas, de l'autre côté de la Chambre, une bande d'opportunistes néo-conservateurs résolus à dilapider et à brader tout notre patrimoine économique. Je sais que nous avons plutôt des députés et des ministre raisonnables et qu'un processus d'examen juste et honnête se poursuivra.

Je reconnais également les progrès réalisés dans le domaine de l'examen, qui remontent à plus d'une décennie. Ces progrès sont basés sur les travaux de parlementaires et de fonctionnaires qui ont compris que les temps changeaient et que nous avions beaucoup à faire. Leur travail dans ce domaine est vraiment digne d'éloges.

Grâce à eux, nous avons maintenant toute une série de lois, de procédures et d'institutions dont l'objet est d'étudier l'intervention de l'État dans le marché et les activités de réglementation du gouvernement.

Je veux énoncer maintenant ce qu'on dit être les cinq critères préliminaires servant à déterminer si une société d'État devrait ou non être privatisée. Je tiens à les énoncer ici parce qu'ils sont très directement liés au débat sur la privatisation. Les voici: premièrement, la société joue-t-elle un rôle soutenu dans la réalisation des objectifs nationaux et régionaux? Deuxièmement, la société peut-elle être viable sur le plan commercial? Troisièmement, est-elle prête à entrer dans le secteur privé? Quatrièmement, la privatisation sera-t-elle compatible avec d'autres politiques fédérales comme celles en matière de bilinguisme, de concurrence, d'investissement à l'étranger et de commerce? Cinquièmement, quel effet la privatisation aura-t-elle sur les employés, les concurrents, les fournisseurs et les clients? Ce sont tous là des critères très valables pour déterminer si une entreprise devrait ou non être privatisée.

Le premier critère, sur le rôle soutenu de la société dans la réalisation des objectifs de la politique, amène une autre question. Nous devons nous demander quelles sont ces objectifs nationaux et régionaux. Nous savons que la réponse à cette question peut varier d'un gouvernement à l'autre. Si nous ne sommes pas capables de nous entendre sur les objectifs, nous n'arriverons certainement pas à nous entendre sur l'analyse concernant la privatisation. C'est là le coeur du débat.

Examinons maintenant de plus près le projet de loi C-73. On dit que c'est un projet de loi d'ordre administratif au moyen duquel le gouvernement tient la promesse faite dans le merveilleux budget qu'il a présenté plus tôt cette année. Je tiens à préciser, pour les lecteurs du hansard, que c'est évidemment sur un ton ironique que je dis cela. Je voudrais maintenant jeter un coup d'oeil rapide sur les six sociétés visées.

La première société mentionnée dans cette mesure législative est la Corporation Place du Havre Canada. Il est essentiellement question ici des terrains de Canada Place à Vancouver. Non seulement le projet de loi autorise la cession, à titre onéreux ou non, des actions de cette société aux conditions que le gouverneur en conseil approuve, mais il autorise aussi la Corporation Place du Havre Canada à céder, ses propres actifs aux conditions que le gouverneur en conseil approuve. Je reviendrai à cette société d'État dans quelques instants.

La deuxième entreprise visée est la Société de construction des musées du Canada. Le projet de loi prévoit la cession de la part détenue par le ministre des Travaux publics à la Société immobilière du Canada Limitée. Je crois qu'aucun de nous ne verra d'inconvénient à cela; il s'agit vraiment là d'une disposition d'ordre administratif. Cependant, il faut examiner de très près, du point de vue juridique, l'exécution des contrats concernant des musées qui ont été construits à grands frais et aussi se préoccuper des garanties données dans chacun de ces contrats. C'est une question que le comité devra étudier.

Ces dispositions concernent toutes des marchés plus vastes et plus complexes. Nous voulons nous assurer que la cession de la propriété ou du contrôle de cette propriété n'affaiblit pas la position du contribuable à ces deux points de vue.

La troisième entité visée par le projet de loi est l'Office canadien des provendes. Il s'agit essentiellement d'une dissolution, et les actifs et les services de l'organisme sont confiés au ministère de l'Agriculture. Il semblerait que cette initiative puisse se traduire par des économies de quelques centaines de milliers de dollars pour le contribuable. Qui s'y opposerait? Le quatrième organisme qui est touché est la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée. L'organisme sera dissous et ses actifs seront également cédés. Je crois qu'on peut décrire l'opération comme un transfert. Le gouvernement croit que cette mesure permettra d'atteindre une plus grande efficacité dans le développement et la vente de brevets et de droits de brevet.

• (1030)

Le cinquième organisme en cause est la société Harbourfront. Il s'agit cette fois de vendre tous les actifs et d'interrompre toutes les activités de cette société de la même manière qu'on prévoit le faire à Vancouver, je crois.

Des biens immobiliers importants sont en cause ici. Leur valeur comptable est d'environ 31 millions de dollars. Nous avons des baux à court et à long terme, des droits de propriété importants et complexes, ce qui ne pouvait arriver que sur le marché immobilier en surchauffe de Toronto. Quoi qu'il en soit, ces biens sont là, et la question est complexe. Je reviendrai à la société Harbourfront dans un instant.

Enfin, on reconnaît que, dans le cas des Associés Mingan, il s'agit d'une simple mesure d'administration interne.

Je voudrais en revenir aux deux entités qui sont privatisées. À mon sens, on ne peut parler de mesure administrative dans ces cas. Ce sont en fait des privatisations. Je me demande pourquoi on évite d'étudier séparément chacune d'elles pour ce qu'elles valent.

Pourquoi est-ce que je me méfie? Pourquoi faut-il être prudent? Je songe à quelques raisons, et je voudrais rappeler certaines autres privatisations qui se sont faites depuis trois ou quatre ans. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais la simple mention des sociétés en cause devrait suffire à faire réfléchir le ministre et à l'inviter à la prudence.

Dans le cas de la vente de la société de Havilland, on a cédé une grosse société viable dans laquelle les Canadiens avaient énormément investi et dont nous comptions tirer beaucoup. Nous l'avons vendue à des intérêts privés, ce qui n'est pas en soi une mauvaise chose, mais nous l'avons cédée pour une somme d'environ 90 millions de dollars et, peu de temps après, nous avons réglé une poursuite intentée par l'acheteur pour à peu près le même montant. En somme, nous l'avons vendue pour rien ou moins que rien. Cela ne semble pas être la meilleure des affaires et devrait placer dans l'embarras certaines des personnes qui ont conclu cette transaction.

Je pourrais parler de la privatisation de Téléglobe Canada. Il suffit de mentionner la chose et de penser aux éventuelles répercussions négatives des opérations d'initiés qui ont peut-être eu lieu relativement à cette privatisation. Je sais que cela en a placé certains dans une situation délicate.

Je veux également m'arrêter sur le cas de Route Canada. Je sais que l'un de nos comités voudra peut-être examiner cette question de plus près. Le gouvernement a vendu une entreprise qui avait une valeur comptable d'environ 75 millions de dollars pour à peu près 29 millions de dollars. Il y a certes de quoi se poser des questions. Je suis persuadé qu'il y a une explication, mais quelle merveilleuse occasion de dilapider nos biens.

Les acheteurs ont parlé d'un achat par endettement. Or, il s'agissait plutôt d'une dilapidation de l'actif, et cette société était une candidate parfaite. Il se peut que cela se soit produit parce que nous, au gouvernement, n'avons pas encore appris à vendre des actifs. Il se peut que nous ne sachions pas encore comment procéder au juste, que nous soyons toujours en période d'apprentissage. Cependant, je veux m'assurer, à l'instar de mon caucus, que, si nous procédons à d'autres transactions de ce genre, nous avons des raisons valables de le faire sur le plan politique et nous procédons de la bonne façon. Je ne veux pas commettre d'autres erreurs et je ne veux surtout pas nuire à d'autres employés du gouvernement et des sociétés d'État. Je veux être certain que nous prenons la mesure qui s'impose et que nous procédons correctement. Pourquoi suis-je si prudent? Qu'il suffise de mentionner quelques-unes des sociétés en question pour nous éclairer. Regardons de plus près le cas des deux sociétés que je voulais examiner plus à fond.

Tout d'abord, il y a le cas de Canada Place, à Vancouver. Je voudrais faire remarquer que sa valeur dépréciée aux livres est de 67 millions de dollars, ce qui est quand même une somme assez importante. En outre, je tiens à préciser que le terrain sur lequel est sis l'immeuble, qui a une valeur de 67 millions, en dollars dépréciés, a été acheté pour 1 $. Je tiens à le souligner.

Je signale au gouvernement qu'il s'agit d'un actif pouvant atteindre 100 millions de dollars et que, avant de le céder à des intérêts privés, il faudra procéder l'analyse de la politique de rigueur pour déterminer si la privatisation en question est justifiée. Il faudra alors mettre en place des mécanismes adéquats pour veiller à ce que les biens ne soient pas vendus à un prix dérisoire et à ce que les contribuables récupèrent ce qui leur revient en toute justice.

Le deuxième cas est la société Harbourfront Corporation, dont la valeur comptable s'établit à 30 millions de dollars. Sans doute que la valeur comptable des terrains, des droits de propriété et des baux de cette société, dont l'acquisition remonte à une dizaine d'années, était largement sous-évaluée par le marché immobilier de Toronto.

Je pense qu'il nous faudra une meilleure évaluation et une meilleure description de cet actif, même si le ministre a déclaré que le gouvernement avait l'intention de céder ces biens à une autre société d'État, mixte ou autre, à laquelle participeraient le gouvernement provincial et la ville de Toronto.

J'estime aussi essentiel qu'on puisse prendre connaissance de l'analyse de la privatisation, ce que nous aurons sans doute l'occasion de faire au moment de l'étude en comité. J'en suis convaincu. Nous n'allons pas vendre cet actif, qui est évalué à des millions de dollars, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avant d'avoir vu cette analyse, même si c'est ce que prévoit le budget.

Je dis tout cela pour le bien du ministre pour qu'il puisse prendre fièrement sa retraite en 1993 avec le sentiment d'avoir bien servi les contribuables et la population du Canada. Je veux qu'il soit fier de son travail et non qu'il soit harcelé et évincé de son poste par une meute de journalistes et de députés de l'opposition en colère. Je sais qu'il suivra mon conseil et qu'il croit vraiment que j'ai dit tout cela pour son bien.

De plus, je voudrais signaler un point lié à la controverse qui a entouré les ventes actuelles et passées de terrains de la société Vancouver Expo. Le gouvernement a l'obligation de tenir des consultations intensives avec les autorités locales.

Je m'intéresse particulièrement à la question de la société Harbourfront, la circonscription de Scarborough—Rouge River que je représente se situant dans l'agglomération torontoise. Je voudrais savoir si la privatisation envisagée est compatible avec ce que pense la Commission royale Crombie sur l'avenir des terres de Toronto qui sont situées en bordure du lac. Je sais que le ministre croit que oui, je l'ai vu écrit à quelques endroits, mais je ne suis pas encore de cet avis.

Est-ce une vente, à ces conditions? Non, ce n'en est pas une. Le projet de loi ne précise même pas à qui les biens seront vendus, aliénés. Nous ne le savons pas encore.

• (1040)

Nous sommes en train d'adopter une loi qui prévoit que le gouverneur en conseil et le Cabinet vendent cette propriété au meilleur prix possible. Le ministre dit que ce n'est pas tout à fait cela, mais c'est bien ce que prévoit la loi que nous sommes ici pour adopter. J'examine la formulation de la loi. Cette privatisation est censée être conforme aux recommandations de la Commission Crombie.

Je voudrais citer ici deux recommandations de la Commission royale d'enquête Crombie. Dans la première, la commission recommande qu'on ne vende plus de terrains publics, y compris fédéraux et provinciaux. Dans la seconde, elle recommande que soient mis sur pied des programmes agressifs d'acquisition de terrains publics dans le secteur riverain.

Je ne suis pas convaincu que la vente de ces terrains soit conforme à l'une ou l'autre de ces recommandations. La Commission royale d'enquête avait été établie par le gouvernement actuel. Je voudrais savoir pourquoi la loi ou plutôt le projet de loi proposé est apparemment loin de respecter ces deux recommandations clés qui figurent à la page 68 du volume IV du rapport.

Un problème de propriété foncière se pose aussi dans le Grand Toronto, à proximité de ma circonscription, soit Scarborough—Rouge River, au sujet des terrains de la vallée de la Rouge. Le gouvernement fédéral possède quelques terrains dans ce coin-là, dont la majorité appartient à la province, et, récemment, le gouvernement provincial a décidé de transférer tous ces terrains à la Société de conservation de la vallée de la Rouge. C'est de la piètre gestion, mais de la bonne planification. Dans l'affaire des terres de Vancouver et de Toronto, le gouvernement devrait faire attention de ne pas courir après les gros profits aux dépens de la planification.

Nous avons tous intérêt à ce que cette affaire se règle pour le mieux. C'est un avertissement. Je tiens à ce que tout le monde sache que nous, de l'opposition, allons examiner de très près ces deux aspects du projet de loi. Nous voulons prendre connaissance de l'analyse de la politique du gouvernement en matière de vente et d'utilisation des terrains. Nous voulons savoir quel programme est prévu dans ces deux cas avant d'être en mesure d'appuyer ce projet de loi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais aussi dire quelques mots sur ce projet de loi dont la Chambre est saisie.

Comme le ministre l'a dit, le projet de loi concerne six sociétés différentes. Dans bien des cas, il prévoit de confier le travail d'une société d'État actuelle à un autre organisme du gouvernement canadien. Notre premier devoir aujourd'hui est de dire au ministre, de l'autre côté de la Chambre, que nous voulons renvoyer ce projet de loi à un comité, afin de pouvoir poser des questions précises sur chacune de ces six sociétés différentes.

Je voudrais savoir, par exemple, si les employés sont bien traités. Certains passeront d'une société d'État à un organisme gouvernemental. Nous voulons donc savoir si ce sera fait convenablement pour ce qui est de leurs avantages sociaux, de leur traitement et de leur fonds de retraite. Y aura-t-il des pertes d'emploi? Enfin, les employés acceptent-ils ce qui arrive? Je pense aussi aux divers groupes d'intérêts qui sont touchés et je me demande si cette nouvelle activité leur sourit.

Permettez-moi de citer, par exemple, la société Harbourfront Corporation de Toronto, qui passera aux mains d'intérêts locaux. En théorie, la décentralisation administrative est une notion qui me plaît; c'est un moyen de démocratiser notre économie et notre pays. Je voudrais pourtant obtenir plus de détails sur ce que cette notion représente pour le gouvernement.

Si elle était conforme aux recommandations de David Crombie et de la commission royale, je pense qu'il serait fort intéressant de l'appliquer, qu'elle recevrait l'appui de la majorité des Torontois et que nous donnerions probablement le feu vert. Le ministre pourrait peut-être donner davantage d'explications en comité.

La deuxième idée qui, toujours en principe, me semble attrayante concerne la société Mingan Associates Limited Company, qui a été établie dans le but d'obtenir des terres et des droits de pêche. C'est maintenant une société d'État. Dans ce projet de loi, le ministre vise à céder cette société à la réserve indienne intéressée pour que les Indiens en assurent eux-mêmes le contrôle.

J'aimerais également savoir ce qu'en pensent ces Indiens et si c'est bien ce qu'ils ont demandé. Est-ce la voie que ces Indiens veulent suivre? Dans l'affirmative, ce serait peut-être un bon pas vers une plus grande démocratisation de notre économie.

Je suis de ceux qui pensent depuis longtemps que nous devrions nous diriger vers ce que j'appelle une «démocratie économique» dans notre pays, où les gens ont davantage de contrôle sur les leviers économiques qui ont un effet sur leur vie. Je serais très curieux de savoir si des mesures de ce genre, dans ces deux cas notamment, nous permettraient d'y parvenir.

Ces mesures, la dissolution ou la cession de deux sociétés d'État, seront peut-être fort valables, en ce sens que la population et les associations locales auront davantage de contrôle sur leur vie et sur l'expansion future de l'organisme en question dans leur collectivité.

Je remarque que, à la deuxième lecture de ce projet de loi, l'on recommande des mesures légèrement différentes pour trois autres sociétés d'État. L'une d'elles est la Société Canadienne des brevets et d'Exploitation Limitée, qui sera cédée à un ministère fédéral. On ne sait pas si c'est une bonne mesure.

Je voudrais avoir la possibilité d'interroger encore le ministre et les personnes compétentes en comité pour savoir si c'est bien la façon efficace, la bonne façon de procéder dans l'intérêt de l'industrie. Est-ce une bonne chose, pour la recherche et le développement dans notre pays, que de supprimer cette société d'État, qui s'occupe de brevets, et d'en céder la compétence à un ministère fédéral? C'est peut-être effectivement ce qu'il convient de faire, à moins que les scientifiques et les chercheurs du pays ne s'y opposent.

Je suis sûr que le député de Windsor—Sainte-Claire, membre et porte-parole de notre parti en matière de recherche et de développement, voudra poser une question ou deux à ce sujet un peu plus tard.

L'Office canadien des provendes, très utile pour nous, Canadiens de la campagne, est un autre organisme visé par le projet de loi. Ma circonscription qui se trouve en Saskatchewan est l'une de celles où les gens s'intéressent à cet organisme particulier. J'ai appris que l'essentiel des fonctions de l'Office canadien des provendes a été cédé au cours des deux, trois ou quatre dernières années au ministère de l'Agriculture, lequel remplit déjà les fonctions de l'organisme en question.

J'aimerais savoir là encore si les employés ont été traités correctement. Sont-ils satisfaits de leur nouvelle situation? Les groupements agricoles sont-ils satisfaits de la nouvelle situation? La compétence de l'office existant va-t-elle se faire sentir au ministère de l'Agriculture? Il s'agit de la deuxième société d'État qu'on va céder au ministère fédéral pertinent, si ce n'est déjà fait.

La Société de construction des musées du Canada, Inc. est la troisième à subir une telle cession. Créée il y a quelque temps, elle était chargée de la construction dans la région de la capitale nationale du Musée des beaux-arts à Ottawa et du Musée des civilisations à Hull, non loin des édifices du Parlement. Elle va également être cédée pour devenir une filiale de la Société immobilière du Canada Limitée.

Je pose les mêmes questions dans ce cas-là que celles que j'ai soulevées à propos d'autres sociétés et de leurs employés. J'aimerais aussi savoir à combien se chiffre le dépassement des coûts de construction de ces musées et pourquoi nous ne pouvons obtenir d'estimation plus précise des coûts de construction des édifices fédéraux avant d'octroyer et de signer les contrats.

Un grand nombre des citoyens canadiens qui ne vivent pas dans la région de la capitale nationale s'inquiètent des coûts de construction de ces deux remarquables édifices qui sont magnifiques. À mon avis, avant d'approuver la cession que propose le gouvernement fédéral, nous devrions convoquer les personnes compétentes pour leur demander de nous fournir des réponses à ces questions.

Enfin, la dernière société visée est la Corporation Place du Havre Canada, qui est chargée d'administrer les bâtiments et terrains de Place Canada à Vancouver ainsi que le pavillon canadien à l'Expo 86.

• (1050)

Cette société sera vendue, je présume, à une entreprise privée. Des six sociétés devant être démantelées ou éliminées par le gouvernement fédéral, c'est la seule qui, du moins à première vue, sera privatisée, selon la définition classique du terme, comme le gouvernement l'a fait avec Air Canada et d'autres sociétés au cours des dernières années.

Voilà donc les questions que nous nous posons dans notre parti. Nous voudrions que le comité ait l'occasion d'étudier en profondeur le cas des six sociétés afin de déterminer si leur dissolution ou cession se fera dans l'intérêt a) du pays, b) des employés de ces entreprises et c) des gens ayant des contacts avec ces sociétés, que ce soit les scientifiques ou les agriculteurs dans le cas de l'Office des provendes ou les Torontois dans le cas de la Harbourfront Corporation.

Je vais conclure, car je sais que quelqu'un d'autre veut parler avant 11 heures. Je déclare au ministre que nous aurons prochainement un projet de loi très important prévoyant la privatisation de Petro-Canada. Mon attitude alors sera très différente de celle que j'ai adoptée pour ces sociétés. J'estime que le gouvernement conservateur ferait une très grave erreur en privatisant Petro-Canada, surtout alors qu'il y a une crise dans le golfe Persique et le Proche-Orient.

Petro-Canada a été créé en 1973-74-75, au moment d'une crise au Proche-Orient et la société est notre fenêtre sur le marché des produits pétroliers. Je pense que nous ferions une grave erreur en vendant au secteur privé, probablement en partie à des investisseurs étrangers, cette petite fenêtre que nous avons sur le marché des produits pétroliers au Canada.

L'essentiel de notre secteur pétrolier est sous contrôle étranger. Il appartient au secteur privé. La plupart des pays du monde, à l'exception des États-Unis, ont une grande société publique pour l'essence, le pétrole ou l'énergie. C'est le cas du Mexique et de la plupart des pays européens. La plupart des pays ont une société d'État, et je pense que nous ferions une erreur.

En terminant je dirais que le Parti conservateur a pris, il y a quatre ou cinq ans, lorsque le premier ministre a été élu, un virage idéologique en matière de privatisation. Il cherche à privatiser au maximum, alors qu'autrefois c'était le contraire. Je rappelle aux députés que c'est le Parti conservateur qui a créé nombre des sociétés d'État que nous avons actuellement: Radio-Canada, la Commission canadienne du blé, les Chemins de fer nationaux, pour n'en nommer que quelques-unes. Peter Lougheed, lorsqu'il était premier ministre de l'Alberta, croyait à une économie mixte. Le ministre d'État chargé de la Privatisation vient de Brampton, en Ontario, la ville du premier ministre Bill Davis qui est intervenu sur les marchés par le biais de sociétés d'État.

C'est donc en quelque sorte la tradition et le patrimoine du Parti conservateur du Canada. Il s'est produit, ces dernières années, un virage idéologique en faveur de la privatisation.

Par conséquent, je préviens le gouvernement que lorsque le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada sera soumis à la Chambre, il peut s'attendre à l'opposition du Nouveau Parti démocratique. Il peut s'attendre à ce que notre parti s'efforce de mobiliser l'opinion publique pour empêcher le Parti conservateur de faire adopter ce projet de loi comme nous l'avons fait, il y a dix ans, quand l'ancien premier ministre Joe Clark a promis de privatiser Petro-Canada. Quand il a augmenté le prix du pétrole, il a perdu les élections.

Madame la Présidente, nous promettons encore une fois que nous considérerons la privatisation de Petro-Canada de la même façon que nous l'avons fait il y a dix ans et que nous essaierons d'empêcher le gouvernement de privatiser cette société.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Yorkton—Melville. Il me semble que dans ce projet de loi, le gouvernement poursuit sa volonté, mais sur deux points de vue. Premièrement, il y a une partie du projet de loi qui vise plutôt la réorganisation administrative, et donc, des changements de responsabilité de façon, j'imagine, à augmenter l'efficacité gouvernementale. D'autres aspects du projet de loi visent plutôt la privatisation de certaines sociétés. Dans votre exposé, vous avez semblé vouloir vous opposer à l'ensemble de ce projet de loi en invoquant surtout des raisons qui touchent la privatisation. Mais il y a tout un aspect du projet de loi qui vise à une plus grande efficacité administrative du gouvernement, et je voudrais que vous nous exposiez votre point de vue là-dessus.

M. Nystrom: Madame la Présidente, je pense que j'ai déjà mentionné que nous avons beaucoup de questions sur l'efficacité du projet de loi devant la Chambre maintenant. Quand je parle d'efficacité, je parle d'administration. J'ai mentionné comme exemple le changement pour trois sociétés de la Couronne: la Canada Museum Corporation, le Canadian Livestock Feed Board, la Canadian Patents and Development Limited. Je me demande, madame la Présidente, si du point de vue de l'administration, ce serait une chose efficace pour le pays, pour le gouvernement du Canada. Je ne sais pas. C'est pourquoi j'aimerais voir ce projet de loi devant un comité et nous pourrons poser des questions comme celle-là au ministre responsable, le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et à ses fonctionnaires. C'est l'endroit pour poser des questions comme celle-là. Je voudrais avoir un gouvernement efficace, responsable, mais aussi un gouvernement qui a une politique progressive pour notre pays.

Et dans ce projet de loi, il y avait aussi la possibilité d'avoir le *Harbourfront Corporation* à Toronto sous le contrôle du peuple de Toronto.

Comme je le disais il y a quelques minutes, en principe, je suis d'accord avec cette proposition du gouvernement,

mais encore comme d'habitude, dans notre système de gouvernement, beaucoup de choses dépendent des détails du projet de loi, de la réglementation dans le projet de loi. C'est pourquoi il est nécessaire que ce ministre comparaisse devant le comité responsable pour répondre à nos questions.

M. Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, j'ai une autre question qui s'adresse au député de Yorkton—Melville.

À l'intérieur de ce projet de loi, vous avez mentionné qu'effectivement, il y a plusieurs sociétés très différentes que l'on vise à réorganiser ou que l'on veut privatiser.

Je me pose des questions sur la capacité de traiter de toutes ces questions-là à l'intérieur d'un même comité. On a des questions qui concernent l'agriculture; on a des questions qui concernent la science et la technologie; on a des questions qui relèvent plus du niveau immobilier.

Est-ce que, à l'intérieur d'un comité, où en général les députés siègent selon leurs compétences et leurs affinités, on peut traiter de la pertinence de réorganiser, d'abolir ou de privatiser des activités gouvernementales à l'intérieur d'un même projet de loi? Est-ce qu'on peut être à la fois compétents en agriculture, compétents sur les brevets en science et technologie, compétents sur les questions immobilières à l'intérieur d'un même comité?

Or, je me questionne un peu sur le fonctionnement et j'aimerais, si on veut atteindre les objectifs que vous visez, que vous puissiez me faire part de vos suggestions là-dessus.

M. Nystrom: C'est une bonne question, madame la Présidente.

Nous avons un problème, parce que le député a dit que nous avons six sociétés ici qui parlent de six sujets totalement différents. Nous avons, par exemple, une société qui est très importante pour les producteurs agricoles. Nous avons une autre société qui est aussi très importante pour la recherche et le développement au Canada. Je pense que nous avons besoin d'une réforme de notre Parlement parce que souvent, nous avons ce que nous appelons, un *bill omnibus*, madame la Présidente, qui parle de beaucoup de choses en même temps.

Ce serait un problème, parce que je sais que le député de Saskatoon-Humboldt veut aller au comité pour poser des questions sur le système agricole car il est un vrai expert dans les questions agricoles, et il veut y aller. Et au niveau de la recherche et du développement, pour les brevets, madame la Présidente, nous avons le député de Windsor qui est notre porte-parole.

Je suis d'accord avec le député de Rosemont que ce serait une question importante, mais c'est la réalité posée par le gouvernement.

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, c'est ce week-end que se déroule à New-York le Sommet mondial pour les enfants. C'est la première fois que des chefs d'État et de gouvernement se réuniront pour discuter un problème social important, la santé et le bien-être des éléments les plus faibles et les plus vulnérables de la société, les enfants.

Pour le Canada, le sommet est un événement international dans lequel nous pouvons trouver un objectif national commun. Il peut être un catalyseur qui peut concentrer l'attention du monde sur les besoins urgents des enfants. Les enfants sont l'une des plus importantes ressources d'un pays. Le sommet mondial est une occasion exceptionnelle d'attirer l'attention des gens sur les problèmes des enfants de toutes les régions du monde.

Monsieur le Président, malgré les progrès que nous avons accomplis, il reste encore beaucoup à faire. Les enfants doivent devenir une priorité politique plus importante dans les années 90.

Je félicite notre gouvernement et notre premier ministre pour l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve en participant à ce sommet historique et j'espère que nous nous engagerons à faire le maximum pour les enfants du Canada et du monde.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, parmi toutes les questions brûlantes dont nous avons discuté pendant la semaine d'ouverture de la session d'automne, il en reste encore une de nature différente peut-être, mais qui n'en est pas moins lourde de conséquence.

Le nombre de gens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage dans les régions rurales de Terre-Neuve cette année est effarant, c'est le moins que l'on puisse dire. Ces gens n'auront pas droit aux prestations de chômage parce que le gouvernement ne rétablira pas la norme variable d'admissibilité qui tient compte des cruelles réalités du chômage dans ces régions et qui aurait réduit la période de référence de 14 à 10 semaines. A mon avis, le nombre de personnes qui n'ont pas droit

aux prestations de chômage dans ma circonscription dépasse largement 5 000. Je suis bien placé pour le savoir parce que je leur ai parlé cet été.

Ils sont sans argent, sans nourriture et leurs enfants s'en iront bientôt à l'école le ventre vide et insuffisamment vêtus. Il ne leur reste pratiquement plus d'espoir. Leur situation est désespérée.

Je demande au gouvernement de faire preuve de compassion en rétablissant immédiatement la norme variable d'admissibilité et de réduire la période de référence de 14 à 10 semaines de travail.

* * *

GREENPEACE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, hier, à Montréal, des activistes de Greenpeace ont été arrêtés au cours d'un affrontement avec les autorités portuaires quand ils ont tenté d'attirer l'attention sur l'exportation d'uranium canadien. Ils ont manifesté par ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a refusé, il y a deux semaines, d'ouvrir une enquête sur l'exploitation des mines d'uranium au Canada.

Depuis dix mois, des mineurs, des groupes autochtones, des professionnels de la santé et des écologistes pressent les autorités de faire enquête. Ils veulent savoir pourquoi deux millions de litres de déchets radioactifs ont été déversés dans le lac Wollaston, dans le nord de la Saskatchewan. Ils veulent savoir également qui a autorité sur les gens chargés de faire respecter les règlements. Ils veulent savoir pourquoi l'amende maximum prévue en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique est de 5 000 $, soit la moitié de celle imposée aux fumeurs sur la colline du Parlement. Ils veulent savoir pourquoi l'exploitation de nouveaux dépôts massifs de matières radio-actives, comme celui de Cigar Lake, se poursuit encore sans examen public exhaustif. Ils veulent savoir pourquoi les niveaux de radiation, dont Jean Chrétien a parlé, sont jusqu'à 20 fois plus élevés qu'ailleurs dans le monde.

Monsieur le Président, de pieuses platitudes et de l'obstruction ne remplaceront jamais la vérité et l'action et c'est de vérité et d'action dont nous avons besoin.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai été à même de réaliser encore une fois, hier soir, lors de la conférence de presse du premier ministre du Canada, que notre réseau national de Radio-Canada a traduit en anglais le texte français de notre premier ministre et que la partie anglaise a été retransmise intégralement sans égard pour les francophones.

Je trouve injuste et discriminatoire, monsieur le Président, que notre réseau national qui devrait répondre aux attentes linguistiques de tous les Canadiens et Canadiennes se permette de ne diffuser qu'une partie d'une déclaration aussi importante que celle faite par notre premier ministre.

Je demande donc instamment à notre ministre des Communications de régler cette question.

Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que cette situation se présente et c'est absolument intolérable dans un pays bilingue comme le nôtre.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le règne des conservateurs coûte cher aux contribuables.

Au cours de la semaine, le premier ministre a créé huit nouveaux postes au Sénat, en ayant recours à une disposition de la Constitution qui avait sombré dans l'oubli, dans le seul but de faire adopter la redoutée taxe sur les produits et les services.

Voyons un peu le coût de ces huit nominations superflues. On compte d'abord 71 900 $ par année par sénateur en salaire, plus les frais de déplacement estimés à 21 628 $ par année et 152 $ par jour pour faire acte de présence au Sénat, soit quelque 36 352 $ par année. Cela représente une dépense directe de 129 880 $ par sénateur. Considérant que l'âge de la retraite est de 75 ans, ces candidats auront alors représenté 183 années-personnes et engendré un coût direct de 23 768 040 $. C'est là ce que coûtera ce projet insensé du premier ministre. Imaginez comment ce chiffre aurait grimpé si j'avais inclus dans mes calculs les quinze nominations de la semaine dernière. C'est presque assez pour faire rougir John Buchanan.

* * *

[*Français*]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai remarqué tout au long de cette semaine que vous avez modifié l'attribution de temps lors de la période des questions. Par tradition, le gouvernement a toujours eu droit à deux questions. En retirant la deuxième question au gouvernement, vous pénalisez les francophones élus au sein du gouvernement et réduisez ainsi au silence les «supporteurs» québécois du gouvernement. C'est donc le Québec qui se trouve puni par cette mesure parce que vous permettez à une nouvelle faction d'oppo-

sition d'occuper cette place, au détriment d'un groupe d'élus qui est au moins aussi important. Vous donnez ainsi l'impression que c'est ce petit groupe d'individus qui représentent le Québec, alors que ceux-ci ont décidé, en cours de mandat, de changer de bannière, ce qui est d'ailleurs leur droit. Mais ce faisant, monsieur le Président, vous biaisez non seulement les perceptions, mais surtout la véritable représentativité de la Chambre.

Si vous me permettez d'insister, je vous demanderais de rétablir la deuxième question au gouvernement et, à travers elle, la justice sociale et la moralité publique.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les domestiques venus de l'étranger éprouvent divers problèmes au Canada: beaucoup sont peu payés, surchargés de travail et souvent victimes de harcèlement sexuel. Ces travailleurs, des jeunes femmes dans la plupart des cas, arrivent au Canada pensant qu'une nouvelle vie commence. La façon dont ils sont traités ici est absolument honteuse.

On trouve un exemple frappant du traitement injuste qui leur est offert dans le cas de Juvy Badua. Dans sa demande d'entrée au Canada, M^me^ Badua a menti sur son âge. Elle a eu le tort de vouloir se veillir. Elle n'aurait pas dû agir ainsi, et elle avoue son tort.

Quelle fut la réaction du gouvernement? Elle a reçu un avis d'expulsion bien qu'elle ait trouvé du travail au pays. Il en a été décidé ainsi bien que par le passé l'examen de cas de fausse représentation en ce qui a trait à l'âge et au statut civil n'avait donné lieu qu'à un ralentissement du processus et non à un ordre d'expulsion du pays.

Le gouvernement a sauvagement choisi d'appliquer le traitement le plus radical, dans ce cas.

Pourquoi Juvy Badua est-elle traitée si injustement? Pourquoi la conséquence de son geste est-elle si démesurée par rapport à sa gravité?

Je demande à la ministre de réexaminer le dossier de M^me^ Badua et de réviser ce traitement injuste. Permettez-lui de rester au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, les céréaliculteurs de la circonscription de Macleod m'ont exprimé leurs préoccupations et leur frustration devant les prix de cette année sur le marché mondial. Certaines régions relativement petites ont connu des sécheresses et des rendements très inférieurs à la normale pour la neuvième année consécutive. Rien n'est plus frustrant qu'un effondrement de sa situation financière personnelle lorsque les médias font état de production record dans les prairies. Rien ne peut démoraliser autant.

Mais même ceux qui ont récolté des montagnes de céréales ont aussi des problèmes financiers en raison de la mévente, de l'effondrement des prix et j'ajouterai à cela des emprunts contractés pour payer les intrants de production. Dans certains cas, la seule source de liquidités sont les avances versées pour les grains qui n'ont pas encore été livrés.

Je demande au ministre de l'Agriculture d'envisager la possibilité de suspendre les exigences concernant les intérêts sur au moins une partie des avances de fonds pour la compagne de cette année.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en acceptant le Prix Nobel de la paix, le Dalaï Lama déclarait: «Que ce prix m'ait été accordé à moi, simple moine tibétain, permet à tout le peuple tibétain d'espérer. Cela signifie que même si nous n'avons pas attiré l'attention sur notre sort par la violence, nous n'avons pas été oubliés. Cela signifie aussi que les valeurs que nous chérissons, en particulier notre respect pour toute forme de vie et la croyance au pouvoir de la vérité, sont aujourd'hui reconnues et valorisées.»

• (1110)

Monsieur le Président, il est vraiment tragique que notre premier ministre ne reconnaisse pas le pouvoir de la vérité et de la paix. Pourquoi ne peut-il pas réserver à ce grand homme de paix l'accueil qu'il mérite lors de son passage au Canada, un pays qui tire fierté de défendre la paix et les droits de la personne? Le Canada ne peut pas

se limiter à défendre les droits de la personne dans les pays actuellement en vogue, il doit aussi respecter un code moral valable pour les droits de tous les opprimés de la terre. En refusant une rencontre officielle avec le Dalaï Lama, le Canada renie ses propres principes.

* * *

WELLAND

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Dans nos déclarations, monsieur le Président, nous nous plaignons la plupart du temps de telle ou telle chose qui se passe dans notre pays ou ailleurs dans le monde. Mais aujourd'hui, j'ai jugé bon d'y injecter quelques bonnes nouvelles.

Welland, en Ontario, située au coeur de la péninsule de Niagara, est en train d'acquérir une grande réputation pour ses magnifiques peintures murales extérieures. Depuis la mise en oeuvre de ce ramarquable projet de développement touristique et économique en 1988, des artistes triés sur le volet et venant de partout au Canada ont créé 27 peintures murales historiques géantes sur les murs des immeubles de notre ville célèbre pour son canal.

Le programme de peintures murales constitue un projet spécial du Promote Welland Task Force. Il s'agit d'un organisme communautaire à but non lucratif composé de citoyens de Welland de toutes couches sociales qui sont bien déterminés à créer une base pour la relance économique de la ville. Ce regroupement populaire a fourni le financement et la logistique nécessaires à la réalisation de cette énorme entreprise artistique.

Wellant se glorifie de posséder probablement le plus grand nombre au Canada d'oeuvres d'art en plein air exécutées par des artistes professionnels. Certaines de ces peintures murales mesurent jusqu'à 82 pieds par 32. On peut les admirer 12 mois par année, et c'est absolument gratuit.

Nous sommes très fiers de nos réalisations à Welland, et nous voudrions que le Canada soit fier de nous. Nous invitons donc tous les Canadiens et même tous les habitants de l'Amérique du Nord à venir visiter la capitale des peintures murales au Canada et à jouir de notre galerie d'art en plein air et de l'hospitalité de Welland.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, il y a presque un an, 14 jeunes femmes ont perdu la vie quand la haine d'un individu s'est déchaînée en une violente agression à l'École polytechnique de Montréal.

Après cet événement, le gouvernement fédéral a promis aux canadiennes de travailler à faire cesser la violence contre elles. La violence n'a pas cessé. Hier, une étudiante de la même école a été sauvagement attaquée. Les femmes victimes d'agression souvent ne savent pas où aller. Le manque de places obligent les refuges à refuser une femme sur deux qui ont besoin d'aide.

Il y a vingt ans, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada faisait débuter son rapport par une citation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Je demande au gouvernement, vingt ans plus tard, d'honorer sa promesse aux Canadiennes. Faites cesser la violence.

* * *

LE SÉNAT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, les derniers sondages montrent que le gouvernement n'a pas la cote. Ce n'est pas étonnant quand on sait que c'est souvent le lot des gouvernements fermes.

Notre déficit est un constat d'échec des mesures laxistes des gouvernements qui recherchent la faveur populaire. Dans l'autre endroit, des sénateurs libéraux malavisés bloquent un projet de loi capital sur l'assurance-chômage, un autre sur le programme de restrictions du gouvernement, la réforme de l'impôt sur les sociétés en plus de la TPS. Toutes ces mesures sont dites impopulaires, mais elles éviteront aux contribuables canadiens des déficits de plus de 8 milliards.

Notre gouvernement accepte l'impopularité comme prix de son efficacité. Nous ne sommes pas disposés à rester passifs et à laisser une chambre non élue accabler les contribuables d'un déficit annuel accru de 8 milliards.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, pour faire suite à l'amendement du député de Richelieu, Hibernia est un projet dispendieux et non rentable et même s'il le devenait, les dividendes et profits iront directement à l'étranger. Pas rentable parce que la plupart des économistes canadiens l'ont prouvé. Ils l'ont dit. Pas rentable parce qu'aucune enterprise privée n'a voulu réaliser ce projet sans le soutien du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les retombées de la construction, il n'y a aucune garantie que les entreprises québécoises auront leur part équitable.

Pour toutes ces raisons, je suis très surpris de voir qu'aucun député du Québec, qu'il soit bleu, rouge ou jaune, se lève pour discuter ouvertement de ce projet ambigu.

Monsieur le Président, je tenais à mettre en garde les Québécois, car dans ce projet, il est clair qu'ils sont les dindons de la farce.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre en l'absence du premier ministre. Les Canadiens ont vu hier ce dernier tomber à un niveau encore plus bas, et je ne parle pas seulement du sondage d'opinion Gallup, quand il a «paqueté» le Sénat en utilisant pour la première fois de notre histoire une disposition de la Constitution qui permet de nommer huit sénateurs supplémentaires dans un effort désespéré et obstiné pour imposer la taxe sur les produits et services que les Canadiens refusent.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il à essayer d'imposer la taxe sur les produits et services alors que les Canadiens savent et les économistes conviennent en général que c'est une mauvaise taxe adoptée au mauvais moment et qu'elle va nuire gravement à une économie qui connaît déjà de graves difficultés à cause des programmes du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense que nous serions tous intéressés à constater la condamnation presque unanime des efforts déployés par le parti libéral au Sénat pour contrecarrer la volonté et les droits de la Chambre des communes du Canada.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement n'a tenu aucun compte de la condamnation unanime, et non presque unanime, des Canadiens en général en ce qui concerne la décision mal avisée du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services.

Le vice-premier ministre a fait semblant de ne pas comprendre le sujet de ma question, je la répéterai donc. Pourquoi feint-il d'ignorer les effets qu'aura la taxe sur les produits et services sur une économie qui court vers la récession, s'il elle n'y est pas déjà, alors que les prix du pétrole montent en flèche? Le pétrole atteint des prix record. Plus précisément, pourquoi le vice-premier ministre et son gouvernement veulent-ils faire augmenter de 7 p. 100 les factures de chauffage de chaque Canadien à compter de janvier prochain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si quelque chose nuit à l'économie canadienne, ce sont bien les agissements du Parti libéral et, plus particulièrement ceux des sénateurs libéraux.

Voici quelques exemples à l'appui de ce que je dis, car il ne s'agit pas seulement de l'opinion que nous en avons de ce côté-ci de la Chambre, mais également de l'opinion bien informée des gens de tout le pays. Ici même, le journal *The Ottawa Citizen* publie, dans son éditorial d'aujourd'hui:

> Crise au Sénat: Il faut blâmer la clique libérale
>
> Cette lutte n'a rien à voir avec la question de savoir si la TPS est bonne ou mauvaise [. . .]Elle a plutôt pour but de discréditer les conservateurs;
>
> L'opportunisme flagrant des néo-démocrates, qui demandent au Sénat de torpiller la TPS, est également méprisable.

On peut lire dans la *Gazette* de Montréal: »Une autre crise parlementaire», et dans le *Calgary Herald*—

M. Allmand: Personne n'en croit rien.

M. Keyes: Pas d'après 85 p. 100 de la population.

Mme Copps: Émettez un bref d'élection.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, lorsque je réponds à leurs questions et que la réponse ne fait pas leur affaire, ils se mettent à chahuter. Ils n'acceptent pas la vérité.

Selon le *Calgary Herald*, «Le premier ministre Mulroney ne pouvait qu'invoquer l'article 26 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique [. . .].Certains diront même qu'il était de son devoir de le faire.»

La question est donc de savoir si M. MacEachen, au Sénat, a le droit de trier les mesures législatives et de choisir celles qui, à son avis, sont bonnes pour le peuple canadien, ou si ces décisions doivent être prises ici, à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question est de savoir si le premier ministre réussira à faire ce qu'il veut même si tous les Canadiens s'opposent à cette taxe.

• (1120)

Je veux savoir si le vice-premier ministre pense que la taxe sur les produits et services est une bonne chose pour notre pays. Prendra-t-il immédiatement des mesures pour que nous ayons un Sénat élu afin de voir si les Canadiens éliront des sénateurs qui appuient la TPS?

[*Français*]

Monsieur le Président, je demande au vice-premier ministre si lui et son gouvernement amenderont tout de suite la Constitution afin d'avoir un Sénat élu et pour voir si le peuple canadien élira un Sénat qui appuiera la TPS. Et c'est évident que la réponse sera non: non à la TPS, et non à ce gouvernement!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve cela scandaleux et honteux qu'un parlementaire aussi distingué qui siège à la Chambre des communes depuis très longtemps accepte que la Chambre des communes du Canada renonce à sa suprématie en faveur du Sénat.

Une voix: C'est ce qu'il a laissé entendre.

M. Mazankowski: C'est exactement ce qu'il a dit. Il dit que nous devrions peut-être avoir un Sénat élu. Sa proposition mérite d'être étudiée, même si c'est la première fois que je l'entends dire cela depuis son arrivée au Parlement il y a 30 ans.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

La plupart des Canadiens pensent que le ministre essaie de forcer le Parlement à adopter sa taxe sur les produits et services avant le 1er janvier 1991 parce qu'il espère que les Canadiens auront oublié avant les prochaines élections.

Nous avons perdu des dizaines de milliers d'emploi depuis l'an dernier, des centaines de milliers de sociétés sont acculées à la faillite et le ministre admet lui-même que nous sommes en récession. Dans ces conditions, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il insiste pour imposer cette nouvelle taxe très lourde et inflationniste aux contribuables à un moment où l'économie bat déjà de l'aile?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue, à propos de l'autre chambre, que si le premier ministre a agi comme il l'a fait, ce n'est pas parce qu'un seul projet de loi est en difficulté. Il y a le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-28 sur l'impôt sur le revenu et le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Ce sont ces projets de loi qu'il faut faire adopter afin de maintenir la santé financière du gouvernement. Nous n'allons pas tolérer que l'intégrité des finances de l'État soit minée par un homme dont le passage au ministère des Finances s'est soldé par un échec.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, les Canadiens trouveront curieux d'entendre un ministre des Finances que les gens ne croient plus, et un gouvernement généralement détesté, défendre une taxe universellement rejetée et plaider la cause de la démocratie.

Je voudrais demander au ministre de nous parler de cette taxe, la TPS. Il a admis que les chiffres de son budget étaient erronés en février dernier. Il a admis qu'il s'était trompé au sujet de l'inflation. Il a reconnu avoir commis des erreurs dans ses prévisions de l'inflation, des recettes et du déficit.

Admettra-t-il maintenant qu'il s'est trompé en demandant aux familles canadiennes de payer 6 milliards de dollars de plus à un moment où l'économie est en récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce chiffre de 6 milliards de dollars est une déformation délibérée des faits. Ce chiffre est faux et le député le sait parfaitement.

Le député veut savoir pourquoi nous sommes pressés de faire adopter le projet de loi. Cette mesure législative bénéficie d'un large appui parmi les organisations internationales, qui disent qu'elle est très importante pour stabiliser la position financière du gouvernement du Canada.

J'ai déjà expliqué de diverses façons comment cette mesure va accroître la stabilité de notre position financière. Je suis stupéfait de voir cet homme critiquer le gouvernement parce que notre déficit va légèrement augmenter cette année, alors que depuis trois ans, il est demeuré en deça de nos prévisions.

Je ne l'ai jamais entendu nous féliciter de cette réalisation. Le député dit que nous ne devrions pas appliquer la TPS et, du même souffle, il ajoute: «Vous devez maîtriser le déficit». Il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. La TPS est un important facteur de normalisation et de stabilisation de la position financière du gouvernement du Canada.

* * *

LE SÉNAT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, le premier ministre a nommé le onzième sénateur du Nouveau-Brunswick. Or, selon l'article 22 des Lois constitutionnelles, 1867-1982, dix sénateurs doivent venir du Nouveau-Brunswick, et selon l'article 37 des mêmes lois, dix députés doivent venir de cette province. En outre, l'article 51A de Loi constitutionnelle prévoit:

> Nonobstant quoi que ce soit en la présente loi, une province doit toujours avoir droit à un nombre de membres dans la Chambre des Communes non inférieur au nombre de sénateurs représentant cette province.

Il semble que le premier ministre veuille nommer onze sénateurs venant du Nouveau-Brunswick, alors qu'il n'y a que dix députés de cette province aux Communes. Comment le vice-premier ministre explique-t-il cette apparente contradiction?

M. Riis: C'est une violation de la Constitution.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question est fort intéressante et nécessite une réponse à deux volets.

D'abord, il ne fait aucun doute que l'article 51A n'entrave en rien la capacité du gouvernement de recourir à l'article 26 de la Constitution.

Nos conseillers sont en train d'examiner le lien entre les deux articles. Il y a plusieurs manières d'aborder la question. Il est clair que l'article 26 revêt un caractère temporaire parce qu'on ne peut par la suite combler les vacances jusqu'à ce que le nombre de sénateurs retombe à son niveau normal.

Nous étudions la question et il est possible que cela se répercute sur les prochaines élections. Je remercie la députée d'avoir soulevé la question.

Des voix: Oh, oh!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je dirai à la ministre de la Justice qu'on peut très sérieusement se demander ici si le gouvernement n'est pas en train de violer la Constitution canadienne.

Une voix: Elle vient de l'admettre.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, la ministre de la Justice peut-elle me dire pourquoi le gouvernement ne demande tout simplement pas à la Cour suprême si ces nominations sont légales, comme cela s'est fait en 1982, au lieu de se contenter d'à-peu-près?

Une voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il se pourrait bien que ce soit là une bonne façon d'éclaircir le lien qui existe le paragraphe 51(a) et l'article 26. La question est complexe et nous sommes à l'examiner. Je signale à nouveau que le paragraphe 51(a) ne nuit en rien à la légitimité ni à la validité de l'article 26.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement continue manifestement de gouverner à tâtons sans même vérifier la légalité de ses décisions. Il fait preuve d'ineptie, impose une taxe injuste et, par dessus le marché, voici qu'il recommande des nominations au Sénat qui sont peut-être illégales. Le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut en retirant maintenant ce projet de taxe?

Une voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ces liens soudains entre le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral, et notamment les sénateurs libéraux, nous laissent pour la plupart fort perplexes. Je n'aurais jamais cru voir à la Chambre des communes le chef du NPD devenir le porte-parole de M. MacEachen.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre a admis du bout des lèvres que le Canada était en récession. Hier, la Banque du Canada a augmenté, encore une fois, les taux d'intérêt. Le ministre croit-il que c'est possible pour le Canada de sortir de cette récession si on continue à maintenir l'écart tout à fait aberrant entre nos taux d'intérêt et ceux de nos compétiteurs internationaux, incluant les États-Unis?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire remarquer que l'honorable député de LaSalle-Émard fait dévier l'orientation de la période de questions parce que, à mon avis, il n'aime pas beaucoup la position que les sénateurs libéraux adoptent sur cette question particulière.

Un député: C'est juste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je le mets au défi de commencer à poser des questions qui appuieraient la position du Parti libéral au Sénat, car je doute qu'il y soit très favorable.

Il pose une question sur l'état de l'économie. Il n'a peut-être rien entendu aujourd'hui, mais le produit national brut a augmenté en juillet par rapport à juin, de sorte que le ralentissement de l'économie dont il parle n'est pas si grave qu'il le dit. J'ai reconnu que l'économie ralentissait, mais j'ai aussi mentionné qu'il y avait une bonne explication.

Quand l'économie est très vigoureuse pendant sept ans et demi sans interruption, il est naturel qu'elle ralentisse quelque peu. Nous voyions les pressions inflationnistes s'accumuler et il était important de les contrôler. C'est exactement ce que j'avais prévu dans mon budget de 1989-1990 et c'est ce qui se produit.

En traversant cette période, nous préparerons l'important redressement de l'économie que nous entrevoyons pour l'an prochain.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je voudrais préciser au gouvernement ce qui me rend mal à l'aise. Il s'agit de l'analyse économique tout à fait fausse que vient de nous faire le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Martin: Nous sommes confrontés à une terrible récession découlant de l'incapacité du gouvernement de présenter les mesures de redressement nécessaires à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Cette récession qui nous frappe s'explique également par la décision du gouvernement de maintenir le cours du dollar canadien à un niveau beaucoup trop élevé et d'infliger aux consommateurs et aux entreprises du Canada des taux d'intérêt tout à fait absurdes. Enfin, cette récession découle de la menace d'inflation que fait peser sur nous la TPS.

Ma question concerne ce que tous les chefs d'entreprise et tous les consommateurs du pays savent, et si le ministre ne la comprend pas, il devrait alors commencer par s'entretenir avec les gens qui subissent les répercussions négatives de sa politique.

Voici ma question: Comment le gouvernement pense-t-il que nous puissions être compétitifs lorsque sa politique économique tout à fait désuète? Comment croit-il que l'industrie canadienne peut se moderniser pour être davantage compétitive dans un monde en pleine évolution, si le coût de nos investissements, est beaucoup plus élevé que celui de nos concurrents?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous venons juste d'entendre de belles paroles de la part de mon collègue, mais je remarque également qu'il n'a absolument pas parlé des observations que j'ai formulées au sujet du Sénat.

Selon moi, le député n'est pas tout à fait à l'aise avec la position de son parti, dans cette enceinte et au Sénat, relativement aux actions des sénateurs libéraux.

Permettez-moi de répondre directement à la question de mon collègue. Il a parlé de l'importance de favoriser de nouveaux investissements, d'accroître notre compétitivité, de faire en sorte que le Canada soit en mesure de livrer une concurrence aux autres pays. Permettez-moi de lui demander alors pourquoi il s'oppose à la TPS qui permettra à nos exportateurs d'être plus compétitifs. Cette taxe accroîtra la compétitivité des producteurs canadiens puisque, en vertu de la taxe actuelle, les impor-

tateurs paient un tiers de taxes de moins que les sociétés canadiennes auxquelles ils livrent concurrence.

Pour quelles raisons est-il contre cette taxe, alors que le résultat de l'harmonisation du système de taxe au Québec est une réduction de 7,5 p. 100 du coût des nouveaux investissements. Cela équivaut à un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100 qui encouragera de nouveaux investissements au Canada, nous permettra de devenir plus compétitifs et stimulera notre économie.

Le député ne peut gagner sur les deux tableaux.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. La petite entreprise enploie 40 p. 100 de la main-d'oeuvre de notre pays et est à l'origine de 80 p. 100 de l'augmentation nette des emplois au Canada. Plus de 90 p. 100 des gens d'affaires du pays s'opposent à la TPS.

Pourquoi le ministre des Finances continue-t-il à dire que les gens d'affaires appuient la TPS, alors que c'est faux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne me fais pas d'illusions. Il y a des éléments de la TPS que certains secteurs du monde des affaires n'aiment pas. Cela ne diminue toutefois en rien l'importance, pour le monde des affaires et pour l'économie du Canada, que revêt l'adoption de ce qui est considéré sur la scène internationale comme l'une des meilleures façons d'améliorer la compétitivité de l'économie du Canada. Cette initiative améliorera, comme je le disais au député de LaSalle—Émard, la capacité de notre pays d'attirer de nouveaux investissements, correspondant à un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100. Cela s'applique à la petite, à la moyenne et à la grande entreprise dont la capacité de créer de nouveaux emplois sera meilleure ainsi que leur capacité à soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Nous devons absolument surmonter cette obsession partisane du Parti libéral et considérer l'initiative de la TPS pour ce qu'elle est, soit une grande amélioration de notre capacité à soutenir la concurrence sur le plan économique.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Nous avons remarqué dans l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui que le premier ministre exagère, comme beaucoup de gens s'en rendent compte.

Les secteurs les plus durement touchés par les faillites sont la construction, la vente au détail et le tourisme. Ces secteurs sont aussi les plus vulnérables à la TPS. Est-il logique que le ministre des Finances s'obstine dans cette voie même si tout prouve qu'il a tort?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai reçu hier à mon bureau un visiteur qui vit en Allemagne depuis environ 15 ans. «Pouvez-vous m'expliquer le problème concernant la TPS?», m'a-t-il demandé,«de quel genre de taxe s'agit-il?» Quand je le lui ai expliqué, il m'a répondu: «Mais c'est la même chose que la taxe sur la valeur ajoutée que nous avons en Allemagne!» «C'est exact», lui ai-je dit. «Alors, pourquoi faire tant d'histoires, m'a-t-il répliqué, elle rend notre pays plus concurrentiel.» Elle aura le même effet au Canada.

Il existe une taxe semblable dans 48 pays du monde. Certaines des plus petites et des plus fortes économies du monde en ont une, mais le député persiste à s'enfoncer la tête dans le sable. . .

M. le Président: Nous devrions passer à autre chose.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Nous venons d'entendre sa ministre de la Justice admettre que ses conseillers juridiques ont peut-être fait une erreur en ce qui concerne l'article 51 de la Constitution. Ces mêmes conseillers juridiques se sont également trompés à propos du Régime d'assistance publique du Canada dont la modification a été annulée par la Cour d'appel de Colombie-Britannique plus tôt cette année.

J'aimerais demander au vice-premier ministre s'il a envisagé la possibilité que ces conseillers juridiques se soient trompés une troisième fois au sujet de la nomination des huit sénateurs. Si c'était le cas, non seulement la loi créant la TPS serait illégale, mais toutes les lois adoptées après ces nominations, hier, le seraient aussi. Pourquoi, alors, ne pas faire ce qui convient et retirer la taxe immédiatement? Personne n'en veut, il n'y a qu'à s'en débarrasser.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre l'accusation du député qui déclare que les conseillers juridiques du gouvernement se seraient trompés. Pas du tout. Ils sont parfaitement au courant de l'alinéa 51 *a*) qui ne fait absolument pas obstacle au recours à l'article 26.

En ce qui concerne le renvoi à la cour d'appel de Colombie-Britannique et la légalité de la TPS, ce n'est pas encore réglé. Il y a appel de la décision et nous ne saurons si nos conseillers avaient raison que lorsque la plus haute cour aura statué.

Pour ce qui est des huit sénateurs, tous les intéressés avaient leurs conseillers indépendants, mais tous les avis étaient que le gouvernement pouvait procéder à ces nominations. En fait, le gouvernement se devait d'agir ainsi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les avis juridiques concernant le Régime d'assistance publique du Canada étaient, quant à eux, incorrects, et la ministre le sait fort bien. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique en a décidé ainsi.

Je voudrais poser au vice-premier ministre une question au sujet du mandat du gouvernement dans le dossier de la TPS. Le vice-premier ministre sait très bien, si je peux avoir son attention, monsieur le Président, que son parti n'a pas parlé d'une TPS de 7 p. 100 pendant la dernière campagne électorale.

Je voudrais donc lui poser la question suivante: vivons-nous ici dans une démocratie ou dans une dictature de quatre ans? Monsieur le Président, le processus constitutionnel approprié ne serait-il pas de demander au gouverneur général de dissoudre la Chambre, de ne pas compter sur le Sénat pour empêcher l'adoption du projet de loi, mais de dissoudre la Chambre des communes, de déclencher des élections et de laisser la population se prononcer? Cela ne serait-il pas la procédure constitutionnelle à respecter?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cela me fait sourire quand on prétend que nous n'avons pas fait de la réforme de la taxe de vente un enjeu de la dernière campagne électorale; c'est ce que prétendent les libéraux et les néo-démocrates.

Fait intéressant à signaler, le gouvernement du Canada avait publié un livre blanc décrivant clairement la façon dont nous procéderions à la réforme de la taxe de vente. Le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral, eux, clamaient qu'ils s'opposeraient au projet, mais qu'ils n'avaient aucune solution de rechange à proposer.

C'est ce qui a fait la différence aux dernières élections. Nous avions clairement exposé notre projet de réforme de la taxe de vente, tandis que le NPD et le Parti libéral n'avaient rien à offrir à ce sujet.

Questions orales

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Chaque année, 500 000 enfants canadiens doivent recourir à des banques alimentaires ou souffrir de la faim. Je me demande si le premier ministre mentionnera ce fait dans le discours qu'il prononcera ce week-end au sommet de l'enfance. Trop d'enfants canadiens sont victimes de négligence et d'abus.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le premier ministre annoncera, au cours du sommet de ce week-end, le moment exact où le gouvernement ratifiera la convention sur les droits de l'enfant et devra ainsi répondre devant la communauté internationale de la façon dont nos enfants sont traités?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme tous les autres députés de la Chambre, la députée devrait être fier du fait que le premier ministre coprésidera la conférence de ce week-end.

Le gouvernement se préoccupe vivement des conditions dans lesquelles vivent certains enfants au Canada. Nous savons que l'analphabétisme, une formation professionnelle insuffisante et l'éclatement de la famille sont quelques-unes des nombreuses causes de cet énorme problème.

À propos de l'insuffisance de la formation professionnelle dans notre pays, une des choses que la députée pourrait faire, c'est de demander à ses collègues de l'autre endroit d'adopter le projet de loi C-21. . .

Des voix: Bravo!

M. Davis: En ce qui concerne la deuxième partie de la question, qui porte sur la ratification de la convention, la députée voudra peut-être lire un article paru aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*, où M. David Lewis déclare que l'une des raisons pour lesquelles la convention n'a pas encore été ratifiée, c'est que nous vivons sous un régime fédéral. Nous négocions actuellement avec les provinces, et je suis certain qu'elle sera ratifiée dans les plus brefs délais.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

La crise du Moyen-Orient coûte des milliards de dollars aux pays du Tiers monde. Puisque cette semaine est la Semaine de l'enfance, on fait évidemment le rapprochement entre cette crise et la dégradation rapide des condition de vie des enfants dans le monde. Les compressions gouvernementales dans l'aide officielle au développement ont aggravé encore le sort des enfants dans le monde.

Le gouvernement annoncera-t-il aujourd'hui l'abandon de sa politique de compressions qui se trouve à dire au monde entier que nous nous désintéressons de leur sort?.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue a fait référence au début de son exposé à l'impact, bien sûr, de la crise du golfe Persique sur les enfants et les gens déplacés dans le territoire en question. Elle sait à quel point le gouvernement a réagi rapidement justement en fonction d'aider les gens qui étaient pris par le conflit à retourner dans leur propre pays ou également de contribuer, par l'enveloppe qui a été annoncée, à leur bien-être immédiat. Et par cette question-là, bien sûr, je rejoins sa préoccupation vis-à-vis des enfants du monde. Elle sait très bien que le gouvernement actuellement, dans sa programmation par l'ACDI, contribue énormément au bien-être des enfants du monde, surtout par ses politiques à la base, soit par les organismes non gouvernementaux, en fonction d'aider les gens les plus démunis à sortir du marasme dans lequel ils vivent. Et mon honorable collègue peut être convaincue que ce gouvernement-ci continuera avec sa politique d'aide aux enfants du Tiers monde.

* * *

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Aujourd'hui, au moment où les navires canadiens arrivent dans le Golfe, M. Chevardnadzé, d'Union soviétique, déclare que la guerre peut éclater à tout moment. M. Chevardnadzé est celui-là même qui dirige les efforts pour une opération militaire commandée par l'ONU dans le Golfe.

Pourquoi le Canada ne prend-il pas la tête du mouvement en faveur d'une opération militaire commandée par l'ONU dans le Golfe et quelle est la position du Canada face aux options présentées par M. Chevardnadzé?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Le député devrait savoir que les dernières déclarations de M. Chevardnadzé sont bien accueillies, mais que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Fortier, travaille sans relâche depuis plusieurs semaines pour que les forces militaires dans le Golfe soient unifiées et placées sous le commandement des Nations Unies.

Je suis convaincu que le député ne croit pas que nous devrions attendre que ces efforts aient abouti avant de dépêcher nos militaires sur place avec ceux des quelque 26 autres pays mobilisés pour faire respecter les sanctions des Nations Unies et dissuader toute agression.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, nous voulons avoir l'assurance que la voix du Canada se fera entendre haut et clair au sein du concert des nations comme par le passé pour réclamer un commandement unifié sous le contrôle des Nations Unies et je veux que le ministre me donne l'assurance que le Canada, tant sur la scène publique que derrière cette scène, soutiendra l'idée d'un tel commandement unifié dans l'éventualité regrettable où la guerre éclaterait.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député me pose certaines difficultés. Je comprends son inquiétude et je le remercie de son appui, mais il ne m'a pas encore dit si, à son avis, le Canada a raison, de s'impliquer avec 25 autres nations, pour faire respecter les sanctions prévues dans la résolution 665 des Nations Unies.

M. Rompkey: Dans le cadre d'une opération placée sous le commandement des Nations Unies.

M. McKnight: Oui, le député déclare que le Canada devrait faire appliquer les sanctions; je le remercie de son appui.

* * *

LE PROGRAMME NATIONAL DE SERVICES DE GARDE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il y a 20 ans aujourd'hui, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme publiait ses recommandations complètes et fort louables.

L'une de ces recommandations voulait qu'un programme national de services de garde soit mis au point, mais le gouvernement a annulé peu de temps après les dernières élections le projet, inadéquat par ailleurs, qu'il avait présenté à cet égard.

Quand le gouvernement établira-t-il un programme national de services de garde qui comble les lacunes signalées par les professionnels travaillant auprès des enfants, dans leur dernière proposition, soit un programme qui établisse des normes nationales sans imposer une limite au financement offert et qui prévoie la création des places de garderie qui font cruellement défaut actuellement au Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je veux d'abord signaler à la députée que la date exacte de la parution du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme est le 7 décembre. Il va de soi que nous rendrons hommage ce jour-là à tous ceux qui ont travaillé à la mise au point de ce rapport.

Je suis sûre que la députée est au courant de l'annonce récente du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, selon laquelle le gouvernement s'apprêtait à réaliser une stratégie nationale en matière de services de garde. Nous avons déjà mis en oeuvre au moyen du système fiscal un certain nombre de mesures visant à aider les femmes à prendre en charge leurs responsabilités parentales. Nous poursuivrons avec la réalisation d'autres projets visant le même objectif par des moyens différents.

Mme Copps: Les femmes et les hommes; cela ne s'adresse pas seulement aux femmes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, nous avons vu le peu de cas que le gouvernement fait des garderies quand il a plafonné le RAP, le mécanisme de financement des places dans les garderies.

Comment le premier ministre peut-il aller défendre à New York les réalisations de son gouvernement pour la garde des enfants? Un enfant canadien sur six vit dans la pauvreté. Plus de la moitié de nos enfants autochtones vivent dans la pauvreté. La clientèle des banques alimentaires est constituée à 40 p. 100 d'enfants. On estime à deux millions le nombre d'enfants qui ont désespérément besoin de services de garderie.

À quand ce programme? Comblera-t-il les besoins des enfants?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois à la députée que notre gouvernement a déjà engagé 2,3 milliards sur une période de sept ans au moyen du régime fiscal pour la garde des enfants. C'est une somme considérable.

Oui, bien sûr, nous envisageons une aide supplémentaire, mais la députée ne doit pas compter que le gouvernement fédéral seul ou les gouvernements provinciaux seuls pourront satisfaire aux besoins de garderies dans notre pays. Des associations s'imposent, avec les employeurs, les collectivités, tous les ordres de gouvernement et les parents. Nous devons tous travailler ensemble à répondre aux besoins des enfants et des familles.

* * *

• (1150)

LES FINANCES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre d'État aux Finances et porte sur les propositions de réforme financière divulguées hier.

Hier, le ministre n'a déposé que le projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt. C'est une image tronquée de la politique gouvernementale qui est présentée aux Canadiens, puisque le ministre n'a pas déposé les projets portant sur les banques, les compagnies d'assurances et les coopératives de crédit.

Quand pouvons-nous compter recevoir ces projets? Pourquoi le gouvernement laisse-t-il le secteur des services financiers dans l'ignorance?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la députée aura remarqué que, avec ce premier projet de loi, j'ai déposé un document qui donne une vue d'ensemble des principes et méthodes qui nous guideront dans l'étude des autres institutions.

La député comprendra aussi qu'il s'agit d'un secteur très complexe et certains services financiers n'ont pas été touchés. Ils sont tout à fait essentiels à notre économie, mais ils n'ont pas été touchés depuis 70 ans, dans certains cas.

En procédant comme nous l'avons fait, c'est-à-dire en travaillant sur un seul projet de loi important, en permettant à la Chambre de participer à son étude, nous avons pu mener des consultations pendant cinq ans. Nos propositions sont excellentes, selon moi, mais nous voulons d'abord étudier celles-ci, qui sont liées aux autres, écouter attentivement le point de vue des députés et présenter immédiatement après un deuxième ensemble

de propositions contenant toutes les améliorations qui auront été apportées.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, une vue d'ensemble est loin d'être la même chose qu'un projet de loi. Je le répète, on donne aux Canadiens une vue tronquée.

Chose certaine, une bonne façon de promouvoir l'harmonie dans ce secteur est de collaborer avec les provinces pour établir une réglementation qui soit semblable d'un bout à l'autre du pays. Pourtant, le ministre a repoussé l'invitation des provinces qui souhaitaient sa présence à la conférence annuelle des ministres chargés des institutions financières.

Pourquoi ce refus? Le ministre acceptera-t-il désormais de participer à ces conférences?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si nous n'avons pas présenté tous les projets de loi ensemble, c'est, entre autres choses, parce que nous craignions de faire attraper une indigestion aux collègues de la députée au Sénat. Ils ont retardé l'étude de nos projets de loi. Nous ne voudrions surtout pas qu'ils se surmènent.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La question portait sur les invitations lancées au ministre, je crois.

M. Loiselle: Deuxièmement, la députée serait probablement déçue si nous lui faisions parvenir le double des lettres reçues des ministres provinciaux, car ils n'ont que des éloges pour nos initiatives.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je veux lui rappeler une promesse qu'il a faite il y a quelques jours.

Il a promis d'indemniser les agriculteurs pour la perte de marchés avec l'Irak. Je veux lui rappeler aussi que le gouvernement Trudeau a indemnisé les agriculteurs il y a une dizaine d'années pendant la crise en Afghanistan. Évidemment, cet embargo sur les ventes à l'Irak ne pourrait arriver à pire moment parce que les agriculteurs ont désespérément besoin de liquidités.

Je veux donc demander au ministre de l'Agriculture s'il peut faire une annonce maintenant à ce sujet.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député saura qu'il a fallu deux ans au gouvernement Trudeau pour calculer les pertes subies. Nous suivons évidemment la situation de près. Si ce conflit cause vraiment du tort aux producteurs, nous en tiendrons compte.

Je pense que le député sait que l'embargo avait été imposé à l'automne 1979 et les indemnisations n'avaient été versées, si je ne m'abuse, qu'à la fin de 1981. Je crois qu'il peut comprendre pourquoi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il est inutile d'ergoter sur des dates. Prenons seulement les mesures qui s'imposent.

Outre la perte des marchés de l'Irak, les agriculteurs connaissent d'autres problèmes. Le nombre de faillites a beaucoup augmenté au cours des huit premiers mois de cette année, le revenu agricole risque de chuter de 67 p. 100 dans certains secteurs et, évidemment, les agriculteurs doivent eux aussi faire face à cette horrible TPS.

Le ministre a-t-il rencontré ou compte-t-il rencontrer les leaders du secteur agricole en vue d'élaborer un programme d'indemnisation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai rencontré la plupart des leaders et des associations agricoles pour discuter de la situation, qu'ils comprennent fort bien d'ailleurs, contrairement au député qui a posé la question.

Je tiens aussi à rappeler au député que la plupart des engagements prévus dans l'entente à long terme concernant la vente de blé à l'Irak, sinon tous, ont été respectés pour 1990. Alors, comment pourrait-il y avoir des pertes importantes?

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). Le programme fédéral des coopératives d'habitation, qui avait été prévu pour une période de cinq ans, arrive à terme bientôt. Considérant les habitudes de logement des Montréalais, qui sont locataires dans une proportion de près de 75 p. 100 de leur lieu d'habitation, et donc pour qui ce programme revêt une importance primordiale, j'aimerais savoir quelles mesures l'honorable ministre entend prendre pour assurer que ce programme sera continué, et enrichi, pour tenir compte de la spécificité des Montréalais.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le logement coopératif est très important à Montréal et dans tout le Canada. Nous avons rendu public cette semaine un document de consultation sur le logement coopératif. Mon objectif est de présenter une recommandation au Cabinet avant la fin de l'année.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

L'envoi de troupes au Québec a pour base juridique une disposition de la Loi sur la défense nationale qui permet à n'importe quel Premier ministre provincial, que ce soit M. Bourassa ou même M. Vander Zalm, de faire appel unilatéralement à l'armée pour une période illimitée. Le tout se passe donc sans intervention du Parlement, sur ordre du Premier ministre d'une province, et le Trésor fédéral n'a qu'à payer les frais. Je trouve cela incroyable.

Voici ma question: Étant donné que la seule protection prévue dans la loi est d'imposer au procureur général de la province de présenter un rapport au secrétaire d'État du Canada dans les sept jours suivant le recours à l'armée, est-ce que le gouvernement a reçu ce rapport? Si c'est le cas, la ministre aurait-elle l'obligeance de le déposer à la Chambre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue devrait lire soigneusement le texte de la loi. Elle dit que la province doit commencer dans les sept jours à réunir les renseignements nécessaires puis les transmettre.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Voilà, Monsieur le Président. Nous venons d'apprendre que le gouvernement ne recevra peut-être même pas le rapport exigé par la loi.

Le gouvernement du Québec a fait connaître au public combien lui coûte la crise, en services de police et autres. Le ministre peut-il dire à la Chambre combien les contribuables canadiens ont payé jusqu'ici pour envoyer l'armée au Québec? Peut-il également nous dire combien de temps il s'attend à ce que l'armée reste au Québec?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si j'avais connu la réponse à la seconde question du député, j'aurais peut-être pu répondre à sa première question concernant le coût de l'opération.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources.

• (1200)

Les intérêts énergétiques américains, et notamment californiens, essaient de faire établir en matière de gaz naturel une réglementation qui serait injuste pour le Canada.

Ces tentatives pernicieuses auraient pour effet de priver les producteurs canadiens de gaz naturel de l'accès à un marché et à des prix équitables. Quelles mesures le ministre a-t-il prises et quelles garanties peut-il fournir à la Chambre qu'on mettra fin à ce genre de harcèlement des producteurs et des exportateurs canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est là une question très importante.

Cela fait 30 ans que les Canadiens de l'Ouest alimentent régulièrement en gaz le marché californien. Comme le signale le député, la California Public Utilities Commission a essayé de changer les termes du contrat.

Je suis heureux de pouvoir dire que le gouvernement canadien, de concert avec le gouvernement albertain, a non seulement condamné publiquement cette démarche, mais que notre ambassade a formulé des instances assidues auprès du gouvernement américain.

Nous n'avons pas eu à invoquer l'Accord de libre-échange, mais je me réjouis de ce que tout le monde en soit venu à la conclusion que cet accord fonctionne dans les deux sens. Il fonctionne bel et bien et, dans ce cas-ci, il a servi non seulement à protéger les intérêts du Canada, mais encore ceux des producteurs canadiens de gaz, et a confirmé la validité et l'authenticité des contrats en vigueur.

Recours au Règlement

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois comprendre que le critique financier en second du Parti libéral s'offusque de l'utilisation du terme «délibérée» dans une déclaration que j'ai faite au cours de la période des questions.

Je retire donc ce terme qui est antiparlementaire, mais je voudrais lui demander de bien vouloir s'assurer de l'exactitude des faits dont il nous fait part à la Chambre.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—L'ATTRIBUTION DE TEMPS

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je me suis levée pendant la période des déclarations des députés pour attirer votre attention sur la nouvelle attribution du temps durant la période des questions et essayer de vous faire remarquer que cette façon avait des répercussions malheureuses sur les «supporteurs» québécois du gouvernement.

Au cours de mon énoncé, j'ai laissé entendre que vous étiez responsable de cette décision et j'aurais, semble-t-il, laissé échapper un mot à l'effet que j'attaquais directement votre personne. Je voudrais retirer ces mots-là qui auraient pu vous blesser parce que ce n'était certainement pas vous ni vos compétences que j'attaquais. Ce n'était pas du tout mon but. Mon objectif était d'attirer encore une fois votre attention sur un processus qui est le résultat d'une conséquence de décisions malheureuses et qui attaquent donc directement les «supporteurs» québécois du gouvernement.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable députée de Bourassa.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans le cadre d'un rappel au Règlement, pour attirer votre attention sur ce que je considère être un problème pour notre Chambre.

Vous vous rappelez sans doute qu'hier, durant la période des questions, vous avez rappelé à l'ordre le député de Cap-Breton—Richmond-Est relativement à ses déclarations au sujet du Gouverneur général. Vous lui avez demandé de retirer ses paroles, ce qu'il a fait, bien entendu.

Ce qui est regrettable, c'est que malgré cela, ses paroles ont été retransmises au journal télévisé *The National*, hier soir, à 22 heures.

Je le répète, je pense que cela montre bien à la Chambre à quel point il est important de régler bien et très rapidement toutes les atteintes au Règlement ou à la tradition de notre Chambre, lorsque des paroles calomnieuses ou en quelque sorte offensantes sont prononcées à l'endroit du gouverneur général ou de toute autre personne.

Ce qui s'est passé, c'est que le député a retiré ses paroles, mais qu'elles n'ont pas été effacées sur les enregistrements. Ainsi, la déclaration qu'on a retransmise aux nouvelles du *National*, hier soir, ne fait certes pas honneur à la Chambre ni au gouverneur général.

M. le Président: Je ne vais pas me prononcer sur ce rappel au Règlement à ce stade-ci. On pourra le faire à un autre moment.

Un député souhaite invoquer la question de privilège. Nous devons l'entendre, car cette question a priorité. Je tiens à dire que je suis certes disposé à discuter davantage de ce rappel au Règlement qui a été soulevé hier et aujourd'hui encore. J'invite tous les députés à s'en rappeler, et ils pourront consulter le hansard à ce sujet. J'ai précisé très clairement, hier, qu'il ne servait pas à grand chose de corriger une erreur après coup, si les paroles en question ont déjà été retransmises. Je ne me reporte pas à cet incident en particulier, mais à tout incident mettant en cause un député de n'importe quel parti. Si une déclaration de ce genre est faite, il n'est pas surprenant que les médias la retransmettent. C'est là une autre question, et je suis tout disposé à en discuter davantage avec les députés. Entre-temps, je vais donner la priorité à une question de privilège du député de Shefford.

[*Français*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à votre attention les propos que vous teniez dans cette Chambre, le mardi 10 octobre 1989, au moment où le très honorable chef de l'opposition de l'époque vous avait demandé de statuer sur la publicité gouvernementale concernant la taxe sur les produits et services.

Au sujet de l'examen de cette publicité, vous aviez dit, monsieur le Président, qu'il fallait examiner deux choses principalement: tout d'abord, si cette publicité nuira aux futures délibérations de la Chambre et du Comité des finances qui avait entrepris l'étude du document technique et, deuxièmement, si elle amène l'électeur à conclure que le Parlement n'a aucun rôle à jouer dans l'adoption de la mesure en question.

Monsieur le Président, dans votre savante réponse, vous avez fait la démonstration que le gouvernement ne devrait jamais prendre pour acquis l'appui de la Chambre des communes. Justement, vous avez même avisé le gouvernement à cette époque-là—et je veux vous citer: «Je veux toutefois que la Chambre comprenne très clairement que si jamais le Président est appelé à examiner de nouveau une situation comme celle-ci, la Présidence ne sera pas aussi généreuse».

Monsieur le Président, je suis obligé de porter à votre attention, justement, une autre question comme celle-ci et elle se retrouve dans le communiqué du 14 septembre 1990, lors du lancement du projet Hibernia.

Monsieur le Président, j'étais chez moi en train d'écouter la télévision, *Newsworld* qui transmettait cela en direct, et j'ai entendu là la première affirmation du communiqué de presse, qui débute ainsi: «C'est officiel, les travaux relatifs au projet Hibernia, évalué à plusieurs milliards de dollars et qui sera réalisé au large des côtes de Terre-Neuve, commenceront immédiatement—a fait savoir le gouvernement fédéral». Pire que cela, monsieur le Président, lors des interventions des différents orateurs, j'entends le premier ministre Clyde Wells, et je cite ses propos du *MTT, Media Tapes and Transcript*:

[*Traduction*]

. . . le projet de loi sur le gisement Hibernia a été adopté.

[*Français*]

Monsieur le Président, quelle n'a pas été ma stupéfaction comme député de cette Chambre de réaliser que ce projet de loi avait été adopté sans même que j'en sois au courant! J'ai vérifié et je me suis aperçu que le projet de loi C-44 n'était qu'à l'étape du rapport, que le gouvernement avait rendu une annonce publique, avait émis un communiqué en disant que c'était officiel, avait outrepassé cette Chambre, avait outrepassé l'accord des différents parlementaires et avait pris cette Chambre, finalement, comme un tampon à imprimer.

En d'autres termes, je veux vous rappeler vos remarques du 10 octobre dernier et je veux vous rappeler aussi la déclaration du premier ministre Wells, lorsqu'il disait: «Il y a entente avec les partis d'opposition». Monsieur le Président, nous n'avons jamais été partie à aucune entente pour adopter ce projet de loi en catimini et à la vapeur. Nous savons qu'il y a 2,7 milliards de dollars impliqués dans cela, dont 675 millions de dollars qui proviennent des contribuables québécois. Et nous réclamons le droit d'examiner cela attentivement ici, monsieur le Président.

Je veux absolument porter ce communiqué et toutes les déclarations qui ont été faites à votre attention, parce que la réalité, c'est qu'ils ont pris le Parlement comme un *rubber stamp*, monsieur le Président. Et vous aviez vous-même avisé, le 10 octobre 1989, que vous seriez plus sévère.

Monsieur le Président, je pose une question de privilège: le Parlement a été outrepassé et a été ignoré et le gouvernement a pris l'appui de ce Parlement pour acquis, ce qui n'est pas une réflexion très bonne sur les députés d'en face en les prenant comme une *gang* de brebis ou de machines à voter. Je sais que la plupart ne sont que cela, mais la réalité, monsieur le Président, c'est une insulte à tous les parlementaires de cette Chambre, et je vous demanderais de statuer là-dessus.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre brièvement la parole maintenant. Je veux dire au député et à la Chambre qu'en fait, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec la province de Terre-Neuve et que cet accord est mutuellement acceptable pour les deux ordres de gouvernement.

Je veux également signaler au député qu'en vertu des prévisions antérieurement approuvées par la Chambre, les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du projet ont déjà autorisés et versés. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce que nous, en tant que députés, discutons actuellement à la Chambre, soit le projet de loi C-44, et le fait que les annonces aient été faites et que les travaux soient en marche. Je ne vois donc aucune incompatibilité. C'est une objection intéressante, mais il serait peut-être préférable de dire qu'il s'agit d'un débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, ceci me semble être une question de privilège. Ce que mon collègue. . .

Une voix: Une question de privilège?

M. Riis: Il s'agit d'une question de privilège, monsieur le Président. C'est-à-dire que le gouvernement a préjugé de ce que ferait le Parlement. Nous avons été témoins de pareil comportement à plusieurs reprises par le passé et vous aviez alors pris des décisions très précises.

J'abonde dans le sens de mon collègue, car, moi aussi, j'ai été surpris qu'un projet de loi ait été adopté, ou plutôt qu'aucun projet de loi ne l'ait été au moment où j'ai appris qu'une entente avait été conclue entre le gouvernement fédéral, les provinces et les entreprises intéressées. Tout projet semblable exige l'adoption d'un projet de loi.

Nul ne contestera que nous prenons notre travail au sérieux. Le gouvernement a tout à fait tort de donner le feu vert à un projet en présumant que la Chambre des communes et le Sénat adopteront le projet de loi. En fait, le Sénat ne siège même plus. S'il s'en tient à ce qu'il semble avoir l'intention de faire, c'est-à-dire faire sonner le timbre indéfiniment, le projet de loi sur Hibernia, dont nous sommes saisis n'est pas prêt d'être adopté.

Le fait que le gouvernement donne le feu vert à un projet et garantit l'adoption d'un projet de loi à ce sujet ne nous incite pas à prendre notre travail au sérieux. En résumé, si le gouvernement tient à la collaboration et à l'appui des partis de l'opposition, j'estime qu'il a intérêt à reconnaître qu'il existe des étapes qu'un projet de loi doit franchir. Nous n'avons même pas franchi l'étape du rapport en ce qui concerne le projet de loi sur Hibernia, et il doit maintenant être transmis à l'autre endroit.

Nous avons à maintes reprises constaté que le gouvernement actuel considérait le Parlement comme un obstacle à son programme législatif, fournissant des preuves à ceux qui croient qu'il préférerait ne pas convoquer le Parlement du tout et gouverner par décret.

M. Cooper: Monsieur le Président, les arguments du député ne manquent pas d'intérêt, mais ils ne sont qu'une répétition de propos tenus il y a quelques instants. Le fait est qu'il ne s'est pas donné la peine de répondre à la très simple déclaration selon laquelle les fonds ont été approuvés, qu'ils se trouvaient dans le fonds de l'APGTC et qu'ils servent maintenant au démarrage du projet. Je me demande pourquoi il continue de ne pas tenir compte des faits et de nous montrer délibérément sous un jour qui n'est pas conforme à la réalité.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, à propos de la question de privilège soulevée par le député qui a lancé ce débat, j'aimerais dire qu'à mon avis, c'est plutôt matière à débat, ce qui ne veut pas dire que l'opposition officielle renonce à croire que ce gouvernement pense pouvoir tout se permettre avec la Chambre des communes.

Au cours du débat initial, nous avons bien précisé à ce parti que nous préférions que le projet de loi en question soit adopté au moment où il était initialement débattu. Cela est ressorti très clairement au cours du débat. Il devrait être clair et net que le financement actuel qui a permis le premeir appel d'offres pour le projet Hibernia provient du Fonds de développement des régions extra-côtières et non pas du trésor fédéral en conséquence de l'adoption de ce projet de loi. Le fait est que si le projet de loi C-44 n'est pas adopté à la Chambre et au Parlement, le projet Hibernia disparaîtra lorsqu'il ne disposera plus du financement provisoire assuré par le Fonds de développement des régions extra-côtières.

Il convient de noter ici qu'en dépit de l'appui accordé par le Parti libéral au projet de loi C-44, dès la première occasion que nous avons eu de le débattre à la Chambre, nous nous rendons compte que le Nouveau Parti démocratique, auquel se joint maintenant le Bloc québécois, s'apprête à détruire le projet Hibernia. Même si cette alliance est inhabituelle et invraisemblable, nous sommes en présence d'une matière à débat et non d'une question de privilège.

[*Français*]

M. le Président: J'ai entendu avec une certaine préoccupation la position de l'honorable député de Shefford. J'ai reçu certains documents, peut-être qu'il y en a d'autres. Le point est très intéressant. Il s'agit peut-être d'une question de privilège, peut-être que non. J'ai aussi entendu les remarques de l'honorable secrétaire parlementaire, de même que celles de l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je pense qu'il est approprié pour le Président de considérer la situation, et après une certaine considération je reviendrai à la Chambre pour une décision.

Il n'est pas nécessaire d'entendre plus d'arguments. J'ai le point, spécialement la décision de votre Président il y a quelques mois.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. le Président: J'ai une déclaration à faire. Le député d'Essex—Windsor m'a avisé par écrit qu'il ne pourra pas proposer sa motion pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, le lundi 1er octobre 1990. Il a été impossible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de positions sur la liste de

priorité. Je demande donc aux greffiers au Bureau de placer l'article au bas de la liste de priorité.

[*Français*]

L'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc annulée conformément à l'article 94 du Règlement, et puisque la Chambre ne sera saisie d'aucune affaire à 13 heures, la séance devrait être suspendue après la prière, jusqu'à 14 heures.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, encore une fois, comme tous les députés le savent, le Règlement nous pose un problème. Nous avons donc quelques options pour ce qui est de l'étude, lundi, des initiatives parlementaires. À mon avis, vous constaterez peut-être qu'il y a consentement concernant la motion que nous avons utilisée par le passé. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le lundi 1er octobre 1990, la Chambre se réunisse à 13 heures et procède à l'étude des initiatives ministérielles entre 13 heures et 14 heures.

M. Lapierre: Non.

(La motion est rejetée.)

M. Cooper: J'ai entendu les «non». Il y aussi deux autres options. Nous avons quelques autres options, dont une qui pourra peut-être nous aider à régler le problème, ce qui, à mon avis, laissera les hauts fonctionnaires de la Chambre dans une position difficile. Je présente cette deuxième motion. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le lundi 1er octobre 1990, la Chambre se réunisse à 14 heures et procède aux déclarations de députés, puis aux questions orales et aux autres travaux normalement prévus le lundi.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je regrette, mais je me sens obligé de prendre la parole sur cette question qui découle d'une chose qui s'est passée à la période des questions.

Privilège

C'est la deuxième journée de suite où je suis contraint de contester des choses dites par le ministre des Finances. Je lui ai fait savoir que je voulais soulever cette question, mais il a choisi de ne pas rester.

Toutefois, à fin de la période des questions, il a signalé qu'il avait dit que j'avais délibérément induit la Chambre en erreur dans une question que je lui avais posée. Il a dit qu'il retirait le mot «délibérément». Il a cependant laissé l'impression que j'avais induit en erreur, ou tout au moins déformé (misrepresented) les faits—l'anglais «misrepresent» est jugé antiparlementaire à la page 109 de la 5e édition du Beauchesne, mais acceptable à la page 112 du même ouvrage (version anglaise).

• (1220)

J'estime qu'il est nécessaire que je fasse remarquer que j'ai vérifié les chiffres et que je n'ai pas tenté de les déformer. Ma question était relative à la taxe sur les produits et services et au transfert de la taxation canadienne des entreprises aux particuliers. Selon les déclarations du ministre lui-même, faites à la Chambre lors du débat de deuxième lecture, le chiffre est de 6 milliards.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La question qui a été soulevée par le député d'Ottawa-Sud, immédiatement et de la façon prévue, porte sur l'expression «déformation délibérée». Il n'y a pas de doute dans mon esprit que cette expression est antiparlementaire. En ce qui concerne les mots «mislead» et «misrepresent» ils peuvent être acceptables ou non selon le contexte. Si c'est un argument au sujet de faits, c'est ce que nous avons constamment ici. Si c'est dit, comme c'est peut-être le cas, de la façon dont l'interprète le député, ce peut être une grave accusation. C'est pour cela que je demande aux députés non pas de se reporter au Beauchesne pour savoir ce qui est parlementaire ou ce qui ne l'est pas, mais de se rappeler que tout doit être interprété dans le contexte.

Dans le cas qui nous préoccupe, je comprends que le député, qui est consciencieux, veuille établir qu'il ne s'est pas exprimé à la légère. Si le ministre est d'un avis différent, c'est un sujet de débat. Le député estime avoir cité le chiffre de bonne foi. Le ministre a accepté de retirer le mot «délibérée», pour ne pas laisser l'impression que le député s'était trompé à dessein. Je pense que nous devons en rester là.

Une fois de plus, c'est la preuve que nous devons être prudents, même lors des débats et même lorsque les échanges deviennent vifs.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni) propose:

Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, présenté à la Chambre le jeudi 29 mars 1990, soit adopté.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de demander à la Chambre d'adopter le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Comme les députés le savent, le Comité permanent des affaires autochtones a pris l'initiative, au cours de l'hiver et du printemps derniers, de rencontrer les dirigeants des organisations autochtones nationales et régionales afin d'élaborer un programme d'action que pourraient adopter le Parlement, le gouvernement et la population canadienne au cours des années 1990 et qui permettrait de régler, comme le dit le titre du rapport, les questions qui demeurent en suspens entre le Canada et les peuples autochtones.

Après avoir effectué toutes les recherches, le comité permanent a élaboré un programme d'action comprenant environ 30 points, extrêmement complexes et détaillés, qu'il a pu cerner grâce à la collaboration des chefs autochtones du Canada. Ces trente points représentent les revendications des peuples autochtones du Canada ainsi que les questions qu'ils aimeraient voir se régler au cours des années 1990.

Il serait bon, bien que cela ne fasse pas partie des recommandations contenues dans le rapport, que le Canada considère les années 1990 comme la décennie où le Parlement et la population canadienne s'engageront à régler avec les autochtones les questions qui restent encore en suspens.

Je sais que le gouvernement doit répondre au rapport de certains comités permanents dans un délai fixe. C'est un délai de 120 jours, je crois. Or, les 120 jours sont écoulés et quelle réponse avons-nous reçue du gouvernement pour ce rapport très détaillé approuvé par tous les partis représentés dans ce comité?

Je vais vous le dire, madame la Présidente. Le secrétaire d'État du Canada a annulé le financement des organisations, des communications et des journaux autochtones et il a réduit, entre autres, celui des centres d'amitié et des organismes de radiodiffusion. Il a refusé de créer un institut pour protéger les langues autochtones qui disparaissent à un rythme alarmant au Canada alors qu'il en a mis un sur pied pour les langues patrimoniales originaires de l'étranger. Les langues autochtones sont propres au Canada, elles sont nées ici et si elles meurent, il n'en restera aucune trace. Et pourtant, le secrétaire d'État a refusé de créer un institut des langues autochtones, comme un de mes collègues libéraux l'a proposé.

Le ministre des Affaires indiennes n'a pas cessé de retarder et d'entraver le règlement des revendications et des griefs des autochtones. Avec l'annulation du financement des programmes, c'est ce qui a causé les incidents de cet été. De plus, le gouvernement a refusé de faire participer les autochtones au processus constitutionnel et de les reconnaître comme une société distincte et un peuple fondateur dans la Constitution. Voilà pourquoi la modification constitutionnelle a échoué ce printemps et cet été!

Les retards, l'inaction du gouvernement et les mesures prises contre des autochtones après le dépôt de ce rapport ont montré que le gouvernement n'était pas prêt à traiter les questions autochtones en priorité. C'est ce qui a causé les graves événements de cet été.

La première a été le refus par Elijah Harper, un député provincial, de laisser l'Assemblée législative du Manitoba adopter l'amendement constitutionnel que le gouvernement avait proposé pour rapatrier le Québec au sein de la famille constitutionnelle. Il a agi ainsi parce que le gouvernement a refusé d'admettre la légitimité des revendications des autochtones canadiens qui voulaient consacrer ces revendications dans la Constitution et se faire reconnaître comme un élément distinctif de la société canadienne.

La deuxième chose qui s'est produite, et peut-être la plus dommageable pour notre pays et notre réputation dans le monde à cause des divisions qu'elle a créées entre autochtones et non-autochtones, a été le refus du gouvernement de prêter attention au programme autochtone, refus qui est à l'origine des incidents dont nous avons été témoins cet été à Kanesatake et à Kahnawake, près de Montréal. La vision de guerriers autochtones armés, retranchés derrière des barricades et réduits, après des années de frustration, à recourir aux armes pour persuader le gouvernement d'écouter les revendications des autochtones, a été une cause d'embarras pour tous les Canadiens et a discrédité notre pays dans le monde.

• (1230)

Voilà le résultat de l'échec du gouvernement qui ne s'est pas préoccupé du programme des autochtones dont notre comité a parlé et qu'il a exposé dans ce rapport déposé à la Chambre des communes le 29 mars 1990.

Le gouvernement doit donner une meilleure réponse aux autochtones. Il doit trouver un meilleur moyen d'examiner leur programme.

Voyons maintenant ce qu'a donné le débat sur la motion que le gouvernement a déposée le premier jour de la reprise de nos travaux. Cette motion est dépassée maintenant, bien sûr, puisqu'elle demandait aux Mohawks et à leurs alliés de quitter le centre de désintoxication de Kanesatake, de se soumettre aux lois canadiennes et de rendre leurs armes à la police et à l'armée. Cette motion est dépassée maintenant.

Mais c'était tout ce que le gouvernement avait à faire inscrire au programme de la Chambre pour traiter des préoccupations des autochtones. Il n'a rien d'autre à proposer. Cette situation montre malheureusement ce qu'il en est de la bonne foi du Canada quand il traite avec les autochtones, et le Parlement devra trouver mieux que cette modeste motion présentée le premier jour de la session, et qui est maintenant caduque.

Cette motion parlait également du renvoi de la question au Comité spécial permanent de la justice et du solliciteur général. C'est un renvoi absolument inapproprié, parce que cette question devrait être soumise au comité qui a conçu ce programme et que les autochtones du Canada jugent capable de traiter de toute cette affaire.

Puisque la motion est caduque, je suggère au gouvernement, comme d'autres l'ont fait avant moi à la Chambre, de présenter une nouvelle motion qui proposerait la création d'une commission parlementaire ou d'une enquête spéciale relativement aux événements qui sont à l'origine des affrontements de cet été à Kanesatake et à Kahnawake. Cette commission serait aussi chargée d'évaluer la pertinence du comportement adopté par toutes les parties en cause, d'étudier plus à fond la réaction du gouvernement et de faire rapport à la Chambre et à la population canadienne sur ce qui a entraîné ces incidents, rapport qui comporterait des recommandations sur la façon d'éviter ce genre d'incident à l'avenir.

Ce rapport constitue un excellent exposé des doléances des autochtones du pays. Je pense qu'il mérite d'être lu par tous les députés et même, par tous les Canadiens. Il présente essentiellement les doléances et les problèmes des autochtones, tels qu'ils les expriment eux-mêmes et qui ont été rapportés à la Chambre par le comité permanent des affaires autochtones.

Essentiellement, ce rapport demande au Parlement de faire des années 1990 la décennie au cours de laquelle le Canada s'attachera à régler les questions autochtones. Je crois que le Parlement du Canada devrait faire une proclamation sous une forme quelconque pour annoncer sa volonté de s'attaquer aux questions autochtones; il devrait faire des années 1990 la décennie des peuples autochtones du Canada, celle au cours de laquelle ce gouvernement et ce Parlement tâcheront d'aborder le problème et de mettre en branle un processus visant à

régler les négociations en suspens entre le Canada et les peuples autochtones.

Je crois qu'après une proclamation, il conviendrait, pour entamer la décennie, d'inviter les chefs autochtones du Canada à se choisir parmi eux ou parmi les anciens, un représentant qui, à leur avis, a l'envergure voulue pour prononcer un discours devant les deux chambres du Parlement pour faire connaître aux parlementaires et au reste des Canadiens quels sont les espoirs et les aspirations des peuples autochtones du Canada et à quels problèmes ils voudraient que l'on s'attaque. Il a été suggéré qu'une personne de l'envergure de George Erasmus soit invité à la Chambre des communes, pour présenter, au nom de tous les groupes autochtones du Canada, une déclaration sur leurs espoirs et leurs aspirations et sur leurs relations avec le Canada dans l'avenir.

Depuis que je siège comme député, j'ai vu passer un certain nombre de chefs d'État au Parlement, notamment le roi de Jordanie et le Président d'Israël. Cependant, nous avons reçu aussi d'autres personnes qui n'étaient pas chefs d'État, par exemple Nelson Mandela, qui est à la tête du Congrès national africain. Le Parlement doit maintenant accorder la même reconnaissance aux peuples autochtones du Canada et je crois qu'il conviendrait de déclarer la prochaine décennie celle des peuples autochtones. Nous en profiterions pour nous engager à régler les dossiers en suspens, demander aux chefs autochtones du Canada de déléguer un chef ou un ancien pour prendre la parole devant les deux chambres du Parlement et nous faire savoir quels sont leurs espoirs et leurs aspirations et comment ils entendent participer à la société canadienne.

La première chose que le Parlement peut faire pour manifester sa bonne foi envers les autochtones, après les problèmes éprouvés cet été, après l'échec de l'entente constitutionnelle et les affrontements armés à Oka et Châteauguay, c'est de donner son accord à cette motion qui trace un programme d'action et déclenche dix ans d'activité qui mèneront à leur conclusion les travaux inachevés entre nous et les autochtones.

Mme Collins: Madame la Présidente, je signale qu'il a été impossible de s'entendre aux termes des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement au sujet de l'attribution de temps aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois. Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un nombre de jours et d'heures limité pour mettre fin aux délibérations à cette étape du projet de loi.

Mme le vice-président: Questions ou commentaires? Nous poursuivons le débat. Nous en sommes, maintenant que la ministre vient de donner préavis de sa motion, aux questions et aux commentaires qui suivent l'intervention du député de Comox—Alberni. Le député de Notre-Dame-de-Grâce invoque le Règlement.

M. Allmand: Madame la Présidente, quand vous êtes passée à la période de questions et de commentaires, la ministre a invoqué le Règlement au sujet du projet de loi C-44, je crois, ce qui a embrouillé les choses. Voulez-vous que nous discutions du rappel au Règlement ou sommes-nous revenus à la question à l'étude?

Mme le vice-président: Je n'appelle évidemment pas de questions ou commentaires sur l'avis que vient de donner la ministre dans un rappel au Règlement parfaitement acceptable.

Nous revenons maintenant aux dix minutes de questions et de commentaires qui suivent l'intervention du député de Comox—Alberni sur l'adoption du rapport. Personne n'a demandé la parole. Le député veut-il poser une question ou commenter?

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, j'aimerais demander à l'honorable député de Comox—Alberni (M. Skelly), puisqu'il nous a précisé que M. Erasmus devrait être invité à témoigner devant cette Chambre, s'il aurait objection à ce qu'il y ait des leaders ou des chefs provenant du Québec, des chefs amérindiens du Québec, qui puissent également témoigner. Parce que je vois dans les journaux de ce matin qu'il y a loin d'avoir unanimité dans le leadership des Amérindiens. Par exemple, M. White Duck, de Maniwaki, critique vertement ce matin M. Erasmus. Et cela apporte un tout autre éclairage sur ce qui s'est passé durant la crise d'Oka. Est-ce qu'il aurait donc objection à ce que des leaders du Québec puissent venir témoigner ici sur la situation qui se passe au Québec?

• (1240)

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député pour sa question. Il a mal interprété, je pense, ce que j'ai proposé en ce qui concerne les dirigeants autochtones de notre pays, y compris ceux du Québec, à savoir que l'un d'entre eux s'adresse aux deux Chambres du Parlement. Ce serait peut-être une bonne manière pour le parlement de commencer l'année pendant laquelle s'engage à régler les questions, comme je l'ai fait remarquer, auxquelles le Canada et ses autochtones n'ont pas encore trouvé de solution.

J'ai mentionné quelqu'un de l'envergure de George Erasmus, grand chef de l'Assemblée des premières nations. Non, je n'ai pas demandé expressément qu'il soit invité.

Assurément, il y a un désaccord à propos de ces questions entre les provinces, les municipalités, les partis politiques et les divers groupes. Il est compréhensible qu'il y ait des divergences d'opinion également entre les groupes autochtones.

Il conviendrait, je pense, que le Parlement demande aux dirigeants autochtones de notre pays de choisir l'un d'entre eux, un chef ou un ancien, pour qu'il vienne communiquer au Parlement les espoirs et les aspirations des autochotones de notre pays.

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, j'aimerais savoir—j'ai lu le rapport ce matin rapidement et il y a une série de statistiques qui s'y trouvent—si le comité également fait des recherches sur la question du logement, du revenu, sur la proportion de la population carcérale et par province.

Est-ce qu'on a des statistiques par province démontrant donc certaines réalités sur le logement, sur le revenu et sur la situation en matière de population carcérale comparativement au pourcentage de la population par province?

J'aimerais savoir si le comité a ces statistiques et, s'il les a effectivement, pourrait-il les déposer?

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, ce que le comité a fait dans son rapport et dans la recherche préalable qu'il a affectuée jusqu'au 29 mars 1990, c'est d'essayer de donner aux Canadiens une idée générale de la qualité de vie des autochtones du Canada par rapport à celle des autres Canadiens et de montrer qu'il y avait des lacunes à combler.

Je sais que les données fournies par mon collègue sont disponibles par province en ce qui concerne les détenus autochtones dans les prisons. Il y a un rapport de l'Association du barreau canadien et le rapport de Max Yalden commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne. Cette information est donc largement disponible. Je sais qu'au Québec le taux des détenus autochtones dans la population est moins élevé que dans d'autres provinces. J'estime qu'il est bien trop élevé dans toutes les provinces. C'est pourquoi nous avons ce rapport. C'est l'une des questions que ce rapport demande au Parlement d'étudier.

[*Français*]

M. Duceppe: Tout en précisant, madame la Présidente, que premièrement, il existe des données, entre autres, au ministère des Affaires indiennes, depuis 1986 sur ces questions et par province, je suis un peu surpris de ne pas les retrouver. Peut-être parce qu'elles sont favorables au Québec, je ne sais pas!

J'aimerais également savoir comment il se fait qu'il n'y a aucun Amérindien du Québec qui a été invité à témoigner à cette commission ou peut-être y en a-t-il qui ont été invités à témoigner mais qui ne se sont pas présentés, je ne sais pas. Mais on ne retrouve pas d'Amérindiens du Québec qui ont témoigné à ce comité. Y a-t-il une explication?

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je remercie encore une fois le député de sa question. Le comité a coutume d'inviter tous les organismes autochtones. Dans ce cas-ci, nous avons essayé d'inviter les organismes nationaux. D'autres ont été avertis et se sont portés volontaires. Parmi ces organismes nationaux, certains représentaient les autochtones du Québec. Nous étions d'avis que nous avions une représentation relativement étendue de chaque province du Canada et de tous les territoires.

De plus, il s'agit foncièrement de statistiques nationales puisque nous sommes le parlement national qui traite les questions nationales. Je suis certain que le comité n'a jamais eu l'intention d'éliminer des statistiques qui auraient été favorables à l'une ou l'autre province, ou, si cela s'est produit, il s'agit d'un cas malencontreux non prémédité par le comité.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir cet après-midi pour parler du rapport du Comité des affaires autochtones intitulé «Questions en suspens». Le comité y a certes consacré beaucoup de temps et d'effort, et j'en félicite le président et les membres ainsi que ceux qui ont assisté et participé aux audiences du comité.

Voici ce qu'on peut lire dans l'avant-propos: «Le rapport a pour objet de communiquer une certaine compréhension des problèmes que nous avons acquise. Le rapport ne prescrit pas de mesure particulière; il se borne à conclure fermement que les Canadiens, par le truchement de leurs gouvernements, ont beaucoup de travail à faire au cours de la décennie qui commence. Le défi n'est pas lancé à un seul gouvernerment ou un seul ministre, mais à tous les Canadiens. La situation à laquelle nous sommes confrontés a évolué durant plusieurs générations et exigera qu'on s'emploie résolument à y remédier sur plusieurs années.»

Voilà à mon avis une introduction pertinente, car il y a beaucoup à faire. Beaucoup a déjà été fait également. Il est vraiment dommage que les événements regrettables de cet été à Oka aient éclipsé une bonne partie du travail accompli par les dirigeants autochtones au Canada et les activités auxquelles ils ont participé pour améliorer le niveau de vie de leurs semblables et leur donner un meilleur avenir.

Je voudrais reprendre certains des points qui ont été abordés dans le rapport et passer brièvement en revue certaines des choses qui se sont produites dans ces domaines.

Je suis devenue ministre d'État aux Affaires indiennes en février dernier. Depuis six mois que j'exerce ces responsabilités, et à cause également des problèmes que nous connaissons tous, j'ai eu l'occasion de parcourir le pays et de rencontrer bon nombre de nos autochtones et de leurs dirigeants. Il y en a bien d'autres encore que j'aimerais certes avoir l'occasion de rencontrer.

L'un des premiers sujets qu'aborde le rapport du comité a trait au programme d'autonomie administrative du Canada. Nous avons un programme d'autonomie gouvernementale pour les communautés autochtones. Beaucoup de bandes songent actuellement à profiter de ce programme en vue de prendre légitimement le contrôle du processus de prise de décisions concernant les Amérindiens.

L'une de mes premières visites m'a amenée à Whitefish Bay, en Ontario, où nous avons signé, le 9 mars, la première entente d'autonomie gouvernementale avec ce groupe. Un peu plus tard, j'ai eu le plaisir de signer une autre entente de ce type à New Credit, en Ontario. Cette entente avait ceci d'exceptionnel qu'elle a été conclue avec les Mississaugas et les Chippawas de l'Ontario, ce qui en fait une entente d'autonomie gouvernementale à deux paliers. Le conseil de bande lui-même assumera certaines responsabilités et les neuf chefs et conseils de bande en assumeront d'autres.

À ces deux occasions, j'ai compris la nécessité d'avoir des programmes souples. Et nos programmes le sont. En effet, une entente type sur l'autonomie gouvernementale n'aurait pas répondu à la fois aux attentes des autochtones de Whitefish Bay et des Mississaugas et Chippawas de New Credit. Il est donc extrêmement important de toujours accorder une grande place à la souplesse dans les ententes d'autonomie gouvernementale.

Comme je le disais tout à l'heure, beaucoup de bandes y songent. Certaines bandes sont sur le point de signer une entente et d'autres sondent le terrain. Bien sûr, il est indispensable, au départ, que la bande veuille conclure une entente. Elle doit avoir une idée du genre d'autonomie gouvernementale qu'elle veut. Nous élaborons ensuite avec elle une entente qui répond à ses besoins dans l'esprit de la Constitution canadienne.

Les revendications territoriales ont aussi fait l'objet de débats, comme ce fut le cas pour nous ici cette semaine, et de longues discussions. Le 23 août dernier, j'ai rencontré les chefs indiens de l'Ontario, le Commissaire des Indiens de l'Ontario et des représentants du gouvernement de la province. Nous avons assisté à la réunion en question et, parmi les requêtes importantes présentées à ce moment-là, on a notamment demandé à M. Harry Laforme, Commissaire des Indiens de l'Ontario, de présenter un rapport sur le traitement des revendications territoriales, sur les lacunes du système et sur les modifications qui devraient y être apportées.

• (1250)

M. Laforme a accompli de l'excellent travail et il vient juste de déposer son rapport ce matin, à peine un mois et quelques jours plus tard. Il me tarde d'examiner ce rapport et de voir comment nous pourrons mettre en oeuvre certaines de ses recommandations. M. Laforme a discuté du contenu du rapport avec des chefs de tout le pays et la majeure partie de ses conclusions découlent de sa propre expérience dans la négociation de revendications territoriales en Ontario. J'attends donc vraiment avec impatience de me pencher sur les recommandations de ce rapport et de voir ce qui peut être fait pour les mettre en oeuvre. Chose certaine, je tiens à féliciter M. Laforme d'avoir présenté un rapport si rapidement, ce qui nous permet de commencer à l'examiner.

Je suis persuadée que mon homologue—lorsqu'il aura été nommé par le gouvernement provincial, la semaine prochaine—et moi-même serons en mesure de nous rencontrer et d'unir nos efforts. Les provinces de tout le pays ont une large part de responsabilités en ce qui concerne les revendications territoriales, et il s'agit là d'une question au sujet de laquelle nous devons collaborer.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien collabore aussi, pour sa part, avec des représentants de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique au sujet de revendications territoriales. Il semblerait également que le premier ministre de la Colombie-Britannique soit lui aussi disposé à travailler au règlement des revendications territoriales des Indiens de la Colombie-Britannique.

On fait donc des progrès. Nous allons certes poursuivre nos travaux dans ce domaine et nous assurer de pouvoir compter sur l'aide et la contribution des autochtones de tout le pays.

En plus des ententes que nous espérons signer à l'avenir et que nous comptons examiner, il faut reconnaître que nous avons certes fait d'importants progrès dans le règlement des revendications territoriales depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Nous avons signé des accords tendant à régler des revendications globales ou particulières. Dans certains cas, j'ai participé au processus en Ontario et, chose certaine, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a également signé des ententes de ce genre dans le Nord.

Nous sommes fiers de ces ententes. Ce sont-là des accords qui se font attendre depuis longtemps. Le processus est trop lent et il faudrait voir à accélérer les choses, mais un plus grand nombre de revendications territoriales ont certes été réglées et négociées depuis que nous sommes au pouvoir que pendant les nombreuses années qui ont précédé.

À parcourir le rapport, on constate que le comité a aussi abordé la nécessité de recourir au développement économique en tant qu'instrument très important de développement et de progrès pour nos peuples autochtones.

Le programme CAGE, instauré par notre gouvernement, commence à fonctionner très bien pour les autochtones. J'ai eu l'occasion de collaborer avec plusieurs bandes indiennes dans le cadre de programmes qu'elles ont mis en oeuvre. Elles ont des idées très intéressantes et innovatrices en matière de développement économique. Nous avons réservé quelque 1,4 milliard de dollars au développement économique des autochtones au cours des cinq prochaines années. Des projets très intéressants sont proposés et, comme vous le savez, nous avons un conseil où des autochtones décident eux-mêmes si une entreprise devrait être financée ou non.

Lorsqu'il s'agit d'amener les autochtones à percer dans le monde des affaires, nous avons la responsabilité réelle de nous assurer qu'ils y arrivent et qu'ils disposent de toute l'aide dont ils ont besoin. Les autochtones ont commencé à créer leurs propres entreprises il y a une vingtaine d'années et ils en ont créé 5 000 jusqu'à maintenant, dont la moitié au cours des six derniers mois.

Nos peuples autochtones font donc beaucoup de progrès en matière de développement économique mais, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, il reste encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, madame la Présidente, je ne crois pas qu'il y ait au Canada des gens qui comprennent mieux et respectent davantage la nature que les autochtones.

Au moment où le ministre de l'Environnement travaillait à l'élaboration du Plan vert, ce dernier comportait également une stratégie environnementale visant absolument à protéger le nord du Canada.

Quand nous avons tenu des séances de consultation sur le Plan vert, j'ai participé à celles de Yellowknife et d'Iqaluit et j'ai eu l'occasion d'entendre de vive voix les observations des autochtones et les inquiétudes qu'ils entretenaient à l'égard de la préservation des ressources, de l'eau et aussi du paysage. Une grande quantité d'objets ont été abandonnés dans l'Arctique. Ils doivent être enlevés et ce, par navire. Le coût en sera élevé, mais il faudra le payer. Quand il est question de l'environnement dans l'Arctique, nous ne pouvons travailler seuls, nous, les Canadiens, parce que cette région ne nous appartient pas en exclusivité. Nous travaillons à l'échelle internationale avec d'autres pays pour nous assurer de réaliser un environnement propre dans l'Arctique.

Nous avons consulté nos peuples autochtones de la partie septentrionale de notre pays et nous continuerons de le faire. Certains articles de l'accord sur les revendications territoriales sont efficaces et donnent l'occasion de former des groupes, ce qui permet aux autochtones d'avoir leur mot à dire sur les mesures qui sont prises quant à l'environnement et l'économie de leur région.

Je voudrais souligner un autre point du rapport, celui de l'éducation, qui est la clé de l'avenir pour nos autochtones, mais qui comporte un thème sous-jascent à ne pas perdre de vue. Ce thème, c'est celui de l'héritage de la grande fierté et de la culture du peuple autochtone qu'il faut transmettre dans l'éducation de demain.

Je suis revenue mercredi de Port Hope, en Ontario, où j'ai eu l'honneur d'inaugurer une nouvelle école. C'est un bel édifice qui a été conçu pour s'intégrer au paysage et se fondre dans la nature. Il est construit en bois et en verre et il comporte de nombreuses fenêtres pour que les enfants ne se sentent pas confinés. À cette occasion, le chef a dit une chose importante. Il a déclaré que l'édifice n'était qu'un contenant et qu'en éducation, ce qui comptait, c'était le contenu.

Dans cette école, les aînés donnent des cours sur la culture et la langue des autochtones qui permettront aux jeunes de garder un lien avec le passé et de conserver leur culture à l'avenir. On y trouve aussi des ordinateurs avec lesquels les enfants de Port Hope peuvent se préparer pour l'avenir, suivre les progrès de la technologie et augmenter leurs connaissances au même rythme que le pays et le monde. En même temps, ils n'oublieront jamais leurs origines et leur patrimoine dont ils sont très fiers.

Je suis aussi allée à Norway House, au Manitoba, où on fait beaucoup d'efforts pour éduquer les décrocheurs qui veulent revenir à l'école et les aînés qui veulent améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Il y a un programme informatisé très intéressant qui vérifie d'abord la capacité de lecture des élèves et qui ajuste en conséquence les cours qu'ils veulent prendre de sorte que s'ils ont besoin d'aide pour lire ils peuvent quand même terminer les cours qu'ils ont choisis tout en suivant un cours pour augmenter leur capacité de lecture.

Voilà le genre de changements qu'il faut apporter au système d'éducation. Il ne suffit pas d'enseigner à lire, à écrire et à compter. Nous devons être capables de déterminer les besoins, de créer les programmes pour y répondre et de fournir les ressources et les installations nécessaires pour donner ces programmes.

Nous n'avons pas assez d'écoles de ce genre et nous avons la ferme intention d'en ouvrir d'autres et d'offrir d'autres programmes semblables. Dans le domaine global de l'éducation, il faut également que les autochtones aient la possibilité de jouer un rôle dans son administration. Ils doivent avoir la possibilité de prendre des décisions à propos des programmes d'études et des installations scolaires. Dans certains cas, cela pourrait se faire par l'entremise d'un conseil scolaire. Il s'agit d'un domaine qui est actuellement à l'étude.

• (1300)

À Fort Francis où je me trouvais, le représentant autochtone du conseil scolaire local a été nommé président de ce conseil et a une influence réelle en ce qui concerne l'éducation des autochtones.

Avant même que les enfants soient scolarisés, il faut éduquer les gens en matière de garde d'enfants. Beaucoup de nos mères autochtones qui n'ont pas pu améliorer leur condition par l'éducation, en raison même de leur responsabilités de mères, reviennent suivre des cours de formation et ont besoin de services de garde d'enfants.

J'ai rencontré à Meadow Lake en juin dernier un groupe qui, grâce à un programme novateur de garde d'enfants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a adopté une forme de service de garde d'enfants qui m'a beaucoup plu. C'était une des recommandations du Comité spécial sur la garde d'enfants que j'ai eu le privilège de présider en 1985.

Ce groupe a adopté ce qu'au sein du comité nous appelions le service en étoile: la surveillance et le contrôle de la garde d'enfants, assurée dans les foyers des réserves, sont centralisés. Cela leur a permis de regrouper plusieurs réserves si bien que les besoins centraux d'administration et de surveillance sont assurés par un petit groupe, mais ont une grande portée. Il y a, un peu partout dans la réserve, des foyers autochtones où les enfants peuvent se rendre. Ils demeurent ainsi dans leur milieu culturel, et l'administration de ces garderies est surveillée par des autochtones à partir d'un bureau centralisé.

J'ai hâte de voir comment évoluera ce projet. Il offre, à mon avis, l'exemple idéal de la façon dont on peut organiser des garderies là où les besoins ne sont pas énormes,

contrairement aux grands centres urbains, mais où les besoins sont moins considérables et la population est répartie sur un plus grand territoire.

C'est donc dire que nous faisons des progrès dans ces domaines et, comme je l'ai déjà mentionné, nous continuerons à le faire. Malheureusement, comme je le répéterai probablement très souvent au cours des prochaines années, les choses ne progressent pas aussi vite que nous le désirions, mais elles avancent.

Le premier ministre a fait, à mon avis, une déclaration très importante cette semaine à la Chambre, quand il a décrit les quatre grands éléments du programme qu'adoptera le gouvernement pour traiter dorénavant avec les peuples autochtones, le travail qu'il reste à faire pour accélérer le règlement des revendications territoriales et pour améliorer les relations entre les gouvernements et les autochtones. Je crois que cela contribuera énormément à cimenter le travail déjà commencé. Le premier ministre s'est pleinement engagé à mener à bien ce projet et je sais qu'il continuera d'appuyer les initiatives prises en ce sens et qu'il nous exhortera même à veiller à ce que ces engagements soient à l'avenir respectés et à ce que les objectifs soient atteints le plus rapidement possible.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de commenter ce rapport et de féliciter encore une fois le comité pour son travail. Je me réjouis d'avance du travail que continuera d'effectuer ce comité qui occupe une place très importante dans la structure de la Chambre des communes.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Madame la Présidente, même si le ton positif de la présentation de la ministre d'État est encourageant, je m'inquiète de ses récents arrangements budgétaires. Je ferai remarquer qu'un document daté du 15 mars 1990, préparé par l'Assemblée des premières nations et qui analyse le dernier budget du gouvernement, nous révèle quelques faits extraordinaires. La réduction de 100 millions sur deux ans est insidieusement cachée dans le budget des dépenses de 1991. On a supprimé 26 millions aux montants approuvés pour les immobilisations et les services communautaires, 15 millions à la gestion des bandes, 7 millions aux services d'aide sociale et 2 millions au développement économique, pour chacune des deux années.

La question que je voudrais poser à la ministre est celle–ci: Avec une base économique chancelante et aucun revenu d'impôt, où les autochtones peuvent–ils trouver de l'argent pour compenser cette perte de fonds fédéraux?

La ministre d'État est–elle prête à nous expliquer cela? Est–elle prête à réparer les insuffisances criantes du dernier budget et à annoncer une augmentation des fonds accordés aux autochtones du Canada?

Mme Martin: Madame la Présidente, les réductions dont le député de Hamilton–Ouest a parlé constituaient le budget proposé. Lorsqu'on examine le budget de l'année dernière du ministère des Affaires indiennes par rapport à celui de cette année, on constate qu'il a en fait augmenté de 8 p. 100. Notre budget a été accru, comparativement à celui des autres ministères. Tandis que ces derniers subissaient tous des compressions par rapport aux budgets réels, le montant que nous espérions obtenir a été réduit, mais nous avons tout de même reçu une augmentation de 8 p. 100 par rapport au budget de l'année précédente.

Au poste de l'enseignement, par exemple, l'augmentation est de quelque 8,7 p. 100, ce qui représente un budget total de 736 millions de dollars; dans le développement économique, c'est 28,4 p. 100, soit 20,5 millions; au poste des terres, des revenus et de la fiducie, l'augmentation est de 11 millions de dollars, ou 23,8 p. 100, ce qui représente un budget total de 58 millions. Le gouvernement a également injecté 28 millions de dollars supplémentaires dans les immobilisations et les services communautaires.

Il faut également tenir compte du fait que, en vertu des ententes financières actuelles, nous avons conclu ce que nous appelons des «ententes de financement de remplacement». Ces dernières prévoient la gestion des fonds par les bandes indiennes, comme ce devrait être le cas, et non par le gouvernement du Canada.

Sur nos fonds, 72 p. 100 du budget des Affaires indiennes et inuit est géré par les bandes, et non par le gouvernement du Canada. Les bandes doivent nous faire tenir une vérification comptable chaque année. Cependant, contrairement à ce que le parti du député faisait avec beaucoup de paternalisme lorsqu'il était au pouvoir, nous ne décidons plus de la façon dont les Indiens devraient dépenser l'argent. Nous avons changé les choses. Non seulement nous avons augmenté le budget, mais nous en avons également remis le contrôle entre les mains des Indiens eux–mêmes, comme il convient. Ce sont eux qui décident à quoi ils consacreront leur budget d'immobilisations. Ils décident comment ils vont dépenser leur budget d'exploitation et ils s'en tirent très bien.

Non, nous n'avons pas eu un budget aussi élevé que nous l'avions espéré pour 1990, mais c'était quand même un peu plus qu'en 1989. Nous nous assurons que cette augmentation est dépensée à bon escient sous le contrôle des autochtones du Canada. Les modes optionnels de financement donnent d'excellents résultats.

J'ai encore eu le privilège d'en signer quatre ou cinq depuis mars dernier. Beaucoup d'autres bandes veulent bénéficier de tels arrangements; quand elles seront prêtes à assumer le contrôle des dépenses, nous leur transmettrons l'autorité nécessaire à cette fin.

C'est une autre raison pour laquelle l'éducation est si importante. Il faut que plus de jeunes autochtones étudient les sciences commerciales et économiques afin de bien utiliser les fonds mis à leur disposition pour assurer un meilleur avenir à leurs collectivités.

En effet, nous n'avons pas obtenu autant d'argent que nous l'avions espéré, mais on nous a tout de même accordé une augmentation de 8 p. 100. À mon avis, elle a été dépensée sagement parce que ce sont les autochtones eux-mêmes qui tenaient les cordons de la bourse.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, j'ai quelques questions à poser à la ministre.

Il est très intéressant d'écouter ce que le gouvernement nous dit aujourd'hui sur ce qu'il peut faire de plus pour les peuples autochtones. L'un des meilleurs exemples de ce qu'il pourrait faire serait de s'assurer que les autochtones peuvent lui faire confiance en apportant quelques changements à sa politique de règlement des revendications territoriales.

Premièrement, il devrait statuer que les autochtones ont intrinsèquement droit à l'autonomie gouvernementale et, deuxièmement, il devrait abroger la clause d'extinction des revendications territoriales qui figure dans cette politique. Voilà les deux questions que je demande à la ministre de soumettre à ses collègues pour voir ce qu'ils pourraient faire.

La ministre a fait allusion à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones qui a été lancée, soit dit en passant, par le Parti libéral dans le cadre de son Programme de développement économique des autochtones. La ministre a déclaré que c'était les autochtones qui décidaient de la répartition des fonds ou des prêts entre les différents groupes. L'approbation finale de ces décisions ne relève-t-elle pas de la ministre actuellement?

• (1310)

Mme Martin: Madame la Présidente, pour ce qui est de la première question du député, on étudie actuellement au ministère les revendications territoriales générales et particulières et les modalités des consultations qu'il faudrait entreprendre avec les autochtones pour voir s'il serait possible de traiter plus efficacement la question des revendications. Je prends note de la question du député et je ne manquerai certes pas de la transmettre à mon collègue.

Pour ce qui est du budget de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, ce que j'essayais de faire valoir durant mon commentaire, c'est que les peuples autochtones ont un rôle à jouer dans l'évaluation de la valeur des projets présentés. L'autorité finale relève du bureau du ministre, mais pas dans tous les cas. Cela dépend de l'importance des besoins de chacun des projets. Le fait est que les autochtones ont leur mot à dire dans la décision à prendre. Je crois que nous devons envisager le programme en fonction des petites entreprises.

Ce ne sont pas aux grandes sociétés, ni aux entreprises ou aux programmes importants que nous avons affaire le plus souvent, mais bien à un grand nombre de petites entreprises qui peuvent prendre beaucoup d'expansion grâce aux possibilités que leur offre la stratégie de développement. Mieux encore, il ne s'agit pas seulement d'une occasion de partir en affaires pour une personne, mais bien d'une occasion de créer une entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve, mais le plus souvent dans la réserve, offrant des possibilités d'emploi aux autochtones. Ceux-ci peuvent ainsi obtenir des services qui souvent leur faisaient défaut jusqu'alors. Ce sont ces petites et très importantes entreprises que nous devons aider en nous assurant qu'elles reçoivent le financement qui permettra à l'entrepreneur de s'établir, de créer des emplois à l'intention des habitants de la réserve et d'offrir les services désirés dans la région.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, des événements importants se sont produits au cours des derniers jours et des derniers mois. En jetant un coup d'oeil à la télévision, pas plus tard qu'hier matin, on pouvait voir une scène où des militaires accompagnaient une Indienne tenant un enfant dans ses bras. Cette photo m'a rappelé Chypre, et particulièrement ma visite de l'endroit où sont installés les barbelés. Je croyais que nous n'aurions jamais à utiliser de tels moyens, ici, au Canada. Pourtant, nous y avons eu recours pendant presque 70 jours.

La ministre a pris la parole pour nous donner un aperçu du niveau d'éducation et de l'état de l'environnement dans l'Arctique, ici et dans d'autres pays. Je la mets au défi de nommer ces pays.

Ma principale question, à laquelle on n'a pas encore répondu, visait à savoir pourquoi le gouvernement et la ministre n'ont pas demandé à leur patron, le premier ministre du Canada, de rappeler le Parlement l'été dernier.

En dépit de toutes les manoeuvres du gouvernement pour éluder ma question, elle est très précise. Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas été rappelé? De plus, la ministre aiguillera-t-elle les autres pays avec qui elle discute sur la question de l'environnement dans l'Arctique?

Mme Martin: Madame la Présidente, le gouvernement du Canada et les sept autres pays de la région arctique ont formé un groupe qui a déjà tenu des réunions et qui s'occupe des questions d'environnement dans l'Arctique. Si ma mémoire est fidèle, l'URSS, la Norvège, la Finlande et le Groenland font partie de ce groupe. Ce sont les pays qui me viennent pour le moment à l'esprit. Je pense que le député ne doit pas perdre de vue qu'il y a très peu d'industries dans le bassin hydrographique du fleuve Mackenzie qui se jette dans l'Arctique. Nous n'avons que très peu d'industries dans cette zone. Mais il y a aussi d'autres fleuves qui se jettent dans cet océan sur les rives duquel vivent des autochtones canadiens, notamment des fleuves qui prennent leur source au coeur du territoire soviétique, dans des régions fortement industrialisées. Nous ignorons si c'est de là que proviennent les substances toxiques ou si c'est de notre fleuve Mackenzie.

Nous ne pouvons pas dépolluer l'Arctique seuls. C'est pourquoi nous accordons une grande importance aux travaux du groupe circumpolaire et, je le répète, des réunions ont déjà eu lieu et d'autres auront lieu. Des Canadiens sont allés en URSS travailler avec les soviétiques. Nous tenons fermement à continuer de travailler à ce dossier et nous croyons qu'en nous associant avec tous les pays de la région arctique, nous réussirons à y améliorer la situation, ce qui est absolument nécessaire.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): En ce qui concerne les autochtones, madame la Présidente, notre attitude à l'égard des événements récents et la façon dont le gouvernement a réagi annoncent des temps nouveaux dans notre pays. Quoiqu'il puisse survenir au cours des prochaines années, le gouvernement ne pourra jamais plus surseoir indéfiniment à l'examen des affaires autochtones.

Tout d'abord, j'aimerais faire état des propos qu'a tenu l'autre jour le premier ministre du Canada, propos portant notamment que le gouvernement entendait établir tout un nouveau calendrier pour les autochtones. Après que les Mohawks eurent déposé les armes, selon le *Globe and Mail* d'hier, le premier ministre Brian Mulroney a rendu hommage à l'armée et insisté sur le fait que le gouvernement n'avait accordé aucune concession. Comme la règle du droit avait prévalu, le premier ministre du Canada ne tarissait pas d'éloges à l'égard de l'armée.

Je dois reconnaître que du début à la fin de l'affrontement d'Oka, aucun militaire n'a déchargé son arme en direction de qui que ce soit. Cependant, à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas eu de violence, je réponds que nous avons vu à la télévision et dans les journaux l'image d'une femme et de sa fille que des militaires venaient de renverser. Quand ils prétendent qu'il n'y a pas eu de violence, je réponds qu'ils doivent être aveugles. N'ont-ils pas vu comme nous des chars, des mitrailleuses, des hélicoptères qui patrouillaient jour et nuit, les réseaux de fer barbelés—j'ignore à quoi ils servent exactement, mais j'imagine qu'il n'est pas très facile de les franchir—l'interruption complète des communications que le groupe entretenait avec le reste du monde, et toute sorte de moyens d'intimidation. À mon avis, nous devons tous nous féliciter de ce que personne d'autre que le malheureux caporal Lemay n'ait perdu la vie.

Nous pouvons tous pousser un soupir de soulagement de ce que, Dieu merci, l'affrontement soit terminé, mais nous ne saurions nous désintéresser de la chose en nous disant qu'il n'y a pas eu mort d'homme. Des actes de violence ont bel et bien été commis. À mon avis, le rapport résumerait bien la situation en disant que ce n'est que partie remise. Au cours des années à venir, nous nous efforcerons de rendre justice à ce rapport. Il vient à point nommé. J'espère que le gouvernement annoncera d'importantes initiatives. Jusqu'à maintenant, il n'en a annoncé aucune de concrète. Il y est allé de belles promesses, sans plus.

• (1320)

Tout comme je l'ai fait tantôt lorsque j'ai posé ma question, j'aimerais dire un mot des «revendications territoriales»—j'hésite encore à utiliser cette expression. Que faisons-nous? Nous tentons de convaincre le gouvernement de nous rendre certaines terres que nous n'avons jamais abandonnées, auxquelles nous n'avons jamais renoncé, que nous n'avons jamais cédées ni au gouvernement, ni à qui que ce soit, sauf parfois dans le sud. Ces terres dont je parle sont situées dans l'est de l'Arctique, cette région que je représente, plus que partout ailleurs. Mais il s'en trouve également des quantités aussi par ici.

C'est pourquoi je pense que, jusqu'à ce que le gouvernement reconnaisse notre problème à propos de la disparition des droits des autochtones, il y aura d'autres formes de protestations contre le gouvernement qui continueront au cours des années jusqu'à ce que le gouvernement admette qu'il faut reconnaître ce droit inhérent à l'autonomie, jusqu'à ce qu'on comprenne que nous ne pouvons pas simplement renoncer à nos droits—auxquels nous n'avons jamais renoncé et qui dans certains cas transcen-

dent la Constitution et les lois du Canada comme l'ont fait remarquer divers tribunaux.

L'une des grandes erreurs ou des idées fausses des Canadiens est que, quand on pense aux questions concernant les autochtones, quand on pense à ces derniers, on ne songe qu'aux problèmes sociaux. Les gens doivent se rendre compte, je pense, que nous voulons participer à l'économie, à l'évolution de la Constitution et jouer un rôle dans l'arène politique—et ne pas nous occuper seulement des questions sociales.

Les problèmes des autochtones ne se limitent pas au domaine social et il est temps, je crois, que les gens se rendent compte qu'ils ne peuvent pas continuer à les traiter uniquement comme tels mais qu'ils doivent commencer à considérer les questions autochtones comme des problèmes qui doivent être traités à tous les niveaux et sous toutes les formes.

Le premier ministre a déclaré hier, ou avant-hier, que l'une des premières choses qu'il allait faire était de régler d'un coup les six revendications territoriales. Cela, à mon avis, augure bien pour les nombreuses négociations en cours sur les revendications territoriales. Cependant, encore une fois, elles auraient pu être réglées il y a longtemps. Pourquoi a-t-il fallu six ans pour que le gouvernement s'occupe de cette question? Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps?

Il y a environ un an et demi, en avril 1989, le gouvernement a prononcé un discours du trône dans lequel il a répété trois fois «autochtone» ou «le Nord» dans ce discours très court. J'ai dit: «On dirait que le gouvernement nous traite»—je ne me rappelle plus l'expression que j'ai utilisée, mais c'était quelque chose comme—«avec un gant de velours. Il s'assure que nous remarquions bien que nous avons été mentionnés trois fois, mais ce qu'il fait par la suite ne correspond pas nécessairement à ce qu'il a dit qu'il ferait». C'est exactement ce qui s'est passé depuis un an. Il ne s'est rien fait. Probablement dans la même mesure où les peuples autochtonnes n'approuvent pas l'affrontement armée, on peut dire que rien n'aurait été fait si ce n'avait été des événements de Kanesatake et Oka.

À la suite de ce qui s'est produit également en juin, je pense qu'il se serait fait encore beaucoup moins jusqu'à ce que les questions autochtones viennent au premier plan dans les divers médias. Il était très encourageant de voir à quel point un mot pouvait acquérir de force lorsque nous avons regardé pendant une semaine ou un peu plus un député de l'Assemblée législative du Manitoba dire «non», et rien d'autre. C'était très intéressant à voir. On pouvait voir là tout ce que pouvaient faire un mot et la détermination d'une personne.

J'ai dit il y a un instant qu'il fallait maintenant donner suite à toutes les belles paroles qu'on a prononcées. Lorsque Elijah Harper a répondu «non» au président, il avait l'intention d'y donner suite. Voilà exactement ce que nous disons au gouvernement, quand il dit tous ce qu'il va faire pour les autochtones, il doit pouvoir y donner suite au cours des quelques années à venir.

Il est très urgent que le gouvernement actuel reconnaisse également que nous ne pouvons pas laisser oublier purement et simplement ce qui s'est passé durant l'été. Je crois que le gouvernement doit permettre qu'ait bien une enquête indépendante sur les événements survenus à Oka, enquête qui permette de connaître toute la vérité sur les causes de la crise et sur son déroulement.

Lorsque j'ai parlé de la violence dont nous avons été témoins, je ne suis même pas certain de ce que nous avons vu, ni que nous ayions tout vu. Que se passait-il lorsque les caméras n'étaient pas aux alentours d'Oka? Que s'est-il passé en dehors du champ des caméras? Nous ne le savons pas. Lorsqu'on parle de violence, on ne pense qu'à la violence physique, mais je me souviens qu'au cours de l'été, il y a eu des moments où on ne laissait pas passer de nourriture, où on interdisait aux gens de traverser, et toutes sortes d'autres choses. Cela constitue une violation fondamentale des droits de la personne. Par conséquent, je crois qu'on doit faire une enquête approfondie sur cette question. Je crois que les Canadiens ont le droit de savoir ce qui s'est réellement passé.

• (1330)

Le lendemain du début de la session parlementaire, le gouvernement a présenté une motion pour féliciter l'armée de son comportement. Il est incroyable que le gouvernement ait fait cela alors que le conflit n'était pas encore réglé. Comment aurait-il pu savoir à l'avance ce qui allait se passer?

C'est maintenant, une fois la crise terminée, qu'il aurait fallu présenter cette motion. Mais là encore, la motion ne visait pas la vraie question.

Le gouvernement essaie en fait de se faire du capital politique grâce à cette motion. Il essaie d'autre part de s'assurer que l'opposition vote contre la motion de façon à ce que le reste des Canadiens croit que nous avons voté contre une motion inattaquable et personne ne saurait s'y opposer.

Nous savons tous que l'armée faisait son travail. Nous ne le contestons pas, mais si on distingue l'intervention de l'armée à Oka de sa mission en général, ce n'est pas ce que nous aurions autorisé. Au lieu de rester impartial dans le conflit à Oka, le gouvernement a pris parti et a cherché à discréditer l'opposition dans sa motion.

La question constitutionnelle de la reconnaissance des autochtones comme groupe distinct doit être réglée par le gouvernement et l'ensemble des Canadiens. Le premier ministre ne cesse de répéter que les pourparlers constitutionnels ont échoué. Il passe sous silence le succès de la conférence constitutionnelle de 1983 que présidait le premier ministre fédéral précédent, Pierre Trudeau, où on a adopté des amendements qui ont été proclamés en juin 1984.

Je répète que le Québec n'a pas signé l'accord, mais les neuf autres provinces l'ont signé. Des amendements constitutionnels ont donc été adoptés par leurs assemblées législatives respectives. Les conférences constitutionnelles ont donné des résultats.

Ce sont les deux dernières qui ne pouvaient mener à rien car, à la dernière, le premier ministre s'est retiré sans même faire d'effort pour conclure un accord. Cela revenait à dire de sa part que la question n'avait pas suffisamment d'importance pour essayer d'obtenir l'accord de toutes les provinces.

Peu de temps après, le premier ministre a enfermé les dix premiers ministres provinciaux jusqu'à ce qu'ils s'entendent sur une modification constitutionnelle qui laissait à désirer. Heureusement pour les autochtones du pays, un autochtone de l'Assemblée législative du Manitoba a tué la proposition.

La ministre a parlé entre autres sujets des conditions économiques, de la Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones. L'un des problèmes que me posait, comme à un ancien député, le programme de développement économique des autochtones, c'est que nous avons toujours manqué de capitaux.

Les projets d'entreprise n'ont jamais manqué, mais ils ne pouvaient se réaliser parce qu'il n'y avait pas de capitaux. C'est très bien que le gouvernement dise qu'il ira de l'avant avec la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Toutefois, s'il n'est pas prêt à tenir compte des conditions particulières ou de la situation financière des autochtones, cette stratégie échouera. J'espère que le ministère tiendra compte du fait qu'il y a certaines inégalités entre les diverses populations autochtones. Tant que les groupes tels que celui chargé de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones ne tiendront pas compte de cela, nous n'aurons aucune chance.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le rapport intitulé *Questions en suspens*, qui est à l'étude cet après-midi, comprend d'intéressantes statistiques à l'Annexe C, «La situation socio-économique des autochtones au Canada». D'après ces données, la situation des Inuit est à maints égards bien plus grave que celle des Indiens. En outre, on constate que la situation de ces deux groupes est très mauvaise, comparativement à celle du reste de la population. Par exemple, l'espérance de vie des Canadiens est de 72 ans, celle des Canadiennes, de 79, mais celle des Inuit du Labrador n'est que de 60, ceux du Nord du Québec, de 62, et ceux des Territoires du Nord-Ouest, de 66, soit une espérance de vie bien plus courte que celle des Canadiens, des non-Inuit.

En ce qui touche le taux de mortalité infantile, il est de huit décès pour 1 000 naissances pour l'ensemble du Canada, mais de 28 pour les Inuit. C'est une bien triste statistique. Passons aux suicides. Pour l'ensemble du Canada, on compte 15 suicides pour 100 000 habitants; pour les Indiens inscrits, on en compte 34, mais pour les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, on en compte 54. Pour l'ensemble du Canada, on compte 54 morts violentes pour 100 000 habitants, tandis que pour les Inuits, on en compte 173. En ce qui concerne les logements surpeuplés, seulement 2 p. 100 des non-autochtones vivent dans ces conditions, alors que chez les Inuit, la proportion est de 31 p. 100. Seulement 17 p. 100 des non-autochtones n'ont pas fréquenté une école secondaire, contre 53 p. 100 pour les Inuit et 45 p. 100 pour les Indiens inscrits.

Il y a quelques instants, le ministre a essayé de justifier ses politiques relatives aux autochtones. Je voudrais que le député de Nunatsiaq, qui est lui-même un Inuit, dise à la Chambre si on peut vraiment, à la lumière de ces données, ajouter foi aux propos du ministre.

M. Anawak: Il me semble que j'ai encore, beaucoup de travail à faire et il ne me reste que 26 ans pour le faire, compte tenu de mon espérance de vie. Je remercie le député de sa question.

Le député a tout à fait raison quand il parle des conditions du logement, des avantages des Inuit, des questions de santé. Dans la région de Keewatin, qui m'intéresse particulièrement puisque c'est là que je suis né, tous les malades doivent être acheminés à Churchill ou à Winnipeg. En soi, ça ne semble pas trop grave. Mais imaginez qu'une mère qui attend un enfant doive se rendre à Churchill ou à Winnipeg, dans des provinces différentes, pour un mois, même deux dans certains cas. Cela ne semble pas terrible en soi, mais n'en demeure pas moins que la famille subit certaines répercussions psychologiques, certaines tensions. Ainsi, on est confronté à des problèmes de ce type.

• (1340)

Il n'y a aucun doute que les gens vivent dans des conditions lamentables. Nous avions l'habitude de signaler au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la différence entre les maisons que le gouvernement mettait à la disposition de ses employés et les habitations à loyer modéré qu'il offrait non seulement aux Inuit, mais également à tous les gens. Nous faisions également le parallèle entre l'argent investi dans les maisons des fonctionnaires et l'absence de crédits pour les maisons des gens ordinaires.

Pour ce qui est des autres questions, permettez-moi de signaler que nous avons le taux de suicide le plus élevé. Je veux simplement préciser que deux de mes frères se sont suicidés. C'est véritablement là un problème, et il est temps que nous forçions le gouvernement à respecter sa parole et à prendre des mesures concrètes.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, l'honorable député de Nunatsiaq nous a précisé qu'il s'était senti offusqué lorsque le gouvernement a présenté une motion précisant qu'il félicitait l'armée pour son comportement lors des événements d'Oka.

Je lui précise que nous, du Bloc québécois, nous sommes prononcés également contre ce premier paragraphe, mais je suis surpris par ailleurs que le Parti libéral, dont il fait partie, ne remet pas en question cette partie-là dans son amendement. Je suppose qu'il était d'accord à ce moment-là.

De toute façon, je voudrais lui demander—il est sûrement au courant des revendications territoriales des autochtones—combien d'ententes ont été conclues à ce jour et dans quelles provinces le furent-elles?

[*Traduction*]

M. Anawak: Je dois reconnaître mon ignorance, madame la Présidente, même si je déteste le faire, mais très peu d'ententes sur les revendications territoriales ont été signées, alors que des centaines de revendications ont été présentées par les groupes autochtones du pays. Jusqu'à maintenant, très peu de cas ont été réglés.

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, j'aimerais dire qu'il y a eu quatre ententes à ce jour, trois d'entre elles furent conclues au Québec et une autre au Yukon mais que seul le Québec, comme province, participe aux négociations, toutes les autres provinces ayant refusé de participer à ce jour.

[*Traduction*]

M. Anawak: Madame la Présidente, je ne pense pas que nous ayons des leçons à recevoir. Je suis député des Territoires du Nord-Ouest, et je dois dire qu'une revendication territoriale a été négociée, en vertu de la convention touchant les Inuvialuit. Deux revendications sont présentement à l'étude et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest participe aux négociations avec le gouvernement fédéral. Ainsi, le Québec n'est pas une exception.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je voudrais prendre le temps de féliciter mon collègue pour le travail qu'il accomplit à la Chambre dans ce domaine et lui dire que je comprends parfaitement qu'il ait mal accepté de voir son peuple traité comme il l'a été au cours des deux ou trois derniers mois.

Je voudrais lui poser la question que j'ai essayé d'adresser à la ministre qui l'a malheureusement évitée ou n'a peut-être pu y répondre, faute de temps. Le député croit-il que le gouvernement aurait dû rappeler le Parlement immédiatement lorsque la crise d'Oka a éclaté, oui ou non?

M. Anawak: Peu de temps après que cela se soit produit, le 11 juillet, le Parti libéral a réclamé le rappel du Parlement étant donné que, deux ans auparavant, le gouvernement avait rappelé le Parlement parce que 117 réfugiés de la mer avaient débarqué sur les côtes de l'une des provinces maritimes.

Je pense, en effet, que le Parlement aurait dû être rappelé. On aurait pu alors régler cette question beaucoup plus rapidement et la preuve en est que, peu après la reprise de nos travaux, les choses ont débloqué à Oka. Cette crise n'aurait pas duré tout l'été si le gouvernement fédéral avait rappelé le Parlement.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je tiens à participer aujourd'hui au débat sur le rapport du Comité permanent des affaires autochtones intitulé *Questions en suspens*.

J'ai beaucoup aimé ce rapport. Je me souviens d'avoir siégé moi-même à ce comité en 1984, tout de suite après avoir été élue pour la première fois au Parlement, et je sais l'excellent travail qu'il avait alors accompli sous la présidence de M. Penner, bien sûr. Je me réjouis de constater qu'il continue dans cette bonne voie sous la présidence du député de MacLeod.

Dans le rapport, il n'est question des femmes autochtones que dans un seul paragraphe. Le comité y signale que l'Association des femmes autochtones n'a pas pu comparaître aux audiences devant mener à la rédaction de ce rapport, mais qu'il est au fait de certaines des questions dont les femmes autochtones souhaiteraient discuter. Certes, le rapport traite par ailleurs de la garde des enfants, du logement, de l'éducation et de divers problèmes que l'Association des femmes autochtones aurait voulu porter à l'attention du comité.

Je voudrais parler de certains de ces problèmes, de la réaction du gouvernement à cet égard et des mesures que nous avons prises pour les régler.

Auparavant, monsieur le Président, je voudrais revenir sur une observation qu'a faite tout à l'heure le député de Comox—Alberni, en ouvrant le débat. Il a fait savoir que, mise à part la motion dont la Chambre a été saisie mardi dernier, notre gouvernement n'avait vraiment rien fait de substantiel ni de spécifique pour les peuples autochtones du Canada.

Permettez-moi d'exprimer mon désaccord. Cette semaine, je crois qu'à chaque période des questions, il y a eu des questions sur les problèmes dus à la situation à Oka et à Kahnawake ou concernant les revendications territoriales et l'autonomie des autochtones. Le ministre des Affaire indiennes et du Nord canadien et d'autres ministres ont dans leurs réponses fait part des mesures qu'ils comptaient prendre sans tarder pour régler efficacement certains de ces problèmes. Bien sûr, tout cela tenait pour acquis la résolution pacifique de la situation à Oka, résolution que nous avons été heureux de constater mercredi dernier.

La contribution que je juge la plus importante pour l'ensemble de ce débat global et qui, j'en suis certaine, a été considérée dans l'esprit de bien des Canadiens comme essentielle à leur réflexion sur ces problèmes difficiles, c'est le discours qu'a prononcé le premier ministre le mardi 25 septembre. Je veux simplement rappeler aux députés que le premier ministre a alors vraiment fixé un calendrier très précis. Il a dit:

> Ce programme qu'il faut entreprendre, à mon avis, aura quatre grands volets: les revendications territoriales; les conditions économiques et sociales dans les réserves; les rapports entre les peuples autochtones et les gouvernements; et les préoccupations des peuples autochtones dans la société canadienne contemporaine.

Il a poursuivi en parlant de façon très particulière de trois initiatives concernant les revendications territoriales. Celle qui m'a le plus réjouie, étant députée de la Colombie-Britannique, signifie que nous abandonnerons la vieille habitude de ne traiter que six revendications à la fois. Le plus grand nombre de revendications territoriales qui restent en suspens viennent de ma province, la Colombie-Britannique. Avec l'ancienne politique il était bien difficile d'avancer rapidement. Je félicite le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, bien sûr, le premier ministre de cette déclaration. Si l'on ajoute cela au fait que la province ait fait savoir qu'elle était prête à participer à des discussions conjointes, j'espère que l'on pourra faire avancer notablement la question des revendications territoriales en Colombie-Britannique.

• (1350)

Les conditions sociales des réserves sont une autre chose qu'a mentionnée le premier ministre. Tous les députés qui ont pu visiter des réserves savent que les conditions varient considérablement. Dans certains cas la situation est excellente. J'ai dans ma circonscription la communauté de Mount Currie qui a reçu des fonds du précédent gouvernement et de celui-ci pour constituer une communauté entièrement nouvelle où le logement et les services publics sont excellents.

Nous savons toutefois que ce n'est pas le cas dans certains endroits, le nord de l'Ontario par exemple. L'engagement du premier ministre de travailler avec les dirigeants indiens et les gouvernements provinciaux à améliorer les programmes et les services communautaires, comme l'adduction d'eau et les égouts, sera bien accueilli par tous les autochtones.

C'est une chose essentielle avant de pouvoir passer à d'autres programmes également indispensables, mais je pense qu'il faut également réfléchir à ce qu'a dit le premier ministre au sujet de la nécessité de faire en sorte que les autochtones de ce pays conservent leur dignité. Bien sûr, les autochtones ne trouveront ce sentiment de dignité que lorsqu'ils pourront prendre leur destinée en main et développer leur confiance en l'avenir, et c'est vrai surtout pour les femmes autochtones. Dans toutes les questions dont nous parlons et les difficultés auxquelles les autochtones font face, ce sont peut-être les femmes autochtones qui sont souvent plus désavantagées que les autres.

Lorsque je suis arrivée au Parlement, la première mesure législative à la rédaction de laquelle j'ai participé en comité était le projet de loi C-31. Le gouvernement l'avait présentée pour réparer une injustice flagrante dont beaucoup de femmes autochtones avaient été victimes pendant des décennies. En effet, si une femme autochtone épousait un non-autochtone, elle et ses enfants perdaient leur statut d'Indien. Je crois que le député qui préside actuellement le comité siégeait également à ce comité.

Une voix: Pas une autochtone. Seulement une Indienne.

Mme Collins: Une Indienne, vous avez raison. Ce député donc, se rappellera, à l'instar du député d'en face, les nombreuses audiences que nous avons tenues et les délégations qui ont comparu devant ce comité. Les opinions étaient divergentes, car cette question ne faisait pas l'unanimité.

Mais le gouvernement avait pris un engagement et cette mesure législative a été adoptée en juin 1985. Nous nous souvenons tous de Flora MacDonald, une ancienne collègue à nous, qui a fait une grande contribution à ce chapitre pendant les années 80.

Ce projet de loi a fait une différence en modifiant la loi. Les Indiennes qui avaient été privées de leur statut ont pu revenir dans leur bande, obtenir un droit d'appartenance et trouver un logement. Cependant, nous savons que l'application de cette mesure n'a pas été uniforme et équitable dans tout le pays. En effet, elle pose certaines difficultés.

Une disposition prévoyait que cette mesure législative devrait être réévaluée au bout de cinq ans. Mes collègues qui ont siégé au comité et à d'autres où des dispositions de ce genre étaient incluses dans les projets de loi savent qu'il est important que les lois soient automatiquement réexaminées par les comités parlementaires après un certain temps. Nous ne pouvons pas tout savoir quand nous les rédigeons et il arrive parfois qu'elles ne fonctionnent pas comme prévu, c'est pourquoi elles ont besoin d'être modifiées.

Au cours des cinq dernières années, pour mettre cette loi en oeuvre, le gouvernement a dépensé 859 millions de dollars pour les bandes. Dans l'année en cours, 1990-1991, il consacrera 17 millions de dollars à l'enseignement primaire et secondaire et 37 millions à l'enseignement postsecondaire, sans compter les fonds affectés au logement et à la restauration du statut de ces femmes indiennes.

La création récente d'un comité spécial montre bien que le gouvernement et ce comité des Affaires Indiennes présidé par Bill Monsieur, le chef des réserves des Six nations, sont décidés à collaborer ensemble et à se consulter. L'Assemblée des premières nations, l'Association des femmes autochtones du Canada et la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan en font partie.

Le comité doit remettre son rapport vers la fin de novembre et il doit faire des recommandations pour améliorer la loi de façon à résoudre certaines difficultés qui existent encore. J'ai bien hâte de voir ce rapport et les améliorations qui seront apportées pour veiller à ce que les femmes autochtones accèdent véritablement à l'égalité.

L'autre question qui est aussi très importante, ma collègue, la ministre d'État chargée des Affaires Indiennes et du Nord Canadien, en a parlé, c'est le développement économique. Les programmes de développement économique permettront aux autochtones d'être maîtres de leur destinée et de contrôler leurs propres activités économiques. La SCDEA, soit la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, à laquelle on a déjà fait allusion et qui relève de mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, s'est révélée une aide précieuse dans ce domaine.

Ce programme a déjà consenti des subventions d'environ 875 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Il considère aussi l'association avec des groupes non gouvernementaux comme le principal véhicule qui permettra aux autochtones d'obtenir leur autonomie économique.

Dans mon propre portefeuille, celui de la situation de la femme, nous en avons déjà discuté avec nos collègues provinciaux et au cours des conférences des ministres fédéral et provinciaux. Nous avons proposé un plan d'action visant le développement économique des femmes autochtones. De plus, avec la collaboration de trois organisations nationales de femmes autochtones, soit l'Association des femmes autochtones du Canada, la Inuit Women's Association et l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, nous avons également élaboré une stratégie et un programme pour accroître les chances des femmes autochtones d'obtenir de la SCDEA et de d'autres programmes gouvernementaux des subventions qui leur permettraient de se développer sur le plan économique.

Nous savons tous déjà que, au Canada, ce sont les femmes qui créent des petites entreprises. Elles le font deux ou trois fois plus souvent que les hommes et remportent deux fois plus de succès. La même chose s'applique dans les localités autochtones. Je sais que mon collègue de Nunatsiaq partage mon opinion. Je répète que d'après ce que je sais des trois réserves indiennes qui se trouvent dans ma circonscription, j'ai constaté que certaines Indiennes administraient fort efficacement leurs petites entreprises, mais elles ont besoin de soutien, de capitaux et de possibilités d'expansion. Nous travaillons, mes collègues et moi, à ce dossier. J'espère que notre travail aboutira à l'établissement, à l'intention des femmes autochtones, d'un plan de développement économique qui sera mis sur pied en collaboration avec elles.

Toutes ces mesures doivent être prises avec la collaboration des autochtones. Ce dont eux qui doivent arrêter les modalités les plus susceptibles de porter fruits, à leur avis. Les gouvernements, les bureaucrates et les politiques ne savent pas nécessairement ce qui convient le mieux. Il faut que ces programmes soient le fruit d'un partenariat.

Il ne reste plus grand temps, mais je tiens quand même à parler d'une autre question qui est importante pour les femmes autochtones, la garde des enfants. Il en a été question au cours de la période des questions; il s'agit d'une question certes très importante pour les familles autochtones. Vous n'ignorez pas que nous avons mis sur pied 53 projets pour soutenir les familles autochtones dans le cadre de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants. Cela inclut des projets sur les réserves et hors des réserves représentant 5,7 millions de dollars. C'est indiscutablement un bon départ. Le ministre d'État chargé des Affaires indiennes et Nord canadien s'est rendu voir ces projets sur les lieux et j'espère en faire autant sous peu.

L'Opération refuge, une initiative prise par le gouvernement dans le cadre du Programme de prévention de la violence au foyer, prévoit l'octroi de capitaux au titre de la construction de refuges pour les femmes victimes de mauvais traitements. En vertu de ce programme, 87 places de plus ont été allouées pour les femmes autochtones et leur enfants.

De même, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a réservé 3 millions de dollars au financement des initiatives prises dans le cadre du Programme de prévention de la violence au foyer. J'en ai parlé à mes homologues, Marie-Jewell des Territoires du Nord-Ouest, et Margaret Joe du Yukon, qui sont elles-mêmes autochtones, et je vous assure que la violence exercée contre les femmes dans les localités autochtones fait vraiment partie des questions qui me préoccupent au plus haut point. Nous comptons bien travailler en équipe à la mise en oeuvre de nouveaux programmes qui ne serviront pas uniquement à assurer un soutien aux femmes victimes de mauvais traitements, mais incluront des études plus approfondies des causes premières des problèmes et comporteront l'élaboration de programmes de prévention et d'éducation devant tendre vers l'élimination complète du problème. Je sais que mon temps est écoulé. . .

• (1400)

Mme le vice-président: J'interromps la ministre. Son temps de parole est écoulé.

Le secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Shields: Madame la Présidente, le rapport déposé par le Comité permanent des affaires autochtones est très important et il reste un certain nombre de députés qui voudraient prendre la parole à ce sujet. Je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour consacrer la prochaine heure à ce rapport. Je crois que les députés en seraient heureux.

M. Riis: Madame la Présidente, le sujet de la période consacrée aux initiatives parlementaire qui vient est très important. Nous devons toujours respecter le droit de chaque député. Je crois que le député d'Athabasca a raison de dire que le débat amorcé est très important.

Au nom de mon parti, je déclare que nous sommes disposés à prolonger la séance d'aujourd'hui pour permettre à tous les députés d'intervenir dans ce débat. Il s'agit d'un sujet de la plus haute importance. La question autochtone au Canada n'a jamais été si aiguë et elle n'a jamais attiré l'attention comme en ce moment et, en tant que députés, nous avons le devoir de faire quelque chose.

Mon parti est prêt à siéger toute la fin de semaine s'il le faut pour étudier la question.

M. Boudria: Madame la Présidente, c'est une proposition toute empreinte de grandeur d'âme, mais peut-être pourrais-je y injecter une note pratique et proposer à la Chambre de modifier l'ordre en passant maintenant à l'heure des initiatives parlementaires et en reprenant ensuite l'étude de ce sujet à quinze heures, pour une autre heure, peut-être. C'est une heure qui pourrait convenir. Mais je ne crois qu'il serait raisonnable de ne pas fixer un terme. Je conviens que d'autres députés seraient intéressés à participer et il serait peut-être bon de passer maintenant aux initiatives ministérielles, de reprendre l'étude de cette question pendant une autre heure à quinze heures, puis d'ajourner à seize heures. À moins, bien sûr que la Chambre n'en décide autrement d'ici seize heures.

M. Riis: Madame la Présidente, c'est encore mieux qu'un compromis. Je suppose que nous serons heureux d'avoir encore un peu de temps pour débattre de cette question. Je suis prêt à appuyer cette suggestion. Je crois que mon collègue d'Athabaska est très perspicace et qu'il serait approprié de prolonger la séance de cette après-midi pour lui. Je suis prêt à siéger aussi longtemps que nous le pourrons cet après-midi. S'il s'agit d'une heure de plus, je serai certainement d'accord.

M. Shields: Madame la Présidente, je vous prie d'excuser les députés qui se lancent dans des maneuvres politiques.

Nous savons tous que la Chambre ajourne à quinze heures pour permettre aux députés de retourner dans leur circonscription où ils ont du travail pendant la fin de semaine. Ce que je suggérais, c'est que nous continuions encore pendant une heure et, en fait, que l'on reporte le projet de loi privé du député au début de la semaine prochaine. Nous pourrions lui accorder la priorité afin de garantir qu'ils soit le tout premier la semaine prochaine. Il n'est certes pas acceptable de poursuivre la séance durant la fin de semaine, parce que bon nombre de députés ont des tâches importantes à accomplir. Pour ma part, je rencontre cette fin de semaine-ci des gens de la communauté autochtone dans ma circonscription et il est plus important que j'assiste à cette réunion, en compagnie d'autres députés.

Il n'est pas acceptable de prolonger la séance d'une heure et si l'on n'est pas d'accord. . .

M. Riis: Madame la Présidente, j'essaie de comprendre ce qui motive mon ami d'Athabasca. Il va peut-être au-devant des coups, sachant que le premier ministre prononce aujourd'hui à New York un discours sur les enfants et que mon ami de Glengarry—Prescott—Russell propose un projet de loi qui éliminera la haine dirigée contre les enfants, une excellente initiative, à mon avis. Mon ami refuse-t-il de débattre la question de peur que le gouvernement ne soit embarrassé de ne pas avoir agi par le passé? Est-ce son intention?

Une voix: Nous n'avons pas conclu d'entente.

Mme le vice-président: Il est évident que le débat s'engage, et il n'y a pas consentement. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je remplis à la Chambre la fonction spéciale de whip du parti ministériel. Mon collègue en face est le whip adjoint de l'opposition officielle.

Nous avons tenté plusieurs fois cette semaine de nous entendre sur une organisation normale des travaux. Le débat qui a eu lieu aujourd'hui n'avait pas été prévu.

M. Riis: Cela ne dérange personne dans le chaos actuel!

M. Hawkes: Je crois que cela dérange les Canadiens. Quand ils choisissent sur un bulletin de vote la personne qui les représentera, ils attendent. . .

Mme le vice-président: À l'ordre!

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Comme on ne semble pas s'entendre, je propose que nous passions aux initiatives parlementaires.

Le député soulève la question de privilège. J'espère qu'il ira droit au but. Le député d'Athabasca.

M. Shields: Madame la Présidente, le député de Kamloops m'a imputé des motifs, à moi, député d'Athabasca. C'est clairement ce qu'il a fait. Les bleus le confirmeront. En tout honneur, il doit retirer ces propos immédiatement.

M. Riis: Madame la Présidente, je ne vais pas démissionner. J'étais intrigué, madame la Présidente, et je me suis peut-être mépris sur les intentions du député. Il sait quel doit être le sujet à l'heure des initiatives parlementaires, le crime méprisable contre les enfants que le gouvernement refuse de régler.

Que puis-je dire sinon qu'il me déplaît souverainement que sachant cela on veuille repousser l'heure des initiatives parlementaires jusqu'à ce que le premier ministre ait pris le devant de la scène, à New York. C'est ce que je faisais valoir, et si mon ami a été offensé, je retire volontiers cette remarque, mais il m'a semblé que c'était ce qu'il recherchait.

Mme le vice-président: C'est entendu, le député de Kamloops n'imputait pas de motifs au député.

Comme il est 14 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose que le projet de loi C-207, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi pour signaler à la Chambre une situation dont nous devrions tous nous préoccuper au Canada. Je veux parler de la violence contre les enfants, et plus particulièrement de la propagande haineuse contre les enfants qui me paraît être une cause de cette violence.

Il existe aujourd'hui dans notre pays un produit qui est connu sous l'appellation de Garbage Pail Kids. Ce produit, disais-je, existe dans notre pays, mais heureusement, je suppose, il n'est pas fabriqué chez nous. Il est fabriqué ailleurs et importé au Canada. Ce produit, que j'ai déjà identifié sous l'appellation de Garbage Pail Kids, se présente sous la forme de cartes illustrées accompagnant de la gomme à bulles, et ces images montrent des enfants qui sont mutilés, assassinés et disséqués. Tout cela vise semble-t-il à amuser, et j'emploie le mot de façon plutôt impropre. Le produit en question est fait pour être vendu aux enfants, car les cartes en question sont vendues avec la gomme à bulles, et le marché visé est donc celui des enfants. L'enfant qui achète ces images voit d'autres enfants dans des situations que j'ai décrites il y a un instant, et sous cet aspect-là, ce produit déprécie de bien des façons la valeur de la vie humaine qu'il sont presque trop affligeantes à décrire.

• (1410)

Je vais prendre quelques instants pour vous décrire rapidement le produit auquel nous avons affaire. Il y a l'image d'un enfant dont on gratte le dos, et dont on voit le sang gicler partout. C'est qu'on lui gratte le dos avec un rateau («rake» en anglais) et tout le comique de l'affaire est censé venir du fait qu'on a donné à l'enfant en question le nom de Rake Jake.

Sur une autre de ces cartes soit-disant humoristiques, nous avons un enfant qui s'appelle Mason Mace qu'on assomme avec une massue et qui en est décapité—et il s'agit même d'une massue hérissée de pointes de fer. Tout cela, naturellement, est censé être amusant, d'après, du moins, les promoteurs de vente de ces produits. Des représentants de la société Tops Bubble Gum ont été interviewés dans le passé quand j'ai attiré l'attention des Canadiens sur cette question il y a trois ans. Lors de leur interview, ils ont dit que les enfants aiment ce qui est choquant et ces cartes le sont. C'est peut-être le cas, madame la Présidente, je ne pense pas que quelqu'un niera qu'elles sont choquantes, mais cela ne justifie pas pour autant leur existence.

Je me suis plaint de ces cartes à plusieurs reprises. J'ai écrit une lettre en août 1988 à l'avocat de la couronne supérieur adjoint d'Ottawa, au district judiciaire d'Ottawa-Carleton, qui, naturellement, est un employé du ministère du Procureur général de l'Ontario, pour voir si ces cartes enfreignaient les dispositions du code criminel. Il m'a répondu à ce moment-là et m'a dit que, bien que ces cartes étaient certainement inacceptables même en faisant un gros effort d'imagination, il n'y avait rien qu'il

pouvait faire étant donné la façon dont le code criminel est rédigé. J'ai écrit alors au ministre du Revenu national d'alors, le député de Central Nova, pour lui signaler aussi cette question, en lui décrivant en quoi ces cartes étaient choquantes et répréhensibles et pourquoi on ne devrait pas en autoriser l'importation des États-Unis.

Le 20 septembre 1988, le ministre m'a écrit pour me dire qu'il avait chargé ses fonctionnaires de revoir les annexes de la Loi sur le tarif des douanes qui interdisent l'importation au Canada de certains documents. Le ministre disait dans sa lettre, et je le paraphrase ici, qu'il les trouvait effectivement choquantes et répréhensibles, cependant, qu'il ne pouvait pas arrêter l'importation de ces horribles cartes au Canada parce qu'elles n'enfreignaient pas les dispositions concernant la propagande haineuse du code criminel du Canada.

Madame la Présidente, les dispositions du Code criminel du Canada sur la propagande haineuse disent: «Quiconque préconise ou fomente le génocide est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans.» Plus loin, on lit: «Dans le présent article, «génocide» signifie l'un ou l'autre des actes suivants commis avec l'intention de détruire totalement ou partiellement un groupe identifiable.» Le groupe identifiable est défini en ces termes: «Dans le présent article, «groupe identifiable» désigne toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.» Bien entendu, il y a des enfants de toutes les races, origines ethniques et couleurs. Comme ces cartes ne visent pas un groupe d'une origine, d'une religion ou d'une race particulières, le ministre a été incapable, semble-t-il, d'interdire l'importation de ces horribles cartes. Ce que je propose dans mon projet de loi est très simple. Je propose d'ajouter un mot à l'article du Code criminel.

Celui-ci, je le répète, dit que nous ne devons pas inciter quiconque à la haine contre des groupes identifiables par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique. Je propose d'ajouter le mot «âge» à la liste. Autrement dit, si cette nouvelle définition est adoptée, ce serait un acte criminel que de promouvoir la haine contre un groupe d'âge identifiable tout comme ce l'est déjà pour les groupes identifiables par la couleur, la race, l'origine, etc.

Pour en revenir aux cartes en question, au cas ou quelqu'un aurait des doutes sur l'efficacité de cette modification, je préciserai que les enfants en question ont tous l'air d'avoir entre quelques mois et trois ou quatre ans. Il est bien facile de conclure, selon moi, que ces cartes incitent à la haine contre les très jeunes enfants, et je crois que la modification proposée corrigerait la situation.

Tout au moins, ceux qui exportent ces produits au Canada, ceux qui les importent, ceux qui les achètent hésiteront beaucoup, une fois la modification adoptée, à continuer ce commerce. Ceux qui les vendent outre-frontière hésiteront aussi, sachant qu'ils pourraient être poursuivis pour infraction au Code criminel du Canada.

Je sais que le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire qui sont adoptés chaque année est, pour le moins, très petit. Quelques-uns à peine arrivent à franchir toutes les étapes. C'est pourquoi je demande à mes collègues des deux côtés de la Chambre d'oublier les différends pendant un moment pour le bien de nos enfants.

C'est aujourd'hui que s'ouvre le Sommet mondial pour les enfants. Nous pourrions y contribuer d'une façon très humble cet après-midi dans les quelques minutes qui nous restent avant l'ajournement du week-end. Je propose que nous adoptions ce projet de loi en deuxième lecture. Même s'il y a des modifications mineures à y apporter, le comité qui l'examinera article par article pourra facilement s'en occuper. S'il en a l'occasion, bien sûr. Mais la Chambre peut lui donner cette occasion en n'épuisant pas l'heure en discours et en permettant qu'un vote se tienne avant 15 heures!

Bien entendu, si ce vote a lieu, j'espère que les députés de tous les bords donneront leur appui à ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à empêcher la haine contre les enfants ou, du moins, à l'atténuer dans une certaine mesure.

Madame la Présidente, je crois qu'il me reste une ou deux minutes. Je voudrais en profiter pour vous dire que j'ai reçu des lettres des quatre coins du pays sur cette question. Je vais vous lire un passage d'une lettre que j'ai reçue de E. M. Zaleski, de Windsor, en Ontario:

> Cher Monsieur Boudria,
>
> J'ai été très heureux de connaître par les journaux vos efforts tendant à faire interdire la vente au Canada des cartes «Garbage Pail Kids» avec leur publicité malsaine. Je viens moi-même d'écrire une lettre au président de la Topps Chewing Gum Inc. pour me plaindre de la grossièreté de ces cartes. Vous en trouverez une copie sous ce pli.

Cette lettre venait de Windsor. J'en ai une autre, signée par M^me^ Mary Hawes, de Calgary, en Alberta. Elle dit:

> Hier soir, ma petite-fille m'a montré une collection de cartes «Garbage Pail Kids». J'en ai presque eu un haut le coeur. Vous avez bien raison de dire que ces cartes ne devraient pas être vendues au Canada.

Je pourrais vous lire beaucoup d'autres lettres dans le tas que j'ai ici. Les simples citoyens ne sont pas les seuls qui m'aient écrit à ce sujet. Je voudrais juste vous lire un court extrait d'une résolution adoptée par le conseil scolaire du comté de Peterborough le 25 novembre 1988:

> ATTENDU QUE le produit de la Topps Chewing Gum Inc. appelé «Garbage Pail Kids» est extrêmement choquant et contraire aux valeurs enseignées dans nos écoles publiques, et
>
> ATTENDU QUE ce produit est vendu par les détaillants partout en Ontario. . .

Je vais juste lire la conclusion:

> IL EST RÉSOLU que l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario écrive à la Topps Chewing Gum Inc., au ministère fédéral des Consommateurs et des Sociétés ainsi qu'au ministère provincial de la Consommation et des Sociétés pour faire retirer ces produits du marché.

• (1420)

De toute évidence, les Canadiens n'en veulent pas.

[*Français*]

Nous savons que les enfants achètent les cartes, madame la Présidente. Mais, même si les enfants ont l'occasion de les acheter, c'est notre rôle à titre de parents de guider nos enfants, c'est notre rôle de tenter de les en empêcher. On sait, toutefois, que lorsqu'on donne quelques sous à un enfant pour se rendre au dépanneur du coin, il ne revient pas toujours à la maison avec ce à quoi on s'attendrait. Et on sait parfois qu'ils ont l'occasion de se procurer ce qui est là sur la tablette. Pour la même raison, on veut éviter que les enfants achètent du matériel pornographique dans nos dépanneurs.

Nous voudrions, je pense, que nos enfants ne puissent jamais à nouveau acheter ce genre de produits haineux à l'endroit d'autres enfants. Ce genre de produits dévalorisent la vie humaine, et j'espère que tous mes collègues se joindront à moi aujourd'hui pour le bannir le plus tôt possible.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord au tout début de mes remarques me joindre à mes collègues de la Chambre des communes qui, il y a quelques secondes, applaudissaient mon collègue de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et le félicitaient de son initiative et lui dire aussi, en réponse à l'invitation qu'il nous a faite il y a quelques secondes, qu'en ce qui nous concerne, nous, de ce côté-ci de la Chambre, il ne s'agit pas d'une question qui sera traitée de manière partisane. Je ne pense pas que la question, le débat soulevé par mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell va avoir une allure qui fera en sorte que les députés auront un point de vue parce qu'ils sont d'allégeance libérale, néo-démocrate ou progessiste conservateur. Il n'y a pas de partisanerie politique lorsqu'on traite ce genre de question-là, il n'y a pas de point de vue, en tout cas, en ce qui nous concerne, qui relève de l'idéologie au sens bête du terme. La question qu'il soulève inquiète plusieurs Canadiens.

On sait, par ailleurs, depuis les dernières années que les tribunaux ont eu à traiter à quelques reprises de différents cas concernant la propagande haineuse. Je pense entre autres à l'affaire Keegstra en Alberta; les affaires Andrews et Smith en Ontario ont également fait l'objet de poursuites devant les tribunaux, ont été poursuivies devant les tribunaux supérieurs aussi. Entre autres, dans les affaires Keegstra, Andrews et Smith, je crois que nous attendons au moment même où nous nous parlons ici aujourd'hui des jugements qui doivent être rendus par la Cour suprême du Canada quant à la constitutionnalité de certains articles du Code criminel dont, entre autres, le paragraphe (2) de l'article 319. C'est donc dire, madame la Présidente, que la question soulevée par notre collègue ici, à la Chambre des communes, fait, aujourd'hui même, l'objet d'un examen par nos tribunaux et par la Cour suprême du Canada dans un cadre très précis, dans celui des affaires Keegstra, Andrews et Smith.

Je me joins à lui également pour vous dire à quel point nous dénonçons ce genre de propagande, appelons cela de la propagande, il a utilisé le mot, cela sert d'«*entertainment*» pour certaines personnes. Il faut vraiment mettre le mot entre guillemets parce que je ne vois pas, personnellement, ce qu'il y a d'enrichissant dans ce genre de dessins, dans ce genre de cartes que l'on vend aux enfants. J'ai essayé objectivement de voir ce qu'il pourrait y avoir de positif là-dedans. Franchement, je n'y trouve absolument rien incluant le produit qu'on y retrouve lorsqu'on vend ce genre de chose-là.

On n'a pas besoin de faire de grandes recherches, madame la Présidente. Je pense qu'il n'y a personne qui va exiger de thèse de doctorat sur le sujet. Il me semble évident à une personne raisonnable que ce n'est pas le genre de produit qu'on cherche à vendre ou à mettre en contact avec les enfants.

Il faut se poser des questions sur la motivation des personnes qui distribuent ce genre de produit-là aussi. De plus, je crois qu'il faut aussi se poser des questions sur le genre de personne qui oserait créer ce genre de produits-là. Cela laisse en plan des questions qui sont troublantes pour nous et pour tous les députés de cette Chambre.

Madame la Présidente, je veux parler très rapidement des dispositions que nous retrouvons actuellement dans le Code criminel à ce sujet-là et qui sont là depuis déjà un certain moment.

Tout d'abord, c'est un grand principe fondamental—il faut se le rappeler—dans notre Code, la propagande haineuse est une infraction qui est prévue dans la *Common law*, sauf qu'au Canada, on ne poursuit pas les gens en vertu de la *Common law* et notre droit criminel est issu de la *Common law*. On les poursuit en vertu d'infractions qui sont représentées spécifiquement à l'intérieur du Code criminel, qui sont codifiées.

En fait, c'est un principe de notre droit criminel. Les professeurs de droit nous le disent, tout ce qui n'est pas interdit au Canada est permis. C'est une des premières choses que l'on apprend lorsqu'on est étudiant en droit et qu'on étudie le droit criminel. Il faut donc voir—et mon confrère, mon collègue a raison de nous le rappeler—il faut voir ce problème dans le contexte du Code criminel.

Les dispositions que nous avons aujourd'hui, dans notre Code, sont issues d'une étude qui a été faite et commandée en 1965. En fait, en 1965, le ministre de la Justice de l'époque, M. Favreau, avait mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier les problèmes relatifs à la diffusion de propagande haineuse au Canada.

Ce comité, qui portait le nom de Comité Cohen, a complété ses travaux en 1965 et a recommandé certaines modifications au Code criminel. Voulant harmoniser la nouvelle législation avec les grands principes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et, étant soucieux des recommandations du Comité Cohen, le Parlement a inclus au Code criminel des dispositions relatives à la propagande haineuses, et ce, en 1965.

Je mentionne les conventions internationales, madame la Présidente, pour la raison suivante, c'est qu'il y a un lien entre les deux, c'est-à-dire qu'il y a un lien entre les dispositions actuelles du Code criminel et des dispositions qui étaient prévues à ce moment-là dans le droit international de l'époque.

Ces dispositions sont la fomentation du génocide, l'incitation publique à la haine et la fomentation volontaire de la haine. L'article 318 du Code criminel criminalise la fomentation du génocide. Quiconque commet un tel acte est passible d'un emprisonnement, madame la Présidente, d'au plus cinq ans. Aucune poursuite pour cette infraction ne peut être intentée sans le consentement du procureur général du Canada.

C'est une disposition d'exception, madame la Présidente. Je veux le souligner. Ce n'est pas le genre de disposition que nous retrouvons dans la plupart des infractions prévues dans le Code criminel. Il y a une raison pour cela. C'est que dans le cas de propagande haineuse, on exige un test supplémentaire. Avant de pouvoir poursuivre, on exige qu'il y ait un examen politique, si l'on veut—et je le mets encore entre guillemets ce mot—mais il faut qu'il y ait un engagement politique, si l'on veut, avant que la poursuite puisse être entreprise.

En d'autres mots, il faut que les personnes à ce niveau-là se soient engagées à poursuivre la ou les personnes en question ou les organisations en vue de toutes les valeurs qui auront été mises de l'avant ou jugées, ou toutes les circonstances de l'époque.

Le paragraphe 319, sous-paragraphe (1) du Code criminel fait état de la personne qui incite publiquement à la haine. Le fondement de l'infraction est l'invitation à la haine dans un endroit public—et c'est ce qui caractérise l'article—«susceptible d'entraîner une violation de la paix». Le Code définit l'expression «endroit public» comme comprenant tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou tacite. Quiconque commet une infraction est passible d'un emprisonnement d'au plus deux ans.

Le paragraphe 319, sous-paragraphe (2) du Code couvre le cas des personnes qui, par la communication de déclaration, fomentent volontairement la haine.

• (1430)

Cette infraction se distingue de l'infraction précédente du fait que l'on n'exige pas que l'activité reprochée ait été susceptible d'entraîner une violation de la paix dans ce cas-là. De plus, la communication de la déclaration doit se produire autrement que dans une conversation privée. Parce qu'il y a des limites à ce que le législateur peut faire, madame la Présidente, et à ce qu'on peut faire, nous dans une société. Je pense que le gros bon sens nous dicte que l'on ne peut quand même pas chercher à réglementer. On ne doit pas chercher non plus à réglementer les conversations privées. Cela relève du gros bon sens.

À l'égard de cette dernière infraction, le Parlement a adopté des moyens de défense afin de garantir le respect de la liberté d'expression parce que, pour chaque liberté, madame la Présidente, dans notre société, il faut savoir qu'elle est mesurée à partir des libertés d'autrui. Et le contrepoids à ces dispositions du Code criminel, qui viennent interdire la propagande haineuse, le contrepoids, c'est la liberté d'expression, qui est exprimée à l'intérieur de la Charte canadienne des droits et libertés, entre autres, à l'article 2*b*).

La définition «groupe identifiable»—et c'est là la clé, je pense, du problème—que le projet de loi que mon honorable collègue propose de modifier s'applique aux trois infractions que je viens d'énumérer.

Madame la Présidente, je pense qu'il est clair, selon l'historique des dispositions relatives à la propagande haineuse, que ces dispositions visaient à l'origine, et toujours, à protéger les minorités visibles, les groupes religieux et les minorités ethniques au Canada. Et le principe sous-jacent au rapport du Comité spécial sur la propagande haineusse au Canada, dont s'inspirent les dispositions actuelles, et je termine, madame la Présidente, portant sur la propagande haineuse, était de mieux protéger les groupes minoritaires contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance religieuse.

Madame la Présidente, c'est ce qu'on appelle en droit le *genus* d'un article ou d'un argument. En d'autres mots, c'est la définition à partir de laquelle on vise un objet particulier. Et ce que mon collègue propose aujourd'hui, c'est une définition qui sort du *genus*. C'est la raison pour laquelle le gouvernement, en tout cas dans la forme actuelle de l'amendement proposé, ne voit pas cela comme étant la solution idéale au problème proposé par notre collègue. Ce sera peut-être à un moment donné la solution. Mais, au moment même où nous nous parlons aujourd'hui, madame la Présidente, on pense qu'on peut peut-être traiter de manière plus efficace le problème évoqué par mon collègue en tentant de trouver une autre solution que celle d'ajouter à un article qui actuellement fait l'objet, d'une part, d'un examen par la Cour suprême du Canada. C'est donc dire que dans les mois à venir la Cour suprême aura à se prononcer sur la validité de l'ensemble de ces articles et aura donc déclaré le droit à ce sujet-là, et que, deuxièmement, dans un contexte qui est plutôt technique, ce n'est peut-être pas la solution idéale que d'inclure l'élément de l'âge dans une définition qui ne cherche pas à la regrouper.

Pour cette raison-là, madame la Présidente, je pense que la prudence nous impose, à nous comme législateurs, d'attendre quelques mois pour avoir devant nous le jugement de la Cour suprême du Canada à partir duquel nous pourrons proposer aux Canadiens et aux Canadiennes la solution la plus efficace et la plus durable au problème très important que vient de nous soumettre notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je veux me joindre à d'autres députés pour féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott—Russell de l'initiative qu'il a prise à l'égard de cette question des plus importantes. Je veux me joindre à mon collègue du Parti conservateur qui vient de parler pour dire que c'est une question dépourvue de tout caractère sectaire. En essayant, à titre de députés, de débarrasser notre pays de la propagande haineuse contre les enfants, nous ne posons pas un geste politique, mais plutôt un geste humanitaire.

Mon collègue du Parti conservateur a dit que nous devrions voir cela dans le contexte de modifications au Code criminel. C'est une façon de le voir mais, à mon avis, il y en a une autre.

Au cours de la fin de semaine qui vient, le premier ministre représentera le Canada au sommet mondial des Nations Unies, dont il sera coprésident. Même s'il y a beaucoup de sarcasme ces temps-ci au sujet de notre premier ministre, ne conviendrait-il pas parfaitement, à la veille du sommet mondial des Nations Unies pour les enfants, que le Parlement du Canada accepte de renvoyer cette question de la propagande haineuse contre les enfants au comité compétent afin qu'il l'étudie? Je serai le premier à dire que ce n'est peut-être pas là la meilleure façon de régler le problème. Cependant, cela représente un autre contexte dans lequel, à mon avis, nous devrions examiner cette question. Nous sommes tous conscients du fait que, aujourd'hui, les enfants grandissent dans une atmosphère de violence, violence qu'ils voient quotidiennement la télévision. Un enfant normal au Canada voit probablement des centaines de meurtres chaque mois à la télévision. Cela détruit l'image qu'a l'enfant de la vie humaine.

Aujourd'hui, à certaines heures de la journée et, dans certains cas, à longueur de journée, nous pouvons voir à la télévision, dans nos foyers, des films pornographiques, légèrement et grossièrement obscènes, de sorte que, dès qu'il est capable de tourner le bouton du téléviseur, un enfant peut maintenant voir des programmes très intéressants, pour ne pas en dire plus. Je passe sous silence les enregistrements sur cassettes et sur disques qu'on achète, que les enfants ont tendance à acheter et à écouter, alors que ces enregistrements contiennent des messages qui sont parfois dégoûtants.

C'est le contexte dans lequel les enfants grandissent aujourd'hui et voilà que, comme mon honorable collègue vient de le signaler, nous apprenons que les paquets de gomme à claquer importés des États-Unis contiennent des petites illustrations d'enfants qui sont censées distraire. On y voit des enfants décapités ou pendus à des arbres—lynchés, quoi—, des enfants dont on plonge les

mains dans l'eau bouillante, qu'on éventre, dont on coupe les jambes, que l'on écrase à vélo, dont on mutile le dos, ou qu'on tord à mort pour les torturer.

Il y a bien d'autres scènes, mais je crois m'être bien fait comprendre. Ces illustrations sont dégoûtantes. Personne, je crois, ne pourrait les trouver divertissantes pour des jeunes gens. Pourtant, on peut se les procurer dans n'importe quel magasin.

Je suis persuadé que chacun d'entre nous a été approché par des groupes de parents, des écoles et des particuliers qui s'inquiètent de voir de telles atrocités entrer au Canada. Cela ne devrait pas être.

Eh bien, en qualité de parlementaires, nous demandons ce qui peut être fait. Nous ne pouvons sûrement pas rester les bras croisés et dire que le Code criminel actuel nous empêche d'agir.

Que pouvons-nous faire? Eh bien, le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait une proposition, celle de prévoir des dispositions dans le Code criminel qui interdisent la propagande haineuse contre certains groupes, et il les a nommés, du fait de leurs croyances religieuses, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur pays d'origine. Nous pouvons donc combattre cette forme de propagande haineuse qui vise ces groupes.

Mais il n'existe pas de dispositions qui interdisent aussi catégoriquement la propagande haineuse contre les enfants.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire tente précisément d'inclure les groupes d'âge parmi ceux contre lesquels la propagande haineuse est interdite et peut entraîner des poursuites en vertu du Code criminel du Canada.

Selon moi, il s'agit là d'une excellente initiative. C'est du moins mieux que rien, madame la Présidente. Je m'inquiète, lorsque j'entends mon collègue conservateur affirmer qu'il y a peut-être de meilleures façons de régler cette question et que nous la laisserons donc de côté pour le moment.

Selon moi, il est tout à fait normal qu'à la veille du Sommet mondial des Nations Unies en faveur des enfants, la Chambre des communes prenne l'initiative en question. Nous reconnaissons tous que ce n'est peut-être pas la solution idéale, mais le simple fait de renvoyer cette question au comité pertinent, afin de montrer, d'une part, notre appui pour cette initiative et, d'autre part, le dégoût que nous inspire ce type de propagande haineuse contre les enfants au Canada, constitue une initiative extrêmement louable.

Nous savons tous qu'en vertu du Règlement, si le débat se termine avant 15 heures, cette question devra alors faire l'objet d'un vote. Je tiens à dire, en tant que représentant du Nouveau Parti démocratique, que nous voterions en faveur de cette initiative. J'ai entendu mes collègues libéraux dire qu'ils appuient cette initiative. Ainsi, tous les yeux sont désormais tournés vers les conservateurs; nous verrons s'ils vont l'appuyer aussi.

Dans l'affirmative, nous n'aurons qu'à tenir un vote par oui ou non et toute l'affaire sera renvoyée au comité pertinent. Ce serait simple et franc et l'une des initiatives les plus positives que la Chambre puisse prendre à la fin d'une semaine des plus mouvementées.

• (1440)

Madame la Présidente, je tiens à dire au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique que nous appuyons cette initiative, car nous avons en horreur les écrits haineux qui nous viennent des États-Unis et qui sont dégoûtants à tous points de vue. Et si cette initiative peut empêcher que ce genre de publications tombent entre les mains de nos enfants, ce sera un pas dans la bonne direction.

J'encourage donc tous mes collègues à mettre un terme à ce débat bien avant 15 heures de façon à accélérer la mise en oeuvre de cette initiative.

Des voix: Bravo!

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'ai le privilège et l'honneur d'appuyer mon collègue qui propose ce projet de loi à la Chambre.

J'estime qu'il n'y a pas assez de mots dans tout le vocabulaire pour décrire à quel point ces cartes, appelées *Garbage Pail Kids*, peuvent être ignobles. Elles sont ignobles, dégoûtantes, et décrient tout ce qui est bon et humain dans notre société. Les personnes qui les distribuent, et qui prétendent le faire parce que les enfants les aiment et les achètent, sont tout à fait irresponsables.

Si nous écoutions ce qu'ont à dire les nombreux enfants qui vivent dans la pauvreté aujourd'hui au Canada, ils nous diraient qu'ils se considèrent comme les déchets de notre société, que les autres enfants et même les adultes les traitent de déchets. Nous ne pouvons pas tolérer et permettre ce genre de propagande, de sensibilisation inverse, chez nous.

Nous sommes jugés autant par ce que nous ne faisons pas que par ce que nous faisons. Et les gens bien ne font pas toujours ce qu'ils devraient faire. Nous manquons grandement de leadership au pays et je veux applaudir encore une fois mon collègue pour avoir pris l'initiative, en ce moment stratégique, de présenter ce projet de loi. Je ne parlerai pas longtemps, parce que je tiens à ce que ce projet de loi soit adopté dès cet après-midi à la Chambre, au moyen d'un vote par oui ou non.

Hier soir, à la télévision nationale, à l'émission *The Journal* de Radio-Canada, nous avons pu voir la misère des enfants du monde, d'enfants qui sont traités d'une façon indécente, comme s'ils étaient des déchets. Aujourd'hui, dans certains pays du monde, parce que les enfants sont considérés comme les déchets de la société, ils risquent même de se faire tuer dans la rue. Nous devons mettre fin à ce phénomène, saisir l'occasion de renverser la vapeur et faire quelque chose pour alléger la grande détresse dans laquelle se trouvent des enfants, partout dans le monde, et même au Canada. Nous devons prendre l'initiative, en tant qu'adultes responsables, de parler en leur nom. Même si certains enfants, en raison de leur âge, peuvent trouver la chose amusante, ceux qui en souffrent n'ont aucun moyen de s'exprimer dans ce pays. Ils comptent sur nous pour prendre la parole en leur nom.

C'est pourquoi je donne mon appui au projet de loi présenté par mon collègue et je prie instamment chacun des députés de faire de même au moment du vote cet après-midi. J'y compte bien.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, je vais me dépêcher pour que nous puissions passer au vote. Je tiens à remercier le député de Glengarry—Prescott—Russell pour cette initiative déterminante et éclairée.

Il ne nous propose rien de plus, en l'occurrence, qu'un simple aménagement au Code criminel. Il veut faire ajouter l'expression «l'âge» aux dispositions concernées, ce qui donnerait au ministre les moyens nécessaires pour empêcher la prolifération de ce genre de représentations horribles. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de propagande haineuse.

Il existe des cartes de gommes à mâcher, produites par *TOPP chewing Gum Incorporated*, qui montrent des bébés et des enfants en proie aux affres de l'agonie alors qu'on les coupe en morceaux ou affichant une expression de surprise de se voir empalés par une licorne. Pareille chose n'a aucune raison d'être et n'est rien d'autre que le fruit d'un esprit malade.

Jusqu'où va-t-on quand des enfants sont en cause? Quelle est la prochaine étape? Choisira-t-on comme victimes les personnes âgées qui seront ridiculisées sur des produits tout aussi répugnants?

Étant donné que les municipalités et les conseils scolaires ont condamné ce produit, il nous incombe de mettre la motion aux voix et d'appuyer le projet de loi C-207 du député de Glengarry—Prescott—Russell. Ce faisant, bien sûr, nous dénonçons le produit et tous les produits semblables.

M. Arnold Malone (Crowfoot): D'abord, madame la Présidente, permettez-moi de dire au député de Glengarry—Prescott—Russell qu'il nous a saisis d'une question qui demande notre attention et fait appel à notre sensibilité. Ayant examiné le projet de loi, je pense qu'il contient des lacunes techniques et que nous pourrions peut-être reprocher à notre collègue de ne pas être allé assez loin sur certains points.

Je suis resté perplexe quand, après avoir donné la liste des catégories de personnes auxquelles cette mesure interdirait l'accès à la propagande haineuse, il a dit que l'âge n'entrait pas en ligne de compte. Sauf erreur, le genre ne tombe pas non plus dans ces catégories. À mon sens, il y aurait lieu d'examiner davantage plusieurs de ces critères.

À mon avis, la Chambre aurait énormément avantage à attendre que la Cour suprême du Canada statue sur l'affaire Keegstra et qu'elle se prononce à l'égard de la littérature haineuse, de façon que nous puissions élaborer une résolution quelque peu durable.

Cela dit, aucun député quelle que soit son affiliation politique, ne voudrait que survienne une situation où, pour quelque raison que ce soit, nous soyions dans l'impossibilité de défendre non seulement l'enfance, mais aussi l'innocence. Ce critère, à mon avis, n'est ni aussi absolu ni aussi exhaustif que je le souhaiterais, et il comporte certaines limites techniques. Soit dit en passant, une conférence mondiale doit avoir lieu à New York en fin de semaine pour étudier les difficultés qu'éprouvent dans le monde des quantités d'enfants, difficultés dont l'ampleur dépasse l'entendement de la majorité des Canadiens.

En fait, à l'heure actuelle, il y a au Brésil quelque 25 millions d'enfants jetés à la rue. Je me rappelle facilement ce chiffre, et avec tristesse, car le nombre de ces enfants de la rue dans un seul pays correspond exactement à celui de la population du Canada. Les enfants de la rue sont des enfants qui errent à l'aventure et tout seuls sans leurs parents.

Quand le député nous apprend que ce genre d'illustrations qu'il a décrites entre dans notre pays, et après avoir entendu les interventions d'autres députés, je ne puis que reconnaître qu'ils ont bien vu ce matériel eux aussi, et je considère ce qu'ils ont dit comme un fait. Je ne les ai pas vues moi-même, mais je ne mets pas leur parole en doute. Tout ce que je sais, c'est que si ce produit correspond aux descriptions que j'ai entendues, il ne se présente pas dans le contexte qui convient pour ce genre de matériel dans notre société.

• (1450)

Je suppose, pour répéter ce que je pense, que, bien que nous aurions dû—et je dis cela très sincèrement—faire un examen plus approfondi de la question, il y a d'autres catégories, je pense, de la question de la haine qui devraient être examinées.

Également, il aurait été, à mon avis, bien plus judicieux pour nous, en tant que parlementaires, d'être intervenus après que la Cour suprême a terminé ses délibérations à propos de l'affaire Keegstra et a fait toutes ses recommandations.

À cause des faits que nous a exposés le député et de l'incapacité de ce secteur de la société de se protéger. Il convient que nous, en notre qualité de parlementaires, nous acceptions les amendements que le député veut faire renvoyer à un comité. Nous pourrons peut-être aller plus loin à ce moment-là. Je ne sais pas comment le député voit cela, mais je suppose que nous pourrions améliorer ce projet de loi en ajoutant certains détails et en touchant à divers aspects du problème.

Nous ne retrouverons peut-être avec un projet de loi dont la nature et le caractère seront assez différents. Je crois que le député de Glengarry—Prescott—Russell aura lancé une bonne initiative. Il aura forcé les autorités à trouver une solution plus globale au problème.

Si cela mène à une mesure législative d'une portée plus grande que celle qui est proposée, nous devrons l'accepter. Au moment où la communauté internationale s'apprête à se réunir à New York, souhaitons seulement devenir une planète qui s'occupe davantage de ses jeunes, qui porte une attention plus vive à ceux qui sont incapables de se protéger eux-mêmes.

Nous pourrons alors dire que nous avons fait tout ce qu'il fallait dans l'intérêt des enfants qui sont victimes de ce genre de propagande. Finalement, nous ne pouvons faire autrement que nous unir, en tant que société, pour dire que nous rejetons ce genre d'images qui sont imposées à nos enfants.

M. Charest: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai consulté mes collègues à la Chambre, notamment le député de Glengarry—Prescott—Russell et le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, vous constaterez que la Chambre, à la fin de cette semaine très éprouvante, et surtout, comme mon collègue de Crowfoot l'a dit, à la veille. . .

D'autres collègues des deux côtés de la Chambre l'ont dit également, à la veille du Sommet mondial pour les enfants, ce serait l'occasion toute choisie pour que la Chambre donne son consentement unanime pour renvoyer l'objet du projet de loi à un comité législatif. Nous pourrions tenir compte de tous les arguments qui ont été présentés à la Chambre et de tous les éléments qui entreront en jeu au cours des prochains mois. Les Communes et le gouvernement pourront examiner cette question avec le maximum d'efficacité.

M. Boudria: Madame la Présidente, il y a en effet eu des discussions. Vous aurez, je pense, besoin du consentement unanime, d'abord pour retirer le projet de loi, et ensuite pour que la question soit renvoyée au comité parlementaire approprié. Puisque la Chambre semble bien disposée, je voudrais remercier tout le monde, même s'ils ne sont pas entièrement d'accord.

Je ne peux pas être sûr qu'il y aura consentement unanime. Nous vous prions, madame la Présidente, de demander à la Chambre si elle est d'accord. Je remercie à l'avance les députés de leur appui.

M. Riis: Madame la Présidente, je veux confirmer, moi aussi, qu'il y a eu des discussions et c'est une merveilleuse façon de terminer la semaine. Elle n'a pas été facile pour personne, mais je ne peux imaginer de meilleure façon de la terminer que de dire: «Nous retirons ce projet de loi et nous renvoyons la question au comité approprié.» J'appuie cette initiative du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je tiens à dire à tous mes collègues de la Chambre, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes heureux de l'esprit de coopération qui s'est manifesté pour la première fois cette semaine et presque pour la première fois cette année et que cette initiative est une très heureuse façon de terminer cette semaine.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, j'aimerais premièrement préciser que quand on dit que tout le monde a été consulté et qu'il y a une entente générale, je peux vous dire que ce n'est pas le cas et que personne dans cette Chambre ne parle en mon nom. La réalité est que, étant donné le mérite exceptionnel de cette motion et, exceptionnellement, je vais contribuer avec les députés de Glengarry—Prescott—Russell et de Sherbrooke à cause justement de l'avenir de nos enfants à tous. Mais qu'on ne prenne pas cela pour un précédent.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. La motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré).

Mme le vice-président: Déclarons-nous qu'il est trois heures?

M. Boudria: Madame la Présidente, à titre de parrain du projet de loi maintnant devenu motion, je profite de l'occasion pour remercier tous les députés de l'appui qu'il m'ont accordé aujourd'hui.

Je fais table rase de toute partisanerie qu'il peut y avoir parfois entre le premier ministre et moi, et je lui souhaite une fructueuse fin de semaine à New York en faveur de l'enfance du monde entier.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 14 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La séance est levée à 14 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er octobre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, je tiens à faire quelques observations sur la manière dont l'un des derniers sénateurs à avoir été nommés par le Premier ministre, l'hon. Pat Carney, a commencé son mandat.

Lorsqu'un journaliste lui a demandé pourquoi elle n'était pas à la cérémonie d'investiture, elle a répondu qu'elle n'allait pas tout laisser de côté pour aller se faire expliquer où sont les toilettes du Parlement en compagnie de membres de la collectivité italienne.

Son. . .

M. le Président: Je crois, pour le moment du moins, que cela outrepasse manifestement le Règlement de la Chambre et je dois demander au député de s'en tenir là.

Nous allons poursuivre. Si le député veut discuter de cette affaire avec moi plus tard, je serai certes disposé à l'obliger.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans son premier rapport sur l'environnement, la Banque mondiale fait valoir un point important, à savoir que la destruction de l'environnement entraînera la destruction des économies nationales. Par conséquent, les ressources naturelles doivent être mieux utilisées. La Banque mondiale est en train de mettre sur pied un fonds pour la protection de l'environnement de la planète et les pays industrialisés y contribueront pour financer des programmes destinés à l'assainissement de l'environnement dans les pays en voie de développement.

Il semble que le Canada doute de l'utilité d'un tel fonds. La contribution à ce fonds important constituerait une étape dans le redressement de la situation désespérée de bien des pays du tiers monde, et notamment des enfants qui y vivent. Il est difficile de prendre le premier ministre au sérieux lorsqu'il parle de supprimer la pauvreté chez les enfants alors que le gouvernement canadien refuse d'appuyer le nouveau fonds.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, selon des données rendues publiques cet été, Postes Canada a réalisé un bénéfice de 149 millions de dollars au cours de l'exercice 1989–1990.

À première vue, c'est une bonne nouvelle. Toutefois, nombre de Canadiens s'inquiètent de plus de plus de ce que cette société obtienne du succès au détriment des plus démunis.

Par exemple, depuis le 1er août, le coût de location des boîtes postales pour les Canadiens habitant à l'extérieur des municipalités est passé de 26 $ à 50 $, une hausse de presque 100 p. 100.

Postes Canada offre sans frais à tous les Canadiens un mode de distribution de courrier. Cependant, pour bon nombre de Canadiens qui habitent le long de routes rurales, les personnes âgées et les handicapés notamment, la distribution du courrier à domicile pendant les mois d'hiver en particulier n'est tout simplement pas une option en raison du travail que cela comporte. En conséquence, la location de boîtes postales à la ville est le seul moyen que ces gens ont pour s'assurer de recevoir leur courrier.

Je presse le ministre responsable de Postes Canada de réévaluer immédiatement cette échelle de tarifs.

* * *

LE PROJET DE LOI C–43

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, d'après les résultats d'une enquête de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada qui viennent d'être rendus publics, quelque 200 médecins, c'est-à-dire près du tiers des médecins qui pratiquent actuellement des avortements, n'en pratiqueront plus si le projet de loi C–43 est adopté.

Article 31 du Règlement

Ces médecins ont fait savoir à la ministre de la Justice qu'ils ne peuvent pas pratiquer la médecine sous le régime d'une loi punitive et sous la menace de poursuites au criminel pour avoir exercé leur jugement professionnel.

À l'heure actuelle, il est extrêmement difficile pour un grand nombre de Canadiennes de certaines régions de se faire avorter. Les médecins soutiennent que le projet de loi C-43 ne fera qu'envenimer les choses. Dans ces circonstances, comment la ministre de la Justice peut-elle persister à vouloir criminaliser de nouveau l'avortement? Comment le ministre de la Santé peut-il tolérer qu'on réduise de la sorte l'accès aux soins de santé, y compris quand il s'agit du choix de procréer ou non?

Il est encore temps de retirer le projet de loi sur l'avortement. Nous prions instamment le gouvernement de le faire.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, une famille solide représente l'appui le plus fondamental de l'enfant, qui est la ressource la plus précieuse au monde.

Il faut féliciter le premier ministre et tous les chefs d'État qui ont assisté au Sommet mondial sur l'enfance d'avoir mis l'accent sur la situation des enfants. Le Canada peut être fier du rôle de son premier ministre, qui agissait comme co-président de ce sommet.

Au cours de la Semaine nationale de la famille, nous devrions reconnaître que la famille constitue la pierre angulaire de toute nation, dont la nôtre. Si nous, comme gouvernement ou comme peuple, voulons assurer l'avenir de nos enfants, nous devons d'abord assurer l'avenir de la famille dans notre société.

Appuyer la famille, c'est appuyer l'enfant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, les événements survenus récemment et ceux qui se sont produits l'été dernier ont montré une fois de plus l'arrogance du gouvernement conservateur et le mépris total qu'il a pour le point de vue et les préoccupations des Canadiens sur des questions d'intérêt national.

Le refus du gouvernement de rappeler le Parlement l'été dernier, pour faire face à la crise à Kanesatake et à Kahnawake, un sujet de préoccupation non seulement pour les autochtones mais pour tous les Canadiens, est tout à fait déplorable. Cela laisse bien voir l'indifférence du gouvernement à l'égard du Parlement et de nos traditions démocratiques.

En fait, les Wasauksings de la circonscription de Parry Sound—Muskoka ont dû me faire part de leurs inquiétudes lorsque leur propre député a refusé de les écouter. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres de l'arrogance du gouvernement conservateur.

Soyez certain, monsieur le Président, que le gouvernement paiera chèrement, aux prochaines élections, son manque de respect envers le point de vue des Canadiens.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'habitat. C'est une occasion pour les Canadiens de réfléchir à la façon dont ils peuvent aider leurs prochains au Canada et à l'étranger pour appuyer cette initiative des Nations Unies.

Dans les pays en développement, 140 000 personnes abandonneront aujourd'hui leurs villages ruraux et opteront pour la vie urbaine qui leur promet des emplois et une meilleure qualité de vie. Malheureusement, les villes sont incapables de tenir leurs promesses. Faute de logements à leur offrir, elles forcent les migrants à s'installer dans des bidonvilles surpeuplés. Dans bien des pays, les besoins de ces nouveaux arrivants dépassent les moyens financiers des gouvernements.

Par contre, beaucoup d'autres pays réussissent à surmonter cette crise. Le problème du logement étant un problème mondial, tous les pays du monde doivent unir leurs efforts pour le résoudre. La plupart des pays veulent le résoudre, mais n'en ont pas les moyens. Nous devons donc les aider avec nos connaissances et nos institutions financières.

* * *

[*Français*]

LES CRIS DE LA BAIE JAMES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les Cris de la Baie James désavouent George Erasmus. Le porte-parole du Grand conseil des Cris du Québec estime qu'il agit de façon irresponsable en prévoyant que la lutte des autochtones contre le projet de la Baie James II donnera lieu à des actes de violence.

«S'il y a de la violence contre ce projet, ce ne sera pas de la part des Cris», disait l'avocat Roméo Saganash, vice-président du Grand conseil des Cris. Il a ajouté: «Nous avons toujours été pacifiques et nous allons le demeurer. Nous avons donné des instructions très strictes, surtout aux jeunes. On les a rencontrés et on leur a clairement expliqué la position du Grand conseil en leur rappelant que nous ne sommes pas des gens violents».

Monsieur le Président, les Cris de la Baie James ont gagné et perdu des batailles judiciaires dans le passé, mais jamais ils n'ont choisi les armes comme moyen de pression. Ils luttent présentement contre les aménagements hydro-électriques projetés par Hydro-Québec, en tentant d'abord de sensibiliser l'opinion publique sur les retombées environnementales du projet.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les forêts de la Colombie-Britannique sont en crise et ce gouvernement ne fait rien pour nous aider.

Cette crise vient de la cherté de notre dollar, des taux d'intérêt élevés, de mauvaises pratiques forestières et du bradage de nos forêts aux Américains. Un des géants de l'industrie, Fletcher Challenge, a mis à pied 1200 travailleurs l'année passée seulement. Les travailleurs perdent leur emploi tandis qu'une grande compagnie étrangère fait d'énormes profits grâce à nos forêts.

Le ministre fédéral des Forêts se tait tandis que les droits de douane sur les bois résineux permettent aux États-Unis d'imposer ce qu'ils veulent à nos forêts. Par ailleurs, il n'a toujours pas signé d'accord forestier avec la Colombie-Britannique, en dépit de sa promesse d'en signer un avant la période de plantation de cette année.

Les conservateurs et leurs amis libéraux ont abandonné l'agriculture, la foresterie et la pêche. Il est temps de changer nos politiques. Il est temps que les néo-démocrates aient le pouvoir.

* * *

LE SÉNAT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, il est écrit dans le Livre des Proverbes que, sans berger, les moutons s'égarent.

Article 31 du Règlement

Pour le mot «mouton», le dictionnaire donne les définitions suivantes:

> 1. mammifère domestique ruminant (Ovidés), à toison laineuse et frisée. . .

Mais aussi,

> . . . 2. personne crédule et passive, qui se laisse facilement mener ou berner. . .

À la lumière de la déclaration qu'a faite hier soir le chef libéral Jean Chrétien au sujet des sénateurs libéraux, et je cite: «Ils feront ce que je leur ordonnerai de faire», doit-on en conclure, monsieur le Président, que M. Chrétien propose d'ajouter «sénateur libéral» aux diverses définitions du mot «mouton»?

M. le Président: Il est probablement bon que je rappelle certaines choses aux députés, et certains croient peut-être que j'aurais dû intervenir plus tôt, mais je ne savais pas au juste à quoi voulait en venir le député.

Toutefois, comme je suis intervenu il y a quelques minutes pour interrompre un autre député, je rappelle aux députés l'article suivant du Règlement:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Le Règlement est clair, et je demanderais à tous les députés, surtout en abordant une question aussi importante aux yeux des Canadiens, d'en tenir compte pendant les déclarations de députés, la période des questions et les débats.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, en réaction à un surplus mondial de céréales, aggravé par les sanctions contre l'Irak, les États-Unis ont augmenté leur subvention au titre du Programme de subventions aux exportations pour les ventes sur les marchés restants, comme l'Algérie; cette subvention s'élève à plus de 43 $ la tonne, alors qu'elle était de 28 $ la tonne au début d'août.

L'Algérie constitue un important marché de blé dur pour le Canada. L'année dernière, les ventes canadiennes en Algérie ont totalisé 125 millions de dollars, environ la moitié de la valeur du blé que nous expédions à l'Irak. Toutefois, à cause de la subvention accrue accordée par les États-Unis, nous risquons de perdre d'autres marchés, comme en font foi des rapports sur la perte de ventes aux Philippines. Ce pays avait coutume d'acheter au Canada le tiers des 1,2 million de tonnes de blé dont il a besoin annuellement mais cette année, il a placé cette

commande aux États-Unis à cause du programme de subventions aux exportations.

Or, nous apprenons maintenant que, en septembre, le Sénat américain a adopté un projet de loi qui viole carrément l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange, dans le dessein d'inventer des justifications à d'autres augmentations dans le cadre du Programme de subventions aux exportations des États-Unis.

Je demande au gouvernement de répliquer immédiatement à cette violation flagrante de l'Accord de libre-échange ou de rejeter ce dernier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Avant que le premier ministre et son gouvernement aillent de l'avant et se donnent une majorité au Sénat en nommant huit sénateurs supplémentaires pour imposer de force la TPS aux Canadiens, nous avions exhorté le premier ministre à attendre que les tribunaux aient rendu leurs décisions dans les causes que leur avaient soumises différentes provinces.

Le premier ministre n'a pas tenu compte de nos exhortations. Les contestations devant les tribunaux sont toujours en instance. Il y a infraction à l'article 51 de la Constitution parce qu'il y a maintenant plus de sénateurs que de députés au Nouveau-Brunswick. En outre, la décision a créé une représentation inéquitable, même par division, parce que ces divisions n'incluent pas Terre-Neuve et les Territoires. Le vice-premier ministre s'occupera-t-il sans délai de faire clarifier la situation par un renvoi à la Cour suprême du Canada? Ne voit-il pas que s'il ne le fait pas, toutes les mesures auxquelles toucheront les huit sénateurs supplémentaires seront irrémédiablement viciées en raison de l'incurie du gouvernement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je serai heureuse de répondre au chef de l'opposition dont les interrogations relatives à l'article 51A de la Constitution sont sans fondement. Je suis prête à défendre le point de vue du gouvernement qui estime que les dispositions de l'article 51A ne s'appliquent pas aux nominations en vertu de l'article 26 où il faut tenir compte d'une représentation par division. Par conséquent, que le chef de l'opposition soit rassuré, ses craintes sont sans fondement.

La seule chose qui jette le discrédit sur le Sénat est l'attitude des libéraux qui renient des décennies de tradition constitutionnelle en contestant la suprématie de la Chambre des communes en matière de gestion financière.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré tous ses pouvoirs, la ministre de la Justice n'a pas encore remplacé les tribunaux du pays.

Des voix: Bravo!

Des voix: Très juste.

M. Gray (Windsor-Ouest): La ministre de la Justice n'a absolument pas étayé sa réponse. Je la mets au défi encore une fois de soumettre cette affaire à la Cour suprême du Canada. Je lui signale que le paragraphe 23(3) de la Loi constitutionnelle précise notamment qu'un sénateur doit posséder des terres dans la province qu'il représente, pour une valeur de 4 000 $.

Au paragraphe 5, on lit:

> Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé.

L'article ne dit pas qu'il lui suffit de posséder des terres dans le collège électoral pour lequel il est nommé. Il ne dit pas qu'il suffit qu'un sénateur habite dans la division ou le collège électoral dont la représentation lui est assignée. On a là une autre raison de croire que ce gouvernement a agi de façon inappropriée et que seule une décision de la Cour suprême du Canada pouvait effacer la flétrissure de ses actes. Si le gouvernement se croit dans son droit, pourquoi ne demande-t-il pas l'approbation de la cour dès aujourd'hui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la formation juridique que possède le député lui permettra de se rappeler, j'en suis sûre, qu'il existe une disposition sur l'interprétation de la loi en vertu de laquelle on peut appliquer *mutatis mutandis* les exigences ou circonstances d'une partie d'une loi au reste de la loi, afin d'assurer la cohérence de l'interprétation de la loi dans son ensemble.

Je crois qu'il est tout à fait clair que l'article 26 doit être interprété de telle façon que les sénateurs représentant un collège électoral doivent posséder un terrain dans les limites du collège électoral en question. J'aimerais préciser au député que je n'ai aucunement l'intention, en tant que ministre de la Justice, d'usurper l'autorité des tribunaux. Il est déplorable que le Sénat du Canada semble maintenant se croire permis d'usurper, au détriment de

la population canadienne, le mandat qu'il a reçu au moment de l'élection de 1988.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): La ministre de la Justice semble se préoccuper au plus haut point de l'opinion publique. Si c'est le cas, pourquoi son gouvernement et elle n'écoutent-ils pas les Canadiens lorsqu'ils leur disent qu'ils ne veulent pas de la TPS.

[*Français*]

Monsieur le Président, aujourd'hui, Statistique Canada signale que l'indicateur avancé composite, un indice qui calcule le rendement prévisible de l'économie, a enregistré une sixième baisse mensuelle. Et je cite Statistique Canada: «. . .une telle série de six diminutions a toujours signalé une récession».

Alors, je demande au vice-premier ministre pourquoi il insiste pour imposer la TPS de cette façon, alors que l'agence de statistiques de son propre gouvernement indique une récession. Pourquoi ne désire-t-il pas accepter ces preuves et pourquoi insiste-t-il pour imposer la TPS pour rendre plus sérieuse une récession qu'il a créée par ses politiques?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député voudrait sans doute expliquer à la Chambre pourquoi son parti et lui défendent le Sénat qui retient notamment le projet de loi sur l'assurance-chômage, une mesure qui prévoit des prestations de maternité plus élevées et des prestations de chômage pour les gens de 65 ans et plus qui font toujours partie de la population active, et qui consacrera également 500 millions de dollars de plus pour la formation, ce qui permettrait aux sans-emploi de redevenir des membres utiles de la population active.

Si le député s'inquiète tellement des indicateurs et des perspectives économiques, il devrait convaincre les sénateurs d'adopter cette mesure qui soutiendra l'économie.

Des voix: C'est un projet de loi mauvais.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, le premier ministre a présidé une assemblée sur la question des droits des enfants, qui est d'un intérêt vital dans le monde entier. L'un des objectifs mondiaux pour l'an 2000 est l'accès universel à l'enseignement de base qui comprend, cela va de soi, l'alphabétisation.

Compte tenu du fait que les livres n'ont jamais été imposés au Canada, que les études mêmes du gouvernement canadien démontrent que les impôts sur l'imprimé réduisent l'accès au savoir et que les Canadiens demandent qu'on n'impose pas la lecture, comment le ministre des Finances explique-t-il la contradiction suivante: sur la scène internationale, le Canada défend le droit des enfants à l'enseignement mais le ministre, chez nous, impose les livres de lecture des enfants?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'un des principaux moyens d'améliorer l'alphabétisation est d'améliorer l'enseignement. L'enseignement n'est pas assujetti à la TPS. Les achats de livres par les bibliothèques ne seront pas taxés.

Nous mettons en place une taxe à la consommation d'application étendue qui n'influe pas sur les décisions des gens, qui les laisse libres de décider par eux-mêmes. Le crédit pour la taxe sur les produits et services qui sera payé par chèque quatre fois par année à ceux qui ont un faible revenu les dédommagera amplement de l'impact de la TPS. La situation de ceux qui gagnent moins de 30 000 $ sera même meilleure après la TPS qu'avant. Autrement dit, ils seront mieux en mesure d'acheter des livres s'ils le veulent.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que le ministre ne reconnaisse pas le caractère régressif de cette taxe, surtout pour les personnes à faible revenu et pour les familles de petits salariés.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral et celui du Québec, où se trouve un des plus hauts taux d'analphatétisme au pays, tous deux proclament que l'alphabétisation est une priorité. Or, avec la TPS au Québec, un livre qui coûte actuellement 22 $ va bientôt coûter presque 31 $ avec tout ce qui se passe. Ma question s'adresse encore au ministre des Finances: Pourquoi refuse-t-il de retirer la TPS dès maintenant, avant que les livres et la lecture ne deviennent le seul privilège des riches?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi la députée persiste à dire que la TPS est régressive.

Mme Finestone: Elle l'est.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si elle veut bien abandonner son petit sourire suffisant, je vais essayer de lui répondre.

Loin d'avoir un impact régressif sur les personnes à faible revenu, la taxe sur les produits et services, avec le crédit parfaitement intégré pour la TPS, inverse le caractère régressif de la taxe de vente que nous connaissons aujourd'hui. Voilà un des éléments fondamentaux des crédits pour la TPS.

La députée hoche la tête comme si elle ne comprenait pas. Je suis désolé, mais si elle veut venir en discuter pendant un petit moment avec moi, je lui expliquerai tout le mécanisme et ainsi elle comprendra que la TPS n'est pas une taxe régressive.

Je me contenterai de faire remarquer une autre chose. Dans le contexte de l'examen de la politique en matière d'édition qu'a entrepris mon collègue, le ministre des Communications, nous sommes prêts à aborder toutes ces questions, mais d'une façon beaucoup plus globale que mon honorable collègue cherche à le faire à l'heure actuelle.

* * *

LE SÉNAT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est à la ministre de la Justice que je m'adresse.

Elle a donné à la Chambre l'assurance que la nomination des huit sénateurs était tout à fait régulière et conforme à la Constitution.

L'un de ses prédécesseurs en tant que ministre de la Justice avait déclaré la même chose en 1981. En effet, Jean Chrétien, qui était alors ministre de la Justice, avait déclaré en 1981 que la nomination d'un groupe de sénateurs étaient parfaitement régulière jusqu'à ce qu'une décision de la Cour suprême affirme le contraire.

Vu ce précédent, et étant donné que certains juristes, notamment le doyen de la faculté de droit de l'Université Queen's et son ancien collègue le procureur général de la Colombie-Britannique, déclarent maintenant que ces nominations sont contraires à la loi et que le Parlement pourrait bien se retrouver constitué d'une façon irrégulière, ne pourrait-elle pas changer d'avis, saisir comme il se doit la Cour suprême de cette affaire et ne pas commettre la même erreur que Jean Chrétien en 1981?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si je n'entends pas saisir la Cour suprême de cette affaire, monsieur le Président, c'est qu'à lire la Constitution, ces nominations ne suscitent manifestement aucune difficulté.

J'ai entendu une foule d'arguments pour ou contre, et parmi les gens de loi, beaucoup, assurément, appuient sans réserve le NPD et fournissent à ce parti des arguments politiques qui sont malheureusement d'une valeur juridique contestable.

C'est de bonne guerre. Je rappelle néanmoins au député le caractère légal des mesures législatives adoptées au Sénat. Par ailleurs, tout récemment, l'élection d'un député de la Chambre des communes a été déclarée nulle et non avenue. Cela n'a pas pour autant réduit à néant les travaux que la Chambre des communes avait accomplis lorsque ce député en faisait partie.

J'admire le NPD dont les partisans enthousiastes s'efforcent de lui fournir des arguments juridiques, mais je regrette. Je sais pourquoi il cherche à détourner l'attention. Il s'efforce de faire oublier aux Canadiens que contrairement à sa position déclarée, il appuie un Sénat non élu qui. . .

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi rêve la ministre.

Je n'ai pas entendu dire que le procureur général de la Colombie-Britannique soit un chaud partisan du NPD.

M. le Président: Je suis peut-être en mesure d'aider le député et la ministre.

Si le député veut bien poser sa question, je suis certain que la ministre essaiera d'y répondre.

Une voix: Y a-t-il moyen d'engager de bons avocats conservateurs?

M. Nystrom: Compte tenu du fait que la question a déjà été portée devant les tribunaux, que certains constitutionnalistes sérieux du pays en nient la constitutionnalité et que le Parlement pourrait bien être mal constitué, je demande à la ministre de quoi elle a peur, pourquoi elle ne met pas fin à la confusion? Pourquoi ne mettez-vous pas fin au chaos en déférant cette question directement à la Cour suprême?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que le titulaire actuel du poste de procureur général de la Colombie-Britannique n'est pas avocat.

Tous les participants ont reçu des opinions juridiques d'avocats indépendants et la décision d'utiliser l'article 26 a fait l'objet de telles opinions. Je suis convaincue que la position du gouvernement est juste. La seule chose qui m'effraie est le revirement affligeant qu'a effectué le NPD qui, au cours des années, a laissé tomber ses

principes solides pour se joindre aux libéraux en vue d'appuyer l'usurpation du pouvoir du peuple canadien.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la ministre parle de plus en plus comme Jean Chrétien en 1981.

Par conséquent, je veux m'adresser au vice-premier ministre qui est responsable du gouvernement en l'absence du premier ministre.

Puisque le gouvernement a peur d'en référer à la Cour suprême du Canada, qu'il ne va pas annuler la nomination de ces huit sénateurs et qu'il ne renoncera pas à la TPS, je me demande si le vice-premier ministre veillera à ce que le gouvernement prenne la décision constitutionnelle qui s'impose, à savoir que le premier ministre se rende à Rideau Hall pour voir le Gouverneur général, Ray Hnatyshyn, et lui demande de dissoudre le Parlement pour laisser les Canadiens se prononcer?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la dernière fois que le député a pris la parole à la Chambre pour faire cette demande, son parti et lui n'ont pas aimé les résultats; ils risquent encore d'être déçus quand les élections seront déclenchées, en temps utile cette fois-ci.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, l'Association canadienne des automobilistes vient de se joindre de nouveau à ceux qui dénoncent la stupidité de la TPS.

Le ministre du Revenu national a dit aux membres de la CAA qu'ils n'avaient pas à payer la TPS sur leurs cotisations de 1991. Par contre, il oblige la CAA à verser cette taxe sur la partie des cotisations visant la période postérieure au 1er janvier. Résultat, la CAA devra absorber des coûts exorbitants pour récupérer auprès de ses membres une taxe qui peut varier entre 50c. et 2,40 $.

Le ministre des Finances n'admet-il pas que ce calendrier inflexible entraîne le chaos? Ne renoncera-t-il pas à percevoir la taxe dès le 1er septembre? Abandonnera-t-il carrément la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà un beau cas d'amnésie sélective.

Si la députée, au lieu d'isoler un aspect de cette taxe, se rappelait que le prix d'une voiture de 20 000 $ diminuera de 700 $ ou 800 $ grâce à la TPS, elle s'apercevrait que celle-ci sera excellente pour l'industrie de l'automobile.

Toutes ces questions des dernières minutes sont une manoeuvre de diversion des libéraux qui tentent de faire oublier ce qui se passe au Sénat. Je leur rappelle ce qu'ont dit les éditorialistes d'un bout à l'autre du pays: il est temps de mettre un terme à cette obstruction; les sénateurs libéraux devraient laisser tomber; les sénateurs libéraux ne respectent pas l'esprit de la démocratie; les entourloupettes des sénateurs sont intolérables; le Sénat s'affirme aux dépens de la démocratie; il faut une intervention radicale pour. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Question supplémentaire. La députée d'Ottawa-Ouest a la parole.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il me semble, ainsi qu'à tous les contribuables du Canada, que le ministre cherche à détourner l'attention des gens de la taxe et à faire porter le blâme sur quelqu'un d'autre. Nous ne parlons pas d'un projet de loi auquel 85 p. 100 des Canadiens s'opposent, mais d'instructions venant directement du gouvernement.

Le ministre dit que, depuis le 1er septembre, les entreprises doivent informer leurs clients qu'ils auront à payer de la taxe sur les services après le 1er janvier, si la TPS est adoptée.

Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quelle loi impose aux entreprises de faire n'importe quoi au sujet de la TPS? Ou bien le gouvernement a-t-il décidé de gouverner par décret?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous parlons ici de ce que cette affaire représente pour le pays. Nous parlons de quelques-uns des principes fondamentaux de la démocratie.

Je voudrais citer pour la députée un article de William Thorsell dans lequel il dit: «Nous sommes tous les gardiens de principes démocratiques éminemment importants. À ce titre, nous ne pouvons pas abandonner ces principes.» Pour M. Thorsell, il ne s'agit pas seulement d'un problème qui se pose un jour et disparaît le lende-

main, mais d'une question fondamentale qui nous touche tous ici, à la Chambre des communes.

Si la TPS est adoptée et que les Canadiens en sont insatisfaits, ils rejetteront notre gouvernement aux prochaines élections.

Des voix: Vous pouvez y compter!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cependant, si les tactiques du sénateur MacEachen et des autres sénateurs libéraux leur permettent de gagner, qu'est-ce que les Canadiens pourront bien leur faire? Rien du tout. Ils n'auront aucun recours. Ils ne pourront pas donner leur avis sur la position du Sénat parce que les sénateurs ne sont pas élus.

Voilà le principe fondamental qui est en jeu, et les questions du Parti libéral ne nous en détourneront pas.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE YORK-NORD ET BEAUSÉJOUR

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Quand a-t-il l'intention de déclencher des élections dans les circonscriptions de York-Nord et de Beauséjour?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Bientôt, monsieur le Président.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les électeurs de York-Nord n'ont pas de représentant élu depuis le 29 mai 1990. Quant au député de Beauséjour, il a démissionné, croyant que le premier ministre était sérieux lorsqu'il a défié les libéraux de faire élire leur chef.

Le vice-premier ministre passera-t-il enfin aux actes en demandant au premier ministre de déclencher des élections immédiatement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les ministériels ont hâte de voir le chef du Parti libéral à la Chambre parce que. . .

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: S'il arrive à se faire élire, bien entendu. Nous commençons à en avoir assez des initiatives venant de l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, dans le discours qu'il a prononcé en fin de semaine dans le cadre du Sommet mondial sur les enfants, le premier ministre a dit: «Quant aux enfants, je les invite à écouter attentivement ce que nous disons et à nous rappeler nos engagements au cours des prochaines années. J'espère que nous tiendrons tous parole».

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire, à nous et aux enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada, soit un sur six, quand son gouvernement ratifiera la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question. Coprésidé par le premier ministre du Canada, le sommet qui s'est tenu cette fin de semaine a été l'un des plus fructueux de l'histoire.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Nous passons à l'action dès maintenant. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre qu'en vertu de la recommandation n° 1 du rapport de M. Rix Rogers, le premier ministre m'a demandé aujourd'hui de coordonner les activités au sein du gouvernement en ce qui touche les enfants, en réponse à la déclaration faite aux noms des enfants aux Nations Unies. De plus, conformément à la recommandation n° 2 du rapport de M. Rix Rogers, j'annonce la création du bureau fédéral de l'enfance, qui relèvera du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et nous aidera à atteindre ces objectifs.

Nous nous sommes engagés à ratifier intégralement la convention avant la fin de l'année prochaine, ce qui sera fait. Notre objectif est de veiller à ce que les lois canadiennes soient respectées, tout comme la convention qui y sera intégrée.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le programme paraît excellent. Les banques d'alimentation aimeraient bien pouvoir compter sur ce

genre de surplus. Ce que le ministre vient d'annoncer est également bien beau.

Le premier ministre a également déclaré dans son discours que le financement était important mais que ce n'était finalement pas le facteur décisif dans la guerre contre les souffrances des enfants et qu'il fallait d'abord et avant tout compter sur la volonté politique.

Le ministre pourrait peut-être nous expliquer de quel type de volonté politique il s'agit lorsqu'un gouvernement n'offre aucun programme de garderie, procède à la récupération des allocations familiales et ne prend aucune mesure concrète pour protéger les enfants contre les abus dont ils sont victimes. Les belles déclarations ne suffisent pas; nous voulons des mesures concrètes. Est-ce là le type de volonté politique dont le premier ministre parle?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il existe un contraste intéressant entre le cynisme dont font preuve nos vis-à-vis et l'optimisme remarquable qui animait les participants au sommet de New York, le plus important sommet mondial de ce genre dans l'histoire de l'humanité. Monsieur le Président, dans les jours. . .

Mme Mitchell: Depuis combien d'années exigeons-nous des mesures concrètes?

M. Beatty: Monsieur le Président, nos vis-à-vis posent une question, mais ils ne veulent pas nous laisser y répondre.

Dans le numéro d'aujourd'hui du *New York Times*, M. Robert E. Black, le président du Département de santé internationale à la Johns Hopkins University School of Hygiene and Public Health a déclaré que la décision de réunir tous ces dirigeants mondiaux, afin de se pencher sur une question extrêmement importante, constituait un grand événement, une réalisation qui méritait d'être soulignée. C'est en effet le cas, monsieur le Président.

La députée a parlé de volonté politique. C'est, en fait, notre gouvernement qui a fait preuve de volonté politique et d'esprit d'initiative, depuis son arrivée au pouvoir, pour veiller à ce que quelque 260 000 enfants canadiens puissent échapper au seuil de faible revenu.

Les libéraux parlent beaucoup. Nous souhaitons les voir prendre des mesures concrètes. À l'heure actuelle, les sénateurs libéraux empêchent le versement de prestations parentales de près d'un demi-milliard de dollars et l'application de la réforme de l'assurance-chômage, en refusant d'adopter le projet de loi pertinent.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai signalé au ministre des Transports que M. Peter Lush, le commissaire du havre de Hamilton, était en conflit d'intérêts flagrant du fait qu'il remplissait aussi les fonctions de courtier en immeubles dans la vente de biens immobiliers d'une valeur de dix millions de dollars à cette même commission. C'était en mars dernier.

Le ministre a promis de faire enquête et M. Lush a promis de cesser toute relation d'affaires concernant la vente du terrain.

Pourquoi le ministre des Transports a-t-il fait pareille déclaration si, comme je l'ai appris aujourd'hui, M. Lush a en fait retiré une commission de 400 000 $ de cette transaction?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, pour donner suite à la question qu'a soulevée mon ami en mars, nous avons fait enquête, mais n'avons rien trouvé qui permette de croire qu'il y avait conflit d'intérêts. L'enquête a été menée avec une très grande minutie.

Mon ami vient de faire une nouvelle allégation devant la Chambre. Je ferai enquête sur celle-là aussi.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a six mois que j'ai prévenu le ministre, mais le gouvernement n'a rien fait. J'ai entre les mains une note de service interne faisant état du versement d'une somme de 400 000 $ à M. Lush, que les conservateurs ont nommé commissaire du havre de Hamilton.

Le vice-premier ministre recommandera-t-il respectueusement au premier ministre de commencer par relever sur le champ M. Lush de ses fonctions de commissaire du havre de Hamilton, puis de destituer le ministre des Transports et, enfin, de charger la GRC de faire enquête sur la vente du terrain à. . .

M. le Président: J'ai écouté patiemment cette question jusqu'ici, mais cette dernière partie n'est ni plus ni moins qu'une accusation de méfait de nature criminelle. Cela ne saurait être toléré à la période des questions. Le ministre n'est pas tenu de répondre.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, il est bien connu que le ministre des Transports a entrepris de faire enquête sur les allégations, les avertissements du député de Hamilton-Ouest, il y a six mois. Il est aussi établi que M. Lush, président du conseil d'administration de la Commission du havre de Hamilton, a déclaré publiquement qu'il rompait tout lien d'affaires avec la vente de terrains de J.I. Case à la Commission du havre de Hamilton.

Je relève toutefois dans la note de service du contrôleur à J.I. Case que M. Lush a négocié avec M. Dishman de Corporate Reality des frais de consultation de 400 000 $, que ces frais ont été autorisés par M. Ashcourt et que les membres de son personnel, ignorant ces faits, n'en ont pas tenu compte quand ils ont établi les prévisions. Le contrôleur demandait un rajustement en conséquence.

La note de service porte la date du 28 août et le montant de 400 000 $ a été versé à M. Lush le 3 août. Ce matin, le député de Hamilton-Ouest et moi avons parlé à l'avocat de la société qui a confirmé le paiement de 400 000 $.

Compte tenu de ces faits, et ils sont certains, le vice-premier ministre demandera-t-il sur-le-champ le congédiement du président du conseil de la Commission du havre de Hamilton?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais depuis longtemps la différence entre des faits et des allégations.

Nous venons d'entendre une allégation injuste envers un habitant de ce pays et ce, à la Chambre des communes, où il ne peut être représenté. J'attendais mieux du député, mais je me charge d'étudier la question.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le M. Lush en question possédait une société immobilière qui était le courtier inscripteur exclusif de J.I. Case dans la vente de terrains d'une valeur de dix millions de dollars à la Commission du havre de Hamilton. Le même M. Lush était alors et est encore président de la Commission du havre de Hamilton. M. Lush ne peut pas être à la fois agent négociateur des contribuables canadiens et représentant d'intérêts privés.

Tels sont les faits. Si le ministre, qui a promis de faire enquête il y a six mois, refuse toujours d'agir, je demande au vice-premier ministre de le démettre dès aujourd'hui de ses fonctions.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): J'ai examiné les allégations de mon collègue en mars dernier et je les ai trouvées non fondées. Je vais les examiner à nouveau aujourd'hui et je parie que les conclusions seront les mêmes.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Premier ministre sait déjà depuis février dernier que le dalaï-lama, chef religieux de renommée internationale, partisan de la non-violence, de la paix et des droits de la personne et lauréat du prix Nobel de la paix de 1989, ferait un séjour ces jours-ci au Canada pour participer à l'inauguration du monument canadien pour les droits de la personne.

Le vice-premier ministre reconnaîtra-t-il aujourd'hui que les Canadiens sont gênés et furieux que le premier ministre ait refusé de rencontrer ce grand leader spirituel et exhortera-t-il le premier ministre à rencontrer le dalaï-lama?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous reconnaissons le dalaï-lama comme un éminent chef religieux qui a toujours été un fier défenseur de valeurs que nous prônons également, soit les droits de la personne et la paix dans le monde. Nous sommes heureux qu'il ait l'occasion de venir au Canada et de partager avec beaucoup de Canadiens ces valeurs fondamentales que nous respectons. Le secrétaire d'État l'a rencontré hier après-midi parce que le gouvernement s'intéresse énormément aux dossiers qu'il priorise. Nous sommes heureux de cette rencontre-là.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'une rencontre avec le secrétaire d'État. C'est une question de respect fondamental de la part du premier ministre du Canada. Et ma question supplémentaire est la suivante: Je vais proposer à l'heure appropriée, aujourd'hui, une motion qui suggérera que la Chambre des communes accorde une audience au dalaï-lama. Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Est-ce que les membres du gouvernement vont appuyer cette motion, est-ce qu'ils vont accorder au dalaï-lama le droit à une audience devant cette Chambre des communes?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que j'ai exprimé d'une façon très honnête le respect que nous avons pour

le personnage religieux, éminent, reconnu par la société internationale, du fait qu'il a également reçu le Prix Nobel de la paix.

Comme je l'ai exprimé, mon collègue l'a rencontré hier après-midi, et je sais également qu'il rencontrera demain après-midi le Comité permanent de la Chambre sur les affaires extérieures. Je crois que les parlementaires seront très heureux d'avoir l'occasion de connaître cet homme et de pouvoir ainsi éminemment recevoir des leçons sur les droits de la personne et le respect que nous attachons tous à cette valeur.

* * *

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le financement public accréditif à l'industrie québécoise de l'exploration minière a chuté de 532 millions de dollars en 1987 à sans doute moins de 50 millions cette année.

Ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement fédéral va hausser le niveau des actions accréditives de 100 à 133 p. 100? Dans le cas contraire, par quels moyens compte-t-on venir en aide aux compagnies juniors dans l'exploration minière?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à la question des actions accréditives. Je peux lui dire que la baisse de l'exploration minière n'est pas liée entièrement à cette seule question. Les marchés mondiaux du minerai font actuellement face à un problème très réel, qui a causé en grande partie le ralentissement de l'exploration minière au Canada.

Dans la réforme fiscale de 1987, nous avons reconnu l'importance de l'industrie minière. Ce secteur connaît l'un des taux d'imposition les moins élevés, tant en ce qui concerne les nouveaux investissements que l'impôt moyen effectif. Nous avons également reconnu, grâce à certaines dispositions spéciales, les prospecteurs et le rôle important qu'ils jouent dans l'exploration minière.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme on vient de le dire, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous, aujourd'hui, sur la colline du Parlement, le dalaï-lama du Tibet, prix Nobel de la paix en 1989 et l'un des grands leaders spirituels du monde.

Lorsque le dalaï-lama a rencontré le secrétaire d'État, hier, je pense qu'il a demandé au gouvernement canadien d'appuyer son plan de paix en cinq points avec la Chine. Ce plan comprend entre autres le respect des droits fondamentaux de la personne et des libertés démocratiques du peuple tibétain. Le ministre pourrait-il nous dire quelle réponse le gouvernement a donnée au dalaï-lama et si le gouvernement est prêt à appuyer son plan de paix en cinq points?

• (1450)

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, ce fut pour moi un honneur et un plaisir que de rencontrer hier le dalaï-lama. L'après-midi a été émouvante et inspirante.

Le député a raison, le dalaï-lama a présenté de nouveau les cinq propositions qu'il avait déjà présentées deux fois. Je pense que c'était en 1987 et 1988. Je lui ai assuré que je ferais part aux membres du gouvernement de son intérêt et de la chaleur avec laquelle il les a présentées.

Nous avons ensuite dévoilé un monument en hommage aux droits de la personne. Ce fut un après-midi fort émouvant. Beaucoup de Canadiens ont participé à l'examen d'une vision du futur où il n'y aurait plus nulle part de violation des droits de la personne. J'ai été vraiment ravi d'avoir l'honneur de représenter le gouvernement à cette occasion.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre ne nous a pas dit si, oui ou non, son gouvernement allait appuyer le plan de paix en cinq points proposé par le dalaï-lama, et qui comprend en particulier le respect des droits individuels fondamentaux des Tibétains.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Plan en cinq points pour la paix, proposé par le dalaï-lama, comprend aussi l'arrêt de transfert de la population chinoise au Tibet et la transformation du Tibet en zone de paix et de non-violence. Est-ce que le gouvernement est prêt à reconnaître ces propositions du dalaï-lama? Et est-ce que le gouvernement est d'accord sur le fait de les discuter avec le gouvernement chinois aussitôt que possible?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Le dalaï-lama a certainement fait le point, monsieur le Président. Il a réitéré les cinq points que le député vient de soulever. Sa Sainteté a parlé avec compassion, avec dignité et avec respect pour toute l'humanité. Il a une grande connaissance de tout ce que nous essayons de faire dans ce pays. J'ai aussi eu l'occasion de lui faire comprendre un peu mieux beaucoup de nos nouvelles initiatives. Nous avons également discuté de la conférence qui aura lieu en décembre, qui présentera une occasion de discuter des droits de la personne partout dans le monde et aussi au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX FEMMES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Un rapport de Statistique Canada publié jeudi dernier montre que le nombre d'agressions sexuelles a augmenté de 6 p. 100 de 1988 à 1989.

Les coupes effectuées dans le financement des programmes destinés aux femmes dans le dernier budget forcent les services d'aide aux femmes à passer leur temps à quêter des fonds au lieu de lutter contre la violence et d'aider les victimes.

Quand le gouvernement rétablira-t-il les fonds qui sont absolument nécessaires à la lutte contre ce type de violence au Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, nous partageons l'inquiétude de la députée au sujet de l'augmentation du nombre d'agressions sexuelles dont les femmes et les enfants sont victimes. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organisations locales doivent faire le maximum pour mettre fin à ce fléau.

Je tiens à dire que c'est notre gouvernement qui a créé, il y a quelques années, un programme de lutte contre la violence familiale doté d'un budget de 40 millions de dollars, dont 22 millions ont été affectés à l'Opération refuge qui offre aux femmes le soutien et l'abri dont elles ont besoin quand elles cherchent un endroit sûr où se réfugier lorsqu'elles sont victimes de violence.

J'ai visité plusieurs de ces refuges au cours de l'été et ils offrent un réconfort excellent. Je sais que nous pourrons continuer à travailler dans cette direction.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, selon l'Association des chefs de police du Canada, il y aurait indiscutablement recrudescence de la violence à cause des compressions budgétaires qu'on a dû pratiquer faute d'argent.

Je suis parfaitement au courant du programme Opération refuge, mais il existe de nombreux autres programmes à mettre sur pied auparavant. N'est-ce pas une preuve suffisante qu'il faut non seulement rétablir intégralement le financement de ces programmes, mais l'augmenter?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a posé une question très importante.

Je lui signale que le gouvernement examine actuellement toute une série d'initiatives concernant la violence dans les foyers en général, plus particulièrement lorsque des enfants sont victimes d'agressions sexuelles puisque nous avons en main le rapport Rix Rogers.

En outre, nous sommes en train d'examiner l'incidence du Programme de protection contre la violence au foyer, une mesure essentielle pour notre société. Nous ferons ce qu'il faut pour combattre cette forme de violence au Canada.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Comme il le sait, des représentants des minorités visibles, des autochtones, et d'associations féminines et d'handicapés se sont réunis le week-end dernier pour former un réseau national d'action en faveur de l'équité en matière d'emploi. Nous espérons que le gouvernement réagira publiquement aussitôt que possible aux principales recommandations positives formulées par ce réseau en annonçant des mesures destinées à améliorer l'équité en matière d'emploi, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Étant donné qu'un certain financement de la part du Secrétariat d'État avait été promis pour être ensuite refusé en fin d'après-midi vendredi, et qu'à cause de cela, beaucoup d'économiquement faibles éprouvent de grandes difficultés et doivent se faire défrayer de leurs dépenses, le ministre reviendra-t-il sur cette décision et fournira-t-il des fonds pour cette importante conférence réunissant des groupes cibles de la politique d'équité en matière d'emploi?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai été mis au courant jeudi matin d'une demande de subvention présentée par onze groupes appartenant au réseau.

Je pourrais ajouter que ces onze groupes bénéficient déjà d'un financement de 3 millions de dollars du Secrétariat d'État, soit deux millions en financement de base et près d'un million en financement de projets.

Ce fut une décision administrative. Nous finançons des milliers et des milliers de projets qui servent tous à promouvoir l'égalité et la justice sociale.

Nous ne pouvons pas accéder à toutes les demandes de financement qu'on nous présente. Ce fut malheureusement un cas où il nous a fallu dire non. Nous estimions que cette activité pouvait être financée au moyen des trois millions de dollars que nous mettons à la disposition de ces groupes.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, il me semble tout à fait irresponsable de refuser à 17 heures vendredi le financement supplémentaire pour des projets spéciaux qu'on avait promis à des groupes à qui on a supprimé leur financement général, et cela ne dénote pas de la part du gouvernement un grand engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi.

Je crois savoir que deux résolutions d'urgence ont été proposées en plus des résolutions générales qui viendront plus tard. Le gouvernement assurera–t–il la planification pour le programme FP–2000, qui comprendra des consultations avec des groupes cibles pour l'équité en matière d'emploi de sorte que l'embauche soit obligatoire dans la restructuration de la fonction publique et qu'on soit tenu de respecter l'équité en matière d'emploi?

En outre, le ministre fera–t–il une enquête sur les plaintes formulées par les employés autochtones selon lesquelles ils feraient l'objet de harcèlement dans la fonction publique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je peux dire à la députée que je m'occupe très activement de ce dossier, en particulier du programme Fonction publique 2000, et spécialement de la question de l'équité.

Nous avons reçu des rapports de 10 groupes de travail différents. Nous avons publié un rapport préliminaire que les syndicats examinent et je peux lui garantir que je m'intéresse vivement à cet aspect particulier. Assurément, je vais pouvoir sous peu faire rapport de cette question.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

Comme il a été mentionné, le premier ministre a déclaré en fin de semaine au Sommet de l'enfance que la volonté politique était un facteur important dans la guerre contre la pauvreté chez les enfants. De son côté, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'un des principaux organisateurs du sommet, calcule qu'en injectant 2,5 milliards de dollars de plus par année, on pourrait sauver la vie de millions d'enfants au cours de la prochaine décennie.

J'aimerais savoir quelles ressources financières supplémentaires le gouvernement du Canada est prêt à contribuer à l'UNICEF, afin que cet organisme puisse atteindre son objectif pour la prochaine décennie. Les enfants ne peuvent se nourrir de volonté politique.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît que les enfants du monde sont l'avenir de notre planète. Et mon honorable collègue sait très bien que l'ACDI, depuis plusieurs années, a axé prioritairement ses programmes vers la santé et l'éducation primaire, autant pour les mères que pour les enfants. Nous avons consacré depuis cinq ans 1,8 milliard de dollars spécialement, directement et indirectement, aux enfants.

Et je pense que mon honorable collègue est probablement au courant que, en 1970, seulement 5 p. 100 des enfants étaient immunisés contre les six maladies primaires et que maintenant nous sommes rendus à un taux de 70 à 75 p. 100. Et le Canada y a contribué fortement en investissant 140 millions de dollars au cours des dernières années.

Je pense que mon honorable collègue reconnaîtra que c'est un engagement ferme du gouvernement. Nous avons des programmes et nous continuerons à les appliquer de façon à prioriser les enfants des pays du Tiers monde.

• (1500)

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): C'est au ministre de la Santé nationale et du Bien–être social que je pose ma question supplémentaire.

C'est bien triste à dire, mais au moment où débute la Semaine nationale de la famille, il y a au Canada des centaines de milliers d'enfants qui, avec leur famille, vivent dans une abjecte pauvreté, alors que nos autochtones sont aux prises avec un taux de mortalité deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Le gouvernement est en mesure de fixer des échéances fermes pour ce qui est par exemple de la mise en application de la TPS et la signature de l'Accord du Lac Meech. Est–il prêt aujourd'hui à annoncer un délai précis pour ce qui est de ratifier la Convention relative aux droits de

l'enfant et pour éliminer une fois pour toute les conditions déplorables dans lesquelles vivent quantité de jeunes Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le Président, il y a lieu de signaler que depuis l'accession au pouvoir de notre gouvernement en 1984, il y a chez nous quelque 260 000 enfants dont les familles ne sont plus considérées comme économiquement faibles. À mon avis, le Canada a obtenu d'excellents résultats, mais il doit redoubler d'efforts, car aucune société civilisée ne saurait tolérer que des enfants vivent dans la pauvreté.

Par ailleurs, je tiens à faire savoir à la députée que nous sommes déterminés à ratifier cette convention d'ici la fin de 1991. Le premier ministre vient de me confier la charge de coordonner la réponse du gouvernement au sommet des Nations Unies, et j'entends saisir mes collègues du Cabinet de propositions visant à nous aider à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés relativement à la santé des enfants, à leur bien-être social, aux problèmes liés aux sévices sexuels dont certains sont victimes et à toute une série de questions qui intéressent les Canadiens.

Ce qui importe davantage, c'est que le Sénat du Canada bloque à l'heure actuelle un certain nombre de réformes importantes qui visent notamment à améliorer les congés parentaux. Peut-être la députée et son parti pourraient-ils faire un effort spécial pour nous aider à mettre en oeuvre ces réformes très importantes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SÉNAT

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Yorkton—Melville m'a adressé une lettre pour m'informer de son intention de soulever la question de privilège. Je dois dire au député qu'aux motifs qu'il énonce dans sa lettre, j'ai du mal à y voir une question de privilège. Pourtant, je consens à lui accorder quelques instants pour s'expliquer.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je serai très bref. Vous savez que la façon dont les sénateurs ont été nommés la semaine dernière fait actuellement l'objet d'une contestation judiciaire. Vous savez aussi que, selon certains avis juridiques, il se pourrait que la nomination des sénateurs ne soit effectivement pas légale et que le Parlement lui-même ne soit pas correctement constitué.

Voici, monsieur le Président, pourquoi je soulève la question de privilège. Étant donné le climat d'incertitude qui, comme nous le savons tous, règne actuellement dans le pays, je crois qu'il existe une certaine confusion au sujet du rôle des députés, des parlementaires à la Chambre. Par conséquent, j'estime que mes privilèges en tant que député sont menacés.

Je crois qu'il y a de l'incertitude au sujet des lois que nous allons adopter, des lois importantes comme celles sur le projet Hibernia dont nous allons parler plus tard dans la journée, des lois qui nous tiennent tous à coeur comme celle sur l'évaluation environnementale, et ainsi de suite.

À mon avis, monsieur le Président, il existe un précédent au Canada à cet égard. Dans l'affaire Bilodeau liée à la question de la langue française au Manitoba il y a quelques années, nous avons vu un particulier contester la légalité des lois du Manitoba. Il s'agissait de lois qui avaient été adoptées il y a longtemps, mais le tribunal a jugé qu'elles n'avaient aucune valeur légale. . .

Il existe aussi un précédent en Saskatchewan, où un tribunal a jugé que certaines lois n'avaient aucune valeur légale.

M. le Président: Les décisions citées par le député sont peut-être tout à fait pertinentes. Je laisserai le secrétaire parlementaire intervenir au nom du gouvernement, si besoin est, mais je vais peut-être lui faciliter les choses en jugeant tout de suite la demande du député.

Des questions d'ordre constitutionnel peuvent ou non faire l'objet d'une vive controverse dans le pays. Pour commencer, il n'appartient pas au Président de la Chambre de juger de questions constitutionnelles. Son rôle n'est pas d'interpréter les diverses opinions juridiques qui peuvent avoir cours dans le pays.

Le député, qui connaît certainement l'histoire de notre pays et sait de quoi il parle, demande néanmoins à la présidence de considérer le cas comme une atteinte aux privilèges. Il a été très franc avec la présidence. Il a dit que, à certains égards, il pourrait y avoir illégalité. Il a parlé d'incertitude. Il a parlé de confusion concernant le rôle des députés et aussi de la possibilité que l'on ait porté atteinte à certaines de ses privilèges.

Je dois lui dire, à lui et à tous les députés, que, quelle que soit l'ampleur du débat que la question puisse provoquer dans le pays, ou même ici au moment opportun, elle ne répond pas au critère fondamental selon lequel on doit prouver que l'incident ou l'acte d'une ou de plusieurs personnes a rendu impossible ou très difficile pour un

député de s'acquitter des fonctions pour lesquelles il a été élu. C'est le critère fondamental.

Je dois dire que dans ce cas, quels que soient les arguments que l'on fait valoir, la demande du député ne répond pas à ces critères et, sauf son respect, je dois la rejeter.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. le Président: J'ai interrompu le député de York-Centre aujourd'hui pendant une déclaration et je crois savoir qu'il désire soulever la question de privilège. Je l'entendrai donc.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je reconnais la grande part de responsabilité qui incombe à la présidence pour ce qui est de maintenir l'ordre à la Chambre aux termes de l'article 31 du Règlement. Mais je persiste à dire que la déclaration que j'avais commencée à faire est tout à fait correcte et peut être faite ici.

Lorsque vous m'avez interrompu, vous avez cru, peut-être, que je m'apprêtais, si je puis utiliser les mots de l'article 18, à me servir d'expressions offensantes à l'égard d'un représentant de l'autre endroit ou que j'allais critiquer ce qui se fait là-bas. Au contraire, monsieur le Président.

Je citais les paroles d'un sénateur nouvellement nommée, l'honorable Pat Carney, paroles que lui a attribuées un journaliste et qui montrent bien le peu d'égards que ce sénateur a pour les membres de la communauté italienne. Je crois. . .

M. le Président: Le député a soulevé la question de privilège. La plainte porte sur le fait que j'ai probablement interrompu le député plus tôt que je ne l'aurais fait si j'avais entendu la totalité de sa déclaration.

Une fois encore, il est difficile d'affirmer qu'il s'agit bien d'une question de privilège. Il peut y avoir eu erreur de la part de la présidence. Je vais écouter sa déclaration, mais je prie le député de comprendre que je l'ai interrompu quand j'ai pensé qu'il allait s'en prendre à un membre du Sénat. Cette disposition de notre Règlement me cause des difficultés, le député en est conscient.

Je lui demande donc d'éviter ce genre de propos et de se concentrer sur sa question de privilège.

M. Kaplan: Je serai très bref, monsieur le Président.

Je voulais simplement citer les propos de Mme Carney et l'exhorter à manifester plus de respect envers les membres d'autres communautés et envers les autres sénateurs. C'était là tout ce que je voulais dire. Je ne me serais sûrement pas permis d'attaquer le Sénat. Bien au contraire. Je voulais présenter quelques observations élogieuses sur le rôle joué par le Sénat et exprimer l'espoir qu'elle en ferait de même. Je voulais également l'inviter, ainsi que le premier ministre, à présenter des excuses pour les déclarations qu'elle a faites. Je voudrais dire, avec respect, monsieur le Président, qu'à mon avis, c'est ici la place pour le faire.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il était évident à ce moment que le sénateur n'a pas fait ces déclarations, qui ne peuvent lui être attribuées. Il s'agissait non d'une déclaration, mais en fait de commentaires présentés par un journaliste dans un article. Il n'y a ni texte entre guillemets ni enregistrement de la déclaration, et elle nie avoir prononcé ces mots.

À mon humble avis, le député devrait lui accorder le bénéfice du doute.

• (1510)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je dois dire pour commencer qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. La présidence est peut-être intervenue trop rapidement. Je n'ai pas entendu tout l'exposé, car j'ai interrompu le député.

C'est là une difficulté que l'électronique occasionne à la présidence. Il m'est extrêmement difficile de deviner ce que chacun va dire. J'ai parfois l'impression de voir où le député veut en venir et que cela va trop loin. Je cours alors le risque d'intervenir précipitamment. Quoi qu'il en soit, le député a exposé la question et je vais faire de mon mieux. Néanmoins, les privilèges ne sont pas en cause. C'est un rappel au Règlement.

Je tiens à dire au député et à tous ses collègues que je vais vraiment faire de mon mieux dans des circonstances semblables.

Quant à la question de l'autre endroit, j'ai rappelé aux députés notre règle à ce propos. Parfois, lorsque certaines questions sont débattues dans tout le pays et ici

Décision de la présidence

également, la règle n'est pas facile à appliquer. J'invite donc les députés à collaborer de leur mieux.

J'ai une autre question de privilège, soulevée cette fois par le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai écouté la période des questions et c'est à ce sujet que je m'adresse à vous pour savoir si c'est vraiment un rappel au Règlement ou une question de privilège.

En ce qui concerne le projet de loi C-21 au Sénat, monsieur le Président, au niveau de ma circonscription, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, des Îles-de-la-Madeleine, dans toutes les Maritimes, incluant Terre-Neuve, on a des problèmes avec les 10-14 semaines.

Monsieur le Président, brièvement, je voudrais vous expliquer qu'avec la réforme de l'assurance-chômage, 90 p. 100—et les chiffres sont à vérifier—donc en grande partie, le monde veut que nous, nous changions cela. On ne veut pas être une société qui appuierait toujours les dix semaines, mais pour nous, cette année, avec ce qui est bloqué au Sénat, c'est difficile.

Monsieur le Président, je vous demanderais. . .

M. le Président: Je regrette beaucoup la nécessité d'interrompre l'honorable député, mais ce n'est pas une question de privilège. Il est probable que ce ne soit même pas un recours au Règlement. C'est certainement un point contre l'autre endroit, mais il n'est pas approprié maintenant d'avoir un débat à ce sujet.

L'honorable député a soulevé un sujet qui est naturellement très important, spécialement pour l'honorable député, mais il y a d'autres arrangements qui sont disponibles pour l'honorable député ou les autres députés pour demander une clarification ou faire une déclaration concernant le problème.

LES ENTENTES À LA CHAMBRE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, vendredi dernier, la ministre associée de la Défense nationale a déposé une motion en vertu de l'article 78(3) du Règlement de la Chambre, disant qu'il avait été impossible de s'entendre, en vertu des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement.

Alors, je dis qu'il est manifestement impossible de s'entendre parce que la ministre ne m'a jamais contacté comme député de cette Chambre pour savoir s'il était possible de s'entendre de quelque façon que ce soit.

Je dis que la ministre contrevient à l'esprit et à la lettre du Règlement de cette Chambre et qu'en conséquence, vous devriez rejeter l'avis comme non avenu pour non-respect des libertés démocratiques des députés de cette Chambre, dont le député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. le Président: Le sujet est très intéressant. Mais peut-être qu'il serait approprié pour la Présidence de dire qu'il y a plusieurs mois, nous avons eu le même problème au sujet du même Règlement. Je pense que c'était nécessaire pour moi de dire que ce n'est pas à moi d'investiguer toutes les délibérations, toutes les conversations et toutes les réunions qu'il y a eues entre tous les députés avant que le ministre ne fasse sa déclaration en vertu du Règlement de la Chambre. C'est sûrement d'un grief dont il s'agit ici, mais non d'un recours au Règlement.

Est-ce que l'honorable député aurait un autre point à soulever?

M. Gérin: J'accepte votre commentaire, monsieur le Président. Je voudrais juste ajouter un mot et vous faire part de la grande difficulté qu'il y a dans cette Chambre actuellement. Comme député indépendant, j'ai les mêmes droits que n'importe quel autre député de cette Chambre, c'est évident! Or, comme vous ne voulez pas reconnaître notre groupe comme tel, nous faisons face à un problème qui va revenir à tous les jours. Et je suggère, monsieur le Président, que vous devriez. . .

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a peut-être une plainte à formuler, mais s'il a quelque chose à redire aux travaux de la Chambre et s'il s'agit d'une question qui relève de ma compétence, je serais très heureux de m'entretenir avec lui. Cependant, je pense qu'il est important pour tous les Canadiens—tous ceux qui nous regardent et nous écoutent—de comprendre que, la semaine dernière, des représentants du groupe auquel appartient le député ont obtenu la parole durant la période des questions pour poser des questions et faire des déclarations. J'ai précisé très clairement que notre longue tradition, fort noble, veut que la présidence défende les intérêts des minorités.

Or, dans cette enceinte à l'heure actuelle, il n'y a pas qu'une minorité, mais un certain nombre. Je dois faire de

mon mieux pour garder cela à l'esprit et traiter tous les députés de façon juste et équitable. C'est certes ce que j'essaie de faire.

Si le député éprouve des difficultés dans ses entretiens avec n'importe quel parti de la Chambre, je l'invite alors à tenter de s'entendre avec les députés du parti en question. S'il prétend que, pour une raison quelconque, il n'a pas, lui ou d'autres députés, une chance équitable de s'exprimer à la Chambre, je l'exhorte alors, ainsi que tout autre député, à venir me voir et je tenterai de régler la question de mon mieux.

Le député a soulevé la question de privilège, mais il s'agit probablement plutôt d'un rappel au Règlement. J'ai expliqué que j'avais dû me pencher sur cette question il y a bien des mois. Le député est intervenu à nouveau, et je lui ai au moins permis d'exposer un problème qu'il devrait peut-être soumettre d'une autre façon aux ministres compétents ou à ses collègues.

Nous allons passer aux Affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION À LA CONFÉRENCE SUR LA TRANSITION À LA DÉMOCRATIE DANS L'EUROPE CONTEMPORAINE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, la délégation de parlementaires canadiens qui a assité à la Conférence sur la transition à la démocratie dans l'Europe contemporaine, qui s'est tenue à Varsovie, en Pologne, du 29 mai au 4 juin 1990, a l'honneur de présenter son rapport.

* * *

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) demande à présenter la projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada.

M. Gauthier: Quelle honte!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1520)

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. Gauthier: Non, certainement pas. C'est honteux!

M. Cooper: C'est absolument dégoûtant!

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 290*)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Beatty	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Côté	Crosby (Halifax West)
Danis	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Horner
Hudon	Hughes
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Lapierre	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Malone
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon

Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
niboia)
Winegard
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—111

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Callbeck
Copps
de Jong
Dionne
Finestone
Foster
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Marchi
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Ouellet
Parker
Riis
Rodriguez
Simmons
Stewart
Tobin
Volpe—69
Anawak
Baker
Bélair
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dingwall
Ferguson
Flis
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLaren
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Phinney
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

• (1600)

[*Traduction*]

M. McDermid propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 291*)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Malone
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Atkinson
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Charest
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
Johnson
Kempling
Landry
Lapierre
Layton
Lewis
Loiselle
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Worthy—112

CONTRE

Députés

Althouse	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Blaikie
Blondin	Boudria
Brewin	Caccia
Callbeck	Catterall
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Harb
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacWilliam
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nystrom	Ouellet
Parker	Phinney
Riis	Robinson
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker—69	

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-331, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers (visites dans les pénitenciers).

—Monsieur le Président, il y a quelques années, la Loi sur les pénitenciers a été modifiée de manière à retirer aux députés le droit d'effectuer à leur gré des visites dans les pénitenciers fédéraux. Le présent projet de loi vise à rétablir ce droit pour les parlementaires, c'est-à-dire les députés et les sénateurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VISITE DU DALAÏ-LAMA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais proposer que la Chambre adopte à l'unanimité une motion visant à inviter Sa Sainteté le quatorzième dalaï-lama, chef religieux fort respecté à l'échelle internationale et défenseur des droits humains et de la paix, à s'adresser à la Chambre des communes comme il l'a fait dans le passé devant le Parlement européen.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter à la Chambre des communes une pétition, signée par des membres de Montréal, qui sont tout à fait opposés à la TPS, et qui demandent que cette Chambre, comme ils l'ont demandé à l'honorable députée de Mount Royal, vote contre la TPS dès que l'occasion se présentera en cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Mississauga, Markham, Toronto, Don Mills, Ajax et de beaucoup d'autres localités de tout l'Ontario. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement de ce que des imprimés comme les revues, les livres et les journaux soient assujettis à la TPS. Cela ne s'est jamais vu au gouvernement fédéral depuis la Confédération.

Selon eux, les écrits constituent la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive et, en tant que tels, ne doivent pas être frappés par la TPS. En conséquence, les nombreux pétitionnaires réaffirment leur opposition à la TPS. Un gouvernement qui impose une taxe sur les revues, les livres et les journaux n'a pas à coeur l'éducation de ses administrés.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par des Albertains et des Torontois qui contestent le projet gouvernemental d'imposer une taxe sur les revues, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires estiment qu'il faut réaffirmer les principes historiques qui justifient la non-imposition des écrits en ne les assujettissant pas à la loi ni au règlement sur la TPS.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre d'autres pétitions analogues aux précédentes, où l'on dit également que, depuis la Confédération, le gouvernement n'a pas appliqué de taxes sur les revues, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de remettre son ouvrage sur le métier et de ne pas appliquer la TPS à ces produits.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de ma collègue, la députée de Mount Royal. Elle a réuni une pétition portant 37 signatures. Ce qui préoccupe les signataires, qui viennent notamment de Fredericton, de Wainwright, en Alberta, et de Toronto, en Ontario, c'est que, depuis la Confédération, les gouvernements du Canada, quel que soit leur parti, ont jugé bon de ne pas appliquer de taxes aux revues, aux livres, aux journaux et autres imprimés. Avec la TPS, le gouvernement a décidé de taxer les imprimés.

Les pétitionnaires, qui estiment qu'il s'agit d'une taxe sur la lecture, demandent humblement au Parlement de la rejeter, et notamment de maintenir le taux zéro dans le règlement d'application de la loi sur la TPS.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement. Cette pétition contient 50 signatures obtenues par ma collègue de Mount Royal. Les pétitionnaires prient le Parlement de retirer la TPS surtout parce qu'une taxe sur les livres et les imprimés est une taxe sur l'alphabétisation et par conséquent, sur l'histoire du Canada.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Vancouver, en Colombie-Britannique. Ils s'opposent à la taxe sur les produits et services surtout parce qu'elle s'applique à la lecture, et ils implorent le gouvernement d'ouvrir son coeur et son esprit et de reconsidérer cette mesure.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36. J'ai moi aussi l'honneur de présenter des pétitions de gens de tout le Canada qui s'opposent à ce que le gouvernement taxe la lecture.

Ayant été éducateur pendant presque 30 ans, je trouve horrible que le gouvernement veuille taxer la lecture au moment où nous essayons d'augmenter l'alphabétisation.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants de Mississauga, Scarborough, Aurora, Oakville, North York, Toronto, Brampton, etc.

Ces personnes adressent un message très clair au ministre des Finances qui a décidé de taxer les livres. Elles désirent qu'on réaffirme les principes historiques qui font que les imprimés sont exempts de taxe, en conservant un taux de zéro en vertu de la loi et du règlement sur la TPS.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 50 signatures. Ces citoyens canadiens demandent qu'on réaffirme le principe historique qui fait que les imprimés sont exempts de taxe, en conservant un taux de zéro en vertu de la loi et du règlement sur la TPS. Les pétitionnaires demandent la dissémination sans obstacle de tout imprimé, celui-ci étant à la base de la démocratie, de la culture et de l'enseignement, ainsi que d'une société instruite et productive. Ils font remarquer que la TPS nuira à tout cela.

• (1650)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ces pétitions.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de Camrose et de Stettler, en Alberta, qui exhortent le gouvernement à reconnaître le rôle essentiel que joue l'imprimé dans l'alphabétisation, l'enseignement et la liberté d'expression et à prévoir, dans les mesures législatives concernant la TPS, un taux d'imposition nul pour les revues, journaux et livres.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore une fois de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cinq pétitions signées par des Canadiens qui proviennent de diverses régions de notre beau pays et qui s'opposent à la TPS. Les signataires de trois de ces pétitions s'opposent à la taxation de l'impri-

mé; les autres s'opposent de façon générale à la TPS et à tout ce que cette ignoble mesure fiscale entraîne. Tous les pétitionnaires désirent que ce projet de loi soit retiré ou supprimé.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au nom de la députée de Mount Royal, je voudrais présenter plusieurs pétitions provenant d'Edmonton. Les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement du Canada d'exempter les livres et tous les imprimés de la taxe de vente générale que propose le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois avoir entendu, à plusieurs reprises, des députés présenter des pétitions au nom de la députée de Mount Royal. La députée est pourtant à la Chambre, et par simple curiosité, je voudrais savoir ce qui se passe.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole à la députée de Mount Royal.

Mme Finestone: Monsieur le Président, pour la gouverne du député, je lui rappelle qu'il est plutôt étrange de voir que personne de l'autre côté de la Chambre ne semble avoir entendu quoi que ce soit. Pourtant, nous venons d'entendre des milliers de Canadiens qui trouvent complètement inacceptable de votre part de taxer l'éducation et la lecture.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions au nom de nombreux Canadiens de la région d'Ottawa et de la Saskatchewan qui déplorent les coups de boutoir que la TPS porte à la démocratie, à la culture, à l'éducation, à l'alphabétisation et à tout ce qui constitue les fondements d'une société instruite et productive. Tous ces secteurs sortiront affaiblis de l'imposition de la TPS sur l'imprimé, les livres et beaucoup d'autres documents écrits.

Les pétitionnaires nous demandent de réaffirmer les principes que renferme la notion d'exemption fiscale pour l'imprimé et d'appliquer à ce domaine un taux nul de taxe pour les besoins du projet de loi sur la TPS et des règlements qui en découlent, à défaut de le retirer tout simplement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition dont les signataires proviennent surtout de Mississauga. Ils désirent faire valoir que depuis la Confédération, les imprimés n'ont jamais été taxés au pays. Ils rappellent au Parlement que la diffusion sans entraves des imprimés est essentielle à la démocratie, à la culture, à l'éducation et à l'épanouissement d'une société cultivée et productive, et lui demandent de ne pas imposer la TPS à ce secteur.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose cette pétition à la Chambre, au nom de personnes vivant à Edmonton, en Alberta, et à Mississauga, en Ontario, qui détestent cette taxe sur la littérature. Ils insistent pour que la TPS ne touche pas les imprimés.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, pendant que des millions de Canadiens protestent contre la TPS dont est actuellement saisi le Parlement, je présente une pétition parrainée par la députée de Mount Royal qui a jugé bon de mobiliser les Canadiens, ce qui a été assez facile il faut bien le dire, pour convaincre le gouvernement que la TPS ne doit pas s'appliquer aux écrits, à savoir les magazines, les livres et les journaux, pour ne pas nuire à cette dimension de la culture de notre grand pays.

Monsieur le Président, je dépose des pétitions provenant de Richmond Hill, de North York, de Toronto, de Scarborough et de Pickering.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai ici deux séries de pétitions. La première est composée de pétitions provenant de la circonscription de North York et où les pétitionnaires prient humblement la Chambre et le gouvernement de se ressaisir et de ne pas adopter la taxe sur les produits et services dans sa forme actuelle.

La deuxième série est composée de pétitions qui ont été signées dans les bibliothèques publiques d'Ottawa par des personnes qui savent qu'une culture productive et démocratique est fondée sur l'imprimé et s'opposent donc fermement à l'imposition de la TPS sur les livres. Je vous lis le texte de la pétition, monsieur le Président: «Les soussignés prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques en vertu desquels les imprimés échappent aux taxes en ramenant à zéro le taux de la TPS prévu dans la loi et la réglementation.»

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter plusieurs pétitions qui ont été jugées conformes aux exigences de l'article 36 du Règlement et qui ont été signées par des habitants de diverses localités de partout au Canada qui s'opposent à l'application de la TPS de 7 p. 100 aux livres. Ces pétitionnaires, comme la plupart des Canadiens, protestent contre le caractère régressif de cette taxe.

Nulle part ailleurs ce caractère n'est plus évident, à mon avis, que dans le domaine du livre.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter moi aussi une pétition au sujet de l'application de la taxe sur les produits et services aux livres. Les pétitionnaires s'opposent à cette taxe et demandent au gouvernement de respecter le principe historique consacré par le statut d'exemption fiscale dont jouit l'imprimé. Le Canada sera l'un des très rares pays au monde à taxer les livres si cette taxe est imposée.

J'ai remarqué que la pétition est signée par des habitants de la ville de Mississauga qui sont représentés à la Chambre par, entre autres, le député de Mississauga-Sud dont l'appui à cette épouvantable taxe est bien connu.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, tout d'abord j'ai une pétition émanant d'électeurs de Lac La Jeune, de Paul Lake, de Red Lake, de Savona, de Chase, de Westwold, de Little Fort, de Clearwater, de Barrière, de Logan Lake et de Kamloops. Les pétitionnaires expriment tous leur inquiétude à propos de la décision du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services en dépit de l'écrasante opposition à cette mesure. Ils demandent simplement au gouvernement de revenir, même à ce stade si avancé, sur sa décision d'imposer la TPS, sous sa forme actuelle.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur une autre question, monsieur le Président, je présente encore une fois une pétition au nom d'électeurs de Vancouver, de Medicine Hat, de Victoria, d'Oakville, de Port Moody, de Burnaby, de Jasper, de Winnipeg, de Brantford et même de certaines localités de Nouvelle-Zélande—elles ne comptent probablement pas pour la pétition, je pense.

Les pétitionnaires font remarquer que le Canada devrait augmenter son service de VIA Rail au lieu de le diminuer et demandent au gouvernement de reconsidérer cette mesure plutôt rétrograde à une époque où nous devrions transporter les voyageurs d'un bout à l'autre du Canada de la manière la plus écologique possible. Ils demandent que le gouvernement reconsidère sa décision de supprimer une grande partie du service de VIA Rail.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans un autre ordre d'idées, monsieur le Président, et en accord encore une fois avec de nombreux autres députés de la Chambre cet après-midi, je tiens à présenter une pétition dont les signataires se plaignent de ce que le gouvernement envisage d'imposer une taxe sur la lecture. Sauf erreur, notre gouvernement est le seul au monde qui impose une taxe sur la littérature, plus précisément sur les livres de contes destinés aux enfants. Les signataires trouvent que c'est là une politique particulièrement malavisée, surtout à une époque où nous nous efforçons de favoriser chez nous l'alphabétisation. Ils prient enfin le gouvernement de renoncer à son projet d'appliquer sa TPS aux livres.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions qu'ont signées des centaines de Canadiens, y compris de nombreux électeurs de ma circonscription de Burnaby—Kingsway, qui expriment leur inquiétude et leur colère devant la volonté du gouvernement, en dépit de l'opposition en masse des Canadiens, d'imposer sa taxe sur les produits et services. Ils exhortent vivement le gouvernement à y renoncer. Ils le prient instamment de mettre en oeuvre une réforme réelle de la fiscalité, de sorte que les particuliers et les sociétés en moyens payent un impôt minimal réel. Ils exigent que le gouvernement renonce à ce projet qui, au lieu d'une réforme réelle, impose un surcroît d'impôt aux Canadiens ordinaires par le biais d'une taxe à la consommation régressive.

• (1700)

Je suis sûr qu'en l'occurrence ils se font les interprètes de millions de Canadiens en exhortant le gouvernement à abandonner sa TPS. À bas la taxe.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je soumets les noms de 477 autres personnes qui sont en faveur d'une loi plus rigoureuse sur la détention des armes à feu.

La police de la région métropolitaine de Toronto a noté un accroissement de 48,4 p. 100 des délits d'agression entre 1984 et 1989. L'utilisation des armes à feu a augmenté de 51,9 p. 100. Cette tendance est visible dans d'autres parties du Canada.

Les personnes de ma circonscription et moi estimons qu'une loi réglementant la détention des armes à feu est absolument nécessaire.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens au nom de citoyens de Delta, de Langley, du sud de la vallée du Fraser et d'autres collectivités que représentent des collègues de la majorité. Les pétitionnaires me font savoir à moi et à la Chambre que l'imposition de la taxe sur les produits et services et l'injustice de cette taxe les inquiètent profondément.

Conformément à l'article 36 du Règlement, c'est avec plaisir que je dépose cette pétition au nom de mes collègues d'en face.

VIA RAIL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai en fait un certain nombre de pétitions à présenter à la Chambre.

Je dois dire que j'ai quitté une cérémonie fascinante, extraordinaire et des plus émouvantes à Toronto, ce matin, pour pouvoir présenter ces pétitions.

D'abord, les pétitions portent sur les compressions que le gouvernement a imposées à VIA Rail. Les quelque 500 signataires de ces pétitions, des Canadiens de tout le pays, demandent au gouvernement de changer sa position et de s'employer au contraire à moderniser et à agrandir le réseau de VIA Rail.

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition émanant des habitants de Corner Brook, à Terre-Neuve, et qui porte sur les droits de l'enfant. On y parle plus particulièrement du sixième des enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'appuyer la motion d'initiative parlementaire nº 254, qui demande au gouvernement de négocier avec les provinces en vue de mettre au point un projet de loi global sur les droits de l'enfant.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Enfin, monsieur le Président, je veux présenter une série de pétitions concernant la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent de toutes les régions du pays.

Les pétitionnaires s'opposent catégoriquement à la TPS parce qu'elle est injuste. Ils demandent à la Chambre des communes de rejeter cette taxe, prient le gouvernement de la retirer et réclament un régime fiscal juste dans notre pays.

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS SUR LES PUBLICATIONS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très honoré de déposer cette pétition, au nom de ma collègue de Mount Royal, qui a recueilli des centaines de signatures de gens de la région de Dundas. Ce sont des gens qui sont très préoccupés, monsieur le Président, par la taxe sur les livres, sur les publications, et qui vous supplient d'empêcher le passage de cette taxe injuste, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi pour présenter une pétition signée par un grand nombre d'Ontariens.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et prient instamment le Parlement de rejeter ce projet de taxe.

Je tiens à signaler que cette pétition est adressée au Parlement.

Par conséquent, je crois qu'il est raisonnable de supposer que pour ces gens, comme pour des millions d'autres Canadiens, le fait que ce soit le Sénat ou la Chambre des communes qui rejette la TPS n'a absolument aucune importance.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition demandant au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

La pétition est signée par des citoyens de Victoria et de la région, ainsi que par des Canadiens de tous les coins du pays qui ont visité Victoria cet été. J'invite le gouvernement à accepter le contenu de la pétition.

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, je voudrais présenter des pétitions signées par des citoyens d'Ottawa, de Nepean et d'Iroquois Falls, en Ontario.

Les pétitionnaires notent que le gouvernement veut maintenant taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches de bébé, les cercueils et les combustibles de chauffage. Ils déclarent que cette taxe n'est pas efficace. Nous avons plutôt besoin d'un impôt minimum efficace sur les riches et les sociétés, pas de cette taxe injuste que le gouvernement veut imposer. Les signataires disent que nous avons besoin de propositions susceptibles de réaliser une véritable réforme fiscale, pas le genre de réforme que propose le gouvernement.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions venant de résidants du Québec qui s'opposent à la taxe sur les produits et services et, en particulier, au fait qu'elle s'appliquera aux livres, aux journaux et aux revues, qui n'ont jamais auparavant été taxés au Canada.

Les signataires expriment l'espoir que le gouvernement se rendra enfin compte du tort qu'il va faire et retirera cette taxe.

Affaires courantes

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS SUR LES PUBLICATIONS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, même si je suis en accord avec le principe de la taxe sur les produits et services, je suis cependant pour l'exception qui devrait être faite pour ce qui est des livres et des publications. Et, en ce sens, je dépose une pétition de la circonscripton de Mount Royal demandant que la taxe ne soit pas imposée sur les livres et sur les publications.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer des pétitions au nom de ma collègue de Mount Royal, de gens de la région de la Capitale nationale qui s'opposent à la TPS sur les volumes, sur les livres, et de façon très importante.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que si j'ai l'honneur de déposer cette pétition, c'est que ma collègue de Mount Royal a écouté les conseils de son chef et a fait une tournée pancanadienne au cours de l'été.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis certain d'avoir entendu le député dire qu'il présentait une pétition au nom de la députée de Mount Royal. Sauf erreur, celle-ci est membre du Parti libéral. Je suis sûr que les gens de Terre-Neuve doivent être passablement intrigués.

M. le Président: Je cède la parole au député de Richelieu pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux répondre à ce point-là, je veux répondre que, lorsque la cause est noble, nous faisons abstraction de partisanerie.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE DÉTROIT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue d'Essex—Windsor, j'ai dû rentrer de façon précipitée à Ottawa après avoir vécu une expérience merveilleuse à Toronto. Toutefois, je n'ai pas pris l'avion. Je me suis laissé porter par le vent de joie qui s'est mis à souffler sur tout l'Ontario.

Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions certifiées correctes. Elles viennent de gens du quartier est de Windsor qui demandent au Parlement de prendre des mesures correctives au sujet de l'agrandissement de l'aéroport de Détroit qui a entraîné un accroissement incroyable de la fréquence des vols à basse altitude—par fois à 1 000 pieds seulement—au-dessus de ce quartier, sans que le gouvernement ne réagisse comme il se doit.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour protéger l'environnement et la qualité de vie des citoyens touchés.

• (1710)

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée conforme quant à sa forme et à son contenu.

Monsieur le Président, je suis pour la TPS, mais comme les citoyens n'ont pas toujours l'occasion de parler en cette Chambre, en leur nom, il me fait plaisir de déposer cette pétition au nom de la députée de Mount Royal.

De plus, bien sûr, j'ai toujours souhaité, personnellement, qu'on taxe tout et qu'on compense par secteur d'activités économiques. Alors, monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom de citoyens de Mount Royal, de déposer cette pétition.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 313 et 321.

[*Texte*]

LES SERVICES JURIDIQUES OBTENUS PAR LA BFD

Question no 313—**M. Simmons:**

1. *a*) En 1987, *b*) en 1988, *c*) en 1989, la Banque fédérale de développement a-t-elle bénéficié de services juridiques d'une valeur de plus de 500 $ et, dans l'affirmative, dans chaque cas quels étaient la nature et le genre (i) des travaux de sécurité, (ii) de litige en cause?

2. La Banque fédérale de développement utilisait-elle des lignes directrices pour fixer son choix des fournisseurs de tels services et, dans l'affirmative, celles-ci exigeaient-elles *a*) un appel d'offre, *b*) une demande de propositions, *c*) la sélection au hasard de cabinets d'avocats?

3. Le gouvernment peut-il fournir une analyse comparative du coût des services juridiques de l'extérieur par opposition à un contentieux interne, au sein de la Banque fédérale de développement et, dans l'affirmative, quelle est cette analyse?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La Banque fédérale de développement (BFD) et le ministère de la Justice m'informent comme suit:

1. Pour les exercices 1986-1987, 1987-1988, 1988-1989, le nombre de prêts et de placements autorisés s'élevait à 5 704, à 5 581 et 5 144 respectivement. Plus de 400 cas faisaient l'objet d'un litige pendant chacun de ces exercices.

En général, le commerce qui obtient un financement doit consentir une garantie portant sur son actif qui peut comporter, dans les provinces de common law, des mortgages et des débentures, des hypothèques mobilières/des garanties sur des biens personnels et des cautionnements et, au Québec, des hypothèques ou des nantissements commerciaux et des cautionnements. Les matières litigieuses comprennent généralement des procédures en vue de réaliser la garantie consentie pour un prêt, y compris les saisies, les actions concernant les engagements et les cautionnements de même que les litiges relatifs à l'ordre des créanciers.

Pour plus de renseignements, veuillez voir la réponse à la question nº 197 déposée le 23 février 1990.

2. La BFD confie les mandats aux conseillers juridiques externes, conformément à la politique suivante:

«Les avocats ou notaires utilisés par la Banque doivent avoir une bonne réputation en général et des compétences professionnelles reconnues dans le domaine pour lequel la Banque a retenu leurs services, particulièrement en ce qui a trait à la qualité de leur travail et à leur célérité, et au montant de leurs honoraires.»

La politique de la Banque prévoit également que pour les prêts de moins de 200 000 $, l'emprunteur peut désigner un notaire ou un avocat de son choix. En outre, l'avocat ou le notaire de l'emprunteur se voit confier le mandat s'il a adressé le client à la Banque et/ou a participé activement aux négociations entourant le prêt. L'avocat ou le notaire qui a préparé la garantie sur un prêt initial est également choisi pour un prêt de remplacement ou un prêt supplémentaire afin que l'emprunteur économise de l'argent. Vu le mandat de la Banque qui consiste à aider les petites et moyennes entreprises, plus de 80 p. 100 des mandats sont confiés à des avocats ou des notaires désignés par les emprunteurs.

Les mandats de litige, de réalisation et de capital de risque ainsi que les mandats spécialisés sont confiés à des cabinets ou bureaux choisis en fonction de leur savoir-faire ou de leurs compétences reconnus dans le domaine en question.

3. La BFD s'efforce d'utiliser la méthode la plus rentable possible en ce qui a trait aux services juridiques liés à ses activités. Même si elle possède un service juridique interne, elle a recours à des ressources externes le plus souvent possible. Les prêts et investissements sont autorisés à l'échelle du Canada dans 78 succursales, dont la majorité sont situées dans les régions rurales. La Banque a comme politique de confier le mandat à un conseiller juridique externe exerçant ses activités dans la région où l'emprunteur et/ou la garantie sont situés. Le recours à un conseiller juridique externe constitue la méthode la plus avantageuse pour la Banque comme pour l'emprunteur, qui assume les coûts liés à la préparation de la garantie. La Banque a pu réduire son personnel en recourant à des ressources de l'extérieur. Les frais juridiques liés aux procédures de réalisation ou de litige sont en général ajoutés au compte du prêt ou du placement et sont recouvrés de l'emprunteur.

La Banque peut retenir les services d'un conseiller juridique externe pour des mandats précis si des compétences ou un savoir-faire particuliers dans le domaine en question sont nécessaires.

À l'heure actuelle, la procureure générale du Canada ne peut fournir une analyse comparative des coûts liés au recours à des conseillers juridiques et de ceux découlant de la prestation de services juridiques par les conseillers juridiques internes de la BFD dans le cadre d'affaires contentieuses.

LES EMPLOYÉS DE JUSTICE CANADA

Question nº 321—**M. Robinson:**

1. Y a-t-il des employés de Justice Canada au Québec (à l'extérieur de la région de la Capitale nationale) et, dans l'affirmative, combien?

2. Parmi tous les employés de Justice Canada *a*) y a-t-il des membres des minorités visibles et, dans l'affirmative, combien, *b*) y a-t-il au Québec (à l'extérieur de la région de la Capitale nationale) des membres des minorités visibles et, dans l'affirmative, combien?

3. Est-ce que Justice Canada a un comité consultatif ministériel sur les minorités visibles et, dans l'affirmative, *a*) qui en sont les membres, *b*) y a-t-il à ce comité des membres des minorités visibles et, dans l'affirmative, combien, *c*) les collectivités sont-elles représentées à ce comité et, dans l'affirmative, comment sont-elles représentées?

4. Pendant les exercices *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, y avait-il parmi les procureurs de la Couronne nommés par le gouvernement

fédéral des membres des minorités visibles et, dans l'affirmative, combien étaient-ils (i) au Canada (ii) au Québec?

5. Pendant les exercices *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, y avait-il parmi les juges nommés par le gouvernement fédéral (Cour supérieure ou une instance plus élevée) des membres des minorités visibles et, dans l'affirmative, combien étaient-ils (i) au Canada (ii) au Québec?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): 1. Au 25 juin 1990, le ministère de la Justice comptait 1 942 employés occupant des postes de durée indéterminée et de durée déterminée. De ce nombre, 138 travaillaient au bureau régional de Montréal, le seul bureau de Justice Canada situé au Québec à l'exclusion de ceux situés dans la région de la Capitale nationale.

2. *a*) Au 25 juin 1990, le Ministère comptait 44 employés se reconnaissant membres d'une minorité visible. Cependant, ce chiffre peut ne pas être exact, étant donné que les employés n'étaient pas tenus de s'identifier comme tels.

b) Au 25 juin 1990, le bureau régional de Montréal ne comptait aucun employé se reconnaissant membre d'une minorité visible. Cependant, étant donné que les employés n'étaient pas tenus de s'identifier comme tels, il se peut qu'en réalité, il en soit tout autrement.

3. Il existe un Comité consultatif des minorités visibles au ministère de la Justice.

a) Le Comité consultatif des minorités visibles est formé d'un président, qui est également membre du Comité de direction sur l'équité en matière d'emploi, d'un secrétaire et de dix autres membres. Tous les membres, y compris le président et le secrétaire, sont des employés du Ministère.

b) 8 membres du comité ont déclaré appartenir à une minorité visible.

c) Voir *a*) et *b*).

4. Au cours des exercices 1988-1989 et 1989-1990, aucun des employés de Justice Canada agissant à titre de procureur dans une affaire pénale ne s'est reconnu membre d'une minorité visible.

Le procureur général du Canada ne s'enquiert pas de l'appartenance à une minorité visible des avocats du secteur privé avant de les nommer représentants. Il est impossible de savoir si des membres de minorités visibles ont été nommés représentants du procureur général du Canada au cours des exercices 1988-1989 et 1989-1990.

5. La ministre de la Justice ne s'enquiert pas de l'appartenance des avocats et des juges à une minorité visible avant de recommander leur nomination à la magistrature. Il est impossible de savoir si des membres de minorités visibles ont été nommés juges par le gouverneur général au cours des exercices 1988-1989 et 1989-1990.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 285 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document pertinent serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 285 comme un ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Question nº 285—**Mme Catterall:**

1. Du personnel a-t-il été engagé *a*) au ministère du Revenu, *b*) au ministère des Finances, *c*) dans tout autre ministère concerné, afin de se préparer à l'entrée en vigueur ou afin de procéder à la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services proposée et, dans l'affirmative, (i) combien de personnes ont été embauchées et, dans chaque cas, (ii) à quel poste, (iii) à quel niveau, (iv) à quelle date?

2. Ces personnes ont-elles été embauchées *a*) à titre d'employés (i) nommés à temps plein pour une période indéterminée, (ii) nommés à temps partiel pour une période indéterminée, (iii) nommés pour une courte période, (iv) temporaires, (v) à contrat, *b*) à titre de consultants de l'extérieur, *c*) après avoir été détachées et, dans l'affirmative, dans chaque cas, de quel autre ministère ou organisme?

3. Pour chaque fonction, *a*) quelle est (i) la nature, (ii) l'objectif des travaux, *b*) combien coûtent-ils, en incluant tous les frais connexes, *c*) où sont réalisés les travaux et à combien s'élèvent les frais de location des bureaux utilisés, *d*) en vertu de quelle autorisation de dépenser sont exécutés ces travaux, *e*) à quelle date cette autorisation a-t-elle été obtenue?

[*Note de l'éditeur: voir document parlementaire nº* 342-Q-285]

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai en main un avis de motion en vertu de l'article 52 du Règlement, qui a été présenté par le député de Yorkton—Melville.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

DISCUSSION D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, mercredi dernier, à la suite de la période des questions orales, j'ai soulevé une question de privilège et l'honorable Président de la Chambre m'a alors demandé de reporter le débat à plus tard et de prévenir l'ensemble des députés et les autres leaders parlementaires du moment où le débat serait repris.

Alors, il conviendrait, je crois, que le débat soit repris demain, après la période des questions orales.

[*Traduction*]

é **Le président suppléant (M. Paproski):** J'ignore pourquoi l'honorable député se lève maintenant, car il reste encore une demande conformément à l'article 52 du Règlement venant du député de Yorkton—Melville. Cette affaire ne se rapporte en rien à l'ordre du jour.

Je dois entendre la demande présentée par le député de Yokton—Melville conformément à l'article 52 du Règlement. Ensuite, si l'honorable député veut invoquer le Règlement, il pourra le faire. Mais le député de Yorkton—Melville a la parole.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

LES NOMINATIONS AU SÉNAT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, plus tôt dans la journée, je vous ai avisé de mon intention de proposer, conformément à l'article 52 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de débattre d'une affaire que je crois de nature urgente et importante en ce moment. Plus précisément, il s'agit des événements entourant la nomination, la semaine dernière, de huit autres sénateurs ainsi que du climat d'incertitude et de confusion qu'elle a créé, à mon avis, parmi la population canadienne qui se demande si cette décision est vraiment du ressort du Parlement du Canada.

Je crois qu'un tel geste mine la réputation de la Chambre des communes, de sorte que nous travaillons maintenant dans un climat d'incertitude et de confusion. À mon avis, c'est une crise et en ce moment. . .

M. le Président: J'ai passé quelques heures à étudier le point présenté par le député. Je peux assurer au député que j'ai longuement songé à la question.

À mon avis, les demandes de débat d'urgence devraient être concises et se limiter au sujet. Ce n'est pas sans raison. Si le député s'écarte du sujet et engage un débat, aucun autre député ne peut prendre la parole, comme le veut le Règlement. Un député prend alors la parole et amorce un débat, dont le sujet peut faire l'objet de points de vue fort différents, mais aucun autre député ne peut intervenir.

C'est ce que tente d'empêcher le Règlement, et que le député de Yorkton—Melville comprend sans doute. Je lui demande donc d'en finir le plus rapidement possible avec ses observations.

M. Nystrom: Je finissais, monsieur le Président, au moment où vous vous êtes levé. J'estime que c'est une situation urgente. Le pays est secoué par une crise et la population veut qu'il en soit discuté au Parlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Les députés se souviendront que le comité chargé de la réforme parlementaire avait recommandé que la présidence ne soit pas tenue de donner ses raisons pour le rejet d'une demande de débat d'urgence. J'ai essayé de me conformer le plus possible à cette recommandation. Cependant, il importe parfois que le public, qui suit les débats de la Chambre, comprenne ce qui se passe dans la tête du Président lorsqu'il cherche à déterminer s'il doit suspendre les travaux de la Chambre pour que puisse se tenir un débat d'urgence. Le Président essaie notamment de déterminer si la question qui ferait l'objet d'un débat d'urgence ne pourrait pas être discutée dans un autre cadre que celui d'un débat d'urgence.

Le député sait que la question qu'il soulève a fait l'objet d'observations au cours de la période des questions et qu'il aura encore l'occasion d'en parler pendant les jours qui viennent.

Que cette question ne fasse pas l'objet d'un débat d'urgence ne signifie pas qu'elle n'a aucune importance. Nombre de questions sont importantes, mais elles ne justifient pas toutes, compte tenu des circonstances, que

les travaux de la Chambre soient suspendus pour permettre la tenue d'un débat d'urgence.

Je voudrais que le député comprenne qu'il ne convient pas, à l'heure actuelle, que je donne suite à sa demande. Le député sait qu'il dispose d'autres moyens pour signaler cette question à l'attention de la Chambre et du gouvernement.

Je remercie le député pour m'avoir donné un préavis et fourni autant de détails dans sa lettre. Cela m'a beaucoup aidé à prendre ma décision.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT L'EXPLOITATION DU CHAMP D'HYDROCARBURES HIBERNIA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-44.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Que, relativement au projet de loi C-44, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole dans le débat sur cette motion. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur ce sujet, et je suis certain que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne verra pas d'objection à ce que j'utilise mes dix minutes, ou les neuf et demie qu'il me reste.

Il me coûte d'appuyer une telle motion, mais c'est l'intérêt non seulement des Terre-Neuviens, mais de tous les Canadiens qui est en cause. Il faut bien le dire, il s'agit d'abord et avant tout d'un projet canadien. On le voit comme un projet touchant principalement Terre-Neuve. C'est ce qui est ressorti des débats à la Chambre au cours des derniers jours. Je suppose que cela se comprend, vu que la construction de l'embase-poids est en cours dans ma circonscription, à Terre-Neuve, qu'un des modules sera construit dans ma circonscription et que le pétrole se trouve à 200 milles au sud-est de Terre-Neuve.

• (1720)

Ce projet sera réalisé au Canada dans une proportion de 65 p. 100, ce qui est plus du double de ce qui se fait habituellement dans des projets de cet ordre. Je me reporte tout particulièrement aux projets d'exploitation du pétrole de la mer du Nord. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis ce temps.

Voici en gros la teneur de ce projet. La conception et la construction du projet Hibernia, la plus grande entreprise d'exploitation d'énergie qu'on ait jamais réalisée au Canada, se traduiront par des possibilités d'affaires, des défis et des occasions non négligeables d'exploiter les compétences des Canadiens. Le pays sera à la fine pointe de la technologie et ce, non seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le Canada.

Le gisement est exploité par un consortium de sociétés pétrolières dirigées par Mobil Oil. Je pense que c'est un fait bien connu. Le projet jouit d'un important financement des gouvernements tant fédéral que provincial. Nous y travaillons depuis l'époque où l'honorable Joey Smallwood était premier ministre de Terre-Neuve. Combien d'autres premiers ministres auront à jouer un rôle dans cette affaire? Combien de temps encore la situation va-t-elle durer? Pendant encore combien de temps devrons-nous négocier?

J'ai ici la chronologie des événements, mais il faudrait beaucoup de temps pour tout vous donner en détail. Mobil Oil a obtenu le premier permis d'exploration en 1965. En 1966, on forait le premier puits. De 1966 à 1978, c'était l'exploration en règle. Nous sommes maintenant en 1990. En 1988, les Terre-Neuviens se sont vu promettre que le soleil brillerait sur leur province et que ce serait la fin des vaches maigres. Par la suite, le pays a obtenu la promesse que ce projet serait mis en oeuvre.

Je peux vous annoncer que l'embase-poids, qui est essentiellement une plate-forme de béton installée sur un fond d'environ 250 pieds, à 200 milles au large de Terre-Neuve, sera construite dans cette province, où l'on montera aussi un module.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant des détails de cette construction, disons que nous avons une plate-forme comportant cinq modules. Il y aura un module de traitement, un module pour les boues, un module de service, un module de logement et le module qui sera

construit à Terre-Neuve sera le module de la tête de puits.

Le consortium lui-même évalue qu'entre 80 et 90 p. 100 des heures-personnes en gestion de projet et en études de génie nécessaires à la construction de la structure à embase-poids, partie émergée et partie submergée, seront travaillées au Canada. Quatre-vingt-dix p. 100 de ces travaux seront effectués au Canada.

Monsieur le Président, vous m'avez entendu parler des avantages qu'aura ce projet pour Terre-Neuve et aussi pour le Canada. Je tiens maintenant à parler d'autres choses qu'il apportera au Canada. Pour réaliser ce projet, il faudra plus de 100 000 tonnes de béton que des entreprises de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec pourront fournir. Il faudra aussi près de 55 000 tonnes de barres d'armature et de câbles de précontrainte, en plus d'autres types de barres de métal. Tout cela peut être fourni par des entreprises du centre du Canada. Les autres députés et moi-même pouvons inciter les entreprises compétentes de nos circonscriptions à participer à ce mégaprojet.

Selon les estimations, le reste du matériel coûtera encore 300 millions de dollars. Cela inclut du matériel comme des appareils à pression, des compresseurs, des pompes, des valves, des moteurs, du matériel électrique, des obturateurs de sécurité, des instruments divers et des têtes de puits. Je pourrais continuer encore, mais je crois m'être fait comprendre.

La plupart des Terre-Neuviens, et j'ai été un des leurs quelque temps, ont cru que le 14 septembre tout était réglé sauf les détails. Mais il reste bien des choses à tirer au clair. Je ne suis pas du nombre des critiques; j'essaie simplement d'expliquer que d'un point de vue rationnel, nous devrions nous hâter d'approuver le projet de loi, ne serait-ce que parce que le ministre a négocié l'emprunt de 95 millions de dollars du fonds de développement des régions extracôtières.

J'ai cru comprendre que la MacNamara Construction Company sera chargée de construire la route de quatre milles et demi reliant la Transcanadienne à Bull Arm. Dans très peu de temps, la construction des camps commencera et le projet aura été lancé. Pour produire en temps voulu, il faut tenir compte du peu de possibilités qu'offre le climat, car il n'y a que deux mois par année où cette structure peut être transportée et mise en place, et la production doit être financée à la signature du contrat. Je me suis entretenu avec le ministre et j'ai dit à la Chambre combien le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'était efforcé d'obtenir que le projet se mette en branle dès le 1er octobre. Nous avons emprunté 95 millions de dollars d'une caisse, mais cela ne va pas durer longtemps au rythme où vont les choses.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'appuyons pas très souvent des motions de clôture ou d'attribution de temps ni quoi que ce soit qui risque de restreindre le débat parlementaire, mais combien de fois ceci a-t-il été débattu et combien de fois faudra-t-il en débattre encore? Que reste-t-il à débattre? Si l'on veut en débattre jusqu'à ce que le projet de loi soit parfait, nous ne sommes pas sortis de l'auberge, car un projet de loi qui exige ce genre de négociations ne peut pas être parfait. Nous en débattons depuis 1965. Il ne sera jamais plus parfait qu'il ne l'est déjà.

Qu'un mégaprojet de ce genre prévoie une participation canadienne de 65 p. 100 me semble fantastique; 5,2 milliards de dollars au cours des travaux de construction et 3,3 milliards en frais d'exploitation, dix milliards. C'est un super-mégaprojet. On ne peut pas imaginer à quel point c'est imposant. Je dirai aux députés de certains coins de la Chambre qui voudraient recommencer à négocier afin d'obtenir une participation canadienne à 100 p. 100 ou qui voudraient remettre les points sur les «i» et les barres sur les «t» que je n'ai pas de temps pour cela. Si nous tardons encore, le pétrole d'Hibernia restera à jamais à Hibernia et le seul pétrole que nous récolterons consistera dans les échantillons prélevés dans les quelque 160 puits. Cela ne peut plus durer. Il faut aller de l'avant et adopter ce projet de loi.

Une voix: Et le Sénat alors? Faites quelque chose avec le Sénat!

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle la Chambre à l'ordre, car je voudrais entendre le député de Bonavista—Trinity—Conception. Le député de Kingston et les Îles, celui de York-Ouest et quelques autres ont un petit entretien. Ayez l'obligeance de parler à voix basse ou d'aller derrière le rideau.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je vous sais gré de votre intervention et je suis sûr que la situation sera réglée sous peu, car mes collègues appuient ce projet de

loi et le projet Hibernia, à la fois pour Terre-neuve et pour le Canada.

Dois-je rappeler à la Chambre que les dépenses et les recettes pétrolières permettront de relancer les économies de toutes les parties du Canada? Terre-Neuve profitera du projet, cela ne fait aucun doute, mais pour résumer ce que je viens de dire, Hibernia offrira des perspectives commerciales à des chantiers navals, à des fournisseurs de matériel, à des fabricants de ciment et à des centaines d'autres entreprises dans tout le pays, et non pas uniquement à ceux qui font partie du consortium initial. Les activités en aval qui s'ensuivront seront innombrables.

Les produits et services canadiens représenteront 55 à 60 p. 100 des dépenses liées au projet pendant la construction et 65 p. 100 pendant l'exploitation. La plupart des gens employés pendant la construction seront des Canadiens et on prévoit que la majeure partie des gens employés pendant l'exploitation seront également des Canadiens.

Comment peut-on vouloir retarder les choses, parler contre le projet, retourner en arrière, rouvrir les livres et renégocier? Comment peut-on essayer d'obtenir un autre point de pourcentage? Oui, cela ne fait aucun doute que le projet est formidable. J'aimerais qu'on ait 110 p. 100 de contenu canadien, mais j'ai l'esprit pratique.

Nous avons fait tout ce que nous avons pu dans ce document. On en a assez parlé. Je termine, monsieur le Président, car il ne me reste plus qu'une trentaine de secondes. J'implore la Chambre et mes collègues et, en fait, tous les députés de la Chambre, de passer à l'action. Adoptons le projet de loi, faisons commencer la production de pétrole, remboursons les 95 millions de dollars que nous avons empruntés du fonds pour le pétrole extracôtier et finissons-en.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de céder la parole au député de St. John's-Est, conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: la députée de South West Nova, les pêches, le député de Gatineau—La Lièvre, le tourisme, et le député de Surrey-Nord, l'impôt.

• (1730)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole mercredi dernier, c'était ma première occasion de parler de Hibernia à la Chambre. Malheureusement, j'ai fait l'erreur de certains politiciens, je me suis laissé emporter et j'ai peut-être pris les choses un peu trop à coeur.

J'ai été un peu surpris d'entendre les néo-démocrates dire que, vu la situation financière du gouvernement, nous ne devrions pas verser de subventions aux sociétés pétrolières. Je les ai accusés d'être des conservateurs de la pire espèce.

Trois points ont été soulevés ce jour-là et je voudrais y revenir brièvement. Le premier est la question des subventions aux sociétés pétrolières. C'est très simple, si nous voulons que ce projet soit réalisé pour le bien de ce pays dont mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, a parlé, il est essentiel que nous mettions de l'argent pour amorcer les choses. Nous devons verser un milliard de dollars et faire en sorte qu'il y ait d'autres ressources si nécessaire, non seulement pour exploiter Hibernia mais aussi, comme l'ont dit un certain nombre d'entre nous, pour garantir l'implantation et l'expansion de l'industrie du pétrole et du gaz sur la côte est, pour le bien de tous les Canadiens.

Si nous ne sommes pas prêts à avancer cet argent, il n'y aura pas de projet Hibernia et personne n'en profitera, personne ne pourra profiter de ce projet de mise en valeur qui, espère-t-on, conduira à la création d'emplois et à l'enrichissement du pays, ce qui nous rendra plus forts et plus compétitifs.

On a prétendu aussi qu'en subventionnant ce projet, le gouvernement du Canada subventionnait la création de sociétés terre-neuviennes qui n'existent pas actuellement ou que les Terre-Neuviens et les Labradoriens n'ont pas les compétences nécessaires pour mener à bien un projet de cette envergure. Le gouvernement subventionnerait, en somme, des compétiteurs des sociétés existantes.

Franchement, ce commentaire est celui qui m'a mis le plus hors de moi. C'est non seulement insultant, mais c'est carrément faux de prétendre que les Terre-Neuviens et les Labradoriens n'ont pas les compétences nécessaires pour un projet comme celui-ci.

À Terre-Neuve et au Labrador, nous avons une capacité dont notre géographie et notre économie ne nous ont malheureusement pas permis de profiter jusqu'à maintenant. Nous avons des ingénieurs et des scientifiques et nous avons la capacité de travailler avec le béton et

l'acier. Comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, les Terre-Neuviens et les Labradoriens ont participé aux plus gros projets de construction de l'Amérique du Nord et leurs services sont encore recherchés en priorité en raison de leur compétence, de leur dévouement et de leur productivité.

Les sociétés de Terre-Neuve et du Labrador qui n'ont pas la capacité, qui ne se la sont pas donnée au cours des années, ont eu assez de bon sens pour participer à des entreprises conjointes. Et avec qui l'ont-elles fait? Voici un petit exemple, monsieur le Président.

La semaine dernière, après l'annonce de la signature de l'entente, deux contrats ont été accordés pour le projet dont parle mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception. Le premier contrat s'élevait à 1,3 milliard de dollars. Ce projet est géré par Terre-Neuve—parce que nous avons les compétences nécessaires—mais nous avons mis un consortium sur pied pour aller chercher les capacités qui nous manquaient et 59 p. 100 de ce consortium est composé de sociétés québécoises. L'autre contrat se chiffrait à 300 millions de dollars et 85 p. 100 de la participation à ce projet est allée à des sociétés québécoises.

Grâce à l'exploitation du gisement pétrolifère de Hibernia et des gisements avoisinants, les entreprises de Terre-Neuve auront de plus en plus de contacts avec les entreprises des autres régions du pays. Cela nous permettra de mettre en commun nos compétences, nos connaissances et notre capacité, dans le but non seulement d'exploiter des sociétés pétrolières et gazières, mais aussi de nous lancer dans d'autres entreprises et d'exporter nos connaissances technologiques et nos compétences à l'étranger, dans les secteurs pétrolier et gazier et dans bien d'autres secteurs ayant des besoins similaires.

Il me reste peu de temps. La troisième chose qui m'irrite quelque peu et qui m'inquiète est de voir que les députés ne reconnaissent pas que ce qui est bon pour Terre-Neuve et le Labrador est également bon pour tout le pays. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador font autant partie du pays que les autres Canadiens. Il en est ainsi depuis 40 ans et cela durera, je crois, tant que le pays existera. Il est tout à fait ignoble de seulement oser croire que, parce qu'une chose est bonne pour Terre-Neuve, elle n'est bonne pour personne d'autre. L'expression d'une telle pensée au pays devrait être interdite. Je dis à nos collègues de la Colombie-Britannique, ne soyez pas si susceptibles et permettez-moi de citer un de mes amis qui disait: «Si le chapeau te fait. . .»

Je suis enchanté d'entendre mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception parler de la nécessité d'accélérer l'adoption de ce projet de loi, de débattre la motion limitant la durée du débat et de faire avancer les choses. Il nous faut régler les détails qui restent et atténuer les pressions exercées sur l'entente Canada-Terre-Neuve concernant le développement extracôtier.

J'ai donc été surpris du nombre de ses collègues à lui qui ont présenté des pétitions cet après-midi, et du fait que les partis n'ont absolument pas collaboré à l'adoption des motions. J'étais très étonné de voir que tout cela nous ait amenés à cinq heures passées, ce qui nous retarde d'une autre journée. Les députés terre-neuviens d'en face devraient demander à leurs collègues de s'assurer que cette mesure suit bien son cours, qu'on ne continue pas à faire de l'obstruction comme aujourd'hui car ce projet est essentiel à l'avenir du pays. C'est la région de Terre-Neuve et du Labrador qui profitera le plus de ce projet, mais non pas au détriment des provinces de l'Atlantique ni des autres provinces du Canada.

Tout le monde aura l'occasion d'en profiter. Il est évident qu'on ne peut demander à l'économie de Terre-Neuve d'absorber ou de donner plus qu'elle ne peut le faire. Or, un projet de 5,2 milliards de dollars est plus qu'une telle économie n'est capable de soutenir. Ce qui revient à dire, logiquement, que cette mesure doit profiter à tous les Canadiens. Et tous les Canadiens, où qu'ils soient, les particuliers, les sociétés et ainsi de suite peuvent saisir cette chance que leur offrent le gouvernement et la population avec cette subvention ou cette garantie de prêt. Plus tôt nous adopterons cette mesure, mieux ce sera pour tout le pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce qui se passe sur le parquet de la Chambre des communes me semble un cauchemar.

Je ne puis croire que j'entends des gens qui expriment réellement leur opinion. J'entends un représentant du gouvernement conservateur dire qu'il nous faut maintenant aller soudoyer les pauvres sociétés pétrolières multinationales pour les encourager à exploiter nos ressources pétrolières sous-marines. Nous voulons savoir combien d'argent il faut dépenser pour amener ces sociétés à participer au projet. Est-ce que dix millions suffiraient? Non, non. Et 100 millions? Non, non. Est-ce qu'un milliard de dollars suffiraient à ces pauvres multinationales appelées Gulf, Chevron et Mobil Oil? Non, ce n'est

pas suffisant. Et deux milliards? Est-ce suffisant? Non, ce n'est toujours pas assez. Et 2,7 milliards? Ah! voilà qui suffira.

• (1740)

Voilà donc le gouvernement qui nous dit qu'il va s'engager à dépenser 2,7 milliards de dollars de deniers publics à ce projet. Mais les gens se demandent si c'est bien la meilleure façon de dépenser cet argent.

Or, il est intéressant de rappeler qu'à l'époque—en décembre 1989, j'ai tenu à vérifier au compte rendu—le ministre responsable du projet de loi nous avait dit qu'il fallait en faire progresser l'étude, et nous en avons donc entamé le débat en deuxième lecture. Puis, nous n'en avons plus entendu parler durant des mois. Pas un mot du ministre de l'Énergie, pas un seul mot jusqu'à ce qu'il nous revienne en juin pour nous demander de l'adopter en deuxième lecture. Nous avons eu une journée de débat. Et ce fut tout.

Nous voici qui devons nous dépêcher pour adopter maintenant ce projet de loi en deux ou trois jours. Combien de temps a-t-on passé à la Chambre à discuter de la façon dont nous devrions dépenser 2,7 milliards de dollars de deniers publics? Savez-vous, monsieur le Président, combien de temps nous avons pris?

Le 7 novembre, nous avons passé deux minutes, le 18 décembre 1989, 61 minutes, le 9 février 1990, 130 minutes et le 7 juin 1990, 148 minutes.

Puis le projet de loi est allé en comité. Cet énorme projet de loi a été renvoyé à un comité pour être étudié et savez-vous combien de temps le parti conservateur a autorisé à son étude? Un jour, un seul jour. Et, monsieur le Président, il s'agit de 2,7 milliards de dollars de deniers publics et on ne peut pas les gaspiller sans qu'il y ait eu au préalable une discussion et un débat appropriés en comité. On n'a accordé qu'un seul jour avant d'en précipiter l'adoption.

Puis nous revenons au rapport du comité à la Chambre. Combien de temps passons-nous à cette étude? Quatre ou cinq jours? Monsieur le Président, nous passons uns seule minute—60 secondes. C'est tout le temps ce que nous passons à l'étape du rapport. Nous en sommes maintenant à la dernière lecture—le rapport du comité a été présenté à la Chambre en une minute, puis nous avons accordé 103 minutes à l'étape du rapport et maintenant le gouvernement dit que c'est assez, qu'il ne peut pas supporter un débat plus long sur ce sujet. Nous avons vraiment passé 800 minutes, en comptant le vote, sur la dépense de 2,7 milliards de dollars de deniers publics.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens n'aient pas confiance dans le gouvernement. Il s'agit de 2,7 milliards de dollars, de 2 000 millions plus 700 millions de dollars et les ministériels demandent une adoption précipitée.

Nous avons des questions que nous voulons poser. Elles n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. En fait, nous n'avons reçu aucune réponse.

Quand le ministre de l'Énergie a proposé pour la première fois ce projet de loi, il a déclaré que cela contribuerait considérablement à fournir au Canada atlantique une source régionale d'approvisionnement en pétrole. Quand je lis ces paroles du ministre, j'en conclus que le pétrole d'Hibernia ira aux raffineries de la région de l'Atlantique. Il dit que cela contribuera considérablement à fournir au Canada atlantique une source régionale d'approvisionnement en pétrole.

Or, pas une goutte de ce pétrole ne sera raffiné dans la région de l'Atlantique. Il prendra la direction des États-Unis. Il ne s'en retrouvera pas une goutte dans les raffineries canadiennes. Voilà ce que nous disons. Pourrons-nous approfondir la question? Mais non, le temps presse.

À quoi travaillons-nous? Est-ce notre tâche de faciliter la mise en valeur des ressources énergétiques en faveur des raffineries de Mobil Oil en Californie, au Texas ou sur la côte est des États-Unis? Ce sont des questions capitales à poser. Mais non, les ministériels disent qu'ils forment la majorité, qu'ils sont les dictateurs élus pour quatre ans, qu'ils peuvent agir comme bon leur semble, qu'ils peuvent faire fi des Communes.

Disons-le franchement, c'est pourquoi la population canadienne a perdu toute confiance dans le gouvernement. C'est pourquoi en ce moment 85 p. 100 de la population canadienne ne voudra jamais le réélire. Après avoir dit aux Canadiens que le gouvernement va investir 2,7 milliards de l'argent de leurs impôts afin de constituer une source locale d'approvisionnement en pétrole pour la région de l'Atlantique, le ministre de l'Énergie change d'idée, de sorte que nous contribuons maintenant à un programme continental de sécurité énergétique. Nous employons nos deniers publics pour constituer les réserves pour le marché nord-américain.

Est-ce bien à cette fin que les Canadiens veulent que servent les impôts chèrement payés? D'après le gouvernement, nous n'avons pas d'argent à consacrer aux garderies. Mais lorsque Mobil Oil désire obtenir 100 ou 500 millions de dollars, ou que Chevron demande un demi-milliard de dollars, alors, nous avons beaucoup d'argent, et nous ne voulons pas en discuter à la Chambre des communes, car ce serait mauvais et contraire à la démocratie, et cela violerait le système parlementaire du Canada. Non, cela nous a pris par surprise. C'est évident.

Ce gouvernement est prêt à «paqueter» le Sénat, à violer sciemment la Constitution canadienne, simplement pour pouvoir imposer la taxe sur les produits et les services à tous les Canadiens même si 85 p. 100 d'entre eux ont déclaré ne pas en vouloir, ne pas en avoir besoin et ne pas avoir les moyens de la payer. Cette taxe nuisible et inopportune frappera les personnes qui peuvent le moins la payer. Mais croyez-vous que le gouvernement écoute les Canadiens? Non, parce qu'il est infaillible. Nous sommes dans un régime parlementaire de «papa a raison». Notre premier ministre sait mieux que les Canadiens ce qui est bon pour eux. Le gouvernement sait que les Canadiens doivent encourager les sociétés pétrolières multinationales sur la côte est du pays en leur faisant miroiter la coquette somme de 2,7 milliards de dollars. Il y a beaucoup d'argent pour cela, mais il n'y en a pas pour les services de garde d'enfants.

J'ai écouté mon collègue de Terre-Neuve, et il est probablement sincère lorsqu'il dit qu'il se préoccupe, comme nous tous, des habitants de cette province. Cependant, si le gouvernement s'intéresse vraiment à Terre-Neuve, pourquoi a-t-il réduit les paiements de transfert versés à cette province? Pourquoi a-t-il apporté à la Loi sur l'assurance-chômage des modifications qui nuisent aux Terre-Neuviens? S'il se préoccupe tant des Terre-Neuviens, pourquoi continue-t-il de prendre des mesures qui leur rendent la vie plus difficile aujourd'hui qu'il y a deux ou même quatre ans? Qu'a-t-il fait au secteur des pêches?

Permettez-moi de citer le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells. Il a dit dans le *Financial Post* que le nombre d'emplois permanents créés par le projet Hibernia équivaudrait à l'effectif de deux usines de transformation de poisson. Et cela coûtera 2,7 milliards de dollars. Voilà ce dont il est question ici. C'est scandaleux! Le premier ministre de Terre-Neuve dit que c'est un programme de création d'emplois qui coûtera très cher. Chaque emploi créé coûtera des millions et des millions de dollars, et qui en profitera à long terme? Est-ce que ce sera les entreprises canadiennes? Non. Est-ce que ce sera les raffineries canadiennes? Non. Est-ce que ce sera les Canadiens qui travaillent dans le secteur pétrolier? À quelques exceptions près, non.

Ainsi, monsieur le Président, si nous disons qu'il ne convient pas d'imposer l'attribution de temps dans ce cas, c'est parce que nous voulons trouver des moyens de donner aux Terre-Neuviens et à tous les habitants du Canada atlantique des emplois permanents, non pas des emplois éphémères qui disparaîtront dès que les travaux de construction liés à ce projet seront terminés. Je crois que les Terre-Neuviens ne veulent pas des emplois à court terme, mais à long terme.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je pense que nous assistons aujourd'hui à un élément très important de ce que l'on pourrait indiquer en cette Chambre des communes comme une machination absolument incroyable où le Bloc Québécois devient effectivement l'opposition officielle en cette chambre en ce qui concerne le projet Hibernia.

Monsieur le Président: aucun député présentement en cette Chambre du parti libéral fédéral du Québec, un député du parti conservateur fédéral du Québec et vous avez six députés représentant le Bloc Québécois. Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'être contre le projet Hibernia, mais c'est une question de ne pas se faire passer encore une fois un «québec». Et surtout, quand on retrouve l'opposition officielle qui se dit d'accord sur une mesure de bâillon... C'est la première fois depuis que je suis en politique active que je constate que l'opposition officielle, c'est-à-dire les libéraux, est en accord sur une mesure de bâillon.

Monsieur le Président, le Bloc Québécois, par son député de Richelieu la semaine dernière, lors de la motion de rapport, indiquait clairement en cette Chambre un amendement.

• (1750)

Un amendement qui nous amenait à proposer une modification au projet de loi C-44, c'est-à-dire d'inclure du contenu canadien à l'intérieur du projet de loi... pour que ce soit confirmé à l'intérieur du projet de loi! On nous reproche, monsieur le Président, d'être des séparatistes, et c'est nous qui prenons aujourd'hui la part de l'ensemble canadien en voulant protéger les intérêts canadiens, en demandant tout simplement au gouvernement d'inclure le contenu canadien. Monsieur le Président, c'est le monde à l'envers!

On entendait dernièrement le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, dire que c'était une question de routine, que tout était organisé avec le gouvernement pour passer Hibernia, que l'opposition officielle était en accord. Je comprends aujourd'hui que M. Wells avait raison quand il a dit cela. Et je comprends aussi, monsieur le Président, que le député de Bonavista—Tri-

nity—Conception, au mois de juin dernier quand il indiquait en cette Chambre: «Nous espérions procéder à l'adoption en troisième lecture avant l'ajournement d'été.». . . mais, pour des raisons qu'il ne m'est pas nécessaire d'expliquer, il n'a pas été jugé bon de présenter le projet de loi à la Chambre.

En dernier ressort, j'ai posé au ministre la question suivante. Et je ne peux élaborer là-dessus, monsieur le Président, mais on se souviendra qu'au mois de juin dernier, on était en train d'assassiner l'Accord du lac Meech, et c'est une des raisons pour laquelle, en cette Chambre, on n'a pas procédé à l'adoption du projet de loi C-44, parce que les députés conservateurs du Québec à ce moment-là voulaient battre le projet de loi. Depuis ce temps-là, monsieur le Président, on n'en a pas entendu parler de députés conservateurs du Québec. Ils sont complètement à l'extérieur, en dehors de cette Chambre. Et tantôt, je voyais le ministre responsable de la technologie qui était en train de couver ses députés du Québec pour leur dire qu'il ne fallait pas voter contre ce projet-là, que c'était très bon.

Monsieur le Président, si c'était si bon que cela, ce projet-là, il n'y aurait pas de pleines pages payées dans les journaux de ce matin qui disent justement qu'il faut amender Hibernia, qu'il faut accorder au Québec sa juste part. Quand j'entends des députés conservateurs du Québec en dehors de cette Chambre qui nous disent, monsieur le Président, que la SNC a obtenu un contrat de 360 millions. . . C'est un contrat sur le marché international, monsieur le Président. Ce n'est pas un contrat qui est réservé à des firmes du Québec. C'est un contrat qui a été octroyé sur le marché international.

Nous demandons, monsieur le Président, et nous acceptons le fait qu'un module soit garanti à Terre-Neuve, mais nous demandons que les quatre autres modules soient offerts au marché canadien. Et si le marché canadien refuse ou n'est pas capable de le faire, on ira au marché étranger. Et, encore plus, monsieur le Président, on peut se poser de sérieuses questions, et la crédibilité du gouvernement actuellement. . . dans les sondages, on sait ce qui se passe, mais on accepte encore moins que l'opposition officielle joue le même jeu. Monsieur le Président, quand ces ententes-là ont été signées par le ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources. . . et il a dit l'autre jour à la Chambre qu'il ne voulait pas renégocier, qu'il n'était pas question de renégocier cette entente-là, et il a même dit, et je le cite: «C'est stupide, c'est enfantin, et je ne vais pas rouvrir les négociations. . ..», s'est écrié hier, à l'issue de la période des questions orales, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Monsieur le Président, on est en train de se faire «railroader». C'est pas compliqué. Le gouvernement canadien va mettre pas moins de 2,7 milliards de dollars dans ce projet-là, et on n'est même pas sûr d'avoir des retombées au niveau canadien. Mais il faut le faire, monsieur le Président. Et d'autant plus que lorsque ça a été négocié, il n'y avait pas les problèmes du golfe Persique. Et qu'est-ce qui nous dit que demain le pétrole n'augmentera pas à 50 $ ou à 60 $ le baril. On sait qu'actuellement la négociation du baril est d'environ de 38 $ à 40 $. Par contre, dans l'entente du gouvernement, si le baril de pétrole est à moins de 25 $, le gouvernement devra subventionner la différence. Si le prix du baril est supérieur à 25 $, ce sont les compagnies pétrolières américaines comme la Mobil Oil qui vont bénéficier de l'ensemble des largesses du marché.

Monsieur le Président, Terre-Neuve s'est fait avoir, prétend s'être fait avoir avec les chutes Churchill. C'est allé même jusqu'en Cour suprême et cela a démontré que l'entente signée entre le Québec et Terre-Neuve était tout à fait légitime. Aujourd'hui, non seulement Terre-Neuve est en train de se faire avoir, mais tout le Canada va se faire avoir avec cette entente-là. Et c'est pourquoi nous sommes devenus en cette Chambre l'opposition officielle, parce que ni l'opposition, tantôt ils se donnaient des petits becs avec le gouvernement. . . le NPD, j'ai hâte de voir, en dernier ressort, ils va sûrement voter pour le projet de loi. Après avoir obtenu l'Ontario, il a maintenant un oeil sur les Maritimes. Nous autres, en cette Chambre, nous avons un oeil sur le Québec et nous voulons nous assurer que les intérêts supérieurs du Québec. . . et en passant, on défend en même temps les intérêts canadiens parce qu'on fait encore partie intégrante de la Constitution telle qu'elle est définie actuellement.

Monsieur le Président, le ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources indiquait même il y a à peine quelques jours que le pétrole de Hibernia profitera avant tout aux Américains. Est-ce qu'on est en mesure avec la dette accumulée, avec les déficits qu'on nous indique, est-ce qu'on est en mesure, encore une fois, de faire cet effort-là, au bénéfice de qui? Des voisins américains. Et je ne veux pas entrer dans le libre-échange, on en a discuté depuis deux ans. Mais pour ce qui est d'Hibernia, j'ose espérer que dans les minutes qui vont suivre, le gouvernement va réaliser que c'est une erreur fondamentale que nous sommes en train de faire et d'autant plus, monsieur le Président, que le Sénat est fermé. Fermé par qui? Par les libéraux. Pourquoi se dépêcher à passer un projet de loi à la vapeur alors que le Sénat est fermé? Est-ce que c'est parce que le gouvernement conservateur veut passer immédiatement ce projet-là pour forcer les libéraux à ouvrir la porte du Sénat? C'est absolument incroyable, impensable et c'est même diabolique d'arriver à des mesures semblables simplement pour passer un projet de loi semblable!

Encore une fois, merci, monsieur le Président, et j'espère que la lumière se fera!

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, nous avons le Bloc... qu'on enverra au bloc avant que tout cela soit fini.

Le Bloc québécois dit que le Québec ne recevra pas une part suffisante des travaux de construction. Nous avons également le NPD, qui veut savoir où le pétrole sera raffiné. Les gens qui ont examiné ces questions ne savent vraisemblablement pas de quoi ils parlent.

Voici la liste des sociétés chargées des travaux d'infrastructure: Concrete Products Limited, de Terre-Neuve, 3,5 p. 100; Doris, de France, 7,5 p. 100; Janin Construction, de Montréal, 29,66 p. 100; Atlas Construction, également de Montréal, 29,66 p. 100. Il y a aussi McNamara Construction, de Terre-Neuve, avec 29,66 p. 100. Ces chiffres sont un peu trompeurs, à moins d'examiner les choses de plus près.

Par exemple, Atlas Construction est la filiale de l'une des plus grandes entreprises de construction du Québec, Atlas-Gest. C'est une filiale de la société Dumez, de Paris, qui est l'une des plus grandes entreprises de construction françaises.

• (1800)

Si l'on passe à la superstructure, il y a B&L Consultants, de Terre-Neuve, avec 70 employés, le Groupe SNC de Montréal, avec 4 000 employés, Monenco de Montréal, avec 1 000...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Shefford invoque le Règlement.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue de Terre-Neuve que, parce que c'est français, ce n'est pas nécessairement québécois.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): La France est un pays étranger!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Cela tient du débat.

Le député de Gander—Grand Falls.

M. Baker: Non, monsieur le Président, cela ne tient même pas du débat. Je ne sais pas trop de quoi il s'agit.

Monenco de Montréal, 1 000 employés, et puis deux autres sociétés plus petites, l'une de Houston, Brown and Root, et l'autre de Norvège, Aaker Engineering. Monenco s'appelait autrefois Montreal Engineering.

Monsieur le Président, voici où je veux en venir. Lorsqu'on examine les activités de construction en mer dans le monde, on retrouve ces mêmes noms. Il y a la société Doris de Paris. Ce sont les experts en plates-formes. Leur part représente seulement 7,5 p. 100. Et on trouve les mêmes sociétés montréalaises qui sont mêlées à tous les grands travaux de construction dans le monde. Vous pouvez aller voir cette société qui est alliée à Atlas Construction de Montréal. Dumas est l'une des entreprises qui construisent le tronçon français du tunnel sous la Manche.

Ce sont les mêmes sociétés qui réalisent ces grands projets. Peu importe comment on aborde la chose, monsieur le Président, avant même que les marchés ne soient accordés, on savait que les noms de ces sociétés allaient s'y retrouver. C'était couru d'avance.

L'autre élément soulevé par le NPD est intéressant. Selon les néo-démocrates, pas une goutte de ce pétrole ne sera raffinée au Canada. En 1987, les Communes ont adopté une loi justement là-dessus. Ce projet de loi—qui a été mis au point ici et à l'Assemblée législative de Terre-Neuve—est peut-être la mesure la plus rétrograde à jamais avoir été prise par une assemblée législative, y compris le Parlement du Canada, car il prévoit que les gouvernements fédéral et terre-neuvien ne peuvent obliger une société pétrolière à faire raffiner son pétrole au Canada que si elle n'a pas déjà signé de contrat pour vendre son pétrole ailleurs. Autrement dit, si la société a un contrat pour vendre son pétrole au Venezuela, son pétrole ira au Venezuela. Conformément à la loi actuelle, dont le NPD dit ne rien savoir, le gouvernement terre-neuvien ne pourrait intervenir que s'il y avait pénurie de pétrole dans la province.

Le projet de loi comporte une lacune, toutefois, et c'est qu'il ne garantit du pétrole sous-marin à absolument aucune entreprise terre-neuvienne. Voilà pourquoi ce projet de loi doit être ramené à la Chambre des communes et y être modifié de façon à ce qu'il prévoie

l'approvisionnement des raffineries ou des éventuelles entreprises pétrochimiques de Terre-Neuve.

Voici que les néo-démocrates saisissent la Chambre d'une motion visant à retarder l'adoption de ce projet de loi parce qu'ils veulent maintenant savoir où ira le pétrole alors que nous en avons discuté ici pendant trois ans dans le cadre d'un projet de loi intitulé: Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que si vous examinez l'ordre du jour, vous constaterez que le NPD n'a inscrit aucune motion sur aucun ordre du jour se rapportant à un point concernant actuellement ce projet de loi; je vous remercie beaucoup.

M. Baker: Monsieur le Président, l'amendement dont je parle est inscrit à l'ordre du jour. C'est la motion nº 3. Il y a été inscrit le mercredi 26 septembre. La motion est présentée par M. Riis et traite des quantités et des pourcentages de pétrole produit qui sont exportés à l'état brut ou mi-raffiné.

La loi adoptée à la Chambre en 1987 était mauvaise, voire terrible. Cette loi devrait être étudiée à nouveau et modifiée, mais elle a été votée par ces gens mêmes qui s'y opposent. Voilà bien ce qui est incroyable.

La loi a été promulguée le 4 avril 1987 et tout le pétrole que nous pouvions raffiner à Terre-Neuve est passé dans les tuyaux quatre mois plus tard, voilà l'erreur. Mais c'est une erreur encore plus grande que de dire que toutes les ressources en hydrocarbures extracôtiers du Canada iront là où les sociétés le décideront, à moins que le gouvernement terre-neuvien ne puisse prouver qu'il y a une pénurie et que le gouvernement fédéral en convienne. Ce serait alors l'arbitrage si les sociétés maintenaient encore leur opposition. Or, si les offres étaient ce qu'elles appellent commercialement acceptables, les sociétés devraient livrer le pétrole selon les besoins de charges fraîches correspondant aux capacités industrielles en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, restreignant la livraison aux raffineries du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce que dicte la loi aujourd'hui.

Le ministre ajoute les mots «et le Québec». Il n'est fait mention de la province de Québec nulle part dans la loi qui a été adoptée il y a trois ans. Et avec raison. Aurait-on dû faire mention du Québec? Non. Aurait-il fallu mentionner toute autre province si du pétrole n'était pas garanti à Terre-Neuve? Non. Le Bloc québécois devrait avoir honte de faire cette proposition. C'est une proposition scandaleuse et une insulte faite à tous les Terre-Neuviens.

En terminant, je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé; depuis deux semaines, des tentes sont plantées dans la circonscription du député de Bonavista—Trinity—Conception. Des dizaines de tentes ont été montées dans les régions sauvages où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que cette route serait construite. Des gens vivent sous la tente en attendant que les travaux commencent, travaux que le Bloc québécois veut arrêter parce qu'il prétend que davantage de Québécois devraient être engagés.

Ces deux motions, l'une du NPD et l'autre du Bloc québécois, devraient être rejetées parce qu'elles ne valent pas le papier sur lequel sont imprimées.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce débat.

Je viens de l'Alberta, province où nous nous intéressons énormément au secteur pétrolier et où nous sommes fort conscients de son importance. Nous n'ignorons pas les avantages que les gens peuvent tirer de la mise en valeur d'un gisement comme celui d'Hibernia.

Je suis d'une région où on réalise d'assez importants travaux de prospection pétrolière et gazière et de mise en valeur. En fait, on trouve dans ma circonscription l'un des projets qui pourrait fort bien connaître une relance, nous l'espérons tous, compte tenu de la forte montée actuelle des cours pétroliers. Bien entendu, je parle du projet de la société Shell, à Peace River, qui consiste à extraire le pétrole par injection de vapeur, un procédé coûteux et complexe.

• (1810)

Ainsi, nous savons à quel point il est difficile de mettre en valeur certains des gisements pétroliers les plus importants, car on y produit du pétrole très coûteux, surtout au cours des dernières années, où la plupart d'entre nous avons été témoins d'une chute des cours pétroliers. Il n'était tout simplement pas rentable d'extraire le pétrole provenant de gisements dont la mise en valeur était extrêmement coûteuse.

Je n'ai donc aucune difficulté à comprendre la situation des Terre-Neuviens. Je comprends parfaitement toute l'importance qu'ils attachent à ce projet, car ils veulent depuis longtemps avoir l'occasion de développer leur économie et prouver leurs compétences et aptitudes.

Ainsi, il s'agit d'un projet de loi qui revêt beaucoup d'importance pour nous et que nous voulons tous voir adopté. Je suis fort déçu que l'opposition ait réussi, en présentant des pétitions et en forçant la tenue de votes sur la première lecture d'un projet de loi, à retarder l'étude du projet de loi C-44 à la Chambre. Bien entendu, cela a des répercussions directes sur les Terre-Neuviens, car nous savons tous que les retards peuvent être coûteux et, à une époque où les prix pétroliers sont si volatiles à cause de la situation au Moyen-Orient, nous nous inquiétons tous vivement de ce qui se passe. Ainsi, conformément à l'article 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger pour terminer les travaux à l'étude.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion proposée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever de leur place.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est réputée retirée.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la motion qui est débattue en ce moment ferait cesser le débat sur le projet de loi C-44, qui ne crée ni ne fait avancer particulièrement le projet Hibernia. Le projet de loi C-44 prévoit un investissement du gouvernement fédéral dans le projet Hibernia.

Avant de traiter brièvement des mérites de la structure d'investissement décrite dans ce projet de loi, je voudrais faire remarquer que nous cherchons encore une fois à savoir si nous devons poursuivre le débat. Nous débattons une motion gouvernementale visant à faire cesser le débat sur Hibernia.

Le gouvernement dit qu'il faut procéder ainsi. C'est une sale besogne, mais quelqu'un doit s'en charger, prétend le gouvernement, car on a perdu beaucoup de temps là-dessus et, si on continue d'en perdre, le projet lui-même risque d'être en péril.

J'ai déjà travaillé pour Grant Notley, à Edmonton, avec un petit groupe de personnes. L'une d'elles employait une expression pittoresque pour désigner certaines qualités ou catégories d'arguments. En parlant de cette catégorie-ci, elle disait: «C'est de la bouillie pour les chats.»

Les arguments que nous a servis le gouvernement au sujet du temps perdu, de la fragilité du projet et du risque de son anéantissement si nous prenons plus d'une journée pour débattre le projet de loi C-44 me rappellent cette expression pittoresque: c'est de la bouillie pour les chats.

Une voix: C'est antiparlementaire.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'ai vérifié dans le *Beauchesne*, ce n'est pas irrecevable.

Au total, nous avons consacré deux minutes à l'introduction et à la première lecture du projet de loi C-44. C'était le 7 novembre 1989, il y a onze mois. La deuxième lecture a eu lieu le 18 décembre, date à laquelle on y a consacré 61 minutes, un peu plus d'une heure. Puis, on l'a laissé tomber, non pas à cause de l'opposition. Celle-ci n'était pas là à dire: «Par Dieu, si vous ramenez Hibernia sur le tapis, nous allons vous rendre la partie extrêmement difficile». Non, le gouvernement l'a simplement oublié, l'a jeté aux oubliettes et n'y a plus beaucoup pensé jusqu'au 9 février, jour où nous y avons consacré deux heures à la deuxième lecture. Nous en étions alors arrivés à un horrible total de trois heures de débat pour la deuxième lecture d'un projet de loi qui, une fois adopté, autorisera des dépenses publiques fédérales s'élevant à plus de 3 milliards de dollars.

Pis encore, cette perfide opposition exigeait que l'on débatte davantage du projet de loi C-44. Ainsi, du 9 février à mars, à avril, à mai et enfin au 7 juin, quatre mois plus tard, et là encore à la seule discrétion du gouvernement, le projet de loi a été de nouveau présenté et débattu deux heures et demie environ pour être alors adopté après cinq heures et demie de débat; guère compliqué. Toute l'étape de la deuxième lecture a été étalée par le gouvernement sur plus de 6 mois; le projet de loi a alors été adopté. Puis il a été renvoyé au comité. Voulez-vous connaître les détails du retard horrible, épouvantable dont l'opposition s'est rendue responsable en comité?

Je peux vous le dire, puisque j'y étais. Nous en avons terminé l'étude en une journée.

M. Reid: C'est l'importance que vous accordiez au débat.

M. Harvey (Edmonton-Est): Un seul jour! C'est parce que je peux voir tout de suite qu'une affaire est réglée d'avance. Je ne voulais tout simplement pas perdre mon temps à entendre chanter des louanges devant le comité, à voir l'entente portée aux nues sans qu'aucune critique ne soit formulée. Une journée en comité, et, soit dit en passant, très vite après la deuxième lecture. C'était à peine cinq jours plus tard. Le lendemain, le président du comité en a fait rapport à la Chambre. Puis, encore le 13 juin, le projet de loi est resté là, orphelin. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ontario invoque le Règlement.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer au député qui vient juste de parler, qu'il a absolument raison de dire que lorsqu'il se trouvait au comité, aucune objection n'a été soulevée par qui que ce soit, y compris par le député qui vient de parler.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas tout à fait vrai. En réalité, j'ai tenté de proposer plusieurs amendements à ce projet de loi, mais tous mes amendements ont, naturellement, été rejetés.

Je le répète, les questions complexes ne sont que très rarement analysées en profondeur à la Chambre. De toute façon, nous en arrivons au 26 septembre de cette année, jour où la Chambre est de nouveau saisie du projet de loi à l'étape de l'étude du rapport. En tout, une heure et 43 minutes ont été consacrées à l'étude du rapport. Deux minutes, à la première lecture et à la présentation du projet de loi, cinq heures et demie, à l'étape de la deuxième lecture, six heures, en comité, une minute a suffi au dépôt du rapport à la Chambre et une heure et 40 minutes ont été jusqu'à maintenant consacrées à l'étude du rapport.

• (1820)

Le gouvernement est-il insatisfait de la situation? Cela le pousse-t-il à imposer l'attribution de temps?

Le gouvernement voudrait que l'adoption des projets de loi se fasse à une vitesse vertigineuse. Notre processus législatif n'a pas été conçu en ce sens. Il a été conçu de façon à ce que nous puissions étudier attentivement le contenu d'un projet de loi à plusieurs stades. C'est un système prudent, surtout quand les mesures étudiées entraînent des dépenses fédérales de plus de 3 milliards de dollars payées par les contribuables.

Cet argent sera recueilli, peut-être grâce à la TPS. On propose que le gouvernement investisse 3 milliards de dollars. Étant donné la durée du débat jusqu'à maintenant, c'est donc dire que nous avons approuvé ces dépenses au rythme de plus de 4 millions de dollars la minute, soit plus de 66 000 dollars la seconde.

On peut difficilement nous reprocher de traîner les pieds. Si je pouvais traîner les pieds comme cela à la maison, je serais riche. Mais je vous jure, monsieur le Président, que je ne le suis pas.

Le gouvernement vous dit qu'il doit faire adopter ce projet de loi, que la seule façon pour lui de procéder est de piétiner l'opposition. L'opposition a fait tant d'obstruction, de la bouillie pour les chats, voilà ce que c'est!

Ensuite, il vous dit, monsieur le Président, qu'il doit absolument agir de la sorte, sinon le projet s'effondrera. En comité, le ministre a lui-même admis que le projet peut très bien se poursuivre pendant encore un an, peu importe les décisions que prendra la Chambre. Le gouvernement, le ministre et les groupes actuellement sur place ont assez de crédits discrétionnaires à leur disposition pour ne pas s'inquiéter jusqu'à l'an prochain.

Si le gouvernement impose l'attribution de temps, c'est qu'il craint que la vérité n'éclate au sujet de ce projet, de la dilapidation irresponsable des deniers publics à des fins injustifiées.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Pour les gens qui écoutent la télévision chez nous, je voudrais aussi leur dire, monsieur le Président, que je suis un député du Bloc québécois à titre de député indépendant. Je suis du Bloc québécois pour servir les intérêts du Québec ici, à la Chambre des communes, et, si possible, monsieur le Président, convaincre mes concitoyens à faire accepter, en tout cas mieux comprendre, qu'on s'en va assez rapidement vers la souveraineté du Québec. C'est important que tout le monde comprenne cela. Ici, dans ce projet-là. . .

M. Langlois: Je ne suis pas sûr de cela.

M. Gérin: Non, non, non! Je vois ici qu'il y a un conservateur du Québec. Les autres sont allés se coucher peut-être. Pourtant, c'est un projet qui est important. . .

Mme Landry: Je suis là aussi.

M. Gérin: Il y a une ministre aussi qui est ici.

Monsieur le Président, je me demande comment ces conservateurs du Québec peuvent aujourd'hui applaudir leur gouvernement qui impose la bâillon, la guillotine

après seulement quelques heures de débat d'un projet qui va coûter au-delà de 6 milliards de dollars.

Écoutez, on essaiera d'expliquer aux Québécois et aux Québécoises, eux ils comprennent vite, qu'on va avoir discuté ici pour quelque chose qui va coûter un milliard l'heure. Le député de Manicouagan faisait partie de ce comité-là. Je pense qu'il a parlé pendant environ une minute et demie, et aujourd'hui il serait d'accord à ce qu'on empêche les députés de parler. Et j'ai hâte de voir comment les députés conservateurs du Québec vont se prononcer sur cette motion-là, alors que les Québécois voudraient bien qu'on leur dise pour une fois combien de cet argent-là, de ces milliards que va dépenser le gouvernement fédéral à même les impôts des Québécois, va leur revenir. C'est intéressant, monsieur le Président, et je remarque des signes de tête affirmatifs, c'est intéressant!

D'ailleurs, je vous réfère ici aux témoignages du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, qui, lors de son témoignage au comité le 12 juin 1990—il n'y a pas longtemps—disait ceci: «Puis-je ajouter que nous voudrions de toute évidence avoir plus de retombées industrielles, notamment pour les chantiers de construction navale de l'Est du Canada, sans compter les autres retombées industrielles qui en découleraient. J'indiquerais également que j'ai parlé de cette question avec notre collègue, M. Benoît Bouchard. . .»—on sait qui c'est—«. . .pour voir ce que nous pourrions faire. Nous avons présenté cela au consortium et c'est pour cette raison que, disons-le, nous n'avons pas encore définitivement établi ces retombées industrielles. Parce qu'en dehors de ces supermodules, il y a aussi la question des activités de construction navale secondaires nécessaires pour assurer les services».

Donc, le 12 juin 1990, Benoît Bouchard, leader politique du Québec—et bien du Québec, la partie des Conservateurs qui restent encore, provenant du Québec—disait: «On ne sait pas ce que cela va rapporter au Canada. On ne sait pas ce que cela va rapporter au Québec; ce n'est pas encore négocié, ce n'est pas encore conclu. On est dans le noir». Aujourd'hui, on arrive, on présente un tout petit amendement; on dit vouloir que les entreprises canadiennes aient la préséance pour soumissionner sur ces quelques milliards de dollars. Et le gouvernement nous répond, et puis Benoît Bouchard—non, il va peut-être venir parler; cela fait longtemps qu'il n'a pas parlé en Chambre—il va peut-être venir nous dire que non, on ne veut pas le dire; on ne veut pas mettre cela dans la loi. Pire que cela, on va faire taire les députés du Bloc québécois; on ne laissera pas les députés parler; on ne laissera pas les députés conservateurs du Québec parler sur cette question-là, parce que si on nous donnait seulement deux jours en Chambre ici, on pourrait nous, du Bloc québécois, convaincre probablement tous les Québécois et les Québécoises qu'on est en train de se faire «fourrer» au Canada avec un projet comme celui-là. Mais non, on nous met un bâillon après seulement quelques heures de discussion en Chambre. Je les ai ici, là.

Les Canadiens et les Canadiennes qui m'écoutent, vous savez combien il y en a ici de paroles insignifiantes qui peuvent être dites dans une même journée sur des projets de loi tout aussi insignifiants et parfois pour des choses qui valent 2 000 $ ou 3 000 $. Là, on parle de 6 milliards de dollars. Voici le temps qu'on a accordé à cela, et il n'y a pas beaucoup de députés qui ont parlé. Le 18 décembre 1989, ce n'est même pas le ministre qui est venu déposer le projet de loi ici—il était je ne sais où—c'est son secrétaire parlementaire qui est venu le déposer en Chambre et lui-même n'a pu parler plus d'une quinzaine de minutes. Cette journée-là, on a parlé une heure pour le dépôt du projet de loi.

Le 9 février 1990: quatre orateurs; le ministre était encore absent d'ailleurs et là, on en a parlé pendant deux heures. Le 7 juin, on a déféré cela au Comité législatif et à ce comité, dont faisait partie M. Langlois du Parti conservateur du Québec—qui n'a d'ailleurs pas parlé pendant plus d'une minute ou une minute et quart—à ce moment-là, cela a duré moins de deux heures. Est-ce croyable! Moins de deux heures pour discuter d'un projet de 6 milliards de dollars.

Et le ministre qui a témoigné à ce moment-là disait: «Je ne suis au courant de rien; ce n'est pas terminé; on ne le sait pas; on n'a aucun renseignement». Et il a été capable de répondre à peu près à aucune question, sauf pour dire que les gens de Terre-Neuve seraient bien heureux de recevoir beaucoup d'argent du Canada. Eh bien, je n'en doute pas!

Le 13 juin 1990, ils ont ramené le rapport en Chambre et le 26 septembre 1990, c'est là qu'on arrive ici et on en discute pendant deux heures. Là-dessus, deux députés du Bloc québécois ont pris la parole. Deux du Québec se sont levés pour venir dire qu'il fallait que ce soit des entreprises canadiennes qui soumissionnent.

Monsieur le Président, après ces deux heures-là, le gouvernement décide de mettre le bâillon. S'ils pensent qu'ils vont être capables de nous arrêter de parler ici, en Chambre, et s'ils croient être capables d'arrêter de parler les Québécois, dignes de ce nom, à la Chambre des communes!. . .

Vous me faites signe qu'il me reste deux minutes; ce n'est pas grave, je vais pouvoir en reparler demain et j'en parlerai après-demain et je vais en parler tant que je vais avoir des choses à dire en cette Chambre.

• (1830)

Monsieur le Président, en tout, 14 personnes ont parlé sur ce projet de loi, si on compte que le ministre du Commerce extérieur, de Terre-Neuve, est venu aussi dire son petit mot là-dessus, dire qu'il fallait absolument qu'on aide Terre-Neuve, dire à part de cela que de toute façon, c'était un très bon temps pour faire cela, le 7 juin 1990. Vous vous rappelez que Clyde Wells était en train de discuter à Ottawa d'autre chose à ce moment-là.

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, lors de son discours l'an dernier, a dit que le projet pourrait peut-être comporter jusqu'à 45 p. 100 de contenu canadien. Aujourd'hui, devant les objections que fait le Bloc Québécois, on commence à parler de peut-être 60 p. 100. Nous leur disons: On ne vous croit pas! On ne croit pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il vient dire cela. On ne croit pas non plus le ministre de Terre-Neuve. Ils ont assez trompé souvent les Canadiens qu'on ne peut pas les croire, et ce qu'ils disent, qu'ils le mettent dans le projet de loi! Lorsque cela sera dans la loi, que ce sera vraiment inscrit que les Canadiens auront le droit de soumissionner sur tous les projets de ce méga-projet de six ou sept milliards, lorsque les Canadiens auront ce droit inscrit dans la loi, moi, je pourrai dire que j'ai fait mon devoir de Québécois, mon devoir de Canadien pour le temps qu'il nous reste ici, et à ce moment-là, je pourrai dire que je pourrai voter en faveur du projet de loi. Mais, entre-temps, comme député de Mégantic—Compton—Stanstead et bien fier d'être appuyé par les autres membres du Bloc Québécois, nous allons voter contre ce projet à moins qu'on puisse l'amender tel qu'on le recommande.

Je demande aux députés conservateurs du Québec, il ne me reste pas grand temps: Parlez à Benoît Bouchard de la déclaration qu'il a faite dernièrement! Rappelez-lui les circonstances de la fin de juin 1990.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse, mais le temps accordé au député est écoulé.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je dois intervenir ici rapidement pour souligner que le député de Mégantic—Compton—Stanstead s'est continuellement référé pendant son allocution aux noms des parlementaires, alors que je croyais qu'il est de pratique courante qu'on se réfère à nos collègues par le nom de leur circonscription. J'aimerais bien que le député, qui est un parlementaire expérimenté, s'en tienne au Règlement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que le député appellera le ministre par son titre et le député par le nom de sa circonscription. Il lui reste 30 secondes pour son discours.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, je vais juste dire que je m'excuse auprès de mon collègue qui avait siégé au comité et je comprends très bien qu'il n'ait pas voulu et qu'il ne veuille pas qu'on nomme son nom dans des circonstances comme celle-là. Si j'étais à sa place, moi non plus je ne voudrais pas que mon nom soit mentionné. J'aurais une certaine honte en revenant au Québec de déclarer une chose comme celle-là. Alors, je l'approuve, monsieur le Président, et je vous demande de rayer son nom de mon discours, comme il sera rayé de la carte électorale dès les prochaines élections, à moins qu'il ne se ravise et très bientôt.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire une brève intervention en français, s'il vous plaît, parce que j'ai été impressionné par l'intervention du député qui vient de parler, parce qu'il dit qu'il est ici pour représenter les intérêts du Québec et des Québécois. Mais il faut comprendre que les députés qui se trouvent à ma gauche, c'est-à-dire le groupe d'indépendants qui désirent s'appeler le Bloc québécois, ne sont pas les seuls à défendre les intérêts des Québécois au Canada. . .

Des voix: Qui d'autre?

Des voix: Où sont les autres?

M. Volpe: . . .parce qu'il y a des députés qui ont été élus pour représenter tous les Canadiens.

Des voix: C'est cela!

Des voix: Ah, Ah!

M. Volpe: Donc, si mon collègue insiste pour s'habiller dans le drapeau d'une seule province et en même temps s'il insiste aussi pour dire qu'ils veulent représenter les intérêts de tous les Canadiens dans ce projet. . .

Alors, il faut se demander dans quel cas il dit la vérité: quand il parle pour les Québécois seulement, ou bien quand il parle dans l'intérêt de tous les Canadiens. Donc, quand il nous dit qu'il est pour le moment encore Canadien, et donc comme Canadien, il veut défendre les intérêts de tous, alors, il veut nous confondre. Il veut dire une chose aux Québécois, aux auditeurs québécois qui sont de son même parti, dans la même ligne de pensée, mais du même coup, il insiste pour donner une impression qu'il continue toujours à représenter. . . le ton qu'il a pris quand il a été élu comme député de tous les Canadiens, pas seulement des Québécois mais des Canadiens qui habitent le Québec et des Canadiens qui habi-

tent toutes les autres provinces. Donc, monsieur le Président, cela me surprend que ce député insiste pour discuter et mettre dans le jeu du débat les questions de procédure. Parce que, si ma mémoire me sert bien, c'était le même député qui, avec certains de ses collègues, il y a quelques mois, faisait partie du caucus du gouvernement, et dans le caucus du gouvernement, ils ont 13 fois employé la guillotine pour mettre fin au débat sur des projets de loi qui étaient en discussion dans ce Parlement.

M. Lewis: C'est incroyable!

M. Volpe: Oui, c'est incroyable, dit le ministre. C'est vraiment incroyable! Et la chose qui est encore plus incroyable, monsieur le Président, c'est que nous avons ici un projet de loi qui devrait faire l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes et nous avons un député qui faisait, encore une fois, partie du caucus du gouvernement, il y a quelques mois, quand ils ont mis au point, ensemble, la substance de ce projet de loi.

Donc, dans un autre vêtement, mon collègue et ses autres collègues indépendants du Québec, qui étaient tout d'abord en faveur de ce projet de loi, aujourd'hui, disent: Non, les choses ont changé. Alors, qu'est-ce qu'ils ont dit? Maintenant, ils disent: Non, il faut changer le projet de loi que nous avons auparavant accepté.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je ne pense pas que nous puissions continuer à parler de procédure et à discuter la clôture alors que nous devrions débattre la substance du projet de loi. Après les nombreux discours que nous avons entendus cet après-midi, malgré leur brièveté, il est évident que le NPD, à ma gauche, et le bloc des indépendants du Québec ne sont pas en faveur de ce projet de loi. Ils ne peuvent pas le cacher.

Ils ne peuvent pas parler de procédure et d'amendements dans l'espoir de cacher au public qui nous regarde, les Canadiens, qu'ils sont contre ce projet de loi. Pourquoi le cachent-ils? Ça ne peut être que parce qu'ils ne veulent pas voir la façon dont nous pensons à diversifier l'économie de nos régions. C'est particulièrement le cas à Terre-Neuve.

Si les députés qui siègent à ma gauche ont l'intention de dire qu'ils ne veulent pas diversifier l'économie de Terre-Neuve, qu'ils se lèvent et qu'ils le fassent. Qu'ils disent que nous ne devrions pas agir ainsi. J'aurais pensé que s'ils voulaient tenir un débat valable sur le fond, ils auraient posé des questions valables. Par exemple, le projet Hibernia est-il économiquement viable et susceptible d'avoir des retombées suffisantes pour Terre-Neuve? J'aurais aimé entendre ça. Et j'ose dire les Terre-Neuviens aussi.

Autre exemple: les fonds fédéraux pourraient-ils être utilisés plus efficacement pour créer d'autres types d'industries à Terre-Neuve? J'aimerais qu'ils le disent. Il ne l'ont pas fait. De quoi parlons-nous quand nous parlons de la façon dont nous investissons notre argent. . .

Une voix: Pourquoi parlez-vous comme si vous y connaissiez quelque chose?

M. Volpe: Nous n'avons rien entendu de la façon d'affecter au mieux les ressources fédérales. Nous n'avons rien entendu à ce sujet de nos collègues de gauche. En fait, lorsque mon collègue du Québec disait qu'il est ici pour défendre les intérêts du Québec, je ne l'ai pas entendu mentionner que selon certaines estimations, le chiffre pourrait atteindre 1,5 milliard. Oui, milliard. Encore une fois, c'est 1,5 milliard de dollars de contrats à la province de Québec.

• (1840)

[*Français*]

Comment savoir qui défend les intérêts du Québec! Il faut comprendre qu'il y a 1,5 milliard de dollars qui seront dépensés au Québec.

[*Traduction*]

Je ne vois pas pourquoi il serait contre cela, et je ne comprends pas pourquoi quiconque pourrait être contre. Voyez-vous, 1,5 milliard serait dépensé au Québec, alors qu'on ne dépenserait que 770 millions à Terre-Neuve. J'aurais cru que mes collègues de Terre-Neuve se seraient offusqués de cela, mais non. Ils doivent être de bons Canadiens, de grands Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Volpe: Je vois que les députés à ma gauche voudraient bien entendre d'autres choses qu'ils ont écartées systématiquement. Il faut remarquer qu'on prévoit que Hibernia représentera 12 p. 100 de la production cana-

dienne de pétrole léger et moyen d'ici l'an 2000. Je pense que c'est une entreprise valable.

Ce qu'il faut aussi garder à l'esprit, c'est que toutes les estimations font état de la création de 10 000 années-personnes d'emploi à Terre-Neuve, soit 50 p. 100 de l'emploi créé par le projet. Sur tous les emplois qui seront créés au Canada, seulement 70 p. 100 découleront de ce projet, ce qui signifie que ses retombées se feront sentir non seulement dans les provinces maritimes, mais dans toutes les provinces avoisinantes également. Et pour ceux qui ont oublié leur géographie, cela comprend la province de Québec.

Pour bien connaître ce projet de loi, et pour savoir ce qu'il renferme au juste, nous devrions l'examiner article par article pour en connaître les éléments les plus substantiels. Nous devrions nous demander, si oui ou non, cette mesure est une bonne affaire.

À franchement parler, d'après ce que j'en ai entendu ici, un tel projet ne serait une bonne affaire pour personne au Canada parce qu'il ne serait pas une bonne affaire pour Terre-Neuve. La vérité, c'est que c'est une bonne affaire, pour Terre-Neuve aussi bien que pour les régions de l'Atlantique. C'est un programme qui permet de diversifier l'économie de régions qui végètent.

Je rappelle à la Chambre que Terre-Neuve a le taux de chômage le plus élevé du Canada. Une bonne partie de ce taux de chômage est d'ordre structurel. C'est tout. Tant que nous ne changerons pas l'infrastructure économique des provinces comme Terre-Neuve, nos chances de réduire ce taux de chômage sont minces.

Laissons dire ceux qui prétendent ne pas vouloir de cette mesure si elle ne représente pas ce qu'il y a de mieux pour eux. Car s'il se dessine, à cause de ce projet, une tendance vers la création d'emplois à long terme et d'un environnement propice à l'instauration d'un différent type d'économie industrielle dans cette province et dans les provinces avoisinantes, je crois alors qu'il faut l'avaliser car nous le devons bien aux gens de Terre-Neuve.

Laissons à ceux qui sont contre cette mesure être honnêtes. Qu'ils se lèvent pour dire: «Nous du Bloc québécois et du «bloc» néo-démocrate ne voulons pas de ce projet de loi pour la province de Terre-Neuve et pour les régions de l'Atlantique». Qu'ils aient le courage de le dire.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais faisant suite aux commentaires qui ont été formulés plus tôt par mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead, j'ai décidé de prononcer quelques mots ici de façon à mettre certaines choses au clair.

Je dois dire, monsieur le Président, que lorsque j'ai participé au Comité législatif qui a étudié le projet de loi C-44, mon collègue m'a reproché d'avoir parlé très peu ou de façon très courte. Je dois rappeler à mon collègue que j'ai été le seul député au Comité législatif à demander à ce que le comité entende des témoins et, justement, le but de faire comparaître des témoins aurait été de faire valoir et de faire ressortir. . .

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead fait un rappel au Règlement.

M. Gérin: Je pense que c'est le Règlement parce qu'il me semble que lorsqu'on discute d'un projet de loi, n'y a-t-il pas une règle en cette Chambre que le ministre qui a présenté le projet de loi soit présent ou qu'il y ait au moins deux ministres présents à la Chambre parce que je vois qu'il n'y a aucun intérêt. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Sur la question de l'attribution de temps, il y a deux ministres à la Chambre, en fait, il y en a trois. Reprenons le débat avec le député de Manicouagan.

[*Français*]

M. Langlois: Je vous remercie, monsieur le Président. Je disais que faire entendre des témoins aurait permis justement à des témoins et au comité d'évaluer les possibilités de retombées économiques non seulement pour le Québec, mais pour tout l'Est du Canada, reliées au projet Hibernia.

Je voudrais aussi commenter quelques remarques de mon collègue d'Edmonton-Est qui a dit ou qui a reproché, ou qui a semblé vouloir indiquer que le comité avait procédé très vite. Je dois rappeler à mon collègue d'Edmonton-Est qu'il a été un des membres du Comité qui a

recommandé que le comité procède vite puisque c'est lui qui a dit qu'on était à passer cela clause par clause le plus rapidement possible, pour terminer le plus rapidement possible.

Cela dit, on semble indiquer que le projet Hibernia n'aura pas les retombées économiques qu'on lui attribue et ne contribuera pas à la sécurité énergétique du pays, comme on le prétend. Il faut aussi réaliser qu'au-delà de la sécurité énergétique, il y a aussi le fait d'utiliser certaines de nos ressources naturelles pour en faire une commodité, pour vendre cette commodité-là pour améliorer notre balance des paiements.

Monsieur le Président, j'arrive d'une tournée dans le Nord de l'Alberta où j'ai eu l'occasion avec le Comité de l'énergie, des mines et des ressources de constater jusqu'à quel point les réserves de sables bitumineux sont importantes, représentent une source énergétique importante pour le Canada. Le projet Hibernia va permettre à l'Est du pays, non seulement à Terre-Neuve, mais à l'Est du pays, de développer une expertise qui n'existe pas chez nous, soit mettre en pratique, développer des techniques que nous ne connaissons pas, qui vont permettre aux gens de chez nous, aux gens de Terre-Neuve, aux gens des Maritimes et aux gens du Québec d'acquérir des compétences, de participer à un projet qui est important pour l'Est du pays, monsieur le Président.

Alors, je dois vous dire que, comme député du Québec, contrairement à mes collègues du Bloc québécois, j'appuie le projet Hibernia et j'espère que cette Chambre sera en mesure de le passer le plus rapidement possible puisqu'il représente, pour le Québec, des intérêts, des avantages extraordinaires. Au moment où le projet a été annoncé, qu'on se le rappelle, il y a une seule province qui en a bénéficié et pour laquelle il a été promis des choses, c'est le Québec. Lorsque l'annonce a été faite, on a identifié immédiatement des compagnies de génie, des compagnies de construction qui se voyaient octroyer du travail; il y avait du travail garanti, il y avait des activités garanties avec le projet Hibernia. Alors, pourquoi veut-on essayer aujourd'hui de retarder les travaux de la Chambre? Pourquoi veut-on essayer, par des amendements, de retarder les travaux de la Chambre, pour retarder ce projet-là? Et en retardant ce projet-là, monsieur le Président, tout ce qu'on fait, c'est qu'on nuit à l'économie de l'Est du pays.

Alors, je voudrais tout simplement demander à mes collègues du Bloc québécois et aussi aux députés du NPD d'appuyer le projet de loi, de procéder le plus rapidement possible, de laisser les députés se prononcer librement dans cette Chambre, afin que le projet Hibernia puisse être réalisé, puisse être mis en pratique pour le plus grand bien, non seulement des Terre-Neuviens, mais aussi des gens des Maritimes et du Québec.

Cela dit, je vais laisser l'opportunité à d'autres députés de se prononcer puisque maintenant ma position est claire.

Je voudrais rappeler à mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead de ne pas s'inquiéter de mon sort aux prochaines élections. Je suis capable de m'occuper de cela très bien. Les gens de la circonscription de Manicouagan savent très bien où sont leurs intérêts, et j'aurais beaucoup plus d'inquiétude à son endroit que j'en ai pour moi. Cela dit, monsieur le Président, je vous remercie beaucoup.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, bien que ce dont je voudrais parler diffère un peu des remarques de mes collègues libéraux et conservateurs ainsi que de ceux qui forment maintenant le Bloc québécois.

Il me semble que, tandis que je suis ici et que j'écoute ce débat, celui-ci me rappelle un peu le film *La nef des fous*. Nous débattons ici des prétendues retombées d'une technologie que nous devrions encourager au lieu de discuter du prix qu'il en coûtera pour la subventionner. Nous nous en rendons compte assurément, en fait il s'agit d'un peu de schizophrénie. Tous les députés s'inquiètent de l'effet de serre. Nous avons entendu tous les députés en parler. C'était un point important de débat lors du congrès d'investiture des libéraux. Nous nous en inquiétons tous. Mais que faisons-nous pour y remédier? Nous sommes tout disposés à recommencer à subventionner l'industrie pétrolière.

• (1850)

Manifestement, nous sommes une nef de fous. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Êtes-vous opposé au projet Hibernia?

M. de Jong: Oui, j'y suis opposé, comme à tous les autres mégaprojets pétroliers. Il est temps, à mon avis, que nous arrêtions de subventionner l'industrie pétrolière. En fait, pourrais-je vous proposer, monsieur le Président, qu'au lieu de subventionner cette industrie, nous commencions à imposer une taxe spéciale sur le pétrole et l'essence qui soit proportionnelle à leur taux de pollution. Et plus une substance est polluante, plus elle devrait. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie, à l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège.

Je voudrais écouter le député. Il reste encore neuf minutes dans le débat, avant 19 heures. Un peu de silence. Merci. Le député de Regina-Qu'Appelle.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président.

J'ai remarqué ce week-end dans un journal populaire que l'État de Californie avait publié un tout nouveau règlement très rigoureux sur les émissions des voitures. Je me permets de citer un article:

> Le nouveau règlement obligera les fabricants à vendre des véhicules moins polluants à compter de 1994 dans le bassin de Los Angeles, où sévit le smog, et de 1997 dans l'ensemble de l'État. D'ici à 2003, toutes les voitures vendues dans l'État devront avoir des émissions d'hydrocarbures et d'autres produits chimiques à l'origine du smog d'au moins 70 p. 100 inférieures à celles des modèles de 1993.

Cela ne laisse pas beaucoup de temps. La Californie représente environ 11 p. 100 des consommateurs américains.

À mon avis, monsieur le Président, les bases économiques de ce projet ne sont pas solides. L'inquiétude suscitée par l'effet de serre fera accélérer le développement de nouvelles formes d'énergie. Si la Californie prend ce genre d'initiative, la consommation d'essence va diminuer au cours des dix ou vingt prochaines années. Selon moi, la période nécessaire pour récupérer notre mise dans Hibernia sera si longue que nous ne retrouverons jamais les capitaux que nous y engloutissons.

En guise de conclusion, je répète que la Chambre se comporte comme une nef de fous: nous discutons des avantages et des retombées économiques d'un projet que les générations à venir nous reprocheront amèrement.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, un homme de votre expérience parlementaire doit comprendre la stupéfaction qui nous anime, nous, les gens du Bloc Québécois, quand nous assistons à ce qui se passe aujourd'hui. Nous avons fait nos premières armes parlementaires comme groupe la semaine dernière.

Et au cours des premières journées, nous avons fait la liste des dossiers qui allaient venir devant la Chambre et qui seraient d'une importance capitale à la fois pour le Canada et pour le Québec. Et nous avions identifié Hibernia comme étant un de ces sujets. Dès mercredi matin, nous avons vu au *Feuilleton* l'avis que nous pourrions discuter de ce projet, du projet de loi. Plusieurs questions restaient dans l'air. Nous le savions tous. J'étais membre du gouvernement, d'autres étaient membres du parti ministériel, beaucoup de questions étaient restées en suspens en juin lors du comité parlementaire. L'annonce a été faite, il y a quelque temps, avec des chiffres qui ne sont pas vérifiés. La semaine avant, il y a eu une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui annonçait que ce projet profitera aux Américains et pas aux Canadiens. Donc, il y a beaucoup de questions importantes à se poser.

À ce moment-là, monsieur le Président, nous nous sommes dit: Ce n'est pas grave, puisque nous sommes des parlementaires, que nous allons entrer à la Chambre et nous pourrons participer à un débat pour poser les vraies questions que soulève ce projet de loi. Alors, nous avons commencé par déposer un amendement dirigé spécifiquement sur la question des retombées canadiennes. Tout le monde nous a dit: il faut que ce projet par son essence même entraîne des retombées économiques favorables au Canada. Nous sommes tous d'accord, monsieur le Président. Mais alors, lorsque nous avons regardé la loi et quand nous avons vu la confusion qui naissait dans les propos des ministres qui nous parlaient du projet, nous avons déposé un amendement qui vise à obliger les promoteurs de ce projet, dans un premier temps, dans une première ronde de soumissions, à limiter à des compagnies canadiennes celles qui pourraient soumissionner.

Il y a entre autres, nous le savons tous, les cinq modules importants de ce projet. On nous dit qu'un des modules devrait être affecté spécifiquement à Terre-Neuve. Nous comprenons que la situation étant ce qu'elle est, il est acceptable que Terre-Neuve se voie allouer, d'une façon stricte, une des plates-formes, un des modules. Mais pour le reste et pour l'ensemble du projet, puisqu'il s'agit d'un projet canadien, nous avons proposé un amendement qui vise à obtenir de la Chambre un vote pour inclure dans la loi non pas une obstruction au projet, non pas de retarder le projet, non pas de tuer le projet, mais de réaliser le projet à des conditions qui favorisent l'économie et l'intérêt canadien et l'intérêt québécois. Et là, qu'est-ce qui arrive? Nous discutons pendant à peu près deux heures, nous sommes en début de session, en début d'année, nous n'avons abusé de rien, nous n'avons fait aucun *filibuster*, nous avons été parfaitement soumis au Règlement de la Chambre, nous avons attendu qu'on nous reconnaisse pour nous exprimer dans l'exercice du droit du parlementaire, et à peine après deux heures, voilà qu'on nous dit: C'est la guillotine. C'est assez, nous ne voulons pas que vous discutiez de cela!

Voilà ce que nous ne comprenons pas, monsieur le Président, parce qu'il se trouve que dans cette loi, on soulève des questions essentielles. Et ce que nous voulons, c'est le droit d'en discuter à la Chambre. La preuve, c'est que dans tout ce débat qui ne traite en réalité que d'une clôture et où les arguments qu'on soulève devraient être restreints à la clôture, tout le monde a soulevé des questions de fond. Du côté du gouvernement, comme du côté de l'opposition. C'est donc qu'il y a de très nombreuses questions de fond qui ne sont pas résolues, qui n'ont pas été évoquées, qui n'ont pas été débattues.

Nous sommes en face de questions fondamentales comme, par exemple, l'avenir technologique du Canada.

Est-ce que ce pays va accepter d'être soumis aux diktats des compagnies étrangères? Est-ce que ce pays, une fois pour toutes, va vouloir investir dans son propre avenir? Est-ce que le Canada, le Québec et toutes les provinces vont vouloir faire en sorte que dorénavant les grands projets de pointe soient faits par des Canadiens, pour les Canadiens, dans l'intérêt des Canadiens, non pas seulement au Canada mais à l'étranger? Est-ce que nous serons continuellement des gens soumis aux intérêts des autres? C'est l'argent du Canada qui va être. . .

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je viens d'écouter les très belles paroles du nouveau chef du Bloc québécois. Il me semble, je ne sais pas si je me trompe, si je ne m'abuse, mais quand il était ministre de l'Environnement dans le gouvernement conservateur, il a appuyé le projet Hibernia.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, sur la question de l'environnement, tout le monde le sait et personne ne l'a soulevé sauf le député tout à l'heure, tout le monde sait que jamais un projet n'a été exposé, n'a été précédé d'autant d'études environnementales. Et personne ici, en général, aujourd'hui, ne l'a soulevé. Moi, qui ai été ministre de l'Environnement et qui ai été, je crois, très sévère, qui ai encouru beaucoup de critiques dans les milieux économiques, j'ai déjà attesté, et je peux le confirmer, que dans ce dossier tout a été fait pour respecter l'environnement.

Ce n'est pas sous l'angle de l'environnement que nous avons attaqué le projet de loi. Le projet de loi est attaquable par le fait que les conditions dans lesquelles on voulait réaliser le projet au plan économique, au plan technologique, ne sont pas acceptables. Et il est certain, monsieur le Président. . . j'aimerais pouvoir terminer mon exposé, si vous me le permettez.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est peut-être sur le même recours au Règlement. Mais c'est peut-être parce que je suis un peu confuse parce que, lorsqu'il était ministre, il était pour le projet sous toute condition, et j'aimerais savoir s'il est confondu ou quoi?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous arrivons à l'heure de fermeture et je voudrais passer à un autre point.

Fondamentalement, nous sommes en train ici, nous du Bloc québécois, de livrer un combat très important pour la démocratie parlementaire et pour les intérêts que nous représentons au Québec et pour l'avenir du Québec, pour être reconnus. Nous savons très bien que ce droit que nous revendiquons, nous devons le gagner petit à petit. Nous aurons la patience de nous battre tous les jours. Nous aurons la patience de faire évoluer cette Chambre vers la reconnaissance complète du Bloc québécois. Mais ceci étant dit, une chose que nous n'allons pas admettre, une chose que nous récuserons, que nous contesterons, que nous répudierons immédiatement, c'est toute tentative de museler les députés un par un. Et c'est ce qui est fait aujourd'hui. Une tentative de museler un par un. . .

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés du Bloc québécois nous parler des avantages qui devraient aller au Québec. Il me semble que l'entente qui vient d'être signée profitera immensément au Québec, mais pas autant aux provinces maritimes, comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, qui auraient besoin du travail.

• (1900)

Quoi qu'il en soit, le 8 mai dernier, j'ai pris la parole à la Chambre, juste après que le ministre eût déposé ses modifications à la Loi sur les pêches, pour lui poser une question sur les amendes qu'il envisageait d'imposer, des amendes pouvant atteindre un million de dollars, pour détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson.

J'avais posé la question ce jour-là car je sais qu'il y avait alors 42 bateaux étrangers qui pêchaient dans une région où nos propres pêcheurs n'avaient pas le droit de prendre du poisson à ce moment, parce qu'il s'agissait d'une zone de frai réglementée. Le plus curieux, c'est qu'ils pêchaient tout près de cette zone. Ils sont en effet autorisés à y prendre d'autres genres de poisson.

J'ai hâte d'en apprendre davantage sur ces modifications lorsqu'elles entreront en vigueur. On a l'impression que le gouvernement s'attaque à ceux qui sont le moins capables de payer des amendes, les pêcheurs canadiens, tandis que les étrangers peuvent se livrer à la pêche et à la surpêche sans être soumis aux mêmes amendes.

Je sais que le ministre du Commerce extérieur a signé un accord avec les États-Unis en vue de trouver un système uniforme pour poursuivre les pêcheurs américains dans nos eaux. Je sais comment les choses se font aux États-Unis. J'ai vu les Américains à l'oeuvre. Cet accord ne vaut pas grand-chose parce qu'à mon avis, il est invraisemblable que les États de la côte est acceptent très rapidement une entente en vertu de laquelle leurs pê-

cheurs pourraient être poursuivis lorsqu'ils prennent du poisson dans nos eaux.

Le gouvernement dit qu'il cherche constamment des règles du jeu qui soient équitables dans le domaine des pêches. Ce jour-là, j'ai interrogé aussi le ministre du Commerce extérieur au sujet du programme de 130 millions de dollars visant à aider les pêcheurs hauturiers de la morue du nord. J'ai demandé que les amendes soient les mêmes pour les étrangers, les pêcheurs hauturiers, les pêcheurs côtiers, et pour quiconque commet une infraction dans nos eaux territoriales. Si vous voulez mon avis, les 130 millions de dollars ne rendaient pas les règles du jeu équitables.

En juin, j'ai demandé à deux reprises au ministre et à ses fonctionnaires de me remettre une copie des lignes directrices concernant les 10 millions de dollars disponibles pour les nouveaux marchés, afin de pouvoir l'envoyer à mes électeurs. Je n'ai jamais eu cette copie.

Le mois dernier, le gouvernement a annoncé un programme d'aide que tous les pêcheurs dans notre région rêveraient d'avoir, soit du poisson pêché par les étrangers qui devrait être transformé dans nos usines, lesquelles bénéficieraient de garanties de prêts des deux gouvernements. Puis, il change d'idée et dit: «Nous devons avoir des règles du jeu équitables».

Que dire de ceux qui ont le plus d'influence, que ce soit les étrangers dans le cas du ministre du Commerce extérieur ou les pêcheurs hauturiers dans le cas du ministre des Pêches? Même lorsque ce dernier a annoncé les modifications à la Loi sur les pêches, il n'a pas dit clairement quelle incidence ces modifications auraient sur les pêcheurs. Qui devra payer le plus: les sociétés qui peuvent se permettre de payer pour leurs chalutiers qui commettent des infractions, ou les individus? Ce n'était peut-être aussi qu'une façon pour le ministre de dire que nous devons réduire notre capacité de prises dans le secteur de la pêche côtière. C'est du moins ce qu'ont compris les pêcheurs côtiers dans la région d'où je viens.

Pourtant, je vois quotidiennement nombre de choses que refuse de voir le ministre des Pêches. Il devrait se demander s'il se passe des choses dans le domaine de la pêche, côtière et hauturière, qu'il vaudrait mieux remettre en question ou examiner. Ce gouvernement a la spécialité de ne pas s'attarder à ce qui est bon pour la majorité des Canadiens. Dès qu'il en a l'occasion, il voit ce qui est bon pour un petit nombre, en donnant satisfaction aux sociétés internationales importantes qui se trouvent au Canada.

Je suis curieuse de connaître ces lignes directrices particulières mais, en cette nouvelle session, je veux surtout voir le ministre arriver avec le projet de donner des chances égales à tous. C'est que, pour une fois, il aurait commencé à penser à la pêche côtière.

En résumé, je dis qu'il est temps que ce gouvernement et ce ministre pensent, non plus seulement aux grosses sociétés, mais aux millions de Canadiens qui dépendent tellement de la situation quotidienne de l'emploi et de la main-d'oeuvre dans le domaine des pêches au Canada.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le veut la procédure au cours du débat d'ajournement, je vais répondre à la question qui a été soulevée à nouveau en vue d'un débat plus approfondi. Il s'agit de la question de la zone qui regorge de merlu argenté et qui, comme vous le savez, monsieur le Président, est, en fait, une région où a lieu toute la pêche au chalut de fond à petites mailles, sauf pour ce qui est du sébaste et de la crevette. On pêche notamment dans cette zone du merlu argenté, du calmar et de l'éperlan argenté.

Dans les années 70, on a décidé que l'utilisation de filets à petites mailles dans la zone en question aurait des répercussions minimales sur les pêches traditionnelles aux poissons pélagiques et aux poissons de fond. Cette zone se trouve à environ 100 milles au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. Elle englobe une région allant de l'est de l'île de Sable au chenal Fundian et elle va de l'extrémité du plateau continental à la limite des 200 milles.

En 1990, des navires étrangers venant de l'Union Soviétique, de Cuba, du Japon et de la Bulgarie ont pêché du merlu argenté.

Les prises accessoires de morue, d'aiglefin et de goberge sont minimales dans le cadre de la pêche au merlu argenté. En 1989, elles se sont élevées à 3 300 tonnes dont 2 400 tonnes de goberge. Dans le cadre des négociations bilatérales de 1990 avec Cuba et l'Union Soviétique, les pourparlers se poursuivent. . . Jusqu'à maintenant, plusieurs centaines de tonnes de prises accessoires ont été débarquées par des navires soviétiques pour être traités dans des usines canadiennes de transformation du poisson.

On a approuvé, pour 1990, les activités canadiennes de pêche. Ces activités ne s'adressaient qu'aux bateaux côtiers de moins de 65 pieds. En outre,une pêche expérimentale dans le bassin d'Émeraude à l'aide de chalutiers de moins de 65 pieds s'est révélée être un succès.

À l'exception de la pêche côtière, la pêche expérimentale dans le bassin d'Émeraude, toutes les activités de pêche se déroulent dans la zone de pêche au filet à petites mailles, la zone qui regorge de merlu argenté. Cette zone n'empiète pas sur la zone d'alevinage d'aiglefins sur le banc d'Emeraude et le banc Western; il n'y a donc pas d'activités étrangères dans les zones fermées aux Canadiens.

La pêche du merlu argenté se fait en eau profonde au bord du plateau continental; l'habitat productif est par conséquent peu touché. Des observateurs canadiens sont à bord de tous les navires étrangers pour contrôler toutes les activités de pêche.

La zone d'alevinage d'aiglefins a été créée en 1987 pour tenter de protéger la capture excessive de jeunes aiglefins par les chalutiers. Cette zone est du côté de la terre par rapport au secteur des merlus argentés et représente une surface de 5 000 milles carrés sur les bancs d'Émeraude et Western qui se trouvent à l'ouest de l'Île de Sable. La limite extérieure de cette zone d'alevinage est proche de la limite intérieure du parc réservoir des merlus argentés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de temps accordée au député est terminée. La parole est au député de Gatineau—La Lièvre.

[*Français*]

LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, l'extension de ce débat découle d'une question que j'avais posée en Chambre au mois d'avril dernier et au cours de laquelle j'avais demandé au ministre de quelle façon il allait régler la question des ristournes aux touristes qui venaient des pays étrangers.

Effectivement, je ne donnerai pas la réponse du ministre, mais il avait dit qu'il avait pris l'initiative, avec des ministres des Finances et le Comité permanent des finances de la Chambre, de trouver une solution pour les ristournes. Les grossistes avaient de la difficulté, vu que c'était très compliqué et qu'ils seraient désavantagés comparativement à ce qu'on appelle des *package deals* pour les touristes qui venaient de l'extérieur.

• (1910)

Dans la deuxième partie de ma question, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre comment il se faisait que les grossistes aient répété que peu importe le système de ristournes qu'il avait mis de l'avant, cela ne correspond d'aucune façon à régler leur problème.

Donc, les mois s'écoulent et les grossistes se sont prononcés davantage pour dire que le système des ristournes pour les touristes de l'extérieur, surtout ceux provenant des États-Unis, monsieur le Président, va créer un préjudice contre les *package deals*, comme on les appelle, pour les grossistes qui vont venir des États-Unis au Canada.

Ils ont avisé le ministre à maintes reprises à l'effet qu'il y avait un problème. Et le ministre croit, évidemment dans son imagination, qu'il a réglé le problème. Mais le fait demeure que le problème n'est pas réglé. Lorsque j'ai posé la question, je n'ai pas une boule de cristal, mais je me suis rendu compte que le ministre s'est entêté à dire qu'effectivement, les ristournes régleraient le problème des grossistes.

En effet, c'était au mois d'avril et je savais que la grande saison de tourisme au Canada, c'était les mois de mai, juin, juillet et août. Maintenant, on est rendu au début d'octobre et les preuves sont faites. Monsieur le Président, le taux de tourisme au Canada a baissé substantiellement. Les grossistes se sont plaints davantage pour dire qu'une des raisons pour lesquelles le tourisme avait baissé, c'était parce qu'il y a tellement de rumeurs à propos de la nouvelle TPS. . . Imaginez-vous, elle n'est pas encore en vigueur, et cela crée déjà des problèmes!

Donc, je voulais sensibiliser davantage le ministre. Il est toujours temps de faire des changements. Quelle sorte de changements pourrait-il apporter? Je l'ignore. Mais je serais très heureux si son secrétaire parlementaire ici, en Chambre, pouvait donner avis à son ministre qu'effectivement, peut-être que le temps est arrivé de regarder de quelle façon on pourrait améliorer le système des ristournes afin qu'il soit convenable aux grossistes.

Mais à l'heure où je vous parle, monsieur le Président, le nouveau chef de notre parti, qui, comme vous le savez, est l'honorable Jean Chrétien, m'a donné de nouvelles responsabilités qui ne relèvent plus du domaine du tourisme. Le nouveau député—disons le nouveau député depuis 1988—le député de Broadview—Greenwood, M. Dennis Mills, est effectivement le critique de l'opposition officielle ici en matière de tourisme.

Malheureusement, vu le Règlement de la Chambre, il aurait voulu faire, si vous voulez, ses débuts—pas ses débuts à la Chambre—mais comme critique du tourisme. Il élaborera les idées et il les véhiculera d'ici les quelques prochaines années. Mais sans m'étendre sur la question, je voudrais simplement demander au responsable du tourisme ici qui va répondre pour le ministre s'il pourrait demander à son ministre, vu que cette question-là est très importante pour l'industrie touristique au Canada et qu'elle sera, dans les années à venir, notre plus grande industrie. . . Il faut prendre le temps pour s'assurer que les grossistes qui amènent beaucoup de touristes, comprennent à fond la question et qu'on travaille avec eux pour trouver une solution qui va promouvoir le tourisme dans notre pays, parce que c'est peut-être la meilleure exportation que nous ayons.

Donc, essentiellement, monsieur le Président, je vous remercie pour le temps qui m'a été accordé et je suis sûr que le répondant pour le ministre ici en Chambre va certainement lui faire part de mes inquiétudes sur cette question.

[*Traduction*]

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, si vous le permettez, féliciter mon collègue d'en face de sa nomination. Au nom du ministre et de mes collègues, je lui souhaite bonne chance. Nous souhaitons également la bienvenue à son collègue de Broadview—Greenwood dans ses nouvelles responsabilités de critique pour le tourisme. Pour en venir au sujet, avant de se lancer dans une nouvelle initiative d'importance, le gouvernement doit examiner ses effets sur le tourisme. Ce fut certainement le cas lorsque le gouvernement a entrepris sa récente réforme fiscale. La taxe sur les produits et services va renforcer l'aptitude du Canada à concurrencer ses partenaires commerciaux des pays développés.

Les entreprises canadiennes n'auront plus à payer cette taxe de vente à la fabrication qui était cachée. Les entreprises enregistrées auront droit à un crédit remboursable pour la TPS payée sur tous leurs achats commerciaux. Cela signifie que le taux réel d'imposition pour les produits et services acquis à des fins commerciales sera nul. Ce n'est pas le cas actuellement. De nombreuses entreprises, dont les entreprises touristiques, paient actuellement la taxe de vente de 13,5 p. 100 sur les produits qu'elles achètent.

Avec la taxe sur les produits et services, on calcule que le crédit de taxe sur intrants réduira de 2 à 4 p. 100 les frais de fonctionnement de certaines entreprises touristiques. En 1989, les 25 milliards de dollars que nous a apportés le tourisme ont créé des emplois directs pour plus de 630 000 Canadiens. Aujourd'hui, 60 000 entreprises canadiennes tirent la totalité ou une partie importante de leurs recettes du tourisme. Avec la TPS, on s'attend à ce que cette industrie essentielle continue de croître, elle qui, en 1989, occupait le troisième rang parmi les exportateurs canadiens après l'industrie automobile et celle des pièces d'automobiles.

Tout laisse prévoir que les visiteurs étrangers continueront à considérer le Canada comme un endroit où ils aimeraient passer leurs vacances. Nous aurons, pour les visiteurs étrangers, un remboursement de TPS qui s'étendra au logement et aux achats. Nous sommes le seul pays qui offre aux touristes un tel remboursement pour le logement. Le transport des passagers entre le Canada et l'étranger sera exempt de la taxe, sauf les services aériens entre le Canada et la partie continentale des États-Unis. Le programme de remise sera accessible et visible. Un visiteur pourra réclamer des remises jusqu'à quatre fois par année. Le gouvernement se prépare en outre à mettre en oeuvre un programme permettant aux visiteurs étrangers de réclamer leur remise dans les boutiques hors taxe à leur point de départ du Canada.

Parmi les autres mesures, mentionnons la simplification des formalités administratives dans le cas des forfaits, ce dont mon collègue a parlé, et des congrès où l'hébergement est compris dans un forfait à prix fixe. Dans ces cas, les visiteurs auront droit de réclamer le montant de taxe payé sur l'hébergement si ce montant peut être réparti entre les acheteurs du même forfait, sinon, les visiteurs pourront réclamer une remise fixe de 5 $ par nuit. Je suis heureux d'annoncer que, comme l'a recommandé le Comité permanent des finances, les grossistes et les voyagistes, et, dans certains cas, les entreprises et les organisateurs de congrès, pourront désormais demander une remise de la TPS payée sur le logement lors d'activités organisées au Canada.

De plus, le seuil de la remise a été ramené de 25 $ à 20 $. Cet abaissement du seuil du montant de remise que chaque voyageur peut réclamer correspond à l'abaissement du taux de la TPS de 9 à 7 p. 100. Mon temps est écoulé.

LA FISCALITÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, le printemps dernier, j'ai demandé au ministre des Finances pourquoi les personnes âgées devaient rembourser une partie de leurs prestations de sécurité de la vieillesse même si la loi n'avait pas encore franchi toutes les étapes du processus législatif. J'espère qu'il y aura au moins un député du gouvernement à la Chambre pour me répondre.

M. Vincent: Soyez sans crainte.

M. Karpoff: Bien entendu. La réponse sera certainement meilleure que celle du ministre des Finances. Celui-ci m'a dit que les personnes âgées avaient parfaitement le droit de ne pas payer, qu'elles n'étaient pas obligées. Ce n'est pas ce qui s'est passé dans les faits. Certains prestataires de la sécurité de la vieillesse ont décidé de ne pas donner les informations nécessaires à la récupération et de faire simplement leur déclaration. Ceux qui avaient droit à des remboursements ont constaté que le ministère des Finances avait complété leur

déclaration et déduit le montant de récupération de leur remboursement.

La récupération fiscale préoccupe ces retraités pour bien des raisons. Cela leur est imposé avant que le projet de loi ne soit adopté.

• (1920)

Les retraités sont également inquiets parce que c'est le commencement de la fin des programmes universels. Le gouvernement dit que les gens dont le revenu est supérieur à 50 000 $ n'ont plus droit à la pension de sécurité de la vieillesse, même s'ils ont travaillé pendant toute leur vie pour obtenir ce genre de programme de sécurité sociale. Ils ont payé des impôts pour pouvoir disposer de cette pension plus tard.

Aujourd'hui, les retraités se demandent si le gouvernement n'envisage pas aussi de s'attaquer à l'assurance-maladie. Il pourrait bien décréter que les gens qui dépassent un certain niveau de revenu n'ont plus droit à des soins médicaux gratuits ou à une éducation gratuite. Où allons-nous? Nous finirons par avoir deux systèmes: un système d'éducation, de soins médicaux et de pensions pour les personnes à faible revenu, et un autre pour les riches.

Nous voyons ce qui se passe aux États-Unis quand on adopte un système double, au lieu d'appliquer des programmes sociaux universels.

Les retraités me disent aussi que la récupération fiscale les inquiète parce qu'elle fait partie d'un régime fiscal injuste. Le gouvernement a décidé d'imposer à 100 p. 100 la pension des personnes âgées qui gagnent un certain revenu, tout en ramenant le taux d'imposition des sociétés de 36 à 28 p. 100, sans compter les 60 000 sociétés rentables qui n'ont payé aucun impôt.

En fait, beaucoup de grandes sociétés non seulement ont complètement échappé au fisc, mais ont obtenu des crédits d'impôt. Des entreprises comme Brascade et Brascan peuvent réaliser des bénéfices de 263 millions de dollars et ne pas payer un cent d'impôt. Il se trouve qu'elles ont fait un don de 50 000 $ aux conservateurs. On peut également citer Standard Trusco qui a gagné 13 millions de dollars et n'a pas payé d'impôt. Il se trouve aussi que cette société avait offert 15 000 $ aux conservateurs.

Il y a également Tridel, qui aime bien tant les conservateurs que les libéraux. Elle a réalisé des bénéfices de 72 millions de dollars. Ils ont donné 29 millions de dollars aux conservateurs et 80 millions, je crois, aux libéraux. Les retraités disent: «N'y a-t-il plus de justice dans notre régime fiscal?»

Maintenant, ils me demandent: «Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour mettre en place la taxe la plus injuste qui soit, la TPS?» Ils m'ont dit au cours de la fin de semaine: «Qu'arrive-t-il à Ottawa?» «Pourquoi le gouvernement conservateur s'assure-t-il la majorité au Sénat pour faire adopter la TPS, qui est une taxe injuste?»

Ils disent aussi en même temps: «Nous n'avons pas confiance dans les libéraux. Ils ne sont pas honnêtes pour ce qui est de cette question. Leur critique a démissionné parce qu'il appuyait la TPS. Ils ont refusé de proposer des solutions de rechange à la TPS. Leur nouveau chef a hésité pendant des mois avant de prendre une décision. Il aurait pu tuer la TPS en juin, en juillet, en août et en septembre, mais il a délibérément attendu de savoir que le premier ministre allait s'assurer la majorité au Sénat.»

Ils disent: «Haro sur les deux Chambres des partis traditionnels. Ils sont de mèche pour prélever des impôts injustes.» La récupération des pensions n'est qu'une partie de ce régime d'impôt injuste. Mais les personnes âgées m'ont répété maintes fois: «Nous n'avons rien contre le fait de payer notre juste part et de supporter notre part du fardeau. Il est temps que les grandes sociétés payent leur juste part.» Il est temps que les partis traditionnels—soyez honnêtes avec nous—, que les conservateurs et les libéraux fassent connaître leurs intentions au public.

S'ils ont des solutions à proposer, qu'ils les mettent au grand jour pour que la population puisse les examiner. S'ils ont l'intention de mettre fin à un régime d'impôt injuste, qu'ils le fassent maintenant qu'ils en ont l'occasion, au lieu de traîner les pieds jusqu'à ce que disparaisse cette possibilité.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois vous avouer que je suis très déçu du discours du député de Surrey-Nord, très déçu et très surpris. J'entends le député de Surrey-Nord venir contester une loi qui fait en sorte que des gens qui ont un revenu net de 75 000 $ ou plus paient leur juste part d'impôt. Et on ne parle pas de personnes à faible revenu, monsieur le Président, on parle de personnes de 65 ans ou plus, qui ont un revenu net de 75 000 $. Et ce gouvernement-ci a dit: Ces gens-là doivent payer leur juste part d'impôt. . .

Monsieur le Président, j'ai laissé parler le député, il pourrait faire la même chose. Et je l'entends me mentionner, monsieur le Président, de façon à mêler la population canadienne, que les compagnies ne paient pas d'impôt. C'est faux, monsieur le Président! Toutes les compagnies canadiennes paient leur juste part d'impôt. Ce que le député oublie de mentionner, c'est qu'il y a des compagnies à tous les ans qui ont des pertes, et les pertes s'accumulent et viennent réduire les revenus taxables. Certaines compagnies ont des amortissements à prendre. Ce sont les seules choses. Et lorsque le député dit que les compagnies ne paient pas d'impôt, c'est faux, monsieur le Président, c'est absolument faux! Et je suis déçu de voir le député de Surrey-Nord, que je considérais, venir dire

des choses comme cela et tenter de mêler la population canadienne.

Et en ce qui concerne le projet de loi C-28, je suis encore déçu de ce député-là dont la formation politique appuie un paquet de sénateurs non élus, qui tentent de venir brimer les droits de la démocratie canadienne et les droits des députés dûment élus à la Chambre des communes. Les sénateurs libéraux, monsieur le Président, retardent le projet de loi C-28, comme ils retardent la TPS, comme ils retardent tous les autres projets de loi. Ce sont des non-élus, dirigés par un chef non élu, qui ont le culot de venir contredire ce que le peuple canadien a décidé en 1988, monsieur le Président, et c'était d'élire un gouvernement majoritaire progressiste conservateur. Et les sénateurs, s'ils veulent faire de la politique, qu'ils se fassent élire dans la circonscription de Trois-Rivières, qu'ils se fassent élire dans la circonscription de Surrey-Nord, et à ce moment-là, je respecterai ce qu'ils diront, et je respecterai leur prise de position sur des projets de loi.

Tant et aussi longtemps qu'il y aura une seule Chambre qui sera élue, c'est elle qui devra décider. Et il n'y a pas un sénateur qui a le droit de venir jouer avec la démocratie du pays. Je ne parle pas, monsieur le Président, de tous les éditoriaux qui me donnent raison, je parle d'un principe fondamental, que les gens de la circonscription de Trois-Rivières, encore toute la fin de semaine, m'ont exprimé clairement. Ils ont dit: Que les sénateurs adoptent les lois que vous avez vous-même adoptées!

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 11 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la Conférence interparlementaire sur le désarmement tenue à Bonn, République fédérale d'Allemagne, du 21 au 25 mai 1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION VISANT À NOMMER LE VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je propose, et après discussions, appuyé par les députés d'Ottawa—Vanier et de Kamloops:

Que M. DeBlois, député de la circonscription électorale de Beauport—Montmorency—Orléans, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais confirmer que l'opposition a été consultée par. . .

M. Lapierre: Seulement l'opposition officielle.

M. Gauthier: . . .le gouvernement. J'entends le député de Shefford qui dit «l'opposition officielle», monsieur le Président. Il n'y a qu'une opposition en cette Chambre et c'est celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: J'aimerais rappeler aux députés indépendants qui font du bruit en Chambre, monsieur le Président, qu'il y a une certaine tradition qui veut que l'opposition appuie la nomination d'un poste à la Présidence ou à la présidence des comités pléniers.

Nous sommes donc très. . .

M. Boudria: Il faut connaître le Règlement!

M. Gauthier: . . .heureux d'appuyer la proposition à l'effet que M. Charles DeBlois soit vice-président des Comités pléniers. Nous avons confiance en son travail et nous savons que, même s'il est un des partisans du gouvernement, il saura garder son impartialité lorsqu'il occupera le fauteuil. Pour le moment, en tout cas, jusqu'à avis contraire, il a notre complète et entière coopération.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi ajouter mes observations à celles du leader de l'opposition à la Chambre, pour dire que des consultations ont eu lieu. Et nous, du Nouveau Parti démocratique, appuyons également cette position et présumons que la tradition d'impartialité se poursuivra pendant que le député dirigera les travaux.

Je tiens à dire que nous avons hâte de travailler avec le député et que nous lui souhaitons du succès dans ses fonctions.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le député de Mégantic—Compton—Stanstead, comme député indépendant, non encore reconnu par cette Chambre comme membre du Bloc québécois, n'ayant pas été consulté à titre de député indépendant, ne peut évidemment pas donner son approbation sans avoir été consulté.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Également pour les mêmes raisons que mon confrère vient d'émettre, monsieur le Président, je ne peux donner mon consentement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote N° 292*)

POUR

Députés

Angus	Atkinson
Barrett	Blaikie
Boudria	Cadieux
Comuzzi	Cooper
Crosby (Halifax West)	de Jong
Dingwall	Edwards
Fee	Feltham
Fontana	Friesen
Gauthier	Gray (Windsor West)
Hawkes	Larrivée
Layton	Littlechild
MacAulay	MacDougall (Timiskaming)
Milliken	Nicholson
Oberle	Pagtakhan
Pickard	Reid
Riis	Robitaille
Saint-Julien	Samson
Simmons	Tétreault
Turner (Halton—Peel)	Venne
Vézina—39	

CONTRE

Députés

Duceppe	Lapierre
Leblanc (Longueuil)	Rocheleau—4

• (1110)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'étais présent à la Chambre et je me suis abstenu de voter parce que je n'avais pas été consulté, conformément à la tradition en cette Chambre et en cette matière.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, pour les mêmes raisons que mon confrère, j'étais à la Chambre, je n'ai pas voté. Je respecte la personne qui a été nommée et elle aura mon entier appui. C'est sur le principe... Ce n'était pas contre la personne, mais sur le principe de ne pas avoir été consulté.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le privilège de présenter une pétition signée par environ 61 habitants de ma circonscription, à Plate Cove-Est et Plate Cove-Ouest.

Les pétitionnaires s'opposent à la réforme du régime d'assurance-chômage qu'effectue actuellement le gouvernement au moyen du projet de loi C-21. Ils sont terriblement inquiets des problèmes que provoque cette mesure législative. Étant donné l'absence de norme variable d'admissibilité, bon nombre de travailleurs n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et s'attendent donc à connaître un hiver plutôt sombre.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à rétablir la norme variable d'admissibilité et à réviser le régime d'assurance-chômage de façon beaucoup plus positive.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions signées d'électeurs de ma circonscription de Glengarry—Prescott-Russell.

Ces électeurs m'ont demandé de déposer à la Chambre leur pétition contre la taxe sur les produits et services que

propose le gouvernement et que certains ont appelée la taxe du pauvre Samaritain ou TPS.

Plusieurs centaines de pétitionnaires de localités de ma circonscription comme Hawkesbury, Vankleek Hill, L'Orignal, Plantagenet et d'autres endroits merveilleux que j'ai l'honneur de représenter, m'ont demandé de déposer cette pétition qui demande au gouvernement, pendant qu'il est encore temps, d'abandonner son plan stupide consistant à imposer une taxe sur pratiquement tous les produits et les services.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter au Parlement cette pétition demandant au gouvernement de retirer la TPS et le blâmant de taxer l'éducation. À la lumière de ce que disait le premier ministre aux Nations Unies et de ce que disait le ministre de la Santé du bureau de l'enfance, le gouvernement pourrait peut-être commencer par supprimer la TPS sur tout ce qui touche l'enseignement.

[*Français*]

LES MINEURS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose en vertu de l'article 36 du Règlement une pétition provenant du Syndicat des Métallos (FTQ), de Malartic, en Abitibi, qui exige depuis 1965 que le statut du mineur soit reconnu par la loi au niveau du gouvernement du Québec; que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée pour assurer des prestations complémentaires d'assurance-chômage lors de la fermeture d'une mine; que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée pour que des allocations de déménagement d'une ville à l'autre couvrent tous les coûts assurés pour le travailleur mis à pied lors de la fermeture d'une mine.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je désire présenter à la Chambre cette pétition conforme à l'article 36 du Règlement. Elle concerne l'opposition que soulève d'un océan à l'autre chez les Canadiens la TPS et surtout son application aux publications.

Cette pétition vise à réaffirmer les principes historiques concrétisés dans l'exemption de taxe dont les publications ont toujours joui en conservant le taux de taxe nul dans la loi et les règlements d'application de la TPS.

Ces quatre pétitions sont signées par des gens de tout le pays et notamment de la magnifique province de l'Alberta et évidemment de la belle ville d'Edmonton.

• (1120)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'avoir l'occasion de présenter aujourd'hui des pétitions conformes à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires qui habitent Kamloops, Chase, Clearwater, Little Fort, Savona et diverses autres localités sont très inquiets parce que le gouvernement semble encore décidé à appliquer sa taxe très impopulaire sur les produits et services à laquelle ils s'opposent pour une foule de raisons.

Ils demandent au Sénat dominé par les libéraux de faire le nécessaire pour empêcher qu'elle ne devienne une réalité.

Monsieur le Président, à propos d'une autre question, les pétitionnaires de Kamloops et de Chase, en Colombie-Britannique, font remarquer que le gouvernement a maintenant décidé de faire quelque chose de jamais vu jusqu'ici, soit imposer les publications.

Les pétitionnaires pensent que cette mesure est étrange, étant donné que le gouvernement s'inquiète tant du taux élevé d'analphabétisme dans le pays.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire preuve de bon sens et de tout simplement abandonner l'idée d'imposer les publications au Canada.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à propos d'une autre question, des pétitionnaires indépendants de Kamloops pensent qu'à une époque où le prix du pétrole augmente et où les trains de voyageurs représentent le mode de transport de masse le plus écologique, le gouvernement devrait suivre l'exemple de la plupart des pays évolués du monde.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement élargisse le réseau de VIA Rail, investisse dans de nouveaux

équipements et facilite le transport par train de voyageurs au Canada, plutôt que de revenir en arrière et de réduire le service VIA Rail dans le pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreuses personnes partout au Canada, mais surtout de certains amis de Thunder Bay qui demandent instamment au gouvernement de se défaire de la taxe sur les produits et services proposée.

Ces pétitionnaires veulent d'autant plus se débarrasser de cette mesure qu'elle doit s'appliquer aux instruments culturels et pédagogiques nécessaires à l'éducation de nos enfants.

Puisque cette année sera l'Année de l'enfance, d'après ce que j'ai entendu dire, joignons donc le geste à la parole en ne taxant pas les instruments pédagogiques dont nos enfants ont besoin partout au pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 327.

[*Texte*]

LE DÎNER OFFICIEL EN L'HONNEUR DE NELSON MANDELA

Question nº 327—**M. Kaplan:**

1. Sur les 1800 personnes conviées à un dîner officiel offert le 18 juin 1990, en l'honneur de Nelson Mandela, pourquoi n'y a-t-il aucun député libéral et néo-démocrate de Toronto et pourquoi les députés conservateurs de Toronto ont-ils tous été invités et ont-ils tous reçu des billets pour distribuer à leurs partisans?

2. Cette réception officielle, payée par les contribuables canadiens, vise-t-elle à redorer le blason du Parti conservateur et, dans l'affirmative, le premier ministre en informera-t-il M. Mandela?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Vingt et un députés libéraux et néo-démocrates étaient invités au dîner officiel offert par le gouvernement en l'honneur de Nelson Mandela.

2. Non. Le dîner était offert en l'honneur de Nelson Mandela, un grand homme qui consacre sa vie à défendre l'idée d'une Afrique du Sud libre et démocratique. Des Canadiens de toutes les couches sociales étaient invités: des parlementaires des divers partis politiques aussi bien que des représentants des différents groupes ethnoculturels et communautaires, ainsi que des chefs de file du monde universitaire, des arts, de la religion, des milieux d'affaires, du journalisme, des sciences et des syndicats et des représentants des gouvernements local et provincial.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question dont le secrétaire parlementaire a parlé.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-44

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er octobre, de la motion de M. Epp:

Que, relativement au projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restait quatre minutes au député de Lac-Saint-Jean. Puisqu'il n'est pas à la Chambre, je dois accorder la parole au député de Burin—Saint-Georges.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis le débat avec grand intérêt parce qu'il s'agit, bien sûr, d'une question touchant de très près Terre-Neuve et d'un projet qui représente de grands avantages pour ma province.

Soyons généreux. Le débat n'a pas été sans vertus. Comme dans tous les débats, nous y avons appris quelques petites choses et je sais que vous conviendrez, monsieur le Président, que vous et moi avons notamment appris que le NPD avait découvert la notion de viabilité économique.

Le NPD, dont un des grands principes est que l'État doit tout donner à tous ne veut plus entendre parler de subventions gouvernementales qu'il rejette comme s'il s'agissait là d'une nouvelle souche de malaria. Ce parti a découvert la viabilité économique.

Les néo-démocrates, qui n'ont jamais caché qu'ils aimeraient voir tous les gens d'affaires traînés dans les rues et écartelés, parlent maintenant, presque en connaisseurs, de ce qu'on appelle les résultats nets d'un projet. En d'autres mots, le président de la société de tempérance a son propre alambic. Que le NPD sache qu'il ne peut pas être dans les deux camps à la fois.

Je vois que mon collègue de Halton—Peel se remet bien des pressions qu'il a subies pour conserver son mandat de président du comité. Tout le monde en était bouleversé, mais tous ces gens s'en remettront aussi. Je leur ai dit et redit de ne pas désespérer, que le chevalier sans peur de Halton—Peel avait de nouvelles causes à défendre, qu'il n'avait pas le temps de présider un minable petit comité de la Chambre des communes. J'ai lutté pour lui.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole. Il n'est que 11 h 25, attendez au moins jusqu'à 15 ou 16 heures.

M. Simmons: Mon bon ami le ministre des Approvisionnements et Services veut qu'on parle d'Hibernia. Je suis désolé si nos propos l'avaient complètement dépassé cette fois-là. Je lui signalais, ainsi qu'à la Chambre et à la population, que le NPD, en s'attaquant à ce très bon projet de loi—le ministre et moi sommes d'accord là-dessus, c'est un très bon projet de loi—je disais donc que le NPD, voulant tout avoir, a soudain découvert le principe de viabilité économique. Les néo-démocrates devenaient soudain les défenseurs de ces pauvres grandes entreprises qui risquaient de ne pas pouvoir s'en tirer toutes seules. Il nous avisaient soudain que, d'une certaine façon, nous ne devrions pas puiser dans le Trésor public, même dans un but valable. Ils ont fait soudain demi-tour. Mais ces propos n'on pas trait au projet de loi. Je présente mes excuses au ministre et je n'en parle plus.

Je parlais de ce que nous avons appris jusqu'ici au cours du débat qui est loin d'être clos. Je vous invite tous à rester à vos places parce que ça va s'améliorer. Voici le second point. Mon ami de Colombie-Britannique n'a pas l'habitude d'être méchant à ce point. Il a pris des pilules de méchanceté. Audrey les a réunis et les a convaincus de dire des choses auxquelles ils ne croient pas. J'ai également appris que le Bloc, les nouvelles têtes sur le billot. . .

[*Français*]

Les gens qui se dirigent vers la guillotine.

[*Traduction*]

. . .le Bloc, donc, a découvert le Canada. Ses membres ont découvert qu'ils luttaient pour le Canada. Chacun d'eux est devenu capitaine Canada.

Joey Smallwood, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve s'est d'ailleurs organisé pour faire poser, dès 1966, une plaque sur le fond de l'océan, à l'endroit exact où se trouve Hibernia, revendiquant la propriété du pétrole au nom de Terre-Neuve. Toutes ces discussions au sujet de qui a fait quoi à qui, la semaine dernière, arrivent environ 24 ans trop tard, parce que Smallwood y était déjà longtemps avant que vous ayez prononcé vos premiers balbutiements. Il a vraiment pris possession du pétrole au nom de Terre-Neuve en posant une plaque au fond de l'océan. On a envoyé un plongeur la poser en 1966. Une plaque marque donc cet endroit, témoignant du fait que le pétrole nous appartient.

Ce qui veut dire deux choses: premièrement, que quelqu'un devait le faire et deuxièmement, que M. Smallwood était déjà conscient en 1966 qu'il y avait du pétrole à cet endroit, il y a de cela 24 ans. Mais je digresse. Je disais donc que le Bloc a découvert le Canada. Joey Smallwood avait l'habitude de citer les paroles d'un cantique méthodiste bien connu, qui vont ainsi: «Tant que la flamme brûle encore, le pire pécheur peut reprendre le droit chemin.» Adapté à l'intention de mes amis à qui il me répugne de tourner le dos, cela donnerait:

[*Français*]

Comme l'enfant prodigue l'a découvert, il n'est jamais trop tard pour rentrer à la maison.

[*Traduction*]

Comme l'enfant prodigue l'a découvert, il n'est jamais trop tard pour rentrer à la maison, ou, pour dire les choses autrement, où est notre patrie? C'est le Canada. Voilà notre patrie. Comme les députés du Bloc l'ont découvert la semaine dernière quand ils ont fini par présenter une motion à la Chambre, dont le seul mérite réside dans le fait qu'ils ont découvert une chose dont ils ont tenté de nier l'existence jusqu'à présent.

• (1130)

Ils luttent pour le Canada. Ils ne veulent pas davantage de retombées pour le Québec. Non, non. Il faut bien comprendre qu'il n'est pas question du Québec dans la motion. Ils veulent les retombées pour le Canada. Ils les

veulent pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Voilà qui correspond à l'idée que je me fais d'un véritable Canadien désintéressé.

Que ne feraient-ils pas, monsieur le Président, pour les habitants de Prince George! Le ministre doit être touché de voir cette bande de combattants intrépides se battre pour les gens de la vallée de la Bulkley. C'est saisissant, n'est-ce pas? Ma femme vient de cette vallée, et ça doit lui réchauffer le coeur d'apprendre que ces gens-là ne sont vraiment des séparatistes qu'en apparence. Ils se battaient tout ce temps-là pour la vallée de l'Annapolis, et pour la vallée de la Bulkley et pour les autres vallées et collines de notre beau et grand pays. Je vais m'exprimer encore autrement en parlant toujours du Bloc. La vallée de l'Outaouais—Dieu sait à quel point elle a besoin de gens qui se battent pour elle, car elle a, monsieur le Président, pour m'exprimer encore autrement. . .

M. Lapierre: Vous appuyez l'amendement.

M. Simmons: Vous savez, monsieur le Président, le député parle vraiment davantage depuis qu'il siège là derrière qu'il ne l'a fait pendant tout le temps qu'il a siégé ici au milieu de nous. Vous l'avez remarqué? Il a finalement retrouvé sa langue. Maintenant, si seulement il pouvait retrouver ses esprits.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Maintenant, monsieur le Président, pour m'exprimer encore autrement, les défenseurs intrépides de la vallée de la Bulkley et de l'Annapolis, et de la vallée de la Codroy à Terre-Neuve et de tous ces autres endroits. . .

M. Boudria: Et de la vallée de l'Outaouais.

M. Simmons: La vallée de l'Outaouais, de la vallée de Bow. Je ne dois pas oublier la vallée de Bow là-bas près de Calgary. Pour l'exprimer d'une autre manière pour eux, le pyromane est devenu chef des pompiers.

Maintenant que nous nous sommes occupés de la nouvelle classe, les nouveaux venus dans le coin, maintenant que nous en avons terminé avec le Nouveau Parti démocratique qui croit pouvoir tout avoir, venons-en à la question de la clôture. Celle-ci figure dans le règlement pour une très bonne raison. L'intérêt qu'elle présente, c'est qu'il faut y avoir recours avec modération, très rarement, seulement dans les cas exceptionnels.

Je peux comprendre la colère et la frustration de mon collègue, le ministre de l'Énergie, quand il accepte la proposition selon laquelle la clôture serait peut-être une arme à utiliser ici pour essayer de vaincre ceux qui n'osent pas s'avouer Canadiens et qui se sont baptisés séparatistes. Je comprends cela, mais je veux dire au ministre de l'Énergie qu'il existe peut-être un autre moyen. Je lui dis que si les nouveaux arrivants lui causent un problème, alors nous pouvons résoudre ce problème très rapidement à la Chambre, parce que celle-ci, par sa nature même, est faite pour les gens qui croient au Canada. C'est vraiment sa raison d'être.

Je voterai n'importe quand pour une motion qui nous débarassera de ces gens une bonne fois pour toutes. J'approuverai cette motion parce qu'ils n'ont pas leur place ici, monsieur le Président. Maintenant, s'il veut faire adopter ce projet de loi. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est expiré. Le député de Richelieu a la parole pour la suite du débat.

M. Simmons: Avec la permission, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour entendre le député de Burin—Saint-Georges?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je ne pense pas qu'il y ait consentement unanime. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca veut-il intervenir dans le débat?

M. Barrett: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole pour participer au débat.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce débat pour parler de certains commentaires de mon collègue de Terre-Neuve et d'autres députés.

Mon bon ami parle des aspects commerciaux de l'entente. Il condamne mes collègues, disant que nous serions capables de persécuter les gens mêlés aux grandes entreprises canadiennes.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Barrett: Ce cher ami se range ostensiblement parmi ces grands bienfaiteurs d'entreprises qui distribuent l'argent par milliards. Si l'entente est tellement avantageuse, que le gouvernement est tellement habile en affaires et que cette bande de bienfaiteurs se présente à la population comme un successeur possible du gouvernement devant une aussi bonne affaire, qu'on conserve alors une part de propriété au nom des contribuables qui assument le financement.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Si vous vous y entendez si bien en affaires, vous n'ignorez pas que lorsqu'on fournit des fonds sans contrepartie, on n'obtient rien en retour. Les libéraux et les conservateurs—et Dieu sait qu'ils ne s'en privent pas—sont les seuls à donner de l'argent sans rien obtenir en échange pour les contribuables qui paient la note.

Une voix: C'est honteux de leur part.

M. Barrett: Ils se trouvent habiles de faire don de milliards. Quiconque a la moindre intelligence et le sens des responsabilités sociales voudra voir les premiers bénéfices de l'entreprise revenir aux Canadiens qui avancent les fonds.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Je mets au défi tous ces hurluberlus là-bas qui encouragent le parasitisme des sociétés de venir avec moi à Terre-Neuve pour y débattre la question. Les Terre-Neuviens devraient avoir le droit de dire où iront les premiers bénéfices. Je reconnais au premier ministre de Terre-Neuve le droit de proposer que, puisque les fonds viennent des contribuables, il faudrait intégrer à l'économie locale de l'île un complexe d'industries pétrochimiques relié à cette ressource. Mais que font ces Yahous?

M. Nystrom: Ross Reid.

M. Barrett: Ils s'apprêtent à verser 2,7 milliards des deniers publics à une pétrolière pour qu'elle puisse expédier le pétrole aux États-Unis et que les Américains retirent les bénéfices de notre subvention aux sociétés pétrolières multinationales. À qui appartient le gouvernement du Canada? Aux sociétés pétrolières. Elles peuvent lui soutirer 2,7 milliards de dollars sans contracter la moindre obligation envers les contribuables. Le député de Terre-Neuve a le front de venir présenter le projet à la Chambre comme une bonne affaire. C'est une affaire idiote.

À ma connaissance, aucun gouvernement n'avait encore trouvé autant de moyens de donner son argent, et ce groupe, là-bas, veut vous imiter.

Une voix: C'est vrai.

M. Barrett: Si le peuple canadien doit avoir sa part de cet argent, qu'on conserve les emplois ici, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Nous n'avons pas d'affaire à imposer des taxes au Canada pour acheter des emplois aux États-Unis. Croyez-vous être élus pour gérer l'économie de George Bush? Qu'est-ce que c'est que cette bande de cloches? Si vous voulez réduire le déficit de 2,7 milliards de dollars, alors passez-le aux sociétés pétrolières internationales. Vous me gênez. Vous êtes la honte du pays. Vous scandalisez les chômeurs du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell sur un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, nous sommes deux debout. Lequel de nous a la parole?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell sur un rappel au Règlement.

M. Boudria: J'attendais que mon collègue s'assoie pour prendre la parole.

Je suis certain que le député n'avait pas l'intention de vous manquer de respect, mais lorsqu'on s'adresse à vous de façon condescendante à la Chambre, si le pronom «vous» représente le Président, c'est l'effet du message. Je suis certain que le député ne voulait pas manquer de respect au Président. Lorsqu'il s'adresse au gouvernement, il devrait peut-être utiliser les mots «députés de l'autre côté de la Chambre» ou «le gouvernement» plutôt que «vous», puisque ce pronom ne peut être employé que lorsqu'on s'adresse à la présidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Connaissant le député, je n'ai pas été offensé. De toute façon, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Je peux bien dire que les ministériels sont une bande de cloches, non?

Des voix: Bien sûr!

M. Barrett: Certainement.

Une voix: Il vous a traité de Yahou, autant dire de rustaud.

M. Barrett: C'est le gouvernement que j'ai traité ainsi. Qui se sent morveux se mouche, monsieur le Président! Je ne saurais en être responsable. Si j'ai dit que les ministériels étaient une bande de cloches, et si j'ai traité les députés de l'opposition officielle de rustauds, c'est que les uns et les autres sont d'accord pour faire don de

deniers publics aux grandes sociétés pétrolières internationales. À votre avis, monsieur le Président, le gouvernement se prend-il pour le Père Noël ou quelque société de bienfaisance?

• (1140)

Il a jugé bon de réduire les maigres crédits dont les autochtones disposaient pour publier leurs journaux. Il prive les Canadiennes de l'argent dont elles auraient besoin pour dispenser des services aux femmes battues. Mais quand les sociétés pétrolières viennent quémander, les ministériels n'hésitent pas à leur accorder 2,7 milliards de dollars en prétendant qu'il s'agit d'une bonne affaire. Qu'en pensez-vous vous-même, monsieur le Président? Quant à moi, je trouve que c'est une affaire idiote.

Qu'en pensent les Canadiens, eux qui fournissent l'argent? Monsieur le Président, pensez-vous que ce soit là le genre de chose que de retour dans leurs circonscriptions, ils peuvent faire avaler à leurs électeurs en disant: «Devinez ce que nous avons fait! Nous allons mettre en oeuvre la TPS et nous allons remettre l'argent ainsi obtenu aux sociétés pétrolières. N'en êtes-vous pas tous heureux? Félicitez le gouvernement de donner ainsi l'argent aux sociétés pétrolières.» J'imagine sans mal le ministre des Finances en train de déclarer qu'il s'agit là de la première tentative véritable pour réduire le déficit des sociétés pétrolières.

Le gouvernement exporte les emplois aux États-Unis en même temps que le pétrole. C'est le contribuable canadien qui va écoper. Les autochtones et les simples travailleurs de notre pays n'obtiendront rien. Terre-Neuve n'obtiendra pas d'économie intégrée. Le député n'a rien trouvé à dire, si ce n'est que de déclarer que nous avons fixé la plaque au fond de l'océan.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Labrador invoque le Règlement.

M. Rompkey: La chose intéressera sûrement l'honorable représentant et peut-être aussi d'autres députés, mais le nom de l'île et donc de la province, en anglais, se prononce «Newfoundland», et rime avec «understand». Le député a probablement compris.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Barrett: Monsieur le Président, je ne vois rien de tel au *Feuilleton*. C'est un rappel au Règlement qui n'en est pas un. Le député essaie plutôt d'interrompre un discours intelligent que le gouvernement et l'opposition trouvent embarrassant.

L'affaire est simple, les libéraux et les conservateurs s'apprêtent à donner plus de 2,7 milliards de dollars aux pétrolières sans rien obtenir en retour. Lorsque je m'exprime en anglais ou en français, lorsque les contribuables paient leurs impôts dans l'une ou l'autre langue, ce n'est pas pour enrichir les pétrolières.

Pourquoi ne pas légiférer afin que le pétrole reste au Canada, qu'il soit acheminé vers Come-By-Chance? La raffinerie de cet endroit donnerait du travail aux Terre-Neuviens. Que les chèques soient en français ou en anglais, peu leur importera. Ils veulent simplement un chèque de paie. S'il faut débourser de l'argent, que ce soient des Canadiens qui en profitent.

En guise de conclusion. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Vous venez de conclure.

Comme il est 11 h 44, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément à l'alinéa 78(3). Par conséquent, aux termes de ces dispositions, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations afin de mettre aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude de cette motion. La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote Nº 293*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Bernier
Bertrand	Bjornson

Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	de Cotret
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Monteith	Moore
Mulroney	Nicholson
Oberle	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—123

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Boudria	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
Dingwall	Dionne
Duceppe	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gérin	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Lapierre
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
Maheu	Manley
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	Mifflin
Mills	Murphy
Nunziata	Nystrom
Pickard	Plamondon
Proud	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Walker
Whittaker—77	

• (1210)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre fait un rappel au Règlement.

M. Blais: Monsieur le Président, je voudrais simplement informer la Chambre que j'ai été pris dans la circulation. Donc, je n'ai pas pu voter, je suis arrivé en retard. Mais, si j'avais eu à voter, j'aurais voté en faveur du gouvernement, monsieur le Président.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 19 juin, de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, selon la pratique en vigueur, l'opposition est consultée et mise au courant des mesures qui seront débattues à la Chambre des communes.

Selon l'ordre projeté des travaux, c'est le projet de loi C-73 qui devait être mis en délibération aujourd'hui après le débat sur la motion d'attribution de temps. Je viens d'entendre le greffier faire l'appel du projet de loi C-74, qui est une mesure tout à fait différente. Je veux que le gouvernement m'explique pourquoi il a fait ce changement sans préavis.

Je sais que l'ordre projeté des travaux porte la mention «sous réserve de changement sans préavis», mais je me demande seulement si le gouvernement a vraiment perdu la tête et essaie de jouer des tours aux députés.

M. Andre: Non, monsieur le Président. Comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, notamment jeudi dernier en réponse à la question habituelle concernant les travaux de la Chambre, cette institution est beaucoup plus efficace lorsque nous pouvons nous entendre sur le programme et ainsi de suite.

Nous avions un programme. Je l'ai exposé jeudi dernier et j'avais l'intention de le suivre. Ce programme a été dérangé par une motion d'adoption proposée par les néo-démocrates jeudi dernier, ce qui nous a fait perdre une journée. On nous avait laissé entendre que cela ne se produirait pas et nous avons été pris par surprise. Évidemment, notre programme a été dérangé hier par un double vote absolument inutile sur la première lecture d'un projet de loi, puis par un nombre excessif de pétitions qu'on a présentées pour retarder délibérément les travaux de la Chambre.

Je suis d'accord avec le leader parlementaire du Parti libéral pour dire que cette institution n'est pas très efficace lorsqu'il y a des surprises de chaque côté.

Nous tiendrons notre réunion régulière des leaders parlementaires cet après-midi. Je suis tout à fait disposé à discuter d'un programme et à le suivre. Si le leader parlementaire du Parti libéral veut que nous rétablissions notre pratique, je serai heureux de le faire.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à souligner ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire, à savoir que, la semaine dernière, lors de la réunion des leaders parlementaires, il a exposé un programme de travail pour la Chambre des communes.

Il importe, je crois, de dire au leader parlementaire du gouvernement qu'il ne lui appartient pas, à lui tout seul, de décider de ce qui va se passer à la Chambre. Nous sommes plusieurs partis politiques et plusieurs indépendants.

Des voix: Silence!

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que nous devrions poursuivre le débat. Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que si le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander—Grand Falls désire prendre la parole dans le cadre du débat, mais j'écouterai d'abord le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Une chose doit être clairement établie, Monsieur le Président. Je voudrais dire, avec respect, que si le gouvernement entend punir l'opposition parce qu'elle se prévaut de son droit de s'opposer à des mesures législatives, nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire. Si c'est la vengeance et la punition que le gouvernement recherche, nous lui en donnerons pour son argent.

L'esprit à la Chambre est tel, aujourd'hui, qu'il est évident que le leader du gouvernement veut se venger de l'opposition parce qu'elle a eu recours hier au Règlement de la Chambre pour s'opposer à la présentation d'un projet de loi. Nous continuerons à nous battre contre la privatisation de Petro-Canada, que cela lui plaise ou non.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: De plus, je voudrais dire au leader du gouvernement que le débat sur le projet de loi C-44 a commencé le 16 juin dernier, mais que nous n'en avons plus entendu parler depuis. Sa décision de reprendre le débat aujourd'hui, sans aucun préavis, est une surprise complète pour nous. Il l'a déjà fait auparavant. Nous savons que le leader du gouvernement aime bien jouer de petits tours. Je termine, monsieur le Président. Nous voulons travailler selon le Règlement de la Chambre et nous ne pouvons pas accepter d'être critiqués parce que nous nous en prévalons.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Le leader parlementaire du Parti libéral dit que ses collègues et lui sont libres de recourir au Règlement. Bien sûr! Mais il crie à l'injustice dès que nous le faisons.

D'après le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, la règle du jeu voulait que nous planifiions les travaux de la semaine mais que rien n'obligeait ses collègues et lui à nous avertir de leur intention d'empiéter sur le temps réservé au gouvernement, comme ils l'ont fait toute la journée vendredi dernier.

Le leader parlementaire du Parti libéral conteste le projet de loi visant à privatiser Petro-Canada, et je ne vois pas d'objection à cela, mais le recours délibéré aux votes, aux retards. . .

M. Gauthier: C'est conforme au Règlement de la Chambre.

M. Andre: Le député dit que c'est conforme au Règlement de la Chambre.

Le recours délibéré aux votes, aux pétitions et à d'autres choses du genre pour empêcher le déroulement ordonné du programme est regrettable, car il complique la vie aux députés des deux côtés de la Chambre. Je ne comprends pas que le leader parlementaire s'offusque tellement de notre recours au Règlement, alors qu'il prétend pouvoir faire la même chose.

Je répète que les Canadiens sont mieux servis lorsque nous discutons de ces choses. Toutes les assemblées législatives du monde fonctionnent selon une certaine routine. C'était là notre réunion habituelle du mardi après-midi. Elle nous permet de discuter du programme de la semaine et de décider de la façon dont la Chambre va le réaliser. Comme on n'a pas le contrôle de la Chambre, on est forcé de recourir au Règlement. Tout ce que je demande, c'est qu'on le fasse correctement dans le but de satisfaire aux besoins de la population canadienne.

• (1220)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a formulé—et je n'utiliserai pas le terme «intentionnellement», car ce serait là dénaturer les faits—des observations quelque peu trompeuses en ce sens: une motion d'adoption a été présentée par le troisième parti. Je n'ai entendu aucune objection de la part de nos vis-à-vis, notamment le leader parlementaire du gouvernement ni, en fait, son secrétaire parlementaire ou n'importe quel ministre. Nos vis-à-vis n'ont absolument rien dit pour exprimer leur opposition, leur déception ou leur désapprobation face à ce que mes collègues néo-démocrates avaient fait.

En outre, pour ce qui est des deux votes qui ont été réclamés par l'opposition officielle relativement à la présentation en première lecture du projet de loi sur la société Petro-Canada, les députés des deux côtés devraient savoir qu'on ne procède pas à un vote sur tous les projets de loi présentés en première lecture, mais que cette mesure législative est tellement importante pour notre parti et pour les gens que nous représentons que nous voulions protester de façon tout à fait sincère et avec véhémence contre les initiatives du gouvernement. Monsieur le Président, si cela va en quoi que ce soit à l'encontre du Règlement, j'espère que vous me le signalerez, à moi et à mes collègues, dans votre décision. Or, il faut comprendre, monsieur le Président, qu'à cause de l'incompétence de son leader parlementaire, le gouvernement risque de nous forcer pour tous les projets de loi et toutes les motions et toutes les mesures qu'il souhaite présenter, à avoir recours à de nombreuses tactiques pour l'amener à négocier et à agir de façon équitable, dans le respect des traditions de la Chambre.

Une voix: Une guerre parlementaire.

M. Dingwall: Je trouve tout à fait inacceptable que le leader du gouvernement à la Chambre des communes ait recours à des méthodes comme celles qu'il a utilisées aujourd'hui.

Une voix: C'est honteux!

M. Dingwall: C'est une honte, en effet!

M. Riis: Monsieur le Président, il y a eu des consultations plus tôt dans la journée pour que les travaux de la Chambre puissent se dérouler le plus efficacement possible et, dans l'*Ordre projeté des travaux*, le gouvernement a indiqué que nous entamerions l'étude du projet de loi C-73 une fois que nous aurions terminé nos travaux touchant le projet de loi C-44. C'est, en tout cas, ce que le gouvernement a laissé entendre et ce qui semblait être l'ordre du jour d'après le *Feuilleton*. J'imagine que le gouvernement peut être pris au mot et que, si les ministériels disent que l'on fera ceci ou cela, c'est cela que l'on fera. Faut-il en conclure, monsieur le Président, que l'ordre des travaux que le gouvernement annonce plus tôt dans la journée ne sera dorénavant peut-être pas suivi, pas plus que l'ordre du jour qui figure au *Feuilleton*? Autrement dit, que l'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger indûment le rappel au

Règlement, mais je crois néanmoins utile de faire quelques observations.

Je suis de ceux qui participent aux négociations menées chaque jour, voire d'heure en heure, pour garantir le déroulement sans heurt des travaux de la Chambre et je suis sûr que tous les députés connaissent mon modus operandi. Quand des députés nous exposent leur programme et leurs préoccupations, nous trouvons ensemble une solution acceptable pour l'ensemble de la Chambre. C'est la meilleure façon de gérer les travaux de la Chambre. La meilleure du point de vue de l'emploi que les ministres et les députés font de leur temps, ce qui contribue, à mon avis, à créer un meilleur climat à la Chambre.

Par malheur, monsieur le Président, au cours des derniers jours, nous avons proposé un programme et en avons discuté avec l'opposition. Ce programme n'a pas été imposé d'en haut. En fait, je puis dire que, vendredi, j'avais l'impression très nette que nous donnerions suite au projet de loi qui avait été présenté et discuté au moment des réunions des leaders parlementaires et d'entretiens que j'ai eus avec des députés. J'avais la même impression hier. Le leader parlementaire a fait remarquer, et ce n'est pas la première fois, que pour qu'un jeu soit équitable, il faut que tous respectent les mêmes règles. Malheureusement, dans la comparaison qu'il a utilisée, ce qui arrive si souvent—c'est certainement le cas ces derniers jours—, c'est que nous, le gouvernement, nous devons jouer toutes nos cartes, alors que l'opposition peut choisir celles qu'elle préfère.

Au mieux, je suis un joueur de poker très moyen. Mais je garde mes cartes pour moi, à moins d'ententes particulières avec les autres joueurs. Ce qui est arrivé hier et vendredi, c'est que des discussions ont eu lieu et que les choses ont changé. Tout était conforme aux règles. Je n'ai rien contre cela. Je ne m'oppose pas à ce genre de chose.

Si les députés veulent jouer selon les règles, nous le pouvons aussi. Il est arrivé aujourd'hui que le gouvernement a respecté à la lettre les règles du jeu, mais qu'il a voulu soulever un point. Je pense que nous l'avons fait clairement.

Ce point est le suivant. Nous sommes tout à fait disposés à prendre le temps qu'il faut, à discuter, à négocier et à collaborer. Nos états de service le prouvent. C'est ce que j'ai toujours cherché à faire.

Nous sommes prêts à le faire. Cependant, si nous sommes les seuls à respecter les règles, il est très clair que nous ne jouerons plus à ce jeu.

Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de prendre le temps qu'il faut, de discuter, de négocier. Nous l'avons fait. Si le député dit «Oubliez ça», notre offre tient toujours.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Président est au service de la Chambre. Nous serions très heureux d'aider à régler cette affaire.

Nous avons déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi C-74, qui se trouve ainsi mis en discussion. J'invite le député de Gander—Grand Falls à entamer le débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, ce projet de loi dont la Chambre entreprend maintenant l'étude en deuxième lecture, le débat en principe, est présenté par le gouvernement du Canada en raison des graves difficultés qu'éprouve l'industrie de la pêche.

Ce projet de loi prévoit l'imposition de sanctions surtout à des Canadiens, notamment sous la forme d'une peine d'emprisonnement ou d'une saisie de leurs biens, s'ils violent les règlements établis par le gouvernement du Canada dans le domaine de la pêche. C'est l'objectif du projet de loi que nous examinons.

Parce que l'industrie de la pêche éprouve des difficultés, le gouvernement du Canada déclare que nous allons sévir contre les gens qui n'observent pas les règles au Canada. C'est très bien. Je n'y verrais aucune objection si ce gouvernement n'abandonnait pas aux nations étrangères toutes les ressources de pêche dans notre zone de 200 milles.

Le secrétaire parlementaire crie maintenant: «C'est honteux!» Au moment où je vous parle, il y a 14 Canadiens à bord de 14 chalutiers-usines appartenant à l'Union soviétique à l'intérieur de notre zone de 200 milles, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, dans ma circonscription.

Il y a aussi trois chalutiers-usines japonais avec trois Canadiens à leur bord. Ces 17 chalutiers-usines qui sont des usines flottantes de traitement du poisson ne sont pas des petits navires de 100 pieds de longueur. Ce sont de gigantesques navires de 300, 400 et 500 pieds. Ce sont de

véritables usines flottantes, c'est pourquoi on les appelle ainsi.

J'ai mentionné les Canadiens qui sont à bord de ces navires parce que sans eux, je ne saurais pas que ces navires sont là. Le gouvernement du Canada n'a pas annoncé publiquement que 14 gigantesques chalutiers-usines soviétiques et 3 japonais pêcheraient aujourd'hui dans la zone 3K tout près de la côte où les pêcheurs canadiens peuvent les voir du seuil de leur maison.

• (1230)

Le gouvernement du Canada propose à la Chambre des communes un projet de loi avec lequel nous ne pouvons pas, je suppose, être en désaccord. Il présente un projet de loi selon lequel un habitant de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Colombie-Britannique est passible d'une amende plus élevée s'il viole les nouveaux règlements, par exemple, en retirant de l'eau une prise interdite, en prenant un saumon dans une ligne secondaire d'un filet tendu pour la pêche à la morue, comme cela arrive habituellement, et en gardant le cadavre de ce poisson au lieu de le rejeter par-dessus bord.

Les pêcheurs commencent à voir clair dans ces permis délivrés par le gouvernement du Canada. Ces pêcheurs étrangers se rendent à Halifax, en Nouvelle-Écosse ou à St. John's de Terre-Neuve où ils obtiennent un permis. Ils ne le paient pas sur-le-champ, comme les Canadiens. Non, on leur envoie la facture plus tard, par la poste. Ils sont là, avec leurs énormes navires et ils détruisent les stocks de poisson du Canada avec des engins et des machines que nous ne connaissons pas, car nous ne sommes jamais parvenus au stade de ces immenses navires avec leurs engins de pêche commandés par ordinateur à partir d'un poste de commande, comme un engin spatial. La machinerie utilisée par ces nations étrangères est incroyable. Les navires jettent leur immense filet et l'ordinateur de bord indique si le poisson est du capelan, de la morue ou du saumon. Les opérateurs peuvent savoir le poisson qu'ils vont pêcher simplement en regardant l'écran. Ils déploient leur énorme filet sur rouleaux au fond de la mer et si un rouleau frappe un rocher, le filet remonte et continue. C'est une technologie incroyable, quelque chose d'inconnu ici.

À ma connaissance, il n'y a au Canada qu'un seul chalutier-usine qui appartienne à des Canadiens, ou peut-être deux. On a peut-être délivré deux permis, mais c'est tout, car les Canadiens ne considèrent pas cela comme la bonne solution. Nous estimons, avec raison, que le meilleur poisson est celui qui est pêché dans l'océan par un artisan-pêcheur qui le saigne et le livre à l'usine. C'est le meilleur poisson que vous puissiez avoir, monsieur le Président, le meilleur poisson que vous puissiez manger.

Je ne mangerais pas—moi qui suis Terre-neuvien et qui connais quelque chose à la pêche—du poisson qui sort de ces énormes navires. Le poisson est remonté, écrasé tout ensemble, comme de la boue, coupé et fendu par des machines et congelé en gros blocs, décongelé, emballé et vendu au détail. La meilleure morue ou autre espèce que vous puissiez avoir est celle qui est prise à la ligne par un pêcheur, ou celle qui est prise dans des nasses. Les nasses sont des pièges où le poisson est pris vivant. Le filet maillant n'est pas la bonne solution non plus, car il noie le poisson.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons délivré jusqu'à maintenant cette année de 70 à 80 permis à des chalutiers-usines congélateurs de pays étrangers. Les exploitants de ces navires, tout comme les Soviétiques, pêchent le capelan dans la zone 3-K, tandis que les Japonais y pêchent le sébaste et le saumon mâle à l'époque du frai. Ils prennent aussi ce que nous appelons le flétan, un poisson plat pour lequel le gouvernement du Canada délire des permis facilement. Donc, ces gens pêchent le flétan, ce grand poisson plat qui se distingue des autres poissons de son espèce par le fait qu'il ne possède qu'un seul oeil sur le front. Autrement dit, les autres poissons plats ont deux yeux sur le dessus de la tête, tandis que le flétan n'en a qu'un seul situé plus ou moins au centre. Je vous donne ces précisions afin que vous compreniez la différence entre le flétan et le flet ordinaire, monsieur le Président.

Ces pêcheurs obtiennent des permis pour pêcher ce poisson. Mais pourquoi? Le gouvernement du Canada prétend qu'il s'agit d'une espèce sous-utilisée. S'il lançait une telle affirmation sur un quai, dans l'est du Canada, il serait jeté à l'eau. Les pêcheurs comptent sur le capelan. Cette année, le gouvernement a pris de nouveaux règle-

ments limitant le nombre d'exploitants dans ce secteur de la pêche et faisant perdre leur emploi aux pêcheurs à plein temps, parce que, selon ces nouveaux règlements, il faut désormais trois membres dans chaque équipage et pas de nouvel exploitant.

Nos pêcheurs devaient également respecter dans la zone 3–K un quota qui leur était imposé par le gouvernement du Canada, quota inférieur à celui imposé à l'Union soviétique. Le gouvernement du Canada se justifie en expliquant que les Soviétiques ne pêchent pas le poisson qui fraie. Réfléchissez-y bien, monsieur le Président, quelle est la différence entre pêcher un poisson, avant, pendant ou après la saison du frai. Si vous pêchez un poisson, il ne peut plus frayer, pas vrai? L'argument du gouvernement, c'est que le flétan est une espèce sous-utilisée. Et pourtant, toute la flotte des palangriers, comme nous l'appelons, qui pêche au large des côtes de l'est du Canada, vit de la pêche au flétan depuis des années et des décennies. C'est le seul poisson qu'elle pêche. Puis le gouvernement du Canada déclare que non, ces gros navires sont en eau profonde. Je sais quel navire, dans ma circonscription, pêche par 600 brasses. Il se peut que vous trouviez des océans plus profonds près de l'Europe, mais nous avons toujours pêché par 400 à 450 brasses avec des filets dérivants pour le flétan, mais le gouvernement du Canada ne le sait pas. Cette année, pour la première fois de notre histoire, la Bulgarie a reçu le droit de pêcher du maquereau dans la zone appelée 4–VN, autour de l'Île du Cap-Breton.

Une voix: Bravo!

M. Baker: Le député de Cape Breton, qui vient juste de dire «bravo!», devrait écouter très attentivement, car ce n'était pas là une bonne décision du gouvernement du Canada. Le maquereau fraie dans le golfe du Saint-Laurent, le long de la côte du Nouveau-Brunswick et de la côte sud du Québec. Pour la première fois, nous avons donné à des pays étrangers des permis de pêche et ils viennent pêcher le maquereau avec leurs chalutiers-congélateurs-usines qui sont des bateaux gigantesques.

Les Canadiens veulent vendre du maquereau. Pourquoi demander à la Bulgarie de pêcher le maquereau? Le gouvernement du Canada déclare être arrivé à une entente. Ces bateaux peuvent pêcher 5 000 tonnes de maquereaux s'ils amènent les 1 000 tonnes suivantes sur la côte en vue de leur préparation. Ils peuvent alors repartir pêcher 5 000 tonnes de plus, les garder pour eux, et amener les 1 000 tonnes suivantes sur la côte en vue de leur préparation.

Une voix: Quelle honte.

M. Baker: Aujourd'hui, il y a quatre sociétés canadiennes, dont la Fisheries Products International, qui ont embauché des Norvégiens. Il y a six chalutiers-congélateurs-usines norvégiens sur la côte est du Canada qui pêchent même dans la zone 2–J. Cette appellation ne vous dit sans doute pas grand-chose, monsieur le Président. Il s'agit de la zone des 200 milles au large de la côte sud du Labrador. Les autres sociétés canadiennes sont désormais autorisées à pêcher leur contingent canadien en utilisant cette année, pour la première fois de notre histoire, des navires étrangers. Cette autorisation a été accordée il y a quelques jours, encore une fois sans avoir été annoncée publiquement à la population du Canada, mais nous le savons, car des observateurs sont à bord de ces navires. Ces six navires norvégiens iront pêcher le flétan qui se trouve dans la zone 0, tout en haut, puis dans les zones 2G et 2H, la zone de frai des bancs de Hamilton et, enfin, dans la zone 2J, au nord de Terre-Neuve.

• (1240)

La morue du Nord a posé un problème, des usines de transformation du poisson ayant dû fermer leurs portes dans l'est du Canada parce que le stock de morue du Nord était gravement menacé. Pour chaque permis de pêche du flétan accordé aujourd'hui à ces pays étrangers, des prises fortuites de 10 et 15 p. 100 de morue ont été approuvées.

Cela signifie que les navires étrangers jetteront le filet gigantesque pour pêcher ce poisson plat—vous savez que la morue se tient dans la même zone que le poisson plat, juste au-dessus du fond de la mer. Si on pêche la morue à la turlutte, on lance la turlutte jusqu'au fond, puis on la tire en trois lignes. La morue se trouve aussi loin, au-dessus du fond de l'océan.

Ils jettent le filet pour attraper le flétan, puis ils le remontent. J'ai vu les permis; j'en ai des copies. Je ne suis pas censé les avoir, mais, grands dieux, lorsqu'un gouvernement délivre des permis de la sorte, il est certain qu'ils seront portés un jour à ma connaissance, ou à celle d'un autre député de la Chambre. J'ai des copies des permis. Sur un permis soviétique que j'examinais il y a quelques jours, on avait approuvé des prises fortuites de 30 p. 100.

Autrement dit, ces pays peuvent compléter leur capture d'espèces sous-exploitées par des prises de morue représentant 10 ou 15 p. 100 de leur chargement. Et si jamais un observateur se pointe à terre au bout de deux semaines pour rappeler que ces prises accessoires représentent 30 p. 100 de leur chargement, que c'est plus que la quantité autorisée, le gouvernement les envoie pêcher à deux ou trois miles au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest. Et ces navires récidivent à qui mieux mieux.

Somme toute, cela revient à dire qu'il y a de plus en plus de navires étrangers licenciés que de navires canadiens licenciés qui se partagent à l'intérieur de notre zone de 200 milles ce que nous appelons les quotas de haute mer. Laissez-moi vous expliquer la situation à nouveau, monsieur le Président. On a accordé un plus grand nombre de licences de pêche à des navires-usines étrangers à l'intérieur des eaux canadiennes qu'à tous les navires canadiens qui se partagent les quotas de haute mer.

Or, ce sont ces mêmes navires qui desservaient Canso, en Nouvelle-Écosse, ainsi que le sud de Terre-Neuve. Voilà pourquoi les usines de transformation du poisson de ces régions ont dû fermer leurs portes. On a réduit les quotas de pêche en haute mer.

Monsieur le Président, c'est à se demander pourquoi nous avons une zone de 200 milles puisqu'on accorde plus de licences de pêche aux navires étrangers qu'aux navires canadiens. C'est faux de dire que les navires étrangers pratiquent la surpêche dans nos eaux. Ils y pratiquent la pêche tout simplement. Ils ne font que capturer les quotas que le gouvernement du Canada leur a accordés.

Une voix: C'est un scandale.

M. Baker: Comment font-ils pour obtenir les quotas dont certains n'ont pas été divulgués publiquement, comme je le rappelais tout à l'heure, ni annoncés non plus en vertu du régime de pêche au poisson de fond, comme ceux accordés aux navires-usines russes qu'on peut voir au large de Terre-Neuve aujour'hui. Ils les ont obtenus dans le cadre d'ententes qui ont été conclues. J'ai appris l'autre jour que le gouvernement du Canada avait autorisé l'Union soviétique à pêcher 3 000 tonnes de morue dans les zones 3-N et 3-O. On a demandé à l'Union soviétique d'en remettre 2 000 tonnes, en échange de l'autorisation de pêcher 20 000 tonnes de capelan dans la zone 3-K et 20 000 tonnes d'un autre poisson au large de la Nouvelle-Écosse, avec approbation d'une prise accessoire de 10 p. 100.

Autrement dit, le gouvernement accorde un quota de 3 000 tonnes à l'Union soviétique pour lui en reprendre 2000, le jour suivant, en échange de 50 000 tonnes prises ailleurs. Mais rien n'a été annoncé publiquement.

Personne n'en saurait rien aujourd'hui, n'eût été des travailleurs du pays qui en ont trop vu et qui ont décidé qu'ils n'allaient pas se laisser faire, que c'était trop ridicule. Nous ne saurions toujours pas que des entreprises canadiennes—cette affaire n'a peut-être jamais été relatée publiquement, auquel cas je le ferai—que quatre entreprises canadiennes, dont Fisheries Products International, ont obtenu la permission d'utiliser des navires étrangers pour pêcher leur quota de turbot, le gagne-pain de la population de la côte est du Canada.

Monsieur le Président, vous signalez qu'il ne me reste qu'une minute.

Permettez-moi de citer en conclusion une expression empruntée aux paysans de Terre-Neuve, qui dit que le bien est bien et que le mal ne fait jamais de bien à quiconque. Il est mal de la part du gouvernement du Canada d'émettre aujourd'hui toutes ces licences autorisant les pays étrangers à pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles puis de présenter des projets de loi prévoyant des amendes plus fortes pour les Canadiens qui dépassent leur quota. C'est mal. Le bien est bien et le mal n'est jamais bien.

Le gouvernement du Canada devra tenir compte de la réalité, s'il veut régler le problème des pêches que connaît le pays aujourd'hui. Il devra révoquer les licences qu'il a accordées à des étrangers pour pêcher dans nos eaux. S'il ne le fait pas, il ne restera plus un poisson dans l'océan. S'il poursuit une politique voulant que les entreprises canadiennes puissent engager des navires étrangers pour effectuer leurs prises, il ne restera plus un pêcheur au pays avant longtemps.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai malheureusement que dix minutes pour revenir sur quelques-uns des points soulevés par mon compatriote terre-neuvien qui partage évidemment le souci du gouvernement et le mien à l'égard de la pêche. On nous a présenté, comme d'habitude, un énorme éventail de renseignements, de faits, d'observations réunis pour créer un tableau, mais l'ennui, c'est que beaucoup de ces renseignements indispensables n'ont pas été révélés à la Chambre des communes.

Je voudrais aborder très rapidement deux ou trois points. Tout d'abord, la Loi sur la protection des pêches côtières prévoit des amendes équivalentes ou dans certains cas supérieures pour les torts causés par les étrangers à l'industrie canadienne de la pêche. Cette loi est déjà en vigueur. Nous avons accru considérablement notre surveillance. Nous y avons dépensé une fortune. Nous avons mis en place un système d'observateurs dont les activités augmenteront. Tous les navires étrangers doivent prendre des observateurs à leur bord, de sorte qu'il est fort probable que les navires ne battant pas pavillon canadien qui enfreignent la loi soient pris en flagrant délit.

Mon honorable collègue a parlé du nombre de navires étrangers qui pêchent dans les eaux canadiennes. Quand il se demande «Comment avons-nous obtenu la reconnaissance de la limite de 200 milles de nos eaux territoriales? Pourquoi l'avons-nous obtenue?», il faut nous rappeler que notre pays a décidé, sous le gouvernement libéral précédent, qu'il était important de faire reconnaî-

tre cette limite de 200 milles. Avec raison. La zone économique est destinée à protéger les ressources du pays côtier, mais on n'y arrive que par consensus, lequel repose sur le principe voulant que les resssources non exploitées soient mises à la disposition des autres pays. Si nous ne pouvons pas ou ne voulons pas pêcher le poisson qui se trouve dans ces eaux, il nous incombe de le laisser aux autres pays, cela fait partie de l'entente. Aussi, quand mon collègue parle des navires norvégiens qui pêchent le turbot, il a tout à fait raison. Il est important de reconnaître que ce turbot est pêché, comme l'a dit le député, dans la zone 2–GH, par exemple.

Le quota pour les Canadiens en 1989 était de 11 000 tonnes. Ils ont pêché 18 tonnes. Nous permettons par conséquent à un autre pays de prendre ce quota pour nous, pour que nous puissions le traiter dans les usines canadiennes de transformation du poisson, comme c'est très souvent le cas. Ainsi, les travailleurs de ces usines canadiennes auront du travail; autrement, ils n'en aurait pas, car la pêche serait très pauvre, comme le montrent clairement certains de ces quotas. Nous n'avons pas l'équipement nécessaire ou nous ne voulons pas faire l'investissement qui s'impose avant d'être mieux renseignés sur la question.

Le député parle de la morue de la zone 0. Qu'on me reprenne si je me trompe, mais on n'a pas pêché de morue dans certaines de ces zones dans l'une ou l'autre des trois ou quatre dernières années en dépit d'un énorme quota. Si c'est du poisson qui peut être mis à la disposition des pêcheurs canadiens, il le sera. Mais si nous pouvons conclure une entente selon laquelle les quotas canadiens peuvent être pêchés par des navires que nous ne possédons pas, puis être débarqués dans des usines canadiennes, je dirai d'accord. Les travailleurs des usines que je connais voudraient avoir du travail. Nous ne pouvons pas laisser le poisson à d'autres. Il devrait être là pour les Canadiens.

Monsieur le Président, je dispose encore de quelques minutes?

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai deux ou trois personnes qui veulent poser aussi des questions. Je saurais gré au député de poser une question. Si nous avons le temps, je redonnerai la parole au député pour une question supplémentaire. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Reid: Je suis vraiment ici, monsieur le Président, pour faire un commentaire. Je sais que mon collègue répondra; il le fait toujours.

M. Baker: Monsieur le Président, les Canadiens ne sont autorisés à aller pratiquer la pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles d'aucun autre pays du monde. Nous ne sommes pas autorisés à envoyer nos navires pêcher le long du littoral de l'Union soviétique. Les autres pays possèdent des contingents à l'intérieur de notre zone. Nous n'en avons pas à l'intérieur des leurs. Nous sommes exclus. Nous nous ferions arrêter si nous nous avisions de pénétrer dans la zone de 200 milles de n'importe quel autre pays du monde.

Le député a dit qu'il peut se trouver, dans une zone, du poisson qui n'ait pas été capturé. Tout d'abord, nous devons comprendre que les scientifiques ne peuvent pas déterminer très exactement où se trouve le poisson et de quel type il s'agit. Ensuite, les poissons ne se soucient guère des différentes zones. Ils voyagent à leur guise. Ce n'est pas comme s'ils se promenaient dans l'océan et qu'arrivés tout à coup à une zone marquée «2–G», ils viraient de bord en se disant que cette zone est interdite. «Je dois me rendre dans la zone marquée 2–J. Je suis bloqué dans cette zone–ci.» Voilà ce que nous dit le gouvernement du Canada. Il nous dit qu'il y a du poisson bloqué dans cette zone et qui ne risque guère de s'en échapper.

Nous avons pratiqué la pêche au Canada dans toutes les zones qui existent. Il y a une foule de gens qui se rendent dans ces zones du nord du Labrador et qui y passent l'été avec toute la famille, le père, la mère, les grands–mères, les grands–pères et les petits enfants. Ils viennent de Terre–Neuve et ils constituent pendant tout l'été des collectivités le long du littoral du Labrador. C'est là qu'ils pratiquent la pêche. «Le stock de turbot par ici est le même que par là–bas, mais il n'y a par là–bas qu'un seul stock de turbot pour tout le littoral oriental du Canada».

On ne peut pas dire: «Vous pouvez le céder par là–bas», sous prétexte que personne ne se rend là–bas avec de gros navires pour capturer le poisson. Dans ces conditions, vous pouvez le donner.

Le poisson voyage à sa guise. Aucun autre pays du monde ne dit: «Nous avons du poisson que les Canadiens peuvent capturer s'ils le désirent». Pourtant, nous les accueillons à bras ouverts. Nous nous donnons bien du mal pour satisfaire tous ces pays, y compris la France. Nous nous donnons bien du mal, et nous leur permettons de venir épuiser nos stocks comme ils ont épuisé les leurs, de bel et bien les anéantir.

Ils se rendent dans les frayères avec ces énormes filets. Vous le savez, monsieur le Président, il ne faut jamais déranger le poisson en période de frai. Pourtant, ils

viennent chez nous et s'emparent de la nourriture de la morue, du saumon et des autres espèces. C'est le capelan que mangent ces poissons.

Pour capturer le homard, il faut mettre du poisson dans un casier à homard. Chaque espèce dépend d'une autre pour sa survie. Le gouvernement du Canada permet à tous ces pays de venir avec leurs énormes navires bouleverser le fond de l'océan et détruire nos pêches.

Le gouvernement du Canada devrait avoir honte cette année d'avoir délivré ces permis.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, questions et commentaires. Je serai concis car il ne nous reste que quelques minutes.

Le député de Gander—Grand Falls est toujours très amusant. Il barbote, patauge et se démène tellement que je me demande si on ne pourrait pas le tremper dans la pâte à frites et le passer à la poêle.

Il représente certes bien les opinions des gens de sa circonscription. J'apprécie tous les commentaires qu'il a dû faire, ainsi que les propos éclairés qu'il a adressés à la Chambre au sujet des problèmes de ressources en matière de pêche sur la côte est.

La question que je pose au député porte expressément sur le projet de loi C-74, dont nous discutons cet après-midi. Dans l'annonce que le gouvernement a faite lorsqu'il a lancé la mesure législative, on parlait de certaines des modifications proposées.

On disait entre autres que les modifications avaient pour effet de prévenir davantage les infractions en matière de pêche et d'habitat du poisson et d'accroître l'efficacité de la gestion des pêches, notamment pour ce qui est de l'établissement de statistiques précises sur la pêche.

Supposons au départ que cela soit vrai. Comment peut-on s'assurer qu'un gouvernement comme celui qui est constitué par les députés de l'autre côté de la Chambre mettra réellement la mesure législative en application et veillera à ce que les lois protègent les habitats du poisson? Comment peut-on garantir cela, quand nous savons que le bilan du gouvernement est loin d'atteindre ce à quoi on pourrait s'attendre de la part d'un gouvernement. Nous exigeons bien davantage.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a raison, surtout quand on songe, entre autres choses, aux pêches intérieures et au programme de garde-pêches.

Voici où nous voulons en venir. Accroître les sanctions est acceptable quand tout le monde est placé sur le même pied. La mesure s'applique dans toute sa rigueur au pêcheur canadien dont les prises accessoires d'une espèce dépassent celles qui sont permises. Les sanctions sont rendues plus sévères.

Les pêcheurs étrangers qui commettent la même infraction n'encourent aucune peine. Leur bateau est simplement refoulé la semaine suivante. Le gouvernement du Canada leur permet en somme de garder les prises accessoires supérieures à celles que le permis autorise parce qu'un observateur était à bord.

Mais le pêcheur canadien qui ramène au port une quantité de goberge qu'il n'était pas autorisé à prendre se fait jeter en prison. Parce qu'un observateur à bord du navire surveillait les opérations, les étrangers sont pardonnés.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le taux de chômage dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur est de 15,7 p. 100, soit près du double de la moyenne nationale. La réforme que le gouvernement se propose d'apporter au système d'assurance-chômage promet de rendre la vie beaucoup plus difficile aux chômeurs de ma circonscription.

Malheureusement, le gouvernement a empêché l'introduction de la norme variable d'admissibilité, ce qui aurait eu pour effet de réduire de 14 à 10 le nombre de semaines nécessaires pour obtenir des prestations.

Le gouvernement conservateur doit prendre le peu de sang-froid qu'il lui reste et doit donner aux travailleurs du Canada un système d'assurance-chômage convenable.

Or, j'incite le gouvernement à revoir complètement ses réformes mesquines. Et en attendant le verdict final sur le projet de loi C-21, le gouvernement devrait réintroduire un projet de loi afin de rétablir la norme variable d'admissibilité, comme l'ont fait tous les gouvernements précédents.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES FORCES CANADIENNES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, maintenant que les Warriors ont déposé les armes à Oka, je voudrais rendre hommage aux Forces canadiennes pour leur rôle dans le rétablissement de l'ordre dans la région.

Nos forces ont été appelées en vertu de la Loi sur la défense nationale pour aider les pouvoirs civils, lorsqu'il est devenu impossible pour eux de garder le contrôle de la situation. Je félicite nos soldats pour leur professionnalisme, leur discipline et leur maîtrise de soi face à des provocations extraordinaires. Nous avons pu voir un parfait exemple de ces qualités lorsque le jeune soldat Patrick Cloutier a gardé son sang-froid durant un éprouvant face-à-face.

Je félicite également le gouvernement pour s'en être fermement tenu au principe de la loi et de son application à tous au Canada et pour avoir refusé de négocier sous la menace des armes.

Maintenant que les armes sont déposées, j'exhorte le gouvernement à faire tout en son pouvoir pour rendre justice à nos premiers citoyens, grâce aux nombreuses propositions concrètes et exhaustives contenues dans le discours que le premier ministre a prononcé à la Chambre le mardi 25 septembre.

* * *

LES CONSERVATEURS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, nous savons tous que la politique entraîne de drôles d'associations et nous savons que cela s'applique aux libéraux et aux conservateurs. Toutefois, en politique, il est important de définir ses opinions et de bien choisir ses amis.

Voici la définition du mot «tory» qu'on trouve dans le dictionnaire Webster:

> Tory: chasseur, en parlant des Irlandais et des hors-la-loi. 1. Nom donné à l'origine à l'un des nombreux brigands qui, durant les guerres civiles du XVI[e] siècle, pillaient les gens. . . .

Ils pillaient les gens, monsieur le Président.

> . . .dans les marais d'Irlande, prétendant avoir pris les armes pour défendre le roi, ce qui servait en réalité de prétexte à leurs activités illégales.

* * *

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, au cours des six dernières années, le gouvernement du Canada a fait de nombreuses nominations à des conseils et à des commissions. Chaque fois que les personnes nommées étaient des libéraux ou des néo-démocrates, l'opposition demeurait silencieuse. Cependant, il suffisait qu'un seul conservateur soit nommé pour que le député de Kamloops se plaigne que le gouvernement ne nomme que les valets du parti. Il l'a fait si souvent, monsieur le Président, que c'est presque devenu un principe établi des partis de l'opposition.

Nous avons maintenant un tout nouveau gouvernement en Ontario, et je suppose qu'il adoptera le principe que le député de Kamloops a si clairement établi à la Chambre. Aucune des personnes ayant travaillé si fort pour faire élire un gouvernement néo-démocrate en Ontario ne voudra avoir une nomination. Les nominations devront aller uniquement aux libéraux et aux conservateurs. Si, par erreur, le gouvernement nomme un néo-démocrate, je suis certain que le député de Kamloops s'empressera de parler du traitement de faveur accordé aux valets du parti en Ontario.

* * *

L'ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE DANIEL MACDONALD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour rappeler le décès de l'honorable Daniel MacDonald, ami très cher et ancien député à la Chambre.

Dan était un ancien combattant distingué qui avait perdu un bras et une jambe au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cela ne l'a pas arrêté. Après la guerre, il s'est marié et il s'est lancé avec succès en agriculture.

En 1972, Dan a été élu député de Cardigan et nommé ministre des Affaires des anciens combattants, poste qu'il a occupé avec grande distinction. Il a su donner à son ministère un visage humain, le visage de la compassion et de la bienveillance.

Daniel MacDonald est décédé le 30 septembre 1980 après avoir passé toute sa vie à servir inlassablement sa famille et son pays. À titre de député de Cardigan, j'entends souvent parler de lui en termes affectueux.

À sa femme, Pauline, et à ses sept enfants, je dis que son empressement à servir est un modèle pour beaucoup. Nous n'oublierons jamais Daniel MacDonald.

* * *

LE PROJET DE LOI C-43

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a déclaré que la nouvelle loi sur l'avortement ne modifie pas les rapports entre la femme et son médecin.

Nous avons appris hier que 200 médecins ne feront plus d'avortements au Canada à cause des sanctions pénales prévues dans le projet de loi C-43. Nous apprenons aujourd'hui que des médecins ontariens tentent de se protéger davantage en faisant signer aux femmes non seulement les formules de consentement habituelles, mais aussi des formules médicales confirmant qu'elles ont soupesé toutes les possibilités.

Les femmes devront subir des services de counselling sur leur façon de vivre.

Compte tenu de ces nouvelles restrictions à la liberté de choix, la ministre de la Justice ne peut plus prétendre que le projet de loi C-43 ne limite pas la liberté de choix des femmes sur le chapitre de la reproduction. Nous demandons encore à la ministre d'abandonner ce projet de loi sur l'avortement, qui est restrictif et impraticable.

* * *

L'UNITÉ

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée marquante pour l'histoire de l'Europe et de la réunification de l'Allemagne. En un sens, c'est vraiment aujourd'hui que prend fin la Seconde Guerre mondiale. Nous mettons le passé derrière nous, sans toutefois le reléguer aux oubliettes.

Avec un optimisme prudent, on remarque que cette troisième unification de l'Allemagne n'a pas été accueillie avec la même euphorie nationale que les deux précédentes.

Cette occasion permet aussi aux Canadiens de réfléchir à l'unité actuelle de leur pays et de se demander quel progrès nous réalisons à cet égard. Tous les députés ministériels peuvent s'interroger sur le rôle qu'ils jouent pour favoriser l'unité parmi les Canadiens. Les députés de l'opposition peuvent se demander comment leur façon de traiter les problèmes de portée pancanadienne favorise l'esprit de compréhension et l'unité entre les Canadiens. Quant aux gens des médias, surtout des médias électroniques, ils devraient se demander si la manière dont ils rapportent les événements et informent les Canadiens vise à encourager l'unité ou à semer la désunion au Canada, à faciliter la compréhension ou à brouiller les cartes. Veulent-ils aider les Canadiens à se rapprocher ou les inciter à se diviser?

Nous souhaitons que les Allemands soient heureux de leur unification, mais nous pensons en même temps à notre propre pays et à l'unité qu'il nous faut réaliser.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la semaine du 1er au 7 octobre est la Semaine nationale de la famille. Le thème de cette année, «La famille, tout un univers», tend à refléter notre identité multiculturelle en tant que nation et à faciliter la compréhension de nos différences culturelles en tant que peuple.

Le fait que cette semaine suive immédiatement le Sommet mondial des Nations Unies en faveur des enfants donne une signification spéciale à la célébration en question, étant donné que les enfants sont la pierre angulaire de toute famille.

Ainsi, j'accueille avec plaisir la création d'un Bureau fédéral de l'enfance chargé de coordonner toute la politique fédérale touchant les enfants et de s'assurer qu'on respecte en tout temps la nécessité de tenir compte des besoins spéciaux des enfants.

Tandis que nous faisons part de nos sentiments à nos familles, je rappelle au gouvernement qu'il a laissé tomber sa promesse de doubler le nombre de places dans les garderies peu avant les élections de 1988 et mis au rancart le projet en question après ces élections. Je rappelle également au gouvernement qu'il a promis, il y a près d'un an, qu'un nouveau programme de garderies serait mis en oeuvre et non pas simplement examiné au Parlement avant les prochaines élections. Il a affirmé que ce programme ne serait pas seulement une promesse.

Étant donné que le gouvernement a maintenant jugé opportun de créer un Bureau fédéral de l'enfance chargé de se pencher sur les besoins des enfants, je le mets maintenant au défi de présenter immédiatement le programme de garderies qu'on attend depuis si longtemps et qui fait si cruellement défaut à nos enfants, à l'heure actuelle.

Comme nous célébrons cette année encore la semaine de la famille, rappelons-nous que les enfants continuent de grandir et qu'ils réclament, à l'instar de leurs parents,

Article 31 du Règlement

que le gouvernement crée de toute urgence un programme national de garderies.

* * *

LE SÉNAT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le conflit entre la Chambre des communes et le Sénat choque mes électeurs, comme tous les Canadiens, j'imagine, et les laisse perplexes.

Il faudrait qu'ils se rendent compte que le débat n'a rien à voir avec l'objet ou la qualité des projets de loi qui tardent à être adoptés, comme la modification du régime d'assurance-chômage que prévoit le projet de loi C-21, la réimposition des grandes sociétés prévue dans le projet de loi C-28 ou, bien sûr, la TPS sur laquelle porte le projet de loi C-62. Pas du tout. C'est une question de politique pure et simple.

Vers la fin des années 70, le gouvernement libéral a proposé par deux fois des modifications au régime d'assurance-chômage et le Sénat libéral les a adoptées en une journée. Aujourd'hui, cela fait plus de 205 jours que les modifications proposées par les Conservateurs sont bloquées au Sénat et rien ne laisse espérer un déblocage imminent.

Entre 1980 et 1984, un seul projet de loi a été bloqué au Sénat durant plus d'un mois et ce, tous les deux ans. Par contre, ces deux dernières années, 23 projets de loi ont passé plus d'un mois au Sénat, certains plus de 200 jours.

Ne vous y trompez pas. Ce n'est que de la politicaillerie. Pas étonnant que les Canadiens soient si déçus de leurs politiciens.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M^ME^ ALICE PARIZEAU

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je voudrais souligner en cette Chambre le départ d'une grande Québécoise, M^me^ Alice Parizeau.

M^me^ Parizeau nous quitte à l'âge de 60 ans, laissant derrière elle une impressionnante oeuvre littéraire: oeuvre de fiction, oeuvre scientifique en faveur des enfants de ce monde qui en ont bien besoin comme nous le rappelle la tenue du Premier sommet mondial de l'enfance, oeuvre engagée dans la démarche du peuple québécois vers sa souveraineté tout comme envers les siens, ceux de sa Pologne natale où elle connut la résistance et l'emprisonnement dans un camp nazi d'où elle fut libérée en 1945.

Alice Parizeau a toujours oeuvré dans le Comité d'aide à la Pologne pour améliorer le sort de ses compatriotes.

La communauté polonaise, en reconnaissance des services de cette grande Québécoise, sera représentée à ses funérailles demain par le président du Congrès canadien polonais, M. Georges Rawiez.

Le Québec est en deuil de cette grande dame, de cette grande écrivaine, de cette grande Québécoise. Témoin privilégiée du Québec moderne par ses oeuvres autant que par son engagement, elle symbolise très bien l'ouverture, le dynamisme et la confiance d'aujourd'hui.

Pour ceux et celles dans cette Chambre qui voudraient se joindre à nous pour témoigner de leurs sympathies, une contribution au Fonds Borowa Wies est suggérée.

Borowa Wies est une petite localité polonaise près de Katowice où est en train d'être aménagé un lieu de réadaptation pour une centaine d'enfants et de jeunes handicapés qui s'adonneront à des travaux de ferme.

Nul ne s'étonnera qu'Alice Parizeau ait pensé à la Pologne au-delà de la mort.

* * *

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 4 juin dernier, ici même à la Chambre, le député de York-Centre soulignait «qu'il n'existait pas de source d'insatisfaction plus grande que celle générée par le rôle que confère la Constitution au Sénat».

Il disait également: «Il ne me plaît guère de l'admettre, mais les Libéraux ont été battus aux dernières élections. La démocratie est notre principe fondamental. Nous devons nous soumettre à la volonté du peuple. Même contrôlé par la majorité libérale, le Sénat doit respecter la décision des Canadiens aux dernières élections».

Monsieur le Présient, qu'attend-il pour l'expliquer à son chef et aux matraqueurs de la démocratie au Sénat?

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, la pénurie de logements abordables au Canada oblige plus de 600 000 ménages à consacrer plus de la moitié de leur revenu à leur loyer. Par suite du refus du gouvernement d'encourager la construction de logements aborda-

bles, 1,4 million de Canadiens, dont 566 000 enfants, vivent dans des logements insuffisants.

Plus de un demi-million d'enfants canadiens grandissent dans des habitations insatisfaisantes et sont obligés de faire la queue dans les banques d'alimentation parce que le loyer gruge la plus grande partie du revenu de leur famille.

Les Nations Unies se sont réunies à New York, les 29 et 30 septembre dernier, à l'occasion du Sommet mondial en faveur des enfants, afin de discuter du bien-être des enfants dans le monde entier.

Les Canadiens doivent faire preuve de compassion à l'égard de tous les enfants, mais ils ne doivent jamais oublier ceux qui grandissent au Canada dans la pauvreté et le désespoir. Le gouvernement doit s'engager en priorité à prévoir dès maintenant la construction de logements convenables et abordables.

* * *

LE DÉCÈS DU DOCTEUR NGUYÊN NGOC HUY

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec énormément de tristesse que je signale le décès du très respecté docteur Nguyên Ngoc Huy, survenu à Paris en juillet dernier. Au cours des cinquante dernières années, il est devenu l'un des plus éminents partisans d'un Viêt-Nam indépendant et démocratique. Ses efforts lui ont même valu le titre de «Gandhi vietnamien.»

Il a fondé le Nouveau Parti nationaliste du Viêt-Nam en 1965 et le Mouvement nationaliste progressiste en 1969, mouvement qui préconisait le respect des droits fondamentaux de la personne et une politique nationale plus libérale. Il a également fait partie de la délégation sud-vietnamienne aux pourparlers de paix à Paris.

Depuis la chute du Viêt-Nam, M. Huy travaillait à la Faculté de droit de Harvard où il enseignait l'histoire du droit vietnamien et chinois. Il était membre honoraire du Comité international pour un Viêt-Nam libre. Érudit, homme de science, grand orateur au style simple et accessible à tous, M. Huy était également un écrivain prolifique qui nous a donné de nombreuses oeuvres, notamment des essais, des livres et des poèmes.

Il laisse derrière lui plusieurs projets inachevés, entre autres, la création d'un Viêt-Nam libre et prospère. Personne n'a défendu cette cause aussi longtemps et avec autant de ferveur. Son décès laisse un grand vide.

Article 31 du Règlement

LE PROJET DE LOI C-21

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est maintenant la Semaine nationale de la famille. Les nouvelles mères et, pour la première fois, les nouveaux pères canadiens devraient recevoir les prestations prévues par la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Ce projet de loi accorderait tant aux mères qu'aux pères jusqu'à 30 semaines de prestations pour leur permettre de s'occuper de leurs nouveau-nés. Il est clair que ce projet de loi progressiste est en faveur des familles de notre pays.

Les irresponsables sénateurs libéraux empêchent l'adoption de cette loi tant attendue qui est si favorable aux familles. Les agissements irresponsables, malveillants, de ces sénateurs libéraux empêchent également des milliers de familles dans les régions où le chômage est extrême de recevoir des prestations d'assurance-chômage dont elles ont grand besoin.

Nous célébrons à la Chambre la Semaine de la famille. Les députés d'en face pourraient peut-être supplier leurs chefs de l'autre endroit de se joindre à nous afin de permettre l'adoption de cette loi en faveur des familles.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le chef libéral *in absentia* semble avoir un sérieux problème de crédibilité, certains diraient une crise de confiance. Cela a commencé après l'échec de l'Accord du lac Meech quand Jean Chrétien a conseillé aux Canadiens de passer l'été en vacances, ce qu'il a fait, comme le premier ministre. Il était introuvable pendant les pires moments des crises d'Oka et du golfe Persique. Quand il a finalement refait surface et qu'on lui a posé des questions sur les conséquences constitutionnelles du truffage du Sénat, il a répondu stupidement: «Je ne suis pas avocat». Ses anciens clients du bureau d'avocats Lang, Michener, Lawrence et Shaw seront surpris de l'apprendre.

Quand on lui a demandé, la semaine dernière, d'expliquer son absence, Chrétien a répondu qu'il a fait trois fois le tour du Canada au cours des deux derniers mois et que la troisième fois qu'on va à Flin Flon, au Manitoba, cela devient ennuyeux.

Monsieur le Président, le chef libéral n'est pas allé trois fois à Flin Flon ces derniers mois. D'après les habitants de cette ville, il n'y est même pas allé trois fois dans sa vie et pas même une seule fois l'été dernier. Non seulement le chef libéral doit présenter ses excuses à Flin Flon, mais il doit commencer à dire la vérité. Les Canadiens peuvent-ils s'attendre à être dirigés d'une façon

franche et honnête par un politicien qui oublie sa propre profession. . .

M. le Président: Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, Statistique Canada a fait savoir que l'indice composite, une mesure de la façon dont l'économie devrait se comporter, est en baisse pour le sixième mois de suite. En publiant ce renseignement, Statistique Canada disait: «Par le passé, six baisses consécutives ont toujours été suivies d'une récession de l'économie.»

Je voudrais que le premier ministre nous dise si lui et son gouvernement sont d'accord avec leur agence de statistiques, qui prévoit une récession, et lui demander s'il admettra que cette récession est le résultat direct de la mauvaise politique économique de son gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le chef de l'opposition considère une période bien courte.

Il néglige de dire que pendant sept ans et demi nous avons eu une forte croissance qui a conduit à une surchauffe de l'économie. C'est un phénomène naturel, après une surchauffe il faut une période de ralentissement. Nous sommes dans cette période de ralentissement, car il importe de se débarrasser des pressions inflationnistes pour amener une baisse des taux d'intérêt et reprendre un rythme de croissance non inflationniste, de façon à connaître une nouvelle période prolongée de croissance soutenue comme celle que nous avons eue pendant la majorité des années 1980.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre essaie d'éluder le fait que son gouvernement et sa politique économique sont à l'origine de la récession.

Je voudrais demander, au ministre des Finances et au premier ministre, pour quelle raison ils essaient, alors que nous sommes en période de récession, comme le ministre vient de l'admettre, ils essaient d'imposer aux Canadiens cette épouvantable taxe sur les produits et services, une taxe que les Canadiens considèrent mal venue et mal à propos, puisque nous entrons dans une récession, si nous n'y sommes pas déjà.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés d'en face sur ce que disait Jean Chrétien il y a 13 ans: «Je m'inquiète de voir que l'on a découvert de graves problèmes structuraux dans la taxe de vente à la fabrication. Ces problèmes ne peuvent être tolérés indéfiniment». Ils ne l'ont pas été puisqu'en 1981, Allan MacEachen, alors ministre des Finances, disait: «La taxe de vente fédérale imposée au niveau de la fabrication comporte un certain nombre de défauts de structure» et il expliquait qu'elle nuisait aux exportateurs et favorisait les importateurs.

Monsieur le Président, les députés d'en face nous disent qu'ils le savent, mais alors pourquoi résistent-ils au changement? Pourquoi s'opposent-ils à ce que l'on remplace une taxe de vente qui devait être changée, par une autre qui résout ces problèmes? La seule réponse que je peux donner, c'est qu'il s'agit d'une opposition systématique, car lorsqu'ils formaient le gouvernement, ils. . .

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on reconnaît bien là la fausse logique qui caractérise le gouvernement: il veut remplacer une taxe qui pose des problèmes par une taxe qui en pose encore davantage et par une autre encore pire.

[*Français*]

Pourquoi le ministre refuse-t-il de regarder les faits quand les taux d'intérêt grimpent, quand la surévaluation du dollar canadien bloque nos exportations, que le taux des faillites s'emballe et que même l'Agence de statistique de son propre gouvernement indique maintenant une récession? Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour arrêter cette récession qui touche notre économie et pourquoi le gouvernement essaie-t-il d'imposer sa TPS qui va, à la lumière de toute la situation, aggraver la situation et causer de grandes difficultés à l'économie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a parlé de fausse logique. Je lui demanderais d'examiner la fausseté de la logique suivante. En 1985, le sénateur MacEachen a dit: «À mon avis, il serait très arrogant que nous modi-

fiions sérieusement le projet de loi ou que nous le rejetions.»

Voici ce qu'a dit le sénateur Frith au sujet de la taxe sur les produits et services: «Nous nous opposons au principe du projet de loi, mais nous n'avons pas l'intention d'en retarder indûment l'adoption». Maintenant, il dit que les sénateurs vont en empêcher l'adoption.

Le sénateur Hébert a dit ceci à propos du projet de loi C-55: «Les représentants non élus devraient céder le pas aux représentants élus et laisser la population choisir un nouveau gouvernement.» S'il y a une fausse logique, c'est bien celle de l'autre endroit, appuyée par les libéraux de la Chambre, qui disent: «Ce projet de loi ne nous plaît guère. Nous voulons que le Sénat en empêche l'adoption.»

M. Duhamel: Déclenchez les élections.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils disent cependant qu'ils appuient la suprématie de la Chambre des communes. Qu'ils cessent de jouer sur les deux tableaux!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle a trait à la dernière histoire d'épouvante liée à la campagne de désinformation sur la TPS qu'a menée son ministère au coût de plusieurs millions de dollars.

Dans cette affaire, maintenant reprise par tous les journaux, Air Canada, la plus grande société aérienne du Canada, a affirmé à un consommateur la semaine dernière qu'elle était obligée de percevoir à l'avance la TPS de 7 p. 100 sur le prix d'un billet d'avion pour un voyage qui sera effectué l'an prochain. La société a même ajouté que si le consommateur refusait de payer, sa réservation serait annulée.

Voici ma question: Le ministre ordonnera-t-il aujourd'hui même à son ministère de faire savoir à toutes les entreprises du Canada qu'elles n'ont ni l'obligation légale, ni le droit d'exiger le paiement anticipé d'une taxe qui n'est pas encore sanctionnée par une loi?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président, parce que je l'ai fait le 9 août dernier.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre censé protéger les droits des consommateurs canadiens. Comment le ministre des Consommateurs et des Sociétés a-t-il pu siéger aux réunions du Cabinet et appuyer la campagne de propagande de plusieurs millions de dollars qui a semé la confusion chez les consommateurs canadiens, et quelles mesures entend-il prendre dès aujourd'hui pour informer les consommateurs de leur droit de refuser de payer à l'avance la taxe sur les produits et services de 7 p. 100?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens de le dire, le 9 août dernier, j'ai informé les Canadiens des règles transitoires au moyen de lettres d'information et de communiqués de presse. Nous avons continué d'informer les Canadiens et j'ai été très clair la semaine dernière lorsque j'ai déclaré qu'aucun consommateur n'était obligé de payer la TPS avant le 1er janvier 1991 et qu'aucune entreprise n'était obligée de percevoir cette taxe avant le 1er janvier 1991, mais que les entreprises devraient le montant de taxe applicable aux achats effectués entre le 1er septembre 1990 et le 1er janvier 1991, si ces achats sont visés par la taxe. Puisque le député s'intéresse tant à la TPS, je lui suggère d'aller à l'autre endroit faire respecter la démocratie plutôt que de tenter de tromper les gens en posant des questions irresponsables comme il le fait.

* * *

LE SÉNAT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En dépit des assurances que nous a données la ministre de la Justice hier, on craint beaucoup que le gouvernement, dans sa hâte de faire adopter de force la TPS, ait commis une sérieuse erreur en nommant ce onzième sénateur pour représenter le Nouveau-Brunswick.

Si le premier ministre avait bien connu la disposition qui lui a permis de faire du remplissage, une disposition qui exigeait qu'il nomme huit sénateurs ou quatre, il aurait su que la nomination de quatre sénateurs exigeait que l'un d'entre eux représente les Maritimes alors qu'en nommant huit sénateurs, il fallait que deux d'entre eux viennent de cette région.

Pour la gouverne du premier ministre, je lui rappelle qu'il ne pouvait pas combler plus d'un siège représentant les Maritimes sans rompre l'équilibre qui existe entre le Sénat et les Communes. Mais puisque qu'il n'y avait qu'un seul siège vacant pour les Maritimes au Sénat, le premier ministre ne pouvait pas nommer plus de quatre nouveaux sénateurs.

Je lui pose donc la question suivante. A-t-il refusé de soumettre cette question à la Cour suprême simplement par crainte d'être obligé de continuer de faire adopter la TPS de force?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée sait fort bien que le gouvernement a reçu toutes les assurances nécessaires des juristes supérieurs de la Couronne, que toutes les mesures que nous avons prises sont conformes aux lois, aux conventions et aux coutumes.

Si la députée en doute, je sais fort bien qu'elle-même ou un député de son parti ne manquerait pas de contester la validité de ces mesures devant les tribunaux appropriés.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Monsieur le Président, beaucoup de gens sont inquiets. Ils se demandent si les mesures prises par ce gouvernement pour forcer le passage de la TPS ne vont pas remettre en question la validité de tout ce qui se passe au Sénat et à la Chambre.

Un Parlement dont la composition est contestée peut amener une cour à déterminer que toute loi adoptée par ce Parlement est invalide.

Et je demanderais ceci au premier ministre: Peut-il déposer à la Chambre les opinions de ses experts sur lesquelles il se base pour justifier son inaction?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà, je pense, répondu de façon générale à la question de mon honorable amie. Je suis surpris de son affirmation que beaucoup de gens au Canada seraient inquiets et se demanderaient si on n'est pas en train de remettre en question ce qui se passe au Sénat. Je pense que beaucoup de gens seraient intéressés à remettre en question certains gestes des sénateurs libéraux, y compris le geste le plus récent, en vertu duquel les sénateurs libéraux se sont donné 153 $ par jour seulement pour se présenter au travail.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Les Canadiens ont le droit de savoir si les initiatives que le gouvernement a prises au Sénat sont légales, si elles ont un fondement juridique et si elles seront ou non contestées.

Le premier ministre refuse aujourd'hui de déposer les opinions d'experts sur lesquelles il dit s'être fondé.

S'il rejette l'option honorable qui serait de retirer la taxe, le premier ministre voudrait-il déposer les opinions d'experts juridiques sur lesquelles il s'est fondé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à mon amie que le gouvernement du Canada avait suivi les conseils des juristes de la Couronne.

Nous avons respecté les dispositions constitutionnelles et usages pertinents. Mon amie ou n'importe qui d'autre à qui cela peut poser des difficultés pourra évidemment se prévaloir des possibilités de recours aux tribunaux.

• (1430)

Je pensais que mon amie, qui est le chef du NPD, tiendrait compte des propos que l'un des néo-démocrates les plus remarquables du Canada a tenus hier au cours de l'émission Canada AM. . .

Une voix: C'est de l'histoire ancienne.

M. Mulroney: Non, c'est nouveau. Je ne vais pas citer Stephen Lewis.

> On crée. . .
>
> Celui qui parle appartient au NPD.
>
> . . .un épouvantable précédent, mais un jour nous tous regretterons amèrement que les sénateurs libéraux se reconnaissent le droit d'empêcher le gouvernement élu de fonctionner.
>
> Écoutez ce que disent les gens et ce que dit Gerry.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au cours du week-end, notre premier ministre a entraîné les chefs de gouvernement du monde entier dans une entreprise visant à sauver les enfants.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est à la députée.

Mme Marleau: Entre temps, ici au Canada, son gouvernement cherche à faire adopter une TPS qui assujettira les enfants à la taxe.

Des voix: Oh, oh!

Mme Marleau: Leurs vêtements, leurs bottes, même la chaleur qui les garde en vie durant l'hiver. Pour le bien des enfants du Canada, le premier ministre retirera-t-il aujourd'hui son projet de taxe sur les produits et services?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la chose à laquelle je m'attendais de la part des libéraux—je sais qu'ils ont du mal à résister à la tentation de décocher des flèches sectaires et mesquines—mais ils auraient dû laisser les enfants à l'écart de cette bataille parce que. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . .le sommet concernait les enfants les plus nécessiteux du monde. J'aurais cru que les libéraux auraient eu pour une fois la décence de se lever et d'applaudir une mesure en faveur des enfants du monde qui transcende la politique sectaire.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous le savez, Paul!

M. Mulroney: Le *New York Times*, monsieur le Président, a écrit hier:

> Les dirigeants de plus de 70 pays se sont réunis à l'occasion d'une manifestation extraordinaire d'intérêt pour les enfants les plus pauvres du monde. Dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet mondial pour les enfants, les pays participants ont promis de collaborer afin de sauver la vie d'au moins le tiers des 14 millions d'enfants qui meurent actuellement chaque année avant d'atteindre l'âge de cinq ans.

Il s'agit là d'une énorme tragédie humaine qui frappe plus particulièrement les pays les plus pauvres du tiers monde et des pays en voie de développement.

Je sais que tous les députés à la Chambre appuient le gouvernement du Canada dans son effort pour venir en aide dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est ce que je veux dire. Le Canada aussi a des enfants pauvres. Souhaitons-nous qu'il y en ait davantage?

Dimanche, le premier ministre a dit à New York que le Sommet mondial de l'enfance avait galvanisé la volonté politique de venir en aide aux enfants.

[*Français*]

Le premier ministre est-il prêt à démontrer qu'il a le vouloir politique de protéger nos enfants ici? La charité commence par soi-même. Est-il prêt à mettre fin à la TPS aujourd'hui même?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, sous la direction du premier ministre, le gouvernement du Canada a manifesté sa volonté politique en sauvant quelque 260 000 enfants de la pauvreté depuis qu'il est au pouvoir.

En outre, le député mentionne la taxe sur les produits et services. S'ils sont honnêtes, les députés libéraux de l'autre côté doivent reconnaître que les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ par an y gagneront du fait de la TPS. Il est temps qu'ils aient l'honnêteté de le reconnaître.

* * *

[*Français*]

L'IMPOSITION DE LA TPS AUX LIVRES POUR ENFANTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le ministre responsable des enfants a le pouvoir nécessaire pour appliquer des politiques assurant la santé mentale et physique de nos enfants. Comme premier geste officiel, est-ce que le ministre est disposé à expliquer au ministre des Finances que le développement intellectuel des enfants ne se fait pas seulement à l'école et dans les bibliothèques, mais aussi et surtout au foyer, et que les parents préfèrent acheter des livres pour leurs enfants? Comme cela, le ministre de la santé mentale et physique de nos enfants peut-il le faire comprendre à ses collègues et faire retirer la TPS sur les livres?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée demande tout d'abord si j'ai les pouvoirs voulus pour servir les enfants canadiens. La réponse est oui. Je suis très heureux de le dire, le premier ministre m'a demandé de coordonner les mesures que le gouvernement du Canada prendra pour donner suite au sommet. Nous avons aussitôt créé un bureau de l'enfance au ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social.

J'ai été très heureux de prendre connaissance de l'article du député de Winnipeg-Sud-Centre, publié en regard de la page éditoriale dans la *Gazette* de Montréal. Le député appuie l'idée, et je me réjouis que nous y ayons donné suite avant même la publication de l'article.

Quant à la taxe sur les imprimés, la députée a prétendu hier qu'elle serait discriminatoire pour les pauvres. Comme les familles qui touchent moins de 30 000 $ sortiront gagnantes lorsque la TPS s'appliquera, il leur sera plus facile d'absorber ces coûts. En maintenant cette taxe inique et injuste qu'est la taxe sur les ventes des fabricants, comme il dit vouloir le faire, le Parti libéral s'en prendrait aux pauvres.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Allons donc, cela ne tient pas debout. Arrêtez de parler et de sermonner. Le ministre devrait écouter au lieu de faire des sermons. Quatre-vingt-trois p. 100 des Canadiens ne veulent pas que les livres soient taxés.

Comme le gouvernement essaie de passer à des mesures plus populaires, le ministre des enfants est-il disposé à annoncer une bonne nouvelle aux enfants en retirant cette taxe extrêmement négative sur les livres pour que ceux-ci soient à la portée de toutes les couches de la société?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, la députée me demande d'arrêter de faire des sermons. Elle devrait suivre son propre conseil.

Je lui dirai, si elle s'intéresse au sort des enfants, qu'il est temps que le Sénat arrête de faire de l'obstruction et adopte la loi prévoyant des prestations pour les congés parentaux. Les libéraux bloquent cette loi au Sénat.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ce week-end, le premier ministre a signé une autre déclaration en faveur des droits des enfants. Il y a un an, son gouvernement a appuyé l'objectif d'élimination de la pauvreté parmi les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Le premier ministre a également dit, la fin de semaine dernière, que c'est la volonté politique plus que l'argent qui constitue le facteur décisif dans la guerre contre la souffrance des enfants.

Le premier ministre a beau jeu de se vanter sur la scène internationale. Chez nous, son gouvernement limite les versements du Régime d'assistance publique, récupère les allocations familiales et réduit la contribution fédérale aux services provinciaux de santé et à l'éducation postsecondaire.

Si le premier ministre veut vraiment aider les enfants du Canada, peut-il promettre à la Chambre, aujourd'hui même, qu'il retirera immédiatement les projets de loi qui nuiront tant au million d'enfants pauvres du Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tous les Canadiens, je crois, ont le droit d'être fiers du leadership manifesté par le Canada et par le premier ministre sur la scène internationale.

• (1440)

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que Sahira Piracha, représentante des enfants du Canada au sein de notre délégation à New York, a fait cette déclaration hier soir: «Pour vous dire la vérité, j'étais optimiste en y allant. À mon retour, je peux dire, en toute honnêteté, que je suis très fière du fait que le Canada ait pris l'initiative et ait co-présidé le sommet. Et je ne peux pas trouver de mots pour décrire la façon dont le premier ministre nous a représentés. Il a été tout simplement merveilleux.»

C'est le cas de le dire. Les enfants du Canada qui ont assisté au sommet international ont tiré une grande fierté de ce que notre pays a réalisé. Ils savent aussi que, sous la direction du premier ministre, nous avons réduit de plus d'un quart de million le nombre d'enfants pauvres chez nous et que nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts jusqu'à l'élimination complète de la pauvreté parmi les enfants du Canada.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le Canada est devenu un leader sur la scène mondiale même si un million d'enfants canadiens souffrent de famine et même si le nombre d'enfants qui dépendent des banques d'alimentation augmente chaque jour. Si c'est là le genre de leadership qui vient de notre premier ministre, je ne crois pas que les enfants du Canada en aient besoin. Il est grand temps que le premier ministre réponde lui-même à ses critiques au lieu de laisser ses ministres le faire. Il parle au nom du Canada sur la scène mondiale; il est temps qu'il affronte les critiques.

Le projet de loi C-69, qui limite les sommes versées dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le nombre de places en garderie et les transferts aux provinces, contrevient directement aux articles 24 et 28 de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, que le premier ministre dit vouloir ratifier. S'il

est si déterminé à ratifier cette convention, retirera-t-il le projet de loi C-69 du Sénat dès aujourd'hui?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que le député n'est pas mieux placé que moi pour donner des avis juridiques. Je ne sais pas quel genre d'avis juridique il a obtenu relativement aux dispositions de cette convention, mais il n'y a aucune raison de croire que ce qu'il a dit est vrai.

Tout ce que je peux répondre au député, c'est que nous avons fait des progrès considérables dans le domaine des services de garde d'enfants sous le gouvernement actuel. Le gouvernement fédéral dépense presque 1 milliard de dollars par année au titre des services de garde d'enfants, ce qui représente une hausse importante depuis notre accession au pouvoir. Nous sommes déterminés à mettre en place un programme global de garde d'enfants pendant la présente législature, et nous en aurions déjà un si les sénateurs libéraux n'étaient pas intervenus.

Enfin, lorsque le député parle de dispositions relatives aux enfants, il ne faudrait pas oublier que c'est son parti, ce parti socialiste, qui est d'avis que les allocations familiales devraient être versées aussi aux familles riches et non uniquement aux familles pauvres, position que la majorité des Canadiens ne partage pas.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui sait pertinemment que M. Peter Lush a reçu une commission de 400 000 $ pour la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton, dont il est le président. En outre, le ministre connaît vraisemblablement les lignes directrices établies par le premier ministre lui-même sur les conflits d'intérêts, lesquelles précisent qu'il est interdit aux titulaires d'une charge publique de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques.

Étant donné que M. Lush a tout d'abord négocié personnellement la transaction, puis accepté une commission de 400 000 $, sous réserve de la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton dont il est le président, le ministre va-t-il maintenant relever le commissaire du havre de ses fonctions?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'une lettre que j'ai reçue cet après-midi et qui m'a été adressée à titre de ministre des Transports. Voici:

> Monsieur le Ministre,
>
> C'est avec regret que je vous remets ma démission, en tant que président de la commission du havre de Hamilton. Dans le cadre de mes fonctions de commissaire du Havre, j'ai cherché à obtenir les meilleurs conseils possibles, notamment un avis juridique, sur la façon de respecter à la lettre toutes les lignes directrices pertinentes.
>
> Comme je l'ai déclaré à de nombreuses reprises, je crois avoir réussi à toujours faire la distinction entre mes activités publiques et privées. Toutefois, étant donné les récentes accusations qui ont été portées contre moi, il est manifeste que ma réputation et celle de la Commission seront sans cesse remises en cause. Je ne suis pas disposé à placer ainsi la Commission dans cette situation.
>
> Monsieur le Ministre, en vous remettant ma démission, je vous demande de prendre le plus tôt possible des mesures tendant à procéder à une enquête indépendante sur toutes les circonstances entourant cette affaire, afin de dissiper tous les doutes. Je serais très heureux qu'on procède à une enquête de ce genre et je peux vous garantir que je serais prêt à collaborer entièrement.
>
> Je voudrais vous remercier, monsieur le Ministre, pour l'honneur que j'ai eu de servir au sein de cette commission et je compte que toute cette affaire se réglera le plus vite possible.

Monsieur le Président, je vais charger une étude d'avocats indépendante de procéder à l'enquête en question dans un avenir très rapproché.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Celui-ci a dit hier qu'il faisait le pari que ces allégations n'étaient pas fondées. Eh bien, il a perdu son pari. Que fera-t-il maintenant? Il a dit qu'il ferait appel à une étude d'avocats.

La commission de 400 000 $ sera-t-elle rendue aux contribuables? Une vérification indépendante et une enquête impartiale seront-elles faites? Cela entraînera-t-il la démission du ministre des Transports, qui ne savait pas ce qui se passait dans son ministère il y a six mois lorsque j'ai soulevé cette question?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Il y a six mois, le député avait soulevé une tout autre question liée à un conflit d'intérêts. Voici ce qui s'était produit à ce moment-là. M. Lush m'avait écrit pour me dire:

> J'ai pris les mesures nécessaires pour dissocier mon groupe de sociétés de toutes relations de mandataire avec des entreprises de marketing, d'ingénierie, de planification et de consultation en ce qui touche les terrains de J.I Case à Hamilton, à partir du 13 mars 1990, moment où la société Case et la Commission portuaire s'étaient entendues sur

des arrangements d'achat-vente portant sur des terrains excédentaires.

Le 14 mars, ou aux alentours de cette date, le *Spectator* de Hamilton a rapporté les propos suivants du député: «Cela me satisfait. Je n'ai rien contre. Je crois que toute cette affaire. . .»

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Il a pris l'argent et fiché le camp.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'apprendre que M. Lush a démissionné. C'était la chose à faire. Nous nous opposons cependant au mur de silence que le gouvernement et, en particulier, ce ministre, ont érigé. Nous nous y opposons en raison du principe de la démocratie parlementaire qu'on appelle la responsabilité ministérielle. Le ministre n'a fait que mettre la Commision du havre de Hamilton dans l'eau chaude.

Abstraction faite de la démission de M. Lush, nous voudrions savoir si le ministre est prêt, dans l'intérêt des contribuables canadiens, à récupérer d'abord les 400 000 $ que M. Lush a empochés et à ordonner ensuite la tenue d'une enquête impartiale et exhaustive, pas du genre de celles qu'on confie à une étude d'avocats, mais une enquête en bonne et due forme, avec pouvoir d'assigner des témoins pour connaître le fin fond de cette affaire.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à mon ami, le nouveau porte-parole pour les transports. Je suis persuadé qu'une fois cette affaire classée, nous pourrons nous attaquer à des choses plus constructives.

Mon ami a mentionné certaines traditions et, à mon avis, l'un des principes les plus fondamentaux dans notre pays est celui selon lequel on est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. C'est là le principe qu'il conviendrait que nous appliquions tous dans le cas qui nous occupe. J'ai signalé que je chargerais une étude d'avocats d'éclaircir l'affaire. Lorsqu'elle m'aura présenté son rapport, je le rendrai public.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, quand mettra-t-on un terme à tout cela? Il y a six mois que nous avons informé le ministre de cette affaire. Les faits sont simples. Le 3 août 1990, la Commission du havre de Hamilton a versé dix millions de dollars à J. I. Case. Le même jour, M. Lush recevait 400 000 $ de J. I. Case.

Nous demandons au premier ministre, le premier ministre même qui a proposé des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts non seulement au Canada mais au monde entier, s'il ne va pas, compte tenu des accusations et des faits en question, commander une enquête approfondie et impartiale qui permettra non seulement d'examiner publiquement cette affaire, mais aussi de s'assurer que d'autres transactions illégales n'ont pas eu lieu au havre.

M. McDermid: Portez ces accusations à l'extérieur de la Chambre.

• (1450)

M. le Président: Il existe des points fondamentaux dont il faut tenir compte au cours de la période des questions, et il en est un sur lequel j'ai déjà dû revenir plusieurs fois par le passé. Je dois dire que le député l'a respecté dans l'ensemble.

Une question qui est formulée de façon à laisser entendre qu'il y a eu méfait est inacceptable. Je ne vais pas définir ce qu'est un méfait. Je dirai seulement qu'une telle question est inacceptable, d'abord parce qu'on ne peut pas y répondre et ensuite, parce qu'elle n'est étayée d'aucun fait.

Lorsqu'on veut faire des allégations ici, il faut le faire officiellement et s'appuyer sur des faits.

Les questions concernant cette affaire que j'ai entendues hier et aujourd'hui ont porté pour la plupart sur des faits qui ont été publiés. Ce n'est pas à moi qu'il revient de juger s'il y a conflit d'intérêts ou non.

De toute façon, des faits avérés plaident pour les deux possibilités. C'est là une chose, mais c'en est une autre qui est inacceptable de prétendre sans preuve qu'il se passe quelque autre chose d'incorrect.

Je sais que le député, qui s'intéresse vivement à cette affaire et qui tient à l'éclaircir, comprendra qu'il doit y avoir des lignes directrices, surtout lorsqu'il s'agit de porter des accusations ou de faire des allégations au sujet de quelqu'un qui n'est pas ici et cela, sans preuve.

C'est une question très grave. Je ne veux pas trop insister, mais je sais que les députés comprennent ce que je veux dire.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une simple question au premier ministre: Le premier ministre accepte-t-il d'ordonner une enquête publique, impartiale et complète, de sorte que tous les faits soient connus et traités en conséquence?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de l'avoir établi clairement, qu'une personne dans ce pays a droit à un procès devant un tribunal ou une autre autorité pertinente et non à un procès sous forme d'allégations faites à la Chambre des communes.

La personne en question demande une étude indépendante, que je suis d'ailleurs en train d'ordonner. J'ai offert au député de rendre publics les résultats de cette étude indépendante et je m'engage à le faire.

* * *

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou au ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires.

Les Nations Unies confirment le droit inaliénable de tous les pays d'exercer en permanence une souveraineté sur leurs ressources naturelles, dans l'intérêt de leur développement.

Cependant, le Canada a renoncé à la majeure partie de ce droit en signant l'Accord de libre-échange. Le gouvernement se propose maintenant de vendre Petro-Canada, notre dernier instrument politique important pour encourager la canadianisation, ainsi que la sécurité, la diversité et l'économie énergétiques.

Pourquoi le gouvernement est-il si déterminé à remettre le sort des Canadiens entre les mains d'une industrie dominée par des multinationales étrangères qui ne se soucient absolument pas des intérêts des Canadiens ordinaires?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il faut souligner que, dans notre politique énergétique, nous avons des approvisionnements énergétiques variés, allant de l'énergie thermique et du charbon jusqu'au gaz naturel, y compris l'énergie nucléaire en Ontario, qui fournit à cette province plus de 50 p. 100 de son électricité à des coûts compétitifs. Pour ce qui est du pétrole et de ses dérivés, nous avons actuellement un excédent d'environ 275 000 barils par jour, que nous vendons à l'étranger.

Si on jette un coup d'oeil sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie et sur les pays qui ne sont pas autosuffisants en matière de pétrole et auxquels on demande d'avoir des réserves stratégiques, on constate que le Canada n'est pas dans cette position. C'est que, étant donné l'approche axée sur les forces du marché que le gouvernement a adoptée, non seulement nous ne sommes pas dans la position dans laquelle se trouvent d'autres pays, mais nous augmentons également nos réserves, ce qui nous place dans une position enviable. En outre, la quantité de pétrole à notre disposition et à celle de nos clients légitimes augmente actuellement.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au yankee là-bas. Le projet de loi présenté hier. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Harvey (Edmonton-Est): Le projet de loi présenté hier prévoit les pourcentages de propriété, les langues employées par la société, l'emplacement du siège social, le contrôle des avoirs d'amont et d'aval, mais aucune disposition «verte».

Pourquoi n'oblige-t-il pas Petro-Canada à donner l'exemple du recyclage des huiles à moteur usées, à installer des stations de capture pour les CFC qui détruisent l'ozone, à offrir du gaz propane, du gaz naturel comprimé et des mélanges de carburants à l'éthanol aux stations-service?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il tenu compte d'aucune considération environnementale dans son projet de loi sur la privatisation?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux que le député parle des carburants de remplacement et j'attire son attention, par exemple, sur les normes plus sévères en matière d'émissions en vigueur en Californie. Le Canada dépasse déjà ces normes sauf en ce qui concerne les particules suspendues.

Voici où je veux en venir: au Canada, nous avons actuellement, par exemple, beaucoup plus d'automobiles et autres véhicules qui utilisent le gaz propane et le gaz naturel qu'en Californie. De plus le système de transport public de la Californie est très différent de celui du Canada.

S'il se renseignait sur ce que nous faisons dans le domaine des carburants de remplacement, il se rendrait compte que nous sommes en avance dans bien d'autres domaines que ceux qu'il mentionne—même s'il n'aime pas entendre parler des États-Unis, sauf quand il peut citer des normes qui font son affaire.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre, à propos de l'affaire Lush. Je voudrais lui demander, puisqu'il est le grand responsable du code que son gouvernement a élaboré pour régir les conflits d'intérêts, s'il entend prendre immédiatement des mesures pour recouvrer la somme de 400 000 dollars versée à

M. Lush à l'époque où ce dernier présidait la Commission du havre de Hamilton? Oui ou non.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue me surprend. Des questions ont été soulevées à ce sujet. Le Président a, à juste titre, averti tous les députés de faire bien attention quand la réputation de certaines personnes est en jeu.

La question qui vient d'être posée présume que cette somme d'argent n'aurait jamais dû être versée à M. Lush. Elle présume que les lignes directrices n'ont pas été respectées, que certains actes illégaux ont été commis, malgré les avertissements que le Président a servis au député.

Maintenant, je dirais à mon honorable collègue, sauf le respect que je lui dois. . .

M. Foster: Pourquoi a-t-il démissionné?

M. Mulroney: Mon collègue libéral demande: «Pourquoi a-t-il démissionné»? Pour une raison que les libéraux ne sauraient comprendre. Il a démissionné pour qu'on puisse prouver son innocence. C'est exactement ce qu'un agent indépendant se propose de faire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable premier ministre pourrait peut-être compléter sa réponse.

M. Mulroney: Le ministre a répondu à toutes les questions et il a clairement décrit les mesures qui seront prises. J'aurais cru que le député et ses collègues libéraux auraient compris depuis trois ou quatre ans que les tactiques employées par leur meute ne peuvent les conduire qu'à la défaite. Pourtant, ils les utilisent encore et se dirigent droit vers une autre défaite.

Une voix: C'est le gros méchant loup qui parle.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question suivante en supplémentaire au premier ministre, lui qui prétend que tout le dossier est si simple. Je veux demander au premier ministre: Pourquoi nomme-t-on une étude d'avocats pour faire une étude en cachette du dossier? Pourquoi pas une enquête publique, judiciaire, tout de suite, dans cette affaire? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de rappeler, comme l'a fait le premier ministre, que l'intéressé a démissionné pour mettre fin aux incessantes attaques portées contre la Commission du havre de Hamilton. Il affirme qu'il ne veut pas exposer la Commission du havre à ce genre d'accusations.

• (1500)

Un cabinet d'avocats indépendant effectuera une étude de indépendante de la situation. Les résultats seront rendus publics et je les présenterai à la Chambre.

M. le Président: Le député de Churchill, une seule question, s'il vous plaît.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Cela fait une année que le ministre a reçu le rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Pourtant, à cause de son inaction, les employeurs, les employés et leurs familles voient arriver 1991 avec incertitude.

Le ministre est-il prêt à dénoncer les conclusions reconnues comme superficielles du groupe de travail et à présenter un régime fiscal équitable pour tous les habitants du Nord?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon collègue sait très bien que nous avons essayé de renforcer les avantages fiscaux liés aux postes dans des localités isolées et du Nord, de façon que davantage de personnes en bénéficient. Nous essayons de le faire de la façon la plus équitable possible.

Il sait très bien qu'il s'agit d'une question complexe. Il a fallu plus d'une année au groupe de travail pour parvenir à ses conclusions, lesquelles ont présenté certaines difficultés que nous essayons d'aplanir. J'annoncerai la décision dès que je serai en mesure d'en présenter une à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DOCUMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre des Transports ait l'amabilité de déposer à la Chambre les documents auxquels il s'est reporté aujourd'hui. Je parle de tous ces documents, et non d'un seul. Je crois qu'il en a cité plusieurs.

Ensuite, monsieur le Président, je crois que le premier ministre, en réponse à une question d'un député siégeant de ce côté-ci, a mentionné, je crois, une certaine prime de 153 $ qui est versée aux membres de l'autre endroit. Il importe de noter, monsieur le Président, selon la page 1835 du hansard de l'autre endroit, que cette motion en vue d'une hausse de traitement a été présentée par l'ancien vice-premier ministre conservateur de Terre-Neuve, le sénateur William Doody. Le premier ministre devrait voir à présenter correctement les faits.

M. le Président: Le ministre demande-il la parole sur le même sujet?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Si vous me permettez, monsieur le Président, je dépose avec plaisir la lettre que j'ai citée, comme suite à la demande formulée à cet effet.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, il m'est arrivé à plusieurs reprises de vouloir poser une question. Il semble que les ministériels n'aient pas souvent l'occasion de poser des questions, bien que nous soyons en plus grand nombre. C'est l'un des moyens auxquels nous avons recours dans l'exercice de notre travail, pour assurer la défense de nos électeurs.

Je me demande si monsieur le Président pourrait préciser ce que permet le Règlement en ce qui concerne les questions pouvant être posées par les députés du parti au pouvoir.

M. le Président: Je sais que le député tentait d'avoir la parole et qu'il n'était pas le seul. J'ai précisé au député que s'il prend la parole demain, je me souviendrai qu'il la voulait également aujourd'hui.

J'ai 45 minutes à consacrer à ces questions. Les gens se bousculent aujourd'hui à la Chambre pour avoir la parole. Je fais de mon mieux.

Ce que les députés constateront, c'est que lorsqu'un député se voit refuser le droit de parole un jour, je m'efforce de lui accorder la parole dans les jours qui suivent. Je fais de mon mieux pour que tous aient les mêmes possibilités. Ce n'est pas facile, et je demande la collaboration des députés.

Je sais que le député veut soulever une question importante. Je sais également que lorsqu'un député ne peut prendre la parole, il lui est difficile de bien servir ses électeurs. J'en suis tout à fait conscient.

La parole est au vice-premier ministre.

LES PROPOS D'UN SÉNATEUR

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'interviens pour une affaire très grave que l'on vient tout juste de me signaler et qui mérite votre attention et celle de tous les députés de la Chambre.

Je crois que la question que je m'apprête à soulever touche aux privilèges des députés. Il s'agit de commentaires que je trouve très offensants et fort troublants. Plus important encore, cette affaire concerne une personne qui représente le fondement même de notre démocratie parlementaire, à savoir Sa Majesté la reine du Canada.

Il s'agit de l'interview que le sénateur Hébert a accordée aux animateurs Jean-Pierre Ferland et Pierre Nadeau au réseau TVA-CHOT, le 30 septembre à 19 h 30. Cette interview s'est déroulée en français et je vais donc traduire les propos incriminants en anglais. On traitait des questions de l'heure débattues au Parlement, plus particulièrement de la TPS. Voici ce que le sénateur Hébert a déclaré.

Mme Copps: Il n'oserait pas parler français.

M. Mazankowski: C'est vrai que je ne parle pas français et et je le regretterai toute ma vie.

Le sénateur Hébert a dit que rien n'empêchait les sénateurs de modifier la mesure dont le Sénat est saisi, ce qui aurait été inutile parce qu'elle est trop mauvaise, ou d'en empêcher l'adoption, ce qu'ils avaient l'intention de faire jusqu'à ce que le premier ministre s'en aille soudoyer la reine. Ses paroles précises ont été «soudoyer la reine». J'ai vérifié dans le dictionnaire ce que voulait dire «soudoyer». Cela veut dire embaucher, retenir les services d'un assassin ou donner un pot-de-vin.

Je crois fermement que ces commentaires sont injustifiés et constituent même une attaque vulgaire et répugnante contre la reine du Canada, et aussi contre le premier ministre du Canada. J'espère que dans l'intérêt de nos traditions parlementaires, et je sais que la question. . .

M. le Président: Je sais que le vice-premier ministre veut aider la Chambre et la présidence, mais je ne saisis pas trop bien quelle réparation il demande et j'ignore si je

suis en mesure de l'obtenir. Je demande au ministre de s'efforcer d'abréger son intervention.

M. Mazankowski: Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion qui s'impose. Il est important, avant de présenter la motion, d'expliquer ce que nous voulons faire.

Si nous souhaitons sauvegarder les traditions de la Chambre et respecter la pratique et les traditions suivies depuis longtemps en notre Parlement, non seulement à la Chambre des communes, mais aussi au Sénat, nous devons nous pencher sur ce genre de situation. Faire des commentaires désobligeants sur la reine du Canada constitue une grave violation. . .

M. le Président: J'ai compris la position du vice-premier ministre. Le problème, à mon avis, a trait aux procédures. Si le vice-premier ministre veut avoir le consentement unanime des députés pour soumettre l'affaire à la Chambre, il se peut qu'il l'obtienne et il se peut qu'il ne l'obtienne pas. La question déborde du cadre d'un simple rappel au Règlement ou d'une simple demande d'opinion adressée à la Chambre.

Je constate que d'autres députés veulent intervenir. Pour le moment, le vice-premier ministre demande, en quelque sorte, le consentement unanime des députés sur le grief qu'il a exposé.

• (1510)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, c'est une attaque flagrante contre Sa Majesté la reine du Canada et moi, en tant que président du Conseil privé, je ne resterai pas les bras croisés devant la situation que j'observe.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que la chambre, en tant qu'élément. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pourriez-vous rappeler les députés à l'ordre?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le vice-premier ministre demande le consentement unanime de la Chambre. Qu'il présente sa motion.

M. Mazankowski: Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que la Chambre, en tant qu'élément constituant du Parlement, de concert avec le Sénat et la reine, condamne le sénateur Jacques Hébert qui, lors d'une entrevue accordée au réseau TVA le 30 septembre 1990, a démontré un manque de respect pour la dignité et l'autorité du Parlement et a fait des allégations scandaleuses et sans fondement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a commencé ses remarques en disant que la question était importante et qu'elle touchait aux privilèges des membres de cette Chambre.

Le seul privilège, monsieur le Président, qui a été touché, c'est le temps de la Chambre que le ministre a pris pour déposer une motion que nous considérons absolument inacceptable dans le contexte de cette Chambre.

Dans le contexte de cette Chambre, elle est inacceptable, d'abord; deuxièmement, monsieur le Président, ça prend un gouvernement pas mal désespéré pour faire perdre le temps de la Chambre avec une proposition aussi malvenue. . .

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a la parole. Les députés auront la courtoisie de l'écouter. Le député d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, aucun des privilèges d'aucun des membres de cette Chambre n'a été touché par le commentaire du sénateur Jacques Hébert, directement ou indirectement, même ceux du royaliste ministre des Communications.

Monsieur le Président, nous croyons que cette motion est venue à un moment donné pour correspondre justement aux visées du gouvernement qui veut utiliser encore le Sénat en cette Chambre pour faire ses basses oeuvres.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Le gouvernement, monsieur le Président, n'a aucune raison d'invoquer une question de privilège quand, en fait, rien de ce qui a été dit par le sénateur ne touche aux privilèges de cette Chambre.

Je vous ai écouté attentivement, voulez-vous m'écouter, moi?

Monsieur le Président, le ministre s'est levé sur un rappel au Règlement. Il a utilisé le temps d'un rappel au Règlement pour proposer une motion, ce qui est d'emblée, du moins selon ma compréhension du Règlement, inusité. Que vous ayez accepté la motion sur un rappel au Règlement, cela me paraît tout à fait irrégulier.

Une voix: C'est vrai!

M. Gauthier: Il n'avait pas la parole, monsieur le Président, pour présenter une motion. De plus, s'il avait une question de privilège, il fallait d'abord que vous trouviez, monsieur le Président, qu'il y avait, devant la Chambre, une question de première importance, qu'on a dit. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Voulez-vous vous taire! Je sais ce que je dis. Une question *prima facie*. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Peut-être pourrions-nous nous arrêter un instant. Je vais donner la parole au député d'Ottawa—Vanier, mais je crois utile de faire le point.

Le vice-premier ministre a invoqué le Règlement. Il en est venu à parler de privilèges. Sur le plan de la procédure, le vice-premier ministre demandait à la Chambre de consentir à l'unanimité à quelque chose. Cela se produit souvent ici. Le sujet soulève peut-être la controverse, mais c'est la démarche que faisait le vice-premier ministre à qui je devais laisser la chance de s'exprimer.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole et, comme le vice-premier ministre, il a le droit de se faire entendre, ce que je vais lui permettre.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai retenu quelques petites choses sur la procédure. La première est que l'ordre doit régner à la Chambre, que le vice-premier ministre ne peut pas faufiler une motion comme celle-là sans obtenir au préalable le consentement unanime. Je lui dis tout de suite qu'il n'aura pas le consentement pour proposer la motion.

Monsieur le Président, ils ne mêleront pas la reine à un différend entre le Sénat et la Chambre. Je trouve inacceptable. . .

Une voix: Scandaleux.

M. Gauthier: En effet, scandaleux, que le gouvernement, en désespoir de cause, oui, fasse appel à la reine. Je n'attacherai pas plus d'importance à cette affaire que de dire aux ministériels qu'ils se mettent le doigt dans l'oeil.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré qu'un sénateur libéral avait porté atteinte à ses privilèges en faisant certaines déclarations publiques. Je tiens à dire que nous sommes nombreux à penser que la simple existence du Sénat constitue une atteinte à nos privilèges.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis sûr qu'en l'occurrence le député de Kamloops voudra collaborer avec la présidence.

M. Riis: Devant une telle explosion d'enthousiasme de la part des ministériels, monsieur le Président, peut-être devrions-nous envisager le plus tôt possible l'abolition de ce Sénat non élu.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois dire au député de Kamloops que c'est là une chose que je ne puis faire.

M. Riis: Monsieur le Président, j'accepte vos aimables commentaires, mais peut-être pourrais-je dire au nom de mon parti que nous consentirions certes à l'unanimité à envisager une motion tendant à abolir le Sénat non élu.

Une voix: Rédigez-la sur-le-champ!

M. Riis: À ce propos, monsieur le Président, je signale au vice-premier ministre, qui connaît vraisemblablement le Règlement de la Chambre mieux que personne, que cet incident remonte à septembre et qu'il a eu amplement l'occasion d'en saisir la Chambre.

Une voix: Cela s'est produit il y a deux jours.

M. Riis: Si cela s'est produit il y a deux jours, je prie la Chambre de bien vouloir m'excuser. Tout d'abord, monsieur le Président, c'est le Sénat qui aurait dû être saisi de cette affaire. Il y a des conservateurs au Sénat. S'il y a eu abus de privilège, il s'agissait de privilèges sénatoriaux. Je dis donc à mon collègue le vice-premier ministre que s'il était vraiment sérieux lorsqu'il demandait à la Chambre de consentir à l'unanimité à examiner cette affaire, il aurait eu recours à la procédure appropriée, procédure qu'il connaît parfaitement depuis les très nombreuses années qu'il est là, et nous aurions accepté à notre tour de l'examiner sérieusement.

La motion peut faire l'objet d'un débat, et nous aurions utilisé vraisemblablement une partie du temps réservé au gouvernement pour examiner cette importante question. Si le vice-premier ministre le souhaite, nous sommes prêts à discuter, dans le cadre de la réunion des leaders

des partis à la Chambre, de la question de savoir si c'est bien l'endroit et le moment d'aborder cette question.

• (1520)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je répondrai brièvement sur ce point. J'avais l'intention de faire cette remarque. Cela vient d'être porté à mon intention et je soulève la question dès que possible.

Je dirais, monsieur le Président, que, étant donné que la motion vient d'être présentée, si les députés d'en face veulent avoir le temps de l'examiner, nous serions assurément heureux de leur accorder ce délai et on pourrait en discuter à la réunion des leaders. Nous serions disposés à en débattre et à voter.

Je remercie le député pour sa proposition.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami, le député d'Ottawa—Vanier, s'interroge sur les privilèges d'un député quelconque qui aurait été affecté par la déclaration faite par le sénateur Hébert, dimanche soir cette semaine, il y a à peine maintenant 48 heures, à TVA.

Et la députée d'Hamilton-Est reproche au vice-premier ministre le fait qu'il s'est servi d'une traduction. J'ai toujours pensé que, unilingues ou bilingues, anglophones ou francophones, nous étions tous des citoyens à part entière, ici à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je pense que le dossier du vice-premier ministre dans le domaine de l'unité nationale n'est plus à faire.

En ce qui concerne la déclaration du sénateur Hébert, vous me permettrez, parce que je suis directement affecté, monsieur le Président, par la déclaration, et je cite textuellement: «Ou bien, disait-il, de la bloquer, ce qu'on avait l'intention de faire jusqu'à ce que M. Mulroney, lui, oubliant les conventions. . .» Écoutez la déclaration du sénateur Hébert: «M. Mulroney, oubliant les conventions, est allé soudoyer la reine, je ne sais trop de quelle façon, pour nommer. . .» Et l'interviewer l'interrompt: «Sénateur, ce que vous venez de dire, «le premier ministre aurait soudoyé la reine» c'est très grave pour un sénateur de dire cela tout de suite «a soudoyé la reine»». Le sénateur Hébert: «Voyez-vous le danger des émissions en direct? On ne peut pas changer. Mais ce qui est vrai, cependant, c'est ce qui m'a étonné, c'est de ne pas voir dans la presse, le lendemain matin de ces huit nominations, grâce à l'accord de la reine, la reine d'Angleterre, imposer une taxe épouvantable au Canada et aux Canadiens. Cela aurait été un titre.»

Ce qu'il a dit, c'est que le premier ministre du Canada est allé soudoyer la reine, qu'il abîme de bêtises en la traitant de reine d'Angleterre quand elle est aussi la reine du Canada, la reine de tous les Canadiens. Et si les libéraux étaient sensés pour deux minutes. . .

[*Traduction*]

. . .ils convoqueraient le sénateur Hebert et ils l'expulseraient immédiatement du caucus libéral pour ce qu'il vient de dire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. J'aimerais que vous expliquiez à la Chambre quelle procédure nous suivons actuellement. Est-ce que nous sommes dans un débat sur la motion en question? Je voudrais le savoir parce qu'il y a beaucoup de mes députés qui veulent participer.

Mais, monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre que dans *Beauchesne*, Cinquième édition, commentaire 19, on dit simplement:

> Les déclarations faites en dehors de la Chambre par un député ne sauraient non plus motiver une question de privilège.

Monsieur le Président, un sénateur, ce n'est pas mieux qu'un député; une déclaration en dehors de la Chambre ne devrait pas, d'après nous, être l'objet d'une question de privilège.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Règlement que j'ai invoqué, je pense qu'il devrait être clair pour vous et pour tous les députés que la question débattue ici aujourd'hui n'est pas de savoir si Sa Majesté, la reine, a été ou non insultée.

Il est évident, d'après les commentaires attribués au sénateur Hébert, qu'une déclaration a été faite. Il est également évident qu'on n'a pas sérieusement accusé le

premier ministre d'avoir soudoyé Sa Majesté la reine, et qu'elle s'y serait prêté. C'est clair.

Ce qui est également évident et honteux—je voudrais dire que j'éprouve autant d'affection pour Sa Majesté la reine que n'importe quel député—c'est cette tentative partisane à laquelle a participé le premier ministre lui-même pour détourner l'attention du Canada de la TPS en mêlant la reine à ce débat. C'est scandaleux et honteux.

Je propose, si nous devons être sérieux ici à propos de nos responsabilités et du respect pour la souveraine, que le premier ministre, imité par le vice-premier ministre, présente ses excuses pour le spectacle honteux qu'il a donné aujourd'hui.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire à propos de l'intervention de mon honorable collègue qui nous accuse d'avoir mêlé la reine à cette affaire.

Jeudi dernier, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, qui vient de parler, a demandé au vice-premier ministre pourquoi le premier ministre du Canada avait délibérément trompé la reine au sujet de la paralysie qui existait au Sénat.

Une dernière observation. Mon honorable collègue proclame son affection et son respect pour Sa Majesté la reine, et je ne doute absolument pas de la sincérité de ses paroles. Il devrait en donner la preuve en se joignant à tous les députés à la Chambre pour demander au sénateur Hébert de retirer une déclaration inacceptable au sujet de Sa Majesté, que notre parti et notre gouvernement ne laisseront pas passer sous silence.

M. le Président: Le député de Shefford demande la parole. Je crois comprendre qu'il désire soulever une question différente de celle dont la Chambre est actuellement saisie.

Je vais exercer la prérogative de la présidence pour dire à la Chambre qu'il importe de comprendre où nous en sommes.

La Chambre est saisie d'une requête de la part du vice-premier ministre qui sollicite le consentement unanime pour proposer une motion.

Le député d'Ottawa—Vanier a probablement raison. J'éprouve certains doutes sur la question de savoir si, étant donné toutes les circonstances, nous avons nécessairement affaire en l'occurrence à une atteinte au privilège. Je n'ai pas à trancher la question.

Le député a parfaitement raison de dire qu'il s'agit d'un autre sujet de discussion. Sur le plan de la procédure, nous avons une requête de la part du gouvernement qui sollicite le consentement unanime concernant la motion dont il a donné lecture. Voilà où nous en sommes.

J'ai permis certaines interventions, mais je ne pense pas que je devrais laisser prolonger le débat à ce sujet tout l'après-midi.

La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je vais attendre qu'il y ait de l'ordre.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai accordé la parole au député de Shefford pour soulever la question de privilège.

[*Français*]

LES SUPPOSÉS PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE BURIN—SAINT-GEORGES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si vous pouvez m'entendre. . . Au cours de la matinée, j'ai entendu le député de Burin—Saint-Georges avoir des propos complètement injurieux eu égard à certains d'entre nous, mais j'aimerais me réserver le droit de vérifier la transcription des débats pour revenir demain sur cette question de privilège.

• (1530)

[*Traduction*]

M. le Président: Je présume que le député en a donné avis.

[*Français*]

J'ai reçu un avis. Demain, peut-être.

[*Traduction*]

LES OBSERVATIONS D'UN SÉNATEUR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au sujet du rappel au Règlement qu'a invoqué le vice-premier ministre, j'essayais d'attirer l'attention du Président afin de faire une intervention.

Je demande à la présidence de m'éclairer, pas nécessairement sur la décision elle-même, quant à la raison pour laquelle les députés de l'autre côté, notamment le premier ministre et le vice-premier ministre, ont, ou du moins semblent avoir, le droit de prendre la parole et de

faire non pas de brèves remarques, mais de très longs discours. Lorsqu'ils ont pris la parole, d'après moi, et je vous demande conseil à ce sujet, ils ont dénigré tous les députés, et plus particulièrement ceux de mon parti.

Il est intéressant de constater que, lorsque le vice-premier ministre a fait ce très important rappel au Règlement et qu'il a parlé de certains commentaires d'un des représentants de l'autre Chambre, que je n'ai pas entendus, de constater, dis-je, que ni lui ni le premier ministre, ni à la Chambre ni à l'extérieur, ne se sont empressés de défendre Sa Majesté la reine, tandis que les députés d'arrière-ban renonçaient à leur allégeance à la reine. Où était le vice-premier ministre? Comment peut-il justifier une telle hypocrisie, une telle duplicité. . .

M. le Président: Le député de Cape Breton—Richmond-Est a fait une remarque. Il ne s'agit ni d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège, mais d'une remarque.

M. Dingwall: Je voudrais que la présidence m'éclaire sur le point suivant: pourquoi les députés d'en face, notamment le très honorable premier ministre et le vice-premier ministre, semblent-ils pouvoir parler sans restrictions pour faire non seulement quelques observations, mais aussi de vrais discours, et pour sermonner les députés qui siègent de ce côté-ci et de côté-là, tandis que nous n'avons pas la même liberté pour répondre aux arguments les plus trompeurs qu'on ait jamais entendus?

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a pris la parole très longtemps au nom du Parti libéral.

La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

Le premier ministre, en exposant à la Chambre sa stratégie pour sauver une TPS mal en point, a laissé entendre que je reprochais au vice-premier ministre d'avoir parlé de quelque chose, au sujet de la reine, en s'exprimant en anglais. Il a alors fait mine d'être scandalisé et improvisé un magnifique discours disant qu'on est canadien, peu importe quelle langue on parle. Il a ainsi donné l'impression que je croyais qu'une langue valait mieux que l'autre.

[*Français*]

J'aimerais, monsieur le Président, préciser que ce que j'ai trouvé difficile avec le point de vue du premier ministre, c'est qu'il était très prêt à se rapprocher très étroitement de la reine, dans la langue anglaise, mais qu'il n'était pas prêt à faire la même chose dans la langue française.

Alors, ce n'est pas une question de la langue parlée, mais c'est une question de. . .

M. le Président: Peut-être que l'honorable députée a une plainte, mais il s'agit là clairement d'une question de débat.

S'il y a une question de privilège, il est très difficile pour moi de trouver le point de privilège lors d'un tel échange.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, selon moi, le vice-premier ministre et le premier ministre abusent du Règlement de la Chambre au détriment des députés et ce, à de basses fins politiques.

Hier, durant la période des questions, mon collègue, le député de York-Centre, a entrepris de faire une déclaration au sujet du sénateur Pat Carney ou plus précisément de ce qu'elle avait dit de l'un de ses collègues, le sénateur Con DiNino. Avant d'être en mesure de terminer son intervention. . .

M. le Président: Il est vrai que j'ai interrompu le député et qu'il y a eu un échange par la suite. Ainsi, si le député soulève l'incident en question dans le cadre de la question de privilège ou d'un rappel au Règlement, je dois alors peut-être entendre ce qu'il a à dire. Cependant, il me semble que la question a été réglée, et j'ai signalé que j'avais peut-être interrompu le député plus rapidement que je n'aurais dû le faire. Nous nous en tiendrons là. Je crois sincèrement que, autrement, on ne ferait que présenter à nouveau des arguments tendant à déterminer si, oui ou non, le Président a commis une erreur. Si c'est le cas, eh bien soit. Je ne peux pas revenir là-dessus, mais je ne crois pas qu'il convienne de soulever cette question à nouveau aujourd'hui.

Pour ce qui est de ce qui s'est produit cet après-midi, j'ai essayé d'être très clair. On peut se lancer dans un débat au sujet de la question, ce qui soulèvera évidemment bien des discussions, mais ce qui s'est vraiment passé, c'est qu'on a demandé le consentement de la Chambre pour présenter une motion et que ce consentement a été refusé. C'est là la situation sur le plan de la procédure et j'ai essayé d'être le plus impartial possible.

La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Nunziata: Si vous me permettez de terminer. . .

M. le Président: La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je ne critique pas votre décision. Je critique plutôt—et je vous demande de prendre en considération—l'hypocrisie et la politique des deux poids, deux mesures. . .

M. le Président: Quel que soit le sujet de la plainte du député, s'il intervient maintenant, il peut soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement, mais il ne peut en aucun cas se lancer dans un débat. Je suis disposé à discuter avec tous les députés, notamment le député de York-Sud—Weston, si des erreurs ont été commises ou s'il y a une meilleure façon de procéder dans cette enceinte et je ne serai que trop heureux de le faire. Cependant, je pense devoir donner la parole à un député chevronné, le député d'Ottawa—Vanier, avant de la céder au député de Kamloops.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il y a une longue tradition à la Chambre qui veut que lorsqu'un ministre ou le premier ministre lit un document quelconque à la Chambre, rapporte les paroles de quelqu'un, il a l'obligation de déposer sur le Bureau ledit document. Dans l'intervention du premier ministre, il a mentionné que le sénateur Hébert avait dit des paroles. Je crois comprendre qu'à la fin de l'interview en question, le sénateur Hébert s'est excusé. Et je pense que ce serait important pour le débat de savoir, que les députés de cette Chambre sachent la fin du débat, et tout le débat. Alors, je demande au premier ministre et à son secrétaire parlementaire, s'il le peut, de nous donner la copie intrinsèque, absolument sans aucune. . .

Mme Finestone: Bifurcation!

M. Gauthier: . . .sans aucune bifurcation, sans aucune correction, de nous soumettre le document à la Chambre pour qu'on puisse tous le lire.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je prends note du message et des instances du député et lui assure que nous ferons notre possible pour y donner suite.

Recours au Règlement

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, nous avons assisté à un spectacle lamentable lorsqu'on s'est crié des injures de côté et d'autre de la Chambre. Je tiens simplement à signaler que si l'on en juge par le hansard du 1er octobre, monsieur le Président, vous avez réprimandé ce jour-là des députés parce qu'ils avaient accusé d'autres députés et des sénateurs de diverses choses. Comme on peut le lire à la page 13609 du hansard, vous avez dit, monsieur le Président, et je cite:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Mes collègues font valoir, je crois, que le premier ministre a parlé d'un sénateur en des termes peu honorables et qu'il a fait à son sujet des allégations qui étaient franchement très offensantes.

• (1540)

Or, je tiens à dire que la réprimande qui a été faite l'autre jour pourrait tout aussi bien s'adresser aujourd'hui au premier ministre du Canada.

M. Cooper: Monsieur le Président, je sais que vous aviez demandé s'il y avait consentement unanime. On aurait dû, à mon avis, laisser tomber cette question il y a quelques minutes. Cependant, le débat continue. Ça ne peut pas durer.

Il semble très clair que le premier ministre et le vice-premier ministre ne mettent pas en doute les propos ou la réputation de M. Hébert. Tout ce qu'ils ont fait, c'est attirer l'attention de la Chambre sur des propos touchant de très près la souveraine. Ça n'avait rien à voir avec la personne en cause, mais plutôt avec ses paroles. C'est là, à mon avis, le véritable objet du débat.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire a une mémoire très sélective. Nous avons tous fort bien entendu la citation à laquelle le premier ministre a fait allusion. Mais celui-ci ne s'est pas contenté de citer des propos, comme tous les députés présents ont pu le constater. Il a fait plus que cela.

En ce qui concerne le traitement qui devrait être infligé au membre de l'autre endroit, je crois qu'il était très évident qu'il y a eu infraction aux dispositions de l'article 18 du Règlement.

Le député voudra peut-être maintenant convenir avec moi qu'il serait de rigueur de confier cette question au Président pour qu'il puisse l'étudier plus à fond et vérifier dans les bleus afin de voir s'il existe des présomptions

suffisantes pour qu'on puisse dire qu'il y a eu infraction à l'article 18, que tous les députés, y compris le premier ministre, doivent respecter.

J'espère donc, monsieur le Président, que vous étudierez la question et que vous en ferez rapport à la Chambre en temps opportun.

M. le Président: Je remercie le député. J'étudierai avec soin les observations qu'il vient de faire. S'il convient que je fasse rapport à la Chambre à ce sujet, je le ferai.

Je dois dire également que j'ai besoin de l'aide et de l'avis des députés. Les observations du député me seront utiles.

On soulève une question de privilège ayant trait à cette question. Je crois vraiment qu'on doit l'aborder. Le député de Mégantic—Compton—Stanstead.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES SUPPOSÉS PROPOS DU DÉPUTÉ DE CAPE BRETON—RICHMOND-EST

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, lors du débat qui vient d'avoir lieu, le député de Cape Breton—Richmond-Est a tenu des propos à l'égard des députés situés dans cette rangée-ci et qui forment le Bloc québécois et a prétendu que ces députés avaient renié leur serment d'allégeance à la reine.

Je veux dire que le député n'a aucun droit de dire ces paroles qui peuvent avoir différentes implications. C'est très grave de prétendre que quelqu'un manque à son serment. Il y a, à mon point de vue, monsieur le Président, toute une différence à faire entre quelqu'un qui ne croit pas au système de monarchie constitutionnelle et qui croit que les Québécois et les Canadiens en général aimeraient d'ailleurs changer constitutionnellement cette question. Et je ne pense pas qu'il y ait là un manque au serment. Et si démocratiquement on veut changer ce que, nous, nous considérons comme étant un anachronisme et un symbole, je pense que nous avons le droit de le faire tout en gardant notre allégeance complète au peuple québécois et à ceux qui nous ont élus.

Or, monsieur le Président, je soulève simplement ces propos, cela fait quelques fois que cela se produit depuis que la Chambre a repris ses travaux, je vous demande de prendre position immédiatement, de demander au député de retirer ses paroles. S'il ne le fait pas, il devrait être expulsé de cette Chambre parce que c'est lui qui, en tenant de tels propos, va perturber pour longtemps les bons travaux de cette Chambre.

Nous sommes ici pour collaborer, faire valoir démocratiquement nos idées, les idées de nos électeurs, des Québécois et des Québécoises, et pour aucune raison nous allons laisser—et nous demandons à la Présidence de nous aider—un député de cette Chambre faire croire que nous manquons à notre allégeance de quelque façon que ce soit.

Ce n'est pas manquer à son allégeance que de demander, par exemple, une réforme constitutionnelle et de demander, par le fait même, à ce que la reine du Canada soit remplacée par le peuple du Canada. Cela va parfaitement de soi et je pense que même la reine serait d'accord sur cela.

De toute façon, je crois, monsieur le Président, que la reine a été particulièrement embêtée, comme tous les Canadiens et les Québécois, que le premier ministre aille lui faire la demande qu'il est allé lui faire.

Je vous demande de prendre notre part, monsieur le Président, et de demander au député de Cape Breton—Richmond-Est de s'excuser ici et de retirer ses paroles.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député peut répondre.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il est plutôt paradoxal d'entendre un député déclarer, d'une part, être membre d'un groupe puissant qui voudrait appartenir à un parti particulier à la Chambre et, d'autre part, rapporter très clairement que son groupe a prêté le serment d'allégeance à la reine, comme il se doit aujourd'hui, quand, en réalité. . .

M. Barrett: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député invoque le Règlement.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, de quelle motion parlons-nous? De quel ordre est-il question? Quel point traitons-nous?

M. le Président: Je pourrais peut-être aider le député; j'entends d'ailleurs d'autres demandes d'éclaircissements.

Le député de Mégantic—Compton—Stanstead a soulevé la question de privilège il y a quelques minutes. D'après ce que je comprends, il proteste contre une déclaration qu'il a entendue et croit que ses privilèges ont été violés. J'ai entendu le député de Cape Breton—Richmond–Est lui donner la réplique. Voilà où nous en sommes. Je remercie le député de m'avoir permis de clarifier la question.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je prétends qu'il n'y a pas eu d'atteinte aux privilèges, que le député n'a pas établi qu'il y avait des présomptions suffisantes. Je trouve plutôt étrange que dans des déclarations publiques à la presse, ils fassent état d'un serment d'allégeance à la province de Québec et que maintenant, alors que quelqu'un met en doute la sincérité de leur allégeance à Sa Majesté la reine, ils cherchent à contester le fait.

Monsieur le Président, selon moi il n'y aucune atteinte aux privilèges.

M. le Président: Le député de York–Sud—Weston.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai reçu un nombre considérable de lettres, et vous aussi sans doute, sur la question du serment d'allégeance que chaque député doit prononcer lorsqu'il prend son siège à la Chambre des communes. À un moment donné, et c'est peut–être l'occasion vu la question de privilège du député, vous serez peut–être appelé à indiquer ce que ce serment suppose. Que signifie le serment d'allégeance?

Un député a été élu comme représentant du Bloc québécois. D'après la presse, il aurait dit il y a quelques semaines que le serment d'allégeance ne serait qu'une formalité qu'on doit remplir.

Le député a organisé une cérémonie, à Hull il y a quelques semaines, où il a dit à tous les Canadiens qu'il se moquait du serment d'allégeance à la reine du Canada qu'il avait prononcé, comme chacun d'entre nous, parce que son allégeance véritable était à la province de Québec. C'est son point de vue, il y a droit.

Vous serez appelé, monsieur le Président, a décider un jour ou l'autre si un député n'a pas respecté son serment. Si ce n'est qu'une simple formalité, la présidence doit le préciser clairement dans sa décision. Selon moi, c'est plus qu'une formalité, nous affirmons notre allégeance au Canada. Je vous demande de réaffirmer, monsieur le Président, que notre responsabilité en tant que députés fédéraux est d'être loyaux envers le Canada, loyaux à un pays fort et uni.

• (1550)

M. le Président: Le député a commencé par soulever une question de privilège. Il est maintenant passé à un rappel au Règlement. J'aurai peut–être à rendre une décision à ce sujet aujourd'hui ou plus tard. J'aurai naturellement toujours la possibilité d'entendre d'autres arguments à ce sujet, s'il le faut.

Pour l'instant, l'objection dont je suis saisi est simple et directe: le député estime que les paroles prononcées par un autre député violent ses privilèges. J'étudierai la question. Je consulterai attentivement les «bleus» et je ferai part à la Chambre de ma décision.

En ce qui concerne le serment d'allégeance, il se pourrait très bien que la présidence soit saisie de cette question. Il serait peut–être inapproprié que la présidence rende une décision à ce sujet, mais, chose certaine, la question de privilège actuellement soulevée ne me permet pas de régler cela. Je dois régler les questions selon les arguments avancés.

Le député de York–Sud—Weston soulève une question de privilège.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'exprimerai donc cette question sous la forme d'une question de privilège, et même d'une question de privilège personnelle. Je demanderai au Président de la Chambre des communes. . .

M. le Président: Je sais où veut en venir le député, mais je lui demanderais de me remettre un avis écrit, comme il le ferait d'habitude, car je dois, moi aussi, respecter les règles. Je m'attends donc à recevoir du député un avis écrit.

Le député de Sherbrooke.

[*Français*]

LES SUPPOSÉS PROPOS TENUS PAR LA DÉPUTÉE DE HAMILTON–EST

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je me lève à mon tour sur une question de privilège qui n'est pas la même qui a été soulevée par d'autres collègues aujourd'hui. C'est avec une certaine hésitation que je le fais, constatant moi–même que votre travail est déjà important aujourd'hui, qu'on vous a imposé plusieurs questions de privilège, sauf qu'il s'est produit un incident à la Chambre aujourd'hui que je pense on ne peut pas laisser passer. Et cela concerne les remarques faites par la députée de Hamilton–Est qui, malheureuse-

ment, n'est pas ici au moment où je fais mes remarques. Et je veux dès le départ vous dire, monsieur le Président, que je ne m'attends pas à ce que vous puissiez offrir une réponse aujourd'hui à ma question de privilège, et je pense qu'elle devrait avoir l'opportunité d'offrir ses commentaires.

Si j'ai bien entendu, monsieur le Président, au moment où le vice-premier ministre et président du Conseil privé faisait ses remarques à cette Chambre, la députée de Hamilton-Est, assise à son siège, lui a reproché de ne pas parler français. Et je pense, et d'autres députés aussi corroborent, et, au moment même où je vous parle, le député de Shefford me fait signe que lui aussi a entendu la même chose, je ne veux pas présumer de ses paroles, on laissera, si vous voulez, monsieur le Président, le hansard nous dire exactement ce qu'elle a dit, et on verra ce que le hansard reflète en termes de paroles. Mais je veux soulever cette question pour la raison suivante: c'est qu'au Canada, à moins que l'on ait changé les règles récemment, à ma connaissance, dans cette institution, les députés ont le droit de s'exprimer ou en anglais ou en français, et personne ne peut leur faire de reproches quant au choix de la langue qu'ils désirent employer.

Je soulève cette question aujourd'hui, monsieur le Président, non seulement à titre de député de cette Chambre, mais aussi comme francophone, parce que comme francophone, moi je le refuse et je ne veux pas que ni ici ni ailleurs dans mon pays l'on me reproche l'inverse, c'est-à-dire de parler français ou qu'on me demande de parler anglais alors que j'ai le droit de m'exprimer dans la langue française, et je ne veux pas non plus, monsieur le Président, qu'un jour on fasse le même reproche à mes enfants. Pour cette raison, monsieur le Président, je vous invite à faire l'examen du hansard, à ce qu'on appelle les «bleus», et à nous revenir sur cette question.

[*Traduction*]

M. le Président: Lorsque le député aura vérifié le hansard, il ne sera peut-être plus nécessaire de poursuivre la discussion. En tout cas, je demanderais aux députés de ne pas aller plus loin, surtout parce que la députée de Hamilton-Est n'est pas ici. Si nous devions poursuivre la discussion, je recevrais évidemment un avis de question de privilège et j'entendrais la discussion demain.

Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à la députée de South West Nova, je dois faire connaître à la Chambre, en conformité de l'article 38 du Règlement, les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Restigouche—Chaleur, les forêts; le député de Mackenzie, l'agriculture.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je me lève pour participer au débat sur ce projet de loi. Les amendements présentés en juin dernier par le ministre des Pêches augmentent les amendes imposées aux pêcheurs qui sont pris à violer certaines dispositions de la loi.

La discussion est peut-être plus intéressante à l'autre bout, mais il y a des gens au Canada qui tiennent au débat sur ce projet de loi.

Ce projet de loi montre aux Canadiens à quel point la politique des pêches du gouvernement a échoué. Quand le ministre a présenté ce projet de loi à la Chambre en juin dernier, il a parlé des mesures claires prises par le gouvernement. Il disait:

> . . .à moins que le gouvernement ne prenne des mesures claires pour démontrer son intention de les conserver et de les rebâtir, ces stocks-là seront partis.

En d'autres termes, sachant que de telles mesures seront prises, ce serait une bonne raison de conserver et de reconstituer les stocks. Je vais revenir sur ce point dans une minute. Il a poursuivi:

> Sachez que le Canada sera le pays qui punit le plus sévèrement les infractions dans le domaine de la pêche. Voilà qui prouve l'importance que nous accordons à cette question.

En d'autres termes, il ne dit pas que notre pays est l'un de ceux dont les ressources sont les plus importantes, que nous devons développer ces ressources au Canada même et prévoir des incitations applicables à tous les secteurs de la pêche. Il dit que non, nous allons pénaliser les

pêches. Qui allons-nous pénaliser, monsieur le Président? Qui pénalisons-nous dans cette affaire?

Je dis que le gros de l'effort actuel de surveillance se concentre sur le secteur de la pêche côtière. Les nouvelles mesures prévues dans le cadre du programme de rajustement annoncé plus tôt sont orientées vers le secteur de la pêche côtière également. Il s'agit des mesures de police. C'est le secteur de la pêche côtière qui en fait encore les frais.

Il va sans dire que ceux qui seront pris seront surtout les pêcheurs côtiers. Et pourquoi cela? Parce qu'au Canada, la pêche est surtout côtière et qu'elle est devenue très rentable. Il suffit de voir que l'an dernier, le gouvernement a subventionné le secteur de la pêche hauturière pour l'encourager—contrairement à toute entente de libre-échange stipulant qu'on ne doit pas accorder de telles subventions. Nous devrions être autosuffisants pour vendre aux É.-U. Nous avons tout d'abord subventionné les Produits de la mer National ltée pour la morue du Nord et d'autres sociétés hauturières et, plus récemment, dans l'affaire Seafreez, nous avons remboursé les prêts en cours de Canso et Burgeo pour les Produits de la mer National ltée.

Notre pêche côtière est rentable, contrairement à notre pêche hauturière, et voilà que nous allons imposer des peines plus sévères. Qui va en faire les frais? C'est évident, la majorité des gens font de la pêche côtière. Les pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard ou les petits pêcheurs de hareng d'une autre région qui enfreignent la Loi sur les pêches seront touchés davantage par ces amendements. Je vous parlerai dans un instant des peines prévues.

• (1600)

Le gouvernement ne trouvera pas de solution au problème de la conservation des stocks en imposant des peines plus sévères. Si le secteur côtier sera encore le plus touché par ces mesures, c'est que nous n'avons jamais pu sévir contre le secteur hauturier ou les navires étrangers qui violent la Loi sur les pêches.

Nous n'avons pas le pouvoir de le faire, d'abord, parce que les Américains, par exemple, passent aussitôt par la zone du banc George et retournent rapidement dans leurs eaux territoriales, échappant ainsi à l'application de toute loi canadienne. Ensuite, nous savons par expérience que nous n'avons pas réellement la capacité voulue pour leur donner la chasse.

Nous n'appliquons pas la loi de la même façon contre les navires étrangers qui pêchent dans nos eaux. Ce matin, nous avons entendu le député de Gander—Grand Falls dire que des navires étrangers pratiquent la surpêche, mais ils ne sont pas pénalisés de la même manière qu'un dragueur côtier qui est pris à faire de la surpêche, non pas à dessein, mais en raison de l'abondance du poisson. Il sera alors pénalisé s'il doit rejeter le poisson à l'eau ou le ramener au port.

Nous ne parlons pas du fait que c'est ce pêcheur côtier qui part chaque jour en mer. Comme il est propriétaire du bateau et qu'il l'exploite, c'est lui qui sera pénalisé.

Nous ne parlons pas des quelques sociétés du secteur hauturier qui vont payer les amendes pour les pêcheurs qui ont peut-être fait de la surpêche. Je trouve très choquant que cette mesure ne fasse pas la distinction entre une infraction perpétrée dans les eaux côtières exploitées généralement par des pêcheurs propriétaires de leur bateau, une infraction perpétrée en haute mer qui est l'affaire des compagnies ou une infraction commise par des étrangers, généralement des pays qui ont une industrie des pêches. C'est le secteur côtier qui sera le plus durement pénalisé.

Le ministre espère reconstituer les stocks de poisson et favoriser la conservation en imposant des amendes plus lourdes. Il se garde bien de parler des rejets de prises qu'on ne peut éviter de faire à cause de la piètre politique de conservation du gouvernement dans le domaine des pêches côtières.

Il ne parle pas, non plus, des données biologiques qui laissent à désirer et qui font que même si le poisson abonde dans la baie de Fundy, le ministère ne s'en rend pas compte et n'autorise pas les pêcheurs à y pêcher en plus grand nombre cette année.

Il se garde bien de parler de gens qui se sont peut-être fait prendre à transférer le poisson bord-à-bord en mer ou des gens de la flotte étrangère qui rejettent des prises. Il ne parle pas de nous fournir de meilleures données biologiques.

Certes, les pêcheurs en auraient gros à dire si le ministre des Pêches et des Océans voulait bien les écouter. Ce projet de loi est particulièrement mauvais parce que ni les pêcheurs ni les différentes associations n'ont été consultés. Le gouvernement est égal à lui-même quand il dit: «C'est à prendre ou à laisser.» Avec lui, c'est «crois ou meurs». Nous l'avons bien vu pendant tout l'été. Nous l'avons constaté dans les pêches naguère. Et encore une fois, nous constatons dans ce projet de loi qu'avec lui, c'est toujours à prendre ou à laisser. Je

n'arrive pas à croire qu'il n'aurait pas pu présenter les propositions du projet de loi à l'industrie des pêches.

Cette mesure est mauvaise et ne va pas non plus aider notre cause auprès des Américains. J'entendais le ministre du Commerce extérieur nous dire la semaine dernière que le gouvernement avait conclu, avec le gouvernement des États-Unis, une entente globale qui pénalise les pêcheurs américains qui s'aventurent du côté canadien de la zone du banc George. Les peines seront plus sévères pour eux dorénavant.

Ceux d'entre nous qui ont visité les pêches et traité avec les États-Unis savent bien que ce n'est pas aussi simple que cela. Le président peut bien s'engager à faire adopter cette entente au Congrès, mais il y a tous les États de la côte est à prendre en considération. Ces États devraient renoncer à leur compétence dans le domaine de la pêche. Ils devraient la concéder à leur gouvernement central. Chaque fois que le gouvernement fédéral a négocié dans ce domaine, que ce soit sur la question du homard, lorsque le premier ministre avait dit qu'il en discuterait avec le président Bush, ou que ce soit dans la dispute du banc George, ou à tout autre moment dont j'ai eu connaissance, il ne m'a jamais été donné de voir les Américains céder quoi que ce soit aux Canadiens en ce qui touche la pêche.

J'ai lu dans le journal qu'un porte-parole du ministère fédéral des Pêches aurait déclaré, samedi dernier, que leurs prises étaient difficiles à évaluer et que, aurait-il dit, «nous ne pouvons pas les poursuivre pour tout le poisson qui franchit cette frontière imaginaire», c'est-à-dire cette ligne qui a l'air d'une frontière mais que les Américains franchissent à qui mieux mieux. Ils nous prennent des millions de dollars sans même que le Canada puisse faire respecter les conventions par les États-Unis.

La semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur a dit avoir bon espoir que l'amende imposée aux États-Unis passe de 10 000 $ à 100 000 $, ce qui correspondrait à peu près à ce que prévoit le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour traiter de cette question, mais je veux ajouter que nous n'avons pas connu grand succès dans nos poursuites contre les Américains, non plus que sur la question de mettre fin à la surpêche étrangère dans nos eaux. Je ne crois pas que nous ayons eu plus de chance de relancer les pêcheurs hauturiers qui pratiquent la surpêche. Par contre, je crains que ce projet de loi ne favorise la poursuite des activités des secteurs qui, selon moi, nuisent à l'exercice de nos droits de pêche dans notre zone de 200 milles. Je le précise, parce que je sais que ce gouvernement a orienté sa politique en faveur des plus gros plutôt que des plus petits.

Je voudrais poursuivre pour mettre en lumière un autre élément de ce projet de loi que je trouve tout simplement ridicule. Il s'agit de l'article 61 sur les rapports. Ces mesures multiplieront la paperasserie administrative pour les petits pêcheurs côtiers du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la côte ouest. Écoutez cela, monsieur le Président. On peut demander à une personne mentionnée à l'article 61(1) de fournir des renseignements—il s'agit de petits pêcheurs ordinaires qui pêchent avec des bateaux de 45 pieds—de tenir un registre ou de fournir d'autres documents concernant les questions suivantes: le nombre de poissons, le sexe du poisson, sa taille, son poids, son espèce, son état, sa valeur ou d'autres renseignements sur tout le poisson pêché, élevé, traité, transporté, vendu ou acheté.

Alors, dites-moi, monsieur le Président, comment le pêcheur ordinaire est-il censé sortir le poisson de l'eau, le peser, voir son sexe, sa taille, à quelle espèce il appartient, alors qu'il continue à pêcher et que d'autres poissons sortent de l'eau? Je ne sais pas à quoi pense le gouvernement et quelle charge il veut imposer aux pêcheurs. Les tracasseries administratives que l'article en question impose à la pêche côtière sont trop ridicules pour qu'on en discute, mais elles figurent dans le projet de loi.

• (1610)

Je ne peux pas croire que ce ministre puisse penser que cela va permettre de conserver et de reconstituer les stocks. Il serait bien mieux conseillé par ses collaborateurs s'il allait dire aux représentants de la pêche côtière: «Ne pouvons-nous pas nous débarrasser des étrangers qui envahissent nos eaux et pêcher les espèces sous-exploitées?» Mais non, aujourd'hui, dans les gros titres de la section C du *Chronicle-Herald*, on peut lire «Valcourt s'en tient à l'entente de Canso.» Il a déclaré: «Le merlu argenté et le capelan n'ont pas été pêchés avec succès par les navires canadiens.»

Faites-nous une offre comme celle que le ministre des Pêches a présentée il y a un mois et j'abandonnerai la vie politique pour faire commerce des espèces sous-exploitées. Je me vois très bien faisant le commerce ou le troc des espèces sous-exploitées. Donnez-moi un quota d'espèces sous-exploitées comme celui que vous avez accordé à cette société et donnez-en un à tous les Canadiens.

Mais le gouvernement ne l'a jamais offert aux pêcheurs canadiens. En fait, il ne les a même pas écoutés, ni les sociétés de transformation du poisson qui semblent être d'accord sur cette question. D'après le Conseil canadien des pêches et d'autres intéressés, tout ce que le ministre a fait dans cette affaire, c'est changer les règles du jeu. Il les a entièrement changées. Il a prétendu que personne

n'est contre Canso et Burgeo. C'est tellement faux. J'ai soutenu que si on donne les navires à Canso et à Burgeo, ces localités pourront s'en sortir parce que les bateaux y débarqueront le poisson. J'ai soutenu que si on donnait aux pêcheurs l'argent nécessaire pour annuler leurs dettes et s'équiper pour pêcher les espèces sous-exploitées, nous pourrions tous pêcher. Qu'on donne le même montant en garanties et en prêts aux usines que vous donnez dans cette affaire et elles pourront elles aussi pêcher, traiter le poisson, le mettre en marché et conserver les emplois au Canada au lieu de les exporter.

Mon collègue a déclaré ce matin que nous ne pêchions pas dans les eaux des autres pays. Depuis 1977 et la déclaration de la zone économique des 200 milles, nous sommes les seuls à ne pas exploiter pleinement une ressource qui est à nos portes, et ce, malgré le fait que des milliers de personnes soient sans emploi dans les provinces atlantiques. Nous ne donnons pas de contrats à ces chômeurs; nous les donnons à deux ou trois personnes. Nous les donnons aux grandes compagnies comme les Produits de la mer National ltée ou Seafreez. Je ne crois pas que nous les donnions aux gens de Canso ou de Burgeo, car si c'était le cas, nous le ferions pour tout le monde. On ne peut pas changer les règles du jeu en donnant du poisson gratuitement à certains et en obligeant les autres à aller l'acheter.

Tout ce que je peux croire, c'est que ce gouvernement penche d'un seul côté, qu'il fait ce qui lui plaît et qu'il se désintéresse du reste du Canada. Le gouvernement se fiche des petites gens. Il se fiche d'une pêche côtière qui a fourni des emplois et du travail à bon nombre d'habitants de la côte est. Voilà un exemple de ce type de mesure législative.

Nous avons demandé à ce que des études biologiques sérieuses soient effectuées. Le gouvernement a refusé. Nous l'avons demandé et nous avons présenté des plans au gouvernement. Je ne parle pas de la morue du Nord. Je parle d'un sujet en rapport avec le sud de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons demandé qu'au lieu d'exercer des compressions et d'avoir un seul mot dans son vocabulaire, «capacité», en fait il est question de capacité excédentaire dans le rapport Haché, le gouvernement entende toutes les autres personnes sérieuses qui s'intéressent aux pêches pour savoir ce qu'elles auraient pu faire pour régler le problème. Mais non, il a procédé à sa manière qui consiste à dire que c'est à prendre ou à laisser. C'est maintenant un refrain bien connu au Canada. C'est à prendre ou à laisser.

Nous en avons vu un exemple la semaine dernière, quand le gouvernement a nommé huit nouveaux sénateurs parce qu'il refusait de jouer selon les règles du jeu parlementaire. C'est à prendre ou à laisser.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole s'achève. Je répète que j'ai simplement voulu m'opposer à une déclaration du ministre. Je conteste son explication de la hausse de la peine maximale pour ces infractions de 5 000 $ à 100 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et à 500 000 $ par mise en accusation. Il parle de hausse radicale. Ceux qui enfreignent la Loi sur les pêches, qui compromettent l'avenir des pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique, privent de leur gagne-pain non seulement les générations futures mais plutôt des milliers de pêcheurs. Le ministre dit que ceux qui détruisent le futur gagne-pain des enfants de l'Atlantique qui pourraient devenir pêcheurs, et il y en aura, seront punis. Ceux-là dont il parle sont les milliers de pêcheurs côtiers.

Il faudrait que le projet de loi prévoie des sanctions beaucoup plus sévères contre les pêcheurs hauturiers dont les entreprises sont beaucoup plus considérables et contre les grandes flottes étrangères et les navires-usines congélateurs. Pourquoi le ministre réserve-t-il le même sort aux pêcheurs côtiers qu'aux étrangers qui dépassent les limites et aux pêcheurs hauturiers qui ne les dépassent pas? Je pense qu'une seule société écopera, et certaines sont subventionnées par le gouvernement.

Les Américains qui pêchent des milliers de tonnes de poisson en trop au banc George sont à l'abri de poursuites en justice. L'accord ne vaut rien tant qu'il n'est pas sanctionné par le gouvernement américain, ce qui nécessite l'assentiment des États de la côte est. C'est une mauvaise mesure qui défavorise la pêche côtière, sans raison valable à mon avis, soit de vouloir préserver les stocks et les reconstituer. Si le ministre voulait seulement écouter, je lui dirais qu'il existe de nombreuses autres façons de préserver et de reconstituer nos réserves de poisson à l'intention des pêcheurs des provinces de l'Atlantique qui pratiquent la pêche côtière sans pour autant présenter de projet de loi—je n'en ai pas contre l'idée d'augmenter les peines dans le cas des infractions véritables—qui ne fait pas de distinction entre ceux qui

s'adonnent à la surpêche, qu'ils soient pêcheurs côtiers ou hauturiers, étrangers ou américains.

M. Ross Reid (St. John's–Est): Monsieur le Président, je serai aussi concis que possible. Je tiens simplement à rectifier certaines choses qui ont été dites et à en signaler deux ou trois autres, car j'estimerais malheureux de laisser subsister de fausses impressions.

Tout d'abord, je désire dire un mot de Canso. Je ne puis me souvenir exactement de pendant combien de semaines l'opposition a réclamé à la Chambre une solution au problème de Canso. Le gouvernement, de concert avec deux ou trois petites conserveries, est parvenu, avec l'appui du gouvernement de la Nouvelle–Écosse, des syndicats et de la localité de Canso, à conclure un accord qui non seulement a sauvé la localité, mais Burgeo également. Si vous le disiez à Bill Barry, le petit gars de Curling, à Terre–Neuve, qui voit les choses en grand, je suis sûr qu'il s'en réjouirait. Je suis sûr également qu'il demeure éveillé la nuit à rêver au jour où il dirigera une très grande entreprise, mais ce jour–là n'est pas encore venu.

Nous pouvons faire preuve d'initiative et utiliser des espèces moins recherchées, ainsi que nous avons tenté de le faire par le passé et ainsi que nous tentons de le faire maintenant, en dépensant des dizaines de millions de dollars pour sauver les entreprises et les localités qui vivent de la pêche et pour mettre nos stocks en valeur. Par le passé, des espèces comme le merlu argenté n'ont pas été pêchées parce qu'elles ne convenaient pas à nos marchés, à nos consommateurs ou à nos méthodes de pêche, et si nous parvenions à inviter d'autres à pêcher ces espèces, ce serait tant mieux, car nous serions dans la bonne voie.

J'ai entendu à deux ou trois reprises des députés déclarer que nous n'allons pas pêcher dans les eaux des pays étrangers. À l'exception de celles des États–Unis, elles sont fort éloignées. Le député n'a aucune notion d'économie. Des pays comme le Portugal et l'Espagne peuvent se permettre de venir au Canada. D'abord, ils n'ont pas le choix. Les Portugais pratiquent aussi la pêche au large du Mozambique, de l'Angola et des Malouines. Ils sont situés quelque peu au sud des zones de pêche. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas le choix. Grâce à l'appui considérable des députés, le gouvernement est parvenu non sans mal à réduire en grande partie la surpêche.

• (1620)

Il y a eu une bonne collaboration de tous les partis représentés à la Chambre pour essayer de signaler aux Européens la nécessité de prendre des mesures à cet égard. À mon avis, les résultats de la réunion de l'OPANO ont prouvé que nos efforts n'ont pas été vains.

Relativement au problème découlant du fait que le ministère suit les conseils de ses scientifiques et de ses fonctionnaires, je tiens à dire que les conseils suivis par le gouvernement sont fondés sur l'avis scientifique des meilleurs spécialistes. L'an dernier, nous avons augmenté de 30 millions de dollars le montant affecté à la recherche scientifique sur la morue du nord. Une bonne partie des 584 millions de dollars que nous avons dépensés pour accroître notre capacité à régler les problèmes que connaît actuellement le secteur des pêches ont été affectés à la recherche scientifique pas seulement sur la morue du nord, mais aussi sur les stocks de poisson dans le golfe au large de South West Nova et dans d'autres régions comme celle–là.

Pour ce qui est de la remarque concernant la baie de Fundy, ma collègue devrait faire très attention. Ce que nous avons dit, c'est que nous nous chargions d'offrir les meilleurs conseils de spécialistes, non pas d'amateurs comme les politiques. Ce ne serait pas bon pour les pêcheurs.

En ce qui concerne l'article 61 qui autorise le gouvernement à recueillir des renseignements, M. Harris a dit clairement dans son rapport que nous avions besoin de plus d'informations. Nous pouvons faire cela dans un certain nombre de secteurs. Ces dispositions nous assurent que nous pouvons recueillir ces renseignements si nous le voulons et si nous en avons besoin. C'est pour les pêcheurs que nous faisons cela.

La députée sait comme moi qu'on ne peut pas demander aux pêcheurs côtiers de noter le sexe, le poids, la taille et l'âge de chaque poisson avant de faire quoi que ce soit avec ce poisson. Soyons sensés. C'est absurde. Nous avons des programmes qui mettent les scientifiques en contact avec les pêcheurs au niveau du syndicat et au niveau de la localité. Nous disons aux pêcheurs qu'ils ont un statut un peu spécial parce qu'ils participent à ce programme. Nous leur donnons une désignation. Ce programme est très efficace au Nouveau–Brunswick et nous essayons de nous en servir davantage.

À Terre–Neuve, M. Larry Cody, un de nos meilleurs scientifiques, a rencontré les pêcheurs pour les interro-

ger sur ce qu'ils font et pour leur demander leur avis. Il était absolument ridicule de penser que nous allions faire ce dont la députée a parlé.

Il y a plusieurs autres points. Je suis certain que ma collègue a une réponse; elle en a toujours une. J'aimerais aussi entendre ce que mon collègue de la Colombie-Britannique a à dire.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je ne vais prendre que quelques minutes, au cas où d'autres députés voudraient me poser des questions.

À propos de Canso, étant donné que j'ai beaucoup défendu Canso et Lockeport à la Chambre, je tiens à dire que, lorsqu'on enlève ses bateaux à une localité, comme la compagnie Produits de la mer National l'a fait là-bas, on la prive de tous ses moyens de survie.

M. Reid: Les bateaux restent là.

Mme Campbell (South West Nova): Les bateaux resteront à Canso. Mais Lockeport n'a pas autant de chance. Je tiens à dire aussi que ces bateaux ne reçoivent que le contingent que la compagnie estime juste. Ce n'est pas de cela que vous parlez. Ce qui ne tourne pas rond, dans le marché de Canso et Burgeo, c'est que vous avez changé les règles du jeu. Vous leur avez cédé des espèces sous-exploitées qu'ils peuvent échanger contre des stocks; ils pourront faire du troc avec les Russes qui vont faire les prises et recevront gratuitement du poisson à transformer et à vendre. De nos jours, au Canada, la plupart des entreprises n'obtiennent pas de produits gratuitement. Les règles ont été changées.

Le Conseil des pêches du Canada et les producteurs néo-écossais de fruits de mer et bien d'autres disent que ce marché sent mauvais. J'abonde dans le même sens. Vous n'aiderez pas Canso et Burgeo à long terme. Les pêcheurs auront-ils le poisson gratuitement quand ils n'auront plus rien à donner en échange?

Autre point. Les pays comme l'Espagne et le Portugal qui font de la pêche chez nous paient la note lorsque des amendes sont imposées à leur pêcheurs en vertu de cette loi. Les petits pêcheurs des localités côtières doivent payer eux-mêmes leurs amendes s'ils enfreignent la loi.

Le projet de loi devrait faire la distinction. Que le secrétaire parlementaire le dise au ministre. S'il s'agit d'un petit bateau de pêche côtière, d'une entreprise de pêche côtière ou hauturière, de pêcheurs étrangers ou américains. . .

M. Reid: Les tribunaux aviseront.

Mme Campbell (South West Nova): Non, monsieur le Président. Les tribunaux se contenteront d'interpréter le texte adopté par le Parlement. Lorsqu'un pays étranger, comme le Portugal, qui soutient son industrie de la pêche, paie les amendes, le pays n'en souffre pas. Par contre, les amendes seront lourdes à porter pour les pêcheurs côtiers. Ce n'est pas une façon d'améliorer les méthodes de préservation des ressources ou de regarnir les stocks que de faire ployer le pêcheur côtier sous le poids des amendes au lieu d'abolir la politique actuelle pour la remplacer par une meilleure. Quant aux données biologiques, vous pouvez vous servir des renseignements fournis par les pêcheurs dans la baie de Fundy. Ils peuvent vous dire ce qui se passe. Ils savent que les étrangers ne devraient pas pêcher dans le cantonnement du merlu argenté, juste à côté des frayères, alors qu'eux-mêmes ne peuvent pas y pêcher.

Le président suppléant (M. Paproski): Autres questions ou observations? Le député de Prince George—Bulkley Valley pour la suite du débat.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, dont la première lecture a eu lieu le 6 juin et qui a été débattu en deuxième lecture le 19 juin. Nous reprenons le débat aujourd'hui.

Je suppose que le gouvernement a tenu des consultations hier au sujet de la reprise de ce débat, mais, même sans préparation, nous sommes disposés à y participer pleinement. Nous avons des observations à présenter sur le projet de loi, sur certaines des modifications envisagées et, bien sûr, sur ce à quoi nous pouvons nous attendre une fois que le projet de loi aura atteint l'étape du comité.

Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais remercier mon chef, la députée du Yukon. Par suite des récentes nominations, j'ai l'honneur d'être le porte-parole du parti en matière de pêches et de forêts. Je pense que c'est là une sage décision de mon chef parce que si nous devons mettre au point une politique de développement durable qui respecte notre environnement et nos ressources, nous devons de toute évidence accorder dès maintenant beaucoup d'attention à deux de nos plus importantes ressources: nos forêts et nos pêches.

Dans une déclaration faite hier—que vous avez sûrement écoutée attentivement, monsieur le Président—j'ai dit que la politique du présent gouvernement conservateur ainsi que celle des libéraux, quand ils étaient au pouvoir et maintenant, dans l'opposition, m'inquiètent par leurs répercussions sur l'agriculture, la pêche et les forêts. Ce sont là des ressources de base au Canada, des ressources sur lesquelles nous avons appris à compter pour notre gagne-pain et pour nos loisirs. Je crois que l'orientation claire définie par notre chef va permettre d'élaborer le genre de politique dont nous avons besoin

dans le domaine des ressources renouvelables au Canada.

Le projet de loi C-74 dont nous sommes saisis a pour but de modifier la Loi sur les pêches qui, c'est intéressant de le noter, a été l'une des premières mesures législatives adoptées par le Parlement après la Confédération. D'une façon générale, la Loi adoptée en 1868 donnait au gouvernement du Canada le pouvoir de préserver et de protéger l'habitat du poisson et d'administrer et de contrôler les pêches du Canada. La Loi a été modifiée à 40 reprises depuis 1868, ce qui donne une idée du temps et de l'importance que le Parlement a accordés à nos pêches. Je veux, en passant, signaler un fait intéressant. Beaucoup des mots qu'on emploie dans le domaine des pêches se retrouvent également dans celui des forêts, lorsqu'on parle de mise en valeur des ressources et des problèmes à affronter.

Passons maintenant à quelques-unes des questions que pose ce projet de loi et aux préoccupations qu'il suscite parmi les députés de notre parti. Avant de commencer, je tiens à rendre hommage au député de Nanaïmo, qui était notre critique en matière de pêches et qui a beaucoup contribué à l'important travail préparatoire qui a précédé la rédaction du projet de loi, avant que j'assume mes nouvelles responsabilités. Je l'en remercie car je sais qu'il connaît bien ce domaine et qu'il possède un grand savoir. Il sera difficile à remplacer. Nous verrons comment tout cela tournera.

Cette loi qui est proposée, le projet de loi C-74, vise avant tout à hausser les amendes imposées à ceux qui pêchent illégalement ou qui causent la contamination ou la destruction des habitats du poisson. Voilà l'objectif essentiel qui est à la base de la mesure législative proposée.

• (1630)

Grâce à certaines dispositions, le ministère des Pêches sera mieux en mesure de recueillir les renseignements qui lui sont nécessaires pour surveiller les activités de pêche. Comme le mentionnait l'orateur précédent, voilà un des points dont nous devrons évidemment tenir compte, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité pour que nous l'examinions en détail et étudiions son incidence sur les petits exploitants de la pêche côtière.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne nous opposons pas à cette mesure législative. Mais elle comporte des points très importants que je m'apprête à énoncer et que nous devrons examiner, tant au comité qu'au cours des discussions qui suivront.

En premier lieu, il est important et essentiel d'obtenir la participation du public pour discuter ce projet de loi. Je sais que le secrétaire parlementaire est attentif et qu'il approuvera et, je l'espère, appuiera notre proposition voulant que le comité se déplace pour entendre ce que les Canadiens pensent de ce projet de loi et des amendements que nous proposerons d'y apporter et que nous y apporterons. Bien sûr, les autres partis pourront eux aussi proposer des amendements. Nous avons l'intention de proposer ces amendements et tous ceux qui s'imposeront, soit au comité, soit à l'étape du rapport.

Jetons un coup d'oeil sur le projet de loi. Fondamentalement et à certains égards, il concerne ce que le gouvernement essaie de faire dans le cadre de son Plan vert, qui n'a pas trop bien réussi jusqu'à maintenant. Je suppose que nous en entendrons encore parler à un moment donné par le ministre de l'Environnement; celui-ci essaiera sans doute de reprendre le dessus et de remonter la pente avec ce plan que, jusqu'à présent, tout le monde considère vraiment comme un échec.

Deux rapports très importants sur les pêches de la côte est, qui ont été débattus au Comité des pêches et qu'on a cités maintes fois ici, sont le rapport Harris sur la morue de l'Atlantique et le rapport Haché sur le poisson de fond de Scotia-Fundy.

En ce qui concerne la côte ouest, ce projet de loi ne prévoit absolument rien de concret qui permette de poursuivre les pollueurs. Cela prouve que le gouvernement n'a pas su régler tout le problème de la pollution causée par les usines de pâtes et papiers, qu'il ne va pas tenter d'assainir le fleuve Fraser. C'était là une tentative gouvernementale des plus importantes et la documentation de base fait défaut. Nous y reviendrons plus tard.

L'intention du projet de loi est certes louable et mérite, je le répète, tout notre appui à cette fin. J'ai posé tout à l'heure la question suivante à un député qui était intervenu: il est vrai qu'il est possible d'inscrire dans la loi, même dans une constitution, toutes ces belles choses, mais comment pouvons-nous être certains qu'on va donner suite à la politique, aux lois et aux règles en question?

Permettez-moi de vous citer un passage d'une note de service dont le député de Skeena, notre critique en matière d'environnement, a pris connaissance et qui porte sur le contrôle exercé sur les pollueurs ainsi que sur la surpêche pratiquée par des pays étrangers sur la côte est. Je pense qu'il s'agit là d'un message important—et sur le plan partisan—dont le gouvernement devra tenir compte pour s'assurer que ce projet de loi est adopté et mis en oeuvre.

Cette note de service, document interne du ministère des Pêches et des Océans, est vraiment scandaleuse, mais je voudrais vous en faire part malgré tout, car elle montre bien les problèmes qui se posent lorsqu'un ministère décide tout simplement de ne plus appliquer la loi avec sérieux. Voici:

> Nous (les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans) avons établi que les sociétés avec lesquelles le ministère entretient de bonnes relations. . . jouiront d'une immunité relative face à la Loi sur les pêcheries.

On ajoute:

> Il faut comprendre que les mesures de conservation des habitats prises par le ministère des Pêches et des Océans n'ont jamais été appliquées de façon aussi incohérente. . .

Mes collègues de la côte est l'ont signalé relativement aux flottes de pêche étrangères dans la région et au traitement préférentiel dont bénéficient les grosses sociétés de pêche par rapport aux petits pêcheurs côtiers. Il est dit aussi dans la note qu'en raison de l'immunité, un grand nombre de contrevenants ne sont pas poursuivis:

> Il semble que Alcan. . .

et d'autres entreprises

> . . .soient à l'abri de la loi et que nous ne poursuivions que le menu fretin.

Ce n'est pas un tract du NPD qui dit cela. C'est une note de service et des avis provenant de hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans.

Je voudrais que le débat se prolonge pour qu'on puisse entendre le secrétaire parlementaire ou d'autres nous dire comment nous veillons à l'application et au suivi des lois adoptées par le Parlement.

En second lieu, nous avons des réserves à formuler au sujet des modifications que le gouvernement propose dans le projet de loi C-74 et qui auraient pour effet de faire concorder la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des pêches côtières sur le chapitre des amendes imposées aux navires de pêche étrangers qui sont surpris en train de naviguer ou de pêcher illégalement en eaux canadiennes.

En vertu de cette loi, les navires surpris en eaux canadiennes sont passibles d'une amende maximale de 500 000 $; pour ceux qui sont surpris en train de pêcher illégalement, l'amende maximale de 750 000 $.

Lorsque le projet de loi dont je viens de parler a été adopté, celui qui était alors le député de Cowichan—Malahat—The Islands, M. Manly, avait soulevé les points suivants, qui se révèlent assez prophétiques. Je vous cite un extrait tiré du hansard du 15 décembre 1986, à la page 2127:

> . . .il ne suffit pas d'augmenter l'amende maximum. Il faut trouver le moyen de faire savoir aux tribunaux qu'ils doivent augmenter les amendes qu'ils imposent parce que dans certaines régions de l'est du Canada ils font payer des amendes très légères, si on les compare au maximum actuel. Si nous devons augmenter l'amende maximum, nous devons faire savoir à nos tribunaux que les infractions aux règlements de pêche commises par des navires étrangers sont assez graves pour qu'ils pensent à imposer les amendes maximums dans plusieurs cas.

Dans le rapport final sur la morue du nord qu'il publiait en février 1990, M. Harris signale que personne au gouvernement n'a tenu compte de l'avertissement de M. Manly. Les dispositions de la Loi sur la protection des pêcheries côtières nous permettent d'imposer de fortes amendes. Toutefois, et là je cite un extrait du rapport, à la page 127:

> En pratique, les amendes sont de loin inférieures à ces montants. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que les infractions aux règlements de pêche [. . .] sont considérées comme de simples peccadilles; comme si l'application de la loi ne serait qu'un jeu.

Je crois que les députés de la côte est ont exposé à la Chambre bien des preuves au sujet de ces problèmes. Monsieur le Président, je sais que vous vous tenez au courant des plus récents rapports publiés dans ma province, la Colombie-Britannique, qui approfondiront sûrement la question de l'endommagement de l'habitat, sujet dont traitera ce projet de loi.

Un exemple qui vient rapidement à l'esprit, dont nous avons fait état à la Chambre avant le congé d'été, est celui d'un fonctionnaire à la retraite du ministère des Pêches et Océans qui a publiquement allégué que—il n'était plus employé au ministère des Pêches et Océans—des pressions avaient été faites sur lui et sur d'autres scientifiques pour qu'ils arrivent à certaines décisions relatives au projet Kemano dans le nord de la C.-B., qui fait partie de ma circonscription.

Nous allons poursuivre cette affaire, car c'est l'exemple d'un fonctionnaire du ministère qui allègue clairement certains faits. Je lui ai indiqué que ses préoccupations étaient graves, et que nous allions suivre ces dispositions, étant donné qu'à mon avis il s'agit de certaines des questions sur lesquelles nous devrons nous pencher lorsque nous débattrons le projet de loi C–74.

Troisième point: il est mentionné dans le communiqué du ministre que le gouvernement présente cette loi comme faisant partie de sa solution à la crise des pêches de l'Atlantique. Il est également mentionné que le ministère des Pêches et Océans allait augmenter ses moyens de surveillance et de police. Le ministère augmentera sa capacité de patrouille en affrétant des navires hauturiers et côtiers supplémentaires.

• (1640)

Il y a deux questions importantes. La première, c'est que l'on n'a jamais indiqué combien d'argent serait affecté à une telle opération. La deuxième est celle de la privatisation et des inquiétudes qu'elle suscite.

Ce n'est pas récemment que le ministère des Pêches et des Océans a découvert qu'il n'était pas en mesure d'assurer la surveillance qui lui a été confiée par la Loi sur les pêches. Un autre exemple, c'est qu'on peut établir toutes sortes de règles, mais si le personnel est insuffisant, ou si on le réduit, on ne peut tout simplement pas appliquer les règles du Parlement ainsi que de très importantes règles de conservation des stocks et de protection de l'habitat que ce projet de loi visera à faire adopter et que nous examinerons en comité.

Il y a également le paragraphe 12(1), lequel, s'il est adopté, permettra au gouvernement fédéral d'instituer un programme complet de surveillance. Ainsi, à un moment donné, tous les bateaux de pêche seront munis d'un transpondeur permettant au ministère de surveiller chacun de leurs déplacements. Le 19 mars, des fonctionnaires du ministère disaient qu'on prévoyait lancer un projet pilote dans lequel jusqu'à 10 navires hauturiers seraient munis de cet appareil. Toutefois, selon le directeur des Opérations de pêche dans l'Atlantique, avant de pouvoir appliquer plus largement ce programme, il faudrait consulter longuement l'industrie. Or, avec l'adoption du projet de loi C–74, ce qui est un projet pilote deviendra une exigence législative permanente qu'il faudra peut-être appliquer sans consultation.

Je serais curieux d'entendre le gouvernement parler des progrès qui ont été réalisés ou non dans ce secteur en particulier et de savoir si nous allons consacrer dans la loi ce qui était auparavant uniquement applicable à un projet pilote.

Un autre point qui nous préoccupe au sujet de la Loi sur les pêches, c'est le paragraphe 35(1) qui dit:

> Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

Dans la documentation fournie par le ministre, les exemples cités étaient relatifs aux habitats touchés par la construction de routes ou de ponts. On ne parlait pas, par exemple, des méthodes utilisées pour pêcher en haute mer pendant la période de frai.

C'est une mesure législative particulièrement importante, du moins une partie est importante, et je pense que si nous travaillons à l'améliorer et si le gouvernement fait preuve de bonne volonté, la Loi sur les pêches pourrait et devrait devenir un instrument important de protection de la qualité de nos eaux et de nos ressources halieutiques, sur la côte ouest, sur la côte est et, en fait, partout où le ministère des Pêches et Océans a compétence. Dans ma circonscription, la partie amont du Fraser, se trouvent trois papeteries. Vu l'inquiétude au sujet de la pollution du Fraser, il faut faire quelque chose.

En gros, notre parti est d'accord avec le projet de loi C–74, mais nous estimons qu'il a besoin d'être amélioré. Nous pensons que le comité devrait voyager pour entendre les opinions des intéressés. Je pense en particulier à la question de la protection des habitats. J'estime également que cela nous donnerait l'occasion de parcourir les provinces atlantiques et d'entendre ainsi le secteur des pêches dans cette partie du pays. Nous attendons ce débat en comité.

Étant donné certains aspects du débat d'aujourd'hui ainsi que les préoccupations et l'attitude du gouvernement, je propose:

> Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 294)

POUR

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Butland
Gardiner	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Whittaker—8

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Assad	Bélair
Bouchard (Roberval)	Browes
Champagne (Champlain)	Comuzzi
Cooper	Côté
Danis	Dingwall
Fee	Flis
Fontaine	Fontana
Fretz	Gauthier
Halliday	Hawkes
Johnson	Joncas
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacDougall (Timiskaming)	McDougall (St. Paul's)
Mills	Pagtakhan
Rideout	Rompkey
Thacker	Tremblay (Lotbinière)
Venne	Vincent
Wappel	Weiner

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—37

• (1650)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat d'aujourd'hui. J'aurais seulement voulu avoir un peu plus de temps pour compléter mon information.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement reste fidèle à lui-même. Il ne s'occupe des pêcheurs que lorsque cela fait son affaire et non quand on a besoin de lui. Il est intraitable.

En tant que député de la Chambre, j'ai souvent demandé au ministre des Pêches et à son prédécesseur quand ils offriraient des mesures d'aide aux pêcheurs du Canada atlantique. Les pêcheurs souffrent parce que le gouvernement fédéral gère mal les pêches. Le ministre connaissait la situation. Il a quand même attendu pendant que les pêcheurs continuaient de souffrir.

Après six ou sept mois de questions à la Chambre et de protestations dans les rues du Canada atlantique, le ministre a enfin décidé d'agir. Lorsque le programme d'aide aux pêcheurs a été annoncé en mai, il y a eu beaucoup de faux-semblants, mais pas beaucoup de fonds ou d'idées de solutions originales.

Le ministre des Pêches et des Océans a été impuissant à régler certains des graves problèmes des pêches dans le Canada atlantique. Celui de la surpêche par des pays étrangers n'a pas été réglé par le semblant de programme du ministre, pas plus qu'il ne le sera par le projet de loi C-74.

La surpêche par des flottes étrangères à la limite des grands bancs constitue un grave problème et l'inaction du gouvernement fédéral conduit tout droit à l'anéantissement des stocks. L'une des recommandations du groupe Harris sur la morue du nord était la suivante:

> Que le Canada s'efforce de conclure un accord international lui permettant de gérer tous les stocks de morue (. . .) et qu'en cas d'échec, le Canada prenne des mesures unilatérales pour s'approprier les droits de gestion conformément aux dispositions de la Convention sur le droit de la mer.

Il faut se demander ici pourquoi on n'a pas donné suite à cette recommandation. Quand le gouvernement se

réveillera-t-il et prendra-t-il conscience des dommages faits par les flottes étrangères?

Non seulement le gouvernement n'aide-t-il pas les pêcheurs, mais il ajoute à leur fardeau. Ainsi, les nouvelles dispositions du paragraphe 61(2) de la Loi sur les pêches qui prévoient que les pêcheurs seront tenus de produire des renseignements sur le nombre, la taille, le poids, l'espèce, la forme du produit et sur d'autres caractéristiques du poisson pris. Il faut aussi fournir des renseignements sur le moment et le lieu du déchargement des prises, et sur les engins de pêche et le matériel utilisés. Il s'agit là de renseignements plus détaillés que ceux que doivent fournir les ministres lorsqu'ils utilisent les avions du gouvernement.

Le problème fondamental du projet de loi, ce n'est pas tant les dispositions qu'il contient que celles qu'il ne contient pas. Le domaine des pêches n'échappera pas au manque de vision d'avenir du gouvernement. Pour ce gouvernement, la multiplication des amendes en l'absence de mécanismes d'application de la loi réglera le problème. Encore là, le gouvernement refuse d'aller au fond du problème parce qu'il a peur de ce qu'il y trouvera.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Valcourt, appuyé par. . . le député de Kamloops.

Une voix: Que se passe-t-il donc?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je dois dire que je n'avais pas l'intention de débattre du projet de loi C-74 aujourd'hui parce que le projet de loi C-73 figurait à l'Ordre projeté des travaux.

Des voix: Règlement!

M. Riis: Puisque l'ordre des travaux est changé, je saisis l'occasion de commenter brièvement ces très importants amendements proposés à la Loi sur les pêches.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Le whip du gouvernement a la parole.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il s'agit d'une question de synchronisation. Nous avions l'impression, de ce côté-ci, que la question avait été mise aux voix. Le député qui a maintenant la parole n'était pas à sa place à ce moment-là. Nous nous demandons s'il suffit de crier «débat» de l'arrière de la Chambre pour que le débat se poursuive, ou si les députés doivent être présents à leur fauteuil au bon moment.

Je suis sûr que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique admettra qu'au moment où la question a été posée, il n'était pas à sa place, et qu'il a crié «débat» du fond de la Chambre. Je ne pense pas que ce soit une façon appropriée de mener nos travaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Sur un rappel au Règlement, le député de Burnaby—Kingsway.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai deux points à faire valoir, sur un rappel au Règlement. D'abord, je crois savoir qu'à la suite d'une allocution, il y a une période réservée aux questions et observations. Corrigez-moi si je me trompe, mais je ne crois pas que le Président ait laissé la possibilité aux députés de. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Oh oui, je l'ai fait. J'ai demandé s'il y avait des questions ou des observations. Il n'y en a pas eu. J'ai donc proposé de passer au débat. C'est à ce moment que le député de Kamloops s'est engagé dans l'allée pour venir prendre la parole. Je laisse la parole au député de Kamloops, mais je voudrais que l'on évite de chercher à entraîner la présidence dans ce genre de chose.

Le député de Shefford veut-il prendre la parole sur une question de privilège ou un rappel au Règlement?

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désirais invoquer le Règlement, mais à partir du moment où vous reconnaissez le député. . . Parce que, contrairement au whip du gouvernement, vous n'aviez pas posé la vraie question au moment où on était en train de discuter dans cette Chambre. Par conséquent, je vous félicite de votre décision de reconnaître le député de Kamloops.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de St. John's-Est invoque le Règlement.

M. Reid: Monsieur le Président, je ne voudrais pas vous compliquer l'existence, mais vous avez dit très clairement que la motion a été proposée par le député de Madawaska—Victoria. Je l'ai entendu très clairement. Mes collègues d'en face sont d'accord avec moi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'apprêtais à mettre la question aux voix. J'ai dit: «M. Valcourt, secondé par. . .» C'est alors que le député de Kamloops est arrivé à la Chambre. J'allais mettre la question aux voix, oui, mais, comme beaucoup de députés le font à la Chambre, le député de Kamloops est arrivé pour poursuivre le débat. Les députés ont de 15 à 20 secondes pour passer de l'arrière à l'avant de la Chambre et, dans ce cas, il arrive que la présidence donne la parole à un député.

Éventuellement, je devrai donner la parole au député de Kamloops. Pour l'instant, je déclare qu'il est 17 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) propose: Que le projet de loi C-250, Loi modifiant le Code canadien du travail (manutention du grain), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette mesure d'initiative parlementaire présentée au nom des céréaliculteurs des Prairies qui dépendent énormément du marché des exportations pour écouler leur produit.

Les députés savent sans doute que la consommation intérieure de blé destiné à la consommation humaine et à la consommation animale au Canada ne représente respectivement peut-être que 7 p. 100 et 10 p. 100 des récoltes. C'est dire que plus de 80 p. 100 de cette production doit être écoulé sur le marché des exportations.

Les députés n'ignorent pas non plus que les agriculteurs ont perdu du terrain depuis quelques années à cause des dures sécheresses et encore aujourd'hui en raison d'une guerre démoralisante des subventions à l'exportation que livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis. Cette histoire remonte à plusieurs années. Au cours des années 60, la Communauté économique européenne a pratiqué une politique de subventions massives qui a donné lieu à une surproduction de produits agricoles, dont le blé, et d'importateurs qu'ils étaient, les pays de la CEE sont devenus des exportateurs au point d'avoir des excédents qu'ils ont commencé alors à écouler à bas prix sur le marché international.

Pendant un certain temps, les États-Unis ont subi les conséquences et ont vu diminuer leur part du marché du blé. Mais au début des années 1980, il semble que les Américains en aient eu assez, j'entends de perdre leur part du marché, et ils ont décidé livrer bataille aux Européens. Avec, bien sûr, le résultat que nous connaissons tous. Nous avons assisté à de vives attaques et ripostes en matière de subventions aux exportations. Les deux superpuissances agricoles étaient prêtes à vendre diverses céréales aux pays importateurs du reste du monde à des prix massivement subventionnés. Elles donnent en effet un boisseau de blé pour chaque boisseau qu'un pays importateur est prêt à acheter. Il en est résulté un effondrement des prix mondiaux des céréales et de très grandes difficultés pour les producteurs canadiens. Nous avons clairement affaire à un marché d'acheteurs, et cela depuis un certain temps.

Nous avons en place au Canada un très vaste système de manutention et de transport des céréales qui a évolué au fil de plusieurs années, un système qui permet d'acheminer les céréales depuis les exploitations agricoles des Prairies jusqu'aux silos à céréales par le chemin de fer, par la route, par les canaux, par les fleuves et finalement par la mer. Il existe 37 syndicats, nous dit-on, regroupant les travailleurs chargés de la manutention et du transport des céréales à un point ou l'autre du système. Et il y a, bien sûr, un grand nombre d'employeurs: les sociétés ferroviaires, les exploitants de silos-élévateurs, les sociétés portuaires et ainsi de suite. Et chacune de ces entités, aussi bien du côté patronal que du côté syndical, représente un important rouage de la machine ou un important maillon de la chaîne, permettant d'acheminer les céréales depuis les fermes des Prairies jusqu'aux marchés d'exportation.

N'importe lequel de ces rouages ou de ces maillons peut tomber en panne et paralyser ce transport vital des céréales. Quand cela se produit, quand échoue le processus de négociations collectives, quand les problèmes entre la partie syndicale et la partie patronale ne peuvent pas se régler grâce au processus normal de négociations collectives, il en résulte une grève ou un lock-out.

Se pose alors la question: «Qui paie les pots cassés»? Ce ne sont malheureusement pas les parties engagées dans le processus de négociations collectives. Ce ne sont pas les entreprises ni les travailleurs; ce sont malheureusement les agriculteurs des Prairies et en fin de compte les contribuables canadiens, car lorsque le marché est paralysé, et il l'est certes à l'heure actuelle, ce sont les contribuables canadiens qui doivent venir en aide aux agriculteurs, en l'occurrence le secteur des céréales et des oléagineux des Prairies, par des versements du Trésor public. Environ 20 milliards de dollars ont été distribués à ce secteur depuis six ans et, malheureusement, à cause des conditions du marché, il faudra en distribuer encore davantage.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui cherche à attirer l'attention sur le problème pour que les deux parties au conflit, syndicale et patronale, sachent que le transport des céréales constitue un service essentiel. Ils savent que s'ils échouent à la table des négociations, le gouvernement devra venir à la rescousse. Voilà pourquoi, presque

chaque année, les syndicats et les employeurs participent à ce rite, satisfaits de la situation.

Il faut alors se demander combien de jours et de millions de dollars de ventes sont ainsi perdus, sans compter les préjudices causés aux tierces parties, en l'occurrence les céréaliculteurs canadiens, avant qu'un règlement n'intervienne?

Les entreprises, qu'il s'agisse des négociants en grain, des sociétés ferroviaires ou des expéditeurs, savent pertinemment qu'en fin de compte les choses vont s'arranger. Pour leur part, les syndicats savent également que les choses vont s'arranger, car tôt ou tard les travailleurs seront appelés à acheminer le grain à l'intérieur du système.

L'agriculteur des Prairies le sait tout aussi bien. L'ennui, dans son cas, c'est que le problème comporte de graves conséquences. En définitive, c'est lui qui écope. Il doit en effet assumer le prix des négociations infructueuses entre le salariat et patronat. Il écope au chapitre des ventes perdues, des délais inopportuns et des frais de surestarie à l'égard des navires qui languissent dans les ports en attendant leur chargement.

Les agriculteurs se trouvent dans une situation très pénible, car alors même que les prix de vente mondiaux sont extrêmement bas et les prix de revient de plus en plus élevés, ils redoutent en outre l'éventualité de nouvelles interruptions dans la manutention et le transport des grains. Évidemment, les Canadiens ont eux aussi à souffrir de cette situation. Quand l'agriculteur n'obtient pas ce qu'il mérite d'un marché paralysé, que ce soit en raison d'une concurrence étrangère envahissante et injuste, ou de difficultés résultant d'un conflit de travail, il doit faire appel à l'aide du gouvernement. Les contribuables sont alors appelés à verser à celui-ci des sommes plus élevées pour financer les programmes qu'il met en oeuvre pour aider les agriculteurs canadiens à survivre.

À mon avis, il nous faut une meilleure formule. Les grèves et les lock-outs sont des mécanismes grossiers et archaïques. Nous devons être prêts à faire l'effort voulu pour trouver des mécanismes plus pratiques et plus appropriés.

Le projet de loi C-250, avec son libellé actuel, viserait à interdire les arrêts de travail des manutentionnaires du grain, des cheminots et de tous ceux qui acheminent les grains depuis la ferme jusqu'au marché d'exportation. Il prévoit notamment la conciliation obligatoire. Je ne m'attarde pas à cet aspect qui ne revêt guère d'importance. En fait, je demanderais aux députés de ne pas perdre de temps à étudier la forme du projet de loi C-250. Il ne s'agit en fait que d'une des nombreuses façons dont il pourrait être redigé.

Je souhaite plutôt que la Chambre se concentre sur le problème qui consiste à essayer d'aider les personnes qui pâtissent de l'échec des négociations entre les parties syndicale et patronale. Ce projet de loi a donc pour but, encore une fois, d'attirer l'attention de la Chambre sur un problème grave.

Nous ne sommes pas ici pour démolir ou critiquer outre mesure les parties syndicale ou patronale. Nous essayons en fait de trouver une meilleure solution. Il existe sûrement, dans notre société moderne, une meilleure solution que ces mécanismes brutaux.

L'objet de ce projet de loi ne peut pas être traité en une heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire ou en cinq heures. Je crois qu'il devrait être étudié par un comité parlementaire qui dispose de recherchistes, dont les membres pourraient étudier sérieusement des solutions de rechange et les analyser sans préjugés et sans idées préconçues. En fait, j'aimerais que la Chambre accepte une motion visant à retirer le projet de loi et à en renvoyer l'objet au comité pertinent mais j'y viendrai dans quelques minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le député n'arrive, à cette étape je dois l'informer qu'il ne pourra pas présenter lui-même la motion. Il ne pourra pas présenter cette motion à l'égard de son propre projet de loi.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Je vous remercie de m'en informer, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Laissez-moi terminer. Si le député obtient le consentement unanime, d'accord; sinon, quelqu'un devra présenter la motion pour lui.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Merci, monsieur le Président. C'est bien ce que je pensais, et je vous suis reconnaissant de le confirmer.

• (1710)

Un comité parlementaire qui examinerait les solutions de rechange, ce qui se fait dans d'autres pays, pourrait arriver à la conclusion que le système que nous avons, malgré ses imperfections, est le seul praticable. Si c'était le cas, je m'inclinerais. Mais en ce moment, je crois qu'un examen de la situation s'impose. Il ne faut pas nous accrocher aveuglément à la conviction que notre système avec tous ses défauts est la seule solution.

Il est ironique, peut-être, que nous discutions du projet de loi aujourd'hui—je l'ai déposé au printemps de 1989—car il ne se transporte pratiquement pas de grain étant donné les conditions défavorables actuelles qui résultent des réserves mondiales croissantes et de la guerre ruineuse des subventions dont il a été question plus tôt.

Au moment où je vous parle, les élévateurs régionaux sont presque pleins et aucune grosse vente n'est en vue. Les producteurs de céréales et d'oléagineux traversent donc une période très difficile. Ils ont besoin d'une aide d'appoint en attendant la mise en place des programmes de soutien du revenu, du régime du revenu garanti et du compte national de stabilisation des revenus que prépare le comité de la sécurité du revenu dans le cadre de la stratégie «Partenaires dans la croissance» que le ministre de l'Agriculture a proposée l'automne dernier.

Ces conditions rendent doublement important que nous résolvions ce problème d'arrêt des expéditions de céréales, parce que, quand le marché s'améliorera—et cela se produira à un certain moment dans l'avenir—,que la Commission canadienne du blé fera de grosses ventes et que notre système de manutention des céréales sera poussé à sa limite afin d'expédier ces céréales et conserver la réputation du Canada comme fournisseur digne de confiance et fiable d'un produit de haute qualité, à ce moment-là on va ressortir les mêmes vieilles armes anachroniques. Ce sera l'agriculteur des Prairies qui va encore une fois en faire les frais.

J'ai envoyé le projet de loi à plusieurs associations agricoles des Prairies pour qu'elles fassent des commentaires et il est intéressant d'en signaler quelques-uns.

La United Grain Growers qui compte 73 000 membres, en fait, demande au gouvernement du Canada de faire du système de manutention des céréales de notre pays un service essentiel. Elle demande aussi au gouvernement d'appliquer un système d'arbitrage ayant force exécutoire, sans grèves ni lock-outs.

L'association des Alberta Women in support of Agriculture déclare:

> Il est très important pour l'industrie céréalière et pour le pays dans son ensemble d'assurer l'expédition des céréales à nos clients étrangers. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des clients ou des clients éventuels parce que notre système d'expédition n'est pas fiable.

La Western Canadian Wheat Growers représente quelque 11 000 céréaliculteurs qui veulent appuyer l'adoption de ce projet de loi sous sa forme actuelle et qui déclarent:

> Notre industrie dépend énormément des services fournis par les sociétés de manutention des céréales et par les chemins de fer. Chaque fois qu'il y a un arrêt du travail, et ils ont été fréquents par le passé, cela risque de nous faire manquer des ventes et de nuire à notre réputation de fournisseurs.

La Keystone Agricultural Producers of Manitoba, à de récentes réunions annuelles, a adopté des résolutions visant à demander que le transport des céréales soit déclaré un service essentiel.

Plusieurs associations agricoles appuient le principe de ce projet de loi. Ce n'est apparemment pas le cas de la Saskatchewan Wheat Pool. J'ai reçu une lettre de M. Stevenson, président de cette association, qui déclare ce qui suit:

> Vous remarquerez que nous continuons à utliser un système de relations du travail qui fait reposer la responsabilité des accords de conventions collectives là où il convient, soit sur les parties qui sont directement concernées par leurs modalités.

Il poursuit, et je cite:

> Comme agriculteur, je ne veux pas voir s'arrêter l'acheminement des céréales; mais comme président de la Saskatchewan Wheat Pool, je veux faire en sorte que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en ce qui concerne le processus de négociations pour une convention collective. Pour ces raisons, entre autres, je ne pense pas que le projet de loi que vous proposez soit approprié.

Je m'empresse d'ajouter que je ne m'attends pas à ce que ce projet de loi soit adopté, pas du tout. Cette mesure législative n'est qu'un moyen de porter le sujet à l'attention de la Chambre, et je l'ai présentée en espérant qu'elle pourrait être renvoyée au comité compétent afin d'être étudiée. Nous pourrons peut-être trouver, dans le monde d'aujourd'hui, une meilleure façon d'assurer le transport du grain sans avoir à subir les problèmes et les pertes causés par ces divers arrêts de travail, peu importe qui en est responsable.

Je suis certainement d'accord avec le syndicat du blé lorsqu'il dit que c'est aux parties qui négocient d'assumer leurs responsabilités. Je me demande ce qui arrive lorsque ces parties manquent à leurs responsabilités, que ce

soit l'une ou l'autre ou les deux. Encore une fois, c'est la tierce partie innocente, soit les producteurs de grain de l'ouest du Canada et, finalement, les contribuables canadiens, qui doit payer. Franchement, je doute fort que la majorité des membres du syndicat du blé partagent les positions exprimées par leur président.

Le *Country Guide* de mai 1987 résumait la question dans un éditorial intitulé «Le transport du grain doit continuer». On pouvait y lire ce qui suit relativement à une grève ou à un arrêt de travail en cours à ce moment-là:

> Il ne doit pas nécessairement en être ainsi. Comme il est prévu que le gouvernement interviendra de toute façon, il est logique que cette intervention ait lieu avant que le transport du grain soit entravé et même avant qu'il soit menacé d'être entravé.

L'article se poursuit comme ceci:

> Personne n'aime restreindre la liberté d'action d'un groupe. Cependant, en raison de divers facteurs d'ordre géographique, historique, économique et politique, les agriculteurs des Prairies sont à la merci d'une poignée de personnes qui peuvent leur couper l'accès aux marchés des céréales et des oléagineux. La balance du pouvoir penche trop d'un côté. Dans l'esprit des gens raisonnables, une grève qui entraverait le transport du grain cette année est impensable. Le gouvernement doit voir à ce que la raison l'emporte et à ce que l'impensable ne se produise pas.

Je crois que la plupart des producteurs des Prairies seraient parfaitement d'accord avec le contenu de l'éditorial publié par le *Country Guide* qui, même s'il remonte à trois ans et demi, est tout aussi valide et poignant aujourd'hui.

En examinant la situation, je me suis basé sur le point de vue de différents producteurs de ma région de la Saskatchewan et d'ailleurs dans l'ouest du Canada, qui m'ont dit combien ils sont perturbés par ce processus qui semble se prolonger à l'infini.

La Chambre, je me rappelle, avait adopté la Loi sur les opérations portuaires pendant l'automne de 1986, pour mettre un terme à la grève à Thunder Bay. Pendant l'été 1987, nous avons été rappelés pour adopter la Loi sur le maintien des services ferroviaires. Dans les premiers mois de 1988, ce fut le tour des manutentionnaires de céréales de Prince Rupert et, vers la fin de 1989, il a fallu adopter une loi pour ordonner aux employés de la Voie maritime de reprendre le travail.

Je n'ai pas du tout l'intention de me demander qui a tort ou raison, mais nous savons tous qui paie le prix. Que faut-il faire lorsque le processus de négociation collective aboutit à une impasse? Allons-nous encore demander aux producteurs de céréales du pays de payer les pots cassés? Toute cette situation me semble embarrassante. Elle est coûteuse, injuste et très peu conforme à la structure de la société moderne.

Nos hôpitaux appliquent des techniques extraordinaires pour faire des greffes de toutes sortes d'organes. Nous employons des moyens d'une complexité inimaginable pour envoyer des gens dans l'espace. Pourtant, notre processus de négociation entre les syndicats et le patronat, notre méthode de solution des problèmes, remonte littéralement à l'âge de pierre.

Le député dit que ceci n'est pas la solution. C'est peut-être vrai, je ne prétends pas le contraire. Je demande simplement que la question soit renvoyée à un comité pour y être étudiée. Peut-être pourrons-nous alors découvrir ce qu'on fait ailleurs. Si c'est la même chose, j'en prendrai mon parti. Cependant, j'exhorte mes collègues de tous les bords à ne pas tuer cette initiative, mais à envisager au moins de chercher d'autres solutions.

Je constate que mon temps de parole tire à sa fin. Y aurait-il consentement unanime pour que je retire le projet de loi et que son objet soit renvoyé au comité compétent, sans doute le Comité de l'agriculture?

Les députés seraient-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas unanimité, je le crains.

Le député a 30 secondes pour terminer son discours.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je profite de ces dernières secondes pour dire que ce refus me déçoit sans m'étonner. Il est plutôt clair que les intérêts des grands syndicats et des grosses sociétés, d'une part, et ceux de l'agriculteur des Prairies, d'autre part, ne peuvent coexister sous le même toit. L'opposition est très marquée.

J'aurais souhaité que nous puissions nous mettre en quête d'une solution. L'heure n'a pas encore sonné, semble-t-il. Je suis particulièrement déçu du refus des néo-démocrates. Nombre d'entre eux viennent des Prairies, notamment de la Saskatchewan. Ils passent les week-ends à protester de leur attachement à la cause des céréaliers des Prairies, mais, le lundi matin venu, ils se présentent à la Chambre des communes et se plient aux volontés des grands syndicats. C'est extrêmement décevant.

• (1720)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire des observations sur le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

Je voudrais d'abord dire au député qui vient de parler qu'il n'y a pas d'autre solution. Jamais je n'aurais cru possible qu'on présente un jour à la Chambre des communes un projet de loi qui enlèverait le droit de grève aux travailleurs canadiens.

C'est un droit fondamental qui a été conquis de haute lutte. Des propos semblables doivent être signalés non seulement par les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi par mes amis qui seront sûrement d'accord avec moi. Des propos comme ceux-là ne doivent pas rester sans réponse; on doit y répliquer sans tarder.

S'il est un groupe de mes électeurs—et ils ne sont sans doute pas les seuls dans tout le pays—qui aient beaucoup souffert des politiques des conservateurs, c'est bien les manutentionnaires de grain, notamment ceux de Thunder Bay.

Si le député voulait faire des remarques sur la manière de résoudre les problèmes de l'industrie du grain, il aurait mieux fait de parler de la Voie maritime du Saint-Laurent, de la viabilité de la plus grande voie navigable intérieure du pays et même des plus grands silos servant au stockage du grain. Ceux-ci sont situés à Thunder Bay, dans ma circonscription.

Les manutentionnaires de grain de Thunder Bay en ont assez de ce gouvernement. Nous savons que l'industrie du grain est touchée de trois façons au Canada. Elle est touchée par la législation, par l'emplacement de nos marchés et malheureusement par la politique.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest doit changer. Nous ne pouvons plus invoquer la distance comme un facteur relatif dans le mode d'expédition du grain et dans la façon de subventionner ces expéditions. Nous devons modifier cette loi et adopter le mécanisme en place pour établir le coût de revient.

Ce que nous devons faire en ce qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, c'est trouver une méthode précise d'établissement du coût de revient qui permettrait de calculer combien il en coûte aux sociétés de chemins de fer CP et CN pour transporter une tonne de grain sur certaines distances, ce qui éviterait de lier le coût pour ces régions strictement aux distances parcourues. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest doit donc être modifiée.

Nous avons été amenés si souvent à croire que les marchés expliquaient en grande partie pourquoi l'activité était si intense dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert et pourquoi jusqu'à 60 ou 70 p. 100 de la manutention du grain s'y effectuait, jusqu'à ce que se produisent les événements en Irak.

Le Canada alimente depuis longtemps le marché irakien à partir du port de Thunder Bay en passant par les ports situés en aval du fleuve jusqu'aux pays du Moyen-Orient. Quand est survenu l'embargo sur le grain, les navires chargés de grain qui devaient se rendre en Irak et qui ont été retenus ne se trouvaient pas dans les ports situés en aval du Saint-Laurent. Ils n'étaient pas non plus à Thunder Bay, mais bien dans le port de Vancouver.

C'est ainsi que s'est dissipée la théorie que nous avions été amenés à croire, c'est-à-dire que les marchés se trouvaient dans la région du Pacifique et que nos marchés n'étaient pas ceux qui étaient depuis longtemps alimentés à partir du port de Thunder Bay et de cette grande route intérieure qu'est la Voie maritime du Saint-Laurent.

Malheureusement, même si nous sommes réticents à l'admettre, il semble que la politique influe sur la façon dont évolue cette question et sur la manutention des expéditions de grain au Canada. C'est ce qui explique les disparités et les inéquités qui découlent du fait qu'il n'y a plus de grain qui passe par le port de Thunder Bay et par la Voie maritime du Saint-Laurent et qu'on n'utilise plus les remarquables installations des ports situés en aval, à Baie-Comeau et dans d'autres villes autour de Montréal.

Lorsque j'ai pris connaissance de ce projet de loi, je n'ai pas pu croire ce que le député proposait pour remédier aux répercussions de certains conflits de travail dans le secteur céréalier au Canada. J'ai demandé l'opinion d'un de mes amis qui travaille dans ce secteur et, si vous me le permettez, je voudrais vous faire connaître le point de vue des manutentionnaires céréaliers de Thunder Bay à l'égard de ce projet de loi.

C'est M. Herbert Daniher, le président général de la *Canadian Lakehead Grain Elevators Workers Transportation and Communications Union* qui m'a fait part de ce point de vue, et je l'en remercie. Il m'a déclaré que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia

avait tout à fait tort de proposer de retirer le droit de grève aux manutentionnaires céréaliers.

Voici ce que M. Daniher avait à dire:

> Le fait est. . .

Et je reprends ses paroles;

> . . .que les élévateurs à grain de Thunder Bay n'ont connu que deux conflits de travail au cours des 23 dernières années. Au total, ces conflits n'ont entraîné des arrêts de travail que de sept semaines. À la suite de l'arrêt de travail de 17 jours de 1981, le secteur céréalier de Thunder Bay a rattrapé le temps perdu en manutentionnant en quatre jours autant de grain que d'autres ports durant toute l'année. Après le conflit de travail de 1986 également, on a établi des records semblables. Ce projet de loi réduirait à néant ce type de relations entre le syndicat et les sociétés intéressées.
>
> Il empêcherait les parties d'entretenir de bonnes relations productives, car elles ne pourraient régler leurs différends et conclure un accord à la satisfaction des deux, pendant toute la durée de la convention.

M. Daniher ajoute:

> Il est important de mettre à l'épreuve la détermination des deux parties. Si elles veulent obtenir ou conserver un certain droit, sont-elles prêtes à aller jusqu'au bout? Dans la plupart des cas, comme elles ont entretenu certains rapports au cours de nombreuses années de négociations collectives, les deux parties finissent par en arriver à un compromis ou à une solution juste et équitable et évitent ainsi de paralyser le secteur.

En forçant les deux parties à s'en remettre aux recommandations d'une commission de conciliation, on risque parfois de n'en satisfaire aucune. Le règlement du conflit serait imposé par une personne dont la tâche ne consiste pas à établir des relations de travail harmonieuses et productives, mais à imposer une solution sans tenir compte de ses répercussions sur les relations entre les parties. Le syndicat et les sociétés seraient forcés d'accepter des solutions faites de bric et de broc plutôt que de véritables solutions pratiques sur lesquelles les parties se seraient entendues à la table des négociations, là où des conventions collectives doivent se régler.

Un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui ne ferait que nuire au secteur céréalier et au pays dans son ensemble. L'adoption d'un tel projet de loi signifierait-elle qu'il faudrait s'assurer au moyen d'un autre projet de loi que les agriculteurs livrent leur produit non pas lorsque le prix en est le plus avantageux, mais quand on le leur ordonnerait?

Même s'il est censé venir en aide aux agriculteurs, le projet de loi dont la Chambre est saisie leur ferait du tort et c'est justement ce qui arrive aujourd'hui dans l'Ouest, où les agriculteurs ne peuvent pas obtenir un juste prix pour une tonne de grain. Si ce projet de loi était adopté, ils seraient obligés de vendre leur grain lorsque les prix seraient à leur plus bas.

Au cours de l'histoire, le secteur céréalier a été paralysé cent fois plus souvent par la politique agricole américaine à l'égard des conflits de travail dans les élévateurs à grain que par ce qui se passe au Canada.

Le bon état des ponts et des canaux et la politique de commercialisation de la Commission canadienne du blé intéressent sûrement davantage les gens qui s'occupent d'une affaire aussi complexe que la production et la vente de blé au Canada que la destruction des relations industrielles harmonieuses et productives qui existent entre le secteur des élévateurs et la direction du port de Thunder Bay.

Monsieur le Président, je sais que le temps qui m'est alloué est presque expiré et je terminerai ici. Le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie traite d'une liberté fondamentale. On remet presque en question la Charte des droits et des libertés au Canada. Il va sans dire que l'une de nos libertés fondamentales est la liberté d'association, la liberté de parole que nous tenons pour inaliénable au Canada.

Ce que le député propose aujourd'hui, c'est de priver les travailleurs canadiens du droit fondamental pour lequel ils se sont battus pendant tant d'années, à savoir le droit de ne pas offrir leurs services s'ils ne peuvent conclure le marché qu'ils croient mériter. C'est inacceptable pour notre parti, monsieur le Président.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire un mot de la déclaration du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia—c'est presque aussi mauvais qu'Okanagan—Similkameen—Merritt—au sujet de la motion de renvoi de cette mesure à un comité.

• (1730)

Je ferais remarquer que le Comité des élections et privilèges, qui est présidé par un député de son parti et où les conservateurs ont la majorité, examine tous les sujets proposés pour savoir lesquels répondent à certains critè-

res qui en feront des sujets susceptibles de faire l'objet d'un vote à la Chambre.

Le présent sujet n'a pas été jugé digne de faire l'objet d'un vote, il ne doit pas dépasser le stade du débat. Le comité en a décidé ainsi, il a jugé que ce projet de loi ne répondait pas aux critères à remplir pour faire l'objet d'un vote. Je répète cela pour être sûr que tous ceux qui nous regardent comprennent la procédure que nous suivons.

Pour en venir maintenant au projet de loi lui-même, j'estime qu'il est important de considérer l'élément-clé de la modification proposée, et je voudrais vous le lire. On dit à l'article 3, relatif à l'article 89 de la Loi:

> Par dérogation aux paragraphes (1) et (2), il est interdit à un syndicat d'employés travaillant à la manutention, à l'entreposage, au transport ou à l'expédition du grain de déclarer ou d'autoriser une grève et à un employeur de tels employés de déclarer ou d'effectuer un lock-out.

Voilà le sujet dont nous parlons. Ce que l'on dit, c'est que contrairement à ce que dit la loi, nous allons prendre un secteur particulier de notre économie et dire à tous ceux qui y travaillent qu'ils n'ont plus le droit de suspendre leurs services.

Comme le disait mon collègue du Parti libéral, c'est un droit pour lequel les syndicats se sont battus longtemps. C'est la seule arme dont un employé dispose pour améliorer sa situation.

Nous ne voulons pas revenir à l'époque de l'exploitation des travailleurs, nous avons dépassé ce stade. Je ne veux pas oublier combien il importe que les céréales arrivent dans les ports avec le moins d'interruptions possible. C'est important non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour l'économie des Prairies et du Canada. Je préviens qu'il ne s'agit pas, comme le député l'a malheureusement fait vers la fin de son discours, d'opposer les syndicats ou le mouvement ouvrier aux agriculteurs et les agriculteurs aux manutentionnaires céréaliers. Les dispositions prévoient un régime de négociation collective adéquat.

J'ai au cours de ma vie participé à des grèves lorsque je travaillais dans les syndicats. J'ai vécu des grèves en tant qu'employeur et des lock-outs en tant que conseiller municipal. J'ai été employeur en tant qu'avocat et j'ai également travaillé au ministère du travail de la C.-B. dans son service des normes de travail. Je comprends le mouvement, ainsi que ce qui se passe. J'ai de l'expérience dans tous ces domaines. J'ai participé à plusieurs grèves et lock-out dans l'industrie minière, ainsi que dans l'industrie des pâtes et papiers, et également à des grèves et des lock-out dans des municipalités. J'ai participé aux négociations des deux côtés de la barrière, à titre d'employé et d'employeur.

Le processus de convention collective fonctionne, si tant est qu'on le laisse fonctionner. Il suffit à mon avis de voir ce qui se passe dans l'industrie céréalière en particulier et ce qui s'est passé cet été lorsque toutes les parties ont évité les interruptions de travail prévues dans ce projet de loi et que le Pool du blé de la Saskatchewan et le Grain Workers Union sont arrivés à une entente. Je le répète, cela prouve que le processus de négociation collective fonctionne.

Je me demande, cependant, si nous ne nous aventurons pas là sur une pente savonneuse. Nous réglementons les manutentionnaires céréaliers, et je reconnais que le transport des céréales est essentiel à l'économie du pays, mais faut-il alors étendre cette décision? Devons-nous l'appliquer aux travailleurs et employeurs dans les petites localités, quand ces localités sont ravagées par un lock-out ou une grève? L'appliquons-nous chaque fois qu'il y a une grève des infirmiers et infirmières, des enseignants, ou encore un lock-out, parce qu'il est essentiel que ces gens retournent au travail pour le bien de l'économie de leurs localités?

Devons-nous continuer dans cette veine? Devons-nous continuer d'avancer sur ce sentier glissant, au risque de perdre pied et d'écraser le processus de négociation collective au Canada? Non, puisque, à mon avis, il existe d'autres solutions.

Donnons la chance, par exemple, au processus de conciliation, dont il est question aussi ici, de faire ses preuves. Les gens devraient avoir l'occasion de tenter d'en venir à une entente. Ils devraient aussi pouvoir user de leur droit durement acquis de cesser de travailler, comme les employeurs devraient pouvoir décréter le lock-out.

La motion dont nous sommes saisis n'apporte pas grand-chose, si ce n'est des problèmes. Chaque fois que nous nous trouvons dans une situation difficile, qui nous blesse personnellement, nous avons toujours tendance à court-circuiter le système, à contourner le problème. Rien de plus naturel.

Pour élucider la question en termes très simples, demandons-nous qui est le perdant dans cette affaire? Nous ne voulons pas monter les manutentionnaires céréaliers contre les agriculteurs, ni monter les agriculteurs contre les manutentionnaires. Nous voulons que les gens aient l'occasion d'utiliser un système qui fonctionne vraiment.

Les travailleurs canadiens de l'automobile qui ont fait la grève dernièrement chez Ford nous en ont donné la preuve. Ils ont utilisé le système et n'ont pas mis de temps à revenir au travail. Je le répète encore, le système fonctionne.

Le député signale que les agriculteurs sursauteraient s'ils m'entendaient. Les agriculteurs veulent plus que de l'argent, et je crois que nous devons analyser tout ce que le gouvernement a fait pour nos agriculteurs. Rendons l'industrie agricole plus viable. N'essayons pas de monter un groupe contre l'autre. Qu'ils travaillent tous ensemble; ainsi, à la fin de la journée, l'agriculteur sera en mesure de bien gagner sa vie et les céréales seront manutentionnées par des gens qui ont eu recours à la négociation collective pour veiller au transport efficace des céréales.

Nous ne pouvons nous en prendre au système pour lequel tant de gens se sont vaillamment battus et ont travaillé avec ardeur. Je soutiens que le Comité des privilèges et élections avait de bonnes raisons de juger ce projet de loi insuffisant. Je ne l'appuierai pas.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je suis très heureux d'appuyer aujourd'hui la motion de mon collègue de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia et de prendre quelques minutes pour parler en faveur du projet de loi C-250.

Le but de ce projet de loi est d'interdire les grèves et les lock-out dans les industries de la manutention et du transport du grain. C'est malheureux que le député de Thunder Bay—Nipigon n'ait pas écouté ce que mon collègue a dit dans ses remarques quand il a dit que le projet de loi n'était pas formulé tout à fait comme il le voulait. Il serait parfaitement disposé à renvoyer la question à un comité de la Chambre pour trouver la meilleure solution dont il a parlé.

• (1740)

Dans ma circonscription de Dauphin—Swan River, dans l'ouest du Manitoba, nous avons environ 25 000 milles carrés de terres arables. Nous avons probablement certaines des meilleures terres à oléagineux du pays et nous produisons des céréales secondaires et des légumineuses. Les grèves et les lock-out dans le système de manutention du grain ont de graves conséquences non seulement pour les producteurs primaires de ma circonscription mais pour tous mes électeurs parce qu'ils dépendent tous, d'une façon ou d'une autre, de l'agriculture. L'agriculture est de loin la première industrie, c'est pourquoi tout le monde dépend des agriculteurs et de l'agriculture.

Comme je le disais, les grèves et les lock-out ont de très graves conséquences. C'est comme la circulation sur une autoroute. Tant que tout va bien, personne ne remarque avec quelle rapidité tout se déplace. Mais dès que la route est bloquée, les véhicules s'accumulent rapidement. C'est la même chose dans le système de manutention du grain. Il fonctionne bien, mais tous les rouages sont importants: les manutentionnaires céréaliers, les compagnies de grain, les cheminots, les producteurs. Ils sont tous très importants, mais si l'un de ces rouages se brise, tout le système se congestionne très rapidement.

Depuis un peu plus de six ans que je suis député, trois arrêts de travail ont touché le système de manutention du grain. Et chaque fois que le Nouveau Parti démocratique a eu à choisir entre les syndicats et les agriculteurs, il a choisi les syndicats.

Cela s'est produit à beaucoup d'autres occasions par le passé, mais à trois reprises, je me suis levé pour appuyer les producteurs de l'ouest du Canada et j'ai vu les députés du NPD, en face, se lever pour faire exactement le contraire. À mon avis, il est important que les agriculteurs canadiens le sachent, car, comme mon collègue l'a dit: «Les néo-démocrates disent une chose aux agriculteurs pendant le week-end, puis ils arrivent ici et changent d'idée très rapidement.»

Nous parlons d'une industrie importante. Au Canada, les céréales et les oléagineux représentent 5,7 milliards de dollars en exportations chaque année. C'est un montant considérable. Le projet de loi C-250 est présenté par mon collègue de la Saskatchewan au nom des céréaliculteurs, mais, je le répète, il est important de tenir compte des intérêts de chaque rouage, de chaque personne engagée dans le système de manutention des céréales.

Le processus actuel de règlement des différends est très ennuyeux et prend beaucoup de temps. Je n'en ai pas cru mes oreilles lorsque l'orateur précédent, le député de la Colombie-Britannique, a dit que le système était efficace. Si je retournais dans l'Ouest et que je disais cela à un groupe d'agriculteurs, je serais pendu haut et court, car le système n'est pas efficace. Il fonctionne très bien tant qu'il n'y a pas d'arrêts de travail, mais lorsqu'il y en a, si on dit aux agriculteurs que le système fonctionne, qu'on prenne garde! Comme le député de Swift Cur-

rent—Maple Creek—Assiniboia l'a dit: «Il doit y avoir un meilleur moyen.»

Au cas où le projet de loi C-250 à l'étude aujourd'hui ne serait pas le meilleur moyen, à mon avis, la meilleure façon de procéder serait de le renvoyer à un comité composé de députés de tous les partis de la Chambre pour qu'ils trouvent le meilleur moyen. Bon nombre des observations faites dans le discours préparé par le député de Thunder Bay—Nipigon pourraient fort bien être soumis à ce comité aux fins d'étude. Nous ne disons pas que ces arguments ne sont pas valables. Il faut les examiner et examiner également d'autres commentaires, mais on a fait fi des intérêts des producteurs chaque fois qu'un différend a surgi à ce propos, et on doit en tenir compte également. Comment un député qui prétend se soucier des intérêts des agriculteurs peut-il s'opposer à cette initiative?

Par conséquent, je propose l'amendement suivant au projet de loi C-250. Je propose:

Que la motion soit modifiée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si je ne m'abuse, le député a appuyé la motion, il ne peut donc pas proposer cet amendement. Le député a-t-il terminé?

M. White: Nous en reparlerons plus tard, monsieur le Président. Je suis désolé. Je vous sais gré de votre conseil. J'ignorais cet aspect de la procédure, mais j'espère que l'un des députés qui prendront la parole après moi voudra bien proposer l'amendement dont mon collègue de la Saskatchewan a été le premier à parler et auquel je souscrirais également, à savoir que le projet de loi soit renvoyé à un comité pour qu'il l'examine et qu'il trouve une meilleure solution que celle-là.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je tiens à participer à ce débat sur cette mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-250, Loi modifiant le Code canadien du travail.

Je voudrais simplement parler de cette sorte de comédie à laquelle nous avons droit aujourd'hui. Je demande votre indulgence pour quelques minutes, monsieur le Président. Comme je suis plutôt nouveau à la Chambre, j'avais l'impression que lorsqu'on croyait avoir une bonne idée, on la présentait sous la forme de mesure d'initiative parlementaire et qu'on la défendait ensuite à la Chambre. On ne jette pas ainsi un projet de loi devant la Chambre en disant aux gens qui vont le soutenir ou le critiquer de ne pas en tenir compte, que ce n'est pas une bonne mesure de toute façon. Qu'on voulait uniquement lancer la discussion.

Monsieur le Président, nous faisons de longs discours à la Chambre, mais le fait est qu'on nous demande d'examiner un projet de loi, une mesure d'initiative parlementaire visant à faire des modifications bien précises au Code canadien du travail.

D'abord, les modifications dont parle le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia concernent un droit pour lequel les travailleurs canadiens luttent depuis plus d'un siècle. Ils ont mis beaucoup de temps à apprendre leur métier, et ils ont fait des pressions auprès des gouvernements et des sociétés pour obtenir le droit de grève si on ne leur permet pas de gagner des salaires raisonnables.

D'après certains, le syndicalisme n'est pas une question de parti politique. D'autres pensent que le syndicalisme est l'art de négocier collectivement afin d'avoir un niveau de vie acceptable. Essentiellement, c'est ça le syndicalisme, c'est ça la négociation collective, c'est ça faire la grève quand on n'est pas satisfait de ses conditions de travail.

J'aimerais commenter certains points que les députés conservateurs ont soulevés dans leurs déclarations au sujet du fait que l'agriculteur n'est pas toujours traité équitablement. Par exemple, pensons aux grèves de cheminots et de manutentionnaires de céréales dont nous avons été témoins au Canada. Ayant examiné les conséquences néfastes d'arrêts de travail prolongés de la part des syndicats qui les représentent, les législateurs ont légiféré pour les forcer à retourner au travail. C'est une des prérogatives de la Chambre: si une grève dure trop longtemps et que les députés sont d'avis qu'elle nuit à toute l'économie, ils peuvent forcer les grévistes à retourner au travail. Si l'on se reporte à des conflits passés, au cas du syndicat des cheminots, par exemple, une injonction de retour au travail était émise après une période d'une semaine, la plupart du temps. Je ne crois pas que cette pratique soit injuste.

Le député montre, par son projet de loi, qu'il croit que ces personnes devraient se voir retirer leurs droits de citoyens et de travailleurs canadiens, parce qu'ils offrent un service essentiel.

Prenons un exemple récent, celui des infirmières en Alberta. Une telle loi existait, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas fonctionné. Qu'est-ce que les infirmières ont fait? Elles ont enfreint la loi.

Qu'arrive-t-il lorsqu'une loi qui vise essentiellement à retirer à 37 syndicats et à des milliers d'employés le droit de choisir, en tant que Canadiens, de continuer ou non à travailler pour un employeur, lorsqu'ils croient être traités injustement? Tôt ou tard, dans des cas ayant une telle portée, les gens seront forcés de prendre eux-mêmes les mesures qui s'imposent. La loi n'est utile que dans la mesure où les gens permettent qu'elle le soit, en la respectant. C'est pourquoi nous avons eu recours à des lois de retour au travail plutôt qu'à des retraits unilatéraux du droit de grève, qui équivaudraient en fait à un déni total des droits des gens.

Prenons un autre exemple. Que se passerait-il dans le sud de l'Ontario si nous appliquions aux travailleurs de l'automobile le scénario que le député nous propose aujourd'hui? Les travailleurs de l'automobile du sud de l'Ontario représentent un élément important de l'économie de la région. Qu'arriverait-il si nous leur disions qu'ils n'ont plus le droit de faire la grève parce qu'ils constituent maintenant un service essentiel, car une grève des travailleurs de l'automobile a des répercussions sur toute l'économie du sud de la province. Je crois pouvoir dire qu'elle se répercute en fait sur toute l'économie canadienne, car cela prouve à quel point l'industrie automobile est considérable et importante pour le Canada. Nous ne disons pas, ou je n'entends pas les députés d'en face dire que l'on ne devrait pas permettre aux travailleurs de l'automobile de faire la grève, parce qu'ils considèrent la situation en termes très simplistes et parce que c'est l'agriculteur ou le producteur qui en souffre.

• (1750)

Tout le monde souffre d'une grève. Croyez-moi, les travailleurs en souffrent, l'entreprise en souffre, et les tierces parties en souffrent elles aussi. Mais l'aspect le plus important de ce scénario, c'est que nous avons élaboré au cours de très nombreuses années un système, parfois encombrant et très lent, mais le meilleur système du monde jusqu'ici, qui reconnaît des droits aux travailleurs et qui leur permet de négocier de bonne foi avec leur employeur. Quand ils estiment que la bonne foi est absente ou qu'ils n'obtiennent pas le traitement convenable et nécessaire pour faire vivre leur famille et pour jouir du genre de vie qu'ils souhaitent, ils retirent leurs services. Ce n'est pas très difficile à comprendre.

Je voudrais également revenir sur ce dont le député a parlé en ce qui a trait au sujet de discussion précédent, et prenons-le comme sujet de discussion; je n'ai jamais vu un député venir dire de ne faire aucun cas de son projet de loi mais de s'y baser pour amorcer la discussion. N'y a-t-il pas d'autres moyens pour le faire?

Voici une suggestion que le député pourrait peut-être prendre en considération: qu'il écrive au président du comité des transports pour lui demander s'il serait possible d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour des délibérations. Mon collègue de Thunder Bay ne tarderait pas à vous dire qu'on serait tout disposé à chercher d'autres moyens d'améliorer le système de transport, ce qui est en question ici. Il ne s'agit pas d'interdire la grève aux travailleurs, d'autoriser les employeurs à décréter un lock-out ni d'envisager l'autre scénario; il s'agit du système de transport qui semble ne pas très bien fonctionner et de la modernisation du système qui s'impose pour que nous puissions soutenir la concurrence.

Je rappelle aussi au député que le parti ministériel siège de l'autre côté de la Chambre, au cas où il l'aurait oublié. Si le gouvernement croit que les problèmes sont réels, il peut aussi proposer de renvoyer la question au comité pour nous permettre d'étudier les aspects de la vaste question du système de transport qui se rapportent au mouvement des produits agricoles de l'Ouest. Qu'on ne vienne pas dire que le projet de loi n'est qu'un prétexte à débat, qu'on refuse d'attaquer les syndicats ou de supprimer les droits des travailleurs; il faut chercher une solution à un problème.

Je lui recommande de faire préparer par son personnel et les services de recherche à sa disposition des propositions un peu plus concrètes à étudier, et de ne pas se réfugier derrière l'argument selon lequel ce n'est qu'un sujet de débat. Sa véritable intention est de gravement désavantager les travailleurs, de ne pas leur reconnaître leurs droits, comme l'exige la démocratie. Le régime démocratique n'apparaît pas comme idéal à certains, mais pour d'autres d'entre nous, il est le meilleur du monde, et nous sommes prêts à subir parfois des inconvénients si c'est le prix à payer pour permettre aux travailleurs d'exercer leurs droits.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Au moment d'aborder le projet de loi C-250 dont la Chambre est saisie aujourd'hui, monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques brefs commentaires et exprimer les doléances d'un résident du nord de l'Ontario, région où

l'agriculture revêt une importance très considérable. Par ailleurs, je comprends certaines des frustrations qu'éprouvent mes collègues de l'ouest du Canada depuis quelques années.

Le projet de loi C-250 vise à interdire aux travailleurs des industries de manutention, d'entreposage et de transport du grain de se mettre en grève. Il vise par aileurs à interdire à leurs employeurs de décréter des lock-out. Le projet de loi voudrait atteindre cet objectif au moyen de l'abolition complète du droit de grève et du droit de lock-out. Tout litige opposant syndicat et employeur serait soumis à un agent de conciliation. La majorité des fonctionnaires qui remplissent ce rôle sont régis par le Code canadien du travail et assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le cadre que le Code canadien du travail fixe aux négociations collectives vise à favoriser le règlement des conflits sans arrêt de travail, et dans la grande majorité des cas, ces négociations aboutissent à des conventions collectives.

Le gouvernement reconnait qu'un mode de transport efficace et régulier est essentiel au maintien de la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable de céréales; aussi entend-il aider comme par le passé patrons et syndicats à résoudre leurs conflits. À l'instar du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia et du député de Dauphin—Swan River, je reconnais combien il est important que les parties puissent communiquer et chercher à s'entendre, à la condition que des accommodements législatifs soient apportés.

Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots qui suivent le mot «que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«Le projet de loi C-250, tendant à modifier le Code canadien du travail (manutention du grain), ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré, et son objet renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.»

Le président suppléant (M. Paproski): Débat!

Une voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Cette motion peut faire l'objet d'un débat. Le député de Timmins—Chapleau.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Le NPD ne fait pas de blocage de nouveau.

Je dispose d'une minute pour faire valoir un argument qui en demanderait dix, et les députés de l'autre côté ne veulent pas l'entendre. Ils craignent quelque chose.

Je ne prétends pas être expert en matière de manutention des grains, mais je m'y connais un peu en négociations syndicales et je sais où on veut en venir au moyen de ce projet de loi. Que les députés de l'autre côté l'admettent ou non, ce projet de loi a pour effet de détruire les syndicats, purement et simplement.

Nous avons travaillé pendant de nombreuses années au Canada pour que les travailleurs aient des droits, qu'ils puissent négocier et recevoir une juste compensation en échange d'une journée de travail normale. Ce projet de loi viole tout cela.

Je comprends que je n'ai plus que 20 secondes, monsieur le Président. Je crois que, si au lieu de présenter ce projet de loi comme une mesure visant à rendre les grèves et les lock-out illégaux, on l'avait présenté comme une mesure législative contre les briseurs de grève, qui aurait incité les employeurs à négocier et à trouver une solution avant qu'une grève ne soit déclenchée, la Chambre l'aurait, je crois, appuyé à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES FORÊTS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, à l'occasion de la période des questions du 10 mai dernier, j'ai posé des questions au ministre des Forêts concernant les conséquences sérieuses, pour le secteur forestier, de la politique monétaire du gouvernement. Une des questions que j'ai posées est la suivante, et je cite la page 11266 des *Débats* de la Chambre:

Compte tenu de la responsabilité qu'a le ministre de défendre les intérêts du secteur de l'exploitation forestière et des conséquences ca-

tastrophiques pour ce secteur industriel de la politique gouvernementale du dollar fort, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire baisser la valeur de notre dollar ou, à tout le moins, contrebalancer l'incidence néfaste de cette politique sur le secteur forestier?

N'étant pas satisfait des réponses à cette question par le ministre, j'ai donc décidé d'en demander plus ce soir.

Le ministre doit savoir que le secteur forestier a une importance considérable pour l'économie du Canada. Par exemple, l'industrie emploie environ 300 000 personnes et 550 000 autres. En 1988, les terres forestières productrices ont rapporté plus de 30 millions de dollars en marchandises expédiées. Au Canada, un dollar de fabrication sur sept est relié aux forêts. Le secteur forestier contribue plus de 17 millions de dollars à la balance commerciale nette du Canada, montant qui excède le total des balances commerciales nettes de l'agriculture, des pêches et des mines.

Le secteur forestier est plus vaste que celui de l'automobile et du pétrole. De plus, la vente des produits de la forêt au pays et à l'étranger équivaut à un commerce annuel de près de 25 millions de dollars pour le Canada.

[*Traduction*]

La politique monétaire à laquelle ma question fait allusion est liée à la fois à la vigueur du dollar et aux taux d'intérêt élevés. Je voudrais simplement en signaler les répercussions sur l'ensemble de l'économie. Permettez-moi de citer quelques statistiques.

Les bénéfices des sociétés ont enregistré un recul de 17 p. 100 l'an dernier et devraient diminuer de 10 p. 100 encore cette année. Au cours du premier semestre de 1990, il y a eu 23 651 faillites, ce qui est de 30 p. 100 supérieur aux chiffres de la même période en 1989. On dépasse de 3 000 le record établi pendant la dernière récession, au début des années 80.

Je pourrais peut-être présenter les choses dans leur contexte dès le départ. Je n'attribue pas toutes ces difficultés à la politique monétaire. D'autres facteurs entrent en jeu, mais la politique monétaire y est aussi pour quelque chose.

Dans le domaine de la fabrication et des services professionnels, nous avons perdu 148 000 emplois entre juin 1989 et juin 1990, ce qui représente 6,9 p. 100 de tous les emplois de ce secteur. Les livraisons sont à la baisse dans 17 des 22 secteurs. C'est le pire bilan depuis la récession de 1981-1983.

Passons au budget. Les chiffres de M. Wilson sur le déficit de 1990 étaient basés sur un taux d'intérêt moyen de 11,1 p. 100. Nous savons que le taux a oscillé autour de 13,18 p. 100 pendant le premier semestre. Si M. Wilson tient à atteindre son objectif, il devra ramener les taux à 8,82 p. 100 pendant la deuxième moitié de l'année, ce qui est une baisse de 4,56 points. J'aurais dû demander combien d'emplois encore il nous fallait perdre dans l'ensemble de l'économie.

Comme ma question portait sur le secteur forestier, je veux savoir quelle incidence cette politique monétaire a eue sur ce secteur.

Au cours du premier semestre de 1990, les gains ont baissé de 40 à 50 p. 100 dans l'ensemble du secteur forestier à cause de la valeur élevée du dollar. Pendant la même période, les expéditions de pâte à papier ont diminué de 20 p. 100 pour la même raison. Les représentants de l'industrie estiment que 4 500 mises à pied sont directement liées à la valeur élevée du dollar.

En Colombie-Britannique, une hausse d'un cent de la valeur du dollar entraîne une baisse de 100 millions de dollars des recettes. Le secteur forestier a perdu 5,1 milliards de dollars de recettes entre 1987 et 1989 à cause de la valeur élevée du dollar. Les pertes ont totalisé 2,5 milliards en 1989, et on s'attend à ce qu'elles soient plus élevées en 1990.

• (1805)

Le taux de chômage est élevé dans la circonscription de Restigouche—Chaleur, que je représente, une circonscription dont l'économie est axée sur les ressources naturelles. Encore une fois, nous voyons les effets de cette politique monétaire: le taux de chômage élevé et les mises à pied. Nous avons même deux sociétés importantes, qui visent des marchés internationaux, dont les travailleurs sont en grève. Ces sociétés hésitent à retourner à la table des négociations à cause de la valeur élevée du dollar. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle les travailleurs sont en grève, mais cela contribue à aggraver le problème.

Le ministre des Forêts est tenu de protéger le secteur forestier. Je ne lui demande pas de changer la politique financière; je lui demande seulement d'essayer d'amener le ministre des Finances ou le premier ministre à voir les effets néfastes qu'a la politique des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé du gouvernement sur le secteur forestier. Je crois qu'il est impératif que le ministre se rende compte que c'est là une des ses responsabilités.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que le ministre avait répondu, à

l'époque, à la question soulevée par mon collègue, que notre ministère n'avait pas un caractère monétaire dans le sens de la politique monétaire. D'ailleurs le parti libéral a collaboré à la création de ce ministère, de faire en sorte que le ministère collabore avec les provinces à développer des programmes, à développer une meilleure technologie pour l'avancement de la forêt, pour la protection de la fôret. D'ailleurs, toute la politique de notre programme porte sur le développement durable à l'intérieur du ministère des Forêts.

Évidemment, le député pose une question au niveau de la question budgétaire, je voudrais lui rappeler que la politique mise de l'avant par notre gouvernement a porté des fruits dans la mesure où on a réussi à contrôler l'inflation.

Je voudrais rappeler à mon collègue qu'au début des années 1980, lorsque le parti libéral était au pouvoir, ils avaient fait un choix au niveau du ministère des Finances de laisser courir l'inflation. Et on a vu exactement ce qui s'est produit: l'inflation a grimpé sans être contrôlée. Et lorsque le ministre des Finances de l'époque s'est aperçu qu'il ne pouvait plus contrôler l'inflation, il a commencé à augmenter les taux d'intérêt. Le résultat, monsieur le Président, a été beaucoup plus catastrophique qu'il ne l'est présentement.

Il est évident qu'il y a des problèmes conjoncturels. Il est évident qu'il y a des problèmes au niveau économique. Il est évident qu'il y a des problèmes de taux d'intérêt. Cependant, je voudrais rappeler à mon collègue qu'en 1984, lorsque nous avons été élus, nous avons signé avec chacune des provinces des ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier. Cela représente des sommes d'au-delà de 1,3 milliard de dollars pour chacune des provinces lorsqu'on le répartit au niveau de toutes les provinces. Avec le nouveau ministère des Forêts, nous avons travaillé avec chacun des ministres pour développer la notion de développement durable, ce qui permet à l'industrie de pouvoir s'en sortir. Nous avons signé avec des provinces tel le Nouveau-Brunswick une nouvelle entente sur le développement forestier. Nous avons fait des propositions à chacune des provinces canadiennes sur des propositions de renouvellement d'ententes qui permettront d'atténuer les problèmes d'ordre économique, et qui permettront également d'aider l'industrie, d'aider les provinces, d'aider les gouvernements à pouvoir passer au travers et d'assurer non pas uniquement aux travailleurs actuels, mais aux travailleurs futurs, des emplois dans le secteur forestier attribués à une ressource renouvelable et une ressource durable.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, le 6 mars dernier, j'ai été l'un des députés qui ont posé des questions au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture.

Je lui ai demandé des précisions au sujet de ce qu'il appelait le programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Pour nous, il s'agissait en fait d'un programme de soutien du revenu agricole.

Les producteurs avaient alors subi des pertes de revenu de plus d'un milliard de dollars qui, le vice-premier ministre l'a admis, étaient partiellement attribuables au niveau des subventions que les Européens et les Américains accordaient à leurs agriculteurs. Malgré des paiements totalisant un demi-million de dollars, dont la plus grande partie s'est vite retrouvée dans les poches des créanciers de nos agriculteurs, la situation n'a pas beaucoup changé.

• (1810)

En fait, monsieur le Président, si l'on examine la réponse que le ministre m'avait alors donnée, on constate que cette situation s'est considérablement aggravée. Dans sa réponse, il a dit que le gouvernement était prêt à offrir encore son aide, mais il a rappelé à la Chambre que le niveau des encouragements avait beaucoup diminué. Ces encouragements sont les subventions que les Européens et les Américains versent aux clients pour les amener à acheter leurs céréales.

D'après le ministre, en mars, les Européens avaient ramené leurs encouragements de 200 $ à près de 80 $ la tonne. Pour leur part, les États-Unis avaient réduit leur programme d'encouragement des exportations à près de 20 $ la tonne. Il s'attendait à ce que le prix des céréales continue donc à monter parce que, disait-il, il avait déjà augmenté de près de 50 p. 100.

Beaucoup d'eau a passé sous les ponts depuis le 6 mars. Les Européens ont encore un programme d'encouragement à près de 80 $ la tonne. Ils ont conclu récemment une vente avec la Tunisie en offrant des subventions de 81 $ américains la tonne environ. Cependant, au lieu de s'en tenir à une subvention de 20 $ la tonne, les États-Unis offrent des subventions supérieures à 53 $ la tonne. Dans le cas de certaines des transactions enregistrées, ces subventions auraient atteint 58 $ la tonne.

Pendant ce temps, au début de la nouvelle campagne agricole dans l'Ouest, les prix initiaux offerts par la Commission canadienne du blé pour le blé de première qualité à l'élévateur, le 1er août dernier, étaient de 22 p. 100 inférieurs aux prix offerts la journée précédente. Cela s'expliquerait par une baisse des garanties offertes

par le gouvernement fédéral sur les prix initiaux de 20 $ la tonne ainsi que par la décision prise par les organismes fédéraux d'accroître les frais aux élévateurs et les frais d'entreposage et de manutention, puis d'augmenter la part du tarif-marchandises payé par les agriculteurs en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. En définitive, les producteurs de blé de première qualité ont reçu 22 p. 100 de moins que l'année précédente lorsqu'ils ont livré leurs produits la première journée de la campagne agricole.

Par conséquent, les syndicats du blé des Prairies, qui ont évalué de façon assez approfondie les torts possibles causés aux intéressés, affirment qu'à la fin de la présente année civile, les agriculteurs de la Saskatchewan auront en moyenne un revenu net de 4 000 $ environ, étant donné que l'aide apportée aux producteurs canadiens n'est augmentée que de 500 000 $ environ.

Si nous voulons essayer de faire en sorte que les agriculteurs aient des revenus nets semblables à ceux des quatre ou cinq dernières années, il faudra injecter 1,25 milliard de dollars de plus dans le secteur céréalier seulement. C'est celui qui est le plus durement touché par les initiatives prises par d'autres pays.

Les éleveurs de bovins, les producteurs laitiers et les aviculteurs arrivent plus ou moins à s'en sortir, en partie parce qu'ils peuvent compter sur une certaine protection pour quelques-uns des produits en question par le biais d'offices de commercialisation, de gestion de l'offre. D'autres se trouvent au point le plus bas du cycle et les prix, par exemple, du boeuf, même s'ils ne sont pas excellents, sont pratiquement aussi élevés qu'en 1977 et 1978.

Je pense que cela vous donne une bonne idée de la situation désespérée des agriculteurs, lorsqu'ils considèrent d'un très bon oeil les prix de 1977-1978. Dans le cas des produits en question, nous sommes environ 15 p. 100 en-dessous de ces prix.

Ce que je tiens à signaler au ministre de l'Agriculture, c'est que le problème n'a pas disparu. Les prévisions du ministère étaient beaucoup trop optimistes. La réalité, c'est que les agriculteurs canadiens souffrent encore d'un énorme manque à gagner et qu'il faudra injecter au moins 1,25 milliard de dollars de plus dans ce secteur pour faire en sorte que le revenu des intéressés puisse se comparer dans une certaine mesure à celui du Canadien moyen.

J'exhorte le ministre à prendre des mesures le plus tôt possible. Je remarque qu'il a toujours déclaré que la prochaine injection de capitaux se ferait par l'intermédiaire d'un programme bien déterminé, peut-être le Régime d'assurance axé sur le revenu brut (GRIP) ou le Compte de stabilisation du revenu net (NISA), deux projets de programmes. Or, des programmes de ce genre ne permettront pas d'effectuer le type de versements en question, car on se base sur le prix moyen et, dans les circonstances actuelles, il n'y aurait pas de paiements. Les agriculteurs ont un besoin urgent de l'argent en question, et j'exhorte le gouvernement à agir rapidement.

• (1815)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler que le gouvernement est parfaitement conscient des difficultés qu'éprouve le secteur des grains et des oléagineux. Nous avons pris, ces dernières années, des mesures sans précédent pour aider les agriculteurs à traverser une période difficile. Je crois que les faits parlent d'eux-mêmes.

Nous avons créé le Programme spécial canadien pour les grains en vue de compenser les pertes dues aux prix peu élevés des grains qui étaient pratiqués en 1986-1987 à cause des guerres internationales des subventions. On a versé plus de deux milliards de dollars dans le cadre de ce programme au cours de ces deux années.

En 1988, lorsque les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays ont souffert des effets dévastateurs de la sécherese, nous avons déboursé encore 850 millions de dollars pour leur aider à tenir le coup. Cette année, nous avons annoncé un programme d'aide de 450 millions de dollars à l'intention des producteurs de grains et d'oléagineux.

À l'heure actuelle, les ententes signées absorbent 96 p. 100 de cette somme, soit 435 millions de dollars. Le reste a été mis de côté pour l'industrie horticole et celle de la fourrure et pour financer la réalisation de projets de conservation du sol un peu partout au Canada.

Au total, près de 3,5 milliards de dollars ont été affectés à des programmes d'aide à l'industrie des grains et des oléagineux. J'appelle cela faire beaucoup pour une industrie.

Il reste néanmoins que ces programmes spéciaux ne suffisent pas. Nous le savons. Les agriculteurs canadiens ne devraient pas avoir à compter sur l'aide du gouvernement année après année. Nous avons besoin d'un meilleur programme de soutien du revenu pour garantir la stabilité financière dans ce secteur de l'économie. Nous aurons peut-être bientôt un nouveau programme. Au cours des neuf derniers mois, les représentants des agriculteurs et des gouvernements au sein du comité de soutien du revenu pour le secteur des grains et des oléagineux ont élaboré des propositions de programme. De plus, ils ont recommandé que les programmes soient en place pour la campagne agricole 1991-1992.

Ces nouveaux programmes, à savoir le GRIP, Régime d'assurance axé sur le revenu brut, et le NISA, Compte de stabilisation du revenu net, ont pour but de garantir aux agriculteurs la stabilité dont ils ont besoin. Le comité est d'avis que ces programmes permettraient aux agriculteurs de négocier leur financement à la banque. Dès le mois de février ou mars, les agriculteurs connaîtraient donc leur position financière pour l'année. Forts de cette information, ils pourraient rencontrer leur gérant de banque pour discuter de leurs besoins en financement.

Les programmes GRIP et NISA sont conçus pour offrir le maximum d'avantages à ceux qui y souscrivent conjointement. Ces programmes comportent la possibilité de réaliser la stabilité à long terme qui est nécessaire dans le secteur du grain et des oléagineux. Cette stabilité à long terme doit être notre objectif, et nous ne devons jamais le perdre de vue, peu importe ce que nous accomplissons à court terme.

Nous connaissons les difficultés qu'éprouvent actuellement les producteurs à l'égard de la marge brute d'autofinancement. Pour tenter de régler ces problèmes, nous avons rencontré des groupes d'agriculteurs et des représentants des gouvernements provinciaux au cours de l'été.

Nous savons maintenant que de nombreuses rencontres ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays; nous sommes conscients de l'existence de ces problèmes et, monsieur le Président, nous nous en occupons.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 18.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 octobre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE MARNIE KIMELMAN

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Au mois d'août, monsieur le Président, je me suis rendue sur la plage où, le 28 juillet 1990, Marnie Kimelman de York-Nord a été blessée mortellement par un terroriste palestinien brutal et irrationnel.

Âgée de 17 ans, Marnie était intelligente, attrayante, intéressée à tout et pleine de compassion. Ses amis l'appelaient la femme paisible. Marnie aurait contribué généreusement à la société, à Israël qu'elle aimait et, probablement, à une réconciliation juste et durable avec les Palestiniens. Comme celle d'autres victimes innocentes de terroristes en Israël, sa mort doit donner aux personnes équitables et pacifiques la ferme intention de trouver une solution humaine et durable.

Elle devrait aussi convaincre le Canada de ne pas traiter avec les terroristes. Si les chefs de l'OLP ne désavouent pas de tels actes et ne se dissocient pas de leurs auteurs, nous ne devrions pas leur donner de crédibilité en traitant directement avec eux.

* * *

LE SERVICE DE TRAVERSIER DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, un groupe d'étude environnemental s'est prononcé cet été contre la construction d'une liaison fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Un autre projet verra peut-être le jour, nous n'en savons rien. Quoi qu'il en soit, même si la construction de ce lien fixe était approuvée, il se peut qu'aucune voiture ne traverse le détroit avant l'an 2000.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit respecter ses obligations constitutionnelles en maintenant un service de traversier efficace entre la grande terre et l'Île-du-Prince-Édouard.

Or, on doute sérieusement de la capacité du service de traversier actuel compte tenu de l'augmentation soutenue du trafic qui emprunte ce service. Cela fait maintenant presque deux ans que je presse le gouvernement d'intervenir pour améliorer ce transport qui touche tous les secteurs de notre économie.

Je lui demande de nouveau de donner à Marine Atlantique, une société qui lui appartient, carte blanche pour donner suite à son projet d'acquérir un nouveau traversier. Le temps d'agir est venu maintenant.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons appris que le CN avait sciemment permis que des travailleurs soient exposés à de l'amiante, dans la centrale électrique des ateliers de la société, à Transcona. La situation aurait duré plusieurs semaines au cours de l'été.

Lorsque la direction du CN a demandé à des employés d'enlever l'isolant de l'une des chaudières, un des employés s'est informé sur la nature du produit qu'ils enlevaient. Un supérieur lui a répondu que, quel que soit le produit, il ne présentait pas de danger. Ce n'est qu'à ce moment que le CN a envoyé un échantillon du matériau au laboratoire du gouvernement. En juillet, ce dernier révélait que l'isolant contenait de l'amiante. Pourtant, le CN n'a rien fait pour protéger les travailleurs avant la mi-septembre, quand un employé a demandé à voir le rapport du laboratoire. Le CN a fait preuve d'une négligence choquante dans cette affaire.

On a pris les mesures qui s'imposent pour enlever l'amiante, grâce à une conférence de presse du syndicat sur cette affaire, mais il reste à déterminer comment on a pu permettre que cette situation se produise. J'ai écrit à cette fin au ministre du Travail et à celui des Transports pour appuyer la demande du syndicat réclamant une enquête parlementaire.

L'enlèvement de l'amiante se fait peut-être finalement de la façon appropriée au CN, mais le gouvernement doit encore régler la question avec Travail Canada, qui a fait preuve de négligence en n'accordant aucune attention aux préoccupations exprimées par le syndicat pendant

Article 31 du Règlement

tout l'été, et pour n'avoir effectué d'inspection qu'après la conférence de presse syndicale. Il faudrait absolument que le comité parlementaire responsable des questions touchant Travail Canada fasse enquête sur cette affaire.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, pendant de longues années, nous avons été habitués, nous, les Québécois, à jouer les deuxièmes violons.

Pendant de longues années, nous avons été habitués à observer plutôt qu'à agir, à écouter plutôt qu'à parler, à obéir plutôt qu'à décider.

Pendant de longues années, on nous a dit: «Vous n'êtes pas capables de gérer vos affaires; vous n'avez pas l'intelligence et les capacités; vous êtes «nés pour un p'tit pain», quoi!».

Mais aujourd'hui, c'est fini, c'est du passé. Et nous en avons fait la preuve comme le démontrent les progrès économiques, sociaux et politiques des 30 dernières années au Québec.

Nous sommes heureux et fiers de nos réussites.

Pourtant, monsieur le Président, encore aujourd'hui, il y a des gens qui disent que nous sommes incapables de nous débrouiller. Le projet Hibernia en est un bel exemple. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est montrer notre courage et notre ténacité comme Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE MARNIE KIMELMAN

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à Marnie Kimelman, tuée par l'explosion d'une bombe terroriste sur une plage d'Israël, le 28 juillet 1990.

J'ai assisté aux funérailles de Marnie, à la synagogue Adath Israel, et le lendemain, j'ai rendu visite à ses parents, Harold et Linda, à leur résidence. Ils m'ont appris que toute la famille avait visité Israël en 1986 et que Marnie avait manifesté un vif désir d'y retourner. Ils avaient réussi à la dissuader d'y aller l'an dernier, mais cette année, ils avaient approuvé son voyage sans hésitations.

Heureusement, pendant son voyage, Marnie a tenu un journal et a pris beaucoup de photographies. Ce sont là de précieux souvenirs des pensées et des activités de Marnie avant son tragique décès.

Ses parents, ses deux frères, Jason et Mark, et les autres membres de sa famille se souviendront toujours de son caractère chaleureux et de sa générosité. Sa mémoire sera une source d'inspiration pour les jeunes de partout.

* * *

LE DÉCÈS DE MARNIE KIMELMAN

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le 28 juillet, une bombe tuyau a explosé sur une plage de Tel-Aviv pleine de monde. L'explosion a fait 18 blessés et elle a tué Marnie Kimelman, une étudiante de 17 ans de l'école secondaire York Mills, à Toronto.

Marnie, qui vivait avec sa famille à Willowdale, faisait partie d'un groupe de 80 adolescents qui visitait Israël sous les auspices de la Fédération canadienne sioniste. C'est la quatrième touriste étrangère et la troisième Canadienne à être tuée par les terroristes palestiniens.

Les mots nous manquent pour exprimer, comme Canadiens, notre indignation devant cet acte ignoble de terrorisme commis contre une personne innocente. Nous sommes impuissants à réconforter les parents de Marnie et ses deux frères dans leur douloureuse épreuve.

Pour notre part, nous nous engageons à nouveau à combattre le terrorisme et à tout faire en tant que Canadiens pour que règne une paix durable.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, il faut repenser notre mode d'imposition des familles.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Le système actuel est un ensemble hétéroclite de règles, de règlements et de programmes qui ont tous des objectifs valables. Cependant, le moment est venu pour nous de réévaluer complètement le système et de veiller à ce que nos maigres ressources soient utilisées de la manière la plus appropriée pour renforcer et préserver les structures familiales de notre société.

Lorsqu'on modifiera notre système de soutien aux familles, il faudra veiller à ce que toutes les familles soient traitées équitablement et que les droits des femmes et des enfants ne soient pas seulement protégés, mais augmentés.

La famille est le pilier de notre pays. J'exhorte le gouvernement à intervenir immédiatement pour faire en sorte que notre système fiscal ne l'affaiblisse pas.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): À mon avis, monsieur le Président, les libéraux ne s'opposent pas vraiment à la taxe de 7 p. 100 sur les biens et services et j'aimerais expliquer pourquoi.

Les sénateurs libéraux se sont-ils prononcés à l'unanimité en faveur de la TPS lorsqu'on a demandé au Sénat à présenter le projet de loi pertinent? Non.

Les sénateurs libéraux se sont-ils prononcés à l'unanimité en faveur de la TPS lorsque le projet de loi a été présenté en première lecture?

Des voix: Non.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ça suffit!

M. Riis: Je vais essayer de nouveau, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Permettez-moi de dire que les sénateurs libéraux ne se sont pas prononcés contre le projet de loi pertinent à l'étape de la première lecture, pas plus qu'ils ne l'avaient fait lorsqu'on a sollicité leur permission pour le présenter au Sénat. Ils ne se sont toujours pas prononcés contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Ils ont laissé sonner le timbre vendredi, samedi, dimanche et lundi. De toute façon, le Sénat fait toujours relâche ces jours-là. À mon avis, ils auraient pu refuser de se présenter, mais Jean Chrétien a évidemment ordonné aux sénateurs libéraux désormais minoritaires de rentrer alors qu'ils avaient. . .

• (1410)

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les sénateurs libéraux ont systématiquement fait obstruction aux projets législatifs déposés au Sénat après leur adoption par la Chambre des communes.

Article 31 du Règlement

Cette attitude est contraire à notre régime de gouvernement, où la responsabilité revient aux représentants élus qui sont aux Communes.

C'est une question de démocratie; il s'agit du droit du gouvernement élu de mener ses affaires à terme au nom des gens qu'il représente.

Le problème en question n'est pas la TPS, mais bien le problème de voir des sénateurs libéraux non élus priver le gouvernement élu de son droit de gouverner.

Le Sénat bloque actuellement trois autres projets de loi d'ordre financier. Au total, cela ajoute 8,3 milliards de dollars au déficit.

Des voix: Une vraie honte!

M. Della Noce: Ces projets de loi, dont celui sur la TPS, sont les principaux éléments du plan économique que le gouvernement destine au Canada.

Cette paralysie des affaires du gouvernement causée par le Sénat non élu est contraire aux principes de notre régime parlementaire.

Monsieur le Président, la volonté de la Chambre élue doit prévaloir. Nous nous devons de défendre notre système de gouvernement et nous le défendrons.

* * *

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, en collaboration avec l'Association canadienne des bibliothèques, le gouvernement du Canada honore des citoyens de nos localités en leur décernant une récompense très spéciale pour leur contribution remarquable à la promotion de l'alphabétisation.

Étant donné que 1990 a été désignée comme l'Année internationale de l'alphabétisation, il est tout à fait approprié de décerner le prix d'alphabétiseur bénévole. Il s'agit d'un important programme qui s'inscrit dans le mouvement d'alphabétisation, car il rend hommage aux Canadiens qui consacrent temps et effort à aider les autres.

Les candidatures peuvent être soumises aux conseils d'administration des bibliothèques publiques qui choisiront par la suite les titulaires du prix qui seront honorés. Il est opportun de louer et de féliciter ces personnes qui contribuent tellement à faire disparaître l'analphabétisme au Canada.

L'alphabétisation est essentielle à notre avenir et nous devons tous travailler à faire en sorte que les générations à venir aient la possibilité et le plaisir de savoir lire.

Questions orales

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous sommes heureux, à la Chambre des communes, d'attribuer de nouveau le prix de la société parasite de la semaine. Nos candidates cette semaine sont: North Canadian, qui n'a payé aucun impôt en 1988 et 1989, le gagnant de l'an dernier, Hemlo Gold, qui n'a pas non plus payé d'impôt en 1988 et 1989 et, enfin, Brascade Resources, qui s'est également dégagée du coûteux devoir de payer des impôts en 1988 et 1989.

L'enveloppe, s'il vous plaît.

Le gagnant est Hemlo Gold. Oui, mesdames et messieurs, Hemlo Gold remporte ce prix pour la deuxième fois. La société s'est surpassée en réalisant des bénéfices de 54 millions de dollars, soit 10 millions de plus qu'en 1988. Non seulement Hemlo a évité de payer des impôts, mais en outre, le gouvernement lui a versé 1,9 million de dollars en subventions pour la deuxième année consécutive.

Je crois que nous devons féliciter la société mère Brascan Holdings, propriétaire de nos trois candidates, ainsi que son président, le sénateur nouvellement nommé Eyton pour avoir conservé le titre—

M. le Président: Le temps alloué au député est écoulé.

* * *

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, demain, des étudiants venant de partout au Manitoba se rassembleront à Winnipeg pour protester contre certains problèmes graves et certaines injustices, comme les frais de scolarité qui montent en flèche, la dette étudiante de plus en plus lourde, le programme périmé d'aide aux étudiants dont la seule modification importante ces dernières années a été l'imposition d'une taxe de 3 p. 100 aux étudiants qui ont le plus besoin d'aide, les coupes massives dans les paiements de transfert au titre de l'éducation, la réduction des fonds affectés à la formation et au recyclage, et le manque d'intérêt pour la recherche et le développement.

Quand le gouvernement aidera-t-il les étudiants canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour tous les Canadiens? Le gouvernement ne peut pas s'attendre à créer une nouvelle génération de leaders de calibre international s'il continue de réduire les ressources affectées à l'éducation et d'imposer des taxes additionnelles comme la TPS sur les livres et le matériel pédagogique.

[*Français*]

Nous avons besoin d'un leadership éclairé et sain pour donner les outils à cette génération de Canadiens et de Canadiennes qui veulent améliorer leur sort et contribuer pleinement à notre pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Conseil économique du Canada a publié aujourd'hui sa revue annuelle. Dans son propre résumé de cette revue, le Conseil, parlant de la politique monétaire du gouvernement, qui tend à faire monter les taux d'intérêt et la valeur du dollar, dit que non seulement cette politique empêche le Canada d'atteindre des objectifs économiques acceptables à court terme, mais qu'un processus de lutte contre l'inflation exclusivement fondé sur un resserrement du crédit pourrait en fait entraver à long terme l'action des entreprises qui essaient de moderniser leurs opérations.

Le premier ministre ordonnera-t-il aujourd'hui même au ministre des Finances de déposer immédiatement un nouveau budget pour changer sa politique économique, cette politique dont le Conseil économique nommé par le premier ministre dit non seulement qu'elle est préjudiciable à l'économie canadienne, mais qu'elle nuit à nos efforts dans le monde et à notre compétitivité internationale? Fera-t-il tout de suite ce que je lui demande?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, nous ne nous appuyons pas exclusivement sur la politique monétaire.

Nous comptons aussi sur la politique budgétaire et sur ce qu'on appelle la politique structurelle pour réduire les pressions inflationnistes qui s'exercent sur l'économie.

Mon honorable ami devrait savoir que l'OCDE a publié quelques chiffres qui démontrent que, parmi les sept grands pays industrialisés, le Canada est celui dont la politique budgétaire a réalisé la plus forte contraction monétaire au cours des cinq ou six dernières années.

De plus, je crois que les Canadiens méritent d'avoir une réponse à la question suivante: qu'est-ce que le Parti libéral a fait ces six dernières années pour encourager le gouvernement à appliquer une politique tendant à réduire le déficit budgétaire, ce déficit que le Conseil économi-

que nous reproche justement de ne pas avoir suffisamment réduit?

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances, au cas où il l'aurait oublié, qu'il fait partie du gouvernement. Les Canadiens s'en souviennent, eux. Il doit répondre de ces politiques qui, selon son propre Conseil économique, font du tort à l'économie canadienne.

Cet organisme, dont les membres sont nommés par le premier ministre, dit également ceci dans son résumé: «La politique choisie par le gouvernement pour lutter contre l'inflation menace de faire augmenter le chômage et le déficit fédéral. Comme la conjoncture diffère d'une région à l'autre, cette politique a des effets variables et parfois même regrettables, ce qui nourrit le ressentiment des régions et affaiblit l'unité nationale».

Le premier ministre est-il disposé à tenir compte de l'avis de son Conseil économique et à renoncer à une politique qui non seulement fait du tort aux régions, mais affaiblit aussi l'unité nationale? Ne va-t-il pas donner suite à ces conseils?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'avais d'excellentes raisons pour faire allusion à l'inertie du Parti libéral, qui refuse de parler de politique budgétaire et qui a fait obstacle au gouvernement et à toutes les initiatives que celui-ci a prises pour comprimer le déficit.

C'est la duplicité, le cynisme du Parti libéral qui m'ont amené à faire cette déclaration.

S'il faut d'autres preuves aux Canadiens, il leur suffit de voir ce que le Sénat libéral fait en ce moment. Les sénateurs libéraux bloquent l'adoption des projets de loi C-21, C-28 et C-69.

Si ces trois projets ne sont pas adoptés, le déficit va s'alourdir de plus de 8 milliards de dollars, ce qui ne sera pas sans avoir des conséquences sur les taux d'intérêt et sur la compétitivité des entreprises canadiennes. Le député devrait avoir l'honnêteté de tenir compte de ces problèmes.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à propos d'honnêteté, le ministre aura-t-il l'honnêteté de dire qu'il. . .

M. le Président: Je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux que les deux côtés de la Chambre laissent tomber cette allégation.

M. Crawford: C'est lui qui a commencé.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens voudront savoir pourquoi le ministre des Finances a tout fait pour éviter de répondre aux critiques de la politique gouvernementale par le Conseil économique.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Conseil économique n'a pas mentionné le Sénat; le Conseil économique n'a pas mentionné les Libéraux, il a parlé directement et carrément des politiques de ce gouvernement. Et selon le Conseil économique, ces politiques ont causé un grave préjudice et tort à l'économie de ce pays.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si je parle du Sénat et du Parti libéral, c'est uniquement pour dire que nous nous efforçons de faire quelques-unes des choses que nous devrions faire selon le Parti libéral et que nous convenons devoir faire. Le Parti libéral et les sénateurs libéraux sont en train de nous mettre des bâtons dans les roues et cherchent à nous empêcher de réaliser, les choses mêmes que nous devrions réaliser, selon ce document et selon le chef de l'opposition. Nous essayons de réaliser ces choses, mais il nous faut pour cela la collaboration du Sénat, du chef de l'opposition et du chef du Parti libéral qui, je crois, est à la tribune en ce moment.

* * *

LE SÉNAT

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Lundi, la ministre de la Justice a été catégorique. À son avis, les récentes nominations de sénateurs n'enfreignent pas l'article 51A de la Constitution parce qu'elles sont

fondées sur une représentation par division et qu'elles ne s'appliquent pas aux provinces.

Toutefois, l'article 147 de la même loi a un lien direct avec l'article 26, aux termes duquel les nouveaux sénateurs ont été nommés, car il prévoit que la province du Nouveau-Brunswick, et non la division des Maritimes, faut-il préciser, ne peut compter plus de dix sénateurs, sous réserve de l'article 26.

Compte tenu de ce lien, la ministre reviendra-t-elle sur la décision du gouvernement et soumettra-t-elle toute cette question à la Cour suprême du Canada, de sorte que tous les arguments juridiques puissent être pleinement connus de la population?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député se souviendra qu'au moment où cette question a été soulevée à la Chambre, c'était vendredi dernier, si je ne m'abuse, j'ai dit que cet argument était discutable. Certaines dispositions de la Constitution doivent être conciliées. Ayant examiné toutes ces dispositions ainsi que les relations entre elles, nous sommes convaincus du bien-fondé de notre position. Si le député ne l'est pas, il peut toujours porter la chose devant les tribunaux.

M. Tom Wappell (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il est très facile d'affirmer que nous pouvons avoir recours aux tribunaux, mais, à titre de principal légiste de la Couronne, je voudrais demander à la ministre de se pencher sur l'article qui précise clairement qu'on ne peut nommer que dix sénateurs venant du Nouveau-Brunswick et que «la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au-delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions de la présente loi relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la reine». Il est maintenant question de quatre à huit sénateurs.

Le lien est clair. Il est impossible de nommer pour la province du Nouveau-Brunswick plus de dix sénateurs, sauf en vertu de l'article 26. N'allez-vous pas soumettre la question à la Cour suprême du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je le répète, je peux comprendre pourquoi nos vis-à-vis sont fort mal à l'aise face à ce qui se passe à l'heure actuelle et cherchent à trouver des moyens de détourner l'attention des gens pour qu'ils ne s'aperçoivent pas de ce qu'ils défendent en fait, c'est-à-dire la suprématie d'un Sénat non élu sur la Chambre des communes. Je n'ai pas hésité à reconnaître qu'il y a des points discutables et à exprimer la position du gouvernement. Je voudrais vous citer les paroles d'un ministre important d'une autre époque:

> La tendance à renvoyer aux tribunaux toutes les questions controversées n'est pas digne d'un gouvernement responsable. Un gouvernement responsable prend une décision et il incombe alors aux tribunaux de décider si elle est inconstitutionnelle ou non.

Je regrette que le député trouve cela déplorable, car ce sont là les propos qu'a formulés son nouveau chef, l'honorable Jean Chrétien, le 15 février 1981.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'idée que «remplir» le Sénat pour forcer l'adoption de la TPS est inconstitutionnel gagne tous les jours des partisans.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: J'ai ici une opinion juridique selon laquelle le premier ministre contrevient non seulement à l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1867, puisqu'il y a plus de sénateurs du Nouveau-Brunswick que de députés de cette province à la Chambre des communes, mais aussi à la Loi constitutionnelle de 1982. En effet, nommer un onzième sénateur pour représenter le Nouveau-Brunswick équivaut à amender la Constitution du Canada et, pour ce faire, il faut le consentement unanime des provinces et du Parlement, en vertu de l'article 41B de cette loi. Or, ce consentement unanime, le premier ministre ne l'a pas.

Le premier ministre est-il assez sûr de sa décision pour demander l'avis de la Cour suprême?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué hier à la députée que le gouvernement avait suivi les conseils des plus éminents légistes de l'État, qu'il avait respecté les dispositions constitutionnelles et que Sa Majesté avait fait de même. Toutes les mesures qui ont été prises étaient fondées sur les conseils que nous avions obtenus des légistes de l'État. Mon honorable amie est peut-être d'un autre avis. On dirait bien que c'est le cas. C'est pour cela qu'il y a des tribunaux.

Si la députée désire contester. . .

Une voix: Allez devant les tribunaux!

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'essaie de répondre à la députée. Si elle est d'un autre av. . .

Mme McLaughlin: Allez devant la Cour suprême.

M. Mulroney: Si elle est d'un autre avis, je suis persuadé que la Cour d'appel ou la Cour suprême se feront un plaisir de le prendre en considération en temps opportun et dans des circonstances appropriées.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Le gouvernement a tout de même la responsabilité de s'assurer que les mesures qu'il prend sont légales.

[*Français*]

Monsieur le Président, des experts partout au pays s'accordent pour dire que ce que le gouvernement a fait pourrait très bien être illégal. Ce matin, par exemple, dans *Le Devoir*, un docteur en droit constitutionnel; dans un journal de Kitchener, l'ancien juge de la Cour suprême Willard Estey et d'autres experts posent de très sérieuses questions.

Le premier ministre va-t-il enfin déposer en Chambre ce que ses experts lui disent, puisqu'ils semblent être les seuls experts au Canada à approuver les actions de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il se peut, bien sûr, qu'il y ait des avocats un peu partout à travers le Canada qui divergent d'opinion quant à la portée d'une disposition légale ou l'interprétation d'une décision légale. Je dis à l'honorable députée que le gouvernement canadien a pris conseil auprès de ses conseillers juridiques du Sénat, et de façon unanime, on nous a suggéré une ligne à suivre qui est tout à fait légale et conventionnelle. Et nous l'avons fait. On a sollicité la permission de Sa Majesté, en vertu d'une disposition de la Constitution actuelle. Si ce geste provoque des inquiétudes auprès de mon amie, bien, elle a tous les droits des citoyens et citoyennes canadiens. Elle n'aura qu'à s'adresser à un tribunal approprié pour un remède approprié, compte tenu de ses allégations.

• (1430)

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Lui seul peut s'adresser directement à la Cour suprême pour obtenir un règlement définitif.

Monsieur le Président, je dirais qu'en réalité, tant que cette question ne sera pas réglée, toutes les décisions prises par ce Parlement, toutes les lois adoptées pourront bien être illégales. En fait, je rappelle au premier ministre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble d'accord avec nous car, le 15 octobre 1980, lorsqu'il était chef de l'opposition, il a réprouvé le gouvernement alors en place parce que ce dernier refusait de renvoyer sa proposition constitutionnelle à la Cour suprême.

Je pense vraiment que ses mots étaient empreints d'une grande sagesse et méritent d'être répétés ici. Je cite donc les propos de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures tels qu'ils paraissent à la page 3680 du hansard:

> [. . .] si le gouvernement estime que le Parlement et les Canadiens devraient se plier à la volonté du gouvernement sur la foi d'avis que le ministre de la Justice s'obstine à ne pas divulguer et dont il refuse de faire entériner par la Cour suprême.

Le premier ministre entend-il suivre le conseil de son ministre aux Affaires extérieures et renvoyer cette question à la Cour suprême?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a déjà agi conformément aux conseils qu'il a reçus des plus éminents légistes de l'État. La reine a bien agi.

Si ma collègue s'inquiète de la justesse et de la légalité de cette mesure, elle peut avoir recours aux tribunaux. Or, en l'absence d'une décision contraire rendue par la Cour suprême du Canada, la responsabilité du gouvernement reste inchangée.

Nous avons été élus pour gouverner et c'est précisément ce que nous allons faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement a décidé d'exempter de la TPS les garderies publiques, mais pas les garderies privées. Cette décision pourrait augmenter d'un montant pouvant atteindre 3,5 p. 100 le coût de la garde des enfants pour une famille moyenne.

Maintenant que le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à ses promesses concernant la création de places de garderies publiques, le ministre pourrait-il nous expliquer pour quelle raison le gouvernement essaie d'éliminer les garderies privées, qui sont une solution pour les mères qui travaillent?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord la position de la députée n'est pas exacte. Nous n'avons absolument pas l'intention d'éliminer les garderies privées.

Par contre, il me semble que de nombreux membres du groupe parlementaire libéral se sont, par le passé, opposés aux garderies privées, lui préférant un régime strictement public.

Le gouvernement souhaite encourager les garderies. C'est pour cette raison que, cette année, nous leur consacrons près d'un milliard de dollars.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, si le ministre est si arrogant, c'est qu'il cherche à ne pas montrer combien il est gêné par le plan de son gouvernement pour conserver le projet de loi sur les garderies jusqu'aux prochaines élections.

Le gouvernement n'ayant pas respecté ses promesses de 1988, de plus en plus de mères qui travaillent sont incapables de trouver des places dans des garderies à but non lucratif et sont contraintes de s'adresser à des garderies privées. Si la TPS est adoptée, ces familles paieront jusqu'à 300 dollars de plus, par enfant et par an.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il va essayer d'empêcher que la TPS n'étouffe des services de garderie on ne peut plus nécessaires, ou si le ministre du Revenu national est le seul qui s'intéresse aux garderies?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que la députée m'excusera de présenter certains faits à la Chambre des communes.

La position du gouvernement, depuis le début, est que nous voulons un programme national de garderies. Si ce n'était des sénateurs libéraux, nous en aurions déjà un.

Je voudrais savoir si la députée parle pour elle ou au nom du Parti libéral du Canada lorsqu'elle plaide pour les garderies privées plutôt que pour celles financées par le secteur public? Je lui ferais remarquer que les familles gagnant moins de 30 000 $ par an seront favorisées par la TPS, puisqu'elles recevront un crédit d'impôt. Elle devrait appuyer cela.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, malgré un choeur de protestations, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor refusent toujours d'accorder une exemption de la TPS sur les livres, ce qui va sonner le glas sur cette industrie québécoise du livre. En même temps, le ministre des Communications a dit, et je cite: «Posez vos questions au ministre des Finances. Quant à moi, ce sont les études que j'ai financées qui servent à l'attaquer».

Ma question au premier ministre est la suivante: Est-ce qu'il est d'accord avec son ministre des Communications ou avec le président du Conseil du Trésor? Lequel des deux?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que l'honorable députée comprendra que nous sommes, et le ministre des Communications, le ministre des Finances et moi-même, tout à fait intéressés au développement du livre au Canada. Maintenant, ce que les libéraux, malheureusement, ont comme défaut, c'est de finir par croire ce qu'ils disent sur la TPS. Et par conséquent, ils la décrivent comme étant un monstre et ils tirent sur le monstre. La TPS, c'est une taxe qui existe dans beaucoup de pays, c'est une taxe qui est directe, visible, qui s'applique sur une base très large pour éviter que les choix soient faits à cause de la taxe et qui contribue aussi à améliorer l'état de l'économie, de sorte que beaucoup plus de gens vont pouvoir acheter des livres après la TPS qu'avant.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Dans la réalité, vous êtes en train de tuer l'industrie culturelle des livres au Québec, et cela, vous le savez fort bien.

[*Traduction*]

Ces ministres et leur gouvernement en particulier sont en train de tuer l'industrie du livre au Québec et partout au pays. L'heure est grave. Il n'y a pas de quoi rire. La lecture nous ouvre des horizons nouveaux, et vous vous y attaquez. . .

M. le Président: La députée voudra bien poser sa question.

Mme Finestone: Un de ces ministres admettra-t-il la vérité aux Canadiens et à l'industrie de l'édition, reconnaîtra—t-il qu'ils sont en train de tuer ce secteur d'activité avec la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'en est rien. Permettez-moi de signaler également à la députée que l'éducation n'est pas taxée, pas plus que les bibliothèques.

Mon collègue, le ministre des Communications, a mis sur pied un programme d'aide aux éditeurs canadiens. Mais je crois que cela. . .

Mme Copps: Les garderies sont taxées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les garderies ne sont pas taxées. La députée de Hamilton-Est vient juste de dire que les garderies étaient taxées. Ce n'est pas vrai.

Tout cela ne sert qu'à montrer que le Parti libéral du Canada ne peut tout simplement pas accepter que ce projet de loi a été adopté à la Chambre des communes. Le Sénat en est maintenant saisi et les députés libéraux d'en face affirment vouloir déléguer les responsabilités qui leur ont été confiées en tant que membres élus du Parlement à une assemblée contre qui la population canadienne n'a aucun recours.

Elle ne peut pas évincer du Sénat Allan MacEachen, ou encore Sid Buckwold, aux prochaines élections. Ce que le Parti libéral tente de faire, c'est de détourner l'attention des Canadiens de ce principe fondamental de la démocratie parlementaire. Il ne réussira pas à cause de l'appui général qu'on lit dans les éditoriaux. . .

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Lorne Nystrom (Yorktown—Melville): Ma question, si les libéraux peuvent se calmer, monsieur le Président—

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ma question s'adresse au premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement. Dans un rapport sans précédent, le Conseil économique du Canada a lancé ce matin une attaque cinglante contre les politiques économiques du gouvernement fédéral. Il y est dit que le chef du gouvernement devrait admettre que les politiques économiques passées sont fondamentalement défectueuses.

• (1440)

Je veux savoir si le premier ministre du Canada est ou non d'accord avec son groupe consultatif économique de premier ordre lorsque celui-ci affirme que les politiques économiques de ce gouvernement sont fondamentalement défectueuses. Va-t-il l'admettre maintenant et modifier ces politiques dans l'intérêt de tous les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il s'agit là d'une interprétation assez libre, mais ce n'est pas vraiment surprenant de la part du député.

Nous reconnaissons que nous devrions abaisser le déficit du gouvernement du Canada. C'est précisément ce que nous avons essayé de faire ces six dernières années avec assez de succès.

Il faut poursuivre nos efforts dans ce domaine. Mais si le député et son parti arrêtaient d'appuyer les sénateurs libéraux lorsque ces derniers bloquent les projets de loi C-21, C-28, C-62, et C-69 qui doivent nous permettre de faire baisser le déficit et qui portent sur l'assurance-chômage, la fiscalité, la TPS et les dépenses. . .

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les Canadiens soient cyniques à l'égard de ce gouvernement. Ce rapport reproche au gouvernement de ne pas avoir pris les bons moyens pour réduire l'inflation et pour augmenter l'emploi. On y lit, à la page 45: «Le Canada ne s'est jamais engagé que timidement à réaliser le plein emploi.»

Les anciennes solutions n'ont pas fonctionné. Le gouvernement pourrait-il nous dire quelles nouvelles politiques il présentera pour répondre à ce rapport? Quels engagements prendra-t-il pour les chômeurs du Canada? À quelle nouvelle orientation pouvons-nous nous attendre pour mettre les Canadiens au travail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les réalisations du gouvernement sont éloquentes. Nous avons fait baisser le taux de chômage de 11,7 p. 100 à son niveau actuel d'environ 8 p. 100. Nous avons créé un million et demi d'emplois.

Si le député vérifie quelques pages plus loin, le Conseil économique dit aussi que nous devrions dépenser plus d'argent pour la formation afin d'aider les chômeurs à améliorer leurs compétences pour qu'ils puissent réintégrer la population active. C'est le but du projet de loi que ma collègue a présenté au Sénat. C'est un projet de loi. . .

Mme Copps: Vous venez de dire qu'il visait à réduire le déficit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est évident que la députée n'a pas lu la lettre. La députée de Hamilton-Est a été trop longtemps absente. Il est destiné à réduire le déficit, mais il vise aussi à réaffecter 800 millions de dollars pour favoriser la formation des travailleurs en chômage.

C'est l'un des projets de loi bloqués par le Sénat. C'est l'un des projets de loi que le Nouveau Parti démocratique, avec beaucoup de cynisme, encourage le Sénat à bloquer.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Quand son gouvernement a-t-il appris que M. Peter Lush avait reçu, pendant qu'il était président de la Commission du havre de Hamilton, un paiement de 400 000 $ pour une transaction immobilière?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le ministre des Transports a informé mon collègue hier qu'on retiendrait les services d'une étude d'avocats indépendante qui examinerait ce qui s'était passé. Le député souhaite certainement que cet examen ait lieu avant de faire d'autres déclarations.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je cherche simplement des faits à la Chambre des communes, comme le ministre l'a mentionné plus tôt.

Étant donné que, il y a six mois, j'ai informé le ministre des Transports que le président de la Commission du havre de Hamilton agissait également comme courtier en immeubles dans la vente, à la commission, de terrains évalués à 10 millions de dollars, et vu que l'avocat de J.I. Case, le vendeur des terrains, confirme que M. Peter Lush a reçu une commission de 400 000 $ pour la vente des terrains à la conclusion de la transaction, le premier ministre reconnaîtra-t-il l'ineptie de son ministre des Transports et le relèvera-t-il immédiatement de ses fonctions?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends pas à quoi mon collègue veut en venir à ce moment-ci. En mars, ce député de Hamilton a dit, et je cite le *Spectator* de Hamilton du 14 mars 1990: «Cela me satisfait. Je n'ai rien contre», pour expliquer ce qui s'était passé. Mon collègue, le ministre des Transports, a dit qu'une étude d'avocats indépendante serait engagée pour examiner la situation et que son rapport serait rendu public. J'entends le député de Hamilton-Ouest, mais je ne comprends pas, à moins que ce ne soit l'histoire de Hamilton et de la Commission du havre, qui remonte à 1975 et 1979, qui amène le député à vouloir mener une enquête sur ce qui se passe à Hamilton. Pourquoi n'attendez-vous pas les résultats de l'enquête comme tout le monde, monsieur?

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des deux ministres des Transports, je vais poser une question sur le même sujet au très honorable premier ministre. Lorsque je lui ai demandé hier d'ouvrir une enquête publique en règle, son ministre des Transports m'a répondu que la personne en question, M. Lush, demandait une étude indépendante et qu'il allait charger un cabinet d'avocats indépendant d'examiner cette affaire.

Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il que la solution de M. Lush au lieu de protéger les contribuables canadiens dont les intérêts seraient mieux servis par la tenue d'une enquête publique en bonne et due forme sur une question qui met en cause l'administration de fonds publics. Après tout, à qui le gouvernement doit-il rendre des comptes?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout ce que je peux faire, c'est citer mon collègue, le ministre des Transports. Je suis sûr que le député, et tous les députés à la Chambre, tiennent à ce que justice soit rendue à tous les citoyens sans préjugé de quelque nature qu'il soit. Je ne peux que rapporter les propos de mon collègue, le ministre des Transports. . .

Mme Copps: Et qu'en est-il des 400 000 $ alors?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est serait d'accord elle aussi.

Je ne peux que citer mon collègue, le ministre des Transports, dont Southam News reprend les propos sur une décision récente de la Cour suprême de l'Ontario. Ce tribunal a déclaré qu'une commission publique n'était pas l'endroit pour effectuer ce genre d'enquête car elle peut ternir la réputation d'une personne qui ne dispose alors d'aucun recours pour se défendre. Le député en conviendra, j'en suis sûr, et peut certes attendre que les services d'un cabinet d'avocats indépendant soient retenus pour revoir cette affaire. Et le rapport de ce cabinet sera rendu public comme mon collègue, le ministre des Transports, l'a déclaré à la Chambre hier.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reviens au premier ministre en espérant qu'il aura le courage de répondre des lignes directrices sur les conflits d'intérêt de son propre gouvernement. Comment le premier ministre peut-il prendre la défense de son ministre des Transports, ancien ministre de la Justice, en

proposant un examen confidentiel sans risques par une étude juridique qui présentera ce rapport au ministre même qui est en cause? Pourquoi le premier ministre ne fait. . .?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aurais espéré que le député accepte de présumer de l'innocence d'une personne tant que sa culpabilité, s'il y a lieu, n'a pas été prouvée. . .

M. Marchi: Ses intérêts seraient tout aussi bien protégés dans une enquête publique.

M. McKnight: Monsieur le Président, je ne peux que citer à l'intention du député qui, je le présume, s'y connaît beaucoup mieux que moi en matière de droit, la décision où la Cour suprême de l'Ontario déclarait que les commissions d'enquête publiques ne sont pas les instances où il convient de mener de telles enquêtes parce que la réputation des gens peut être compromise sans que les victimes aient de recours. Je suis convaincu que le député, dont nous connaissons le sens de la justice, voudra laisser aux personnes en cause le droit de répondre aux accusations.

* * *

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Privatisation. Lorsque le gouvernement a privatisé Air Canada, il a payé plus de 30 millions de dollars à RBC Dominion Securities et à Wood Gundy Incorporated pour mousser la vente des actions. Maintenant, pour vendre aux Canadiens une société pétrolière qu'ils possèdent déjà, le gouvernement dépensera une somme qui pourrait atteindre plus de 175 millions de dollars. Cette somme ira directement dans la poche de courtiers et agents de change dynamiques, libre de TPS bien sûr, grâce aux bons soins du gouvernement.

• (1450)

Le ministre peut-il me dire d'où viendront les 175 millions? Viendront-ils en partie de la réduction de 155 millions dans le financement du Régime d'assistance publique du Canada, ou des 35 millions retirés dans les programmes destinés aux anciens combattants du Canada, ou encore du 1,2 million coupé des programmes pour la promotion de la femme et des 9,7 millions retirés aux autochtones du Canada? D'où viendra tout cet argent destiné aux courtiers en valeurs mobilières?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il me semble assez étrange que le député puisse nous citer ces chiffres, alors que le prix des actions de Petro-Canada n'a même pas encore été déterminé.

Encore une fois, le NPD fabrique des choses de toutes pièces pour faire des déclarations spectaculaires à la Chambre des communes.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas le NPD qui fabrique des chiffres. Ce sont Ian Doig et d'autres analystes financiers connus. Nous ne faisons que les transmettre à la Chambre, en quelque sorte.

En présumant que ce chiffre de 175 millions de dollars soit juste et que les 500 à 700 millions de dollars produits par la première émission représentant 15 p. 100 de la valeur de l'entreprise soient réinvestis dans celle-ci, est-il exact que, dans son désir frénétique de dépouiller le peuple canadien de ses biens, le gouvernement est maintenant prêt à donner quelque trois quarts de milliard de dollars provenant de l'argent des contribuables aux actionnaires de grandes sociétés pétrolières et à des vendeurs d'actions? Est-ce là ce que le gouvernement entend quand il parle de restrictions et de lutte contre le déficit?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suis dans l'incapacité de répondre à la question.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est au ministre responsable de Statistique Canada que je m'adresse.

Il se souvient, je crois, que je lui ai demandé, en février dernier, si une question du recensement de 1991 porterait sur les objectifs d'équité en matière d'emploi et sur les personnes handicapées. Il a répondu que des discussions étaient en cours à ce sujet.

Je lui demande aujourd'hui quelle a été l'issue de ces discussions.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je n'ai pas ici la réponse à la question. Je communiquerai l'information à la députée.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pas plus tard que vendredi dernier, le collègue du ministre, le secrétaire d'État, a refusé de financer une conférence sur l'équité en matière d'emploi qui se tenait en fin de semaine dernière.

Le gouvernement communique des messages contradictoires aux handicapés. Pendant qu'il en est encore temps, avant le recensement de 1991, le ministre voudrait-il consulter les organismes de personnes handicapés afin que le questionnaire du recensement produise les données dont on aura besoin pour déterminer les objectifs et les programmes offrant des solutions concrètes aux besoins des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, pour répondre à la question qui vient d'être posée, je veux confirmer à cette Chambre l'intérêt qu'a notre gouvernement face à la préoccupation de la place que doivent occuper les personnes handicapées, les minorités visibles. Lundi, se tenait à Ottawa, en prévision du prochain rapport annuel qui sera déposé, une assemblée de consultations qui regroupait les chefs de file nationaux qui se préoccupent de cette équité en matière d'emploi. Cette assemblée de lundi sera suivie de plusieurs assemblées régionales et nationales, et nous déposerons d'ici la fin de décembre notre troisième rapport, qui fera l'évaluation des progrès qui ont été apportés. Beaucoup reste à faire, mais nous travaillons ensemble pour pouvoir améliorer cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada.

À compter du 1er août, le coût d'exploitation des boîtes postales pour les habitants des quartiers bénéficiant de la distribution du courrier a augmenté de près de 100 p. 100, passant de 26 $ à 50 $. Cette hausse est non seulement inacceptable, mais, pour les personnes âgées et les handicapés, elle est très injuste.

Étant donné qu'un certain nombre de Canadiens sont touchés par cette hausse, quelles assurances peut-il nous donner que le bureau de poste, Postes Canada ou le ministre lui-même réexamineront cette mesure dans le but, espérons-le, de la modifier?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai appris de Postes Canada que tout le monde au Canada a droit à un mode gratuit de livraison du courrier, que ce soit par facteur, par boîte postale communautaire, par livraison rurale, par poste restante ou par boîte postale. C'est gratuit.

C'est seulement dans des circonstances où quelqu'un demande un traitement spécial, sortant de l'ordinaire par rapport à ses voisins, et qui impose au bureau de poste des frais supplémentaires que celui-ci cherche à les récupérer. Dans l'état actuel des choses, les frais exigés ne représentent qu'une fraction de ce que le secteur privé exige pour des services similaires.

Le bureau de poste peut cependant satisfaire à des conditions spéciales dans le cas, par exemple, de personnes âgées ou qui sont incapables d'aller chercher leur courrier à la boîte postale. Si le député voulait bien signaler au bureau de poste les cas particuliers auxquels il songe, je suis persuadé que ce dernier saura y donner satisfaction.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre a modifié les règlements sur les immigrants investisseurs, sans consulter les comités mixtes établis selon l'Entente Cullen-Couture, signée entre le Québec et Ottawa en 1978. Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas consulté les comités mixtes? Et pourquoi la ministre veut-elle pénaliser le développement économique du Québec qui doit appliquer le règlement maintenant, tandis que les autres provinces ont 18 mois pour l'appliquer?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à mon cher collègue en tant que critique de l'opposition officielle: c'est sa première question.

Il y a eu beaucoup de discussions concernant le programme avec le Québec ainsi qu'avec d'autres provinces, par anticipation des changements. Et des changements sont en place pour toutes les provinces, et toutes les provinces sont d'accord sur les règlements.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur un projet qui est extrêmement important pour tous les habitants du Canada atlantique et qui

est, naturellement, le lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien que la Commission d'évaluation environnementale n'ait pas approuvé le projet proposé, elle a reconnu qu'il faut améliorer les transports. À l'heure actuelle, face à l'augmentation spectaculaire du prix du combustible et du trafic vers l'Île-du-Prince-Édouard cet été, j'aimerais savoir, ainsi que tous les Canadiens de l'Atlantique, si on déploie tous les efforts nécessaires pour répondre aux inquiétudes de la commission et pour réaliser le lien permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, les Travaux publics continuent à appuyer ce projet à condition que l'on réponde de façon satisfaisante aux inquiétudes formulées par la Commission d'évaluation environnementale qui a publié son rapport l'été dernier, comme le sait mon collègue. Cette opinion est aussi partagée, à mon avis, par les premiers ministres des provinces maritimes.

Par exemple, le premier ministre Ghiz a déclaré ce qui suit dans un récent discours adressé au club Rotary de Charlottetown, et j'estime que cela vaut la peine de le faire figurer au compte rendu: «Il se pourrait, au sujet d'un lien permanent, que des études plus poussées révèlent un projet qui pourra satisfaire aux critères environnementaux les plus rigoureux. Si l'on parvient à démontrer publiquement que ces conditions environnementales sont respectées, alors, à mon avis, on devrait réaliser la structure permanente.» Je pense que c'est vrai.

M. le Président: Je voudrais aviser la Chambre que le député de Rosemont puis le député de Okanagan—Shuswap poseront une seule question.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis l'élection du gouvernement conservateur en 1984, le ministre des Finances a tenté, et je pense avec raison, de convaincre les Canadiens et les Canadiennes de l'importance de réduire le déficit. Cependant, il nous apprenait récemment que pour l'année en cours, le déficit serait d'au moins un milliard et demi de dollars plus élevé que prévu.

La semaine dernière, le premier ministre mentionnait aussi que, étant donné les projets de loi bloqués au Sénat, on avait des risques que les entrées de fonds prévues pour l'an prochain soient de 8,3 milliards de dollars inférieures à ce qu'on prévoyait. Dans de telles circonstances, je demande au ministre des Finances: Comment peut-il appuyer un engagement de 2,7 milliards du gouvernement fédéral sur un projet comme Hibernia, alors que nous n'avons aucune garantie suffisante de travaux au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je désire informer les députés que, comparativement au projet Hibernia, le pourcentage de participation nationale, par exemple de la Norvège ou du Royaume-Uni, dans les premiers projets de la mer du Nord, était d'environ 35 p. 100. Dans l'énoncé de principe de juillet 1988, on avait fixé à 45 p. 100 la participation canadienne au projet Hibernia, à l'étape des négociations. Ce pourcentage atteint maintenant de 55 à 60 p. 100. Toutes les régions du pays, y compris le Québec, profiteront des retombées du projet.

• (1500)

M. le Président: Le député d'Okanagan—Shuswap. Une seule question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question touche en fait à trois domaines: l'environnement, les pêches et le transport. Pour en faciliter la réponse, je l'adresserai au ministre de l'Environnement.

Ma question porte sur le Plan de gestion de l'estuaire du Fraser, programme fédéral-provincial à frais partagés, dont le mandat est, depuis cinq ans, d'évaluer et de surveiller la salubrité environnementale du cours inférieur du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. Comme le sait le ministre, le financement quinquennal du programme expirera prochainement et le comité de gestion a demandé une prolongation du financement de trois ans.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral est actuellement prêt à approuver l'octroi des sommes nécessaires au maintien du programme et s'il est prêt à en prolonger le mandat de façon à ce que puisse être mise en oeuvre une stratégie de dépollution du fleuve Fraser.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour répondre à la première question, j'assure au député que nous sommes prêts à prolonger le financement du programme. Nous négo-

cions actuellement l'octroi d'un montant supplémentaire d'un million de dollars pour les trois prochaines années.

Je lui signale également que la dépollution du fleuve Fraser est un des objectifs prioritaires du Plan Vert. En consultation avec d'autres ministères, mon ministère, puisque le Fraser relève de sa compétence, élabore actuellement des mesures qui mettent l'accent sur la réduction de la pollution, la gestion des déchets et l'assainissement des lieux. Ces mesures seront rendues publiques dès que possible.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: Je vais entendre d'abord le député de Parkdale—High Park, qui veut soulever une question de privilège.

Certaines autres questions de privilège seront probablement soulevées également. Si je ne m'abuse, ces questions revêtent une grande importance pour beaucoup de députés. J'ai demandé aux députés d'être clairs et précis et de présenter leurs arguments d'une façon qui m'aidera à rendre une décision.

Je vais entendre ces questions, mais je tiens à faire une mise en garde aux députés. Comme je l'ai dit, je m'attends à ce que ces questions soient soulevées d'une façon qui m'aidera à rendre une décision, et non d'une façon qui créera un climat de tension à la Chambre. Nous devons veiller sur notre pays, et cela nécessite parfois une discipline très spéciale.

Je sais que le député de Parkdale—High Park aidera la présidence.

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je vous ai avisé de mon intention de soulever cette question de privilège avec beaucoup de sérieux parce que, lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1979 par les électeurs de Parkdale—High Park et lorsque j'ai été réélu en 1980 puis en 1988, j'ai dû chaque fois prêter le serment d'allégeance avant de pouvoir entrer à la Chambre. C'est ce qui est prévu dans le Règlement.

Je voulais prêter ce serment d'allégeance à Sa Majesté la reine, parce que je savais que je m'engageais de cette façon à servir le Canada, à défendre tout ce qui est bon pour le Canada. Je sais que tous les députés qui sont ici sont venus à la Chambre des communes avec la même intention.

Lorsqu'un député qui siège à la Chambre prête le même serment et s'en lave ensuite les mains, ce serment ne veut plus rien dire pour les autres députés. Lorsque cela s'est produit, mes électeurs m'ont téléphoné. Ils étaient très en colère. Ils m'ont dit: «M. Flis, ce serment que vous avez prêté ne signifie rien. Que se passe-t-il là-bas? Comment pouvez-vous siéger à la Chambre aux côtés d'une personne qui a renié le serment qu'elle a prêté?» Peut-être que ce député a fait cela sans penser aux conséquences de son geste. J'ai donc une suggestion constructive à faire à cet égard.

Si le député réfléchissait à ce qu'il a fait et prenait la parole à la Chambre, aujourd'hui ou plus tard dans la semaine ou la semaine prochaine, pour s'excuser d'avoir posé un tel geste, réaffirmant ainsi en quelque sorte le serment d'allégeance qu'il a prêté, cela me satisferait. Je sais que cela satisferait aussi mes électeurs de Parkdale—High Park.

S'il ne fait pas cela, je n'ai d'autre choix que de vous demander, monsieur le Président, de décider s'il convient que ce député siège à la Chambre avec nous. En dernier ressort, je demande que la question soit renvoyée au comité compétent pour qu'il l'étudie parce que ce que le député a fait affaiblit le rôle de chaque député à la Chambre.

M. le Président: Le député de Shefford demande la parole.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que ce qu'a dit notre collègue de Parkdale—High Park est d'une gravité sans précédent dans l'histoire de cette Chambre, et, au cours des derniers mois, j'ai fait un peu de recherches, j'ai commandé des recherches sur la question du serment d'allégeance.

Monsieur le Président, vous nous avez demandé de vous aider. Je pense que c'est important aujourd'hui que l'on parle du droit de siéger en cette Chambre, cette Chambre qui est sous l'empire de la Constitution canadienne et qui reconnaît à tous la pleine liberté d'expression.

Monsieur le Président, il y a un vieux principe qui a été amené bien avant moi mais au début des Parlements: *No taxation without representation*. Monsieur le Président, des millions de Québécois aujourd'hui, qui croient en la souveraineté, paient toujours des impôts qui sont administrés par ce Parlement. Monsieur le Président, ces

gens-là ont aussi le droit d'être représentés s'ils choisissent démocratiquement leurs représentants à la Chambre des communes tant et aussi longtemps que nous sommes des citoyens de ce pays.

Monsieur le Président, au cours des derniers mois, nous avons assisté à des tentatives délibérées de remettre en question et de mettre en doute la légitimité des députés de cette Chambre qui ne partagent pas la vision centralisatrice de certains, la vision confédérative d'autres. Monsieur le Président, on a commencé à essayer de déterminer le fait qu'il y avait de bons Canadiens et de moins bons Canadiens. Je n'accepterai pas, monsieur le Président, que notre institution puisse remettre en question le droit de siéger sans pour autant que l'on fasse un examen de conscience collectif.

Monsieur le Président, les précédents de cette Chambre remontent à bien longtemps. Et la dernière fois que l'on a remis en question le serment de quelqu'un, c'est celui de Louis Riel. Et ceux et celles qui aujourd'hui répètent ce qu'ils ont fait à Louis Riel à l'époque devraient se rappeler jusqu'à quel point l'histoire a jugé sévèrement les adversaires, et surtout les assassins de Riel.

Monsieur le Président, dans cette Chambre, Joseph Howe a siégé au nom de la Nouvelle-Écosse. Quand je vois le député du Cap-Breton qui hier s'«émoustifait» à dire que l'on n'avait presque pas le droit de siéger ici, il devrait se rappeler que Joseph Howe, comme député anti-fédéraliste, siégeait ici. Il devrait se rappeler que plusieurs députés ont siégé aussi dans la Chambre provinciale de la Nouvelle-Écosse.

• (1510)

Ce n'est pas le Québec qui a commencé à remettre en question la Fédération canadienne, monsieur le Président. Dès 1867, les Néo-Écossais remettaient en question la valeur de la Fédération.

Et aujourd'hui, quand on vient prétendre que c'est sans précédent, on manque de perspective historique et on manque surtout de respect pour la démocratie.

Monsieur le Président, je vous parlais de Louis Riel; il a été élu en cette Chambre en 1873 et en 1874; et finalement, en 1874, monsieur le Président, on l'a évincé de cette Chambre malgré le fait qu'il ait prêté serment.

Quand on parle de la violation du serment d'allégeance, monsieur le Président—et je ne voudrais pas vous relire *Beauchesne*—mais je pense que les seuls exemples qu'on ait eus dans le passé, c'est en 1940 quand Fred Rose fut élu à la Chambre des communes et qu'il a été, par la suite, reconnu coupable d'espionnage à la suite de procès qui se sont déroulés en 1946.

Monsieur le Président, si un des membres de ce groupe politique, de ce groupe parlementaire a violé la Constitution du Canada, a violé la Loi du Parlement ou a violé le Code criminel, que les députés qui sont prêts à porter des accusations le fassent immédiatement! Autrement, monsieur le Président, ces députés, comme celui de Burin—Saint-Georges hier, manquent tout simplement de courage. Ils font des prétentions, ils disent qu'ils sont prêts à voter pour. . .

M. le Président: J'hésite à faire une interruption, mais. . . J'accepte avec une certaine préoccupation la position de l'honorable député de Shefford, comme j'accepte également les termes plus généraux de l'histoire de notre pays, parce que l'honorable député a touché avec une certaine clarté des situations qui se sont produites dans le passé et qui sont similaires.

Toutefois, je pense que le sujet de ma décision est très clair. Après tout, j'ai entendu l'honorable député de Parkdale—High Park de même que l'honorable député de Shefford. Mais il y a aussi quelques autres députés qui ont probablement la même question de privilège. Peut-être serait-il possible pour l'honorable député de Shefford de me donner une explication ou peut-être même une suggestion quant à la meilleure manière pour la Présidence d'entendre les autres points, car s'il s'agit des mêmes points, il n'est probablement pas nécessaire d'avoir un argument extensif.

L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je peux admettre votre interruption, mais par contre, j'en étais tout juste à mon introduction.

Vous nous demandez de nous instruire sur le serment d'allégeance; je fais ma recherche, je me prépare et aujourd'hui, monsieur le Président, je veux vous faire bénéficier, vous et nos collègues, du fruit de nos recherches.

Monsieur le Président, je vais certainement rappeler à cette Chambre les précédents, parce qu'on sait qu'on vit dans une Chambre où les précédents sont l'essentiel en matière de droit parlementaire.

Monsieur le Président, je vous parlerai. . .

M. le Président: Encore une fois, j'accepte la position de l'honorable député de Shefford. Mais j'ai une question. L'honorable député de Shefford a clairement présenté un argument qui est très précis, très intéressant, très historique, mais j'ai une question. Est-ce qu'il est nécessaire, pour la Présidence, avec l'argument qu'apporte l'honorable député de Shefford, d'entendre le même argument encore et encore cet après-midi?

M. Lapierre: J'y arrive, monsieur le Président, j'y arrive! Justement, monsieur le Président, je voulais vous

parler de la situation dans les assemblées législatives provinciales.

Monsieur le Président, ce qu'a fait mon collègue de Laurier—Sainte-Marie. . .

M. le Président: Je comprends très bien la position de l'honorable député de Shefford, mais j'ai une question pour tous les députés qui m'ont donné avis d'une question de privilège.

Est-ce que c'est la position de mes collègues du Bloc? Est-il nécessaire pour chaque collègue, chaque député, de donner le même argument?

M. Lapierre: Monsieur le Président, c'est justement là la fatalité de vos jugements sur le Bloc québécois. Vous me demandez aujourd'hui de parler au nom du Bloc québécois, et normalement vous me demandez de parler comme indépendant. La réalité: aujourd'hui, je vous parle comme député indépendant, membre du Bloc québécois. Mais je suis certain que mes collègues ont aussi leur privilège personnel peut-être qui est en question, et je ne voudrais pas parler en leur nom.

Monsieur le Président, je vais vous rappeler la tradition de l'Assemblée nationale du Québec parce qu'elle nous concerne tous ici. Le député de Parkdale—High Park a fait référence à un deuxième serment de mon collègue de Laurier—Sainte-Marie. Malgré le fait que la Couronne soit divisible, la réalité, c'est que depuis des années, à l'Assemblée nationale du Québec, chaque député prête deux serments. Chaque membre du Cabinet prête trois serments. Et, monsieur le Président, je vais me permettre de vous lire cela parce que ce n'est pas sans précédent.

Mon collègue de Hull—Aylmer, à l'époque où il était un distingué membre de l'Assemblée nationale, a prêté ses deux serments, et il ne s'est jamais fait condamner pour lèse-majesté. La réalité, et permettez-moi de vous le lire, depuis 1982, on demande aux membres de l'Assemblée nationale du Québec de prêter un deuxième serment. L'article 15 de la Loi sur l'Assemblée nationale stipule qu'«un député ne peut siéger à l'Assemblée avant d'avoir prêté le serment ou fait la déclaration solennelle prévue à l'Annexe 1.» L'Annexe 1, monsieur le Président, contient le serment ou la déclaration solennelle qui suit: «Je . . .jure que je serai loyal envers le peuple du Québec et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté, justice, dans le respect de la Constitution du Québec.» Monsieur le Président, selon le manuel, les membres de l'Assemblée nationale doivent aussi porter le serment d'allégeance à la reine, prescrit par l'article 128 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mais l'un n'empêche pas l'autre! Un serment d'allégeance à la patrie a été jugé constitutionnel, a été accepté depuis des années, et je trouve inacceptable qu'aujourd'hui on remette en question ce qui a été fait depuis 1982. Malheureusement, monsieur le Président, si on suivait plus ce qui se fait au Québec depuis les dernières années, on serait plus sensible aussi aux réalités politique, juridique et économique du Québec. Et mon collègue, malheureusement, n'a pas appris à se sensibiliser au Québec parce que la réalité, c'est que ça se fait depuis 1982, et personne n'a contesté le droit d'aucun député de l'Assemblée nationale de siéger, d'être élu démocratiquement et de représenter fidèlement les intérêts de sa patrie.

Monsieur le Président, je ne veux pas vous embêter avec la situation un peu partout à travers le monde, mais j'aimerais vous rappeler la situation en Grande-Bretagne. À nos amis qui ont passé les derniers jours à s'abrier dans la monarchie, à se mettre dans le manteau de la reine, je leur dirais, particulièrement au député de York-Sud—Weston, que, en Grande-Bretagne, des membres de partis nationalistes gallois ou écossais ont été élus à la Chambre des communes britannique et y ont siégé tout en prêtant leur serment. Mieux que cela, les membres du Parti travailliste, qui ont une certaine communion d'esprit avec le parti libéral, font campagne contre la monarchie élection après élection et continuent de siéger à la Chambre en Grande-Bretagne.

Par conséquent, pour vous aider, je peux vous dire, monsieur le Président, que je pense que le serment d'allégeance, tel que prescrit par la loi et la Constitution, a été respecté. On peut prêter serment d'allégeance à la reine parce qu'elle représente le peuple. Et notre confiance n'est certainement pas dans la monarchie, notre confiance est dans le peuple du Québec, le peuple que nous représentons, et nous le ferons fièrement ici, monsieur le Président.

M. le Président: Je remercie l'honorable député de son intervention. Je dois dire que ce n'est pas nécessaire pour moi d'avoir plus d'arguments sur le sujet. Je comprends exactement la position de l'honorable député de Shefford. Je comprends aussi la position de l'honorable député de Parkdale—High Park et probablement aussi les opinions, les vues, l'attitude des autres députés dans cette Chambre. Mais j'ai une proposition à faire. Naturellement, avec une question qui est très importante comme celle-ci, il est approprié pour le Président de réserver sa décision. Pour le compte rendu, probablement, il est

approprié aussi de prendre à la Chambre des communes une liste des autres députés avec la même question de privilège. Mais clairement, il n'est pas nécessaire d'avoir le même argument encore et encore.

• (1520)

Je demanderais aux autres députés de donner leur collaboration au Président pour une telle approche.

Est-ce que j'ai le consentement des honorables députés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député invoque le Règlement. Il sera peut-être en mesure de m'aider. Je reviendrai aux autres députés dans un moment.

M. Flis: En prenant votre décision, monsieur le Président, j'espère que vous voudrez bien ne pas tenir compte des arguments présentés au sujet de ce qui s'est produit dans une assemblée législative provinciale. Nous sommes maîtres de notre propre procédure et j'espère, monsieur le Président, que vous ne prendrez en considération que les arguments et les précédents cités dans *Beauchesne* concernant le serment d'office fédéral. Je voudrais, encore une fois, rappeler à quiconque souhaite intervenir dans ce débat, que nous sommes maîtres de notre procédure comme les députés provinciaux sont maîtres de la leur.

M. le Président: Le député a soulevé une question légitime. Je tiens à lui assurer que je serai très prudent en examinant cette affaire. Cependant, je crois que le député de Shefford a présenté une bonne argumentation. Il a dit tout ce qu'il pouvait dire pour me persuader et a bien couvert les grands points.

D'autres députés ont également demandé à poser la question de privilège. Je tiens à leur dire très clairement que je n'ai nul besoin d'entendre une longue argumentation. Je serai heureux d'écouter un ou plusieurs d'entre eux très, très brièvement. Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[*Français*]

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE YORK-SUD—WESTON

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur une déclaration faite en cette Chambre par mon collègue d'York-Sud—Weston hier, et je le cite alors qu'il parle de moi, il déclare:

> Le député a organisé une cérémonie, à Hull il y a quelques semaines, où il a dit à tous les Canadiens qu'il se moquait du serment d'allégeance à la Reine du Canada qu'il avait prononcé, comme chacun d'entre nous, parce que son allégeance véritable était à la province de Québec. C'est son point de vue, il y a droit.

Monsieur le Président, il faut rétablir certains faits. Je ne me suis jamais moqué du Parlement canadien ni de la reine. J'ai prêté serment d'allégeance dans le plus grand respect de cette institution démocratique qu'est le Parlement canadien. Je n'ai jamais déclaré m'être lavé les mains par la suite. J'ai déclaré que c'était là une formalité, et je le répète. C'est une formalité. J'ai fait serment d'allégeance avant tout à mes électeurs, à mes électrices de Laurier—Saint-Marie qui savaient fort bien, lorsque je me suis présenté, que j'étais souverainiste. Et les résultats de l'élection, je vous le rappelle, monsieur le Président, furent concluants: 68 p. 100 des électeurs ont voté en ma faveur, 19 p. 100 pour les libéraux, 8 p. 100 pour le NPD et 3,9 p. 100 pour les conservateurs.

Je crois que mon élection était légitime et fut légitime. Et je crois que je peux siéger ici tout autant, je ne répéterai pas tous les exemples qu'a apportés mon collègue de Shefford, mais tout au moins, je me rappelle qu'à chaque élection, en Grande-Bretagne l'aile gauche du *Labour* fait une campagne contre la monarchie, prête serment à la reine et une des premières motions qu'ils apportent c'est l'abolition de la monarchie. Et cela n'a jamais offensé les âmes sensibles au Canada anglais.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'insulter les Canadiens anglais. Je l'ai été vertement lorsque j'ai vu des Canadiens anglais fouler le drapeau du Québec au printemps dernier. Je n'ai pas l'intention de faire de même. Je vous dis que cela se passe très sereinement au Québec, dans le calme, et que des déclarations à l'emporte-pièce qui sont fausses, telles que celles qui furent faites à la Chambre par le député de York-Sud—Weston, hier, font en sorte de développer un climat préjudiciable tant au Canada qu'au Québec.

M. le Président: Encore une fois, j'hésite à interrompre l'honorable député. Mais je demanderais à tous les députés, dans leurs interventions, de faire très attention concernant les accusations ou charges concernant l'attitude des autres députés.

Je demanderais à l'honorable député de peut-être limiter son discours à l'affaire.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'allais conclure en disant que je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de gens d'un parti

qui s'appuie sur des non-élus pour bloquer les travaux du Parlement.

Donc, ma question est très précise, monsieur le Président: des paroles ont été prononcées hier, elles sont pleines de faussetés et je demande au député de York-Sud—Weston de retirer ses paroles. C'est une question précise, c'est une demande claire.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, tel que vous l'avez demandé, je serai bref. Nous vivons dans un pays démocratique et libre. Nous sommes fiers de ce système politique où les élus profitent de la liberté de parole pour faire valoir les intérêts de leurs commettants et je crois que dans cette Chambre nous partageons ce sentiment. C'est pourquoi il est attristant de constater qu'un système aussi bon que le nôtre présente aussi des faiblesses. En effet, il est devenu clair, ces derniers jours, que certains députés profitent des libertés démocratiques pour discréditer la démocratie dans cette Chambre. En tant que députés du Québec, nous avons quitté nos partis afin de défendre librement et efficacement les intérêts des citoyens du Québec. Et disons les choses clairement: nous avons l'appui de la population du Québec. L'élection démocratique qui a eu lieu dans Laurier—Sainte-Marie le démontre clairement. Nous avons obtenu les deux tiers des votes. Une victoire éclatante! C'est ainsi la preuve que nous, députés du Bloc québécois, valorisons et respectons la démocratie.

Cela dit, monsieur le Président, l'attitude et les propos du député de Burin—Saint-Georges dans la journée d'hier sont totalement inacceptables. Il est inacceptable qu'un député possédant son expérience ose dire, et je cite: Je voterai n'importe quand pour une motion qui nous débarrassera de ces gens une bonne fois pour toutes. J'approuverai cette motion parce qu'il est. . .

Monsieur le Président, j'invite ce député à manifester un peu plus de respect pour notre démocratie parlementaire et à retirer ses paroles.

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais écouter le député de Kingston et les Îles un court moment. Je reviendrai ensuite à l'autre honorable député.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, très brièvement, sur un rappel au Règlement. Le Règlement est clair: s'il y a une question de privilège, le député qui pose la question doit la soulever au moment le plus approprié possible. L'honorable député de Burin—Saint-Georges a prononcé ces mots hier, pendant le débat. Les honorables députés étaient ici et ils auraient pu se lever hier pendant le débat, mais ils ne l'ont pas fait. Alors, ce n'est pas régulier. C'est une question réglementaire, et je crois que le député contrevient au Règlement en ce moment.

• (1530)

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois dire que j'ai reçu tous ces avis par écrit ce matin. Par le passé, il semblait se dégager un sentiment général selon lequel la question à soulever ne l'était parfois que lorsque les «bleus» avaient pu être consultés. De toute façon, je suppose que le député a raison dans une certaine mesure. Mais j'accepte ces avis et je fais de mon mieux pour me prononcer sur la question sans trop accaparer le temps de la Chambre.

Je préviens le député de Longueuil qu'il déborde maintenant le cadre de la question de privilège. Quelqu'un protestera à un moment ou à un autre, et je lui demande donc de mettre un terme à ses observations. Je lui accorde encore quelques minutes.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je veux tout simplement répéter que je demande au député de Burin—Saint-Georges de retirer ses paroles, les paroles qu'il a prononcées à l'égard du Bloc québécois. Je le fais, non seulement au nom de mes collègues du Bloc québécois, mais au nom de tous les collègues parlementaires dans cette Chambre.

Il s'agit d'une question de principe; on ne saurait tolérer qu'un député, quel qu'il soit, décide du droit de siéger d'un autre député, quel qu'il soit. Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, vous souhaitiez que les députés vous aident à rendre votre décision en vous éclairant sur la question ou, si vous préférez, en vous soumettant certaines propositions.

Vous connaissez sûrement le commentaire nº 24 de *Beauchesne*, où on trouve une définition de la question de privilège, le commentaire nº 26 et, bien entendu, le commentaire nº 31.

Je voudrais signaler un certain nombre de faits qui, selon moi, se rapportent parfaitement à la question. Tout d'abord, le député de Shefford a fait allusion, à très juste titre, à un éminent habitant de la Nouvelle-Écosse, M. Joe Howe, qui a été élu à la Chambre des communes et qui avait un point de vue bien particulier sur la société canadienne, ce qui l'a amené à diriger un mouvement

opposé à la Confédération au Canada. C'est tout à fait exact, monsieur le Président, et c'est là un fait reconnu.

En outre, on sait également qu'il a signé ou accepté de prêter son serment d'allégeance à la reine. Selon moi, tous les députés, lorsqu'ils sont dûment élus et prêtent les serments voulus, ont le droit d'exprimer leur point de vue, même si on ne le partage absolument pas.

Cela ne devrait en aucune façon amener qui que ce soit à conclure que les membres de notre parti ou d'autres partis souscrivent à certaines des déclarations et positions de ce député en particulier.

Je voudrais, monsieur le Président, vous faire part de faits pour vous aider à rendre votre décision, car il s'agit vraiment d'un problème au sujet de certaines allégations. Des députés ont renoncé à leur serment d'allégeance à la reine dans le cadre d'une cérémonie publique. On en a donc parlé dans la presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Un instant, monsieur le Président. Le député m'interrompt. Permettez-moi de signaler à la Chambre certains faits.

Voici ce qu'on disait, le 20 septembre 1990, dans le *Citizen* d'Ottawa: «Le député du Bloc québécois se lave les mains de son serment d'allégeance». C'était là la manchette. Elle était peut-être trompeuse ou pas. C'est là la citation que l'auteur de l'article en question utilise et dont je voudrais vous faire part.

> Élu récemment aux Communes à l'occasion d'une élection partielle à Montréal, Gilles Duceppe a déclaré mercredi qu'il jurait de servir les Québécois pour compenser le serment d'allégeance qu'il a dû prêter à la reine afin de pouvoir prendre son siège à la Chambre.
>
> «C'était un geste symbolique», a dit Duceppe quand nous l'avons rejoint à son bureau de circonscription à Montréal.

Une voix: Où voulez-vous en venir?

M. Dingwall: Le député n'aime pas entendre ces choses, seulement quand il peut déformer les arguments à son avantage. J'essaie d'exposer certains faits au Président. C'est ça le problème, que l'argument porte sur une contestation de faits.

Si le député n'a jamais prononcé ces paroles, j'estime qu'il a l'obligation de dire aux députés, au Président et aux Canadiens qu'il ne s'est pas délié de son serment d'allégeance à la reine.

Le 24 septembre, le *Ottawa Citizen* a titré: «Des partisans séparatistes applaudissent aux protestations d'un député à Hull contre le serment d'allégeance.» Vous voyez donc, monsieur le Président, pourquoi certains députés s'interrogent sur les faits.

Je vous donne ces renseignements, monsieur le Président, pour vous aider à rendre votre décision. Je vous rappelle certains commentaires du *Beauchesne*, soit le commentaire nº 24, où est énoncée la définition de la question de privilège, le commentaire nº 26, qui fait des distinctions entre la question de privilège et le rappel au Règlement, et, bien sûr, le commentaire nº 31, qui dit:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Monsieur le Président, je vous donne ces renseignements, suivant vos directives, pour vous aider à rendre votre décision, mais cette question a pour origine certaines déclarations faites intentionnellement ou non par des députés.

[*Français*]

M. le Président: Je pense que, dans les circonstances, il semble y avoir une différence d'opinions dans les faits. Je crois qu'il serait approprié de donner la parole à l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie pour une très brève réponse.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les députés du parti libéral, au lieu de se fier aux journaux, devraient demander à leurs attachés politiques qui sont venus à la cérémonie à Hull faire du grabuge pour voir si effectivement j'ai fait des déclarations diffamatoires contre le reine ou contre le Parlement. Tout au contraire, monsieur le Président, on a précisé que c'est dans le plus grand respect des institutions parlementaires canadiennes que nous siégeons ici, tout en précisant que nous faisions une déclaration solennelle au peuple québécois précisant nos intentions, à savoir que la souveraineté du Québec arrive au plus tôt que possible. C'est cela que nous avons fait, monsieur le Président. Et si le parti libéral est en désaccord, et je le sais, il comprend mal ce qui se passe au Québec, j'ai l'impression que maintenant ils ne veulent même plus l'entendre. Donc ce n'est pas notre problème, monsieur le Président. S'ils se fient aux journaux, ils vont devoir rectifier beaucoup de choses dites sur Jean Chrétien dans les derniers jours. Donc, considérons ce qui a été dit, considérons ce que j'ai dit ici, et qu'ils consultent les attachés politiques payés avec les deniers. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je pense que nous en avons assez entendu, pour le moment du moins. Je vais étudier la question et ferai rapport de mes conclusions à la Chambre dès que possible dans l'espoir d'être utile à tous les députés.

[*Français*]

Je remercie l'honorable député de Parkdale—High Park pour son intervention ainsi que les interventions des autres députés. Encore une fois, je remercie tous les députés pour leur collaboration avec la Présidence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔTS ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le décret d'une nomination faite par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, il est réputé déféré au comité permanent pertinent, dont les membres sont énumérés dans le document ci-joint.

• (1540)

Pendant que j'y suis, madame la Présidente, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée.)

M. Flis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente, au sujet de cette motion. Je me demande si le gouvernement se rend compte qu'il a oublié les déclarations ministérielles.

Comme nous le savons tous, c'est probablement aujourd'hui l'un des jours les plus importants de l'histoire du monde. Je veux évidemment parler de l'unification des deux Allemagnes.

C'est fête nationale aujourd'hui en Allemagne pour célébrer l'unification des deux Allemagnes. Je me serais attendu à ce que le premier ministre ou un représentant du gouvernement fassent une déclaration pour féliciter la nouvelle Allemagne avant que nous passions à l'ordre du jour.

Mme le vice-président: Je conviens avec le député que nous vivons un jour absolument historique, mais la Chambre a été saisie d'une motion proposant que nous passions maintenant à l'ordre du jour. Comme la motion a été adoptée, je passe donc maintenant à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 septembre, du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions no 1 et nº 2 de M. MacDougall (p. 13462) et de l'amendement de M. Plamondon (p. 13468).

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, le 14 septembre 1990, le gouvernement du Canada annonçait la conclusion d'une entente avec un consortium privé pour le développement du projet Hibernia.

Aujourd'hui, nous avons devant la Chambre un projet de loi qui va permettre aux prêteurs, aux financiers, de consentir des fonds au consortium privé pendant toute la durée de l'immobilisation du projet.

La loi n'a pas pour but de qualifier l'orientation du projet, la loi a pour but tout simplement de permettre au consortium d'obtenir les fonds financiers et de s'assurer également de la disponibilité de certains fonds du gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, on a à dire oui à cette loi pour que le consortium ait des fonds, ou à dire non à cette loi. Ce qui se produirait si nous disions non, c'est que le projet Hibernia serait, soit annulé, soit reporté à cinq ans.

Il me fera plaisir de répondre aux questions, monsieur le Président, des gens qui ont besoin de plus d'informations sur le projet à la fin de ma courte période de discours.

Les gens ont la possibilité de dire oui, et particulièrement dans ma circonscription, où se trouvent les meilleurs chantiers de l'Amérique du Nord. La mise en place du projet Hibernia, cela veut dire de fortes possibilités et probabilités de travail pour les années 1992 et suivantes.

On sait que les chantiers maritimes de Lauzon, à partir de l'année 1992, auront terminé les travaux que le gouvernement fédéral leur aura fait faire depuis l'année 1985.

Alors, comme les autorités du groupe MIL dans ma circonscription, je dis «Bienvenue au projet Hibernia», je dis «Bienvenue à l'entente, bienvenue au travail dans Lévis, bienvenue au travail à Lauzon»!

Je dis également que ce projet-là donne aux travailleurs et travailleuses de ma circonscription de deux à trois millions d'heures de possibilité au niveau de la main-d'oeuvre directe, et de deux à trois millions d'heures de possibilité au niveau de la main-d'oeuvre indirecte, c'est-à-dire les dessinateurs, les cadres, la gestion, le secrétariat, le personnel de soutien, etc. Ces travaux-là, ces heures-là, ce serait rendu possible dans ma circonscription au niveau des grands travaux suivants, et je cite les travaux principaux. Par exemple, les travaux de surface de la structure de base du projet Hibernia, ça représente 700 000 heures de travail. Les travaux d'appontement et de construction d'éléments, ça représente dans ma circonscription, dans mes chantiers, un potentiel de 1 200 000 heures. Et les travaux pour la construction d'un super-module—et les gens de mon chantier sont capables de soumissionner et de faire une proposition recevable par le consortium—ces travaux-là représentent un million d'heures.

Madame la Présidente, je trouve un peu invraisemblable que la plus grande partie de l'opposition à ce projet-là, à la grandeur complète du Canada, vienne de cellules à peu près de ma circonscription et cela vient de groupuscules qui certainement ne connaissent pas les retombées. Et pour les renseigner, je vais leur dire ce que cela veut dire, le projet Hibernia, de façon plus claire.

Lorsqu'on a annoncé le projet, on n'avait mis aucune contrainte sur le consortium pour le choix de ses contracteurs et sous-contracteurs. Le consortium a fait appel à l'entreprise privée, et la journée du 14 septembre, ce même consortium-là a annoncé deux contrats. Le premier contrat: une firme de génie-conseil du Québec, la firme SNC, qui a reçu un mandat pour 360 millions de dollars. Cela veut dire 600 professionnels du Québec qui vont devenir les experts dans le traitement des hydrocarbures. Grâce à Hibernia, on développe dans la partie centrale et dans l'Est du pays une expertise de professionnels comme on en connaît une dans l'Ouest du pays. Alors, Hibernia fait de nos Québécois des experts dans l'extraction et le traitement des hydrocarbures. Le deuxième contrat, qui a été annoncé la même journée, le 14 septembre: 1 milliard 300 millions de dollars pour la gestion de projets consentis à une firme dont 60 p. 100 de la propriété est québécoise, c'est-à-dire Atlas de Montréal et Janin de Montréal. C'est donc dire, madame la Présidente, que ceux qui vont dessiner la réalisation de ce projet-là, qui vont choisir les intrants, ils vont faire cela avec des choses connues. Ils vont donc demander des services et des biens canadiens et québécois. Alors, on a le pied dans l'étrier au Québec avec le projet Hibernia.

Maintenant, on a beaucoup parlé de préférences qui auraient été faites en faveur de Terre-Neuve. On dit qu'il y a aura un milliard 600 millions de fait là-bas, et c'est vrai, madame la Présidente. Par contre, on doit aussi dire que c'est pour la construction de l'immense structure de base qui va être faite sur le rivage, des cales sèches que l'on devra construire pour cela, et après cela, cet immense ilot de ciment, on ne peut pas le faire dans les Grands lacs, on ne peut pas le faire dans l'Ouest, il faut le faire sur le rivage, et après cela, il faut le diriger à 325 kilomètres plus loin. Alors, cette construction-là doit être faite sur le rivage de Terre-Neuve, avec des équipements appropriés, et on doit y inclure là les super-modules et non pas cinq, les uns à la suite des autres, mais les cinq en même temps. Ce qui explique que le marché canadien devra être appelé à soumissionnner sur cinq super-modules, et, s'il n'y a pas de place là, il faudra aller ailleurs, madame la Présidente. Après cela, une fois qu'on aura complété la chose, on va transporter ce genre de bateau de béton vers la mer, et c'est là qu'on va l'ancrer finalement en y déposant du béton ou de l'armature ou toutes sortes d'autres choses. Mais c'est essentiel qu'il soit fait à partir de Terre-Neuve. La seule contrainte, madame la Présidente, qu'on a donnée en faveur de Terre-Neuve, c'est qu'on s'est engagé à construire là un super-module, mais n'importe qui au monde peut être appelé à le construire là, le super-module. Alors, il n'y a aucune entreprise qui est favorisée à la grandeur du Canada.

• (1550)

Maintenant, je termine, madame la Présidente. Je donne le message: ce projet Hibernia est bon pour le Canada. Il est excellent pour le Québec. Il nous met sur la *map* dans les hydrocarbures. Il est nécessaire et essentiel pour ma circonscription pour les années 1992 à 1996. Et c'est dans cet esprit-là qu'on a commencé, nous autres, notre gouvernement, à préparer, à développer la technologie de mon chantier de Lauzon en lui donnant des sommes de 150 millions de dollars depuis 1987 pour améliorer sa technologie et nous allons continuer d'ici à ce que l'application de ce programme-là commence en 1992, nous allons continuer à aider les gens de Lauzon, les gens du groupe MIL, parce qu'on les épaule dans le programme d'exécution des frégates qu'ils sont en train de construire également pour le gouvernement canadien.

Alors, j'ai l'impression, madame la Présidente, que mon gouvernement, aujourd'hui, fait une excellente contribution à Lauzon, à Lévis et à la province de Québec, et c'est un excellent investissement pour l'ensemble du Canada.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, après avoir écouté mon collègue sur le projet Hibernia, je ne voudrais pas retourner en arrière pour ramener les arguments qui avaient été donnés pour ce grand projet qui est attendu depuis au-delà de 18 ans probablement. C'est un grand projet, évidemment, pour Terre-Neuve, et on comprend qu'avec le taux de chômage qu'il y a à Terre-Neuve, c'est un projet qui était bien vu dans l'ensemble de la population. Mais, après avoir vu des chiffres sur le projet et la quantité d'argent qui va être investi par le gouvernement fédéral, je me suis intéressé et j'ai regardé quelques éléments. Comme de fait, notre collègue, le député de Richelieu, est arrivé avec un amendement que j'ai trouvé un peu intéressant pour la simple raison qu'il mentionne que la plupart des travaux devraient être faits par des entreprises canadiennes. C'est évident que c'est souhaitable. Mais ce qui n'est pas évident dans tout cela, c'est que c'est évident qu'il n'a pas consulté des gens dans le domaine, que ce soit la MIL, la SNC, les grandes compagnies québécoises, qui s'y connaissent dans le domaine.

On va reculer quelques années parce que j'ai consulté, je ne vais pas les nommer, ils ne voudraient pas être cités comme tels ici, des experts dans le domaine, la MIL et la SNC, qui m'ont donné des chiffres intéressants. Ils ont dit dans le passé que sous le gouvernement précédent, il y avait une politique maritime. Par exemple: à la fin des années 1979, la MIL avait construit des plates-formes de supermodules dans le golfe du Texas. Cela été un grand succès. Ils en ont construit 12. Ils sont devenus pas mal experts dans le domaine. Mais ils ont réussi malgré la concurrence internationale parce que le gouvernement fédéral d'alors avait une politique maritime qui n'existe pas aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils sont arrivés avec une subvention qui avait aidé d'abord à obtenir ces contrats-là. Ensuite, une chose manque, le fait qu'on manque d'une politique maritime, c'est le fait que lorsque les supermodules sont construits par d'autres pays comme la Norvège, la Grande-Bretagne, qui sont dans le domaine, mais des pays scandinaves, c'est qu'il n'y a pas de tarif. La loi là-dessus est tellement vague qu'on peut avoir de la concurrence de l'extérieur d'une façon déloyale. Donc, le manque de politique précise fait que les entreprises canadiennes peuvent avoir de grandes difficultés à ramasser la plupart des contrats.

Pour revenir à l'amendement qui est proposé par notre collègue de Richelieu, quand on regarde l'amendement, on réalise que l'amendement manque de réalisme et je vais vous donner des raisons. Premièrement, pour construire les supermodules pour Terre-Neuve, les experts disent que les cinq sont obligés d'être construits simultanément, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas construits l'un après l'autre, il faut qu'ils soit construits tous ensemble. Et il m'ont dit qu'effectivement, même à travers le Canada, nous n'avons pas la capacité de les construire simultanément, parce que, depuis des années, dans les autres pays, la technologie a été améliorée et que nous n'avons pas cette même capacité. C'est un des facteurs qui jouent contre les entreprises canadiennes.

Deuxièmement, advenant que le gouvernement exigerait la construction des cinq modules, les supermodules pour Terre-Neuve, cela va coûter plus cher. Et dans l'entente avec le consortium international, que le gouvernement fédéral possède avec eux dans le moment, s'il y a des coûts additionnels, c'est le consortium qui sera obligé de payer les coûts additionnels. Si cela se produit, ils seront dans une camisole de force et obligés d'accepter les coûts additionnels. Le projet serait alors en grave danger et même, ils disent qu'ils se retireraient de l'entente.

Donc, pour ces deux raisons, il faut constater que notre collègue de Richelieu a voulu, de bonne foi, aider des entreprises canadiennes. Mais il faut être réalistes! Quand on arrive avec un amendement comme celui qu'il a proposé, il faut regarder les faits. On peut arriver avec des amendements totalement superflus, mais ils ne sont pas dans la réalité, cela ne nous dit rien. Et c'est le cas.

Ce qui m'oblige, madame la Présidente, en conséquence, à proposer:

Qu'on modifie l'amendement, en retranchant tous les mots suivants le mot «plate-forme», en les remplaçant par ce qui suit:

> «précisent qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire au progrès du projet.»

Ceci est appuyé par mon collègue, Fred Mifflin, le député de Bonavista—Trinity—Conception.

Madame la Présidente, cela reflète bien la réalité des choses, après consultations avec des experts au Canada et au Québec surtout, et je vous le soumets ici.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Shefford a la parole.

M. Lapierre: Madame la Présidente, je sais que vous allez considérer cet amendement.

À mon point de vue, madame la Présidente, cet amendement à notre amendement est une négation de l'amendement actuel. Ce que l'amendement actuel veut faire, c'est créer une obligation, dans un premier temps, d'aller aux compagnies canadiennes.

Le maximum que notre collègue de Gatineau—La Lièvre demande, c'est déjà ce qui a été émis dans tous les communiqués de presse du groupe, du consortium. Ils disent qu'ils vont faire leur possible. Faire son possible, madame la Président, pour nous, ce n'est pas assez! On veut qu'ils soient obligés légalement.

L'amendement est, au fond, une espèce d'eau de javel sur notre amendement et c'est une négation complète. Par conséquent, le député de Gatineau—La Lièvre, indirectement, dit non à notre amendement.

Je lui demande d'avoir la franchise de le faire directement; qu'il se lève et qu'il dise qu'il est contre les compagnies canadiennes. Mais qu'il n'essaie pas d'utiliser un sous-amendement. Même son chef, madame la Présidente, a dit qu'il était d'accord sur notre amendement et là, j'ai l'impression qu'ils sont un peu «twistés» dans ce parti-là, parce qu'ils ne savent plus où se mettre. Ils ont parlé contre, leur chef dit qu'il est pour; ils sont tout mêlés, madame la Présidente!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, sur le même rappel au Règlement, parce que je crois que le député de Shefford s'emporte sans raison.

Il faut comprendre, madame la Présidente, que l'amendement en question, que nous faisons à l'amendement du député de Richelieu, a pour effet, justement, d'apporter aux contrats et aux appels d'offres pour les contrats, une proposition qui favorisera le contenu canadien, sans pour autant nuire aux progrès du projet. C'est clair et c'est très précis.

M. Lapierre: C'est une négation!

M. Gauthier: Ce n'est pas une négation, comme le prétend le député de Shefford, madame la Présidente.

• (1600)

Madame la Présidente, je pense que la motion est acceptable parce qu'elle précise plus clairement l'amendement de l'honorable député de Richelieu.

La raison pour laquelle cet amendement est là, madame la Présidente, c'est très simple. C'est que les projets de loi aujourd'hui sont rédigés en parallèle. Dans le texte français, il n'y a pas de *f)*, dans le texte anglais, il y a un *f)* à l'article 3, et le *f)* se lit comme il suit en anglais:

[*Traduction*]

Such other terms and conditions as the minister considers desirable.

[*Français*]

Mais, madame la Présidente, on ne trouve pas ce texte-là dans le texte français original. C'est ce que le gouvernement a voulu faire. C'est corriger l'erreur, si on peut dire, et puis inclure un amendement qui pourrait mettre dans le texte français le droit du ministre de décider, selon son bon jugement, quand les amendements seront adoptés, que le contenu maximum soit canadien, sans pourtant porter préjudice au projet lui-même. Madame la Présidente, l'amendement est conforme au Règlement.

M. Louis Plamondon (Richelieu: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu fait un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, je pense que le mieux placé pour savoir s'il y a contradiction ou non entre cette proposition et son amendement, c'est bien celui qui l'a faite. Et dans mon introduction sur cet amendement-là, madame la Présidente. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Je regrette, mais je me dois d'intervenir et d'arrêter le député directement. La personne la mieux placée pour décider si l'amendement est recevable ou pas, c'est la personne qui occupe le Fauteuil. Et, après avoir étudié l'amendement, après avoir étudié l'amendement présenté par l'honorable député de Richelieu et le sous-amendement qui vient d'être présenté par l'honorable député de Gatineau—La Lièvre, je dois reconnaître le sous-amendement comme étant correct dans la forme et maintenant le proposer à la Chambre.

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, madame la Président.

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu fait un rappel au Règlement.

M. Plamondon: J'aurais aimé, madame la Présidente, que vous laissiez finir mon argument de 20 secondes. Vous m'avez coupé la parole au début, cinq secondes, et vous avez pris la décision avant d'entendre l'argument que je vais vous dire.

Tout le projet de loi reposait sur une incitation à travailler avec des compagnies canadiennes, et l'amendement que j'ai donné, c'est pour rendre coercitive la décision que le gouvernement s'apprête à prendre, c'est-à-dire l'obligation d'avoir un contenu canadien. C'est tout à fait contradictoire eu égard à ce que j'ai dit et à ce que le gouvernement avait dit.

Mme le vice-président: La raison pour laquelle j'ai interrompu l'honorable député de Richelieu, c'est tout simplement sa déclaration qui enlevait à la Présidence la possibilité de recevoir ou de ne pas recevoir un sous-amendement qui était devant la Chambre. Donc, les raisons pour lesquelles il a présenté l'amendement au départ sont sûrement valables et les raisons pour lesquelles un sous-amendement a été présenté sont aussi très valables. Rien n'empêchera les députés, lorsque le sous-amendement d'abord, et l'amendement ensuite, seront mis au vote, d'en décider, et ce sera là la décision de la Chambre. Mais la Présidence ne peut pas en décider autrement à ce moment-ci. Reprise du débat. L'honorable député de Manicouagan a la parole.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: Je voudrais quand même dire à l'honorable député que je ne voudrais pas l'entendre mettre en doute la décision de la Présidence à ce moment-ci. L'honorable député de Richelieu a la parole.

M. Plamondon: Madame la Présidente, vous avez dit que vous m'aviez coupé la parole parce que vous aviez la décision entre les mains, ce que je reconnais. Mais, après m'avoir rappelé à l'ordre de ne pas justement préjuger, que le jugement de la décision devait être pris non pas par moi mais bien par vous, vous ne m'avez pas laissé l'argument avant de prendre la décision de le faire.

Nous nous sommes exprimés dans la même langue. On ne peut pas présumer que c'est une mauvaise traduction ou quoi que ce soit. L'argument que vous me donnez. . . Le texte comparé par n'importe quel linguiste, n'importe quel constitutionaliste va vous dire que c'est exactement le contraire. Et vous me demandez de ne pas contester votre décision, madame la Présidente? Je regrette, mais elle va complètement au contraire de ce que j'ai dit, complètement au contraire, et je demande un vote là-dessus.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je déplore qu'un député de cette Chambre fasse appel d'une décision. Il y a des années que lorsque le Président de la Chambre s'est prononcé sur une question, on n'en appelle pas de cette décision-là. La décision a été prise par la Présidence. L'amendement à l'amendement est recevable. On est au débat, madame la Présidente, je vous suggère de procéder au débat.

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, pour reprendre le débat, le projet de loi C-44 autorise le gouvernement fédéral à participer financièrement à la mise en exploitation des réserves de pétrole découvertes, il y a quelques années, au large des côtes de Terre-Neuve dans l'Atlantique. Ces réserves sont connues sous le nom d'Hibernia. En juin 1990, j'ai siégé au Comité législatif qui a fait l'étude article par article du projet de loi C-44 qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui. Durant la comparution du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devant le Comité législatif qui a fait l'étude du projet de loi, ce dernier a parlé abondamment des retombées qu'aura le projet Hibernia sur l'économie et l'emploi dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

J'ai compris rapidement qu'il est nécessaire pour le Canada de développer une expertise dans l'exploitation de nos ressources pétrolières sous-marines. Il faut se référer à ce qui se passe en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves et en Russie pour comprendre qu'il est important pour nous, au Canada, de développer cette expertise. Le Canada n'a pas présentement l'expertise ou en possède très peu dans la mise en valeur des champs pétroliers sous-marins. Le Canada n'a pas le choix, il doit se joindre au groupe de nations qui ont dans le passé développé la technologie qui rend ces immenses réserves sous-marines accessibles et exploitables de façon économique. C'est ce que le projet de loi C-44 permet au Canada de réaliser.

En se joignant à un consortium d'entreprises privées qui sont déjà impliquées dans le secteur pétrolier, le gouvernment du Canada permet la mise en marche du projet Hibernia. Ce faisant, en plus de permettre à Hibernia de voir le jour, le Canada s'associe au développement des techniques nouvelles et de technologie avancée pour l'extraction du pétrole des réserves sous-marines. De plus, le gouvernement et l'entreprise privée unissent leurs efforts pour doter l'Est du pays d'installations à la fine pointe de la technologie moderne, pour permettre à nos firmes d'ingénierie d'acquérir les connaissances et l'expertise dans la conception des supermodules pour donner l'opportunité à nos chantiers de l'Est du pays de s'associer pour construire ces supermodules et pour permettre à nos travailleurs de devenir compétents dans les métiers reliés à la construction et à l'exploitation des équipements requis.

Voilà les raisons qui ont motivé mon appui au projet de loi C-44 lorsqu'il a été déféré au Comité législatif pour étude article par article, en juin dernier. Je dois souligner que j'ai demandé avec l'appui de mon collègue de la circonscription d'Ontario que le Comité entende des témoins avant de compléter l'étude du projet de loi. Je voulais profiter de la présence de témoins pour m'assurer que le Québec profitera au maximum des retombées économiques du projet Hibernia. Le ministre a rassuré les membres du Comité en leur disant que les discussions entre les partenaires privés et le gouvernement visant à assurer que l'Est du pays, incluant, bien sûr, le Québec, profiterait au maximum des effets positifs du projet Hibernia. Fort de cette assurance et étant convaincu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déployait tous les efforts possibles pour atteindre ce but, j'ai appuyé le projet de loi C-44 au Comité législatif. Maintenant, alors que le projet Hibernia est annoncé et que certaines informations sont rendues publiques, nous pouvons constater qu'au Comité, nous avons fait le bon pari. En effet, lors de l'annonce récente du projet à Montréal, il nous a été possible d'apprendre qu'une très grande partie des travaux d'ingénierie seront effectués à Montréal par des firmes de Montréal, par des ingénieurs de Montréal. En plus, des entreprises de construction du Québec, de Montréal, sont les leaders du *joint venture* qui effectuera la plus grande partie des travaux de construction reliés au projet.

• (1610)

Madame la Présidente, déjà le Québec tire son épingle du jeu; déjà des entreprises du Québec sont à l'avant-plan et seront des participants importants dans le projet Hibernia. Mais plus encore, Hibernia offre à nos cimenteries, à nos chantiers maritimes, à nos grandes entreprises manufacturières situées dans la région de Montréal, dans tous les domaines de la fabrication de pièces de métal jusqu'aux équipements électroniques et d'informatique les plus sophistiqués, toujours situés dans la région de Montréal, des opportunités d'affaires uniques parce que ces affaires, reliées au projet Hibernia, sont situées à nos portes.

Les entreprises de transport maritime, ayant leur siège social à Montréal, les entreprises de camionnage faisant des affaires à partir de Montréal, sont déjà en train de se préparer pour répondre à l'achalandage additionnel qui sera causé par le projet Hibernia pour le mouvement de marchandises fabriquées dans la région de Montréal et de Québec. . .

M. Saint-Julien: Bravo!

M. Langlois: . . .en direction de Terre-Neuve.

Une voix: Et Sorel. . .?

M. Langlois: Je considère Sorel comme faisant partie de la région de Montréal.

Le projet Hibernia apportera à Terre-Neuve, il est bien vrai, un renouveau économique sans précédent et c'est tant mieux! Le projet, cependant, débordera Terre-Neuve pour faire sentir ses impacts sur tout l'Est du Canada, incluant bien sûr, le Québec.

Madame la Présidente, les députés du Nouveau parti démocratique s'insurgent du fait qu'une partie de la production de pétrole brut d'Hibernia sera raffinée en dehors du Canada, et plus particulièrement aux États-Unis. Nos amis néo-démocrates devraient pourtant savoir que le Canada peut se permettre d'utiliser une partie de ses richesses naturelles comme commodité d'exportation.

Le pétrole devrait-il être traité différemment du bois, du cuivre, du fer ou de l'électricité? Je dis non, madame la Présidente. Une partie du pétrole canadien peut être exporté, contribuant ainsi à l'entrée au Canada de devises étrangères, et participant à maintenir notre balance des paiements en bon état. Vous devriez comprendre cela, mes amis.

Madame la Présidente, le Canada possède d'immenses ressources pétrolières et gazières connues et non encore inventoriées. Il suffit de visiter le Nord de l'Alberta, comme je l'ai fait récemment, pour se rendre compte de l'importance de nos ressources pétrolières contenues dans les seuls sables bitumineux de l'Athabasca. J'inviterais de mes collègues à faire cette visite. C'est très instructif.

Nous pouvons donc être assurés que Hibernia peut exporter une partie de sa production. Le Canada en profitera pour de nombreuses années.

[*Traduction*]

Il y a une autre raison pour laquelle j'ai appuyé le projet de loi C-44 devant le comité législatif en juin et aussi pourquoi je l'appuie à la Chambre aujourd'hui.

Le projet Hibernia offrira des perspectives d'emploi aux habitants de plusieurs localités de la Basse-Côte-Nord, la partie est de la circonscription de Manicouagan. Un service de traversier relie la région de Blanc-Sablon à l'île de Terre-Neuve. Les voyageurs et les marchandises circulent déjà constamment entre l'île de Terre-Neuve et la région de Blanc-Sablon.

Les habitants des villages de Old Fort, Rivière-Saint-Paul, Middle Bay, Bradore, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon pourront demander un emploi dans les chantiers de construction. Je les encourage à le faire.

Je suis convaincu que les Terre-Neuviens, les habitants des provinces maritimes et les Québécois feront équipe pour le projet Hibernia. Ils travailleront ensemble à la réalisation de ce grand projet, le rendant authentique-

ment canadien, dans le meilleur esprit de coopération et de travail en équipe qui soit.

Regroupons nos connaissances, nos compétences, notre détermination et montrons au reste du monde que les Canadiens sont un peuple fier et qu'ils sont les meilleurs lorsqu'ils poursuivent le même objectif.

Hibernia nous offre un grand défi. C'est à nous de le relever en adoptant le projet de loi C-44 le plus rapidement possible.

[*Français*]

Madame la Présidente, arrêtons d'avoir peur! Donnons aux Québécois la possibilité de travailler avec nos concitoyens des Maritimes et de Terre-Neuve à la réalisation du projet Hibernia!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je vais devoir procéder à une certaine adaptation de ce que je voulais dire, vu le sous-amendement minable, lâche, pusillanime et idiot qui a été proposé par le député du Parti libéral qui, comme peuvent le voir ceux qui ont le texte, transforme un amendement tout à fait raisonnable du Bloc québécois donnant priorité au Canada, en une espèce de bouillie informe du type auquel nous a habitués le Parti libéral, madame la Présidente.

Avant de passer au contenu des motions, je voudrais, pour l'information de ceux qui nous regardent, chez eux, et se demandent ce que nous faisons—ces Canadiens unilingues anglais, nombreux dans ma circonscription, madame la Présidente, qui s'interrogent sur cette fébrilité—je voudrais revenir un peu sur ce qui s'est dit.

Il s'agit d'un amendement au projet de loi C-44, le projet de loi qui autorise la dépense de fonds publics pour le projet Hibernia et d'autres choses. C'est un amendement à l'article 3 du projet de loi, à la page 4, et tout se passe strictement en français, car le Bloc québécois ne cherche à amender que la version française. Le texte français dit que le ministre peut faire ceci, cela et l'autre et en arrive enfin à l'alinéa *f*) qui dit «les autres mesures que le ministre juge souhaitables». À cela, le Bloc québécois, en la personne de M. Plamondon appuyé par M. Lapierre, propose d'ajouter, après «souhaitables» ou «appropriées». . .

[*Français*]

> . . .«notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq supermodules de la plate-forme soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes.»

[*Traduction*]

Cela signifie en substance que le ministre peut employer d'autres moyens, notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq supermodules de la plate-forme soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes.

Le député libéral propose maintenant que le passage «soient, dans un premier temps, réservés aux seules entreprises canadiennes» soit remplacé par des termes qui disent en substance que la proposition doit favoriser au maximum un contenu canadien sans pour autant nuire au progrès du projet. C'est du moins la façon imparfaite, je l'admets, dont je traduis tout cela.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez évidemment voir la différence qu'il existe entre le fait de réserver les appels d'offres à des Canadiens et celui de demander un maximum de contenu canadien. C'est cette différence qui explique pourquoi nous, du Nouveau Parti démocratique, voterons contre le sous-amendement du Parti libéral et pour l'amendement du Bloc québécois. Malheureusement, nous le ferons en sachant pertinemment que l'amendement présenté par le Bloc québécois va à l'encontre de l'Accord de libre-échange.

Plusieurs dispositions de l'Accord de libre-échange conclu il y a près de deux ans sont très pertinentes dans le cas qui nous occupe. Je voudrais en mentionner quelques-unes. La première est un article—et je cite un extrait de la version de l'accord qui a été publiée dans la *Gazette du Canada*, partie III, chapitre 65, et sanctionnée le 30 décembre 1988. Je cite l'article 105, qui figure à la page 2118 de cette *Gazette*, et qui porte sur le traitement national: «Chaque Partie accordera, dans la mesure prévue par le présent accord, le traitement national pour ce qui concerne l'investissement et le commerce des produits et services».

Nous passons au chapitre 14, qui traite des services. Je cite le paragraphe 1402(1): «Chaque Partie accordera aux personnes de l'autre Partie un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde à ses personnes dans des circonstances similaires en ce qui a trait aux mesures couvertes par le présent chapitre». Encore une fois, ce

chapitre est celui qui traite des services. Parmi les services prévus dans ce chapitre, on note à l'annexe 1408, à la page 2246: «Exploitation minière, y compris services de champs pétrolifères et gazifères, construction, y compris services des constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux».

• (1620)

Et les services spéciaux de vente en gros. L'annexe traite aussi des services commerciaux, y compris les services professionnels comme les services de génie, d'architecture et d'arpentage, les services scientifiques et techniques, les services de réparation et d'entretien et les services de gérance des locaux.

Je suis maintenant dans le chapitre 15 et l'annexe 1502.1 portant sur les gens d'affaires en visite. À la page 2260 de la *Gazette du Canada,* on dit ceci: «Gens d'affaires. Un homme ou une femme d'affaires qui désire séjourner temporairement au Canada sera admis(e) sans devoir obtenir un permis de travail sur présentation d'une preuve de citoyenneté américaine ainsi que de documents.» Et caetera.

Les gens d'affaires en question comprennent les personnes effectuant des recherches techniques, scientifiques et statistiques ou menant des recherches indépendantes ou destinées à des entreprises situées au Canada. Est aussi inclus le personnel de gestion de la production effectuant des transactions commerciales pour une entreprise située au Canada.

Inclus aussi sont les services après vente, comme les monteurs et les employés de réparation et d'entretien. Cette catégorie comprend les professionnels des services en général, comme le personnel de gestion et de supervision effectuant des transactions commerciales pour une entreprise située au Canada.

Pratiquement tous les travaux associés au projet Hibernia, surtout en ce qui concerne la construction de ses diverses parties, sont inclus dans l'Accord de libre-échange. La loi ne prévoit aucune disposition spécifiant que le Canada aura la priorité malgré le libre-échange.

Ainsi donc, nous voterons pour cet amendement, mais je crains que l'Accord de libre-échange n'ait préséance. Nous voterons pour cet amendement dans l'espoir qu'il sera quand même adopté parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler ces contradictions aux Canadiens.

Cependant, je dois dire à mon grand regret que l'amendement que nous débattons est malheureusement proposé par des personnes qui ne sont peut-être pas tout à fait honnêtes avec la Chambre. Je dois dire qu'au moment de la deuxième lecture, de l'étape du rapport et de la troisième lecture, parmi ceux qui ont voté pour l'Accord de libre-échange, l'accord qui interdit ce que propose cet amendement du Bloc québécois, se trouvaient les députés de Lac-Saint-Jean, Verdun—Saint-Paul, Mégantic—Compton—Stanstead, Longueuil, Richelieu et Rosemont.

Tous ces députés ont voté pour l'Accord de libre-échange à la deuxième lecture, à l'étape du rapport et à la troisième lecture.

Deux autres membres du Bloc québécois, le député de Shefford et le député de Hull—Aylmer n'ont participé à aucun de ces votes et ne se sont donc pas opposés à l'Accord de libre-échange.

Maintenant, nous nous trouvons dans le cas d'un groupe de députés. Il serait mal de ma part de les traiter d'hypocrites et de réactionnaires ataviques, aussi je m'en abstiendrai, madame la Présidente. Cependant, nous assistons au spectacle de députés qui, après avoir voté apparemment avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination en faveur d'une mesure gouvernementale particulièrement odieuse, proposent maintenant à la Chambre des mesures qui ne peuvent être mises à exécution que si la loi précédente est d'une certaine manière abrogée ou au moins mise en veilleuse dans le cas présent.

Je laisserai à la Chambre le soin de résoudre cette énigme. Encore une fois, je dirai que nous appuyons absolument l'objectif qui consiste à assurer au maximum une participation canadienne. Nous appuyons ces mesures qui feraient partie de toute stratégie économique rationnelle qui favoriserait l'amélioration et la revalorisation maximales de nos ressources ici au Canada.

Pour cette raison, nous nous opposerons au sous-amendement libéral. Nous appuierons l'amendement du Bloc québécois. Nous continuerons à nous opposer au projet de loi.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir de participer au débat non seulement comme député du Québec, mais comme député dans cette Chambre des communes et

j'ajouterai que ma participation aussi se fait parce que j'ai pu, à titre de membre du Comité de l'énergie, des mines et des ressources, constater le point de vue. . .

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Nous n'avons pas le quorum. Or, nous ne pouvons poursuivre si nous n'avons pas le quorum.

Mme le vice-président: Je crois que nous avons quorum. L'honorable député de Richmond—Wolfe a la parole.

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la présidente, j'étais donc en train de dire avant d'être interrompu qu'il me fait plaisir de participer à ce débat non seulement comme député québécois et député de la Chambre des communes, mais aussi comme membre du Comité de l'énergie des mines et des ressources.

Il m'a été donné d'étudier et de constater, bien sûr, le contenu et les effets de ce programme. Tel que l'ont indiqué plusieurs de mes collègues, le projet d'exploitation du champ Hibernia offrira un grand nombre de nouvelles possibilités commerciales et cela pour toutes les régions du Canada autant que pour le Québec.

Il s'agit en effet d'un projet pétrolier très vaste, d'une grande complexité technique et ce sera là l'une des retombées majeures de ce programme au Québec. On s'attend à ce qu'il ait un effet des plus importants au niveau de l'accroissement des compétences canadiennes déjà existantes et de la création de nouvelles compétences.

Afin donc d'appuyer le projet Hibernia, il faut comprendre que le gouvernement a tenté d'atteindre les objectifs suivants: obtenir le plus grand nombre possible d'emplois pour les Canadiens; développer un niveau élevé de compétences; obtenir l'assurance que les travaux obtenus pour le Canada au cours des négociations sont d'une importance stratégique et mènent à d'autres travaux qui par la suite mettront en valeur d'autres champs d'hydrocarbures; et enfin, nous avons tenté de tenir compte d'une plus grande répartition régionale des travaux.

Voyons donc de plus près comment ces objectifs et ces avantages poursuivis peuvent avoir leurs retombées. Il y a longtemps que le gouvernement travaille dans le but de réaliser ces objectifs. Le premier pas a été marqué lorsque le gouvernement a donné force de loi aux dispositions relatives aux retombées pour le Canada et Terre-Neuve de l'Accord atlantique et lorsqu'il a créé le Fonds Canada—Terre-Neuve du développement extracôtier. Les dispositions sur les retombées de l'Accord atlantique ont été renforcées par la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve.

Madame la président, un bon nombre des députés de cette Chambre sont au courant des retombées que le projet Hibernia offrira à Terre-Neuve. À titre d'exemple, le consortium s'engage à construire la structure de base de la plate-forme à Terre-Neuve. Le module de tête de puits et d'autres éléments qui rattachent seront fabriqués et assemblés dans la province même. De plus, une bonne partie du travail de conception technique sera effectuée à Terre-Neuve. Et cela est tout à fait logique dans la mesure où ces immenses infrastructures ne sauraient être déplacées ni par route, ni même par le fleuve.

Je dois souligner que le projet Hibernia offrira des retombées additionnelles à d'autres régions du Canada.

Voyons plus près. En tant que député du Québec, il me fait plaisir de constater que cette province recevra sa part des retombées, quoi qu'en disent certains députés indépendants, madame la Présidente. Le projet Hibernia engloutira plus de 100 000 tonnes de. . .

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Hull-Aylmer a la parole.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Est-ce que l'on pourrait avoir quorum pour écouter le député conservateur de la région de Québec?

Mme le vice-président: Il y a quorum dans l'assemblée. L'honorable député de Richmond—Wolfe a la parole.

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): J'étais donc en train de dire, madame la Présidente, que parmi les nombreuses retombées au Québec, il y a donc ces travaux qui vont permettre d'engoutir plus de 100 000 tonnes de béton qui sera fourni en grande partie par des usines du Québec.

• (1630)

On prévoit aussi que les pièces de métal entrant dans les principales composantes pourraient être fabriquées en bonne partie au Canada. Certaines entreprises, par exemple, pourraient construire, entre autres, les structures de surface et un des supermodules. Vous êtes sûrement au courant du fait que la société Hibernia Management and Development Company Limited a accordé, le 14 septembre, le contrat d'une importante partie du pétrolier en mer Hibernia à une co-entreprise canado-européenne, les Entrepreneurs Offshore de Terre-Neuve. Deux importantes sociétés d'ingénierie du Québec, SNC Inc. et Monenco Limitée, sont les principaux partenaires de cette co-entreprise.

Ce contrat très important pour le Québec comporte deux volets. Le premier comprend les travaux d'ingénierie et d'approvisionnement des superstructures pour les installations en mer. Ces superstructures représentent environ la moitié de la valeur en capital du projet Hibernia. L'ingénierie et les approvisionnements emploieront à eux seuls quelque 600 personnes au bureau du projet à Montréal au cours des 30 prochains mois: 360 millions de dollars, 600 ingénieurs ou plus pour 30 mois à Montréal. Et nous ne parlons pas de 5 milliards encore de dollars de projets qui ont été délivrés et approuvés. Un premier contrat: sur 1,4 milliard, 360 millions à Montréal.

L'autre volet porte sur les services de gestion du projet.

Tel que l'a affirmé M. Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction du Groupe SNC, le projet fournira, pour les entreprises sises à Montréal et à Saint-Jean intervenant dans la co-entreprise, une compétence et une expérience additionnelles qui pourront faire valoir le travail des entreprises à l'échelle internationale.

D'autres de mes collègues ont mentionné des exemples concrets. Un deuxième contrat, qui s'élève à 1,3 milliard de dollars, porte sur la conception et la construction de la structure à embase-poids d'Hibernia. Deux sociétés du Québec, Atlas Construction et Janin Construction, sont propriétaires à 60 p. 100 du consortium Newfoundland Offshore Development Corporation, NODECO, qui s'est vu octroyer le contrat. Dans le cadre du projet Hibernia, le principal rôle qu'Atlas et Janin seront appelées à jouer consistera à former de nouvelles compétences dans les techniques très spécialisées de construction de structures extracôtières. Cet aspect de leur participation contribuera à améliorer la réputation des deux sociétés et leur permettra de connaître plus de succès au pays et à l'étranger.

Je tiens à souligner ici, madame la Présidente, que de ces deux seuls montants totalisant 1,6 milliard de dollars, il y a là-dessus plus de 400 à 500 millions qui seront automatiquement dévolus au Québec. Si on fait la comparaison au total de contrats octroyés jusqu'à maintenant, soit 1,5 milliard environ, vous avez déjà beaucoup plus que les 20 p. 100 desquels certains leaders indépendants s'étaient dits satisfaits bien avant la présentation de ce projet de loi.

Or, depuis ce temps, durant les derniers mois en l'occurence, après le départ de certains de nos collègues, maintenant indépendants, il y a eu bonification du projet que leur leader avait pourtant approuvé à cette époque et que nous avons bonifié. Tout cela pour vous dire que grâce à l'intervention de ces députés, restés ici au gouvernement, les profits sont là.

Une autre entreprise québécoise, le Groupe MIL—j'ai d'ailleurs un extrait—se dit très satisfaite du contrat et je cite seulement le titre du communiqué de presse: Le Groupe MIL prévoit jouer un rôle de premier plan dans les projets d'exploitation pétrolière canadien. C'est le titre du communiqué de presse. Je reviens donc à la MIL. Elle prévoit rivaliser avec succès pour une grande partie du contenu du projet. Le Groupe MIL a acquis de l'expérience accrue en construction de plates-formes de forage, de réparation et d'entretien des plates-formes mobiles ainsi qu'en construction de pétroliers-navettes et de navires ravitailleurs.

La compagnie offrira également, pour ces projets, les services d'installation et de mise en service, d'ingénierie, d'inspection et d'essais. Le Groupe MIL a travaillé en étroite collaboration avec des entreprises des provinces Maritimes, et, en particulier, de Terre-Neuve. C'est ce qui fait que la confiance qu'ils ont manifestée dans leur communiqué de presse se vérifie dans le texte. Donc, je n'ai pas peur de le confirmer et de le prouver.

Madame la Présidente, toutes les régions du Canada auront donc la chance de profiter des 3 milliards de dollars qui seront dépensés au Canada en vue de la mise en production d'Hibernia. Je pense donc que les députés du Québec, que toutes les régions du Canada, ainsi que les gens de Terre-Neuve ont le droit de se dire satisfaits de cet immense projet qui aura des retombées dans tout le Canada et pour chacune des provinces, dont le Québec en particulier.

Une voix: Bravo!

M. Lapierre: Rappel au Règlement!

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La parole est au député de Bonavista—Trinity—Conception.

[*Français*]

Rappel au Règlement. L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je demande que le député de Rosemont soit entendu maintenant.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Une motion est à l'étude à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise au voix, est rejetée.)

(Vote No 295)

POUR

Députés

Duceppe	Lapierre
Leblanc (Longueuil)	Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—5	

CONTRE

Députés

Andre	Blenkarn
Campbell (Vancouver Centre)	Clark (Brandon—Souris)
Collins	Dingwall
Hawkes	Kempling
MacDougall (Timiskaming)	Mayer—10

• (1640)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je me sens assez revigoré après ce vote de confiance pour intervenir à propos de cette motion.

Je vais commencer par complimenter mes collègues de Manicouagan et de Richmond—Wolfe. J'ai certes apprécié leurs commentaires et je crois qu'ils ont situé cet amendement dans une juste perspective.

Je dirais que c'est peut-être le plus gros projet de cette nature qui ait jamais été entrepris au Canada et il va de soi qu'à titre de Terre-Neuvien, j'ai ma propre idée à ce sujet, mais tout le monde aura certes amplement l'occasion d'en parler car il faudra du temps pour examiner en détail tout ce qui va suivre. Je veux dire que nous n'en sommes qu'au tout début des appels d'offres d'un contrat très compliqué et quand nous commentons et que nous examinons de notre mieux ce qui est écrit et que nous voulons ce qu'il y a de mieux, je crois que nous devons nous placer dans une juste perspective.

Comme toute autre chose en ce bas monde, le projet constitue un compromis. J'aimerais évidemment, madame la Présidente, que ce projet soit favorable en tous points au Canada, mais je suis réaliste, comme beaucoup de mes collègues des deux côtés de la Chambre.

Laissez-moi l'exprimer autrement, madame la Présidente. Si nous avions attendu d'avoir un contrat parfait, nous serions encore là à négocier à la fin des temps. C'est impossible d'en faire un contrat parfait. Nous devons donc mettre ce projet en oeuvre, quelque part entre la perfection et la réalité, en raison de la nature pratique de l'exploitation d'Hibernia et des gisements qui suivront, soit Ben Nevis et Terra Nova, à 20 milles au sud d'Hibernia.

Nous voulons tout simplement, par notre sous-amendement, favoriser au maximum le contenu canadien de ce projet très important tant pour le Canada que pour Terre-Neuve ou le Québec, sans pour autant en mettre en danger ou en retarder la réalisation. L'ensemble du pays sera touché par ce projet de loi. S'il fallait attendre d'obtenir tout ce que l'on désire, nous ne serions jamais capables de mettre ce projet en branle.

Il me semble tout à fait clair que le NPD et les députés indépendants de la Chambre ne désirent pas vraiment voir se réaliser ce projet. Des membres du NPD l'ont même affirmé, et ils ont un certain nombre de raisons de prendre cette position. Je n'ai pas été amusé du tout, mais plutôt passablement étonné lorsque le député de Kamloops a pris la parole pour se plaindre du peu de temps que nous avions consacré à ce projet.

Je me rappelle également l'intervention du député d'Edmonton-Est, il y a quelques minutes, au sujet de ce qui avait été fait, de ce qui n'avait pas été fait, de ce qui aurait dû être fait, ainsi de suite. Je ne veux pas jouer au plus fin mais je me souviens très bien de l'étude de ce projet de loi en seconde lecture, où j'ai joué un rôle déterminant, ainsi que de la première lecture, à laquelle j'ai aussi participé. Personne ne semblait s'opposer fortement à la réalisation de ce projet. On a proposé quelques amendements. Je me souviens clairement que le 13 juin, le comité n'y avait consacré qu'une journée parce que,

d'après les membres du comité, c'était tout le temps qu'il nous faliait. Une seule journée suffisait.

Par conséquent, je constate qu'il y a eu une distorsion du temps, du 13 juin à aujourd'hui. Mercredi dernier, j'ai trouvé que certaines positions intéressantes étaient modifiées. Certains des députés qui proposent maintenant des modifications au projet de loi étaient auparavant, le 13 juin du moins, très heureux de l'appuyer dans sa forme d'alors. Je trouve aussi très bizarre qu'ils demandent toutes sortes de modifications alors que nous sommes prêts à lancer ce projet de loi précieux et hautement technique. Si nous apportions les modifications qu'ils demandent, le projet de loi ne serait, à toutes fins utiles, plus viable.

Le sous-amendement dont je parle a un certain nombre d'effets. Pour en parler, je dois tenir compte du fait que 20 ans séparent la découverte du champ pétrolier Hibernia et sa mise en valeur dans l'est du Canada, et en fait dans tout le pays, et l'amélioration de l'approvisionnement, des connaissances techniques et des compétences en matière de forage sous-marin. Il s'agit bien du premier projet pétrolier au large des côtes qui sera productif, au Canada, et il faut longtemps pour développer les compétences nécessaires.

On trouve de grandes compétences à Terre-Neuve, dans l'est du Canada, au Québec et dans tout le pays, mais il a fallu 20 ans pour les développer. C'est pourquoi le taux de participation canadienne pour l'ensemble du projet atteint de 60 à 65 p. 100. Ce n'est pas 100 p. 100, mais 60 à 65 p. 100, c'est plus du double de ce qui se faisait il y a 20 ans lorsque les Norvégiens et les Britanniques se sont mis à exploiter le pétrole de la Mer du Nord. C'est un bond quantique, sans parler que le projet inclut certains éléments de nature très technique de la structure de béton, les cinq modules, les systèmes de livraison et peut-être même les pétroliers eux-mêmes chargés de transporter le pétrole.

Je m'y connais un peu en construction navale. Je m'y connais un peu également dans le domaine maritime. Ayant été capitaine de navire et ayant eu des effectifs sous mes ordres, je puis vous assurer que nous ne pouvions pas produire au Canada tous les éléments dont nous avions besoin pour construire un navire. Cela remonte peut-être à trop longtemps, mais le fait est que si nous avions compté sur un contenu entièrement canadien pour nos radars, nos machines et, dans le cas de l'ancien destroyer, notre chaudière Y-100, les valves, les éléments de soudure pour nos sous-marins, qui nous assurent de pouvoir prendre la mer en toute sécurité sans risque de mourir, nous aurions abandonné la marine. Il n'y aurait pas de marine, pas de navires, pas d'ateliers de radoub.

Si je devais, en tant que parlementaire, homme politique, Terre-Neuvien et Canadien, chercher dans le projet en question la même perfection que mes collègues néo-démocrates veulent en ce qui concerne la participation canadienne, et que je manifeste la même répugnance à dépenser 2,7 milliards de dollars pour ce projet méritoire, celui-ci ne verrait jamais le jour. Comme le député de St. John's l'a dit il y a quelques jours, nous serions encore là quand nous serions vieux à force de discuter, cajoler, débattre, modifier, et présenter ainsi des motions au sujet du projet Hibernia. C'est inacceptable, c'est inadmissible.

Nous avons 42 000 chômeurs en ce moment à Terre-Neuve. Je suis disposé à prendre la parole ici et discuter de n'importe quel amendement pour le restant de mes jours pour obtenir ne serait-ce qu'un seul emploi de plus, parce qu'un seul emploi de plus signifie qu'une personne de plus éprouvera une certaine satisfaction et une certaine dignité et qu'elle peut faire une contribution de plus. Ce n'est pas que les Terre-Neuviens ne travaillent pas. Il n'y a pas de travail. Pour moi, un seul emploi compte.

Quand je vois des gens qui cherchent la perfection et qui entravent un projet qui emploiera 10 000 personnes dans l'est du Canada, dont un grand nombre de Terre-Neuviens, et donnera une situation stable à 1 100 personnes, quand je considère le nombre de chômeurs, je ne reculerai devant rien pour lutter contre les amendements qui le ralentissent et j'appuierai ceux qui l'accélèrent.

Cela fait longtemps que nous parlons de ce projet Hibernia. Cela n'a pas commencé avec la première lecture de ce projet de loi. Ça fait dix ans que cela dure.

• (1650)

Comme je le demandais l'autre jour, combien de fois nous faudra-t-il apposer notre signature? Combien de fois nous faudra-t-il reprendre le débat? Combien de motions nous faudra-t-il donc?

Madame la Présidente, je suis conscient de tout le travail que le député de St. John's-Est a abattu. Je sais que le projet lui tient vraiment à coeur. Je suis persuadé que la majorité des députés en ont assez des arguties et veulent que le projet démarre.

J'estime, madame la Présidente, que notre motion est un moyen de faciliter les choses. C'est une excellente occasion d'aller de l'avant, d'acquérir les compétences techniques voulues pour que, lorsque viendra le moment

d'exploiter Terra Nova, nous puissions avoir une participation canadienne de 80 ou 85 p. 100.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Cela me fait plaisir de prendre la parole.

Mme le vice-président: Un rappel au Règlement. L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Je propose que le député de Rosemont prenne la parole, maintenant.

Mme le vice-président: Je regrette. À ce moment-ci, je ne peux pas accepter la motion. Le député d'Abitibi avait déjà commencé à s'exprimer. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de parler de ce fameux projet. Si on parle du projet Hibernia, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en parle au Canada, on en parle depuis 1965. Et si on revient de 1980 à 1984, le champ Hibernia était délimité et évalué suite à des sondages sismiques. . .huit des neuf puits découverts prouvent leur valeur, c'est-à-dire le coût de 465 millions de dollars. Ils peuvent continuer à parler. Cela fait vraiment plaisir qu'ils s'aperçoivent qu'il y a des conservateurs québécois qui défendent les intérêts des Québécois depuis 1984. On n'a pas attendu en 1990 pour les défendre, madame la Présidente. On les défend depuis 1984. Pendant que certains des députés de l'autre côté ont fait le tour du monde deux fois. . .

Madame la Présidente, si on revient en février 1985, il y a eu la signature de l'Accord atlantique. Le plus drôle de tout, lors de la mise aux voix de l'Accord atlantique, on s'aperçoit le 10 mai 1988 que les députés du NPD du Canada ont voté en faveur avec le gouvernement pour l'Accord. Je m'aperçois que le député de Mégantic—Compton—Stanstead a voté pour l'Accord atlantique le 10 mai 1988 et ce qui est bizarre aujourd'hui, les autres députés qui sont assis de l'autre bord, soit le député de Longueuil, le député de Richelieu, qui n'était pas présent à la Chambre—peut-être était-il parti faire le tour du monde. . . Madame la Présidente, dans ce projet toutes les régions du Canada ont des chances de profiter des 3 milliards de dollars qui seront dépensés au Canada en vue de la mise en production d'Hibernia. Nous savons que les sociétés québécoises sont particulièrement bien placées pour obtenir leur part des contrats qui seront accordés aux entreprises canadiennes.

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Rosemont a la parole.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Je voudrais rappeler, madame la Présidente, que vous devriez surveiller les propos de notre collègue. Si jamais il y a des personnes dans cette Chambre qui font des voyages parlementaires qui ne sont pas adéquats, j'imagine que c'est la Chambre de communes qui est offensée.

Mme le vice-président: Je ne vois pas comment le député de Rosemont peut se sentir impliqué dans un commentaire qui ne le touchait pas. La présidence ne peut quand même pas se rendre responsable de tout ce qui peut se dire en Chambre. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Merci, madame la Présidente. Cela me fait plaisir que son rappel au Règlement soit nul. Je n'ai jamais parlé des voyages parlementaires. Je considère qu'à travers le monde, quand on parle du monde et dans le monde, le Québec fait parti du monde. Merci, monsieur le député. Comme le Québec a déjà réalisé des projets de ce genre, par exemple, des projets hydro-électriques—je peux en parler des projets hydro-électriques, je viens de la circonscription la plus grande des 10 provinces—et on sait que le projet à la Baie James a été important et a beaucoup. . . L'équipement a été fait au Québec et a été acheminé dans la province de Québec, dans ma circonscription. Ils possèdent de l'expérience dans le domaine maritime. Les sociétés québécoises sauront sûrement soutenir la concurrence au moment de l'attribution des contrats pour Hibernia. Peut-être que je ne connais rien de ça, mais je ne m'empêcherai pas de me lever parce que je suis un conservateur québécois et ce n'est pas le député de Rosemont qui va m'empêcher de parler à la Chambre des communes. Reste dans ton petit Montréal! Tu n'es jamais venu en Abitibi. Reste chez toi!

Mme le vice-président: À l'ordre!

La Présidence apprécierait beaucoup si l'honorable député d'Abitibi s'adressait à la Présidence au lieu de s'adresser directement à un de ses collègues. Cela faciliterait l'ordre dans la Chambre. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Merci, madame la Présidente. Je vous donne raison. Vous avez parfaitement raison. Déjà, dans les deux cas, les sociétés québécoises possèdent des intérêts majoritaires dans les consortiums qui ont obtenu des contrats. Les discussions de ce contrat ont déjà commencé à Montréal. Plus de 600 personnes, madame la Présidente, vont travailler à la conception des modules de surface pour Hibernia.

Les entreprises québécoises misent également sur des contrats futurs liés à Hibernia. Je suis d'accord avec les députés conservateurs québécois, je suis d'accord avec les

députés du Bloc québécois pour défendre les intérêts du Québec dans ce projet. Nous sommes tous d'accord et c'est pour cela que l'on parle aujourd'hui.

Madame la Présidente, l'importance des avantages offerts au Québec ne se mesure pas seulement par la valeur des contrats liés à Hibernia, mais par l'acquisition de nouvelles compétences précieuses dans le domaine de la conception et de la construction de structures extracôtières que le Québec pourra mettre à profit sur le marché international durant les prochaines années.

Il y a une chose qu'il est important, madame la Présidente, de rappeler à la mémoire de la population du Québec, c'est que lorsque le député et ministre du Lac Saint-Jean a voté pour le projet Hibernia, il était ministre politique au Québec et ministre de l'Environnement et avait obtenu deux millions d'heures de travail pour Terre-Neuve. Ce qu'il y a de plus surprenant, madame la Présidente, c'est le député de Roberval et le ministre actuel de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre de l'Environnement de Berthier—Montcalm. . . eux, ils ont fait mieux. Ils ont obtenu quatre millions d'heures de travail. Quatre millions d'heures de travail, il faut le faire! Et je tiens à les remercier. Mais il y a d'autres personnes que l'on doit remercier, madame la Présidente. Le député de Manicouagan. . .

Mme le vice-président: L'honorable député de Rosemont fait un rappel au Règlement.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, tout à l'heure, j'ai laissé passer lorsque le député de Richmond—Wolfe a mentionné que certaines personnes étaient à l'intérieur du gouvernement et avaient voté ou s'étaient abstenues ou n'avaient pas dénoncé ce projet au moment où il était là. J'étais secrétaire parlementaire, madame la Présidente, à l'Industrie, aux Sciences et à la Technologie. Je suis prêt à prendre les risques pour ce à quoi je crois.

Mme le vice-président: Je ne vois pas quel article du Règlement aurait été mis en cause dans ce que. . . L'honorable député voudra peut-être en débattre un peu plus tard, mais ce n'est pas un rappel au Règlement. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Madame la Présidente, je voulais mentionner l'apport et le travail du député de Manicouagan qui est justement ici, à mes côtés. Un très bon et un nouveau député. Cela me fait extrêmement plaisir, parce qu'il faisait partie du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources. Il a travaillé très fort pour que le Québec et le Canada obtiennent ce projet.

Une voix: C'est vrai, cela, Guy!

M. Saint-Julien: Et comme dirait mon collègue de Duvernay, surtout le collègue Vincent Della Noce, qui disait toujours: «C'est un des plus gros projets pour le Canada et pour le Québec». Et je l'appuie dans cela.

Madame la Présidente, on pourrait parler sur bien des sujets de ce projet-là, mais nous défendons tous ce projet ici, devant les électeurs et devant la population. Il est normal que les députés québécois cherchent à s'assurer qu'une grande partie des 2,7 milliards de dollars qu'Ottawa a consacrés au projet soit dépensée au Québec. Il n'est toutefois pas certain que leurs démarches soient, à long terme, dans l'intérêt du Québec.

Le gouvernement fédéral a l'obligation de veiller à ce que ses largesses financières soient distribuées équitablement à travers le Canada et qu'elles soient utilisées de la façon la plus rentable pour l'économie. Cela signifie que le Québec n'obtiendra jamais plus que sa juste part de cette manne fédérale. Il est donc important de ne pas chercher à tout obtenir, mais d'améliorer nos chances de décrocher ce qui fera le plus pour développer l'économie québécoise.

• (1700)

M. Langlois: Et la qualité.

M. Saint-Julien: Madame, oui, comme mon confrère de Manicouagan, qui est ici à ma gauche, le dit: la qualité. C'est cela qui est important: la qualité québécoise.

Madame la Présidente, toute cette querelle autour d'Hibernia au sujet de la répartition des travaux n'aurait pas lieu si Hibernia était un projet purement économique. Les sociétés pétrolières qui y participent auraient alors toute latitude pour accepter les offres des plus avantageuses, qu'elles viennent du Québec, de Corée, de Singapour ou de l'Italie, sans qu'aucun politicien ne puisse s'en mêler. Or, la particiation financière du gouvernement introduit une dimension politique et rien n'indique à quel moment la politique doit cesser et la saine gestion du projet doit commencer.

Comme mon confrère, le député de Manicouagan, le disait, il n'a pas attendu pour défendre les intérêts du Québec et des Québécois et du Canada. C'est un excellent projet et je suis d'accord.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente. . .

M. Duceppe: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

M. Boudria: Est-ce qu'il y a un recours au Règlement, madame la Présidente?

Mme le vice-président: L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le député de Rosemont était debout en même temps, je demande que le député de Rosemont soit entendu.

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell avait déjà commencé son intervention. La motion n'est donc pas recevable. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'avoir l'occasion cet après-midi de m'adresser à cette Chambre et surtout de parler de cet important projet de loi. Moi aussi, j'aurais bien aimé entendre le député de Rosemont et je suis sûr que son tour viendra à un moment donné. Tôt ou tard on l'entendra sans doute et j'ai bien hâte, comme, j'en suis sûr, tous les Canadiens, d'entendre ce député. parce que vous savez. . .

Une voix: Assois-toi!

M. Boudria: J'invite mon collègue le député de Richelieu à porter attention parce que c'est lui qui a proposé l'amendement à l'effet que les contrats sur les plates-formes soient réservés aux seules entreprises canadiennes. Et je veux féliciter notre ami pour son renouvellement d'esprit fédéraliste, de vouloir aider l'industrie de tout le Canada. Un grand fédéraliste, le député de Richelieu qui nous a proposé cet amendement! Je dois vous dire que cela me plaît de voir cet esprit pancanadien parmi le nouveau parti, le Bloc canadien. Alors, le Bloc canadien nous a proposé cette modification pancanadienne et, bien sûr, cela a été appuyé par un autre député très fédéraliste également, le député de Shefford. Le député de Shefford a appuyé l'amendement fédéraliste, parce que c'est bien important de se souvenir qu'on veut aider le Canada en entier par cet amendement-là.

Madame la Présidente, je suis sûr que tous nos collègues de l'Alberta, de l'Ontario, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de toutes les autres provinces seront fiers de ce nouvel intérêt vis-à-vis tout le Canada, intérêt démontré par les deux députés en question. C'est presque assez pour demander à certains députés de renouveler leur serment d'allégeance envers notre pays, peut-être pas tout à fait, mais presque assez pour faire renouveler ce serment d'allégeance.

Maintenant, bien qu'il soit fondé sur un grand esprit de renouvellement de la fédération canadienne, dont je parlais tantôt, il est important de souligner que l'amendement, nonobstant son esprit fédéraliste, n'était quand même pas tellement bien préparé. Alors, l'honorable député de Gatineau—La Lièvre, lui, a fait son boulot. Il s'est renseigné et a fait un amendement à l'amendement pour améliorer le tout. Je veux féliciter le député de Gatineau—La Lièvre qui, on me dit, s'est informé, a consulté la société SNC au Québec, a consulté la MIL et plusieurs autres organismes.

Et après cette consultation approfondie, le député de Gatineau—La Lièvre qui travaille toujours, bien sûr, avec une conscience absolument incroyable. . . Il travaille d'arrache-pied pour le bien de tous les Canadiens, et surtout des Québécois. Alors, lui, il s'est empressé d'offrir cet amendement qui améliore, bien sûr, la proposition fédéraliste du député de Richelieu.

Madame la Présidente, la modification se lit comme suit:

«*f*) les autres mesures que le ministre juge souhaitables.»

Notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq supermodules de la plate-forme. . . précise qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire aux progrès du projet.

Alors, vous voyez, madame la Présidente, ce qu'a fait notre collègue, le député de Gatineau—La Lièvre. Il a offert un sous-amendement qui va, à la fois, rencontrer le point de vue de ce grand fédéraliste, le député de Richelieu, et qui d'autant plus, va l'améliorer pour s'assurer qu'on ne nuit pas au projet. Alors, vous voyez, madame la Présidente, comme la modification en question. . .

M. Lapierre: Le sous-amendement.

M. Boudria: Le sous-amendement, comme dirait mon collègue, le député de Shefford, lui qui s'y connaît dans la procédure. Compte tenu de sa grande assiduité dans le passé à la Chambre des communes, il s'y connaît énormément dans les dossiers de la procédure à la Chambre, madame la Présidente.

Je tiens à féliciter ce renouvellement du fédéralisme de la part de nos collègues, particulièrement le député de Richelieu et celui de Shefford. Je voudrais ajouter, par exemple, que le vrai message de félicitations devrait être accordé à l'unanimité à notre collègue de Gatineau—La Lièvre qui, lui, avait fait son travail, lui, il a modifié la proposition en question, a offert ce sous-amendement, et j'espère que le sous-amendement sera adopté à l'unanimité par la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Je me joins à tous mes collègues qui, j'en suis sûr, veulent que ce projet démarre très bientôt. Il sera avantageux pour cette grande province qu'est Terre-Neuve, et nous souhaitons tous que la dernière venue dans la fédération canadienne accède à une prospérité qu'elle

n'a jamais connue. Les Terre-Neuviens sont des gens fiers, et ils réclament la réalisation de ce projet.

Tous les députés qui représentent Terre-Neuve aux Communes en ont parlé avec éloquence. Nous souhaitons que le sous-amendement proposé aujourd'hui par le député de Gatineau—La Lièvre soit adopté pour que le projet de loi s'en trouve amélioré et garantisse une plus grande prospérité non seulement à Terre-Neuve, mais aussi à l'ensemble du Canada. Je le répète, j'espère que le projet de loi sera adopté tout à l'heure et qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole. . .

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. . .

M. Leblanc (Longueuil): J'invoque le Règlement, madame la Présidente..

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: La parole a été donnée à l'honorable député de Timiskaming. Il avait commencé ses remarques. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: De toute évidence, il y a un honorable député qui s'attend à ce que la personne qui occupe le Fauteuil ait soudainement des yeux des trois côtés de la tête. Malheureusement, c'est une des choses qui ne viennent pas normalement avec le poste.

• (1710)

Dans la rotation normale des discours qui s'est appliquée tout au long de ces discussions que nous avons eues sur ce projet de loi, nous en sommes maintenant rendus à un représentant du côté du gouvernement.

J'ai reconnu l'honorable député. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement!

Mme le vice-président: Un rappel au Règlement de la part de l'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je demande et je propose la motion:

Que le député de Rosemont soit maintenant entendu.

M. Leblanc (Longueuil): J'appuie la motion, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Timiskaming avait été reconnu et avait commencé à parler.

L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je sais qu'il a été très difficile. . .

[*Français*]

Des voix: Ce n'est pas vrai!

M. Lapierre: Vous êtes partisane, madame la Présidente!

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il y a une tradition dans cette Chambre. . .

M. Lapierre: Madame la Présidente est neutre.

M. Boudria: . . .il y a une tradition dans cette Chambre, madame la Présidente, que tous les députés respectent l'autorité que nous avons nous-mêmes confiée à la Présidence. La Présidence de cette Chambre ne nous est pas imposée à nous, députés. C'est une autorité que nous lui avons accordée.

La Présidence, donc, jouit, par ce fait même, de la confiance de la Chambre. Si la Chambre en décidait autrement, la Chambre serait libre d'«adresser» le dossier.

En attendant, madame la Présidente, je crois qu'il est inacceptable, pour aucun député, de mettre en question l'autorité de la Présidence parce que cela remet en question l'autorité que nous lui avons confiée.

Et c'est à cet effet-là, madame la Présidente, que je m'objecte, parce que je considère que c'est un affront, non seulement à la Présidence, mais en fait à la Chambre elle-même parce que c'est la Chambre qui a décidé qui présiderait.

M. Lapierre: Sur le même rappel au Règlement!

[*Traduction*]

M. Nunziata: Madame la Présidente, je suis resté assis patiemment à ma place tout l'après-midi pour essayer

d'écouter le débat. Je tiens à vous féliciter de la patience dont vous avez fait preuve durant les délibérations, cet après-midi.

Tout observateur objectif conclurait que certains députés ont essayé tout l'après-midi de nuire aux travaux de la Chambre au lieu de participer de façon intelligente au débat. Vous avez été très patiente et avez entendu tous les rappels au Règlement soulevés par certains députés dont le comportement est honteux.

Si ces députés veulent vraiment débattre cet important projet de loi dont le Parlement du Canada est saisi, ils pourraient avoir du respect à l'égard de leurs collègues à la Chambre, mais surtout à l'égard de la présidence.

Vous avez rendu une décision que le député de Shefford a mise en doute. En fait, il vous a accusé de partialité. Je suis certain que la plupart des députés sont, comme moi, très indignés par l'insulte absolue que le député de Shefford a faite à tous les députés cet après-midi.

[*Français*]

Mme le vice-président: Si vous me permettez, j'aimerais peut-être commenter brièvement une réflexion qu'a eue l'honorable député de Shefford.

Il a dit: «J'ai vu la Présidence faire un signe à un député du côté gouvernemental». Je voudrais peut-être préciser ce qu'il en était, ce qui rendra, je pense, les choses beaucoup plus faciles et qui permettra de séparer avec vous les choses les unes après les autres.

Je redis d'abord que dans la rotation qui s'est établie toute la journée, et depuis le début du débat, nous allions en venir à reconnaître normalement un député représentant le parti ministériel. Je me suis donc adressée tout simplement au secrétaire parlementaire pour qu'il m'indique, comme c'est la coutume, lequel de ces députés prendrait la parole et il m'a répondu là-dessus: «C'est moi qui serai le suivant». Je lui ai dit: «Très bien.»

L'honorable député précédent a terminé; j'ai reconnu l'honorable député qui a commencé immédiatement. Alors qu'en même temps, on a fait un rappel au Règlement. Avant que j'aie le temps de reconnaître, même de dire «rappel au Règlement», on avait commencé le discours. La loi étant ce qu'elle est, le Règlement étant ce qu'il est, j'ai bien voulu expliquer dans tous les détails chaque chose comme elle s'était passée. Je pense que c'est suffisant maintenant, nous allons poursuivre le débat. Voilà pourquoi nous sommes ici. L'honorable député de Timiskaming a la parole.

[*Traduction*]

M. MacDougall: Madame la Présidente, je voudrais pour commencer. . .

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: Je veux simplement rappeler au député qui nous a reproché de faire des recours au Règlement que, quand j'étais dans les rangs du parti au pouvoir, ce sont d'eux que j'ai appris à faire ces choses-là. Et au député de. . .

Mme le vice-président: Ce n'est pas un recours au Règlement. L'honorable député de Timiskaming a la parole.

[*Traduction*]

M. MacDougall: Merci, madame la Présidente. En prenant part au débat d'aujourd'hui, je tiens à dire, pour commencer, à tous ceux qui nous écoutent ainsi qu'à tous les députés, que le projet de loi C-44 est sans doute l'une des plus importantes mesures législatives à être présentée depuis un bon bout de temps.

C'est en 1984 que s'est formé un gouvernement qui reconnaissait l'importance et les préoccupations des régions du pays et qui a élaboré à leur intention des politiques et des programmes de développement économique.

En juillet 1988, le premier ministre canadien et le ministre de l'Énergie ont signé une déclaration de principes sur Hibernia qui stipulait que le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et le premier ministre de cette province s'étaient engagés à entreprendre des négociations afin de parvenir à un accord formel qui serait conforme aux principes énoncés dans la déclaration.

J'ai eu la chance de participer, il y a quelques semaines, à l'écriture d'une page d'histoire à St. John's et ce fut un événement mémorable. J'étais en compagnie de mon collègue de St. John's-Est, du ministre du Commerce extérieur, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de hauts fonctionnaires du ministère, du premier ministre et du ministre de l'Énergie de Terre-Neuve. Étaient aussi présents quatre anciens premiers ministres de la province. Les Canadiens ont pu se rendre compte de l'importance de cet accord, non seulement

pour les Terre-Neuviens, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens.

Évalué à 5,2 milliards de dollars, ce projet aura, prévoit-on, des retombées de 3 milliards de dollars pour les entreprises canadiennes. Ce projet ne se limitera pas aux provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario ou de Québec. Il s'étendra d'un océan à l'autre et tous les Canadiens pourront en bénéficier.

Si nous repensons au projet de la Mer du Nord, la Norvège et la Grande-Bretagne ne comptaient que pour 25 à 40 p. 100 du budget. Madame la Présidente, je dois vous dire que ce projet revêt une grande importance pour tous les Canadiens. Il est très important parce qu'il offre à tous les particuliers, où qu'ils soient au Canada, la possibilité d'en tirer des avantages.

Pensons aux compétences techniques que possède la province de Québec dans de nombreux domaines, dont celui de la fabrication; pensons à Hydro-Québec. Permettez-moi simplement de citer deux sociétés qui récolteront une large part. La société SNC et ses associés détiennent 70 p. 100 d'une entreprise en participation. La Newfoundland Offshore Contractors a obtenu un contrat de gestion de projet d'une valeur de 360 millions de dollars pour la conception de travaux pour Hibernia. Ce contrat sera d'abord mis en oeuvre à Montréal, où 600 personnes environ seront embauchées pour concevoir les modules supérieurs du projet Hibernia. Cela vous donne un exemple de l'importance de ce projet pour tous les Canadiens.

• (1720)

Il va permettre d'injecter un milliard de dollars dans l'économie du Québec. J'entends les propos de mon collègue socialiste de l'Alberta qui ne comprend pas les débouchés qui s'offrent à tous les Canadiens. Je me pose parfois des questions lorsque j'écoute les socialistes, qui sont censés se préoccuper du sort des gens ordinaires, des habitants des petites localités et des gens qui vivent dans les petits ports de Terre-Neuve. Les socialistes s'en fichent éperdument en fait. Ils sont tout à fait prêts à se prononcer contre ce projet de loi.

Cela me montre certes que le NPD n'est plus, comme c'était le cas auparavant, le défenseur des petites gens. Ce sont les ministériels qui voient à ce que le projet Hibernia offre des débouchés à tous les Canadiens.

Lorsque nous examinons certains des mérites de ce projet, il est intéressant de constater comment il va, par exemple, profiter à une petite localité de Terre-Neuve où les gens, pour une très bonne raison, ne peuvent travailler qu'un certain nombre de semaines par année, car les débouchés sont fort minces. Ils peuvent travailler dans le secteur de la pêche ou occuper de petits emplois saisonniers. Or, tout à coup, le mode de vie de ces gens va être complètement transformé, car ils vont maintenant avoir de bien meilleures chances de se trouver un emploi. Ce sont là, en fait, les vraies retombées du projet Hibernia qui est avantageux pour tous les Canadiens. Il nous donne la possibilité de nous diversifier, et puis il permet aux Terre-Neuviens de mettre à profit leurs compétences et de bénéficier d'un renouveau économique dans leur région. Voilà toute la question.

Cela a été un honneur pour moi de défendre brièvement le projet Hibernia et de préciser qu'il va profiter à tous les Canadiens. Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion, madame la Présidente.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable député de Chambly a la parole.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement!

Mme le vice-président: Rappel au Règlement. L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je demande et je dépose la motion à l'effet:

Que le député de Rosemont soit maintenant entendu.

Mme le vice-président: La motion est recevable.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

[*Et plus de cinq députés s'étant levés:*]

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 296*)

POUR

Députés

Duceppe	Lapierre
Leblanc (Longueuil)	Plamondon
Rocheleau	Tremblay (Rosemont)—6

CONTRE

Députés

Blenkarn	Campbell (Vancouver Centre)
Clark (Brandon—Souris)	Collins
Cooper	Dorin
Gauthier	Kempling
MacDougall (Timiskaming)	Mifflin
Riis—11	

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion défaite. L'honorable député de Chambly a la parole.

M. Edmonston: Madame la Présidente. . .

M. Lapierre: Madame la Présidente, il n'y avait pas quorum!

Mme le vice-président: L'honorable député sait aussi bien que moi qu'il y avait quorum dans la salle. Dix-sept députés ont jugé bon de voter, j'en suis satisfaite. L'honorable député de Chambly a la parole.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir reconnu après si longtemps.

J'aimerais simplement appuyer l'amendement de mes collègues du Bloc québécois. Je trouve que le sous-amendement de mes collègues libéraux, vraiment ça ne règle rien dans ce problème-ci. Je pense que pour ce projet de loi, il faut comprendre que l'on veut tirer le maximum de bénéfices pour les Canadiens. Je comprends mes collègues du Bloc québécois. Je pense que cela est souhaitable. C'est très important. Mais je veux vous dire que présentement nous sommes aux prises avec un grand déficit, un déficit qui prend un tiers ou plus de chaque dollar des revenus du gouvernement canadien en intérêts seulement. Quand j'entends ce gouvernement conservateur parler du fait qu'il faut s'attaquer au déficit et en même temps je vois, comme mes collègues du NPD et mes collègues du Bloc québécois qui ont dit que c'est un chèque en blanc, ce que nous sommes en train de faire avec le projet Hibernia, je pense que cette loi-ci est très dangereuse parce que, effectivement, c'est un chèque en blanc. Je ne suis pas contre Hibernia. Je ne suis pas contre le projet comme tel, mais le projet de loi que nous étudions présentement est très dangereux. Et je vais juste vous citer quelques raisons pour lequelles je trouve que, nous, nous ne pouvons pas accepter ce projet de loi come tel.

Premièrement, on va donner presque plus ou moins 2,7 milliards de dollars, et quelles sont nos garanties? Je parle de garanties solides, de garanties concrètes. Pas tellement! Qu'allons-nous avoir comme retombées concrètes de ce projet? Ce qu'on appelle communément en anglais «equity».

[*Traduction*]

Qu'allons-nous gagner avec ce projet? Lorsqu'on pense à investir, on s'inquiète en général du rendement et des garanties qu'obtiendront les Canadiens de tout le pays.

[*Français*]

Donc, je vois que pour la question de garanties, soit avoir notre argent retourné, on n'a pas de garanties. C'est un problème, je pense, ce n'est pas résolu dans ce projet de loi.

Deuxièmement, moi, j'ai entendu le chiffre que ça va nous coûter pour 1100 emplois, ça va nous coûter presque, tenez-vous bien, 900 000 $ pour chaque emploi, 900 000 $ pour chaque emploi créé, je parle des emplois permanents.

Une voix: C'est scandaleux!

M. Edmonston: Comme mon collègue vient de le dire, c'est scandaleux! C'est vrai, surtout quand nous sommes en train de dire à tout le monde que le gouvernement fédéral n'a pas d'argent à dépenser. Mais on dépense 900 000 $ pour un emploi. Je trouve cela scandaleux, oui c'est vrai!

• (1730)

Troisièmement, pour ce qui est de la question de l'environnement, on est en train de donner ou de faire un chèque en blanc dans ce projet de loi. Mais quelle garantie avons-nous que l'environnement sera préservé ou qu'il ne sera pas contaminé par le projet même d'Hibernia? Nous n'en avons pas. Donc, pour les gens qui se soucient—et je crois que les gens se soucient vraiment de l'environnement—ce projet de loi n'apporte pas de solution, ne donne pas une certaine sécurité à ces gens qui ont du souci pour l'environnement. Au contraire, cela les rend plus inquiets parce que la question de l'environnement n'est pas traitée. C'est une troisième raison pour laquelle on trouve que ce projet de loi est boîteux, même qu'on ne peut pas l'accepter.

Le quatrième point que j'aimerais soulever et que mes collègues du Bloc Québécois et d'autres collègues du NPD ont déjà soulevé est celui-ci: Quelles sont les retombées financières pour le reste du Canada? Est-ce que c'est seulement parce que le Québec va envoyer un peu de sable ici, qu'il va envoyer un peu de technologie, ou que les autres provinces vont envoyer un petit peu de main-d'oeuvre? Sont-ce là les retombées concrètes que nous cherchons à obtenir? Pas moi en tout cas. Je veux avoir de vrais emplois, des emplois permanents pour tout le Canada et des emplois dans la haute technologie. Pourquoi ne pas avoir la garantie que nous n'allons pas seulement jouer un peu les pompistes pour les Américains avec le pétrole d'Hibernia? Pourquoi ne pas faire un certain traitement de ce pétrole pour vendre de l'essence, pour envoyer l'essence, pour avoir une autre technologie?

Je peux vous parler de l'est de Montréal. On a eu toute une panoplie de raffineries qui ont fermé, créant des chômeurs par centaines dans l'est de Montréal. Pourquoi présenter un projet de loi qui ne traite pas de ce problème? Je trouve qu'on n'a pas de retombées financières avec ce projet, sans parler des retombées dans le sens que l'on peut avoir des raffineries qui pourraient traiter ce pétrole qui sera le produit même d'Hibernia. Je trouve cela insensé, inacceptable.

Et, finalement, je veux dire qu'on a un problème même si toutes nos garanties ont été. . . Le gouvernement a accepté les demandes qui font que les entreprises canadiennes vont profiter au maximum de ce projet Hibernia.

Le traité de libre-échange nous cause des problèmes très sérieux. Et c'est là où je veux vous parler de mes collègues du Bloc québécois et mes collègues conservateurs qui ont créé la situation qui fait que nous ne pouvons même pas obliger les Américains ou obliger les gens qui vont s'entendre avec ce projet de loi de créer de l'emploi chez nous. Plus que cela, parce que les Américains vont dire que c'est contre le traité. Et qui a signé le traité?

Une voix: Pas nous!

M. Edmonston: Quel gouvernement? Je m'excuse. Mais je peux vous dire, mes collègues du Bloc québécois, pas maintenant parce qu'ils sont le Bloc québécois, mais quand ils étaient avec le gouvernement conservateur. . .

Une voix: Pas tous!

M. Edmonston: Mon collègue, le député d'Alberta, mon collègue du NPD a déjà soulevé le fait qu'il y a eu un vote, et que les membres du Bloc québécois qui sont des anciens députés du parti conservateur ont voté en faveur du libre-échange. Et c'est le fait que nous avons un libre-échange, c'est ce traité de libre-échange, aujourd'hui, qui nous crée un blocus contre un genre d'amélioration de la situation.

Autant j'appuie mes collègues du Bloc québécois, je veux quand même déplorer le fait que plusieurs de mes collègues du Bloc québécois ont créé la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Avec les meilleures intentions du monde, on ne peut pas faire grand-chose parce qu'en fin de compte ce sont eux qui ont aidé le gouvernement à adopter le traité sur le libre-échange.

Alors je trouve cela déplorable qu'aujourd'hui, quand il veut défendre les intérêts du Québec et du Canada. . . parce que j'ai entendu mon collègue libéral qui se réjouit du fait que parce que le Bloc québécois voulait avoir le plus de retombées financières partout au Canada, cela veut dire qu'ils sont des Canadiens et qu'ils sont en faveur du *statu quo* canadien. . . Je ne suis pas prêt à dire cela. . .

M. Lapierre: Pour l'instant.

M. Edmonston: . . .pour l'instant. Mais seulement je veux dire qu'il y a présentement une contradiction. On veut défendre les intérêts des Québécois, mais on a créé une situation déplorable dans le sens qu'on ne peut pas défendre les intérêts québécois dans ce projet Hibernia parce que le traité de libre-échange nous empêche de le faire.

Une voix: C'est faux!

M. Edmonston: Maintenant, en guise de conclusion, madame la Présidente, je pense que c'est nécessaire d'avoir des projets comme celui d'Hibernia et ailleurs au Canada. Je ne suis pas nécessairement contre les gens de Terre-Neuve, et je ne suis pas contre les gens d'ailleurs. C'est juste que ce projet de loi n'est pas un projet de loi équitable. Ce n'est pas équitable pour le Québec et ce n'est pas équitable pour le reste du Canada. Et je pense surtout, et cela est le point le plus fatal dans ce projet de loi, que c'est pour cette raison que j'appuie l'amendement de mes collègues du Bloc Québécois. Et je suis extrêmement désolé de voir que mes collègues du parti libéral peuvent présenter un sous-amendement tellement opportuniste qui ne veut rien dire exactement.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, c'est avec un grand plaisir que je prends la parole pour. . .

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Shefford fait un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Étant donné que je vous ai fait un rappel au Règlement avant que le député de Laval-Est ne prenne la parole, je veux déposer la motion suivante:

Que le député de Rosemont soit maintenant entendu.

Vous allez avoir passé tous les orateurs de tous les partis sauf quelqu'un du Bloc québécois aujourd'hui. On en a assez! Qu'il soit maintenant entendu.

Mme le vice-président: Il y a une motion devant la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 297*)

POUR

Députés

Duceppe	Edmonston
Lapierre	Leblanc (Longueuil)
Riis	Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—7	

CONTRE

Députés

Andre	Baker
Blenkarn	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Clark (Brandon—Souris)
Collins	Della Noce
Dorin	Epp
Fontaine	Kempling
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
McKnight	Mifflin—16

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion défaite. Reprise du débat. L'honorable député de Laval-Est a la parole.

• (1740)

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève. Si mes collègues voulaient bien écouter, j'aurais des choses à leur dire. . .

Madame la Présidente, lors de l'étude du projet Hibernia il y a quelques mois, j'étais très en faveur de voir le projet et, après un peu de discussions, je dois vous avouer aujourd'hui en cette Chambre que le projet ne me plaisait plus du tout, car le Québec n'avait pas grand-chose dans le domaine.

Suite à cela, en 1988, il y avait un de nos députés, qui maintenant est le chef du Bloc québécois, le député de Lac-Saint-Jean, qui était ministre politique du Québec, ministre de l'Environnement, membre du Comité des priorités, qui avait accepté le projet avec deux millions d'heures pour Terre-Neuve, rien pour le Canada, rien pour le Québec. Ces mêmes personnes aujourd'hui sont en train de faire de cette Chambre un cirque. Et mes enfants, madame la Présidente, quand ils regardent la télévision, ils me posent de sérieuses questions sur cette Chambre. Et j'ai vu des gens ici, je ne sais pas si c'est le manque d'expérience, ou trop d'expérience de la part du député de Shefford, mais je vous jure que j'ai eu honte de voir à quel point, je ne pouvais même pas lire mes notes, à quel point ils ont manqué de respect envers la Présidence. Et les paroles qui ont été dites ici en cette Chambre. . . cela fait six ans que je suis ici, madame la Présidente, j'ai vu des débats houleux, j'ai vu des oppositions, j'ai vu des choses, mais comme aujourd'hui. . . franchement, je n'étais pas très fier. De toute façon, madame la Présidente, ici les gens qui sont en face de nous, ils parlaient, en tout cas ils ont essayé de parler sur le projet, mais je pense qu'ils parlaient beaucoup plus sur les règlements de la Chambre, qu'ils ne connaissent pas encore. Nous avons parlé du projet Hibernia, sur le fait qu'il n'y avait pas assez de retombées économiques au Québec. Comme je vous l'ai dit, il n'y en avait pas de retombées économiques.

Mais je peux vous dire qu'il y a des gens de ce côté-ci de la Chambre, comme le député de Lévis, qui, lui, par exemple, il a compris, il a été le chercher. Et, à la dernière réunion à laquelle j'ai participé, nous avons eu toute l'historique de cette affaire, mais il y a quelq'un, madame la Présidente, qui s'est levé, et ça me fait de la peine qu'il ne soit pas là, le député en question, parce que je vais le nommer, et je n'ai pas l'habitude de nommer quelqu'un qui n'est pas à la Chambre. Quelqu'un m'a même dit. . .

J'accepte vos remarques, madame la Présidente. C'est dommage qu'il y ait un député qui va avoir des retombées économiques pour Hibernia, qui n'est plus avec le parti, il est de l'autre côté, en train de faire de l'obstruction, en train de faire un cirque. Tout ce qui manquait pour compléter le cirque, c'est le député de Québec qui est venu hier nous emmerder ici, pour dire le mot, c'est tout ce qui manquait pour que la chose devienne claire et nette, qu'ils veulent seulement obstruer la Chambre. Ils ne veulent pas parler, mais j'aimerais les écouter sérieusement sur le projet.. J'ai été sérieusement affecté quand les gens me parlaient de cela.

Nous avons aujourd'hui le député de Lévis, qui est à côté de moi, madame la Présidente. . .

M. Lapierre: Il n'y a rien eu.

M. Della Noce: Le député dit qu'il n'y a rien eu. Il y a eu de quatre à six millions d'heures de travail chez lui. Pour eux autres, c'est rien. Je peux vous dire aussi que l'opposition. . . il n'y qu'une place où il y a de l'opposition dans ce projet, c'est où? C'est exactement où est-ce qu'il y a des retombées économiques, il y en a deux feuilles, c'est au Québec, et l'opposition vient du Bloc québécois. C'est certain qu'on aimerait tous avoir les retombées économiques à Laval, pas à Québec, à Laval, mais malheureusement on ne fait rien dans ces produits-là, mais on est bien content que les retombées soient dans les environs de Québec, que ce soit à Lévis, à Richelieu.

Mon collègue de l'autre côté dit qu'il n'y a rien. Peut-être qu'on va essayer de lui donner des chiffres tantôt. Les deux sociétés québécoises, madame la Présidente, qu'on a nommées tantôt, et je vais répéter: Monenco, SNC, la SNC qui disait, il y a un mois, à ses employés: Faites quelque chose pour les espaces vides. Il va falloir louer les espaces vides. Le président a dit tout de suite après, le contrat. . .

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 45, conformément à un ordre adopté en vertu de l'article 78 du Règlement le mardi 2 octobre 1990, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer l'étape du rapport du projet de loi actuellement à l'étude.

Le premier vote porte sur le sous-amendement de la motion nº 2 inscrit au nom de M. Assad.

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur le sous-amendement est différé.

[*Français*]

En conséquence, l'amendement et les motions nos 1 et 2 seront mises aux voix seulement lorsque la Chambre se sera prononcée sur le sous-amendement.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose:

Motion nº 3

—Qu'on modifie le projet de loi C-44, en ajoutant à la suite de la ligne 17, page 13, le nouvel article suivant:

«23.(1) Le ministre établit chaque année un rapport sur l'exploitation pour la précédente année civile et le dépose devant le Parlement dans les quinze premiers jours de scéance de l'une ou l'autre chambre suivant son achèvement.

(2) Le rapport prévu au paragraphe (1) indique:

a) les retombées économiques nettes—directes et indirectes—de l'exploitation dans chacune des provinces canadiennes;

b) les avantages nets pour l'emploi produits par l'exploitation dans chacune des provinces canadiennes, avec analyse de la classification des emplois et des niveaux de salaire;

c) les quantités et pourcentages du pétrole produit qui sont exportés à l'état brut ou mi-raffiné».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur le sous-amendement de M. Assad. Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Assad est rejeté par le vote suivant.)

(Vote No 298)

POUR

Députés

Anawak
Assad
Baker
Berger
Boudria
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Milliken
Nunziata
Parent
Proud
Simmons
Vanclief
Wappel
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blondin
Callbeck
Comuzzi
Crawford
Ferguson
Flis
Foster
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Hopkins
Kaplan
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Nault
Pagtakhan
Peterson
Rideout
Stewart
Volpe
Wood—56

CONTRE

Députés

Anderson
Angus
Attewell
Beatty
Bernier
Bjornson
Blaikie
Blenkarn
Andre
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Belsher
Bird
Black
Blais
Bosley
Bourgault
Brewin
Browes
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Edwards
Fee
Fisher
Friesen
Funk
Gibeau
Guilbault
Halliday
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hogue
Horner
Hovdebo
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kempling
Kristiansen
Langlois
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McCurdy
McDougall (St. Paul's)
McLaughlin
Mitchell
Monteith
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Skelly (Comox—Alberni)
Sparrow
Stupich
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
Whittaker
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy
Boyer
Brightwell
Butland
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Edmonston
Epp
Ferland
Fontaine
Fulton
Gardiner
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Holtmann
Horning
Hudon
Jacques
Joncas
Karpoff
Koury
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Mayer
McCreath
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitges
Moore
Nystrom
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Riis
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Waddell
Wenman
Wilbee
Winegard
Young (Beaches—Woodbine)—162

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

• (1820)

[*Français*]

Avant de passer à la prochaine question, je me rends compte que certains députés ont sur leur bureau des choses qui ne devraient pas être là. Tout signe qui n'appartient pas normalement à la Chambre des communes doit être enlevé à l'instant. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur l'amendement de M. Plamondon à la motion nº 2.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 299)

POUR

Députés

Angus
Black
Brewin
Duceppe
Edmonston
Fulton
Gardiner
Heap
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
McCurdy
Mitchell
Plamondon
Rocheleau
Stupich
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—35

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie
Butland
Duplessis
Fisher
Funk
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kristiansen
Lapierre
MacWilliam
McLaughlin
Nystrom
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

CONTRE

Députés

Anawak
Andre
Assad
Attewell
Baker
Bélair
Berger
Bird
Blais
Blondin
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Casey
Chadwick
Charest
Cole
Comuzzi
Cooper
Corbeil

Anderson
Arseneault
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Belsher
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cook
Copps
Corbett

Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Dorin
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Maheu
Marchi
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McGuire
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wappel
Wenman
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood

Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hogue
Hopkins
Horning
Hughes
Johnson
Jordan
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
MacLellan
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Parent
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rideout
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Volpe
Weiner
Wilbee
Winegard
Worthy—180

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 1. Les résultats de ce vote s'appliqueront aussi à la motion nº 2.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote No 300)

POUR

Députés

Anawak
Anderson
Andre
Angus
Arseneault
Assad
Atkinson
Attewell
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Beatty
Bélair
Belsher
Berger
Bernier
Bird
Bjornson
Black
Blaikie
Blais
Blenkarn
Blondin
Bosley
Boudria
Bourgault
Boyer
Brewin
Brightwell
Browes
Butland
Cadieux
Callbeck
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Catterall
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Comuzzi
Cook
Cooper
Copps
Corbeil
Corbett
Côté
Crawford
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Danis
Darling
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duplessis
Edmonston
Edwards
Epp
Fee
Ferguson
Ferland
Finestone
Fisher
Flis
Fontaine
Fontana
Foster
Friesen
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gibeau
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harb
Harvard
Harvey (Chicoutimi)
Harvey (Edmonton East)
Hawkes
Heap
Hicks
Hogue
Horner
Horning
Hovdebo
Hudon
Hughes
Jacques
Johnson
Joncas
Jordan
Jourdenais
Kaplan
Karpoff
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Koury
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langlois
Larrivée
Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Lewis
Littlechild
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Martin (Lincoln)
Mayer
Mazankowski
McCreath
McCurdy
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McGuire
McKnight
McLaughlin
Merrithew
Mifflin
Milliken
Mitchell
Mitges
Monteith
Moore
Nault
Nicholson
Nunziata
Nystrom
Oberle
Pagtakhan
Parent
Peterson
Plourde
Porter
Pronovost
Proud
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Rideout
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Skelly (Comox—Alberni)
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Stewart
Stupich
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Vanclief
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Volpe
Waddell
Wappel
Weiner
Wenman
Whittaker
Wilbee
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wood
Worthy
Young (Beaches—Woodbine)—207

CONTRE

Députés

Duceppe
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—6

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 3 inscrite au nom de M. Riis.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 301)

POUR

Députés

Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Blaikie
Butland
Duceppe
Edmonston
Fisher
Fulton
Funk
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
MacWilliam
McCurdy
McLaughlin
Mitchell
Nystrom
Plamondon
Riis
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—34

CONTRE

Députés

Anawak
Andre
Assad
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cook
Copps
Corbett
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jordan
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
MacLellan
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Mifflin
Mills
Monteith
Nault
Oberle
Peterson
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Volpe
Weiner
Wilbee
Winegard
Worthy—173

Anderson
Arseneault
Atkinson
Baker
Bélair
Berger
Bird
Blais
Blondin
Boudria
Boyer
Browes
Callbeck
Chadwick
Charest
Cole
Comuzzi
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gibeau
Guarnieri
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Maheu
Marchi
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McGuire
Merrithew
Milliken
Mitges
Moore
Nunziata
Pagtakhan
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rideout
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wappel
Wenman
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

• (1850)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose l'adoption du projet de loi amendé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir le hansard, pages 13769 et 13770, et les Procès-verbaux du 4 octobre.*]

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: J'ai bien posé la question.

[*Français*]

Personne n'a dit non. . . .La Présidence a posé la question. Personne ne s'est opposé. Les oppositions ne sont venues, et je pense que l'image le prouvera, qu'après que j'aie dit «adopté», «*carried*».

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Comme il est 18 h 54, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'APPROBATION DU PROJET DE LOI C-44

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce j'entretiens des doutes sérieux sur le vote d'hier soir en vue de l'approbation, à l'étape du rapport, du projet de loi C-44 sur l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia.

J'ai vérifié cette partie des délibérations sur les bandes et dans le hansard. Je voudrais porter les faits suivants à l'attention de la Chambre.

Hier, quand le vice-président a mis la question aux voix, moi et d'autres membres de mon groupe parlementaire avons dit non. La présidence ne nous a pas entendus ni, je suppose, ceux qui l'entourent, car autrement ils lui auraient signalé qu'il y avait des voix dissidentes. Nous avons bien dit non, cependant, monsieur le Président. Je ne peux que supposer que notre désapprobation du projet de loi a été noyée dans les voix consentantes des libéraux et des conservateurs qui sont beaucoup plus près du fauteuil que nous.

Le fait que nous n'ayons pas été entendus nous a empêchés de voter contre cette étape du projet de loi. Nous nous sommes cependant prononcés à maintes reprises contre le projet à la deuxième lecture, à l'étape du rapport et dans le débat sur la motion d'attribution de temps. La Chambre aurait dû se douter que ne serait pas adopté à l'unanimité un projet de loi à propos duquel il a fallu imposer une limite de temps.

Ce n'est pas la première fois que des difficultés surviennent lors de votes importants, mais j'ose espérer que ce sera la dernière.

Monsieur le Président, je sollicite vos lumières quant à la façon d'assurer dorénavant que la présidence entende nos voix. Entre-temps, cependant, le compte rendu indique que la Chambre s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de loi à l'étape du rapport. Évidemment, le compte rendu est erroné. Même si j'aimerais que la Chambre se prononce encore une fois à cette étape-là, je comprends que la présidence et la Chambre s'y refusent. J'aimerais à tout le moins proposer qu'une rectification soit apportée au compte rendu afin d'indiquer qu'il n'y a pas eu unanimité.

J'ai préparé une motion signalant tout simplement la chose, que j'aimerais proposer, quitte ensuite à solliciter le consentement unanime afin de la mettre aux voix. Je propose donc:

> Qu'on modifie, dans le compte rendu des délibérations à l'étape du rapport sur le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, les mots «En conséquence, ce projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport», et qu'on les remplace par «En conséquence, ce projet de loi, tel que modifié, est agréé avec dissidence.»

Je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion qui, évidemment, ne modifiera en rien ce qui s'est produit hier. À cause de l'atmosphère assez exubérante qui régnait à la Chambre à ce moment-là, la Présidente n'a tout simplement pas entendu nos «non».

Si la Chambre acceptait cette motion, une rectification serait tout simplement apportée au compte rendu, de sorte que nous pourrions passer aux travaux de la Chambre.

M. le Président: Je ne voudrais pas commettre à mon tour cette erreur qu'on aurait commise hier. Le député a présenté une motion.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Dans une minute. Dois-je comprendre que la Chambre est d'accord avec cette motion?

M. Cooper: Tout ce que je tiens à confirmer, monsieur le Président, c'est que nous sommes d'accord avec la motion proprement dite sans pour autant nous obliger à la débattre. Je tiens à m'assurer que la Chambre entend adopter cette motion à l'unanimité.

M. le Président: C'est ce que je comprends. Est-ce là ce que comprend également le député?

Privilège

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis complètement d'accord sur la motion du député de Kamloops et je pense que cela pourrait nous satisfaire dans les circonstances pour démontrer qu'il y avait effectivement division sur ce vote-là.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous sommes d'accord également pour autant que la motion ne soit pas débattue, qu'elle soit mise aux voix immédiatement et qu'elle soit adoptée.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: De toute évidence, une plainte a été faite. On m'a présenté des instances. Il est très important que tous comprennent clairement que lorsqu'un député désire se plaindre de quelque chose à la Chambre, il vaut mieux qu'il ou elle s'adresse à moi personnellement et immédiatement.

C'est une hypothèse, sans plus, mais s'il se produit une erreur, surtout dans le cas d'un vote, le Président ne peut pas y remédier à moins que le Chambre n'y consente, comme elle l'a fait ce matin.

Je souhaite dire au député de Kamloops, et aussi à d'autres députés, à quel point j'ai apprécié la civilité avec lequelle cette question a été traitée et résolue ce matin. Je les en remercie.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le 27 avril 1989, la première chose que le ministre des Finances a faite dans la matinée, ce fut de soulever la question de privilège concernant la fuite budgétaire qui s'était produite la veille au soir. Les députés se rappellent sans doute les événements de ce jour-là. Les journaux en ont abondamment parlé.

• (1110)

J'ai prévenu Votre Honneur de mon intention de soulever cette question lundi de la semaine dernière. J'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour le faire afin de donner au gouvernement un certain temps pour préparer sa réplique et pour que nous puissions traiter de la question sans hâte. La question a évidemment perdu son caractère urgent, mais il s'agit d'une question importante dont on n'a pas discuté le 27 avril.

Je tiens à la soulever à nouveau parce que les affaires dont les tribunaux ont été saisis à la suite de cette fuite sont maintenant classées. La question n'est plus devant les tribunaux. Nous pouvons donc en discuter à la Chambre.

Les députés se rappellent sans doute l'ordre des événements. Il semble maintenant établi que deux fuites de ce budget se sont produites le ou vers le 24 avril 1989. Le ministre a appris ces fuites en même temps que tout le pays le 26 avril lorsque M. Small est apparu à la télévision en brandissant son exemplaire du *Budget en bref*.

Le ministre des Finances s'est présenté à la Chambre et, par le truchement du ministre de la Justice, a tenté d'obtenir que la Chambre siège plus tard ce soir-là. Comme la Chambre n'y a pas consenti, le ministre a dévoilé son budget à la télévision nationale, et a soulevé la question de privilège le lendemain.

Je remarque qu'à l'occasion de la question de privilège soulevée par le ministre, et qui fut la première à l'être ce jour-là, Votre Honneur a mentionné qu'il avait reçu préavis de plusieurs de ces questions. Le ministre n'a pas demandé à confier à un comité la tâche d'examiner les circonstances entourant cette fuite budgétaire ni quoi que ce soit s'y rapportant.

En fait, je ne sais pas exactement en quoi consistait la question de privilège du ministre. Il vous en avait donné préavis, mais il n'a pas vraiment réussi à démontrer le moins du monde qu'il y avait eu atteinte à ses privilèges.

Cette fuite l'a peut-être embarrassé, mais je soutiens que ses privilèges n'ont pas été violés davantage que ceux du reste d'entre nous. Nos privilèges, au fait, ont été atteints par la suite: d'abord parce que le budget a été dévoilé hors de la Chambre, chose sur laquelle je reviendrai dans un instant, et aussi à cause de la conduite subséquente du ministre des Finances et des autres ministres qui sont intervenus le 27 avril. Cela a, à mon avis, porté préjudice aux députés de l'opposition et nous a par

conséquent privés des privilèges dont nous aurions pu jouir autrement.

M. le Président: J'ai reçu avis de cette question. J'ai dit clairement au député qu'il avait tout à fait raison. Au moment où j'ai reçu l'avis, ce n'était peut-être pas le jour tout désigné pour soulever la question.

La situation où je me trouve n'est pas facile, car cela s'est passé il y a longtemps. J'invite le député à en venir au fait. D'autres députés voudront peut-être prendre la parole, mais j'estime que nous devrions en arriver le plus vite possible à l'objet de la question de privilège.

M. Milliken: Monsieur le Président, c'est ce que j'essaie de faire. Je voulais simplement rafraîchir la mémoire de certains députés, parce que les événements sont très importants pour établir qu'il y a eu atteinte aux privilèges.

Selon moi, la question découle, dans une grande mesure, des déclarations faites le 27 avril. Ce n'est pas le seul élément, mais les déclarations de ce jour-là me paraissent importantes. Votre Honneur trouvera la déclaration du ministre des Finances à la page 1 005 du hansard de ce jour-là:

> L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La divulgation prématurée de détails du budget semble avoir résulté d'un abus de confiance, d'un crime prémédité, genre d'acte contre lequel on ne peut jamais se protéger complètement.

Je pourrais poursuivre encore longtemps, mais je n'ennuierai pas la présidence avec d'autres citations.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il y avait eu vol. Le ministre de la Justice a fait allusion au vol de documents budgétaires. Le vice-premier ministre a fait des déclarations dans le même sens et le premier ministre lui-même a avancé qu'il y avait eu activité criminelle.

Par conséquent, comme nous le savons tous, une série d'accusations ont été portées contre M. Doug Small et d'autres personnes. Un certain Brian McCuaig a été condamné pour possession d'un document volé, mais les tribunaux n'ont retenu aucune autre accusation. Tous les autres prévenus ont été acquittés.

Je voudrais citer un passage du jugement rendu par Son Honneur le juge Fontana. J'estime qu'il se rapporte directement à la question de privilège dont nous sommes saisis, car le juge a dit:

> Comme M. Small n'est accusé précisément que de possession, le fait qu'il ait divulgué le contenu du budget au cours d'une émission télévisée ne concerne pas cette cour. Certains pourraient soutenir, par exemple, qu'il aurait pu remplir ses obligations de journaliste en révélant seulement que le secret entourant le processus budgétaire avait été violé, sans donner les détails et le contenu du document. On peut douter cependant qu'une telle divulgation aurait eu la crédibilité et l'impact correspondant à un problème aussi grave. Une société qui reconnaît l'importance de la libre diffusion de l'information, dans le cadre du processus démocratique, ne saurait être offensée si cette diffusion est entourée du genre de sens du drame que M. Small a manifesté. Quoi qu'en dise M. McLuhan, il arrive que le message soit plus important que le moyen utilisé pour le transmettre. De fait, on peut considérer que les révélations de Small à la télévision et la réaction immédiate du ministre des Finances ont empêché tout préjudice réel en ce qui concerne la fuite relative à la «Mutual Life». Le sergent Jordan l'a suggéré dès le début dans son témoignage. La conduite de M. Small dans ses contacts subséquents avec les autorités policières semble avoir été exemplaire.

Le juge mentionne ensuite une autre affaire qui ne présente pas d'intérêt pour nous, puis conclut:

> Si le caractère confidentiel du budget demeure une préoccupation quasi constitutionnelle en cette ère d'électronique et de technologie, alors il revient au Parlement de régler promptement le problème en adoptant des mesures législatives précises à cet égard.

Le juge termine ainsi:

> Aucune règle juridique n'interdit de faire usage de bon sens. Compte tenu de toutes les considérations qui précèdent, je trouve qu'il y a eu, selon toutes probabilités, abus de la procédure dans cette affaire. Je donne donc l'ordre de suspendre toute autre poursuite sous ces chefs d'accusation contre tous les accusés.

Je soutiens que ces personnes accusées de méfaits avaient, au pire, volé des renseignements confidentiels. La Cour suprême du Canada examine. . .

M. le Président: Le député pourra poursuivre dans un instant. Je veux juste poser une question. Bien sûr, j'ai lu le jugement dont le député vient de nous citer un extrait.

Je voudrais savoir si les propos dont le député se plaint étaient adressés à une personne en particulier.

M. Milliken: Monsieur le Président, si vous parlez de ce qui a été dit à la Chambre, je dirais que oui. Ces remarques visaient M. Small ou les personnes qui lui ont fourni l'information.

M. le Président: Le nom de ces personnes a-t-il été mentionné à la Chambre? Si je comprends bien, le député estime que ce qui a été dit à la Chambre n'aurait pas dû

être dit, spécialement compte tenu du jugement. Lorsque ces remarques ont été faites, visaient-elles les personnes qui faisaient l'objet de ces poursuites?

M. Milliken: Monsieur le Président, permettez-moi de continuer. Je ne me plains pas de ce qui a été dit relativement aux personnes en question, mais bien relativement à nos droits, et c'est ce que je veux expliquer.

À mon avis, lorsque le gouvernement. . .

M. le Président: Ce qui me pose un problème, c'est que le député parle d'un jugement du tribunal après le fait. La plainte porte sur des remarques faites à la Chambre, remarques qui, de l'avis du député, ont porté atteinte à ses privilèges et à ceux d'autres députés. Ce que j'essaie de déterminer, c'est si ces remarques, lorsqu'elles ont été faites, visaient directement l'une ou l'autre des personnes qui ont fait l'objet de poursuites par la suite, c'est-à-dire si le nom de ces personnes a été mentionné, ou si le ou les ministres qui ont fait ces remarques ne faisaient qu'exprimer leur opinion, soit que la fuite a dû être causée par quelqu'un qui a commis un acte illégal.

M. Milliken: Je ne crois pas que ce soit là quelque chose que nous pouvons déterminer. À mon avis, nous ne pouvons que supposer que ces remarques visaient M. Small, dont le nom était connu. Après tout, on l'a vu à la télévision nationale avec le document dans les mains. Je crois que, étant donné les événements qui ont suivi, il est clair que ces remarques visaient M. Small. Il y a eu cette situation où, vous vous en souviendrez sûrement, le sergent de police s'est retiré du dossier parce qu'il a refusé de porter des accusations. . .

• (1120)

M. le Président: Je vais donner la parole au leader parlementaire dans un instant. Je pense que la plupart d'entre nous connaissons bien les faits. Le député revient sur la question, mais sa plainte semble découler de ce qui a été déclaré dans cette enceinte il y a bien des mois.

M. Small n'a pas été le seul à être poursuivi, le député le reconnaît. J'ai du mal à comprendre comment il peut s'agir d'une violation de privilèges. En d'autres termes, en quoi le fait qu'un ministre ait déclaré qu'une fuite découlait ou non d'un vol de documents ou de toute autre infraction a pu empêcher n'importe qui dans cette enceinte de s'acquitter de ses fonctions.

C'est là mon problème, et j'invite le député à en venir au fait et à être le plus bref possible.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'y arrivais justement. C'est ce à quoi je voulais en venir. Ce qui importe, c'est que ces accusations ont été portées contre les personnes. . .

M. Andre: Règlement! Venez-en à la question de privilège.

M. Milliken: J'y arrive. Si le leader du gouvernement à la Chambre se contrôlait. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Selon moi, les avis seront probablement fort partagés quant à savoir s'il s'agit bien d'une question de privilège, mais je vais demander au député de conclure, car j'ai bien de la difficulté à voir où il veut en venir.

M. Milliken: Monsieur le Président, à mon avis, il est tout à fait clair que le gouvernement, sachant que la Cour suprême du Canada avait statué dans une cause que le vol de documents confidentiels n'était pas une infraction, en a profité pour faire les déclarations en question. Il a affirmé qu'on avait commis un acte criminel, et je prétends que ce n'est pas nécessairement le cas. Les ministériels ont étouffé l'enquête dans cette enceinte en prétextant que l'affaire était devant les tribunaux. Les réponses. . .

M. le Président: Je vais donner la parole au leader parlementaire dans un instant.

Le député affirme qu'on viole les privilèges des députés en exprimant dans cette enceinte certaines opinions pouvant aller à l'encontre d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada. Il va beaucoup trop loin, mais je vais lui permettre de conclure son argumentation qui me pose d'ailleurs quelques problèmes.

M. Milliken: Je n'ai jamais dit cela. J'ai affirmé que le gouvernement était sûrement au courant de la décision de la Cour suprême lorsqu'il a fait les déclarations en question. Il a affirmé qu'un acte criminel avait été commis, et je pourrais vous donner bien des citations à l'appui.

À la suite de ces déclarations, des accusations ont été portées et. . .

M. Andre: Faux.

M. le Président: Un instant. Le député va vraiment très loin. Il affirme que des accusations ont été portées à la

suite de déclarations faites dans cette enceinte. Cela pourrait faire l'objet d'un débat. Or, comment le député peut-il présenter cela comme un fait justifiant le recours à la question de privilège?

Le député vient juste de dire qu'il le sait pertinemment.

M. Andre: Nous pourrions peut-être en finir, s'il voulait bien citer l'article pertinent de Beauchesne.

M. le Président: Le député sait fort bien que toute cette question me place dans une situation délicate. Peu importe la nature de la plainte, j'ai du mal à considérer qu'il y a matière à soulever la question de privilège.

Je demande au député de conclure.

M. Milliken: Je vais donner quelques exemples pour persuader le leader du gouvernement à la Chambre des communes que nos privilèges ont bel et bien été violés, monsieur le Président.

M. le Président: Ce n'est pas le leader parlementaire du gouvernement qu'il faut convaincre, mais la présidence.

M. Milliken: Les interruptions constantes des députés d'en face rendent les choses très difficiles, monsieur le Président.

D'abord, nous avons été privés de la liberté de parole, un de nos droits à la Chambre, puisqu'on nous a empêchés de poser des questions en invoquant le fait que cette affaire était devant les tribunaux. On nous a refusé ce droit. . .

M. le Président: S'il vous plaît. Ce n'est pas là une atteinte aux privilèges des députés, mais une règle de la Chambre. C'est une convention. Lorsqu'une affaire est devant les tribunaux, notamment en matière criminelle, nous ne permettons pas de questions là-dessus à la Chambre pour ne pas porter atteinte aux droits de la Couronne ou de la défense. Dans le cas qui nous occupe, je me souviens très bien que j'appréhendais énormément les conséquences qu'aurait pu entraîner pour la défense toute question posée à la Chambre sur mon autorisation.

M. Milliken: Néanmoins, monsieur le Président, je prétends que si ces accusations avaient été convenablement étudiées et non portées, il n'y aurait jamais eu de problème.

Ensuite, on nous a dénié notre droit de répliquer au budget à la Chambre parce qu'il avait été divulgué à la télévision. J'ai d'ailleurs soulevé ce point le 27 avril 1989.

Enfin, les déclarations du premier ministre, du ministre des Finances et des autres ministres, que j'aurais pu citer longuement, mais je m'en suis abstenu pour gagner du temps, ont compliqué la tâche des policiers pour qui il a été difficile, sinon impossible, de faire enquête sans paraître. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Cette question a été devant les tribunaux pendant des mois. Une décision a été rendue. Il ne me semble pas opportun d'en débattre de nouveau à la Chambre. Je n'ai pas à juger qui a tort ou qui a raison. Le problème, c'est qu'on pourrait ramener une foule de choses sur le tapis à la Chambre sous le couvert d'une question de privilège.

Je dois dire au député que je ne pense pas qu'il y ait là matière à soulever la question de privilège. L'affaire est donc close.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il aurait suffit, pour clore la discussion, de citer Beauchesne, dont le commentaire 19(1) est libellé comme suit:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

À propos des règles applicables, le député sait très bien, lui qui affiche un sourire narquois, qu'en fait. . .

Des voix: Silence!

M. le Président: J'ai rendu ma décision et je n'ai pas l'intention de rouvrir le débat sur ce point. Le député peut faire un rappel au Règlement sur un autre point, mais pas sur cette question de privilège.

M. Andre: Monsieur le Président, des accusations ont été proférées injustement et, si elles ont pu être faites, c'est afin de rouvrir l'affaire. Tout cela a commencé quand le ministre des Finances a déclaré qu'un acte criminel avait été commis. Comme le député l'a lui-même reconnu, il y a eu aveu de culpabilité. Par conséquent, non seulement s'est-il trompé dans l'interprétation des règles établissant ce qui constitue une question de privilège, mais il s'est aussi trompé sur les faits. Il s'est trompé sur toute la ligne et il a eu tort de faire perdre vingt minutes à la Chambre en soulevant une question de privilège spécieuse.

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston invoque le Règlement.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, mon collègue était en train de soulever la question de privilège. Il a eu la possibilité de faire valoir son point de vue, puis vous avez fait savoir que l'affaire était close. Vous avez accordé ensuite la parole au leader parlementaire du gouvernement et, ce faisant, vous avez permis qu'on rouvre le débat.

Si l'affaire est effectivement toujours à l'étude, je voudrais pouvoir faire quelques brèves observations à son égard.

M. le Président: Je vais éclairer le député. D'abord et avant tout, j'ai insisté pour que le leader parlementaire du gouvernement prenne la parole pour invoquer le Règlement et non pour soulever la question de privilège. La décision a été rendue.

Si le député veut éclairer la Chambre et la présidence en invoquant le Règlement, je vais certes lui accorder la parole. La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Monsieur le Président, dans le cours de vos observations, vous avez fait savoir que le tribunal avait examiné la question. Vous n'ignorez pas qu'il s'agissait d'un tribunal de droit criminel. Ce tribunal n'a pas examiné la conduite de ministres ni la responsabilité gouvernementale. . .

M. le Président: Un instant. Ce que je fais valoir, c'est que l'affaire a été examinée par un tribunal. Voici qu'on laisse entendre qu'elle devrait d'une façon ou d'une autre être débattue à nouveau à la Chambre sous le couvert de la question de privilège. Si la Chambre veut approfondir encore la question, libre à elle, mais j'ai le devoir de décider ce qui peut faire l'objet de la question de privilège et ce qui ne le peut pas.

J'ai dû dire à mon collègue, le député de Kingston et les Îles, qui est un spécialiste de la procédure, que quel que soit le mérite de son argumentation, d'un point de vue politique ou autre, elle ne relève pas, à mon avis, de la question de privilège. Il ne convient pas que je laisse rouvrir un débat sous le faux prétexte de soulever la question de privilège. Si une question doit être débattue par la Chambre, il faut s'y prendre autrement, peu importe le côté de la Chambre qui le demande.

AFFAIRES COURANTES

• (1130)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général (sollicitation).

Ce bref rapport fait suite à un examen des lois en vigueur. Comme on le sait, l'application de ces lois a produit de bons résultats dans la plupart des villes, mais ça n'a pas été tout à fait le cas à Toronto et à Vancouver. Nous n'avons formulé que trois recommandations.

De plus, comme les personnes qui se livrent à la prostitution sont habituellement victimes d'injustices sociales, qu'elles ont subi de mauvais traitements au cours de leur enfance et ainsi de suite, nous avons signalé qu'elles ne devraient pas être punies davantage. Nous avons recommandé l'établissement de programmes sociaux pouvant les amener à trouver un mode de vie dans un milieu qui présenterait moins de dangers.

Parce que les services de police voulaient vraiment identifier ces personnes, nous avons formulé des recommandations visant à apporter des modifications à la Loi sur l'identification des criminels.

Je voudrais déposer ce rapport.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS—SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (North Vancouver): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues

officielles, le seizième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, concernant les initiatives parlementaires.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-332, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (électeurs non inscrits sur la liste).

—Madame la Présidente, c'est pour moi un réel honneur que de présenter un projet de loi portant modification de la Loi électorale du Canada, appuyé par mon collègue, le député de Prince-Albert—Churchill River.

Ce projet de loi vise principalement à baisser à 16 ans l'âge auquel on est autorisé à voter à des élections fédérales. Il me semble que, dans un pays qui permet à des jeunes de 16 ans de conduire sur nos routes et de s'engager dans les forces armées du Canada, il est certes temps que nous leur accordions le droit de vote.

Je dois dire que, les nombreuses fois que je me suis entretenu avec des jeunes de 16 ans, j'ai certes été incité à penser qu'ils sont tout aussi conscients que bon nombre de leurs aînés des questions et des préoccupations auxquelles le Canada fait face.

Nous espérons qu'on fera l'étude de ce projet de loi. Je ferai appel à mes collègues des banquettes gouvernementales, ainsi qu'à mes collègues du Parti libéral, bien sûr, pour qu'ils en fassent un peu l'étude afin qu'il soit débattu et renvoyé au comité compétent. Il serait bien, avant les prochaines élections fédérales, que les jeunes de 16 ans aient le droit de vote.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TPS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer à la Chambre des pétitions qui ont été signées par des électeurs de ma circonscription de Papineau—Saint-Michel qui s'objectent très fortement à l'imposition par le gouvernement conservateur d'une nouvelle taxe sur les produits et services.

Ces gens demandent ardemment aux représentants du parti libéral du Canada de faire tout en leur pouvoir pour que cette taxe ne soit pas passée puisqu'elle causerait un tort très grave aux gens à faible et moyen revenus au pays et qu'elle aurait pour effet non seulement d'augmenter indûment les taxes, mais aussi de faire hausser l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage au Canada.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est vraiment un honneur que de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement au nom de citoyens de Kamloops, Clearwater, Logan Lake, Chase, Westwold, Monte Creek et Monte Lake, ainsi que de Red Lake et de Savona, qui s'inquiètent du fait que le gouvernement prévoit imposer une taxe de 7 p. 100 sur les publications.

Je pense que cela fera du Canada le seul pays au monde à taxer les publications. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer cette décision de taxer les publications, particulièrement celles destinées aux jeunes enfants.

J'ai une autre pétition connexe qui émane d'électeurs de New Westminster, Vancouver, North Vancouver et Burnaby, lesquels s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils donnent toutes sortes de raisons pour s'opposer à cette taxe; ils indiquent pourquoi ils pensent que c'est la dernière taxe que nous devrions envisager et ils demandent au Parlement, ce qui actuellement signifie le Sénat, de la rejeter.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai encore une fois le plaisir de présenter à la Chambre quatre pétitions relatives à la TPS. Dans trois d'entre elles, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes historiques de non-imposition des publications en conservant le taux nul de taxe dans la loi et les règlements sur la TPS.

La quatrième pétition dit ceci: vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

LE PHARE DE GANNET ROCK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition des

habitants de Carleton—Charlotte qui demandent au Parlement de continuer à exploiter le phare de Gannet Rock.

Construit en 1831, ce phare sert d'aide à la navigation depuis ce temps-là. Les habitants de l'île du Grand-Manan en particulier le trouvent extrêmement utile. Pour ce qui est de l'environnement, il est impératif de maintenir ce phare en exploitation. Je suis très fier et très heureux de présenter cette pétition en leur nom.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement, signée par des citoyens et citoyennes de ma circonscription qui demeurent à Petit-Rocher, Robertville, Beresford, Nigadoo, La Plante et Pointe-Verte.

Ils demandent au Parlement de rejeter cette nouvelle taxe sur les produits et services.

• (1140)

[*Traduction*]

LES VOLS D'ESSAI À BASSE ALTITUDE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des Canadiens de tout le pays. Attendu que nous appuyons l'utilisation traditionnelle de leurs terres par les autochtones, que le Canada prend de nouvelles initiatives pour assurer la paix grâce à la sécurité commune et le désarmement, et que les vols à basse altitude de l'OTAN et du NORAD perturbent la société traditionnelle et tendent à empêcher le développement pacifique et durable d'une grande partie du Canada, les pétitionnaires demandent respectueusement au Parlement de se joindre à l'Assemblée des premières nations, aux Innu du Labrador et aux autres peuples autochtones du nord du Canada pour s'opposer à l'utilisation de leurs terres par l'OTAN et le NORAD pour les vols d'entraînement à l'attaque.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario qui demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée actuellement, de réformer le régime fiscal pour que les particuliers et les sociétés riches paient une taxe minimum effective et d'amener le gouvernement à renoncer à cette proposition qui refilera le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires en leur imposant une taxe régressive à la consommation au lieu de leur offrir une vraie réforme fiscale.

Je devrais ajouter que j'hésite un peu à présenter cette pétition aujourd'hui parce que de plus en plus de gens pensent que le Parlement n'est plus légalement constitué. Cependant, j'écarte cette objection pour le moment afin de présenter cette sage pétition aux Canadiens.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions. La première est signée par des habitants de la ville de Prince Albert, située dans ma circonscription, de Red Deer, en Alberta, et de Rosetown, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de cesser de faire des folies en voulant procéder à une réforme fiscale et de proposer un régime fiscal équitable au lieu de la taxe sur les produits et services qu'il a réussi à faire adopter à la Chambre, et qu'il tente de faire approuver par le Sénat.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants de Winnipeg, Morden, Winkler et d'autres localités situées dans le sud du Manitoba.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de respecter le mode de vie traditionnel des autochtones canadiens, de chercher de nouvelles initiatives dans le domaine de la sécurité commune et du désarmement et, par conséquent, de mettre un terme aux vols à basse altitude effectués au-dessus des territoires appartenant traditionnellement aux peuples autochtones du Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions au nom des électeurs de ma circonscription sur deux sujets différents, mais reliés à la TPS.

Tant d'électeurs me font part de la crainte et de l'inquiétude que leur inspire le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement. Ils savent bien que même avec les ristournes de taxe consenties par le gouvernement, ils seront plus pauvres après qu'elle sera entrée en vigueur. Cette pétition demande au gouvernement de retirer la TPS.

D'autres pétitionnaires sont très préoccupés par l'application de cette taxe à l'écrit car ils se rendent compte que c'est un grand recul pour nous qui avons tant d'analphabètes que nous devons encourager par tous les moyens possibles à apprendre à lire, et ils demandent au gouvernement d'exempter l'écrit de la TPS.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 298 et 307.

[*Texte*]

L'INDUSTRIE VINICOLE

Question no 298—**M. Whittaker:**

À la connaissance du gouvernement, *a*) (i) les consulats du Canada, (ii) ses ambassades, (iii) ses missions, *b*) les sociétés d'État, *c*) le ministère des Affaires extérieures, *d*) la Résidence du gouverneur général, *e*) le Cabinet du premier ministre achètent-ils des vins canadiens pour leurs réceptions et, dans l'affirmative, (i) de quelles provinces les achètent-ils, (ii) quelles sommes sont versées à chaque province, à ce titre, (iii) si l'on tient compte des dépenses totales engagées pour le vin, quelle proportion des vins achetés sont d'origine canadienne plutôt qu'étrangère?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

Affaires extérieures et Commerce extérieur

a) Nos consulats, ambassades et missions commerciales achètent des vins canadiens pour leurs fonctions officielles.

En 1989–1990, vingt-trois missions sur 69 ayant répondu à notre sondage ont servi des vins canadiens, soit une proportion de 33%.

i) En 1989–1990, elles ont acheté des vins de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse pour servir lors de fonctions officielles à l'étranger.

ii) Les montants des achats en dollars ont été :

Ontario	34 772 $
Colombie-Britannique	4 026 $
Nouvelle-Écosse	95 $
TOTAL	$38 893 $

iii) La proportion des vins canadiens achetés par rapport aux vins étrangers est de 17%.

c) Les achats par le Ministère de vins canadiens servis lors de fonction officielles à Ottawa représentent 38,3% des achats totaux de vins. En 1989–1990, les montants des achats en dollars par province ont été :

Ontario	15 000 $	31,9%
Colombie-Britannique	3 000 $	6,4%
Missions à l'étranger	29 000 $	61,7%
TOTAL	47 000 $	100,0%

Cabinet du Gouverneur général

d) Oui

i) Ontario

ii) 1989–1990
Ontario : 660,00 $

iii) Proportion :
Canadien : 3%
Étranger : 97%

Affaires courantes

Cabinet du Premier Ministre

En ce qui a trait aux dîners officiels du gouvernement dont le premier ministre était l'hôte :

e) Oui

i) Des provinces productrices de vin où ont lieu les activités en question.

ii) On ne dispose pas de données financières précises pour le moment; toutefois, le vin est habituellement acheté dans la province où ont lieu les activités.

iii) On sert surtout du vin canadien, dans une proportion d'environ 97%. Dans toutes les réceptions données par le premier ministre, y compris celles qui ont lieu en l'honneur de dignitaires étrangers, on fait tout ce qui est possible pour que soit servi au moins un vin canadien.

Société d'État

b) Quarante-cinq sociétés d'État ont reçu une demande de renseignements et ont fourni ce qui suit :

Dix sociétés d'État n'ont pas acheté de vins canadiens ou étrangers pour leurs réceptions ou n'ont pas eu de réceptions officielles.

Pour huit sociétés d'État, l'achat de vin pour les réceptions «officielles» est minime et les renseignements pertinents tels que demandés ne sont pas enregistrés ou centralisés.

Vingt-et-une sociétés d'État organisent leurs réceptions par le truchement d'entreprises commerciales ou de pourvoyeurs (y compris le vin si tel est le cas) et ne possèdent pas les renseignements tels que demandés; et

Six sociétés d'État ont fourni les renseignements suivants :

1.	i)	ii)	Ontario	75,00 $
		iii)	50%	
2.	i)	ii)	Colombie-Britannique	76,20 $
			Ontario	78,00 $
		iii)	72%	
3.	i)	ii)	Surtout en Ontario	341,85 $
		iii)	7%	
4.	i)	ii)	Colombie-Britannique	976,00 $
		iii)	100%	
5.	i)	ii)	Alberta	632,00 $
			Manitoba	200,00 $
			Nouveau-Brunswick	150,00 $
			Nouvelle-Écosse	50,00 $
			Ontario	2 590,00 $
			Québec	670,00 $
			Saskatchewan	200,00 $
		iii)	73%	
6.	i)	ii)	Colombie-Britannique	137.60 $
			Ontario	5 077,73 $
		iii)	58%	

LE CENTRE DES EXPOSITIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN—VENTE AUX EMPLOYÉS

Question nº 307—**Mme Gaffney:**

Le gouvernement a-t-il vendu, ou est-il en voie de vendre, à ses employés le Centre des expositions du gouvernement canadien et, dans l'affirmative, *a*) combien d'employés sont intéressés à l'acheter, *b*) quelles sont les conditions de l'achat, *c*) combien cette vente coûtera-t-elle au gouvernement?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Le 30 avril 1990, le gouvernement fédéral a accepté une proposition relative à l'achat des installations de production d'expositions. Les biens de ce service ont été achetés par la société LG Expositions Inc. à une valeur marchande raisonnable, établie par le Groupe de distribution des biens de la Couronne. Le gouvernement n'a rien déboursé parce que les biens ont été achetés par la société des employés ou ont été déclarés excédentaires selon le processus normal.

La nouvelle société a été formée par un groupe d'employés. Dix employés ont accepté de se joindre à cette nouvelle société et ils ont donc reçu les versements de départ habituels du gouvernement.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si les questions nºs 222 et 320 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que les questions nºs 222 et 320 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'INDUSTRIE DU SCIAGE DE BOIS RÉSINEUX

Question nº 222—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il octroyé des fonds au titre de l'aide à l'industrie du bois d'oeuvre à certains projets et, dans l'affirmative, *a*) à combien de projets, *b*) à raison de quelle somme, au total, *c*) quel est le nom de ces projets, *d*) où sont-ils situés, *e*) en quoi consistent-ils?

(Le document est déposé).

LES PROGRAMMES DE JUSTICE CANADA

Question nº 320—**M. Robinson:**

1. Y a-t-il des critères de financement pour les programmes suivants: *a*) Fonds d'accès à l'information juridique (Généralités et Projets spéciaux VEJ), *b*) Loi sur les jeunes contrevenants (Élaboration des systèmes, Élaboration de programmes), *c*) Fonds des droits de la personne, *d*) Projets spéciaux—Aide juridique, *e*) Autres projets intéressant les autochtones (Justice Canada, Rapport annuel 1988-1989, p. 64) et, dans l'affirmative, (i) quels sont ces critères, (ii) le multiculturalisme en est-il un?

2. Au cours des exercices *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, les bénéficiaires des programmes susmentionnés ont-ils reçu des fonds et, dans l'affirmative, quel en a été le montant dans chaque cas?

3. Au cours des exercices *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, y a-t-il eu des Québécois parmi les récipiendaires et, dans l'affirmative, combien étaient-ils par rapport au nombre total?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-44, Loi sur l'exploitation du champ Hibernia.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à la Chambre, je tiens, en commençant, à remercier les députés de mon parti et de l'opposition qui ont participé au débat et qui ont toujours appuyé la mise en valeur du champ Hibernia.

Ils l'appuient peut-être pour les mêmes motifs que le gouvernement, peut-être pour d'autres motifs, mais si, de temps à autre, les priorités de chaque côté de la

Chambre ne coïncidaient pas, il y a toujours eu coopération. Les députés se sont efforcés avec tout le sérieux voulu de rechercher les meilleurs arrangements possibles pour l'exploitation d'Hibernia. Aujourd'hui, ils sont ici pour terminer l'étude du projet de loi. Je les en remercie.

Il est question depuis très longtemps du projet de mise en valeur du champ Hibernia. Certains de ceux et de celles qui ont été témoins des tout premiers signes d'activité sur les Grands bancs ne sont peut-être pas aujourd'hui des vieillards, mais il sont certainement plus expérimentés et, dans certains cas, cyniques. J'irais jusqu'à dire que le projet de loi à la Chambre aujourd'hui diminuera encore un peu le cynisme qui, à mon avis, a commencé à s'estomper au moment où nous avons pu signer un accord le 14 septembre dernier.

Je crois que les dix derniers jours ont été riches en événements de toutes sortes, ce qui n'est pas trop fréquent à la Chambre. Je tiens à exprimer publiquement mes remerciements aux fonctionnaires du gouvernement du Canada et à ceux de Terre-Neuve et du Labrador.

Je veux aussi remercier les conseillers des entreprises membres du consortium dont le travail ne se calcule pas en heures, en jours, en semaines ni même en mois, mais littéralement en années. Chacun a travaillé dans son domaine de spécialité, mais tous ont adopté une vue d'ensemble conforme au mandat qui leur avait été confié par chacune des parties en cause dans l'accord sur Hibernia. Nous avons certes vécu une période riche en événements de toutes sortes.

La plupart d'entre nous n'avons pas vu l'été, mais j'ai vu beaucoup d'hommes et de femmes donner énormément de leur temps pour mener le travail à bien, ce qui correspond à l'idée que nous nous faisons de leur professionnalisme.

Le projet de loi présenté en novembre de l'an dernier a franchi les étapes d'un processus fort complexe, dont l'étude à la Chambre et des négociations poussées, qui ont conduit aux accords d'entiercement et de fermeture, le 14 septembre dernier. À partir de ce moment, l'entente était scellée et il ne manquait plus que l'approbation finale du Parlement.

Comme on l'a fait remarquer, plusieurs d'entre nous avons eu le plaisir de participer à la cérémonie de signature à St. John's, en compagnie d'autres représentants du gouvernement fédéral, d'autorités du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et de membres du consortium Hibernia.

Je veux également remercier le premier ministre et croyez-moi, je ne le fais pas parce qu'il est premier ministre ou parce qu'il est mon chef politique. Bien des députés savent que, au cours de la période qui a suivi le 24 juin, on s'interrogeait beaucoup au pays sur la tournure que prendraient les relations fédérales-provinciales.

Malgré les rumeurs véhiculées par la presse et les commentaires diffusés à la télévision ou à la radio, le premier ministre m'a toujours accordé totalement son appui, ainsi qu'au processus et au projet lui-même. En outre, il s'est toujours montré intéressé par l'objet fondamental du projet Hibernia. Il l'a lui-même décrit ainsi: «C'est plus qu'une question de pétrole ou de barils de pétrole. C'est une question de justice et de dignité.»

• (1150)

Il est à espérer que le projet Hibernia sera bénéfique en ce sens à l'ensemble des Canadiens, et non uniquement aux citoyens de Terre-Neuve et du Labrador.

Je ne veux pas exagérer l'importance de cet événement, ce dont les politiques sont parfois accusés, mais je crois réellement que ce projet marque une percée majeure dans l'industrie du pétrole au Canada.

Le projet d'exploitation du champ Hibernia contribuera à la diversification croissante des sources énergétiques du Canada. Les effets de cette entreprise se feront sentir longtemps à Terre-Neuve et au Labrador, mais aussi dans l'ensemble du pays. Nous croyons qu'Hibernia n'est que la première étape dans l'acquisition des compétences, de l'expertise et de la technologie de pointe dans ce domaine, qui nous permettront de relever le défi de la mise en valeur de nouveaux secteurs.

J'ai eu l'occasion pendant l'été de rencontrer certaines des personnes qui ont travaillé au premier puits de pétrole de Leduc, ou ce que l'on appelle Leduc nº 1, vers la fin des années 1940, en 1947-1948. Je me rappelle en particulier d'un homme, d'un agriculteur de Saskatchewan à l'époque, qui travaillait à Leduc. Ce monsieur m'a raconté ce qui se passait à cette époque-là.

Il m'a dit par exemple que la nuit avant que le puits de Leduc ne commence à produire, des agriculteurs et des gens de toute la région s'étaient massés le long de ce qu'on appelle dans l'Ouest les routes de section, et attendaient les événements du lendemain. Il m'a dit comme si cela était arrivé hier ce que Leduc nº 1 représentait, non seulement pour lui personnellement, mais pour l'Alberta à cette époque-là.

Il faut se rappeler que l'Alberta, à un certain moment, a dû venir humblement demander de l'aide au gouvernement du Canada, et comment aujourd'hui elle constitue un atout pour nous tous, non seulement en nous fournissant un approvisionnement sûr en pétrole—et il nous suffit de songer aux événements dans le golfe Persique pour nous en rappeler—mais aussi combien les Albertains ont contribué à la péréquation et au bien-être de tous les Canadiens depuis de nombreuses années en partie à cause du travail de ces personnes que ne savaient peut-être pas ce qu'elles construisaient vers la fin des années 1940.

Il m'a parlé par exemple des puits suivants qui ont été creusés, des jaillissements de pétrole et des problèmes qu'ils rencontraient du point de vue technologique. Il m'a raconté comment il y avait des moments où ils devaient litéralement creuser des bassins pour recueillir le pétrole qu'ils avaient trouvé et qu'ils ne savaient où stocker. Dans un secteur, ils ont récupéré de cette manière environ un million et demi de barils de pétrole, littéralement en faisant couler le pétrole dans des tranchées pour qu'il se déverse dans ces bassins de récupération.

Cela a l'air primitif aujourd'hui, mais cela est arrivé effectivement. Et à partir de ces débuts modestes, on a mis sur pied une industrie pétrolière qui est aujourd'hui considérée selon les normes mondiales comme étant de premier ordre.

À mon avis, les Canadiens qui considèrent vraiment Hibernia et les risques que présente pour nous tous n'importe lequel de ces grands projets ne croient pas que ces risques dans le contexte d'aujourd'hui soient bien différents de ceux que courait l'Alberta à la fin des années 1940.

Je songe à des endroits comme Stevanger en Norvège et je vois ce qui s'est passé dans cette localité en ce qui concerne les services offerts à l'industrie pétrolière dans la mer du Nord, ou ce qui s'est passé dans le nord de l'Angleterre ou en Écosse et la technologie qu'on a mise au point. Trop souvent, comme Canadiens, nous trouvons naturel, par exemple, que les Hollandais ou les Norvégiens ou certains pays du Pacifique puissent avoir accès à ce genre de projets et que nous, les Canadiens, nous en soyons exclus.

Je pense que le projet Hibernia peut devenir pour nous tous, Canadiens, la nouvelle frontière. Je le crois sincèrement. Je ne pense pas que j'exagère. J'espère que pour nous tous c'est ce que Hibernia signifiera.

Je suis très heureux, car je me rends assez souvent en Alberta à cause de mes responsabilités, de m'entretenir de temps en temps avec des gens qui m'ont demandé d'encourager le projet Hibernia. Nous voulons qu'il soit réalisé parce qu'il va aider, nous en sommes convaincus, l'industrie énergétique du Canada. Je les remercie de ce point de vue également concernant ce projet.

Nous allons évidemment bénéficier de compétences, de connaissances et de technologies nouvelles venant d'autres pays, car nous ne devrions jamais nous imaginer que nous les possédons toutes. Nous voulons cependant les acquérir, ces spécialités, pour nous-mêmes également, et je pense bien que le projet Hibernia permettra de le faire. Dans le domaine de l'ingénierie, notre expérience en matière de plates-formes de forage sous-marin nous permettra d'exporter notre savoir-faire dans d'autres parties du monde. Voilà le genre de retombées dont notre pays doit se soucier.

Les ententes qui nous engagent ont été parachevées mais sont détenues en dépôt fiduciaire par un tiers indépendant jusqu'à ce qu'un dernier obstacle soit éliminé. Ce qui nous amène à notre tâche pour aujourd'hui, l'adoption du projet de loi C-44.

Les députés ministériels, de même que bon nombre de nos collègues d'en face, sont impatients d'en finir avec cette mesure habilitante. On a beaucoup parlé de la participation fédérale au projet Hibernia. Il est clair depuis un certain temps que le projet Hibernia constitue une entreprise tout simplement trop onéreuse et gigantesque pour se réaliser sans participation publique. Voilà pourquoi nous nous sommes associés en 1988 au gouvernement de Terre-Neuve et à cinq sociétés du secteur privé en signant une déclaration de principes en vue de mettre le gisement Hibernia en valeur. Le projet de loi C-44 autorisera le gouvernement à conclure des ententes qui nous engageront légalement à remplir les engagements que nous avons pris dans la déclaration de principes.

Ce cas-ci n'a également rien d'unique. On entend de temps en temps des critiques à propos des prétendus mégaprojets, mais qui dit énergie dit en général mégaprojets. Cela tient à sa nature même, et même si, c'est vrai, il faut donner la priorité à des centrales moins vastes—et je proposerai des programmes de cette nature dans le courant de l'année—j'invite les députés à regarder le monde autour de nous et je leur rappelle que l'exploitation pétrolière nous place dans des circonstances différentes de celles de notre voisin du sud qui se voit obligé d'importer 50 p. 100 de ses approvisionnements en gaz et pétrole. Vu les délais d'exécution, nous avons intérêt à mettre ces projets en marche.

Le projet Suncor semblait-il raisonnable quand il a été mis en oeuvre? On aurait pu douter de sa valeur au plan économique. Syncrude semblait plus logique. Je me souviens que, en 1979, lorsque j'étais ministre des Affaires indiennes, nous avons travaillé au projet de Cold Lake parce qu'un grand nombre d'autochtones étaient touchés. On en reconnaît le mérite aujourd'hui. Les régions neuves sont de véritables cadeaux qui nous sont donnés. Nous n'avons rien fait pour les mériter, pas plus que nous

y sommes pour quoi que ce soit dans le fait qu'elles existent. Nous avons sans contredit la responsabilité de les exploiter à notre avantage mais aussi à celui d'une collectivité plus étendue.

Je voudrais expliquer comment et pourquoi le gouvernement fédéral, autrement dit les contribuables, participe à ce projet. Plus de 5 milliards de dollars canadiens seront dépensés pour la mise en oeuvre d'Hibernia. Environ 3 milliards seront dépensés au Canada, dont 1,6 milliard pour des travaux qui seront effectués dans la province de Terre-Neuve. En plus des 5,2 milliards d'immobilisations qui seront nécessaires pour l'exploitation d'Hibernia, d'autres dépenses de 3,5 milliards s'échelonneront sur toute la durée du projet. Le projet est d'une importance extrême pour la province de Terre-Neuve et du Labrador, mais il a aussi une importance nationale.

Comme le prévoit l'énoncé de principes, le gouvernement du Canada versera au consortium, comptant, 25 p. 100 des frais admissibles avant la production jusqu'à un maximum de 1,04 milliard. Nous allons aussi garantir des prêts couvrant 40 p. 100 de ces coûts jusqu'à concurrence de 1,66 milliard de dollars. Je souhaite dire aux députés qu'il s'agit bien d'un prêt, dans le sens le plus pur du terme.

• (1200)

C'est vrai, nous aurions pu procéder autrement. Nous aurions pu en faire un projet du gouvernement du Canada ou du gouvernement de Terre-Neuve. J'entends des députés nous critiquer en disant que le projet aurait dû être entièrement payé par des fonds publics. Si le gouvernement l'avait fait, j'imagine qu'on l'aurait accusé de s'exposer à de trop grands risques, car c'est alors 5,2 milliards de dollars qui auraient été en jeu.

Si les députés examinent attentivement ce projet, ou le prêt, ils y verront la disposition sur le partage des risques aux prêteurs que nous avons intégrée au projet Hibernia, ainsi que les modalités de récupération, en fonction du prix du pétrole. Assurément, les députés doivent être réalistes et tenir compte du prix du pétrole lorsqu'il jaillira à Hibernia en 1996 peu importe ce qu'il sera, et considérer la durée d'exploitation du champ. Il faudra déterminer à ce moment-là quel sera le rendement de l'investissement.

Si l'un de nous lançait une entreprise aujourd'hui, les députés de l'opposition pourraient-ils me garantir quel en serait le rendement dans 20 ans? De toute évidence, il faut chercher à équilibrer, d'une part, le rendement financier, que nous examinons très attentivement, et d'autre part, le besoin d'obtenir une nouvelle source d'approvisionnement.

La presse s'est un peu embrouillée pour ce qui est du coût réel des garanties sur les prêts offertes par le gouvernement fédéral. Permettez-moi de souligner que ces garanties ne sont qu'un en-cas et à ce titre, on ne s'en prévaudra que si les recettes du projet ne suffisent pas à rembourser les prêts. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement n'aurait pas accepté d'accorder ces garanties s'il avait douté de la capacité du projet à cet égard.

La mise en valeur d'Hibernia rapportera des avantages considérables à tous les Canadiens. Ce projet contribuera grandement à accroître les approvisionnements en pétrole du Canada. J'en parlerai davantage dans un moment.

Le projet ouvre de nouvelles perspectives à notre pays. Il permettra de diversifier les approvisionnements en pétrole du Canada et contrebalancera la baisse prévue de la production de pétrole léger dans l'ouest du Canada. Grâce à une production quotidienne de 110 000 barils, Hibernia produira environ 12 p. 100 du pétrole léger canadien d'ici l'an 2000.

Les Canadiens oublient très souvent quel type de pétrole produira le projet. Je m'inquiète de la diminution de la production de pétrole léger provenant de bassins sédimentaires de l'Ouest. Quelles sont ces réserves? C'est pourquoi nous devons nous tourner vers le pétrole en place, par exemple. C'est la raison pour laquelle nous devons construire l'usine d'enrichissement de Lloydminster et utiliser du pétrole lourd, malgré la différence de prix. Pour cette raison, nous devons réfléchir sérieusement à la façon dont nous planifierons les prochains projets de mise en valeur des sables bitumineux et dont nous réaliserons ces projets dans le nord du Canada. Ces projets ouvriront d'immenses perspectives aux Canadiens qui doivent remercier la Providence de leur avoir donné ces ressources en partage.

Voilà qui soulève une autre question intéressante. Les gens disent que ces 110 000 barils de pétrole sont une bien bonne chose, mais qu'ils vont de toute façon aboutir aux États-Unis. L'idée est intéressante, car les 110 000 barils seront adjugés au plus offrant, et dans l'état actuel des choses, ce serait très probablement les États-Unis.

Il y a lieu de se demander dans quelle mesure il vaut la peine de modifier notre capacité de raffinage afin de traiter cette huile qui possède une qualité cireuse très marquée. Ne vaudrait-il pas mieux au contraire se procurer à l'étranger ces 110 000 barils, qui nous arrivent de Portland, État du Maine, et que nous envoyons à diverses raffineries de l'est du Canada jusqu'à Montréal? C'est là

le genre de question que nous devons rationnellement nous poser afin de prendre la décision économique la plus judicieuse.

Certains exploitants de raffineries de l'est du Canada m'ont dit qu'ils envisageraient la possibilité d'apporter certaines modifications à leurs installations, en tenant compte du point de vue financier. Peut-être auront-ils l'occasion de formuler une offre à l'égard du pétrole provenant d'Hibernia. À mon avis, ce sont les conditions du marché qui doivent déterminer la décision à prendre.

Le même commentaire vaut également pour le projet Cohasset-Panuke qui devrait selon moi être réalisé avant la fin de notre mandat. L'huile en question est un distillat léger. Ce type de produit suscite énormément d'intérêt. Bien que ce projet soit relativement de peu d'envergure selon les normes internationales, voire selon les normes canadiennes, je m'interroge quant à la façon de mettre en valeur au mieux cette ressource, de façon que les citoyens de la Nouvelle-Écosse et, par leur entremise, tous ceux du Canada, en retirent certains avantages.

Hibernia va renforcer énormément l'économie de Terre-Neuve. Nous avons été quelque peu à même de le constater lorsque nous avons eu une réception. Ce jour-là, les Terre-Neuviens n'ont pas hésité à dérouler pour moi le tapis rouge. J'imagine qu'ils continuent d'accueillir aussi chaleureusement ceux qui m'ont suivi.

Mon excellent ami et vis-à-vis a parlé des gens qui sont prêts à construire une route pour intégrer Great Mosquito Cove. J'entends parfois des gens qui se plaignent: «Je veux travailler. Pourrai-je obtenir un emploi?» Trop souvent à la Chambre, lorsque nous examinons les différentes questions, nous ne voyons que l'ensemble. Nous devrions faire un effort pour distinguer le détail et voir ce qui se passe sur place.

Que se passe-t-il dans la tourbière? Que se passe-t-il sur la côte? Qu'arrive-t-il aux gens? C'est pour cela que le projet Hibernia m'emballe.

Chaque dollar investi dans ce projet rapportera à Terre-Neuve plusieurs dollars en retombées économiques directes et indirectes. On estime qu'environ 10 000 années-personnes seront créées dans cette province durant la phase de construction. De plus, les travailleurs de Terre-Neuve et des autres provinces pourront acquérir de nouvelles compétences techniques qui nous permettront de profiter de futurs projets de mise en valeur des ressources sous-marines dans d'autres régions du Canada, ce qui est peut-être encore plus important à long terme.

Oui, Hibernia deviendra à mon avis un nom très connu comme Leduc. Des noms comme Terra Nova, Ben Nevis et Cohasset-Panuke deviendront familiers pour les Canadiens. C'est ça le Canada. C'est ça la chance que nous avons. Je suis heureux qu'un si grand nombre de députés de l'opposition, comme les membres de mon caucus, reconnaissent ce fait.

Au début de 1989, le consortium a modifié les plans de la superstructure du projet Hibernia. La charpente principale a été éliminée et le nombre de modules a été réduit. Au lieu d'avoir vingt modules, on aura cinq supermodules. Par suite de cette modification des plans, on a renégocié les dispositions relatives aux avantages industriels prévues dans l'énoncé de principe, de façon à assurer des avantages importants à toutes les régions du Canada.

L'entente conclue va même au delà de l'énoncé de principe. En effet, le consortium s'est engagé à augmenter de deux millions le nombre d'heures-personnes consacrées à la fabrication du métal au Canada. Cela équivaut environ à deux supermodules, et c'est un point qu'il ne faudrait pas oublier.

Au moment d'évaluer ce projet pour la dernière fois à la Chambre, je rappelle aux députés que le gouvernement a cherché à garantir tout un ensemble de retombées économiques à Terre-Neuve et au Labrador et voudrait que le projet ait des retombées plus considérables non seulement pour cette province, mais aussi pour de grandes villes canadiennes.

Le consortium d'Hibernia a accepté de construire à Terre-Neuve l'un des supermodules de la plate-forme et il fera de son mieux pour en construire un autre ailleurs au Canada.

Quels seront les résultats? Nous l'avons dit, la province obtiendra des retombées appréciables. Je rappelle au député que, lors de la réalisation du premier projet en mer du Nord, et personne ne conteste cette exploitation aujourd'hui, les Norvégiens et les Britanniques n'ont obtenu pour les deux pays que 35 p. 100 des dépenses liées aux contrats.

Dans notre énoncé de principes, nous visions une participation canadienne d'environ 45 p. 100. Après les modifications faites au cours des négociations et dont il est tenu compte dans le projet de loi et dans les accords qui sont maintenant en dépôt, la proportion variera entre 55 et 60 p. 100.

• (1210)

Je crois que les Canadiens sauront exploiter ces débouchés. À maintes reprises, on a demandé à la Chambre si nous pouvions y arriver. Nous l'avons fait par le passé. L'industrie pétrolière a montré que nous pouvions nous tirer d'affaire. Nous le ferons encore à Hibernia aussi.

Voilà les faits. Dans toutes les régions de notre pays, des usines et des industries sont prêtes à se lancer dans des travaux de génie et de construction pour participer à la réalisation du projet.

Soyons concrets. Cet été, juste à côté de chez moi, TransCanada Pipelines a doublé sa canalisation. Pas très important, je suppose, par rapport aux grands projets énergétiques canadiens et pour ce qui est de la durée des travaux. Or, ce projet était quand même important, car il a non seulement accru notre capacité—chose absolument nécessaire si nous voulons transporter le gaz extrait des champs gaziers—mais il a également eu des répercussions avantageuses sur l'économie du Manitoba.

Certains montaient dans leur camion d'une demi-tonne à quatre heures du matin et parcouraient 80 milles pour se rendre au travail. La distance ne leur faisait pas peur, pas plus que l'heure très matinale, car ils voulaient travailler. Ces gens travailleurs étaient des agriculteurs et des citadins.

Lorsqu'on stimule ainsi l'activité économique, on obtient des résultats. Les Canadiens ont toujours bien réagi. Si vous me permettez de parler de mon cas personnel, la première fois que j'ai été confronté à tout ceci, c'est à la fin de mes études secondaires, lorsque je travaillais pour un concessionnaire automobile de ma ville natale. Le pipe-line de la TransCanada Pipelines passait à environ dix milles de notre ville. À cette époque, il y avait bien des gens de l'Alberta et de la Saskatchewan et, je vous l'accorde, beaucoup venaient de l'Oklahoma et du Texas, mais ce concessionnaire a réalisé cette année-là d'excellentes affaires. À vrai dire, cela faisait bien longtemps qu'il n'avait pas vendu un si grand nombre d'automobiles et il a fallu attendre des années avant que cela ne se reproduise. Voilà les vraies répercussions, les vraies retombées sur le plan pratique.

Je rappelle aux députés—et il y a peut-être même de quoi rire—que nous assistons parfois à des discussions presque prosaïques dans cette enceinte, tandis que dans les régions, les gens savent à quoi s'en tenir.

Je voudrais ensuite parler des répercussions de la production énergétique et du transport de l'énergie sur l'environnement. Je les connais parfaitement. J'entends bien, à l'instar de l'industrie, m'assurer qu'on tient compte des considérations environnementales dans l'établissement de la politique énergétique du gouvernement. Les évaluations environnementales constituent un élément essentiel de l'analyse globale de tout projet énergétique par le gouvernement. Tous ces projets font l'objet d'une évaluation et d'un examen détaillés en matière d'environnement, car on veut minimiser ainsi les répercussions négatives possibles.

Le gouvernement a clairement fait savoir qu'aucun projet ne serait mis en oeuvre s'il n'était pas acceptable sur le plan de l'environnement. À cet égard, le projet Hibernia a fait l'objet d'un examen public rigoureux qui a donné l'occasion à toutes les parties intéressées d'exprimer leurs craintes et d'obtenir qu'on y donne suite. Se fondant sur cet examen, l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers a décidé, en 1986, que le projet Hibernia pourrait être entrepris dès que les recommandations de la commission d'évaluation environnementale auraient fait l'objet d'un suivi approprié. Cette exigence se réalise et, en même temps, mes fonctionnaires évaluent les incidences environnementales des modifications apportées à la conception du projet et au déplacement à la baie de Trinité du chantier de construction de l'embase-poids.

Je tiens à assurer à la Chambre que le gouvernement croit que toutes les répercussions nuisibles pour l'environnement ont été étudiées; je précise également que tous les effets relevés sont sans importance.

Je termine en insistant sur le fait que le projet fournira au Canada et aux Canadiens une occasion incomparable d'atteindre un niveau encore plus élevé de compétence technique dans le domaine de l'exploitation d'une ressource énergétique extracôtière.

Les travaux de conception et de construction du projet Hibernia ouvriront un large éventail de nouveaux créneaux importants sur le marché. Les Canadiens devraient avoir accès à ces créneaux. Je sais que ce projet incitera les Canadiens à démontrer leurs compétences et les placera à l'avant-garde dans le domaine de la technologie.

Les entreprises qui satisfont aux normes élevées qu'exige Hibernia seront prêtes à jouer un rôle encore plus grand dans les projets d'hydrocarbures extracôtiers qui seront par la suite lancés au Canada et ailleurs dans le monde. Je trouve excitant que, grâce aux efforts concertés de deux gouvernements et du secteur privé, nous puissions bénéficier maintenant des retombées économiques énormes que procurera Hibernia.

Je sais que la Chambre est avant tout le théâtre d'affrontements entre les partis. Toutefois, je tiens à dire clairement que, pour ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest, et même d'une province comme le Manitoba qui produit peu de pétrole par rapport à l'ensemble du Canada, la signature de l'Accord de l'Ouest a revêtu une grande importance, parce qu'elle marquait une nouvelle étape dans la longue lutte qu'ont livrée les provinces des Prairies, elles qui, à leur entrée dans la Confédération, n'avaient pas été jugées dignes de détenir le droit de

propriété sur leurs propres ressources. La lutte fut longue.

Cette lutte a abouti, en 1930, à l'adoption de la Loi sur le transfert des ressources naturelles. Il reste encore des choses à régler dans le projet de loi, notamment en ce qui concerne les revendications des autochtones, auxquelles, nous, les gens de l'Ouest, devons satisfaire.

Comme cela me semblait un moyen de faire avancer la cause de l'équité dans l'ouest du Canada, qui sait ce qui serait arrivé, n'eût été la Loi de 1930 sur le transfert des ressources naturelles? Qui sait?

Le même raisonnement vaut pour l'Accord atlantique. Je sais que mon honorable ami d'en face—et je terminerai sur cette note personnelle—comprendra ce que je veux dire si je parle d'un homme venu d'Irlande, qui a pris la citoyenneté canadienne et qui est devenu une institution dans son petit village de la côte ouest de Terre-Neuve. Je parle bien sûr de feu le Dr Hugh Twomey.

Le Dr Twomey était ministre de la Santé quand je suis devenu. . .

Une voix: Un bon conservateur!

M. Epp: Oui, un bon conservateur. Il n'y a que de bons conservateurs.

Je me souviens de l'avoir rencontré, en septembre et en octobre 1984, en sa qualité de ministre de la Santé, pour discuter de moyens que nous pourrions prendre ensemble pour mettre en oeuvre la Loi canadienne sur la santé.

La présidence n'ignore pas qu'une certaine controverse a entouré cette loi et son incidence sur la prestation des services de santé dans les provinces.

J'avais été en Nouvelle-Écosse le matin, à l'Île-du-Prince-Édouard dans l'après-midi et à Terre-Neuve le soir. Puis, je voulais rentrer à Ottawa. Je voulais discuter d'un certain nombre de questions avec le ministre de la Santé de l'époque.

Je ne sais pas s'il avait passé une mauvaise journée, mais il ne voulait pas discuter de la Loi canadienne sur la santé. Il voulait discuter de tout sauf de cela. Je n'ai jamais entendu autant d'histoires au sujet de Terre-Neuve ni passé une meilleure soirée.

Je me souviens que ce soir-là—il était tard lorsque nous sommes partis—le Dr Twomey s'est levé et s'est adressé à notre petit groupe en ces termes: «Jake, vous vouliez discuter de la Loi canadienne sur la santé. Je ne le voulais pas, bien évidemment.»

Mais il a ajouté: «Voici ce que j'ai à vous dire: Retournez à Ottawa. Je crois sincèrement que, grâce à l'Accord atlantique, les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador vont non seulement continuer à pêcher et à exploiter les ressources dont ils disposent à l'heure actuelle, mais pouvoir améliorer leur économie et leurs conditions de vie.»

Il a poursuivi ainsi: «De la même façon que le pétrole a amélioré la situation de l'Alberta, Hibernia peut contribuer à développer notre province. Nous ne serons plus simplement les bénéficiaires de paiements de péréquation et nous pourrons peut-être un beau jour rembourser les autres Canadiens pour les années où ils nous auront versé ces paiements.» Il a conclu ce soir-là son petit discours sur une déclaration que j'ai eue à l'esprit tout au long du débat sur Hibernia. Il a dit simplement ceci: «Monsieur le ministre, retournez à Ottawa—dans ce cas-là, il était question de la Loi canadienne sur la santé—et faites pour Terre-Neuve ce que vous feriez pour les autres provinces. Je vous fais confiance.»

• (1220)

Je crois que je n'avais aucun mérite; j'étais seulement chargé d'appliquer l'Accord atlantique. C'est le premier ministre qui a eu la perspicacité de mettre fin à une longue tradition en apportant notamment les changements qui s'imposaient dans l'une ou l'autre des provinces. Dans le cas qui nous occupe, il arrive que c'était le tour de Terre-Neuve. Je tiens à remercier le premier ministre pour l'avenir et le réalisme que ce projet de loi nous donne aujourd'hui.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: L'honorable député de Longueuil fait-il un rappel au Règlement?

M. Leblanc: Je désirerais poser une question à l'honorable ministre, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Si l'honorable député veut bien relire l'article 43 du Règlement, il se rendra compte que les deux premiers orateurs, le ministre et le premier député qui donne la réplique au ministre, ont droit à un

temps de parole illimité et qu'il n'y a pas de questions, de commentaires ou d'observations après leurs discours. L'honorable député de Bonavavista—Trinity—Conception a la parole.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, en ma qualité de porte-parole adjoint de l'opposition en matière d'énergie, de mines et de ressources et en tant que Terre-Neuvien, et en fait en tant que Canadien, et même à titre de député libéral, j'ai le plaisir de répondre à l'excellent discours du ministre. Cela me donne l'occasion de faire la synthèse d'un certain nombre de choses qui ont été dites à la Chambre par les députés des deux côtés et des deux extrémités de la Chambre; cela donne l'occasion au public d'avoir une idée de l'ensemble du dossier à ses débuts, de certains des écueils que nous avons rencontrés, de certaines des observations faites à la Chambre, de certaines des difficultés que nous réserve l'avenir et peut-être de certains des pronostics relatifs aux résultats éventuels de ce projet, notamment les bons résultats.

Permettez-moi en passant de vous souhaiter la bienvenue au fauteuil. Je suis heureux de vous y voir et j'espère que vous dirigerez longtemps nos travaux à titre de vice-président adjoint.

Monsieur le Président, j'aimerais situer tout cela dans le temps. J'étais jeune lieutenant de la marine la première fois que j'ai entendu parler de ce qui allait devenir Hibernia. J'avais une petite Renault; faire le plein me coûtait moins de 5 $. On pouvait acheter une maison de quatre chambres à coucher pour 15 000 $ et s'offrir un repas somptueux au restaurant pour moins de 35 $, service compris. C'était il y a bien longtemps et beaucoup de choses ont changé depuis.

J'aimerais aujourd'hui, en mes diverses qualités que j'ai mentionnées plus haut, et à la troisième lecture de ce projet de loi, me pencher sur tout ce dossier qu'est devenu Hibernia. Je veux rappeler les faits et donner une description plus détaillée de ce dont il s'agit. Je pense que, d'une façon générale, on trouve une combinaison d'incompréhension et, sinon de manque d'information, du moins de soif d'information sur ce que ce projet signifie réellement.

Je voudrais mentionner certaines des réserves concernant ce projet, qui valent pour les mégaprojets en général et pour celui-ci en particulier, et qui pour la plupart ont été mentionnées à la Chambre. Je vais donner quelques détails sur les possibilités d'emploi et le potentiel de ce projet tant à court terme qu'à long terme. Je terminerai par un résumé de l'engagement du projet vis-à-vis du Canada. À bien des égards je suivrai un cheminement parallèle à celui du ministre; cependant, je me réjouis de pouvoir dire que je ne répéterai pas ce qu'il a dit, mais je suivrai le même plan, car c'est le même projet, Hibernia. Voilà, pour ceux qui écoutent, ce que sera la structure de mon exposé.

Pour commencer, Hibernia P15 était le soixantième puits foré au large de Terre-Neuve. Entre 1980 et 1984, huit des neuf puits de délimitation—les puits de délimitation servent à se faire une idée de l'étendue du gisement—ont abouti dans des nappes importantes, ce que l'on souhaitait. On estimait à cette époque que les réserves exploitables étaient de l'ordre de 525 à 650 millions de barils.

En mai 1985, Mobil Oil Canada, au nom du consortium Hibernia, présentait au gouvernement du Canada et au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador des études d'impact économique et environnemental. Ces études ont donné lieu à des audiences publiques et à la publication, en janvier 1986, d'un document intitulé: *The Report of the Hibernia Environmental Assessment Panel* (Rapport du groupe d'évaluation environnementale sur Hibernia). En septembre 1985, un programme d'exploitation en aval, y compris un programme de retombées économiques, a été présenté à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers—que j'appellerai simplement l'Office des hydrocarbures extracôtiers—et, sous réserve du règlement de certaines questions techniques, d'emploi et de retombées industrielles, dont je parlerai plus tard, le programme a été soumis à l'approbation générale de l'office en juin 1986.

Deux ans plus tard, en juillet 1988, le consortium—c'est-à-dire le gouvernement du Canada, celui de Terre-Neuve et du Labrador et les pétrolières—ont signé la déclaration de principes du projet Hibernia, qui établissait les conditions générales selon lesquelles l'exploitation aurait lieu. Pour ouvrir une parenthèse, j'étais à l'Hôtel Newfoundland ce jour-là et je dois avouer que c'était un jour d'allégresse et de vif espoir. Bien que nous ayons dû attendre un peu plus longtemps qu'on nous l'avait promis, je crois que nous pouvons dire que l'attente en a valu la peine.

À la suite de la signature de la déclaration de principes, comme le ministre l'a mentionné, les installations d'accastillage de la plate-forme ont été modifiées et sont passées, je crois, de 22 petits modules à cinq supermodules. Ce plan révisé a été présenté à l'Office des

hydrocarbures extracôtiers en mars 1990 et a été approuvé en août dernier.

Depuis la signature de cette déclaration de principes, toutes les parties ont négocié pour mettre la dernière main aux ententes juridiques. L'entente annoncée le 14 septembre, encore une fois dans un climat de vif espoir et d'allégresse, représentait en fait un pas de plus vers ce qui, espérons-le, constituera bientôt la dernière mesure habilitante permettant de réaliser ce projet. Toutes les ententes, y compris celles portant sur les redevances, le financement, les retombées industrielles et les questions connexes, ont été parachevées et, comme le ministre l'a dit, elles ont été bloquées en attendant l'adoption du projet de loi C-44—ce que nous nous apprêtons à faire maintenant—par le Parlement du Canada.

Qu'est-il arrivé le 14 septembre? Les trois parties ont conclu une première entente sur les travaux d'ingénierie et la gérance de projet en utilisant le fonds de développement des régions extracôtières auquel elles ont emprunté 95 millions de dollars. Cette somme a été mise à la disposition du consortium pour lui permettre de payer ses dépenses jusqu'à ce que le Parlement donne son approbation et que l'accord soit officiellement en vigueur. Il le sera quand le projet de loi C-44 sera adopté par le Parlement du Canada, ce qui, j'espère, ne tardera pas. Les avances seront remboursées à ce moment-là et grâce à ce mécanisme, la voie a été ouverte pour permettre au projet de démarrer immédiatement.

Le plan de développement d'Hibernia prévoit une plateforme de béton, 83 puits de développement, un système de chargement du brut, des installations sous-marines et trois pétroliers spéciaux de 120 000 tonnes qui feront la navette. La plateforme sera conçue pour produire un maximum de 150 000 barils de pétrole par jour et pour supporter les plus durs assauts de l'environnement, y compris l'impact des icebergs. Des installations d'entreposage d'une capacité de 1,3 million de barils, soit environ deux semaines de production, seront aménagées dans la base de la plateforme elle-même. On prévoit produire 110 000 barils de pétrole par jour en moyenne durant la période de production maximum.

• (1230)

Les dépenses d'investissement avant le début de la production sont évaluées au total à environ 5,2 milliards de dollars qui seront dépensés entre 1990 et 1996. Après le début de la production, il faudra dépenser encore 3,3 milliards de dollards en immobilisations et consacrer environ 10 milliards en dépenses d'exploitation au cours des 18 à 20 années de production prévues pour le champ pétrolifère.

Deux gros contrats ont déjà été accordés pour le projet, l'un pour les études techniques et la construction de l'embase-poids et l'autre pour la gérance de projet et les études techniques des superstructures. Comme je l'ai dit bien des fois à la Chambre—et je suis très fier de le dire—les travaux doivent débuter maintenant au site de construction et d'assemblage près de Bull Arm et de Great Mosquito Cove.

Les investissements initiaux et les recettes de la vente du pétrole stimuleront l'économie de toutes les régions du Canada. Même s'il n'y aucun doute que Terre-Neuve en bénéficiera plus que toute autre province, Hibernia offrira des occasions d'emploi aux chantiers navals, aux fournisseurs d'équipement, aux producteurs de ciment et à des centaines d'autres entreprises du Canada. Comme le ministre l'a dit, les produits et services canadiens compteront pour 60 à 65 p. 100 des dépenses nécessitées par la construction du projet et pour plus de 65 p. 100 des dépenses d'exploitation, soit le double des mégaprojets précédents. La plupart des travailleurs qui seront embauchés pour les travaux de construction seront des citoyens canadiens, des habitants de Terre-Neuve, tout comme devraient l'être les travailleurs qui seront affectés aux opérations de production.

Toujours dans mon introduction, je peux, sans grand risque de me tromper, affirmer que la majorité des gens estiment que ce projet de développement extracôtier à Terre-Neuve comporte de grands défis, pas simplement pour Terre-Neuve et les provinces de l'Atlantique, mais pour toute l'industrie pétrolière du Canada. Les responsables du projet Hibernia relèveront tous ces défis et placeront le Canada, Terre-Neuve et le Labrador à la fine pointe de la technologie de forage et de production en mer.

À ce stade-ci, je voudrais parler de la controverse que ce mégaprojet a suscitée. Cela ne me surprend pas. D'ailleurs, tous ceux qui ont déjà participé à un mégaprojet ne devraient pas s'en surprendre. Beaucoup d'argent sera investi dans ce projet. Les progrès réalisés dans le domaine de la technologie joueront, eux aussi, un rôle important, sans parler des technologies de pointe et des facteurs humains. Il faut ménager les susceptibilités de certains et prendre garde au syndrome du produit inventé ailleurs. Il faut traiter avec des gens qui se disputent des contrats, des entreprises qui ne veulent pas laisser échapper une aussi belle occasion et des travailleurs qui veulent décrocher un emploi. Les enjeux sont élevés. Un peu comme dans une partie de poker, la tension monte, le

suspense atteint son paroxisme. Les discussions sont sérieuses, longues, et se poursuivent tard dans la nuit. C'est que nous vivons à l'heure actuelle parce que nous discutons d'un projet qui sera encore là dans 25 ans.

Rappelez-vous ce qui se passait dans le monde l'an dernier, les gens prétendaient que jamais nous ne verrions la réunification de l'Allemagne. Il y a un an de cela. Et pourtant hier cela s'est réalisé. Il est donc très difficile et très complexe de prévoir ce qui se passera dans le monde d'ici un an, la vie nous réserve tant de surprises. Alors, qui, mon Dieu, peut prédire ce qui se passera dans 25 ans. Nous devons composer avec ces risques et ces incertitudes, et pour ce faire, croyez-en mon expérience dans ce domaine, il faut travailler à partir d'hypothèses et prendre des risques. C'est ce qui se passe avec le projet Hibernia.

Je tiens à aborder deux aspects de ce projet. D'abord, les progrès technologiques. Le ministre a déclaré il n'y a pas si longtemps que les politiques étaient parfois accusés de trop en mettre. Je cite à ce sujet un homme bien connu, C. K. Chesterton, qui déclarait qu'il est des moments où l'exagération s'impose pour faire triompher la vérité.

Le progrès technique est aujourd'hui une vérité indéniable. Je ne veux que vous en donner quelques exemples. Je suis cependant conscient qu'il y a beaucoup de spécialistes de la question, mais il y a aussi beaucoup de gens dont la formation les rattache aux arts et aux sciences sociales. À mon avis, il ne serait pas inutile de donner à la Chambre une idée plus claire de ce dont nous parlons, de l'importance de la technologie dans le monde moderne.

Nous sommes aujourd'hui capables d'observer des corps de dix à la puissance moins quinze centimètre, soit un cent millième de milliard de centimètre. Nous pouvons manipuler des objets si petits qu'avec les instruments modernes, vous pourriez dessiner un million d'anges sur la tête d'une épingle. Il m'est difficile de le concevoir, mais de telles choses peuvent se faire.

Sur une plus grande échelle, nous vivons dans une univers dont, nous dit-on, la limite est située à 10 à la puissance 23—10 suivi de 23 zéros—milles de la terre. Sauf erreur, c'est 10 000 milliards de milliards de milles. Nous sommes donc capables de voir des fractions de poussières dans un univers infini.

Il en va de même du temps. Nous étudions des phénomènes qui se produisent en 10 à la moins 23 seconde et, à l'inverse, nos astronomes et nos astrologues nous disent que l'univers est âgé de 20 milliards d'années.

L'étendue de la nature explorable a atteint des proportions encore inimaginables hier. L'informatique, qui est une partie importante de tout le système dont il est ici question, illustre on ne peut mieux tout cela.

On a récemment entendu dire que la révolution industrielle avait multiplié la productivité par un facteur de 100, mais la micropuce informatique a accru le pouvoir des bases de données par un facteur de un million. Une seule micropuce a aujourd'hui le pouvoir d'un million de transistors et on prévoit que dans dix ans, ce pouvoir sera équivalent à un milliard de transistors. Je vais tenter d'illustrer mes propos.

En 1960, une certaine capacité de traitement, prenons par exemple la capacité du système de contrôle de l'armement d'un navire de guerre moderne, aurait occupé essentiellement la totalité d'un salon moyen. C'était en 1960. En 1980, 20 ans plus tard, un appareil de la même capacité aurait probablement pu reposer entièrement sur ces deux pupitres. Aujourd'hui, un de ces porte-documents ultra-plats suffirait à tout contenir. Vers 1960, cet appareil coûtait environ 5 millions de dollars. En 1980, environ 100 000 $. On peut l'obtenir aujourd'hui pour environ 1 000 $, peut-être moins.

On estime que si l'industrie de l'automobile avait suivi l'exemple de l'industrie de l'informatique au cours des 30 dernières années, une Rolls Royce coûterait maintenant 2,50 $ et ferait deux millions de milles au gallon. C'est le genre de pas de géant qui a été fait.

Nous avançons de nouveau les chiffres de 5,2 milliards et de 3,3 milliards de dollars. Nous lançons ces chiffres ici et là. En fait, quelle différence y a-t-il entre 5,2 milliards et 5,1, ou 5,3 milliards de dollars? Comme les politiques, les gestionnaires de programmes et les administrateurs, nous utilisons ce vocabulaire. Je peux imaginer un million de dollars. Je peux le voir là, dans le coin, en billets de un ou de cent dollars. Mais il m'est très difficile de concevoir un milliard de dollars. Je me suis donc assis hier soir, et j'ai tenté de traiter le concept d'une façon métaphysique, pour essayer d'évaluer ce que pourrait représenter un milliard de dollars. Voici ce qu'un milliard de dollars représentent pour moi en termes de temps et d'espace.

Pour me le représenter d'abord en temps, j'ai calculé qu'en commençant à 40 ans à compter des billets de cent dollars au rythme de un à la seconde, j'aurais atteint l'âge de 70 ans avant d'en avoir compté pour un milliard. Sur le plan spatial, si l'on prend des billets de cent dollars et qu'on les place bout à bout autour de l'équateur, savez-

vous combien de fois on ferait le tour de la terre, monsieur le Président? Deux cent soixante-quinze fois, avec des billets de cent dollars bout à bout. C'est avec de telles sommes que nous travaillons. Nous parlons de consacrer 5,2 fois cette somme à la production initiale, à la conception et à la construction, puis 3,3 fois la même somme à la phase d'exploitation. C'est renversant, monsieur le Président, absolument renversant.

Je veux vous faire part d'une autre pensée très pragmatique qui est pertinente à la question parce qu'elle donne une idée du type de technologie auquel nous avons affaire aujourd'hui, dans le cadre de ce projet, et des raisons pour lesquelles ce projet suscite tant d'incertitudes et tant de critiques justifiées.

• (1240)

Quatre-vingt-dix p. 100 de la science actuelle a été créée depuis que j'ai quitté l'école secondaire. Et la masse des connaissances aura doublé quand j'aurai atteint l'âge de la retraite. C'est dire avec quelle rapidité la science évolue. À peine sorti de l'usine, un produit est déjà désuet. Ou alors il commence déjà à l'être. Un produit vient-il d'être conçu, un an, ou peut-être dix ans dans le cas des navires que je connais bien, et il n'est déjà plus moderne.

J'ai appris une chose plus troublante encore et j'en parle à mon grand regret, mais je la tiens de professeurs et de recteurs d'universités. Je me sens en terrain ferme quand j'en parle.

L'esprit d'entreprise dans le domaine de la technologie est un facteur déterminant pour l'essor économique d'un pays, d'une région ou d'une province. Je constate, à mon grand regret, que le Canada accuse du retard sur ses concurrents industriels. La région de l'Atlantique surtout traîne de l'arrière par rapport aux autres provinces en matière de production par habitant et de conservation de ses ressources humaines. Nous employons deux fois moins d'ingénieurs et de scientifiques que nos concurrents. Permettez-moi de parler d'un domaine qui m'est très familier.

Nous avons beau être le plus grand exportateur de poisson du monde, on a affirmé, au cours d'une conférence, que nos pêches étaient dans l'état de celles de l'Europe il y a 15 ans. Cela donne une idée de ce que notre industrie des pêches pourrait faire sans ce retard technologique. Pensez au genre de programmes sur les pêcheries que nous pourrions avoir sans cet obstacle. Songez à ce que la résolution de ce seul problème pourrait faire pour Terre-Neuve et pour toutes ses localités, qui dépendent toutes des pêcheries.

Nous parlons de technologie, de perfectionnement et de coût. Il est presque impossible pour n'importe lequel d'entre nous, à moins d'être génial, de comprendre, d'incorporer, de conceptualiser, d'établir des hypothèses pour faire face aux incertitudes, pour effectuer l'analyse des risques et pour réaliser la gestion.

Je voudrais parler de certaines des difficultés qu'ont rencontrées mes collègues avec ce projet. Des députés du NPD se sont inquiétés des sommes d'argent investies et des risques que nous courons en tant que gouvernement. Ils ont aussi exprimé des inquiétudes au sujet de l'environnement. En fait, j'ai été contrarié d'apprendre qu'ils n'étaient pas vraiment en faveur de ce projet. J'espère que lorsqu'ils feront leur campagne électorale à Terre-Neuve, quelle que soit la date des prochaines élections, ils se rappelleront qu'ils n'ont pas appuyé ce projet. J'espère qu'il aura atteint à ce moment-là un stade où un grand nombre de ces incertitudes auront disparu et où les premiers avantages de ce projet seront évidents, pas seulement pour Terre-Neuve, l'Est ou le Canada atlantique, mais effectivement pour tout le Canada.

J'ai dû m'assurer, avant de parler en faveur de ce projet de loi, qu'on avait effectué des études, avancé des hypothèses et dépensé de l'argent à des études écologiques. Moi aussi, je m'inquiète pour l'industrie des pêches. On ne peut se lancer dans ce projet à l'aveuglette. Je suis convaincu qu'effectivement, il y a toujours des risques mais je pense que ces risques ont été réduits au minimum. Je voudrais vous dire ce que j'en sais. Ce projet comporte un facteur d'incertitude et on en a discuté longuement à la Chambre. Je parle maintenant de la question de l'environnement.

Le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve, les principaux partenaires dans ce projet, ont décidé que les répercussions du projet Hibernia sur l'environnement devraient être examinées par une commission d'évaluation environnementale mixte fédérale-provinciale. Mobil Oil, le grand patron qui représente le consortium Hibernia, a effectué des études sur l'environnement et a produit un énoncé des incidences environnementales. Ces documents ont été examinés publiquement par la commission mixte fédérale-provinciale à des audiences tenues d'un bout à l'autre de Terre-Neuve. En décembre 1985, il y a presque 5 ans, la commission a conclu que le projet Hibernia devrait être réalisé. Ça ne s'est pas arrêté là; ce fut plutôt un point de départ. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, abrégé en BFEEE, a récemment examiné le rapport du comité de 1986 et a conclu qu'il avait été préparé conformément au processus d'évaluation et d'examen en matière d'envi-

ronnement, abrégé en PEEE, et s'est déclaré satisfait. L'Office Canada–Terre–Neuve des hydrocarbures extracôtiers, dont je parlerai sous la forme abrégée d'Office des hydrocarbures extracôtiers, a examiné le plan de mise en valeur du gisement Hibernia, qui lui avait été soumis en décembre 1985, et l'a approuvé en juin 1986.

Mobil Oil a ensuite soumis en mars 1990 une mise à jour du plan d'exploitation. L'Office des hydrocarbures extracôtiers a jugé que cette mise à jour constituait un plan révisé d'exploitation exigeant son approbation. Il a alors effectué une évaluation environnementale détaillée de la mise à jour et soumis cette dernière aux ministres fédéral et provincial. Cette mise à jour a ensuite fait l'objet d'un examen en vertu des lignes directrices du PEEE de la part de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada en tant que principal organisme promoteur.

Tout cela pour dire que cet examen a été coordonné avec d'autres ministères, que le public a eu son mot à dire, et qu'on a préparé un rapport d'examen préalable comme l'exigent les lignes directrices du PEEE. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada a conclu, et voici l'important, qu'elle n'avait noté aucune répercussion importante pour l'environnement à ce stade de l'examen du projet. Elle n'a pas dit qu'il n'y en avait aucune, mais «aucune répercussion importante», et cela suffit pour laisser le projet suivre son cours.

On a par ailleurs exprimé à la Chambre d'autres inquiétudes revêtant peut–être la même gravité que les inquiétudes exprimées à propos de l'impact environnemental du projet. On ne comprend pas pourquoi nous devrions nous contenter de 25 p. 100 de ceci et de 40 p. 100 de cela, ou même d'un apport de 65 p. 100 sur l'ensemble du projet.

J'ai été un peu déçu que cette faiblesse ou ce semblant de faiblesse, cette préoccupation, ne soit pas examiné, parce que le temps a manqué, je crois. Nous avons discuté de motions, d'amendements et de sous–amendements aux motions, et je pense que parfois la force des objections se perd dans la procédure. Je ne suis pas un expert en procédure, monsieur le Président. Elle a son importance, et je sais que vous la connaissez à fond. C'est la substance qui m'intéresse, et je compte sur d'autres députés, comme celui de Kingston et les Îles, pour m'instruire en matière de procédure. Comme il est absent aujourd'hui, il faudra me pardonner si je m'embrouille dans la procédure.

Mon souhait est que, lorsque le projet de loi quittera les Communes après la troisième lecture, les récalcitrants en approuvent au moins le principe à défaut d'y donner leur appui politique. Ils voteront peut–être contre le projet en troisième lecture, mais j'aimerais qu'ils en approuvent l'esprit. C'est pourquoi je réponds à leurs préoccupations. Je pourrais embellir les choses, oublier les sujets de préoccupation pour ne parler que des avantages, mais je suis réaliste, comme je le disais hier. Je veux parler ouvertement de ces sujets de préoccupation et expliquer pourquoi l'apport canadien est de 65 p. 100 au lieu de 100 p. 100.

Je parlerai de deux choses: de matières—brutes—comme l'acier et les barres de béton, et d'équipement fabriqué, comme les générateurs. Ce sont deux choses distinctes. Commençons par les matières.

Celles qu'exige le projet coûteront autour de 300 millions de dollars. C'est énormément d'argent. Parmi ces matières brutes, on compte de la tôle d'acier, des tuyaux et des canalisations, du tubage, du ciment, du fil métallique, du câble, des soupapes et de l'appareillage. Voilà quels sont les matières brutes nécessaires à ce projet. On peut se procurer plus de 30 p. 100, sur le plan de la valeur, de la tôle d'acier et des tubes nécessaires à la construction de la structure auprès d'usines de tout le Canada. C'est le facteur de disponibilité de ces matières.

En outre, les fournisseurs canadiens peuvent produire jusqu'à 50 p. 100 du tubage de petit diamètre nécessaire au projet. Les entreprises canadiennes peuvent fournir 75 p. 100 des soupapes nécessaires. Il existe cependant certaines limites. Il se peut qu'on ne puisse pas se procurer au Canada des clapets à billes industriels. La tuyauterie, les raccords et les soupapes à eau de ballast et autre eau de mer utilisés sur les plate–formes seront probablement faits de titane ou d'acier inoxydable austénitique, métal que, à ma connaissance, on ne peut pas se procurer au Canada.

• (1250)

Il importe de noter que la capacité d'approvisionnement du Canada en matière d'appareillage, soit de soupapes, de cadrans, d'appareils d'affichage ou d'impression,

varie grandement selon l'appareil. On estime qu'en moyenne, cette capacité est de 65 à 75 p. 100.

La possibilité de se procurer au Canada les matières brutes nécessaires au projet varie actuellement entre 30 et 75 p. 100.

Je crois que vous avez entendu, monsieur le Président, certains députés dire en Chambre que le projet nécessitera 100 000 tonnes de ciment, qui seront fournies par des usines du Québec, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, et environ 50 000 tonnes de barres de renfort et de câble précontraint pour le béton prémoulé. Ces matières peuvent être fournies par des sociétés canadiennes de tout le pays.

C'est à cela que se limite notre contribution à cet égard. Ainsi que je l'ai dit hier, j'en sais quelque chose, car j'ai participé à la construction de navires et à la réalisation d'importants projets. On ne saurait obtenir tous les matériaux d'un seul pays, quel que soit le pays qui réalise le projet. On doit s'adresser à d'autres pays qui sont spécialisés dans certains domaines. Je ne vois rien de mal à cela. Cela fait partie de l'ordre international.

J'aimerais maintenant traiter de l'équipement, monsieur le Président. Cet équipement, qui est constitué de moteurs, de génératrices et de machines de ce genre est construit d'avance. Dans le cas d'Hibernia, il y en aura bien pour un autre montant de 300 millions de dollars. Je vous fournis quelques exemples: il faudra des autoclaves, des compresseurs, des pompes, des moteurs, des groupes électrogènes, et du matériel de forage de toutes sortes.

Même si nous devrons nous adresser à des entreprises étrangères pour obtenir une partie de ce matériel hautement spécialisé, nous pourrons également compter sur nos entreprises qui, partout au Canada, ont fait la preuve qu'elles sont capables de fabriquer toute une gamme de pièces d'équipement nécessaires à Hibernia. Elles ont acquis l'expertise nécessaire en participant à la réalisation de projets à l'étranger, bien que ces projets n'aient pas la dimension de ceux que nous envisageons pour l'avenir. Je vous ai dit que lorsque ce projet a vu le jour, la vie était plus simple; ces 25 années, au cours desquelles bien des choses se sont passées, ont permis à nos entreprises d'acquérir la compétence voulue en ce domaine. Si elles devaient commencer aujourd'hui, elles sauraient vraisemblablement 30 p. 100, voire peut-être 35 p. 100 de ce que savent les Norvégiens et les Britanniques.

Dans l'ouest du Canada, par exemple, nous avons des entreprises capables de fournir du matériel de forage, notamment des tables de rotation, de l'équipement de traitement du pétrole et du gaz, des autoclaves, des centrifugeurs, des citernes d'entreposage, des échangeurs thermiques et des transformateurs, ainsi que certains types de système de contrôle. Comment est-ce possible? C'est qu'elles s'occupent de systèmes gaziers et pétroliers depuis l'époque du puits Leduc dans les années 1940. Qu'elles en soient capables est tout à fait naturel. En fait, monsieur le Président, j'ai un ami dans l'ouest du Canada qui s'occupe de fournir cet équipement. Lorsque j'ai fait sa connaissance il y a 25 ou 30 ans, c'était déjà son occupation.

Nous avons des entreprises dans le centre du Canada qui peuvent fournir de produits standard comme des valves, de pompes, des compresseurs, des systèmes de commande d'alimentation et des génératrices. Elles sont très compétentes dans ce domaine en raison de leur capacité industrielle.

Nous avons aussi des entreprises au Canada atlantique qui peuvent fournir des pompes, des petites valves, des réservoirs et des autoclaves parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons des chantiers maritimes dans les provinces atlantiques. En fait, nous excellons dans ce domaine. Ce serait là les retombées économiques liées à cet aspect particulier de l'industrie.

Encore une fois, pour résumer la situation, on estime qu'entre 40 et 60 p. 100 des composantes du matériel de forage pourraient être fabriquées au Canada, c'est-à-dire dans toutes les régions du Canada, d'un bout à l'autre du pays.

En ce qui concerne l'équipement sous-marin, notre capacité se limite surtout à l'assemblage des unités parce que la plupart des composantes principales ont été mises au point aux États-Unis et au Royaume-Uni, pays qui sont actifs dans le domaine du forage en mer depuis beaucoup plus longtemps que nous. C'est logique et compréhensible.

De façon générale, on estime que notre capacité actuelle en ce qui concerne l'équipement sous-marin se situe quelque part entre 30 et 40 p. 100, mais je crois que nous pouvons augmenter ce pourcentage si nous faisons des efforts dans ce sens. Nous commettrons certainement des erreurs en cours de route, et il y aura des gens qui en souffriront. Il y aura des contrats qui seront plus longs que prévu et qui coûteront plus cher que prévu. Je peux presque vous le garantir, mais c'est normal dans les mégaprojets.

Je n'aime pas insister sur mes expériences personnelles, mais je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'il y a dix ans, j'étais directeur de projet, et non chef de programme, dans le cadre du programme canadien des frégates. Les députés savent sans doute que les montants

en jeu étaient alors du même ordre que les 5,2 milliards de dollars d'Hibernia.

J'ai connu à ce sujet beaucoup d'incertitude, beaucoup de difficultés quant au concept même d'une frégate de patrouille. Certains disaient que nous n'en avions pas besoin. D'autres soutenaient qu'il nous en fallait de plus grandes, en moins grand nombre, et d'autre encore affirmaient que le Canada devrait en avoir davantage, mais moins perfectionnées. Le ministre devait faire un jugement de valeur. Je devais en faire un aussi, de même que mes collègues, tous les députés, les fonctionnaires qui entourent le ministre et tous ceux qui se sont occupés de cette affaire. C'est une question de jugement.

Nous n'avons pas d'ordinateurs pouvant nous dire comment procéder ou pouvant garantir que le ministre, s'il occupe encore son poste dans deux ou trois ans, n'aura pas à répondre à la Chambre à quelques questions embarrassantes. Je peux presque garantir que ces questions seront posées et il se peut bien que je les pose moi-même, mais tout cela fait partie du système.

Je voudrais assurer à tous ceux qui m'écoutent que c'est bien cela qui se produit chaque fois que nous avons affaire à un projet de ce genre. La seule façon de l'éviter consiste à ne pas réaliser le projet. En ne faisant rien, on ne commet pas d'erreurs. Mais je ne suis pas partisan de cette attitude. Je suis prêt à prendre des risques. Dieu sait que j'ai fait ma part d'erreurs dans ma vie et j'en commettrai probablement d'autres. Je peux garantir qu'il y aura des erreurs pendant la réalisation de ces projets, mais ce n'est pas une raison pour attendre et ne rien faire.

Monsieur le Président, je sais que nous nous approchons de 13 heures, mais je tiens à parler d'une question qui revêt une importance capitale pour tous les députés. Nous connaissons la situation de l'emploi au Canada. Tout esprit partisan mis à part, on peut dire que les chiffres du chômage ont monté un peu. Ils sont horriblement élevés à Terre-Neuve. Je ne dis vraiment pas cela pour des motifs politiques. Je le dis parce que ces projets créent des perspectives d'emploi et de formation. Il y a des gens qui m'appellent. Hier soir, au retour d'une réception à laquelle j'avais assisté après la fin des travaux de la Chambre, j'ai reçu un appel d'un électeur qui m'a dit: «Pouvez-vous me dire ce qui se passe au sujet d'Hibernia? Comment peut-on obtenir un emploi? Quand allons-nous commencer à avoir des programmes de formation pour nous préparer à ce travail?»

Nous sommes très clairvoyants à Terre-Neuve. Nous avons dans notre province un établissement nommé l'institut Cabot qui a formé une vingtaine de milliers de personnes depuis le milieu des années 1960. En fait, il y a seulement deux heures, je parlais à la présidente de l'institut, M^me^ Linda Inkpen, qui m'a parlé un peu de ce qui se passe. Depuis environ un an, nous faisons de la formation pour que les travailleurs de Terre-Neuve et de tout l'est du Canada soient à même de profiter du projet Hibernia grâce à une formation axée expressément sur le projet ou sur des secteurs qui bénéficieront de retombées: gestion hôtelière, gestion dans le domaine de l'hébergement et de la restauration, gestion d'entreprises en général.

Monsieur le Président, j'aurais un autre point à souligner, et à souligner avec insistance, avant d'entrer dans les détails. Je suis convaincu que rien ne vaut l'information de première main. Je saisis mieux les choses lorsque je les vois ou les touche moi-même au lieu d'en entendre parler ou de lire un livre sur le sujet. Je crois en Terre-Neuve. Au moment où je vous parle, 42 000 Terre-Neuviens sont sans emploi. Ils sont 42 000 à ne pas savoir où aller ce matin sinon au bureau de poste pour prendre le courrier et bavarder avec les copains. Et dire que des bureaux de poste ferment leurs portes. Certains chômeurs ne peuvent même plus aller s'y promener.

Monsieur le Président, vous et moi avons du travail, et nous en aurons sans doute toujours. Nous n'avons pas connu le chômage. Je dirais que... Dites-vous le contraire? Vous avez peut-être été au chômage. On me dit qu'on se sent terriblement mal lorsqu'on se lève le matin et qu'on n'a pas d'emploi. Il y a 42 000 Terre-Neuviens dans cette situation, dont beaucoup dans ma propre circonscription, et je parle souvent avec eux.

Pour moi, dans ce projet, la pièce de résistance, c'est le nombre d'emplois et l'espoir que ces emplois font renaître. C'est la page centrale du magazine, si on me permet la comparaison, la page centrale de *Playboy* ou d'une revue sur l'automobile.

Monsieur le Président, puis-je dire qu'il est une heure? Je poursuivrai après la période des questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE À LOUISE BRISSETTE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, cette semaine, qui est la Semaine nationale de la famille, est l'occasion idéale pour moi de rendre un hommage particulier à une famille québécoise extraordinaire, celle de M^me^ Louise Brissette.

À 44 ans, cette jeune femme célibataire, physiothérapeute et ostéopathe, est la mère adoptive de 14 enfants handicapés. Cinq seulement de ses enfants mangent sans aide. Trois peuvent marcher, les autres se déplacent en fauteuil roulant. Les handicaps sont importants mais cette femme courageuse dit que pour elle l'enfant handicapé, c'est «un cadeau mal emballé, un être vivant dans une mauvaise enveloppe, mais une créature de Dieu qui est partie, comme n'importe quel bien-portant, à la fabuleuse aventure de la Création.»

Infatigable et exemplaire, M^me^ Brissette projette d'ouvrir à Sillery, au cours de l'automne, un centre destiné à héberger provisoirement les enfants handicapés et leurs parents.

Monsieur le Président, souhaitons à M^me^ Louise Brissette et à ses 14 enfants, c'est-à-dire «sa véritable famille» comme elle tient à le préciser, tout le bonheur et le succès qu'ils méritent.

M. le Président: Le temps alloué à l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'ALLEMAGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, aujourd'hui, le nouveau Parlement de la toute nouvelle Allemagne unifiée siège pour la première fois. Il siège au Reichstag, à Berlin, 45 ans après l'édification et seulement 11 mois après la destruction du mur de Berlin.

Il n'était que normal que le lundi suivant la ratification par les quatre puissances alliées, des préparatifs pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui aura lieu en novembre, soient entamés par les ministres des Affaires étrangères des 35 pays participants.

Article 31 du Règlement

Le Canada espère jouer un rôle important dans la création de la nouvelle Europe et, comme nous l'a assuré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous allons essayer d'obtenir des chefs d'État qu'ils s'engagent à mettre au point de nouvelles dispositions pour assurer la sécurité de toute l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Je dirai enfin que, de concert avec les Canadiens d'origine allemande, la Chambre félicite les citoyens des anciennes Allemagnes de l'Est et de l'Ouest pour cet exploit remarquable. Nous partageons leur joie et leur espoir que cette unité soit le gage d'une plus grande prospérité et d'une vie meilleure pour tous les Allemands et tous les peuples européens.

* * *

LE SÉNAT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, l'empereur romain Caligula a tenté de nommer son cheval consul de la Rome ancienne. C'était probablement légal, puisqu'il en était le dictateur.

Voici que le gouvernement conservateur fait du «remplissage» en nommant au Sénat du Canada huit autres conservateurs, qu'on appellera dorénavant honorables sénateurs. Est-ce bien légal? Ce pouvoir extraordinaire n'a-t-il pas perdu sa validité du fait qu'il n'a pas été exercé une seule fois en 126 ans? Aux dires d'un ancien juge de la Cour suprême, cela pourrait bien être le cas.

La nomination d'un contingent supplémentaire de sénateurs du Nouveau-Brunswick—ils sont maintenant plus nombeux que les députés de cette province—serait-elle assimilable à un amendement constitutionnel unilatéral et, par conséquent, inconstitutionnelle? Les juristes ne s'entendent pas. Même la ministre de la Justice y perd son latin.

Les néo-démocrates estiment que la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec son projet de TPS sans demander aux tribunaux de statuer sur sa légalité est irresponsable. Pourquoi risquer d'invalider des lois subséquentes? Cela ne fera qu'ébranler l'équilibre économique et juridique.

Pour qui le premier ministre. . .

M. le Président: Le temps qui était alloué au député est écoulé.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, depuis le Congrès sur le GATT qui a eu lieu le 20 août à Abbotsford, en Colombie-Britannique, et qui a réuni plus de 700 producteurs agricoles, j'ai reçu quelque

Article 31 du Règlement

180 lettres de gens qui souhaitaient qu'on leur garantisse que le gouvernement n'acceptera pas, dans le cadre des négociations, d'abandonner ses programmes de gestion de l'offre. Je partage les craintes des intéressés.

Le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Agriculture ne cessent d'affirmer qu'ils entendent défendre avec force le maintien des programmes de gestion de l'offre au Canada, en obtenant des éclaircissements sur l'article XI du GATT et en donnant plus de poids aux dispositions pertinentes. J'exhorte les ministres compétents et nos négociateurs au GATT à faire tout en leur pouvoir pour demeurer sur cette position.

En outre, nous devons protéger nos programmes de gestion de l'offre en exemptant les produits visés de l'application d'une mesure globale de soutien et en maintenant les programmes d'aide offerts à nos agriculteurs ainsi que les mesures tarifaires qui sont à la base de la gestion de l'offre.

Selon moi, il faut absolument défendre cette position.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, dimanche dernier, on a dévoilé ici, dans la capitale nationale, le premier monument au monde consacré aux droits de la personne. J'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie en question et au dîner qui a été donné à cette occasion, ainsi qu'à la réunion du comité des droits de la personne qui avait l'honneur d'accueillir le dalaï-lama.

Il y a trois ans, j'ai participé aux négociations qui ont abouti au choix de l'emplacement en question sur la rue Elgin. La Chambre devrait saluer le travail acharné de George Wilkes et de son comité pour l'érection d'un monument dédié aux droits de la personne, le design de Melvin Charney et l'approbation du gouvernement régional.

Prix Nobel de la paix, le dalaï-lama du Tibet est un exemple remarquable à suivre. Il a consacré toute sa vie à la non-violence, à la conciliation et à la défense des droits de la personne. Le Canada devrait, dans le cadre de ses relations bilatérales avec la Chine, appuyer le plan en cinq points du dalaï-lama dont l'objectif est une plus grande autonomie pour le Tibet et promouvoir un dialogue plus constructif entre la Chine et le peuple tibétain.

L'UNITÉ NATIONALE

M. J.W. Bud Bird (Frederic—York—Sunbury): Monsieur le Président, la cause de l'unité nationale au Canada est plus que jamais au coeur du débat.

Au cours des derniers mois, les signes de découragement se sont accentués à bien des endroits, non seulement chez les Québécois, mais chez les autochones et aussi entre diverses régions du pays. La quête d'un idéal canadien se poursuit au Québec, au Nouveau-Brunswick et partout au Canada.

C'est un processus qu'il faut promouvoir car il ne peut pas nuire. En fait, ce processus aidera les Canadiens, d'un océan à l'autre, à s'arrêter et à réfléchir sérieusement au genre de pays qu'ils veulent vraiment et, plus important encore, à la manière dont ils peuvent réaliser cet idéal.

À mesure que cette réflexion évoluera, j'ai confiance que le gouvernement fédéral ralliera les esprits pour concrétiser un idéal national qui traduira notre volonté collective de former un tout.

L'histoire révélera que, même aujourd'hui, nous travaillons à bâtir une nation unique qui servira de modèle dans le monde.

Pour y arriver, nous devons tous prendre position. Pour ma part, je suis fermement en faveur d'un pays uni et je crois qu'il n'existe pas de solution de rechange pour l'avenir du Canada.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ce n'est pas normal que les lecteurs et les écrivains partout au pays doivent compter sur le Sénat non élu afin de bloquer la TPS qui est néfaste à toute leur industrie.

Le Conseil consultatif québécois de la lecture et du livre, par exemple, a déclaré que les ventes de livres en français baisseront de 25 p. 100 et que l'impact sera dévastateur pour la culture québécoise. On aura des effets semblables sur les sciences partout au Canada, monsieur le Président.

Ce cri d'alarme du Conseil vient s'ajouter à ceux de la ministre québécoise des Affaires culturelles, M^me^ Lucienne Robillard, de l'opposition péquiste, de l'Union des écrivains québécois et de la Coalition contre toute taxe sur les livres.

Quand est-ce que ce gouvernement va enfin retirer ce projet de taxe néfaste?

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, on fait pression pour rouvrir le protocole d'entente entre les États-Unis et le Canada sur l'industrie forestière.

Or, pour des motifs économiques sérieux, il est dans l'intérêt de l'industrie forestière canadienne de maintenir ce protocole à longue échéance.

C'est seulement après avoir adopté des mesures de remplacement convenables qu'on pourra entreprendre des négociations. Les ministres et les hauts fonctionnaires pourraient alors travailler étroitement avec les représentants de l'industrie et les députés de la région de l'Atlantique pour contrer d'éventuelles mesures de rétorsion de la part des États-Unis.

Comme les représentants américains préparent déjà leur dossier, le Canada devrait faire preuve d'une grande prudence.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le ministre du secret a frappé de nouveau.

En 1989, le ministre des Finances a refusé de remettre au *Ottawa Citizen* des documents ministériels comptant quelque 530 pages qui montraient que, au moment où il disait aux Canadiens pendant la campagne électorale de 1988 qu'il avait mis de l'ordre dans les finances du pays, le ministre des Finances savait très bien que l'économie se repliait et que le déficit s'emballait.

Comme si ça ne suffisait pas, nous apprenons maintenant que le ministre en cause a également refusé de divulguer des renseignements sur les résultats d'un sondage commandé par son ministère en 1989 pour mesurer la réaction de la population aux politiques économiques du gouvernement. Ce n'est qu'après le dépôt d'une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée que le ministre a accepté de divulguer les résultats.

Article 31 du Règlement

En gardant le silence et en faisant de l'obstruction, le ministre montre que son gouvernement et lui n'hésiteront pas à cacher des renseignements aux Canadiens et, si l'occasion se présente, qu'ils rouleront sans vergogne la population.

Les jours d'un gouvernement de cet acabit sont comptés.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, en visite au Nouveau-Brunswick, la semaine dernière, Jean Chrétien a laissé entendre à la presse que les organismes acadiens auraient changé de position dans le dossier de l'Accord du lac Meech, sous la pression des gouvernements qui les subventionnent.

Ainsi, monsieur le Président, Jean Chrétien n'est pas seulement revenu en politique pour remettre le Québec à sa place, voilà qu'il s'attaque maintenant à la crédibilité et à l'honnêteté intellectuelle des dirigeants des organismes acadiens.

À juste titre, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick et la Fédération des francophones hors Québec ont demandé à M. Chrétien de se rétracter et de présenter des excuses pour ses propos méprisants.

Mais fidèle à la tradition libérale, monsieur le Président, plutôt que d'avouer sa faute, M. Chrétien a choisi d'en remettre.

Fidèle à la tradition libérale, monsieur le Président, Jean Chrétien a choisi d'insulter et de ridiculiser ceux et celles qui osent s'exprimer librement.

Les Acadiens se souviennent du régime libéral, où toute dissidence, où toute divergence d'opinion était proscrite.

Monsieur le Président, avec les Libéraux, plus ça change, plus c'est pareil.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DROITS DE L'ENFANT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le récent sommet mondial sur les droits de l'enfant n'était pas seulement un rassemblement de dirigeants mondiaux. C'était aussi une occasion pour les jeunes du monde de nous dire à nous, les adultes,

Article 31 du Règlement

de nous arrêter et de prendre le temps d'écouter leurs doléances.

Dans ma circonscription, les écoles ont organisé divers événements où les jeunes ont rédigé des compositions et dessiné des affiches et même, au niveau secondaire, organisé un simulacre de sommet sur les droits de l'enfant. Les délégués à ce sommet ont présenté toute une série de résolutions très impressionnantes qui soulignaient les espoirs et les inquiétudes qu'ils auraient voulu voir exprimer par les dirigeants mondiaux.

Elles parlaient de la nécessité d'augmenter les ressources consacrées à l'éducation, à l'hygiène, à l'habillement et à l'approvisionnement en eau des enfants. Elles demandaient l'établissement d'un comité international des dividendes de la paix pour superviser la réaffectation des fonds consacrés à la défense à des usages productifs comme le logement, l'abus de substances psychoactives et le SIDA.

Si le sommet mondial nous a appris quelque chose, c'est que nous devons écouter nos jeunes et nos enfants. Comme l'a dit Tanya Bailey, une élève de septième année. . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps du député est expiré.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au début des années 1980, le gouvernement libéral des Trudeau, Chrétien et LeBlanc bâillonnait les groupes d'Acadiens en effectuant des coupures draconiennes dans leurs budgets de fonctionnement.

Au début des années 1990, Jean Chrétien se sert d'autres moyens, plus subtils mais tout aussi dommageables, pour miner la crédibilité des porte-parole de la communauté acadienne.

Avec les libéraux, les vieilles recettes sont toujours les meilleures; c'est pourquoi il ne faudrait pas se surprendre de revoir l'arrogance, le mépris ainsi que l'intolérance se manifester sous la direction de M. Chrétien.

Monsieur le Président, notre gouvernement est fier des réalisations accomplies avec la collaboration des groupes francophones à travers le pays. Notre approche est fondée sur des principes de justice, de tolérance, et de respect, et nous travaillons étroitement avec tous ceux et celles qui veulent faire progresser la présence francophone dans toutes les sphères de la société canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, en vertu du Régime d'assistance publique de Canada, il est clair que le Parlement reconnaît la nécessité d'une aide adéquate aux Canadiens nécessiteux. À l'approche de l'Action de grâces, n'oublions pas la situation dramatique dans laquelle ce gouvernement a abandonné les pauvres.

Selon la banque d'alimentation Winnipeg Harvest située dans ma province du Manitoba, le nombre des gens qui utilisent les banques d'alimentation au Canada a augmenté d'environ 30 p. 100. Quarante pour cent d'entre eux sont des enfants.

Nous ne pouvons plus compter sur cette solution. Les banques d'alimentation au Canada connaissent des pénuries encore jamais vues en raison de l'augmentation massive du nombre des usagers. De qui s'agit-il?

Il s'agit de Canadiens à faible revenu qui ploieront bientôt sous le poids de la TPS. Il s'agit de chômeurs canadiens qui ont besoin d'emplois. Il s'agit de réfugiés victimes de l'arriéré. Il s'agit de parents célibataires qui ne peuvent pas se permettre de travailler et de payer des services de garde d'enfants.

Il est scandaleux que le gouvernement canadien ne puisse pas fournir des vivres et répondre au besoin le plus fondamental des pauvres. Que ce gouvernement passe la fin de semaine de l'Action de grâces à penser aux pauvres qu'il a abandonnés.

M. le Président: Le temps attribué au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui dans cette Chambre pour démontrer ma solidarité avec les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick et de ma circonscription de Laurentides, avec la Fédération des francophones hors Québec, avec la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick et avec tous les groupes et associations de francophones hors Québec qui aujourd'hui se sentent lésés par Jean Chrétien.

Monsieur le Président, les francophones hors Québec ont subi un affront injustifiable. M. Chrétien a déclaré, samedi dernier, que sous la pression des gouvernements qui les subventionnent, les Acadiens ont changé d'idée à propos de l'Accord du lac Meech. Ces commentaires ont été dénoncés par les groupes visés et je veux à mon tour dénoncer ces propos calomnieux.

Monsieur le Président, les déclarations de Jean Chrétien sont typiques de la vieille attitude du parti libéral qui a été rejetée à deux reprises par les Canadiens. Jean Chrétien incarne tout ce qu'il y avait de petit et d'arrogant dans le gouvernement Trudeau. J'espère qu'il aura la décence de retirer ses propos injustifiés et erronés et de s'excuser auprès des Acadiens et Acadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me sens encore une fois obligé de prendre la parole pour condamner la complicité du Parti libéral en ce qui a trait à l'adoption de la taxe sur les produits et services.

Les libéraux s'opposent-ils vraiment à la TPS?

Des voix: Non.

M. Riis: Les sénateurs libéraux ont-ils refusé que le projet de loi sur la TPS soit présenté au Sénat?

Des voix: Non.

M. Riis: Les sénateurs libéraux ont-ils rejeté le projet de loi sur la TPS à la première lecture?

Des voix: Non.

M. Riis: Les sénateurs libéraux ont-ils rejeté le projet de loi sur la TPS à la deuxième lecture?

Des voix: Non.

M. Riis: Les sénateurs libéraux ont-ils profité de leur majorité pour rejeter la TPS en avril?

Des voix: Non.

M. Riis: En mai?

Des voix: Non.

M. Riis: En juin?

Des voix: Non.

M. Riis: Les sénateurs libéraux ont-ils paralysé les travaux du Sénat pendant plus de 59 minutes en faisant sonner le timbre?

Des voix: Non.

M. Riis: En bref, les libéraux n'ont nullement l'intention de rejeter la TPS. Leurs amis, dans les milieux d'affaires, ne l'accepteront pas. Il suffit de voir la façon maladroite dont Allan MacEachen manie la procédure parlementaire. Ils ne bloqueront pas la TPS.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Hier, Willard Estey, ex-juge de la Cour suprême du Canada, a parlé de la controverse soulevée par la décision du gouvernement qui a nommé de nouveaux sénateurs pour faire adopter la TPS. Il a déclaré:

> Le gouvernement fédéral aurait pu être prévoyant et consulter lui-même la Cour suprême du Canada. Il aurait alors pris une sage décision.

Je voudrais donc poser au premier ministre la question suivante: pourquoi refuse-t-il de suivre le conseil de ce distingué juriste qu'il aimait citer par le passé, et de s'adresser personnellement à la Cour suprême du Canada pour la saisir dès aujourd'hui de cette question du Sénat? Pourquoi veut-il maintenir ce climat de doute, d'incertitude et de controverse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait allusion à une déclaration qu'aurait faite l'honorable Willard Estey hier.

On me remet à l'instant un communiqué que vient de diffuser le juge Willard Estey, dans lequel il déclare:

> On m'informe qu'un article paru hier ou aujourd'hui dans l'un des journaux canadiens rapporte que j'aurais exprimé mon opinion sur la légalité de la nomination de sénateurs du Canada en application de l'article 26 [. . .].
>
> Je tiens tout d'abord à préciser que je n'ai, en aucun temps et aucun lieu, exprimé d'opinion sur la légalité ou l'illégalité de telles nominations, et en particulier sur l'utilisation récente de l'article 26 de la Constitution.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre.

Je remarque en passant que le premier ministre n'a pas parlé de ce que disait le juge Estey sur l'utilité pour la nation de demander l'opinion de la Cour suprême.

Hier, à la Chambre, la ministre de la Justice disait que l'argument était «discutable». En 1981, certains évoquaient un argument similaire à propos de la procédure utilisée par le gouvernement de l'époque pour faire adopter des modifications à la Constitution. Le gouvernement s'est alors décidé, en dépit d'une certaine hésitation initiale, à renvoyer la question à la Cour suprême du Canada.

Je voudrais que le premier ministre nous dise pour quelle raison il ne suit pas ce précédent, un précédent que son parti avait réclamé lorsqu'il était dans l'opposition, et ne renvoie pas à la Cour suprême aujourd'hui même la question de la nomination de sénateurs pour faire adopter la TPS? Je lui demande à nouveau s'il souhaite que l'incertitude continue?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu directement à la question en disant que la citation que mon collègue prêtait au juge Estey avait été répudiée par celui-ci avant que la Chambre n'en arrive à la période des questions.

Puisque mon collègue soulève d'autres allégations qui toucheraient les propos du juge Estey, je vais lui citer le paragraphe suivant. Le juge Estey, après avoir démenti catégoriquement les propos que lui prêtait mon collègue, déclare:

> J'ai dit au journaliste que si le premier ministre avait plus de prévoyance que ce que j'ai jamais vu chez un être humain, il aurait sans doute pensé à demander l'avis de la Cour suprême avant qu'un tribunal inférieur ne soit saisi de la question, en sachant qu'il faudrait du temps pour que la question, si elle a quelque fondement, parvienne jusqu'à la Cour suprême. J'ai fait remarquer qu'en 1981-82, le gouvernement n'avait pas été assez prévoyant et qu'il n'avait pas demandé à Cour suprême de juger de la légalité du processus qu'il utilisait pour modifier la Constitution, connue alors sous le nom d'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Maintenant, de nombreux présentateurs m'appellent pour me demander de venir à leur émission pour parler de ce que le premier ministre aurait dû faire, à savoir demander l'avis de la Cour. Je n'ai jamais dit de choses semblables.

• (1420)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y avait en fait une référence par le gouvernement fédéral sur le processus d'amendement à la Constitution à la Cour suprême du Canada, dans les années 1980. Et je demande au premier ministre pourquoi il n'est pas prêt à suivre ce précédent, tel qu'il avait été demandé par son propre parti, alors dans l'opposition, et référer la question des nominations au Sénat à la Cour suprême du Canada, et éviter ainsi l'incertitude créée par une gamme de dossiers judiciaires sur cette question qui sont maintenant devant trois ou quatre cours à travers le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout cela a été répudié par le juge Estey. Le chef de l'opposition me demande maintenant pour l'équivalent d'une opinion légale. Alors, je lui soulignerais le point de vue exprimé par le sénateur Forsey, sur le réseau CBC, qui répond, je pense, assez directement à la question de mon ami. La question fut soumise à l'honorable sénateur Forsey de la façon suivante:

[*Traduction*]

> Radio-Canada: Alors, M. Forsey, que pensez-vous de ces recours aux tribunaux de la part de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, vous qui connaissez bien la Constitution?
>
> Le sénateur Forsey: Et bien, je ne pense pas qu'ils iront très loin. Je pense que légalement et constitutionnellement, la position du gouvernement est correcte.

Des voix: Encore.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre se mêle maintenant de publier des avis juridiques. Comme il le sait grâce au. . .

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Dans une lettre adressée au chef de l'opposition, le gouverneur général déclarait qu'il avait demandé un avis juridique indépendant avant de prendre une décision dans l'affaire de la nomination de huit nouveaux sénateurs.

Le premier ministre peut-il nous dire qui a donné cet avis juridique au gouverneur général, quand il a été donné et peut-il nous en produire le texte?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, Son Excellence le gouverneur général, j'en suis certain, sera heureux de répondre à la question du député s'il le juge à propos.

Le député met en doute l'autonomie et l'intégrité du gouverneur général. Celui-ci ne reçoit d'ordres de personne. Il représente la reine au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Fontana: Il reçoit ses ordres de l'empereur. Vive le roi!

M. Mulroney: Mais, monsieur le Président, il y a. . .

M. Nunziata: L'appelez-vous Ray ou Votre Excellence?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Évidemment, cela dépend de la question discutée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, cependant, nous ne manquons pas d'avis sur la question. Je crois comprendre que le sénateur Forsey, le plus distingué de nos experts en affaires constitutionnelles, a déclaré. . .

Une voix: C'est la dernière en date.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'était ce matin, tout frais entendu à l'émission *Newsworld* de CBC:

> Forsey: Oui, parce qu'une disposition spéciale est prévue à l'article 22 de la Loi constitutionnelle de 1867, sous réserve des dispositions de cette loi. Quant à l'article 26, il prévoit les sénateurs supplémentaires, les huit sénateurs.
>
> Radio-Canada: Alors croyez-vous que le NPD peut encore espérer l'emporter?
>
> M. Forsey: Non, il n'y a aucun espoir.
>
> Radio-Canada: D'accord, allons maintenant à Ottawa. Bonjour Evelyn.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Etant donné que le gouverneur général agit sur les conseils de ses ministres, surtout du premier ministre, le premier ministre lui demandera-t-il de divulguer l'avis juridique qu'il a reçu en l'occurrence en indiquant de qui il le tient? Le gouvernement pourrait-il nous dire également quels conseils il a donnés à la reine? A-t-il mentionné l'intervention de l'opposition et dans quelle mesure en a-t-il fait état dans le message qu'il a envoyé à la reine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux conclure que Sa Majesté, qui lit avidement les journaux canadiens, et le gouverneur général étaient parfaitement au courant des déclarations du nouveau chef du Parti libéral qui a dit qu'il allait tuer la TPS. Je crois que le gouverneur général devait très certainement en avoir pris connaissance. Il connaissait probablement aussi la déclaration du chef du Parti libéral à Michel Vastel. . .

[*Français*]

la semaine dernière, quand il a dit à M. Vastel: «Les sénateurs libéraux, les cinquante-deux, vont faire ce que je leur dis de faire.» Quel commentaire péjoratif sur l'indépendance des sénateurs!

Mais en ce qui concerne l'opinion légale. . .

[*Traduction*]

Je pense que la réponse faite à la déclaration de mon ami est très explicite. Le sénateur Forsey dit:

> [. . .] Il a demandé la nomination de huit sénateurs de plus. On a nommé huit sénateurs de plus. Le sénateur Forsey dit croire que légalement et constitutionnellement, les nominations sont parfaitement régulières et qu'il n'existe aucune assise juridique ou constitutionnelle pour les contester.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La nomination par ce gouvernement de huit nouveaux sénateurs chargés de faire adopter la TPS est fort douteuse sur les plans constitutionnel et juridique. Aujourd'hui, M. Michael Meighen, un des huit sénateurs en question, a déclaré que la Cour suprême aurait dû être consultée, si le temps l'avait permis.

Certes, ce serait maintenant le temps de le faire.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien qu'il est le seul à pouvoir mettre de l'ordre dans ce chaos en s'adressant directement à la Cour suprême. Nous savons, à la suite du traitement d'une certaine affaire l'an dernier, qu'il peut obtenir un jugement assez rapidement s'il soumet l'affaire directement à la Cour suprême. Je demande donc au premier ministre: pourquoi ne pas suivre le conseil de l'un de ses sénateurs ayant la TPS pour mission? Pourquoi ne pas mettre de l'ordre dans tout cela? Soumettez cette affaire à la Cour suprême dès maintenant.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'inviter à suivre les conseils d'un des sénateurs frais émoulus. Elle pourrait peut-être elle-même s'en remettre à l'opinion de son très distingué collègue, le leader parlementaire du NPD, qui avait dit au sujet du projet de loi C-22, et je cite: «Franchement, je suis très déçu du Sénat, parce que je ne crois pas qu'il ait le droit d'entraver la progression d'un projet de loi».

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre ne prend peut-être pas cette affaire au sérieux, mais je vous assure que le Nouveau Parti démocratique n'en rit pas.

[*Français*]

Monsieur le Président, beaucoup d'experts partout au pays disent que le gouvernement a peut-être agi illégalement. La liste s'allonge et elle comprend le doyen de la Faculté de droit de l'université Queen's, des professeurs de droit de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Victoria et un docteur en droit constitutionnnel de Montréal. Le premier ministre semble avoir reçu l'avis des seuls experts qui appuient ses actions.

Ma question pour le premier ministre est la suivante: Va-t-il déposer ces opinions d'experts à la Chambre ou sinon retirer la taxe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai convenu hier avec le député que sur n'importe quelle question constitutionnelle ou légale à travers le Canada, il y aurait toujours des divisions d'opinion. Je pense que la vaste majorité des écrivains, des juristes et des conseillers juridiques expriment la position de façon consistante que le gouvernement a agi en bonne et due forme et que le Sénat n'a pas le droit de bloquer la volonté des élus.

D'ailleurs, si mon amie n'est pas impressionnée par le député à sa droite, je l'invite à écouter la réaction de son propre député à sa gauche.

[*Traduction*]

Mon amie ne semble pas impressionnée par les déclarations du député de Colombie-Britannique. Le député de Yorktown—Melville aurait déclaré pour sa part, en parlant du projet de loi C-62: «Je crois que la Chambre des communes devrait avoir le dernier mot. Je ne crois pas qu'un Sénat non élu puisse, en aucun cas, usurper les pouvoirs de l'assemblée élue.»

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre refuse d'écouter ce que disent les Canadiens à propos de la question de la taxe sur les produits et services; il refuse de prendre au sérieux la question de la légalité de sa décision de nommer huit nouveaux sénateurs pour forcer l'adoption de la TPS; il refuse de prouver le bon droit de sa décision en s'adressant à la Cour suprême. Son mépris de la population est sans précédent. Si le premier ministre ne veut pas s'adresser au tribunal, nous le ferons.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Le premier ministre va-t-il épargner les deniers publics?

M. Boyer: Quel sera votre argument?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Taisez-vous donc!

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, va-t-il prendre la question au sérieux, comme 80 p. 100 des Canadiens, épargner les deniers publics, assurer au monde des affaires que le gouvernement a un plan d'action, et tout simplement renvoyer la question à la Cour suprême pour mettre fin au chaos?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les autres députés et moi attendrons avec impatience l'attaque en justice du NPD. Je suppose que ce n'est pas étranger à la déclaration suivante de ce matin:

> Le chef du NPD, M^me^ Audrey McLaughlin, a fait distribuer ce matin des copies d'une interprétation juridique émanant d'une étude réputée d'avocats de Saskatoon ayant des accointances avec les néo-démocrates, qui dit que la nomination de huit sénateurs conservateurs enfreint les modifications constitutionnelles. . .
>
> La firme Mitchell, Taylor, Mattison et Ching affirme que selon la Constitution rapatriée de 1982, la composition du Sénat ne peut être modifiée que par un amendement à la Constitution.

Je ne conteste nullement le droit de cette étude d'avocats ou du NPD de penser ainsi et d'attaquer le gouvernement devant les tribunaux.

Je rappelle à mon amie la déclaraiton faite ce matin par le sénateur Forsey: «M. Mulroney s'est trouvé dans une impasse et il a prié le gouverneur général de recommander à la reine du Canada de nommer huit sénateurs de plus. Je crois qu'il en avait parfaitement le droit.»

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'assainissement de l'environnement va impliquer des dépenses énormes en nettoyage, en récupération des déchets, en recherche et développement et en services de consultation pour y arriver. Ce sont des domaines qui ne

sont pas taxés aujourd'hui par la taxe manufacturière, mais qui le seront avec la TPS.

Comment le ministre peut-il justifier de taxer l'amélioration de l'eau que l'on boit et de l'air que l'on veut respirer?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends sans mal l'inquiétude que le député a exprimée au sujet de l'environnement et la nécessité de faire tout ce que nous pouvons pour l'améliorer chez nous. C'est précisément la raison pour laquelle le ministre de l'Environnement entend déposer sous peu un Plan vert où le gouvernement fera connaître très précisément ses intentions à cet égard.

Je crois comprendre ce que le député tente de faire, car je comprends combien il doit trouver la situation pénible, compte tenu de l'attitude que le Sénat a adoptée à l'égard de la TPS et du souci que lui-même se fait au sujet de l'environnement, mais il comprendra que la Chambre a bel et bien terminé l'examen de la TPS. C'est le Sénat maintenant qui en est saisi et c'est lui qui doit s'en occuper. En raison du malaise qu'il éprouve, le député voudra sans doute exhorter ses amis de l'autre endroit à s'occuper de la TPS dans les plus brefs délais.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Étant donné ce que le ministre des Finances vient de répondre, monsieur le Président, j'entends poser ma question au ministre de l'Environnement.

L'assainissement de l'environnement suppose une restructuration en profondeur des méthodes industrielles. Elle va entraîner des dépenses énormes au chapitre des travaux de nettoyage, de recherche et de développement qui ne sont pas assujettis à l'heure actuelle à la taxe sur les ventes des fabricants. D'autres pays ont déjà reconnu que le développement durable n'est pas une vache à lait, mais représente l'aboutissement d'une transformation des valeurs fondamentales. Ces pays favorisent les efforts d'assainissement. Loin de les taxer, ils les subventionnent.

Le ministre des Finances vient de montrer la voie au ministre de l'Environnement. Il a dit que dans le cadre du Plan vert, il aurait la possibilité d'entraver l'application de la TPS au domaine de l'environnement.

Le ministre pourrait-il me dire s'il entend s'opposer à ce que le gouvernement taxe l'environnement? Laissera-t-il le ministre des Finances lui dicter sa conduite? Dans son Plan vert, entend-il contrecarrer les incidences néfastes de la TPS?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le Plan vert que nous avons élaboré, le député le sait, à la suite de consultations avec plus de 11 000 Canadiens au cours des mois d'avril, de mai, de juin et d'août de cette année, sera présenté à la Chambre à l'automne.

C'est un plan complet qui fait écho aux principales préoccupations du gouvernement. Il traite de tous les aspects de la protection de l'environnement pour des générations à venir. J'imagine seulement que le député applaudira aux initiatives qui figurent dans le Plan vert.

* * *

• (1440)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre a fait savoir hier que le gouvernement avait l'intention de négocier une nouvelle entente «ciel ouvert» avec les États-Unis. Le ministre devrait savoir que les Canadiens n'accepteront pas que notre industrie du transport aérien soit victime de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis comme l'ont été d'autres secteurs.

Quelles garanties le ministre est-il prêt à offrir pour protéger pleinement la viabilité de l'industrie canadienne du transport aérien et la qualité du service national dans toutes les régions du pays?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, préalablement à l'annonce faite hier, j'ai discuté avec les sociétés aériennes, en termes généraux, de la possibilité de libéraliser les services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

Les sociétés ont affirmé qu'elles étaient pleinement en faveur d'une telle mesure. Je leur ai dit que nous rédigerions un mandat de négociation avec les parties intéressées au cours de l'automne. Par parties intéressées, nous entendons notamment les collectivités, les syndicats, les sociétés aériennes, l'industrie du tourisme et les gouvernements provinciaux.

Nous sommes prêts à accueillir toutes leurs suggestions sur les mécanismes de mise en oeuvre progressive et sur les mesures de protection afin que cela puisse être réalisé pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, ces deux sociétés aériennes réclamaient comme condition essentielle des mesures de protection négociées.

Pourquoi le ministre a–t–il choisi de négocier une entente «ciel ouvert» avec les États–Unis alors que le groupe de travail qu'il a nommé pour étudier partiellement la question ne doit présenter son rapport qu'au printemps de 1991 et que les Canadiens n'ont pas eu l'occasion de présenter leur point de vue? Pourquoi, monsieur le ministre, avez–vous pris votre décision d'abord et demandé l'avis des Canadiens ensuite?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Au contraire, monsieur le Président, j'ai pleinement l'intention de laisser aux Canadiens l'occasion de dire leur mot, comme le conseille si justement le député.

J'ai suggéré hier au député qu'on pourrait saisir le Comité permanent des transports de cette question afin que toutes les parties intéressées puissent l'examiner en profondeur et qu'elles puissent contribuer au processus de négociation.

Nous croyons que ce sera une bonne affaire pour le Canada. Voilà pourquoi: le président d'Air Canada m'a dit qu'à l'heure actuelle, les sociétés aériennes américaines ont accès à 90 p. 100 de notre marché alors que nous n'avons accès qu'à 30 p. 100 du leur. Nous allons gagner l'accès au reste de ce marché.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre se rend sûrement compte que ce qui se passe à l'heure actuelle à l'autre endroit s'explique fondamentalement par le caractère absolument inacceptable de la taxe sur les produits et services.

Au lieu d'imposer la TPS au pays par les divers moyens auxquels le gouvernement a eu recours pour tenter de le faire—en nommant tout récemment huit sénateurs, par exemple—quand va–t–il annoncer ce qu'il compte faire à propos du fait que des dizaines de milliers de sociétés rentables au Canada ne paient pas du tout d'impôt? Quand va–t–il annoncer ce qu'il entend faire à ce propos? Peut–être pourrions–nous alors aller au fond du problème.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue s'est laissé distancer par les événements.

Nous avons pris énormément de mesures pour. . .

M. Blaikie: Mais non!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il dit que non. Je sais qu'il ne s'est pas occupé des questions fiscales, mais nous avons mis fin à plus d'échappatoires fiscales qui permettaient à des sociétés de ne pas payer d'impôt.

Les chiffres auxquels les néo–démocrates persistent à se référer se rapportent à l'année 1987, c'est–à–dire l'année. . .

M. Blaikie: Je ne cite pas de chiffres.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il dit qu'il ne cite pas de chiffres, mais son collègue le fait.

Ils se réfèrent à maintes reprises aux chiffres qui se rapportent à l'année 1987, soit celle précédant l'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt des sociétés. Je vais donner un exemple au député.

En 1987, les banques à charte ne payaient guère d'impôts. Cette année, elles vont en payer un milliard de dollars.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le ministre n'a pas intérêt à établir une imposition équitable. Il nous a répété à maintes reprises que les gens dont les revenus annuels sont inférieurs à 30 000 $ seraient avantagés par la TPS. Le ministre sait que ce n'est pas vrai. Il sait que les fabricants ne répercuteront pas les économies réalisées par la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants. Ils le lui ont dit. Le ministre sait que le crédit d'impôt au titre de la TPS, le crédit en raison de l'âge et le supplément de revenu garanti déjà en vigueur ne seront pas indexés en 1991. Le propre Conseil national du Bien–être du gouvernement a déclaré que les Canadiens à faible revenu vont pâtir. . .

M. le Président: Le député pourrait peut–être poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, comme le sait le ministre, les Canadiens vont voir leur situation s'aggraver en 1992 par rapport à 1991. Pourquoi le ministre n'est–il pas franc avec les Canadiens pour une fois et ne reconnaît–il pas que la TPS va nuire aux Canadiens à faible revenu ou, mieux encore, pourquoi le gouvernement ne. . .

M. le Président: Le député a posé sa question.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai entendu le député dire que les Canadiens ne verront aucune réduction d'impôt en 1991. Je voudrais lui signaler certaines publicités de la société Chrysler qui passent à la télévision en ce moment. Cette société dit: «Nous allons réduire les prix actuellement pour que les Canadiens qui achètent une voiture maintenant puissent bénéficier entièrement de la baisse des prix qui se produira le 1er janvier grâce à la TPS.» Si mon collègue cherche des exemples concrets, voilà un exemple d'environ 800 $.

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton Ouest): Monsieur le Président, d'après Duncan Beattie, ancien député conservateur qui est maintenant membre de la Commission du havre de Hamilton, le vice-premier ministre savait, il y a quatre ans, lorsqu'il était ministre des Transports, que la Commission s'intéressait à un terrain appartenant à J. I. Case, dont M. Peter Lush était l'agent. M. Lush a quand même été nommé à la Commission.

En janvier dernier, il en est devenu le président. Pourtant, il est encore l'agent de J. I. Case en ce qui concerne un autre terrain. Qu'est-ce que l'actuel ministre des Transports sait de cette affaire et depuis quand l'a-t-il appris?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, il existe une importante différence de fond entre les questions des deux critiques en matière de transports. L'une portait sur des faits, l'autre n'est que de la diffamation.

M. Boudria: Retirez cela tout de suite!

Une voix: Laquelle?

M. Lewis: Vous avez raison. Je retire cette allégation. Vous avez raison.

M. le Président: Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question.

M. Lewis: Monsieur le Président, la question de conflit d'intérêts s'est posée en mars dernier. Elle a été tranchée par le bureau d'avocats Borden and Elliott qui a été engagé pour faire enquête. J'ai un rapport complet sur cette affaire. Mon honorable ami sait qu'elle a été réglée à ce moment. On peut le voir imprimé noir sur blanc. L'affaire est maintenant classée.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de noter que le ministre a négligé de lire le reste de la manchette parue dans l'imprimé dont il parle et qui dit: «Lush retire son entreprise d'une affaire concernant un terrain portuaire.» On peut lire plus loin dans l'article: «M. Lush a refusé de révéler le montant de la commission que sa société s'attendait à toucher sur la vente du second terrain.» Cependant, M. Lush a quand même pris le chèque de 400 000 $. Cela explique ce que j'ai dit.

Aujourd'hui, le Comité des finances et de l'administration de Hamilton a demandé à l'unanimité au ministre des Transports d'ouvrir une enquête publique sur toute l'affaire. Le ministre va prendre prétexte du jugement de la Cour suprême de l'Ontario, qui dit:

> C'est clairement une question de compétence provinciale. . .

Le gouvernement fédéral peut tenir une enquête publique complète.

Est-ce que le ministre des Transports pourrait dire à la Chambre si la ministre d'État aux Affaires indiennes savait que Peter Lush était l'agent de J. I. Case lorsqu'elle lui a demandé d'assumer la présidence de la Commission du havre de Hamilton?

Une voix: Encore un autre dans l'assiette au beurre. Quelle honte!

• (1450)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Le jour même où M. Peter Lush, à cause de l'information rendue publique à la Chambre, a démissionné du poste de président de la Commission du havre de Hamilton, poste qu'il devait au favoritisme politique, et avant que ne soit choisie l'étude d'avocats devant faire enquête sur l'affaire, voilà que M. Glen Shortliffe quitte le poste de sous-ministre des Transports pour passer au Bureau du Conseil privé.

Le premier ministre peut-il garantir que, en dépit de cette mutation, l'ancien sous-ministre des Transports sera entièrement disponible pour répondre à des questions sur cette affaire?

M. Andre: Je ne pense pas qu'une question comme celle-là soit recevable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Deux choses. M. Shortliffe est un fonctionnaire exceptionnel et il a fait un travail remarquable au service du Canada. Il pourra répondre à n'importe quelle question n'importe quand, qu'il occupe le poste de secrétaire associé du Conseil privé, celui de sous-ministre de la Défense nationale ou encore un autre poste dans la fonction publique du Canada.

Ce qu'aucun député, aucun Canadien n'acceptera jamais, c'est qu'on dise, comme la députée l'a laissé entendre, que, pour une raison quelconque, il n'est pas acceptable que le greffier du Conseil privé recommande, dans le cours normal des choses, des mutations de hauts fonctionnaires. C'est à cause de son rendement extraordianire, tout au long de sa carrière, que M. Shortliffe a obtenu une mutation qui vient d'être annoncée, en même temps que celle de certains de ses collègues. La députée tiendra certainement à exprimer la fierté que lui inspire le travail que M. Shortliffe a accompli dans la fonction publique.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il est difficile aux Canadiens d'avoir la certitude que les fonctionnaires sont à l'abri de toute pression et de toute manipulation. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Certitude ou pas, la députée n'est pas loin de lancer des accusations et de dire que la fonction publique est manipulée. Elle sait que je ne puis le tolérer. Nous passerons à la question suivante. Le député de Yorkton—Melville a la parole.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je crois que la Chambre sait maintenant que le premier ministre Devine, de la Saskatchewan, a abandonné la partie et ne se joindra pas aux autres provinces qui ont amorcé une bataille judiciaire contre la TPS.

Nous savons aussi, monsieur le Président, que M. Devine est depuis longtemps le caniche politique du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis certain que le député peut poser sa question.

M. Nystrom: Je ne voulais pas insulter les caniches, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Cela veut-il dire, monsieur le Président, que le gouvernement de M. Devine est sur le point de conclure une entente avec le gouvernement fédéral pour percevoir la TPS en Saskatchewan, comme l'autre ami du premier ministre, Robert Bourassa, va le faire au Québec? Est-ce le cas? Quand l'annonce sera-t-elle faite? Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui à la Chambre si c'est effectivement le cas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pendant la conférence des premiers ministres provinciaux l'été dernier, le premier ministre McKenna, du Nouveau-Brunswick, a dit qu'il serait très irresponsable pour les premiers ministres de s'unir pour s'opposer à la TPS. Ils ont ensuite passé trois jours en conférence à s'opposer à la TPS et n'ont pas pu trouver une seule solution de rechange.

Ils ont discuté pendant trois jours, sans pouvoir trouver une seule solution de rechange. Le premier ministre McKenna, qui n'est pas encore conservateur. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le premier ministre McKenna avait raison.

M. Marchi: Allez-vous le nommer sénateur aussi?

M. Mulroney: Il reste encore quelques sièges.

Une voix: Jean est vraiment en colère.

Une voix: Jean sait qu'il n'y a pas d'avenir.

[*Français*]

M. Mulroney: Le premier ministre du Québec a décidé que c'était dans l'intérêt du Québec et du Canada d'harmoniser les positions fiscales du Québec dans ce domaine avec le gouvernement fédéral. Il s'agissait d'une initiative fiscale, mais également d'une contribution importante à l'unité nationale, et je pense que c'était quelque chose à souligner avec éclat. Et le gouvernement du Québec a pris ses propres décisions, et M. Gérard-D. Lévesque les a annoncées.

[*Traduction*]

Si le premier ministre Devine en vient à conclure que le premier ministre McKenna avait raison de dire qu'il serait tout à fait irresponsable de continuer à s'opposer à la TPS sans avoir de solution de rechange, et décide de se joindre au programme fédéral qui vise à faire de la Saskatchewan une province plus riche et prospère. . .

M. le Président: Je crois que nous devrions passer à une autre question. Le député d'Edmonton-Est a la parole.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce ne sont pas tous les premiers ministres provinciaux qui ont capitulé.

Depuis un an et demi, de Coutts à Chip et de Lloyd au lac Louise, les Albertains ne cessent de répéter la même chose avec insistance au gouvernement fédéral: Nous ne voulons pas de taxe de vente générale en Alberta.

Le gouvernement va–t–il continuer de ne pas tenir compte de la quasi–totalité des Albertains ou se décidera–t–il enfin à retirer le projet de loi sur la TPS et à mettre en oeuvre à la place un régime fiscal équitable prévoyant que tous, y compris les riches et les grandes sociétés, paient leur juste part?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a du front tout le tour de la tête de parler de ce que nous faisons pour les grandes sociétés, alors que nous venons d'adopter à la Chambre un impôt sur les sociétés et que, lui, donne son appui au Sénat, qui empêche la mise en oeuvre de cette mesure et d'autres projets de loi.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Permettez–moi de faire une distinction que mon ami ne saisira peut–être pas. Le premier ministre de l'Alberta a dit ne pas aimer la TPS, mais, comme il a des principes, il a dit: «La Chambre des communes, c'est–à–dire les représentants élus de la population, s'est prononcée, et j'estime que le premier ministre avait en fait le devoir de nommer les sénateurs.»

Il a également dit ceci: «Je crois fermement que les élus ont pour rôle de gouverner et que ceux qui n'ont aucune crédibilité ne devraient pas renverser leurs décisions.» Ça, c'est le. . .

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'est pas sans savoir que son ministère a accepté de débloquer des crédits de 3,5 millions de dollars en garantie pour la Southern Ontario Tomato Co–op, en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Cette coopérative n'est pas un établissement de transformation reconnu. Elle a été accusée à plus d'une reprise, a versé des amendes, est à l'heure actuelle sous le coup d'une autre accusation et fonctionne illégalement en Ontario.

Pourquoi le gouvernement a décidé d'accorder une aide financière, surtout aussi massive, à un établissement qui fonctionne dans l'illégalité?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, que je sache, la coopérative dont parle le député répond à toutes les exigences de la loi et cette loi est appliquée en conformité des règles et règlements.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je voudrais signaler au gouvernement que cet établissement ne détient pas les permis exigés et fonctionne illégalement en Ontario.

Je trouve plutôt étrange qu'il ait reçu une subvention de 1,5 million de dollars en 1986. Voilà maintenant qu'il profite d'une garantie, même s'il n'a toujours pas les permis exigés. Ses activités sont toujours illégales, mais on lui a accordé une autre subvention de un million de dollars en avril dernier, en plus du financement en question.

Le ministre pourrait–il expliquer aux contribuables canadiens pourquoi on accorde ce type de financement et cette aide à ce genre d'établissement?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député a des inquiétudes, il voudra peut–être en faire part aux libéraux de l'Ontario qui ont également apporté leur appui à cette coopérative.

• (1500)

En vertu du Programme de recyclage des entreprises, auquel souscrit de tout coeur le député, le gouvernement cherchait à inciter les producteurs de tabac à se lancer dans d'autres cultures. Nous tentions de diversifier l'industrie dans cette région.

Les activités de la coopérative ont été jugées tout à fait légales par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral a adopté la même position.

Recours au Règlement

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA VACANCE DE CIRCONSCRIPTIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet d'une question fort importante, d'une question de leadership, de courage.

Il s'agit en fait de la vacance dans deux circonscriptions, celle de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, et celle de York-Nord, en Ontario. Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de répondre à cette question.

J'ai rédigé un texte du décret exigé pour annoncer la date de l'élection. Le ministre peut-il nous dire, si je lui envoie une copie de ce décret, quand auront lieu les élections partielles dans les circonscriptions de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, et de York-Nord, en Ontario?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en 1983, après son accession à la tête du parti, notre chef n'avait pas de siège à la Chambre. Un membre du caucus, l'actuel ministre des Travaux publics, dont la circonscription est Central Nova, lui avait alors offert son siège.

Le premier ministre Trudeau avait attendu 20 jours pour annoncer une élection partielle. L'actuel premier ministre ne mettra pas tout ce temps à annoncer une élection partielle dans la circonscription de Beauséjour.

M. Gauthier: Monsieur le Président, s'il s'est écoulé 20 jours depuis l'annonce de la vacance dans la circonscription de York-Nord, cela veut dire qu'elle est vacante depuis longtemps déjà.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre la question habituelle du jeudi, à savoir quel menu a-t-il en tête pour les prochains jours, c'est-à-dire vendredi, mardi et mercredi prochains?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain, j'ai l'intention de mettre en discussion l'étape du rapport et peut-être la troisième lecture, s'il y avait entente, du projet de loi C-37, qui concerne l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Si les travaux avancent sur cette mesure législative, je mettrai en discussion le projet de loi C-54, qui porte sur la réunion des chefs d'accusation. Je crois que ce projet de loi est largement appuyé à la Chambre.

Mme Blondin: Que faites-vous du projet de loi sur les langues autochtones?

M. Andre: Je n'ai pas bien entendu la députée de Western Arctic. J'essaie de parler. Je l'écouterai après si elle veut bien me laisser répondre d'abord à la question du leader parlementaire de son parti.

Mme Blondin: Vous m'avez entendue.

M. Andre: Non, je ne vous ai pas entendue. Tout ce que j'ai entendu, c'est du bruit et du chahut. J'écouterai plus tard.

Lundi, fête de l'Action de grâce, la Chambre sera en congé. J'ai l'intention de réserver la journée de mardi à l'opposition. Mercredi, diverses possibilités s'offrent à nous, mais je voudrais en parler d'abord avec les leaders parlementaires avant d'annoncer quoi que ce soit. Je voudrais pouvoir le faire avant l'ajournement de la Chambre pour le week-end.

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, au cours de la période de questions, le premier ministre a fait allusion à une communication qu'il a reçue d'un ancien juge de la Cour suprême.

Selon le paragraphe 3 du commentaire 159 de Beauchesne, lorsque le premier ministre fait la lecture d'un communiqué, il doit déposer ce document à la Chambre. Je demande au premier ministre d'agir comme il est prévu dans la jurisprudence de Beauchesne et de déposer le communiqué en question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois qu'il s'agissait d'une déclaration rendue publique par l'ancien juge de la Cour suprême, Willard Estey.

Je suis convaincu qu'il n'y aura aucune difficulté. Dès que j'en obtiendrai une copie, je la déposerai à la Chambre au nom du premier ministre.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, une des questions qui retient peut-être le plus l'attention, à l'heure actuelle, sur le chapitre des droits civils est le droit d'être reconnu innocent tant que la culpabilité n'est pas établie. Nous constatons que ce principe tend à disparaître de plus en plus. Ce qui est pire encore, c'est quand des innocents sont accu-

sés à la Chambre et que des rumeurs commencent à circuler pour donner l'impression que certains sont coupables.

Je crois que la députée d'Ottawa-Ouest est allée un peu loin aujourd'hui. Elle a parti une rumeur au lieu de réagir à un bruit qui court sur un fonctionnaire qui n'a ni le droit de se défendre ni la tribune pour le faire.

Monsieur le Président, de crainte de violer les droits civils de particuliers qui ne peuvent se défendre, dites-moi si de telles choses seront désormais tolérées à la Chambre.

M. le Président: Je remercie le député de soulever une question qui a son importance. La députée d'Ottawa-Ouest voudra peut-être se lever pour discuter dans un moment.

Je passerai ensuite à une question de privilège du député de York-Sud—Weston. J'ai un autre rappel au Règlement, et il se peut qu'il y en ait d'autres.

Je voudrais répondre à la question du député de Surrey—White Rock—South Langley, qui a fait allusion à une question qu'a commencé à poser la députée d'Ottawa-Ouest et qui demande ce que je ferais dans les circonstances. Le député aura remarqué que j'ai interrompu la question pour passer à la suivante. J'ignore ce qu'aurait été le reste de la question, mais j'ai cru qu'on s'écartait de l'observation que le députée avait portée à l'attention de la Chambre.

L'APPEL DES DÉPUTÉS

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement sera très bref, mais quand même important pour ceux d'entre nous qui tiennent à voter à la Chambre. Mardi dernier, aux environs de midi, un certain nombre d'autres députés et moi-même n'avons pas pu voter. Je veux seulement vous expliquer ici ce qui s'est passé, monsieur le Président.

J'ai quitté l'édifice du Centre à 11 h 48 environ et j'ai pris l'autobus pour me rendre à l'immeuble Wellington. Au bas de la rue, soit à l'immeuble de la Confédération, j'ai attendu que le feu passe au vert pour traverser la rue et, monsieur le Président, lorsque je suis entré dans l'immeuble Wellington, la sonnerie ne se faisait pas entendre. J'ai pris l'ascenseur jusqu'au cinquième étage où je devais rencontrer l'APC à une séance d'un comité de sélection prévue pour 11 h 45. Lorsque je suis arrivé au cinquième, monsieur le Président, la sonnerie se faisait entendre.

J'ai tout de suite demandé à la commis quand le vote aurait lieu au juste et elle m'a répondu qu'elle allait se renseigner. Elle est revenue aussi vite qu'elle a pu et m'a dit que le vote aurait lieu trois minutes plus tard et que je n'avais pas le temps de me rendre à la Chambre pour y participer.

Ce que je veux faire valoir ici, monsieur le Président, c'est que tout le temps qu'il a fallu à l'autobus que j'ai pris pour aller de l'édifice du Centre au bas de la rue, en passant par l'édifice de l'Ouest, on aurait pu, en cet âge merveilleux de la technologie et des communications, avertir les députés qui étaient dans ce petit autobus au moyen d'une sonnerie, d'un voyant lumineux ou de quelque autre dispositif. Plusieurs députés, dont moi-même, aurions alors pu retourner chacun à notre place, monsieur le Président, pour participer au vote comme nous l'entendions.

Je vous recommande vivement et vous propose, monsieur le Président, d'essayer de trouver un moyen d'avertir les députés qui sont en autobus lorsque des votes ont lieu ici.

M. le Président: La parole est d'abord à la députée de Western Arctic, puis au député de Shefford.

L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et j'ai une question à poser au leader à la Chambre, en face.

Je voudrais dire tout d'abord que les dirigeants et les groupes autochtones s'opposent vivement au projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. Ils voudraient avoir le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle procède à l'établissement d'une fondation des langues autochtones en vertu du projet de loi C-269 d'initiative parlementaire.

Cet été, j'ai écrit au leader à la Chambre, qui m'a répondu qu'il louait mes efforts, mais ne pouvait donner le consentement unanime. Le NPD et le Parti libéral sont d'accord, mais il nous manque l'appui du gouvernement conservateur. Pouvons-nous avoir. . .

M. le Président: La députée a invoqué le Règlement pour présenter un argument. Les députés savent cependant que le point soulevé par la députée ne constitue pas un rappel au Règlement. Je présume que cela aurait été une bonne chose si son leader à la Chambre avait soulevé

la question auprès du leader du gouvernement à la Chambre. Mais elle doit être discutée entre députés et je sais que la députée voudra se plier à cette exigence.

• (1510)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, il y a un de nos collègues qui, plus tôt, relevait le fait que les cloches sonnaient d'une manière très rapide et arrêtaient de façon très abrupte.

Monsieur le Président, c'est véritablement un rappel au Règlement parce que, hier, on a eu l'occasion de voir les whips et les «whipettes» faire des bouffons d'eux-mêmes et je me demandais si la course contre la montre pour empêcher les députés de voter ou de se rendre à leur place, c'est une pratique reconnue ou pensez-vous que cela ne peut pas enlever, un peu, l'ordre dans cette Chambre?

Il y a des limites! On les voit partir de leur banc à la course; ils sont à la veille de s'accrocher dans la Masse, monsieur le Président, à la vitesse qu'ils vont!

[*Traduction*]

M. le Président: Les whips font les choses très souvent avec beaucoup de rapidité. À mon avis, le problème que le député d'Érié a signalé à la Chambre est d'ordre technique. Je le prends très au sérieux et ferai tout mon possible pour le corriger.

L'APPEL DES DÉPUTÉS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, vous étudiez la question du vote et celle de la sonnerie. À plusieurs occasions ces derniers jours, certaines questions ont été mises aux voix. Je vous demande d'étudier les raisons pour lesquelles les députés ont été convoqués.

Comme vous le savez, ou comme on vous a informé, les députés ont été convoqués à cause des tactiques d'obstruction utilisées par certains députés indépendants de la Chambre. Ils ont entravé le débat qui avait lieu à la Chambre. Je vous demanderais donc de prendre en considération les tactiques du député de Shefford, qui est responsable de la tenue de tous ces votes hier et les jours précédents.

M. le Président: Eh bien, tant que le député de Shefford reste dans les limites du Règlement, la présidence n'y peut rien. Si on veut formuler une autre sorte de plainte, j'espère qu'on le fera selon la procédure appropriée.

Mais je signalerais au député de Shefford et à tous les autres députés que s'il y a un problème avec la sonnerie d'appel, je demanderai immédiatement à quelqu'un de s'en occuper. Mais naturellement, les tactiques employées à la Chambre, ce n'est plus la même chose.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Je vous remercie, monsieur le Président. Je vous ai avisé que je voulais, après la période des questions, soulever une question de privilège découlant de la période même des questions. Depuis, la Chambre a eu droit à une déclaration portant sur une question que j'ai posée pendant la période des questions. Je veux, bien sûr, répondre à cette déclaration et je vous demanderais de m'éclairer et de me dire si je dois pour cela soulever une autre question de privilège ou non.

Toutefois, revenons à ma première question de privilège. Pendant la période des questions, le premier ministre a injustement laissé entendre que ma question mettait en doute l'intégrité d'un haut fonctionnaire. Si vous lisez ma question de façon objective, vous verrez qu'il n'en est rien. Je demandais des précisions sur la nomination par le premier ministre. . .

M. le Président: Je comprends que la députée ne voudrait pas que ses motifs ou sa position soient mal interprétés. Le problème, c'est qu'avec tous les débats qui se tiennent à la Chambre, les députés pourraient continuellement intervenir pour commenter les questions et les réponses.

Dans ce cas-ci, le problème aurait pu être évité si la présidence avait permis à la députée de poser une deuxième question, qui aurait éclairci la situation.

La députée pourrait peut-être éclaircir la situation en posant une autre question ou en s'y prenant d'une autre façon.

J'ai donné la parole à la députée pour qu'elle nous expose son argument, mais je ne veux pas que les députés soulèvent continuellement des objections pour rediscuter des paroles échangées à la Chambre.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une autre raison. Je veux avoir l'avis du Président sur une question très importante.

Ces derniers jours, nous avons entendu les questions légitimes des députés de l'opposition qui réclamaient une enquête publique sur les circonstances ayant entouré le versement d'une commission de 400 000 dollars au président de la Commission du havre de Hamilton.

M. le Président: Un instant. Plusieurs personnes ont posé des questions à ce sujet. On y a répondu à la Chambre. La Chambre peut en discuter davantage, mais la question ne peut pas être soulevée sous forme de rappel au Règlement.

Il n'y a pas eu seulement une question. Il y en a eu plusieurs. Il est inacceptable d'essayer de poursuivre la discussion sur ce sujet après la période des questions au moyen d'un rappel au Règlement.

Si j'ai mal compris la députée de Hamilton-Est, je vais lui laisser dire quelques mots. Mais je ne permettrai pas—je ne pense pas qu'il soit de mise—qu'on poursuive la discussion sur ce sujet après la période des questions en invoquant le Règlement.

On peut la poursuivre à un autre moment à la Chambre.

Mme Copps: En toute déférence, monsieur le Président, nous avons pris environ une demi-heure hier pour discuter de prétendus rappels au Règlement et d'éventuelles questions de privilège sur un autre sujet.

Je vous ai demandé de trancher une question très grave. Le gouvernement a fait des insinuations au sujet d'une demande d'enquête légitime présentée par l'opposition. Il prétend que nous menons une campagne de diffamation.

Je ne lance pas un débat. Durant la période des questions. . .

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Il se peut que le gouvernement insinue toutes sortes de choses, comme l'opposition d'ailleurs.

Cela doit faire l'objet de débats et non de rappels au Règlement. De toute évidence, le sujet soulevé par la députée ne constitue pas une question de privilège. Elle peut sans doute formuler une plainte, très énergique peut-être, mais je ne peux pas la laisser continuer sa question de privilège.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, pour défendre ma collègue, n'oublions pas que cette semaine à la Chambre, le premier ministre et le vice-premier ministre se sont vu attribuer 35 minutes pour un rappel au Règlement.

Ils ont pu débattre. Ils ont pu lire. Ils ont pu présenter des motions qui étaient irrecevables. Je ne comprends pas.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'aujourd'hui, des députés du gouvernement ont pris la parole pour poser des questions qui leur importaient beaucoup, puisqu'ils voulaient les poser à titre de députés individuels représentant leur circonscription.

Ils n'en ont toutefois pas eu la possibilité. Tenons-en compte.

Mme Copps: Monsieur le Président, en ce qui concerne la requête légitime, deux de nos députés ont pris la parole aujourd'hui pour poser des questions légitimes au gouvernement. Vous, Monsieur, sauf votre respect, vous estimez qu'on ne pouvait répondre à leurs questions à la Chambre, ou que nos députés contestaient en quelque sorte l'intégrité des fonctionnaires.

M. le Président: La députée pourrait fort bien avoir à se plaindre de la présidence.

En l'occurrence, je voudrais qu'elle m'en parle. Si son leader à la Chambre, ou un autre député, a matière à se plaindre de la présidence, je voudrais également qu'il vienne me voir.

La députée, actuellement, tente d'en appeler de ma décision. Ce n'est pas selon les règles. Je suis certes disposé à la rencontrer avec son leader parlementaire pour en discuter.

Si je me trompe, je tâcherai alors de rectifier la situation. Mais je veux que l'on comprenne bien: dans les circonstances, j'ai donné à la députée plus de temps que prévu pour son rappel au Règlement.

On ne peut pas invoquer le Règlement pour poursuivre un débat pendant la période des questions.

• (1520)

Mme Copps: Donnez-moi seulement 30 secondes pour terminer mon argument.

M. le Président: Non. Je regrette. J'ai demandé à la députée de collaborer. Si elle veut intervenir une autre fois par un autre moyen, je l'entendrai, mais j'ai pris ma décision. La députée d'Ottawa-Ouest a la parole.

Mme Catterall: J'interviens strictement pour invoquer le Règlement, monsieur le Président. J'ai certes l'intention d'aller vous voir pour discuter de certaines choses qui se sont dites cet après-midi, mais je ne voudrais pas manquer cette occasion de défendre mon droit, et je vous demande conseil sur une deuxième question de privilège.

Je vous ai donné préavis, avant la fin de la période des questions, que je soulèverais la question de privilège à cause de la réponse que le premier ministre a donnée à ma question.

Je soulève la question de privilège pour la deuxième fois parce que je n'ai pas eu l'occasion de répondre à un commentaire qu'un député a fait pendant la période des questions lorsqu'il s'est fondé sur la réponse du premier ministre et non pas sur ma question pour porter une accusation. Si je ne peux soulever la question de privilège maintenant, je voudrais savoir quel moment serait plus propice pour le faire.

Une voix: Maintenant.

M. le Président: Je pourrais peut-être éclairer la députée. Dès qu'elle aura lu les «bleus», elle pourra consulter ses collègues ou venir me consulter. Si quelque irrégularité a été commise ou si on a empiété sur ses privilèges, il va de soi que je l'entendrai.

Quoi qu'il en soit, je prends son intervention maintenant comme un préavis. Je voudrais qu'elle prenne le temps de bien consulter le hansard et je l'entendrai ensuite. Le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sauf votre respect, notre caucus tient la députée d'Ottawa-Ouest pour un ardent défenseur des droits de la personne. À ce chapitre, elle est l'une des meilleures. On a attaqué sa réputation. Je m'objecte avec véhémence aux allégations qui ont été portées contre elle, monsieur le Président, parce que le député de Surrey—White Rock n'avait aucun motif d'agir comme il l'a fait et qu'on n'aurait pas dû lui permettre de faire la déclaration qu'il a faite.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au sujet du rappel au Règlement de la députée de Hamilton-Est. Je veux simplement dire que personne ne conteste votre décision. En fait, la députée n'a pas dit une fois, ni deux, mais trois, je crois, qu'elle demandait conseil à la présidence au sujet du déroulement des travaux d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, il faut dire, et peut-être cela servira-t-il d'avertissement, que les députés de ce côté-ci de la Chambre en ont assez et ne sauraient tolérer qu'après la période des questions, on laisse les députés d'en face invoquer le Règlement pour des motifs oiseux et prolonger indûment des discussions. . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Prolonger *ad nauseam*.

M. Dingwall: . . .sur ces rappels au Règlement qui ne sont pas du tout conformes au Beauchesne.

Je vous demande, monsieur le Président, dans votre décision qui suivra peut-être mon intervention ou celle d'autres députés de ce côté-ci, de nous accorder le bénéfice de la justice naturelle et de faire respecter l'ordre pour que nous puissions présenter notre point de vue à la Chambre des communes.

Une voix: C'est exact.

M. le Président: Je ferai de mon mieux. Je suis tout à fait prêt à en discuter avec la députée d'Hamilton-Est et d'autres députés.

Il convient peut-être d'apporter des éclaircissements. Il existe peut-être une façon appropriée de traiter le problème. Il serait peut-être utile de réunir certains faits qui auraient pu donner l'impression qu'on n'a pas accordé suffisamment de jeu, de faire un rappel au Règlement et de les porter à l'attention de la présidence. Je serais heureux d'en prendre connaissance; je me retirerais alors et tenterais de rendre une décision qui soit utile pour tous les députés.

Mme Copps: C'est ce que j'ai essayé de faire.

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est dit que c'est ce qu'elle a tenté de faire. Si c'est là son but et le but des autres députés, j'aimerais que l'on réunisse les divers incidents. Au moment opportun et après consultation du leader à la Chambre, vous pouviez prendre la parole et les porter à mon attention. Il se peut que je ne sois pas en mesure de répondre immédiatement, mais je répondrai certainement à ces préoccupations, en tentant d'être utile aux députés. D'une façon générale, je tiens à préciser ceci: le Président peut difficilement savoir ce qui se dira dans tous les cas.

J'ai peut-être parfois fait des commentaires un peu secs, mais il y a une exigence fondamentale qu'il faut respecter ici, c'est le fait que les questions ne doivent pas servir de prétexte pour formuler des allégations ou des accusations de méfait. Les députés ont raison mais, dans le même esprit, j'ajoute que les réponses données doivent suivre le même principe. Je prie la députée d'Hamilton-Est, parce que je sais qu'elle est disposée à collabo-

rer avec la présidence, ce que j'apprécie beaucoup, de faire une petite enquête sur les questions qui troublent les députés et de m'en faire part. Je tenterai de traiter ces questions.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous allons certes respecter votre suggestion et vos conseils. Mais pour bien vous faire comprendre ce que nous voulons dire, et vous aurez peut-être très bientôt l'occasion de regarder les délibérations et de lire le hansard, notre exaspération est à son comble lorsque certains, comme le très honorable premier ministre, font, en réponse aux questions qu'on leur pose, des déclarations qu'ils savent très bien être inexactes, comme le savent tous les députés à la Chambre.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Un instant. S'il y a des cas que les députés veulent me soumettre et qui justifient leurs plaintes, je les invite à le faire. Il ne convient pas de parler tout le temps de ce qu'un député d'un côté a pu dire et de ce qu'un autre de l'autre côté a dit. Je siège ici depuis de très nombreuses années et j'ai entendu tenir des propos très virulents des deux côtés de la Chambre. J'ai également entendu bien des propos badins, si je peux m'exprimer ainsi, échangés lors de la période des questions et à d'autres moments. J'ai cependant invité les députés à me soumettre leurs plaintes de la façon appropriée et je vais bien évidemment tâcher d'y répondre et d'être utile.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne veux pas m'éterniser sur ce rappel au Règlement; je veux simplement vous recommander d'examiner très attentivement les propos tenus par le très honorable premier ministre lorsqu'il a sciemment. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Si le député a une plainte à me soumettre, j'ai demandé aux députés de s'adresser à moi à cet effet. Je ne tenterai pas de porter des jugements alors que nous ne disposons pas du compte rendu des délibérations, alors que nous citons de mémoire et qu'il peut très bien s'agir simplement de questions d'opinion.

J'ai cependant reçu préavis d'une question de privilège que je dois au moins commencer à entendre d'après le Règlement.

La parole est au député d'Edmonton-Sud-Est.

LA SALLE DE LECTURE DU PARLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, il s'agit de la question de privilège concernant la salle de lecture qui a été soulevée le 24 septembre. Vous vous rappelez sans doute que vous m'avez invité à me mettre en rapport avec un porte-parole du Bureau de régie interne, c'est ce que j'ai fait. Je dis dans ma lettre que je vous ai adressée aujourd'hui que la réponse ne réglait pas la question.

J'insisterai sur deux points aujourd'hui, monsieur le Président, sur celui ayant trait au danger d'incendie. Comme je l'ai indiqué, vous vous rappelez que l'incendie de 1916 s'est déclaré dans une petite salle de lecture. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai lu très attentivement la lettre du député. À moins qu'il n'ait quelque chose à y ajouter, je dois dire que ce n'est pas une question de privilège. Cependant, c'est une question concernant l'administration de la Chambre et j'inviterais le député à poursuivre l'affaire de deux manières différentes. Premièrement, si le député le souhaite, il peut poser une question au membre nommé du Bureau. Il existe aussi un autre moyen: le député peut comparaître devant le Bureau de régie interne et exposer ses inquiétudes. Il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Je dois bien faire comprendre au député qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Elle peut fort bien concerner l'administration des édifices, mais ce n'est pas une question de privilège.

J'ai étudié attentivement les faits que le député m'a exposés. Il n'est peut-être pas satisfait de la réponse qu'il a reçu d'un des membres du Bureau de la régie interne, et je l'invite à comparaître devant ce Bureau s'il le désire. C'est une question d'administration, et non de privilège.

• (1530)

La parole est au député d'Edmonton-Est.

M. Harvey: Veuillez m'excuser, monsieur le Président, si je m'y prends mal, mais puis-je proposer maintenant que nous entendions le député de Bonavista—Trinity—Conception?

M. le Président: La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je pense que c'est irrégulier étant donné que vous n'aviez donné la parole à personne lorsqu'on est passé à l'ordre du jour. C'est une bonne initiative, anticipée, bien intentionnée, mais néanmoins irrecevable.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais remercier mon ami d'Edmonton-Est de sa bienveillance, plutôt inattendue. Je le remercie infiniment.

Une voix: Il aurait dû être libéral.

M. Mifflin: En effet. Comptez sur moi, je m'occupe de cela aussi.

Avant la suspension de la séance à 13 heures, en ma qualité de critique adjoint en matière d'énergie et de député de Bonavista—Trinity—Conception où se fera la plus grande partie de la construction d'Hibernia, j'ai parlé d'aspects du projet qui inquiètent beaucoup de monde. J'ai fait un peu l'historique du projet et exposé certains détails qui ne sont peut-être pas bien connus des députés et encore moins du public. Puis j'ai traité de deux sujets concernant les députés, pour leur tranquilliser l'esprit et les rendre plus favorables au projet. Après tout, le projet va durer 25 ans.

Je parlais avant la pause, à 13 heures, des matières premières et de l'équipement d'une valeur de 600 millions de dollars que nécessitera le projet. J'ai donné les raisons pour lesquelles, selon moi, il ne saurait s'agir d'un projet canadien à 100 p. 100 pour ce qui est des matériaux et de l'équipement.

J'aimerais dire un mot maintenant de la période intérimaire, c'est-à-dire pendant la construction et la phase de production, période vraisemblablement la plus importante pour quantité de citoyens de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et du Canada tout entier, mais qui est peut-être l'aspect le moins compris de ce mégaprojet. Je veux parler évidemment des perspectives d'emploi.

Un article du *Globe and Mail* de ce matin donnait à entendre que les travailleurs, par milliers, se bousculaient pour obtenir les quelques emplois offerts à Hibernia. Il précisait qu'ils devaient faire la queue dans l'espoir d'obtenir l'un des quelque 40 à 60 emplois qui seront offerts d'ici la fin de l'année.

C'est volontiers que j'aborde cet aspect, car je m'intéresse à ce projet depuis fort longtemps. J'ai eu des entretiens avec quelques-uns de mes vis-à-vis, avec les ministres en cause, avec les députés, avec mes propres collègues, avec des industriels, des fonctionnaires et des travailleurs qui participeront à la réalisation de ce projet. En toute modestie, je dois dire que les propos que je vais tenir au cours des quelques instants qui viennent seront très instructifs.

C'est un fait qu'Hibernia créera des milliers d'emplois partout au Canada. Ces emplois, ce n'est pas la société Mobil Oil qui les créera, mais bien plutôt les principaux entrepreneurs et les entreprises de services qui participeront à la mise en oeuvre du projet. Selon moi, il s'agit là d'un aspect très important. Pour la plupart, les emplois au cours de la phase de mise en oeuvre appartiendront à cinq catégories industrielles: la construction, la construction navale, la fabrication, l'ingénierie et la construction en mer. Il faudra toutes sortes de spécialisations à bien des niveaux au cours des six années de la réalisation du projet et la vingtaine d'années de production. Mieux vaudrait peut-être que j'entre un peu plus dans le détail.

Toujours sur une note de portée générale, cependant, les emplois en question se mesurent en années-personnes.

On ne sait pas toujours ce qu'est une année-personne. C'est tout simplement une année de travail pour une personne. Il s'agit parfois d'un million d'heures-personne. Je m'en tiendrai aux années-personnes afin que nous n'ayons pas à faire de conversion d'une mesure à l'autre.

Durant l'étape de la mise en oeuvre, le projet permettra de créer environ 21 500 années-personnes d'emploi, dont 14 500 devraient être créées au Canada. Selon le calendrier du projet, la demande devrait s'accroître à la fin de cette année. Je dois utiliser un nombre variable, de 40 à 100, me dit-on, selon la rapidité de la mise en oeuvre du projet et, bien sûr, des conditions météorologiques qui prévaudront en novembre et en décembre. Cependant, le nombre des emplois devrait atteindre son maximum en

1993-1994, période où plusieurs travaux seront réalisés simultanément à différents endroits.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, cela commence avec un aspect auquel s'en ajoute un autre puis trois ou quatre autres en même temps, cinq ou six autres par la suite pour en arriver, je suppose, à la fin du projet, grâce au diagramme de la méthode de programmation optimale, un mécanisme très complexe pour garantir que tout est coordonné et respecte le calendrier, car il y aura des centaines et des centaines de travaux réalisés en même temps.

Durant la première étape de six ans, l'étape de la mise sur pied, c'est-à-dire d'aujourd'hui jusqu'en 1995-1996, sept activités principales seront réalisées. Il s'agit de la construction de la structure à embase-poids, c'est-à-dire la grosse plate-forme de béton qui sera remorquée en mer et placée sous environ 250 pieds d'eau, soit 80 mètres. Ce travail nécessitera 4 545 années-personnes. Puis viendra la construction des parois de surface au-dessus de la structure à embase-poids, pour laquelle il faudra 6 305 années-personnes.

Viendra ensuite la construction de la plate-forme de chargement articulée. Sur cette structure à embase-poids et les modules que je viens de décrire, il y aura une composante sous-marine, un collecteur. Dans la structure à embase-poids seront emmagasinées 1,3 million de tonnes. Les trois pétroliers seront de bonne taille, jaugeant 120 000 tonnes. Le chargement se fera à partir de plates-formes articulées qui seront situées à une certaine distance de la structure centrale. Il y aura aussi, bien sûr, un pipe-line. Cela représente 290 années-hommes.

Les collecteurs sous-marins, le mécanisme sous-marin utilisé pour acheminer le brut léger vers les plates-formes articulées, cela en représente 1 110. Il y a ensuite le forage proprement dit, 1 650 années-hommes, la construction des vaisseaux dont j'ai parlé, les trois pétroliers-navettes de 120 000 tonnes, ce qui fait 450 années-hommes. Bien honnêtement, je pense que ces chiffres restent en deçà de la réalité, mais ce sont ceux qui m'ont été communiqués il y a deux jours. Pour les travaux de démarrage, il faut compter 150. Le total est donc de 14 500.

Les gens qui nous écoutent se demandent peut-être quels seront les métiers en demande. Avec la permission de la présidence, je voudrais en donner une indication. Cela va de l'administration jusqu'à la menuiserie. Je vais simplement lire une énumération qui n'est pas exhaustive: administration, gestion de la production, génie du pétrole, génie tout court, arpentage, dessin technique, technique des sciences de l'ingénierie, médecine, traitement électronique des données. Il faudra aussi des téléphonistes, des commis, des cantiniers, des plongeurs, des équipes de plate-forme de forage, des boutefeux et dynamiteurs, des machinistes, des tôliers, des soudeurs, des chaudronniers, des tourneurs, des surveillants au sens général, des mécaniciens d'aéronef, des mécaniciens d'entretien d'usine, des ajusteurs, des préposés à la fabrication de matériel maritime, des peintres, des opérateurs de machines de construction, des manoeuvres, des ouvriers non spécialisés, des électriciens, des charpentiers, des ouvriers en béton, des ouvriers en isolation, des monteurs de tuyauterie, des préposés à l'entretien général, des pilotes d'avions, des officiers de pont sur les pétroliers-navettes, des techniciens de bateau, des équipages de bateau, des camionneurs, des grutiers, des manutentionnaires et des préposés aux essais techniques. Il y en a encore d'autres. Je viens d'en énumérer une quarantaine.

• (1540)

Je n'abuserai pas de la patience de la présidence en parlant du nombre d'heures-personnes qui seront liées à ce projet entre 1990 et 1996. Vous pouvez vous imaginer, monsieur le Président, ce dont il est question. Ce nombre est plus bas au début, atteint son sommet au milieu de la phase de production et reste élevé pendant un certain temps avant de commencer à diminuer.

Je veux parler de la phase de production. Une fois la plate-forme construite, les modules sont placés dessus. La base est remorquée à 200 milles au sud-est de St. John's, où elle est ancrée. On procède ensuite à l'assemblage. Nous sommes alors prêts à entreprendre la phase de production.

À ce moment-là, le projet créera 1 150 emplois à long terme, ce qui veut dire de 18 à 20 ans, ou tant que le gisement continuera d'être exploité. Il s'agira d'emplois liés à la production sur la plate-forme de forage, à d'autres activités en mer ou à des activités connexes dans diverses localités à Terre-Neuve et ailleurs au Canada.

J'ai parlé de 1 150 emplois directement liés à ce projet, mais d'autres emplois seront créés indirectement dans les entreprises de la région de St. John's, de Terre-Neuve et de tout le Canada atlantique. Ce serait cependant présomptueux de ma part de donner un chiffre. Nous pouvons facilement imaginer que la production dont je parle maintenant entraînera la création de nombreuses industries.

Beaucoup des emplois liés à la phase de production exigent de l'expérience dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des installations de forage en mer. Nous n'avons jamais fait cela à Terre-Neuve, et nous forme-

rons certainement des gens pour le faire. Monsieur le Président, j'y reviendrai un peu plus tard.

Un certain nombre de ces emplois seront offerts à des Terre-Neuviens. Il est vrai qu'on veut donner la priorité aux Canadiens et aux Terre-Neuviens dans le cadre du projet, mais je pense que nous devons accepter, comme nous le faisons dans le cas du matériel et de l'équipement pour nous assurer que ce projet est mené à bien, de recruter des gens de l'extérieur dans des domaines de compétence bien précis si nous voulons que tout se déroule le mieux possible.

Grâce à des programmes de recrutement et de formation permanente, la plupart de ces emplois seront comblés en définitive par des Canadiens. Ainsi, lorsque les experts étrangers arriveront chez nous, nous donnerons aux Terre-Neuviens et autres Canadiens la formation voulue pour occuper les emplois offerts et pour remplacer les intéressés qui pourront alors retourner en Norvège, en Grande-Bretagne, en Écosse ou dans le pays d'où ils viennent.

Je voudrais très brièvement vous énumérer les principaux types d'emplois qui seront offerts. Il y a cinq principaux domaines: tout d'abord l'exploitation des plates-formes, c'est-à-dire assurer le bon fonctionnement de la plate-forme et du forage; cela représentera 540 années-personnes. Il y aura ensuite 180 années-personnes pour les pétroliers; le soutien maritime et aérien. . .

[*Français*]

M. Duceppe: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Bonavista—Trinity—Conception. Je donne la parole au député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Nous n'avons pas quorum, monsieur le Président!

Vous ne prenez pas de décision car vous savez que les gens vont revenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a quorum et nous pouvons poursuivre le débat. L'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Merci, monsieur le Président. Je me reportais aux principaux emplois reliés à la phase de production et je vais poursuivre.

Le fonctionnement de la plate-forme, 540 années-personnes; les pétroliers chargés de faire la navette, 180 années-personnes; le soutien maritime et aérien, 120 années-personnes; les travaux de génie et d'administration rendus nécessaires par ce projet, 160 années-personnes; et enfin, les foreurs eux-mêmes, l'élément essentiel de tout ce projet, 100 années-personnes.

Il faut souligner qu'il ne s'agit, en fait, que de prévisions générales. Monsieur le Président, vous vous rappelez que j'ai signalé ce matin l'incertitude qui entoure les projets de ce genre. On prévoit, par exemple, 120 années-personnes, mais les chiffres réels pourraient être de 100 ou 140 années-personnes—il faut espérer que, lorsque la phase de production commencera, en 1995-1996, ils s'établiront à 140 années-personnes. Ces chiffres sont basés sur les plans préliminaires et le nombre d'années-personnes nécessaires. Les délais pourraient être modifiés de façon marquée lorsque les travaux de génie détaillés seront terminés.

En fait, si je me base sur l'expérience que j'ai des mégaprojets de ce genre, je peux presque vous garantir, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, que le calendrier des travaux sera modifié, car on fera preuve, j'en suis persuadé, d'une certaine souplesse à cet égard, mais pas en ce qui a trait aux coûts.

Je vais parler plus tard de la formation, mais je tiens à vous dire qu'il faut déployer d'énormes efforts dans ce domaine, pour donner aux Canadiens les compétences qui leur font défaut à l'heure actuelle. Je le répète, il est improbable qu'on puisse trouver au Canada toutes les compétences voulues.

Cependant, étant donné que la formation théorique doit être complétée par une formation importante sur place, afin de donner aux candidats les compétences voulues, nous devons alors consacrer toutes nos énergies à la mise sur pied des programmes pertinents. J'ai ici un tableau illustrant les données sur l'emploi à Terre-Neuve, mais je ne vais pas l'expliquer en détail. Qu'il me suffise de dire que le nombre de personnes embauchées passera de 40 à 100 d'ici la fin de l'année et le début de l'année prochaine, qu'il atteindra un sommet de 2 145 années-personnes et que la proportion des emplois susceptibles d'être occupés par des travailleurs de la main-d'oeuvre provinciale sera d'abord de 60 p. 100 et, je l'espère, passera à 90 p. 100 pour un jour atteindre 100 p. 100. Je ne vois vraiment aucun mal à cela.

Pour l'étape de la production, l'emploi annuel que j'ai mentionné précédemment suivra la même courbe. Une formation sera donnée en cours d'emploi, puis, à mesure que des compétences seront acquises pour cette exploitation relativement nouvelle, assurément toute nouvelle pour la côte est du Canada, les compétences techniques seront de plus en plus perfectionnées à mesure qu'augmenteront le recrutement et la formation en cours d'emploi.

Monsieur le Président, il vous intéressera sûrement de savoir qu'il n'y a pas si longtemps, je dirais un an et demi, le gouvernement terre-neuvien a envoyé 37 responsables de formation en Hollande, en Norvège et au Royaume-Uni pour y recevoir une formation leur permettant, dès la

mise en oeuvre du projet Hibernia, de faire exactement le genre de travail dont j'ai parlé.

Au début, les répercussions se feront sentir surtout dans une région en particulier et, à mesure qu'évoluera le projet, dans deux puis trois régions. À mon avis, quatre régions de Terre-Neuve bénéficieront principalement des retombées du projet. Parmi ces régions figure évidemment la région de St. John's, la capitale. Nous nous occuperons des débouchés dans la région de St. John's, de la gestion de projet, des activités de la base d'approvisionnement et du soutien pour le forage de développement. Je me réjouis fort d'annoncer—et je regrette que mon collègue, le député de St. John's-Est ne soit pas ici pour l'entendre, quoique je le lui aie déjà dit—que la ville de St. John's et même les travailleurs de la région de St.John's qui seront embauchés pour participer à la réalisation de ce projet possèdent déjà un bon savoir-faire, comme nous avons pu tous deux le constater au cours des 20 dernières années. Ce savoir-faire s'est malheureusement relâché ces dernières années, mais je me souviens de m'être promené, en 1981, je crois, sur la jetée de Water Street et d'avoir observé l'activité inoubliable à laquelle donnait lieu l'exploitation des ressources sous-marines à l'époque des forages qui ont mené au projet Hibernia.

Je suis donc rassuré et je suis convaincu que le savoir-faire ne manque pas dans la région de St. John's, et je n'en parlerai pas davantage.

Une région qui m'intéresse directement est celle de Sunnyside—Come-By-Chance, où les possibilités d'emploi devraient évidemment être maximales.

Je répète que l'embase-poids sera construite à Great Mosquito Cove—un nom magnifique—à l'extrémité de Bull Arm, près de Sunnyside, tout près de Come-By-Chance. Ce sont là de merveilleux noms, monsieur le Président.

La construction de l'embase-poids va nécessiter le recours aux mêmes métiers—et j'ai parlé de certains d'entre eux tout à l'heure—que les grands ouvrages de génie civil tels qu'une centrale hydroélectrique, et nous avons évidemment déjà à Terre-Neuve une partie de la main-d'oeuvre nécessaire. Elle est peut-être occupée à autre chose ou en chômage, mais elle est là, monsieur le Président. J'en suis très fier.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, alors que nous discutons d'un projet de 5,2 milliards de dollars, il n'y a pas quorum en cette Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Je donne donc la parole à l'honorable député de Bonvavista—Trinity—Conception.

• (1550)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne veux pas faire de remontrances à notre collègue qui est en train de s'exercer à apprendre les règles de la Chambre, mais je dois dire que seul, vous, vous pouvez déterminer s'il y a ou s'il n'y a pas quorum. On peut interroger et demander à la Présidence de faire la détermination. Mais aucun député, sauf le président en place, ne peut décider si le quorum existe.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford fait un rappel au Règlement.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'apprécie énormément de voir que le député de Glengarry—Prescott—Russell se prend pour votre assistant, monsieur le Président, mais la réalité, c'est que c'est légitime pour un député, à chaque occasion où il voit qu'il y a un manque d'intérêt dans cette Chambre, de soulever justement la question du quorum. Et je trouve cela très à propos, monsieur le Président, que le député de Laurier—Sainte-Marie le fasse, lui qui est le dernier rentré, il s'aperçoit du manque de sérieux de plusieurs députés des partis traditionnels.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le quorum ayant été constaté, la parole est toujours au député de Bonavista—Trinity—Conception.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je fais allusion aux secteurs touchés dans la région de St. John's. J'avais commencé à parler du secteur de Sunnyside—Come-by-Chance.

J'ai parlé des compétences qui seront utilisées pour un important projet de travaux publics, des corps de métiers comme les ferronniers, les échafaudeurs, les monteurs d'installations d'acier renforcé, les ouvriers en béton, les ingénieurs mécaniques et de finition, les électriciens, les

soudeurs, les tuyauteurs et les opérateurs de machinerie lourde. Je connais beaucoup d'opérateurs de machinerie lourde de la région qui voudront se faire embaucher.

Les exigences minimales pour la plupart des corps de métiers seront une formation d'ouvrier et un peu d'expérience. Il y aura, en fait, beaucoup de possibilités pour de la formation sur le tas. Les soudeurs devront être agréés conformément aux exigences provinciales. Les normes de l'industrie seront sans doute exigées par l'entrepreneur détenant les cartes de compétence pour tous les postes.

Il y a deux autres sujets dont je parlerai brièvement. Il s'agit d'abord du secteur d'Argentia qui sera chargé de construire l'embase-poids, la plate-forme et les superstructures ainsi que le raccordement lui-même. Je n'en dirai pas plus là-dessus, ça viendra plus tard et on aura l'occasion d'en reparler.

Des voix: Bravo!

Une voix: Faites-le maintenant.

M. Mifflin: À bien y penser, monsieur le Président, il vaut peut-être mieux que j'en parle, car c'est un élément fort important pour la région.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Au sujet de la région d'Argentia donc, la construction de l'ensemble de la plate-forme et les activités d'installation du raccordement vont exiger un grand nombre d'années-personnes et des compétences techniques qu'il faudra acquérir d'ici là. Pour ces travaux, il faudra 1 960 années-personnes qui seront créées dans la région même d'Argentia.

Même si cette région n'est pas dans ma circonscription, je connais des gens d'Argentia. J'y étais il y a environ trois semaines. Je sais qu'ils s'inquiètent de la réduction de certaines activités, notamment à la base navale américaine. Je suis maintenant en mesure de leur dire qu'ils auront un rôle à jouer dans ce projet.

La quatrième région directement touchée—le projet aura des répercussions dans tout Terre-Neuve et tout le Canada—est celle de Marystown. J'ai parlé à mon collègue de Burin—Saint-Georges à ce sujet et je sais qu'il a contribué à obtenir cette part du gâteau, si on peut dire, pour sa circonscription. En travaillant avec tous nos collègues, il a réussi à obtenir avec les oeuvres flottantes, environ 1 490 années-personnes dans la phase antérieure à la production et un peu plus de 1 000 dans la phase de production.

Les travaux sont en cours à Cow Head, je pense, en face du chantier maritime de Marystown, pour mettre à jour les installations du chantier afin qu'il soit en mesure de soumissionner pour les travaux techniques considérables prévus en aval.

Monsieur le Président, je veux parler brièvement de la formation et de l'expérience requises pour les emplois qui seront créés à Hibernia. Ces exigences varieront énormément d'un emploi à l'autre. Je prends des exemples d'un bout du spectre à l'autre. Les postes de gestionnaires et d'ingénieurs de niveau supérieur exigeront ordinairement des diplômes en génie et plusieurs années d'expérience directe dans la conception et la construction d'installations extracôtières. Certains des principaux emplois de fabrication et de construction exigeront des qualifications de compagnon ou l'équivalent et peut-être, en plus, des cours de perfectionnement pour atteindre des normes de qualification spéciales.

Pour les autres emplois, les normes habituelles de chaque industrie, que ce soit la construction ou le travail de l'acier, seront sans doute suffisantes. Voilà ce que l'équipe de gestion du projet envisage actuellement.

Au stade d'élaboration du projet, pour les grands travaux que j'ai mentionnés, la construction de l'embase-poids par exemple, on fera appel aux corps de métiers de l'industrie de la construction. Pour effectuer certains travaux, on exigera des ouvriers un niveau de compétence et une qualité de travail supérieurs. Dans d'autres cas, les niveaux réguliers suffiront.

Pour la fabrication des modules, on aura surtout besoin de métallurgistes, de formeurs de tôles et de tuyauteurs, de soudeurs, de monteurs et d'électriciens. Pour effectuer ces travaux, les ouvriers, surtout les tuyauteurs et les soudeurs, devront posséder un niveau de compétence élevé.

Ensuite, pour l'assemblage de la superstructure, on aura surtout besoin de mécaniciens des chantiers navals. Il est fort probable que les ouvriers, et en particulier les tuyauteurs, les soudeurs et les électriciens, auront besoin de se perfectionner pour obtenir ces emplois, car ils devront connaître les techniques de pointe.

En terminant, je voudrais simplement vous donner une idée des préparatifs effectués à Terre-Neuve. Je suis sûr que d'autres Canadiens ont également entrepris des préparatifs, j'en connais certains, mais je participe directe-

ment aux préparatifs en cours à Terre-Neuve. Je veux juste parler d'un établissement bien connu, auquel j'ai fait allusion ce matin, soit l'Institut Cabot.

En 1989, le personnel enseignant et l'administration de l'Institut Cabot ont approuvé une stratégie pour l'an 2000, ce qui correspond au délai prévu pour ce projet. Ils ont tenu compte des retombées de ce projet de forage et de production en mer pour élaborer le contenu global de leur plan. On a mis plus de quatre ans à peaufiner cette stratégie. Les auteurs du rapport ont travaillé avec la direction et, pour découvrir les compétences requises dans ce domaine, ils ont voyagé en Amérique du Nord et en Europe pour visiter des chantiers et des installations de production en mer. Certains professeurs ont reçu une formation sur place dans diverses disciplines comme la diagraphie des sondages, le contrôle dimensionnel, la tuyauterie, la construction par soudage, la gestion de projet, la conception, le dessin et la fabrication assistés par ordinateur, ainsi que l'assurance et le contrôle de la qualité.

Dans ce cadre de cette formation, les installations d'informatique de l'Institut Cabot ont été grandement améliorées et sont actuellement considérées comme les meilleures, certainement dans notre régime de collèges provinciaux, et pourraient rivaliser avec n'importe quelles autres dans l'est du Canada. On contestera peut-être ce que je dis, mais je sais qu'elles sont assurément d'une très grande qualité.

On a également pris d'autres mesures précises, encore une fois à l'Institut Cabot, pour mettre au point le régime d'enseignement et de formation propre à la réalisation de ce projet à Terre-Neuve. J'ai mentionné le plan stratégique et je n'y reviendrai pas.

Un deuxième laboratoire de dessin et de conception assistés par ordinateur a récemment été installé pour assurer toutes les techniques du génie. Riely's Datashare, de Calgary—nous avons là une participation de l'ouest du Canada—a accepté de mettre à la disposition de l'Institut Cabot une base de données d'une valeur commerciale de 750 000 $, qui renferme des données sur plus de 20 puits dans le projet Hibernia et les structures géologiques connexes. Avec mes connaissances relativement peu abondantes du forage pétrolier, c'est là une ressource inestimable qu'utiliseront ceux qui étudient les techniques du génie pétrolier. En outre, toujours à l'Institut Cabot, on a acheté un système d'information géographique dernier cri, qui forme la base d'un programme révisé de sondages et de techniques du génie. Dans toutes les autres techniques du génie, on sera sensibilisé à la souplesse du logiciel informatique utilisé dans ce programme.

Il y a autre chose. Cet institut a appuyé avec enthousiasme l'établissement du programme d'alternance travail-études. En fait, en septembre dernier, il a mis sur pied son premier programme de trois ans, ou de huit semestres, en études informatiques. Nul besoin de vous dire combien les ordinateurs sont importants pour la bonne marche de cette entreprise et pour les instruments qui y seront utilisés. Il y a déjà un comité directeur qui doit rechercher d'autres cours qui pourraient être offerts au titre du programme d'alternance travail-études en 1991 et dans les années suivantes. Il y a un comité consultatif constitué spécialement pour déterminer les compétences que requiert le projet Hibernia. Il y a d'autres choses aussi.

• (1600)

Je parlais avec le président de l'institut, ce matin même, et j'ai été véritablement impressionné par tout ce qu'il envisage. Il pense continuer à offrir des cours dans les domaines des relations de travail, de l'enseignement et de la formation dans le cadre de la plupart des 60 programmes qui existent, en ayant particulièrement à l'esprit le projet Hibernia.

Cette information sera à propos et adaptée de façon à donner aux étudiants une meilleure idée du climat professionnel dans lequel ils travailleront et qu'ils contribueront à maintenir. Il ne serait à l'avantage d'aucun étudiant qu'on lui cache certains faits sur la théorie et la pratique des relations de travail qui touchent les gestionnaires tout autant que les travailleurs. Un service des relations de travail ferait bien, naturellement, de se tenir au courant de ces questions au fur et à mesure que le travail avance et que le nombre d'employés augmente.

En ce qui concerne l'Institut Cabot, nombre de ses diplômés seront employés par les entreprises et sociétés travaillant pour le projet Hibernia. Les programmes traditionnels n'ont pas été oubliés et l'institut doit continuer à former les gens de la province et même de l'extérieur pour des emplois sans rapport avec le pétrole. Ils travailleront dans les entreprises qui profiteront des retombées du projet. Il faudra continuer à dessiner et à construire des maisons, il faudra des charpentiers, des électriciens et des plombiers ailleurs que dans le pétrole. Le secteur commercial continuera à avoir besoin de diplômés en secrétariat et en commerce et les services de formation

ne doivent pas tous s'orienter vers Hibernia, ils doivent penser aussi aux retombées.

Avant de terminer, je voudrais résumer une inquiétude qui existe à la Chambre depuis le 7 novembre de l'an dernier, il y a presque un an, date à laquelle nous avons commencé à parler de ce projet. Certains diront que c'est court, mais c'est le style de la Chambre. Il y a eu la première lecture, puis la deuxième et l'étape du comité. Même si certains pensent que nous avons beaucoup tardé, nous en sommes maintenant à la troisième lecture.

Pendant tout le processus, nous n'avons pas cessé de nous interroger sur les engagements du projet vis-à-vis du Canada. Je pense que les soupçons étaient bien fondés—je ne prête jamais de mobiles à ceux qui sont chargés de dépenser les deniers publics. J'aimerais au fond définir l'engagement du projet pour le Canada.

Je trouve très rassurant le fait de connaître certains détails de ce projet, mais j'aimerais souligner qu'il s'agit d'un mégaprojet présentant des risques, ainsi que des avantages. Pour l'instant, tout en cherchant des réponses dans l'incertitude, les députés de ce côté de la Chambre, et je crois aussi, beaucoup de mes collègues, estiment que les avantages l'emportent sur les risques. Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador ont conclu une entente avec Mobil Oil, l'une des entreprises participant à la mise en valeur de Hibernia.

Pour résumer, disons que par suite de l'entente fiscale, le gouvernement du Canada contribuera 25 p. 100 des coûts de premier établissement jusqu'à concurrence d'un milliard de dollars. Il garantira des prêts pour 40 p. 100 des coûts de premier établissement, jusqu'à une garantie maximum de 1, 7 milliard de dollars. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador supprimera la taxe de vente au détail des coûts des investissements, abaissera la taxe de vente au détail des coûts d'exploitation à 4 p. 100, acceptera un régime de redevances sensible aux fluctuations des prix et contribuera 10 millions de dollars au projet pour des travaux particuliers d'ingénierie dans la province. En retour, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador obtiendra des recettes nettes du projet de l'ordre de 2,6 à 5,1 milliards de dollars, d'après le cours du pétrole en 1987. Je n'ai pas encore les projections pour les prix actuels du pétrole, je peux simplement supposer qu'ils seront sûrement plus élevés.

Les deux gouvernements auront également une part importante des bénéfices si les prix du pétrole montent à nouveau, comme c'est le cas actuellement, mais qui sait quels seront les prix d'ici 20 ans et si les réserves se révéleront plus importantes que prévu.

Monsieur le Président, je crois que ce projet n'est que le début de quelque chose de beaucoup plus important. Nous savons qu'il existe deux autres gisements pétrolifères: celui de Terra Nova, à 20 milles au sud d'Hibernia, et celui de Ben Nevis, à proximité de Terra Nova. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y en a d'autres encore.

Les chiffres donnés sur les recettes se fondent essentiellement sur les principes fiscaux et les redevances. Ils ne reflètent pas l'effet d'entraînement amorcé par la création d'emplois ou par les possibilités que ce projet représente pour les entreprises.

À la suite des négociations qui viennent de prendre fin, nous avons obtenu des engagements plus fermes en faveur du Canada et de meilleures conditions pour Terre-Neuve, et on s'est engagé formellement à en tenir compte. Ces engagements ont été notés.

Pour ce qui est de l'emploi et des avantages découlant des achats au pays, on est aussi équitable que faire se peut. On fait l'impossible pour obtenir un contenu canadien et terre-neuvien de 45 à 50 p. 100 tout en restant concurrentiels. C'est-à-dire environ 40 à 50 p. 100 de contenu canadien et terre-neuvien dans la fabrication des modules et jusqu'à 90 p. 100, voire 100 p. 100 en ce qui concerne la fabrication des tours de forage et des matériaux prémontables qui entrent dans l'installation de la base de béton.

L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers surveillera la réalisation de ces objectifs et examinera les raisons des manquements possibles et les mesures prises pour les rectifier.

Je signale que le gouvernement de Terre-Neuve est en train de mettre sur pied un pendant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans cette province, mais je n'en connais ni la structure ni les détails. Je pense que l'on est en train de constituer une équipe de

surveillance spéciale pour s'assurer que le projet donne les résultats qu'il est vraiment censé donner.

Ensuite, il y a la charpente de support principale, l'assemblage et l'installation du matériel. Évidemment, cela se fera à Terre-Neuve.

Pour ce qui est des études techniques, tout ce qui est possible sera fait pour atteindre l'objectif de 80 à 90 p. 100 de contenu canadien en gestion de projet. Ces études techniques portent sur la structure à embase-poids, la superstructure et la plate-forme de chargement articulée que j'ai déjà décrites de même que les pipelines sous-marins.

Cinquante p. 100 des études techniques de la structure à embase-poids et 100 p. 100 de celles du module logement—très important—du bras de torche, du pont pour hélicoptère, et des pipelines sous-marins pour l'exportation seront effectuées à Terre-Neuve.

Les études techniques seront regroupées pour favoriser la participation d'entreprises canadiennes, notamment terre-neuviennes, pour favoriser la formation de consortiums nationaux en génie susceptibles de décrocher les contrats et pour attribuer le contrat de génie pour la construction de la superstructure et pour les services à un consortium formé en majorité de Canadiens et ayant une direction canadienne dans une proportion correspondante. Cela est en train de se faire, c'est même commencé. Enfin, l'évaluation des avantages sera un critère déterminant au moment d'accorder les contrats de génie.

Ça a été un privilège pour moi de parler de ce projet de loi à la Chambre des communes. Il s'agit d'un projet de loi auquel je suis profondément attaché. Je sais que mes collègues l'appuient. Pour beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre, c'est un rêve devenu réalité.

Je le répète, j'ai participé à deux projets dès le début: la conception et l'élaboration du programme de construction de frégates canadiennes. Le document qui s'y rapporte a été écrit en 1977. Ce n'est que 12 ans plus tard que j'ai vu la frégate de mes yeux. Monsieur le Président, je ne saurais vous décrire ce que j'ai ressenti en constatant qu'une vision et des mots sur du papier étaient devenus une chose réelle.

Peut-être ne serait-ce pas suffisant de tout résumer en disant: «J'ai fini.»

Permettez-moi de citer le roi Solomon qui a dit: «Sans vision, les gens périssent.» C'était une vision, mais j'ajoute que sans emplois, les gens meurent de faim. Entre la vision et la création des emplois, on aura entendu de dures paroles. Ce matin, le ministre a fait allusion aux propos d'hommes politiques, d'entrepreneurs, de bureaucrates, des fonctionnaires, de simples citoyens et de personnes que la chose intéressait.

• (1610)

Je n'ai pas trouvé une seule personne intéressée au projet qui n'ait pas fait de commentaires constructifs. Il y a des gens dont l'attitude est négative, d'autres qui sont pessimistes pour une raison ou pour une autre. Compte tenu des incertitudes, il va bien y avoir des gens qui diront que le projet va échouer, que les investisseurs vont perdre de l'argent, que la péréquation va disparaître ou qu'on va créer seulement quelques emplois. Libre à eux de penser ainsi, c'est leur droit. Mais moi je dis que, à mesure que les travaux progresseront, les optimistes vont devenir beaucoup plus nombreux que les pessimistes qui sont convaincus que le projet est voué à l'échec et que nous n'en tirerons que très peu d'avantages.

Il existe ce que j'appelle l'esprit de Hibernia. Aux gens qui me demandent pourquoi on dit le projet Hibernia, je réponds: «Je ne sais pas. J'aime le nom Hibernia et on l'a sans doute choisi pour toutes sortes de raisons, j'en suis sûr.» Mais un certain esprit règne dans toute cette affaire et il y a aussi autre chose que j'appellerai—j'aimerais trouver un mot plus musical, plus précieux, plus ésotérique, mais je ne peux pas—que j'appellerai l'effet psychologique, et j'aime cet effet. Je le sens à travers la province, dans ce qui est exprimé sur les lignes ouvertes, dans les journaux et même chez mes collègues, au fil des discussions.

Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de la confiance, tant dans le monde des affaires que dans le grand public. Les bénéfices concrets engendrés par Hibernia prendront peut-être encore des années avant de se manifester. La prospérité établie peut n'être encore qu'un rêve. J'en conviens. Mais le projet atteindra son but si le Canada en général, et Terre-Neuve en particulier, parviennent à stimuler l'attitude optimiste dans la société et à convaincre les spectateurs économiques et les pessimistes, à mesure que se réalisera ce projet tout-puissant, merveilleux, bienfaisant et fantastique.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reconnaître l'honorable député d'Edmonton-Est, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Les langues officielles; l'honorable député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher)—Les

droits de la personne; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'emploi.

[*Traduction*]

Le député d'Edmonton-Est a la parole.

M. MacDougall: Monsieur le Président, un rappel au Règlement. Je sais qu'une période de 20 minutes est attribuée à mon collègue, le député d'Edmonton-Est. Je ne veux pas lui enlever son temps de parole, mais je me demandais si les 20 prochaines minutes réservées aux ministériels pouvaient être partagées, de façon que deux des nôtres aient la possibilité de prendre la parole.

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que les discours de 20 minutes soient ramenés à 10 minutes?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. MacDougall: Monsieur le Président, je siège à la Chambre depuis bientôt huit ans et deux semaines, et il a toujours été entendu entre hommes d'honneur. . .

Mme Mitchell: Et les femmes, elles?

Une voix: Et femmes d'honneur.

M. MacDougall: Et femmes d'honneur. Il a toujours été entendu que le temps attribué aux interventions pouvait être partagé. Je me demande si nous ne pourrions pas continuer à donner aux députés le droit de partager leur temps d'intervention.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford fait un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ne veux pas relancer le fameux député. Pour ma part, cela fait 11 ans que j'ai le privilège d'être à la Chambre. Et je peux vous dire une chose, c'est que s'il y a eu des ententes à l'amiable, c'est bien à l'époque où les gens avaient décidé de respecter le droit de parole des autres.

Avec les événements qu'on a vécus hier, avec le manque de collaboration évident sur les demandes du groupe du Bloc québécois, on n'a aucune faveur à faire aux membres du gouvernement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je pense que si mes collègues s'informaient, on pourrait déterminer assez facilement que, selon l'article 43 du Règlement, le Président est bel et bien à l'aise pour reconnaître qui il veut ou qui elle veut. Donc, si la Présidence décide de reconnaître deux députés du même parti, l'un après l'autre, et si ces deux députés décident de parler seulement 10 minutes chacun ou chacune, je pense que la Présidence serait parfaitement libre de le faire. Et si ces députés ne parlaient que 10 minutes chacun, moi, je ne m'y objecterais pas à ce moment-là.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Justement, monsieur le Président, je pense que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell devrait savoir aussi qu'après les fameuses dix minutes des députés en question, on a aussi le privilège de faire dix minutes de questions et réponses.

Par conséquent, ce n'est pas aussi aléatoire qu'il le dit. Mais une chose est certaine, c'est que si le député veut parler cinq minutes, deux minutes. . . Mais surtout, dans la plupart des cas pour l'instant, s'ils n'ont rien à dire, ils devraient s'abstenir de prendre la parole afin de laisser l'opportunité à nos collègues qui ont des choses importantes à dire de pouvoir le faire.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): À propos de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, il vaut la peine de se rappeler que si la question se pose, c'est uniquement parce que le gouvernement, pour des raisons mieux connues de lui et que nous ne comprenons certes pas, a décidé d'imposer cette attribution de temps qui fera tomber le couperet sur le débat dans une heure et demie. C'est la faute des ministériels, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je n'ai pas entendu la question du député d'Edmonton-Est.

Une voix: Ce n'est pas une question, c'était juste un commentaire.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton–Est): Ce n'est pas une question, monsieur le Président, c'était une observation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Maintenant, sur le débat, est–ce que vous voulez intervenir?

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton–Est): Pardon?

Le président suppléant (M. DeBlois): Voulez–vous intervenir dans le débat?

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Oui, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, je dois vous avouer qu'il y a eu des moments aujourd'hui où j'ai cru que mon tour n'arriverait jamais. Je comprends la déception que mon intervention doit inspirer dans certains coins de la Chambre, mais je me sens obligé de la faire néanmoins, monsieur le Président, dans les intérêts des Canadiens.

Je voudrais dès le départ signaler encore une fois aux fins du compte rendu une petite phrase que le ministre a prononcée presque au début de son intervention de ce matin lorsque, parlant de tous les députés qui avaient participé au débat sur le projet de loi concernant le projet Hibernia, il a affirmé qu'ils avaient «débattu le projet de loi mais toujours appuyé le projet Hibernia».

Je voudrais, monsieur le Président, si vous me le permettez, faire remarquer ceci une bonne fois pour toutes: le projet de loi dont la Chambre est saisie a provoqué l'opposition énergique des députés du Nouveau Parti démocratique à toutes les étapes. Monsieur le Président, c'est le projet de loi qui a fait l'objet de cette opposition. Nous nous opposons pas au principe du projet Hibernia. Je voudrais que cela soit bien clair.

En outre, si un groupe de promoteurs du secteur privé s'adressait au gouvernement du Canada pour lui annoncer qu'il a l'argent nécessaire pour réaliser le projet Hibernia, et si, ce faisant, il pouvait se conformer au PEEE, qui, à propos, n'a pas été entrepris jusqu'à présent en ce qui concerne le projet Hibernia, et s'il pouvait satisfaire à certains autres critères sociaux et économiques, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'il se lance dans ce projet.

Mais, monsieur le Président, dès l'instant où un sou des deniers publics est investi dans un projet, alors cela devient très légitimement l'affaire de la Chambre et c'est le devoir des députés d'étudier attentivement le bien–fondé du système dans le cadre duquel on propose de dépenser les deniers publics.

C'est exactement comme si j'arrivais à la Chambre un jour et que je disais: «Eh, les amis, nous avons ce projet en Alberta. Nous allons extraire de la pénicilline de la peau de vache. Le seul problème, c'est que nous avons besoin d'un milliard de dollars. Cela va créer toutes sortes d'emplois. Je veux dire que nous allons employer tout le monde de Coutts à Fort Chipewyan, mais nous avons besoin d'un milliard de dollars.»

Alors je m'attendrais à ce que les députés étudient la question, qu'ils se grattent le menton en disant: «Cela a l'air un peu loufoque, mais nous allons étudier quand même la question.»

Ce serait ce qui convient de faire. Ce serait absolument indiqué que les députés adoptent cette attitude qui est précisément celle que les députés néo–démocrates ont adoptée à la Chambre. Je suis désolé si cela a déçu bien des députés que nous ayons refusé de nous joindre, en l'occurrence, au concert de louanges, mais c'est un refus que nous maintiendrons parce que les conditions du projet de loi sont inacceptables. Ce n'est pas une bonne affaire pour les Canadiens. En fait, c'est une affaire désastreuse pour eux.

Je dis cela en général parce que, dès le début, le projet de loi propose de donner 1 040 millions de dollars aux promoteurs du projet. C'est donné, monsieur le Président. Le projet de loi parle tout simplement d'un «montant». Il s'agit d'un «cadeau». Cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

• (1620)

Comme je l'ai demandé moi–même à maintes reprises, pourquoi pas une mise de fonds. Si le projet se justifie, ce que nous croyons, pourquoi devons–nous donc donner de l'argent si la participation du gouvernement est requise, et nous sommes prêts à accepter l'argument, compte tenu des risques et des sommes considérables que la réalisation du projet comporte? Une certaine participation publique se justifie vraisemblablement. Pourquoi, à l'instar des investisseurs privés, ne pouvons–nous pas investir dans ce projet?

La société Mobil Oil ne fait pas de cadeau à Hibernia, pas plus d'ailleurs que Petro–Canada. Ces deux sociétés y investissent. Seuls les habitants du Canada, par le biais de ce projet de loi, et ceux de Terre–Neuve, par le biais des diverses concessions que leur gouvernement provincial a dû accorder sous la contrainte, donnent de l'argent au projet. C'est injustifié, car la contribution publique aurait bien pu se présenter sous la forme d'une mise de fonds,

comme cela a été le cas dans d'autres mégaprojets énergétiques.

Le gouvernement de l'Ontario a fourni une mise de fonds de 25 p. 100 dans le projet Suncor, le tout premier projet d'exploitation des sables bitumineux du nord de l'Alberta. Le gouvernement de l'Alberta, grâce à sa mise de fonds dans les sables bitumineux détenue par le fonds fiduciaire, participe au projet Syncrude. Le gouvernement du Canada a fourni une mise de fonds de plus de 31 p. 100 dans le projet de raffinerie biprovincial Lloydminster. Tous ces mégaprojets sont réalisés à l'aide des deniers publics. La différence dans chaque cas, c'est que l'argent a permis l'acquisition d'une mise de fonds qui rapporte des intérêts aux investisseurs qui sont en, l'occurrence, les Canadiens.

Je signale en passant que dans les années 1980, les habitants de l'Alberta, sur leur mise de fonds de 16 p. 100 dans le projet Syncrude, ont récolté un montant net de 400 millions de dollars.

Une telle somme contribuerait beaucoup à alléger le déficit que notre pauvre ministre des Finances doit assumer. Mais non, monsieur le Président: le projet dont nous sommes saisis propose simplement de donner l'argent.

Lors de l'étude de ce projet de loi tant à la Chambre qu'au comité, je n'ai pu m'empêcher de remarquer la merveilleuse similitude d'idées des conservateurs et des libéraux. En l'occurrence, cette unanimité touchante s'est manifestée de maintes façons et à maintes reprises, allant de la simple ignorance à l'injure la plus crue.

J'illustrerai la première de ces catégories, monsieur le Président, par le fait que le 12 juin 1990, j'ai questionné directement le ministre de l'Énergie sur la destination du pétrole produit à Hibernia. Je lui ai demandé, et je cite un extrait du compte rendu du comité:

> Selon la meilleure estimation du ministère, quel pourcentage de la production d'Hibernia sera destiné aux marchés étrangers sans jamais passer par une raffinerie canadienne?

À quoi le ministre a répondu:

> Monsieur le président, il est possible qu'une partie de la production sur une période donnée puisse aller entièrement à une raffinerie non canadienne, surtout dans le nord-est des État-Unis. Cela dépendera, à vrai dire, des soumissions des raffineries canadiennes pour une partie de ce pétrole.

J'ai ensuite demandé au ministre:

> Avez-vous un pourcentage?

Le ministre a répondu:

> Je ne le crois pas.

J'ai demandé au ministre:

> Avez-vous une vague idée, une conjecture?

Le ministre a répondu:

> Ce ne serait rien de plus qu'une conjecture, monsieur le président.

Lorsque je lui ai demandé de poursuivre, il a répondu:

> Je ne saurais dire, monsieur le président, car cela dépendra de la production de pétrole du consortium et de ses approvisionnements, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

J'ai demandé:

> Le ministère n'est donc pas en mesure de formuler même une conjecture?

Le ministre a répondu:

> Eh bien, monsieur le président, tout cela dépend des sociétés et de leurs propres contrats. Il est très difficile pour un ministre de l'Énergie de tenter de s'affirmer à ce stade.

Six mois auparavant, quand le ministre a comparu devant le Comité de l'énergie du Sénat formé uniquement de libéraux et de conservateurs et où les objections sont facilement réprimées, le président du comité, un sénateur de Calgary, est revenu sur le sujet d'Hibernia et sur la question soulevée par le témoignage de M. Hopper, soit le fait que le brut extrait d'Hibernia serait probablement acheminé vers les États-Unis. Le ministre a répondu qu'il n'était pas probable mais certain que le brut serait acheminé vers les États-Unis.

Ce doit être terrible d'être ministre de la Couronne, de transformer ce qui était certain en décembre en quelque chose d'indéfini, de flou, d'irréel, en juin. Voilà ce qui s'est produit, ou peut-être est-ce la différence d'altitude entre la salle de comité du Sénat et celle de la Chambre. Quoi qu'il en soit, il ne fallait pas s'attendre, pas moi du moins, à des réponses franches qui aient quelque rapport avec la réalité.

Nous en arrivons aux éléments les plus grotesques de la suppression de l'information. Croyant sur parole ceux qui prétendent que le projet sera le salut économique des Terre-Neuviens et de bien d'autres à travers le Canada, qu'il en résultera un niveau de prospérité et d'emploi qui sèmera partout l'allégresse, le député de Kamloops, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, a proposé ici même hier, à l'étape du rapport, un amendement qui aurait obligé quelqu'un du gouvernement à présenter une fois par année un exposé détaillé des merveilleux résultats obtenus.

Dans cette motion, nous demandions au ministre de présenter tous les ans à la Chambre un rapport indiquant a) les retombées économiques nettes, directes et indirectes, de l'exploitation d'Hibernia dans chacune des provinces du Canada; b) les avantages nets pour l'emploi produits par l'exploitation dans chaque province, avec analyse de la classification des emplois et des niveaux de salaire; et c) les quantités et pourcentages du pétrole produit qui est exporté à l'état brut ou mi-raffiné. C'était là tout le contenu de la motion. Nous demandions simplement à voir tous les ans un rapport sur l'évolution du projet. Savez-vous ce qui s'est passé? Tous les membres présents des groupes parlementaires conservateur et libéral se sont levés, sans exception, pour voter contre la motion, y compris le député qui a parlé pendant une demi-journée pour chanter les louanges d'Hibernia.

Ces gens sont prêts à aller de l'avant sans savoir ce qui les attend. Ils veulent nous vendre ce projet sur papier, mais refusent de permettre aux Canadiens de se tenir au courant de son évolution. Qu'est-ce qu'ils craignent exactement? Qu'ont-ils à cacher? Lesquelles parmi ces merveilleuses prédictions craignent-ils de voir s'effondrer? Est-il possible, par exemple, que les 1 100 emplois à plein temps qu'on prévoit à la fin du projet se retrouvent non pas à Terre-Neuve ni ailleurs au Canada, mais dans les bureaux américains de Mobil? Nous ne le savons pas. Si les conservateurs et les libéraux ne sont pas disposés à examiner ce qui se passera à long terme, j'avoue que j'ai des doutes.

Pour revenir au financement du projet, il y a une autre question qui se pose. Il ne s'agit pas seulement des 1 040 millions de dollars que nous donnerons et qui, je tiens à le dire à tous les citoyens du Canada, représentent 40 $ pour chaque homme, femme et enfant du pays. Quarante dollars par tête, que nous offrons comme cadeau pour Hibernia. Les Canadiens pourront se distraire en pensant à cela lorsqu'ils commenceront à payer la TPS en janvier. Ils pourront se dire que lorsqu'ils auront fait des achats de 570 $, les premier 40 $ de TPS qu'ils auront à verser sur ces achats iront directement au financement d'Hibernia. De plus, les prêts et les garanties d'emprunt totaliseront 2 135 autres millions de dollars, soit 82 $ par tête. Voilà 82 autres dollars de TPS, versés sur des achats de 1 170 $, qui iront encore à Hibernia. Tout cela est prévu dans les dispositions autorisant la contribution de 1,4 milliard de dollars.

• (1630)

Il y aussi la question de la privatisation de Petro-Canada, dont la Chambre a maintenant été saisie. Une partie de ce plan de privatisation consiste à prendre l'argent que rapportera la première émission d'actions, représentant 15 p. 100 de Petro-Canada, et de le réinvestir dans la société. Les analystes du marché, qui en connaissent beaucoup plus que moi sur le sujet, auraient dit que cette première émission d'actions rapportera de 500 à 700 millions de dollars à Petro-Canada. Savez-vous quelle est la valeur de la participation de Petro-Canada au projet Hibernia, monsieur le Président? Elle est de 500 à 700 millions de dollars. Ainsi, comme le Trésor sera privé du fruit de cette première émission d'actions, puisque l'argent sera réinvesti dans cette société héroïquement privatisée, cela veut dire que les Canadiens se trouveront à fournir gratuitement entre 1,5 et 1,7 milliard de dollars à Hibernia. C'est absolument ridicule. C'est bizarre.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre il y a moins de deux ans, je ne pensais jamais voir le jour où les conservateurs, qui continuent de clamer leur éternelle fidélité au libre marché, proposeraient que les contribuables canadiens donnent 1,5 milliard de dollars, avec le sourire aux lèvres, pour que Mobil Oil puisse extraire du pétrole dans l'Océan atlantique et l'expédier dans le nord-est des États-Unis. C'est incroyable, mais cela semble être le cas. C'est bizarre, mais il faut s'y faire, et c'est pourquoi je fais remarquer à nouveau que notre groupe parlementaire ne peut, en conscience, souscrire à ce projet de loi.

Je suis stupéfait de constater que les libéraux trouvent le moyen d'appuyer cette mesure. Par contre, plus rien ne me surprend de la part du gouvernement.

En conclusion, le projet Hibernia présente certains avantages. Cela fait longtemps que le NPD les reconnaît et il voudrait qu'ils soient accrus, mais non à tout prix ou à la suite d'une entente tout à fait ridicule conclue par un gouvernement fédéral irresponsable avec les restes du secteur pétrolier privé. Monsieur le Président, nos vis-à-vis se sont fait avoir et nous n'allons certes pas leur donner notre bénédiction.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, étant donné le peu de temps dont je dispose, je vais poser quelques questions au député d'Edmonton-Est et il pourra peut-être répondre à la fin de l'énumération de mes questions.

Tout d'abord, je vais lui demander ses commentaires sur l'évaluation des retombées nationales du projet Hibernia. J'aimerais savoir s'il est d'accord lorsqu'on dit que les Canadiens, les manufacturiers et ceux qui offrent des services au Canada sont en mesure de développer, par nos ressources canadiennes, de 55 à 60 p. 100 de ce qui sera nécessaire pour le projet, en comparaison à 25 à 35 p. 100 dans des réalisations semblables dans des pays qui ont également des expériences comme le Canada.

Et la deuxième question va porter sur l'aspect des retombées dans la province de Québec. On sait que dans le projet Hibernia, il y en a une certaine partie qui, à cause de circonstances techniques, doit définitivement être érigée à Terre-Neuve, mais quant au reste qui sera fait au Canada, il y en a 40 p. 100 qui seront faits dans la province de Québec.

Alors, j'aimerais que dans sa réponse, il qualifie son appréciation du fait qu'une firme de Montréal, la SNC, va gérer des projets de 360 millions de dollars d'honoraires pour des professionnels. Je voudrais aussi qu'il qualifie le fait que des firmes de Montréal comme Atlas et Janin, qui vont gérer tous les sous-contrats dans ce domaine-là... je voudrais qu'il me dise l'importance pour une firme du Québec de gérer les sous-contrats et de faire affaires avec ses sous-contracteurs habituels. Je voudrais aussi qu'il commente si c'est possible que lorsque des ingénieurs du Québec dessinent, je prétends qu'ils dessinent avec du connu, et dessinant avec du connu, je prétends qu'ils vont dessiner des choses qui, après, vont être ouvertes à des soumissions par des entreprises québécoises. Alors, j'aimerais entendre ses commentaires également sur cela.

J'aimerais aussi qu'il nous dise ce qu'il pense du fait que ce projet-là va permettre le développement, au Québec, dans l'Est du pays, d'une expertise comparable à celle de Calgary, une expertise qu'on ne connaissait pas jadis.

Ceci étant dit, finalement, je voudrais qu'il demande, s'il est d'accord, pour que dans ma circonscription il y ait de deux à trois millions d'heures de travail pour les employés des chantiers maritimes de Lauzon, s'il est d'accord pour que dans ma circonscription, il y ait également une possibilité de deux à trois millions d'heures de travail pour les techniciens, les professionels, les gens de l'administration.

Finalement, je voudrais que le député d'Edmonton-Est me dise s'il est d'accord pour que je félicite le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le ministre de l'Environnement, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre du Canada pour cet excellent projet pour tout le Canada, et pour le Québec en particulier.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je répondrai brièvement non.

Je suis désolé, mais je me rends compte que j'aurais dû prendre des notes. Malheureusement, je n'ai jamais appris la sténographie. Si je peux résumer sa pensée.

Le député semble me demander si oui ou non je trouve bon que toutes ces choses prétendument merveilleuses se produisent au Québec et ailleurs au Canada.

Eh bien oui, monsieur le Président. Je suis heureux que nos industries au Québec et ailleurs au Canada aient du travail. Je pense que c'est une excellente chose que les travailleurs canadiens aient un emploi bien rémunéré, d'excellents avantages sociaux et une sécurité d'emploi à long terme. C'est une des principales raisons pour lesquelles je siège dans cette enceinte, monsieur le Président, même si c'est un véritable cirque.

Cependant, je voudrais savoir, en supposant que le député ait raison—et c'est tout ce que nous pouvons faire à moins que quelqu'un dans cette enceinte n'ait une boule de cristal dont j'ignore l'existence—pourquoi il craignait tant la perspective d'un rapport annuel pouvant lui donner raison.

Si, comme il le prétend, l'injection de 1,5 milliard de dollars de deniers publics dans le projet Hibernia doit rapporter d'énormes avantages, pourquoi veut-il alors cacher des choses? Pourquoi a-t-il rejeté ou à tout le moins contribué à rejeter une motion qui aurait permis à tous les intéressés de connaître tous les faits, pour des années à venir?

Je l'ignore, monsieur le Président, mais je voudrais poser une autre question.

Une voix: Vous êtes censé répondre à la question.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ne savez-vous donc pas qu'il s'agit là d'une méthode socratique?

Une voix: Non, nous ne le savons pas.

M. Harvey (Edmonton-Est): Eh bien! cherchez donc à le savoir.

Ces avantages ne s'évaporeront pas subitement si la participation de la population se faisait sous forme d'achat d'actions. Le projet nécessiterait les mêmes travaux de construction, les mêmes années-personnes. Il produirait les mêmes retombées.

Où est le problème? Si les députés d'en face sont sincères quand ils disent vouloir tous ces avantages, je n'ai pas de raison d'en douter, pourquoi ne. . .

M. McCurdy: Pourquoi n'en doutez-vous pas?

M. Harvey (Edmonton-Est): Parce que je suis une homme charitable et que je fais naturellement confiance aux gens.

Une voix: Ne soyez pas naïf.

M. Harvey (Edmonton-Est): Mais non, je ne le serai jamais. J'espère l'avoir montré.

Monsieur le Président, ajoutons un autre avantage. Ajoutons des titres de participation en échange de l'argent versé de manière que la population canadienne puisse toucher sa juste part en cas de succès de l'affaire. C'est tout ce que nous demandons, monsieur le Président. Le refus obstiné de discuter cette proposition nous oblige à poser des questions. Mes excuses.

• (1640)

Une voix: Ils ne peuvent pas le faire, voilà pourquoi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole. Il vous reste deux minutes.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, d'une part, contrairement à ce que prétend le futur ex-député de Lévis, il n'y a pas de garantie dans ce projet pour des contrats au Québec.

D'autre part, il faut rappeler que le Québec est importateur de pétrole et à ce que je sache, le projet Hibernia ne serait pas soumis au contrôle de l'Office national de l'énergie du Canada, et ce, par le biais de l'article 41C de l'Accord Canada—Terre-Neuve, qui apporte des garanties aux provinces Maritimes uniquement.

Donc, quand on sait que le Québec importe 39 p. 100 de son pétrole de l'Ouest du Canada, quand on connaît la réglementation de Sarnia, faite à cette époque pour empêcher les raffineries déjà existantes au Québec d'exporter, quand on voit tout cela, on voit que ce projet, non seulement, économiquement, ne rapporte pas au Québec, mais en cas de pénurie, le Québec n'est pas protégé par l'Accord Canada—Terre-Neuve. Et tous les députés du Parti conservateur n'ont certainement pas tenu compte de cela ou s'ils le savent, ils auront probablement environ 3,9 p. 100, 4 p. 100, comme ils ont eus dans Laurier—Sainte-Marie!

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. Il reste deux minutes.

[*Traduction*]

Le député de St. John's-Est a la parole.

M. Reid: Pour la poursuite du débat, monsieur le Président.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Son temps est écoulé.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'estime que j'ai le droit de répondre aux remarques de mon collègue.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période de questions et commentaires est terminée. La parole est au député de St. John's-Est.

[*Traduction*]

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais profiter des deux minutes qui me sont allouées pour résumer, si vous me le permettez, mes deux interventions de cette semaine sur la question.

La première chose que nous devons nous demander, c'est si nous voulons d'une industrie du pétrole et du gaz naturel sur la côte est du pays qui profitera à tous les Canadiens?

Il faut ensuite se demander comment les Canadiens, gouvernements et industries et personnes qui créent de l'emploi, de la richesse et des échanges commerciaux au Canada, vont s'y prendre pour réaliser ce projet.

Enfin, nous devons nous demander s'il est possible de satisfaire aux besoins et aux attentes de tous les intéressés dans un projet qui donnera lieu à d'autres projets et qui créera ces emplois et cette richesse?

Ces dernières années, le gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement du Canada et les sociétés pétrolières et gazières qui possèdent le savoir-faire, les ressources et le potentiel industriel nécessaires se sont concertés pour élaborer ce projet dans l'intérêt de chacun, bien sûr, mais aussi dans le but d'en faire profiter tous les Canadiens.

Nous ne sommes pas parvenus à formuler une proposition qui comble toutes les attentes. Nous n'y parviendrons jamais, c'est impossible! L'avantage de notre proposition, c'est que tout le monde y trouve son compte. C'est dans l'intérêt de tous les Canadiens, aujourd'hui et pour l'avenir.

À mesure qu'avancera l'exécution de ce projet, que seront conçus et réalisés d'autres projets, que des emplois seront créés et que nous verrons des gens de partout au pays contribuer à la matérialisation de ce projet, force sera de reconnaître que la contribution financière du gouvernement et des contribuables canadiens en aura valu le coup. Quand tous les Canadiens verront les avantages que procure l'implantation d'une industrie pétrolière et gazière extracôtière sur la côte est du pays et constateront que cette industrie nous rendra concurrentiels, ce projet fera des petits.

Les détracteurs de ce projet n'ont pas les intérêts de notre pays à coeur. Ils ne sont pas raisonnables. . .

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Comme il est 1645, en vertu de l'ordre adopté conformément à l'article 78 du Règlement le mardi 2 octobre 1990, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Epp, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote N° 302)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Anderson	Andre
Arseneault	Assad
Atkinson	Attewell
Bellemare	Belsher
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Blondin	Boudria
Bourgault	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Catterall
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Copps	Corbeil
Corbett	Côté
Crawford	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dingwall
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Finestone	Fontaine
Foster	Fretz

Friesen	Gaffney
Gauthier	Gibeau
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Guilbault	Halliday
Harb	Harvard
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kaplan	Karygiannis
Kempling	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Koury
Larrivée	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Manley	Marchi
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Nunziata
Oberle	Parent
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Rompkey	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Stewart	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Vanclief
Vankoughnet	Venne
Vien	Wappel
Weiner	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—151	

CONTRE

Députés

Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black	Blaikie
Brewin	Chartrand
Duceppe	Edmonston
Fisher	Fulton
Funk	Gardiner
Gérin	Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)	Heap
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Lapierre
Laporte	MacWilliam
McCurdy	McLaughlin
Mitchell	Murphy
Riis	Rocheleau
Stupich	Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—31	

• (1710)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

Initiatives parlementaires

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DROIT DE DIFFÉRER D'OPINION

Mme le vice-président: L'honorable députée d'Hamilton-Est pose la question de privilège.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Oui, dont je vous ai déjà donné avis, madame la Présidente.

Aujourd'hui, madame la Présidente, dans *Le Droit* du 4 octobre, il y a un article intitulé: «Les libéraux veulent l'expulsion de Duceppe». . .

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je regrette de devoir interrompre la députée, mais le bruit à la Chambre m'empêche de l'entendre. Il me serait très difficile de me former une opinion sur des propos que je n'entends pas. Si les conversations pouvaient se poursuivre derrière les rideaux, la situation s'en trouverait grandement améliorée. Merci.

[*Français*]

Mme Copps: Madame la Présidente, je voudrais me dissocier de ces commentaires de quelques collègues qui ne représentent pas le point de vue de tous les libéraux. J'aimerais vous dire, Madame, que malgré tout l'effort que je vais faire pour combattre l'idée de la séparation de la province de Québec, je vais défendre le droit de tous les députés qui sont élus en bonne et due forme ici à la Chambre, même ceux dont je ne partage pas l'opinion politique.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉPURATION ET LE REJET DES EAUX USÉES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de coopérer avec les administrations municipales, régionales et provinciales à l'établissement d'un programme à frais partagés en vue de la mise en oeuvre de programmes innovateurs relatifs à l'épu-

ration et au rejet des eaux usées domestiques et industrielles, qui porteraient notamment sur des méthodes de rechange permettant l'élimination terrestre de ces eaux.

—Madame la Présidente, imaginez un instant que vous êtes en vacances au Québec et que vous faites une promenade sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Vous admirez la beauté du paysage automnal qui commence et éprouvez le plaisir d'être seule dans la nature. Tout d'un coup, vous voyez s'approcher pas moins de 15 000 camions de déchets. Évidemment, vous vous demandez ce que vient faire ce convoi, puis vous êtes horrifiée en constatant que chaque camion, rendu sur le bord du fleuve, y déverse son sale contenu dans les eaux tourbillonnantes. Naturellement, en personne sensée, vous êtes outrée. Vous vous précipitez chez les responsables publics pour les avertir de cette horreur environnementale et vous en ressortez encore plus choquée, car on vous répond poliment qu'il n'y a rien là d'inhabituel, que cela se fait tous les jours.

Ridicule, dites-vous? Bien au contraire, ma foi, car même si les choses ne se passent pas aussi ouvertement, le fait est que ces 15 000 camions d'ordures transportent l'équivalent de 500 millions de litres d'eaux usées non traitées et de 50 tonnes métriques d'eaux-vannes non traitées, qui sont déversées quotidiennement dans le fleuve Saint-Laurent. C'est le genre de dégradation de l'environnement qui se fait tous les jours d'un bout à l'autre de notre pays, une pollution qui se produit parce que, de Victoria à St. John's, nos villes et municipalités canadiennes se débattent avec des systèmes désuets et insuffisants d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets.

Il y a quelque temps, des villes situées le long de la rivière des Outaouais ont dû interdire la baignade à certaines plages parce que, en raison des fortes pluies, les installations municipales de traitement des eaux-vannes étaient débordées. Dans l'Ouest, où six usines de pâtes et papiers déversent chaque année quelque 32 000 tonnes de déchets toxiques dans le fleuve Fraser, des organisations environnementales ont qualifié ce fleuve de plus gros égout à ciel ouvert de la Colombie-Britannique. Et à certains endroits, tel Newcastle, au Nouveau-Brunswick, la pollution graduelle de la nappe souterraine par suite de déversements industriels a tellement contaminé l'approvisionnement de la ville en eau que ses habitants doivent se rabattre sur l'eau embouteillée qui leur est livrée par camion au coût approximatif de 32 000 $ par semaine.

Notre eau présente des risques. L'eau de nos lacs et de nos réseaux hydrographiques, où vivent poissons et faune diverse, est polluée au point d'être dangereuse pour les Canadiens qui doivent en consommer. Il existe un danger que nous, Canadiens, commençons seulement à percevoir. En dépit des assurances qu'on leur donne, beaucoup de Canadiens ne croient plus que l'eau du robinet est sûre à boire au Canada. Si l'on en juge par les résultats d'un sondage Gallup publiés en octobre dernier, quelque 95 p. 100 des Canadiens doutent de la qualité de leur eau potable, eau qui doit souvent être longuement traitée pour être épurée de tout contaminant avant d'être propre à la consommation. Nous avons en fait commis des imprudences. Nous n'avons pas su gérer judicieusement une ressource inestimable de notre pays, une ressource que nous avons tenue pour acquise, parce que que tout le monde, y compris nos envieux voisins du sud, pensent que le Canada possède des masses d'eau. Mais est-ce vrai? Bien que le Canada possède près de 20 p. 100 des réserves d'eau douce du monde entier, nous ne pouvons en utiliser que 9 p. 100. Le reste, l'eau fossile, est un vestige de la dernière période glaciaire, et 9 p. 100 de ces ressources sont menacées.

• (1720)

Par ailleurs, plus de 60 p. 100 de nos cours d'eau coulent vers le nord où ne vit que 10 p. 100 de la population du Canada. D'importantes parties de la population dans les Prairies et la zone sèche de l'intérieur de la Colombie-Britannique connaissent une pénurie d'eau chronique et dépendent des eaux phréatiques qui deviennent de plus en plus contaminées.

Les Canadiens ont, surtout par ignorance, dilapidé leurs ressources en eau. Ils arrivent au deuxième rang des consommateurs d'eau douce du monde entier. Nous gaspillons près de 4 100 litres d'eau par jour pour chaque homme, femme et enfant de ce pays. Pendant trop longtemps, l'eau au Canada a été considérée comme un produit gratuit dont la conservation n'était pas encouragée. On estime qu'il faut près de 5 000 litres d'eau pour servir un repas dans un restaurant. Le Canadien moyen utilise près de 500 litres d'eau par jour, bien qu'il n'en ait biologiquement besoin que d'environ un ou deux litres par jour. Pensez-y. Il faut plus de 10 000 litres d'eau pour produire une demi-livre de boeuf. Compte tenu de l'évaporation de l'eau d'irrigation, il faut quelque 1 500 litres d'eau douce par jour pour nourrir un seul pommier croissant dans la vallée de l'Okanagan.

Nous voyons partout des preuves de la surexploitation de nos ressources en eau douce. Des experts nous avertissent depuis des années. Nous devons freiner le gaspillage de nos ressources en eau douce, élaborer les méthodes appropriées pour recycler nos eaux usées et réduire le

déversement scandaleux de déchets industriels et domestiques dans nos rivières et nos lacs.

Nos réservoirs d'eau souterraine, ou aquifères, sont de plus en plus pollués par des pesticides, des produits chimiques agricoles, les eaux de ruissellement de dépotoirs domestiques et industriels, ainsi que les fuites d'essence, d'huile et de fosses septiques souterraines. Dans nos lacs et nos rivières, la pollution causée par l'activité humaine a détruit la vie aquatique, elle réduit actuellement la capacité de reproduction des mammifères et des oiseaux et, maintenant, elle menace sérieusement la santé des Canadiens. Une telle pollution a gravement perturbé la composition des espèces fauniques et accru le rythme d'extinction d'espèces au Canada. On estime que, dans certaines parties de l'Amérique du Nord, les écosystèmes aquatiques ont perdu jusqu'à 20 p. 100 de leurs espèces indigènes à cause de l'acidification de nos lacs.

On évalue jusqu'à 600 000 le nombre de lacs du Canada menacés par la pollution d'aérocontaminants. Déjà, 100 000 lacs ont été gravement endommagés et 14 000 autres sont biologiquement morts. On a trouvé dans nos Grands Lacs plus de 360 composés chimiques, dont un certain nombre de toxines tenaces qui, à cause de la bioamplification, s'accumulent dans la pyramide alimentaire et touchent les espèces animales se trouvant en haut de la pyramide, y compris l'être humain.

Plomb alkylé, benzopyrène, éthylène-di-amino-tétracétique, hexachlorobenzène, diphényles polychlorés, dichlorodiphényltrichloroéthane, ce sont là des termes à coucher dehors, des hydrocarbures aromatiques aux noms exotiques et à la réputation mortelle.

Chaque année, des pollueurs industriels déversent plus de 7,8 milliards de litres de déchets liquides dans les lacs et les rivières du Canada, une quantité équivalente à l'eau qui se jette dans les chutes Niagara sur une période de dix heures. Il n'est pas étonnant que, sur les dix espèces de poisson les plus estimées du lac Ontario, sept aient presque complètement disparu. Rien d'étonnant si, sur les espèces qui restent encore, on trouve dans leurs tissus des tumeurs et des lésions cancéreuses. Il n'est pas surprenant que la population de bélugas du Saint-Laurent soit passé de 5000 au début du siècle à 500 aujourd'hui. Pour les pauvres bélugas, empoisonnés par les produits toxiques venant des déchets municipaux et industriels, le Saint-Laurent est devenu une zone de combat, un combat dont la victime sera, en fin de compte, l'homme lui-même.

Je pourrais citer d'autres exemples de forte pollution des eaux canadiennes d'un océan à l'autre, mais je pense que j'ai montré assez clairement ce que je voulais dire. Nous ne pouvons plus utiliser les plans d'eau pour nous débarrasser de nos déchets. Laisser nos majestueux cours d'eau comme le Saint-Laurent, le Fraser, le Columbia, la Saskatchewan, l'Outaouais devenir des égouts à ciel ouvert, c'est dilapider un bien qui nous a été confié en tant que gardiens de ce grand pays qui est le nôtre.

Continuer dans cette voie serait menacer l'intégrité de notre environnement et notre bien-être économique. En fait, ce qui est en cause ici, c'est notre survie même. Pourtant, en dépit de l'inéluctabilité de la situation, les gouvernements canadiens, et celui-ci ne fait pas exception, sont notoirement lents à réagir.

Le ministère de l'Environnement du gouvernement de l'Ontario—je parle de l'ancien gouvernement—a démontré que la moitié des industries de la province et le tiers de ses usines de traitement des eaux d'égout violaient les lignes directrices de 1988 concernant la pollution des eaux.

La Chambre de commerce du Québec disait récemment, une observation incroyable, que le gouvernement provincial ne fermerait jamais une usine qui pollue, même beaucoup, si cela pouvait entraîner une perte d'emplois.

En Colombie-Britannique, selon le *Vancouver Sun*, bien des usines de papier de la Colombie-Britannique feraient face à des poursuites criminelles si les lignes directrices du gouvernement fédéral étaient tout simplement appliquées. En fait, ce journal a découvert récemment que des hauts fonctionnaires «et leurs supérieurs», comme le dit l'article, du ministère fédéral des Pêches s'opposent à ce que les principaux pollueurs industriels de l'industrie du papier de la Colombie-Britannique soient poursuivis. C'est absolument scandaleux.

Dans bien des régions du Canada, les municipalités qui n'ont pas les moyens d'améliorer leurs installations de traitement des eaux usées continuent de contribuer sciemment—mais ont-elles le choix—à la pollution de l'eau en déversant des eaux non traitées ou partiellement traitées dans les lacs et les cours d'eau voisins.

Au Québec, seulement 250 des 1 500 municipalités de la province ont actuellement des usines de traitement des eaux usées. Cela représente environ 16 p. 100 des municipalités, mais seulement 6 p. 100 de la population de la

province. Moins de la moitié des eaux usées de Montréal est traitée. Le reste est déversé, au rythme de plusieurs millions de gallons par jour, dans le Saint-Laurent.

En Ontario, environ un tiers des municipalités de la province déversent des eaux partiellement traitées—mais d'une façon inférieure aux normes—dans les lacs et les rivières de la province.

À Terre-Neuve, plus de 48 000 ménages n'ont tout simplement pas de services d'eau et d'égout adéquats, faute de moyens.

Le rapport Pearce de 1985 intitulé *Vers un renouveau* signale que seulement 57 p. 100 de la population du Canada, en moyenne, bénéficie des services d'une usine de traitement des eaux usées, comparativement à 74 p. 100 de la population des États-Unis et à 99 p. 100 de celle de la Suède. Nous sommes donc loin derrière.

Ce rapport est devenu la base de la politique du gouvernement fédérale relative aux eaux publiée en 1987, une politique dont il a été question dans le Plan vert dont se vante souvent le gouvernement, mais qui, tout comme ce plan, est resté un énoncé pieux d'objectifs philosophiques qui ne s'appuient sur aucune loi.

• (1730)

Toutefois, dans la politique fédérale relative aux eaux, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied des programmes de gestion des eaux avec la collaboration des provinces qui exercent, aux termes de la Constitution fédérale, un contrôle direct sur nos ressources en eau.

Selon la politique fédérale, le gouvernement fédéral compte travailler avec les provinces et les territoires pour favoriser l'approvisionnement sûr et abondant en eau douce et pour encourager l'utilisation efficace et équitable de l'eau douce tout en respectant nos besoins sociaux, culturels et environnementaux.

La politique fait également allusion à la protection et à l'assainissement des eaux canadiennes. On y dit que le gouvernement doit encourager les initiatives fédérales et provinciales de coopération. Il doit aussi entreprendre et appuyer des travaux de recherche et de développement. On y mentionne également le besoin d'une solution intégrée à la gestion des eaux.

Toute personne sensée ne peut interpréter ces commentaires que d'une seule façon: le gouvernement s'est engagé à participer directement aux programmes de gestion des eaux et à collaborer avec d'autres niveaux de gouvernement. C'est ce que dit la politique fédérale des eaux. Le gouvernement, après avoir pris cet engagement avec les meilleures intentions, je n'en doute point, n'a malheureusement pas tenu promesse.

Je crois qu'il est temps que le gouvernement passe à l'action, qu'il remplace les études de consultants, les énoncés de politiques et les documents du Plan vert par des propositions législatives dans lesquelles le Canada prendrait des mesures concrètes pour conserver ses ressources en eaux qui sont actuellement menacées.

C'est pourquoi mes collègues et moi-même exhortons le ministre de l'Environnement à envisager l'adoption de mesures législatives précises permettant au gouvernement fédéral d'élaborer des programmes à coûts partagés pour la mise en oeuvre de mesures innovatrices dans le domaine du traitement et de l'élimination des eaux usées des municipalités et des industries.

En outre, j'estime qu'il serait utile que ces programmes incluent des études et des expériences sur des méthodes différentes d'élimination des eaux usées, par exemple l'épandage sur la terre ferme.

Certains ont avancé que les ressources en eaux étant la responsabilité des provinces, la solution doit être trouvée par les provinces. Mais je le répète, la politique officielle de votre gouvernement est de travailler en coopération avec les autres gouvernements à la gestion de nos eaux intérieures. Mais ce qu'il faut retenir d'abord et avant tout, c'est que la pollution de l'une de nos ressources les plus précieuses est l'affaire de tout le monde.

J'ai souvent fait des déclarations dénonçant la pollution de l'eau au Canada, mais je veux maintenant parler d'initiatives heureuses.

Ainsi, les collectivités de Vernon et d'Osoyoos, dans la vallée de l'Okanagan, ont démontré ce qu'il était possible d'accomplir lorsqu'une collectivité décide de lutter contre la pollution sur son propre territoire. Ces deux collectivités—l'une à l'extrémité nord de la vallée et l'autre à l'extrémité sud—ont trouvé le moyen de tirer le meilleur parti de leurs eaux usées. Elles les ont traitées puis les ont répandues sur les pâturages et les cultures des environs. Ce faisant, elles ont empêché leur déversement dans les lacs intérieurs et ont ainsi contribué à améliorer la qualité de l'eau de ces lacs.

Je dois préciser ici que la ville de Vernon veut maintenant étendre son programme d'irrigation des terres agricoles environnantes au moyen d'effluents traités. Elle veut le faire en réalisant un projet pilote d'irrigation des régions sauvages, selon la terminologie utilisée par les

autorités. Ce concept porte sur l'irrigation des régions boisées, notamment des terres à bois, au moyen de l'effluent traité. Dans le cas de Vernon, on irriguerait des peupliers; l'apport d'éléments nutritifs accroîtrait leur croissance et permettrait une éventuelle exploitation commerciale.

Ce genre d'initiative créatrice nécessite de l'argent, plus que nos collectivités canadiennes, financièrement serrées, peuvent débourser. Ces initiatives nécessitent souvent plus d'argent que peut se permettre la province.

Donc, de nombreux projets valables en matière d'épuration des eaux restent sur la tablette parce que les intéressés, sans grands moyens, ne peuvent les réaliser seuls. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement fédéral doit prêter main-forte aux collectivités et aux provinces, dans le traitement de ce problème à long terme et de plus en plus grave. Des programmes à coûts partagés par les autorités municipales, provinciales et fédérales en vue de nettoyer les eaux du Canada sont nécessaires; on les réclame d'ailleurs depuis quelque temps. La Fédération canadienne des municipalités a émis un avertissement selon lequel, dans tout le Canada, la santé et la sécurité publiques, de même que le développement économique, sont en péril, parce que les installations nécessaires n'ont pas reçu le financement de base.

En terminant, je demande au gouvernement de sauter sur cette occasion unique pour démontrer son attachement à la cause de la qualité de l'eau en prenant un certain nombre d'initiatives. Je lui rappelle notamment qu'une société de la localité de Vernon appelée *Save our Lake* ou SOL, a demandé une subvention fédérale pour donner suite à son projet d'irrigation des terres sauvages dont je viens de parler. Grâce à ce projet, les habitants de Vernon pourraient ouvrir la voie partout au Canada en ce qui concerne la mise sur pied de moyens innovateurs et économiquement viables pour nettoyer nos lacs et nos rivières.

On a présenté une demande de financement pour ce projet dans le cadre du programme *Les partenaires de l'environnement*, mais le gouvernement a fait la sourde oreille. Je demande au ministre de l'Environnement de profiter de cette initiative en finançant des projets valables comme le projet d'irrigation des terres sauvages de Vernon. Donnez suite à vos engagements en subventionnant ces efforts coopératifs.

Le temps des rapports et des documents politiques est révolu. C'est le temps d'agir maintenant.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Okanagan—Shuswap pour cette allocution très enrichissante et pour l'intérêt très sincère qu'il porte à une question importante qui préoccupe tous les Canadiens.

Je voudrais en parler dans une pespective différente en expliquant un peu qui doit payer la note. Il va de soi que tous les députés souhaitent que tous les Canadiens aient de l'eau propre à boire ou à utiliser à d'autres fins. Mais la motion semble essentiellement ramener le gouvernement fédéral dans le système de financement direct de l'infrastructure municipale.

J'ai eu il y a quelques années l'heureuse expérience d'agir comme maire de Fredericton et président de la Fédération canadienne des municipalités, de coprésider la dernière conférence des trois niveaux de gouvernement où nous avons sérieusement tenté d'implanter une structure officielle de financement fédéral des municipalités par l'entremise des provinces et en dehors d'elles. Nous n'avons pas obtenu beaucoup de succès. Les gouvernements provinciaux, ne voulant rien céder de leur autorité sur les municipalités, exigeaient que l'aide fédérale leur soit versée pour qu'ils la distribuent aux municipalités, et interdisaient au gouvernement fédéral d'intervenir directement sur le plan municipal. Je crois que, dans une certaine mesure, c'est encore vrai aujourd'hui.

La question de savoir qui doit payer pour les infrastructures municipales a aussi été débattue en long et en large tout au long des années 80, comme beaucoup de députés se le rappellent. Essentiellement, la question que nous débattons aujourd'hui est de savoir qui aura la tâche ingrate de soutirer plus de dollars aux contribuables et qui aura le rôle mieux vu de les dépenser.

Trois points de vue dominent le débat. Le premier groupe, pas exclusivement du niveau municipal, décrit dans toute son horrible réalité l'état de nos systèmes d'adduction d'eau et systèmes d'égout et déclare catégoriquement que les travaux dépassent les moyens des municipalités. Il affirme que l'ordre supérieur de gouvernement doit accorder de généreuses subventions, qu'il

les récupérera par l'impôt et qu'il réglera du même coup nos problèmes de chômage.

• (1740)

Les critiques de ce groupe n'ont pas nié que les municipalités éprouvaient des difficultés financières très considérables, surtout que leurs contribuables exigeaient des niveaux de service plus élevés et plus complets. Cependant, ils ont estimé ridicule que les municipalités et leurs contribuables se subventionnent les uns les autres grâce aux coffres fédéral et provincial. Par ailleurs, ils se sont demandé si cette récupération fiscale était réelle ou en grande partie illusoire.

Le second groupe, celui des puristes constitutionnels, a appuyé généralement ces critiques. Cependant, ceux-là sont allés plus loin. Ils ont dit que si la Constitution confie un rôle au gouvernement fédéral, il en confie un autre aux provinces, soit celui de s'occuper des affaires locales. Ils ont signalé les énormes paiements de transfert que touchent les provinces, ainsi que le déficit énorme et les intérêts considérables que le gouvernement fédéral doit assumer et dont nous parlons à la Chambre presque tous les jours.

Ils se sont demandé si les municipalités considéreraient l'argent fédéral comme de l'argent trouvé et s'en serviraient pour réaliser des projets plus attrayants, sans guère se soucier d'assurer le financement de l'installation et de l'entretien d'aqueducs et d'égouts, de favoriser l'amélioration technologique ou d'améliorer l'eau du point de vue de la quantité et de la qualité.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les puristes constitutionnels ne se trouvaient pas tous au niveau fédéral. Les provinces ont rappelé fréquemment au gouvernement fédéral que les municipalités sont leur affaire. C'est ce qu'elles prétendaient en 1974, la dernière fois que j'ai participé à ce débat. Ottawa aide peut-être à trouver l'argent, mais les provinces estiment qu'il leur incombe au premier chef de répartir l'argent et d'établir les normes. Ce sentiment trouve également écho au niveau municipal. En effet, certaines municipalités, y compris celle de Fredericton où j'habite, après avoir elles-mêmes fourni à leurs propres résidents des services d'un haut niveau, se sont opposées à l'idée de contribuer aux besoins d'autres municipalités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites de leurs provinces, qui n'avaient pas encore fait face à ce problème.

Ces débats ont été utiles. Même s'ils n'ont à peu près rien résolu, ils ont au moins accompli deux choses. Tout d'abord, le camp des besoins financiers a établi dans l'esprit des citoyens la pénible réalité que nous n'avons pas accompli de la très bonne besogne pour ce qui est des infrastructures municipales. Ensuite, le camp des puristes constitutionnels nous a obligés à envisager qui est responsable et qui est le mieux en mesure d'apporter des changements globaux dans notre approche à l'égard des infrastructures municipales.

Le troisième point de vue, qui n'est pas forcément nouveau, mais qui reçoit rapidement l'approbation générale dans les milieux de la gestion des eaux, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, est celui du groupe qu'appuie le gouvernement et qui prétend que si l'utilisateur assumait directement la plus grand partie du coût, nous aurions non seulement la solution la plus économique, mais nous bénéficierions également d'autres avantages en matière d'environnement et de gestion des eaux.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a publié il y a quelques mois un rapport important sur la fixation des prix des services de distribution d'eau. Elle a découvert que le niveau des subventions touchant ces services variait énormément dans les pays de l'OCDE, mais qu'il était généralement plus élevé dans les pays excentriques membres de l'OCDE, comme l'Amérique du Nord, le Japan et l'Australie. Le rapport appuyait vivement l'applicabilité générale du principe du paiement par l'utilisateur. L'élément essentiel de ce principe est qu'on encourage l'utilisateur à économiser les ressources naturelles. Les utilisateurs du service assumeraient dans l'ensemble le coût total de la prestation de ce service et un système répartirait ces frais parmi les utilisateurs.

C'est similaire, et en fait, cela englobe le principe plus connu de pollueur payeur, où le pollueur assume les frais que sa pollution impose à la société. Dans le cadre du principe du paiement par l'utilisateur, l'OCDE estime que les subventions fournies par les contribuables et l'interfinancement assurés par les utilisateurs de ce service devraient être supprimés, à moins qu'il n'existe des raisons sociales spéciales pour qu'on les conserve.

Comme la plupart des députés le savent sans aucun doute, le gouvernement fédéral a appuyé ces principes dans sa Politique fédérale relative aux eaux de novembre 1987. Étant donné que personne n'aime être considéré comme déraisonnable et rigide, nous entendons aussi un grand nombre de variantes et de combinaisons de ces trois thèmes. La plus courante étant que, effectivement,

nous acceptons que la vraie solution durable soit le principe de la fixation d'un prix à partir du coût complet, mais notre pays a un tel arriéré que nous devrions revenir au principe de l'octroi de subventions jusqu'à ce que nous soyons à jour.

Un autre point que personne ne conteste vraiment est qu'il incombe aux hauts paliers de gouvernement d'assurer la redistribution des fonds perçus, par exemple, par l'entremise des paiements de transfert fédéraux et de l'aide provinciale aux petites municipalités.

J'aimerais aborder brièvement la question des subventions temporaires de rattrapage. À mon avis, le financement provisoire offert par les hauts échelons de gouvernement soulève certains problèmes.

D'abord, les municipalités qui pourraient profiter d'un tel financement seraient celles qui, de toute façon, comptent entreprendre les travaux dans un avenir rapproché.

Deuxièmement, un ou plusieurs organismes gouvernementaux devraient déterminer quels sont les projets et les coûts admissibles. Les règles qui régissent le programme de la SCHL se sont compliquées et les provinces les ont considérées comme de la paperasserie fédérale excessive; elles ont cessé d'être utilisées et ont finalement été entièrement abolies.

Troisièmement, une fois le programme de subventions rétabli, il est inévitable que des pressions soient exercées pour le faire proroger. La clause initiale de remboursement conditionnel du programme de la SCHL ne devait être en vigueur que pendant deux à trois ans. En fait, d'une prorogation à une autre, elle l'a été pendant 18 ans.

Enfin, et principalement, un programme de financement provisoire nuirait à la productivité, c'est-à-dire qu'il retarderait tout simplement l'élaboration d'une solution à long terme plus rationnelle.

Pour terminer, je citerai un extrait d'un discours que M. Peter Rodgers, de l'Université Harvard, a prononcé récemment devant le Conseil des sciences du Canada.

> Dans le domaine des ressources en eau, nous devrions nous rappeler que nous n'en avons que pour notre argent. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les tarifs exigés pour l'eau sont incroyablement bas.

C'est aussi ce qu'a dit le député d'Okanagan—Shuswap dans son discours.

Nous livrons une marchandise précieuse à des consommateurs riches qui accepteraient de payer de fortes sommes en échange. Il laisse entendre qu'une combinaison de politique tarifaire dynamique et de lois rigoureuses sur l'environnement permettrait au Canada d'obtenir le contrôle de ses ressources en eau d'une façon efficace du point de vue du marché et de l'environnement. Nous ne nous en sentirions tous que mieux.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, premièrement, je veux commencer par féliciter le député du NPD pour sa présentation. C'est encourageant d'entendre un député de cette Chambre, du Nouveau parti démocratique, appuyer la question de l'infrastructure au Canada.

[*Traduction*]

Vous vous le rappelez peut-être, monsieur le Président, lorsque cette question a été soulevée pendant la campagne électorale de 1988 par M. John Turner, le chef de l'opposition de l'époque, que le NPD a refusé d'appuyer quelque plan que ce soit ou quelque véritable initiative que ce soit en matière d'infrastructure.

Je trouve maintenant très encourageant de constater un certain changement de politique ou d'attitude, pour la simple raison que nous, du Parti libéral, avons toujours invité tous les députés à la Chambre, sans égard à leur affiliation politique, à appuyer une initiative fédérale qui aurait été mise en oeuvre en association avec les provinces et avec les municipalités.

Si vous vous le rappelez, monsieur le Président, nous avions promis de consacrer 5 milliards de dollars à des travaux d'infrastructure au Canada. Selon le raisonnement que nous tenions à l'époque, l'investissement de 5 milliards de dollars étalé sur cinq ans aurait permis de créer environ 314 000 emplois. Le besoin d'emplois est très grand partout au Canada. Nous avions appliqué à l'époque un raisonnement qui avait été proposé par Informetrica, une firme d'experts-conseils qui affirmaient que cette initiative aurait permis de créer trois fois plus d'emplois que l'accord de libre-échange.

Mon collègue, le porte-parole ministériel, a invoqué un argument historique pour appuyer certaines des affirmations qu'il faisait. Il a donné, à mon avis, une réponse théorique à un problème bien réel. Je tiens à lui rappeler que la véritable participation aux travaux d'infrastructure municipaux remonte à la période de 1938 à 1949, lorsque la Loi sur l'aide aux améliorations municipales était en vigueur. Le gouvernement fédéral octroyait alors de l'argent pour la construction de routes et les services d'adduction d'eau et d'égouts.

Nous avons ensuite eu un autre programme, le Programme d'aide au traitement des eaux d'égouts, qui a été institué en 1967 et s'est appliqué jusqu'en 1974. Entre 1963 et 1966, la Loi sur le développement et les prêts municipaux a permis d'instaurer un système pour aider

les municipalités à s'occuper des problèmes d'égout et des services de transport.

Entre 1973 et 1979, le Programme d'amélioration des quartiers avait pour objectif de financer les réseaux d'égout et de distribution d'eau, les parcs et d'autres infrastructures semblables.

Entre 1975 et 1978, le Programme d'infrastructure municipale permettait d'accorder des subventions pour lutter contre la pollution, traiter les égouts et viabiliser les terrains. Des prêts de plus de un milliard ont été accordés tandis que les subventions se sont élevées à 395 millions de dollars.

En 1979, le Programme de contributions aux services communautaires avait pour but d'aider les municipalités à réaliser des projets touchant les réseaux d'égout et de distribution d'eau ainsi que les programmes à caractère social et les loisirs. Les subventions se sont élevées à 221 millions de dollars, et le dernier déboursé a été fait en 1984. C'est alors que le gouvernement appuyé par le député a mis fin au programme, et le financement s'est tari définitivement depuis.

• (1750)

Le vendredi 25 mai 1990, j'ai proposé une motion à la Chambre, au nom de mon parti. Je voudrais le lire au député du NPD pour qu'il se rappelle ce qui s'est dit alors. Voici le texte de la motion:

> Que la Chambre demande au gouvernement de reconnaître le fait que les infrastructures municipales du Canada font face à une crise d'ampleur nationale et, étant donné les graves effets qui risquent de se répercuter sur l'environnement, la prospérité économique et la qualité de vie des Canadiens, que le gouvernement se remette à collaborer avec les autorités provinciales et municipales pour résoudre cette crise nationale.

Nous tenons toujours le même discours. Le Parti libéral et son groupe parlementaire attachent beaucoup d'importance à la question des réseaux d'égout et à la protection des cours d'eau. Nous avons mis sur pied un groupe de travail qui a parcouru le pays. Pour nous, la question a toujours été, demeure et sera toujours une priorité. Tous les membres de notre groupe parlementaire ont participé aux délibérations du groupe de travail et ils ont incité des groupements de municipalités de leur circonscription à exposer leur point de vue. Je tiens à dire que notre groupe de travail a bénéficié de l'appui entier de la Fédération des municipalités canadiennes et de son conseil d'administration. Je voudrais, pour la gouverne de la Chambre et de ceux qui nous écoutent, donner un aperçu de quelques-unes des recommandations formulées par le Parti libéral dès le 25 mai 1990.

Nous croyons qu'aucune mesure ne peut, seule, assurer la viabilité future de l'infrastructure canadienne. Nous estimons que toute une gamme de mesures seront nécessaires pour obtenir des résultats tangibles. Ces mesures devraient en particulier comprendre ce qui suit.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit admettre que l'infrastructure municipale connaît une situation de crise à l'échelle nationale. Nous voulons donc que les autorités fédérales s'engagent à partager la responsabilité de l'infrastructure municipale avec les provinces et les municipalités. Nous voulons que soient établis des critères nationaux minimaux en matière d'infrastructure afin d'assurer la protection de l'environnement et des niveaux de service uniformes pour tous les Canadiens.

Le Parti libéral voudrait que le gouvernement fédéral s'engage à rénover et à étendre la route Transcanadienne. Nous appuyons l'établissement d'un processus dans le cadre duquel le gouvernement fédéral peut prendre des mesures visant notamment à définir clairement le rôle des pouvoirs fédéraux, provinciaux et municipaux dans la construction et la gestion de l'infrastructure. Cela répond à certaines des préoccupations que mon collègue exprimait tout à l'heure.

De plus, le Parti libéral souhaite que les besoins soient définis par ordre de priorité à l'échelle nationale, en consultation avec les provinces et les municipalités et avec leur consentement. Il voudrait également qu'on encourage davantage l'entretien et la reconstruction des immobilisations existantes et qu'on se serve de techniques qui nécessitent peu de capitaux et respectent l'environnement, comme la réduction et le recyclage des déchets.

Il a également été question de trouver d'autres sources de financement, par exemple des frais d'utilisation raisonnables pour les services d'eau, comme mon collègue l'a dit, d'utiliser les recettes provenant de la taxe sur l'essence pour la construction et l'entretien des routes et d'accroître la participation du secteur privé. Évidemment, nous percevons des taxes sur le pétrole et l'essence, mais cet argent va dans les recettes générales au lieu d'être utilisé pour financer des projets précis comme les routes et les réseaux d'égouts.

Nous avons également parlé d'augmenter le soutien à la recherche et au développement pour accélérer les progrès technologiques. Enfin, nous encourageons l'adoption de méthodes efficaces de gestion municipale qui

faciliteront la remise en état des infrastructures, une meilleure gestion de ces infrastructures et une utilisation plus efficace des fonds.

Ce sont là certaines des recommandations de notre groupe de travail. Évidemment, les députés libéraux sont bien conscients de la crise qui existe et qui touche maintenant tout le pays, parce que nous sommes allés dans les régions. Nous sommes allés au Canada atlantique. Nous sommes allés à Terre-Neuve, où 48 000 foyers n'ont pas de services adéquats d'eau ou d'égouts et où 80 p. 100 des habitants n'ont pas d'eau potable traitée.

Nous sommes allés en Nouvelle-Écosse, dans des villes comme Sydney et Halifax où il n'y a simplement pas de réseau d'égouts. Tout est à faire.

L'Île-du-Prince-Édouard est un autre endroit où le problème est démesuré.

Au Québec, 500 millions de litres d'eaux usées non traitées et 50 tonnes de déchets sont déversés chaque jour dans le Saint-Laurent. C'est incroyable.

J'aimerais évidemment que mon collègue du NPD parle à ses collègues afin que les députés et tous les Canadiens sachent ce que pensent les néo-démocrates, s'ils ont du coeur et s'ils appuient l'initiative des libéraux ou encore la participation du gouvernement fédéral au financement du coût de l'infrastructure municipale. Cela dit, je félicite le député de son initiative. Nous savons qu'il a du coeur.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, permettez-moi de vous offrir mes plus sincères félicitations et vous souhaiter bonne chance dans vos nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Desjardins: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins au débat d'aujourd'hui, un débat qu'on ne peut laisser aller comme cela facilement. C'est un débat type des discours que l'opposition nous sert en cette Chambre, en laissant sous-entendre que le gouvernement ne fait absolument rien en matière d'environnement et en matière de politique d'eau, ce qui est tout à fait faux.

J'écoutais le député d'Okanagan—Shuswap, que je veux féliciter d'avoir porté une question aussi sérieuse devant cette Chambre pour que l'on puisse en débattre, et je reconnais avec lui que nous avons un pays qui a des problèmes environnementaux excessivement importants. Il s'agit de représenter, monsieur le Président, une région comme l'Abitibi—Témiscamingue en cette Chambre pour comprendre à quel point l'état de notre environnement est dégradé.

Mais le problème avec le NDP, c'est que l'on est capable de faire de grandes thèses, de grands discours, mais quand on arrive à chiffrer en termes de budgets ce qu'il en coûte, là, on n'ose pas. Pourtant, le député devrait savoir que la Fédération canadienne des municipalités a chiffré, en 1987, à environ 15 milliards de dollars la participation des trois paliers de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, pour aider les infrastructures municipales.

On reconnaissait que la moitié de ces sommes devraient aller pour l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'épuration d'égouts. Ce sont les chiffres de 1987; en chiffres de 1990, on peut facilement parler d'investissements de l'ordre de 10 milliards de dollars.

Mais l'on sait que les préoccupations budgétaires, ce n'est pas le fort du NPD. Tout ce qu'on a à faire, c'est demander de l'argent et attendre de l'avoir.

Du côté des Libéraux, on vient nous dire: «Nous nous étions engagés à mettre 5 milliards de dollars là-dedans». Et cela aussi, c'est assez représentatif du Parti libéral. C'est pour cela, monsieur le Président, que nous connaissons aujourd'hui ces déficits. C'est avec cette habitude qu'on a eue de mettre de l'argent sur la table sans avoir les moyens de payer ces factures-là.

Il me reste une minute, monsieur le Président. J'aurais juste aimé que mes collègues prennent connaissance du rapport annuel 1988-1989 de la Loi sur les ressources en eau au Canada pour voir de quelle façon, depuis ces dernières années, nous travaillons en collaboration avec les provinces pour faire en sorte d'avoir une meilleure gestion et une meilleure qualité de nos eaux.

On a dépensé des millions de dollars et tout l'argent, monsieur le Président, que l'on met dans nos programmes de développement régional, est de l'argent que nous mettons à la disposition des communautés. Alors, on n'a absolument aucune leçon à recevoir des partis d'opposition. . .

M. Boudria: Oh oui, vous en avez à apprendre!

M. Desjardins: . . .à savoir comment traiter les municipalités. On a sûrement fait pour les municipalités beaucoup plus que le Parti libéral a fait pendant vingt ans et que ne le ferait le NPD.

L'ajournement

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. David Dingwall, député de la circonscription électorale de Cape Breton—Richmond–Est, a été nommé à titre de membre du Bureau de régie interne, en remplacement de l'honorable Herb Gray, député de la circonscription électorale de Windsor–Ouest, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, premier supplément des Lois révisées du Canada, 1985, intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, même si le projet de loi C–72, la nouvelle Loi sur les langues officielles, a été adopté par le Parlement presque à l'unanimité, le 12 septembre 1988, il y a plus de deux ans, et même s'il a reçu à l'époque l'appui inconditionnel du Parti libéral, il n'est toujours pas appliqué, car le gouvernement qui a saisi le Parlement du projet de loi n'a pas encore présenté les règlements pertinents.

Je tiens à signaler que le contenu de ce projet de loi, qui constitue une amélioration marquée de la législation sur les langues officielles, a été discuté de façon approfondie pendant plusieurs années par le Comité mixte permanent des langues officielles dont j'étais membre. Ce comité, qui représentait tous les partis dans cette enceinte et au Sénat, a formulé des recommandations touchant la réforme et l'amélioration de la Loi sur les langues officielles.

Enfin, le gouvernement a donné suite à ces recommandations dans le projet de loi C–72, et je l'en félicite. Il a présenté le projet de loi qui a été adopté. Cependant, je le répète, malgré son adoption et les belles paroles qui ont été prononcées en faveur de ce projet de loi à ce moment–là, il demeure inapplicable, car le gouvernement n'a pas encore présenté les règlements pertinents. De ce fait, la majeure partie des dispositions de la loi ne peuvent être appliquées.

Je voudrais signaler que, lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi, le ministre responsable a déclaré, en réponse à des questions, que les règlements pertinents seraient présentés peu de temps après. Par la suite, il a repris cette promesse en août 1989, en s'engageant à soumettre ces règlements avant la fin de 1989. Une fois de plus, le 4 avril dernier, lorsque le commissaire aux langues officielles a reproché au gouvernement, dans son rapport annuel, de ne pas avoir présenté ces règlements et même menacé de démissionner, le ministre a affirmé que les règlements seraient publiés peu après le 23 juin. Nous sommes maintenant en octobre et nous attendons toujours.

Je voudrais revenir sur ce que le premier ministre a déclaré lors du débat sur le projet de loi C–72, sur la Loi sur les langues officielles, il y a deux ans et demi. Il a affirmé alors que la Chambre devrait siéger tous les jours de la semaine, au besoin, pour adopter cette législation qu'on devait bien à la population canadienne. Ainsi, les Canadiens méritent qu'on mette en oeuvre cette mesure législative sans attendre. Comme d'habitude, ce n'était là que de belles paroles de la part du premier ministre. Il a affirmé à l'époque qu'il faudrait siéger jour et nuit pour adopter le projet de loi et c'est ce que nous avons fait. Sauf erreur, il n'y a que quelques membres de son propre parti qui ont voté contre cette mesure. Voilà maintenant que, plus de deux ans plus tard, le projet de loi n'est toujours pas mis en oeuvre, faute de règlements.

Eh bien, le 14 juin dernier, les conservateurs, les libéraux et les néo–démocrates ainsi que les sénateurs membres du comité mixte ont adopté à l'unanimité une motion exhortant le gouvernement à présenter les règlements pertinents le plus tôt possible. Pourtant, ce n'est toujours pas chose faite, monsieur le Président.

Pendant que le gouvernement ne faisait rien à l'égard de cette question, les tensions n'ont cessé de monter entre les groupes linguistiques du pays. L'échec de l'Accord du lac Meech avait provoqué des tensions. L'adoption de la loi 178 au Québec, l'évolution du mouvement de l'APEC, cette association pour la préservation de

l'anglais au Canada qui favorise les préjugés et la bigoterie à l'égard des francophones du pays, l'adoption par des municipalités ontariennes de propositions préconisant l'unilinguisme, l'arrivée ici au Parlement du Parti réformiste et du Bloc québécois, tout cela gruge l'esprit de justice et la compréhension entre les deux groupes linguistiques du Canada et démontre le criant besoin d'améliorer la loi, cette loi qui est celle du gouvernement.

Je crois qu'il ne me reste que quelques minutes. Le 12 septembre dernier, il y a près d'un mois environ, le commissaire aux langues officielles a demandé à nouveau l'adoption de ces règlements, disant qu'il condamnait toujours le gouvernement, comme il l'avait fait en avril, et il a fortement recommandé qu'ils soient mis vigueur. Aujourd'hui, je demande à nouveau au gouvernement de nous expliquer ce qui bloque ces règlements? Où se trouvent-t-ils? Que nous faut-il comme conflit et comme trouble dans ce pays pour que ses responsables se décident à agir? La farce a assez duré.

• (1805)

Le gouvernement a présenté un bon projet de loi, qui a reçu l'appui de notre parti et des autres partis de l'opposition. Quand verrons-nous donc ces règlements? Je veux obtenir une date dès aujourd'hui. Je veux savoir exactement quand nous obtiendrons ces règlements qui nous permettront de mettre en vigueur une bonne mesure législative adoptée par la Chambre.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre encore une fois au député qui s'inquiète du dépôt de l'avant-projet de règlements d'application de la Loi sur les langues officielles.

Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, l'engagement du gouvernement envers les principes énoncés dans la Loi sur les langues officielles demeure aussi ferme. En plus des principes et de notre engagement envers ceux-ci, il ne faut pas oublier qu'a été mis en oeuvre dans les établissements fédéraux un programme concernant les langues officielles. En vertu de ce programme, le gouvernement assure toute une gamme de services bilingues à la population. Il existe déjà quelque 1 600 points de service d'un bout à l'autre du pays, qui offrent des services en français et en anglais.

Passons maintenant à la question des règlements. Le précédent président du Conseil du Trésor y tenait beaucoup. Ses collaborateurs ont tenu de vastes consultations avec les représentants d'associations linguistiques. Ce processus était conforme à ce qu'énonce la Loi sur les langues officielles de 1988.

Le précédent président du Conseil du Trésor a rencontré personnellement des porte-parole d'Alliance-Québec et de la Fédération des francophones hors-Québec pour discuter de cette question. Il voulait s'assurer que les deux groupes pouvaient contribuer pleinement au succès de cette initiative. M. de Cotret, comme les députés le savent, voulait s'assurer que l'accès aux services serait juste et raisonnable pour tous les Canadiens. Cela a toujours été notre objectif.

Je sais que le nouveau président du Conseil du Trésor tient tout autant à atteindre cet objectif. Je sais qu'on est en train d'examiner attentivement et en priorité le travail préparatoire déjà effectué dans la rédaction de l'avant-projet de propositions.

De plus, je puis assurer à la Chambre que le nouveau président du Conseil du Trésor a tout à fait conscience de l'importance de ces propositions visant à donner pleinement effet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles qui portent sur les services au public. Il étudie très attentivement la question.

À titre de président du Conseil du Trésor, il joue un rôle de chef de file, et je suis convaincu qu'il donnera suite à ce dossier comme il convient et le plus rapidement possible.

En bout de ligne, les Canadiens devraient avoir un accès juste et raisonnable aux services fédéraux en français et en anglais. Notre attente sera récompensée.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, toute discrimination est illégale au Canada, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état social, l'amnistie, le dossier judiciaire ou l'invalidité.

Le 30 mai dernier, j'ai posé à la Chambre une question sur la discrimination qui a cours au CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. La réponse du gouvernement, à laquelle je reviendrai tout à l'heure, était absolument insatisfaisante. L'essentiel de l'affaire, c'est que la Commission canadienne des

droits de la personne a reconnu le CRTC coupable de discrimination. Le CRTC a refusé d'en arriver à un règlement dans le cas en question, par exemple, refusant de reconnaître ses torts. Le CRTC a refusé la conciliation ou du moins d'en arriver à une entente à la conciliation, forçant ainsi l'employé à passer à la prochaine étape, soit à recourir à un tribunal.

Devant le tribunal, le CRTC a adopté l'attitude typique du patron en donnant avis que, quoi que décide le tribunal, il en appellerait aux instances supérieures.

• (1810)

Dans ce cas particulier, il y a eu règlement hors cour après que l'employé eut été soumis à un harcèlement presque insupportable pour la plupart des gens et que je n'ai pas le temps d'exposer ici.

Toutefois, le fait est que—merveille des merveilles—il n'y a pas de trace de discrimination au CRTC. N'est-ce pas merveilleux? Et ce n'est pas tout. Il y a pire. L'employé a été harcelé pour avoir porté plainte, ce qui est en soi illégal. Mais d'autres employés ont été harcelés bien davantage pour avoir témoigné pour le compte du plaignant.

L'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne prévoit une amende d'au plus 50 000 $ dans le cas où l'on se rend coupable de menace, d'intimidation ou de discrimination contre l'individu qui dépose une plainte, ou qu'on nuit au déroulement de l'enquête.

Une enquête menée par la GRC en vertu de l'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne a révélé que, en harcelant ceux qui ont appuyé l'employé qui s'était plaint, la direction du CRTC était passible de poursuites criminelles.

Mais il y a un hic. Le paragraphe 60(4) prévoit que les poursuites ne peuvent être intentées qu'avec le consentement du procureur général du Canada. Or, ce consentement a été refusé dans cette affaire de droits de la personne. N'eût été des pouvoirs discrétionnaires du procureur général, des accusations auraient pu être portées contre la direction du CRTC.

Le gouvernement a répliqué—j'arrive à sa réponse à ma question du 30 avril—, et je présume qu'il soutiendra encore, pour le moment, que le CRTC était un organisme indépendant et que le gouvernement ne pouvait pas intervenir dans cette affaire.

Or, les employés du CRTC sont des fonctionnaires. Je ne voudrais pas que la direction du CRTC se mêle des activités quotidiennes et décide si elle doit accorder ou refuser un permis. Mais pardieu, je m'attendrais à ce que, premièrement—et dans ce cas-ci, deuxièmement—le CRTC et, du moins, le gouvernement, protègent leurs employés.

Le gouvernement ferait mieux d'intervenir dans cette affaire, qu'il s'agisse d'un organisme indépendant ou non. Il n'est certes pas indépendant, puisqu'on parle de fonctionnaires. Sinon, la Loi canadienne sur les droits de la personne ne veut absolument rien dire.

Si les pouvoirs discrétionnaires du procureur général peuvent contrecarrer les enquêtes et les décisions de la GRC et de la Commission des droits de la personne, il faut supprimer ces pouvoirs. Il n'y a pas de justice si des bureaucrates du CRTC ou un ministère fédéral peuvent enquiquiner une personne au point qu'elle démissionne, que sa santé se détériore ou qu'elle obtienne un règlement à l'amiable, ce qui n'est pas aussi satisfaisant, mais permet de ne plus avoir la direction sur le dos.

Dans une lettre que je lui ai adressée le 1er juin, je demandais au ministre de la Justice pourquoi le procureur général pouvait user de ses pouvoirs discrétionnaires dans cette affaire. Jusqu'à présent, je n'ai reçu qu'un accusé de réception, sans aucune explication.

Plus récemment—ce qui est révélateur de l'engagement du gouvernement à l'égard des droits de la personne au Canada et pour les Canadiens—au dîner donné à l'occasion de l'inauguration du Monument canadien pour les droits de la personne, Lawrence Court d'Oreille, vice-chef de l'Assemblée des premières nations, a déclaré: «Je crains que mes droits fondamentaux au Canada soient menacés, étant donné que ceux qui sont censés les protéger protègent les leurs.»

Par la façon dont il a agi dans l'affaire du CRTC—et qui sait dans combien d'autres—le gouvernement a indiqué aux ministères, organismes, sociétés d'État et sociétés relevant de sa compétence qu'ils peuvent pratiquer la discrimination contre des Canadiens et que le gouvernement n'autorisera pas de poursuites judiciaires.

C'est tout simplement un outrage que nous ne pouvons tolérer. Je demande une enquête publique sur les pouvoirs discrétionnaires du gouvernement.

• (1815)

Je demande principalement, monsieur le Président, une enquête publique sur la discrimination pratiquée par la direction du CRTC, espérant ainsi que l'on puisse empêcher à l'avenir de tels actes dans ce genre de situations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBois): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Communications.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter concernant votre récente nomination en tant que vice-président adjoint des Comités pléniers.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la question du député de Saskatoon—Dundurn porte sur trois cas de conflits entre employeur et employé chez l'un des organismes de réglementation indépendants, le CRTC. Ces conflits, je le précise pour la gouverne du député, ont fait ou font encore l'objet d'enquêtes d'un tribunal indépendant, la Commission canadienne des droits de la personne.

Étant donné que ces trois cas, dont deux restent encore non résolus, sont de nature personnelle et étant donné que le gouvernement respecte l'indépendance de ses organismes autonomes, il serait inapproprié de dévoiler les détails de ces affaires. Je m'abstiendrai donc de tout commentaire à ce sujet.

J'aborderai plutôt la question plus générale qu'a soulevée le député de Saskatoon—Dundurn quand il est intervenu le 30 mai 1990.

Dans sa première question, et dans sa question supplémentaire, le député a laissé entendre que le CRTC forçait «ses employés à en faire autant pour que la justice la plus élémentaire leur soit rendue».

Il a ajouté qu'il était «inacceptable qu'un organisme d'État oblige ses employés à recourir à la Commission des droits de la personne».

[*Français*]

À mon avis, monsieur le Président, ces commentaires démontrent une profonde méconnaissance du rôle et du mandat de la Commission canadienne des droits de la personne. En outre, ces commentaires laissent entendre que les organismes d'État comme le CRTC n'ont pas le droit de se défendre contre des plaintes d'employés, que ces plaintes soient bien fondées ou non.

Le Canada devient une société de plus en plus diversifiée dans laquelle les relations entre les particuliers et les institutions sont de plus en plus complexes, y compris les relations entre l'employeur et l'employé. En raison de la Charte des droits et de la *Loi sur les droits de la personne*, les Canadiens et les Canadiennes sont plus conscients de leurs droits et plus enclins à se plaindre s'ils considèrent que leurs droits ont été lésés.

Dans ces circonstances, monsieur le Président, aucun organisme, qu'il s'agisse d'un organisme d'État ou d'une société privée, n'est à l'abri des plaintes. Par ailleurs, il arrive parfois qu'une plainte soit la seule façon de dévoiler, de régler une injustice. J'ajouterais que les injustices découvertes ne sont pas toujours le fruit de la mauvaise volonté.

C'était précisément dans le but d'offrir un forum pour régler les plaintes en matière des droits de la personne que le Parlement a constitué la Commission canadienne des droits de la personne.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, insinuer qu'il est inacceptable que le CRTC réagisse aux plaintes déposées par ses employés devant la Commission des droits de la personne, c'est nier le rôle important justement confié à la Commission des droits de la personne. Un employeur ne devrait pas avoir honte de réagir à une plainte déposée par un employé quand il a tout lieu de croire que la plainte n'est pas fondée. Au contraire, ne pas réagir en de telles circonstances serait une véritable incitation aux abus. De plus, l'employeur ne devrait pas avoir honte de contester une décision de la Commission canadienne des droits de la personne. On peut contester toute décision rendue par un tribunal ou une cour, exception faite des jugements de la Cour suprême du Canada.

Il ne faut pas oublier, dans les cas de violation des droits de la personne, que les allégations doivent être

prouvées et que les deux parties doivent pouvoir présenter honnêtement leur propre version des faits.

De plus, comme ce genre de plainte est souvent lié aux problèmes inhérents aux relations interpersonnelles, il est parfois difficile de déterminer avec précision le coupable et les mesures correctives qui peuvent être prises.

En fin de compte, ce qui serait honteux, ce serait de voir un employeur refuser de collaborer à la recherche d'une solution au problème.

L'EMPLOI

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir cette occasion de présenter à la Chambre la question que j'ai posée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration le printemps dernier, en mars, au sujet de la mise à pied de 2000 employés aux mines d'uranium d'Elliot Lake. En fait, 450 ont déjà été mis à pied par Denison Mines en juillet dernier, tandis que fin août, 1800 autres étaient remerciés par Rio Algom.

• (1820)

L'importance de ces licenciements pour la localité est absolument ahurissante. C'est au moins 50 p. 100 des emplois directement reliés à la mine. À moins que les deux niveaux de gouvernement les plus élevés n'interviennent activement et résolument, la localité va perdre la moitié de ses habitants. Il y a actuellement environ 16 000 personnes qui y vivent.

J'ai demandé à la ministre, à ce moment-là, ce que le gouvernement fédéral envisageait de faire. En fait, il y a eu des initiatives. Des comités d'adaptation industrielle et d'adaptation communautaire ont été constitués. Le premier est présidé par Harold Kenny pour la Denison et Roger Taylor pour les deux mines de Rio Algom, tandis que le comité d'adaptation communautaire est sous la direction de Craig Macquarrie. En fait, ces comités ont fonctionné d'une façon que je qualifierais d'exemplaire. Ils ont très bien fonctionné.

Ce dont ils ont besoin, c'est d'argent. Ils ont besoin d'argent pour la formation. Ils ont besoin d'argent pour la recherche d'emplois. Ils ont besoin de subventions à la mobilité de l'emploi. Le principal problème à l'été et à l'automne a été de savoir si nous aurions assez de fonds.

Il y a dans la région un programme de développement des collectivités. Il a soumis un budget au personnel du ministère en avril dernier, demandant 16 millions pour une période de deux ans. En réalité, tout va se passer en un an plutôt que deux. Voilà le genre de financement qu'exigent ces comités d'adaptation.

Jusqu'à maintenant, nous avons reçu 3 ou 4 millions de dollars. Malheureusement, tout le budget de 16 millions doit être comprimé en un an plutôt qu'en deux, ou en un peu plus d'un an, et les comités ont fait un excellent travail. Notre problème, c'est l'incertitude. Le budget officiel pour l'adaptation de la collectivité et de l'industrie n'est pas encore approuvé, alors nous allons de mois en mois. Nous avons reçu 900 000 dollars en juillet, 1 million en août et il nous en faudra probablement autant pendant encore six à douze mois selon que les gens auront plus ou moins de succès dans leur recherche d'emploi.

Le gouvernement prétend bien entendu qu'il ne peut pas fournir ces fonds parce que le projet de loi C-21 n'a pas été adopté. Cet argument est évidemment inacceptable. Tout le monde sait que le gouvernement perçoit l'argent conformément au projet de loi C-21 depuis janvier dernier. En fait, les cotisations d'assurance-chômage ont augmenté de 15 p. 100, ce qui représente déjà plus d'un milliard de dollars cette année. Alors, les mineurs d'Elliott Lake n'acceptent pas cet argument. Si le gouvernement peut percevoir l'argent en vertu du projet de loi C-21, il peut aussi le dépenser en vertu du même projet de loi ou il peut le dépenser dans le cadre du budget des dépenses supplémentaire et rembourser les fonds qu'il enlève aux employés tous les jours.

M. Hockin a été nommé agent de liaison spécial par le vice-premier ministre pour travailler avec les collectivités. Il a visité la localité et expliqué un certain nombre d'initiatives que le gouvernement a accepté de prendre, notamment fournir un million de plus à la fin d'août. Ce que nous voulons, c'est que le fonds de formation et d'adaptation soit renouvelé chaque mois, jusqu'à ce que les mineurs aient eu la possibilité de se trouver un nouvel emploi et aient pu se refaire une vie normale, ou aient obtenu le recyclage pour occuper un nouvel emploi.

• (1825)

Il faut que le gouvernement fédéral coopère avec les provinces qui mettent en oeuvre un très large éventail de mesures. Notons par exemple une étude sur un programme de préparation à la retraite qui a connu un grand succès. Il y a aussi un certain nombre de propositions ayant trait au laboratoire CANMET qui deviendrait un établissement de recherche sur le terrain associé à l'Université Laurentienne. La province a dégagé des fonds pour un centre de désintoxication des toxicomanes et des

alcooliques, modelé sur le centre Camilla exploité par les soeurs de la congrégation de Saint-Joseph.

On envisage diverses initiatives, mais il faut que le gouvernement fédéral s'engage à verser sa contribution financière.

Cette semaine, j'ai présenté à la ministre plusieurs propositions de décentralisation vers le nord de l'Ontario et Elliot Lake des bureaux du gouvernement à Toronto et ailleurs au pays. Après tout, cette ville est le sixième centre urbain en importance dans le nord de l'Ontario. Nous ne pouvons pas laisser disparaître une collectivité dotée de tant d'atouts. Nous devons diversifier notre économie. Nous devons utiliser au mieux les ressources que nous avons. Je demande instamment au gouvernement d'accepter. Je pense que la collectivité s'en remet elle aussi au gouvernement. Je demande au gouvernement fédéral de nous appuyer et de nous aider en faisant sa juste part.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de pouvoir parler des initiatives que le gouvernement a prises pour aider les travailleurs mis à pied d'Elliot Lake.

Nos experts-conseils du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie ont collaboré étroitement avec Denison Mines, Rio Algom Ltd. et les Métallurgistes unis d'Amérique de la province de l'Ontario pour venir en aide aux travailleurs licenciés de cette localité.

On a notamment mis sur pied deux comités d'aide à l'adaptation de l'industrie pour aider les travailleurs et la direction à traiter du dossier des mises à pied aux mines Denison et des fermetures de la Rio Algom. Par l'entremise du comité du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a débloqué 106 000 $ et 102 000 $ respectivement pour aider les travailleurs de Denison Mines et de Rio Algom.

Le député n'ignore pas que sur les 420 employés mis à pied à Denison Mines, 344 ont un plan d'emploi ou de recyclage et 26 prennent une retraite anticipée.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a débloqué 114 000 $, assortis d'une somme équivalente par la province de l'Ontario, pour établir un centre d'adaptation communautaire à l'intention des travailleurs locaux dont l'emploi pourrait être menacé et l'avenir bouleversé par les mises à pied.

Un comité de coordination a été formé dans le cas d'Elliot Lake pour établir un ordre des priorités et voir combien de fonds au titre de la formation peuvent être dépensés dans cette région.

Emploi et Immigration Canada a approuvé une subvention de 818 000 $ destinée au financement d'activités supplémentaires dans le cadre du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et du Programme de développement de l'emploi, ainsi que dans le cadre de la Planification de l'emploi. Cette somme servira essentiellement à des fins de déplacement, de formation, de développement économique des collectivités et d'aide à l'adaptation.

En août 1990, on a annoncé un financement fédéral supplémentaire de un million de dollars, aux fins de l'aide au déplacement et à la prospection, pour répondre aux besoins de la collectivité d'Elliot Lake.

Le député devrait savoir que le gouvernement aurait offert d'autres mesures d'aide à des collectivités comme Elliot Lake si la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre avait été mise en oeuvre et le projet de loi C-21 adopté.

Le député d'Algoma sait que nombre de travailleurs mis à pied ont réclamé de l'aide en vue de leur déplacement, ou des fonds supplémentaires leur permettant de fonder leur propre entreprise, parce qu'ils avaient l'impression que c'était maintenant la voie à suivre. Le gouvernement aurait pu les aider si le projet de loi C-21 et la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre avaient été en vigueur. Avec la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le projet de loi C-21, le gouvernement a l'intention de hausser de 45 millions de dollars le budget de financement de l'aide au déplacement et d'encouragement à l'activité indépendante.

Un grand nombre de citoyens d'Elliot Lake ont aussi eu l'impression qu'ils pouvaient prendre en main leur propre destinée et tracer un plan de restructuration pour leur localité. Cette municipalité est déjà admissible à des subventions dans le cadre du programme Développement des collectivités, pour la création de petites entreprises et d'activités indépendantes, la formation et d'autres initiatives locales. Notre gouvernement n'oublie pas que de l'aide additionnelle aurait pu être offerte aux gens d'Elliot Lake, en vertu de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, si le projet de loi C-21 avait été adopté au Sénat.

Finalement, on a déjà parlé du succès du comité du service d'aide à l'adaptation de l'industrie, en ce qui a trait à l'aide qu'il a apportée aux travailleurs de Denison

and Rio Algom. Notre gouvernement croit que les travailleurs auraient eu besoin du double des fonds fournis à cette fin. Les fonds consentis n'ont pas été doublés parce que le projet de loi C–21 est encore au Sénat et que, par conséquent, la Stratégie de mise en valeur de la main–d'oeuvre n'a pas été mise en oeuvre.

Si le député désire vraiment aider la population d'Elliot Lake, il changera d'attitude à l'égard du projet de loi C–21; il cessera de se prononcer contre ses électeurs et priera ses collègues libéraux non élus du Sénat de cesser de faire de la politicaillerie au détriment de la vie des gens et de faire quelque chose d'utile, pour une fois.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 31.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 octobre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il se passe actuellement des événements extraordinaires.

Nous voyons le gouvernement qui est prêt à recourir à des moyens jamais vus pour faire adopter de force par le Parlement la taxe la plus impopulaire de l'histoire du Canada, la TPS.

M. le Président: Cela me semble tenir du débat.

Nous traversons peut-être une période extraordinaire, et ceux qui ont écouté attentivement la prière savent que je l'ai remarqué. Je vais certainement entendre ce que le chef de l'opposition a à dire.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement recourt à des moyens extraordinaires pour faire adopter de force par le Parlement la taxe la plus impopulaire de l'histoire du Canada, la taxe sur les produits et services.

Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter immédiatement la motion suivante:

> Que la Chambre ordonne au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour que le gouverneur en conseil nomme à la présidence du Sénat une personne qui respectera les règlements du Parlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, au sujet de cette motion, je veux citer l'article 34 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui dit clairement que c'est au gouverneur général qu'il revient de nommer la personne au Sénat qui assumera les fonctions de président.

> Le gouverneur général pourra, de temps à autre. . .

M. le Président: Je vais essayer d'être aussi équitable que possible.

Il y a quelques jours, le gouvernement, désirant présenter une motion, a demandé le consentement de la Chambre. Un débat s'est engagé. Les représentants du gouvernement ont parlé 16 minutes et ceux de l'opposition, 13 minutes, je crois. J'ai peut-être été trop indulgent en permettant à tous ceux qui le désiraient de prendre la parole à ce moment.

La Chambre est maintenant saisie d'un recours au Règlement de l'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté, lui demandant de consentir à l'unanimité à lui permettre de présenter sa motion.

J'ai donné la parole au député d'Ottawa—Vanier, mais il ne faut pas perdre de vue que ce que l'opposition demande maintenant est exactement ce que le gouvernement a demandé l'autre jour, à savoir le consentement unanime de la Chambre.

Je suis certain que tous les députés comprendront la difficulté que j'ai à cet égard. La demande est parfaitement légitime, mais je ne peux pas permettre qu'elle fasse l'objet d'un long débat.

Le chef de l'opposition a exposé ses arguments, avec son éloquence habituelle. Je me demande donc s'il est vraiment nécessaire que d'autres députés interviennent. Je sais que le secrétaire parlementaire demande la parole pour invoquer le Règlement. Je suppose qu'il abordera les questions mêmes que je suis en train d'exposer, en termes généraux, à la Chambre.

À mon sens, la meilleure façon de procéder consisterait sans doute à se dire: la Chambre est saisie d'une motion. Je devrais donc peut-être demander si la Chambre y consent. Cependant, j'ai de la considération pour notre ami, le député d'Ottawa—Vanier. S'il peut me persuader qu'à titre de Président, je devrais permettre un plus long débat, je vais peut-être m'incliner. Je veux simplement signaler que c'est là une procédure courante: un député invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre. C'est exactement ce qui se passe maintenant. Il ne convient pas de permettre qu'un long débat s'engage dans ce cas.

Recours au Règlement

• (1010)

Peut-être le député d'Ottawa—Vanier, que j'ai interrompu, pourra-t-il aider la présidence, mais pas en engageant un débat sur ce qui se passe ou ne se passe pas à l'autre endroit. Je ne crois pas que ce soit indiqué. Je vais écouter le député afin de décider si je devrais permettre que le débat se poursuive.

Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je comprends très bien votre souci d'impartialité. Nous, de ce côté-ci, appuyons et respectons ce principe. Cela dit, le Président nous a rappelé l'autre jour. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ce n'est un secret pour personne qu'il se passe des choses qui sortent de l'ordinaire. Nous avons été témoins, ces dernières 24 heures, d'événements sans précédent. À titre de Président, j'ai tenté de trouver un moyen de permettre à la Chambre d'en parler sans déroger aux règles du bon sens ni au Règlement. Chose certaine, il me paraît acceptable, tout en restant vigilant à cet égard, d'autoriser le secrétaire parlementaire à livrer ses observations à la Chambre.

Compte tenu du contexte de ce qui nous préoccupe, nous devons ce matin faire preuve de la plus grande prudence. Écoutons nos points de vue respectifs pour tâcher de trouver une solution.

Je m'apprête à céder la parole au secrétaire parlementaire, mais je lui signale que son rappel au Règlement a interrompu l'intervention du député d'Ottawa—Vanier, à qui je reviendrai plus tard.

Peut-être le secrétaire parlementaire pourra-t-il m'être de quelque secours.

M. Cooper: Monsieur le Président, je soulève brièvement deux points.

Tout d'abord, vous avez parlé des 16 minutes et des 13 minutes de l'autre jour, ce qui nous porte à croire que l'opposition devrait avoir trois minutes. Aujourd'hui toutefois, si ma mémoire est fidèle, nous devrions avoir 27 minutes, puisque l'opposition en a eu 32.

À propos de la motion, la façon normale de faire est d'en discuter aux réunions des leaders à la Chambre. Nous le ferions avec plaisir. Mais sans ces discussions préalables, je dois dire non, nous n'accorderons pas le consentement unanime.

M. le Président: La secrétaire parlementaire a précisé clairement que la Chambre n'allait pas souscrire à la motion, mais il a aussi dit qu'il y avait place à la discussion. J'ai donné la parole au député d'Ottawa—Vanier et je vais écouter ce qu'il a à dire afin de voir si cela peut aider la présidence à résoudre le problème.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations. En fait, le Président a le pouvoir de maintenir l'ordre, et je m'offusque de voir les ministériels tenter de me couper la parole en ayant recours à des rappels au Règlement bidon. Je ne peux accepter qu'il y ait quiproquo sous prétexte que certains députés se plaignent de n'avoir pas autant de temps que leurs collègues.

Le fait est que le gouvernement est responsable de la nomination de certaines personnes. Il procède par décret et le gouverneur général donne suite à la recommandation qui est faite. Nous le savons tous. Cette motion tend à forcer le gouvernement à proposer la nomination d'une personne qui, tout comme vous, monsieur le Président, respecterait le Règlement de la Chambre des communes et les règles du Parlement. C'est là notre position.

M. le Président: Je vais donner la parole au député de Kamloops. Je sais qu'il voudra aider la présidence en ne s'écartant pas trop du sujet, étant donné la situation.

Tout comme vous, monsieur le Président, je reconnais—et je suis persuadé que c'est le cas de tous les députés—que, depuis 24 heures, nous sommes témoins d'événements extraordinaires, qui ont permis de faire sortir au grand jour toute une gamme de problèmes très graves auxquels nous sommes confrontés en tant que Parlement.

Je tiens simplement à vous dire, monsieur le Président, et je pense refléter le point de vue de tous les députés des deux côtés de la Chambre—ou plutôt des trois côtés—que malgré certaines divergences de vues possibles sur l'utilité de l'autre endroit, nous reconnaissons que le Parlement du Canada est formé de deux Chambres, et que les mesures législatives adoptées dans cette enceinte

finissent par être renvoyées à l'autre endroit où elles sont normalement entérinées.

Or, ce matin, alors que nous sommes ici pour nous pencher sur des questions importantes, comme celles qui touchent plus particulièrement les langues patrimoniales du Canada, nous savons fort bien que l'autre endroit est paralysé. Le Sénat ne fonctionne absolument plus.

Je comprends parfaitement la question soulevée par mon collègue, le chef de l'opposition officielle, mais je pense que nous sommes témoins depuis quelques heures de ce qu'on pourrait appeler une débâcle complète à l'autre endroit. La nécessité d'abolir le Sénat n'a jamais été aussi évidente.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Kamloops s'est prononcé sur des événements dont nous sommes tous au courant. Le député est certainement au courant d'un minimum de choses qui se sont passées, comme nous le savons tous, mais ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter d'une grande réforme constitutionnelle.

Selon moi, je me dois de soumettre à la Chambre la motion qui nous a été proposée et qui tend à demander le consentement unanime de la Chambre pour ordonner au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour que le gouverneur en conseil nomme à la présidence du Sénat une personne qui respectera les règlements du Parlement. C'est là l'objet de la motion. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je n'ai entendu la motion qu'à deux reprises jusqu'à maintenant, mais il me semble qu'elle devrait être jugée irrecevable à cause de son libellé, car elle tend à critiquer les personnes actuellemnt en place à l'autre endroit.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a peut-être raison. Pour le moment, je demande à la Chambre s'il y a consentement. Je crois comprendre. . .

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Je le dis pour que les députés et le public qui nous regarde comprennent bien la situation, le leader parlementaire a proposé une motion portant sur les événements qui ont cours à l'autre endroit. Cette motion n'a pas reçu le consentement unanime à la Chambre.

Recours au Règlement

Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il me semble que nous avons réglé le cas de la motion précédente pour laquelle le consentement unanime avait été demandé. Monsieur le Président, je prie la Chambre de m'autoriser à demander s'il y a consentement unanime pour débattre d'une motion fort appropriée, compte tenu des événements de ces derniers jours. Je fais allusion au hansard du 3 octobre 1990, à savoir la motion n° 283 inscrite à mon nom et qui est formulée comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abolir le Sénat et d'adopter une procédure électorale qui permette aux régions du pays de participer aux prises de décision du gouvernement dans une juste mesure.

Je voudrais demander s'il y a consentement unanime pour la présentation de cette motion.

• (1020)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme vous avez donné le ton en faisant preuve d'équité, ce qui est un principe très important à la Chambre, je tiens à signaler que, même si cette motion me semble intéressante, elle doit, en toute justice, être traitée de la même façon que celle que j'ai recommandée dans le cas de la motion de l'opposition officielle, c'est-à-dire qu'elle doit être discutée ailleurs avec les leaders parlementaires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous allons de surprise en surprise. Voici un gouvernement qui a applaudi il y a quelques minutes à la déclaration du même député qui demandait l'abolition du Sénat. Il n'y a pas de limites à l'hypocrisie. Voici que le NPD propose d'abolir le Sénat alors qu'hier soir, à la télévision, nous avons tous vu le député de Kamloops parler au Sénat. Je répète qu'il n'y a pas de limites à l'hypocrisie.

[*Français*]

M. le Président: Je pense qu'il est probablement approprié de demander l'opinion ou une proposition à l'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, comme des millions de Canadiens, aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de visionner ce qui se passe dans l'autre Chambre, et comme beaucoup d'entre eux, je trouve cela dégradant, humiliant, et je suis très surpris de voir que le leader parlementaire du parti libéral ne se serait pas levé

ce matin pour venir s'excuser, au nom du Sénat, devant cette Chambre et devant les Canadiens plutôt que de proposer une motion.

M. le Président: Le point de vue de l'honorable député de Shefford est très intéressant.

[*Traduction*]

Je dois dire au député de Kamloops, qui a proposé cette motion, qu'il ne semble pas y avoir consentement unanime. Cependant, pour veiller à ce qu'on traite cette affaire d'une manière équitable, je vais relire la motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abolir le Sénat et d'adopter une procédure électorale qui permette aux régions du pays de participer aux prises de décision du gouvernement dans une juste mesure.

Le député de Kamloops a demandé s'il y avait consentement. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y en a pas.

Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Deux propositions d'amendement ont été inscrites au *Feuilleton*, au nom de la députée de Vancouver-Est, en vue de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. La motion nº 1 est conforme au Règlement. Une motion du même genre a été présentée au comité qui l'a rejetée. Toutefois, la motion nº 1 diffère suffisamment pour que la présidence soit disposée à permettre qu'elle soit présentée à la Chambre.

[*Français*]

En conséquence, la motion nº 1 sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion nº 2 est conforme au Règlement, de sorte qu'elle sera également débattue et fera l'objet d'un vote séparé.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Motion nº 1

> Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 2, en retranchant les lignes 16 à 18, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «les langues officielles du Canada, à l'exclusion des langues autochtones».

—Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'expliquer brièvement cette motion, même si je sais que des membres du comité savent bien pourquoi nous avons cru nécessaire d'établir très clairement que les autochtones ne veulent pas que leurs langues, celles des Premières nations du Canada, soient classées parmi les langues patrimoniales et incluses dans ce projet de loi.

Je sais qu'au comité, nous avons en fait supprimé l'article qui renfermerait le passage «y compris les langues autochtones», à la suite de «autres que les langues officielles du Canada» dans la version initiale du projet de loi. Toutefois, comme la suppression de cet article, de l'avis de nombreux autochtones que nous avons entendus et avec lesquels nous nous sommes entretenus, ne précise pas leur intention, nous avons ajouté l'expression «à l'exclusion des langues autochtones» de sorte qu'il ne subsiste aucun malentendu à ce sujet.

Je voudrais citer brièvement ici deux des principaux groupes autochtones qui ont comparu devant le comité ou qui nous ont écrit à ce sujet. Au début, l'Assemblée des premières nations a effectivement demandé que l'expression soit rayée du projet de loi, ce que nous avons fait au comité, mais elle a fini par en demander plus spécifiquement l'exclusion. Voici ce que dit M. Erasmus dans sa lettre aux députés:

> Nous croyons savoir que les langues autochtones ne sont pas exclues de la Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, mais les Premières nations ne tiennent pas à ce que leurs langues soient visées par la définition des langues patrimoniales figurant dans le projet de loi C-37.

Comme cette lettre est datée du mois de juin dernier, elle renvoie au projet de loi initial avant qu'il n'ait été modifié au comité. La lettre se poursuit comme ceci:

> Nos langues sont les «premières» du Canada. . .

Et c'est extrêmement important, je crois, de parler de «premières» langues du Canada plutôt que de langues patrimoniales. . .

> . . .et, compte tenu de l'avenir incertain de nos langues en voie de disparition, nous demandons que soient créés une fondation ou un institut indépendants des langues autochtones.

Il renvoie ensuite à l'exposé qu'il a présenté au comité, et je cite:

> La position des Premières nations, selon laquelle toute politique ou décision fédérale ayant une incidence sur les peuples autochtones doit garantir la reconnaissance et l'affirmation des droits autochtones acquis ou définis par les traités, a été réaffirmée à la Cour suprême du Canada. . . dans l'affaire Sparrow. . . en 1990. Nous estimons que les droits autochtones et les droits linguistiques définis par les traités sont prévus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1981. En outre, le gouvernement fédéral est obligé de consulter les Indiens. . .

Ce qu'il n'a pas fait avant de rédiger ce projet de loi.

> . . .avant de mettre au point toute mesure législative qui influe directement sur nos vies, et de prouver qu'elle contribue à améliorer la protection accordée aux autochtones.

Les autochtones ont dit ne pas croire que la loi proposée allait mettre en valeur leurs langues et ont demandé à ce que celles-ci en soient exclues. Ils ont aussi demandé notre appui pour la création d'une Fondation des langues autochtones. Il ne faut pas oublier cela non plus, car c'est très important. Je sais que mon collègue en parlera un peu plus en détail.

Enfin et toujours concernant la question des langues autochtones, je voudrais signaler aussi une déclaration qu'a faite le leader provincial de l'Assemblée des chefs du Manitoba, M. Phil Fontaine. Chose intéressante à signaler, cette déclaration s'adressait au peuple québécois, après que l'Accord du lac Meech eut été rejeté, en fait. Il a dit qu'ils approuvaient tout à fait l'engagement passionné du Québec envers la préservation et la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada. Voici ce qu'il a dit: «Nous aussi luttons pour défendre notre culture et notre langue. Nos ancêtres nous ont transmis, par nos traditions orales, 55 langues originales distinctes, dont 52 sont aujourd'hui presque mortes. Contrairement à votre langue, celles des peuples autochtones du Canada ne peuvent pas se ressourcer dans leur mère patrie. Notre mère patrie, c'est le Canada. Ce que nous perdons au Canada, nous le perdons irrémédiablement.» Je trouve que cela fait très clairement comprendre pourquoi il est indispensable de garantir, de façon spéciale et par des moyens nettement plus rigoureux, notamment par la création d'une Fondation des langues autochtones, la protection des langues des peuples fondateurs, qui sont les premières langues du Canada et qui ne se parlent qu'au Canada et en Amérique du Nord.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je partage tout à fait l'intérêt que le député porte à la protection des langues autochtones. Je suis, moi aussi, troublé de constater que nous ne sommes pas parvenus, de génération en génération, à mettre au point un mécanisme garantissant la protection de l'important patrimoine que constituent les langues et les cultures de nos peuples fondateurs, les premiers habitants de notre pays. Ce n'est pas de cela dont nous parlons aujourd'hui. Soit dit en passant, je sais qu'au moins deux excellentes études ont été faites. J'ai eu l'occasion d'en prendre connaissance. J'ai eu de longues discussions avec le député albertain de Wetaskiwin, je crois. Nous suivons tous deux le dossier de très près.

• (1030)

Toutefois, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est en fait un prolongement du projet de loi C-152 qui a été étudié lors de la législature précédente. À l'époque, les députés des deux partis d'opposition, mais surtout le député de York-Ouest, et M. Epp qui était le critique—et qui, soit dit en passant, a fait un excellent travail au nom de son parti—ont demandé explicitement l'inclusion des langues autochtones. Ils estimaient que si elles n'étaient pas spécifiquement mentionnées dans le projet de loi, on ferait peut-être une interprétation étroite et restrictive des pouvoirs de l'institut, que les langues autochtones n'auraient pas accès aux fonds ou aux ressources, ni aux compétences que rassemblerait cet institut et qui contribueraient utilement à préserver les langues et les cultures patrimoniales au Canada.

Après réflexion, et après avoir étudié les suggestions des députés d'opposition, nous avons décidé de les ajouter dans le projet de loi C-37. Ce n'était absolument pas pour fuir la responsabilité de mettre en oeuvre un processus de préservation des langues autochtones. Cet été, nous avons tous réalisé davantage l'injustice et les inégalités qui existent, ainsi que la difficile situation dans laquelle se trouvent nos premières nations. Aujourd'hui, nous sommes tous beaucoup plus résolus à faire tout notre possible pour rétablir l'égalité, pour assurer la

pleine participation des autochtones et pour leur donner les mêmes chances qu'aux autres Canadiens.

Pour ce qui est d'aujourd'hui, je ne peux pas accepter la prémisse de la députée. Sa proposition aurait pour effet de limiter les activités de l'institut. Je ne voudrais pas empêcher qu'il y ait des cas où les langues et cultures autochtones puissent participer activement. C'est en fonction de cela que je n'accepte pas la suggestion de la députée. Il est certain que le fait que ce ne soit pas mentionné aurait tendance à donner aux gens l'impression que ce n'est pas là, alors qu'en ce qui me concerne, toutes les langues et toutes les cultures doivent être préservées et protégées.

Il appartiendra à la direction de l'institut—le conseil d'administration, les gestionnaires et la collectivité—de décider de l'utilisation des ressources. Je ne pense pas qu'il nous appartienne de limiter le champ qu'occupera cette excellente institution.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement. Je regrette que le secrétaire d'État ait décidé de ne pas l'appuyer. Après tout, cet amendement découle de la demande formulée par les organisations représentant les autochtones du Canada. Ce n'est pas une demande élaborée dans le caucus d'un parti politique de la Colline. Cette demande est faite à la suite de la requête des organisations représentatives des autochtones.

Si le secrétaire d'État voulait bien lire l'arrêt Sparrow, il verrait qu'en vertu des obligations judiciaires du Canada, il doit consulter les autochtones avant de présenter une loi portant sur quelque chose d'aussi essentiel que la survie de leur culture et visant les langues qui sont l'élément clé de cette survie. Cet amendement ne découle pas de la demande d'un parti politique particulier, mais de celle des autochtones du Canada.

Le ministre, en particulier, devrait respecter les souhaits des autochtones du Canada qui ont fait part de leurs vues au comité et à divers députés de la Chambre des communes. Il serait honteux de ne pas tenir compte de ces vues, puisque la Cour suprême, dans l'affaire Sparrow, a demandé au gouvernement, qui doit se conduire honorablement avec les autochtones, de consulter ces derniers avant de modifier les lois, de répondre aux souhaits des autochtones dans ce cas-ci.

Comme mon collègue l'a mentionné, la survivance des langues autochtones du Canada est une question fondamentalement différente de la survivance des autres langues patrimoniales, comme nous les appelons. Si un Canadien d'origine espagnole considère que sa langue maternelle est menacée ou qu'il a perdu contact avec elle, elle survivra quand même en Europe ou en Amérique latine ou ailleurs dans le monde. C'est la même chose pour un Canadien d'origine ukrainienne ou allemande. Si vous êtes comme moi et que vous descendez de l'un des groupes de langue gaélique, vous savez que cette langue disparaît ailleurs dans le monde. Mais il y a des organisations dans les mères-patries qui tentent de protéger et de sauver ces langues. On prend même des mesures ici au Canada, au Cap-Breton et ailleurs pour les protéger.

Mais il est évident, comme la députée de Vancouver-Est l'a mentionné, que si les langues autochtones disparaissent, il n'y a aucun autre pays, aucun autre endroit au monde où elles peuvent être nourries, couvées et protégées pour que les gens puissent les apprendre encore au Canada. La mère-patrie de ces langues est ici au Canada et c'est ici que nous devons prendre des mesures pour les protéger.

À cause de cette différence fondamentale, les peuples autochtones ne veulent pas que leurs langues soient incluses dans le groupe des langues patrimoniales parce que les menaces qui pèsent sur ces langues sont fondamentalement différentes de celles que connaissent les langues autochtones. Comme ma collègue l'a signalé en citant une lettre de l'Assemblée des premières nations, sur les 53 langues autochtones du Canada, il y en a seulement trois qui ont des chances de survivre jusqu'au prochain siècle. Cela représente moins de dix ans. En tant que députés, il importe que nous assumions nos responsabilités fiduciaires envers les autochtones du Canada et que nous prenions immédiatement des mesures pour assurer la protection de ces langues.

Il me semble que le ministre applique aux autochtones du Canada le principe «premiers arrivés, derniers servis». Ce principe doit être rectifié pour les autochtones du Canada. Ce que le secrétaire d'État aurait dû faire dans ce cas—et je pense qu'il aurait dû se lever, accepter la

motion et en profiter pour faire une déclaration constructive à l'adresse des autochtones du Canada—c'est premièrement les consulter au sujet de la création de la Fondation des langues autochtones destinée à protéger ces langues et à promouvoir leur usage au Canada.

Deuxièmement, autre geste constructif, il aurait dû dire qu'il appuiera le projet de loi C-269 qui a été présenté à la Chambre par la députée de Western Arctic. Il devrait consulter la députée qui a proposé ce projet de loi, et les groupes autochtones du Canada qui appuient cette mesure. Il devrait consulter notre groupe parlementaire, qui appuie le projet de loi, et s'assurer que le projet de loi sur les langues patrimoniales est étudié exactement en même temps que le projet de loi C-269 et que les fonds appropriés sont prévus dans ce dernier. Ainsi, nous pourrions faire en sorte que ces langues survivent jusqu'au XXI^{e} siècle, car elles sont fondamentales pour la survie de la culture autochtone dans notre pays.

Vous, à titre de gouvernement, et nous, en tant que Parlement, avons l'obligation, énoncée dans l'arrêt Sparrow et dans votre responsabilité de fiduciaire envers les autochtones du Canada, de faire en sorte que cette mesure législative soit adoptée le plus tôt possible. J'estime honteux qu'un projet de loi sur les langues patrimoniales soit étudié en premier lieu à la Chambre, avant que nous ayons discuté des langues des peuples fondateurs du Canada.

• (1040)

Je tiens à dire que j'appuie les deux projets de loi, mais je pense que le gouvernement devrait renoncer à son principe qui dit que les premiers arrivés seront les derniers servis. Nous devrions étudier le projet de loi C-269 qui a été présenté à la Chambre par la députée de Western Arctic et l'adopter en premier, avant le C-37.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je tiens à féliciter ma collègue de Vancouver-Est d'avoir proposé un amendement au projet de loi C-37, qui prévoit l'exclusion des langues autochtones. Je souscris d'emblée à cet amendement, car, avant d'entrer à la Chambre des communes, j'ai travaillé toute ma vie dans l'enseignement ou dans la mise en valeur et la revitalisation des cultures et des langues autochtones.

Je dois dire que la Chambre des communes m'a servi de tribune pour exprimer politiquement les vues que les autochtones me présentent. En effet, je viens d'une région à majorité autochtone, où les langues autochtones sont considérées comme des langues officielles.

Par le passé, sous le secrétaire d'État de l'époque, M. Serge Joyal, C.P., nous avions négocié avec le gouvernement fédéral, dans les Territoires du Nord-Ouest, une entente de 16 millions de dollars sur les langues autochtones. Or, cette année est la dernière où ces fonds seront versés, je crois.

Je voudrais donc profiter de mon intervention pour demander au ministre si les fonds non utilisés seront reportés ou si le financement de ce programme sera prolongé. La question est étroitement liée à cet amendement, puisque le problème des langues autochtones ne se limite pas à un débat à la Chambre des communes. Il préoccupe toutes les communautés autochtones. Je dois dire que, dans une région à forte majorité autochtone, il est très important que les habitants sachent s'ils pourront conserver leur programme.

D'énormes progrès ont été réalisés. Tous ceux qui connaissent le système judiciaire canadien, et son application dans des régions comme la mienne, savent que de nombreux habitants sont unilingues et ne reçoivent pas les services adéquats dans un milieu non autochtone ou un environnement non autochtone, ce qui peut parfois nuire à l'application des principes de la justice sociale dans les tribunaux.

Le gouvernement territorial a donc décidé de modifier la Loi sur les jurés, c'est tout à son honneur. Grâce aux modifications apportéees, des personnes unilingues peuvent désormais faire partie d'un jury. Il s'agit d'un changement très profond, puisque ces personnes unilingues sont des autochtones.

Je tiens également à préciser que mes préoccupations rejoignent celles de mon collègue, le député de Comox—Alberni, critique pour les affaires autochtones. J'admets qu'il a raison. Je n'ai pas le mérite d'avoir jeté les fondations du projet de loi d'initiative parlementaire que je présente, le C-269, Loi constituant la Fondation des langues officielles.

Le mérite revient à des gens comme Mary Jamieson, de l'Assemblée des premières nations. J'ai toutefois siégé, en 1986 et 1987, au comité chargé de l'élaboration de la politique. J'ai ainsi collaboré à l'établissement d'une politique concernant la création de cette fondation, tout cela grâce à la bonne volonté de M. Crombie.

Je dois ajouter que les fonds consacrés à la conservation des 53 langues autochtones ne devraient pas être plafonnés. Si vous me le permettez, je voudrais simple-

ment ajouter ce qui suit dans ma langue autochtone. Ma langue première, que ma grand-mère m'a apprise.

[*Note de l'éditeur: La députée poursuit en dené—esclave du Nord.*]

[*Traduction*]

Ce que j'ai dit, madame la Présidente, c'est que l'essence des langues autochtones, c'est l'identité et la culture. Une langue est l'expression du coeur et de l'esprit. Notre langue est une langue vivante. C'est une langue qui traduit notre psychologie. Si nos langues meurent ou ne peuvent pas s'épanouir parce que nous n'avons pas les moyens de leur redonner de la vigueur ou de les améliorer, alors, la volonté et la culture de nos peuples mourront, l'esprit de nos peuples s'éteindra.

Notre tradition est orale, madame la Présidente. Cette tradition orale a été véhiculée par des milliers de générations. Les Canadiens ne sont-ils pas étonnés de voir un député prononcer à la Chambre des communes un discours en inuktituk comme peut le faire mon collègue Jack Anawak, ou un discours en cri, comme mon collègue de Wetaskiwin? Il est très impressionnant que je puisse prononcer un discours dans une langue autochtone qui, fondamentalement, s'est perpétuée sans écriture. Ces langues ont été transmises sur des milliers de générations. C'est un cadeau très spécial et pour le préserver, je demande l'aide du gouvernement.

S'il vous plaît, adoptez à l'unanimité le projet de loi C-269, non pas pour rehausser mon image, mais en reconnaissance des besoins des collectivités autochtones. Elles veulent une fondation des langues autochtones parce que si vous ne leur accordez pas, il n'y a que trois de leurs langues qui peuvent survivre, le cri, l'ojibway et l'inuktituk.

Madame la Présidente, sachez que notre bataille n'a pas été livrée uniquement sur le front de la langue ou sur celui des ressources, mais elle a aussi été sur celui de la Constitution. J'ai lutté avec acharnement pour obtenir une modification à l'Accord du lac Meech qui aurait traduit la volonté des peuples autochtones au sujet de leurs droits linguistiques et culturels. Cela nous a été refusé. Nous avons travaillé d'arrache-pied au sein du comité Charest pour obtenir une reconnaissance constitutionnelle.

Je ne peux pas concevoir que nous parvenions, au Canada, à une entente constitutionnelle avec d'autres groupes tant que le gouvernement n'aura pas défini ses rapports avec les Premières nations. Nous n'atteindrons jamais l'équilibre constitutionnel dont le Canada a besoin parce qu'il est fondamentalement mauvais d'exclure les Premières nations en refusant de reconnaître leurs droits linguistiques et culturels, c'est-à-dire, de reconnaître qui ils sont.

Madame la Présidente, en terminant, sachez que la création d'une fondation des langues autochtones serait tout à l'avantage du gouvernement, de toutes les personnes qui ont participé aux recherches avec l'Assemblée des Premières nations. Ce serait une création collective.

Pourquoi le leader du gouvernement n'a-t-il pas donné de réponse positive à ma lettre? Il louait en termes ronflants les buts que je visais avec le projet de loi C-269, Loi constituant la Fondation des langues autochtones, mais il a donné une fin de non-recevoir. Je n'arrive pas à comprendre comment un gouvernement, quel qu'il soit, puisse nier aux autochtones le droit fondamental de parler leur langue.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je tiens effectivement à dire quelques mots de cette mesure qui propose d'établir un institut des langues patrimoniales.

Je signalerai au départ une chose remarquable: depuis trois ou quatre mois, des commentaires non sollicités affluent à mes bureaux de Trinity—Spadina et sur la colline du Parlement, sous forme de lettres et de coups de téléphone, qui révèlent un appui quasi-unanime pour la cause générale des Premières nations du Canada. Dans la plupart des cas, on n'a pas mentionné spécifiquement telle ou telle question, même si ces commentaires étaient inspirés par la controverse qui entoure Kanesatake. On a simplement confirmé l'impression générale que les Premières nations n'ont pas été traitées équitablement et que nous devons agir pour remédier à cette situation.

C'est dans cette perspective que je veux parler de l'amendement de ma collègue, la députée de Vancouver-Est, qui indiquerait dans le texte que le mandat de l'Institut des langues patrimoniales n'inclut pas les langues autochtones du Canada.

Comme on l'a déjà signalé, cette proposition n'émane pas du groupe parlementaire dont je fais partie. Elle vient de l'Assemblée des Premières nations. C'est la demande qu'elle a formulée. Je souhaite que le gouvernement l'étudie plus attentivement qu'il ne semble l'avoir fait jusqu'ici.

• (1050)

Je ne suis pas une autorité en affaires autochtones. Ma femme, Alice, a vécu quatre ans dans une localité qu'on appelait Caughnawaga à l'époque. Il semblerait que le nom de cette localité est maintenant Kahnawake ou quelque chose d'approchant. Son père était missionnaire de l'Église unie et elle a vécu, avec ses parents et ses jeunes frères et soeurs, parmi les Mohawks pendant quatre ans. Ses soeurs et ses frères ont fréquenté l'école de Caughnawaga avec leurs petits camarades mohawks. D'après ce qu'elle a compris et dont elle m'a fait part au

cours des années, l'usage de leur propre langue est, aux yeux de ces autochtones, une question d'identité, d'estime de soi et de survie pour cette première nation du Canada.

Une voix: Ils ne sont pas différents de nous sur ce plan.

M. Heap: Mon collègue dit qu'il ne sont pas différents de nous. Certes, comme personne dont la langue d'origine est l'anglais, je tiens beaucoup à la conserver, mais je ne crois pas qu'elle soit menacée actuellement.

Ce qui a changé, dans une certaine mesure, ces derniers temps et qui m'a impressionnné cette année, c'est ce sentiment très fort des Premières nations du Canada qui les pousse à vouloir décider de l'avenir de leur propre culture. Ce sentiment se manifeste parfois par des expressions comme souveraineté et les gens se demandent si cela signifie que les Premières nations souhaitent avoir leur propre armée et ainsi de suite. Ce n'est pas ce qu'elles nous demandent aujourd'hui. Les Premières nations n'ont rien proposé à cet égard et l'amendement présenté par la députée de Vancouver–Est ne contient rien qui mette en cause ou qui menace la responsabilité et l'autorité des gouvernements actuels du Canada. Ce serait plutôt le contraire. Ce que bien des Canadiens commencent à apprendre, ou ce dont ils commencent à prendre conscience, c'est que l'histoire ne leur a pas été bien présentée à l'école, il y a 30, 40 ou 50 ans.

Il y a plus de deux siècles, le roi George III a conclu un accord solennel avec quelques–unes des Premières nations, et cet accord a été appliqué à plusieurs autres, selon lequel le gouvernement agirait en tant que fiduciaire, ou qu'il assumerait l'obligation d'agir favorablement à l'égard des Premières nations. Cet engagement comprenait l'obligation légale de consulter les Premières nations chaque fois que le gouvernement du Canada ou tout autre gouvernement canadien songerait à instaurer un changement qui puisse les toucher. Cet engagement est toujours valide aujourd'hui pour le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux. C'est une obligation qui a été grandement négligée, et même trop souvent niée par le passé.

Le gouvernement parle du respect de la loi et du fait que la loi s'applique à tout le monde au Canada, affirmant que personne n'a le droit de se faire justice soi–même. Il est malheureux de constater que le gouvernement fait exactement ce qu'il refuse aux autres, c'est–à–dire qu'il nie tout simplement son obligation de consulter les Premières nations avant de prendre des mesures touchant l'enseignement de leurs propres langues.

Je crois par conséquent que ce serait un certain gage de bonne foi de la part du gouvernement d'entendre les demandes des Premières nations à cet égard. On a besoin d'un tel gage. Nous avons entendu le premier ministre, lors d'un discours, promettre toutes sortes de belles choses aux Premières nations, pour peu qu'un petit groupe de personnes déposent leurs armes à Kanesatake. Ces personnes ont déposé les armes. Des autorités reconnues par le gouvernement les gardent maintenant en détention, du moins pour ceux d'entre eux qui étaient recherchés. Voici le moment venu pour le gouvernement de témoigner de sa bonne foi et d'accorder le consentement unanime. Nous avons entendu déjà le représentant du Parti libéral, qui constitue l'opposition officielle, déclarer qu'il l'accordait. Nous souhaitons maintenant que le gouvernement en fasse autant.

En raison de ce que le premier ministre a promis il y a quelques jours, je demande que ce soient les autochtones, de concert avec le gouvernement du Canada sur une base consultative, qui exercent le contrôle sur l'enseignement des langues autochtones, et non pas les bureaucrates d'une institution quelconque à établir qui pourraient agir à leur guise. Les autochtones n'auront aucun droit reconnu d'intervention, dans l'esprit de ces bureaucrates.

Faites en sorte de reconnaître le désespoir qu'éprouvent les Premières Nations qui se sentent menacées d'extinction, sentiment qui s'exprime dans leurs propos et leurs actions et que reflète la lettre qu'a lue la députée de Vancouver–Est. Reconnaissez ce sentiment et n'allez pas l'exacerber davantage. Le gouvernement ne devrait pas aviver davantage leurs craintes en insistant pour que les fonctionnaires de l'institution puissent faire ce qu'ils veulent des langues autochtones. Veuillez respecter les droits que le roi d'Angleterre, la grande autorité de l'époque au Canada, leur a accordés, ainsi que les promesses mirobolantes que le premier ministre leur a faites il y a quelques jours.

Article 31 du Règlement

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Je suis heureux de pouvoir commenter l'amendement de la députée de Vancouver–Est au sujet des langues patrimoniales. La langue inuktitut doit évoluer et rester vivante pour les générations futures. Comme ma collègue de Western Artic l'a déclaré, les langues autochtones s'affaiblissent et ont besoin de soutien. Nous devons veiller à ce que les générations futures conservent notre langue vivante et par là aussi notre culture.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour examiner l'amendement qu'a proposé la députée de Vancouver–Est visant à faire figurer les langues autochtones dans le projet de loi concernant les langues patrimoniales.

Le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont pris l'engagement ces dernières semaines de faire bien davantage pour les autochtones de notre pays, mais j'en arrive à la conclusion que cela ne signifie pas grand–chose quand ma collègue la députée de Western Arctic se voit refuser le consentement unanime pour poursuivre l'examen du projet de loi C–269 concernant les langues autochtones.

Le leader du gouvernement à la Chambre ne sait pas non plus très bien dans quel ordre étudier ce projet de loi et quelle importance accorder aux langues autochtones. Or, les peuples autochtones trouvent qu'il s'agit d'une question très importante, soit celle de pouvoir s'exprimer dans sa langue, véhicule de toute culture. Sans doute le leader du gouvernement à la Chambre se réjouirait–il de nous voir disparaître au lieu d'insister au contraire sur nos droits en tant qu'autochtones.

Mme le vice–président: Je dois malheureusement interrompre le député. Il voudra sans doute poursuivre son exposé à l'issue de la période des questions.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, conformément aux articles 49 et 50 du Règlement, à la fin d'un débat, le Président met la question aux voix. Si l'accord est douteux, le Président demande de voter en disant «oui» ou «non» puis il ajoute que, à son avis, les «oui» ou les «non» l'emportent. Si deux personnes ou plus expriment leur désaccord en se levant, le Président demande un vote par assis et levé. On fait alors sonner le timbre d'appel et, lorsque les whips ont gagné la Chambre et informé le Président qu'ils sont prêts à procéder au vote, le vote a lieu.

Les Canadiens ont le droit de savoir que les règles qui régissent les votes ont été enfreintes hier par le gouvernement, au Sénat. C'est une honte, un scandale!

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'arrive tout juste du Sénat. À 10 h 50, j'ai vu un sénateur, le sénateur Roméo «Lasagne» LeBlanc, prendre son soulier et taper sur son banc lors du discours du sénateur Lowell Murray.

Je peux vous dire, madame la Présidente, que ça sentait mauvais! Ça sentait mauvais et ça venait de la part du sénateur libéral Roméo «Lasagne» LeBlanc qui représente la circonscription de Beauséjour.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la Présidente, le gouvernement Mulroney ne recule devant rien, pas même la suppression des droits démocratiques et parlementaires, pour faire adopter de force sa taxe sur les produits et services, la plus grande rafle fiscale de l'histoire canadienne.

Cette taxe rapportera des milliards de dollars en frappant, pour la première fois, les services tels que, parmi

tant d'autres, le nettoyage à sec, les transports, les leçons particulières, les coupes de cheveux, les courses en taxi, les joutes de sport amateur, les loisirs, les repas au restaurant et les funérailles. La taxe est imposée au moment où une récession s'amorce et où les coûts énergétiques doublent.

Le gouvernement a perdu le sens des proportions, l'esprit de justice et tout discernement. La population est incapable d'assumer cette nouvelle taxe massive en ce moment.

Nous devons tout faire pour qu'elle soit rejetée, exactement ce que cherchent nos sénateurs libéraux, dans les limites de leur autorité. Ils n'agissent pas dans leur propre intérêt, mais se rendent plutôt aux voeux démocratiques de millions de Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, c'est en demeurant unis autour de solides traditions familiales que nos ancêtres ont bâti ce pays de toutes pièces, qu'ils ont pu nous transmettre leur force, leur foi, leurs idéaux et leurs visions qui ont permis à ce pays de s'épanouir et de prospérer.

Chez nous, au Québec, notre langue, notre culture, nos valeurs, ce qui nous distingue, c'est par le respect et la fierté de nos traditions familiales que nous sommes arrivés à les préserver.

Aux quatre coins du pays, des familles d'origines diversifiées, fières, ont transgressé ce qui les différenciait et ont travaillé pour bâtir un pays. Nous célébrons la Semaine nationale de la famille au moment où le pays tout entier se demande qui il est.

J'invite donc, madame la Présidente, tous les Canadiens à profiter de cette occasion pour retrouver, en partageant leurs traditions familiales, ces sentiments de confiance, d'unité, de fierté qui assurent l'avenir d'une nation.

* * *

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, les ministres du Commonwealth responsables de la Condition féminine se réuniront en conférence au cours de la fin de semaine. Le guide des délégués, publié par notre ministre responsable de la situation de la femme, affirme à tort que le taux d'alphabétisation au Canada s'établit à 99 p. 100.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement actuel sait très bien que plus de 5 millions de Canadiens sont encore fonctionnellement analphabètes, ce qui constitue pour eux un lourd handicap pour trouver un emploi et une grande perte de potentiel humain pour le Canada. Il est honteux de mal renseigner de façon aussi flagrante les délégués venus du monde entier.

Alors que l'Année internationale de l'alphabétisation touche à sa fin, je demande au gouvernement de redoubler d'ardeur dans sa lutte contre l'analphabétisme et de maintenir le financement des programmes communautaires.

Le gouvernement serait bien avisé de renoncer à assujettir les livres à sa taxe sur les produits et services. Des études révèlent que l'analphabétisme coûte chaque année des milliards de dollars au Canada et que la plupart des Canadiens analphabètes ont un faible revenu. Le coût additionnel de la TPS ne fera que les décourager d'apprendre.

* * *

LE SÉNAT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, un pays fort et uni a besoin d'un gouvernement qui est prêt à gouverner. La démocratie ne se résume pas à un concours de popularité ni à des sondages mensuels ni même à un référendum. Elle consiste plutôt à choisir et à élire de temps à autre des hommes et des femmes et des partis politiques auxquels est confié le mandat de gouverner. Ils ont alors la responsabilité et le devoir de faire ce qu'ils estiment juste pour le Canada et ses citoyens.

Voilà pourquoi j'appuie la décision de notre gouvernement de grossir temporairement, pour le moment, les effectifs du Sénat pour faire en sorte que ce soit la Chambre des communes qui ait le dernier mot et pour que ce soit la volonté des députés élus qui l'emporte.

Voilà également pourquoi j'en suis arrivé à croire que le Sénat a vraiment besoin d'une réforme pour qu'on en fasse une Chambre élue et efficace ou, sinon, qu'il faut l'abolir parce que cette institution ne respecterait plus son rôle ni sa tradition.

* * *

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, dans *The Financial Post* d'aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement de l'Ontario récemment élu, le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, a reçu sa première leçon; il a appris la différence qui existe entre faire des promesses et les tenir.

Article 31 du Règlement

Voilà, madame la Présidente, que nous apprenons que Floyd Laughren, le trésorier néo-démocrate sans expérience, propose d'ajouter la taxe de vente provinciale de 8 p. 100 à la TPS des conservateurs. C'est honteux!

Les néo-démocrates ne sont pas plus tôt portés au pouvoir qu'ils commencent à revenir sur leurs promesses électorales. Au lieu de se joindre aux conservateurs, ils devraient se joindre au Parti libéral et, en fait, à tous les Canadiens pour lutter contre cette taxe. Madame la Présidente, ils devraient se joindre à la contestation judiciaire, comme va le faire prochainement le reste des provinces.

Madame la Présidente, indiquez sur votre calendrier qu'aujourd'hui Bob Rae et les néo-démocrates ont manqué à leur première promesse.

* * *

LE SÉNAT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, la triste comédie au Sénat hier soir et aujourd'hui ne fait que confirmer la nécessité de réformer ou même d'abolir cette institution.

Hier après-midi, les sénateurs de l'opposition ont demandé un vote sur une question de procédure, puis ils ont refusé de se présenter pour voter. Quand ils ont perdu ce vote, pour la première fois en 48 ans, ils ont réagi en faisant entrer les médias au Sénat pour retarder encore plus les travaux.

Quand j'ai quitté le Sénat, il y a quelques instants, les sénateurs de l'opposition tapaient sur leur bureau pour empêcher un ministériel de parler. Un tel cirque ne devrait même pas être autorisé au jardin d'enfants. En quittant le Sénat, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que je voyais la fin d'une institution autrefois respectable et d'une partie de notre Parlement qui a maintenant dégénéré en farce.

* * *

LE PARLEMENT DU CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le Parlement du Canada n'a jamais connu une telle crise. À divers moments, le gouvernement a blâmé les partis d'opposition et le Sénat et, à l'occasion, des députés conservateurs ont crié contre ce qu'ils appellent «l'ignorance du public».

En réalité, il faudrait réformer le Parlement. Le gouvernement actuel a institutionnalisé l'application de la clôture après un débat limité sur une mesure législative importante et controversée. Les conservateurs ont refusé d'apporter des modifications raisonnables. Ils insultent les témoins qui comparaissent devant les comités permanents. Le président du Comité des finances a violé le Règlement pour faire passer la TPS. Et le gouvernement a l'intention, à midi aujourd'hui, de réduire le nombre des membres des comités permanents de la Chambre.

Pourquoi les conservateurs feraient-ils cela sans l'appui des autres partis? Tout simplement parce qu'ils désirent avoir la mainmise absolue sur tous les comités. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est maintenant écoulé.

* * *

[*Français*]

LE SOMMET MONDIAL DE L'ENFANCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): J'aimerais féliciter notre premier ministre pour sa participation à titre de coprésident au premier Sommet mondial de l'enfance qui s'est tenu aux Nations-Unies, où les dirigeants de plus de 70 pays se sont réunis à l'occasion d'une manifestation extraordinaire d'intérêt pour les enfants les plus pauvres du monde.

Ce sommet constitue un engagement de grande valeur en vue de construire un ordre mondial qui sauvegardera notre richesse humaine: nos enfants.

L'écart qui existe entre les espoirs que nous entretenons pour nos enfants et les conditions dans lesquelles vivent innocemment beaucoup d'entre eux est considérable.

Madame la présidente, chaque jour dans le monde, 40 000 enfants meurent de maladie et des millions d'autres connaissent la faim et la violence.

En inculquant aux dirigeants du monde une volonté commune de relever ce défi d'envergure, ce sommet nous apporte l'espoir que nous vaincrons un jour la pauvreté et la souffrance chez les enfants.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, les Canadiens ont été témoins de la destruction des règles du parlementarisme, au Sénat, hier soir.

Des voix: Quelle honte!

M. Milliken: Les lois et procédures parlementaires sont des éléments fondamentaux de notre Constitution. Ils font partie de la règle de droit de ce pays. Le pouvoir du Président de notre Chambre et les privilèges de ses membres font partie intégrante des droits et des privilèges des Canadiens. Nous sommes les représentants du

peuple du Canada et, à ce titre, nous incarnons les droits et les privilèges de nos concitoyens dans notre grand pays.

Le Président de l'autre endroit, nommé par le gouvernement, a procédé à un vote tout à fait contraire au Règlement. Il a ridiculisé la règle de droit. Cet acte constitue une infraction flagrante aux lois et coutumes du Parlement. C'est une honte, et je demande au gouvernement de démettre ce président. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est maintenant écoulé.

* * *

• (1110)

LE SÉNAT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, voici ce que disent dans leurs manchettes quelques journaux d'un peu partout au Canada au sujet de la situation au Sénat: *Daily News* de Halifax, «Le Sénat ne devrait pas bloquer les Communes»; *Gazette* de Montréal, «Honte à vous, sénateurs libéraux»; *The Ottawa Citizen*, «Manigances intolérables du Sénat»; *The Calgary Herald*, «Les événements du Sénat donnent mal au coeur»; *The Kitchener—Waterloo Record*, «Les sénateurs libéraux prennent la démocratie en otage»; *The Toronto Sun*, «La démocratie est en jeu»; *The Financial Post*, «Étrange logique des libéraux au Sénat».

Le pays tout entier nous transmet un message de plus en plus clair. Les Canadiens n'appuient et n'appuieront pas les actes des libéraux non élus de l'autre endroit.

* * *

LE SÉNAT

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis fière de prendre aujourd'hui la parole pour féliciter mes collègues libéraux de l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Face à une tyrannie qui ne cache plus son visage, ces femmes et ces hommes valeureux s'acquittent de leur devoir constitutionnel et se portent à la défense des droits et des aspirations d'une majorité de Canadiens qui réclament le retrait de la TPS.

Je suis particulièrement fière des libéraux de la Nouvelle-Écosse. Ils ne toléreront pas que soit écartée la règle du droit. Forts de leur patrimoine écossais et de leur courage de Canadiens, ils résisteront aux viles tactiques du gouvernement.

Il y a près de 2 000 ans, Caligula a fait une certaine nomination au Sénat. Dommage que les Romains de l'antiquité n'aient pas eu les sénateurs libéraux pour défendre leurs droits. Les Canadiens ont leurs défenseurs face au Caligula de Baie-Comeau.

* * *

LE DÉCÈS DE FRANK LYNCH-STAUNTON

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, samedi dernier, des parents, des amis et des admirateurs ont rendu un dernier hommage au propriétaire de ranch Frank Lynch-Staunton, ancien lieutenant-gouverneur de l'Alberta et ancien membre du Conseil des arts du Canada.

Frank est né à Pincher Creek en 1905, quelques mois avant que l'Alberta ne devienne une province. Il incarnait les valeurs des pionniers des contreforts des Rocheuses et a partagé ces valeurs avec le reste du pays, avec la simplicité et la franchise qui le caractérisaient.

En voyant la file de voitures et de camionnettes qui suivaient le corbillard sur la route poussiéreuse menant au cimetière Livingstone, on ne pouvait s'empêcher de constater que le cadre convenait parfaitement à la circonstance. On peut même dire que la nature a tenu à lui rendre hommage elle aussi , puisque le soleil et l'éternel vent du sud-ouest étaient au rendez-vous.

Avec tout le chaînon Livingston des Rocheuses qui lui sert de pierre tombale et avec les collines de Porcupine qui le protègent des vents froids du nord et de l'est, on saura tout de suite que c'est un vrai Albertain et un grand Canadien qui repose à cet endroit.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION AU SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois que les agissements du sphinx celtique nous déconcertent, mais ses récentes escapades sont inexplicables.

Plus tôt cette semaine, le sénateur MacEachen, leader des libéraux au Sénat, nous a dit qu'il s'opposait au projet de taxe sur les produits et services et qu'il le torpillerait au Sénat. La procédure n'a pas de secret pour M. MacEachen et, aux dires de certains, son astucieuse stratégie allait empêcher l'adoption de la TPS.

Hier soir, on a bien vu quelle était sa stratégie. Jusqu'au dernier moment, on aura cherché à faire passer les conservateurs pour les méchants qui sont prêts à piétiner la démocratie pour faire adopter la TPS de force au Sénat. Mais où donc était le chef des troupes libérales? Où était le grand stratège libéral? Où était le sénateur libéral expert en procédure? Où était donc Allan J. MacEachen? Il était à Bruxelles, en train de travailler pour la Banque de Montréal.

* * *

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, il y a quelques mois, le décès tragique, à l'âge de 15 ans, de Robyn Allen, de Scarborough, a fait ressortir encore plus la nécessité d'adopter des mesures pour que les ingrédients soient indiqués sur les emballages des aliments.

L'Association de l'information sur les allergies et des habitants de tous les coins du pays demandent au gouvernement de mettre en vigueur des règlements obligeant les restaurateurs et les détaillants en alimentation à fournir, sur demande, une liste des ingrédients et des additifs qui entrent dans la préparation des aliments.

Nous devons faire notre part pour aider ces gens qui souffrent de graves réactions allergiques en leur assurant une meilleure protection de la santé et en prenant de meilleures mesures de sécurité.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la présidente, au moment où les Canadiens commencent à célébrer la fin de semaine de l'Action de grâce cet après-midi, il est important pour nous tous de nous souvenir que beaucoup de Canadiens ne pourront pas rendre grâce parce qu'ils sont dans le plus complet besoin.

Dans la seule région de la capitale nationale, la banque d'alimentation d'Ottawa a distribué 585 tonnes de vivres au cours de l'exercice se terminant en septembre 1989, et 20 000 enfants vivent dans la pauvreté dans la ville d'Ottawa. Cinq cent mille enfants canadiens doivent avoir recours aux banques d'alimentation pour vivre.

D'après le Conseil national du bien-être social, en 1987, 57 p. 100 de toutes les mères célibataires et leurs enfants étaient pauvres.

Cela se passe au Canada qui, comme nous le savons tous, connaît le bonheur de la prospérité par comparaison à beaucoup d'autres pays où chaque jour, de 30 000 à 40 000 personnes meurent de malnutrition.

En tant que députés, n'oublions pas l'avertissement donné à un nouveau chef dans la grande Loi de la paix du Peuple des longues maisons:

> Sois attentif au bien-être du peuple entier, et aie toujours à l'esprit non seulement les générations actuelles, mais aussi les futures, même celles dont le visage n'a pas encore vu le jour. . .

Lorsque nous rendrons grâce cette fin de semaine, n'oublions pas ceux qui sont dans le besoin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

Comme vous l'avez déclaré aujourd'hui, monsieur le Président, nous vivons une situation vraiment remarquable sur la colline du Parlement. Tout cela découle de l'arrogance et de la décision désespérée du gouvernement d'user de tous les moyens possibles pour forcer les Canadiens à accepter la TPS.

Je vais donc poser au premier ministre suppléant la question suivante: Pourquoi le premier ministre, des ministres ou des représentants de son gouvernement ont-ils demandé au président au Sénat, celui qu'ils ont nommé, de ne pas tenir compte du Règlement du Sénat? Pour quelles raisons les ministériels veulent-ils à ce prix imposer de force la TPS aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous devrions prendre du recul et voir comment on en est arrivé là.

Depuis quelques mois, les sénateurs libéraux refusent d'adopter un certain nombre de projets de loi touchant la réforme de l'assurance-chômage, la taxe sur les produits et services, les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu découlant du budget de 1989, ainsi que les réductions de dépenses prévues dans le dernier budget.

Le premier ministre a jugé qu'il était extrêmement important de sortir de l'impasse qui existait entre la Chambre et le Sénat. Il a donc dû se résigner à nommer huit nouveaux sénateurs.

Ce qui s'est passé par la suite, c'est qu'après avoir perdu leur majorité au Sénat, les libéraux se sont lancés dans une guerre de procédure pour empêcher certains sénateurs d'exprimer leur point de vue et, en fait, de se prononcer sur certaines questions.

Hier, après avoir attendu pas mal de temps que les sénateurs libéraux veuillent bien revenir à leur place pour se prononcer sur la motion qu'ils avaient proposée eux-mêmes, le Président du Sénat leur a donné un préavis d'une demi-heure pour venir voter et il leur a précisé. . .

M. le Président: Je suis persuadé que le ministre cherche à répondre à la question, mais je pense qu'il va peut-être un petit peu trop loin.

La parole est à l'honorable chef de l'opposition.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances a essayé d'esquiver la question de savoir pourquoi le premier ministre, des ministres ou des hauts fonctionnaires du gouvernement ont ordonné à celui qu'ils ont nommé comme Président du Sénat de faire fi du Règlement, car en ordonnant la tenue d'un vote en catimini, c'est exactement ce qui est arrivé.

J'ai ici le compte rendu d'une entrevue donnée par le ministre des Finances à la télévision dimanche dernier. En réponse aux questions sur la TPS et le Sénat, il a dit: «Nous serons en mesure de faire adopter ce projet de loi. Je n'en parlerai pas pour le moment, Mike, mais nous ferons adopter ce projet de loi. Il va se passer des choses cette semaine au Sénat.»

Je demande au ministre si ce n'est pas là la preuve du lien entre, d'une part, le désarroi du ministre des Finances et de son gouvernement et, d'autre part, les actions sans précédent du Président du Sénat. Je demande encore une fois au ministre: Pourquoi s'acharne-il à imposer la TPS aux Canadiens au point d'ordonner au Président du Sénat d'enfreindre le Règlement et les coutumes parlementaires? Pourquoi s'acharne-il autant? Pourquoi est-il si sourd aux désirs des Canadiens?

• (1120)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition fait fausse route.

J'ai moi aussi une question à lui poser. Il parle d'arrogance. Il est ridicule pour des sénateurs libéraux de pousser les hauts cris et d'invoquer le Règlement du Sénat quand on sait qu'à maintes reprises, depuis six ans, ils ont proposé de le modifier quand celui-ci ne les favorisait pas.

Ils ont passé outre à quelques reprises à une décision de la présidence et maintenant, pour la première fois en 45 ans, ils ont perdu un vote au Sénat. Dans leur arrogance, les sénateurs libéraux disent: «Si le vote ne nous est pas favorable, on reprend nos billes et on s'en va.»

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre des Finances s'intéresse tellement au Sénat, je lui conseille d'étudier le Règlement du Sénat, car celui-ci prévoit en fait qu'une décision du Président peut être renversée. C'est le cas ici. Le ministre des Finances ne dit pas pourquoi ni en vertu de quel pouvoir le Président du Sénat s'est permis de faire fi des dispositions précises du Règlement du Sénat.

[*Français*]

Pourquoi le ministre des Finances et le premier ministre ont-ils demandé et instruit le Président du Sénat de jeter le Règlement du Sénat à la poubelle? Pourquoi le gouvernement est-il tellement désespéré de forcer dans la gorge des Canadiens cette TPS que ceux-ci ont dit carrément ne pas désirer?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle du Règlement. Je voudrais bien savoir de quels articles il veut au juste parler. Je ne peux pas le deviner. Le Règlement du Sénat comporte de très nombreux articles.

Mais l'essentiel est ici que chaque fois que les sénateurs libéraux n'ont pas réussi à avoir le Règlement de leur côté, ils ont contesté la décision du Président. Ils ont renversé la décision du Président, contesté le Règlement et modifié eux-mêmes ce dernier. C'est ce qu'ils ont fait maintes et maintes fois.

Le Président a la nette responsabilité de s'assurer que les travaux du Parlement se poursuivent. C'est ce à quoi pensait hier le Président du Sénat lorsqu'il a dit qu'il avait pris cette décision après y avoir mûrement réfléchi et en tenant compte du droit des sénateurs à remplir leurs obligations. C'est là une déclaration claire, je crois, du rôle et du devoir. . .

M. le Président: C'est certes une déclaration du Président du Sénat. La parole est à la députée de Hamilton–Est.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre prétend qu'il défend la démocratie, et ce qu'il fait aujourd'hui: il appuie l'anarchie. Ce qui s'est passé hier soir, ce n'était rien que de l'anarchie, et j'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il est prêt à exercer ses responsabilités selon l'article 34 de la Loi constitutionnelle du Canada et retirer dès maintenant celui qui s'est comporté avec une telle anarchie hier soir, c'est–à–dire le Président du Sénat?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée de Hamilton parle de l'anarchie que l'on a vue au Sénat hier soir. Je pense avoir vu à la télévision la même chose que tous les autres Canadiens, des adultes se comporter comme des enfants, courant partout dans la Chambre, invitant la presse à entrer, en violation du Règlement comme ma collègue le sait certainement.

Je lui demande, comme je demanderais à tous les Canadiens: êtes–vous fière de ce que vous avez vu au Sénat hier soir?

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Selon Neil McDonald, le biographe officiel du premier ministre, c'est celui–ci qui a personnellement organisé la nomination de M. Guy Charbonneau au Sénat par le très hon. Joe Clark, en 1979, et c'est d'ailleurs M. Charbonneau, avec deux autres, qui a organisé le remplacement de M. Clark.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Ma question au vice–premier ministre. . .

M. le Président: Je voudrais rappeler à la Chambre l'article 18 du Règlement. Je répète ce que j'ai dit au début de la séance, il y a une heure et demie, nous vivons des circonstances inhabituelles.

Voici ce que dit cet article du Règlement. Je sais que la députée désire aider la présidence.

> 18. Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Bon, je pense que maintenant la députée peut poser sa question sans se servir d'expressions offensantes. C'est certainement difficile pour beaucoup, mais je suis sûr que la députée peut aider la présidence.

Mme Copps: Je rappelle à la Chambre que je parlais de l'analyse faite par le biographe officiel du premier ministre.

Toutefois, me pliant à vos souhaits, monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre suppléant, vu l'étroite association entre le premier ministre et le président de l'autre endroit et la stratégie qu'ils ont concoctée, si le premier ministre acceptera de montrer aux Canadiens qu'il est prêt à se dissocier du programme de l'autre endroit et à exercer les pouvoirs que lui donne l'article 34 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est–à–dire révoquer le président de l'autre endroit.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que nous devons réfléchir à ce qui est en cause. Ce n'est rien moins qu'un principe démocratique fondamental que tous les députés devraient prendre sérieusement, à savoir la suprématie de la Chambre des communes, la chambre qui est élue et qui doit répondre devant l'électorat, sur l'autre endroit, constitué de sénateurs qui sont nommés et qui ne répondent devant personne.

Je renvoie la députée à ce que son chef aurait dit il y a quelques jours, selon *Le Droit*. Il prétend contrôler les 52 sénateurs qui s'opposent au gouvernement conservateur à propos de la TPS. M. Chrétien aurait dit: «Ils feront ce que je leur demanderai.»

Je demande donc à la députée si M. Chrétien est responsable. Est–ce lui qui demande aux 52 sénateurs d'enfreindre le Règlement? Dit–il à ces sénateurs. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je me demande si le gouvernement pourrait mettre fin à cette comédie en présentant immédiatement à la Chambre un projet de loi abolissant le Sénat non élu. Mon parti accepterait un tel projet de loi avec enthousiasme.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Si le gouvernement n'est pas prêt à le faire. . .

M. le Président: Que le député pose sa question.

* * *

• (1130)

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le président, je pense que vous savez, et le ministre aussi, que ce matin nous avons l'information à ce que le taux de chômage au Canada a augmenté de 1 p. 100 depuis l'année dernière. À Montréal, le taux de chômage a augmenté de 2.5 p. 100. Nous avons maintenant plus d'un million de Canadiens sans travail.

Ma question est la suivante, monsieur le président. Nous sommes maintenant en récession. Le ministre va-t-il finalement l'admettre et que fera-t-il pour les millions de Canadiens qui sont maintenant sans travail dans notre pays, des millions de Canadiens qui sont les premières victimes de sa récession?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais trop à quelle question le député veut que je réponde. Il a posé une question sur le Sénat et une autre sur l'assurance-chômage.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas ici pour répondre à ma question sur le Sénat. S'il était ici, il devrait présenter immédiatement un projet de loi abolissant le Sénat. Ma question s'adresse au ministre. . .

M. le Président: Une règle à la Chambre des communes interdit de mentionner l'absence d'un député, qu'il s'agisse du premier ministre ou de qui que ce soit. Je le rappelle au député. Qu'il pose sa question.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en cette fin de semaine de l'Action de grâces, où même les banques d'aliments ne peuvent pas nourrir tous les affamés du pays, j'aimerais que le ministre des Finances nous dise ce qu'il entend faire pour le million et quelque de Canadiens sans emploi?

Peut-il retirer son projet de TPS? C'est la mauvaise taxe et elle vient au mauvais moment. Peut-il faire quelque chose pour les Canadiens qui n'ont pas d'emploi? Retirera-t-il son projet de taxe maintenant pour au moins faire cette faveur aux sans-emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parlé du taux de chômage aujourd'hui. Le taux de chômage est peut-être en hausse, mais la création d'emplois aussi. Il y avait plus de Canadiens au travail le mois dernier que le mois précédent.

J'attire l'attention du député sur ce fait parce que ses exagérations flagrantes au sujet de la situation économique n'aident pas à accroître la confiance du public dans nos mesures économiques.

Je déplore moi aussi les files aux banques d'aliments. En raison de la faiblesse de l'économie dont j'ai parlé ouvertement ces derniers mois, nous avons réduit les taux d'intérêt de plus de 1,5 p. 100 depuis trois ou quatre mois. Si cette faible performance se poursuit et si les pressions inflationnistes s'estompent, nous les abaisserons et cela aidera à garantir une meilleure performance économique, sans inflation, dans les mois et les années à venir.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'utiliserait pas le terme «récession» même s'il en avait la bouche pleine.

Si c'est de l'exagération flagrante, qu'a-t-il à dire au sujet des 115 personnes qui ont perdu leur emploi à la Dr. Ballard, à Mississauga? Ou des 94 personnes qui ont perdu leur emploi à la Fletcher, en Colombie-Britannique? Ou des 200 personnes qui ont perdu leur emploi à ICI Canada, à Montréal? Qu'a-t-il à dire à ces personnes qui sont sans emploi et qui ne peuvent pas en trouver à cause de la politique économique du gouvernement?

Va-t-il retirer la TPS, donner une chance à ces gens et commencer à se concentrer sur une politique d'emploi dans notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai été très clair. Je ne me réjouis pas que des gens perdent leur emploi. Je voudrais que beaucoup de Canadiens en trouvent un autre.

Ce que je sais et que le député feint d'ignorer totalement dans les propos qu'il tient, c'est que l'harmonisation de la TPS au Québec donnera lieu à une augmentation considérable des nouveaux investissements dans le matériel d'usine et dans les techniques, augmentation qui

équivaudra à un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100.

Le député plaide en faveur des gens qui perdent leur emploi; alors pourquoi empêche-t-il le gouvernement de prendre une mesure qui aidera à créer des emplois et dont les organisations internationales disent qu'elle aidera à créer des emplois dans notre pays?

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Conseil économique du Canada a condamné sans équivoque la politique fiscale du gouvernement. Le gouvernement a détruit la confiance que les Canadiens ont en eux-mêmes. Maintenant, il cherche à détruire les institutions démocratiques de notre pays.

Comment le ministre croit-il qu'il sera possible de redonner confiance aux Canadiens lorsque son gouvernement s'acharne contre les institutions sur lesquelles cette confiance doit reposer.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté le député qui est normalement une personne raisonnable, mais il exagère quand il parle de condamnation sans équivoque par le Conseil économique, car il n'en est rien.

Il le saurait s'il avait lu le rapport du Conseil économique. Le Conseil approuve les moyens que nous prenons pour maîtriser l'inflation. Il voudrait qu'il y ait un meilleur équilibre entre la politique fiscale et la politique monétaire, un avis que je partage. Nous nous efforçons d'y parvenir. Mais le député et ses collègues nous mettent constamment des bâtons dans les roues, ils nous empêchent de prendre les mesures qui s'imposent pour abaisser le déficit.

Si le député était sérieux à ce sujet, il exhorterait les sénateurs à adopter le projet de loi C-21, un projet de loi de finances qui vise à nous sortir de notre situation désespérée, le projet de loi C-28 qui vise à améliorer...

Des voix: Bravo!

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce ne sont que des propos oiseux. De l'avis du Conseil économique du Canada, le gouvernement étouffe l'économie.

Quant à ce qui se passe à l'autre Chambre, pour la première fois de notre histoire, un gouvernement majoritaire tente un coup d'État contre son propre peuple. Voilà ce qui se passe.

Le gouvernement au pouvoir a détruit l'économie, réduit à néant la bonne volonté nationale. Il a piétiné les droits des autochtones et il est en train d'anéantir ceux du Parlement.

La première chose dont il a fallu s'occuper, c'est cette taxe terriblement injuste. Il y va maintenant de l'avenir de notre pays. Aucune politique fiscale ne justifie ce qu'on fait à notre pays. Aucune politique fiscale ne justifie qu'on piétine les droits du Parlement.

Ma question est la suivante: abandonnerez-vous la politique fiscale pour le plus grand bien du peuple?

Des voix: Bravo!

M. Andre: C'est tout simplement révoltant.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la situation du député serait peut-être différente s'il avait fait ce discours en juin.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a un petit peu trop de pharisaïsme et d'hypocrisie dans ses propos, car s'il se souciait autant qu'il le dit de la démocratie et des droits démocratiques, il se souviendrait que la TPS faisait partie de la réforme fiscale que notre gouvernement a annoncée en juin 1987, du programme de notre gouvernement et de notre parti aux élections de 1988. Maintenant...

Mme Campbell (South West Nova): Vous ne vouliez même pas en discuter.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit ce que...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question a été posée au ministre avec beaucoup de conviction. Il faudrait laisser le ministre répondre. Il a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député parle de démocratie et de droits démocratiques. Un gouvernement élu à la majorité a le droit et le devoir de traduire son programme dans des lois.

• (1140)

Le Sénat, qui n'est pas élu, qui n'a pas de comptes à rendre, n'a pas le droit de bloquer les mesures que le gouvernement élu a décidé d'appliquer et qu'il a reçu le mandat d'appliquer. Ce qui est antidémocratique, c'est que les sénateurs qui n'ont pas la majorité au Sénat empêchent une question d'être mise aux voix, qu'ils empêchent chacun des sénateurs d'exercer son droit de vote. Ce qui est antidémocratique, c'est lorsqu'ils ne laissent pas mettre aux voix les simples motions qu'ils ont eux-mêmes proposées pour ajourner le Sénat. Voilà le principe fondamental dont il est question.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Malgré l'hypocrisie dont fait preuve le Nouveau Parti démocratique dans son opposition au Sénat et l'appui qu'il accorde maintenant à la TPS, comme le prouvent les faits et gestes du premier ministre de l'Ontario, je tiens à rappeler au ministre des Finances que les Canadiens s'opposent à une taxe sur les publications, à une taxe sur les repas servis au restaurant et à une taxe sur les services de santé.

Le ministre des Finances peut-il nous confier, à nous, les députés, et à tous les Canadiens, pourquoi le premier ministre du Canada et son Cabinet ont enjoint à celui qui a été nommé par décret à la Chambre haute d'enfreindre le Règlement pour faire adopter la TPS?

M. le Président: Je vous ferai remarquer que cette accusation d'irrégularité est très grave. L'honorable ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a aucune preuve pour faire ce genre d'allégations au sujet du Président de l'autre endroit. Je crois qu'il n'y a aucune raison valable pour faire ce genre de commentaire à la Chambre des communes.

Le député a fait allusion au Règlement, celui de l'autre endroit. À maintes occasions, depuis six ans, quand les choses n'allaient pas comme les sénateurs libéraux le voulaient, quand le Règlement les empêchait de faire ce qu'ils voulaient, ils ont rejeté les décisions du Président et voté en faveur de changements au Règlement du Sénat.

Je rappellerai au député qui parle d'hypocrisie les paroles prononcées par son chef qui affirmait qu'il serait irresponsable, de la part des sénateurs libéraux, de promettre de rejeter la taxe sur les produits et services d'Ottawa sans proposer de solution de rechange.

On ne nous a pas encore proposé de solution de rechange, mais cela n'a pas empêché M. Chrétien d'ordonner à ses sénateurs de bloquer l'adoption du projet de loi. Ça, c'est irresponsable.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, nous serions heureux de fournir une solution de rechange. Déclenchez des élections. Je vous défie de le faire.

Je suis heureux que le ministre des Finances ait encore parlé d'hypocrisie parce que nous savons qu'il a déclaré, lors d'une récente interview: «Il va se passer des choses au Sénat, cette semaine. Je ne peux pas vous en dire plus.»

Le ministre des Finances pourrait-il faire confiance aux députés et aux Canadiens et expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre du Canada a ordonné à quelqu'un qui a été nommé par décret de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Règlement!

M. le Président: Le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous ne sommes pas au Sénat. Ordonnez au leader du gouvernement à la Chambre de s'asseoir.

M. le Président: Le ministre peut répondre, s'il le désire.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voulais seulement dire une chose. Le député a dit: «Déclenchez les élections». Je lui rappelle que nous en avons déclenché en 1988. J'ai entendu le programme du Parti libéral et l'un des premiers articles disait: «Nous n'accepterons pas. Nous ne présenterons pas la réforme de la taxe de vente proposée. . . par

Mulroney», je pense que c'est ce qu'il disait. Si les libéraux n'avaient pas d'autres solutions à proposer à ce moment-là, comment peuvent-ils en avoir une maintenant?

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, la GRC a indiqué dans un communiqué qu'elle faisait enquête sur la Technotread Tire Manufacturing. Cette compagnie a reçu plus de 2 millions de dollars du gouvernement fédéral.

Le 17 mai, le ministre des Travaux publics a déclaré au Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie: «S'il y a eu erreur, j'en prendrai la pleine responsabilité.»

Puisque le ministre des Travaux publics a pris un tel engagement, le gouvernement va-t-il l'obliger à le respecter en demandant sa démission?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en l'absence du ministre chargé de l'APECA, je vais prendre cette question comme une instance et je n'oublierai pas de communiquer avec le député pour lui fournir l'information demandée.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, c'est une affaire sérieuse, une question de responsabilité ministérielle et de gaspillage des fonds publics. À trois reprises, mes collègues du Nouveau parti démocratique ont fait part au ministre de ces dépenses très préoccupantes: en juin et en août 1989, et devant le comité parlementaire. Le gouvernement n'a rien fait dans l'intervalle. Pourquoi refuse-t-il d'intervenir pour économiser les deniers publics?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la réponse à cette question supplémentaire ne peut être que la même que celle que j'ai donnée à la question principale. Je demanderai au ministre de communiquer l'information voulue au député si c'est cela qu'il a demandé.

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les Canadiens et Canadiennes veulent savoir qui a donné l'ordre au Président du Sénat de briser les règles du Parlement au Sénat? Pourquoi ce coup d'État par un gouvernement. . .

[*Traduction*]

M. le Président: À ma connaissance, il n'a pas été établi qu'un tel ordre avait été donné. Si le député veut demander au gouvernement si un ordre avait été donné en ce sens au Président de l'autre endroit, c'est une question pertinente. Le gouvernement peut y répondre, refuser d'y répondre ou donner une explication. Laissons faire les accusations. Ce serait une accusation très grave.

Que ferions-nous? Que ferions-nous si quelqu'un prenait la parole à la Chambre et accusait un député, qu'il soit de l'opposition ou du parti gouvernemental, de m'avoir donné l'ordre de faire quelque chose? C'est l'accusation qui est portée ici, et ce n'est pas rien.

Je demande au député de poser sa question afin que nous puissions la prendre en considération, mais de faire en sorte que ce ne soit pas une accusation. Assurez-vous de poser une question.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est ce que je vais faire.

Je veux savoir de ce gouvernement, qui est en train d'établir un coup d'État de par sa majorité, qui veut briser les règles du Parlement, je veux savoir quel ministre dans ce Cabinet a donné l'ordre au Président du Sénat de procéder à cette infamie.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais que tout soit bien clair au sujet des mots que le député vient d'utiliser. Il y a coup d'État lorsqu'une minorité tente de renverser une majorité au pouvoir. C'est précisément ce qui se produit actuellement au Sénat.

• (1150)

Pour ce qui est de la question posée par le député, aucune directive n'a été donnée au Président du Sénat. Ce qu'il a déclaré dans une lettre adressée à quatre

sénateurs des deux côtés de la Chambre, c'est qu'il avait pris cette décision après mûre réflexion, pour protéger le droit qu'ont les sénateurs d'accomplir leurs fonctions.

À mon avis, monsieur le Président, c'est exactement le rôle et la responsabilité du Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je citerai de nouveau le ministre, qui a dit cette semaine à Radio-Canada: «Des événements se produiront cette semaine au Sénat. Je ne peux pas en dire plus».

Je demande au gouvernement, au premier ministre ou à tout membre du Cabinet, si le fait d'utiliser le Président du Sénat afin d'essayer d'en imposer aux Canadiens est une chose acceptable.

Des voix: Bravo!

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, vous nous dites que nous ne pouvons pas tenir de propos choquants contre les membres de l'une ou l'autre Chambre, mais ce qui s'est passé. . .

M. le Président: Non, non. Un instant. Je n'ai pas dit que vous ne pouviez pas tenir de propos choquants. J'ai cité l'article du Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Monsieur le Président, ce qui s'est passé hier soir à l'autre endroit a été choquant pour nous tous, et pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Étant donné qu'il n'a pas répondu clairement à la question plus tôt, je tiens à demander au ministre des Finances s'il peut maintenant nous dire qu'aucun membre du gouvernement n'a été en contact avec le Président du Sénat à quelque moment que ce soit pour lui conseiller la stratégie à adopter concernant ce qui s'est passé hier soir. Peut-il le nier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député a été choqué par ce qui s'est passé hier soir, il devrait réfléchir au fait que le cirque que nous avons vu hier est l'oeuvre des sénateurs libéraux sous la direction du chef de l'opposition, j'en suis persuadé.

Ce spectacle a été organisé et déclenché par les sénateurs libéraux qui ont ouvert les portes du Sénat, invité à entrer dans l'enceinte du Sénat les membres des médias et le député de Kamloops-Shuswap et un autre de la Saskatchewan dont j'oublie le nom de la circonscription. Ce sont ces actes de la part des sénateurs libéraux qui, à en juger par les appels téléphoniques que j'ai reçus ce matin, ont embarrassé les Canadiens et leur ont fait honte. Ils se demandent ce qui se passe dans notre pays alors que ce qu'ils croyaient être une Chambre de réflexion. . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser une question supplémentaire.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ce qui choque les Canadiens du Nord, c'est le fait que le prix de l'essence augmente, comme celui des motoneiges. Le coût de la vie pour les habitants du Nord sera astronomique à cause de la TPS.

Le compte rendu montrera que le ministre n'a pas répondu à la question. Je vais lui donner une autre chance d'y répondre. Est-ce que lui, un membre du gouvernement ou qui que ce soit représentant le gouvernement a été en contact à un moment donné avec le Président du Sénat pour le conseiller sur la stratégie à adopter concernant ce qui s'y est passé hier soir? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprends de mon collègue ici que le conseil a été donné sur le parquet de la Chambre des communes.

Des voix: Sur le parquet du Sénat.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, sur le parquet du Sénat. Il se trouve que le Président du Sénat. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .si les députés ne veulent pas me laisser. . .

M. le Président: Je vais inviter pour le moment un autre député à poser une seule question. Le député de Fredericton.

* * *

LES FORÊTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais changer de sujet.

Des voix: Non, non. Voyons.

M. Bird: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Il y a des rumeurs persistantes dans l'industrie forestière de la région de l'Atlantique, selon lesquelles le gouvernement envisage de mettre fin au protocole d'entente avec les États-Unis concernant le tarif d'exportation du bois d'oeuvre. Comme vous le savez, Monsieur le Président, les producteurs de bois d'oeuvre de la région de l'Atlantique sont exempts de cette surtaxe.

Je voudrais demander, parce que c'est très important pour l'industrie du bois d'oeuvre de l'Atlantique, où en sont les négociations en vue de mettre fin au protocole d'entente. Peut-il assurer à la Chambre et aux producteurs de bois d'oeuvre de l'Atlantique que cette exemp-

tion sera conservée sous une forme quelconque pour le Canada atlantique?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, bien des circonstances et des facteurs qui ont donné naissance au protocole d'entente avec les États-Unis, ce qui était une manière non orthodoxe de résoudre un différend commercial, ont sensiblement changé depuis 1986. En effet, le gouvernement a l'intention de négocier pour mettre, peut-être, un terme à l'entente dans l'avenir. On a procédé à une consultation approfondie de l'industrie, des provinces et de tous les autres intéressés afin de réaliser un consensus sur la marche à suivre.

Comme mon collègue le sait, je me suis entretenu hier avec les producteurs de bois d'oeuvre et je leur ai donné l'assurance qu'ils participeraient aux consultations et que leurs intérêts entreraient en ligne de compte et seraient protégés.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Devant le spectacle dégradant et répugnant auquel les Canadiens ont assisté au cours des dernières heures devant la Chambre du Sénat, et ce à leurs frais, devant l'évidence qu'un groupe de vieux séniles se pensent constitués en gouvernement en exil, je demande au ministre de la Justice. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. le Président: L'honorable député devrait poser sa question.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je n'ai pas voulu les nommer, mais je demanderais au ministre de la Justice de prendre immédiatement des mesures et l'initiative d'une résolution constitutionnelle pour proposer l'abolition du Sénat en cette Chambre. Monsieur le Président, le ministre de la Justice et le ministre des Finances passent leur temps à critiquer le Sénat, qu'ils passent donc aux actes et qu'ils ferment le bordel!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, l'échec de l'Accord du lac Meech nous a empêchés de faire ces changements constitutionnels parce que nous manquons de processus pour faire de tels changements. Mais j'espère que nous pourrons trouver un autre processus qui nous permettra de les faire.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Lorsque nous rentrerons chez nous pour déguster notre dîner de l'Action de grâces, nos devrions peut-être nous rappeler que les producteurs d'aliments de notre pays, les exploitants agricoles au Canada, connaissent la pire situation financière depuis 50 ans. Des monceaux de céréales pourrissent dans les champs et les créanciers viennent frapper à leur porte.

La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture nous a assuré qu'il était conscient de l'urgence de la situation et qu'il cherchait des solutions. Par conséquent, puisque tout le monde, de Harvey McEwen à Garf Stevenson et de Grant Devine à Wayne Easter, demande que l'on accorde la priorité absolue au rétablissement des paiements anticipés sans intérêt, le ministre peut-il me dire si c'est là une des solutions que le gouvernement envisage sérieusement d'appliquer?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question. Un groupe de travail a commencé aujourd'hui même à étudier ensemble la question des paiements anticipés et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Ce groupe devrait bientôt nous remettre un rapport. Nous savons qu'un groupe de travail oeuvre avec ces personnes et nous espérons recevoir des recommandations sous peu.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je crois qu'il fallait entendre, en fait, que le rétablissement des paiements anticipés sans intérêt serait effectué tout prochainement. Par conséquent, j'aimerais que le secrétaire parlementaire nous assure que cela n'a rien à voir avec le déclenchement possible d'une élection en Saskatchewan. Quand le gouvernement pourra-t-il nous annoncer sa décision et quand les agriculteurs pourront-ils profiter du nouveau programme de paiements anticipés sans intérêt?

• (1200)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'étais sûr que ce dont se préoccupait le député, c'était du sort des

céréaliculteurs de notre pays, et non pas quelques vagues possibilités d'élections. Le gouvernement interviendra au moment opportun.

J'ose espérer qu'il voudra encourager tous les ministres provinciaux de l'Agriculture à se joindre à nous pour mettre au point les mécanismes de protection dont l'agriculture a vraiment besoin pour rester une industrie viable.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse.

L'important, pour les Canadiens, c'est la confiance. Depuis des mois et des mois, le ministre des Finances et le premier ministre déclarent que la taxe sur les produits et services est la seule solution.

Or, le ministre des Finances sait pertinemment qu'outre la taxe sur les produits et services, il y a notamment la taxe unique et la proposition Brooks.

Quand va-t-il enfin dire la vérité aux Canadiens, retirer sa TPS et entreprendre l'étude d'une réforme fiscale véritable en vue d'instaurer un système simple, juste et efficace?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si nous disons qu'il n'y a rien d'autre, monsieur le Président, c'est que nous avons étudié la proposition Brooks et la taxe unique. Ni l'une ni l'autre ne sont réalistes. Elles obligeraient à accroître considérablement le fardeau fiscal des petites entreprises.

Le député a dit qu'elles simplifieraient le système. Elles le simplifieraient effectivement du fait que le formulaire ne comporterait qu'une seule page. Elles élimineraient un certain nombre d'autres annexes dont les particuliers et les sociétés ont bien besoin pour préparer leur déclaration d'impôt, de façon à éviter les erreurs qui compliquent toute la situation.

Le député voudrait-il que le gouvernement augmente le taux d'imposition des économiquement faibles? Voudrait-il qu'il augmente le taux d'imposition des petites entreprises? Voudrait-il qu'il augmente encore le fardeau fiscal des contribuables et renonce tout à fait à l'impôt sur la consommation?

Le député répond que cela serait de son goût. Si nous agissions ainsi, nous découragerions les gens de travailler, d'épargner et d'investir dans le Canada, toutes choses qui contribuent énormément au développement de l'économie.

* * *

LES DÉPUTÉS

MESSAGE DE MEILLEURS VOEUX

M. le Président: J'aimerais changer un instant de sujet. J'espère que la Chambre tout entière souscrira à mon initiative.

Au nom de tous les députés, je tiens à offrir nos meilleurs voeux à l'un de nos collègues, M. Stan Darling, le député de Parry-Sound—Muskoka, qui célèbre aujourd'hui ses noces d'or.

Je trouve que c'est là un événement merveilleux et tout à fait inhabituel.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vous ai donné avis, pendant la période des questions, de mon intention de poser la question de privilège au sujet d'un événement qui s'est produit pendant cette période qui vient de prendre fin.

Lorsque le député de LaSalle—Émard a fini de poser sa question, la caméra s'est tournée vers vous, monsieur le Président, et votre microphone a été branché. Par conséquent, le pays tout entier a pu voir et entendre le leader du gouvernement à la Chambre hurler à votre oreille. Le pays tout entier l'a vu et entendu. Et chacun peut le revoir et l'entendre à nouveau sur bande.

Certains des propos du leader du gouvernement étaient absolument scandaleux. Je soutiens qu'ils étaient extrêmement choquants parce qu'ils constituaient une tentative flagrante d'ingérence du gouvernement dans les affaires de la présidence.

Le gouvernement réussit peut-être à s'en tirer de la sorte au Sénat, mais on ne devrait pas lui permettre. . .

M. le Président: Le député a soulevé cette question dans le cadre d'une question de privilège.

Recours au Règlement

Le secrétaire parlementaire demande-t-il la parole?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il est très important, je crois, de ne pas donner l'impression qu'il est inhabituel pour le leader parlementaire de n'importe quel parti de s'approcher du fauteuil pour discuter avec le Président de ce qui se passe à la Chambre et pour présenter des arguments concernant la procédure. Il importe beaucoup de ne pas donner cette impression, qui serait à la fois fausse et trompeuse.

M. le Président: Une très brève réponse.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il n'y a pas que les leaders à la Chambre qui puissent intervenir auprès de la présidence. Les autres députés le peuvent aussi, c'est certain. La question est de savoir quel était l'objectif du secrétaire parlementaire dans le cas qui nous occupe et ce qu'il a dit. Cela, on peut le deviner à partir des mots entendus, du ton employé et de l'ensemble du contexte.

Je soutiens qu'il y a des présomptions suffisantes d'atteinte aux privilèges, car le Président de la Chambre est au service de tous les députés et non du leader du gouvernement à la Chambre ou encore du gouvernement lui-même.

Par conséquent, monsieur le Président, si vous estimez que les présomptions sont suffisantes, je suis disposé à proposer la motion qui s'impose.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je vais traiter cette affaire de mon mieux.

Tout d'abord, peu importe ce que le leader du gouvernement à la Chambre a pu me dire, cela n'a eu absolument aucune influence, et l'enregistrement le montre clairement.

Deuxièmement, il y a des moments où il n'y a pas que le leader du gouvernement à la Chambre, mais aussi des députés des deux côtés de la Chambre qui ont tendance à s'exprimer en des termes. . .

M. Bosley: Énergiques.

M. le Président: J'accepte volontiers le qualificatif proposé par un ancien Président de la Chambre. Ces choses-là arrivent.

Tout ce que je puis dire, c'est que l'enregistrement montre clairement que, peu importe ce que le leader à la Chambre a pu dire, cela n'a rien changé à mon attitude à l'égard des échanges entre le député de LaSalle—Émard et le ministre. Le député l'avouera.

Je suis désolé. Ces choses-là arrivent. Je puis vous assurer que je n'ai pas été influencé d'une manière qui aurait porté atteinte à la dignité de la Chambre ou qui m'aurait amené à me comporter différemment dans cet échange. Cela dit, je ne crois pas qu'il y ait autre chose à ajouter.

Le député d'Athabasca.

* * *

LES DÉPUTÉS

FÉLICITATIONS

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, vous avez, avec beaucoup d'à-propos, félicité M. Stan Darling à l'occasion de son cinquantième anniversaire de mariage.

Je veux profiter de l'occasion non seulement pour féliciter M^me^ Darling, mais aussi, avec le consentement unanime de la Chambre, pour recommander qu'elle soit canonisée.

M. le Président: Cette proposition n'est peut-être pas conforme au Règlement, mais nous aurions probablement le consentement de la Chambre. Je crois que nous pouvons dire à Mona que nous croyons qu'il est un homme extraordinaire, mais que c'est en grande partie grâce à elle.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR DES DÉPUTÉS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre durant la période des questions et j'aurais besoin de certains éclaircissements de la part de la présidence.

Chaque fois que les libéraux ou peut-être même les néo-démocrates ont parlé de la façon dont la nomination des huit sénateurs supplémentaires a été interprétée, vous avez pris la parole pour dire qu'ils faisaient des allégations sur la façon dont ces sénateurs ont été nommés.

• (1210)

Il me semble que, lorsqu'il y a des contestations devant les tribunaux au Canada, lorsque de nombreux avis juridiques ont été émis—nous sommes tous deux avocats et avons peut-être des opinions différentes sur la ques-

tion—nous devrions pouvoir parler de ces nominations sans qu'on nous arrête et qu'on nous dise que nous faisons des allégations sur la façon dont le premier ministre a fait ces nominations.

Je voudrais seulement des éclaircissements. Ai-je mal interprété votre opinion?

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je veux répondre à la députée de South West Nova.

Elle devrait peut-être lire le compte rendu. Je n'ai pas empêché les députés de poser des questions sur la légalité de la nomination des huit sénateurs ni sur les avis juridiques qui ont été émis à cet égard. Il y a eu beaucoup d'échanges à ce sujet pendant la période des questions.

Comme je l'ai dit hier, si la députée peut me signaler un cas précis où, selon elle, j'ai commis une erreur, j'en discuterai avec elle et, si c'est assez important, je lui donnerai la chance de faire un rappel au Règlement.

On a beaucoup discuté des avis juridiques et des auteurs de ces avis, et je n'ai pas jugé ces questions irrecevables.

Mme Campbell (South West Nova): Je voudrais seulement un éclaircissement.

Je croyais que le Président intervenait en vertu de cet article chaque fois que quelqu'un faisait allusion à la façon dont ils étaient nommés par le premier ministre à l'autre endroit, mais je fais peut-être erreur. Avant d'aller plus loin, j'étudierai le compte rendu pour voir les cas où le Président est intervenu.

M. le Président: Je recommande à la députée de South West Nova, qui est ici depuis de nombreuses années et qui est une de mes collègues de longue date, d'examiner soigneusement le compte rendu.

Il est certain que les questions et les réponses n'ont pas manqué sur la question de la légalité de ces nominations. Pour ma part, je ne me souviens pas m'être opposé quand on demandait des opinions de ce genre.

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement a trait à la présence, hier, dans la tribune de la Présidence, d'un invité de la communauté ukrainienne du Canada, voyageant avec un passeport diplomatique de l'Union soviétique, en l'occurrence, M. Viatcheslav Tchornovil, membre du Parlement de la République de l'Ukraine et président du Comité exécutif de l'Assemblée législative de la province de Lviv.

M. Tchornovil est un dissident bien connu qui a passé 15 ans de sa vie dans les prisons soviétiques parce qu'il défendait les principes démocratiques. . .

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il ne fait aucun doute que la question est importante et qu'il s'agit d'un personnage de marque, mais je comprends mal l'objection. Je ne pense pas que cela constitue un rappel au Règlement. Poursuivez sur la même question, monsieur le député.

[*Français*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement!

M. le Président: Sur le même rappel au Règlement?

M. Kindy: Sur le même rappel; je n'ai pas conclu, monsieur le Président!

Le fait, monsieur le Président, d'avoir omis de le présenter à cette Chambre brise la tradition du Parlement. J'espère que cette omission. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Cela est inacceptable. Je me suis efforcé de faire comprendre que, comme nous luttions tous contre le temps, et plus encore la présidence, durant la période des questions qui ne dure que 45 minutes, je ferais mon possible pour permettre les présentations, mais après trois heures seulement.

Sauf le respect de nos distingués visiteurs, mon obligation première est envers tous les députés. Si la parole n'a pas été accordée au député, c'est parce que les travaux de la Chambre étaient plus importants. Nous sommes ici à la Chambre des communes du Canada. J'ai des devoirs envers tous les députés, et ils passent avant les politesses, qui sont l'occasion de moments forts agréables, quand nous pouvons présenter des personnes de marque à la Chambre.

Il reste que nous ne disposons que de 45 minutes. Je voudrais que les députés et le public comprennent bien qu'il ne s'agit plus d'une question. Dorénavant, il n'y a pas que les représentants du gouvernement, de la loyale opposition de Sa Majesté et de l'autre parti de l'opposition, le Nouveau Parti démocratique, qui sont réunis ici.

Il y a aussi des députés indépendants. Et tous se disputent le droit de parole, ce qui est parfaitement légitime.

Je ne jouis plus de la même latitude que par le passé et, pour moi, les députés ont la préséance.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député a fait un rappel au Règlement, et je lui ai expliqué pourquoi je n'ai malheureusement pas pu lui donner la parole. Si le député veut discuter de la question avec ses collègues pour changer ma façon de procéder, libre à lui de le faire. J'insiste néanmoins pour accorder la priorité aux députés.

M. Kindy: J'invoque le Règlement.

M. le Président: J'accordera la parole au député s'il s'agit d'un nouveau rappel au Règlement, mais pas s'il veut intervenir sur le premier.

M. Kindy: Je n'ai pas pu exposer mes motifs.

M. le Président: Désolé. Je suis disposé à rencontrer le député à un autre moment pour discuter de ce point. Le député peut former une délégation de députés et venir me voir.

Pour le moment, je veux que tout le monde sache que je ne voulais froisser personne. Si nous ne pouvons pas faire des présentations à cause des exigences du moment, ce n'est pas par manque de respect pour qui que ce soit. Nous sommes ici à la Chambre des communes et, ici, ce sont les députés qui ont la préséance.

Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉRIODE DES QUESTIONS

LE DOCUMENT AUQUEL LE PREMIER MINISTRE A FAIT ALLUSION

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai promis au leader parlementaire de l'opposition officielle de déposer le document auquel le premier ministre faisait allusion à propos de la question sur le sénateur Hébert.

J'ai le regret d'informer le ministre que nous l'avons examiné, et que nous n'avons pas vu l'excuse, mais je déposerai ce document et il pourra l'examiner lui-même.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demanderais des éclaircissements. Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, nous a parlé hier d'une allusion aux anciens juges en chef de la Cour suprême faite à la Chambre par le premier ministre et a déclaré qu'il veillerait à ce que ce document soit déposé. Je suis curieux. A-t-il eu la possibilité de le faire, et sinon, pourrait-il le faire le plus rapidement possible?

M. Andre: Monsieur le Président, je me suis effectivement engagé à le faire. Je n'en ai pas encore eu le loisir. Je le ferai le plus rapidement possible.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le dix-neuvième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

SÉLECTION

QUARANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-neuvième rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui. Je demande que le greffier soit dispensé de lire le rapport.

Je dois dire aux députés que c'est le premier rapport qui n'est pas unanime, les 48 précédents l'ayant été. Il est présenté à la Chambre, mais avec dissidence. Toutefois, nous avons tous demandé au président de signaler un paragraphe aux députés. Voici le texte de ce paragraphe:

> Votre comité est d'avis que les comités permanents comme tels devraient se réunir moins fréquemment, mais plus souvent en sous-comités afin de mieux utiliser le temps des députés.

M. Riis: Comme le whip du gouvernement l'a laissé entendre, monsieur le Président, je présume que vous allez demander s'il y a consentement unanime pour l'adoption du quarante-neuvième rapport. Au nom du NPD, je suis dans l'impossibilité de donner mon consentement aujourd'hui. Nous éprouvons certaines appréhensions au sujet de ce rapport. Je pense qu'il faut l'étudier davantage. Nous sommes seuls à penser ainsi, mais j'espère que tous les députés réussiront à s'entendre afin que le gouvernement n'impose pas de décision unilatérale.

• (1220)

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest a la parole sur ce rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je n'ai pas encore demandé le consentement unanime, je dois attendre l'appel des motions aux affaires courantes. La question pourra alors être débattue, s'il y a lieu. Je serais disposé à participer au débat, mais ordinairement nous demandons le consentement unanime, lequel nous est accordé ou refusé, selon le cas. S'il faut débattre la question, je serai heureux de participer aux délibérations.

M. le Président: Poursuivons les travaux, nous verrons si la question reviendra sur le tapis. La parole est au whip parlementaire.

ADOPTION DU QUARANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, sur consentement de la Chambre, je suis disposé à proposer: Que le quarante-neuvième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt ce même jour à la Chambre, soit adopté.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Elle n'est pas adoptée.

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de l'ouest du Canada et particulièrement de Colombie-Britannique, qui signalent leurs préoccupations à l'endroit de la décision du gouvernement de taxer les imprimés, y compris les livres pour enfants. Les pétitionnaires croient que c'est une décision stupide et demandent au Parlement du Canada de faire tout ce qui est en son pouvoir pour amener le gouvernement à revenir à la raison et à renoncer à l'imposition de la taxe sur les imprimés.

Je présente une seconde pétition, monsieur le Président, qui porte sur un autre sujet mais qui est liée de près à la première, je pense, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'électeurs venant surtout de Kamloops, cette fois, ainsi que de Logan Lake, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires énumèrent plusieurs raisons de s'opposer à la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Ils signalent que 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe, qui arrive en période de récession; ils demandent que le gouvernement ne l'adopte pas maintenant.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Mississauga et de Streetsville qui s'opposent à ce que la taxe sur les produits et services s'applique aux livres. Ils font valoir dans leur pétition que l'imprimé est depuis très longtemps exonéré de taxe dans notre pays et, en fait, dans la plupart des pays du monde, et ils s'opposent à cette taxe.

Ils doivent être consternés de voir que leur représentant à la Chambre appuie cette taxe, et encore plus de voir les tactiques dictatoriales auxquelles le gouvernement recourt à l'autre endroit.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions à la Chambre. L'une d'elles porte sur la taxe sur les produits et services. Plusieurs habitants de la ville de Moose Jaw m'ont remis une pétition pour demander au gouvernement de renoncer à cette taxe. Les pétitionnaires estiment qu'elle est injuste et ils demandent au gouvernement de proposer une imposition équitable.

Affaires courantes

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Je veux présenter aussi, monsieur le Président, une pétition au nom de plusieurs agriculteurs de la Saskatchewan. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'avenir de l'agriculture dans cette province et, en fait, dans l'ouest du Canada ainsi que, tout particulièrement, de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Ils sont contrariés que le gouvernement ait retiré l'avoine du contrôle de cette commission. Ils demandent au gouvernement de remettre l'avoine sous le contrôle de la commission et de donner à l'avoine et à l'orge la même protection que celle dont jouit le blé actuellement aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé, à savoir qu'aucun de ces éléments ne pourra être retiré ou modifié sans que la Chambre ne le recommande et n'adopte ce projet de loi.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de prendre la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition signée par des électeurs de la région de Sweet Bay, Portland, Charleston, Summerville et Clay Cove, dans ma circonscription. Ces personnes, des employés de la conserverie de poisson de Charleston, sont très inquiètes de la condition relative aux 14 semaines de travail qu'il leur faudra remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Trois cent cinquante pétitionnaires se sont réunis récemment et ont exprimé leur inquiétude.

Ils les ont maintenant couchées sur papier et se disent préoccupés des effets qu'aura le projet de loi C-21, surtout en ce qui a trait au retrait du gouvernement du régime d'assurance-chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter les compressions qu'il se propose d'imposer au régime d'assurance-chômage et suggèrent qu'il effectue au contraire une réforme plus significative, concentrée sur l'amélioration de la main-d'oeuvre, et qu'il élabore une politique efficace de développement régional.

LE RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough—Centre): Monsieur le Président, c'est volontiers que je présente aujourd'hui cette pétition qui sera suivie de beaucoup d'autres.

Cette pétition, présentée en conformité avec l'article 36 du Règlement, porte à quelque 9 000 le nombre global des signataires. Récemment, Robyn Allen, de Scarborough, qui était allergique à certains aliments, a perdu la vie à la suite d'une réaction très violente.

À Toronto, l'Association de l'information sur les allergies, ainsi que les pétitionnaires, demandent au gouvernement du Canada de modifier le règlement sur les aliments et drogues. Il s'agit là d'une question très importante.

Des adolescents sont morts faute d'avoir pu prendre connaissance des ingrédients utilisés pour préparer les plats dans des restaurants, ou encore figurant sur les emballages. Je me réjouis de présenter cette pétition au nom des signataires.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter une pétition qu'ont signée un certain nombre de mes électeurs de Saskatoon, de Young, d'Asquith, de Cutknife, de Warman et de Dalmeny, qui insistent vivement auprès du gouvernement pour qu'il renonce à sa taxe sur les produits et services.

Les signataires signalent que cette proposition ne tient pas compte de la capacité des gens de payer des taxes.

Ils blâment la façon dont le gouvernement applique la fiscalité et qui permet aux gens riches et à l'aise de payer très peu d'impôts. Ceux qui ont moins les moyens de payer doivent assumer une charge fiscale plus lourde.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 288 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 288 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Question nº 288—**M. Caccia:**

De 1945-1946 à 1989-1990, des fonds publics ont-ils été dépensés dans l'industrie nucléaire canadienne aux fins suivantes *a*) subventions à l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), *b*) subventions pour (i) la recherche et le développement, (ii) les réacteurs de puissance, *c*) prêts pour la construction de réacteurs de puissance, moins recettes touchées en paiement des intérêts et du capital, *d*) publicité et relations publiques pour l'énergie nucléaire et contributions à l'Association nucléaire canadienne, *e*) mise au point des réacteurs (i) Candu 3, (ii) "SLOWPOKE", *f*) recherche et développement, remises de dettes et taux d'intérêt subventionnés, exemptions fiscales et subventions au titre des frais d'exploitation et des frais généraux pour l'industrie canadienne de l'extraction et du raffinage de l'uranium et l'industrie cana-

dienne de l'eau lourde et, dans l'affirmative, quels montants en dollars de 1990?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

L'ACTION DE GRÂCE

M. Albert Cooper: Monsieur le Président, je me permettrai de profiter de l'occasion pour offrir à vous, à votre famille, aux greffiers, au personnel de la Chambre et à tous mes collègues mes meilleurs souhaits à l'occasion de l'Action de grâce.

M. le Président: Je dois dire que je suis touché par ces remarques. Je remercie le député.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): L'opposition évidemment se rallie à cette idée et nous aimerions aussi souhaiter à vous-même, monsieur le Président, et à votre famille, au greffier et à toute sa famille, à tous les pages, à tous les gens qui nous aident à la Chambre, un bon congé de fin de semaine et une bonne fête de l'Action de grâces.

[*Traduction*]

M. le Président: Il y aurait peut-être lieu de proposer une motion d'ajournement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai reçu deux demandes. Je vais d'abord entendre le député de Kamloops.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous ai donné avis plus tôt de mon intention d'invoquer l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une question urgente.

Je ne crois pas avoir à aller dans les détails. Ma lettre explique mes raisons. Très brièvement, je dirai simplement qu'au cours des 24 dernières heures, la crise à l'autre endroit s'est aggravée. Je suis sûr que nos électeurs dans tout le pays ne savent plus que penser et sont furieux devant l'incapacité qui semble frapper le Parlement.

Les événements actuels compromettent notre capacité de nous acquitter des fonctions que nous confère la Constitution. La montée de l'inquiétude dans le pays pourrait aboutir à une perte totale de confiance dans nos institutions politiques.

Bref, nous sommes tous profondément troublés par la situation qui règne à l'autre endroit. En un sens, le Parlement du Canada—pas nécessairement la Chambre des communes—est paralysé. À mon avis, s'il y a jamais eu une crise dans notre pays, c'est bien maintenant.

• (1230)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous ai donné avis aujourd'hui de mon intention, par suite de l'effondrement de la règle du droit au Sénat du Canada, de demander un débat sur toute cette affaire.

Nous croyons que le Parlement est l'autorité suprême en cette matière. Il est actuellement paralysé et nous le déplorons infiniment. Nous espérons, monsieur le Président, que vous jugerez bon de nous donner la possibilité d'essayer de rétablir quelque peu la confiance des Canadiens dans le Parlement, en autorisant un débat d'urgence ce soir.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je vais répondre à ces deux demandes en donnant peut-être plus d'explications que le Pésident n'en fournit d'habitude.

Je suis bien conscient que le comité de la réforme a recommandé il y a quelque temps que le Président ne donne aucune raison lorsqu'il répond à ces demandes. Comme j'ai dû le faire il y a quelques jours, je vais expliquer brièvement l'attitude que j'adopte.

Tout d'abord, quiconque suit nos délibérations aujourd'hui sait que la Chambre est vivement préoccupée

par ce qui se passe à l'autre endroit. Il en a été beaucoup question aujourd'hui, dans les limites prévues par les règles qui régissent nos travaux.

Conviendrait-il de tenir un débat d'urgence sur cette question aujourd'hui? J'ai pu examiner de près le problème, car j'ai reçu un préavis. Je suis porté à rejeter les deux demandes qui ont été formulées, non pas parce que la question n'est pas grave, mais parce qu'il convient sans doute d'attendre de voir si l'autre endroit arrivera à résoudre ses difficultés.

En rejetant ces requêtes, il faut faire comprendre bien clairement à ceux qui ont entendu la demande et ma réponse que ce refus ne vaut pas pour toujours et qu'il ne témoigne pas d'une méconnaissance de la gravité de problème.

Les députés comprendront qu'il n'est pas particulièrement facile à la présidence de rendre une décision dans une situation semblable. Quoi qu'il en soit, les choses étant ce qu'elles sont, il me semble convenir d'attendre de voir si l'autre endroit pourra se tirer de ses difficultés.

Je remercie les députés de m'avoir donné préavis de leurs requêtes, que j'ai étudiées avec le plus grand sérieux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion nº 1 de Mme Mitchell (p. 13846).

Mme le vice-président: Avant la période des questions, le député de Nunatsiaq avait commencé son intervention. Je vais donc lui redonner la parole.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je voudrais poursuivre mon intervention sur la modification de la loi concernant les langues patrimoniales et sur l'amendement proposé par la députée de Vancouver-Est.

Je tiens à vous faire part de certaines lettres qui ont été écrites au sujet de la Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales. Voici un extrait de la lettre que l'Inuit Tapirisat du Canada, l'organisme représentant tous les Inuit du pays, a adressée au secrétaire d'État du Canada.

> Contrairement à d'autres minorités du pays, nous n'avons nulle part où notre langue et notre culture peuvent s'épanouir, si ce n'est dans le Nord. En tant qu'autochtones, nous avons des droits spéciaux en vertu de notre statut. Ces droits sont prévus dans la Constitution et font partie des lois, des coutumes et des traités du Canada. Même si les droits ancestraux n'ont jamais été pleinement définis, il est manifeste qu'ils englobent le droit de protéger et de promouvoir les langues et les cultures autochtones.

L'Inuit Tapirisat du Canada et tous les Inuit ont le sentiment, madame la Présidente, que notre langue autochtone doit être reconnue en elle-même et qu'elle ne doit pas faire partie d'autres groupes linguistiques plus larges.

Je voudrais également vous faire part d'une autre lettre que le chef national de l'Assemblée des premières nations a adressée aux députés et qui dit en partie ceci:

> Nous comprenons que les langues autochtones ne sont pas exclues de la Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales, mais les premières nations ne souhaitent pas que leurs langues soient englobées dans les «langues patrimoniales» dont il est question dans le projet de loi C-37. Nos langues sont celles des peuples fondateurs du pays, et, puisque leur avenir est menacé, nous réclamons une fondation ou un institut distinct des langues autochtones.

C'est en nous basant sur des lettres de ce genre et l'appui que nous recevons des diverses associations autochtones que nous demandons de ne pas inclure les langues autochtones dans la Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales et que nous voulons qu'elles soient plutôt reconnues comme langues des peuples fondateurs de notre pays.

Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a sabré dans le financement du secteur des communications. C'est alors que plusieurs décisions ont été prises pour réduire l'enseignement des langues autochtones dans les médias ou ailleurs, ce qui nous a fait beaucoup de tort.

Je tiens encore ici à vous renvoyer à une copie du communiqué qu'a émis l'*Inuit Broadcasting Corporation*, qui est une entreprise de télédiffusion de l'*Inuit Communications Society*. Voici ce qu'on peut lire dans ce communiqué publié le 22 février 1990:

> L'*Inuit Broadcasting Corporation* (IBC) risque de perdre plus du quart de son financement par suite du nouveau budget fédéral. La réduction de 600 000 $ aura immédiatement des répercussions dévastatrices sur le principal réseau autochtone de télédiffusion du Canada.

C'est bien évident. Le gouvernement fédéral refuse, par l'entremise de son leader parlementaire, de reconnaître le projet de loi C-269, visant à constitutionnaliser les langues autochtones. Cela montre bien quelles sont ses priorités en ce qui concerne les questions autochtones. Les autochtones en déduisent que même si le gouvernement dit devoir faire avancer les questions autochtones du jour pour répondre aux préoccupations des autochtones, il ne veut pas aller jusqu'à reconnaître la nécessité de constitutionnaliser indépendamment les langues autochtones.

Je voudrais encore citer ici un de mes amis, Blondina Makkik, de l'*Inuit Broadcasting Corporation*, qui qualifie de génocide spirituel la réduction de 600 000 $ dans le financement de cette société, ce qui décrit très bien le sentiment des autochtones.

Je tiens à dire aux Canadiens qu'il importe que soient reconnues les langues autochtones car, comme tout le monde le sait, la langue fait partie de la culture.

• (1240)

Je suis persuadé que le leader parlementaire du gouvernement ne sait pas ce que c'est que de ne pas pouvoir parler sa langue maternelle parce que cela lui serait interdit comme ce nous l'était interdit dans les pensionnats et les écoles publiques. Je suis sûr qu'il n'a jamais éprouvé ce problème et qu'il ne peut donc pas comprendre pourquoi nous demandons à ce que nos langues soient reconnues indépendamment et pour ce qu'elles sont. Encore une fois, je voudrais citer ici un article de la *National Aboriginal Communications Society* concernant la réduction du financement des communications. Voici:

> Il importe tout particulièrement que les autochtones aient accès à des moyens de communication qui présentent leur point de vue alors même que sont débattues des questions telles que l'autonomie des autochtones, les droits autochtones et le droit à l'égalité.

Madame la Présidente, telles sont quelques-unes de nos préoccupations, et je vous remercie de votre indulgence.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir participer au débat. Je voudrais d'abord dire, à l'instar de mes collègues qui ont parlé des langues autochtones, que j'accorde une grande importance à ce sujet.

J'ai eu la chance de visiter les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon au cours des audiences de la Commission Charest sur les propositions de M. McKenna portant sur l'Accord du lac Meech. Ce fut une expérience enrichissante que de siéger à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest où se parlent quelque 27 langues. L'importance des langues autochtones n'est donc pas à démontrer, mais, malheureusement, ce n'est pas ce dont nous débattons aujourd'hui, même si ceux qui suivent ce débat peuvent penser au contraire que c'est de cela qu'il s'agit.

C'est l'article 2 du projet de loi C-37 qui fait l'objet du débat. Cet article est en partie formulé comme suit:

> [. . .] «langues patrimoniales» Langues autres que les langues officielles du Canada et qui *contribuent à la constitution* du patrimoine linguistique canadien. [. . .]

Voilà en partie l'article 2. En vertu de l'amendement, on ajouterait que cette phrase ne comprend pas les langues autochtones du Canada.

Je voudrais seulement revenir un peu en arrière en ce qui touche cet article. Nous avons beaucoup discuté de cet aspect de la question aux séances du comité chargé du projet de loi C-37. Aussi, je suis un peu surprise que nous débattions encore à l'étape du rapport, après tant de discussions lors de l'étude en comité, de la question de l'inclusion des langues autochtones dans le concept des langues patrimoniales. Quand on repense à l'ancienne mesure législative, le projet de loi C-152, qui a été présenté à la Chambre avant les élections de 1988, on constate qu'elle avait été présentée pendant la dernière législature, pratiquement dans son entier, mais qu'elle n'avait pas été adoptée à cause des élections.

Dans cette mesure législative, les langues autochtones n'étaient pas incluses. Il n'était déclaré nulle part qu'elles étaient incluses ou exclues. Il n'y avait aucune mention à cet égard. Une fois le projet de loi C-152 envoyé au comité, le Parti libéral et le NPD avaient insisté pour que les langues autochtones soient incluses. Ils avaient même présenté un certain nombre de motions et, à l'étape du rapport, un député libéral avait modifié le projet de loi de telle sorte qu'il tienne compte de la préservation et l'utilisation des langues, incluant les langues autochtones.

Aujourd'hui, nous avons présenté le projet de loi C-37 au Parlement, nous avons franchi l'étape du comité, nous avons beaucoup débattu de la question et voilà que le Parti libéral et le NPD ont complètement changé de position par rapport à celle qu'ils avaient adoptée encore

tout récemment. Je suis vraiment très surprise de voir qu'ils ont complètement retourné leur veste en si peu de temps.

Je voudrais énoncer brièvement l'objectif de l'institut. Que doit-il faire pour les langues patrimoniales? Eh bien, il doit promouvoir et favoriser l'apprentissage de ces langues au Canada. Il doit aider à l'information du public, à la production et à la diffusion de documents destinés à l'étude en contexte canadien de ces langues, à l'établissement de programmes visant à améliorer les normes d'apprentissage de ces langues et à la conduite d'activités de recherches sur l'importance de l'apprentissage des langues patrimoniales en général.

L'institut sera trouvera à Edmonton et travaillera en étroite collaboration avec des organismes, des particuliers et des groupes de partout au pays. Il sera en rapport avec des organismes communautaires, des établissements d'enseignement ainsi que les gouvernements des provinces et des territoires, pour s'assurer que tous ceux que l'apprentissage des langues patrimoniales intéresse profitent des activités organisées par l'institut.

L'institut sera un organisme de charité et bénéficiera en outre du soutien financier du gouvernement du Canada, avec la participation financière du secteur privé. Nous espérons que tout le monde fera en sorte que cet institut devienne le lieu exceptionnel que nous croyons dans l'intérêt de la promotion des langues patrimoniales.

J'ai bien compris ce que la députée de Western Arctic a dit au sujet du projet de loi C-269. Il serait effectivement utile de débattre de ce projet, mais ce n'est malheureusement pas celui qui est à l'étude aujourd'hui. Nous devons décider si nous allons interdire l'accès à l'enseignement des langues patrimoniales à certaines personnes.

Comme il est précisé dans le projet de loi, l'expression «langues patrimoniales» désigne des langues autres que les langues officielles du Canada et qui contribuent à la constitution du patrimoine linguistique canadien. Nous ne voudrions donc pas exclure qui que ce soit, mais tout le monde ne serait pas forcément admis à l'institut non plus. Toutes les langues visées n'ont pas été énumérées, mais il irait de soi que les groupes qui veulent venir y consulter des documents de recherche puissent le faire.

Madame la Présidente, je suis d'avis que la définition de «langues patrimoniales» qui se trouve dans la version du projet de loi qui a été modifié par le comité législatif et que nous avons devant nous est celle qui convient.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je me sens privilégié de participer au débat d'aujourd'hui, qui porte sur un projet de loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales et, surtout, de faire suite à l'amendement fort réfléchi de ma collègue de Vancouver-Est, qui propose que nous modifiions le projet de loi en disant: les langues officielles du Canada, à l'exclusion des langues autochtones.

Je tiens réellement à appuyer les observations faites à cet égard par ma collègue de Vancouver-Est, ainsi que mes collègues de Comox-Alberni et Spadina, car il me semble tout à fait inacceptable d'englober les langues de nos premiers habitants dans les langues patrimoniales en général.

Pour faire valoir mon point de vue, je voudrais citer M. Phil Fontaine, dirigeant provincial de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui a dit, le 14 juillet dernier: «Nous, les premiers habitants de ce pays, avons hérité, grâce aux traditions orales de nos ancêtres, de 55 langues originales différentes. Cinquante-deux de ces langues originales du Canada sont actuellement en voie de disparition. «Contrairement à vous», c'est-à-dire la population non autochtone du pays, «nous ne pouvons pas retrouver ces langues dans notre mère-patrie, car notre mère-patrie, c'est le Canada. Les langues que nous perdons au Canada, nous les perdons à jamais».

Je crois que nous devons réfléchir sérieusement à ce qui semblait être, du moins au début, le motif du gouvernement pour considérer comme des langues patrimoniales, au même titre que l'italien, le norvégien, le danois et l'allemand, 53 langues autochtones.

Peu importe ce que nous puissions faire à notre patrimoine linguistique, en tant que Norvégien, je peux toujours retourner dans mon pays et y apprendre ou réapprendre la langue.

• (1250)

Nous ne pouvons pas faire cela avec les langues autochtones. Le Canada est le seul endroit au monde où elles existent. Je suis particulièrement en faveur de la représentation. J'ai fait partie d'un groupe de députés de la Colombie-Britannique de l'intérieur qui s'est réuni récemment dans la splendide ville de Vernon. Lors de cette réunion, nous avons eu le privilège d'accueillir quatre des chefs autochtones de notre région. Ils nous ont expliqué leur préoccupation au sujet de leur langue, le shuswap, que vous connaissez très bien, madame la

Présidente. C'est une des nombreuses langues qu'on trouve en Colombie-Britannique.

Je suis heureux de dire, lorsque j'examine la liste, qu'il y a 2 000 personnes qui parlent actuellement le shuswap. Comme l'a déclaré le dirigeant provincial de l'Assemblée des chefs du Manitoba, ce n'est pas une des langues qui seront préservées au-delà de la prochaine décennie, à moins qu'on ne prenne des mesures en ce sens. En fait, comme je l'ai déjà dit, seulement trois des 55 langues survivront à moins qu'on fasse quelque chose.

Que réclamons-nous? Nous réclamons certainement beaucoup plus qu'un institut. Nous sommes très près de réclamer une fondation des langues autochtones, comme ma collègue de Western Arctic le demande dans le projet de loi C-269 que nous appuyons, évidemment.

Nous supposons tous qu'une telle fondation exige des investissements culturels pour que les autochtones de notre grand pays aient l'occasion de produire le matériel didactique nécessaire et de mettre sur pied l'infrastructure d'apprentissage nécessaire pour que jeunes et vieux puissent apprendre à parler couramment leur langue autochtone. Une telle mesure est conforme à l'esprit de notre pays et nous devrions la prendre aussi rapidement que possible dans l'intérêt des premiers habitants du Canada.

Je sais qu'à Kamloops, le conseil de la tribu des Shuswap a obtenu des résultats magnifiques en mettant sur pied des programmes enseignant aux élèves des classes maternelles et au-dessus la langue et la culture autochtones dans le centre de la Colombie-Britannique.

L'initiative du gouvernement avec le projet de loi C-37 mérite évidemment notre appui parce qu'elle vise à appuyer, à encourager et à favoriser l'usage des langues patrimoniales. Cependant, comme le dit très bien cet amendement, nous tenons à en exclure les langues autochtones parce que nous préférerions qu'une autre initiative d'envergure soit prise afin que la préservation des langues devienne un aspect important de l'aide aux autochtones du Canada. Nous voulons qu'ils se donnent l'infrastructure nécessaire pour cultiver leurs propres langues afin de développer vigoureusement leurs cultures en s'appuyant sur une bonne fondation.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de la députée de Vancouver-Est. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 6, en retranchant les lignes 39 à 42, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion du ministre parmi les candidats proposés par les organisations et établissements concernés par l'enseignement des langues autochtones.»

—Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler brièvement de ce deuxième amendement présenté par le NPD. Nous faisons cette recommandation relative au conseil d'administration du futur Institut des langues patrimoniales pour la raison suivante. La diposition qui se trouve à l'origine dans le projet de loi dit ceci:

La conduite des activités de l'Institut est assurée par un conseil d'administration composé d'au plus vingt-deux administrateurs, y compris le président, nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre et après consultation par celui-ci, à son appréciation, de gouvernements, établissements, organisations et particuliers.

Nous avons l'impression que cette partie du projet de loi, le paragraphe 6(1), permet au ministre et au Parti conservateur de faire ce qui est dans leur habitude de faire et ce qu'ils font actuellement au Sénat. C'est-à-dire procéder à des nominations politiques pour ce nouvel institut. Je n'aime pas lui imputer des motifs cachés; il semble que la façon dont le gouvernement s'y prend pour créer cet institut, supprimant le financement de tous les programmes communautaires de langues patrimoniales, sent la motivation politique. Je suis étonnée que les conservateurs s'y prennent de cette façon. L'article en question permet également au ministre de recommander des candidats au Cabinet, lequel pourrait alors procéder à des nominations politiques, et l'on peut s'attendre à ce qu'il s'agisse surtout de conservateurs. Ils seraient alors en mesure de se vanter, montrant à l'électorat tout ce qu'ils auraient fait de merveilleux pour les langues patrimoniales au Canada.

Notre amendement vise à modifier le processus de nomination des administrateurs afin de le rendre plus démocratique, plus pratique et plus efficace. Cette responsabilité devrait incomber aux établissements et aux organisations qui sont directement concernés, et qui connaissent le domaine des langues patrimoniales, ainsi

qu'aux collèges qui enseignent ces langues, par exemple, et aux responsables des programmes communautaires comptant parmi leur personnel des gens expérimentés. Il incombe à ces groupes de proposer des candidats, afin que les nominations soient impartiales et que les administrateurs soient nommés en fonction de leur expérience et de leurs connaissances. Cela garantira également la nomination de représentants régionaux. De nombreux témoins ont également présenté cette requête au comité.

J'espère que la Chambre, et surtout le gouvernement, appuieront cet amendement. Le gouvernement prouvera ainsi qu'il désire un conseil d'administration fort, regroupant des membres nommés de façon démocratique, et ne tient pas simplement à distribuer les faveurs politiques, comme il en a pris l'habitude.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, cet article 6 du projet de loi porte sur le conseil d'administration qui sera chargé de diriger les activités de l'Institut des langues patrimoniales. En tout, 21 administrateurs, provenant des diverses régions du pays, seront nommés.

Prenons quelques instants pour réfléchir au contenu du projet de loi. Qui choisira ces administrateurs? Ils seront nommés après consultation des gouvernements provinciaux, d'établissements, d'organisations et de particuliers. Tous ces gens et organismes seront consultés. Il est important de lire le paragraphe 6(2) du projet de loi:

> (2) Les administrateurs doivent posséder la formation ou l'expérience propres à aider l'Institut à remplir sa mission.

À mon avis, le but de l'amendement est de nommer des administrateurs représentant les organisations et les établissements d'enseignement des langues patrimoniales. Étant donné leur nombre élevé, toutes ces organisations et ces écoles ne pourraient être représentées au conseil d'administration, puisqu'il n'y a que 21 postes d'administrateur.

• (1300)

Il faut donc que le ministre puisse, après consultation, nommer des personnes possédant l'expérience et les connaissances requises représentant adéquatement les régions géographiques, facteur dont il faudra sûrement tenir compte, comme l'a proposé la députée tout à l'heure, afin que les administrateurs aient tous les atouts nécessaires pour faire de cet institut la remarquable organisation à laquelle nous aspirons.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'appuyer l'amendement de la députée de Vancouver-Est. Nous n'avons pas d'autres choix que de l'appuyer. Comment peut-on garantir l'équité et surtout le professionnalisme et l'impartialité d'un Institut dont les membres du conseil d'administration doivent être choisis sur recommandation du ministre?

Ce gouvernement a-t-il l'intention de placer à l'Institut, comme il l'a fait au Sénat, ses amis qui devront répondre aux besoins que le ministre choisira comme priorités?

Madame la Présidente, cet Institut devrait avoir l'autonomie de choisir lui-même, après consultation naturellement avec les communautés culturelles, les éducateurs et les éducatrices. Quand je dis lui-même, c'est parce qu'ils sont en mesure de choisir ceux qu'ils considèrent les plus compétents et capables de remplir leurs tâches sans avoir besoin de l'approbation officielle du gouvernement—l'approbation officielle ou officieuse. J'approuve donc l'amendement.

[*Traduction*]

Nous avons déjà été témoins de la partialité du gouvernement dans les nominations faites récemment à une commission du multiculturalisme. Certains membres de cette commission n'ont absolument aucun lien avec un grand organisme culturel national. Certains, je crois même, sont de véritables politicards.

M. Karygiannis: Des politicards? C'est honteux!

Mme Maheu: J'irais même jusqu'à dire qu'il ne représentent qu'eux-mêmes ou peut-être le ministre. Ils n'ont jamais été associés de près ou de loin à un groupe culturel.

On en vient à se demander si tout l'institut en question n'est pas seulement un cadeau politique fait à Edmonton. C'est pourquoi nous, les libéraux, appuyons l'amendement de la députée de Vancouver-Est.

M. Karygiannis: Madame la Présidente, je n'ai pas pu entendre le commentaire de ma collègue de Scarborough-Centre, mais qu'elle sache bien que mes adjoints

dans ma circonscription s'occupent également des problèmes de Scarborouth-Centre.

Je suis en faveur de l'amendement pour plusieurs raisons. Comme je fais partie moi-même d'un groupe ethnique, et après avoir lu attentivement ce projet de loi et vu certains députés à l'oeuvre en dehors de la Chambre, j'ai la certitude que les 21 nominations aux postes d'administrateur seront des nominations politiques. Ces postes seront comblés par des partisans conservateurs, par des personnes que le gouvernement veut y caser.

Nous avons constaté sans l'ombre d'un doute que le gouvernement se servait de ses pouvoirs pour combler ce genre de poste et pour faire ce qu'il lui plaît. Encore la semaine dernière, la nomination de ces huits sénateurs alors que les gens ne veulent pas de la TPS. On a appelé les renforts. Madame la Présidente, je vais y revenir, mais je vois que vous me faites signe de la main. Il saute aux yeux que le gouvernement va se servir de ces 21 nominations pour attirer quelques politicailleurs.

M. Milliken: Comme ceux-ci? C'est un scandale.

M. Karygiannis: . . .quelques dirigeants des communautés ethniques qui n'ont aucun respect. . .

Mme Browes: Vous insultez les gens.

M. Karygiannis: J'insulte les gens selon ma collègue de Scarborough-Centre. Je suis bien content de le lui entendre dire car je fais partie d'un groupe ethnique et je sais que les nominations que le gouvernement a faites dans les communautés ethniques sont un vrai scandale.

M. Hudon: Non, monsieur.

M. Karygiannis: Oh, peut-être que. . . Ils disent non, monsieur. Madame la Présidente, je peux vous en parler sur la foi de mon expérience.

Des voix: Oh, oh!

M. Karygiannis: Ce que disent le gouvernement et le ministre de la Justice, de ce côté, c'est que ce n'étaient pas des conservateurs, mais qu'ils vont le devenir. Vraiment, madame la Présidente, je n'en reviens pas. Ce que ce gouvernement a fait, je sais que c'est très mal, madame la Présidente, que ça dépasse les bornes, et je dirai qu'en raison de son attitude, de ce qu'il a fait par le passé, j'ai parfois honte de dire que je suis un Canadien ayant une forte ascendance ethnique. Parce que ce gouvernement se sert des gens d'origine ethnique pour se faire valoir—et c'est bien ce qui va se passer à Edmonton. . .

Une voix: Ça va leur coûter cher.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Parlons donc de la campagne d'investiture.

M. Karygiannis: Oh, la ministre de la Justice voudrait que l'on parle de la campagne d'investiture. Je suis content qu'elle le dise, parce que les gens d'origine ethnique en Ontario et dans le reste du pays appuyaient le Parti libéral, et ils sont tellement offensés de la tournure des choses.

J'ai rencontré des gens à Sarnia, et encore à Windsor, parce que j'ai eu l'occasion de voyager dans la magnifique province de l'Ontario, et tous ceux que j'ai rencontrés étaient réellement offensés de ce que les députés d'en face essaient de faire. C'en est incroyable. Ils veulent offrir un cadeau politique aux gens d'origine ethnique, et c'est honteux. Je n'ai donc pas d'autre choix que d'appuyer l'amendement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je traiterai très brièvement de l'amendement dont nous sommes saisis. Je n'ai que deux choses à dire. Je veux signaler la participation en force des députés de la belle ville de Scarborough, ici, aujourd'hui.

Le mécanisme proposé par cet amendement est fort louable, et son concept a été examiné par nul autre que le premier ministre lui-même, dans le choix des candidats éventuels au Sénat. Le mécanisme en question a été cité dans l'accord du Lac Meech. Il prévoit que les personnes nommées par le gouvernement doivent être choisies parmi une liste dressée par le groupe client, si vous me permettez l'expression.

Je ne peux pas imaginer de meilleur mécanisme qui puisse à la fois éliminer toute apparence de népotisme, qui risque toujours d'être soupçonné dans toute nomination, et accroître le processus démocratique et même, ramener le choix des candidats parmi le vrai monde, le groupe client, parmi ceux qui ont besoin de l'organisation en cause. Pour ces deux raisons, j'appuie cet amendement.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'appuie moi aussi l'amendement de ma collègue de Vancouver-Centre et je crois. . .

Mme Mitchell: Vancouver-Est.

M. Skelly (Comox—Alberni): Pardon. Je pensais que la représentante de Vancouver-Centre aurait la sagesse de l'appuyer, mais je peux me tromper.

J'appuie l'amendement parce que le mode de nomination proposé dans le projet de loi relève de la manière autocratique de fonctionner des conservateurs, qui déçoit tant de gens. Beaucoup de gens sont amers, désenchantés, devant la façon dont le gouvernement se conduit.

La raison est que ces nominations sont plutôt décidées aux échelons supérieurs, qu'elles prennent un caractère politique et n'assurent pas la représentation de la base. Dans bien des cas, les personnes nommées ne connaissent pas très bien les organismes où elles sont censées travailler ni les questions qu'elles sont censées régler.

Je me rappelle que dans un article récent qui ne remonte qu'à une semaine ou quelques semaines, le *Ottawa Citizen* faisait état de 108 nominations marquées de favoritisme que le gouvernement du Canada a faites le même jour. Une vérification des états de service de ces personnes a révélé que certaines étaient reliées de loin avec l'organisme ou qu'elles étaient nommées à nouveau là où elles se trouvaient auparavant. Un grand nombre d'entre elles étaient simplement des valets de parti qui n'étaient vraiment pas les mieux désignés pour défendre les intérêts des citoyens ou, comme dans le cas présent, les groupes ethniques ou linguistiques que la loi sur les langues patrimoniales vise à aider.

• (1310)

Il est plus que temps que nous inscrivions dans la loi une nouvelle façon de nommer ces personnes, et ce qu'il faut, c'est les rendre comptables envers les groupes d'où elles sont issues et de les choisir au sein de ces groupes d'où elles sont issues et ceux où elles travaillent. Je crois que si nous voulons redonner de la crédibilité au gouvernement, il faudrait songer à ce mode de nomination qui partirait de la base. Si nous voulons restaurer la confiance dans le gouvernement et dans les institutions comme celle que nous créons ici, l'Institut des langues patrimoniales, nous devrions vraiment mettre en place dans la loi une structure et un processus permettant de nommer les membres du conseil d'administration en les recrutant au sein des organismes représentatifs, des organismes qu'ils seront appelés à servir, au lieu d'y nommer les directeurs de campagne de la dernière campagne électorale conservatrice ou la femme ou le mari d'anciens députés conservateurs, comme nous l'avons vu dans cet article paru dans le *Citizen* il y a quelques semaines. Nommons-y des gens qui connaissent vraiment le domaine dans lequel ils travaillent. Nommons-y des gens qui comprennent et connaissent vraiment les gens qu'ils sont appelés à servir.

Je pense que le processus suggéré par ma collègue de Vancouver-Est va vraiment permettre de réaliser ce voeu. Si nous adoptons cet amendement et le processus suggéré, je pense que nous aurons un institut dont nous pourrons tous être fiers, y compris ceux qui en seront les bénéficiaires, car ils lui feront confiance et auront aussi le sentiment d'y avoir des intérêts.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion nº 2 est rejetée.)

L'hon. Gerald S. Merrithew au nom du secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et citoyenneté)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation) soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je désire remercier tous les intervenants qui ont contribué à l'étude, à la rédaction et à toutes les étapes de ce projet de loi. Je remercie en effet

mes anciens critiques des partis de l'opposition et j'espère pouvoir travailler aussi bien avec mes nouveaux critiques.

[*Traduction*]

Ce projet de loi résulte du jugement prononcé par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Regina c. Vaillancourt. J'espère que ces modifications permettront d'accélérer l'audition des causes devant les tribunaux et que cette modernisation du Code criminel lui permettra de répondre aux exigences de la vie d'aujourd'hui.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, la ministre de la Justice a fait un discours très bref et très succinct.

Le projet de loi dont nous débattons ici est lui-même plutôt succinct. On pourrait dire qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif qui concerne le Code criminel, mais je crains qu'il ne soit jamais possible de dire que des modifications au Code criminel sont d'ordre administratif. Dans cette loi, nous abordons des questions et des procédures qui touchent de très près à nos droits et à nos libertés en tant que citoyens et à notre conduite les uns envers les autres dans une société civilisée et ordonnée.

Il est nécessaire, à mon avis, de parler de chacune des modifications proposées bien qu'elles soient courtes.

La première modification proposée par le gouvernement porte sur la suppression de l'alinéa 230 *d*). Cet alinéa porte sur l'une des quatre inculpations de meurtre figurant actuellement dans le Code criminel.

Après mûre réflexion, la Cour suprême du Canada a décidé que cet alinéa entre en conflit avec notre Charte des droits et, par conséquent, celui-ci a été supprimé du Code par les tribunaux. Aujourd'hui, le gouvernement demande dans ce projet de loi que cet alinéa soit officiellement supprimé du Code.

La seule question qui se pose à la suite de cette mesure du gouvernement est de savoir si celui-ci aurait dû ou non supprimer les alinéas *a*), *b*) et *c*) du même article, parce que ces alinéas portent sur la même question de meurtre imputé, sous des perspectives différentes.

Ayant lu les commentaires formulés par des tribunaux ces dernières années, il est juste, je pense, de dire que le meurtre imputé, quelle que soit sa perspective, va entraîner des frais énormes vu les droits et les libertés contenus dans notre Charte.

Actuellement, on a interjeté appel devant les tribunaux supérieurs du Canada sur des questions concernant divers alinéas de meurtre imputé, et les tribunaux se prononceront. La vraie question qui se pose ici—je n'ai fait que la signaler—est de savoir si le gouvernement aurait ou non pu faire preuve d'un peu plus d'initiative en s'attaquant de front à ces droits et libertés, à ces questions relevant de la Charte qui concernent les alinéas *a*), *b*) et *c*), en les réglant maintenant, ce qui aurait fait gagner beaucoup de temps aux tribunaux.

L'autre aspect de la question, c'est que nous, en tant que législateurs, nous pouvons peut-être profiter des interprétations qui seront offertes par les tribunaux au cours des prochains mois. Cela pourra aider le ministre de la Justice, son ministère et les députés à parvenir à de meilleures conclusions à propos de ces alinéas.

Je passe à la deuxième partie du projet de loi; une vieille règle qui avait été imposée il y a une éternité interdisait la réunion d'un chef d'accusation de meurtre avec celui visant un autre délit criminel. J'imagine que dans l'ancien temps, cette règle était tout à fait équitable, car les condamnations pour meurtre avaient neuf fois sur dix une issue fatale. Le monde a évolué, nous avec lui, et si les condamnations pour meurtre n'ont pas, le plus souvent, des conséquences aussi tragiques, vu l'abolition de la peine de mort, l'impression demeure que nous sommes maintenant davantage en mesure d'examiner les arcanes juridiques qui s'appliquent à l'examen des meurtres.

• (1320)

Ainsi, l'ancienne règle qui interdisait de joindre, dans un acte d'accusation, un chef d'accusation imputant une infraction autre que le meurtre sera modifiée; dorénavant, dans un acte d'accusation, le ministère public pourra joindre à un chef d'accusation de meurtre tout autre chef d'accusation imputant une infraction autre que le meurtre. Le ministère public pourra également réunir ces chefs d'accusation lorsque l'accusé lui-même y consentira.

La première raison véritable pour laquelle nous nous sommes intéressés à la réunion des chefs d'accusation, nonobstant l'ancienne règle, a été le sentiment que par suite de la règle interdisant la réunion des chefs d'accusation, l'instruction de bien des affaires n'aboutissait pas ou ne favorisait pas la justice. D'où l'impression que les tribunaux, le système, les contribuables et les accusés auraient avantage à ce que les tribunaux puissent réunir un chef d'accusation de meurtre avec tout chef d'accusation visant un acte criminel autre que le meurtre. Tous les témoins pourraient comparaître en une seule fois afin d'établir les faits, écartant ainsi la nécessité de procès

ultérieurs fractionnés qui obligent les témoins à comparaître beaucoup plus fréquemment.

Par souci d'efficacité, on a donc procédé à l'examen de cette règle; la Commission de réforme du droit a accompli en l'occurrence une tâche magnifique, les universitaires, les juges et les avocats se sont penchés sur la question, de sorte qu'ils en sont venus à la conclusion qu'il fallait abandonner la règle interdisant de réunir les chefs d'accusation.

Le principal reproche qu'on puisse formuler contre l'abandon de cette règle, c'est que l'accusé peut en subir un préjudice. En fait, c'est la raison pour laquelle cette règle avait été adoptée en premier lieu, mais nous devons signaler que l'accusé a toujours le droit de demander que les chefs d'accusation soient séparés. Il n'y a vraisemblablement pas au Canada de juge ou de procureur de la Couronne qui ne sache tout le tort que peut subir un accusé traduit devant les tribunaux pour meurtre. Au début de tout procès pour meurtre, l'accusé ou son avocat a l'occasion de saisir de la chose le juge de première instance, et si celui-ci croit que l'accusé peut en subir un préjudice, il peut ordonner de séparer les chefs d'accusation, quitte à s'occuper de l'accusation de meurtre séparément et indépendamment des autres chefs d'accusation.

Cela dit, nous députés de l'opposition, après avoir examiné ce problème, estimons que nous pouvons, somme toute, appuyer ce projet de loi du gouvernement.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je désire prendre la parole au sujet de ce projet de loi, qu'on vient de me remettre il y a peu de temps, et prononcer mon premier discours à titre de critique de la justice du Nouveau Parti démocratique. Le projet de loi en est maintenant à sa troisième lecture. Je souhaite d'abord dire à mon amie de l'autre côté, la ministre de la Justice, qui vient d'une circonscription voisine de celle où je vis, que j'essaierai de traiter les questions de justice de façon aussi constructive que possible. Je sais que nous traitons de questions très importantes pour le peuple du Canada. Nous respectons tous deux ce fait. Je ne suis peut-être pas d'accord avec la ministre, mais je la respecte beaucoup. Voilà sans doute la chose la plus gentille que je dirai jamais à son sujet. Maintenant, passons au projet de loi.

Selon ce que je comprends, le projet de loi C-54 a été déposé le 14 décembre 1989. La Chambre l'a approuvé en principe en seconde lecture, puis il a été étudié en comité. J'ai eu la chance d'examiner le compte rendu de certaines des audiences du comité. Le projet est maintenant de retour à la Chambre, à l'étape du dépôt du rapport et de la troisième lecture. Je crois que nous en sommes maintenant à la troisième lecture.

Ce projet de loi aurait pour effet de modifier le *Code criminel* du Canada, code dans lequel se trouvent toutes les lois pénales de notre pays. Il s'applique dans tout le pays, puisque le droit criminel est de compétence fédérale.

Bien sûr, le gouvernement doit, périodiquement, remettre à jour le Code criminel d'autant plus qu'il lui faut tenir compte des jugements rendus par les tribunaux qui, aux termes de la Charte des droits, peuvent déclarer inconstitutionnels des articles du Code criminel.

Si je comprends bien, l'article 1 du projet de loi C-54 aurait pour effet d'abroger certains des critères applicables au meurtre imputé prescrits à l'article 230 du Code criminel. L'article 2 modifierait l'article 589 du Code criminel en rendant moins restrictif le régime de réunion des chefs d'accusation en cas d'accusation de meurtre.

Je traiterai brièvement de ces deux modifications. Parlons d'abord du meurtre imputé. Comme je l'ai dit, d'après l'article 230 du Code criminel, il y a meurtre imputé lorsqu'une personne cause la mort d'un autre être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre un acte criminel. Selon l'interprétaiton de l'article, il s'agit d'un meurtre intentionnel, même si, en fait, l'accusé n'avait pas l'intention de causer la mort. Permettez-moi d'expliquer cela en termes profanes.

Pour être coupable de meurtre, il faut avoir causé la mort de quelqu'un et avoir eu l'intention de le faire. C'est un principe très simple du droit pénal. Il faut que l'acte ait été commis. En latin, cela se dit *actus reus*. Il faut aussi avoir eu l'intention de le commettre. Cela s'appelle *mens rea*. La volonté doit y être. C'est donc très simple. Il faut avoir commis un acte et avoir eu l'intention de le faire.

Prenons le cas où mon collègue et moi déciderions de commettre un vol. Nous préparons le coup, et nous commettons le vol de propos délibéré. Pour commettre le vol, je porte une arme à feu. Il s'agit d'un vol à main armée. Quelqu'un tente d'intervenir ou bien autre chose se produit et je tire sur quelqu'un en commettant le vol, dans une banque par exemple. Je tue cette personne. Je

suis coupable de meurtre, car j'avais l'intention de le commettre. J'ai bien commis cet acte.

Par contre, mon comparse n'avait pas l'intention de tuer qui que ce soit. Mais, aux termes de cette disposition du Code criminel, il ne pourrait être coupable de meurtre lui aussi parce qu'on pourrait dire, par interprétation, qu'il avait l'intention de le commettre. Simplement parce qu'il aurait participé à un vol à main armée, on pourrait dire qu'il a peut-être pensé qu'il y avait possibilité que l'arme soit utilisée et que quelqu'un soit tué.

J'ai été criminaliste, à un moment donné de ma carrière tumultueuse. Cette disposition m'a toujours mis mal à l'aise, parce que des gens risquent d'être condamnés pour meurtre même s'ils n'avaient pas l'intention de le commettre. Cela va à l'encontre des principes fondamentaux du droit pénal.

Voici un autre exemple que le Bibliothèque du Parlement nous a présenté de façon un peu différente. On pourrait dire qu'il y a meurtre imputé au sens de l'article 230 si l'auteur d'un délit, en fuyant les lieux d'un vol, laisse tomber son arme et que celle-ci se décharge accidentellement et tue un passant innocent. C'est un autre exemple de cas où on n'a pas vraiment l'intention de tuer une personne, mais où cela se produit pendant la perpétration d'un acte criminel. Voilà comment un profane interprète cet article.

• (1330)

Dans l'affaire Vaillancourt contre la Reine, la Cour suprême a rejeté cet article, et avec raison à mon avis.

Ce projet de loi semble poser un problème. On doit se demander si d'autres dispositions de cet article du Code criminel pourraient aussi être rejetées par les tribunaux. La ministre peut me corriger si je me trompe, mais le projet de loi ne concerne que l'alinéa 230*d*), celui qui était en cause dans l'affaire Vaillancourt. C'est la seule disposition qui porte sur le meurtre imputé.

Je crois qu'il y a d'autres causes devant les tribunaux, et la ministre peut encore me corriger si je me trompe. Qu'arrivera-t-il si les autres causes sont rejetées? Aurons-nous le même problème avec les autres dispositions? Devrons-nous présenter une autre mesure au Parlement pour régler le problème? Nous devrions peut-être essayer de tout régler maintenant.

Dans sa publication de 1984 sur l'homicide (Document de travail 33), la Commission de réforme du droit disait que tout l'article 230 était inacceptable et devrait être aboli, et je cite:

> En traitant une personne qui tue involontairement comme si elle avait eu l'intention de tuer, on donne au droit pénal un caractère artificiel et on commet l'injustice de ne pas traiter différemment des affaires pourtant très différentes.
>
> Nous pensons que le meurtre imputé devrait être aboli, que les dispositions prévues à l'alinéa 212*c*) et à l'article 213 (qui sont maintenant l'alinéa 229*d*) et l'article 230) n'ont pas leur place dans notre droit pénal et que les homicides où la mort n'est pas voulue ni prévue devraient être exclus de la catégorie des homicides préméditès, qu'ils découlent ou non d'un autre acte criminel.

La Commission a fait la recommandation suivante:

> L'homicide prémédité devrait s'appliquer seulement aux cas où la personne avait vraiment l'intention de tuer, et les cas d'intention imputés devraient être exclus de cette catégorie.

Ce que je veux dire, c'est que ce projet de loi n'exclut pas tous les cas possibles de meurtre sans préméditation et, comme le dit la Commission de réforme du droit dans son rapport, je suis d'avis que l'homicide prémédité devrait s'appliquer seulement aux cas où la personne avait vraiment l'intention de tuer et que les cas d'intention imputée devraient être supprimés. Ce n'est pas bon et ça ne l'a jamais été. C'est mon premier point, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'appuierons pas le projet de loi. Cependant, je comprends qu'il pourrait être adopté aujourd'hui avec dissidence.

Une voix: Bientôt.

M. Waddell: Le député dit bientôt, mais je voudrais lui expliquer, dans les termes les plus simples possibles, ce qu'implique ce projet de loi extrêmement compliqué.

J'avais dit au début de mon discours que j'allais aborder deux points. Je passe donc maintenant au second. Une fois adopté, le projet de loi modifierait l'article 589 du Code criminel en établissant un régime moins restrictif en matière de réunion de chefs d'accusation dans le cas d'une personne accusée de meurtre.

Je vais essayer d'exposer le problème en termes simples. On peut porter préjudice à un accusé si on réunit une inculpation de meurtre à plusieurs autres chefs d'accusation. En effet, l'inculpation de meurtre est déjà tellement grave aux yeux d'un jury qu'il peut facilement avoir un préjugé défavorable envers l'accusé. Voilà ce qui me trouble dans cet article.

J'ai en main un avis juridique que mon prédécesseur, le député de Burnaby, avait demandé à l'étude d'avocats

torontoise Rosen and Fleming au sujet du projet de loi. Je vais lire un extrait de ce que ces distingués avocats ont écrit:

> Si le projet de loi en question est adopté, les principes généraux relatifs à la réunion des chefs d'accusation s'appliqueront d'ordinaire. Une personne accusée de meurtre aura à assumer le fardeau de la preuve pour démontrer qu'il est manifestement nécessaire de séparer les chefs d'accusation. Toutefois, comme le projet de loi impose, en cas de réunion des chefs d'accusation, que les délits s'ajoutant à l'inculpation de meurtre découlent de la même affaire, il est probable que les éléments de preuve concernant une infraction seront admissibles dans les autres, parce que les chefs d'accusation sont ainsi reliés. Il sera donc pratiquement impossible pour un accusé d'apporter les preuves voulues. S'il est condamné, ses droits en appel seront soumis aux mêmes limitations que nous avons notées ci-dessus au sujet de l'examen par l'instance d'appel de l'exercice de la discrétion judiciaire. Par conséquent, la protection du droit de séparation des chefs d'accusation citée par les partisans de l'amendement est au mieux illusoire.

On ajoute plus loin:

> Les partisans de l'amendement estiment que l'accusé ne subirait aucun préjudice par suite de la réunion des chefs d'accusation puisque, s'il est reconnu coupable de meurtre et de tout autre délit connexe, les condamnations au titre des autres infractions peuvent être maintenues conformément aux jugements rendus dans les affaires Kienapple contre Queen et Regina contre Prince. Ou les peines imposées pour ces infractions seront purgées en même temps que la peine ferme d'emprisonnement à vie que doit subir quiconque est reconnu coupable de meurtre. Cette position ne tient absolument aucun compte de la possibilité qu'il y ait préjudice au procès par surcharge de l'acte d'accusation.

Voici quatre exemples illustrant la façon dont il pourrait y avoir préjudice. Permettez-moi de revenir un instant en arrière. Lorsque quelqu'un est accusé de certaines infractions, la Couronne, Sa Majesté, favorise un acte d'accusation, que l'on doit lire à l'accusé et auquel il doit répondre.

Tout récemment, j'ai assisté, à Vancouver, à des audiences du procès d'Inderjit Singh Reyat, qui est accusé d'avoir posé, dans un appareil de la compagnie aérienne CP à destination de Tokyo, la bombe qui a tué deux préposés à la manutention des bagages de l'aéroport de Tokyo. C'est une affaire vraiment tragique. Le procès se poursuit actuellement à Vancouver. M. Reyat a comparu devant le tribunal où on lui a lu l'acte d'accusation. Celui-ci comportait plusieurs accusations: «Vous êtes accusé de ceci, de cela et de cela encore. Que plaidez-vous»? Ce dont il est question dans cette disposition du projet de loi, c'est de la façon dont s'articule l'acte d'accusation.

Que pourrait-il arriver si quelqu'un était accusé d'un certain nombre d'infractions? L'avocat de l'accusé pourrait demander à ce qu'on laisse tomber l'une de ces infractions. Il pourrait demander que ce chef d'accusation fasse l'objet d'un autre procès et que nous nous limitions aux chefs suivants. Le magistrat saisi d'une affaire peut, de façon générale, recourir à la séparation des chefs d'accusation quand il juge que leur réunion pourrait porter préjudice à l'accusé ou à son droit à un procès équitable.

Nous avons, à mon avis, l'un des meilleurs systèmes du monde en matière de droit pénal. Il n'est certes pas parfait, mais il est l'aboutissement de la longue évolution du droit britannique. C'est pourquoi ces questions sont si importantes. Elles concernent la séparation des chefs d'accusation.

Voilà ce que dit l'avis juridique que je viens de citer et ce que les juristes considèrent comme le problème que comporte l'article en cause. Je le soumets à l'attention de la ministre de la Justice. On lit:

> a) Le jury ne pensera qu'aux nombreux chefs d'accusation et ne verra pas l'importance de ce qui est en jeu dans l'accusation de meurtre.

C'est joindre l'accusation de meurtre à une foule d'autres: vol, voies de fait, etc. Pour commencer, l'accusé sera désavantagé parce que le jury verra tous ces autres chefs d'accusation et ne se concentrera pas sur un seul d'entre eux, l'accusation de meurtre. Ces autres chefs d'accusation pourraient porter préjudice au procès pour meurtre. À propos de nombreux chefs d'accusation, on ajoute:

> b) L'accusé qui fera face à de multiples accusations sera, dès le début de son procès pour meurtre, considéré comme un individu louche par le jury.

En d'autres termes, si vous êtes accusé de meurtre, c'est une très grave accusation, mais le jury ne tiendra compte que de cette accusation. Cependant, si vous êtes accusé de meurtre, de voies de fait, de vol, de port d'armes, etc., cela pourrait influer sur le jugement des jurés. Ainsi accusé de tous ces crimes, vous pourriez être considéré comme un bien mauvais individu, capable de commettre un meurtre. Le jury pourrait être amené à penser qu'il s'agit là du genre de personne pouvant commettre un meurtre. Il aurait alors un préjugé défavorable envers l'accusé. C'est pourquoi la réunion de chefs d'accusation présente un danger et c'est pourquoi nous nous y opposons. Il poursuit ainsi:

> c) La poursuite contournera la règle de l'admissibilité des preuves de faits similaires, étant donné que des preuves admissibles pour un chef d'accusation, mais pas nécessairement pour un autre, seront soumises au jury. Je le répète, on se basera sur la pertinence des preuves dans le cas d'un chef d'accusation et sur le fait que tous les chefs d'accusation sont reliés pour rejeter toute demande de séparation d'infractions, alors que cela pourrait permettre d'empêcher tout préjugé défavorable envers l'accusé.

• (1340)

Là encore, il est question de preuves similaires. Les preuves fournies dans le cas d'un chef d'accusation ont tendance à devenir des preuves pour un autre chef d'accusation et des problèmes surgissent alors. Non seulement cela pourrait-il prédisposer le jury, mais certaines des preuves présentées relativement à un chef d'accusation finiront par être reliées à un autre chef d'accusation, ce qui réduira encore davantage les possibilités de tenir un procès équitable. Poursuivons:

> d) C'est que les preuves reliées à d'autres actes criminels qui peuvent être jugées admissibles dans le cadre de l'énoncé des faits ayant conduit à l'homicide en question. . .

—Ce sont les faits qui fondent l'homicide— Poursuivons:

> —serviront dorénavant à condamner l'accusé pour des infractions précises. . .

C'est-à-dire le vol, le port d'armes, l'introduction par infraction et le reste. Poursuivons:

> . . .le jury ne sera donc plus en mesure de décider seulement si, en fonction des preuves, l'accusé est coupable de meurtre ou non.

Le véritable problème, c'est qu'une accusation de meurtre est extrêmement grave et qu'on devrait dans ce cas prévoir un procès séparé. De même, lorsqu'une accusation de meurtre est jointe à d'autres chefs d'accusation, il devient beaucoup plus difficile de tenir un procès équitable. En effet, le jury est saisi de toutes les autres accusations et de toutes les preuves de faits similaires que le procureur de la Couronne peut présenter pour prouver la culpabilité de l'accusé face à ces divers chefs d'accusation. C'est à peu près la façon la plus simple d'exprimer les raisons de notre opposition à ce projet de loi. Pour les deux raisons, des problèmes bien réels risquent de se poser.

J'ai eu de la chance, cette semaine, de rencontrer certains criminalistes dont Clay Ruby, un des plus éminents criminalistes du pays. Je me suis également entretenu avec d'autres criminalistes, à Toronto. Ils m'ont exprimé leurs réserves au sujet de cet article sur la réunion des chefs d'accusation.

Ainsi, pour ces deux raisons, nous, au Nouveau Parti démocratique, nous opposons au projet de loi C-54. Je pense avoir expliqué de mon mieux pourquoi nous refusons de souscrire à ce projet de loi. J'ai cherché à expliquer des notions juridiques dans des termes fort simples.

J'ignore si le gouvernement entendra d'autres députés. Je rappelle cependant que, même en cas d'adoption du projet de loi, il nous faudra probablement revoir l'article 230 du Code criminel si les tribunaux déclarent d'autres dispositions de cet article inconstitutionnelles comme ils l'ont fait pour l'alinéa 230*d*).

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement à certaines observations formulées par mon collègue de Port Moody—Coquitlam.

Bien sûr, je comprends qu'il s'agit d'un domaine du droit fort intéressant dans la jurisprudence récente. Les causes comme celle de Martineau c. Vaillancourt ont certainement changé les habitudes et instruit les gouvernements. Depuis que le comité a étudié ce projet de loi, les dispositions de l'alinéa *a*), qui sont actuellement retirées de l'article 230 du code, ont été supprimées.

Mon collègue soulève bien des questions intéressantes. Je veux d'abord dire que toute la loi sur les homicides fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au ministère de la Justice. Certaines de ses observations seront donc traitées dans un cadre plus vaste.

Nous parlons ici d'un effort pour tenter de corriger un problème bien particulier, soit la nécessité de modifier le Code criminel pour supprimer les dispositions sur l'homicide coupable, puisqu'elles ont été supprimées par les tribunaux. Les alinéas *b*) et *c*) qui demeurent risquent d'ailleurs de disparaître également et je serais la première à m'en réjouir.

Ce domaine du droit présente beaucoup de défis car il exige que l'on concilie divers intérêts. Quand on considère dans son ensemble l'idée de joindre les chefs d'accusation, on pense à la fois à tous ceux qui seront portés devant les tribunaux.

Quand mon collègue dit, par exemple, qu'un meurtre devrait toujours être jugé de façon isolée, ce n'est pas toujours le cas. En fait, si le meurtre est le mauvais chef d'accusation à porter, n'importe quel chef d'accusation devrait alors être porté séparément. Allons-nous considérer l'application de la justice comme une situation catégorique et essayer de déterminer le chef d'accusation, si le procureur est d'avis qu'il existe vraiment des preuves suffisantes pour obtenir une condamnation sur un chef d'accusation de meurtre, même si le jury ou le juge ne sont pas d'accord? Est-ce dire qu'il n'y aurait pas d'autre recours pour faire assumer à quelqu'un la responsabilité des conséquences d'une transaction donnée?

Dans notre jurisprudence, nous appliquons un principe que nous appelions principe de Kienapple au Barreau. Il découle d'une décision de la Cour suprême qui vise à prévenir l'accumulation des chefs d'accusation contre une même personne à l'égard d'un même incident.

Il existe donc une jurisprudence qui offre, je crois, une certaine protection. Il ne fait aucun doute qu'au moment de donner ses consignes aux jurés ou de délibérer lui-même ou elle-même, dans les procès devant juge seul, le juge de première instance est chargé de la tâche difficile d'expliquer les faits, ce qui soulève des difficultés qu'il ne faudrait se garder de sous-estimer.

Toutefois, je ne trouve pas que ces arguments justifient le rejet du projet de loi. Ils font seulement ressortir la nécessité de concilier un certain nombre d'intérêts, non seulement la recherche de l'efficacité dans l'administration de la justice en évitant la multiplicité des procédures et tout ce que cela comporte—nouvelle convocation des témoins, mise à jour de la cause, etc.—, mais aussi la mise en valeur de l'aspect humain en évitant de soumettre un accusé à des procédures multiples, ce qui peut être très pénible et stressant. Par ce projet de loi, nous cherchons simplement à régler une difficulté bien particulière.

Je tiens à rappeler en terminant que toute la législation relative aux homicides est en train d'être révisée et je tiendrai volontiers compte des observations de mes collègues. D'ailleurs, ceux de mon ami du Parti libéral étaient fort à propos. Il n'est pas le critique officiel de ce secteur, il ne se vexera donc pas, j'espère, que je lui dise que j'attends la participation de tous les députés intéressés, particulièrement les critiques et notamment mon collègue le critique du Nouveau Parti démocratique, un avocat au criminel de grande expérience.

J'ai toujours un peu de mal avec cette expression, car si on la dit un peu vite le «au» risque de ne pas être entendu. Bref, même s'il a peut-être épuisé tout son stock de bonnes choses à dire à mon sujet, il pourra certainement, de temps à autre, trouver un bon mot pour mon père avec qui il a travaillé dans ce domaine et avec lequel il entretient des relations de respect mutuel.

Le député est entré après mon introduction. S'il avait été ici, il saurait que j'ai exprimé l'espoir de pouvoir travailler en étroite collaboration avec mes nouveaux critiques. Je pense que j'ai de la chance d'avoir comme critique un collègue aussi distingué, dans mes efforts pour rendre le droit criminel plus juste et plus adapté aux circonstances de notre société moderne. J'espère qu'il continuera à participer au processus.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je remercie la ministre de ses compliments.

À propos d'avocats criminalistes, je voudrais vous raconter l'histoire de deux avocats en croisière. Lors d'un magnifique dîner sous les étoiles, sur le pont du navire, les deux criminalistes discutent âprement, comme à leur habitude, et s'affrontent si violemment qu'ils finissent par tomber à l'eau. Les gens autour d'eux s'affolent: «Mon Dieu, et les eaux qui sont pleines de requins.» Mais les requins arrivent et font une haie d'honneur, si bien que les deux avocats peuvent nager jusqu'au navire. L'un des passagers s'écrit: «C'est un miracle.» Mais la femme d'un des deux avocats de dire: «Pas du tout, il s'agit simplement de courtoisie professionnelle.»

Voici la seule chose que je voudrais dire à la ministre. Elle dit que les alinéas *b*) et *c*) sont menacés par les tribunaux. S'ils sont jugés inopérants, comme l'alinéa *d*), et je pense que c'est fort possible, alors pourquoi agir maintenant, pourquoi ne pas attendre la jurisprudence. Il me semble étrange que l'on veuille agir aussi rapidement.

• (1350)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Il faudra ensuite revenir et s'occuper des deux autres paragraphes. Je ne sais pas si la ministre veut répondre à cela. C'est hypothétique, mais je pense que cela pourrait arriver.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, trente secondes au plus.

Certains d'entre nous ne comprennent rien au jargon juridique que parlent les avocats. J'avouerai, quant à moi, que je ne sais pas ce qu'on entend par réunion des chefs d'accusation. Je sais, par contre, que mes électeurs et bon nombre de Canadiens s'inquiètent du fait que de plus en plus de crimes violents sont commis au moyen d'armes à feu.

J'ai cru, au début, que nous discutions de la réduction des peines imposées. Mais j'ai mieux compris, quand la ministre a répondu à la question, qu'il s'agit en fait de

donner suite aux directives émises par les tribunaux. Par conséquent, je n'ai aucune objection à formuler.

Je tiens simplement à préciser qu'un grand nombre d'électeurs, au su de l'étude sur les homicides, ne veulent pas un allégement des peines imposées à ceux qui commettent, parfois accidentellement, parfois de façon préméditée, des homicides au moyen d'armes à feu. Au contraire, nous avons besoin de peines plus sévères.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, je voudrais simplement signaler à mon collègue et à la députée de Mission—Coquitlam que c'est exactement pourquoi je ne m'empresse pas d'apporter des changements radicaux au Code, sans connaître les consignes que pourraient nous donner les tribunaux.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

RECOURS DU RÈGLEMENT

LE COMITÉ DE SÉLECTION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si vous consultez la Chambre, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Que le nom de M. Dingwall remplace celui de M. Gauthier, que celui de M. Marcel Tremblay (Québec-Est) remplace celui de M. Charest et que celui de M. Angus remplace celui de M. Murphy dans la liste des membres du Comité de sélection.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Kingston et les Îles. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

Mme le vice-président: Aurais-je le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est quatorze heures? Je vois que le député qui propose le projet de loi inscrit au prochain point à l'ordre du jour, c'est-à-dire les initiatives parlementaires, est à la Chambre.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) propose: Que le projet de loi C-230, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (avoine et orge), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi.

La Commission canadienne du blé est une institution qui fait partie de la vie des agriculteurs de l'ouest du Canada depuis plus de cinquante ans. C'est une de ces institutions qui reçoit l'appui non seulement des agriculteurs, mais aussi d'une énorme majorité de Canadiens de l'ouest de toutes les conditions sociales.

Les producteurs ne relevant pas de la compétence de la commission l'observent avec envie. Non seulement des agriculteurs dans d'autres régions du Canada, mais aussi de nombreux Américains pensent beaucoup de bien de l'efficacité de la Commission canadienne du blé. En bref, c'est une institution que la majorité de ceux qui en connaissent le rôle tiennent en haute estime.

La Commission canadienne du blé a été créée en 1935 pour s'occuper de la vente du blé. Ses pouvoirs ont été élargis en 1943 lorsque le gouvernement a fermé le marché à terme du blé, faisant d'elle l'unique distributeur de blé dans l'ouest du Canada.

La compétence de la Commission canadienne du blé a été élargie en 1949 à l'orge et à l'avoine. Malheureusement, la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, c'est que l'orge et l'avoine n'ont pas reçu la même protection que le blé aux termes de la loi. Pour enlever à la commission sa compétence sur le blé, il faut une intervention de la Chambre. Seul le Parlement peut changer la compétence de la commission en ce qui concerne le blé. Avec l'avoine et l'orge, le Cabinet peut, à sa discrétion, sans consulter la Chambre ni personne d'autre, modifier ou supprimer les pouvoirs de la commission et son droit de commercialiser ces deux produits. C'est exactement ce que le Cabinet a fait par l'intermédiaire de

la recommandation du ministre d'État chargé des céréales quand on a annoncé, en février 1989, que l'orge ne relevait plus de la compétence de la commission.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi croyons que la Commission canadienne du blé est un excellent exemple de programme social-démocrate. Elle fournit aux producteurs un système de commercialisation qui travaille au bénéfice de tous les agriculteurs. S'ils doivent fonctionner individuellement sur le marché libre, les producteurs sont en concurrence avec des géants comme Continental et Cargill.

Les marchés agricoles sont instables à cause de la nature et des fluctuations imprévisibles de la production et à cause du grand nombre de producteurs indépendants et de consommateurs. Ceux qui connaissent la situation du marché jouissent d'un net avantage. L'information sur les marchés agricoles coûte cher et n'est pas toujours disponible. Des sociétés comme Cargill et d'autres paient très cher pour cette information, elles la gardent pour elles et l'utilisent à leur propre avantage. Elles possèdent donc un très net avantage sur les milliers d'agriculteurs qui comptent largement sur les médias publics pour leur information.

La Commission canadienne du blé neutralise cette inégalité et elle peut traiter avec tous les Cargill du monde sur un pied d'égalité. La seule fois que le gouvernement doit subir une perte, c'est lorsque le pool est déficitaire, parce que la commission est financée par les agriculteurs et elle sert leurs intérêts.

Lorsque je dis que la seule fois où le gouvernement effectue un paiement, c'est lorsque le pool est déficitaire, je veux dire, pour l'information des Canadiens qui nous regardent ou pour celle des députés qui ne le savent peut-être pas, que chaque année, la Commission canadienne du blé fixe un prix initial qu'elle paiera pour une céréale en particulier, que ce soit du blé ou de l'orge et, auparavant, de l'avoine. C'est le prix que l'agriculteur est assuré de recevoir pour sa céréale, peu importe le moment de l'année où il la livre et le prix mondial à cette période. Si, à la fin de l'année, la commission a vendu toute la céréale du producteur à un taux supérieur au prix initial qu'elle a payé à l'agriculteur, alors elle lui verse un paiement définitif. Ainsi, tous les agriculteurs reçoivent le même prix pour leur céréale, qu'elle soit livrée en janvier, en juin, en septembre ou à toute autre période de l'année.

Si, à l'occasion, une céréale en particulier est vendue à un prix inférieur au prix initial, il y a alors un déficit et c'est à ce moment-là que le gouvernement compense la différence. Cela ne s'est produit qu'en de rares occasions. Il convient de noter également que c'est le gouvernement, et non la Commission canadienne du blé, qui fixe le prix initial. Ce dernier est contrôlé et annoncé par le gouvernement. Cela mis à part, la commission s'autofinance au moyen des contributions des quelque 140 000 titulaires de permis dans tout l'ouest du Canada.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de retirer l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé? Ce n'était certes pas pour des raisons budgétaires. Comme je l'ai dit, la commission s'autofinance. Lorsque d'autres députés de la Chambre et moi-même avons demandé au gouvernement pourquoi il avait pris cette mesure, on m'a dit à plusieurs occasions et, en fait, le ministre de l'Agriculture m'a dit l'année dernière, en montrant un visage impassible, devrai-je ajouter, qu'il avait tenu des consultations longues et approfondies et que c'est ce que voulait le secteur agricole. Il voulait qu'on retire l'avoine. Ils ont déclaré que c'étaient des marchés à créneaux, que la Commission du blé ne pouvait pas vendre efficacement sur ces marchés.

Je ne peux pas dire que le ministre a menti parce que ce serait antiparlementaire, mais je peux dire qu'il a soigneusement choisi les faits qu'il a présentés et ceux qu'il a passés sous silence. Qui a-t-il consulté? En réponse à une question que j'ai posée à la Chambre le 4 mai 1989, le ministre de l'Agriculture, parlant au nom du ministre d'État chargé des Céréales, a déclaré que le gouvernement avait consulté l'Union des producteurs de grain Limitée et la Western Canadian Wheat Growers' Association, ce qui est normal puisque ces associations comptent des producteurs d'avoine, mais il a ajouté la Western Barley Growers' Association, la Prairie Canola Growers' Association, l'Alberta Pork Producers Development Corporation et l'Alberta Sheep and Wool Commission. Il a consulté l'Alberta Sheep and Wool Commission pour savoir si l'avoine devait être soustraite du mandat de la Commission canadienne du blé et cette dernière a dit oui. Il a consulté la Prairie Cattlemen's Association, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc et le Saskatchewan Pork Marketing Board.

• (1400)

Tout cela est très bien, mais ce que ni le ministre ni le gouvernement n'ont dit ou admis, c'est qu'il y a bien d'autres groupes qui n'ont pas été consultés. En fait, le gouvernement n'a jamais déclaré—mais l'a peut-être fait sans le dire—qu'il avait consulté certains des principaux organismes regroupant les céréaliculteurs au Canada, notamment les pools, l'Alberta Wheat Pool, le Manitoba Wheat Pool et le Saskatchewan Wheat Pool. Il n'a pas non plus consulté le Syndicat national des cultivateurs. Cette association, comme les pools du blé des Prairies, est opposée à la décision.

Il ne mentionne pas le fait qu'il n'a pas consulté la Fédération canadienne de l'agriculture, l'une des plus importantes associations d'agriculteurs du pays, qui regroupe beaucoup d'organisations plus petites. S'il l'avait fait, il aurait su que la Fédération canadienne de l'agriculture avait adopté une résolution exhortant le gouvernement à ne pas retirer l'avoine à la Commission canadienne du blé sans que les producteurs puissent d'abord se prononcer à ce sujet.

Que pensent les fermiers du fait qu'on ait dit que le gouvernement avait consulté les agriculteurs? Les résultats d'un sondage Decima effectué peu de temps après l'annonce du gouvernement permettent de répondre à cette question. En fait, Decima a présenté un rapport qui dit à la page 10, et je cite: «Pas moins de 76 p. 100 des répondants croient que le gouvernement n'a pas effectué la consultation souhaitable auprès des agriculteurs avant de prendre la décision de retirer l'avoine des activités de mise en marché de la Commission canadienne du blé.» On y lit encore: «Des majorités importantes relevées au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta montrent bien que le gouvernement n'a pas mené une consultation suffisante auprès des agriculteurs.»

Ceux-ci ont donc le sentiment de ne pas avoir été consultés. Ceux qui cultivent l'avoine ont l'impression de ne pas avoir été consultés. Parmi les 140 000 titulaires de permis de la Commission canadienne du blé, une forte majorité ont le sentiment de n'avoir pas été consultés, soit 76 p. 100.

Le rapport révèle également ce que les agriculteurs auraient dit au gouvernement, s'ils avaient été consultés. Je cite encore le rapport, à la page 10. «Une forte majorité, 63 p. 100, des agriculteurs de l'Ouest ont dit désapprouver la décision du gouvernement fédéral de retirer l'avoine des activités de commercialisation de la Commission canadienne du blé. Trente-cinq p. 100 ont déclaré désapprouver catégoriquement cette décision. Ce degré de désapprobation marquée révèle que l'opinion est bien tranchée sur cette question et qu'il est peu probable que les agriculteurs changent d'opinion au sujet de la décision du gouvernement.» Le rapport ne mâche pas ses mots, madame la Présidente.

Qu'en est-il des producteurs d'avoine? Voyons un peu. Voici ce qu'on peut lire à la page 11 du rapport: «Comme on pouvait s'y attendre, une analyse par recoupement révèle que les producteurs d'avoine s'opposent à la décision du gouvernement de retirer leur céréale dans une proportion bien supérieure aux non-producteurs d'avoine, soit à 69 contre 56 p. 100.» Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement n'ait pas consulté ces groupes.

Il aurait pu consulter également le comité consultatif auprès de la Commission canadienne du blé. Ce comité consultatif est composé d'agriculteurs de tout l'ouest du Canada qui ont été élus au comité par les titulaires de livret de permis de l'Ouest, et ils y siègent pour conseiller la Commission canadienne du blé et le gouvernement sur des questions concernant la commission, mais le gouvernement a préféré ne pas les consulter. En fait, les membres du comité consultatif ont été tellement furieux qu'ils ont réclamé publiquement la démission du ministre d'État chargé des Céréales.

La conclusion est claire. Le gouvernement a bien procédé à des consultations, mais il n'a consulté que les groupes qui étaient d'accord avec sa position. Il n'a pas consulté les individus, groupes et organismes qui produisent de l'avoine, qui s'intéressent à l'avoine et qui se préoccupent de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement n'a pas consulté ces groupes ou, s'il l'a fait, il n'a pas tenu compte de leur opinion parce qu'elle ne concordait pas avec la sienne.

Le gouvernement a dit aussi que la commission ne pouvait pas approvisionner les marchés à créneaux. C'est exactement ce que le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) a écrit à mon collègue de Mackenzie le 13 avril 1989. Voici un passage de cette lettre: «... le secteur privé est assez souple pour approvisionner ces marchés spécialisés, où les prix sont plus élevés, et pour s'occuper des ventes en vrac d'avoine fourragère. Les agriculteurs pourront donc produire une autre récolte plus rentable dont le prix varierait selon les conditions du marché. Avec le nouveau système, il y aura plus d'installations pour traiter l'avoine dans les Prairies.»

Le prix de l'avoine s'est effondré depuis qu'elle ne relève plus de la Commission du blé. Les conditions ont été défavorables, d'accord, mais les prix ont chuté. La seule conséquence de la privatisation ou du fait que la commission ne s'occupe plus de l'avoine, c'est que les prix ont baissé.

Chose certaine, les Prairies n'ont pas de moulins pour l'avoine. D'ailleurs, des employés de la Commission du blé m'ont dit que, avant que le gouvernement ne fasse cette annonce, ils lui avaient demandé la permission d'approvisionner les marchés dits à créneaux. Ils avaient des stocks d'avoine et ils auraient pu les écouler. Le gouvernement n'a tout simplement pas tenu compte de leur demande.

Pourquoi le gouvernement a-t-il enlevé l'avoine à la Commission du blé? C'est très simple et très clair: le gouvernement s'incline devant les priorités des sociétés. Dans le secteur agricole, ce sont les sociétés agro-alimentaires qui mènent. Cargill est une grande entreprise privée du secteur agro-alimentaire qui se moque un peu de la Commission du blé. En fait, elle vend presque autant de céréales que la Commission, sans parler de ses autres champs d'activités. Elle voudrait que la Commission soit affaiblie ou disparaisse. C'est le but qu'elle vise et elle a eu du succès jusqu'ici. Cargill et d'autres sociétés ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il prenne cette mesure.

Le gouvernement a consulté le secteur agro-alimentaire avant de prendre cette décision, mais il n'a pas tenu compte des familles d'agriculteurs ni des collectivités rurales. La Commission canadienne du blé a contribué au développement et à la croissance de l'ouest du Canada, mais le gouvernement s'en balance. Non, le secteur agro-alimentaire s'est prononcé et, de nouveau, le gouvernement a affiché sa philosophie et son idéologie néo-conservatrices.

La Commission canadienne du blé s'autofinance. Elle est au service des agriculteurs. Si ce gouvernement croit que les agriculteurs doivent décider eux-mêmes de leur avenir, car il parle volontiers de libre entreprise et du choix des gens de décider de leur avenir, les agriculteurs devront donc pouvoir décider de l'avenir de cet organisme qu'ils paient et qu'ils ont financée; ils devraient en avoir le droit. Si le gouvernement croit vraiment que les gens doivent décider de leur avenir, il devrait justement permettre à la Commission du blé de le faire. Il laisserait les agriculteurs et les producteurs prendre de telles décisions.

Nous avons besoin d'institutions comme la Commission canadienne du blé parce que nous avons besoin de stabilité dans l'ouest du Canada. Dieu sait combien les temps sont durs et la conjoncture instable dans l'Ouest. C'est cette stabilité qu'apporte la Commission canadienne du blé.

Ce projet de loi ne sera pas mis aux voix. Son unique but est de mettre en lumière l'erreur du gouvernement, d'encourager les Canadiens à exiger qu'il change de politique, de philosophie et de programme. Le gouvernement devrait inclure dans son programme des mesures pour redonner à la Commission canadienne du blé compétence sur la commercialisation de l'avoine et promettre de ne pas modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé en ce qui concerne l'avoine, le blé ou l'orge avant d'avoir dûment consulté la commission. Et cela inclut élargir le champ d'action de cet organisme.

Bref, je sais que je parle au nom d'une solide majorité de Canadiens de l'Ouest. Cela ne fait pas de doute. J'espère simplement que le gouvernement écoute.

• (1410)

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, après un examen sérieux des possibilités de vente de l'avoine canadienne et après étude des meilleures stratégies de vente sur ces marchés, il a été décidé que les producteurs d'avoine commercialiseraient eux-mêmes leur produit.

Mon vis-à-vis a demandé que la décision soit renversée. Il ne semble pas croire que c'est en faisant commercialiser l'avoine par les producteurs que l'on peut le mieux répondre aux besoins des marchés à créneaux. Sa proposition ferait perdre du terrain à ce secteur plutôt que de contribuer à le faire progresser.

Le gouvernement fait confiance aux agriculteurs canadiens, y compris les producteurs d'avoine. Nous nous sommes engagés à aider les agriculteurs à tirer le maximum de leurs produits et de leur travail. Respectueux de son engagement, le gouvernement a décidé que c'étaient les producteurs qui étaient les mieux placés pour commercialiser l'avoine.

Dans le secteur, nous avons constaté des percées qui n'auraient pas été possibles sous l'ancien système. Voici quelques exemples:

Quaker Oats dépense 13 millions de dollars pour moderniser et agrandir ses installations à Peterborough, en Ontario.

De nouvelles usines de transformation de l'avoine sont en cours de construction. Il y a les installations de la Can-Oat Milling, à Portage-la-Prairie, au Manitoba, et celles de la Westglen/Agro Company of Canada, près de ma circonscription, à Barrhead, en Alberta. En décembre dernier, au moment de l'annonce de la construction, le président, M. Hugh Horner, déclarait: «L'annonce, en 1989, par l'honorable Charles Mayer, de l'enlèvement de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé, a constitué une percée remarquable pour la commercialisation du blé au Canada et a été un facteur déterminant dans notre décision d'implanter nos nouvelles installations en Alberta.» Ces initiatives présentent des avantages pour les producteurs d'avoine et les collectivités rurales, notamment par la création d'emplois.

D'autres entreprises comme la United Grain Growers and Cargill Limited répondent à la demande croissante d'avoine de haute qualité en élevant leurs normes. Ils accordent de meilleurs prix aux producteurs qui leur vendent une avoine de haute qualité.

Ce sont des possibilités dont les agriculteurs n'auraient pas pu profiter si la mesure dont nous discutons aujourd'hui n'avait pas été mise en oeuvre. Can-Oats a indiqué dans une lettre adressée à mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales, comme dans le cas de l'Alberta, que c'est en grande partie à cause de la décision concernant l'avoine que cette société a construit son usine de Portage-la-Prairie.

Le projet de loi proposé se fonde sur de fausses hypothèses. Le député qui présente ce projet de loi semble croire que le fait de placer l'avoine sous le contrôle de la Commission canadienne du blé signifierait qu'elle ne pourrait jamais être retirée à la commission. Il se trompe. Le Parlement pourrait toujours voter l'abrogation de cette loi. L'adoption de ce projet de loi ne ferait qu'empêcher le gouvernement fédéral de réagir rapidement et efficacement pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché. Les agriculteurs auraient simplement à s'adapter à des conditions défavorables pendant que le Parlement procéderait aux longs débats nécessaires pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Si l'avoine était restée sous le contrôle de la Commission canadienne du blé comme ce projet de loi le propose et si le gouvernement n'avait pas eu la prévoyance nécessaire et une connaissance suffisante du secteur agricole pour assurer un processus fondé sur les lois du marché pour vendre l'avoine, nous ne verrions pas d'usine de transformation dans les régions rurales du Canada, comme celles de Barrhead, en Alberta. Nous ne verrions pas les agriculteurs recevoir une prime pour leur avoine de qualité supérieure. On pourrait construire d'autres usines de transformation dans d'autres localités rurales.

Cela ne se produira pas si nous revenons sur la décision d'autoriser l'industrie à commercialiser l'avoine. Cela empêcherait d'agir ceux qui sont le plus directement concernés. Par exemple, quand j'ai fait récemment le tour de ma circonscription, certains agriculteurs, bien que très satisfaits des récoltes, ont été déçus par les prix et m'ont demandé pourquoi ils ne pouvaient pas commercialiser eux-mêmes leurs céréales, comme ils le font pour l'avoine. Ils étaient convaincus qu'ils pourraient les vendre s'il en avait la possibilité.

Je suis certain que personne ici ne veut voir les collectivités rurales comme celles de la circonscription de Wetaskiwin rater ces occasions. Personne ne veut voir tuer dans l'oeuf le potentiel d'une plus grande croissance de l'industrie, à cause d'une vision étroite et illogique du futur marché de l'avoine.

En laissant la commercialisation à l'industrie, le gouvernement exprimait sa conviction que les producteurs et les transformateurs sauraient réagir de manière à tirer pleinement parti des nouveaux débouchés. Des producteurs ont formé en Alberta une association qui agit dans leur intérêt et dans celui de l'industrie. Ils sont disposés à guider et à former un secteur sain de l'avoine et ils montrent qu'ils sont à la hauteur de la tâche.

Les producteurs d'avoine et les commerçants de grain ont montré qu'ils pouvaient le mieux exploiter les marchés à créneaux. La Commission canadienne du blé a montré qu'elle pouvait commercialiser le blé et l'orge conformément aux meilleurs intérêts des agriculteurs sur les marchés internationaux. Le marché de l'avoine est un marché à créneaux. Les volumes des exportations d'avoine et leur rendement sont minimes en comparaison du blé et de l'orge. Elles n'ont représenté que 1,2 p. 100 de la valeur totale des ventes de blé par la Commission du blé en 1986-1987. Comme le marché de l'avoine se ressent plus directement des fluctuations du marché international, il nécessite une attention plus vigilante de la part de ceux qui sont directement mêlés à la production. En laissant l'industrie commercialiser l'avoine, le gouvernement a donné aux producteurs et commerçants toute liberté d'organiser avec succès la vente de l'avoine canadienne. Nos agriculteurs ont fait preuve de dynamisme et leurs efforts ont été couronnés de succès. Le député aimerait-il que le revenu agricole baisse dans sa circons-

cription? Je crois que non. Et pourtant, c'est l'effet qu'aurait son projet de loi.

Le succès de la commercialisation par l'industrie tient en partie aux avantages de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les États-Unis constituent pour nos agriculteurs un marché tout trouvé. Le secteur reconnaît les possibilités. Il agit rapidement pour tirer profit de l'accord qui avantage les agriculteurs canadiens, car ceux-ci disposent maintenant des marchés et du support industriel dont ils ont besoin pour se ménager des points de vente aux États-Unis.

Comme l'a signalé Can Oats, l'accord commercial Canada-États-Unis a créé pour les hommes d'affaires un milieu concurrentiel favorable en éliminant les barrières tarifaires entre les deux pays. La liberté d'accès au marché américain permet aux producteurs d'avoine d'accroître leurs ventes et leurs revenus agricoles. Ils ont maintenant accès à de nouveaux débouchés. Ces débouchés permettent aux agriculteurs de prendre les décisions qu'ils estiment les meilleures et qui sont bonnes pour leur propre entreprise et la santé du secteur tout entier.

Laissez-moi vous fournir un autre exemple. La société The Oatman, une société que Dennis Lank, de Ponoka, a créée de toutes pièces il y a six ans, a commencé à s'installer il y a deux ans aux États-Unis et s'installe maintenant dans d'autres parties du Canada. The Oatman, qui s'intéresse uniquement à l'alimentation des chevaux, va de succès en succès et envisage de prendre encore de l'expansion. Grâce à l'accès direct aux marchés, les producteurs d'avoine profitent des mêmes avantages que les producteurs de colza et d'autres céréales non assujetties à la Commission canadienne du blé. En surveillant les fluctuations des marchés, en consultant le gérant de leur élévateur local et en lisant les publications spécialisées, les agriculteurs obtiennent les renseignements dont ils ont besoin au sujet des prix, comme ceux qui négocient directement et privément avec la société The Oatman.

Le gouvernement fédéral a le devoir d'aider les agriculteurs à exploiter ce secteur. Il ne doit pas les priver du droit et de la chance de décider eux-mêmes de quoi ce secteur sera fait. Pour cette raison, madame la Présidente, je ne puis appuyer ce projet de loi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'appuie le principe de ce projet de loi d'initiative parlementaire parce qu'il est plein de bon sens. Je crois que mon ami le député de Moose Jaw—Lake Centre a très bien fait valoir ses arguments et je voudrais éviter de répéter une grande partie de ce qu'il a déjà dit. Mais j'ai un certain nombre de choses à dire au sujet de ce projet de loi et j'oserais même me servir des récents événements cataclysmiques qui se sont produits sur la colline ces dernières heures.

Il me semble qu'une des leçons fondamentales que doit apprendre tout homme politique et, assurément, tout ministériel, est qu'il faut écouter le peuple. Si, il y a des mois, au printemps, le gouvernement avait écouté la communauté agricole, nous n'aurions eu aucun besoin de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Nous ne serions pas en train de discuter de ce projet de loi si le gouvernement avait écouté et s'il n'avait pas d'abord retiré l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé.

Si le gouvernement avait écouté la communauté agricole, nous ne discuterions pas de cela aujourd'hui. Mais non, il n'écoute personne. Comme mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre l'a dit tantôt, par exemple, 63 p. 100 des agriculteurs interrogés dans le cadre d'une enquête ne voulaient pas que la Commission canadienne du blé perde le contrôle de l'avoine; mais le gouvernement l'a fait tout de même, car il n'a consulté personne. En fait, la même enquête a révélé que 18 p. 100 seulement des agriculteurs interrogés ont l'impression d'avoir été consultés de façon adéquate par le gouvernement et, plus particulièrement, par le ministre chargé des Céréales. C'est plutôt déplorable. Nous parlons d'organismes honorables, notamment des organismes de mise en commun des Prairies, du Syndicat national des cultivateurs, de la Fédération canadienne de l'agriculture et du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé. Ils ont tous dit que ce n'était pas une bonne chose et que le gouvernement s'en mordrait les doigts. Mais le gouvernement a fait la sourde oreille.

• (1420)

Mon ami de Wetaskiwin a dit, il y a quelques minutes, qu'en faisant relever de nouveau l'avoine de la Commission canadienne du blé et en lui assurant une protection législative, cela n'empêcherait pas le gouvernement actuel ou un gouvernement futur de la retirer de nouveau du contrôle de la Commission canadienne du blé. C'est vrai et nous le savons. Mais cela empêcherait sûrement le gouvernement de le faire de façon aussi arbitraire. Ce gouvernement se complaît tellement dans l'arbitraire. Il

est tellement porté à refuser de consulter et d'écouter les Canadiens.

Le cas de l'avoine est loin d'être isolé. Dans une multitude d'autres domaines, et la liste serait longue, le gouvernement a montré encore et encore que les choses doivent se faire à sa façon et pas autrement. Il refuse d'écouter. Il a son programme bien arrêté et il s'y tient. Peu importe le reste. C'est bien le gouvernement.

Revenons quelques mois en arrière. Que disaient les agriculteurs au gouvernement au sujet des paiements anticipés sans intérêt? Ce programme existait depuis plus de vingt ans et il avait remporté un succès évident. Le gouvernement a fait la sourde oreille. N'en faisant qu'à sa tête, il l'a supprimé. Ce programme était merveilleux et il coûtait 25 millions de dollars, ce qui est relativement peu. Qu'importe, le gouvernement a foncé tout droit et imposé sa volonté.

Où en sommes-nous aujourd'hui? La crise agricole s'aggrave sans cesse et nous en revenons à la question des paiements anticipés sans intérêt. Les grands organismes agricoles disent qu'il faut les rétablir.

J'écoutais un porte-parole, l'un des secrétaires parlementaires, ce matin, au cours de la période des questions. Il semblerait qu'il y aura une annonce au sujet des paiements anticipés. Nous espérons que ce sera une bonne nouvelle. Encore une fois, il faut écouter la population.

Je voudrais aborder une autre question qui n'est pas étrangère à celle-ci, je veux dire les taux d'intérêt élevés, notamment leurs effets sur l'ouest du Canada et les agriculteurs de tout le pays. Les taux d'intérêt ont été épouvantables. Les agriculteurs ont été mis à la torture. Pourtant, le gouvernement ferme les yeux. Et voici que cette semaine le Conseil économique du Canada déclare que la politique monétaire du gouvernement ne donne aucun résultat. Le resserrement du crédit ne donne rien qui vaille. Cependant, il ne convient pas de sacrifier l'agriculture d'un coin quelconque du pays pour être en mesure de ralentir l'économie trop active du sud de l'Ontario ou de la région métropolitaine de Toronto. Ce n'est pas une bonne façon de le faire.

On n'a pas cessé de le dire et de le répéter au gouvernement, mais il ne veut pas écouter.

De même, le gouvernement a été averti à maintes et maintes reprises au sujet de la TPS et des agriculteurs qui auront également à la payer, en tant que consommateurs. Cependant, malgré des millions de pétitions, d'appels téléphoniques et de lettres, malgré l'intervention de millions de personnes, le gouvernement demeure absolument intransigeant, absolument entêté sur cette question. Il refuse de bouger.

Cela me ramène aux événements qui sont en train de se produire sur la colline. Pourquoi pensez-vous que nous assistons à un tel chaos sur la colline? Pourquoi les choses en sont-elles arrivées au point où elles sont à l'autre endroit? C'est parce que nous avons un gouvernement qui est résolu à pousser les gens au-delà de leurs limites.

Les gens ne peuvent pas tout supporter indéfiniment. Ils finissent par atteindre le point de rupture. Voilà où nous en sommes aujourd'hui dans le pays. Il est anormal que les sénateurs veillent toute la nuit. Ils auraient dû être couchés et dormir. Il est anormal que les choses se passent comme nous l'avons vu au cours des dernières heures, mais ils ont été acculés au pied du mur.

Nous aussi avons été acculés au pied du mur à la Chambre. Certains groupes l'ont été. Tous les Canadiens ont été acculés au pied du mur parce que le gouvernement est complètement obsédé. Il se base sur une notion simpliste: «Nous avons gagné les élections. Nous avons la majorité. Par conséquent, nous pouvons faire n'importe quoi.»

Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, que si chaque Canadien adoptait la même attitude, le pays serait plongé dans le chaos. Je peux vous parler des grandes sociétés. Elles possèdent les capitaux, elles possèdent les actions et elles ont tout le pouvoir. Les actionnaires sont les patrons, mais s'ils n'ont pas les travailleurs de leur côté, s'il n'y a pas le respect mutuel, s'il n'y a pas de justice, il y aura un conflit, et le gouvernement ne comprendra pas cela. C'est pour cette raison que nous en sommes là aujourd'hui.

Je profiterai des quelques instants qui me restent pour dire au gouvernement que, sur la question de l'orge et de la Commission canadienne du blé, il ferait mieux d'écouter. Il y a toutes sortes de problèmes. Le nombre de faillites a monté en flèche ces derniers mois, et le gouvernement ferait mieux d'écouter.

Le problème de la dette, qui ne cesse de s'aggraver depuis 15 ans, est un point sur lequel le gouvernement devra se pencher très sérieusement. Ce dernier ne peut pas se contenter de suivre son programme interne sans se préoccuper du reste.

J'appuie ce projet de loi. C'est une bonne mesure en principe, et je trouve ça dommage que nous n'ayons pas pu la mettre aux voix.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat lancé aujourd'hui par le député de Moose Jaw—Lake Centre. C'est une mesure d'initiative parlementaire qu'il convenait de présenter à la Chambre parce qu'elle est discutable.

Évidemment, en tant que députés qui représentent des circonscriptions rurales de l'Ouest, nous savons que les opinions diffèrent au sujet de. . .

Mme le vice-président: Quelqu'un invoque le Règlement.

M. Anawak: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que nous ne respectons pas le Règlement de la Chambre.

Le député de Portage vient d'apporter quelque chose qu'il n'a pas le droit d'avoir sur son bureau.

Une voix: C'est du café.

Mme le vice-président: Je n'ai pas vu ce dont parle le député. Les députés savent sûrement qu'ils n'ont pas le droit d'apporter de la nourriture ni des boissons à la Chambre, à l'exception de nos précieux verres d'eau, et ce, même le vendredi.

M. Malone: Madame la Présidente, en fait, j'aimerais bien avoir un de ces précieux verres d'eau.

Une voix: Avant de la vendre aux Américains.

M. Malone: Tiens, en voilà un qui ne vendrait pas quelque chose même s'il y avait un marché.

Le député de Yorkton—Melville voudrait participer au débat. Je l'invite donc à s'avancer et à prendre sa place.

Il s'agit d'une question qui intéresse la Saskatchewan. Elle mérite peut-être que le député y prête attention. Elle concerne l'avoine.

Ce sujet me tient autant à coeur parce que, si l'avoine est cultivée partout au Canada, c'est l'Alberta qui en est le principal producteur, comme peuvent en témoigner le député de Wetaskiwin, celui de MacLeod et moi-même.

L'Alberta est le premier producteur d'avoine du pays. Nous produisons plus de 40 p. 100 environ de toute l'avoine du pays.

• (1430)

La question intéresse vivement le député de Wetaskiwin et le député de Peace River. C'est dans leurs deux circonscriptions qu'on trouve les principaux producteurs d'avoine. Le fait est que l'avoine compte pour 5 p. 100 seulement des céréales habituellement produites au Canada au cours des 15 dernières années. Jusqu'à maintenant, 90 p. 100 de l'avoine produite servait de grains de provende et 5 p. 100 était utilisée en tant que semences. Donc, 5 p. 100 seulement de l'avoine produite était commercialisée.

Une analyse rudimentaire du fonctionnement de la Commission canadienne du blé permet manifestement de constater que cet organisme sert surtout à vendre d'énormes quantités de céréales, surtout sur les marchés d'exportation. Elle en vend par navires entiers et en remplissant des contrats faramineux qui se chiffrent habituellement dans les millions de dollars et, souvent, les milliards de dollars. La plupart de nos contrats avec l'Union soviétique tournent autour de cinq milliards de dollars. Ce n'est pas ce qui se passe dans le secteur de l'avoine.

Depuis une quinzaine d'années déjà, le secteur de l'avoine fait en grande partie affaire avec le secteur américain des courses de chevaux. L'avoine est vendue par sac de 25 à 100 livres et par camions entiers. Elle est transportée de l'exploitation agricole productrice jusqu'à certains points spécifiques à l'étranger. Plus récemment, soit au cours de la dernière décennie, on a assisté à un regain d'intérêt pour l'avoine en tant qu'aliment-santé.

Comme l'a si bien décrit le député de Moose Jaw—Lake Centre, le marché de l'avoine est constitué de niches, de petits marchés sélectifs. Ce n'est pas ce que la Commission canadienne du blé a le mieux réussi à vendre aux agriculteurs. Le député a saisi la Chambre de témoignages montrant que les agriculteurs ne favorisent pas cette formule.

Je reconnais que, dans l'ensemble, les agriculteurs des Prairies avaient le sentiment que cela pouvait affaiblir la Commission canadienne du blé. Cependant, on s'aperçoit que ce sont les producteurs d'orge aux fins d'exportation

qui se sont adressés au gouvernement et qui ont demandé d'avoir le privilège et la possibilité de créer leur propre marché, parce que la Commission canadienne du blé ne leur ouvrait pas des marchés suffisants.

C'est donc en réponse aux demandes des producteurs d'orge que le gouvernement a pris des mesures. Par la suite, le député a affirmé qu'il pouvait maintenant démontrer que la chute des prix, à l'heure actuelle, découlait des mesures prises par le gouvernement. Les prix avaient l'habitude d'être plus élevés lorsque la Commission canadienne du blé commercialisait ce produit et, selon le député, il y a donc un lien.

Il a jugé bon d'oublier l'énorme surplus de céréales fourragères dans toutes les régions productrices du monde qui explique la situation actuelle, qui n'a rien à voir avec la commercialisation de nos produits. Cela ne ferait aucune différence si la Commission canadienne du blé commercialisait encore ces produits à l'heure actuelle. Lorsqu'il existe dans le monde entier d'énormes surplus de céréales fourragères, cela entraîne manifestement une chute des prix. Ainsi, ce n'est pas un changement dans le régime de commercialisation qui est à blâmer. C'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que d'essayer d'établir un lien entre les deux, de faire croire cela aux gens.

M. Funk: Les prix ont augmenté.

M. Malone: Je vais revenir sur ce que vient de crier mon collègue d'en face, qui a affirmé que les prix avaient grimpé. Je crois fermement que cela découle des pressions du marché et que c'est là, en définitive, le résultat qu'on obtient lorsque les intéressés sont en mesure de commercialiser eux-mêmes leurs produits et de trouver des marchés dans un petit secteur d'une industrie donnée.

Il y a trois grandes usines au Canada qui prennent de l'expansion; deux en Ontario et une en Alberta. Elles affectent des millions et des millions de dollars à la construction de nouvelles installations pour l'avoine, ce qui est le signe d'un regain de confiance dans l'industrie de la transformation de l'avoine après des années et des années de déclin. Nous changeons de procédé et, dans l'année qui suit, trois nouvelles usines dépensent plusieurs millions de dollars pour favoriser l'expansion de l'industrie de l'avoine.

Je n'hésiterais pas à dire que les prix augmentent. Mon collègue, le député de Wetaskiwin, a plus exactement dit que les prix de l'avoine de premier choix augmentent. Ce marché va bien. Ce sont seulement les grains de qualité moindre qui ne rapportent pas autant qu'on le voudrait et cela s'explique par l'excédent des grains de provende sur le marché.

Je voudrais revenir à l'autre allégation que les députés d'en face ont faite. Ils ont prétendu que les syndicats du blé de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba n'avaient pas été consultés. À vrai dire, personne n'a été plus emballé par la possibilité de commercialiser l'avoine que l'agence Excel, à Calgary. Elle a dit pouvoir approvisionner le marché et trouver des débouchés. Compte tenu du transport sur longue distance, elle aiderait beaucoup les agriculteurs. Or, Excel fait partie du Syndicat du blé de l'Alberta.

Dans les entretiens que j'ai eus, des représentants du Syndicat du blé de l'Alberta m'ont confié qu'ils s'élèveraient publiquement contre cette mesure. À l'époque, une de ses agences m'avait fait savoir qu'elle avait très hâte de commercialiser l'avoine, que l'occasion était belle d'élargir le marché et que, s'il était possible de commercialiser plus d'avoine que dans le système actuel, plus d'agriculteurs pourraient cultiver cette céréale.

Quand aurons-nous bouclé la boucle? Je pense que le NPD tente d'imputer la responsabilité au gouvernement, mais il n'est pas question d'avoir l'intention d'affaiblir la Commission du blé, car ce n'est pas du tout le cas. Nous avons confiance dans la Commission du blé et nous croyons qu'elle fait du bon travail. Mais parce que nous avons pris une matière première correspondant à 2 p. 100 de toute la capacité de commercialisation qui n'était pas mise en marché correctement, le NPD tend à dire qu'il existe une meilleure méthode. On verra que la méthode est bien meilleure. Quand ce sera fait, en avantageant les agriculteurs, il n'ont d'une façon ou d'une autre pas reconnu que l'atout de la Commission du blé, c'est qu'elle vend plus facilement des volumes élevés à l'échelle internationale. Il est question ici d'un tout petit marché visant l'industrie des chevaux de course, existant d'une ferme à l'autre ou d'une ferme à une industrie de traitement à une industrie alimentaire faisant partie de l'industrie spécialisée de flocons d'avoine.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir vous entretenir du projet de loi C-230, présenté par le député de Moose Jaw—Lake Centre.

Ce projet de loi remonte au printemps de 1989, lorsque le ministre d'État chargé des Céréales a annoncé unilatéralement qu'il retirait la commercialisation de l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé. Il est curieux que le gouvernement, qui avait coutume de parler abondamment de consulter les Canadiens, n'ait pratiquement pas consulté les agriculteurs de l'Ouest lorsqu'il a pris cette mesure.

Il semble que le ministre ait consulté les producteurs de blé, d'orge, de canola, de porc et de boeuf, mais, pour une raison ou une autre, il n'a pas pris le temps de consulter les producteurs d'avoine. S'il avait consulté quelques-uns des grands organismes agricoles comme la Fédération canadienne de l'agriculture ou les syndicats du blé des Prairies, qui comptent quelque 130 exploitations agricoles, il aurait constaté que les agriculteurs ne voulaient pas qu'on retire l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé.

Le député de Moose Jaw propose qu'on remette cette céréale entre les mains de la commission. À mon avis, il est fort curieux que les députés du gouvernement qui ont pris la parole cet après-midi aient laissé entendre que, pour une raison ou une autre, le député n'était pas très équitable dans la présentation de son exposé.

• (1440)

Les comités consultatifs de la Commission canadienne du blé avaient tenu leurs réunions régionales au printemps de 1989. Le député de Wetaskiwin, qui a pris la parole cet après-midi, disait que c'était une chose excellente. Si le député de Wetaskiwin avait pris le temps de venir à cette réunion au printemps de 1989, il aurait vu que 82 agriculteurs y étaient présents, contrairement à lui je suppose, et qu'une motion présentée en vue de replacer l'avoine sous la compétence de la Commission canadienne du blé avait été adoptée par 53 voix contre 8. S'il était venu assister à cette réunion dans sa propre ville, il aurait su qu'on avait aussi adopté par 36 voix contre 21 une motion demandant au premier ministre de relever de ses fonctions le ministre responsable des céréales.

S'il avait pris le temps d'analyser les réunions du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé, le député de Crowfoot aurait su que des réunions semblables, où l'on demandait non seulement que l'avoine relève à nouveau de la compétence de la Commission canadienne du blé et, dans de nombreux cas, la destitution du ministre responsable des céréales, se sont tenues à Stettler, Westlock, La Crete, Spirit River et Valleyview. Il ne s'opposerait alors pas à cette motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui.

En fait, il suffit de regarder l'évolution des prix de l'avoine depuis l'annonce du ministre pour s'apercevoir que la situation est on ne peut plus dramatique. L'annonce a été faite, me semble-t-il, en janvier 1989 et le prix maximum de l'avoine à ce moment-là était de 156 $ la tonne. Aujourd'hui, en octobre 1990, quelque 18 mois plus tard seulement, ce prix est tombé à 109 $ la tonne. Nous voyons que la décision de retirer à la Commission du blé toute compétence en ce domaine a peut-être favorisé les producteurs que le ministre a consultés, qui sont, pour la plupart, non pas des producteurs d'avoine, mais plutôt des producteurs de blé, de canola et d'autres genres de céréales, et peut-être même certains éleveurs de bétail. La décision ne nous a pas vraiment permis de trouver de nouveaux débouchés ou encore de stabiliser l'industrie. En fait, ce secteur s'est mis à péricliter de façon notable.

Nous sommes aux prises aujourd'hui avec un gouvernement bien déterminé à complètement bousiller le système de commercialisation au Canada, en nous imposant son Accord de libre-échange et en appuyant et finançant les grands offices de commercialisation de céréales. Malheureusement, il fait du trop bon boulot, à mon avis. Retirer à la commission toute compétence en matière de commercialisation de l'avoine, c'était la première étape, il s'attaquera ensuite à l'orge. En fin de compte, s'il demeure au pouvoir assez longtemps, ce dont je doute fort, il pourrait parvenir à démanteler la Commission canadienne du blé.

Il est clair que si nous rencontrons en privé les représentants des syndicats de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba, ils nous diront que, lorsque les tarifs douaniers seront abolis, conformément à l'Accord de libre-échange, les pouvoirs et les activités de la Commission canadienne du blé en souffriront.

Il s'est passé deux choses, à mon avis, au printemps de 1989. Il est difficile de dire laquelle a fait le plus de tort, mais en retirant l'avoine de la compétence de la Commission, on en a certainement fait beaucoup. Le budget du grand et puissant Michael Wilson a été aussi nuisible parce que dans ce budget adopté au printemps 1989, il a réduit d'un demi-milliard de dollars l'aide versée aux agriculteurs canadiens dans tous les domaines, du Programme de soutien laitier à l'assurance-récolte, en passant par le Programme de remise en état des embranchements des Prairies, le Programme des paiements

anticipés, le Programme du tarif de l'Est ainsi qu'une grande variété d'autres programmes.

En fait, au moment où nos négociateurs siègent au GATT cet automne à Genève, l'agriculture canadienne est presque à genoux et elle prie, au lieu de négocier à partir d'une position de force comme les États-Unis et la Communauté économique européenne, pour que nos négociateurs obtiennent quelque chose aux négociations du GATT. La situation est telle parce que le gouvernement a complètement désarmé nos négociateurs pour lutter contre la guerre des subventions. Ils arrivent désarmés aux négociations. C'est comme si nous envoyions nos navires dans le golfe Persique sans armement, sans équipement militaire approprié. Voilà dans quelle position se trouvent nos négociateurs.

Cet automne, nos producteurs de blé de l'ouest du Canada peuvent livrer environ trois boisseaux l'acre. Cela équivaut à 12 dollars au mieux et il s'agit de blé nº 1. Comment un agriculteur qui dépense 70 à 80 dollars l'acre pour semer sa récolte peut-il survivre? Il ne peut pas. C'est pourquoi nous devons obtenir un accord à ces négociations.

L'automne dernier, pendant trois ou quatre mois, nous avons supplié le ministre de l'Agriculture de ne pas supprimer les avances de fonds sans intérêt. C'était un programme relativement peu coûteux pour le gouvernement du Canada, quelque chose comme 25 ou 27 millions. Il donnait pour le court terme, six à neuf mois, environ 400 à 500 millions de liquidités. Il augmentait la valeur de la récolte. Il donnait à l'agriculteur une plus grande souplesse. Mais le gouvernement n'a rien voulu entendre.

Tout le monde était contre l'initiative du gouvernement, sauf peut-être les producteurs de blé de l'Ouest, mais maintenant ils ont changé d'avis, ce qui fait que tout le monde est contre. Cette année, les agriculteurs n'ont pas d'argent liquide. Que va-t-il arriver, personne ne sait. On espère que le ministre de l'Agriculture va reprendre conscience de la situation et rétablir le programme, au moins pour cette année. Ce ne sera pas suffisant. Ce sera peut-être seulement un demi-milliard, mais au moins ce sera du liquide.

Les mesures du gouvernement ont placé nos négociateurs au GATT dans une position difficile à défendre. Nous nous éloignons d'une commercialisation ordonnée. Ce projet de loi nous ramène vers une commercialisation ordonnée et c'est pourquoi j'espère que le gouvernement envisagera de l'appuyer.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre et les autres députés qui ont parlé éloquemment des mérites de cette mesure. C'est un projet de loi sensé et très à propos que tous les secteurs de la collectivité agricole aimeraient voir adopter.

J'ai été plutôt étonné des interventions des ministériels qui ont essayé de justifier la décision inacceptable que le gouvernement a prise unilatéralement il y a un an et demi quand il a soustrait l'avoine de la juridiction de la Commission du blé. À mon sens, c'est très révélateur: cela explique pourquoi ce parti politique, qui anciennement représentait la moitié des Canadiens des Prairies, n'y est plus que l'ombre de lui-même. Il se classe quatrième dans les Prairies et sa cote de popularité est en chute libre. Les députés conservateurs ont perdu la réalité de vue, ils ne consultent personne, ils ne respectent plus les institutions traditionnelles des Prairies et ils laissent s'effriter la confiance que les agriculteurs leur ont toujours accordée dans le passé.

• (1450)

Les agriculteurs tombent comme des mouches mais, parce qu'une poignée de leurs amis ont réussi à s'enrichir, les conservateurs prétendent que tout va très bien.

Afin que les députés puissent se prononcer sur ce projet de loi au lieu de l'étouffer, je termine en demandant au gouvernement de nous laisser mettre la question aux voix.

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, pourriez-vous me dire exactement combien de temps de parole il me reste? Deux minutes?

Je voudrais tirer au clair certains points qu'on a soulevés tout à l'heure. Il me semble évident, et je crois qu'il en va de même de la plupart des observateurs compétents aujourd'hui, que la question n'est pas de savoir si la Commission canadienne du blé est bonne ou mauvaise. Je crois qu'elle a un rôle très important à jouer et qu'elle doit continuer d'occuper une place très importante dans la commercialisation des produits agricoles des Prairies.

Mais il faut dire effectivement que l'avoine lui a donné passablement de fil à retordre. La commission devait affecter des sommes énormes pour placer de petites commandes d'avoine. La plupart des producteurs d'avoine sont de petits producteurs spécialisés et les frais de transaction qu'assumait la commission pour traiter leurs commandes s'ajoutaient aux coûts de toutes ses autres activités.

Le député de Portage—Interlake, que les producteurs d'avoine appellent le député de Porridge—Interlake, m'a demandé d'attirer l'attention de la Chambre sur une histoire qui est parue dans le *Manitoba Co-operator* du 26 octobre 1989. Cette histoire cadre tout à fait avec l'échange de tout à l'heure avec mon collègue d'en face qui a prétendu qu'il n'y avait rien dans les Prairies pour tirer parti du marché de l'avoine. Cette histoire rétablit les faits. Je cite:

> Le libre-échange et le retrait de l'avoine de la responsabilité de la Commission canadienne du blé ont favorisé la construction d'un moulin de traitement de l'avoine près de Portage-la-Prairie, selon le président de la compagnie concernée.
>
> Ce moulin de 17 millions de dollars, dont la construction sera complétée en 1991, vendra 70 p. 100 de sa production aux États-Unis, selon William Kent, président et directeur général de Can Oak Milling Inc., une compagnie établie au Manitoba.
>
> L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a donné à cette compagnie de plus grandes possibilités de commercialiser son produit, d'après M. Kent:
>
> «Nous envisageons l'Amérique du Nord comme un marché global qui ne se limite pas au Canada. Sans le libre-échange, nous n'aurions pas. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. Le temps prévu pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96 (1) du Règlement, l'ordre est maintenant retiré du *Feuilleton*.

[*Français*]

Conformément à l'article 28(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à mardi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 14 h 53.

CHAMBRE DES COMMUNES

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, les décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement, en accord avec l'article 110(1) du Règlement.

Ces décrets sont réputés avoir été renvoyés au Comité permanent indiqué en annexe.

* * *

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-85, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de Mississauga, en Ontario, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Cela étonnera peut-être le ministre des Transports que les gens de Mississauga, qui n'ont pas de député pour déposer une telle pétition à la Chambre en leur nom, aient dû s'adresser à moi. Ils sont très contents d'exercer leur droit séculaire de se faire entendre par le Parlement pour s'opposer à la taxe sur les produits et services, plus particulièrement à sa perception sur les livres et les imprimés.

Ces pétitionnaires partagent l'avis de millions d'autres Canadiens: l'idée de taxer les livres est foncièrement mauvaise et la taxe sur les produits et services, qui aura précisément cet effet, est une taxe médiocre que le Parlement ne devrait pas adopter. Les pétitionnaires prient donc le Parlement de rejeter ce projet de taxe.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement.

Elle a été signée par 41 pétitionnaires qui viennent des villages de Redcliffe, Tickle Cove et Openhall. Ces toutes petites localités de Terre-Neuve n'ont aucune industrie et ne peuvent compter que sur la pêche et les épiceries pour subvenir à leurs besoins.

Les pétitionnaires s'opposent vivement au projet de loi C-21. Au moment même où on étudie le projet de loi C-21, les intéressés réclament le rétablissement de la norme variable d'admissibilité qui leur donnerait droit à l'assurance-chômage après dix semaines de travail plutôt que 14. Ils font valoir que la norme de 14 semaines les empêchera carrément de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Ils prient donc humblement le Parlement d'annuler les mesures en question.

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de près de 4 000 habitants de Winnipeg, dont bon nombre vivent dans la circonscription de Winnipeg St. James que je représente.

Les pétitionnaires s'inquiètent vivement du sort de David Milgaard qui purge une peine d'emprisonnement depuis 21 ans maintenant. Il a été condamné à la prison à vie pour un meurtre qu'il dit n'avoir jamais commis. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exiger que la ministre de la Justice fasse libérer David Milgaard immédiatement ou demande aux tribunaux de réexaminer son cas.

Le temps presse. Les gens qui connaissent bien le cas de M. Milgaard exhortent depuis de nombreux mois la ministre de la Justice à prendre des mesures. Or, rien n'a été fait, ce qui les exaspère énormément. Certains sont à bout. Les pétitionnaires implorent donc la ministre d'agir immédiatement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par 224 Canadiens de tout le pays qui craignent que la TPS ne fasse du tort au secteur de la chose imprimée qui, comme nous le savons, est la pierre angulaire de la démocratie et de l'alphabétisation.

Les pétitionnaires prient la Chambre de demander au gouvernement de revenir sur sa position et de retirer la TPS.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

Voici ce que font valoir les signataires: Étant donné que l'imposition de la TPS va nuire à la dissémination des imprimés en tant que pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive, nous demandons que soit maintenu le principe historique de l'exonération fiscale de la chose imprimée en lui appliquant un taux d'imposition nul dans la loi et le règlement sur la TPS.

• (1110)

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai reçu des centaines de signatures de Canadiens qui, d'un bout à l'autre de l'Ontario, s'opposent à l'abolition par le gouvernement de la catégorie désignée d'exilés volontaires. Ils citent en exemple les Ukrainiens qui ne peuvent s'adresser à aucun bureau dans leur pays pour présenter une demande d'admission au Canada et qui doivent pour cela se rendre à Moscou. Le gouvernement a accepté d'ouvrir un bureau consulaire à Kiev, mais ce bureau n'existe toujours pas. Ils demandent au gouvernement de rétablir la catégorie d'exilés volontaires pour les nombreux Européens de l'Est qui ne peuvent se présenter à un bureau offrant une gamme complète de services pour faire une demande.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai reçu une autre pétition de Canadiens venant de tous les coins de l'Ontario et d'autres provinces, qui s'opposent fermement à ce que ce gouvernement impose une taxe sur les imprimés. Ils affirment que, depuis la Confédération, revues, livres et journaux ont toujours été exemptés et que la proposition actuelle du gouvernement, qui vise à les assujettir à la TPS, leur répugne tout simplement.

Au moment où l'on tente de combattre l'analphabétisme au Canada, un problème fort grave, il est vraiment impensable que le gouvernement veuille taxer les imprimés. Ils s'y opposent vigoureusement et lui demandent de ne pas appliquer la TPS à la chose imprimée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition provenant d'habitants de plusieurs localités de l'Ontario, qui font remarquer que le gouvernement a décidé pour la première fois de notre histoire de taxer le livre. Ils estiment que la libre diffusion du livre est un fondemant de la démocratie et qu'on ne devrait pas le taxer ni en réduire l'accès. Je suis d'accord avec eux, monsieur le Président. Ils demandent en outre au Parlement de tout faire pour que le gouvernement revienne sur sa décision. Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition provient d'habitants des localités suivantes: Agassiz, Mission, Chase, Tumbler Ridge, 100 Mile House, Kamloops, Louis Creek, Knutsford, Savona, Cloverdale et Princeton, en Colombie-Britannique, et de Calgary, en Alberta.

Les pétitionnaires s'opposent à la décision du gouvernement de donner suite à son projet de TPS. Énumérant

une variété de raisons pour lesquelles ils sont contre la TPS, ils demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe et de mettre en oeuvre une véritable réforme de la fiscalité.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 314 et 318.

[*Texte*]

L'EXPLOITATION DU PARC NATIONAL DE PRINCE-ALBERT

Question nº 314—**M. Laporte:**

Pour chaque année entre 1984 et 1990, l'exploitation du parc national de Prince-Albert a-t-elle occasionné des dépenses au gouvernement et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Les coûts supportés par le ministère de l'Environnement, Service canadien des parcs, pour l'exploitation du parc national de Prince-Albert entre 1984 et 1990 furent :

	Fonctionnement	Capital	Total
	(en milliers de dollars)		
1984-85	3235,7	1005,7	4241,4
1985-86	3005,1	937,8	3942,9
1986-87	3688,0	3800,1	7488,1
1987-88	3515,2	4419,7	7934,9
1988-89	3730,0	1369,8	5099,8
1989-90	4295,5	2474,6	6770,1

LE PROGRAMME D'EXÉCUTION DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA PARTIE INFÉRIEURE DU FLEUVE FRASER

Question nº 318—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique ont-ils un programme conjoint connu sous le nom de Programme d'exécution de la lutte contre les inondations de la partie inférieure du fleuve Fraser et, dans l'affirmative, *a*) comporte-t-il une date d'expiration et, dans l'affirmative, quelle est-elle, *b*) tous les fonds débloqués pour ce programme ont-ils été engagés, *c*) en (i) 1988, (ii) 1989, (iii) 1990, (iv) 1991, des programmes de lutte contre les inondations ont-ils été financés et, dans l'affirmative, lesquels?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Oui, il existe un programme conjoint Canada—Colombie-Britannique connu sous le nom de Programme d'exécution de la lutte contre les inondations de la partie inférieure du fleuve Fraser.

a) Oui, la date d'expiration du programme est le 31 mars 1995.

b) Oui, tous les fonds débloqués pour ce programme ont été alloués à des projets approuvés.

c) (i) 1987-1988: dépenses totales 5 142 370 $. Les projets comprennent: construction de digues à Pitt Meadows et South Dewdney; protection d'urgence des rives à Kent.

(ii) 1988-1989: dépenses totales 4 951 147 $. Les projets comprennent: construction de digues à Pitt Meadows, South Dewdney (fin des travaux) et Glen Valley; protection d'urgence des rives à Kent.

(iii) 1989-1990: dépenses totales 4 970 000 $. Les projets comprennent: construction d'une digue à Pitt Meadows (fin des travaux), Glen Valley (fin des travaux), Coquitlam River et Chilliwack.

(iv) 1990-1991: dépenses prévues de 5 000 000 $. Construction prévue à Mission (fin des travaux), Chilliwack (fin des travaux), Coquitlam River et Harrison Hot Springs.

(v) 1991-1992: dépenses prévues de 5 000 000 $. Construction prévue à Coquitlam River (fin des travaux), Harrison Hot Springs (fin des travaux), Delta et Kamloops.

NOTE: Chaque année, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique contribuent chacun 2 500 000 $ au programme.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

LE SÉNAT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux donner avis selon l'article 52 du Règlement afin de demander à la Chambre de débattre une question fort importante, c'est-à-dire le Parlement canadien, qui est en situation de crise actuellement, et je crois que la Chambre des communes étant de ce Parlement l'aile parlementaire la plus apte, actuellement, à donner le ton, si on peut employer ce terme-là, je pense qu'il est urgent que cette Chambre se penche sur toute la

question de droit parlementaire au Sénat, de l'ordre à établir et à maintenir par la Présidence au Sénat, et sans porter préjudice à la situation, je pense qu'il est dans l'intérêt des Canadiens qu'un débat se tienne sur cette question ici, à la Chambre, afin de lancer le grand débat et de rétablir chez les Canadiens la confiance qu'ils ont dans le Parlement.

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier pour son intervention. Comme les députés le savent, nous avons eu des rappels au Règlement similaires vendredi dernier, et j'ai constaté qu'il n'est probablement pas approprié de tenir un débat d'urgence. Néanmoins, je pense que, cette semaine, il est approprié de regarder avec une certaine préoccupation peut-être les événements qui sont survenus à l'autre endroit. Mais, pour aujourd'hui, je regrette, mais ce n'est pas approprié. Je remercie l'honorable député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'EMPLOI

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord) propose:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir doté les Canadiens de politiques qui sont destinées à assurer la compétitivité du Canada sur le plan international et, partant, le plein emploi, et qui sont compatibles avec les principes du développement durable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader adjoint à la Chambre invoque le Règlement.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Conformément à l'article 57 du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion nº 16, parrainée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concernant l'invasion du Koweït par l'Iraq, et sur tout amendement en découlant, je proposerai une motion pour que le débat ne soit plus ajourné.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le député d'Etobicoke-Nord.

L'hon Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la motion que j'ai déposée à la Chambre se lit ainsi:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir doté les Canadiens de politiques qui sont destinées à assurer la compétitivité du Canada sur le plan international et, partant, le plein emploi, et qui sont compatibles avec les principes du développement durable.

Nous proposons cette motion à un moment où le Canada est entré en récession. Notre économie vient de connaître six mois consécutifs de croissance négative, ce qui est le critère couramment accepté pour caractériser une récession. De façon plus tangible, s'il fallait fixer sur film l'image de l'économie d'aujourd'hui, que serait-elle?

On verrait tout d'abord des taux d'intérêt élevés, dans toute l'économie et dans tout le pays, plus élevés que chez notre principal partenaire économique, les États-Unis, et même pas mal plus élevés. Nous verrions un dollar canadien de valeur artificiellement gonflée, qui nuit à nos exportations en rendant nos produits trop chers pour que les autres pays les achètent. Vu cette situation, monsieur le Président, des taux d'intérêt élevés et un dollar surévalué, il n'est pas surprenant qu'il y ait beaucoup de chômage.

Nous avons déjà connu un chômage élevé, mais nous l'avons vu monter le mois dernier et le mois d'avant, ce qui fait que l'économie canadienne est maintenant caractérisée par un chômage en hausse.

Nous verrions un sous-financement des programmes gouvernementaux, dans le but de nous rendre plus efficaces, plus compétitifs, sur le plan international. Nous verrions une économie incapable de produire les programmes d'appui nécessaire pour assurer notre compétitivité internationale.

Tout cela pour dire que le Canada est en récession.

Le ministre des Finances se plaint souvent que le Canada est pris dans le cercle vicieux de l'endettement. Il a l'habitude de réciter à la Chambre et aux Canadiens toute la litanie des problèmes qui découlent, à son avis, de notre énorme dette et du service de cette dette. Et pourtant ce même gouvernement, ce même ministre des Finances n'a pas réussi à la réduire. Il ne manque pas une

occasion de nous rappeler qu'il faut la réduire, mais elle croît plus vite que notre économie.

• (1120)

Depuis que le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, elle a plus que doublé, passant de 170 milliards en 1984 à presque 400 milliards d'ici à la fin de cette année alors que nous connaissons une période de croissance économique ininterrompue depuis le début des années 1980. On s'attend même à ce que le déficit de cette année soit plus élevé que celui de l'année dernière et certains craignent qu'il atteigne le niveau record de l'année 1984, après la récession.

Les Canadiens savent tous que les prévisions du ministre des Finances concernant son déficit sont souvent sinon toujours fausses. Ses prévisions concernant les taux d'intérêt, notamment celles pour 1988 et 1989, étaient incorrectes également, comme le seront d'ailleurs sûrement ses prévisions pour 1990. Dans le budget qu'il a déposé en 1985, peu après son élection, le gouvernement conservateur prévoyait que, d'ici la fin de la décennie, le déficit annuel ne s'élèverait plus qu'à 17 milliards de dollars. Et pourtant, nous y sommes à la fin de la décennie, et le gouvernement n'a pas réduit le déficit à 17 milliards de dollars. Au contraire, le déficit atteint fort probablement le double de cette somme, soit 34 milliards, ou plus.

Plus tôt cette année, le ministre des Finances a prédit que le déficit budgétaire n'atteindrait que 28 milliards de dollars. Il a fondé ses prévisions, qui sont sûrement erronées, sur un taux moyen d'intérêt de 11 p. 100 pour l'année en cours. Nous sommes maintenant rendus au mois d'octobre, l'année 1990 s'achève, et il semble, du moins il doit paraître évident à tous les Canadiens, que les taux moyens d'intérêt ne s'élèveront pas à 11 p. 100 cette année, mais plutôt à 13 ou même à 13,5 p. 100.

C'est là surtout qu'on s'aperçoit que le gouvernement est incapable de proposer aux Canadiens un budget offrant de l'espoir et une certaine stabilité à notre économie. Le ministre des Finances nous rappelle sans cesse que son gouvernement a indéniablement réduit ses dépenses officielles; tous les Canadiens s'en sont rendu compte. Tous les gouvernements provinciaux, tous les retraités, tous les patients des hôpitaux, tous les étudiants et une myriade d'autres Canadiens se rendent bien compte que le gouvernement a réduit ses dépenses. Mais ce qui devrait grandement inquiéter le gouvernement, et tous les Canadiens, et ce qui nous a incité à proposer cette motion aujourd'hui, c'est le fait que, malgré les réductions des dépenses officielles du gouvernement, la dette et le déficit du Canada ne cessent de croître.

Pourquoi en est-il ainsi, monsieur le Président? Essentiellement, pour deux raisons: premièrement, le gouvernement n'a pas rattaché ses réductions de dépenses, qui touchent surtout les programmes sociaux, à des réformes de portée plus générale. Il ne présente aux Canadiens d'autre perspective d'avenir que la réduction des fonds alloués aux programmes sociaux existants. Il ne présente aux Canadiens aucune politique cohérente de développement social, ni aucun programme d'appui à l'éducation et au recyclage. Il ne présente aucun programme d'appui à la médecine ou aux chômeurs, mais il s'emploie à changer, remanier et réduire les programmes des gouvernements des décennies passées.

Les taux d'intérêt, qui touchent durement tous les Canadiens, sont la conséquence directe de la politique économique du gouvernement. Ils expliquent en grande partie pourquoi le déficit et la dette continuent de croître, fait que le gouvernement refuse d'admettre.

Nous savons que les taux d'intérêt vont faire dérailler les prévisions que le ministre des Finances avaient faites pour 1990. Par exemple, il parle aujourd'hui d'un déficit annuel de 30 milliards de dollars, soit 2 milliards de plus que ce qu'il avait prédit. Économistes, observateurs et commentateurs savent très bien que le chiffre révisé de 30 milliards est de beaucoup inférieur au déficit que le gouvernement aura cette année.

Le gouvernement a protesté au cours de la période de prospérité économique, mais il n'a pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé. Comme nous sommes à la veille d'une récession, les dépenses sociales vont augmenter en même temps que le chômage, mais les recettes fiscales vont diminuer.

Les intérêts sur la dette équivalent au déficit annuel de 40 milliards de dollars. Les intérêts sur le déficit sont élevés tout simplement parce que les taux d'intérêt sont élevés, et les taux d'intérêt sont élevés parce que le gouvernement s'en est remis exclusivement à la Banque du Canada qui n'a pas trouvé d'autre moyen pour combattre l'inflation.

On peut combattre l'inflation par les taux d'intérêt élevés seulement quand les taux mènent à la récession. C'est précisément ce qui se passe au Canada. À la fin de juillet, le pays avait eu six mois consécutifs de croissance négative. En termes plus simples, cela veut dire que le chômage a encore augmenté en septembre pour s'établir à 8,4 p. 100. Bien sûr, en région, le taux de chômage est beaucoup plus élevé, atteignant 17 p. 100 à Terre-Neuve. La construction domiciliaire a de nouveau connu une baisse ce mois-ci, comme le mois dernier et le mois précédent, ce qui constitue un indicateur sûr que notre croissance économique faiblit.

Les taux d'intérêt élevés ont engendré précisément ce que l'on prévoyait—la valeur du dollar canadien a augmenté, puisque les investissements à court terme affluent au Canada en raison du produit de placement plus élevé, ce qui contribue à accroître la valeur du dollar. Le dollar canadien a en fait augmenté de près de 20 p. 100 comparativement au dollar américain. Les effets sur l'exportation sont désastreux. Demandez à n'importe quel membre du monde des affaires s'il croit pouvoir exporter avec succès, considérant cette position désavantageuse.

En fait, monsieur le Président, le prix de vente des produits et services canadiens aux pays étrangers a augmenté de 20 p. 100, tandis que le coût de bien des produits d'importation diminuait proportionnellement, ce qui place l'exportateur canadien en position nettement désavantageuse. Il s'ensuit que nous perdons notre marché à l'étranger ainsi que, bien sûr, nos emplois au pays.

Il est curieux de constater que c'est justement ce gouvernement qui, après avoir promis une plus grande propérité à la population canadienne dans les années à venir à la suite de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, a créé une situation qui fait que les exportations canadiennes et son Accord de libre-échange avec les États-Unis ne peuvent être bénéfiques pour le Canada.

Monsieur le Président, quand on est assez téméraire pour conclure un accord de libre-échange—un accord bilatéral—avec un seul partenaire beaucoup plus gros que soi, la dernière chose à faire, c'est de s'embarrasser de taux d'intérêt supérieurs de plusieurs points à celui du principal concurrent. Dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nos taux d'intérêt sont de 5 à 6 p. 100 plus élevés que ceux de notre principal partenaire commercial. Dans le contexte de la productivité canadienne, notre dollar est à un niveau beaucoup plus élevé que sa valeur réelle.

• (1130)

Monsieur le Président, confrontés aux fermetures d'usines et aux déménagements aux États-Unis, les gens qui étaient en faveur du libre-échange doivent commencer à avoir des remords. Ils doivent se demander comment le gouvernement, qui tenait tant au libre-échange, a pu créer des circonstances où l'Accord ne rapportera absolument rien aux Canadiens, peu importe les avantages ou inconvénients intrinsèques de l'Accord.

Comme d'autres administrations favorables au monétarisme, le gouvernement actuel considère que la croissance économique du Canada dépend du contrôle de la masse monétaire, surtout par la manipulation des taux d'intérêt. D'après les adeptes du monétarisme, l'inflation est due au fait que l'acheteur a beaucoup d'argent alors que le vendeur a très peu de marchandises. En fin de compte, l'inflation déstabilise l'économie, sape la confiance des investisseurs et nuit aux exportateurs.

En théorie, la manipulation des taux d'intérêt permet de contrôler la masse monétaire de deux façons: elle ralentit le rythme des emprunts, ce qui fait hésiter l'investisseur et réduit la demande du consommateur, et elle ralentit la croissance et l'emploi, d'où les revendications salariales moins fortes. De plus en plus, les gens se demandent si le gouvernement est bien avisé de suivre cette politique avec tant de détermination. On se rend compte qu'une politique de monétarisme ne peut pas servir à combattre l'inflation sans causer beaucoup de tort à l'économie canadienne.

J'explique brièvement pourquoi la politique du gouvernement n'a pas donné les résultats escomptés. Ses prescriptions économiques découlent en partie du fait que ses politiques fiscales et monétaires sont déphasées. Le gouvernement n'a pas réduit son déficit même quand l'économie était florissante. C'est alors qu'il aurait dû prendre des mesures draconiennes.

Les déficits sans cesse croissants des gouvernements contribuent à ralentir notre croissance économique. Au moment où les économies des Canadiens auraient dû servir à financer des investissements dans le secteur privé, elles ont servi à payer le coût d'une consommation excessive dans la fonction publique. Par conséquent, le secteur privé a été contraint d'aller à l'étranger chercher des capitaux, ce qui a accru le fardeau de la dette extérieure. Cela s'ajoute aux emprunts importants contractés sur les marchés étrangers par le gouvernement lui-même qui a besoin de cet argent pour couvrir ses déficits à répétition.

Actuellement, 41 milliards de dollars quittent le Canada chaque année uniquement pour payer l'intérêt sur notre dette croissante. Le problème est aigu. Idéalement, au moment où nous amorçons un mouvement de ralentissement dans le cycle financier, à la veille d'une récession, le gouvernement devrait enregistrer des excédents pour pallier l'insuffisance des investissements privés. Au lieu de cela, il fait appel à des fonds étrangers, en plus des

économies déjà limitées des Canadiens, pour payer les dépenses excessives du secteur public. Il n'est pas étonnant, alors, que les dividendes versés à des non-résidents aient plus que doublé, passant de 4,3 milliards de dollars au premier trimestre à 10,5 milliards au deuxième trimestre, ce qui aggrave encore notre problème d'endettement à l'étranger.

Plus grave encore, les dépenses immodérées du gouvernement ces six dernières années ont servi à surstimuler une économie déjà surchauffée, du moins dans le centre du Canada. C'est là la politique financière d'un gouvernement totalement obnubilé par les taux d'intérêt.

Par ailleurs, l'effet inflationniste des hausses de taxes promulguées par le gouvernement a aussi nui à l'économie. En outre, ces augmentations de taxes ainsi que les salaires réels payés au Canada expliquent pourquoi les travailleurs de notre pays ont reculé face à la hausse du coût de la vie, ce qui les a récemment poussés, tant ceux du secteur privé que ceux du public, à demander des augmentations de salaires supérieures. L'entrée en vigueur de la TPS ne fera qu'aggraver la situation. Les négociations salariales ont abouti à des règlements où les majorations dépassent les gains de productivité, ce qui fait augmenter les coûts de production et détruit la compétitivité nationale.

Ironiquement, le gouvernement se retrouve donc à combattre les pressions inflationnistes que, dans une large mesure, il a lui-même créées. Comme je l'ai déjà signalé, pour atteindre ses objectifs, il n'utilise pas d'autre instrument que celui, brutal, des taux d'intérêt élevés.

Dans la situation actuelle, la politique monétaire ne peut à elle seule libérer l'économie des pressions inflationnistes. À bien des égards, elle peut même aggraver les problèmes contre lesquels les Canadiens se débattent.

Je répète que, essentiellement, ce qui contrecarre les efforts du gouvernement pour freiner l'inflation, c'est la dette nationale. Chaque fois que les taux d'intérêt montent, le gouvernement doit dépenser davantage pour le service de la dette publique, et il doit hausser les impôts pour financer ses autres dépenses. En un mot, la politique monétaire et la politique fiscale étant inséparables, le gouvernement est pris dans un cercle vicieux d'où il ne semble pas pouvoir se sortir.

Il vaut la peine de se demander si les moyens employés dans la politique monétaire du gouvernement, soit le loyer élevé de l'argent, servent les fins visées: supposément la croissance économique, le bien-être économique et les emplois des Canadiens. La guerre contre l'inflation a pour but d'assurer la stabilité des prix, qui à son tour favorise la santé de l'économie à long terme.

Il est pourtant évident que l'économie canadienne languit. Nous sommes en période de récession. La politique monétaire est inéquitable envers les régions. Ce qu'on appelle par euphémisme ralentir l'économie ou éliminer la surchauffe revient en réalité à opter pour la croissance lente et, ce qui est plus grave, pour le chômage.

La politique des taux d'intérêt élevés nuit aux exportations du Canada. Les taux d'intérêt élevés contribuent également à hausser artificiellement le niveau de notre devise en causant une augmentation de la demande de dollars canadiens à des fins d'investissement au Canada sous forme de transactions à court terme.

Il importe que nous comprenions quels sont les effets d'une politique inflationniste. Les taux d'intérêt élevés ont fait augmenter le niveau des dépenses publiques. Notre productivité et notre compétitivité sont menacées, et notre économie entre en phase de récession.

En fait, si le problème réside dans le fait que la consommation dépasse la croissance, il est temps que le gouvernement se rende compte que, pour le régler, il ne s'agit pas de freiner ou de restreindre la demande, ce qui est le but de tout organisme de surveillance, mais bien d'accroître notre productivité nationale. Les taux d'intérêt élevés ne nous aideront certes pas à atteindre ce but. Au contraire, il faudrait réduire ces taux. Nous devons diminuer les coûts au Canada si nous voulons affronter la concurrence internationale.

Nous devons envisager des moyens d'accroître la mobilité de notre main-d'oeuvre. Nous devons trouver bien d'autres moyens d'accroître la productivité de la main-d'oeuvre, par exemple, grâce à l'éducation, à la sécurité sociale ou au perfectionnement des ressources humaines. Ce faisant, nous créerons un climat qui rendra inutile le dépôt à la Chambre de motions comme celle que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

• (1140)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député de son excellent

discours. Je tiens à le féliciter également de sa motion qui a le mérite de relier la question de l'emploi à celle de la compétitivité de notre pays sur le plan international.

J'avais entrepris assez récemment de consulter quelques-uns de mes électeurs sur la question de l'éducation. J'ai reçu une petite note de la part d'un certain M. Pugsley, professeur de gestion à l'Université McGill. Personne n'aurait pu mieux que lui résumer la question. Il écrivait qu'il existe un rapport important entre une population active bien formée et le commerce international pour un pays de la taille du Canada, mais quand on en parle, on ne réussit qu'à faire bâiller les gens. Personne n'aurait pu mieux l'exprimer, et je me réjouis de voir un de mes collègues faire ressortir cette corrélation entre les deux.

Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il pense de l'éducation et de son rapport avec la population active et avec la redéfinition de la place du Canada sur le marché international. Pourrait-il insister sur la nécessité d'une stratégie nationale en matière d'éducation vue sous cet angle?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je suis très heureux que mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, ait soulevé à nouveau la question, à laquelle j'ai fait allusion dans mon discours, de l'importance vitale de l'enseignement, au sens le plus large du terme, pour augmenter la productivité au Canada, à savoir, notre capacité de concurrencer les autres pays dans une économie de plus en plus planétaire.

Tout programme d'enseignement que lui et moi préconiserions comprendrait, j'en suis sûr, un éventail d'activités pour un gouvernement fédéral. Il irait des programmes d'adaptation à court terme qui sont nécessaires pour atténuer les conséquences de l'évolution subie par le commerce international et le rôle qu'y joue le Canada, jusqu'à la contribution à long terme que peut apporter un gouvernement fédéral à l'enseignement des Canadiens pour que ces derniers puissent être vraiment concurrentiels dans une économie planétaire.

Naturellement, nous sommes tous pleinement conscients à la Chambre que les gouvernements provinciaux assument la principale responsabilité de l'enseignement dans notre fédération. Mais également, nous reconnaissons tous, j'en suis certain, qu'au cours des années, le gouvernement fédéral du Canada a joué un rôle important en transférant les fonds et en appuyant l'enseignement au Canada, qui est malheureusement un domaine victime, dans une certaine mesure, des compressions budgétaires du gouvernement, ce qui n'a pas permis par conséquent aux jeunes Canadiens de pouvoir soutenir efficacement la concurrence dans l'économie mondiale.

J'espère que, lorsque le prochain gouvernement arrivera au pouvoir, et ce sera un gouvernement libéral, nous verrons la mise en place de ce plan, qui a déjà été discuté et examiné avec les Canadiens dans tout le pays. Il faut définir le rôle que le gouvernement fédéral peut jouer, non seulement dans l'aide apportée à l'adaptation à court terme qui est souvent nécessaire pour permettre une transition à une industrie ou à une société, en ce qui concerne la concurrence globale, mais aussi à long terme, ce à quoi mon collègue pensait, j'en sûr, quand il a soulevé la question.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon honorable collègue. J'ai écouté avec soin les propos qu'il a tenus en présentant cette importante motion et, à dire vrai, je trouve que ce qu'il préconise est plus conforme à la pensée traditionnelle de notre parti qu'à celle du parti libéral.

Ainsi, comme il s'inquiète au premier chef de l'inflation, j'aimerais lui poser trois questions. Ma première question porte sur l'inflation dont le niveau se situe entre 4 et 5 p. 100. Le député pourrait-il nous dire à quel niveau se situait l'inflation à l'époque où le parti libéral exerçait le pouvoir en 1982?

Le député d'Etobicoke-Nord a parlé des dépenses du gouvernement et de son déficit. Sans doute sait-il que le gouvernement enregistre maintenant un excédent de 14 milliards de dollars au chapitre des dépenses d'exploitation. Pourrait-il nous dire à combien se chiffrait l'excédent ou le déficit à l'époque où le parti libéral exerçait le pouvoir en 1982 ou 1983?

Ma troisième et dernière question porte sur le cercle vicieux où, selon lui, le gouvernement se serait engagé. Il a utilisé une sorte d'analyse conservatrice et ajouté que les taux d'intérêt élevés alimentent l'inflation. Sait-il quel niveau les taux d'intérêt et l'inflation avaient atteint au Canada en 1982, et sait-il quel niveau les taux d'intérêt et l'inflation atteignent maintenant en Grande-Bretagne, en comparaison du Canada, à la suite de sa décision d'engager des dépenses et d'assouplir sa politique monétaire?

M. MacLaren: Monsieur le Président, j'ignore si le député était à la Chambre des communes en 1982. Il devrait très bien savoir que, entre 1980 et 1982, le Canada, comme le reste du monde, essayait de se sortir d'une grave crise économique engendrée principalement par la

hausse du prix du pétrole à la fin des années 1970. Le député sait aussi très bien que les taux d'intérêt ont augmenté non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Il sait très bien que les gouvernements de l'époque, au Canada et dans d'autres pays, ont cherché à neutraliser l'effet du coût élevé de l'énergie par des mesures visant à favoriser l'emploi et à stimuler l'économie.

Le député, qui s'enorgueillit d'être un petit entrepreneur, reconnaîtra que, en période de récession, les gouvernements doivent intervenir pour aider l'économie. En période de prospérité, comme celle que nous venons de connaître, les gouvernements, conformément aux bons principes keynésiens, se retirent du marché, dans une certaine mesure, pour permettre au secteur privé de prendre de l'expansion. Le ministre sait très bien que ça ne lui servira pas à grand-chose de nous parler de circonstances imaginaires qui n'existaient même pas en 1982.

Ce que j'essaie de dire au ministre, et ce qu'il devrait reconnaître, c'est que le taux d'inflation aux États-Unis, notre principal partenaire commercial qui reçoit 70 p. 100 ou plus de nos exportations, n'est pas plus élevé qu'au Canada. En fait, il est moins élevé qu'au Canada. Mais quels sont les taux d'intérêt aux États-Unis? Ils sont considérablement plus bas qu'au Canada. Comment le gouvernement croit-il que nous pouvons faire concurrence aux États-Unis? Comment croit-il qu'il pourra profiter de l'Accord de libre-échange qu'il a tant vanté s'il garde les taux d'intérêt 4 ou 5 points de pourcentage plus élevés qu'aux États-Unis, s'il fait monter la valeur du dollar canadien au point où le tourisme par exemple, une de nos industries vitales, diminue parce que le coût des produits et services canadiens dépasse leur valeur réelle selon n'importe quelle mesure de productivité?

Le gouvernement croit-il que ce genre de politique monétaire permet au Canada d'être compétitif dans le monde d'aujourd'hui? Le ministre sait que ce n'est pas le cas. Il sait que des taux d'intérêt supérieurs de 4 ou 5 points de pourcentage à ceux en vigueur aux États-Unis nuiront certainement à notre commerce extérieur et nous rendront moins compétitifs et moins productifs que nous devrions l'être.

Voilà la vraie réponse aux questions posées par le député. Le député sait fort bien que c'est inutile de parler de ce monde imaginaire de 1982, où le gouvernement aurait décidé de son propre chef d'avoir des taux d'intérêt élevés, de se séparer du reste du monde, de se soustraire à l'inflation déclenchée par la crise du pétrole de la fin des années 1970.

• (1150)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre d'observations à faire, que j'aborderai successivement, mais avant de commencer, je voudrais répondre aux questions que je viens de poser au député d'Etobicoke-Nord, parce qu'il a lui-même refusé d'y répondre.

Tout d'abord, nous savons tous qu'en 1982, les taux d'intérêt étaient de 22 à 23 p. 100. Ils se situent actuellement à un niveau considérablement plus bas. Nous savons également qu'en 1984, lorsque notre gouvernement a été porté au pouvoir, le déficit s'élevait à 38 milliards de dollars, représentant 8,6 p. 100 de la richesse totale de l'économie canadienne. Aujourd'hui, le déficit n'atteint que 4 p. 100 de cette richesse totale. Je suis sûr que le député le sait.

De même, lorsque le député parle d'usines qui ont fermé, il omet soigneusement les nouvelles concernant les expansions, les modernisations et les améliorations des établissements du secteur manufacturier et le niveau de production de services dans l'économie, ainsi que les très bonnes nouvelles relatives aux emplois créés depuis la mise en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Tout ce que le député dit dans la motion représente, à mon avis, une sorte d'éloge à rebours de ce que notre gouvernement a réalisé. Nous avons jugulé l'inflation. Nous avons réduit les taux d'intérêt par rapport à ce qu'ils étaient de son temps. Nous avons diminué le fardeau du déficit, en pourcentage de l'économie. Nous avons élargi notre commerce et avons permis la création d'un nombre absolument remarquable d'emplois au cours des six dernières années.

Le député parle également des deux ou trois derniers trimestres au cours desquels la croissance économique a été nulle ou négative. Il omet bien sûr de mentionner que le Canada a connu une période de croissance de sept ans et demi, surtout par suite des politiques de notre gouvernement. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec une

économie plus vigoureuse et mieux équilibrée pour affronter la récession mondiale qui pointe à l'horizon.

C'est avec plaisir que je vais élargir le débat en débordant le cadre des questions soulevées par le député. Celui-ci a parlé essentiellement de la politique macro-économique, des taux d'intérêt, des déficits et d'autres questions semblables que je viens de commenter.

Essayons de voir au-delà des mécanismes concrets qu'il faut faire jouer pour accroître les échanges commerciaux d'un grand pays comme le nôtre. Nous avons bien du mal à le faire comprendre aux néo-démocrates et aux libéraux, mais les marchés mondiaux sont de plus en plus intégrés. En d'autres termes, le Canada ne peut agir seul de son côté; il doit s'intégrer sur les marchés mondiaux et livrer concurrence dans ce contexte d'intégration.

Je voudrais donc expliquer en quelques minutes comment le gouvernement s'efforce de soutenir les exportateurs canadiens. Le Canada, on le sait, est un des plus grands pays commerçants du monde, mais, exception faite de l'agriculture et de l'industrie de l'automobile et des pièces d'automobile, sa performance n'est pas si reluisante. Si, comme pays, nous voulons devenir un pays avec le lequel il faut compter, nous devons renforcer l'ensemble de notre économie. C'est dans cette optique que nous avons proposé des programmes formidables dont je voudrais dire un mot.

Octobre est le mois du commerce international au Canada. C'est le ministre du Commerce extérieur qui en a fait l'annonce la semaine dernière. C'est là une façon de sensibiliser les Canadiens à l'importance des exportations et du commerce international pour le Canada. Cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large, notre stratégie commerciale nationale qui est l'oeuvre non pas de notre seul gouvernement, mais de tous les premiers ministres au Canada qui l'ont conçue en 1985.

Cette stratégie, la chose pourra intéresser le député, a un triple objectif. Il s'agit tout d'abord de garantir et de faciliter l'accès aux marchés étrangers. Les premiers ministres ont tous été d'accord là-dessus. Il faut assurer notre accès aux marchés étrangers, ce que l'Accord de libre-échange ainsi que le GATT vont bien sûr nous aider à faire. Ensuite, il faut améliorer notre compétitivité commerciale. Les premiers ministres de toutes les provinces, d'accord avec le gouvernement fédéral, voulaient que nous devenions plus compétitifs, et nous avons bâti notre programme en conséquence. Enfin, nous devons accentuer nos efforts de commercialisation au plan international. En tant que ministre chargé du Tourisme, je reconnais l'énorme importance de la commercialisation lorsqu'il s'agit de vendre l'image de notre pays, mais la mise en marché importe beaucoup à tous les secteurs de notre économie ou presque et notre stratégie en tient aussi compte.

Les députés se souviendront, je crois, que le gouvernement a proposé une double politique pour mettre au point cette stratégie. Il y a d'abord eu le volet multinational avec l'Uruguay Round sur la libéralisation des échanges. J'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement canadien à ces négociations en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me souviens très bien de la semaine que nous avons passée à Punta del Este. Il avait plu toute la semaine, comme il pleut ici aujourd'hui. Les réunions se tenaient dans une maison de jeu. Peut-être était-ce approprié pour des négociations commerciales. Il était très difficile de dire à l'avance si un accord allait finalement être conclu.

Notre gouvernement a travaillé dur, de concert avec le groupe Kierans et d'autres, pour arriver à résoudre l'impasse en ce qui concernait les services, l'agriculture et la libéralisation des échanges de biens et de textiles. Il y a maintenant quatre ans qu'est commencé l'Uruguay Round. On ne sait toujours pas si les négociations se concluront le 1er janvier comme nous l'espérons, mais le gouvernement actuel ne ménage certes pas ses efforts pour amener ce résultat.

L'autre voie que nous avons examinée est, vous l'avez deviné, celle de l'avenue, plus controversée, de l'Accord du libre-échange. Par suite de cet accord, nous avons assuré et élargi notre accès au marché américain. Je n'ose penser ce qu'il nous serait arrivé depuis un an et demi sans cet accord face aux mesures protectionnistes américaines. Le secteur du porc est un bon exemple. Il a été décidé la semaine dernière que la recherche et la prise de position du département du Commerce en ce qui touche le porc étaient erronées et injustifiées. Ils ne pouvaient donc pas aller de l'avant comme ils l'entendaient.

Ce genre de choses n'aurait jamais été possible sans le mécanisme de règlement des différends établi aux termes de l'Accord de libre-échange. Ce mécanisme permet à un pays dix fois plus petit qu'un autre de rivaliser d'égal à égal avec lui. Il favorise de plus l'émergence d'une économie plus dynamique et concurrentielle. En témoignent les 250 000 emplois que nous avons créés depuis la conclusion de l'accord.

Cette politique commerciale à deux volets est au coeur de notre stratégie globale. Celle-ci s'accompagne des quelques éléments pratiques suivants. Nous dépêchons des conseillers en placement du secteur privé dans des endroits stratégiques du monde entier. Nos agents commerciaux font une promotion plus dynamique de l'investissement au Canada. Nous tenons maintenant quelque 2 000 événements de nature commerciale par année. Nous avons aussi un programme étendu de communications et de publicité, sans compter les activités de R-D à l'étranger. Ces activités ont lieu non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger et maximisent l'accès à la R-D à l'extérieur du pays. Elles ont été renforcées. Nous avons maintenant 32 agents à 24 postes, qui répondent à près de 3 000 demandes sur la technologie par année.

Les efforts que nous déployons en vue d'accroître l'efficacité de notre programme de commercialisation internationale s'appuient surtout sur le programme bien connu de développement des marchés d'exportation, le PDME. Ce programme, qui a un budget annuel de 35 millions de dollars, prévoit la participation de sociétés à des foires et missions commerciales et tend à soutenir les efforts de commercialisation des sociétés canadiennes. Nous avons adapté le PDME à l'évolution sur la scène internationale, afin de mieux venir en aide aux petites entreprises.

En tant que ministre chargé des Petites entreprises, je suis extrêmement heureux de constater que ce programme, qui était quand même avantageux pour la grande entreprise sous le gouvernement précédent, répond beaucoup mieux aux besoins des petites entreprises. Je pourrais montrer aux députés le guide qui a été publié la semaine dernière et qui s'adresse aux entreprises canadiennes souhaitant exporter aux États-Unis. Le document en question est très utile pour toute petite entreprise de votre circonscription qui ignore comment exporter ses produits aux États-Unis, qui a besoin d'un guide d'introduction et d'une certaine aide.

Nous avons donc adapté le PDME aux besoins des petites entreprises ainsi qu'à ceux des grandes et moyennes entreprises, et cela fonctionne très bien. En 1989, 59 p. 100 des crédits accordés en vertu du programme sont allés à des entreprises canadiennes dont les ventes totales étaient inférieures à deux millions de dollars. Ainsi, je suis très heureux que non seulement ce programme fonctionne bien, mais également qu'il soit mieux équilibré.

Nos efforts de commercialisation s'appuient également sur nos délégués commerciaux. Quelque 240 délégués commerciaux établis dans 129 pays sont chargés d'analyser les marchés, de favoriser l'adaptation des entreprises à ces derniers, de promouvoir l'investissement étranger et de faire un bilan de la technologie étrangère.

En outre, afin de nous assurer que ces services de haute qualité sont offerts à un plus grand nombre d'entreprises canadiennes, nous avons ouvert 12 centres de commerce international dans tout le pays. Ces centres permettent aux sociétés qui exportent ou souhaitent le faire d'obtenir au niveau local tous les services qu'offre le ministère. Le Canada est confronté à un problème fondamental que tente de solutionner ce gouvernement, et c'est la prise de conscience. Les gens ignorent tout simplement l'importance des exportations et la manière de procéder. Nous avons un programme pour stimuler cette prise de conscience en améliorant la capacité d'exporter des petites et moyennes entreprises et en les appuyant.

• (1200)

Divers programmes ont la même orientation. Il existe, par exemple, des colloques sur la haute technologie, des programmes d'information sur les marchés pour l'exportation et sur les subventions à l'exportation. Des tournées pancanadiennes sur les investissements en technologie ont été organisées de même que des rencontres spéciales et des séances d'information portant sur des sujets qui vont de l'Accord de libre-échange et de l'Europe 1992 au contrôle des exportations et au transport. Ces événements se sont révélés extrêmement utiles au Canada pour aider le monde des affaires à prendre conscience des possibilités d'exportation.

En 1988, le ministre du Commerce extérieur annonçait avec plaisir un programme quinquennal de 57 millions de dollars qui visait avant tout à stimuler le commerce avec les États-Unis. Le thème est excellent et a engendré divers programmes, comme le programme Nexus, le programme NEBS et un plus vaste, l'automne dernier, dont les députés se souviendront. Le premier ministre annonçait alors la mise sur pied d'une série de programmes, au coût de 93,6 millions de dollars, dans le but d'aider les entreprises à déployer de plus grands efforts pour percer le marché mondial en mettant l'accent sur l'Europe et sur les pays du Pacifique. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a consacré plus de 150 millions de dollars à l'expansion commerciale et ce, à un moment où les budgets se resserraient partout. C'est un exemple très clair de la volonté du gouvernement de sensibiliser davantage les Canadiens aux exportations et de promouvoir ces dernières grâce aux foires commerciales, aux transferts des connaissances et des techniques, etc.

J'aimerais résumer ce qui s'est passé. Nous avons des chiffres très intéressants que personne, je pense, n'a jamais mentionnés à la Chambre. Grâce aux efforts que nous avons déployés, nos clients ont signalé pour 1989-1990: 1 736 ventes d'exportation, d'une valeur de 4,8 milliards de dollars; 129 nouvelles coentreprises et contrats de licence, d'une valeur de 198 millions de dollars; 68 investissements étrangers au Canada, d'une valeur de 746 millions de dollars; 62 investissements

canadiens à l'étranger, d'une valeur de 116 millions de dollars et 86 transferts de technologie, d'une valeur de 82 millions de dollars. Ces résultats sont éloquents. Ces programmes fonctionnent. Il y a plus de dynamisme et d'efforts en matière d'exportations dans ce pays que jamais auparavant.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, dont je fais partie, a également joué un rôle important dans cette stratégie. Nous n'avons pas le temps de passer en revue tous les programmes dont est responsable ce ministère, mais beaucoup d'entre eux sont coordonnés avec les Affaires extérieures. Par conséquent, les programmes dont j'ai parlé comportent une participation du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Je voudrais mentionner deux choses fort importantes avant de m'asseoir. Tout d'abord, les gens pensent que l'esprit d'entreprise n'est pas suffisamment développé au Canada. Nous avons essayé de le stimuler grâce à un programme de sensibilisation et également par l'entremise du nouvel Institut national de développement d'entrepreneurship. Ce programme de sensibilisation fonctionne bien. Les 10 ministres de l'Éducation du Canada s'efforcent avec nous de lancer des programmes semblables dans les écoles secondaires. Nous créons au Canada une culture de l'esprit d'entreprise qui nous aidera beaucoup à devenir plus compétitifs dans le monde.

Deuxièmement, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, en général, a mis en place un Programme des technologies stratégiques. Il s'agit d'un programme très intéressant qui s'adresse à toute l'économie canadienne. Il a pour but de promouvoir les capacités technologiques et la compétitivité dans tous les secteurs, notamment ceux des ressources, de la haute technologie, des services et de la santé. Il s'inscrit dans une tendance mondiale en faveur des alliances stratégiques. Il favorise la formation de réseaux et d'associations et il renforce, de ce fait, l'unité canadienne.

Par exemple, une société de Vancouver s'est associée à une société de Trois-Rivières et une société de London s'est lancée dans un entreprise conjointe avec une société de Terre-Neuve. Ces initiatives contribuent à l'unité du Canada et elles découlent du Programme des technologies stratégiques. Ces technologies stratégiques comprennent, entre autres, l'équipement et l'informatique de pointe utilisés en biotechnologie. Ce programme est très bien accueilli par les sociétés. Il renforce notre capacité concurrentielle. Avec ce programme, le Canada ne se contente pas de bonnes intentions, il prend des mesures concrètes pour renforcer sa compétitivité.

La mise sur pied d'un tel programme combinée à l'adoption d'une politique budgétaire responsable par le ministre des Finances depuis six ans et demi—le seul sujet dont mon collègue a vraiment parlé—ainsi qu'à la réduction de l'inflation et à la diminution continuelle du déficit—nous permettront d'être plus concurrentiels face à d'autres régions comme l'Europe, l'Asie ou ailleurs.

Ces mesures se renforcent les unes les autres. Le gouvernement actuel tient à assurer la compétitivité du Canada dans le monde et à mettre des programmes sur pied pour y arriver.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme avait à dire.

Je me demandais s'il y avait une personne à la Chambre des communes qui soit d'accord avec la thèse qu'il défendait, celle qui veut que le gouvernement soit sur la bonne voie en ce qui concerne l'aide à la petite entreprise. Je viens de terminer une enquête de trois semaines sur les petites entreprises de ma circonscription, au cours de laquelle je leur ai demandé ce qu'elles pensaient de la façon dont le gouvernement gérait l'économie en qui concerne leurs intérêts.

Je suis heureux de dire que deux entreprises sur dix estimaient que le gouvernement ne se débrouillait pas si mal. Très bien. Une sur dix ne savait vraiment pas parce qu'elle était trop occupée à survivre pour être capable de décider intelligemment. Restent sept sur dix qui pensaient que le gouvernement suivait un cheminement désastreux et que, s'il persistait, il allait porter un coup sérieux à l'entreprise dans très peu de temps.

Je désire demander au ministre d'État chargé des petites entreprises ce qu'il pense de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et de son enquête concernant l'effet de la taxe sur les produits et services sur le secteur de la petite entreprise. Ce sont 70 000 petites entreprises qui ont été sondées de façon relativement objective et scientifique. Je dis «relativement».

L'écrasante majorité de ceux qui disent que le gouvernement les pousse vers une issue fatale disent également

que la politique monétaire et fiscale du gouvernement est tout le contraire de ce qu'il faudrait actuellement.

J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il pense de la suggestion de John Bulloch, le porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui demande au gouvernement de retirer sa taxe sur les produits et services pour essayer de sauver la petite entreprise au Canada.

M. Hockin: Monsieur le Président, je suis ravi d'entendre le député citer John Bulloch après l'avoir méprisé et critiqué pendant dix ans, après avoir rejeté toutes les plaintes formulées par John Bulloch, qui soutenait que les socialistes ont tendance à trop dépenser et à trop intervenir dans l'économie. Et puis voilà qu'aujourd'hui, tout à coup, le député se met à le citer.

C'est très bien. Je suis content de voir qu'il commence à lire des ouvrages différents. Il est très important que le gouvernement ainsi que l'opposition écoutent les arguments de John Bulloch, qui prône l'imposition d'une taxe de vente intégrée avec la collaboration des provinces. Il est déçu que nous n'ayons pas encore atteint cet objectif, mais nous sommes en voie d'y parvenir.

J'ai appris que Terre-Neuve allait participer. Québec et les autres provinces y songent. Dès que nous aurons une taxe de vente nationale, John Bulloch et le groupe qu'il représente seront beaucoup plus heureux.

John Bulloch voulait aussi que l'assiette de la taxe soit plus large. Il ne voulait pas d'exemption pour les denrées alimentaires. Le député, lui, en veut. John Bulloch ne veut pas d'exemption pour les soins de santé dans les hôpitaux. Le député, lui, ne veut pas que ces services soient assujetis à la taxe sur les produits et services; il est donc d'accord avec nous à ce sujet. Le député veut, comme nous, que ces services soient exonérés. C'est là où nous n'appuyons plus M. Bulloch.

Je tiens à dire au député que j'ai été fasciné, ce mois-ci, par le dernier article publié par M. Bulloch dans lequel il dit: «Regardez, le gouvernement a apporté des changements intéressants à la TPS. Il prend des mesures utiles et, au lieu de toujours critiquer la TPS, je voudrais expliquer à nos membres comment elle fonctionne.»

Dans cet article d'environ huit pages je crois, il explique comment fonctionne la TPS et comment on peut la rendre utile. Il y souligne que la TPS est très avantageuse sur le plan des crédits de taxe sur intrants grâce au droit au crédit du même nom, puisqu'elle permet aux petites entreprises d'augmenter leurs liquidités. Cela fait six mois que nous affirmons la même chose. Je suis donc très content de voir enfin M. Bullock l'admettre.

• (1210)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je dis au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme que je citerai quelqu'un que je cite depuis longtemps, une personne qu'il a lui-même citée de temps à autre; en fait, de peur qu'il n'ait oublié, je lui rappelle qu'à un moment donné, son chef intrépide de Baie-Comeau a nommé cette personne à son poste actuel. Il s'agit de M^me^ Judith Maxwell, qui a été nommée présidente du Conseil économique du Canada, grâce au premier ministre, le patron du ministre. Elle a dit très récemment, en fait, ces derniers jours, que «compter uniquement sur la Banque du Canada pour lutter contre l'inflation au moyen de taux d'intérêt élevés nuit à l'économie au lieu de l'aider.» C'est là la même Judith Maxwell qui a été nommée par le patron du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Cette même Judith Maxwell ajoute: «Il y a un meilleur moyen que des taux d'intérêt élevés pour lutter contre l'inflation.»

M. Tremblay (Lotbinière): Le moyen des libéraux.

M. Simmons: Oui, le moyen des libéraux, et je remercie mon collègue de dire qu'il n'oublie pas complètement ce que nous représentons, de ce côté-ci de la Chambre. Je le remercie de dire que, à son avis, il y a un meilleur moyen, celui des libéraux.

M. Riis: Involontairement.

M. Simmons: Je lui dis ainsi qu'à son collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, qu'il y a un meilleur moyen que des taux d'intérêt élevés. Bien sûr, il y en a un meilleur, et je suis heureux qu'au moins un conservateur—est-il réellement conservateur?—soit d'accord avec moi, et je l'en félicite. Mais je m'éloigne du sujet.

Je demande au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme: est-il d'accord avec la prescription de M^me^ Judith Maxwell? Et je veux lui en faire lecture. Elle dit qu'il y a un meilleur moyen, qui pourrait comprendre la poursuite d'une politique de plein emploi. Ce serait une bonne nouvelle pour Terre-Neuve où, à cause des politiques du gouvernement, le taux de chôma-

ge est de 17 p. 100. Est-il d'accord qu'il existe un meilleur moyen que les taux d'intérêt élevés? Va-t-il admettre que les taux d'intérêt élevés pratiqués par son gouvernement sont néfastes, et va-t-il recommander une politique de plein emploi à ses collègues du Cabinet? Ce sont deux questions assez simples et j'espère qu'il va résister à la tentation de répondre à la légère. Il sourit d'un air suffisant, mais j'espère qu'il s'inquiète du sort des 17 p. 100 de Terre-Neuviens qui sont sans emploi à cause des politiques qu'il appuie aveuglémnent.

M. Hockin: Monsieur le Président, ce n'était pas un sourire suffisant, mais un sourire ordinaire parce que j'ai bien aimé les observations de mon collègue. J'ai deux choses à dire au sujet des taux d'intérêt. Le député cite Judith Maxwell, car elle a signalé au gouvernement le fait que, l'an passé, le niveau de crédit a augmenté de 15 p. 100 au Canada. Il avait même été plus élevé l'année précédente. Les gens qui utilisent des cartes de crédit pour se procurer ce qu'ils veulent feront diminuer la masse monétaire. Cela attise l'inflation et la seule façon de modérer la demande du consommateur est de faire grimper les taux d'intérêt. D'ailleurs, mon collègue oublie de signaler que les taux fédéraux d'escompte au Japon, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis sont de 2, 3 ou 4 p. 100 supérieurs à ceux de l'an passé. Nous faisons partie d'une tendance globale, fait que mon collègue oublie de mentionner.

En réalité, les taux d'intérêt ont commencé à diminuer il y a environ 14 semaines. Ils baissent lentement, mais ils baissent. La politique donne de bons résultats et la chaudière se refroidit. Le député se contenterait d'ajuster le thermostat, mais le gouvernement préfère surveiller la chaudière de près. Ce qui importe, c'est l'effet réel dans la fournaise de l'inflation, et non la position du thermostat. Le gouvernement a bel et bien créé une situation qui a fait baisser les taux d'intérêt pendant 13 ou 14 semaines.

Au sujet de l'emploi, mon ami dit que nous devrions viser le plein emploi. J'ai entendu un commentaire de mon côté disant que l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est ont le plein emploi. On peut y arriver de façon formelle, en ne payant presque rien aux gens pour travailler à des programmes ponctuels. Mais le meilleur moyen d'atteindre le plein emploi au pays est d'adopter le projet de loi sur l'assurance-chômage, dont est présentement saisi le Sénat. Ce projet de loi prévoit la formation des travailleurs tout en entraînant une réduction du déficit. Nous sommes déterminés à en arriver là.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je reviens d'une tournée de cinq jours dans ma circonscription. J'ai pu y discuter avec des familles d'agriculteurs que je suis allé rencontrer dans leurs cuisines, devant leur moissonneuse-batteuse ou à la porte de la grange. Presque tous ces gens m'ont dit être au bord de la faillite. La politique du gouvernement a mis ces gens dans une situation telle qu'ils ne peuvent plus assurer leur subsistance en produisant des aliments pour le Canada et le monde. Ces familles s'inquiètent du faible prix des céréales, des taux d'intérêt élevés, du prix élevé du carburant, de l'élimination des avances de fonds sans intérêt sur les céréales.

Le gouvernement affirme garder les taux d'intérêt élevés pour dissuader l'utilisation des cartes de crédit. Tout un secteur de production est en train de disparaître dans l'ouest du Canada. Nous perdons une industrie qui a permis à des gens de vivre dans cette région pendant des années. Le gouvernement a l'audace d'affirmer qu'il lui faut maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, qu'il doit garder le prix du carburant élevé en raison des pressions du marché international.

Le ministre qui parle de soutenir les petites entreprises menacées par la situation désespérée de l'agriculture dans l'ouest du Canada pourrait sans doute nous dire comment il peut continuer de tenir le même discours devant ces exploitations agricoles qui sont en train de disparaître?

M. Hockin: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je reconnais que l'une des conséquences très regrettables de la surchauffe économique pour le Canada urbain a été effectivement les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt qui ont nui surtout aux petits entrepreneurs des régions périphériques et aux agriculteurs. Son intervenion est compréhensible pour cette raison, à mon avis.

C'est donc pour contrer ce problème que le gouvernement a présenté des programmes de stabilisation des revenus agricoles. Ces programmes ont été très bien accueillis et ils sont très appréciés. Il faudrait les étendre et les améliorer, et c'est ce que le gouvernement s'est engagé à faire.

Quant aux petites entreprises, le NPD voudrait leur imposer un impôt minimal sans tenir compte de leur taille. J'admets que nous devrions décréter un tel impôt dans le cas des établissements financiers. D'ailleurs, c'est déjà fait en ce qui concerne les grandes compagnies, les importantes sociétés de fiducie, les banques et les sociétés d'assurance. Nous avons déjà adopté un tel impôt.

Mais pour ce qui est des petites entreprises qui accusent des pertes depuis des années, elles peuvent déduire ces pertes de leurs revenus le jour où elles commencent à faire des bénéfices. Cela leur permet de survivre. Le politique néo-démocrate à leur égard est de les taxer chaque année, même celles qui reportent leurs pertes sur la prochaine année. Nous ne croyons pas en une telle politique. Nous croyons en l'importance de petites entreprises en bonne santé financière au sein de notre économie.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre déforme un peu notre position, monsieur le Président. Nous parlons des sociétés rentables, et il le sait.

M. Thacker: Pouvez-vous reporter les pertes sur les exercices suivants?

M. Nystrom: Oui.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Yorkton—Melville a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Nystrom: Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui parle de la nécessité du plein emploi dans notre pays. Elle nous invite à être plus compétitifs sur le plan international et à nous doter d'une politique d'emploi qui soit compatible avec le principe de développement durable au Canada.

Ce sont là des objectifs très louables; il est très bon en effet de chercher tout d'abord à instaurer le plein emploi au Canada et, deuxièmement, à accroître notre compétitivité sur le plan international, en stimulant nos exportations pour commencer, et en transformant davantage nos ressources et nos produits chez nous au lieu d'importer beaucoup de produits de l'étranger. Tout cela doit se faire, selon la motion, en tenant compte de l'importance du développement durable au Canada en ce qui a trait à l'environnement.

Je commencerai par dire que Judith Maxwell, du Conseil économique du Canada, a mis le doigt sur le problème quand elle a écrit il y a quelque temps, dans son rapport annuel, qu'il y a quelque chose qui ne va vraiment pas dans l'économie canadienne, dans la façon dont notre pays est organisé depuis dix ou vingt ans. Tous les députés devraient examiner très attentivement le tableau figurant à la page 40 du rapport. Ce tableau compare seize pays de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, sous l'angle de leur taux de chômage à long terme entre 1970 et 1989, soit sur une période de vingt ans. Nous venons au quinzième rang parmi ces 16 pays pour ce qui est du taux de chômage le plus élevé. La Suisse, le Japon, la Norvège, l'Autriche, la Suède, l'Allemagne de l'Ouest et la Finlande ont tous connu au cours de ces 20 années des taux de chômage bien inférieurs à 5 p. 100, mais le Canada se classe au quinzième rang. Nous venons derrière la Belgique et l'Italie et même derrière le Royaume-Uni, malgré tous les problèmes que ce pays-là éprouve depuis quelques années pour restructurer son économie. Le seul pays que nous devançons parmi les seize est l'Espagne.

• (1220)

Cela en dit long sur l'échec majeur du gouvernement et des autres principaux agents de l'économie canadienne. Elle dit aussi dans le rapport du Conseil économique, à la page 45, que l'engagement du Canada envers le plein emploi a toujours été tiède. Elle ne parle pas seulement des six dernières années de régime conservateur, mais des gouvernements libéraux précédents et aussi du gouvernement conservateur de 1979-1980 qui a duré neuf mois. Il faut examiner les failles structurelles de l'économie.

Il faut aussi examiner le coût du chômage aigu. Quand je parle du Conseil économique et de son rapport, je parle d'un groupe que le gouvernement a lui-même nommé, comme un député de Terre-Neuve le faisait remarquer tout à l'heure. Ce groupe, dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral, vient de publier l'un de ses rapports annuels les plus critiques et les plus fouillés sur la politique gouvernementale que j'aie vus depuis longtemps.

Il faudrait aussi examiner ce que coûte au pays le chômage élevé. Notre taux de chômage est plus du double de celui de nombreux autres pays industrialisés. Selon une étude récente de la Banque Toronto-Dominion, la

production du travailleur moyen vaut environ 54 000 $ par année. Selon cette même étude, si nous réduisions le nombre de chômeurs de moitié ou de 575 000 personnes, nous aurions une production supplémentaire de 54 000 fois ce nombre, soit 31 milliards de dollars ou 5 p. 100 de plus par année. La Banque Toronto-Dominion, de qui vient cette étude, est une organisation plutôt conservatrice.

À mon avis, il faudrait que les Canadiens comprennent ce que cela signifie. Au Canada, le travailleur moyen a un rendement équivalent à environ 54 000 $ par année. Il ne s'agit pas en l'occurrence ni d'un employé qui touche une très forte rémunération et qui offre toute sorte de biens et services, ni d'un employé qui touche un salaire médiocre. Si le taux de chômage au Canada se situait à peu près au même niveau que dans les pays d'Europe occidentale ou de Scandinavie, nous disposerions de 31 milliards de dollars de plus par année. Songez seulement à ce que nous pourrions accomplir avec 31 milliards de plus par année. Nous pourrions réduire le déficit du gouvernement, financer l'enseignement et les services de santé, favoriser la recherche et le développement, et rendre l'économie plus productive, plus humaine et plus accessible partout à tous les Canadiens.

Outre la perte de 31 milliards de dollars par année, imaginez le fardeau financier qu'imposent plus d'un million de chômeurs au Canada. Songez à tout l'argent que nous devons distribuer chaque année sous forme de prestations d'assurance-chômage. Au Canada, la somme que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent allouer à la sécurité sociale et au bien-être social est astronomique. Nous ne disposons même pas d'un moyen approprié pour calculer les autres frais associés aux soins de santé. Combien en coûte-t-il chez nous chaque année en soins de santé supplémentaires du fait que le nombre de chômeurs dépasse le million?

Comment évaluer chez nous ce que coûte l'augmentation de la criminalité, voire toute la peine qu'éprouvent les chômeurs parce qu'ils n'ont pas d'emploi et ne disposent pas des moyens de nourrir leur famille? À mon avis, le gouvernement ferait oeuvre utile s'il parvenait à mettre au point une méthode pour calculer ce que coûte le chômage élevé, de façon que les Canadiens puissent se faire une idée des conséquences que représentent pour eux, aussi bien individuellement que collectivement, plus d'un million de chômeurs.

Vu ces chiffres, le gouvernement ne devrait avoir de cesse qu'il n'ait doté le Canada d'une politique de plein emploi. Or, pour autant que je puisse le constater, le gouvernement ne s'en soucie guère.

Au Canada, les crédits que nous consacrons à atténuer les rigueurs du chômage servent, non pas à créer des emplois, mais à alimenter la Caisse d'assurance-chômage, celle du bien-être social et celle de la sécurité sociale. Ainsi, la Suède consacre 2,38 p. 100 de son produit national brut à atténuer les rigueurs du chômage, alors que le Canada y consacre à peine un peu moins, c'est-à-dire 2,1 p. 100.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est la façon dont l'un et l'autre pays dépensent cet argent. En Suède, environ 71 p. 100 de l'argent sert notamment à des programmes de formation et d'orientation propres à convaincre les chômeurs suédois de trouver du travail. Seulement 29 p. 100 environ de cet argent est distribué sous forme de prestations d'assurance-chômage. Au Canada, la situation est tout à fait inverse. En effet, au Canada, nous distribuons 76 p. 100 de ces crédits sous forme par exemple de prestations d'assurance-chômage, alors que nous n'en utilisons que 24 p. 100 pour financer les changements structuraux propres à créer des emplois.

Je suis d'accord avec le ministre quand il dit qu'il s'agit là d'une critique tout à fait fondée. Nous devrions changer cela. Je suis complètement d'accord avec le ministre sur le fait que nous devrions changer cela et consacrer dans notre pays une bien plus grande partie de nos ressources et de notre créativité à essayer de créer des emplois à long terme pour les travailleurs. Cela n'a pas été le cas dans le passé; il s'agit donc d'une critique valable qui a été formulée par un certain nombre de personnes, notamment, je crois, par les représentants du Conseil économique du Canada.

Ce n'est pas seulement le gouvernement de notre pays qui semble dépenser trop peu d'argent pour essayer de trouver des emplois décents et pour former les gens d'un bout à l'autre du pays, mais le monde des affaires fait de même. Pour autant que je sache, celui-ci dépense environ 0,5 p. 100 des traitements et salaires à la formation des employés. Les États-Unis, nos voisins du Sud, dépensent environ 1 p. 100 pour la formation, ce qui est à peu près le double.

L'économie américaine n'est pas florissante non plus. Les Américains ont des taux de chômage bien plus élevés que les Scandinaves, les Européens de l'Ouest ou le Japon, mais ils dépensent deux fois plus d'argent dans le secteur privé pour former les gens capables d'occuper les emplois qu'offre la société industrialisée moderne.

Actuellement, le gouvernement fédéral réduit, relativement s'entend, les dépenses pour le recyclage et l'orientation des personnes qui se trouvent sur le marché du travail. Ce sont certains des faits que nous devrions

prendre en considération en tant que Parlement, pour essayer d'améliorer la situation ici, dans notre pays.

En outre, en ce qui concerne la formation, je songe au bilan de notre pays à propos de l'équité en matière d'emploi. Nous allons examiner cette question très prochainement au Canada. Je ne pense pas que le programme du gouvernement ait fourni plus de possibilités d'emploi aux femmes, aux minorités visibles de notre pays, aux autochtones et aux handicapés.

En 1985 ou 1986, nous avons adopté un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui est facultatif et qui encourage les sociétés contrôlées par le gouvernement fédéral à employer davantage de membres des minorités et de femmes. Cela a été un échec. Il y a un grand nombre de pays dans le monde qui rendent plus obligatoires leurs programmes d'équité en matière d'emploi et qui ont des objectifs ayant force exécutoire, et dans ces pays-là, les programmes ont tendance à être des succès, mais ici c'est un échec.

Nous ne nous occupons pas non plus de trouver des emplois pour les vieux travailleurs de notre pays. C'est souvent contre ces travailleurs âgés que s'exerce la discrimination. On ne leur accorde pas les chances auxquelles ils auraient droit.

• (1230)

Le taux d'analphabétisme au Canada, pays moderne et industrialisé, est une honte nationale. Plus on se dirige vers l'est, vers le Canada atlantique, plus ce taux augmente. Je crois qu'il y a un lien entre l'analphabétisme et le manque de débouchés et de possibilités économiques qui existe dans les autres parties du Canada.

À Terre-Neuve, le taux de chômage officiel est de 17 ou 18 p. 100. Dans certaines parties de cette province, le taux d'analphabétisme atteint environ 40 p. 100, parfois davantage. Je trouve triste de devoir signaler une telle lacune.

Si vous consultez encore le rapport du Conseil économique, monsieur le Président, vous y verrez des commentaires sur l'échec de la politique gouvernementale depuis 20 ans pour ce qui est de résoudre les disparités écononiques entre les régions du pays.

Je me rappelle très bien de la campagne qu'avait menée Pierre Trudeau en 1968 dans le pays. Sa campagne se fondait sur l'idée d'une société juste qui offrirait de plus grandes possibilités aux Canadiens habitant les régions éloignées. Je me souviens qu'il avait apporté un changement structurel en présentant à la Chambre une mesure qui créait le ministère de l'Expansion économique régionale, le MEER, devenu MEIR par la suite.

À la page 34 de son rapport, le Conseil économique souligne que depuis 20 ans, malgré les sommes consacrées à l'expansion régionale et au déphasage régional, et malgré les objectifs fixés par les gouvernements, les disparités régionales n'ont pas vraiment diminué au Canada. L'écart entre les taux de chômage des régions prospères et ceux des régions pauvres n'a pas changé de façon signficative depuis 20 ans.

Comme le dit Judith Maxwell, il y a un défaut fondamental dans la façon dont nous organisons l'économie du Canada si, malgré les sommes que nous octroyons pour la forme à diverses régions de ce pays, notamment à Terre-Neuve, à de nombreuses parties du Canada atlantique et du Québec, au nord de l'Ontario et à certaines parties de l'Ouest, ces programmes n'ont pas réussi réellement à combler l'écart entre les nantis et les démunis. Je crois que c'est révélateur de la situation qui existe chez nous et du besoin d'apporter des changements profonds à notre pays.

Une autre chose me frappe, et le Conseil économique ne s'est pas gêné pour en parler aussi, c'est que la structure économique même du pays nous cause des problèmes. Lorsque le gouvernement essaie de résoudre certains problèmes à un endroit, la situation empire dans beaucoup d'autres. Prenons l'exemple de la récente politique monétaire du gouvernement.

Le gouvernement a constaté qu'en Ontario, l'économie croissait très rapidement dans le sud de la province. Le marché de l'habitation connaissait une très forte expansion. L'économie allait vraiment très bien et le taux de chômage ne cessait de baisser. Fort de ces considérations, le gouvernement a appliqué une politique monétaire qui a permis au taux bancaire de base du Canada de dépasser de plus de 5 points celui des États-Unis.

Où cette politique a-t-elle les effets les plus négatifs, monsieur le Président? Eh bien, ses pires effets se sont manifestés dans les régions les plus défavorisées sur le plan économique, comme la Saskatchewan, où les agriculteurs ont beaucoup de peine à gagner leur vie. Ce sont les premiers à souffrir d'une politique de taux d'intérêt élevés. Le secteur des petites entreprises, dont le ministre est responsable, est également l'un de ceux qui ont

beaucoup souffert des taux d'intérêt, notamment dans les Prairies, en Gaspésie et dans le Canada atlantique.

Tant que nous aurons des disparités et des écarts énormes dans le pays, l'application d'une politique macro-économique, c'est-à-dire d'une politique économique globale, aura des effets discriminatoires et nuira considérablement plus aux nombreux Canadiens qui vivent dans ma région qu'à ceux qui ont la chance de vivre là où la situation de l'emploi est solide.

Monsieur le Président, nous souffrons de beaucoup de problèmes structurels dont le gouvernement ne s'occupe pas. Si nous avions eu un vrai système parlementaire, dans lequel un gouvernement, même majoritaire, doit rendre des comptes, les députés ministériels d'arrière-ban et ceux de l'opposition auraient pu le forcer à s'attaquer à ces problèmes. Nous avons vraiment besoin d'une réforme parlementaire au Canada pour que le Parlement soit plus en mesure d'amener le gouvernement à régler les problèmes que connaît le pays.

Nous avons de graves problèmes qui découlent de l'universalisation et des progrès technologiques. Nous devons être compétitifs sur la scène internationale. Nous devons nous spécialiser dans certaines secteurs et devenir très compétents dans ces secteurs.

Il y a longtemps que je dis cela, en tant que Canadien venant des Prairies. Nous devons nous spécialiser dans des secteurs comme la transformation des matières premières qui viennent de l'Ouest, de nos ressources ou de nos aliments. Nous devons développer une industrie de fabrication d'équipement minier ou de machines agricoles, le genre de choses que nous ne faisons pas très bien. Il y a des tas de compétences que nous pourrions avoir et que nous devrions avoir, mais que nous n'avons pas. C'est ça la réalité du monde d'aujourd'hui. Parce que nous ne faisons pas tout ce que nous devrions faire au Canada, notre taux de chômage est extrêmement élevé.

Quelle est la réaction du gouvernement? Il nous a donné des taux d'intérêt élevés qui ont fait perdre leur emploi à de nombreux Canadiens; il a conclu un accord de libre-échange qui a enlevé au Canada beaucoup de sa souveraineté et de son indépendance; il est en train d'américaniser notre pays en renonçant à une partie de la flexibilité et de la liberté que nous avions par le passé pour régler les problèmes de ce genre. C'est cette réaction que nous voyons de plus en plus de la part du gouvernement.

Voilà qu'il essaie maintenant de négocier un accord de libre-échange avec le Mexique, qui, à mon avis, nuirait aux travailleurs canadiens. La valeur de notre dollar est élevée, et c'est en partie à cause de l'Accord de libre-échange. Cela rend la création d'emplois plus difficile. Cela nuit aussi à la vente de nos produits à l'étranger, puisque ceux-ci coûtent plus cher. Le prix de nos céréales, de notre potasse, de notre pétrole et de nos produits manufacturiers devient moins compétitif sur le marché international, ce qui rend ces produits difficiles à écouler et accroît le chômage au Canada.

Nous n'avons peut-être jamais eu au Canada un gouvernement qui manque autant d'imagination que celui-ci. Notre pays peut compter sur d'immenses ressources et de très grandes compétences, mais tout cela est simplement gaspillé.

Je répète, sur les 16 pays étudiés par l'OCDE, nous venons au 15e rang pour ce qui est du taux de chômage. Cela vous en dit long, monsieur le Président, sur le manque d'imagination du gouvernement. Seule l'Espagne a fait pire, monsieur le Président, et c'est là un signe évident de l'échec de la politique du gouvernement au cours des dernières années.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Le député de Québec-Est.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): C'est Lotbinière, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Lotbinière, oui.

M. Tremblay (Lotbinière): Il y a une nuance, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je me permets de me lever. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Pardonnez-moi, il y a une différence, mais vous êtes tous deux des Tremblay.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): En effet, monsieur le Président. On ne vous demandera pas de préciser quelle est la différence.

Cela étant dit, monsieur le Président, comme je le disais, il y a quand même une limite à la tolérance et à l'indulgence. Je me permets de soulever certaines allégations du député de Yorkton—Melville lorsqu'il se targue du rapport de l'OCDE, mettant le Canada au quinzième rang sur seize. Tout d'abord, si ma compréhension est correcte et si mon histoire est conforme, en autant que je suis concerné, l'OCDE, il y a 24 pays qui en font partie et effectivement, je pense que le député l'a mentionné, c'était au cours des vingt dernières années.

Il faut se rappeler, monsieur le Président, qu'au Canada, si on revient vingt ans en arrière, il faut se rappeler qu'il y a eu quatorze années d'administration libérale et que, d'après les rapports que j'ai depuis 1984 du même organisme de l'OCDE, font état que le Canada, monsieur le Président, en termes de Produit national brut, est passé au deuxième rang—pas au seizième rang—au deuxième rang des pays membres de l'OCDE, devancé que par le Japon. Et en termes de création d'emplois, il est passé au premier rang. Ce qui fait que le Canada, même dans ce cas de création d'emplois, a créé plus d'emplois au cours des cinq dernières années que l'Italie, la France et l'Angleterre réunis.

Alors, il faut quand même dire les choses comme elles sont. C'est bien beau de citer des chiffres, mais il faut quand même dire la vérité exacte.

Lorsque mon collègue, également, parle des gens au travail ou de l'entraînement des gens au travail, et qu'il fait état que le Budget canadien était de 0,5 p. 100 comparativement à celui des États-Unis où il est de 1 p. 100, je rappellerai à mon ami, membre du Nouveau parti démocratique, que cela fait des mois, maintenant presque une année complète, que le projet de loi C-21, qui est justement l'un des éléments importants pour redonner aux chômeurs, à la main-d'oeuvre, une qualification accrue, que ce projet de loi, comme on le sait, est retardé, est littéralement bloqué au Sénat. Le Nouveau parti démocratique, lorsque cela fait son affaire, appuie les manifestations, la stratégie du Sénat, et de l'autre côté de la bouche, dit qu'il faudrait abolir le Sénat. Monsieur le Président, cela me fait penser au débat sur l'Accord du lac Meech, où le Nouveau parti démocratique disait: On n'est pas contre le Québec, mais on est contre le lac Meech.

• (1240)

M. Nystrom: Pas moi! Je n'ai pas dit cela!

M. Tremblay (Lotbinière): Non, peut-être pas vous particulièrement parce que vous avez heureusement une certaine connaissance de la culture française, ce qui vous donne peut-être cette sensibilité, cette compréhension. Je parlais de votre parti.

Quant aux disparités régionales, encore là, le député cite le même rapport des 20 dernières années. C'est évident qu'il faut se rappeler encore une fois que sur les 20 dernières années, 14 ans d'administration libérale ont donné au Canada des disparités régionales, non pas améliorées mais accrues, malgré le fait justement que son ancien chef des années 1968, M. Trudeau, qui parlait, comme vous le disiez si bien, de justice, d'une société juste, malgré sa campagne électorale, nous a légué un héritage terrible. Mais, il faut se rappeler que depuis 1984, depuis que ce gouvernement est en fonction, il y a eu quand même deux ententes extrêmement majeures et efficaces au niveau de l'Ouest, l'entente sur la diversification dans l'Ouest et également l'entente avec l'Atlantique qui sont des instruments économiques d'une importance capitale. Et, aujourd'hui, justement pas plus tard que la semaine passée, on votait sur un projet extrêmement important, le projet de loi C-44, grâce d'ailleurs à cette entente régionale.

Écoutez, il faut quand même nous laisser un certain temps pour être en mesure de contrebalancer l'héritage que le parti libéral nous a laissé. Et cela ne se fait pas en une nuit. J'aimerais peut-être avoir les commentaires du député de Yorkton—Melville sur mes assertions.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai parlé du taux de chômage de notre pays en comparaison avec les autres pays du monde. Je suis au courant du fait qu'il y a 24 pays dans l'Organisation de coopération et de développement économique. Mais d'après le Conseil économique du Canada et Judith Maxwell, ils ont fait une étude de 16 pays, de la France, de la Suisse, des États-Unis, etc., et des 16 pays dont ils ont fait l'étude—c'est à la page 40 du rapport de Judith Maxwell—le Canada est le 15e sur 16 pays avec le taux de chômage le plus élevé des 16 pays. C'est une étude qui a été faite pendant les années 1970 et 1980. Je n'ai pas du tout les chiffres de cette étude pour les derniers six ans. Mais on parle ici de nos problèmes structuraux, de nos problèmes dans ce pays. Et Maxwell a aussi parlé des problèmes que le gouvernement actuel de M. Wilson et M. Mulroney, qui ont dépensé trop de temps avec la lutte contre l'inflation. Elle a dit cela que nous avions dépensé trop de temps avec la lutte contre l'inflation. Comme conséquence, nous avons maintenant un taux de chômage qui est encore en train d'augmenter. Si on regarde les derniers chiffres, le taux de chômage au Canada est maintenant de plus de 8 p. 100. Il reste encore dans notre pays, toujours dans notre pays, plus d'un million de personnes sans travail.

Ils ont fait une comparaison avec beaucoup d'autres pays du monde comme la Suisse, le Japon, la Norvège, qui ont un taux d'inflation à peu près semblable à celui du Canada, mais en même temps, qui ont une politique de création d'emplois et un taux de chômage qui est à peu près de 2, 3 ou 4 p. 100, même pas la moitié du taux de chômage ici, au Canada, parce que dans les autres pays, ils ont un système de *planning*, un système de coopération entre le gouvernement et les autres dans l'économie.

Monsieur le Président, je veux faire une recommandation à mes amis conservateurs, celle de lire très attentivement le rapport de Judith Maxwell et du Conseil économique du Canada parce qu'elle a fait beaucoup de recommandations, beaucoup de propositions sur notre économie et est contre la politique actuelle du gouvernement fédéral.

Les crédits

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais poser très brièvement trois questions. Le député cite le Conseil économique du Canada et Judith Maxwell qui appuie également la TPS et l'Accord de libre-échange, deux choses à laquelle le député s'oppose. Il a pris soin de ne citer qu'une phrase d'un rapport publié récemment.

Le député a parlé de façon éloquente de la question de la formation. Le député est-il en faveur du projet de loi sur l'assurance-chômage, actuellement bloqué au Sénat, qui tend à consacrer à la formation une partie des sommes versées sous forme de prestations? Appuie-t-il l'objectif en question? C'est ma première question.

La deuxième porte sur les petites entreprises. Le parti du député affirme vouloir imposer toutes les sociétés au Canada. Ainsi, si une petite entreprise subit des pertes, le député lui permettrait-il de les reporter, pour réduire sa charge fiscale l'année où elle réalise des profits? S'il se refuse à cela, c'est alors une bien mauvaise nouvelle pour les petites entreprises, surtout en Ontario où le gouvernement est néo-démocrate.

Troisièmement, notre ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a procédé à un changement d'orientation semblable en réponse à certaines des critiques dont le député nous a fait part dans le cadre d'une de ses citations. Il a déclaré que le ministère de l'Expansion économique régionale n'avait pas, au cours des 20 dernières années, accompli du très bon travail sur le chapitre du chômage. Quand nous avons pris le pouvoir, le gouvernement fédéral consacrait 17 ou 18 milliards de dollars à divers programmes d'expansion régionale. Nous avons jeté un coup d'oeil à ces programmes et découvert que, dans la plupart des cas, ils servaient à payer des entreprises à faire ce qu'elles feraient probablement de toute façon. C'était gaspiller l'argent des contribuables. Ce que nos avons fait, c'est changer la vocation d'ISTC. De ministère qui donne des subventions qu'il était, nous en avons fait un ministère qui fournit des renseignements stratégiques, des conseils et de l'aide aux sociétés pour qu'elles s'adaptent à la nouvelle technologie. Que pense le député de cette nouvelle orientation?

M. Nystrom: Monsieur le Président, pour commencer, le ministre a parlé de l'opinion de Judith Maxwell sur la TPS et sur l'Accord de libre-échange. Si j'insiste surtout sur le chômage, c'est parce que la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui porte sur le chômage et sur les problèmes qu'il nous cause au Canada. Or, Judith Maxwell et le Conseil économique du Canada ont présenté un rapport qui a justement pour point de mire le chômage et les problèmes structurels que nous avons. Elle a dit que nous avions besoin de changements en profondeur. C'est pour cette raison que j'ai mentionné le rapport. Je suppose que c'est également pour cette raison que mon ami libéral de l'Ontario a proposé la motion. Voilà pourquoi je parle surtout du chômage.

Le député a aussi demandé si j'approuvais une orientation moins axée sur l'argent. Il s'agit des fonds d'assurance-chômage visés par le projet de loi soumis au Sénat, des sommes versées aux particuliers pour répondre à des besoins en formation. Disons que je n'approuve pas qu'on prenne d'une main pour donner de l'autre.

À mon avis—et c'est aussi ce que disent les auteurs du rapport et de bien d'autres études sur la question—il faudrait, sans pénaliser les chômeurs, affecter beaucoup plus de fonds à la formation. Autrement dit, pas question de priver les chômeurs de prestations pour financer la formation. C'est dans les coffres du gouvernement du Canada qu'il faut puiser les ressources nécessaires. Le secteur privé devrait être davantage mis à contribution pour soutenir la formation, comme cela se fait aux États-Unis et en Europe. Voilà ce que nous préconisons, comme M^me^ Maxwell d'ailleurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps alloué au député est écoulé.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'aimerais participer au débat d'aujourd'hui dans la perspective de ce que nous devrions faire comme pays pour nous sortir du marasme économique dans lequel on se trouve, marasme économique dans lequel ce gouvernement nous a plongés.

Nous sommes tous au fait des graves problèmes économiques qui affectent notre pays: 34 augmentations de taxes depuis 1984; une dette accumulée, qui a triplé depuis 1984; le tiers de nos dépenses pour financer les intérêts de cette dette; et un taux de croissance parmi les plus bas en occident. Nous sommes, monsieur le Président, en récession, même si le ministre des Finances ne veut pas le reconnaître.

Maintenant, le gouvernement va nous dire que ce n'est pas de sa faute. Mais le gouvernement a tort. L'erreur fondamentale a été que, après le traité de libre-échange, comme mon ami d'Etobicoke-Nord nous a dit: pas de

mesures d'ajustement pour aider les employés et les industries perdantes dans cette entente. Taux d'intérêt: cinq point plus haut que les Américains, rendant impossible la modernisation de nos entreprises. Et un maintien du dollar au-delà de 80 cents, ce qui nuit gravement à nos industries exportatrices. Le résultat: la perte de 160 000 emplois manufacturiers, et l'appauvrissement de l'agriculture canadienne.

Maintenant, le gouvernement va nous dire que ses politiques étaient importantes pour gagner la lutte contre l'inflation. Et, encore, le gouvernement a tort.

• (1250)

Permettez-moi de vous citer le Conseil économique, la semaine dernière, au sujet de la lutte contre l'inflation: «Nous avons appris, à nos dépens, que combattre l'inflation au moyen d'une politique monétaire restrictive ne donne des résultats que s'il s'ensuit une récession, ce qui réduit l'emploi, les investissements et les ventes à l'exportation. Nous devrions donc chercher d'autres solutions.»

Monsieur le Président, la politique économique de ce gouvernement est désuète. Notre économie est sclérosée; nous ne sommes plus concurrentiels et notre face économique se dégrade. Quoi faire? C'est très clair. Il faut rapidement se rajuster et prendre le train de la compétitivité et c'est dans ce contexte que j'aimerais vous parler de développement durable.

[*Traduction*]

Notre économie tombe en ruine. Il va falloir que la politique gouvernementale change du tout au tout si nous voulons nous sortir du marasme, et c'est dans ce contexte que je voudrais situer le débat sur le développement durable pour les quelques prochaines minutes.

Permettez-moi d'abord de vous toucher un mot de la protection de l'environnement. Selon moi et selon tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, la protection de l'environnement n'a pas besoin de soutien financier. La protection de l'environnement est une valeur morale. Nous faisons partie d'un écosystème. Nous n'en sommes pas les maîtres. Il se peut qu'au tout début de la préhistoire, quand la race humaine devait lutter pour sa survie, il ait été indispensable d'avoir la suprématie sur la nature. Depuis la révolution industrielle, toutefois, nous avons acquis la capacité d'anéantir la planète que nous habitons et plus rien ne justifie que nous continuions d'appliquer un tel principe.

La protection de l'environnement est une valeur morale. Je ne soulève pas la question du développement durable en raison du soutien financier qu'il exige. Au contraire, je le fais parce que je suis convaincu qu'il est pratiquement impossible d'avoir une économie forte sans tenir compte des besoins de l'écosystème dans lequel nous vivons sur la Terre.

Qui plus est, je crois qu'il est impensable, si les calculs sont bien faits, de réaliser un projet -qu'il soit municipal, provincial, fédéral, industriel ou privé- qui serait préjudiciable à l'environnement. C'est mal calculer que de penser qu'on peut impunément réaliser un projet dommageable à l'environnement, car le prix que devront payer les générations à venir sera tel que tous les bénéfices que vous pourriez tirer du projet seront engloutis. Si vous n'êtes pas totalement convaincus, voyez un peu ce qui se passe en Europe de l'Est, où l'on assiste à d'horribles scènes de pillage parce qu'on a oublié de tenir compte de l'environnement quand on a entrepris de reconstruire l'économie sur des bases nouvelles. Des sociétés entières sont maintenant ruinées parce qu'elles n'ont pas compris qu'on ne peut pas porter atteinte à l'air que l'on respire et à l'eau que l'on boit et espérer rester compétitifs dans le secteur agricole.

Qu'est-ce que le développement durable? Certains l'ont défini comme un indicateur, plutôt que comme un objectif précis à viser. Je suis d'accord sur ce point. J'ai toujours aimé la définition de développement durable que nous ont donnée les Haidas de la Colombie-Britannique. Ils considèrent que l'environnement, la terre, n'est pas un héritage que nous ont légué nos ancêtres, mais, plutôt, un bien très précieux que nous empruntons à nos petits-enfants.

Plus récemment, le premier ministre de la Norvège, M^me^ Brundtland, a défini cette notion comme une forme de développement qui satisfait aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs.

Hélas!, le développement durable ne semble pas faire partie du vocabulaire du gouvernement actuel. Le gouvernement n'a pas jugé bon d'insérer les mots «développement durable» dans le préambule du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale ni dans les objectifs que cette dernière doit viser. Nous sommes sur le point d'entrer dans une nouvelle ère de développement qui respecte davantage l'environnement, et le gouvernement n'a même pas la lucidité qu'il faut pour saisir où s'en va le

Article 31 du Règlement

monde, pour insérer la notion de développement durable dans la loi. Telle est sa peur d'entrer dans la décennie 90.

Depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, de quoi avons-nous été témoins, sinon que de réductions importantes de la R-D dans le secteur des énergies de remplacement. Aujourd'hui, moins de 10 p. 100 de toute la R-D faite dans le domaine de l'énergie sont consacrés aux sources d'énergie renouvelables. Les députés d'en face ne comprennent-ils rien aux nécessités de l'économie ni aux besoins de la population?

Ce que j'exprime ici n'est pas qu'une simple opinion personnelle. Dans un bulletin publié cet été sur les pays qui forment le Groupe des sept, on pouvait lire et je cite: «Comment faut-il qualifier le dossier du Canada en matière de développement durable par rapport aux autres pays?» Médiocre. Dans l'ensemble, le Canada arrivait cinquième sur sept ex aequo avec le Japon, après l'Allemagne de l'Ouest, la France, les États-Unis et même le Royaume-Uni de Margaret Thatcher. Pourquoi? «Si le dossier du Canada est médiocre, c'est que lorsque vient le temps de traduire de beaux principes en une politique, une réglementation et des fonds au plan national, le gouvernement fédéral», celui que représentent les députés d'en face, «échoue lamentablement». Autrement dit, nous savons souscrire à des principes comme le développement durable, mais nous n'avons pas encore la volonté politique nationale qu'il faut pour traduire de tels principes en gestes concrets au plan national.

Tel est le problème avec lequel nous sommes aux prises au Canada depuis 1984. Le gouvernement n'a pas la volonté politique ni l'autorité qu'il faut pour faire entrer notre pays dans la dernière décennie du siècle. Comment le gouvernement peut-il être aussi borné? Le développement durable vise chacun des secteurs de l'activité économique. Il touche à l'agriculture. L'agriculteur canadien a du mal à joindre les deux bouts. La dette agricole est. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra poursuivre ses observations pendant encore neuf minutes, puis il y aura une période de questions et d'observatios de dix minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, depuis plus d'un an et demi, les résidents du complexe d'habitation Atlantis, situé au 143 de l'avenue Ryland, à Bible Hill, en Nouvelle-Écosse, se battent pour obtenir la livraison de leur courrier à domicile. Tous les logements ont leur propre trottoir et un service de ce genre est assuré aux logements voisins, mais pas aux leurs.

À cause d'un très petit détail technique, ces personnes, dont bon nombre sont âgées, sont privées d'un service à domicile. Ces derniers mois, j'ai été maintes fois en contact avec des fonctionnaires de Postes Canada à ce sujet. Bien qu'ils aient fait preuve de collaboration, ils n'ont pas encore réglé de façon satisfaisante le problème de mes électeurs.

Cette affaire en est actuellement à la dernière étape du processus d'appel. J'exhorte donc les fonctionnaires de Postes Canada à faire montre de bon sens et à assurer le service au 143 de l'avenue Ryland.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ces dernières semaines, nous avons entendu beaucoup parler de la démocratie et de la suprématie du peuple. Le débat sur la TPS est un cas typique. Personne n'ignore que les Canadiens rejettent massivement cette taxe régressive. Plus de 80 p. 100 d'entre eux s'y opposent et l'opposition ne cesse d'augmenter. Dans ma seule circonscription de Nipissing, j'ai reçu plus de 6 000 cartes de protestation de gens qui craignent qu'elle ne fasse augmenter le coût de services aussi essentiels que l'hydro-électricité.

Malgré cette opposition, le gouvernement continue de la mettre en place, sans tenir compte de l'opinion des gens. Qui est antidémocratique dans ce cas-ci, quand la volonté du premier ministre et du ministre des Finances l'emporte sur celle de millions de Canadiens? Où est la démocratie quand les gens dont les revenus sont supérieurs à 100 000 dollars par année paient aujourd'hui 1 600 dollars d'impôt de moins? Où est-elle quand on

réduit l'impôt des sociétés alors qu'on augmente celui d'une partie de la population qui doit supporter 32 augmentations distinctes de taxes et d'impôts?

M. le Président: Le temps du député est écoulé. La parole est au député de Lethbridge.

* * *

LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de demander aux députés de la Chambre de se joindre à moi pour féliciter le Conseil canadien des normes pour ses 20 années de service remarquable.

Le Conseil des normes participe activement aux travaux de normalisation à l'échelle internationale par l'entremise de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale.

Cela intéresserait peut-être les députés de savoir que ces deux organisations ont récemment fait un sondage dans le monde entier en vue de prévoir les besoins pour l'avenir. Deux mille sept cents personnes de 40 pays ont répondu au sondage, dont 100 Canadiens, représentant un vaste échantillon d'experts du secteur privé, des universités, du gouvernement et de la normalisation. Les résultats, monsieur le Président, sont intéressants. Parmi les questions les plus urgentes, les répondants ont cité le dépistage du cancer, l'évacuation des résidus nucléaires et la protection de l'environnement.

Il est donc normal que ces deux organisations internationales aient choisi l'environnement comme thème de la journée mondiale des normes, qui tombe le dimanche 14 octobre. J'ai le plaisir de me joindre aux députés de la Chambre pour féliciter le Conseil des normes et le travail qu'il a effectué ces vingt dernières années. . .

M. le Président: Le député de Nanaïmo—Cowichan.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le 1er novembre approche et les Canadiens qui tirent leur gagne-pain de la mer—pêcheurs, débardeurs et leurs familles—se trouvent devant un hiver effrayant. Les causes de cette crise se trouvent dans la détermination aveugle de notre gouvernement qui veut vider de sa substance le régime d'assurance-chômage et sacrifier les besoins des travailleurs canadiens.

Article 31 du Règlement

En novembre dernier, le leader à la Chambre du parti néo-démocrate demandait à la ministre de l'Emploi de présenter une loi sur les normes variables d'admissibilité. Faisant preuve d'une mépris hautain pour le sort des travailleurs saisonniers et ceux des zones à chômage élevé, elle a refusé.

Si la ministre avait suivi le conseil de mon collègue, des représentants des pêcheurs et des débardeurs des côtes est et ouest ne seraient pas ici aujourd'hui, dans un ultime effort pour éviter une catastrophe.

Le Nouveau Parti démocratique était contre le projet de loi C-21, car celui-ci causera beaucoup de tort. La ministre sait très bien que si elle avait présenté l'an dernier une mesure législative sur les normes variables d'admissibilité, nous ne serions pas dans la triste situation actuelle.

Je demande à la ministre de l'Emploi de renoncer à sa politique enfantine—«comme je veux ou rien»—qui est mauvaise, et d'éviter une catastrophe en retirant le projet de loi C-21 et en instaurant des normes variables d'admissibilité.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours offert de l'aide aux céréaliculteurs aux termes de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Pour aider davantage les agriculteurs à régler leur problème de liquidités, le gouvernement pourrait rétablir les paiements anticipés sans intérêt. Je suis ravie d'apprendre que les agriculteurs ainsi que les représentants de l'industrie et du gouvernement ont participé à une séance de travail, à Winnipeg, le 5 octobre dernier, pour étudier cette question. Cette réunion a de quoi rassurer tous les agriculteurs canadiens.

J'exhorte ce groupe à présenter ses recommandations dès que possible.

* * *

LA PALESTINE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, devant les événements sanglants qui se sont déroulés dans le vieux quartier de Jérusalem en fin de semaine, la communauté internationale a réclamé encore plus énergiquement une solution juste au problème palestinien.

Article 31 du Règlement

On ne saurait tolérer plus longtemps ce type d'activités violentes qui exigent une démarche immédiate de la part du Conseil de sécurité avec l'appui sans réserve du gouvernement du Canada.

Comme le débat annuel sur la question palestinienne aux Nations Unies approche à grand pas, j'en profite pour demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander instamment aux membres du Conseil de sécurité d'accepter une résolution lui demandant d'assurer une présence internationale sur les lieux sous la forme d'observateurs de l'ONU ou de représentants du bureau du secrétaire général, si jamais une telle résolution lui était présentée.

C'est uniquement de cette façon qu'on neutralisera toute tentative pour lier le règlement de la question palestinienne à l'invasion du Koweït. La communauté internationale pourra ainsi se concerter davantage contre l'usage de la force et l'agression pour arrêter une solution pacifique et permanente au problème israélo-palestinien.

Monsieur le Président, je sais que les deux parties souhaitent la paix après avoir entendu Palestiniens et Israéliens cet été. La communauté internationale devrait aider à mettre en place des modalités qui permettraient d'atteindre une paix durable.

* * *

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministère des Travaux publics projette la construction d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement du Canada, qui coûteraient plus de 68 millions de dollars. Plusieurs intervenants s'opposent en raison de l'environnement, de la conservation du caractère historique des édifices, etc.

Monsieur le Président, avec ces 68 millions de dollars, nous pourrions construire 136 centres d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie, 250 centres de jeunesse au Canada et des logements pour les plus démunis.

Je suis contre ce projet et, de toute façon, j'ai actuellement un stationnement à l'air libre pour mon auto, au Parlement, comme tous les travailleurs d'usines au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Ce matin, monsieur le Président, s'adressant aux ministres du Commonwealth responsables de la situation de la femme, le premier ministre s'est vanté de ce que le gouvernement du Canada fait pour les femmes. C'est toute une surprise pour les Canadiennes. J'ai été particulièrement choquée de l'entendre affirmer que son gouvernement est en train de régler le problème de la violence contre les femmes. C'est un problème dans tous les pays du monde, y compris le Canada.

Aujourd'hui, des femmes se sont rassemblées sur la colline du Parlement avec des bannières décrivant la réalité de l'existence de la femme. Presque la majorité avaient trait à la violence contre les femmes. Au Canada, la moitié de celles qui cherchent à se réfugier dans un centre d'accueil pour femmes battues sont refusées faute d'espace. Trente-sept p. 100 des meurtres au Canada découlent de la violence familiale. Chaque année, une centaine de femmes meurent victimes de violence de la part de leur conjoint. La politique du gouvernement—l'élimination des programmes pour les femmes et la réduction des fonds alloués aux centres d'accueil pour femmes battues—entraîne la mort des femmes. Monsieur le Président, c'est la réalité à laquelle font face les Canadiennes.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, très peu de gens seraient prêts à nier que la formation professionnelle jouera un rôle capital dans la croissance économique future et la compétitivité du Canada. Pourtant, nous oublions trop souvent la formation de base. Les matières de base comme la lecture et les mathématiques constituent des prérequis à la formation professionnelle. Nous devons donc commencer par le commencement avec l'enseignement des matières de base, avant de songer à la formation professionnelle.

Les Canadiens savent que c'est pendant l'enfance qu'il faut préparer les gens à l'acquisition des compétences. Cette constatation ajoute au fait que nos enfants constituent notre ressource la plus importante. Ils doivent recevoir plus d'attention.

Le succès du sommet mondial de l'enfance est un bon point de départ car il aide à mettre en lumière les besoins urgents et les problèmes des enfants.

Avec la création du bureau de l'enfance et l'engagement de faire du bien-être de l'enfant une haute priorité, les familles et les enfants de tout le Canada, auxquels je me joins, attendent avec impatience les mesures qui se rattacheront à un tel objectif.

Si nous voulons progresser et posséder les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence internationale, nous devons accorder une plus haute priorité à nos enfants. Cela étant dit, je félicite le gouvernement d'avoir pris un engagement en ce sens.

Article 31 du Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, la réduction des tensions en Europe a mené à la décision de rapatrier 1 400 militaires canadiens affectés aux forces de l'OTAN. Plus récemment, un accord soviéto-américain a été conclu pour la réduction des forces et du matériel en Europe. Ce dernier accord facilitera un nouveau retrait des forces canadiennes affectées à l'OTAN, qui comptent actuellement 6 200 membres de l'armée et de l'aviation.

Il est temps que le ministère de la Défense nationale réexamine sa politique sur la fermeture de bases. Par exemple, où seront stationnés les 2 000 membres de l'aviation, à leur retour d'Europe?

Le ministère de la Défense nationale a maintenant l'occasion de corriger, même si ce n'est que partiellement, l'erreur qu'il avait commise en fermant la BFC Summerside, ce qui faisait de l'Île-du-Prince-Édouard la seule province dépourvue de base militaire. Le fait de laisser le 413e Escadron de recherches et de sauvetage à Summerside viendrait compléter les services de réparation d'hélicoptères qu'on cherche à mettre en place à la base, favoriserait l'établissement d'autres industries semblables à Summerside, maintiendrait l'Escadron dans l'emplacement qui s'est avéré être le meilleur et montrerait que le MDN est capable de s'adapter aux réalités d'un monde en évolution et d'instaurer des politiques sensées, sur les plans militaire et économique.

* * *

[*Français*]

LE MOIS NATIONAL DE LA RÉNOVATION

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à nouveau l'importance considérable du logement dans ce pays comme atout à la fois matériel et social.

De façon générale, les Canadiens sont bien logés, mais nos demeures prennent de l'âge. Plus de 20 p. 100 de toutes les habitations au Canada ont maintenant plus de 40 ans, et cette proportion passera à 50 p. 100 au tournant du siècle. Un grand nombre de ces habitations, qui représentent une source importante de logements abordables, devront subir des réparations majeures. En fait, environ 10 p. 100 de nos logements ont déjà besoin d'une attention sérieuse.

Le mois d'octobre a été décrété Mois national de la rénovation au Canada. Le gouvernement fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, travaillera de concert avec l'industrie de la rénovation afin de protéger et de mettre en valeur cet investissement national si important.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais féliciter l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et la Banque de Montréal pour le rôle de sensibilisation qu'ils jouent à l'égard de cette importante question.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, en juin, à la Chambre, j'ai soulevé la question de la réduction de 4 millions de dollars que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a apportée au budget du Programme national de recherche et développement en matière de santé.

Au cours de l'été, j'ai communiqué avec d'éminents chercheurs et j'ai appris de première main le tort que ces réductions ont causé. Il est important de comprendre que c'est le seul programme du gouvernement pour financer la recherche appliquée dans le domaine de la santé, qui comprend les soins de santé préventifs, la promotion de la santé, la prévention des maladies, les dangers sur les lieux de travail, la prévention du cancer et les soins de santé pour les autochtones.

Aussi incroyable que cela paraisse, toute la recherche innovatrice en matière de santé a été mise en veilleuse ou supprimée de façon définitive par le gouvernement qui manque de vision. Un chercheur de l'université du Québec touché par les compressions budgétaires a proposé d'étudier les risques de cancer dus au contact avec l'amiante dans l'environnement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait aussi bien que quiconque qu'il coûte bien moins cher de prévenir le cancer que de le soigner.

J'exhorte le ministre à rétablir immédiatement le financement de la recherche dans le domaine médical.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Nous avons quelque chose de merveilleux à mettre au compte de Dame Nature, monsieur le Président. La rivière Adams, en Colombie-Britannique, a connu cet automne la plus grande migration de saumon sockeye depuis 77 ans. Vingt et un millions de saumons sockeye sont en effet revenus de l'océan Pacifique pour entreprendre leur odyssée de 560 kilomètres vers les frayères

le long des rives de la rivière, ce qui prouve indéniablement que les programmes de conservation et de restauration environnementales donnent des résultats.

Cette migration, qui n'équivaut qu'au dixième de ce qu'elle était au tournant du siècle, continuera de se rétablir tant que l'homme restera conscient de la nécessité de respecter la nature. Et quoi de mieux pour accroître notre sensibilité à l'environnement que de célébrer cet événement annuel?

Les ministres fédéraux de l'Environnement et des Pêches devraient songer sérieusement à monter le long de la rivière Adams une exposition historique permanente en hommage au saumon sockeye. Le gouvernement devrait également redoubler d'efforts pour améliorer la pêche au saumon dans tout le bassin hydrographique du fleuve Fraser grâce à la création d'écloseries locales et au nettoyage complet de la rivière.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange vient de faire une victime de plus.

L'établissement de tirage photographique de Kingston, en Ontario, qui est une filiale de la société américaine Olan Mills, a annoncé cet été qu'il fermerait à la fin de l'année. Ses 94 employés vont se retrouver sur le pavé. Les installations américaines de cette société prendront la relève de l'établissement canadien.

Cette fermeture est un nouveau cas d'exportation de nos emplois de l'autre côté de la frontière. Quand le premier ministre a promis que l'Accord de libre-échange créerait des emplois et la prospérité, il s'est gardé d'ajouter que ce serait en faveur d'endroits comme le Michigan, New York et le Wisconsin, et non de l'Ontario.

Le gouvernement devrait souhaiter que les Américains de ces États puissent voter aux prochaines élections fédérales canadiennes, car sans leurs votes, il a aussi peu de chances de se faire réélire qu'une filiale en a de survivre au Canada.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le Parti réformiste du Canada souhaite apporter des compressions importantes aux programmes sociaux du Canada en réduisant de 10 à 15 p. 100 le montant qui leur est consacré. Les réformistes désirent remercier les anciens combattants en réduisant leurs pensions de 15 p. 100. Les réformistes désirent rendre hommage à nos pionniers en réduisant la sécurité de la vieillesse de 15 p. 100. Preston Manning exigera 200 $ de chaque pensionné au titre de l'utilisation des soins de santé, après avoir réduit le budget de ces soins de 15 p. 100.

Combien y aura-t-il de lits d'hôpitaux en moins à cause de cette politique? Combien d'arthroplasties de la hanche fera-t-on en moins? Nos aînés méritent qu'on leur donne plus, pas moins. Pour couper dans les dépenses, c'est d'un scalpel conservateur habile que nous avons besoin, pas d'une hache réformiste sanglante.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 2 octobre, le premier ministre a dit, pour expliquer pourquoi il n'était pas disposé à demander à la Cour suprême de se prononcer sur le recours à l'article 26 de la Loi constitutionnelle qui prévoit la nomination de huit sénateurs supplémentaires:

> [. . .] le gouvernement a reçu toutes les assurances nécessaires des juristes supérieurs de la Couronne, que toutes les mesures que nous avons prises sont conformes aux lois, aux conventions et aux coutumes.

Le lendemain, le premier ministre affirmait:

> [. . .] le gouvernement du Canada a déjà agi conformément aux conseils qu'il a reçus des plus éminents légistes de l'État.

Ce matin, les avocats du gouvernement ont dit à un juge de la Cour suprême du Canada qu'ils n'étaient pas prêts à plaider aujourd'hui et qu'il leur faudrait encore deux semaines de préparation.

Si la question avait été étudiée à fond, si les aspects juridiques étaient déjà très nets il y a deux semaines, comment se fait-il que le gouvernement n'est pas prêt à plaider sa cause aujourd'hui? Pourquoi ces délais?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les juges de la Cour suprême du Canada seront étonnés d'apprendre que nous avons comparu devant eux ce matin, car nous ne l'avons pas fait.

Nous étions devant les tribunaux ontariens, qui ont été saisis d'une certain nombre de demandes, dont une a été rejetée, je dois l'ajouter. Les avocats du gouvernement du Canada ont soutenu qu'il ne fallait pas plaider la cause

aujourd'hui et qu'on devait plutôt la reporter de quelques jours, notamment parce que des parties à cette cause ont été prévenues très tardivement. Je crois savoir que les parlementaires de l'autre chambre n'ont été prévenus qu'hier. Le gouvernement du Canada estime que toutes les parties doivent recevoir un avis suffisant.

Le député doit savoir quel genre d'avis est de mise. Pour sa part, le gouvernement du Canada est prêt à plaider sa cause n'importe quand.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre de la Justice dit que le gouvernement est prêt à présenter ses arguments à n'importe quel moment.

Si c'est le cas, pourquoi ne veut-elle pas soumettre cette affaire à la Cour suprême du Canada aujourd'hui même? Pourquoi préfère-t-elle laisser planer le doute et l'incertitude? Si elle est vraiment prête à soumettre cette affaire à la Cour suprême du Canada aujourd'hui même, je la défie de le faire.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il n'y a aucune incertitude de notre côté, et c'est pourquoi nous ne soumettons pas cette affaire à la Cour suprême du Canada.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le gouvernement possède cette certitude mentionnée par la ministre de la Justice, pourquoi a-t-il demandé à la Cour supérieure de l'Ontario un délai de deux semaines? Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à présenter ce dossier aujourd'hui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous croyons préférable d'avoir un processus qui soit équitable pour toutes les parties, et il y en a quelques-unes parmi les parties qui ont reçu leur avis de ce processus hier.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse.

Les Canadiens sont profondément troublés par l'explosion de violence qui, hier dans l'est de Jérusalem, a ensanglanté les lieux saints.

Le ministre pourrait-il nous dire si le Canada, en tant que membre du Conseil de sécurité, prend des initiatives en vue d'un règlement juste, durable et conforme aux résolutions 242 et 338, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a laissé savoir hier? Ainsi, appuyons-nous toujours la motion visant à dépêcher en Israël une équipe des Nations Unies en vue d'enquêter sur ces événements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sans doute la Chambre partage-t-elle l'inquiétude que j'ai exprimée hier au nom du gouvernement devant les événements survenus dans le secteur oriental de Jérusalem, un secteur bien dangereux en tout temps, mais qui l'est bien encore davantage en raison du climat qui règne actuellement au Moyen-Orient. Selon moi, nous devons tous déployer notre énergie pour éviter que ne s'instaure et ne se perpétue le climat de violence actuel et pour régler les problèmes fondamentaux.

• (1420)

Le Conseil de sécurité, qui s'est réuni d'urgence, est saisi d'une résolution invitant les Nations Unies à envoyer une équipe pour procéder à une enquête sur place. Le Canada a l'intention d'appuyer cette résolution.

Il se peut que je m'absente au cours de la période des questions afin de participer avec d'autres ministres des Affaires étrangères à des consultations téléphoniques dans l'espoir d'élaborer, si possible, une résolution que puissent appuyer, sinon tous, du moins la majorité, y compris le Canada, des membres du Conseil de sécurité et ses cinq membres permanents.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, étant donné l'aggravation de la situation dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de nous parler, les Canadiens s'inquiètent des nouvelles diffusées ce week-end selon lesquelles les forces terrestres canadiennes se préparent à un déploiement possible dans le Golfe.

Le secrétaire d'État pourrait-il nous garantir que le gouvernement attendra que les Nations Unies adoptent une résolution en ce sens et s'assurera au préalable d'obtenir l'accord du Parlement, avant de déployer d'autres forces terrestres ou n'importe quelle autre force

canadienne au Moyen–Orient ou dans la région du Golfe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement a lancé un débat sur cette question dans cette enceinte, à la reprise des travaux. Même si la Chambre n'a pas à se prononcer sur cette question sur le plan juridique, il serait certainement utile pour le gouvernement qu'elle le fasse, car le Canada aurait alors une plus grande marge de manoeuvre. Si je ne m'abuse, les partis d'opposition hésitent à permettre la tenue d'un vote sur cette question, et je le déplore, car je crois que cela serait utile. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Pardonnez–moi, monsieur le Président. C'est là une question importante. . .

M. Riis: Où avez–vous pris cette idée?

Une voix: Vous n'êtes pas au Sénat maintenant, Nelson.

M. Clark (Yellowhead): Il se peut que ce ne soit pas les deux partis d'opposition. Ce n'est peut–être que le Nouveau Parti démocratique qui voit d'un mauvais oeil la tenue d'un vote sur cette question.

J'ai déjà signalé que le gouvernement fédéral entendait utiliser toutes les ressources à sa disposition, afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise du Golfe et d'obtenir notamment le retrait des forces irakiennes du Koweït.

Naturellement, nous entendons consulter le plus possible le Parlement. Le député n'est pas sans savoir que les événements se bousculent parfois, et je lui ai déjà garanti que, si des consultations immédiates s'imposent face à un événement quelconque et si la Chambre ne siège pas à ce moment–là, je me mettrai en rapport avec lui et son homologue de l'opposition officielle pour m'assurer que les partis d'opposition sont avisés suffisamment à l'avance des mesures que le Canada envisage de prendre.

* * *

LE SÉNAT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Jamais, dans l'histoire du parlementarisme canadien, autant de dirigeants d'entreprise pleins aux as ont–ils été aussi favorisés.

En témoignent la nomination au Sénat de M. Trevor Eaton, qui siège au sein du conseil de 26 entreprises, et celle de M. Claude Castonguay, qui est administrateur pour 16 sociétés. Récemment, quand les choses se sont envenimées à l'autre endroit au sujet de la TPS, la Banque de Montréal a tiré des ficelles et envoyé M. Allan MacEachen en mission de consultation à Bruxelles.

Comme le Sénat comprend un amalgame de sénateurs qui sont également administrateurs d'entreprises fort diverses, je voudrais que le premier ministre nous dise, compte tenu des nouvelles nominations conservatrices au Sénat, s'il tiendra la promesse qu'il a faite en 1985 au moment de l'affaire Sinclair Stevens, soit d'adopter des lois sur les conflits d'intérêts qui régiraient et le Sénat et la Chambre des communes.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a souligné la nomination au Sénat de gens d'affaires prospères provenant du Parti conservateur et du Parti libéral, mais il a oublié de mentionner le député de Kamloops, membre du NPD, qui s'est illustré au Sénat vendredi dernier. . .

Une voix: Jeudi.

M. Mulroney: . . .jeudi ou vendredi dernier. Il était là, monsieur le Président, au Sénat. Le député de Kamloops a dit, si je ne m'abuse, qu'il appuyait fermement ce que faisaient les libéraux. Ce qui ne l'a pas empêché de soulever vendredi la question de privilège pour dénoncer les actes des libéraux.

Je lui souhaite donc la bienvenue. Vous nous avez manqué, Nelson. Ne nous quittez plus.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Sauvez–vous des sénateurs. Monsieur le Président, les personnes nommées récemment au Sénat sont des gens remarquables provenant de tous les coins du pays. On compte un chef autochtone de l'Alberta, une femme du Nouveau–Brunswick, etc. Ce sont des gens qui ont tous fort bien réussi. Même si la notion de réussite et de succès ne plaît guère au NPD, je vais continuer à nommer des gens prospères au Sénat à moins que le député ne me donne ses préférences.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je tiens à ce que le premier ministre sache, monsieur le Président, que les Canadiens de tout le pays

ne sont pas particulièrement amusés par le brassage qui a cours à l'autre endroit.

Le premier ministre est parfairement au courant des diverses mesures législatives dont nous sommes saisis. Il y a la privatisation de Petro–Canada, la déréglementation des institutions financières, le projet de loi sur les communications. Et pourtant, M. Twinn siège au conseil d'administration de Petro–Canada, MM. Castonguay, de Nino et Eaton aux conseils d'administration d'institutions financières, et madame le sénateur Pat Carney au conseil d'administration de Rogers Cable.

Le premier ministre peut–il me dire—et je tiens à lui demander ceci, et il n'aura pas à aller au Sénat. Il peut faire la même chose qu'il a faite l'autre. . .

M. le Président: Le député pourrait peut–être poser sa question.

M. Rodriguez: Le premier ministre a–t–il demandé aux nouveaux sénateurs de résilier leurs fonctions d'administrateur, de sorte qu'il n'y ait aucune apparence possible de conflits d'intérêts aux yeux des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue n'ignore pas que, à la réunion des premiers ministres concernant l'Accord du lac Meech, j'avais proposé l'abolition du Sénat canadien. Je n'avais pas eu l'appui de tous les autres premiers ministres à l'époque.

Puis nous avons apporté des modifications fondamentales au Sénat canadien par suite des discussions sur l'Accord du lac Meech et, en fait, si cet accord avait été adopté en juin, nous serions maintenant en route pour la Colombie–Britannique afin d'y participer à la première d'une série de conférences devant mener au Sénat entièrement refondu et élu que préconise notre gouvernement.

Je puis assurer à mon collègue que le spectacle consternant qu'ont donné récemment les sénateurs libéraux a produit une réaction de dégoût dans tout le pays et va entraîner, j'en suis absolument convaincu, une réforme complète du Sénat du Canada.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le premier ministre ne veut certes pas donner à entendre aux Canadiens qu'il veut réformer l'autre endroit en y nommant toute une série de gens d'affaires qui risquent manifestement de s'y trouver en situation de conflit d'intérêts sans prévoir une loi qui régisse les conflits d'intérêt possibles dans ce cas.

[*Français*]

Est–ce que le premier ministre est prêt à les convoquer et à leur demander de renoncer à leurs postes de directeur?

M. Saint–Julien: Dans les syndicats!

M. Rodriguez: Et dans les syndicats.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a un projet de loi qui sera adopté, à un moment donné, par cette Chambre et par le Sénat. Les membres de conseils d'administration, de syndicats ou de sociétés financières qui se trouvent en conflit avec les dispositions du projet de loi auront des choix de carrière à faire.

Le gouvernement canadien a placé devant le Parlement canadien ce projet de loi des plus importants dans le domaine des conflits d'intérêts et je sais que mon honorable ami va s'assurer que tous les députés et tous les sénateurs, une fois que le Gouverneur général aura eu l'occasion d'y apposer sa signature, respecteront toutes les dispositions de ce projet de loi.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

La troisième réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine se tient cette semaine, à Ottawa. La violence contre les femmes figure à l'ordre du jour. Chaque semaine, au Canada, deux femmes sont tuées par leur conjoint. Le nombre de conflits familiaux et de femmes battues augmente. Les statistiques révèlent que les peines imposées aux hommes reconnus coupables de voies de fait contre leur conjoint sont minimes, quand elles existent.

Quelles mesures concrètes la ministre de la Justice entend–elle prendre pour faire en sorte que notre système judiciaire protège les femmes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir soulevé cette question qui préoccupe grandement tous les Canadiens, et non seulement les Canadiennes.

Le programme gouvernemental sur la violence familiale, qui coûte 40 millions de dollars, exige la participation de divers ministères, et c'est avec plaisir que je parle de celle du ministère de la Justice.

Le ministère de la Justice a fait de la protection des femmes une de ses principales préoccupations. C'est pourquoi il veut réformer le Code criminel. Cette loi qui régit les agressions sexuelles a été modifiée en 1983 et on évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Nous procédons en outre à l'analyse des mesures prises spécialement à l'égard de la pornographie comportant des actes de violence. Nous avons subventionné la recherche sur divers projets, entre autres la production d'une émission de télévision pour renseigner le grand public sur la loi qui régit actuellement les agressions sexuelles, ainsi que l'évaluation des programmes destinés aux hommes qui battent leur conjoint ou leur amie.

De plus, nous avons formé un comité ministériel chargé d'établir des politiques se rapportant aux femmes, surtout à la violence qui leur est faite. Ce comité participe aux travaux d'un comité interministériel qui élabore une politique sur la violence familiale.

Quant à l'application de la justice, le ministère a collaboré à la tenue de conférences et de colloques visant à sensibiliser les professionnels de la justice aux questions qui ont trait à l'égalité des sexes, surtout dans la mesure où elles traitent de la violence faite aux femmes.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre de son rapport très complet sur les activités de son ministère.

Je pense qu'il est temps de faire trêve de paroles et de passer aux actes. Il est temps que la ministre de la Justice convoque les procureurs généraux des provinces en vue de modifier le Code criminel pour protéger les femmes.

La ministre va-t-elle agir dans ce sens immédiatement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lors de la réunion fédérale-provinciale des procureurs généraux, en juin à Niagara-on-the-Lake, on a décidé de créer un groupe de travail fédéral-provincial sur la femme et le droit.

Une des premières choses que j'ai faites, c'est d'inviter les procureurs généraux à se joindre à moi. Je leur disais que je tiendrais une conférence fédérale-provinciale sur la femme et le droit, à la fin du printemps 1991 j'espère, qui aurait pour tâche de constituer ce groupe de travail. J'espère faire porter les discussions sur trois thèmes principaux: les femmes dans la profession juridique, les femmes devant les tribunaux et le droit substantiel tel qu'il s'applique aux femmes. Je pense que ce sera une bonne occasion pour nous de travailler au niveau fédéral-provincial pour résoudre les questions que soulève justement la députée. J'ajouterais que ce sont d'excellentes questions et que je partage son désir de les voir étudiées.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de la Justice.

P.O.W.E.R., un groupe communautaire de Winnipeg, a reçu des éloges du Comité de la justice des Communes, qui le considère comme un projet modèle pour venir en aide aux femmes. Pourtant, il a été forcé de fermer ses portes, il y a plusieurs semaines, à cause d'un manque de fonds publics.

La ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à aider cet organisme à se remettre sur pied?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la question que soulève le député. Je serais très heureuse de l'examiner pour voir si notre ministère devrait intervenir. Je ne peux pas vous donner de réponse plus précise.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse. J'ai une question supplémentaire à lui poser.

Ce que P.O.W.E.R. tente de faire, c'est d'aider les prostituées à quitter les rues si elles le désirent. C'est un problème qu'a soulevé et examiné le Comité de la justice et qui préoccupe les femmes dans plusieurs villes.

Je voudrais demander aujourd'hui à la ministre si elle prendra l'initiative afin que des projets comme celui-ci soient parrainés un peu partout dans le pays.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général dans lequel on soulève un problème analogue est très bon. On y fait quelques recommandations très importantes pour s'attaquer aux causes profondes de la violence contre les femmes dans les rues.

Je peux seulement dire que je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner assez en profondeur pour présenter des énoncés de politique. Je respecte ces recommandations et les organismes qui cherchent à régler le problème de cette

façon. J'espère pouvoir proposer sous peu des initiatives positives à la Chambre.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne le choc qu'ont ressenti les Canadiens cette fin de semaine à la lecture des journaux, alors que nous vivons une époque de restrictions et que le gouvernement réduit fortement les programmes essentiels, notamment les programmes sociaux. Les Canadiens ont appris que le gouvernement du Canada va bientôt envoyer une brochure de propagande de 16 pages en trois couleurs à chaque foyer du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Monsieur le Président, c'est sûrement une erreur. Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement ne va pas dépenser des centaines de milliers de dollars des contribuables pour envoyer à chaque foyer du pays une brochure de propagande de 16 pages en trois couleurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue sera peut-être heureux d'apprendre que nous avons reçu quelque 384 000 appels téléphoniques au bureau d'information sur la TPS et que tous ces gens cherchent à obtenir les renseignements qui se trouvent dans cette brochure, ainsi que dans celle que nous avons envoyée au mois de mai de cette année.

Mon collègue parle du coût que cela représente. Cette brochure coûte en fait 13 cents, soit un quart du prix du *Globe and Mail*. Je pense donc qu'il s'agit d'une façon très rentable de répondre aux questions soulevées par les Canadiens, et de leur répondre ouvertement, franchement et directement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances le sait évidemment, une demi-page seulement sur les 16 pages de ce document porte sur la taxe sur les produits et services proposée.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Les autres pages sont remplies de l'insipide propagande du gouvernement. Au moment où nous sabrons dans les programmes destinés aux femmes, où des dizaines de milliers d'enfants font la queue aux banques d'alimentation, où les programmes d'aide aux autochtones et de subvention des logements sociaux sont considérablement réduits, est-ce ainsi que le gouvernement juge bon de dépenser l'argent des contribuables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce document a pour but d'expliquer les diverses politiques économiques que nous devons suivre pour pouvoir financer les programmes sociaux réclamés par mes collègues.

C'est pourquoi, à la page 1, nous parlons de l'importance de maintenir et d'améliorer la compétitivité de notre pays pour promouvoir notre commerce extérieur et pour créer des emplois au Canada. Nous expliquons pourquoi une main-d'oeuvre qualifiée est une partie importante de notre plan économique et comment les chômeurs peuvent recevoir une formation.

J'ajouterais qu'il est important que le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage passe au Sénat pour que nous puissions continuer à offrir ces programmes. Beaucoup de gens nous demandent comment nous dépensons l'argent des contribuables. Ce document tente précisément de répondre à cette question.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre affirme que la population canadienne trouvera dans le dépliant qu'il distribue actuellement des renseignements précis.

Je me demande s'il s'agit d'un document semblable à celui que la société Radio-Canada a rejeté, le jugeant mal conçu et inapproprié, ou encore de messages similaires à celui qu'a rejeté le Conseil de la publicité du Canada, estimant qu'il constituait de la fausse publicité.

Le ministre des Finances a-t-il veillé à ce que les renseignements contenus dans ce dépliant soient plus précis que les données déjà transmises aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'invite mon collègue à lire le document. Il le trouvera très précis et il se peut même qu'il apprenne quelque chose.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances, monsieur le Président.

Maintenant que le ministre a une expérience de plus de six mois depuis le dépôt de son Budget en Chambre, est-ce qu'il peut nous dire s'il tient toujours à ses projections au niveau des taux d'intérêt? Est-ce qu'il pense toujours que le déficit va se chiffrer sous les 30 milliards de dollars ou est-ce que maintenant, il reconnaît la

réalité économique au Canada et va arriver avec un Budget renouvelé qui reflète cette réalité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je connais très bien la réalité économique du Canada. J'ai toujours décrit de façon très claire, ouverte et honnête notre situation et nos prévisions économiques, comme l'indique l'exposé budgétaire que j'ai présenté en février 1990. Mon collègue ignore probablement que j'ai prononcé un discours à Edmonton, le 17 septembre dernier, dans lequel j'ai clairement dépeint ce à quoi nous nous attendons jusqu'à la fin de l'exercice financier. Le député trouvera dans ce discours toutes les réponses aux questions qu'il vient de poser.

* * *

• (1440)

AIR CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon plusieurs rapports, Air Canada songerait à effectuer des mises à pied massives touchant 2 000 à 3 000 personnes.

Compte tenu de la déréglementation qui a créé une industrie aérienne plus près du monopole, et du fait que le gouvernement se prépare à négocier un accord d'ouverture des espaces aériens avec les États-Unis, le ministre n'est-il pas inquiet de cette importante diminution des effectifs de notre plus important transporteur aérien, qui peut laisser présager de ce qui s'en vient pour l'ensemble de l'industrie aérienne au Canada?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon ami sait sûrement que la déréglementation a permis une augmentation radicale du nombre de couloirs disponibles et du nombre de vols accessibles aux Canadiens, une augmentation du nombre. . .

M. Allmand: Où? Nommez-en un.

M. Lewis: Que dites-vous de Sudbury, où il y avait deux vols avant la déréglementation et où il y en a maintenant 17?

Mon ami sait que bien toutes les entreprises doivent de temps en temps rationaliser leur administration. Il réagit actuellement aux annonces des médias et aux conjectures. Je l'invite à attendre de connaître les faits.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les faits découlant de la déréglementation, c'est que deux transporteurs aériens canadiens ont pour ainsi dire avalé la plupart des petits transporteurs régionaux et que la plupart des localités éloignées n'ont plus de services de transport par avion à réaction et ce, grâce aux politiques de déréglementation du gouvernement.

Étant donné que le nombre de mises à pied prévu à Air Canada est très troublant, quel type de programmes d'ajustement le ministre pense-t-il mettre en place pour aider les travailleurs touchés de l'industrie aérienne du Canada, et ceux qui pourraient l'être plus tard? Peut-il en outre garantir à la Chambre que ces réductions de personnel massives et troublantes n'auront pas pour effet de faire disparaître les services aériens dans les localités éloignées?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais faire savoir à mon ami que la déréglementation n'a pas eu pour conséquence de réduire les services de transport par avion à réaction dans les localités; celles-ci ont plutôt un meilleur service—c'est tout ce qu'elles désiraient tirer de la déréglementation, et elles l'ont eu.

Je signale à mon ami que de se perdre en conjectures au sujet des mises à pied que telle ou telle compagnie pourrait faire, c'est mettre l'avion devant le pilote.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA.

À trois reprises, mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont soulevé de graves questions au sujet des liens entre le gouvernement et Technitread, et voilà qu'une enquête de la GRC est en cours. Ce n'est qu'une des nombreuses affaires à faire dresser les cheveux sur la tête mettant en cause le ministre.

Le ministre a déclaré qu'il assumerait pleinement ses responsabilités si des erreurs étaient commises. Et bien, des erreurs ont été commises. Quand prendra-t-il la seule mesure décente et démissionnera-t-il?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis un peu surpris par la question du député. Il ne veut décidément rien entendre.

J'ai dit à ses collègues de Nickel Belt et d'Essex—Windsor que je respectais leur jugement en tant que critiques des affaires de développement régional, et à la suite de leurs déclarations devant le comité, j'ai déclaré que j'étudierais à nouveau tout le dossier du projet en cause. Je l'ai fait. Ce projet n'a pas obtenu de nouvelles subventions gouvernementales.

J'ai expliqué au député de Nickel Belt que je lui dirais quel était le prix d'achat. Il avait l'impression erronée que le terrain qui faisait partie de la mine de charbon n° 26 avait été acheté 1 $. Il l'a été 250 000 $. En outre, l'ECB

détient un droit de priorité sur un million de dollars du matériel de l'entreprise. Le projet est en difficulté, mais je tiens à ce que mes collègues sachent que j'ai assumé mes responsabilités. J'ai mis fin au financement. C'est ce que j'ai ordonné de faire aux fonctionnaires de mon ministère.

Je suis un peu étonné que les députés d'en face prennent apparemment un tel plaisir à attribuer tant d'horreurs à un organisme de développement économique qui a beaucoup fait pour une région du Canada qui avait vraiment besoin d'un tel organisme.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de se complaire dans les histoires d'horreur. Il s'agit de s'assurer que les fonds du gouvernement, les deniers publics, sont dépensés à bon escient. Ce n'est pas le cas en l'occurrence. Il est arrivé plusieurs fois qu'on n'ait pas dépensé les fonds publics à bon escient au Cap-Breton et ailleurs.

Je pose la question supplémentaire suivante au premier ministre à propos de la responsabilité ministérielle. Le ministre a déclaré au comité et je cite: «S'il y a eu erreur, j'en prendrai la pleine responsabilité.» Il est indiscutable qu'on a commis des erreurs. Le ministre l'a reconnu. La responsabilité ministérielle signifie-t-elle encore quelque chose alors? N'est-il pas temps que le premier ministre relève ce ministre de ses fonctions?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, si prendre ses responsabilités en faisant ce qu'il faut faire équivaut à ce que les collègues du député considèrent comme une cause de démission, voilà effectivement une notion nouvelle de la responsabilité ministérielle.

Je répète encore que l'APECA, avec l'aval de certains députés néo-démocrates et du Parti libéral, a apporté des modifications à certaines règles régissant le développement économique. La Chambre ne doit pas oublier que plus d'un milliard de dollars, une somme bien méritée d'ailleurs, ont été investis au Cap-Breton dans le cadre de divers programmes d'aide.

Nous tentons de rentabiliser nos investissements et de mieux planifier le développement régional, et c'est pour cela que nous avons retenu dernièrement les services de M. Tony Braite, un homme d'affaires respecté de Terre-Neuve, à qui nous avons demandé de dresser le bilan de ce que nous avons fait de bien et de mal au Cap-Breton, et j'espère que tous nos collègues d'en face nous soutiendront dans cette démarche.

* * *

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

La semaine dernière, le journal *Le Droit* écrivait que votre ministère projette la construction d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement, au coût de 68 millions de dollars.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que ce projet est inutile quand tous les députés ont un stationnement à l'air libre comme tous les travailleurs d'usine au Canada et que nous avons d'autres priorités que ce stationnement et que ce centre commercial?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre qu'il s'agit là d'un document de travail que certaines personnes apparemment atteintes de «constructite» ont largement diffusé.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackay: Bien que nous ayons effectivement besoin de plus de places de stationnement et d'autres installations, je n'éprouve pas particulièrement d'attrait pour ce projet. Je tiens à donner à mon collègue l'assurance que le gouvernement n'a pas débloqué de crédits ni pris de décision concernant ce projet, et que pour ma part, je suis loin d'y être gagné.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre du Commerce extérieur que je m'adresse. Le gouvernement a annoncé récemment que le Canada devait participer avec le Mexique et les États-Unis à des discussions devant servir d'amorce à des négociations en vue d'un accord de libre-échange à l'échelle nord-américaine.

Le ministre pourrait-il confirmer la déclaration du représentant commercial des États-Unis selon laquelle les trois pays se seraient entendus pour décider d'ici la fin de janvier, c'est-à-dire d'ici trois mois, si le Canada participerait à ces négociations?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me réjouis qu'en l'occurrence le gouvernement puisse compter sur l'appui de l'opposition officielle, comme en font foi les déclarations des députés de Broadview—Greenwood et de LaSalle—Émard.

Je dirai qu'aucune écheance n'a été fixée, mais que nous aimerions, si possible, en avoir terminé avec ces entretiens préliminaires d'ici janvier ou février. Aucune date limite n'a été fixée et, évidemment, il ne s'agit là que d'entretiens préliminaires visant à déterminer si nous accepterions à la fois l'ordre du jour des négociations, si jamais elles avaient lieu, ainsi que leurs modalités.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Étant donné les salaires et les conditions de travail qui existent au Mexique, sans parler de la destruction de l'environnement, le ministre pourrait–il dire quelles industries à fort coefficient de main–d'oeuvre dans notre pays pâtiront le plus de la concurrence mexicaine? Le gouvernement a–t–il fait procéder déjà à une étude sectorielle pour déterminer quelle aide à l'ajustement sera nécessaire pour aider nos travailleurs et nos entreprises?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Comme je dois comparaître cet après–midi devant notre Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, monsieur le Président, j'invite tous les députés et tous les spectateurs qui le souhaitent à assister à cette réunion.

Nous ne nous préoccupons pas seulement des salaires, car les salaires ne constituent qu'un seul des éléments qui contribuent à la position concurrentielle.

• (1450)

Nos véritables concurrents, ce sont les pays hautement industrialisés comme les États–Unis, la Communauté européenne et le Japon, qui versent des salaires élevés, qui consacrent des crédits considérables à la recherche et au développement, et qui disposent d'une technologie avancée, et non pas les pays qui versent des salaires médiocres.

Si nous nous refusons à suivre les conseils du NPD qui voudrait que nous cessions toute relation commerciale avec les pays en voie de développement, c'est que nous ne voulons pas empêcher ces pays de progresser.

Des voix: Bravo!

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je demanderai au ministre associé de répondre à sa place.

Le ministre le sait, les cours mondiaux du blé sont les plus bas depuis 60 ans, si bas en fait que la Commission canadienne du blé ne réussit guère à conclure de ventes sur le marché international.

Comment les agriculteurs peuvent–ils payer leurs factures cette année alors que la Commission n'est pas capable de faire beaucoup de ventes sur le marché international? Les cours sont au plus bas depuis 1930. Que va faire le gouvernement pour venir en aide aux producteurs?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ferai tout d'abord remarquer que nous avons mis 500 millions de dollars sur la table le printemps dernier en guise de réponse du gouvernement fédéral aux besoins des agriculteurs canadiens.

Nous avons demandé aux provinces de partager le fardeau avec nous, car il nous paraît important que l'agriculture soit une responsabilité partagée au Canada.

Nous avons également déployé des efforts sur le plan international depuis que le premier ministre a déclaré à Tokyo que nous devions inscrire l'agriculture à l'ordre du jour des négociations commerciales internationales. Depuis, nous avons demandé à tous les pays de se fixer comme première priorité de réduire leurs subventions en agriculture.

Voilà pourquoi, pendant les quelques semaines qui restent avant décembre, nous allons aider les agriculteurs de l'Ouest en tâchant de faire comprendre à tous les pays du monde que ces subventions contribuent tout simplement à détruire l'agriculture.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les producteurs céréaliers font face cet automne à la pire crise de liquidités de leur histoire parce qu'ils n'ont pratiquement pas de marchés où écouler leurs produits et n'obtiennent que des prix très faibles.

Comment un agriculteur peut–il même payer ses coûts de production directs d'environ 65 $ l'acre alors qu'il ne peut toucher que 11 $ l'acre? Cela représente une perte d'environ 54 $ l'acre. Que va faire le gouvernement?

Le gouvernement a supprimé les avances sans intérêt l'automne dernier. La vente de blé ne produit plus de liquidités. Quand le gouvernement va-t-il agir? Que va-t-il faire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai mentionné tout à l'heure que le gouvernement avait pris toutes les mesures pour aider les fermiers non seulement cette année... mais c'est à coups de milliards de dollars que nous avons répondu aux besoins les plus pressants des producteurs agricoles canadiens. Jusqu'à un certain point, nous l'avons fait pour les protéger contre un dommage qui ne vient pas du Canada comme tel. Il nous vient en fait de cette guerre qui a lieu entre les Américains et la Communauté économique européenne, qui a réduit nos producteurs agricoles à vendre leurs céréales à un prix ridicule. C'est pourquoi nous avons fait cette démarche sur la scène internationale pour amener les gens à être davantage sérieux face à la situation, et faire en sorte qu'on puisse, en cessant cette guerre des prix, ramener un prix plus juste qui va aider beaucoup plus les producteurs agricoles canadiens, et dans l'Ouest et dans l'Est.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre des Sciences et de la Technologie a inauguré aujourd'hui la Semaine nationale des sciences et de la technologie en brandissant des affiches qui disent aux jeunes Canadiens «Nous avons besoin de votre imagination».

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: En revanche, invoquant le déficit, le ministre de la Santé et du Bien-être social a amputé de près de 4 millions de dollars le Programme national de recherche et de développement en matière de santé, portant ainsi un coup mortel à ce programme conçu pour économiser sur les sommes consacrées aux soins de santé grâce à la science. Je crois comprendre que d'autres batailles se préparent.

Je demande au premier ministre: est-ce que pour voir la politique scientifique imaginaire du gouvernement, nous allons avoir besoin de l'imagination des jeunes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si vous le permettez, je répondrai au nom du ministre de la Santé et du Bien-être social. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, l'ensemble des recherches sur la santé et sur l'aide sociale a augmenté de façon spectaculaire. C'est ce que nous avons réalisé depuis 1984.

Nous avons également versé 240 millions de dollars aux centres d'excellence et, par l'entremise du projet de loi C-22, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces 100 millions de dollars au titre de la recherche médicale. C'est ce que nous avons fait en faveur de la recherche médicale au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, en fait, l'histoire montrera que la participation du gouvernement à la recherche a diminué au pays et que le pourcentage par rapport au PIB a également diminué.

Qu'a l'intention de faire le ministre des Sciences et de la Technologie à l'égard du programme gouvernemental qui prévoit l'octroi de subventions de contrepartie aux organismes subventionnaires? C'est une question grave. Je veux que le ministre garantisse que les sommes que détiennent maintenant les organismes subventionnaires ne serviront à rien d'autre qu'au soutien de la recherche fondamentale dans les uiversités.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon collègue, relativement à sa question précédente et à celle-ci, que les organismes subventionnaires ont bénéficié l'an dernier de la plus forte augmentation de tout le gouvernement du Canada.

Pour ce qui est des fonds de contrepartie, nous avons toujours clairement indiqué qu'ils ne seraient pas abolis. Ces fonds font partie intégrante des efforts que fait le gouvernement en vue de rapprocher les sciences, les universités et l'industrie, au plus grand profit de l'économie de notre pays.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le mois d'octobre marque le 20e anniversaire au Québec des mesures de guerre. Comme le gouvernement canadien s'est excusé auprès des Canadiens d'origine japonaise pour avoir utilisé les mesures de guerre contre

eux et a octroyé un montant de compensation de plusieurs millions de dollars, ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement canadien, en ce 20e anniversaire, est prêt à s'excuser auprès du peuple québécois pour avoir imposé ces mesures de guerre et emprisonné 500 personnes sans mandat et aussi, nécessairement, est-il prêt, ce gouvernement, à mettre un montant à la disposition de ces gens, à titre de mesures compensatoires, lesquels ont été injustement traités comme l'ont été les Canadiens d'origine japonaise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a déjà fait encore mieux que cela. Le gouvernement canadien, il y a environ deux ans, a transformé complètement la Loi sur les mesures de guerre afin de s'assurer que les événements de 1970 ne puissent se répéter. Je pense que c'est. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En ce qui concerne la balance, je peux dire à mon ami que je me suis permis, au cours du week-end, de communiquer directement avec Mme Françoise Laporte pour lui transmettre, au nom du gouvernement et du peuple canadiens, notre admiration et notre affection profondes pour elle et les membres de sa famille.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je m'adresse au premier ministre. Il s'agit des réductions du Programme national de recherche et développement en matière de santé.

La priorité absolue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du gouvernement devrait être de fournir les meilleurs services de santé aux Canadiens tout en contrôlant ou réduisant les coûts. Pourtant, le ministre restreint le seul programme qui finance la recherche innovatrice en matière de santé depuis 1984. Quoi qu'en dise le ministre qui répond au nom du ministre de Santé et Bien-être Canada, il n'y a pas eu d'expansion du programme depuis 1984, et les nouvelles compressions vont en retrancher 2,5 millions de dollars.

Le ministre va-t-il rétablir le financement de la recherche en matière de santé qui porterait, par exemple, sur les moyens d'inciter les personnes âgées à se faire vacciner contre la grippe?

• (1500)

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je rappelle au député que le budget du Conseil de recherches médicales a augmenté de 9 p. 100 au cours du dernier exercice pour atteindre 216 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Danis: Deuxièmement, comme je le disais tout à l'heure, le parti politique auquel le député appartient a bloqué à l'autre endroit le projet de loi C-22 que la Chambre avait adopté et qui mettait 100 millions de dollars à la disposition des provinces pour les recherches médicales. Nous agissons donc en faveur de la recherche. L'opposition officielle ne peut pas en dire autant!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

PRIVILÈGE

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question de privilège et cela touche tous les députés de cette Chambre. La question dont les journaux ont fait état concernant le stationnement souterrain devant le Parlement, le fait qu'il y aurait des boutiques, etc. a fait que ceux qui sont en faveur du patrimoine, les vrais, sont très inquiets, et avec raison.

Monsieur le Président, si les fonctionnaires du ministère des Travaux publics avaient des plans sérieux et que le ministre était au courant, c'est sûr que les députés de l'opposition n'étaient pas au courant et ils n'ont jamais été consultés sur cette question.

Deuxièmement, monsieur le Président, la question qui touche tous les députés, c'est que dans les journaux nous avons été traités comme des

[*Traduction*]

—bouchers de sites historiques. Je voudrais porter à l'attention de la Chambre qu'il est absolument ridicule d'annoncer que nous sommes en faveur de ce projet. Monsieur le Président, étant donné que cette question

relève du Bureau de régie interne, il serait dans l'intérêt de la Chambre et de tous les députés que vous vous prononciez à ce sujet dès que possible.

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si le député avait été attentif pendant la période des questions, il aurait entendu le ministre responsable déclarer qu'en fait il n'aime pas cette idée, qu'il ne l'appuie pas et que c'est quelqu'un d'autre qui l'a proposée.

La question de privilège est sans aucun doute entendue par les électeurs du député et ils le féliciteront, j'en suis sûr, pour l'avoir soulevée, mais elle était complètement inutile.

Des voix: Oh, oh.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je me demande si je pourrais répondre à la question soulevée par le député de Gatineau—La Lièvre. Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse d'une question de privilège, mais le député a, je pense, fait une remarque judicieuse et je suis certain qu'il y a bien d'autres façons d'y répondre.

La parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je pose la question de privilège au sujet d'événements qui se sont produits au cours de la période des questions du 4 octobre. Je vous en avais donné avis à ce moment.

Monsieur le Président, ce jour-là, trois députés ministériels m'ont, dans leurs propos, injustement attribué des motifs en m'accusant de prétendre que de hauts fonctionnaires ont agi d'une façon indélicate et de lancer une rumeur concernant un fonctionnaire qui n'a ni le droit ni l'occasion de se défendre.

Je nie catégoriquement avoir agi avec les motifs qu'on m'a attribués. J'ai le plus grand respect pour l'intégrité de ceux qui servent le public canadien. Prétendre le contraire revient à miner ma crédibilité en tant que critique de l'opposition chargée de la fonction publique et de la défense, à la Chambre, des intérêts des fonctionnaires, dont beaucoup sont aussi des électeurs que j'ai le devoir de représenter.

Monsieur le Président, je n'ai pas eu la possibilité de poser la question que je voulais poser. Vos propres observations, parues dans le hansard, le montrent clairement, tandis que les propos du premier ministre, du leader du gouvernement à la Chambre et du député de Surrey—White Rock—South Langley semblaient laisser entendre que j'avais d'autres motifs.

Vous avez vous-même exprimé des doutes, monsieur le Président, quant à l'orientation de ma question. Cependant, si j'avais eu la possibilité de poser ma question suivante, il serait devenu parfaitement clair que mon intention était de veiller à l'intégrité de la fonction publique en demandant pourquoi le gouvernement avait laissé la Commission de la fonction publique devenir aussi peu fonctionnelle et efficace qu'elle l'est aujourd'hui.

Il est clair que les députés ministériels—et je serais heureuse de donner plus de détails à ce sujet—tentent de créer une certaine atmosphère en attribuant des motifs, comme ils l'ont fait à trois reprises ce jour-là.

Des voix: Règlement!

Mme Catterall: Au lieu de s'en tenir aux mots prononcés par les députés, certains préfèrent les interpréter à leur façon. Ces tentatives de modifier la perception du public et d'autres députés ne sont pas rares et j'en arrive à me demander s'il s'agit vraiment de coïncidences.

Des voix: Règlement!

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'estime que ce qui s'est produit le 4 octobre porte atteinte à mon droit de parler librement à la Chambre, de représenter les électeurs qui m'ont envoyée ici et d'être jugée par eux en fonction de ce que je dis effectivement, non en fonction de ce que d'autres m'attribuent.

Je suis prête à donner des précisions, mais avant, j'ai un autre point à soulever. Après la période des questions ce jour-là, le député de Surrey—White Rock—South Langley a fait une remarque à la Chambre. Il a dit de façon très claire que j'avais lancé une rumeur concernant un fonctionnaire qui n'avait pas le droit de se défendre. On a permis à ce député de faire cette remarque sans même que ce soit dans le cadre d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège.

Une voix: C'est dans le compte rendu.

Une voix: C'est dans le hansard.

Mme Catterall: Je n'ai pas pu ensuite terminer ma question de privilège, et il m'a donc été impossible de contester la remarque du député et celle du premier ministre, qui ont tous deux dit que j'avais mis en doute l'intégrité d'un haut fonctionnaire.

Monsieur le Président, je sais que vous avez eu l'occasion de revoir le hansard. Je voudrais que vous déterminiez s'il convient de demander au premier ministre et au député de Surrey—White Rock—South Langley, comme vous l'avez fait dans d'autres cas où l'on avait prêté certaines intentions à des députés et où l'on avait mis en doute leur crédibilité, d'éclaircir les remarques qu'ils ont faites à ce moment-là. Je voudrais aussi que vous déterminiez si ces remarques étaient pertinentes dans les circonstances et s'il existe un lien entre ces remarques et le fait qu'on m'a empêchée de poser une deuxième question tout à fait pertinente. . .

M. le Président: Attendez une minute. La députée a eu beaucoup de latitude. Elle soulève la question de privilège. Ce qu'il faut déterminer, c'est si on lui a ou non prêté certaines intentions. Toutefois, elle semble laisser entendre maintenant que la conduite de la présidence a été influencée par ce qui a été dit, et cela pose beaucoup de difficulté à la présidence. Je crois que la députée ne devrait pas insister sur ce point. J'ai écouté très attentivement ce qu'elle avait à dire. Le leader parlementaire a la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il n'est peut-être pas très utile de s'étendre sur ce point, car les préoccupations de la députée d'Ottawa-Ouest découlent de sa question du 4 octobre. Elle a dit, comme on peut le lire à la page 13 803 du hansard:

> Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Le jour même où M. Peter Lush, à cause de l'information rendue publique à la Chambre, a démissionné du poste de président de la Commission du havre de Hamilton, poste qu'il devait au favoritisme politique, et avant que ne soit nommée l'étude d'avocats devant faire enquête sur l'affaire, voilà que M. Glen Shortliffe quitte le poste de sous-ministre des Transports pour passer au Bureau du Conseil privé.

Cela laisse entendre que cette mutation de M. Shortliffe visait en quelque sorte à cacher des faits concernant la Commission du havre de Hamilton. À ce sous-entendu très clair. . .!

• (1510)

M. le Président: La Chambre a écouté patiemment la députée d'Ottawa-Ouest exposer la question de privilège. Elle devrait écouter également la réponse.

M. Andre: . . .le premier ministre a répondu que la mutation de M. Shortliffe au poste de secrétaire associé avait été décidée sur recommandation du secrétaire du Conseil privé, M. Tellier, que cela était dans l'ordre normal des choses, que c'était essentiellement une promotion pour M. Shortliffe, qui passe dans un service central en raison des talents et des compétences dont il a fait preuve.

La députée n'ignore pas que cette nomination ne relève pas de la Commission de la fonction publique. Elle est faite par décret du conseil. Les sous-ministres sont révocables, si l'on veut, et ils sont nommés par le gouverneur en conseil. Voilà ce que le premier ministre a dit. Il ne faut pas mêler M. Shortliffe à des allégations ou soupçons de camouflage. C'est un fonctionnaire exceptionnel qui vient d'être muté à un nouveau poste d'autorité. Il est répréhensible, et c'est discréditer ce fonctionnaire que de laisser entendre que, d'une façon ou d'une autre, sa mutation est liée à ce qui s'est passé à la Commission du havre de Hamilton. Cette réponse était donc un effort pour protéger la réputation de M. Shortliffe en montrant que sa mutation était sans lien aucun avec une histoire de camouflage. Telle a été la réaction du premier ministre.

La députée prétend maintenant qu'elle n'a aucunement voulu laisser entendre que la mutation de M. Shortliffe était liée aux incidents de la Commission du havre de Hamilton. Dans ce cas, l'enchaînement de ces deux paragraphes de sa question est regrettable. S'il s'agissait de deux questions différentes, elle devrait prendre la parole et le dire bien simplement. Je suis sûr que tous les députés de ce côté-ci l'accepteraient. Ils sont d'accord pour dire qu'il n'y a eu aucun effort pour maquiller ou cacher les faits, en ce qui concerne la Commission du havre de Hamilton. On n'essaie pas non plus de muter des fonctionnaires pour cette raison. M. Shortliffe est toujours membre de la fonction publique du Canada, où il occupe un poste de très haut niveau, et le premier

ministre n'a rien fait d'autre que s'assurer que ne subsistait aucun doute, aucune allégation à cet égard.

Voilà de quoi il retourne. La députée ne devrait pas s'offusquer de ce que le premier ministre prenne la défense de la fonction publique.

M. le Président: La députée d'Ottawa–Ouest peut répondre brièvement.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je crois que le leader parlementaire a simplement répété l'erreur commise. Lorsque j'ai posé la question à la Chambre, j'ignorais qu'on avait pu recommander cette nomination. S'il lit le hansard, à la page 13804, il constatera que la pertinence des actions de M. Shortliffe n'était pas ce que, selon le premier ministre, je semblais mettre en doute, mais bien le fait que cela vienne du greffier du Conseil privé. J'ignorais qui avait pu recommander une nomination, ou même si quelqu'un l'avait fait, mais je savais que le premier ministre avait nommé quelqu'un et, par conséquent, je ne prêtais sûrement pas de motifs à personne. Je commentais simplement une nomination faite par le premier ministre.

M. le Président: La députée d'Ottawa–Ouest a pris la parole une deuxième fois au sujet d'une question qui lui a donné bien de la difficulté. Je dois préciser que j'ai interrompu une de ses questions l'autre jour, et que cela entraîne toujours des complications, car le Président peut parfois interrompre de façon prématurée. Toutefois, j'ai proposé à la députée de venir me voir pour discuter de la question et consulter les «bleus». Je lui ai dit qu'elle pourrait poursuivre sa question de privilège.

J'ai confirmé ce droit à la députée ce matin. Elle a soulevé la question. Je retiens l'objection et, dès que j'aurai entendu la version des deux camps, je reviendrai sur la question à la Chambre au moment opportun. Je remercie les deux députés.

LE CANADIEN NATIONAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, vous m'excuserez, mais quand vous m'avez demandé, plus tôt dans la journée, si j'allais soulever la question de privilège, je ne savais pas qu'elle allait être soulevée aujourd'hui. Je pensais qu'elle le serait demain.

L'objet de la question de privilège revêt une grande importance. C'est une pratique. . .

M. le Président: Je veux affirmer au député que je n'ai nullement l'intention de reporter une question de privilège, sauf s'il le souhaite. Je ne savais plus où on en était. Cependant, le député soulève maintenant une question de privilège.

M. Jim Fulton: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une pratique d'une société d'État. Si elle était aussi courante dans d'autres organismes d'État ou services gouvernementaux, elle conduirait à la suppression de l'indépendance et des droits des députés et de la Chambre.

Je me reporte plus particulièrement à une lettre en date du 14 septembre que m'a fait parvenir le service des affaires gouvernementales du CN. Sauf erreur, la plupart des députés, sinon tous, en ont reçu une. On commence par y dire ceci:

> Monsieur,
>
> Le CN a appris que certains de ses pensionnés avaient lancé une campagne d'envoi de lettres aux députés au sujet de l'indexation des pensions.

On ajoute ceci:

> Pour vous faciliter la tâche, j'ai joint une ébauche de lettre. . .

On termine en disant que les utilisateurs de WordPerfect peuvent obtenir une copie de la lettre sur une disquette de cinq pouces et demi.

Je voudrais simplement vous lire quelques phrases du projet de lettre, car je crois que vous constaterez très rapidement que les méthodes du CN—et peut-être que le CN voulait simplement réduire le travail des députés—ont un résultat tout à fait différent; on encourage les bureaux de certains députés à renvoyer aux pensionnés du CN dans tout le pays une réponse qui est erronée et renferme de faux renseignements.

On commence par dire ceci: Monsieur ou Madame; il suffit d'ajouter le nom de la personne qui l'a écrit. On ajoute:

> [. . .] votre pension est garantie à vie. Le régime de pensions du CN prévoit en outre des prestations tout à fait équitables pour les conjoints et ces prestations sont également garanties.

On donne ensuite toutes sortes de détails et on conclut comme suit:

Il semblerait que les pensionnés du CN soient traités équitablement par tous les intéressés. J'espère que cette lettre vous permet d'y voir plus clair.

Ce qui m'inquiète tout d'abord, c'est que je n'ai jamais demandé de renseignements au CN. C'est lui qui a décidé, de sa propre initiative, du fait que certains pensionnés du CN, quelque part au Canada, écrivent des lettres à des députés, de rédiger une ébauche de lettre expliquant son point de vue et de l'offrir sur une disquette de cinq pouces et demi à 295 députés, afin qu'ils puissent répondre à leurs électeurs et leur transmettre des renseignements. Or, d'une part, ces renseignements ne sont pas exacts et, d'autre part, ils ne répondent absolument pas aux craintes des électeurs qui nous écrivent.

Je trouve important de le souligner. À cause de la nature de ma circonscription peut-être, j'ai dû m'occuper au fil des ans de centaines de cas de pensionnés du CN. La plupart du temps, le problème découlait de la décision délibérée du CN de retenir ou de ne pas. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je pense que le député a dit ce qu'il avait à dire. Il a reçu une lettre que, semble-t-il, le CN a adressée à tous les députés et dans laquelle est proposée une réponse qui pourrait être envoyée aux retraités du CN.

Le député dit que cela pourrait donner naissance à une situation pouvant porter atteinte à ses privilèges ou à ceux d'autres députés.

D'abord, je signale qu'on ne sait pas d'où vient cette lettre. Elle ne semble émaner d'aucun ministère ni d'aucun ministre. Le député ne prétend d'ailleurs rien de tel. Bien que cela puisse bien être une plainte en l'occurrence, je pense que nous avons tous reçu, à un moment donné, une recommandation quelconque nous proposant d'écrire au gouvernement ou à un député à tel ou tel propos.

Il peut arriver que cela nous vexe. Il y a peut-être matière à discussion pour savoir si une société d'État a le droit de faire cela ou si le ministre concerné devrait intervenir, mais j'estime que c'est un problème à soulever pendant la période des questions ou un débat.

Je pense donc que la question de privilège n'est pas fondée dans le cas présent.

• (1520)

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège et j'invoque aussi le Règlement, je suppose, en ce sens que la Chambre, qui compte habituellement sur la Commission de la fonction publique du Canada pour préserver le principe du mérite, doit se faire à l'idée que la commission en tant que telle n'existe plus à compter d'aujourd'hui. Autrement dit, la commission ne compte plus qu'un commissaire au lieu des trois qu'exige la loi et ne peut donc fonctionner. Je vous demande, monsieur le Président, de songer à la gravité de la situation.

Chaque année, la Commission de la fonction publique du Canada dépose ici un rapport, répond aux questions de la Chambre, rend des comptes au Parlement, préservant ainsi, je crois, le principe du mérite et les droits des fonctionnaires que, tous ici, nous comptons parmi nos électeurs. À compter d'aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul commissaire. La loi exige un quorum de deux commissaires au moins pour entendre les appels et les griefs et nommer les hauts fonctionnaires.

La Chambre doit prendre note du fait qu'elle n'a désormais plus de commission et qu'elle est donc paralysée pour ce qui concerne la défense des droits de Canadiens de tout le pays qui travaillent pour nous en tant qu'employés du gouvernement et qui ne méritent pas qu'on les néglige. Si la Commission de la fonction publique demeure incomplète, un désordre indescriptible risque de se produire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député soulève une question qui intéresse certainement beaucoup tous les députés. Je demanderais toutefois au député ou à d'autres, s'il veulent discuter plus avant de cette question, de la soulever à un autre moment.

Selon qu'il y aura une réponse ou non, il se peut qu'il soit nécessaire de la soumettre de nouveau à la présidence. Pour l'instant, je déclare que la question a été soulevée, qu'elle n'est pas inconnue des autres députés ni nécessairement prise à la légère, mais qu'il n'est pas normal de la traiter en question de privilège ou de rappel au Règlement, car il y a certainement d'autres façons de procéder. La députée d'Ottawa-Ouest pour un rappel au Règlement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, puis-je vous demander quelques précisions à ce propos. Si la Commission présente un rapport au Parlement et si elle est directement responsable devant le Parlement—et on m'a dit plusieurs fois à la Chambre

que le ministre qui dépose le rapport au nom de la Commission n'en est pas responsable devant la Chambre, que seule la Commission est responsable—puis-je vous demander si votre rôle, en tant que Président, n'est pas de faire en sorte que la Chambre exerce ses pouvoirs. Actuellement, il n'y a plus de responsabilité, non seulement la présidence est vacante, mais un deuxième poste est vacant depuis plus d'un an. Par ailleurs, le président étant aussi le «premier dirigeant de la Commission», celle-ci n'a plus de premier dirigeant.

M. le Président: Je vais vérifier ce que la députée avance. Je pense qu'il y a peut-être erreur sur la façon dont l'organisme dont elle parle fait rapport. Si la responsabilité incombe à la présidence, d'une façon ou d'une autre, je le dirai à la députée et à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren (p. 13900).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a suspendu ses travaux pour le déjeuner, le député de Lasalle-Émard avait la parole. Il lui reste neuf minutes, plus dix minutes pour répondre aux questions et aux observations.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, lorsque 13 heures ont sonné, je terminais la lecture d'un extrait d'un rapport international dans lequel on disait en substance que, si le Canada ne poursuit pas le développement durable, c'est simplement parce que le gouvernement n'a pas la volonté politique nécessaire.

Comment peut-il manquer de vision à ce point? Ne se rend-il pas compte que le développement durable s'applique à tous les secteurs de l'activité économique?

Dans celui de l'agriculture, l'agriculteur canadien surnage avec difficulté. Dans les années 80, cinq grandes sécheresses dans les Prairies ont certes donné une idée des effets des changements climatiques. La contamination de l'eau souterraine, qui découle de la présence d'engrais et de pesticides, n'est que la pointe de l'iceberg, tout comme le sont les préoccupations au sujet de l'innocuité des aliments. Il est clair que notre pays a besoin de nouvelles ententes pour se doter d'un circuit alimentaire qui soit viable tant sur le plan économique qu'environnemental.

Prenons les forêts. Des forêts bien gérées permettront de réunir deux objectifs apparemment inconciliables sur les plans économique et environnemental: d'une part, la préservation de la ressource de base pour notre plus grande industrie d'exportation et, d'autre part, les avantages que procurent la diversité biologique et l'habitat faunique. Des forêts mal gérées signifient tout simplement que, dans notre pays, nous devrons nous demander ce qui en souffrira le plus: les emplois ou l'écosystème de la prochaine génération.

Le fait est qu'on ne peut vraiment pas avoir une économie vigoureuse si on ne fait pas de la protection de l'environnement la plus haute priorité. Si quelqu'un a des doutes à ce sujet, alors je demande aux députés qui sont présents de jeter un coup d'oeil sur ce que nous, ainsi que nos partenaires et nos concurrents internationaux, avons fait à l'industrie de la pêche.

La question qu'il faut se poser est la suivante: qui est la cause du problème? C'est le gouvernement. Le gouvernement ne voit dans le développement durable qu'une dépense et non un moyen d'empêcher une autre dépense. Il n'en comprend pas les énormes possibilités.

Les députés de l'autre côté de la Chambre devraient penser à l'Allemagne de l'Ouest et se demander pourquoi ce pays est en même temps le chef de file environnemental et la locomotive économique de l'Europe. Ce n'est pas par coïncidence: l'un découle de l'autre.

Quand le gouvernement commencera-t-il à comprendre les exigences, les besoins et les opportunités des année 1990? Il y a bien des moyens de remédier à la dégradation de l'environnement et ils ont tous des répercussions favorables pour l'économie.

Est-ce par coïncidence que le Japon a réduit de 30 p. 100 sa consommation de combustible par unité produite? Est-ce par coïncidence que ce pays a réduit de plus de 43 p. 100 l'utilisation de matières premières? Dans le domaine de l'environnement, la réputation du Japon n'est pas nécessairement la meilleure, comme je l'ai dit ce matin. Mais en ce qui concerne le développement de leur économie, les Japonais ont compris comment appliquer le principe du développement durable au développement industriel et ils sont en train de gagner la

bataille pendant que nous la perdons avec notre gouvernement stérile.

Les nouvelles technologies. Vingt p. 100 du monde est en train de polluer la planète pour les autres 80 p. 100. Au cours des 30 prochaines années, quand les pays en développement dans le tiers monde commenceront à améliorer leur niveau de vie, ils commenceront à polluer eux aussi, s'ils suivent notre exemple, et comme la population du monde doublera et passera de 5 à 10 milliards d'habitants, les problèmes deviendront tout simplement insupportables si nous ne créons pas de nouvelles technologies.

Une occasion unique s'offre au Canada de prendre l'initiative, de construire une nouvelle base industrielle axée non pas sur la production d'armements, comme d'autres l'ont fait, mais sur la création de nouvelles technologies pour gagner l'ultime bataille, la bataille pour la préservation de la Terre.

[*Français*]

L'environnement, ce n'est pas qu'un coup social, c'est une occasion en or pour nous de développer une nouvelle base industrielle, c'est une occasion pour nous de devenir comme les États-Unis, en 1910, avec l'automobile, les États-Unis et le Japon, de 1945 à 1950 avec l'ordinateur. C'est l'occasion en or pour nous de devenir des chefs de file dans le développement industriel. Le temps est arrivé. Cela prend de l'imagination, cela prend de l'initiative.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, je ferai remarquer que j'ai commencé mon intervention en parlant d'économie et en décrivant certains de nos problèmes. Je termine en parlant du développement durable et des remarquables possibilités qu'il offre. N'oublions jamais que la protection de l'environnement constitue une valeur morale, pour laquelle aucune aide financière n'est requise. La préservation de notre planète est l'objectif ultime des combats que l'humanité devra livrer au cours des 25 prochaines années. N'oublions pas non plus que le développement durable nous offre l'occasion de sortir de notre dilemme économique. Il nous donne l'occasion d'établir une toute nouvelle base industrielle et de nous attaquer de nouveau aux problèmes qui nous ont autrefois confondus. Il permet au Canada de déployer les valeurs morales dont a tant besoin le monde. Il lui offre l'occasion de jouer un rôle morale de premier plan nécessaire à l'unité nationale, afin que les Canadiens croient en quelque chose d'autre qu'eux-mêmes.

• (1530)

La question est la suivante: Notre nation est-elle en mesure de relever ce défi? Je le crois. Nous croyons en notre planète. Le temps est venu pour nous de prendre les devants afin de préserver notre planète.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention comme sûrement tous les députés de cette Chambre les propos du député de LaSalle—Émard en ce qui a trait à la motion de l'opposition, et j'en viendrai immédiatement au sujet qui a caractérisé les propos du député de LaSalle-Émard, c'est-à-dire l'importance des politiques de développement durable pour l'avenir de notre environnement et de l'écologie.

Le député de LaSalle-Émard a raison lorsqu'il relève l'importance de la protection de nos forêts, la protection de notre environnement et l'importance de mettre en place un développement qui soit respectueux de l'avenir environnemental. Mais, monsieur le Président, je ne peux être d'accord avec le député de LaSalle—Émard lorsque celui-ci s'indigne en cette Chambre de la supposée inaction du gouvernement. Il y a des limites à ce qui peut être. . . J'admire beaucoup les propos du député de LaSalle—Émard, c'est beau à entendre ici, en cette Chambre. Par contre, je ne peux pas être d'accord lorsqu'il dit en cette Chambre que le gouvernement a une piètre réputation dans cette matière.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard s'indigne en cette Chambre et décrit le manque de leadership du gouvernement en matière de développement durable, et, par la même occasion, se permet de dénoncer le projet de loi C-78: la Loi en matière d'évaluation environnementale au Canada. Et pourquoi, monsieur le Président? Parce que, à ses yeux, il n'y a pas dans le préambule les mots «développement durable». Mais qu'y a-t-il exactement dans le préambule du projet de loi C-78? On dit ceci:

«Attendu que le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement. . .»

Monsieur le Président, c'est quoi cela, si ce n'est pas une façon de définir une procédure pour atteindre le développement durable! C'est encore mieux que les mots «développement durable». Ça va encore plus loin. On définit une procédure pour atteindre le développement

durable. Vous allez un peu plus loin dans le préambule. On dit ici:

«. . .la dégradation de l'environnement tout en veillant à ce que les activités de développement économique soient compatibles avec la grande valeur qu'accordent les Canadiens à l'environnement.»

Monsieur le Président, il est facile de se lancer dans de grandes envolées oratoires en disant. . .

M. Tremblay (Lotbinière): C'est un vieux discours.

M. Robitaille: Écoutez, si on regarde le projet de loi C-78, monsieur le Président, qui est ici devant cette Chambre, c'est un projet de loi qui vient remplacer un vieux décret pris à la fin des années 84 par l'ancien gouvernement libéral parce qu'on traitait l'environnement à l'époque, pas par des projets de loi sérieux, mais par des décrets de dernière minute lorsqu'on sentait qu'on était sur le point de perdre le pouvoir. Le député de LaSalle—Émard, monsieur le Président, aurait avantage à faire ces beaux discours-là devant son chef, Jean Chrétien, qui pendant plus de 20 ans a laissé la *Consolidated Bathurst* polluer une des plus belles rivières de la région de la Mauricie, c'est-à-dire la Saint-Maurice, sans jamais le dénoncer. Et la récompense qu'il a eue, c'est d'être nommé au conseil d'administation de la *Consolidated Bathurst* après qu'il eut quitté la politique.

Monsieur le Président, ma question au député de LaSalle—Émard est fort simple. Le député décrit et dénonce le projet de loi C-78 comme étant un manque d'intérêt de la part du gouvernement envers le développement durable. Mais qu'est-ce que le député, contrairement à l'attitude que les libéraux ont prise sur le projet de loi sur la TPS, qui n'ont rien d'autre à proposer, qu'est-ce que le député a à proposer pour améliorer le projet de loi C-78?

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux remercier mon collègue pour son intervention. Le fait qu'il se soit montré tellement d'accord avec moi me porte à me demander ce qu'il fait là-bas. Je vous invite, immédiatement, à vous joindre à nous parce que nous sommes le seul parti vraiment prêt à englober les notions vertes de ce monde.

Maintenant, vous m'avez posé la question: Quels changements? Mais d'abord, je n'aurais pas peur de mettre dans le projet de loi C-78 une mention du développement durable. Vous avez raison, dans le préambule, on parle de beaucoup de choses, mais la question qui se pose, c'est comment il se fait qu'on ne le mentionne pas! Pourquoi est-ce qu'on a tellement peur de ce mot, de cette définition qui est maintenant acceptée internationalement?

Deuxième question: Vous avez demandé quelques améliorations. La première, je mettrais le développement durable dans le préambule; deuxièmement, lorsqu'on regarde l'article 4, c'est-à-dire les objectifs du projet de loi, on voit très clairement que le gouvernement n'a aucune intention de mettre en application le développement durable. On y dit ceci: «La présente loi a pour objet de permettre aux autorités. . .d'inciter ces autorités. . .de faire en sorte. . .». Ce sont des mots de jargon. Il n'y a aucun objectif concret, aucune mention de développement durable, même dans les objectifs de ce document.

D'ailleurs, est-ce qu'il y a une autre raison pour avoir le projet de loi C-78 si ce n'est pour mettre en application le développement durable? Je crois que le manque de développement durable dans ce document démontre encore à quel point le gouvernement en place est arriéré en ce qui concerne l'évolution de la politique canadienne.

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat aujourd'hui, parce que je crois que 1990 passera à l'histoire comme l'année qui aura marqué, dans notre civilisation, un tournant décisif.

Les événements des 12 derniers mois égalent tout ce que nous avons vécu depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, une ère qui peut paraître menaçante à certains mais qui offre, à mon avis, des possibilités magnifiques aux pays et aux entreprises capables de relever les défis auxquels nous faisons face.

Notre gouvernement a l'intention de relever ces défis non pas en adoptant une attitude négative, mais en créant un partenariat plus fort entre le gouvernement, le secteur privé et les gouvernements provinciaux, dans le but d'exploiter les possibilités associées à la mondialisation des marchés.

Permettez-moi de revoir rapidement les bouleversements qui ont marqué la dernière année. Le plus important est sans doute l'effondrement total de l'U.R.S.S. Avec l'échec d'une idéologie, la montée des tensions ethniques, il est devenu évident que l'étatisation ne fonctionnait pas et qu'il fallait réagir. Aujourd'hui, nous constatons le bon sens des principes de l'économie de marché.

Il suffit de regarder l'ampleur du changement avec la destruction du mur de Berlin et l'empressement des pays d'Europe de l'Est à essayer de mettre sur pied des gouvernements démocratiques semblables à ceux que nous

connaissons dans le monde occidental, l'unification de l'Allemagne qui s'est faite il y a quelques jours à peine, le renversement, à l'autre bout du monde, de 40 années d'apartheid en Afrique du Sud, le courage des Latino-américains qui se débarrassent d'horribles gouvernements dictatoriaux et corrompus et qui veulent la démocratie et des marchés plus libres. Bien entendu, nous voyons le Mexique se diriger vers une économie de marché plus libre.

De l'autre côté du Pacifique, nous voyons le Japon, les quatre tigres, et maintenant les jeunces pays montants de la Malaysie, de la Thaïlande, de l'Indonésie, dont les taux de croissance continuent de distancer ceux du reste du monde. Les investissements inter-régionaux ne connaissent plus les frontières et se répandent dans ces autres pays.

• (1540)

Enfin, les économies de l'Europe ont découvert avec une ferveur renouvelée la promesse de la coopération au sein d'un continent aux frontières ouvertes. La deuxième moitié des années 80 marque la renaissance de l'idéal européen conduisant à la perspective exaltante d'un marché européen fort et uni de près d'un demi-milliard de personnes d'ici quelques années—un demi-milliard de personnes, un marché fort. Un marché libre—une libre circulation dans ces régions.

Tout cela est excitant sur les plans politique et économique. C'est une époque passionnante pour tous ceux qui veulent miser sur les points forts du Canada en investissant dans les échanges commerciaux et technologiques.

Monsieur le Président, ce n'est pas le moment de se tordre les mains en déplorant de ne pas avoir profité des occasions des années 1960, 1970 et 1980. Il nous faut plutôt construire à partir des succès prometteurs obtenus au cours des années 1980.

Le gouvernement est très conscient de ce qui se passe. Nous devons nous tourner vers le monde et vers le futur, plutôt que vers soi et vers le passé. Nos politiques doivent correspondre à ces défis et doivent permettre de saisir l'occasion, parce que si le pays ne profite pas des nouvelles possibilités de l'économie mondiale, au cours de la décennie 1990, il sera condamné à assumer un statut de seconde classe. Ce gouvernement ne fera pas cette erreur.

Nous savons que ces forces et ces développements mondiaux se traduiront par une plus grande concurrence, mais cela entraînera également des possibilités sans précédent au cours des années à venir. Le gouvernement élaborera une méthode de plus en plus perfectionnée et complexe d'aborder les politiques commerciales et industrielles et les échanges commerciaux. Nous bâtirons sur les réalisations des six dernières années. Nous adapterons nos politiques pour qu'elles répondent aux défis constamment renouvelés en fonction des changements mondiaux.

Nous savons à quels défis nous préparer, notamment à l'internationalisation des industries, en raison des choix d'investissement des multinationales. Actuellement, ces multinationales produisent et vendent leurs produits n'importe où dans le monde où elles sont susceptibles de faire le plus de bénéfices.

Nous reconnaissons l'importance accrue des secteurs des services et des placements qui viennent s'ajouter à ceux, plus classiques, des ressources et de la fabrication. Nous sommes conscients des risques de plus en plus grands, dus en grande partie au protectionnisme et à l'intransigeance manifestés par les États-Unis, d'une tendance à prendre, sur les questions commerciales, des décisions unilatérales plutôt que bilatérales, comme c'est le cas actuellement avec Tokyo et Bruxelles, et à ne pas tenir compte des intérêts des partenaires moins importants comme le Canada.

Nous admettons que la crise du Golfe a rapidement fait ressurgir le spectre d'une troisième crise énergétique mondiale qui, si nous ne prenons pas les bonnes décisions, pourrait entraver tout développement. Nous sommes conscients que l'intégration de l'Europe de l'Est à l'économie mondiale exercera de fortes pressions sur le capital disponible—qui est, on le sait, le moteur de la croissance—et accroîtra les pressions politiques pour de nouvelles mesures d'allégement des dettes.

Nous savons que de telles mesures posent un sérieux défi, tant pour les pays en développement que les pays industrialisés. La dette totale des pays en développement excède maintenant 1,3 billion de dollars et les perspectives d'un revirement de situation restent très minces.

Un croissance lente, des ouvertures commerciales presque inexistantes et une corruption galopante restent le lot de bien des pays en développement. Nous le savons. Nous savons l'ampleur de ce défi pour le gouvernement.

À l'opposé, monsieur le Président, nous nous réjouissons cependant des nouvelles orientations données à leurs économies par de nombreux pays d'Amérique latine. Il est encourageant de constater que la croissance est encore possible dans les pays en développement.

Enfin, nous savons bien que les problèmes d'environnement sont liés au commerce parce que notre fragile environnement exige que nous adoptions des programmes commerciaux et industriels responsables. Par ailleurs, nous devrons être vigilants face au protectionnisme

vert que l'on voit poindre en ce moment et qui ressort bien plus au protectionnisme qu'à la protection de l'environnement. Le Canada est particulièrement exposé à des restrictions au commerce de ses produits forestiers, même s'ils sont extraits selon des méthodes saines. Dans ce domaine, nous devons rester sur nos gardes.

Le rythme rapide des changements auxquels nous assistons inquiète un peu tout le monde. Les Canadiens ne font pas exception. Il y a énormément de risques, nous le savons. Je préfère rester optimiste et me préparer à relever les défis pour profiter de toutes les chances de croissance.

Le critique d'en face a beau jeu d'alléguer que nous devrions profiter de l'analyse constructive des changements qu'il nous offre dans un esprit de collaboration pour nous aider à maîtriser la situation. Collaboration, c'est le mot-clé, c'est ce qu'il nous faut.

Les conclusions que nous tirons et les programmes que nous élaborons sont déterminants pour la capacité de croissance du Canada dans un monde de plus en plus interdépendant où la concurrence se fait toujours plus vive. Le monde est chaque jour plus petit. La dernière fois où le monde a connu une telle effervescence, c'était il y a plus de 40 ans. Un nouveau système international audacieux est venu alors remettre de l'ordre dans le chaos laissé par 15 années de dépression et par la Seconde Guerre mondiale.

L'engagement désintéressé des États-Unis à la cause du libéralisme et des institutions multilatérales, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, communément appelé le GATT, et les Nations Unies, a produit le niveau de bien-être économique et politique le plus élevé de toute l'histoire de l'humanité. Or, si nous parvenons à juguler certains risques, 1990 pourrait nous permettre de libérer une autre série de forces créatrices analogues à celles qui ont fait autant pendant les 25 années qui ont suivi la guerre.

Les Canadiens devront s'adapter à la mondialisation de l'économie et ils ne pourront plus ignorer les pressions inévitables du marché. Au mieux, on pourra en retarder l'incidence quelque temps encore.

Aucun gouvernement ne peut arrêter une politique commerciale ou un programme économique national sans tenir compte des réalités du marché international. C'est pourtant ce que les gouvernements libéraux précédents ont fait au cours des années 1960 et 1970. Ils ont pratiqué une politique d'isolement économique du reste du monde. Notre capacité concurrentielle s'en est trouvée amoindrie forcément.

Le gouvernement actuel compte bien ne pas répéter les erreurs de ses prédécesseurs. Pour une puissance moyenne comme le Canada, on ne saurait trop mettre l'accent sur notre engagement envers les principes de réciprocité, de non-discrimination et de transparence. Cela signifie qu'un système économique stable, ouvert, non discriminatoire et planétaire doit demeurer notre principal objectif comme moyen d'adaptation à la mondialisation de plus en plus rapide de l'économie. Cela signifie aussi que nous devons admettre que la libéralisation des échanges est une voie à deux sens. Les Canadiens profitent alors non seulement d'un accès ouvert et sûr aux marchés étrangers, mais également de la concurrence étrangère qui existe sur leur propre marché.

Relever le défi que pose la concurrence est le meilleur remède à administrer à toute entreprise. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à s'informer auprès de Northern Telecom, d'Alcan, de Spar Aérospatiale, de Lavalin et des centaines de compagnies canadiennes florissantes qui se sont rendu compte que réussir à soutenir la concurrence étrangère au pays, c'est dominer cette même concurrence à l'étranger.

Le gouvernement est parfaitement conscient qu'il importe de créer un esprit d'entreprise. Nous comprenons le rôle critique du commerce international pour les Canadiens. En effet, octobre est le mois de l'exportation et notre campagne publicitaire a pour objet de rendre les Canadiens plus conscients de l'importance de nos efforts en matière de commerce international pour leurs emplois, leurs revenus et leur prospérité économique. Les annonces sont formulées dans un langage que même l'opposition devrait comprendre. Nous relevons le défi de la concurrence chez nous et à l'étranger en établissant les priorités suivantes:

• (1550)

Nous cultiverons et améliorerons l'accès à notre principal marché, les États-Unis, que nous avons obtenu grâce à l'Accord de libre-échange et à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Nous continuerons de rechercher activement et concrètement une conclusion générale et constructive aux négociations commerciales multilatérales de Genève.

Nous continuerons d'explorer avec nos partenaires commerciaux européens la façon dont nous construirons ensemble les systèmes appropriés pour que les entrepreneurs canadiens puissent profiter de la Renaissance européenne de 1992.

Nous sommes prêts à parfaire nos initiatives envers l'Amérique latine, à aller au-delà de notre participation à l'OEA, à conclure un accord de libre-échange avec le Mexique et à établir de nouvelles associations dans toute l'Amérique latine.

Nous conserverons les programmes et les associations qui feront en sorte que le Canada soit une grande puissance dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Nous travaillons activement à ces priorités par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre du Commerce extérieur.

Cela crée des défis et nous les connaissons. Le défi des années 1990 est de mettre de l'ordre dans nos affaires. Le débat d'aujourd'hui met l'accent sur cette question cruciale. Je remercie l'opposition de nous avoir offert cette occasion. Je déplore cependant son négativisme. Nous, au Canada, ne devons avoir qu'un porte-parole qui proclame au monde que les Canadiens ont confiance en leur avenir. Nous ne pouvons pas laisser constamment les remarques négatives, qui ne sont faites que dans un but politique, venir gâcher les possiblités qui s'offriront à nous dans l'avenir.

Il importe plus que jamais que nous réalisions chez-nous les objectifs que nous nous sommes fixés si nous voulons atteindre nos objectifs internationaux.

Depuis 1984, le gouvernement recherche une croissance économique durable et non inflationniste. Grâce à une stratégie d'emploi utile, nous sommes parvenus à créer plus d'un million d'emplois. Au cours de la seule dernière année, nous avons contribué à une augmentation nette de plus de 150 000 emplois.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que je suis sur le point d'épuiser mon temps de parole. J'aimerais bien cependant pouvoir poursuivre, car j'ai encore tant à dire. Je souhaite par exemple dire un mot du Conseil économique du Canada.

Quand les gens, à l'instar des députés de l'opposition, critiquent le rapport du Conseil économique du Canada, ils s'en tiennent à des faits isolés. Or, le Conseil économique du Canada précise que les efforts pour contrôler l'inflation profitent à toutes les catégories de Canadiens, et puisqu'ils avantagent tout le monde, chacun doit éviter d'exercer des pressions indues sur les prix et les coûts.

Cette observation résume de façon succincte un élément essentiel de la politique du gouvernement. En fait, depuis 1989, les pressions inflationnistes ont été importantes. Ces pressions ont menacé de leur étreinte mortelle les coûts, les travailleurs dont l'emploi est mis en péril quand le prix de ce qu'ils produisent est trop élevé, et surtout les Canadiens dont le revenu est fixe.

Ainsi, au cours du deuxième trimestre, le coût global de l'unité de main-d'oeuvre, critère permettant d'établir la position concurrentielle d'un pays, a augmenté à un taux annuel de 6,6 p. 100 par année. Non seulement ce taux est-il supérieur à ce qu'il était en 1989, mais il est une fois et demie supérieur à celui des États-Unis.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre, les consommateurs et les entreprises ont continué d'emprunter à un niveau symptomatique d'une économie emballée. En avril, le crédit à la consommation a été de 12,4 p. 100 supérieur à ce qu'il avait été au cours de la même période en 1989, c'est-à-dire plus du double de ce qu'il est aux États-Unis. Le crédit hypothécaire a augmenté de 17,1 p. 100, ce qui représente une croissance deux fois et demie plus rapide que celle des revenus au Canada.

Le gouvernement a pleinement assumé ses obligations en utilisant les leviers dont il dispose pour empêcher que ces forces dangereuses et destructrices n'agissent sans entrave. Comme le signalait le ministre Wilson, il fallait que dans un tel climat, les taux d'intérêt augmentent. Compte tenu des fortes pressions inflationnistes et des exigences quant au crédit, ce serait agir de façon irresponsable que de réduire le coût du crédit. Cela n'aurait fait que favoriser davantage les demandes inflationnistes qui auraient été financées par un endettement accru des entreprises et des particuliers. Il s'en serait suivi toute une série de hausses des prix et des salaires qui auraient abouti à un ralentissement encore plus prononcé et durable que le ralentissement actuel. Nous en avons été témoins au début des années 1980, lorsque le taux d'inflation a dépassé 10 p. 100, que le taux de chômage en a fait autant et que les taux d'intérêt ont atteint 22 ou 23 p. 100.

Ce n'est pas un scénario probable que j'ai décrit, mais bien ce qui est arrivé à la fin des années 1970 lorsque les taux d'inflation et les taux d'intérêt ont grimpé en flèche. Comme nous devrions tous nous en rappeler, cela s'est traduit par un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 durant la période 1981-1982.

Telle n'est pas, heureusement, la perspective à laquelle les Canadiens font face aujourd'hui. Oui, nous traversons une période qui n'est pas sans difficulté. Les politiques que notre gouvernement poursuit depuis le début de notre mandat, il y a six ans, nous ont mis dans une position qui évitera aux Canadiens d'avoir à subir les conditions économiques vraiment sévères et destructrices du début de la décennie. Nous sommes maintenant en mesure d'échapper à la tempête actuelle et d'en sortir plus forts et plus prospères. C'est sûrement ce que souhaitent tous les Canadiens, y compris mes honorables collègues de l'opposition.

Il y a un certain nombre d'autres domaines où le rapport du Conseil est d'accord avec l'orientation de la politique du gouvernement. Le Conseil appuie, par exemple, l'orientation de la réforme de l'assurance-

chômage que notre gouvernement a entreprise pour mettre l'accent sur le recyclage professionnel plutôt que sur le simple maintien du revenu. De même, le Conseil appuie le genre d'approche décentralisée au développement régional que le gouvernement a adoptée grâce à des organismes comme l'APECA.

Je vous remercie de m'avoir permis de prendre part au débat. Je serai heureux de répondre aux questions qui pourraient venir de l'opposition.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député sur le développement durable.

Voudrait-il nous donner son opinion sur celui que pratique son gouvernement dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles? Que pense-t-il du fait que le Canada n'ait pas encore ratifié le droit de la mer, aux Nations Unies? Une mesure qui protégerait les ressources que renferment les océans.

Que pense-t-il du fait que depuis quatre ans, le gouvernement du Canada ait pratiquement éliminé la recherche sur les sources renouvelables d'énergie? Que pense-t-il du fait que depuis quatre ans, le gouvernement du Canada ait accru sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles, aggravant ainsi pour longtemps le problème du réchauffement du climat car, nous le savons tous, ces combustibles produisent les gaz de l'effet de serre?

Sait-il que le gouvernement ne consacre pas un sou à la promotion de l'efficacité énergétique, qui est aussi logique du point de vue économique mais que ne favorise pas le budget du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de telle sorte que nous n'avons rien de positif à signaler, ce qu'il nous a invités à faire pour donner au monde l'image d'un pays uni? Comment le pourrions-nous quand il n'y a rien de positif à signaler concernant la réduction de notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles, la promotion de l'efficacité énergétique et finalement, comme je le mentionnais, la promotion d'autres sources d'énergie, comme la source renouvelable dont nous sommes abondamment pourvus, en particulier la biomasse, autant de points sur lesquels nous n'avons pas de message à livrer au reste du monde parce que les compressions et réductions budgétaires de son gouvernement ont éliminé ce genre d'initiatives? Qu'en pense le député?

• (1600)

M. Shields: Monsieur le Président, l'un des problèmes auxquels nous avons été confrontés lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984 a été l'augmentation d'environ 14 p. 100 des dépenses affectées aux programmes, année après année.

J'attirerai l'attention du député sur le fait que le ministre du Commerce extérieur, qui était à l'époque ministre des Finances du gouvernement de courte durée, avait présenté un budget dans lequel il avait indiqué très clairement les problèmes auxquels nous devrions faire face pour venir à bout de la dette nationale et d'un déficit qui existe encore actuellement. Il avait ensuite annoncé dans son budget qu'il allait augmenter le prix de l'essence de 18c. le gallon dans tout le pays.

Nous savons tous ce qu'il est advenu de ce budget. Nous savons tous qu'il a été défait à la Chambre des communes, de façon irresponsable, par les libéraux et les néo-démocrates. En 1980, ceux-ci ont parcouru le pays et décrié le budget que proposait le ministre du Commerce extérieur pour attaquer directement le déficit et la dette.

Ce que je dis au député, c'est qu'il nous était impossible de continuer à financer les programmes, compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouvait le pays en 1984 lorsque, à notre arrivée au pouvoir, nous avons examiné les livres de comptes et constaté l'ampleur du désastre. Nous avons dû réduire les dépenses affectées aux programmes, ce que nous avons fait. Nous avons réduit ces dépenses à 3,5 p. 100. Cela constituait un revirement sans précédent dans l'économie du Canada mais qui s'imposait. On ne peut pas faire tout ce que le député là-bas réclame à grands cris lorsqu'on n'a pas assez d'argent pour payer les dettes et les programmes du pays.

En 1984, en fait, nous empruntions 16 millions de dollars pour vivre. Nous n'empruntions pas seulement pour payer l'intérêt sur la dette accumulée. Nous empruntions 16 millions de dollars pour payer les prestations de sécurité de la vieillesse et nos programmes de soins de santé. Nous empruntions aux autres nations pour pouvoir vivre ici à cause des dépenses folles et irresponsables qu'avaient faites les libéraux de 1980 à 1984 et même avant.

Monsieur le Président, le député nous dit que nous ne consacrons pas assez d'argent aux programmes qu'il nous demande de réaliser. Nous ne délaissons pas ces domaines. Nous faisons encore de la recherche, mais nous la faisons de façon plus raisonnable et selon nos moyens.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'imiter le gouvernement libéral, dont les dépenses folles et irresponsables ont causé le gâchis dans lequel nous nous débattons actuellement.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ce matin, vous vous en souviendrez, je disais que j'avais passé la plus grande partie des cinq derniers jours à faire le tour de ma circonscription pour parler avec les agriculteurs des problèmes que connaissent les Prairies.

J'ai vu partout de grandes accumulations de céréales entassées dans des coins. Dans ma circonscription, je suis sûr qu'il n'y a pas une seule exploitation qui n'ait pas son tas de céréales attendant là parce que le système est engorgé. Les céréales ne sont pas expédiées des silos aux ports pour être exportées.

Cela mis à part, monsieur le Président, beaucoup des agriculteurs à qui j'ai parlé m'ont dit qu'en sus de prix plus élevés, ils ont besoin des paiements anticipés sans intérêt. Si leurs céréales ne se vendent pas, leur seul recours est d'obtenir des emprunt des banques. En fait, toutes les organisations agricoles nationales demandent le rétablissement des paiements anticipés exempts d'intérêt.

Mon collègue d'Athabasca franchit de grandes distances en voiture dans des régions agricoles pour rentrer chez lui tous les week-ends, lorsqu'il va voir ses électeurs. Il doit se rendre compte des difficultés que les agriculteurs connaissent dans tout l'ouest du Canada.

Dans son discours, il a parlé abondamment des réalisations du gouvernement et de l'augmentation nette du nombre d'emplois créés grâce à sa politique. Pour ma part, j'ai plutôt tendance à penser à la diminution nette du nombre d'emplois agricoles, due à cette même politique.

Je suis convaincu que la politique du gouvernement, qui a supprimé les paiements anticipés sans intérêt, va augmenter encore plus le nombre d'emplois perdus dans les exploitations agricoles de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba.

Cet après-midi, pendant la période réservée aux déclarations des députés, la collègue du député d'Athabasca, qui représente Wild Rose, a demandé au gouvernement de rétablir ces paiements. Je suis curieux de connaître la position du député d'Athabasca à ce sujet. Appuie-t-il le rétablissement des paiements anticipés sans intérêt?

M. Shields: Monsieur le Président, que nous avons peu de mémoire!

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre, a réussi faire inscrire le point le plus important à l'ordre du jour du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Des discussions sont actuellement en cours à cet égard.

Pour la première fois, on essaie d'aider la communauté agricole en réduisant les subventions agricoles accordées par le Marché commun européen et les États-Unis.

Cela étant dit, mon collègue a mentionné que nous ne pouvions pas acheminer le grain d'un bout à l'autre du pays. C'est inexact: nous pouvons acheminer le grain, mais il n'y a pas de marchés à cause de la guerre que se font les États-Unis et le Marché commun européen relativement au commerce des céréales. C'est quelque chose que nous savons tous.

Le député m'a posé une question au sujet de l'aide aux agriculteurs. Monsieur le Président, je tiens à vous dire qu'aucun gouvernement dans l'histoire du Canada depuis la Confédération n'a été plus généreux envers le secteur agricole que le gouvernement actuel.

Des milliards de dollars ont été injectés dans ce secteur. Je me demande si le député est également contre la taxe sur les produits et services. Ne reconnaît-il pas que la TPS fera épargner plus de 0,25 milliard de dollars aux agriculteurs grâce à la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants?

Le député ne cesse de se contredire. Il parle des avances et d'autres choses du genre. Qu'il attende de voir ce qui se passera. Le gouvernement actuel n'a jamais déserté les agriculteurs. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Reprenons le débat.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble que vous devriez regarder l'horloge de plus près. Il reste encore une minute pour les questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regarde l'horloge de très près. J'ai donné exactement 30 secondes de plus au député.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à préciser que je vais partager mon temps de parole avec le député de Glengarry—Prescott—Russell parce que nous voulons tous deux parler d'une question qui nous tient à coeur dans ce très important débat.

Je voudrais parler brièvement de la motion présentée par mon collègue:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir doté les Canadiens de politiques qui sont destinées à assurer la compétitivité du Canada sur le plan internationale et, partant, le plein emploi, et qui sont compatibles avec les principes du développement durable.

À ce propos, le moment est bien choisi pour faire le point sur les objectifs du gouvernement aux négociations du GATT.

Le gouvernement semble bien résolu à éviter un débat à la Chambre sur cette question. En fait, il a démantelé en douce les mécanismes de soutien des prix de nos organismes de commercialisation tout en sacrifiant, lors des négociations, les fondements législatifs de nos offices de commercialisation de la volaille et des produits laitiers, auxquels ces deux secteurs doivent leur stabilité.

Le gouvernement en place a, au fil des négociations, abandonné les pouvoirs accordés par des lois adoptées à la Chambre par les élus du peuple. Il a mené à huis clos des négociations secrètes au GATT et avant l'adoption de l'Accord de libre-échange. Le gouvernement abandonne les programmes qui ont si bien servi le pays et qui font même l'envie du monde entier.

En fait, quand les documents canadiens ont été déposés à Genève il y a un peu plus d'une semaine, nous savions qu'ils comprendraient le calcul de la valeur des mesures de soutien et des équivalents tarifaires. Ce sont là des propositions des Américains—l'ensemble des mesures de soutien ou la différence entre le prix intérieur et le prix mondial—qui considèrent la différence ainsi obtenue comme une subvention. Les équivalents tarifaires sont une série de réductions de droits qu'on supprimera progressivement sur une période de 10 ans, à raison de 3 p. 100 par année pour 30 p. 100 ou 4 p. 100 par année pour 40 p. 100.

• (1610)

Les secteurs avicole et laitier du Canada ne devraient pas être visés par ces calculs ou mesures, car cela serait manifestement tout à fait insensé pour des industries assujetties à un régime de production planifiée, conformément à l'article 11 du GATT. Cependant, il n'est pas question dans le document canadien de l'exemption à l'égard des dispositions du GATT. Plutôt, nos représentants ont demandé que le Canada obtienne un crédit, afin de réduire les mesures globales de soutien, mais cela n'est pas acceptable.

L'industrie laitière a rejeté les calculs reliés au soutien des prix sur le marché. Le chiffre de 86 p. 100 des mesures globales de soutien représente simplement la différence entre les prix du lait au Canada et les prix mondiaux. Dans le cas présent, les prix mondiaux sont simplement les prix américains, qui sont pratiqués pas très loin de la frontière canadienne. Ces prix, pour ce qui est des mesures globales de soutien de 2,2 milliards de dollars, sont manifestement trompeurs. Le gouvernement devrait reconnaître son erreur et demander aux producteurs laitiers du pays de bien vouloir l'excuser.

Ce n'est que dans le cas du lait industriel qu'on offre au secteur laitier une subvention directe de 266 millions de dollars tendant à garder bas le prix à la consommation du fromage, du yogourt et du beurre. La subvention en question ne représente que 12 p. 100 du prix reçu par les producteurs de lait industriel et, bien entendu, il n'y a aucune subvention pour le lait de consommation. Les mesures globales de soutien sont basées sur l'hypothèse fausse que les coûts de production sont égaux au Canada et aux États-Unis.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que les producteurs laitiers du Canada ont démontré au-delà de tout doute que leurs coûts de production sont nettement supérieurs et qu'il n'est certes pas en leur pouvoir de remédier aux différences en question. En fait, encore ce week-end, j'ai demandé à un électeur, qui est également un de mes amis, de me donner certains chiffres sur six postes importants des coûts d'exploitation d'un producteur laitier. C'est stupéfiant. Nous savons maintenant la différence entre les coûts d'une exploitation dans le comté de Middlesex, en Ontario, et ceux d'une exploitation dans le comté de St. Clair, dans l'État du Michigan. Permettez-moi de vous citer ces six chiffres.

Laissez-moi d'abord vous parler des taux d'intérêt. La différence entre le montant des intérêts versés en Ontario et aux États-Unis sur une période de dix ans pour une hypothèque de 100 000 $ s'élève à 14 690 $ en faveur de l'agriculteur américain. C'est donc une différence de 22,4 p. 100 d'intérêt que doit payer en plus l'agriculteur canadien.

L'essence coûte 1,35 $ le gallon américain et une ristourne est envoyée chaque année à l'agriculteur, à la condition qu'il achète une essence ayant une teneur de 10 p. 100 en éthanol pour montrer ainsi qu'il se préoccupe

de l'environnement, car l'essence à base d'éthanol produit moins de pollution. Depuis jeudi, l'essence livrée en vrac à une ferme coûte 54,9 cents le litre. Si on fait la conversion en gallons américains, la différence entre ce prix et le prix demandé aux États-Unis signifie que l'essence coûte 61,6 p. 100 de plus en Ontario. Pour ce qui est des engrais, la différence est de 20 p. 100 la tonne, toujours en faveur de l'agriculteur américain.

Quant à la moulée laitière, il y a l'exemple frappant d'un supplément laitier de 40 p. 100 de protéines. Voilà deux points de comparaison, qui sont au plus à 70 milles de distance, l'un au Michigan et l'autre en Ontario, où le prix canadien est de 73 p. 100 plus élevé en Ontario. Les pièces de machines sont aussi un bon exemple. Un paquet de six points inférieurs de soc, de Case International, coûte 115 $ à Emmett, au Michigan, alors que ces mêmes points, fabriqués par la même société à Exeter, en Ontario, se vendent 143,70 $, soit 24 p. 100 de plus.

Les fournitures vétérinaires, elles, coûtent 200 p. 100 plus cher au Canada. Je parle, en particulier, de pénicilline et de streptomycine. Aux États-Unis, un flacon de 250 cc se vend 19,55 $ CAN, mais un flacon de 100 cc coûte 24 $ en Ontario, soit une différence de plus de 200 p. 100.

Il est intéressant de signaler, toutefois, que pendant que notre gouvernement s'efforce de hausser le niveau des importations dans le cadre des accords du GATT, 11 des principaux États producteurs de lait des États-Unis se préparent à mettre sur pied, le 1er novembre 1990, un système de gestion de la production ou de contrôle des stocks, comme on l'appelle là-bas. Les États en question sont le Michigan, le Wisconsin, l'Ohio, la Pennsylvanie, New York, le Minnesota, l'Iowa, la Californie, le Texas, le Washington et l'Indiana, et cela représente à peu près 80 p. 100 de la production laitière des États-Unis si l'on prend 1989 comme année de référence.

Alors même que le gouvernement canadien commet ici une erreur en parlant seulement de supprimer les systèmes de gestion de l'offre, d'autres pays, dont les États-Unis et des pays européens, commencent à considérer que de tels systèmes sont nécessaires à la survie de leurs producteurs agricoles. Il sera bientôt impossible pour les Canadiens de voir ou d'entendre seulement une réclame les pressant d'acheter des produits canadiens dans le but de donner du travail aux travailleurs canadiens et d'encourager les producteurs canadiens.

Certes, quiconque se souvient du rationnement alimentaire à l'époque de la Seconde Guerre mondiale craint une dégradation de la situation qui existe à l'heure actuelle au Moyen-Orient et comprend à quel point il est indispensable que nous satisfaisions nous-mêmes à nos besoins alimentaires.

Je demande aux ministériels de comprendre que si nous élevons nos contingents d'importation, si nous abandonnons une plus grande partie de nos marchés aux producteurs étrangers, il sera de leur devoir de s'assurer que nos agriculteurs ne se voient pas imposer des coûts de production tellement élevés que leur situation ne soit plus concurrentielle. Je voudrais aussi savoir pourquoi ils n'ont rien fait, non seulement pour défendre les intérêts des producteurs canadiens, mais encore pour s'assurer que les négociations du GATT garantissent que tous les produits agricoles importés au Canada viennent de pays acquis au développement durable.

Nous avons le meilleur système de commercialisation au monde. Mal avisé, notre gouvernement réagit aux pressions de quelques commerçants multinationaux, d'une façon qui est inacceptable pour les Canadiens.

Les producteurs laitiers du Canada ne peuvent pas accepter la position actuelle du gouvernement qui consiste à réclamer simplement un crédit dans le calcul des mesures globales de soutien des programmes de gestion de l'offre. Une telle position est contraire à l'objectif déclaré du gouvernement fédéral de maintenir au Canada un programme durable de gestion de l'offre. Si l'on s'engageait le moindrement à bloquer ou à réduire le prix du lait au Canada, on violerait automatiquement l'un des principes fondamentaux de la gestion de l'offre ou de la production planifiée, à savoir assurer un revenu juste et équitable aux producteurs.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai le plaisir cet après-midi de participer à ce débat appuyant la motion de blâme de mon collègue, et qui se lit comme il suit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir doté les Canadiens de politiques qui sont destinées à assurer la compétitivité du Canada sur le plan international et, partant, le plein emploi, et qui sont compatibles avec les principes du développement durable.

Monsieur le Président, en ce qui a trait à la politique économique du gouvernement d'en face, vous savez sans doute que le Conseil économique du Canada émettait le 3 octobre dernier un rapport dans lequel il condamnait la politique du gouvernement actuel. Je cite du rapport. Le Conseil économique nous disait ce qui suit:

> [. . .] il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans la manière dont nous avons essayé de résoudre les difficultés économiques par le passé.

Un peu plus loin, dans le communiqué, on retrouve la déclaration suivante:

> L'exposé annuel fait également remarquer que de nouveaux problèmes économiques risquent de surgir si les décideurs s'en remettent uniquement aux taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation ou si les gouvernements adoptent des politiques économiques divergentes.

Un peu plus loin, on lit ce qui suit:

> [. . .] «les options du Canada seront restreintes et peu attrayantes», selon le Conseil.

Monsieur le Président, il est clair que la politique économique du gouvernement d'en face est erronée. D'une part, nous avons des industries qui ferment leurs portes, nous avons un gouvernement qui a signé un traité de libre-échange qui a eu des effets dévastateurs pour la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

• (1620)

À l'heure actuelle, le gouvernement est en voie de négocier une nouvelle entente du GATT. Et, bien sûr, tous sont d'accord à dire qu'il faut faire partie du GATT et qu'il faut également avoir des ententes avec cet organisme mondial. Toutefois, je dois indiquer en tout cas de graves inquiétudes en ce qui a trait, encore une fois, à la politique du gouvernement d'en face.

Il semble que le gouvernement d'en face se plaise, monsieur le Président, à donner tout et à négocier par la suite. J'aimerais vous lire un extrait d'une lettre qui m'est parvenue le 4 septembre 1990 de la part de la Fédération canadienne des producteurs de lait concernant les négociations du GATT. Et la lettre se lit en partie comme il suit:

> En proie à une vive inquiétude, la Fédération canadienne des producteurs de lait désire porter à votre attention l'énoncé de politique ci-inclus portant sur le recours à une mesure globale de soutien dans les négociations du GATT.

Je lis, encore un petit peu plus loin:

> L'application d'un plafond ou la réduction du soutien interne au moyen d'une mesure globale de soutien risquerait d'éliminer complètement les avantages d'une éventuelle concrétisation de cet objectif. La Fédération canadienne des producteurs de lait s'oppose vivement à l'application, dans les négociations du GATT, de tout engagement en matière de MGS aux programmes soumis à la discipline instituée par l'article XI.

L'article XI, bien sûr, monsieur le Président, c'est l'article du GATT qui permet la gestion des approvisionnements au Canada.

Nonobstant ces inquiétudes, ces objections, on vient d'entendre notre collègue, l'honorable député de Lambton—Middlesex, lui-même ancien ministre de l'Agriculture, nous informer que le gouvernement a en fait déposé une position qui inclut la mesure globale de soutien et tout cela, à l'encontre des producteurs laitiers du Canada.

La Fédération canadienne des producteurs de lait n'est pas la seule à être inquiète de la politique du gouvernement en ce qui a trait au commerce extérieur. J'ai également en main une autre lettre, celle-ci en date du 18 septembre 1990, et cette dernière est signée de la main de M. Jacques Proulx, président général de l'Union des producteurs agricoles du Québec, l'UPA.

Monsieur Proulx nous dit dans sa lettre, et je vous fais part de certains extraits:

> L'orientation donnée par le Conseil des ministres et le déroulement prochain de la négociation à Genève ne doivent pas miner le bon fonctionnement du système de gestion des approvisionnements en enlevant la capacité des producteurs et productrices de retirer un revenu décent par l'entremise de prix basés sur les coûts de production des producteurs les plus efficaces.

Je lis encore un petit peu plus loin:

> Le Canada doit faire en sorte de maintenir la forme et la portée des programmes de crédit agricole, les assurances-récoltes et les assurances-stabilisation des revenus agricoles.

M. Tremblay (Lotbinière): Quand est-ce?

M. Boudria: Alors, monsieur le Président, tout cela est en date du 18 septembre—si mon collègue écoutait, il le saurait—et c'est la lettre qui nous est parvenue, comme je l'ai dit plus tôt, à cette date.

Qu'est-ce qui est arrivé depuis? Eh bien, je viens de vous le dire, monsieur le Président. Tout d'abord, les pires inquiétudes des producteurs agricoles viennent justement de se produire, c'est-à-dire que la position du gouvernement d'en face est complètement à l'encontre de ce que voulaient les producteurs agricoles.

Cela ne semble pas inquiéter les ministres d'en face. Mais je vous dis que cela inquiète les agriculteurs de ma circonscription, l'Union des producteurs agricoles du Québec, la Fédération canadienne des producteurs de lait et, j'en suis sûr, tous les autres Canadiens qui veulent une industrie agricole prospère dans notre pays.

[*Traduction*]

Ce matin, plusieurs de mes collègues et moi-même avons eu le plaisir de rencontrer les ovoculteurs de quelque 15 ou 20 circonscriptions de l'est de l'Ontario; ce groupe a ensuite rencontré les députés conservateurs. Je suis sûr que les députés qui étaient présents ont sans nul doute pris conscience des énormes problèmes des ovoculteurs et des enjeux des négociations du GATT. Les ovoculteurs sont préoccupés par la question que je viens de soulever, celle de la mesure globale de soutien, ainsi que par toute la question de la tarification.

Cette dernière question renfermait essentiellement une proposition voulant que, Dieu nous en garde, certains de nos mécanismes de régulation de l'offre que nous avons actuellement seraient remplacés par ce qu'on appelle un équivalent tarifaire, lequel serait supprimé graduellement dans l'avenir.

Compte tenu de l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis dans laquelle ce gouvernement nous a entraînés il y a près de deux ans maintenant—on a plutôt l'impression qu'il s'agit de 25 ans, mais c'est en fait il y a moins de deux ans—entente en vertu de laquelle les droits de douane sont graduellement éliminés sur 10 ans, supposons un instant que ce gouvernement soit suffisamment buté pour poursuivre cette politique de tarification et qu'alors ces droits de douane soient graduellement diminués et éliminés, conformément à l'entente de libre-échange.

L'élimination progressive devrait s'étaler sur 10 ans, même en vertu de l'entente de libre-échange, mais évidemment, il arrive un moment où les droits de douane ne vous protègent plus. Supposons, par exemple, que ces droits, fixés à 20 p. 100, soient supprimés graduellement sur 10 ans, et que l'avantage que nous avons sur les États-Unis, le producteur, ne soit que de 5 p. 100. Inutile de dire qu'après deux ans et demi, ces droits ne donnent plus aucune protection, étant donné que lorsque le produit américain devient meilleur marché que le produit canadien, les droits de douane, quels qu'ils soient, ne servent plus à rien puisque le produit américain est déjà meilleur marché.

C'est le point qu'il faut à mon avis soulever et c'est ce qui ne marche pas dans toute cette histoire de tarification qu'on veut utiliser à terme pour remplacer certains des mécanismes de régulation de l'offre dont nous disposons actuellement.

[*Français*]

Monsieur le Président, les producteurs de volaille du Canada, l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office canadien de commercialisation du dindon, l'Office de commercialisation du poulet et l'Office de commercialisation du poulet à chair se sont rencontrés et ont établi six objectifs de base qui doivent être rencontrés dans les négociations du GATT. Je vous en fais part brièvement.

> Le maintien de l'article XI: 2(c) du GATT, le raffermissement et la clarification de son code d'interprétation. . .
>
> Dans le cadre de l'amélioration du code d'interprétation de l'article XI: 2(c):
>
> —un processus souple d'avis au GATT;
>
> —une définition claire des produits incluant le produit contrôlé sous forme frigorifiée ou congelée. . .
>
> —un règlement visant une teneur minimum de 50 p. 100 dans le cas des importations [. . .]visant l'arrêt de la libre importation de produits [. . .]préparés. . .
>
> L'appui à la tarification **uniquement** pour les obstacles non tarifaires actuellement contraires ou illégaux dans le cadre du GATT. . .
>
> Le rejet de la proposition visant l'inclusion des programmes conformes à l'article XI: 2(c). . .
>
> Le maintien d'un principe bien établi au GATT à l'effet que les importations doivent être permises à un niveau d'accès proportionnel à la part du marché détenue durant une période représentative. . .
>
> L'élimination des subsides gouvernementaux à l'exportation sur une base équitable, tenant compte des variations importantes dans les niveaux actuels de soutien des divers pays.

Alors, monsieur le Président, ce sont les positions qui ont été énoncées par les producteurs de volaille. Je vous ai fait part tantôt des positions de l'Union des producteurs agricoles du Québec, des positions de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Mais, comme toujours, il semble que le gouvernement d'en face n'écoute personne. Et, à force de n'écouter personne, monsieur le Président, à un moment donné, cela nous retombe sur le nez. Et j'ai bien l'impression que, à la prochaine élection, s'il n'est pas trop tard pour toute l'industrie agricole canadienne, s'il en reste encore des agriculteurs, après les politiques dévastatrices qu'on est en train de voir en face, que les agriculteurs canadiens, une fois pour toutes, mettront à la porte le gouvernement conservateur.

• (1630)

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les observations de mon collègue. Je me demande simplement s'il pourrait me dire si les chiffres pour la mesure globale de soutien utilisés dans les calculs présentés par le gouvernement du Canada la semaine dernière utilisaient véritablement le prix mondial, dont le coût de production, ou bien le prix des produits en surplus ou en solde?

Je remarque que pour les oeufs, on utilise un prix sur le marché de New York. Est-ce pour les 25 dernières caisses que personne ne voulait à la fin de la journée ou bien est-ce le véritable prix sur le marché? Le prix du lait a été pris à différents points le long de la frontière. Pensez-vous qu'il reflète réellement le prix mondial?

Je voudrais lui demander s'il estime normal que l'on ait une mesure de soutien fondée sur ces calculs lorsque la différence dans le montant des intrants est aussi élevée? Ne pense-t-il pas que si nos coûts et notre climat étaient les mêmes, que si nous pouvions faire pâturer notre bétail 8 à 12 mois par année, comme cela se fait dans certains États américains, nous ne serions pas en meilleure position pour soutenir la concurrence en vertu des propositions qui ont été faites? Comment voyez-vous l'avenir à

long terme des secteurs du lait et de la volaille au Canada?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait soulevé cette question. En fait, j'avais oublié de mentionner cette partie du problème, à savoir quels ont été ces prix au cours des dernières années et leur rapport réel avec les prix mondiaux ou, du moins, ce que nous entendons habituellement par prix mondiaux.

Prenons, par exemple, le secteur des oeufs. J'utiliserai cet exemple, car on en a parlé ce matin à une réunion que nous avons tenue sur des prix anormalement bas pour les trois dernières années. Nous commençons donc avec cette base, qui est artificiellement faible dans le cas des prix des oeufs.

Nous utilisons également les prix qui étaient en vigueur pendant la période ultérieure au projet de loi américain sur l'agriculture. Sauf erreur, la date réelle de l'entrée en vigueur de ce projet de loi présenté en 1985 était le 1er janvier 1986. Il prévoyait des subventions agricoles de quelque 70 milliards de dollars US, qui permettraient aux États-Unis de recouvrer ce qu'ils estimaient être leur juste part du marché mondial.

Ce qui s'est produit, bien entendu, c'est que les prix des céréales et ceux d'un certain nombre de produits ont baissé artificiellement à cause de ces subventions accordées par les États-Unis. Il s'ensuit tout naturellement que, si on fait baisser le prix du grain fourrager et du boeuf—ce qui s'est produit à la suite de l'adoption du projet de loi américain sur l'agriculture et du programme de rachat du troupeau en entier—on fait tomber le prix de nombreux produits agricoles, et non seulement de ces deux-là. Dans le cas du grain fourrager, de toute évidence, il s'agit d'un produit dont les autres animaux se nourrissent et, pour ce qui est du boeuf, il concurrence d'autres produits de la viande. Lorsqu'on fait baisser le prix de l'un, on fait tomber en même temps celui des autres.

Nous avons en fait une période de prix artificiellement faibles, dont on se sert pour établir cette base. Évidemment, celle-ci sera inexacte, artificiellement faible.

Nous n'avons pas au Canada de période comparable où les coûts sont faibles parce nous n'avons pas eu beaucoup de ces subventions exagérées qu'ils ont eues au sud de la frontière. Nous comparons donc des pommes avec des oranges a cours de cette période. Qui pis est, comme mon collègue l'a signalé, coûts d'intrants, impôts immobiliers, coûts du combustible, salaires minimums et avantages sociaux sont différents au Canada de ceux de certains États américains. Il faut aussi tenir compte du fait que nos climats ne sont pas les mêmes.

Nous sommes peut-être de bons producteurs, nous sommes peut-être habiles, mais nous ne pouvons pas recréer les climats de la Louisiane et de la Géorgie, quelle que soit notre habileté.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Le débat reprend. La parole est au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'immigration.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends la motion à l'étude aujourd'hui. Je sais qu'il faut assurer le plein emploi au Canada et je crois, moi aussi, que l'avenir du Canada dépend de sa compétitivité sur les marchés mondiaux.

Enfin, je suis d'accord pour assurer un développement durable à notre pays. C'est pourquoi j'appuie le principe qu'il faut investir dans la formation des hommes et des femmes canadiennes. Je crois qu'il est essentiel de développer leurs compétences et de leur fournir des occasions de formation et de perfectionnement qui leur permettront de participer pleinement à notre économie. Je le crois parce que je suis résolu, comme tous les autres membres du gouvernement, à construire un avenir fort et compétitif pour notre grand pays.

Malgré ses nombreux aspects louables, cependant, la motion soumise à la Chambre témoigne d'une ignorance inquiétante des complexités du marché du travail. Elle affirme hardiment que nos programmes relatifs au marché du travail sont un échec. C'est dénaturer les faits. Le gouvernement a toujours compris l'importance d'investir dans nos citoyens et il effectue en ce moment même le genre d'investissements sociaux dont cette motion déplore l'insuffisance.

Ces investissements se manifestent dans la formation et le perfectionnement des travailleurs canadiens au moyen de programmes offerts dans le cadre de la Planification de l'emploi et de la Stratégie de mise en valeur de la population active. Laisser entendre, comme le fait la motion, que nous n'avons pas offert de programmes d'emplois appropriés aux Canadiens, c'est déformer la réalité et ne pas tenir compte de tout ce que nous avons réalisé dans le domaine de la formation.

Nous avons toujours soutenu que, si notre main-d'oeuvre ne demeurait pas compétitive, cela aurait des conséquences directes, non seulement sur les travailleurs ayant perdu leur emploi, mais également sur les perspectives économiques internationales du Canada. Voilà pourquoi nous avons consacré plus d'argent à la formation et au perfectionnement des travailleurs que tout

autre gouvernement canadien. En fait, nous avons toujours reconnu que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer si nous voulons atteindre nos objectifs en matière d'emploi.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, nous nous sommes assuré le concours des provinces, du secteur privé, des employeurs et des travailleurs qui participent tous à nos programmes généraux de formation. Ce partenariat sur le plan de la formation de la main-d'oeuvre fait partie intégrante de notre stratégie globale de création d'emplois.

Ce faisant, nous nous sommes débarrassés d'un seul coup des programmes à court terme de création d'emplois improductifs, ce qui était la méthode traditionnelle de créer des emplois. Au lieu de cela, nous avons adopté une nouvelle stratégie à long terme, qui vise à réduire le chômage et à régler le problème des bouleversements de la main-d'oeuvre tout en cherchant à garantir la stabilité de durée. On a prouvé que cette stratégie pouvait s'adapter aux traditions locales. En réalité, nos programmes de formation sont spécialement conçus pour créer des emplois permanents qui sont recherchés actuellement et qui le seront à l'avenir.

Je le répète, je suis fier de voir que le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle prédominant dans ce domaine, il a toujours aidé les Canadiens à se préparer pour le marché du travail des années 1990. Je suis prêt à énumérer toutes les mesures qu'a prises notre gouvernement pour ce faire.

Au mois de septembre 1985, après avoir longuement consulté les provinces, le secteur privé et la main-d'oeuvre, nous avons lancé le Programme de la planification de l'emploi. Depuis, ce programme a aidé, chaque année, plus de 400 000 travailleurs à acquérir les compétences dont ils auront besoin pour occuper les emplois de demain. À l'encontre des programmes précédents, la Planification de l'emploi est un programme décentralisé et dirigé par des gens qui comprennent les conditions locales et qui peuvent présenter les solutions les plus appropriées dans les circonstances. Il met l'accent sur la collaboration avec le secteur privé, à l'échelle locale. Il offre à la fois des outils et des programmes, et aborde le marché du travail dans un esprit unique et de façon intégrée.

Parmi ces programmes, mentionnons les programmes d'acquisition de compétences, d'intégration professionnelle, de développement de l'emploi, le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, le programme Développement des collectivités et le Programme d'aide à l'innovation. Tous ces programmes peuvent être combinés et associés au gré des idées afin d'en tirer la meilleure formation possible selon les conditions précises de l'endroit. Par-dessus tout, le programme Planification de l'emploi s'est révélé très efficace pour venir en aide à ceux qui sont à l'écart de la population active et qui sont particulièrement dans le besoin. C'est pourquoi je peux garantir à mes collègues que le travail se poursuivra dans le cadre de la Planification de l'emploi.

• (1640)

Nous nous éloignons de plus en plus des programmes de soutien passifs, pour adopter résolument l'acquisition de compétences et la formation professionnelle connexe. Le projet de loi C-21, qui traîne maintenant au Sénat, est une partie importante de ce processus dynamique de création d'emplois. Il fait partie de notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui permettra de mettre à jour le programme Planification de l'emploi pour les années 1990.

Cette stratégie s'appuie sur le succès de la Planification de l'emploi et accorde une valeur prédominante à l'acquisition de compétences et à la formation à l'emploi. J'aimerais rappeler aux députés que la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre n'a pas vu le jour par hasard. Elle n'est pas apparue spontanément pour combler un vide. Elle fait partie d'un plan soigneusement étudié.

Pendant la campagne électorale de 1988, nous avons promis d'offrir aux Canadiens les programmes de formation les mieux adaptés au marché de la main-d'oeuvre. Nous nous sommes engagés à former une main-d'oeuvre solide, adaptable et efficace. La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est l'accomplissement de cette promesse. C'est une formule complète de grande envergure qui vise à rendre la main-d'oeuvre canadienne plus fonctionnelle. Elle renferme des mesures conçues spécifiquement pour aider les localités aux prises avec des difficultés économiques.

On a ainsi accordé une aide accrue au programme Développement des collectivités et au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Le financement du programme Développement des collectivités passera à 198 millions de dollars dans le budget de 1990-1991, une augmentation de 50 millions, et on doublera les fonds du Services d'aide à l'adaption de l'industrie qui passeront de 15 à 30 millions de dollars.

Nous avons lancé une nouvelle initiative de développement régional pour combattre les problèmes d'emploi qui persistent dans certaines régions. La création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et

l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest font partie des mesures prises en ce sens.

La Planification de l'emploi et les programmes prévus dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre se font déjà sentir sur le marché de la main-d'oeuvre. J'ai confiance que nous obtiendrons également de bons résultats du projet de loi C-21 quand le Sénat se décidera à l'adopter.

Je remarque que la motion à l'étude aujourd'hui ne donne aucune définition du plein emploi. C'est compréhensible. Des organismes comme le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, qui tient beaucoup à voir un jour le plein emploi se réaliser, a déclaré:

> Il était impossible d'en donner une définition qui fasse l'unanimité.

En effet, il a reconnu que définir le plein emploi était aussi compliqué que venir à bout du cube de Rubik.

Dans son dernier rapport sur l'emploi, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'Immigration prétend qu'un taux de chômage de 4 p. 100 pourrait être considéré comme le plein emploi. Nous estimons qu'il est irréaliste de fixer un taux cible de chômage, par exemple 4 p. 100, parce qu'il existe au Canada de grandes disparités régionales.

Le gouvernement ne peut pas, par une formule magique, restaurer les stocks de morue de l'Atlantique ou contraindre un constructeur d'automobiles à réinstaller une usine dans la péninsule gaspésienne où le chômage est particulièrement élevé. En outre, en raison de l'évolution du commerce et des modes de production dans une économie mondialisée comme jamais auparavant, le Canada, comme le reste des pays industrialisés, est confronté à des changements économiques rapides.

Il peut être trompeur de se fixer un pourcentage, par exemple 4 p. 100, comme objectif de plein emploi. En fait, un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins peut même cacher de grandes disparités. Je donnerai comme exemple la situation des pays d'Europe de l'Est où le plein emploi, si l'on veut, était la norme.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller en Europe de l'Est, il suffit de comparer le taux de chômage au Canada en 1967 et en 1988. En 1967, ce taux était de 3,8 p. 100 et, en 1988, de 7,8 p. 100. Une simple comparaison des deux pourcentages donnerait à penser que les Canadiens étaient mieux en 1967 qu'en 1988. Après tout, si nous nous en tenons strictement à la définition de plein emploi donnée par le conseil consultatif, le but était atteint en 1967, avec un taux de chômage de 3,8 p. 100.

Un examen plus attentif des chiffres nous révèle cependant que tout n'était pas aussi merveilleux, surtout quand on compare le nombre des personnes qui avaient un emploi à temps plein à l'année pour ces deux années-là. En 1967, où régnait apparemment le plein emploi, 39 p. 100 de la population active a travaillé à temps plein toute l'année. En 1988, un bon 5 p. 100 de plus, soit 44 p. 100 de la population, occupait un emploi à temps plein toute l'année.

Comparons ce que cela a représenté en dollars pour les Canadiens, en ajustant la comparaison aux dollars de 1988 pour éviter toute confusion. En 1967, année où le taux de chômage correspondait au critère que le Conseil consultatif propose pour le plein emploi, 14 p. 100 des Canadiens gagnait un revenu annuel équivalant à 25 000 $ ou plus. En 1988, lorsque le taux de chômage s'établissait à 7,8 p. 100, 25 p. 100 de la population, jeunes et adultes, en gagnait autant. Or, étions-nous plus près du plein emploi en 1967 ou en 1988?

Ce que je veux faire comprendre, c'est que le plein emploi est beaucoup plus compliqué que la motion ne le laisse entendre. Notre gouvernement croit souhaitable que l'emploi augmente. Nous croyons également que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour atteindre cet objectif. Nous croyons qu'il faut pour cela faire appel aux ressources et aux énergies des provinces, du secteur privé, des employeurs et des travailleurs.

Les résultats de notre gouvernement en matière de création d'emplois sont éloquents. Depuis septembre 1984, près de 1,6 million d'emplois ont été créés, ce qui représente l'un des meilleurs résultats du monde industrialisé à cet égard. Près de 85 p. 100 de ces nouveaux emplois sont des emplois à temps plein.

Au cours de cette même période de six ans, le taux de chômage a diminué de 3,2 p. 100, passant de 11,6 p. 100 en septembre 1984 à 8,4 p. 100 cette année. Nous entendons faire encore mieux.

Nous avons récemment autorisé un nouveau plafond de 130 millions de dollars pour les accords de travail partagé en 1990. C'est deux fois plus que ce que nous affectons aux programmes de travail partagé en vertu du régime actuel de l'assurance-chômage. Les gens qui, autrement, auraient été mis à pied, pourront continuer de travailler. Ils resteront dans la population active et maintiendront leur compétence par le travail partagé.

Quand la situation économique se rétablira dans la région, ces travailleurs seront prêts à reprendre des emplois à plein temps.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que tous les pays du monde misent davantage sur la formation et le réemploi que sur les programmes de soutien passifs. Le gouvernement de la Suède, par exemple, s'occupe activement de l'adaptation de la population active en vue de réduire le chômage. Une proportion de 70 p. 100 des programmes de main-d'oeuvre de la Suède sont consacrés à la formation des chômeurs et à l'aide au réemploi. Seulement 30 p. 100 de ces programmes visent le soutien du revenu.

Au Canada, sans le projet de loi C-21, nos programmes de main-d'oeuvre continueraient de ne consacrer que 25 p. 100 de leurs ressources à la formation et aux programmes de réemploi. La majeure partie des dépenses relatives au marché du travail continueront d'aller aux mesures passives de soutien du revenu. La stratégie canadienne de mise en valeur de la population active est donc stimulante, mais je suis sûr que ses mesures auront un effet d'entraînement qui sera bénéfique pour de nombreuses couches de l'économie. Nous voyons déjà nos programmes donner des fruits.

Le Forum économique mondial a publié récemment son classement mondial de la compétitivité. Le Canada se classe parmi les premiers. En cinquième place, nous devançons aisément la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Australie, l'Angleterre et la France. Le rapport affirme que «les ressources humaines des États-Unis, du Japon et du Canada sont les mieux adaptées à la compétitivité». Le Forum économique mondial, qui a fondé ses conclusions sur des facteurs comme les compétences, la motivation, la souplesse, l'emploi, la formation professionnelle, les niveaux d'instruction, l'âge et la santé, a classé le Canada au troisième rang pour la compétitivité de ses ressources humaines.

Ces faits prouvent que notre gouvernement est disposé à travailler en étroite collaboration avec les provinces et le secteur privé afin de mettre les ressources humaines mieux en valeur que jamais. Nous avons relâché une partie du contrôle gouvernemental sur l'économie, nous avons encouragé l'initiative privée et nous avons fait renaître la confiance dans l'entreprise. Nous reconnaissons néanmoins que des difficultés en matière d'emploi subsistent dans certaines régions. C'est la principale raison pour laquelle nous avons doublé les fonds destinés au temps partagé.

• (1650)

Notre Planification de l'emploi a eu des conséquences durables sur le marché du travail en permettant à davantage de Canadiens d'accéder au plein emploi, en plus grand nombre qu'en 1967 où le taux de chômage était de 3,8 p. 100. L'adoption du projet de loi C-21 permettra à encore davantage de nos citoyens d'accéder au plein emploi.

Nous nous attaquons au chômage sur de nombreux fronts. C'est pourquoi, par exemple, nous avons présenté le projet de loi C-21. Celui-ci attache une nouvelle importance à la formation des travailleurs pour les emplois de demain. Il a été soigneusement conçu pour améliorer le programme d'assurance-chômage. Il en fait un programme actif. En d'autres mots, cela donne une importance accrue à la formation des travailleurs canadiens aux emplois de demain.

Comme le dit Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada, cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une transformation de la caisse de l'assurance-chômage en une caisse d'assurance-travail, transformation dont nous avons grand besoin.

Nous avons beaucoup à retirer du rapport du Conseil économique du Canada. D'après la recherche effectuée par le Conseil, les gouvernements doivent favoriser l'adaptation au marché du travail en passant de mesures passives d'aide en matière de revenus à des mesures actives qui s'attachent en particulier à l'aptitude des groupes désavantagés, notamment des travailleurs plus âgés, à occuper un emploi. La Stratégie de mise en valeur de la population active et le projet de loi C-21 insistent sur les programmes actifs que réclame le Conseil.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, on a réservé 100 millions de dollars à l'aide à la formation des travailleurs déplacés et des travailleurs âgés. Le Conseil dit dans son rapport qu'on doit prendre des dispositions pour que les chômeurs puissent suivre plus facilement des cours de formation pendant qu'ils reçoivent encore des prestations d'assurance-chômage. Le Conseil nous demande de nous engager à accroître le financement fourni aux termes de l'article 26, un pas dans la bonne direction. Nous voulons que le financement conformément à cet article atteigne 350 millions de dollars.

Le Conseil est également d'avis que les collectivités peuvent contribuer grandement au rétablissement des économies régionales. Nous désirons aider les collectivités et, grâce à la Stratégie de mise en valeur de la population active, nous nous proposons d'augmenter de 50 millions de dollars le budget du Développement des collectivités.

Le Conseil recommande que les principaux partenaires sociaux essaient d'en arriver à un plus grand consensus sur les décisions de stratégie économique importantes. Il appuie les efforts qui se font pour faire participer l'entreprise et les travailleurs à la stratégie de mise en valeur de la population active, qui relève du Centre canadien du travail et de la productivité.

Toute analyse objective des réalités du marché du travail aboutirait à une conclusion très claire, j'en ai la certitude: c'est une politique à courte de vue que de financer des programmes passifs de soutien du revenu aux dépens des mesures visant à améliorer la formation et les compétences. Une approche aussi simpliste serait catastrophique pour notre compétitivité et pour notre économie.

Plutôt que de considérer comme immuables les modalités du soutien du revenu, nous avons préféré rendre nos programmes plus dynamiques afin de préparer notre main-d'oeuvre à affronter les réalités du marché du travail dans les années 90.

Le projet de loi C-21, maintenant enlisé au Sénat, fait partie de la stratégie de mise en valeur de la population active. Cette stratégie prévoit pour la formation et le perfectionnement des montants sans précédent. Nous affectons 350 millions de dollars par année à la formation de 60 000 prestataires de l'assurance-chômage qui n'avaient pas droit à cette formation auparavant.

Nous avons réservé 200 millions de dollars pour de nouveaux programmes de formation destinés aux travailleurs âgés qui ont perdu ou risquent de perdre leur emploi. Les fonds affectés à l'alternance travail-études seront multipliés par quatre. Nous utiliserons 100 millions de dollars pour orienter les jeunes vers les programmes de formation et d'apprentissage qui les aideront à décrocher ce premier emploi qui est si important pour eux.

Je tiens à souligner que notre système de sécurité sociale et notre programme d'aide aux chômeurs comptent parmi les plus généreux du monde. Avec ces mesures législatives, le programme canadien d'assurance-chômage demeure l'un des plus généreux du monde et nos prestations continuent d'être de très loin supérieures à celles des États-Unis.

Dans la plupart des États américains, les gens reçoivent des prestations pendant des périodes variant entre 8 et 30 semaines. En vertu du projet de loi C-21, les travailleurs sans emploi peuvent bénéficier de l'assurance-chômage pendant une période allant jusqu'à 50 semaines. Dans aucun cas, même aux endroits, comme Toronto, où le taux de chômage est inférieur à 3,5 p. 100, la durée des prestations ne sera inférieure à 17 semaines, soit plus de quatre mois. Et les différences ne s'arrêtent pas là. Au Canada, le maximum des prestations est de 363 $ par semaine, tandis que la majorité des Américains doivent se contenter de 150 à 250 $. Je pourrais continuer à citer d'autres différences, mais je pense avoir clairement établi que nos engagements en matière d'aide aux chômeurs demeurent inchangées.

Des millions de Canadiens pourront continuer à compter sur l'assurance-chômage pour les aider entre deux emplois, mais ils ont besoin de plus. Il est temps de renforcer cette protection qui leur est assurée en adoptant une autre stratégie qui nous permettra d'avoir une main-d'oeuvre adaptable. Je veux parler de formation et d'acquisition de nouvelles compétences. La stratégie de mise en valeur de la population active et le projet de loi C-21 aideront les Canadiens à compter moins sur le soutien du revenu et davantage sur le développement et le maintien de compétences, qui mènent à l'obtention d'emplois productifs bien rémunérés. Ces politiques permettront d'établir le fondement d'un avenir fort et compétitif pour un Canada travaillant à plein temps toute l'année.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté le député parler du projet de loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, relativement à l'emploi et à la formation. Je n'ai trouvé aucun lien entre son discours, d'une part, et la motion et le discours du député d'Etobicoke-Nord, d'autre part.

Cela étant dit, je voudrais signaler au député certains renseignements qu'on peut lire dans une brochure publiée par le ministre des Finances. L'article s'intitule «Une main-d'oeuvre spécialisée est un élément important du plan économique», et je suis tout à fait d'accord. L'article dit ceci:

> Auparavant, c'était nos ressources naturelles abondantes qui faisaient notre force sur les marchés mondiaux. Cela change toutefois à mesure que les barrières commerciales tombent et que la concurrence s'intensifie: ce sont maintenant les services et les produits finis, et non les matières premières, qui offrent les meilleures possibilités d'échanges commerciaux.

Cela est tout à fait vrai, monsieur le Président. L'article se poursuit comme ceci:

> D'ici l'an 2000, près de 50 p. 100 de tous les nouveaux emplois nécessiteront cinq ans de formation postsecondaire.

Regardons maintenant un document sur l'enseignement postsecondaire au Canada, publié par le Secrétariat d'État, pour voir ce que le gouvernement a fait à cet égard. Les renseignements qu'on y trouve sont très surprenants, et je suis certain que le député de Kingston et les Îles écoutera attentivement ce que je vais dire. Dans ce document, on compare le Canada à huit autres pays industrialisés pour ce qui est de la dépense intérieure brute au titre de la recherche et du développement en pourcentage du produit intérieur brut. On le compare aux États-Unis, au Japon, à l'Allemagne, à la Suède, au Royaume-Uni, à la France, aux Pays-Bas et à l'Italie.

Croyez-le ou non, le Canada dépense relativement moins au titre de la recherche et du développement que tous ces autres pays industrialisés sauf l'Italie, dont le pourcentage s'élève à 1,2 p. 100, comparativement à 1,34 p. 100 pour le Canada.

Passons à un autre tableau qui porte sur la main-d'oeuvre hautement spécialisée. Je ne peux pas m'empêcher de parler des sciences et de la technologie, de la recherche et du développement et de l'éducation, parce qu'il est impossible de parler d'une main-d'oeuvre spécialisée sans parler de ces trois questions.

• (1700)

Quand on regarde le nombre de scientifiques et d'ingénieurs qui font de la recherche et du développement pour 1 000 habitants au Canada, aux États-Unis et dans huit autres pays industrialisés, on constate que le Japon vient au premier rang, suivi des États-Unis, de la Suède, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Australie, du Royaume-Uni, du Canada, de la France et de l'Italie.

Encore une fois ici, si on compare le Canada au reste du monde, on voit que nous sommes très loin dans le marché international pour ce qui est de la recherche et du développement et du nombre de scientifiques pour 1 000 habitants. La question que je veux poser au secrétaire parlementaire est la suivante: Si nous voulons vraiment entrer dans le XXI^{e} siècle en tant que pays compétitif qui cherche un équilibre entre les industries liées aux matières premières et les industries de haute technologie, quelle stratégie adopterons-nous pour combler cette grave lacune?

M. Kempling: Monsieur le Président, la question était tellement longue qu'on ne sait au juste par où commencer, mais permettez-moi de dire ceci: Le gouvernement précédent avait. . .

Je tiens à reprocher au député de Kingston et les Îles d'être peu attentif aux propos de ses collègues. Lorsque c'est lui qui fait une intervention, il veut que tout le monde écoute attentivement ce qu'il a à dire.

Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait mis en oeuvre un crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Lorsque ce crédit a été annoncé, tout le monde a pensé que ce serait un autre programme qui favoriserait la recherche et le développement, les sciences et la technologie au Canada. Les calculs pertinents n'ont pas tous été faits encore parce que certaines poursuites ne sont toujours pas réglées, mais nous savons que, jusqu'à maintenant, ce crédit d'impôt a coûté aux contribuables plus de 11 milliards de dollars. C'est tout à fait scandaleux. J'espère qu'un de ces jours, certains des journalistes qui couvrent nos travaux écriront la vraie histoire du gaspillage de plus de 11 milliards de dollars de deniers publics.

Nous savons que le monde change. Nous n'ignorons pas que les fabricants doivent percer les marchés mondiaux. Cela fait partie du développement du commerce dans le monde entier. Nous savons qu'il faut offrir des produits spécialisés et mettre en oeuvre des programmes de recherche et de développement. Sauf erreur, nous avons accru de nombreux budgets cette année et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Nous devons pouvoir compter sur des ouvriers qualifiés et davantage de compétences. C'est là l'objet du projet de loi C-21. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Il nous faut des ouvriers qualifiés capables de faire fonctionner certaines des machines qui existent.

L'autre jour, j'ai examiné de plus près une machine qui coûte plus de 100 millions de dollars. Elle fonctionne grâce à un ordinateur, mais la personne qui doit la faire fonctionner doit avoir un diplôme universitaire. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons. Il faut faire en sorte que notre industrie puisse répondre aux besoins des marchés mondiaux. Nous ne pouvons plus nous contenter de regarder autour de nous. Il faut voir ce qui arrive chez nos voisins. Le PNB des États-Unis atteint presque six billions de dollars. Cela dépasse l'entendement de la plupart des gens. Et nous, nous sommes situés juste à côté d'un marché de six billions de dollars. Nous voulons nous emparer d'une part de ce marché, mais pour ce faire, nous devons former nos travailleurs. En définitive, nous ne pourrons offrir des emplois à notre main-d'oeuvre que si elle a les compétences voulues pour travailler dans le secteur de la haute technologie et le reste.

Nos scientifiques s'en sortent très bien sur la scène internationale, à en juger par leur nombre et leurs travaux. Nous voulons faire davantage. Cependant, j'en reviens à la capacité de former nos travailleurs. Cela demande un effort concerté de la part du gouvernement, du monde ouvrier, des provinces et du secteur privé.

Depuis de nombreuses années, je suis chef d'entreprise. J'ai offert des programmes de formation à mes employés. Cependant, à l'instar de bien d'autres, je me suis aperçu que j'étais une exception et que je formais simplement des travailleurs pour mes concurrents. Je me suis aperçu que je formais des travailleurs et que juste au moment où ils me devenaient précieux, un concurrent me les enlevait. Cela m'a causé bien des problèmes au fil des années, mais nous avons quand même formé beaucoup de gens.

C'est ce que doit faire le secteur privé. Chaque entrepreneur doit avoir une vue élargie du marché et se dire que le succès de son entreprise ne tient pas à la convention collective qu'il a signée ni aux avantages sociaux qu'il a accordés à ses employés, mais à la formation qu'il peut donner à ses gens, au perfectionnement qu'il leur offre sans cesse et qui lui permet d'aller chercher davantage de contrats pour son genre d'entreprise. Voilà ce que nous nous efforçons de faire. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous faisons un pas de géant en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre avec le projet de loi C-21, et c'est ce que j'ai voulu faire valoir par mes observations.

Il reste encore beaucoup à faire, mais si les sénateurs se grouillaient le... Comme je l'ai déjà dit à un collègue, nous devrions leur supprimer le *Geritol* et doubler leur dose de *Metamucil*. Peut-être se décideraient-ils alors à adopter et à promulguer au plus vite le projet de loi C-21.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Etobicoke-Nord qui, par cette motion, blâme le gouvernement de ne pas avoir doté les Canadiens de politiques visant à assurer le plein emploi en accroissant la compétitivité du Canada et en respectant les principes du développement durable.

J'ai écouté la plupart des intervenants dans le débat sur cette motion, et je pense que le Canada a beaucoup à apprendre de pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest. Le député qui vient de parler a soulevé le cas des pays de l'Europe de l'Est, mais je ne crois pas qu'on puisse comparer notre situation à la leur. Toutefois, j'estime que nous pouvons tirer profit de l'expérience des pays du nord et de l'ouest de l'Europe, dont l'économie est souvent plus forte et plus diversifiée que la nôtre et où le taux de chômage est beaucoup plus faible. Ils semblent avoir une longueur d'avance sur nous dans ces domaines.

En outre, nombre de ces pays ont depuis longtemps créé des institutions social-démocrates qui ont été maintenues par les gouvernements social-démocrates successifs, qu'il s'agisse de l'Allemagne, des Pays-Bas ou des pays scandinaves. Il semble que la raison d'être de leur régime économique soit de servir la population plutôt que l'inverse. Le Canada aurait intérêt à adopter ce principe.

Quand le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme a parlé des programmes de son ministère, il n'a pas semblé se préoccuper tellement des gens qui travaillent dans ces secteurs. Il a parlé de programmes visant à favoriser les exportations, de programmes destinés aux entreprises pour favoriser les exportations outre-mer, mais il n'a pas vraiment parlé des gens. Or, je crois que cette motion s'intéresse en premier lieu aux gens. Quand on parle de chômage, on parle de personnes qui sont sans emploi, mais qui veulent travailler, et on parle alors d'un problème grave qui afflige l'économie canadienne.

Le député de Burlington traitait vraiment de ce problème dans son discours, quand il a parlé de programmes, mentionné des statistiques et cité des chiffres. Or, je crois que nous devons discuter du chômage tel que le vivent réellement les Canadiens, parce qu'il s'agit d'un problème grave. À mon avis, il existe, en Europe du Nord et de l'Ouest, des mécanismes et des modèles que nous pourrions étudier parce que nous y trouverions peut-être des solutions que nous pourrions adapter à notre situation, ici en Amérique du Nord, et qui nous aideraient à réduire notre chômage d'une façon comparable à ce qui se produit en Europe du Nord.

J'ai relevé une comparaison dans la revue *Economist*, entre le taux de chômage au Canada en juillet, qui s'élevait à environ 8,2 p. 100, et celui que connaissait alors la Suède, soit environ 1,6 p. 100. La différence est énorme. Le député de Burlington dit qu'il y a peut-être un plein emploi de 4 p. 100 au Canada. Pourtant, il y a des pays qui ont fait mieux que cela, et je crois que nous pourrions examiner leurs modèles attentivement pour voir comment ils pourraient être adaptés au Canada. Ce chiffre de plein emploi de 4 p. 100, dont a parlé le député de Burlington, peut nous paraître beaucoup trop élevé, car il me semble qu'il pourrait y avoir du travail pour encore plus de Canadiens.

• (1710)

Je ne suis pas certain que nous pourrions trouver ce travail supplémentaire par les moyens classiques qui sont invoqués à la Chambre, c'est-à-dire en construisant plus d'aciéries, en invitant plus d'industries à s'installer au Canada et en stimulant les investissements. Par ailleurs, je crois qu'il existe des moyens d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'emploi pour les travailleurs, des moyens qui nous permettraient vraiment de réduire le niveau de chômage comme ils l'ont fait dans les pays que j'ai mentionnés.

Parmi ces moyens, il en est un qu'ont maintes fois signalé d'anciens collègues de législatures antérieures, notamment l'honorable Stanley Knowles. En effet, ils avaient discuté de la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite au Canada, de manière qu'il se compare davantage à ceux qui ont cours en Europe. Je ne parle pas ici de la retraite obligatoire, mais de l'âge auquel les gens pourraient prendre leur retraite facultative, un âge relativement jeune, 55 ans pouvant être l'âge limite en Europe, tout en touchant une pension convenable.

Récemment, les pensions que touchent les parlementaires, les généreuses pensions qui leur sont versées, ont soulevé des discussions un peu partout au pays. Je crois que les gens ont tendance à établir des comparaisons entre le fait d'avoir à travailler jusqu'à l'âge de 65 ans pour retirer un revenu convenable, et le départ à la retraite, où les prestations du Régime de retraite du Canada ou les pensions de vieillesse qui sont versées les condamnent à la pauvreté, pour la première fois de leur vie.

Si le gouvernement du Canada étudiait quelques-uns des modèles utilisés dans le nord et l'ouest de l'Europe, il pourrait élaborer un régime où les gens prendraient leur retraite facultative vers l'âge de 55 ans et toucheraient une pension convenable. Certains Hollandais m'ont dit que les retraités, dans leur pays, touchent une pension correspondant à environ 70 ou 75 p. 100 du revenu qu'ils gagnaient quand ils travaillaient. Ils n'ont donc pas le sentiment de sombrer dans la pauvreté comme le ressentent les Canadiens qui quittent le marché du travail. Si les Canadiens hésitent à prendre leur retraite, c'est qu'ils craignent justement de se retrouver indigents.

Par ailleurs, si nous pouvions réduire l'âge de la retraite facultative à 55 ans tout en versant aux retraités une pension raisonnable, cela créerait des emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et qui veulent grimper les échelons. L'un des grands problèmes au Canada, c'est le fait que le taux de chômage chez les jeunes est toujours beaucoup plus élevé que le taux de chômage chez les travailleurs âgés de 25 ans et plus. Ce problème est grave parce que beaucoup de ces jeunes se retrouvent sans emploi pour de longues périodes ou bien ils occupent des emplois temporaires d'apprêteurs de hamburgers ou autres au salaire minimum. Ils n'acquièrent donc pas les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer pour longtemps à la population active.

Il est extrêmement important que notre pays prenne des mesures pour faire entrer les jeunes dans la population active afin qu'ils acquièrent les compétences et la discipline nécessaires pour s'y intégrer durablement et pour ne pas vivre au crochet des programmes sociaux comme l'assurance-chômage ou les services de bien-être social des diverses provinces.

Fait intéressant, durant les élections de 1986, en Colombie-Britannique, le Nouveau Parti démocratique a proposé un système de retraite anticipée pour les enseignants de la province. Un système semblable avait été mis en place au Manitoba dans lequel le gouvernement du NPD offrait une retraite anticipée sans perte de pension aux enseignants qui étaient au sommet de l'échelle salariale et dont la retraite approchait. Beaucoup d'enseignants qui étaient tendus ou fatigués ou qui voulaient seulement quitter leur emploi après 20, 25 ou 30 ans de service ont saisi cette occasion avec plaisir et ont quitté la population active et pris leur retraite avec une pension convenable. Ils n'ont pas été réduits à la pauvreté.

D'un autre côté, les jeunes enseignants qui avaient acquis à l'université une compétence dans les techniques les plus avancées, qui avaient l'enthousiasme propre aux diplômés fraîchement sortis d'un établissement d'enseignement supérieur, étaient heureux de pouvoir entrer dans la population active et d'enseigner ces techniques à leurs élèves. Tout le monde a donc profité de cette mesure.

En même temps, les enseignants qui voulaient quitter la population active ont pu le faire sans que leur pension en souffre. Les jeunes ont pu entrer dans le système et trouver le genre de travail qu'ils attendaient désespérément. Les élèves ont été heureux de voir ces jeunes enseignants enthousiastes venir appliquer les techniques les plus récentes dans les écoles. À mon avis, ce régime a permis d'améliorer à la fois la qualité de l'enseignement,

le moral du personnel enseignant et le moral des étudiants. Tous les intéressés y trouvaient leur compte.

Par ailleurs, il a contribué à réduire les niveaux de chômage au Manitoba. Lorsqu'il a enfin été adopté par le gouvernement de M. Vander Zalm, en Colombie-Britannique, exactement la même chose s'est produite. Les enseignants plus âgés ont pu prendre leur retraite. Les plus jeunes, qui avaient attendu pendant des années, dans certains cas, pour obtenir un emploi, ont pu intégrer le milieu scolaire et devenir enseignants. Ainsi, tout le monde était heureux.

On pourrait procéder de la même manière pour les fonctionnaires de toutes les régions du pays. Même dans la fonction publique fédérale, ce régime permettrait aux gens de prendre leur retraite plus tôt, les jeunes pourraient entrer dans la fonction publique et nous assisterions à une réduction énorme du niveau de chômage, simplement en baissant l'âge de la retraite facultative à 55 ans, sans imposer de pénalité sur la pension. Ce serait économiquement avantageux et cela permettrait de réduire les taux de chômage. C'est un modèle qu'on a utilisé pendant des années dans les pays florissants de l'Europe du Nord et de l'Ouest qui ont adopté la tradition social-démocrate dont j'ai parlé.

Ce régime ne fonctionne pas uniquement dans le secteur public, mais également dans le secteur privé. M. le Président se rappellera probablement la grève du Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique, qui a eu lieu en Colombie-Britannique en 1986 et qui s'est poursuivie jusqu'en 1987. Dans ce différend, une des principales revendications des grévistes du syndicat était le droit de retraite à 60 ans, et non plus à 65 ans et ce, sans perte de prestations de retraite. Ils demandaient aussi le droit de prendre leur retraite avant 55 ans, avec seulement de faibles pertes de revenu de retraite.

Cette longue grève, qui a duré de la fin de l'été 1986 au début de 1987, a fini par se régler. De nombreux travailleurs plus âgés du secteur forestier étaient des personnes qui travaillaient dur au sciage ou rabotage, à la coupe des bardeaux ou encore à l'abattage. Lorsqu'on veillit, il est de plus en plus difficile de soutenir le rythme de travail, jour après jour, même si on est fort et motivé. Lorsqu'on dépasse 60 ans, il est difficile de continuer sans risque pour la santé.

À la suite du règlement de cette grève, dans le secteur privé, beaucoup de travailleurs n'ont pas repris leur emploi. Ils se sont prévalus des conditions que les syndicats avaient obtenues pour ceux qui prendraient une retraite anticipée et ils ont quitté la population active. Entre 1982 et 1986, dans ma localité de Port Alberni qui a une population de quelque 19 000 habitants, le secteur forestier a perdu ainsi 2 500 travailleurs. Grâce à la modification apportée aux régimes de pensions du syndicat des travailleurs du bois, des centaines de jeunes ont pu entrer dans la population active. Des gens qui ne travaillaient plus depuis cinq ou six ans, du fait de la diminution de l'emploi dans le secteur, ont pu reprendre du service grâce au départ à la retraite, sans pénalité financière, de leurs collègues plus âgés.

• (1720)

Cela a donné un formidable coup de fouet à l'emploi dans notre région sans qu'aucun autre arbre ne soit abattu, sans que l'industrie forestière ne subisse d'autre changement. En fait, tout le monde était satisfait du résultat.

L'industrie forestière n'a pas fait faillite par suite de cette décision. Elle est parfaitement capable de payer ces pensions. En plus, elle dispose de jeunes ouvriers nouveaux, enthousiastes, qui ne sont plus inscrits au chômage et à l'assistance sociale. Ils sont heureux d'avoir réintégré le monde du travail et de pouvoir contribuer de façon productive à l'économie locale, provinciale ainsi qu'à celle de l'ensemble du Canada.

C'est une des choses que le gouvernement devrait, à mon avis, considérer, et qui a fait ses preuves ailleurs dans le monde. Il est possible d'abaisser l'âge de la retraite volontaire à 55 ans sans perte de prestations de pension, de façon que les gens puissent s'arrêter de travailler plus tôt et que des jeunes gens, actuellement au chômage et recevant des prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage, ou occupant des emplois à temps partiel très faiblement rémunérés et qui, par conséquent, n'ont pas beaucoup d'estime de soi, puissent entrer sur le marché du travail de façon continue et faire ce qu'ils veulent faire en occupant un emploi stable dans l'économie canadienne.

Lorsque le député de Burlington parle des divers programmes de formation et des programmes d'adaptation

inclus dans le projet de loi C-21 ou prévus par son ministère, je suis abasourdi d'apprendre que nous attendons généralement que les gens soient au chômage avant de leur proposer ces programmes. Comme cela ne semble pas très logique, permettez-moi de faire une autre proposition que d'autres pays ont adoptée, notamment en Europe du Nord et de l'Ouest, qui pourrait être également d'une certaine utilité pour le Canada. Il existe notamment le congé d'études payé.

Laissez-moi vous raconter l'histoire dont m'a fait part le directeur du collège New Caledonia, à Prince George, lors d'une visite que je lui ai rendue il y a quelques années. Une rencontre avait été organisée entre les travailleurs des pâtes et papiers de Prince George et des travailleurs de pays scandinaves, soit de Suède, de Norvège et de Finlande. Les visiteurs ont pris connaissance du fonctionnement des usines de Prince George. Ils ont examiné l'équipement et le matériel qu'utilisaient les employés. Ils ont également examiné les avantages qui leur étaient offerts, comme les salaires et les programmes à leur disposition. À la fin de la visite, les travailleurs scandinaves se sont assis avec les travailleurs canadiens, et le directeur du collège New Caledonia leur a demandé de dire franchement ce qu'ils trouvaient de bon et de mauvais dans l'industrie des pâtes et papiers au Canada.

L'une des choses que les travailleurs scandinaves ont mentionnée, c'est qu'ils ne comprenaient pas comment des gens ayant un niveau d'instruction aussi bas que nos travailleurs pouvaient s'acquitter de leurs tâches dans une industrie de haute technologie, faisant face à des concurrents partout à travers le monde et utilisant le matériel le plus perfectionné qui soit dans l'industrie.

C'était un fait, et je pense que si l'on étudie la main-d'oeuvre partout au Canada, on se rendra compte que le niveau d'instruction de ce groupe est beaucoup plus faible chez nous que dans certains pays d'Europe du Nord et de l'Est, où les congés d'études payés sont chose courante.

J'ai écouté le député de Burlington nous parler de la formation qu'il offrait à ses propres travailleurs. Sa grande inquiétude était que d'autres employeurs viennent lui voler les employés qu'il aurait formés. C'est effectivement un problème. Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement devrait partager avec l'industrie le coût des congés d'études payés.

Beaucoup de gens s'inscriront peut-être aux cours de formation qu'ils ont toujours voulu suivre pour changer de métier afin de ne pas avoir à revenir dans le même secteur. Vous comprenez, monsieur le Président, qu'une personne travaillant dans un secteur où elle ne se plaît pas ne sera pas aussi productive que si elle acquiert la formation nécessaire pour aller dans le secteur où elle souhaite faire une carrière plus enrichissante en se sentant plus productive.

En outre, ceux qui quitteront la population active pour profiter d'un tel congé d'études payé libéreront des postes pour les plus jeunes. Je pense que les congés d'études payés prennent tout leur sens lorsqu'ils permettent ainsi la création d'emplois pour ceux qui veulent entrer dans un secteur donné. En outre, notre système d'éducation s'en trouve amélioré et s'adapte mieux aux besoins du secteur privé et à ceux de la population active.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de participer au débat. Je remercie le député d'Etobicoke-Nord d'avoir présenté la motion. J'espère que le gouvernement tiendra vraiment compte de mes suggestions positives, ce qui devrait nous aider à améliorer la situation de l'emploi au Canada.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Je vais partager mon temps de parole avec la députée d'Ottawa-Ouest. J'aimerais revenir quelques jours en arrière pendant les minutes que j'ai à ma disposition, monsieur le Président. Pour une rare fois, j'étais assis à la maison l'autre jour en train de regarder les finales de la ligue de base-ball américaine alors que Boston menait la vie dure aux *Athletics*. J'ai assisté à tout un duel de lanceurs. Nous nous sommes rendus jusqu'à la huitième manche, mais avant même de nous en rendre compte, Boston s'était fait lessiver. Leur formation n'était pas à la hauteur des frappeurs d'Oakland.

Je n'ai pu m'empêcher de réfléchir tout en regardant la partie se dérouler devant mes yeux. Ce que nous voyons au Canada actuellement, c'est un duo lanceur-receveur mettant en présence le lanceur, Michael Wilson, ministre des Finances, et le receveur John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, qui sont en train de laisser l'économie les sortir du match.

Le ministre a, en réserve, quelques balles qu'il affectionne tout particulièrement. Il possède un balle rapide, celle qu'il lance pour réduire le déficit. Il a aussi une balle courbe, la réforme fiscale. Mentionnons également sa balle tombante qui est la TPS. Il a réussi à retirer quelques frappeurs avec ses balles. Mais ces derniers réussissent à les lui renvoyer dernièrement. Ils lui ont même

renvoyé sa balle rapide, la réduction du déficit, directement dans les estrades dernièrement. Et avec une telle force qu'il nous est revenu il y a quelques semaines en nous disant: «Mille regrets, camarades, ma réduction du déficit, mon estimation du déficit pour le budget de cette année, est passée de 1,5 milliard de dollars au-dessus du marbre.»

Nous savons fort bien ce qui est arrivé à sa balle courbe, la réforme fiscale. Il a réussi à tromper la vigilance du frappeur à son premier essai. Il a dit que c'était pour un premier temps, et il a réussi une prise en douce en abaissant les impôts de petits groupes restreints. Mais au deuxième essai, alors qu'il croyait lancer une balle courbe, il nous a servi une balle tombante, la TPS, qui ne s'est pas rendue plus loin que le marbre. En fait, le dernier lancer que nous avons vu, ce fut un mauvais lancer, la balle allant s'arrêter dans le grillage derrière le receveur. Il est clairement temps qu'on retire le lanceur.

Or le receveur qu'ils ont est un gars solide. Il maintient constamment le genre de lancer qu'il veut qu'on lui fasse. Il adresse chaque fois le même signal au lanceur. Il veut des taux d'intérêt élevés. Voilà le lancer qu'il réclame. Jusqu'ici, la plupart des lancers ont été faits assez haut dans la zone des prises. Ils ont commencé dernièrement à se faire plus bas, mais ça n'a pas marché de toute façon.

Ce que nous observons ici, si je puis abandonner un instant mon analogie, c'est une situation dans laquelle, selon les termes de la motion à l'étude, certains des objectifs-clés auxquels nous devrions nous attendre de la part des décideurs au sein du gouvernement ont été abandonnés. Nous devrions viser le plein emploi. Nous devrions viser la compétitivité sur le plan international. Nous devrions viser le développement durable. Nous obtenons à la place un régime constant de réduction du déficit, de taux d'intérêt élevés et d'efforts pour réduire le taux d'inflation à zéro. Or ces lancers ont été frappés. Ça ne marche pas.

Je voudrais parler un instant du plein emploi. Ce n'est clairement pas là un des objectifs que poursuit le gouvernement actuel. Les politiques en matière d'emploi ont consisté à sacrifier l'emploi sur l'autel de la faible inflation. Nous allons essayer de faire baisser le taux d'inflation en créant, littéralement, du chômage. C'est ce qui explique le taux de chômage de ce mois-ci qui s'établit maintenant à 8,4 p. 100. Le taux de chômage a augmenté constamment depuis avril dernier où il se chiffrait à 7,2 p. 100. Le nombre des chômeurs a augmenté au Canada, passant de 987 000 en avril dernier à 1 150 000 maintenant.

• (1730)

Le gouvernement se plaît à parler d'efficacité. C'est toujours volontiers qu'il décrit comment il aimerait voir l'économie fonctionner avec plus d'efficacité. Or, monsieur le Président, je vous mets au défi de songer à quoi que ce soit qui soit plus inefficace que tous ces nouveaux chômeurs, car chacun d'eux représente un être découragé, abattu, qui touche vraisemblablement des prestations d'assurance-chômage ou de sécurité sociale, qui ne reçoit aucun revenu sur lequel il devrait payer l'impôt, qui ne produit ni bien ni service, et qui n'aide en aucune façon l'économie canadienne à fonctionner de façon efficace. À notre époque, bonté divine, nous devrions reconnaître qu'un gouvernement ne saurait poursuivre de politique plus décourageante et plus inhumaine que celle du chômage forcé.

Nous nous imaginions naguère que nous savions ce que signifiait le plein emploi. Quiconque souhaitait un emploi en trouvait un. De nos jours, quand il parle du plein emploi, le gouvernement ne songe plus qu'à un niveau de chômage propre à bloquer l'inflation. Autrement dit, quel niveau de chômage les Canadiens sont-ils prêts à accepter simplement pour freiner l'inflation.

Dans ces conditions, monsieur le Président, le gouvernement devrait adopter une fois pour toutes une saine politique de plein emploi et abandonner sa politique des taux d'intérêt élevés qui n'aboutit qu'à un échec.

Qu'en est-il de notre position concurrentielle sur le marché international? Voilà une question qui ne cesse d'inquiéter depuis un bon moment un grand nombre d'entre nous, mais quand nous examinons les chiffres, nous constatons que si on envisage la position concurrentielle dans le contexte d'investissements nécessaires dans le domaine de la science et de la technologie, le gouvernement n'a pas vraiment fait un effort sérieux pour favoriser les investissements dans le développement et la recherche scientifique de façon à améliorer notre position concurrentielle. Selon de nombreux indicateurs, nous continuons de figurer bien loin derrière d'autres pays du monde.

Nos dépenses brutes de R-D par rapport au PIB, le produit intérieur brut, sont plus faibles que celles, notamment, des États-Unis, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Japon. Notre R-D financée par l'industrie en pourcentage du produit intérieur brut est la plus faible. Nous sommes avant-derniers pour la R-D financée par le gouvernement et la R-D de

l'enseignement supérieur. Le nombre de diplômes supérieurs décernés par rapport à la population est moyen. Nous sommes à l'avant-dernière place pour le nombre de brevets accordés par 100 000 habitants. Pour le nombre de brevets internationaux, nous sommes derniers. Nous avions le moins de personnes en R-D dans la population active. Nous ne serons pas compétitifs en maintenant cette situation. Notre classement dans le monde doit s'améliorer.

Mon collègue de LaSalle—Émard a parlé avec éloquence aujourd'hui du rôle du Canada dans le développement durable. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a présenté à la Chambre son projet de loi créant l'important ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui doit favoriser le développement industriel au Canada. Il aurait pu inclure le développement durable dans le mandat de ce ministère pour se conformer aux recommandations de la commission Brundtland, mais il a refusé. Il a rejeté l'amendement. Il s'est opposé aux Communes aux recommandations de la commission Brundtland. Voilà tout le cas qu'il fait du développement durable.

Il y a aussi toute la question de la politique gouvernementale sur l'économie, la TPS, le budget. Le ministre des Finances ne cesse de répéter qu'il a reçu le mandat d'appliquer la taxe sur les produits et services aux élections de 1988. Si l'on se reporte en arrière et qu'on examine ce qu'il disait sur la taxe sur les produits et services lors de ces élections, on constate qu'il s'agissait alors d'une taxe de vente nationale, intégrée à celle des provinces, visible, équitable et sans effet sur les recettes.

Quelle sorte de taxe nous a-t-il présentée, en réalité? Une taxe qui ne s'applique qu'au niveau fédéral. Le Canada sera le seul pays du monde où s'appliqueront des taxes de vente au détail à deux niveaux, l'un fédéral, l'autre provincial. La taxe qu'il a présentée est cachée et ne sera pas intégrée à celle de la plupart des provinces. De plus, elle est loin d'être sans effet sur les recettes. Il a admis lui-même que la TPS est le pivot de la stratégie de réduction du déficit. Si c'est là ce qu'il appelle sans effet sur les recettes, j'aimerais bien voir ses calculs.

Monsieur le Président, mon temps est écoulé et je cède la parole à ma collègue d'Ottawa-Ouest.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, étant donné la nature de la motion, certaines déclarations faites aujourd'hui à la Chambre du côté du gouvernement ont été vraiment remarquables parce qu'elles ont porté sur le chômage et non sur l'emploi qui est le sujet de cette motion de l'opposition.

Je voudrais parler très brièvement de certaines des répercussions sociales qu'entraînent un taux de chômage élevé et le fait que le gouvernement n'intervient pas pour permettre aux Canadiens de travailler pour satisfaire à ces besoins essentiels. Une telle politique frappe de façon disproportionnée les plus désavantagés dans notre société, les femmes, car le chômage les plonge dans la pauvreté, les enfants, qui grandissent sans nourriture suffisante, sans vêtements adéquats et sans la garantie de réussir à l'école, de pouvoir contribuer à long terme à l'amélioration de la société et d'être en mesure de pourvoir à leurs propres besoins lorsqu'ils seront adultes. Elle frappe de façon disproportionnée ceux qui ont toujours un problème pour trouver du travail, qui font partie des minorités visibles, et les handicapés. Ce sont des problèmes que nous n'avons pas encore pu résoudre dans notre société ni même dans notre fonction publique, pour donner à tous nos citoyens, à tous les travailleurs canadiens, la possibilité de développer pleinement leur talents et leurs capacités afin d'apporter leur contribution maximale à la prospérité de la société, de notre pays et du monde.

Cela ne se réalisera que lorsque nous accepterons que le plein emploi est possible, qu'un emploi pour tous ceux qui veulent travailler est possible, et que nous cesserons de dire qu'il est essentiel d'avoir plus d'un million de chômeurs permanents pour lutter contre l'inflation. Ce n'est que lorsqu'on croira qu'il existe une autre solution que nous établirons des mesures et des programmes pour y parvenir.

Il est préférable que les gens travaillent, paient des impôts et fassent rouler l'économie en achetant des biens et services et en créant des emplois pour d'autres Canadiens, au lieu de rester là à ne rien faire, leurs talents perdus pour la société, et à vivre aux crochets de l'État. Cela tombe sous le sens. Une politique visant à assurer le plein emploi ou presque est bien préférable, c'est clair.

Du point de vue de l'environnement, comment faut-il voir cette motion et comment se pose la question de notre compétitivité internationale? J'ai écrit au ministre du Commerce extérieur pour lui faire remarquer que, même si le Canada prend des mesures draconiennes pour

combattre le réchauffement de la planète ou protéger la couche d'ozone, ces efforts seront vains si nous négligeons le fait que la majeure partie de la dégradation de l'environnement est attribuable à la pauvreté dans le monde en développement, si nous oublions que les pays industrialisés ont un rôle crucial à jouer pour aider les pays pauvres à conquérir l'aisance matérielle qui est la nôtre sans causer à l'environnement le même tort que nous. Pourtant, notre politique sur le commerce extérieur et l'aide internationale demeure inchangée: ces pays ne sont pas assujettis aux mêmes critères que nous en matière de protection de l'environnement.

• (1740)

Le ministre s'engage dans des négociations sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Serait-il prêt, au nom du Canada, à prendre l'initiative en veillant à ce que les normes internationales sur l'environnement fassent partie intégrante de tout accord commercial, de toute négociation commerciale, de tout échange commercial? Tant que nous continuerons à exporter des technologies polluantes en Chine, en Asie du Sud-Est, en Inde et en Amérique du Sud, tous les progrès que nous pourrons réaliser chez nous pour freiner la dégradation de l'environnement seront bientôt annulés par les reculs bien plus considérables qui se produiront dans les régions les moins développées du monde, en partie à cause de nous.

Deux minutes encore pour commenter les incidences d'une politique environnementale plus saine sur l'emploi, les débouchés et la compétitivité internationale. Dès que nous parlons de faire les choses d'une manière plus durable du point de vue environnemental, de diminuer notre consommation des ressources limitées de la planète, de réduire les dommages que nous faisons subir à l'environnement du fait de notre utilisation de ces ressources, dès que nous en parlons, dis-je, quelqu'un autour de la table ou un représentant des médias dira toujours: «Nous ne pouvons pas nous le permettre, c'est trop cher.»

L'expérience nous prouve très clairement qu'en adoptant un mode de développement durable qui ne nuit pas à l'environnement, on dépense moins en définitive, parce qu'on tend vers une plus grande productivité et une plus grande compétitivité. Il est tout à fait évident qu'en utilisant moins d'énergie pour fabriquer des produits, on est plus productif, pas moins productif, les frais de fonctionnement étant moins élevés. Il est certain qu'en trouvant des moyens de réduire le gaspillage, on réduit les frais d'exploitation et on fait monter la productivité. Il est clair qu'en utilisant moins des différents éléments, produits, ressources, etc. qui entrent dans la fabrication d'un bien, on devient plus compétitif, pas moins. Nous devons détruire le mythe selon lequel on ne peut être compétitif qu'en nuisant à l'environnement, non seulement dans notre pays, mais à l'étranger. Nous devons commencer à diffuser la vérité, à faire savoir à tous que la protection de l'environnement permet d'économiser des dollars, d'augmenter la productivité et de sauver des emplois.

Le Canada a une occasion unique de mettre au point des technologies pouvant sauver le monde, pouvant permettre aux pays les plus pauvres de la planète de commencer à jouir d'un certain degré de confort matériel sans détruire leur environnement comme nous l'avons fait dans le monde industrialisé. La recherche, l'éducation et les sciences ont toutes leur rôle à jouer pour permettre au Canada de saisir cette occasion unique non seulement d'être compétitif sur les marchés mondiaux, mais aussi de faire une contribution majeure aux efforts déployés pour remédier aux dégâts causés à notre planète et pour laisser un monde meilleur aux prochaines générations.

La motion dont nous sommes saisis est remarquable parce qu'elle demande au gouvernement d'adopter des politiques avantageuses à la fois pour notre société et notre économie et pour l'environnement au Canada et dans le monde entier. J'invite tous les députés à l'appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément aux dispositions du paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Les crédits

[*Français*]

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. MacLaren est défaite par le vote suivant.)

(Vote No 303)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Berger	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Butland	Caccia
Callbeck	Catterall
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches —Woodbine)—86

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbett
Côté	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—136	

• (1810)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 15, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 mai, de la motion de M. Plamondon: Que le projet de loi C-201, Loi modifiant le Code canadien du travail (briseurs de grève et services essentiels), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer ce soir au débat sur cette mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-201.

Je voudrais féliciter le député qui nous a saisis de ce projet de loi. À mon avis, la législation du travail intéresse tous les députés et pas simplement ceux qui prétendent représenter le monde ouvrier, comme nos collègues néo-démocrates, qui affirment être les seuls à le faire, et peut-être certains collègues libéraux, qui sont persuadés être ceux qui représentent le monde ouvrier et les syndicats au Canada. Le fait est que cela ne peut être le cas parce que, si c'était le cas, les intéressés formeraient le gouvernement à l'heure actuelle.

Une voix: C'est vraiment une attaque méprisable.

M. Holtmann: Le député dit qu'il s'agit là d'une attaque méprisable. Si tout le monde ouvrier appuyait le Nouveau Parti démocratique, ce parti formerait le gouvernement à l'heure actuelle. C'est donc dire que bien des travailleurs soutiennent le gouvernement conservateur. Je félicite quand même le député qui a présenté ce projet de loi concernant l'utilisation de briseurs de grève durant des conflits de travail ou des grèves au sein de la fonction publique ou de sociétés d'État.

Je pense que lorsque des conflits de ce genre se produisent, les députés des deux côtés se préoccupent probablement des répercussions sur le pays de ces conflits qui découlent de l'incapacité des parties en cause de parvenir à un nouveau consensus dans le cadre de conventions collectives. C'est là que réside le débat.

Le Québec est la seule province à avoir adopté une législation de ce genre. En fait, jusqu'à maintenant, le Québec n'a aucune preuve concluante lui permettant d'affirmer que le système en question fonctionne comme il devrait.

Analysons ce projet de loi. S'il est adopté dans son libellé actuel, on peut se demander quels effets il aurait sur la définition des services essentiels. Je pense que tous les partis ici représentés savent quelles perturbations entraînent les grèves dans la fonction publique et dans les sociétés d'État.

Il arrive que les travailleurs soient tout à fait justifiés de demander de meilleurs avantages, de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail. Je parle en tant qu'habitant de l'Ouest et d'agriculteur des Prairies qui a connu une foule de conflits de travail dans les chemins de fer nationaux et privés. Prenons les chemins de fer nationaux. Je suis en mesure de vous dire qu'à mon point de vue, les difficultés des agriculteurs n'ont jamais été considérées par les travailleurs du CN qui ont décidé de faire grève.

• (1820)

Si on considère les antécédents du Canada au chapitre des grèves, qu'elles touchent Postes Canada ou d'autres sociétés d'État comme le CN, ou même d'autres services non gouvernementaux, ainsi que les répercussions qu'elles ont eues sur l'économie du pays, peut-être est-il arrivé qu'à l'occasion, certains d'entre nous aient trouvé inacceptable que des travailleurs soient sans contrat pendant une longue période, en raison de l'insécurité que pareille situation comporte.

Il est arrivé trop souvent qu'une grève frappe au moment où les services du commerce étaient très perturbés—c'est déjà arrivé. Nous avons vu des navires bloqués dans le Saint-Laurent.

Une voix: C'est le but de la grève.

M. Holtmann: Un député du NPD dit que l'objectif de la grève est de désorganiser le commerce national. Certaines personnes partagent peut-être cette opinion, mais je croyais que l'objectif consistait à obtenir un contrat plus satisfaisant pour le travailleur en poste. Embarrasser tant de monde dans le commerce, d'un océan à l'autre du pays, sans même tenir compte de la fierté de ses habitants et de l'unité nationale, c'est mettre en danger ce qui nous tient vraiment ensemble. Cette pensée seule me fait peur.

Je doute que vous trouviez les arguments nécessaires pour affirmer qu'une grève puisse être justifiée. Quand, dans la chaîne économique, un si grand nombre d'inno-

cents sont touchés, j'éprouve beaucoup de difficultés à dire qu'il faut soutenir une telle grève.

Je sais qu'ils utilisent l'expression «briseurs de grève». Quand j'étais sur une liste de paie, pour ainsi dire, je n'ai jamais eu l'occasion d'appartenir à ce type de société. J'ai la certitude que bien des gens dans cette salle n'ont jamais figuré sur la liste de paie d'une société d'État ou d'un ministère fédéral, mais c'était peut-être le cas de certains. Ce que je veux vraiment dire, toutefois, c'est qu'à mon avis, ceux qui ont été payés pendant des années par leur société ont pu s'en tirer avec un ensemble d'avantages assez équilibré, probablement meilleur que celui qu'ils auraient obtenu dans le secteur privé.

Quand une personne commence à travailler pour une société d'État fédérale, elle est en général très bien traitée. Ce genre d'emploi repose sur la tradition et n'a rien à voir avec un emploi dans le secteur privé. Les administrateurs fédéraux ne sont pas autant à la recherche du profit. Leurs motivations sont différentes. Cela explique pourquoi les avantages globaux des travailleurs sont supérieurs.

Le fait de laisser entendre qu'aucun autre travailleur ne peut prendre la relève en cas de conflit nuit vraiment aux services d'un si grand nombre de Canadiens, au point de leur causer un tort financier. Ce qu'ils veulent, en effet, c'est faire plier l'échine à la société d'État du gouvernement, et je ne crois pas que ce soit là une façon responsable de négocier des conventions collectives au Canada.

Je sais qu'il arrive qu'on soit tenté de fermer boutique et de ne laisser entrer personne tant qu'on n'obtiendra pas exactement ce qu'on veut. Il suffit d'examiner les hausses salariales demandées pour se rendre compte qu'elles ne correspondent pas au taux d'inflation ni à quelques jours de congé additionnels. Chaque fois que j'ai entendu parler des exigences syndicales, je ne pouvais pas en croire mes oreilles. On demande une hausse salariale de 30 p. 100, par exemple. On me dit que c'est ce qu'il faut demander parce que le patronat offrira considérablement moins et qu'il faudra en arriver à une solution de compromis.

Telles sont les horreurs qui ont cours dans notre société. Le patronat et les syndicats s'adonnent à de tels tours de passe-passe qui ne satisfont absolument personne. Je conviens qu'il faudrait en parler régulièrement dans une assemblée comme la Chambre des communes et j'accepte qu'on ne partage pas mon point de vue.

En outre, je crois sincèrement que nous devrions trouver ensemble le moyen de mettre un terme à ces perturbations avant que les syndicats ne demandent des augmentations de salaire absolument faramineuses ou d'autres exigences des plus ridicules pour mettre fin à leur grève, ou que le patronat n'adopte une attitude aussi rigide.

C'est pourquoi je ne peux pas appuyer cette mesure d'initiative privée.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député qui a présenté ce projet de loi. Il nous donne l'occasion de parler d'un aspect de la loi qui est très important.

Si on lit soigneusement le projet de loi C-201, on constate qu'il y a deux aspects. Le premier est relatif aux briseurs de grève et le deuxième, à l'administration des services centraux qui comporte un mécanisme à deux niveaux pour les besoins de la mesure législative dont nous parlons.

Tout d'abord, voyons le bon côté. Je pense que la législation contre les briseurs de grève est défendable. La raison, c'est que notre parti se rend compte que certaines sociétés, privées ou d'État, pensent que l'utilisation de briseurs de grève est importante pour la survie de la société ou le maintien du service qu'elle assure. C'est pour cela que je dis que l'aspect anti-briseurs de grève est valable.

Ce qui me gêne dans ce projet de loi, c'est la partie qui traite des services essentiels. Monsieur le Président, ce projet de loi vise principalement les sociétés d'État. Si les députés d'en face regardaient l'histoire des sociétés d'État, ils verraient qu'une des raisons pour lesquelles elles ont été créées indépendantes du gouvernement, c'est pour qu'elles puissent traiter avec le secteur privé de la même façon qu'une société privée.

Cela dit, légiférer d'une manière qui réduit cette relation d'indépendance d'une société d'État risquerait de créer des problèmes énormes. Pour cette raison, je pense que la mesure ne serait pas très bien reçue par les syndicats, par les entreprises et même par les sociétés d'État.

Dans l'intervention du député qui a présenté ce projet de loi, j'ai trouvé très intéressante son analyse de Postes Canada et le fait que cette société d'État soit probablement celle qui a le plus de problèmes avec les briseurs de grève.

Quand je lis ce projet de loi, il me semble taillé sur mesure pour la Société canadienne des postes. Quand un conflit éclate entre la direction et le syndicat, ce n'est pas pour rien. Ces conflits s'expliquent de bien des façons, mais la raison principale, c'est que le syndicat essaie d'obtenir une bonne convention collective.

Même si la convention est bonne, des conflits peuvent aussi éclater à cause du travail qu'on fait faire à l'extérieur, par exemple. On peut même considérer la Société canadienne des postes comme un exemple à cet égard. Son plus gros problème semble être le fait qu'elle ne respecte pas son mandat.

Vu le nombre de griefs dont elle fait l'objet, on comprend pourquoi elle connaît des grèves. C'est la raison pour laquelle elle emploie des briseurs de grève. Elle entre dans une phase où elle modifie sa façon de travailler en s'écartant de son mandat initial qui était de donner un service aux Canadiens. Elle adopte maintenant ce qu'elle appelle le mode commercial, c'est-à-dire la recherche du profit. Lorsque l'on modifie le mandat et la raison d'être d'une société, il est évident que l'on crée des difficultés pour le syndicat qui est là, non seulement pour assurer de bons salaires et de bonnes conditions de travail à ses membres, mais aussi pour assurer un bon service, conformément au mandat de cette société d'État.

• (1830)

J'aimerais, dans le court laps de temps qui m'est attribué, mentionner d'autres aspects du projet de loi C-201. Il ne se trouve aucune définition de service essentiel dans ce projet de loi qui parle de la sécurité publique, de la sécurité des particuliers, mais qu'est-ce que cela signifie? Serait-ce des facteurs économiques? Ou l'impact financier sur des tiers? Parle-t-on d'éventuels problèmes de sécurité physique lorsque l'on a recours à des briseurs de grève? Ce projet de loi d'initiative parlementaire ne renferme aucune définition à cet égard. C'est un problème, car lorsque l'on parle de modifier le code du travail, il faut être très précis.

Nous savons tous que le gouvernement peut empêcher l'interruption des services essentiels grâce à la loi de reprise du travail à laquelle le Parlement du Canada peut recourir chaque fois qu'il le juge nécessaire. C'est ce qui me dérange réellement dans ce projet de loi et j'aimerais mentionner le paragraphe 90.9(1), la suspension du droit de grève qui est véritablement un pouvoir exécutif exercé par le gouverneur général sur recommandation du ministre.

On crée un dangereux précédent en laissant à des ministres—et toutes les sociétés d'État sont placées dans la même catégorie—les pouvoirs nécessaires pour recommander, sans débat à la Chambre, il faut le mentionner, de faire obstacle à une entreprise, à un syndicat ou à des travailleurs qui ont un grief légitime.

Il serait dangereux d'envisager de créer un tel précédent pour la simple raison qu'il a fallu des années de débat, de fignolage et de mise en oeuvre pour arriver à la mesure législative en vigueur actuellement. J'estime que nous créerions un dangereux précédent en donnant un tel pouvoir au gouvernement actuel.

Je reviens au paragraphe 90.3(1) où l'on permet au gouverneur en conseil d'émettre l'avis qu'une grève dans une société d'État pourrait mettre en danger la santé ou la sécurité du public. Je suis très inquiet du sens que peut prendre l'expression «santé ou sécurité publique», et il faut la définir. J'espère que si l'étude de la mesure législative franchit d'autres étapes, les députés auront la possibilité de définir cette expression.

Cela étant dit, j'ajouterai, en mon nom et au nom de mon parti, que la mesure concernant les briseurs de grève est une bonne initiative qui mérite d'être étudiée à fond, et j'estime que si le projet de loi ne comportait que la partie sur les briseurs de grève, nous pourrions sérieusement envisager de l'appuyer parce que je crois que des problèmes se présentent lorsqu'il y a ce genre de grèves dans les services quasi-essentiels comme les postes ou le CN, car elles touchent des tiers.

Lorsque les sociétés d'État font appel à des briseurs de grève, leur décision suscite la violence sur les piquets de grève et ailleurs. Si le projet de loi peut remédier à ces situations, je suis d'accord. Mais je ne crois pas que nous serions bien inspirés de faire entrer toutes les sociétés d'État dans la catégorie des services essentiels parce qu'en vertu de leur mandat premier, ces sociétés ont été créées pour faire des affaires dans le secteur privé et y maintenir la concurrence, et voilà qu'on leur donne un

avantage injuste. Je ne crois pas que c'est ce qui était prévu à l'origine et je ne suis pas d'accord sur ce point.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de céder la parole au député de Chambly, je vais reconnaître la députée de Saint-Hubert.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, j'aimerais donner mon point de vue et formuler des observations sur le projet de loi présenté par l'honorable député de Richelieu.

Il convient d'abord de souligner l'importance de cette question qui a des répercussions marquées pour les Canadiens en ce qui concerne le maintien des services essentiels dans certains secteurs industriels assujettis au Code canadien du travail.

J'aimerais aussi souligner que mes honorables collègues députés ont, pour une rare fois, l'occasion de discuter de relations de travail dans un climat plus constructif et moins houleux que celui qui entoure l'adoption d'une loi de retour au travail.

L'honorable député de Richelieu a soumis à notre attention un projet de loi exhaustif. En effet, ce projet de loi présente de nombreuses caractéristiques qui témoignent du soin que l'honorable député a apporté à sa rédaction.

Ce projet de loi est directement lié aux dispositions du Code canadien du travail relatives à l'exploitation des sociétés d'État. D'après le paragraphe 90.1 du projet de loi C-201, sociétés d'État s'entend d'une personne morale visée à l'article 5 de la Partie I du Code canadien du travail. Or, à l'article 5 du Code, on indique que ledit article s'applique, et je cite:

> «Sauf exclusion par le gouverneur en conseil. . . aux personnes morales constituées en vue de l'exécution d'une mission pour le compte de l'État canadien.»

Monsieur le Président, le projet de loi déposé devant mes honorables collègues députés s'applique à certaines sociétés d'État, mais pas à toutes. A titre d'exemple de sociétés qui seraient touchées par le projet de loi, mentionnons notamment Énergie atomique du Canada, toutes les administrations de la Société canadienne des ports, de Halifax à Vancouver, la Société canadienne des postes, le Canadien National, la Société Radio-Canada, les Administrations de pilotage de l'Atlantique et du Pacifique, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et la Monnaie royale canadienne, pour ne nommer que celles-là. Voilà la vaste gamme d'industries qui seraient touchées par le projet de loi, s'il était adopté.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant aborder un autre aspect du projet de loi, qui a trait à l'essentialité des industries assujetties au Code canadien du travail. À ce sujet, je me contenterai surtout de dire que «l'essentialité», dans le contexte des relations de travail, n'est pas un principe statique. Sa relativité est fonction de la période et des circonstances en cause, de telle sorte que ce qui s'applique dans certaines circonstances peut ne pas nécessairement s'appliquer d'autres fois.

Parmi l'éventail de sociétés d'État dont j'ai fait mention précédemment, il s'en trouve évidemment qui procurent des produits et des services vitaux au bien-être économique, ou à un autre aspect essentiel, tandis que d'autres sociétés d'État ne correspondront pas à la définition dont nous pourrions convenir pour ce qui est de l'essentialité. Dans ce cas, nous devons nous demander si le projet de loi cadre avec la nature distincte de ces sociétés. Autrement dit, est-il approprié d'exiger de l'ensemble des sociétés d'État qu'elles se conforment aux contraintes sévères que leur imposerait le projet de loi? L'essentialité de l'approvisionnement en biens publics et de la prestation des services publics justifie-t-elle de telles contraintes? Il convient aussi de signaler, monsieur le Président, que dans certains secteurs, la négociation collective n'est pas de pratique courante et que seul un petit nombre de travailleurs syndiqués est protégé par des conventions collectives. Dans d'autres secteurs, plusieurs sociétés concurrentes seraient susceptibles de servir de sources de rechange de produits et de services, en cas d'arrêt de travail. Dans ces deux cas, il n'est pas nécessaire de s'arrêter à l'essentialité de la société en question car les produits et les services essentiels seront normalement fournis sans interruption.

Une dimension des services essentiels sur laquelle il vaut la peine de réfléchir un instant concerne le moment ou le stade d'un arrêt de travail auquel il convient d'intervenir. Dans certaines industries essentielles, un arrêt de travail peut se produire sans entraîner d'inconvénients économiques ou sociaux, aux premières étapes d'une grève ou d'un lock-out, par exemple, peut-être dans la première semaine d'arrêt. A mon avis, il n'est pas réaliste de penser qu'il faille intervenir immédiatement dans un arrêt de travail. Mon raisonnement est qu'une intervention trop prématurée est capable de nuire aux négociations collectives, car elle peut réduire la pression qui porterait les parties à obtenir une entente et, par conséquent, elle peut permettre aux travailleurs et aux employeurs d'échapper à leur responsabilité envers le processus de négociation collective et envers le public.

• (1840)

Monsieur le Président, quand j'examine le projet de loi dans le contexte du survol des différentes facettes des services essentiels, j'en arrive à mettre en doute un aspect du projet de loi qui concerne ce que j'appellerais

une mesure d'équité lorsqu'il s'agit des diverses sociétés d'État assujetties au Code. D'un côté, monsieur le Président, les interdictions contenues dans le projet de loi à propos de l'utilisation de travailleurs suppléants au cours d'une grève sembleraient s'appliquer à toutes les sociétés d'État.

En laissant de côté la question plus litigieuse de savoir s'il convient de limiter la capacité de l'employeur de chercher à maintenir son activité au cours d'une grève, comme le ferait le projet de loi, nous pouvons constater que l'interdiction contenue dans le projet de loi s'appliquerait à toutes les sociétés d'État, quelle que soit la mesure dans laquelle les biens et services fournis sont nécessaires. Il ne serait pas approprié d'appliquer de telles mesures aux sociétés d'État assujetties au Code canadien du travail, qui ne fournissent pas de services publics essentiels. La conséquence de l'adoption des éléments d'interdiction du projet de loi est qu'ils interviendraient dans le processus normal de la négociation collective. En réalité, ils déséquilibreraient les relations industrielles et le processus de la négociation collective.

Monsieur le Président, selon la formulation du projet de loi, l'exercice du droit de grève repose sur le consentement de l'employeur, qui doit accepter un arrangement de désignation englobant les services à fournir et les employés tenus de travailler durant un arrêt. Tout d'abord, lorsque des employés et des employeurs se trouvent en plein différend de convention collective dans une industrie essentielle, il me semble peu probable qu'ils puissent parvenir à une entente au sujet des services à fournir et des employés qui doivent être identifiés comme remplissant des fonctions essentielles. En réalité, dans un conflit de travail, la négociation concernerait plutôt leur puissance économique respective.

J'oserais dire qu'aucun employeur, qu'il s'agisse d'un employeur du secteur privé ou d'une société d'État, n'acceptera un arrangement qui permettra à un syndicat de chercher à fermer une entreprise au moyen d'une grève. Le processus de la négociation collective serait très probablement aggravé par l'exigence selon laquelle il incombe aux parties de négocier un arrangement de désignation, et les chances de conclusion d'une entente entre les parties seraient probablement très faibles, puisqu'il faudrait presque certainement recourir à l'éventuelle intervention du gouvernement ou du Parlement.

Monsieur le Président, j'aimerais être plus optimiste au sujet des répercussions que le projet de loi pourrait exercer sur la réalisation de relations industrielles pacifiques dans les sociétés d'État qui fournissent des biens et services essentiels. Je ne peux l'être, et je conclus que la négociation collective serait soit déséquilibrée soit rendue moins efficace qu'à l'heure actuelle en vertu de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais maintenant l'honorable député de Chambly.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et avec beaucoup d'honneur que j'appuie mon collègue, le député de Richelieu, dont la circonscription est juste à côté de ma propre circonscription de Chambly. C'est assez rare que l'on voit un projet de loi privé présenté par un député qui a une expérience vécue qui touche ce projet de loi. Le projet de loi C-201 touche les briseurs de grève. Il s'agit surtout d'un projet de loi privé qui est destiné à interdire l'embauche de briseurs de grève dans les sociétés d'État fédérales.

Le député qui a présenté ce projet de loi a lui-même vécu le problème de briseurs de grève. Il était sur la ligne de piquetage, en 1987. C'est un avocat qui connaissait bien les problèmes des syndiqués, et c'est un individu qui était au courant des problèmes syndicaux au Québec, avant la loi provinciale, la Loi 45, qui est une loi contre les briseurs de grève ou les fameux *scabs*. Il a connu justement les effets de cette fameuse loi provinciale, notre loi au Québec, la Loi 45, qui a vraiment amélioré, assaini l'atmosphère, l'environnement touchant les syndiqués au Québec.

Je dis souvent ici dans cette Chambre à quel point je suis fier du travail législatif que la province de Québec a fait. J'ai souvent parlé de la Loi sur la protection du consommateur, la Loi sur la Cour des petites créances, la Loi 101 sur la langue française, mais je suis aussi fier de cette Loi 45 qui est pas mal reflétée dans le projet de loi privé de mon collègue, le député de la circonscription de Richelieu.

Ce projet de loi est extrêmement important parce qu'il peut améliorer la situation des syndiqués dans le sens que, lorsqu'une grève sera déclenchée et que les syndiqués seront sans travail, seront sur la ligne de piquetage, ils ne seront pas portés à la violence d'aucune sorte contre ceux que l'on appelle communément les *scabs* ou les briseurs de grève qui sont embauchés par un employeur pour adoucir ou amoindrir les effets d'une grève.

J'ai entendu le député de Portage—Interlake qui disait qu'il était contre les grèves parce qu'elles ont tendance à déranger le commerce à travers le Canada. Mais le principe même d'une grève, monsieur le Président, c'est de déranger le commerce! C'est de déranger l'employeur, c'est de déranger les gens pour attirer leur attention sur le syndiqué, car son problème est grave; il faut le régler tout de suite.

Mais maintenant—je parle du Québec—avec la loi qui est semblable au projet de loi du député de Richelieu. Avant la Loi 45, il y a eu beaucoup de violence dans les grèves au Québec. Il y a eu des grèves extrêmement longues. De plus, on a vu, avec les compagnies qui n'étaient pas touchées par la Loi 45, des grèves extrêmement longues, comme celle à la compagnie Voyageur.

C'est une grève qui a duré deux ans. C'est une grève qui est arrivée après la Loi 45, mais au Québec, la Loi 45 ne s'appliquait pas à la compagnie Voyageur. Je peux vous dire que, après avoir rencontré les syndiqués chaque matin—parce que mon bureau n'était pas loin—l'hiver comme l'été, parce que cela a duré deux ans, ils faisaient du piquetage. Et aujourd'hui, je sais que même un député libéral de cette Chambre était président de la compagnie Voyageur et qu'il ne voulait rien savoir d'eux.

La grève a duré parce que, justement, ils ont embauché des briseurs de grève, des *scabs* et justement à cause de cela, on a eu des travailleurs sans emploi pendant deux ans, au Québec, dans le conflit de Voyageur.

Je ne veux pas que cela arrive à qui que ce soit. C'est très dur pour une famille. C'est pour cela que je suis ravi de pouvoir appuyer le projet de loi de mon collègue, le député de Richelieu.

Maintenant, juste pour vous donner un exemple de l'effet de cette Loi 45 sur laquelle est basé le projet de loi privé de mon collègue, le député de Richelieu, je peux vous dire que les pertes d'heures ou de temps reliés à des conflits, les jours de conflits au Québec—cela fait une dizaine d'années que cette loi a été adoptée au Québec—les jours où les conflits ont duré sont passés de 171 jours, en moyenne, à 111 jours actuellement. Voilà ce que j'appelle du progrès.

Je pense que si l'on accepte le fait que certaines grèves sont inévitables, parce qu'on a certains employeurs qui sont plus intelligents ou moins intelligents que d'autres, si l'on donne le droit à des employés de faire une grève, mais en même temps, on donne le droit à un employeur d'embaucher des briseurs de grève, finalement, qu'est-ce qu'on est en train de faire? Mais c'est facile à voir avec les statistiques du Québec. On est en train de dire: Vous, les travailleurs syndiqués, allez en grève. Allez! Vous n'avez pas besoin de manger. Vous n'avez pas besoin de sous. Vous n'avez pas besoin d'une certaine tranquillité d'esprit. Il y a d'autres gens qui vont prendre votre place. Moi, je suis l'employeur, le gouvernement me donne le droit d'embaucher qui que ce soit pour vous remplacer. Allez faire votre grève! Aussi longtemps que cela ne me fait pas de mal, je suis content. Donc, on a vraiment empiré la situation en donnant le droit de grève à des syndiqués, mais une grève qui n'a aucune force, une grève qui ne dérange d'aucune façon la compagnie. Donc, ce qui arrive avec les syndiqués, c'est qu'ils sont sans travail, ils sont sans salaire et sont obligés de quémander pour avoir le minimum vital. Et l'employeur peut toujours se vanter, peut toujours se «péter les bretelles» en disant: Mais, voyons donc, bien sûr, je suis en grève, cela fait deux ans, mais ce n'est pas grave! Voilà la situation, monsieur le Président.

• (1850)

Le projet de loi de mon collègue, l'honorable député de Richelieu, peut améliorer grandement les relations entre les syndiqués et les employeurs. Cela s'est déjà fait au Québec.

Maintenant, j'ai entendu, bien sûr, des critiques des libéraux, des critiques des conservateurs. Je trouve cela drôle d'entendre des critiques des conservateurs, mais c'est plaisant parce que le député qui a présenté ce projet de loi est un ancien député conservateur qui a vu la réalité, ce que c'est qu'être conservateur et qui a changé. Maintenant, il est près de nous autres, ici. D'entendre ses anciens collègues parler contre lui dans le sens que ce projet de loi est mauvais pour le pays, mon Dieu, c'est vraiment pousser loin! Ce projet de loi va déranger davantage les commerces! Quand c'est le contraire qui est arrivé au Québec! Au lieu de déranger les commerces, cela a réglé pas mal de conflits, au moins dans un temps presque record, monsieur le Président.

J'ai entendu des critiques du côté conservateur et du côté libéral à l'effet que c'est une loi qui touche seulement les corporations de la Couronne. Mais voyons donc! Il faut commencer quelque part. On commence avec les corporations de la Couronne, on va voir jusqu'à quel point cela peut être efficace. Je trouve que c'est une critique qui n'est pas vraiment acceptable.

En conclusion, monsieur le Président, je dois vous dire que les services essentiels ne sont pas définis et que cela ne donne pas de discrétion à un ministère. Encore, monsieur le Président, on peut se fier à la loi provinciale du Québec dans laquelle on a une commission établie justement pour définir quels sont les services essentiels et pour statuer là-dessus. Et depuis une dizaine d'années, cela a bien marché au Québec. Et j'espère qu'en appuyant ce projet de loi, l'on puisse le voir peut-être amendé, s'il le faut, mais que l'on puisse le voir au moins étudié en comité.

[*Traduction*]

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, les députés sont encore une fois priés d'envisager le projet de loi d'initiative parlementaire C-201. Il a été présenté par le député de Richelieu et nous en avons été saisis pour la première fois le 31 mai 1990.

Depuis ce temps, nous avons pu réfléchir et peser les arguments qui ont été présentés à l'appui du projet de loi lors du premier débat. Nous avons pu évaluer les forces et

les faiblesses de ces arguments et remettre en question notre propre point de vue sur le projet de loi.

J'aimerais analyser certains des arguments présentés par le député de Richelieu à l'appui de ce projet de loi, particulièrement ceux qui ont trait à la durée des grèves. Je me demande à ce propos s'il est réaliste ou non de s'attendre à ce que la loi proposée ait sur les conflits de travail cet effet bénéfique que le député lui confère.

Avant de poursuivre, permettez-moi de faire quelques observations sur l'ampleur des grèves depuis quelques années. Je pense que c'est important de le faire, parce que cela nous donne un indice de la situation actuelle, comparée à celle des années 1970 et 1980.

Il importe de mentionner dès le départ que l'intensité des grèves au Canada diminue d'une façon générale, par rapport au début des années 1980 et à la fin des années 1970. Par exemple, le nombre moyen de grèves réelles par année, entre 1985 et 1989, a été de 683. Cela constitue une réduction considérable par rapport à une moyenne de 823 grèves pour les cinq années précédentes, soit de 1980 à 1984, et à une moyenne de 1 024 grèves pour les cinq années précédentes, soit de 1975 à 1979.

Il y a eu aussi une diminution du nombre des jours-personnes non travaillés pendant les arrêts de travail. J'indiquerai très brièvement que la notion de jours-personnes prend en considération le nombre de travailleurs concernés par les grèves ainsi que le nombre de jours où chaque travailleur ne travaille pas à cause d'une grève ou d'un lock-out.

Le nombre de jours-personnes non travaillés par an dans la dernière partie des années 1980 a beaucoup diminué par rapport aux années précédentes. En comparaison de la dernière partie des années 1970, le nombre de jours-personnes non travaillés pendant les arrêts de travail a diminué presque de moitié. Il y a donc clairement une diminution des grèves et des lock-out au cours de cette période.

Nous pouvons replacer ces jours de travail perdus au cours des arrêts de travail dans la perspective d'une mesure d'un temps de production global pour la main-d'oeuvre et évaluer le pourcentage de temps de travail perdu pendant les arrêts de travail. Dans la seconde moitié des années 1980, le pourcentage évalué de temps de travail perdu pendant les arrêts de travail était de 0,17 p. 100 par rapport à environ 0,25 p. 100 dans la première moitié des années 1980 et à 0,38 p. 100 dans la dernière moitié des années 1970. Les chiffres pour la dernière moitié des années 1980 reflètent de façon significative que le temps de production perdu pendant les arrêts de travail a diminué environ de moitié. Ces chiffres reflètent une réduction absolue aussi bien qu'une réduction relative du temps de production disponible dans la main-d'oeuvre.

Après ce bref aperçu des tendances dans les arrêts de travail au Canada, je reviens sur certaines observations que le député de Richelieu a faites sur ces tendances qu'il relie à la loi québécoise sur les briseurs de grève.

Le député de Richelieu a dit le 31 mai à la Chambre qu'il avait trouvé des données qui le justifiaient d'appuyer le projet de loi C-201 dans une étude d'un organisme québécois, le Centre de recherches et de statistiques sur le marché du travail. L'étude a été publiée en 1982 sous le titre «Les briseurs de grève et le code du travail». Il vaut la peine de l'étudier attentivement parce que c'est l'une des rares études sur les effets de la loi sur les briseurs de grève que la province de Québec a adoptée en 1977 et parce qu'elle est la base empirique sur laquelle le député fonde ses arguments.

Les données que renferme l'étude couvrent deux périodes, les six années qui ont précédé l'entrée en vigueur de la loi sur les briseurs de grève, de 1972 à 1977, et les trois années qui ont suivi son adoption, de 1978 à 1980. Je voudrais commenter brièvement les comparaisons faites dans l'étude sur les effets de la loi.

• (1900)

L'étude révèle que, avant l'application de la loi, les employeurs ont engagé des remplaçants lors de 27 arrêts de travail représentant 4 p. 100 du nombre total d'arrêts de travail de cette période. Après l'adoption de la loi, le cas s'est présenté dans un plus grand nombre d'arrêts de travail, soit 56, qui représentent 5 p. 100 du nombre total d'arrêts de travail.

Fait intéressant, entre les deux périodes comparées, le nombre moyen de travailleurs touchés par les arrêts de travail a diminué tandis que le nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail où l'on a engagé des remplaçants a presque triplé, passant de 166 à 479. Je mets les députés en garde contre les conclusions hâtives qu'ils pourraient tirer de ces renseignements. Je désire cependant faire remarquer que les remplaçants travail-

lent plus souvent pour les grandes sociétés, comme on peut le déduire de ces renseignements.

Si l'on compare les deux périodes, on aurait pu s'attendre à ce que la mesure législative ait occasionné, parmi ses effets les plus favorables, une réduction du nombre de jours-personnes de travail perdus. En fait, il y a eu une légère augmentation des jours-personnes perdus au cours des arrêts de travail. Ce nombre est passé de 9,1 millions à 9,8 millions. Dans le cas des arrêts de travail durant lesquels on a embauché des remplaçants, la variation a été très faible. Le nombre de jours-personnes perdus lors d'arrêts de travail durant lesquels des remplaçants ont été engagés s'est élevé à 1,1 million pour les deux périodes.

Pour chacun de ces éléments et chacune de ces mesures des arrêts de travail, y compris le nombre de travailleurs touchés par des arrêts de travail durant lesquels des remplaçants ont été engagés, pour les nombres moyens de travailleurs touchés et pour le nombre de jours-personnes perdus en raison d'arrêts de travail, les statistiques révèlent que la situation s'est détériorée après l'adoption d'une mesure législative contre les briseurs de grève.

Bien que le député ait fait valoir qu'il y avait eu une diminution de la durée moyenne des arrêts de travail comme preuve de l'efficacité de la mesure législative de la province de Québec, il convient de remarquer que l'étude à laquelle il a fait allusion montre également une réduction de la durée moyenne de toutes les grèves durant la période, et non seulement de celles durant lesquelles des remplaçants ont été engagés.

Je ferai une dernière observation sur l'étude réalisée par le Centre de recherches et de statistiques sur le marché du travail. Un peu plus tôt, j'ai décrit la tendance des statistiques sur les arrêts de travail dans tout le Canada. J'ai souligné que le nombre des grèves et des lock-out tendait à diminuer. Le nombre des travailleurs qui prennent part à des grèves diminue et les heures de travail perdues sont à la baisse, aussi bien en chiffres absolus que comme pourcentage du total des heures de travail.

Bien des facteurs peuvent expliquer les tendances que traduisent les statistiques sur les arrêts de travail. La conjoncture, par exemple, est un facteur important. Le taux d'inflation élevé qui a sévi dans les années 70 est considéré par ceux qui étudient les relations de travail comme la cause d'une difficile période de rajustement pour les travailleurs et les patrons. Les salaires relatifs, la structure industrielle et la sécurité d'emploi comptent aussi parmi les facteurs qui ont une influence sur les tendances et l'évolution pour ce qui est des arrêts de travail.

Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est comment une loi unique comme la loi québécoise sur les briseurs de grève peut être considérée comme la cause d'une diminution de la fréquence des arrêts de travail. Les faits que je viens d'énumérer, et qui sont tirés de la même étude du Centre de recherches et de statistiques sur le marché du travail, rendent cette affirmation contestable.

Pour finir, une autre observation au sujet de la durée moyenne des arrêts de travail, puisque c'est l'indicateur utilisé par le député de Richelieu comme preuve de l'efficacité de la loi contre les briseurs de grève.

• (1905)

Entre 1972, première année de l'étude du Centre de recherches, et 1977, année de la mise en vigueur des dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail du Québec, la durée moyenne des grèves et des lock-out dans la province a été la plus élevée de tout le Canada. Dans les années qui ont suivi l'application de ces dispositions, il n'y a pas eu de changement dans les relations et les arrêts de travail ont continué à durer plus longtemps au Québec qu'ailleurs au Canada.

J'espère que ces quelques observations m'auront permis de donner à la Chambre une idée des renseignements qui figurent dans l'étude citée par le député de Richelieu. Je crois que les éléments d'information dont on dispose sur l'efficacité des dispositions législatives anti-briseurs de grève, comme celles du projet de loi C-201, ne sont pas très satisfaisants. En toute honnêteté, je dirai que je doute de l'efficacité des mesures proposées.

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'aimerais commenter durant les minutes qui vont suivre le projet de loi déposé à la Chambre et qui concerne le maintien des services essentiels dans les sociétés d'État, de même que l'interdiction pour ces mêmes sociétés d'embaucher des travailleurs afin de remplacer leurs employés en grève ou en *lock-out*. Essayons tout d'abord de dégager les éléments essentiels de ce projet de loi.

Premièrement, les sociétés d'État n'auraient pas le droit de recourir à des employés embauchés après le dépôt d'un avis de négocier pour remplir les fonctions de ceux faisant partie de l'unité de négociation en grève ou en *lock-out*.

Deuxièmement, le projet de loi interdirait également de recourir à des employés qui sont en grève ou en *lock-out* dans d'autres établissements de la société, interdisant également d'employer dans l'unité touchée des personnes qui travaillent habituellement dans un autre établissement que la société d'État.

Le projet de loi prévoit en plus que les parties doivent, au moins sept jours avant le déclenchement d'une grève, en venir à une entente quant au maintien des services essentiels. De plus, lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, il est prévu que le syndicat présente à la société d'État et au ministre une liste des services essentiels à maintenir. Dans les deux cas et, en vertu de la loi proposée, le ministre est tenu d'évaluer la suffisance des services prévus dans l'entente ou la liste. Voilà pour les deux principaux éléments de ce projet de loi.

Si nous revenions à l'embauche de soi-disant travailleurs de remplacement. On sait que remplacer les travailleurs qui participent à une grève légale est une question délicate et controversée. Au Canada, seul le Code du travail du Québec contient des dispositions qui interdisent, à toutes fins pratiques, à un employeur aux prises avec un arrêt de travail légal de recourir à des travailleurs suppléants. Lorsqu'on évalue la pertinence d'une telle loi par rapport au champ de compétence fédérale, il faut prendre en considération un certain nombre de caractéristiques des industries régies par les administrations fédérales et provinciales.

Le Code canadien du travail s'applique à un secteur des relations de travail qui, dans une large mesure, comprend des entreprises qui jouent un rôle majeur dans des grands domaines de l'activité économique. Par exemple, les sociétés de transport d'envergure nationale et régionale constituent une proportion importante des entreprises de compétence fédérale. Une fois que les exigences du Code canadien du travail concernant le règlement des différends ont été respectées, aucune restriction n'est imposée quant à l'exercice du droit de grève des employés. Dans la province de Québec, il est important de préciser que certains secteurs, comme les soins de santé et les transports municipaux sont protégés au moyen de la désignation de travailleurs qui ne peuvent participer à des arrêts de travail. Cette procédure n'existe pas dans les entreprises du secteur privé de compétence fédérale qui sont assujetties au Code canadien du travail.

• (1910)

Chaque palier de gouvernement a évalué ses besoins législatifs, compte tenu du caractère unique des industries régies. Et l'une des caractéristiques fondamentales du régime fédéral de négociations collectives est la reconnaissance du fait que la rivalité d'intérêt des syndicats et des employeurs éprouve souvent la force économique des parties.

En dernier ressort, le pouvoir syndical est démontré par le retrait concerté des travailleurs de chez l'employeur. On sait qu'en pratique, plus de 95 p. 100 de toutes les conventions collectives dans le champ de compétence fédérale sont conclues sans arrêt de travail.

En contrepartie, l'employeur a à sa disposition un pouvoir équivalent en recourant au lock-out ainsi qu'en s'efforçant de poursuivre ses activités malgré la grève.

Le Code canadien du travail, avec ses procédures et ses démarches pour accréditer des agents négociateurs, régler les questions qui empêchent une négociation collective efficace et positive, y compris la prestation de services de conciliation, vise surtout à permettre aux parties en cours de régler leurs litiges avec le minimum d'interventions du gouvernement. Dans ce contexte, monsieur le Président, le Code stipule que les parties peuvent accepter volontairement d'être liées par les recommandations d'un commissaire-conciliateur ou d'une commission de conciliation.

Examinons quelque peu les répercussions éventuelles du projet de loi du point de vue opérationnel étant donné le genre d'industries auxquelles s'applique le Code canadien du travail. Les industries nationales ainsi régies, comme les chemins de fer, les compagnies aériennes, se caractérisent par la multiplicité des unités de négociation.

Celles-ci sont plutôt regroupées en fonction des métiers ou des fonctions hiérarchiques, comme les pilotes, les mécaniciens, les agents de bord et les chefs de train qui sont représentés par un syndicat respectif. Les employés des Chemins de fer nationaux du Canada, par exemple, sont représentés par quatorze syndicats et visés par des douzaines de conventions différentes. La plupart des industries de compétence provinciale, elles, sont structurées en fonction de l'industrie et une unité de négociation représente très souvent une usine.

Pour déterminer la valeur du projet de loi proposé, il faudrait examiner les conséquences que pourrait avoir le fait de donner à une unité de négociation assez petite le pouvoir de paralyser tout le système de transport national. S'il était impossible pour une compagnie de chemins de fer de recourir à d'autres travailleurs pour remplir les fonctions des employés en grève, cette entreprise serait incapable de poursuivre ses activités.

Dans cette situation, on peut constater que la loi proposée conférerait à une petite unité de négociation le pouvoir de paralyser une grande entreprise.

Un autre problème pourrait venir des répercussions d'une telle loi sur la structure actuelle des négociations multisyndicales. Dans l'industrie ferroviaire, par exemple, plusieurs syndicats représentent des douzaines d'unités de négociations communes.

Parfois, la direction et les syndicats du secteur ferroviaire ont jugé bon de se réunir pour constituer une structure de négociations multipartite d'envergure. De tels arrangements ont l'avantage de limiter le nombre de grèves éventuelles pour les employeurs et les syndicats pendant une ronde de négociations.

Deux questions se posent: ces négociations multipartites si prisées par les deux parties se poursuivraient-elles dans le cadre d'un régime interdisant le recours aux travailleurs de remplacement? Et deuxième question: le pouvoir accru des unités de négociations ne risquerait-il pas de fragmenter le système et, par conséquent, d'accroître les conflits à l'intérieur du système.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

La période prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 octobre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, la station américaine de radio WBLK est pratiquement en situation de monopole sur le marché du sud de l'Ontario pour la musique contemporaine noire et urbaine.

La ville de Toronto est devenue si lucrative que la station a maintenant un service de publicité dans le Grand Toronto. Il est regrettable que les artistes canadiens noirs n'aient pas de débouchés commerciaux pour leur musique et que les Canadiens qui font de la publicité aient à s'adresser à WBLK pour atteindre l'importante population noire de Toronto.

Cet été, le CRTC a rejeté une demande de licence de la communauté noire pour l'accorder à une station «country and western». Le CRTC a refusé d'entendre les revendications des musiciens noirs et n'a pas pris en considération le fait que les autres stations de Toronto abandonnent le «country and western» faute de public.

Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il prône le multiculturalisme, il rejettera cette décision et la renverra au CRTC pour étude

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je viens juste de rentrer d'une visite intensive de cinq jours dans une partie de ma circonscription, au cours de laquelle j'ai parlé à plus de 400 personnes, dont la plupart sont des agriculteurs inquiets de leur présent et de leur avenir.

Des tas incroyables de céréales jonchent les champs. Les élévateurs et les silos sont pleins. Les céréales restent là mais il est évident qu'il faut les expédier et les vendre très rapidement.

Le message de mes électeurs est clair. Il faut vendre les céréales sans tarder. Le prix des céréales doit être plus élevé. Il faut de nouveau faire une avance d'argent sans intérêt et le gouvernement doit intervenir dans la crise de l'énergie afin de maintenir les prix de l'essence à leur niveau actuel pour que les compagnies pétrolières ne réalisent pas de bénéfices aux dépens des producteurs des Prairies qui ont un grand besoin de liquidités.

Je demande instamment à ce gouvernement d'être attentif aux besoins des agriculteurs et des ruraux de ma circonscription et de l'ouest du Canada afin de s'occuper immédiatement de leurs problèmes.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, hier, Air Canada a annoncé des coupures draconiennes au sein de son personnel: près de 3 000 mises à pied, allant des mécaniciens aux agents de bord et des pilotes. Bref, des coupures qui affecteront l'ensemble des employés, imputables à l'augmentation du prix de l'essence.

Depuis longtemps, les milieux financiers réclament une rationalisation de ce genre, et cela avant même les hausses du prix du pétrole.

Lors des deux dernières hausses, j'avais louangé les pétrolières pour leur patience à augmenter leurs prix. Mes craintes étaient plutôt de voir profiter les entreprises, les grossistes, les compagnies de transport aérien, les taxis, les transports en commun de ces hausses et pour réajuster leurs prix ou réduire leurs effectifs.

Où étaient ces compagnies lors des baisses de 12c. le litre en 1987? Quelle fut leurs baisses accordées aux consommateurs lorsque le prix du pétrole a baissé jusqu'à 10 $ le baril?

Monsieur le Président, je me pose une question très simple: Est-ce que les 3 000 employés seraient réembauchés advenant que le prix du pétrole revienne au même taux qu'il y a deux mois? La réponse est la suivante: Je ne le pense pas.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Transports, aidé de la ministre de la Justice, n'a pas su prendre les dispositions nécessaires pour répondre à toutes les questions laissées en suspens à la suite de la démission de M. Peter Lush du poste de président de la Commission du havre de Hamilton.

Un gouvernement conservateur a confié l'examen de la conduite d'une personne nommée par des conservateurs, elle–même partisane du Parti conservateur, à l'étude d'avocats privée, Deslaurier et Binnington, conservateurs, qui fera rapport au ministre conservateur des Transports.

Or, une étude d'avocats privée ne peut pas obliger des personnes à témoigner sous serment ou ordonner la production de documents. Seule une enquête publique permet de recueillir des témoignages sur cette affaire, et la question juridique soumise à l'étude d'avocats par le ministre est beaucoup trop limitée. Elle ne soulève pas la possibilité d'une violation de l'article 27 de la Loi des commissaires du havre de Hamilton, des articles 120 à 126 du Code criminel du Canada, ou du droit général du mandat, ce qui permettrait peut–être aux contribuables canadiens de récupérer le chèque de commission de 400 000 $ remis à M. Peter Lush.

Qu'est–ce que le ministre des Transports a à cacher?

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le Canada est un pays endetté. Il a suffi d'une génération de gouvernements dépensiers pour nous amener au point où il faut consacrer près de 40c. sur chaque dollar à payer des intérêts pour le service de la dette.

Beaucoup de Canadiens trouvent la situation embarrassante, mais il n'y en a pas beaucoup qui essaient vraiment d'aider ceux qui, comme Michael Wilson, cherchent à résoudre les problèmes.

Je suis donc heureux d'annoncer aujourd'hui qu'on peut retrancher 1 200 $ de notre dette nationale, grâce aux efforts de plusieurs Chambres de commerce de ma circonscription.

La Chambre de commerce de Halton Hills et celle de Burlington ont en effet parrainé plus tôt cette année un barbecue organisé pour réduire le déficit; cette initiative constitue un effort direct pour aider notre pays grâce à une collecte de fonds populaire. Plus de 600 personnes sont venues entendre parler le ministre des Finances et ont fait quelque chose de positif pour le Canada.

Les critiques sont nombreux, mais les Canadiens moyens, soucieux et engagés comme les électeurs de ma circonscription qui ont aujourd'hui donné de l'argent pour contribuer à bâtir l'avenir du Canada le sont tout autant.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur l'un des plus incroyables revirements dont l'histoire politique du Canada ait été témoin.

Je veux évidemment parler des commentaires à la noix du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique au sujet de la TPS. D'un côté, il publie une lettre ouverte invitant le public à appuyer la lutte des sénateurs libéraux qui essaient de tuer la TPS des conservateurs. D'un autre côté, il y a deux jours seulement, il critique le caractère non élu du Sénat devant les caméras et il réclame son abolition. Et maintenant, ses honnêtes copains de Queen' Park, dirigés par le premier ministre Bob, sont sur le point d'appuyer et d'embrasser la TPS et ils ont déjà laissé tomber leur opposition au truffage du Sénat.

Le leader parlementaire se décidera–t–il? Le NPD appuie–t–il l'action des libéraux au Sénat ou continuera–t–il à parler le langage ambigu qui est maintenant la caractéristique du Nouveau Parti démocratique fédéral?

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE À LG–2

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Société de développement de la Baie James construit une nouvelle aérogare à LG–2 en Abitibi avec la collaboration d'Hydro–Québec, de la Société d'énergie de la Baie James et du gouvernement du Canada, au coût de 7 millions de dollars.

La nouvelle station d'information de vol sera aménagée au deuxième étage de cette aérogare comprenant cinq spécialistes d'information de vol et trois techniciens en électronique, desservant une région de 145,000 kilomètres carrés autour de la Baie James.

Monsieur le Président, je suis fier d'avoir travaillé de concert avec les employés de la Société de la Baie James et de la municipalité de la Baie James pour obtenir ces aménagements tellement utiles aux travailleurs de la Baie James et aux travailleurs du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, 16 000 sidérurgistes sont sans travail depuis dix semaines et ça continue.

Le ministre du Commerce a dit hier à propos de deux décisions négatives du groupe binational qu'«on ne peut pas toujours gagner». Monsieur le Président, nous n'avons pas obtenu gain de cause et nous ne gagnerons pas non plus dans l'avenir.

Tandis que le différend subsiste, les producteurs américains commencent à s'emparer d'une partie croissante du marché de nos producteurs canadiens. En dépit de l'animosité créée par le conflit du travail, Fred Telmer, président de Stelco, et Leo Gerard, directeur de l'USWA, reconnaissent que les taux d'intérêt élevés et le dollar canadien cher qui en découle, portent un coup fatal à l'industrie sidérurgique.

Il ne s'agit pas seulement de cette industrie, monsieur le Président, mais de tout le secteur de fabrication qui est en chute libre: l'emploi a baissé de 6,4 p. 100 par rapport au troisième trimestre de 1989.

Même si les règles du jeu étaient équitables, nous jouerions sur deux terrains distincts. Les sidérurgistes et les producteurs canadiens—tous les Canadiens—demandent au gouvernement de les aider.

Abaissez les taux d'intérêts.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je parlerai au nom des céréaliculteurs de l'Ouest, en général, et de Brandon—Souris, en particulier, qui vivent une grave crise du fait qu'ils manquent de liquidités.

Même si les récoltes ont été supérieures à la moyenne dans l'Ouest, les agriculteurs de ma circonscription ne disposent que de peu d'argent liquide en raison des prix réduits des céréales joints à de faibles quotas de livraison. Ils doivent cependant respecter leurs obligations face à leurs créanciers.

• (1410)

Bien que nous n'ayons à peu près aucun contrôle sur le prix des céréales d'exportation à cause de la politique insensée de subventions aux ventes d'exportation que continuent d'appliquer la CEE et les États-Unis, et comme les quotas de livraison ne pourront s'améliorer que lorsque la Russie et la Chine commenceront à acheter, le gouvernement fédéral peut et devrait venir en aide aux céréaliculteurs en acceptant de rétablir un programme de paiements anticipés sans intérêt à l'égard de la récolte de cette année.

Même s'il devait en coûter jusqu'à 50 millions de dollars ou plus au trésor fédéral, nous devrions, en tant que gouvernement, aider financièrement les céréaliculteurs, comme nous l'avons fait par le passé.

Ils en ont grand besoin et c'est maintenant qu'il faut le faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au moment où je vous parle, à l'autre endroit, mes collègues du Parti libéral du Canada défendent vaillamment les droits des Canadiens et des Canadiennes et se battent de toutes leurs forces contre l'imposition de la taxe sur les produits et services.

La cause qu'ils défendent est la cause de la population canadienne qui ne veut pas de la TPS. Et pourtant ils rencontrent de la résistance de la part du gouvernement d'en face et aussi du Nouveau Parti démocratique, ces néo-démocrates fades qui tergiversent et sont bien décidés à atteindre sans honte de nouveaux sommets d'hypocrisie et à réaliser de véritables exploits d'opportunisme politique. Un jour, ils réclament l'abolition du Sénat, le lendemain, ils recommandent au Sénat d'un air sûrement penaud de lutter contre la TPS. Quelle est la position des néo-démocrates? Qui sait? Ils n'arrivent pas à se décider.

Ce qui importe, c'est que tous les Canadiens connaissent la position de Jean Chrétien et du Parti libéral du Canada. Nous défendons les Canadiens, les simples citoyens canadiens qui résistent, qui doivent travailler pour gagner leur vie et nourrir leur famille et qui réclament le rejet de la TPS.

M. le Président: Le temps accordé au député est écoulé. La députée de Mercier.

[*Français*]

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Mme Carole Jacques (Mercier): À l'heure actuelle, monsieur le Président, les femmes enceintes peuvent recevoir jusqu'à concurrence de 15 semaines de prestations d'assurance-chômage. Si le projet de loi C-21 était adopté, elles ou leurs conjoints pourraient bénéficier de 10 semaines supplémentaires, donc 25 semaines de prestations au total.

Alors, monsieur le Président, si les sénateurs libéraux étaient plus sérieux et plus conscients et arrêtaient de faire leurs enfantillages au Sénat en sonnant des cloches ou en tapant du pied, ils permettraient à des milliers de Canadiens et de Canadiennes de bénéficier à juste titre de prestations de maternité plus convenables.

Faut-il croire, monsieur le Président, que les sénateurs, à leur âge, ont déjà oublié le concept de la maternité?

* * *

[*Traduction*]

LES PALESTINIENS EN ISRAËL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens pour condamner les actes de violence et de brutalité perpétrés par l'armée israélienne contre les protestataires palestiniens jusque sur les lieux de la mosquée Al Aqsa, le troisième lieu saint de l'Islam. C'était évidemment condamnable de lancer des pierres contre les fidèles juifs en prières devant le Mur des lamentations, mais la riposte de l'armée israélienne qui a tiré des balles réelles sur les manifestants est un acte odieux, un spectacle tragique qui est devenu trop familier. Plus de 150 enfants ont péri aux mains des forces israéliennes d'intervention depuis le début de l'*intifada*. Israël a démontré du mépris pour le droit international et pour les droits de la personne avec sa politique de punitions collectives, de déportations forcées et de colonisation.

Le Canada doit condamner énergiquement ces tueries tragiques. Il doit soutenir l'envoi d'une équipe d'enquêteurs du Conseil de sécurité de l'ONU dans la région et demander la convocation hâtive d'une conférence internationale pacifique sur la justice et l'autodétermination des Palestiniens.

[*Français*]

Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures dans le Proche-Orient. Le monde qui a condamné l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq doit également condamner cette annexion.

LE SÉNAT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ce qu'il nous a été donné de voir ces derniers jours au Sénat est loin d'être édifiant.

Pendant que les Canadiens sont découragés, ahuris face à l'attitude grotesque et dégradante des sénateurs libéraux, n'empêche que ce sont les plus démunis, les chômeurs et les régions du pays qui font les frais de l'obstruction systématique des sénateurs libéraux.

Des dizaines de milliers de chômeurs au Canada sont privés de cours de formation parce que le Sénat libéral bloque la Loi sur la réforme de l'assurance-chômage.

Tous les comités d'aide au développement des collectivités au pays voient leurs projets de développement bloqués faute de fonds et encore à cause du Sénat libéral.

La ville de Laterrière, par exemple, dans la circonscription de Jonquière, voit son projet de développement récréatif et touristique retardé, et ce en raison de l'obstruction des sénateurs libéraux.

Monsieur le Président, l'abus de pouvoir a pris préséance sur le bon sens. Il est temps que la démocratie prenne place au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, le Conference Board of Canada, dans son rapport trimestriel, déclarait que l'économie canadienne était en récession. Il ajoutait qu'aucune reprise n'était prévue avant le printemps de l'an prochain.

Le Conference Board blâme directement le gouvernement pour cette récession. Il déclare, et je cite: «Ce sera une récession *made in Canada*.»

Le premier ministre est-il prêt à admettre aujourd'hui que ce sont les programmes du gouvernement qui ont provoqué cette récession, faisant perdre des dizaines de

milliers d'emplois et apportant misère et désespoir à des milliers de familles canadiennes? Est-ce que le premier ministre entreprendra dès aujourd'hui de remplacer ses programmes par des programmes qui créent des emplois, stimulent la croissance économique et ne plongeront pas le Canada dans une récession encore pire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les programmes que notre gouvernement a adoptés sont pensés précisément pour éviter le genre de récession que nous avons connue en 1981-1982 et dont le député sait beaucoup de choses.

L'an dernier et encore cette année, nous avons déclaré que nous devions éviter d'accroître les pressions inflationnistes qui étaient en train d'émerger dans notre économie et nous faisaient perdre de notre compétitivité, exactement comme cela se produit en ce moment en Grande-Bretagne. Dans ce pays, l'inflation est actuellement de 10,6 p. 100. L'inflation y est beaucoup moins bien contrôlée qu'ici et nous nous efforçons d'éviter le même problème pour pouvoir restaurer très rapidement une croissance sans inflation.

Le rapport du Conference Board déclare clairement qu'au cours du deuxième trimestre de l'an prochain, nous aurons un taux de croissance annuel de 3 p. 100. C'est ce que nous voulons atteindre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans son arrogance et son aveuglement, le ministre refuse d'écouter des organismes comme le Conference Board et son propre Conseil économique, et continue de parler de l'inflation. Or, dans son rapport, le Conference Board dit que la TPS, un élément-clé de la politique du gouvernement, aura non seulement pour effet d'alimenter l'inflation, mais encore de provoquer l'an prochain, lors de sa mise en oeuvre, une érosion du pouvoir d'achat au moment où l'économie sera en récession et les taux d'intérêt seront encore trop élevés.

Je demande donc au premier ministre et au ministre des Finances s'ils auront l'intelligence et la clairvoyance de retirer dès maintenant la TPS avant qu'elle plonge le pays encore plus profondément dans la récession et cause encore plus de difficultés aux Canadiens et à leurs familles.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député m'accuse de ne pas écouter. Je lui suggère d'ouvrir lui aussi ses oreilles et de lire plus attentivement le rapport du Conseil économique.

Il est dit dans ce rapport que le Conseil économique appuie la politique que nous avons appliquée dans notre lutte contre l'inflation. Lisez le rapport. Je suggère au député de lire ce passage du rapport.

Le Conseil économique dit être en faveur de mesures visant la réduction du déficit. Si le député voulait bien être honnête envers les Canadiens, il avouerait n'avoir jamais rien proposé pour la réduction du déficit. C'est là un élément-clé de ce que le Conseil économique propose aux Canadiens, et nous sommes tout ouïe.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances s'il sera assez honnête envers les Canadiens pour reconnaître, de concert avec le premier ministre et son gouvernement, que la raison pour laquelle ils veulent désespérément faire adopter de force la TPS, c'est qu'ils espèrent ajourner les travaux de la Chambre le plus tôt possible, de façon à ne plus avoir à rester ici et à faire face à la musique au sujet de la récession dont ils sont responsables.

• (1420)

Ils ne veulent pas rester ici et entendre les plaintes des Canadiens au sujet de la récession engendrée par la TPS qu'ils veulent instaurer.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre ne retire-t-il pas aujourd'hui sa néfaste TPS? Pourquoi le premier ministre désire-t-il faire plus mal aux familles canadiennes déjà gravement touchées par la récession créée par les politiques de ce gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais vous dire quel genre de musique je ne peux plus supporter. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous n'avez qu'à démissionner.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la musique dont je parle, c'est celle des mirlitons et de tous les autres instruments des cacophonistes du Sénat.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être compléter sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a dit pourquoi nous tentons de forcer l'adoption de la TPS. S'il prend connaissance de ce que les sénateurs

ont eux-mêmes déclaré, il verra qu'ils jugent important que la TPS soit adoptée, parce que la taxe de vente en vigueur est inefficace. Le sénateur Buckwold, le sénateur MacEachen.

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a un étranger à la Chambre, derrière cette tenture.

Une voix: Qui est-ce?

Des voix: M. Chrétien.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Il s'est éclipsé. Oh, le voici.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, un comité du Sénat, composé notamment de MM. Buckwold, Kirby et MacEachen, a recommandé que le gouvernement présente le plus vite possible une loi prévoyant la mise en place d'une taxe de vente multi-stades applicable à une large assiette fiscale. Autrement dit, une loi visant à remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente par une taxe sur les produits et services.

Cela montre bien que le Parti libéral utilise des manoeuvres politiques cyniques et sans envergure en bloquant la TPS. Les libéraux savent très bien qu'il n'y a pas d'autre solution et ils savent que le pays a besoin de cette taxe.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Par suite de la politique de privatisation et de déréglementation mise de l'avant par les conservateurs, nous avons vu deux grands transporteurs aériens avaler quatre transporteurs régionaux. Le prix des billets d'avion a monté plus vite que l'inflation. Il y a de moins en moins de jets qui desservent les régions. Des centaines de milliers de Canadiens qui ont acheté des actions d'Air Canada ont perdu de l'argent, et nous avons maintenant près de 3 000 personnes qui sont sans emploi dans cette société.

Comment le gouvernement peut-il garder des politiques qui n'ont servi qu'à déstabiliser l'industrie du transport aérien au Canada. Quelles mesures propose-t-il pour freiner la baisse que connaît cette industrie?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune baisse dans l'industrie du transport aérien au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est déjà une amélioration.

M. Lewis: En fait, grâce à la déréglementation et au concept du réseau en étoile, il est devenu beaucoup plus facile pour les Canadiens de voyager.

Je tiens à signaler qu'Air Canada est en faveur de la politique d'ouverture des espaces aériens du gouvernement. Les porte-parole de cette société disent que la perspective d'une telle politique, qui permettra aux transporteurs de chaque pays d'assurer la liaison entre n'importe quel point dans un pays et n'importe quel point dans l'autre pays, est très encourageante.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est grand temps que le ministre se réveille et reconnaisse que notre industrie du transport aérien traverse actuellement une zone de turbulence. Je ne comprends pas comment il peut sacrifier une industrie déjà fragile en commençant des négociations bilatérales avec les États-Unis.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Considérant les effets dévastateurs de ses politiques aériennes avec les milliers de mises à pied récentes, comment ce gouvernement peut-il oser sacrifier une industrie déjà affaiblie en commençant des négociations bilatérales avec les États-Unis, ce qui pourrait livrer le dernier coup fatal à l'industrie aérienne canadienne? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, la même personne, soit M. Claude Taylor, président d'Air Canada, a dit ce qui suit au sujet du concept d'ouverture des espaces aériens entre le Canada et les États-Unis: «Air Canada appuie sans réserve un processus de transition graduel comprenant des mécanismes qui visent à assurer l'intégration ordonnée des services de transport aérien offerts au public».

M. Marchi: Et que faites-vous des mesures de protection?

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, Air Canada a annoncé les pires mises à pied dans l'histoire de l'aviation civile: quelque 2 900 familles seront touchées par ces mises à pied, qui s'ajoutent aux 150 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier.

Aujourd'hui, nous avons appris les mauvaises nouvelles concernant l'industrie de la pêche: 3 000 personnes de ce secteur ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage par suite de la politique du gouvernement. Le Conference Board du Canada prévoit que, d'ici le milieu de l'année prochaine, le taux de chômage

passera à 9 p. 100. En novembre 1988, le premier ministre a déclaré: «Nous veillerons constamment à établir des programmes novateurs et généreux d'adaptation et de recyclage partout où cela sera nécessaire, notre principale priorité étant toujours d'assurer le bien-être de chaque travailleur canadien et de sa famille.»

Je voudrais que le premier ministre nous dise où sont ces programmes d'adaptation. Qu'êtes-vous disposé à faire pour les travailleurs canadiens qui sont aujourd'hui mis à pied à un rythme sans précédent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les libéraux ont immobilisé au Sénat les mesures prises pour mettre en oeuvre beaucoup de ces programmes d'adaptation. La députée devrait encourager les libéraux à permettre l'adoption de ces projets de loi au Sénat pour que les travailleurs du Canada puissent en profiter.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, entre 1983 et 1989, l'économie a connu une croissance annuelle moyenne de 4,25 p. 100. Depuis septembre 1984, 1 600 000 nouveaux emplois ont été créés.

M. Allmand: Personne ne vous croit plus, Brian.

M. Mulroney: Plus de 80 p. 100 de ces emplois sont à plein temps. Bien sûr, l'économie connaît actuellement un certain ralentissement. Le ministre des Finances l'avait prédit dans son budget, à cause de la nécessité d'enrayer l'inflation. Nous le regrettons, mais il ne faut pas perdre de vue que l'inflation est le mal le plus insidieux qui puisse atteindre une économie, car elle fait le plus de tort à ceux qui vivent d'un revenu fixe, aux pauvres, aux malades et aux personnes âgées.

Nous avons délibérément choisi de combattre tout de suite l'inflation, malgré les difficultés que cela occasionne, afin d'avoir une économie plus saine à l'avenir.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Ceux qui ont du mal, ce sont les pauvres, les enfants qui vivent dans la pauvreté, c'est-à-dire le sixième de tous les enfants au Canada, eux qui forment 40 p. 100 de la clientèle des banques alimentaires. Ce sont ces enfants qui en arrachent.

Le premier ministre sait qu'il pourrait proposer une modification sur les normes d'admissibilité variables du régime d'assurance-chômage. Il pourrait s'exécuter immédiatement pour que ces travailleurs touchent des prestations.

• (1430)

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement ne semble pas comprendre que la TPS va aggraver la récession. Partout au pays les gens le savent. Pour l'industrie aérienne, une compagnie de consultants, Informetrica, estime que la TPS résultera en une perte d'emplois de l'ordre de 4 000 d'ici 1991 et de l'ordre de 7 000 emplois d'ici 1993. Le premier ministre va-t-il enfin prendre la décision de retirer la TPS maintenant?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD a fait précéder sa question d'une allusion aux enfants qui vivent dans la pauvreté.

C'est l'un des problèmes de toute société industrialisée. Un seul enfant serait pauvre que ce serait déjà trop, mais depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir, plus de 250 000 enfants ont pu échapper à la pauvreté.

Nous entendons maintenir notre politique pour poursuivre la lutte contre la pauvreté chez les enfants.

[*Français*]

Maintenant, la question de fond de mon amie portait sur la TPS. La députée suggère que la TPS aura un impact sur l'inflation. Oui, c'est vrai. Le ministre des Finances l'a annoncé lorsqu'il fut question tout d'abord de la TPS. Il y aura un impact qui ne va pas durer. D'ailleurs cela est confirmé par le *Conference Board* dans son rapport. Ce sera un impact pendant une année fiscale et ce sera un impact négatif sur le taux d'inflation. J'en conviens fort bien.

Mais depuis 50 ans, différentes commissions d'étude et différentes commissions royales d'enquête ont demandé au Parlement canadien d'éliminer la taxe qui existe actuellement sur les produits manufacturés, d'éliminer cette taxe en faveur d'une TPS afin de moderniser l'économie du Canada pour permettre au Canada de créer davantage d'emplois et de rivaliser avec nos concurrents dans le domaine international. Et la TPS a pour effet, malgré les difficultés, de moderniser notre économie, l'économie du Canada, et c'est précisément cela que nous allons faire.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Question supplémentaire, monsieur le Président. En octobre 1989, le président de l'Air Transport Association of Canada, Gordon Sinclair, a déclaré que le traitement fiscal des voyages aux États-Unis rendrait nos transporteurs aériens

moins concurrentiels face aux entreprises américaines. M. Sinclair faisait allusion à la TPS.

Selon d'autres experts, les lignes canadiennes auraient beaucoup de mal à concurrencer les compagnies américaines à cause de la TPS et de la différence de prix du carburant entre les deux pays.

En fait, pourquoi le gouvernement poursuit-il l'application de son programme de libre-échange avec les États-Unis, la déréglementation des transports aériens, et pourquoi s'entête-t-il à appliquer la TPS?

Même les experts de ce secteur d'activité soutiennent que ces initiatives aggraveront le chômage. Nous sommes en récession. Pourquoi le premier ministre ne retire-t-il pas la TPS? Pourquoi ne renonce-t-il pas à déréglementer les transports aériens avec les États-Unis afin de préserver des emplois chez nous?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les pays socialistes du monde, de la Pologne à la Tchécoslovaquie en passant par l'Allemagne de l'Est, ont recommandé la libéralisation du commerce, se débarrassant de tous les règlements qui régissaient leur économie. Les seuls qui restent attachés au protectionnisme sont les néo-démocrates du Canada.

La députée a cité quelques opinions au sujet de la TPS. Elle pourrait décider de faciliter grandement le processus en s'entretenant avec son voisin de pupitre qui fait des heures supplémentaires au Sénat. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable premier ministre voudra sans doute terminer sa réponse.

M. Mulroney: J'ai parlé avec ma vieille tante Mabel de Kamloops. Elle n'arrive pas à croire que Nelson, pour qui elle a voté comme député, se retrouve au Sénat.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'espère qu'il n'y a plus de tantes. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, c'est de la parenté éloignée.

Je tenais à dire au leader néo-démocrate que, lorsqu'elle s'entretiendra avec le sénateur novice, elle pourra lui signaler cette citation d'un éminent chroniqueur canadien à propos de la TPS: «Les libéraux qui siègent au Sénat du Canada sont une honte pour notre pays. De voir ces anarchistes sénatoriaux si grassement payés pour travailler si peu se livrer à des écarts de langage, taper sur leurs pupitres et se comporter comme des bêtes dans les édifices du Parlement. . .»

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, nous savons tous que tante Mabel ne votera pas pour lui encore une fois aux prochaines élections.

Le Conference Board du Canada a déclaré aujourd'hui que nous sommes entrés dans notre première récession bien canadienne. Or, dans leur document de propagande, les conservateurs tentent d'une manière moralisatrice de justifier la politique économique du gouvernement.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas reconnu dans ce document que c'était la politique des taux d'intérêt élevés de son gouvernement qui entraîne la suppression de dizaines de milliers d'emplois et qui plonge le Canada dans cette récession dont parle le Conference Board.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons une politique que nous avons établie très clairement.

Comme le député l'a déclaré lui-même, le Parti libéral ne serait absolument pas digne de foi s'il ne proposait pas d'autres solutions. Quelles sont donc ces solutions de rechange?

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre sait ce que c'est que de ne pas avoir du tout la confiance des gens.

Hier, en voulant justifier ce document de propagande, il a déclaré qu'on l'avait envoyé aux Canadiens, pour répondre à leurs questions de façon très claire, ouverte et honnête.

Le ministre pense-t-il qu'il est honnête de ne pas reconnaître dans ce document que la TPS va aggraver la récession qui nous frappe déjà. Il a reconnu que la TPS n'est pas visible et qu'elle n'est pas non plus sans incidence sur les recettes, contrairement à ce qu'il avait promis. Il n'a pas avoué que les crédits d'impôt reliés à la TPS ne sont pas indexés. Pourquoi n'a-t-il pas profité de la publication de ce document de 1,3 million de dollars, pour dire la vérité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue devrait peut-être se pencher sur les déclarations de l'OCDE, qui affirme que nous devrions avoir une taxe sur les produits et services, qui souscrit aux politiques monétaire et budgétaire du gouvernement du Canada et qui appuie l'Accord de

libre-échange, la déréglementation, la privatisation et l'accroissement des échanges commerciaux. C'est ce que dit l'OCDE. C'est également la position du Conseil économique du Canada.

M. Gauthier: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député prétend que non. S'il lisait, tout comme je l'ai fait, ce que le Conseil économique pense de tout ceci, il s'apercevrait que le conseil appuie notre politique. Il réclame en outre une réduction encore plus marquée du déficit. Qu'est-ce le Parti libéral du Canada a fait pour affirmer. . .

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

L'ÉCONOMIE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, voici un cas où la vanité et l'entêtement ont pris le pas sur le réalisme économique dans notre pays.

Le rapport du Conference Board du Canada fait ressortir clairement que la politique économique du gouvernement conservateur, et plus particulièrement de son ministre des Finances, force inutilement des dizaines de milliers de Canadiens à grossir les rangs des chômeurs à l'approche de l'hiver. D'après le Conference Board, nous vivons actuellement notre toute première récession purement canadienne, et c'est au gouvernement conservateur, à son premier ministre et à son ministre des Finances qu'on la doit.

Une voix: Quelle honte!

M. Tobin: Monsieur le Président, ma question au premier ministre est la suivante. Pourquoi le gouvernement du Canada s'acharne-t-il à priver la Caisse d'assurance-chômage de soutien fédéral, c'est-à-dire de 2,7 milliards de dollars, alors que le Conference Board du Canada nous dit que des dizaines de milliers de Canadiens vont venir s'ajouter au 1,5 million de chômeurs déjà recensés au Canada et qui auront besoin de prestations d'assurance-chômage cet hiver? Pourquoi de telles réductions?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député est mal placé pour parler. Je me souviens d'une récession purement canadienne qui a débuté en 1981 et qui fut la pire que notre pays ait jamais connue.

J'ajouterai, monsieur le Président, que le député est doublement malvenu de soulever la question des prestations d'assurance-chômage quand on songe à ce qui se passe actuellement à l'autre endroit, à ces événements déshonorants pour son parti et pour le Parlement du Canada.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je pose une question complémentaire à la ministre qui devrait savoir que les pêcheurs et les employés des conserveries des deux côtes, de l'Atlantique et du Pacifique, sont durement éprouvés parce que—et cela n'a rien avoir avec le Sénat—elle refuse obstinément de présenter une simple modification à la Loi sur l'assurance-chômage. . .

M. Crosbie: Parlez au Sénat.

M. Simmons: Cela vous plairait.

Le Congrès du travail du Canada et les syndicats des pêcheurs de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique ont déclaré aujourd'hui que si la ministre ne propose pas la modification, des dizaines de milliers de personnes en seront réduites à vivre de l'aide sociale.

Au nom de la plus élémentaire compassion, la ministre va-t-elle se raviser, au lieu de blâmer des sénateurs, et va-t-elle proposer la modification, comme son gouvernement le fait depuis cinq ans, et comme d'autres gouvernements l'ont fait dans les quatorze dernières années?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la comédie que joue l'opposition ne sera d'aucun secours à ceux qui travaillent dans le secteur des pêches. Je signale, pour commencer, que les pêcheurs ne sont pas touchés et qu'ils ont tout intérêt à ce que soit adopté le projet de loi C-21, qui est bloqué au Sénat depuis novembre de l'année dernière.

M. Simmons: La norme variable d'admissibilité, Barbara.

Des voix: La norme variable.

Mme McDougall: La norme variable n'aidera pas les réitérants, les travailleurs saisonniers, les personnes de 65 ans ni les femmes qui demandent des prestations de maternité.

Des voix: La norme variable.

Mme McDougall: Elle n'aidera personne d'entre eux, d'où l'hypocrisie de cette démarche.

Des voix: La norme variable.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous avons tous apprécié les plaisanteries du premier ministre et les rodomontades du ministre des Finances, mais il n'en reste pas moins que le Conference Board du Canada a affirmé très clairement aujourd'hui, et je cite: «Le revenu net disponible des Canadiens ne va pas augmenter le moindrement en 1991.»

Le ministre des Finances a été désigné comme le pire ministre des Finances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Allons, posez la question!

M. Langdon: Le ministre est-il enfin disposé à admettre que le Canada est entré dans une période de récession? Va-t-il admettre qu'il est responsable de cette récession fabriquée au Canada et va-t-il dire aux Canadiens ce qu'il entend faire pour la contrer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux reporter mon collègue au budget de 1989-1990, dans lequel je disais très clairement qu'il fallait juguler les pressions inflationnistes découlant de la croissance très forte que nous avions connue de 1984 à 1988, lorsque le revenu personnel disponible, après imposition et inflation, avait augmenté de 14 p. 100.

Il est naturel en économie qu'un ralentissement suive une période de croissance aussi forte. Je l'avais nettement prévu dans mon budget de 1990 lorsque j'avais dit que ce serait une année difficile pour l'économie canadienne. Les prévisions pour les mois à venir ne sont pas encourageantes. Nous avons été très francs et très honnêtes avec les Canadiens.

Nous sommes en train de juguler les pressions inflationnistes. Pour y arriver, nous avons réduit les taux d'intérêt et, pendant qu'ils continuent de baisser, nous préparons la voie à une forte croissance non inflationniste qui, comme le prévoit le Conference Board du Canada, va démarrer au cours du deuxième trimestre de l'an prochain.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Il y a toute une différence entre une croissance lente et la stagnation. C'est l'effondrement. C'est le cadeau que ce gouvernement a offert aux Canadiens. L'effondrement de l'économie.

Le ministre finira-t-il un jour par se préoccuper des Canadiens. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . .et le manifestera-t-il en exhortant la Chambre à adopter immédiatement les normes variables d'admissibilité à l'assurance-chômage pour les collectivités de pêcheurs d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit bien clairement que notre travail actuel ne me réjouissait pas du tout. . .

M. Tobin: Eh bien, arrêtez de le faire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .mais je sais bien que si nous ne nous donnons pas le temps de juguler ces pressions inflationnistes, nous serons confrontés aux mêmes difficultés qu'en 1981-1982. J'ai la certitude que mon collègue ne le souhaite pas.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Or, quand mon collègue parle des normes variables d'admissibilité, qui ne sont qu'un aspect du projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage, il ignore que nous améliorons les avantages en cas de maternité, que nous consacrons un supplément de 500 à 700 millions de dollars à la formation des sans-emploi et que nous prévoyons des fonds pour que les gens de plus de 65 ans, qui veulent toujours faire partie de la main-d'oeuvre, puissent compter sur l'assurance-chômage et en bénéficier.

Ce sont tous des éléments du projet de loi qui est bloqué à l'autre endroit. Son parti appuie les sénateurs libéraux qui continuent de faire de l'obstruction et cela, monsieur le Président, est une grave erreur.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la perte d'industries au Canada. Il sait fort bien que l'on a perdu quasiment 3 000 *jobs* hier à Air Canada. Et, il y a à peine une demi-heure, le Canadien National annonçait encore une perte de 1 500 emplois à travers le Canada, y compris 750 emplois dans la ville de Montréal. Le ministre, pen-

dant cinq mois, a caché un rapport qui prédit la mort des chantiers maritimes au Québec.

Pendant que son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prétendait qu'il y aurait de grandes retombées à travers le Canada grâce au projet Hibernia, la semaine dernière, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est resté silencieux. Pourquoi ce dernier n'a-t-il rien dit?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis évidemment heureux de répondre à la députée de Hamilton-Est. Et, de la façon dont elle pose ses questions, on s'est reposé pendant trois mois qu'elle n'en a pas posé, monsieur le Président!

Cela dit, la députée n'est absolument pas au courant du dossier. Elle aurait dû écouter les *briefings* qu'on lui a donnés sur l'industrie maritime au Québec. Le gouvernement conservateur, depuis 1987, monsieur le Président, a versé 150 millions de dollars à Marine Industries de Québec pour lui permettre d'être compétitive, pour lui permettre de continuer ses opérations. Et nous travaillons actuellement avec le gouvernement du Québec sur une solution potentielle pour le problème des frégates et des destroyers.

Monsieur le Président, tout le monde est au courant que l'industrie maritime, à la grandeur du monde, est en difficulté, et nous avons fait, pour l'industrie maritime au Québec ce qui n'a pas été fait pendant 20 ans par son gouvernement.

Quant aux retombées du projet Hibernia, je me plais à dire à la députée qu'il y a deux contrats qui ont été octroyés,—et non pas sur les heures garanties au Canada—deux contrats, dont l'un de 360 millions de dollars a été remporté par une firme du Québec, et le deuxième par une firme dont 60 p. 100 des actifs sont au Québec. Si ce n'est pas, monsieur le Président, des retombées pour le Québec, je n'ai pas la même définition que la députée des intérêts de cette province!

• (1450)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est resté silencieux en cette Chambre quand il savait fort bien, il y a cinq mois, que les chantiers maritimes du Québec allaient disparaître. Il est resté aussi silencieux quand Air Canada a annoncé une perte d'emplois pour 2 900 employés, et il y a à peine une demi-heure, on a annonçé une autre perte de 1 500 emplois au Canadien National.

Qu'est-ce qu'il fait comme ministre de l'Industrie quand tout ce qu'on voit ici, au Canada, c'est la perte de l'industrie?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour faire suite à ce qu'a dit le ministre des Finances, il est très évident que la situation économique est plus difficile. Mais contrairement à ce que le parti de ma collègue a fait pendant la récession de 1981-1982, nous prenons actuellement des mesures au niveau de l'aide à l'industrie.

Quand elle parle des emplois perdus, elle oublie de dire qu'il y a eu, au niveau du développement industriel, particulièrement en Ontario et au Québec, des retombées importantes et que le Conseil économique du Canada lui-même, la semaine dernière, affirmait qu'à travers les agences de diversification de l'Ouest et de l'Atlantique, le gouvernement, en plus de ses mesures sur la privatisation, des mesures sur l'incitation fiscale, avait permis de faire face aux obligations que nous avons.

Monsieur le Président, une récession sous un gouvernement conservateur, comparé à une récession sous un gouvernement libéral, c'est que nous avons des réponses que vous n'avez jamais eues et vous avez mis ce pays-là dans une situation financière incroyable!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En décembre 1988, le Service canadien du renseignement de sécurité a entrepris une enquête nationale sur ce qu'il appelait l'extrémisme chez les autochtones. En juin 1989, ce rapport a été présenté au gouvernement conservateur pour le mettre en garde contre des «éruptions de violence sporadiques» chez les autochtones.

Le solliciteur général confirmera-t-il d'abord que son gouvernement a bien reçu ce rapport au printemps 1989 et peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi son gouvernement n'a absolument rien fait pour empêcher les événements malheureux et tragiques d'Oka et d'Akwesasne, alors qu'il avait été prévenu?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport sur l'extrémisme chez les autochtones dont il est question

dans le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour 1989–1990, il a été reçu par le solliciteur général et il a été rendu public.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, ce rapport n'a pas été rendu public et il sait que dans le rapport de cette année, son gouvernement a été critiqué pour n'avoir pas rendu public un rapport que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a rédigé sur le rapport du Service canadien du renseignement de sécurité. Il sait que c'est dans le rapport.

Le solliciteur général pourrait–il nous dire si cette information sur la possibilité d'éruptions sporadiques de violence a été transmis au gouvernement du Québec, et en particulier à la police provinciale du Québec, la Sûreté du Québec. Déposera–t–il immédiatement le rapport complet ici à la Chambre des communes?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre mon collègue, mais si je peux citer le rapport annuel de 1989–1990, on y lit ceci à la page 28: «Le 5 février 1990, le solliciteur général a rendu publique une version du rapport». . .

Des voix: Une version. Une version.

M. Cadieux: C'est exact;. . . «dont de longs passages avaient été supprimés pour des raisons de sécurité nationale et de protection de la vie privée. Ce rapport était accompagné d'un communiqué de presse».

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Communications m'a dit qu'il avait rejeté un appel du Cabinet concernant la décision du CRTC de refuser au requérant afro–canadien de Toronto la dernière station FM de la ville car, et je cite: «le Canada anglais a insisté pour que l'on maintienne l'indépendance du CRTC». Pourtant, ce gouvernement est intervenu dans les décisions du CRTC plus que tout autre avant lui.

Si le gouvernement a pu intervenir trois fois en faveur de Callnet et des intérêts conservateurs dans le *News Network*, pourquoi ne peut–il pas intervenir pour appuyer les trois commissaires qui considèrent la décision du CRTC comme un affront à la minorité visible et à la nature multiculturelle de notre pays?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le Cabinet a examiné la décision du CRTC et estime que l'attribution de la licence s'est faite selon les règles.

Mon collègue, comme tous les membres du Cabinet, sait très bien que beaucoup de gens de Toronto auraient préféré une autre solution. Cependant, la décision du CRTC n'exclut pas la possibilité d'avoir à Toronto une station de musique de danse. Le CRTC a déjà demandé au public son avis sur l'utilisation de la fréquence de l'ancien CKO–FM et le ministre des Communications a demandé au public de faire connaître son point de vue au CRTC avant le 31 octobre. J'appuie totalement cet appel.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, le ministre des Communications a dit également que la propriété n'était pas en cause, mais néanmoins, il n'y a pas de station afro–canadienne dans notre pays. Il a parlé de musique de danse, montrant ainsi son dédain pour la culture noire, et il a rappelé la dichotomie anglais–français qui exclut de nombreux Canadiens.

Son gouvernement ne considère–t–il pas cela comme une discrimation institutionnelle au plus haut niveau et quelles mesures celui–ci se propose–t–il de prendre pour faire modifier cette décision qui est une insulte pour les 300 000 membres de la minorité visible de Toronto?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous n'avons pas de leçons à recevoir de l'opposition quant à notre attachement au multiculturalisme.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: C'est notre gouvernement qui a fait adopter la Loi sur le multiculturalisme. Nous avons actuellement un projet de loi qui créera une fondation des relations raciales. Nous sommes en voie de créer un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Nous continuerons à avoir un programme actif de promotion des relations entre les races et de la compréhension interculturelle dans tout le pays, pour aider les Canadiens à se mieux comprendre et à se sentir plus à l'aise les uns avec les autres.

L'ÉNERGIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie nationale et porte sur le méthanol comme carburant de transport au Canada.

Comme le ministre le sait, le cours du pétrole a franchi hier la barre des 40 $ le baril, et nous aurons peut-être à affronter d'autres chocs pétroliers à mesure que se prolongera la crise du golfe Persique. Cela étant, des carburants de remplacement comme le méthanol acquièrent une plus grande importance pour notre sécurité énergétique.

• (1500)

Comme le ministre le sait, des véhicules fonctionnant au moyen d'un carburant composé à 85 p. 100 de méthanol brûlent leur carburant sans résidus et sont pratiques. En fait, le Canada exporte présentement en Californie 2 000 voitures fonctionnant au méthanol.

Voici donc ma question: pourquoi les Canadiens ne peuvent-ils pas acheter de méthanol au Canada? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire en matière de carburants de remplacement pour accroître la sécurité énergétique de notre pays?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. C'est une question très intelligente.

Je tiens à dire au député et à la Chambre que le carburant composé à 85 p. 100 de méthanol en est encore au stade expérimental. Comme il l'a mentionné dans sa question, le Canada participera à des essais en Californie.

La technologie canadienne sera disponible, et nous croyons qu'elle pourra constituer pour nous un marché d'exportation tout en nous aidant à nous doter d'une énergie de remplacement.

Je lui rappelle également le programme «Méthanol pour moteur puissant» dans le cadre duquel nous utilisons du méthanol dans des moteurs à grande puissance, des moteurs à deux temps. Je tiens à lui apprendre que nous annoncerons bientôt, conjointement avec une société de Winnipeg, la New Flyer Bus Lines, un nouveau programme concernant le méthanol. . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA BASE MILITAIRE DE LONGUE-POINTE

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Une étude préparée par la firme *The Productivity Group*, et commandée par le ministère de la Défense nationale, en janvier dernier, recommande la fermeture de la Base militaire de Longue-Pointe. Cette fermeture toucherait 1 200 emplois et des milliers d'emplois indirects puisque la base militaire octroie près de deux millions de dollars de contrats annuellement à des entreprises de Montréal. Monsieur le Président, le ministre a-t-il l'intention d'appliquer, ou même de considérer éventuellement cette recommandation?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'étude qui a été réalisée était préliminaire.

Comme la députée le sait, le budget du ministère de la Défense nationale a été réduit. Avant de prendre toute autre mesure, il faudrait effectuer une étude plus détaillée.

Les députés sont sûrement conscients du fait qu'il incombe au ministère de la Défense nationale d'assurer la sécurité du Canada. Nous le faisons le plus efficacement possible.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Mauno Koivisto, président de la république de Finlande.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune de MM. Sean Treacy et James Tunney, respectivement président et vice-président de la Chambre des députés de la république d'Irlande.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à la Chambre, le ministre des Travaux publics a dit, en réponse à une question concernant Technitread Tire Manufacturing, que cette société avait acheté pour 250 000 $ le terrain sur lequel l'usine était construite.

Toutefois, le 17 mai 1990, le ministre et ses fonctionnaires ont témoigné devant le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie—comme on peut le

lire dans le fascicule 46, aux pages 25 et 30—et ont déclaré que le terrain avait été acheté pour 125 000 $.

Nous avons tenté d'obtenir du ministre tous les faits au sujet des relations du gouvernement avec cette société. Hier, pour une raison ou une autre, le ministre—soit parce qu'il ne connaissait pas les faits, soit parce qu'il a induit la Chambre en erreur, sans doute par inadvertance. . .

M. le Président: De toute évidence, il s'agit ici d'un débat sur des faits qui sont soumis à l'étude de la Chambre. Un député n'est pas censé invoquer le Règlement pour débattre à nouveau une question ou un échange de propos.

Le député peut reformuler son rappel au Règlement, mais, à mon avis, ce n'en est pas un.

Si le député a autre chose à dire, je l'entendrai.

[*Français*]

LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je voudrais rappeler au Président le fait qu'il existe un groupe sous la férule du Bloc québécois qui, à l'occasion, veut avoir l'opportunité de poser des questions en Chambre et rendre le gouvernement responsable de ses actions.

Monsieur le Président, depuis quelques semaines, je vous demanderais de réviser votre liste pour savoir jusqu'à quel point le Bloc québécois n'a pas eu son quota de questions par rapport à sa représentation dans cette Chambre. Pire encore, monsieur le Président, à chaque occasion, on a dû se limiter à une seule question, donnant alors l'occasion au gouvernement de faire un énoncé sans avoir le droit de réplique.

Monsieur le Président, pourquoi devrions-nous nous limiter à des demi-questions quand les autres membres de l'opposition ont droit à une question et à une question supplémentaire? Nous ne sommes pas des demi-députés, nous n'avons pas de demi-privilèges et nous ne sommes pas ici pour des demi-mesures, monsieur le Président!

J'aimerais vous rappeler qu'on représente autant d'électeurs que n'importe quel autre député de cette Chambre et on commence à être écoeurés de se faire traiter par charité!

[*Traduction*]

M. le Président: Je vais répondre à cela. Je n'ai pas besoin d'entendre d'autres députés. Les députés considéreront soigneusement, ainsi que le public qui regarde, que la période de questions a été très vigoureuse et que nous n'avons pas atteint le nombre habituel de députés. Je ne dispose que de 45 minutes. Je suis sûr que le député peut accepter le fait que j'ai entendu son commentaire et que j'essaierai de faire de mon mieux demain et les autres jours.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demanderais aux députés de se réfréner et de se comporter comme il faut à la Chambre. Il y a de nombreuses années, les députés ont cessé de se comporter de la sorte, car le public en avait vraiment assez.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, en vertu de l'article 52 du Règlement, je propose que cette Chambre s'ajourne maintenant pour permettre un débat sur les effets absolument désastreux des taux d'intérêt élevés.

Dans une ville comme la ville de Montréal, monsieur le Président, qui compte une population équivalente à celle du Manitoba, nous avons en ce début de récession, un taux de chômage de plus de 14 p. 100. On ne peut accepter. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais j'ai lu avec une certaine préoccupation la demande d'un débat d'urgence. Mais après tout, c'est un sujet qui aurait pu être débattu hier. C'est un problème, c'est un sujet qui est très important, mais il n'est pas approprié de tenir un débat aujourd'hui.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour faire suite à votre remarque concernant l'attitude de certains députés du Bloc québécois qui ont fait du bruit, vous avez dit que vous n'aviez jamais vu cela à la Chambre des communes. Je vous dis, personnellement, que je n'ai jamais vu un groupe aussi brimé dans ses droits que le groupe du Bloc québécois quant aux périodes de questions, quant à son droit de parole et quant à tous les privilèges qui sont normalement dus à tout groupe qui représente une population! C'est difficilement acceptable.

Nous sollicitons une rencontre privée avec vous, monsieur le Président, pour régler ce cas-là.

M. Gérin: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président!

M. le Président: Très bien. Je remercie l'honorable député pour l'intervention. C'est le droit de chaque député d'être en désaccord avec le Président. Je n'ai pas dit que jamais je n'avais vu un tel désordre. J'ai dit que l'approche de *banging the desks* était une approche que les députés de cette Chambre avaient abandonnée il y a plusieurs d'années.

De plus, comme je le disais. . .

• (1510)

[*Traduction*]

Attendons de voir ce qui se passera demain. Je ferai de mon mieux.

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. le Président: Si le député veut faire le même rappel au Règlement, il n'est pas utile qu'il prenne la parole. S'il s'agit d'un autre rappel au Règlement, je serai prêt à l'entendre.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il y a un député du Bloc québécois, ici, qui prétend avoir été brimé dans ses privilèges, la chose la plus grave qui puisse se produire en cette Chambre. De plus, un autre député vous demande une rencontre pour discuter avec vous de la partialité ou de l'impartialité que doit avoir le Président de la Chambre. Et nous n'avons pas eu réponse à cette question. Ce que nous demandons c'est: Est-ce que nous pouvons aller vous rencontrer dans les minutes qui suivent pour discuter de l'impartialité de la Présidence à l'égard de tous les députés de cette Chambre, y compris les députés du Québec?

M. le Président: J'ai pris exactement la même attitude envers l'honorable député et d'autres députés du côté du gouvernement et du côté de l'opposition.

Des voix: Non, non!

M. le Président: Naturellement, si un député veut parler avec le Président, la porte est toujours ouverte.

[*Traduction*]

Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

Affaires courantes

LA DÉSIGNATION DES DÉPUTÉS

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, vous pourriez peut-être clarifier un certain point pour le député devant vous. Souvent, les médias parlent de députés indépendants—le cas qui nous intéresse ici vise la députée de Beaver River—députée du Parti réformiste du Canada. Est-elle reconnue comme députée venant d'un parti ou comme députée indépendante?

Si vous le permettez, je vous poserais la même question afin de clarifier la situation des députés élus, selon les médias, par le Bloc québécois. Sont-ils reconnus comme appartenant au Bloc québécois dans cette Chambre ou comme députés indépendants de la Chambre des communes?

M. le Président: J'informe le député d'Athabasca que cette question est actuellement mise en délibéré.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉNERGIE ET LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32 (2) du Règlement, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles les rapports annuels de la Société coopérative de l'énergie et de la Lower Churchill Development Corporation pour l'année se terminant le 31 décembre 1989.

M. le Président: La parole est au député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, nous savons tous que la commission Campeau-Bélanger a commencé ses travaux et que le premier ministre a indiqué que nous pouvions compter sur lui pour nous proposer des options.

Je me demande si le gouvernement pourrait faire savoir quand le premier ministre va déposer les propositions du gouvernement pour cette discussion d'un bout à l'autre du pays.

M. Cooper: Je vais devoir prendre en préavis cette intervention du député et nous verrons ce que nous pouvons faire pour trouver les renseignements qu'il demande.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

CINQUANTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquantième rapport du Comité de sélection

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83 (1) du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires d'un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Conformément au paragraphe 83 (2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion des voies et moyens soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

PÉTITIONS

LA TURQUIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui à la Chambre deux pétitions. La première émane d'Amnistie Internationale et demande que la Chambre des communes fasse savoir au gouvernement turc qu'elle s'oppose à la peine capitale et qu'elle espère que toute peine de mort imposée par celui-ci sera commuée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des habitants de la circonscription de Rosedale, à Toronto, qui demandent au gouvernement de prendre des mesures immédiates et efficaces afin qu'un citoyen canadien actuellement emprisonné à Taiwan, M. Yi Sheh Leo, soit libéré.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente ces pétitions signées par un grand nombre de producteurs laitiers et d'aviculteurs de tout l'Ontario qui font appel au gouvernement pour régler la situation.

Ils demandent au Parlement d'ordonner au gouvernement de montrer notre système de marché canadien en exemple au reste du monde et de le protéger à tout prix, globalement, dans le cadre de la ronde actuelle de négociations du GATT.

Il est inacceptable que les systèmes de ce genre, qui sont régis par les lois de la Chambre, soient troqués dans des négociations tenues à huis clos qui circonviennent notre Parlement.

[*Français*]

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais déposer, aujourd'hui, cette pétition de près de 2 000 noms de citoyens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus précisément de la circonscription de Jonquière, qui demandent en fin de compte que le Parlement prenne les mesures qu'il juge nécessaires pour encourager les diverses chaînes de télévision et de câblodistribution à bannir les émissions pour enfants qui proposent la violence comme mode normal de solution de conflits.

Également, ils demandent à notre gouvernement d'imposer une réglementation pour éliminer ces émissions de violence et de guerre pour enfants, pour interdire la vente de jouets violents tels les fusils, les mitraillettes et autres ainsi que de constituer un fonds spécial pour encourager la production de séries télévisées pour enfants où les héros et les héroïnes seront préoccupés par les droits humains, la paix, la coopération internationale, etc.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions signées par des centaines de personnes de la circonscription fédérale de Cardigan, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les pétitionnaires s'opposent au projet nuisible de Postes Canada d'éliminer le service de distribution rurale du samedi dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces gens, désirent que Postes Canada revienne sur sa décision et qu'au moins un délai de six mois soit accordé afin qu'on puisse examiner la décision et voir si le service ne pourrait pas être rétabli.

LA NORME VARIABLE D'ADMISSIBILITÉ

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 56 habitants de ma circonscription, plus précisément de Bay Roberts, Harbour Grace, Carbonear, Bristol's Hope, la région de Perry's Cove et Salmon Cove.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que les Terre-Neuviens ne pourront toucher de prestations d'assurance-chômage qu'après 14 semaines de travail au lieu de 10.

Ils signalent également que le taux de chômage à Terre-Neuve est l'un des plus élevés au pays. Par conséquent, ils exhortent humblement le Parlement à appliquer sans délai la norme variable d'admissibilité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de Mississauga, en Ontario, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, plus particulièrement à sa perception sur les livres et les imprimés.

• (1520)

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre que la chose imprimée est la pierre angulaire de la démocratie. La liberté de la presse est, bien sûr, l'un des droits protégés par notre Charte des droits et libertés.

Pourtant, le gouvernement, dans un geste de mépris, a décidé de percevoir une taxe sur les imprimés, ce à quoi les pétitionnaires s'opposent. Ils exhortent le Parlement à rejeter cette mesure qui est d'une injustice monstrueuse.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue de Kingston et les Îles, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de tous les coins de Mississauga.

Les pétitionnaires sont grandement consternés devant la décision du gouvernement qui se propose d'appliquer la taxe sur les produits et services aux imprimés. Ils font remarquer que jamais, dans notre histoire, un gouvernement n'a imposé de taxe sur les livres, que cela ne s'est jamais vu et que cette décision va à l'encontre des principes fondamentaux tels que les comprennent les Canadiens et ne tient pas compte de l'importance de la chose imprimée.

Ils exhortent le gouvernement à ne pas percevoir cette taxe, du moins sur les livres.

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition au nom de beaucoup de Canadiens de divers quartiers de Toronto et des environs, notamment des circonscriptions de Mississauga-Sud et de Mississauga-Ouest, dont les députés ne sont pas disposés à présenter ces pétitions. Parmi les autres endroits, je remarque Thornhill, Newmarket, North York, Downsview, Toronto et Scarborough.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre d'implorer le gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer la TPS sur les livres et autres imprimés qui sont les véhicules de la démocratie, de la culture et de l'éducation. Tout cela est important pour l'épanouissement d'une société instruite et productive, mais la TPS aura une incidence regrettable parce que le gouvernement a refusé de ramener à zéro le taux de la taxe sur les revues, les livres, les journaux et les autres imprimés.

LA FONDATION DES LANGUES PATRIMONIALES

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, je profite de ce que j'ai la parole pour dire un mot d'une autre pétition qui n'est pas conforme aux exigences de l'article 36.

D'autres citoyens attirent l'attention sur la décision qu'a prise le gouvernement de retirer de l'argent à la Fondation des langues patrimoniales. Cette décision a elle aussi une incidence négative sur leur capacité de promouvoir, pour un groupe très précis de personnes à Toronto et ailleurs au Canada, la démocratie, la culture et l'éducation dans une société instruite.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter trois pétitions signées par un grand nombre de Canadiens inquiets, qui s'opposent à l'application de la TPS aux magazines, aux livres et aux journaux.

Ils demandent au Parlement de revenir sur sa décision. Ce que demandent ces Canadiens, c'est de ne pas taxer la lecture.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions.

La pétition porte non seulement la signature de citoyens de ma circonscription, Hamilton-Ouest, mais aussi celle d'un grand nombre de citoyens de la circonscription de Burlington. Certains signataires viennent également de Guelph, de Fallingbrook et d'Appleford.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et demandent au gouvernement et à l'autre endroit de rejeter ce projet de loi injuste et régressif.

[*Français*]

OPPOSITION À LA TPS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par un nombre d'électeurs de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell que j'ai l'honneur de représenter.

Ces citoyens demeurent dans des communautés telles que Sarsfield, Clarence Creek, et plusieurs autres villages dans la circonscription.

Monsieur le Président, ces centaines de Canadiens, qui ont signé ces pétitions, venant de toutes les communautés de ma circonscription, demandent au gouvernement d'en face et au Parlement de faire en sorte que le projet de loi sur la TPS soit abandonné immédiatement.

J'ose espérer que le gouvernement conservateur écoutera, une fois pour toutes, l'avis constructif des électeurs de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première provient d'habitants de la ville de Moose Jaw qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils sont d'avis que la TPS est injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

Ils disent en outre que le gouvernement ne s'est pas attaqué au régime fiscal actuel, qui est inéquitable parce qu'il permet aux riches et aux sociétés de payer peu d'impôts ou d'échapper complètement au fisc, tout en forçant les contribuables à revenus faibles et moyens à payer plus que leur part d'impôts.

Ils pressent le gouvernement de rejeter la TPS et de rendre le régime fiscal plus équitable.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai aussi une nouvelle pétition provenant d'agriculteurs de la Saskatchewan, qui s'opposent au retrait de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé. Ces pétitionnaires craignent que la commission n'en soit affaiblie.

Ils pressent le gouvernement de redonner à la commission la compétence en ce qui touche l'avoine et d'accorder à l'avoine et à l'orge la même protection qu'au blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé, à savoir qu'elles ne puissent être retirées de la compétence de celle-ci sans le consentement du Parlement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de Burnaby—Kingsway et d'autres régions de la Colombie-Britannique. Ces signatures ont été recueillies par la British Columbia Amateur hockey Association et la Burnaby Minor Hockey Association. Les pétitionnaires signalent que les consommateurs associés au hockey amateur en Colombie-Britannique n'ont pas droit au crédit pour TPS et devront sans doute absorber cette taxe après que tous les autres producteurs auront reçu leur crédit.

Ils signalent également que c'est le monde du hockey amateur en Colombie-Britannique, les centaines d'associations locales, les milliers d'équipes de hockey amateur, les dizaines de milliers de jeunes joueurs, les centaines de milliers de parents et les millions de bénévoles et de partisans du hockey amateur d'un bout à l'autre du Canada qui finiront par porter le fardeau de cette taxe injuste sur les produits et services.

C'est pourquoi ils font remarquer que la TPS aura un impact très grave sur le monde du hockey amateur, les joueurs, les parents, les partisans, les entraîneurs, les dirigeants d'équipe, les arbitres, les juges de ligne, les bénévoles et les commanditaires.

Ils prient donc instamment le gouvernement du Canada de faire en sorte que la TPS ne s'applique pas aux organismes sportifs provinciaux sans but lucratif comme la British Columbia Amateur Hockey Association.

LE CANADIEN NATIONAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition dont les signataires notent qu'un sous-comité parlementaire représentant tous les partis a été créé par décret le 17 avril 1985 pour faire enquête et rapport sur toutes les questions ayant trait aux pensions du CN.

Ce sous-comité a présenté des recommandations complètes dont on a fait totalement abstraction à ce jour. Les signataires demandent donc au Parlement d'adopter des mesures législatives ordonnant au CN de mettre en oeu-

vre sur-le-champ toutes les recommandations de ce sous-comité, telles qu'elles figurent dans son rapport.

VIA RAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Enfin, monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition signée elle aussi par des centaines d'habitants de la Colombie-Britannique qui font remarquer que le service voyageurs offert par VIA Rail est essentiel pour de nombreux Canadiens et qu'il existe au Canada depuis plus d'un siècle.

Les pétitionnaires s'opposent aux coupes sombres pratiquées dans le budget et les services de VIA Rail. Ils exhortent le Parlement à maintenir le réseau ferroviaire actuel de VIA Rail, à moderniser l'équipement et à garantir à VIA Rail un soutien suffisant pour lui permettre de s'acquitter de son mandat qui consiste à assurer un service voyageurs aux Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de Logan Lake, Lac le Jeune, Rose Hill, Knutford, Monty Creek, Monty Lake, Westwold, Pillar Lake, Chase, Pritchard, Dallas, Valleyview, Barnettville, Red Lake, Deadman's Creek, Louis Creek et Pinantan Lake.

Tous les pétitionnaires signalent que le projet de taxe sur les produits et services est tout à fait inéquitable et précisent que 69 000 sociétés ne paient aucun impôt sur le revenu.

Ils ne voient pas pourquoi ils devraient maintenant subir cette taxe cruelle et brutale et demandent donc au gouvernement de revenir sur sa décision.

Je voudrais présenter une autre pétition, monsieur le Président, cette fois signée par des gens de Kamloops, de Calgary et d'Ottawa qui protestent contre l'intention du gouvernement d'imposer une taxe sur les revues, livres, journaux et livres pour enfants. Ils estiment que l'imposition d'une taxe sur les livres pour enfants est une escroquerie sans précédent de la part du gouvernement.

Ils demandent donc au gouvernement de retrouver ses esprits et d'exempter les livres pour ne pas que le Canada soit le seul pays au monde à imposer cette taxe.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends de nouveau la parole à la Chambre pour présenter une pétition signée par plusieurs personnes de tous les coins du pays. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de procéder à une réforme du régime fiscal qui prévoirait l'établissement d'un impôt minimum pour les particuliers et les sociétés riches et qui amènerait le gouvernement à abandonner son idée de faire peser le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens ordinaires en imposant une taxe à la consommation régressive. Il souhaitent que le gouvernement entreprenne plutôt une vraie réforme fiscale. C'est la sagesse, monsieur le Président, la sagesse.

* * *

• (1530)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

LE PROJET DE LOI C-78

LES POUVOIRS DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a déjà un certain temps que les députés se posent des questions au sujet du comité spécial que la Chambre a constitué pour faire l'examen préliminaire du projet de loi C-78. Par conséquent, je sais que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour mettre la motion suivante aux voix:

> Que, nonobstant tout ordre spécial de la Chambre, le Comité spécial de la Chambre, établi le mercredi 27 juin 1990, pour effectuer l'étude préliminaire du projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environmentale, ait tous les pouvoirs que l'article 113(5) du Règlement confère aux comités législatifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés connaissent la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter un projet de loi qui va permettre au gouvernement de vendre des actions de Petro-Canada aux Canadiens.

Avant de parler de ce projet de loi, j'aimerais rafraîchir la mémoire des députés sur les origines du programme de privatisation du gouvernement. Lors de la présentation de son budget, en 1985, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement ferait un examen en profondeur des sociétés d'État. Les sociétés, propriété du gouvernement, qui ne remplissaient plus leur mandat feraient l'objet d'une étude de privatisation.

Depuis lors, la privatisation est devenue un élément essentiel de la politique économique de notre gouvernement.

Le Canada n'est pas le seul pays à convenir de la valeur de la privatisation pour redéfinir le rôle de l'État. Tous les gouvernements de par le monde remettent en question les méthodes du passé.

Les pays de l'Europe de l'Est nous ont démontré sans ambages que les avantages à long terme de la propriété d'État étaient trop coûteux et trop peu tangibles. L'idéologie interventionniste a été troquée contre le sens commun de la libre entreprise. La privatisation est donc perçue comme une étape essentielle de cet important objectif dans ces pays.

De nombreux pays demandent avis au Canada en ce domaine. Les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Venezuela, du Sénégal, de la Tunisie et la Roumanie ont fait appel à nos services. Des représentants de mon ministère se sont récemment rendus en Pologne et en Hongrie pour appuyer les efforts de privatisation de ces deux gouvernements.

C'est un honneur pour le Canada de participer aux efforts de privatisation de ces pays. Cependant, nous ne perdons pas de vue qu'il nous reste encore un important travail à faire dans notre propre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, Petro-Canada est la plus importante société pétrolière intégrée au Canada qui appartient à des Canadiens. Le projet de loi C-84 vise d'ailleurs à ce que les choses en restent ainsi.

La société est présente dans toutes les cités et villes du Canada. Mais, pour de nombreux Canadiens, Petro-Canada n'est pas seulement un endroit où l'on vend de l'essence. Elle a démontré son engagement dans de nombreuses activités, passant du conditionnement physique et du sport amateur à l'amélioration de l'environnement. C'est une société qui s'est engagée à fond dans la promotion de la fierté nationale. Nous n'avons qu'à nous rappeler le grand rallye canadien «Partageons la flamme» qui a eu lieu en même temps que les Jeux olympiques d'hiver de Calgary, en 1988.

Petro-Canada est engagée dans ce genre d'activités, et son engagement va continuer, j'en suis sûr, non à la suite d'une directive du gouvernement, mais parce qu'il est de bon ton pour une entreprise de pouvoir se déclarer au service des Canadiens.

[*Traduction*]

Petro-Canada fait partie d'une industrie dynamique et concurrentielle. Si nous voulons qu'elle puisse affronter la concurrence, nous devons lui assurer une source fiable de nouveaux capitaux. Plutôt que d'obliger la société à continuer de puiser dans le gousset des contribuables, nous la privatiserons afin de lui donner un accès direct à une autre source de capitaux, c'est-à-dire l'investissement individuel.

Petro-Canada tirera avantage de ce changement; elle acquerra cette souplesse financière qu'elle a toujours enviée chez ses concurrents du secteur privé.

Certaines personnes prétendent cependant que nous faisons trop de concessions dans cette transaction.

Monsieur le Président, j'aimerais répondre à ces objections en examinant brièvement le mandat initial de Petro-Canada. En d'autres termes, Petro-Canada a été créée pour répondre aux objectifs suivants: accroître les approvisionnements en pétrole et la présence canadienne dans cette industrie; agir comme agent de liaison dans des échanges commerciaux entre États; et enfin, servir de «fenêtre sur l'industrie» pour le gouvernement canadien.

La décision du gouvernement de privatiser Petro-Canada devrait être considérée dans l'optique de ces objectifs initiaux.

En résumé, Petro-Canada s'est élevée par elle-même au rang de grande productrice d'énergie intégrée au Canada. Entre 1975 et 1984, la société a renforcé sa présence à la fois par des activités en aval et en amont. Aujourd'hui, elle représente 6 p. 100 de l'exploration et de l'exploitation de toute l'industrie et 19 p. 100 du raffinage et de la commercialisation au Canada.

Mais, il n'y a pas que Petro-Canada qui ait changé dans l'industrie énergétique au cours des 15 dernières années. Les marchés mondiaux énergétiques ont changé et la politique énergétique du Canada est passée d'une politique d'intervention à une autre qui s'appuie sur les forces du marché—une politique qui s'applique à tous les intervenants de cette industrie et non seulement à un seul.

L'objectif premier de cette politique est de fixer les conditions qui guideront le développement économique de nos ressources en énergie. Dans le cas de Petro-Canada, la poursuite de cette importante tâche sera grandement aidée par l'apport de nouveaux capitaux que la privatisation rendra possible. Par ce projet de loi, Petro-Canada aura accès aux fonds dont elle aura besoin de façon soutenue pour mener à bien ce qu'elle sait faire de mieux.

La signature de l'entente Hibernia, le 14 septembre dernier, devrait contribuer à faire ressortir de façon marquée cet objectif aux yeux des députés. À titre de partenaire du projet Hibernia, Petro-Canada devra apporter une participation équitable aux frais d'exploitation. La société devra donc disposer d'énormes fonds pour tirer avantage de l'occasion que lui offrent des projets comme Hibernia, Terra Nova et celui des sable bitumineux.

Ce projet de loi donnera à Petro-Canada le moyen de lever des fonds sans alourdir le fardeau fiscal des contribuables canadiens.

• (1540)

Je voudrais maintenant aborder brièvement le rôle de la société dans les négociations entre États. Il faut remarquer que Petro-Canada n'est intervenue qu'une seule fois en 14 ans. Cette transaction particulière s'est révélée une entente difficile à administrer par Petro-Canada et on l'a donc laissée expirer.

Enfin, abordons maintenant le deuxième objectif, peut-être le mieux connu, mais le moins compris: celui de la fenêtre sur l'industrie.

Je crois qu'il importe que les Canadiens réalisent que nous avons maintenant une meilleure connaissance du monde des affaires pétrolières au Canada. Grâce aux organismes gouvernementaux comme l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada et l'Office national de l'énergie, nous disposons dorénavant de l'expérience et des connaissances voulues.

Le manque qui pouvait exister au début des années 70 a été plus que comblé.

Grâce à tous ces moyens, le gouvernement peut garder une connaissance générale des activités de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Petro-Canada n'est qu'une des 2 500 sociétés qui font partie de cette industrie. Quel avantage éventuel pouvons-nous obtenir à soutirer des milliards de dollars de la poche des contribuables pour obtenir une vue plus restreinte qu'offre une seule société?

Nous ne sommes pas ici pour discuter de la validité du mandat initial confié à Petro-Canada. Ce projet de loi ne s'intéresse pas au passé, mais à l'avenir de Petro-Canada.

Avant d'aborder le sujet, j'aimerais retenir brièvement votre attention sur un sujet de grande actualité en ce moment.

Monsieur le Président, la tension actuelle au Moyen-Orient inquiète de nombreux Canadiens, et il vous en ont certainement parlé. L'incertitude que fait planer cette tension se répercute sur les marchés énergétiques internationaux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a récemment abordé cette question à la Chambre. Il a affirmé que les politiques énergétiques actuelles sur la sécurité de l'approvisionnement et sur l'état de préparation en cas d'urgence permettent au Canada de répondre adéquatement à la situation actuelle.

Des députés d'en face prétendent que le Canada doit garder la mainmise sur Petro-Canada, une des quelques sociétés engagées dans l'exploration et dans l'exploitation des ressources énergétiques au Canada, afin de prémunir notre pays contre ces incertitudes. Les tenants de cette théorie, je le soutiens, feignent d'ignorer que le

Canada fait partie du marché mondial. Ils feignent également d'ignorer que Petro-Canada a surtout besoin d'une source fiable de nouveaux capitaux.

Je veux être très clair sur ce point. Le fait que le gouvernement soit propriétaire de Petro-Canada n'ajoute pas une seule goutte de pétrole à la production canadienne.

Cela n'influe pas non plus sur le prix de l'essence que les Canadiens paient à la station-service.

Avant d'en arriver à cette décision, le gouvernement a mûrement analysé le mandat original de Petro-Canada. Bien que certains députés de l'opposition veuillent peut-être faire fi de la réalité et faire passer leur idéologie avant le bon sens, le gouvernement se doit de faire ce qu'il faut pour le peuple canadien et pour Petro-Canada.

Le gouvernement n'est pas le seul à vouloir que les Canadiens détiennent des actions de cette importante entreprise nationale.

La société et ses employés le souhaitent, car la privatisation donnera à cette dernière un accès au capital, chose que l'actionnaire actuel, le gouvernement du Canada, ne peut offrir.

Ils reconnaissent que la propriété directe de Petro-Canada par des Canadiens renforcera la société et améliora ses possibilités de croissance.

Laissez-moi maintenant vous parler du projet de loi. L'objectif de ce projet de loi vise avant tout à donner à Petro-Canada, grâce à une participation directe publique des Canadiens, la souplesse financière nécessaire qui lui permettra de poursuivre son travail d'exploration et de mise en valeur des réserves canadiennes d'énergie. Deuxièmement, à offrir aux Canadiens la possibilité de participer directement à la croissance future de cette grande entreprise nationale.

Tout au long de l'histoire du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait appel à diverses méthodes pour répondre aux objectifs nationaux de l'heure. Ces mesures ont été ajustées aux réalités économiques de la nation.

Parfois, les gouvernements créaient des sociétés d'État lorsqu'ils jugeaient que c'était le meilleur moyen d'atteindre les objectifs nationaux. D'autres fois, ils préféraient ne pas intervenir sur le marché en injectant l'argent des contribuables, mais plutôt en réglementant les activités du secteur privé. En d'autres circonstances, on a utilisé des stimulants fiscaux ou des subventions pour encourager le secteur privé à prendre des initiatives que l'on souhaitait. À d'autres moments, nous avons sagement décidé de rester à l'écart et de compter sur les forces concurrentielles du marché pour obtenir les meilleurs résultats, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Bref, les Canadiens ont toujours fait preuve de pragmatisme lorsque venait le moment de choisir la façon d'administrer l'économie du pays. Nous avons fait appel à l'intervention gouvernementale lorsque la chose était nécessaire; mais le peuple canadien se concentrait davantage sur la fin que sur les moyens.

Dans le cas de Petro-Canada, c'est la contribution à la santé de l'industrie énergétique canadienne qui constitue la fin. Mais comme l'a déclaré le président du conseil d'administration et directeur général de Petro-Canada, la société ne saurait mettre en valeur les réserves énergétiques du Canada et assurer la commercialisation de produits pétroliers sans accroître sa dette à des niveaux dangereux si elle ne dispose de fonds supplémentaires pour consolider sa base de capital.

Sans de nouveaux fonds, Petro-Canada ne pourra pas vraiment jouer le rôle pour lequel elle a été créée. Notre décision de privatiser Petro-Canada est donc une solution pratique et sensée qui profitera à Petro-Canada ainsi qu'au contribuable canadien.

En mettant des actions de Petro-Canada sur le marché public, nous offrons à chaque Canadien la possibilité d'acquérir une partie de cette grande société pétrolière et de partager son avenir. Peut-être plus important encore, nous assurons par la même occasion à Petro-Canada de nouveaux capitaux qu'elle ne pourrait se procurer autrement. Je crois que, une fois privatisée et avec la participation des Canadiens, Petro-Canada sera une source de fierté nationale encore plus grande.

Nombreuses sont les personnes qui, comme le gouvernement, ne croient plus qu'il soit nécessaire que l'État continue d'être propriétaire de Petro-Canada pour atteindre un objectif national. La direction et les employés de Petro-Canada partagent la même opinion. Et c'est également le point de vue du Conseil économique du Canada que l'opposition a tendance à citer, ces derniers jours, et qui a étudié la question dans une rapport intitulé

l'*État Entrepreneur*. Je profite de l'occasion pour inviter tous les députés à en faire la lecture.

Ce projet de loi permettra de vendre toutes les actions que le gouvernement détient dans Petro-Canada. La privatisation de Petro-Canada se fera toutefois par étapes et la première émission devrait être assez importante afin de procurer à la société le capital nécessaire pour stabiliser sa situation financière.

L'offre initiale publique créera un vaste marché pour les actions de la société tout en assurant un transfert méthodique d'une société d'État au peuple canadien. Le produit net de la future vente d'actions du gouvernement sera alors versé au Trésor.

Le gouvernement conservera une participation majoritaire dans la société pendant un certain temps et il entend continuer à gérer les actions qu'il lui reste comme une forme d'investissement et réduire son contrôle de la société au fil des ans. Le gouvernement négociera avec les actionnaires de la société une entente qui viendra confirmer nos intentions sur le plan de la gestion des actions qui nous resteront.

En raison du succès remporté par la participation des employés à l'actif de la société lors de privatisations antérieures, le conseil d'administration de Petro-Canada élaborera un régime d'actionnariat pour les employés, qui sera inclus dans l'offre initiale.

• (1550)

Aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions qui auront été émises. En ce qui concerne les étrangers, leur participation cumulative ne pourra dépasser 25 p. 100 des actions publiques. En limitant ainsi la participation cumulative étrangère, Petro-Canada aura accès à une immense source de capitaux tout en nous assurant qu'elle demeurera entre les mains des Canadiens et sous leur contrôle.

L'article 9 du projet de loi oblige Petro-Canada a maintenir son siège social dans la ville de Calgary. Des dispositions exigent également que la société continue d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Le processus de vente d'actions sera le même que celui utilisé dans le cas d'Air Canada en raison des succès que ce dernier a remportés. Ainsi, Petro-Canada assumera la gestion de l'offre publique initiale d'actions. Le prix des actions ne pourra être fixé qu'une fois que le prospectus des organismes de réglementation aura été reçu. Ce prix, basé sur les conditions du marché qui prévaudront à ce moment-là, sera déterminé après discussions entre les souscripteurs et le conseil d'administration.

Je dois dire que nous avons offert à nos deux critiques de l'opposition de tenir une séance d'information complète. Aucun des deux n'a communiqué avec nous pour décider du moment où cette séance aura lieu, mais je suis certain que nous aurons de leurs nouvelles plus tard aujourd'hui. Je tiens à leur assurer que l'offre tient toujours et que nous serions heureux de tenir cette séance au moment qui leur conviendra.

[*Français*]

Monsieur le Président, la privatisation de Petro-Canada aidera à renforcer les assises de la société en lui assurant les fonds lui permettant de continuer à mettre en valeur nos ressources énergétiques. C'est le genre de bon sens venant de la part du gouvernement qui sied aux Canadiens. Cela ne peut que par ailleurs desservir Petro-Canada sur le plan économique. Ce projet de loi fera en sorte que les Canadiens soient propriétaires de la société et en assurent le contrôle. Il offrira à chacun d'entre eux la possibilité de participer directement à cette entreprise nationale d'envergure.

[*Traduction*]

Je pense avoir été très explicite: si nous voulons que Petro-Canada perpétue son engagement face aux Canadiens, il faut lui assurer de nouvelles sources de fonds. Ces fonds peuvent provenir d'investisseurs, par la privatisation, ou des contribuables canadiens. Nous avons choisi la privatisation.

Alors que Petro-Canada est issue d'une idéologie et d'un opportunisme politique, sa privatisation est un geste de gros bon sens. Je présente donc ce projet de loi devant la Chambre et je lui en recommande l'adoption.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat de deuxième lecture du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada. Avant d'entrer dans le vif du sujet, la privatisation, je voudrais faire quelques remarques préliminaires.

Je fais remarquer, en premier lieu, qu'il me semble, à moi et à plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement a mis ces derniers jours une hâte indécente à mettre de l'avant son projet de privatisation de Petro-Canada. Il l'a présenté à la Chambre la semaine dernière et c'est à croire qu'il y a urgence nationale ou quelque chose du genre, car seulement

quelques jours plus tard, nous en sommes saisis à l'étape de la deuxième lecture.

Je sais que tout l'été dernier, les Canadiens ont supplié le gouvernement de rappeler les Communes pour que nous puissions discuter de questions d'importance nationale—je pense à la crise du golfe et aux événements d'Oka—mais nous n'avons pas pu le faire fléchir. Voici qu'en moins d'une semaine, un projet de loi est déposé et présenté en deuxième lecture, sans que nous ayons terminé le débat sur les motions relatives à Oka et au golfe. Je ne comprends pas cette disproportion.

Quelqu'un m'a dit, cette semaine, que le gouvernement lançait l'idée pour voir comment les Canadiens réagiront, pour voir s'ils accepteront que Petro-Canada soit vendu, et c'est peut-être ce qu'il fait. Je ne veux pas être cynique, mais c'est possible que le gouvernement cherche simplement à savoir ce qu'en pensent les Canadiens et qu'il ne se passe rien avant quelques mois, le temps de voir les résultats des sondages. C'est diriger en fonction des sondages.

En tout état de cause, il faut poursuivre le débat, et je fais observer qu'on ne règle pas à toute vapeur la vente d'un bien public de 6,8 milliards de dollars. C'est ce que vous voulez, mais je ne crois pas que vous le puissiez. Je ne pense pas que c'est ce que nous voulons faire et je ne pense pas non plus que vous voulez le faire, à moins que vous ne tentiez de cacher quelque chose ou que vous ne vouliez pas tout dire.

Le deuxième point auquel je voulais faire allusion est connexe et fort important: la fluctuation du cours du pétrole sur les marchés mondiaux. Hier, le baril coûtait plus de 40 $; il a plus que doublé en l'espace de deux mois. Il s'agit d'une forte hausse, d'une envolée, ainsi qu'on commence à le décrire, qui pourrait aller beaucoup plus haut.

De ce côté de la Chambre, nous voulons connaître la politique du gouvernement, sa réaction face à ce changement radical du marché énergétique mondial. Je ne suis pas sûr que nous ayons de réponse, mais la présentation de cette mesure tombe vraiment mal. La semaine même où cela se produit, il semble que nous voulions privatiser à la hâte notre compagnie pétrolière nationale.

Ces derniers jours, d'autres gouvernements ont fait des ajustements. Ils ont adapté leurs compagnies pétrolières nationales à la nouvelle situation; ils ont commencé à analyser les marchés; il y a une semaine, les États-Unis ont débloqué près de cinq millions de barils de leurs réserves stratégiques de pétrole. Pour quelle raison? Pour essayer de stabiliser le marché.

Que fait notre gouvernement? Aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet. Il semble qu'il y ait un vide politique, puisque nous partons du principe que nous laissons le marché et ceux qui ont fixé le prix de notre pétrole à 20 $ le baril il y a deux mois et à 40 $ le baril aujourd'hui décider de la politique énergétique de notre pays. Tel est le fondement de notre politique pétrolière. Les Canadiens en sont alarmés et je sais que si le gouvernement fait un sondage, il s'en rendra compte et verra jusqu'à quel point les Canadiens de l'Est s'inquiètent du prix du mazout de chauffage. Le gouvernement verra jusqu'à quel point les électeurs de ma circonscription de Scarborough—Rouge River se préoccupent du prix de l'essence à la pompe.

Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne le prix de l'essence et du fuel domestique? Quels objectifs vise la politique gouvernementale en ce qui a trait à la sécurité des approvisionnements, à la concurrence dans les secteurs d'aval et d'amont de l'industrie pétrolière, à l'accroissement des travaux de prospection et à la récupération assistée du pétrole? On n'en n'a guère entendu parler récemment, parce que le gouvernement consacre trop de temps à la planification de la vente de Petro-Canada.

Les Canadiens, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, posent des questions, mais n'obtiennent pas de réponse.

Examinons la situation de Petro-Canada. Le ministre a déclaré qu'il serait inutile au cours de ce débat de revoir les objets de la société. Le ministre veut vendre Petro-Canada, il veut s'en défaire. Le gouvernement tient vraiment à s'en débarasser. En faisant cette déclaration, le ministre laisse entendre qu'il se fiche bien du rôle qu'avait à jouer Petro-Canada parce que lui et son gouvernement ne veulent rien avoir à faire avec cette société.

• (1600)

Je vais rappeler quels étaient ses objets. Je vais revoir certains objectifs qui avaient été fixés à Petro-Canada en 1975, au moment de sa création et de sa constitution en société.

La société avait, entre autres, pour objectif de faire de la prospection pour rechercher et mettre en valeur des sources de combustible ou d'énergie, et notamment d'hydrocarbures. Petro-Canada a atteint cet objectif et a même très bien fait dans ce domaine. La société devait aussi effectuer des travaux de recherche et de développement concernant les ressources en combustibles et en énergie. Je ne pense pas que Petro-Canada ait vraiment atteint cet objectif. Je voudrais faire remarquer que Petro-Canada a certes essayé aux alentours de 1980 ou de

1982, mais quand le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, il a simplement fermé cette filiale de recherche et de développement du nom de Canertech et PetroCan n'a pas pu poursuivre cet objectif. Très bien.

Il y a d'autres objectifs: importer, produire, transporter, distribuer, raffiner et commercialiser les hydrocarbures de toutes descriptions. Petro-Canada le fait et il le fait très bien. Un autre objectif est de produire, de distribuer, de transporter et de commercialisesr d'autres combustibles et d'autre énergie. Enfin, son dernier objectif est de se lancer ou d'investir dans des entreprises liées à l'exploration, à la production, à l'importation, à la distribution, au raffinage et à la commercialisation du combustible et des ressources connexes. C'est un beau mandat. Ce sont les objectifs exposés dans la loi initiale sur la société Petro-Canada. Cette société les a atteints.

Elle a, conformément à ces objectifs et au mandat qu'on lui avait fixé à l'origine, rempli son rôle de société pétrolière d'État. Des dizaines d'autres pays du monde, presque tous les pays qui ont un intérêt, un enjeu dans l'industrie pétrolière, ont une société pétrolière d'État. Pour une raison ou pour une autre, nous n'en avions pas au Canada avant 1975, nos voisins du Sud non plus. Nous savons tous pourquoi. C'était parce qu'ils avaient ce qu'on a appelé les sept soeurs. Ils avaient une poignée de sociétés pétrolières multinationales représentant des milliards de dollars qui participaient à tous les secteurs de l'industrie pétrolière dans le monde entier. Ils n'avaient pas besoin d'une société pétrolière d'État. Leurs sociétés travaillaient déjà dans le domaine. Des pays comme la Norvège, l'Inde, le Venezuela, le Brésil, et la liste est longue, ont des sociétés pétrolières d'État qui sont actives aujourd'hui sur le marché du pétrole, que le prix du pétrole soit de 50 ou de 20 $ le baril. Toutes ces sociétés remplissent un mandat au nom des citoyens du pays qu'elles représentent.

En 1975, le Canada a décidé de se doter de sa propre société pétrolière d'État. Il a mis sur pied sa propre société pétrolière. Elle est devenue, en importance, la deuxième société pétrolière canadienne intégrée, et le Canada l'a créée sans l'aide de personne. Cette société était suffisamment grande pour soutenir la concurrence des grandes pétrolières et travailler avec elles à l'échelle nationale et internationale.

Pourquoi le Canada avait-il besoin d'une société pétrolière d'État? Pourquoi les autres pays ont-ils besoin d'une telle société? Qu'est-ce qui les justifie? Il y a trois grandes raisons, à mon avis. Premièrement, pour canadianiser le secteur pétrolier et gazier. Deuxièmement, pour faire de la prospection pétrolière et gazière. Enfin, pour conserver ce qu'on appelle une fenêtre sur l'industrie pétrolière. Voyons ces trois domaines un peu plus en détail.

Vous souvenez-vous encore des années 60? Je ne parle pas de ces années par que j'en éprouve un sentiment de nostalgie mais pour que nous nous souvenions un petit peu comment les choses se présentaient alors. Nous étions le jouet des pétrolières non canadiennes qui voulaient, en achetant et en se donnant de l'expansion, occuper le marché canadien. Elles engloutissaient nos propres entreprises pétrolières et gazières. Vous souvenez-vous de Supertest? De BA et de White Rose? Je vois que le Président se souvient encore de White Rose.

Ces vieilles sociétés pétrolières canadiennes sont toutes disparues, absorbées par les grandes multinationales. Chacune représentait un élément de contrôle de ce secteur par le Canada. Nous avons donc commencé à nous inquiéter dans les années 60 et 70 quand nous nous sommes soudainement aperçus que tout notre secteur énergétique était non pas tant manipulé, mais organisé de main de maître par les multinationales. Nous étions en train de perdre notre place sur notre marché.

Qui sont les grandes pétrolières étrangères au Canada actuellement? Et où est leur siège social? Et ce n'est pas uniquement une question de géographie. Les dividendes prennent le chemin des sièges sociaux, et c'est là que sont prises les décisions sur les projets des sociétés pétrolières et sur les modalités d'exécution de ces projets.

L'une des plus grandes pétrolières est Exxon. Je crois que son siège social est à Fairfield, dans le Connecticut. Shell est située à La Haye, aux Pays-Bas, Mobil Oil-Chevron-Amoco possède des bureaux à Chicago, en Californie et à New York. Il n'est pas faux de dire que toutes ces sociétés n'ont que faire des objectifs canadiens dans le secteur énergétique. Et pourquoi s'en inquiéteraient-elles? Je ne dis pas qu'elles devraient s'en soucier. Je ne pense pas qu'elles le fassent ni qu'elles devraient le faire puisque leur but est de réaliser des bénéfices au nom de leurs actionnaires. Voilà le mandat dont elles sont investies. Elles n'ont que faire de la sécurité des approvisionnements au Canada. Elles ne se soucient pas des efforts que nous déployons dans le domaine de la conservation ou du remplacement du pétrole. En fait, une politique de remplacement du pétrole risquerait de réduire leur chiffre d'affaires. Elles n'ont donc aucune raison de favoriser cet aspect de la politique énergétique du gouvernement, s'il en avait une.

En somme, ces entreprises poursuivent l'objectif certes louable d'enrichir leurs actionnaires qui, pour la plupart, résident à l'extérieur du Canada. Elles nous ont fourni un exemple de leur indifférence il y a deux ou trois ans. Vous vous souviendrez qu'à cette époque, l'une des sept soeurs, la société Texaco, au demeurant une entreprise considérable, avait éprouvé des difficultés par suite d'une poursuite intentée, sauf erreur, au Texas. Je tairai le nom

de l'autre entreprise pétrolière mise en cause par crainte de me tromper, mais celle-ci prétendait que la société Texaco avait manqué à la parole donnée. En fin de compte, les tribunaux du Texas et la Cour d'appel des États-Unis ont jugé que la société Texaco avait manqué à sa parole et que, par conséquent, elle devait au plaignant plusieurs milliards de dollars.

Comme la société Texaco n'avait tout simplement pas cette énorme somme à la banque, elle a décidé, comme moyen de régler son problème, par exemple, de se débarrasser tout simplement de la société Texaco Canada. Elle ne songeait qu'à vendre sa filiale canadienne, et à se servir du produit de la vente pour régler en partie ce qu'elle devait. C'était une excellente solution, mais ce changement de propriétaire ne tenait compte d'aucune des préoccupations en matière de prise de décision que notre gouvernement, à mon avis, devrait placer au premier plan. La société Texaco avait le droit d'agir ainsi. Elle devait pouvoir jouer son rôle librement au sein de notre secteur énergétique.

L'ennui, c'est que certains aspects de cette vente étaient incompatibles avec nos exigences en matière de concurrence. En fin de compte, le Tribunal de la concurrence fut saisi de cette vente. Le Tribunal a jugé que la société Texaco ne pouvait pas vendre à la société Imperial Oil, filiale d'Exxon, le bien qui lui appartenait dans l'est du Canada, de sorte que la société Texaco a dû trouver un autre acheteur. Ce bien, qui comportait plus de 600 points de vente, devait aboutir en fin de compte entre les mains d'une autre société au Canada.

• (1610)

Pourquoi devons-nous nous préoccuper de la prospection dans nos régions inexploitées? On prévoit que d'ici une décennie ou un peu plus, le Canada deviendra un importateur net de brut léger. C'est à cette source que s'alimente notre secteur de la production de l'essence. Certains devraient s'en inquiéter. Apparemment, nous disposons de réserves pour les 10, 11 ou 12 prochaines années.

Par exemple, la Japan National Oil Company continue d'investir des milliards de dollars dans le monde entier à la seule fin de garantir des approvisionnements en pétrole maîtrisés par des intérêts japonais. Quels sont les plans du gouvernement pour le Canada? Quel est son plan de sécurité des approvisionnements pour les dix années à venir? Comment allons-nous remplacer les réserves qui seront consommées pendant la prochaine décennie? Une bonne partie de ces réserves seront bloquées en raison des transferts d'énergie et des ventes obligatoires aux consommateurs américains prévus par l'Accord de libre-échange. Le chiffre maintenant utilisé, en vertu de cet accord, pour ce qui concerne les approvisionnements que nous serons tenus d'assurer, est d'environ 30 p. 100 de la production. . .

M. Harvey: Quarante.

M. Lee: On dit 40. Nous ferons les calculs plus tard, mais il reste que 30 p. 100 garantis aux consommateurs américains, c'est un gros morceau. Ce chiffre va à l'encontre de toute sécurité des approvisionnements pour les Canadiens. L'objectif de la politique est disparu, à 30 p. 100 du moins. Si nous ne mettons pas en oeuvre une politique énergétique pour le Canada, il disparaîtra davantage. Je veux seulement que tous reconnaissent l'importance vitale du pétrole pour l'économie du Canada, un pays industrialisé.

En troisième lieu, après avoir parlé de canadianisation et d'exploration, il faut se demander pourquoi vouloir une fenêtre sur l'industrie. Pour une foule de raisons. Nous n'étions pas seulement curieux, nous ne voulions pas seulement en savoir davantage sur le commerce du pétrole. Il nous fallait acquérir une expertise du commerce et du marché du pétrole parce que c'était un marché mondial. Nous voulions avoir l'expertise au Canada et pas nécessairement au sein du gouvernement. Nous voulions confier ce mandat à notre société pétrolière nationale. Nombre d'entreprises confient cette tâche à la société nationale du pétrole de leur pays. C'est ce que nous voulions aussi. Nous avons l'expertise ici au Canada, mais elle n'est pas contrôlée par des Canadiens, elle l'est par les sièges sociaux dont j'ai parlé tout à l'heure et là, on se soucie bien peu des objectifs du Canada.

La deuxième raison d'avoir une fenêtre ouverte sur l'industrie pétrolière, c'est que nous avions besoin de tout savoir du jeu de la concurrence dans l'établissement des prix. Je sais que le gouvernement se rendra compte au cours des quelques prochaines semaines à quel point les Canadiens sont chatouilleux sur la question du prix de l'essence. Les sondages le révéleront, aussi certain que vous me voyez ici. Le gouvernement voudra alors réagir, je n'en doute pas, et laisser au moins savoir aux Canadiens qu'il existe toujours et qu'il a une politique.

La troisième raison, c'est que nous voulions suivre de près les progrès des activités d'exploration, surtout dans les régions éloignées où nous recherchions les réserves

de pétrole dont nous avions tant besoin pour que le Canada demeure un pays autosuffisant en énergie.

Je veux qu'il soit bien clair que personne ne doute de l'importance des prix du pétrole pour le Canada. C'est peut-être une opinion personnelle, mais j'estime que le seul prix du pétrole explique pourquoi le dollar canadien est resté si fort sur les marchés de change ces dernières semaines. Je crois qu'en ce moment, le monde perçoit le Canada comme étant un pays autosuffisant en énergie et que, par conséquent, notre dollar peut se maintenir plus qu'honorablement sur les marchés mondiaux.

Comment le Canada a-t-il réussi à atteindre son autosuffisance en pétrole? L'une des raisons, ce sont les réalisations de l'industrie pétrolière canadienne et nous ne devons pas sous-estimer l'importance de cette industrie dans l'approvisionnement du Canada en pétrole à un prix raisonnable.

D'autres facteurs sont également en cause, notamment les programmes de remplacement du pétrole instaurés à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Nous avons amené les consommateurs canadiens à passer du pétrole au gaz naturel et à l'électricité. Nous avons tous payé pour y arriver. Dans certains cas, c'était simplement une bonne décision sur le plan de la consommation, mais le fait est que nous avons amené les consommateurs à se détourner du pétrole. Nous consommons donc moins de pétrole maintenant que nous l'aurions fait autrement.

Nous avons encouragé l'exploration, et nous avons élargi le marché du pétrole et du gaz de l'Ouest, pour l'amener jusqu'à Montréal. Je dois signaler que Petro-Canada a joué un rôle primordial dans l'aboutissement de tous ces facteurs. Nous n'en serions pas là, aujourd'hui, autrement. On aurait pu trouver d'autres moyens, mais il n'y en a pas eu d'autres. Il n'y avait que Petro-Canada. Cette entreprise n'a pas tout fait d'elle-même, mais c'était l'une des forces en jeu, et elle a agi.

Nous n'aurions pas Hibernia aujourd'hui si nous n'avions pas eu Petro-Canada. Racontez-moi l'histoire d'Hibernia. Dites-moi comment ce projet a pris forme. Dites-moi comment Hibernia s'est développé. Petro-Canada a joué un rôle dans son histoire depuis le tout début.

Je voudrais faire un commentaire au sujet d'une affirmation faite dans un document de travail sur l'énergie, qui a été publié récemment par le gouvernement. On y affirme que les forces du marché devraient servir à l'attribution des ressources et à la fixation des prix de l'énergie. On a peut-être l'impression d'entendre une discussion dans un cours d'économie, mais je dirai que cette théorie part du principe que le marché est équilibré. C'est là la question à laquelle je voulais en venir.

Avons-nous vraiment un marché équilibré? Possédons-nous un marché du pétrole et de l'énergie qui ne subisse aucune forme d'intervention? L'absence de ces forces serait plutôt rare. Nous sommes intervenus concrètement au Moyen-Orient, et nous avons nos raisons d'agir ainsi, raisons que je m'efforcerai d'expliquer avec diplomatie.

L'une des grandes raisons de notre présence là-bas est de protéger la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement mondial en pétrole dont la source se trouve en grande partie dans la péninsule d'Arabie saoudite. Des compagnies pétrolières d'État interviennent sur les marchés du monde entier. Le cartel de l'OPEP le fait également. Voilà ce que c'est. Un cartel. Les cartels fixent les prix. Ils dirigent le marché. Ils ne jouent pas à pile ou face. Ils fixent les prix, et les forces du marché ne jouent aucunement. Voilà comment fonctionnent les cartels.

De toute évidence, nous avons été disposés, au Canada, à intervenir dans une affaire comme celle de Texaco au sujet de la concurrence sur les prix. Il y avait oligopole, lorsque Texaco a été vendue à Imperial et que cette compagnie s'est départie de ses actifs dans l'est du Canada.

Je soutiens que toute politique qui se résume à laisser le bien-être du pays, en matière énergétique, dépendre du marché est une politique aveugle qui ne tient aucun compte des aspirations et des besoins des Canadiens. C'est le marché, bien sûr, qui est la force motrice. Nous ne pouvons pas aller à l'encontre du marché, mais quelqu'un doit veiller aux intérêts des Canadiens. Quelqu'un doit être là pour surveiller le système et le régler; Petro-Canada pouvait jouer ce rôle.

• (1620)

Un mot de la canadianisation. Les données qui ont été produites constamment à ce sujet montrent que le Canada, après avoir décidé qu'il voulait un contrôle de 50 p. 100 dans le secteur pétrolier et gazier, est passé d'un pourcentage de propriété de 26,1 p. 100 en 1980, ce qui est loin du contrôle, à 48,2 p. 100 en 1985. Nous avons donc connu cinq ou six bonnes années de canadianisation.

Un gouvernement conservateur a été élu en 1984 et, depuis 1985, le recul est marqué. En 1989, nous ne sommes pas revenus au point de départ, mais nous avons perdu du terrain, car la participation canadienne est de 44,9 p. 100. Il y a eu une petite augmentation au moment où l'Impériale, qui appartient en partie à des Canadiens, a racheté Texaco. C'est cela qui explique cette faible hausse.

Cependant, nous sommes en retard sur l'objectif, que le gouvernement a clairement abandonné. La canadianisation ne fait pas partie du programme du gouvernement, en dépit du fait qu'elle compte parmi les objectifs des Canadiens.

Quelle serait la position du gouvernement aujourd'hui? Si nous avions été en 1980 et que le taux de propriété canadienne avait été de 26 p. 100, qu'aurait fait le gouvernement? Que penseraient les Canadiens?

M. McDermid: Voilà le problème des libéraux, ils vivent dans les années 1980. Nous sommes dans les années 1990.

M. Lee: Dites-moi où nous en serions. Si nous ne possédions que 20 à 25 p. 100 de notre secteur du pétrole et du gaz, que penseraient les Canadiens aujourd'hui? Que voudraient-ils que le gouvernement fasse?

Je trouve scandaleux l'abandon de cet objectif. Je crois que le gouvernement s'en moque. Or je soutiens, monsieur le Président, que vous voulons être les maîtres de notre secteur énergétique et que nous voulons être perçus comme tels.

Un projet de loi concernant le projet d'Hibernia vient d'être adopté à la Chambre. C'est un grand projet de mise en valeur de ressources sous-marines, le plus grand que nous ayons jamais entrepris. Les Terre-Neuviens pensent que c'est un grand projet, les Québécois aussi, et je le crois également. Beaucoup de gens sont très heureux des perspectives que nous ouvre la mise en valeur d'Hibernia. Mais, quand je dis «nous», de qui s'agit-il en fait?

Voilà la réponse: Mobil et Chevron ont une part de 50 p. 100, Petro-Canada et Gulf Resources ont le reste, soit 25 p. 100 chacune. Gulf et Petro-Canada sont sous contrôle canadien. Cependant, quelle serait la situation à Hibernia si Petro-Canada n'avait pas été là?

Serions-nous assez généreux pour subventionner un projet sous contrôle étranger dans lequel chaque baril de pétrole produit serait destiné au marché américain? Je crois que non.

M. McDermid: Nous pouvons réglementer cela.

M. Lee: Nous nous trouverions à donner nos réserves.

M. McDermid: Ne soyez pas ridicule, nous pouvons réglementer cela.

M. Lee: Je ne crois pas que nous serions assez généreux pour faire cela. Cependant, si Petro-Canada est une société d'État maintenant, c'est parce que les Canadiens en ont fait une société d'État il y a 15 ans, Dieu merci. À mon avis, d'ici à ce que le gouvernement adopte une politique énergétique nationale, Petro-Canada devrait rester une société d'État.

Je dirai quelques mots au sujet de l'unité canadienne et de l'édification de notre nation. Ce sont des points que mes collègues d'en face ne devraient pas oublier. Nous sommes encore en train de bâtir un pays. Nous avons parfois tendance à considérer comme acquises beaucoup de choses que nous avons. Nous avons beaucoup de libertés, nous avons beaucoup de richesses, dont certaines sont redistribuées et d'autres non. Nous avons beaucoup de nourriture. Nous avons beaucoup de pouvoirs publics, régime qui fonctionne bien sur la plupart des plans, mais pas sur tous les plans.

Une voix: Nous avons trop de pouvoirs publics.

M. Lee: C'est vrai que nous avons trop de pouvoirs publics. J'accepte cette remarque. Cependant, nous sommes beaucoup plus choyés qu'un tas d'autres pays dans le monde.

Petro-Canada n'entre peut-être pas dans la catégorie des vieilles institutions vénérables. En fait, je suis certain que non, mais comme de nombreuses autres créations canadiennes, nous avons dû la bâtir. Nous l'avons payée et nous l'avons développée.

M. McDermid: Vous l'avez achetée, vous ne l'avez pas développée.

M. Lee: C'est une manifestation de la présence de notre pays dans le secteur commercial. C'est une manifestation de notre identité nationale de l'île Pelée jusque dans l'Arctique. Ce n'est peut-être pas une société parfaite, mais elle nous appartient, et nous voulons la conserver. Nous en sommes fiers également. Le gouvernement devrait peut-être y penser à deux fois avant de se débarrasser de notre patrimoine de cette façon. Les ministériels commencent à ressembler un peu trop à une bande de profiteurs néo-conservateurs qui veulent se débarrasser de Petro-Canada parce qu'ils n'y attachent plus aucune importance.

Certains prétendent que Petro-Canada est incapable de se financer. Il existe au moins trois sources de financement d'entreprises commerciales. Il y a d'abord la marge brute d'autofinancement. C'est pourquoi, si je comprends bien, Petro-Canada a fait l'acquisition il y a dix ans et cinq ans d'un grand nombre d'actifs en aval. Ces actifs, des stations-service, servent en partie à financer les travaux de prospection et de mise en valeur d'une société pétrolière à intégration verticale. C'est là leur raison d'être. Petro-Canada se sert de la marge brute d'autofinancement en question à cette fin. Il n'y a rien à redire là-dessus. Cependant, selon Petro-Canada, cela est bien loin de suffire.

Il y a ensuite le financement par actions ou par emprunt. À l'heure actuelle, le gouvernement a prévu un certain type de financement par actions, des actions privilégiées, mais Petro-Canada se finance généralement

en contractant des emprunts. Sa dette s'élève à 1,9 milliard de dollars. Les gens de Bay Street considèrent que la société n'est pas dans une situation très enviable. Je peux comprendre pourquoi, en théorie, cela peut poser des problèmes à certaines personnes.

Je ne peux accepter l'hypothèse de base selon laquelle une société d'État ne peut financer ses projets grâce à des emprunts. Pourquoi ne devrait-elle pas accepter de s'endetter? Je vois bien d'autres entreprises le faire.

Prenons le cas d'Hydro-Québec. Son actif total s'élève à 33,952 milliards de dollars, disons 34 milliards, et sa dette est de 28 milliards de dollars. Il n'est absolument pas question de financement par actions; cette société se contente d'emprunter. Ainsi, toute cette énorme société à intégration verticale, ce monopole, si vous le voulez, est financé par des emprunts de 28 milliards de dollars.

Ontario Hydro, pour sa part, a un actif total de 36,27 milliards de dollars et une dette de 26,8 milliards de dollars. C'est une dette importante, mais les résultats sont excellents. C'est ainsi que nous avons financé en Ontario l'infrastructure, la commercialisation de l'hydro-électricité et du nucléaire, ainsi que toutes les autres sources auxquelles nous avons recours.

Je rejette donc l'hypothèse selon laquelle le financement par emprunt est nécessairement une mauvaise chose, car il donne, manifestement, d'excellents résultats pour ces deux sociétés d'État provinciales.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur le cas de Petro-Canada, une société d'État nationale qui a des problèmes, dit-on, du fait que sa dette s'élève à 1,9 milliard de dollars. Je suis persuadé qu'elle pourrait poursuivre ses opérations si le gouvernement le souhaitait. Je ne vois aucun problème et je suis certain qu'il n'y en a pas.

En terminant, je tiens tout d'abord à préciser que Petro-Canada, notre société pétrolière nationale, avait un mandat au moment de sa création. En 1984, le gouvernement a supprimé carrément ce mandat et a déclaré que la société ne servirait dorénavant aucun objectif d'intérêt public. Le gouvernement vient dire à la Chambre que puisque la société Petro-Canada n'a pas de mandat public, il faut la vendre. Elle n'a pas de mandat parce que le gouvernement le lui a retiré. Autrement, il ne pourrait pas dire qu'elle ne remplit aucun mandat public. En prédisant la chose, on finit par l'obtenir.

• (1630)

Nous n'avons pas les moyens de nous en remettre exclusivement au marché pour notre politique énergétique. Nous ne pouvons pas le faire. Nous le savions en 1970. Nous le savions en 1980. Nous le savons aujourd'hui. Il nous faut une politique énergétique qui soit clairement énoncée par le gouvernement, ce que nous n'avons pas. D'ici à ce que nous l'ayons, nous ne pouvons pas nous débarrasser du seul instrument que nous avons pour mettre en oeuvre certains programmes énergétiques nationaux: Petro-Canada. Nous ne le pouvons pas car la privatisation, une fois complétée, est pratiquement irréversible. Il faut que nous ayons une politique et que Petro-Canada en fasse partie.

Petro-Canada doit être un élément de nos programmes énergétiques nationaux. C'est pourquoi la société doit rester canadienne et doit rester une société à capital public.

Monsieur le Président, je voudrais proposer la motion suivante:

> Que l'on amende la motion en remplaçant tous les mots qui suivent le mot, «Que» par ce qui suit:
>
> La Chambre s'oppose au principe du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien, à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais étudier la motion. Poursuivez le débat.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, avant de présenter mes observations cet après-midi, je veux mentionner que, moi aussi, j'ai hâte de recevoir une copie de l'amendement proposé par le député. Je devine que si cet amendement est jugé recevable, nous voudrons l'améliorer, ne serait-ce que légèrement. Malheureusement, je ne pourrai pas le faire à la suite de mon intervention puisque cet amendement vient d'être proposé. Toutefois, soyez tranquille, monsieur le Président, si l'amendement est jugé conforme, il sera amélioré.

Je veux aussi faire remarquer que le ministre a déclaré cet après-midi que les invitations aux séances d'information avaient été envoyées par son cabinet aux bureaux des critiques intéressés. J'ai vérifié auprès des employés de mon bureau qui ne se souviennent pas avoir reçu une invitation de ce genre.

M. McDermid: C'est M. Nystrom qui était le critique à ce moment-là.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je me suis posé la question et j'ai aussi vérifié auprès du bureau de M. Nystrom. On m'a répondu que l'adjoint de M. Nystrom avait assisté, il y a environ deux semaines, à une séance d'informa-

tion sur la privatisation et qu'il n'avait même pas été question de Petro–Canada.

M. McDermid: Elle a été invitée, et je peux vous la nommer.

M. Harvey (Edmonton–Est): Comment, elle? Son nom est Norm.

Qu'importe, revenons à la question qui nous intéresse et qui est la deuxième lecture du projet de loi concernant la privatisation de Petro–Canada.

Pour la première fois en plus de dix ans, les Canadiens sont aux prises avec une crise des cours du pétrole. Je dois faire remarquer qu'il y a six ans à peu près, les Albertains ont connu une crise, mais elle était d'un autre ordre. Il s'agissait d'un effondrement des prix qui, en fait, a fait perdre aux Albertains de 25 000 à 40 000 emplois. Comme cette crise était différente, c'est–à–dire qu'elle était attribuable à une chute des prix, le reste du pays n'en a pas trop souffert.

À l'heure actuelle, nous assistons à ce qu'il est convenu d'appeler une véritable flambée des prix du pétrole. Les prix grimpent rapidement et dépassent le seuil de 60 cents le litre pratiquement partout. Et ils devraient continuer de grimper, si l'on en croit les observateurs. Beaucoup de Canadiens craignent, non sans raison, que des multinationales de l'énergie sans scrupules profiteront de la situation pour faire des bénéfices mirobolants aux dépens des consommateurs canadiens.

De plus, tout le monde sait maintenant que notre propre Comité permanent de l'environnement est sur le point de déposer un rapport dans lequel il recommande de réduire de 20 p. 100 les émissions de CO_2 par rapport à leur niveau de 1988 et ce, d'ici l'an 2005.

Personne, à ma connaissance, ne croit qu'un tel objectif pourra être atteint grâce au seul jeu des marchés. Presque toutes les personnes saines d'esprit sont d'avis que le concours du gouvernement est indispensable à la réalisation de cet objectif d'importance capitale.

Que fait le gouvernement face à ces deux éléments importants de la société canadienne?

Eh bien, le gouvernement conservateur a décidé de privatiser Petro–Canada. Il va la vendre à perte par–dessus le marché, sans compter qu'il contribue ainsi à accroître la mainmise d'intérêts étrangers sur le secteur de l'énergie au Canada.

M. McDermid: Erreur!

M. Harvey (Edmonton–Est): Au lieu de préserver une entreprise canadienne capable de garantir aux Canadiens un traitement équitable sur le marché de l'énergie, le gouvernement donne une de nos dernières grandes pétrolières canadiennes en pâture à la poignée de gens d'affaires riches et puissants qui contrôlent le reste du pays.

Qui plus est, il va se défaire de ce qui constitue peut–être l'un de nos meilleurs moyens d'action dans le domaine de l'environnement pour faire en sorte que le Canada cesse de figurer parmi les pays qui gaspillent le plus d'énergie et qu'il envisage son avenir énergétique en tenant davantage compte de l'environnement.

Tel est le défi des années 90, monsieur le Président.

Pourquoi les Canadiens devraient–ils s'élever contre la privatisation du Canada? Qu'est–ce que cela peut leur faire?

Eh bien, voici. Durant la crise du pétrole de 1973, les néo–démocrates ont soutenu énergiquement que le Canada avait besoin d'une société nationale des pétroles qui servirait les intérêts des Canadiens. Nous avions pris l'image suivante: à défaut de service d'autobus (c'est–à–dire de compagnie de services publics approvisionnant les Canadiens en essence) et compte tenu du fait que les taxis coûtaient trop cher (autrement dit, cela finit par coûter très cher de compter sur des compagnies contrôlées presque entièrement par des étrangers pour subvenir à nos besoins), il nous fallait acheter une voiture, c'est–à–dire notre propre pétrolière.

Face à l'inquiétude généralisée pour la sécurité énergétique qu'avait suscitée la crise au pétrole du Moyen–Orient, au début des années 70, les libéraux avaient bien été obligés d'accepter l'idée. Le pays s'est donc procuré sa voiture: Petro–Canada. Malheureusement, cédant à des sentiments nationalistes, les libéraux l'ont chromée et parée de décorations coûteuses.

Or, ce qui était tragique avec les libéraux, c'est qu'ils ont rarement pu trouver le courage de prendre la route avec cette voiture neuve et, quand ils l'ont fait, ils ne savaient manifestement pas où aller.

Puis vinrent les conservateurs de Mulroney, qui pratiquent aveuglément la religion de la libre entreprise, quoi qu'il puisse en coûter à l'intérêt public. Ils s'en sont pitoyablement et presque entièrement remis à la bonne volonté magique d'énormes et puissantes pétrolières américaines, dont la plupart ont la réputation bien fondée d'escroquer les Canadiens.

Les conservateurs ont toujours haï la société Petro–Canada et leur politique revient à l'heure actuelle à ouvrir

le capot de cette voiture, à taillader les durites, à arracher les bougies et à taper sur le moteur avec un marteau de forgeron.

Voici maintenant que, en présentant ce projet de loi, les conservateurs disent essentiellement aux Canadiens que la voiture qui nous a tous coûté si cher ne fonctionne pas très bien, qu'elle ne vaut rien, que nous n'en avons jamais eu besoin de toute façon et que nous n'en aurons jamais plus besoin.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, ne sommes absolument pas d'accord. Nous croyons que les Canadiens veulent que l'on cesse enfin de détruire la voiture qui leur a coûté si cher. Il est à peu près temps qu'on la répare, qu'on se prépare un bon avenir énergétique et qu'on se décide à rouler. Le gouvernement n'approuve manifestement pas. Il préférerait que la voiture Petro-Canada dérape.

Mais avant d'examiner les intentions du gouvernement telles qu'elles figurent dans le projet de loi C-84, il serait utile de se rappeler comment nous en sommes arrivés là.

Il y a moins de 20 ans, la situation était au Canada telle que celle à laquelle le gouvernement propose de retourner. Il n'existait aucune société pétrolière nationale. C'était en 1973. Au lendemain de la Guerre du Yom Kippour, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'OPEP, est née de l'âpre détermination des pays arabes de ne plus se laisser manoeuvrer par l'oligarchie pétrolière de l'Ouest, de ne plus être les servantes préférées mais impuissantes des sept soeurs du pétrole.

Du jour au lendemain, le cours mondial du pétrole a atteint des sommets jusque là inimaginables. Des queues apparurent aux stations-service. Les gens n'utilisaient plus de grosses voitures qui consommaient beaucoup et les multinationales qui contrôlaient à cette époque la plupart des champs pétrolifères du bassin sédimentaire de l'Ouest ne pouvaient pas croire à leur bonne fortune.

Le gouvernement de l'Alberta augmenta les redevances sur le pétrole et le gaz, ce qui ne s'est pas vu depuis, il y a plus de dix ans. Les multinationales firent des bénéfices sensationnels et les consommateurs d'essence se sentirent trahis, isolés et exploités.

Tout le monde savait que les compagnies pétrolières faisaient des bénéfices mirobolants, mais personne en dehors de ce secteur ne savait comment ni combien. Personne ne savait combien de temps les gisements dureraient parce que du jour au lendemain, les sociétés, qui auparavant parlaient officiellement de réserves inépuisables, brandirent la menace de pénuries imminentes. Même le gouvernement fédéral se laissa prendre puisqu'il devait nécessairement se fier à l'information que lui fournissait l'industrie pour se donner une politique qui tienne compte des nouvelles réalités. Quelque chose devait changer.

• (1640)

Dans les débats qui ont eu lieu à la Chambre en 1973, même les conservateurs réclamaient l'intervention du gouvernement pour protéger l'intérêt public. Pour conserver l'appui des néo-démocrates, le gouvernement libéral minoritaire accepta donc de créer une société pétrolière nationale et un projet de loi fut rédigé.

Ce projet de loi fut présenté en 1974, peu de temps avant les élections générales de cette année-là. C'était l'une des promesses électorales qui permirent aux libéraux de reprendre leur majorité aux élections.

Petro-Canada était née. Les trois objectifs immédiats des libéraux étaient cependant loin d'être radicaux. Premièrement, ils voulaient accélérer l'exploration des nouvelles sources d'énergie dans les régions éloignées du Canada. Cette mesure était considérée comme essentielle pour assurer des approvisionnements intérieurs adéquats.

Deuxièmement, les libéraux voulaient améliorer la sécurité des importations de pétrole de l'est du Canada en se passant des intermédiaires qu'étaient les multinationales ou du moins, en s'efforçant de faire affaire directement, d'État à État, avec les pays exportateurs de pétrole.

Troisièmement, ils voulaient garder le pouvoir et pour cela, ils devaient être considérés comme un gouvernement qui faisait quelque chose—n'importe quoi—pour faire face à la crise pétrolière.

Ils n'avaient évidemment pas l'intention de changer la nature de l'industrie pétrolière, surtout après avoir repris leur majorité en 1974.

Au cas où les grandes sociétés pétrolières le craindraient encore, Maurice Strong, premier président-directeur général de Petro-Canada, s'empressa de les rassurer. Il a fait remarquer que cette nouvelle créature pourrait même se révéler un bien malgré les apparences. «Le temps viendra, disait-il, où l'on reconnaîtra que la survie du secteur privé de l'industrie pétrolière aura été assurée en grande partie par l'existence de Petro-Canada. . . Notre présence atténue notamment les pressions en faveur de la nationalisation de l'industrie toute entière.»

C'était peut-être renchérir sur la perfection, mais le message était suffisamment clair. Petro-Canada ne marcherait pas trop lourdement sur les pieds des grandes sociétés pétrolières. Elle concentrerait plutôt ses efforts, du moins au début, sur le secteur amont en laissant aux multinationales le lucratif secteur d'aval du raffinage et de la commercialisation.

En 1976, Petro-Canada s'est lancée dans une intense campagne d'exploration dans l'Arctique et au large de la côte est. Les prix continueraient d'augmenter, pensait-on, et les avantages découlant de nouvelles découvertes importantes résultant de la concentration des efforts sur ces terres domaniales profiteraient directement à Petro-Canada et, partant, au Trésor fédéral.

On ne peut pas dire que les libéraux de Trudeau étaient contrits lorsque les Albertains firent remarquer que cette concentration des efforts dans les régions frontières détournait l'activité et les emplois de leur bassin sédimentaire, situation que le Programme énergétique national est venu empirer radicalement au début des années 1980.

Les travaux d'exploration dans les régions frontières étaient cependant risqués et épouvantablement coûteux. La dépendance envers le Trésor public qui en est résultée pour la nouvelle entreprise lui a suscité peu de défenseurs et beaucoup de critiques sournoises, surtout de la part de l'opposition conservatrice. Trudeau était loin de trouver cela amusant, et cela n'avait rien à voir avec l'idée que la direction de Petro-Canada se faisait de la sécurité. La solution aux deux problèmes consistait à permettre à l'entreprise de financer une partie de ses propres dépenses et il lui fallait pour cela entrer dans le lucratif secteur d'aval du raffinage et de la commercialisation.

En 1978, Petro-Canada a donc décidé d'acquérir la Pacific Petroleum. C'est peu dire que les conservateurs devinrent enragés. «Liquidez l'entreprise», exigeait Joe Clark. «Vendez-la. Donnez-la. Faites n'importe quoi, mais débarrassez-vous en.»

Et moins d'un an plus tard, les conservateurs ont eu leur chance, leur première. Mais bien qu'ils aient remporté les élections fédérales de 1979, Petro-Canada s'est révélée plus populaire ou, du moins, a tenu plus longtemps que M. Joe Clark en tant que premier ministre. Petro-Canada a survécu, contrairement au gouvernement mathématiquement handicapé de M. Clark.

Les libéraux sont retournés au pouvoir avec le Programme énergétique national et une injection de nouveaux fonds pour Petro-Canada, la majeure partie sous forme de subventions spéciales payées par de nouveaux impôts sur l'énergie.

Les libéraux ont remporté les élections en grande partie en raison de leur longue et virulente campagne contre ces impôts, qui avaient été proposés par les conservateurs dans leur malheureux budget qui préconisait «une austérité passagère pour un avenir assuré». Cela n'a pas été considéré comme un obstacle, mais seulement comme un mauvais moment à passer qu'il valait mieux oublier rapidement.

Voyant ce qui semblait être un chèque en blanc, de même que le besoin politique des libéraux d'installer des stations-service Petro-Canada dans l'est du Canada, la société a acquis Petrofina en invoquant la canadianisation.

Combien cela a-t-il coûté? Seuls Petro-Canada et quelques initiés du Cabinet le savent. Pour leur part, le public canadien et le vérificateur général ne l'ont jamais su.

Des critiques acerbes de l'accord Petrofina et une période difficile pour le secteur pétrolier ont alors suivi. Petro-Canada a réagi en se serrant la ceinture, en réduisant ses coûts et son personnel et en se concentrant sur la rentabilité.

Quand les conservateurs de Mulroney sont arrivés au pouvoir en 1984—malgré leur recours efficace à des slogans nationalistes du genre «C'est à nous», «Le Canada d'abord» et «Réinjectez vos fonds dans le Canada»—Petro-Canada avait fondamentalement perdu de l'importance comme instrument de la politique officielle. Dorénavant, sous le régime conservateur qui refaisait surface, la société fonctionnerait sous un nouveau mandat commercial. Ainsi que l'indique le rapport annuel de 1984 de la société: «La société Petro-Canada ne doit pas être perçue à l'avenir comme un instrument permettant d'atteindre les objectifs politiques du gouvernement.» En bref, la société fonctionnerait maintenant comme n'importe quelle autre société pétrolière intégrée et au diable la politique gouvernementale.

Dans le même esprit, le gouvernement Mulroney a rapidement déréglementé l'industrie énergétique. Les contrôles des prix et des exportations ont été supprimés. L'Office national de l'énergie a été neutralisé. L'accord de libre-échange de 1988 a créé un marché énergétique continental intégré, complètement libre de toute intervention significative du gouvernement.

Puis, bien après que les souvenirs des bénéfices exorbitants pendant la crise énergétique eurent pâli, au moins jusqu'à la nouvelle crise du Moyen-Orient et l'apparition de son cortège d'augmentations du cours du pétrole en août dernier, les conservateurs, forts de leur second mandat, ont frappé. La société pétrolière nationale du Canada n'était plus acheteuse, mais offerte sur le marché comme un article fort intéressant.

Le couperet est tombé au moment du discours du budget du ministre des Finances le 20 février de cette année. La société Petro-Canada devait être privatisée.

Il est intéressant de noter que le 20 février est connu comme le jour où tous les habitants de l'hémisphère nord sortent de chez eux à midi pour crier à tue-tête. On dit que cela permet de chasser l'hiver, le froid et tous les désagréments de cette saison. De toute évidence, il y avait vraiment trop peu de participants au Canada.

Le jour suivant, le 21 février, l'honorable John McDermid, ministre chargé de la privatisation, a indiqué à la Chambre des communes la façon dont le gouvernement s'y prendrait, ainsi que les raisons de sa décision: «Elle»,

c'est-à-dire la société Petro-Canada, «doit ramener sa dette à un niveau plus raisonnable et jouir d'une marge de manoeuvre financière suffisante pour faire face à ses concurrents du secteur privé», a-t-il dit. «Petro-Canada a besoin de capitaux et d'une marge de manoeuvre financière», a-t-il ajouté.

De même, comme disait le personnage d'un poème de Robert Frost, le gouvernement devait tenir certaines promesses: Dans le discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention, et je cite, «de privatiser des sociétés qu'il n'est plus utile de garder sous la tutelle de l'État», dit le ministre.

Cela nous rappelle fortement les commentaires faits aujourd'hui au début du débat de deuxième lecture. J'en ai souligné certaines, et je vous livrerai les exemples suivants, tirés des notes pour l'allocution du ministre: À la page 3: «Si nous voulons qu'elle puisse affronter la concurrence, nous devons lui assurer une source fiable de nouveaux capitaux.»

Puis à la page 4: «. . .la poursuite de cette importante tâche sera grandement aidée par des nouveaux capitaux que la privatisation rendra possible.» Plus bas, à la même page: «Ce projet de loi donnera à Petro-Canada le moyen de lever des fonds sans alourdir le fardeau fiscal des contribuables canadiens.» À la page 5: «. . .Petro-Canada a surtout besoin d'une source fiable de nouveaux fonds.» À la page 6: «. . .la privatisation donnera à cette dernière un accès au capital, chose que l'actionnaire actuel, le gouvernement du Canada, ne peut offrir», etc.

Et la rhétorique continue, dans un esprit léger, pendant neuf pages, le pivot du texte ayant été exprimé par le ministre le 21 février: «En fait, si nous nous en remettions uniquement à notre confiance aveugle dans l'entreprise d'État, nous serions justifiés de ne pas donner à la société ni à ses employés l'occasion qu'ils souhaitent et qu'ils méritent, soit de devenir une société pétrolière canadienne à la fois indépendante, intégrée et d'envergure mondiale, de même qu'une source de fierté nationale.»

L'accession fière de la société à une envergure mondiale devait être accomplie selon certaines lignes directrices. Comme le ministre l'a dit: «. . .la loi permettra la vente de toutes les actions de Petro-Canada», mais pas toutes d'un coup. Je cite de nouveau le ministre: «Dès que la loi aura été adoptée et que les dispositions financières et réglementaires auront été prises, le conseil d'administration de Petro-Canada sera d'abord appelé, si les conditions du marché sont favorables évidemment, à offrir à tous les Canadiens des actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société.»

Je remarque avec intérêt qu'à ce moment-là, selon le ministre, le conseil d'administration de Petro-Canada devait initialement offrir des actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. La précision de cette offre s'est estompée depuis et on ne lit plus que «la première émission devrait être assez importante afin de procurer à la société le capital nécessaire pour stabiliser sa situation financière.» C'est de la guimauve, monsieur le Président, du roman à l'eau de rose.

D'après les faits dont j'ai entendu parler, on devrait s'en tenir à l'estimation faite en février quant à une émission d'actions du Trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. Comment les choses se passeront après cette offre initiale était alors et reste encore incertain, même avec l'aide du projet de loi dont nous sommes saisis. C'est aussi incertain que la citation du discours d'aujourd'hui que vient de faire le ministre.

• (1650)

Les intentions du gouvernement étaient aussi incertaines à l'égard des 500 à 700 millions de dollars qu'on comptait retirer de la vente de cette participation de 15 p. 100. Cependant, dans ce que certains à la Chambre considèrent apparemment comme une brillante manoeuvre de commercialisation, citée dans l'*Ottawa Citizen* du 21 février 1990, des membres anonymes du ministère des Finances ont conjecturé que tout cela serait réinvesti dans la société.

En effet, il semble maintenant certain que ce sera le cas, étant donné que c'est le contexte, le point de départ de l'affirmation souvent répétée selon laquelle le besoin de capitaux est la raison de la privatisation. On soutient que cette privatisation et le réinvestissement dans la société du produit de cette offre initiale de 15 p. 100 sont la seule façon dont la société Petro-Canada nouvellement privatisée pourra obtenir les capitaux dont elle a besoin.

Imaginez, monsieur le Président. Quelle belle affaire! Monsieur le capitaliste pourrait acheter des actions en sachant que les conservateurs lui rembourseraient l'argent qu'il a dépensé à l'achat de ces actions sous la forme de participation dans la société dont il vient de devenir actionnaire! Et la participation et l'actif accumulés dans une société d'État au nom de tous les Canadiens seraient arrachés aux mains du public et distribués. Et ce sont ces gars-là qui ont la réputation de savoir gérer habilement les deniers publics?

Mais je m'éloigne de mon sujet. Le projet de loi C–84 expose certaines conditions promises, bien qu'une formulation ambiguë nous laisse finalement dans le doute. On approfondira la question en comité.

On n'autorisera personne à détenir plus de 10 p. 100 des actions détenues par les particuliers et la participation étrangère sera limitée à 25 p. 100 des actions.

Il y aura «un régime d'actionnariat pour les employés dans le cadre de l'offre initiale», comme l'a indiqué le ministre. Il a aussi ajouté: «La société continuera de se conformer à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les employés de la société peuvent être assurés que les politiques de Petro–Canada sur la rémunération, les régimes de retraite, les avantages sociaux, les relations avec les syndiqués et les langues officielles seront maintenues.» Je citais à nouveau les remarques du ministre du 21 février.

Juste au cas où quelqu'un n'aurait pas saisi la nature historique de cet événement, le ministre a conclu ses remarques ce jour–là par une envolée lyrique. Il a déclaré, sans doute avec les larmes aux yeux: «Place à Petro–Canada. La société peut maintenant devenir une compagnie nationale indépendante dont la propriété et le contrôle appartiendront à des Canadiens, sans que l'État ne s'en mêle.»

Oui. Bien, peut–être. Pourtant, il est évident que c'est moins simple que ne le croient les comptables à visière.

La principale raison pour la privatisation semble claire. «La société a besoin de capitaux», tonnent les partisans conservateurs, les grands patrons de sociétés et les agents peu scrupuleux des maisons de courtage. À propos. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je m'excuse, mais je dois interrompre le député pour signaler à la Chambre que la présidence accepte la motion de M. Lee, appuyé par M. Pagtakhan, qui propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tout ce qui suit le mot «Que» et en le remplaçant par ce qui suit:
>
> «La Chambre s'oppose au principe du projet de loi C–84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien et à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.»

Je remercie le député d'Edmonton–Est. Il peut poursuivre son intervention.

M. Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, je venais tout juste de mentionner les agents peu scrupuleux des maisons de courtage. Je reviens à eux pour signaler qu'ils ont des chances de tirer un bon petit profit de cette privatisation.

N'oubliez pas que RBC Dominion Securities et Wood Gundy Inc., les deux firmes qui ont effectué, au mois d'août 1987, une étude pour le compte du gouvernement afin de déterminer si l'on devait vendre Air Canada, ont elles–mêmes assuré la privatisation de cette entreprise un an plus tard, touchant plus de 30 millions de dollars pour leur peine. En tout, les frais de courtage, les primes et les diverses dépenses liées à la vente de Petro–Canada pourraient atteindre plus de 175 millions de dollars. Au nom des services financiers et des maisons de courtage qui ne sont pas, comme nous le savons tous, assujettis à la TPS, je voudrais dire, du fond du coeur, un grand merci aux contribuables canadiens.

On prétend que le gouvernement a besoin d'argent et que la privatisation est le seul moyen de s'en procurer. Comme le disait le ministre d'État chargé de la privatisation «Les membres de l'industrie, y compris Petro–Canada, ont uni leurs efforts pour réaliser des projets d'exploration qui ont débouché sur la découverte de réserves estimées à plus d'un milliard de barils. Et, aujourd'hui, en raison de l'excédent des réserves de pétrole à l'échelle internationale et d'une plus grande stabilité des prix», n'oubliez pas, monsieur le Président, que le ministre a prononcé ce discours le printemps dernier, «l'industrie doit trouver des moyens de financer les projets d'exploitation des gigantesques réserves du Canada.»

Comme vous vous en doutez, les faits ne sont pas aussi simples. Il est vrai qu'on a découvert de gigantesques réserves de sables bitumineux contenant du pétrole lourd et des qualités plus légères dans des gisements, des régions pionnières et des zones côtières difficiles d'accès et difficiles à exploiter, mais malheureusement il ne reste presque plus de brut de densité légère et moyenne, peu cher et facile d'accès, caractéristique du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. En fait, pendant plusieurs années, le Canada figurait parmi les importateurs nets de brut léger. Pour exploiter ces sources non traditionnelles, il faudra énormément d'argent. Par conséquent, le pétrole ainsi produit coûtera beaucoup plus cher que le produit que nous vendons aux Américains.

De toute façon, une chose est vraie: nous avons besoin d'argent. Mais aux dires du gouvernement, il ne serait plus question de soutenir Petro–Canada avec l'argent des contribuables, et son énorme dette de 2,8 milliards de dollars, dont moins de la moitié est à long terme, l'empê–

cherait d'emprunter suffisamment pour financer ses opérations futures.

À partir des capitaux nécessaires au financement de la première grosse acquisition de Petro-Canada, à savoir l'achat des actifs d'Atlantic-Richfield Canada pour la somme de 324,4 millions de dollars en 1976, le gouvernement canadien a investi, au total, des capitaux de 4 milliards de dollars dans cette compagnie. L'an dernier, on a ramené la valeur de ces capitaux propres à 2,8 milliards de dollars en adoptant une méthodologie comptable qui faisait l'affaire des intéressés. Et en cours de route, Petro-Canada a contracté une dette à long terme d'environ 1,2 milliard de dollars, dont moins de la moitié arrivera à échéance avant l'an 2 000, en plus d'une autre dette d'environ 1 milliard de dollars.

Petro-Canada avait déclaré, en tout, un actif de 8,6 milliards de dollars en 1988, mais en utilisant la même opération comptable qui avait entraîné la diminution de 30 p. 100 de l'avoir du gouvernement, dont je viens de parler, on a ramené la valeur de son actif à 6,8 milliards en 1989, en prévision de la privatisation.

Par conséquent, nous devons répondre à la question suivante: Petro-Canada est-elle vraiment criblée de dettes au point de ne plus pouvoir emprunter? La réponse est non. D'ailleurs, sa dette à long terme de 1,2 millliard de dollars se compare avantageusement à celles de 3,8, de 2,2 et de 3,6 milliards respectivement de pétrolières réputées comme Imperial Oil, TransCanada PipeLines Limited et Nova Corporation de l'Alberta.

En fait, monsieur le Président, le ratio d'endettement à long terme de Petro-Canada est de 1 sur 2,2 , un rapport bien inférieur aux normes de l'industrie. Beaucoup d'entreprises industrielles ont un ratio d'endettement semblable ou supérieur à celui de Petro-Canada. Avec des ratios d'endettement à long terme respectivement de 1 sur 3, de 1 sur 1,5, de 1 sur 1,2, de 1 sur 2,9 et de 1 sur 4,1, des compagnies comme Canadian Occidental Petroleum Limited, Alberta Energy Company Limited, Norcen Energy Resources, Total Petroleum North American Limited et Pan-Canadian Petroleum Limited demeurent des intervenants actifs au sein de cette industrie, et elles ont toutes un ratio d'endettement à long terme comparable ou supérieur à celui de Petro-Canda. Au demeurant, les deux multinationales les plus anciennes et les mieux établies au Canada dans ce secteur, Shell Canada et Imperial Oil, ont des ratios d'endettement à long terme respectifs de 1 sur 3,4, à peine moins que Petro-Canada, et de 1 sur 1,9, ce qui est considérablement plus que notre société.

Pour couper court aux objections futiles qui pourraient venir d'en face, j'ai tenu compte de toute la gamme des méthodes comptables dans ces exemples. De toute façon, le choix des méthodes comptables semble répondre davantage à des considérations relevant de l'opportunisme et intéressées qu'à un souci de clarté, c'est le moins que l'on puisse dire, monsieur le Président.

Donc, compte tenu de ces chiffres démontrant la santé financière relative de Petro-Canada, nous n'avons pas été étonnés qu'en décembre dernier, l'agence de cotation newyorkaise bien connue Moody's Investor Services Incorporated accorde une cote triple A à Petro-Canada pour des titres d'emprunt tout juste déposés. Comme le faisait remarquer le *Toronto Star*, une telle cote, très légèrement inférieure à la plus haute cote des créances du gouvernement fédéral, laisse supposer un fort pouvoir d'emprunt. Tout à fait.

Peu importe les critères utilisés, il semble que Petro-Canada pourrait s'endetter beaucoup plus qu'elle ne l'est en ce moment tout en demeurant un acteur sain et vigoureux sur la scène pétrolière canadienne. En fait, comme le démontrent les cotes Moody's, une entreprise, en étant dans le secteur public, peut s'endetter davantage que si elle était dans le secteur privé, en raison des coûts inférieurs des services, ce qui s'explique par son statut de société d'État soutenue par le Trésor fédéral.

D'accord, mais quel est l'autre côté de la médaille de la capitalisation? Qu'en sera-t-il de tout cet argent qui sera tiré de l'émission monstre d'actions de Petro-Canada? Désolé, mais à moins que le gouvernement fédéral soit prêt à se contenter de donner de l'argent à l'entreprise en continuant de réinvestir les profits de la vente d'actions dans Petro-Canada, Petro-Canada ne touchera pas un sou. Les contribuables canadiens, selon les estimations que vous utilisez, ont injecté entre six et 10 milliards de dollars dans Petro-Canada depuis sa création. D'après le bilan, après tous ces investissements, nous n'avons que 2,8 milliards de dollars de capitaux propres dans l'entreprise. Que Dieu vienne en aide à ce gouvernement qui essaie d'obtenir sur le marché nettement moins que la valeur nette de l'entreprise qui s'établit entre 4 et 4,5 milliards de dollars.

• (1700)

Nous le savons, le gouvernement se prépare apparemment à remettre à la société les profits de la première émission d'actions, soit 15 p. 100 du total, c'est-à-dire entre 500 et 700 millions de dollars. Si, monsieur le Président, le gouvernement pousse une telle générosité plus loin, surtout au moment où il réduit les budgets des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux sous prétexte d'une sainte croisade financière contre le déficit, on peut présumer qu'il s'expose à de graves difficultés politiques. Ainsi, les marchés boursiers des ressources énergétiques se verront dans l'obligation d'éponger une émission ultérieure d'actions dont la valeur se situe entre 3 et 3,5 milliards de dollars, argent qui devra retourner dans les coffres du Trésor fédéral avant que Petro-Canada ne puisse s'approprier un seul dollar.

Replaçons les choses dans leur contexte. Entre 1983 et 1988, chaque année, en moyenne quelque 2 milliards de dollars d'actions ont été mises sur le marché. Cela représente l'ensemble des actions, monsieur le Président, ce à quoi songeait vraisemblablement M. James Doak, un analyste de la société First Marathon Securities Limited, lorsqu'il a réagi l'hiver dernier à la nouvelle concernant Petro-Canada en remarquant: «En voulant privatiser, le gouvernement rivalisera sur le marché des capitaux avec toutes les autres sociétés.» La conséquence immédiate? «Il ne pourra probablement pas obtenir un bon prix pour les actions», d'ajouter M. Doak.

Cela, évidemment, le gouvernement le savait. Voilà pourquoi Michael Wilson a répondu ce qui suit à la Chambre le 23 février 1990, comme en fait foi le hansard à la page 8747:

> [. . .] la vente des actions de Petro-Canada sera échelonnée sur une certaine période, en fonction du marché, selon que le prix offert sur le marché sera attrayant à la société et au gouvernement.

En somme, le gouvernement tient toujours le même discours: Il entend vendre, mais Dieu seul sait quand.

Encore une fois, je m'interroge. Ces gens-là passent généralement, dans l'esprit de ceux qui sont au courant de ces choses, comme ayant un excellent sens des affaires. C'est à la fois étonnant et quelque peu inquiétant pour le sort de nos principales institutions commerciales et financières, car la plupart de ceux qui les dirigent le croient.

En somme, tenter d'écouler les actions de Petro-Canada sur le marché boursier, surtout à un moment où la société Imperial Oil déploiera elle-même des efforts gigantesques pour trouver les capitaux dont elle a besoin pour assimiler la société Texaco Canada, me semble la pire façon imaginable de se procurer l'argent dont la société a besoin.

Ce sera une démarche sans souplesse, qui s'échelonnera nécessairement sur une longue période, et qui entraînera inévitablement la dépense assez considérable de deniers publics.

De toute façon, la société aura suffisamment les coudées franches pour un financement ultérieur par emprunt.

Cela dit, cependant, nous devrons un jour ou l'autre répondre aux véritables questions que le projet de loi C-84 pose aux députés et à tous les Canadiens: Y a-t-il lieu que la société Petro-Canada reste une société d'État? A-t-elle un rôle politique à jouer?

De toute évidence, Petro-Canada ne joue pas pour le gouvernement un rôle actif dans la politique du secteur public. Il est également manifeste que le gouvernement n'envisage pas de lui faire jouer ce rôle.

Dans sa déclaration du 21 février, le ministre en a fourni les raisons. Il résume ainsi le mandat initial de Petro-Canada: [. . .]faire le commerce à l'échelle internationale, permettre au gouvernement de suivre l'évolution de l'industrie et assurer la sécurité énergétique du Canada. Il démolit ensuite chacun des objectifs. Le ministre a poursuivi en tenant, à la page 8619 du hansard du 21 février 1990, les propos suivants:

> [. . .] au cours des 14 dernières années, Petro-Canada n'a conclu qu'une entente commerciale internationale. Par surcroît, il est évident que ce type d'arrangement ne constitue plus aujourd'hui un élément important sur le marché mondial du pétrole.
>
> Pour ce qui est de suivre l'évolution de l'industrie, le gouvernement a compris la situation et dispose de tous les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens, tant aujourd'hui que demain.
>
> Et enfin, si nous nous préoccupions tant de la sécurité énergétique du Canada, nous appuierions une décision permettant à Petro-Canada de prendre part à l'exploitation de réserves découvertes en collaboration avec d'autres partenaires du secteur privé.

Certains députés se réjouiront certes de me l'entendre dire, mais il se peut que ses deux premiers points soient fondés. Il n'y a à l'heure actuelle aucun besoin pressant pour un mécanisme de négociations commerciales d'État à État et les mécanismes chargés de recueillir des renseignements sur l'industrie, par le truchement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Office national de l'énergie, de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, notamment, peuvent suffire aux fins de l'élaboration des politiques et de l'examen en temps normal où les fluctuations de prix sont modérées, comme c'était le cas au moment où le ministre a fait ces remarques.

Je note, en passant, que l'affirmation suivant laquelle un gouvernement conservateur se servirait de pareille information pour assurer la sécurité énergétique du Canada me paraît discutable, voire ridicule d'après certains. Mais, la possibilité est là, du moins en temps normal.

Le troisième point, à savoir que la privatisation permettrait à Petro-Canada de collaborer davantage avec des partenaires du secteur privé, est simplement là pour la forme, c'est de l'adoration capitaliste, du vaudou. Rien n'indique que cette participation est difficile actuellement pour Petro-Canada, au contraire. L'une de ses plus grandes difficultés tient justement à sa propension, en tant que société d'État, à vouloir trop participer.

Pour revenir à la question qui nous occupe, soit le projet de loi C-84, s'agit-il de mandats que Petro-Canada pourrait et, à notre avis, devrait, assumer? Nous croyons qu'il existe certains rôles d'intérêt public qui sont justifiés et même indispensables, et que tout bon gouvernement, dans un pays nordique dont la population est éparse, devrait confier à une société nationale de l'éner-

gie. D'abord, le maintien et, évidemment, l'accroissement de la propriété et du contrôle canadiens en matière de pétrole et de gaz restent un objectif essentiel.

Compte tenu de l'achat de Texaco Canada par Esso Impérial, il ne reste plus que trois grandes pétrolières intégrées en exploitation au Canada: Impérial, Petro-Canada et Shell. Seule Petro-Canada n'appartient pas à des intérêts étrangers.

La privatisation de Petro-Canada suivant les dispositions du projet de loi C-84 ne peut qu'entraîner un accroissement des intérêts étrangers dans l'entreprise. La propriété étrangère a d'ailleurs connu un essor au cours de la seconde moitié des années 1980, avec l'aide des conservateurs, après avoir subi un déclin au début de la décennie. Le quart de la société pourra être vendu à des intérêts étrangers.

Dans le même ordre d'idée, un autre élément est encore plus troublant. L'Accord de libre-échange établit clairement, à l'article 1602, que les Canadiens ne pourraient jamais reprendre cette part de 25 p. 100 de Petro-Canada, une fois qu'elle serait devenue possession étrangère. Ce plafond de 25 p. 100 ne pourrait plus jamais être abaissé. Il pourrait cependant être haussé. Dès lors, le plafond, si l'on veut, deviendrait le seuil, et Petro-Canada ne pourrait plus jamais redevenir une société d'énergie canadienne à 100 p. 100, ni même à 90 ou à 80 p. 100.

Deuxième grand rôle du point de vue de l'intérêt public, Petro-Canada devrait veiller à ce que les bénéfices réalisés dans le secteur de l'énergie soient réinvestis au Canada. Ce n'est pas une petite affaire. On se rappellera que, dans les années 80, l'industrie pétrolière a expédié à l'étranger plus de 7 milliards de dollars sous forme de dividendes seulement. Il s'agit d'argent canadien et cela équivaut à plus de la moitié du fonds du patrimoine de l'Alberta. Cet argent ne servira jamais à garantir la sécurité énergétique du Canada.

Ne l'oublions pas, Petro-Canada réalise régulièrement des bénéfices. L'année 1988 a été relativement mauvaise et pourtant, les revenus nets se sont élevés à 30 millions de dollars. En 1987, les bénéfices avaient été supérieurs à 314 millions tandis qu'en 1989, ils ont été de 169 millions. Cet argent-là reste au Canada.

Troisièmement, et c'est ce qui importe le plus, Petro-Canada doit promouvoir activement au Canada une transition vers une activité économique qui ne menace pas l'environnement.

Une sorte de révolution s'opère dans le secteur de l'énergie. On commence à juger l'exploitation des sources d'énergie d'après les répercussions sur l'environnement. Partout au Canada et dans le monde, on commence à s'apercevoir que, comme le dit le rapport de la Commission Brundtland, qui a été mis à toutes les sauces mais demeure valable, choisir une stratégie énergétique, c'est choisir une stratégie environnementale.

Au cours de sa brève histoire, Petro-Canada a poursuivi l'objectif de la sécurité énergétique en découvrant et en mettant en production de nouvelles réserves de pétrole et de gaz dans les régions éloignées. Il ne fait aucun doute que, à l'avenir, il nous faudra nous intéresser un peu moins aux régions éloignées et nous mettre en quête de solutions originales pour tenir compte de l'impératif environnemental.

Petro-Canada est un moyen splendide et tout prêt pour guider l'industrie énergétique vers des pâturages plus verts, où elle ne semble pas pressée de se rendre de son propre gré. Ce sera absolument essentiel si le gouvernement accepte, comme le Nouveau Parti démocratique l'espère, la proposition du Comité de l'environnement, qui réclame des mesures vigoureuses en matière environnementale.

D'abord, en tant que société d'État, Petro-Canada peut jouer un rôle de chef de file dans le recyclage des chlorofluorocarbures qui proviennent des systèmes de climatisation des voitures et qui détruisent la couche d'ozone, en établissant des installations de récupération dans plusieurs de ses stations-service.

De la même façon, Petro-Canada peut jouer un rôle de chef de file dans le recyclage de l'huile à moteur usée. Une fois qu'on a enlevé les contaminants et ajouté les additifs, il est impossible de distinguer cette huile régénérée des lubrifiants neufs qu'elle remplace. Le recyclage de cette ressource non renouvelable crée des emplois et empêche des millions de litres d'huile de polluer notre biosphère. Une stratégie de marketing axée sur la protection de l'environnement et assortie d'une garantie nous assurant que tous les produits de Petro-Canada contiennent de l'huile régénérée entraînerait la création d'un important nouveau marché qui ne serait pas nuisible à l'environnement.

Petro-Canada peut aussi se mettre au premier plan de la promotion des énergies de remplacement. Cette société devrait suivre l'exemple louable de Mohawk Oil et envisager de vendre, à la pompe, des carburants contenant de l'éthanol. L'éthanol, qui est produit à partir de céréales et d'autres cultures, est mélangé, dans une proportion de 10 p. 100, avec de l'essence. On l'utilise depuis plusieurs années aux États-Unis et dans l'ouest du Canada comme antidétonant pour remplacer le plomb qui, lui, est dangereux. Comme l'éthanol est produit à partir de plantes qui absorbent le CO_2 de l'atmosphère, recyclant ainsi le carbone et remplaçant le carbone d'origine fossile extrait de la lithosphère, son utilisation réduit

considérablement les émissions de nouveau dioxyde de carbone provenant des automobiles.

• (1710)

Le 8 septembre 1990, Environnement Canada a annoncé qu'il considérait les essences contenant de l'éthanol comme des produits qui ne sont pas nuisibles à l'environnement. Une industrie prospère de fabrication d'éthanol utilisé comme carburant fournirait aussi à nos agriculteurs en difficulté d'autres débouchés pour leurs céréales et représenterait donc le stimulus dont les localités rurales du Canada ont tant besoin.

Malheureusement, les grandes pétrolières, y compris Petro-Canada, ont découragé activement l'utilisation de l'éthanol. La société a récemment laissé tomber l'idée d'ouvrir une usine de fabrication d'éthanol à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, et elle semble déterminée à continuer à utiliser des additifs plus nuisibles pour l'environnement. Des rapports récents révèlent que la société utilise toujours le MMT, un antidétonant à base de manganèse, qui a été interdit aux États-Unis. Elle est aussi en train de construire, à Edmonton, une usine où l'on fabriquera un autre additif non renouvelable, le MTBE, ce qui aura pour effet d'éliminer toute possibilité de développement d'une industrie de fabrication d'éthanol utilisé comme carburant dans le nord de l'Alberta.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il y a beaucoup de bruit et je tiens à suivre de très près le discours de l'honorable député d'Edmonton-Est. Il a la parole, il lui reste deux minutes.

M. Harvey (Edmonton-Est): Deux minutes? Merci bien, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Petro-Canada peut en faire beaucoup plus encore dans le domaine de l'environnement, monsieur le Président.

Par conséquent, les Canadiens ont encore une fois à faire un choix au sujet de Petro-Canada. Nous pouvons l'accepter telle qu'elle existe aujourd'hui et la laisser imiter les grandes multinationales américaines que nous pouvons voir grâce à cette lucarne ouverte sur leur industrie, ou bien nous pouvons laisser les conservateurs privatiser Petro-Canada, fermant donc à jamais cette lucarne et mettant aveuglément notre confiance dans un avenir énergétique fondé sur le profit à la mode d'Exxon, ou bien encore nous pouvons aller de l'avant.

Nous pouvons nous écarter de la lucarne du passé, sans oublier ce qu'elle nous a permis de voir et d'apprendre, et profiter ailleurs de l'expérience acquise pour créer notre propre avenir énergétique plus durable. C'est notre choix.

Pour aider la Chambre à prendre une décision à cet égard, je voudrais proposer un amendement à la motion présentée par le député de Scarborough—Rouge River. Je propose donc:

> Qu'on modifie l'amendement en ajoutant les mots suivants:
>
> «et où l'élaboration et la large diffusion de solutions de rechange aux sources énergétiques traditionnelles que constituent les combustibles fossiles sont essentielles sur le plan environnemental.»

Merci beaucoup, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence va prendre en délibéré la motion de sous-amendement proposé par le député d'Edmonton-Est. Entre-temps, il y a reprise du débat. Je donne la parole à l'honorable députée de Calgary-Sud-Ouest.

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'attends ce débat depuis bien longtemps. Je peux vous garantir que je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui, pour discuter du projet de loi C-84 concernant la vente des actions de Petro-Canada au grand public.

En présentant ce projet de loi, le ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires a donné les raisons qui poussaient le gouvernement à vouloir privatiser cette société. Ces raisons découlent des principes fondamentaux du processus de privatisation. Dans notre programme de renouveau économique que nous avons présenté en 1984, nous avons fait part de notre intention de faire une étude approfondie sur le rôle des diverses sociétés d'État. Dans ce document, on précisait que, même si chaque société avait été créée pour servir. . .

M. McDermid: Il arrive parfois que nous agissions de façon étrange dans le cadre d'un débat dans cette enceinte. Le député d'Edmonton-Est sifflote l'hymne américain. Il fait ainsi preuve du mépris le plus total pour la Chambre, ainsi que pour la députée de Calgary-Sud-Ouest et son discours. Nous l'avons écouté avec beaucoup de patience ce. . .

M. Harvey (Edmonton–Est): Ha!

M. McDermid: Il nous arrive parfois de nous moquer du député qui a la parole. Il m'est moi–même arrivé de devoir subir les sarcasmes du député lorsque j'intervenais, mais je pense qu'il est tout à fait irréfléchi et extrêmement puéril de sa part de siffloter l'hymne national des États–Unis.

M. Walker: Monsieur le Président, je ne vais pas me porter à la défense du député qui chante l'hymne américain, mais ce que je trouve tout à fait ironique, c'est de voir le ministre trouver tout à coup quelque chose à redire au comportement d'un député, alors qu'il interrompt de ses sifflets tous les députés qui interviennent depuis deux heures. S'il veut établir une norme, il pourrait commencer par la respecter.

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais préciser que cela n'est digne ni de lui ni de son parti. S'il souhaite continuer à se conduire de façon stupide, il aurait davantage sa place à l'autre endroit où nos collègues sénateurs ont eu un bien beau vendredi.

M. Harvey (Edmonton–Est): À ce sujet, monsieur le Président, je tiens à dire que je suis désolé d'avoir peiné mes vis–à–vis. Je crois comprendre qu'ils s'offusquent principalement de mon choix de pièce musicale, qu'ils s'opposent vivement à ma version de l'hymne américain, même si je remarque que, en d'autres occasions, cela n'a pas été le cas.

Cependant, si le problème réside dans le choix de la chanson, je serais heureux de vous donner alors ma version de *Yankee Doodle Dandy* ou *America the Beautiful*.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je pense que ce rappel au Règlement ne doit pas donner lieu à un nouveau débat. Les messages ont été passés de part et d'autre, et je reconnais à nouveau l'honorable députée de Calgary–Sud–Ouest.

[*Traduction*]

Mme Sparrow: Je disais, monsieur le Président, que nous avons effectué une étude en profondeur de chacune des sociétés d'État. Je cite un passage de l'énoncé du programme que nous avons suivi:

> Chaque société a été établie afin de poursuivre ce qui constituait peut–être, au moment considéré, un but important du gouvernement, mais nous devons nous demander s'il en est encore ainsi. Dans la négative, il convient certainement de décider si les sociétés en cause doivent être conservées.

À la fin de notre étude de Petro–Canada, nous sommes arrivés à la conclusion que de la maintenir comme une société à capital public ne remplirait aucun but national. Nous sommes arrivés à la conclusion que la propriété publique de Petro–Canada n'était pas nécessaire comme instrument de politique énergétique.

Je voudrais montrer aujourd'hui que la privatisation de Petro–Canada ne compromettra pas les objectifs de politique énergétique, bien au contraire. Un grand nombre de ces objectifs seront mieux remplis par une société Petro–Canada privatisée.

Je commence donc par rappeler les grandes lignes de la politique énergétique du gouvernement. Nous avons mis en place une politique énergétique axée sur le marché parce que nous sommes persuadés que le secteur privé, guidé par le fonctionnement efficace des marchés, est mieux placé pour prendre les meilleurs décisions en matière de consommation, de production et d'investissement.

En accord avec cette théorie, le gouvernement a remanié le règlement qui régit le secteur énergétique et il a laissé les forces du marché fixer les prix énergétiques. Il a aussi négocié dans l'Accord de libre–échange une meilleure garantie d'accès aux marchés américains pour les produits énergétiques canadiens.

Il a instauré un climat qui favorise l'investissement, y compris l'investissement étranger, tout en garantissant que les Canadiens pourront continuer de participer à l'industrie pétrolière.

C'est notre gouvernement qui a complété le programme énergétique national par l'Accord de l'Ouest, en mars 1985. Nous avons déréglementé le pétrole en juin 1985 et déréglementé le gaz à partir du 29 octobre 1985. Les prix sont fonction des forces du marché.

• (1720)

Bien des questions ont été soulevées au sujet des conséquences néfastes que la privatisation de Petro–Canada pourrait avoir pour l'industrie pétrolière et gazière au Canada ainsi que pour la politique canadienne en matière énergétique. Certains prétendent, comme vous le savez, que la privatisation nuirait à l'essor de l'industrie, que la sécurité de nos approvisionnements en ressources énergétiques serait menacée, que la part de propriété canadienne de l'industrie diminuerait de façon inacceptable, que le gouvernement serait incapable d'assurer l'exploitation des ressources énergétiques en assumant ses responsabilités envers l'environnement et que

le gouvernement y perdrait une fenêtre très importante sur l'industrie.

Je voudrais maintenant reprendre chacun de ces points. Petro-Canada occupe une place importante dans l'industrie canadienne du pétrole et les décisions que cette société prend peuvent avoir sur l'ensemble de l'industrie des répercussions d'une portée considérable. C'est pour cette raison que le gouvernement a donné un mandat commercial à Petro-Canada en 1985. Dans l'exécution de ce mandat, Petro-Canada a été amenée à jouer un rôle de premier plan dans plusieurs de nos mégaprojets. Elle exploite en outre les deuxièmes réserves prouvées de pétrole et de liquides de gaz naturel ainsi que les quatrièmes réserves de gaz naturel au Canada. Comment elle s'y est prise pour obtenir ces réserves, c'est une autre paire de manches, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

La privatisation de Petro-Canada donnera à cette société la liberté dont elle a besoin pour accroître, vendre ou acquérir biens et actif sans l'autorisation du gouvernement, ce qui autrement ralentit le processus ou impose vraiment des conditions qui attirent peu les éventuels partenaires du secteur privé.

L'approvisionnement garanti en énergie a toujours été un élément important de notre politique énergétique. Selon le gouvernement, on peut avoir cette garantie si l'on s'assure que le Canada possède un secteur énergétique solide, diversifié et en pleine croissance. Ensuite, il s'agit de se doter de mécanismes pour faire face aux éventuelles pénuries et de prendre des mesures multilatérales appropriées de concert avec les partenaires du Canada à l'IEA.

À cet effet, le Canada a pris des mesures énergétiques pour son marché intérieur et il s'est mis d'accord, avec ses partenaires de l'IEA, sur des méthodes de partage de l'énergie. Quand je dis «à cet effet», je veux dire en cas d'une rareté de pétrole qui menacerait un des pays membres de l'IEA.

Les mesures les plus importantes, et de loin, que nous avons prises se rapportent véritablement à l'industrie canadienne. Nous avons mis en oeuvre des politiques favorisant l'exploitation de toutes les formes d'énergie économiquement viables. Nous, c'est-à-dire le gouvernement, avons encouragé l'élaboration d'infrastructures, réduisant ainsi la dépendance des régions de l'Est à l'égard du pétrole importé. Oui, l'Est importe tout ce dont il a besoin.

En effectuant des réformes de réglementation et en abolissant les taxes oppressives et discriminatoires comme celles prévues dans la LIRP, loi que vous nous aviez imposée, en faisant disparaître ces taxes discriminatoires, nous avons créé des conditions qui permettront à l'industrie pétrolière canadienne de croître, de découvrir et d'exploiter de nouvelles réserves de pétrole et de gaz dont aura besoin le Canada plus tard.

Grâce à sa privatisation, Petro-Canada pourra jouer un rôle important dans ce processus. Remise sur le même pied que ses concurrents du secteur privé, la société augmentera la diversité des ententes commerciales qui peuvent l'aider à accroître son actif. La privatisation va permettre en même temps à la société d'accéder à tout l'éventail des marchés financiers privés et va l'aider de ce fait à développer ses nombreuses possibilités tout en gardant un ordre de grandeur modeste.

Les députés d'en face contestent la privatisation de cette société sous prétexte qu'elle va donner celle-ci en pâture aux intérêts multinationaux. Comme l'a très bien dit tout à l'heure le député d'Edmonton-Est, rien ne saurait être moins vrai. Même privatisée, la société Petro-Canada va demeurer une entreprise à participation et à droit de regard canadiens.

Au total, l'investissement étranger dans Petro-Canada ne pourra pas excéder 25 p. 100 des actions non gouvernementales. Une participation étrangère maximale de 25 p. 100 réduirait de 1,6 p. 100 environ la participation canadienne globale dans les activités de prospection et d'exploitation si elle n'était pas compensée par de nouveaux investissements dans le secteur canadien ou dans la croissance de ce secteur.

Une fois privatisée, toutefois, la société va pouvoir croître et prospérer. Cela deviendra donc intéressant, car on pourra ainsi vraiment l'aider à prendre de l'expansion, à croître et à canadianiser davantage le secteur dans tout le Canada.

Un élément central de notre politique gouvernementale réside dans la protection de l'environnement, et plus particulièrement du délicat environnement marin, et, bien sûr, de nos régions septentrionales. Le gouvernement compte annoncer, avant la fin de l'année, un projet de livre vert qui visera à protéger l'environnement grâce à l'amélioration du processus de prise de décisions.

Le gouvernement s'est engagé à établir un processus décisionnel dans lequel les considérations environnementales deviendront partie intrégrante des décisions d'investissement qui seront prises dans tous les secteurs. L'Office national de l'énergie a déjà agi en ce sens. En fait, il y a six ou huit mois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé au président de

l'office de veiller à ce que des évaluations environnementales soient faites.

En outre, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que les industries adoptent une conduite respectueuse de l'environnement. Des règlements constituent déjà et continueront de constituer un moyen important à cette fin.

Des moyens fondés sur le marché, comme des permis d'émission pouvant faire l'objet d'échanges, auront également un rôle croissant à jouer. Qu'elle appartienne au secteur public ou privé, Petro–Canada sera assujettie aux mêmes lois et règlements environnementaux que toute autre société. La propriété publique d'une pétrolière ne devrait pas se substituer à une politique environnementale qui garantit que tous les intervenants dans notre économie adoptent une conduite respectueuse de l'environnement.

La politique de Petro–Canada vise à respecter ou à dépasser toutes les exigences prévues dans les règlements. Nous espérons que sa privatisation ne changera pas cette politique de conscientisation face à l'environnement et aux responsabilités sociales. Le gouvernement n'a plus besoin de cette société, Petro–Can, pour pouvoir recueillir des renseignements sur l'industrie pétrolière et gazière canadienne.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a désormais des renseignements amplement suffisants pour fournir au gouvernement les éléments dont il a besoin afin de prendre des décisions stratégiques qui touchent l'industrie. Depuis la création de Petro–Canada, on a créé deux organismes qui sont en mesure de réunir l'information.

Le premier est l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, l'APGTC, et l'autre l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'ASSP. Ils peuvent donner au gouvernement une vue générale de cet important secteur au lieu de la vue partielle qu'a une société d'État comme Petro–Canada.

En résumé, la privatisation de Petro–Canada est conforme à la politique de privatisation du gouvernement et à sa politique énergétique. Par ailleurs, les effets sur l'environnement feront l'objet d'évaluations et celui–ci sera protégé.

Je voudrais, pour rafraîchir la mémoire à certains de nos collègues ici présents, faire un petit rappel historique. Cette société d'État a été créée en 1975–1976, sous le gouvernement libéral de M. Trudeau, pour des raisons idéologiques. Il s'agissait de centraliser à Ottawa. Je ne sais pas combien on fait d'exploration et de mise en valeur à Ottawa, mais c'est ici que la décision d'avoir une fenêtre sur l'industrie pétrolière a été prise, ainsi que celle de négocier les achats de pétrole d'État à État. Je pourrais parler toute la nuit de l'entente ridicule qui a été conclue avec le Mexique. On payait trop cher pour du pétrole qui n'était même pas de haute qualité, puisqu'il fallait le raffiner de nouveau à son arrivée ici; c'était, bien sûr, afin de promouvoir l'autosuffisance.

Aujourd'hui, la société a des avoirs de 6,8 milliards. Cependant, il faut savoir que les contribuables ont injecté plus de 10,4 milliards dans Petro–Canada. Cela représente 400 dollars pour chaque Canadien.

Comment a–t–on réuni ces avoirs? Je pense que vous allez trouver cela intéressant, monsieur le Président. Ils ont été accumulés par acquisition, rachat et rétroparticipation. Atlantic Richfield, Pacific Pete—vous vous rappelez de Pacific Pete, monsieur le Président—une bonne société de Calgary, Petrofina et la partie détail de Gulf. Combien les libéraux ont–ils payé pour Petrofina? La partie détail de Gulf. Ce ne sont là que quelques acquisitions. Tous les Canadiens ont participé. J'aimerais que mon collègue d'en face me dise si cette société, Petro–Canada, a déjà découvert du pétrole ou du gaz. Qu'il me dise où elle a découvert un baril de pétrole ou un pied cube de gaz. Il en serait bien incapable.

• (1730)

En 1980, le Programme énergétique national a dévasté l'Ouest. Il a littéralement volé 60 milliards de dollars à l'Alberta. Vous vous rappelez de la TRPG, elle nous a tué. Le programme donnait à Petro–Canada un droit bien intéressant, celui de prendre une participation de 25 p. 100, c'est–à–dire de prendre le contrôle de 25 p. 100 de toutes les découvertes effectuées sur les terres du Canada. Évidemment que l'entreprise privée voulait se retirer. Elle faisait le travail, elle prenait les risques et après? Après, Petro–Canada pouvait choisir de prendre une participation de 25 p. 100 si elle le souhaitait. Ou elle pouvait refuser les marchés dont elle ne voulait pas. Elle a acquis ses avoirs de manière indirecte.

Petro–Canada doit prouver qu'elle peut être suffisamment rentable, et telle est la façon de s'y prendre. La société s'efforce de devenir autonome et rentable depuis 1984. C'est ce qu'elle a dû faire depuis que nous sommes arrivés au pouvoir. C'est notre gouvernement, à son arrivée au pouvoir, qui a dit à Petro–Canada de se débrouiller toute seule et de fonctionner comme une entreprise privée. Nous lui avons en effet coupé les vivres. Cette société avait été créée pour dépenser de l'argent et elle s'y est certes employée.

Petro-Canada a dépensé 7,3 milliards de dollars pendant les années 1980 et a affiché des gains nets de 38 millions de dollars. L'entreprise n'a pas réussi si on l'examine sous l'angle des bénéfices. Avec des avoirs de 6,8 milliards de dollars, et j'invite le député d'Edmonton-Est à vérifier ce chiffre, elle a déclaré l'année dernière des bénéfices d'environ 56 millions de dollars. C'est 56 millions sur des avoirs de 6,8 milliards. Ce ne sont vraiment pas de bons résultats.

La société a dépensé des milliards pour mettre en valeur Hibernia, les champs pétrolifères de Terre-Neuve, le pétrole synthétique de l'Alberta et aussi son projet d'extraction du pétrole lourd du lac Wolfe. En toute justice—et je voudrais que tout le monde s'en rende compte—l'exploration dans les régions éloignées du Canada qui s'est effectuée au cours des 10 ou 15 dernières années nous a apporté une masse d'information géologique.

Le Canada est très chanceux de posséder de vastes ressources naturelles. Au cours de cette décennie, il devra s'efforcer d'augmenter son autosuffisance. Petro-Canada a besoin de capitaux pour réussir. Il est temps que la société augmente son autofinancement, qu'elle affronte la concurrence du marché et qu'elle effectue sa propre exploration et sa propre production.

Environ 80 p. 100 de ses revenus proviennent de ses activités de raffinage et de commercialisation. Ses raffineries ont besoin d'argent pour améliorer leurs systèmes et pour respecter les normes environnementales qui nous permettront de respirer un air plus propre. Elles doivent le faire et la privatisation peut les aider à le faire. La privatisation améliorera vraiment les occasions de croissance de la société. Petro-Canada en a besoin. Il s'agit de l'une des 16 sociétés pétrolières du Canada, et non de l'une des trois ou quatre comme l'a dit le député. Il devrait peut-être faire davantage de recherches à ce sujet. Nous avons bien plus que la Pétrolière Impériale, Shell et Petro-Canada.

La privatisation va encourager encore davantage l'exploitation de nos ressources canadiennes. Elle va permettre à Petro-Canada de véritablement mieux réagir aux possibilités du marché et c'est formidable. Cela ne va pas nous empêcher d'atteindre nos objectifs nationaux, car Petro-Canada ne sert pas d'instrument de politique gouvernementale depuis quelque temps déjà.

Je suis très heureuse d'appuyer publiquement le projet de loi C-84 et d'expliquer aux Canadiens que le fait de mettre la société sur le marché et de vendre ses actions est la seule façon de procéder. De toute évidence, cela permet de répondre à la demande du marché et nous aurons véritablement une meilleure sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz au Canada.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la période de questions et observations, la présidence, après avoir pris en délibéré la proposition de sous-amendement présentée par le porte-parole du NPD, est en mesure de rendre sa décision. Elle est déclarée recevable.

Nous passons maintenant à la période de questions et commentaires. L'honorable député de Laval-Est a la parole.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre poste, c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à vous au fauteuil.

Je voudrais aussi en même temps féliciter ma collègue de Calgary-Sud-Ouest avec qui j'ai eu le plaisir de travailler sur ce projet depuis bientôt six ans. Ma collègue qui est une experte du *upstream* a attendu ce jour depuis si longtemps pour pouvoir ici un jour annoncer cette privatisation tant attendue des Québécois, des Lavallois que j'ai le plaisir de représenter ici à la Chambre.

[*Traduction*]

Je voudrais féliciter ma collègue de Calgaray-Sud-Ouest et lui poser quelques questions. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il installé cette belle feuille d'érable à tous les coins de rue, et à certains endroits à trois coins de rue. J'étais coincé entre les feuilles d'arbre pour être concurrentiel dans l'entreprise privée. J'en faisais partie, malheureusement, à cette époque-là.

Qu'avons-nous donné comme avantages au consommateur? Quel avantage a-t-il fallu offrir au concessionaire pour que celui-ci ait la force d'annoncer avec la nouvelle feuille d'érable qui était, à mon avis, de la propagande pour M. Trudeau à cette époque-là?

Je voudrais que la députée me dise en quoi cela avantageait vraiment notre pays et les Canadiens qui en faisaient les frais?

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de Laval-Est de sa question.

Oui, nous avons travaillé à un énoncé de position en vue de privatiser Petro-Canada, il y a quelques années. Je crois que c'était en 1985. À ce moment-là, il était évident que le Canada n'avait plus besoin de cette société d'État qui ne remplissait pas son mandat.

Le député me demande ce que la société a fait pour ses concessionnaires. Je dois avouer que je ne connais pas la réponse précise à cette question. J'aimerais répondre au député par une autre question, même si je sais que le Président ne serait peut-être pas d'accord. Pour quelle raison le gouvernement du Canada possède-t-il 3 300 stations-service à travers le pays?

C'est le marché qui fixe les prix, comme vous le savez sans doute. Cela fait du tort, probablement, au concessionnaire-propriétaire car la privatisation fait perdre leur emploi à bon nombre de personnes. Aucun doute, le gouvernement possède 3 300 stations-service—je vérifierai cela—à travers le pays. Le consommateur n'y a certainement pas trouvé son compte.

Le point principal, c'est que Petro-Canada peut contribuer à la sécurité des approvisionnements. Ce dont la société a besoin, c'est d'aller sur le marché lever ses propres fonds, que ce soit au moyen d'emprunts ou par tout autre mécanisme d'injection de fonds, et c'est là qu'elle devrait être. Elle va sans doute émettre des actions ou lancer un emprunt, mais elle doit d'abord s'orienter vers la prospection, la mise en valeur et la production. Nous n'avons pas un grand besoin de produire à l'heure actuelle, mais lorsque nous aurons des réserves prouvées, nous saurons alors que nous pourrons répondre aux besoins des Canadiens en matière d'énergie.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce n'est pas tant de savoir ce que la société a fait ou non pour ses concessionnaires, ce n'est pas tant de savoir que la société ne les a pas aidés mais c'est le fait que le Canada produit aujourd'hui environ un million et demi de barils de pétrole par jour. Nous exportons chaque jour 615 000 barils de pétrole et nous en importons chaque jour de 550 000 à 570 000 barils. Cela signifie que nous sommes des exportateurs nets, ce qui nous place dans une situation avantageuse. Avec notre AIE et les engagements que nous avons pris auprès des membres de l'OCDE, nous nous retrouvons dans une position intéressante. Nous voulons continuer d'être des exportateurs nets, alors nous donnons à Petro-Canada le moyen de réunir les fonds nécessaires pour exploiter et découvrir de nouvelles réserves, ce qui assurera au Canada un avenir plus brillant. Je remercie mon collègue et j'ajouterais qu'il est temps que nous nous débarrassions de ces 3 300 stations-service.

• (1740)

Une voix: Les concessionnaires doivent être. . .

Mme Sparrow: Les concessionnaires seront très heureux.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser deux petites questions à ma collègue, la députée de Calgary-Sud-Ouest. Premièrement, elle a critiqué de façon très acerbe la société Petro-Canada. Si la société est en aussi mauvaise posture qu'elle le prétend, peut-elle me dire quelle entreprise privée voudra l'acheter?

Deuxièmement, je sais qu'elle s'est fort intéressée aux travaux effectués par d'autres entreprises publiques provinciales dans le secteur énergétique, je pense à Hydro-Québec et à Ontario Hydro, alors peut-elle nous expliquer pourquoi il est nécessaire de vendre les actions de Petro-Canada au secteur privé et pourquoi cette société ne pourrait-elle pas avoir recours au financement par emprunt pour réunir les fonds dont elle a besoin?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Sud de m'avoir posé ces questions. J'ai certes déjà eu l'occasion de travailler avec ce collègue au Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie et nous revoilà, en quelque sorte, aux prises avec le même sujet. J'ai beaucoup aimé travailler avec le député.

J'ai effectivement fait allusion à Petro-Canada car nous traitons de cette société en tant que future entreprise privée. C'est ce qu'elle sera à l'avenir. À vrai dire, sans subvention ou injection de milliards de dollars, ce qui faisait partie de notre mandat jusqu'en 1984-1985, cette société n'a pas vraiment d'autres sources de financement. Elle a fait des bénéfices évidemment, mais il faut tenir compte de son actif actuel de quelque 6,8 milliards de dollars dont j'ai parlé, actif qui a été rabaissé depuis quatre ans. Or, quand on ne réalise que des bénéfices de 56 millions de dollars sur un tel actif, quelque chose ne tourne pas rond. Petro-Canada a besoin de capitaux, par conséquent, et elle sera capable d'en obtenir sur le marché financier.

M. Manley: En empruntant.

Mme Sparrow: Elle ne peut emprunter car elle a trop de dettes. Nous devons lui permettre d'intervenir dans le système de la libre entreprise, ce qui lui permettra d'assumer ses obligations.

Elle participe au programme Hibernia actuellement, et je crois que nous avons voté sur ce projet de la côte est qui servira à assurer en quelque sorte la sécurité de nos approvisionnements. Petro-Canada a aussi de gros intérêts dans le champ à Terra Nova; elle détient une participation importante, de l'ordre de 25 p. 100, je crois, mais ne me citez pas. Elle en a aussi dans les gisements de la mer de Beaufort, et je rappelle que nous devrions pouvoir exploiter sous peu nos réserves du Nord, dans le bassin du Mackenzie, une fois les évaluations environnementales terminées. C'est en privatisant cette société

que nous assurerons son avenir et c'est ce que nous faisons en ce moment.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voulais poser une question à la députée néo-démocrate, mais puisque le Règlement ne le permet pas, je poserai ma question à une autre députée qui sait de quoi elle parle, elle. J'aimerais demander à la députée de Calgary-Sud-Ouest: (1) Petro-Canada a-t-elle déjà découvert une seule cuiller à thé de pétrole? Et (2), j'aimerais aussi avoir des détails sur cette histoire de propriété étrangère. La députée a déclaré que les étrangers ne pourraient pas posséder plus de 25 p. 100 de l'entreprise. Même en supposant que des étrangers achètent pour 25 p. 100 de l'entreprise, quels seraient les effets de cette propriété étrangère au Canada?

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de Calgary-Sud-Ouest, mais très brièvement.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Sud-Est. Tout d'abord, il a demandé combien de pétrole Petro-Canada avait découvert. Petro-Canada n'a jamais découvert ni pétrole, ni gaz. L'actif de la société a entièrement été obtenu par achat, rachat et aide financière.

La deuxième question du député avait trait à la propriété étrangère. Ce sera une entreprise contrôlée par des Canadiens. Si la part limite de 25 p. 100 était effectivement achetée par des étrangers, les activités avant et pendant la production pourraient diminuer de 1,6 p. 100. Cela se fonde sur une part de 25 p. 100 de l'entreprise pouvant être vendue à des étrangers; 1,6 p. 100 des activités avant et pendant la production.

La question n'est peut-être pas tant de savoir qui est propriétaire, mais plutôt qui fait l'exploration, qui exploite les ressources et qui produit pour les Canadiens et donne des emplois pour garantir la sécurité d'approvisionnement aux Canadiens, et c'est exactement ce que cette entreprise privée fera.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS VISANT L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-84 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon tour, je souhaite vous féliciter. C'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire.

Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, en vue d'une attribution de temps pour les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale de pétrole du Canada. Nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'en venir à un accord avec les partis d'opposition pour ce qui est d'attribuer un nombre suffisant d'heures afin d'examiner ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, quitte à en saisir ensuite un comité en vue d'une étude approfondie.

Cependant, conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis à la Chambre de mon intention de présenter à la prochaine séance de la Chambre une motion aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour en disposer.

Une voix: C'est une honte!

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, il ne pouvait s'agir d'autre chose. Le ministre d'État avait déjà participé au débat. Il devait s'agir d'un recours au Règlement.

À ce propos, monsieur le Président, je suis presque abasourdi de voir que le gouvernement, après avoir entendu seulement trois députés lors de l'étude de ce projet de loi. . .

M. Dingwall: À propos du rappel au Règlement qu'a soulevé le ministre, monsieur le Président, celui-ci était parfaitement justifié, en vertu du Règlement, de présenter un avis concernant cette motion, mais je tiens simplement à signaler aux députés qu'il s'agit en l'occurrence d'un véritable accroc à l'entente que les différents leaders. . .

Des voix: Règlement!

M. Dingwall: . . .avaient convenue au sujet des travaux de la Chambre. Encore une fois, le gouvernement trahit ses engagements!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de York-Centre a la parole.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il sera bientôt 18 heures et je suis heureux d'avoir l'occasion de dire, à l'instar de mon collègue de l'opposition, aux députés et au gouvernement que l'opposition n'est pas en faveur de la privatisation de Petro-Canada et qu'elle votera contre cette mesure.

Nous nous opposons fermement au fait que le gouvernement veuille faire de Petro-Canada une entreprise comme les autres. Il est d'ailleurs paradoxal que le gouvernement dise que la société Petro-Canada doit être privatisée parce qu'elle ne joue aucun rôle dans le secteur public. C'est un argument paradoxal, car c'est préci-

sément ce gouvernement qui, en 1984, a privé Petro–Canada de tout rôle dans le secteur public.

Nous estimons que Petro–Canada devrait avoir un mandat qui toucherait en même temps aux intérêts du secteur public et à ceux du secteur privé. De plus, nous pensons que si Petro–Canada faisait partie d'un programme énergétique national, d'une politique énergétique nationale que n'a pas à l'heure actuelle le gouvernement, même s'il prétend le contraire, elle se révélerait utile et justifierait l'appui des Canadiens.

• (1750)

M. McDermid: Pourquoi la garder alors?

M. Kaplan: Le ministre demande pourquoi nous la gardons. Il a établi dans ses propos, et je l'ai bien noté, que le simple bon sens demandait que l'on vende Petro–Canada.

D'après moi, cette attitude révèle l'étroitesse d'esprit dont fait preuve ce gouvernement, non seulement en ce qui concerne Petro–Canada ou la politique énergétique, mais dans l'ensemble de sa gestion des responsabilités gouvernementales. Le simple bon sens exige qu'on vende cette société!

Un article paru dans le *Edmonton Journal* du 3 octobre traitait justement de l'affirmation du ministre selon laquelle le bon sens voulait qu'on vende la compagnie. J'ai été frappé par les arguments du *Edmonton Journal*, qui s'oppose à la vente de Petro–Canada. On y alléguait qu'il était insensé d'entamer les démarches pour disposer de la société pétrolière nationale juste au moment où les prix atteignent des sommets sans précédent, en raison de la crise provoquée par l'invasion du Koweït par l'Irak.

L'invasion du Koweït par l'Irak nous amène au premier des trois points que je voulais aborder à ce sujet. Mon premier point, c'est que l'énergie n'est pas un produit comme n'importe quel autre. C'est une ressource stratégique. Le fait que ce gouvernement adopte ce qu'il juge être une attitude pleine de bon sens à l'égard de Petro–Canada, le bon sens voulant que cette société soit vendue, montre bien qu'il ne comprend pas l'importance de l'énergie et le rôle particulier que le gouvernement et Petro–Canada ont à jouer à cet égard.

Je présenterai brièvement mon second et mon troisième points dès maintenant. J'espère pouvoir les reprendre plus longuement. Le second point que je voulais faire valoir, c'est que le gouvernement n'a pas de politique énergétique. Lorsqu'il dit que les forces du marché devraient dicter comment attribuer les ressources, déterminer les tendances du marché, je crois qu'il pense que c'est là une politique, mais c'est loin d'être une politique adéquate.

Troisièmement, je tiens à démontrer qu'un important élément de croissance pour le pays est négligé par ce gouvernement. Ici encore, il ne s'agit pas seulement de son attitude à l'égard de Petro–Canada, mais de sa façon d'aborder ses responsabilités en général.

Le pays se dégrade et son gouvernement national est en train de se désagréger. Les valeurs nationales du Canada, les choses qui assurent notre cohésion, qui nous amènent à vouloir survivre ensemble et à construire ensemble en tant que pays, fondent et s'amenuisent de plus en plus. Pour nous, députés de l'opposition, la décision de privatiser Petro–Canada est un pas de plus sur la voie empruntée par des dirigeants qui n'ont pas su comprendre ce qu'est l'essence du gouvernement d'un pays ni ce que c'est que de bâtir une nation.

Permettez–moi de revenir à mon premier point concernant la thèse du gouvernement. Ce dernier dit qu'il existe un marché qu'il appuie, dans lequel il croit et qui détermine le prix de l'énergie. Qu'est–ce qu'un marché? Le mot «marché» est une métaphore désignant l'endroit où des acheteurs et des vendeurs consentants se rencontrent et où des transactions sont négociées. Il n'existe pas de marché répondant à cette définition dans le domaine de l'énergie. C'est un secteur hautement concentré. Lorsqu'un vendeur majore ses prix, les acheteurs n'ont pas la possibilité de s'adresser à d'autres vendeurs offrant de meilleurs prix pour leur acheter leurs produits et leur permettre ainsi de réaliser de plus gros bénéfices. Si un tel scénario pouvait se réaliser, nous aurions affaire à un vrai marché.

Qu'arrive–t–il, dans le secteur de l'énergie, lorsqu'un vendeur hausse ses prix? Il existe une situation de maîtrise des prix, nous le savons tous. Tous les autres vendeurs suivent l'exemple du premier et les prix montent. Ce n'est pas un vrai marché. Le gouvernement lui–même le sait puisqu'il a créé un organisme de surveillance des prix, reconnaissant par là que les prix dans le domaine de l'énergie ne réagissent pas comme dans les secteurs de l'alimentation, de l'automobile ou des produits industriels. C'est un domaine qu'il est nécessaire de surveiller.

Nous en avons souvent eu la preuve par le passé. Il y a eu des inculpations et des condamnations. La ministre de la Justice est ici. Elle sait qu'il y a eu de nombreuses condamnations pour fixation de prix et pour toutes sortes d'autres abus.

Petro-Canada devait jouer le rôle d'un participant honnête sur le marché, un participant disposé à accorder aux Canadiens au moins la possibilité de se livrer à une honnête concurrence. Je ne dis pas que les autres sociétés sont malhonnêtes, mais les preuves abondent qu'il y en a eu de temps en temps par le passé. Selon moi, la présence sur le marché de Petro-Canada comme société d'État serait un élément propre à garantir aux Canadiens une certaine possibilité, pour les vendeurs consentants, de suivre la stratégie qui leur paraît la plus rentable.

Je tenais à signaler également que le gouvernement doit se donner une politique de l'énergie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de faire son entrée à la Chambre et j'en suis très heureux. Il aime à rappeler de temps à autre l'existence du marché libre, alors que les mesures du gouvernement, toutes timides et à moitié concoctées qu'elles soient, trahissent le fait qu'il ne croit pas lui-même à l'existence de ce marché libre. Notre pays a besoin d'une politique de l'énergie.

La situation du Canada est exceptionnelle. La plupart des pays du monde ne sont pas libres de leurs choix en matière énergétique. L'éventail des possibilités n'est pas immense pour structurer ou peaufiner une politique de l'énergie. Ou bien ils sont exportateurs d'une forme d'énergie donnée, ou bien ils sont importateurs. Ils sont prisonniers d'une conjoncture internationale qui leur dicte leur politique.

Le Canada a ceci de particulier qu'il peut se donner une vraie politique bien étudiée et complexe, car ses possibilités sont nombreuses d'un océan à l'autre. Il y a l'énergie marémotrice, l'uranium, le pétrole classique, les sables bitumineux, le pétrole sous-marin. Toutes les possibilités imaginables sont offertes au Canada.

À entendre le gouvernement, le marché va nous donner toutes les indications nécessaires. Comme s'il ne savait pas lui-même ce qui s'est passé dans le cas d'Hibernia. Le marché ne va rien faire de tout cela. Ce n'est pas lui qui va prendre la décision pour nous de savoir où réside notre avenir. Le marché réagit aux conditions à très court terme. Rien n'empêche le Canada de se doter d'une politique énergétique qui peut, si nous voulons l'appuyer, constituer un facteur important d'unité nationale. Il est possible d'adopter une politique énergétique qui tienne compte de toutes les régions du pays et de leurs débouchés et qui nous offre la possibilité, en tant que nation, de faire en sorte que ces débouchés soient exploités.

Il faut parfois dix ans pour que l'exploitation de débouchés se fasse sentir sur le marché et encore faut-il avoir recours à une toute nouvelle technologie et adopter une nouvelle attitude face aux économies d'énergie, à la distribution et au raffinage. Le marché ne peut répondre de façon adéquate aux besoins en matière de raffinage. Nous devons mettre en place l'infrastructure voulue de la même façon que le Canada a été créé en 1867 grâce aux chemins de fer, et c'est là une chose que le marché ne nous aurait pas donné, une chose qui exigeait une sorte de vision nationale.

Je tiens à dire au gouvernement que, pour le Canada, l'énergie n'est pas simplement un produit commercialisable. Il s'agit d'une ressource stratégique qui nous offre bien des possibilités. Elle exige une planification à long terme et pourrait nous ouvrir d'énormes débouchés dans l'avenir, mais le gouvernement remet en question tout notre avenir en tant que pays en partant de la fausse hypothèse ou théorie selon laquelle le bon sens veut qu'on vende Petro-Canada maintenant.

Il n'est pas surprenant que le gouvernement ne pense pas à l'avenir du pays, qu'il n'essaie pas de favoriser son essor, car bien des mesures qu'il prend se retournent contre lui. Même celles qui donnent de bons résultats nuisent à notre identité canadienne. Il doit apprendre. J'espère voir un jour un gouvernement qui saura que, pour rassembler les Canadiens, il faut bâtir notre pays et non pas privatiser, déréglementer, nous américaniser ou tout céder aux provinces. Ce n'est pas là que réside l'avenir de notre pays.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SUPPOSÉE ABSENCE DE CONSULTATION PARLEMENTAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous ai donné un avis ce matin que je voulais poser, à la première occasion, la question de privilège sur une procédure utilisée par le gouvernement, hier, à l'effet que le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) a donné un avis selon l'article 78(3) du Règlement. Je veux lire les *Procès-verbaux* du mercredi 10 octobre 1990, à la page 2095, ce qui suit:

> De son siège à la Chambre, M. McDermid, membre du Conseil privé de la Reine, déclare qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, conformément aux articles 78(1) et 78(2) du Règlement, relativement à l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, et donne avis de son intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément à l'article 78(3) du Règlement, une motion attribuant un nombre spécifié de jours, ou un jour, pour l'étude et la disposition de ladite étape de ce projet de loi.

Monsieur le Président, cela s'est passé hier, tard dans l'après-midi, après avoir entendu trois orateurs sur le débat qui a commencé hier en cette Chambre, trois orateurs, dis-je, sur un projet de loi fort important.

Or, monsieur le Président, je vais essayer de faire le point brièvement, à savoir que l'avis donné par le ministre est défectueux et vicié parce qu'il a induit la Chambre en erreur en laissant sous-entendre que les articles 78(1) et 78(2) avaient été utilisés. C'est faux, monsieur le Président! Ni 78(1), ni 78(2) n'ont été utilisés et 78(3), d'après nous, d'après les us et coutumes de la Chambre, d'après les traditions de cette Chambre depuis plus de 20 ans, monsieur le Président, depuis 1969 alors que le Règlement a été modifié, on a toujours exigé que le gouvernement fasse le moindre des efforts pour essayer de consulter le parti d'opposition officielle au gouvernement—dans ce cas-ci, le Parti libéral—et les autres partis de la Chambre, en l'occurrence, le Nouveau parti démocratique.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que ni le leader parlementaire de la formation libérale en cette Chambre n'a été consulté à quelque moment que ce soit, ni l'adjoint au leader parlementaire et whip de la formation libérale, le député de Cape Breton-Richmond-Est n'a été consulté, ni mon collègue, ami et adjoint, le député de Kingston et les Îles, ni le député et whip adjoint de l'opposition officielle, le député de Glengarry—Prescott—Russell, M. Boudria.

Or, personne dans cette Chambre peut dire qu'il y a eu un effort de consultation de l'opposition officielle selon les articles 78(1) et 78(2) de notre Règlement. Or, monsieur le Président, que disent les articles 78(1) et 78(2)? Je vais les lire, parce que c'est important.

[*Traduction*]

> 78.(1) Lorsqu'un ministre de la Couronne, de son siège à la Chambre, déclare qu'il existe un accord entre les représentants de tous les partis en vue d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures pour les délibérations à une ou plusieurs étapes d'un projet de loi public, il peut, sans avis, proposer une motion énonçant les modalités de l'attribution convenue, et une motion de ce genre sera décidée immédiatement, sans débat ni amendement.

Monsieur le Président, c'est justement ce que le gouvernement n'a pas fait.

Monsieur le Président, voici l'article 78(2) qui découle de l'article 78(1) du Règlement:

> (2) Lorsqu'un ministre de la Couronne, de son siège à la Chambre, déclare que la majorité des représentants des divers partis ont convenu. . .

Je répète, «des divers partis ont convenu»:

> . . .de l'attribution proposée de jours ou d'heures pour les délibérations à une étape quelconque de l'adoption d'un projet de loi public, il peut présenter, sans avis, au cours des délibérations relatives aux Ordres émanant du gouvernement, une motion énonçant les modalités de ladite attribution; cependant, aux fins du présent paragraphe, une seule motion peut prévoir l'attribution de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport d'un projet de loi qu'à celle de la troisième lecture, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions de l'article 76(10) du Règlement. Lors de l'étude d'une motion de ce

genre, aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois ni pour plus de dix minutes. Deux heures au plus après le début des délibérations à ce sujet, le Président doit mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de ladite motion. Toutes délibérations interrompues conformément au présent paragraphe sont réputées ajournées.

Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait de la sorte et il n'a pas suivi l'article 78(2) du Règlement. Vient ensuite l'article 78(3), lequel stipule que, s'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions des paragraphes (1) ou (2), le gouvernement peut alors consulter les partis et, après les consultations, donner avis. Voici le texte du paragraphe en question:

(3) Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes (1) ou (2) du présent article, relativement aux délibérations à l'étape de l'étude d'un projet de loi public dont la Chambre ou un comité est saisi, et qui a donné avis de son intention de ce faire, peut proposer, au cours des délibérations relatives aux Ordres émanant du gouvernement, une motion aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape; cependant, le temps attribué à une étape quelconque ne doit pas être moindre qu'un jour de séance et, aux fins du présent paragraphe, une seule motion peut prévoir l'attribution de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture d'un projet de loi. . .

. . .et ainsi de suite. Monsieur le Président, hier, d'après moi, la Chambre a été délibérément induite en erreur par le gouvernement, elle n'a pas été. . .

• (1110)

Des voix: Règlement, Règlement.

M. Gauthier: Je pèse mes mots, monsieur le Président, et je les utilise en pleine connaissance de cause.

M. le Président: C'est une accusation grave. Je voudrais examiner la question pendant quelques instants. Je prie le député de s'asseoir. Je veux étudier la question pendant quelques instants et me faire une opinion.

L'honorable député d'Ottawa—Vanier a soulevé la question de privilège pour. . .

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je suis désolé, monsieur le Président, je désire simplement obtenir quelques éclaircissements. Si vous prenez la parole pour rendre une décision, il serait important que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ayons l'occasion de répondre; je voudrais simplement que cela soit clair. Je n'avais pas l'intention d'interrompre la présidence.

M. le Président: J'apprécie la remarque du secrétaire parlementaire et, en fait, j'aurais peut-être dû apporter moi-même cette précision. Je ne suis pas en train de rendre une décision sur la question de privilège soulevée par le député d'Ottawa—Vanier; je m'occupe d'une autre question qui est ressortie de l'intervention du député. Mais je souhaite que les députés, de même que le public, comprennent quelle est ma position et ce que je dois faire maintenant.

En soulevant la question de privilège, le député d'Ottawa—Vanier a dit en fait que l'avis donné hier conformément au Règlement n'est pas valable parce que le ministre a dit qu'on n'en est pas arrivé à un accord mais que ce qui aurait dû se produire ne s'est pas produit.

Il a aussi dit, un peu avant, que, lorsque le ministre avait pris la parole pour donner cet avis à la fin de l'après-midi hier, après que trois personnes eurent débattu la question, disant qu'on ne pouvait pas en arriver à un accord, il avait induit la Chambre en erreur.

Je demande aux députés d'être attentifs. Ce n'est pas un sujet facile à traiter. Le député a dit que le ministre a induit la Chambre en erreur.

M. Gauthier: Non. J'ai dit que le gouvernement a induit le Chambre en erreur.

M. le Président: D'accord. Par l'entremise du ministre, le gouvernement a induit la Chambre en erreur.

Jusque là, le député ne l'avait pas accusé de l'avoir fait délibérément. Mais, plus tard au cours de son intervention, c'est l'accusation qu'il a portée. Si j'interprète mal les paroles du député, en comprenant que le député accusait le gouvernement, mais pas directement le ministre, d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur, j'aimerais qu'il m'éclaire.

J'ai les bleus sous les yeux. Je veux être bien certain que, dans le cadre de son intervention portant sur une autre question qui peut être ou non fondée, il n'a porté aucune accusation de ce genre contre le ministre. Voilà donc la position difficile dans laquelle se trouve le Président.

J'entendrai le député de Kamloops en espérant qu'il puisse aider la présidence. J'entendrai le député d'Ottawa—Vanier dans un instant.

M. Gauthier: Monsieur le Président. . .

M. le Président: J'entendrai d'abord le député d'Ottawa—Vanier, et ensuite le député de Kamloops.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je n'utiliserai que les documents dont disposent tous les députés. Je laisse le soin à la Chambre de décider si ce que je viens de dire. . .

M. le Président: Ce n'est pas ce qui m'ennuie pour l'instant. J'aurai peut-être à régler ce problème lorsque je me prononcerai sur la question que soulève le député. Ce que je veux savoir, c'est si le député affirme que le ministre. . .

M. Gauthier: Non.

M. le Président: . . .a délibérément induit la Chambre en erreur. Non.

M. Gauthier: Monsieur le Président, permettez-moi de corriger l'impression que semble vous avoir laissée mon intervention, car je n'ai pas utilisé ces mots. Ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement a induit la Chambre en erreur. J'ai même précisé qu'il avait «délibérément» induit la Chambre en erreur, et je peux le prouver.

Une voix: C'est vrai.

M. le Président: Je demande la collaboration du député.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux simplement exprimer mon accord. J'ai, bien sûr, écouté très attentivement les arguments du député d'Ottawa—Vanier. Lorsqu'il a parlé de renseignements erronés, il faisait référence au gouvernement comme tel et pas à un député ministériel en particulier.

M. le Président: Je suis prêt à entendre le député d'Ottawa—Vanier, mais je tiens à ce qu'il soit bien clair que la Chambre a obtenu l'assurance qu'il n'a pas été allégué que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur.

Les députés tiendront compte de cette clarification. Il se pourrait qu'il y ait d'autres arguments à présenter. Je crois saisir l'essentiel de l'argumentation, mais je veux éviter tout malentendu. Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois avoir clarifié mes paroles. Ce que je voulais dire, ce que je croyais avoir dit. . .

Une voix: Qu'avez-vous dit?

M. Gauthier: . . .et ce que j'ai effectivement dit, je le maintiens et je le répéterai. Le gouvernement a induit la Chambre en erreur de propos délibéré. C'est ce que j'affirme, monsieur le Président. Pour étayer mes allégations, j'utilise les documents que j'ai entre les mains aujourd'hui.

Au paragraphe 78(3) du Règlement. . .

M. le Président: Un instant, réglons d'abord la première affaire. J'entendrai d'autres députés à ce sujet. Le secrétaire parlementaire voulait avoir la parole.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, d'abord, au sujet de toute tentative visant à induire la Chambre en erreur, je ne veux pas que ma responsabilité retombe sur le ministre. Je crois que c'est moi le responsable. C'est à moi qu'il incombe de négocier avec les autres partis pour tenter d'arriver à des accords.

Je voudrais aborder la question de privilège soulevée par mon collègue parce que je crois qu'elle est importante et qu'elle mérite une réponse sérieuse.

• (1120)

M. le Président: Une minute. Il est toujours question des mots utilisés. J'ai écouté le député de Kamloops et je suis d'avis qu'il convient, du moins pour l'instant, d'écouter le secrétaire parlementaire.

Je tiens à assurer au secrétaire parlementaire qu'avant de prendre une décision, j'écouterai ce qu'il a à dire sur l'argument de fond que soulève le député d'Ottawa-Vanier. Que cela suffise pour l'instant.

Je redonne la parole au député d'Ottawa-Vanier qui, je crois, nous a assuré qu'il ne portait aucune accusation contre le ministre pour avoir délibérément induit la Chambre en erreur. J'accepte son affirmation. Ce sera ensuite au tour d'autres députés.

M. Gauthier: J'y ai pensé, monsieur le Président, mais je n'arrive pas à le dire. Je voudrais simplement continuer d'exprimer pourquoi j'estime que c'est un avis incorrect. Pour ce faire, je vais me reporter à des documents que nous avons en main. Le paragraphe 78(3) du Règlement prévoit:

> Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord [. . .]

Je souligne les mots «qu'il n'avait pas été possible d'en arriver». Intervenant à la Chambre hier, le ministre

d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires a dit:

> Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord. . .

C'est différent, monsieur le Président. Le Règlement dit «qu'il n'avait pas été possible». Le ministre a dit, quant à lui, que les «partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord». Pour qu'il y ait entente, il faut que deux ou trois personnes participent à des discussions. Une entente, c'est le fait de discuter d'un problème donné et de s'entendre sur quelque chose.

Le ministre a dit hier: «[. . .] les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord [. . .]». Comment peut-il dire une chose pareille quand il sait pertinemment que personne n'a été consulté de ce côté-ci de la Chambre? Comment le ministre pouvait-il, dans sa grande sagesse, décider, après avoir entendu trois députés, que l'opposition avait été consultée parce qu'il a entendu le point de vue de l'opposition sur ce projet de loi? Est-ce ce qu'il a fait? Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il a déclaré qu'aucun accord n'était intervenu. C'est faux.

Dans le Règlement, le libellé est le même que celui de l'avis donné, c'est-à-dire qu'il n'a pu être possible d'en venir à un accord. Il n'est pas dit que le ministre a tenté d'en venir à un accord. Ce n'est pas ce que le préavis dit. On y lit ce qui suit, comme on peut le vérifier dans le hansard d'hier, à la page 14016:

> Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord. . .

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président?

Cela fait 18 ans que je siège dans cette enceinte et de nombreux députés croyaient fermement comme moi que la coutume, la procédure et la pratique voulaient que l'on procède à des consultations en vertu du paragraphe 78(1) du Règlement. Pour ceux qui m'écoutent, c'est ce qui se fait à la Chambre.

La règle veut que le gouvernement consulte l'opposition en lui disant: «Nous voudrions limiter le débat sur telle ou telle mesure, tel ou tel projet de loi ou sur telle ou telle motion. Nous donnez-vous deux ou trois jours pour tenir ce débat?» Cela s'est fait pendant des années depuis 1969. C'est la pratique qu'on a toujours observée, c'était la coutume, c'est la règle à la Chambre.

Si le gouvernement ne pouvait obtenir l'accord de tous les partis en vertu du paragraphe 78(1) du Règlement, peut-être aurait-il pu s'entendre avec la majorité d'entre eux, disons deux sur trois. C'est ce qui est prévu au paragraphe 78(2). Sinon, il pouvait alors invoquer le paragraphe 78(3) du Règlement en donnant préavis qu'aucun accord ne pouvait être conclu. Les ministériels n'ont même pas essayé d'obtenir cet accord.

Monsieur le Président, c'est une fausseté de dire aux Canadiens et à la Chambre qu'on a invoqué les paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement comme on doit le faire habituellement. Le gouvernement n'a pas invoqué le paragraphe 78(1) du Règlement. Il n'a pas invoqué non plus le paragraphe 78(2). Il passe par-dessus les règlements et c'est une mauvaise façon d'agir, à mon avis. Il prend la mauvaise démarche.

M. Tobin: C'est contraire aux règles.

M. Gauthier: Comme le dit le ministre, ce genre de déclaration est contraire aux règles.

Le gouvernement ne doit pas se limiter à de vagues efforts. Il a le devoir d'au moins essayer, en vertu des articles 78(1) et 78(2) du Règlement, d'en venir à un accord. Techniquement, le gouvernement pourrait alléguer, je l'admets, qu'il a été impossible d'en venir à un accord. Il pourrait faire cette déclaration, et nous serions forcés de l'accepter.

Monsieur le Président, on pourrait commencer par dire qu'on a essayé d'en venir à un accord. En fait, le gouvernement n'a jamais tenté d'obtenir un tel accord.

D'après mon expérience à la Chambre, en tant que whip et leader parlementaire, chaque fois que le gouvernement nous a consultés sur cette affaire, nous avons répondu à ses questions de façon juste, ouverte et directe. Et il a eu recours à cette méthode. L'attribution de temps et la clôture sont des tactiques bien connues de ce gouvernement. Il passera à l'histoire comme le champion du mauvais usage, de l'abus et de l'utilisation constante de cette tactique pour baîllonner la Chambre. Mais ce n'est pas ce que je voulais dire.

Nous avons déjà été consultés dans des cas semblables. C'est vrai que nous n'avons pas toujours été d'accord, mais le gouvernement avait au moins essayé. Il déclarait alors que, comme nous étions dans l'impossibilité d'en arriver à un accord, il présentait une motion d'attribution de temps en vertu de l'article 78(3) du Règlement. Nous acceptons ce recours. Nous connaissons le Règlement.

Le gouvernement doit faire adopter ce projet de loi. Nous savons qu'il faut parfois limiter les débats. Le débat sur le discours du Trône est limité à huit jours. Cette limite est de cinq jours pour le discours du budget. Nous acceptons ces règles. Ce sont les règles de la Chambre, monsieur le Président, et vous devez vous y tenir.

Monsieur le Président, vous êtes chargé de voir au respect de ces règles. C'est pourquoi je fais appel à vous, en vertu de mes droits et de ceux de mon groupe, pour que vous nous protégiez de ces habitudes à tendance sénatoriale que le gouvernement est en train d'acquérir. Le gouvernement veut appliquer à la Chambre des communes les mêmes satanées pratiques ayant cours au Sénat. Nous nous y opposerons avec autant d'acharnement que nous le pourrons.

Monsieur le Président, je vous demande d'utiliser votre bon jugement et votre bonne volonté en repensant à cette affaire, vous fondant sur ce que vous m'avez déjà dit, pour chercher à établir ce qu'on entend par accord. Ce n'est pas un débat; c'est un processus de consultation.

Je ne suis pas en train de discuter avec la partie gouvernementale pour déterminer si nous devrions ou non attribuer une période de temps. Je dis simplement que le Règlement exige que l'opposition soit consultée. La procédure doit être respectée si l'on veut que le Règlement soit suivi, et j'en appelle à vous, monsieur le Président, pour déclarer cet avis nul et non avenu.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue et je dois dire qu'il a presque réussi à me convaincre en présentant ses arguments avec autant d'éloquence.

Toutefois, je crois que quiconque a passé un certain temps à la Chambre saura que dans tout débat, il y a deux points de vue, et le cas qui nous occupe ne fait pas exception à la règle. Il y a effectivement deux points de vue dans cette affaire.

Il est intéressant de signaler que, au cours des quatre années qui ont précédé notre accession au pouvoir en 1984, le gouvernement dont le député faisait partie a recouru quelque 26 fois à l'attribution de temps et à la clôture. Selon les renseignements que j'ai obtenus, au cours des six années qui ont suivi, nous l'avons fait 26 fois nous aussi. Malheureusement, il nous a fallu deux ans de plus que les libéraux pour atteindre ce sommet. Voici où je veux en venir. En réalité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question qui a été soulevée n'est pas facile. Je dois interpréter le Règlement tel qu'il a été rédigé.

Cela nuit à la présidence ainsi qu'à la réputation de cette institution lorsqu'un député assis à sa place ne cesse de crier parce qu'il ne partage pas la position du secrétaire parlementaire, du député de Kamloops ou de tout autre député qui est en train de présenter ses arguments.

Je prie les députés d'aider la présidence et de le faire de façon civilisée. Le pays cherche désespérément un endroit où ces choses se font de façon civilisée. Je sais que les députés sont très conscients de ce fait et que je peux compter sur leur collaboration.

• (1130)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je parlais donc de l'attribution de temps et de la clôture. Ces mesures sont prévues dans notre Règlement. Elles sont devenues une tradition et font partie des rouages de la Chambre depuis plus de 10 ans. Il est intéressant de constater que, aujourd'hui, nous avons atteint un certain équilibre: 26 fois au cours des six années précédant 1984, et vingt-six fois depuis.

Il convient de lire les dispositions pertinentes du Règlement, soit les paragraphes 78(1), (2) et (3). Je veux citer certains extraits de ces dispositions. Le paragraphe 78(1) dit qu'il existe un accord. Au paragraphe 78(2), on peut lire que la majorité des représentants des divers partis ont convenu de l'attribution proposée. Cependant, le paragraphe 78(3) dit, à la troisième ligne, qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du présent article.

Ce qui est intéressant dans cette formulation, c'est qu'il y est question de l'accord, mais pas du processus. C'est un point crucial dans l'affaire que nous débattons actuellement. C'est crucial en ce sens que le Règlement ne décrit pas un processus qui doit être suivi à la lettre pour qu'on puisse considérer que l'action a eu lieu.

Je crois que c'est pour une très bonne raison que les rédacteurs du Règlement ont choisi ce libellé. Voici, en gros, le problème auquel nous nous heurtons. Pour avoir un accord, il faut avoir une conversation, une discussion. Or, il y a des cas—et ce n'est pas la première fois que cela se produit aujourd'hui—où c'est impossible d'avoir cette conversation. Par conséquent, le fait qu'il ait été impossible d'avoir un tel entretien ne signifie pas que nous n'avons pas tenté de tenir des consultations et que nous n'avons pas respecté les dispositions des paragraphes 78(1) et (2) du Règlement.

Je tiens à faire valoir cet argument qui est étroitement lié à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et sur laquelle vous aurez à vous prononcer. Je voudrais citer les paroles du ministre lorsqu'il s'est adressé à la Chambre hier pour proposer la motion. Elles figurent dans le hansard, page 14016, au sommet de la colonne de droite:

> Nous entendons poursuivre nos efforts en vue d'en venir à un accord avec les partis d'opposition pour ce qui est d'attribuer un nombre suffisant d'heures afin d'examiner ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, quitte à en saisir ensuite un comité en vue d'une étude approfondie.

En d'autres termes, tout en donnant son avis, le ministre a encore offert de tenir des négociations. J'insiste sur le mot «encore» parce qu'il a une importance capitale.

Je voudrais également signaler qu'au bas de la colonne de gauche, à la page 14015 du hansard, l'heure indiquée est 17 h 40. On peut donc dire que le ministre a fait son offre à la Chambre vers 17 h 45 ou 17 h 46. Autrement dit, il ne l'a fait qu'assez tard dans l'après-midi.

Pourquoi le ministre a-t-il choisi ce moment? Ce n'était pas une simple coïncidence. En fait, c'est parce qu'hier j'ai essayé, à titre de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, de discuter avec les représentants des partis d'opposition en vue d'en arriver à une entente sur tout un ensemble de mesures législatives.

Hier, le leader parlementaire de l'opposition officielle, qui vient d'invoquer le Règlement, devait s'occuper d'importantes affaires en comité. Je le sais. De ce fait, j'ai essayé de m'entretenir avec le whip du Parti libéral. J'ai essayé à trois reprises, mais je ne pas pu le joindre parce qu'il avait à faire un peu partout sur la Colline. Je lui ai laissé un message disant que je voulais lui parler et j'ai ensuite attendu presque jusqu'à 18 heures—d'après l'heure qui figure dans le hansard, il devait plutôt être 17 h 45—avant de demander au ministre de présenter son avis de motion d'attribution de temps.

Je mentionne tous ces détails pour établir que j'ai essayé à plusieurs reprises de m'entretenir avec un représentant de l'opposition officielle. Hier, en essayant d'organiser des discussions, j'ai fini par rejoindre le leader du NPD à la Chambre. Nos échanges n'ont laissé place à aucun doute: il n'y avait aucune entente possible aux termes du paragraphe 78(1). Cette possibilité a été nettement écartée.

J'ai essayé aussi, mais en vain, d'avoir des entretiens avec l'opposition officielle. Nous avons multiplié les efforts et enfin, hier soir, je suis tombé sur le whip de l'opposition officielle qui montait dans l'ascenseur. Après une brève conversation, je lui ai dit que j'avais l'intention de donner suite à l'avis, mais que nous étions toujours disposés à discuter. J'ai également eu ce matin une conversation avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Monsieur le Président, ce que je tente de vous démontrer, avec succès je l'espère, c'est qu'il y a eu plusieurs tentatives, en public et en privé, pour relancer des échanges qui auraient pu aboutir à une entente. En fait, ces consultations n'ont pas eu lieu; les dernières discussions remontent à la réunion des leaders à la Chambre tenue mardi dernier, il y a plus de 48 heures.

Ce point me paraît crucial, compte tenu du libellé des trois paragraphes de l'article 78, car il est bien évident que nous n'avons pu parvenir à une entente.

Monsieur le Président, nous n'avons pu nous entendre même si, à plusieurs reprises, notamment il y a une heure et demie encore, nous avons essayé de tenir des consultations pour arriver une entente quelconque. Nous n'avons obtenu aucune collaboration.

À mon avis, monsieur le Président, l'avis de motion que le ministre a donné hier était parfaitement légitime. Il était évident qu'il n'y avait pas entente, et nous avions tout à fait raison de croire, comme la suite des événements l'a confirmé, qu'il n'y en aurait pas.

Où en sommes-nous, monsieur le Président? Le gouvernement veut poursuivre l'étude de ses mesures législatives, et pour le faire dans des délais raisonnables, il doit recourir aux moyens prévus par le Règlement de la Chambre des communes.

Nous l'avons déjà fait par le passé et nous le faisons de nouveau. Le député présente peut-être une argumentation très convaincante, monsieur le Président, mais je soutiens quant à moi que les privilèges ne sont pas en cause. Nous proposons encore de procéder à des consultations et de négocier.

Comme d'habitude, monsieur le Président, nous serions très heureux de négocier un calendrier raisonnable pour toutes les mesures législatives.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue, le secrétaire parlementaire, et j'ai trouvé ses observations fort intéressantes, mais très peu pertinentes.

Je tiens à dire au départ que c'est une question extrêmement grave que le leader parlementaire de l'opposition officielle a soulevée. Le Règlement doit être respecté à la lettre, et je prétends qu'il a été rédigé avec soin. Tous ceux qui ont essayé de rédiger un article du Règlement savent à quel point cela demande beaucoup d'attention et de réflexion.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord me reporter à certains précédents et revenir ensuite sur ce que le Président a déclaré le 14 avril 1987, au cours du débat sur le projet de loi C-22. Voici:

> Les règles de la procédure. . . sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustration totale d'une partie ou de l'autre. . .

Monsieur le Président, je voudrais également revenir sur une observation que vous avez formulée le 7 février 1990, comme en témoigne la page 7948 du hansard. Voici:

> Les avis de motions d'attritution de temps présentés après quelques heures de débats seulement à n'importe quelle étape de l'étude d'un projet de loi peuvent aussi constituer un abus.

• (1140)

Tout d'abord, pour placer les choses dans leur contexte, je voudrais préciser—et je pense que les faits sont très clairs à ce sujet—que, depuis six ans qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs ont eu recours à la clôture et à l'attribution de temps deux fois plus souvent que tout ce qui avait été fait dans l'histoire du Parlement canadien depuis 1867. En d'autres termes, dans toute notre histoire, aucun autre gouvernement ne s'est servi des mesures en question aussi souvent que le gouvernement actuel. Nous sommes témoins, aux comités, dans cette enceinte et à l'autre endroit, d'une violation des règles, de la tradition, de la coutume, de l'interprétation du Règlement et des conventions.

Je voudrais avant tout préciser que je ne me rappelle pas qu'on ait discuté de la durée du débat sur la privatisation de Petro-Canada lors de la plus récente réunion des leaders parlementaires, qui a eu lieu mardi après-midi. Je n'ai aucun souvenir de cela. Je reconnais cependant avec mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire, que nous avons discuté du débat, mais je tiens à signaler qu'à peine trois députés sont intervenus, soit le ministre responsable, le critique de l'opposition officielle et celui du Nouveau Parti démocratique.

Lorsque mon collègue, le secrétaire parlementaire, affirme qu'il avait l'intention de discuter avec quelqu'un, mais qu'il n'a pu trouver personne, je prétends, monsieur le Président, en toute déférence, qu'il y a au sein de chaque parti un certain nombre de personnes avec lesquelles le député aurait pu s'entretenir de cette question, comme les critiques intéressés. Or, ni le critique de l'opposition officielle ni celui du Nouveau Parti démocratique n'ont été consultés. Il y a ensuite les leaders parlementaires, les leaders parlementaires adjoints ainsi que les whips et leurs adjoints.

S'il nous écoute, je voudrais dire à mon collègue, le secrétaire parlementaire, qu'il savait très bien où se trouvait le leader parlementaire de l'opposition officielle hier après-midi. Il se trouvait, en même temps que le whip du Nouveau Parti démocratique, à une importante séance de comité concernant la Loi sur le Parlement du Canada. Le secrétaire parlementaire le sait. La séance se tenait à quelques portes plus loin.

Je fais remarquer au secrétaire parlementaire, qui prétend avoir essayé d'avoir un entretien sur la question, que ses efforts ont été très limités.

M. Layton: Avez-vous été consultés?

M. Riis: Nous avons eu un entretien.

Je ne fais donc qu'appuyer les arguments que mon collègue d'Ottawa-Vanier a très bien exposés. Nous connaissons tous très bien les paragraphes 78(1), 78(2) et 78(3) du Règlement. Quand le paragraphe 78(3) dit qu'il a été impossible d'en arriver à un accord, cela suppose que des consultations ou pourparlers ont eu lieu. Dès l'instant où le secrétaire parlementaire avoue qu'il n'y a pas eu d'entretiens sur la question, du moins avec les représentants de l'opposition officielle, tout est clair.

Je ne me souviens pas d'entretiens précis sur le sujet, mais nous discutons constamment de choses et d'autres depuis assez longtemps. Ce qui devient clair, c'est que si le gouvernement doit encore imposer la clôture et l'attribution de temps, nous ferions mieux de nous en tenir aux réunions officielles que le leader du gouvernement et ceux des autres partis ont régulièrement sur les travaux de la Chambre. Diable, il va falloir que les discussions sur ces questions se tiennent à ces réunions ou à d'autres convoquées officiellement.

Privilège

Je fais valoir très sérieusement, monsieur le Président, que le paragraphe 78(3) du Règlement cité hier à la Chambre, qui dit qu'il n'a pas été possible d'en arriver à une entente, ne peut être utilisé par le gouvernement, par le ministre chargé de la privatisation, car il a été établi aujourd'hui hors de tout doute qu'il n'y a pas eu de discussions, du moins entre le gouvernement et l'opposition officielle. Les dispositions écrites du Règlement sont là pour être observées. Je vous demande instamment, monsieur le Président, de juger qu'il y a eu infraction aux règles telles qu'elles devaient s'appliquer et qu'il vaut mieux laisser tomber la motion d'attribution de temps et le débat qui devait s'ensuivre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais seulement apporter très rapidement une correction au compte rendu au sujet de ce que le député de Kamloops a dit de l'usage de la clôture. J'ai ici toutes les données concernant les cas d'attribution de temps. La règle, qui constitue aujourd'hui les paragraphes (1), (2) et (3) de l'article 78, a été imposée en 1971 par le gouvernement Trudeau et a été utilisée 29 fois en quatre ans, soit de 1980 à 1984 inclusivement. Dans les six années qui se sont écoulées depuis, elle a été utilisée 27 fois. Nous y avons donc eu recours moins souvent en six ans que les libéraux en quatre ans.

Voilà ce que je réponds à l'horrible façon dont le député de Kamloops dénature les faits lorsqu'il prétend que notre gouvernement a eu plus souvent recours à la clôture que tout autre gouvernement de l'histoire. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour rattraper le gouvernement Trudeau.

M. Arseneault: Cela relève du débat.

M. Allmand: Personne ne vous croit, Harvie.

M. Andre: Monsieur le Président, l'opposition libérale est apparemment incapable d'accepter les faits.

Le 29 mars 1990, le député de Kamloops s'était plaint de la façon dont on recourait à l'attribution de temps, ce à quoi la présidence avait répondu, et je cite le hansard de cette date, à la page 9917:

> Le député de Kamloops s'est plaint, mais il a dit qu'une entente serait peut-être possible.

Au sujet de l'attribution de temps, la présidence a ajouté, et je cite:

> Le ministre a répondu non.
>
> Comme le savent les députés, j'ai déjà eu à m'occuper de cette affaire. Je renvoie tous les députés à la décision du 16 août 1988, comme on peut la lire à la page 18381 du hansard. Voici ce que j'ai dû dire à la toute fin:
>
> L'article 117 du Règlement. . .
>
> Qui constitue aujourd'hui l'article 73 du Règlement:
>
> . . .permet à un ministre d'agir s'il n'y a pas entente et, comme je l'ai dit le 6 juin 1988, la présidence doit accepter sans réserve la déclaration du ministre et ne peut juger de la qualité des négociations qui ont pu avoir lieu ni de toute proposition qui a pu être avancée.
>
> C'est là, à mon avis, la position que doit prendre la présidence.

Monsieur le Président, je crois que les choses sont claires et que nous pouvons passer à l'ordre du jour. Voilà 45 minutes de perdues.

À la réunion des leaders parlementaires, mardi, j'ai demandé s'il était possible de s'entendre sur une période qu'il serait raisonnable d'accorder à l'étude du projet de loi. De toute évidence, une telle entente n'était pas possible. J'ai même demandé: «Serai-je contraint, alors, de présenter une motion d'attribution de temps?» Cela semblait être le sentiment général. Vous avez entendu mon secrétaire parlementaire lorsqu'il a exposé les démarches qu'il avait dû faire pour tenter d'en arriver à une certaine forme d'accord en vertu du paragraphe 78(1) ou 78(2).

Mon offre tient toujours: je suis disposé à conclure une entente en vertu du paragraphe 78(1) ou 78(2). Nous pouvons le faire dès maintenant, si l'opposition y consent. Je n'ai pas pu convaincre les leaders parlementaires à la réunion, alors que ces réunions ont justement pour but de nous permettre d'avoir de telles discussions.

Mon secrétaire parlementaire a fait une nouvelle tentative hier après-midi, espérant avoir plus de chance après les caucus de l'opposition. Peine perdue! Par conséquent, monsieur le Président, nous nous retranchons derrière le paragraphe 78(3) en vertu duquel, n'eût été le temps perdu aujourd'hui, nous aurions disposé de trois jours à l'étape de la deuxième lecture de cette mesure législative, ce qui est considérable, compte tenu des autres étapes à franchir.

Je soutiens donc humblement, monsieur le Président, que la décision que vous avez rendue le 29 mars 1990, pour faire suite à une plainte du député de Kamloops, s'applique également dans le cas présent.

M. Dave Dingwall (Cape-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, certaines observations m'ont été attribuées par mon collègue, le secrétaire parlementaire honoraire du leader du gouvernement à la Chambre. Je ne sais pas s'il est «honoraire» ou «honorable», mais je dois le prendre comme il est.

Cela me rappelle la fois où je défendais un prévenu à Halifax. Il était accusé de vivre du produit de la prostitution. Lorsque nous avons comparu devant le juge, celui-ci voulait poser des questions bien précises à mon client. . . Si, si, ça a un rapport avec le sujet, monsieur le Président. Il lui a demandé: «Étiez-vous à tel endroit à telle date?» Et mon client de répondre: «Eh bien, Votre Honneur, il fait très beau à l'extérieur.» Il ne voulait pas répondre à la question qu'on lui posait. Lorsque l'on entend les observations du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, c'est pareil, on constate qu'il parle de tout, sauf de la partie importante de l'article 78 du Règlement.

• (1150)

Il y a, monsieur le Président, un certain nombre de conditions préalables à l'utilisation de cet article. Elles sont exposées dans les paragraphes 78(1), 78(2) et 78(3). Ce sont les faits. Prétendre qu'il y ait eu un quelconque accord dont personne de ce côté n'a entendu parler, et à plus forte raison été informé, n'est pas exact.

Le secrétaire parlementaire a fait allusion à une tentative pour me rejoindre. Si le secrétaire parlementaire pensait clairement, il saurait que nous essayons de nous rejoindre pour parler d'une question précise relative au Comité de sélection. C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, j'ai essayé de le rejoindre et il a essayé de me rejoindre. Il n'y a jamais eu la moindre phrase, le moindre message—absolument rien—concernant le désir de parlementer. Pas la moindre tentative, monsieur le Président, pour essayer de parvenir à accord ou de discuter de possibilités d'entente.

Le secrétaire parlementaire a raison, il m'a effectivement vu entrer dans un ascenseur hier soir après 18 heures, après que le ministre de la Privatisation eut donné avis de la motion. Il. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais les diverses versions de ce qui s'est passé ou ne s'est pas passé n'aideront peut-être guère la présidence, vu les décisions antérieures. Je pense que nous en avons entendu suffisamment. Les deux côtés ont indiqué leur position en ce qui concerne la question de savoir s'il y a eu des consultations adéquates ou si suffisamment d'efforts ont été déployés.

Je m'intéresse davantage au libellé du Règlement et à ce que le ministre est censé dire lorsqu'il prend la parole. Le ministre nous a dit qu'il n'y avait pas eu d'entente. Le Règlement nous dit que le ministre doit déclarer «qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord». Je voudrais demander au député de se limiter à ce point.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suivrai votre conseil, mais il faut se rappeler que le député d'en face a parlé de processus. Il a tenté de bâtir son argument sur la question du processus.

M. Andre: Règlement!

M. le Président: Un instant. Pour la gouverne des députés, je viens de dire qu'il s'agit d'un point très précis de procédure. J'ai laissé une certaine latitude à propos de ce qui a ou n'a pas été dit.

Je demande à ceux qui interviennent ou à qui la présidence donne la parole de s'en tenir à ce point précis de procédure. Je suis lié par le Règlement. Le Règlement dit certaines choses. Le ministre a dit autre chose. Voilà ce dont je veux qu'on parle.

M. Dingwall: L'article 78 du Règlement est très clair. Voici ce qu'il dit au paragraphe (1):

> . . .qu'il existe un accord entre les représentants de tous les partis. . .

Le paragraphe 78(2) dit:

> . . .que la majorité des représentants des divers partis ont convenu de l'attribution proposée de jours. . .

M. Hawkes: Cela s'est-il produit? Est-ce que l'un ou l'autre de ces cas s'est produit?

M. Dingwall: Le paragraphe 78(3) dit:

> . . .a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes (1) ou (2). . .

M. Dingwall: Pas possible d'en arriver à un accord, monsieur le Président. Nous vous faisons respectueusement remarquer, Votre Honneur, qu'en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, absolument aucun effort n'a été fait pour en arriver à un accord.

Les dispositions du paragraphe 78(3) ne sont pas applicables, et la motion est donc nulle et non avenue.

Je ferai remarquer en terminant que l'une des responsabilités les plus fondamentales de la présidence de la Chambre consiste à obliger certains députés, tous les députés, à respecter les règles de la Chambre des communes.

Si des députés se présentaient à la Chambre dans une tenue jugée non convenable, monsieur le Président, vous le leur feriez remarquer et des dispositions seraient prises pour y remédier. Je soutiens, Votre Honneur, que ces règles n'ont pas été respectées par les députés d'en face. Il ne fait absolument aucun doute qu'ils ont enfreint le Règlement, et j'espère, monsieur le Président, que vous allez conclure que la question de privilège du député d'Ottawa—Vanier paraît fondée à première vue.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais être très bref dans mes propos au sujet du paragraphe 78(3) du Règlement. Il me semble que la règle est très claire, en dépit du précédent que le leader du gouvernement à la Chambre a cité et qui figurait dans votre décision de mars dernier, je crois.

Je soutiens que la qualité des négociations n'est pas ce que nous vous demandons d'examiner, monsieur le Président. Nous vous demandons de constater que, en fait, il n'y a eu aucune négociation. Nous soutenons que des négociations doivent avoir lieu en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement avant que le ministre ne puisse dire à la Chambre qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord.

Le ministre lui-même dit maintenant qu'il n'a pas tenu ces propos. Il a bien dit qu'il n'y avait pas eu d'accord. À mon avis, dire qu'il n'y a pas eu d'accord est une chose, mais ce n'est pas ce qu'il doit dire. Il doit dire qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord et, pour qu'on y parvienne, il faut des négociations. C'est élémentaire. Or, il n'y a eu ni négociations ni consultation en l'espèce. Je suis entré à la Chambre à 16 heures. J'y suis demeuré quelques instants. J'étais ensuite dans mon bureau. Le secrétaire parlementaire sait qu'il peut négocier avec moi.

M. le Président: Je peux vous épargner beaucoup de temps. Nous nous intéressons tous à toutes les interventions. Je n'ai pas besoin d'en entendre davantage sur ce qui a été dit ou omis. Je demande au député, qui a une formation juridique considérable, de répondre à la question très directe que j'ai posée, à savoir quel est le libellé de la règle.

M. Milliken: Monsieur le Président, le libellé de la règle dit, et je cite encore une fois:

> . . . qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord. . .

Je soutiens que, pour tenter d'en arriver à un accord, il faut négocier. Il faut faire un effort. Il faut aller demander et je soutiens que cela n'a pas été fait.

Mon expérience à la Chambre est limitée et j'admets que je connais assez peu la règle en matière de négociations, mais j'ai été témoin de l'une de ces négociations avec le prédécesseur du leader parlementaire actuel. Il est entré dans le salon de l'opposition, un jour, et a dit: «Cette consultation est officielle. Êtes-vous d'accord pour limiter le débat sur ce projet de loi, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2)?» Notre leader parlementaire de l'époque, le député d'Ottowa—Vanier a répondu: «Non, nous ne sommes pas d'accord.» Le ministre a dit: «Merci beaucoup» et il a quitté pour aller proposer une motion d'attribution de temps. C'est ainsi que ça se fait; c'est élémentaire.

Le ministre ne l'a pas fait dans ce cas. Il a peut-être raison de dire qu'il n'y a pas eu d'accord, mais il n'y a pas eu de négociations et il aurait dû le dire. Il aurait dû dire qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord. Il ne l'a pas dit. Je soutiens donc que l'avis donné hier est nul et non avenu.

M. le Président: Je vais réserver ma décision sur cette question pendant quelques instants. Entre temps, nous passons aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement. Pendant que j'ai la parole, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

Je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Cadieux, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 304*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clifford
Cook
Corbeil
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hawkes
Holtmann
Hudon
Jacques
Johnson
Kempling
Larrivée
Lewis
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—122

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
James
Joncas
Koury
Layton
Loiselle
MacKay
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Monteith
Mulroney
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Benjamin
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Crawford
Dingwall
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Heap
Hovdebo
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McCurdy
Milliken
Pagtakhan
Parker
Prud'homme
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief—61

Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blackburn (Brant)
Breaugh
Callbeck
Catterall
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kristiansen
Laporte
Lee
MacWilliam
Manley
McGuire
Ouellet
Parent
Proud
Rideout
Samson
Speller
Stupich
Tobin

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. le Président: Avant que le député n'invoque le Règlement, pourrait-il me permettre de rendre mon jugement, comme je l'ai promis.

Recours au Règlement

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE ABSENCE DE CONSULTATION—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a posé ce matin la question de privilège en soutenant que l'avis d'attribution de temps donné hier par le ministre, en vertu des paragraphes 78(1), 78(2) et 78(3) du Règlement, n'était pas valide.

Le ministre a dit: «Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord conformément aux paragraphes. . .» etc. Il a ajouté en outre que le gouvernement tenterait d'en arriver à une entente avec les partis d'opposition sur un délai raisonnable.

De nombreux arguments ont été présentés ce matin au sujet de ce qui, aux termes de ces dispositions du Règlement, constitue ou ne constitue pas des consultations ou des échanges de vues entre le gouvernement et d'autres à la Chambre.

Je tiens à dire très clairement que ma décision d'aujourd'hui ne se fonde en aucune façon sur les observations formulées de part et d'autre quant aux discussions ou à l'absence de discussions entre les députés.

Ma décision n'empiète pas non plus sur celles d'autres Présidents de la Chambre ni, en particulier, sur la décision que j'ai rendue en mars de l'année dernière, je crois. Cette décision avait clairement établi qu'en vertu du Règlement, il n'appartient pas au Président de contester les déclarations du ministre, d'essayer de déterminer si les discussions ont été suffisantes ou non, ni d'essayer de donner une interprétation du Règlement qui se substituerait à sa lettre.

J'avais également dit alors qu'il pourrait être avantageux pour la Chambre que l'article en question soit réexaminé et peut-être reformulé.

Je suis donc astreint à appliquer à la lettre le paragraphe 78(3) du Règlement—car c'est la règle du droit qui prévaut dans cette Chambre—qui est ainsi libellé:

> Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des. . .

[*Français*]

En français:

> (3) un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord,. . .

[*Traduction*]

Il arrive parfois, lorsqu'on cherche à bien comprendre ce que signifient les mots, qu'on veuille consulter le texte dans les deux langues pour voir s'il existe des précisions supplémentaires ou des différences dans l'une ou l'autre version. À mon avis, il n'existe dans ce cas absolument aucune différence entre l'anglais et le français quant au sens des mots.

Comme je l'ai signalé, le ministre a dit: «Je crois savoir que, jusqu'à maintenant, les représentants des partis ne sont pas arrivés à se mettre d'accord. . .» J'estime—sur cette base très étroite, il est vrai, mais dont je ne peux faire abstraction, à titre de Président de la Chambre, parce que je dois respecter la lettre du Règlement—que le ministre aurait dû dire que les représentants des partis «n'ont pas pu arriver à se mettre d'accord». C'est cela qu'impose le Règlement. Par conséquent, je dois déclarer que l'avis donné hier n'est pas valide. Bien sûr, il appartient au gouvernement de décider s'il souhaite donner. . .

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE REVENIR AUX DEMANDES RELATIVES À L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je vous ai avisé plus tôt aujourd'hui de mon intention de prendre la parole au moment opportun pour demander votre opinion sur la question d'un débat d'urgence.

La Chambre accepterait-elle de revenir à cette étape pour que je puisse faire ma présentation?

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-elle adoptée?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la motion est rejetée.

Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 octobre, de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Et sur l'amendement de M. Lee (p. 14001).

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre s'oppose au principe du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, parce qu'elle considère irresponsable de mettre un terme à la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière canadienne, en l'absence d'une politique énergétique cohérente du gouvernement fédéral canadien, à un moment où l'approvisionnement en pétrole est de plus en plus incertain à l'échelle internationale.»

Et sur le sous-amendement de M. Harvey (p. 14010).

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant les mots suivants:

«et où l'élaboration et la large diffusion de solutions de rechange aux sources énergétiques traditionnelles que constituent les combustibles fossiles sont essentielles sur le plan environnemental.»

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est avec honneur et satisfaction que j'attends ce moment depuis plusieurs années. Je dois vous avouer que j'ai même hier soir, en préparant toutes mes notes, essayé de calculer le temps, depuis les deux élections, et cela fait exactement six ans, deux mois et 14 jours que j'avais promis à mes concitoyens que Petro-Canada serait privatisée sous un gouvernement conservateur.

Je suis fier aujourd'hui de faire partie du gouvernement conservateur qui m'a permis d'amener mes idées ici et de travailler pour le bien de mes concitoyens, des concitoyens de Laval, des concitoyens du Québec, pour lesquels je veux parler aujourd'hui. Les autres l'ont très bien fait, et mes collègues de Laval sont tout près de moi. Mais je suis certain que je parle, non seulement en mon nom et ceux de mes concitoyens, mais au nom de ceux de Laval-Centre, le coeur de Laval, Laval-Ouest dont je sais que je les représente en même temps.

• (1250)

Tout d'abord, monsieur le Président, passons immédiatement au débat sur le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada, le projet de loi C-84.

En 1984, j'avais une petite brochure dans laquelle je faisais part aux gens de mes promesses électorales. Il y avait environ une dizaine de promesses. Lors de la deuxième élection, en 1988, les gens que je rencontrais me remontraient cette brochure et disaient: «Il y a une promesse qui n'a pas été remplie; il y a une promesse que vous nous avez faite et qui n'a pas été remplie». Il s'agissait de la promesse de privatisation de Petro-Canada. Alors, la seule chose que je pouvais leur répondre honnêtement, c'était, tout simplement: «Ne vous en faites pas, le dossier est toujours en marche».

Eh bien, aujourd'hui, monsieur le Président, je suis fier de me lever et de dire à mes concitoyens de Laval: «Enfin, c'est fait!» Je dis aussi aux détaillants que j'ai eu le plaisir de représenter durant les 20 dernières années que Petro-Canada, ça a été pénible pour nous, ça a été difficile, ça a été vraiment inacceptable que le Parti libéral nous ait amené une compagnie semblable en plein visage, avec notre argent, pour nous faire concurrence. C'était le gâteau complet.

J'avais une affiche que j'avais placée, lors de la dernière annonce qui avait été faite à Montréal, par l'ancien ministre de l'Énergie d'alors, M. Marc Lalonde, c'était le 24 octobre 1981.

Une voix: Le père supérieur!

M. Della Noce: C'était le père de l'Énergie du Canada. S'il était là aujourd'hui encore avec ses idées, si le Parti progressiste conservateur n'avait pas changé le Programme énergétique national, nous paierions le pétrole aujourd'hui peut-être 117 $, 120 $ le baril. Imaginez-vous ce que ce serait à la pompe!

Ce gouvernement a fait ce qu'il avait à faire; il l'a enlevé, le Programme énergétique national, et depuis ce temps, nous sommes au prix mondial. C'est vrai que ces jours-ci, étant donné ce qui se passe dans le golfe Persique, ce n'est peut-être pas drôle, ce n'est peut-être pas le meilleur temps pour parler de prix, mais je pense que ça va prendre plus qu'une guerre pour le ramener au prix de M. Lalonde, le prix qu'il avait vu pour les années 1990, c'est-à-dire 117 $ ou 120 $ le baril.

Cette photo, monsieur le Président, que je serais prêt à déposer à la Chambre, me rappelle de très mauvais souvenirs. Je l'avais affichée dans mon bureau, dans une de mes stations-service à Laval. J'ai demandé à mes employés de ne pas toucher à cette photo, qu'elle devait rester avec la bâtisse. Quel mauvais souvenir, monsieur le Président! Quel mauvais souvenir pour les consomma-

teurs; quel mauvais souvenir pour les détaillants, quel mauvais souvenir pour les Québécois de voir cette photo dans *La Presse* de Montréal, le mardi 2 octobre 1990—elle a été re-publiée, d'ailleurs, étant donné que Petro-Canada serait privatisée—cette photo avait été prise le 24 octobre 1981. . . Vous devriez voir quelle allure cela a pour un vendeur de pétrole!

Mais allons directement au sujet, monsieur le Président, car j'attendais ce débat pour pouvoir en parler un peu. En 1984, lorsqu'on m'a demandé de joindre les rangs du parti, j'étais en semi-retraite, j'étais presque à la retraite.

M. Bélair: À ton âge?

M. Della Noce: À mon âge, oui! Quelqu'un m'avait approché. . .

Une voix: Et ce n'est pas un libéral à part ça!

M. Della Noce: Quelqu'un m'a approché pour me demander si je voulais joindre les rangs du Parti progressiste conservateur. J'ai dit: «Cela semble très intéressant, puisque dans mon domaine, seulement le Parti progressiste conservateur pourrait satisfaire à mes obligations». D'ailleurs, j'avais écrit à ce M. Lalonde, ministre de l'Énergie d'alors. . .

Une voix: T'avait-il répondu?

M. Della Noce: . . .avec sa casquette. Mais M. Lalonde ne m'a jamais répondu, et j'écrivais au nom de 7,000 détaillants du Québec! C'est vrai que le Québec, dans ce temps-là, ce n'était pas populaire pour le Parti libéral, mais quand même! Et j'avais pris la peine d'envoyer une copie à un député formidable, un de mes ex-collègues—jamais je n'aurais cru être un de ses collègues lorsque je lui ai écrit—le député de Joliette, M. Roch LaSalle. Lui, il m'avait répondu trois jours après, il m'avait téléphoné pour voir s'il pouvait nous aider. Vous allez dire: C'est certain, c'est l'opposition. Non, c'était un gars qui aimait le Québec, qui aimait les Québécois et quand on représente 7 000 membres, il me semble que c'est la moindre des politesses de répondre à une lettre.

M. Tétreault: Et il n'était pas arrogant, lui.

M. Della Noce: Et il n'était pas arrogant en plus. Et il me semble que M. Lalonde avait les moyens de répondre à une lettre.

De toute façon, monsieur le Président, j'avais dit que pour me présenter, il fallait qu'il y ait un parti qui rencontre mes idées, mon idéologie, par exemple, sur Petro-Canada, sur le Programme énergétique, que je n'aimais pas. J'avais rencontré le premier ministre qui était dans ce temps-là le chef de l'opposition, ici, dans cette Chambre. Je lui avais fait part de mes inquiétudes, de mes projets. Je me rappellerai toujours ce que le premier ministre m'avait répondu, et je ne le connaissais pas plus qu'un autre, mais je l'appréciais beaucoup. Il m'avait répondu, comme un grand Canadien: Fais-toi élire et va défendre ta cause toi-même à Ottawa. J'avais trouvé cette réponse si bonne que je me suis rendu ici et j'ai défendu ma cause.

Et, en 1985, avec ma collègue de Calgary-Sud-Ouest, qui a fait un très bon discours hier, nous nous sommes mis au travail pour préparer un projet de privatisation. Six de mes collègues faisaient partie de ce comité. Aujourd'hui, je vois que le rêve vient enfin pour les Canadiens, les consommateurs, ainsi que pour les détaillants.

J'écoutais les gens d'en face parler hier, le député du Nouveau parti démocratique, les députés libéraux, j'ai même entendu parler hier un de nos grands collègues, le député libéral de York-Centre, qui a dit, et je cite à la page 14016 du compte rendu des *Débats* d'hier:

> . . .l'opposition n'est pas en faveur de la privatisation de Petro-Canada et qu'elle votera contre cette mesure.

Bien sûr, ils ne sont pas en faveur de la privatisation de Petro-Canada, ce sont eux qui l'ont mise là. C'est gênant de dire cela.

Mais pourquoi avoir mis Petro-Canada sur le marché? Pourquoi veut-on la privatiser? Et pourquoi la garder? Ce sont les questions qu'il faut se poser. Qu'est-ce que Petro-Canada a fait pour les consommateurs? Est-ce qu'elle leur a donné de meilleurs prix? Non. Est-ce qu'elle a traité les détaillants mieux que l'entreprise privée? Non. Est-ce qu'elle a aidé à faire quelque chose pour l'industrie, ce que l'on appelle «la fenêtre sur l'industrie»? Je peux vous dire que M. Lalonde n'a même pas eu le temps de se mettre le nez dans la fenêtre, et que cela allait déjà mal. Qu'est-ce que faisait Petro-Canada, monsieur le Président? Je vais vous le dire. J'ai été détaillant, dans ce temps-là, j'avais une station-service. Il y avait trois ou quatre stations qui m'entouraient. Il y avait une Petrofina, une BP, une Supertest et les autres. Du jour au lendemain, je suis entouré de Petro-Canada, comme des mouches, des maringouins de Petro-Canada. Vous savez, elles se sont toutes refait un beau visage. On appelait cela un *face lifting*, avec l'argent du peuple. C'était mon argent. Pour me faire concurrence! C'était fort! Cela était libéral, *all right*! Et on mettait une feuille d'érable, la propagande à Trudeau. . . le Québec est en train de se séparer, quelle belle chose, avoir tous des feuilles d'érable à travers le Canada et au diable le Québec!

Monsieur le Président, quand je me suis levé le matin et que j'ai vu quatre Petro-Canada devant moi, me con-

currencer avec mon argent, j'avais un budget de peinture et de nettoyage, de *face lifting*, de 1 000 $ par station, et eux, ils avaient des budgets de 50 000 $ chacun, avec mon argent. J'ai dû travailler très fort pour les faire fermer ces quatre stations, mais j'ai réussi. Parce qu'elles n'avaient pas l'idée de l'entreprise privée. On ne se levait pas à 5 heures du matin pour aller chercher les clients. Et c'était l'argent du peuple, l'argent du gouvernement. C'était facile, administrer avec l'argent du gouvernement. Mais dès qu'on leur a demandé si on privatise... vous allez voir qu'il va y avoir des ajustements. Regardez ce qu'on fait quand c'est privatisé.

En terminant, monsieur le Président, parce que je pensais que j'avais 20 minutes. Je ne sais pas pourquoi, vous me dites que cela ne fait même pas 10 minutes. Peut-être que je pourrai continuer...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, qui est sur sa lancée, mais, après 15 heures, il disposera encore de dix minutes pour terminer son discours, puis il y aura une période de dix minutes pour les questions et les observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, les habitants du Nord continuent à s'opposer au projet de la taxe sur les produits et services. Selon le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la taxe est injuste et tombe au mauvais moment. Le chômage augmente. Les taux d'intérêt sont trop élevés. L'économie est en récession. La hausse des prix qu'occasionnera la TPS ne pourrait pas tomber à un plus mauvais moment.

Le prix des produits et des services dans le nord du Canada est déjà, en moyenne, 44 p. 100 plus élevé que dans le sud. Dans les collectivités isolées de l'Arctique, les prix peuvent être 100 p. 100 plus élevés. En raison de ces prix plus élevés, la valeur du crédit de la taxe de vente fédérale sera beaucoup plus basse pour la famille canadienne du nord que pour celle du sud.

Article 31 du Règlement

Sous le régime de la taxe sur les produits et services, le prix du transport des marchandises envoyées vers le nord sera imposé.

Le conseil régional de Kitikmeot a adopté le mois dernier une résolution disant simplement que les effets de cette taxe vont être terribles pour tous les habitants du Nord.

Les Territoires du Nord-Ouest ne veulent pas de la TPS. Le gouvernement doit tout de suite en abandonner le projet.

* * *

LE DÉCÈS D'ED BARRETT

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, avec le décès de son ancien maire Ed Barrett, Red Deer a perdu l'un de ses plus éminents citoyens. J'ai eu le privilège d'être une des nombreuses personnes à assister au service religieux célébré à la mémoire de ce dirigeant chéri et respecté de la communauté.

M. Barrett a consacré sa vie à servir sa communauté. Il a été pendant 13 ans membre du conseil municipal, et maire de 1965 à 1974; il a été président de l'Alberta Urban Municipalities Association et a joué un rôle très actif dans son Église, en particulier à la chorale, où il était réputé pour sa belle voix.

Il a pris sa retraite en 1974 et a été nommé citoyen de l'année de Red Deer. Mais il ne s'en est pas tenu là, il s'est occupé très activement d'organiser les associations de personnes âgées et on l'a encore entendu chanter à l'hôpital la semaine dernière.

Le souvenir d'Ed Barrett restera vivant dans nos mémoires à bien des titres, mais surtout pour l'honnêteté et l'intégrité dont il a fait preuve. Il a été un exemple pour tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, plusieurs points mentionnés dans le récent rapport du Conseil économique du Canada ont été commodément oubliés par bien des critiques de l'opposition.

D'après ce rapport, pour que l'industrie et les travailleurs s'adaptent aux nouveaux marchés et aux nouvelles structures du commerce international, il faut insister davantage sur le recyclage à tous les niveaux que sur des programmes passifs de soutien du revenu.

Le conseil demande plus de coopération entre tous les paliers de gouvernement, les travailleurs et les employeurs en ce qui concerne le recyclage et d'autres questions économiques importantes, afin de réaliser un meilleur équilibre entre les politiques budgétaire et monétaire.

Article 31 du Règlement

Le rapport indique que le projet de loi C-21, actuellement bloqué à l'autre endroit, est une première mesure importante en vue de changer nos programmes de recyclage et ainsi de nous adapter aux marchés mondiaux en mutation.

Monsieur le Président, les libéraux de l'autre endroit doivent mettre fin à leurs bouffonneries et permettre l'adoption de ces mesures progressistes qui sont appuyées par le Conseil économique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour transmettre au gouvernement un message de la part des producteurs de lait et de volailles de ma circonscription de Haldimand—Norfolk.

Ces agriculteurs s'associent à des milliers d'autres à travers le Canada pour exhorter le gouvernement à ne pas compromettre notre mode de gestion de l'offre au moment où il aborde la dernière étape des négociations du GATT. Les agriculteurs de toutes les régions du Canada ont été victimes des programmes antiagricoles du gouvernement. Celui-ci a trahi nos producteurs de lait et de volailles ainsi que leur mode de gestion de l'offre à force de concessions dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Le Canada ne doit pas trahir ses agriculteurs pendant ces négociations, ainsi qu'il l'a fait dans le cadre du libre-échange. Nos producteurs de lait et de volailles sont maintenant aux abois par la faute du gouvernement. Je dis tout net au gouvernement qu'il ne doit pas rentrer des négociations du GATT sans avoir trouvé le moyen de protéger le mode de gestion de l'offre de nos agriculteurs. Le moment est enfin venu pour lui de défendre les intérêts de nos agriculteurs.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai en ma possession un avis aux employés de la compagnie Mallette dans la ville de Timmins. Les propriétaires ont annoncé une mise à pied d'une durée indéterminée à cause de la situation économique présente.

Cet avis ressemble certainement à celui qu'ont reçu les travailleurs d'Air Canada, d'Imperial Oil, du Canadien National, et j'en passe. Ce que le premier ministre qualifie de léger ralentissement est en fait une récession.

Monsieur le Président, il est temps que le premier ministre et son ministre des Finances mettent fin à ces politiques économiques désastreuses telles que le maintien des hauts taux d'intérêt, la taxe sur les produits et services et les autres mesures qui ont créé la conjoncture actuelle.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Tout comme moi, monsieur le Président, les Canadiens sont pour la plupart profondément déçus et frustrés de ce que certains de nos concitoyens, tout particulièrement au Québec, mais également au sein de nos bandes autochtones, recherchent une souveraineté distincte, à l'écart du Canada. Je ne puis ni ne veux accepter les efforts de certains qui tendent à promouvoir un Canada séparé.

Nous devons d'abord et avant tout nous préoccuper d'assurer l'unité de notre pays. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons chercher à museler ceux qui, exerçant leurs droits fondamentaux, expriment des points de vue différents au Canada, même s'ils devaient aller jusqu'à prôner la séparation. Notre démocratie a sûrement les reins assez solides pour supporter les dissensions et les divisions. Elle en a vu d'autres. En fait, c'est précisément l'esprit d'une démocratie libre qui assurera en définitive notre unité.

Ainsi, même si je trouve insupportable l'idée d'un Québec séparé qui semble motiver certains de nos collègues indépendantistes, et même si je suis déterminé à paralyser leurs efforts de façon à défendre l'unité canadienne, je reconnais néanmoins que ces députés ont le droit de représenter leurs électeurs comme ils le jugent à propos.

Nous ne saurions démontrer les vertus du canadianisme en nous opposant à la liberté de parole et d'expression. Pour ce faire, nous devons au contraire favoriser la contestation et le débat, et nous opposer par des moyens démocratiques aux efforts de ceux qui voudraient engager le Canada dans une mauvaise voie.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les conservateurs québécois n'ont pas attendu septembre 1990 pour défendre les intérêts de la province de Québec dans le projet Hibernia et le ministre libéral, Gérald Tremblay, du Québec, en a témoigné hier en disant «qu'il ne fallait pas regarder la situation uniquement en fonction de Lévis». M. Tremblay a soutenu que sans la pré-

sence de Benoît Bouchard, député et ministre de Roberval à Ottawa, «nous n'aurions pas les retombées économiques que nous avons au Québec».

Monsieur le Président, les conservateurs québécois, le ministre Benoît Bouchard et le député conservateur de Lévis, ont toujours travaillé fort pour maximiser les retombées économiques pour le Québec et pour les travailleurs du Québec.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, les Canadiens apprenaient à leur grande stupéfaction que le Service canadien du renseignement de sécurité avait alerté le solliciteur général en mars 1989 à l'effet qu'il y avait des problèmes sérieux dans la communauté autochtone canadienne et qu'il y avait là un potentiel pour la violence.

Le solliciteur général aurait de toute évidence relégué ce rapport aux oubliettes.

Tous les Canadiens et Canadiennes veulent avoir la réponse aux questions suivantes: Quand le ministre a-t-il appris que des armes illégales entraient au Canada à Akwesasne, dans ma circonscription? Pourquoi les renseignements n'ont-ils pas été remis à la Sûreté du Québec? Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour éviter cette violence qui a causé la mort de deux personnes à Akwesasne et d'une autre à Oka?

Monsieur le Président, il doit y avoir une enquête parlementaire pour trouver des réponses à ces questions. Je fais donc appel au Comité permanent de la justice de cette Chambre pour commencer une telle enquête immédiatement.

* * *

LA DÉMOCRATIE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, les manoeuvres incroyables des sénateurs libéraux ainsi que l'appui de M. Chrétien à une telle démarche témoignent bien du désarroi du parti libéral.

Ce qui est en cause ici, monsieur le Président, c'est le principe même de la démocratie parlementaire, c'est-à-dire la primauté de la Chambre des communes, constituée de membres élus, sur le Sénat, lequel est représenté par des membres nommés.

Les sénateurs libéraux bloquent des projets de loi du Budget de 1989, des réformes importantes du programme d'assurance-chômage ainsi que le projet de loi sur la TPS. Les libéraux jouent à un jeu très dangereux, coûteux et irresponsable. En matière d'argent, la tactique libérale alourdira de 8,3 milliards de dollars le déficit annuel compte tenu que les libéraux immobilisent actuellement quatre autres projets de loi d'ordre financier.

Depuis que nous sommes au pouvoir, 1984, il y a eu 50 projets de loi paralysés au Sénat.

Le parti libéral, en clair, usurpe le pouvoir et pareilles manoeuvres risquent d'ébranler dans ses fondements mêmes le système législatif canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, le secteur céréalier de la Saskatchewan est en pleine crise. On n'arrive pas à vendre les céréales à un prix convenable. Les ventes sont au point mort, le réseau d'élévateurs est saturé et les agriculteurs doivent laisser le grain pourrir dans les champs.

Auparavant, les céréaliculteurs recevaient des paiements anticipés sans intérêt. Le gouvernement conservateur a aboli ces paiements. En fait, avec la TPS, ce sont les agriculteurs qui verseront des paiements anticipés au gouvernement, à ces conservateurs retors.

Mes collègues de l'Assemblée législative de la Saskatchewan ont recueilli 2 000 signatures après n'avoir publié qu'une seule annonce. Le Bureau du premier ministre devrait les recevoir aujourd'hui. Ces 2 000 familles rurales de la Saskatchewan ont pris le temps d'envoyer au premier ministre un message important.

Monsieur le Président, ce message se lit comme suit:

Monsieur le premier ministre,

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires en vue de résoudre la crise de livraison des céréales. Rétablissez le programme de paiements anticipés sans intérêt. C'est la seule façon pour votre gouvernement de venir en aide immédiatement aux agriculteurs de la Saskatchewan.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, cet après-midi, une très importante caravane est arrivée à Ottawa. Il s'agit de voitures qui consomment quatre différentes sortes de carburant, soit de l'essence, du gaz naturel, du gaz propane et du méthanol à 85 p. 100.

Pendant leur traversée du Canada, ces automobilistes prouvent qu'on a plus à être esclave du pétrole puisqu'il existe des solutions de rechange à l'essence comme carburant qui actionne la plupart de nos voitures. Sur les quatre carburants utilisés, seul le méthanol n'est pas facilement accessible aux consommateurs. Et pourtant, les voitures consommant du méthanol ne laissent échapper aucun résidu et sont écologiques. Comme le méthanol peut être fabriqué à partir de gaz naturel, de bois, de charbon, de maïs ou de céréales, le Canada pourrait compter sur une source inépuisable d'énergie, si nous

Article 31 du Règlement

mettions nos ressources et notre détermination à contribution.

• (1410)

Le méthanol représente déjà une industrie d'un milliard de dollars dans l'Ouest canadien, et une grande partie de la production est acheminée vers les États-Unis, où les lois anti-pollution favorisent l'utilisation de ce carburant.

J'exhorte les Canadiens à utiliser le méthanol et j'invite tous les députés à aller jeter un coup d'oeil cet après-midi à cette caravane de voitures consommant des carburants de remplacement, juste ici à l'extérieur.

Le temps est venu de trouver des solutions de rechange au pétrole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, hier, j'ai reçu 310 lettres et deux pétitions signées par quelque 751 personnes qui protestent toutes contre le projet de fermeture du bureau de poste de South Ohio, en Nouvelle-Écosse. Ces personnes sont les dernières victimes du dessein bien arrêté de la Société canadienne des postes de fermer les bureaux de poste ruraux partout au Canada.

Elles se joignent à d'autres personnes révoltées de South West Nova que la Société canadienne des postes n'a pas écoutées quand elles ont dénoncé vigoureusement la fermeture de leur bureau de poste.

Ces gens font partie de ceux que la Société canadienne des postes n'a pas interrogés quand elle a effectué une enquête qui démontrait que 90 p. 100 de ses clients ruraux étaient satisfaits de ces fermetures.

Ils font partie de ceux que cette société n'a pas réussi à duper lorsqu'elle a tenté de camoufler les conséquences graves de ces fermetures dans toutes les campagnes canadiennes en les annonçant une à la fois.

Monsieur le Président, je demande instamment au ministre chargé de la Société canadienne des postes d'ordonner à cette dernière de jouer cartes sur table en révélant à ses clients ruraux le nombre de bureaux de postes qu'elle compte fermer, pour qu'ils puissent dès maintenant faire valoir ensemble leur droit évident au meilleur service postal possible que puisse leur fournir le gouvernement.

LA JUSTICE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce matin, les Canadiens se sont réveillés en apprenant que les conservateurs voulaient se placer au-dessus de la loi. Hier, les conservateurs ont usé de leur majorité en comité législatif pour faire adopter des changements à la loi qui gouverne les députés et les sénateurs. Ils veulent être avertis de toute enquête criminelle menée par la GRC sur leurs affaires parlementaires.

Autrement dit, les conservateurs sont en train de créer un système judiciaire à deux niveaux, un niveau s'appliquant aux députés conservateurs et l'autre, aux simples citoyens.

Un peu plus tôt cette année, la ministre de la Justice a déclaré qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule loi pour tous les Canadiens. Elle a dit à la Chambre que nous ne pouvions choisir les moments où la loi s'appliquait ni les lois auxquelles nous voulions obéir. Quelques semaines plus tard, ses collègues tentent d'instaurer des lois spéciales à l'intention des députés conservateurs.

Il semble n'y avoir aucune limite aux abus commis par ce gouvernement. Pour faciliter la réalisation de leur programme irrationnel, les conservateurs sont prêts à briser toutes les conventions, abuser des motions de clôture, biaiser le Sénat, et ils voudraient maintenant s'accorder des privilèges d'ordre juridique.

Il n'est pas surprenant que les Canadiens manifestent un tel mépris du gouvernement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, il y a des limites. La ville de Moncton a été durement touchée par le programme conservateur. Nous avons perdu les ateliers du CN, soit 1500 emplois. Le gouvernement a ensuite tué VIA Rail, résultat: 200 emplois perdus. La fermeture de la base militaire de Moncton entraînera la disparition de 400 emplois et voilà que le CN vient d'annoncer son intention de supprimer 70 emplois, et Air Canada, 13.

La suppression de 70 emplois à Moncton ne semble peut-être pas dramatique, mais cela équivaut à supprimer 1 800 emplois dans une ville comme Montréal.

Les politiques d'argent cher et de soutien du dollar ont plongé le Canada dans une récession. Il nous faut un gouvernement qui se préoccupe des gens, notamment de ceux qui ont déjà payé un lourd tribut aux politiques budgétaires et économiques des conservateurs.

Dans un bilan, 70 emplois ne sont qu'un chiffre, mais pour les intéressés et leurs proches qui doivent subir les affres d'une perte d'emploi, c'est un prix trop élevé à payer au nom d'une doctrine économique qui ne s'intéresse qu'aux profits.

Il y a des limites à ne pas dépasser.

* * *

LE LOGEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, selon de récentes statistiques, 9 p. 100 des personnes vivant dans des coopératives d'habitation auraient des revenus de plus de 50 000 $.

Plus de la moitié des gens vivant dans des coopératives de logements subventionnées par le gouvernement fédéral peuvent se payer une maison modeste. Beaucoup de coopératives de logements sont financées grâce à des prêts hypothécaires à 8 ou 9 p. 100 amortis sur 50 ans.

Au fur et à mesure que les revenus des gens augmentent, ils devraient laisser la place à d'autres pour que les Canadiens sans logement et à faible revenu puissent avoir accès à un logement abordable.

J'exhorte le ministre à adopter une politique encourageant les Canadiens à revenus élevés à quitter ces logements fortement subventionnés.

Le Canada ne peut plus se permettre de subventionner des projets comme la Sundance Housing Co-op d'Edmonton où des Canadiens à revenus élevés profitent du logement coopératif subventionné au moyen de prêts hypothécaires à 8 p. 100.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Par milliers, les Canadiens perdent leurs emplois, leurs maisons, leurs entreprises à cause de la politique du gouvernement. Ils savent que nous sommes en récession.

Le Conference Board du Canada et ses économistes réputés confirment ce point de vue. Ils disent que c'est la première récession que le Canada ne doit qu'à lui-même.

En fait, il la doit à la politique du gouvernement. Tout le monde au Canada sait que la récession a commencé, sauf le ministre des Finances.

La question que je pose au ministre est bien simple: va-t-il enfin admettre, oui ou non, que nous sommes en récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vais pas mâcher mes mots et je vais répondre au leader de l'opposition que c'est une question stupide.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voyons les faits. Voyons quelles sont les données de notre économie. Depuis mon budget de février dernier, je ne me cache pas pour dire que nous connaissons un ralentissement économique. Ce ralentissement s'impose en raison d'une poussée inflationniste qui est bien plus forte chez nous que chez nos principaux partenaires commerciaux.

Il faut que les pressions inflationnistes diminuent si nous voulons connaître une croissance non inflationniste dans une économie où les taux d'intérêt seront moins élevés, si vous voulons continuer à créer beaucoup d'emplois, comme nous le faisons si bien depuis six ans.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens seront dégoûtés de voir que le ministre des Finances n'a pas le coeur de répondre à cette question fondamentale.

Les milliers de Canadiens qui perdent leurs emplois à cause de la récession provoquée par la politique du gouvernement ne sont pas stupides. Les milliers de Canadiens qui perdent leurs maisons et leurs entreprises à cause de la récession provoquée par la politique du gouvernement ne sont pas stupides.

Pourquoi le ministre n'arrête-t-il pas de dire aux Canadiens qu'ils sont stupides lorsqu'ils ne font qu'énoncer les faits? Pourquoi ne veut-il pas admettre qu'il y a une récession et changer ses politiques, en commençant par la TPS, pour essayer d'améliorer la situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce n'est pas les Canadiens que j'ai qualifiés de stupides, mais bien le genre de question posée par le député.

S'il veut savoir pourquoi nous connaissons un ralentissement économique, j'ai répondu à cette question. S'il veut savoir ce que nous faisons pour nous sortir de cette situation, j'ai répondu à cette question également.

Nous avons vu l'économie ralentir et les pressions inflationnistes diminuer, et nous avons décidé de réduire les taux d'intérêt. La baisse des taux d'intérêt aura un effet positif dans tout le pays. C'est ce que notre gouvernement fait pour améliorer la situation.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce matin, lorsque la presse lui a demandé si nous étions en récession, il a dit que toute cette discussion était stupide.

Les Canadiens voudront savoir pourquoi il refuse de prononcer ce mot qui commence par la lettre «r». Ils ne vont pas lui en vouloir s'il énonce les faits et prononce le mot «récession». Pourquoi ne veut-il pas le dire? Pourquoi ne veut-il pas l'admettre?

Je répète ma question: Pourquoi le ministre des Finances ne veut-il pas admettre que nous sommes en récession?

[*Français*]

Pourquoi le ministre n'est-il pas prêt à admettre qu'il y a une récession créée par ses politiques? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition essaie, de façon très gauche, de couper les cheveux en quatre.

J'essaie de faire face aux réalités économiques actuelles.

• (1420)

Ces réalités sont très claires. J'en ai parlé bien avant le chef de l'opposition. J'ai dit, dans mon budget, que 1990 serait une année difficile.

Nous devons faire baisser les pressions inflationnistes afin de pouvoir voir une réduction des taux d'intérêt. À mesure que les taux d'intérêt diminueront, nous pourrons nous remettre sur le chemin de la croissance pour l'avenir. C'est la politique que nous suivons. Elle est logique et sera efficace.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pas créé la récession. Les politiques du ministre des Finances et de son gouvernement conservateur ont eu pour résultat que tous les Canadiens, sauf le ministre des Finances, savent qu'on est dans une récession. Maintenant, la question que je veux poser, monsieur le Président, est la suivante: Est-ce que, finalement, le ministre des Finances est prêt à se tenir debout comme un homme et, honnêtement, à dire aux Canadiens que, oui, nous sommes dans une récession? C'est tout ce que nous voulons savoir, le savez-vous?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle par paraboles. Il pourrait peut-être soulever les vraies questions.

Le principal critique financier du Parti libéral a-t-il des propositions à nous faire sur la façon de traverser cette période? Va-t-il répondre d'une façon ou d'une autre à ce que le Conseil canadien des chefs d'entreprises a déclaré aujourd'hui sur la façon de réduire le déficit?

Le Parti libéral est-il disposé à se pencher sur ces questions, ou va-t-il se contenter de poser des questions qui n'ont rien à voir avec la situation qui nous préoccupe?

Les Canadiens souhaitent que les partis politiques et les politiciens expliquent de façon honnête comment nous allons nous sortir de la période difficile dont j'ai parlé, toute cette année? Voilà la question à laquelle le député devrait répondre.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le ministre des Finances examine la question depuis cinq ans maintenant. Il a refusé d'écouter les premiers ministres provinciaux et les entreprises canadiennes. Il n'a pas voulu entendre les Canadiens qui lui ont dit à je ne sais combien de reprises que sa politique de taux d'intérêt élevés menait le pays à la récession.

J'en ai assez d'entendre le ministre des Finances et . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suppose que les députés ont entendu la question.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une chose qui est tout à fait claire et que la plupart des Canadiens reconnaissent. S'il y a une récession, un libéral saura s'en apercevoir. Étant donné qu'on leur doit la pire récession en 55 ans, les libéraux savent exactement ce qu'est une récession.

Mon collègue s'est reporté à certaines déclarations faites au sujet de l'économie. Pour être juste, il aurait peut-être pu rapporter les propos qu'on tenus ce matin deux personnes différentes au sujet, précisément, de la performance du ministre des Finances et des résultats qu'il a obtenus.

Le président du Conseil canadien des chefs d'entreprises a déclaré à la conférence de presse de ce matin que les résultats obtenus par M. Wilson étaient supérieurs à ceux de toutes les provinces.

Pour sa part, le président de l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré à cette même conférence: «La taxe sur les ventes des fabricants est une catastrophe. La TPS doit être adoptée.» Et si le député comprenait tant soit peu le fonctionnement d'une économie moderne, il exhorterait les libéraux au Sénat à l'adopter maintenant.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Parmi les groupes qui ont été le plus durement touchés au Canada par l'échec des politiques économiques de ce gouvernement, il y a celui des autochtones. Au cours de la crise d'Oka, le premier ministre a déclaré que lorsque la situation serait rétablie, il présenterait un plan dont tous les Canadiens seraient fiers.

En quoi consiste ce plan pour la moitié des enfants autochtones qui vivent dans la pauvreté? Où est ce plan concernant les 90 p. 100 des familles autochtones de Restigouche qui vivent d'aide sociale ou d'assurance-chômage? Où est ce plan pour tous ceux au Canada qui font partie de bandes et de réserves et qui vivent dans des logements insalubres?

Nous avons entendu les promesses du premier ministre, mais je veux maintenant qu'il nous dise où est son plan.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue pose des questions qui risquent, par inadvertance, d'induire en erreur.

Les engagements importants que j'ai moi-même pris à la Chambre ou qui ont été pris par le ministre n'ont jamais comporté l'idée d'un plan. Nous n'avons jamais laissé entendre que nous pouvions régler, du jour au lendemain, les problèmes sociaux qui n'ont cessé de s'aggraver dans la population autochtone depuis des décennies, voire des siècles.

Mme Blondin: Changez simplement d'attitude.

M. Mulroney: Ma collègue dit qu'il faut changer d'attitude, et c'est vrai.

L'engagement que j'ai pris au nom du gouvernement du Canada, et de tous les parlementaires, je crois, consiste à opérer un changement fondamental dans les attitudes envers nos peuples autochtones, afin de leur accorder la justice sociale à laquelle ils ont droit.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre qu'aucune proposition concrète n'a été formulée dans le but de remédier à la pauvreté extrême et incommensurable qui règne dans les collectivités autochtones partout au Canada. Les politiques économiques du gouvernement continuent à faire défaut aux Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le ministre d'État (Finances) nous parlait ce matin, et je le cite, «d'une période d'adaptation». Cette période d'adaptation est en fait une vraie tragédie. Encore plus de familles vivent dans la pauvreté, encore plus de jeunes ne trouvent pas de travail.

Monsieur le Président, je vais citer à nouveau le ministre qui disait aussi ce matin: «Nombre de Canadiens sont dans la souffrance et dans le désarroi.» Ma question s'adresse au premier ministre. Où sont les emplois qui mettraient fin à «ce désarroi, à cette souffrance»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est un fait notoire que le Canada a été en première place dans le domaine de la création d'emplois depuis maintenant six ans, avec un taux de création d'emplois plus avancé et plus considérable que tous les pays industrialisés du G-7. Il s'est créé 1,6 million de nouveaux emplois au Canada. Je pense que c'est une réalisation importante pour le pays, et c'est une réalisation qui mérite d'être soulignée. Le taux de chômage chez les jeunes depuis le 17 septembre 1984 a chuté de 4,6 p. 100.

En ce qui concerne les enfants ou les individus en pauvreté, j'ai mentionné hier que les politiques du gouvernement ont éliminé 250 000 personnes du seuil de la pauvreté au Canada. C'est déjà quand même une réalisation fort valable pour un pays comme le nôtre.

Des miracles, il n'y en a pas eu, mais du progrès réel et substantiel, il y en a eu, et il y en aurait davantage si nous avions la collaboration de la députée et de sa formation politique.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre.

Il le sait, le Conseil économique du Canada révèle que, sur 16 pays, nous sommes en quinzième place à cause de notre taux de chômage élevé. Nous devrions avoir honte de notre taux de chômage. Il n'y a pas lieu de s'en vanter. Il faudrait que nous visions au plein emploi.

La récession, créée par le gouvernement, par ses programmes économiques de libre-échange, de privatisation et de déréglementation, n'a déjà que trop fait sentir ses effets. Il suffit de parler aux pauvres qu'on trouve partout dans le pays, aux familles de chômeurs et aux entreprises qui sont allées s'installer de l'autre côté de la frontière à cause des mesures du gouvernement.

Je le demande au premier ministre, dont les programmes ont si bien réussi à nous plonger dans la récession, quels programmes a-t-il pour nous en sortir?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les députés, ou en tout cas la plupart, savent que depuis six ans, nos réalisations en matière de création d'emplois sont supérieures à celles des sept grands, et que notre croissance économique n'est dépassée que par celle du Japon.

Mis à part certains chiffres de la création d'emplois, il est vrai que l'économie est au ralenti. Mais depuis 1984, 757 000 Canadiens sont passés au-dessus du seuil de la pauvreté. Voilà, d'après tous les critères, une réalisation majeure vers la justice sociale. Nous cherchons à créer une nouvelle richesse dans un climat non inflationniste. C'est pourquoi les programmes du gouvernement ont été conçus de manière à éviter ce qui se passe dans d'autres pays industrialisés, où l'inflation frise les 10 ou 11 p. 100. Parce que l'inflation, qui frappe plus durement les pauvres et les personnes à revenu fixe, nous apparaît comme le mal le plus insidieux d'une économie; nous conservons les éléments qui ont apporté une prospérité sans précédent pendant six ans, avec l'espoir de pouvoir le faire à l'abri de l'inflation.

Si mon amie a une seule idée qui pourrait améliorer ce programme, qu'elle la soumette car tout ce que nous entendons dire du NPD, c'est qu'il faut toujours plus dépenser, dépenser et dépenser, toujours plus taxer, taxer et taxer.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Démissionnez.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine passée, le Conseil économique a dit que la cause principale de l'inflation, ce sont les activités de son gouvernement. Hier, enfin, un ministre, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, a admis que nous étions en récession. Encore hier, le *Conference Board* du Canada a dit que le Canada va souffrir de cette récession plus que tout autre pays dans le monde et que le Québec était pour souffrir de cette récession plus que n'importe quelle autre province. Hier, on a perdu à Montréal, 1 000 emplois! La cause? Les taux d'intérêt aberrants que vous nous faites endurer. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que ce ministre entend faire pour nous faire sortir du pétrin dans lequel il nous a plongés, pour nous sortir de cette récession qu'il a créée?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon collègue comment cela a commencé. Il faut se reporter à 1988 et 1989, quand les pressions inflationnistes ont commencé à augmenter. À ce moment, le taux d'inflation et les pressions inflationnistes, que permettent de mesurer les coûts unitaires de la main-d'oeuvre, ont dépassé considérablement ceux des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne. En tant que gouvernement, nous avons dû intervenir pour modérer ces pressions.

Cela a fait augmenter les taux d'intérêt. On cherchait également, par les taux d'intérêt élevés, à ralentir la croissance du crédit, dont le taux augmentait alors deux fois ou deux fois et demie plus vite que le taux nominal. Sans notre intervention, on se serait retrouvé exactement dans le pétrin où le Parti libéral du Canada nous a mis en 1981-1982.

Je suis persuadé que le député, qui n'a rien eu à faire là-dedans, a assez de recul pour comprendre que c'est ce genre de situation peu souhaitable que nous devons nous efforcer d'éviter dans la mesure du possible. C'est précisément ce que nous faisons, grâce aux politiques que nous avons décidé d'appliquer.

Depuis le printemps, la diminution des pressions inflationnistes a entraîné la baisse des taux d'intérêt. À mesure que la situation économique se stabilise, les taux d'intérêt continuent de baisser. Ils ont baissé d'un point et demi au cours des trois ou quatre derniers mois. Et nous allons poursuivre dans cette voie, parce que nous croyons que c'est la bonne. Si nous avions écouté mon collègue et ses amis, nous nous serions retrouvés dans le même pétrin qu'en 1981-1982, quand nous avons connu une récession infiniment plus grave que qui que ce soit n'envisage aujourd'hui. Voilà ce qu'il nous faut éviter.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): J'ai le regret de le dire, monsieur le Président, mais le ministre des Finances est tout bonnement toqué.

Le problème auquel nous faisons face au Canada a trait aux emplois. La TPS ne crée pas d'emplois, elle en fait perdre. Les taux d'intérêt élevés ne créent pas d'emplois, ils en font perdre.

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: Freud le disait très bien, monsieur le Président. Il faut admettre qu'il existe un problème avant de pouvoir le résoudre. Je vous le dis, monsieur le Président, nous sommes dans une récession, que le ministre l'admette ou non. Le gouvernement actuel n'a pas besoin d'un autre économiste; il a besoin d'un psychiatre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question bien clairement.

M. Martin: Monsieur le Président, nous sommes dans une récession causée par le premier ministre, par le ministre, par le gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Saint-Léonard.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, dans les dernières 48 heures, nous avons perdu 3 000 emplois chez Air Canada, 1 500 emplois au CN et 3 000 chez Esso. Et en même temps, les faillites au Canada ont augmenté de 50 p. 100.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Combien d'entreprises et combien d'emplois faut-il perdre avant que le ministre n'admette que sa politique monétaire est désastreuse et qu'on est en récession, récession créée par lui-même? Qu'est-ce qu'il va faire maintenant? Combien d'emplois et d'entreprises faudra-t-il perdre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député mentionne Air Canada. Il sait sûrement que le plus gros problème que connaît Air Canada, c'est l'augmentation du cours du pétrole, laquelle découle du problème international qui se pose actuellement au Moyen-Orient.

Le député demande ce que nous allons faire à cet égard. J'aimerais lui demander de réfléchir sur les propos du Conseil économique qui formule quelques critiques à l'endroit du gouvernement du Canada. D'après le conseil, nous devrions diminuer le déficit plus rapidement pour faire baisser les taux d'intérêt plus rapidement.

Qu'est-ce que le député nous conseille de faire pour diminuer le déficit?

Des voix: Démissionnez.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous pensons être parvenus à un bon équilibre entre les impôts et les dépenses, mais si le député croit que nous pouvons diminuer le déficit plus rapidement en augmentant davantage les impôts ou en diminuant moins les dépenses, qu'il le dise.

Le député de Broadview—Greenwood a dit que le Parti libéral ne peut pas accéder au pouvoir en pratiquant le vol libre, sans solution de rechange. Nous représentons les solutions de rechange, car je suis d'accord avec le député. On ne peut pas accéder au pouvoir en pratiquant le vol libre.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre veut savoir ce qu'il faut faire pour diminuer le déficit. Et bien, commençons par abaisser les taux d'intérêt. Si le ministre avait écouté. . .

[*Français*]

Si le ministre avait écouté le gouvernement du Québec, le Conseil du patronat, tous les intervenants économiques du Québec, on n'aurait pas la récession qu'on a aujourd'hui!

Maintenant, qu'est-ce qu'il va faire? Maintenant qu'il a sa récession, créée par lui-même, qu'est-ce qu'il va faire avant qu'il ne soit trop tard pour le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends que le député n'a probablement pas lu tous les rapports parus ces derniers jours.

Tous s'accordent sur un point: pour faire baisser les taux d'intérêt, il faut diminuer le déficit. Si mon collègue a quelques idées sur la façon de diminuer le déficit, laissons-le participer au débat. Laissons-le. . .

Des voix: Démissionnez.

M. le Président: Le député de Moose Jaw—Lake Centre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs des Prairies ne peuvent pas vendre leurs céréales. Des milliers de boisseaux risquent tout simplement de pourrir au sol. Les faillites d'exploitations agricoles et de commerces ruraux ont augmenté de 25 p. 100 depuis l'année dernière. Tous les députés de l'Ouest peuvent rapporter des cas tragiques qui arrivent à leurs d'électeurs. L'Ouest est en récession.

Quand le gouvernement va-t-il accorder une aide réelle aux agriculteurs des Prairies, au lieu de se contenter de belles paroles? C'est tout de suite qu'ils en ont besoin.

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question et je reconnais les graves problèmes auxquels les agriculteurs font face, notamment dans l'ouest du Canada.

Comme le député le sait, le printemps dernier, nous leur avons accordé une aide d'urgence évaluée à environ 500 millions de dollars. Nous espérions que les gouvernements provinciaux en feraient autant. Malheureusement, ce montant n'a été égalé qu'en partie, ce qui a tout de même permis, à mon avis, d'aider un peu les agriculteurs à rentrer leurs récoltes. Nous avons actuellement une récolte sans précédent qui cause des goulots d'étranglement. On envisage plusieurs solutions.

Toutefois, je tiens à rappeler au député que ce problème existe depuis déjà un bon moment. Nous tentons de l'étudier aux négociations du GATT, dans l'espoir de surmonter la situation chaotique qui règne sur le marché international. Nous travaillons avec acharnement à établir un programme de soutien du revenu à long terme.

Le député se réjouira d'apprendre, j'en suis sûr, que je vois d'un oeil très favorable le rétablissement d'avances de fonds sans intérêt, à condition qu'il puisse être lié à une solution à long terme.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Les politiques dont le ministre de l'Agriculture parle aujourd'hui ne font rien pour atténuer la crise financière que l'agriculture connaît actuellement. La discussion sur le rétablissement des paiements anticipés sans intérêt s'impose, à mon avis. Des députés de son propre parti parlent aussi de les rétablir.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui que d'ici la fin de la semaine, ces paiements seront disponibles pour les agriculteurs de l'Ouest afin qu'ils ne soient plus à la merci des banques?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai dit que nous étudiions la question en priorité.

Je voudrais aussi rappeler au député et à ses collègues que ce matin, le premier ministre, moi-même et d'autres membres du Cabinet, nous avons rencontré M. Dunkel, le chef de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui est actuellement au Canada pour coordonner les efforts en vue de mettre de l'ordre dans le chaos qui règne sur les marchés mondiaux.

C'est grâce au premier ministre que l'agriculture a été placée au premier rang du programme du GATT et il faudrait le féliciter pour cela. Nous avons maintenant l'occasion de nous attaquer à la situation à long terme, ce qui nous aidera évidemment à long terme mais aussi à court terme.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a été mis en garde au printemps dernier par les premiers ministres provinciaux de l'Ouest contre le risque d'une récession dont nous serions les auteurs. Ils l'ont mis en garde contre le recours aux taux d'intérêt élevés, le manque de confiance à l'égard de ses programmes et l'imposition de la TPS, qui ne feraient qu'aggraver la crise économique dans l'Ouest.

Étant donné les 268 faillites d'exploitations agricoles dans les Prairies, la perte de 11 000 emplois dans l'industrie de fabrication dans la seule province du Manitoba, je voudrais demander au ministre s'il ne va pas admettre maintenant qu'il a complètement échoué et que ses programmes sont un lamentable fiasco.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se montre sélectif lorsqu'il rapporte les propos des premiers ministres. Il omet de dire qu'en 1988, ils ont recommandé à l'unanimité une baisse des taux d'intérêt. Or, si on l'avait fait, nous aurions aujourd'hui un énorme problème d'inflation, comme celui que connaît actuellement le Royaume-Uni. Je rappelle aux députés que le taux d'inflation dans ce pays est aujourd'hui de 10,6 p. 100.

Le député critique la TPS en disant qu'elle nuira à l'agriculture. Mon collègue devrait aller parler aux représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture pour qu'ils lui expliquent qu'ils appuient la TPS parce qu'elle représentera des économies de 250 millions de dollars pour l'agriculture. Je voudrais le répéter, monsieur le Président, des économies de 250 millions de dollars pour l'agriculture, à la suite de la suppression de la taxe de vente fédérale et de l'adoption de la taxe sur les produits et services.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre vienne faire un tour dans l'Ouest. La ville de Winnipeg, dont je suis originaire, a un passé imposant en matière de transport; pourtant, cette semaine, plus de 223 personnes ont été mises à pied chez Air Canada et 125 autres postes ont été abolis aux chemins de fer du CN. Cela représente une perte de 8 millions de dollars pour l'économie de Winnipeg, sans parler de l'effondrement total du secteur du camionnage dans ma province.

Voici la question que je pose au ministre. Quand se rendra-t-il compte que les Manitobains souffrent, comme tous les Canadiens, et que ses mesures paralysent l'économie du Manitoba?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que les Canadiens ne souffraient pas. Je comprends. . .

Une voix: Vous avez dit que c'était ridicule.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais non. J'ai dit que le chef de l'opposition était ridicule.

J'ai dit que je comprends que la période que nous traversons, et que j'avais prévue il y a quelque temps, sera difficile pour les Canadiens. Mais nous devons comprendre quels sont les autres choix qui s'offrent à nous.

Nous aurions pu éviter de traverser une telle période; nous aurions pu laisser les choses continuer sur leur lancée pendant encore trois, six ou neuf mois, mais les problèmes auraient alors été encore plus graves. Ce que nous essayons de faire, c'est d'éviter qu'il y ait une vague de prospérité suivie d'un cycle de dépression comme cela a été le cas en 1981-1982. Pour cela, nous prenons des mesures préventives afin de juguler l'inflation avant que le problème n'échappe à notre contrôle, et c'est précisément ce que nous faisons maintenant.

Dans mon budget, j'ai indiqué que bon nombre de personnes réclameraient des solutions rapides à ce problème, mais il est impossible d'apporter de telles solutions. Malheureusement, c'est une solution rapide que cherche mon collègue, et cela n'est tout simplement pas réalisable.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les provinces de l'Atlantique souffrent le martyre. Au début, c'était les taux d'intérêt prohibitifs, et hier, la perte de centaines d'emploi chez Air Canada et à la division de ses services atlantiques, le spectre de la TPS, et aujourd'hui, une récession dont nous sommes les auteurs. Je voudrais poser une question au grand coupable, le ministre des Finances.

Pourquoi s'acharne-t-il à détruire les provinces de l'Atlantique et pourquoi qualifie-t-il de ridicules leurs inquiétudes face à cette situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui est ridicule, c'est que la députée prétende que je m'acharne à détruire l'économie des provinces de l'Atlantique. J'ai déjà tenté d'expliquer à la députée et à ses collègues les critères sur lesquels se fonde la politique que nous avons adoptée.

Qu'elle réfléchisse à ce qui est survenu dans les années 1970 et au début des années 1980. Le gouvernement de l'époque a fermé les yeux sur le problème que posait l'inflation et l'a laissé grimper à 13 p. 100, ce qui a propulsé les taux d'intérêt à 20 et 25 p. 100, et c'est tout cela, monsieur le Président, qui a détruit l'économie du Canada atlantique. Si la députée pouvait comprendre que nous avons tenté de prévoir les problèmes qui surviendraient au cours du présent cycle économique, de juguler l'inflation pour éviter que se reproduisent les problèmes que nous avons connus pendant les années 1970 et au début des années 1980, elle comprendrait le fondement de la politique que nous suivons aujourd'hui. C'est une politique qui permet au gouvernement de tenir les rênes, d'éviter les problèmes avant de perdre la maîtrise de la situation.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, si le ministre évite encore bien des problèmes comme cela, les provinces de l'Atlantique vont disparaître. Du jour au lendemain, en Nouvelle-Écosse, le prix du fuel domestique a augmenté de trois cents le litre, le prix de l'essence, de deux cents le litre, et la même chose se produira très

prochainement dans les autres provinces de l'Atlantique. Dans notre région, cet hiver, les Canadiens seront en chômage et grelotteront dans le noir. Pour l'amour de Dieu, le ministre acceptera-t-il de modifier sa politique?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je pose ma question au très honorable premier ministre qui, au cours de la dernière campagne électorale, avait promis de mettre en oeuvre de généreux programmes d'adaptation à l'intention des travailleurs qui pourraient perdre leur emploi à cause des mesures de son gouvernement.

Depuis mardi, 2 900 employés d'Air Canada, 1 500 employés du CN et jusqu'à 3 000 employés de la société Imperial Oil ont perdu leur emploi à cause de la politique de déréglementation des transports du gouvernement et de son application laxiste des directives en ce qui concerne la fusion des entreprises et les mainmises. Quand le premier ministre a-t-il l'intention de présenter ces programmes généreux, pour que ces travailleurs et leurs familles ne soient pas laissés en rade et démunis à cause des initiatives du gouvernement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates posent chaque jour la même question, alors même qu'ils s'appliquent à défendre les sénateurs libéraux à l'autre endroit qui privent les travailleurs canadiens de prestations pouvant atteindre jusqu'à 800 millions de dollars.

Des voix: N.V.A!

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, si le gouvernement estime que les compressions budgétaires et les maigres demi-mesures qu'offre le projet de loi C-21 constituent un programme généreux, je me fais vraiment du souci pour les travailleurs canadiens.

• (1450)

Depuis 44 heures, la déréglementation des transports a fait perdre à l'industrie 4 400 emplois, c'est-à-dire 100 emplois à l'heure. Le gouvernement voudrait maintenant tout libéraliser dans le cadre d'un accord de libre-échange à l'échelle du continent.

Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement va-t-il enfin mettre en oeuvre les programmes qu'il a promis en vue d'aider les travailleurs? Mieux encore, va-t-il renoncer notamment à la déréglementation, aux taux d'intérêt élevés, et à la TPS qui détruisent les emplois?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Parmi tous les maux que le député a mentionnés, monsieur le Président, il a insisté sur la déréglementation. Je tiens à lui signaler que dans son rapport annuel, l'Office national des transports rappelle que notre secteur aérien a toujours été centralisé, mais qu'à y regarder de près, il est maintenant moins dominé par une seule société aérienne qu'il ne l'était avant que nous procédions à la déréglementation en 1984. La concurrence accrue au sein de notre secteur aérien a abouti à une plus grande diversité de services et de prix pour les usagers de notre secteur des transports.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur le Président.

Nous savons maintenant que le Canada, c'est officiel, est engagé dans une récession qui va faire mal. C'est le *Conference Board* qui le dit, et l'un des ministres du gouvernement hier a eu la franchise de le reconnaître. Mais nous savons aussi que le Québec va souffrir encore plus durement que les autres. Avec déjà 40 p. 100 de toutes les faillites de compagnies canadiennes, avec un taux de chômage de 10,5 p. 100 contre 6,5 p. 100 en Ontario, avec 4 000 pertes d'emplois annoncées cette semaine, seulement à Montréal, monsieur le Président, je demande au ministre quelles mesures il entend prendre pour redresser la situation. Et quand le gouvernement publiera-t-il un nouvel énoncé économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai mentionné plusieurs fois les raisons qui motivent les politiques du gouvernement du Canada. Il y a eu un problème dans le passé avec l'inflation. Notre taux d'inflation est plus élevé que chez nos partenaires commerciaux, chez d'autres pays. C'est pourquoi il est très important pour notre pays de réduire les pressions inflationnistes. Et, en réduisant les pressions inflationnnistes, c'est possible alors de réduire les taux d'intérêt. C'est la politique de notre gouvernement. C'est une politique qui a eu pour résultat une grande croissance d'emplois dans la province de Québec, et aussi partout au Canada, au cours de la première année de notre mandat. Et c'est cette même politique qui amènera une telle performance dans les années à venir.

M. le Président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean a la parole pour poser une question supplémentaire, mais très courte.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le ministre des Finances est le seul à ne pas voir que les taux abusifs d'intérêts sont un remède de cheval qui est en train de tuer le patient. C'est une politique qui est en train de massacrer le Québec, qui est en train de compromettre toute une génération d'efforts

et de succès chez les gens d'affaires du Québec. Monsieur le Président, quand le gouvernement va-t-il enfin assumer ses propres responsabilités, fixer lui-même les taux d'intérêt, et cesser de se cacher derrière le gouverneur de la Banque du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire à l'honorable député que lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre, il était entièrement d'accord sur les politiques de notre gouvernement!

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La politique économique du gouvernement oblige l'industrie des transports à faire un véritable tête-à-queue. En l'espace de quelques jours seulement, Air Canada a mis près de 3 000 employés à pied et le CN a laissé partir 1 500 autres vaillants travailleurs.

Puisque le programme économique de droite du gouvernement qui affectionne la privatisation, la déréglementation et les taux d'intérêt élevés ne fonctionne pas, que compte faire le ministre pour sauver les milliers d'emplois dont nous avons si cruellement besoin dans le secteur des transports? C'est une industrie clé de notre économie.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de notre politique de privatisation, de déréglementation et de taux d'intérêt élevés qui est conçue pour maîtriser l'inflation.

S'il se donnait la peine de regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde, dans les pays de l'Est, en Australie ou en Nouvelle-Zélande qui ne s'affichent pourtant pas comme des régimes de droite, il verrait que ces pays pratiquent exactement la même politique de privatisation, de déréglementation et de maîtrise de l'inflation que nous pratiquons nous-mêmes au Canada.

Tout ce que j'essaie de faire comprendre au député, c'est que s'il ne craignait pas de se sortir la tête du sable et regardait ce qui se passe ailleurs dans le monde aujourd'hui, où la politique économique internationale est justement celle que nous suivons nous-mêmes au Canada pour relever les défis économiques actuels, il soutiendrait notre politique économique.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, parlant de sable, si le ministre nettoyait le sable qu'il a dans le cerveau, il se rendrait peut-être compte de ce qui arrive au pays.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

En annonçant la déréglementation, le vice-premier ministre avait déclaré que le gouvernement surveillerait les effets de ce changement sur les employés et qu'il réagirait le plus humainement possible à toutes les conséquences néfastes.

Je pose la question au ministre: le gouvernement tiendra-t-il promesse et fournira-t-il les programmes d'adaptation qui s'imposent pour aider les milliers et les milliers de travailleurs canadiens qui ont été déplacés, surtout maintenant que l'on entre de plain-pied dans une récession créée par notre ministre des Finances?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, seul un gouvernement libéral pourrait lever le nez sur un ensemble de programmes d'adaptation représentant 800 millions de dollars. C'est le genre de programmes que les collègues du député bloquent au Sénat.

Des voix: N.V.A.!

M. le Président: Je rappelle à la Chambre que, chaque fois que je dois la rappeler à l'ordre, nous perdons un temps précieux de la période des questions.

Mme McDougall: Monsieur le Président, les programmes d'adaptation que nous avons proposés, justement dans le but de régler le type de problème que les députés persistent à ramener sur le tapis, sont actuellement soumis à l'approbation du Sénat. Il y a maintenant 11 mois qu'ils ont été transmis au Sénat.

* * *

PROJET DE LOI C-21

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, dernièrement, les porte-parole et le président du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés de la Colombie-Britannique, ainsi que ceux du syndicat des pêcheurs de la région de l'Atlantique, qui représente des dizaines de milliers de pêcheurs, se sont réunis à Ottawa pour rencontrer des députés des trois partis.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, 90 p. 100 des pêcheurs ne seront pas admissibles à l'assurance-chômage en raison des dispositions adoptées par le gouvernement actuel. Des milliers de pêcheurs de la région de l'Atlantique sont dans la même situation.

Ma question est très simple. Comme ces deux syndicats ont dit très clairement qu'ils n'appuyaient pas le projet de

loi C-21, pourquoi le gouvernement n'accède-t-il pas à leur demande et ne met-il pas fin à ce terrorisme économique en mettant en vigueur la NVA et en mettant un terme au chantage économique auquel il se livre?

M. le Président: La ministre peut continuer.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, un projet de loi temporaire relatif à la NVA n'aidera pas les nouveaux parents qui ont besoin de prestations de maternité et de paternité. Un projet de loi sur la NVA. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La ministre peut continuer.

• (1500)

Mme McDougall: Si le député s'inquiète autant des travailleurs. . .

Des voix: N-V-A! N-V-A!

Mme McDougall: . . .qu'il tienne donc compte des besoins des travailleurs saisonniers. . .

Des voix: N-V-A! N-V-A!

Mme McDougall: . . .des usines de transformation du poisson ainsi que des pêcheurs et autres travailleurs concernés. Et ce n'est pas en chahutant que vous allez leur venir en aide.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et elle concerne l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement.

Ainsi, le 24 août dernier, le gouvernement fédéral a fait parvenir une proposition au ministre responsable des Forêts pour le Québec dans le but de négocier et de renouveler l'entente forestière Canada-Québec sur la forêt.

Compte tenu du fait que nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire pour que l'argent du gouvernement fédéral puisse bénéficier le plus rapidement possible au secteur forestier du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je félicite le député conservateur pour son excellente question.

Je voudrais dire qu'effectivement, nous avons fait, le 24 août dernier, une proposition au gouvernement du Québec pour renouveler l'entente sur les forêts. Nous n'avons pas reçu, encore à ce jour, de réponse de la part du gouvernement du Québec. Cependant, nous croyons que le gouvernement du Québec est intéressé à faire une proposition valable qui permettra—comme les producteurs forestiers du Québec s'y attendent—d'en arriver à une solution au problème qui est excessivement importante, encore une fois, pour les forêts au Québec.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'aimerais souligner la présence, à la tribune du Président, de parlementaires de différents pays francophones, participant à la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le jeudi, il est coutumier pour le leader parlementaire de l'opposition de demander au gouvernement quel menu législatif il a en tête pour les jours qui viennent. Je lui pose la question tout bonnement.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous poursuivrons le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-84. Demain, j'aimerais que nous entamions, et que peut-être nous terminions, le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-37, et que nous terminions le débat de deuxième lecture sur les projets de loi C-74 et C-73.

Je crois savoir que dans ces trois cas, le travail est presque terminé. Des discussions informelles pourraient avoir lieu. Quant à l'ordre des projets de loi, je sais que certains ont des préférences. Nous pourrions certainement nous entendre avec l'opposition sur ce point.

Lundi, nous étudierons probablement le projet de loi C-84, mais il pourrait y avoir des changements.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je désire une précision. Je me demande si le leader parlementaire peut nous dire ce qu'il entend par «probablement», ce qui aiderait les députés à organiser leur horaire de lundi. Peut-il nous donner une idée des projets de loi qui pourraient être soumis à la Chambre si ce n'est pas le projet de loi C-84 pour mardi? Quel projet de loi

compte-t-il nous soumettre? Je ne lui enlève pas ses «probabilités», mais j'aimerais avoir une idée plus précise du programme pour que l'opposition puisse organiser son horaire.

M. Andre: Monsieur le Président, j'aimerais avoir quelques certitudes pour que les ministériels aussi puissent organiser leur travail. Mardi dernier, nous avons eu une réunion et avons parlé du projet de loi C-84. Aujourd'hui, nous avons entendu un rappel au Règlement que la présidence a jugé irrecevable aux termes du commentaire 732 du Beauchesne. L'audition de ce rappel au Règlement a bouleversé le programme. Je suis désolé.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Monsieur le Président, si j'ai bien entendu, le leader parlementaire du gouvernement remet en doute la décision de la présidence. Je crois que vous jugerez cela inacceptable. Tout d'abord, le leader parlementaire n'a pas le droit de critiquer une décision de la présidence en déclarant qu'elle était inacceptable.

En tant que représentant de députés qui voudraient que la Chambre soit le plus efficace possible. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Lorsque nous avons demandé au leader parlementaire du gouvernement de nous donner une idée du programme des quelques prochains jours, afin que nous puissions déterminer quels députés devront être présents, tout ce qu'il a pu nous dire, c'est ce que nous ferons demain. Ensuite, il nous dit que peut-être nous ferons ceci ou cela lundi. Il ne dit rien de mardi. Nous ne pouvons pas travailler efficacement si le leader parlementaire du gouvernement ne fait pas son travail.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est exact.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est absolument ridicule.

M. Cooper: Ils applaudissent lorsque je dis que leurs arguments ne tiennent pas debout.

Leurs arguments sont ridicules, car, en fait, le leader du gouvernement a dit qu'il voudrait s'entretenir avec les autres leaders à la Chambre du programme législatif des prochains jours. Nous avons eu des entretiens. Pour ma part, j'en ai eu. . .

Une voix: Laissez tomber.

M. Cooper: Désolé. Allez-y. Voulez-vous parler à ma place?

Une voix: Vous prenez toute la place.

M. Cooper: Prenez la parole.

Une voix: On croirait entendre un sénateur libéral.

M. Cooper: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je peux attendre toute la journée s'il le faut.

Une voix: Au sujet du même rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce sera d'abord le député d'Ottawa-Vanier, suivi du secrétaire parlementaire.

M. Gauthier: C'est incroyable, monsieur le Président. Voici que le secrétaire parlementaire présente des excuses pour le comportement de son leader à la Chambre. Qui nous dit que nous avons eu des réunions. . .

Une voix: Vous.

M. Gauthier: Oui, monsieur le Président, nous nous réunissons tous les jeudis. J'ai été assez bon de ne pas livrer à la Chambre mes impressions de ces sacrées réunions, car elles sont parfois une perte de temps. S'il veut avoir des réunions, pour prétendre ensuite qu'il y a eu consultation alors qu'il n'y en a pas eu et en appeler d'une décision de la présidence, il va falloir que le leader du gouvernement avoue humblement qu'il a commis une erreur aujourd'hui.

Monsieur le Président, je tiens à dire une chose. Je crois que nous avons coopéré avec le gouvernement, et le travail accompli en est la preuve. Nous nous sommes montrés très coopératifs avec le gouvernement jusqu'ici. Mais s'il continue d'insulter l'opposition, de nous cacher ce que nous ferons demain, lundi ou mardi et de vouloir nous prendre par surprise, nous lui réservons quelques surprises de notre cru.

M. Cooper: Monsieur le Président, si le leader du gouvernement avait fait part au leader parlementaire de l'opposition libérale des travaux de la semaine prochaine sans le consulter, le leader libéral l'accuserait d'imposer un programme législatif de force à l'opposition. De toute façon, le ministre a annoncé que nous poursuivons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-84 et que nous passerons vendredi aux projets de loi C-37, C-73 et C-74.

Nous sommes tout disposés à discuter avec le leader de l'opposition officielle et le leader du NPD des mesures à étudier lundi et mardi. Nous sommes tout disposés à avoir ces discussions simplement parce que nous voulons négocier une entente qui soit acceptable pour tous les députés. C'est l'attitude que nous avons toujours eue et que nous allons garder.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai suivi l'échange qui vient de se dérouler et je sais ce qui l'a provoqué. C'est l'impatience du ministre chargé de la Privatisation qui a voulu recourir trop tôt à la clôture. Toutefois, je ne crois pas que le leader parlementaire ait vraiment examiné la décision que la présidence a rendue plus tôt aujourd'hui, et je pense qu'il faudrait se demander très sérieusement si le leader parlementaire ne s'est pas trouvé à contester cette décision. Je me réserve le droit d'en juger.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le gouvernement continue manifestement de malmener l'opposition.

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: Pour que le régime parlementaire fonctionne. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député invoque-t-il le Règlement ou parle-t-il des travaux du gouvernement?

M. Nunziata: Pour que la Chambre fonctionne intelligemment, prudemment et efficacement, il faut que les leaders parlementaires collaborent les uns avec les autres. Le leader parlementaire de l'opposition officielle essaie de savoir quels sont les projets du gouvernement. Le gouvernement a le pouvoir de décider de l'ordre du jour. Nous voudrions simplement savoir ce qu'il prévoit pour le début de la semaine prochaine. Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance au gouvernement s'ils ne savent pas. . .

• (1510)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le gouvernement et l'opposition ont suffisamment négocié pour le moment. S'ils veulent continuer, toutefois, qu'ils le fassent derrière les rideaux ou dans une autre salle, comme c'est la coutume. Je crois que nous devrions entamer aujourd'hui le programme prévu par le gouvernement.

Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis tout disposé à négocier, comme vous le proposez, derrière les rideaux ou je ne sais où.

Selon moi, il y a une autre question importante que nous ne pouvons tout simplement pas mettre de côté, et c'est que nous respectons toujours la décision de la présidence. Or, j'ai entendu très clairement le leader du gouvernement à la Chambre déclarer que la décision du Président allait à l'encontre du paragraphe 78(3) du Règlement. Il remet donc en question la décision du Président. Par conséquent, j'estime qu'il devra retirer ses paroles dans les formes avant de revenir dans cette enceinte.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que nous examinerons le compte rendu. Nous allons poursuivre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIX ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Qu'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), déposée le mercredi 10 octobre 1990, soit adoptée.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi C-86, Loi tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-84, Loi concernant

la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Lee (p. 14001) et du sous-amendement de M. Harvey (Edmonton-Est) (p. 14010).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous avons interrompu nos travaux à 13 heures, le député de Laval-Est avait la parole. Il dispose encore de dix minutes pour terminer son discours, qui sera suivi d'une période de questions et commentaires de dix minutes.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avant le dîner, quand vous avez quitté, vous avez dit que j'avais 10 minutes. Il me reste donc 10 minutes et c'est avec plaisir que je continue sur le même sujet, soit la privatisation de Petro-Canada.

Comme je le disais ce matin, j'ai essayé de donner des arguments à l'effet que Petro-Canada n'a été d'aucune utilité pour les détaillants ou pour les consommateurs. J'ai essayé de chercher des avantages; nous n'avons pu en trouver aucun. Petro-Canada n'a rien donné. Les Canadiens n'ont pas trouvé leur compte dans cette compagnie.

M. Saint-Julien: C'est vrai!

M. Della Noce: Le gouvernement, tout d'abord, n'a pas d'affaire à vendre de l'essence, monsieur le Président, pas plus qu'il n'a d'affaire à vendre des brosses à dents. C'est stupide de voir combien de fois on a pu aller chercher dans l'entreprise privée une compagnie, avec l'argent du peuple, où l'entreprise privée était quand même assez respectable et raisonnable pour faire de l'argent.

Ce parti a pensé que la confiance que nous devons à l'entreprise privée, elle le mérite. Aujourd'hui, monsieur le Président, pendant le dîner, j'y ai repensé encore: Petro-Canada n'a jamais été un chef de file, rôle qu'on attendait d'elle. Petro-Canada a toujours été en conflit. Laissez-moi vous donner un exemple: Petro-Canada, si elle vendait de l'essence 1c. le litre moins cher que l'entreprise privée, Esso par exemple, le lendemain, tout le monde téléphonait au gouvernement pour se plaindre que Petro-Canada vendait l'essence moins cher. Si Petro-Canada vendait 1c. plus cher, le lendemain, il y avait le même appel téléphonique et on disait, ce sont les consommateurs, les Canadiens qui appelaient, ils disaient: C'est notre compagnie, et en plus, on paie plus cher. Cela n'a pas de bon sens. Alors, c'est ce qu'on avait, comme députés, depuis six ans, les mêmes appels qui arrivaient dans nos circonscriptions.

Petro-Canada a été une compagnie en conflit d'intérêts depuis le début parce qu'elle ne pouvait rien faire. C'était toujours une machine au gouvernement qui ne faisait que respecter ce que le gouvernement lui disait.

Quelle était la publicité de Petro-Canada? «Ça nous appartient.» Monsieur le Président, j'ai analysé cela depuis plusieurs années et j'ai trouvé la réponse. «Ça nous appartient», c'est faux, puisque personne ne pouvait aller chercher de l'essence gratuitement ou à meilleur marché. À plusieurs reprises, je me suis demandé si ce n'était pas comme le temps où la Shell faisait une publicité où on disait: Aide-toi, et Shell t'aidera. Les détaillants Shell que je représentais disaient: Aide-toi, car Shell t'aidera pas. Petro-Canada, ça t'appartient. Peut-être que la dernière partie de l'annonce a été oubliée, ça t'appartient pas. C'est peut-être ça qu'on aurait voulu dire. Mais, malheureusement, même si les libéraux d'alors disaient que c'était une fenêtre sur l'industrie, je n'ai pas vu grand fenêtre. Je n'ai pas vu ce qu'elle a fait pour les consommateurs.

Monsieur le Président, Petro-Canada va avoir un avenir fantastique, un avenir assuré à la suite de la privatisation. Guerre ou non au Koweït, les cinq prochaines années, selon les experts et les analystes, seront très bonnes pour l'industrie pétrolière et cela inclut Petro-Canada.

Les gens d'en face qui aiment Petro-Canada et qui veulent encore être contre le projet... il y a même eu hier un député qui disait qu'il allait voter contre; le député de la région de Toronto, de York-Centre, disait que l'opposition n'est pas en faveur de la privatisation de Petro-Canada. Il a oublié que c'est un avenir florissant qui s'en vient pour les pétrolières, même si la guerre a lieu ou non au Koweït. Nous vivons des moments difficiles dans l'industrie pétrolière. Ils sont encore à s'obstiner et ne peuvent avouer l'erreur, que Petro-Canada ne doit pas être sous le régime du gouvernement.

Petro-Canada n'a pas découvert un baril de pétrole, pas même un verre. Elle était supposée nous donner la leçon, elle était supposée faire le travail des organismes qui existent déjà. Même pas un baril, même pas une tasse. Et ce sont ces mêmes gens de l'autre côté qui veulent encore la garder. Petro-Canada a subi une très belle cure d'amaigrissement. Elle a été mise à la diète depuis un an. On a réduit ses objectifs de 1 200 postes. Alors, cette compagnie pourra réussir dans son travail comme les autres, au même niveau que les autres, et elle peut aller chercher du financement comme les autres. L'avantage de Petro-Canada, c'est qu'elle ne sera plus l'instrument politique où un ministre, comme M. Lalonde, pouvait l'appeler: Tel jour, on fait cela, tel autre, on fait ceci.

C'est fini! Laissons l'entreprise privée fonctionner et non le gouvernement à sa place. Pourquoi le gouvernement ne vend-il pas des brosses à dents? C'est la question que je me suis posée. Qu'est-ce que les détaillants ont eu? Les détaillants, quand ils avaient une affiche Petro-Canada, au début, ils étaient heureux, c'était une grosse compagnie, on va faire des millions avec cela. Et on leur a même défendu d'accrocher au mur une photo de leur famille. Il fallait rentrer de 7 heures à 11 heures le soir travailler comme des esclaves parce que le représentant qui était dans sa tour à Calgary avait dit: Ce sont nos heures. Oui, mais il n'y a pas un client qui passe après 9 heures chez nous. Ce n'est pas grave. C'est Petro-Canada, tu travailles jusqu'à 11 heures le soir. Est-ce que c'était une vie, cela, pour un détaillant? J'en ai connu des détaillants qui ont ruiné leur vie, leur salaire était nil, leur investissement, nil, leur famille... ils ont tout perdu parce que Petro-Canada les forçait à travailler jusqu'à 11 heures le soir parce que c'était une compagnie qui appartient à la Couronne. C'était une compagnie qui devait avoir une belle image, parce que le ministre l'appelait de temps en temps, il fallait que cela paraisse bien politiquement, surtout à tous les quatre ans pour faire les élections. Alors, c'est ce qu'a donné Petro-Canada à nos gens.

• (1520)

Monsieur le Président, je veux remercier mes collègues qui, avec moi, en 1985, ont formé une équipe pour proposer au gouvernement cette privatisation. Je veux aussi remercier tous les ministres, le Conseil des ministres et notre premier ministre de nous avoir écoutés et d'avoir écouté les Canadiens, parce que chez moi, à Laval, au Québec, je n'ai pas vu grand monde qui était très amateur de Petro-Canada. Chaque fois qu'il y a eu une hausse—c'était supposé être notre gardienne des prix de l'industrie—Petro-Canada a suivi comme tout le monde. Quand il y a eu des baisses, elle a suivi comme tout le monde. Mais elle n'a jamais été la première à nous les donner. Il fallait suivre; ce sont des «suiveux».

Donc, aujourd'hui, monsieur le Président, je suis fier de dire à mes électeurs qui m'écoutent que la promesse que je leur ai faite en 1984, la promesse que j'ai répétée en 1988, que Petro-Canada serait privatisée, que le Programme énergétique serait aboli, aujourd'hui, monsieur le Président, je peux leur dire: «Mission accomplie!» C'est la mission accomplie pour plusieurs circonscriptions au Québec. Je suis allé faire un tour au Québec, j'en ai fait des stations-service, j'en connaissais 7 000 au temps où je les représentais. Et ça partait de Montréal jusqu'à Gaspé, aux frontières de l'Ontario aussi. Les gens qui étaient avec Petro-Canada n'étaient pas avantagés; au contraire, c'étaient des gens qui devaient travailler plus fort, à meilleur prix que l'entreprise privée.

J'ai eu le plaisir d'être 14 ans avec l'Imperial Oil. Cela a été aussi les 14 ans les plus désastreux de ma vie, car l'Imperial Oil n'avait pas de coeur. Je ne sais pas si elle en a aujourd'hui, je ne pense pas qu'elle en ait plus. Elle n'avait de pensée que pour ses dollars. Quand la guerre se fait de façon égale dans l'entreprise privée, c'est mieux; mais quand la guerre se fait avec la poche d'argent des contribuables canadiens, je peux vous dire que cela devient difficile de concurrencer.

Comme je vous le disais ce matin, lorsque j'ai parlé, quand on faisait le ménage, on avait 1 000 $ de budget annuel, chaque station privée, alors que Petro-Canada, c'était 50 000 $ par station. On brisait même le ciment par terre, on brisait même le ciment pour faire le ménage quand ce n'était pas nécessaire! Mais qu'importe, c'est l'argent du peuple. Les libéraux sont des spécialistes de la dépense: Bonjour, merci, ce n'est pas grave! M. Lalonde, avec sa belle photo que j'ai gardée depuis 1981, le pompiste nº 1 du Canada, «M. Lalonde, 24 octobre 1981»: regardez ce dont il a l'air! Il a foutu tous les détaillants dans les problèmes, mais il n'a pas réglé le problème de l'industrie, car Petro-Canada n'a jamais rien fait pour que le Canada soit avantagé d'une façon quelconque. Je défie mes collègues de l'autre côté: Qu'ils me disent si Petro-Canada, à Gaspé, vendait l'essence moins cher! Non! Au contraire, elle la vendait plus cher. Qu'on me dise si en Abitibi, on vendait l'essence moins cher dans les stations de Petro-Canada! Non, c'était plus cher! Qu'on me dise si le service était meilleur! Non!

Mais on prenait le fouet, par exemple! On prenait le fouet pour ces détaillants et on leur disait: Petro-Canada est une nationale maintenant, il faut «forcer». Oui, mais on ne respectait même pas les droits de la personne, on ne respectait même pas les droits du travail. Mais il fallait qu'ils fassent plaisir à M. Trudeau; il fallait avoir une feuille d'érable à tous les coins de rue. C'est cela qu'était l'importance de Petro-Canada.

M. Saint-Julien: La couleur!

M. Della Noce: Ils l'ont eue, leur petite feuille rouge. Ils l'ont eue, leur couleur rouge. Mais ils ne l'ont plus, le pouvoir. Et ils n'auront plus les détaillants. Les détaillants n'ont pas voté pour les libéraux, parce qu'ils ont souffert. Mais moi, je les ai représentés et quand j'ai appelé M. Lalonde pour nous aider, il n'a même pas eu la politesse de nous répondre.

Alors, monsieur le Président, cela ne vous surprendra pas. Vous en avez entendu d'autres. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que Petro-Canada va avoir une belle réussite si elle s'en va dans le domaine privé. Je félicite le ministre et je félicite ce gouvernement qui l'a fait et je suis fier de faire partie de ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Welland—St. Catharines—Thorold a la parole.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, mon collègue du Québec a assez bien parlé, mais il faudrait dire qu'au début, quand nous avons conçu l'idée de Petro-Canada, c'était pour tous les Canadiens, non pas uniquement pour les gens qui voulaient faire quelques sous ici et là. Et quand le député nous dit que les gens qui construisaient les stations-service au Québec... ils en faisaient de l'argent puisqu'ils détruisaient les bâtiments qui étaient là pour en mettre d'autres! Eh bien, je vous dis que ce n'était pas le gouvernement qui avait cet argent-là. Ce sont les gens des entreprises privées qui voulaient faire de l'argent avec cela.

[*Traduction*]

Je n'ai pas l'intention de me lancer dans un grand débat, mais je crois que l'idée sous-jacente de Petro-Canada, c'était d'en faire la propriété des Canadiens pour les Canadiens et pas seulement pour, oui, monsieur le Président, quelques profiteurs du secteur privé qui pourraient exploiter cette société et se remplir les poches. Aujourd'hui, j'accuse ici le secteur privé. J'accuse les sociétés pétrolières qui ne se gênent pas pour nous escroquer à la pompe à essence.

Nous possédons encore Petro-Canada. Remercions le ciel de ne pas l'avoir vendue. C'est une des rares choses qu'il nous reste et que nous pouvons pratiquement revendiquer, en tant que Canadiens. Et voilà que pour quelques dollars, il dit...

[*Français*]

On va mettre fin à la feuille d'érable. Oui, la feuille d'érable qui est le Canada.

[*Traduction*]

C'est comme cela, monsieur le Président. La feuille d'érable qui est son symbole, que c'est à nous. Tous ces gens qui veulent s'en emparer simplement en disant leur petit boniment en face, qu'ils écoutent bien, parce que Petro-Canada, c'est notre patrimoine.

Je me demande si mon collègue peut répondre aux questions suivantes: Le Québec pourrait-il obtenir toute l'essence dont il a besoin aujourd'hui, en dépit du fait que nous avons accepté d'en donner la majeure partie pour le libre-échange? Est-ce que le projet Hibernia aurait vu le jour?

Mon collègue affirme avoir visité les postes d'essence d'un bout à l'autre du Canada. A-t-il vu les champs de sables bitumineux? A-t-il cherché à savoir ce qu'est le projet Hibernia? S'est-il déjà rendu à la mer de Beaufort? J'aimerais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet. Je voudrais qu'il réponde en tenant compte des sacrifices que les Canadiens ont faits pour pouvoir en devenir propriétaires.

Une voix: Oh, oh!

M. Parent: Ce n'est pas à vous que je pose ma question, mais au député qui avait la parole. Le fait est, je le fais remarquer au député d'en face, que la plupart d'entre nous avons visité ces endroits. Il n'est que juste, à mon avis, que le député d'en face qui justifie la vente de Petro-Canada soit celui qui réponde aux questions que je lui pose aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député sera bref, car deux autres députés veulent l'interroger.

M. Della Noce: Je serai aussi bref que possible, monsieur le Président. Les questions de mon collègue de Welland étaient si bonnes que je serai heureux d'y répondre. Cela fait six ans que j'attends l'occasion de répondre à ces questions. Je suis très fier de pouvoir le faire aujourd'hui à la Chambre.

Mon collègue dit qu'en démolissant des stations, on fait travailler les gens. Oui, c'est bien là le raisonnement des libéraux: démolir quelque chose qui n'a pas besoin de l'être uniquement pour dépenser de l'argent. Je suis contre ça.

En fait, si nous devons nous faire concurrence, nous devons disposer des mêmes outils pour le faire. Il n'en fut rien. Je me suis rendu compte un jour que trois stations-service de mon quartier qui étaient pauvres comme moi sont devenues riches sous la bannière de Petro-Canada. Ce n'était pas équitable. Pourquoi me faire fermer? J'avais une famille, j'avais des employés, pourquoi m'acculer à la faillite avec l'argent des Canadiens? Ce n'est pas juste. On devrait me donner la même part. Voilà ce qui me déplaît dans cette histoire.

Une voix: Votre propre argent.

M. Della Noce: Mon propre argent. Le gouvernement a dépensé mon argent pour remplacer une station ou refaire le plancher d'une station qui n'en avait pas besoin puisqu'il était en bon état quand la station appartenait au secteur privé. Je devrais maintenant me contenter d'ap-

plaudir le parti libéral fédéral pour ce qu'il a fait. C'est maltraiter l'industrie et mal employer l'argent que les gens ont à payer tous les jours en taxes.

Le député a dit que Petro-Canada visait à supprimer les abus au sein des pétrolières. Qu'a-t-elle fait? Donnez-moi un exemple, un seul, où Petro-Canada s'est battue contre Imperial Oil. Il n'y en a aucun. Elle n'a rien fait. Imperial Oil augmentait son prix d'un cent, Petro-Canada, de deux cents. Absolument rien n'a été fait. Et les libéraux disent qu'elle visait à surveiller le prix. Elle a même été exemptée des dispositions de la Loi sur la concurrence. Elle pouvait faire n'importe quoi. On ne pouvait même pas lui appliquer la Loi sur la concurrence.

Aujourd'hui, elle est assujettie à la Loi sur la concurrence, tout comme Imperial Oil, Shell ou Texaco l'étaient autrefois. Pourquoi devrait-elle être exemptée des dispositions de la Loi sur la concurrence? On appelle cela une police qui est autorisée à tirer sans respecter aucune règle. C'est bien ce qu'elle était. Et c'est ce qui ne me plaisait guère, ni à moi ni à elle.

Malheureusement, monsieur le Président, vous me dites que mon temps de parole est écoulé. Je pourrais donner des exemples au député pendant deux autres heures, mais je cède la parole à mes autres collègues.

• (1530)

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question. S'il y a un député québécois qui a défendu les intérêts des Canadiens et des Québécois, c'est bien le député de Laval-Est. Il n'a pas attendu en septembre 1990 pour les défendre. Monsieur le Président, à plusieurs reprises, au caucus et au Parlement, le député de Laval-Est nous a renseignés sur la question de l'essence.

Monsieur le Président, on a toujours dit que Petro-Canada, ça nous appartenait. Mais les gens de ma circonscription m'ont toujours demandé pourquoi cela ne coûtait pas moins cher, et pourquoi à plusieurs reprises ça a coûté plus cher que les autres entreprises. Ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement conservateur québécois de Laval-Est peut nous dire pourquoi l'essence n'était pas moins chère chez Petro-Canada?

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, après avoir passé 20 ans dans cette industrie, je peux bien dire aussi, non seulement au député d'Abitibi mais à mon collègue de Welland. . . Je voulais le dire tantôt, mais je vais répondre aux deux.

Petro-Canada, monsieur le Président, avait des difficultés terribles. Elle était en conflit d'intérêts à tous les jours, à toutes les heures. Elle ne pouvait pas baisser ses prix parce que ça nuisait à l'entreprise privée. Si elle les montait, les consommateurs votant, ça nuisait au gouvernement. Bref, il était pris entre. . .

Mme Bourgault: . . .l'arbre et l'écorce.

M. Della Noce: . . .l'arbre et l'écorce, comme vient de le dire ma collègue. Et s'il y a un député ici, un honorable député dans cette Chambre, qui pourrait me dire que la compagnie Petro-Canada a fait un bon travail, qu'il me dise si dans sa circonscription, dans sa rue, ou près de sa maison, il a vu Petro-Canada vendre de l'essence un cent, pas deux, pas trois, pas quatre, un cent meilleur marché, comme moi, je le faisais comme détaillant privé quand j'étais dans l'industrie! Qu'on me donne un exemple. Je défie n'importe quelle personne. Petro-Canada ne pouvait pas le faire, et c'est cela la réponse à mon collègue, parce que c'était une compagnie qui appartient au gouvernement, et quand on appartient au gouvernement, il faut marcher comme un soldat de bois, c'est-à-dire qu'on ne peut pas bouger parce que si ce n'est pas le ministre qui l'appelle, c'est le conseil, c'est l'entreprise privée. Et l'entreprise privée, il faut l'écouter. Bref, fais ceci, fais pas cela. Bref, ça été un gaspillage d'argent et de temps, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Burin—Saint-Georges a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'ai été très triste lorsque mon chef m'a dit que je ne serais plus chargé de surveiller mon collègue, le ministre d'État chargé de la Privatisation.

M. Boudria: Très souvent.

M. Simmons: Le peu de temps que j'ai passé dans ces fonctions a été d'autant plus agréable que mon collègue a toujours été très cordial. Je voudrais l'en remercier sans arrière-pensée. Nous n'avons pas été souvent d'accord, mais c'est pour cela qu'il est de l'autre côté et moi de celui-ci. Je souhaite à mon successeur, le député de Scarborough—Rouge River, des relations avec le ministre aussi cordiales que celles que j'ai eues.

Je pense qu'un des discours les plus intéressants faits récemment à la Chambre est celui que vient de prononcer mon collègue de Laval-Est. Lui et moi devrions partager un petit secret. J'ai hérité de lui le bureau que j'occupe actuellement dans l'immeuble de la Confédéra-

tion. J'ai ainsi obtenu un grand bureau, alors qu'il en a eu un encore plus grand. Il l'a sûrement réclamé, réclamé aussi ardemment que l'adoption de ce projet de loi, mais c'est une autre histoire. Je voulais simplement vous dire, monsieur le Président, que lui et moi nous avons été au même endroit, mais pas au même moment. J'ai hérité de son bureau.

Je voudrais saisir cette occasion, entre amis, en tant qu'occupant du fauteuil où il s'asseyait à une époque. Je l'ai entendu parler d'Imperial Oil et de la relation des moins heureuses qu'il a eue à la fin, et je pense qu'il a dit quelque chose comme les pires années de sa vie. Quatorze ans de sa vie. Vers la fin, il a mentionné le caractère symbolique de Petro-Canada, sa feuille d'érable et tout cela. Je ne pense pas que c'était l'essentiel de son discours. Je pense que ce qu'il voulait dire, c'est que si la société avait arboré un pavillon noir ou le drapeau de Tombouctou, son sentiment aurait été le même. Ce n'est pas la feuille d'érable, me semble-t-il, qui le faisait voir rouge, mais bien la haine maladive qu'il éprouve pour le gouvernement que dirigeait le très hon. M. Trudeau. C'est-à-dire que je ne pense pas que c'est la feuille d'érable qui le met en furie, mais plutôt sa haine irrépressible pour le gouvernement dirigé par le premier ministre Trudeau. Je tiens à lui dire en ami que je le comprends. Nous avons tous eu des déboires avec des administations, des sociétés ou d'autres organisations. Cependant, il ne devrait pas se laisser consumer par cette terrible passion qu'on appelle la haine. C'est démoralisant, un peu comme la vengeance. La haine détruit seulement l'agresseur, la personne qui hait ou qui essaie de se venger.

J'espère qu'il ne nous donnera pas trop de dissertations sur ce thème. Nous n'en sommes qu'à l'amendement. Je suis sûr qu'il voudra parler de la motion principale quand nous aurons voté sur l'amendement.

Peut-être qu'à ce moment-là, il sera plus disposé, non pas à manifester sa passion du moment, la haine—j'ai trouvé son discours intéressant mais pas très enrichissant—mais à prendre le temps de nous dire, si la privatisation est la meilleure invention depuis le pain tranché, pourquoi il n'a pas pris le temps de mettre du beurre dessus, pourquoi il n'a pas pris la peine de nous dire pour quelle raison il l'appuie.

Je peux comprendre sa haine de Petro-Canada. Je ne suis pas d'accord avec lui à ce sujet, mais je peux le comprendre, étant donné ce qui lui est arrivé.

Passons à deux ou trois choses que je voudrais dire au sujet du projet de loi, dans les quelques minutes que j'ai. Mon ami et collègue de Scarborough—Rouge River a très bien expliqué notre position sur cette mesure législative, comme mon collègue de York-Centre l'a fait ensuite.

Je sais que ce débat portera sur divers aspects de nos préoccupations et de notre position ici. Comme j'aimerais le faire pour presque toutes les autres questions, je voudrais donner le point de vue de Terre-Neuve sur un aspect de cette question-ci. Les députés sauront que l'entente Hibernia, récemment signée, prévoit un consortium pétrolier composé de quatre partenaires dont l'un d'eux, bien entendu, est Petro-Can.

Petro-Can dispose de 25 p. 100 des actions du consortium, lequel entame maintenant la mise en valeur des champs pétrolifères d'Hibernia situés à quelques centaines de milles au sud-est de St. John's, Terre-Neuve.

Mobil est le plus gros partenaire du consortium, puisqu'il détient la part des actions la plus importante, soit près de 28 p. 100. Il y a ensuite Chevron et Gulf. Chevron détient près de 21 p. 100 des actions, et Gulf, près de 25 p. 100. Mais ce n'est pas vraiment là-dessus que je veux m'attarder.

Je veux attirer l'attention sur le point auquel le député de Welland—St. Catharines—Thorold a fait allusion il y a quelques instants, soit que Petro-Can participe au projet Hibernia. Il a également dit que Petro-Can participe activement à l'exploration dans la mer de Beaufort.

Ceux qui critiqueraient Petro-Can comme l'instrument de la politique officielle qu'elle devait être—à mon avis, avec beaucoup de succès—n'ont pas besoin, dans ce contexte, d'aller chercher d'autres exemples en plus des deux que le député de Welland—St. Catharines—Thorold vient de donner à la Chambre il y a un instant.

La mer de Beaufort, exploration frontalière. Hibernia, au large de Terre-Neuve, exploration frontalière, et maintenant mise en valeur. Il s'agit sûrement d'un bon exemple d'instrument de politique officielle qui se trouve entre les mains du gouvernement fédéral.

J'ai appris que le député de Yellowhead, actuellement secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait eu l'intention de privatiser cette société, au moment de son bref passage à la tête du pays en mai 1979. Je comprends également que, quand notre collègue de Baie-Comeau, l'actuel premier ministre, est arrivé au pouvoir en 1984 et par la suite, il a, de concert avec son prédécesseur conser-

vateuré immédiat, le député de Yellowhead, démantelé Petro-Canada en tant qu'instrument d'intérêt public.

• (1540)

Par conséquent, à cause de l'argument implicite dans la question de savoir si nous avons besoin de Petro-Canada, il faut se demander de quel Petro-Canada il s'agit: de la société affaiblie d'aujourd'hui ou de celle qui figurait initialement dans la loi et qui a pu poursuivre son mandat jusqu'en 1979 et dans une certaine mesure jusqu'en 1984. Monsieur le Président, il faut vraiment répondre à cette question de base: avons-nous besoin d'un instrument d'intérêt public dans le secteur de l'industrie pétrolière?

La réponse était oui dans les années 1970 et, à mon avis, elle l'est encore clairement aujourd'hui. Bien des conditions sont les mêmes en 1990 que dans les années 1970, où cette société d'État appelée Petro-Canada a été envisagée pour la première fois, a fait l'objet d'une législation et a été établie.

Il suffit de penser aux événements actuels au Moyen-Orient, à cette situation tragique dans le golfe Persique et à la réaction en chaîne qu'elle a sur les prix ici au Canada. Vous avez entendu aujourd'hui mon amie et collègue d'Halifax parler, pendant la période des questions, de l'augmentation des prix de l'essence dans cette ville. Nous pourrions reprendre les mêmes chiffres pour les appliquer à tout le Canada atlantique; c'est assurément le cas dans ma circonscription de Burin—Saint-Georges, dans celle de mon collègue de St. John's-Est, j'en suis sûr, et dans bien d'autres circonscriptions. En effet, ce n'est qu'une question de temps avant que cela ne se généralise dans toutes les circonscriptions du Canada. Cela fait partie de la terrible réaction en chaîne que la situation dans le golfe Persique a et aura sur le monde entier, et nous n'y échapperons pas.

Le problème du golfe Persique et ses aspects relatifs au pétrole constituent un sujet en soi. J'aimerais bien discourir là-dessus, mais je crois qu'il vaudrait mieux, si on veut que le travail avance et si on désire conserver une certaine pertinence, pertinence pour laquelle je suis reconnu, comme peut le confirmer mon ami de St. John's-Est. . .

M. Reid: C'est l'adjectif «certaine» qui est important.

M. Simmons: D'accord. Compte tenu de tout ce qui précède, monsieur le Président, je crois que je devrais, malgré ma répugnance, me contraindre à revenir au sujet fascinant de Petro-Canada.

Mon collègue de Laval-Est témoigne une fois de plus du génie de celui qui en a eu l'idée—en fait, il y a une expression en français pour cela. Cela s'appelle *l'esprit d'escalier* ou, comme on dit en bon américano-canado-newfien, du *Monday morning quarterbacking*. C'est toujours comme ça, n'est-ce pas? On s'assoit, convaincu d'avoir prononcé le discours le plus brillant de sa vie, et voilà que des choses encore plus brillantes nous viennent à l'esprit.

Eh bien, s'il veut me lancer ses mots d'esprit à travers la Chambre, qu'il ne se gêne pas. Cela ne fait qu'amener de l'eau à mon moulin. Mais s'il veut que les gens de sa circonscription, plus particulièrement, en soient témoins, il serait bien avisé d'attendre que nous adoptions cet amendement et ensuite, lorsque nous reviendrons à la motion principale, il aura de nouveau l'occasion de prendre la parole et de participer à la discussion.

Je lui demande de ne pas s'amuser à semer la haine durant cette période, car il n'y excelle pas. En fait, il le fait fort mal. Il a pourtant bien essayé, mais il s'y prend mal. Je lui demande de ne pas chercher à semer la haine ni à défendre ses intérêts. Je dis au député de Laval-Est, la Chambre des communes n'est pas l'endroit qui convient pour faire mousser ses intérêts.

Cela étant dit, j'écouterai avec beaucoup d'attention tout ce qu'il aura à dire. Je partagerai peut-être son avis de temps à autre, mais je ne lui fais aucune promesse en ce sens.

Parlons maintenant des détracteurs de ce remarquable instrument appelé Petro-Canada. Je tiens à dire à mon collègue, le député de St. John's-Est, que c'est exactement ce que croient ses électeurs, que Petro-Canada est un remarquable instrument, mais ils croient aussi que nous devrions appliquer une norme variable d'admissibilité et le député ne semble pas être d'accord avec eux, ou du moins il préfère garder le silence à ce sujet, c'est plus commode pour lui. Mais j'aborde là une autre question, monsieur le Président, voyez, je m'écarte encore du sujet. Revenons à nos moutons.

Certains des détracteurs de cette remarquable société d'État pourraient prétendre, ce qu'ils font, qu'une société énergétique d'État ne peut financer ses dettes aussi bien qu'une société privée. C'est l'argument qu'ils avan-

cent, que si nous débarrassions Petro-Canada de toutes les conditions imposées à une société d'État, elle deviendrait tout d'un coup un gigantesque monstre énergétique qui transigerait facilement avec les banques et les géants du secteur financier et pour qui les dettes ne constitueraient plus un problème, et ainsi de suite.

Examinons le cas de trois sociétés énergétiques du Canada, toutes des sociétés d'État, appartenant à des gouvernements provinciaux ou fédéral, mais toutes des sociétés d'État. Justement, j'ai sous les yeux des statistiques intéressantes.

Il y a une boîte qui s'appelle Hydro-Québec, une organisation qui a brillamment réussi, une organisation très bien dirigée. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter son siège social il y a quelques années. Je connais assez bien ses activités, mais il y a un détail en particulier qui m'intéresse, et mon collègue de St. John's-Est devrait le connaître lui aussi parce que nous avons lu pas mal les mêmes ouvrages. Nous n'en sommes pas arrivés aux mêmes conclusions, mais nous avons lu les mêmes livres. Il est donc au courant que la société Hydro-Québec assaille continuellement Terre-Neuve, à cause de cet effroyable accord de Churchill Falls. Nous, qui sommes de Terre-Neuve et du Labrador, connaissons passablement bien Hydro-Québec.

Permettez-moi de revenir au point que je veux faire valoir. La dette courante d'Hydro-Québec s'élève à 28 milliards de dollars; son actif totalise environ 34 milliards de dollars. Toute société, avec un coefficient d'endettement comme celui-ci, se trouve dans une situation alarmante.

M. Hockin: Rapport passif-actif.

M. Simmons: Oui, je vois, j'aurais dû dire le rapport entre l'actif et le passif. Je remercie le ministre. Vous voyez que c'est parce qu'il connaît toutes ces choses sur le bout de ses doigts qu'il est ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme. Quant à moi, je ne suis que le fils d'un pauvre charpentier de la campagne terre-neuvienne qui cherche encore à apprivoiser ces notions si difficiles. Mais vous avez saisi l'essentiel de ce que je dis, à savoir que 28 est près de 34, et que le rapport est presque égal, toutes proportions gardées.

M. Duhamel: Il y a une différence de six.

M. Simmons: Mon collègue de Saint-Boniface a compris que 28. . . Déjà, monsieur le Président? Le temps passe si vite quand on s'amuse.

Pour ce qui est d'Hydro-Québec, le ratio d'endettement est de 34 milliards d'actif pour des dettes de 28 milliards contre 36 milliards d'actif et 27 milliards de dettes dans le cas de la Commission hydroélectrique de l'Ontario. Dans les deux cas, ce ratio est quasiment à égalité. Et Petro-Canada, cette vile société fainéante dont nous devrions nous débarrasser le plus vite possible, dont nous devrions nous laver les mains maintenant avant qu'elle ne cause d'autres dégâts, voyons son terrible ratio d'endettement. Ce ratio d'endettement ne ressemble en rien à celui d'Hydro-Québec ou à celui de la Commission hydroélectrique de l'Ontario. Voici les chiffres. L'ensemble de l'actif de Petro-Canada est actuellement de 6,8 à 7 milliards de dollars en chiffres arrondis, et sa dette est de 1,9 milliard, disons, de 2 milliards. Son coefficient d'endettement est donc grosso modo de 7 milliards d'actif contre moins de 2 milliards de dettes. Il est de l'ordre de trois contre un, ou mieux, de trois et demi contre un.

• (1550)

Au cas où on induirait les députés en erreur à la Chambre, et je suis sûr que ce serait par inadvertance, on doit s'attendre à ce que nous avancions certains faits au cours de ce débat, que cela nous prenne un jour ou plusieurs pour le faire. Si on cherche à trafiquer l'un des instruments d'action du gouvernement les plus merveilleux que nous ayons jamais eus au Canada, on ne pourra pas esquiver certains faits. Et l'un de ces faits inéluctables, c'est que le gouvernement ment quand il dit qu'une société d'État ne peut financer sa dette. Il ne le fait peut-être pas délibérément, mais sans le savoir sans doute. Cependant, il ment sûrement quand il maintient cette absurdité.

Une voix: Oh, oh!

M. Simmons: Je suis sûr que la langue démange au ministre et il est grand temps de l'entendre maintenant. Je ne doute pas un seul instant qu'il soit capable d'informer la Chambre beaucoup mieux que moi sur la question parce que, ne l'oubliez pas, je ne suis que le fils du charpentier arrivé ici par hasard pour vous parler. . .

M. Reid: Vous cherchez un endroit où passer la nuit?

M. Simmons: Pour passer au moins la journée, oui. Je suis ici par hasard et puisque j'y suis, je vous ferai part de mon humble opinion sur le sort que le gouvernement réserve à un excellent instrument d'intérêt public. Je n'aime guère ce qu'il fait, c'est pourquoi je m'y oppose. Si je disposais de plus de temps, je vous donnerais plusieurs des raisons pour lesquelles je ne peux pas approuver la privatisation de Petro-Canada. Ce que fait le gouvernement est répréhensible. Il ne sert pas les intérêts des Canadiens en privatisant Petro-Canada.

Je constate que mon temps est écoulé, mais peut-être pourrai-je reparler de ce sujet plus tard.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à mon collègue de Burin—Saint-Georges.

D'abord, je voudrais assurer à mon collègue que j'ai le plus grand respect pour la société Petro-Canada, pour ce qu'elle a accompli à ses débuts et, plus particulièrement, depuis dix ans, soit depuis qu'elle est exploitée comme une société pétrolière libérée de la mainmise du gouvernement, ce qui a nui à sa mission de société pétrolière canadienne qui a si bien réussi dans la mise en valeur de plusieurs projets en régions éloignées. Elle a joué un rôle fort important par l'entremise de sociétés comme Petro-Canada International. Je suis d'accord avec lui là-dessus.

Je suis pleinement d'accord avec lui sur la norme variable d'admissibilité, que le projet de loi C-21 comporte tellement d'éléments essentiels pour ses électeurs et les miens qu'il faut l'adopter. Ce serait hypocrite de ne pas reconnaître que ce projet de loi va plus loin encore. Personne ne tient plus que moi à la norme variable d'admissibilité.

Je voudrais attirer l'attention du député sur la question qu'il a posée à propos du ratio d'endettement, et je n'ai pas la prétention de m'y connaître. Il importe que tous les députés reconnaissent qu'en jouant un rôle de plus en plus important dans l'exploitation de gisements sous-marins, celui notamment au large de Terre-Neuve, Petro-Canada doit être libérée des entraves tant politiques que financières. Mon collègue en conviendra sûrement, surtout si nous voulons que Petro-Canada, avec sa participation dans Terra Nova, qui s'élève à près de 45 p. 100, participe à la réalisation de ce projet. J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

M. Simmons: Du dernier point?

M. Reid: Pour ce qui est du dernier point, si l'on veut exploiter Terra Nova avec l'aide de Petro-Canada, qui en contrôle aujourd'hui environ 45 p. 100, si j'ai bien compris, il ne serait pas réaliste, compte tenu des contraintes imposées par les mesures fiscales de ce gouvernement ou de tout autre ainsi que de la dette qu'il a endossée et de ses responsabilités qui en découlent, d'entraver Petro-Canada en l'obligeant à obtenir de nouveaux capitaux et à s'endetter. La solvabilité n'est qu'une facette de la question, et les ressources qu'amèneraient la privatisation ou l'émission d'actions représentent un avantage pour ses électeurs aussi bien que pour les miens quand Terra Nova serait mis en exploitation, suivi de bien d'autres projets dans lesquels Petro-Canada jouerait, j'espère, un rôle important et, bien sûr, un rôle de chef de file.

M. Simmons: Monsieur le Président, la dernière question ne demande qu'une réponse brève. Je ne connais pas l'expertise de mon ami dans le domaine, mais il sait que la mienne est limitée. S'il a du mal à savoir comment Petro-Can peut exploiter le marché, il n'a qu'à consulter Hydro-Québec, qui le fait régulièrement avec succès.

Le député de St. John's-Est semble entretenir l'illusion que le gouvernement est une sorte de maladie. Le gouvernement n'est pas une maladie, même s'il peut faire des choses assez malsaines, mais je ne partage pas du tout cette idée que tout ce qui est associé au gouvernement est par définition source d'ennuis.

M. Reid: Ce n'est absolument pas mon cas non plus.

M. Simmons: J'en suis fort aise. L'impression qu'il a donnée au début de son intervention est que, d'une façon ou d'une autre, le principal problème de Petro-Canada est qu'elle appartient au gouvernement fédéral. Je ne trouve pas que la chose en soi constitue un problème particulier.

Je voudrais maintenant passer à la question des conditions variables d'admissibilité.

M. Reid: Règlement! Il n'y a aucun rapport!

M. Simmons: Monsieur le Président, c'est le député de St. John's-Est qui a soulevé cette question. Nous pouvons la régler très rapidement. Je sais qu'il craint ma réponse, mais je vais répondre quand même.

Il sait fort bien, s'il veut être parfaitement franc, que si les conditions variables d'admissibilité sont un élément du projet de loi C-21, elles avaient, depuis quarante ans, toujours été tenues à l'écart de tout nouveau projet de loi sur l'assurance-chômage.

Nous avons adopté tous les ans des mesures législatives concernant cette disposition. Nous l'avons fait du temps de M. Trudeau comme nous l'avons fait sous le gouvernement du très honorable député de Yellowhead. Sous le gouvernement de l'actuel premier ministre, nous l'avons déjà fait cinq fois, mais, la sixième année, ce député a voté contre à deux reprises. Je regrette, mon temps de parole est écoulé.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est mon tour. Le député a dit que j'aurai ma chance. Je l'ai maintenant, s'il veut bien écouter. Je veux lui poser une question.

Je sais que mon collègue partage le bureau que j'avais auparavant. Ce n'est pas parce que j'en ai un plus grand que j'ai déménagé, c'est parce que l'endroit est différent et que je préfère l'emplacement actuel. Cependant, mon ancien bureau me manque et j'envie le député d'en avoir un aussi beau. Je lui rendrai visite, bientôt.

J'ai entendu mon collègue parler de Petro-Canada. Il sait, bien sûr, que je n'aime pas cette société. Cela n'a rien à voir avec la feuille d'érable. Je suis un bon Canadien. Bien que je sois d'origine italienne, nous sommes tous Canadiens et fiers de l'être. Et notre pays est fort lorsque nous sommes unis.

Ce que je n'aime pas en Petro-Canada, c'est la concurrence déloyale qu'elle livre à l'entreprise privée. Je me place du point de vue de l'entreprise privée. Il est très difficile de livrer concurrence lorsque l'État injecte de gros montants et fait intervenir de gros joueurs.

Petro-Canada avait 10 personnes pour inspecter les stations-service. Dans l'entreprise privée, nous avons une seule personne qui ne peut y consacrer plus d'une heure. L'inspecteur peut ainsi passer dix stations en une journée. Lorsque c'est l'argent des contribuables qu'on dépense, il est plus facile de faire durer le travail quelques jours. L'inspecteur peut même passer la nuit près de la station et essayer de se faire payer son dîner par la société.

L'entreprise privée ne peut accepter la conception qu'on se faisait de Petro-Canada au départ. Si le député comprend le principe, alors pourquoi l'État se mêlerait-il de vendre de l'essence, des brosses à dents ou même des avions? Pourquoi ne garde-t-il pas son argent pour offrir les services dont tous les Canadiens ont besoin? C'est le débat qui s'est fait au Québec et dans tout le pays avec l'association nationale. Nous n'avons rien contre le Canada. Nous en sommes très fiers. Mais lorsque le gouvernement a dit que c'était une force policière chargée de surveiller l'industrie, je n'y ai vu rien de bon pour les Canadiens. Je n'ai pas vu une seule aubaine pour le consommateur.

Petro-Canada donnait des hamburgers aux clients qui venaient acheter de l'essence. Pourquoi? Pourquoi ne pas leur consentir un rabais de un cent comme je le faisais? Voilà ce qui ne me plaisait pas. Quelqu'un de bien futé, un directeur de Calgary sans doute, a décidé que, pour vendre de l'essence, il fallait donner des hamburgers McDonald aux clients. Pourquoi faire? Les clients n'ont pas besoin de ça. Il leur faut de l'essence au plus bas prix possible. C'est ça qui ne me plaisait pas. Cela ne se voit pas dans l'entreprise privée. Pourquoi n'allez-vous pas chez les petits détaillants qui ont besoin de votre clientèle?

• (1600)

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le député de Laval-Est. Il soulève un point très intéressant. Il a d'abord parlé de la concurrence déloyale.

Je dirai au député, en toute honnêteté, que je ne suis pas au courant des détails. Je l'ai déjà mentionné sur un ton moqueur, et je suis certain qu'il a compris. J'ai donc parlé de sa relation avec Petro-Can, mais je ne suis pas au courant des détails et je ne veux pas m'éterniser là-dessus. Ce n'est pas ce dont il est question ici.

Je n'ai pas dit que Petro-Can est une entreprise parfaite. Ce que j'ai dit, d'abord, c'est que nous ne devrions pas pécher par excès de zèle. Si cette société fait des choses qu'elle ne devrait pas faire, si elle fait une concurrence déloyale aux autres entreprises, nous devrions présenter des mesures législatives qui visent à corriger ces choses. Ne nous débarrassons pas d'une bonne entreprise seulement parce que, aux dires d'un député, elle aurait fait des choses qui ne sont pas souhaitables ou pas parfaites. Je ne sais pas si c'est le cas, mais je crois le député sur parole.

Je crois comprendre que le député a eu une expérience déplaisante relativement à cette question, et je ne ferai rien pour la rendre encore plus déplaisante.

M. Della Noce: Esso n'a pas aidé.

M. Simmons: Esso n'a pas aidé, et je vous comprends de dire cela.

Je vais passer rapidement au deuxième point, monsieur le Président. Le député parle de Petro-Can, des stations-service, des hamburgers et de ce genre de choses. Il m'a demandé qui avait eu cette idée. Je suppose que la réponse facile serait de dire que c'est probablement la

même personne qui élabore les diverses stratégies de marketing, qu'il s'agisse de ballons, de brochures ou d'autres choses, durant les campagnes électorales pour le Parti conservateur et les autres partis.

Les gens se laissent emporter dans leurs stratégies de marketing. Parfois, les hamburgers ou les ballons qu'on donne n'ont absolument rien à voir avec le but de l'organisation. Je suis certain que c'est la même chose pour les pétrolières que pour les partis politiques.

Toutefois, monsieur le Président, ce que je tiens à dire au député, c'est que Petro-Can est une entreprise à intégration verticale. Elle en est venue à dépendre, à tort ou à raison, de ses activités en aval, c'est-à-dire des recettes provenant de ses stations-service, pour financer ses activités en amont, comme l'exploration.

Maintenant, s'il demande si la société devrait ou non faire cela, c'est une toute autre question. C'est tout à fait possible pour la Chambre de dire que nous voulons garder Petro-Can comme moyen d'application de la politique gouvernementale, mais que nous ne voulons pas qu'elle soit active au niveau de la vente au détail. Nous pouvons réduire ses activités en aval. C'est une option qui s'offre à nous. Cependant, je le répète, n'abandonnons pas tout.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voulais poser deux questions à mon collègue et peut-être que, pressé par le temps, il peut concentrer toute son attention sur la dernière.

J'ai cru comprendre que nous n'avons pas beaucoup parlé d'un certain nombre d'objectifs que la création de Petro-Canada visait à réaliser. Ainsi, il s'agissait notamment pour la société de trouver d'autres réserves. Dans un document que j'ai lu aujourd'hui, on affirme qu'au rythme actuel de la consommation, il ne nous reste des réserves que pour 13 ans encore.

On m'a dit que l'étude d'autres sources d'énergie constituait un autre objectif important. Nous sommes tous conscients du fait que la plupart des objectifs en question, sinon tous, ont été réduits à néant. Cela m'inquiète, surtout face à ce qui se passe à l'heure actuelle dans le monde. C'est peut-être là le point le plus crucial.

Je me suis également laissé dire que l'un des objectifs importants de la société consistait à accroître la participation canadienne dans le secteur pétrolier et qu'on obtient de bons résultats dans certaines régions du pays qui profitent de tout ceci. Sauf erreur, les provinces de l'Atlantique sont l'une de ces régions. Mon collègue pourrait-il répondre à cela? Il voudra peut-être aussi, car on lui a coupé la parole de façon plutôt abrupte, s'étendre sur les normes variables d'admissibilité et les prestations de paternité ou de maternité prévues dans le projet de loi C-21, dont nous sommes disposés à traiter dans un projet de loi distinct comme on l'a fait au cours des années précédentes.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Burin—Saint-Georges. Je le prie d'être très bref.

M. Simmons: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre tolérance. Je serai très bref. Je remercie mon collègue de Saint-Boniface pour ses questions. Pour être juste, je souhaiterais disposer du temps nécessaire pour traiter de ces questions. Permettez-moi de les aborder très rapidement.

Pour répondre brièvement à son avant-dernière question, il est évident que notre situation actuelle est bien pire qu'elle ne l'était en 1984 sur le chapitre de la participation canadienne.

C'est un des résultats directs, comme les députés s'en rendent compte, à l'instar des Canadiens. Une des répercussions importantes de la décision scandaleuse du premier ministre de retirer à Petro-Canada son mandat, c'est que cette société, qui contribuait largement à accroître la participation canadienne dans le secteur pétrolier, n'a plus été en mesure de poursuivre la réalisation de l'objectif en question.

En 1984, on lui a rogné les ailes et on voit maintenant le résultat. La participation étrangère dans le secteur pétrolier au Canada est supérieure à ce qu'elle était. Je ne me rappelle pas du chiffre exact, mais la situation est vraiment catastrophique.

À l'heure actuelle, la participation canadienne est beaucoup moins importante qu'elle ne l'était en 1984. Le député de Saint-Boniface a également raison lorsqu'il parle des normes variables d'admissibilité. Il est vrai qu'en juin et en décembre derniers, le député de Laval-Est, le député de St. John's-Est et tous leurs collègues du même côté de la Chambre se sont levés et ont voté contre l'amendement pour lequel leurs collègues avaient voté pendant cinq années d'affilée, soit en décembre 1984, 1985, 1986, 1987 et 1988.

Le même amendement avait été présenté à la Chambre 14 ans de suite. La quatorzième année, ils l'ont rejeté. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une façon de se venger des Canadiens des régions rurales? Quelle genre de sottise est-ce donc?

Aujourd'hui, il nous faut dix minutes. Monsieur le Président, accordez-nous dix minutes. Accordez-nous en quatre. Donnez-nous une guitare pour que nous vous le chantions. En seulement deux minutes, nous adopterons ces normes variables d'admissibilité tellement vite que

vous n'y verrez rien. Nous mettrons un terme à la misère que des dizaines de milliers de personnes dans ma circonscription, à Terre-Neuve, dans toute la région canadienne de l'Atlantique et partout au Canada endurent inutilement, parce qu'un gouvernement s'entête à dire que c'est lui qui décide ou alors il ne se passe rien.

Selon mon collègue, c'est un gouvernement stupide. Non, monsieur le Président, ce n'est pas stupide. Il y a trop de complicité pour que ce soit de la stupidité. Personne n'a dit jusqu'à maintenant que c'était stupide, mais c'est de l'insouciance. Au bout du compte, des milliers et des dizaines de milliers de gens souffrent. Nous pourrions présenter un projet de loi sur les indemnités de maternité, si c'est ce qu'ils veulent.

Ce qu'on veut, c'est voter pour un projet de loi qui met un terme à une participation du gouvernement d'environ 2,7 milliards de dollars dans le régime d'assurance-chômage parce que, à court terme, cela supprimerait l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Je vais sûrement faire quelque chose pour empêcher cela.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée.

Avant de donner la parole au député, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Comox—Alberni, le budget; le député de Cap-Breton—Richmond-Est, le travail; le député d'Okanagan—Shuswap, l'agriculture.

M. Dave Worthy (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, les propos du député de Burin—Saint-Georges m'ont beaucoup intéressé.

C'est toujours agréable de savoir qu'il y a à la Chambre d'autres gens ordinaires. C'est normal puisque nous sommes aux Communes.

Le député est fils de menuisier. Quant à moi, je viens d'une petite ferme d'élevage, et je me retrouve sur le plateau Chilcotin. J'ai moi aussi du mal à débrouiller les complexités de ce projet de loi d'importance majeure.

Plus tôt, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires a énoncé dans un langage simple et limpide les raisons qui motivent cette proposition. Je voudrais montrer aujourd'hui comment la transaction proposée s'insère dans le programme plus vaste de privatisation que le gouvernement poursuit depuis 1984.

Quand le parti au pouvoir a été élu en 1984, l'une de ses plus grandes priorités a été de réformer les structures économiques afin de rendre les Canadiens plus compétitifs et plus en mesure de relever le défi du marché global qui est en train de se former.

Au cours des six dernières années, le gouvernement a poursuivi une politique économique de moindre intervention de l'État dans le secteur privé, d'utilisation plus rationnelle des deniers publics. Je le dis avec fierté, la privatisation est un élément de base de cette politique. Comme vous êtes nombreux à le savoir, des gouvernements de toutes les formations politiques ont commencé, au milieu de la dernière décennie, à remettre en doute l'efficacité des vieilles solutions dans un monde moderne où la concurrence s'exerce à l'échelle internationale. Ils ont découvert que les vieilles pratiques gouvernementales de planification centrale et d'ingérence extrême étaient non seulement inefficaces, mais nuisibles. Elles nuisent au potentiel concurrentiel des pays.

• (1610)

Dans leurs tentatives pour transformer les économies de nombreuses démocraties de l'Europe de l'Est, notamment, les gouvernements de ces pays ont recours à la privatisation de différentes façons et à des degrés divers. Le Canada aide plusieurs de ces pays à mettre en oeuvre leurs programmes de privatisation, mais il ne faut pas oublier qu'il reste encore beaucoup à faire ici même.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement canadien possédait 53 sociétés d'État et 113 filiales de sociétés d'État, de même que des actions de diverses autres sociétés. Et cela, après avoir brillamment privatisé 13 sociétés d'État et les actions qu'il détenait dans cinq sociétés à propriété mixte. Au nombre de ces sociétés figurent une entreprise de construction aéronautique, Canadair; une entreprise de télécommunications internationales, Teleglobe Canada; et, bien sûr, la plus grande compagnie aérienne du Canada, Air Canada, qui a été vendue en deux émissions d'actions publiques à plus de 100 000 personnes.

Le succès de la formule canadienne de privatisation tient en grande partie au fait qu'elle reflète et s'efforce de refléter le caractère unique de notre pays aux plans démographique, économique, politique et historique. Songez un peu à quel point notre pays est à la fois vaste et peu peuplé. Le Canada est le plus grand pays de l'hémis-

phère occidental. Il s'étend sur 3,8 millions de milles carrés, alors que les États-Unis ne comptent que 3,6 millions de milles carrés. Par contre, notre population se chiffre à 26 millions seulement, soit le dixième de celle des États-Unis.

Cette disparité entre notre géographie et notre population nous a incités à compter sur l'État pour offrir des services nationaux essentiels comme le transport ferroviaire et le transport aérien. Certains des usagers de ces services se demandent si un changement de propriété ne va pas entraîner une diminution du service ou de la sécurité, ou une hausse des tarifs. En élaborant ses plans de privatisation, le gouvernement doit donc tenir tout particulièrement compte des inquiétudes de ces usagers. On impose au besoin des règles visant à assurer le respect des normes de santé et de sécurité.

Un autre facteur qui explique l'approche du Canada en matière de privatisation réside dans le rôle de la propriété étrangère dans notre économie. Le développement économique de notre pays a fait naître une base industrielle dominée par les succursales. Une bonne partie des secteurs canadiens de la fabrication et des produits pétroliers est encore dominée par les filiales de sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du pays.

Les Canadiens ont donc bien accueilli les retombées financières de l'investissement étranger tout en s'inquiétant un peu des conséquences de l'influence étrangère sur notre économie. C'est pourquoi le programme de privatisation du gouvernement tient compte de la question de la propriété étrangère sur une base individuelle pour déterminer si des restrictions s'imposent effectivement concernant les non-résidents.

Notre Constitution influe également sur le programme de privatisation du Canada, notamment la division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La Constitution canadienne donne aux provinces le pouvoir de réglementer le secteur des valeurs mobilières. Chaque commission provinciale des valeurs mobilières impose des limites sur ce qu'on peut faire pour promouvoir une émission publique d'actions. Dans les cas où l'émission publique d'actions sert d'instrument de vente, il faut tenir compte de ce pouvoir de réglementation.

Un dernier facteur qui contribue au caractère exceptionnel de notre politique de privatisation, c'est la nature et la situation des Canadiens. Ils sont très instruits, participent activement à une économie de marché et jouissent d'un niveau de vie élevé comparativement aux habitants d'autres pays. La plupart des Canadiens possèdent leur propre maison. Bon nombre sont également actionnaires.

Dans le cadre de son programme de privatisation, le Canada n'a pas eu à promouvoir le «capitalisme populaire» car c'était déjà une réalité au sein de la culture canadienne.

En fait, plus de quatre millions de Canadiens ou 23 p. 100 de la population adulte possèdent des actions dans une société cotée en bourse ou dans un fonds commun de placement. Cela représente une augmentation d'environ un million d'actionnaires depuis 1986, année où 18 p. 100 des adultes canadiens ont participé au marché boursier.

Toutes ces caractéristiques propres au Canada: une faible population dans un vaste territoire, la prépondérance de filiales, notre Constitution, avec sa répartition complexe des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et la nature de nos marchés financiers, devaient être prises en considération lorsque le gouvernement a commencé à acquérir des intérêts commerciaux. Il faut aussi en tenir compte au moment où nous nous départissons de certains d'entre eux.

Le ministre nous a assuré que le programme gouvernemental de privatisation est fondé sur une approche pragmatique, sensée et individualisée. On prend le temps d'examiner très attentivement la situation propre à chaque société, afin de trouver la meilleure méthode et le meilleur moment pour vendre.

Il serait peut-être utile de jeter un coup d'oeil sur les grandes privatisations qui ont eu lieu depuis 1984, pour montrer l'approche pragmatique et intelligente que le gouvernement a adoptée. À mon avis, trois transactions ressortent: la vente de Canadair à Bombardier, celle de Téléglobe à Memotec Data et la privatisation d'Air Canada. Je voudrais parler de chacune tour à tour.

Tout d'abord, la vente de Canadair. Les Canadiens savent que la vente de Canadair à Bombardier s'est révélée un énorme succès. Ils savent que, en tant que propriété de l'État, Canadair n'avait pas d'avenir. Sa technologie était excellente, mais sa mise en marché et ses compétences en gestion étaient médiocres. Ce sont justement ces éléments que Bombardier a apportés à cette entreprise. Il n'y a absolument aucun doute que la privatisation a donné à Canadair un avenir brillant et intéressant.

Deuxièmement, Téléglobe. Le cas de Téléglobe est un excellent exemple. Il n'est pas nécessaire de posséder une société pour la contrôler. Dans ce cas-ci, le prix des appels internationaux peut être aisément contrôlé par la réglementation, si nécessaire. En utilisant la réglementation et non l'acquisition par l'État, nous avons créé une nouvelle force dynamique dans le secteur des télécommunications au Canada, la société Memotec Data. Encore une fois, tout le monde gagne.

Troisièmement, Air Canada. La prise en charge d'Air Canada par l'État était peut-être nécessaire autrefois pour atteindre l'objectif de la politique gouvernementale qui était de créer un réseau aérien national. Mais nous savons tous que les circonstances ont radicalement changé dans le transport aérien depuis ce temps-là. Nous avons maintenant deux grandes compagnies aériennes au Canada ainsi qu'une myriade de navettes qui desservent les petits centres. Notre réseau aérien national compte maintenant beaucoup de participants. Bref, il n'est plus indispensable que l'État possède Air Canada pour assurer un service aérien national.

De plus, Air Canada avait besoin d'une forte infusion de capitaux pour financer la modernisation de sa flotte. Nous avions donc le choix d'obtenir ces fonds en augmentant les taxes et les impôts ou le déficit ou en offrant des actions au public. Puisque la prise en charge par l'État n'était plus nécessaire, nous avons décidé d'offrir au public des actions qui ont été bien accueillies par les employés de la société et le grand public.

Ces transactions ne sont pas l'oeuvre d'idéologues. À mon avis, elles représentent le triomphe du bon sens sur la rhétorique passionnée des défenseurs de la prise en charge par l'État. Elles ont préparé la dernière initiative du gouvernement en matière de privatisation, la vente de Petro-Canada.

Comme le disait le ministre il y a quelques instants, il n'est plus nécessaire de créer des sociétés d'État pour atteindre le principal objectif gouvernemental dans le secteur énergétique, lequel consiste à fixer les conditions de développement économique de nos réserves énergétiques.

Pour que Petro-Canada participe de façon dynamique à l'exploitation de nos réserves pétrolières et gazières, il faut qu'elle ait accès à une source nouvelle et fiable de capitaux. Encore une fois, nous avons le choix à la Chambre de trouver cet argent en imposant davantage les contribuables canadiens, en empruntant encore plus d'argent en leur nom ou en les invitant à investir dans la compagnie afin de participer à l'aventure.

Ce n'est pas par idéologie, mais plutôt par bon sens que le gouvernement a décidé d'autoriser Petro-Canada à chercher des capitaux directement auprès d'investisseurs particuliers.

• (1620)

L'idéologie, par contre, est le fondement de la plupart des points de vue avancés par l'opposition. Beaucoup des députés d'en face s'opposeront à cette loi, convaincus que la prise en charge par l'État est une fin en elle-même; qu'il vaut mieux une société d'État faible qu'une société forte appartenant à des particuliers. Il s'agit sans nul doute de la glorification de la prise en charge par l'État pour le principe, et non pour ses éventuelles conséquences, ce qui ne correspond pas aux traditions du Canada.

Cette loi est bonne pour Petro-Canada. Elle est bonne pour les contribuables canadiens à court d'argent et pour les Canadiens qui, tout comme moi, s'inquiètent de la dette que nous laisserons en héritage à la prochaine génération. Elle est bonne pour le Canada, puisqu'elle permettra à Petro-Canada d'assurer l'avenir énergétique de notre pays. C'est la raison pour laquelle j'appuie son adoption.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'apprécie les remarques de mon collègues et je voudrais faire quelques commentaires et poser quelques questions. Tout d'abord, je ne suis pas un de ceux qui sont préoccupés surtout par l'idéologie. Je crois qu'il faut se servir du bon sens, que l'on soit un membre de ce parti ou d'un autre. J'ai noté que mon collègue avait donné des exemples qu'il croyait favorables en ce qui concerne la privatisation de certaines firmes, certains commerces.

[*Traduction*]

Même si je comprends les exemples qu'il a donnés, je voudrais rappeler les circonstances de quelques-uns.

Il n'a pas mentionné, par exemple, la vente de Route Canada qui a causé des torts sérieux à quelque 1 900 Canadiens. Certains n'ont toujours pas reçu leur dernière paye, leur indemnité de licenciement et le paiement de leurs congés. Il est regrettable que le ministre responsable de ce portefeuille n'ait pas jugé bon d'ordonner une enquête, pour voir si nous pourrions aider les hommes et les femmes touchés par cette vente, des gens qui attendent depuis longtemps une réponse adéquate.

Le ministre a mentionné Air Canada mais, naturellement, il a omis de parler des 2 900 emplois qui viennent d'être supprimés. Je suppose que j'ai également des raisons de m'inquiéter de la privatisation de Petro-Canada. Est-il possible qu'un bon nombre d'emplois soient également supprimés dans un proche avenir?

Je ne prétends pas qu'il faille maintenir les emplois à tout prix. Il est évident que ce n'est pas possible. Cependant, il est préférable d'y penser avant, de sorte que s'il doit y avoir des licenciements, les hommes et les femmes touchés puissent continuer à vivre dignement et qu'on puisse répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Un dernier point, peut-être sous forme de question. Le ministre est-il d'avis que les consommateurs de produits pétroliers et gaziers se font exploiter? Si oui, est-ce par le secteur privé? Si oui, qui est responsable dans le secteur privé? Il n'y a pas de doute que ceux qui m'appellent se sentent exploités.

M. Worthy: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je ne pense pas que personne à la Chambre ou dans notre pays ne se réjouisse à la perspective de licenciements, en particulier de licenciements à grande échelle comme ceux auxquels nous avons assisté.

Le fait que, comme compagnie aérienne, ou comme n'importe quelle société, les responsables peuvent réagir aussi rapidement qu'ils l'ont fait aux conditions du marché est bien la preuve que cette société devrait être privatisée. Il est absolument vrai que s'ils peuvent réagir rapidement pour être plus rentables, pour maintenir la productivité et continuer à tirer parti des possibilités réalistes de faire des affaires qui s'offrent à eux, ils vont pouvoir assurer un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour tous leurs employés. Dans l'avenir, ils vont pouvoir embaucher davantage de personnel.

La plupart des Canadiens reconnaissent, je pense, qu'appuyer une société non rentable uniquement pour conserver des emplois est la pire des orientations à prendre dans une politique de l'emploi.

Je partage l'inquiétude du député. Je le remercie pour sa question. Il appuie vraiment, je crois, le principe selon lequel, dans la mesure du possible, les sociétés devraient être privées pour qu'elles puissent rester rentables et fortes et qu'elles puissent continuer à fournir les emplois dont nous avons tellement besoin.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai entendu les commentaires du député de Cariboo-Chilcotin. Je suis certain qu'il a parlé très sincèrement de ses convictions personnelles. Il ne sera probablement pas surpris si je dis que je réfute toutes ses conclusions. Cependant, il conviendra assurément avec moi que c'est une question très importante. C'est un projet de loi visant à ce que le gouvernement du Canada privatise la plus grande société qu'il ait jamais vendue. L'actif de cette société s'élève à près de 7 milliards de dollars.

Compte tenu de ces facteurs et du fait qu'il s'agit de la cession partielle des actions de la plus importante société d'État que le pays ait jamais possédée, que pense mon collègue de l'autre camp de l'attribution de temps ou de la clôture, si vous voulez, que l'on veut imposer à ce projet de loi dont on n'a discuté que pendant quelques courtes heures?

M. Worthy: Monsieur le Président, je remercie de député de sa question.

Je partage l'intérêt du député pour une discussion totale et ouverte de ce projet de loi puisqu'il s'agit d'une grande entreprise et d'un projet de loi très sérieux. Il convient de l'étudier avec la plus grande attention. Je sais également que le ministre qui a présenté ce projet de loi le souhaite aussi.

C'est en comité que pourront le mieux être étudiés les aspects de ce projet de loi qui réclameront l'examen le plus minutieux. Nous devrons nous assurer que la présence de tous les facteurs qui justifient la privatisation d'une société canadienne sont présents et que l'on a bien su évaluer la nécessité pour le Canada d'être doté d'une société nationale en la comparant au besoin d'obtenir le meilleur rendement possible de ses actions dans cette société.

Nous devons prévoir les problèmes qui pourraient surgir et nous assurer qu'on en a bien tenu compte. Il y a une multitude de questions très complexes que le comité serait mieux en mesure de traiter que la Chambre. Je partage l'intérêt du député pour une discussion complète; c'est ce que j'aimerais aussi réaliser.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'adresserai une courte question à mon collègue. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup à la question et je sais qu'il connaît la réponse.

Le député qui a parlé avant lui a comparé Petro-Canada à Hydro-Québec. Ce qui me chicote dans cette comparaison, c'est que quand Hydro-Québec vend son électricité, personne ne lui fait concurrence. Elle est en situation de monopole. Elle peut vendre son électricité au prix qui lui plaît, puisque les Québécois ne peuvent pas s'en procurer ailleurs. Ils n'ont pas le choix. Par contre, Petro-Canada doit faire face à la concurrence.

Je demande à mon collègue: pourquoi, cher collègue, le gouvernement ne verse-t-il pas encore plus de fonds pour résoudre le problème, comme Hydro-Québec le fait? J'ai hâte d'entendre sa réponse.

M. Worthy: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début, je ne suis pas comptable et la complexité des états financiers m'échappe. Mais je ne crois pas qu'il faille être expert comptable pour comprendre la différence qui existe entre un monopole et une société qui exerce une concurrence sur un marché ouvert. C'est le jour et la nuit.

Il faut ajouter à cela la dette terrible avec laquelle les contribuables canadiens sont aux prises et contre laquelle ils luttent depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Comme législateurs, cela doit avoir la priorité absolue dans notre esprit. C'est la priorité que le gouvernement lui a accordée et qu'il continuera à lui accorder. Demander à Petro-Canada d'assumer cette dette, c'est alourdir davantage le fardeau des contribuables du pays. Je ne veux pas faire cela et je suis certain que mon ami ne le veut pas non plus.

• (1630)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi visant la privatisation de Petro-Canada. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, avons manifesté notre opposition à ce projet. Nous croyons que, en cette période critique de l'histoire de notre pays, étant donné les problèmes que connaît l'économie canadienne et l'approvisionnement pétrolier rendu incertain à cause des événements au Moyen-Orient, le moment est certainement mal choisi pour privatiser Petro-Canada.

J'ai écouté attentivement les commentaires formulés par le député de Cariboo—Chilcotin qui s'oppose à ce que le gouvernement impose le baîllon ou adopte une motion d'attribution de temps. Si jamais le gouvernement propose de nouveau une telle motion, mais après ce qu'il vient de dire, je suis convaincu qu'on ne tentera pas d'appliquer la clôture à un débat traitant d'une question aussi importante que la privatisation de Petro-Canada, mais s'il le fait, j'espère que le député votera contre la proposition du leader du gouvernement à la Chambre.

Ce projet de loi est très important, la question est très importante. Les produits pétroliers sont à l'économie d'un pays ce que le sang est au corps humain. À cause de l'incertitude qui régnait en 1973 et à cause du premier choc pétrolier en 1973 et des chocs suivants en 1980, le gouvernement de l'époque a proposé de créer une société pétrolière nationale.

J'ai eu l'occasion de siéger au comité qui a étudié le projet de loi et mis sur pied cette société. Je ne croyais pas à l'époque que la société deviendrait aussi importante qu'elle l'est de nos jours. Nous la considérions plus comme un instrument de mise en valeur et de développement des ressources. Au fil des ans, les gouvernements se sont succédés et la société s'est lancée dans la vente au détail.

J'ai été surpris de voir que l'une des premières choses qu'a faites le gouvernement actuel, après avoir pris le pouvoir en 1984, a été de consacrer près d'un milliard de dollars à l'achat des services d'aval de la société Gulf Canada. Après toutes les hésitations qui ont marqué le régime Clark en 1979, au moment où le gouvernement se demandait s'il privatiserait ou non Petro-Canada en partie ou en totalité, j'étais très étonné de le voir acquérir des stations-service Gulf Canada dans l'est du Canada. Et je crois qu'il a accordé en même temps un dégrèvement fiscal à l'organisation Reichmann pour lui permettre d'acheter les ressources en amont de Gulf Canada et qu'il lui a consenti également un crédit d'impôt. En se servant de ce merveilleux truc qu'on appelle *Little Egypt Bump*, les Reichmann ont pu faire ces acquisitions en répercutant une bonne part des coûts sur les contribuables.

Par conséquent, compte tenu des principes et de la politique des conservateurs dans ce domaine, il est étonnant de voir qu'ils aient dépensé un milliard de dolllars pour acheter un groupe de stations-service alors qu'ils auraient pu affecter cet argent à la prospection et à la mise en valeur pétrolières. Personne n'a jamais pu expliquer exactement pourquoi ils avaient agi de la sorte.

Maintenant, les conservateurs nous parlent de vendre 15 p. 100 des actifs de Petro-Canada pour débloquer 500 millions de dollars dont on a vraiment besoin selon Wilbert Hopper, le président de Petro-Canada et le directeur général de la prospection et de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Il me semble que s'ils ont besoin de cet argent maintenant, les conservateurs auraient mieux fait d'économiser cet argent en 1984 et en 1985 lorsqu'ils ont dépensé presque un milliard de dollars. S'ils n'avaient pas dépensé ainsi cette argent, s'ils n'avaient pas consenti un avantage fiscal à l'organisation Reichman pour lui permettre d'acheter les ressources en amont de Gulf Canada, ils auraient eu probablement tous les fonds d'exploitation nécessaires à l'époque.

Il saute aux yeux que ce projet ne fonctionnera tout simplement pas si le gouvernement projette de vendre 15 p. 100 des actions de Petro-Canada. Qui voudrait investir dans une entreprise qui exerce ses activités dans un domaine aussi instable que celui de l'industrie pétrolière? On n'a qu'à voir les mises à pied de 3 000 à 4 000

employés annoncées chez Imperial Oil pour se rendre ne connais pas beaucoup de gens qui voudraient investir dans une société d'État dont on veut vendre 15 p. 100 des actions. Cela ferait un mariage très malheureux en pareil cas.

Les investisseurs craignent que le gouvernement ne se serve de la société d'État pour ses propres fins comme un outil d'intervention. Ce n'est pas tellement praticable parce que les actionnaires sont censés être protégés, mais il détient toujours une participation de 85 p. 100.

Naturellement, la société privatisée s'intéressera de très près au point de vue du ministre de l'Industrie ou de celui des Finances, à celui des ministres qui détiendra les actions au nom du gouvernement fédéral. Je ne pense pas que cet arrangement sera une bonne chose pour les investisseurs et pour le gouvernement. L'expérience a déjà été tentée ailleurs, en Colombie-Britannique notamment avec la société B.C. Resources, et a généralement été un échec retentissant.

Le moment n'a jamais été plus mal choisi pour la vente de Petro-Canada. En effet, le prix du baril de pétrole est passé de 16 $ ou 17 $ à plus de 40 $. Si Petro-Canada était déjà inscrite à la cote, ses actions s'apprécieraient sans doute, car la valeur de ses réserves seraient aussi à la hausse. Cependant, le ministre doit sûrement penser à la sécurité énergétique par les temps qui courent.

Nos réserves du bassin sédimentaire occidental ont baissé presque tous les ans. Aux termes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous sommes tenus, en cas de crise pétrolière, comme maintenant où la guerre peut éclater au Moyen-Orient, de maintenir le même niveau d'approvisionnements aux États-Unis. Quand on sait que nos réserves diminuent chaque jour, comment notre gouvernement pourra-t-il respecter cet engagement—qui s'établit à quelque 20 p. 100 de nos réserves—s'il vend Petro-Canada? Nous nous sommes déjà engagés, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, à laisser agir les forces du marché. Les instruments dont disposait encore le gouvernement pour élaborer une politique énergétique sont abandonnés l'un après l'autre. Si le projet de loi est adopté, Petro-Canada, l'un des meilleurs instruments dont nous disposons encore, sera perdu.

• (1640)

Le gouvernement a déclaré qu'il privatisait Petro-Canada afin de tirer plus de capitaux du marché pour mener des activités d'exploration et de mise en valeur. Je le répète, si c'est le cas, pourquoi les conservateurs ont-ils acheté une série de stations-service? Pourquoi avoir acheté ces stations-service il y a à peine quatre ans, s'ils manquaient de capitaux pour mener des activités d'exploration et de mise en valeur? Le marché des capitaux canadien est limité.

Nous éprouvons déjà de la difficulté à trouver des capitaux pour le secteur manufacturier, l'industrie minière, les transports et bien d'autres secteurs comme celui des mines dans le nord de l'Ontario. Pourtant, on propose de privatiser Petro-Canada et d'absorber les maigres capitaux qui restent encore sur le marché canadien.

Si la privatisation de Petro-Canada absorbe ces capitaux, qu'arrivera-t-il aux autres secteurs de l'industrie qui, à un moment ou à un autre, ne sont pas aussi rentables? Il est évident que le secteur minier est dans une situation lamentable parce que le gouvernement a éliminé les actions accréditives et le programme de stimulants permettant une déduction pour épuisement au titre de l'exploration minière.

Il y a tout juste quelques semaines, nous avons eu une réunion de députés de notre caucus à Kirkland Lake et on nous a expliqué comment toute les activités d'exploration et de mise en valeur dans le secteur minier avait été anéanties, au cours de l'année écoulée, par l'élimination des actions accréditives et des programmes de stimulants. Dans ce secteur, on ne peut plus trouver de capitaux. Si la vente de Petro-Canada se concrétise et qu'elle vient engouffrer encore plus de capitaux, le secteur minier, le secteur manufacturier et le secteur de la transformation seront mis dans une position encore plus précaire.

La solution proposée dans le projet de loi est de vendre une part de 25 p. 100 à des investisseurs étrangers. Nous voyons déjà le secteur pétrolier échapper de plus en plus aux Canadiens. Nous savons qu'entre 1985 et 1989, la part du secteur des ressources en aval contrôlée par des Canadiens est passée de 42,7 p. 100 à 36,1 p. 100.

Imaginez cela, monsieur le Président, en seulement quatre ans d'administration conservatrice, nous avons assisté à une diminution de 6 p. 100—plus que cela, 6,5 p. 100—du contrôle canadien des ressources énergétiques en aval. Cela se produit dans bien d'autres domaines aussi puisque, selon le gouvernement, il importe peu de

savoir qui exerce ce contrôle. Les pétrolières, que leur siège social soit à Houston, à Chicago ou ailleurs, seront tout aussi intéressées au sort des Canadiens qu'à celui des Américains.

Il n'est pas nécessaire d'être très brillant pour comprendre que c'est faux. Lorsque le gouvernement américain à Washington, qu'il s'agisse du Congrès, du Sénat ou du président, fait des pressions sur les sociétés américaines, celles-ci réagissent en conséquence, à n'en pas douter. Si l'on examine les ressources en amont, on constate que sur une période de seulement trois ans, de 1986 à 1989, le contrôle canadien est passé de 49 p. 100 à 39 p. 100. Le contrôle canadien a donc chuté de 10 p. 100. Si ce projet de loi est adopté, il n'y aura pas de fonds canadiens disponibles pour l'achat de ces actions. On se tournera naturellement du côté des États-Unis.

L'une des raisons de l'établissement de Petro-Canada, dans les années 1970, était d'ouvrir une fenêtre sur l'industrie. Nous savons que celle-ci est contrôlée par cinq, six ou sept grandes sociétés pétrolières exploitant un marché mondial. Nous savons que la plupart de ces sociétés ont leur siège social aux États-Unis, Shell faisant exception. Nous voulions ouvrir une fenêtre sur l'industrie non simplement pour avoir un moyen d'intervention, mais pour mettre en place un mécanisme qui nous conférerait une certaine influence sur cette industrie, pour savoir si on cherche à nous escroquer.

Les gens de ma circonscription se plaignent du coût élevé du pétrole. Petro-Canada nous ouvre une fenêtre sur cette industrie, non seulement au pays mais dans le monde. M. Hopper est président de l'Association pétrolière du Canada. Y a-t-il un moyen plus efficace de conserver son influence sur l'industrie que d'avoir quelqu'un à ce poste, à Calgary?

La proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui aura pour effet, selon moi, de fermer cette fenêtre sur l'industrie que représente la société nationale du pétrole, Petro-Canada, alors que nous savons que dans 10 ou 20 ans, les ressources auront disparu. Les réserves du bassin sédimentaire de l'Ouest diminuent sans cesse. Cette source d'exploitation pourrait être perdue.

Sur le marché international, nous y perdons. Petro-Canada International a offert une aide utile aux pays du tiers monde en contribuant à l'exploitation de leurs ressources pétrolières. En tant que nation, nous avons un engagement à respecter sur ce plan, par l'intermédiaire de l'ACDI, d'organismes de développement international, d'ONG et d'autres organisations. Petro-Canada s'est montrée utile sur ce point. En effet, l'aide au développement des pays du tiers monde doit être axée sur l'aide à l'exploitation de leurs ressources. Comme d'autres nations l'ont fait, nous avons aidé des pays comme l'Inde et d'autres, afin de leur permettre de mener à bien leurs programmes de développement agricole dans les années 1960, d'exploiter de nouvelles variétés de blé susceptibles de leur assurer l'autonomie et, au moins, de produire suffisamment pour nourrir leur population.

De toute évidence, le pétrole est le moteur de toute économie. Le fait d'aider les pays du tiers monde à mettre en valeur leurs ressources minières et énergétiques est un aspect important, un aspect qui sera perdu si la mesure à l'étude est adoptée. Petro-Canada ne nous permettra plus d'être au courant de ce qui se passe dans le secteur pétrolier chez nous comme à l'étranger et cessera d'être un important véhicule de mise en valeur des ressources énergétiques du tiers monde.

Petro-Canada a joué le rôle d'instrument de la politique nationale dans le cadre de la mise en valeur de projets comme celui d'Hibernia. Je crois que la société y a un intérêt de 25 p. 100. Il est certain que sa privatisation n'aidera pas la mise en valeur d'Hibernia. Mais considérons d'autres grands projets: Petro-Canada a un intérêt de 44 p. 100 dans Terra Nova, de 15 p. 100 dans Oslo, de 17 p. 100 dans Syncrude, de 50 p. 100 dans Wolf Lake. Les gouvernements ont souvent de la difficulté à déterminer dans quelle proportion il convient de financer de tels projets.

• (1650)

Comment pouvons-nous être sûrs, une fois Petro-Canada privatisée, que ces importants projets, envers lesquels le gouvernement a pris des engagements, iront de l'avant? Le gouvernement va-t-il tout simplement vendre l'intérêt de la société dans Oslo ou ailleurs? Si la privatisation se réalise en définitive, les investisseurs ne voudront pas de cette part publique de 15 p. 100, ils voudront que le secteur privé possède 100 p. 100 pour éviter que le projet ne devienne un instrument de la politique nationale. Le gouvernement ne pourra plus faire des investissements solides et sages dans de tels projets. Il n'en aura plus la responsabilité.

Je crois que le gouvernement devra nous donner beaucoup d'explications pour s'être permis de nous présenter une initiative de ce genre à un moment où les prix du pétrole sont en train de grimper en flèche dans le monde, passant de 16 à 18 $ l'année dernière à 42 $ aujourd'hui. Sommes-nous sûrs que le gouvernement sait ce qu'il fait en nous proposant de privatiser Petro-Canada? Sommes-nous sûrs que les consommateurs ne vont pas écoper chaque fois qu'ils feront leur plein d'essence?

Je crois que le gouvernement devrait repenser toute cette affaire. Les avantages de la privatisation ne sont pas très importants, mais les inconvénients sont énormes. Pensons aux 2 900 mises à pied annoncées aujourd'hui par Air Canada qui, comme chacun le sait, a été privatisée. Petro-Canada a 6 400 employés. Le gouvernement a-t-il secrètement l'intention de les laisser traiter de la même façon que ceux d'Air Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé. Questions et commentaires.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté le député attentivement. Comme je ne suis pas sûr qu'il comprenne ce qu'il a dit, je lui demanderais des éclaircissements.

Le député a parlé de la hausse du prix du pétrole et fait allusion au fait que Petro-Canada contrôlait en quelque sorte les prix des sources d'énergie dont elle s'occupe principalement, soit l'essence ou le pétrole. Il a laissé entendre que, puisque les prix sont à la hausse, nous devrions conserver Petro-Canada pour contrôler les prix. C'est l'impression qu'il a donnée à la Chambre.

Voici ma question. Le député n'est pas un nouveau venu à la Chambre. Il y siège depuis longtemps. Il était peut-être même là lorsque Petro-Canada a été créée. Cela doit faire 15 ans, et il a blanchi sous le harnais.

Quand donc Petro-Canada a-t-elle contrôlé le prix de l'énergie au Canada? La société a-t-elle jamais reçu le mandat de contrôler les prix? Si oui, où se trouve ce mandat? À quel moment a-t-elle contrôlé les prix?

Le fait est que la privatisation de Petro-Canada n'a rien à voir avec la hausse des prix de l'énergie que le monde entier connaît ces jours-ci. C'est la situation qui existe au Moyen-Orient qui a fait monter les prix spéculatifs du pétrole. Cela n'a rien à voir avec Petro-Canada, avec sa privatisation ni avec le mandat qu'a voulu lui donner au départ le cartel formé par les libéraux et les néo-démocrates au début des années 70.

M. Foster: Monsieur le Président, évidemment, lorsque le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires parle de cartel, il veut parler des cinq ou six grandes pétrolières qui unissent leurs efforts pour essayer de faire monter le prix du pétrole au Canada.

Lorsque nous avons créé Petro-Can dans les années 1970, nous l'avons fait dans le but d'élargir les ressources et les réserves énergétiques de notre pays. Le député sait que c'est important pour nous d'avoir une fenêtre sur l'industrie. Ce que le gouvernement propose, c'est que nous vendions cette société pour que le gouvernement n'ait plus de moyen d'appliquer sa politique en matière d'énergie.

Le gouvernement a défini le mandat de l'Office national de l'énergie de façon à ce que celui-ci n'ait pas le pouvoir de contrôler les exportations. Nous avons augmenté les exportations de gaz naturel et de pétrole, et toute la question de la politique nationale a été laissée de côté dans l'Accord de libre-échange. Il sait cela.

M. McDermid: C'est absurde. Je ne sais pas cela du tout.

M. Foster: Il devrait le savoir.

M. McDermid: C'est de la foutaise.

M. Foster: Il sait que c'est la vérité, mais il ne veut pas l'entendre parce que cela le dérange.

M. McDermid: Les choses ne se sont pas passées ainsi.

M. Foster: C'est exactement ce que le ministre a fait et il veut maintenant se débarrasser du seul moyen à notre disposition pour défendre l'intérêt public dans le secteur énergétique. Le ministre nous prouve que le gouvernement parle de privatiser davantage de sociétés, mais que sa politique consiste à les céder toutes pour une bouchée de pain.

Le gouvernement parle de privatiser 15 p. 100 de tout ceci pour obtenir 500 millions de dollars qu'il pourra consacrer à la prospection. S'il souhaitait vraiment avoir 500 millions de dollars ou un milliard de dollars à consacrer à la prospection, pourquoi a-t-il dépensé quelque 900 millions de dollars pour l'achat de stations-service en 1984? S'il se préoccupait vraiment de la prospection et de la mise en valeur—ce qui constituait le principal rôle de Petro-Canada au départ—le gouvernement n'avait pas à dépenser 800 ou 900 millions de dollars. Ce n'est pas le ministre actuel, car il n'était pas là à l'époque, mais c'est son gouvernement qui a déclaré qu'il ne voulait pas consacrer d'argent à la prospection et au développement et qu'il préférait acheter des stations-service et les installations de Gulf dans l'est du pays, ce qu'il a fait.

Maintenant, Petro-Canada est à court d'argent parce que le gouvernement a tout dépensé pour acheter des stations-service qui ne contribuent pas vraiment à accroître les réserves. Je ne comprends absolument pas comment un gouvernement soucieux de bien administrer les

deniers publics peut acheter toute une série de stations-service, alors qu'il aurait pu se servir de l'argent en question pour procéder, déjà à l'époque, à des travaux de prospection et de mise en valeur. Il aurait pu s'en servir et réinvestir chaque année.

Je pense vraiment que le ministre d'État chargé de la Privatisation ignore ce dont il parle. Ce projet de loi est vraiment mauvais.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Saint-Boniface.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon collègue a parlé de la participation canadienne, de la canadianisation du secteur pétrolier. Il avait en main des chiffres, et je me demande s'il ne pourrait pas s'étendre davantage sur la question et nous donner peut-être un exemple ou deux d'autres régions où la participation canadienne est moins importante qu'elle ne l'était.

J'ignore s'il a le temps de répondre, mais je reçois beaucoup de coups de téléphone d'électeurs qui considèrent qu'on profite d'eux, à l'heure actuelle, en leur imposant d'importantes augmentations de prix à la pompe.

M. le Président: Le député pourra peut-être répondre à cette question en privé.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

LE CENT VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

M. George Proud (Hillsborough) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, la ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, devrait être désignée comme le «Berceau du Canada» afin de souligner le 125e anniversaire de la conférence des pères de la Confédération tenue à Charlottetown en 1864.

—Monsieur le Président, j'éprouve énormément de satisfaction et de fierté à présenter cette motion et à en amorcer le débat.

Je me réjouis par ailleurs d'avoir été favorisé par le sort. En effet, la plupart des Canadiens ignorent que l'ordre des motions et des projets de loi d'initiative parlementaire est le résultat d'un tirage au sort. Évidemment, je devrai compter bien plus que sur ma bonne fortune pour mener ma motion à bon port.

Si, en tant que député de Hillsborough, je m'applique depuis juin 1989 à faire reconnaître Charlottetown comme le «Berceau du Canada», un très grand nombre d'autres insulaires y travaillent depuis bien plus longtemps.

L'année 1989 a marqué le 125e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. À l'occasion de cette conférence tenue en 1864, les délégués du Canada et des Maritimes acceptèrent en principe de s'unir pour constituer le Dominion du Canada. C'est alors qu'est né à Charlottetown le sentiment excitant des perspectives sans fin. Les délégués représentant plusieurs provinces décidèrent alors de former une seule nation. Ils avaient compris que l'union fait la force. Aujourd'hui, en 1990, les Canadiens espèrent retrouver ce sens de l'unité et de l'optimisme.

Quiconque déambule dans Charlottetown peut retrouver l'atmosphère qui régnait lors de la conférence de 1864. Au moment où la conférence eut lieu, la ville de Charlottetown était déjà centennaire. Parti du port, le visiteur peut emprunter la rue Great George et suivre l'itinéraire même des Pères de la Confédération après qu'ils furent débarqués du vapeur *Queen Victoria*. Des arbres répandent leur ombre sur le voisinage, et dès le bosquet franchi, le promeneur aperçoit Province House qui accueillit les Pères de la Confédération et qui abrite maintenant l'Assemblée législative de cette province.

Province House remplit les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de fierté. Construit à l'époque coloniale entre 1843 et 1846, cet édifice fut inauguré en janvier 1847. Il sert depuis lors de siège au gouvernement. Si magnifique qu'il soit, cet édifice prend de l'âge, ce qui a amené le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à signer en 1974 un accord visant à rénover un bon nombre des pièces de Province House dans le style des années 1800. Les travaux ont été parachevés en 1986.

S'il est une pièce qui intéresse au plus haut point les visiteurs, c'est bien la Chambre rouge où les Pères de la Confédération s'étaient réunis.

La Commission de la Capitale nationale a collaboré avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour reconnaître le rôle que les capitales provinciales ont joué dans l'évolution de notre pays. La Commission a établi des

liens privilégiés avec Charlottetown pour reconnaître le rôle exemplaire que cette ville a joué en tant que capitale historique et symbolique à l'aube de la Confédération.

Dans le cadre d'un programme d'échanges culturels, le profil de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard est beaucoup plus visible dans la capitale du Canada; en contrepartie, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard connaissent beaucoup mieux la capitale nationale. Les efforts des uns et des autres ont contribué à faire ressortir l'importance de débattre cette motion.

Les Canadiens ont besoin de symboles qui les unissent. Il faut nous souvenir de notre passé glorieux, de façon à pouvoir nous tourner avec espoir vers l'avenir. Je crains que faute d'un effort délibéré pour affirmer notre identité et pour rappeler les raisons pour lesquelles le Canada existe, nous pourrions le perdre. Ce serait catastrophique, vu notre passé glorieux et notre avenir plein d'espoir.

Les Canadiens désirent renouveler les liens qui les lient, retrouver le sentiment d'appartenance à leur pays, comme en témoignent le grand nombre de visiteurs sur la colline du Parlement. S'ils viennent, ce n'est pas seulement pour voir leur démocratie en action, mais pour voir l'édifice qui symbolise la nation canadienne. Les édifices du Parlement et cette Chambre, en particulier, commandent notre respect et notre fierté. Je ne crois pas qu'il soit possible de quitter la colline indifférent.

Aussi dignes et vénérés qu'ils soient, ces édifices ne représentent néanmoins qu'une partie de l'histoire du Canada. Les Canadiens devraient penser autant à leur histoire, à Charlottetown, qu'ils le font ici, à Ottawa. Même si n'importe quel insulaire connaît bien l'avènement du Dominion et s'empresse d'en parler aux visiteurs, il serait bon que le gouvernement du Canada fournisse une aide et des ressources pour faire connaître cet événement aux Canadiens et les encourager à se rendre sur place.

Les Canadiens apprennent à l'école que c'est à Charlottetown qu'a eu lieu la conférence qui a donné naissance à la Confédération. Ils ne se rendent peut-être pas compte que les rues et les immeubles donnent un caractère plus réel à ces leçons d'histoire. De cette époque, il subsiste encore un bon nombre d'immeubles qui ont été complètement remis en état pour donner aux Canadiens le sentiment de vivre leur histoire. Une résidence, où certains délégués sont descendus pendant leur séjour à Charlottetown, a été désignée site historique national. Quant à la résidence du lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard, elle est toujours dans un état magnifique. La maison de William Pope, un des pères de la Confédération qui était un insulaire, fait maintenant partie d'un parc national. Des constructions modernes rappellent aussi cet important moment de l'histoire du Canada et ajoutent à l'attrait de Charlottetown, notamment le Centre des arts de la Confédération, monument vivant à la gloire des pères fondateurs.

Toutes ces réalisations, qui ont pris des années, ont été possibles grâce au dévouement de nombreux insulaires, de bien d'autres personnes et de divers organismes, dont la Corporation de développement de la région de Charlottetown, grâce au projet d'embellissement de la région de Charlottetown, le conseil municipal, l'Assemblée législative, la Fondation du patrimoine du Canada et la Commission pour la protection des monuments et des sites historiques du Canada. Les gens de Charlottetown sont attachés au patrimoine, et ils ne ménagent aucun effort pour préserver les lieux où s'est tenue la conférence et, en même temps, l'esprit de la conférence.

Monsieur le Président, j'en aurais pour toute la journée si je nommais tous ceux qui ont contribué à cette entreprise. Mais le nom d'une personne s'impose à mon esprit, celui d'Eddie Rice. Au cours de la dernière année, j'ai consulté et fait appel à ce sujet à un grand nombre de personnes qui m'ont apporté une aide inestimable. Je suis tout particulièrement reconnaissant à Eddie Rice, qui s'est dévoué pour que soit préservée et reconnue la place historique spéciale de Charlottetown, parce qu'il a été l'un des premiers à discuter du projet avec moi. Il a eu cette phrase qui résume admirablement le projet: «Nous sommes les gardiens de notre propre patrimoine.»

Je signale, monsieur le Président, qu'une erreur a été commise dans la rédaction de ma motion qui se lit en ce moment ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, la ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, devrait être désignée comme le «Berceau du Canada» afin de souligner le 125e anniversaire de la conférence des pères de la Confédération tenue à Charlettetown en 1864.

Plus tard, dans le cours du débat, mon collègue le député de Cardigan proposera un amendement à la motion. L'amendement aura pour but de remplacer les mots «Berceau du Canada» par ceux de «Berceau de la Confédération».

Monsieur le Président, le 27 septembre dernier, aux affaires courantes, j'ai demandé à présenter le projet de loi C-330, Loi portant commémoration du berceau de la Confédération. Ma motion a été acceptée, le projet de loi a été lu pour la première fois et l'impression en a été ordonnée.

Ce projet de loi permettrait de faire valoir, à une époque où les Canadiens semblent divisés, les événements de l'histoire du pays liés à l'unification du Canada. Le projet de loi prévoit que des plaques ou des panneaux appropriés indiquent l'emplacement des endroits et des immeubles où s'est tenue, avant 1867, la Conférence de Charlottetown, au cours de laquelle des délégués des Maritimes et du Canada ont convenu d'examiner la possibilité d'une union.

J'espère que tous les députés vont appuyer ma motion et mon projet de loi. Les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard travaillent pour que leur capitale soit désignée ville historique, non seulement pour que soit préservé et rehaussé le rôle unique que Charlottetown a joué dans l'histoire de notre pays, mais aussi afin de renforcer l'économie régionale et provinciale qui, comme le savent sans doute tous les députés, a grand besoin d'être soutenue. L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard repose dans une grande mesure sur le tourisme.

• (1710)

D'après le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, plus de 740 000 personnes ont visité l'Île-du-Prince-Édouard en 1989. C'est beaucoup de monde pour une province de quelque 130 000 habitants. Le secteur touristique de l'Île-du-Prince-Édouard doit prendre encore de l'expansion pour que l'économie de cette province devienne de plus en plus forte. Le tourisme est un secteur très concurrentiel, et nous savons que nous pouvons soutenir la concurrence avec l'aide du gouvernement fédéral.

La désignation officielle de Charlottetown en tant que ville historique serait d'une grande aide dans ce marché concurrentiel qui intéresse les touristes tant du Canada que du monde entier. L'expansion du tourisme entraînera un accroissement des activités dans tous les secteurs de l'économie. Le secteur touristique de l'Île-du-Prince-Édouard offre au Canada une magnifique occasion de faire valoir un événement très spécial de son histoire.

Le Canada a vu le jour à la suite d'un processus que les autres pays du monde en sont venus à considérer comme typiquement canadien. Les délégués se sont réunis dans une atmosphère d'hospitalité et d'optimisme. Ils ont tenu des réunions et mené des travaux d'importance capitale. En outre, des festivités se sont déroulées. Tous ont apprécié les dîners et les soirées de gala, qui sont devenus une caractéristique célèbre de la conférence. En septembre 1864, Charlottetown était l'endroit chic. Voici un extrait d'une lettre qu'a adressée à sa femme M. George Brown, délégué à la conférence de Charlottetown, et qui vous donnera une bonne idée du climat d'hospitalité et d'optimisme qui y régnaient.

«Au milieu du paysage le plus enchanteur, nous sommes soudainement arrivés dans la capitale de l'île. Notre bateau à vapeur a jeté l'ancre magnifiquement et, de toute évidence, son allure de bâtiment de guerre a inspiré aux autochtones le plus grand respect pour leurs grands frères du Canada. Je me félicite que nous ayons bien fait les choses. Vêtus de nos habits d'apparat. . . nous nous sommes éloignés du navire pour accoster sur la rive, tel M. Christophe Colomb.»

En fait, le *S.S. Queen Victoria* avait causé un certain émoi lorsqu'il est entré dans la baie de Hillsborough, car on l'avait pris par erreur pour un boucanier Yankee. Avec ces débuts favorables, la conférence de Charlottetown a commencé et les discussions des délégués ont façonné la vie des Canadiens pendant 126 ans. C'est pourquoi je demande aujourd'hui l'appui de la Chambre.

Au départ, la conférence devait porter sur une fédération éventuelle des provinces maritimes, mais lorsque la délégation canadienne est arrivée, la discussion a pris beaucoup plus d'ampleur pour envisager la fédération de l'Amérique du Nord britannique. Les délégués ont entendu les discours de John A. Macdonald, Georges Cartier, Thomas D'Arcy McGee, George Brown et bien d'autres. Le débat était animé. Avant que les délégués ne quittent l'île en 1864, le gouvernement et les habitants de Charlottetown ont donné un gala à Province House, où les convives ont dansé, dîné et prononcé d'excellents discours jusque tard dans la nuit. Le bal a été recréé en 1989 à l'occasion du 125e anniversaire au cours d'une fête mémorable dans les rues entourant Province House.

S'il y eut jamais un moment où les Canadiens ont eu besoin de véritables symboles de leur histoire et le sentiment que la création du pays n'est pas terminée, c'est bien maintenant. Je presse les députés à la Chambre d'appuyer la motion. Ce serait un geste tout simple, mais un geste important pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et pour tous les Canadiens.

Je voudrais terminer en citant ce que disait l'un des délégués de l'Île-du-Prince-Édouard à la conférence et l'un des pères de la Confédération, Thomas Heath Haviland: «Jamais auparavant dans l'histoire de l'Amérique britannique on n'a tenu une réunion aussi importante que celle-ci; et on dira peut-être que c'est ici, dans la petite île du Prince-Édouard, que fut formée l'union qui a donné naissance à l'un des plus grands pays du monde».

J'exhorte tous les députés à appuyer la motion.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de participer au débat de la motion du député de Hillsborough.

La plupart d'entre nous reconnaissons l'importance de la Conférence de Charlottetown. À l'école primaire, nous avons appris dans notre classe d'histoire les hauts faits d'hommes comme John Hamilton Gray, George Coles et d'autres. Lorsque des Canadiens comme sir John A. Macdonald et Georges-Étienne Cartier ont débarqué au quai Peakes à Charlottetown, ils n'imaginaient pas l'importance qu'allaient prendre leurs actions. En effet, beaucoup de gens pourraient aujourd'hui tirer leçon de l'exemple des pères fondateurs du Canada.

La Conférence de Charlottetown devait initialement servir à discuter de la forme qu'allait prendre l'Union des Maritimes, mais les Canadiens sont arrivés et ça n'a fait qu'aller de mieux en mieux. Comme l'a dit M. Francis Bolger, un expert en ce qui concerne la Conférence de Charlottetown:

> La Conférence de Charlottetown a été un succès. Les 23 délégués s'entendirent pour trouver souhaitable de former une confédération et sur les grandes lignes d'une future constitution. Plus important peut-être, ils se consacrèrent à la création d'un nouveau pays. Les conférences subséquentes de Québec et de Londres, en Angleterre, ont formalisé, peaufiné et systématisé les principes constitutionnels sur lesquels on s'était entendu à Charlottetown, et le Dominion du Canada fut constitué en 1867.

Malgré la grande importance que nous reconnaissons à la Conférence de Charlottetown, cette ville n'est pas reconnue officiellement comme le «Berceau de la Confédération». La motion vise à inciter la Chambre à faire inscrire dans la loi que Charlottetown est effectivement le berceau de la Confédération.

La capitale de l'Île-du-Prince-Édouard est une belle ville possédant un sens remarquable de l'histoire. Il y a des plaques devant Province House, le lieu de la conférence, commémorant le souvenir des habitants de l'île qui ont participé à la conférence de Charlottetown en 1864. Ces plaques énumèrent les nombreuses réalisations des hommes qui ont contribué à fonder notre grande nation. Le moment est venu pour le gouvernement fédéral de reconnaître officiellement que Charlottetown est le berceau de la confédération.

Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle spécial dans la création de sites historiques, dans la ville et ses environs, liés aux événements de 1864. Avec les ressources d'Environnement Canada et du ministère des Communications, on pourrait faire beaucoup de choses dans la région de Charlottetown pour préserver, restaurer et réactiver nombre des lieux associés à la conférence. Des lieux comme la maison du gouvernement et la maison Pope ont été remis dans leur état d'origine, ce qui permet de faire revivre l'histoire de façon frappante. On a beaucoup travaillé récemment sur le quai Peakes, où les délégués à la conférence ont débarqué, puisque l'on a restauré de vieilles boutiques et d'autres locaux. Ces restaurations contribuent à l'animation de Charlottetown et attirent de nombreux visiteurs.

La reconnaissance du rôle de Charlottetown dans l'histoire canadienne stimulerait l'économie locale. L'Île-du-Prince-Édouard dépend beaucoup plus du tourisme que n'importe quelle autre province. Si l'on pouvait présenter Charlottetown comme le berceau de la confédération, beaucoup plus de Canadiens, qui ne connaissent pas encore l'histoire et l'esprit de l'Île-du-Prince-Édouard, viendraient visiter l'île.

Il faut se souvenir qu'une initiative visant à commémorer la conférence de Charlottetown ne profiterait pas qu'à la ville elle-même, elle aurait un effet durable sur le secteur touristique de toute l'île.

Le 125e anniversaire de la Confédération approche et en 1992, les Canadiens devraient être sensibilisés davantage à l'histoire entourant ce grand événement. On a dit que le Canada était une «noble expérience» et c'est particulièrement vrai aujourd'hui. Lorsque l'on regarde autour de nous et que l'on voit toutes les tensions, on se rend compte que le Canada a besoin de symboles unificateurs. La reconnaissance de Charlottetown comme le berceau de la confédération pourrait être un de ces symboles et j'invite tous les députés à appuyer la motion du député de Hillsborough.

Avant de terminer, je voudrais proposer un amendement à la motion visant à corriger une erreur mineure. Je propose donc:

> Que, de l'avis de la Chambre, la ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Edouard, devrait être désignée comme le «Berceau de la Confédération» afin de souligner le 125e anniversaire de la conférence des pères de la Confédération tenue à Charlottetown en 1864.

• (1720)

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence, après avoir pris conseil, en vient à la conclusion que l'amendement est recevable.

Reprise du débat. J'accorde la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État du Canada et du ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté).

[*Traduction*]

LE CENT VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'occuper le fauteuil ici aujourd'hui. C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler à la Chambre pendant que vous occupez le fauteuil, c'est pourquoi je vous félicite pour votre nomination.

Je suis honorée de participer à ce débat à la Chambre des communes aujourd'hui et d'appuyer les sentiments de mon collègue de Hillsborough, et le remercie d'avoir présenté cette motion.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous demande de reconnaître l'importance d'une réunion qui s'est tenue à Charlottetown il y a presque 126 ans. La Conférence de Charlottetown de 1864 est un événement essentiel de l'histoire du Canada. À cette occasion, les dirigeants du futur Dominion du Canada se sont réunis pour proposer la fondation d'un nouveau pays. La première rencontre mena à la Confédération et par la suite, au Canada comme nous le connaissons, le Canada qui s'étend d'un océan à l'autre et du 49e parallèle aux confins de l'Arctique.

Ces dirigeants, les Pères de la Confédération, avaient de la vision. C'était une vision révolutionnaire qui consistait à unir des colonies disparates pour former une jeune nation forte ayant un grand avenir. C'était surtout une nouvelle conception de la façon de faire les choses.

Des représentants de deux peuples originaires de deux mère-patries différentes, l'Angleterre et la France, ont saisi l'occasion de collaborer et de s'unir pour leur avantage mutuel et de vivre ensemble dans la paix et le respect mutuel. À Charlottetown, en 1864, est née la notion d'un peuple dont les divers éléments sont à la fois unis et fiers de leurs différences.

Au cours des années, les Canadiens ont élargi et enrichi cette vision. À notre façon, nous donnons une nouvelle signification à la notion d'association de toutes les régions et de tous les citoyens du Canada.

Il n'y a aucun doute que la Conférence de Charlottetown fut une étape importante dans l'évolution de notre pays. Je suis d'accord avec le député de Hillsborough, ainsi qu'avec le député de Cardigan qui a proposé d'amender la motion de façon pertinente et précise, d'appeler Charlottetown le berceau de la Confédération plutôt que le berceau du Canada. Je déclare appuyer à fond cette motion ainsi amendée.

J'ai fait quelques recherches sur des personnes connues nées à Charlottetown. George Coles, un des pères de la Confédération, est né à Charlottetown. Sir Joseph Pope, fils de l'un des pères de la Confédération, est né à Charlottetown. L'actuel lieutenant-gouverneur, Marion Reid, est originaire de Charlottetown, de même que notre ami, le journaliste Mike Duffy. L'hon. Tom MacMillan, ancien ministre de l'Environnement de la législature précédente, est né à Charlottetown qui est également le berceau de la merveilleuse histoire d'«Anne . . .la maison aux pignons verts».

La Confédération est le coeur et l'âme du Canada. Le chemin parcouru par les pères de la Confédération n'a certainement pas été facile. Ils ont dû faire des compromis, des accommodements, chercher un terrain d'entente. C'est sur ces principes que notre pays a été construit. Ce sont ces principes qui continuent à nous guider et que nous devons toujours respecter.

C'est la façon de faire des Canadiens qui est juste et décente. C'est l'héritage que nous ont laissé les pères de la Confédération à Charlottetown en 1864.

Lorsqu'ils se sont réunis pour la conférence de Charlottetown, et par la suite, pour celle de Québec, les pères de la Confédération devaient s'attaquer à des questions fort difficiles. À cette époque, seules quelques provinces participaient à ces discussions. Les trois provinces maritimes, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard y avaient envoyé des délégués, de même que le Haut et le Bas-Canada, soit l'Ontario et le Québec d'aujourd'hui.

Le Canada était géographiquement bien plus petit qu'il ne l'est aujourd'hui. Néanmoins, les Pères de la Confédération, sous la direction de sir John A. Macdonald, ont eu la tâche de réunir de petites collectivités peu peuplées qui étaient éparpillées sur d'énormes distances. Ces collectivités étaient aussi divisées par des intérêts

économiques différents et par des traditions culturelles, linguistiques, juridiques et éducatives différentes.

Comment ont-ils pu former une union tout en respectant les intérêts locaux et régionaux? Comment ont-il pu répondre aux aspirations des francophones et des anglophones au sein d'une même entité politique?

C'était courir le risque d'être absorbés par notre voisin du Sud que de rester des colonies distinctes. Fusionner complètement et essayer d'oublier nos différences aurait entraîné la perte de la diversité qui revêtait déjà une grande importance à cette époque-là.

Il n'y avait qu'une réponse acceptable: une fédération, une union qui nous a donné un gouvernement central fort et un Parlement, et une large mesure d'autonomie pour chacune des provinces fédérées.

Comment nos ancêtres ont-ils réglé les détails de cette alliance? En se rencontrant pour débattre de la question, négocier et faire des compromis.

Il faut se rappeler que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le fondement de notre Confédération, garantissait certains droits concernant la langue et l'enseignement et le système de droit civil du Québec. Les générations suivantes devront améliorer ces dispositions.

La Confédération n'a pas été un événement ponctuel. En fait, c'est un processus en cours et en pleine évolution. Les associations que les Canadiens ont formées entre eux au début de notre histoire doivent être renégociées, renouvelées et améliorées au fil du temps.

L'historien canadien, le sénateur Eugene Forsey, l'exprime ainsi dans un article qu'il a écrit en 1962, et que voici:

> Les Pères ont bien travaillé et ont posé des fondations profondes et solides. Mais l'édifice n'est toujours pas terminé et certaines parties ont été abîmées au cours des années. Il n'a pas besoin d'être pilonné ou démoli mais il faut y apporter des réparations, y ajouter et agrandir certaines pièces; et nous devons tous nous y sentir chez nous.

Depuis 1867, notre Constitution a franchi bien des étapes marquantes. Chaque conférence constitutionnelle a eu ses moments déchirants, les Canadiens cherchant tous à faire valoir leurs différences et à trouver un terrain d'entente malgré leurs divergences d'intérêts et de priorités.

• (1730)

Et malgré tout, la vision d'un pays uni l'emportait. Les Canadiens ont gardé foi dans le système mis au point par leurs ancêtres.

Des premiers rêves de nos ancêtres, qui se sont lancés dans une nouvelle et audacieuse expérience nationale, le Canada a évolué et est devenu une société encore plus mûre, équitable et généreuse. Toutes les nations du monde admirent nos principes et nos traditions.

Nous sommes considérés comme des gens pacifiques, tolérants et généreux. Ces qualités ne sont pas innées en nous, nous les avons acquises en apprenant à vivre ensemble, en nous encourageant tout au long de notre périple.

En 1864, à Charlottetown, nos ancêtres ont eu l'idée d'un Canada, d'une nation née d'un regroupement de colonies.

Monsieur le Président, je crois qu'il est essentiel de célébrer la Conférence tenue à Charlottetown en 1864 et de reconnaître le rôle qu'a joué cette conférence dans la naissance de la Confédération. Ce rappel du passé nous permettra de mieux comprendre la démarche constitutionnelle qui se poursuivra encore pendant de nombreuses années.

Monsieur le Président, c'est à tous les Canadiens qu'il incombe de travailler à leur unification, à créer, grâce à leur foi et à leur bonne volonté, un nouveau climat de compréhension.

À l'aube du XXI^{e} siècle, nous aspirons toujours à un Canada fort et prospère pour tous les citoyens, conformément aux premières négociations et aux décisions prises à Charlottetown, le berceau de notre Confédération.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je souhaite participer à cette discussion et féliciter le député de Hillsborough, qui a déposé le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui.

Je me dois de dire dès le début que j'ai indirectement intérêt à ce que ce projet de loi soit adopté. Cela remonte à de nombreuses années, à l'époque de mon grand-père, qui est né à Charlottetown, et, bien sûr, à celle de mon père, qui est lui aussi est né dans cette merveilleuse province. Je déclare donc dès le début que j'ai un intérêt personnel dans l'entreprise mais je désire toutefois féliciter le député de Hillsborough et son collègue de Cardigan, qui a présenté un amendement auquel, tout comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, j'accorde mon appui.

Je souhaite rendre un hommage particulier à la secrétaire parlementaire qui vient de parler. J'ai trouvé ses propos éloquents, opportuns et très pertinents. Je suis heureux de constater qu'un représentant du gouvernement a pris le temps de participer à cette discussion digne d'intérêt en s'assurant que cette mesure puisse être traitée avec promptitude.

Comme bon nombre d'événements historiques, la Conférence de Charlottetown est issue de précédents et d'accidents dont peu de gens auraient pu prévoir l'issue. Même si la conférence avait ostensiblement pour but de discuter des possibilités d'une union des Maritimes, on s'est vite rendu compte qu'elle avait un objectif plus vaste.

Les deux tiers du Cabinet du Canada étaient montés à bord du paquebot du gouvernement canadien, le *Queen Victoria*, à la fin d'août, pour se rendre de Québec à Charlottetown. Ils amenaient avec eux des propositions de grande portée pour la Confédération.

Je citerai un extrait des propos d'un auteur sur ce voyage à Charlottetown:

> À partir de Gaspé, nous avons continué notre route en direction de Charlottetown, la petite capitale de la petite Île-du-Prince-Édouard. Je me suis levé à 4 heures du du matin! ce jeudi [1er septembre] pour voir le lever du soleil et prendre un bain d'eau salée. Nous venions d'atteindre la pointe ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et nous longions la côte, ayant sous les yeux l'un des plus beaux paysages qui se puisse voir. . . Vers midi, nous sommes arrivés à une anse que nous avons remontée sur quelques milles. Ce que nous croyions être une rivière était en réalité un bras de mer [il s'agit d'Hillsborough Bay]. Nous y avons pénétré et sommes arrivés soudainement, au milieu d'un splendide panorama, à la capitale de l'île.

Cela décrit bien le voyage de Gaspé à Charlottetown qui a amené 23 hommes d'État et trois secrétaires à s'asseoir autour d'une imposante table d'acajou, à la chambre du Conseil législatif, au magnifique Parlement provincial de style georgien.

John A. Macdonald et Cartier ont commencé par présenter les arguments généraux en faveur de la Confédération, tout en expliquant les grandes lignes de la proposition canadienne. Ils cherchaient à démontrer qu'une telle union des provinces était possible. La Confédération avait un avantage sur une union maritime: elle créait un pays transcontinental. Le but de cette entreprise était étayé par la foi et par la puissance de l'espoir dans l'adversité.

La conférence de Charlottetown a donc établi les bases sur lesquelles fut bâtie la Confédération. C'est à Charlottetown que fut façonné le grand projet de ces hommes d'État, qui devaient passer à l'histoire comme étant les pères de la Confédération. Le principal résultat de la conférence fut sans doute la conversion d'un nombre appréciable de délégués à la cause de la Confédération. Plus d'un mirent en jeu leur carrière politique, et dans certains cas leur réputation personnelle, pour le bien de la Confédération.

La conférence de Charlottetown a instillé chez les délégués le sentiment d'un destin commun et l'attachement à une cause plus grande que leurs intérêts locaux.

Il est donc approprié, monsieur le Président, que cette illustre petite ville, qui vit les espoirs et les efforts de nos ancêtres politiques se concrétiser en une grande collectivité multi-ethnique, soit reconnue comme le «Berceau de la Confédération».

Les défis qu'ont dû relever les Pères de la Confédération il y a plus d'un siècle sont semblables à ceux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui à la Chambre et dans notre grand pays. Néanmoins, nous pouvons nous inspirer de leur exemple. Nous avons encore besoin, 125 ans plus tard, de l'imagination, de la détermination et, aussi, du courage qui ont marqué leurs énormes efforts.

L'avenir de notre pays repose, tout comme en 1864 à Charlottetown, sur le respect mutuel, sur le respect de nos différences et, comme vous le savez, monsieur le Président, de nos traits distinctifs, de même que sur la reconnaissance de nos problèmes et de nos objectifs communs.

C'est ce que pensaient les Macdonald, Cartier, John Gray de l'Île-du-Prince-Édouard, Tilley du Nouveau-Brunswick, sans oublier Tupper de la Nouvelle-Écosse et les autres grands hommes d'État réunis à Charlottetown en 1864 lorsque, à la lumière des anciennes lampes à gaz de l'immeuble provincial, ils se sont engagés envers une nouvelle fédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique.

Aujourd'hui, le pays dont rêvaient ces hommes est devenu l'un des grands pays du monde regorgeant encore de ressources inexploitées. C'est un pays aux multiples facettes, aux possibilités nombreuses, aux moeurs civilisées; un pays où fleurissent les arts et la littérature.

Bien plus que quelques arpents de neige, le Canada est un pays aux paysages aussi variés que majestueux, où les saisons se succèdent, un pays où ont trouvé refuge une multitude de persécutés venant de partout dans le monde, un pays attachant du prix à la diversité ainsi qu'aux droits et privilèges qui font l'envie du monde entier.

• (1740)

Outre de rendre hommage à Charlottetown en lui donnant le titre de «Berceau de la Confédération», nous devrions peut-être, en tant que membres de la Chambre et modestes représentants de la population, nous inspirer des efforts déployés au XIX^e^ siècle par les bâtisseurs de notre pays en faisant la preuve, comme nous l'a si éloquemment expliqué le secrétaire parlementaire, que notre vision du Canada est celle d'un pays qui peut s'épanouir et évoluer en fonction des temps différents et difficiles qui nous attendent.

L'étude du nouveau programme demeure en plan. C'est à nous tous de proposer des solutions et de faire le point vers une nouvelle destination. Participer à cet effort, c'est manifester le même esprit qui a enflammé l'imagination et décuplé les efforts des Pères de la Confédération à Charlottetown, il y a presque 125 ans aujourd'hui.

Avec beaucoup d'humilité, j'ai le plaisir d'unir mes efforts à ceux de mes collègues, les quatre députés de Charlottetown, et du gouvernement de cette province pour désigner Charlottetown berceau de cette grande nation confédérée qui est la nôtre.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, moi aussi je suis très heureuse de prendre la parole cet après-midi sur la motion présentée par mon collègue le député de Hillsborough, amendée par mon collègue de Cardigan, et visant à désigner Charlottetown comme étant le berceau de la Confédération.

Premièrement, je tiens à féliciter le député de Hillsborough qui a pris l'initiative de la motion. J'estime qu'il est tout à fait à propos de discuter ici de désigner Charlottetown berceau de la Confédération car c'est ici que nous planifions l'avenir de notre pays. Il n'est que normal que ce soit d'ici que provienne la reconnaissance du lieu où notre pays a été planifié.

Reconnaître ce titre à Charlottetown constitue en même temps la reconnaissance de l'importance de notre patrimoine historique. Tout à l'heure, nous avons entendu des députés parler des événements survenus à la Conférence de Charlottetown en 1864 et de l'influence que ces événements devaient avoir sur l'avenir du Canada. Je félicite tous les députés qui ont pris la parole.

Nommer officiellement Charlottetown le berceau de la Confédération serait avantageux pour plus d'une raison. Aujourd'hui, je veux utiliser le temps dont je dispose pour aborder trois de ces raisons.

Premièrement, raison la plus importante, le Canada a besoin d'une reconnaissance officielle des événements historiques. Cela aide chacun de nous à être plus fier de sa nation.

Deuxièmement, à une époque où notre pays est, en quelque sorte, divisé, il est impérieux que nous attirions l'attention sur ces événements qui nous unissent en une seule nation et que nous les célébrions.

Troisièmement, non seulement cette reconnaissance de Charlottetown contribuera-t-elle au bien-être de notre pays, mais il ne fait aucun doute qu'elle contribuera au bien-être de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Je crois que nous pouvons apprendre encore beaucoup des Pères de la Confédération qui se sont réunis dix jours à Charlottetown il y a 126 ans et ont réussi à transcender leurs divergences d'opinions pour parvenir à un compromis.

C'est la Conférence de Charlottetown qui a mené à la Confédération. On parlait d'une union des Maritimes depuis longtemps en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, en mars 1864, les trois assemblées législatives ont adopté des résolutions prévoyant la tenue d'une conférence pour discuter de la question. Rien n'est cependant arrivé avant la crise constitutionnelle de la province du Canada en juin 1864, lorsque les Canadiens ont demandé s'ils pouvaient assister à la conférence pour proposer une union de toute l'Amérique du Nord britannique.

La demande a d'abord surpris les gouvernements des Maritimes, mais le lieu et la date de la conférence ont été choisis: elle aurait lieu à Charlottetown, à l'île-du-Prince-Édouard, du 1^er^ au 9 septembre 1864. Je tiens à signaler aux députés que, au moment de la conférence, Charlottetown était onzième en importance parmi toutes les villes de l'Amérique du Nord britannique.

À la conférence, on a abandonné l'idée d'une union des Maritimes et les délégués se sont entendus sur les grandes lignes d'un plan prévoyant une union plus générale. C'est la Conférence de Charlottetown qui a produit le momentum qui était si évident à la Conférence de Québec en octobre et qui était si nécessaire pour que la Confédération devienne réalité.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont tiré grand profit de leur patrimoine et de leur association avec

les Pères de la Confédération. Tous les Canadiens devraient pouvoir célébrer le berceau de la Confédération et devraient connaître les parties en cause, les événements et les endroits où ces événements se sont déroulés, afin de mieux comprendre notre patrimoine national.

En tant que Canadiens, nous avons longtemps cherché une identité toute faite, sans tenir compte souvent des événements qui ont contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui et, par conséquent, à nous donner une identité. Nous venons de vivre une année de conflit au sein de la Confédération. Aujourd'hui plus que jamais, il est important de nous tourner vers notre passé pour y puiser de la force et, dans certains cas, pour y trouver une orientation pour l'avenir.

Nous devons développer un sentiment de patriotisme à l'égard de notre grand pays, et Charlottetown doit nous aider. Elle a ce qu'il faut.

Nous nous tournons souvent vers les États-Unis non pas pour demander conseil, mais simplement parce qu'ils semblent capables de produire du patriotisme sur commande. On a signalé que, à différentes époques de l'année, Washington est remplie d'écoliers venant des quatre coins des États-Unis. Ils se rendent aussi à Philadelphie. Les écoliers canadiens pourraient se rendre à Charlottetown pour apprendre et pour voir où et comment le Canada est né. Ils auraient ainsi une meilleure compréhension de leur patrimoine et de leur identité nationale.

En tant qu'habitante de l'Île-du-Prince-Édouard, je suis fière de la beauté et de l'importance historique de notre capitale provinciale, Charlottetown. C'est vraiment une ville exceptionnelle. C'est dans la vieille ville que se trouve Province House, qui abrite notre assemblée législative provinciale et où s'étaient tenues les réunions de 1864. On y voit aussi de grandes résidences ainsi que des magasins et des immeubles commerciaux rénovés remontant au siècle dernier. Il est possible de marcher dans les rues et de voir exactement où les Pères de la Confédération ont passé leur temps.

• (1750)

Charlottetown a déjà été reconnue sur le plan national. En 1964, les Canadiens ont manifesté suffisamment de foi dans leur histoire pour y faire construire le Confederation Centre, afin de commémorer la fondation de notre pays. Ce grand complexe de béton et de vitre abrite un théâtre, un magnifique musée des beaux-arts et les archives provinciales. Chaque année, dans le cadre de notre festival d'été qui a un grand succès, le théâtre de 1 000 sièges offre une représentation de la comédie musicale basée sur *Anne... La maison aux pignons verts*, l'oeuvre de notre romancière bien connue.

Il est indubitable que la désignation de Charlottetown aiderait l'économie de notre province. Notre capitale se distingue des autres villes du Canada par le fait qu'elle est le berceau de la Confédération. Cela représente un atout touristique dont l'exploitation pourrait profiter à l'ensemble de la province.

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé. Je vais donc terminer en félicitant encore le député de Hillsborough pour son initiative. Je suis fier d'avoir l'occasion d'appuyer la désignation de Charlottetown comme berceau de la Confédération.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la motion de mon collègue. Je suis un insulaire moi aussi, mais je ne suis pas de l'Île-du-Prince-Édouard. Je viens d'une autre île, le Cap-Breton. Ces îles de l'est du Canada ont eu une grande importance historique dans le développement de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord.

Tous ceux qui sont allés à l'Île-du-Prince-Édouard savent que ce n'est pas très loin de l'île du Cap-Breton. Les gens de cet endroit comptent parmi les plus charmants de nos concitoyens. La petite ville de Charlottetown a un cachet bien à elle. On y trouve une ambiance spéciale que je serais bien en peine de décrire avec justesse.

En été, le paysage de l'île est celui de vertes campagnes vallonnées et cernées par d'interminables plages sablonneuses où viennent battre les vagues. La capitale, Charlottetown, est une émeraude qui rehausse le dessin de la côte.

Il n'est pas étonnant que, il y a plus de 125 ans, des hommes et des femmes qui savaient voir loin se soient arrêtés dans ce havre. Mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est a lu tout à l'heure à ce sujet un passage parfaitement bien choisi pour l'occasion. Ces gens ont été en quelque sorte conquis par l'esprit des lieux. Ces hommes et ces femmes ont arrêté de parler d'obstacles insurmontables. Ils ont osé caresser un rêve impossible. À cette époque, l'impossible, c'était un pays comme le Canada.

Charlottetown est peut-être un lieu sacré qui a toujours eu une destinée propre. Certains le croient. Je n'en sais rien. Pour quelque raison étrange, les dissensions politiques et les contraintes d'ordre géographique sont

des difficultés que nous connaissons toujours. Il faut y penser. C'était donc il y a 126 ans. Aujourd'hui, nous parlons de l'immensité de notre pays. Nous parlons des problèmes qui surgissent entre régions, entre groupes linguistiques. Il y a 126 ans, il n'y avait ni avions, ni téléphones ni voitures. Uniquement des bateaux, des chevaux et des charrettes. Et les distances étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Pour une raison quelconque, Charlottetown a catalysé toutes les énergies positives, et ces hommes et ces femmes ont pu rêver l'impossible, faire la part de leurs différences et bâtir ce grand pays qu'est le Canada.

J'ai souvent eu l'occasion de me rendre à Charlottetown et dans l'Île-du-Prince-Édouard, et j'y retourne le plus souvent possible. Notre pays traverse une période très troublée. Il y existe de grandes divisions partout sur les plans politique, économique et linguistique. Quand cette motion sera adoptée et que Charlottetown aura été désignée comme lieu de l'avènement de la Confédération, pour chaque conférence constitutionnelle à venir, quand chacun dressera son programme, en se préparant à faire son marchandage et en s'assurant que ses besoins figurent bien en tête de l'ordre du jour, nous aurions peut-être avantage à obliger tous nos dirigeants à faire une visite à Charlottetown. Ils pourraient se promener dans les rues, entrer dans les immeubles où se sont tenues les réunions et repenser à l'histoire qui s'est construite. Des hommes et des femmes, il y a 125 ans, ont mis leurs différences de côté, cessé de parler de l'impossible et commencé à parler du possible.

Peut-être, simplement peut-être, nos dirigeants devraient-ils les imiter. Ils pourraient ensuite se rendre à L'Anse-au-Meadow, à Terre-Neuve, où les premiers arrivants ont débarqué, et à la Citadelle, à Québec, pour que nous puissions, au cours de nos rencontres, partager cet état d'esprit, ce quelque chose de spécial, ce petit brin de magie que Charlottetown aurait instillé à tous les Canadiens.

Je suis très fier que mon collègue, le député de Hillsborough, ait eu la perspicacité de présenter cette motion et je suis très heureux de constater que cette dernière reçoit l'appui des deux côtés de la Chambre. Il se peut que Charlottetown produise encore sa magie, parce que je ne me souviens pas du jour, au moins récent, où les députés des deux côtés de la Chambre se sont levés pour parler sincèrement, éloquemment et positivement sur une motion qui était présentée à la Chambre des communes et à son Président.

Je ne peux me rappeler avoir été témoin, depuis mon élection, d'une heure pareille, où les gens se sont assis, ont mis de côté leurs différences et écouté les remarques très éloquentes du secrétaire parlementaire. C'est ce qui explique que je me sente bien.

Monsieur le Président, il est possible, simplement possible, que cet atmosphère spéciale, ce petit quelque chose, que le député de Hillsborough tente de faire reconnaître au moyen de sa motion, ait touché de nouveau cet endroit.

L'histoire du Canada nous donne une bonne raison d'être fiers. C'est toutefois une histoire que nous oublions souvent, que nous avons apprise à l'école primaire.

On a mentionné l'importance des symboles de l'unité nationale, et c'est essentiel. Il faut que nous nous souvenions des raisons positives pour lesquelles nous formons une nation et restons ensemble. On ne saurait trouver, selon moi, plus approprié et plus agréable comme symbole de l'unité nationale canadienne que Charlottetown, cette ville blottie dans un port de la côte est du pays qui s'est donnée tant de mal pour préparer les célébrations.

Il serait bon que chacun d'entre nous promette, après avoir voté en faveur de l'adoption du projet de loi à l'étude et lorsque nous ferons relâche—et Dieu sait que cela risque d'être plus tôt que tard—d'aller faire un tour dans la belle ville de Charlottetown, le berceau de la Confédération. Peut-être qu'à la prochaine rentrée parlementaire, nous empêcherons l'éclatement de notre pays et prendrons garde de le desservir par des propos empreints d'esprit de parti comme ceux qu'il nous arrive tous de tenir. Nous pourrons ainsi concentrer nos énergies à édifier ce beau et grand pays qu'est le Canada.

C'est avec grand plaisir que j'appuie la motion à l'étude.

• (1800)

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LE BUDGET

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis heureux, dans le cadre du débat d'ajournement, de discuter d'une question que j'ai posée au secrétaire d'État le 23 février dernier au sujet des compressions effectuées dans les programmes offerts aux autochtones par le Secrétariat d'État. La Chambre n'est pas sans se rappeler que, dans le budget de cette année, on a prévu d'importantes compressions dans les crédits offerts par le secrétariat d'État aux organismes qui représentent les autochtones. En fait, dans bien des cas, on les a tout simplement annulés. On a sabré également dans les programmes de communications sociales des autochtones et, bien souvent également, on a tout simplement supprimé les crédits destinés à ces programmes ainsi qu'aux journaux autochtones et aux services autochtones de diffusion.

Comme d'habitude, le ministre m'a donné une réponse insatisfaisante. Il a simplement répondu que tout le monde devait accepter des compressions en période d'austérité, afin de réduire le déficit. Cependant, dans le cas présent, on s'en est pris à un groupe qui n'est déjà pas traité de façon équitable par le gouvernement fédéral et les Canadiens et qui semble quand même forcé par le gouvernement de supporter les compressions les plus importantes. Ainsi, on a placé les autochtones du pays dans une situation très difficile. Par exemple, des journaux autochtones ont dû fermer leurs portes, monsieur le Président. Une des plus récentes fermetures a touché le *Micmac News*, un journal de la région de l'Atlantique qui fait le lien entre les Micmacs et les Canadiens en général. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que c'est ce journal qui a défendu la cause de Donald Marshall junior, qui a été injustement emprisonné en Nouvelle-Écosse pendant 10 ou 11 ans pour un crime qu'il n'avait jamais commis. C'est le *Micmac News* qui a alerté l'opinion et forcé la création d'une Commission royale d'enquête en Nouvelle-Écosse. La commission a jugé qu'une erreur judiciaire avait été commise et, après appel, Donald Marshall a été, bien entendu, libéré.

Cependant, ce qui est encore pire, selon moi, c'est que les compressions dans les programmes offerts par le Secrétariat d'État aux autochtones ont nui énormément aux relations entre les autochtones et le gouvernement fédéral et les non-autochtones. En effet, ces relations se sont détériorées au point qu'elles ont pratiquement dégénéré en un conflit ouvert avec les Canadiens à Kanesatake et Kahnawake, au Québec. On pouvait presque parler de désobéissance civile. Le gouvernement fédéral a dû dépenser des dizaines de millions—certains vont jusqu'à dire plus de 100 millions—pour l'intervention dans ces conflits, des forces armées et des forces policières canadiennes et québécoises.

Je ne trouve pas raisonnable que le gouvernement attaque constamment les programmes destinés aux autochtones, qu'il y impose constamment des compressions, car les autochtones ne sont pas responsables de l'énorme déficit dont le gouvernement est affligé. En réduisant de quelques millions de dollars les programmes du Secrétariat d'État pour les autochtones, nous avons empoisonné les relations entre les autochtones, le gouvernement fédéral et les non-autochtones. Avec le résultat qu'il nous en a coûté des dizaines de millions de dollars et peut-être plus de 100 millions pour envoyer l'armée à des endroits comme Kahnawake et Kanesatake. C'est tout simplement insensé.

C'est contraire au bon sens du point de vue financier, du point de vue de la réduction du déficit et du maintien de bonnes relations entre les autochtones, le gouvernement du Canada et les non-autochtones. Il est infiniment regrettable que le Secrétariat d'État ne le comprenne pas et qu'il n'ait pas pris plus tôt des dispositions pour rétablir ces programmes, les services de diffusion autochtones, les publications autochtones et le financement des organismes représentant les autochtones, qui facilitent les communications entre autochtones et non-autochtones pour que les relations entre nous soient productives.

• (1805)

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de répondre ici à la question que le député de Comox—Alberni a posée au ministre le 23 février 1990, soit il y a déjà un certain temps.

Je voudrais énoncer quelques faits—et je me réjouis de l'occasion qui m'en est donnée aujourd'hui—qui prouvent que les groupes autochtones et les groupes de femmes auxquels le député faisait allusion en février dans sa question ne sont pas négligés par le gouvernement.

Parlons d'abord des groupes autochtones. Un budget de plus de 30 millions de dollars est réservé à la mise en valeur des langues et des communications et une caisse de transition de un million de dollars permet d'aider les sociétés autochtones de communications à améliorer leur autonomie financière. La réduction du financement que signale le député n'est pas du tout l'indice d'un manque d'intérêt de la part du gouvernement.

Je lui rappelle que le budget de 1990 fait état d'une augmentation plutôt marquée de l'ensemble des fonds fédéraux réservés aux autochtones et de hausses de 77 millions, 59 millions et 35 millions de dollars respectivement au titre des services sociaux, de l'éducation et des services de santé. J'espère que le député de Comox—Alberni, qui a accompli un travail considérable auprès des groupes autochtones, sera rassuré de constater que ces services sont prioritaires pour le gouvernement lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent, et qu'il appuiera ces choix.

En ce qui concerne les groupes de femmes, le secrétaire d'État a réaffirmé qu'ils toucheraient des fonds de transition pour 1990-1991. Nous collaborons en permanence avec des groupes de femmes de tout le pays afin de nous assurer qu'ils disposeront d'autres ressources après 1990-1991.

Comme nous le savons tous, des compressions budgétaires s'imposent à cause du grave problème que pose le déficit. Je tiens à assurer au député que notre gouvernement ne laissera pas tomber les autochtones ni les groupes de femmes.

LE TRAVAIL

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens ce soir à propos d'une question que je soulève sans cesse à la Chambre des communes depuis 1985.

Plus récemment, j'ai interrogé le ministre du Travail au sujet du Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il se trouve que ma circonscription de Cap-Breton—Richmond-Est en compte un bon nombre qui essaient depuis 1985 de bénéficier de ce programme.

En 1985, le ministre des Finances avait annoncé qu'un montant d'environ 200 millions de dollars serait consacré à un programme d'adaptation des travailleurs âgés. Par la suite, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entamé des négociations et en sont arrivés à une entente grâce à laquelle les travailleurs pourraient bénéficier de ce programme.

Les travailleurs de ma circonscription, en particulier ceux du bâtiment, n'ont pas pu répondre aux conditions d'admissibilité prévues dans ces ententes. Aussi bons Canadiens qu'ils puissent être, ils se voient donc privés des avantages de ce programme. Je trouve inacceptable que le gouvernement du Canada prive ces travailleurs des avantages d'un programme dont les travailleurs âgés sont supposés bénéficier. La réalité, c'est que dans l'île du Cap-Breton, le chômage est à un niveau jamais atteint. Les chances de trouver un emploi dans la construction sont à peu près aussi fortes que celles de gagner le million à la loterie. Il n'y a pas d'emplois. Les possibilités d'emploi, à court terme, sont nulles.

• (1810)

Il y a une quantité de travailleurs de 50 ans, 55 ans ou plus qui ne désirent que prendre leur retraite avec un peu de dignité. Soixante-quinze pour cent des travailleurs de la construction de l'île du Cap-Breton sont en chômage, 75 p. 100. Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures actives et résolues pour s'attaquer à ce problème. Le gouvernement du Canada blâme la province et le gouvernement provincial blâme le fédéral. Pourtant, les deux sont conservateurs.

Mais qui sont les victimes? Qui sont les travailleurs sans ressources? Ce sont pourtant des gens qui ont toujours payé leurs impôts pour aider à construire nos écoles, qui ont construit nos églises. Maintenant qu'ils n'ont plus rien, ils se tournent vers le gouvernement du Canada pour un peu de dignité et tout ce qu'on leur dit c'est: «Non, non, non».

S'il n'avait pas nommé ces huit sénateurs illégaux, le gouvernement aurait pu modifier le programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, de façon à y inclure les travailleurs de la construction de l'île du Cap-Breton. Ils ont convaincu les particuliers et le gouvernement provin-

cial de leurs besoins. Ce dernier est maintenant prêt à modifier le programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, mais le gouvernement fédéral n'est pas prêt à y contribuer le moindrement.

Je veux que le secrétaire parlementaire du ministre concerné se lève et montre de façon tangible que lui et son gouvernement ont de la compassion et de la compréhension pour ces gens qui ne bénéficient pas de l'aide du programme d'adaption des travailleurs âgés.

J'ai souvent soulevé cette question en 1985, 1986, 1987, 1988, 1989 et 1990. L'industrie de la construction elle-même, les représentants syndicaux et d'autres ont fait des démarches auprès du ministre compétent et de certains de ses collègues du Cabinet.

Nous ne réclamons pas un milliard de dollars de nouveaux impôts et taxes pour ce programme. Nous parlons d'hommes et de femmes qui ont peut-être l'âge du député d'en face, qui envoient leurs enfants à l'université et qui ont des hypothèques à rembourser. Je lui demanderais en tant que secrétaire parlementaire de faire preuve de justice, de compassion et de compréhension et de prendre la décision de donner à ces hommes et à ces femmes de l'industrie de la construction une chance de continuer à vivre avec dignité et fierté auprès de leurs familles, de leurs amis et de ceux qui leur sont chers, en sachant que le gouvernement du Canada s'occupe d'eux et est prêt à les aider.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je demande au secrétaire parlementaire de recevoir favorablement cette demande.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Cap-Breton—Richmond-Est d'avoir posé cette question. Je sais qu'il s'inquiète profondément des travailleurs âgés de sa région.

Il s'intéresse vivement à une modification que nous pourrions peut-être apporter à l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et, comme il le dit, la province de la Nouvelle-Écosse, qui permettrait d'inclure les travailleurs de la construction du Cap-Breton dans le programme d'adaptation des travailleurs âgés.

• (1815)

Comme le sait le député, le PATA est conçu pour aider les travailleurs justifiant de longs états de service. C'est ainsi qu'il a été établi. Cela faisait partie des critères pour ceux qui avaient été licenciés de façon permanente et n'avaient que peu ou pas d'espoir de trouver un emploi. Comme mon collègue l'a indiqué, je fais peut-être partie de cette catégorie parce que le programme visait les personnes de 55 ans et plus.

M. Dingwall: Mais vous ne faites pas votre âge.

M. James: Merci. Les personnes qui sont licenciées dans toutes les industries du secteur privé et les sociétés d'État, notamment dans le bâtiment, ont le droit de bénéficier de ce programme. Les critères doivent être appliqués sans exception, comme le député le sait, aux personnes licenciées dans tout le pays.

Je soulignerais, cependant, que le programme d'adaptation pour les travailleurs âgés reste vraiment une mesure de dernier recours. C'est ainsi qu'il a été conçu, pour être appliqué après que toutes les autres mesures d'adaptation ont été envisagées. C'est ainsi qu'il en a été décidé avec les provinces.

Le député demande maintenant que l'entente soit modifiée pour comprendre les ouvriers du bâtiment du Cap-Breton. Or, il est un peu difficile, je pense, de la changer à ce stade. Après tout, le programme d'adaptation a été mis en oeuvre après des consultations approfondies. Comme il le sait, et, naturellemnt, comme le sait le député de Hillsborough qui est assis à côté de lui—il s'intéresse lui aussi beaucoup à la question—ce programme ne fonctionne que depuis un an.

Je voudrais rassurer le député en lui disant que le gouvernement fédéral reconnaît la contribution des travailleurs âgés. Nous devons prendre en considération, je pense, l'exposé qu'il a fait à propos de sa grande inquiétude pour les travailleurs âgés du bâtiment au Cap-Breton.

Au cours de ses remarques en juin dernier, le député de Cap-Breton—Richmond-Est a demandé au ministre de s'entretenir avec les syndiqués du Cap-Breton. Le ministre a reçu les représentants du Cap-Breton Island Building and Construction Trades Council pour discuter de la question. Depuis, il a eu l'occasion de soulever l'affaire avec le député.

Le ministre s'est aussi entretenu avec le ministre MacKay et sa collègue Barbara McDougall qui est chargée de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il a aussi consulté son homologue de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Ronald Russell, et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie lui a transmis des renseignements sur l'industrie provinciale de la construction.

À la lumière de ces pourparlers et des renseignements qu'il a reçus, le ministre met la dernière main à différentes propositions qu'il soumettra à ses collègues fédéraux et provinciaux afin qu'une décision soit prise dans cette affaire.

La présidence me signale que mon temps de parole est presque expiré, mais je tiens à rassurer le député: le ministre a pris ses instances en considération. Même si nous ne pouvons pas modifier immédiatement le programme pour les travailleurs âgés, nous espérons prendre d'autres mesures pour aider les travailleurs de la construction du Cap-Breton.

L'AGRICULTURE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le 4 juin de cette année, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture concernant les difficultés que connaissent les producteurs laitiers en Colombie-Britannique et partout ailleurs au Canada.

Ces difficultés viennent des pertes de revenu de plus en plus importantes que subissent surtout les localités situées près de la frontière américaine. L'industrie laitière de la Colombie-Britannique a perdu notamment, en ventes brutes, environ 72 millions de dollars parce que les consommateurs achètent du lait de consommation et des produits laitiers bon marché aux États-Unis.

On en est rendu au point maintenant de qualifier trois des cinq principaux points de passage frontaliers en Colombie-Britannique, de navettes de lait et d'essence. Plus de 13 000 résidents de cette province se rendent quotidiennement dans les localités frontalières de l'État de Washington. J'ajouterai que cela leur prend souvent moins d'une demi-heure, c'est-à-dire le temps de faire le plein, d'acheter du lait et des produits laitiers et de revenir. Je dois faire remarquer que personne ne peut, à cet égard, blâmer les habitants de la Colombie-Britannique ou de n'importe où au Canada, de tenter d'économiser un peu d'argent, surtout en cette période où le prix de l'essence augmente et où l'économie faiblit.

• (1820)

Je veux examiner les conséquences de cette hémorragie de fonds vers les États-Unis. En Colombie-Britannique, 72 millions de dollars ont été perdus en ventes brutes, pour l'industrie laitière, les recettes de la province ont diminué de quelque 30 millions en raison du manque à gagner pour ce qui est des taxes et l'essence sur le transport; le fédéral perd ainsi 28 millions par année. Il s'agit bien d'une hémorragie de nos dollars, qui fait plier l'économie de la Colombie-Britannique. Cela contribue à mettre la population en chômage.

De toute évidence, cette fuite de capitaux vers les marchés américains ne cesse de s'aggraver parce qu'on maintient le dollar canadien à un niveau artifiellement élevé pour faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange canado-américain. L'économie canadienne a encore les pieds et les poings liés par un dollar plus fort qu'il ne le serait en réalité.

J'ajouterais qu'entre 1986 et 1989, la valeur du dollar canadien a augmenté de 16 p. 100 par rapport au dollar américain, ce qui a eu pour effet d'encourager l'achat de produits américains. C'est là le coeur du problème. Tant et si bien que le nombre de Canadiens qui font un aller-retour aux États-Unis dans la journée, probablement pour acheter à meilleur marché divers produits, y compris les produits laitiers, a augmenté de plus de 54 p. 100.

Je tiens à signaler que la corrélation dollar canadien élevé-exode des consommateurs canadiens n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit, je le répète, d'une hémorragie de plus en plus abondante, attribuable aux politiques financières du gouvernement conservateur. Tous les secteurs de l'activité économique sont touchés, l'industrie laitière plus particulièrement.

Le 27 juin dernier, je suis revenu à la charge dans une autre lettre au ministre. Celui-ci m'a alors confirmé que, selon des études menées en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, on importe des États-Unis jusqu'à 7,6 p. 100 du lait vendu en Colombie-Britannique, contre quelque 4,5 p. 100 au Nouveau-Brunswick. C'est du lait qui nous vient de l'autre côté de la frontière.

Si l'on en croit l'industrie laitière de la Colombie-Britannique, la plus récente tentative du gouvernement fédéral en vue de réglementer l'importation des produits laitiers a été un échec presque complet. Les producteurs laitiers de tout le Canada ont demandé au ministre d'envisager de modifier l'ordre général d'importation n° 1, d'après la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, de façon à prévoir un délai de 48 heures ou quelque autre délai qui permette d'invoquer une licence d'importation pour restreindre l'importation des produits laitiers.

Lorsque j'ai posé la question, en juin, j'ai demandé au ministre quelles mesures il prévoyait prendre pour réduire la perte qui afflige l'économie en général et en particulier l'industrie laitière de la Colombie-Britannique et d'ailleurs.

Le ministre avait alors répondu qu'il étudiait la situation et il avait assuré à la Chambre que lorsque les données auraient été recueillies, il consulterait les représentants de l'industrie sur un plan d'action possible. Cinq mois ont passé depuis et je voudrais maintenant savoir si l'étude est complétée et si le ministre et ses collaborateurs ont consulté les représentants de l'industrie laitière sur une solution possible.

Le ministre a-t-il maintenant une solution à ce problème? Je ne propose pas de punir les consommateurs canadiens en imposant des contraintes sévères. Je ne suggère pas de les forcer à endurer de longues queues aux frontières en faisant vérifier par des douaniers chaque litre de lait qui entre au Canada. Je suggère que nous limitions la période de franchise et que nous étudiions cette option.

Il faudrait pouvoir dire aux Canadiens de toutes les provinces que chaque dollar dépensé aux États-Unis pour l'achat de lait, de produits laitiers, d'essence et d'autres produits fait perdre des emplois au Canada. Il s'agit bel et bien d'une saignée et d'une hémorragie de notre économie nationale.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir discuter des préoccupations du gouvernement au sujet de l'achat de produits laitiers américains par des consommateurs canadiens.

Les acheteurs de produits laitiers ont droit à une franchise ne dépassant pas 20 $ et ces produits doivent être destinés à la consommation personnelle. Ces produits sont notamment autorisés en vertu du permis général nº 1 délivré par le ministre du Commerce extérieur. Ces importations sont également assujetties à des droits de douane.

Agriculture Canada a entrepris une étude avec la collaboration de fonctionnaires de Douanes et accise aux points de passage frontalier de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du nord de l'Ontario. Dans cette étude, on utilise des techniques d'échantillonnage statistique pour évaluer l'étendue des importations de lait et de fromage.

En 1988, à cinq points de passage frontalier de la Colombie-Britannique, on a estimé que les importations représentaient 7,6 p. 100 des ventes de lait frais et 4,5 p. 100 des ventes de fromage. L'étude a également révélé que les prix de détail du lait étaient supérieurs en Colombie-Britannique de 36 à 60 p. 100 par rapport à l'État de Washington.

Les prix de détail du fromage cheddar étaient supérieurs de 40 à 80 p. 100 du côté canadien de la frontière. Les résultats de cette enquête et d'une étude analogue menée au Nouveau-Brunswick ont été publiés, et l'on prévoit également que les résultats d'une étude effectuée à certains points de passage frontalier du nord de l'Ontario seront publiés d'ici la mi-novembre.

On a soulevé ce problème à de nombreuses reprises avec les producteurs, les usines de transformation et les détaillants de produits laitiers. Lorsque toutes les données auront été recueillies, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur se réuniront avec l'industrie pour déterminer quelles mesures ils peuvent prendre pour s'attaquer à ce problème très grave.

Quoi qu'il en soit, je voudrais souligner que la réglementation du lait de consommation, y compris l'établissement des prix, relève du gouvernement provincial et non du fédéral.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 27.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 octobre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant que l'on passe à l'ordre du jour, je veux présenter à la Chambre une motion qui, je crois, sera adoptée à l'unanimité. Cette motion est le fruit des travaux du comité de la Chambre des communes responsable des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Je pense qu'elle fera l'unanimité.

Que le président du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées se rende à Cologne, en Allemagne, du 13 au 18 octobre 1990, afin d'étudier les programmes innovateurs de prévention des accidents et de réadaptation de la République fédérale d'Allemagne.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Otto Jelinek (au nom du secrétaire d'État) propose: Que le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le député de Saint-Laurent—Cartierville. Le whip de l'opposition invoque le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'étais sûr que le secrétaire parlementaire du distingué leader du gouvernement à la Chambre voudrait profiter de l'occasion pour expliquer ce changement. Sauf erreur, nous devions poursuivre la deuxième lecture du projet de loi C-74, la Loi sur les pêches, au lieu d'étudier le projet de loi C-37. Si un autre changement est prévu au programme, j'espère que le secrétaire parlementaire voudra bien éclairer notre lanterne. Certains ont plus de tours dans leur sac que Bobby Orr, monsieur le Président.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois que la comparaison avec Wayne Gretzky serait plus d'actualité.

Monsieur le Président, il y a malentendu, bien sûr. Nous avions l'intention de mettre en délibération le C-74, le C-73 et ensuite le C-37. Par conséquent, il aurait fallu commencer par appeler le projet de loi C-74. Avec le consentement unanime de la Chambre, nous pourrions recommencer en appelant le projet de loi C-74.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

• (1010)

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 2 octobre, de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Bonjour, monsieur le Président. Il me fallait un moment pour remettre mes choses en ordre.

M. Friesen: Il faudra plus qu'un moment.

M. Simmons: Le député de Surrey—White Rock—South Langley a besoin d'un nouveau rédacteur, c'est certain.

Monsieur le Président, il me fallait une minute pour mettre de l'ordre dans mes papiers parce que nous ne savions pas si nous étudierions le projet de loi C-37. . .

M. Friesen: Il vous faudra plus d'une minute.

M. Simmons: Pour un groupe de gens qui n'obtiennent que 15 p. 100 dans les sondages, ils sont d'excellente humeur ce matin, il faut le reconnaître.

M. Jelinek: Nous sommes d'excellente humeur parce qu'il n'y a pas d'élections ce matin.

M. Simmons: Comme nous le disions, le projet de loi C-74 est très important. Mon collègue—qui n'est temporairement plus mon collègue—M. Robichaud du Nouveau-Brunswick, a énuméré les raisons qui nous font dire que ce projet de loi est important.

Une voix: Un excellent député.

M. Simmons: La situation changera aux prochaines élections, mais mon ex-collègue qui s'était imposé dans le débat sur le projet de loi lorsque nous en avons entrepris la deuxième lecture, en juin dernier, avait accompli un excellent travail.

Je dois reconnaître le mérite de mon ami de St. John's-Est. C'est un autre exemple de situation où lui et moi, pour paraphraser un ami commun, travaillons la main dans la main.

Une voix: Deux têtes sous le même bonnet.

M. Simmons: Il m'a promis ce matin qu'il dirait que mon ami, Fernand Robichaud, avait fait de l'excellent travail lorsqu'il avait parlé de ce projet de loi en deuxième lecture au nom de l'oppositon. Il avait très bien expliqué les nombreuses raisons qui nous portent à dire qu'il s'agit d'un bon projet de loi.

Peut-être, avant de parler de l'essentiel du projet de loi, vaut-il la peine de réfléchir à ce que je viens de dire. Nous croyons qu'il s'agit d'un bon projet de loi.

Nous sommes si souvent critiqués par le gouvernement qui nous reproche de nous opposer à tout ce qu'il fait. Le public est porté à croire que nous voterons contre si nous estimons que ce n'est pas une bonne chose pour le pays. C'est pourquoi nous sommes tellement opposés au projet de loi C-21, la loi sur l'assurance-chômage, et que nous avons voté contre celui-ci et que nous le ferons encore si le gouvernement le présente de nouveau à la Chambre. C'est pourquoi nous nous opposons si énergiquement au projet de loi sur la TPS.

C'est aussi pourquoi nous sommes en faveur du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis, le projet de loi C-74. Il porte sur plusieurs choses que demandent depuis très longtemps l'industrie et les pêcheurs. En fait, la seule question qu'on se pose, c'est pourquoi il a fallu tant de temps pour en arriver au dépôt de ce projet de loi. Mais, comme on dit, mieux vaut tard que jamais. Nous allons enfin durcir les peines infligées aux pollueurs, à ceux qui déversent des contaminants dans l'océan. Nous allons veiller à ce que les pollueurs qui déversent des produits toxiques dans nos océans en paient le prix.

La pollution de l'habitat du poisson est inacceptable et ne devrait plus être tolérée désormais. Il y a des gens, des lâches, qui, sous le couvert de la nuit, vident leurs réservoirs et vidangent du brut. Ils polluent l'habitat du poisson. C'est mon jardin qu'ils polluent, car comme l'a si bien dit il y a bien des années l'un de mes prédécesseurs dans la circonscription de Burin—Saint-Georges, M. Don Jamieson, en parlant des limites géographiques de cette dernière, c'est sans doute la seule circonscription du monde à mesurer 1 800 milles dans le sens de la longueur—et il faisait allusion à la côte—et un quart de mille dans le sens de la largeur. C'est vrai, à la seule différence qu'elle mesure maintenant 2 500 milles de long à cause de l'ajout de Stephenville et de la péninsule de Port-au-Port.

Il demeure donc que la population de Burin—Saint-Georges, comme celle de la plupart des localités de Terre-Neuve et du Labrador, vit à une encablure de la mer. Leur jardin, c'est l'océan. Leur porte donne directement sur l'océan. Dans toute l'histoire de Terre-Neuve et de sa colonisation, les gens ont cherché à bâtir leur maison près de l'endroit où ils pêchaient. C'était le facteur primordial; c'est ainsi que sont nées des localités comme François, dans ma circonscription, Grey River et Rencontre East. Ces villages n'ont pas poussé là pour les mêmes raisons que Carleton Place a vu le jour à quelques milles d'ici. Dans ce dernier cas, je suppose que la proximité d'un bon réseau routier a été un facteur déterminant. Mais les gens de Terre-Neuve n'avaient pas idée de ce qu'était une route. Leur route à eux, c'était l'océan. Et c'est l'océan qui leur donnait leur subsistance.

Aujourd'hui encore, l'océan est le moyen de subsistance des gens de Garnish, de McCallum, de Grand Bruit; l'océan est aussi leur route. Il est vrai que l'une de ces localités, Garnish, est raccordée à la route de la péninsule Burin. Ce raccord routier donne accès aux services d'enseignement, aux hôpitaux et aux commerces. Mais la route qui leur permet de gagner leur vie, c'est encore l'océan, en somme, notamment pour les pêcheurs de Garnish et d'autres localités de la côte. L'océan est leur route, leur moyen de subsistance, leur jardin. Pour toutes ces raisons, nous ne prisons pas beaucoup les lâches qui viennent vidanger leurs soutes pendant la nuit et ainsi polluer notre jardin, salir l'océan qui nous fait vivre, parsemer notre route de leurs déchets.

Je rends hommage au ministre des Pêches, je rends hommage à son secrétaire parlementaire, le député de St. John's-Est, je rends hommage à ceux. . .

M. Dingwall: À qui au juste?

M. Simmons: Oui, je rends hommage au député de St. John's-Est.

M. Nunziata: C'est un conservateur?

M. Simmons: On me demande si c'est un conservateur. La question surgit constamment à Terre-Neuve. Il est effectivement membre du Parti conservateur. Au fond de lui-même, est-il libéral? Je lui laisse le soin de répondre. Ce que je puis vous dire, c'est que je l'ai déjà vu faire des choses extrêmement libérales lorsqu'il ne se savait pas observé.

M. Nunziata: Par exemple?

M. Simmons: Par exemple, proposer ce genre de mesure législative. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Le député de St. John's-Est et son ministre. . . Il faudrait plutôt inverser. Le secrétaire parlementaire est modeste, mais j'oserais dire à la Chambre que c'est à lui, notamment, que nous devons le projet à l'étude aujourd'hui.

M. Nunziata: Avez-vous voté pour lui?

M. Simmons: L'un des problèmes de mon collègue ici à ma droite, sur le plan philosophique et sur d'autres plans. . .

M. Nunziata: Non, seulement sur les autres plans.

M. Simmons: L'un des problèmes de mon collègue de York-Sud—Weston, de Toronto, c'est qu'il prend parfois un exemple précis et a tendance à généraliser. Même si j'estime que le député de St. John's-Est appuie une bonne mesure législative, le genre de mesure législative qu'un gouvernement libéral présenterait s'il était au pouvoir dans le moment, cela ne veut pas dire que je vais aller jusqu'à affirmer qu'on doit appuyer tout ce qu'il fait.

• (1020)

Par exemple, il s'oppose à la norme variable d'admissibilité. Il a voté contre cela deux fois à la Chambre.

M. Nunziata: Appuie-t-il la TPS?

M. Simmons: Il appuie la TPS.

M. Nunziata: C'est scandaleux.

M. Simmons: Le député de St. John's-Est et moi-même avons des divergences d'opinion, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas mettre nos ressources en commun lorsqu'il est question d'un projet de loi comme celui-ci qui revêt une si grande importance pour nos circonscriptions respectives. C'est ce que nous faisons dans le cas présent.

Lorsque j'étudiais à l'université, à Boston, il y a un certain nombre d'années—il y avait des universités à cette époque. . .

M. Nunziata: Avez-vous obtenu votre diplôme?

M. Simmons: C'est une autre question. Lorsque j'étudiais à l'université, à Boston, j'avais un professeur qui disait, en utilisant un exemple qui était courant à l'époque: «Tous les Indiens marchent à la file. Du moins, celui que j'ai vu le faisait». Évidemment, il voulait dire qu'on ne doit pas trop généraliser en se fondant sur un seul cas.

Je suis encouragé de voir que le député de St. John's-Est est avec nous en ce qui concerne ce projet de loi, mais je ne m'emballerai pas en pensant qu'il est sur le point de changer de camp pour se joindre à nous, parce que cela créerait toute une série de problèmes.

Cette mesure législative est bonne parce qu'elle chassera ces gens sans courage qui, la nuit, lorsque personne ne regarde, déversent leurs déchets devant chez moi, dans l'océan au large de Terre-Neuve. Cela doit cesser, et je crois que ce projet de loi nous aidera à mettre un terme à ce genre de lâcheté.

Si nous voulons nous attarder à un ou deux détails, la première modification prévoit une hausse des amendes imposées pour les infractions générales à la Loi sur les pêches. Le projet de loi prévoit également une augmentation des amendes imposées pour les violations générales.

À l'heure actuelle, les contrevenants sont passibles de 5 000 $ d'amende ou de 12 mois d'emprisonnement. Les nouvelles dispositions portent l'amende maximale à 100 000 $. Comme l'aurait dit mon bon ami, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve: «Pas 10 000 $, pas 20 000 $, pas 30 000 $ ni 50 000 $, mais carrément 100 000 $ au lieu des 5 000 $ actuels.»

Je félicite les rédacteurs du projet de loi et tous les députés qui sont intervenus pour faire passer le maximum de l'amende de 5 000 $ à 100 000 $ en cas de déclaration sommaire de culpabilité et à 500 000 $ en cas de mise en accusation. C'est exactement ce dont nous avons besoin. De ce côté-ci, nous n'éprouvons aucune réticence à appuyer cette mesure.

Le projet de loi contient un troisième point. Nous avons parlé jusqu'ici des questions de pollution de l'habitat du poisson et des amendes. Il y en a une troisième, celle d'une surveillance suffisante.

Nous croyons de ce côté-ci—et nous l'avons dit à maintes reprises—que le gouvernement a, de diverses façons, sacrifié les pêcheurs, les travailleurs des usines de conditionnement et l'ensemble du secteur de la pêche. Je pourrais donner beaucoup de détails à ce sujet, mais je me limiterai à un seul aspect de cette question. C'est le domaine de la surveillance ou, devrais-je dire, du manque de surveillance.

Monsieur le Président, je voudrais vous parler d'un incident qui s'est produit dans une localité de ma circonscription qui porte le nom de Seal Cove, à la baie de Fortune. L'hiver dernier, je m'y trouvais dans le temps des fêtes. Il était 19 ou 20 heures et il faisait nuit. J'étais assis devant la table de la cuisine en train de manger du poisson salé, etc. avec l'un de mes amis, tout en regardant à l'extérieur par la fenêtre.

M. Malone: C'est quoi du poisson salé, etc.?

M. Simmons: *Et cetera* se résume à ceci: nous avions à manger du poisson salé bouilli, des pommes de terres bouillies et du beurre fondu, et aussi quelques oignons. C'est très bon.

Pendant que nous mangions notre poisson salé avec des pommes de terres et du beurre fondu, je regardais par le fenêtre. Il y avait des lumières qui brillaient dans la nuit, pas très loin. J'ai alors dit à mon hôte que je croyais connaître le port, mais que je ne savais pas qu'il y avait des maisons dans cette direction. Qu'étaient donc ces lumières? Il m'a dit que ce n'étaient pas des maisons de Seal Cove, mais simplement le port; les lumières venaient des bateaux de pêche étrangers. Mais, lui dis-je, ils doivent être à la hauteur du quai. Pas très loin de là, m'a-t-il répondu.

En fait, ces bateaux doivent être à plus de 12 milles de la côte. Ils sont si près qu'il faut lever les yeux pour voir la lumière du mât. Ces bateaux sont carrément sur le littoral. Pourquoi sont-ils là? Parce que ces navires étrangers et leurs capitaines, qu'ils soient Espagnols ou Portugais—ils étaient Français dans ce cas-ci—savent que les services de surveillance au Canada ne fonctionnent que de 8 heures à 16 heures. C'est fondamentalement un travail de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi. Les capitaines de ces navires ne courent pas de risques durant ces heures-là. Ils savent qu'après 16 heures, surtout une fois la nuit tombée, ils seront libres d'agir. Pour prendre un exemple plus facile à comprendre peut-être pour les habitants des centres urbains, c'est un peu comme si on demandait à la police de patrouiller les rues seulement à certaines heures de la journée.

Que se passerait-il le reste du temps? Que feraient les gens irresponsables? Pensez à ce que les conducteurs en état d'ébriété feraient alors? Et que dire des délinquants? Manifestement, ils s'arrangeraient pour ne pas enfreindre la loi lorsque les policiers font respecter l'ordre. C'est au fond ce qui se passe dans un autre contexte. C'est ce qui se produit au large de Seal Cove, dans la Baie de Fortune, dans mon exemple sur toutes les localités en question.

Les services policiers chargés de la surveillance en mer ne peuvent s'acquitter de leur tâche faute des années-personnes, des navires et des installations voulus. On ne peut donc rien leur reprocher. Ils sont prêts à accroître leurs patrouilles. Cependant, ce n'est pas là leur problème. Tout cela découle plutôt de la décision politique qu'on a prise de sacrifier tout un secteur de la pêche pour épargner quelques sous. C'est ce qui se passe dans le cas présent.

Dans mon exemple, ce soir-là, au large de Seal Cove, il y avait des chalutiers français qui se trouvaient littéralement à moins de 1 000 pieds du littoral, alors que la loi prévoit qu'ils devraient se trouver à 12 milles de nos côtes.

Et ce n'est pas un incident isolé. Cela se produit pratiquement toutes les nuits pendant la saison de pêche, sans exception.

Les autorités ont été alertées à de nombreuses reprises. Elles affirment connaître le problème, mais ne rien pouvoir faire. Elles précisent que si elles décidaient de surveiller les côtes le soir, il n'y aurait plus de surveillance durant la journée, à cause du très peu de moyens qu'elles ont à leur disposition.

Ce qu'on peut reprocher à ce projet de loi, c'est de n'accorder qu'un intérêt de façade à l'importante question de la surveillance. C'est là un bien grand terme face à ce que nous avons pu constater ce soir-là en regardant par la fenêtre de la cuisine, à Seal Cove. C'est ce que peuvent voir les Terre-Neuviens qui habitent tout le long du littoral de 2 500 milles dans ma circonscription. C'est ce que peuvent observer également tous les soirs, le long de la côte, les électeurs du député de St. John's-Est. Ils voient des gens s'emparer de leurs stocks de poisson, de façon tout à fait flagrante, au beau milieu de la nuit. Les bateaux étrangers en question agissent ainsi pour une raison bien précise. Ils ne savent que trop bien que le gouvernement fédéral n'a ni la volonté ni les ressources nécessaires pour protéger nos pêcheries. C'est regrettable, mais vrai.

• (1030)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis dans une position très curieuse, car je veux absolument commenter certaines observations de mon collègue, mais il faut d'abord que je le remercie pour ses très aimables paroles et aussi pour son appui dans un certain nombre de questions concernant les pêches.

Oui, lui et moi sommes d'accord sur certaines questions. Il a voté contre la norme variable d'admissibilité, en novembre dernier, quand nous avons adopté le projet de loi C-21. Nous différons d'opinion en ce qui concerne la taxe sur les produits et services qui créera des emplois dans ma province et dans la sienne. Mais nos esprits se rencontrent sur des questions comme la surpêche et les initiatives à prendre à cet égard.

Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour la façon très active et ouverte dont il appuie les initiatives de ceux qui attirent l'attention du monde sur ce problème tragique.

Je veux aussi le féliciter d'aborder cette mesure législative d'une façon qui tranche très nettement sur celle de ses collègues. J'ai été stupéfié par l'attitude de certains de ses collègues qui partaient de l'idée que tous les pêcheurs seraient soumis aux dispositions de la Loi sur les pêches parce qu'ils commettent tous des infractions.

La bonne façon de voir les choses, celle de mon ami, c'est que la Loi sur les pêches ne prévoit des amendes de 100 000 $, 500 000 $, et même plus dans certains cas, que contre ceux qui enfreignent la loi. Ces derniers risquent de détruire les ressources et d'en priver les 99 p. 100 de pêcheurs qui respectent la loi et se soucient de conserver les ressources. Je lui sais gré de l'attitude qu'il adopte, qui diffère totalement de celle que nous avons entendu exprimer l'autre jour. La distinction est importante.

Cependant, je voudrais dire quelques mots de la surveillance. Je rappelle à mon ami d'en face que les observateurs seront à bord de tous les navires étrangers qui pêchent à moins de 200 milles des côtes, que ces observateurs seront dotés de nouveaux pouvoirs réels par le ministre des Pêches et que leur rôle sera beaucoup moins de surveiller que de faire respecter la loi. Nous avons vu s'intensifier énormément la surveillance aérienne à partir de St. John's et des autres provinces de l'Atlantique. Pour le même coût, nous avons accru le nombre d'heures, bien au-delà de 3 500, qui sont prévues. . .

M. Dingwall: Sommes-nous au débat même ou aux commentaires?

M. Reid: Aux questions et commentaires.

Je lui rappelle aussi que nous avons de nouveaux bateaux dans le golfe qui soutiennent les activités de surveillance.

Mon collègue a fait un excellent discours, très flatteur pour le gouvernement. Je le remercie pour tout ce qu'il a fait. Il a raison d'accorder une importance capitale à la surveillance. Je voulais simplement lui rappeler que nous avons agi de façon rapide et spectaculaire dans les 18 derniers mois à ce sujet.

M. Simmons: Monsieur le Président, un mot sur la TPS, que mon ami a mentionnée en passant. S'il croit vraiment que la TPS va créer de l'emploi à Terre-Neuve, il doit être en train d'annoncer que le centre qui devait être créé à Summerside le sera à Terre-Neuve parce que les seuls emplois que la TPS va permettre de créer sont ceux qui ont été supprimés à Summerside et à Ottawa aussi. C'est épouvantable! Ce qui est épouvantable, c'est le nombre d'emplois perdus, pas la compétence des personnes embauchées. . .

M. Reid: N'en soyez pas si sûr.

M. Simmons: À l'extérieur d'Ottawa. . . à moins qu'il ne décide de déménager la capitale fédérale à Terre-Neuve—ce qui n'est pas une si mauvaise idée—et à moins que le centre fiscal ne déménage de Summerside à Terre-Neuve—l'idée est certes intéressante pour Terre-Neuve, mais elle l'est moins pour Summerside—, je serais porté à penser que la franchise ne l'étouffe pas.

À propos de la surveillance. Le député nous dit qu'il y aura des observateurs à bord de tous les navires dans les limites de la zone économique de 200 milles. Est-il en train de nous dire, si je peux obtenir son attention—merci de me l'accorder—, que le gouvernement revient sur sa décision sur ce point ou modifie autrement la plus récente entente intervenue entre la France et le Canada?

M. Reid: Je vous suis.

M. Simmons: Je le demande, monsieur le Président, parce qu'au cours des deux dernières années, son autre ami, le député de St. John's-Ouest, est allé signer un des documents les plus ridicules. L'accord conclu avec la France prévoit essentiellement ceci: il faudra dorénavant nous aviser avant de faire une razzia dans nos stocks de poisson. La France dirait peut-être les choses autrement, monsieur le Président, mais l'idée fondamentale reste la même. En vertu de cet accord, signé en 1988, je crois, le Canada doit demander à la France la permission d'arraisonner un navire et préciser quel navire en particulier. Et le Canada s'est engagé par écrit à donner un préavis pour donner le temps au navire français de se préparer en prévision de l'inspection.

Examinons ce point plus en détail. Que va-t-il arriver, selon vous, si nous prévenons la France qu'un de nos observateurs montera à bord d'un de ses bateaux la semaine prochaine? Pensez-vous que ce bateau en particulier va commettre la moindre infraction? Allons donc, les Français sont plus fins que cela! Voilà la position dans laquelle nous nous sommes enfermés en signant cet accord avec la France en 1988.

Si le député de St. John's-Ouest déclare à la Chambre que nous aurons des observateurs sur tous les navires étrangers dans les limites de la zone de 200 milles, je lui dis que, en principe, l'idée est géniale, mais il a tort au moins sur un point important qui me vient à l'esprit sans que j'aie même vérifié mes notes. Je peux lui affirmer spontanément qu'il a tort en ce qui concerne cet accord entre le Canada et la France, parce qu'il sait très bien qu'il nous oblige à donner un préavis à la France lorsque nous voulons qu'un observateur monte à bord d'un navire.

C'est comme si on me disait: «Simmons, tu peux conduire sur l'autoroute à une vitesse de 150 milles à l'heure sur une distance de dix milles mais, au bout de ces dix milles, il y a les policiers.» À votre avis, qu'est-ce que je ferai quand je serai arrivé à la vitesse de 150 milles? C'est exactement ce que les pêcheurs français font. Ils ont été informés du traité. On leur a donné un avis écrit qu'on leur ferait signe avant l'inspection. Si j'étais à leur place, je me comporterais comme il faut durant l'inspection.

Le député et moi sommes d'accord pour que des dispositions prévoient la présence d'observateurs sur les navires. Ils sauront toujours à l'avance qu'il y aura des observateurs à bord. Mais il y a un point plus précis et, selon moi, c'est le point qui échappe à mon collègue de St. John's-Est. Je le résumerai en une phrase avant de me taire. Il importe peu de savoir sur quels navires sont les observateurs. Si vous vous préparez à enfreindre la loi, vous voulez savoir sur quels navires ils ne sont pas. Cela, ils le savent également.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Le député de Burin—Saint-Georges a prononcé un discours très éloquent sur le projet de loi C-74. Il a montré sans l'ombre d'un doute qu'il avait une excellente connaissance des questions se rapportant aux pêches, comme nous tous de ce côté-ci de la Chambre.

Je me demande s'il a d'autres commentaires à formuler sur d'autres questions de surveillance. C'est bien que des dispositions soient prévues dans la loi pour augmenter les diverses amendes et sanctions. Le député pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral va engager d'autres personnes pour contribuer à faire appliquer les nouvelles normes prévues dans le projet de loi C-74? Des collègues et moi croyons comprendre que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'accroître son personnel à cet égard.

M. Simmons: Je remercie mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est. C'est la première occasion que j'ai de le féliciter publiquement de son dernier succès, soit sa désignation par notre chef et prochain député de Beauséjour, Jean Chrétien, au poste de whip en chef de notre parti à la Chambre des communes. Je tiens à l'en féliciter.

Monsieur le Président, vous me faites signe que le temps passe. J'en viens donc très rapidement à la question que le réputé pose et à laquelle il répond aussi. Va-t-il y avoir du personnel de surveillance supplémentaire? Le député répond évidemment à la question parce qu'il est manifeste pour tout le monde que le gouvernement va promulguer cette merveilleuse loi que nous pouvons tous appuyer, mais que, encore une fois, il ne va pas prévoir le financement nécessaire à son application. Le projet de loi prévoit de belles choses et personne ne peut le contester.

Ce qu'on peut contester parce que c'est navrant, ce que l'on conteste bel et bien, comme vient de le faire le député de Cap-Breton—Richmond-Est, c'est que le gouvernement prévoit accroître la surveillance sans accroître les ressources, la main-d'oeuvre, les années-personnes nécessaires pour assurer cette surveillance accrue. Voilà ce qui est tragique.

• (1040)

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je désire moi aussi participer à ce débat sur le projet de loi C-74 visant à modifier la Loi sur les pêches. Je voudrais m'associer à certains collègues de ce côté et reconnaître le travail du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans, qui comprend la situation.

M. Nunziata: N'allez pas trop loin.

M. Dingwall: Je suis très libéral, monsieur le Président, lorsque je dis qu'il comprend certains des problèmes des gens de la région atlantique.

Les dispositions du projet de loi, en particulier celles qui traitent de la substance, ont reçu l'appui de nombre de mes collègues de ce côté de la Chambre. Je sais que le secrétaire parlementaire n'est pas pour rien dans la décision de mettre ce projet de loi en discussion.

Je tiens à dire, officiellement, que je suis d'accord avec l'augmentation des amendes pour les infractions générales, qui peuvent maintenant atteindre 100 000 $ en cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et 500 000 $ si c'est par mise en accusation, avec en plus la possibilité d'un ou deux ans de prison. Comme mon collègue le disait, je comprends très bien l'importance de l'augmentation des amendes.

Cette équation a cependant un autre élément. Il est très bien que la loi prévoie des peines, mais s'il est impossible de la faire appliquer, cela ne sert à rien. Les députés peuvent prétendre, à juste titre, que c'est un avertissement à ceux qui penseraient à violer la Loi sur les pêches.

Par contre, il n'y a aucune garantie que les agents des pêches seront assez nombreux ou que l'État soit prêt à fournir le personnel nécessaire. Par conséquent, il faut douter, tant du point de vue théorique que du point de vue pratique, de l'applicabilité de la loi. C'est bien de prévoir des sanctions, mais si personne n'est là pour faire appliquer la loi, c'est de la poudre aux yeux.

Il y a des amendes pouvant atteindre 300 000 $ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et 1 million par mise en accusation, en cas d'altération de l'habitat du poisson. C'est à l'État de décider de la procédure à suivre, compte tenu de la valeur du produit.

J'ai une grande confiance en notre système judiciaire, mais je regrette que la loi ne fixe pas d'amendes minimales. Je sais que les députés d'en face, et peut-être certains de ce côté, estiment que les tribunaux doivent avoir une certaine latitude dans l'exercice de leur rôle, mais il y a une grande différence, dans le cas de la procédure sommaire, entre 100 $ et 300 000 $; une différence notable.

De même, si on procède par mise en accusation, il y a une énorme différence entre 301 000 et un million de dollars. J'aurais pensé qu'un bureaucrate des services du ministre des Pêches et Océans avec, disons, la complicité du ministère de la Justice, aurait accepté de nous dire quelles seront les amendes minimum. Je crains que certaines de ces amendes n'aient pas de minimum et qu'elles ne soient en réalité très basses, ce qui ira à l'encontre des objectifs de la loi.

Encore une fois, monsieur le Président, où est l'aspect pratique de la loi? Les ministres ont-ils dit qu'ils allaient engager plus de personnel ou utiliser des organismes d'exécution pour faire appliquer ces sanctions? Ils ne l'ont pas dit. Au contraire, on nous a dit qu'on n'engagera pas de fonctionnaires supplémentaires pour faire appliquer les sanctions prévues.

Les mêmes sanctions du projet de loi C-74 s'appliquent aux pollueurs de l'habitat du poisson. Le rapport Harris et le rapport Haché publiés, je crois, sous les auspices du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, proposaient des sanctions plus sévères en vertu de la Loi sur les pêches et je pense que le secrétaire parlementaire, qui fait signe que oui, serait d'accord avec moi là-dessus.

Un point me préoccupe un peu et je le signale en passant. Ce n'est pas une omission grave, mais je pense qu'il faut la mentionner. La voici: Cette nouvelle loi et ces nouvelles sanctions sont-elles discriminatoires en un sens? Dans les pêches de l'Atlantique surtout, beaucoup de gens croient que les sanctions visent les pêcheurs côtiers.

J'espère que le secrétaire parlementaire, lorsqu'il interviendra, voudra peut-être donner plus de détails à la Chambre. On craint que ces sanctions, maintenant qu'elles sont en place, soient appliquées à un secteur des pêches en particulier, celui de la pêche côtière.

Des politiques d'en face, de la récession fabriquée au Canada ou, comme le dit le premier ministre, du ralentissement ou de l'arrêt de l'économie, au choix, les pêcheurs côtiers du Canada atlantique ont terriblement souffert. Mes collègues de ce côté, le député de Cardigan et le député de Cap-Breton Highlands—Canso, ont porté à plusieurs reprises à l'attention de la Chambre les efforts que nous déployons pour aider les pêcheurs en prévoyant un taux variable d'admissibilité à leur intention. Mais le gouvernement, pour une raison quelconque, refuse d'aider les pêcheurs de la sorte, nos pêcheurs côtiers notamment.

Vous voyez donc que l'on s'inquiète à juste titre de la récession, étant donné que les pêcheurs ne peuvent pas profiter du taux variable d'admissibilité en place depuis 14 ans et garanti chaque année par les gouvernements respectifs d'en face ainsi que par ce parti. Le parti au pouvoir ne souhaite pas procéder de la sorte pour l'instant. Il y a aussi bien entendu la question des stocks de poissons. Tout cela a eu un effet global très négatif sur nos pêcheurs côtiers et voilà que les sanctions prévues par le projet de loi C-74 semblent indiquer qu'il s'agit d'une forme de discrimination à l'endroit des pêcheurs côtiers.

Pourquoi prononcerais-je de tels propos à la Chambre? Si je le fais, monsieur le Président, c'est parce que certains groupes n'ont pas été consultés comme il se doit ou pensent que les consultations qu'ils ont eues n'ont pas été positives. Je pense notamment aux organisations représentant les pêcheurs côtiers.

• (1050)

Lorsque le projet de loi sera renvoyé à un comité législatif, j'espère que ce dernier s'efforcera de retracer ces groupes qui ont manifesté une inquiétude légitime à propos des aspects discriminatoires du projet de loi C-74, afin d'apaiser leurs craintes en corrigeant la situation.

L'industrie a en général appuyé les dispositions du projet de loi C-74. Je voudrais maintenant passer de la pêche côtière à la pêche hauturière. Lorsqu'il prendra la parole, j'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de décrire dans ses grandes lignes aux députés à la Chambre ce que le gouvernement va faire pour imposer aux entreprises les sanctions prévues dans le projet de loi C-74.

Avant que le député n'intervienne pour accuser les députés siégeant de ce côté-ci d'être contre les sociétés, je m'empresse de dire que ce n'est pas du tout le cas. Nous appuyons de tout coeur les entreprises et la libre entreprise, mais il faut garder une certaine équité. Allons-nous, en vertu des dispositions du projet de loi C-74, infliger une amende de 250 000 $ à un pêcheur côtier qui a commis une infraction générale contre la Loi sur les pêches? Alors que la National Sea Products, renflouée par les banques et par les gouvernements, s'en tirera avec une amende de 150 $? Est-ce cela l'équité? Aucun minimum n'est prévu. La latitude est grande, et nous savons ce qui arrive. Nous en avons des preuves évidentes. Nous le constatons tout le temps quand les pêcheurs côtiers éprouvent les pires difficultés alors que certains, en d'autres cas, ne portent pas leur juste part du fardeau. J'espère que le secrétaire parlementaire abordera cette question.

Il y a plusieurs autres points que je veux soulever parce qu'ils me semblent se rapporter au débat. Le secrétaire parlementaire sait que l'Union des pêcheurs des Maritimes se demande, comme je l'ai fait ici ce matin, si l'objet du projet de loi C-74 s'adresse aux bonnes personnes. De qui parlons-nous? Parlons-nous d'un pêcheur côtier qui a une femme, une famille et une hypothèque, ou un prêt à l'entreprise, et qui est hypothéqué à mort auprès d'une banque ou de la commission des prêts aux pêcheurs? Ou bien parlons-nous de ceux qui violent la loi délibérément, intentionnellement, constamment? Je pense que nous parlons de tous ceux-là. Mais, encore une fois, j'en reviens à la mesure d'équité, et le projet de loi manque d'équité.

Le secrétaire parlementaire hoche la tête. Je puis lui dire, à lui qui est parfois un type raisonnable, qui se montre de temps en temps raisonnable pendant de brefs instants. Je puis lui dire que les gens qui gagnent leur vie en pratiquant la pêche côtière croient qu'on veut instituer cette loi pour les frapper. J'espère qu'il pourra les persuader du contraire et clarifier pour tous les députés si cet aspect que j'ai évoqué ici ce matin est ou non pertinent.

Je voudrais parler finalement de la question globale de la surveillance en général.

Qu'ils habitent sur la côte de l'Atlantique ou du Pacifique ou ailleurs, les Canadiens en ont marre de gouvernements qui autorisent ces personnes à polluer nos eaux pour toutes sortes de raisons. Il faudrait appliquer la loi canadienne dans toute sa rigueur en ce qui les concerne.

Si nous nous soucions de l'environnement, comme l'ont dit le ministre actuellement chargé de l'environnement, le premier ministre et les ministériels, il ne suffit tout simplement pas de prévoir des dispositions dans une loi fédérale pour accroître les amendes si l'on ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour mettre ces dispositions en oeuvre. J'ai fait valoir cet argument à l'égard des pêches et je le ressers maintenant en ce qui a trait à l'environnement. Parlez-vous sérieusement ou non? Le manque d'engagement financier de la part du gouvernement du Canada pour veiller à l'application de ces sanctions a non seulement suscité de vives inquiétudes parmi les pêcheurs, mais a également causé de grandes difficultés aux autres Canadiens qui habitent dans les centres urbains. Notre environnement n'est pas protégé et les chances pour qu'il le soit ne sont pas très bonnes.

Le bilan du gouvernement montre à la plupart des Canadiens raisonnables que la faveur populaire est à 22 p. 100 environ, soit 7 points de pourcentage de plus que dans les sondages. Ce n'est pas très reluisant. L'autre jour, en fait c'était hier ou aujourd'hui, nous avons vu la Saskatchewan donner l'exemple avec son projet environnemental.

Je vous le dis, à vous, monsieur, ainsi qu'au secrétaire parlementaire que je vais écouter lorsqu'il aura l'occasion de prendre la parole pour tenter de défendre l'indéfendable: j'écouterai.

M. Reid: Vous ne devriez pas juger d'avance.

M. Dingwall: C'est exact. Je ne devrais pas juger d'avance.

Il est à espérer que le secrétaire parlementaire tiendra compte des omissions que recèle la loi fédérale, qu'il voudra clarifier les aspects discriminatoires du projet de loi C-74 et qu'il voudra s'engager activement et avec enthousiasme. Il faudrait écouter des organismes comme l'Union des pêcheurs des Maritimes, les diverses coopératives et les organismes de pêcheurs partout au Canada. Ils devraient avoir des recours pour ne jamais avoir l'impression que le projet de loi C-74 est discriminatoire.

J'espère que les observations que j'ai faites au cours de ce débat seront prises au sérieux, car elles sont présentées avec sérieux. Elles portent sur le droit pénal, l'application de la loi, les ressources humaines—aspect où le gouvernement du Canada a échoué—et, bien sûr, les préoccupations que partagent les Canadiens d'un océan à l'autre au sujet de l'environnement.

Le ministre des Pêches et des Océans est plus important que le secrétaire parlementaire. C'est lui qui doit appliquer ce projet de loi et qui en est l'auteur. C'est lui qui doit faire preuve d'initiative. Il doit se présenter aux Communes et au comité et nous parler de tous les nouveaux fonds qu'il consacrera à l'application des sanctions prévues dans le projet de loi C-74. C'est ce qu'il devrait faire. Il devrait rencontrer le comité pour lui parler de ressources humaines et lui exposer les dispositions qu'il entend prendre relativement aux amendes minimales. Peut-être le ministre. . .

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en conformité avec l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, Postes Canada a supprimé, à compter du 15 octobre, la distribution du courrier rural le samedi dans l'Île-du-Prince-Édouard, la province la plus rurale de notre pays. Cette décisison a été prise sans consulter ceux qu'elle touche le plus, soit les habitants de cette province.

J'ai écrit plusieurs fois au ministre responsable de Postes Canada pour lui demander de revenir sur cette décision, ou au moins, d'attendre six mois pour l'appliquer. Cette période de six mois permettrait de procéder à l'examen et aux consultations appropriés.

Je m'inquiète également de la diminution des heures de service dans les bureaux de poste ruraux d'un bout à l'autre de l'Île-du-Prince-Édouard que Postes Canada vient d'imposer récemment. Aujourd'hui, à la Chambre des communes, je demande au ministre responsable de cette société de prolonger ce service de six mois et de prouver à cette province rurale que le gouvernement veut aider la vie rurale et non pas la détruire.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, en dépit de tous les faits qui le prouvent, le gouvernement refuse de reconnaître la vérité et d'admettre que nous sommes en récession. Il a refusé toute la semaine d'envisager des solutions de rechange qui aideraient les Canadiens à passer ce cap difficile.

Cette semaine, les travailleurs du secteur de la pêche de la côte est et de la côte ouest ont essayé de se faire entendre par le gouvernement. Au lieu de cela, ils se sont heurtés à des conservateurs obstinés qui ne peuvent ou ne veulent pas admettre qu'il y a une crise. Je voudrais faire remarquer à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que le gouvernement peut faire quelque chose immédiatement pour les travailleurs du secteur des pêches au Canada en rétablissant les normes variables d'admissibilité pour l'assurance-chômage. Ce serait un pas dans la bonne direction.

L'ENVIRONNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, l'Office de la diversification de l'Ouest a avancé une somme remboursable de 3,3 millions de dollars pour contribuer à l'installation, à la centrale hydroélectrique de la rivière Poplar, près de Cronach, en Saskatchewan, d'un dispositif pour nettoyer les cheminées où s'accumulent les gaz sulfureux.

Appelé LIFAC, ce procédé consiste à injecter de la pierre à chaux et de l'oxyde de calcium dans les chaudières. Il réduira de 90 p. 100 les émissions d'anhydride sulfureux de centrales électriques alimentées au charbon.

L'anhydride sulfureux est la cause principale des pluies acides. Cette nouvelle technologie est un moyen peu dispendieux qui nous aidera à atteindre notre but, soit la réduction de 50 p. 100 d'ici à 1994 des émissions à l'origine des pluies acides.

Je félicite l'Office d'avoir pris cette initiative en collaboration avec SaskPower et Tampella Ltd., association qui devrait promouvoir la cause environnementale dans toute l'Amérique du Nord.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, notre tâche la plus pressante consiste à redonner aux Canadiens l'espoir de vivre dans un pays uni.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de notre engagement envers le multiculturalisme, concept que les Canadiens auront de la difficulté à percevoir et à accepter. Beaucoup de mes électeurs sont en faveur de la philosophie américaine du «melting pot», car elle semble donner de bons résultats.

Au Canada, nous avons toujours dit très clairement, en particulier au cours du débat sur le libre-échange, que nous ne sommes pas américains, mais canadiens. Cette différence—vive la différence, comme nos concitoyens francophones diraient—c'est le multiculturalisme. Les différences, la variété et la diversité qu'il nous apporte feront des Canadiens une nation plus forte et plus grande. J'appuie ce concept sans aucune hésitation.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Le 12 juillet 1990, monsieur le Président, des fonctionnaires de Postes Canada ont annoncé qu'ils mettaient fin, dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, à la distribution du courrier le samedi. Depuis lors, j'ai écrit à maintes reprises au ministre compétent, mais en vain.

Le ministre sait sans doute que les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard sont outrés car il n'a consulté ni les insulaires ni leurs députés. En fait, les fonctionnaires de Postes Canada ont reconnu en ma présence que cette décision était injustifiée du point de vue économique.

Mercredi, j'ai présenté des centaines de pétitions pour protester contre cette décision. Les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard exigent le maintien de la distribution du courrier le samedi. À compter de lundi, ils en seront dorénavant privés dans les régions rurales à cause de l'attitude du gouvernement actuel. Aux prochaines élections, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard n'oublieront ni le tort que le gouvernement leur a causé ni cette initiative injustifiée.

J'exhorte vivement le ministre à écouter les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et à maintenir le service habituel.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que débute la première semaine nationale des sciences et de la technologie au Canada.

Dans un monde en constante évolution, les Canadiens ont besoin des sciences pour réussir. Les techniques progressent à un rythme effarant et, pour soutenir la concurrence sur un marché à l'échelle du globe, les Canadiens doivent se maintenir à la fine pointe de la technologie nouvelle.

Dans ma circonscription de Elk Island, nous nous réjouissons de certaines initiatives pleines de promesses. En effet, à Fort Saskatchewan, nous avons Westaim, un centre de niveau international de recherche et de développement pour la mise au point de matériaux industriels avancés. Dans le comté de Strathcona, une entreprise conjointe canado-finlandaise va produire du MTBE, produit antidétonant appelé à remplacer le plomb dans l'essence, et à l'école secondaire Beaumont, un programme pilote d'enseignement des techniques de pointe, conçu et réalisé par Paul Wozny, permettra aux étudiants de se familiariser, dans le cadre de leurs études scientifiques, avec l'application de ces nouvelles techniques.

Article 31 du Règlement

Faisons en sorte de collaborer afin de faire de cette semaine nationale des sciences et de la technologie un succès. Faisons en sorte de collaborer à l'édification d'un Canada solide.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, le ministre des Finances a prétendu hier que la Fédération canadienne de l'agriculture accordait son plein appui à la TPS, mais si on lit le mémoire de la Fédération au Sénat, en date du 28 juin, on voit qu'il n'en est rien.

«La fédération s'inquiète des répercussions négatives que la taxe aura sur les ménages. Le revenu net de la ferme sera sérieusement atteint». Cette citation était tirée du mémoire de la fédération. Les agriculteurs s'inquiètent de la visibilité de la taxe et de la paperasserie qu'elle entraînera. Ils se demandent si le taux de 7 p. 100 sera augmenté plus tard. C'est probable. En effet, les conservateurs ont probablement augmenté la taxe de vente actuelle de 50 p. 100.

La fédération désire qu'un organisme indépendant doté de pouvoirs réels soit autorisé à surveiller les plaintes des consommateurs, au lieu du chien de garde piteux et édenté qui a été récememnt créé. Je cite: «L'augmentation des taux d'intérêt est la réaction habituelle lorsqu'on flaire les premiers relents d'inflation. Les agriculteurs n'ont pas besoin que des taux d'intérêt élevés viennent s'ajouter aux hausses de taxes».

Les agriculteurs savent que la TPS est inadéquate et inopportune. Ils sont parmi les 85 p. 100 de Canadiens qui disent à voix haute et claire: «Torpillez la taxe».

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, Environnement Canada a déclaré que le mélange éthanol-essence à moteur était un produit de choix sur le plan de l'environnement. Le programme de choix environnemental et d'éco-logo est un programme auxquel participent des protagonistes de la protection de l'environnement, des consommateurs, le monde des affaires et la communauté scientifique. Il a été conçu en vue de fournir de façon indépendante aux consommateurs des renseignements afin qu'ils puissent faire des choix éclairés sur le plan environnemental.

Le mélange éthanol-essence est maintenant le seul carburant utilisé dans le transport dont on a déterminé qu'il avait des effets positifs pour l'environnement. Le mélange diminue les quantités de monoxyde de carbone et de benzène que contiennent les gaz d'échappement des véhicules. De plus, la production de l'éthanol offrirait un excellent marché aux céréales de catégorie inférieure.

Article 31 du Règlement

Je prie instamment le Cabinet de prendre les mesures financières nécessaires pour inciter à une plus grande production et une plus grande utilisation de mélange éthanol–essence à moteur.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À PASCAL PITRE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de souligner le remarquable acte de bravoure de l'un de mes commettants de Petit–Rocher, le jeune Pascal Pitre, lequel est âgé de 15 ans.

Le 5 août dernier, alors qu'il s'était rendu à la plage Kelly's du parc Kouchibouguac, au Nouveau–Brunswick, Pascal Pitre a sauvé la vie d'un enfant de sept ans.

L'enfant avait apparemment perdu connaissance dans une profondeur d'eau de deux mètres en raison du courant impétueux et du vent qui soufflait par rafales. C'est alors que Pascal a courageusement plongé dans le torrent et a sauvé le jeune garçon. Si Pascal n'était pas intervenu au bon moment, l'enfant aurait perdu la vie. Or, je crois qu'il est important que l'acte du jeune Pascal soit reconnu et applaudi.

D'ailleurs, je voudrais profiter de cette occasion pour souligner l'héroïsme de tous les Canadiens et Canadiennes qui ont participé à de tels actes. En effet, monsieur le Président, il n'y a pas plus grand acte de bravoure et d'héroïsme que de sauver la vie d'un autre être humain.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jean–Guy Guilbault (Drummond): Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, a annoncé un nouveau programme de stages de formation agricole. Les jeunes agriculteurs et aspirants–agriculteurs de l'est du Québec pourront, par l'entremise de ce programme de formation, qui a reçu une aide fédérale de 650 000 $, augmenter leurs compétences techniques et développer une attitude à utiliser de nouveaux procédés, tout en améliorant et en diversifiant leur expérience et leur formation pratiques. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada–Québec sur le développement économique des régions du Québec.

Grâce à l'implication du gouvernement canadien, de nombreux jeunes de la relève agricole pourront développer leurs connaissances et parfaire leur expérience.

Voici encore, monsieur le Président, une autre initiative du gouvernement conservateur qui assurera le futur agricole de nos régions.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, un peu partout en Colombie–Britannique, des scieries ferment leurs portes et des travailleurs forestiers perdent leur emploi à cause de la récession que provoque au Canada la politique du gouvernement.

La fermeture, dernièrement, de la société Tolko Industries, à Heffley Creek, a laissé 120 travailleurs sans emploi. À Valemont, en Colombie–Britannique, l'entreprise Slocan Forest Products a cessé temporairement ses activités et d'autres travailleurs se sont retrouvés en chômage.

À Kelowna et Armstrong, la société Fletcher Challenge a réduit ses activités de 20 p. 100. Depuis le mois de mai 1989, la société a mis à pied 1 114 travailleurs de diverses régions de la province.

L'entreprise Weldwood Canada diminue sa production de 30 p. 100 à Williams Lake et à Quesnel. À Vavenby, la société Weyerhauser réduit elle aussi ses activités, éliminant ainsi 60 autres emplois.

Dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap, jusqu'à 200 autres emplois pourraient disparaître si les scieries décidaient de procéder à de nouvelles mises à pied, la dernière solution qui leur reste.

La section locale de New Westminster du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a perdu plus de 1 000 membres au cours des derniers mois et 5 000 travailleurs forestiers de diverses régions de la Colombie–Britannique ont perdu leur emploi cette année.

Quand le gouvernement va–t–il donc se réveiller? Son allégeance aveugle à un dollar dont la valeur est maintenue élevée grâce à des artifices, son incroyable politique des taux d'intérêt élevés et sa capitulation devant les sociétés américaines qui réclament l'imposition de droits à l'exportation de 15 p. 100. . .

M. le Président: Le temps accordé au député est écoulé. Le député de Fundy—Royal.

* * *

LE SÉNAT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, par leur tentative pour compromettre le programme législatif du gouvernement élu et légitime de ce pays, les sénateurs libéraux manifestent leur mépris pour la démocratie.

Les sénateurs libéraux ignorent peut-être les conséquences pratiques de l'irresponsabilité dont ils font preuve. La population du Canada ne peut qu'observer une assemblée non élue bloquer l'adoption d'importantes mesures législatives, simplement par esprit de parti. Personne ne souffre plus des retards que causent les singeries des sénateurs libéraux que la population du Canada atlantique.

Le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia, que la Chambre des communes a adopté le 4 octobre 1990, offre à Terre-Neuve, au Labrador et à toute la région de l'Atlantique l'occasion rêvée de développer leur économie. En retardant l'adoption finale de ce projet de loi au Sénat, les libéraux empêchent le projet Hibernia, qui devrait assurer une plus grande prospérité au Canada atlantique, de démarrer immédiatement.

Par conséquent, j'exhorte les sénateurs libéraux à cesser de manipuler le Règlement du Sénat dans leur propre intérêt. Je les prie de laisser les intérêts des Canadiens qui attendent avec impatience l'adoption de ce projet de loi crucial l'emporter sur l'étroite partialité politique qui les a guidés jusqu'à maintenant.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, Énergie atomique du Canada limitée a remporté un prestigieux prix pour la recherche et le développement dans un concours international organisé par la revue américaine *R and D*. Ce prix est remis à des innovateurs et à des organismes qui s'illustrent par la mise au point de nouvelles techniques importantes.

Le produit, IMPELA, est l'accélérateur industriel à haute énergie le plus puissant du monde. Sa mise au point résulte des travaux effectués à Chalk River dans les années 1970 et 1980 dans le cadre du programme de sciences fondamentales.

IMPELA fournira une source économique d'électrons pour la fabrication et la transformation à haute vitesse de plastiques et de caoutchoucs de même que pour la stérilisation de produits médicaux, la désinfestation des produits destinés à l'exportation et le traitement des rebuts en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage. Les applications industrielles incluent le renforcement des plastiques dans l'industrie automobile et l'industrie de la construction, le traitement des eaux usées, le traitement des déchets médicaux et des déchets d'aéroports ainsi que le traitement des produits de caoutchouc.

Article 31 du Règlement

Ce prix démontre comment le financement continu des programmes de recherche d'EACL peut conduire à la mise au point de produits innovateurs ayant des applications dans de nombreux secteurs. Nous félicitons EACL d'avoir remporté ce prix.

* * *

LA JUSTICE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a deux fonctions. En qualité de procureur général du Canada, sa deuxième fonction, elle est responsable des poursuites judiciaires au criminel pour des délits liés, notamment, aux drogues, à l'impôt et à l'immigration.

La Commission de réforme du droit vient de souligner que cette fonction pourrait placer la ministre dans une situation de conflit d'intérêts. Le meilleur exemple nous est fourni dans ma province d'origine, la Colombie-Britannique, par l'affaire de fraude présumée impliquant le ministre du Tourisme, Bill Reid, qui est accusé d'avoir accordé des prêts à ses amis sur les fonds des loteries.

Le procureur général d'alors, Bud Smith, a décidé de ne pas intenter de poursuites. Ce fut, pour le moins, une décision controversée qui a provoqué un tollé de protestations dans les milieux politiques de la Colombie-Britannique.

La solution, à mon avis, réside dans la nomination par le Cabinet d'un directeur des poursuites, au niveau provincial comme fédéral, qui serait comptable à la Chambre. La création de ce nouveau poste accroîtrait l'indépendance de l'avocat de la Couronne et réduirait l'apparent conflit d'intérêts. En outre, en confiant ce pouvoir à une personne ayant la sécurité d'emploi, on assurerait une plus grande continuité dans le service du procureur.

Je presse le gouvernement du Canada de prendre cette mesure.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, hier, j'ai entendu parler d'une électrice prise au piège dans le système actuel, une femme de 49 ans, incapable de se trouver un travail parce qu'elle n'avait pas la formation nécessaire pour occuper un emploi convenable. Un cours offert à Calgary lui a donné une lueur d'espoir. Mais cet espoir s'est vite envolé quand elle s'est aperçue que son seul moyen de subsistance, le chèque de prestations de l'assurance-chômage, lui serait retiré le jour où elle cesserait de chercher un emploi pour aller à l'école. L'impasse complète. Elle se retrouve piégée dans le cercle vicieux de l'assistance publique.

Cette femme souffre inutilement parce que la Chambre a déjà adopté des amendements pour remédier à cette inéquité. Le 6 novembre 1989, les membres élus du Parlement ont adopté des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage pour encourager le perfectionnement professionnel. Le Sénat, les sénateurs libéraux leur mettent des bâtons dans les roues depuis onze mois. Cette pauvre femme souffre pendant que McEachen fait de la politique de bas étage.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, le premier ministre et lui n'ont pas eu le courage d'employer le mot qui fait peur, avec un grand R, récession, même si tous les Canadiens savent qu'il s'agit bien d'une récession. Mais le premier ministre s'est avancé un peu. Il a utilisé le mot avec un petit R, ralentissement. Hier à Montréal, il a dit à des journalistes:

> Nous avons créé un ralentissement. M. Wilson l'avait annoncé dans son budget de février. Vous n'avez qu'à consulter le budget: c'est clair comme de l'eau de roche.

Ce sont les paroles mêmes du premier ministre.

Or voilà qu'hier et au début de la semaine, plus de 5 000 Canadiens se sont fait dire qu'ils perdaient leur emploi en raison de ce ralentissement prévu par le gouvernement. Je voudrais donc que le ministre des Finances me dise encore combien de milliers de Canadiens perdront leur emploi la semaine prochaine pour la même raison? Quels sont les plans du gouvernement pour la semaine prochaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de revenir au premier point traité par le député, qu'il a présenté joliment comme le mot avec un grand R.

J'ai été très honnête avec les Canadiens en expliquant la politique du gouvernement ainsi que les réactions du marché et de l'économie, mais à titre de ministre des Finances, je dois établir mes propos sur des faits. Ce que j'ai dit très clairement, et je me reporte à un discours que j'ai prononcé le 17 septembre de cette année, voici: «Je prévois maintenant que la seconde moitié de l'année connaîtra une croissance faible ou nulle, la production risquant de diminuer encore au cours du présent trimestre».

Si cette diminution de la production se produit réellement au cours du présent trimestre, nous connaîtrons alors, techniquement parlant, une récession. Lorsque nous prendrons connaissance des résultats à la fin de novembre, je serai prêt à employer les mots justes pour décrire la situation.

Mais si le député veut savoir si nous connaissons actuellement une récession telle que définie par Allan Greenspan, soit une période au cours de laquelle les activités commerciales diminuent soudainement, et cette baisse est assez importante pour que le repli du marché se perpétue de lui-même. Notre économie n'en est pas là, et je ne connais aucun économiste qui dise que telle est la situation de l'économie aujourd'hui. Si c'est ce que le leader de l'opposition tente d'insinuer, il exagère.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens seront étonnés d'apprendre qu'Allan Greenspan, président du Federal Reserve Board aux États-Unis, en sait plus long sur l'économie canadienne que les économistes canadiens du Conference Board.

Pourquoi le ministre ne prête-t-il pas attention aux économistes de cet organisme? Ils disent que nous sommes en récession, et que le Canada ne doit cette récession qu'à lui-même.

Pourquoi le ministre s'entête-t-il à dire que ce ne sont que des rajustements techniques? Cela n'a rien d'un détail technique pour les milliers de Canadiens qui perdent leur emploi. L'heure est grave. La situation est pénible pour les milliers de gens qui perdent leur entreprise à cause de la politique de son gouvernement. Cela n'est pas un simple détail technique, c'est un fait, et les ravages sont réels. Je demande au ministre s'il va renoncer à son plan, qui nous fait sombrer dans la récession et fait disparaître les emplois. Pourquoi s'entêter à aggraver cette récession qui ravage notre économie?

• (1120)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la sorte de récession que nous tentons d'éviter, c'est celle à laquelle mon collègue a été directement mêlé en 1981-1982. Cette récession a été le résultat d'une politique de son gouvernement qui consistait à tolérer l'inflation, dont le taux s'est élevé à 13 p. 100. Cette politique nous a donné des taux d'intérêt de l'ordre de 20 à 25 p. 100.

L'inflation était débridée à l'époque, mais nous essayons pour notre part de la juguler, et nous réussissons plutôt bien. Nous avons pu abaisser les taux d'intérêt, qui ont fléchi de 1,5 point en trois mois et demi, et nous pourrons continuer dans cette voie au fur et à mesure que l'économie progressera.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le Conference Board du Canada a dit que nous sommes dans une récession et c'est la première récession fabriquée ici au Canada, c'est-à-dire à cause des politiques de ce ministre et de son gouvernement.

Je demande donc au ministre, s'il est tellement troublé par l'inflation, pourquoi persiste-t-il avec sa politique de TPS, laquelle, d'après le Conference Board du Canada et tous les experts, créera encore de l'inflation? Pourquoi le ministre ne retire-t-il pas sa TPS s'il désire vraiment lutter contre l'inflation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remarque que mon collègue a oublié de mentionner certains des experts que les médias ont cités au cours des derniers jours en parlant de l'importance de la TPS. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce ont tous dit qu'il est important d'avoir cette taxe sur les produits et services si nous voulons renforcer notre économie.

Comment se fait-il que, d'une part, le chef de l'opposition nous exhorte à faire quelque chose pour l'économie et que, d'autre part, il accepte ce qui se passe au Sénat, où les sénateurs retardent l'adoption d'une mesure législative qui est d'une importance capitale pour notre économie, comme l'affirment un grand nombre des experts qu'il aime tant citer?

Le Conference Board et le Conseil économique sont également d'avis que la TPS est bonne pour notre économie. L'opportunisme politique est la seule et unique raison qui fait que cette mesure est retenue au Sénat.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, par suite de l'aversion du gouvernement pour ce terrible mot qui commence par «r», le premier ministre a dit qu'il s'agissait non d'une récession, mais—et je cite—d'«un ralentissement planifié».

Combien a-t-il planifié de faillites de petites entreprises? Combien a-t-il planifié de mises à pied et de saisies hypothécaires? Quelles autres difficultés, combien de misère encore a-t-il prévu de faire subir aux Canadiens avant d'admettre la faillite de sa propre politique économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très sensible à ce qui se passe dans notre économie. J'ai eu d'importantes discussions et de vastes consultations avec des gens qui m'ont dit quelles difficultés ils doivent affronter dans la situation économique actuelle. Je comprends tout cela. J'ai dit à maintes occasions que cela ne me fait pas plaisir, loin de là.

Je sais, par contre, que si nous avions choisi l'autre voie, celle de l'inflation galopante, si nous avions laissé durer la fête encore plus, notre économie souffrirait de problèmes beaucoup plus graves. Les gens dont mon honorable ami s'inquiète seraient encore plus mal en point, à cause des problèmes qui auraient résulté d'un tel choix.

Voilà ce que nous cherchons à faire: manifester du leadership, considérer l'avenir et essayer d'anticiper les problèmes pour y remédier avant même qu'ils ne se concrétisent. Nous voulons ainsi nous engager sur la voie d'une forte croissance non inflationniste, et cela, le plus tôt possible.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Au moment même où ce gouvernement jouait la carte de sa politique économique et tordait le cou à l'économie canadienne, il consacrait 1,5 million de dollars à la production de bandes dessinées, et maintenant à la parution de caricatures dans les journaux partout au pays, pour vendre l'invendable, c'est-à-dire le bureau de renseignements sur la TPS à l'intention des consommateurs.

Quand le ministre cessera-t-il d'offrir une aide comique aux Canadiens pour les aider économiquement à traverser cette récession purement canadienne dont le gouvernement est responsable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi encore de citer ces chefs d'entreprise qui sont venus manifester un certain désaccord avec le gouvernement du Canada, et qui. . .

Une voix: Un certain désaccord?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je me permets de rapporter à mon collègue les propos de M. D'Aquino qui a dit: «La performance de M. Wilson en ce domaine s'est révélée meilleure que celle de toutes les provinces. En réalité, ce problème nous touche tous. Nous faisons tous partie du problème et nous ne pointons pas M. Wilson du doigt».

Ce que veulent ces chefs d'entreprises, c'est une baisse des taux d'intérêt; c'est ce que je veux aussi. Leur message est clair: ils veulent que nous réduisions le déficit davantage et plus rapidement pour maîtriser les pressions qui s'exercent sur les taux d'intérêt afin que ceux-ci puissent baisser.

Je suis ministre des Finances depuis six ans et, au cours de ces années, chaque fois que j'ai présenté une mesure pour réduire le déficit, chaque fois que j'ai présenté une mesure pour réduire les dépenses du gouvernement, nous nous sommes heurtés à l'opposition du Parti libéral du début à la fin. Cette fois, nous proposons la taxe sur les produits et services pour stabiliser la position financière du gouvernement et quel accueil recevons-nous des gens d'en face? Ils appuient le Sénat non élu, ils appuient ce qu'il fait pour renverser le processus démocratique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La commission indépendante chargée d'étudier le projet de barrage Rafferty-Alameda a suspendu ses travaux hier parce qu'elle trouve dégoûtant le mépris flagrant dont fait preuve le gouvernement de la Saskatchewan à l'égard de l'accord conclu en janvier dernier avec le gouvernement fédéral.

L'accord était intervenu en application d'une ordonnance de la Cour fédérale qui prescrivait qu'un organisme indépendant devait évaluer les incidences environnementales de ce mégaprojet.

Maintenant que la commission d'enquête a suspendu ses travaux, le ministre va-t-il se conformer à l'ordonnance du tribunal et annuler le permis aujourd'hui même?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi de faire brièvement la genèse de cette affaire, qui soulève une vive controverse depuis un bon moment déjà.

En juillet, j'ai visité le chantier et rencontré les habitants des localités avoisinantes ainsi que le premier ministre de la province, des groupes environnementaux et le gouverneur du Dakota du Nord. Je m'efforce depuis de trouver une solution raisonnable qui satisferait la commission d'enquête et la Saskatchewan et qui répondrait aux exigences environnementales et économiques.

Les nombreux entretiens que j'ai eus avec les autorités gouvernementales de la Saskatchewan et avec les membres de la commission n'ont débouché sur aucun terrain commun d'entente. La commission a donc décidé hier de suspendre ses travaux jusqu'à ce que la situation se redresse. Je respecte sa décision. Nous essayons de donner suite aux questions que ses membres ont soulevées dans les lettres que nous avons reçues mardi.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre.

Hier, le premier ministre provincial, M. Devine, a prétendu que le ministre fédéral de l'Environnement et lui avaient conclu, le 5 septembre, une entente secrète qui change radicalement le mandat du groupe d'étude et permet à la Saskatchewan de se lancer à toute allure dans la construction.

Le ministre a-t-il signé cette entente? Est-elle conforme à la décision de la cour?

• (1130)

Le ministre en a-t-il informé le groupe d'étude? Pourquoi n'a-t-il pas informé le public? Si cette entente existe, va-t-il en déposer le texte immédiatement à la Chambre?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député pose cinq questions. La réponse est non à chacune. Il n'y a pas eu d'entente, dont on n'a donc pas pu faire part à qui que ce soit. Il n'y a pas d'entente secrète dans cette affaire.

Il y a une entente en Saskatchewan, celle que le gouvernement du Canada et celui de cette province ont signée au début de 1990. C'est celle qui a été signée. C'est celle qui est en vigueur en ce moment. Elle pose certaines exigences aux deux parties.

Nous comptons honorer nos obligations. La Saskatchewan devrait accepter de remplir les siennes. Dans l'éventualité où cette entente ne serait pas respectée, le gouvernement fédéral prendra tous les moyens possibles pour la faire respecter.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

On nous a déjà dit cela. Nous avons eu sans cesse droit à cette réponse, même de la part du ministre précédent. Entre-temps, le gouvernement de la Saskatchewan poursuit ses travaux de construction.

Les Canadiens surveillent le nouveau ministre et le gouvernement de très près. Ils veulent savoir l'importance réelle qu'ils accordent à l'environnement.

Voilà une province qui refuse de se plier à trois ordonnances du tribunal et un premier ministre provincial qui se moque des lois du pays. En soutenant les activités illégales d'un autre gouvernement conservateur, le ministre ébranle nos institutions, et dans le cas présent, les tribunaux.

Qui mène en l'occurrence? Le ministre va-t-il permettre au premier ministre Grant Devine de violer l'ordonnance du tribunal ou va-t-il plutôt agir immédiatement et annuler le permis?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, cette controverse a été soulevée hier, et j'ai alors demandé immédiatement à mes fonctionnaires d'interrompre tout paiement à la Saskatchewan, en vertu de l'entente pertinente, jusqu'à ce que nous ayons l'assurance que les deux parties s'y conforment.

Cela a été fait. Le paiement du mois d'octobre a été suspendu et celui de novembre, gelé. Il est vraiment gelé.

En outre, ce matin, j'ai consulté des experts pour obtenir d'autres avis juridiques sur la possibilité qu'a le gouvernement de faire appliquer l'entente de janvier qui demeure toujours en vigueur, selon moi. Je souhaite que le projet fasse l'objet d'un examen complet. Je veux m'assurer qu'on respecte les intérêts que l'ordonnance du tribunal prévoyait protéger.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Il est manifeste que le premier ministre de la Saskatchewan conteste la compétence fédérale. Il met en doute le droit du gouvernement fédéral d'exercer ses pouvoirs constitutionnels en vue de protéger l'environnement, et le ministre n'est pas disposé à prendre les mesures qui s'imposent.

Voici ce que je veux savoir exactement. Conformément à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, le gouvernement fédéral a nettement le pouvoir de révoquer le permis afin de stopper les travaux de construction. Pourquoi le ministre ne se décide-t-il pas à user des pouvoirs qui sont manifestement les siens plutôt que d'embrouiller les choses et de tergiverser comme il le fait?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que mon collègue entend par «tergiverser». J'ai agi immédiatement, c'est-à-dire dès que le gouvernement de la Saskatchewan a émis son communiqué, hier soir. Je n'ai pas tergiversé.

Par ailleurs, mon collègue m'accordera certes le temps de consulter des conseillers juridiques à cet égard avant de prendre d'autres mesures. J'ai dit très clairement que les paiements de compensation prévus pour la Saskatchewan avaient été bloqués, que notre gouvernement était extrêmement troublé par la tournure des événements. Nous comprenons ce qui est arrivé.

Avant d'aller plus loin, je tiens à consulter des juristes sur la marge de manoeuvre exacte dont nous disposons dans toute cette affaire. Mais nous agissons et ne tergiversons certes pas.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Là où il n'y a pas de retard, monsieur le Président, c'est en Saskatchewan où le gouvernement met les bulldozers en marche. Il commence à prendre des décrets pour exproprier les terrains tandis que le gouvernement fédéral hésite.

La Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux donne des pouvoirs bien clairs au ministre. Il n'a pas besoin de ce genre d'avis juridique. Nous craignons de voir se répéter à nouveau la collusion antérieure entre le gouvernement actuel et celui de la Saskatchewan.

Pourquoi le ministre n'émet-il pas aujourd'hui une ordonnance en vertu de cette loi pour révoquer le permis, pour arrêter la destruction jusqu'à ce que l'on ait fait une évaluation environnementale en bonne et due forme? Voilà qui nous permettra de juger réellement de la position du gouvernement. . .

M. le Président: La question a été posée. La parole est au ministre.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il serait peut-être utile que mon honorable collègue d'en face vérifie les faits. Il ne se passe rien d'autre que ce qui a déjà été décidé, et ce pour une raison très simple. Le gouvernement de la Saskatchewan ne peut donner suite au projet Alameda parce qu'il ne possède pas les terrains.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il est en train d'exproprier; voilà ce qu'il fait.

M. de Cotret: Il n'a même pas commencé à exproprier. Non seulement il ne les possède pas, mais il n'a même pas lancé le processus d'expropriation, et cela prendra pas mal de temps. Entre temps, tout ce que je propose, c'est d'agir raisonnablement, énergiquement, mais après avoir bien consulté nos avocats. Étant donné que cela s'est passé au cours des 12 dernières heures, je pense qu'on devrait me donner jusqu'à la fin de la journée pour consulter avant de prendre une décision à cet égard.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait qu'une des premières responsabilités du gouvernement fédéral est de s'assurer que toutes les provinces et tous les territoires sont traités correctement et équitablement. Dans le cas qui me préoccupe, comment se fait-il que le ministre de l'Environnement laisse le premier ministre tirer son ami Grant Devine d'embarras aux dépens de la population du Manitoba? Quand prendra-t-il des dispositions pour que tout le monde soit traité correctement et équitablement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux garantir à mon collègue que tout le monde est traité équitablement, indépendamment de la province ou du territoire. Notre politique est très claire. Nous voulons faire ce qui convient à l'environnement et nous voulons faire ce qui convient à l'économie. Nous estimons que l'environnement et l'économie vont de pair. Nous avons des politiques conçues pour cela et nous les appliquons.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La décision du ministre de l'Environnement fait fi, il me semble, du processus d'études environnementales et de la politique fédérale sur l'environnement. Qu'est-il est prêt à faire pour cette situation, pour l'environnement, à part faire de la publicité à coups de million? Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour réétablir la confiance des Canadiens et des Canadiennes vis-à-vis l'engagement de ce gouvernement sur l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le dossier qui nous concerne aujourd'hui, c'est très simple, on veut absolument qu'il y ait une étude environnementale complète faite sur le projet. C'est d'ailleurs ce que les tribunaux nous ont indiqué, et c'est la direction que j'entends prendre. Le gouvernement de la Saskatchewan a émis un communiqué hier soir disant essentiellement qu'il était pour aller de l'avant avec le projet avant que les études ne soient faites. Immédiatement, j'ai indiqué que les paiements de compensation au gouvernement de la Saskatchewan pour l'attente requise soient gelés avant que le rapport du comité ne soit fait. Il n'y aura plus de paiements de faits. On va aussi tenter de discuter avec les intervenants, soit les membres du comité d'évaluation du projet et les membres aussi du gouvernement de la Saskatchewan pour tenter d'en arriver à un compromis. Mais je peux vous dire, monsieur le Président, que ce projet-là va subir une analyse complète comme les tribunaux l'ont exigée.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il est devenu évident, cette semaine, que le ministre des Finances a perdu la confiance du pays. Hier, d'importants groupements d'entreprises ont attaqué ses mesures. Des groupes de spécialistes en matière d'importations disent qu'il a tort. Des provinces qui représentent plus de la moitié de la population du Canada le poursuivent en justice pour barrer la route à la TPS.

Le ministre des Finances peut-il nous dire comment son gouvernement va s'y prendre pour modifier sa politique afin d'inspirer confiance aux Canadiens et d'enrayer ce déclin économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore où le député trouve les conclusions qu'il tire. On dit ici: «M. Thibault précise que notre message ne s'adresse pas exclusivement à M. Wilson. Le problème existe aux paliers fédéral, provincial et municipal. Il ne s'agit pas exclusivement du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Il s'agit du Canada et des Canadiens.» Ce qu'ils veulent dire, c'est que le problème est national et que la solution doit être nationale.

• (1140)

Ils disent ensuite: «La performance de M. Wilson en matière de contrôle des dépenses gouvernementales est meilleure que celle de toutes les provinces.»

Nous avons un grave problème et les belles paroles du député ne nous aident pas à le résoudre. Ce qui serait utile, c'est que le député nous dise comment nous devons nous y prendre pour réduire le déficit, ce que réclament ces dirigeants d'entreprise et qui est l'objectif que désirent nous voir atteindre le Conseil économique du Canada et les observateurs les mieux informés et les plus intelligents de la scène politique.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, à mon avis, le ministre cite d'une manière très sélective les dirigeants d'entreprise qui, hier, ont déclaré, entre autres, que les faillites des petites et moyennes entreprises se multiplient. La confiance dans le monde des affaires est tombée à un niveau qu'on n'avait pas vu depuis la récession de 1981–1982.

Ils ont parlé du tort causé par la politique budgétaire désastreuse du Canada. Je voudrais demander ceci au ministre des Finances. Il a décrit ce ralentissement comme une bonne chose pour l'économie. Est-ce là la seule réponse qu'il peut donner aux milliers de personnes qui perdent leur emploi d'un bout à l'autre du pays et aux gouvernements provinciaux, qui connaissent une énorme augmentation de leurs déficits, ou bien sa réponse est-elle les bandes dessinées dans les journaux en faveur de la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pense aux diverses déclarations que j'ai faites en tant que ministre des Finances à la Chambre en maintes occasions au cours des six dernières années. Je me suis réjouis de voir les activités industrielles et commerciales en plein essor et les gens qui ont de bons emplois et profitent des possibilités qui s'offrent à eux.

J'ai reconnu il y a deux ans environ que nous avions un problème qui découlait directement des pressions inflationnistes présentes dans l'économie et que, si nous ne les maîtrisions pas, nous allions retomber dans le genre de récession que nous avions connu en 1981–1982. J'aimerais l'éviter.

Je voudrais que nous fassions tout en notre pouvoir pour nous orienter dans l'avenir vers une forte croissance noninflationniste. Cela nous oblige à traverser cette période temporaire où nous subissons un ralentissement de l'économie, et à maîtriser ces pressions inflationnistes. Lorsque nous y parviendrons, alors nous pourrons abaisser les taux d'intérêt et les avantages qui en découleront se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie. C'est la meilleure chose que nous puissions faire pour relancer l'économie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

J'interviens au nom des milliers de Canadiens qui ont reçu cette semaine leur avis de mise à pied. Le mois dernier, la firme Tridon Corporation de Burlington a signifié à 550 de ses employés qu'ils étaient excédentaires par rapport à ses besoins d'exploitation.

Le ministre sait qu'il oriente les travailleurs canadiens vers une récession dont nous sommes les auteurs, et qu'il permet en même temps l'exportation vers les États-Unis de technologies dont les contribuables ont payé la mise au point.

Ma question est très précise. Compte tenu du fait que c'est grâce aux subventions du gouvernement qu'ont été mis au point deux nouveaux produits pour la production desquels des milliers d'emplois seront créés maintenant sur le marché du travail du sud des États-Unis où la main-d'oeuvre coûte moins cher, le ministre est-il prêt dès aujourd'hui à ordonner à son collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, d'imposer un droit de rétention sur toute la technologie et tout l'équipement canadiens qui se trouvent à l'usine de Tridon au Canada afin que cette firme ne puisse subtiliser encore plus d'emplois canadiens en faveur du sud par suite de la politique financière, monétaire et commerciale du gouvernement du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la député est au courant depuis de nombreuses semaines de la situation en ce qui concerne la société Tridon.

Les obligations de la société à l'égard du gouvernement du Canada sont claires, et elle sera tenue de les respecter. Elle doit obtenir notre permission pour transférer toute donnée technique, toute invention, toute méthode et tout procédé obtenus grâce au financement de projet qu'elle a reçu du gouvernement fédéral.

Elle doit également nous consulter si, pendant la durée de l'entente et pour des raisons d'affaires sérieuses, elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne pas effectuer la production ou la commercialisation subséquentes.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie rencontreront des représentants de Tridon la semaine prochaine. La société connaît ses obligations et nous entendons qu'elle les remplisse.

Mme Sheila Copps (Hamilton Est): Monsieur le Président, le député de Burlington a déclaré aujourd'hui que l'entreprise avait pleinement assumé ses obligations. Dans ces conditions, il saute aux yeux que le ministre est de connivence avec l'arrière-ban du gouvernement pour laisser la société Tridon emporter avec elle ces emplois dans le sud des États-Unis. Si j'interviens au nom des travailleurs d'Oakville, ainsi que de ceux de Burlington, de Hamilton et de la région, c'est qu'ils n'ont personne pour intervenir en leur nom.

Le ministre pourrait-il me dire s'il a l'intention d'imposer un droit de rétention sur toute la technologie, pour éviter que la société Tridon ne prive des travailleurs canadiens de leurs emplois en emportant avec elle cette technologie mise au point grâce aux subventions des contribuables canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): C'est au ministre qu'il appartiendra de décider la semaine prochaine s'il y a lieu d'imposer un droit de rétention sur ces biens, monsieur le Président, mais j'invite la députée à faire preuve de circonspection dans ses conseils au gouvernement, car il y a eu évidemment un transfert considérable d'emplois des États-Unis au Canada.

Des voix: Où cela?

M. Hockin: Nous ne tenons pas à ce que les Américains imposent un droit de rétention sur leurs entreprises.

La députée a demandé où cela. Depuis un an, la société Ford Motors a investi 500 millions de dollars. CAMI a créé 2 400 emplois en investissant 500 millions de dollars. La société General Motors a investi 450 millions de dollars dans son usine de Sainte-Thérèse. La société Ford Motors, 64 millions, Goodyear, 200 millions. Freight Liner, 30 millions. Il y a deux jours, Fasco Cambridge a annoncé à son tour encore 30 millions de dollars.

Le Canada connaît une activité industrielle très intense, et la députée voudrait que les Américains imposent un droit de rétention sur ces entreprises pour empêcher qu'elles ne s'implantent au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): La question que je veux poser au ministre des Finances est très simple. De nombreux particuliers et de nombreuses familles du nord du Canada commandent directement leurs denrées alimentaires de base auprès de fournisseurs canadiens du Sud. Ces denrées sont livrées par avion ou par ravitailleurs maritimes et elles sont bien sûr assujetties à des frais de transport.

Pourquoi ces familles du Nord doivent-elles payer la TPS sur les frais de transport de leur épicerie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services ne s'applique pas aux frais de transport. Elle est déduite du coût de tous les aliments n'importe où au Canada. C'est particulièrement important pour le habitants du nord du Canada. La taxe sur les produits et services ne s'appliquera pas aux aliments à compter du 1er janvier 1991, contrairement à ce qui existe actuellement alors qu'une taxe fédérale est imposée sur les frais de transport et sur d'autres coûts relatifs aux aliments que nous consommons. Cette taxe est d'un point ou de deux points de pourcentage.

M. Andre: Les habitants du Nord y gagneront.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il va de soi que les entreprises obtiennent des crédits au titre de cette taxe, mais ce n'est pas le cas des particuliers.

Voici une lettre d'un grand transporteur aérien canadien qui dit que «la très grande majorité des livraisons à destination des localités du Nord se compose généralement d'un ensemble de produits différents. Notre personnel aurait bien du mal à faire le tri si une exemption fiscale était prévue pour certains types de cargaison.» Les transporteurs n'ont pas reçu ordre du gouvernement d'exempter les livraisons de denrées alimentaires de la taxe sur les produits et services et ils n'ont pas le personnel requis pour séparer les produits taxés des produits non taxables.

Le ministre admet-il cette fois que certains Canadiens, à savoir ceux du Nord, paieront une taxe sur leurs denrées alimentaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais mettre la main sur les informations que le député vient de nous lire. D'après ce que j'entends, il y a malentendu sur la façon dont la taxe actuelle sur les aliments sera modifiée avec la venue de la TPS.

La vérité est simple: toutes les taxes de vente fédérales imposées actuellement sur les transports, le conditionnement, les ordinateurs, les caisses enregistreuses ou les matériaux nécessaires à la construction de magasins diparaîtront, libérant ainsi les aliments de toute forme de taxe sous le régime de la TPS. J'ai dit tout à l'heure dans ma réponse que le taux de ces taxes sur les aliments était d'un ou de deux points de pourcentage. Avec le nouveau régime, tous les aliments consommés par les habitants du Nord seront détaxés et ils seront ainsi meilleur marché.

* * *

• (1150)

LE PROJET DE LOI C-43

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Une enquête menée auprès des obstétriciens et des gynécologues, soit ceux et celles qui pratiquent 95 p. 100 des avortements au Canada, a démontré que si le projet de loi C-43 est promulgué, 59 p. 100 d'entre eux cesseront de fournir les services.

La ministre a déclaré aux médias et dans une lettre à l'Association médicale canadienne qu'elle ne promulguerait pas le projet de loi avant que les médecins soient prêts. Les médecins ne sont pas prêts.

La ministre tiendra-t-elle la promesse qu'elle a faite aux médecins et aux femmes du Canada en s'engageant aujourd'hui à la Chambre à ne pas promulguer cette loi de droit pénal régressive.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai travaillé en étroite collaboration avec la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada afin de calmer les appréhensions exprimées par ses membres. J'ai très bon espoir que ces consultations permettront de calmer beaucoup des inquiétudes des médecins.

Au cours de mes discussions, tant avec la direction de la société qu'avec des médecins de tout le Canada—consultations qui se poursuivent—j'ai déterminé que ces craintes étaient fondées sur une incompréhension profonde de la mesure législative. Il faut beaucoup d'efforts pour faire comprendre comment sera appliqué le projet de loi. L'incompréhension est très répandue. Je l'ai déjà dit, les médecins ne sont pas des avocats. Je me suis engagée dans ce processus de consultation parce que j'estime qu'il est très important pour le bien-être des médecins et celui des Canadiennes. Je respecterai mon engagement et le projet de loi ne sera pas promulgué tant que ma campagne auprès des médecins ne sera pas terminée.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'espère que ce que veut dire la ministre, c'est que la loi ne sera pas promulguée tant que les médecins s'y opposeront. La ministre semble convaincue qu'elle peut expliquer le projet de loi aux médecins et aux femmes et les convaincre que ses conséquences sur l'accès des femmes à l'avortement ne seront pas si terribles.

Je demande à la ministre si elle est prête, en réponse aux milliers de femmes qui envahiront les rues du pays demain pour contester ce projet de loi, à s'engager envers elles et les médecins à faire en sorte que cette loi ne soit pas promulguée.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il n'y rien que je dise au sujet des conséquences du projet de loi C-43 qui ne soit soutenu par des spécialistes indépendants en droit criminel. J'admets évidemment que les gens ont le droit de protester, quelle que soit leur opinion sur l'avortement, comme ils le feront demain, et comme les opposants de l'autre extrême au projet de loi le font tous les jours à l'extérieur de cet édifice.

Je signale à la députée que, dans le contexte des discussions par lesquelles les gens tentent de défendre leur point de vue politique sur cette question particulière, il n'est pas acceptable, à mon avis, de fausser la présentation des conséquences du projet de loi C-43. Une grande partie de la désinformation dont les médecins sont la cible au sujet de ce projet de loi, et le mécanisme de diffusion de cette désinformation, ne sont pas le fait du ministère de la Justice, ni du gouvernement du Canada, ni des gens qui comprennent l'essence du projet de loi. C'est le fait de certaines personnes ayant fait des déclarations irresponsables dans un but politique personnel.

J'aimerais que la députée s'engage à défendre son point de vue à armes égales et à ne pas fausser le contenu du projet de loi, à ne pas susciter des craintes non fondées. Les médecins n'ont rien à craindre de ce projet de loi. En répandant ce genre de crainte, on exploite de façon éhontée une question des plus délicates à ses propres fins politiques.

* * *

L'ÉNERGIE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Genève à la fin du mois fixera sans doute des objectifs

stricts pour freiner le réchauffement planétaire et réduire les émissions de dioxyde de carbone. On nous dit au Comité de l'environnement que l'un des principaux moyens qu'on proposera pour réduire ces émissions sera l'utilisation de sources énergétiques et de carburants de remplacement.

Le ministre peut-il nous dire quelles initiatives il entend prendre pour accroître et accélérer les efforts de recherche en matière d'énergies de remplacement au Canada, y compris l'énergie nucléaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le ministère de l'Énergie travaille de concert avec nos collègues au Plan vert et à l'utilisation de carburants de remplacement afin de réduire les émissions de CO_2 et de gaz à effet de serre.

Le député sait que j'ai parlé à maintes reprises à la Chambre de la recherche et de la collaboration du gouvernement, qu'il s'agisse du méthanol—qu'il suffise de mentionner, par exemple, la démonstration d'hier sur la colline dans le cadre de la campagne pour un Canada propre—ou de l'éthanol, du propane et du gaz naturel.

En ce qui concerne le nucléaire, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a fait une proposition au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick à propos de la centrale Lepreau II et de la réduction des émissions de CO_2, le nucléaire ayant évidemment de grands avantages du point de vue de la réduction de ces émissions.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Hier, le ministre du Commerce extérieur nous a confirmé la pire de nos craintes, soit celle que son gouvernement devra, selon lui, amoindrir ses efforts de protéger l'agriculture contingentée au Canada dans les négociations dans le cadre du GATT.

J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture pourquoi le gouvernement a l'intention de sacrifier notre système de quotas au Canada, pourquoi il a l'intention de sacrifier les *jobs* des agriculteurs. Et quand le ministre va-t-il se tenir debout pour les agriculteurs canadiens?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue peut le voir, je me tiens debout et je vais justement lui montrer ce qu'on a fait.

Au mois de mars dernier, le gouvernement du Canada a toujours affirmé la position qu'il défendait les offices de commercialisation. Je dois cependant rappeler à mon collègue que les gens qui sont impliqués dans le secteur des offices de commercialisation à travers le pays depuis deux, trois ans ont été consultés très régulièrement à l'intérieur des comités pour faire part de leurs préoccupations. Et c'est à partir de leurs préoccupations, eux n'étant pas d'accord qu'on puisse maintenir le statu quo, que nous allons déposer, parce que ce n'est pas encore déposé, lundi, des propositions qui vont satisfaire aux besoins des agriculteurs canadiens, non seulement dans l'Est mais dans l'Ouest également, de façon à ce que les agriculteurs canadiens puissent faire face à l'avenir en toute confiance et dans le respect de l'agriculture actuelle au Canada. Je n'ai aucune inquiétude de ce côté-là.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture à temps partiel. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Speller: Monsieur le Président, ils sont trois ou quatre.

Je veux rappeler au ministre les paroles qu'il a prononcées à la Chambre en novembre. Il a dit:

> . . . la position du gouvernement fédéral, qu'ont défendue le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales, vise à renforcer. . . l'article 11. . .

Pourquoi le ministre du Commerce extérieur a-t-il dit hier soir que le Canada serait peut-être obligé de céder sur la question de la gestion de l'offre? Le ministre peut-il nous assurer aujourd'hui à la Chambre qu'il ne reviendra pas de Genève pour nous annoncer qu'il a signé, dans le cadre du GATT, un accord qui affaiblirait la gestion de l'offre et qui contribuerait à mettre plus d'agriculteurs canadiens en chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada en ce qui concerne le renforcement et la clarification de l'article 11 a été clairement énoncée, et elle n'a pas changé.

LES RÉFUGIÉS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, il y a actuellement en Ontario 44 220 réfugiés anglophones dont les demandes n'ont pas encore été traitées. Le bureau de Toronto à lui seul accuse un arriéré de 22 000 dossiers.

Conformément aux directives de la ministre, les bureaux de l'Ontario ne traitent que les demandes des réfugiés anglophones, et je cite: «Les dossiers des non-anglophones sont mis en attente.»

Pourquoi la ministre a-t-elle donné des directives aussi injustes et discriminatoires?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, c'est la pire insulte à faire à cette Chambre que de penser que notre système est un système raciste. Je conviens avec vous que nous avons du rattrapage à faire au niveau du processus. La ministre responsable de l'Immigration est en contact et en collaboration avec tous les intervenants. Jamais je n'accepterai quoi que ce soit face à une attitude et à une approche racistes. Nous avons une approche qui est humanitaire. Nous étudions les cas, cas par cas, et nous avons une approche de professionnels. Nous essayons de faire du mieux que nous pouvons.

[*Traduction*]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, le bureau de Toronto ne pourra tenir que 7 000 audiences au cours de la prochaine année. Les fonctionnaires de la ministre sont débordés de travail. Beaucoup d'entre eux doivent faire des heures supplémentaires les week-ends et les jours fériés.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour régler cette situation inacceptable?

• (1200)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je prends note de la question qui est posée, et s'il était pertinent de divulguer des détails supplémentaires à l'honorable député, je ferai alors une demande à ma collègue, responsable de l'Immigration.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, nous avons été mis au courant par les médias, cette semaine, des problèmes à Postes Canada.

D'abord, nous avons entendu dire qu'on aurait fort problement imité la signature de clients pour maintenir à flot le traitement de la demande de distribution rapide, malgré le recours massif aux contractuels pour compenser la réduction des effectifs.

Puis, toujours par les médias, nous avons appris que la vérification indépendante donnait une image très favorable de Postes Canada, mais qu'elle n'en montrait qu'une partie parce que Postes Canada peut éviter de divulguer ce qui pourrait lui nuire.

Je peux présenter des documents à l'appui de ce que j'avance. Ma question est très simple et limpide. Le ministre responsable de Postes Canada fera-t-il en sorte qu'une enquête spéciale soit entreprise et protégera-t-il contre les représailles les personnes qui voudront témoigner? S'assurera-t-il également que tous les rapports de vérification seront rendus publics, de sorte que les Canadiens puissent avoir une image réelle de ce qui se passe à Postes Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le député dénigrerait cette firme de vérification nationale, voire même internationale.

Le vérificateur général est aussi le vérificateur de Postes Canada. Si le député veut déposer une plainte, il peut le faire auprès du vérificateur général.

M. le Président: Je reçois une objection de la part du leader du gouvernement. Il s'agit également d'une question de privilège. Le député de Calgary-Ouest veut-il céder son droit de parole juste un moment, pendant que nous entendons cette question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: Monsieur le Président, lundi prochain sera une journée réservée à l'opposition. Je veux signaler que les discussions se poursuivent avec les partis d'opposition concernant la motion nº 16 sur la situation en Irak, afin de voir si des dispositions appropriées pourraient être prises pour étudier cette motion dans les plus brefs délais, si possible mardi.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE LEADER PARLEMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plus de tristesse que n'importe quoi d'autre que je prends la parole aujourd'hui.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Il pleure des larmes de crocodile.

M. Hawkes: Quelqu'un dit que je verse des larmes de crocodile. Ce n'est pas vrai.

Voilà près de 11 ans que je me dévoue pour la Chambre des communes. J'ai un grand respect pour la Chambre et je suis d'avis que tous les Canadiens devraient en faire autant. Ils devraient avoir du respect pour le rôle que nous jouons à la Chambre, mais aussi dans les comités et dans nos autres activités connexes.

Si je prends la parole aujourd'hui, comme j'en avais donné avis, c'est que j'estime en avoir le devoir, étant donné ce que j'ai appris ce matin. Je parle des déclarations que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, en tant que haut fonctionnaire de la Chambre, aurait faites à la presse nationale et dans sa circonscription au sujet des travaux et des conclusions d'un comité de la Chambre qui est aux prises avec un problème très épineux depuis un bon bout de temps.

Je peux penser à deux ou trois autres incidents du genre où le leader parlementaire du NPD aurait fait la même chose et je trouve que cela nuit beaucoup à l'efficacité des travaux de la Chambre.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Serait–on susceptible?

M. Hawkes: Voyons un peu.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député dont parle le whip du gouvernement n'est pas parmi nous aujourd'hui.

Selon moi, le député qui est intervenu le savait pertinemment. Il ne convient pas de dénigrer ainsi un député en son absence.

Quoi qu'il en soit, le député de Kamloops avait tout à fait le droit d'informer les Canadiens de ce qui se passait. Je crois qu'il s'agit là d'une question difficile, mais notre position est très claire à ce sujet. Nous ne croyons pas que les députés devraient être traités. . .

M. le Président: Nous n'en sommes pas encore à la phase de la présentation des arguments.

Le député est intervenu au nom du Nouveau Parti démocratique pour signaler que le député de Kamloops est absent aujourd'hui. Je dois en entendre suffisamment pour savoir au juste sur quoi repose la plainte. Le député de Calgary–Ouest pourrait peut–être aider la présidence.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vais le faire et j'essaierai d'être le plus bref possible.

C'est la première fois en 11 ans que je soulève la question de privilège au sujet du comportement d'un autre député, que je n'avise pas le député en question et que je ne demande pas au Président de retarder l'audition de ma plainte jusqu'à ce que le député soit présent. Je pense que c'est dans la nature des choses dans cette enceinte.

Pour ce qui est de ce député, il ne nous a jamais avisés à l'avance avant de prendre l'initiative qui fait l'objet de ma question de privilège. Depuis 48 heures, le député parle aux médias dans sa circonscription et à d'autres endroits au sujet d'un rapport du comité qui n'a toujours pas été déposé à la Chambre, qui n'a pas encore été réimprimé et dont on n'a pas encore obtenu le compte rendu. Il affirme des choses qui ne sont tout simplement pas vraies.

Dans l'article que j'ai en main et qui a été publié hier, on affirme que le gouvernement a la majorité au comité, ce qui n'est pas du tout le cas.

Une voix: Une nouvelle choquante.

M. Hawkes: Le NPD trouve cela choquant. Eh bien, au sein du comité, les adversaires du gouvernement détiennent quatre voix et les partisans du gouvernement, trois.

Pour ce qui est de la position défendue par les divers membres du comité, mercredi, au moment de se prononcer—et il y a bien des choses dont je voudrais pouvoir vous parler—j'invite les gens à lire le compte rendu pour bien voir les difficultés que le comité éprouve depuis un certain temps.

Dans sa circonscription, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a déclaré qu'il n'était pas surpris que le Bloc québécois ait appuyé les conservateurs, car la plupart des députés qui font actuellement l'objet d'une enquête de la part de la GRC. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. La parole est au député de Burnaby—Kingsway qui souhaite faire un rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député se lance manifestement dans un débat sur une décision particulière qui a été prise au comité, sur une question qui est très bien connue.

Je demande au Président d'inviter le député à en venir très rapidement à l'objet de son soi-disant rappel au Règlement ou de se lancer dans un débat et de défendre alors la politique indéfendable que lui et son parti, ainsi qu'un indépendant, un ancien député conservateur, tentent de faire avaler aux Canadiens.

M. Hawkes: Monsieur le Président, tous les députés, et notamment ceux qui ont des responsabilités particulières dans cette enceinte, devraient avoir comme principe de ne pas faire à l'extérieur de la Chambre des déclarations qui seraient tout à fait irrecevables ici même. C'est là le premier point. Le député hoche la tête. Il pense qu'à l'extérieur de la Chambre, on doit pouvoir critiquer la conduite. . .

M. le Président: Il se peut fort bien que je sois forcé de permettre un long débat sur cette question. Il sera probablement nécessaire de revenir là-dessus lorsque le député de Kamloops sera de retour parmi nous.

Le député pourrait-il nous exposer brièvement les motifs de sa question de privilège.

M. Hawkes: Monsieur le Président, dans cet article publié aujourd'hui dans le *Kamloops Daily News*, le député laisse entendre certaines choses au sujet des membres du comité qui ont voté mercredi. On y lit en effet: «Riis a déclaré ne pas être étonné que les députés du Bloc québécois votent comme les conservateurs étant donné que la plupart des députés qui font actuellement l'objet d'une enquête de la GRC sont des députés du Québec.»

En ce qui concerne le vote conservateur, il dit ceci: «Les conservateurs veulent maintenant une loi pour les députés. . .»

M. le Président: Je regrette, mais le député soulève la question de privilège.

Le député, qui a une longue expérience du Parlement, est très ennuyé par cette affaire et je peux comprendre cela. Néanmoins, je voudrais bien qu'il me dise en quoi cela relève de la question de privilège. Il se peut qu'on ait dit toutes sortes de choses. En quoi est-ce que cela a empêché le député d'assumer ses fonctions de député? C'est ce qu'il me faut savoir.

Privilège

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vous renvoie à la page 192 de *Maingot*, où il est dit que toute action—sous-entendu de qui que ce soit—qui nuit à la Chambre ou au Sénat dans l'exercice de leurs fonctions, ou qui nuit à tout député ou fonctionnaire de la Chambre dans l'exercice de leurs fonctions peut être considérée comme un outrage même s'il n'existe aucun précédent.

• (1210)

Le député de Kamloops parle d'un comité spécial que la Chambre a chargé d'examiner la Loi sur le Parlement du Canada pour voir si cette institution pourrait bénéficier d'une série de modifications. Ce comité a présenté en mai dernier à la Chambre un rapport adopté à l'unanimité, y compris par les néo-démocrates, avec des propositions d'amendements.

Certaines de ces propositions ont été édulcorées au cours de discussions ultérieures et le projet de loi a été lu pour la deuxième fois à la Chambre puis renvoyé au comité. C'est le Bureau de régie interne qui a décidé, avec l'approbation de la Chambre, de constituer le comité et d'y faire siéger des fonctionnaires de la Chambre, soit les whips des trois partis qui y sont représentés.

C'est ignoble de la part du député de Kamloops de faire un procès d'intentions visant des membres du comité et des fonctionnaires de la Chambre. Dans l'entrevue qui a fait l'objet d'un article intitulé «*Riis outraged by despicable bill*», les termes «scandaleux», «révoltant» et «méprisable» qui ont été employés visaient en réalité un rapport de comité de la Chambre. Monsieur le Président, ce qui est scandaleux, méprisable et révoltant, c'est la conduite du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, et non celle des sept membres du comité.

Je suis tout disposé à citer d'autres déclarations du député qui ont été diffusées aux nouvelles de CFJC et CFFM, à Kamloops. Il dit: «Ce projet de loi en ferait des citoyens à part; il obligerait la GRC à obtenir la permission avant d'entreprendre une enquête sur un député.» C'est absolument absurde. Ce n'est pas le but ou l'effet du projet de loi. Il n'empêche pas la GRC de quelque façon que ce soit. . .

M. le Président: Cette question me pose une difficulté. Que le député de Kamloops ait fait ou non ces déclarations, en quoi cela empêche-t-il le député qui soulève la question de s'acquitter de ses fonctions? J'accepte la citation qu'il m'a communiquée sur la question de privilège. Je crois que cela tient debout. Mais je vois mal en quoi les propos en question constituent un outrage à la Chambre ou violent les privilèges du député.

Privilège

M. Hawkes: Monsieur le Président, on m'a demandé de participer à l'organisation de cette Chambre à divers niveaux. Parmi mes nouvelles responsabilités de whip, qui sont revenues successivement à deux députés de l'opposition officielle depuis que je siège ici, il convient de mentionner ma participation au Bureau de régie interne. On m'a demandé, en tant que whip, de siéger au sein de ce comité spécial.

Un collègue siégeant au sein d'organismes semblables fait publiquement des commentaires sur la motivation des membres de ce comité, des autres fonctionnaires de la Chambre. J'ai observé le député de Kamloops. J'étais là lorsque nous sommes arrivés à une décision collective à propos des manifestations sur la colline parlementaire et ce député a immédiatement, dans ses propos à la presse, renoncé à la décision qu'il avait prise avec les autres.

M. le Président: Le député de Windsor—Sainte-Claire invoque le Règlement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, il est évident que le député n'a pas clairement répondu à la question que vous lui avez posée relativement à sa question de privilège, et il ne semble pas non plus qu'il ait l'intention de le faire. Afin que cette Chambre puisse poursuivre ses travaux, je demande instamment qu'un terme y soit mis tout de suite.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis membre de ce comité spécial de la Chambre. Je l'ai été assidûment depuis le commencement. J'aimerais demander à la Présidence de suspendre le débat actuel pour permettre au député de Kamloops de venir en cette Chambre, de donner peut-être quelques explications. Moi aussi, monsieur le Président, je suis quelque peu choqué à son égard parce que c'est moi qui ai fait la proposition que l'article 52.8 soit enlevé, éliminé du projet de loi. On n'a pas fait de commentaires par la suite. J'étais à l'origine de cet acte qui veut éliminer l'article 52.8 que le député de Kamloops n'aime pas. Je dis ici à la Chambre, monsieur le Président, que je débattrai de façon démocratique de la question, mais je voudrais que le député de Kamloops soit ici lorsqu'on le fera.

[*Traduction*]

M. le Président: Cela me pose un problème. Le député de Calgary-Ouest a soulevé une question et a une longue argumentation à présenter. Il en a déjà donné un aperçu. D'après ce qu'il a révélé à la Chambre, d'après ce qu'il a affirmé ou peut affirmer à la Chambre, il se peut que sa question de privilège soit fondée ou non. Je ne le constate pas encore, mais cela se peut très bien.

Je me demande cependant si le député de Calgary-Ouest consentirait à remettre la question à lundi, au retour du député de Kamloops. Je serai alors très heureux de laisser le député de Calgary-Ouest continuer à exposer sa cause.

Il existe à la Chambre une coutume très bien établie en ce sens. La question de privilège appartient bien sûr au député, et je sollicite son indulgence à cet égard. Je fais remarquer qu'à un certain nombre d'occasions, lorsque des situations similaires se sont présentées, et certes lorsque des députés de l'opposition ont soulevé la question de privilège à l'égard d'un ministre, j'ai toujours proposé que la question soit remise à plus tard, après quelques observations préliminaires peut-être, jusqu'à ce que le ministre puisse être présent à la Chambre, et la Chambre a toujours été d'accord. Il ne s'agit pas d'une règle de la Chambre, mais d'une marque de courtoisie. Le député d'Ottawa—Vanier a exprimé ce point de vue, tout comme celui de Saskatoon—Clark's Crossing. Je demanderais donc au député de Calgary-Ouest, qui a certes exposé à la Chambre en quoi consistait en gros son problème, s'il ne conviendrait pas de remettre la question à lundi, quand il pourra poursuivre.

M. Hawkes: Vous avez dit lundi, monsieur le Président, mais je suppose que vous vouliez dire jusqu'au retour du député. Cela aurait du bon sens.

M. le Président: Non, je reconnais m'être trompé. J'ai avancé quelque chose sans savoir de quoi je parlais.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je comprends bien qu'on ne peut pas régler la question tant que le député ne sera pas présent à la Chambre et n'aura pas eu l'occasion de répondre. C'est ce que j'aurais préféré depuis le début. C'est ainsi que la Chambre devrait fonctionner. Mais, en tant que fonctionnaires de la Chambre ayant des responsabilités très difficiles de temps à autre, nous avons du mal à rester les bras croisés lorsqu'un autre fonctionnaire de la Chambre nous traite tous avec un tel mépris.

M. le Président: Je souhaiterais que le député tienne compte du point que je fais valoir. Je fais beaucoup d'efforts pour ne pas décider, du moins, trop tôt, s'il y a ou non question de privilège. Mais je suis contraint de rendre rapidement cette décision.

Il est particulièrement injuste de s'attaquer à un député en son absence en invoquant la question de privilège, peu importe si le Règlement de la Chambre le permet. Le député en question a peut-être commis des actes horribles, mais la justice veut que l'accusé puisse être présent devant son accusateur.

Le député en a certes dit suffisamment pour qu'on ait une très bonne idée de son grief. Je ne veux pas être obligé de décider tout de suite s'il s'agit d'une question de privilège. Par respect pour la tradition à la Chambre, je demande au député de Calgary-Ouest s'il ne vaudrait pas mieux reporter cette question jusqu'au retour du député de Kamloops. Le député a au moins posé les prémisses de son argument, mais, à mon avis, il n'est pas juste de continuer de s'acharner sur un autre député qui est absent de la Chambre.

• (1220)

Ce que cet autre député a fait à l'extérieur de la Chambre peut ou non constituer un outrage. Plus on s'éloigne de la Chambre, plus il est difficile d'invoquer la question de privilège.

Je comprends fort bien que le député de Calgary-Ouest a un grief qui nous amènera peut-être à conclure à une violation des privilèges ou à un outrage à la Chambre. Étant donné le problème, il me semble qu'il conviendrait de reporter cette question jusqu'au retour du député de Kamloops.

M. Hawkes: Monsieur le Président, comme d'habitude, votre logique est impeccable. Votre grâce est impeccable. Le principe, c'est que nous devons être en mesure de confronter notre accusateur. La difficulté, c'est que les accusations au sujet du caucus québécois, à mon sujet et à celui d'autres membres du comité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: . . .ont été faites en notre absence. Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, totalement, mais je veux, au nom de mes collègues du comité—même néo-démocrates je pense—bien que je ne puisse parler pour eux, que cela figure au compte rendu. Nous nions totalement les accusations du leader à la Chambre du NPD relatives à nos raisons d'agir et aux conséquences de nos actes.

Nous aimerions que, en tant que membre responsable de cette assemblée, s'il a des accusations à porter contre des députés du Québec, des députés conservateurs, des responsables de la Chambre, des membres du comité, il les. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il y a ici une question fondamentale. Je n'ai pas encore entendu toutes les interventions et je ne pourrai pas les entendre avant le retour du député de Kamloops.

Mon problème pour le moment, en dehors de la question de savoir ce qu'a fait ou n'a pas fait le député de Kamloops, est de voir continuer un débat comme celui-ci en l'absence de la personne accusée, ce qui est contraire à la justice fondamentale.

Je demande au député de Calgary-Ouest, qui vient de faire l'éloge de ma logique, s'il n'accepterait pas de reporter son intervention jusqu'au retour du député de Kamloops. Le député a certainement soulevé un point, un point dont on pourrait peut-être parler pendant plusieurs jours, mais il ne semble pas normal de continuer en l'absence de la personne qui est l'objet de la plainte.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une observation d'intérêt général à faire. Mon personnel a essayé d'obtenir des copies des articles du *Kamloops Daily News* que le député a cités. À la salle de lecture, on nous dit qu'ils ne sont pas disponibles.

Je me demande s'il ne pourrait pas nous en donner plus tard aujourd'hui.

M. le Président: J'espère sincèrement qu'un autre problème ne viendra pas attirer l'attention du député de Calgary-Ouest, car il a soulevé une affaire très sérieuse. Je me demande s'il serait disposé à remettre la question à plus tard.

M. Hawkes: Avec plaisir, monsieur le Président. En réponse à mon collègue de l'autre côté, je m'empresserai de donner des copies aux pages et de leur demander de les transmettre au député.

M. le Président: J'aimerais dire au leader suppléant du NPD à la Chambre que la question qu'on a soulevée est très sérieuse. Je sais qu'il va communiquer avec le député de Kamloops. Je lui saurais gré de me dire le plus tôt possible quand nous pourrions revenir à cette question.

Je remercie le député de Calgary-Ouest. Je sais qu'il prend la question au sérieux, et je le remercie de sa courtoisie.

Une voix: La logique était impeccable, mais sûrement pas très solide.

M. le Président: Un de mes bons amis là-bas est en train de m'insulter.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je dis à nos distingués invités que l'heure peut sembler avancée, mais que nous n'en sommes pas moins sincères.

Je voudrais signaler aux députés la présence, à la tribune des dames, des chefs de la délégation à la Troisième réunion des ministres du Commonwealth chargés de la condition féminine.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre des Anciens combattants) demande à présenter le projet de loi C-87, une Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C-333, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

—Monsieur le Président, ce projet de loi fournit le moyen de réduire la pollution causée par les véhicules automobiles en exigeant que l'essence utilisée par les automobiles contienne au moins 3,2 p. 100 d'oxygène.

Cette teneur permettra de réduire de façon spectaculaire les émissions d'oxyde de carbone et supprimera également l'utilisation de l'additif MMT, qui remplace actuellement le plomb dans l'essence. Cet additif est lui-même un polluant qui est même interdit aux États-Unis, mais qui est utilisé au Canada.

On peut obtenir ce pourcentage de 3,2 p. 100 d'oxygène en ajoutant à l'essence 10 p. 100 d'alcool éthylique. Ce projet de loi est non seulement écologique, mais il ouvrira aussi un marché aux millions de tonnes de céréales qui s'empilent actuellement dans les exploitations agricoles et les élévateurs d'un bout à l'autre du pays.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-334, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur les droits de la personne. Il contient une série de modifications que la Commission canadienne des droits de la personne recommandait dans le rapport annuel de 1989 qu'elle a remis au Parlement.

Dans la mesure du possible, les recommandations contenues dans le rapport ont été incorporées dans le projet de loi. Deux des recommandations ne figurant pas dans ce projet de loi pourraient être traitées plus tard. J'ai cru que la Chambre désirerait adopter rapidement les changements que recommandait le commissaire aux droits de la personne dans son rapport.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-335, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois à cet égard.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est plus volumineux que la plupart des mesures législatives, puisqu'il contient 164 pages. Il s'agit en fait d'une nouvelle version du projet de loi C-79 qui a expiré au *Feuilleton* à la fin de la dernière législature, une version légèrement révisée pour que tous les députés la trouvent plus acceptable.

• (1230)

J'espère que la Chambre pourra rapidement étudier et adopter ce projet de loi, afin que les modifications puissent être apportées à la Loi électorale du Canada avant les prochaines élections. Je sais qu'une commission royale d'enquête examine actuellement la Loi électorale du Canada. Mais comme son rapport ne devrait pas paraître avant septembre 1991, j'ai peu d'espoir de voir les modifications recommandées par la commission être apportées avant les prochaines élections.

Je crois qu'il nous faut absolument modifier cette loi avant cela. C'est pourquoi j'ai préparé ce projet de loi. C'est un projet de loi volumineux et j'espère qu'il recevra l'appui de tous les députés lorsqu'il sera renvoyé au comité où il pourra être amendé afin de convenir à tous les députés. Je le confie à la Chambre.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole conformément à l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition signée par 80 Canadiens. Ceux-ci s'opposent à l'intention du gouvernement de hausser les niveaux minimums d'importation de volaille et de produits de la volaille dont on discute actuellement dans le cadre du GATT, et ils s'opposent à tout projet de tarification de produit assujetti à la gestion de l'offre.

Ces citoyens se prévalent de leur droit ancien et incontestable de présenter un grief qu'ils partagent avec vos pétitionnaires et sont assurés que l'honorable Chambre prendra les mesures de redressement nécessaires.

Monsieur le Président, ces personnes viennent de Brussels, d'Ontario, de Drayton, de Trenton, de Paris, du comté de Middlesex, de Waterloo et de bien d'autres localités. Leur pétition témoigne du trouble que jettent parmi les producteurs les décisions que prend le gouvernement au GATT et, plus particulièrement, la déclaration qu'a faite hier le ministre du Commerce extérieur et qu'ont rapportée les journaux locaux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je prend la parole pour présenter une pétition signée par des gens de tout le pays, y compris du Manitoba, qui demandent l'abolition de la taxe sur les produits et services imposée sur les livres et autres documents imprimés.

Les pétitionnaires font valoir qu'il n'y a jamais eu de taxe au Canada sur les livres et les imprimés. Ils soulignent également l'importance de la lecture et des activités connexes comme pierre angulaire de la démocrtie et de notre développement économique, social et culturel.

Les pétitionnaires demandent qu'une taxe de taux zéro soit appliquée à ces produits ou qu'ils soient entièrement détaxés.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, c'est un honneur pour moi de présenter ces pétitions au sujet de la nouvelle taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera, non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage. Ils nous demandent de rejeter cette nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je demande à présenter des pétitions au nom de Canadiens qui, nombreux, s'opposent à ce que le gouvernement applique sa TPS aux imprimés, aux livres et aux revues. Cela ne s'est jamais fait.

Les signataires estiment que cette taxe constituerait une amende pour tous ceux, jeunes et vieux, qui souhaitent accroître leurs connaissances, car ils devraient faire face en effet à des dépenses accrues. Chez nous, aucun gouvernement ne l'a jamais fait et, au nom de tous ces signataires, je demande instamment au gouvernement de reconsidérer cet aspect, s'il est toujours déterminé à imposer cette taxe injuste.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est volontiers que je participe à ce débat consacré au projet de loi C-74 tendant à modifier la Loi sur les pêches, et que, de concert avec mes collègues les députés de Burin—Saint-Georges et Cape Breton—Richmond-Est, j'appuie les objectifs globaux de ce projet de loi qui vise à accroître les amendes imposées à ceux qui violent la Loi sur les pêches et commettent des délits connexes.

Par ailleurs, nous avons signalé que nous entretenions certaines réserves à propos du projet de loi et des programmes que le gouvernement devra nécessairement mettre en oeuvre. Il y a lieu de proposer certains amendements; j'y reviendrai un peu plus tard. Auparavant, j'aimerais faire une digression.

En ma qualité de député de Cap-Breton Highlands—Canso, circonscription qui a assisté en décembre dernier à la fermeture de l'une de ses usines de transformation du poisson, ce qui m'a incité à réclamer un débat d'urgence sur la terrible situation qui existe dans les pêches de l'Atlantique et qui s'est soldée pour les habitants de la ville de Canso par la fermeture de leur usine, je manquerais à mon devoir si je négligeais de reconnaître les efforts louables qu'ont déployés au cours de l'été le ministre des Pêches et ses collaborateurs, de concert avec des représentants du secteur, afin de trouver une solution aux difficultés extrêmes qu'éprouvaient les habitants de Canso et de Burgeo.

L'entente Seafreez, qui met en cause cette nouvelle société implantée à Burgeo et à Canso et qui inquiète beaucoup le secteur parce qu'elle fera appel à des mécanismes assez compliqués de troc et d'échange de poisson entre le Canada et l'Union soviétique, y compris des transferts de contingents.

Reste à savoir si le ministre a enfreint certains usages pour conclure cette entente, et s'il a procédé à des consultations suffisantes.

J'espère vraiment que cette entente va donner les résultats escomptés, de façon que, comme on l'a promis, quelque 500 travailleurs de Canso soient assurés d'un emploi pour un avenir indéfini, et que les chalutiers de Canso et de Burgeo puissent continuer de pratiquer la pêche à longueur d'année. Je ne pourrais pas faire abstraction des efforts déployés et il est évident que je suis prêt à appuyer toute proposition de règlement susceptible de donner les résultats promis.

Je tiens à déclarer à la Chambre, parce que j'en ai aujourd'hui l'occasion, que j'appuie l'accord Seafreez dans la mesure où il crée des emplois dans une localité si dépendante de cette industrie. J'évaluerai aussi très soigneusement les aspects généraux du programme découlant de la conclusion de l'entente. Je suis très bien informé de la controverse qui l'entoure et j'espère que le ministre des Pêches sera sensible aux répercussions générales de l'entente sur l'industrie. Je m'attends à ce que nous puissions en discuter à une autre occasion.

• (1240)

J'ai ouvert cette parenthèse, à mon avis nécessaire, parce que je représente la localité de Canso qui a été le véritable symbole de la crise que traverse depuis un an l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique.

Je reviens au projet de loi C–74 proprement dit qui, je le répète, vise essentiellement à majorer fortement les amendes que doivent payer les entreprises de pêche, les pêcheurs et les autres personnes qui violent la Loi sur les pêches. Les amendes sont augmentées radicalement pour la surpêche, le rejet de poissons en mer, l'obstruction aux agents des pêches dans l'exercice de leurs fonctions, le harcèlement de ces agents qui font appliquer la Loi sur les pêches, de même que dans le cas des infractions liées aux activités de pêche.

Nous, du Parti libéral, ne pouvons qu'appuyer cette mesure. Les amendes actuellement prévues dans la Loi sur les pêches sont ridicules, elles ne pouvaient en aucun cas servir de moyen de dissuasion, surtout dans le cas des grandes entreprises qui, comme l'a fait remarquer le ministre, les payaient au même titre que toutes leurs dépenses d'entreprise. Donc, il était plus que temps de majorer les amendes. Ce à quoi on s'oppose dans ce projet de loi, et dans les mesures qu'il renferme, c'est le fait qu'on ne l'ait pas présenté plus tôt, je crois.

Mais nous avons du mal à l'accepter pour d'autres raisons également. Disons tout d'abord, comme nous l'a expliqué si éloquemment le député de Cap-Breton—Richmond-Est ce matin, qu'on peut faire plus pour appliquer et faire respecter la Loi sur les pêches et empêcher la surexploitation et la pollution de nos eaux littorales que se contenter de relever le montant des amendes que les navires, les compagnies et autres doivent payer en cas d'infraction. Nous devons mieux surveiller nos eaux côtières pour pouvoir nous assurer que ces amendes sont bel et bien imposées.

Or, ce projet de loi ne comporte pas suffisamment de mesures exécutoires de ce genre pour permettre d'imposer les sanctions beaucoup plus réalistes qu'il renferme. Et c'est pourtant un aspect essentiel de la loi si nous voulons empêcher le genre de surpêche et de rejets en mer dont nous avons entendu parler ces dernières années. Pendant que nous discutions de cette grave crise des pêches, des infractions seraient, selon les rapports de différents groupes de travail, l'une des pires causes de la pénurie grave de ressources halieutiques qui sévit dans de nombreuses régions de l'Atlantique actuellement.

Monsieur le Président, c'est bien d'accroître le montant des amendes et le nombre d'agents affectés à la protection des pêches, mais nous devons prendre également davantage de mesures en matière de surveillance, de coercition et d'exécution de la loi pour imposer des sanctions qui dissuadent effectivement ceux qui contreviennent aux règlements de la pêche. Voilà pour le premier point dont d'autres ont déjà parlé avant moi. Je voulais expliquer davantage ce sujet de préoccupation.

L'autre aspect du projet de loi dont il n'a pas été question jusqu'ici à l'étape de la deuxième lecture, à ma connaissance, porte sur le problème particulièrement préoccupant de la pollution et de la destruction de l'habitat du poisson.

Les amendes prévues pour violation de l'habitat du poisson, et je vais citer les chiffres suivants qui sont tirés du document d'accompagnement du projet de loi, passeront de 5 000 $ à 300 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et, pour la deuxième infraction et les infractions subséquentes, de 10 000 $ à un maximum d'un million de dollars ou d'une peine d'emprisonnement allant de six mois à un maximum de trois ans sur condamnation par un tribunal.

La même chose vaut pour la pollution des habitats du poisson et, encore une fois, les amendes imposées aux personnes coupables d'avoir déversé des substances nocives dans les habitats du poisson ont été fortement augmentées. Cette mesure aussi s'est fait attendre et était grandement nécessaire.

Cependant, lorsque le ministre décrivait cet aspect particulier des infractions à la loi, il traitait plus précisément des individus ou des entreprises privées qui, par exemple, construisent un pont enjambant une rivière ou un ruisseau et qui polluent le cours d'eau ou le port voisin en réalisant cette construction. Un autre exemple serait celui d'entreprises qui construisent une installation à proximité des berges d'un cours d'eau et qui le polluent ce faisant, détruisant ainsi une réserve de poisson. Il faut mettre fin à ces pratiques. Il faut une loi très stricte pour empêcher de tels actes. La loi devrait être soutenue par des mesures permettant d'en vérifier le respect. La loi tient également compte des préoccupations nouvelles à l'égard de l'environnement, surtout dans le cas des eaux et des régions côtières.

Elle a cependant une faiblesse sur le plan de la surveillance et de la gestion des habitats du poisson, et c'est à cela que je voulais en venir, au sujet du projet de loi C–74. Le ministre des Pêches, dans son discours fait en juin, au moment de l'étude en deuxième lecture, nous a parlé des propositions présentées dans le Plan vert du gouvernement. Il a dit à la Chambre que ce projet de loi respectait l'esprit de ces propositions, en ce qui a trait à l'environnement, et qu'il donnait plus de force à d'autres projets de loi, tels que ceux qui touchent la protection des eaux côtières et la protection de l'environnement. Ce projet de loi devait ainsi accroître le respect de la loi en matière d'environnement, et j'admets que cet objectif est utile.

Il y a cependant d'autres aspects de la pollution des habitats du poisson dont cette loi ne tient aucun compte. Je crois que ces aspects ne sont pas réglés par la simple imposition d'amendes aux pollueurs. Je parle ici d'un problème très présent dans ma circonscription, et qui dure depuis longtemps.

• (1250)

Sur le lac Bras-D'Or au Cap-Breton, dans ma circonscription, on pêche l'huître près de la localité de Whycocomagh. Pendant de nombreuses années, la population de cette localité n'a pu se doter d'un bon système d'aqueduc et d'égouts parce qu'elle n'en avait pas les moyens.

L'impossibilité d'installer un tel système pour le traitement des eaux usées a eu pour conséquence la contamination de la population d'huîtres dans la baie près de Whycocomagh. Cette contamination a provoqué la disparition d'une industrie locale fournissant du travail à nombre d'habitants des environs pour au moins une partie de l'année. Cette industrie a donc été décimée dans la région de Whycocomagh. Tout ça est arrivé malgré nos demandes répétées en faveur d'une aide financière pour doter cette localité d'un système d'aqueduc et d'égouts.

Il existe une foule d'autres localités dans ma circonscription sur la côte, comme des petits ports, ou à l'embouchure de cours d'eau, qui polluent encore ces eaux captives et aggravent le problème de la pollution qu'elles sont impuissantes à enrayer. Elles ne seraient pas en mesure de l'arrêter si on leur imposait des amendes de 500 000 $ ou de 1 million de dollars, sauf si leurs habitants les désertaient. Il faut aider ces localités et non les punir.

Dans les mois à venir, le gouvernement va adopter des mesures et une loi pour faire face à certains problèmes liés à l'environnement. J'estime que le gouvernement fédéral doit sans tarder aider les municipalités à se doter d'infrastructures pour protéger l'environnement et pour d'autres raisons que j'ai mentionnées. C'est quelque chose que le Parti libéral préconise depuis plusieurs années et que nous continuons de préconiser. Nous espérons que le gouvernement jugera bon d'adopter un moyen d'enrayer une source de pollution côtière que l'imposition d'amendes plus sévères ne règle pas nécessairement, surtout si on tient compte du fait qu'il était essentiel d'imposer des amendes plus sévères vu les sanctions minimes qui étaient prévues auparavant dans la Loi sur les pêches.

Je voulais parler de cela dans le cadre du débat sur ce projet de loi. J'admets toutefois que l'idée ne sera pas nécessairement intégrée directement à la Loi sur les pêches. Le gouvernement ne devrait pas se féliciter et dire qu'il a augmenté les amendes imposées aux gens qui polluent nos eaux côtières et à ceux qui détruisent l'habitat de nos poissons et qu'il a donc fait son travail. Il n'a pas fait son travail. Ce n'est là qu'une partie de la solution.

Une autre partie de la solution consiste à donner aux municipalités les ressources dont elles ont besoin pour assainir leur propre environnement. Cela permettra aux pêcheurs commerciaux et sportifs d'avoir accès à des ressources qui n'ont pas été contaminées pendant des années par la pollution et par les eaux usées non traitées. Ce n'est qu'une dimension de ce problème particulier. À mon avis, c'est un problème grave que nous ne devrions pas négliger. Je crois aussi qu'il est lié aux mesures prévues dans les modifications à la Loi sur les pêches. C'est une question à laquelle le gouvernement devrait attacher davantage d'importance.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'aurai probablement davantage d'observations à faire que de questions à poser.

Je vais aborder quelques points que le député de Cap-Breton—Richmond-Est a mentionnés plus tôt et auxquels je n'ai pas eu l'occasion de répondre, bien qu'il m'ait instamment demandé de le faire.

Tout d'abord, je voudrais signaler, en rapport avec ce qu'a dit mon ami de Cap-Breton Highlands—Canso, que la présentation du projet de loi à l'étude a suivi d'intenses consultations avec un grand nombre de groupes. Ainsi, les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont discuté avec des représentants de toutes les provinces et de tous les territoires, ainsi qu'avec divers groupes qui conseillent le ministre, notamment le Conseil régional de l'Atlantique, le Conseil consultatif régional du Pacifique et le Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique. Ces groupes ont appuyé nos initiatives.

Le projet de loi a été présenté par suite de la détermination du ministre actuel des Pêches et des Océans et de son prédécesseur, qui croient fermement tous deux que l'un des principaux moyens de combattre certaines disparités dans la loi et dans son application est d'imposer de plus grosses amendes et d'établir de nouvelles sources d'information.

Mes deux collègues ont demandé: quel est l'intérêt de nouvelles mesures législatives s'il est impossible de les mettre en vigueur? En vertu du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, 52 millions de dollars de plus sont affectés sur cinq ans à la surveillance et à l'application de la loi. Les patrouilles au large ont été accrues. Sur le littoral atlantique, les patrouilles côtières augmenteront aussi. On utilisera davantage les bateaux de Pêches et Océans pour patrouiller et appliquer la loi. Plus de fonds seront affectés pour armer les bateaux de patrouille—je n'aime pas particulièrement cela, mais c'est parfois nécessaire—et pour poursuivre les contrevenants. Bien sûr, je n'ai pas besoin de mentionner l'entente que nous avons conclue avec les États-Unis qui, nous l'espérons, arrêtera les passages non autorisés dans nos eaux territoriales respectives.

Il faut également noter que le projet de loi ne fixe pas d'amende minimale. Mon collègue d'en face a mentionné le montant des amendes. Tout d'abord, je voudrais signaler que le niveau des amendes correspond à celui que fixent d'autres lois. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur la sécurité ferroviaire et la Loi canadienne sur les normes des produits agricoles ne prévoient pas d'amende minimale. Cela laisse beaucoup de latitude aux tribunaux.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en triplant ou en quintuplant le montant des amendes, nous indiquons clairement aux juges que nous sommes sérieux et ils seront bien forcés d'en tenir compte.

Qu'il s'agisse de pêche côtière ou hauturière, il est clair que le projet de loi permet d'imposer des amendes partout. Certains ont l'impression—et je les comprends fort bien—que nous n'imposons de sanctions que dans les zones de pêche côtières. Cependant, à mesure que nous accroîtrons le nombre d'observateurs à bord des bateaux qui pêchent au large et que nous travaillerons de plus en plus pour empêcher le rejet, l'élimination sélective et l'«écrémage» du poisson, nous verrons se multiplier les poursuites pour les violations commises au large.

On peut se demander de quelle façon le projet de loi tiendra compte de la responsabilité des sociétés en cause. La loi prévoit que les poursuites ne seront pas limitées aux personnes qui se trouvent à bord des bateaux. Les titulaires de licences peuvent être tenus responsables des infractions commises. En vertu des nouvelles dispositions, les administrateurs et les dirigeants de sociétés peuvent être tenus responsables. C'est là un changement très important.

Il y en aura d'autres, mais je voulais profiter de cette occasion pour faire quelques observations sur les discours de mes deux amis du Cap-Breton. Je les remercie de leur appui, mais je me demande parfois si je peux toujours compter sur eux. L'un d'eux dit que l'opposition appuie fortement le projet de loi, tandis que l'autre ne semble pas très sûr. J'espère que nous pourrons vraiment compter sur le soutien du Parti libéral du Canada pour faire adopter ce projet de loi.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je dois dire au député d'en face qu'on peut toujours compter sur nous pour tenir parole lorsque nous avons dit que nous appuierions un projet de loi. Mais on peut aussi être sûr que nous allons nous battre, lorsque nous nous opposons, parfois très vigoureusement, à certaines mesures.

Pour préciser ce que nous avons dit plus tôt, nous appuyons le projet à l'étude, mais non sans réserves. Nous préconisons évidemment des amendes plus lourdes et des sanctions plus sévères pour punir les infractions aux dispositions sur la pêche. Cela n'a que trop tardé. Il est à craindre que nous n'ayons pas les moyens d'appliquer ces amendes plus lourdes. Nous tâcherons de voir si le gouvernement est vraiment déterminé à intenter des poursuites, à imposer les amendes et les sanctions plus sévères qu'il prévoit.

• (1300)

Le président suppléant (M. Paproski): Autres questions ou commentaires? Le député de Cardigan.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan) : Monsieur le Président, je tiens à remercier et à féliciter mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso. Il comprend le problème de l'industrie de la pêche, c'est évident.

Ce qui m'inquiète, dans le projet de loi C-74, c'est ce qu'on n'y trouve pas. Nous avons des problèmes à Gaspereaux, Georgetown et Savage Harbour. Dans cette dernière localité, par exemple, il nous fallait un financement modeste pour réparer le brise-lame; il n'est pas venu. Deux hivers ont passé et la glace a fait ses ravages. Le brise-lame est démoli. Si nous n'obtenons aucun financement pour des travaux comme ceux-là, le port va s'ensabler et il faudra draguer. Le dragage est un gros problème. C'est toujours à recommencer. Le projet ne semble

apporter aucune réponse aux questions des pêcheurs de ma circonscription, Cardigan.

Dans la pêche au homard, qui est l'une des principales espèces exploitées, on demande aux pêcheurs de se contenter de 1,25 $. Il est impossible de survivre en vendant un produit de choix seulement 1,25 $ la livre. Le projet de loi C-74 ne tient pas compte des problèmes des pêcheurs de Cardigan et de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je demanderais au député quels seront, selon lui, les effets des dispositions concernant le troc et les prises sur les fermetures d'usine? Les prises ont-elles été équitablement réparties entre les usines?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je remercie mon collègue d'avoir posé cette question. Je suis d'accord avec lui pour dire qu'il y a beaucoup d'éléments à exclure de ce texte législatif. Nous attendrons du gouvernement qu'il entreprenne des travaux de réparation pour améliorer les ports pour petits bateaux. Le ministre a dressé la liste des améliorations nécessaires dans sa région. Il y a des améliorations semblables à apporter dans ma région, notamment en ce qui a trait aux opérations de dragage et aux réparations des brise-lames et des quais.

Quant aux opérations de troc de poissons, la question est d'une grande complexité, et je ne veux pas l'aborder en raison du peu de temps dont nous disposons.

Par ailleurs, l'accord Seafreez soulève de nombreuses questions qu'il faudra étudier en tenant compte de la politique et de la légitimité des mesures gouvernementales. Il faudra suivre cela pendant un certain temps pour définir les principes sous-jacents des opérations de troc de poissons et peut-être établir des règles acceptables pour tous en vue de déterminer si cette pratique, quelle qu'elle soit parce que personne ne sait exactement ce qui se passe, peut être réglementée ou si elle peut se poursuivre d'une manière juste et équitable.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-74. J'écoutais tout à l'heure mon collègue, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, et certaines des observations et des questions qui ont suivi son intervention. J'ai aussi entendu les observations du député de St. John's-Est. Il semblait mettre en doute l'appui libéral au projet de loi C-74.

Je voudrais que le député sache bien que le Parti libéral a l'habitude de donner son appui aux projets de loi qui sont bons pour l'ensemble des Canadiens, à plus forte raison s'ils le sont pour les gens du commun, comme les pêcheurs. Je suis pour le projet de loi C-74 et je voterai en conséquence, même s'il ne règle pas tous les problèmes du secteur de la pêche. Nous savons tous, monsieur le Président, que les pêches traversent une crise depuis un an ou deux. Il fut un temps où le premier ministre n'en semblait même pas conscient. Je crois qu'il a enfin compris que des problèmes existent non seulement dans la région de l'Atlantique, mais sur la côte ouest aussi. Je m'étonne d'ailleurs que nos collègues des banquettes là-bas ne lui aient pas rappelé aujourd'hui la gravité de ces problèmes. Je comptais aussi les entendre.

Nous savons que des problèmes existent dans la région de l'Atlantique. Le député de Cap-Breton Highlands—Canso a souvent cherché à attirer notre attention sur ces problèmes. Laissez-moi vous dire qu'il fait un excellent travail pour la circonscription qu'il représente et que c'est tout à son honneur.

Si nous appuyons globalement le projet de loi C-74, c'est parce qu'il prévoit des sanctions et des amendes plus sévères en cas d'infraction à la Loi sur les pêches. Je devrais clarifier la position de notre parti, qui est aussi celle de tous les députés, j'en suis sûr. Le sentiment général, à la Chambre, est que les pêcheurs sont des gens foncièrement honnêtes et travailleurs. Évidemment, il y a toujours des exceptions. Il y a des étrangers et des bons Canadiens qui causent des difficultés, mais ils sont peu nombreux. Je dirais que 99,9 p. 100 des pêcheurs sont des gens honnêtes et travailleurs qui font leur possible pour gagner leur vie, subvenir aux besoins de leur famille et, de ce fait, soutenir leur pays. Le simple fait qu'ils ne soient pas des assistés sociaux est un avantage pour notre pays.

Le projet de loi déposé le 6 juin 1990 rend plus sévères les amendes et les peines prévues dans la Loi sur les pêches contre les infractions générales, portant le maximum à 100 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité et à 500 000 $ par voie de mise en accusation. Le même genre de sanctions est prévu dans les cas d'entrave à l'action des agents des pêches. Nous savons que cela a posé un problème par le passé.

Nous verrons aussi le projet de loi imposer des amendes et des peines plus sévères contre la pollution de l'habitat du poisson. Nous savons qu'il y a eu des problèmes à cet égard, comme le rejet à l'eau des prises excédentaires ou de poisson mourant et les fuites de pétrole.

C'est pourquoi nous appuyons une loi comme celle-ci. Elle punira ceux qui n'ont pas assez de jugement pour savoir quel tort ils causent aux pêches. Elle prévoit aussi des sanctions et des amendes contre quiconque omet de fournir des renseignements sur l'habitat. Les pêcheurs et transformateurs devront tenir des registres plus détaillés.

Cette partie du projet de loi pourrait être améliorée. Il est peut-être un peu difficile à ce moment-ci de juger de ses effets sur les pêcheurs. L'application pourrait devenir un peu trop compliquée et bureaucratique. Le gouvernement devrait peut-être y regarder de plus près.

Je suis content que le gouvernement ait tenu compte du rapport Harris et du rapport Haché. Ils faisaient la sage recommandation de rendre les peines et les amendes plus sévères. Nous voyons avec plaisir que, pour une fois, le gouvernement suit les recommandations qui seront utiles aux pêches. Nous en sommes très heureux.

Quand on est un député de l'opposition, on trouve toujours quelque chose à redire. Nous faisons toujours au gouvernement le reproche de ne pas aller assez loin. Nous croyons qu'il n'affecte pas suffisamment de ressources pour faire respecter les nouveaux règlements et faire payer les amendes. J'ai des doutes sur la façon dont on va traiter les Américains. Je sais qu'un nouvel accord a été conclu et qu'il semble prometteur mais, par le passé, notre gouvernement a eu tendance à traiter très sévèrement les pêcheurs étrangers qui venaient pêcher dans ce que nous considérons comme nos eaux, tant et aussi longtemps qu'ils ne venaient pas des États-Unis. Je crois et j'espère et je suis persuadé que le gouvernement va traiter comme il se doit et avec la même sévérité tous les étrangers qui s'adonnent à la surpêche ou qui violent des règlements à cet égard.

• (1310)

Il faut aussi signaler que nombre des mesures prévues visent le secteur côtier, alors qu'il faudrait faire davantage pour le secteur hauturier. Je suis sûr que le gouvernement s'en rend compte. Je suis persuadé que le gouvernement est conscient qu'il a des problèmes financiers. Il a un grave problème. Il a créé une récession purement canadienne pour ainsi dire. Des spécialistes en ont parlé cette semaine. Il va falloir qu'il se décide au plus tôt à appliquer son programme économique. Et j'espère qu'il conviendra alors d'accorder davantage de ressources au secteur hauturier ainsi qu'au secteur côtier.

Le député de St. John's-Est a parlé des consultations qui ont été faites auprès du secteur des pêches. J'ai tout lieu de croire qu'on n'a pas consulté autant les associations de pêcheurs. Oui, on a consulté d'autres groupes, et je sais que des associations de pêcheurs l'ont été, mais il faudrait peut-être procéder à d'autres consultations sur la formulation définitive du projet de loi. Je sais que ce n'est pas toujours possible, mais il importe que les pêcheurs sentent que c'est autant leur projet de loi que celui du gouvernement et qu'il va aider le secteur des pêches.

Un autre aspect discutable de ce projet de loi concerne la tenue de livres. J'en ai déjà parlé. Allons-nous forcer les pêcheurs à devenir teneurs de livres et à engager du personnel? Comme nous le savons, dans l'état actuel du secteur, beaucoup d'entreprises de pêche sont des exploitations familiales et certaines d'entre elles auraient beaucoup de difficultés à tenir ce genre de comptes.

On a déjà dit que l'un des principaux problèmes du projet de loi C-74, ce sont ses omissions. Nous avons beaucoup de problèmes dans l'industrie de la pêche. Nous espérons que ce projet de loi s'attaquera à l'un d'entre eux. Nous espérons qu'il le réglera, mais il y en a d'autres. Beaucoup de pêcheurs s'inquiètent actuellement parce que le gouvernement ne présente pas de projet de loi sur les normes variables d'admissibilité. Quand j'aborde ce sujet, je sais que les députés sont irrités et que certains des plus partiaux sont portés à blâmer le Sénat de bloquer le projet de loi C-21.

Il est vrai que le projet de loi C-21 est encore à l'étude au Sénat, mais depuis 1977, les gouvernements, conservateurs et libéraux, présentent chaque année un court projet de loi prévoyant des normes variables d'admissibilité, lequel est adopté très rapidement. C'est ce que le gouvernement aurait dû faire, pendant que le projet de loi C-21 était à l'étude au Sénat, pour éviter de faire du tort aux travailleurs en chômage et surtout aux pêcheurs, à ce moment-ci. Nous savons que la pêche est très durement touchée.

À la défense du Sénat, je dois dire que. . .

[*Français*]

À la défense du Sénat, monsieur le Président, les sénateurs ont tenté de corriger cette situation et de rétablir la norme d'admissibilité variable en envoyant le projet de loi S-12 à la Chambre des communes le 19 décembre 1989. En juin de cette année, encore, nous avons tenté, les députés à la Chambre, les députés du

parti libéral ont tenté encore une fois d'aplanir les difficultés auxquelles font face les travailleurs canadiens en déposant une motion en provenance du Sénat et de la Chambre des communes qui rétablirait la norme variable d'admissibilité. La motion a été rejetée par le gouvernement.

[*Traduction*]

Comme je le disais, nous essayons de présenter ces motions pour abaisser les normes d'admissibilité, surtout dans les régions rurales. Dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, le taux de chômage se situe autour de 17 p. 100. Les normes d'admissibilité à l'assurance-chômage sont actuellement à 14 p. 100, exactement comme à Toronto, à Vancouver et dans tout le Canada. Si le gouvernement avait adopté la loi sur les normes variables d'admissibilité, comme tous les autres gouvernements l'ont fait depuis 1977, cette norme aurait été fixée à 10 p. 100 dans ma circonscription. Ce n'est donc pas nécessairement la faute des sénateurs parce que tous les autres gouvernements ont adopté cette loi.

Il y a d'autres problèmes. Le gouvernement en a beaucoup. Quand on se penche sur sa politique monétaire, on se rend compte qu'elle fait du tort aux villages de pêcheurs du Canada atlantique et par conséquent à toute la région à cause des retombées économiques de la pêche. Les problèmes des pêches inquiètent aussi la ville d'Halifax. En effet, où les pêcheurs s'approvisionnent-ils, où font-ils leurs courses? La ville sera touchée, c'est évident.

J'ai parlé, l'autre jour, de la politique monétaire du gouvernement, des taux d'intérêt et de la valeur du dollar élevés, des compressions de crédits servant au développement régional ainsi que de la TPS et de l'effet que ces mesures auront sur le Canada atlantique et sur le Canada rural. L'économie, à vrai dire, est dans un triste état. Le gouvernement a perdu sa crédibilité parce qu'il était censé résoudre les problèmes économiques du Canada. Comme nous l'avons vu cette semaine, beaucoup d'associations, de groupements et de spécialistes des questions économiques estiment qu'on n'est plus maître de la situation. Nous savons à qui en incomber la faute.

Pour conclure, je voudrais revenir au projet de loi et m'excuser d'avoir digressé un peu, mais je ne pouvais pas m'en empêcher. Il faut bien être un peu sectaire de temps à autre. Pour en revenir au projet de loi C-74, donc, je dois dire que le gouvernement va dans la bonne direction. Cependant, il reste à prouver que ce sera la bonne solution au problème. Nous ne savons pas si cela fonctionnera. Nous verrons si, comme je l'espère, on consacrera suffisamment de ressources à faire appliquer le règlement.

Le député de St. John's-Est semble dire qu'il y aura des ressources, et j'en suis heureux. J'ai déjà dit que c'était un pas dans la bonne direction et j'espère que certains des problèmes se trouveront ainsi résolus dans un proche avenir.

Je suis très surpris que le gouvernement ait mis si longtemps à réagir. Il y a environ un an qu'il y a des problèmes dans la région atlantique et je suis surpris que le gouvernement n'ait pas réagi plus vite. Je suis déçu qu'il n'y ait pas de plan pour certains des autres problèmes que j'ai mentionnés. Je prie le ministre responsable, qui se trouve être de la même province que moi, de se mettre à la tâche, ce qu'il fera j'espère. Nous voulons de l'action, moins de paroles, mais plus d'action.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, un commentaire. J'accepte parfaitement quelques-unes des propositions de mon collègue, le député de Restigouche—Chaleur, en ce qui concerne notamment les systèmes informatiques et la collecte des renseignements.

Si M. Harris nous a dit que nous avions besoin de plus de renseignements, sur la pêche côtière en particulier—non pas que nous n'en ayons pas besoin sur la pêche hauturière, nous reconnaissons qu'il importe de tenir compte des pêcheurs et de leurs besoins. Il existe au Nouveau-Brunswick un programme très efficace qui utilise les renseignements recueillis par les pêcheurs et où ces derniers travaillent en coopération avec les agents des pêches. C'est un honneur que d'y participer et c'est un programme qui fonctionne extrêmement bien.

• (1320)

Je pense qu'il sait tout comme moi qu'un programme ne peut être efficace que si un esprit de coopération existe. Dans ma province, je pense qu'il est juste de dire que par le passé, la coopération nécessaire n'a pas été aussi bonne. Nous commençons à observer un revirement de la situation puisque maintenant les pêcheurs et les scientifiques travaillent ensemble.

En ce qui concerne le manque de ressources, je pense que mon collègue sait que l'une des critiques formulées à propos du programme d'adaptation de 584 millions de dollars des pêches de l'Atlantique, et au sujet de la façon dont nous réagissons à la crise, c'est qu'il y a trop d'argent pour les fonctionnaires et pas assez pour les programmes.

Il est impossible de s'en sortir. On est critiqué parce qu'on ne crée pas suffisamment de programmes, mais on ne dispose pas des ressources nécessaires pour appliquer les lois et les règlements. Nous essayons de parvenir à un équilibre entre les scientifiques et les pouvoirs de police. Nous avons besoin de fonds pour les programmes de façon à exploiter d'autres espèces ou essayer de nouveaux engins. Mais un point important a été marqué.

Pour ce qui est du manque de sévérité à l'égard des Américains, je pense que mon collègue reconnaît qu'il est plus facile de s'y réfugier, que peut-être au Portugal et en Espagne. Je crois toutefois qu'il est raisonnable de dire que nous avons fait de grands progrès avec les collègues d'en face pour ce qui est de diminuer la surpêche que pratiquent les Européens depuis 1972. Nous avons observé l'année dernière moins de surpêche qu'au cours des sept ou huit dernières années peut-être. Je pense qu'il y a progrès, car nous avons adopté une approche présentant de nombreux aspects en nous attaquant à certains des problèmes.

On pourrait constater que nous faisons porter davantage de nos efforts sur la pêche hauturière pour appliquer et faire respecter la réglementation: nos observateurs sont plus nombreux, nous en avons modifié le statut, nous faisons plus de vérifications d'engins de pêche, nous recueillons davantage d'information et nous obtenons davantage de coopération entre les scientifiques et les grandes entreprises.

Mon honorable collègue a une faiblesse que nous partageons tous. Il a admis s'être écarté un peu du sujet. Il me paraît important de bien faire comprendre deux ou trois choses à la Chambre.

Depuis 1977, les gouvernements ont présenté chaque année un projet de loi concernant les normes variables d'admissibilité. En 1989, notre gouvernement, reconnaissant l'importance cruciale des normes variables d'admissibilité, a consacré ces normes dans la loi. Il n'avait pas besoin d'une application temporaire chaque année. Ces normes sont institutionnalisées dans la loi, et moi et la majorité des députés à la Chambre avons voté en faveur de ce projet de loi en novembre dernier. Le projet de loi est bloqué à l'autre endroit depuis ce temps. En 1981, lorsque le gouvernement des députés d'en face a modifié la réglementation de l'asssurance-chômage pour porter la norme d'admissibilité de 8 à 10 semaines, son projet de loi n'y est pas resté bloqué deux secondes.

Je ne veux plus entendre de voeux pieux de la part de mes amis d'en face à propos des normes variables d'admissibilité ou de quoi que ce soit. Allez donc parler du Sénat et des normes variables d'admissibilité aux gens de ma circonscription qui veulent recevoir des cours de formation. J'ai voté pour le projet de loi et j'en attends autant de la part des parlementaires de l'autre endroit qui ne sont pas élus et n'ont pas à répondre de leurs actes.

M. Arseneault: Monsieur le Président, mon collègue de St. John's-Est a fait quelques observations, et je voudrais répondre à quelques-unes d'entre elles.

Le projet de loi dont il parle, le C-21, n'a pas été adopté. Entre-temps, s'il songeait au bien de ses électeurs et des autres Canadiens, il aurait demandé à son gouvernement d'adopter la norme variable d'admissibilité. Le projet de loi C-21 pose certains problèmes. Peut-être le député devient-il trop sectaire. Lorsque le gouvernement puise 2,7 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-chômage, qui va en subir les conséquences? Ce sont les employeurs et les employés qui vont devoir en payer le prix à partir de maintenant.

Nous parlons de formation. Or, toute la formation du monde ne permet pas nécessairement de créer des emplois. Où sont les emplois? La formation pour quoi? Il est très bien de dire qu'il existe des fonds pour la formation. Mais nous n'allons pas nous abaisser à adopter un projet de loi simplement pour obtenir des fonds qui seront consacrés à la formation. Rien ne garantit que ces fonds existeront longtemps et rien ne nous permet de croire que des emplois seront créés après qu'ils auront été accordés.

Dans les provinces de l'Atlantique, le taux de chômage atteint près de 20 p. 100, et même plus dans certains cas. La formation ne garantira pas des emplois. Le gouvernement sabre les subventions au développement régional, le RAPC et quoi encore. C'est tout ce qu'il fait: sabrer partout, et l'argent qu'il récupère est transféré d'un fonds à un autre. Il parle d'un centre d'accès pour les jeunes. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boyer: Faites confiance à la population.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Pendant quelque instants, monsieur le Président, j'ai eu l'impression que nous débattions le projet de loi C–21, même s'il est question de poisson et d'un projet de loi visant à protéger les stocks de poisson.

Une voix: Oh, oh!

M. Harb: J'entends crier le secrétaire parlementaire de l'autre côté. Je pensais qu'il avait de la difficulté à respirer. Comme nous vivons dans une démocratie, quand un député a la parole d'un côté de la Chambre, son collègue de l'autre côté doit l'écouter. Ce n'est que juste. Quand il ou elle aura une question, nous aurons le temps de répondre.

Je félicite le secrétaire parlementaire et le ministre d'avoir pris l'initiative de présenter un projet de loi pour protéger les stocks de poisson au Canada atlantique. Les gens de cette région vont certainement en bénéficier.

Cela dit, je pense que le secrétaire parlementaire et le ministre devraient tenir compte de certains aspects du projet de loi. Il y a d'abord la question de l'application. Quelle que soit la loi, elle ne donnera rien si elle n'est pas appliquée. Elle doit s'appliquer à toutes les industries, petites, moyennes ou grandes.

Malheureusement, dans l'état actuel des choses, l'industrie craint que le petit pêcheur qui est obligé de payer une amende ne doive mettre fin à ses activités. Par ailleurs, une grande entreprise qui pêche illégalement ou qui ne respecte pas les normes de l'industrie pourrait facilement payer la note, déménager ses pénates ailleurs et continuer à commettre des infractions. C'est un des aspects du projet de loi qui inquiète les gens du Canada atlantique.

Une autre préoccupation que je tiens pour assez importante a trait à la tenue des livres. Malheureusement, selon le paragraphe 61(2) du projet de loi C–74, les pêcheurs et les propriétaires d'usine de transformation du poisson seront tenus de tenir des registres concernant notamment le nombre, le sexe, la taille, le poids, l'espèce, la forme du produit et d'autres caractéristiques du poisson capturé. Ces exigences risquent d'imposer d'énormes pressions sur les exploitants de petites entreprises de pêche ou de transformation. Quand à moi, je ne saurais dire si le poisson capturé est du sexe masculin ou féminin et je ne pense pas que l'un ou l'autre de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre sache distinguer un mâle d'une femelle. Certains ont déclaré que peut–être ils le pourraient. Ces exigences risquent d'imposer un surcroît de pression sur les épaules des petits exploitants. Elles risquent également d'accroître leurs frais. Je m'inquiète également des ressources et des fonctionnaires qui seront nécessaires pour veiller à l'application de la loi. Je l'ai dit, cela reste à voir.

Ce qui importe bien davantage, c'est que le ministre a lui–même admis que le nouveau projet de loi constituera une partie de la solution à bon nombre des problèmes qu'éprouvent actuellement les pêcheurs. Il a avoué qu'il restait beaucoup à faire pour assurer la préservation des stocks. Il a ajouté que la surveillance était un pas dans la bonne direction, mais qu'elle ne constituait pas un remède à tous les maux actuels. Je suis d'accord avec le ministre. Je trouve qu'il a tenu des propos tout à fait sensés. Je pense en outre que nous devons faire davantage pour le secteur des pêches.

• (1330)

Quant à moi, j'estime qu'il faut diversifier l'économie des provinces de l'Atlantique. Nous devons commencé à le faire en offrant de nouvelles perspectives aux pêcheurs et aux autres citoyens de ces provinces qui refusent la charité. Ils réclament du gouvernement des emplois et des perspectives d'avenir. Ils tiennent à être considérés comme les égaux des autres Canadiens.

À ce propos, mon collègue du Nouveau–Brunswick a précédemment fait état de la nécessité de doter les provinces de l'Atlantique d'une infrastructure. À mon tour, je déclare que les provinces de l'Atlantique ont vraiment besoin d'une infrastructure adéquate. À quoi bon parler de préserver le poisson et les stocks, car vous savez comme moi, monsieur le Président, que rien ne dure éternellement. Les stocks de poisson risquent de s'épuiser aujourd'hui, demain, voire après demain. Ce qu'il faut, c'est remplacer les activités de pêche par d'autres.

L'infrastructure est l'une des options qui s'offrent au gouvernement afin d'intervenir et de fournir les services nécessaires pour que nous ne voyons plus dans le Canada atlantique d'eaux–vannes non traitées déversées directement dans l'océan.

Il y a 40 000 foyers, par exemple, à Terre–Neuve, qui n'ont même pas, notamment, de bonnes canalisations d'eau potable ni d'installations de traitement de l'eau. C'est le genre de choses que le gouvernement peut faire aujourd'hui, au moment où nous nous trouvons dans une situation économique difficile. Il peut le faire en offrant aux habitants du Canada atlantique des programmes pour remplacer la pêche.

Je m'éloigne un peu du sujet mais je n'ai pas pu m'en empêcher. Je me suis rendu dans de nombreuses régions du Canada atlantique. Je suis arrivé à la conclusion que nous ne pouvons remédier à la situation économique difficile du Canada qu'en diversifiant l'économie et en créant de bons emplois pour fournir aux habitants de cette région les moyens de régler efficacement ces problèmes.

Ces moyens sont l'infrastructure. Tant que nous ne nous serons pas attaqués au fond du problème qui est de fournir l'infrastructure nécessaire, nous allons connaître des difficultés dans le secteur de l'emploi.

Je conclus sur une brève remarque en déclarant que c'est le genre de mesures que nous voudrions voir appliquer. Je voudrais féliciter mes collègues du Canada atlantique qui ont appuyé énergiquement le projet de loi. C'est ainsi qu'il faut procéder. Quand on voit que le gouvernement fait quelque chose de bien, il faut le lui dire et lui en reconnaître le mérite. J'ai été très heureux de voir agir ainsi mes collègues. Il reste encore beaucoup à faire. Ce n'est pas la réponse à un problème en cours. C'est le commencement de la solution.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux simplement faire deux petits commentaires. Premièrement, je suis ravi de voir mon député parler de la pêche au Canada atlantique.

M. MacAulay: Vous êtes chanceux d'avoir un aussi bon député.

M. Reid: Vous avez raison.

M. Simmons: Vous êtes chanceux d'avoir un aussi bon électeur.

M. Reid: Je regrette que La Pointe ne soit pas située dans sa circonscription, mais je suis très content de voir que nos députés du centre du Canada sont disposés à aborder ce sujet.

Nous reconnaissons tous que la pêche ne concerne pas uniquement le Canada atlantique, c'est une question d'intérêt national. Au cours des deux dernières années, s'il y a une chose que nous avons accomplie pour régler le problème de la surpêche ou pour faire face à la crise qui sévit actuellement, c'est que nous avons réussi à faire comprendre à tous les Canadiens que la pêche au Canada atlantique est une question d'importance nationale. Les interventions du député d'Ottawa-Centre et d'autres sont significatives.

Je voulais aborder brièvement la question des moyens. Le député a raison quand il mentionne que l'avenir du Canada atlantique réside dans la diversification de son économie, effectuée à partir des programmes déjà en place et des possibilités qui existent.

Mais les Terre-Neuviens veulent qu'on leur donne des possibilités d'emplois et des moyens. L'un des plus importants que l'on puisse offrir à quiconque, c'est l'éducation, la formation et l'acquisition de compétences techniques, sans quoi rien n'est possible. On ne peut rien construire à partir de rien. C'est exactement le moyen que le projet de loi C-21 offre aux habitants du Canada atlantique. L'un des projets les plus audacieux auxquels collaborent le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador s'appelle Stratégie Jeunesse. Mon collègue de Burin—Saint-Georges le connaît bien. Contrairement à ses habitudes, quand le gouvernement s'est lancé dans ce projet, il nourrissait certaines idées préconçues. Il avait consulté la population et discuté avec 600 groupes desservant les jeunes Canadiens. Il avait aussi consulté des jeunes de diverses régions de la province.

Au cours de ces six réunions—soit dit en passant, j'ai participé à celle tenue à Goose Bay—les jeunes nous ont clairement déclaré: «Nous savons que vous ne pouvez pas nécessairement nous fournir chacun un emploi. Mais ce n'est pas des emplois que nous attendons de vous, ce sont des possibilités et des moyens, nous pourrons alors trouver des emplois ou les créer nous-mêmes.» Et c'est exactement le but que vise le projet de loi C-21. Je remercie mon collègue de nous l'avoir souligné et de m'avoir donné l'occasion de mentionner à quel point cette mesure législative est importante pour l'avenir de l'économie et de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve.

M. Harb: Monsieur le Président, les députés ont fait pour la plupart des commentaires intéressants, et je vois mon collègue de Terre-Neuve montrer du doigt l'autre côté de la Chambre. Les deux côtés manifestent un grand enthousiasme pour cette question, mais il y a un point qui, à mon avis, est extrêmement important.

Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il existe un besoin en matière d'éducation. Cela ne fait aucun doute, surtout si l'on considère le nombre de jeunes, dans le Canada atlantique, qui quittent l'école avant la fin de leurs études secondaires. Il y en a quarante pour cent.

Cela m'amène à la deuxième déclaration, c'est-à-dire celle sur le besoin de réformer notre système d'éducation. J'aimerais m'assurer le concours du secrétaire parlementaire, plus tard au cours de l'automne, lorsque je déposerai auprès de la Chambre un projet de loi d'initia-

tive parlementaire réclamant une norme nationale en matière d'éducation, afin que les enfants de Terre-Neuve reçoivent la même sorte d'enseignement que ceux de la Colombie-Britannique, afin qu'il existe une égalité en matière d'éducation et afin que nos écoles fournissent à nos jeunes, ainsi qu'aux plus âgés qui désirent retourner à l'école, les outils dont ils ont besoin.

Il ne fait aucun doute pour moi que la seule solution au problème du plein emploi, c'est un système d'éducation adéquat qui agit au niveau du peuple, à la source du problème, et qui enseigne aux jeunes, à partir de l'âge de cinq ans, ce dont ils auront besoin.

Je suis ravi de voir que mes collègues des deux côtés parlent davantage de la question de l'éducation. Je crois que c'est important et opportun, surtout en 1990, Année internationale de l'alphabétisation. Je sais que le ministre chargé du Multiculturalisme a déjà fait pas mal dans ce domaine et je suis persuadé qu'il continuera dans la même voie.

Si nous voulons faire concurrence au reste du monde, il est extrêmement important que nous préparions nos enfants et que nous leur fournissions les outils dont ils auront besoin. Il faut que nous élaborions une stratégie nationale adéquate en matière d'éducation et que nous établissions une norme nationale en matière d'éducation.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'Ottawa-Centre de l'intérêt qu'il prête à cette très importante ressource canadienne que constitue la pêche.

La norme variable d'admissibilité a toujours été renouvelée à la Chambre depuis 1977, et si elle l'avait été cette fois-ci, les habitants de la région de l'Atlantique n'auraient pas autant souffert.

Une voix: Quelle honte!

M. MacAulay: Quelle que soit l'assemblée où elle se trouve, des gens souffrent.

Avec ce nouveau projet de loi, les pêcheurs devront tenir des registres pour la taille, le poids, le sexe, etc., de leurs prises. Cela compliquera encore davantage leur travail.

M. Karygiannis: Pensez-vous qu'ils sont capables de faire la différence?

M. Simmons: Bonne question.

M. MacAulay: Eh bien! on peut se le demander.

D'après le gouvernement, il y a également un problème dans les pêches, et il s'en prend aux pêcheurs.

M. Karygiannis: Allez-vous les frapper sur la tête avec un marteau?

M. MacAulay: Je me pose des questions quand je vois des petits chalutiers américains qui viennent pêcher le pétoncle dans nos eaux et qui éperonnent le destroyer que nous y avions dépêché avant de s'enfuir chez eux. Est-ce ainsi qu'il faut protéger nos ressources? Le député peut-il nous dire s'il pense que nos lois actuelles suffisent pour la protection de nos eaux et de nos ressources?

• (1340)

M. Harb: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il est de la magnifique île du Prince-Édouard. J'ignore quelle quantité de poisson il y a autour de cette île.

L'une des préoccupations dont j'ai parlé un peu plus tôt est qu'un mécanisme d'exécution doit être mis en place parce que sans cela, toutes les lois et tous les règlements du monde ne sont que documents de référence. Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous avons besoin d'un mécanisme d'exécution efficace. Je suis convaincu que le gouvernement en tiendra compte, comme il se doit.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter le député d'Ottawa-Centre qui comprend si bien les pêches, comme il vient de nous le démontrer brillamment.

Cependant, en mon nom et au nom de mon bon ami de St. John's-Est, je dois, non sans une pointe d'ironie, exprimer mon horreur devant sa déclaration au sujet des normes nationales en matière d'éducation. Cela veut-il dire que nous, à Terre-Neuve, devrons nous plier aux normes en vigueur en Ontario? Est-ce ce que le député voulait dire?

M. Reid: Dieu nous protège. Cela veut-il dire que nous devrons parler comme eux?

M. Simmons: Il y a certaines choses que les Terre-Neuviens n'accepteront jamais.

Une voix: Vous ne le laisserez pas s'en tirer comme cela.

M. Simmons: Je crois que le caucus ontarien s'est réveillé.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais accepter le rappel au Règlement du député de York-Sud—Weston puisque nous sommes vendredi.

M. Nunziata: Je me demande si vous avez bien compris ce que mon ami et collègue prétend depuis quelques minutes, mais il a laissé entendre que les députés qui représentent les circonscriptions de l'Ontario et qui ont fait leurs études dans cette province seraient, en quelque sorte, moins intelligents que les autres députés ou que leur niveau de scolarité serait sujet à caution.

Je voudrais que le député explique clairement aux Canadiens en général qu'il n'avait nullement l'intention d'insulter ou d'offenser les gens qui ont fait leurs études en Ontario.

M. Simmons: Pourrais-je intervenir sur ce rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement, mais je vais permettre au député de terminer ses observations et sa question au député d'Ottawa-Centre.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de York-Sud—Weston a mal compris. Je n'étais pas en train de signaler un problème, mais d'offrir une solution, qui serait d'adopter la norme en vigueur à Terre-Neuve comme norme nationale.

Quant à la norme variable d'admissibilité, qui continue. . .

Une voix: Vous nous imposez une norme supérieure.

M. Simmons: Est-ce que ça ne va pas de soi?

Sur la question de la norme variable d'admissibilité, qui semble refaire surface dans tous les aspects de la discussion, je dois dire à mon ami de St. John's-Est qu'il est libre de dire aussi souvent qu'il le désire: «J'ai voté pour.» Il peut le dire aussi souvent qu'il le veut. Le compte rendu montre qu'il a voté contre. En décembre 1989, un amendement a été proposé à la Chambre et il a voté contre. J'étais là, et je l'ai vu voter contre la norme variable d'admissibilité, je le lui dis bien en face. En juin 1990, il a voté contre. Je ne mâche pas mes mots.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député ne devrait pas parler de cet autre député. Ce n'est pas lui qui a fait l'intervention, mais le député d'Ottawa-Centre.

C'est vendredi après-midi, mais j'invite les députés à s'en tenir au Règlement.

M. Simmons: C'est tout un défi, monsieur le Président, mais nous tâcherons d'être à la hauteur. Je vous prie de m'excuser. Je devrais parler au député d'Ottawa-Centre qui est le représentant du député de St. John's-Est.

Je tiens à lui dire que ce citoyen de sa circonscription, qui siège également à la Chambre, a été représenté faussement. Les faits ont été dénaturés. Il a dit que lui, votre électeur, le député d'Ottawa-Centre, avait prétendu à qui voulait l'entendre: «Il a voté pour la norme variable d'admissibilité.» Je puis témoigner pour ma part, en m'appuyant sur environ 84 déclarations sous serment, qu'il a voté deux fois contre cette mesure, qui aurait mis un terme aux misères de milliers de mes électeurs, eux qui voudraient bien toucher des prestations après dix semaines de travail.

Enfin, en quelques mots, son électeur a également raison de dire que nous avons enfin pris conscience, au niveau national, d'une importante question d'intérêt national, les pêches.

M. Harb: C'est très encourageant, monsieur le Président. Je voudrais ajouter que je suis également le représentant de mes collègues terre-neuviens de ce côté-ci de la Chambre. Comme vous le savez, monsieur le Président, tous les députés siégeant dans cette enceinte travaillent, en fait, dans ma circonscription, et je peux vous dire que parfois, je préférerais que ce ne soit pas le cas. Malheureusement, lorsqu'on vit dans une démocratie, il faut se faire à toutes les opinions.

Je tiens à dire au député que je le félicite pour les efforts acharnés qu'il déploie au nom de ses électeurs. Je voudrais féliciter également le secrétaire parlementaire d'avoir un si grand coeur et d'être disposé à accepter les critiques et la question de notre collègue de ce côté-ci.

Je ne serai pas en mesure de répondre à la question, car mon collègue ne me l'a pas posée directement. Il l'a plutôt adressée à notre vis-à-vis par mon entremise. J'espère qu'à la prochaine occasion, notre collègue d'en face répondra à la question du député siégeant de ce côté-ci pour que nous puissions mettre les choses au clair.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Centre est fort éloquent. Il deviendra un jour le Président de la Chambre des communes. . .

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): . . .à voir la façon dont il a traité la question.

Ainsi, la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, croyez-moi, vous ne serez pas facile à remplacer, vous qui avez une si longue expérience parlementaire et qui savez être juste envers tous, des deux côtés de la Chambre.

Je suis content d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-74. Comme il ne reste que 13 ou 14 minutes avant 14 heures, je ne pourrai malheureusement pas terminer aujourd'hui, mais je le ferai la prochaine fois que le gouvernement mettra le projet de loi à l'étude.

Vous vous demandez sans doute pourquoi un député de Toronto intervient dans le débat sur le C-74 qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence. Les gens de ma circonscription, York-Sud—Weston, qui sont à l'écoute, se demandent probablement ce que leur député connaît au poisson et aux pêches.

M. Simmons: Beaucoup de choses.

M. Nunziata: Ma foi, mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges dit que je m'y connais beaucoup, mais je ne serai jamais aussi compétent que lui en ce qui concerne les pêches et les problèmes des pêcheurs de l'Atlantique.

Ma circonscription est bornée à l'ouest par la rivière Humber et je sais. . .

Une voix: Elle grouille de poisson.

Une voix: Elle est polluée.

M. Nunziata: Elle est polluée et cela, à cause de la négligence et de l'incompétence de l'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario. Et je ne veux pas que les eaux qui baignent les provinces de l'Atlantique connaissent le même sort que la rivière Humber, qui borde la circonscription de York-Sud—Weston.

Parlant sérieusement, le secrétaire parlementaire a fait savoir qu'il se réjouissait du fait que divers députés prennent la parole au sujet de cet important projet de loi, parce qu'il croit, tout comme moi, que la question des pêches est une question nationale. Trop souvent, la Chambre laisse aux députés de la région de l'Atlantique ou de la Colombie-Britannique le soin de débattre de questions intéressant le secteur des pêches. Le temps est venu pour tous les députés, qu'ils représentent des circonscriptions urbaines ou rurales, ou encore des circonscriptions comptant un bon nombre de pêcheurs, de se préoccuper de ce qui se passe dans le secteur canadien des pêches. Ce secteur constitue une partie importante de l'économie de plusieurs provinces, dont les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique, et d'autres bien sûr. La situation dans le secteur des pêches influe sur les économies des autres provinces.

Le Parti libéral appuie généralement le projet de loi C-74. L'ancien député de Beauséjour, M. Fernand Robichaud, a déjà parlé de ce projet de loi, le 19 juin 1990. M. Robichaud a depuis abandonné son siège, afin de permettre à Jean Chrétien de se présenter, d'être élu et de représenter le Parti libéral à la Chambre des communes, mais il a prononcé un excellent discours. Je le recommande fortement à tous les députés qui s'intéressent à cette question, à ceux qui souhaiteraient s'enquérir des préoccupations d'un ancien député qui a travaillé très fort pour régler les problèmes reliés aux pêches.

• (1350)

Ce projet de loi, présenté par le gouvernement le 6 juin 1990, a passé l'étape de la première lecture ce même jour. Nous sommes maintenant le 12 octobre 1990 et la deuxième lecture n'est toujours pas terminée. M. Robichaud, avec d'autres députés du Parti libéral, s'est inquiété du fait que l'on tarde à donner suite à cette loi particulière.

Après la deuxième lecture, ce projet de loi sera envoyé à un comité législatif qui l'étudiera, ainsi que ses dispositions. Le comité législatif pourra convoquer des témoins, poser des questions au ministre, examiner ce projet de loi, article par article, pour s'assurer en fait qu'il s'agit d'un projet de loi parfait. Sous sa forme actuelle, le projet de loi est imparfait.

M. Boyer: Comment cela?

M. Nunziata: Mon ami et collègue de l'autre côté demande «comment cela»? Je lui demande simplement d'être patient. Je sais que la rivière Humber est l'une des frontières de sa circonstription.

M. Boyer: Je suis sur la rive ouest.

M. Nunziata: . . .la rive ouest de la rivière Humber et aussi celle du lac Ontario. Lui aussi regrette beaucoup la politique du précédent gouvernement conservateur de l'Ontario et l'effet de cette politique sur la propreté de ce plan d'eau. Je sais que le député d'Etobicoke—Lakeshore prendra la parole au sujet de ce projet de loi lorsqu'il reviendra en discussion, la semaine prochaine sans doute, à moins qu'il n'ait déjà parlé. A-t-il parlé?

De toute façon, pour en revenir au projet de loi C-74, dont nous appuyons le principe, le comité législatif aura l'occasion de l'examiner très soigneusement. Je tiens à dire, bien clairement, que le Parti libéral appuie le principe du projet de loi C-74, mais qu'il aimerait y faire apporter quelques améliorations.

Comme vous le savez, ce projet de loi prévoit des amendes et des peines passablement plus rigoureuses pour les infractions à la Loi sur les pêches et l'endommagement de l'habitat du poisson. Selon le gouvernement, ces augmentations des amendes et des peines aligneront la Loi sur les pêches sur la Loi sur la protection des pêches côtières et sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le nouveau barème d'amendes est passablement plus élevé, il n'y a pas de doute là-dessus. La déclaration de culpabilité par procédure sommaire pourrait conduire à une amende de 100 000 $, tandis qu'elle atteindrait 500 000 $ par mise en accusation. Comme vous le savez, selon ce projet de loi, le ministère public aurait le choix de poursuite par procédure sommaire ou de recourir à la solution plus sévère qu'est la mise en accusation. Quand ils auront affaire à des particuliers, les procureurs procéderont probablement par voie de procédure sommaire et quand ils auront affaire à des récidivistes, à des sociétés qui violent volontairement et constamment les dispositions de la loi, ils opteront pour la mise en accusation et cela pourra entraîner, dans certain cas, des amendes allant jusqu'à 500 000 dollars.

Je voudrais bien savoir, cependant, si le gouvernement a pensé à des amendes minimums. Le projet de loi C-74 n'en prévoit aucune. Il y a d'autres infractions au Code criminel du Canada et à d'autres lois qui en prévoient. J'espère que le gouvernement est sérieux au sujet des sanctions, mais il semble l'être, étant donné, par exemple, qu'il prévoit une amende maximum d'un million de dollars en cas d'entrave à l'action d'un agent des pêches, si le procureur procède par mise en accusation.

Le gouvernement a probablement l'intention d'appliquer les sanctions prévues ici. Ce sont les peines maximums que les tribunaux peuvent imposer. Il peut également imposer des peines de prison. Si le gouvernement tient vraiment à faire comprendre aux Canadiens et aux pirates étrangers qui pillent nos stocks de poisson que nous n'adoptons pas cette loi pour plaisanter, il devra songer à imposer des amendes minimums de sorte que les gens trouvés coupables d'infraction aient une amende minimum à payer.

D'après le libellé actuel du projet de loi, une infraction à la loi pourrait donner lieu à une peine avec sursis, qu'il soit absolu ou conditionnel. C'est inacceptable. Dans le cas de certaines des infractions à la loi, qu'il s'agisse d'infractions générales touchant la pêche, d'entrave à l'action d'un agent des pêches ou de pollution de l'habitat du poisson, nous voulons nous assurer que le message sera bien adressé aux intéressés et que cette loi aura un effet de dissuasion pour ceux qui polluent l'habitat du poisson. Il faut qu'ils comprennent bien que le gouvernement du Canada ne tolérera pas la pollution délibérée de l'habitat du poisson. Je demanderais que le secrétaire parlementaire consulte son ministre et envisage l'imposition d'amendes minimales lorsque ce projet de loi sera envoyé au comité.

Le Parti libéral a exposé un certain nombre de préoccupations à l'égard de ce projet de loi. Le secrétaire parlementaire est bien conscient des quatres préoccupations précises que l'opposition libérale a formulées. Je n'ai que deux minutes pour parler brièvement de ces quatre points. J'en parlerai plus longuement, lorsque j'en aurai l'occasion, à une autre étape de l'étude du projet de loi.

Tout d'abord, nous sommes préoccupés par les efforts actuels de surveillance qui semblent se concentrer dans le secteur côtier. En fait, les pêcheurs côtiers, c'est-à-dire les pêcheurs canadiens, seraient visés par cette mesure législative. Nous sommes préoccupés, comme je l'ai dit plus tôt, par les pêcheurs étrangers qui font du piratage et qui amenuisent délibérement nos stocks de poisson.

Deuxièmement, il y a la question de l'association des pêcheurs. Nous savons que l'industrie a toujours été en faveur d'une loi plus sévère. On n'a pas consulté l'association des pêcheurs au sujet de la teneur définitive du projet de loi. J'espère que le secrétaire parlementaire en tiendra compte. Bien sûr, il va s'assurer que les représentants de l'association seront invités à venir présenter des mémoires au comité législatif. L'association s'intéresse à la question et elle est d'accord pour qu'on impose des sanctions plus sévères, mais elle n'est pas certaine que le projet de loi va permettre d'atteindre le but visé.

Troisièmement, je signale l'absence d'une stratégie globale visant à l'arrestation des contrevenants étrangers, surtout les Américains qui pêchent dans la zone canadienne du banc George.

Quatrièmement, il y a la question des dossiers qu'on devra tenir en vertu du projet de loi C–74. C'est une exigence extrêmement coûteuse. Aux termes du paragraphe 61(2), les pêcheurs et les acheteurs seront tenus de garder des dossiers sur le nombre, le sexe, la grosseur, le poids, l'espèce et les autres particularités du poisson. Pensez–y, chaque poisson pris dans chaque bateau par chaque pêcheur devra être compté. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La prochaine fois que ce projet de loi sera à l'étude, le député aura encore sept minutes, plus 10 minutes pour les questions et les commentaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 septembre, de la motion de M. Boyer: Que le projet de loi C–258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la possibilité aujourd'hui d'appuyer le principe contenu dans le projet de loi C–258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

Étant donné que je suis l'un des députés, sinon le seul, qui ait été ministre provincial des services sociaux, j'ai eu l'occasion pendant quatre ans de travailler avec un grand nombre de personnes handicapées dans leurs organisations. Tout ce que mon ministère a obtenu pendant ces quatre années, il le doit à l'appui et à l'aide, parfois inappréciable, des personnes handicapées.

L'Île–du–Prince–Édouard vient de reconnaître le travail des personnes handicapées en proclamant la semaine dernière, du 1 au 7 octobre, la Semaine de l'Association canadienne des paraplégiques. Cette semaine a été choisie pour faire mieux connaître les besoins des personnes handicapées ainsi que leurs réalisations. L'assocation n'a pas peu contribué à améliorer le sort de ses membres, qui ont besoin d'accroître leur mobilité et d'avoir accès notamment à des services d'orientation.

En ma qualité d'ancienne ministre des services sociaux, je suis parfaitement au courant des nombreuses difficultés qu'éprouvent les handicapés dans leurs efforts pour participer pleinement à la vie de la collectivité. J'ai rencontré des handicapés séparément et collectivement. Le plus étonnant, c'est qu'en dépit de tous les obstacles, ils semblaient rarement se décourager.

Depuis dix ans que les paraplégiques de notre pays souhaitaient que le Parlement s'intéresse à leur sort, le comité parlementaire a finalement publié un excellent rapport sur les obstacles qu'ils rencontrent.

La proposition actuelle a l'avantage de rappeler au Parlement que les handicapés ont constamment besoin d'encouragement et d'appui, sans compter qu'elle fournit l'occasion d'un débat à la Chambre. Cependant, même si je l'appuie en principe, ce projet de loi comporte plusieurs aspects qui méritent un examen plus poussé. Je souhaite les signaler à la Chambre pour le cas où celle–ci reconnaîtrait la nécessité de modifier le projet de loi actuel.

Le montant n'est que de 1 000 $ par année. On aurait tort d'espérer qu'il accomplisse des miracles pour les handicapés du Canada. Pour ce motif, on ne devrait pas surcharger le projet en demandant aux handicapés de saisir le Parlement d'un rapport à ce sujet. Le fait de faire concourir les handicapés de nos différentes associations pour gagner cette bourse pourrait rendre la méthode de sélection plus coûteuse que les avantages offerts. Pour cette raison, je trouve que nous devrions éliminer l'aspect concours.

Le projet de loi propose une bourse unique, non liée au financement de quelque autre projet.

Cependant, je crois que la bourse pourrait s'ajouter à des bourses d'études existantes, qui auraient avantage, pour la plupart, à être augmentées. On pourrait, par exemple, décider que seuls les diplômés d'une école d'études secondaires supérieures pour handicapés qui ont contribué de façon importante à la vie publique durant leurs années d'études seraient admissibles à cette bourse. Leur contribution à la vie publique pourrait être soulignée par une bourse d'études pour une telle contribution au moment de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Le Secrétariat d'État offre déjà, dans le cadre de son programme de participation des personnes handicapées, des subventions importantes aux organismes de personnes handicapées. Par comparaison, la bourse de la flamme du centenaire paraît minime.

Il importe que la Chambre ne banalise pas les questions qui ont de l'intérêt pour les Canadiens handicapés en agissant à mauvais escient, aussi bonnes que soient nos intentions.

Je suis heureux d'appuyer le principe de l'utilisation du fonds de la flamme du centenaire pour promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie publique. Mais compte tenu du montant restreint dont on dispose, je demande à ce que le projet de loi soit transmis à un comité législatif pour que ce dernier fasse des suggestions et y apporte des améliorations.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, de prendre la parole cet après-midi pour parler brièvement de ce projet de loi. Je signale à mes collègues que la députée de Hamilton Mountain, qui aurait aimé être ici pour participer à ce débat, ou du moins pour y assister, est à une conférence sur les handicaps organisée par le réseau autochtone national. Elle regrette de ne pouvoir être ici.

Elle m'a cependant fait part de certaines de ses préoccupations, que je vais communiquer à la Chambre. Comme ma collègue en a déjà mentionné quelques-unes, je serai très bref.

La première concerne évidemment l'aide aux personnes qui ont des besoins spéciaux. C'est un important principe que nous n'avons aucune difficulté à appuyer.

Toutefois, nous trouvons que le montant est très minime, soit environ 1 000 $ pour à peu près 3,3 millions de Canadiens handicapés. C'est même là un chiffre conservateur puisqu'il ne comprend pas certaines autres catégories de personnes qui pourraient être visées. Le montant est vraiment minime.

Quel genre de recherches pouvons-nous faire pour 1 000 $ aujourd'hui? Bien que le principe soit bon et que les intentions soient nobles, nous craignons que le montant offert communique un message contradictoire. Je demande donc que nous examinions ce point très sérieusement.

Par ailleurs, on parle d'une bourse qui serait remise à une personne. Nous nous demandons si cela ne devrait pas comprendre aussi des groupes de personnes parce que, encore une fois, c'est trop restreint.

Nous avons également demandé si le Président du Sénat ne devrait pas être inclus, puisque la fontaine fait partie du Parlement. Je peux comprendre, vu les événements des derniers jours, le peu d'empressement de certains députés à inclure qui que ce soit venant du Sénat, mais j'espère que nous saurons faire la part des choses et ne pas écarter cette possibilité du revers de la main.

Je tiens à préciser que le montant fixé fait partie du projet de loi. Cela soulève certaines inquiétudes. Qu'arriverait-il si l'objectif fixé n'était pas atteint? Si la somme recueillie était inférieure ou supérieure à ce montant? Y a-t-il des moyens de contourner ce problème?

[*Français*]

Donc, en résumé, nous appuyons ce projet de loi en principe. Il n'y a aucune difficulté. C'est un geste important. Nous avons un peu peur, par contre, que ce soit plus symbolique que concret et nous nous demandons, parce qu'on est obligé de limiter cette bourse à environ 1,000 $—et on mentionne 3,3 millions de Canadiens qui tombent à l'intérieur du groupe—si ce sera peut-être mal vu. Est-ce qu'un message contradictoire sera communiqué?

Nous voulons aussi, comme je viens de le mentionner, qu'on considère la possibilité de donner une telle bourse à plus d'une personne, donc de permettre à une équipe d'en faire la demande. On a bien demandé aussi si le Président du Sénat ne devrait pas être inclus puisque cette fontaine fait partie du Parlement. Et, finalement, je

crois que mon collègue d'en face a sans doute des réponses. Lorsqu'on parle de montants, est-ce qu'il y a des difficultés si on n'a pas le montant suffisant, si on en a moins que ce qui a déjà été prescrit ou si on en a plus? Voilà, monsieur le Président, mes quelques commentaires. Je suis prêt à faire le suivi avec mes autres collègues afin de nous assurer que ce projet-ci soit mené à bonne fin.

• (1410)

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'interviens brièvement pour signaler que le projet de loi C-258 soumis à la Chambre par le député d'Etobicoke—Lakeshore est tout à fait simple et direct. Il prévoit tout simplement de réunir dans un fonds destiné à venir en aide aux handicapés les pièces de monnaie jetées dans la fontaine de la flamme du centenaire. À l'heure actuelle, elles vont au Secrétariat d'État et sont réparties, Dieu sait comment, entre des organismes reconnus. Les personnes handicapées pourraient ainsi présenter une demande en ce sens chaque année. C'est une très bonne cause.

Je n'apprécie pas beaucoup le type de critiques qu'on semble formuler à l'égard de ce projet de loi. Peut-être que mes collègues d'en face ne lisent pas vraiment le projet de loi ou qu'ils ont une copie de l'ancien projet de loi. Je leur demande de se reporter à l'article 6, où on précise très clairement que la bourse est constituée de la somme d'argent déposée près de la flamme du centenaire sur la colline du Parlement à Ottawa au cours de l'exercice qui précède la remise de la bourse. C'est très simple, très direct.

Pour rendre la chose publique, on pourrait installer une plaque près de la flamme du centenaire, afin de dire aux touristes où va exactement l'argent en question. On perçoit une somme variant entre 750 $ et 3 500 $. Il s'agit là d'une très bonne cause. Je pense que nous devrions donner suite au projet en question et nous assurer qu'il est mené à bien.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? La Chambre est-elle maintenant prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord pour déclarer qu'il est 15 heures?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DU PEUPLE DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Port Moody—Cotquilam invoque le Règlement.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai été en Égypte en avril avec une délégation de l'Association internationale des parlementaires de langue française, la délégation canadienne comptant quatre ou cinq députés y inclus l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans. La délégation canadienne a rencontré le Président du Parlement égyptien. La semaine dernière, le Président du Parlement égyptien a été assassiné. C'est une tragédie. L'Égypte est sur la voie de la démocratie et le progrès du Parlement égyptien vers la démocratie est très important. Monsieur le Président. . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député. Je suis très conscient de l'importance de la question qu'il soulève, mais je crois que le Règlement ne permet pas à ce moment-ci de soulever une question de cette nature. Je crois que plus tard, au cours de la séance, si le député veut soulever cette question, il pourra le faire à la rubrique des motions ou à une autre rubrique, après la période des questions orales.

Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LOI SUR LE MARIAGE (DEGRÉS PROHIBÉS)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi S-14, Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose la deuxième lecture du projet de loi S-14, qui porte sur le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées. Un projet semblable a déjà été mis à l'étude au cours de la trente-troisième législature, mais il est resté en plan au *Feuilleton*.

Ce projet de loi est la troisième ou quatrième tentative que font la Chambre ou le Parlement pour modifier la Loi sur la mariage, et tous ces efforts ont échoué. Je souhaite vivement que la Chambre agisse avec célérité et renvoie le projet à comité législatif.

Le mariage et le divorce sont de compétence fédérale, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il s'agit de l'une des rubriques énumérées par ce texte constitutionnel. Le Parlement a donc le pouvoir et même la responsabilité d'examiner cette loi et, s'il le juge nécessaire, de l'adapter à la conception qu'on se fait aujourd'hui du mariage.

Examinons un peu l'historique de cette question. Il y a toujours eu, dans la morale judéo-chrétienne, des règles interdisant certains mariages, en fonction de liens de sang ou de liens contractés par alliance. Comme je le dis, cela a toujours existé. On trouve même de telles interdictions dans l'Ancien Testament. Cependant, l'origine de la loi actuelle remonte aux alentours de 1563, sous le règne d'Henri VIII qui, comme chacun le sait, s'intéressait de près à la question du mariage. Son gouvernement avait décrété à cet égard toute une série d'interdits qui se sont retrouvés, en substance, dans le livre de prières anglican puis dans nos lois. Ces interdits ont été adoptés par les provinces de *common Law* au moment de la Confédéra-

tion. La province de Québec y a apporté quelques modifications, mais c'est essentiellement la loi que nous avons aujourd'hui.

Je crois que la majorité des gens qui ont examiné la question conviendrait de la nécessité d'apporter des changements et du fait que certaines injustices ont découlé du maintien de la loi actuelle.

Par exemple, si une femme divorce de son mari, elle ne pourrait pas se remarier avec l'oncle de ce dernier, même si ce n'est qu'un oncle par alliance. Bien sûr, cela n'arrive pas très souvent, mais on voit des cas de ce genre au Canada, qui créent des difficultés à certaines personnes. Il y a des couples qui se sont formés au fil des ans. Rien ne les empêchait de vivre ensemble ni d'avoir des enfants. Aucune loi ne l'interdisait. Pourtant, à l'occasion, lorsqu'ils font des recherches dans leur arbre généalogique, ils découvrent des liens de ce genre.

Que doivent-ils faire alors? Jusqu'ici, il leur fallait présenter une pétition au Sénat pour obtenir l'adoption d'un projet de loi privé remédiant au problème. Il va sans dire que c'est là un processus qui prend beaucoup de temps. C'est une source de frustration et d'embarras, parce qu'on doit généralement recourir aux services d'un avocat pour régler l'affaire. Je crois qu'il y a de bonnes raisons pour que le Parlement apporte des changements.

• (1310)

J'ai appuyé ce projet de loi lorsqu'il a été présenté durant le 33e législature. Cette mesure législative n'entrave aucunement le droit d'une religion d'avoir une liste d'interdictions à cet égard. Elle ne compromet pas non plus la capacité d'un groupe religieux de dire qui, parmi ses adeptes, peut ou ne peut pas se marier. Ce projet de loi touche uniquement nos responsabilités civiles. Il n'a aucune incidence sur les responsabilités religieuses.

Ceux qui s'intéressent à cette mesure législative remarqueront un changement important par rapport au projet de loi S-5, celui qui avait été présenté pendant la 33e législature. Le projet de loi S-5 permettait le mariage entre frère et soeur par adoption. Il interdisait le mariage entre frère et soeur consanguins, mais le permettait entre personnes apparentées par adoption. Je n'acceptais pas cela à moment-là. J'avais de sérieuses réserves à cet égard. Cela posait aussi des problèmes à un certain nombre de provinces, car le but principal des lois provinciales en matière d'adoption est de mettre les enfants adoptés sur le même pied que les autres, dans la mesure du possible. Ainsi, cette mesure que le Parlement aurait pu adopter représentait selon eux, et selon moi aussi, un pas dans la mauvaise direction.

Je suis très heureux que cette mesure législative, qui nous vient de l'autre endroit, interdise le mariage entre frère et soeur par adoption. Cela étant dit, j'espère que nous terminerons l'étude de cette mesure le plus rapidement possible. Il y a des Canadiens qui attendent ce projet de loi.

Le Sénat n'étudie pas les initiatives parlementaires à l'heure actuelle; en fait, on pourrait dire qu'il n'étudie pas grand-chose ces temps-ci. Il ne s'occupe certainement pas des pétitions sur le mariage. J'espère donc que la Chambre enverra sans tarder ce projet de loi à un comité législatif.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les observations formulées par le secrétaire parlementaire au sujet du projet de loi S-14. Je tiens à poursuivre dans le même esprit car j'appuie sa position.

Je le répète, il est plus que temps de modifier la Loi sur le mariage. Pour les mêmes raisons que mon collègue, je crois que le projet de loi S-14 est une meilleure mesure législative que l'ancien projet de loi S-5. En effet, ses dispositions sur les frères et soeurs par adoption et sur les relations entre les enfants adoptés et les parents adoptifs répondent mieux aux exigences et aux points de vue des provinces et de la population en général.

Le projet de loi et les modifications qu'il renferme sont maintenant acceptables pour la Chambre et les Canadiens. Ils offrent des solutions aux problèmes qui assaillent de très nombreux Canadiens depuis bien longtemps. Je pense qu'il est dans l'intérêt de ces particuliers et de tout le pays que nous adoptions rapidement ce projet de loi.

Le Sénat est actuellement saisi de 30 projets de loi d'initiative parlementaire touchant des gens qui souhaitent se marier, mais qui ne peuvent le faire sans l'approbation du Sénat en vertu de la législation actuelle. Le Sénat juge très important d'apporter les modifications en question à la loi. Il considère que, au lieu de prévoir des exceptions dans des projets de loi d'initiative parlemen-

taire, on devrait plutôt modifier la loi en conséquence. Je partage cet avis.

Il est vraiment gênant pour les personnes en cause de devoir subir la terrible épreuve de se présenter devant le Sénat, afin de soumettre leur cas à cette auguste institution qu'est l'autre endroit. Comme le secrétaire parlementaire l'a fait remarquer, ces gens doivent également payer des honoraires d'avocat. Je pense que nous devrions régler rapidement cette affaire.

Je conviens avec le secrétaire parlementaire que ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité législatif. Même si la forme en a été modifiée et qu'il est supérieur, à mon avis, à l'ancien projet de loi S-5 que nous avons débattu, je crois que le débat remonte à assez longtemps pour que nous entendions les observations de groupes et de particuliers intéressés qui y ont participé.

Nous entendrons certes volontiers tout sénateur qui voudra s'exprimer. Nous ne tenons pas à entendre tous les sénateurs. Je suis persuadé qu'ils ont d'autres choses à faire. Le programme du Sénat est fort chargé, mais trois sénateurs en particulier ont beaucoup travaillé là-dessus, à savoir les sénateurs Neiman, Stanbury et Nurgitz. Ils méritent toute notre gratitude. Je crois que nous devrions renvoyer maintenant le projet de loi au comité législatif pour qu'il en débatte promptement. Le projet de loi pourra ensuite être renvoyé à la Chambre pour y être lu dès que possible pour la troisième fois.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens au nom du Nouveau Parti démocratique sur ce projet de loi du Sénat qui concerne le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées.

Les Communes vont étudier à leur tour ce projet de loi qui nous arrive du Sénat. Cette façon de procéder n'est pas courante, mais elle est prévue dans la procédure.

Je suis, moi aussi, en faveur du projet de loi. J'ai fait partie du comité législatif la dernière fois où il a été mis à l'étude et, à vrai dire, je préférerais que nous l'adoptions aujourd'hui. Il serait peut-être plus prudent de le renvoyer au comité législatif, mais je recommande qu'on fasse vite pour éviter qu'il ne meure encore une fois au *Feuilleton*, s'il y avait prorogation ou quelque chose du genre.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: J'entends protester un peu partout. Bien sûr, cela ne se produira jamais.

Que fait le projet de loi? Il réaffirme les règles de droit qui interdisent le mariage entre personnes qui ont des liens de parenté en ligne directe ou entre frères et soeurs. Il ne change rien à ces règles fondamentales qui sont plus anciennes que le Parlement.

Il libéralise toutefois la loi en autorisant le mariage entre oncles et nièces ou tantes et neveux. Il y a des situations étranges où le cas peut se poser.

Il clarifie la loi en prévoyant qu'une personne dont le mariage a été dissous par divorce peut épouser le frère, la soeur, le neveu, la nièce ou un autre parent de l'ex-conjoint. La loi actuelle ne l'autorise pas.

Quelle est l'histoire de ce projet de loi? C'est la troisième tentative qui est faite pour le faire adopter. Il a été adopté par le Sénat en 1986, mais il est resté en plan à la prorogation d'octobre de cette année-là. Le Sénat l'a adopté une deuxième fois mais les élections générales de 1988 ont mis fin à l'étude. En fait, la Chambre l'a débattu à l'étape de la deuxième lecture en juin 1987.

Tous ceux qui ont participé au débat ont donné leur appui au projet de loi. Il a été renvoyé à un comité de la Chambre des communes, qui a tenu des audiences. J'ai eu le plaisir d'assister à une ou deux des séances de ce comité législatif. Le projet de loi est néanmoins mort au *Feuilleton* lors des élections générales de 1988. Il a fait l'objet de nombreuses audiences sénatoriales et de deux réunions d'un comité de la Chambre.

Plus de 19 groupes religieux différents ainsi que des spécialistes réputés du droit de la famille, des généticiens et les légistes en chef des provinces ont été consultés. Il ne fait aucun doute qu'on s'est beaucoup exprimé sur cette mesure législative.

Pourquoi l'adopter rapidement? Parce qu'il y a actuellement, à ce qu'on me dit, une trentaine de couples qui prient le Sénat d'adopter ces projets de loi spéciaux pour qu'ils puissent se marier. C'est que, voyez-vous monsieur le Président, il est possible d'aller devant le Sénat et d'obtenir un projet de loi spécial. Évidemment, cela coûte très cher et prend beaucoup de temps. Et puis, il y aurait fort à faire pour amener le Sénat à adopter quoi que ce soit pour l'instant.

Par conséquent, l'alternative est la suivante: ou nous adoptons ce projet de loi ou il y aura 30 projets de loi distincts, ce qui est inacceptable, à mon avis, parce que

chaque couple devra alors retenir les services d'un avocat et entreprendre des démarches longues et coûteuses dont le succès n'est pas garanti. Du reste, j'estime que cette question est vraiment du ressort du Parlement.

Abordons la question sous un autre angle. Le Parlement a-t-il vraiment compétence? Peut-être ne devrait-il pas intervenir dans les choix que font les couples en cette matière. Comme les sénateurs l'ont fait observer, il fut un temps où il appartenait au Sénat d'accorder les divorces. Tout le monde se réjouit à l'idée que les sénateurs n'ont plus à s'occuper de cette question.

• (1320)

D'ailleurs, je dois reconnaître le travail courageux de mes prédécesseurs du NPD ici, en particulier Arnold Peters et Frank Howard, qui ont vraiment fait de l'obstruction et causé toutes sortes de difficultés concernant ces questions de divorce. Le gouvernement a finalement décidé d'adopter la nouvelle loi sur le divorce, de sorte que ces questions relèvent des tribunaux et non plus du Parlement. La responsabilité d'accorder les divorces ne revient donc plus au Sénat et tout le monde est satisfait. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Je veux partager le temps qui me reste avec mon collègue de Regina—Lumsden, qui est plus avancé que moi en âge et en sagesse. Je crois qu'il avait un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce qui est formidable à la Chambre des communes, c'est que si nous y restons assez lontemps, nos travaux finissent un jour ou l'autre par se transformer en mesures législatives. N'étant pas de nature trop timide, il peut sûrement dire lui-même ce qu'il veut.

Je demande que la parole soit donnée au député de Regina—Lumsden pour le reste du temps attribué à notre parti.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre consent à ce qu'il y ait partage de temps du côté du Nouveau parti démocratique?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son consentement.

Je dois admettre au départ que je n'ai entendu parler de ce projet de loi que depuis il y a à peine une demi-heure. Je me suis alors rappelé qu'au début ou au milieu des années 70, j'avais fait adopter, d'abord au Sénat puis à la Chambre des communes, un projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire qui légalisait le mariage entre un oncle et sa nièce. Ils vivaient dans le péché, ainsi que le diraient certains, depuis plusieurs années. Ils avaient deux beaux enfants en bonne santé, une belle maison, il avait un bon emploi, ils jouissaient du respect de la collectivité et étaient des membres très actifs de leur église.

Il m'avait écrit pour me demander si je pouvais faire quelque chose pour lui. Je m'étais renseigné auprès des légistes de la Chambre et du ministère de la Justice, lesquels m'avaient dit que la seule façon de procéder consisterait à adopter une loi du Parlement prévoyant une exception au droit actuel. Après m'être davantage renseigné, j'ai appris que cela allait coûter assez cher, surtout si l'on présentait le projet de loi à la Chambre des communes. En fait, il aurait été bien meilleur marché de la présenter au Sénat en premier lieu.

Ce couple, qui avait émigré du Midwest américain au Canada, s'est marié à l'église deux fois, sans que les États-Unis reconnaissent légalement ce mariage. Ils ont émigré au Canada, pour en partie, à mon avis, repartir à zéro. Ils sont devenus citoyens canadiens et étaient de bons citoyens. Ils ont bien contribué à la société à Regina et dans les environs. En fait, il était un chef de file dans la construction de maisons conçues pour respecter l'environnement et l'économie d'énergie.

J'ai parlé de deux enfants et c'était de beaux enfants. Mais nous avons dû leur faire subir de sévères examens médicaux qui ont permis de conclure qu'ils étaient parfaitement normaux et en bonne santé. À la suite de quoi, l'aspirant mari a subi une vasectomie.

Lorsque nous avons entrepris l'étude du projet de loi à la Chambre des communes, nous nous préoccupions de ce qu'il en coûterait au couple pour retenir les services d'un avocat, pour venir par avion à Ottawa et pour acquitter beaucoup d'autres frais. Après avoir pris d'autres renseignements, on s'est rendu compte qu'il suffisait de faire dresser les documents nécessaires par un avocat à Regina et de faire comparaître le couple ou quelqu'un en leur nom devant le comité sénatorial.

Afin d'économiser, le pauvre couple m'a demandé de comparaître en leur nom devant le comité. Je n'ai pas desservi leur cause, car le Sénat a approuvé le projet de loi. Je pourrais ajouter que le comité et l'ensemble du Sénat l'ont approuvé à l'unanimité.

Lorsque la Chambre des communes a par la suite été saisie du projet de loi, il a fait l'objet d'un très bref débat, et comme j'étais intervenu auprès des autres députés, il a été adopté à l'unanimité.

Ce que je veux faire comprendre, monsieur le Président, c'est que la loi est à mon avis suffisante sous son libellé actuel. On ne peut y faire exception qu'avec l'approbation du Parlement, et uniquement dans des cas où il s'agit de protéger juridiquement les enfants et de protéger un héritage qui pourrait leur être laissé. Si ce n'était que pour cette raison, je soutiens qu'on devrait laisser la loi rester telle qu'elle est, car il y a des exceptions à toute règle et à toute loi, et le Parlement devrait se prononcer sur l'exception dans ce genre de cas.

J'invite les députés à retrouver le compte rendu de ce débat—je n'ai pas eu le temps de le faire moi-même—et de revoir tout ce qui s'est dit et s'est fait à ce moment-là.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre ajourne donc ses travaux à 14 heures cet après-midi.

(La séance est levée à 13 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, l'Union soviétique a parcouru beaucoup de chemin depuis les jours sombres de la guerre froide, lorsque le pouvoir militaire soviétique et une dictature communiste réprimaient le peuple et menaçaient la sécurité mondiale à l'étranger.

Aujourd'hui, on a attribué le prix Nobel de la paix de 1990 à M. Mikhaïl Gorbatchev, en reconnaissance du travail phénoménal qu'il a accompli pour mettre fin à la guerre froide et réduire radicalement la menace d'une guerre nucléaire. D'abord sceptique, puis intrigué, optimiste et, enfin, convaincu, le monde voyait se dérouler sous ses yeux des événements qu'il avait crus impossibles. M. Mikhaïl Gorbatchev, en préconisant la négociation et la confiance, a amené l'Union soviétique à occuper une

Article 31 du Règlement

nouvelle place au sein de la communauté internationale et des Nations Unies.

Monsieur le Président, l'histoire se souviendra de l'année 1990 comme de celle où l'amitié entre l'Est et l'Ouest aura permis de libérer les esprits les meilleurs et les plus brillants de la communauté internationale afin qu'ils règlent les pressants problèmes environnementaux, sociaux et politiques, qui ne sont plus relégués au second plan à cause de la guerre froide. M. Gorbatchev mérite bien les honneurs qu'on lui rend aujourd'hui pour avoir contribué à donner naissance à cette nouvelle réalité.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le *Methotrexate* est un médicament qui est en vente depuis des années en tant que remède efficace contre certaines formes de cancer.

Quand elles prenaient ce médicament, certaines personnes remarquaient que leurs douleurs arthritiques diminuaient considérablement. Des études ont démontré par la suite que le *Methotrexate* était efficace contre l'arthrite à des doses bien inférieures à celles prescrites pour le traitement du cancer.

La société qui fabrique ce produit le commercialise maintenant sous un nouveau nom, *Rhematrix*, à un prix quatre fois supérieur à celui du *Methotrexate*, même si sa composition n'a pas changé. Sous son nom initial, ce médicament n'est plus offert au public, sauf dans les pharmacies d'hôpitaux.

Je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire enquête et de s'assurer que le public canadien ne se fait pas voler par suite de ce changement dans la commercialisation d'un produit fabriqué par une grande société pharmaceutique.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui au lieutenant John van Nostrand du village de Vandorf qui sert sur le NCSM *Athabaskan*, lequel est actuellement stationné dans le golfe Persique au large de Bar Bahrain, à seulement 200 miles du Koweït.

J'ai rencontré hier Janet, la mère de John. Son mari, Peter, et elle ont parlé à John au téléphone le dimanche 30 septembre. Ce dernier, qui est mécanicien, était de bonne humeur, il avait bon moral et a déclaré que le NCSM *Athabaskan* fonctionnait bien. John, qui est âgé de 29 ans, est dans la Marine canadienne depuis presque

Article 31 du Règlement

cinq ans. Il est la cinquième génération de van Nostrand du village de Vandorf dont il est originaire.

Au nom de tous les députés, je voudrais rendre hommage à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes qui se sont joints à un grand nonmbre de pays pour apporter la paix dans cette région explosive du monde. Nous prions humblement pour que toutes ces femmes et tous ces hommes courageux rentrent sains et saufs.

* * *

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le comité des prix Nobel a annoncé aujourd'hui qu'il décernait le prix Nobel de la paix 1990 au président de l'Union soviétique, Mikhaïl Sergeevitch Gorbatchev, pour le rôle de chef de file qu'il a joué dans la démarche de paix qui est engagée actuellement dans d'importantes régions de la communauté internationale.

Le président Gorbatchev a fait preuve d'un esprit d'initiative exceptionnel pour introduire certains principes démocratiques en Europe de l'Est et en Union soviétique. Cette transformation radicale s'est produite de façon essentiellement pacifique, ce qui constitue certainement l'un des plus remarquables exploits du président Gorbatchev.

[*Français*]

Le président est convaincu de la nécessité d'établir une sécurité et coopération internationale. Ceci a permis de réaliser du progrès concret dans les pourparlers sur le contrôle des armements et le désarmement entre les superpuissances.

Mikhail Gorbatchev continue de faire face à de nombreux défis. Mais, aujourd'hui, nous devons le saluer pour le rôle qu'il a joué à promouvoir la paix et le changement démocratique en Europe.

[*Traduction*]

Ensemble, félicitons le président Gorbatchev et appuyons fermement ses projets de *glasnost* et de *perestroïka.*

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, samedi passé, à midi, un groupe de Canadiens, en majorité de descendance palestinienne, ont protesté sous la pluie contre la violence excessive de l'armée israélienne à l'endroit des Palestiniens, violence qui a entraîné 19 morts.

[*Français*]

Maintenant, ils font appel au gouvernement du Canada, comme dans le passé, pour protéger les droits humains des Palestiniens qui sont assujettis à une armée de l'extérieur.

[*Traduction*]

Aux Canadiens d'origine palestinienne et à tous ceux qui plaident en faveur des droits de la personne et du traitement humanitaire, je suggère de demander l'aide du Congrès juif canadien, car je suis certain qu'il a beaucoup d'influence auprès du gouvernement canadien.

Plus que les autres, ces gens-là connaissent la souffrance, l'anxiété et la peur. Ils savent que la situation israélienne est anormale. Ils peuvent, avec crédibilité, protester contre les incidents des derniers mois.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, l'instruction constitue au niveau personnel une garantie de croissance et de mobilité sociale, et pour la collectivité, c'est un facteur déterminant de croissance économique tout en favorisant sa position concurrentielle au niveau international.

À l'heure actuelle, pourtant, de plus en plus de Canadiens commencent à remettre en question l'orientation de notre système d'éducation.

À ce qu'on dit, en 1986-1987, l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire au Canada a coûté 23,5 milliards de dollars. Pourtant, en dépit de ces investissements, les résultats obtenus sont tout au plus mitigés. Trop souvent, les diplômés éprouvent encore des difficultés à lire et à compter. Au Canada, à l'échelle nationale, la proportion de nos décrocheurs est de 30 p. 100 et nous éprouvons de graves pénuries de main-d'oeuvre spécialisée.

Le moment est venu pour nous d'examiner sérieusement ces résultats. Nous devons élaborer un système qui corresponde davantage aux besoins futurs de notre économie, faute de quoi nous compromettrions l'avenir social et le progrès économique de notre pays.

L'enseignement doit devenir mieux adapté et le gouvernement fédéral doit faire sa part pour améliorer les méthodes d'enseignement au Canada.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Diane Marleau (Sudbury): À Sudbury aujourd'hui, monsieur le Président, Postes Canada a décidé que seul un petit nombre de commerçants pourraient avoir accès dorénavant à sa succursale postale «A» de New Sudbury, obligeant ainsi la population en général à s'adresser à de petits comptoirs privés tout juste capables de fournir les services essentiels. Même si je souhaite que la population puisse obtenir tous les services dont elle a besoin, j'en doute fort, surtout à l'approche des Fêtes. Encore une fois, Postes Canada se soucie davantage de bénéfices que des Canadiens.

Tandis que le gouvernement met graduellement en application son plan secret pour privatiser tous les services postaux, les Canadiens sont appelés à payer davantage pour des services réduits.

J'exhorte vivement le ministre chargé de Postes Canada à rétablir le mandat de cette société, à donner la préséance aux Canadiens et à ordonner que la succursale postale «A» de Sudbury dispense de nouveau des services complets.

* * *

LES EXPORTATIONS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les Douanes américaines ont commencé à chasser les entreprises canadiennes du marché américain en augmentant les droits de traitement applicables aux marchandises qu'elles exportent aux États-Unis.

Le 1er octobre 1990, le droit minimum pour le traitement des déclarations officielles a augmenté de plus de 500 p. 100, passant de 3 $ à 16,80 $. Les droits pour les déclarations non officielles ont eux aussi augmenté. Inutile de dire que cela cause un sérieux tort à nos exportateurs.

Le Canada doit prendre des mesures immédiates pour supprimer cette nouvelle barrière non tarifaire afin que les entreprises canadiennes qui commencent avec les États-Unis et celles qui cherchent à pénétrer le marché américain puissent le faire en toute liberté.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le Conseil du patronat du Québec en a assez des sénateurs libéraux et son président, M. Ghislain Dufour, est d'avis que «le spectacle donné par les sénateurs libéraux est de bien piètre qualité, en plus de faire fi de la légitimité du Parlement et des principes démocratiques à la base de notre régime parlementaire».

Article 31 du Règlement

Il ajoute: «Il ne s'agit pas de contester aux sénateurs libéraux le droit de critiquer la TPS. Ils en ont le droit et ont même le devoir de bonifier, s'il y a lieu, ces projets».

Monsieur le Président, les sénateurs libéraux s'appuient sur des sondages démontrant que la TPS est une mesure impopulaire... sauf que le Sénat obstructionniste est peut-être en voie de devenir encore plus impopulaire que la TPS. Et la TPS, pour l'autre bord, monsieur le Président, cela veut dire «taxes pour sénateurs».

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE BANQUET EN L'HONNEUR DES AUTOCHTONES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai eu le plaisir d'assister au premier banquet annuel parrainé par le Centre d'accueil indien et métis de Winnipeg, une soirée organisée pour souligner le rôle de premier plan que les autochtones ont joué dans le développement du Manitoba et surtout pour marquer les réalisations de 12 personnalités choisies par leur communauté.

Malheureusement, quatre des distinctions ont été décernées à titre posthume, notamment à Jackson Beardy dans la catégorie des arts et à Tommy Prince, l'ancien combattant le plus décoré du Canada. Mais d'autres ont aussi été dûment honorés pour leurs réalisations au sein du système judiciaire et de leur communauté. C'est le cas de Dave Courchene père, ancien chef de Sagkeeng de la réserve de Fort Alexander, pour son travail de pionnier dans le domaine de la politique autochtone.

La liste de Canadiens autochtones éminents et dévoués est bien longue en effet. Il faudra tenir beaucoup d'autres banquets du genre pour les honorer. Mais celui de la semaine dernière à Winnipeg était au moins un début. Il faut trouver le moyen de rendre hommage à tous ceux qui l'on rendu possible.

Article 31 du Règlement

LA BANDE INDIENNE DU LAC SEUL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en 1894, la bande indienne du lac Seul du nord-ouest de l'Ontario a conclu une entente avec le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. Cet accord n'ayant jamais été respecté par les gouvernements concernés, la bande du lac Seul a présenté une revendication territoriale aux termes de la politique de revendications territoriales particulières du ministère des Affaires indiennes.

Il y a maintenant plus de vingt ans que la bande travaille à cette revendication. En 1985, elle en a présenté le texte. Cinq ans se sont écoulés, et le ministère des Affaires indiennes n'y a toujours pas répondu.

Cela nous montre encore une fois que la politique de revendications territoriales particulières du gouvernement fonctionne mal, voire qu'elle ne fonctionne pas du tout. Nous voyons combien cette politique exaspère les autochtones. Les chefs indiens tentent désespérément d'en arriver à une solution avec le gouvernement. C'est peine perdue, car il manque un élément fondamental: la confiance.

Je presse le gouvernement de revoir de fond en comble sa politique en matière de revendications territoriales particulières et de le faire en consultation avec les autochtones. Le gouvernement doit regagner la confiance des autochtones et respecter ses responsabilités de fiduciaire. Rien de moins. Qu'il cesse de parler pour ne rien dire et qu'il agisse.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier, à 7 h 45 du matin, un agriculteur de Portage m'a téléphoné pour me dire: «Felix, Mazankowski nous écoute vraiment». En annonçant des paiements anticipés sans intérêt pour les céréales en fin de semaine dernière, notre ministre de l'Agriculture a démontré une fois de plus que le gouvernement fédéral était du côté des agriculteurs.

Les conservateurs ont agi. Attention, Canadiens de l'Ouest, le Parti réformiste et Preston Manning s'élèvent contre les subventions consenties aux agriculteurs au moment même où ils en ont le plus besoin. Le Parti réformiste laisserait les agriculteurs canadiens à la merci de la Communauté européenne et des États-Unis.

Pour bien des agriculteurs de l'Ouest, les avances en liquide sans intérêt permettent à un agriculteur, qui sans elles devrait abandonner ses terres, de les ensemencer. Selon l'idéologie du Parti réformiste, il faudrait que les agriculteurs qui ont édifié l'Ouest abandonnent leurs terres et se laissent mourir de faim.

Il est temps que les agriculteurs de l'Ouest fassent entendre leur voix. Il est temps que Preston Manning revoie le programme de son parti et apprenne que les mots seuls n'apportent pas le pain sur la table des familles d'agriculteurs de l'Ouest.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SIDA

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que ma collègue néo-démocrate provinciale, M^me^ Evelyn Gigantes, ministre de la Santé de l'Ontario, a participé aujourd'hui au lancement de la Semaine de sensibilisation au SIDA.

La semaine porte sur le thème de la vie, de l'amour et de la persévérance malgré le SIDA. Au Canada, plus de 4 400 cas de SIDA ont été diagnostiqués et aujourd'hui, plus de 2 500 Canadiens vivent avec le SIDA.

Les signes de la propagation de l'infection par le VIH continuent de se manifester, et c'est pourquoi il importe d'accroître la sensibilisation et l'information de la population à cet égard. Pourtant, la Stratégie nationale sur le SIDA présente encore de graves lacunes. Un comité multipartite sur le SIDA a émis des recommandations utiles qui n'ont pas été appliquées.

Ce à quoi la Semaine de sensibilisation au SIDA doit vraiment parvenir, c'est de faire prendre conscience au gouvernement fédéral qu'il ne relève pas, comme il se doit, le défi présenté par le SIDA. Il nous faut faire plus de recherche et plus d'efforts de sensibilisation. Il nous faut également mettre au point un traitement plus efficace, en vue d'enrayer le SIDA.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, les déclarations sur la TPS sont-elles véridiques ou relèvent-elles de la fiction? Des millions de Canadiens s'élèvent contre cette taxe, mais le gouvernement tient à cette initiative fiscale qui attisera l'inflation et nous fera sombrer plus profondément dans la récession. C'est un fait.

Dans la campagne enthousiaste que le gouvernement a lancée sur la TPS, ce qu'on dit est différent de ce qu'on écrit. Voici où commence la fiction. Revenu Canada

informe les propriétaires de marchés d'alimentation que le prix des denrées de base ne comprend pas de taxe fédérale sur les ventes et que ces denrées ne peuvent donc faire l'objet d'un remboursement.

Vendredi, pourtant, le ministre des Finances a déclaré que cette taxe existait bel et bien sur les denrées alimentaires. Selon lui, elle est de un ou deux pour cent.

Pour servir les objectifs du gouvernement, on dit une chose au monde des affaires et on en dit une autre aux consommateurs. Les Canadiens ne sauraient tolérer cette duplicité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les Canadiens attendent avec impatience et avec optimisme que le gouvernement présente son Plan vert.

C'est le cas surtout des habitants de la circonscription de Fraser Valley-Est, que je représente. Les habitants d'Abbotsford, de Chilliwack, d'Agassiz, de Hope et d'autres localités de la vallée sont particulièrement inquiets de la qualité de l'air. Aussi belle que cette vallée puisse être et aussi majestueuses que les montagnes puissent être, l'air que nous respirons laisse beaucoup à désirer.

Les habitants de la vallée subissent le smog et les émissions polluantes de Vancouver. C'est un vent malsain qui souffle sur la vallée en provenance de la ville. L'air pur de la vallée est désormais vicié par le smog de la ville, ce qui enlève évidemment tout son charme à la vie à la campagne.

C'est normal que les habitants de la vallée attendent impatiemment le Plan vert et les solutions pratiques qu'il apportera. En fait, nous attendons en retenant notre souffle. J'espère que le ministre de l'Environnement et ses collègues étudient ce problème.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

La semaine dernière, le premier ministre et lui-même ont refusé d'admettre que le Canada était en récession, mais le premier ministre a convenu qu'avec son gouvernement, il avait provoqué un ralentissement et que cela était prévu dans le budget de février 1990.

Dans ce budget, le ministre des Finances avait dit: «La croissance devrait se rétablir au deuxième semestre de 1990.» Nous sommes maintenant dans ce second semestre, mais il est vraiment difficile de dire que la croissance est en train de se rétablir. Il y a de moins en moins de croissance et de plus en plus de chômage.

Je voudrais donc savoir si le ministre des Finances maintient cette projection de la croissance qu'il a faite dans son budget. Si c'est le cas, pense-t-il que les gens peuvent le croire, maintenant que les chiffres révèlent une montée constante du chômage et des faillites et que des renseignements publiés aujourd'hui annoncent une baisse considérable du nombre de maisons vendues au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le 17 septembre dernier, j'ai prononcé un discours à Edmonton, dans lequel j'ai donné aux Canadiens les prévisions les plus récentes du gouvernement au sujet de la situation économique.

J'ai dit dans ce discours que certaines des prévisions faites dans le budget ne se sont pas réalisées aussi rapidement que nous le pensions. En d'autres termes, je m'attendais à ce que l'économie soit plus faible qu'elle ne l'a été au début de l'année. Elle a en fait été plus forte que prévu au cours des premiers trimestres de 1990.

L'économie s'est ralentie maintenant et nous nous attendons à un rétablissement un peu plus tard dans l'année. L'économie est, par nature, en évolution constante. Elle n'est jamais statique. Nous produisons les meilleures prévisions possibles du moment.

Si mon honorable ami veut bien examiner tout le dossier des prévisions économiques de notre gouvernement au cours des six dernières années, il aura vite fait de s'apercevoir qu'il est de très loin supérieur à celui du gouvernement précédent.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances.

Les Canadiens n'ont pas dû être surpris d'apprendre aujourd'hui qu'on avait décerné le prix Nobel de la paix à M. Gorbachev. Par contre, je ne pense pas qu'ils s'attendent à ce que leur ministre des Finances devienne un jour ne serait-ce que candidat au prix Nobel de l'économie.

Une voix: Cela ne fait aucun doute.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, M. Doug Peters, économiste en chef à la Banque Toronto-Dominion, a déclaré ceci aujourd'hui au sujet du ministre des Finances: «Ce qu'on ne semble pas comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas d'un incident mineur. Nous allons être confrontés à une récession grave et prolongée qui sera

d'autant plus longue que les taux d'intérêt demeureront élevés.»

Quand le ministre des Finances va-t-il enfin comprendre que nous vivons déjà une récession bien réelle et très grave causée par la politique de son gouvernement? Le ministre des Finances va-t-il présenter aujourd'hui une nouvelle politique et un nouveau programme économique prévoyant des taux d'intérêt plus bas qui n'aggraveront pas la récession et empêcheront au contraire qu'elle ne s'envenime?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à nouveau à mon collègue que nous devons, depuis deux ans, maintenir des taux d'intérêt élevés justement parce que nous faisons face à un grave problème d'inflation.

Si mon collègue se donnait la peine de lire le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, il constaterait qu'en Grande-Bretagne, le taux d'inflation a été de 10,9 p. 100 en septembre. Nous tentons d'éviter un problème de ce genre au Canada. C'est ce qui explique notre politique actuelle.

Mon honorable collègue devrait se rappeler que, sous le gouvernement libéral précédent dont il faisait partie en 1981-1982, le taux d'inflation était de 13 p. 100 au Canada. Le gouvernement de l'époque n'a pas réussi à juguler l'inflation. Les taux d'intérêt étaient bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui puisqu'ils ont atteint les 20 à 25 p. 100 pour remédier à la situation. C'est ce que nous voulons éviter, monsieur le Président, et c'est ce que nous faisons. C'est précisément pour cela que bien des gens au Canada appuient notre politique.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances parle encore une fois d'inflation, mais il continue d'insister à mettre en vigueur une TPS qui, selon le ministre des Finances lui-même, fera pire que l'inflation dans ce pays.

Alors, comment les Canadiens peuvent-ils le prendre au sérieux cette fois-ci, alors qu'il était constamment dans l'erreur auparavant? Pourquoi refuse-t-il d'admettre que ses politiques ont provoqué cette récession, et quand va-t-il faire quelque chose pour finalement et immédiatement nous en sortir?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon ami aime bien citer d'autres organismes. La semaine dernière, le Conseil économique du Canada était son préféré.

Il se trouve que le Conseil économique du Canada est en faveur de la taxe sur les produits et services et ce, pour une raison très simple: elle est bénéfique pour notre pays.

Nombre d'organismes ont déclaré la semaine dernière que l'une des meilleures choses à faire était de faire baisser les taux d'intérêt. Je crois que mon ami ne trouverait rien à redire à cela. Or, il faut mourir pour aller au ciel.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Nous voulons des preuves.

Une voix: Prouvez-le!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a des sacrifices à faire, mais mon ami veut aller au ciel sans mourir. Il veut tout avoir. Il veut des taux d'intérêt moins élevés, mais il ne comprend pas ce que cela suppose. L'un des moyens de faire baisser les taux d'intérêt consiste à adopter les mesures législatives qui sont actuellement au Sénat.

Comment le député peut-il dire avec un cynisme empreint d'esprit de parti: «Je veux faire baisser les taux d'intérêt, mais je ne passerai pas par le Sénat. Je ne demanderai pas aux sénateurs d'adopter la mesure législative qui va remédier au déficit, régler le problème des taux d'intérêt élevés et assainir l'économie du pays.»

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de dire qu'on ne peut pas aller au ciel tant qu'on n'est pas mort, en parlant de l'économie. Pourquoi le ministre et son gouvernement tiennent-ils tant à tuer l'économie canadienne?

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Pourquoi le ministre et son gouvernement cherchent-ils à imiter l'officier qui avait détruit tout un village vietnamien avec ses habitants sous prétexte de les sauver? Quelle politique terrible et peu judicieuse!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voici ce que dit M^me^ le maire de Saint John:

> On a beaucoup parlé de récession et, tous les soirs, le journal télévisé est truffé de prophéties de malheur. Mais cela ne reflète pas notre réalité. Ici, en fait, le secteur touristique est stable et a même pris de l'expansion par certains côtés.

Ce n'est pas le cas dans tous les coins du pays, mais ce que je veux faire valoir, c'est que, avec leurs propos alarmistes, le chef de l'opposition et d'autres députés d'en face ne font rien pour aider l'économie. Le Parti libéral du Canada appuie la minorité sénatoriale qui ne veut pas que soient mis aux voix quatre projets de loi essentiels qui faisaient déjà partie du programme économique du gouvernement lorsque nous avons été élus en 1988. Pourquoi le député appuie-t-il un groupe minoritaire de non-élus qui empêchent que cette mesure législative soit mise aux voix? Va-t-il expliquer au peuple canadien pourquoi il agit de façon aussi peu démocratique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Pourquoi le ministre veut-il tuer l'économie sous prétexte de la sauver?

Ne se rend-il pas compte que les Canadiens savent que même la mort ne peut pas les délivrer parce que le ministre a l'intention de frapper même les funérailles de sa taxe sur les produits et services?

Une voix: Bonne question.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir compris la question.

Le député de Broadview—Greenwood a dit un jour qu'il n'était plus facile de berner les électeurs. Le Parti libéral a déclaré aux élections de 1988 que s'il était élu, il ne mettrait pas en oeuvre la deuxième phase de la réforme fiscale du gouvernement Mulroney.

Ce n'est pas le Parti libéral qui est au pouvoir, mais le Parti conservateur. Nous avons été élus pour faire adopter notre programme électoral et législatif. C'est pure hypocrisie de la part du chef de l'opposition d'appuyer...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Poursuivons. La députée d'Ottawa-Ouest.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle porte sur le projet de barrage Rafferty-Alameda dont les travaux sont en cours, alors qu'aucune étude environnementale n'a été faite.

Vendredi, le ministre a déclaré que le gouvernement de la Saskatchewan ne pouvait aller de l'avant avec ce projet. Selon des bulletins d'information publiés aujourd'hui en Saskatchewan, les contrats pour Alameda ont été accordés la semaine dernière.

Le ministre était-il au courant de l'octroi de ces contrats vendredi? Que sait-il aujourd'hui? Maintient-il sa déclaration de vendredi?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à signaler à ma collègue que je maintiens ce que j'ai déclaré vendredi.

Nous avons une ordonnance du tribunal. Le gouvernement entend bien continuer à respecter cette ordonnance qui exige une étude complète du projet avant que celui-ci ne puisse aller plus loin.

M. le Président: Le député peut, par l'intermédiaire du whip, prendre la parole à nouveau. Mais, comme je dois tenir compte des questions posées, je dois donner la parole à la députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Vendredi dernier, le ministre a dit qu'aucun accord n'a pu être conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du barrage Rafferty-Alameda. Nous savons que la commission chargée d'étudier cette question a démissionné. Nous savons également que le tribunal a déclaré qu'il fallait effectuer un examen environnemental fédéral.

Étant donné que le premier ministre de la Saskatchewan fait fi de l'examen environnemental, des tribunaux et semble-t-il, du ministre, je demande à ce dernier: Annulera-t-il le permis de construction du barrage Rafferty-Alemeda?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux seulement dire que nous allons suivre les instructions du tribunal à l'égard de ce projet.

Le tribunal a mis très longtemps pour rendre son ordonnance. Nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour la respecter et nous continuerons en ce sens.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement.

Il se dit prêt à faire tout ce que l'on exige de lui. Que va-t-il faire au sujet du gouvernement de la Saskatchewan, vu que celui-ci va clairement à l'encontre des décisions des tribunaux et des règlements fédéraux, et vu qu'il a provoqué la démission du groupe d'examen environnemental? Le ministre va-t-il révoquer le permis? Va-t-il réclamer les 8 millions qu'il a donnés à la Saskatchewan pour ce projet?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai indiqué très clairement la semaine dernière que l'on était pour suspendre tout paiement additionnel au gouvernement de la Saskatchewan, que l'on était pour tenter d'avoir une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan justement pour respecter l'ordre de la cour, et qu'en attendant, la somme de huit millions de dollars qui a déjà été versée était en suspens. Je pense qu'elle est en suspens jusqu'à temps que l'on ait une entente qui va nous permettre de respecter ce que la Cour fédérale a indiqué en 1989.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il est clair que le système de l'examen environnemental ne fonctionne pas, comme on a pu le voir à propos de la baie James ou de Hibernia, et aujourd'hui du projet Alcan de Kemano, en Colombie-Britannique. Il semble qu'on accorde plus d'exemptions aux lignes directrices en vertu de la politique environnementale du gouvernement qu'on accorde de sièges au Sénat.

Le premier ministre a-t-il l'intention de prendre au sérieux les examens environnementaux et de démontrer que son gouvernement entend procéder à des examens utiles de chaque grand projet, peut-il dire s'il prendra ses responsabilités et si, au lieu d'un projet de loi aussi faible que le C-78, il présentera un projet de loi vraiment efficace permettant de véritables examens environnementaux au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée soulève des questions au sujet de la baie James et de Hibernia. Je peux lui dire que le projet Hibernia a fait l'objet d'un examen complet, comportant des audiences publiques, qui s'est déroulé exactement comme le prévoient les lignes directrices. Je peux lui dire également qu'en ce qui concerne le projet de la baie James ou Grande-Baleine, nous avons une entente avec la province de Québec prévoyant un examen environnemental complet avant le début de toute construction.

Quant au projet de loi C-78, il élargit le mandat du BFEEE pour qu'il puisse faire précisément ce que la députée réclame, c'est-à-dire examiner tous les projets, toutes les politiques et tous les programmes à la lumière des principes fondamentaux de protection de l'environnement. Je peux vous dire que même les Néerlandais qui ont, ou sont réputés avoir, le système juridique le plus avancé en ce domaine, disent que le projet de loi C-78 est en avance sur tout ce qui existe ailleurs dans le monde industrialisé.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question supplémentaire au ministre. Laisser construire ce barrage va à l'encontre de trois décisions judiciaires et de toutes les délarations publiques que le ministre a faites au sujet de ce projet ou au sujet de l'environnement. Encore une fois, le gouvernement fait de belles déclarations mais néglige d'agir quand il le faut.

Je le demande encore une fois au ministre, que sait-il au sujet des contrats se rapportant au projet Alameda, un projet dont il a dit vendredi à la Chambre qu'il ne pourrait aller de l'avant?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je puis répondre très rapidement à cette question. Le projet Alameda ne peut aller de l'avant que si l'on respecte la procédure établie par le tribunal. Nous allons respecter la décision judiciaire. Ni moi ni le gouvernement ne commettrons d'outrage à la Cour.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au même ministre. La question n'est pas de savoir si le gouvernement fédéral respectera l'ordonnance du tribunal. Il est évident que le gouvernement de la Saskatchewan refuse de se conformer à cette ordonnance et que le gouvernement fédéral ne fait rien pour l'y obliger.

Nous voulons savoir si le gouvernement du Canada est prêt à révoquer le permis, à poursuivre le gouvernement

de la Saskatchewan en justice et à obtenir une injonction pour arrêter la construction afin de maintenir la crédibilité et la légitimité de l'examen environnemental au Canada, au lieu de se défiler comme il le fait maintenant?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de l'ordonnance du tribunal. C'est ce que j'ai dit toute la journée, il me semble.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre vient de dire qu'il est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires. La mesure qui s'impose—il a eu tout le week-end pour consulter ses conseillers à ce sujet—est de révoquer le permis.

J'ai une question précise à poser au ministre. Étant donné que le gouvernement de la Saskatchewan refuse de reconnaître l'autorité du tribunal—il prétend que le ministre est partie à une entente conclue le 5 septembre—le ministre révoquera-t-il ce permis, arrêtera-t-il la construction, mettra-t-il une commission d'examen en place et fera-t-il faire une évaluation sérieuse pour défendre les intérêts du Canada et de l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement et moi, nous sommes prêts à respecter l'ordonnance du tribunal. Je peux vous assurer que nous verrons à ce que le projet soit évalué sous tous ses aspects. Nous sommes en train de nommer une nouvelle commission, en consultation avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Il n'est pas question que nous permettions la poursuite de ce projet sans suivre les modalités prescrites et si l'ordonnance du tribunal n'est pas respectée.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, au cours des négociations conduites actuellement par le GATT, le Canada a offert de renoncer à 5 p. 100 de sa production laitière au profit des importations européennes et américaines. Aujourd'hui, les producteurs de lait de notre pays ont déconseillé toute décision qui compromettrait notre système de gestion de l'offre à cause des conséquences désastreuses qu'en subirait cette industrie.

Le ministre de l'Agriculture nous dira-t-il pourquoi nous avons déclaré aux Américains et aux Européens que nous étions disposés à commencer le démantèlement du système de commercialisation du Canada? Quelles garanties les Américains et les Européens ont-ils offertes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'est manifestement pas très au courant de la situation parce que nous n'avons pas proposé de renoncer à quoi que ce soit. Nous avons fait une offre. . .

M. Benjamin: C'est parce que vous avez été remplacé. Vous allez vous retirer.

M. Crosbie: Quelqu'un d'autre m'a remplacé comme ministre et il répond à la question, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les applaudissements crépitent, je pourrais ajouter.

Nous avons fait une offre à Genève à propos de l'agriculture. C'est un peu compliqué pour en parler en détail ici. C'est une offre initiale et elle est conditionnelle à l'accord des autres pays de négocier un ensemble important de réformes commerciales en matière agricole qui apporteraient des avantages concrets à l'agriculture canadienne.

Voilà de quoi il s'agit. Nous n'offrons pas de renoncer à quoi que ce soit. Nous avons indiqué très clairement depuis mars, et en fait bien avant cette date, que le maintien du système de gestion de l'offre doit être garanti et que nous voulons un renforcement de l'alinéa 11 (2) *a*). Tout cela est exposé dans notre offre. Naturellement, celle-ci exige également que les États-Unis et d'autres pays fassent des concessions de leur côté, par exemple, en renonçant aux privilèges dont ils jouissent maintenant depuis de nombreuses années dans le domaine des produits agricoles.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, j'avais espéré que le ministre de l'Agriculture répondrait, parce que c'est justement le ministre du Commerce extérieur qui a bradé l'industrie de la pêche de la côte ouest qui représente un chiffre d'affaires de un milliard de dollars, et qui en a donné le contrôle aux Américains. Il est également en train de négocier un contrat de 3 milliards de dollars avec eux pour leur donner accès au pétrole qui se trouve au large des côtes de Terre-Neuve. Il est question ici d'une industrie de 7 milliards de dollars, l'industrie laitière, et c'est cette même personne qui en est responsable. Quel espoir avons-nous, monsieur le Président?

Le ministre de l'Agriculture peut-il assurer aux agriculteurs canadiens qu'il ne les laissera pas tomber, comme son gouvernement a trahi les intérêts de l'industrie du traitement du poisson en Colombie-Britannique lors d'une autre série de négociations commerciales?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à ce que le député com-

prenne bien. Le député sait très bien, j'en suis sûr, que la position défendue par le Canada a été décidée de concert avec les divers secteurs de la communauté agricole et avec les gouvernements provinciaux respectifs.

J'invite le député à jeter un coup d'oeil au document qu'a publié la Fédération canadienne des producteurs de lait et qui donne une description détaillée et objective des négociations du GATT. Le député sera sûrement heureux d'apprendre que le document dit, et je cite: «Les producteurs de lait au Canada appuient l'objectif visé par la proposition canadienne, qui est de renforcer l'article 11.» C'est précisément ce que nous avons fait.

• (1440)

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Comme on l'a mentionné tantôt, le gouvernement vient de déposer, aujourd'hui, sa position au GATT par laquelle les importations des produits laitiers doubleront et les subventions seront coupées de 50 p. 100. Je veux demander au ministre de l'Agriculture, spécifiquement, pourquoi permet-il à son gouvernement de sacrifier notre système de quotas? Pourquoi veut-il répéter une deuxième fois le dommage qu'il a causé dans le libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce que devrait savoir le député, et ce qu'il sait j'en suis sûr, et il devrait l'admettre si c'est le cas, c'est que l'article 11, sous sa forme actuelle, laisse à désirer. Les producteurs de lait du Canada ont imploré le gouvernement du Canada de présenter une proposition qui renforcerait et éclaircirait l'article 11, et c'est exactement ce que nous avons fait et ce qui nous a valu leur appui.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur. D'après la proposition que le Canada a déposée ce matin au GATT, la quantité de viande de volaille autorisée à entrer au pays est identique à celle prévue dans les dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Selon cette proposition, 19 sortes différentes de «produits de volaille élaborée» pourront être importées chez nous.

Pourquoi le gouvernement a-t-il formulé une proposition qui anéantirait à toutes fins pratiques l'industrie des «produits de volaille élaborée» et acculerait des centaines de transformateurs et de producteurs à la faillite? Ce qu'il faut être dinde!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comment se fait-il que les députés vis-à-vis se dégonflent à tout coup quand le sujet des négociations du GATT est abordé?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Au fil des ans, nous avons imposé le contrôle des importations en ce qui concerne les produits de volaille, en application de l'article 11. Par conséquent, notre proposition, aux termes d'un article 11 dont le sens a été éclairci, c'est le député qui devrait bien sûr éclaircir ses idées, ne nécessite aucune autre augmentation. Alors, peut-on me dire de quoi se plaint le député?

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Après les prochaines élections, monsieur le Président, ce sont les conservateurs qui vont être dans le pétrin.

Le ministre soutire près de 500 millions de dollars des goussets des producteurs de lait canadiens. Comment peut-il s'attendre à ce qu'ils survivent s'il agit ainsi? N'est-il pas en train de mettre fin à l'industrie canadienne et à la gestion de l'offre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux difficilement répondre à la question du député, car je n'ai pas très bien compris la nature de ses craintes. Il a peur, c'est évident, mais j'ignore pourquoi.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens affirment que le gouvernement les a trahis. Le ministre leur avait promis l'accès au marché américain aux termes de l'Accord de libre-échange, mais il n'a pas tenu sa promesse. Aujourd'hui, il leur fait la même promesse.

Je demande au ministre de l'Agriculture de promettre à la Chambre de ne pas signer d'entente qui affaiblit l'article 11 ou qui ne donne pas aux agriculteurs canadiens le même accès au marché américain.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Le 1er octobre, monsieur le Président, comme les autres pays qui participent aux négociations, nous avons dû révéler à Genève le coût approximatif de nos programmes d'aide à l'agriculture, soit 8,8 milliards de dollars. Le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de

donner tant d'aide financière aux agriculteurs canadiens. C'est énorme.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette semaine marque le vingtième anniversaire du vote pris par cette Chambre sur la Loi sur les mesures de guerre. Après étude, le Parlement, ce gouvernement a rejeté cette Loi sur les mesures de guerre et l'a remplacée par la Loi sur les mesures d'urgence qui protège les libertés civiles et qui demande un examen rigoureux du Parlement. Pourquoi cette année, quand l'armée a été encore appelée au Québec, à Oka et Châteauguay, le gouvernement n'a-t-il pas invoqué la Loi sur les mesures d'urgence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a invoqué une disposition particulière d'une loi qui existe en pareilles circonstances, qui n'est pas la Loi sur les mesures de guerre. Et c'est pour cela que le gouvernement. . .

Une voix: C'est une autre loi.

M. Mulroney: Mais oui, c'est une autre loi complètement.

Mon ami sait fort bien qu'on a apporté des amendements en profondeur afin de transformer totalement la Loi sur les mesures de guerre parce qu'on croyait, nous du gouvernement et certains membres de l'opposition, que l'expérience de 1970 était à la fois néfaste et injuste et nous ne voulions pas de répétition au Canada.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre a raison en partie. Mais, 20 ans après la crise felquiste, l'armée est encore au Québec et, cette fois-ci, le Parlement n'est pas appelé à se prononcer. Dans le contexte des libertés civiles, c'est sûrement un pas vers l'arrière. Dans le cadre d'une question supplémentaire, j'aimerais demander au premier ministre s'il a l'intention de réclamer au gouvernement du Québec, dans les plus brefs délais, un rapport complet sur les événements survenus à Oka et à Châteauguay, et s'il pourrait s'engager à déposer ce rapport à la Chambe des communes qui a toujours pour rôle, à notre avis, de protéger dans les circonstances les plus critiques les libertés civiles de tous les Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue m'étonne, car la première partie de sa question relativement à la Loi sur les mesures de guerre demeure tout à fait valable, d'autant plus que je pense y avoir répondu précédemment.

Il sait pertinemment qu'en vertu de la Loi sur la défense nationale, toutes les provinces ont le droit de demander aux Forces armées du Canada de se porter à la rescousse du pouvoir civil dans certaines circonstances bien précises.

Il se trouve qu'au cours de l'été, le gouvernement de la province de Québec a demandé, aux termes de la Loi sur la défense nationale, l'aide des Forces armées du Canada dans des circonstances particulières. S'étant assurées que les critères objectifs étaient bien remplis, les Forces armées se sont rendues au Québec pour remplir leur mandat, et elles s'en sont acquitté d'une façon remarquable en faisant preuve d'une modération admirable. Je sais que le député voudra s'associer à moi pour féliciter tous les militaires qui ont accompli une tâche exemplaire.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Depuis septembre 1989, les Algonquins du lac Barrière, en Abitibi, font des démarches en vue de préparer, conjointement avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, l'adoption d'un plan de conservation stratégique visant à tenir compte de l'environnement dans la réserve faunique de La Vérendrye.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre est prêt à signer une entente tripartite avec les Algonquins du lac Barrière et le gouvernement du Québec en vue d'empêcher la coupe à blanc dans cette réserve faunique?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que le député d'Abitibi a profondément à coeur qu'un

plan stratégique de conservation assure l'avenir de la réserve faunique de La Vérendrye.

Le gouvernement fédéral est certes désireux de signer un tel plan visant à assurer que les activités forestières dans cette réserve faunique se poursuivront dans le respect de toutes les autres valeurs environnementales importantes, surtout celles qu'ont signalées les Algonquins de la région du lac Barrier.

Une fois que le gouvernement du Canada et celui du Québec se seront entendus avec les Algonquins, nous apposerons volontiers notre signature à ce plan.

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des statistiques émises mardi dernier, et d'autres encore aujourd'hui, prouvent que le pays subit actuellement une crise du logement.

• (1450)

Actuellement au Canada, les mises en chantier sont à leur plus bas niveau en six ans. Les ventes ont diminué de 30 p. 100 et 128 000 emplois ont été perdus jusqu'à maintenant. Les taux d'intérêt élevés et les effets inflationnistes de la TPS permettent de présager d'autres mises à pied dans ce secteur, en 1991.

Je veux demander au ministre des Finances si ce gouvernement a pour politique de décimer l'industrie de la construction domiciliaire du pays, avec ses taux d'intérêt élevés et une nouvelle taxe sur le logement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans sa plus simple expression, la réponse est non.

Au cours des six dernières années, nous avons enregistré un niveau record de mises en chantier, grâce aux politiques appliquées par notre gouvernement, qui ont abaissé les taux d'intérêt et raffermi le niveau de confiance de la population.

Comme mon ami le sait très bien, ce qui s'est produit chez lui, à London, de même que dans d'autres collectivités du sud de l'Ontario, est attribuable à une explosion des prix. Le prix des maisons a atteint des sommets vertigineux et n'avait plus aucun lien avec la réalité.

C'est ce qui se produit lorsque les pressions inflationnistes échappent à tout contrôle, et c'est précisément pour cette raison que nous avons choisi de laisser les pressions inflationnistes se résorber. Et de revenir, dans le marché de l'habitation, à une situation un peu plus réaliste.

Tous ces facteurs engendrent un effet de pendule qui peut aller trop loin dans le sens contraire. C'est ce qui explique la situation actuelle. Lorsque nous aurons traversé cette période et ramené les taux d'intérêt à un niveau encore plus bas, je suis sûr que le secteur de l'habitation connaîtra une bonne reprise, tant à London que dans les autres localités du Canada.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le ministre peut débiter toutes les sornettes qu'il veut à la Chambre, mais l'homme de la rue ne le croira pas.

Le CREA a dit aujourd'hui: «Les taux d'intérêt élevés et la stagnation de l'économie du pays ont forcé nombre de Canadiens à reporter leur projet d'achat d'une maison dans les conditions actuelles.»

Je demande donc encore une fois au ministre: combien de souffrances le gouvernement est-il prêt à infliger aux acheteurs de maisons et à ceux qui ont besoin d'un logement avant de se décider à passer à l'action? Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour le logement et la population?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue parle des acheteurs éventuels de maisons.

Nombre d'acheteurs éventuels m'ont déjà dit: «Les prix sont trop élevés. Je ne vois pas comment je pourrais envisager d'acheter. . .»

Mme Copps: Ça, c'est dans Rosedale.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est à Hamilton, à London et à Kitchener que les prix sont trop élevés. Ils le sont à cause des pressions inflationnistes qui durent depuis trois ans.

Mon collègue conviendra sûrement qu'il ne faut pas que cette situation nous échappe. Comme je viens tout juste de le faire remarquer, il y a eu dérapage en Grande-Bretagne où l'inflation atteint 10,9 p. 100. Je rappelle à mon collègue que nous avons connu un taux d'inflation de 13 p. 100 en 1982 parce que la maîtrise de la situation nous avait échappé. C'est précisément ce que nous tentons maintenant d'éviter.

Ces derniers mois, nous avons vu baisser les taux hypothécaires, qui sont passés de 14,5 p. 100 environ à 13,5 p. 100 environ. À mesure que nous parviendrons à

juguler les pressions inflationnistes, nous verrons baisser davantage les taux d'intérêt.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances, sous le coup d'une bien mauvaise inspiration, a déclaré: «Il faut bien accepter de mourir pour aller au ciel».

L'économie canadienne souffre d'automutilation et non pas de blessures infligées par les pressions internationales comme en 1980-1981, ce que le ministre sait fort bien, d'ailleurs.

Voici ma question au ministre: pourquoi le gouvernement tient-il aussi obstinément à sa politique monétaire si discréditée, à sa politique de l'argent cher? Pourquoi a-t-il choisi de contrôler l'inflation en resserrant la demande au lieu d'intervenir vigoureusement pour promouvoir la productivité et la capacité concurrentielle du Canada à l'échelle internationale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons entendu des questions remplies de fatuité de la part des députés d'en face. Et j'inclus le chef de l'opposition.

Je suis sûr que le député se rappelle fort bien que le 7 février 1980, lui, Morty Shulman et moi-même étions assis dans un studio de télévision d'un poste local, quand M. Shulman a demandé à M. Gray: «Abaisseriez-vous les taux d'intérêt»? On a entendu un très retentissant: «Oui, je le ferais.—Remettriez-vous votre démission si le gouvernement ne mettait pas cette politique à exécution?—Oui, je le ferais».

Nous étions le 7 février et les taux d'intérêt étaient de 14 p. 100. Ils ont atteint un sommet de 21,24 p. 100 et mon collègue, le chef de l'opposition, a continué d'occuper son siège aux Communes, sans se préoccuper le moins du monde de la déclaration qu'il avait faite, et toujours plein de suffisance, il continue d'intervenir en prétendant tout connaître.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je ne sais trop si le ministre des Finances juge que ce qu'il vient de dire constitue une réponse. Il parle beaucoup d'événements survenus il y a une dizaine d'années. La population veut savoir ce que le gouvernement fait aujourd'hui même.

Le premier ministre déclare qu'il a provoqué intentionnellement le ralentissement de l'économie. Le ministre du Commerce extérieur affirme que le Canada en fait trop pour les agriculteurs. Les Canadiens veulent savoir comment le gouvernement entend nous sortir du bourbier où il nous a mis, ils ne veulent pas savoir ce qui est arrivé il y a dix ans.

Le Conseil économique du Canada a très clairement dit ce qui n'allait pas. Le Conseil sait, comme tous les Canadiens, que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ont été provoqués par le gouvernement qui n'a utilisé que les restrictions monétaires pour freiner l'inflation. Quand ce gouvernement adoptera-t-il une politique stimulant la croissance et la productivité et nous permettant de faire face à la concurrence internationale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député aime citer le Conseil économique. Le scénario présenté par le Conseil convient en l'occurrence. Si nous avions abaissé les taux à ce que nous avions prévu dans notre budget de février, nous connaîtrions une croissance économique et nous pourrions éliminer le déficit d'ici 1995. Le Conseil voit comme inconvénient d'un tel scénario une poussée inflationniste néfaste exigeant de nouvelles restrictions monétaires au milieu des années 1990. Bref, une promenade en montagnes russes. Nous voulons justement éviter de telles pressions inflationnistes afin d'épargner aux Canadiens les angoisses qu'ils ont connues en 1981-1982 avec l'alternance de périodes de forte expansion et de récession.

Telle est notre politique et au fur et à mesure de l'allégement des pressions inflationnistes, nous pourrons diminuer les taux d'intérêt, permettant ainsi aux entreprises canadiennes de se placer dans une position avantageuse face à la concurrence, ce que le député et moi souhaitons tous deux. La différence entre lui et moi, c'est que son option est vouée à l'échec, la mienne au succès.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans une décision rendue en décembre 1989, la Cour fédérale ordonnait, à toutes fins utiles, au gouvernement fédéral de révoquer le permis de construction du barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, à moins que la province et le gouvernement s'entendent pour arrêter tous les travaux, sauf les travaux nécessaires pour des raisons de sécurité, jusqu'à ce qu'il y ait eu un examen des répercussions sur l'environnement et que le rapport en ait été publié.

Des voix: Règlement!

M. de Jong: La province n'a tenu aucun compte des conditions rattachées au premier permis. Elle a rompu l'entente. Le groupe d'examen a démissionné. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement et le ministre de l'Environnement enfreignent une ordonnance d'un tribunal.

Voici ma question.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Monsieur le Président, pourriez-vous, s'il vous plaît, les calmer?

M. le Président: Le député m'aiderait probablement en posant sa question.

M. de Jong: Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre ne révoque-t-il pas le permis et ne tente-t-il pas de négocier avec la Saskatchewan une entente prévoyant l'examen nécessaire des répercussions sur l'environnement? Pourquoi ne pas d'abord révoquer le permis?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit, le gouvernement et moi-même avons la ferme intention de respecter l'ordonnance du tribunal. Nous nous y conformerons. Nous respecterons le tribunal. Rien ne permet d'en douter.

* * *

• (1500)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Elle porte sur les hausses récentes des droits perçus par le gouvernement américain sur les exportations canadiennes.

Le ministre sait certainement que les redevances pour les opérations douanières aux États-Unis ont augmenté à compter du 1er octobre, ce qui coûte très cher à nos exportateurs. Dans certains cas, ces redevances ont augmenté de 500 p. 100. Dans d'autres cas, elles touchent des produits pour lesquelles ce genre de redevances n'avait jamais été exigé auparavant.

Ces redevances sont-elles conformes au GATT? sont-elles conformes à l'Accord de libre-échange? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que le gouvernement peut faire à cet égard?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député vient de poser l'une des rares questions sensées que j'aie entendues aujourd'hui à la période des questions.

Pour répondre à sa question, nous avons protesté auprès du Congrès et du gouvernement américain. Le député sera heureux de savoir que l'Accord de libre-échange prévoit la suppression graduelle de ces redevances pour les opérations douanières d'ici cinq ans. Cette hausse est injuste et, à notre avis, tout à fait injustifiée; cependant, par suite des négociations qui ont mené à l'Accord de libre-échange, ces redevances disparaîtront complètement au cours des quatre prochaines années.

Je veux féliciter le premier ministre de la prévoyance dont il a fait preuve à cet égard.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉCÈS DE M. RIFAAT MAHGOUB

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en avril dernier, j'étais au nombre des députés fédéraux qui ont été délégués à l'Association internationale de parlementaires de langue française.

Nous étions allés en Égypte où nous avions rencontré le président du Parlement égyptien, M. Rifaat Mahgoub. Il a été assassiné la semaine dernière, monsieur le Président. Je me rappelle que, lorsque nous, de la délégation canadienne, nous étions entretenus avec lui, il nous avait prévenus des risques d'attentats extrémistes au Moyen-Orient.

En mon nom personnel et au nom, je crois, de nombreux autres députés, je voudrais exprimer nos plus vifs regrets au gouvernement, au peuple et au Parlement égyptiens en cette triste occasion.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au nom du gouvernement et, j'en suis sûr, au nom de toute la Chambre, je tiens à souscrire à l'observation et à la sympathie exprimées par mon collègue.

J'ai eu l'occasion de transmettre les vifs regrets du Canada à mon collègue, le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Abdul Mequid.

Cet assassinat n'est qu'un autre exemple de la montée de la violence dans cette région que nous espérons tous voir cesser. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec feu le président, et ils sont nombreux, comprendront d'emblée que toute l'Égypte ait été se-

couée par cette tragédie, qui nous fait prendre conscience à tous de la nécessité de trouver au plus tôt une solution aux tensions qui règnent dans cette région

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je me fais l'écho des observations du ministre. C'était une déclaration importante à faire au nom du Parlement et de la population canadienne. Nous partageons certes le message qu'a envoyé au gouvernement égyptien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Cet acte est évidemment une chose que réprouve tout Canadien, car il fait ressortir encore davantaque que la politique est une affaire incertaine au Canada mais dangereuse ailleurs dans le monde.

Pour bien des gens dans cette région, assumer une charge publique, c'est prendre un engagement énorme et s'exposer vraiment. Nous espérons qu'il y aura un terme à ces années de violence dans cette région où la situation est très complexe. Si nous devons tirer un enseignement de cet événement, c'est bien à quel point il importe de trouver la paix.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix–septième rapport du Comité permanent des privilèges et élections concernant les Affaires émanant des députés.

En vertu de l'article 92 du Règlement, le rapport est réputé être adopté maintenant.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C–336, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour frais de scolarité).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à limiter l'accessibilité au crédit d'impôt pour frais de scolarité dans le cas des établissements qui donnent des cours de niveau postsecondaire, de telle sorte que ce crédit d'impôt ne s'applique qu'aux contribuables inscrits à au moins un cours de niveau postsecondaire.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire aura pour effet d'éliminer l'échappatoire assez importante de la Loi de l'impôt sur le revenu qu'utilisent actuellement des gens pour demander un crédit d'impôt pour des frais de scolarité payés à des établissements, dont des établissements privés qui n'étaient pas visés par la loi au départ.

J'espère que le ministre des Finances pourra étudier ce projet de loi d'initiative parlementaire et demander à la Chambre de l'adopter dans les plus brefs délais.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition certifiée conforme par le greffier. Elle est signée par 35 de mes électeurs de la région de Catalina, Bonavista, Port Union, Little Catalina et Elliston.

Elle porte sur les quatre semaines supplémentaires de travail que les Terre-Neuviens doivent trouver pour avoir droit à l'assurance-chômage. Les pétitionnaires craignent vivement de ne pas répondre aux critères d'admissibilité actuels.

Cette question préoccupe plus de 3 000 personnes dans ma circonscription. Je me suis rendu à Catalina et à Bonavista en fin de semaine, et le nombre de personnes qui sont venues me voir dépasse largement celui des signatures qui figurent ici.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le taux de chômage est plus élevé à Terre-Neuve que partout ailleurs au Canada et demandent humblement que la norme variable d'admissibilité soit adoptée, ce qui ramènerait leur période d'admissibilité de 14 à 10 semaines.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 1 784 habitants de Winnipeg-Nord. Les pétitionnaires s'objectent à l'élimination du service postal à la pharmacie Chapman. Ils signalent que ce bureau est bien situé, puisqu'il est à un carrefour important de Winnipeg, et qu'il offre les meilleures heures d'ouverture possibles pour les habitants des quartiers avoisinants où vivent de nombreuses personnes âgées et des familles à faible revenu qui ont un énorme besoin des services qu'elles peuvent trouver à proximité de chez elles, et notamment de toute la gamme des services que fournit la pharmacie en question.

• (1510)

En outre, on n'a pas consulté adéquatement les propriétaires de la pharmacie et on leur a donné le plus court préavis possible. Les Postes ont choisi d'aviser la pharmacie lorsque la Chambre des communes ne siégeait pas; de cette façon, il a été impossible de faire valoir à temps au Parlement le point de vue des propriétaires de la pharmacie et de leurs clients.

En fait, le comptoir postal en question sert la collectivité depuis des dizaines d'années. Ainsi, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout en son pouvoir pour que le ministre responsable de la Société canadienne des postes reconsidère la décision qui a été prise par la société d'éliminer le service postal à la phamarcie Chapman, afin d'être équitable envers les propriétaires de la pharmacie et de tenir compte des excellents services postaux qu'elle offre à ses nombreux clients qui ne peuvent que souffrir de cette fermeture. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de bien vouloir s'assurer que les mesures correctives voulues seront prises.

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter des pétitions au nom de Canadiens, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les citoyens qui ont signé celle-ci déclarent que la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant protège les droits des enfants dans des questions aussi fondamentales que l'adoption, la survie et le développement, la protection de l'identité, l'exploitation sexuelle, la négligence et l'abus des drogues.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'insister auprès du gouvernement pour qu'il encourage l'adhésion universelle à cette convention de l'ONU et une application effective de ses dispositions.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de réviser ses lois et programmes afin de les rendre conformes à la convention.

M. Hawkes: Monsieur le Président, vendredi, j'ai commencé à soulever une question de privilège au sujet du comportement du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, mais on m'a demandé d'attendre lundi pour continuer ma présentation, dans l'espoir que le député visé soit présent.

Je vois qu'il n'est pas ici et je voudrais simplement confirmer avec la présidence que je pourrai effectivement présenter mes arguments lorsque le leader à la Chambre du NPD arrivera, et que le greffier m'en avertira pour que je puisse me préparer et me présenter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend note des propos du whip du gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 81 DU RÈGLEMENT—LA RÉCESSION

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir planifié et mis en oeuvre la première récession d'origine canadienne.

—Monsieur le Président, évidemment, il serait important dès le début d'établir une fois pour toutes que, véritablement, le gouvernement a planifié et mis en oeuvre la récession que presque tous les Canadiens reconnaissent.

Le ministre, à maintes reprises depuis quelques semaines, nous dit que dans son Budget du mois de février, il a projeté des données qui démontraient clairement que nous allions être dans une situation ralentie—pour utiliser ses termes—que le taux de chômage allait augmenter et que le taux de croissance au pays allait diminuer, sinon disparaître. Ce qui veut dire, monsieur le Président, et c'est très important de le reconnaître, tel que nous le proposons dans la motion, que véritablement, le gouvernement a planifié et mis en oeuvre la récession.

Ce que les Canadiens déplorent cependant, c'est que le ministre des Finances semble être incapable d'accepter que sa planification ait eu le résultat que son gouvernement désirait, en d'autres mots, une récession.

Je crois, monsieur le Président, qu'il serait important dans ce débat d'entendre le ministre des Finances accepter une fois pour toutes—et ce serait, d'ailleurs, un début de solution au problème—qu'en fait, le Canada se trouve dans une pleine récession.

Pour souligner ce fait, nous n'avons qu'à écouter les commentaires de tous les intervenants dans l'économie canadienne; on pose la question, par exemple, au Québec, au sujet de l'inflation: Quelle inflation? Car le ministre des Finances refuse toujours d'accepter le fait, bien que nous le reconnaissions et qu'il soit reconnu, par exemple, par le *Conference Board* du Canada, par le Mouvement Desjardins, par la Banque nationale du Canada et toute une gamme de représentants, non seulement du secteur des affaires, mais aussi du mouvement ouvrier, des consommateurs et des Canadiens en général.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous pensons que ce qui inquiète le plus les Canadiens, à ce stade, vu que bien peu de particuliers et même de sociétés puissent faire quoi que ce soit au sujet de la récession dans laquelle nous nous trouvons, c'est le refus du ministre de reconnaître que nous sommes en récession et même, comme le dit notre motion, en récession d'origine canadienne.

J'ai écouté les réponses du ministre des Finances pendant la période des questions lorqu'il a dit quelque chose comme «reportez-vous à 1981-1982» et a fait allusion aux taux élevés d'intérêt et d'inflation que le Canada connaissait à cette époque-là.

Monsieur le Président, le ministre des Finances sait très bien que c'était un phénomème général dans le monde occidental. Aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, les taux d'inflation et d'intérêt étaient excessifs.

Le ministre des Finances a fait remarquer au chef de l'opposition que la position qu'il affichait quand il était dans le gouvernement n'est pas la même que celle qu'il affiche maintenant. J'aimerais faire remarquer qu'il est extrêmement dangereux, comme j'en suis sûr le ministre des Finances le sait, de faire des commentaires sur ce qui a été dit il y a 10 ans, lorsque le ministre des Finances occupait un poste quelque peu différent lui aussi à ce moment-là.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai pas fait de commentaire de ce genre.

M. Young (Acadie-Bathurst): Permettez-moi de citer le ministre des Finances en 1984. Il dit ceci:«Ce dont nous nous souvenons le plus de cette période», en parlant du début des années 80, «c'est que les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. Les taux d'intérêt sont montés en flèche au cours de cette période, atteignant de 22 à 25 p. 100. Cela découlait essentiellement de ce qui se passait aux Etats-Unis et de la politique d'intérêt très élevé qui y était adoptée.»

Monsieur le Président, c'est ce qui dérange extrêmement les Canadiens. C'est que nous ne semblons pas, en tant que politiciens, indépendamment du côté de la Chambre où nous nous trouvons, nous rappeler de ce qui s'est dit il n'y a pas si longtemps; par contre, nous remarquons très rapidement certaines contradictions dans les positions adoptées par les députés de l'opposition, mais

nous sommes très lents à accepter ce que le ministre des Finances et d'autres disaient à ce sujet.

Au cours de la même allocution dans cet endroit en 1984, le ministre des Finances, qui était alors porte-parole de l'opposition en matière de finances, avait dit que notre budget de 1981 avait prévu une augmentation des impôts juste au moment où l'économie sombrait dans la récession et où nous aurions dû diminuer les impôts.

Je me demande ce que le ministre des Finances pense maintenant de cette formule, alors qu'il continue à critiquer le Sénat qui examine très attentivement la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, une taxe qui, selon la plupart des observateurs, privera l'économie canadienne d'un montant assez important d'argent au moment où nous entrons en récession.

Le ministre des Finances déclare que nous avons tort. Pourtant, je l'entends à la Chambre, ainsi qu'à Edmonton et ailleurs, dire que le projet de loi sur la TPS doit sortir du Sénat, car il est essentiel à son programme de réduction du déficit ainsi qu'au plan de production de recettes du gouvernement.

Revenons aux commentaires du ministre des Finances quand il était porte-parole de l'opposition en matière de finances. En parlant de la récession que nous avions connue au début des années 1980, il a déclaré, en 1984: «Nous assistions impuissants à l'escalade des taux d'intérêt américains que suivaient les taux canadiens.»

Voilà la question, monsieur le Président. Actuellement, les taux canadiens ne suivent pas ceux de nos voisins. Au contraire, ils sont supérieurs de quatre ou cinq points au taux de base américain. C'est la première fois que la marge est si grande entre les deux. Le ministre des Finances s'appuie quand même sur le passé—il dit qu'il faut mourir avant d'aller au ciel et il emploie d'autres arguments du même ordre—et il demande pourquoi les députés de l'opposition appuient le Sénat dans sa lutte contre la taxe sur les produits et services.

• (1520)

Je signale au ministre des Finances que les Canadiens et les députés de l'opposition apppuient le Sénat dans sa lutte contre la taxe sur les produits et services parce qu'ils savent que les sénateurs qui luttent contre la taxe ont raison. Ce n'est pas très compliqué.

C'est bien beau d'être sélectif et de dire que le grand frère a toujours raison, mais si nous revenons au budget qui a orienté l'économie dans une voie qui pouvait conduire à la récession, nous voyons le ministre des Finances déclarer—et il avait à moitié raison—que le chômage augmenterait et que la croissance ralentirait ou s'arrêterait, mais que les taux d'intérêt diminueraient considérablement et s'établiraient à 11,1 p. 100 en moyenne pour l'année civile.

Il s'est complètement trompé sur ce point. Comme tout le monde le sait au Canada, les taux d'intérêt seront sensiblement supérieux au taux prévu dans le budget.

On pense peut-être que l'opposition exagère; mais après cinq ans—sauf erreur, le ministre a célébré son sixième anniversaire à Edmonton lorsqu'il y a prononcé un discours le 17 septembre—après six ans, donc, le ministre devrait reconnaître que même les amis du gouvernement, des gens qui se sont beaucoup fait entendre en 1988 en vantant la performance du gouvernement dans ce domaine et les avantages qu'ils anticipaient de l'Accord de libre-échange, se sont déclarés publiquement inquiets de la mauvaise administration économique. Ce n'est pas le Parti libéral qui parle de ce qui arrive à notre économie.

Je cite la déclaration sur l'économie nationale faite conjointement le 11 octobre par l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada et le Conseil canadien des chefs d'entreprise: «Le monde canadien des affaires s'inquiète de plus en plus du fait que la mauvaise administration de l'économie canadienne au niveau macroéconomique, le manque constant de rigueur budgétaire et l'incapacité de s'attaquer à l'ampleur du défi de la concurrence auquel est confrontée l'industrie canadienne sont en train de miner progressivement les perspectives économiques des Canadiens.»

Nous pourrions poursuivre encore longtemps et nous joindre au concert des huées fusant de tous les coins du pays à propos de la performance économique du gouvernement, mais je ne pense pas que cela soit bien utile, car tout cela a déjà été dit. Les Canadiens savent bien que lorsqu'ils font face à des problèmes sur le plan personnel ou sur le plan économique, quel que soit le cas, il leur faut tout d'abord reconnaître la difficulté ou le problème avant de tâcher d'y remédier.

À mon avis, ce que les Canadiens veulent du ministre des Finances et du premier ministre, ce ne sont pas des déclarations selon lesquelles ce ralentissement économique est sain ou que les choses vont selon les prévisions.

Ils veulent savoir précisément, avant tout, si le gouvernement reconnaît que les prévisions qui figurent dans les documents budgétaires et que les évaluations qui sont faites dans les discours portant sur la conjoncture économique canadienne ne tiennent pas compte des difficultés qu'éprouvent un grand nombre de Canadiens, à une période où les faillites sont très nombreuses partout dans le pays, où le chômage augmente, où la construction de nouveaux logements est à la baisse et où les gens en général sont découragés, non seulement parce que le Canada est en récession, mais également parce que le gouvernement semble incapable de saisir l'ampleur du problème.

Au cours du débat d'aujourd'hui, j'espère que nous aurons donné au ministre des Finances une occasion de discuter de la politique des taux d'intérêt, de nous dire pourquoi, en 1990, nous devrions devancer les Américains et leur montrer où ils peuvent investir leur argent à des taux d'intérêt extrêmement élevés et pourquoi nous détruisons notre secteur des exportations. Nous parlons de corriger le problème que pose la taxe sur les ventes des fabricants, alors que, en fait, la valeur élevée du dollar canadien nuit davantage aux exportations canadiennes que la taxe sur les ventes des fabricants ou la taxe de vente fédérale ne l'ont jamais fait auparavant, même compte tenu du fait que le gouvernement a fait passer la taxe de vente fédérale de 9 à 13,5 p. 100 depuis les cinq ans et demi ou six ans qu'il est au pouvoir.

Ce que les Canadiens veulent savoir, et j'espère que le ministre des Finances nous le dira aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout ceci: le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Finances reconnaissent-ils que le Canada est réellement dans une récession? Il ne s'agit pas de récession technique. Étant donné le nombre d'emplois que nous perdons dans tout le pays et le taux de chômage croissant, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, pourrait-il déclarer clairement et catégoriquement que, manifestement, nous sommes en récession? Ensuite, confrontés à cette réalité, pourrions-nous commencer à remédier à la situation?

Essayer de remédier à n'importe quel problème au Canada aujourd'hui en tant qu'homme politique constitue un énorme défi. Nous avons beaucoup entendu parler de ce qui se passe à l'autre endroit. Je sais que le ministre des Finances et d'autres ministériels discutent régulièrement des projets de loi dont sont saisis les sénateurs. Ils demandent aux Canadiens d'essayer de forcer une décision pour faire en sorte que la taxe sur les produits et services soit adoptée.

Lorsque nous sommes allés d'un bout à l'autre du pays avec le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, nous avons rencontré un grand nombre de personnes dont les exposés étaient, de diverses manières, très calmes, logiques et rationnels. D'autres personnes étaient extrêmement contrariées et rejetaient très violemment la taxe sur les produits et services. La même expérience est arrivée, j'en suis certain, aux sénateurs quand ils ont circulé à travers le pays pour s'entretenir avec les Canadiens de cette taxe.

Essayons de voir les choses telles qu'elles sont. Quand les gens sont confrontés à une récession, en l'occurrence d'origine canadienne. . . la plupart du temps le ministre du Commerce extérieur et d'autres personnes aiment faire placer des petits autocollants sur les produits pour indiquer que ceux-ci sont fabriqués au Canada, nous en sommes fiers, nous y plantons un drapeau rouge et nous avons des logos pour indiquer que les produits en question sont d'origine canadienne. Je ne pense pas que quelqu'un soit très fier du fait que la récession soit d'origine canadienne.

Cette récession commence, et les gens sont frustrés et fâchés. Beaucoup de secteurs économiques et de régions du Canada souffrent de la récession depuis quelque temps déjà. Elle s'est amorcée avant la semaine passée quand le Conference Board du Canada a fait sa déclaration. Les manchettes de la fin de semaine faisaient allusion aux protestations entendues au ralliement contre la TPS. Certaines personnes ont exprimé leurs appréhensions au sujet du comportement des sénateurs opposés à la TPS mais, compte tenu des difficultés auxquelles elles font face dans le monde de la réalité, elles comprennent les frustrations des sénateurs.

En fin de semaine, j'ai pu m'entretenir avec des centaines de citoyens. Personne ne m'a prié de dire aux sénateurs de laisser passer la TPS. Quelques-uns ont commenté la tournure des événements à l'autre endroit, mais personne ne m'a dit: «De retour à Ottawa, n'oubliez pas de rappeler aux sénateurs qu'ils doivent accepter la taxe sur les produits et services.» N'oublions pas que les sénateurs libéraux savent très bien que leur stratégie à l'autre endroit fait ressortir la nécessité de réformer le Sénat.

Les gens concentrent leur attention sur le Sénat et l'urgence de le réformer. J'espère que beaucoup de Canadiens vont conclure qu'il importe de réformer le Parlement, y compris la Chambre des communes. Comme nos

bureaux ont été en communication avec nos électeurs au cours de l'été et que nous avons l'occasion de les rencontrer chaque week-end quand nous retournons dans nos circonscriptions, je comprends difficilement que les ministériels puissent former un front commun et appuyer la taxe sur les produits et services au moment même où la récession prend de l'ampleur.

Nous avons besoin de nouveaux mécanismes pour permettre aux députés de dire ce qu'ils pensent des questions que leurs électeurs jugent importantes. Parfois, les gens perdent patience quand ils sont témoins des manoeuvres que nous dicte la procédure parlementaire, mais ce n'est rien comparativement à leurs frustrations à l'endroit des députés qui ne les représentent pas fidèlement.

J'espère que le ministre des Finances va prendre la parole au cours du débat. Bien des Canadiens se sont rendu compte maintenant que le gouvernement règle très souvent sa conduite sur les résultats des sondages et qu'au moment de prendre des décisions, il tient compte de l'opinion des Canadiens.

Il est indubitable que le gouvernement a maintenant renoncé à se battre. Il est également indubitable que pour ce qui est de la TPS ou de la gestion de l'économie en général, le gouvernement s'est dit: au diable le danger, on fonce dans le tas, advienne que pourra.

Je sais que l'actuel ministre des Finances est l'un de ceux qui ont détenu le plus longtemps ce maroquin de toute l'histoire de notre pays. Nous saurons sous peu s'il a l'intention de sombrer avec le navire. Les Canadiens ont besoin de sentir que le ministre des Finances comprend leurs difficultés. Ils ont aussi besoin de croire que le ministre des Finances et le gouvernement s'efforcent d'atténuer leurs difficultés. Nous croyons que le gouvernement devrait présenter, sinon un nouveau budget, un mini-budget, ou un nouvel exposé, du moins un budget revisé. L'énoncé du 17 septembre à Edmonton reconnaissait certains des changements survenus dans notre économie. Cependant, le fait est que les extrapolations sur lesquelles le ministre s'était fondé pour élaborer son budget sont absolument inutilisables, car la preuve est faite maintenant qu'elles étaient en grande partie erronées.

• (1530)

Il ne s'agit plus de s'interroger sur les taux d'intérêt. Il ne s'agit plus de s'interroger sur le niveau du déficit. La situation actuelle est tout à fait différente et les Canadiens estiment avoir le droit d'exiger que le ministre des Finances intervienne. Il n'aurait pas besoin de battre sa coulpe mais seulement d'admettre ce que les Canadiens savent déjà, c'est-à-dire que les événements ne se sont pas déroulés ainsi que le gouvernement l'avait prévu et qu'il estime maintenant nécessaire de rectifier le tir. Il devrait en outre enjoindre au gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt et insister en outre sur le fait que sa politique à long terme n'est pas assez crédible pour lui permettre de renforcer le dollar canadien de façon à protéger nos secteurs d'exportation.

Avant de terminer, j'aimerais dire ce que je pense de l'argument du ministre des Finances et des députés ministériels, selon lequel il n'y aurait pas d'autres options. Lorsque le ministre des Finances s'est présenté devant les Canadiens à l'issue des élections de 1984, il a parlé d'un plan à long terme visant à stabiliser la situation financière de notre pays. Il a mentionné notamment la réforme fiscale, la réduction du déficit, et la compression des dépenses.

La situation est pire qu'elle ne l'était en 1984. Le ministre peut dire que, relativement parlant, et avec chiffres à l'appui, il y a eu des améliorations. Le fait est que le déficit et le service de la dette sont beaucoup plus élevés, et que les taux d'intérêt sont nettement supérieurs aux taux en vigueur aux États-Unis si l'on tient compte de l'écart qui existe entre les deux. Il faut donc que le gouvernement nous dise dès aujourd'hui ou très bientôt s'il est prêt à envisager d'autres solutions.

Le ministre, lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas d'autres options, sait très bien qu'il est impossible pour les simples citoyens, ou même les spécialistes des questions fiscales, de trouver une panacée. Cela fait six ans que le ministre essaie de trouver une solution au problème.

Neil Brookes, de l'Université de Toronto, a, lui, proposé une solution de rechange. Dennis Mills, qui est membre de notre parti, a essayé de mettre au point un projet de réforme fiscale très simple. Un autre groupe à l'Université de Toronto a soumis récemment quelques propositions visant à remplacer la taxe sur les produits et

services. Nous n'affirmons pas que ces solutions règlent le problème de façon absolue.

Nous tenons à faire comprendre au gouvernement et au peuple canadien que, pour le Parti libéral, la seule façon d'avoir une réforme fiscale en profondeur et plausible, c'est en procédant de façon globale, en tenant compte des répercussions d'une telle réforme sur les gouvernements provinciaux et municipaux. On ne saurait se contenter de transférer le fardeau fiscal d'un palier de gouvernement à un autre parce que le contribuable est toujours le même.

Cette récession, à notre avis, a son origine au Canada. Elle a été orchestrée et créée par le gouvernement. Nous espérons que le ministre des Finances nous fera part de ses vues là-dessus et qu'il admettra que le Canada connaît maintenant cette récession planifiée par le gouvernement. Ce que nous voulons maintenant savoir, c'est comment le ministre compte-t-il nous tirer de cette situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cours de son intervention, le député, qui aurait probablement pu nous livrer ses commentaires en 30 secondes puisqu'il n'avait aucune nouvelle proposition à nous faire, a parlé de certaines options que préconisent d'autres organismes. Toutefois, à titre de critique de son parti en matière de finances, il s'est bien gardé d'en appuyer une.

J'aimerais demander au député pourquoi le Parti libéral craint toujours de proposer des solutions de rechange? Pourquoi ne peut-il pas, lui, qui critique les mesures de notre gouvernement, proposer une ou deux options qui pourraient être retenues? Je n'ai jamais prétendu avoir réponse à tout. Je le reconnais même, mais j'écoute les gens qui me proposent d'autres solutions. Nous apportons ensuite certains correctifs. Mais le Parti libéral du Canada ne m'a jamais proposé de solutions.

Prenez par exemple le fait que le député a vertement critiqué notre gestion financière. Pourtant, chaque fois que nous avons proposé une solution pour résorber le déficit et réduire les dépenses, le Parti libéral a résisté. Il a lutté contre nous. Il nous a mis des bâtons dans les roues. Peu importe ce que nous proposions, il résistait. Quand il nous critique constamment et prétend que nous pourrions faire mieux, il nous est encore beaucoup plus difficile de régler le problème.

J'aimerais entendre le député me dire: «Quelles sont les options? Quelles sont les solutions de rechange? Quelles recommandations du Parti libéral pourraient vous paraître des options valables que nous pourrions envisager?»

Les crédits

M. Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le point que le ministre a fait valoir au sujet de ses solutions de rechange et du processus de consultation qu'il a établi est intéressant.

Nous avons eu la chance, l'an dernier, au Comité permanent des finances de la Chambre des communes de pouvoir formuler une recommandation unanime. Le président du comité ainsi que les huit membres conservateurs, les quatre membres libéraux et les deux membres néo-démocrates se sont entendus pour dire qu'il fallait abaisser les taux d'intérêt au Canada. C'est la recommandation que nous avons faite au ministre des Finances et au gouvernement.

Par ailleurs, au même moment, une recommandation semblable était émise par tous les premiers ministres de toutes les provinces canadiennes. De toute évidence, on n'a pas tenu compte de cette recommandation.

Pour ce qui est des solutions de rechange, si quelqu'un au pays doit être conscient de la difficulté que présente la conception de telles solutions, c'est bien le ministre des Finances. C'est ce qu'il s'efforce de faire depuis maintenant six ans. De l'avis du Conseil canadien des chefs d'entreprises, de la Chambre de commerce et, depuis la semaine dernière, de l'Association des manufacturiers canadiens, le ministre des Finances et le gouvernement ont mal géré l'économie. Ils peuvent faire appel à des milliers de personnes pour obtenir des conseils en vue de l'élaboration des politiques à appliquer.

Nous croyons en effet que c'est la politique de gestion unilatérale et fermée à la consultation adoptée par le gouvernement qui nous a entraînés dans ce marasme. Je crois que le gouvernement devrait suivre la recommandation faite par le maire de Vancouver lorsque notre comité a tenu des audiences dans cette ville, l'année dernière. Il recommandait, monsieur le Président, que soit tenue une vaste consultation entre les trois paliers de gouvernement, en vue d'éviter le genre de choses qui se sont produites au cours des derniers mois, le simple transfert du fardeau des taxes d'un palier de gouvernement à un autre n'étant pas la voie à suivre.

Enfin, je signale les propos du ministre qui a déclaré, dans un discours à Edmonton, le 17 septembre: «Mes collaborateurs et moi avons écouté très attentivement ce que les Canadiens ont dit au cours de la vaste série de consultations et de réunions publiques que nous avons tenues.»

Or, depuis ce temps, tous les plus grands hommes d'affaires du pays, les représentants du Congrès du travail du Canada, les dirigeants syndicaux et les représen-

tants de tous les secteurs de l'économie nous assurent que le ministre fait complètement fausse route.

Bref, comment pourrait-on s'imaginer que le ministre écoutera le Parti libéral puisqu'il n'écoute personne d'autre au Canada?

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'entendre le représentant du parti libéral parler de questions économiques. Il est évident que cela nous met un peu mal à l'aise parce que, comme vous le savez, ce parti-là nous a presque conduits au bord de la faillite. Souvenez-vous en 1984, un déficit de 40 milliards! Il y a six ans, monsieur le Président. Il fallait le faire! Et, aujourd'hui, il me fait plaisir d'en profiter pour féliciter notre ministre des Finances qui est ici cet après-midi pour entendre, quand même et malgré tout, les représentants du parti libéral. Il me fait aussi plaisir d'avoir entendu des commentaires de représentants du parti libéral et d'avoir vu ces derniers voter entre autres contre le projet C-23 qui imposait un impôt minimum aux riches. C'est tout à fait affreux! Un parti qui dit défendre les intérêts des plus démunis! Il me fait aussi plaisir de souligner que ce parti-là a combattu, ici et au Sénat, le projet de loi C-22 qui nous garantissait des investissements de 600 millions de dollars au Québec dans le domaine de la recherche. Et on sait comment c'est important.

J'aimerais donc en profiter, monsieur le Président, pour lui demander une chose, parce que tantôt, il y a quelques minutes, il nous a signalé, il a parlé entre autres des transferts aux provinces. Je suis d'accord pour entendre les représentants du parti libéral parler de généralités. J'aimerais qu'il me dise quel fut le taux d'augmentation des versements fédéraux aux provinces depuis 1984.

• (1540)

Et si mon honorable collègue est dans l'erreur, je soulèverai une question de privilège pour que mon ministre des Finances nous précise quel fut le taux d'augmentation des transferts aux provinces depuis 1984 et quelle est notre nouvelle politique par rapport aux provinces.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, l'honorable député ne devrait pas être surpris si ses commettants soulèvent une question de privilège au niveau de son intervention. S'il pense parler pour le Québec ou pour les gens de sa circonscription, en demandant quelle est la politique du gouvernement actuel vis-à-vis des provinces, il laisse croire qu'il ne suit pas de très près ce qui s'est passé.

Nous avons des provinces canadiennes, monsieur le Président, à l'heure actuelle, devant les tribunaux pour essayer de défendre leurs droits sous la Constitution pour s'assurer que les niveaux de transfert soient maintenus.

Une voix: Il n'a pas parlé de cela!

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question est tout à fait simple. La meilleure façon dans la vie c'est de poser les questions les plus courtes et les plus simples.

Je lui demande quel fut le taux d'augmentation de la répartition des versements fédéraux aux provinces depuis 1984? Ce ratio-là existe—monsieur est expert comme critique financier du Parti libéral—donc, est-ce qu'il peut me dire simplement quel fut le taux de transfert fédéral aux provinces depuis 1984?

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le taux de transfert aux provinces, dépendant du programme, est devant les tribunaux parce que le gouvernement ne rencontre pas ses obligations selon certaines provinces au Canada.

Maintenant, si monsieur veut avoir les taux année par année, ou province par province, il me fera plaisir de lui faire parvenir cette information, si ce n'est pas disponible par l'entremise de son ministre.

Mais ce que je crois qui serait encore plus important pour le ministre, monsieur le Président, serait de parler avec les représentants du Mouvement Desjardins, de parler avec les représentants de la Banque nationale du Canada, de parler avec les représentants de la Chambre de commerce du Canada et de savoir qu'est-ce qui se passe au niveau de l'économie et de la récession dans laquelle on se trouve.

Est-ce que le député sait—est-ce que lui, il sait—que nous sommes dans une récession, oui ou non? C'est cela, la question, monsieur le Président! Il court après quelques chiffres de 1984 à 1990, mais il y a une chose certaine... Parce que je veux revenir au commentaire du député qui disait qu'en 1984, il y avait un déficit de 40 milliards de dollars. Cette année, monsieur le Président, le déficit va se chiffrer au-delà de 30 milliards de dollars, après six ans à la barre par le ministre des Finances actuel.

Donc, la question est toujours la même: est-ce que le ministre des Finances et son collègue le député de Chicoutimi savent que le Québec, comme le reste du Canada, est dans une récession? C'est cela la question qu'on se pose aujourd'hui. Est-ce que vous savez, comme gou-

vernement, comme représentants de vos électeurs, que les gens dans votre province, les entrepreneurs, les particuliers sont dans une récession?

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Acadie—Bathurst de cette excellente allocution. Je reviens sur le commentaire fait par le ministre tout à l'heure à cause de ce qu'il a laissé entendre.

Le ministre a fait tout un plat à propos des solutions de rechange de mon collègue. . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des solutions de rechange qu'il n'a pas.

M. Simmons: . . .de la nécessité d'avoir des solutions de rechange. Vous conviendrez que je ne l'ai pas mal interprété. Pour la gouverne de la Chambre, je prétends que dans sa question et dans son commentaire, le ministre a dit au député d'Acadie—Bathurst qu'il devait avoir des solutions de rechange. Le ministre est-il d'accord?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui.

M. Simmons: Oui. Je suis heureux qu'il soit d'accord là-dessus parce que je voudrais poser une question à mon collègue d'Acadie-Bathurst. Il a fort bonne mémoire et, même s'il n'était pas ici avant 1984, il était en politique et a sans doute fait d'amples recherches sur la question.

Peut-il dire à la Chambre que le ministre des Finances qui soutient maintenant que lui, le député d'Acadie-Bathurst, devrait avoir des solutions de rechange précises, peut-il dire à la Chambre que le ministre a souscrit au projet de taxe sur les produits et services du temps où il était dans l'opposition? Peut-il nous dire que tel a été le cas? J'en suis convaincu, d'après ce que le ministre a dit à la Chambre. Peut-il nous confirmer que tel a été le cas?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est terminée, à moins qu'on ait le consentement unanime.

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Burin—Saint-Georges invoque le Règlement?

[*Traduction*]

M. Simmons: J'invoque le Règlement. La question ne s'adressait pas au ministre. Règlement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Burin—Saint-Georges, votre rappel au Règlement, brièvement.

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime que le député d'Acadie-Bathurst devrait avoir l'occasion de répondre à ma question. Je me suis levé en même temps que le député de l'arrière-ban et vous avez donné la parole, monsieur le Président, successivement à deux membres du même parti, ce qui n'est pas la pratique suivie à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, le Règlement est très strict: à moins du consentement unanime, la période de questions et observations est limitée à dix minutes. C'est maintenant la reprise du débat. L'honorable ministre des Finances a la parole.

[*Traduction*]

M. Simmons: Vous ne pouvez pas répondre à la question.

Une voix: Il vous répondra, ne vous inquiétez pas.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y avait deux questions. . .

M. Simmons: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Burin—Saint-Georges a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Simmons: Monsieur le Président, la coutume veut que, durant la période des questions, le député à qui une question est posée dispose de suffisamment de temps, aussi court soit-il, pour y répondre. J'estime qu'en n'accordant pas suffisamment de temps au député pour répondre, vous ne permettez pas, monsieur le Président, la tenue d'un débat équitable à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence n'a aucune objection à poursuivre la période des questions et observations, mais il faut le consentement unanime de la Chambre. Est-ce que la Chambre y consent?

[*Traduction*]

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le ministre des Finances a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai dit que je répondrais à deux questions. Le député de Burin—Saint-Georges a demandé si j'avais déjà mentionné la TPS lorsque j'étais dans l'opposition avant 1984. Non, je ne l'avais pas fait et je vais dire au député pourquoi. C'est parce que, sous le régime précédent, M. MacEachen, aujourd'hui le sénateur MacEachen, avait autorisé une étude sur les taxes de vente dont le rapport n'est parvenu au gouvernement que vers le moment des élections de 1984.

Je tiens cependant à signaler au député que j'en ai bel et bien parlé au cours de la campagne électorale de 1988. Ce que nous avions dit alors, ainsi que toutes les discussions et les consultations que nous avons tenues, constituent la justification de la proposition actuelle.

Passons maintenant à la seconde question à laquelle mon honorable ami, malgré son éloquence, n'a répondu que par des considérations générales oiseuses. On l'avait interrogé au sujet de l'augmentation des paiements de transfert aux provinces. La réponse est 6,1 p. 100 en moyenne pour les six dernières années. Les dépenses de programmes du gouvernement du Canada, c'est-à-dire ses propres dépenses, n'ont augmenté que de 3,7 p. 100 pendant la même période. Par conséquent, les transferts aux provinces ont monté à un rythme beaucoup plus important que celui de toutes les autres dépenses du gouvernement du Canada.

Depuis 1984, comme mon honorable ami le sait, nous avons établi une politique économique très claire pour le pays, fondée sur trois thèmes fondamentaux que nous avons constamment suivis. Le premier concerne les finances nationales, c'est-à-dire le problème du déficit et de la dette.

Dans ses observations, mon collègue a dit que nous battions en retraite devant tous les grands problèmes. Je ne peux vraiment pas imaginer comment il peut dire que nous avons battu en retraite devant les grands problèmes posés par la compression des dépenses de l'administration, alors que nous avons dû faire face à des décisions difficiles, comme la fermeture de bases militaires près de sa propre région. Ces décisions ont touché certains endroits. Dans le cas de VIA Rail aussi, nos décisions ont beaucoup touché sa région. Ce sont là des décisions que nous n'aimons pas prendre, mais nous n'avons pas reculé devant cette responsabilité.

D'une part, mon honorable ami me critique pour ne pas avoir abaissé le déficit et, de l'autre, il fait abstraction des dures décisions que nous avons dû prendre pour faire diminuer le déficit.

Le deuxième thème de notre politique économique est la réduction des barrières structurelles: privatisation, déréglementation, formation des chômeurs, réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, maintenant, la réforme de la taxe de vente et enfin, la lutte contre l'inflation. Nous avons réalisé des progrès très clairs et très tangibles à cet égard.

Le coût de l'administration est aujourd'hui de 100 millions de dollars inférieur en chiffres absolus—je dis bien en chiffres absolus, non en dollars rajustés en fonction de l'inflation—à celui de 1984.

J'ai parlé de notre bilan pour ce qui est de limiter les dépenses de programmes. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous sommes partis d'un déficit de 16 milliards de dollars pour en arriver cette année à un excédent de 14 milliards, ce qui représente une amélioration de 30 milliards.

Nous avons eu plus de succès que les États-Unis. Nous avons fait plus qu'eux en moins de temps pour essayer de régler le problème du déficit. Nous avons donc vu une amélioration d'origine canadienne de notre capacité de contrôler notre situation financière. Nous avons aussi vu une amélioration d'origine canadienne de la capacité économique du gouvernement, grâce à cet éventail de changements structurels équivalant à 30 milliards de dollars, ou équivalant annuellement au produit provincial brut du Manitoba.

• (1550)

La TPS, nous en avons déjà parlé. Nous l'avons débattue pendant des heures et des heures à la Chambre. Elle mettra nos exportateurs et nos importateurs sur un pied d'égalité avec leurs concurrents sur les marchés internationaux, ce qui contribuera à créer des emplois ici, au Canada.

L'OCDE qualifie d'important et de remarquable le processus que nous avons suivi sur le plan de la réforme structurelle. Le Conseil économique du Canada a également formulé des remarques très positives sur ce que nous avons été capables de faire relativement à ces questions structurelles.

Parlons maintenant de l'inflation. L'inflation débridée était un problème. Toutefois, nous avons réussi à faire baisser le taux d'inflation pour le septième mois d'affilée. Il s'élève maintenant à 4,1 p. 100. Nous avons de vrais défis ici parce les pressions sont assez fortes. Comme je l'ai signalé, le taux d'inflation a atteint 10,9 p. 100 au Royaume-Uni le mois dernier. Cela donne une idée de ce qui arrive à un pays qui ne prend pas le problème de l'inflation au sérieux.

De 1984 à 1989, le Canada a connu une croissance d'origine canadienne qui n'a été surpassée que par celle du Japon. Un million et demi de nouveaux emplois ont été créés ici par des entreprises canadiennes. Encore une fois, cette prospérité est d'origine canadienne. Cette période de croissance que nous avons connue, la deuxième en durée pendant l'après-guerre, a vraiment contribué à améliorer le niveau de vie des Canadiens: de 1983 à aujourd'hui, on observe une hausse de 16 p. 100 du revenu moyen par habitant après impôt, en tenant compte de l'inflation. Cela représente une augmentation de 8 000 $ du pouvoir d'achat de la famille canadienne moyenne.

La croissance des prêts à la consommation échappait à tout contrôle, monsieur le Président. Elle a atteint un sommet de 15 p. 100. En juin, elle était toujours de 10,2 p. 100, soit un taux pratiquement deux fois plus important qu'aux États-Unis.

En ce qui a trait au crédit aux entreprises, la croissance a été de 2 p. 100 supérieure à celle à laquelle on a assisté aux États-Unis; pour ce qui est de la croissance du crédit hypothécaire—16 p. 100 au mois de juin—elle représente deux fois le taux de croissance de notre économie et environ deux fois et demie le taux de croissance des taux hypothécaires aux États-Unis.

Quant aux coûts unitaires de la main-d'oeuvre, une des meilleures façons d'évaluer notre compétitivité, ce dont se préoccupe mon vis-à-vis et dont s'est inquiété son collègue d'Etobicoke-Nord au cours de la période des questions, l'augmentation est nettement plus élevée qu'aux États-Unis et elle est pratiquement de deux fois supérieure à l'augmentation en Allemagne et au Japon. Il fallait donc adopter une politique monétaire ferme pour résoudre notre problème actuel.

Mon collègue a parlé des problèmes de 1981-1982 et a prétendu qu'ils étaient différents. Au Canada, ils étaient les mêmes. La croissance de l'économie était trop rapide pour que le pays puisse l'absorber. C'est pourquoi nous avons dû appliquer notre politique de taux d'intérêt élevés pour s'attaquer au problème. Je n'ai pas à m'en excuser.

En fait, monsieur le Président, nous avons agi en fonction de la conjoncture économique. Je sais que la situation n'est pas facile à l'heure actuelle. Je me suis entretenu avec des chefs d'entreprise qui doivent fermer leurs portes ou des gens qui ont perdu leur emploi et je suis vraiment navré. Cependant, si nous avions décidé de ne pas nous attaquer au problème en question, je sais que nous aurions alors éprouvé dans six mois, neuf mois, un an ou deux ans des problèmes encore beaucoup plus graves qui auraient nui bien davantage aux perspectives d'avenir des Canadiens. Je le répète, nous avons réussi à juguler l'inflation beaucoup mieux que la Grande-Bretagne, par exemple.

Nous avions une croissance bien particulière au Canada, ce qui a entraîné un problème qui nous est propre, et nous avons dû trouver une solution bien à nous pour pouvoir compter à l'avenir sur une croissance forte et non inflationniste. C'est ce que mon collègue libéral réclame: une politique bien précise. Il veut que nous exposions très clairement aux Canadiens la politique que nous suivons et les résultats qu'elle devrait donner.

Ce que je trouve très difficile à accepter, monsieur le Président, c'est que nos vis-à-vis continuent de prétendre que nous pourrions réduire les taux d'intérêt en un tournemain.

Si seulement ils écoutaient ce que disent le Conseil économique du Canada et les trois groupes que mon ami vient de mentionner. Le message est clair: « Le seul moyen de faire baisser les taux d'intérêt est de freiner les dépenses publiques, pas seulement celles du gouvernement du Canada, mais celles de tous les gouvernements parce qu'ils doivent tous assumer leur part de responsabilité.» C'est essentiellement ce qu'ils ont dit la semaine dernière.

Mon ami est atteint du syndrome de la mémoire sélective. Il préfère oublier les recommendandations de ces organismes, les solutions qu'ils ont proposées. Ils ont dit qu'il fallait réduire le déficit. On ne peut pas espérer que les taux d'intérêt vont baisser du jour au lendemain. Ils ne vont diminuer que dans des conditions propices à une baisse.

Je m'y perds dans les politiques du Parti libéral. Il nous dit: «Votre politique budgétaire n'est pas bonne. Le déficit devrait être moins élevé. Les taux d'intérêt devraient être plus bas.» De quoi vient-il se plaindre ensuite? Vous venez d'en entendre le meilleur exemple.

La réponse que j'ai obtenue quand j'ai invité l'opposition à me proposer une solution de rechange était tout à fait vide de sens. J'ai demandé aux partis d'opposition ce que nous devrions faire pour réduire le déficit et faire baisser les taux d'intérêt. Ils n'ont rien trouvé à répondre, et le député le sait très bien. Je crois que cela le met mal à l'aise, mais il obéit aux instructions de son chef.

Durant la période des questions, j'ai dit, et je le répète, que le Conseil économique du Canada a imaginé le scénario suivant: si les taux étaient ramenés au niveau d'avant le budget de février, la croissance économique serait de nouveau possible et le déficit serait épongé d'ici à 1995. Il a aussi fait voir le revers de la médaille, c'est-à-dire un taux d'inflation qui aurait un effet perturbateur et qui occasionnerait le retour des mesures d'austérité vers le milieu des années 90. Des montagnes russes, quoi! C'est cela que je voulais souligner.

Nous savons que l'économie se porte plutôt mal. Nous savons que la population traverse un dur moment. La question qu'il faut nous poser est la suivante: où en serons-nous dans un an, trois ans ou cinq ans si nous nous embarquons dans les montagnes russes dont parlait le Conseil économique? Nous sommes résolus à ne pas tomber deux fois dans le même panneau, ce panneau dans lequel sont déjà tombés, outre le gouvernement canadien, nombre de gouvernements dans le monde entier. Voilà pourquoi nous avons adopté la politique que nous appliquons.

Cela m'amène à faire le point sur les travaux du Parlement du Canada. Le gouvernement a présenté quatre mesures législatives. Le C-21 sur l'assurance-chômage inclut des éléments de la réforme qui vise à donner au régime une plus grande portée, à en restreindre les prestations et aussi à procurer des fonds au gouvernement du Canada afin de lui permettre d'abaisser le déficit.

Le C-28 est un ensemble de mesures relatives à l'impôt sur le revenu, y compris l'impôt sur le revenu des grandes entreprises. Le C-69 vise à réduire un certain nombre de programmes de dépenses afin que toutes ces mesures puissent concrètement venir à bout du déficit.

Quant au C-62, il vise à stabiliser la situation financière du gouvernement du Canada. Tous ces projets de loi vont dans le sens de la recommandation du Conseil économique et des groupes de gens d'affaires, celle de réduire le déficit.

Nous avons reçu en 1987 un rapport du Sénat. Le sénateur MacEachen, le sénateur Buckwold qui préside actuellement le Comité des finances et le sénateur Kirby luttent contre ces quatre projets de loi, ainsi que la TPS.

Je crois qu'il me reste sept minutes, monsieur le Président. J'ai commencé à 15 h 45.

Ces trois sénateurs luttent contre la TPS et les autres projets de loi. Dans un rapport d'un comité constitué en majorité de libéraux, ces trois sénateurs ont recommandé au gouvernement d'abolir la taxe de vente fédérale et de la remplacer par une taxe de vente multi-stades, à l'assiette élargie, ce qu'est exactement la taxe sur les produits et services.

Il y a de l'hypocrisie chez ceux, comme mon ami d'en face, qui nous font des recommandations pour ensuite nous rendre extrêmement difficile, voire impossible, de réaliser ce qu'ils nous recommandent.

• (1600)

Le deuxième point du programme que le Parti libéral a présenté aux dernières élections disait qu'un gouvernement libéral n'appliquerait pas la deuxième phase de la réforme fiscale du gouvernement Mulroney, soit la taxe sur les produits et services que nous proposons. Le Parti libéral a dit qu'il ne la mettrait pas en oeuvre. Le Parti libéral n'a pas été porté au pouvoir; le Parti conservateur, sous la direction du premier ministre Brian Mulroney, a été élu.

Voici où nous en sommes: le parti au pouvoir a fait adopter aux Communes un projet de loi que les libéraux promettaient de rejeter dans leur programme électoral et que nous promettions d'adopter dans le nôtre. Nous l'avons adopté en tant que gouvernement majoritaire élu par les Canadiens aux dernières élections et voici que les sénateurs libéraux, qui sont en minorité à l'autre endroit, prétendent faire revivre le passé, sous prétexte qu'ils ont été nommés dans le temps par le premier ministre Trudeau, et ne pas tenir compte de ce que le peuple a décidé le 21 novembre 1988. Ils vont faire ce qu'aurait fait le parti qui a été vaincu à ces mêmes élections, à savoir supprimer cette taxe, en dépit du fait qu'ils ont été défaits à cause de ce programme.

J'en appelle à mon collègue et aux autres députés d'en face, car nous sommes aux prises ici avec un grave problème, qui est non seulement un problème financier du fait que ces projets de loi doivent être adoptés pour que soit consolidée la position du gouvernement fédéral, mais encore un problème fondamental de respect de la démocratie.

Voici quelques titres d'éditoriaux qui en font foi: «Honte aux sénateurs libéraux!»—on qualifie le Sénat d'anachronisme antidémocratique—«Il est temps de mettre fin à l'impasse»; «Les élus doivent montrer au Sénat qu'ils sont les maîtres»; «L'abus de pouvoir du Sénat gêne tous les Canadiens»; «Quoi qu'en pensent ces vieux impudents, nous avons besoin de la TPS»; «Une

chirurgie s'impose pour sauver la démocratie et la TPS»; «Le jeu que jouent les sénateurs»; «L'anarchie au Sénat»; «Les libéraux devraient avoir honte».

Je pourrais continuer ainsi très longtemps, monsieur le Président, mais le message est clair: l'avenir de la démocratie parlementaire au Canada exige que nous allions de l'avant avec cette législation que la minorité libérale au Sénat est en train de bloquer. Cela pose un grave problème financier. Notre gouvernement a absolument besoin de ces projets de loi pour gérer les affaires du Canada.

Je n'ai entendu aucun de nos vis-à-vis libéraux à la Chambre des communes expliquer pourquoi nous devrions composer, dans le monde d'aujourd'hui, avec un groupe non élu et non tenu de rendre des comptes, mais nommé par un gouvernement précédent? Je ne les ai pas entendus non plus justifier l'opposition de ce groupe à la volonté de la population, qui s'est exprimée le 21 novembre 1988 ainsi que sur la tribune du gouvernement du Canada?

Les libéraux ont annoncé qu'ils s'opposeraient s'ils étaient élus. Cela ne s'est pas produit. Maintenant, si nous devons créer un précédent en ayant une minorité de sénateurs capables de bloquer cette mesure législative, je demande à mes collègues d'en face dans quelle situation se trouve notre pays. Quel recours reste-t-il aux Canadiens qui souhaitent qu'on impose les grandes sociétés, qui demandent 500 millions de dollars de plus pour des programmes de formation, qui veulent avoir droit à des indemnités de maternité et qui désirent voir leurs aînés dont le revenu dépasse 50 000 $ contribuer à la réduction du déficit en rendant une partie ou la totalité de leurs prestations de sécurité de la vieillesse? Quel recours les Canadiens ont-ils? Ils ne peuvent pas voter pour défaire MacEachen, Michael Kirby ou Sid Buchwold. Attendre que ces messieurs atteignent l'âge de 75 ans? Non, ce n'est pas la bonne réponse.

À l'étranger, les gens qui m'entendent raconter les événements que nous vivons ici réagissent en disant: «C'est une blague, un anachronisme. Ces choses-là se passaient au XIX^{e} siècle. Je pensais que nous étions débarrassés de tout cela. Que se passe-t-il? Qu'est-ce que la TPS?» Quand je leur explique, ils disent tout simplement que c'est comme leur taxe sur la valeur ajoutée. Pourquoi ces sénateurs libéraux non élus soutiennent-ils que nous ne devrions pas lever une taxe? Nous l'imposons depuis 20, 25 ans.

C'est le défi que doivent maintenant relever les Canadiens et la Chambre. Allons-nous adopter cette loi qui nous aidera à stabiliser et à régulariser la position financière du gouvernement du Canada? Les libéraux d'en face continueront-ils d'être gardés en otages par leurs collègues non élus du Sénat?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes maintenant à la période des questions et observations. J'aimerais simplement signaler au ministre des Finances que mon geste de tout à l'heure, il y a cinq minutes, ne visait pas à réduire son temps de parole, mais simplement à alerter l'attention des greffiers au Bureau.

[*Traduction*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Tout d'abord, monsieur le Président, au sujet de la taxe sur les produits et services que le parti ministériel a prétendument proposée au cours de la dernière campagne électorale, elle devait être, d'après les documents techniques que le ministre a lui-même publiés en août de l'an dernier, visible, harmonisée, équitable et sans incidence sur les recettes.

Je ne pense pas qu'un seul Canadien ait voté en faveur de la taxe sur les produits et services qu'a proposée le ministre. Nous laisserons aux Canadiens le soin de se prononcer à ce sujet, et je suis persuadé qu'ils le feront dès qu'ils en auront l'occasion.

J'ai une question toute simple à poser au ministre des Finances. Il a demandé qu'on lui propose des solutions de rechange, et j'ai dit lors d'une réponse que ce que le Comité permanent des finances avait proposé l'an dernier dans son rapport unanime me paraissait une contribution valable pour tâcher de renverser la situation au Canada, afin d'éviter la récession dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

Je veux savoir du ministre des Finances si, dans le cadre de ses consultations générales, il a posé la question suivante ou, sinon, s'il songerait à le faire maintenant. Le ministre se donnerait-il la peine, avec ses collaborateurs, de contacter les exportateurs, les manufacturiers canadiens pour leur poser la question suivante: Préféreriez-vous voir adopter la taxe sur les produits et services, ou

bien voir la valeur du dollar canadien établie entre 75 et 80c. et les taux d'intérêt à 11 p. 100? Il serait intéressant d'obtenir une réponse à cette question.

Je crois que nous avons la réponse, car nous les avons entendus s'exprimer. S'ils avaient à choisir entre les deux—ils ne pourront pas avoir les deux puisque la TPS stimulera l'inflation qui ne permettra pas de faire baisser les taux d'intérêt aurant que le voudrait le ministre—mais je pense qu'il serait très instructif de demander à l'Association des manufacturiers canadiens, au secteur des pâtes et papiers et au secteur des mines s'ils préféreraient avoir un dollar à 75 ou 80c. et un taux d'intérêt à 11 p. 100, ou bien la TPS.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il s'agit d'un autre exemple de la tactique du porte-parole principal du Parti libéral en matière de finances. La question n'appelle pas un choix. Nul ne l'a posée et nul ne devrait la poser s'il savait de quoi il parle.

Nous voulons imposer la TPS pour des raisons fondamentales, parce que la taxe actuelle ne marche plus, et il le sait très bien. Il sait aussi parfaitement bien que les exportateurs, les fabricants et d'autres dans ce pays, dont dépendent un grand nombre d'emplois, ont besoin de la TPS.

La valeur du dollar canadien et notre politique monétaire sont tout à fait distinctes du fait que nous adoptions la TPS ou non. La politique monétaire doit servir à régler la question de l'inflation contre laquelle nous nous battons depuis deux ans et demi, trois ans.

Mon collègue a fait allusion au rapport du Comité des finances publié il y a un an à peu près. À cette époque, le crédit hypothécaire augmentait de 17 p. 100, le crédit à la consommation, de 12 à 14 p. 100 par an et le crédit commercial, de 11 p. 100, alors que la croissance de l'économie n'était que de 7 ou 8 p. 100.

• (1610)

S'il laisse entendre qu'il aurait été judicieux, intelligent et prudent pour le gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt au moment où la demande de crédit était très forte, et que cela n'entraînerait pas une hausse considérable de l'inflation, alors j'estime qu'il a tout à fait tort, car c'est exactement ce qui se serait produit et c'est pour cette raison que nous avons jugé qu'il était important de procéder comme nous l'avons fait.

Je lui rappelle que, en août 1988, les premiers ministres provinciaux nous avaient recommandé à l'unanimité de réduire les taux d'intérêt. Si nous l'avions fait, le taux d'inflation se rapprocherait probablement aujourd'hui de celui de la Grande-Bretagne, qui se situe à 10,9 p. 100.

Il dit que nous avions promis une taxe visible. Or, j'ignore comment nous pourrions rendre cette taxe-ci encore plus visible. Je souhaiterais qu'elle soit invisible.

J'ai toujours dit préférer avant tout une taxe harmonisée. Le Québec harmonise la sienne avec la nôtre. La Saskatchewan et d'autres provinces parlent également d'harmonisation.

Est-il équitable que le crédit pour TPS réduise le montant d'impôts versés par les familles qui gagnent moins de 30 000 $? À mon avis, c'est là une taxe équitable.

Par ailleurs, nous pouvons débattre jusqu'aux calendres grecques de la question de la non-incidence sur les recettes. J'ai énoncé très clairement la position du gouvernement du Canada et je m'en tiens à ce que j'ai dit.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre qui dit que seule l'opposition libérale semble s'opposer à cette mesure insidieuse.

Il sait sans doute que l'un de ses collègues a déclaré récemment à la presse qu'il avait songé à changer de parti à cause de la TPS. Il aurait dit entre autres: «Notre bureau n'a jamais reçu autant d'appels et de lettres et on ne m'a jamais rebattu les oreilles d'autant de questions brûlantes. Même si les électeurs se plaignent de tout, depuis le libre-échange jusqu'à la crise d'Oka, en passant par le lac Meech, les qualités de chef du premier ministre Brian Mulroney et les récentes nominations controversées au Sénat, la TPS reste leur principal grief.»

Une voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le député de St. John's-Est crie «C'est de la propagande». Dans ce cas, monsieur le Président, il devrait savoir que ces déclarations ont été faites récemment aux journaux par le député d'Hamilton—Wentworth qui était encore membre du Parti conservateur, la dernière fois que j'ai vérifié.

Quelle réponse le ministre a-t-il à donner à son collègue qui subit évidemment les pressions de ses électeurs,

mais qui, faute d'avoir le courage de ses convictions, hésite à quitter son parti et à siéger comme indépendant.

Une voix: Il le fera.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, d'un côté, son collègue d'Acadie—Bathurst dit que nous n'avons pas le courage de relever les grands défis auxquels nous faisons face. Si la TPS n'en est pas un, je ne sais pas ce que c'est qu'un grand défi. Je rappelle aussi à mes collègues que depuis 50 ans, à partir du rapport Rowell–Sirois des années 1940 et à tous les dix ans depuis, des experts recommandent la suppression de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants et la mise en place d'un nouveau type de taxe de vente.

Quand Jean Chrétien était ministre des Finances en 1977, il a déclaré que la taxe de vente actuelle devrait être modifiée.

Allan MacEachen a présenté en 1981 un budget en vue de modifier la taxe de vente actuelle au niveau des grossistes. Il n'a pas réussi. Il a demandé à Wolfe Goodman de Toronto, l'un des principaux spécialistes en taxe de vente et taxe sur les denrées, de lui préparer un rapport. M. Goodman en a présenté un, comme je l'ai dit, à peu près au moment des élections de 1984, et il disait que la taxe ne devait pas s'appliquer au niveau du gros. Il recommandait une taxe bien conçue sur les denrées, qui s'appliquerait au niveau du détail.

En réponse à la question de ma collègue de Hamilton–Est je dirais que, effectivement, nous ressentons tous la pression. Nous savons tous que cette taxe n'est pas populaire, mais mes collègues de ce côté sont prêts à l'appuyer parce que ce sera une bonne chose pour le pays. Ils savent que c'est une des choses les plus importantes que l'on puisse faire pour améliorer l'économie et placer nos exportateurs et ceux qui concurrencent les importateurs en position de force pour supporter la concurrence et créer des emplois. Par ailleurs, la taxe réduira le coût des nouveaux investissements, par exemple, de 7,5 p. 100 au Québec qui a harmonisé sa taxe avec la nôtre, ce qui revient à fournir un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100.

Pourquoi ma collègue, qui représente une ville sidérurgique, s'oppose-t-elle à une telle initiative fiscale qui aura un effet positif sur l'industrie sidérurgique au Canada?

M. Mills: Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre des Finances concerne la productivité. Il parle toujours à la Chambre de la manière dont son système fiscal est conçu pour favoriser nos exportations et encourager nos fabricants.

Quand je parle aux habitants de ma ville qui est aussi celle du ministre des Finances, je constate que le plus grand effet dissuasif pour la productivité est cette impression d'injustice qui règne chez les ouvriers et les cadres administratifs, laquelle à son tour se répercute dans toute l'économie.

Je demande au ministre des Finances s'il croit vraiment qu'il peut créer un environnement qui soit propice à une productivité de classe internationale alors qu'il règne une telle atmosphère dans le milieu industriel de notre pays, et oublions pour le moment la TPS et toutes ses complications pour nous concentrer sur l'ensemble du système fiscal que les gens ne considèrent pas équitable et où ils ne comprennent pas qu'il y a des parties de la législation fiscale qui soient utilisées pour les emplois et que d'autres sont si anciennes qu'elles sont simplement dépassées. Quand le ministre va-t-il donner la parole et commencé à écouter les gens qui savent vraiment ce qu'est la productivité et qui connaissent l'environnement actuel qu'il est en train de créer. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable député de poursuivre son commentaire?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. Mills: Le ministre des Finances pourrait-il me dire comment il peut s'imaginer qu'un système aussi complexe que la TPS et toutes ces autres mesures économiques pourront favoriser la productivité et insuffler à notre économie un enthousiasme propre à nous tirer de la récession actuelle?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, sans doute mon honorable collègue conviendra-t-il que la TPS va dorénavant épargner à tous nos exportateurs le fardeau de la taxe occulte sur les ventes des fabricants. Cela devrait favoriser la productivité. Grâce à la TPS, les entreprises canadiennes auront dorénavant les mêmes chances que les importateurs. Ils doivent en effet soutenir la concurrence des importateurs qui sont assujettis à une taxe moindre d'un tiers. Voilà qui devrait favoriser la productivité. L'adoption de la TPS réduira de 4 p. 100 le coût des nouveaux investissements dans les provinces qui ont refusé d'harmoniser leur système avec le nôtre, et de 7,5 p. 100 dans le cas du Québec qui l'a fait. Voilà de la productivité.

Ce à quoi le député songe, à mon avis, c'est à une question d'attitude. Lui, qui est l'auteur d'un livre sur la fiscalité, prétend que les gens ont l'impression que la

fiscalité est injuste. Or, je lui dirai qu'il a contribué à cette impression d'injustice en utilisant dans son livre des chiffres de 1987 qui représentaient la situation avant la réforme de la fiscalité du revenu. Les choses ont beaucoup changé depuis lors en raison du grand nombre d'échappatoires que nous avons éliminées par suite de la réforme de la taxe de vente et d'autres budgets, de sorte que. . .

M. Mills: Le gouvernement ne s'est pas préoccupé des concessions aux sociétés.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement les a réduites de façon marquée. Ainsi, le taux de l'impôt réel sur les sociétés est plus élevé. Cette année, le niveau des bénéfices a baissé. Cela me dit que les sociétés assument un fardeau fiscal plus lourd.

Les chiffres pour 1987 indiquaient que les banques à charte ne payaient pas d'impôt. Cette année, elles devront en payer pour environ 1 milliard de dollars. Les contribuables qui gagnaient plus de 50 000 $ assumaient environ 32 p. 100 de tout le fardeau fiscal en 1982. Cette année, ils en assument 38 p. 100.

Si mon honorable collègue veut être juste à mon endroit et honnête envers les Canadiens, il utilisera les bons chiffres, non pas des chiffres désuets, afin de brosser un tableau réel de la situation actuelle.

• (1620)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre avait la chance de défendre sa politique, mais il a préféré nous décrire ce qu'il lui reste d'espoir pour notre économie et notre avenir.

Premièrement, il a exprimé le désir de doter notre pays d'un régime économique et fiscal équitable. Deuxièmement, si vous me le permettez, je citerai les commentaires qu'il a faits pendant la période des questions aujourd'hui. Il a dit: «Mon option est vouée au succès»; c'est donc dire qu'il espère que sa stratégie économique connaîtra du succès. Troisièmement, il prétend que la taxe qu'il tente actuellement de nous imposer, soit la taxe sur les produits et services, est exactement ce dont a besoin notre pays. Permettez-moi de signaler au ministre qu'il n'y est pas du tout, qu'il se trompe aveuglément en avançant ces trois allégations.

Abordons d'abord la question de l'équité. Il existe au pays des sociétés, j'en nommerai quelques-unes tantôt, qui ont, la dernière année pour lesquelles nous avons des statistiques, non de 1987 mais de 1989, versé plus d'argent en dons au Parti conservateur du Canada qu'elles n'ont payé d'impôt au gouvernement canadien.

C'est le cas de la société Xerox Canada, dont les dons versés aux conservateurs, seulement 11 500 $, peuvent paraître plutôt maigres, comparativement aux profits de 74,6 millions de dollars qu'elle a enregistrés. Le ministre pourrait être plutôt mécontent des contributions de Xerox Canada. Du point de vue purement politique, le ministre devrait être encore moins satisfait de Xerox Canada, qui a versé 11 500 $ à son parti, mais pas un seul sou dans les bourses de l'État.

En ce qui concerne la société Confederation Life, on peut dire qu'elle ne figure pas, elle non plus, parmi les plus grands donateurs du Parti conservateur, puisqu'elle ne lui a versé qu'environ 11 200 $, elle qui a enregistré des profits avant impôt de 103 millions de dollars. Encore la même chose, pas un sou au trésor public.

Voici un exemple d'un donateur un peu plus généreux, Domtar, qui a contribué 45 000 $ à la caisse du parti conservateur, à même ses profits non imposables de 18 millions de dollars. Non seulement la Domtar n'a-t-elle rien payé en impôt, mais elle a reçu du gouvernement du Canada des crédits d'impôt de 21 millions de dollars.

Examinons maintenant le cas de Power Corporation qui a donné plus de 72 000 $ au Parti conservateur, à même ses profits de 214,5 millions. Elle non plus n'a rien payé aux contribuables du Canada, au gouvernement du Canada, mais elle a eu droit à des crédits de 2,1 millions du gouvernement.

Si c'est ce que le ministre appelle de la justice et si, compte tenu de sa politique économique, il ne sent pas le besoin de s'expliquer à ce sujet, tout ce que je peux dire, c'est qu'il a complètement oublié ce qui anime les Canadiens et ce que le mot justice signifie.

Dans une perspective plus vaste, laissons tomber les cas particuliers et examinons la période de 1984-1985 à 1989-1990—ce sont les données les plus récentes—au cours de laquelle les impôts des sociétés ont bel et bien augmenté de 38,8 p. 100, alors que ceux des particuliers ont grimpé de 77,4 p. 100, donc plus que deux fois l'impôt des sociétés.

Le gouvernement a augmenté de 105,5 p. 100 les taxes de vente et d'accise, plus que n'importe quel autre gouvernement depuis 20 ans, même s'il admet que ces taxes-là sont plus injustes que la taxe sur les ventes des fabricants.

Dans le contexte des trois grandes catégories d'impôts, le ministre a beau essayer de nous convaincre que tout est juste et acceptable mais, chose certaine, les impôts des sociétés ont augmenté beaucoup moins que ceux des particuliers. L'augmentation des impôts des sociétés a été de 50 p. 100 inférieure à celle des particuliers et d'environ le tiers de la hausse des taxes de vente et d'accise. Que le ministre vienne ensuite nous parler de justice!

À maintes reprises, nous avons fait des propositions et donné comme exemples les régimes fiscaux d'autres pays. Nous avons proposé que les sociétés soient assujetties à un impôt minimum, et cette idée est loin d'être extravagante ou radicale car un tel impôt existe aux États-Unis, comme le sait très bien le ministre. Les sociétés qui réalisent des profits dans ce pays versent au moins quelque chose au trésor fédéral. Voilà pour l'équité.

Le ministre a également laissé entendre que ses mesures sont efficaces. Il a dit, et je trouve cela étonnant, que, après tout, il ne fallait pas regarder du côté de la Grande-Bretagne, où le taux d'inflation atteint 10,9 p. 100. Nous ne voulons pas que le Canada vive la même situation. Margaret Thatcher, le chef du gouvernement britannique, suit les mêmes lignes de conduite que le ministre et son gouvernement appliquent au Canada: des compressions budgétaires, des taux d'intérêt élevés, des hausses massives du niveau des taux d'intérêt, la privatisation des sociétés et la déréglementation. C'est Margaret Thatcher même qui a inventé la recette! Le ministre, lui, se contente tout simplement d'en faire la lecture au Canada. Ensuite, il a l'audace de dire à la Chambre que nous ne voulons pas que le Canada connaisse la même situation que la Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas de hausses énormes du taux d'inflation alors que ces hausses sont le produit même des mesures qu'appliquent le ministre et le premier ministre au Canada.

• (1630)

En toute honnêteté, j'ai du mal à croire que le ministre puisse, jour après jour, affirmer à la Chambre que le gouvernement de Margaret Thatcher et le taux élevé d'inflation qui existe en Grande-Bretagne illustrent le genre de problèmes auxquels nous serons confrontés au Canada si nous ne sommes pas prudents. Je ne sais pas s'il fait allusion à un autre pays ou à un autre premier ministre.

C'est Margaret Thatcher qui a appuyé, ici même à la Chambre, la politique de libre-échange préconisée par le ministre il y a deux ans.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est une femme très intelligente.

M. Langdon: Et le ministre de vanter sa grande intelligence. Tout cela est bien intéressant. C'est une femme très intelligente qui a fait augmenter le taux d'inflation à 10,9 p. 100. Le ministre, lui, se plaît à faire la morale sans nous dire que cette femme très intelligente. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui est alloué est maintenant terminé. Y-a-t-il consentement unanime à ce que l'honorable député d'Essex—Windsor poursuive son discours?

Une voix: Son temps de parole n'est pas encore terminé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette. En effet, la durée prévue pour les discours est de 20 minutes. Je m'excuse de mon erreur. Vous avez la parole encore pour 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne faisais que me mettre en train.

Le ministre a prétendu que cette politique a déjà fonctionné. Qu'elle a donné et qu'elle donnera des résultations à l'entendre. Pour reprendre ses propos, sa méthode fonctionnera.

Je tiens à rétablir les faits pour ceux qui s'intéressent aux détails et à la réalité plutôt qu'aux mythes. Je vais me reporter au budget du ministre du 10 février 1988. Le ministre a prétendu alors que l'augmentation moyenne du produit intérieur brut au Canada passerait de 3 p. 100 à 3,2 p. 100 entre 1989 et 1990-1993. Il a soutenu que le taux de chômage diminuerait pour se maintenir à 7,0 p. 100 en moyenne, que le taux d'inflation serait de 3,4 p. 100 et, mieux encore, que les taux d'intérêt seraient de 6,7 p. 100. Voilà exactement comment le ministre anticipait l'avenir d'après les chiffres qu'il nous a donnés.

Permettez-moi maintenant de présenter une vue un peu plus sobre de l'économie du début des années 1990, tirée des prévisions du Conference Board l'an dernier. Selon le Conference Board, le produit intérieur brut

augmenterait de 0,7 p. 100 en 1990, de 0,4 p. 100 en 1991 et peut-être de 3,0 p. 100 en 1992. Toutes ses prévisions sont en deçà de celles du ministre.

Quant aux taux de chômage, il les a situés à 7,9, à 8,9 et à 8,5 p. 100 respectivement, des taux qui sont tous très supérieurs à la moyenne dont faisait état le ministre dans les chiffres qu'il nous a proposés. Je pourrais en dire autant des taux d'intérêt et du taux de l'inflation.

Le ministre a eu le temps de mettre sa politique à l'épreuve. Il en a eu amplement le temps. Les Canadiens ont souffert longtemps à cause de sa politique. Et malgré cela, voilà que nous voyons poindre une première récession créée de toutes pièces par la politique du gouvernement actuel. Ce n'est pas moi qui le dis. Il s'agit toujours du Conference Board du Canada, qui appuie généralement les décisions du ministre.

En fait, le Conference Board a indiqué très clairement que cette première récession «made in Canada» se produisait justement au moment où les États-Unis, notre principal partenaire financier, pourraient bien éviter une récession. Si c'est ce qu'on appelle succès et réussites.

Le ministre a déclaré en février 1988 que les choses s'arrangeraient mais ce ne fut pas le cas. Pouvons-nous vraiment le croire, maintenant, en 1990, lorsqu'il dit que tout se passera bien dans le futur? Ou pouvons-nous nous attendre à voir revenir la situation qu'avaient provoquée les libéraux en 1981-1982? Devons-nous nous attendre à voir s'installer une récession qui fera grimper le taux de chômage à 12 p. 100, comme ce fut le cas par le passé avec les libéraux, au lieu de le stabiliser à son taux actuel de 8,4 p. 100?

Pouvons-nous nous attendre à voir les taux d'intérêt s'élever non pas à 14 et à 15 p. 100, mais à 21 ou 22 p. 100, comme ce fut le cas avec les libéraux?

Pouvons-nous nous attendre à subir une récession d'une seule année, comme nous le prédit le ministre, ou devons-nous nous préparer à une récession entraînant un déclin qui ne se limite pas à deux points de pourcentage, mais un déclin de 6 p. 100 de la croissance réelle, comme c'est arrivé sous le gouvernement libéral?

Verrons-nous un conflit s'installer entre les libéraux et les conservateurs pour déterminer qui réussira le mieux à entraîner le pays encore plus profondément dans la dépression? Allons-nous assister à un combat pour voir qui est le meilleur en matière de mauvaise gestion économique?

Je crois qu'il est possible que cela se produise, monsieur le Président. J'espère cependant que le ministre choisira d'appliquer des solutions de rechange. J'espère par exemple que ce ministre mettra en vigueur un impôt minimum sur les sociétés. J'espère qu'il réduira les taux d'intérêt, ce qu'il peut faire. J'espère qu'il créera de nouvelles institutions, comme une banque industrielle nationale, qui aurait pour tâche d'aider nos entreprises à se moderniser plus rapidement, à mieux se préparer à la concurrence des autres pays. Envisage-t-il de créer des banques régionales de développement qui consentiraient des prêts à des taux avantageux dans les régions les plus pauvres du pays? Prévoit-il élaborer des politiques d'adaptation efficaces pour vraiment former la main-d'oeuvre pour les tâches de l'avenir? C'est ce que nous avons recommandé. Prendra-t-il des mesures pour protéger l'environnement, comme une taxe sur les produits dommageables pour l'environnement, au lieu d'impôts frappant les pauvres? C'est ce genre de mesures qu'il devrait prendre.

• (1640)

Je presse le ministre, en premier lieu, de reconnaître que nous sommes dans une récession et, en deuxième lieu, de passer à l'action pour corriger la situation, au lieu de blâmer les sénateurs ou les libéraux. Je tiens à souligner au ministre, et c'est mon dernier point, que le Parti libéral n'est guère populaire au pays. C'est le cas en Ontario.

Donnons donc un nouveau départ à notre pays avec de nouvelles politiques. Laissons le ministre nous donner ces nouvelles politiques, sinon, c'est nous de ce parti qui les donnerons au pays.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à remercier le député d'Essex—Windsor pour son indulgence et sa compréhension. Questions et observations. L'honorable ministre des Finances a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux commenter brièvement. Le député a déclaré que nous n'avions introduit aucun impôt minimum sur les profits des entreprises. C'est exactement ce qu'est l'impôt des grandes entreprises. Il générera plus de un milliard de dollars, mais le projet de loi est en ce moment bloqué au Sénat.

Nous avons prévu une limite sur les déductions au titre de la recherche et du développement pour que des entreprises comme Xerox, dont on a dit qu'elle ne payait aucun impôt, en paient. Dans notre réforme du régime fiscal de 1988, nous avons aussi prévu la réduction progressive des déductions pour amortissements, de sorte que les entreprises comme Domtar, dont on a dit qu'elle ne payait aucun impôt, en paieront.

Il importe, je crois, que le député se rende compte que nous avons tenu directement compte des critiques que lui-même et d'autres députés, y compris des députés de

notre parti, ont formulé à l'endroit du régime fiscal des entreprises, mais il y a des limites que nous ne pouvons pas franchir si nous voulons éviter que les investisseurs aillent dans d'autres pays où le régime fiscal est plus avantageux. Je crois que ses amis de Queen's Park suivront le même raisonnement lorsqu'ils tenteront d'augmenter les impôts des entreprises.

J'aurais deux questions à poser, si vous me le permettez, monsieur le Président. Tout d'abord, comment le député s'y prendrait-il pour abaisser les taux d'intérêt? Deuxièmement, il souhaite la création, si je comprends bien, d'une banque industrielle qui encouragerait les entreprises à se moderniser. Comment encouragerait-il les entreprises à se moderniser? Préconise-t-il les prêts à faible taux d'intérêt, les prêts sans intérêt ou une autre formule? Sur quoi repose son système? Comment une telle banque serait-elle plus efficace que les institutions prêteuses traditionnelles comme les compagnies d'assurance, les caisses de retraite et les banques actuelles?

M. Langdon: Monsieur le Président, tout d'abord, pour ce qui est de l'impôt des grandes entreprises, je rappelle au ministre que la définition des grandes entreprises contenue dans le projet de loi permet à de nombreuses entreprises de taille respectable d'échapper à certaines dispositions. Bien sûr, un pas a été franchi dans la bonne direction puisque certaines entreprises qui n'en payaient pas devront maintenant payer des impôts, mais je ne crois pas que ce soit suffisant, étant donné qu'un très grand nombre d'autres entreprises continueront de ne pas payer d'impôt même si elles réalisent des profits appréciables.

Je suis convaincu que le ministre, tout comme moi, a effectué beaucoup de visites à domicile lors des récentes élections en Ontario. L'un des sentiments les plus généralement répandus en Ontario est qu'il existe un profond déséquilibre dans le régime fiscal, puisque certains s'en tirent sans rien payer. Pour beaucoup, la promesse de Bob Rae d'instituer un impôt minimum sur les profits des entreprises est très sensée. Je suis certain qu'un tel impôt minimum sera institué en Ontario. Mais ce n'est pas suffisant non plus, bien sûr, parce que si cela se produit dans une seule province, celle-ci court le risque de voir les sociétés transférer leur siège social vers d'autres provinces. Par conséquent, c'est le ministre qui doit prendre l'initiative. C'est à lui qu'il incombe de commencer à prendre des mesures et de mettre en place un impôt sur le sociétés. Un tel impôt n'a pas détruit le capitalisme aux États-Unis et, je l'affirme au ministre, il ne le détruira pas non plus au Canada.

Les crédits

En ce qui concerne les deux questions qui ont été posées, je voudrais dire au ministre que, depuis que j'ai été nommé critique chargé de la politique macro-économique, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des responsables de la Banque du Canada. Cela m'a convaincu qu'ils n'auraient aucune difficulté à recourir aux mécanismes techniques dont ils se servent ordinairement pour assurer une expansion de la masse monétaire dans l'économie. Ils n'auraient aucune difficulté à faire baisser les taux d'intérêt au Canada. Nous avons une banque centrale dotée d'un personnel très professionnel et très efficace. Le ministre devrait être le premier à admettre que la Banque du Canada pourrait facilement réduire les taux d'intérêt, si telle était la politique du gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne la Banque industrielle nationale, permettez-moi de dire au ministre qu'une telle institution fonctionne aux Pays-Bas depuis des années. Ses actions appartiennent à 51 p. 100 à l'État et à 49 p. 100 au secteur privé. Elle accorde à la fois des prêts à faible taux d'intérêt et des prix commerciaux directs, qui tiennent néanmoins compte du risque réel encouru dans le cas d'un assez grand nombre d'industries qui ont des problèmes d'ajustement.

• (1650)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. L'honorable ministre des Finances sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Simmons: Il prend des leçons de Charbonneau. Il a déjà eu sa question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il s'agit d'un recours au Règlement. Je pense en outre que le député devrait s'excuser pour ce qu'il vient de dire au sujet du Président.

Une voix: Règlement! Retirez vos paroles!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je reconnais l'honorable ministre des Finances sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne profiterai pas de l'occasion pour répondre à ce que mon collègue a dit. Je veux simplement aviser la Chambre que demain sera une journée de l'opposition.

Les crédits

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires. J'accorde deux minutes seulement pour une prochaine question du député de Burin—Saint-Georges et deux minutes à l'honorable député d'Essex—Windsor pour y répondre.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, à ce sujet, j'ai seulement dit que vous suiviez les ordres de Charbonneau. Il n'y a personne de ce côté qui dit que Charbonneau n'est pas juste, n'est-ce pas? Y a-t-il quelqu'un qui dit qu'il n'est pas juste?

Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon collègue, le député d'Essex—Windsor. Je dois lui dire que j'ai énormément d'admiration pour les gens qui peuvent. . .

M. Cooper: Terrible, terrible.

M. Simmons: Je sais que vous êtes terrible, mais je ne parle pas de vous.

Le député d'Essex—Windsor soulève mon admiration parce que je n'ai vraiment que de l'admiration pour les gens qui peuvent faire un bon discours ironique de 20 minutes sans jamais esquisser un sourire pour qu'on sache vraiment ce qu'ils ont derrière la tête. Je l'ai entendu dire pendant 20 minutes qu'il était en faveur de ceci et contre cela, au sujet de plusieurs questions. Il faut que ce soit le discours le plus ironique qu'il m'ait été donné d'entendre, sinon c'est certainement le plus illogique. Je vais donc aider le député à mettre de l'ordre dans ses idées au cours des deux minutes qui nous restent. Je vais lui poser une question très directe à laquelle il pourra répondre par oui ou par non.

La question que je veux poser à mon collègue d'Essex—Windsor est la suivante: arrêtera-t-il de jouer sur les mots et s'engagera-t-il de façon non équivoque devant la Chambre à appuyer les sénateurs libéraux dans leur lutte contre la TPS? Pourrons-nous le convaincre de cesser de jouer sur les mots et de nous aider à arrêter cette terrible taxe pendant qu'il est encore temps?

M. Langdon: Monsieur le Président, sauf erreur, vous m'avez donné deux minutes. Je voudrais donc préciser très brièvement que le gouvernement ne devrait pas aller de l'avant avec la taxe sur les produits et services. À en croire ce qu'a déclaré le Conference Board, un organisme indépendant, il est tout à fait clair. . .

Mme Copps: Appuyez-vous le Sénat?

M. Langdon: J'y viendrai, si vous cessez de m'interpeller. Calmez-vous. Je ne tiens pas à être un sénateur, croyez-moi.

Il faut absolument que la TPS soit rejetée. La question ne se pose même pas. La lutte contre la TPS doit prendre trois formes. Il y a tout d'abord le combat mené par le Sénat qui doit se poursuivre, même s'il consterne bien des gens. Il faut ensuite poursuivre les contestations devant les tribunaux, comme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario entend le faire. Je suis désolé de constater, par exemple, qu'aucun gouvernement provincial libéral n'a décidé de l'imiter. Enfin, et surtout, la lutte en question contre la TPS doit être appuyée par tous les Canadiens, car c'est la seule façon d'empêcher un gouvernement d'imposer de force une taxe inéquitable et injuste à la population.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député d'Essex—Windsor, d'être aussi franc au sujet de la position de son parti relativement au Sénat. Je le félicite de sa déclaration et de sa position. Ce qui me laisse quelque peu perplexe, c'est que depuis quelques semaines, son parti a exprimé je ne sais combien de positions au sujet de cette question. D'un côté, le leader parlementaire du NPD, prétendant parler au nom de tout l'ouest du pays, affirme qu'il faut abolir le Sénat et renvoyer chez eux ces méchants sénateurs qui assument leurs responsabilités. De l'autre, lorsque cela lui convient mieux, ce même leader parlementaire s'associe le plus possible au travail remarquable que font les sénateurs pour empêcher l'adoption de la TPS. Le député d'Essex—Windsor pourrait-il préciser à ses collègues très clairement et sans équivoque qu'il appuie le Parti libéral dans sa lutte contre la TPS? Si nous nous unissons—et je parle non seulement des députés de l'opposition, mais aussi des membres des partis marginaux dans cette enceinte—si nous nous unissons tous, en tant que Canadiens, pour nous opposer à la TPS, nous pourrons alors peut-être forcer le gouvernement à reculer.

Il est significatif que le député de Hamilton—Wentworth ait avoué cette semaine aux journaux qu'il avait envisagé de traverser le parquet de la Chambre et d'abandonner son siège parce que, en 11 ou 12 ans de carrière parlementaire, il n'avait jamais reçu autant d'appels et de lettres qu'il en reçoit aujourd'hui de Canadiens qui contestent la TPS.

Je n'en croyais pas mes oreilles que le ministre des Finances ait le culot de prétendre ici qu'il défend la cause de la démocratie. Pour pouvoir invoquer la démocratie, il aurait fallu que le ministre des Finances et le premier ministre fassent preuve de franchise et d'honnêteté avec les Canadiens aux dernières élections fédérales.

J'ai fait du porte-à-porte au cours de la dernière campagne électorale. J'ai entendu le ministre des Finances dire aux Canadiens que la nouvelle taxe ne rapporterait pas un sou de revenu additionnel. Le député de Mississauga-Sud et d'autres nous ont dit depuis que ce sera un vrai pactole.

Je voudrais citer brièvement ici les observations de Canadiens ordinaires qui en ont assez, et en venir plus particulièrement à cette résolution, car elle ne renvoie pas seulement à la politique fiscale destructrice qui va nous achever, la prétendue politique budgétaire, mais aussi à la politique monétaire qui nous ramène directement au travail qu'a accompli le ministre du Commerce extérieur en bradant notre pays. Je regrette que le député de St. John's-Ouest ne soit plus ici, car voici une résolution très claire, concise, directe par laquelle nous demandons à la Chambre de condamner le gouvernement pour avoir planifié et mis en oeuvre la première récession d'origine canadienne.

Je voudrais vous renvoyer à l'allocution qu'a prononcée mon collègue, le député d'Essex—Windsor. Il a dit comme nous que c'était la première récession authentiquement canadienne, mais il n'a pas cessé par ailleurs de la relier à celle que l'économie et le marché mondial ont traversée en 1981.

Le ministre des Finances a eu le culot tout à l'heure de m'inviter, moi la députée de la circonscription d'Hamilton-Est où se trouvent le plus grand nombre d'aciéries, à donner mon appui à la politique fiscale et monétaire de son gouvernement. Ceux qui étaient ici pendant le débat sur le libre-échange se souviennent que, dès le début, Clayton Yeutter a dit que son gouvernement n'envisagerait de libéraliser les échanges que lorsque la valeur du dollar canadien s'approcherait de celle du dollar américain. Nous avons alors demandé très franchement à l'Association canadienne des producteurs d'acier quel serait l'effet d'un dollar à 85c. US. L'association a dit qu'elle était incapable de répondre à cette question hypothétique.

Quand sera réglée la grève en cours à la Stelco, qui prive des milliers de travailleurs de ma collectivité et leurs familles de leur source régulière de revenu, et à cause du climat économique que créent les politiques fiscale et monétaire du gouvernement, je m'attends à ce que des centaines sinon des milliers d'employés de la Stelco perdent leur emploi.

Je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai entendu le critique du Nouveau Parti démocratique louer le travail de la Banque du Canada et dire qu'elle était respectée. Je ne sais pas de qui il appuie la politique monétaire, mais celle de la Banque du Canada, avec la complicité du ministre des Finances et du premier ministre, mène le pays à sa première récession authentiquement canadienne. Tout a commencé avec l'Accord de libre-échange et la décison ferme du gouvernement de laisser la valeur du dollar canadien se rapprocher de celle du dollar américain. Cela continue avec la politique fiscale qui fait perdre leur emploi à des milliers de Canadiens.

• (1700)

Le ministre des Finances, aux abois, dit qu'il faut mettre de l'ordre dans les finances publiques. J'essaie par mes faibles moyens de savoir combien de millions de dollars en fonds publics ont été versés aux entreprises canadiennes qui sont parties s'installer aux États-Unis: Firestone, Variety Corp., Tridon.

Les parlementaires à la Chambre des communes n'ont pas même le droit d'aller demander à ces sociétés d'ouvrir leurs livres pour trouver les réponses aux grandes questions que se posent les contribuables sur l'utilisation de leur argent. Variety Corp: des prêts et des garanties de centaines de millions de dollars, à la condition que la société garde son siège social au Canada. Elle déménage pourtant au sud de la frontière. Tridon, dont les fonds consacrés à la technologie sont puisés à même les poches des contribuables canadiens pour produire des lames et des réflecteurs mis en marché dans le monde entier, se prépare maintenant à déménager toute cette technologie rentable dans le sud des États-Unis. C'est exactement le scénario que nous avions prévu au début de cette récession purement canadienne que nous ont infligée le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Finances et surtout le premier ministre.

Ce qui frustre le Canadien moyen, quand il nous écoute et qu'il écoute le ministre des Finances discourir savamment sur les bienfaits de sa politique de taux d'intérêt pour combattre l'inflation et ainsi de suite, c'est qu'il sait bien que son pouvoir d'achat a fondu au cours des six dernières années du gouvernement conservateur. Il se sent égorgé par les impôts et les taxes il ne peut plus en prendre.

En réalité, c'est le député de Hamilton-Wentworth qui a dit, dans l'article que j'ai cité précédemment, que les Canadiens en avaient par-dessus la tête des impôts et des taxes et qu'ils ne veulent plus en payer. Nous aurons sous peu une révolte fiscale.

J'ai reçu une lettre d'une Canadienne, Catherine Provo du 17, rue Lang, à Hamilton. Je voudrais vous lire ce qu'elle écrit sur la question, car je crois qu'elle parle au nom du Canadien moyen qui se sent extrêmement frustré et qui a l'impression d'avoir les mains liées par les députés d'arrière-ban du gouvernement conservateur qu'on a bâillonnés. Des députés comme celui de Hamilton—Wentworth, qui va dire dans sa circonscription à quel point il déplore la TPS, mais qui intervient à la Chambre pour l'appuyer. Voici ce qu'elle écrit:

> Je suis absolument contre ce vol fiscal destructif et inutile.
>
> Je suis chef d'une famille monoparentale de quatre enfants, et mon niveau de vie qui m'a toujours permis de joindre à peine les deux bouts n'a pas cessé de baisser depuis que les progressistes-conservateurs ont pris le pouvoir au Canada.
>
> Je trouve l'expression progressiste-conservateur complètement contradictoire en elle-même. Pas besoin d'expliquer davantage. On n'a qu'à essayer d'élever une famille dans ce pays.
>
> Mon vote aux prochaines élections dépendra de la défaite de ce projet de loi. . .
>
> Veuillez faire tout ce que vous pouvez pour empêcher l'adoption de cette taxe régressive.

Nous avons fait ce que nous avons pu à la Chambre des communes. Les sénateurs à l'autre endroit font ce qu'ils peuvent. Je dois dire à cet égard que je trouve inqualifiable l'hypocrisie dont font preuve les néo-démocrates, car ils n'ont pas donné leur entier appui à l'objectif parlementaire global d'abattre la TPS.

Nous sommes unis avec nos collègues de l'autre endroit dans une dure bataille pour abattre la TPS. Les néo-démocrates ont oublié la leçon des élections de 1988. Vous vous rappelez, monsieur le Président, lorsqu'ils devaient se montrer les grands adversaires de l'Accord de libre-échange jusqu'à ce qu'ils voient notre chef, M. Turner, prendre de l'avance dans les sondages et se sont détournés de la lutte contre le libre-échange. Ils ont complètement abandonné leurs principes. Au lieu de s'attaquer à l'Accord de libre-échange, ils se sont attaqués au Parti libéral et ont créé une situation qui a permis aux conservateurs de se faire reporter au pouvoir avec une majorité.

Cette majorité conservatrice dans la présente législature résulte directement de la négligence des néo-démocrates à lutter pour leurs principes en opposition à l'accord de libre-échange. Ils font la même chose avec la TPS. Si leur opposition à la taxe était sans réserve, le leader parlementaire et le chef du NPD et tous ces acteurs ne joueraient pas cette comédie. Dans cette enceinte, le NPD n'hésite pas à s'associer aussi étroitement que possible aux sénateurs, mais devant le public, il prétend souhaiter l'abolition ou la réforme du Sénat.

J'appuie, moi aussi, la réforme du Sénat. Nous aurons peut-être très bientôt un Sénat réformé et revigoré qui pourra jouer le rôle de chef de file que la Chambre est malheureusement incapable de jouer. Je voudrais personnellement rendre hommage aux sénateurs pour le travail qu'ils font actuellement. Nous, du groupe parlementaire libéral, allons lui offrir notre appui sans réserve, contrairement à l'appui équivoque des néo-démocrates.

[*Français*]

La chose m'agace, monsieur le Président! Le critique en matière financière du Nouveau parti démocratique vient de dire aujourd'hui qu'il est d'accord sur la politique monétaire professionnelle de la Banque du Canada. On sait fort bien, monsieur le Président, avec les taux d'intérêt, avec la politique de TPS, avec la politique monétaire où on se retrouve actuellement, avec les mains serrées en ce qui concerne notre capacité de faire de l'exportation aux États-Unis, qu'on ne peut pas s'allier avec la politique de la Banque du Canada. Je pense que, depuis l'affaire Coyne, on n'a pas connu une crise aussi profonde dans la politique monétaire du Canada, et le temps est venu pour tous les partis politiques d'accepter le fait qu'on ne peut pas se permettre une politique monétaire qui crée un taux d'intérêt et un taux de prêts au Canada où on est cinq points désavantagé par rapport aux exportations aux États-Unis. C'est créer une situation où

toutes nos petites entreprises ne sont pas en position de faire de la concurrence.

De plus, monsieur le Président, la TPS est le dernier clou dans une politique fiscale et monétaire qui mène le Canada, pour la première fois dans l'histoire, dans une récession actuellement faite au Canada. Quelle est la réponse du ministre des Finances? Aujourd'hui, son collègue, le ministre du Commerce extérieur, a prétendu que, par exemple, quand on parle de la grande entreprise de l'agriculture au Canada. . . et quelle était sa réponse aujourd'hui, à la suite des questions posées sur la politique des négociations sur les *marketing boards*, quelle était sa réponse? Il riait à la Chambre. Il disait que l'on donne trop d'argent à nos fermiers, à nos agriculteurs. J'ai entendu cela de mes propres oreilles.

M. Charest: Oh, oh!

Mme Copps: L'ex-ministre, le député de Sherbrooke, n'était pas ici, mais moi, j'y étais. J'ai compris les paroles de M. Crosbie, qui a dit en pleine face, avec l'appui du ministre de l'Agriculture et le premier ministre, qu'on donne trop de subventions à notre communauté agricole. Mais j'espère bien qu'il aura le courage de faire un débat, un discours devant l'UPA et qu'il va dire la même chose. Parce que s'il y a des politiciens du côté du gouvernement qui comprennent la politique actuelle sur le commerce international, on saura fort bien qu'on est en train de faire crever la ferme familiale à travers le pays. Avec la décision du gouvernement sur la question des produits laitiers, on sait qu'on va perdre des milliers d'emplois, pas seulement dans la province de Québec, mais à travers le Canada, en ce qui concerne les quotas laitiers. Et quelle est la réponse du gouvernement? Sur la politique fiscale, il nous frappe avec la TPS.

Sur la politique monétaire, il crée une situation qui fait que nous, un pays qui a toujours été très dépendant sur le commerce extérieur, nous ne sommes plus capables de faire concurrence aux États-Unis parce que nos taux d'intérêt, nos taux de prêts réels sont cinq points plus élevés que ceux des États-Unis. Quand il y a des investissements à faire, où est-ce que les hommes et les femmes d'entreprises vont les faire? C'est certain qu'ils ne vont pas les faire ici au Canada. Et le ministre prétend qu'il fait tout son possible pour justement corriger le problème de dépenses au niveau du gouvernement. Mais, monsieur le Président, je vais vous dire une chose. Cela fait à peine quelques semaines que je suis critique en matière d'industrie. Depuis ce temps-là, j'essaie de m'informer au sujet des milliards de dollars canadiens payés par les contribuables pour des compagnies canadiennes qui sont en train actuellement de déménager aux États-Unis. Vous savez, monsieur le Président, c'est incroyable, mais nous autres, comme députés même, nous n'avons pas le droit de regarder dans les livres des compagnies qui reçoivent des fonds des «payeurs de taxes». On vient nous demander de fouiller un peu plus profondément dans nos poches, mais on ne demande pas la même chose des entreprises qui ont même reçu des bons directement et des subventions du gouvernement fédéral. Je pense qu'il y a quand même un certain manque de compréhension.

• (1710)

[*Traduction*]

La position du gouvernement est un peu illogique. Je peux vous dire que je pourrais lire—comme la plupart des députés, j'en suis sûr—des dizaines de lettres sur les souffrances que le gouvernement pourrait causer avec sa TPS.

Je voudrais prendre quelques instants seulement pour signaler quelques réels problèmes de la mesure actuelle. Je suis sûre que la plupart d'entre vous croient, par exemple, que les soins médicaux ne devraient pas être taxés. Monsieur le Président, savez-vous qu'avec la TPS dans sa forme actuelle, vous serez taxé si vous amenez votre chien dans une clinique vétérinaire pour le faire vacciner contre la rage. Voulons-nous vraiment créer une situation où vous devez payer une taxe pour empêcher que votre enfant ne soit mordu par un chien enragé?

Certains savent certainement que la maladie de Lyme sévit dans certaines parties du sud-ouest de l'Ontario et ailleurs au pays. Nous devons avoir une politique qui ne dissuade pas les propriétaires d'animaux domestiques de les faire vacciner. Actuellement, la loi prévoit que tous ceux qui ont un chien ou un chat paieront la taxe sur les mesures préventives comme la castration, les vaccinations, etc.

Il y a des incohérences dans l'application de la taxe aux hôpitaux, qui devront l'acquitter sur certains produits et services qu'ils achètent, mais en plus, c'est une taxe sur une taxe qui représentera des centaines de millions de dollars dans un secteur que les Canadiens ont toujours cru exempt de taxes.

Je sais bien qu'il y a peu de chances que le ministre des Finances accepte cette résolution, mais je voudrais tout de même répéter la demande que j'ai faite à son collègue. C'est une simple résolution qui condamne une politique gouvernementale à l'origine des licenciements que l'on a vus la semaine dernière. Dans l'ensemble du pays, 8500 employés ont reçu un avis de licenciement. Si vous lisez le livre récemment publié par Maude Barlow, monsieur le Président, vous verrez que l'an dernier seulement, les

politiques particulières du gouvernement ont été à l'origine de l'élimination de 100 000 emplois.

Je demande aux députés de la majorité qui accordent un certain prix à leur avenir politique, à ceux qui aiment à penser qu'ils ont un peu d'indépendance, d'écouter leurs électeurs qui affirment avoir atteint le niveau de tolérance zéro en matière de taxes.

[*Français*]

Écoutez vos commettants, monsieur Della Noce, parce qu'aux prochaines élections, si c'est vous qui êtes là pour appuyer la TPS, cela va vous créer un tort incroyable. Et je pose la question à tous les députés.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Trois-Rivières fait un recours au Règlement.

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis surpris de voir la députée d'Hamilton-Est qui nomme les députés par leurs noms à la Chambre alors qu'elle est ici depuis six ans et qu'elle devrait savoir qu'on doit nommer les députés par le nom de leur circonscription.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste 30 secondes à l'honorable députée d'Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Excusez-moi, monsieur le Président, il a changé de circonscription. Je pensais qu'il voulait y rester. Sa nouvelle circonscription, c'est Laval-Est. Je demande au député de Laval-Est de les croire, quand ses commettants lui disent qu'ils en ont ras-le-bol de payer des taxes; s'il veut se faire réélire, au moins, il faut qu'il écoute ses commettants. Je l'ai entendu, d'ailleurs, l'autre jour à un poste de radio de Montréal, quand il disait qu'il était là, qu'il allait faire la bataille dans le caucus du Québec, qu'il allait dire au premier ministre que la TPS, c'était trop, et que la politique du gouvernement était trop. . . Mais quand vient le temps de parler, quand vient le temps de voter, je vous invite à voter avec nous pour justement livrer un message clair et net au premier ministre.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'accorde la parole au député de Laval-Est, sur un rappel au Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de répondre à ma collègue qui me cite au sujet de certains programmes et où j'aurais dit. . . Elle devrait me citer au sujet du programme que j'ai fait tout près du bureau de son collègue de Saint-Léonard, où j'ai dit que c'était moi qui représentais mes concitoyens et non les sénateurs parce qu'ils ne sont jamais venus dans les soirées, les sénateurs! Je n'en ai jamais vu un!

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'espère que mes collègues ici, à la Chambre, me permettront de prendre quelques secondes de notre précieux temps pour vous offrir mes sincères félicitations dans l'attribution de vos nouvelles fonctions. C'est la première opportunité que j'ai de vous féliciter.

Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ma collègue de Hamilton-Est parler et faire référence à quelques reprises aux notions de leadership, ce qui n'a pu faire autrement qu'attirer mon attention, puisqu'elle-même vient tout juste de terminer une longue course au leadership à l'intérieur de son propre parti où, malheureusement pour elle, elle n'a pas connu le succès. C'est une autre personne qui a été choisie chef du Parti libéral du Canada.

Mais cela m'a intéressé, parce qu'il me semble justement qu'il y a de grandes questions qui relèvent de leaderships qui sont actuellement devant le pays, entre autres sur la question de la TPS. Et je vous dirai d'emblée, monsieur le Président, et rapidement, que pour ma part, je trouve que ce qui se passe au Sénat canadien actuellement, c'est révoltant, c'est inacceptable! Il n'y a aucun démocrate qui peut accepter qu'un Sénat non élu, dominé par des libéraux fédéraux, pose les gestes qu'il pose aujourd'hui.

Malheureusement, monsieur le Président, la population, au moment où on se parle, ne se rend pas compte de l'énormité du geste et des gestes posés par les libéraux fédéraux actuellement et des conséquences que cela peut avoir sur la démocratie.

Le Canada est un des seuls pays qui va dans le sens inverse. Alors que dans le Bloc de l'Est, on se démocratise, imaginez-vous qu'au Canada, les libéraux fédéraux ramènent l'horloge vers l'arrière! C'est incroyable à quel point c'est énorme! Et je dénonce cela avec toute mon énergie, monsieur le Président.

Mais je veux poser une question à ma collègue, la députée de Hamilton-Est, qui est très articulée, relativement à sa course au leadership. J'aimerais savoir quelle position elle avait prise, elle personnellement, pendant la course au leadership sur la question de la TPS parce que son chef actuel, M. Chrétien, avait tenu des propos,

pendant la course au leadership, lesquels sont rapportés dans un article du *Ottawa Citizen* du 13 octobre 1990. Cela concerne M. Chrétien et le titre est *Who's in charge?*, avec un point d'interrogation bien sûr, mais c'est un article que je recommande aux gens, s'ils veulent le lire, parce qu'on y demande: *Who's in charge* au Parti libéral du Canada? Mais il n'y a pas de réponse, ceci dit en passant.

M. Chrétien, lui, au sujet de la TPS, avait déclaré, pendant la course au leadership, que pour sa part, c'était dangereux de l'annuler, si on n'avait pas d'alternatives. C'est ce qu'il avait dit à ce moment-là, pendant la course au leadership. Mais en plus de cela, il avait dit, et je le cite... remarquez que je prends cela du *Ottawa Citizen*, je lui laisserai la responsabilité de déterminer si c'est exact ou non, mais il cite M. Chrétien sur le sujet comme ayant dit:

[*Traduction*]

«Traditionnellement, au Canada, le Sénat ne bloque pas les mesures financières.»

[*Français*]

C'est ce qu'il aurait dit à un moment donné.

Plus tard, il aurait dit, et là, il change d'opinion:

[*Traduction*]

«J'ai mon opinion personnelle, mais je ne suis pas le seul au Parti libéral.»

[*Français*]

Un grand, grand geste de leadership!

Par la suite, il aurait dit qu'il laissait le Sénat faire à sa guise. Mais ensuite, il aurait déclaré, un peu plus tard, quand le Sénat aurait annoncé qu'il tuait la TPS:

[*Traduction*]

«Ils feront tout ce que je ne veux pas qu'ils fassent.»

[*Français*]

Je veux juste terminer rapidement, monsieur le Président, en citant le député de la région d'Ottawa, qui est ici à la Chambre, le député d'Ottawa-Sud qui s'appelle John Manley, lequel est le *junior finance critic* et qui aurait dit ceci:

[*Traduction*]

«Il dit qu'il appuie les efforts du Sénat, mais il craint que dans la bataille pour l'opinion publique, l'utilisation de mirlitons soit coûteuse pour le Parti libéral. Personnellement, je trouve ces mesures d'obstruction déplorables et je ne pense pas que les Canadiens souhaitent que la politique se décide de cette façon.»

[*Français*]

C'est ce qu'il aurait dit, monsieur le Président.

Alors, je veux demander à la députée de Hamilton-Est quelle était sa position pendant la course au leadership et si oui ou non elle est d'accord sur la position de son nouveau chef, M. Chrétien ou si elle a maintenu la position qu'elle devait avoir, elle, à ce moment-là?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le député connaît le Président de l'autre endroit, M. Charbonneau, qui a décidé la semaine dernière que les règles, cela n'existait plus.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, s'il peut défendre ici la position de ses collègues du Sénat qui sont prêts à jeter le Règlement aux orties, lui-même et ses collègues de la Chambre des communes sont complices de la destruction de la démocratie. On peut parler de n'importe quel mouvement démocratique dans le monde, mais il reste que respecter le Règlement de la Chambre et du Sénat est l'un des principes essentiels de la démocratie. Si vous n'aimez pas le Règlement de la Chambre et du Sénat, il suffit que vous proposiez de le modifier. En 1986, un parti politique a proposé une motion à l'unanimité en faveur d'un Sénat élu. C'était le Parti libéral.

• (1720)

Ce gouvernement est hypocrite, monsieur le Président, avec le premier ministre qui se plaint du Sénat, mais qui n'a pas perdu de temps pour y nommer ses amis. Et qui est maintenant président du Sénat? L'un des personnages clés qui, dans les coulisses, a orchestré le renversement de Joe Clark. Vous connaissez l'histoire; moi aussi. C'est aussi clair que le livre écrit par L. Ian MacDonald, biographe officiel du premier ministre.

Manifestement, monsieur le Président, je respecte le Règlement. Je suis prête à le modifier de façon démocratique pour un Sénat élu et je souhaite que les faux jetons du côté du gouvernement à la Chambre soient prêts à se lever et à appuyer la demande d'un Sénat élu formulée par les libéraux en 1986.

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais que le procès-verbal indique très clairement que la députée de Hamilton-Est a refusé de répondre aux questions que je lui ai posées.

Les crédits

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je vais revenir, tenter une autre chance avec la députée d'Hamilton–Est et voir si elle pourrait nous répondre. Elle a osé parler de ma circonscription, eh bien, je vais lui en parler de ma circonscrition. Si elle a changé de nom, c'est parce qu'on a écouté la population. Et la population a décidé que c'était Laval. Après 25 ans, il était temps que l'on «mette nos culottes», et on les a mises. Laval a 25 ans cette année, on avait encore l'ancien nom. Personne n'avait pensé à cela. Aujourd'hui, mes citoyens se voient dans Laval–Est au lieu de se voir dans cet ancien nom qui n'existe même plus dans notre dictionnaire.

Deuxièmement, ses collègues et elle ont parlé de récession. On dit toujours que la récession commence par l'automobile. Monsieur le Président, je suis allé dans ma circonscription. Je suis allé voir les vendeurs d'automobiles. À ma surprise, les vendeurs d'automobiles ont assez bien parlé qu'ils ont eu deux pages dans *Le Journal de Montréal* de la fin de semaine, ce qui n'est quand même pas à dédaigner, c'est le journal qui a le plus fort tirage au Québec, et c'est le vendredi 12 octobre. Pour ne pas prendre trop de temps, on dit: «L'industrie de l'auto, on ne ressent pas encore les effets de la récession». Attendez, j'ai encore mieux que cela pour ma collègue, après, je lui poserai ma question. «Un des bons vendeurs d'automobiles dans Laval, Sylvie Dagenais, dit ceci, et je la cite: «Cela n'a jamais si bien marché. La récession? Connais pas», dit Sylvie Dagenais, présidente de Vimont Lexus Toyota. «Je n'ai jamais vendu autant de voitures de luxe. Je manque de modèles. Une berline japonaise qui coûte plus de 65 000 $, c'est fantastique.» Richard Johnson. M^me^ Dagenais qui dirige cinq franchises affirme ne pas sentir les effets de la récession. «Ici, cela marche. C'est une question d'état d'esprit. Nous avons tout construit sur le service à la clientèle. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis obligé d'interrompre le député, il ne reste qu'une minute pour la réplique de M^me^ la députée d'Hamilton–Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je présume qu'il ne croit ni la Banque nationale, ni le Mouvement Desjardins, ni le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui, lui–même, a admis, ici à la Chambre, la semaine dernière, qu'il y avait une récession. Mais s'il ne croit ni M. le ministre, ni le Mouvement Desjardins, ni la Banque nationale, est–ce qu'il est prêt à reconnaître actuellement, selon les fonctionnaires du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, que l'est de Montréal, actuellement, subit le taux de chômage le plus élevé que n'importe quel coin du Canada? Et si lui, comme député d'une circonscription de la région de Montréal, pense que tout va bien, je lui conseille: Rendez–vous chez vous et écoutez les gens et parlez à ceux de l'est de Montréal qui subissent actuellement un taux de chômage au–dessus de 20 p. 100, monsieur le Président. Les 20 p. 100 de travailleurs qui n'ont pas d'emploi ne respectent pas les paroles d'un député qui n'est même pas prêt à travailler pour les chômeurs de son coin. C'est honteux, honteux! Il doit laisser le *job* à quelqu'un qui est prêt à le faire!

Le président suppléant (M. DeBlois): La période de questions et observations est terminée. Reprise du débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion de l'opposition. Cela va me donner la chance de faire la revue de se qui s'est passé depuis 1984. Je suis convaincu qu'on va entendre des cris, des hurlements du côté de l'opposition. Mais, depuis 1984, on est habitué aux cris et aux hurlements.

Le bilan du parti progressiste conservateur comme gouvernement depuis 1984, c'est un bilan de succès. C'est un bilan de succès et je me souviens lorsque. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Vincent: Voyez–vous, les cris commencent, monsieur le Président, je vous avais averti. Je me souviens, le ministre des Finances, en novembre 1984, avait déposé son exposé économique pour la reprise que ce gouvernement–là voulait faire. Je me souviens du budget de mai 1985, de celui de février 1986, de ceux de février 1987, de 1988, 1989 et 1990. A ces sept occasions–là, les députés de l'opposition, autant les libéraux que les néo–démocrates, à toutes les fois, je peux sortir le hansard, ont prévu deux choses: des pertes d'emplois, une récession. À toutes les fois, à sept occasions, durant six ans, ils ont dit la même chose. Ils prenaient le texte de l'année d'avant et le répétaient. En six ans, on a connu une vie économique exemplaire au Canada: 1,6 million d'emplois créés. En six ans! Le pays qui a créé le plus d'emplois au sein des pays industrialisés; le deuxième pays au monde après le Japon au niveau de la croissance économique! Ce sont là,

monsieur le Président, les résultats de l'exposé économique du ministre des Finances de novembre 1984 et de ses budgets. Ce sont les résultats.

Monsieur le Président, vous connaissez, comme moi, la devise du Québec. La devise du Québec est «Je me souviens». Et en 1981–1982, je me souviens, j'avais un bureau d'avocat et je me souviens des taux d'intérêt à 22 p. 100. La députée d'Hamilton–Est était députée, elle, elle n'était pas en affaires. Elle n'avait pas à payer 22 p. 100. J'avais, comme la plupart de mes collègues du Québec, entre autres, à payer un taux d'intérêt de 22 p. 100 parce que le gouvernement libéral d'alors avait eu l'indécence, le culot de laisser monter l'inflation à 13 p. 100. Pas à 6, pas à 7, mais à 13 p. 100. Cela, c'était une récession! Cela, c'était un manque de politique économique et fiscale.

M. Pronovost: MacEachen!

M. Vincent: Je n'entrerai pas dans le budget MacEachen, que mon collègue de la circonscription de Saint–Maurice souligne, qui avait suscité environ 90 changements après avoir été déposé. On n'en parlera pas de cela! Si je parle de MacEachen, je suis obligé de parler du Sénat. Si je parle du Sénat, monsieur le Président, je vais être obligé de vous lire justement ce que le patronat dit aujourd'hui dans *La Presse*: L'attitude actuelle des sénateurs libéraux est extrêmement regrettable, estime le Conseil du patronat du Québec qui demande à la population de dénoncer cette situation afin de faire pression sur ces sénateurs pour qu'ils abandonnent leurs pitreries et soient davantage sérieux.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Kingston et les Îles fait un rappel au Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, la motion que nous discutons cet après–midi concerne une récession créée et planifiée par ce gouvernement. L'honorable député parle du Sénat. Il n'y a rien qui concerne le Sénat dans cette motion. J'espère que peut–être l'honorable député discutera de la motion qui fait l'objet de ce débat, pas du Sénat. Monsieur le Président, il faut aussi. . .

• (1730)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Kingston et les Îles qui est un député d'expérience, qui connaît bien le Règlement, mais ce qu'il vient d'énoncer est matière d'opinions.

Par conséquent, je préfère laisser aux opinants le soin de s'exprimer là–dessus.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vous remercie de votre commentaire, mais je vais aller plus loin que cela. D'une part, monsieur le Président, je vous avais averti, au début de mon discours, que lorsqu'on dit des vérités, cela choque l'autre côté. Mais d'autre part, la situation économique de ce pays est en partie attribuable présentement aux sénateurs libéraux non élus qui ont le culot—je dis bien le culot—de retenir des projets de loi dûment adoptés par cette Chambre, par des députés dûment élus le 21 novembre 1988.

Oui, monsieur le Président, le dossier du Sénat a affaire avec la motion d'aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Vincent: Je vous l'avais dit, monsieur le Président, que ça chialerait de l'autre côté!

Une voix: Respectez la démocratie!

Une voix: Ça grogne!

M. Vincent: Monsieur le Président, cela me fait sourire, parce que je vais quand même continuer à vous dire ce que le président, M. Ghislain Dufour, disait dans un communiqué de presse: «M. Ghislain Dufour est d'avis que le spectacle donné par les sénateurs libéraux est de piètre qualité, en plus de faire fi de la légitimité du Parlement et des principes démocratiques à la base de notre régime parlementaire».

Cela, monsieur le Président, c'est l'opinion des gens de Trois–Rivières également que j'ai rencontrés encore en fin de semaine et qui me disent que les sénateurs libéraux—on savait déjà, monsieur le Président, que ce n'était pas fort—mais on s'aperçoit aujourd'hui que c'est devenu de la folie furieuse!

Et cet après–midi encore, monsieur le Président, le sénateur Jacques Hébert, dont le frère appuie la TPS, est venu se chicaner avec un député dûment élu et le traiter de tous les noms. . .

M. Saint–Julien: Le bouffon Hébert, libéral.

M. Vincent: Monsieur le Président, oui, le dossier du Sénat a affaire avec le problème de la motion soulevée aujourd'hui.

Vous me permettrez de continuer en soulignant que le ministre des Finances, monsieur le Président, avait dit, en 1984, que nous aurions une croissance économique vigou–

reuse et que nous aurions par la suite un ralentissement. Il avait dit cela en 1984! Vous savez pourquoi il avait dit cela en 1984? Parce que le ministre Wilson, c'est le premier ministre des Finances compétent que ce pays a eu depuis très longtemps!

Des voix: Bravo!

M. Saint-Julien: Pour réparer le gâchis des libéraux!

M. Vincent: Comme le dit mon collègue d'Abitibi: pour tenter de réparer le gâchis laissé par le gouvernement libéral. . .

M. Saint-Julien: C'est vrai!

M. Vincent: . . .avec des abus, monsieur le Président. Il y avait des compagnies qui ne payaient pas d'impôts, il y avait des *loop-holes*, il y avait des crédits d'impôt à la recherche scientifique qui ont coûté des milliards de dollars, monsieur le Président. Et cela, c'est à la connaissance du ministre des Finances d'alors, M. Marc Lalonde, qui l'a admis dans un article de *L'Actualité*. Ils ont laissé aller. Mais nous, on n'a pas laissé aller, monsieur le Président. Et dès septembre 1984, ce *loop-hole* était fermé. Même avant l'exposé économique, même avant le premier budget, on a dit: C'est fini!

M. Saint-Julien: C'est du vol. Le vol du siècle des libéraux!

M. Vincent: Oui, monsieur le Président, il y a présentement un ralentissement et on ne s'en cache pas. Le ministre Wilson ne s'en cache pas; le premier ministre ne s'en cache pas et c'est normal. Mais, monsieur le Président, il y a quand même une croissance réelle, cette année, de 1 p. 100.

De 1984 à 1989, monsieur le Président, il s'agissait de 4,5 p. 100 de croissance, annuellement, ce qui était supérieur à tous les pays industrialisés du monde. On était, au niveau de l'emploi, meilleurs que tout le monde après le Japon. Mais ce que l'opposition ne dit pas, c'est que le revenu des particuliers, de 1984 à 1989, a augmenté de 16 p. 100, après inflation et après impôts. Ce qui veut dire que même avec l'inflation, même avec les augmentations d'impôt, que nous avons faites, que nous acceptons—ce sur quoi nous avons été jugés en 1988—mais après ces augmentations d'impôt et d'inflation, le revenu des particuliers a augmenté de 16 p. 100 en cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. Vincent: On n'entend pas parler de cela souvent, monsieur le Président.

M. Della Noce: Il faudrait leur faire parvenir un mémo là-dessus car ils ne s'en vantent pas du tout.

M. Vincent: Donc, monsieur le Président, dans la même période, le besoin de biens et de services a augmenté, au Canada, plus vite que la production. Ce qui veut dire que plus de Canadiens demandaient plus de biens et plus de services que les entreprises canadiennes pouvaient fabriquer et vendre. Ce qui fait le jeu de l'offre et de la demande. Voilà, il y avait plus de demande qu'il n'y avait d'offre.

Cela crée quoi, monsieur le Président, lorsqu'il y a plus de demande qu'il n'y a d'offre? Cela crée ce qu'on appelle l'inflation. Et on l'a connue en 1981-1982.

Il y a deux façons de régler le problème de l'inflation. Il y a une façon de dire «on la laisse aller», puis, à un moment donné, on se réveille, et on monte les taux d'intérêt à 22 p. 100. C'est ce que j'appelle la façon libérale.

M. Saint-Julien: C'est vrai. Ils l'ont fait aussi.

M. Vincent: Ça fait mal à tout le monde, et cela crée des faillites, et cela crée une récession dans le sens du dictionnaire.

Il y a une autre façon, monsieur le Président. Il y a la façon de dire: l'inflation devrait normalement être à 3,5 p. 100; c'est rendu à 6 p. 100, on se doit de monter les taux d'intérêt, pour que la demande de biens et services diminue par rapport à l'offre. C'est cela la façon de le faire. Et c'est la façon dont nous on l'a fait.

Monsieur le Président, pour vous donner une idée, le coût de la main-d'oeuvre en 1989 est de 6,6 p 100 supérieur à la majorité de tous les pays industrialisés. Les emprunts des consommateurs, en 1990, sur hypothèque ont augmenté de 17,1 p. 100, par rapport à 1989. . .

Une voix: À quel endroit?

M. Vincent: C'est ce qui arrive, monsieur le Président, lorsqu'il y a trop de gens qui demandent des biens et des services. Pour répondre à la question de mon collègue, même s'il n'a pas droit de parole. . . Moi, je les ai laissés parler, mais je vais être plus poli qu'eux, je vais répondre tout de suite à leurs questions. L'inflation, monsieur le Président, elle est de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Et l'inflation a augmenté dans toutes les provinces du pays. Maintenant, j'espère que vous allez me laisser poursuivre, et qu'on va être poli.

Monsieur le Président, une baisse trop rapide des taux d'intérêt aurait pour résultat de faire repartir la flambée inflationniste que l'on a connue et que l'on commence à maîtriser, que l'on maîtrise passablement bien. De là l'importance, monsieur le Président, de continuer la politique monétaire, économique et fiscale du ministre des Finances. Et de là l'importance, monsieur le Président, de tenter autant que l'on peut de leur faire comprendre, monsieur le Président. Je sais que c'est dur. Cela fait six ans que j'essaye, monsieur le Président, de leur rentrer certains principes, certains chiffres dans l'esprit pour

qu'ils puissent enfin expliquer à leurs commettants quels sont les problèmes économiques du pays.

Monsieur le Président, quand on parle d'une diminution du taux d'intérêt, c'est sûr que tout le monde est d'accord avec cela. Mais je pense que si on veut avoir dans ce pays-ci un taux d'intérêt normal, il faut que l'on ait un taux d'inflation normal. Un taux d'inflation normal signifie que les Canadiens et Canadiennes ne doivent pas demander des biens et des services plus qu'on ne peut en produire. Ce qui veut dire que c'est un travail d'équipe. De là l'importance de l'opposition à qui je demande aujourd'hui d'embarquer dans le train réaliste économique du pays et de dire à leurs commettants: s'il vous plaît, restreignez vos dépenses. Dire aux provinces: s'il vous plaît, restreignez vos dépenses. Le seul gouvernement, depuis 1984, qui n'a pas augmenté ses dépenses, c'est le gouvernement canadien.

M. Della Noce: Conservateur.

M. Vincent: Nos coûts d'opération, monsieur le Président, depuis 1984, n'ont pas augmenté. Quelle est l'industrie, quelle est la province, quel est l'individu qui n'a pas augmenté ses dépenses depuis 1984? Il n'y en a pas beaucoup, monsieur le Président. Alors qu'en même temps on a réussi à sortir 800 000 personnes du seuil de la pauvreté. On a créé 1 600 000 emplois. C'est cela, monsieur le Président, l'exposé économique de 1984 du ministre des Finances, que l'on continue à faire. Mais il faut que les Canadiens, autant les provinces que les entreprises, que l'individu, que l'opposition comprennent cela.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de vous conter ce qui est arrivé en fin de semaine dans ma circonscription. Je rencontre une de mes commettantes qui est venue à Ottawa la semaine dernière. Elle marche sur le trottoir, et elle tombe. Elle regardait le Parlement, tombe sur le trottoir. Quelqu'un l'aide à se relever. Elle se retourne, et c'est Jean Chrétien qui l'aide à se relever. Elle le reconnaît, et elle dit à M. Chrétien: Monsieur Chrétien, qu'est-ce que je peux faire pour vous remercier de m'avoir aidée à me relever? Jean Chrétien, de lui répondre: Eh bien, madame, votez pour moi aux prochaines élections. Et, elle de lui répondre: Écoutez bien, je suis tombée sur les fesses, pas sur la tête, monsieur Chrétien!

Monsieur le Président, depuis 1984, le déficit a été réduit de 10 milliards de dollars par ce gouvernement. Nos dépenses fédérales, monsieur le Président, ont été moins élevées annuellement, en tenant compte de toutes les augmentations, des programmes statutaires, que le taux d'inflation.

• (1740)

Depuis 1984, monsieur le Président, il n'y a pas un ministre des Finances du gouvernement libéral qui a fait cela en 20 ans. Pas un! Que ce soit l'ancien leader, le nouveau leader, le postleader, ils ont tous augmenté les dépenses mais ils n'ont jamais administré, géré un pays. Et nous avons présentement une stratégie économique, fiscale, réaliste et bonne pour le Canada. Vous savez quel est le problème? Elle est bloquée par une *gang* de sénateurs non élus qui s'imaginent qu'ils ont la possession, la propriété du Sénat. Non, monsieur le Président. Ce sont des non-élus, et je les mets au défi, tous les sénateurs libéraux, qu'ils partent et qu'ils viennent se présenter dans les circonscriptions—je vais être gentil—juste dans les circonscriptions du Québec, qu'ils viennent se présenter contre les députés conservateurs au Québec ou ailleurs avec leurs politiques. Alors, écoutez, même leur chef est allé se présenter au Nouveau-Brunswick. Mais, monsieur le Président, vu qu'il est en période électorale, je serai gentil avec lui. Nous avons été gentils, on n'a pas présenté de candidat pour être sûr qu'il passe.

Monsieur le Président, il est inadmissible que des gens qui sont non élus tentent d'appliquer un programme qui a été battu aux élections de 1988 par ceux qui voulaient se faire élire. Et le ministre des Finances a encore souligné aujourd'hui que dans le pamphlet libéral de 1988, on se disait contre la TPS. Les libéraux n'ont pas été élus pour former le pouvoir. Pourquoi? Parce que la population canadienne voulait le dossier du libre-échange qui est excellent pour le Canada, parce que la population canadienne voulait un vrai chef, parce que la population canadienne voulait un vrai ministre des Finances, parce que la population canadienne voulait une réforme fiscale. Il y a un projet de loi au Sénat présentement qui est bloqué, qui fait en sorte que toutes les grosses entreprises canadiennes paieraient leur juste part d'impôt. Et ce sont des sénateurs non élus, libéraux, qui n'ont même pas la décence d'adopter ce projet de loi. Et on vient nous dire après que c'est le parti conservateur qui représente les grosses entreprises! Non, monsieur le Président, ce n'est pas le parti conservateur qui représente les grosses entreprises, ce sont les sénateurs libéraux et le parti libéral, avec MacEachen, avec la Banque de Montréal, et compagnie. C'est cela la situation au pays.

Je pense qu'il faut être réaliste. Monsieur le Président, le message qu'il faut laisser, c'est que la population candienne et les gens de la circonscription de Trois-Rivières me demandent de faire le message suivant, de dire à ces sénateurs-là de s'asseoir, de faire un discours normal, de faire part à la population de leur position normalement et de respecter par la suite. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, le député de Parkdale—High Park.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attire l'attention du député sur le paragraphe 11(2) du Règlement. Le Président avait déjà attiré son attention là-dessus. Ce paragraphe se lit ainsi:

> Le Président... ayant attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet d'une discussion.

J'invoque le Règlement pour motif de digressions et de répétitions. La motion dit clairement:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir planifié et mis en oeuvre la première récession d'origine canadienne.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette. . . Le député de Sherbrooke invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Charest: Monsieur le Président, après avoir écouté le député de Parkdale—High Park, je voudrais seulement vous signaler que d'autres députés de la Chambre, dont lui-même, étaient présents lorsque, dans son discours, la députée de Hamilton-Est a soulevé la question de l'opposition du Sénat. Je voulais seulement vous signaler que, si ma mémoire est bonne, le député de Parkdale—High Park n'a pas protesté à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Flis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même sujet?

M. Flis: Oui, monsieur le Président, pour faire suite aux propos du député. Il aurait dû à ce moment-là invoquer le motif de digression. Comme je siégeais au comité et non à la Chambre, il aurait été impossible pour moi d'invoquer le Règlement. Malheureusement, le député a sommeillé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je mets un point final, parce qu'on risque de s'enliser dans un débat. C'est encore une fois matière à opinions. Il ne reste que 30 secondes au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je l'invite à conclure.

M. Charest: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui, un rappel au Règlement de la part du député de Sherbrooke.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je regrette, parce que moi non plus, je ne veux pas poursuivre le débat plus longtemps qu'il le faut.

[*Traduction*]

Mais le député vient de faire allusion au fait que j'étais à la Chambre, mais que je dormais. C'est totalement faux. J'étais tout à fait éveillé, assez pour savoir que le député de Parkdale—High Park était présent. Cette allusion ne me plaît guère, monsieur le Président. Je veux faire la mise au point.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je vais conclure de la même façon que j'ai commencé, en vous soulignant que je suis heureux de voir qu'on les a réveillés un peu cet après-midi. Je vous l'avais soulevé, monsieur le Président, au début, qu'ils critiqueraient mon discours, parce que la vérité fait mal. Et c'est ce que j'ai dit aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai fait un rapport de 1984 à ce jour, et j'ai souligné l'imbécilité des sénateurs libéraux. Là-dessus, je vous remercie, monsieur le Président.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en disant que la vérité fait mal, l'honorable député a soulevé à plusieurs reprises toutes sortes d'éléments qui me font penser que cela paraît énormément qu'il n'a plus grand-chose à dire.

Quand on donne un discours à la Chambre des communes, on fait des farces sur n'importe quoi, sur n'importe quel sujet, sur le Sénat. Quand cette Chambre réalisera-t-elle que de lancer de la poudre aux yeux des Québécois, cela ne marche plus, c'est fini!

Des voix: Ah, ah!

Mme Maheu: Vous êtes Québécois, mais laissez-moi. . . Monsieur le Président, je veux finir!

Une voix: C'est ce qu'on appelle se mettre le doigt dans le nez!

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, j'invite tous les honorable collègues à faire preuve de compréhension et de coopération.

Madame la députée de Saint-Laurent—Cartierville a la parole.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Donc, cela paraît encore que le 15 p. 100 vous dérange énormément et ça, c'est la vérité, monsieur le Président!

Quand on force la note au sujet du Sénat... et tous les députés du Québec font cela parce qu'ils savent qu'au Québec, le Sénat n'est pas des plus populaires. Maintenant, le gouvernement au pouvoir, pourquoi n'a-t-il jamais aboli le Sénat s'il le hait tellement?

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Il faudrait peut-être admettre, une fois pour toutes, que tout ce que les membres du gouvernement tentent de faire, c'est de faire oublier le sujet de fond qu'est la TPS. Ce n'est pas le Sénat qui est le sujet de fond; cela, c'est votre béquille pour essayer de cacher cela et pour vous aider à lancer la poudre. On se tient sur une patte et on lance la poudre!

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Mon père me disait, monsieur le Président, lorsqu'on crache en l'air, ça nous retombe sur le nez!

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée, vous invoquez le Règlement, oui?

Mme Maheu: Oui, monsieur le Président. Est-ce que je peux vous demander pourquoi je n'ai pu terminer?

Le président suppléant (M. DeBlois): Plusieurs députés ont demandé la parole. Mais si vous le voulez, vous pouvez terminer brièvement vos commentaires ou votre question.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): J'aimerais bien que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup nous parle...

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Ce n'est pas vous, cela, de l'autre côté? Je cherche votre circonscription.

M. Vincent: C'est Trois-Rivières.

Mme Maheu: C'est Trois-Rivières, parfait.

Combien d'emplois ont été perdus dans les environs de Montréal depuis un an et demi? On n'en parle pas. Et quand on parle de la création d'emplois, est-ce qu'on peut parler de la qualité de la création d'emplois et commencer à dire la vérité au peuple canadien?

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, au risque de me répéter, quand on crache en l'air, ça nous retombe sur le nez. C'est ce que mon père me disait.

Monsieur le Président, tout d'abord, la question sur l'abolition du Sénat. Je vais tenter peut-être en deux minutes, de faire un cours de droit à ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville.

• (1750)

Pour abolir le Sénat, monsieur le Président, il faut d'abord que le Québec fasse partie de la Constitution canadienne. Et, grâce au gouvernement libéral de 1981, le Québec a été exclu. Et grâce au chef libéral de 1990, qui a embrassé, au congrès, Clyde Wells, premier ministre libéral de Terre-Neuve, le Québec a encore été exclu, monsieur le Président. Alors, qu'on ne me demande pas l'abolition du Sénat, c'est la faute des libéraux si ce n'est pas aboli parce que le premier ministre du Canada l'a offert.

Monsieur le Président, ça les choque encore. Le premier ministre du Canada l'a offert, mais les libéraux provinciaux de Terre-Neuve, puis fédéraux, ont tout fait pour massacrer l'Accord du lac Meech, massacrer le Québec. C'est cela la réponse en question de l'abolition du Sénat. Et continuez comme cela, vous allez très bien, c'est très brillant!

Pour répondre à l'autre question de ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville, elle parlait de création d'emplois. Eh bien, je lui dirai, monsieur le Président, que de 1980 à 1984 il se créait à peu près 100 000 emplois par année, et 75 p. 100 de ces emplois-là étaient des emplois temporaires. Vous savez, «temporaires», cela veut dire: on t'engage pour trois mois, tu peintures des clôtures. On t'engage pour six mois, tu fais de la pelouse, même en hiver. C'était ce genre d'emplois qu'ils créaient de 1980 à 1984.

De 1984 à 1990, il s'est créé 1,6 million d'emplois dont 80 p. 100 sont des emplois permanents de qualité. Et je mets au défi la députée de Saint-Laurent—Cartierville, qu'elle vienne donc voir! D'abord, elle ne sait pas que je suis le député de Trois-Rivières, maintenant elle le sait. Je la mets au défi maintenant de venir visiter Trois-Rivières, et de venir se rendre compte que oui on a perdu des emplois, mais oui on en a créé de nouveaux, et que le bilan définitif est positif.

Une voix: Canadair est dans son comté.

M. Vincent: C'est cela, monsieur le Président, la réalité économique.

Les crédits

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reconnaître le député de Prince-Albert, je donnerai brièvement la parole au député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention mon collègue de Trois-Rivières, et j'ai tenté, à partir des propos qu'il a tenus, ainsi que des propos de la députée d'en face, la députée de Hamiton-Est, qui disait qu'il fallait que le Parlement du Canada s'oppose à la TPS parce que 85 p. 100 des Canadiens s'y opposaient... C'est son raisonnement, sa façon de voir les choses. J'aimerais savoir de la part du député de Trois-Rivières s'il est d'accord, parce que si on demandait demain matin aux citoyens canadiens: Êtes-vous pour l'impôt sur le revenu? Si on faisait un sondage, qu'est-ce que les citoyens canadiens répondraient? Ils diraient non. Si on demandait aux citoyens canadiens: Êtes-vous pour la taxe provinciale de vente au Québec? Que répondraient-ils? Si on demandait aux citoyens canadiens: Est-ce que vous êtes pour cela une taxe sur l'essence? Qu'est-ce que les citoyens diraient? Les libéraux en ont fait, cependant. Ils en ont fait des hausses de taxes.

Les citoyens canadiens n'étaient pas d'accord, mais ils avaient à gouverner. Ils n'ont pas fait comme ils auraient dû le faire, mais ils l'ont fait quand même. Quand on demande aux gens qui fument: Êtes-vous d'accord avec les taxes sur la cigarette? Les gens ne sont pas d'accord. Alors, comment pourrait-on gouverner, et je pose la question à mon honorable collègue de Trois-Rivières, un pays qui a un budget annuel de 147 milliards de dollars? Comment pourrait-on faire cela si on écoutait les propos démagogiques de ma collègue de Hamilton-Est? Abolir toutes les taxes et tous les impôts, et laisser les Canadiens sans être capables de pouvoir se diriger?

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, excellente question comme d'habitude, naturellement, de mon collègue de Saint-Maurice.

Vous savez, monsieur le Président, d'une part, il n'y a pas un député, même en vous incluant, monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, qui aime les impôts et les taxes. Il n'y a personne ici qui aime cela et il n'y a personne chez la population canadienne qui aime cela. Mais, en même temps que l'on n'aime pas les taxes et les impôts, on aime les services que le gouvernement fédéral offre et que le gouvernement fédéral, dirigé par les conservateurs, veut continuer à donner à ceux qui en ont besoin dans ce pays. C'est là l'importance, monsieur le Président, que la TPS soit là pour créer les emplois, pour mettre le Canada au même niveau international que tous les autres pays. Et, pour faire référence à la comparaison de la députée de Hamilton-Est qui disait que 85 p. 100 des Canadiens sont contre la TPS, donc il faut être contre, monsieur le Président, si je suivais le même raisonnement, la même logique, 85 p. 100 des gens meurent dans leurs lits. Est-ce qu'il faut abolir les lits?

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste une minute à la période de questions et observations. Trente secondes au député de Prince-Albert—Churchill River et 30 secondes de réplique au député de Trois-Rivières.

[*Traduction*]

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, il n'est guère surprenant que 85 p. 100 des Canadiens ne croient pas le gouvernement et ne voteraient pas pour lui s'il y avait maintenant des élections, quand le député dit que les Canadiens devraient réduire leurs dépenses alors qu'ils sont en train de perdre leurs exploitations agricoles, leur maisons et leurs entreprises.

Je voudrais poser ces questions au député: Convient-il avec le ministre des Finances que, en fait, il n'y a pas de récession dans notre pays? Dans l'affirmative, à quel stade pense-t-il qu'une récession commencerait, combien de temps faut-il que cela dure, et s'il y a une récession, quel genre de changements voudrait-il qu'on apporte aux programmes?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Trois-Rivières, très brièvement.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, non, il n'y a pas de récession. Oui, il y a un ralentissement économique. Quand est-ce qu'il y a une récession? Quand il y a des politiques imbéciles comme on a connues en 1981, là, il y a une récession. C'est dans ce temps-là qu'il y a une récession.

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. La parole est à l'honorable député d'Ottawa-Sud.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat.

Je dois dire que j'ai écouté de nombreux discours à la Chambre depuis un an et demi ou presque deux ans. Si j'avais pu avoir la parole pour des questions et commentaires à propos du discours précédent, celui-ci est le premier, je pense, au sujet duquel je pourrais sincère-

ment dire qu'il était si partisan, si pompeux et si dénué de sens qu'il ne méritait pas de réponse.

Une voix: Le pape a parlé.

M. Manley: Je vois que les députés d'en face sont d'accord avec moi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demande à nouveau la collaboration de tous les députés de la Chambre pour me permettre d'entendre, et surtout à nos auditeurs, au public d'entendre le député d'Ottawa–Sud.

[*Traduction*]

M. Manley: Merci, monsieur le Président. Je sais que vous avez hâte d'entendre ce que j'ai à dire. Ce n'est pas le cas des députés d'en face.

J'ai deux véritables sujets d'inquiétude dont je voudrais parler à propos de la situation où nous nous trouvons actuellement au Canada.

Un concerne particulièrement la résolution dont nous sommes saisis. Nous traversons au Canada une période de très grave crise économique. Nous avons un taux de chômage très élevé, nous perdons de nombreux emplois, nous avons plus de 1,1 million de Canadiens sans emploi. Même dans ma région d'Ottawa, qui est souvent considérée comme étant à l'abri de la récession, un des employés locaux du bureau d'aide sociale de la municipalité régionale m'a confié que sa propre charge de travail social individualisé a augmenté depuis l'année dernière et qu'il reçoit un nombre constant de travailleurs dans son bureau. Le nombre de cas est passé de 90, en août 1989, à 130, en août 1990. Il y a de plus en plus de personnes qui demandent l'aide d'organismes sociaux et ce, même dans la capitale nationale, où beaucoup de gens vivent dans l'aisance. Par conséquent, les pertes d'emploi sont un véritable sujet d'inquiétude.

Le deuxième point qui me préoccupe a été très bien décrit dans l'article principal du numéro de la revue Maclean's qui a paru il y a deux semaines. L'article s'intitulait: «How Much Can Canada Take?» C'est une question que nous aurions tous intérêt à nous poser à ce moment-ci. Quel est le seuil de tolérance du Canada?

Au moment où la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services est en train d'être débattue à l'autre bout du couloir et que des Canadiens de toutes les régions participent jour après jour à ce débat, je constate que les gens sont moins portés à se conformer volontairement aux mesures adoptées par le gouvernement, et surtout aux mesures fiscales. La vraie lutte s'engagera lorsque les Canadiens décideront s'ils acceptent ou non de verser au gouvernement l'argent qu'on leur demande de débourser une fois la taxe en vigueur, si elle l'est un jour.

• (1800)

Je vous ai clairement exposé les raisons pour lesquelles je m'oppose à la TPS. Notre régime fiscal est fondé sur le principe de l'observation volontaire. Si le gouvernement néglige et refuse de tenir compte des vues et des inquiétudes exprimées par les Canadiens et va de l'avant avec son projet, il risque de mettre en péril notre régime fiscal et de provoquer une révolte fiscale comme nous n'en avons jamais connu au Canada.

La crédibilité du ministre est en partie à l'origine du problème auquel fait face le gouvernement à l'heure actuelle. Il est intervenu aujourd'hui pour nous dire que, d'après les principes démocratiques, il croyait avoir le droit de faire adopter cette taxe et appuyait son argument, si j'ai bien compris, sur les résultats des élections de 1988. Je me suis surpris à écouter attentivement son exposé. Son argument paraissait irrésistible. Il prétendait qu'un gouvernement élu a le droit de mettre en oeuvre toutes les propositions qu'il présente à la population, parce qu'il a un mandat. Il a le mandat de gouverner. Mais je crois que le ministre va trop loin.

Il doit sûrement exister des limites à ce que peut faire un gouvernement démocratiquement élu. Nous savons que la Charte des droits et libertés impose certaines limites aux gouvernements. Je ne dis pas que la Charte restreint l'entrée en vigueur de cette taxe, mais que le droit du gouvernement de légiférer au Canada est assujetti à certaines limites. C'est fondamental. Nous sommes sûrement tous d'accord à ce sujet.

Existe-t-il d'autres limites? Ces limites sont-elles dictées par une autre loi, par des conventions ou simplement par la nature même d'une société démocratique? C'est la question qui me tourmente, parce que la réponse à cette

question justifiera ou condamnera la décision que prend le Sénat du Canada en s'opposant aux mesures du gouvernement?

Je crois que le ministre a tort de prétendre, comme il l'a fait, que la victoire de son gouvernement aux élections de 1988 lui permet d'agir en dictateur pendant quatre ou cinq ans, période pendant laquelle il peut faire tout ce qu'il veut au Canada. Je ne suis pas d'accord.

Je crois qu'il y a certaines limites à respecter. Le gouvernement a le devoir de persuader la population que les mesures qu'il préconise sont bonnes. Il n'est pas toujours possible de persuader tout le monde que vous avez raison. Il est parfois difficile d'en persuader la majorité de la population. Mais puisqu'en l'occurrence, l'écrasante majorité des Canadiens est contre cette mesure, vous devriez au moins vous demander si vous n'avez pas tort, si vous ne faites pas fausse route. Je crois que c'est ce que les Canadiens vous disent. Et que le Sénat a leur appui quand il les défend contre les mesures que le ministre a proposées.

Le gouvernement a tort d'insister. Il a outrepassé une ligne de démarcation qu'il faut respecter dans une société qui repose sur le consensus. Le gouvernement ne doit jamais oublier qu'il tient son mandat du peuple. Qu'il doit rendre compte de ses actions au peuple et qu'il a l'obligation de le convaincre du bien-fondé de ses décisions, et que dans les circonstances, le Sénat est la seule institution sur la colline du Parlement qui tient compte effectivement de la volonté du peuple, actuellement.

Qu'en est-il maintenant de la crédibilité du ministre? Il nous dit détenir son mandat des élections de 1988. Rappelons l'intervention du président du Comité permanent des finances, le député de Mississauga-Sud; au plus fort de la campagne électorale, il s'est fourvoyé comme cela lui arrive parfois, mais il l'a fait avec son franc-parler habituel. Il parle honnêtement, ouvertement et sans détour, une attitude que nous aimerions bien voir chez le ministre des Finances.

Il a déclaré que le TPS rapporterait 10 milliards de dollars de recettes fiscales de plus que ne l'avait prédit le gouvernement. Le ministre des Finances a coupé court à ses propos si vite que la tête lui tourne encore.

Nous savons maintenant que le député de Mississauga-Sud avait raison. Il avait visé juste. Le ministre ne voulait pas dire aux Canadiens ce que sa taxe allait leur coûter. La taxe de vente faisait partie du programme annoncé au cours de la campagne, c'était la deuxième étape de la réforme fiscale. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il proposait une taxe de vente nationale qui serait à la fois visible et juste et qui n'ajouterait pas aux recettes.

S'il a obtenu le mandat de la population pour faire cela, je crois que ce mandat est remis en question pour une bonne raison: si la population croit qu'à chaque fois qu'elle va aux urnes, c'est pour élire un dictateur, un dictateur de pacotille, à quoi donc servent les élections? Pourquoi se donner la peine de voter? Si les gouvernements ne sont pas comptables à ceux qui les élisent, pourquoi tenir des élections?

A-t-il présenté une TPS conforme à ses promesses électorales?

Des voix: Non.

M. Manley: Non, il ne l'a pas fait.

Cette taxe est-elle sans incidence sur les recettes?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Elle va servir à réduire le déficit. Il l'a dit aujourd'hui. Comment peut-elle n'avoir aucune incidence sur les recettes et servir en même temps à améliorer la situation financière du gouvernement? Je n'arrive pas à comprendre.

Est-elle visible?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Il l'a changée de telle manière qu'elle ne sera visible que si les détaillants sont vraiment en mesure de s'y conformer. Le gouvernement peut trouver d'autres moyens. Tout ce qu'il aura à faire, c'est afficher un avis disant: «Soit dit en passant, savez-vous que vous avez payé de la TPS?» Le consommateur ne saura pas nécessairement combien de taxe il paiera.

Est-elle équitable?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Mes collègues sont d'accord avec moi. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste que les habitants des coins reculés du Nord, Peace River par exemple, doivent payer la TPS sur le transport des marchandises, qui est comprise dans le prix des marchandises dans les régions éloignées.

Des voix: Non.

M. Manley: La taxe sur les ventes des fabricants est un désastre. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cependant, dans le cas de la TVF, si les biens sont produits à Toronto, le consommateur qui les achète paie le même montant de taxe, qu'il habite à Toronto ou dans le Nord.

Avec la taxe sur les produits et services, ce ne sera pas le cas.

Est-il juste que le remboursement accordé aux Canadiens à faible revenu ne soit pas indexé sur le coût de la vie?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Est-il juste que pour les familles qui gagnent plus de 30 000 $ par année au Canada, ce qui n'est pas beaucoup d'argent, cette taxe soit régressive et que le ministre accepte cela? Ce n'est pas juste.

Avons-nous obtenu une taxe juste? Non. Une taxe visible? Non. Une taxe sans incidence sur les recettes? Non.

Le ministre des Finances a-t-il jamais pris la parole pour expliquer aux Canadiens, au cours de la dernière campagne électorale, ce que serait la phase deux de sa réforme fiscale, de manière ouverte, franche et honnête?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. A-t-il eu pour mandat du peuple canadien de la leur faire avaler de force?

Des voix: Non.

M. Manley: Non. Grâce à Dieu, le Sénat du Canada lui rappelle que la Constitution est fondée sur le bicaméralisme et qu'il ne peut pas agir sans son consentement.

Quel était le mandat du gouvernement? Monsieur le Président, vous vous souvenez certainement du mandat qui lui a été confié. Il s'est fait élire sur la même promesse en 1984 et en 1988: des emplois, des emplois et des emplois. C'était là son mandat.

Au Canada, nous faisons non seulement face à un taux de chômage de 8,4 p. 100, taux que le Conference Board voit grimper à 9 p. 100 d'ici le début de l'année prochaine, mais 1,1 million de nos compatriotes sont actuellement sans emploi.

Je suis en faveur de la politique des emplois, des emplois et des emplois. Lorsqu'un gouvernement est élu, sa plus grande priorité devrait être de voir à ce que les gens aient du travail. S'il y a un compromis à faire entre le chômage et l'emploi, et c'est là une question pour les économistes, nous devrions toujours favoriser l'emploi. Ce qu'il y a de tragique dans la politique des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé adoptée par le ministre, c'est qu'elle ne peut être efficace que si elle crée du chômage. On peut donc en conclure qu'elle est efficace parce qu'elle crée du chômage.

• (1810)

Le gouvernement veut des propositions, alors je vais lui en faire. Je lui propose de présenter un nouveau budget. À mon avis, c'est clair que les chiffres contenus dans le budget de février étaient inexacts. Le ministre l'a admis lui-même, non pas à la Chambre des communes, mais devant la Chambre de commerce du Canada. Je dis que les chiffres sont inexacts et que nous avons besoin d'un nouveau budget.

Il serait essentiel que le ministre annonce, dans ce nouveau budget, que la taxe sur les produits et services n'entrera pas en vigueur avant qu'on en ait discuté et qu'on l'ait examinée de façon plus approfondie. Si c'était une mauvaise taxe auparavant, c'est une taxe terrible à un moment où le pays est en train de glisser dans une récession. C'est une taxe terrible à un moment où la confiance des consommateurs est un très bas niveau, où les entreprises ferment leurs portes et où les gens sont sans emploi. Ajouter un fardeau de 7 p. 100 à ce moment-ci est très mauvais. C'est le moment de prendre un peu de recul et de réexaminer toute cette question. Est-ce le moment d'imposer aux Canadiens une nouvelle taxe à la consommation?

Il nous faut aussi examiner le processus de réforme fiscale et la répartition du fardeau entre les sociétés, dont la part est versée au titre des frais d'exploitation, et les consommateurs. Les consommateurs ont déjà l'impôt sur le revenu. La conséquence réelle de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants en faveur d'une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée, c'est que le consommateurs canadiens devront désormais payer les quelque 5 ou 6 milliards de dollars de taxe que paient actuellement les sociétés au titre des frais d'exploitation. C'est une augmentation très considérable à faire assumer aux consommateurs canadiens à un moment où 1,1 million d'entre eux se trouvent sans emploi, à un moment où la confiance diminue, où les ventes au détail baissent, tout comme les mises en chantier, les ventes de véhicules et tous les autres indicateurs économiques auxquels on puisse penser. C'est vraiment un très mauvais moment. Voilà ce que devrait être le programme du gouvernement.

Et qu'en est-il du programme à long terme? Le gouvernement est très fier des coupures qu'il a imposées. Il est maintenant temps pour lui, je crois, de commencer à penser aux domaines où il faut investir.

Le vrai problème auquel nous ayons à faire face sur le plan de l'emploi est fort bien exposé dans le récent rapport du Conseil économique, qui parle du changement du schéma de l'emploi chez nous. Le Canada—et cela n'a rien à voir avec les partis—doit faire face à la

réalité. Le pays se désindustrialise. De plus en plus, nous sommes incapables de conserver les emplois les moins rémunérés ou les plus rémunérés du secteur manufacturier.

Pour réussir à l'avenir, il nous faudra adopter des politiques qui favorisent les sciences et la technologie, qui favorisent la recherche scientifique et la mise au point de produits. Nous devons investir dans l'éducation, dans des emplois d'avenir qui ajoutent de la valeur et de la créativité au Canada. Nous ne pouvons plus nous attendre à survivre en nous appuyant sur notre vieille base industrielle. Nous ne pouvons plus nous attendre à prospérer dans le monde exclusivement en fonction de nos ventes de matières premières. Selon moi, il devrait présenter une stratégie économique à deux volets. Tout d'abord, il devrait constater que sa politique crée une récession et entraîne un fort taux de chômage et, ensuite, il devrait présenter un programme tendant à favoriser la création de catégories d'emplois utiles et bien rémunérés qui nous permettraient de devenir une nation capable d'assurer le bien-être de sa population et de protéger l'environnement.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, les observations du député d'Ottawa-Sud m'ont particulièrement intéressé, étant donné qu'il a été cité dans un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 13 octobre. J'ai jugé alors ses propos assez raisonnables. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je dois reconnaître que j'ai été très déçu par son discours. Il voudra peut-être, au cours de la période réservée aux questions et aux observations, formuler quelques commentaires à ce sujet, car je sais qu'il est un des députés du Parti libéral qui est promis à un brillant avenir, si on en croit les gens de son propre parti. Je pense même avoir entendu quelqu'un affirmer qu'il pourrait être un candidat à la direction du parti, ce qui pourrait être un compliment dans certains cercles, sauf au Parti libéral du Canada, où au moins la moitié des membres du groupe parlementaire sont censés, toujours selon les libéraux, être des candidats possibles à la direction du parti.

Je m'attendais de sa part à un discours un peu plus cohérent sur la question de la démocratie. Je ne crois pas qu'on se rappellera ce discours sur l'essence même de la démocratie comme l'un des plus brillants moments de sa carrière. Le moment est venu, selon moi, pour tous les députés qui s'inquiètent tant soit peu des principes fondamentaux de la démocratie de dénoncer avec toute leur énergie ce qui se passe actuellement au Sénat. Si on parle de dictature à ce stade-ci, monsieur le Président, il faut parler de celle de libéraux fédéraux non élus qui refusent, dans le cas d'une mesure financière, de se plier à la volonté de la Chambre des communes dont les députés ont été démocratiquement élus. C'est répugnant et inacceptable. Le député d'Ottawa-Sud devrait profiter de la première occasion pour dénoncer cela.

Je voudrais lui poser une simple question. Pourrait-il me préciser la position du chef du Parti libéral du Canada? Je pose cette question, monsieur le Président, parce que nous ne la connaissons pas.

Dans le même article publié dans le *Citizen* d'Ottawa du 13 octobre et intitulé «Qui mène?», on dit en gros: «Le chef du Parti libéral du Canada, M. Chrétien, a déclaré au cours de la campagne à la direction du parti qu'il serait irréfléchi de supprimer la TPS sans avoir une solution de rechange à offrir.» Je n'ai toujours pas entendu aujourd'hui la solution de rechange des libéraux.

Il a dit par la suite, comme s'il changeait d'idée: «J'ai ma petite idée là-dessus, mais je ne suis pas seul au Parti libéral du Canada.» J'ai des nouvelles pour lui. Non, il n'est vraiment pas seul au Parti libéral du Canada.

Il a de plus affirmé qu'il ignorait ce que le Sénat allait faire et il a ajouté: «Enfin, ils ne feront rien que je leur interdis de faire.» Aujourd'hui, nous ne connaissons toujours pas la position du chef du Parti libéral sur la question.

En terminant, permettez-moi de rappeler que le député d'Ottawa-Sud a dit, au sujet du comportement des sénateurs, qu'il appuyait leurs efforts. Il l'a affirmé et cela correspond à son discours d'aujourd'hui, mais il craint que, dans la lutte pour gagner la faveur du public, les jeux de sifflets risquent de coûter cher aux libéraux.

Je n'entends plus les applaudissements d'en face.

Il a poursuivi en disant que, personnellement, il trouvait que les moyens d'obstruction étaient nuisibles et que la plupart des Canadiens ne voulaient pas que les décisions concernant les politiques officielles du gouvernement soient prises de cette façon. Il est évident qu'il parlait du comportement des libéraux fédéraux. Peut-il nous déclarer qu'il maintient ses propos cités dans le *Ottawa Citizen*, du 13 octobre?

M. Manley: Monsieur le Président, j'espère que vous m'accorderez amplement de temps pour répondre à la très longue déclaration de l'ancien ministre. Il me déçoit un peu lui aussi. J'ai beaucoup d'estime pour lui, qui sera peut-être un jour le chef de son parti. Je croyais qu'il s'était en général très bien acquitté de ses très lourdes responsabilités. Je ne crois pas que le moment soit nécessairement bien choisi pour se montrer extrêmement par-

tial. Mes observations ne se veulent pas particulièrement partisanes.

• (1820)

Je ne crois pas que cela soit le moindrement contraire à ce que les journaux m'ont fait dire—avec raison—et à ce que j'ai dit ici. N'importe quel Canadien sérieux dirait probablement la même chose.

J'analyse la situation dans laquelle nous sommes. Je crois qu'il faudrait analyser de la même façon les propos de M. Chrétien que cite le député. Il est inhabituel que le Sénat bloque un projet de loi gouvernemental. C'est évident. Je crois que cela n'est une surprise ni un mystère pour personne. Cela déroge très nettement à la pratique canadienne. Très nettement.

Ce qu'il faut se demander, en fait, c'est si les circonstances justifient que le Sénat se comporte comme il le fait à l'heure actuelle. C'est vraiment là ce que j'essayais d'analyser, dans un esprit non pas partisan mais philosophique, parce que la situation actuelle au Canada m'inquiète beaucoup—le statut de nos institutions, le respect des Canadiens pour leurs institutions et ce qui se produit.

Je n'ai certes pas besoin de rappeler à mon collègue ce qu'un philosophe grec a dit il y a 2 000 ans, à savoir: «Pour que nous soyons libres, il faut que nos hommes politiques fassent notre volonté.» J'ai reconnu, dans le cours de mon allocution, à quel point il est difficile de mettre cela en pratique dans une société pluraliste mais, dans le cas qui nous occupe, le gouvernement n'a réussi à convaincre que 15 p. 100 de la population que ce qu'il fait est juste.

Un gouvernement qui n'a pas reçu le mandat d'imposer cette taxe—comme je viens de le démontrer—mais qui a été élu, après une campagne fortement centrée sur une autre question, par environ 43 p. 100 de la population, peut-il prétendre à juste titre qu'il est légitimement autorisé à adopter une mesure contre la volonté de 85 p. 100 de la population?

Une voix: Absolument pas.

M. Manley: Je pense qu'il y a une limite.

Une voix: Oui, et vous l'avez atteinte.

M. Manley: Et vous la dépassez.

Une voix: Les ministériels l'ont dépassée.

M. Manley: Ils dépassent les limites, monsieur le Président, et ce qu'ils font est répréhensible.

Dans un système comme le nôtre, constitué des Communes et du Sénat, la direction aux Communes doit tenir compte des vues du Sénat.

Qu'a fait le gouvernement pendant six ans en vue d'une réforme valable du Sénat? Rien du tout.

Des voix: Non, non.

Une voix: Il a fait quelque chose, il a nommé une vingtaine de sénateurs.

M. Manley: Même ses propositions dans l'Accord du lac Meech. . .

Une voix: Il n'a pas réussi à le faire adopter.

M. Manley: . . .ne changeaient rien aux pouvoirs du Sénat, et je conclus de l'appui du gouvernement en faveur de la nomination des sénateurs par les provinces, qu'il jugeait acceptables les pouvoirs que le Sénat détient en vertu de la Constitution.

Une voix: Oui. Absolument.

M. Manley: La seule réforme qu'ils ont effectuée au Sénat, ça a été d'augmenter son effectif de huit sénateurs.

J'ajouterais pour conclure, monsieur le Président, que le gouvernement a au moins l'obligation de demander à la Cour suprême du Canada s'il avait le droit d'ajouter huit sénateurs au Sénat. S'il ne l'avait pas, il ne devrait pas agir comme il le fait et il devrait tenir compte de l'opinion du Sénat, comme l'exige la Constitution.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole brièvement, parce qu'il ne reste qu'une minute. Encore une fois, 30 secondes de question au député de Prince-Albert—Churchill River et 30 secondes de réponse au député d'Ottawa-Sud.

[*Traduction*]

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, même s'il n'a pas réussi, j'ai admiré la tentative que l'orateur précédent a faite pour éviter l'esprit de parti, contrairement à sa collègue d'Hamilton-Est qui a prétendu que nous avions un gouvernement conservateur majoritaire parce que le NPD n'a pas fait campagne assez énergiquement contre le libre-échange.

Je rappelle au Parti libéral que la Chambre compte 12 néo-démocrates de plus qu'elle n'en a jamais eu auparavant. Nous avons plus que conservé notre part traditionnelle et c'est le fait que le Parti libéral n'a pas réussi à en faire autant qui nous a valu un gouvernement conservateur majoritaire.

Je voudrais néanmoins poser une question simple au député. S'il est vrai que le Parti libéral s'est si absolument et si constamment opposé, dans les deux chambres, à la taxe sur les produits et services, pourquoi les sénateurs n'ont-ils pas tué cette taxe le 3 mai 1990 quand ils ont eu l'occasion de voter contre elle en deuxième lecture, l'étape de l'examen du principe du projet de loi.

M. Manley: À mon avis, le Sénat a examiné cette loi d'une façon fort responsable, en tenant compte des points de vue des Canadiens avant de décider de ce qu'il devrait faire à ce sujet. Je suis sûr que le Nouveau Parti démocratique ne s'oppose pas au fait que le Comité sénatorial des banques et du commerce ait voyagé d'un bout du pays à l'autre pour écouter le point de vue des Canadiens. Le Sénat a pu, par la suite, s'acquitter de la responsabilité qui lui revient, une chose que, malheureusement, le gouvernement l'a obligé à faire en voulant, de façon irresponsable, imposer cette taxe aux Canadiens.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette motion dont est saisie la Chambre.

Prise au pied de la lettre, elle semble être reliée aux politiques économiques du gouvernement et à leurs prétendues conséquences.

Ce que cette motion représente en fait, c'est le droit politique bien établi de l'opposition d'exploiter le côté le plus désavantageux de n'importe quelle situation économique. C'est la raison pour laquelle l'opposition tient tellement à ce que la récession soit déclarée avant que l'on en ait la preuve indiscutable. C'est la raison pour laquelle elle tient tellement à transformer la possibilité d'une légère récession en quelque chose de beaucoup plus grave.

Si les députés d'en face étaient météorologues, ils diraient aux Canadiens que si le temps est nuageux aujourd'hui, on peut s'attendre à des averses, se transformant en pluies constantes, puis en pluies diluviennes, en ouragans, en inondations cataclysmiques, ce qui se traduirait par une forte augmentation de la construction d'arches. En fait, je vois des nuages de pluie au-dessus des députés de l'autre côté. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une perspective marquée au coin du bon sens, non les rodomontades opportunistes que nous avons entendues de la part de l'opposition en matière économique.

Le fait est que le ministre des Finances a laissé clairement entendre dans son budget de février que l'économie allait connaître une année difficile après plusieurs années de forte croissance économique à un rythme supérieur à la capacité de l'économie. Comme le ministre l'a reconnu dans son budget, il était très possible que l'économie connaisse une croissance réelle négative pendant au moins un trimestre tandis que se calmaient les tensions inflationnistes qui s'étaient exacerbées.

L'opposition sait très bien qu'il s'agit là du même processus fondamental de rajustement économique qui a suivi toutes les autres périodes où notre économie a excédé sa capacité de croissance durant une période prolongée. L'opposition ne semble pas comprendre qu'en agissant énergiquement aujourd'hui, plus tôt que plus tard, le gouvernement fait en sorte que nous évitions une récession profonde et prolongée. Les députés d'en face ont-ils déjà oublié l'expérience dévastatrice de la récession de 1982-1982? Le gouvernement n'a pas oublié son devoir de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

Je ferai remarquer aux députés d'en face que si nous avons eu une récession au Canada en 1981-1982, c'est une dépression que nous avons eue en Alberta. Entre 45 000 et 60 000 personnes ont perdu leur emploi à cause du Programme énergétique national, combiné aux politiques économiques du régime libéral de l'époque. Des gens ont dû abandonner leur maison quand les prix des terrains ont chuté. Leur hypothèque était supérieure de 10, 15 ou 20 000 $ à la valeur de leur maison. À l'époque, le gouvernement libéral a littéralement dépouillé l'Ouest de 20 milliards de dollars par année durant cinq ans pendant une des pires récessions que nous ayons connues au cours du siècle actuel. Voilà pourquoi les libéraux se sont classés au quatrième rang dans ma circonscription. Nous ne l'avons pas oublié. S'il y en a qui savent ce qu'est une récession, ce sont bien les députés d'en face, qui ont provoqué une dépression, une véritable dépression en Alberta.

• (1830)

La motion qui nous est proposée a un rôle utile, elle nous donne l'occasion de parler de la politique que le gouvernement a conçue et mise en oeuvre depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

Notre politique a considérablement élargi le potentiel de croissance de notre économie, et accru notre richesse pendant six ans. C'est le résultat d'une action cohérente et générale de la part du gouvernement pour limiter le déficit et libérer le secteur privé des barrières et des fardeaux structuraux qui nuisaient à son efficacité et à son aptitude à soutenir la concurrence.

L'opposition parle de la nécessité de préserver et de créer des emplois. Pour cela, nous devons être compétitifs. Et pour être compétitifs, nous devons avoir un milieu économique stable et sain qui encourage l'investissement productif. C'est pour cela que la première priorité de notre gouvernement, depuis 1984, a été de créer un climat économique plus favorable pour les entreprises, en prenant des mesures dans des domaines où nous pouvons agir directement sur l'économie et où nous pouvons avoir les effets à long terme les plus grands.

Le premier de ces domaines était le déficit qu'il fallait réduire. Une bonne santé financière est essentielle, car elle libère les économies des particuliers qui, autrement, serviraient à financer le déficit. Ces économies peuvent alors être utilisées pour des investissements plus productifs, créant ainsi une économie plus efficace et plus active. C'est de cela qu'il s'agit.

Nous avons fait des progrès remarquables à cet égard. Nous avons réduit le gaspillage et l'inefficacité dans le fonctionnement de l'appareil de l'État. La fonction publique a perdu 12 000 années-personnes, ce qui la ramène à son niveau de 1973. Je m'empresse d'ajouter que la population du Canada a augmenté de 20 p. 100 au cours de cette période. Le gouvernement est confronté à des problèmes plus pressants, à des défis plus importants, et je dois dire qu'il se tire bien d'affaire. Le nombre d'employés des sociétés de la Couronne a été réduit de 75 000, réduction qui est en partie attribuable à la privatisation, et en partie à un rendement plus efficace. Aujourd'hui, les dépenses d'administration du gouvernement sont à peu près identiques à ce qu'elles étaient il y a six ans.

Nous avons réussi à forcer le gouvernement fédéral à vivre selon ses moyens. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les dépenses du gouvernement étaient de 16 milliards supérieures à ses rentrées. L'année dernière, nous avons affiché un excédent de 10 milliards. . .

Une voix: Oh, oh.

M. Thorkelson: . . .au chapitre des programmes. Nous nous attendons à enregistrer un excédent de 14 milliards cette année.

M. Merrithew: Ils ne savent pas ce qu'est un excédent.

M. Thorkelson: Non, ils ne le savent pas. Ils n'en n'ont jamais eu—tout ce qu'ils ont fait pendant des années et des années, c'est de financer le déficit par l'emprunt avec des hausses moyennes de dépenses de 14 p. 100 pendant 20 ans environ.

Il faut plus de temps pour maîtriser la croissance de la dette nationale. En 1984, nous avons hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. Elle accélérait à un rythme de 22 milliards par année. Aujourd'hui, elle atteint plus de 300 milliards. Or je tiens à rappeler aux députés de l'autre côté que 80 p. 100 de ce montant est constitué d'intérêt composé sur la dette des libéraux. En fait, c'est une dette héritée des libéraux que nous devons chercher à liquider.

En 1994-1995, monsieur le Président, nos besoins financiers afficheront un excédent. Ce qui veut dire que, d'ici cinq ans, le gouvernement sera en mesure de racheter ses prêts et bons du Trésor. Le pays sera en mesure de réduire sa dette de façon considérable.

Pour démontrer tout le progrès accompli par rapport aux autres grands pays industrialisés, je rappelle qu'en 1984, en prenant les comptes nationaux comme base, le déficit du Canada était de 50 p. 100 plus élevé que la moyenne des déficits des pays les plus industrialisés du Groupe des sept. Il n'est maintenant plus que de 0,7 p. 100 de plus que la moyenne des déficits de ce groupe. Quant aux dépenses, nous avons mieux réussi à les réduire que les États-Unis ou que le Royaume-Uni de M^{me} Thatcher.

Le député d'Ottawa-Sud a parlé d'investissements.

Il rit lorsque nous parlons de réduire les dépenses au titre des programmes, mais il voudrait augmenter encore le déficit. Il veut investir dans l'économie. Où prendra-t-il l'argent? Il emprunterait encore. Il alourdirait la dette au point où elle échapperait à tout contrôle. Nous devrions dépenser chaque année un peu plus en paiement des intérêts. Le service de la dette, qui engouffre 41 milliards de dollars, est actuellement le plus grand article de dépense du gouvernement. Le député aimerait mieux augmenter la dette qu'adopter un bon programme de contrôle des dépenses et investir l'argent au bon endroit au bon moment.

Notre objectif est de réduire le déficit afin d'abaisser progressivement le pourcentage du budget total que représentent les paiements d'intérêt sur la dette. Lorsque nous atteindrons cet objectif, nous disposerons de plus d'économies à investir dans des projets productifs créateurs de richesse et d'emplois pour les Canadiens. Bref, notre programme vise à rendre l'économie plus concurrentielle.

Parallèlement à nos efforts visant à limiter les dépenses gouvernementales, nous avons pris des mesures pour accroître la compétitivité du secteur privé afin qu'il augmente la richesse économique, ce qui profite à tous les Canadiens.

Lorsque les députés d'en face formaient le gouvernement, ils parlaient constamment de la redistribution des richesses. Nous voulons créer la richesse, stimuler la croissance et la productivité et créer des emplois.

Nous avons commencé il y a six ans en transformant un organisme rébarbatif qui faisait obstacle aux investissements en un mécanisme efficace de sélection et d'examen des investissements. Investissement Canada administre maintenant un programme accueillant, souple et utile.

En outre, grâce à des lois cadres concernant les entreprises et garantissant une juste concurrence, nous avons créé un climat favorable à la libre entreprise. La nouvelle Loi sur la concurrence assurera au marché compétitif une stabilité qu'on espérait depuis longtemps. De même, les modifications apportées à la Loi sur les brevets ont renforcé les droits en matière de propriété intellectuelle. En quoi ces trois mesures ont-elles été utiles? Elles ont apporté de nouveaux emplois et de nouveaux investissements dans le pays entier. Nous avons été témoins d'un afflux impressionnant d'investissements en Alberta, en raison de l'adoption de ces mesures.

Dans la circonscription que je représente, une circonscription universitaire, nous avons obtenu de nouveaux investissements en recherche pharmaceutique et dans d'autres domaines grâce à la Loi sur les brevets. Ce fut très bon pour notre économie.

Nous avons réformé et remis à neuf le cadre de réglementation au Canada. Chaque fois que c'est possible, nous éliminons les restrictions non nécessaires et nous évitons les nouveaux règlements qui ne sont pas essentiels. Tous les jours, l'opposition réclame de nouveaux règlements qui ne peuvent que nuire aux forces économiques de notre société, et c'est ce qu'il faut éviter. La déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport a peut-être été la mesure la plus utile, puisqu'elle a favorisé une attitude plus orientée sur le marché.

Il y a moins de trois semaines, nous déposions à la Chambre notre politique et nos propositions de mise à jour de la réglementation du secteur financier, afin de maintenir au Canada un secteur financier sain et compétititf. Ce faisant, nous mettons au point l'un des systèmes financiers les plus solides et les plus fiables du monde. Notre système de dépôt est très fort. Nous avons un large marché de capitaux et des compagnies d'assurance sur la vie d'envergure internationale. Nous avons la capacité de financer nos besoins en capitaux de manière efficace et efficiente.

Une autre méthode nous permet de réduire le rôle du gouvernement dans l'économie: la vente de sociétés d'État à des intérêts privés. Depuis 1984, nous avons privatisé plus de 20 sociétés d'État. Ces mesures ont été extrêmement bénéfiques pour l'économie.

Nous continuerons de privatiser les sociétés d'État et de vendre les avoirs qu'il n'est plus nécessaire de conserver pour que le gouvernement puisse atteindre ses objectifs de politique générale. Il y a exactement deux semaines, nous avons déposé le projet de loi C-84, qui définit notre proposition de privatiser Petro-Canada.

Nous avons aussi stimulé la croissance économique en prenant divers moyens pour encourager les entreprises. Nous avons pris des mesures pour stimuler la recherche et le développement dans le secteur privé. Dans le monde industrialisé, le Canada offre le traitement fiscal le plus favorable, après l'Australie, relativement aux dépenses de R-D.

Pour rester concurrentiels en notre époque où l'économie est très influencée par la circulation rapide des informations, il nous faut une main-d'oeuvre qualifiée et souple. C'est pourquoi nous avons présenté notre projet de Stratégie de mise en valeur de la population active. Cette stratégie, dont le Sénat est maintenant saisi depuis presque un an, attache une nouvelle importance au recyclage et à l'amélioration des spécialisations des travailleurs. Elle prévoit une augmentation du financement fédéral destiné à l'amélioration des compétences de la population active, et elle cherche des moyens d'encourager le secteur privé à redoubler ses efforts de recyclage.

• (1840)

Je voudrais faire remarquer que, en tant que député, je rencontre des électeurs toutes les semaines. Un grand nombre d'entre eux viennent me voir en dernier ressort pour trouver du travail. Ces personnes veulent avoir la possibilité d'apporter leur contribution à la société. Nombreux sont ceux qui seraient très avantagés par un programme d'acquisition de nouvelles compétences. Mais cela leur a été refusé par les sénateurs libéraux qui bloquent ce projet de loi.

Ce qui, à mon avis, est si fondamental, c'est que des travailleurs ont été victimes de discrimination, sans y être pour quoi que ce soit. Il s'agit notamment de femmes âgées et de personnes qui n'avaient pas eu la possibilité de terminer leurs études. À cause de la manière dont l'économie est structurée, elles ont grand besoin de ce recyclage. C'est l'une des mesures les plus fondamenta-

les que nous devrions adopter, car un énorme besoin de recyclage se fait sentir dans notre pays.

Je regrette de dire aux gens qui viennent me voir pour me demander mon aide que le programme d'emplois et de formation n'est pas financé suffisamment parce qu'il est bloqué par le Sénat. J'ai assisté à la remise de diplômes pour certains de ces programmes d'emplois et de formation. Pratiquement 90 p. 100 des personnes qui ont suivi ces programmes ont trouvé un emploi. Elles entrent dans la population active là où le secteur privé a coopéré, et les chefs d'entreprise et d'autres sont si impressionnés de leur contribution qu'ils les embauchent immédiatement. Or, les sénateurs libéraux leur refusent l'accès à ce programme très important.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un autre point central de notre politique visant à stimuler la croissance économique. Le commerce constitue 30 p. 100 de notre produit intérieur brut. Il était vital de nous assurer l'accès à notre plus grand et plus important partenaire commercial. L'accès large et assuré au grand marché américain signifie une augmentation des ventes et une création d'emplois.

Nous le voyons dans ma province de l'Alberta, où nous avons assisté à d'énormes investissements dans l'industrie pétrochimique. La semaine dernière, par exemple, le président de la Finlande était en Alberta, dans le comté de Strathcona, pour placer la première pierre d'une nouvelle usine pétrochimique qui va employer des centaines de travailleurs. Voilà les emplois de haute qualité à forte valeur ajoutée dont parlait le député d'Ottawa-Sud. Si ces sociétés se sont installées en Alberta, c'est grâce à l'Accord de libre-échange et à notre accès aux marchés américains.

À Gibbons, en Alberta, une autre usine pétrochimique est en construction à l'heure actuelle. Nous avions des tarifs de 17 p. 100 sur les produits pétrochimiques et ces tarifs disparaissent. Ils le font si rapidement que nous sommes témoins d'une croissance extraordinaire dans ce secteur. On y utilise une main-d'oeuvre hautement spécialisée et nos matières premières. Le député d'Ottawa-Sud s'est plaint en disant que nous vendions à vil prix ces matières premières partout dans le monde, alors que nous augmentons leur valeur et nous réalisons un bénéfice formidable sur le plan économique en exportant ces produits sur les marchés américains et mondiaux. Ces installations sont exploitées à l'échelle mondiale.

L'Accord de libre-échange rend possibles de plus grandes économies d'échelle et une plus haute spécialisation. Cela donne lieu à une croissance plus forte et non à une récession purement canadienne, comme le dit l'opposition.

Nous disposons d'une économie saine en croissance et nous n'avons pas le droit de mettre en oeuvre un régime fiscal qui fausse les décisions et pénalise l'efficacité sur le plan économique. Je voudrais dire aux gens d'en face que leur motion est sectaire et mauvaise, et qu'elle sera battue.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais comme il est 18 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Que l'on convoque les députés.

• (1910)

(La motion de M. Young (Acadie—Bathurst), mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote No 305*)

POUR

Députés

Arseneault	Assad
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Blaikie	Blondin
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
de Jong	Dingwall
Dionne	Ferguson
Flis	Fontana
Foster	Funk
Gardiner	Gauthier

Les crédits

Gray (Windsor West)
Harb
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Manley
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Simmons
Stewart
Tobin
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—63

Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
MacLaren
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Ouellet
Prud'homme
Speller
Stupich
Waddell
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Ferland

Fontaine
Friesen
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mazankowski
McKnight
Mitges
Moore
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

Fretz
Gibeau
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacKay
Masse
McDermid
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Valcourt
Venne
Vincent
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—122

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 19 h 14, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)